LES

VIES DES SAINTS

DE LA

BRETAGNE ARMORIQUE

PAR ALBERT LE GRAND, DE MORLAIX, F. P.

Annotées par A.-M. THOMAS,

CHANOINE HONORAIRE, OFFICIER D'ACADÉMIE

Et J.-M. ABGRALL,

CHANOINE HONORAIRE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ET PUBLIÉES AVEC LES CATALOGUES DES ÉVÊQUES, ABBÉS ET ABBESSES, ET DES PRINCES SOUVERAINS DE BRETAGNE

Annotés et Complétés par P. PEYRON,

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE, CHANCELIER-ARCHIVISTE DE L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER.



QUIMPER

J. SALAUN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

56, rue Keréon, 56.

BREST

D. DERRIEN, Libraire-Éditeur,

85, rue de Siam.

PARIS

BERCHE & TRALIN, Libraires-Éditeurs,

69, rue de Rennes.

RENNES, IMPRIMERIE H. VATAR

MCMI.

LES

VIES DES SAINTS

DE LA

BRETAGNE ARMORIQUE

LES

VIES DES SAINTS

DE LA

BRETAGNE ARMORIQUE

Ensemble : Un ample Catalogue chronologique et historique des Evesques d'icelle
Accompagné d'un bref récit des choses les plus remarquables arrivées de leur temps,
Avec les fondations des abbayes, prieurés et monastères,
Et le Catalogue de la pluspart des abbés, blazons de leurs armes, et autres curieuses recherches enrichis d'une table des matières, et succinte topographie des lieux les plus remarquables y mentionnés

PAR FR. ALBERT LE GRAND, DE MORLAIX,
RELIGIEUX, PRESTRE DE L'ORDRE DES F.F. PRÉDICATEURS, PROFES DU CONVENT DE RENNES.

Reveu et corrigé par Messire **GUY AUTRET**, chevalier, Sr de Missirien, Augmenté de plusieurs Vies des Saints de Bretagne par le mesme, par Missire Julien Nicole, prestre, et autres.

Ve ÉDITION

AVEC ANNOTATIONS AUX VIES DES SAINTS

Par A.-M. THOMAS,
CHANOINE HONORAIRE, OFFICIER D'ACADÉMIE

Et J.-M. ABGRALL,
CHANOINE HONORAIRE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ANNOTATIONS ET COMPLÉMENTS AUX CATALOGUES

Par P. PEYRON,
CHANOINE DE LA CATHÉDRALE, CHANCELIER-ARCHIVISTE DE L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER.



QUIMPER

J. SALAUN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
56, rue Keréon, 56.

BREST
D. DERRIEN, Libraire-Éditeur,
85, rue de Siam.

PARIS
BERCHE & TRALIN, Libraires-Éditeurs,
69, rue de Rennes.

RENNES, DE L'IMPRIMERIE H. VATAR
MCMI.



PERMIS D'IMPRIMER.

Quimper, le 7 février 1901,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Évêque de Quimper et de Léon.



Il a été tiré de cet ouvrage cinquante exemplaires
sur papier vergé numérotés.



ALBERT LE GRAND.

Nous savons d'une manière certaine que le premier des hagiographes bretons est né dans la ville de Morlaix ; on le verra plus loin, dans *le permis d'imprimer* donné par le substitut du général des dominicains, et dans les stances de l'avocat de Launay Padioleau ; on le sait également par l'indication de Quétif et d'Échard dans leur énumération des écrivains de l'Ordre des Frères Prêcheurs ; mais à notre grand regret, nous ignorons la date de sa naissance. Les détails nous font également défaut sur sa famille, dont le nom patronymique était bien *Le Grand;* et dans cette désignation, il ne faut nullement voir un surnom, comme pour un autre dominicain illustre, le bienheureux Albert, qui fut maître de saint Thomas d'Aquin.

Les *Le Grand* étaient du diocèse de Léon, et Guy Le Borgne leur assigne la seigneurie de Kerigonval (Kerigowal, d'après M. de Kerdanet), petit manoir situé près de Lesneven, dans la paroisse de Trégarantec (1). Ils portaient pour armes : *d'azur à trois feuilles de trèfle d'argent : deux en chef et une en pointe.* Il n'y a pas à s'étonner de les voir établis à Morlaix ; au XVII[e] siècle, beaucoup de familles nobles négligeaient leurs chétives gentilhommières pour venir habiter dans les villes, où elles se groupaient en vue des relations de société ; c'est ainsi que Morlaix avait sa *rue des Nobles,* comme Quimper sa *rue des Gentilshommes.*

Ce séjour dans les cités était même devenu une nécessité pour les pères et les mères qui voulaient procurer de bons maîtres à leurs enfants, et Morlaix en eut d'excellents à cette époque, entre autres le Père Quintin et son ami Charles du Louët, saint prêtre anglais (plus tard archevêque de Cantorbéry), qui enseignaient en même temps les belles-lettres et la théologie. Albert ne dut pas être leur élève ; s'il l'avait été, cette circonstance eût été mentionnée dans la *Vie* du Père Quintin.

Quand celui-ci quitta son école, ce fut pour entrer comme novice au couvent des Frères Prêcheurs de Morlaix, et par là même il devait avoir une influence indirecte sur toute la vie d'Albert Le Grand.

(1) D'après le *Nobiliaire* de M. Pol de Courcy ils étaient aussi seigneurs de Kerscao. La amille Le Grand subsiste toujours et garde fidèlement le souvenir du saint religieux, du charmant écrivain qui fut sa principale illustration.

Le couvent de Saint-Dominique avait eu ses jours de gloire ; de son ancienne splendeur, il gardait encore sa très belle église ; on montrait toujours la chambre qu'avait occupée saint Vincent Ferrier, mais de l'esprit de saint Dominique et de saint Vincent il ne restait plus de trace lorsqu'entrèrent au noviciat Pierre Quintin de Limbeau (1602) et Michel Le Nobletz de Kerodern (1607). Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des odieuses persécutions qu'ils eurent à subir de la part de religieux indignes ; nous avons seulement à signaler que si Dom Michel dut quitter la communauté, la vertu du Père Quintin triompha, le couvent des Frères Prêcheurs vit renaître la ferveur des premiers temps ; en 1629, la réforme était achevée, parfaite, et la ville de Morlaix tenait en la plus haute estime les fils de saint Dominique. Cette estime se traduisait par une coutume très touchante : on habillait les enfants en petits dominicains, et notre Albert porta ce vêtement. Si ce costume est très beau, il ne put le faire valoir ni par sa taille, ni par la grâce de sa tournure, car il était petit et dépourvu d'élégance, mais richement doué du côté de l'intelligence ; ayant surtout beaucoup de vivacité dans l'esprit, il développa par de fortes études les dons naturels qui lui avaient été départis.

Il était très jeune encore quand il entra au noviciat, dans la communauté de sa ville natale ; bientôt il fut envoyé au couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Rennes, et c'est là qu'il fit sa profession. Par vocation, les fils de saint Dominique sont voués à la prédication, comme l'indique le titre même qui leur a été donné par leur saint patriarche : ils sont les *Frères Prêcheurs.* Albert prêcha donc, il le fit fréquemment et dans beaucoup de localités différentes ; or, dans la famille Le Grand existait une tendance fort louable : on aimait passionnément les études historiques, les vraies études, celles qui sont faites sur les pièces originales. Vers l'an 1472, le chanoine Yves Le Grand, chancelier de la cathédrale de Léon, recteur de Plounéventer et de Ploudaniel, aumônier du duc François II, avait mis par écrit le fruit de ses recherches sur *les antiquités léonnaises.* Ces *Mémoires* étaient devenus la propriété d'un neveu, Vincent Le Grand, sénéchal de Carhaix, soupçonné d'avoir quelque peu négligé le droit pour l'histoire locale ; à son tour, le magistrat légua à son neveu dominicain ses propres écrits et les manuscrits du chanoine chancelier ; le fruit des recherches de l'oncle et du grand-oncle excita encore le goût naturel du jeune moine, et le Père Albert profitant de ses courses apostoliques pour étudier les archives des paroisses et recueillir les traditions locales n'eut plus qu'un désir : écrire *les vies des saints de la Bretagne Armorique.* Il se mit à l'œuvre, et il travaillait sur les écrits d'Yves et de Vincent Le Grand et sur ses propres notes, lorsque arriva à Morlaix le Père Noël des Landes, vicaire du Ministre général de l'Ordre pour la « Congrégation Gallicane, » comme on disait alors. Il venait faire la visite canonique du couvent. Il ne nous est pas difficile de deviner pourquoi le Père Albert avait quitté Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes pour revenir au berceau de sa vie religieuse, Saint-Dominique de Morlaix ; ici, il était bien mieux à même de se renseigner sur les Saints dont il nous a écrit les vies ; mais désormais l'existence du bon religieux allait devenir quelque peu errante, plus encore que par le passé, car le vicaire général des Dominicains, en approuvant le Père Albert dans le dessein déjà conçu, l'appuya de tout son crédit pour favoriser ses recherches, engageant

tous ceux qui pouvaient l'aider dans son projet à vouloir bien s'y prêter : « Nous vous recommandons, disait-il, aux supérieurs des couvents que vous visiterez ; tous ceux qui vous aideront dans votre entreprise nous seront chers à nous-même. » Et il ne se contentait pas de ces encouragements, mais s'adressant directement au jeune écrivain, il lui disait : « Espérant que votre travail sera utile à ceux qui viendront après nous, non seulement nous vous permettons de parcourir en Bretagne les lieux où vous croirez pouvoir trouver à apprendre quelque fait ou éclaircir quelque doute, mais nous vous y exhortons paternellement, ou plutôt, en vue du mérite de la sainte Obéissance, nous vous pressons d'écrire ce que vous jugerez utile à la gloire du Dieu tout-puissant et au bien de l'Eglise catholique. »

Cette lettre, où le P. Noël des Landes montre tout ce qu'il espère de son frère en religion, est du 29 juin 1628, et c'est le 12 juillet 1634 que les *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* recevaient l'approbation du nouveau vicaire général de la Congrégation Gallicane, Julian Joubert, en visite régulière au couvent de Nantes (son prédécesseur Noël des Landes était devenu évêque de Tréguier). Six ans avaient donc suffi pour mener à bonne fin l'entreprise ; mais avant d'avoir reçu licence de se mettre officiellement à l'œuvre, l'écrivain avait déjà beaucoup travaillé ; de plus, il pouvait utiliser la *Gallia christiana* de Joubert et le second traité du Père Augustin du Pas (1) : *Histoire de l'Eglise Britannique, c'est-à-dire les Vies et Gestes des Saints et la succession des Evesques et Prélats de cette province.* Enfin, il avait trouvé ouverts tous les dépôts d'archives des évêchés et des monastères, non seulement de son Ordre, mais de toutes les familles religieuses intéressées à la gloire de leurs propres Saints et désireuses de voir exalter tous les Saints de Bretagne ; or, elles étaient fort riches ces archives, dans un pays où le protestantisme n'avait rien détruit.

Nous l'avons dit, l'approbation donnée par Julian Joubert fut rédigée à Nantes ; il est donc probable que le Père Albert était venu en cette ville pour surveiller l'impression de son livre. La veille même du jour où il recevait ce précieux encouragement, une autre grande autorité de son Ordre lui adressait l'*imprimatur*, à la condition que le livre fût « veu et approuvé des docteurs. »

En raison même de cette injonction, il fut approuvé à Nantes, le 19 janvier 1636, par F. Regnaud Le Gendre, Carme, et J. Langlois, docteurs en théologie de la Faculté de Paris ; le 11 avril, par Richard et de Longue Espée, docteurs en la Faculté de théologie à Nantes ; enfin, le 12 avril de la même année, par J. Fourché, official, et Michel du Breil, grand vicaire au spirituel et au temporel de l'Evêque de Nantes.

L'impression de l'ouvrage a été commencée le 7 janvier 1634 ; le premier jour de novembre 1636, elle est terminée, et le nouveau livre est offert à « Messeigneurs des Estats de Bretagne ; » l'exemplaire à eux adressé leur est remis le 27 décembre ; Messieurs des Etats en ordonnent le dépôt dans leurs archives, témoignent leur satisfaction à l'auteur et remettent au couvent des Dominicains de Rennes une bourse de mille livres en or. Depuis l'invention de l'imprimerie, rarement un

(1) Mort au couvent des Dominicains de Quimperlé (1631).

livre avait reçu un aussi gracieux accueil, non seulement les épitres les plus louangeuses, les anagrammes en français et en latin pleuvaient sur l'auteur ; mais, succès bien plus sérieux, l'édition était épuisée en trois ou quatre ans, et dès 1639, on en réclamait une nouvelle. Albert Le Grand la promit, mais ne voulut point la donner sans avoir préalablement revu et corrigé la première. Il n'eut point la joie de faire paraître la seconde, mais ces derniers temps de sa vie ne furent pas cependant inféconds : en 1640, il fit paraître l'œuvre charmante à laquelle il donna pour titre : *La Providence de Dieu sur les Justes, ou l'histoire admirable de Saint Budoc, archevesque de Dol et de la princesse Azénor de Léon, sa mère, comtesse de Tréguier et Goëlo.* Elle était dédiée à « Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Hector d'Ouvrier, Evesque de Dol. » Cet opuscule, chef-d'œuvre de notre légendaire, fut accueilli comme l'avaient été les *Vies des Saints.* L'auteur ne dut pas survivre bien longtemps à la publication de ces pages. Dans sa *Vie du Père Quintin,* éditée en 1644, le Père Jean de Réchac parle du décès d'Albert Le Grand, mais sans préciser l'année où il eut lieu.

S'il est vrai de dire que le « style c'est l'homme », l'écrivain qui venait de mourir dut laisser de bien vifs regrets : le langage de son époque, plein de saveur chez la plupart de ceux qui l'écrivaient, possède chez lui une grâce naïve toute personnelle, et procédant surtout de son inébranlable foi dans les faits qu'il expose. Il est simple, il ne se recherche jamais lui-même ; comment d'ailleurs l'aurait-il fait, eu égard à son humilité, dont je ne donnerai pour preuve que les lignes suivantes : « Mon stile, au reste est simple et historique, autant que le sujet le peut permettre. S'il ne vous semble assez élégant, je vous réponds pour excuse, que le François m'est comme estranger, estant, comme j'ay déjà dit, natif de Morlaix, ville située au cœur de la Basse-Bretagne, dont le langage naturel est le Breton. » Mais si la sympathie qui s'attachait à sa personne dut faire de sa mort un deuil pour la Bretagne, du moins la vieille province ne vit pas échouer le projet qu'il avait eu de rééditer son œuvre.

Les différentes éditions du livre d'Albert Le Grand.

Dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, près de la route qui va de Quimper à la belle et pieuse chapelle de Notre-Dame de *Kerdevot,* s'élevait le manoir de Lézergué (1) ; lorsque mourut le Père Albert, il était habité par Guy Autret de Missirien (2), naguère soldat très vaillant, désormais chercheur patient, érudit, écrivain de mérite, Breton passionné pour la gloire de son pays. Lézergué était bien la paisible retraite qui convenait à ce sage, et le voisinage de Quimper devait avoir pour lui un grand attrait, car il y avait son intime ami, René du Louët de Coëtjunval, dont les vingt-cinq années d'épiscopat furent si fécondes pour la Cornouailles. Lui-même a exprimé le charme qu'il trouvait à sa résidence silencieuse et à ses recherches historiques : « Sans charge et sans occupation

(1) Le château actuel, construit au XVIIIe siècle, dut abriter la jeunesse de Mgr François de La Marche, dernier évêque de Léon.

(2) Missirien ou Missilien est en Kerfeunteun, tout près du bourg.

civile, je possédois en repos la plupart de mon loisir et de *ma solitude sans solitude ;* là ma vie se passoit dans un calme continuel, là entre toutes les estudes, j'avois heureusement faict eslection de celle de l'histoire, comme de la plus convenable à mes inclinations ; ayant toujours creu que la recherche des antiquitez estoit incomparablement plus utile que celle des tulipes et des peintures, qui ne flattent que les yeux et les sens, au lieu que l'histoire est un solide aliment de l'esprit, qui entretient et delecte si agreablement ceux qui l'ont une fois savourée, qu'ils s'y attachent après par délices, avec des affections et des ravissements incroyables. »

Ayant, plus que personne, ressenti ces affections, goûté ces ravissements, le bon chevalier prit en main la réédition des *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique,* et la mena à bonne fin. Outre des notes, des corrections et d'importantes additions aux *Vies* déjà publiées, il joignit à celles-ci les légendes : 1° de saint Budoc, par Albert Le Grand, 2° de saint Bieuzy et du Vénérable Frère Jean de Saint-Samson, qu'il écrivit lui-même, 3° de saint Béat, de saint Colomban, de saint Marcoul, de sainte Osmane, de saint Paterne, de saint René et de saint Secondel, par Dom Julien Nicole, prêtre originaire du pays de l'Argoët, 4° de saint Hélier, par J. Lambaré. Suivaient deux tables, dont la plus étendue était due à Julien Nicole.

Outre ces ajoutés de la 2e édition, la 3e, qui par ailleurs lui était en tout semblable, comprenait cinq nouvelles notices : celles de saint Guingaloc, par le même Julien Nicole, celle de saint Jacut, du bienheureux Robert d'Arbrissel, du Père Pierre Quintin et de M. de Queriolet.

Cette troisième édition est de beaucoup la meilleure, et c'est d'elle que s'est servi M. de Kerdanet pour la publication de l'édition moderne que tout le monde connaît ; c'est aussi celle que nous reproduisons.

Voici donc le tableau des éditions qui se sont succédé.

1°

Les vies, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne Armorique ; ensemble, un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neuf évêchés d'icelle, accompagné d'un bref récit des plus remarquables événements arrivés de leur temps, par Frère Albert Le Grand, de Morlaix, profès du Convent de Rennes.

In-4°, 14 et 800 pages.

Nantes, Pierre Doriou, 1636 ou 1637.

2°

Les vies, gestes, etc., revu, corrigé et augmenté de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette seconde édition, par Messire Guy Autret, chevalier, sieur de Missirien et de Lézergué.

In-4°, 752 et 386 pages (sans les tables).

Rennes, Ferré, 1659. Jean Vatar.

3°

Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique, ensemble un ample catalogue chronologique et historique des evesques d'icelle, accompagné d'un bref recit des choses

les plus remarquables arrivez de leurs temps; Avec les Fondations des Abbayes, Prieurez, et Monasteres, et le Catalogue de la plus part des Abbez, Blazons de leurs Armes, et autres curieuses recherches, enrichis d'une Table des Matieres, et succinte Topographie des lieux les plus remarquables y mentionnez, par Fr. Albert Le Grand, de Morlaix, Religieux, Prestre de l'Ordre des FF. Predicateurs, Profez du Convent de Rennes; reveu, corrigé et augmenté, de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette troisiéme Edition, par Messire Guy Autret Chevalier, Sr de Missirien, et autres.

804 et 376 pages.

A Rennes, chez la Veuve de Iean Vatar, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, à la Palme d'Or. 1680.

4o

Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique, par Frère Albert Le Grand, de Morlaix. . . , avec des notes et observations historiques et critiques, par M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, de Lesneven, avocat et docteur en droit; revues par M. Graveran, chanoine honoraire, curé de Brest.

Brest, rue Royale, 54. P. Anner et fils, 1837.

La foi simple, qui était si universellement répandue en Bretagne après les prédications de dom Michel Le Nobletz, du Père Julien Maunoir et de la légion de saints prêtres qui avait collaboré à leur œuvre, ne pouvait que trouver ses délices dans la lecture d'Albert Le Grand : je l'ai déjà dit, son style était plein de charmes, mais de plus ses lecteurs appartenaient à cette race qui a toujours été éprise de merveilleux et qui, par là même, acceptait avec un goût marqué des récits où les miracles sont innombrables et quelquefois stupéfiants. Oui, c'était bien là l'hagiographe qu'il fallait pour les bienheureux de la vieille Armorique, et ceci suffit à expliquer que le livre du pieux dominicain ait eu trois éditions en quarante ans ; cependant, le prix du volume devait être élevé, car la perfection typographique n'y laissait rien à désirer.

Mais comment se fait-il qu'à partir de 1680 jusqu'à 1837, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle et demi, une édition nouvelle n'ait pas été réclamée, peut-être même désirée ?

Les nouvelles générations se glorifiaient de n'être plus si crédules ; elles se vantaient, non sans raison, d'être toujours croyantes, mais elles désiraient appuyer leur foi sur des preuves, et même se montraient très exigeantes sur ce point. La critique historique venait de naître et ne s'accommodait guère des légendes, surtout des récits de miracles.

D'autre part, les écrivains du grand siècle avaient modifié la langue, et le style du Père Albert non seulement n'était plus à la mode, mais était l'objet d'un réel dédain. Il fallait un nouvel hagiographe qui représentât la nouvelle science appelée la Critique, et qui parlât le langage épuré de l'époque ; Dom Lobineau parut. Son livre est de 1721. De même que le très savant bénédictin a dit trop de mal d'Albert Le Grand, de même quelques admirateurs trop passionnés de notre bon dominicain ont dit trop de mal de dom Lobineau.

Quand celui-ci vient dire que la légende du Père Albert « est bien moins propre à édifier les fidèles qu'à réjouir les libertins », quand il regarde comme un cas de damnation l'exposé d'un miracle plus ou moins douteux, et s'écrie ; « Malheur à celui qui rend de Dieu un faux témoignage ! » il n'y a qu'à sourire et hausser les épaules ; mais c'était un louable but que de vouloir discerner le vrai et le faux, le douteux et le certain, le croyable et l'incroyable, et il y a travaillé consciencieusement. Qu'il ait trop cédé aux tendances de son époque : un certain scepticisme, une confiance exagérée dans cette fameuse critique qui en était à ses débuts, mais qui ne connaissait pas l'hésitation, cela n'est que trop évident ; toujours est-il qu'il a fait la lumière sur beaucoup de points, qu'il a presque toujours travaillé sur les documents manuscrits et donné moins de confiance aux traditions orales ; par là même il a rendu un réel service, en donnant la contre-partie du travail de son devancier. Il s'est aussi très sérieusement occupé de donner la vraie chronologie des événements ; or, sur ce point, Albert Le Grand avait été vraiment par trop négligent et avait accumulé les erreurs et même les contradictions. L'œuvre de dom Lobineau venait à une époque où l'on était moins préoccupé de l'histoire et des exemples des Saints, et par ses qualités comme par ses défauts, elle n'était guère de nature à enthousiasmer les masses. Savante, consciencieuse, mais sèche et maussade, elle ne fut point rééditée au cours du XVIIIe siècle. On lui reprochait, d'ailleurs, d'être quelque peu entachée sinon d'hérésie janséniste, du moins de quelque faiblesse pour les héros de la secte.

De 1836 à 1839, parut, chez Méquignon *junior,* rue des Grands-Augustins, 9, à Paris, la seconde édition de l'œuvre de dom Lobineau ; ce n'était plus le grand in-folio, c'étaient cinq volumes, assez pauvres d'aspect, publiés par l'Abbé Tresvaux, vicaire général et official de Paris ; on s'accorde à ne reconnaître aux annotations et aux ajoutés de Tresvaux qu'une médiocre valeur.

Or, depuis longtemps déjà, dans les bibliothèques ecclésiastiques, tout comme chez les laïques, on ne trouve sur les Saints de Bretagne que l'*édition Kerdanet,* d'Albert Le Grand, et l'*édition Tresvaux,* de dom Lobineau ; depuis vingt ans et plus, les nouveaux venus dans le Sacerdoce ne peuvent se procurer soit l'un, soit l'autre.

Pour combler cette regrettable lacune, fallait-il faire une œuvre nouvelle dans laquelle se seraient fondues les œuvres de nos vieux écrivains ? Nous ne l'avons pas cru, et ce n'est pas seulement parce que nos tendances personnelles nous font trouver un charme indicible dans l'œuvre d'Albert Le Grand ; c'est parce que nous sommes convaincu qu'en cela nous participons au goût général de notre époque ; nous n'accepterons pas avec la même confiance enfantine que les contemporains du bon Père Albert tous les dires de celui-ci, mais nous les lirons avec le même attrait. Sa langue originale, sa langue vieillie que nous appelons aujourd'hui le *vieux français,* constituera pour nous un charme de plus dans son œuvre. Je sais bien que dans le nombre des lecteurs quelques-uns regretteront qu'on n'ait pas rajeuni ce style antique ; je n'ai qu'une réponse à leur faire : je n'aime pas plus le badigeon sur une œuvre littéraire que sur les murs d'une cathédrale. Après avoir lu vingt pages d'Albert Le Grand, on est suffisamment initié aux particularités de son style ; que si cependant le sens de quelques mots échappe

à votre perspicacité, de grâce ne vous pendez point pour si peu ; il arrive si souvent qu'on ne comprend pas davantage, sinon les mots, du moins les pensées de nos écrivains modernes !

Donc, la présente édition sera conforme au vieux texte, et comme celle de M. de Kerdanet elle reproduira la troisième édition publiée en 1680 ; mais au lieu de donner la moitié de celle-ci, elle la reproduira tout entière avec les quinze légendes ajoutées, comme nous l'avons dit plus haut, et avec les catalogues des Rois et Reines, Ducs et Duchesses, Evêques, Abbés et Abbesses de Bretagne.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir donner ici une lettre d'Albert Le Grand au marquis de Rosmadec ; nous en devons la communication à M. Arthur de la Borderie. L'auteur de l'*Histoire de Bretagne,* en nous autorisant à puiser dans son admirable livre tout ce qui pourrait être utile aux annotations des *Vies des Saints,* a bien voulu nous engager à publier cette lettre dont il possède l'original et qu'il avait déjà fait paraître en 1857 dans la *Revue de Bretagne et Vendée,* T. II, p. 424-426. Que l'éminent historien veuille bien agréer ici l'hommage de notre profonde gratitude pour les encouragements et le concours qu'il nous a prêtés avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

Nous n'avons point ajouté aux *Vies des Saints de la Bretagne* les opuscules de Jean de Langoueznou, du P. Cyrille Le Pennec, du P. Candide de Saint-Pierre et du P. Georges Fautrel, qu'on peut lire dans l'édition donnée par M. de Kerdanet ; nous avons constaté que cela aurait augmenté démesurément ce livre déjà bien épais. Dans cette voie des additions il serait d'ailleurs difficile de savoir où s'arrêter.

Nous publions, non pas une bibliothèque, mais un volume. On aurait donc tort de s'attendre à y trouver tout ce qui serait à dire sur un si ample sujet, et ceci nous amène à terminer par l'expression d'un très vif désir : c'est que la lecture d'Albert Le Grand détermine, chez les hommes compétents, la volonté d'écrire ou la *vie* de tel ou tel Saint, ou l'hagiographie complète de chacun de nos diocèses comme Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris l'a déjà fait pour le diocèse de Nantes.

A. THOMAS,
Chanoine honoraire.

N.-B. — Les notes d'Albert Le Grand sont suivies de la lettre A.

On verra plus loin, page xxiij, quelle marque indique les additions et annotations de Guy Autret de Missirien.

Les initiales suivantes désignent les annotateurs de la présente édition :

A.-M. T. — Alexandre-M. Thomas, chanoine honoraire ;

J.-M. A. — Jean-Marie Abgrall, chanoine honoraire ;

P. P. — Paul Peyron, chanoine.





LETTRE DU R. P. ALBERT LE GRAND

(1636)

A Monsieur,
Monsieur le marquis de Rosmadec, à sa maison au Tre-Coat (1).

JESUS. MARIA. DEUS.

MONSIEUR,

J'é receu la vostre du 22 du courant, qui m'a resjoui de la nouvelle de vostre arrivée dans le païs. Quant à mon œuvre (2), que vous croiés estre achevé, il ne l'est pas encore ny ne le sera demy an, par la faute de mon imprimeur, qui ne travaille pour moi que lorsque toutte sorte de besoigne luy manque, et me tient des longueurs si estranges, que ce que (par sa propre estimation) il devoit avoir fait en six mois, il m'y tient depuis le 7 janvier 1634, et me crains qu'il n'y mette ses trois années entières. J'é extorqué de luy, avec grande difficulté, un exemplaire des trois premiers alphabetz (3) qui vient jusqu'au 6 de novembre, lequel j'ay fait relier en petitz cahiers, pour faire voir aux docteurs successivement. Nous avons imprimé les Catalogues Chronologiques et Historiques des Evesques de Nantes, Rennes, Dol, St-Malo et Léon, et commençons celui de Vennes. J'ay veu Mgr de Léon (4) et lui ay donné un imprimé du Catalogue de Léon, où il a trouvé à redire au blason des armes d'Antoine de Longœil (5), que je blasonnois de gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois mollettes d'argent, et m'a dit qu'il portoit un chef d'azur chargé de trois roses, et au bas de l'escu trois autres roses, mais ne se souvient dequel mettal est l'escu et les roses du

(1) Le Trecoat ou Tregouet, en Molac, chef-lieu de la baronnie de Molac, appartient audit marquis de Rosmadec-Molac.

(2) Les *Vies des Saints de Bretagne,* dont la première édition porte la date de 1634, et fut imprimée à Nantes, chez Pierre Doriou.

(3) On numérotait alors les feuilles d'impression avec des lettres, au lieu des chiffres qui sont maintenant en usage.

(4) L'évêque de Léon, Messire René de Rieux.

(5) Antoine de Longueil, évêque de Léon, de 1484 à 1500.

chef, ni de quelle couleur les roses de l'escu, et qu'il les a veu aux Cordeliers, à Paris, en une Chapelle où gist ledit Antoine.

Quant à l'histoire de Gruel le jeune (1), nous avons perdu entierement l'espoire de la recouvrer, par le décès de celui à qui elle estoit, advenu à Rennes, le vendredi avant les Rameaux, 14 de mars dernier, dont je fus adverti par un de nos Pères, le dimanche suivant. Et le mardi de la Semaine Sainte, j'allay en haste chez luy, et apprès avoir dit quelques parolles de consolation à sa veufve, je la suppliay de me prester le livre dont est question, luy presentant un recepisse, avec asseurance de le rendre sans détérioration, soubs hypothèque de tout le temporel de ceste maison, soubs les signes de nostre R. P. Prieur et de nostre Procureur. Elle me respondit que son mari l'avoit demandé estant à Rennes, et qu'elle le luy avoit envoyé dez le mercredi avant la Mi-Caresme, qu'il se pourroit trouver parmi ses hardes à Rennes, et je m'en revins céans avec ceste responce. Et dez le lendemain, mercredi des Ténèbres, escrivis à un de nos Pères de Rennes, qui, au désir de ma lettre, fut à son hostellerie et s'informa exactement, et ne peut rien trouver ne apprendre, sinon que peut-estre l'auroit-il presté à quelque curieux. Si cela est, croiés que ce curieux, qui que ce soit, chérira cette pièce, que je regrette infiniment m'estre échappée par cet accident, pareil à un autre qui me fera aussi perdre (peut-estre) un acte de grande importance qu'un gentilhomme de Treguer avoit presté à Mgr de Treguer, pour luy servir à dresser un *Proprium Sanctorum* pour son Diocèse, et ledit Sgr aïant esté surpris de mort soudaine, ledit acte ne s'est trouvé parmi ses papiers, à ce que me mande celui à qui il est.

Je ne me suis pas informé de l'embrazement et fonte de la pyramide de plomb qui estoit sur l'église de St Corentin, arrivé l'an 1620; si vous sçavés les particularités, je vous supplie de m'en instruire. Je ne manqueray à mettre vostre réception en vostre ville et gouvernement de Kemper-Corentin, selon l'ordre et avec les particularités que vous m'avez articulez.

On m'avait donné le blason d'Yves de Rosmadec, LVII[e] évesque de Rennes, différent du blason moderne, et m'avoit-on escrit qu'il portoit d'or à trois gemelles de gueules, et l'ay aynsi imprimé, n'en aiant peu conférer avec vous, parce que vous m'aviés mandé ne vous escrire plus jusqu'à avoir sceu quelle part en Bretaigne vous seriez.

(1) C'est, je crois, la Chronique d'Arthur III, Connétable de Richemont et duc de Bretagne.

Je vous supplie de m'esclaircir ce doubte et m'informer de la vérité, affin que, si on m'a trompé en ce blason, je le change dans mon *Appendix*.

Je ne vous seray plus importun pour le présent, que pour vous supplier de me conserver l'honneur de me pouvoir dire à jamais, Monsieur, votre très-humble Religieux, obéissant et obligé serviteur.

Nantes ce 27 avril 1636.

Signé Fr. Albert LE GRAND.

Par vostre permission, Madame agréera (s'il luy plaist) mes humbles baises-mains, et aussy MM. vos enfants, avec l'offre de mon humble service.

Il ne reste plus de mon livre à imprimer que les vies suivantes :

S. Maudez, abbé	18 novembre.
S. Tanguy, abbé, puisné de Tremazan	18 aussi.
S. Herblon, abbé	25 novembre.
S. Gulstan, abbé	27 novembre.
S. Tugdual, évesque de Treguer	30 novembre.

Puis suivra le Catalogue Chronologique et Historique des évesques de Coz-Guéaudet et de Treguer.

Décembre.

S. Corentin, evesque de Cornouaille	12

Suivra le Catalogue Chronologique et Historique des evesques de Cornouaille.

S. Josse, prince de Bretaigne	13
S. Guigner, alias, Eguiner, martyr	14
S. Judicaël, roy de Domnonée	16
S. Briac, abbé	17
S. Rion, abbé	22 (1)

Suivra le Catalogue Chronologique et Historique des évesques de St-Brieuc, qui clorra mon Histoire.

(1) Albert Le Grand n'a point donné la Vie de saint Rion. M. l'Abbé Lucas qui vient de mourir à Saint-Michel en Grève, et qui a publié de si intéressants travaux sur les Saints de Bretagne, a fait paraître en 1893 une brochure très documentée, sur le culte de saint Maudet et de saint Rion. (Ce travail avait déjà paru dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1892).

En tout ceci, si mon imprimeur travailloit de train et avec assiduité, il y auroit pour six semaines de travail, tout au plus; mais à sa façon ordinaire, il y en aura pour plus de six moys.

Cette lettre dont l'original appartient à M. Arthur de la Borderie, a été, pour la première fois, publiée par lui en 1857 dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* t. II, p. 424-426; il est l'auteur des quelques notes qui y ont été ajoutées.





A MESSEIGNEURS DES ESTATS DE BRETAGNE.

MESSEIGNEURS,

CET Ouvrage, que l'honneur et la gloire de nos Saints Patriotes m'a fait entreprendre et que le peu de connoissance qu'en ont les étrangers et l'obeïssance que je dois à mes Superieurs m'ont forcé de donner au public, se jette sous les aîles de vostre protection. Cet espoir le flatte, que, né sous l'horison du Pays Armorique, et dressé pour publier les merveilles des Patrons tutelaires d'iceluy, vous luy conserverez la part, que le droit de sa naissance et celuy de sa principale entreprise semblent luy promettre en vos faveurs. Cette créance, qui anime son courage et asseure son dessein, fait qu'il vous regarde seuls comme l'unique Estoile destinée à sa conduite, ne voulant voir le jour que sous les lumieres de VOS GRANDEURS; s'asseurant que la navigation qu'il entreprend ne peut estre, par ce moyen, que très-heureuse; et s'il est ainsi, qu'il merite de porter vostre Nom gravé sur son frontispice, ce luy seront des Couronnes sacrées de Lauriers Cæsaréens, à l'abry desquelles il mesprisera le foudre des langues médisantes et les atteintes des plumes envieuses. Il se persuade aussi que son entretien ne vous sera pas ennuyeux, veu que son discours ne tend qu'à publier les vertueuses actions de ces Ames heroïques qui ont autre-fois illustré cette Province de leur Sainteté, et enrichy des precieuses Reliques de leurs Corps. Le reste de l'Histoire ne le sera non plus, puisqu'il vous fera voir la suite Chronologique des Prelats qui ont gouverné les Eglises de cette Province, depuis le premier siecle de la grace jusqu'à cette année, et un abregé des choses remarquables avenuës, de leur temps, en chaque Diocese, qui est un Epitome de l'Histoire du Pays, divisées par Eveschez. S'il se trouve des défauts à l'ornement du langage, c'est le déplaisir de l'Auteur, et l'infortune de l'Ouvrage, de n'avoir rencontré quelque plume plus diserte et qui ressentist la polissure du siecle de sa naissance.

En quelque état qu'il soit, je le vous offre, MESSEIGNEURS, et vous prie de l'accepter comme un témoignage public de mon humble service. Regardez-le, mais en pourfil; non du côté de ses défauts, mais des plus sinceres affections que son Auteur a voüées au service de son Pays. Lequel, soit que vous luy fassiez l'honneur de le prendre en vostre protection, soit que vous le jugiez indigne de vos faveurs, aura toûjours satisfait au désir qu'il a de faire voir à tout le monde qu'il vous a toûjours esté et sera à jamais,

MESSEIGNEURS,

Très-humble Religieux et obeïssant Serviteur,

F. ALBERT LE GRAND, de Morlaix,

Religieux de l'Ordre des FF. Predicateurs du Convent de Bonne-Nouvelle lez Rennes.

De nostre Maison des Jacobins de Nantes, ce premier jour de Novembre 1636.



AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Amy Lecteur,

La principale fin des Freres Prédicateurs (à l'Ordre desquels il a pleu à Dieu m'appeller,) estant de procurer le salut des Ames par le moyen de la Predication, et sentant mon humeur incliner à cette fonction Apostolique, je commençay, peu de temps aprés ma profession, à recüeillir de mes lectures ce que je rencontrois de matiere propre à cet effet, pour m'en servir lorsque l'âge, la capacité et le commandement de mes Superieurs le permettroient. Quelques années aprés mon Obedience receue pour le Convent de Morlaix, lieu de ma naissance, et destiné pour faire les questes ordinaires par les Paroisses de l'Evesché de Léon, je fus curieux de m'enquerir des Vies des Saints Patrons d'icelle, pendant le sejour que je faisois en chacune, afin d'en pouvoir dire quelque chose en chaire, et spécialement aux jours de leurs Fêtes.

En cette recherche, j'eus avis de nombre d'Eglises dediées à Dieu, sous l'invocation et Patronage de plusieurs d'iceux, dont les noms, bien qu'escrits au livre de Vie, ne se trouvent dans nos Martyrologes et Calendriers : Cet avis, redoublant ma curiosité, me fit continuer avec plus de diligence, mesme à visiter les anciens Bréviaires imprimez, Legendaires et Martyrologes, Manuscrits, Offices particuliers, et semblables Antiquitez desdites Eglises, et à tirer extraits de la plus part d'iceux. Puis, venant à considerer que je n'estois pour demeurer toûjours au dit Convent, l'envie me prit d'en faire autant par les autres Eveschez de Bretagne, quand je me trouverois assigné dans quelque Monastere de leur territoire ; et Dieu, favorisant mes Labeurs, à la priere des Saints pour lesquels je travaillois, m'assista si bien de sa Providence, qu'en trois ans je devins riche en nombre de mémoires, que je rédigeay, par l'Ordre du Calendrier, en un petit corps formé ; et l'ayant fait voir à quelques-uns de mes amis curieux, ils me conseillerent de le faire Imprimer, et mesme m'en firent presser par gens de qualité relevée, et qui avoient pouvoir sur moy. A quoy, toutesfois, j'eus peine à me resoudre, considerant qu'au lieu des fruits, ou, du moins, des fleurs qu'esperent tirer de leurs labeurs ceux qui, poussez d'un loüable dessein de servir le public, font Imprimer leurs œuvres pendant leur vie, ne moissonnent, le plus souvent, que des épines de mépris et de medisance.

Cette consideration retenoit tous les mouvemens qui me venoient de le donner au Public ; mais, d'autre part, le devoir de la Profession que j'ay fait d'imiter Jesus-Christ me representoit que la plus honorable recompense que j'en devois esperer, voire mesme desirer, c'estoit les mesmes épines que j'apprehendois,

puisque le Sauveur ne receut, pour ses peines et travaux, qu'une Couronne de poignantes épines.

Si bien que je demeuray dans l'irresolution, jusques à la venuë du Reverend Pere Vicaire general de nostre Congregation Gallicane (à present trés-digne Evesque de Treguer) audit Convent de Morlaix, pour y faire sa Visite; lequel, mes cahiers vus et considerez, me fit commandement par escrit de les mettre en état de subir la censure des Docteurs, et en suite la Presse. En conséquence de quoy, je commençay à faire par Obedience ce que je n'avois entrepris que de ma propre volonté, et à dresser pour le public ce qui estoit destiné pour mon usage particulier. Et, pour mieux y proceder, je pris permission par escrit de Messeigneurs les Illustrissimes Evesques de Bretagne de faire dans leurs Dioceses toutes les perquisitions requises. Ce qu'executé, le Reverend Pere Commissaire general de mon ordre sur les Convents de l'estroite Observance de ladite Congregation Gallicane, et Prieur de ce Convent de Nantes, m'ayant retiré prés de soy, me fit un second commandement exprés de délivrer mon Manuscrit aux Docteurs qu'il me nomma, puis à l'Imprimeur, qui commença la premiere forme, le septiesme jour de Janvier, l'an 1634. Voilà comme j'ay esté contraint, tant par prieres d'amis, que par commandement de Superieurs, de donner le vol à cet aisné de ma plume.

Mon principal dessein est d'écrire les Vies de tous les Saints de Bretagne venus à ma connoissance, tant de ceux qui, estans Originaires dudit Pays, y ont vescu, y sont morts, ou sont decedez ailleurs, que de ceux qui, venus d'autres Provinces, ont vescu et pris fin chez nous. J'y ay ajousté la vie d'aucunes personnes de l'un et l'autre sexe signalées en vertu, bien qu'elles ne soient canonizées ny beatifiées, mais seulement en opinion d'avoir saintement vescu, dont la lecture vous pourra beaucoup édifier, qui est la chose qu'aprés la gloire de Dieu et de ses Saints je desire davantage. Et voyant qu'il m'eust fallu de necessité faire plusieurs disgressions pour parler de diverses circonstances et particularitez dignes d'estre sceuës, ce qui eust interrompu le fil de l'Histoire et vous eust donné, Lecteur, de l'importunité, et à moy du deplaisir de les omettre, aprés tant de peine, à les rechercher, je pris dessein de former une Chronologie des Prélats des neuf Eveschez dudit Pays, et d'y transporter lesdites circonstances, ensemble un bref narré de ce qui s'est passé de remarquable, dans chaque Diocese, sous le Pontificat de chaque Evesque ; le tout tellement disposé, qu'on pourra voir l'Histoire de chaque Evesché separément des autres huit.

Et à ce que rien ne manquast à la perfection de l'œuvre, j'y ay, par le conseil de Personnes de qualité, adjouté le Blazon des Armes desdits Seigneurs Evesques autant que j'en ay peu recouvrer, et conclu par un Catalogue Chronologique et Genealogique des Rois, Reines, Ducs et Duchesses de Bretagne, leurs Alliances, Enfans, Armes, aucuns de leurs Chanceliers et les Gouverneurs des Rois Trés-Chrestiens audit Pays; ce qui n'apportera pas peu d'éclaircissement à l'intelligence de l'Histoire, comme vous le pourrez aisement remarquer.

Vous prendrez garde aussi, mon cher Lecteur, que les Catalogues des Evesques sont incorporez dans le corps de l'œuvre, *Ordine turbato,* chaque Catalogue estant mis en suite de la Vie du dernier des Saints de chaque Evesché, dont je traitte l'Histoire : ce que j'ay fait à dessein, pour ne sembler attribuer la preseance à

l'un au préjudice des autres, que je revere et honore également; ceux qui ont escrit devant moy ne m'en ayant rien prescrit que je doive suivre (1). Et si en celuy de Dol je qualifie du titre d'Archevesque ceux qui ont tenu ce Siege jusques à la decision du procez, je le fais en Historien, auquel appartient de reciter les choses comme elles se sont passées, et n'entends préjudicier à nostre Illustrissime Metropolitain, ny à Messeigneurs ses Suffragants. J'ay mis aussi les Catalogues des Abbesses des quatre Abbayes de Filles, d'autant que, n'estant jamais tombées en Commande comme les autres, la date de la Benediction desdites Abbesses, toûjours Titulaires et Religieuses, me sert pour justifier l'existance des Prélats desquels elles ont receu la Benediction Abbatiale. Et d'autant que ce livre pourroit tomber és mains de quelques-uns qui ne connoissent le Pays dont il traitte l'Histoire, j'ay inseré dans la Table, avec distinction de Caractere, une succinte Topographie, à laquelle ayant recours, ils seront éclaircis de leurs difficultez.

Mon stile, au reste, est simple et historique, autant que le sujet le peut permettre. S'il ne vous semble assez élegant, je vous reponds pour excuse, que le François m'est comme estranger, estant, comme j'ay déjà dit, natif de Morlaix, Ville située au cœur de la Basse-Bretagne, dont le langage naturel est le Breton. Vous remarquerez aussi que, là où l'Histoire semble Apocrife et de peu de Foy, toutesfois appuyée de la tradition immemoriale, je produits les raisons de part et d'autre, et laisse la chose indecise. Mesme, quand il se rencontre des opinions contraires entre les Autheurs, si ce ne sont contradictions notoirement manifestes, je ne m'arreste pas à les accorder, parce que ce seroit un travail de grande haleine et de peu d'utilité; non plus aussi à soustenir les uns et refuter les autres, mais j'en laisse la decision au judicieux Lecteur, et ce d'autant que ce n'est pas icy une dispute de Controverse, mais une simple Histoire, ennemie de toute obscurité ; d'ailleurs, que je ne veux blesser la venerable Antiquité.

Enfin, pour dernier avis, je vous diray qu'en ce siecle se trouvent des esprits bizarres et mal faits, à qui rien ne plaist, quelque perfection qu'il y ait; esprits critiques et envieux, qui trouvent, comme dit le Proverbe, à tondre sur un œuf : et quoy que, Dieu mercy, je doive fort peu craindre leurs attaques, pour avoir bons cautions de tout ce que j'écris, cet avis néanmoins ne se donne sans sujet, car la presse n'avoit encore qu'à demy roulé sur mon Ouvrage, que telles personnes preparoient leurs censures ; mais je me fais gloire de leur disgrace et d'estre persecuté de tels libertins et Anti-Bretons, rendant ce service à l'Eglise et à ma patrie, à la confusion des ennemis de l'un et de l'autre, et veux bien qu'ils sachent que, pour plaire à Dieu et aux gens de bien, il me plaist de leur déplaire leur donnant pour reste de payement ce Distique, emprunté de la plume d'un Docte Personnage du temps :

Qui ridere nihil nisi noverit, audiet is mox :
« Carpere vel noli nostra, vel ede tua. »

J'interdis absolument la lecture de ce livre aux Athées, aux Libertins, aux Indifférents, aux Heretiques, et à ces suffisans qui, mesurans la puissance de Dieu

(1) Cette disposition était loin d'être heureuse, et ne fut pas conservée dans les éditions suivantes; c'est pourquoi nous avons aussi nous-mêmes placé les catalogues à la fin du volume dans cette Ve édition.

au pied de leurs cerveaux mal timbrez, se mocquent des merveilles qu'il a operées par ses serviteurs, et ne croyent rien de ce qui passe la cime de leurs foibles entendemens, voulans captiver la foy sous les Lois de la raison. Que si telles gens s'ingerent d'y mettre le nez, j'attends d'eux le mesme traitement que receurent, aux premiers siècles de l'Eglise naissante, les Apostres, des Juifs et Payens, et depuis, St. Ignace, des Ebionites; St. Justin, des Marcionistes et Gnostiques; St. Cyprien, des Novatiens; St. Athanase et St. Hilaire, des Ariens; St. Augustin, des Manichéens et Pelagiens, et universellement tous les Escrivains Catholiques des Sectaires et Libertins, qui tous ont attribué les miracles des Saints au Demon, ou à la magie, ou bien s'en sont mocquez, comme de feintes et contes faits à plaisir.

La fin que je propose n'est autre que l'honneur de Dieu, la gloire de ses Saints, vostre utilité et édification, et la confusion des ennemis de l'Eglise. Vous y pourrez trouver des modeles de Sainteté, pour former vos actions, de quelque estat et condition que vous soyez; tant de Saints Prélats, Prestres, Moynes, Hermites, Roys, Princes, Juges, Laboureurs, Vierges et Mariez, de tout âge et sexe. Vous y trouverez, comme dans un Arsenal bien muny, des Armes, tant offensives que deffensives, pour rembarrer les ennemis de la vérité : la succession legitime et continuée des Evesques, depuis le premier siecle jusques à nos jours, que Tertullien met pour une marque de la vraye Eglise ; la celebration du St. Sacrifice de la Messe par le laps de 15 siecles et plus, sans discontinuation; une ferme et indubitable croyance du Trés-Auguste Sacrement de l'Autel; l'invocation de la Mere de Dieu et des Saints; l'usage des Ceremonies, des Litanies, Rogations et autres prieres; la veneration des Temples et des Reliques; la verité des Miracles, et sur tout une prompte et filiale obeïssance au Saint Siege Apostolique et aux Papes Vicaires de Jesus-Christ en terre; en un mot, un Antidote trés prompt contre le poison des Heresies, dont ce siecle est corrompu. Voila de quoy je vous fais present, Cher Lecteur, vous suppliant l'agréer, et n'oublier à jetter l'œil sur l'*errata* que trouverez à la fin, à ce que prévenu et instruit des fautes glissées en l'impression, vous ne receviez de l'incommodité en la lecture du livre et en corrigiez volontiers ses défauts. Adieu et priez pour moy.





PERMISSIONS ET APPROBATIONS.

COMMANDEMENT FAIT A L'AUTEUR PAR SON PROVINCIAL
A PRESANT TRÉS-ILLUSTRE EVESQUE COMTE DE TREGUER
D'ENTREPRENDRE CET ŒUVRE.

Frater Natalis Des-Landes in sacrâ Theologiâ Magister, christianissimi Galliarum Regis Concionator, Congregationis Gallicanæ Ordinis Fratrum Prædicatorum humilis Vicarius Generalis, Patri Fratri ALBERTO LE GRAND Salutem in Domino, qui est vera salus

Cùm Deus Omnipotens, qui est mirabilis in Sanctis suis, quorum nomina indelebili stylo in libro vitæ conscripsit, eorum memoriam sempiternam cum laudibus in Ecclesiâ perseverare voluerit: Attendentes ea quæ colligis Sanctorum Britanniæ Gesta (opus à nullo hactenus attentatum), à Majoribus nostris neglecta, hominum incuriâ, seu temporum injuriâ, in sordibus et squallore, ut ità loquar, usquè ad hæc nostra tempora jacuisse : Sperantes insuper tuas lucubrationes posteritati profuturas, Nos, piis tuis studiis faventes, tibi, præfato P. F. Alberto Le Grand, non solùm licentiam pergendi et adeundi loca Britanniæ, in quibus instrui et certiorem de his te fieri posse judicaveris, damus, sed et paternè hortamur, IMO, ad meritum sanctæ Obedientiæ, Urgemus ut scribas quæ tibi expedire videbuntur, ad Dei Opt. Max. gloriam, Ecclesiæque Catholicæ utilitatem : Commendantes te nostrorum Conventuum, ad quos declinaveris, superioribus : Charique nobis erunt quicumque tibi in hâc re voluerint esse fautores. Vale in Domino Jesu, quem nobis exora esse propitium. Datum in Conventu nostro S. Dominici de Monte-Relaxo, in actuali nostrâ visitatione, sub nostrâ Syngrapho, et sigilli Officii nostri adpræssione, hâc die Junii 29 Anni Domini M. DC. XXVIII.

F. N. DES-LANDES.
Quisuprâ. *Locus sigilli.*

PERMISSION
DU R. P. VICAIRE GENERAL DE LA CONGREGATION GALLICANE, DE L'ORDRE DES FF. PREDICATEURS.

Nous P. F. Julian Joubert, Docteur en Theologie, Vicaire General de la Congrégation Gallicane de l'ordre des Freres Predicateurs, ayant veu un Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique,*

composé par le P. F. Albert Le Grand, Religieux du mesme ordre de nostre Convent de Rennes, demeurant, pour le present, en nostre Convent de Nantes, lui avons permis de le faire imprimer, supposé l'Approbation des Docteurs. En foy de quoy, nous avons signé cettes, et y fait apposer le Sceau de nostre Office. En nostre actuelle visite audit Couvent de Nantes, le 12 Juillet 1634.

F. Julian Joubert,
Humble Vicaire General.

Lieu du Sceau.

Enregistré au feüillet 16 :
F. Zacharie Biré.
Bachelier en Theologie, Compagnon du R. P. M. Vicaire General.

PERMISSION

DU R. P. VICAIRE SUBSTITUT ET COMMISSAIRE DU REVERENDISSIME P. GENERAL DU MESME ORDRE.

Nous, F. Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, Vicaire substitut et Commissaire du Reverendissime P. General de l'Ordre des FF. PP. sur les Convents de l'étroitte Observance de la Congrégation Gallicane, donnons le pouvoir au R. P. F. Albert Le Grand, Religieux dudit Ordre et de ladite Congregation, natif de la Ville de Morlaix, et Profés du Convent de N. D. de Bonne-Nouvelle-lez-Rennes, de faire imprimer un livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.*, par luy composé, avec beaucoup de soin et diligence, lequel nous espérons devoir estre utile au public, à condition qu'il soit veu et approuvé des Docteurs. En témoignage de quoy, nous avons signé les présentes de nostre propre main et apposé le Sceau de nostre Office, en nostre Convent de Clermont en Auvergne, où nous sommes en actuelle Visite, l'onziesme de Juillet 1634.

F. Hyacinthe Charpentier.

Lieu du Sceau.

APPROBATION DES DOCTEURS.

Nous sous-signez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris certifions avoir veu et leu un Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique,* composé par F. Albert Le Grand, Religieux, Prestre et Pere de Conseil de Droict en l'Ordre des Freres Predicateurs, Profés du Convent de Rennes, demeurant, pour le présent, au Convent de Nantes : auquel Livre nous n'avons rien trouvé qui soit contraire à la Foy Catholique, Apostolique et Romaine ny aux bonnes mœurs : mais esperons qu'il réussira, à la gloire de Dieu et utilité du public, et, partant, nous l'avons jugé digne de voir le jour. En foy de quoy nous avons signé cette Attestation, à Nantes, ce 29 janvier 1636.

J. l'Anglois. F. Regnault le Gendre, Carme.

Nous sous-signez Docteurs en la Faculté de Theologie à Nantes certifions avoir veu et leu le Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.,* composé par F. Albert Le Grand, Religieux, Prestre, et Pere de Conseil de Droict en l'Ordre des Freres Predicateurs (1), auquel Livre nous n'avons rien trouvé qui soit contraire ou repugnant à la Foy Catholique, ny aux bonnes mœurs. En foy de quoy, nous avons signé cette Attestation, à Nantes, l'onziesme Avril, l'an 1636.

RICHARD. DE LONGUE-ESPÉE.

PERMISSION DE L'ORDINAIRE.

Nous Jean Fourché, Prestre, Licencié és Droits, Chanoine et Official de Nantes, et Michel du Breil, aussi Prestre, Licentié és Droits, Prothonotaire du St. Siege Apostolique, Conseiller et Aumosnier de la Reyne d'Angleterre, Chanoine et Penitencier de Nantes, Grand Vicaire au Spirituel et Temporel de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Nantes, ayant veu les Approbations des Docteurs en Theologie cy-dessus, nous permettons l'Impression du Livre intitulé : *Les Vies, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, etc.* Fait à Nantes, ce 12 avril 1636.

J. FOURCHÉ. MICHEL DU BREIL.

(1) Vocandi sunt ad Consilium, etc., qui per decennium, integrâ Quadragesimâ, munus Prædicationis gratiosè exercuerint, in illis duntaxat Conventibus, Ubicumquè fuerint assignati. Const. Ord. Præd. Dist. I cap. 13 de Recipiendis text. I glossa I. A.





IN PROFANOS GELATAS ET CONTEMPTORES
SANCTORUM BRITONUM.

Desinat Insanus Sanctos contemnere nostros,
   Nec vocet exiguos quos novit Armoricos.
Ut sciat et sapiat, legat, et miranda videbit,
   Et canet in sanctis pinguia nostra sola.
Haud ingrata Ceres, quamvis inculta, remansit,
   Hos aluit Sanctos nostra benigna parens.
Quos equidem vulgi mentitur opinio parvos,
   Esto, Sed ignorat quid sua verba velint.

D. D. L. B.

AD AUTHOREM OPERIS
EPIGRAMMA.

Sanctorum Albertus scribens miracula, miris
   Dotibus effulget; Grandia multa viro.
In Sermone lepos, pietate et nomine Grandis,
   Artibus est ingens, artubus exiguus.
Magna illi virtus, an non miracula credas,
   Corpore res tantas posse sedere brevi.

Par E. C. R. Sr. du M. H.

AU LECTEUR,
SUR L'ANAGRAMME DU NOM DE L'AUTEUR
PERE ALBERT LE GRAND.

Anagramme : La Perle de Bretagne.

Dessous son chevet de Lit,
Alexandre, dormant la Nuit,
Du Poëte Grec avoit le Livre;
Charlemagne, sçachant mieux vivre,
Prisoit sur tout Saint Augustin;
Mais la nuit, le soir, le matin,
J'aymeray, plus qu'aucune chose,
La Perle de Bretagne enclose
Au Champ des Saints, que va t'offrant
Le subtil Pere Albert Le Grand.

Γ'λλος ἀγλαός Κυριῶ.

SUR L'HISTOIRE DES SAINTS DE BRETAGNE

DU VENERABLE P. ALBERT LE GRAND.

STANCES.

C'est à ce coup, Bretons Armoriques Gaulois,
Peuple chery du Ciel, de Themis, de Bellonne,
Royaume, le premier qui ait mis aux abois,
Dans ce climat celtic, la Romaine Couronne :
Sus sus, c'est à ce coup que le dernier honneur,
Si long-temps differé, se paye à tes merites :
Ton Char tout triomphant, tes Pompes, ta Grandeur
Se voyent maintenant à leur comble reduites.
Ce docte d'Argentré, et tous ses devanciers,
Qui ont fait des merveilles à tracer ton Histoire,
Eternisé tes Rois, leurs Combats, leurs Lauriers,
Leurs Noms et leurs Vertus au Temple de memoire,
Avoient, de vray, donné quelques traits de Labeur
A ce Cercle Royal, marque de tes Conquestes,
Que Conan et Grallon, source de ton bon-heur,
Aracherent du Chef de cet Aigle à deux Testes.
Mais ce n'estoit assez : pour rendre entierement
La grace et la beauté de son Globe parfaite,
Il manquoit un fleuron, lustre de l'Ornement,
Et qui seul retenoit sa rondeur incomplete ;
C'est l'HISTOIRE DES SAINTS, que ton Pays a produit
Pour flambeau de tes pieds, en cet Ombre mortelle,
Où ayant repourpré les pas de Jesus-Christ
De leur sang, l'ont suivy à la vie eternelle.
Ce fleuron, mille fois plus beau que l'Or Indois,
Plus luisant, plus parfait que n'est le soleil mesme ;
Fleuron qui, plus que l'Art, les Armes et les loix,
Fait exceller (1) un Pays sur tous les Diademes,
Restoit à ta Couronne ; et, pour l'y adjouster,
Aucun de ceux, qui sont obligez de te rendre
Tels naturels devoirs, n'osoit se presenter ;
Aussi n'estoient-ils pas propres à l'entreprendre :
Car le sujet, qui n'a rien en soy que Divin,
De ces mondaines mains le travail il deteste.
D'autre part, employer Mercure à ce dessein,
C'eust esté profaner un Ouvrage Celeste.

(1) Chassan. Catal. glor. Mun. par. 13. cons. 2 in prin. cons. 5 ibi. Inter hæc et multis aliis locis. A.

Saint Paul vid les secrets du troisiéme Ciel,
Il est vray; mais falloit passer dans l'Empirée,
Où logent ces Heros, possedans à plein œil
L'objet delicieux de la gloire Æterée.
Ainsi, jusqu'à present, ce Fleuron a toûjours
Fait languir ton honneur sous le fays de l'attente;
Mais, mais voicy enfin arrivé, de nos jours,
Un de ces demy Dieux, qui tes desirs contente.
C'est ton ALBERT LE GRAND, nourrisson de Morlaix,
Digne fruit de tes flancs, la Perle de nostre age,
Grand de Nom, mais plus grand d'effet, et qu'à jamais
Tu te dois conserver, comme un precieux gage.
Celuy-là, ce tien fils, ce mignon des neuf Sœurs,
Ne trouvant pour le faire icy bas de matiere,
En est, porté du vent de ses saintes ferveurs,
Allé chercher là-haut dans la source premiere.
Là, perché sur le sein, comme un autre Saint-Jean,
De la Divinité, à sa dextre il contemple
Une troupe d'Esprits du Pays Armorican,
Qui, tous brillans d'éclat, illustrent ce grand Temple.
Donatien, Gohard se presentent à l'abort,
Melaine et mille aprés, dont la memoire éteinte
Cesseroit pour le temps, sans le fidel rapport
Que t'en fait le discours de son Histoire Sainte.
A luy seul donc tu as cette obligation,
Royaume fortuné, trés-heureuse Patrie;
Et ensuitte le bien de la devotion
Que t'influront ces Saints, leurs Gestes et leur Vie.
Fais-luy-en, maintenant, mille remerciements;
Rends-luy de mains, de voix, mille actions de grace;
Charge son Chef de fleurs et de Couronnements;
Qu'à toûjours le Printemps reluise sur sa face!
Et vous, Princes sacrez du Monarque des Cieux,
Tutelaires Patrons de la Gent britannique,
Son cours mortel finy, procurez à ses yeux
L'aspect qui vous ravit de cette essence unique.

Par le S[r] DE LAUNAY PADIOLEAU,
Conseiller du Roy et Auditeur en sa Chambre
des Comptes de cedit Pays.





REVERENDO P. F. ALBERTO LE GRAND,

in Vitas Sanctorum Britanniæ ab ipso conscriptas,

ANAGRAMMA :

ALBERTUS LE GRAND.

ALTER ANGELUS.

EPIGRAMMA.

Angelicum miraris opus ; sed desine lector ;
  Author, nil mirum est, Angelus alter erat.

ALIUD.

ALBERTUS LE GRAND.

ALBERTO REGNA DEUS.

EPIGRAMMA.

Armoricæ Gentis dùm Gesta Divûm atque Triumphos
  Scribis, Regna paras, Regna sed illa Deo.
Jàm Regna ergò Deus, citiùsque illabere nostris
  Cordibus, Albertus nunc tibi corda parat.

AU MESME,

Sur le sujet de son œuvre des Vies des Saints de Bretagne.

ANAGRAMME :

ALBERTO LE GRAND.

LE GRAND LABEUR.

Sixain.

Qui de vous, ou des Saints eut le plus grand labeur ;
Ou vous en écrivant leur force et leur valeur,
Ou eux dans les travaux s'acquerans la victoire ?
Je ne sçaurois à qui donner le premier rang,
Puis qu'on voit vostre plume, aussi bien que leur sang,
Meriter le loyer de l'Eternelle gloire.

AU MESME

ALBERT LE GRAND.

ANAGRAMME :

TEL RIBADENERA.

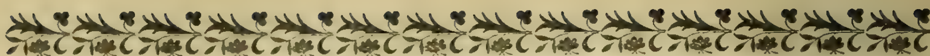
Quatrains.

Je suis tout en suspends, quand je lis cet Ouvrage,
Où vous avés tracé les Nobles faits des Saincts ;
Et quand, à mesme temps, ce Docte Personnage
De l'Ordre de JESUS, me tombe dans les mains.

Là, d'un costé, je sens une eloquente force,
Qui me vat doucement desrobant les Esprits ;
De l'autre, un beau discours, qui, par sa douce amorce,
Veut aussi suavement me desrober le prix.
Je sçay que ce dernier a traité de plusieurs,
Et, vous, tant seulement des Saincts de la Bretaigne ;
Mais je sçay qu'on cueillit de plus exquises fleurs
Dans un petit Jardin que dans une campaigne.
Que tout vous soit esgal, vos noms veulent ainsi :
Car tel Ribadener' fut l'esclat de son aage,
Tel estes, à present, l'honneur de celuy-cy :
N'est-ce pas estre égaux de Nom et d'Apannage ?

F. I. D. S. Th. Ord. Præd. Philos. Lector.





A MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME FR. VISDELOU,
EVESQUE DE MADAURE,
ET COADJUTEUR DE CORNOUAILLE, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS.

MONSEIGNEUR,

JE prends la liberté de presenter à Vostre Grandeur, la seconde Impression des Vies des Saints de Bretagne, recüeillie par le défunt P. Albert Le Grand, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique; Ouvrage digne de son Auteur, & lequel, outre les Miracles des Saints, contient un abregé de nostre Histoire de Bretagne, agréablement divisée par Eveschez, & une Chronologie des Evesques de tous les Dioceses de cette grande Province, laquelle sans doute tire beaucoup de gloire de l'honneur qu'elle possede, d'avoir esté la Mere et Nourrice de tant d'excellens Enfans, qui, par l'éclat de leurs Saintetez & la lumiere de leurs vertus, ont éclairé toute l'Eglise. Les Lecteurs remarqueront dans cet Ouvrage des effets admirables de la grace, laquelle éclaire toûjours l'entendement, excite la volonté, donne la perseverance au bien, & lance l'amour de Dieu dans les cœurs des predestinez. Ils y trouveront des exemples de la plus haute Vertu, convenables aux personnes de toutes qualitez & professions, & qui pourront, par une sainte émulation, faire couler dans la volonté des plus tiedes une inclination d'imiter nos Saints, une passion pour les bonnes mœurs qu'ils ont pratiquées, une aversion contre les vices qu'ils ont combattus, un amour pour le Ciel, du mépris pour le monde & pour toutes les bagatelles de la terre. Il n'est pas possible que la reflexion serieusement faite sur tant de solides Vertus, pratiquées par nos Saints, ne fasse des incisions dans les cœurs les plus endurcis; ne fasse germer les bonnes pensées dans les ames les plus libertines, & ne donne courage aux plus déterminez pecheurs de se retirer de leurs mauvaises habitudes, d'embrasser la vertu qui est si aymable, & d'entreprendre fortement l'œuvre du salut que Nostre-Seigneur, l'Oracle de toute Verité, a prononcé estre le seul necessaire, & qu'un Auteur pieux a bien exprimé par ces deux vers :

Soli fide Deo vitæ quod sufficit opta :
Sit tibi chara salus, cætera crede nihil.

J'espere, Monseigneur, que nos Bretons prendront un extreme plaisir à la lecture des Vies de leurs Compatriotes; qu'ils marcheront, d'une resolution vigoureuse, sur les pas qui leur sont tracez; qu'ils auront recours, en leurs necessitez, aux Prieres de leurs freres, & qu'ils donneront toute la gloire à Dieu, qui est admirable en ses Saints, la mort desquels est precieuse devant sa divine Majesté.

Enfin, je m'estime doublement heureux, Monseigneur, d'avoir pû contribuer, avec le défunt Pere Albert, à enchasser les Reliques de nos Saints, & à faire honorer la memoire de ceux que le Roy des Roys veut estre honorée, et d'avoir, par mesme occasion, pû vous témoigner que je suis, par devoir & inclination,

MONSEIGNEUR,

Vostre trés humble et trés obeïssant serviteur,
MISSIRIEN.



LE LIBRAIRE AUX LECTEURS.

MESSIEURS,

Quoy que le Reverend Pere Albert Le Grand, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, véritablement Grand pour la Science & pour la Vertu, eust beaucoup obligé le public en luy donnant son Recueil de la Vie des Saints de Bretagne; neantmoins, outre que ce bien-fait n'avoit pû profiter à plusieurs personnes de pieté & devotion qui sembloient s'en plaindre à l'avantage de l'Auteur, à cause que la premiere Impression qu'il en avoit fait faire de son vivant, en l'an 1636, en avoit esté entierement distribuée, & qu'il ne s'en trouvoit plus en nos boutiques, au grand regret des bonnes Ames, qui nous en demandoient journellement, comme un Ouvrage de grande édification, il sembloit encore y manquer quelque chose pour sa perfection : Ce que l'Auteur mesme avoit tellement reconnu, qu'il s'en estoit découvert à quelques uns de ses plus intimes amis, & particulierement à Monsieur de Missirien Autret, Gentil-homme de merite et d'érudition, auquel il avoit témoigné vouloir y adjouster & changer beaucoup de choses en l'ordre, en une nouvelle Edition qu'il s'en proposoit ; mais sa mort, trop advancée & regrettée de tous les gens de Lettres & de piété, nous a privez de l'un et de l'autre de ces advantages, c'est à dire d'une nouvelle Impression de son Livre reveu par ses soins & des additions & autre ordre qu'il y eust pû apporter. Toutesfois, pour ne pas frustrer des fruits de son étude & travail ceux qui ne se sont pas trouvez à avoir part de la premiere Edition de son Livre, & pour leur donner lieu de jouir de la consolation qu'ils pourront tirer de la vie de leurs bons Patriotes & Saints Tutelaires, je me suis volontiers chargé de la premiere partie de l'execution de son dessein, c'est à dire du soin d'une nouvelle Impression de son Ouvrage, pour seconder ses bonnes intentions après sa mort. Et Mondit Sieur de Missirien, son bon amy, auquel il en avoit communiqué, ayant sceu que je voulois entreprendre cette nouvelle impression, en vertu du Privilege du Roy que j'en ay obtenu, a bien voulu aussi suppléer de sa part à ce que l'Auteur luy avoit pû dire manquer ou desirer adjouster à son Livre.

Vous serez donc, Messieurs, advertis qu'outre ce qui se trouvoit au Recueil du R. P. Albert Le Grand, cette nouvelle Impression vous fournira encore quelques Additions en forme de commentaires, sur la vie de quelques Saints. Lesquels Commentaires se reconnoistront par ce mot : Addition, écrit en autre Caractere, lors que cela se pourra commodément faire sans interrompre le fil du discours. Et, lors que l'Addition & le Commentaire se trouveront faire partie de l'Histoire naturelle ou par connexité inseparable de circonstances, & qu'on sera obligé de les inserer comme partie essentielle de la narration, ils se reconnoistront par cette marque, ¶L.

Outre lesquelles Additions & Commentaires, se trouveront encore en cette nouvelle Impression les vies toutes entieres de quelques Saints & Saintes qui n'estoient point en la premiere, et que Monsieur de Missirien, aux recherches duquel nous les devons, a esté d'advis de mettre à la fin du Recueil du R. P. Albert Le Grand, et neantmoins auparavant sa Chronologie; en laquelle, au reste, il a changé & augmenté plusieurs choses, ayant eu le soin de remarquer en leur ordre les noms des Evesques qui ont occupé successivement les Sieges des neuf Eveschez de la Province de Bretagne, depuis qu'elle a eu le bon-heur de recevoir la Foy Catholique, Apostolique & Romaine jusques à present, & des Abbesses des Abbayes de Filles de la Province, depuis les fondations d'icelles, avec les Genealogies des Roys, Reynes, Ducs & Duchesses de Bretagne, & ce qui s'est passé de plus memorable, soit dans l'Estat Politique ou en l'Ecclesiastique, pendant le regne d'un chacun; & comme il s'estoit glissé quelques fautes au sujet du Blazon et des Alliances des Maisons de la Province, Monsieur de Missirien, qui est fort experimenté en cela, aussi bien qu'en toutes les autres belles sciences, y a apporté la dernière main, & a donné à chaque Prince & Princesse de Bretagne, & aux Evesques & aux autres Prelats de la Province, dont il est fait mention aux Tables Chronologiques qu'il en a redigées en meilleur ordre, les veritables Armes & Devises de leurs Maisons & Familles, qui ne deplairont pas aux personnes curieuses, & dont j'ay esté bien aise de trouver l'occasion de vous faire part en cette nouvelle Impression & Recueil du R. P. Albert Le Grand, que je vous prie d'agréer d'aussi bon cœur, que le vous presente,

MESSIEURS,

Vostre trés-humble et obeïssant serviteur,

JEAN VATAR.





APPROBATION DU ROI.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos Amez et Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maistres des Requestes Ordinaires de Notre Hostel, Baillifs, Senechaux, Prevosts, leurs Lieutenans, et tous nos autres Justiciers et Officiers à qui il appartiendra, Salut. Notre Bien Amé Jean Vatar, Marchand Libraire, originaire de notre Ville de Rennes en Bretagne, nous a fait remonstrer qu'il desiroit imprimer un Livre intitulé : *La Vie, Gestes, Mort et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique; ensemble un ample Catalogue Chronologique et Historique des Evesques des neuf Eveschez d'icelle, accompagné d'un bref recit des plus remarquables Evenemens arrivez de leur temps, Fondations d'Eglises et Monasteres, Blazons de leurs Armes et autres curieuses recherches ; enrichis d'une Table des Matieres et succinte Topographie des lieux remarquables y mentionnez, dedié aux Sieurs des Estats dudit Pays, par F. Albert Le Grand, de Morlaix, Religieux, Prestre, et Pere du Conseil de Droit en l'Ordre des Freres Predicateurs, Profez du Couvent de Rennes; reveu, corrigé et augmenté par Messire Guy Autret, Chevalier de Notre Ordre, Sr. de Missirien.* Mais craignant ledit Vatar que, faisant Imprimer ledit Livre, quelques Libraires et Imprimeurs ou autres ne le fissent imprimer. ce qui luy causeroit une grande perte et dommage, s'il ne luy estoit sur ce pourveu de Nos Lettres à ce necessaires : A ces Causes, desirant favorablement traiter ledit exposant, Nous luy avons permis et accordé, permettons et accordons par ces presentes, d'imprimer ou faire imprimer où bon lui semblera, vendre et débiter ledit Livre en tel Volume, tel Marge, Caractere, et autant de fois qu'il voudra durant le temps et espace de quinze ans entiers et accomplis, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Faisant trés-expresses deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, ou autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter, extraire, ou contrefaire en aucune sorte que ce soit ledit Livre ny aucune partie d'iceluy, en aucun pays et terres de Notre obeïssance, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de Titre, fausse marque ou autrement, en quelque maniere que ce soit, sans le consentement dudit exposant, à peine de confiscation des Exemplaires qui seront trouvez avoir esté imprimez contre et au prejudice des presentes, et de deux mille livres d'amende, applicables, un tiers à Nous, un tiers au denonciateur, et l'autre tiers audit exposant, et autres ayant droit de luy, et de tous dépens dommages et intérests; à la charge de mettre deux Exemplaires dudit Livre en Notre Bibliotheque, et un en celle de Notre trés-cher et Feal le Sieur Seguier Chancellier Chevalier de France, avant que l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes : et outre voulons que ceux qui seront trouvez saisis des exemplaires,

qu'il soit procédé contr'eux comme s'ils les avoient imprimez : Voulons aussi qu'en mettant au commencement, ou à la fin de chacun des Livres copie ou extrait des presentes, elles soient tenuës pour deuement signifiées : Vous mandons et à chacun de vous, en droit soy, commettons que de ces presentes et du contenu cy-dessus, vous fassiez et laissiez joüir le dit suppliant et ceux qui auront droit de luy pleinement et paisiblement ; au premier Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous exploits, saisies et Arrests necessaires pour l'execution des presentes, sans demander aucun congé. Car tel est Notre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, faites ou à faire, Clameur de Haro, Chartre Normande, autres lettres à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé et dérogeons par ces presentes. Donné à Paris, le trentième jour d'Octobre l'An de Grace mil six cent cinquante sept, et de Notre Regne le quinzième.

Par le Roy en son Conseil.
Signé, CHERET.

Les exemplaires ont esté fournis.



SAINT POL DE LÉON.







LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JANVIER.

LA VIE DE S. CONVOYON OU CONNOYON,

Confesseur, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, le 5 Janvier.

Saint Convoyon, premier Abbé du devot Monastere de S. Sauveur de Rhedon, estoit issu de parens Nobles & Illustres : Son pere s'apelloit Conon, Senateur, homme de grande autorité et credit dans le païs, descendu de la race des parens de S. Melaine, Evesque de Rennes. Il nasquit en la paroisse de Comblessac prés la Ville-de-Guer, Diocese d'Aleth, à present S. Malo, où ayant passé les années de son enfance, il fut envoyé à Vennes, lors une des plus renommées & florissantes Villes de Bretagne, à cause que les Lieutenants de l'Empereur Louys le Debonnaire (qui dés l'an 817 avoit mis les Bretons en son obeïssance, ayant assisté en propre personne aux Estats) y demeuroient avec leur Cour ; là il étudia aux Humanitez, Philosophie & Theologie, menant une vie modeste & exemplaire, s'éloignant des

occasions d'offenser Dieu, fuyant les compagnies vicieuses, s'adonnant à l'Oraison, lecture des saints Livres & à aprendre le Chant pour servir à l'Eglise.

II. Regnier (ou Regnauld), lors Evesque de Vennes, voyant les belles parties dont ce jeune homme estoit doué, le print en affection, & ayant reconnu qu'il estoit porté pour le service de l'Eglise, il luy confera les Ordres Mineurs & de Sousdiacre, lesquelles fonctions il exerça quelque temps, jusques à ce qu'estant parvenu à l'âge requis, il fut fait diacre par le mesme Prelat; lequel, connoissant son zele & erudition, luy enchargea l'Office de la Predication, le faisant Theologal de Vennes. Il commença donc à Prescher en la ville & aux champs, avec une ferveur extréme, reprenant le vice & persuadant la vertu, avec un grand fruit; Estant Prestre, il contracta une sainte amitié avec cinq vertueux Clercs de l'Eglise Cathedrale de Vennes, trois desquels : sçavoir, Condelok, Leomel & Winkalon, pour leur rare pieté, prudence & sçavoir, estoient fort bien venus & cheris de Neomene, Lieutenant de l'Empereur, & des Barons & Seigneurs du Païs. Ces saints personnages, considerans le peril auquel on est dans les villes, & au contraire le repos & tranquillité d'une vie retirée & solitaire, resolurent de quitter la ville & le monde, & de se retirer en quelque desert pour y servir Dieu en estat de plus grande perfection; à condition que Convoyon (qu'ils nommerent tous unanimément) se voulût charger de leur conduite & direction.

III. Son humilité luy fit refuser constamment cette superiorité, mais les instantes suplications des cinq Confreres le presserent d'y donner consentement, voyant la volonté de Dieu estre telle; Ils se deffirent de leurs Prébendes & Benefices, & ayant receu le congé & benediction de leur Evesque, qui regrettoit extrémement la perte qu'il faisoit de ces saints Hommes, la fleur de ses Ecclésiastiques, mais n'osoit les divertir de leur sainte resolution, crainte de resister à la vocation divine, ils sortirent de Vennes, & allerent se rendre sur le bord de la Riviere de Villaines, en une Forest épaisse, lequel lieu trouvant propre à leur dessein (pour estre retiré & éloigné de toute hantise des hommes), ils resolurent de s'y habituer. C'est pourquoy ils allerent trouver le Seigneur de cette Forest, nommé Ratwilus, lequel leur ordonna un canton de la Forest nommé Rhedon, & congé de prendre des materiaux en la Forest tant qu'il leur faudroit pour l'edifice & accomodation de leur Monastere.

IV. Cette permission obtenuë du Seigneur de la terre, S. Convoyon envoya à Vennes en obtenir le consentement & confirmation de Neomene, qui de bon cœur ratifia le tout au desir du saint, & luy donna autres revenus de son propre bien. Lors ils commencerent à se bastir l'an de grâce 826 (1), ayans fait venir des ouvriers pour abattre du bois dans la Forest; mais le diable, qui traverse perpetuellement les serviteurs de Dieu en leurs saints et pieux desseins, croignant ce qui arriva depuis, que ce lieu devint un Seminaire de saints Religieux qui lui feroient une guerre continuelle, incita quelques Seigneurs du Païs circonvoisin à s'oposer à l'establissement de ces bons Peres & à la construction de ce nouveau Monastere, pretendans ce lieu où ils bastissoient leur apartenir. S. Convoyon fut contraint d'avoir recours à son bien-faicteur Rathwilus, & au Lieutenant Neomene, vers lequel il dépescha le R. P. Lohemellus à Vennes.

V. Ces deux Seigneurs maintinrent les bons Peres en la possession & paisible jouïssance de la terre de Rhedon, & firent tant envers ces Seigneurs mal-contens, qu'ils desisterent de troubler les Religieux, & les laisserent en patience. Ils continuerent donc leur ouvrage, &, à l'aide des Païsans du voisiné, édifierent une petite Chappelle qu'ils dedierent à Dieu, sous l'invocation & patronage de S. Estienne premier Martyr, &, tout auprés, de petites Cellules en carré pour se loger, un petit Cloistre & quelques autres

(1) M. de Kerdanet indique la date de 829. — Nous rétablissons ici les dates données par Albert Le Grand, nous indiquerons plus loin les dates données par M. de la Borderie. — A.-M. T.

Officines. Le tout mis en estat, les Religieux s'y logerent & commencerent à mener une vie si sainte & admirable, que le bruit en vola en moins de rien, non seulement par la Bretagne, mais aussi jusques en Poictou, d'où un pauvre homme aveugle vint à Rhedon trouver S. Convoyon, disant avoir esté adverty par un Ange de le venir trouver pour recevoir de luy la veuë. S. Convoyon dit la Messe à son intention, puis luy faisant le signe de la Croix sur les yeux, luy rendit la veuë. Ce miracle ayant éclaté, plusieurs bons Prestres moyennez vinrent trouver le S. & luy demanderent humblement l'habit de la Religion, donnans leurs biens & revenus au Monastere, entre lesquels le premier fut un jeune Gentil-homme de grande maison nommé Winkalon, qui donna tout son patrimoine.

VI. Le Prince Neomene, qui lors estoit grandement aymé & chery de l'Empereur, obtint de sa Majesté quelques Paroisses és environs de Rhedon, lesquelles il donna à perpetuité à S. Convoyon. Le revenu de ce saint lieu estant extrémement augmenté par les dons & aumosnes de ces Seigneurs, ils desirerent bastir un Monastere plus grand & spacieux, & lors fonderent la devote & celebre Eglise de S. Sauveur de Rhedon, & placerent le maistre Autel en un certain lieu qui leur avoit esté revelé, (comme aussi la forme, symetrie & disposition de l'Eglise). Aprés avoir parachevé l'Eglise, ils bastirent le corps du Monastere ample & spacieux pour y loger grand nombre de Religieux, qui de toutes parts s'assemblerent en cette sainte Maison, pour y vivre au service de Dieu en la compagnie de ces saints Personnages, & sous la conduite de saint Convoyon. Leur bien-faicteur, Ratwilus estant veuf, se retira dans le Monastere de Saint Sauveur, desirant y finir ses jours au service de Dieu. Sur cette genereuse resolution, il tomba malade, &, en peu de jours, fut reduit à l'extremité. S. Convoyon, regrettant fort la perte de ce bon Personnage, remply de confiance mena ses Religieux au Chœur, & ensemble avec eux il fit Oraison pour la convalescence du malade, lequel tout sur le champ se leve sur pieds sain & gaillard, remerciant Dieu & son serviteur saint Convoyon, lequel, peu aprés, le vestit de l'habit de l'Ordre, où il vescut quelque temps, & mourut en opinion de sainteté.

VII. L'an de grace 826 (1), l'Empereur Louys le Debonnaire ayant esté degradé & enfermé dans un Monastere, les Bretons qui, dés l'an 826, avoient offert la Couronne Royale de Bretagne à Neomene (laquelle il refusa) l'importunerent de rechef d'accepter le Royaume, & les affranchir de la servitude de l'Empire, ce qu'il accepta; &, ayant esté proclamé Roy, pour premier exploict, bannit & chassa de la Bretagne tous les Agents & Officiers des Empereurs, cassa et annula toutes leurs Loix et Ordonnances, remettant le pays en son entiere et prestine liberté. Mais Charles le Chauve, à qui, par accord fait avec ses deux freres Lothaire & Louys, estoit écheu cette partie de France qui est entre la mer & Meuse, l'an 844, vint ataquer le Roy Neomene pour ravoir ce qu'il pretendoit luy avoir esté ravy en Bretagne. Le Roy Neomene le defit entre le Mans & Chartres, courut tout le Mayne & la Bausse, d'où il remporta un merveilleux butin qu'il donna au Monastere de Rhedon. Il vainquit le mesme Roy Charles le Chauve en Anjou, l'an 855, puis à la journée de Valon au Mayne, &, estant de retour en Bretagne, alla à S. Sauveur rendre grace à Dieu de ses victoires, & donna à l'Abbaye de Rhedon toutes les dépouilles de ses ennemis & le butin de ses conquestes.

VIII. Pendant l'absence du Roy Neomene qui avoit porté la guerre hors son Royaume, un saint personnage nommé Gerfredus ou Geffroy, Moyne de l'Abbaye de S. Maur sur Loire, qui menoit une vie solitaire en la forest de la Noë, entre les villes de Josselin & la Cheze (lors nommée forest Wennok) (2), fut divinement adverty, d'aller à Rhedon trouver ces bons Religieux, desquels il fut tres-bien receu, & demeura deux ans avec eux pour

(1) M. de Kerdanet indique la date de 830.

(2) On verra plus loin que d'aprés M. de la Borderie l'ermitage de ce pieux solitaire était à Loqueffret, dans le pays de Poher, au diocèse de Cornouailles. — A.-M. T.

les instruire & informer de la Religion du glorieux Patriarche S. Benoist, laquelle ils embrasserent unanimement, & lors S. Convoyon fut fait premier Abbé du Monastere de S. Sauveur de Rhedon, car avant avoir receu la regle de S. Benoist, encore qu'il eust esté toujours le Superieur, il ne s'estoit toutefois pas nommé Abbé. Nonobstant la sainte vie que menoient S. Convoyon & ses Religieux, il s'en trouva plusieurs lesquels, ne les pouvans endurer, les grévoient extrémement, & tâchoient de tout leur pouvoir de les déloger de Rhedon, entre-autres un riche et puissant Seigneur nommé Illok, lequel avoit juré de les chasser de ce lieu, ou les y saccager, sans en prendre aucun à mercy; mais Dieu les détourna de cette meschante & pernicieuse resolution, par le moyen que je vous diray.

IX. Un villageois d'auprés de son Manoir, allant un matin à son champ charruer, devint tout à coup muet & perclus de tous ses membres, raporté au logis, le Seigneur Illok le vit, & jugea qu'il estoit incurable; il fut porté à S. Sauveur (come il monstra par signe le desirer), & fut posé devant le grand Autel. S. Convoyon prenant compassion de luy, le recommanda aux prieres de ses Religieux, & luy mesme pria pour luy, & le retint, cette nuict, au Monastere, &, lors que les Moynes chantoient à Matines le Pseaume *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo,* il se leva sur ses pieds sain & gaillard, remerciant Dieu & S. Convoyon. Illok, ayant veu ce miracle, deposa l'aversion qu'il avoit de ces bons Religieux, & leur fut depuis fort affectionné. Un jeune homme nommé Wrbicus estant un jour entré dans le jardin du Monastere, y remarqua quatre belles ruches d'Abeilles, &, ayant choisi son heure, en deroba une qu'il emporta sous son aisselle; mais arrivé au logis, il ne la put oster de dessous son bras, de façon que tout confus & repentant il vint au Monastere, confessa sa faute, & ayant receu la benediction & absolution de S. Convoyon, la ruche se détacha de son aisselle, & fut rapportée en sa place.

X. Puis que nous sommes entrez au narré des Miracles que Dieu a operés par les merites de ce S. Abbé & de ses Religieux, j'en rapporteray encore quelques autres : Comme on travailloit à l'edifice du Monastere, un Gentil-homme nommé Ronwallon donna à S. Convoyon le boisage d'une sienne métairie, pour aider à l'édifice du Monastere. Le saint Abbé envoya le P. Lohomellus pour donner ordre à charger & charroïer ledit bois; ce qu'ayant fait, comme les chartiers devalloient la descente de Beaumont (*clivum belli montis Monasterio ferè imminentis*), au pied duquel est situé le Monastere, l'un d'eux nommé Joncunius tomba au devant de la charette, laquelle passa par dessus, laissant ce pauvre corps tout brizé & moulu de bras & jambes, en estat si miserable, qu'on n'en attendoit que la mort. Le P. Lohomellus, bien marry de cet accident, cependant qu'on retire le corps de dessous les rouës de la charette, se recollige, & ayant fait sa priere, ce pauvre homme se leve sur bout sain & dispos, au grand estonnement de tous ses compagnons, & conduit son charroy jusques dans le Monastere, où il rendit graces à Dieu, & au Pere qui, par sa priere, luy avoit obtenu la santé.

Il arriva un jour que l'on fanoit en la prée d'Estriel (*pratum stricti aëris*), apartenante au Monastere de Rhedon; le Pere, qui estoit en charge de Semenier, fut surpris du son dela cloche pour aller à la grande Messe, il se rend au bord de l'eau, & ne trouvant batteau pour passer la Riviere de Villaines (qui coule le long des murs du Monastere), marcha sur les eaux, & se rendit à temps pour dire la grande Messe, au grand estonnement de ceux qui voyoient l'eau ferme sous ses pieds.

XI. Il fit bien paroitre le zele qu'il avoit envers Dieu et l'Eglise en la poursuite que par commandement du Roy Neomene, il fit contre quelques Prelats de Bretagne accusez de Simonie, lesquels il poursuivit si vivement en Bretagne, qu'aprés plusieurs apellations & longueurs il osta le scandale de l'Eglise, au contentement des gens de bien & deplaisir des vicieux, desquels il estoit non moins severe censeur, que zelé persecuteur.

L'an de grace 855(1), le Roy Neomene dépescha un honorable Ambassade vers le Pape Leon IV, dont il fit Chef S. Convoyon, qui fut suivi de quarante, tant de Seigneurs que Gentils-hommes qui voulurent honorer cet Ambassade, & visiter les Saints lieux de Rome, où ils arriverent en peu de temps ; &, ayant obtenu audiance deux jours aprés leur arrivée, ils baiserent la pantoufle du Pape de la part de leur Maistre, & S. Convoyon fit sa Harangue en beaux & elegans termes Latins, exposant le sujet de son Ambassade, qui estoit. *1. Pour prester l'obeïssance et soumission au S. Siege, de la part de Tres-Haut, Tres-Noble et Victorieux Prince, le Roy de Bretagne son Maistre ; et de sa part presenter à sa Sainteté une riche Tiare ou couronne Papalle de fin Or, tres artistement élabourée, greslée et battue de Pierreries de prix et valeur inestimable. 2. Qu'il pleust à sa Sainteté d'honorer le Roy et tout son Royaume des Reliques de quelque S. Martyr. 3. Pour supplier sa Sainteté de faire justice des Evesques Simoniaques, Protestant ne rien rechercher en cette poursuitte, que d'oster le scandale de l'Eglise en son royaume.*

S. Convoyon ayant fait sa Harangue, presenta les lettres & presens du Roy à sa Sainteté, qui les receut fort agréablement, & ayant satisfait à tous les points de l'Ambassade, accordant au Roy sa requeste, luy fit present d'une précieuse Relique, qui estoit le Chef de S. Marcellin, Pape & Martyr, & donna plusieurs autres Reliques à S. Convoyon, lequel, ayant receu la benediction de sa Sainteté, s'en retourna en Bretagne avec toute sa suitte. Les Ambassadeurs de retour, & ayans rendu raison de leur Legation, le Roy convoqua ses Estats à Rhedon, y cita tous les Evesques de son Royaume, & indiqua une solennelle Procession pour porter la Relique que le Pape luy envoyoit, au Monastere de S. Sauveur, où elle fut mise en un Chef d'Or.

XII. S. Convoyon s'estant acquitté de cette affaire demanda son congé au Roy, qui le luy donna. Ainsi il revint en son Monastere, où il fut bien receu de ses Religieux, & trouva qu'en son absence estoit decedé le bon Pere Lohomellus, ayant esté muet & paralytique cinq ans avant sa mort, on le tenoit en opinion de Sainteté, & son corps mort rendoit une souëfve & delectable odeur.

Le Roy Neomene, ne se contentant des grands biens et revenus qu'il avoit donnés au Monastere de Saint Sauveur, fonda le Royal Prieuré de Lehon sur Rance, és faux-bourgs de Dinan, & en donna le fonds au Monastere de Rhedon. Il fit aussi rapporter, la mesme année 860 (2), le corps de S. Magloire II, Archevesque de Dol, de l'Isle de Jarzay, où il avoit toujours demeuré depuis son decez ; &, l'ayant richement enchassé, le mit audit Prieuré de Lehon. Il fit aussi lever le corps de S. Wennal à Land-Tevennec, & luy donna une riche chasse d'argent doré. Ce Prince decedé l'an 862(3), Heruspée son fils fut sacré Roy, lequel n'affectionna moins S. Convoyon qu'avoit fait son feu pere ; l'an 865 (4), luy donna la moytié de la bourgade de Brain. La mesme année, les Normands et Nortvegues vinrent sous la conduite du prince Sideric, Cousin du Prince bien surnommé Coste de Fer, fils de Lothrichk, Roy de Dannemarch, pour devoir prendre terre en Bretagne. Le Roy Heruspée leur alla au devant en armes, presenta à Sideric le traitté fait entre le feu Roy son pere & le Prince Bier, ce qu'ayant veu il se retira en haute mer ; Mais cette nation estant accoustumée au brigandage, quelques vaisseaux de la flotte entrerent en Loire, & firent le dégast en la Marche Nantoise. Le roy se plaint à Sideric, lequel, fasché que ses gens avoient violé la foy promise, entra dans la Loire avec 150 voiles, & mande au Roy qu'il y vint de son costé, & ainsi enveloperent ces pillards, desquels ils attraperent la plus part qu'ils saccagerent.

(1) M. de Kerdanet donne ici la date 847.
(2) *Idem.*, 850.
(3) *Idem.*, 851.
(4) *Idem.*, 853.

XIII. Ceux qui se peurent sauver de ce carnage, ayans ravituaillé leurs Navires, entrerent dans l'embouchure de Villaines, & vinrent jusques à Rhedon, bien resolus de saccager la Ville & piller le Monastere de S. Sauveur. En cette subite allarme & effroy, tous les Moynes, éperdus de crainte, ne pensoient qu'à quitter le Convent & à se retirer en quelque place forte pour evader la furie de ces Barbares; mais S. Convoyon les retint, &, aïant fait sonner le Chapitre, les exhorta à subir constamment la mort, si besoin en estoit; puis, les menant à l'Eglise, y passa la nuit avec eux en prieres & Oraisons. Sur le poinct du jour, les barbares jetterent hors leurs chaloupes & batteaux pour mettre du monde a terre, ce qu'ils firent en moins d'une heure, & se rengerent en ordonnance pour marcher vers la Ville, ayant laissé quelques soldats à la garde de leurs vaisseaux; mais saint Convoyon & ses Religieux, redoublans leurs prieres, le Ciel tout subitement commença à leur faire la guerre, l'air se charge de nuages, une gresle pierreuse, meslée de foudre & d'éclairs, les martelle, les uns sont écrasez du foudre, autres assommez de la gresle, autres pensans se sauver vers leurs vaisseaux, se jettent à la nage & sont engloutis dans la riviere, laquelle, émeuë extraordinairement de ses vagues ronflantes, attaque les Navires de ces pillards, rompt leurs cables & amares, pousse les uns eschoüer à la coste, brise les autres aux escueils prochains, & les autres, ayant servy de joüet aux vents et à la mer, furieusement battus de vagues, faisans eau de toutes parts, enfin coulent à fond & noyent tous ceux qui estoient dedans.

XIV. Les Chefs des Barbares, se voyans combattus par des ennemis à qui ils ne pouvoient resister, se douterent bien que le Dieu des Chrestiens, invoqué & devotement servy en ce Monastere qu'ils avoient resolu de raser, prenoit en main la defense de ses serviteurs, pour lequel apaiser, ils firent vœu de faire de riches presens au méme Monastere qu'ils vouloient piller; lequel fait, la tempeste cessa; ils camperent au méme lieu & deputerent une compagnie pour aller porter leur Vœu. S. Convoyon, qui estoit au Chœur en prieres avec tous ses Moynes, en eut la revelation & leur sortit au devant hors l'Eglise, leur defendit d'entrer dans l'enclos du Monastere, ny de faire tort à aucun, receut leurs Vœux, & les exhorta à quitter leur Idolatrie & recevoir le S. Baptesme, puis leur fit apporter quelques rafraischissemens, &, ayans fait la collation, il les congedia leur defendant de plus ravager cette Coste; ce qu'ils promirent observer, & s'en retournerent vers leurs Navires horsmis seize qui, estans entrez dans la cour du Monastere (contre & au mepris de la defense du saint Abbé) forcenerent et devinrent enragez.

XV. L'an 866 (1), le Roy Heruspée fut tué au pied de l'Autel d'une Eglise, (où il s'estoit sauvé en franchise), par les soldats du Comte Salomon, son Cousin germain, lequel se fit Couronner Roy. Le bon saint Abbé l'alla trouver, le reprit aigrement de ce meurtre & luy predit, d'un esprit prophetique, qu'en punition de cette cruauté, où son ambition l'avoit précipité, Dieu le paieroit en mesme monnoye, & seroit massacré par ses cousins germains, & la Couronne ne parviendroit à ses enfans, ce qui arriva de point en point. Dieu toucha le cœur de ce Prince, qui, se repentant de son peché, en fit depuis penitence, & retint S. Convoyon pour son Directeur. Les Normands & Danois continuans leurs courses & irruptions dans la riviere de Villaines, & nommément sur le territoire Rhedonois, au grand dommage & trouble des Religieux de Saint Sauveur, le Roy Salomon, qui avoit confirmé les dons des revenus & terres que ses predecesseurs avoient donnés aux Monasteres de Lehon & Rhedon, bâtit le Prieuré de S. Sauveur de Ploëlan, dans son Manoir de Brécilian, l'an 869, (c'est l'Eglise Paroissiale & Prieuriale de S. Maxence), & en donna le fonds à l'Abbaye de Rhedon, y fit ensevelir la Reine Guihenec sa femme,

(1) M. de Kerdanet donne la date de 857.

et y choisit sa sepulture. Il desira que le bon S. Abbé Convoyon, déjà vieil et cassé, s'y retirast; ce qu'il fit, ayant fait choisir pour son successeur Abbé à Rhedon, Rithrandus. Ce prince cherissoit grandement les Religieux qui estoient en ce Prieuré, avec lesquels il conversoit le plus souvent. Il leur donna le corps de saint Maxence richement enchassé, & le bras de saint Leon Pape, que le Pape Adrian II luy avoit envoyé.

XVI. Enfin saint Convoyon, remply de vertus & merites, tomba malade en ce lieu ; &, ses forces se diminuans de jour à autre, receut ses Sacremens, & ayant exhorté ses freres à l'amour de Dieu, & perseverance en leurs saintes resolutions, il rendit son esprit, le cinquiéme jour de janvier, l'an 872, le Roy le fit solennellement enterrer prés du sepulchre qu'il avoit disposé pour soy, où Dieu a operé plusieurs miracles en témoignage de sa Sainteté. Cette Eglise fut depuis razée par les Normands, & les Reliques des SS. Leon, Maxence & Salomon portées en divers lieux. Celles de S. Convoyon furent raportées en son Monastere de S. Sauveur de Rhedon, où elles sont reveremment gardées & devotement visitées. Ce Monastere de S. Sauveur de Rhedon est l'un des plus devots Pelerinages de Bretagne, grandement chery des anciens Princes Bretons, Roys & Ducs. Le Roy Neomene, son Fondateur y voulut estre enterré : Le Duc Allain IV du nom, surnommé Fergeant, tombé malade & desesperé des Medecins, se fit porter à S. Sauveur de Rhedon & y receut parfaite santé. Là mesme il servit Dieu en vie tranquille & privée s'estant demis de son Estat à son fils le Prince Conan, & y fut ensevely : là son Frere Benedict, Evesque de Nantes, homme vain et mondain en sa jeunesse, commença sa conversion, & ayant resigné tous ses Benefices, se rendit Religieux à Kemperlé. Les bons Religieux de ce Monastere furent Directeurs et Peres spirituels de la bonne Dame Ermengarde d'Anjou, qui depuis, de Duchesse de Bretagne, se fit Sœur Tierceline de l'Ordre de saint Bernard à Rhedon : Louis XI Roy de France vint en pelerinage à Saint Sauveur de Rhedon, l'an 1462, où il fit de grands presens; La Reyne Anne & le Roy François I y furent aussi en exprés pelerinage.

ADDITION.

Les anciens titres conservez en l'abbaye de S. Sauveur de Rhedon, & la structure de ses bastimens & de son eglise font assez reconnoitre qu'elle est l'une des anciennes de l'ordre de S. Benoist; elle est située sur la riviere de Villaines en l'Evesché de Vennes, & Monsieur d'Argentré veut qu'elle aye esté fondée par les anciens Comtes de Vennes, mais les Chartres de ses archives font voir qu'elle a receu grand accroissement par les liberalitez de l'Empereur Loüis le Debonnaire, & des Roys Neomene, Heruspée & Salomon, le Duc Alain Fergeant y avoit une particuliere devotion, se retira en ladite Abbaye quelques années avant sa mort, et y fut inhumé avec pompe l'an 1119. L'on y voit son portrait au naturel en un très-ancien tableau, et celuy d'Ermengarde d'Anjou sa femme, decedée en estime de sainteté, & à laquelle S. Bernard a escrit quelques Epistres.

Dans les anciennes vitres de l'Eglise on voit les portraits de plusieurs Ducs et Duchesses de Bretagne, & de quelques Seigneurs de Rohan, de Rieux, de Rochefort, de Chasteau-briand et de Malestroit ; Et dans le Thresor de l'Eglise on remarque des Reliques rares et saintes, & au devant du grand Autel un Crucifix d'Argent d'une grandeur prodigieuse.

Les plus belles Fondations de l'Abbaye, après les Royales et Ducales, sont faites par les Seigneurs de Rieux en divers temps, et particulierement par Hencar de Rieux du temps de l'Abbé Connoyon second, l'an 1050. Par Allain de Rieux l'an 1063. Par Josselin de Rieux l'an 1089. & par Guehuenoc de Rieux aux années 1112 & 1127.

D'autant que les Abbez de Rhedon ont de grands droits, grand revenu, grand Fief et jurisdic-

tion, avec droit de Menée au Presidial de Rennes, possedent une jolie Ville et un bon Chasteau sur la riviere qui porte à Rennes les vivres et principales marchandises ; ce Benefice a toûjours esté tres-considerable, & possedé par des personnes de grand merite. Il y a long-temps que les Roys sont en possession d'etablir les Gouverneurs à cause de la situation et consequence de la place, quoy que l'on trouve aux Chartres de Bretagne en l'Armoire L. Cassette C. un Traitté passé le 8 octobre 1364, entre le Duc & l'Abbé de Rhedon, par lequel la Nomination du Capitaine est attribuée à l'Abbé, prenant Lettres de confirmation du Duc.

Nostre Autheur dit que S. Convoyon que je trouve nommé Connoyon fut premier Abbé de Rhedon, & qu'il mourut l'an 872. Il a eu pour successeurs :

Rithrandus Muret l'an 886.

Caduvalonus en l'an 910.

Hugulanus en l'an 930.

Perenesius en l'an 954.

Almodus en l'an 967.

Bily en l'an 988.

Hubicus ou Hubic Medecin de profession, en l'an 992.

Caduvalonus second, lequel assista à la fondation de l'abbaye de Kemperlé, l'an 1028.

Caduvalonus III du nom, mort l'an 1041.

Convoyon II du nom, en l'an 1050.

Caduvalonus IV, avoit esté coadjuteur du précédent, & estoit Abbé aux années 1061 & 63.

Robertus en l'an 1089.

Justinius qui mourut fort âgé, *Confectus Senio* de la Cronique de l'Abbaye de Kemperlé, l'an 1106.

Gualterius en l'an 1108.

Henricus (*Herveus*) qui usurpa l'Isle de Guedel ou Belisle sur les Abbé et Moynes de Kemperlé, & que son successeur fut obligé de rendre, estoit Abbé aux années 1112-1127.

Je n'ay peu (1) retrouver les noms des successeurs du dit Hervé, jusques à Frere Macé, Abbé

(1) Grâce au *Pouillé de Rennes,* nous pouvons combler cette lacune et donner la suite des abbés jusqu'en 1790.
Guillaume, 1140.
Yves, 1144-1157.
Silvestre, mourut en 1169.
Vivien, 1187.
Jean, mourut en 1233.
Daniel, mourut en 1256.
Henri de Rigoert.
Pierre, 1265-1269.
Robert Bisel, mourut en 1280.
Jean de Guipry, 1288, mourut en 1307.
Olivier de Bern, 1332.
Jean de Tréal, 1340-1370, portait : *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur.*
Frère *Macé,* c'est-à-dire *Mazé* ou *Mathieu* le Bart, 1381.
Guillaume de Trebiquet, 1384-1389.
Raoul, 1396-1402.
Jean de Pontbriand 1404 : *d'azur au pont de 3 arches d'argent maçonné de sable.*
Raoul de Pontbriand 1419 mort en 1422.
Guillaume Bodart, 1427, mort en 1428.
Simon, 1429.
Guillaume Chesnel 1429, mourut 1439.
Jean de Sesmaisons, 1439 : *de gueules à 3 tours de maison d'or.*
Yves le Sénéchal, 1440-1467 : *d'azur à 9 macles d'or 3.3.3.*
Alain de Coëtivy 1468 mort 1474 : *fascé d'or et de sable de 6 pièces.*
Odet de la Rivière, 1474-1492 : *d'azur à la croix engreslée d'or.*
Guillaume Guéguen, 1492-1506, *d'argent à l'olivier de sinople au francquartier d'hermines chargé de 2 haches d'armes de gueules en pal.*
Philippe de Lastellier, 1499.
Pierre de Brignac, 1505-1514, *écartelé au 1 et 4 d'argent à l'arbre d'azur au 2 et 3 d'azur plein.*

Claustral, qui mourut l'an 1381. Son Sceau estoit empreint d'un Crucifix, devant lequel estoit l'effigie d'un Abbé à genoux & à ses pieds un Escusson empreint d'un Leopard.

Audit Macé succeda Guillaume, lequel estoit auparavant Abbé Claustral de Kemperlé & fut transferé à Rhedon l'an 1384.

Frere Raoul du Pont-briand estoit Abbé l'an 1396.

Jean du Pont-briand neveu du précédent, grand Conseiller d'Estat du Duc Jean V, qu'il accompagna à Paris lorsqu'il alla rendre ses hommages au Roy Charles VI, l'an 1403.

Frere Yves estoit Abbé de Rhedon l'an 1456.

N... le Senechal, de la maison de Carcado, fut restaurateur de l'Abbaye & y fut inhumé sous un tombeau élevé en la Chappelle qui fait l'aisle de l'Epistre ; il est representé en la vitre de la mesme chappelle, revétu d'une Chape d'Azur, semée de Mâcles d'or, qui sont les armes de sa maison.

Artus de Montauban favory du Duc, fut successeur de l'Abbé le Seneschal, il gouvernoit l'Abbaye aux années 1462 & 64.

Odet Abbé de Rhedon, l'an 1474.

Guillaume Chesnel, 1480.

Guillaume Gueguen, natif de l'Evesché de S. Brieuc, Secretaire et Favory du Duc François II, premier president en la Chambre des Comptes, lieutenant en la Chancelerie, & Vichancelier de Bretagne, s'estant rendu homme d'Eglise, il fut le premier Abbé Commendataire de Rhedon, & Prieur de Lehon, & successivement Evesque de Mirepoix & de Nantes, où il mourut l'an 1506, & est inhumé en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre, soubs un Tombeau élevé de marbre blanc, en la Chappelle de la Magdelaine

Anthoine de Grignaux, Evesque de Treguer & Abbé de Rhedon, 1510.

Louys de Roussi, Cubiculaire camerier et secrétaire du Pape, estoit abbé de Rhedon l'an 1522.

Jean Cardinal de S. Cosme & Damian, Abbé de Rhedon en l'an 1539.

Paul Hector sorti Abbé de Rhedon, 1572. Par Arrest du Parlement du 23 octobre 1573, rapporté par Herissays en son recueil des arrests de Bretagne, l'Abbé de Rhedon fut condamné de nourrir 30 Religieux, de faire reparer les édifices de l'Abbaye, & de faire bastir une infirmerie, d'entretenir un Docteur en Theologie pour faire leçon, & un Predicateur pour les Advents & Carêmes.

Enfin l'Abbaye ayant esté long-temps possedée par des Italiens, a esté baillée à deux Artus d'Epinay, Oncle et Neveu de la maison de S. Luc, après le decez du dernier desquels elle fut baillée l'an 1622, au Grand Armand Jean du Plessix lors Evesque de Luçon & depuis Cardinal de Richelieu, aprés le decez duquel le Roy la donna à

La Vie de S. Convoyon a esté par nous recueillie de ce qu'en disent les Annalistes Bretons,

Louis de Rossi Cardinal de Saint Clément, 1520. *D'or à l'aigle impériale de sable chargée sur la poitrine d'un écu d'azur au lion d'or couronné de même, tenant en la patte dextre une rose d'argent tigée et feuillée de sinople.*

Clément Campion, 1524.

Jean Salviati 1528-1553, *d'argent à 3 bandes bretessées de gueules.*

Bernard Salviati, 1557 † 1568.

Paul Hector Scotti, 1575 † 1596.

Arthur d'Espinoy 1600 † 1618, *d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants mal ondés d'or.*

Armand du Plessix, 1622 † 1642, *d'argent à 3 chevrons de gueules.*

César de Choiseul du Plessis-Praslin, 1643-1648, *d'azur à la croix d'or cantonné de 18 billettes de même, cinq dans chaque canton du chef et 4 dans chaque canton de la pointe.*

Alexandre de Choiseul, 1648-1652.

Auguste de Choiseul, 1652-1681.

Théodore-Emmanuel de la Tour d'Auvergne, 1681-1692, *d'azur semé de fleurs de lys d'or à la tour d'argent maçonnée de sable brochant.*

Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, 1692 † 1747.

Henri-Louis des Nos, 1747, † à Coblentz 1793, *d'argent au lion de sable armé lampassé et couronné de gueules.*

P. P.

et nommément Monsieur d'Argentré liv. 3, chap. 15, 17 et 22. Allain Bouchart en ses Annales de Bretagne liv. 2, feuillet 61, et plus spécialement des Annales Manuscrites de l'Abbaye de S. Sauveur de Rhedon, par Extrait fidele tiré par R. P. F. Michel Ernard Prieur de S. Nicolas, à l'instance de Monsieur le Prieur de S. Michel et d'Air à S. Gildas des Bois, le 29 janvier 1624, à nous communiqué par Venerable et Discret Missire Vincent Charron Chanoine de S. Pierre de Nantes, le 1 de juillet 1633.

ANNOTATIONS.

SAINT CONVOYON ET NOMINOÉ (A.-M. T.).

En racontant la vie du saint Abbé Convoyon, Albert Le Grand a trop négligé de nous montrer en lui l'homme qui par son prestige religieux fut l'aide intelligent et dévoué de celui qui rendit à la Bretagne son autonomie. Il nous faut combler cette lacune; nous emprunterons les éléments de cette courte étude à l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie.

De l'aveu même de leurs ennemis, deux héros, Morvan et Wiomarc'h, généreux champions de l'honneur et de l'indépendance de la race bretonne, s'étaient jetés joyeux dans la mort pour la gloire de la patrie et pour la défense du sol natal; il semblait que tout fût perdu, et voilà que Dieu donnait à la Bretagne un autre héros qui à l'heure voulue la comblerait de gloire et de puissance.

Au mois de juillet 819, l'empereur Louis le Débonnaire tenait à Ingelheim une assemblée politique ou plaid général dans laquelle parurent, comme d'habitude, plusieurs des tributaires de l'empire, surtout de ceux qui avaient été soumis l'année précédente, entre lesquels nécessairement plusieurs chefs bretons. Parmi ceux-ci il en était un, jeune encore, sur lequel s'arrêta l'attention de l'empereur, et auquel, sans doute sur la recommandation de ceux qui étaient à la tête du parti des Franks, il conféra l'office de comte de Vannes.

Sur la famille et sur le passé de ce nouveau comte nous ne savons rien; c'est celui qu'Albert désigne sous le nom de Néomène et que l'histoire appelle Nominoé. De cette année 819 jusqu'à 826 il n'est qu'un administrateur fidèle au prince qui a reçu sa promesse et son serment. Il en est bientôt récompensé par le titre et les fonctions de duc ou gouverneur de toute la Bretagne, et jusqu'en 840 c'est ainsi qu'il sera désigné; il sera aussi appelé dans quelques actes *Missus Imperatoris.* Pour confier ainsi le gouvernement des Bretons à un Breton, l'empereur a évidemment eu comme motif de rendre à ceux-ci la soumission moins pénible; mais un tel choix ne pouvait agréer aux Franks; pour eux la Bretagne était une terre à exploiter, à piller, et le choix d'un Breton pour régir la race vaincue n'était à leurs yeux qu'une trahison. Un document presque contemporain, les *Gesta Sanctorum Rotonensium* (les Actes des Saints de Redon) expose ainsi cette situation de la Bretagne et de son gouverneur : « Au temps de l'empereur Louis, la discorde se mit entre les Franks et les Bretons, parce que ceux-là voulaient de nouveau exercer leurs violences par toute la Bretagne, comme ils avaient accoutumé de faire auparavant; mais le très vaillant prince Nominoé s'y opposait de tout son pouvoir. » En dépit de tous ses efforts il y eut des chocs entre les deux nations en 830, 834, 835, 837; non seulement Nominoé n'en profita point pour essayer l'affranchissement; mais en 836 on le voit réprimer les représailles des Bretons contre les provocations des Franks; toutefois il se plaignit énergiquement à l'empereur qui lui donna raison.

Le 20 juin 840 le malheureux empereur Louis voit enfin se terminer son existence traversée par tant d'épreuves. Désormais Nominoé est libre ; le serment qu'il a prêté à Louis ne le lie nullement à Charles le Chauve.

Entre la Bretagne telle qu'elle existe alors et le pays des Franks il y a une brèche : c'est le Vannetais oriental s'étendant de Vannes à la Vilaine; mais des conquérants se sont déjà établis

dans cette zône et ont commencé à répandre autour d'eux l'esprit breton ; ce sont six moines : Convoyon, naguère archidiacre de Vannes, Conhoiarn, Tethwiu, Louhemel, Wincalon, Condeloc. Ils avaient quitté les fonctions ecclésiastiques qu'ils remplissaient auprès de l'évêque frank Raghener ou Renier, et ils cherchaient un lieu retiré pour y mener la vie religieuse; ils le trouvèrent dans le *plou* de Bain ; cet endroit s'appelait alors *Roton;* c'est aujourd'hui Redon. Le chef ou *machtiern* de Bain se nommait Ratuili ; il habitait le manoir de *Les-Fau* (Cour des Hêtres), et c'est là que les six moines vinrent lui demander d'habiter sur ses terres. Il leur octroya en don gratuit et perpétuel le lieu demandé, pour y bâtir un monastère (juin 832). A peine la donation était-elle faite que les effets en furent entravés par les prétentions de quelques tierns ; Convoion députa Louhemel près de Nominoé, encore lieutenant de l'empereur. Le moine s'exprima ainsi : « Seigneur, je suis envoyé vers votre magnifique présence par l'abbé Convoion et par ses frères; je viens vous demander de daigner, pour l'amour du Christ et le bien de votre âme, embrasser leur protection et leur défense. Ils veulent dans un lieu désert construire un monastère, où ils prieront Dieu chaque jour pour vous et POUR LE SALUT DE TOUTE LA BRETAGNE. Mais de méchants tierns postés dans les environs, qui ne craignent ni Dieu ni les hommes, les en empêchent... » Or, le plus fougueux ennemi des moines, le tiern Illoc était près du tribunal de Nominoé pendant que le moine tenait ce langage. « Seigneur prince, cria-t-il, n'écoute pas ce qu'il dit, ne crois pas une seule de ses paroles ! Le lieu occupé par ces enjôleurs m'appartient, il doit m'être rendu... » Nominoé l'interrompit : « C'est-à-dire, suppôt du diable, qu'il faudrait, à ton compte, remplir ce lieu d'impies et de bandits comme toi, plutôt que de prêtres de Dieu, de moines pieux, d'hommes justes, qui ne cesseront de prier le ciel pour le salut de tout le peuple ! » Ils avaient donc bien lu dans le cœur de Nominoé ces moines patriotes, et ils lui ont adressé par la bouche de Louhemel la parole qu'il fallait lui dire : leur désir à eux et le vœu du prince c'est tout un ; c'est le salut de tout le peuple breton.

Malgré ce jugement, Illoc et son neveu Hincant ne cessèrent de harceler les moines, et sur l'avis de Nominoé, Convoion alla lui-même exposer ses doléances à l'empereur et réclamer justice. Le comte de Nantes et ce même Renier, évêque de Vannes, qui avait eu Convoyon pour archidiacre et ses compagnons pour membres de son clergé, se tenaient près du prince. Loin de se constituer défenseurs du saint abbé, ils s'opposent formellement à sa requête et disent à Louis le Débonnaire : « Le lieu que veulent ces gens-là est trop important pour la force et la défense de votre empire. » La question est nettement posée et semble franchement résolue : les Franks voient très bien le danger de laisser sur la Vilaine s'implanter et grandir une abbaye fortement imprégnée de l'esprit breton. Aussi l'empereur, malgré toute sa bonté ordinaire et sa bienveillance bien connue pour les religieux, fait chasser saint Convoion et jure de ne jamais lui accorder sa demande. Ceci s'était passé en la même année 832, au mois d'octobre. Le mois suivant, l'empereur étant venu à Tours, saint Convoion alla l'y rejoindre, mais il fut traité de la même manière.

Et malgré cette épreuve, la communauté prospérait ; quatre mois après leur établissement à Redon, les six premiers religieux avaient reçu six autres compagnons ; puis du fond de la Bretagne leur arriva bientôt une nouvelle recrue : c'était un ermite, jadis moine bénédictin à l'abbaye de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire. Comme beaucoup de religieux bretons, il avait renoncé à la vie commune pour vivre solitaire, et il s'était enfoncé dans les montagnes boisées du pays de Poher. Il y trouva un anachorète breton nommé Fidweten et se plaça sous sa direction ; pour lui, il s'appelait Gherfred, et ce nom, quelque peu modifié, désigne encore aujourd'hui le lieu de son ermitage : l'église de Locqueffret.

Dans un songe, une voix lui avait dit : « Quitte ce lieu, va trouver mes serviteurs, moines encore novices. Tu leur enseigneras la voie par laquelle ils peuvent venir à moi et vivre selon la règle. »

Evidemment cette règle ne pouvait être que celle du monastère de Saint-Maur, c'est-à-dire la règle de saint Benoît. Sur les indications d'un saint prêtre de Vannes, Gherfred crut que les serviteurs de Dieu désignés par la voix étaient les moines de Redon, et il reprit sa route. Saint

Convoion informé de son arrivée, alla au-devant de lui avec ses moines et l'introduisit dans son monastère en chantant les louanges de Dieu. Gherfred resta deux ans à Redon, puis il retourna à Glanfeuil, et quand il partit, il laissa après lui de vrais enfants de saint Benoît.

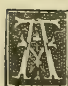
Louis le Débonnaire professait envers le patriarche des moines d'Occident une vénération, une dévotion ardente ; le changement opéré à l'abbaye de Redon aurait donc sensiblement modifié ses dispositions à l'égard de saint Convoion et de ses religieux ; mais en 833 il était emprisonné puis déposé par ses fils dénaturés. Comme nous l'avons dit, Nominoé ne provoqua ni ne favorisa de soulèvement pendant cette période, mais il voulut du moins manifester sa haute approbation pour l'esprit national si hautement exprimé par l'abbé et ses religieux, et l'on vint, un jour, annoncer à Convoion que le lieutenant de l'empereur avec les principaux seigneurs de Bretagne était aux portes de son abbaye. Nominoé y fut reçu au chant des psaumes et des hymnes, et il eut en ce jour grande joie au cœur. Il se recommanda aux prières de l'abbé et des moines et promit de leur faire du bien tous les jours de sa vie. Il tint sa promesse, en effet, et non seulement en bienfaiteur généreux, mais en habile politique, et sa principale donation fut faite au nom de l'empereur Louis alors au pouvoir de ses ennemis ; aussi, dès que le vieux souverain eut repris son autorité, il en fit usage pour mettre fin aux compétitions et aux ennuis dont souffraient saint Convoyon et sa communauté. Alors celle-ci devint « le foyer de la vie morale et de la vie matérielle » pour tout le pays environnant.

Comme nous l'avons dit, l'empereur Louis mourut en 840. Au mois d'avril 841, Charles le Chauve, son successeur comme roi de France, était au Mans, et de là prenait ses informations sur les sentiments et les projets de Nominoé. Celui-ci l'assure de sa soumission ; mais deux mois après, Lothaire qui a succédé à son père comme empereur, combattait à Fontanet contre ses frères les rois Charles et Louis. Nominoé ne voulut pas que le sang breton fût répandu dans cette lutte fratricide entre princes franks ; il envahit la Marche franko-bretonne, et le lendemain tous les Bretons étaient à sa suite.

De 841 à 845, soit par lui-même, soit par son fils Erispoé, soit par son allié Lantbert, comte de Nantes (1), Nominoé obtient d'importants succès sur les troupes de Charles le Chauve, et repousse les incursions des Normands. Enfin, au nord du bourg de Bain et tout près du monastère de Ballon, qui devait donner son nom à la victoire décisive de Nominoé, vers la fin de juin de cette année 845, la grosse cavalerie de Charles le Chauve fut écrasée, décimée par les Bretons, puis son infanterie subit le même sort; la bataille avait duré deux jours. Nominoé poursuivit les débris de cette armée à travers le pays de Nantes, du Maine et de l'Anjou, jusqu'à la Mayenne.

Après avoir pendant quelques temps songé à la revanche, Charles le Chauve trouva plus sage de signer un traité de paix, c'est ce qu'il fit en reconnaissant dans les Bretons un peuple indépendant et en Nominoé un prince souverain; constatons toutefois que dans cette Bretagne de 846 n'étaient compris ni les comtés de Nantes et de Rennes, ni les deux villes dont ils dépendaient. L'œuvre du libérateur était accomplie ; après le génie et la valeur guerrière de Nominoé, rien n'y avait autant contribué que l'esprit nationaliste, l'influence et les prières de saint Convoion et de ses moines.

NOMINOÉ ET LES ÉVÊQUES SIMONIAQUES (A.-M. T.).

UCUN fait dans notre histoire n'a donné lieu à des discussions aussi passionnées que celles qui ont été amenées par l'intervention de Nominoé dans les affaires ecclésiastiques de Bretagne. Pour juger ici le rôle du libérateur, nous avons, dit M. de la Borderie :

« 1° Les lettres des papes et des conciles, documents authentiques dont l'autorité, quand ils

(1) Ne pas confondre ce Lantbert avec un autre comte du même nom, et que nous avons déjà nommé.

affirment des faits contemporains précis et positifs, ne saurait être contestée, mais dont on peut discuter les appréciations.

2° Un autre document contemporain, d'une autorité, d'une véracité incontestable : les *Gestes des Saints de Redon*, qu'on appelle aussi parfois la *Vie de saint Conwoion.*

3° La *Chronique de Nantes* dont le témoignage ne peut être accepté qu'avec beaucoup de précautions et beaucoup de réserves, car elle a été rédigée deux siècles après l'événement (vers 1055). Le chroniqueur n'a pas eu en mains d'autres pièces originales que celles qui existent encore, et il laisse voir des préjugés si ardents contre les Bretons, un tel parti pris en faveur de la métropole de Tours contre celle de Dol, que ses assertions ne sont pas dignes de créance.

4° Une brève narration historique du dernier acte dans l'affaire des *Evêques Simoniaques* : c'est l'*Indiculus de episcoporum Britonum depositione.* »

M. de la Borderie démontre très bien, que contrairement à l'opinion de Dom Mabillon, ce dernier document, loin d'être antérieur à la Chronique de Nantes et de lui avoir servi de source, n'en est qu'un extrait destiné à remuer l'opinion publique au moment où, vers le milieu du XI[e] siècle, fut repris en cour de Rome, entre Dol et Tours, le procès de la métropole.

Nous osons dire que ces deux derniers documents, la *Chronique* et l'*Indiculus* sont des œuvres de mauvaise foi : leurs auteurs ont eu soin de garder le silence sur le rôle de saint Convoyon dans cette affaire si grave et si délicate ; c'est donc qu'à leurs yeux, l'intervention d'un homme comme l'abbé de Saint-Sauveur de Redon était la plus forte et la plus convaincante des accusations contre les prélats indignes.

Venons-en au fait sur lequel Albert Le Grand a glissé si légèrement. Nous continuerons à citer M. de la Borderie, mais en l'abrégeant, à notre grand regret.

Saint Convoion arrive un jour près de Nominoé, et ayant demandé à lui parler en secret il lui dit : « Seigneur, tu ignores sans doute que ton pays est souillé par des évêques impies et hérétiques, qui livrent et vendent les saints ordres à prix d'argent. Mais prends garde à ce que je te dis : si cette hérésie n'est pas radicalement extirpée du sol de la Bretagne, la colère de Dieu et de tous les saints tombera sur toi et sur ton peuple. »

Voilà donc trois chefs d'accusation : ils sont impies, hérétiques, simoniaques.

Ils ont un autre tort, et il ne laisse pas que d'être fort grave : ils sont du parti des Franks ; or, la grande question politique, c'est de savoir si le nouveau chef qui a conquis lui-même l'indépendance et qui l'a donnée à son pays, tolérera que des prélats, d'ailleurs parfaitement indignes, se fassent près de leurs ouailles les agents de l'étranger. Quand on prend la défense de ces misérables on oublie trop une chose : c'est que les hommes d'église qui ont été gravement coupables dans l'ordre politique l'ont été ordinairement dans l'ordre moral et religieux ; c'était vrai au temps de l'arianisme en Orient et en Occident, vrai au temps de Guillaume Le Roux et de Henri II en Angleterre, vrai en France au temps de la constitution civile du clergé. N'est-ce pas là déjà une forte présomption contre les accusés de saint Convoion ?

Qu'une telle situation ait servi les intérêts de Nominoé — nous ne saurions y contredire ; mais ce n'est nullement une raison pour blâmer ce grand homme d'avoir fait condamner de vrais coupables, surtout si ceux-ci ont reconnu leur propre indignité.

Il est vrai qu'ils y mirent des formes ; ce qu'ils avaient reçu des prêtres ordonnés par eux, ce n'était pas de l'argent, disaient-ils, c'était *la marque d'honneur* que leur devaient les ordinands : « *Nos nec dona nec munera a presbyteris nostris accepimus, sed honorem congruum ac debitum ab eis accepimus et accipiemus.* » Mais, comme Nominoé, saint Convoion et toute l'assemblée protestaient avec indignation contre cette indécente plaisanterie, on résolut de soumettre la question au Saint-Siège. Les Simoniaques étaient : Susannus, de Vannes ; Félix, de Cornouailles ; Liberalis, de Léon ; Salacon, de Dol. Du côté des accusés, Félix et Susannus partirent pour Rome ; Nominoé délégua saint Convoion pour aller soutenir l'accusation devant le Souverain Pontife qui était alors saint Léon IV. La mission bretonne ne dut pas arriver à son but avant le

mois de juillet 847. Peu après, le Pape convoqua un synode pour discuter cette affaire. Le fait de simonie fut reconnu et les coupables furent sévèrement repris ; ils s'excusèrent misérablement sur leur ignorance, à quoi l'un des membres du tribunal (un archevêque nommé Arsène) répliqua vivement : « Aucun évêque n'a le droit d'ignorer la loi ! » L'assemblée déclara, d'après les saints canons, que tout évêque ayant conféré les ordres à prix d'argent, devait être déposé et remplacé sur son siège par un autre titulaire. Les évêques simoniaques ainsi humiliés s'en retournèrent en Bretagne, tandis que saint Convoion demeura à Rome jusqu'au commencement de 848.

Quand il fut parti la situation se modifia gravement : les agents de Charles le Chauve employèrent toute leur énergie et toute leur habileté pour empêcher Léon IV de ratifier une sentence qui ne s'accordait pas avec les intérêts du roi des Franks dans une province qui venait de lui échapper mais qu'il revendiquait encore. Le Souverain Pontife ne se déjugea point ; mais la puissance ecclésiastique, pour éviter de plus grands maux, est quelquefois obligée de ménager la puissance séculière ; un conflit avec Charles le Chauve aurait entraîné de graves complications. Léon IV rappela donc qu'un évêque ne peut être jugé, condamné, déposé que par un tribunal composé au moins de douze de ses collègues. Or, il est évident que ni Nominoé, ni saint Convoyon ne pouvaient constituer un tribunal de ce genre. En dehors des simoniaques, même en comptant les *abbés-évêques,* combien y avait-il de pontifes en Bretagne ? — D'autre part, le grand prince et le saint abbé pouvaient-ils compter sur les évêques franks ? Ceux-ci étaient-ils des hommes à porter un jugement loyal et désintéressé ? — Si l'on étudie l'histoire de cette triste époque, il faut répondre : non ! Le très pieux et vraiment *débonnaire* empereur Louis, père du roi Charles, avait vu la grande majorité de l'épiscopat prendre parti pour ses fils rebelles ; il avait été, par eux, déclaré déchu, condamné à la détention. Il avait été cruellemedt traité par des hommes bien plus passionnés pour la politique que pour les intérêts divins ; or, dans les démêlés entre l'empire et le nouveau royaume de Bretagne, les Franks montraient la plus injuste hostilité contre ce petit peuple qui avait si vaillamment recouvré son autonomie et sa liberté. Nominoé ne fit donc pas appel à de prétendus juges qui n'auraient été que des défenseurs pour les coupables. « Il convoqua une grande assemblée au château de Coët-Louh ; il y avait là des prêtres et des laïques, des abbés, des évêques, des tierns, des comtes, tous les principaux personnages de la Bretagne. Les prélats simoniaques furent cités, amenés devant eux. Quand ils parurent, toute l'assemblée poussa des cris d'indignation :

« — Vous n'êtes plus dignes d'être évêques, avouez vos fautes et démettez-vous !

« Effrayés de cette explosion et noyés de honte, les malheureux avouèrent tout, déposèrent leurs anneaux et leurs crosses, insignes de l'épiscopat, et s'en allèrent chercher asile près de Charles le Chauve. »

Dites si ce choix d'un asile auprès de l'ennemi de leur pays ne prouve pas quelle avait été jusque-là leur triste attitude politique et si leurs propres aveux, à Rome et à Coët-Louh ne sont pas sufffsants pour les faire regarder comme vraiment criminels. Voici quel est sur ce point l'avis du dernier historien de Bretagne : Cette démission (1) fut-elle le résultat de violences exercées contre eux ? La *Chronique de Nantes* le crie très haut et ajoute, pour le faire croire, des contes invraisemblables. Mais comme elle fut composée deux siècles après l'événement (1050-1060), dans un esprit ardemment hostile contre Nominoé et ses réformes ecclésiastiques, ouvertement favorable aux Franks et aux simoniaques, elle mérite fort peu de confiance. Le seul témoignage sérieux sur ce point, est une lettre du pape Nicolas Ier adressée en 866 au roi Salomon, successeur de Nominoé, où ce pontife parle ainsi des aveux faits par les simoniaques :

« On dit que ces évêques confessèrent leur crime ; mais *on peut croire* que, sous le coup de la violence et de la crainte, ils dirent ce qu'ils n'avaient pas fait, parce qu'ils virent les laïques et les séculiers conspirant contre eux avec le roi. »... Cette hypothèse du Souverain Pontife : *on*

(1) Ce ne fut point en effet une déposition.

peut le croire, est certainement inexacte, car d'après les *Actes des Saints de Redon*, les évêques incriminés reconnurent avoir reçu de l'argent pour conférer les ordres. Leur démission plus ou moins spontanée, mais en tous cas, suite logique et canonique de leur confession, opéra la vacance de leurs sièges, sur lesquels leurs successeurs, quoi qu'on dise, furent régulièrement intronisés, puisque ces malheureux simoniaques avaient eux-mêmes, en confessant leur indignité, abandonné leurs églises.

Cependant toute l'église des Gaules prit fait et cause pour ces évêques sacrilèges et s'efforça, pendant de longues années, de rétablir dans les lieux souillés par eux ces vendeurs du temple. Cette campagne fit peu d'honneur aux évêques franks ; ni religieuse, ni chrétienne, ni ecclésiastique, elle était exclusivement politique, uniquement entreprise et poussée dans l'intérêt du roi Chauve, dans le but de soumettre de nouveau la Bretagne à la domination carolingienne. »

Je réserve pour plus tard de suivre M. de la Borderie dans son intéressante étude sur les causes qui déterminèrent Nominoé à créer la métropole de Dol, mais je dois citer dès maintenant ce qu'il dit sur l'emplacement de ce Coët-Louh où furent jugés les évêques bretons : ce serait d'après lui à l'endroit appelé aujourd'hui Coëtleu, près de Saint-Congar, sur la rive droite de l'Out, à mi-chemin environ entre Redon et Vannes. Il ajoute en note : « Il y a en Bretagne d'autres localités portant le nom de Coëtlouch, Coëtlou, Coëtleu, mais aucune dans une situation aussi favorable pour une assemblée de ce genre, à 32 kilomètres de Vannes la capitale de Nominoé, et à 22 kilomètres de Redon résidence de Convoion, l'un et l'autre très mêlés à cette affaire. En outre, le village de Coëtleu en Saint-Congar porte des traces d'une haute antiquité dans ses constructions ; on y a rencontré beaucoup de briques romaines et de plus deux lignes parallèles de murailles fort anciennes de style barbare, de 3 mètres d'épaisseur, à 20 mètres l'une de l'autre, débris d'une importante construction de l'époque primitive du moyen-âge. »

Malgré ces fortes présomptions, plusieurs veulent cependant un Coët-Louh autre que celui-ci. Ogée le place en Scaër, dans cette forêt de Coatlorh où Brizeux a fait vivre les héros de son admirable poème : *Les Bretons.*

LES RELIQUES DE L'ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE REDON (A.-M. T.).

En chargeant saint Convoion d'être son mandataire auprès du pape saint Léon IV, Nominoé lui donnait pour mission non seulement de traiter l'affaire importante qui vient d'être exposée, mais de prier en outre le Souverain Pontife : 1° pour qu'il accordât au nouveau chef des Bretons la permission de porter une couronne et de se faire couronner solennellement ; 2° pour qu'il voulût bien lui donner le corps d'un des premiers papes martyrs. A son tour le prince offrait à saint Léon une couronne d'or décorée de pierres précieuses.

Les deux demandes de saint Convoion furent favorablement accueillies ; Nominoé se vit autorisé à porter sur la tête un cercle d'or dans les jours solennels.

Saint Convoion présida lui-même à la translation de Rome en Bretagne du pieux trésor que lui avait accordé le successeur de saint Pierre, c'est-à-dire le corps de saint Marcellin, 29e pape (296-304). Quand il arriva en vue de Redon avec le corps du Pontife martyr, Nominoé et les principaux seigneurs bretons allèrent au-devant de lui et portèrent eux-mêmes jusque dans l'église de Saint-Sauveur, où elle fut installée solennellement, la châsse qui contenait les ossements sacrés. Cette réception eut lieu un dimanche de février 848.

Dès avant cette époque le monastère de Redon possédait le corps de saint Apothème, évêque d'Angers, et c'est saint Convoion lui-même qui l'avait pieusement dérobé, genre de larcin qui n'était pas rare à cette époque.

A côté des corps de ces deux pontifes nous trouvons encore ceux de saint Maxent, et de l'évêque saint Méloir (qu'il ne faut pas confondre avec le jeune martyr saint Méloir ou Mélar, comte de Cornouailles).

Une partie de ces reliques, comme nous allons le voir, échappa aux profanations des Normands et aux distributions indiscrètes; cependant au XVIe siècle elles ont bien diminué. M. l'abbé Guillotin de Corson a publié un inventaire du trésor de Saint-Sauveur à cette époque, et voici quelles étaient, d'après ce document, « les reliques enchassées » possédées par l'abbaye :

« Le chef de saint Marcellin, d'argent doré. Le bras de saint Léon, enchâssé en argent. — C'était le bras de saint Léon III, pape et martyr, offert en 868 par le pape Adrien II à Salomon roi de Bretagne qui le déposa à Redon. » — « L'imaige Sainct Pierre, en argent, doré en aulcuns endroits, avecq sa relique; l'imaige Sainct Yves, d'argent, avecq sa relique; ung tableau de cuivre doré auquel y a du laict de Nostre-Dame ; ung tableau carré couvert d'argent où sont plusieurs reliques. » — Un inventaire de 1594 est plus précis et signale ici les reliques de « Messieurs S. Jacques, S. Phélippes et S. Estienne. L'imaige Saincte Appoline estant de cuivre, où il y a une dent. — La Vroye Croix, enchassée en une croix d'argent doré. » — Cette relique fut apportée de Jérusalem, vers l'an 1100, par Riou, seigneur de Lohéac, qui s'était croisé avec Alain Fergent, duc de Bretagne; Riou étant mort en revenant de Palestine, la relique fut confiée à Simon de Ludron qui la remit à Lohéac très solennellement entre les mains de Justin, abbé de Redon. — « L'estolle Sainct André et sa croix. » Un inventaire de 1611 mentionne : « Un relicquaire de Monsieur Sainct Melainne enchâssé en cuivre doré avec une petite chaisnette, lequel a esté donné par frère Jacques Bonnemez, chapelain de la Serche, religieux de ladicte abbaye. »

Figurent encore dans ces inventaires, plusieurs reliquaires de différentes formes, mais sans que soient indiqués les saints dont les reliques y sont incluses.

Avant de commencer l'énumération des reliques enchassées, M. Guillotin de Corson désigne les corps saints que possédait l'abbaye de Redon, et à la liste que nous en avons donnée il ajoute les corps de saint Benoit de Macérac, ermite, et de saint Convoyon.

J'ai voulu me renseigner sur ce que l'abbaye de Saint-Sauveur a pu soustraire aux profanations des terroristes ou peut-être aux précautions maladroites des pieux fidèles qui ont voulu les sauver. Tout ce que je sais, c'est qu'à Redon on expose *une* relique de saint Apothème ; mais du pape martyr qui fut enlevé à son tombeau des bords du Tibre pour attendre la résurrection sur les bords de la Vilaine, des autres bienheureux qui vécurent et moururent à Saint-Sauveur, où y furent transférés de bien loin, il reste à peine le souvenir; quant à l'ami de Nominoé, au fondateur du monastère et de la ville, il semble qu'il n'y ait pas laissé un débri de ses ossements.

SAINT-SAUVEUR DE REDON (J.-M. A.).

L'ÉGLISE abbatiale de Saint-Sauveur de Redon est devenue église paroissiale et se trouve incomplète par suite d'un incendie qui détruisit la nef en 1782, ce qui explique le fait du clocher séparé actuellement de l'édifice. La partie la plus ancienne de ce monument est le carré central ou croisée du transept, construction romane de la fin du XIe siècle ou bien du XIIe. La tour qui surmonte ce carré est composée de trois étages d'arcatures à plein cintre, les unes aveugles, les autres ajourées. Le chœur est de style ogival de la fin du XIIIe siècle, entouré d'un déambulatoire et de chapelles absidales. La nef incendiée était de la même époque, et ce style se retrouve dans le grand clocher isolé. Au transept nord est accolée la *chapelle des Ducs,* œuvre du XVe siècle et représentant chez nous un spécimen des églises fortifiées, car ses murs sont couronnés de créneaux et de machicoulis.

LA VIE DE S. GILDAS, SURNOMMÉ LE SAGE,

Confesseur, Abbé du Monastere de Rhuys, le 29 Janvier.

L'HEUREUX S. GILDAS, honoré par les anciens du nom de *Sage,* Pere & Maistre d'un grand nombre de Saints Religieux, estoit Breton insulaire, né en la Province de Cornoüaille ; Son pere s'appelloit Caunus, Seigneur riche & moyenné, il eut cinq fils & une fille ; l'aîné fut Caillus qui succeda à la Seigneurie de son pere ; le second fut Maillocq, lequel, ayant achevé le cours de ses études, se retira du monde & se rendit Moyne au Monastere de Luythen, au territoire d'Elmaïl, où il vescut & mourut saintement ; le troisiéme fut Ægreas ; le quatriéme Allaeus, lesquels, avec leur sœur Peteone, se retirerent au desert, où ayans long-temps vescu au service de Dieu, ils moururent en opinion de Sainteté ; le sixiéme & dernier de tous fut S. Gildas, donné de Dieu à ses parens pour estre l'honneur de sa famille, l'Apôtre, Maistre et Docteur de plusieurs peuples. Si-tost qu'il peût distinctement parler, son pere l'envoya au Monastere de S. Hydultus, où il eut pour compagnons d'écolles & condisciples saint Samson depuis Archevesque d'York, puis de Dol, & saint Paul aprés Evesque de Leon. La Classe où estoient instruits ces saints Enfans estoit située prés le rivage de la Mer, laquelle souvent entroit dedans ; Saint Gildas et ses condisciples suplierent S. Hydultus d'impetrer de Dieu que la Mer se retirast plus au loin, le saint Abbé pria avec ses Disciples, & la Mer se retira miraculeusement aussi loin qu'ils voulurent, laissant à sec une grande pleine, qu'à force de travail & engrais on rendit labourable, & y sema-t-on du froment, mais les oyseaux maritimes le gasterent, saints Gildas, Paul & Samson les amenerent à leur Maistre aussi doux qu'agneaux, lequel admirant la vertu de ces jeunes Saints, donna la liberté à ces oyseaux captifs.

II. Ayant atteint l'âge de 15 ans, & fait son cours en Philosophie & Theologie, touché de Dieu, oubliant son païs & ses parens, ayant perdu le goût des delices dont il pouvoit jouir en sa maison paternelle, il demanda humblement l'habit Monachal au méme Monastere de saint Hydultus ; lequel ayant receu, il s'adonna avec telle ferveur à la mortification de ses sens, qu'il ressembloit plûtost un Ange qu'un homme ; il portoit presque continuellement la haire ; à l'exemple des Nazaréens, ne beuvoit vin ny autre boisson qui pût enyvrer, à raison dequoy, il fut surnommé par les autres Moynes *Aquarius,* Boy l'eau. Depuis qu'il se rendit Religieux jusques à la fin de sa vie, il ne fit que trois repas par semaine, & prenoit à chaque fois si peu de nourriture, qu'à peine estoit-elle bastante de le substanter ; son humilité estoit si extréme, que, méme estant Abbé, il servoit aux offices les plus humbles du Monastere ; il estoit doüé d'une grande douceur & affabilité, d'une extréme charité, d'une tendre devotion, d'une admirable patience ; bref, c'estoit un modelle acomply de toutes sortes de vertus, de sorte que son Abbé le jugea capable du Sacerdoce, & luy fit prendre tous les Ordres & chanter Messe.

III. Son Abbé luy enjoignit d'aller prescher au costé Meridional de la Province de Cornoüaille, & faire part aux peuples de cette contrée des celestes Tresors dont il avoit fait bonne provision dans le Monastere, le Saint y obeït, &, en peu de temps, y fit si grands fruits & progrés, que la renommée de sa Sainteté vola jusques dans l'Hybernie, d'où sainte Brigite, (qui lors estoit Abbesse d'un Monastere de Vierges en cette Isle), envoya un Messager exprés vers luy se recommander à ses saintes prieres, & lui demander quelque chose beniste de sa main pour se souvenir de luy ; saint Gildas luy envoya une

petite clochette, laquelle elle receut et conserva en grande reverence. Il y avoit lors un Roy en Hybernie, nommé Ammericus, lequel envoya un Ambassade vers saint Gildas, pour le suplier de venir en son Isle pour reformer le Clergé & confirmer son peuple fort debile en la Religion Catholique; le saint Abbé, ne voulant manquer en une affaire de telle importance, passa la Mer et se transporta vers ce Roy, en presence duquel il guerit un paralytique. Le Roy le receut benignement, & luy fit les mémes requestes qu'il luy avoit déjà faites par ses Ambassadeurs; S. Gildas, selon l'intention du Prince, visita toute l'Isle, prescha tant aux champs qu'és villes, édifia plusieurs Monasteres et Colleges pour instruire la jeunesse, puis ayant remis toute cette Isle en son ancienne croyance & Religion, repassa en la Grand'Bretagne, au regret du Roy et de toute l'Hybernie.

IV. Estant de retour, Dieu luy revela qu'il eust à quitter son Païs & s'en aller en la Bretagne Armorique; il prit congé de ses confreres Religieux, &, avec quelques-uns qui le voulurent suivre, se rendit au Havre prochain, où, trouvant un Navire Breton prest à lever l'ancre, monta dessus, &, en peu de jours, prit terre à la coste de Bretagne, sur le rivage de la riviere de Blavet, où il choisit un lieu escarté sur le bord de ladite riviere, & y edifia un petit Oratoire sous un grand rocher qui avoit l'entrée vers l'Oüest; &, pour y avoir de la clarté, il pratiqua une petite fenestre du costé de l'Orient, mais n'ayant point de vitre pour y mettre, il se mit en priere, & puis, s'aprochant d'un rocher qui estoit là auprés, il en tira une vitre de la juste grandeur qu'il lui falloit, &, dans peu de temps, bastit un gentil Monastere en ce lieu, à l'aide des païsans des environs qui luy faisoient plusieurs aumosnes & charitez. Un jour, quelques hostes luy estant survenus, il les fit traiter charitablement, & luy méme leur lava les pieds, mais, quand se vint à la refection, il ne se trouva point de vin. Le S. Abbé ne se troubla pas pour cela, mais fit une briefve oraison, puis commanda qu'on eust à remplir les tonneaux d'eau, sur lesquels ayant fait le signe de la Croix, il en fit tirer et verser à ses Hostes, qui trouverent que l'eau avoit esté convertie en excellent vin, de quoy ils remercierent Dieu, admirans la Sainteté de son serviteur Gildas.

V. Une troupe de bandolliers le voulurent assassiner, & s'acheminoient en ce pernicieux dessein vers son Oratoire de Blavet ; le saint en eut revelation & se mit en oraison, priant Dieu de le delivrer de leurs mains. Son oraison finie, les pieds & jambes de ces voleurs devinrent roides & pesans comme marbre & s'attacherent à la terre de telle sorte qu'ils ne pouvoient aller ny en avant ny en arriere ; mais saint Gildas, prenant pitié d'eux, leva la main & ayant fait le signe de la Croix, les delivra, & depuis ne se trouverent plus en ces quartiers-là. Le diable, portant envie au Saint & à ses Religieux, les inquietoit de spectres & fantosmes, ne les laissant aucunement en paix ; mais voyant qu'il ne profitoit rien, à cause de l'extréme diligence que le saint Abbé aportoit à garantir ses Moynes de ses embusches, il resolut de joüer d'un autre ressort, & perdre le Saint pour plus aisement venir à bout des autres, pour à quoy parvenir, il depescha à Blavet quatre demons accoustrez en Moynes, qui se disoient Religieux de saint Philbert (avec lequel saint Gildas avoit contracté une estroite amitié lors qu'il alla en Hybernie), lequel, disoient-ils, estoit nouvellement decedé, & qu'on ne faisoit que l'attendre pour l'inhumer, partant le suplioient de s'embarquer hastivement dans le vaisseau qu'ils avoient àmené. Le S. Abbé alla à l'Eglise faire sa priere, & sceut par revelation qui estoient ces faux Moynes ; neanmoins il le dissimula pour lors, &, ayant pris le livre des Evangiles, qu'il avoit ecrit de sa propre main, il le mit reveremment en une petite caisse qu'il cacha en son sein, au desceu de ces faux Moynes, prit son Breviaire, son chapeau, son manteau & son bourdon, & s'embarqua ; &, les ancres levées, les voiles tendües, le vaisseau s'élargit en pleine Mer, de sorte que, sur l'heure de Prime, ils se trouverent avoir perdu terre de veüe de toutes parts ; Alors S. Gildas dit :

Or ça, Freres, que l'un de nous tienne le gouvernail, et les autres disent les Primes, et, pour promptement nous en acquitter, baissons la vergue du grand Mats. Ces faux freres luy repliquerent : *si vous retardez tant soit peu nostre course, vous n'arriverez pas à temps au Monastere. N'importe,* (repond S. Gildas), *ne manquons pour cela à rendre nos vœux à Dieu;* alors l'un d'eux, se mettant en colere contre le saint luy dit brusquement : *Et! que tu nous romps la teste avec tes Primes.* S. Gildas, voyant qu'il ne gagnoit rien, commença le *Deus in adjutorium,* (s'estant jetté de genoux), & tout à l'instant la Barque et tout son attirail & les quatre Moynes disparurent, & le Saint se trouva seul sur les Vagues de la Mer.

VI. Se voïant en ce danger, il se recommanda à Dieu, & acheva ses Primes; puis, ayant osté son manteau ou froc, se mit dessus, & en attacha le bout à son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant comme de voile, et cingla en cette sorte jusques à la coste d'Hybernie, & arriva au Monastere de S. Philbert, auquel ayant raconté toute l'histoire de son voyage, ils en rendirent graces à Dieu. Il sejourna quelques mois avec S. Philbert; puis, trouvant un vaisseau à commodité qui repassoit en Bretagne Armorique, il se mit dedans, & fit voile; mais, comme il estoit à mi-chemin, il s'éleva subitement furieux vent de Sudoüest, qui, luy donnant droit en prouë, le rejetta à la coste d'Irlande, où il fut contraint de relâcher pour attendre le vent et le beau temps; &, l'ayant trouvé favorable, il s'embarqua de rechef, & se rendit heureusement à la coste de la Bretagne Armorique, d'où il se retira par terre à son Monastere, où il fut receu de ses Religieux avec une joye extréme. Comme il vivoit ainsi paisiblement en son Monastere, il survint une affaire qui l'obligea encore un coup de sortir de sa chere solitude.

VII. De ce temps estoit Comte de Cornoüaille un meschant et vicieux Seigneur, nommé Comorre, auquel ayant esté fait recit de la grande Sainteté de S. Gildas, il l'envoya prier de prendre la peine de le venir voir; le saint jugea à propos d'y aller sous esperance de convertir ce Loup carnatier & en faire un doux Agneau; il sortit donc de son Monastere, accompagné de quelques-uns de ses Moynes, & alla trouver le Comte, lequel le receut fort courtoisement, & prit si grand contentement à son entretien, qu'il le voulut retenir quelque temps prés de soy; Le saint Abbé quittoit à regret la solitude ; mais l'esperance qu'il avoit de convertir cet homme, & à la longue le reduire à un salutaire changement de vie, le fit resoudre à y faire quelque sejour. Comorre avoit, quelque peu de temps auparavant, esté voir Guerok Comte de Vennes, & y ayant salué la Dame Triphine, sa fille aînée, en devint éperduëment amoureux; mais il n'eut plûtost ouvert la bouche pour la demander à son pere, qu'il n'en fut éconduit, à cause de l'extréme cruauté & barbarie dont il avoit usé vers ses autres femmes; lesquelles si-tost qu'il les sentoit estre enceintes, il les faisoit inhumainement massacrer, abusant du saint Mariage, plûtost pour assouvir sa concupiscence, & pallier ses saletez, que pour le desir d'avoir lignée, traittoit ses femmes plûtost en qualité de concubines que de legitimes épouses. Ce refus l'avoit tellement attristé (luy qui estoit frappé de cette furieuse passion), qu'il passoit les jours & les nuits à penser quelque moyen pour obtenir ce que si éperdüement il desiroit. Enfin, il ne trouva expedient aucun plus propre que d'y emploïer le credit de S. Gildas, auquel ayant declaré toute l'affaire, il le supplia avec instance d'aller vers le comte Guerok, & lui promettre de sa part une paix perdurable & bonne alliance & amitié entre leurs Seigneuries & toute sorte de bon traittement, honneur et cordialle affection à la jeune Dame, s'il la luy vouloit accorder.

VIII. Le S. Abbé, pour le desir qu'il avoit d'entretenir la paix entre ces deux Princes, & que le pays, encore tout fatigué des precedentes guerres, jouïst d'une douce tranquillité, entreprit cet Ambassade & alla vers le Comte Guerok, duquel il fut receu fort honorablement, &, l'ayant ouy paisiblement, gousta ses raisons, & en fin, à sa requeste, accorda sa fille au Comte Comorre, à telle condition toutes fois que, si le Comte de

Cornoüaille mal-traittoit sa fille, comme il avoit fait ses autres femmes, il s'obligeroit à la luy rendre, à sa requeste, ce que le S. Abbé promit faire. Avec cette bonne reponse, il s'en retourna vers Comorre, lequel en receut un extréme contentement, & l'ayant remercié, lui permit de se retirer en son Monastere.

Cependant se firent les preparatifs des Nopces; Comorre se rendit à Vennes & épousa sa Dame dans le Chasteau de Vennes, & l'ammena avec soy en ses terres, la traittant assez respectueusement, jusqu'à ce qu'il sentit qu'elle fut grosse; car lors il commença à la regarder de travers; ce qu'apercevant la pauvre Dame, &, craignant la fureur de ce cruel meurtrier, resolut de se retirer à Vennes vers son pere pour y accoucher, & puis, aprés s'estre délivrée de son fruit, s'en retourner vers son mary. Cette resolution prise, elle fit, d'un bon matin, équiper sa Haquenée, &, avec peu de train, sortit avant jour du Chasteau, & tira le grand galop vers Vennes; le Comte, à son reveil, ne la trouvant pas prés de soy, l'appelle & la fait chercher par tout; mais ne se pouvant trouver, il se doute de l'affaire, se lève et s'accoustre promptement, prend la botte, monte à cheval, la suit à pointe d'espron, & enfin l'attrape à l'entrée des rabines d'un Manoir hors les faux-bourgs de Vennes. elle, se voyant decouverte, descend de sa Haquenée, &, toute éperduë de crainte, se va cacher parmy des halliers en un petit boccage là auprés; mais son mary la chercha si bien qu'il la trouva. Lors la pauvre Dame se jette à genoux devant luy, les mains levées au Ciel, les jouës baignées de larmes, luy crie mercy; mais le cruel bourreau ne tient conpte de ses larmes, l'empoigne par les cheveux, luy desserre un grand coup d'épée sur le col & lui avale la teste de dessus les espaules, &, laissant le corps sur la place, s'en retourna chez soy.]

IX. Les serviteurs de la Comtesse, voyans venir Comorre de telle furie, se sauverent vers Vennes & avertirent le Comte Guerok du danger auquel estoit sa fille, lequel envoya vistement la moytié de ses Gardes au secours, mais ils ne s'y peurent si-tost rendre que le coup ne fust joüé. Le triste pere, tout éploré, alla voir le corps de sa chere fille, lequel il fit aporter en Ville & le garder, couché sur un lict funebre dressé en la grande sale du Chasteau de la Motte, defendant de l'enterrer jusques à son retour. Il prit la poste vers Blavet, où, estant arrivé, il se jetta aux pieds de S. Gildas, luy raconta toute l'affaire comme elle estoit advenuë, & le somma de luy tenir promesse luy rendant sa fille en vie. S. Gildas le consola, luy promit de recommander cette affaire aux prieres de ses Religieux, puis ayant pris sa refection & fait disner le Comte, partirent de compagnie tirans vers Vennes; mais, avant que d'y arriver, saint Gildas s'écarta vers le Chasteau où demeuroit Comorre, lequel avoit fait lever les ponts & fermer toutes les portes, se doutant bien que le S. Abbé ne manqueroit de le venir reprendre de sa cruauté & perfidie. Le saint, estant arrivé sur le bord du fossé, commence à crier à la sentinelle & demander entrée, mais le guet avoit ordre de ne rien repondre; ce que voiant le saint Abbé & qu'il ne gagnoit rien, il fit une promenade tout à l'entour du Chasteau par dehors sur la contrescarpe des fossez, puis, les genoux en terre, pria Dieu qu'il luy pleust chastier la dureté & obstination de ce déloyal. Sa priere achevée, il prit une poignée de poussiere, la jetta contre le Chasteau, lequel tomba tout à l'instant & blessa griesvement le Comte Comorre, puis saint Gildas vint retrouver le Comte Guerok, & poursuivirent leur chemin.

X. Estant arrivé à Vennes, il monta dans la sale où estoit gisant le corps, prés duquel il se mit à genoux, & exhorta tout le peuple là present à prier Dieu assemblément avec luy. La priere finie, il s'approcha du corps, &, prenant la teste, la luy mist sur le col; &, parlant à la defuncte, luy dit tout haut : *Triphine, au Nom de Dieu Tout-Puissant, Pere, Fils et S. Esprit, je te commande que tu te leves sur bout et me dies où tu as esté.* A cette voix, la Dame ressuscita, & dist, devant tout le peuple, qu'aprés la separation de son

Ame d'avec son corps, les Anges l'avoient ravie, & estoient tous prests de la placer au Paradis parmy les Saints, mais qu'aussi-tost que S. Gildas l'eut apellée, son Ame s'estoit réünie à son corps. Le comte de Vennes, revenu à soy comme d'un profond sommeil, remercia S. Gildas, & la comtesse Triphine protesta que jamais elle n'abandonneroit le Saint. *Non, ma fille,* (dit-il), *il seroit messeant de voir une fille suivre un Moyne ; demeurez avec vostre Pere jusques aprés vos couches, et puis je vous consacreray au service de Dieu en un Monastere de Saintes Vierges.* Ce qu'elle fit.

Le Comte Guerok, ayant veu ce grand miracle, pria S. Gildas de demeurer en ses terres & retirer ses Religieux du Monastere de Blavet, de peur que le Comte Comorre ne les y molestast; le saint y consentit, & receut de Guerok l'ancien Monastere jadis fondé par le Roy Grallon en l'agreable & fertile Isle de Rhuys l'an 399, en faveur du premier Gildas son Chancelier, du temps de Judicaël Evesque de Vennes, lequel, ayant esté ruïné par la fureur des guerres Civiles, fut en peu de temps reparé par notre saint Gildas, auquel le Comte Guerok fournit tout ce qui estoit necessaire pour le rétablissement et entretien de ce saint lieu.

XI. La Comtesse Triphine ayant accouché d'un fils, S. Gildas le fit Baptiser, le tint sur les sacrez Fonds & le nomma Trémoré ou Tremeur, les Bretons l'apellent S. Trever; &, si-tost qu'elle fut relevée de sa gesine, elle fonda un beau Monastere de Religieuses aux faux-bourgs de Vennes, où elle prit l'habit, et fut voilée par l'Evesque de Vennes, & y persevera saintement au service de Dieu le reste de ses jours. Quant à l'enfant Tremoré, il demeura sous la tutelle du Comte de Vennes jusqu'à l'âge de cinq ans, qu'il fut envoyé en pension au Monastere de Rhuys, car saint Gildas, sçachant combien il importe que les enfâns des Seigneurs et Gentils-hommes soient bien instruits dès leur jeunesse, prenoit des pensionnaires en son Monastere, lesquels il instruisoit avec un grand soin, non moins au service de Dieu & devoir de bons Chrestiens, qu'à l'étude des bonnes lettres. Pendant que le saint Abbé vivoit ainsi sainctement en son Monastere de Rhuys, la Grande Bretagne, son païs natal, estoit toute embrasée de guerres & dissentions, tant civiles & domestiques qu'externes. Ce que voyant ce Saint, & considerant que c'estoit un fleau de Dieu provoqué par les pechez, tant des Ecclesiastiques que des Princes Seculiers, il mist la main à la plume, &, d'un admirable style & éloquence, écrivit deux traittez remplis d'un esprit plein de zele et Chrestienne liberté, l'un desquels il addresse au Clergé, intitulé *Acris correctio in Clerum Britannicum,* & l'autre aux Roys & Princes Temporels, dit, *De excidio Britannorum,* esquels il invective contre les vices de ces deux Ordres, & leur monstre, par vives raisons, que leurs pechez ont esté la vraye et unique source de tous ces mal-heurs et calamitez. Ces escrits, portez en l'Isle & semez parmy les factieux, reduisirent plusieurs à la voye de salut, & firent poser les armes bas aux plus échauffez.

XII. Il y avoit en une Paroisse de l'Evesché de Vennes (1) un grand estang, dans lequel la Mer entroit par une etroitte emboucheure, au goulet de laquelle se tenoient à flot les Vaisseaux de certains voleurs, qui détroussoient & battoient les passans de l'un et l'autre bord; les villageois s'en pleignirent à saint Gildas, lequel, prenant compassion d'eux, pria Dieu qu'il luy pleust délivrer ces pauvres gens de tout ennuy, &, tout à l'instant, la Mer jetta un grand tas ou banc de sable en ce détroit où ces voleurs avoient la coustume de se tenir, qui fit échoüer leurs vaisseaux, & les contraignit d'abondonner ce lieu. Il avoit basty un Prieuré sur une Montagne non gueres loin de son Monastere, & y avoit envoyé des Religieux pour y faire le service. Quelque particulier, qui prétendoit le Monastere avoir esté basty en sa terre, inquietoit fort ces Religieux, & troubloit leur

(1) In plebe S. Demetrii venetensis diœcesis. — A.

repos & quietude, dequoy S. Gildas averty s'y en alla, & ayant tasché, mais en vain, de contenter ce personnage, luy dit : *Et bien! Dieu vous monstrera maintenant les bornes et limites de la separation de nos terres d'avec les vostres;* alors, il se retira en un coin de la Montagne regardant vers la Mer, &, s'estant mis à genoux avec ses Religieux, fit sa priere, &, tout à l'instant, il sourdit une belle fontaine au lieu méme où il s'estoit agenouillé. laquelle fit un gros ruisseau qui, courant à travers la Montagne, separa les terres apartenantes au Prieuré de S. Gildas d'avec celles de ces competiteurs.

XIII. Saint Gildas sentant aprocher la fin de ses jours, se retira dans l'Isle de Hoüath (1), avec deux ou trois de ses religieux, où il vescut en grande abstinence, silence & recollection, s'estant entierement démis du Gouvernement de son Monastere. Une nuit, aprés ses longues veilles & oraisons, comme il se fut jetté sur son pauvre grabat, un Ange luy revela en songe que, dans huit jours, il devoit estre delivré de la prison de son corps, a ces bonnes nouvelles, il s'éveilla & en rendit graces à Dieu; le matin, aprés la Messe, il declara à ses Confreres la revelation qu'il avoit euë, lesquels le manderent incontinent à Rhuys. Cette nouvelle attrista extrémement les Religieux de Rhuys, la pluspart desquels allerent voir leur saint Pere & bon Abbé, pour recevoir sa benediction & ses dernieres instructions. Sa mort prochaine ayant esté revelée aux Religieux du Monastere de S. Hydultus en Cornoüaille d'outremer, son pays natal, plusieurs s'embarquerent & vinrent le visiter en son Isle de Hoüath, lesquels, l'ayans trouvé fort malade, environnent son pauvre lit pour ouïr ses dernieres instructions qu'il leur donna; puis se fit porter en la Chapelle, où, s'estant confessé au prieur de Rhuys, il receut le S. Viatique & l'Extréme-Onction, &, s'adressant à ses Moynes, leur dist : *je vous suplie mes Freres, de n'entrer en aucune altercation touchant ce mien corps, quand j'auray rendu l'esprit; mettez mon corps en un batteau, et, sous ma teste, posez la pierre laquelle m'a toûjours servy de chevet pendant ma vie; qu'aucun de vous ne demeure dans le batteau, mais poussez-le en pleine Mer, et le laissez aller où il plaira à Dieu, lequel luy pourvoira de Sepulture où bon luy semblera : Or le Dieu de paix et de dilection demeure toûjours avec vous!* Et ainsi rendit son heureux esprit le quatriéme des Kalandes de Fevrier, qui est le vingt-neuviéme Janvier.

XIV. Incontinent ils laverent le corps, &, l'ayant revestu de ses ornemens Abbatiaux, le mirent dans le batteau, tout ainsi qu'il leur avoit recommandé; sur cela s'éleva une grande dispute à qui l'auroit, car les Religieux qui estoient venus de Cornoüaille, le vouloient emporter, comme estant Religieux originaire, né & Profez de leur Monastere monstrans le pouvoir & procure qu'ils avoient de leur Abbé de l'enlever. Ceux de Rhuys se mocquoient de cette commission, & contestoient que l'Abbé de Cornoüaille eust aucune Jurisdiction en cette Isle, qui dependoit du Monastere de Rhuys, dont le deffunt avoit esté Reparateur, & en estoit mort Abbé; & partant, que le corps estoit deu de droit & leur demeureroit. Sur cette contestation, Dieu les mit d'accord; car, comme ils ne pensoient à rien moins, le batteau où estoit le S. Corps coula doucement à fonds, au grand estonnement & regret des uns & des autres, lesquels s'opiniastrerent à le chercher par les rivages plusieurs jours; mais voyant ces Moynes de Cornoüaille en l'Isle qu'ils ne le pouvoient trouver, ils s'en retournerent en leur païs. Les Moynes de Rhuys persevererent trois mois durant à le chercher, au bout desquels, ils ordonnerent entr'eux des prieres & un jeusne extraordinaire de trois jours, lequel accompli, l'un deux eut revelation du lieu où il estoit, & du temps auquel il seroit trouvé; ce qui les consola beaucoup.

XV. Le temps des Rogations estant venu, les Moynes de Rhuys allerent procession-

(1) Insula Horata. — A.

nellement, selon la coustume, à un petit Oratoire sur le bord de la mer, appellé de sainte Croix, que S. Gildas avoit autre fois basti, & estoit l'une de leurs stations ordinaires. Estans auprés de cette Chapelle, ils apperceurent, dans une petite baye de sable qui estoit joignant, un batteau resté à sec aprés la marée, dans lequel ils trouverent le corps de S. Gildas aussi frais & entier que le jour qu'il estoit decedé; ils le tirerent hors du batteau, &, en memoire de cette invention, laisserent la pierre qui estoit sous son Chef en cette Chappelle, & emporterent le saint Corps au Monastere de Rhuys, où ils l'enterrerent solemnellement, avec Hymnes & Cantiques, le quatriéme des Ides de May, qui est le douziéme jour du mois; lequel fut solemnisé & gardé soigneusement comme Feste au Vennetois. Dieu a illustré ce saint Abbé de plusieurs beaux miracles, entr'autres d'un mort qui ressuscita à l'attouchement de son baston.

L'Abbaye de S. Gildas de Rhuys est un des devots Pelerinages de Bretagne, où les Reliques de ce saint ont esté soigneusement conservées dans un superbe Sepulchre jusques aprés la mort du Roy S. Salomon III, que les Infidelles Normands ou Danois coururent toute la Bretagne & razerent entr'autres les Monasteres de Lochmenech & de Rhuys; mais les Moynes s'en estoient fuis de bonne heure, & avoient emporté avec eux les Reliques de saint Gildas, desquelles une partie fut depuis raportée en Bretagne, & le Monastere de Rhuys rebasti par S. Felix, du temps du Duc Geffroy I du nom.

ADDITION.

L'abbaye de S. Gildas de l'Ordre de S. Benoist, est située en l'Evesché de Vennes en la Peninsule de Rhuys, que l'on peut nommer un Paradis Terrestre ou la terre de Promission, puisqu'elle produit en abondance des Frouments, des Vins, Sels, Bois, Forests, Laines, Lins, Beures, Miels, Foins, Pastures, Fruits, Poissons, Gibiers, & tout ce que les plus fertilles contrées peuvent produire pour les delices de la vie de l'homme. Aussi les Ducs de Bretagne y ont fait bastir le superbe Chasteau de Succinio, dans lequel ils ont fait leur plus continuelle residance, comme en leur plus belle maison de plaisance. Cette Peninsule ne contient que six lieuës de circuit, le seillon qui l'attache à la grande terre du costé du Septentrion, est large d'environ demie lieuë; elle est bornée de l'Orient par un courant de Mer; du Midy par la grande & pleine Mer; de l'Occident par le bras de Mer qui remplit le tant renommé Havre du Morbihan, qui fait l'entrée des rivieres d'Auray & de Vennes, & y portent les Vaisseaux du plus grand port. L'Isle de Rhuys contient trois grandes Paroisses, dans celle de Sarzeau qui est à l'entrée sont situez les Chasteau, Forests, Estangs, & Parc de Succinio, un Convent de Mathurins, & le beau Prieuré du Hezeau; En la Paroisse de Saint Gildas située au Midy, est l'Abbaye du mesme nom, et en celle d'Arzon située à l'Occident, est un ancien Convent de Cordeliers.

Cette Abbaye est l'une des anciennes du Royaume & fut fondée le troisiéme May 399, par le Roy Grallon, du consentement de Judicaël, Evesque de Vennes, en consideration de Gildas d'Hybernie son Chancelier qui en fut le premier Abbé, & luy donna son nom; l'Église Abbatiale d'une structure fort ancienne, est visitée de grand nombre de Pelerins, qui reçoivent journellement des graces par l'intercession de S. Gildas duquel les Reliques se conservent en ladite Eglise, avec des parties notables de celles de S. Méen, de S. Judicaël, de S. Samson, de S. Meleine, de S. Innocent et de S. Grustan, une grande piece de la vraye Croix et un morceau du Soulier de Nostre Seigneur.

Plusieurs grands Personnages ont esté en divers temps Abbez de S. Gildas de Rhuys.

Je trouve que Felix Abbé de Rhuys vivoit en estime de Sainteté, aux années 1030-1038.

Pierre Abelart ou Abaelart natif du Palais au Diocese de Nantes, Abbé de Rhuys, a esté en estime l'un des sçavans Theologiens de la Chrestienté, a eu diverses contestations avec le grand

S. Bernard, & avec Anselme Evesque de Laon, quoy qu'il eust esté son precepteur, lesquels firent censurer ses livres mais il abjura son heresie, & ayant baillé tout son bien aux pauvres, & resigné son Abbaye, se rendit Religieux à Clugny, où il mourut en estime de sainteté.

Hervé Abbé de Rhuys vivoit aux années 1380.-1384. & fut employé en diverses ambassades à Rome, pour le Duc Jan V.

Jan Bouhier Conseiller du Duc, Protonottaire du S. Siege, fut pourveu de l'Abbaye de Rhuys le 4 novembre 1492.

Pierre de Bregnac grand Restaurateur de ladite Abbaye, en estoit Commandataire aux années 1502.-1506.-1512.

Robert Guibé Neveu de Pierre Landais Tresorier de Bretagne, & favory du Duc François II fut successivement Evesque de Treguier, de Vennes, de Rennes & de Nantes, & Abbé de S. Meleine, de S. Méen & de Rhuys, & enfin Cardinal du S. Siege.

Guillaume Eder, chantre et Chanoine de Rennes, estoit abbé de Rhuys, l'an 1535, il fut depuis Evesque de Cornoüaille.

Jean Danielo, Archidiacre et Chanoine de Vennes, fut Abbé et Restaurateur de ladite Abbaye, & mourut l'an 1540, eut pour successeur.

Le Cardinal de Bouloigne Italien, après le decès duquel fut pourveu Jean Stuart, qui eut pour successeur Jean de Guifistre qui estoit Commandataire l'an 1576. Et Jean Baptiste Gadame Aumônier de la Reyne Catherine de Medecis, l'estoit en l'an 1582 (1).

(1) Voici comment d'après l'abbé Trévaux on doit compléter la liste des abbés de Saint-Gildas-de-Rhuys à partir d'Abeilard.

Guillaume, 1141.
Guiethenoc Judelet, 1161-1164.
Tanguy.
H..., 1218.
Rivald, 1231.
Pierre, 1257.
Eudon, 1259-1281.
Alain, 1306.
Pierre, 1313.
Laurent, 1335.
Guillaume.
Hervé, 1384.
Olivier Prédic, 1387.
Guillaume, 1413.
Pierre, 1430.
Jean de Kermen, 1441, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 une molette, aux 2 et 3 un croissant.*
Hervé de Beaubois, 1446-1463, portait : *de gueules à 9 quatrefeuilles d'or.*
Pierre de Brignac, 1502, mort abbé de Redon, 1514. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'arbre d'azur, aux 2 et 3 d'azur plein.*
Robert Guibé, 1513.
André Hamon, 1525-1527, portait : *aux 1 et 4 de gueules à 3 haches d'armes d'argent, aux 2 et 3, trois huchets.*
(Guy Eder, n'était pas abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis mais de Saint-Gildas-des-Bois).
Jean de la Motte, 1529-1537, portait : *de gueules à 3 bandes engreslées d'argent.*
Jean Daniélo, 1537-1540.
Philippe Cardinal de Boulogne.
Jean Stuart, 1552.
Jean de Quilfistre, 1564-1582, portait : *d'argent à 3 fasces d'azur.*
Jean Baptiste de Gadagne originaire de Provence, 1582, portait : *de gueules à la croix dentelée d'or.*
Guillaume d'Avançon de S. Marcel, archevêque d'Embrun, 1593-1598.
Constantîn Chevalier, 1603.
Charles de Montigny, 1613, portait : *d'argent au lion de gueules chargé sur l'épaule d'une étoile d'or et accompagné de 8 coquilles d'azur en orle 3. 3. 2. et 1.*
Charles de Clermont, 1617-1626, *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir.* Devise : *Si omnes ego non.*
Henri de Bruc, 1627-1635, *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.* Devise : *Flos florum, eques equitum.*
Michel Ferrand, 1638-1649 : *d'azur à 3 épées d'argent rangées en pal, celle du milieu la pointe en haut, une fasce d'or brochante.* Devise : *Pro fide, pro rege, pro me — alias — non ferient sed tueantur.*
Jacques Bertot, 1678-1681.

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce que Jean du Bois a tiré des Archives de l'Abbaye de Floriac. Benoist Gononus la recite és Vies des Peres d'Occident, liv. 1, pag. 37, et en la Vie de S. Félix Abbé de Rhuys, liv. 3, pag. 171. Les anciens Breviaires de Leon, Cornouaille, Nantes et Vennes en ont la Legende en neuf leçons et les Legendaires manuscrits de Nantes, Treguier et Leon ; tous ceux qui ont escrit les Vies des Saints Paul de Leon et Samson de Dol ; le manuscrit de la vie de Ste. Nonnite, gardé en l'Eglise Parrochiale de Dirinon au Diocese de Cornoüaille ; les Annalistes Bretons, Allain Bouchard, liv. 2, pag. 56, d'Argentré, en son Histoire ; Anthoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, pag. 599, sur l'an 562 ; Thritemius, liv. 3, des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Benoist ; Arnauld Wion, in appendice ; *Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2. Perioche 6. Au Tome de la Bibliotheque des anciens Peres, compilé par Margarin de la Bigne, se trouvent deux traittez de saint Gildas, l'un intitulé* De Excidio Britannorum *et l'autre* Acris correctio in Clerum Britannicum.

ADVERTISSEMENT.

Le lecteur prendra garde qu'il y a eu deux Gildas, & tous deux Abbez de ce Monastere, mais en divers temps ; l'un son fondateur, l'autre Restaurateur ; le premier natif d'Hybernie (que nous appelons Irlande), l'autre de Cornoüaille insulaire (à present Wales en Angleterre). Celuy-là vivoit du temps de Conan, l'an 390. Grallon 399. & Salomon I, 405. sous les Papes Anastase I & Innocent I, & les Empereurs Theodose, Arcade & Honoré ses enfans. Cestuy-cy, vivoit du temps du Roy Allain I du nom, sous le Pape S. Jean III du nom & l'empire de Justin II, l'an 567, Guerok estant lors Comte de Vennes, & est celuy dont nous avons icy escrit la vie ; & ne se faut arrester à ceux qui des deux n'en font qu'un, & le disent avoir vescu sous le Roy Grallon, non pas Grallon I, mais II, surnommé *Flain,* qui vivoit l'an 814 : ce qui ne se peut aucunement soustenir ; au contraire, il se justifie par l'acte de la fondation de l'Abbaye de Rhuys, que ce fut Grallon I, qui donna (1) son vieil Chastel de Rhuys à son Chancelier Gildas pour y bastir un Monastere, & ce l'an 399, 414 ans avant Grallon Flain ; De plus, par un vieil fragment que j'ay veu en l'Abbaye de Land-Tevennec, l'an 1629, qui contient l'ordre des ceremonies observées aux obseques du Roy Grallon I, l'an 405.

Il se void qu'ausdites ceremonies assisterent deux Abbez ; Wennolé, Abbé de Land-Tevennec & Gildas, Abbé de Rhuys ; ce qui verifie peremptoirement que Gildas (le premier) vivoit du temps de Grallon, non pas *Flain II* du nom, l'an 814, mais Grallon I, l'an 400, duquel il fut Chancelier. Quand au second Gildas, surnommé le *sage* (duquel nous venons d'ecrire la vie) il ne vivoit pas du temps dudit Grallon *Flain,* du temps du Roy Allain premier, dit le *Faisneant,* qui fut couronné l'an 560, & mourut l'an 594, du temps que Guerok estoit Comte de Vennes, de sorte que S. Gildas (le second) auroit vescu 160 ans aprés le premier, & 300 tant d'années avant Grallon *Flain.* Si est-ce que plusieurs s'y sont trompez, les confondans ensemble, & dės deux n'en faisant qu'un. Je croïrois neanmoins que le premier Gildas auroit vescu un grand âge & seroit parvenu jusques au regne du Roy Budik, ce que je collige de son traitté *De Excidio Britannorum,* où il donne assez à connoistre qu'il escrivoit du temps que Wortiger, par son ambition

Henri Emmanuel de Roquette, 1681, de l'Académie francaise, mort en 1725, originaire du Languedoc, portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au roc d'échiquier d'or ; aux 2 et 3 d'or à 2 fasces de gueules.*

Jean Joseph de Villeneuve, 1725-1772 ; *de gueules fretté de 6 lances de tournoi d'or, semé dans les claire-voies d'écussons de même sur le tout : d'azur à la fleur de lys d'or.* Devise : *Per hæc regnum et imperium.*

A sa mort l'abbaye de Saint-Gildas fut unie à la mense épiscopale de Vannes. — P. P.

(1) Cet acte est rapporté tout au long par le S[r] de Launay Padioleau dans son *Traité du souverain droict de Régale en Bretagne,* liv. 2. chap. 3. — A.

effrenée, excita ces sanglantes tragedies en la grande-Bretagne, que pourez voir en nostre Historien (1). Lequel traitté *De Excidio Britannorum* je croyrois avoir esté plûtost de ce premier Gildas que du second, quoique quelques auteurs modernes l'attribuënt au second, ainsi que nous avons recité en sa vie, nombre XI.

ANNOTATIONS.

LE JÉRÉMIE DE LA BRETAGNE. — (A.-M. T.).

Qu'il y aît eu plusieurs saints du nom de Gildas et que le récit de leur vie soit fort édifiant, c'est possible ; mais parmi eux, seul le saint abbé de Rhuys a dans notre histoire une importance capitale. Ecrivant le récit de sa vie, récit auquel nous renvoyons le lecteur (T. I, p. 384-391, et *passim* — 527) M. de la Borderie commence ainsi : « Nous voici maintenant en face de l'une des grandes figures de l'histoire des deux Bretagnes au VI[e] siècle. Tout à l'heure nous allons voir débarquer en Armorique Gildas, — Gildas le saint, Gildas le sage, le docteur, l'historien par excellence de la race bretonne. La partie la plus longue de sa carrière, et peut-être la plus importante s'était accomplie dans l'île de Bretagne ; comme nous écrivons l'histoire non de la Grande-Bretagne, mais de la Petite, nous ne pouvons raconter en détail la période insulaire de la vie de Gildas, mais il est indispensable d'en faire connaître les principaux traits.

« Il naquit en 493, dans la ville d'Arcluyd ou Dunbritton (aujourd'hui Dumbarton), située à l'embouchure de la Clyde, limite extrême vers le Nord du territoire occupé alors par la race bretonne. Son père Caun ou Caunus, roi des Bretons du Strat-Cluyd, était chrétien, mais le pays environnant ne l'était guère. C'était cette province Valentia, où les incursions des Pictes et des Scots au cours du V[e] siècle, particulièrement de 420 à 447, et plus tard depuis 455 les ravages des Saxons, avaient désorganisé et presque entièrement détruit l'église fondée là même, sur la fin du V[e] siècle, par saint Ninian. »

Le savant historien après nous avoir montré Gildas disciple de saint Iltud, puis fréquentant les écoles des docteurs gaulois pendant une période de sept ans, nous initie à sa vie de prêtre dès qu'à 25 ans il a reçu le sacerdoce (vers 518). Il ne se contenta pas de communiquer la science aux écoliers qui accouraient à lui de toutes parts, mais « il entama la guerre contre les vices dans des prédications véhémentes qui faisaient trembler les rois. Bientôt il porta son éloquence dans son pays d'origine, la Bretagne du Nord, où le christianisme était presque anéanti ; il le raviva au feu de sa parole et y convertit beaucoup de païens.

« Sur l'appel de l'illustre sainte Brigide, morte en 523, il passa en Irlande, où depuis la mort du grand Patrice et de ses principaux auxiliaires, la discipline religieuse ayant subi une lamentable décadence, la foi chrétienne s'était affaissée et le paganisme avait perdu beaucoup de terrain... — Apôtre, il combattit de sa puissante parole le paganisme et lui enleva beaucoup de ses conquêtes. — Docteur, il prit une part active à la réforme de la législation canonique d'Irlande. — Maître, il installa son enseignement au centre de l'Irlande, à Armagh ; c'est par cet enseignement qu'il contribua le plus à relever le christianisme en ce pays. » Parmi les disciples qu'il eut durant cette période de sept années, il faut citer saint Finnian fondateur du monastère de Congard, où l'on compta jusqu'à 3,000 religieux ; par l'influence qu'exerça nécessairement une telle abbaye, l'église d'Irlande devint monastique comme toute l'église bretonne. A son retour dans l'île de Bretagne (vers 530) il réside quelque temps avec ses deux amis saint David et saint Cado et de concert ils composent une messe à l'usage des monastères scotiques. Le voilà donc liturgiste ; nous l'avons déjà vu canoniste. Maintenant il va composer l'écrit qui le rendra à jamais célèbre.

(1) D'Argentré 2, chap. 12. — Gotionus es *Vies des Peres d'Occident*, liv. 2, p. 4. — A.

C'est au monastère même de saint Cado, à Nan-Carvan, qu'il a épanché sa patriotique douleur dans son élégie DE EXCIDIO BRITANNIÆ *(la ruine de la Bretagne).*

« Depuis la chute de la domination romaine en Grande-Bretagne (409) jusqu'au temps où il écrivait (vers 530), le récit de Gildas est une pièce capitale dont rien ne pouvait tenir lieu ; il a toute la valeur d'un témoignage contemporain : les événements que l'auteur rapporte, ou il les a vus lui-même, ou il les tient de personnages — de saint Iltud, par exemple, — qui y ont assisté.

» On a parfois reproché à cette œuvre d'être moins l'histoire que la satire des Bretons, souvent une satire injuste, exagérée. C'est méconnaître entièrement les intentions de l'auteur et le caractère de son livre, Gildas est un moraliste, un docteur et même un prédicateur. Dans sa conviction les désastres de la Bretagne ont pour cause première les vices des Bretons. Dans le passé comme dans le présent il les dénonce, il cherche des armes pour les combattre. Mais son inspiration reste toujours hautement patriotique, et s'il flagelle ces vices jusqu'au sang, c'est qu'à ses yeux ils ont perdu la Bretagne et qu'il veut, en s'efforçant de les détruire, préparer par la réforme des mœurs, des esprits et des cœurs, le relèvement de la patrie. Sa préface le dit nettement :

« Ce livre, dit-il, fait de pleurs plus que de phrases, écrit en mauvais style, mais sans malice, » où je déplore avec des réprimandes mêlées de larmes la ruine commune de nos biens et le » comble de nos maux, — n'allez pas croire que je l'ai ainsi composé parce que je méprise les » autres et me préfère à tous. Non ! ma seule inspiration c'est ma douleur en face des misères et » des fléaux de la patrie, ma joie si je pouvais la guérir ! Mon but d'ailleurs n'est pas de peindre » ici la vaillance de nos guerriers intrépides dans les terribles périls de la guerre ; c'est de flétrir » la couardise des lâches. »

Ici nous renvoyons encore à l'*Histoire de Bretagne* (Tom. I, p. 230-236) le lecteur qui voudrait trouver reproduit et commenté le récit même de saint Gildas.

FONDATIONS MONASTIQUES DE SAINT GILDAS EN CORNOUAILLE (A.-M. T.).

ALBERT LE GRAND arrivé au récit des derniers jours de saint Gildas, dit que les religieux qui étaient venus de la *Cornouaille insulaire* pour assister à ses derniers moments voulurent emporter son corps outre-mer, et que les moines de Rhuys accueillirent par des moqueries une semblable prétention.

M. de la Borderie a ici rectifié un point d'histoire d'une importance capitale pour notre Bretagne, et en particulier pour le diocèse de Quimper. Je cite encore textuellement :

« Le comte de Cornouaille Budic II régna longtemps ; il paraît avoir vécu jusque vers 570. Dans la seconde partie de son règne (de 555 environ à 565) il vit saint Gildas développer en Cornouaille (1) ses courses, ses travaux apostoliques, ses fondations de monastères. Cette partie de la mission de ce grand homme est restée jusqu'ici très oubliée, on peut dire absolument méconnue. Raison de plus pour la mettre en lumière.

« La vie même du saint atteste l'importance des fondations faites par lui en ce pays ; elle nous montre près de son corps les disciples venus de ses maisons de Cornouaille, plus nombreux même que les moines de Ruis... ; leur prétention d'enlever le corps de leur saint fondateur proclame hautement quelle place tenaient alors en Bretagne les fondations cornouaillaises de saint Gildas. »

(1) Remarquez bien qu'il s'agit de notre Cornouaille à nous, Bretons du continent.

Puis, traduisant la seconde vie de saint Gildas, celle qui relate principalement son existence armoricaine, œuvre sérieuse d'un moine de Ruis qui l'a rédigée au XI[e] siècle sur les traditions et les documents anciens de cette abbaye, M. de la Borderie expose le miracle qui donna lieu à la fondation d'un monastère dans le *plou* de Saint-Démétrius ; c'est Plozévet appelé au X[e] siécle dans le cartulaire de Landevenec *vicaria Demett.*

Suit un autre fait miraculeux, le jaillissement d'une fontaine, qui se serait produit dans un autre monastère du voisinage, et également fondé par le saint abbé. M. de la Borderie précisant dit : « Il devait être aux environs de la baie d'Audierne, à l'entrée du cap Sizun, c'est-à-dire vers l'extrémité sud-ouest de la Cornouaille. » Parlant ensuite d'un pays qui n'appartient pas, il est vrai, au diocèse de Quimper, il ajoute : « Ce n'est pas tout. Il y a dans la haute Cornouaille une région étendue formant une sorte de triangle, dans laquelle abondent sous diverses formes les souvenirs de Gildas et de ses disciples. La base de ce triangle, regardant vers l'Est, s'étend de la paroisse de Laniscat (formant l'angle sud-est) jusque vers Quintin (angle nord-est). La pointe dirigée vers l'Ouest, est formée par la paroisse de Carnoët près Carhais. A l'intérieur de ce triangle les traces de la mission de Gildas se retrouvent sous forme de chapelles et de traditions populaires dans une dizaine de paroisses, entre autres, Botoha (aujourd'hui représenté par Saint-Nicolas du Pelem), Canihuel, Lanrivain, Lan-Hermoët (aujourd'hui La Harmoie), Saint-Bihi, Saint-Gildas du Pré (ancienne trève de Pligeau), Saint-Gildas trève de Vieuxbourg-Quintin, Maël-Pestivien, etc. »

Toujours d'après notre historien, nous trouvons à Laniscat saint Gildas comme patron de l'église paroissiale tapissée de peintures qui retracent son histoire ; il a en outre comme chapelle sur le même territoire une autre église bâtie dans de grandes dimensions au XV[e] siècle, bien plus belle et remarquable que l'église paroissiale ; l'enceinte circulaire qui l'entoure est de celles qui appartenaient aux monastères bretons primitifs. Dans la chapelle existe un cercueil monolithe de l'époque mérovingienne et qui a toujours porté le nom de *Tombeau de saint Gildas.* N'aurait-il pas renfermé une partie des ossements du Saint, obtenus ou peut-être pieusement dérobés à l'abbaye de Ruis ?

LES RELIQUES DE SAINT GILDAS (A.-M. T.).

DERRIÈRE le maître autel de l'ancienne église abbatiale à Ruis, on vénère le tombeau de saint Gildas. C'est une simple pierre de granit sans ornements ; M. l'abbé Max Nicol, à qui j'emprunte ce renseignement et ceux qui vont suivre, dit : « Elle recouvre encore quelques reliques du grand moine »....

« 1° Voici d'abord une partie du chef de saint Gildas, renfermée dans un buste d'argent : la couronne de cheveux est en vermeil, ainsi que l'agrafe qui retient le manteau. — 2° Une châsse d'argent, fabriquée à Vannes au XVIII[e] siècle, contient des reliques du même saint et de plusieurs autres... Sur la porte de chaque pignon se voient, dans une niche, les statues de saint Gildas et de saint Félix, les deux pères de l'abbaye. — 3° Un reliquaire de chêne, lamé d'argent, renferme un bras de saint Gildas bénissant. Les initiales du donateur, Jean de Malestroit, évêque de Nantes au XV[e] siècle, sont gravées sur les parements en vermeil de la manche. Les armes de Bretagne complètent l'ornementation de ce reliquaire, d'autant plus remarquable qu'on lui a donné la forme de l'objet vénéré qu'il contient. — 4° D'autres reliques importantes, un genou, une cuisse et un bras sont enchassés dans deux petites tours d'argent ornées de fenêtres et de rosaces délicatement ajourées. »

M. Max Nicol ajoute : « Bien que l'origine de ces restes précieux ne soit pas douteuse, il est regrettable que, pour quelques-uns, on soit privé des authentiques qui permettraient de les exposer à la vénération des fidèles. »

Oui certes, ce serait bien regrettable si la vénération ininterrompue attachée à « ces restes

précieux » et le caractère même des reliquaires n'étaient pas des garanties plus que suffisantes pour permettre à l'autorité diocésaine de se prononcer, et de remplacer par de nouveaux *authentiques* les parchemins qui ont été détruits ou perdus.

SAINT GILDAS. — ERMITAGE DU BLAVET (J.-M. A.).

Le rocher au pied duquel se retira saint Gildas se trouve dans la paroisse de Bieuzy-des-Eaux, sur la rive droite du Blavet, tout près de la montagne ou promontoire de Castennec où les Romains avaient eu un établissement important que l'on croit être le *Sulim* de la table théodosienne. On le voit parfaitement de la ligne de chemin de fer allant d'Auray à Pontivy, 200 ou 300 mètres avant de pénétrer sous le tunnel voisin de la gare de Saint-Nicolas-des-Eaux. Ce rocher escarpé et formant à une certaine hauteur une saillie qui surplombe de deux mètres environ, formait une sorte d'abri que le saint compléta en y adossant une double cellule, une pour lui et l'autre pour son compagnon et disciple, saint Bieuzy. Cet ermitage existait dans son état primitif au XVIIe siècle ; maintenant il est remplacé par une chapelle où l'on trouve aussi deux compartiments et deux autels pour rappeler les deux saints. Pour attirer les fidèles à son oratoire, saint Gildas n'avait pas de cloche, lui qui avait été précédemment habile fondeur, qui avait fourni des cloches à saint Cado et à sainte Brigitte et avait même voulu en offrir une au pape. Lorsqu'il voulait appeler à ses instructions les paysans du voisinage ou leur donner le signal de la prière et des saints offices, il se servait d'une grande pierre plate d'environ deux mètres de longueur, sur laquelle il frappait avec un gros caillou de quartz et qui rendait un son très fort, semblable au bruit d'une enclume de forgeron lorsqu'on bat le fer. Saint Bieuzy, son disciple, avait aussi une pierre sonnante, mais plus petite que celle de son maître. La pierre de saint Gildas est toujours conservée dans la chapelle de son ermitage, mais celle de saint Bieuzy se trouve maintenant dans l'église paroissiale dont il est le patron.

L'ÉGLISE DE SAINT GILDAS (J.-M. A.).

L'ÉGLISE abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Gildas de Rhuis, remonte pour ses parties les plus anciennes, c'est-à-dire le chœur, les chapelles absidales et le transept, au gouvernement de saint Félix qui reconstruisit l'abbaye, de 1008 à 1038. C'est ce qui ressort de tous les textes, en dépit des théories de M. de la Monneraie. Le chœur est de forme hémicirculaire et entouré de belles colonnes cylindriques avec chapiteaux sculptés ; autour règne un déambulatoire accompagné de trois chapelles absidales. Le même plan se retrouve, mais dans de plus petites dimensions, à Loctudy et à Landévennec. Derrière le maître-autel est le tombeau de saint Gildas, sarcophage en granit surmonté d'un couvercle sans ornements, affleurant à peine hors de terre. Dans le transept nord, sous des arcades romanes semblant former des enfeux, on trouve deux autres tombes dont les couvercles, ornés de croix pattées, portent ces inscriptions :

†. II. ID : FEBR. OBIIT. FELIX. ABBAS : ISTIVS. LOCI — RIOCVS. ABBAS.

La tombe de saint Gunstan, dans le même transept, est ornée d'une croix pattée, de deux petites rosaces et d'une bordure de dents de scie, mais ne porte aucune inscription. Dans cette église sont aussi ensevelis les corps de saint Bieuzy, saint Ehoarn et saint Gingurien, mais sans qu'on sache exactement où est l'emplacement de leur sépulture.

LA VIE DE S. GELDOUIN, CONFESSEUR,

Chanoine de Dol, le 31 Janvier.



AINT GELDOUIN, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de S. Samson de Dol, fut fils de Rioûalen (ou Rudalen), surnommé Chevre-Chenuë, premier Seigneur de Dol & de Combour, lequel de sa femme qui estoit de la Noble et Illustre maison de Puyset (1) ou Puyseaux en la Beausse, Diocese d'Orleans, eut quatre fils et une fille; l'aisné desquels fut nostre Geldoüin de Dol, qui leur fut donné de Dieu pour estre l'ornement de sa maison, & une brillante lumiere dans le Firmament de l'Eglise; le second s'appeloit Guillaume, qui se rendit Religieux à S. Florent prés Saumur, sous l'Abbé Sigo, auquel il succeda au regime & gouvernement dudit Monastere; le troisiéme fut Jean, qui fut seigneur de Dol & de Combour; le quatriéme s'appella aussi Geldoüin & fut marié; la fille nommée Berthe, fut mariée avec Geffroy, Comte de Rennes, fils naturel du Duc Allain III. Nostre Geldoüin nasquit l'an 1052, sous le Pontificat de S. Leon IX du nom, & l'Empire de Henry III, dit le Noir, regnant en Bretagne le Duc Conan II du nom, & fut Baptisé en l'Eglise de S. Samson de Dol par l'Archevesque Junkeneus, son oncle paternel, & nommé Geldoüin. Ayant passé les années de son enfance, il fut envoyé à l'école, &, par le soin & sollicitude de ses parens, dés sa tendre jeunesse, fut soigneusement nourry & instruit és bonnes lettres & disciplines. Ayant achevé le cours de ses études, ses pere & mere le voulurent marier, & luy chercherent un bon et avantageux party, mais le saint jeune homme n'y voulut entendre, & leur fit sçavoir son intention qui estoit de se faire d'Eglise, ce qu'ils luy accorderent volontiers, & deslors le vestirent de long, le consacrant à Dieu entre les mains de son Oncle Junkeneus, Archevesque de Dol.

II. Geldoüin, avec la Tonsure Clericale, receut un esprit tout nouveau, & fut entierement changé en un autre homme, menant une vie si sainte et exemplaire parmy les autres Clercs, que, nonobstant son bas âge, son Oncle luy confera un Canonicat en sa Cathedrale, en laquelle dignité il se comporta si bien, qu'ayant receu les Ordres Mineurs & de Sous-diacre, il fut ordonné Diacre, au grand contentement de tout le Clergé & peuple Dolois, qui se promettoient quelque chose de grand de ce jeune homme. L'Archevesque Junkeneus estant decedé, Judhel, Archidiacre de Dol, fut éleu en sa place, lequel estant aussi decedé peu de mois aprés son sacre, laissa le Siege à Johovée, qui de Chanoine de Dol en fut fait Archevesque l'an 1068; mais il devint insolent & se rendit si odieux à son Clergé, aux Seigneurs & peuple de Dol, qu'aprés en avoir beaucoup enduré l'espace de sept ans, ils le chasserent de son siege & de la Ville l'an 1075, d'où estant sorty à toute peine, il s'empara du Mont de St-Michel, s'y fortifia, &, par frequentes incursions & pilleries qu'il faisoit jusques aux portes de Dol, incommodoit extrémement & la Ville et le plat Païs.

III. Aprés que Johovée se fut retiré, les Chanoines et le Clergé de Dol, assemblez pour élire un nouveau prélat, jetterent les yeux sur nostre Geldoüin, lequel ils jugerent digne de tenir ce Siege; Luy, au contraire, voyant que la pluralité des voix se portoit de son costé, suplia les Electeurs de n'y pas penser & de se porter ailleurs, leur protestant que jamais il ne l'accepteroit, leur alleguant son insuffisance & son jeune âge; mais il eut

(1) Ex Puteacensium familia. — A.

beau faire, car il fut éleu & nommé Archevesque, & la nouvelle de son élection ayant esté annoncée au peuple, il en rendit action de graces à Dieu avec démonstration d'une extréme rejoüissance ; Mais le nouveau Eleu persistant en sa premiére resolution de n'accepter l'election, aimant mieux vivre paisiblement d'une vie retirée & solitaire que de se charger d'un fardeau si pesant, suplia instamment les Electeurs de vouloir accepter la renonciation qu'il desiroit faire, à quoy ils ne voulurent consentir. Alors il en appella au Pape Gregoire VII du nom, & protesta qu'il ne se laisseroit jamais Sacrer qu'il n'eust fait entendre ses raisons à sa Sainteté, lesquelles oüyes, si elle luy commandoit d'aquiescer à son election, il le feroit, &, quelques suplications & remonstrances que luy peurent faire la Comtesse de Rennes sa sœur, ses freres & parens, il ne voulut jamais changer cette resolution.

IV. Pour mieux se delivrer de cette charge, il se disposa d'aller en personne à Rome, faire entendre au Pape ses raisons, & pria Even, Abbé de S. Melaine-lez-Rennes, de luy tenir compagnie en ce voyage. Le Chapitre de Dol envoya aussi ses Deputez, & les Evesques Suffragans de Dol les leurs, pour suplier sa Sainteté de confirmer son Election ; mais estans arivez à Rome, les uns & les autres eurent Audiance. Les deputez representoient à sa Sainteté les belles parties dont leur Eleu estoit doüé, les necessitez de l'Eglise de Dol, ausquelles aucun ne pouroit mieux remedier que luy, tant pour la Sainteté de sa vie, que pour la Noblesse de son extraction, concluans qu'il pleust à sa Sainteté, sans avoir égard à ses excuses, confirmer l'Election qu'ils en avoient faite ; Luy, au contraire, suplia sa Sainteté de ne vouloir mettre une charge si pesante sur ses foibles épaules, luy exposant son bas âge, son incapacité & les autres raisons que son humilité luy fournissoit.

V. Le Pape ayant gousté ses raisons, & admirant son humilité, le deschargea de cette Prelature, luy enjoignant de nommer celuy de sa compagnie qu'il jugeroit le plus capable d'occuper ce Siege; Geldoüin l'ayant remercié, s'en retourna vers les Deputez & leur declara l'intention du Pape, suivant laquelle ils consentirent qu'il renonçast à son Election, & qu'il nommast tel qu'il jugeroit à propos; luy, bien aise de cette resolution, alla trouver sa Sainteté & la suplia de consacrer Even, Abbé de S. Melaine-lez-Rennes, homme signalé en Sainteté, vertu et doctrine, & qu'il jugeoit le plus capable de regir cette Eglise. Le Pape approuva cette nomination, & consacra Even Archevesque de Dol, en l'Eglise de Latran, en presence des Cardinaux et Prelats qui lors se trouverent en la cour Romaine, l'an 1076 ; puis le congedia & toute sa compagnie, avec une lettre de recommandation à tous les Evesques de Bretagne, par laquelle il leur signifioit qu'il avoit dispensé Geldoüin de la dignité Archiepiscopale à laquelle ils l'avoient éleu, & ce, à cause de son âge encore trop jeune pour une charge si importante, & qu'en sa place il avoit consacré Even, Abbé de S. Melaine, Homme grave, d'âge meur, & sçavant, lequel il leur renvoyoit avec le *Pallium,* l'usage duquel il luy octroya pour la direction de toute la Province, à condition toutefois qu'il ne fît difficulté de se presenter lors qu'il seroit ordonné, pour terminer le different qui estoit entre Rodolphe Archevesque de Tours & l'Eglise de Dol, touchant le titre d'Archevesque ; leur commandant cependant de le recevoir comme leur Metropolitain, &, comme tel, luy rendre l'obeïssance deuë, &c. Voicy le Latin pour ceux qui s'y plairont :

GREGORIUS *Episcopus, servus servorum Dei, omnibus Episcopis* BRITANIÆ, *Salutem et Apostolicam benedictionem. Non ignorare vos credimus, qualiter Clerus et populus Dolensis ad nos direxit juvenem quemdam satis præclarum genere, ut audivimus, postulantes, ut eum eis in Episcopum ordinaremus. Cujus causam (sicut oportuit) examinantes, honestos quidem mores pro modulo ætatis suæ, sed nondum satis maturos aut instructos ad portandum Episcopale pondus in eo probavimus; propter quod onerare eum tam gravi*

sarcina nec sibi nec vobis cautum fore prævidimus. Deo autem aspirante, adinvenimus in comitatu suo personam huic dignitati ætate, scientia et morum gravitate multo magis congruam, videlicet Ivonem Abbatem sancti Melanii, *quem licet invitum atque obedientia adstrictum, cum multa petitione et electione illius et illorum qui cum eo venerant Episcopum ordinavimus. Honorem quoque et usum Pallii pro vestra et totius Provinciæ directione ei concessimus, eo quidem tenore, ut oportuno tempore nullatenùs se exhibere recuset ad discutiendam quærimoniam quam confrater noster Rodolphus Turonensis Archiepiscopus de subjectione Sedis illius et de negata sibi obedientia jamdiu apud nostram et antecessorum nostrorum facit audientiam. Quod si, ratione et justicia demonstrante, ut ei subjecta esse debeat apparuerit, nos quidem sanctæ Turonensi Ecclesiæ jus suum conservari, et debitam subjectionem à Dolensi Ecclesia exiberi volumus, et Apostolica authoritate censemus. Usum tamen Pallii non minus huic suisque successoribus, donec eorum introitus et vita probabilis fuerit, concedimus atque firmamus. Sin vero ab hujus subjectionis iugo eum absolutum esse legali defensione constiterit, quæcumque sibi dignitatis privilegia de cætero competere visa fuerint, Apostolica non denegabit authoritas, atque interim, ut ei sicut* Archiepiscopo *subjectionem et obedientiam exhibeatis, præsenti authoritate constituimus. Hoc itàque pacto eum consecratum et ornatum, ad sedem non humano consilio sed divinitus ei assignatam remittentes, vobis valde commendatum esse volumus, ut sicut nos in eo charitatem vestram et* totius Provinciæ Principatum *honoravimus, ita et vos quam pro eo suscepimus sollicitudinem et pietatis affectum nobiscum suscipiatis. Ipsum quidem cum omni honore et reverentia suscipientes, et ut bona Ecclesiæ iam per multos annos à sacrilegis dispersa pervasoribus, recuperare valeat adjuvantes : quatenus illa sedes,* olim nobilis & potens, *ad gloriam pristini decoris. (Deo opitulante) vestris reformetur studiis, vestrisque restituatur temporibus, etc. Datum Romæ, 5 Kal. Octob. indictione 15.*

VI. Avec ces Lettres & plusieurs belles Reliques dont le Pape leur fit present, ils sortirent de Rome & s'en retournerent en France, & ayans passé les Alpes, S. Geldoüin se separa de l'Archevesque, lequel il envoya en son Eglise, &, luy, alla en Beausse visiter ses parens maternels, suivy seulement de deux Clercs & d'un garçon de pied. Un jour, n'ayant pû arriver d'heure pour entrer en la Ville où il croyoit loger cette nuit, il fut contraint de se retirer vers la logette d'un Païsan, qui demeuroit sur le bord d'une riviere & gagnoit sa vie à passer & repasser le monde d'un bord de cette riviere à l'autre. Ce Païsan receut S. Geldoüin & luy promit le loger pour cette nuit, mais n'ayant gueres dequoy luy donner à souper, il envoya un sien serviteur en un bourg fort éloigné de là acheter des vivres. Ce serviteur fit son message avec une incroyable diligence & en moins de demi heure voilà le souppé prest & la table abondamment couverte. S. Geldoüin, considerant la vitesse & diligence de ce serviteur, commença à l'avoir pour suspect & à se douter qu'il n'y eust quelque chose de diabolique en son fait, ce qu'il reconneut estre ainsi, lors qu'ayant beny la table, toutes ces viandes fantastiques s'evanoüirent, & n'y trouva-t'on que des crapauds, des sours, des couleuvres & aspics &, au lieu de vin, de l'eau boüeuse & trouble. Tous les assistans demeurerent bien etonnez de ce spectacle & remercierent Dieu, lequel, par le moyen de son serviteur Geldoüin, les avoit delivrez de ce peril. Le Saint fit amener ce bon valet, lequel il conjura, de la part de Dieu, de dire qui il estoit & à quelle intention il demeuroit en ce lieu; alors, forcé par la vertu divine, il confessa hautement qu'il estoit un diable, qui se servoit du corps d'un miserable scelerat dont l'ame estoit damnée, & pour converser plus aisément parmy les hommes, se faisoit appeler *Bernution*, qu'il s'estoit rendu en la maison de ce Païsan pour tascher à le perdre & tuer, d'autant qu'il passoit volontiers & repassoit ceux qui vouloient aller d'un bord de cette riviere à l'autre, & ce, plus par desir de faire plaisir que pour le lucre, & ainsi estoit cause que personne ne s'y noyoit plus,

ce qui arivoit fort souvent auparavant, la pluspart desquels, étant en mauvais état, ou se desesperans dans les eaux se damnoient; qu'il avoit souvent tasché à renverser le batteau de ce Païsan & le noyer; mais que jamais il ne l'avoit pu faire, d'autant que, mettant le pied dedans, il se munissoit du signe de la Croix. Le Saint, l'ayant ouy, luy commanda de quitter ce corps & se retirer en ses cachots infernaux, ce qu'il fit avec un cry & hurlemeut épouventable, laissant ce corps emprunté, puant, infect & demy poury (1).

VII. S. Geldoüin, ayant delivré son hoste de ce diable domestique, poursuivit son chemin jusques à Orleans, où il visita ses amis, & de là s'en alla à Puyseaux où il tomba malade d'une vehemente fievre, laquelle, augmentant de jour en autre, luy fit connoistre qu'elle le meneroit au tombeau. C'est pourquoy il se fit porter à Chartres & alla faire sa priere en l'Eglise de N. Dame & baisa devotieusement la Chasse en laquelle est gardée la Chemise de la Sainte Vierge. De là, il alla loger au Monastere de S. Pierre-en-Vallée, Ordre de S. Benoist, situé és faubourgs de Chartres, où il fut visité de la Noblesse du païs Chartrain, & assisté charitablement durant sa maladie, par les Religieux de ce Monastere; mais Dieu, voulant couronner ses merites, l'apella à soy, le 27 de Janvier l'an de grace 1076, selon l'ancienne suputation, mais, selon la moderne, 1077. Son corps, dépoüillé de son cilice, fut lavé & révetu de ses Ornemens Diaconaux, de Tunique & Dalmatique, & exposé en veuë au Peuple, lequel, par l'attouchement de ses membres ou vétemens, receut de Dieu plusieurs faveurs. Il fut enterré dans une cave, dans le milieu du Chœur des Religieux, ou Dieu a operé tant de merveilles, que quatre-vingt-dix ans aprés sa mort, ses sacrez ossemens furent levez de terre & transportez en une Chappelle, où ils sont reveremment gardez comme Reliques; au transport & Translation desquels, les Miracles renouvellerent & continuerent long-temps aprés.

VIII. Me. Pierre Roüillard, en son Histoire de Chartres, nous apprend quelle fut la cause de cette translation, car, décrivant l'ordre et succession des Abbez de ce Monastere, il dit que Foulcher XIV, Abbé de ce lieu, ayant esté guery des gouttes par l'intercession de S. Geldoüin, leva ses Reliques & les transporta en ladite Chappelle, & plus bas, faisant le denombrement des Saintes Reliques qui sont conservées en ladite Eglise, il dit ainsi : *Plus, le corps de S. Geldoüin lequel, revenant de Rome, de devers le Pape Gregoire VII, ayant esté eleu Evesque de Dol en Bretagne, passant par Chartres, prit son giste à S. Pierre-en-Vallée, où il tomba malade, mourut et fut enterré au Chœur de l'Eglise; depuis, pour ses miracles, élevé et mis en une chasse à la poursuite de l'Abbé Foulcher; lequel, par l'intercession dudit saint, fut miraculeusement guery d'une languissante maladie qui luy causoit les gouttes, en reconnoissance perpetuel dequoy, ledit Abbé Foulcher ordonna qu'à toûjours, tous les Samedys, le Sacristain seroit tenu d'allumer un cierge pour brusler devant sa chasse.*

Cette Translation se fit, le 5 de May, l'an 1165, sous le Pontificat d'Alexandre III, regnant en France Louys VII du nom, dit le Jeune, & en Bretagne le duc Conan IV du nom.

Cette vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit nos Historiens Bretons, nommément M.e Pierre le Bault en son histoire de Bretagne manuscrite, lequel en parle fort amplement; M.r d'Argentré aussi, en son Histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 41; le R. P. Du Pas, en son Histoire Genealogique des Seigneurs de Dol et de Combour. depuis la page 501 jusqu'à 510, où il rapporte une partie de sa Legende Latine qui luy a esté envoyée de Chartres; Pierre Roüillard, en son Histoire de Chartres, és lieux cités cy-dessus; le 3e Tome des Conciles, partie 2, pag. 1214; au liv. 4 du registre des Epistres du Pape Gregoire VII, Epistre 5, de l'an 1076.

(1) Presque semblable chose se lit es vies de S. Hervé 17 juin et S. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

IX. Quant à l'Archevesque Even, estant arivé à Dol, il fut receu avec une extrême rejoüissance & prit possession de son Eglise, nonobstant les opositions de Johovée, lequel neanmoins continua à traverser Even & le troubla continuellement en la possession de son Evesché, ayant intenté procez contre luy; &, par personnes interposées, presenta sa Requeste au Pape Gregoire VII, lequel, ayant les oreilles rompües de ces importunitez, renvoya les parties au Concile, que, par son commandement, on assembla en France, auquel presida Hugues, Evesque de Diez en Dauphiné, son Legat; où, la matiere bien debatuē, Johovée fut deboutté de sa demande & l'Archevesque Even confirmé en son Siege. Le Pape écrivit au Duc Hoël II du nom, à Geffroy Comte de Rennes, beaufrere de saint Geldoüin & à Geffroy Comte de Pontiévre (1), fils d'Eudon, à ce qu'ils permissent aux Evesques & Abbez de leurs Seigneuries d'aller à ce Concile.

X. Ce Prelat, estant Abbé 'de S. Melaine-lez-Rennes, avoit reformé ledit Monastere, lequel la Comtesse de Rennes Berthe de Dol, sœur de saint Geldoüin, Dame fort devote & religieuse, avoit fait rebastir presque tout à neuf, ayant iceluy demeuré presque desert depuis qu'il fut rasé par les Normands aprés la mort de Salomon jusques alors. En ce Monastere Even amassa grand nombre de Religieux, lesquels vivoient d'une vie fort sainte & austere, dans lequel un jeune Prestre prit l'habit environ l'an 1090, porté à ce faire par un accident estrange que je veux icy raconter, comme en son propre lieu. Il y avoit en la ville de Nantes deux jeunes Prestres (cestuy-cy en estoit l'un) de mediocres moyens, qui avoient fait leurs études ensemble & demeuroient en mesme chambre, lesquels se donnerent parole que celuy d'eux qui decederoit le premier, trente jours aprés, viendroit (par permission de Dieu) avertir le survivant de l'état auquel il se trouveroit. Quelque temps aprés, l'un deux, etant decedé, ne manqua justement, au terme prescrit, de se presenter à son compagnon, qui veilloit la nuit, & estóit occupé à quelque étude, & luy demanda s'il le connoissoit pas? *Oüy bien,* (repondit-il), *mais je suis bien étonné que vous avez tant tardé à venir. — Me voicy enfin venu,* dit le mort, *et, si tu es sage, fais en sorte que mon arrivée te soit profitable, et sçaches que je suis eternellement damné. — Ha! mon frere,* (dit le vivant), *si vous estes en lieu de peine, je vous soulageray par mes Messes, prieres, aumones et autres bonnes œuvres. — Non, non,* (dit-il), *dans les enfers il n'y a plus de misericorde, c'est fait de moy; et, afin que tu sentes quelque chose des tourmens que j'endure, tiens,* dit-il; &, disant cela, luy lança trois goutes de pus & pourriture qui découloient de son sein, desquelles l'une le frapa au front & les deux autres és tempes, & firent chacune un trou capable de loger une noix, avec une douleur si grande du patient, qu'il pensa mourir sur le champ; puis luy dit : *Tu porteras ces marques toute ta vie, et, si tu crois mon conseil, va t'en de ce pas à Rennes et te rends religieux au Monastere de Saint-Melaine, pour faire penitence de ta vie passée.*

XI. Le pauvre homme, tout effroyé, ne repondant mot à cela, le mort s'ecria, d'une voix enroüée & effroyable : *Comment, miserable! encore tu deliberes sçavoir si tu le dois faire ou non?* &, luy ayant declaré quelques choses importantes (qu'il n'est pas besoin de reciter icy), disparut, laissant une puanteur si grande dans la chambre, qu'on n'y pouvoit aucunement durer. Le pauvre Prestre effroyé, revenu à soy, se deffit de ses Benefices, vendit son patrimoine, en donna le prix aux pauvres & se rendit Religieux à S. Melaine-lez-Rennes, où on venoit de toutes parts voir, par admiration, les marques qu'il portoit de cette étrange aventure. Il vescut fort religieusement & mourut en grande opinion de Sainteté; & ainsi sa teste, cavée en trois endroits, fut levée de terre, et longtemps conservée pour monstrer aux curieux. Le bon Prelat Even, ayant loüablement gouverné son Eglise, deceda l'an 1095, et fut inhumé en sa Cathedrale, où assisterent à

(1) De Penthièvre. — A.-M. T.

ses Funerailles 100 Moynes de ladite Abbaye de S. Melaine le 17 de Septembre en la mesme année.

Les mesmes Autheurs qui ont traitté de S. Geldoüin ont aussi parlé d'Even; les Lettres du Pape se trouvent au liv. 5 du registre des Epistres dudit Pape Gregoire VII, Epistre 23, qui se trouve en la 2e partie du troisieme Tome des Conciles, pag. 1231. L'apparution de ce damné est rapportée par Sigebert, et Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial, liv. 26, chap. 89, et S. Anthoine en ses histoires, partie 2, titre 26, au commencement du chapitre premier; Allain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 3, pag. 83.

Dans les diocèses de Rennes et de Chartres la fête de S. Gelduin se célèbre toujours; elle est fixée au 27 janvier. — A.-M. T.



SAINT-SAUVEUR DE REDON.

Dessin de M. Th. Busnel d'après une photographie de M. Boutcloup.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE FÉVRIER.

LA VIE DE S. JEAN, DIT DE LA GRILLE,

Evesque de S. Malo, Confesseur, le 3 Fevrier.

L'heureux Prelat S. Jean, qu'on nomme communément de la Grille (à cause que son Sepulchre est entouré d'une grille de fer), estoit Breton, issu de parens mediocrement monnoyez. Il nasquit l'an de grace 1098, seant en la Chaire Apostolique le Pape Paschal II, regnant en Bretagne, le Duc Allain, surnommé Fergeant IV du nom. Dés son bas âge il donna des indices de sa future Sainteté. Il fut envoyé aux écoles, où il fit en peu de temps un grand progrés és études des bonnes lettres. Ayant achevé ses humanitez, il se resolut de quitter le monde & se rendre Religieux de l'Ordre de Cysteaux, lors florissant en Sainteté, &, à ce dessein il se retira vers le glorieux Patriarche S. Bernard, lequel, ayant éprouvé sa perseverance, luy donna l'habit de son Ordre, l'an de grace 1121, le 23.e de son âge, et fit sa probation & profession sous la direction du mesme S. Bernard,

II. L'Ordre de Cysteaux croissant de jour à autre, & se dilatant par le Royaume de France, le Comte de Pontiévre, Estienne III de ce nom & Havoise Comtesse de Guingamp sa femme, envoyerent vers S. Bernard le supplier de leur envoyer des Religieux pour peupler un monastere de son Ordre qu'ils desiroient fonder en leurs terres; S. Bernard accepta leur offre, & leur accorda leur demande, enjoignant par obedience à nostre saint d'aller en Bretagne pour soigner la construction de ce nouveau Monastere, ce qu'il executa, & ayant pris la benediction de saint Bernard, s'en vint en Bretagne & se rendit à Guingamp vers le Comte Estienne, qui le receut fort amiablement, & peu aprés, fonda le Monastere de Begar distant de trois lieuës de Guingamp, au diocese de Treguier, l'an de grace 1130, auquel il donna des rentes, terres et possessions, & dans peu de temps, le rendit parfait & accomply.

III. La Duchesse Ermengarde d'Anjou, veuve du Duc Allain IV, estant de retour de la Terre Sainte (où elle estoit allée visiter les Saints lieux), voulut bastir un Monastere de l'Ordre de Cysteaux au diocese de Nantes, & en fit instance à S. Bernard, lequel

connoissant la pieté, le zele & l'esprit de nostre Jean, le rappella de Begar, & le manda venir à Rhedon, où il se trouva aussi ; &, avec ladite Dame Ermengarde, doüairiere de Bretagne, conclurent la fondation & dotation du Monastere de Buzay, lequel fut fondé, le 16 juin 1136, & S. Bernard le peupla de Moynes de Cysteaux, & y mit Abbé nostre S. Jean, auquel il ecrivit depuis plusieurs lettres, l'une desquelles se void entre ses Epistres, la 230e. Ayant gouverné 14 années ce Monastere, le 36.e Evesque d'Aleth en Bretagne, nommé Benoist, estant decedé, il fut eleu en sa place, au grand deplaisir de ses Religieux, et fut sacré l'an de grace 1140; &, dés l'année suivante 1141, voyant que l'Isle d'Aaron commençoit fort à se peupler & fortifier, il y transfera le Siege de son Evesché de l'ancienne Cité d'Aleth (qu'à present on nomme Guic-Aleth, &, par corruption de langage Quidaleth), & nomma la nouvelle ville Saint-Malo ; à laquelle le Duc Conan le Gros transfera tous les privileges de la ville d'Aleth, & en donna de nouveaux, à l'instance de ce saint Prelat.

IV. Le Comte Estienne de Pontiévre & la Comtesse Havoise de Guingamp sa compagne voulant encore bastir un Monastere prés leur ville de Guingamp, prierent S. Jean de les venir trouver pour leur en donner son avis; il s'y rendit incontinent, & leur persuada de fonder le Monastere de Ste. Croix de Guingamp & y mettre des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, & consentit à en être le premier Abbé, à quoy lesdits Comte & Comtesse consentirent, & commanderent à leur fils aisné Henry de porter sur ses propres épaules la premiére pierre de ce Monastere. S. Jean ayant mis bon ordre à cette fondation, s'en retourna à Saint-Malo, où, se voyant embarassé és affaires & procez que de toutes part on luy suscita, il resigna son Abbaye de Ste. Croix à un vertueux personnage nommé Moïse, & peu de temps aprés, deceda le Comte de Pontiévre Estienne auquel succeda son fils aisné Henry, jeune Seigneur fort vicieux & adonné aux femmes; d'autant que le bon Abbé Moïse luy remonstroit ses fautes & taschoit à l'en retirer, il le chassa de son Monastere & y logea une sienne concubine, pour en chasser les autres Moynes aussi bien que l'Abbé. Il donna ce Monastere à l'Abbesse & aux Religieuses de S. Georges de Rennes : ce qui causa de grands procez entre ces deux Monasteres.

V. Le Bien-heureux Prelat, voyant ce desordre, tascha d'y remedier par ses lettres & admonitions, mais il y gagna fort peu. Sur ces entrefaites, le Pape Lucius II du nom, luy envoya, l'an 1144, une commission expresse & extraordinaire pour reduire le Monastere de S. Méen de Gaël à l'étroite observance de la Regle de saint Benoist, ce qu'il executa fort paisiblement au contentement d'un châcun, qui admiroit sa prudence & sa sage conduite en affaires si difficiles à manier. Le Pape Eugene III ayant succedé à Lucius II, l'an 1145, les Moynes de Marmoûtier-lez-Tours le mirent en procez pour l'Eglise Abbatiale de S. Malo qu'il avoit choisie pour sa Cathedrale, dés l'an 1141, & y avoit étably des Chanoines Reguliers, qui vivoient sous l'observance de la Regle de S. Augustin, à l'instar de ceux de S. Victor de Paris, laquelle Eglise avoit esté donnée par Benoist II du nom, Evesque d'Aleth *(c'est S. Malo)*, à Guillaume, Abbé de Marmoûtier & à ses Religieux, dés l'an 1108 ; don que le Pape Paschal II confirma l'année suivante 1109, ensemble avec le Prieuré de S. Malo de Dinan. Le saint Prelat évoqua le procez en Cour de Rome par devant le susdit Pape Eugene III, &, pour mieux solliciter ses affaires, alla en personne à Rome, où il fut receu benignement du St Pere, déja informé de sa sainteté de vie. Les Deputez de Marmoûtier s'y trouverent aussi ; &, la cause examinée à loisir, le saint Pere prit l'Eglise Cathedrale de Saint-Malo sous la protection des Bienheureux Apostres & la sienne, & en investit nostre saint Prelat, luy confirmant les rentes, heritages, terres et possessions que lors il possedoit, & imposa silence à sa partie, avec defense de le plus inquieter en cette possession (1).

(1) Voyez du Pas *Hist. généal. des Vicomtes de Dinan*, p. 118 et 119. — A.

VI. Ayant terminé ce different, il proposa à sa Sainteté les mauvais déportemens de Henry Comte de Pontiévre & de Guingamp, lequel avoit chassé l'Abbé Moïse, & en vouloit aussi mettre hors les Chanoines Reguliers & donner ce Monastere aux Religieuses de S. Georges de Rennes, contre l'intention de ses pere et mere, Fondateurs dudit Monastere; le Pape en écrivit à Henry, & bailla ses Lettres à nostre S. Prelat, lequel, arrivé en Bretagne, fut receu en grande joye de ses diocesains, &, incontinent aprés, alla à Guingamp trouver le Comte Henry, auquel il presenta les Lettres de sa Sainteté, & fit tant, par ses salutaires admonitions, qu'il remit l'Abbé Moïse en la reélle possession du Monastere de sainte Croix de Guingamp, révoca la donation qu'il en avoit faite aux Religieuses de S. Georges de Rennes, en osta cette sienne concubine qu'il y avoit mis, & la maria au Prevost de Treguier. Le saint, estant de retour en son Diocese, il vivoit en Communauté avec ses Chanoines, lesquels il logea en Dortoir commun. Il retint toûjours son habit Monachal & les rigueurs & austeritez particulieres de son Ordre. Sa Sainteté estoit tellement notoire à tous, que Pierre, Abbé de Celles, parlant de luy, (encore vivant), l'appelle Evesque Saint, serviteur fidelle de Dieu, homme courageux, vray amateur de la pauvreté, lumiere brillante, qui donne la chasse aux époisses tenebres qui luy pensoient faire ombre.

VII. Ce S. Prelat, voyant le fruit que les Chanoines Reguliers de S. Augustin faisoient en l'Eglise, comme il les avoit déja introduits en l'Abbaye de sainte Croix & en son Eglise Cathedrale, sollicita le Pape Eugene III de donner l'Eglise de sainte Geneviefve à Paris (jadis fondée par le Roy Clovis en l'honneur des bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul) aux Chanoines reguliers de saint Victor ; il en écrivit à sa Sainteté, laquelle y consentit & donna commission à Sugerius, Abbé de S. Denis, d'y mettre douze Religieux, lesquels il tira du Monastere de saint Victor, l'an 1147. Tandis que S. Jean s'occupoit à ces œuvres de pieté, les Moynes de Marmoûtier reveillerent de rechef leurs differens, & le mirent encore en procez pour la possession de l'Eglise de S. Malo, ce qui le fit resoudre d'aller de rechef à Rome, l'an 1153, où le Pape Anastase IV le recüeillit fort benignement ; lequel, parties oüyes, le confirma en possession de son Eglise & defendit aux Moynes de le plus traverser ny inquieter pour ce sujet. Le Pape estant decedé durant qu'il estoit à Rome, il obtint du nouveau Pape Adrien IV, confirmation de son Eglise & de ses privileges, puis s'en retourna à S. Malo, l'an 1154.

VIII. Se voyant paisible possesseur de son Eglise, ayant terminé ce procez qui avoit duré 18 ans entiers, il entreprit les reparations de sa cathedrale, & la trouvant trop petite, la mit toute à neuf, & au bout bastit un beau Chœur, tel qu'on le voit à present ; lequel il enrichit de richesses, meubles et ornemens ; & ayant eu connoissance de quelques heritages qui avoient esté alienez de son Eglise, les fit restituer par ceux qui les detenoient ; ce qui luy causa l'inimitié de plusieurs grands Seigneurs, mais il ne s'en soucia pas beaucoup. Il procura la fondation du Monastere de S. Jacques de Montfort en son Diocese, où il mit des Chanoines Reguliers de S. Augustin, &, l'an 1156, il en benit le Maistre Autel. Enfin, ayant vescu en grande Sainteté & gouverné son Eglise l'espace de 30 ans, chargé d'années, mais bien plus de merites, il rendit l'esprit à Dieu, le 1. jour de Fevrier, l'an de grace 1170, & de son âge le 68e. Son saint Corps fut ensevely dans les Chanceaux du Chœur de sa Cathedrale, du costé de l'Evangile, en un sepulchre élevé. Dieu a manifesté la gloire de ce S. Confesseur par plusieurs grands miracles, lesquels considerez par le Pape Leon X, il ordonna que sa Feste fust celebrée le 1. de Fevrier, & qu'on en fit Office solemnel, comme d'un Confesseur Pontife, & en decerna Bulles, l'an 1517, ne pouvant lors, pour ses urgentes affaires, vacquer à sa Canonization.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *Maloüin ; Mr. d'Argentré,*

au Catalogue des Evesques de S. Malo, et en son Histoire, liv. 4, chap 63 ; Fasciculus, Historia. Ord. Cirtenciens. *Sirmundus és annot. sur la 15. Epistre du liv. premier des Epistres de Pierre Abbé de Celles ; Jean Picard, és annot. sur la 359. Epistre de S. Bernard ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Eveschez de France, en ceux de S. Malo ; Claude Robert, en sa France Chrestienne, lettre* M. R. P. *Augustin Du Pas, en son Histoire genealog. des Illustres Maisons de Bretagne, en la Genealogie de Pontièvre, pag. 10 et 11, et au rôlle des Evesques de S. Malo.*



LA VIE DE S. RIOK,

Anachorete et Confesseur, le 12 de Fevrier.



Les Genereux Chevaliers Neventerius & Derien, Seigneurs Bretons Insulaires, ayans fait le voyage de la terre Sainte, où ils avoient esté bien recueillis de Ste Heleine, mere du pieux Empereur Constantin le Grand, se mirent sur le retour, &, ayans navigué dans la Mediterranée, entrerent par le détroit de Gibraltar dans l'Occean, puis, rengeans la coste d'Espagne, vinrent prendre port à Vennes, d'où ils allerent à pied à Nantes en pelerinage visiter les reliques de S. Pierre & des saints Martyrs Similian (1), Donatian & Rogatian ; car les Edits de l'Empereur Constantin avoient déja esté publiez, sous la faveur desquels, les Nantois avoient edifié une mediocre Eglise dans l'enclos de leur Ville, où on alloit en devotion & pelerinage de tous les cantons de Bretagne. Arrivez à Nantes, ils feurent fort bien receus, tant du Lieutenant de l'Empereur, que de l'Evesque du lieu qui les oüit en Confession, leur administra les Sacremens & leur fournit des chevaux & convoy à eux & à leur train, pour les conduire en seureté à Brest, où leurs Navires les estoient allez attendre.

II. Comme ils alloient par païs, passant le long de la riviere *Dour-doun,* entre *Pont-Christ* (2) et le Chasteau de la Roche-Maurice, demie lieuë de la ville de Landerneau, ils apperceurent le Seigneur de ce Chasteau (qui s'appelloit Elorn) lequel, des creneaux & guerites de la muraille, se precipita dans la riviere qui lors couloit tout au pied de ladite place ; &, délors cette riviere, perdant son ancien nom de *Dour-doun,* fut appelée *Elorn,* ce pauvre Seigneur luy ayant causé par son desespoir ce nom, comme jadis Icarus donna le sien à la Mer d'Icarie par sa presomption. Nos deux Chevaliers coururent à toute bride à travers la riviere &, l'ayant pris, le tirerent hors de l'eau, quelque peu blessé ; porté qu'il fut dans sa maison, Neventerius s'enquist de luy pourquoy il s'estoit ainsi jetté dans la riviere : Messieurs (dit-il), il y a icy prés un épouventable Dragon qui devore hommes & bêtes ; & dés que la faim le fait sortir de sa taniere, il fait un degast & dommage irreparable par ce païs, devorant hommes & bêtes indifferemment ; pour à quoy obvier, le Roy Bristokus a fait un Edit, que, tous les Samedis, on jettât le sort, & celuy sur qui il tomberoit seroit obligé d'envoyer un homme pour estre devoré de cette cruelle bête, ou y aller luy-mesme. Or, ce sort est si souvent

(1) Nous verrons plus loin que S. Similien n'a pas subi le martyre et nous indiquerons le fait qui a donné lieu à cette confusion d'autant plus étrange qu'Albert Le Grand racontant la vie de ce Saint Evêque de Nantes l'intitule lui-même : « La Vie de Saint Similian ou Sembin, Confesseur. » — A.-M. T.

(2) On ne saurait trop déplorer la négligence qui a amené la ruine de cette intéressante chapelle. — A.-M. T.

tombé sur moy, que j'y ay envoyé tout mon monde, & ne m'est resté plus que ma femme que voicy, & ce petit enfant qu'elle tient entre ses bras, âgé seulement de deux ans, sur lequel le sort estant tombé, j'ayme mieux estre suffoqué des eaux que de le livrer à une mort si cruelle.

III. Les deux Chevaliers, l'ayant patiemment écouté, le consolerent & luy dirent que s'il vouloit renoncer le Paganisme & embrasser la foy de *Jesus-Christ* ils le delivreroient de ce Dragon, veu que le même *Jesus-Christ* avoit promis à ceux qui croyroient en luy qu'en vertu de son S. Nom ils chasseroient & extermineroient les serpens; puis, s'etendans sur les loüanges de nôtre Religion, enfin conclurent que mesme le tres-Auguste & Victorieux Empereur Constantin, ayant reconnu la vanité de la fausse Religion des Payens & l'excellence de la Chrestienne, avoit renoncé à celle-là, pour embrasser celle-cy ; à l'exemple duquel, les Princes & grands Seigneurs de sa Cour se faisoient baptiser. Elorn ferma les aureilles à ces salutaires remonstrances & dit qu'il vouloit vivre & mourir en la Religion de ses ancestres ; mais que, s'ils le pouvoient delivrer de ce serpent, il leur donneroit une de ses terres & metairies à leur choix. Non, (repondit Derien), nous n'avons que faire de tes heritages, seulement promets nous de bastir en tes terres une Eglise à nostre Dieu, où les Chrestiens se puissent assembler pour faire leurs oraisons, &, par son ayde, nous exterminerons le Dragon & en delivrerons tes terres.

IV. Elorn accepta l'offre, & promit de ce faire ; &, de plus, de permettre que son fils Riok, âgé seulement de deux ans, fust instruit en la Religion & Foy de *Jesus-Christ* & ceux de sa famille qui le voudroient. Incontinent, les deux Nobles Chevaliers se rendirent en la caverne du Dragon, auquel ils firent commandement, de la part de *Jesus-Christ,* de paroistre ; il sortit donc, & son sifflement épouventa tous les assistans ; il estoit long de cinq toises, & gros par le corps comme un cheval, la teste faite comme un Coq, retirant fort au Basilicq, tout couvert de dures écailles, la gueule si grande que, d'un seul morceau, il avaloit une brebis, la veuë si pernicieuse, que, de son seul regard, il tuoit les hommes. A la veuë du Serpent, Derien mit pied à terre, mais son cheval s'effraya si fort, qu'il se prit à courir à toute bride à travers païs (1). Cependant, il avance vers le Dragon, &, ayant fait le signe de la Croix, luy mit son escharpe au col, & le bailla à conduire à l'enfant Riok, lequel le mena jusques au Chasteau de son pere, qui, voyant cette merveille, remercia les Chevaliers & les alla conduire à Brest, où ils emmenerent le Dragon, au grand étonnement du Roy Bristok. De Brest, ils allerent à Tolente (lors riche Ville), voir le Prince Jugonus, pere de Jubault ou Jubaltus (que Conan Meriadec défit depuis), & de là s'allerent embarquer au Havre *Poullbeunzual,* où leurs Navires estoient à l'ancre & où ils commanderent au Dragon de se précipiter dans la Mer, ce qu'il fit ; & de là ce port fut nommé *Poullbeuzaneual,* c'est-à-dire, port où fut noyée la beste, que les Bretons appellent par contraction *Poullbeunzual,* en la Paroisse de *Plouneour-trez,* Diocese de Leon.

V. Elorn, nonobstant les remonstrances des deux Chevaliers, demeura toûjours obstiné en son erreur & ne voulut quitter son idolatrie ; mais sa femme se fit catechiser elle & son fils, & puis receurent tous deux le S. Baptesme ; &, à leur exemple, la pluspart de leurs domestiques, avec lesquels elle vacquoit à prieres & oraisons ; mais n'ayans point d'Eglise où faire exercice de leur religion, Riok & sa mere suplierent Elorn d'accomplir sa promesse & d'edifier une Eglise en un endroit de ses terres nommé *Barget,* en l'honneur de Dieu & des Bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, selon la promesse qu'il en avoit faite aux chevaliers qui l'avoient délivré du danger du Dragon. Il se rendit, du commencement, difficile à le leur octroïer ; enfin, il le leur accorda, à

(1) Le combat de saint Derien et de saint Neventer contre le dragon de l'Elorn est représenté dans une magnifique verrière de l'église de Saint-Similien de Nantes, œuvre de Claudius-Lavergne. — A.-M. T.

condition que ce fust non à *Barget,* mais en quelque détour et lieu écarté de ses terres, où on fit charroïer force materiaux; on fit venir des ouvriers de toutes parts; mais, quand on voulut commencer à bastir, tous les materiaux furent miraculeusement transportez à *Barget;* ce qu'ayant esté raporté à Elorn, il attribua ce miracle à la Magie (selon l'ordinaire des Idolatres), & se fascha tellement avec sa femme & son fils, qu'il les chassa de sa maison, avec defense de ne se trouver jamais en sa presence.

VI. Par ce moyen, l'Eglise (qui aujourd'huy est la Parrochiale de *Plouneventer,* une lieuë de la Ville de Landerneau) demeura imparfaite & ne fut achevée qu'au temps du Roy Hoël le Grand. La bonne Dame, se voyant irreconciliablement disgraciée de son mary, que le zele de la fausse Religion avoit aveuglé, se retira, avec son fils S. Riok, en un sien Manoir, nommé *Ar-Forest,* où, ayant fait bastir une Chappelle, elle passa le reste de ses jours, deceda fort pieusement & fut ensevelie par son fils S. Riok, lequel, se voyant libre de tous empeschemens, se resolut de se retirer en quelque lieu desert & éloigné de la frequentation des hommes, pour vacquer plus librement aux affaires de son salut. Il estoit lors âgé de 15 à 16 ans ou environ; &, ayant vendu tout ce dont il pouvoit disposer, en donna l'argent aux pauvres. Il choisit pour sa retraitte un rocher dans la Mer, à la coste de Cornoüaille, vers l'embouchure de la Baye ou Golfe de Brest, au rivage de la Paroisse de *Kamelet* (1), lieu entierement desert & écarté, ceint de la mer de toutes parts, fors aux basses marées qu'on en peut sortir & venir en terre ferme.

VII. Il entra en cette affreuse solitude, environ l'an de salut 352, & y demeura 41 ans, tout le temps que Conan Meriadek conquist & subjuga les Armoriques jusques au regne du Roy Grallon, lequel donna le gouvernement du Comté de Leon a Fragan. Iceluy, estant venu resider en son Gouvernement, amena quant & soy son fils S. Guennolé, lequel, ayant oüy parler de l'Hermite saint Riok, l'alla voir en sa Grotte, &, l'ayant salué, aprit de luy qu'il y avoit quarante & un ans qu'il faisoit penitence en ce lieu, se substantant d'herbes & petits poissons qu'il prenoit sur le sable au pied de son rocher, son origine & extraction, & toutes les autres particularitez de sa vie; que quand il monta sur ce rocher, il estoit vestu d'une simple soûtane, laquelle estant usée par longueur de temps, Dieu luy couvrit le corps d'une certaine mousse roussastre, laquelle le garantissoit de l'injure du temps.

VIII. S. Guennolé, ayant oüy le recit de ces merveilles, fut tout étonné & en rendit grace à Dieu; &, voyant saint Riok vieil & cassé d'austeritez & macerations, il le pria de venir avec luy en son Monastere de *Land-Tevenec,* à quoy il s'accorda (2). S. Guennolé l'ayant dépoüillé de cette mousse, luy donna l'habit de son Ordre; & est chose bien remarquable, que sa peau fut trouvée aussi blanche & nette que si elle eust toûjours esté couverte de fin lin & de soye. Il vescut quelques années en ce Monastere, en opinion de grande Sainteté, y deceda enfin & fut ensevely par saint Guennolé & ses Religieux, & depuis sa mort, Dieu a fait tant de miracles à son Tombeau, que S. Budok, troisiéme Archevesque de Dol, Metropolitain de Bretagne Armorique, en ayant esté deuëment informé, le declara Saint, environ l'an 633.

Des anciens Manuscrits des Eglises Abbatiales de Land-Tevenec et Daougloas en Cornouaille, et d'un vieil Livre reservé en l'Eglise parrochiale de Plou-neventer, Diocese de

(1) Camaret. — A saint Rioc on a substitué saint Remi comme patron de Camaret, et Notre-Dame de Lorette comme patronne de Lanriec, mais ici au moins il a gardé sa chapelle de Saint-Riou; un recteur a bien voulu le remplacer par saint Bonaventure, mais le peuple a eu le bon sens de n'en pas tenir compte. — A.-M. T.

(2) Si ce qui précède est exact il ne faut pas confondre ce saint Riok avec le personnage du même nom qui figure dans la Vie de saint Guénolé, et qui était encore assez jeune pour avoir toujours sa mère quand il entra comme religieux à l'abbaye de Landévennec. — A.-M. T.

Leon et une vieille Chronique de Bretagne Anonyme, livre premier chap. 28 ; mais specialement des Memoires et recherches de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de S. Paul, premier Aumosnier et Conseiller du Duc François II, Recteur de Plou-neventer l'an 1472, à moy communiquez par feu Escuyer Vincent Le Grand (mon Oncle paternel), Sieur de Kerscao Kerigonual, *Conseiller du Roy et Seneschal de Carhaix.*

LA VIE DE S. GUEVROC OU KIRECQ,

Chanoine et Grand Vicaire de Leon (1), *Confesseur, le 17 de Fevrier.*

SAINT Tugduval, passant de l'Isle de la Grande Bretagne en la Bretagne Armorique, emmena quant & soy 70 de ses meilleurs & plus vertueux Religieux, pour luy ayder au Ministere auquel Dieu l'avoit choisi, sçavoir est, la conversion de tant d'Ames qui, par le moyen de ces SS. Personnages, devoient estre redressées & remises au chemin de la vertu. De ce nombre fut S. Guevroc ou Kirecq, duquel icy nous parlerons, lequel, issu de parens assez mediocres, fut par eux soigneusement élevé, selon la portée de leurs moyens. Ayant acquis quelques sciences és études, Dieu luy toucha le cœur, & luy jetta dans l'Ame un genereux mépris des choses caduques, & un fervent amour des Celestes, de sorte qu'il demanda & receut l'habit de Religion, au Monastere de S. Tugduval, au Païs de Walles en l'Isle, & devint si parfait Religieux que saint Tugduval, ayant eu commandement d'un Ange de passer és Armoriques, il le choisit pour un de ses compagnons. Il vêcut quelque temps au grand Monastere de *Trecor,* sous la discipline dudit S. Abbé ; lequel, connoissant sa capacité & doctrine, l'envoya fonder un Monastere prés la ville de *Kerfeunteun,* (à present dite *Land-Meur,*) luy donnant quatorze Religieux pour commencer à peupler ce lieu.

II. Ayant pris la benediction de S. Tugduval, il se mit en chemin avec sa compagnie, &, arrivant à Kerfeunteun, fut fort bien recuëilly des habitans de la Ville, qui desiroient infiniment le voisiné de ces bons Peres ; mais S. Guevroc, desireux de la retraitte & solitude, ne voulut bastir dans la ville ny és fauxbourgs, mais plus haut que le port (aujourd'huy le Havre de *Toullarkirri*), à une lieuë de la ville sur une longe de terre qui avançoit en la Mer, à l'emboucheure de la riviere de *Menou,* où est encore à present l'Eglise Treviale de *Loc-Kirecq* (2), autre fois nommé le Monastere de *Land-Guevroc.* Qui pourroit suffisamment raconter le fruit que firent ces bons Religieux en tout ce canton, sous la sage conduite du saint Abbé ? Mais, voyant qu'il estoit trop frequenté en ce lieu, il se voulut retirer au desert, ce qu'il executa, aprés avoir gouverné six années ce Monastere, & fait élire un autre Abbé en sa place.

III. Il quitta son Monastere & ses Religieux tous desolez & baignez de larmes, & passant la riviere de *Kevleut* à Morlaix, s'en alla jusques à la paroisse de *Ploudaniel,*

(1) Saint Guévroc a rempli des fonctions qui ne sont pas sans analogie avec celles des dignitaires qui s'en acquittent aujourd'hui, mais ces titres ne devaient être en usage que beaucoup plus tard. Nous faisons cette remarque une fois pour toutes, Albert Le Grand emploie souvent ces termes qui à eux seuls constituent de vrais anachronismes. — A.-M. T.

(2) Le lieu garde toujours son nom, mais saint Jacques le Majeur lui a été substitué comme patron. — A.-M. T.

en Leon, où il s'arresta en une petite vallée fort sombre, située au pied d'une époisse forest, lequel lieu fut depuis de son nom appellé *Traoun-Guevroc,* c'est à dire, le val de Guevroc, où il édifia premierement une petite Chappelle de rameaux d'arbres, & auprés une petite chambrette, & demeura en ce lieu deux ans entiers, vivant en une admirable abstinence & solitude ; mais le flambeau allumé ne peut être davantage caché sous le boisseau, ains fallut qu'il fust élevé pour éclairer & luire en l'Eglise de Dieu. Il advint que saint Paul Evesque de Leon, faisant la visite par son Diocese, estant arrivé à Ploudaniel, ouït nouvelle de ce S. Hermite; il le voulut visiter, & alla vers son Hermitage à cette intention. Saint Guevroc eust revelation que saint Paul le venoit visiter, il sortit de sa Cellule pour aller à sa rencontre. Saint Paul, le découvrant de veuē, apperceut un brandon de feu qui luy environnoit le Chef en forme de rayons, ce qui accreut encore l'opinion qu'il avoit déja conceuē de sa Sainteté.

IV. A la rencontre, ces deux Saints s'embrasserent & se donnerent le baiser de paix, &, aprés avoir prié en l'Oratoire, entrerent en devis & colloque spirituels, &, en cet entretien, saint Paul reconneut en saint Guevroc une si rare Sainteté, accompagnée d'une telle prudence, qu'il se resolut de l'emmener en sa ville d'Occismor, pour se servir de son conseil en l'administration de sa charge Pastorale; il l'en pria trés-instamment; mais le saint ne voulut quitter sa solitude. Enfin, intervenant le commandement exprés de saint Paul, il obeït & le suivit en la ville d'Occismor. Incontinent saint Paul le pourveut d'un Canonicat en sa Cathedrale & se deschargea sur luy d'une partie du soin de son troupeau, le faisant son grand Vicaire par tout son Diocese. Cette nouvelle dignité ne causa en luy aucun relaschement de ses exercices ordinaires; il estoit vestu d'un habit modeste, retiré & solitaire, hors le temps que requeroit de luy l'acquit de sa charge ; ses viandes ordinaires estoient le pain & l'eau & quelques legumes, nourrissant son Ame de l'Oraison & celle de son prochain du doux pain de la parole de Dieu.

V. Allant par païs, un Dimanche matin, il trouva un païsan qui coupoit des ronces pour clorre un trou de haye, par lequel le bestail entroit dans son parc & endommageoit son bled ; S. Guevroc le reprit de l'irreverence qu'il portoit au saint jour du Dimanche, luy remonstrant qu'il valloit mieux, pour ce jour, mestre quelqu'un à garder ce bled que de prophaner le Dimanche par ce labeur. Le païsan, au lieu de remercier le Saint de son bon avis, commence à se moquer de luy & travailler comme auparavant; le saint, voyant qu'il ne profitoit rien envers cet obstiné, continüe son chemin; mais Dieu punit ce villageois tout sur le champ ; car la coignée dont il couppoit ses ronces luy demeura si fermément attachée au bras, qu'on ne l'en pouvoit oster; le miserable, ainsi chastié, vint à Occismor trouver S. Paul & S. Guevroc, ausquels ayant demandé pardon & s'estant confessé & receu l'Absolution, la coignée luy tomba des mains sur le marche-pied de l'Autel. Une autre fois, allant par la ville d'Occismor, un jour de Feste N. Dame, il vid une jeune lingere qui travailloit à sa porte ; le Saint la reprit de ce qu'elle ne chommoit la Feste, mais elle ne tint compte de sa reprimande, & luy répondit qu'elle ne sçavoit autre mestier pour gagner sa vie, qu'il failloit aussi-bien vivre les jours de Festes que les jours ouvriers.

VI. A peine eut-elle achevé la parole, qu'elle fut subitement saisie d'une Paralysie en ses membres, si grande, qu'elle ne pouvoit remuer ny pieds ny mains ; alors, reconnoissant sa faute, elle jeusna huit jours entiers, employant tout ce temps en ferventes prieres ; au bout duquel temps, elle se fit porter au mesme lieu où elle avoit commis la faute, manda S. Guevroc, reconneut son offense & en demanda pardon à Dieu & au saint, lequel, faisant le signe de Croix sur elle, luy rendit la santé ; &, en memoire de ce Miracle, elle donna sa maison à S. Guevroc, qui la convertit en une Chappelle, laquelle fut dediée à N. Dame, & nommée Nostre Dame de *Creis-ker* (c'est à dire du milieu de la Ville), laquelle fut

rebastie plus magnifique par le Duc Jean le Conquereur. Ayant entrepris encore une fois de visiter le Diocese de Leon, il tomba malade en la ville de Landerneau, &, la maladie se rengrégeant, conneut son dernier temps estre venu ; partant il se disposa à la mort, laquelle, le privant de ce séjour mortel, le ravit à l'immortalité environ l'an 547. Ses Religieux de Lockirecq ou Land-Guevroc, ayans eu avis de sa maladie, le vinrent servir & assister, &, par permission de saint Paul, emporterent son corps, qu'ils ensevelirent honorablement audit Monastere, où il reposa jusques au transport general des corps Saints hors de Bretagne, qu'il fut aussi enlevé.

Les Vieux Legendaires manuscrits de la Cathedrale de Leon et Collegialle de Nostre Dome de Folcoët au mesme Diocese, et les memoires et recherches de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de saint Paul de Leon, Recteur de Plou-Neventer, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, à moy communiquez par feu Escuyer Vincent Le Grand, Sieur de Kerscao Kerigon-val *Conseiller du Roy et Seneschal de Carhaix.*

ANNOTATION.

NOTRE-DAME DE CREISKER. — (J.-M. A.).

PUISQUE saint Guévroc a été le fondateur de l'église de Notre-Dame de Creisker, il convient de donner ici une description de l'édifice actuel et de son clocher, le plus beau de Bretagne, le plus beau du monde. Il faut que la dévotion à Notre-Dame de Creisker ait été bien grande pour qu'on ait pensé, au cours du XIVe siècle, à reconstruire la chapelle primitive sur des proportions si vastes, et à surmonter cette nouvelle église d'un clocher si monumental, unique entre tous, sinon pour sa hauteur, du moins pour sa sveltesse, la pureté de ses lignes et la correction de ses détails. Portée à l'intérieur de l'église sur quatre piles entourées de faisceaux de longues colonnettes, la base de cette tour se dégage de la toiture et dès l'abord se revêt d'une ornementation noble et digne : moulures verticales et horizontales se coupant pour former panneaux et caissons, baies carrées disposées en damier, galerie aveugle et galerie à jour, lancettes appliquées et lancettes ajourées, ceinture de quatre-feuilles et double corniche saillante donnant à la galerie supérieure et aux clochetons d'angle un surplomb vraiment extraordinaire. Puis viennent des clochetons d'abord carrés et passant ensuite à l'octogone par trois étages successifs, et les lucarnes des quatre faces qui leur font concurrence pour leur légèreté et leur élancement. Et de tout cet ensemble émerge la flèche en pyramide aiguë, montant à 86 mètres de hauteur, découpée de plus de quatre-vingts ouvertures variées, rosaces, trèfles, quinte-feuilles, fenestelles, qui en font une vraie dentelle aérienne, dans laquelle tantôt se joue la brise de mer et parfois s'engouffrent les grands vents d'orage. Aussi, en voyant cette merveille, comprend-on le mot d'Ozanam, disant que si un ange du ciel descendait en Bretagne, il commencerait par poser le pied sur le sommet du Creisker.

La partie orientale de l'église est contemporaine du clocher et serait par conséquent du XIVe siècle, du règne de Jean IV, duc de Bretagne (1345-1399) ; nous le reconnaissons au style de ses fenêtres, à la belle rosace de l'abside, aux tympans à compartiments rayonnants des larges baies latérales. En examinant la magistrale façade du midi qui nous donne une succession de six hautes travées surmontées de pignons, on remarque que les fenêtres au-delà du clocher sont de style flamboyant et appartiennent au XVe siècle. Cette partie a été même remaniée à deux reprises, car le bas-côté sud, primitivement de même dimension que le bas-côté nord, a été ensuite élargi comme le constate un arrachement dans le pignon ouest.

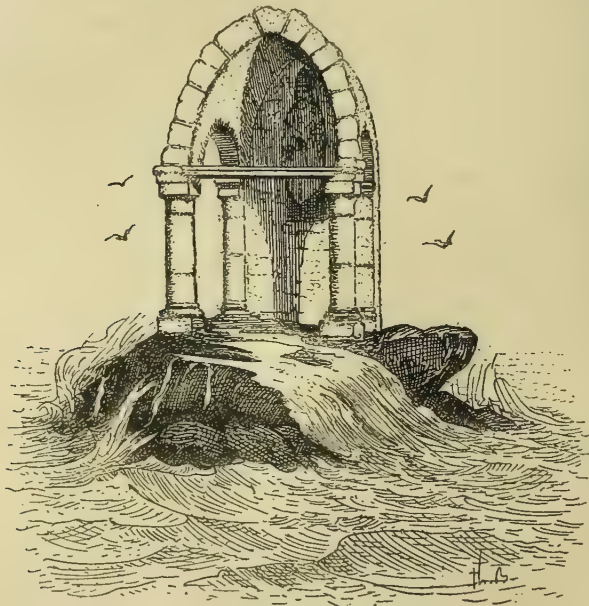
Il est aussi bien intéressant ce porche largement ouvert au soleil de midi, avec ses petits

contreforts et ses petits pinacles appliqués, ses deux niches étroites en façade, sa terrasse à galerie, ses bancs latéraux à l'intérieur, ses frises aux larges feuillages et sa porte double encadrée dans une belle ogive. Le pignon ouest se recommande par sa fenètre à six baies et sa rose aux dix-huit quatre-feuilles savamment combinés et aussi par les trois clochetons ou guérites qui en couronnent le galbe.

A l'angle nord-ouest nous trouvons un porche monumental absolument de même facture que celui du Folgoët : mêmes guirlandes végétales encadrant et contournant la grande arcade d'entrée, mêmes redents trilobés dans cette arcade ; dans la façade, mêmes panneaux carrés surmontés d'accolades pour recevoir des blasons, et au haut une jolie petite niche abritant une statue de Notre-Dame. Dans l'archivolte extérieure nous trouvons une série de dix statuettes logées sous des dais sculptés et tenant des phylactères. Intérieurement, dix niches pour apôtres, avec la niche centrale de saint Pierre au trumeau entre les deux portes, et toujours les mêmes motifs de sculpture qu'au Folgoët : feuilles de vignes et feuilles de chardon, frises d'animaux monstrueux et d'hermines passantes. Ce porche est surmonté d'une chambre qui a dû être habitée car on y trouve fenêtres, lucarnes et jusqu'à une petite annexe, du côté est, formant logette saillante portée sur machicoulis.

Dans un coup d'œil rapide donné à la façade nord, le long de la rue Verderel, un examen attentif nous fera remarquer une galerie intéressante avec loggia gothique à la base du clocher, puis les arcs de décharge qui surmontent les deux dernières fenêtres et qui se retrouvent aussi à l'abside du Folgoët.

L'intérieur de l'église nous offre de fort curieux problèmes de construction, mais ce n'est pas le moment de les résoudre. Contentons-nous d'admirer les puissants piliers qui portent le clocher, les deux roses des extrémités, l'ensemble des fenêtres et des arcades, les quatre enfeux latéraux et les piscines dénotant l'existence d'autels anciens dans le bas-côté du midi.



ORATOIRE DE S. GUEVROC OU KIRECQ, A PLOUMANAC'H.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE MARS.

LA VIE DE S. AUBIN,

Evesque d'Angers, le premier jour de Mars.

Du temps que regnoit en Bretagne Hoël II du nom, qui fut couronné, l'an de salut 484, & mourut l'an 560, naquit au Diocese de Vennes le Glorieux Saint Aubin, colonne trés-solide & flambeau brillant de l'Eglise non Armoricane ou Gallicane seulement, mais Universelle. Son pere estoit Seigneur de *Spine-Fort,* Noble & ancienne Maison de la basse Bretagne, au même Diocese de Vennes, en la Paroisse de *Languidic,* sur le bord de la riviere de Blavet, à deux lieuës de Hennebont, qui portoient pour leurs Armes un Lozenge d'Or & de gueules de quatorze pieces (1) (2). Ce Seigneur eut de sa femme, Dame de Grande-maison, entr'autres enfans, nostre S. Aubin, lequel ils éleverent en la crainte de Dieu; &, quand l'âge le requist, luy pourveurent de Maistre qui luy apprint la pieté avec les lettres; il y profita tellement, en peu de temps, qu'il contenta grandement & ses Parens & ses Maistres; mais Dieu, qui en vouloit estre particulierement servy, & le vouloit proposer pour Docteur à son peuple, embrasa son cœur d'un saint desir de la perfection, pour à quoy parvenir, il resolut de donner un coup de pied au monde & se donner du tout au service de celuy qui s'estoit entierement donné à luy.

II. A cette intention, il s'achemina vers un Monastere (3) de grande reputation en ce temps-là pour la sainte vie que menoient les Moynes qui y demeuroient, &, y ayant quelque temps instamment demandé l'habit, fut receu au grand contentement de tous

(1) Ses armes se voyent es vitres de l'église Abbatiale de S. Aubin d'Angers avec cette inscription : *Arma S. Albini insignis de spinito forti.* — A.

(2) Avons-nous besoin de dire que c'est ici encore un anachronisme ? Il n'est nullement question de blason ou d'Armoiries avant l'époque des Croisades, mais Albert Le Grand ne manque jamais de donner aux plus reculés des ascendants les armes que les descendants ont possédées bien des siècles après. — A.-M. T.

(3) *In Concillacensi Monasterio.* — A.

les Moynes. Il n'y fut gueres sans faire voir les belles qualitez & vertus dont la Divine Majesté l'avoit doué; on remarquoit en luy une si profonde humilité, que, sauf ce qui concerne la civilité & bienseance, il sembloit qu'il eust mis en oubly la grandeur de sa maison & le souvenir de son extraction & Noblesse, & qu'il n'eust esté mis au monde que pour servir les autres. Une fois, estant encore Novice, il fut par le Pere Abbé envoyé aux champs pour donner ordre à quelque affaire du Monastere; n'ayant pû arriver de jour au giste, il fut surpris d'une nuit obscure, nebuleuse & pleine d'orages, de sorte qu'il fut contraint de se retirer dans une Hostellerie pour passer cette nuit, où aussi estoient accourus nombre de voyageurs pour le mesme sujet. Comme tous dormoient, survint une forte ondée de pluye, si extraordinairement violente, que le toict du logis en ayant esté crevé, tous furent moüilléz du haut en bas, excepté seulement S. Aubin, qui demeura au milieu de tous sec & allegre, sans que l'eau eust osé approcher de luy. Ce Miracle fit que tous commencerent à le regarder comme un Saint, & luy porterent plus d'honneur qu'ils n'avoient auparavant fait.

III. Il estoit fort adonné à l'oraison & contemplation, au jeusne, fort severe à soy-mesme, mais facile & benin au prochain; bref, si parfait & accomply en toutes sortes de vertus, que, l'Abbé du Monastere decedé, les Moynes l'éleurent unanimément pour luy succeder, l'an vingt-cinq de son âge, nonobstant toutes les oppositions que son humilité luy fit mettre en avant. En cette nouvelle Dignité il pensa estre obligé de devancer d'autant les autres en perfection, qu'il les surpassoit en dignité ; aussi Dieu le rendoit recommandable par grands miracles; entre-autres, un jour, visitant une Abbaye, nommée Assise, il se presenta à luy un Religieux aveugle, implorant son secours & le suppliant humblement qu'il luy donnast sa sainte benediction; ce qu'ayant fait, incontinent ce Religieux recouvra la veuë, lequel Miracle rendit le Saint fort venerable aux Religieux dudit Monastere.

IV. Ce Monastere florissant sous le saint & prudent gouvernement de S. Aubin, vingt-cinq années durant, advint qu'Adelphe, Evesque d'Angers, passa de cette vie à l'autre, pour successeur duquel, le Clergé & ceux à qui appartenoit l'élection éleurent & nommerent saint Aubin, lequel, aprés plusieurs refus, enfin voyant telle estre la volonté de Dieu, l'accepta et consentit à sa promotion à regret, le cinquantième de son âge (1). Estant Evesque, quoy que âgé, il visitoit diligemment son Diocese, secourant avec soin ses Diocesains tant au spirituel qu'au temporel. Dieu temoigna, par plusieurs Miracles, la charité de ce saint Prelat luy estre agreable; car, visitant son Diocese, une pauvre femme nommée Grata, s'estant presentée à luy, ayant receu sa benediction, fut guerie. Il rendit la veuë à plusieurs aveugles : le premier fut à un Moyne de son Abbaye, nommé Frere Germomerus ; le second à un autre Moyne de l'Abbaye d'Assise, dont nous avons parlé cy-dessus; le troisiéme fut à un pauvre d'Angers, nommé Maurille; le quatriéme à un pauvre homme du village d'Aubigny, duquel il chassa le Diable qui le possedoit, & la cecité corporelle ; le cinquiéme à un autre pauvre, nommé Marcellin. Il ressuscita pareillement un jeune homme, nommé Malabonde, de la mort duquel ses parens estoient fort affligez, & ce au village de Gesnie.

V. Le Roy de France Childebert portoit un grand respect à S. Aubin, pour la Sainteté qu'il connoissoit en luy. Un jour, le Saint, estant allé à Paris trouver le Roy, pour luy communiquer de quelques affaires concernantes le bien de l'Eglise Gallicane, sa Majesté, comme trés-pieuse qu'elle estoit, se hasta de l'aller trouver, sans luy donner la peine de venir en son Palais ; mais, quand le Roy voulut faire tourner son cheval par une ruë autre que celle qui menoit au logis du saint Prelat, jamais il ne le peut faire avancer,

(1) L'an 522 d'après Dom Lobineau qui le fait naître en 470 et mourir le 1er mars 550. — A.-M. T.

& demeura immobile, encore qu'il le piquast bien serré ; il changea de monture, & le second cheval n'avanca pas plus que le premier ; mais, ayant esté adverty qu'il ne tenoit pas le bon chemin pour aller vers le logis de saint Aubin, il tourna bride, & incontinent le cheval, à pas legers, le rendit à la porte du Saint, où il s'arresta. Sa Majesté l'ayant salué, ils s'entretinrent long-temps ensemble ; le saint Prelat fit tant envers le Roy, qu'il procura la celebration du troisiéme Concile d'Orleans, pour la reformation de l'Eglise Gallicane ; car il estoit grandement zelé pour la liberté Ecclesiastique, &, en cette matiere, se rendoit inexorable, même aux Princes & Potentats, dont plusieurs luy en vouloient mal de mort ; mais c'estoit ce que plus il desiroit que de mourir pour Nostre Seigneur. Il ne pouvoit sur tout supporter le scandale que causoient les Nopces incestueuses, lesquelles, de son temps, estoient grandement en vogue ; &, pour y remedier, il procura specialement le Concile d'Orleans.

VI. Donc, l'an du salut 540, le premier du Pontificat du Pape Vigile, sous l'Empereur Justinian XIV, regnant en France le Roy Childebert, en Bretagne le Roy Hoël II du nom, fut convoqué à Orleans un Concile, qui fut le troisiéme National qui a esté celebré en cette Ville, où se trouverent les Archevesques de Lyon, Primat des Gaules, de Bourges, de Roüen, de Sens & de Viennes; les Evesques d'Autun, nostre S. Aubin Evesque d'Angers, celuy d'Orleans, Anolus Prestre, pour celuy de Châlons-sur-Saone, de Chartres, de Paris, Marcellian Prestre, pour celuy de Nantes, Emantius Prestre, pour celuy de Langres, Campanus pour l'Archevesque de Tours, de Troyes en Champagne, de Coustances, d'Evreux, de Mascon, de Sées, Bandastis Prestre, pour celuy d'Avranches, de Nevers, d'Auxerre, Vincent Prestre, pour celuy de Cahors, de Lisieux & de Grenoble (1) ; lesquels firent trente & un Canons fort utiles pour l'Eglise ; aucuns disent que S. Melaine Evesque de Rennes y assista, mais je ne le trouve y avoir sous-signé.

VII. S. Aubin, estant de retour à Angers, se mit avec une extréme diligence à reformer son troupeau, faisant que les sacrez Canons & Decrets du Concile y fussent exactement observez ; mais il se roidit particulierement contre ceux qui ne vouloient pas se sousmettre au Canon porté contre les Incestueux, & prit si à cœur la ruïne & l'abolissement de cet abus dans son Diocese, qu'on raconte de luy, qu'estant fort importuné, pressé & presque forcé, par les autres Evesques de la Province de Touraine, d'envoyer des Eulogies (c'estoient certaines choses benites que les Evesques avoient de coûtume d'envoyer aux fideles, pour marque de leur communion & fraternité), benistes de sa main, à un grand Seigneur qu'il avoit excommunié, parce qu'il ne vouloit obeïr aux Decrets du Concile, nommément au Canon porté contre les mariages incestueux (fort frequens en ces temps-là), il le fit à regret, &, ayant beny le pain & donné pour porter à ce Seigneur, il leur tint ces paroles : *Vostre importunité (saints Peres), est cause que je consens à luy benir et envoyer ces Eulogies, mais, dans peu de temps, vous verrez que Dieu est puissant pour défendre sa cause ;* ce qui fut veritable ; car, avant qu'on eust porté ce pain beny à ce Seigneur, il expira miserablement sous la censure & excommunication. S. Aubin neanmoins, sentant sa conscience bourrellée, pour s'estre si facilement laissé vaincre à l'importunité de ces Evesques Provinciaux, s'en alla à Arles pour communiquer de cette affaire à saint Cæsarius, & avoir son avis là dessus.

VIII. La charité, dont ce S. Prelat estoit doüé, se faisoit particulierement paroître à l'endroit des pauvres affligez & miserables. Un jour, comme il passoit par une des portes de la Ville, les pauvres prisonniers qui estoient enfermez en une tour joignant ladite porte, le prierent instamment de les assister ; luy, meu de compassion alla trouver le Juge, le priant de les délivrer, lequel, n'en voulant rien faire, le Saint s'adressa à Dieu par

(1) Dans cette liste le mot « Prestre » cinq fois répété désigne évidemment les délégués des Evêques qui n'avaient pu par eux-mêmes prendre part au Concile. — A.-M. T.

une fervente priere, qui fut suivie de la délivrance de ces prisonniers, qui vinrent en l'Eglise Cathedrale d'Angers, se jetter à ses pieds & luy rendre grace de leur délivrance. La charité dont il usa vers une Dame, nommée Etherie, ne fut pas moindre ; car comme, par commandement du Roy de France, elle eût esté mise en garde és mains de quelques soldats François, lesquels luy faisoient mille indignitez, le S. Prelat, en estant averty, ne peut souffrir qu'une de ses brebis demeurast ainsi entre les pattes de ces loups ; il les alla trouver, &, de son autorité Pastorale, arracha cette pauvre Dame d'entre leurs griffes ; mais, comme il la voulut amener, un de ces soldats, plus audacieux que les autres, se voulut avancer de la tirer par force des mains du Saint, lequel, luy ayant soufflé au visage, le miserable tomba roide mort à la renverse, payant, par cette épouventable punition, son arrogance & le mépris qu'il faisoit du saint Prelat. Une pauvre femme s'adressa à luy, pour être délivrée du malin esprit, qui s'etoit placé sur son œil, lequel il chassa. Son humilité fut si grande, que l'Evesque de Nantes, estant expressément venu à Angers pour recevoir sa sainte Benediction & guerison de certaine infirmité, il ne la luy voulut pas octroyer, se reputant indigne de cela ; mais il le renvoya à Rennes à S. Melaine. Il fit un voyage à Vennes pour voir ses parens & son païs ; &, durant son sejour en ces quartiers-là, mourut un de ses Officiers, lequel il affectionnoit fort pour ses vertus & perfections. Au bout de l'an, on leva ses os pour les transporter au païs de sa naissance; le S. Prelat, se trouvant lors empêché à quelque affaire d'importance, desireux toutes fois d'honorer cette translation de sa presence, manda qu'on la retardast jusques à son arrivée ; mais, tardant à venir, on se mist en devoir de les transporter. (Chose étrange !) que ces Os, dans la Chasse, devinrent si pesans, qu'on ne les peut jamais lever de terre, jusques à ce que le Saint fust arrivé, & lors ils furent aisement transportez.

IX. Enfin, ayant saintement gouverné son troupeau vingt années, il deceda l'an 70 de son âge, & de Nostre Seigneur 586, ou environ. Je n'ay pû trouver précisement l'an de son decés ; mais, veu qu'il a esté vingt ans Evesque, & que, l'an 540 (qui ne fust le premier de son Pontificat), il se trouva au Concile d'Orleans, faut dire qu'il deceda environ l'an 586, sous le Regne de Hoël II du nom. Son saint Corps fut reveremment ensevely dans l'Eglise de saint Pierre, où il demeura jusqu'à ce que Eutropius, son successeur, avec saint Germain, Evesque de Paris, & plusieurs autres Evesques, leverent son Corps saint de terre, & transporterent ses saintes Reliques dans l'Eglise lors nommée saint Estienne, maintenant, de son nom, appelée saint Aubin. A cette Translation, advint un beau miracle pour illustrer la memoire du saint Evesque, & faire connoistre qu'il vivoit dans le Ciel; la Chappelle, où avoit esté posé premierement ce saint Corps, estoit si etroite, qu'on ne sçavoit comment le tirer de là ; mais, comme chacun en donnoit son avis, voilà que trois grosses pierres tomberent de la muraille du costé d'Orient, qui firent libre passage à la Chasse du Saint; ce qui réjoüit grandement l'assistance, &, ce pendant que processionnellement on le portoit, trois aveugles qui se rencontrerent par la ruë, à l'invocation du Saint & attouchement de la Chasse, recouvrerent la veuë, & trois Paralytiques la santé.

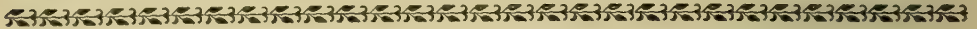
X. Incontinent, par les Royaumes de France & de Bretagne, furent édifiées plusieurs Abbayes & Chappelles au nom de saint Aubin; les Eglises Paroissiales, mesme les Villes entieres le prindrent pour leur Patron, entr'autres la Ville de S. Aubin du Cormier[1], Diocese de Rennes, & la Ville de Guerrande, Diocese de Nantes ; lesquelles ont souvent experimenté du Ciel la faveur de leur saint Patron ; mais la singuliere & miraculeuse victoire qu'en sa faveur gagnerent les Guerrandois, l'an 909, merite bien d'estre icy recitée ; cette année-là donc 909, les Normands & Danois, peuples Septentrionaux, cruels & barbares, retournans du sac de la Ville de Nantes qu'ils raserent à fleur de

terre, poserent le siege devant Guerrande, bien resolus d'en faire autant; les assauts se livrent, mais si furieux & frequens pour le grand nombre des ennemis, que les pauvres assiegez se virent reduits presque au desespoir. En cette extréme necessité, voyans le peu de services qu'ils tiroient des armes matérielles, se resolurent d'y adjouster les spirituelles ; ils ordonnerent des prieres, firent plusieurs processions, implorans le secours du Ciel, & nommément invoquans leur Patron saint Aubin & se recommandans à sa protection, dont bien leur en prit; car, lors que moins ils y pensoient, le courage leur creut divinement & se sentirent tellement rasseurez, qu'ils prindrent resolution non seulement de defendre leur Ville, mais mesme d'attaquer les Barbares. Sur cette resolution, ils se préparent au combat, se mirent en ordonnance & rang de Bataille dans les ruës; puis, ayans abbatu les ponts, levé les herses, sortirent les portes ; &, comme ils estoient encore és barrieres, virent visiblement descendre du Ciel un jeune Chevalier, armé de toutes pieces, monté sur un bon Coursier, la Lance sur la cuisse, mais brillant & luisant comme le Soleil, qui leur dit, que, *puisqu'ils l'avoient pris pour Patron, et, en ce grand danger, invoqué à leur ayde, il n'y avoit voulu faire faute ; qu'ils eussent bon courage et le suivissent ;* disant cela, se mist en teste des Compagnies Guerrandoises, lesquelles, sous sa conduite, marcherent vers le Camp des ennemys, qu'ils surprindrent ne s'en donnans garde & ne pensans que les assiegez eussent osé seulement s'aviser de telle entreprise; ils mirent tout le Camp ennemy en déroute & en firent tel carnage, que la terre demeura toute couverte de corps morts ; &, cela fait, cet heureux Chevalier disparut & se deroba de leurs yeux. Voilà comment ils experimenterent la faveur du saint Prelat. Le pieux Roy saint Salomon III du nom, & dernier Roy de nostre Bretagne, fonda en ladite Ville la Prevôté & Chanoines qui sont dans l'Eglise de saint Aubin.

XI. Ce saint Prelat, aussi-bien aprés sa mort que pendant sa vie, se fit voir ennemy juré de ceux qui envahissent ou injustement détiennent les possessions de l'Eglise, comme il se monstra vers un grand Seigneur Angevin, nommé Elfrede ; lequel, s'estant emparé par force des rentes d'un petit Prieuré qui estoit au bas Anjou, prés Craon, nommé Dudion, dépendant du Monastere de saint Herblon en l'Isle d'Aindre, sur le bord de Loire, au dessous de Nantes, saint Aubin luy apparut, &, d'une grave severité, le tença rudement de telle violence & sacrilege, luy commandant promptement de restituer ce bien audit Monastere, luy faisant sçavoir qu'il ne pourroit jamais boire ny manger qu'il n'eust fait restitution ; mais le miserable, ne voulant obeïr au commandement du Saint, s'assit à table, & le premier morceau qu'il voulut manger luy demeura en la gorge sans le pouvoir avaler, dont il se pensa étrangler; & ainsi fut forcé à restituer ce qu'il avoit sacrilegement envahy. C'est ce que j'ay pû recouvrer de la vie de ce saint Prelat, lequel je prie d'estre intercesseur perpetuel devant Dieu pour son païs. Amen.

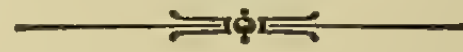
Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le premier jour de Mars, et des Annotations de Baronius sur iceluy; le mesme Baronius, en ses Annales, Tome 7, sur l'an 540, nombre 27, 28, 29, 30, etc ; La seconde partie du Tome 2 des Conciles, pag. 27, où il parle du troisiéme Concile d'Orleans ; Laurens Surius, au Tome premier, le premier de Mars ; S. Gregoire de Tours, de la gloire des Confesseurs, Liv. 96 ; Pierre de Natalibus, Liv. 3, Chap. 164 ; Vincent de Beauvais, en son Miroir Historique, Liv. 22 ; Fortunat, Liv. 11, Chap. 27 ; S. Antonius, en ses Histoires, Partie 2, Tit. 14, Chap. 2, § 1; Robert Cænalis, de re Gallica, *Liv. 2, Perioch. 6 ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux d'Angers ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana ; *l'ancien Breviaire d'Angers, et ceux des neuf Eveschez de Bretagne ; Pierre le Baull, en son Histoire.*

M. S. S. de Bretagne; Allain Bouchart, en ses Annales de Bretagne, Liv. 3, pag. 68; le Sr. d'Argentré, en son Histoire; le R. P. Du Pas, en son Histoire Genealogique des Marquis d'Espinay, pag. 267, et en ses aditions, pag. 827; André du Val, rapporté par Friard, en ses aditions à la Legende de Ribadeneira; Uvion, Liv. 2, Chap. 37.



LA VIE DE S. JAOUA,

Evesque de Leon, le deuxiéme jour de Mars.



SAINT JAOUA ou JOVIN fut Hybernois de nation, Oncle du Prince Tinidorus, pere de S. Tenenan; sa mere estoit propre Sœur de S. Paul Aurelian, premier Evesque de Leon, à l'école duquel la bonne Dame envoya son fils Jaoua, en l'isle de Bretagne, où il employa si bien le temps, que, dans peu d'années, il devint parfait Philosophe & bon Theologien. Son cours achevé, il fut rappellé par ses Parens au Païs; à quoy obeïssant, il prit congé de S. Paul son Oncle, & se rendit chez son Pere, lequel, le voyant si sage & bien appris, se mit en devoir de luy trouver party & le marier avantageusement; il le vétit somptueusement, luy donnant train & suite, & luy faisant hanter les compagnies pour s'avancer & se faire voir; mais le saint jeune homme, prévenu de l'Amour de Dieu, avoit à contre cœur ces vanitez, &, encore bien que, pour ne contrister ses parens, il fît du mondain & jovial, si est-ce qu'en son Ame il fit resolution de quitter tout & suivre Jesus-Christ, embrassant l'estat de Religion.

II. Sur ces entrefaites, il receut lettres de la grande Bretagne, que son oncle S. Paul, & douze bons Prestres avoient passé la Mer, estoient allez demeurer en la Bretagne Armorique & avoient pris terre en l'Isle d'Ouëssant; il se resolut aussi-tost de se transporter vers luy & quitter son païs & ses parens; il fait équipper un vaisseau au Havre prochain, &, un matin, feignant de s'aller pourmener, sort avec deux de ses serviteurs, s'embarque & fait voile vers Ouëssant; mais, si-tost qu'ils l'eurent découverte, s'éleva un furieux vent d'Estnordest, qui les jetta hors Oüessant, si loin de leur route, qu'ils ne sçavoient où ils estoient; mais, ce vent calmé, ils approcherent de terre & furent jettez à travers le Golfe de Brest jusques dans la riviere du *Faou*, où ils mirent pied à terre; &, entrans dans le bourg, firent rencontre de S. Judulus, Abbé de *Land-Tevenec*, lequel les salüa humainement, &, ayant sceu qui ils estoient & pour quelle fin ils estoient venus, les fit rentrer dans leur vaisseau, y monta luy-mesme & les mena à son Abbaye, où S. Jaoua, ayant demeuré quelque temps, congédia ses serviteurs, demanda l'habit de Religion & fut vestu par S. Judulus.

III. Ayant parcouru le temps de sa probation, il alla en Leon trouver son Oncle S. Paul, lequel fut fort joyeux de le voir sous ce saint habit, le retint, quelques années, prés de soy & luy confera tous les Ordres successivement, &, estant Prestre, le renvoya chanter sa Messe en son Monastere de Land-Tevenec. Son Abbé S. Judulus, ayant à pourvoir de Recteur à la Paroisse de Brasparz, nomma S. Jaoua à cette Eglise, lequel l'accepta par obedience & s'y habitua; il y trouva beaucoup de difficultez, à raison que les Paroissiens, mal-instruits & peu catechisez, se rendoient difficiles à gouverner; si est ce qu'il se rendit si infatigable à les prescher & exhorter, reprenant leurs vices avec telle ardeur & zele, que, peu à peu, il les reduisit, les uns par beau, les autres par

menaces & censures. Il y avoit, parmy la Cornoüaille, plusieurs qui se ressentoient encore des superstitions des Payens ; saint Jaoua fit tant qu'il les reduisit au vray & droit chemin de salut.

IV. Il y avoit, en ce temps là, un riche & puissant Seigneur en Cornoüaille, lequel demeuroit d'ordinaire en un Chasteau, nommé *Kerarroüé,* bon Chrestien & bien-faicteur des Moynes & Ecclesiastiques, & s'appelloit *Arastagn.* Il avoit un neveu, fils de sa sœur, Seigneur du Faou, autant leur ennemy & persecuteur, si animé contre ces saints Personnages, qu'il ne pensoit qu'à leur ruïne, & en vouloit particulierement à saint Jaoua, parce qu'il alloit prescher ceux qui habitoient en sa Paroisse, &, tous les jours, gagnoit quelqu'un des circonvoisins. Il dissimula son maltalant jusque à avoir trouvé l'occasion d'executer son mauvais dessein. Il fut adverty que les Superieurs des Monasteres de Cornoüaille s'estoient assemblez en certain Monastere, non loin de ses terres, pour adviser ensemble & conferer de leurs affaires particulieres, & qu'entr'autres s'y devoient trouver l'Abbé Tadecq, l'Abbé Judulus & saint Jaoua; cette nouvelle sceüe, cet impie, épris d'un zele de sa fausse Religion, met une compagnie de ses sujets sur pied & bat la campagne.

V. Arrivé au Monastere où ces saints Personnages estoient assemblez, il enfonce les portes de l'Eglise, met tout le peuple en fuite, attaque S. Tadecq qui disoit la grande Messe, & le massacre à l'Autel, comme il estoit au Canon à ces mots *Nobis quoque peccatoribus;* ses satellites attaquerent les autres Moynes qui estoient dans leurs sieges au Chœur, en massacrerent tout autant qu'ils en peurent attraper, & puis se mirent à suivre ceux qui s'en estoient fuis ; &, entr'autres, le Seigneur du Faou mesme poursuivit & attrapa l'Abbé Judulus qui s'en fuyoit vers son Monastere de *Land-Tevenec,* &, le joignant de prés, luy avala la teste d'un coup d'épée ; S. Jaoua fut preservé de ce mal-heur & se retira dans sa Paroisse de Brasparz, bien affligé de la mort de son bon Pere Abbé Judulus, & en fit celebrer solemnellement les obseques, & de tous les Moynes qui avoient esté massacrez avec luy.

VI. Dieu, vengeur des injures faites à ses serviteurs, ne laissa pas cette barbarie impunie ; car ce sacrilege, ayant assouvy sa cruauté du sang de ces bons Religieux, fut sur l'heure possedé d'une legion de diables, qui commencerent à le tourmenter si horriblement, qu'à toute peine ses gens le pûrent lier & mener au logis ; d'ailleurs, un Monstre marin, plus semblable à un Dragon qu'à un Poisson, sortant de la Mer, ravagea le bourg du Faou & tout le païs circonvoisin, devorant hommes & bestes, si-bien que, dans peu de temps, tout ce païs-là fut deserté, les hommes, femmes & enfans estans contraints de quitter leurs maisons & heritages, ou, s'ils y voulaient demeurer, estre continuellement en danger de leur vie ; ils reconneurent que c'estoit une punition Divine (1). Les principaux s'estans assemblez pour aviser par ensemble ce qu'il falloit faire, ils conclurent unanimément d'envoyer à Leon, vers S. Paul, dont la Sainteté estoit conneuë par toute la Bretagne ; ils deputerent des plus apparens d'entr'eux, qui l'allerent trouver en son Monastere de *Kerpaol,* &, luy ayant fait sçavoir la calamité qui opprimoit leur païs, le supliérent de les vouloir soulager.

VII. Le S. Prelat, meu de compassion, leur promit d'y aller en personne, & qu'ils se disposassent à faire penitence & obtenir la misericorde de Dieu, qui jamais n'éconduit ceux qui, d'un cœur contrit & humilié, luy demandent pardon. Les ayant congediez, il se dispose à ce voyage, &, ayant pris quelques Moynes pour l'accompagner, se met en chemin. Comme ils passoient par la paroisse de *Plougar* en Leon, ils s'arresterent pour dire leur Office & faire Oraison en un certain lieu ecarté, qui s'appelle encore à present

(1) Le Culte de Saint Jaoua ne s'est pas maintenu au Faou, mais le souvenir du dragon monstrueux s'y est toujours conservé, on montre encore la tanière, appelée comme à l'île de Batz, *le trou du Serpent.* — A.-M. T.

Mousterpaul, pendant lequel temps, un Ange apparut à saint Paul & l'encouragea à poursuivre son chemin, luy promettant bonne issuë de son voyage. Saint Jaoua, qui avoit eu avis que son Oncle saint Paul estoit en chemin pour se rendre au Faou, se hasta de luy aller au devant, & fit telle diligence, qu'il le trouva prés de *Coatgarz,* où, aprés les salutations & saintes accolades, saint Paul, appercevant que saint Jaoua & sa compagnie avoient grand soif, se mit en priere, & en fit faire autant à la compagnie, puis commanda à saint Jaoua de frapper la terre de son bourdon, en certain endroit qu'il luy monstra ; ce qu'ayant fait, il en rejaillit une belle source de bonne eau, dont ils étancherent leur soif, rendans graces à Dieu pour ce bien-fait.

VIII. Arrivez que furent les Saints au Faou, tout le monde qui estoit épars par les champs se ramasserent au bourg, ausquels saint Paul fit un beau Sermon de l'excellence de la Religion Chrestienne & conclud ainsi : *Et pour vous faire connoistre que ce que je vous ay presché est veritable, si vous voulez faire penitence de vos pechez et renoncer à vos superstitions, je vous delivreray de cette pernicieuse beste, par la grace de* DIEU *et au Nom de Nostre Seigneur* JESUS-CHRIST *que je vous annonce.* A cette parolle, tout le peuple luy repondit qu'ils le feroient sans faute ; & alors saint Paul commanda à saint Jaoua de luy disposer l'Autel pour y celebrer la sainte Messe ; ce qu'ayant fait avec une extréme ferveur & devotion, il sortit hors l'Eglise & appella le Dragon, luy commandant que, sans mal faire à personne, il le vînt trouver ; le Monstre se rend incontinent au commandement du Saint, la gueule beante, les yeux roulans & étincelans, froissant le pavé de ses écailles, se coucha aux pieds du Saint, lequel luy lia son Estolle au col, &, ayant fait à son neveu S. Jaoua ficher son bourdon en terre, l'y attacha sans faire aucune resistance, demeurant là aussi paisiblement que si c'eust esté une beste privée & domestique.

IX. Puis, il alla voir le Seigneur du Faou, qui, depuis qu'il avoit tué les saints Abbez Tadecq & Judulus, estoit possedé du diable qui l'avoit cruellement tourmenté ; il chassa, par le signe de la Croix le diable, guerit parfaitement le patient, l'instruisit & catechisa, le fit baptiser par saint Jaoua &, luy mesme, le tint sur les sacrez Fonds, & lui donna son nom, le faisant nommer Paul. A l'exemple de ce Seigneur, toute sa famille & generalement tous ses sujets renoncerent au Paganisme & receurent le Baptesme. La bonne Dame, mere du nouveau converty, depescha en poste à *Kerarroué,* vers Arastagn son frere, pour luy porter la nouvelle de la conversion & guerison de son neveu ; le Comte Arastagn en fut fort aise, & alors depescha deux Gentils-hommes de sa maison vers le Faou, prier S. Paul & saint Jaoua de le venir voir, ce que les Saints luy accorderent, & s'en allerent de compagnie avec ces Gentils-hommes.

X. Le Prince Arastagn, adverty que les Saints le venoient voir, leur vint à la rencontre, bien accompagné de ses sujets, les receut & festoya fort bien & accorda avec eux que son neveu du Faou, en reparation du meurtre par luy commis és personnes des saints Abbez Judulus & Tadecq, fonderoit un Monastere au lieu mesme où il tua S. Judulus, & que, pour éternelle memoire, ce Monastere portast le Nom du Martyre de ces deux Saints & seroit appellé *Mouster Daougloas,* c'est à dire, le Monastere des deux playes (1) ; lequel il doteroit & renteroit suffisamment pour la nourriture & entretien des Religieux qui y feroient l'Office. Le Seigneur du Faou consentit de bon cœur à faire cette reparation & suplia S. Jaoua de prendre le soin de l'édifice ; ce qu'il accepta volontiers, & fit telle diligence que, dans peu d'années, le Monastere fut parfait & accomply, beny & dedié par l'Evesque de Cornoüaille, & saint Jaoua en fut beny premier Abbé : C'est le bourg & Abbaye de nostre Dame de Daougloas, Diocese de Cornoüaille, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin.

(1) Ceci manque d'exactitude : la vraie traduction serait : « le Monastère « *des deux meurtres.* » — A.-M. T.

XI. Saint Paul, ayant mis ordre à toutes les affaires au Faou, s'en retourna en Leon, traisnant aprés soy le Dragon, & estant arrivé en un petit bois qui est entre les Paroisses de *Land-paol & Guic-miliau,* deux hommes le vinrent trouver de la part des habitans du Faou & l'avertir que ce n'estoit rien fait, s'il n'exterminoit aussi un petit faon que le serpent avoit laissé en sa taniere, lequel, estant déja grandelet, menaçoit le païs circonvoisin de pareilles miseres. Lors S. Paul délia le Dragon & luy commanda, de la part de Dieu, qu'il allast querir son faon & le luy amener en ce lieu, luy defendant trés-estroitement de faire mal à personne ; le Serpent obeït, & ce lieu, en memoire de cecy, se nomme encore aujourd'huy *Coat-ar-Sarpant.* De là, il mena ces deux Dragons en l'Isle de Baaz, où estoit son principal Monastere, &, les ayant conduits en un lieu desert & ecarté, mist un baston en terre, auquel il les attacha, leur defendant de sortir de là & de mal faire à personne ; ce qu'ils observerent jusqu'à ce que, deffaillans peu à peu faute de nourriture, moururent & furent jettez dans la Mer ; & de ce grand miracle que fit S. Paul, donnant un simple baston pour barriere à deux bestes si furieuses, cette Isle fut nommée en Breton *Enes-Baz,* l'Isle du baston, située dans la Mer, au devant du bourg de *Roscow.*

XII. Le Monastere de Daoulas estant accomply (1), S. Jaoua y amassa grand nombre de Religieux, avec lesquels, il y menoit une vie sainte & parfaite ; à quoy le diable, portant envie, qui se voyoit chassé de ce pays par le Saint & ses compagnons, lesquels infatigablement preschoient la parole de vie à ces peuples, il suscita quelques garnemens contre le Saint, lesquels l'inquieterent tellement, que, ne trouvant repos ny patience là, il resigna sa Recteurie de Brasparz & son Abbaye de Daoulas à Tusveanus (2), fils d'Arastagn ; &, luy ayant donné plusieurs bons advis pour le gouvernement de ses Moynes & Paroissiens, prit congé de ses Religieux & se retira en Leon, vers S. Paul son Oncle, lequel, estant vieux & cassé, fut grandement rejoüy de sa venuë, & le retint, deux ans, prés de soy, le fit Chanoine de son Eglise Cathedrale & se servit de luy comme de Coadjuteur en sa charge Pastorale, & enfin, épris du desir de vivre en solitude, se resolut de quitter son Evesché & s'en demettre à son neveu S. Jaoua.

XIII. Il proposa son dessein à ses Chanoines, qui l'aprouverent, & fut saint Jaoua receu pour Evesque de Leon, & alla à Dol pour estre consacré par saint Samson, Archevesque de cette ville & Metropolitain de Bretagne (3). Saint Paul s'estant retiré en son Monastere de Baaz, saint Jaoua appela saint Kenan prés de soy, le fit Prestre & Chanoine de sa Cathedrale, puis luy donna la Paroisse de *Ploukerneaw,* où il fit beaucoup de fruit. Pendant que saint Jaoua gouvernoit en toute sainteté et vigilence son Diocese, ceux de Cornouaille, qui l'avoient, par leur malice, contraint de quitter son Monastere

(1) On dit que l'abbaye de Daoulas fut fondée par Guiomarc'h, vicomte de Léon, en expiation du meurtre de son oncle Hamon évêque de Léon et qu'il y mit des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Cette fondation fut approuvée en 1173 par Geoffroy évêque de Quimper. Un château préexistant et appartenant au vicomte aurait été par lui transformé en communauté.

Nous n'y contredisons nullement, mais ce fait ne prouve point qu'il n'y ait pas eu là autrefois un important établissement religieux. Longtemps avant l'époque d'Alain Canihart et de saint Gurloès, à l'endroit même où ce prince et cet abbé érigèrent l'abbaye de Quimperlé, saint Gunthiern avait fondé le monastère d'Anaurot. Pourquoi ne pas admettre que le monastère de saint Jaoua a pu précéder celui du XII[e] siècle, comme celui d'Anaurot a précédé *Sainte-Croix,* comme celui du Relecq fondé à la même époque a pu remplacer le vieux monastère de Gerber dont saint Tanguy aurait été le premier abbé. Il était même naturel que les fondateurs fissent revivre les anciens monastères ruinés par les Normands mais dont le souvenir subsistait, plutôt que de créer des monastères sans tradition dans le passé. — A.-M. T.

(2) Je suis très porté à croire que ce *Tusveanus* n'est autre que saint Tujan si vénéré en sa belle chapelle de Primelin dans le Cap-Sizun. Je me base sur ce fait que le patron de Brasparts est précisément saint Tujan. — A.-M. T.

(3) Albert Le Grand tenant absolument à ce que saint Samson ait été métropolitain de Bretagne, suppose que ses prétendus suffragants ont été sacrés par lui, mais comme les évêques de Dol n'ont nullement porté ce titre-là avant Nominoé, on ne sait pas pourquoi saint Pol n'aurait pas donné lui-même la consécration épiscopale à son neveu et successeurs. — A.-M. T.

de Daoulas, ressentoient à bon escient la perte de sa presence ; car, depuis qu'il les eut quittez, la famine les affligea tellement, trois ans durant, qu'ils furent contraints de chercher à vivre ailleurs en Bretagne ; ils s'apperçeurent que c'estoit une juste punition de l'ingratitude dont ils avoient usé vers le Saint, & deputerent aucuns d'entre-eux pour aller à Occismor, en Leon, luy requerir pardon en leur nom & le supplier de les venir consoler & leur donner sa sainte benediction. Le Saint, oubliant l'injure qui luy avoit esté faite par eux, de l'avis de S. Paul, s'y en alla ; &, sitost qu'il y fut arrivé, les delivra de la famine & fit, par ses prieres, retourner la fertilité, & la terre commença à reverdir & à pousser fleurs & fruits à foison.

XIV. Dieu, le voulant enfin recompenser des longs travaux qu'il avoit glorieusement surmontez pour sa gloire, permit qu'une forte fiévre le saisit en son Presbitaire de Brasparz, qui l'affoiblit grandement & qui, peu de temps aprés, le coucha au lict de la mort. Trois jours avant son decés, S. Paul, estant en son Monastere en l'Isle de Baaz, & S. Kenan à Ploukerneaw, eurent revelation de sa maladie & qu'elle estoit mortelle ; S. Kenan se rendit incontinent devers S. Paul, lequel l'envoïa hastivement à Brasparz pour assister le saint Prelat en sa maladie, l'ayder à bien mourir & donner ordre à ses funerailles. S. Jaoua fut fort consolé de le voir, receut tous ses Sacremens, &, aprés avoir donné sa sainte benediction aux assistans, commanda que, quand il seroit decedé, on mit son corps en un branquart neuf, & que là, où les bestes qui le devoient porter s'arresteroient, ils l'ensevelissent ; & puis, levant les mains & le cœur au Ciel, rendit son Ame à son Createur, le second jour de Mars, environ l'an 554. Son corps, lavé & revétu de ses ornemens Pontificaux, fut mis dans une litiere neufve, (ainsi qu'il avoit ordonné), & laissa-t-on les bestes la conduire où elles voulurent ; elles allerent tout le grand chemin de Brasparz, jusqu'à un certain lieu nommé *Porz-ar-c'hraz* ou la litiere fit un éclat si grand, qu'on pensoit qu'elle fust rompuë ; mais les bestes continuerent d'aller quelques cinq cens pas plus avant, où elle se briza tout à fait, au milieu d'une grande place, où on bastit une belle Eglise en son nom, & y fut ensevely. Depuis, ses saintes Reliques furent levées et transportées en la Cathedrale de Leon, lequel Diocese il gouverna un an & quarante jours.

L'Eglise de Leon celebre la Feste de S. Jaoua ou Jovin, le 2e jour de Mars, duquel le vieil Legendaire de la Cathedrale contient 9 Leçons, desquelles, en partie, est tiré ce que nous venons d'écrire, partie aussi d'un fort vieil M. SS. à moy communiqué par feu Escuyer Vincent Le Grand, Seigneur de Kerscao Kerigwoal, *en May 1623, lequel contient les recherches et memoires de l'Evesché de Leon, par Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chanoine de S. Paul de Leon, Recteur de Plouneventer, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, l'an 1472.*

ANNOTATION.

TOMBEAU ET RELIQUES DE SAINT JAOUA (J.-M. A.).

C'EST dans la paroisse de Plouvien, canton de Plabennec, à 5 lieues au nord de Brest, que fut transporté miraculeusement et enseveli le corps de saint Jaoua. La chapelle bâtie sur son tombeau et qui porte son nom est distante de l'église paroissiale d'environ cinq cents mètres du côté du sud-ouest, et dans le voisinage est un chemin ancien désigné encore sous le nom de *streat ar relegou,* passage des reliques, indiquant un point du parcours fait par les bœufs qui transportaient ces précieuses dépouilles. La chapelle actuelle, qui a remplacé un édifice antérieur, doit remonter à l'année 1567, d'après une date qui se lit sous la statue de saint Jean

l'évangéliste, dans un des angles du porche midi ; cette date du reste correspond au style de la construction entière qui comprend une nef sans bas-côtés et une branche de croix au côté sud du maître-autel. C'est dans ce bras de croix que se trouve le monument recouvrant le tombeau du saint et qui, d'après son style et son caractère, doit remonter à la fin ou même au milieu du xve siècle. C'est un soubassement en pierre de Kersanton, orné sur son pourtour d'arcatures gothiques subtrilobées, ayant une ouverture ou passage étroit allant d'une extrémité à l'autre, et supportant l'effigie du saint Evêque revêtu de ses ornements pontificaux, chasuble antique aux plis souples et gracieux, manipule, étole, tunique et aube, la tête coiffée de la mitre, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Deux petits anges soutiennent le coussin sur lequel repose sa tête, et cette tête est nimbée. Sur le bord sud de la table on lit cette inscription en caractères gothiques : *Sàs Joevin. Epus. Leons. Fuit. hic. sepultus.* Saint Joévin évêque de Léon fut ici enseveli. Albert Le Grand termine son histoire en disant : « Depuis, ses Saintes » Reliques furent levées et transportées en la Cathédrale de Léon, lequel Diocése il gouverna » un an et quarante jours. » On pouvait donc croire que le monument actuel avait été élevé au xve siècle simplement pour rappeler et honorer le lieu de sa sépulture, laquelle ne devait plus conserver aucune portion de ses reliques.

Monsieur l'abbé Jean Le Guen, originaire de la paroisse de Plouvien, qui fut longtemps aumônier de la Retraite de Lesneven et a beaucoup écrit sur les antiquités de son pays, a laissé des manuscrits où il dit que, après vérification faite en 1856, « une partie des dépouilles mortelles » de saint Jaoua repose encore en sa chapelle, dans un cercueil de pierre. » *(Voir le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, année 1888, page 143, lignes 7 et 8, et aussi les manuscrits de M. Le Guen, article Plouvien, archives de M. le Chanoine Peyron, archiviste de l'évêché de Quimper).* Cette assertion est conforme à la tradition du pays et aux souvenirs de quelques-uns des paroissiens qui, en 1856, à l'occasion de travaux et remaniements faits dans la chapelle, avaient assisté à l'ouverture du tombeau et avaient constaté dans un sarcophage ou cercueil en pierre la présence de quelques ossements bien conservés. Ces documents ont été recueillis par M. le Recteur de la bouche de plusieurs paroissiens qui les tenaient de leurs parents et dont quelques-uns avaient été témoins oculaires de cette reconnaissance.

S'appuyant sur ces données, en vue de la fête prochaine de la translation solennelle des reliques de saint Paul-Aurélien, M. l'abbé Messager, chanoine honoraire, Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, dans le but d'enrichir davantage les trésors de son église, pria Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper de vouloir bien lui procurer une portion des restes vénérables de saint Jaoua, qui fut neveu, disciple et auxiliaire de saint Paul-Aurélien.

Monseigneur l'Evêque, déférant au louable désir de son Archiprêtre, daigna confier au signataire de cette note le soin d'aller faire l'ouverture du tombeau de saint Jaoua et d'y rechercher les restes précieux du saint Evêque. En conséquence, après s'être transporté à Plouvien le mardi 17 août 1897, à 3 heures de l'après-midi, M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Quimper, délégué à cet effet par Monseigneur Henri-Victor-Félix Valleau, Evêque de Quimper et de Léon, a procédé à l'ouverture du tombeau de saint Jaoua, en sa chapelle de Plouvien, en présence de M. l'abbé René Léal, Recteur de la paroisse, et de sept paroissiens : sacristain, maçons, couvreurs et charpentiers, requis pour ce travail.

On a commencé par enlever les différentes pièces du monument gothique en Kersanton précédemment décrit. Sous ce monument régnait une plate-forme en épaisses dalles de granit, lesquelles ayant été déplacées, on a découvert une longue pierre légèrement cintrée semblant former couvercle. Ce couvercle ayant été soulevé et retourné, on a reconnu qu'il avait été creusé en dessous, mais qu'il ne restait plus dans son entier, une des extrémités ayant été brisée. Sous ce couvercle était un sarcophage ou auge de pierre, de faible profondeur, et dans laquelle se trouvait une grande quantité de terre fine. Avant de pousser plus loin toute autre recherche, M. l'abbé Abgrall a demandé que l'on fît une prière pour sanctifier

cette œuvre et pour vénérer le Saint en présence de son tombeau ; tous les assistants se sont mis à genoux, et M. le Recteur a récité un *Pater,* un *Ave* et un *Gloria Patri.* Immédiatement M. Abgrall a pu retirer du milieu de ces terres fines un fragment d'os considérable qui est une tête de fémur, et successivement il a trouvé trois autres fragments semblant appartenir au même membre, la partie médiane du fémur et l'extrémité condylienne fendue en deux. Ces ossements ont dû avoir été laissés dans le tombeau à l'époque de la translation des reliques à Saint-Pol-de-Léon, soit par vénération pour laisser quelques restes au culte des fidèles, soit qu'ils aient échappé aux recherches, ce qui est moins probable. Leur présence dans le sarcophage ne peut pas être attribuée à une infiltration fortuite, car le couvercle fermait assez hermétiquement, et elle ne doit pas non plus être le résultat d'une substitution ou d'une supercherie qui serait encore plus difficile à expliquer, d'autant plus que ces fragments se trouvaient justement à l'endroit du sarcophage qu'ils devaient naturellement occuper lorsque le corps entier y reposait.

Il semble donc qu'on soit autorisé à conclure que ce sont là les restes authentiques de saint Jaoua.

Avant de refermer la sépulture et de remettre le couvercle sur le sarcophage, on a distrait un des fragments d'ossements, la moitié de l'extrémité condylienne, qu'on a enfermé dans une fiole en verre avec un court procès-verbal rédigé sur place. Cette fiole avec son contenu a été déposée dans le milieu du sarcophage et protégée par un entourage de pierres et d'ardoises, puis le tout recouvert par le grand couvercle.

Un autre procès-verbal de tous ces actes a été dressé et consigné dans le cahier des délibérations de la Fabrique.

Les trois autres fragments ont été soigneusement recueillis, enveloppés dans un linge blanc et scellés pour être soumis à l'examen de l'autorité épiscopale. Monseigneur l'Evêque, après avoir pris connaissance du rapport détaillé et examiné les ossements dont il a brisé les scellés, a conclu à leur authenticité comme restes de saint Jaoua et en a autorisé la vénération comme reliques saintes. En conséquence un des fragments a été porté à Saint-Pol-de-Léon par M. le chanoine Peyron et a été renfermé dans la grande châsse monumentale en même temps que la tête et le bras de saint Pol-Aurélien, le fémur de saint Laurent, diacre et martyr, et l'omoplate de saint Hervé, de sorte que la relique de saint Jaoua a eu sa part dans la translatiou solennelle, le magnifique triomphe du dimanche 5 septembre 1897.

L'année suivante, 1898, le dimanche 6 mars, qui suivait le jour de la fête de saint Jaoua, un autre des fragments, enfermé dans un beau reliquaire nouveau, était aussi porté en procession solennelle, au milieu d'un grand concours de peuple, de la chapelle du tombeau de saint Jaoua à l'église paroissiale de Plouvien. Le même jour une autre petite portion recevait les mêmes honneurs à Brasparts. Le quatrième fragment est conservé à l'évêché de Quimper, au dépôt des reliques.

Il a paru convenable de relater en détail tous ces faits pour que la mémoire ne s'en perde pas et pour contribuer à la gloire de saint Jaoua et de ses restes vénérés.

LA VIE DE S. GUENNOLÉ,

Confesseur, Premier Abbé de Land-Tevenec ou Landevenec, le 3 Mars.

Le valeureux & magnanime Prince Conan Meriadec, qui, avec son Beau-Frere Derdon & son Neveu Fragan, jeune Seigneur de grande attente, & nombre de soldats, avoit favorisé Flave Maxime Clemens en son passage és Gaules, s'estant fait Couronner Roy de la Bretagne Armorique, choisit pour son sejour ordinaire la Ville de Nantes, &, en recompense des services que luy avoit fait son Beau-frere Derdon (lors nagueres decedé), fit à son fils Fragan épouser une Noble & riche Dame, nommée Guen, c'est à dire Blanche, leur donnant le Gouvernement des Comtez de Leon & Cornoüaille; eux, ayant remercié le Roy, se retirerent en leur Gouvernement & bastirent en la Paroisse de *Plou-Kin,* Diocese de Leon, un beau Chasteau qui, du nom de la Dame, fut nommé Les-Guen, où ils firent leur ordinaire residence (1). La seconde année de leur mariage, Dieu leur donna un beau fils que Guen mist au monde audit Chasteau de Les-Guen, & fut nommé sur les sacrez Fonds *Guennolé,* c'est à dire, en langage Breton, il est tout Blanc; Nom qui sembloit presager combien grande devoit estre la candeur, sincerité & innocence de sa vie, quelques uns le nomment Wennolé & Guingolué.

II. Il fut soigneusement instruit & élevé en la maison paternelle jusques à l'âge de douze à quinze ans. Son pere le voulut mener à la Cour du Roy & le faire dresser aux Armes, pretendant en faire un Capitaine; mais le bien-heureux enfant avoit conceu un autre dessein bien contraire à celuy de son pere, sçavoir, de vivre en quelque austere Religion & s'y voüer entierement au service de Dieu; pour à quoy plus aisement parvenir, il s'adonna à l'etude des saintes lettres; mais son pere persistant en sa premiére resolution de le mener en Cour, le Saint eust recours à l'Oraison, suppliant Nostre Seigneur de le favoriser en son saint & loüable dessein; sa priere fut exaucée, car son pere, allant un jour par pays, bien accompagné, fut subitement accueilly en raze campagne, d'un Orage si violent, qu'en moins de rien, luy & sa compagnie, furent tous en eau; mais ce qui plus étonna le Gouverneur Fragan, fut un horrible tonnerre qui effroyablement bruïoit sur sa teste, avec des éclairs s'entre-suivans si fort, qu'il ne se pouvoit remuer de ce lieu. Se voyant en un peril si éminent, il se recommanda à Dieu, &, se souvenant qu'il avoit dissuadé son fils de se faire Religieux, promist que, s'il eschappoit de ce danger, non seulement il n'empescheroit, mais mesme il induiroit son fils à la vie Monastique; ce vœu fait, l'orage cessa & il poursuivit son chemin & se rendit au logis.

III. La bonne Dame Guen & son fils Guennolé estans venus au devant de Fragan, aprés les caresses accoustumées, entendirent de luy tout le succés du voyage & le vœu qu'il avoit fait, dont la bonne mere & son fils remercierent Dieu; &, peu de jours aprés, Fragan mena son fils à un saint Hermite nommé Corentin, qui vivoit en sainteté, sous une montagne nommée *Menez-Cosm*, en la Paroisse de *Plou-Wodiern*, Diocese de Cornoüaille, prés d'une grande forest dite de Nevet. En ce voyage, une violente tourmente les ayant surpris, le jeune homme la dissipa par le signe de la Croix. Arrivez en l'Hermitage, Guennolé se prosterna humblement aux pieds de saint Corentin, le priant, la larme à l'œil, de le vouloir recevoir en son Hermitage; saint Corentin le releva &

(1) Encore à présent la chapelle dudit manoir est dédiée à S. Guénolé. — A.

l'embrassa charitablement, & dist à son pere & aux assistans, que Dieu se serviroit de ce jeune Enfant pour sa Gloire & le bien du Royaume. Fragan, ayant remercié saint Corentin, prit congé de luy, &, ayant donné sa benediction à son fils, s'en retourna. En cette école, saint Guennolé eust deux Condisciples de grande Sainteté & Religion, sçavoir Tugdin & Jacut, qui depuis ont esté Canonisez (à la façon de ce temps-là) (1) & reverez, aprés leur mort, comme Saints, en la compagnie desquels il profita en vertu & doctrine, de telle sorte qu'il estoit regardé de ses Condisciples comme un parfait modelle de toute vertu & sainteté.

IV. Le Roy Grallon estant venu à la Couronne, par le decés de Conan Meriadec, l'an 388, continua Fragan en son Gouvernement ; &, ayant reconnu, par un grand miracle, la sainteté de S. Corentin (comme nous dirons en sa vie, le 12 Decembre), le visitoit fort souvent & aussi S. Guennolé, leur faisant grandes aumônes, & se recommandant à leurs saintes prieres. Un jour saint Guennolé estant, par permission de S. Corentin, allé voir son pere, qui estoit pour lors en Leon, certains Pirates Payens, que Fragan avoit chassés de Leon, du temps du feu Roy Conan, revinrent en plus grand nombre, resolus de prendre terre & s'y habituer ; leur flotte ayant paru en Mer, l'allarme se donna à la coste, & Fragan, ayant amassé une petite Armée à la haste, encouragé par S. Guennolé, marche vers le rivage de la Mer pour empescher l'ennemy de descendre, &, estant en la paroisse de *Guic-Sezni,* prés *Lanvengat,* ils appercurent la flotte ennemie en rade, si époisse, que les mats des Navires sembloient représenter une forest, ce qu'estant veu par le conducteur de l'avangarde, s'écria *Me à vel mil Guern,* c'est à dire, je voys mille mats de Navires. En memoire de quoy, aprés la bataille, fut dressée en ce lieu une Croix, qui encore à present s'appelle *Croas ar mil Guern.* Les Pirates, se sentans découverts, se rallierent dans les tranchées de leur Camp, ne voulant donner combat ; mais les Bretons les y assallirent de telle furie, que, les y ayant forcez, ils taillerent la plus part en pieces, excepté quelques uns qui se sauverent à la nage vers leurs Vaisseaux, desquels plusieurs furent brûlez. Pendant le conflit, saint Guennolé, comme un autre Moïse, prioit avec grande ferveur. Aprés la victoire, il exhorta son Pere & les Chefs de l'Armée d'employer le butin pris sur les ennemis pour bastir un Monastere en l'honneur de la sainte Croix, au mesme lieu où fut donnée la bataille, qui s'appelloit an *Isel-vez* en la Paroisse de *Plou-nevez ;* ce qui fut fait, & fut nommée *Loc-Christ,* riche Prieuré, à present presque desert & secularisé.

V. Estant un jour en la ville d'Is (où le Roy Grallon avoit transferé sa Cour), il s'y fit un Tournoy auquel se trouva son Pere & grand nombre de Seigneurs, tant du païs qu'étrangers. Un jeune Seigneur, fort bien né & aymé du Roy, entra en Lice pour rompre sa lance, &, donnant carriere à son Cheval, fut si rudement secoüé qu'il perdit les arçons & fut jetté de roideur contre terre, dont il mourut sur le champ. La compagnie fut fort attristée de cet accident ; mais Dieu les consola ; car saint Guennolé, allant au Palais salüer le Roy, passa par la place, & ayant entendu ce que c'estoit, plein de foy, s'approche du corps, met les genoux en terre, fait sa priere, &, prenant le mort par la main, luy dit : *Mon Frere, au nom de celuy qui t'a creé, je te commande de te lever sur pieds.* A cette parole, le trespassé se leva tout plein de vie, ses membres aussi sains & entiers que s'il n'y eut rien eu de violent, remercia le Saint qui s'en retourna vers saint Corentin. Ces Miracles, divulguez par le païs, firent que le monde le venoit voir en son

(1) On parle souvent avec grande légèreté, de canonisations qui n'ont pas été faites d'après les formes actuellement en usage. En admettant très bien la sagesse que l'Eglise a manifestée en réservant au Siège apostolique l'acte qui met un serviteur de Dieu au rang des Saints, on devrait se rappeler toujours que la canonisation par les Evêques et par la vénération populaire n'échappait pas au contrôle des Souverains Pontifes. Les Saints des vieux âges ne sont donc pas moins vénérables que les Saints modernes. Pour être logiques ceux qui critiquent les anciennes canonisations ne devraient pas accepter sans défiance le culte du Précurseur et des Apôtres. — A.-M. T.

Hermitage, pour se recommander à ses prieres & recevoir guerison de leurs infirmitez; ce que voyant saint Corentin, son Maistre, il se retira, pour quelques jours, plus avant en la forest prochaine, &, à ce que son absence ne causast quelque petite liberté à ses écolliers, il établit l'un d'eux, qu'il jugea plus propre, pour les gouverner & soigner leurs necessitez.

VI. Ces écolliers, estans allez un jour se recreer sur la Montagne, le soir approchant, leur gouverneur les voulant ramener, l'un deux, au lieu d'obeïr, ainsi que saint Corentin luy avoit enjoint, se prit à courir, joüer & folastrer plus qu'auparavant; ce qui ne demeura pas sans punition; car, comme il continuoit à sauter & folastrer, il se rompit tout net une cuisse & fut remporté au logis, fort tourmenté de sa blessure. Saint Guennolé, prenant pitié de son affliction, entre dans l'Oratoire, avec ses compagnons; &, ayant prié Dieu d'une grande ferveur, s'en retourna vers le patient, &, ayant imprimé du doigt le signe de la Croix sur la fracture, le prit par la main, luy disant : *Mon Frere, au nom de Dieu Tout-Puissant qui t'a creé de rien, leve toy et viens quant et nous en l'Oratoire chanter ses loüanges.* A ces paroles, l'autre se leve sur bout sain & dispos, remerciant Dieu & S. Guennolé, qui, pour recompense, l'obligea à ne manifester cette guerison miraculeuse pendant sa vie; ce que l'autre luy promit. Une autre fois, un de ses condisciples, nommé Thethgonus, s'estant endormy sur son livre en un champ, fut mordu d'un Serpent; le venin s'écoula incontinent par tout le corps, qui s'enfla gros & devint tout noir & plombé; S. Guennolé, ayant compassion de ce pauvre Enfant prest à mourir, fait le signe de la Croix sur la taniere du serpent, lequel sortit hors & creva tout sur le champ, & depuis ne s'est trouvé en ce canton là telle espece de serpent; puis, ayant oinct & froté la morsure d'huile saint, le venin découla goute à goute & le jeune homme fut entierement guery.

VII. Ayant atteint l'âge requis, il prit les saints Ordres successivement; puis, estant Prestre, se voyant trop importuné du monde qui le venoit visiter, il receut la benediction de son Maistre, S. Corentin, &, avec quelques autres jeunes hommes, s'embarqua à la coste de Cornoüaille & se rendit en une Isle dans l'Ocean, appellée l'Isle de Seins, où il demeura quelque temps; &, trouvant ce lieu incommode pour son sejour, il resolut de s'en retourner en terre ferme; mais n'ayant pas de vaisseau, d'autant qu'il avoit laissé dériver celuy qu'il avoit là amené, il ne s'estonna de cela, ains se mit en priere, puis frappa la Mer de son bourdon; &, ayant exhorté ses Confreres à le suivre, marcha dessus aussi fermement que si c'eust esté un Rocher, & se rendirent tous en terre ferme, puis à l'Hermitage de S. Corentin, lequel il n'y trouverent pas, ayant esté emmené par force à Kemper, par commendement exprés du Roy Grallon, supplié par le Parlement du Royaume de faire ériger le Comté de Cornoüaille en Evesché, & en pourvoir saint Corentin. S. Guennolé alla à Kemper trouver son bon Pere & Maistre, où le Roy le recueillit fort gracieusement, & luy communiqua la requeste unanime des trois Estats de son Royaume, le suppliant de vouloir honorer de sa presence l'Ambassade que sa Majesté se disposoit à envoyer à Tours vers l'Archevesque saint Martin, pour faire sacrer saint Corentin Evesque de Cornoüaille, & obtenir son congé pour fonder deux Monasteres de Religieux.

VIII. Saint Guennolé s'y accorda aisément, pour le respect de S. Corentin & du Roy; &, ayant receu les Lettres de creance de sa Majesté, partirent de Kemper saints Corentin, Guennolé, Jacut, Tugdin & deux grands Seigneurs avec leur train & équipage bien fourny. Arrivez à Tours, ils allerent salüer le saint Archevesque, lequel les receut benignement, &, aprés quelques saints discours & colloques spirituels, leur donna audiance. Les Ambassadeurs, ayans harangué, presenterent les Lettres du Roy, lesquelles leües, il donna jour pour la consecration de saint Corentin, lequel, avec ses trois compagnons, logerent au Monastere de Marmoutiers tout le temps qu'ils furent à Tours. Le jour

assigné estant venu, saint Martin consacra sollemnellement saint Corentin en l'Eglise Metropolitaine de Tours ; mais pour Guennolé, Tugdin & Jacut, il ne les voulut benir, disant que saint Corentin, estant Sacré Evesque, c'estoit desormais à luy à benir les Abbez de son Diocese. Les Saints, ayant remercié saint Martin, s'en retournerent en Bretagne & furent sollemnellement receus du Roy & de toute la Noblesse. Saint Corentin fit son entrée sollemnellement en son Eglise, chanta la Messe Pontificalement, puis benit S. Guennolé & le designa Abbé du nouveau Monastere de *Land-Tevenec* ou *Landevenec,* que le Roy avoit fait bastir sur le bord de la rivière de *Aone & Castellin,* là où elle se separe du bras qui va au Faou ou Fou, lieu fort retiré, & neanmoins d'agreable situation, ayant la commodité de ce bras de Mer fort large en cet endroit, lequel se charge, à chaque marée, d'eau salée qui y monte du Golfe de Brest.

IX. Le Roy Grallon quitta entierement la ville de Kemper, laquelle il delaissa à saint Corentin, & transfera sa Cour en une grande ville, située sur le bord de la Mer, entre le Cap de *Fontenay* & la pointe de *Croazon,* où, de present, est le Golfe ou Baye de *Douarnenez ;* & cette ville s'appelloit Is. De là il venoit fort souvent à Land-Tevenec, voir S. Guennolé, auquel il donna son chasteau de Tevenec, en la Paroisse d'Argol, avec toutes ses appartenances & sa forest voisine. A son exemple, les Princes & Seigneurs du Païs donnerent de grandes possessions & rentes à saint Guennolé, lesquelles le Roy confirmoit de bon cœur, & jamais ne confirmoit don ny octroy fait à ce Monastere, qu'il ne donnast aussi du sien. Le Saint Abbé, mis en possession dudit Monastere, se prit à exercer diligemment la charge de bon Pasteur ; &, dans peu de jours, il se vid Pere de grand nombre de Religieux ; lesquels, émeus de son bon exemple & induits par ses ferventes Predications, donnans du pied au monde, se rengerent sous son obedience. Estant allé, une fois, à Kemper, avec quelques-uns de ses Religieux, visiter son Maistre saint Corentin, comme il passoit une rüe, un jeune enfant de maison, nommé Wennaël, fils du Comte Romelius, l'un des principaux Seigneurs de la Cour du Roy Grallon, joüant sur le pavé, avec quelques autres enfans de son âge, quittant ses jeux puerils, s'en courut vers le S. Abbé, &, l'empoignant fermement par son Froc, se mist à genoux & luy demanda sa benediction ; S. Guennolé, lisant en son visage quelque signe de future sainteté, luy dit : *Eh bien, mon fils, voulez-vous venir quant et nous pour servir Dieu dans nostre Monastere ? — Ouy mon Pere* (repondit l'enfant), *c'est tout mon souhait ; je vous promets dés à present que je veux passer toute ma vie au service de Dieu sous vostre Regle et discipline.* Et disant cela, il quitta tous ses compagnons & suivit le S. Abbé, lequel, pour éprouver sa perseverance, luy dit : *Mon fils, retournez-vous en chez vostre pere, le chemin est long d'icy au Monastere, vous ne sçauriez nous suivre ;* mais le saint Enfant, persista toûjours, suivit le Saint & se rendit à Land-Tevenec, où il fut vetu, du consentement de son Pere, & y vecut en telle & si grande Sainteté, qu'aprés le decés de S. Guennolé, il fut éleu en sa place ; &, aprés sa mort, fut Canonisé & tenu pour Saint ; sa Feste se celebre le 3 Novembre.

X. Une des Sœurs de S. Guennolé (1), chassant, un jour, des Oyes sauvages par la Cour du Chasteau de Les-Guen, une de ces Oyes lui tira un œil de la teste & l'avalla. Cet accident attrista fort ses Pere et Mere. S. Guennolé, estant en Oraison à son Monastere, fut averti, par un Ange, de ce qui se passoit chez son pere ; il s'y en alla en diligence, &, l'ayant consolé, empoigne l'Oye, luy fend le ventre, en tire l'œil & le remet en sa place ; &, faisant le signe de la Croix dessus, le rendit aussi clair et beau que jamais. Les Religieux de Land-Tevenec, ayans faute d'eau bonne à boire, qu'il leur failloit aller quérir bien loin, S. Guennolé, desirant soûlager leur travail, pria Dieu de leur donner une source plus à commodité ; Dieu luy revela qu'il eust à foüir dans le Préau du Cloëstre,

(1) Il n'a eu qu'une sœur : sainte Clervie. — A.-M. T.

entre le Sud & l'Oüest, où, ayant frappé du bout de sa Crosse, réjaillit une vive source, laquelle fournit abondamment tout le Monastere, & s'appelle encore à present *Feunteun Sant Guennolé.*

XI. Estant une fois dans la ferveur de ses contemplations & extases, il désira faire un voyage en Irlande, pour voir ce grand S. Patrice, Apostre d'Hybernie, & apprendre de luy le chemin de la vraye perfection ; mais Dieu le délivra de ce voyage si long & penible ; car, la nuit suivante aprés Matines, les Religieux s'estans retirez au Dortoir, luy persistant en oraison devant le S. Sacrement (à son accoustumée), S. Patrice luy apparut, entouré d'une replandissante clarté, ayant une Mittre d'Or en teste, qui luy dit : *Guennolé, serviteur de Dieu, je suis Patrice, lequel tu désires si ardamment voir ; mais, pour ne priver tes Religieux de ta presence à eux tant profitable, et ne t'obliger à un voyage si long et si penible, Dieu m'a envoyé vers toy.* Le reste de la matinée jusques à l'heure de Prime, S. Guennolé jouït de l'entretien familier de S. Patrice ; lequel, luy ayant donné plusieurs bons avis touchant la direction de son Monastere, disparut. Une fois, allant aux champs, il fit rencontre en son chemin d'une troupe de pauvres qui alloient quester l'aumosne ; le S. Abbé se mit à les prescher & exhorter à la patience & conformité à la volonté de Dieu ; un mauvais garnement, passant par là, commença à se mocquer du Saint, luy disant qu'ils aymeroient bien mieux son argent que ses Sermons ; lors le Saint, levant les yeux vers le Ciel, choisit un aveugle de cette troupe, &, luy ayant imprimé le signe de la Croix sur les yeux, luy dist : *Je n'ay ny or ny argent, mais je prie Nostre Seigneur Jesus-Christ qui illumina l'aveugle né, qu'il te rende la veuë ;* &, tout incontinent, l'aveugle fut guery.

XII. Il alloit souvent voir le Roy Grallon en la superbe Cité d'Is, & preschoit fort hautement contre les abominations qui se commettoient en cette grande Ville, toute absorbée en luxes, débauches & vanitez, mais demeurans obstinez en leurs peschez. Dieu revela à S. Guennolé la juste punition qu'il en vouloit faire. Saint Guennolé estant allé voir le Roy, comme il avoit de coûtume, discourans ensemble, Dieu luy revela l'heure du chastiment exemplaire des Habitans de cette Ville estre venuë. Le Saint, retournant comme d'un ravissement & extase, dit au Roy : *Ha ! Sire, Sire ! sortons au plustost de ce lieu ; car l'ire de Dieu le va presentement accabler ; Vostre Majesté sçait les dissolutions de ce peuple ; on a eu beau le prescher, la mesure est comble ; faut qu'il soit puny ; hastons-nous de sortir, autrement nous serons accueillis et envelopez en ce mesme malheur* (1). Le Roy fit incontinent trousser bagage ; &, ayant fait mettre hors ce qu'il avoit de plus cher, monte à cheval, avec ses Officiers & domestiques, &, à pointe d'épron, se sauve hors la ville. A peine eust-il sorti les portes, qu'un orage violent s'éleva avec des vents si impetueux, que la Mer, se jetant hors de ses limites ordinaires, & se precipitant de furie sur cette miserable Cité, la couvrit, en moins de rien, noyans plusieurs milliers de personnes, dont on attribua la cause principale à la Princesse Dahut, fille impudique du bon Roy, laquelle perit en cet abysme, & cuida causer la perte du Roy en un endroit qui retient le nom de *Toul-Dahut* (2), ou *Toul-Alc'huez*, c'est à dire, le pertuis Dahut ou le pertuis de la Clef, pour ce que l'histoire assure qu'elle avoit pris à son Pere la Clef qu'il portoit pendante au col, comme symbolle de la Royauté. Le Roy, s'estant sauvé d'heure, alla loger à Land-Tevenec, avec S. Guennolé, lequel il remercia de cette delivrance, puis se retira à Kemper.

XIII. Le bon Roy Grallon, déjà cassé de vieillesse & riche de mérites, passa paisiblement de cette vie à une meilleure, l'an 405. Saint Guennolé l'assista en sa maladie mor-

(1) Voyez chose semblable en la Vie de S. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

(2) C'est ce qu'on dit, *Pouldavid*. — A.

telle & l'ayda à bien mourir. Son corps fut porté à Land-Tevenec (ainsi qu'il l'avoit ordonné), & ses funérailles & obseques y furent magnifiquement celebrées ; Saint Guenegal fit l'Office & S. Guennolé l'Oraison funèbre. Le corps fut ensevely dans une petite Chappelle, voûtée à l'antique, pratiquée au mur de l'aisle droite de l'Eglise. Cette chappelle est fort basse, petite et estroite ; le Sepulchre est à main droite, en guise de charnier, de grain marbré, fort petit & court, avec une Croix tout du long gravée dans la pierre mesme ; sur la paroy en dehors, droit sur la porte, est son Epitaphe en ces termes Latins :

Hoc in sarcophago jacet inclyta magna propago
Gradlonus Magnus, Britonum Rex, mitis ut agnus ;
Noster Fundator, vitæ cœlestis amator ;
Illi propitia sit semper Virgo Maria.
Obiit Anno Domini CCCC V.

Encore à present les Paroisses voisines dudit Monastere, comme Argol, Dineol, Saint-Nic, Telgruc, Crozon, Kastel-lin & plusieurs autres sont tenues, à certains jours de l'an, d'aller à Land-Tevenec chanter des services dans l'Oratoire du Roy Grallon, pour le repos de son Ame. Les obseques finies, S. Guennolé alla à Kemper, où il assista aux Etats Generaux du Royaume, comme premier Abbé de Bretagne, & en suite au Sacre et Couronnement du Roy Salomon, duquel ayant pris congé, il se retira en son Monastere.

XIV. L'ennemy du genre humain, enrageant de voir le grand fruit que faisoient les Religieux de S. Guennolé, retirant, tant par leurs Predications que par l'exemple de leur bonne vie, tant d'Ames de la voye de perdition, conspira leur ruïne ; &, voyant que le S. Abbé d'un soin extréme veilloit pour tous, s'attaqua à luy, pensant bien que, s'il pouvoit atterrer le Pasteur, aisément il viendroit à bout du troupeau ; il s'apparoissoit à luy, tantost en forme de Lion rugissant qui, à gueulle beante, sembloit le vouloir devorer ; ores en guise de Dragon hydeux & épouventable ; autrefois en guise d'Ours, ou de quelque autre beste furieuse ; mais saint Guennolé, du seul signe de la Croix, le chassoit tout confus. Le bruit de sa sainteté estoit tellement divulgué par les Comtés de Cornoüaille & de Leon, que ceux qui se trouvoient en quelque angoisse ou affliction tenoient pour remede certain & efficace la seule invocation de son nom, luy estant encore en vie, & ne se trouvoient frustrez de leur attente. Un Pasteur, gardant les brebis de son maistre à la campagne, fut accueilli d'une tempeste si estrange, qu'il en pensa mourir ; S. Guennolé invoqué, l'orage cessa ; il vit tout son troupeau encerné de loups, qui, enragez, couroient sus à ses brebis, lesquelles effrayées commencerent à courir qui ç'a qui là ; le pauvre homme s'écria : *O ! Serviteur de Dieu, Pere Guennolé, secourez moy en ce peril !* Il n'eust pas plustost prononcé la parole, que saint Guennolé luy apparut en son habit d'Abbé ; lequel, de son baston Pastoral, chassa les Loups & ramassa les Brebis éparses, puis disparut. Le lendemain, le Pasteur vint à Land-Tevenec remercier le Saint, lequel, toute la nuit, n'avoit bougé de l'Eglise en continuelles prieres. En recompense de ce bien-fait, il conjura ce Pasteur de n'en dire mot à personne, pendant sa vie.

XV. Il y avoit, és environs de Land-Tevenec, trois meschans garnemens qui se mirent à derober là où ils pouvoient prendre ; ils entrerent, une nuict, au Monastere, les Religieux estans retirez en leurs Cellules ; montans au grenier, le trouverent ouvert & y voyoient aussi clair qu'en plain midy : *Courage, compagnons*, dit le plus dégraissé d'eux, *il semble que Dieu agrée nostre larcin, veu qu'il nous éclaire pour le mieux commettre.* Ils remplirent leurs poches de bled ; mais comme il fallut sortir, le premier, ayant trop grand faix, tomba dessous & se rompit la cuisse ; l'autre, s'en voulant aller, demeura

immobile comme une souche, & le troisiéme devint aveugle. S. Guennolé, qui avoit eu revelation de ce qui se passoit, monta au Grenier, &, les ayant repris de leur faute, les exhorta à penitence & amendement de vie, puis leur rendit la santé du corps & de l'Ame; car ils se donnerent, le reste de leur vie, au service de son Monastere.

Riokus ou Riou, Religieux de Land-Tevenec (1), ayant eu nouvelles que sa mere estoit fort malade, eut obedience de S. Guennolé de l'aller visiter ; mais, avant qu'il y peust arriver, elle trespassa. Riokus, arrivé, entra dans la chambre où estoit le corps ; il fit ouvrir la Chasse pour le voir, lequel il aspergea d'eau beniste faite par son Abbé, qu'il avoit apportée, &, tout à l'instant, cette femme ressuscita, au grand estonnement des assistans qui en rendirent graces à Dieu, & au glorieux saint Guennolé.

XVI. Comme il prioit devotement, une nuict, dans le Chœur de l'Eglise de Land-Tevenec, il luy sembla voir les cieux ouverts, & des Anges qui montoient vers le Thrône de Dieu, & d'autres qui descendoient si replandissans, qu'ils remplissoient l'Eglise d'une admirable clarté. Il vit pareillement quelques saintes Ames, environnées de gloire, monter aux Cieux.

Il y avoit au païs de Cornoüaille une Damoiselle fort devote & vertueuse, laquelle, par quelque infirmité, devint aveugle, dont elle ne s'affligea pas beaucoup, & n'interrompit aucunement ses bons exercices, mesme les continua avec plus de ferveur que jamais, s'adonnant aux prieres, veilles, jeusnes, aumônes & autres œuvres de pieté. Une nuict qu'elle estoit au fort de son Oraison, un Ange s'apparut à elle & luy dist que ses aumônes & prieres avoient esté agréables à la divine Majesté, mais sur tout sa patience en cette sensible affliction, dont elle seroit soulagée ; partant, luy commanda d'aller, le lendemain, à Land-Tevenec vers saint Guennolé, qui luy rendroit la veuë ; La Damoiselle s'y fit mener, &, s'estant mise à genoux, le saint Abbé luy toucha la prunelle des yeux, disant : *O Seigneur, qui illuminez tout homme venant en ce monde, vous plaise rendre la veuë à cette vostre servante !* Puis luy imprima le signe de la Ste. Croix sur les yeux, & incontinent elle receut la veuë.

XVII. Il estoit vieil & cassé & desiroit, de toute l'estenduë de son Ame, se voir délié de son corps pour aller joüir de l'amour éternel ; il importunoit continuellement le Ciel, ne passant plus le temps qu'à prier & mediter la Passion du Sauveur, se disposant à deloger de ce monde. Le soir precedant le jour qu'il trepassa, estant en Oraison devant le saint Sacrement, l'Eglise devint tout à coup claire comme en plein midy, & luy apparut un Ange, si beau & replendissant, que ses yeux n'en pouvoient supporter l'éclat, qui luy revela que, le lendemain, Dieu l'appelleroit à soy pour luy donner au Ciel les loyers deus à ses travaux, puis disparut. Le saint Abbé, ravy d'aise d'une si bonne nouvelle, tout le reste de la nuict persista en prieres & actions de graces, &, le matin venu, assembla capitulairement tous ses Religieux, où, leur ayant manifesté sa vision, les exhorta amoureusement à l'observance de la Regle, & leur nomma pour successeur le B. P. Wennaël, son cher Disciple & parfait imitateur, recommandant au souverain Pasteur l'Abbé nouveau & son troupeau. Il estoit déjà saisi de la fiévre, lorsqu'il se fit conduire en l'Infirmerie par deux Religieux, qui le soûtenoient par dessous les aisselles. S'estant mis au lict & reposé quelque peu, il se fit mener en l'Eglise, où, estant assis en sa Chaire Abbatiale, il vit les escadrons Angeliques, à milliers, descendre dans le Chœur de l'Eglise. Cette vision luy donna nouvelles forces, de sorte qu'il celebra Pontificalement la Messe, Communia tous ses religieux, leur donna sa derniere benediction, & ayant receu l'Extréme-Onction par les mains de son successeur saint Wennaël, sans aucune demonstration de douleur, deceda à l'Autel, entre les mains de

(1) Ce n'est point saint Riok dont nous avons écrit la vie le 22 février. — A.

ses Freres, le Samedy de la premiére semaine de Caresme, troisiéme jour de Mars, l'an de grace 448, le 64.e de son âge et le 38.e de sa profession.

XVIII. Le S. corps fut incontinent lavé & revétu de ses ornemens Abbatiaux, la Mittre en teste & la crosse en main, fut mis sur un lict de parade, au milieu du Chœur de l'Eglise de Land-Tevenec. Les nouvelles de son decés divulguées par les païs circonvoisins, il se rendit une si grande affluance de peuple en cette Eglise, qu'on ne le put pas enterrer ce jour-là. Enfin, on commença l'Office des obseques, pendant lequel, le peuple ne cessa de se ruër sur ce saint corps, les uns pour luy baiser les pieds, les autres pour obtenir son secours en leurs nécessitez. Il fut enterré, au grand regret de ses Religieux, mis en un coffret ou charnier de pierre, élevé sur des pillastres de deux pieds et demy de hauteur, contre la paroy de la Chappelle qui fait l'aisle gauche de la croisée de l'Eglise de Land-Tevenec, où Dieu a fait de grands miracles par son intercession. L'Eglise de ce Monastere, auparavant dediée à Nostre Dame, fut, par la dévotion du peuple, nommée de saint Guennolé. Il n'y a Evesché en Bretagne où il n'y ayt grand nombre d'Eglises & de Chappelles dediées à Dieu, sous le Nom & Patronage de ce glorieux Saint, duquel la memoire est si venerable à nos Bretons, qu'ils en imposent le Nom à leurs enfans. C'est le Patron des Villes de Conckerneaw, en Cornoüaille, & du Croysic, au Diocese de Nantes (1).

XIX. S. Guennolé estoit de moyenne taille (2), le visage riant & moderément jovial. Il estoit doüé d'une grande sainteté, d'une douce et affable conversation, d'une humilité profonde, d'une chasteté Angelique, d'une extréme patience, d'une ardente charité envers Dieu & son prochain ; il estoit d'un esprit vif & net, vehement & persuasif en ses Prédications, humain & traitable envers son prochain, mais fort rigoureux à soy mesme. Il avoit conceu un parfait mespris de ce monde ; assidu à la priere & aux exercices de la vertu, il passoit la meilleure partie du temps, au Chœur, en Oraison ; portoit si grande reverence aux Sts. lieux, que, depuis l'âge de 20 ans jusques à sa mort, il ne voulut jamais se seoir en l'Eglise ; mais s'y tenoit, ou la face prosternée contre terre, ou à genoux, ou sur bout. Jamais on ne l'a veu excessivement joyeux pour aucune prosperité, ny triste pour adversité. Il recitoit, tous les jours, le Psautier de David & fléchissoit les genoux, cent fois le jour & cent fois la nuict, pour adorer Dieu. Son habit interieur estoit fait de peaux de Chevres. Il couchoit sur des ecorces d'arbres, ou sur de la paille. Il ne mangeoit que du pain d'orge cuit sous la cendre & de la bouïllie de grosse farine, ou quelques simples potages d'herbes. Les Dimanches & Festes, pour reverence du jour, il mangeoit, en Communauté avec ses Freres, de quelques petits poissons & quelque peu de fourmage, mais sobrement ; en Caresme, il se contentoit de deux repas la semaine. Il estoit extrémement charitable & misericordieux envers les pauvres, ausquels, n'ayant de l'argent à donner, il donnoit le vray pain de la parole de Dieu ; c'est ce que j'ay peu trouver de la vie admirable de ce grand Saint, qui, à present, jouït és Cieux de la Gloire éternelle, où nous vueille conduire, par ses prieres, Dieu le Pere, le Fils & le saint Esprit ! Ainsi soit-il.

(1) Dans le seul diocèse de Cornouailles il avait au moins vingt chapelles et il était patron de plusieurs paroisses. Dans le diocèse de Nantes il n'est pas seulement patron du Croisic, mais aussi du bourg de Batz où l'église, aujourd'hui paroissiale, fut desservie jusqu'à la Révolution par les Bénédictins d'un important prieuré dépendant de Landevennec. — A.-M. T.

(2) Ceci est une inexactitude, dans un tableau d'ailleurs admirable ; saint Guenolé était extraordinairement grand. A.-M. T.

ADDITION.

CATALOGUE DES ABBEZ DE LAND-TEVENEC, DEPUIS LEDIT SAINT GUENNOLÉ JUSQUES A PRESENT.

Saint Guennolé le premier Abbé duquel la vie est écrite cy-dessus.

Saint Guenel ou Guennaël, en l'honneur duquel sont dédiées plusieurs Eglises et Chappelles en la basse Bretagne.

Saint Jud, en latin *Judueus.*

Orscand, en latin *Orscandus.*

Matmunuc, en latin *Matmunucus.*

Even, en latin *Evenus.*

Segnu, ou *Segnuus.*

Alain, ou *Alanus.*

Gurdistin, ou *Gurdistinus.*

Justin ou *Justinus.*

Benoist, ou *Benedictus.*

Gurdiler, ou *Gurldilerius.*

Jean, au latin *Joannes.*

Clement, ou *Clemens.*

Orscand, *Orscandus.*

Matmonocus dénommé en une copie de titre de l'an 818.

Jean, ou *Joannes.*

Gulohet, ou *Gulohetus.*

Grallon, ou *Grallonus.*

Benoist duquel le Martirologe de l'Abbaye remarque le decez en l'an 954.

Jean III dn nom dénommé en un acte de l'an 959.

Cadiou, ou *Cadiocus.*

Riuallon, *Riuallonus.*

Olivier, ou *Olivarius.*

Jacques, *Jacobus.*

Killac decedé au mois de juin 1045.

Helizée decedé en Juillet 1055.

Helie decedé l'an 1085.

Justin dénommé en une Charte de l'Abbaye de Rhedon de l'an 1089.

Filmar decedé en Juin 1142.

Grallon dénommé present dans une Charte du Duc Conan, par laquelle il confirme les exemptions des heritages apartenans aux fréres Templiers l'an 1160.

Judicaël Abbé Laïque, 1171.

Lancelin.

Orscand.

Rivalon du Fou decedé 1216.

Jacques estoit Abbé l'an 1218.

Hemery, ou *Hemericus* estoit Abbé l'an 1220.

Rivalon de Trefles, Abbé l'an 1226.

Tadic ou Budic, l'an 1240.

Rualon de Plouëgat decedé l'an 1254.

Rivalon de Trefles Abbé l'an 1256.

Guillaume de Leon Abbé l'an 1265.

Benard de Edern decedé l'an 1271.

Riou de Rosmadec mourut l'an 1283.

Jean de Leon decedé l'an 1273.

Jean de Languevoes, de la maison de Languevoes en Leon et de Lesascoët en Cornoüaille deceda l'an 1308.

Guillaume, natif de Rennes, Abbé l'an 1310.

Pierre Kerguz.

Lancelin decedé l'an 1325.

Yvon Goarmon decedé l'an 1344.

Jean de Langoesnou decedé en estime de Sainteté, et au tombeau duquel on dit par tradition s'estre fait plusieurs miracles, il a écrit en Latin l'Histoire de la Fondation de Nostre Dame du Folgoët, arrivée de son temps, et dont il fut témoin oculaire en l'an 1350. (1)

Armel de Lanvem mourut l'an 1362.

Alain de Daoulas decedé l'an 1371.

Guillaume de Partenay mourut l'an 1399. (2)

Yves de Poulmic decedé l'an 1426. (3)

Henry Morillon de la maison de la Porte-neuve mourut l'an 1442. (4)

Jacques de Ville-blanche, autrement de Kerenguen, pourveu l'an 1443. L'on trouve aux Chartreux du Duché, une Bulle du Pape Eugene IV adressante à François Duc de Bretagne, pour luy recommander ledit de Ville-Blanche nouvellement pourveu de ladite Abbaye (5).

Mathieu Hemery mourut l'an 1496 (6).

Jean du Vieux Chastel de la maison de Brunot, tombée par mariage en celle des Marquis de Rosmadec, fut grandement Restaurateur de cette Abbaye, ses Armes se voyent en toutes les Vitres de l'Eglise & du Convent, & sa tombe est élevée en belle pierre en la Chappelle du costé de l'Evangile hors du chœur; on montre encore de vieux ornemens de draps d'or, qu'il avoit donnés, & un tres-grand & riche Calice d'Argent vermeil doré, il mourut l'an 1522 (7).

Guiomar de Tregain (8) pourveu l'an 1523, après la mort du.....

Venerable & Discret Louys de Kerguern, Chanoine & Vicaire General de Cornoüaille, fut pourveu en commande & estoit Abbé l'an 1533.

Alain de Tregain frere du deffunt Guiomar, tint l'Abbaye après Kerguern.

Maurice Briand l'an 1540, resigna à

Arnoul Briand son Neveu, qui fit serment de fidelité au Roy, qui se trouve en la chambre des Comptes de l'an 1541. Il fit rebâtir le Chœur de l'Eglise de l'Abbaye, & les Vitres du haut du Chœur, où ses armes se voyent par tout qui sont d'Azur à trois Banderoles d'Or; sa tombe est tres-belle, élevée au milieu du Chœur, il mourut l'an 1553.

Maurice Comacre fut Abbé Commendataire depuis l'an 1556 jusques en l'an 1577 (9).

Maurice Comacre son neveu après le decez duquel fut pourveu

Bernard de Kerleavin qui deceda l'an 1582, puis :

(1) Portoit pour armes : *de gueules à la fasce d'or accompagné de 6 besants de même.*

(2) *D'argent à la croix pattée de sable.*

(3) Poulmic : *échiqueté d'argent et de gueules le 1er échiquier chargé d'un annelet de sable pour la branche de Louméral;* Devise : *de bien en mieux.*

(4) *D'or au griffon de gueules armé de sable.*

(5) Ville-blanche. *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 hures de saumon de même.*

(6) *D'or à 3 chouettes de sable membrées et becquées de gueules qui est Cavan, un annelet de sable en abime.* Devise : *Sans larcin.*

(7) *Porte 3 fasces accompagnées de 10 hermines, 4. 3. 2. 1.*

(8) *D'or à 3 pommes de pin de gueules la pointe en haut.*

(9) Commacre. *D'argenl à 3 merlettes de sable.*

Louys Lansulien neveu de Bernard deceda le 2 Mars 1602.

Ces deux derniers n'avoient que les noms d'Abbez, d'autant qu'en effet René du Mescoüez, Seigneur de Kmoalec frere de Trillus du Mescoüez, Marquis de la Roche, jouissoit des fruits de l'Abbaye, & eust continué sa possession injuste, si Jean Briand ne s'en fut fait pourvoir.

Jean Briand, Docteur és Droicts (1), Chanoine & Grand Archidiacre de Cornoüaille, Recteur de Crozon, peut estre honoré en la qualité de Restaurateur de ladite Abbaye, qu'il a fait presque reparer depuis les fondemens, a fait bâtir la maison du Peniti pour le logement des Abbez Commendataires, & la decora de plusieurs beaux jardins, Vergers, Clostures & Pescheries; il a estably la Reforme & appellé en cette Abbaye les Religieux de la Congregation de Saint Maur; ledit Briand fonda les Capucins de Kemper-Corentin, & moyenna l'etablissement des Peres Jesuites en la mesme Ville; lesquels il a logé pendant 20 ans en sa maison Prébendale; il mourut le 22 May 1632, & est inhumé sous une tombe élevée en l'Eglise de son Abbaye en la Chappelle du costé de l'Evangile; Il portoit pour Armes : *d'Azur au Pigeon d'Argent, portant dans son bec un Rameau de Synople;* il a eu pour successeurs,

Reverend Pere en Dieu Messire Pierre Tangui (2), Conseiller du Roy, Aumônier ordinaire de la Reyne Anne d'Autriche; il estoit parent du deffunt Briand & obtenut de luy la resignation de ladite Abbaye & de la paroisse de Crozon; il me communiqua, l'an 1640, les titres & anciens Necrologes de ladite Abbaye sur lesquels & sur plusieurs autres actes qui ont passé entre mes mains, j'ay dressé le présent Cathologue que j'ay creu estre à propos d'adiouster en cette seconde Edition des saints de Bretagne, en suite de la Vie de saint Guennolé, premier Abbé de ce Monastere.

SUITE DES ABBÉS DE 1665 A 1781 (P. P.).

Jacques Tanguy, 1665-1695.

Pierre le Neboux de la Brosse, Evêque de St Paul de Leon, 1696-1700.

Balthasar de Rousselet de Châteaurenaud, 1701-1712, portoit *d'or au chêne arraché de sinople englanté d'or.*

Charles Marie du Plessis d'Argentré, 1712, *de gueules à 10 billettes d'or, 4. 3. 2. 1.*

Jacques Philippe de Varennes, 1713-1745. *d'azur à 3 chardons d'or.* Devise : *non est mortale quod opto.*

Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, 1746-1781, *d'azur à 3 écussons chargés chacun de 3 bandes de gueules.* Devise : *au plus vaillant le prix.*

En 1781 l'abbaye de Landevennec fut unie à la mense épiscopale de l'Evêché de Quimper.

Cette vie a esté par nous recueillie de Laurens Surius, au Tom. premier, le 3 mars; René Benoist, Guillaume Gazet, en leurs Legendaires, à mesme jour; Trithemius des hommes illustres de l'Ordre de S. Benoist; Arnaud Uvion, en son Martyrologe Monastique; Benoist Gononus, és Vies des Peres d'Occident, liv. 2 et 7, Chap. 2 et 17; Thomas Messingham, Recteur du Seminaire Hybernois à Paris, en son Florigerium, *ou vies des Saints d'Hybernie, en la vie de saint Patrice, Chap. 182; Allain Bouchart, en sa Chronique de Bretagne, Liv. 2, fueillet 33; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, Liv. 2, Chap. 9; les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne, tant imprimez que M. SS.; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *Liv. 2, Periode 6; Les Legendaires M. SS. de l'Abbaye de Lond-Tevennec, Diocese de Cornouaille, et de l'Histoire de Bretagne, manuscrite du Sieur de Lauberdiere Bridon.*

(1) L'abbé Briand, après avoir passé en Allemagne et en Italie pour achever ses études « fut reçu docteur au droit civil et canon à l'université de Bologne, le 28 mars 1599. » Prit possession de l'abbaye en 1606. Archives départementales. H. 9. — P. P.

(2) Il portoit *d'azur à l'aigle d'or accompagnée de 3 roses de même.* Il mourut en 1669; il avoit résigné en 1665.

ANNOTATIONS.

DIVERGENCES ENTRE HISTORIENS SUR LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

NULLE part plus qu'au point où nous en sommes arrivés, nous ne ressentirons le désir de respecter l'histoire, car nous nous trouvons devant la physionomie la plus vénérable qu'il y ait parmi les saints Bretons, dont saint Guénolé paraît être le plus Breton et le plus saint ; nous voudrions donc la montrer telle qu'elle fut en effet.

Au début d'un très remarquable article auquel il a donné pour titre : *Physionomie et caractère particulier des Saints de Bretagne* (1), M. l'abbé Y.-M. Lucas s'exprime ainsi :

« En d'autres nations, les saints ont été simplement les amis de Dieu par la charité, les modèles des hommes par leurs vertus sociales, des citoyens distingués, il est vrai, mais ne prenant pas une part active, une place prépondérante dans la vie publique de leur province.

» Chez nous, dans notre Bretagne-Armorique, les vieux saints émigrés de Grande-Bretagne et d'Hibernie ont incarné en eux la grande idée de Patrie, et leur rôle a été décisif dans la formation de notre race,

» La race courageuse et pourtant pacifique
» Que rien ne peut dompter quand elle a dit : « Je veux ! »

Nous voudrions citer ici les pages si bien documentées qui font suite, mais nous serions injustes si au nom de M. l'abbé Lucas nous n'ajoutions pas ici celui de M. de la Borderie ; on peut dire que tout ce qui a paru de son Histoire met admirablement en lumière la thèse qu'il avait jadis exposée sur « le rôle historique des Saints de Bretagne. » Il y a bien des siècles déjà, un des écrivains du *Cartulaire de Landevenec* parlant, non pas il est vrai de toute la péninsule armoricaine, mais de la seule Cornouaille et des trois hommes auxquels il en attribuait la grandeur et la prospérité, disait :

Quam bene candelis splendebant culmina ternis
Cornubiœ, proceres cum terni celsa tenebant !

Ces trois brillants flambeaux c'étaient : Grallon, le roi chargé des intérêts terrestres ; Corentin l'évêque, et Guénolé le moine dont l'influence universelle établissait partout la paix.

Pour indiquer au lecteur les points où les différents historiens diffèrent d'Albert Le Grand, je placerai ici des chiffres correspondant aux différents alinéas du texte.

I. — Le lieu natal de saint Guénolé serait, non pas le château de *Lez-Guen* mais *Ploufragan,* à une lieue du Champ-du-Rouvre, c'est-à-dire de l'endroit où s'éleva la ville de Saint-Brieuc.

Saint Guénolé ne fut pas l'aîné de la famille ; ses frères Guéthénoc et Jacut étaient nés avant le passage de leurs parents en Armorique.

II. — Son éducation fut confiée par Fragan, non à saint Corentin, mais au *très élevé* maître et docteur Budoc. Guénolé était à peine âgé de sept ans. Son père le conduisit lui-même dans l'île *Lavré* ou *Laurée* (île des Lauriers).

V. — Le jeune homme qui fut ressuscité par saint Guénolé le fut, non dans la ville d'Is, mais près de la résidence de saint Fragan, non dans un tournoi mais dans une simple course de chevaux ; Albert Le Grand ne le nomme pas, mais il est désigné sous le nom de *Maglus* (Maël) par le Cartulaire.

VII. — Le silence du Cartulaire sur les relations de saint Corentin et de saint Guénolé n'est pas sans doute suffisant pour nous faire rejeter absolument le récit du voyage de tous deux et de

(1) L'*Hermine,* 4e année, Tome VIII, 5e livraison, 20 août 1893.

saint Tudy jusqu'à Tours, ces sortes de documents historiques ne disent pas tout, mais il nous est bien permis d'y regretter pour nous-mêmes ces lacunes. Le Cartulaire est plus explicite et beaucoup plus prolixe sur les rapports de saint Guénolé avec le roi Grallon.

IX. — M. de la Borderie place non pas à Quimper, mais dans le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré, en Léon, la rencontre de saint Guénolé et de saint Guenaël; nous le constatons, mais en enregistrant que la tradition orale à Ergué-Gabéric est que Romélius et Levenez possédaient un château dans cette paroisse, tout près de Kerfeunteun; à côté de l'endroit où fut cette demeure, on montre et surtout on vénère toujours la fontaine de saint Guenaël.

XI. — Il y a beaucoup d'erreurs dans le récit que nous a donné Albert Le Grand de l'apparition de saint Patrice à saint Guénolé. Ce n'est pas du vivant de l'apôtre de l'Irlande que le saint moine forma le dessein d'aller voir les lieux sanctifiés par la présence et les actions du grand évêque. Le Cartulaire de Landevennec est formel sur ce point.

Ce n'est pas non plus dans l'église abbatiale, devant le Saint-Sacrement, qu'eut lieu l'apparition; d'abord saint Guénolé n'était pas encore abbé, n'était pas à Landevennec, mais à l'île Lavré, sous la conduite du saint abbé Budoc dont saint Patrice lui dira : « *Habes et amantissimum patronum, cujus dulcia quasi mel in ore tuo semper redolent verba.* »

C'est dans son sommeil qu'il entendit ces mots : « Guénolé, saint ami de Dieu, es-tu éveillé? — Me voici ! qui êtes-vous, Seigneur? » répond-il, et alors le saint du ciel donna à son jeune frère de la terre d'admirables conseils qui devaient porter leurs fruits. Le lendemain saint Guénolé raconta à saint Budoc la vision dont il avait été favorisé et celui-ci y vit tous les caractères d'une manifestation vraiment surnaturelle, ce qui ne l'empêcha nullement de le plaisanter sur ses projets d'escapade, car il faut bien le reconnaître, saint Guénolé avait rêvé de partir subrepticement pour l'Irlande à bord d'un navire marchand mouillé près de l'île Lavré. Dieu l'avait fait connaître à saint Budoc. Celui-ci vit, dans la faveur faite à son disciple, la preuve que le jeune homme était désormais mûr pour le commandement et lui déclara sur le champ sa volonté formelle de l'envoyer fonder, avec onze compagnons, une nouvelle communauté; mais en consentant à ce sacrifice il ne dissimula pas à ses enfants combien la séparation lui était cruelle; jamais la charité qui unit les âmes dans la vie monastique n'a parlé un plus touchant langage.

XVII. — Elle a sa beauté, la page où Albert Le Grand raconte la mort de saint Guénolé; mais comme elle a inspiré le poète des Bretons, je donne ici le même récit fait par Brizeux et commençant par ce qui a donné son nom au poème : *La légende des Immortels* (1). J'en retrancherai seulement quelques réflexions morales qui n'auraient pas ici leur raison d'être.

Lorsque le ciel est clair sous les taillis ombreux,
Que la nature heureuse a dit : soyez heureux!
Qu'ils dressent dans Paris leurs intrigues, leurs pièges,
Eux-mêmes s'irritant aux bruits de leurs manèges,
Moi, près d'un sanctuaire où jeune j'ai rêvé,
Bien loin, vers l'océan, je me suis ensauvé...
O calme! il faut chercher tes abris sur la terre!
Autrefois tu régnais en plus d'un monastère,
Nous disent les anciens : le travail journalier,
L'emploi de chaque instant paisible et régulier,
La nourriture sobre, herbes, simple laitage,
Apaisaient les aigreurs, d'Eve triste héritage,
Et la prière enfin, s'élevant vers le ciel,
Sur les cœurs épurés redescendait en miel.

Tel, grand saint Wennolé (de la sainte Armorique
Premier abbé), tel fut le monastère antique,
L'asile merveilleux qui s'ouvrit à ta voix
Sur le bord de la mer, aux lisières des bois.

(1) Œuvres d'Auguste Brizeux, *Histoires Poétiques.*

Fuyant le clan royal, la famille et ses charmes,
Tout, et même l'éclat étincelant des armes,
Tu voulus ici-bas vivre en contemplateur,
De la céleste vie ô candide amateur !
Et des enfants pieux, tes compagnons d'étude,
Te suivirent fervents dans cette solitude.
Le poil noir d'une chèvre était ton vêtement;
Un pain d'orge grossier, sans sel, ton aliment...
Délicieux jardin cependant, frais royaume,
Vrai paradis terrestre, Eden où tout embaume :
Là de l'ombre, des fleurs, et des fruits savoureux,
Parure de l'autel, régal des malheureux;
A l'aurore, on voyait, sur les roses vermeilles,
Des anges voltiger, lumineuses abeilles,
Et la nuit, quand le chœur léger venait encor,
Les harpes de cristal avec leurs cordes d'or,
Sur l'église, l'enclos, les cellules bénies,
Versaient incessamment des ondes d'harmonies,
Voilà comme des saints florirent ici-bas :
Ils vieillissaient en Dieu, mais ils ne mouraient pas.
. . . .

Eux, ils ne mouraient pas, affirme la légende,
Tant l'amour, qui faisait leur âme douce et grande,
Répandait sous leur chair un sang limpide et fort !
Ils semblaient doublement à l'abri de la mort.
Sous l'amas des hivers pourtant leurs têtes blanches
Par degrés se penchaient; neigeuses avalanches,
Leurs barbes à flocons descendaient sur leurs pieds.
Ils crurent à la fin leurs péchés expiés;
Après tant d'oraisons, d'aumônes et de jeûnes,
Ils désiraient mourir pour ressusciter jeunes.
Alors le bon abbé venant à leur secours,
Supplia tant le ciel de délier ses jours,
Qu'un ange descendu dans l'étroite demeure
Parla de délivrance et lui désigna l'heure, —
Ange resplendissant d'une telle beauté,
Que les yeux se fermaient, tremblants, à sa clarté.
C'était au lendemain. Or cette grande veille,
Pour celui qu'un bonheur si prochain émerveille,
Fut une effusion de grâces et d'amour,
Un cantique sans fin. — A la pointe du jour,
Faible de corps, l'abbé rassembla son chapitre,
Remit à Gwen-Ael et la crosse et la mître,
Puis, porté dans les bras de ses religieux,
Et sur terre brillant de la splendeur des cieux,
S'avança vers l'autel, dans les mains son calice :
Prêtre, il voulait offrir un dernier sacrifice.
Là, nourri du froment consacré par sa main,
A ses frères joyeux il donne aussi le pain,
A l'extrême-onction il soumet son front pâle,
Et goûte la douceur d'un cœur pur qui s'exhale.

Ainsi près de la mer sans borne, en cet enclos
Où prièrent les saints, où sont épars leurs os,
Sous les murs renversés par nos fureurs civiles,
Chanteur à la campagne et muet dans les villes,
Par les vieux chroniqueurs en nos vieux temps versé,
Pour guérir le présent j'évoque le passé;

La pauvreté chrétienne, au luxe je l'oppose,
Et l'humilité douce à notre orgueil morose.
Ineffable bonheur des immenses amours,
Etes-vous donc perdu, calme des anciens jours!

CHRONOLOGIE DE LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

En commençant le travail dont nous allons donner la substance, M. de la Borderie s'exprime ainsi :

« L'importance de cette chronologie pour les commencements de l'histoire des Bretons en Armorique nous oblige à y consacrer une note spéciale. »

Or si cela importe pour l'étude de l'histoire du pays en général, il n'en va pas autrement pour l'histoire d'un Bienheureux qui a vu se former autour de lui tant de ses émules en sainteté.

C'est naturellement dans le cartulaire de Landévennec que M. de la Borderie a trouvé les éléments de cette étude chronologique.

Vers 460, arrivée de saint Fragan en Armorique.

461, naissance de son fils Guénolé.

Vers 468 l'éducation de Guénolé est confiée à saint Budoc.

Vers 482, Guénolé, âgé de 21 ans, quitte son maître.

De 482 à 484 Guénolé vit avec ses onze compagnons dans un petit monastère qu'il a construit dans l'ilot de Tibidi. Ensuite il commence l'érection du monastère de Landévennec.

Entre 486 et 490 premières relations de saint Guénolé et du roi Grallon.

532 Mort de saint Guénolé.

Caractère propre de la sainteté de saint Guénolé. — On peut affirmer que chez lui la sainteté a été attrayante et communicative. Si ses pieux parents lui ont donné une première éducation tout empreinte du caractère religieux, il a dû à son tour exercer sur eux un grand ascendant dans ses séjours au sein de la famille (car saint Budoc l'y envoyait de temps en temps). S'il a fait de son père et de sa mère un saint et une sainte que vénère l'église de Bretagne, il a aussi communiqué la plénitude de son esprit à ses frères saint Jacut et saint Guethénoc, à sa sœur sainte Clervie. Enfin, placé à la tête de sa communauté monastique, il a comme religieux de son abbaye S. Guenaël, S. Idunet, S. Rioc, S. Balay, S. Berthuald, S. Biabil, S. They ou Théa, S. Gozien, S. Harnul, S. Martin, S. Morbret, S. Petran, S. Ratian, S. Vigon, S. Winvoud.

A ces noms des religieux de saint Guénolé M. de Kerdanet ajoute le nom de saint Conogan; les rapports entre l'abbé de Landévennec et le successeur de saint Corentin sont choses certaines ; comme le témoigne le cartulaire, saint Conogan a donné à saint Guénolé le petit monastère qu'il avait établi sur son patrimoine, mais ce n'est pas assez pour montrer le futur évêque vivant habituellement près de saint Guénolé.

Les Reliques de saint Guénolé. — L'abbaye de Landévennec fut détruite en 914 par les Normands. Les moines avaient pu soustraire à leurs profanations les restes de leur saint fondateur ; ils traversèrent en diagonale toute la région intérieure de la péninsule armoricaine, se tenant le plus loin possible des côtes où la rencontre d'autres Normands était toujours à craindre ; à l'extrémité de la Bretagne, à Pierric, village tout proche de l'Anjou, se produisit un miracle qui devait donner lieu plus tard à l'érection d'une église en l'honneur de saint Guénolé. Après cette halte les pieux émigrants reprirent leur route, et se dirigèrent vers le Nord-Est de la Gaule. Ils avaient à leur tête leur abbé Benedic successeur de Wrdisten (1) et Clément évêque

(1) Wrdisten, abbé de Landévennec, a écrit un livre et deux opuscules sur la vie de saint Guénolé ; ils figurent au cartulaire.

de Cornouaille. Ayant passé la Seine, la Somme et la Canche, sur la rive gauche de cette dernière rivière ils trouvèrent le monastère autrefois fondé par le prince breton saint Judoc, frère du saint roi Judicael, et dans cette abbaye placée à 80 lieues de la Bretagne, mais toujours fidèle au souvenir de son origine bretonne, les deux prélats et les moines reçurent le plus charitable accueil. Les religieux de saint Judoc les présentèrent à Helgaud comte de Ponthieu qui faisait sa résidence dans la ville de Montreuil ; non seulement ce seigneur les traita avec bonté, mais quand les Bretons parlèrent de s'embarquer pour la Grande-Bretagne, il s'y opposa formellement. Très pieux, jaloux de réunir près de lui, pour protéger sa ville, le plus de reliques possible, il ne voulut point laisser partir le corps de saint Guénolé. Grâce à sa protection, à ses largesses, les religieux de Landévennec élevèrent là une église pour y déposer cette précieuse dépouille, et auprès de l'église une abbaye où allait se maintenir dans toute son énergie l'espérance d'une résurrection éclatante et prochaine pour la Bretagne. A côté de la communauté armoricaine, vivaient dans la même espérance des laïques également venus du pays. Vers l'an 935 les moines émigrés avaient à leur tête l'abbé Jean. Celui-ci résolut de se rendre en Bretagne et de voir par lui-même s'il y avait quelque chose à tenter. Partout sur son passage il prit ses renseignements ; arrivé à Landévennec et caché dans les ruines de l'abbaye, il continua son enquête. Dans les domaines fort étendus du monastère, les colons et les tenanciers étaient nombreux. A peine eurent-ils appris l'arrivée de l'abbé et des quelques moines ses compagnons, ils accoururent ayant à leur tête Amalgod et Wethenoc, *fidèles* ou vassaux de l'abbaye ; les renseignements donnés par eux confirmèrent l'abbé dans l'idée qu'une attaque contre les Normands, bien combinée, bien menée, pouvait réussir. Il fit alors composer par l'un de ses moines un poignant tableau des misères de la Bretagne se terminant par un cri d'espoir, un véritable appel aux armes et ce poëme bizarre, vigoureux, fut sans doute répandu parmi les Bretons comme un manifeste patriotique. Après avoir connu par ses fidèles transformés en agents, sous divers déguisements, l'état et la force des divers groupes et postes de pirates formant alors l'occupation normande en Bretagne, certain que les Normands fiers d'avoir écrasé les Bretons en 931 vivaient dans une sécurité profonde et se gardaient fort mal, il se mit en devoir de découvrir l'homme de guerre qui serait le chef de l'entreprise ; ses vues se portèrent sur le prince Alain, petit-fils d'Alain le Grand, et qui devait à son tour rendre illustre dans l'histoire le nom d'Alain Barbe-Torte. Il lui dépêcha à la cour d'Athelstan, roi d'Angleterre, des hommes de confiance qui le mirent au courant de tout et le pressèrent fortement de venir en personne diriger l'attaque contre les pirates. Alain accepta, et il n'était pas encore en Bretagne que Jean lui avait formé une petite armée.

Naturellement quand le triomphe fut chose accomplie, ceux des religieux qui étaient restés à Montreuil revinrent à Landévennec, et l'abbaye de Saint-Guénolé (ou Saint-Valois), comme on l'appelait là-bas, se fondit avec celle de Saint-Sauve. Landévennec rentra-t-il alors en possession des reliques de son saint fondateur? — du moins n'en recouvra-t-il pas une partie très notable. — Montreuil ne voulut pas se dessaisir et, outre une grande partie des ossements sacrés, garda l'aube en coton et la chasuble du Saint. Les Bollandistes (cités par M. de la Borderie à qui j'emprunte tout ce qui précède) disent que les dimensions de ces deux vêtements liturgiques, ainsi que celles des os de saint Guénolé, indiquent qu'il devait être de grande taille.

La cloche de saint Guénolé existait encore à Montreuil au XVIIe siècle.

M. de la Borderie termine sa notice par ces mots : « Nous aurions voulu savoir si quelqu'une de ces curieuses et précieuses reliques existe encore aujourd'hui. Nous avons écrit à deux reprises, pour en être informé, à M. le curé de Montreuil-sur-Mer — qui ne nous a pas fait l'honneur de nous répondre. »

Si je fais cette citation c'est pour dire qu'avant peu on pourra être mieux renseigné.

M. Roger Rodière ayant été chargé par M. le curé Grand-Doyen de Montreuil de faire un travail de classification des reliques possédées par l'église Saint-Sauve, fut mis en rapport avec moi et j'emprunte à une lettre de lui cet exposé de la situation :

« La plupart de nos reliques ont été brûlées en 1793; une partie de ce qui a été sauvé est pêle-mêle, et bien qu'on soit certain que ces restes viennent bien de nos corps saints, on ne peut dire avec certitude auquel ils appartiennent. Authentiquées tant bien que mal en 1803 par Mgr de Latour d'Auvergne, nos reliques ont été très délaissées depuis cette époque, et l'on commence seulement à s'y intéresser; les authentiques sont en très mauvais état, et ce va m'être tout un travail que de les rétablir..... Pour S. Gwennolé il y a un os certain, de dimensions moyennes. »

Les études de M. Roger Rodière seront publiées en brochure, et comme la lettre que je viens de citer est du 23 février 1899, j'espère qu'elles ne tarderont pas à paraître.

Landévennec a perdu son trésor en perdant son abbaye; les parcelles du corps de saint Guénolé sont innombrables dans notre diocèse, et nombreuses dans quelques diocèses de Bretagne, mais de reliques notables il n'en reste guère comme on va le voir.

A Locquénolé il y a un buste et un bras d'argent, plus petits que nature, contenant des fragments assez considérables du *chef* et du bras du saint patron. Ces deux objets d'orfèvrerie paraissent appartenir au XIVe ou au XVe siècle.

A la cathédrale de Quimper il y a dans la chapelle des *Trois gouttes de sang,* une dent de saint Guénolé.

Et maintenant pour parler de la plus importante et de la moins connue des reliques qui subsistent de notre saint, je suis encore obligé de faire un peu d'histoire. J'emprunte ce renseignement à M. l'abbé Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes,* tom. I, p. 206 :

Lors des invasions normandes « les religieux d'Anaurot, monastère qui a précédé celui de Quimperlé, emportèrent les nombreuses reliques qu'ils possédaient et les cachèrent dans l'île de Groix. La tourmente ayant duré longtemps, les moines moururent sans avoir relevé leur couvent ni retiré les reliques enfouies dans l'île. Ce ne fut que vers 1070 que les religieux du nouveau monastère de Sainte-Croix de Quimperlé y firent des recherches sur les indications du moine Oédrius et y découvrirent les reliques de saint Gunthiern, avec sa vie écrite sur un cahier fort gasté de vieillesse, *une partie du chef de saint Guénolé,* des reliques des saints : Ténénan, Guénaël, Idunet et autres. »

Cette partie très considérable du crâne de saint Guénolé demeura donc la propriété des bénédictins de Sainte-Croix jusqu'à la sécularisation de l'abbaye. A ce moment un des religieux confia la précieuse relique (avec d'autres encore, suivant toute probabilité) à sa famille qui habitait Quimperlé. Peu après la tourmente, les religieuses ursulines de cette ville purent se reconstituer en communauté, et bientôt une postulante quimperloise en entrant au noviciat, confiait à sa famille religieuse le trésor qu'avait sauvé un moine son parent et qu'avait jusque-là gardé sa famille du monde.

Il y a quelques années, Mgr Lamarche demanda aux religieuses de cette maison de lui dresser un catalogue des reliques très nombreuses possédées par leur communauté; quand il en prit connaissance il fut très heureux, mais très surpris d'y voir figurer « le chef de saint Guénolé. » On fit une enquête sérieuse; les religieuses très au courant de tous les souvenirs de la maison donnèrent des renseignements précis. M. Léopold Delisle, le paléographe très connu de l'*École des Chartes,* se prononça sans hésitation relativement à l'époque de l'écriture sur l'inscription de la relique, en conséquence l'Evêque déclara authentique et permit d'exposer à la vénération le *chef* de saint Guénolé.

Dans cette longue étude il y aurait une lacune si je n'ajoutais que, d'après les Bollandistes les reliques de saint Guénolé avant d'arriver à Montreuil-sur-Mer ont fait une station au Mans, et que cette ville en garda une partie assez notable pour en enrichir ensuite : 1° le seigneur Haymet, qui construisit pour les recevoir l'église de saint Guingalois, qui amena la fondation du prieuré et de la ville de Château-du-Loir; 2° l'église de Saint-Laud d'Angers; 3° celle de Saint-Serge d'Angers.

Il me reste à ajouter que j'ai eu récemment communication, par notre éditeur M. Jean Salaun, d'un *Processionnal* de l'abbaye royale de Saint-Sauve de Montreuil, copié à la main en 1753 et d'après lequel on voit en quelle vénération étaient tenus nos saints bretons dans le monastère qui leur donnait asile. Avec le patron saint Sauve, saint Guénolé était toujours nommé avant les autres saints.

Sa châsse était portée en procession :

Le dimanche des Rameaux;

Le 28 avril, fête de la translation de saint Guénolé;

Le jour de l'Ascension;

A la fête principale de saint Guénolé;

Aux Rogations et dans les nécessités publiques.

Il y avait pour cela toute une liturgie spéciale, hymnes, versets, oraisons, responsoires.

Chaque fois que s'ouvrait ou se fermait le trésor de l'église abbatiale, il y avait aussi des rites et des chants appropriés devant les châsses non-seulement de saint Guénolé et de saint Malo, mais aussi devant celle qui renfermait les ossements réunis de saint Corentin et de saint Conogan.

MONUMENTS DE SAINT GUÉNOLÉ (J.-M. A.).

Église abbatiale de Landévennec.

De l'abbaye de Landévennec il ne reste plus que des ruines : une partie des murs de l'église avec les bases des piliers et colonnes, des substructions et quelques pans de murailles marquant la place du cloître et des bâtiments monastiques. Ce que nous voyons de l'église indique un monument roman du XIe siècle. Elle se composait d'une nef de 7 mètres de large et de deux bas-côtés larges de 3m,10, de deux bras de croix assez profonds, d'un sanctuaire fermé en hémicycle par quatre colonnes cylindriques et contourné par un bas-côté ou déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois chapelles rayonnantes en cul-de-four, celle du milieu étant un peu plus profonde que les deux autres. La longueur totale à l'intérieur est de 51m,80, la largeur de la nef et des bas-côtés, 13m,20, et celle du transept, 30m,80. Le plan a la même disposition que ceux de Loctudy et de Saint-Gildas-de-Rhuys, édifices qui sont certainement de la première moitié du XIe siècle, malgré les assertions de quelques archéologues, et ont été inspirés de la grande église de Saint-Benoît-sur-Loire, dont l'abbé Gauzlin envoya le moine Félix, en 1008, reconstruire les monastères de Saint-Gildas et de Locminé, œuvre à laquelle il travailla pendant trente ans.

Les dix piliers de la nef de Landévennec sont en carré long avec pilastre plat du côté des collatéraux et colonnettes demi-cylindriques dans l'intérieur des arcades. Les quatre piles du transept et les deux du sanctuaire sont en forme de croix grecque et cantonnés de trois colonnettes. Presque toutes ces colonnettes ont leurs bases couvertes de sculptures un peu barbares mais caractéristiques du XIe siècle. Il en est de même des chapiteaux dont quelques-uns sont encore en place et la plupart gisants par terre; on y trouve des crossettes, volutes, enroulements, chevrons et passementeries, branches et feuillages, animaux et petits personnages informes; c'est une sculpture qui rappelle celle de Loctudy, mais encore plus primitive. M. Louis Courajod, professeur à l'Ecole du Louvre, a reconnu dans un de ces chapiteaux l'influence irlandaise.

Comme à Loctudy le sol intérieur s'en allait en pente et s'abaissant vers le sanctuaire, de sorte que le niveau de l'abside était d'environ un mètre plus bas que celui de l'extrémité ouest, et là encore le sol extérieur était plus élevé et l'on devait descendre dans l'église par un perron de quatre ou cinq marches. Les trois chapelles rayonnantes et le pourtour du chœur ont conservé leurs fenêtres en plein-cintre. Chaque chapelle est percée de trois fenêtres de 0m,80 de largeur

sur 2^m,50 environ de hauteur, et le mur du pourtour qui les sépare a des baies géminées un peu plus étroites. Dans le collatéral midi on ne trouve plus qu'une seule fenêtre, véritable meurtrière de 2 mètres de hauteur, n'ayant à l'extérieur que 0^m 20 d'ouverture et offrant à l'intérieur un évasement de 0^m 80.

Dans le transept nord on voit les traces d'une petite chapelle demi-circulaire où se trouvait, dit-on, le tombeau de saint Guénolé. Ce tombeau était vide à l'époque de la reconstruction de l'église, puisque les reliques du saint fondateur en furent retirées lors de l'invasion des Normands et transportées par ses moines à Montreuil-sur-Mer en 924 ou 925 et que ces mêmes moines ne les rapportèrent pas lors de leur retour en 936. (*Histoire de Bretagne* par A. de la Borderie, tome II, p. 370 et 386.) Il est à croire cependant que la position de cette sépulture, désormais vide mais toujours vénérable, influa sur la disposition et les dimensions du plan de la nouvelle église rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne.

A l'angle du transept opposé, dans l'espace compris entre le bas-côté du chœur et la sacristie, est le tombeau du roi Grallon dont parle aussi Albert Le Grand ; c'est une sorte de caveau où l'on peut pénétrer de trois côtés par des arcades basses ayant 0^m,80 de largeur. Autour du carré intérieur, mesurant 2^m,40 de côté, règnent trois marches qui descendent à un niveau de 0^m,60, et à cette profondeur on voit un sarcophage qui n'est point une auge de pierre comme on en trouve généralement dans les églises anciennes et les cimetières primitifs, mais c'est une logette en maçonnerie d'appareil moyen, affectant la forme du corps, large de 0^m,50 aux épaules et de 0^m,30 aux pieds, profonde de 0^m,40 et ayant une petite cellule de 0^m,20 sur 0^m,15 pour recevoir la tête. Les pieds étaient à l'orient et la tête à l'extrémité ouest. Ce tombeau est maintenant à moitié envahi par les terres éboulées et par les herbes qui y poussent entre les pierres. Du temps d'Albert Le Grand le couvercle existait encore sur cette tombe, puisqu'il dit qu'il était en « grain marbré, fort petit et court avec une croix gravée tout du long sur la pierre même. » Etait-ce le couvercle primitif ou un autre plus récent, datant du XVIe siècle, comme l'épitaphe inscrite au dessus de la porte ?

A qui doit-on la reconstruction de l'église abbatiale de Landévennec? M. Pol de Courcy *(Bretagne contemporaine)* dit qu'elle remonte au XIe siècle et au temps de l'abbé Brélivet ou Blenlivet, qui assistait en 1031 à la fondation de l'église de Locronan faite par Alain Canhiart comte de Cornouaille. Cet abbé Blenlivet ne figure pas dans la liste donnée ici à la suite de la vie de saint Guénolé, mais il est cité dans la liste du *Cartulaire de Landévennec* (édition de M. de la Borderie, p. 143), avant Elisuc ou Elisée, qui est mentionné avec la date de 1047. La construction de cet édifice serait donc antérieure à l'an 1047, et cela correspond fort bien aux donations faites par Alain Barbetorte à l'abbé Jean en reconnaissance de l'appui qu'il lui prêta pour rejeter les Normands hors de la Bretagne et aussi aux autres donations faites à ses successeurs par le vicomte Dilés, les dames Alarun et Iunargant, le comte Budic, le comte de Léon Even le Grand, etc. (Conf. *Cartulaire* et *Hist. de Bret.* de la Borderie, t. III, p. 157.)

ÉGLISE DE LOCQUÉNOLÉ.

L'ÉGLISE de Locquénolé située sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, à 7 kilomètres de cette ville, a pour patron saint Guénolé. Était-elle un prieuré de Landévennec, ou dépendait-elle, comme le disent quelques-uns, de Lanmeur et de Dol ? Toujours est-il que c'est un édifice très ancien, et s'il n'était pas convenu de dire que nous n'avons pas de constructions antérieures à l'an mil et que les Normands ont tout détruit lors de leurs invasions, je serais porté à attribuer cette église à l'époque carlovingienne, au IXe ou au Xe siècle. Du reste pour moi ce n'est pas un article de foi que les Normands aient tout détruit; ils ont pu brûler, piller et et saccager, mais bien des maçonneries restèrent debout après leur passage; et la crypte de

Lanmeur, avec quelques piliers et arcades de l'église, sont là pour attester mon dire, sans compter la grande et belle église de Saint-Philbert de Grandlieu dans le pays nantais, bâtie entre 810 et 819 et qui se trouve encore intacte de nos jours.

Or, les piles et les arcades de la nef de Locquénolé ont un peu de rapport avec celles de Saint-Philbert et surtout celles de Lanmeur; j'aurais donc une tendance à leur attribuer la même date et je ne serais pas éloigné de reporter à la même époque les ruines de la vieille église ensablée de Saint-Pol à l'Ile-de-Batz, malgré le long séjour des Normands dans cette île dont ils avaient fait leur quartier général.

Quoi qu'il en soit, la nef de Locquénolé, d'un style absolument primitif, se compose de trois arcades de chaque côté, mesurant $2^{m},70$ d'ouverture, soutenues par des piles carrées barlongues de $1^{m},80$ sur $0^{m},70$ d'épaisseur, hautes de $2^{m},50$ et portant sur une sorte de tailloir en bec de sifflet des archivoltes à plein-cintre formées de claveaux très petits et réguliers. Ces piles, ces arcades et la maçonnerie pleine qui les surmonte ne manqueraient pas de caractère si elles étaient débarrassées de la chaux et du badigeon qui les couvrent et empêchent absolument de juger de l'appareil ancien.

Les piles et les arcades du transept et de l'entrée du chœur ont plus de richesses; ici il y a des colonnettes avec bases moulurées et chapiteaux historiés; mais quelle sculpture! c'est l'art dans son enfance, ce sont des ébauches barbares et qui, cependant, ne manquent pas de charme, embryons de volutes et d'enroulements, et sur quatre des chapiteaux des essais de figure humaine empruntés au faire de quelque peuplade du Nord. Malgré le peu d'importance de cette église comme dimensions, il convenait de la citer et de la décrire, parce qu'elle est certainement le plus ancien monument de notre pays élevé en l'honneur de saint Guénolé.



SAINT GUÉNOLÉ

D'après le buste en argent du reliquaire de ce Saint à Locquénolé, près Morlaix.

LA VIE DE S. SANÉ,

Evesque Hybernois, Titulaire de la paroisse de Plousané en Leon, le 6 Mars.

SAINT SANÉ l'un des Patrons de nostre Diocese de Leon, estoit Hybernois de nation, & fut donné de Dieu pour parachever ce que saint Patrice avoit commencé en cette Isle, comme il avoit prédit long-temps auparavant ; car, estant un jour interrogé par quelques Seigneurs de l'Estat futur d'Hybernie, quant à la Religion, il repondit qu'il naistroit, dans peu de temps, un enfant qui auroit nom Sanus, enfant saint & donné du Ciel, lequel acheveroit de convertir tout le reste de l'Isle & luy succcederoit à l'Episcopat. Ce qui fut accomply quelque temps aprés, car il nasquit au territoire nommé par ceux du païs *Arakt,* prés la riviere fameuse, nommée *Siennen* (1), laquelle donne jusques a la ville de *Limbrik* (2); ce pais de Arakt estant en la Province de *Mommoine* (3), Comté de *Kierri* (4), Diocese d'*Artfart* (5); où encore maintenant, nonobstant la rage des Heretiques Anglois, ce Saint est en grande veneration, & est encore en usage le redoutable serment en leur langue *An neorannach Sheanan,* lequel serment procede de ce qu'en ce pays-là y avoit une maniere de cercle ou collier de fer dont s'estoit servy saint Sané, dans lequel on enfermoit le col de ceux qui faisoient serment en Justice ; que, s'ils juroient avec verité, il ne leur faisoit mal quelconque ; s'ils se parjuroient, il les étrangloit sur le champ ; &, encore bien que le Breviaire Leonois le dise né en Escosse, il faut remarquer qu'alors & long-temps aprés *Hybernia & Scotia* estoient Synonimes & se prenoient indifferemment l'un pour l'autre, comme a trés-bien remarqué *Bede,* au livre troisiéme de son Histoire Angloise ; *Thomas Messingham,* Auteur recent, en son Préambule aux Vies des Saints d'Hybernie, *Hugues Cauello,* Archevesque d'Armacan (6), Primat d'Hybernie, & plusieurs autres Autheurs.

II. Son Pere s'appelloit Herkan & sa Mere Cogella, gens de bien et moyennez ; les prodiges qui apparurent à sa nativité donnerent assez à connoistre ce qu'il seroit un jour & de combien grande Sainteté, car, entr'autres, sa Mere, estant en travail de luy, au plus fort de ses douleurs, tenant un baston en ses mains pour se soulager, ce baston, quoy que sec & à demy poury, reverdit en ses mains &, d'un coup, poussa feuilles & fruits, au grand estonnement de toute l'assistance ; d'où les plus sensez & judicieux tirerent une conjecture que cet enfant, duquel elle s'alloit descharger, devoit estre & fleurir, quelque jour, comme la Palme, & se multiplieroit, dans le partaire de l'Eglise, tout ainsi que le Cedre du Liban. Si-tost qu'il fut sévré, tout enfant qu'il estoit, il commença à montrer bon visage à l'abstinence, laquelle il cherit particulierement toute sa vie. Un jour, voyant sa mere déjeuner de bon matin, il la reprit, (avec reverence toutes fois & modestie), luy disant que Dieu avoit ordonné des heures certaines pour donner l'avoine à cet asne (il entendoit pour repaistre ce corps mortel), mais qu'il falloit premiérement songer à nourrir l'Ame, comme la plus noble ; laquelle reprehension sa mere prit en bonne part, & en fit son profit.

(1) Le Shannon.

(2) Limerick.

(3) Le Munster, primitivement appelé Momonie.

(4) Comté de Kerry.

(5) Ardfeard.

(6) *Armacan* n'est pas un nom de lieu, mais un adjectif dérivé du nom de la grande métropole irlandaise : Armagh.

III. Ses parens, voyant son bon naturel, son bel esprit & le ply qu'il prenoit à la vertu, se resolurent de le faire étudier, &, de fait, l'envoyerent aux écoles ; où, joignant la pieté à l'étude des saintes Lettres, il devint, en peu de temps, si renommé pour sa Doctrine & Sainteté, que tout le pays le réveroit plustost pour un Ange que pour un homme. Ses études accomplies, il s'en retourna chez ses parens, où, vivant en silence & récollection, il s'adonna entiérement à l'Oraison & Contemplation des choses Divines & lecture de la sainte Escriture ; mais ses pere & mere qui, (à la façon du monde), voyoient d'un œil louche és affaires de Dieu, ne prenoient pas plaisir à telle façon de vie, l'accusant de lascheté & coüardise. Une fois, entr'autres, ses parens, changeans de demeure, estant tous empeschez à transporter les meubles de la maison, saint Sané ne se donna la peine de les ayder, mais continua toûjours ses saints exercices, dont sa mere, grandement offensée, le vint trouver, le tançant aigrement de ce que son pere & elle & tous les autres de la maison travailloient, luy seul, quoy que jeune, fort & vigoureux, demeuroit ainsi oysif, les bras croisez & inutiles ; le Saint jeune homme ne se troubla aucunement de cela, mais repondit tout doucement qu'on luy laissast sa part à porter, & qu'à l'issuë de son Oraison il la porteroit sans faute là où il la faudroit porter ; ainsi fut fait, & luy laisserent force meubles & ustencilles à porter ; luy, cependant, continuë son Oraison, persistant en sa prolixité ordinaire, &, sur le soir, (pour faire cesser le murmure de ses parens), se dispose à porter ce qu'on lui avoit laissé ; mais Dieu le delivra de cette peine, d'autant qu'il trouva tous ces meubles miraculeusement transportez au lieu où il falloit ; ce que voyant ses parens, en rendirent grace à Dieu & se donnerent bien garde de le plus inquieter de ce costé là, le laissant paisiblement continuer ses saints exercices.

IV. Allant une fois par pays, avec sa mere & quelques autres personnes de ses parens & amis, surpris de la nuit & du mauvais temps, ils furent contraints de se retirer au prochain village, mais s'estant égarez du chemin, enfin, apres plusieurs tours & détours, arriverent prés la porte d'un Chasteau & demanderent à y loger cette nuict, mais ceux de dedans, peu charitables (contre l'ordinaire de cette Nation fort adonnée à l'hospitalité), les en refuserent, dont Cogella & toute la compagnie s'atristerent fort, mais Saint Sané les consola, leur prédisant qu'il verroient en bref une horrible punition de cette ingratitude & inhospitalité. Comme ils furent un peu éloignez de là, voilà que ce Chasteau, avec ses édifices, bois, forests, rabines & autres appartenances, fondit en abisme & devint un grand Lac. S'estant un jour presenté prés le fleuve Sennen, avec sa mere, pour passer en la Province de Tommoine (en la terre ores Comté des Seigneurs Comtes Bernardins, antique & Royale famille de la Tommoine) ne trouvant aucun vaisseau pour passer cette eau, & n'y ayant point de pont plus proche que celuy de Limbrik, distant de là de 12 ou 14 lieuës, il passa miraculeusement, avec sa mere, ce grand Fleuve, ou plustost détroit de Mer, large en cet endroit de 4 à 5 lieuës, & se rendirent sains & saufs à l'autre bord.

V. Un sien oncle, frere de son pere, avec quelques autres personnes de qualité, passant ce fleuve de Sennen, fort dangereux & furieux, estant prés de terre le vaisseau, furieusement battu des flots, coula à fonds & les noya tous ; dont saint Sané, ayant esté adverti, fit priere à Dieu & les ressuscita ; mais eux, craignans de pecher & déchoir de la Grace de Dieu, aymerent mieux se priver du sejour agreable de cette vie, que de rentrer és dangers qu'on y court de son salut, & partant supplierent le Saint de leur permettre de mourir de rechef, ce qu'il leur octroya & les ensevelit. Quelle merveille que Dieu ayt donné à ce sien serviteur un commandement tel & si absolu sur la vie & sur la mort ! Voulant servir parfaitement à Dieu, il renonça entierement au monde, &, s'estant adjoint nombre de jeunes gens de mesme devotion, se retira en la solitude ; &,

y ayant basty un petit Monastere, s'adonna au service de son Createur, où ayant servy Dieu, nombre d'années, saint Patrice le rappella prés de soy, luy confera tous les Ordres jusques à la Prestrise inclusivement, &, se voyant prés de sa fin, convoqua ses Chanoines & leur remit en memoire la revelation qu'il avoit euë & prediction qu'il leur avoit faite jadis de saint Sané, les exhortant à l'élire pour son successeur à l'Evesché, à quoy ils ne manquerent, mais tous unanimément le nommerent Evesque & digne successeur de saint Patrice.

VI. Estant sacré, au grand contentement de toute l'Isle, il commença incontinent à mettre la main à l'œuvre, & fit tant, qu'il arracha entierement l'Idolatrie de l'Irlande, visitant fort soigneusement son Diocese & retranchant les abus qui eussent pû se glisser parmy ces nouveaux Chrestiens; &, pour avoir plus d'ayde & d'assistance en cette sainte conqueste, il fonda plusieurs beaux Monasteres, ausquels il entretenoit grand nombre de Grands & Doctes Personnages, desquels il se servoit pour supporter les faix de sa charge Episcopale. Si je voulois icy faire un dénombrement de ses vertus, ce ne seroit jamais fini, veu qu'il les possedoit toutes, mais avec telle & si grande perfection, qu'il sembloit plustost un Ange descendu du Ciel qu'un homme mortel; aussi Dieu le rendoit illustre & renommé pour les grands miracles qu'il faisoit par luy.

VII. Ayant disette d'eau dans sa maison Episcopale, il obtint miraculeusement une bonne source, dans laquelle comme une femme eut osé baigner un sien petit enfant, un Moyne, Disciple de saint Sané, passant par là, tença cette femme & pria Dieu qu'il châtiast une telle temerité, ce qu'il fit, car l'enfant luy echappa des mains, &, coulant dans un estang sous la fontaine, se noya. La pauvre mere, toute désolée, s'en alla se plaindre à S. Sané du tort que ce Moyne lui avoit fait; le saint Prelat appelle ce Religieux, luy commande d'aller à l'estang & d'en ramener cet enfant en vie, autrement de s'y précipiter; il obeït (&, chose estrange) voulant, avec son baston, sonder la profondeur de l'eau, il la trouva ferme et solide comme la terre, marcha dessus, &, trouvant l'enfant au milieu de l'estang qui se joüoit, le tira hors, sans qu'il fust aucunement mouïllé, & S. Sané le rendit à sa mere, faisant trois grands miracles à la fois, sçavoir : que la temerité de cette femme fust chastiée, que le Moyne marchast sur l'eau & que l'enfant mort ressuscitast.

VIII. S. Sané, considerant attentivement la trés-veritable Sentence de Nostre Seigneur, qui dit que, pour bien & parfaitement le servir, il falloit quitter toutes choses, se resolut de se bannir volontairement de son Païs pour l'amour de celuy qui, pour son rachapt, s'exila entiérement du Ciel & demeura, ça bas en terre, parmi les hommes, l'espace de 33 ans. Il se deffit donc de son Evesché, &, y ayant bien pourveu, s'embarqua, avec quelques siens Moynes, & vint surgir heureusement à la coste de Leon, à la pointe de *Perzell*, Paroisse de Plougonvelen, prés le Conquest, non loin du Cap & Abbaye de Saint Mathieu, dite *Loum Mahe Traoun;* de là ils advancerent en terre ferme jusques au lieu où est à present l'Eglise Parrochiale de *Plousané*, où y avoit lors un temple dedié aux Idoles (à ce que j'ay peu découvrir) &, de fait, le pignon du Chœur, basti en rond, en demie lanterne, en fournit une assez probable conjecture, car on void que l'Eglise, quoy que de fort antique structure, a esté neanmoins jointe & comme attachée à cette lanterne, & on trouve encore, par la commune tradition, que la Tour de l'Eglise Trevialle de Nostre Dame de Lou-Maria, distant de Guic-Sané d'un quart de lieuë, estoit, jadis un Oratoire dedié à leurs fausses & prophanes Deïtez, situé lors au milieu d'une épaisse forest qu'ils nommoient *Lucos;* & void-t-on, devant ladite Eglise, de part & d'autre du grand chemin, deux grandes Croix de pierre, lesquelles on tient que S. Sané y avoit fait planter, dés qu'il eust converty ce peuple à la Foy; en reconnaissance de quoy, ces Croix ont esté depuis tenuës en grande reverence, & servoient d'Azile & franchise pour

les malfacteurs ; que, s'ils pouvoient une fois se rendre au grand chemin entre ces deux Croix, ils n'estoient point apprehendez de la Justice & l'appelloient *Menehy Sant Sané* (1).

IX. En ce lieu s'arresta saint Sané, & commença à prescher & instruire ce peuple, encore pour la pluspart Idolatre, lequel ayant, en peu de temps, converty, il purifia leur Temple, le dedia à l'honneur de Dieu, & y celebra les sacrez Mysteres. En une extremité du Cimetiere de *Guic-Sané*, se void une grande Croix de pierre verte, toute d'une piece, &, au devant d'icelle, une pierre d'Autel élevée sur quatre pillastres de grain, & tiennent, par tradition, que c'est l'Autel sur lequel saint Sané celebra sa premiere Messe, aprés leur conversion. Sortant aussi de l'Eglise, à costé gauche du porche, se voit une grande Croix de grain, avec quelques caracteres inconneus, lesquels, si on pouvoit lire, nous éclairciroient beaucoup cette matiere. Il s'habitua donc, avec ses Moynes, en un petit lieu non loin de Guic-Sané, lequel, encore à present, s'appelle *Ar Cloastr,* qui signifie le Cloëstre, où, à l'ayde des villageois, il édifia de petites Cellules en forme d'un petit Monastere (2), &, l'eau luy manquant, y obtint une bonne fontaine, laquelle, encore à present, se nomme *Feunteun ar Cloastr,* la Fontaine du Cloëstre, source trés-bonne & abondante ; laquelle considerant attentivement, l'an 1624, j'avisay que la marzelle de la fontaine estoit d'une Croix de pierre rousse, taillée à l'antique, avec certains anciens caracteres inconneus.

X. Ayant quelques années illustré le Leonois par son admirable Sainteté, &, sentant sa fin approcher, il repassa en Hybernie, au grand regret des Leonois & contentement des Insulaires ; où, tombant malade, il deceda, environ l'an quatre cens quatre-vingt, & ses Comprovinciaux, Evesques, Abbez, Chanoines, Moynes & autres gens d'Eglise assisterent à ses funerailles dans sa Cathedrale, & de là emporterent son corps & l'inhumerent en l'Isle de *Inis-Kaha,* située dans la Riviere ou Golfe de *Sinennen,* où Dieu a fait plusieurs miracles à son Tombeau, en témoignage infaillible de sa Sainteté.

XI. Ils tiennent, par tradition, en ce Païs-là, que quiconque aura choisi sa sepulture dans l'Eglise de Nostre-Dame en cette Isle de Inis-Kaha où repose son corps, quelque part qu'il meure, s'y rendra en terre. Un puissant Seigneur de la Province de Tommoine, demeurant sur le rivage de Sinennen, emmena une vache appartenante à un paysan de l'Inis-Kaha, la fit tuer & saler ; saint Sané vengea cet outrage & cette irreverence faite à son sanctuaire, car jamais la chair de cette beste ne pût estre cuite, quoy qu'on mist force bois dessous ; ce que voyant ce pauvre homme, rentra dans soy-mesme, demanda pardon à Dieu & à saint Sané & rendit au paysan le juste prix de la vache. Un tout autre semblable miracle arriva à un autre en mesme sujet. En cette mesme Isle est la fontaine miraculeuse de saint Sané, à laquelle les Irois des Provinces Mommoine & Tommoine portent une grande reverence & devotion, nommément les Marchands de Limbrik, lesquels devalans la Sinennen, s'ils n'ont le vent à souhait pour leur route, vont en pelerinage à Inis-Kaha, &, en l'honneur de S. Sané, tirent de l'eau de sa fontaine, & tient-on, par commune tradition, que toûjours, dans 24 heures aprés ce Pelerinage, le vent leur est trés-favorable, par les merites de ce glorieux Saint.

XII. On tire du Sepulchre de ce saint Prelat certains petits caillous de couleur

(1) Ces deux croix existent toujours, elles ont 0m,80 de hauteur, et surmontent deux lec'hs hauts de 2 mètres et 1m,85. Maintenant elles sont situées à 10 mètres l'une de l'autre, des deux côtés de la petite place qui est à l'entrée Ouest du bourg, autrefois elles étaient espacées seulement de 3 mètres dans un petit bois qui se trouvait en cet endroit et qu'on appelait : *Coat ar c'hras,* bois de la grâce ou de l'asile. Tout criminel ou malfaiteur qui pouvait se réfugier entre ces deux croix était à l'abri de toute poursuite et sous la protection de saint Sané. — J.-M. A.

(2) Ce cloître est toujours connu sous le même nom, il est à la distance d'un petit kilomètre du bourg. La procession de Loc-Maria se joint tous les ans à celle de Plouzané, le jour de la Pentecôte, pour faire ensemble avant la grand'messe la *Troménie* du Cloître, c'est ce qu'on appelle : *Tro sant Sané.* De nombreux fidèles font la même troménie individuellement, le chapelet à la main, soit le même jour, soit pendant l'octave. (Communiqué par M. l'abbé Mingant, recteur de Loc-Maria-Plouzané.)

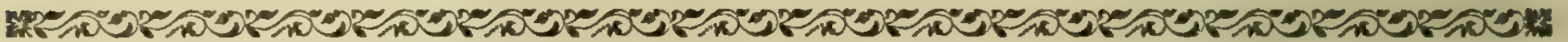
olivastre, dont on fait grand estime, comme de precieuses Reliques; ils preservent de la peste & autres maux contagieux, beuvant l'eau en laquelle ils auront trempé; preservent aussi du naufrage, portez avec Foy & dévotion, dont l'experience a fait preuve, ces dernieres années, qu'un certain personnage, estant en haute Mer, son vaisseau fut versé d'un coup de vent, se recommanda, en ce danger, à saint Sané, duquel il portoit ces pierres, &, sans batteau ny autre ayde, fut miraculeusement poussé au rivage. Le mesme Marchand & un sien frere, munis de ces petites pierres de saint Sané, s'embarquerent avec neuf autres personnes qui n'en avoient point, le vaisseau cinglant en pleine Mer, fait bris, les neuf se perdirent, & les deux freres, devots à S. Sané, se sauverent miraculeusement par les merites du Saint, auquel ils s'estoient recommandez.

XIII. Je mettray fin à ces miracles que Dieu a operés par les merites du glorieux S. Sané par un recent & de nostre temps; la Reyne Elizabeth, fille de Henry VIII, Roy d'Angleterre, s'estant emparée de l'Isle d'Irlande, & en ayant chassé les Princes Onel & Odenel, qui, pour la defense & maintien de la foy, avoient pris les armes contre cette Princesse Schismatique, elle mist tout son soin à exterminer la Foy Catholique en cette Isle, comme elle avoit fait en Angleterre. A cette fin, ayant chassé les Evesques Catholiques de leurs Sieges, elle y substitua des heretiques; entr'autres, elle en envoya un à Limbrik, nommé (à raison de sa stature prodigieusement petite) Bernardulus. Ce Pseudo Evesque, visitant son Diocese, se resolut de passer en l'Isle d'Inis-Kaha, pour faire abjurer aux Insulaires la primauté du saint Siege, & reconnoistre la Reyne pour Papesse en ses terres; mais, ayant oüy reciter qnelques punitions exemplaires de ceux qui avoient voulu prophaner cette terre qui est en la protection de saint Sané, il n'y osa aller, mais y envoya un de ses plus apparens Ministres pour reduire les insulaires à la volonté de la Reyne. Ce Ministre s'associa un autre de moindre qualité, &, accompagné de satellites & soldats, passe en Inis-Kaha, & tout incontinent fait crier, à son de trompe, par toute l'Isle, que, le lendemain, tous les Insulaires eussent à se rendre en l'Eglise Nostre Dame pour abjurer la primauté du Pape & prester le serment à la Reyne. Tout le peuple, extrémement affligé de ce commandement, se rend en l'Eglise de Nostre Dame, reclamant son ayde & la protection de saint Sané, leur Patron, & ne furent frustrez de leur attente; car le Ministre, ayant bien souppé, se mist au lict, &, comme il commençoit à s'endormir, saint Sané apparut dans la Chambre, sans qu'il le vist, &, du revers de sa Crosse, commença à l'étriller, le roullant par le lict comme une balle de laine; le miserable, sentant les coups pleuvoir sur son corps, sans voir qui le chastioit si rudement, crie à la force, à l'ayde, qu'on le tuëoit. A ce cry, l'Hoste se leve, allume la chandelle, entre en la chambre, où l'autre Ministre (qui avoit déja veu en songe ce mystere) & tous les satellites se rengerent au tour de son lict & le virent ainsi épousseter deux grosses heures.

XIV. Le Saint l'ayant laissé, il resta si rompû & brisé, qu'il ne put quiter le lict ce jour là, & ainsi ne vint pas à l'Eglise accomplir son pernicieux & damnable dessein. Aprés disné, quelques uns des plus qualifiez de l'Isle, l'estant venu visiter, luy dirent franchement que c'estoit une punition de saint Sané, luy conseillerent de s'humilier, requerir pardon au Saint & se desister de ses Sacrileges commissions. Le miserable, au lieu de les croire & faire son profit de ce bon conseil, se mist en colere, &, blasphemant contre le saint, dit que ny leur saint Sané, ny autre ne le pourra empescher d'aller, le lendemain, à l'Eglise et accomplir la volonté de la Reyne, exterminant l'Idolatrie Romaine de toute l'Isle, avant que d'en sortir; mais le miserable regimboit contre l'épron; car, la nuict suivante, estant couché, luy en un lict et l'autre Ministre en un autre, en la mesme chambre, S. Sané entre dans la chambre, non plus invisible, mais entouré d'une lumiére qui rendit la chambre plus claire qu'en plein midy; il estoit

couvert de ses ornemens Pontificaux, Mittre en teste & la Crosse en main. Estant prés du lict du Ministre, il leve le rideau, &, l'ayant, d'une voix forte & majestueuse, repris de sa temerité & incredulité, le tire du lict sur la place, &, de sa Crosse, le battit & navra par tout le corps ; le miserable avoit beau crier, car on ne put jamais ouvrir la porte, ny mesme la rompre, & l'autre Ministre, son compagnon, n'avoit garde de luy venir ayder, n'attendant que l'heure qu'on le vint festoyer de la sorte. Le Saint estant disparu, on entra dans la chambre, où on trouva le Ministre dans la place, tout moulu & brisé, demy noyé dans son sang. Lors, sans plus penser à ses commissions, il se fit porter en son vaisseau, & s'en retourna, avec sa compagnie, à Limbrik, où il vomit son ame aux diables, obstiné en son heresie, le 4e jour aprés son arrivée. Ce chastiment, si exemplaire, fut incontinent divulgué par toute l'Irlande, où il épouventa si fort les Ministres, que depuis, aucun n'a ozé entreprendre la reduction des Insulaires.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Breviaire de Leon, qui en a l'Histoire en neuf Leçons, le 6 Mars, et un extraict autentique des Archives manuscrites de Nostre Dame d'Inis-Kaha et Killsenan au territoire d'Aruest au Comté de Kierri, Diocese d'Artfarten, Province de Mommoine en l'Irlande, à moy transmis par le R. P. Frere Vincent Du-Val de Sainte Marie, Vicaire Provincial d'Hybernie, l'an 1629, et de la tradition qu'on en a en la Paroisse de Plousane.



HISTOIRE

DE LA FONDATION DE NOSTRE DAME DU FOLLCOAT,

En Leon, le 8 Mars.





L'HISTOIRE Miraculeuse de Nostre Dame du Follcoat, au Diocese de Leon, a esté ecrite par Jean de Land-Goëznou, Abbé du Monastere de Land-Tevenec, Ordre de S. Benoist, Diocese de Cornoüaille, lequel est témoin oculaire ; & de luy l'a prise Messire René Gaultier (1) qui l'a inserée en sa Legende, & est telle :

Environ l'an de grace 1350, seant en la Chaire Apostolique le Pape Clement VI, Charles IV du nom tenant les resnes de l'Empire, & le Roy Jean regnant en France, durant le plus fort des guerres Civiles entre le Duc Jean de Montfort (depuis surnommé le Conquerant) et Charles de Chastillon, dit de Blois, Comte de Penthévre, devers sa femme, pour la Duché de Bretagne, Guillaume de Roche-fort estant Evesque de Leon, vivoit, au territoire de *Les-Neven,* un pauvre garçon idiot, nommé *Salaun,* qui signifie Salomon, lequel avoit l'esprit si grossier, qu'encore qu'il fust envoyé de bonne heure aux écolles, jamais il ne peut apprendre autre chose que ces deux mots : AVE MARIA ; lesquels il recitoit continuellement avec grande devotion & consolation de son Ame.

II. Ses parens estans decedez, il fut contraint de mendier sa vie, ne sçachant aucun mestier pour la gagner. Il faisoit sa demeure dans un bois, à l'extremité de la Paroisse de *Guic-Elleaw,* prés d'une fontaine ; n'usant d'autre lict que la terre froide, sur laquelle

(1) Comme on pourra le voir à l'*Indication des sources* où a puisé Albert Le Grand, cet historien serait non René Gaultier, mais René Benoist.

il se couchoit, à l'ombre d'un arbre tortu, qui luy servoit de Ciel & de pavillon. Il estoit pauvrement vestu, deschaux la plus part du temps. Il alloit, tous les matins, à la Ville de Les-Neven, distante de demie lieuë de son bois, où il entendoit la Ste Messe, pendant laquelle, il prononçoit continuellement ces mots : Ave Maria, ou bien en son langage O ! Itroun Guerhez Mari, c'est à dire : O ! Dame Vierge Marie ! La Messe oüye, il alloit mendier l'aumône par la ville de Les-Neven, que luy donnoient volontiers les Citoyens & Soldats de la Garnison ; puis, s'en retournant à son Hermitage, rompoit son pain & le trempoit dans l'eau de sa fontaine & le mangeoit sans autre assaisonnement que le saint Nom de Marie, qu'il repetoit à chaque morceau. Lorsqu'il faisoit froid, il se plongeoit dans l'eau de sa fontaine jusques aux aisselles et y demeuroit longtemps, chantant toûjours quelque couplet ou rythme Breton à l'honneur de N. Dame : puis, ayant repris ses accoutremens, il montoit dans son arbre, &, empoignant une branche, se bransloit en l'air, criant à pleine teste : *O ! Maria, O ! Maria !*

III. Les villageois du voisiné, voyans ses déportements, le jugerent fol, & ne l'appelloit-on partout autrement que *Salaun-ar-foll*, c'est à dire, Salomon le fol. Une fois, fut rencontré par une bande de Soldats qui couroient la poule sur la campagne, lesquels l'arresterent & luy demanderent qui vive : « Je ne suis (dit-il) ny Blois, ny Mont-fort » (voulant dire, qu'il n'estoit partisan ny de Charles de Blois, ny du Comte de Mont- » fort), Vive la Vierge Marie ! » A ces paroles, les Soldats se prirent à rire, l'ayant foüillé, ne luy trouvant rien qui leur fust propre, le laisserent aller. Il mena cette maniere de vie l'espace de 39 ou 40 ans, sans jamais avoir offensé ny fait tort à personne. Enfin, environ l'an 1358, il tomba malade, & ne voulut, pour cela, changer de demeure, quoy que les habitans des villages circonvoisins luy offrissent leurs maisons. Il demanda le Curé de Guic-Elleaw, auquel il se confessa, &, peu aprés, deceda paisiblement, le premier de Novembre, jour de Toussaints. Son corps fut enterré dans le cimetiere de Guic-Elleaw (& non au lieu où il mourut, qui estoit terre prophane) sans autre solemnité. Mais Dieu vouloit que sa sainte Mere fust glorifiée en ce sien serviteur, & fit paroistre aux yeux de tous combien cette devotieuse affection qu'il portoit à la glorieuse Vierge Marie luy avoit esté agreable.

IV. Car, comme on ne parloit plus de Salaun & que sa memoire sembloit avoir esté ensevelie dans l'oubliance, aussi-bien que son corps dans la terre, Dieu fit naistre sur sa fosse un Lys blanc, beau par excellence, lequel répandoit de toutes parts une fort agreable odeur ; &, ce qui est plus admirable, c'est que dans les feuilles de ce Lys estoient écrites en caractere d'Or ces paroles : Ave Maria ! Le bruit de cette merveille courut, en moins de rien, par toute la Bretagne, de sorte qu'il s'y transporta une infinité de monde pour voir cette fleur miraculeuse, laquelle dura en son estre plus de six semaines, puis commença à se flétrir ; & lors fut advisé, par les Ecclesiastiques, Nobles & Officiers du Duc, qu'on fouiroit tout à l'entour de sa tyge, pour sçavoir d'où elle prenoit sa racine, & trouva-t-on qu'elle procedoit de la bouche du corps mort de Salaun ; ce qui redoubla l'estonnement de tous les assistans, voyans un témoignage si grand de la Sainteté & Innocence de celuy que, quelques années auparavant, ils estimoient fol. Lors, par deliberation commune des Seigneurs qui se trouverent là & des Officiers du Duc, fut conclu et arresté qu'en memoire de cette merveille on édifieroit, au lieu mesme où Salaun avoit fait son Hermitage, une Chappelle en l'honneur de Nostre Dame, qui seroit appelée *Ar-Follcoat,* c'est à dire le bois du fol. Le Duc Comte de Mont-fort, adverty de ces merveilles & de la deliberation de ces Seigneurs, approuva leur dessein, & promit à Dieu & à la Glorieuse Vierge, que si, par son assistance, il devenoit paisible possesseur de son heritage de Bretagne, il luy édifieroit l'Eglise du Follcoat, la dotteroit & donneroit salaire aux Ecclesiastiques pour y faire le divin Service.

V. Et de fait, ce Prince, ayant deffait ses ennemys à la bataille d'Auray, l'an 1364, où son competiteur Charles de Blois fut tué, s'alla faire reconnoistre par toutes les villes de son Duché, &, estant à *Les-Neven*, au mois de Janvier 1365, il fit ladite fondation, & assigna des rentes pour les Doyens, Chanoines, Chappellains &, Sallette du *Follcoat*, fit prendre les fondemens de l'Eglise & y posa la premiére pierre. On continua le bastiment jusqu'à l'an 1370, que la guerre commença entre le Roy de France Charles VI (1) & le Duc, de l'obeïssance duquel la plus part de ses sujets se revolterent, en haine de ce qu'il avoit logé des Garnisons Angloises à Morlaix, Kemper & Les-Neven, où ils commirent des insolences si grandes, que tout le païs se rua sur eux & les chasserent hors. Cette guerre dura jusques à l'an 1381 ; pendant laquelle, l'ouvrage ne s'avança aucunement, les deniers qui y estoient destinez ayant esté divertis pour subvenir aux frais de la guerre, laquelle estant sur le point de se rallumer, l'an 1388, à cause de l'emprisonnement du Connestable Olivier de Clisson au Chasteau de l'Hermine, à Vennes ; &, l'an 1392, le Roy de France Charles VI menaçant de fondre sur la Bretagne, les susdits deniers furent de rechef arrestez pour survenir aux necessitez occurrantes du païs ; enfin, le Duc, mourant au Chasteau de Nantes, l'an 1399, le jour de Toussaints, enchargea trés-expressement à son fils, le Comte de Mont-fort, qu'au plustost que faire se pourroit il s'aquitast de cette fondation ; à quoy il ne manqua.

VI. Car, incontinent qu'il fut de retour de France, en l'an 1404, il vint à Les-Neven ; il fit son entrée & receut les hommages des Nobles de la Comté de Leon, fut au Follcoat, fit venir des ouvriers de toutes parts et y fit continuellement travailler, en sorte que l'Eglise, parfaite, fut dediée, l'an 1419, par Allain, Evesque de Leon, peu avant qu'il fut transféré à l'Evesché de Treguier par le pape Martin V. Cette Chappelle est l'un des plus devots Pelerinages de toute la Bretagne, renommée par tout pour les grands Miracles que Dieu y a operés par l'intercession de sa sainte Mere. Tous nos Princes, depuis Jean le Conquereur jusques à François II, y ont fait plusieurs voyages, &, en leurs affaires les plus urgentes, s'y sont voüez. La Reyne Anne de Bretagne, estant venue faire un tour en son païs de Bretagne, y vint en Pelerinage, l'an 1506, y fit sa neufvaine, y laissa de riches presens, comme aussi le Roy François Ier, en Septembre l'an 1532, à l'issuë des Estats de Vennes, où la Duché de Bretagne fut incorporée & inseparablement unie à la Couronne de France.

Cette Histoire est prise de René Benoist, en sa legende, laquelle il a tiré d'un extrait authentique tiré du manuscrit Original, à luy envoyé par feu Rolland de Neufville, Evesque de Leon et Abbé de Mont-fort, partie aussi des memoires manuscrits de Messire Yves Le Grand, Chanoine de S. Paul de Leon, Recteur de Ploudaniël, Aumosnier et Conseiller du Duc François II, le tout rendu conforme aux Annales de Bretagne.

ANNOTATIONS.

COURONNEMENT DE LA STATUE MIRACULEUSE DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT (A.-M. T.)

E 17 avril 1888 Mgr Jacques-Théodore Lamarche au retour de son premier pèlerinage *ad limina* adressait à ses diocésains une Lettre Pastorale pour leur rendre compte des différentes faveurs que le Souverain Pontife Léon XIII venait d'accorder au diocèse de Quimper. L'Evêque disait : « Nous avons la joie de vous annoncer le couronnement de Notre-

(1) Charles V.

Dame du Folgoat; Nous savons tout le prix que vous attacherez à cette faveur. De différents côtés, on Nous avait sollicité d'intéresser le Saint-Père à cette affaire qui vous tenait tant à cœur. Vous aurez cette année même la réalisation de vos si légitimes désirs. Son Excellence Monseigneur Rotelli, nonce à Paris, a été désigné par le Pape pour faire la cérémonie du couronnement (1). Cette fête que nous pensons fixer au 8 septembre prochain, Nous la voulons belle et grande, et en temps utile. Nous nous réservons de prendre les mesures nécessaires pour lui donner tout l'éclat qu'elle comporte.

Nous nous félicitons hautement de placer ainsi Notre Episcopat sous la protection de la Très Sainte Vierge... »

Le programme de la fête fut publié dans la *Semaine religieuse,* le 10 août; le lendemain Monseigneur l'adressait lui-même à son clergé, à la fin d'une lettre pastorale qui résume fort bien toute l'histoire du Folgoat.

Le sept septembre à l'heure des premières vêpres, la fête commence. Plus de deux cents prêtres ou séminaristes précèdent les prélats, enfin sur les épaules des prêtres paraît la vénérable statue qui demain sera couronnée. Elle est posée sur l'estrade qui lui a été dressée, à une certaine distance en avant de l'esplanade couverte où doivent se célébrer les offices pontificaux. Les pèlerins sont déjà venus de tous les points du diocèse; on remarque particulièrement ceux d'Ouessant pour le Léon, et ceux de Plougastel-Daoulas pour la Cornouaille. Le 8 septembre, à neuf heures du matin, quatre-vingts processions sont arrivées; deux cents paroisses sont représentées. Il y a en ce moment au Folgoat de véritables merveilles artistiques, vieilles croix d'argent de la Renaissance, vieilles bannières aux nuances éteintes et aux broderies d'une incroyable richesse. Les prêtres et séminaristes sont aujourd'hui au nombre de 600. Le cortège des prélats est ouvert par Mgr Ribaud, camérier d'honneur de Sa Sainteté, vicaire général de l'Evêque du Cap-Haïtien, et par Mgr du Marhallac'h, protonotaire apostolique, vicaire général de l'Evêque de Quimper. Viennent ensuite :

Mgr Bougaud, évêque de Laval,

Mgr Trégaro, évêque de Séez;

Mgr Bécel, évêque de Vannes;

Mgr Laouénan, archevêque de Pondichéry, patriarche des Indes.

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon;

S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, Officiant et délégué pour le Couronnement.

Aussitôt après la messe les évêques et les prêtres se réunissent autour de la chaire que surmonte la statue vénérée, et Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, prononce le magistral discours que j'aurais bien voulu reproduire ici.

Dès qu'il l'a terminé l'Archevêque des Bretons, représentant du Pape Léon XIII, pose les couronnes d'or sur la tête de l'Enfant Jésus et sur celle de Notre-Dame, puis d'une voix très puissante chante les paroles de la bénédiction papale. Seul à côté du cardinal se tenait l'évêque du diocèse.

A leurs pieds, cent mille hommes contemplaient cet inoubliable spectacle.

Le *couronnement* a été le point de départ d'un remarquable mouvement de dévotion portant vers le Folgoat tout le pays de Léon; si depuis quelques années déjà le vieux pèlerinage avait cessé d'être négligé, on était cependant bien loin d'y voir ce qui s'y contemple aujourd'hui. C'est surtout aux dimanches du mois de mai et aux principales fêtes de Notre-Dame que l'on voit au Folgoat des foules compactes, mais surtout édifiantes; le grand pardon du 8 septembre est de toute beauté.

Quant à la fête anniversaire de la Fondation, qu'Albert Le Grand suppose être célébrée le 8 mars, il n'en est plus mention.

(1) Comme on va le voir, il n'en fut pas cependant ainsi.

LE DUC DE BRETAGNE ET LE FOLGOAT (A.-M. T.).



LBERT LE GRAND et le P. Cyrille Le Pennec attribuent à Jean IV la fondation de l'église de Notre-Dame du Folgoat.

Voici ce que dit très judicieusement à ce sujet dom Lobineau : « Il n'y a pas beaucoup de choses vraies dans tout le récit qui regarde le duc Jean IV ; son testament ne fait aucune mention de Notre-Dame du Folgoet, quoiqu'il y soit parlé de trois autres églises, auxquelles il avait fait du bien (1) : Jean V, son fils et son successeur, faisant la fondation de la collégiale du même lieu, ne parle en aucun endroit du dessein que son père aurait eu de faire la même chose; circonstance qu'il n'aurait cependant pas oubliée, si son père lui avait laissé quelques ordres là-dessus.

Après avoir cité ce qui précède, M. de Kerdanet réfute à son tour l'opinion de ceux qui attribuent la fondation de l'église à Jean V prétendant que ce prince vint au Folgoat en 1404, y fit venir des ouvriers de toutes parts, si bien que l'édifice fut achevé en 1419 : « Il était trop jeune, en 1404, pour s'occuper de pareilles fondations, il sortait de l'enfance et venait déclarer, le 14 janvier de la même année, « qu'ayant passé l'âge de quatorze ans, de l'avis de plusieurs de » ses parens et amis et de plusieurs Prélats et Barons de son pays, il deschargeoit son très cher » et très amé oncle, le sire de Laval, de la curatelle qui luy avoit esté donnée de sa personne (2). »

Le rôle de Jean V n'est donc pas d'avoir été le fondateur d'une église qui existait certainement en 1410 et où il ne vint qu'en 1423; mais alors dans cette église déjà bien dotée il fonda réellement la collégiale.

M. de Kerdanet nous paraît être dans le vrai, quand s'appuyant sur une affirmation de Jean de Langoueznou il dit qu'il faut faire les honneurs de la fondation de l'église aux habitants du diocèse de Léon, et il cite plusieurs de ces bienfaiteurs fort généreux, mais dont les noms n'avaient rien de princier : Hamon Quiniou (1410), Prigent Gouzian (1416), Maurice de Quillifiry (1418), Robert Ynizan, Henry Montfort (1419), Marguerite Audoc'h, Jean Miorcec et Marguerite Forget sa femme, Alain vicomte de Rohan et seigneur de Léon (1420), Azénor Moal (1421). C'est après tous ces pieux personnages que le *bon duc* Jean V vint s'inscrire comme bienfaiteur insigne, mais après lui en viendront bien d'autres, également signalés par M. de Kerdanet, et de plus, certains auteurs des premières donations ajoutent encore de nouveaux dons à ceux qu'ils ont déjà offerts.

La *bonne duchesse* Anne de Bretagne reine de France est-elle venue au Folgoat? Dom Lobineau le révoque en doute, mais M. de Kerdanet, après avoir parlé d'un premier pèlerinage qu'elle y fit en 1499, établit qu'elle y revint en 1505, d'après la relation détaillée de l'historien Alain Bouchart, et le témoignage formel de Launay et de Denis notaires de la cour de Lesneven.

EGLISE DE NOTRE-DAME DU FOLGOET (J.-M. A.)



'ÉDITION Kerdanet de 1837, à la suite de l'*Histoire de la fondation de Notre-Dame du Follcoat* (3 pages), donne le *Mystère du Folgoat* par Jean de Langoeznou (3 pages), le *Dévot pèlerinage du Folgoet* par le P. Cyrille Le Pennec (41 pages), puis une *Notice sur Notre-Dame du Folgoat* (69 pages), en tout 113 pages pour annoter les trois pages de texte d'Albert Le Grand. C'est peut-être un peu long et hors de proportion avec le sujet. L'église du Folgoët est la merveille de nos monuments religieux, aussi convient-il d'en donner une description détaillée, mais sans sortir cependant du cadre qui sied à une notice.

(1) Saint-Michel et le Saint-Esprit, à Auray, et l'église abbatiale de Notre-Dame de Prières.

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. 2, col. 744.

Le plan de l'église de Notre-Dame du Folgoët figure une équerre, la grande branche formée par la nef, les bas-côtés et le chœur, et la petite par une large chapelle se retournant vers le midi et à laquelle s'adossent la sacristie et le porche des apôtres. Lorsqu'on se trouve en face du grand portail de l'ouest on voit qu'il est couronné par deux tours, dont l'une très basse et très lourde, émergeant à peine de l'ensemble, a été construite au XVI[e] siècle dans le style de la Renaissance et est ornée de douze colonnes ioniques appliquées en guise de pilastres. Le clocher gothique au contraire est très élevé et domine tout le pays d'alentour ; il est appuyé par huit contreforts puissants, percé de jours variés, décoré de découpures et d'ornementations flamboyantes, et se termine par une flèche ajourée et hérissée de crossettes, entourée à sa base d'une riche galerie double et accostée de quatre clochetons octogones. Cette façade est d'aspect majestueux, mais de plus elle était autrefois fort gracieuse, lorsque la double porte d'entrée était abritée sous son porche primitif, formant comme un léger dais de pierre porté sur deux frêles colonnettes qui soutenaient trois arcatures dentelées et feuillagées dont les débris ont été recueillis dans l'enclos du presbytère, et dont les amorces se retrouvent encore sur les joues des deux contreforts latéraux et des deux côtés de la porte.

Le tympan de cette porte double contient un bas-relief représentant, avec une grande naïveté et en même temps une admirable habileté de ciseau, l'adoration des Mages. La Sainte Vierge est couchée dans un lit élégamment drapé et tient sur sa poitrine l'Enfant Jésus qui tourne les yeux vers les princes de l'Orient venus pour l'adorer. Saint Joseph est assis à terre, tenant un bâton de la main droite et saisissant de la gauche l'un des glands de l'oreiller de la Sainte Vierge. Derrière lui, l'âne et le bœuf avancent la tête. Déjà l'un des rois est prosterné devant l'Enfant divin. Le second debout, portant en bandoulière une ceinture garnie de clochettes, tient d'une main une cassolette remplie d'encens, et de l'autre montre l'étoile qui les a guidés dans leur course lointaine. Plus loin le troisième mage est à l'état fruste par suite de dégradations provenant de la chute du porche ; et à l'extrémité un ange plane au-dessus d'un troupeau de moutons paissant sur la montagne, et tient une banderole avec ces mots gravés : *Puer natus est.* Du côté gauche de la porte se lit cette inscription à moitié écroûtée : *Johannes illustrissimus dux Britonum fundavit presens collegium anno Domini MIIII[c] XXIII ;* Jean V, très illustre Duc de Bretagne, a fondé cette collégiale en l'an 1423. Il s'agit là, non de la fondation de l'église déjà commencée plusieurs années auparavant, mais de son érection en collégiale et de la dotation nécessaire pour y assurer en permanence la célébration du service divin.

Dans une niche du contrefort de droite est une jolie statue de saint Yves, l'avocat des pauvres, tenant en main un parchemin déroulé, vêtu d'une cotte ou d'un surplis à larges manches, les épaules couvertes d'une sorte de camail dont le capuce recouvre le bonnet carré ou barrette dont il est coiffé. Cette statue n'est pas ici à sa place primitive ; elle provient d'une chapelle de la paroisse où elle formait le groupe traditionnel avec le riche et le pauvre, et elle porte encore les traces de peinture et de dorure qu'on retrouve sur toutes les statues intérieures et extérieures de l'église. Est-il nécessaire de faire remarquer l'élégance, la finesse, le fouillé, l'habileté et l'originalité de tracé du cul-de-lampe et du dais de cette niche ? C'est l'observation qu'on aura lieu de répéter en face de tous les détails et de toutes les ornementations de l'église du Folgoët.

Contournons l'angle qui sépare ce portail de la façade du midi, et nous nous trouverons devant d'autres merveilles : une série d'admirables contreforts agrémentés de niches et de pinacles élancés ; des fenêtres offrant des découpures uniques en leur genre ; le portail de l'évêque Alain percé de deux portes en accolade, séparées par un trumeau portant dans une niche la statue du fondateur, Alain de la Rue, évêque de Léon. Pourquoi faut-il que le magnifique fronton qui surmonte le porche ait été si déplorablement découronné ? Les festons trilobés de l'arcade qui existe encore, les naissances des rampants élancés, les feuillages découpés avec une grâce infinie, ne le font regretter que plus amèrement. Espérons que la Commission des Monuments historiques va pouvoir

bientôt reconstituer entièrement ce beau motif architectural comme elle a restauré les galeries et balustrades partout où elles avaient été détruites ou endommagées.

Le porche des apôtres et le pignon de la sacristie forment un retour imposant et de grand style. Après avoir admiré les guirlandes refouillées qui encadrent l'entrée du porche, et avoir lu l'inscription que tient à droite un vieillard barbu : *Bien soiez venus,* soyez les bienvenus, rendons-nous à son aimable invitation, pénétrons dans l'intérieur et contemplons cette série de statues placides, nobles, majestueuses, rangées des deux côtés et présidées par saint Pierre qui s'adosse au trumeau séparant les deux portes du fond. Toutes les draperies sont variées et cependant du même genre, un peu collées sur le corps et formant dans les retombées des plis d'une élégance et d'une abondance presque excessive. Chaque apôtre porte son attribut traditionnel ou sa caractéristique et tient en main une banderole où était peint autrefois un article du *Credo.* Les soubassements et les dais des niches sont des chefs-d'œuvre de sculpture, surpassés encore par les encadrements des portes du fond et l'entablement de feuillages et d'hermines passantes qui se trouve au-dessus de la tête de saint Pierre. Comme toute œuvre qui frappe par le merveilleux, la légende s'est attachée à ce porche du Folgoët, et ce travail a été attribué au bon Dieu lui-même qui se serait présenté un jour sous la figure d'un simple ouvrier et qui aurait disparu une fois son prodigieux ouvrage terminé.

L'extrémité de la chapelle de croix nous offre une large rose, démolie autrefois et heureusement rétablie après le couronnement de la statue miraculeuse de Notre-Dame du Folgoët, pour perpétuer dans un vitrail le souvenir de ce glorieux événement. Là encore on peut admirer les galeries rétablies, les pinacles restaurés, et remarquer les encadrements en accolade des anciens blasons, les corniches ornées de feuillages, les gargouilles impressionnistes et expressives décélant l'habileté étrange et la verve satirique des sculpteurs du XVe siècle.

L'abside droite se développe à l'est d'une façon magistrale, avec ses grands contreforts, ses fenêtres aux tympans prodigieux, ses arcs de décharge supportés par de petits moines en cariatides, ses corniches, ses galeries, ses gargouilles qui semblent personnifier tous les genres de gourmandise. Dans la travée qui manque de fenêtre nous trouvons une petite porte destinée à laisser passage aux fidèles qui venaient de l'église faire leurs dévotions à la fontaine ; puis, sous la rose monumentale, la fontaine miraculeuse qui jaillit de dessous le maître-autel, la fontaine solitaire où autrefois le pauvre Salaün trempait son pain et se plongeait au cœur de l'hiver, source maintenant emmurée dans un vaste bassin et surmontée comme d'un dais triomphal par une arcade d'une élégance sans pareille, qui abrite et encadre la statue assise de Notre-Dame portant l'Enfant-Jésus, vêtue de draperies ayant la souplesse des plus belles sculptures de la Grèce, et planant comme une reine sur les eaux abondantes et limpides auxquelles elle communique leurs vertus miraculeuses. Au-dessus s'élancent les légers meneaux de la maîtresse fenêtre et s'épanouissent en un réseau merveilleux les innombrables lobes de la grande rose qui n'a de rivales qu'à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et à Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé.

En passant au côté nord de la basilique nous remarquons que ce collatéral, moins en vue, est beaucoup plus sobre et plus simple, et cependant cette sobriété, avec les contreforts vigoureux, les fenêtres étroites, les jolies portes ornées, formerait une belle façade à une église de deuxième ordre.

Nous nous sommes attardés, sans avoir tout vu, à faire le tour extérieur du monument ; hâtons-nous de pénétrer à l'intérieur. C'est un ensemble de colonnes et de colonnettes bordant la nef des deux côtés et montant dans les voûtes en nervures déliées ; puis vers le milieu de l'édifice c'est une sorte de grande barrière en granit découpé ; et au fond, la grande, l'immense roue qui couronne la maîtresse-vitre, toute brodée et dentelée, toute étincelante de perles et de diamants.

Approchons de cette grande clôture en pierre tout ajourée qui nous ferme l'entrée du chœur ;

c'est le jubé, tribune suspendue sur trois arcades étranges, prodige de légèreté et d'équilibre, de finesse et d'élégance, frêles piliers couverts de nervures et de nichettes minuscules, arcs découpés et denticulés, grosses feuilles de choux et guirlandes microscopiques, petites pyramides en aiguille et haute balustrade évidée sur laquelle était autrefois le Christ crucifié, accompagné de la sainte Vierge et de son disciple saint Jean.

Passons en revue les cinq autels posés en longue ligne droite sous les fenêtres du mur oriental : l'autel autrefois du Rosaire et maintenant du Mont-Carmel, taillé dans la fine pierre de Kersanton, et offrant en façade huit arcatures subdivisées en deux autres secondaires et surmontées d'une guirlande de feuillage refouillée dans la pierre qui forme table. Le maître-autel, composé d'après le même modèle, mais encore plus fini et plus grandiose puisqu'il mesure plus de quatre mètres de longueur. L'autel moderne en bois sur lequel est posée la statue miraculeuse de Notre-Dame du Folgoët, la Sainte Patronne, et qui cache un petit autel en pierre que l'on espère voir prochainement dégager. L'autel des anges, présentant dans ses arcades une série de petits angelots vêtus de robes longues, portant alternativement des banderoles et des écussons, et dont les têtes sont ornées ou plutôt chargées d'une chevelure singulièrement ébouriffée et qui ne contribue pas à les embellir. Le dernier autel est celui dit du cardinal de Coëtivy, extraordinaire dans son dessin, composé de trois minces colonnettes isolées, surmontées d'arcatures trilobées d'une grâce et d'une légèreté inconnues ailleurs. Outre ces cinq autels de l'abside on en trouve encore deux petits sous le jubé et un huitième aux fonts baptismaux. Veuillez jeter un rapide coup d'œil sur les vieilles statues de saint Jean-Baptiste, de sainte Catherine et sainte Marguerite, accompagnées d'une autre statue de saint qui n'a pas d'attribut et qui a cependant un faux air de saint Jean l'Evangéliste, peut-être celui qui se trouvait autrefois sur le jubé. Remarquez la finesse des sculptures prodiguées dans les bénitiers, les piscines, les enfeux ou arcades extérieures de la clôture du chœur, considérez les mille variétés des trames découpées dans les rosaces et les tympans des fenêtres, admirez le merveilleux tableau retracé en couleurs étincelantes dans la royale verrière du maître autel, et dites si les hommes n'ont pas bien fait les choses pour la Reine des Cieux.

Je vous ai conduits bien rapidement à travers tous ces chefs-d'œuvre. Si vous voulez étudier en détail toute l'histoire de Notre-Dame du Folgoët, en connaître les différentes fondations, savoir les blasons qui ornaient autrefois les voûtes, les murailles et les vitraux, suivre ce dévot pèlerinage dans ses jours de gloire et dans sa décadence, le revoir tel qu'il est maintenant revenu à son ancienne splendeur, lisez les nombreuses notices qui ont été composées sur ce sujet : celles du Père Cyrille et de M. de Kerdanet insérées dans l'édition de 1837 d'Albert Le Grand ; *Dessins, histoire et description,* par le marquis de Coëtlogon, 1851 ; *Notice sur Notre-Dame du Folgoët,* par Pol et Henry de Courcy, 1860 ; *Notre-Dame du Folgoët,* par l'abbé Le Corre ; *Le Couronnement de Notre-Dame du Folgoët,* le 8 septembre 1888, *Semaine religieuse* de Quimper.

Ce qu'on ne trouvera pas dans ces écrits ce sont les travaux de restauration et d'embellissement qui ont été exécutés dans les 30 ou 40 dernières années pour remettre en état ce vénérable sanctuaire et réparer les désastres causés par l'incendie de 1708 et par la révolution. Sous le rectorat de M. Lahaye, de 1866 environ à 1883, furent posés la plupart des vitraux peints, œuvre de M. E. Hirsch. La maîtresse-vitre représentant dans un grand et magnifique tableau Notre-Dame et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Saint Vincent-Ferrier de l'ordre de Saint-Dominique, qui a prêché à Lesneven et au Folgoët, est représenté à l'arrière-plan comme assistant à cette scène, ainsi que Salaün-ar-Foll qui est monté dans les branches d'un grand chêne. Tout autour, en des panneaux plus petits, sont les quinze mystères du Rosaire, et dans la rosace sont des emblèmes de la sainte Vierge tirés de ses litanies. A la fenêtre au-dessus de l'autel nord, Notre-Dame-du-Mont-Carmel donnant le scapulaire à saint Simon-Stock et à sainte Thérèse. Dans la chapelle de croix, proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — Histoire de Salaün-ar-Foll. — Dans les quatorze fenêtres des bas-côtés les stations

du chemin de la Croix. — Sous le même recteur, restauration des voûtes des bas-côtés et du lambris du chœur.

Rectorat de M. Couloigner, 1883-1893 : Voûtes de la nef. — Magnifique fête du Couronnement de Notre-Dame du Folgoët, le 8 septembre 1888. — Rosace et vitrail du couronnement. — Vitrail du portail ouest représentant Alain de la Rue, le cardinal de Coëtivy, le duc Jean V et la duchesse Anne. — Acquisition du vieux manoir dit le Doyenné et sa reconstruction comme presbytère.

Rectorat de M. Cuillandre, de 1893 jusqu'à nos jours : Stalles monumentales du chœur. — Restauration par la Commission des Monuments historiques, avec le concours de la Fabrique de la paroisse : 1° de la charpente et de la toiture, — 2° du couronnement de la flèche du clocher, — 3° des pinacles, galeries et fleurons de toute la façade midi et du porche des apôtres, avec espoir de continuation à une date prochaine.

En terminant c'est un devoir de justice de conserver la mémoire des douze personnes charitables et dévouées qui s'associèrent pour racheter l'église du Folgoët à celui qui l'avait acquise comme bien national en 1792 et en firent don à la paroisse par acte du 23 août 1810. Voici leurs noms : Anne Le Gall, — François Le Gall. — Hervé Le Goff, — François Uguen, instituteur, — Marie-Anne André, — Guillaume Loaec, — Jean Arzur, — Jean Coutous, — Jean Gac, — Yves Laot, — Guillaume Kerbrat, — Gabriel Abjean, maire de Ploudaniel.



LA VIE DE SAINT FELIX,

Abbé de Rhuys, Confesseur, le 9 Mars.





SAINT FELIX, parfait modelle de Sainteté, estoit natif de la Comté de Cornoüaille (1), en basse Bretagne, & nasquit, environ l'an de grace 970, séant au Saint Siege le Pape Jean XIII; sur la fin de l'Empire d'Otton le Grand I du nom; regnant en France Louys V; en Bretagne le Duc Conan I du nom, dit de Rennes. Ses parens estoient riches & moyennez, & eurent soin de faire bien instruire leur fils, l'ayant donné en charge à de doctes & habiles Maistres, sous lesquels il fit, en peu de jours, un notable progrés és bonnes lettres. Ses études faites, ses parens l'envoyerent à *Kemper-Corentin,* à la Cour du Comte de Cornoüaille, où, ayant sejourné deux ans, ils le voulurent marier & faire heritier de leurs biens; mais Felix, considerant la vanité des choses mondaines, prit resolution de se retirer en quelque Monastere pour y vivre, toute sa vie, au service de Dieu.

II. Cette resolution attrista grandement ses parens, lesquels firent tous leurs efforts pour tascher à le divertir de son saint dessein; mais il resista vertueusement à tous leurs sermons, & rembarra tellement par vives raisons, qu'ils luy donnerent leur benediction & congé de se retirer où il plairoit à Dieu le conduire. Ainsi sortit Felix de la maison paternelle, le 18.e an de son âge, & du salut 988; &, ayant oüy le recit de la sainte vie que menoient les Religieux du Monastere de saint Paul, en l'Isle *d'Ouessant,* (qui lors subsistoit encore,) il s'y en alla, &, s'estant jetté aux pieds de l'Abbé Paul, luy demanda

(1) Et les propres anciens de Cornouaille ne font pas mention de ce grand saint cornouaillais, pas plus que les anciens propres de Léon ne contiennent d'offices de ce dévot serviteur de saint Pol; bien entendu il en est de même dans le propre actuel du diocèse de Quimper et de Léon. — A.-M. T.

humblement l'habit de sa Religion ; le bon Abbé l'accüeillit humainement, &, ayant fait preuve de sa perseverance, le vétit Religieux. Incontinent, il fut rudement attaqué des ennemis de son salut, le monde, la chair & le diable, lesquels luy representoient, à tout moment, la rigueur & âpreté de la vie qu'il avoit choisie, la delicatesse de son naturel, les grands moyens & richesses qu'il avoit abandonnez, les delices de la Cour qu'il n'avoit fait que goûter, les bons partis qu'il avoit refusez. La Chair se mit de la partie, luy livrant de furieux assauts ; mais le S. jeune homme leur resistoit courageusement, s'armant de l'Oraison & Contemplation, mattant sa chair par veilles, haires & frequentes disciplines, & sur tout découvrant fidellement à son Abbé l'intérieur de son ame (1).

III. Ayant demeuré en ce Monastere l'espace de deux ans, son Abbé Paul fut éleu, par le Clergé de Tréguier, pour en occuper le Siege duquel il prit possession & fut sacré l'an 990. Felix, desireux de visiter les Reliques & Tombeau de S. Paul, son pere, qui estoit au Monastere de Fleurigné (2), demanda licence à son Abbé Paul de faire ce voyage ; ce qu'il impetra facilement, & receut de luy obeïssance & lettres de recommandation à l'Abbé dudit Monastere. Il s'embarqua dans un vaisseau qui se trouva au port, & se mist à la voile pour passer en la terre ferme, à la coste de Leon ; mais le temps se leva si contraire, avec un vent si furieux que, donnans dans la voile du vaisseau, il le renversa dans l'eau, avec tous ceux qui estoient dedans, dont plusieurs, qui ne sçavoient pas nager, furent, par une vague, jettez sur un rocher là prés, sans estre aucunement blessez ; luy, avec un autre, se soustint à la nage, &, le batteau s'estant redressé, saute dedans & y tire son compagnon, &, de sa robbe, épuisa l'eau du batteau ; puis, la tempeste appaisée, il alla quérir ses compagnons que la Mer avoit jettez sur ce rocher. Comme ils se remettoient à la voile, le Saint vid son Breviaire qui flottoit sur l'eau, un peu éloigné du batteau, lequel il alla querir & le trouva aussi sec & sans que les feuillets fussent aucunement moüillez, comme si on l'eust tiré d'un coffre.

IV. Arrivé au Havre de Roscow, il alla à la ville de S. Paul, voir l'Evesque de Leon Mabbo, lequel, dés l'an 954, avoit transferé les Reliques de saint Paul au Monastere de Fleurigné ou Floriac, du temps de l'Abbé Wphadus. L'Evesque le receut gracieusement & le retint quelques jours chez soy ; &, comme saint Felix luy voulut raconter l'accident qui luy estoit arrivé en son voyage, il le prévint, luy disant qu'un certain Religieux du Monastere de Baaz (qu'il pouvoit assez connoistre) avoit eu, en mesme temps, une vision telle que s'ensuit : Il luy estoit avis que vous estiez embarqué, avec quelques autres de vostre Isle, pour passer en terre ferme & qu'au milieu de vostre course le diable, en forme d'un Vaultour, grand comme une montagne, choquoit vostre batteau & le renversa, avec tous ceux qui estoient dedans ; sur ces entrefaites, il vid un homme majestueux, accoutré comme un Moyne, tenant en main une Crosse comme d'Abbé, lequel, marchant sur les eauës, s'approcha du batteau, & ayant, de sa Crosse, tiré les hommes hors de l'eau & remis dans leur Vaisseau, les tira au rivage, leur commandant de l'attendre là, puis se prit à poursuivre ce Vaultour, qui se sauvoit à la fuite, &, l'ayant attrapé, le frappa de sa Crosse & le fit tomber dans la Mer, &, retourné vers Felix & ses compagnons, il leur dit, d'un visage gay & jovial : « *Rembarquez-vous, (mes enfans,) & poursuivez vostre route en toute asseurance ; car, par la grace de Dieu, j'ay submergé vostre ennemy, lequel ne vous pourra plus nuire.* » Felix ayant oüy ce recit de l'Evesque, conneut la verité de cette vision avoir esté accomply en soy & que ce saint Abbé, qui l'avoit délivré, estoit saint Benoist, dont il rendit graces à Dieu & à son S. Liberateur.

V. Ayant pris congé de l'Evesque de Leon, il s'embarqua de rechef pour aller à

(1) C'est à Ouessant que saint Felix convertit un jeune pirate qui devint saint Gulstan ou Goustan. — A.-M. T.

(2) Abbaye de Fleury, ou Saint-Benoit-sur-Loire, entre Orléans et Gien. — J.-M. A.

Fleurigné; mais, estant en pleine Mer, son vaisseau fut accüeilly d'une tourmente si furieuse, que, tout son attirail brisé, luy & tous ceux du vaisseau n'attendoient que l'heure de se voir abysmer dans la Mer. En ce péril, saint Felix, s'estant recolligé, fit cette priere à ses saints Patrons : « *O! Glorieux Confesseurs, saints Paul & Benoist,* » *desquels les sacrez Tombeaux je vais visiter, intercedez pour moi miserable pecheur* » *& me délivrez de cet inévitable naufrage.* » Si-tost qu'il eut achevé sa priere, la tourmante cessa, &, ayant raccommodé le vaisseau du mieux qu'il peut, fut rendu d'un bon vent au port desiré, d'où il s'alla rendre au Monastere tant soûhaitté de Fleurigné, où il fut trés-bien receu de l'Abbé, nommé Abdon, lequel luy donna, à sa requeste, l'Habit de S. Benoist, sous lequel il vescut en ce Monastere, neuf années, en grande Sainteté & perfection. Peu aprés avoir fait profession, il tomba malade griefvement, de sorte que les Médecins desespererent de sa reconvalescence, de quoy ayant esté averty il receut les Sacremens & se disposa à la mort. Une nuit, comme il veilloit & prioit Dieu dans son lit, saint Paul, Evesque de Leon, entra dans sa Chambre &, s'estant approché, luy demanda comme il se trouvoit & où il avoit mal; le patient, éblouÿ de la lumiere Celeste qui avoit remply sa Chambre, lui demanda quel il estoit : « *Je suis* (dit-il) *saint* » *Paul, jadis Evesque de Leon, lequel vous avez invoqué.* » Alors il luy monstra le costé où estoit son mal, lequel le saint Prelat toucha doucement &, en ayant tiré une coste, la luy monstra, &, la jettant par terre, luy dist : « là voilà; elle ne vous fera plus de » mal, » & incontinent disparut, laissant le Saint comblé d'une grande allegresse, & la Chambre parfumée d'une tres-suave odeur, qui y dura toute la nuit. Le premier signe de Matines sonné, Felix se leva & se trouva le premier au Chœur; les Religieux, le voyans, s'estonnerent de voir sain & dispos celuy qu'ils croyoient aux abois de la mort, il leur racconta la vision qu'il avoit euë, &, pour preuve de son dire, leur fit voir la coste pourrie & gastée que le S. luy avoit tirée, & l'odeur admirable qui remplissoit la chambre; de quoy ils rendirent graces à Dieu & à S. Paul, de la santé qu'ils luy avoient renduë.

VI. Conan I du nom, Duc de Bretagne, estant decedé, l'an 992, le Prince Geffroy, son fils aisné, fut Couronné à Rennes & receu Duc de Bretagne, la mesme année; lequel voyant les anciens Monasteres de son Duché avoir esté ruïnez par les Normands, Nortvuegues, Danois & Frizons, pendant la desolation du Païs, aprés la mort du Roy S. Salomon, & servis de repaires aux bestes sauvages, meu de piété envers Dieu, se resolut de les reparer & y remettre des Religieux, entre lesquels estoient l'Abbaye de *Loc-Menec'h* & celle de saint Gildas, en l'Isle de Rhuys, jadis fondées par le Roy Grallon le Grand, le 3 May l'an 399, confirmées par Judicaël, Evesque de Vennes & Legat du Pape S. Anastase I és parties d'Occident; lesquelles ayant esté ruïnées, les Moynes s'estoient retirez à Bourges, emportans, quant & eux, les Corps Saints & Reliques qui y estoient. Le Duc ayant entrepris ce rétablissement, écrivit à Goslin ou Guerin, Abbé de Fleurigné (depuis Archevesque de Bourges), le suppliant de luy envoyer S. Felix pour remettre ces monasteres en estat; l'Abbé Guerin en confera avec ses Moynes, lesquels, encore qu'ils regrettassent extrémement d'estre privez d'un si Saint & vertueux Religieux, toutefois, voyant qu'il y alloit de la gloire de Dieu & de l'amplification de leur Ordre, y consentirent. Felix donc, ayant pris la benediction de son Abbé, vint en Bretagne, emmenant avec soy six religieux, lesquels arriverent à la Cour du Duc Geffroy, l'an 1000 & y furent receus fort honorablement, tant de son Altesse, que de la Duchesse Havoise de Normandie, & de Judicaël, Evesque de Vennes, dans le Diocese duquel estoient ces deux Monasteres.

VII. Le Duc luy donna ces Monasteres avec toutes leurs appartenances, & voulut que Frere Mathelin de Penthevre fust Abbé de Loc-Menec'h ; &, outre leur premiere

fondation, leur donna encore quarante liv. de rentes sur la terre de Rhuys, payable par son Châtelain & toute la prairie de Prosal, avec ses Terres labourables, Marais & autres dépendances & dix liv. de rentes sur Vennes, & autres dix liv. sur Auray, & du bois à prendre dans sa Forest pour leur usage, tant du four et du fouyer, que pour leur bâtiment, le tout par contract fait à Vennes, le 15 Avril 1001, signé du Duc & des Barons de Bretagne. S. Felix, s'estant logé en son Monastere, y receut nombre d'Enfans de bonne maison, ausquels il donna l'Habit de S. Benoist; entre lesquels excelloient en vertu Frere Olivier de *Largott,* Frere Pierre de la *Chapelle,* Frere François *Des Salles,* Frere Alain de *Loc-Maria,* Frere Foulques *Conan,* Frere Vital de *Leon,* Frere Richard *Des Portes,* Frere Claude *Ruguenel* & le sus-nommé Frere Mathelin de Penthevre, fait, pour ses rares vertus, Abbé de Loc-Menec'h, la pluspart desquels furent depuis Abbez des autres Monasteres de leur Ordre en Bretagne.

VIII. Les affaires si bien acheminées, le Duc voulut aller à Rome visiter les lieux saints & recommanda Felix & ses Religieux à la Duchesse Havoise, sa femme, & à son frere Judicaël, Evesque de Vennes ; puis, ayant fondé le Prieuré de Livré & l'Abbaye de saint Georges de Rennes, l'an 1008 (1), où sa fille, Sœur Adelle de Bretagne, fut premiere Abbesse, il se mit en chemin et arriva à Rome la mesme année, fort benignement receu du Pape Jean XIX, duquel il receut de belles reliques en present ; &, ayant fait ses devotions, s'en retournant au pays, il mourut en Lombardie, &, son corps, apporté en Bretagne, fut solemnellement enterré à Rennes. Le decés de ce Prince attrista grandement le bon Pere Felix, lequel estoit sur le point de s'en retourner à son Monastere de Fleurigné ; mais la Duchesse Havoise & l'Evesque de Vennes Judicaël, qui l'aymoient uniquement, le supplierent de demeurer, luy promettant toute assistance ; il se laissa vaincre à leurs prieres & demeura, donnant ordre aux bastimens, de sorte que, dans peu d'années, ces deux Monasteres furent bien avancez, les terres labourées, les vignes & vergers plantez, la Duchesse & l'Evesque de Vennes, son frere, fournissans liberallement aux frais & dépenses necessaires (2).

IX. Le Duc Alain III du nom, ayant succedé à son pere, demeura en la garde de la Duchesse sa Mere, n'estant encore en âge pour gouverner son Duché. Plusieurs grands Seigneurs se joignirent au Prince Judicaël, frere du feu Duc, & Alain Crignard, Comte de Cornoüaille (3), voulans, à main armée, enlever le Duc & en avoir la garde. Ces dissentions civiles travailloient extrémement le pays, lesquelles le bon S. Felix taschoit d'assoupir. Une autre non moins dangereuse calamité arriva, l'an 1024 (4); car les paysans, s'estans mutinez, prirent les armes & coururent sus aux Seigneurs & Gentils-hommes, brûlans leurs Villes, Chasteaux & Manoirs, les mettans à mort eux, leurs femmes, enfans & domestiques. Cette trouppe mutinée s'accreut tellement de jour à autre, que, pour y mettre ordre, le Duc leva une puissante armée, en laquelle se rangea la Noblesse qui avoit échapé à la furie de cette commune revoltée, laquelle fut bien si ozée que

(1) M. de Kerdanet substitue à cette date de 1008, celle de 1012.

(2) M. de la Monneraie, dans son essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des XI[e] et XII[e] siècles, *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne,* année 1849, 1[er] vol., 2[e] et 3[e] livraison, p. 119, se donne beaucoup de mal pour établir que ce n'est pas saint Félix qui a bâti l'église de Rhuys, mais que cette église fut construite au XII[e] siècle. Une preuve que cette église fut bâtie par saint Félix et commencée même du vivant de Godefroy, c'est l'inscription que l'on voit gravée à l'entrée de la chapelle absidale : P GOSFREDO DM ORATE, priez Dieu pour Geoffroy, sorte de memento que l'on grava en apprenant la nouvelle de sa mort. Cette inscription est en capitales romaines semblables à celles du tombeau de saint Félix et de saint Rioc dans la même église et absolument différentes des caractères employés dans la seconde moitié du XII[e] siècle et dont on trouve un exemplaire (1166) dans les ruines de Languidou en Plovan, Finistère. — J.-M. A.

(3) Alain Canihart ou Caignart.

(4) M. de Kerdanet substitue à cette date celle de 1014.

d'attendre l'Armée Ducale, & luy rendit bataille en rase campagne; mais ce fut à leur confusion ; car c'estoient gens ramassez qui ne tenoient ny rang, ny ordre & ne se fioient qu'en leur effroyable multitude, laquelle neanmoins le Duc, aidé de sa Noblesse & des prieres de saint Felix & de ses Religieux (auquel il s'estoit tres-speciallement recommandé), dès le premier choc, mist en fuite & en fit grand carnage; ceux qui furent pris vifs furent punis exemplairement.

X. Toutes ces dissentions & guerres civiles ne permettans à saint Felix de joüir du repos & tranquillité qu'il eust desiré, il se resolut de se retirer en son Monastere de Fleurigné, desesperant presque de parachever ce qu'il avoit commencé à la reparation des Monasteres. La Duchesse Havoise, avertie de cela, l'alla trouver, tascha, par toutes voyes, à le retenir ; mais il fut impossible ; il sortit donc de Bretagne, l'an de grace 1028, vingt & huit ans aprés qu'il y fut venu, & s'achemina à Fleurigné, avec un de ses Religieux, nommé Frere Philim, auquel la bonne Duchesse Havoise donna des lettres adressées à l'Abbé Goslin, par lesquelles elle le suplioit de renvoyer Felix à Rhuys, & l'en benir Abbé; representant que si on n'avoit entierement accomply les promesses du feu Duc Geffroy, son mary, les troubles & guerres, tant civiles qu'estrangeres, qui estoient survenuës pendant la minorité des Princes, ses enfans, avoient tellement épuisé les Finances du Duché, qu'il n'y avoit eu aucun moyen d'achever les bastimens & reparations entrepris, mais que tout estant à present paisible, on ne manqueroit à fournir ce poinct, à son contentement; suppliant instamment, de rechef, l'Abbé Goslin de renvoyer saint Felix en qualité d'Abbé au Monastere de Rhuys. Saint Felix, arrivé en son Monastere, fut bien recüeilly de l'Abbé & de tous les Religieux, qui furent extrémement joyeux de son retour; mais l'Abbé, ayant leu les lettres de la Duchesse, il l'appella & luy demanda pourquoy il estoit venu & avoit quitté la congregation des Moynes qu'il luy avoit donné en charge : « D'autant, dit-il, que je ne pouvois là servir Dieu en repos & tranquillité, » chose que j'ay toûjours recherché. »

XI. « Comment, (mon Frere,) repartit l'Abbé, & pensez-vous trouver en vostre pays » ce que Jesus-Christ n'a trouvé au sien? Si vous voulez vous acheminer vers Nostre » Seigneur, devez-vous pas cheminer par les sentiers qu'il vous a frayez? Sçavez-vous » pas qu'il nous faut arriver au Royaume du Ciel par plusieurs & grandes tribulations ? » Prenez donc en patience les contradictions & adversitez, quelque part que vous soyez » (mon cher Frere) & nous rendez l'obeïssance, comme l'avez voüée à Dieu & à nous en » vostre Profession, & vous disposez à recevoir la benediction Abbatiale de nos mains. » S. Felix, ayant patiemment oüy parler son Abbé, se jetta contre terre, pleurant à chaudes larmes & le suppliant de jetter les yeux sur un autre plus capable que luy ; mais il n'y gagna rien; car le susdit Abbé Goslin (qui déjà estoit Evesque) le benit Abbé de Rhuys, le 4e jour de Juillet l'an 1029, au grand contentement de tous les Moynes & de la Duchesse Havoise, à qui incontinent on en donna avis.

XII. Incontinent aprés, S. Felix prit congé de son Abbé, lequel luy donna des lettres de recommandation, &, estant arrivé en Bretagne, alla directement à Vennes trouver le Duc Alain, le Prince Eudon, son Frere, les Duchesses Berthe & Havoise & l'Evesque de Vennes Judicaël, tous lesquels furent fort réjouïs de son retour & le conduirent en Rhuys, le mettre en possession de son Abbaye, laquelle, en peu de temps, fut parachevée & fournie de tout ce qui y estoit necessaire. Le S. Abbé, se voyant paisible en la possession de son Monastere, receut grand nombre de jeunes hommes, lesquels quittans le monde, se retirerent en ce Monastere, pour vivre au service de Dieu sous sa conduitte & direction; &, jugeant que de la bonne nourriture & education des enfans des Seigneurs & Gentils-hommes dépendoit le bien des Republiques, il prenoit en pension les enfans des Seigneurs Bretons, lesquels il instruisoit soigneusement, tant és études

des bonnes lettres, que de la vertu, imitant en cela (comme en toute autre chose) son bienheureux Pere S. Benoist.

XIII. Le diable, crevant de rage de voir la Sainte vie que menoient ces Moynes, & ne leur pouvant autrement nuire, les épouvantoit souvent avec des spectres & phantosmes hydeux. Un soir, entr'autres, que les Novices, assis à une table, s'exerçoient à la Psalmodie, un Demon follet se prit à se joüer à la chandelle, avançant sa main noire, hydeuse & toute veluë vers la flamme, puis la retirant comme s'il se fust brûlé, continuant ces singeries, jusqu'à ce que la chandelle se consommast devant les deux Novices qui chantoient, dont l'un s'appelloit Frere Rainfroy & l'autre Manguise, par sus les épaules desquels ce follet passoit & repassoit si souvent son bras, s'effrayerent, aussi-bien que celuy qui leur monstroit, nommé Frere Radulphe ; le Pere *Touethen* Maistre des Novices, arrivant là dessus, leur dist : « Mes enfans, armez vous du signe » de la Sainte Croix & continuez vostre Psalmodie. » Lors, le malin éteignit la chandelle & se prit à rire si fort, qu'on l'entendoit de tout le Monastere ; puis, se ruant sur un tas & monceau de pierres qui estoit dans la prochaine cour, les remua avec grand bruit & tintamarre &, toute la nuit, ne cessa de remuer les écuelles, tasses & autres vaisselles dans le Refectoir.

XIV. Saint Felix estoit lors absent ; lequel, estant arrivé, fut adverty de tout ce qui s'estoit passé la nuit precedente ; pour à quoy remedier, il benit de l'eau, le lendemain, &, en ayant arrosé toutes les Officines du Monastere, on n'entendit plus rien de semblable, par la grace de Dieu. Depuis, saint Felix, ayant gouverné saintement ce Monastere, l'espace de trente & trois ans, sçavoir est vingt trois ans avant que d'estre beny Abbé, & dix ans en cette qualité, comblé de merites, rendit son Ame à Dieu, le 43e de son âge (1), & de Nostre Seigneur 1033 (2). Son Corps saint fut honorablement ensevely en son Eglise Abbatiale de Rhuys ; Judicaël, Evesque de Vennes, fit l'Office funebre, y assistant le Duc Alain, avec toute sa Cour. Dieu manifesta la gloire de ce saint Confesseur, par les grands et frequens miracles qui se firent à son Tombeau (4).

Benoist Gononus a écrit sa vie en Latin In vitis PP. Occid. *liv. 3, p. 171, qu'il dit avoir tirée de la Biblioteque de Fleurigné ; mais il se trompe à la datte de son arrivée en Bretagne, la mettant l'an 1008, au lieu de l'an 1000, comme il se justifie par l'échange que fit avec luy le Duc Geffroy l'an 1001, rapporté par le Sieur de Launay Padioleau, en son Traitté du souverain Droict de Regalle en Bretagne, liv. 2 chap. 3 ; D'Argentré, en son Histoire de Bretagne, parle de luy, en Alain III ; et, avant luy, Alain Bouchard, au liv. 3, de ses Annales, en la Vie d'Alain III* (3).

(1) C'est 63e qu'il faut lire, puisqu'il est né en l'an 970. — P. P.

(2) 1038 d'après M. de la Borderie.

(3) Pour l'œuvre de restauration de saint Félix on consultera utilement M. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, T. III, pages 160, 161 ; le saint restaurateur de Saint-Gildas-de-Rhuys releva aussi le monastère de Loc-Menech (Locminé).

(4) Comme on l'a vu aux annotations sur la vie de saint Gildas, ce tombeau existe toujours. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT PAUL,

Evesque et Patron de Leon, le 12 Mars.



AINT PAUL, surnommé Aurelian, nâquit en l'Isle de Bretagne, jadis nommée Albion & à present Angleterre. Son Pere s'apelloit Porphius Aurelianus, Gentil-homme riche & moyenné, de la Province de *Penohen*, qui en Breton, signifie teste de Bœuf (1). Il nâquit l'an de grace 492 (2), seant à Rome le Pape S. Gelase I du nom; le 14.e an de l'Empereur Zenon; regnant en Bretagne Insulaire, Constantin; en l'Armorique Hoël II du nom, dit le Faineant, & en France Clovis, premier Roy Chrétien des François. Ayant passé les années de son enfance chez ses Parens, donnant, en ce bas âge, des signes évidens de sa future Sainteté, il fut envoyé aux écolles, où il fit un notable progrés en peu de temps, non à l'étude des lettres seulement, mais encore plus à la vertu; car il s'enflamma tellement en l'Amour de Dieu & de la perfection, qu'il se resolut de quitter le monde & se retirer en quelque Monastere pour y servir Dieu tout le temps de sa vie. Son Pere, s'estant apperçu de son dessein, le retira des écolles & le voulut envoyer aux Academies & exercices militaires; mais l'enfant n'y voulut entendre, & enfin sa perseverance l'emporta; car son pere, le voyant si ferme en sa resolution, craignant de s'opposer à la volonté de Dieu, le laissa faire &, à sa requeste, le mist en pension au Monastere de Saint Hydultus, ou Helcules, Disciple de S. Germain d'Auxerre, personnage de grand sçavoir & signalé en Sainteté (3).

II. En cette écolle, il eut pour condisciples trois jeunes hommes, qui depuis furent grands personnages, Daniël surnommé Aquarius, ou Boy-l'eau, à cause qu'il s'abstint de vin; Samson, depuis Archevesque d'Eborac en l'Isle (4), &, depuis, de Dol en Bretagne Armorique, & Gildas, surnommé le Sage, depuis Abbé de Rhuys au Vennetois. Il demeura en ce Monastere jusques à l'âge de quinze ans, y fit son cours en Philosophie & Theologie, observant ponctuellement la Regle, bien qu'il ne portast encore l'habit Monastique. La Classe où S. Hydultus faisoit ses leçons estoit si proche du rivage de la Mer, qu'aux hautes marées l'eau y entroit, qui contraignoit le Maistre & les Disciples de luy ceder; ce que voyant saint Paul & ses condisciples, prierent leur Maistre qu'il fit en sorte, par ses Oraisons, que Dieu les délivrast de l'importunité de cet Element. Saint Hydultus les mena à l'Eglise, & tous ensemble, ayans fait Oraison, marcherent contre la Mer (le saint Abbé tenant un bâton en sa main) laquelle, comme si elle eust redouté le coup, à mesure qu'ils avançoient, s'enfuyoit devant eux, jusqu'à ce qu'ayant laissé à sec une grande campagne, le S. Abbé luy deffendit, de la part de son Createur, de s'épandre plus avant, crainte d'infecter le lieu destiné pour l'instruction de ces saints Enfans; ce que la Mer a depuis inviolablement observé.

III. En cette campagne que la Mer avoit laissée à sec, l'Abbé S. Hydultus sema du bled, lequel estant parvenu à maturité, il fallut le faire garder, à cause que les oyseaux

(1) M. de la Borderie précise bien où se trouve ce lieu : « en Cambrie, dans cette sorte de péninsule du Clamorgan formant la partie méridionale de ce comté, compris entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule où existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton). » — A.-M. T.

(2) En 480 d'après M. de la Borderie.

(3) Le même historien dit que le monastère de saint Iltud était « au bord du bras de mer qui sert d'embouchure à la Saverne, juste à la pointe Sud-Ouest du Glamorgan. » — A.-M. T.

(4) Eborac c'est la ville métropolitaine d'York, mais quand nous en viendrons à la vie de saint Samson nous verrons que ce saint n'occupa point de siège épiscopal en Grande-Bretagne.

maritimes le gastoient; saint Hydultus en commit la garde à ses écolliers, lesquels alternativement le gardoient. Une nuit que S. Paul estoit en faction, il s'endormit &, pendant son sommeil, les oyseaux gasterent tout le bled, dequoy s'estant apperceu le matin, il fut si honteux que, de deux jours, il n'osa se presenter devant son Maistre. Le troisieme jour, devisant avec ses condisciples dans le champ, voilà venir les mesmes oyseaux à leur picorée ordinaire; S. Paul, les voyant fondre dans le champ, dit à ses condisciples : « *Mes freres, prions Nostre Seigneur qu'il nous fasse raison de ces* » *oyseaux, qui nous ont porté si grand dommage.* » Les enfans se mirent à genoux & firent leur priere; puis, environnans le champ, les amasserent en une bande & les menerent au Monastere, comme un troupeau de brebis, &, entrans dans la cour du Monastere où l'Abbé saint Hydultus se promenoit, saint Paul luy dit : « *Mon Maistre,* » *voicy les larrons qui ont gasté votre bled; j'ay prié Dieu qu'il m'en fist raison, &* » *voicy que je vous les presente, afin que vous les punissiez comme bon vous semblera.* » Le S. Abbé, tout estonné de ce miracle, leur donna sa benediction & ainsi s'envolerent vers la Mer, & commença à regarder S. Paul, non plus comme son disciple, mais comme un saint & amy de Dieu.

IV. Ayant demeuré dix ans au Monastere de saint Hydultus, il se sentit puissamment touché du desir de vivre solitairement; il en confera avec son Maistre, lequel, reconnoissant que ce desir venoit de Dieu, luy conseilla de poursuivre son dessein. Ainsi Paul prit congé de son Maistre & de ses condisciples, &, le quinziéme an de son âge, se retira en un lieu desert & écarté, prés d'une métairie qui appartenoit à son Pere, &, s'estant associé douze personnages portez de mesme desir & intention, y édifia une petite Chappelle & treize petites Cellules, éloignées quelque peu l'une de l'autre; ce fut le premier Monastere qu'il bastit, l'an 507, auquel il mena une vie si austere & sainte, que, dans peu de temps, tout le pays circonvoisin y affluoit pour le consulter & se recommander à ses saintes prieres. Il estoit simplement vestu & ne beuvoit ny vin ny biere, ny autre boisson que de l'eau; sa nourriture ordinaire estoit du pain sec & un peu de sel; les Dimanches & festes solemnelles, il prenoit sa refection avec ses douze Confreres & lors, par compagnie, il mangeoit quelque peu de legumes & de poisson; mais de chair jamais il n'en mangea, depuis qu'il fut au Monastere. Ayant atteint l'âge de vingt & deux ans, il fust consacré Prestre (ayant préalablement receu les autres Ordres), par l'Evesque de Guic-Kastel (les Anglois l'appellent à present Winchester) son Diocesain, & chanta Messe, l'an 514, & ses douze compagnons aussi.

V. En ce temps, le Roy Marc, l'un des plus puissans Roys de l'Isle, inspiré de Dieu, se voulut convertir à la Foy de Jesus-Christ, lequel, informé de l'admirable Sainteté de Paul, l'envoya querir, avec ses douze confreres, pour le Catechiser & toute sa Cour. S. Paul fut bien mary de quitter sa chere solitude; mais l'importance d'une si notable conversion fist qu'il postposa sa consolation particuliere à la Gloire de Dieu & augmentation de la Religion Chrestienne (1). Le Roy le receut fort gracieusement & fut par luy instruit & Baptizé, comme aussi les Seigneurs & Princes de sa Cour, & travaillerent si bien, que, dans deux ans, toutes les quatre Provinces du Royaume furent entierément converties & les affaires de la Religion bien établies par tout. Le Roy le voulut faire sacrer Evesque de la Ville Capitale; mais il n'y voulut consentir & commença à penser à sa retraitte, &, en ayant conferé avec Dieu par l'Oraison, un Ange luy apparut & commanda de s'embarquer avec ses Confreres, & qu'il seroit guidé de Dieu en un pays, où il feroit un grand fruit aux Ames. Le Saint en confera avec ses

(1) La religion chrétienne n'avait point à bénéficier d'une augmentation en cette circonstance; Albert Le Grand n'a point saisi qu'il s'agissait ici d'une conversion de la vie trop naturelle à une vie plus parfaite, car il est certain que le roi Marc était déjà chrétien ainsi que tout son entourage. — A.-M. T.

douze Prestres, &, ayant pris congé du Roy (qui, à toute force, le vouloit retenir & le refusa d'une clochette qu'il luy demandoit) il s'embarqua au port de la Ville & vint surgir auprés d'un Monastere de filles, où sa sœur estoit Abbesse, laquelle fut extrémement aise de voir son frere, & passerent trois jours en ce lieu, au bout desquels, saint Paul fit reculer la Mer quatre mille pas loin dudit Monastere (dans lequel elle entroit auparavant aux grandes marées) & commanda à sa sœur & à ses filles de borner la liziere & extremité de petit caillous, lesquels, tout à l'instant (chose étrange!) creurent en grands et hauts rochers, pour servir de bornes à la Mer & comme de fortes digues pour brider sa furie, demeurant seulement une petite voye entre ces horribles écueils au lieu où le Saint & sa compagnie avoient passé, & s'appelloit *Hent-Sant-Paul,* c'est à dire, le chemin de saint Paul (1).

VI. Lequel ayant dit adieu à sa sœur & donné sa benediction à ses filles, remonta sur mer, &, ayant traversé l'Occean Britanique ou Manche d'Angleterre, aborda à l'Isle de *Heussa* ditte en François *Oüessant,* éloignée de la coste du bas Leon de sept lieuës de Bretagne, où ils prirent terre, l'an 517, grayerent leur vaisseau & le tirerent à sec; &, trouvant le lieu solitaire & propre à leur dessein, y édifierent un petit Monastere, consistant en une Chappelle & treize petites Cellules de gazons, couvertes de glays, où ayans vescu six mois, Dieu leur commanda, par un Ange, de s'embarquer de rechef, parce que ce n'estoit pas là le lieu où il devoit s'arrester; à quoy il obeït, & se mit en mer, rengeant la coste de Leon, de l'Oüest à l'Est, sans perdre la terre de veuë, jusqu'au Havre du *Kernic* en la Paroisse de *Plounevez,* où ils se desembarquerent & voulurent de rechef bastir leur Monastere; mais S. Paul eut revelation d'avancer encore en pays; ce qu'il fit, tirant vers la Ville d'Occismor (2). Proche d'icelle il fit rencontre d'un Maistre Berger du Comte Guythure, Gouverneur du Comté de Leon, duquel il s'enquist à qui appartenoit le pays où il estoit, &, ayant appris que c'estoit audit Comte Guythure, qui demeuroit en l'Isle de *Baaz,* vis à vis du Bourg de *Roscow,* il s'y fit conduire, &, par le chemin, rendit la veuë à trois aveugles, leur touchant les yeux de son baston, lequel miracle fust suivi de la guerison de deux muets, ausquels, par sa seule benediction, il rendit l'office de la langue. Les Saints passerent en l'Isle &; entrans dans le Bourg de Baaz, S. Paul rendit la santé à un Paralytique, puis se fit conduire droit au Palais du Comte.

VII. Le Comte le receut amiablement & devisa long-temps avec luy de ses voyages; &, comme ils tomberent sur le propos du refus que le Roy Marc luy avoit fait d'une clochette qu'il luy avoit demandée, voicy entrer les pescheurs du Comte, qui luy aportoient la teste d'un gros poisson qui avoit esté pris au rivage de l'Isle, dans la gueulle duquel on trouva la clochette dont estoit question, laquelle Guythurus donna à S. Paul; cette Cloche se garde encore au Thresor de la Cathedrale de Leon, au son de laquelle on tient que plusieurs malades ont esté gueris & un mort ressuscité. Le Comte, voyant les miracles que Dieu faisoit par les merites de S. Paul, le supplia de délivrer ceste Isle de l'importunité d'un horrible Dragon, long de soixante pieds, couvert de dures écailles, lequel sortoit souvent de sa caverne, &, se ruant sur les prochains villages, devoroit hommes, femmes & bestiaux indifferemment. S. Paul consola le Comte & passa la nuit en prieres avec ses Prestres, &, le matin, dist la Messe & se mist en chemin vers la caverne du Dragon, avec ses Ornemens Sacerdotaux; le Comte & le peuple le suivirent jusqu'à un endroit d'où ils luy monstrerent la caverne du Dragon &

(1) La pieuse abbesse s'appelait Sicofolla; Albert Le Grand n'insiste pas suffisamment sur la vive affection qui existait entre le frère et la sœur et dont le récit de Wrmonoc offre le plus touchant tableau. — A.-M. T.

(2) Wrmonoc ne donne nullement ce nom au *Castellum* abandonné dont saint Paul devait faire sa ville épiscopale. — A.-M. T.

n'oserent passer outre. Il se trouva un jeune Gentil-homme de la Paroisse de *Cleder,* lequel s'offrit d'accompagner S. Paul & jamais ne le quitter; le Saint accepta son offre, &, ayant beny son épée, marcherent contre le Dragon, auquel le Saint commanda de sortir de sa taniere; ce qu'il fit, roulant les yeux, en sa teste, froissant la terre de ses écailles & sifflant si horriblement, qu'il faisoit retentir les rivages circonvoisins. Le saint s'approcha de luy, &, luy ayant jetté & lié son Estolle au col, le bailla à conduire à son Gentil-homme, qui le mena comme un chien en lesse, saint Paul le frappant de son bâton; &, arrivez en l'extremité de l'Isle vers le Nord, il luy osta son Estolle & luy commanda de se précipiter dans la mer; ce qu'il fit, & s'apelle encore à present le lieu d'où il se jetta *Toull-ar-Sarpant,* c'est à dire, l'abysme du Serpent, où la mer fait un croulement & bruit étrange en tout temps, sans aucune cause aparente.

VIII. S. Paul, ayant exterminé le Monstre, fut accompagné du Comte & de tout le Peuple, qui luy rendirent mille remerciemens & luy soûhaitterent mille benedictions; &, en reconnoissance de la valeur, courage & magnanimité de ce jeune Gentil-homme qui avoit accompagné saint Paul, le Comte le nomma de *Ker-gour-na-dec'h,* c'est à dire, en Breton, qui ne sçait fuïr, & luy donna plusieurs beaux privileges; même de là les Seigneurs de cette Maison disent avoir le privilege d'aller seuls à l'Offrande, avec l'épée au costé & les éprons dorez, le Dimanche aprés les Octaves, de saint Pierre & S. Paul, qui est le jour de la Dedicace de l'Eglise de Leon. Le Comte Guythure, desirant retenir saint Paul prés de soy, luy fit present de son Palais, avec toutes ses apartenances, & se retira en la ville d'Occismor, où il transfera sa Cour & ceda au Saint tous les revenus qu'il possedoit en l'Isle de Baaz, luy fit, de plus, present d'un Livre d'Evangiles, qu'il avoit ecrit de sa propre main, lequel se garde encore à present au Thresor de l'Eglise Cathedrale de Leon, & Guillaume de Rochefort, Evesque de Leon, le fit couvrir d'argent doré, l'an 1352, avec apposition des Armes de Leon & de Rochefort. Saint Paul remercia le Comte, &, à sa requeste, de ce Palais fist un Monastere, pour la construction & accomodation duquel, il obtint miraculeusement une fontaine, posant son baston en terre. Le bastiment achevé, le Saint s'y logea, avec ses douze Prestres & nombre de jeunes hommes qui, quittans le monde, s'y rendirent Religieux.

IX. Les Leonnois, destituez de Pasteur, voyans la Sainteté admirable de Paul, le desirerent avoir pour leur Evesque & le voulurent enlever de son Monastere pour cet effet; mais le Comte Guythure les avisa d'y proceder d'une autre methode & dit qu'il falloit le prier d'aller jusques à Paris porter des Lettres de consequence au Roy Juduval, (lors refugié en la Cour de Childebert Roy de Paris) & obtenir de Sa Majesté la confirmation des Lettres & Possessions que le Comte & les autres Seigneurs avoient donné de son nouveau Monastere, & que, par les lettres, on supplioit instamment le Roy de le faire sacrer Evesque de Leon. La chose fut faite tout ainsi que le Comte l'avoit conseillé, & le Saint alla à Paris, accompagné de deux de ses Confreres, ayant laissé le Gouvernement de son Monastere à S. Jaoua. Les Roys Childebert & Juduval furent fort aises de son arrivée; car ils avoient esté déjà informez de sa sainteté & des merveilles qu'il avoit operé en Bretagne. S. Paul salua humblement leurs Majestez, &, ayant fait sa harangue & rendu raison de sa legation, presenta au Roy Juduval les lettres du Comte Guythure & des Leonnois, tous lesquels le supplioient instamment de faire sacrer saint Paul Evesque de Leon. Le Roy Juduval, ayant leu la lettre, la communiqua au Roy Childebert, lequel fut d'avis qu'on donnast contentement aux Leonnois; & le Roy Juduval dit au Saint que tres volontiers il accordoit aux Leonnois, ses sujets, leur requeste & le nommoit pour Evesque de Leon (luy mettant en main une Crosse d'Yvoire); & de plus confirmoit toutes les lettres, heritages & revenus qui luy avoient esté donnez, & luy donnoit sa Ville d'Occismor, l'Isle *d'Heussa* & tout le territoire *d'Ackh* au Leon, avec

tout le revenu qui luy estoit deu esdites terres. Saint Paul, qui n'avoit encore rien sceu de l'intention des Leonnois, ny du contenu de leurs lettres, fut bien estonné de ces paroles, &, se jettant à genoux, la larme à l'œil, supplia le Roy Juduval de ne luy mettre sus une telle charge trop pesante pour ses foibles epaules; mais il ne peut divertir le Roy de son dessein, de sorte qu'il luy fallut consentir, & fut, le Dimanche suivant, sacré à Paris &, deux jours aprés, prit congé des Roys Childebert & Juduval & s'en retourna en Bretagne.

X. Le Comte Guythure, averty que le Saint s'en retournoit, se rendit, avec toute sa Noblesse, en la Ville de Morlaix (laquelle en ce temps-là, tant de çà que de là la riviere de *Keuleut*, estoit membre du Comté de Leon, & ne fut incorporé au Duché qu'en l'an 1177), où il luy disposa une magnifique reception, & de là le conduirent à Occismor, où il fut receu de tout le Clergé & du peuple, puis conduit dans l'Eglise Cathedrale (fondée jadis par le Roy Conan Meriadech) où il fut sis en son Siege Episcopal, & donna sa benediction à tout le peuple. Incontinent, il se mit à establir l'ordre & police requis pour le gouvernement de son Diocese, lequel il divisa en trois Archidiaconez : *Leon, Ackh* & *Kimilidili*, fit le departement des Paroisses; rebastit les Eglises & Monasteres que le Saxon Corsolde avoit rasez; fonda deux autres Monasteres, outre celuy de Baaz, l'un en la Paroisse de *Kerloüan*, nommé *Kerpaul*, & l'autre en la Paroisse de *Plougar*, appellé *Mouster-Paul*, & celuy de *Land-Paul*, à present Paroisse, (lesquels furent ruïnez par les Normands l'an 878), desquels, comme de pepinieres & seminaires de Sainteté & Doctrine, il tiroit des gens doctes & pieux, pour en faire des Recteurs & Curez par son Diocese. Il fit Grand Vicaire S. Guevrock & pourveut ses douze Prestres des principales dignitez & canonicats de sa Cathedrale (1). Il alla au Faou, en Cornoüaille, & y extermina un pernicieux Dragon, qui infectoit toute la contrée, & délivra le Seigneur du Faou du malin esprit ; lequel, à sa persuasion, fonda le Monastere de *Daougloas*, en Cornoüaille, puis s'en retourna en son Evesché.

XI. Quelque temps aprés, redoutant la pesanteur de sa charge Pastorale & épris du desir de la retraitte & solitude, il se resolut de se demettre de son Evesché & le resigner à son Neveu S. Jaoua, lequel, d'Abbé de Baaz, estoit devenu Abbé de *Daougloas* & Recteur de Brazpars, en Cornoüaille. A cette occasion, il assembla tous ses Chanoines en la Salle de son Manoir, &, en leur presence, resigna son Evesché à S. Jaoua; &, l'ayant envoyé à Dol, pour estre sacré par S. Samson, Archevesque du lieu, lors Metropolitain de Bretagne, se retira en son Monastere de Baaz, au grand contentement de ses Religieux & des Insulaires, & ce l'an 553. Saint Jaoua n'ayant vescu qu'un an, deceda le 2 jour de Mars 554, à Brazpars; cela fut cause que S. Paul vint à Occismor & présida à l'élection qui fust faite de Tiernomallus, Chanoine de Leon, lequel, estant decedé peu de temps aprés son sacre, fit que S. Paul quitta encore une fois son Monastere & vint à Occismor, Officia aux obseques du defunt Evesque & puis assista à l'assemblée de l'élection, où il fut instamment supplié de reprendre le gouvernement de l'Evesché; à quoy il condescendit, vaincu des importunitez de son Clergé. Il receut à penitence le Seigneur Gurguidus, de la Noble & ancienne Maison de Tremazan-le-Chastel, pour avoir inopinement tué sa sœur sainte Haude, laquelle ayant devotement

(1) Albert vient de nous dire que des établissements religieux créés par lui il tirait d'excellents prêtres pour desservir les églises secondaires; en effet l'Eglise de Bretagne était alors essentiellement monastique; les prêtres que le Saint avait amenés de l'Ile étaient aussi des moines et demeurèrent tels jusqu'à la fin. Je donne ici leurs noms d'après l'*Histoire de Bretagne*, tom. I, p. 342 : 1 *Woednovius-Towoedocus*, 2 *Toetheus-Tochicus*, 3 *Hercanus-Herculanus*, 4 *Toseocus* surnommé *Siteredus*, 5 *Jahoevius* (saint Jaoua ou Joévin), 6 *Tigernmaglus*, 7 *Gellocus*, 8 *Bretowennus*, 9 *Boius*, 10 *Winniavus*, 11 *Lowenanus*, 12 *Chielus*. — Dans cette pieuse colonie il y avait en outre le diacre *Decanus* et le maître des moines *Quonocus-Toquonocus*. M. de la Borderie me semble dans le vrai en traduisant ce dernier nom par Tégonec. — A.-M. T.

accomplie, il vint trouver S. Paul, lequel vid un brandon de feu, comme un globe, sur sa teste, d'où il prit occasion de changer son nom & l'appella *Tanguidus,* du mot breton *Tan,* qui signifie feu ; il le fit vétir & instruire en son Monastere de Baaz, & puis il le fit Prieur du Monastere du Relecq, & enfin premier Abbé du Monastere de Loc-Mazé Traoun, en bas Leon. Enfin, S. Paul, sentant ses forces diminuer de jour à autre, se demist pour la seconde fois, de sa charge Pastorale, & fit élire en son lieu Cetomerinus, un de ses douze Prestres & disciples & Chanoine de sa Cathedrale, homme pieux & sçavant, lequel fut solemnellement sacré, l'an 566. Incontinent aprés ce Sacre, S. Paul se retira en son Monastere de Baaz, où il demeura, y vacquant en continuelles Oraisons, Jeusnes, Veilles & autres austeritez, jusqu'à l'âge decrepit de cent deux ans, qui fut l'an de grace 594 que Nostre Seigneur le voulut recompenser de ses travaux. Il estoit si attenué, sec & décharné, pour les rigueurs & austeritez dont il mattoit son corps, nonobstant son grand âge, qu'il n'avoit plus que la peau simplement étenduë sur les os.

XII. Une nuit, aprés Matines, comme il se fut jetté sur son pauvre grabat pour prendre quelque repos, un Ange entra dans sa Cellule, laquelle fut incontinent remplie d'une grande clarté, & luy dist : « *O Paul! tu as puissamment combattu & as heureuse-* » *ment courru la carriere de cette vie mortelle; reste à present que le Seigneur, auquel* » *tu as si fidellement servy, te donne le loyer & recompense que tu as meritez; c'est* » *pourquoy tiens toy prest & appareillé à Dimanche prochain, que tu entreras en la* » *Gloire de ton Seigneur.* » Cela dit, l'Ange disparut, mais non la clarté qui remplissoit la chambre. Le Saint, bien aise de si bonnes nouvelles, rendit grace à Dieu &, le matin venu, celebra la Sainte Messe avec une devotion extraordinaire; puis, ayant convocqué tous ses Moynes, leur fit une belle Predication, les exhortans à la charité, humilité, patience & toutes autres sortes de vertus & sur tout à l'Observance de leur vœu & de la Regle, leur manifestant que sa derniere heure approchoit, leur predisant le jour & l'heure qu'il devoit passer de ce monde. Il donna ordre au gouvernement de tous ses Monasteres & envoya prier l'Evesque Cetomerinus de le venir voir ; ce qu'il fit, accompagné des principaux de ses Chanoines & de nombre de Noblesse & habitans de Leon. Il se mit au lict, se sentant saisi d'une violente fievre, & fit ses dernieres ordonnances; &, sur ce que le bon Prelat Cetomerinus luy recommandoit son Eglise Leonnoise, faisant un sousris, luy dist, d'un esprit prophetique : « *Ne vous mettez pas* » *en peine, Dieu en aura soin & y pourvoira d'un Prelat qui vous succedera & sera tres* » *saint; il se nommera Goulven, & achevera ce que j'avois bien avancé dans mon* » *Diocese* ; » puis se tournant vers ses Moynes, qui estoient tous agenoüillez autour de sa couche, pleurans à chaudes larmes le decés de leur S. Pere, leur predit le different qui se devoit élever entre les Chanoines de l'Eglise Cathedrale & eux, touchant le lieu de sa sepulture & les pria de consentir qu'il fust enterré dans sa Cathedrale, parce qu'il avoit sceu par revelation que son Corps devoit estre visité par les Pelerins, ausquels seroit chose incommode & dangereuse de passer & repasser si souvent le courant de mer qui est entre le Bourg & l'Isle de Baaz ; aprés, il leur donna sa benediction, leur demanda pardon, &, les entendant sanglotter, leur dist : « *Que veut dire cecy? (mes chers* » *Freres) portez-vous envie à mon bon-heur? Ne vous affligez pas de mon depart, vivez* » *selon la Regle & l'exemple que je vous ay monstré & Dieu demeurera avec vous.* »

XIII. Ayant dit ces paroles, le mal le pressant, il pria l'Evesque Cetomerinus de luy administrer le Viatique & le Saint Sacrement d'Extreme-Onction, lequel il receut avec une grande reverence & devotion, aidant luy-mesme & respondant à l'Evesque. Cette Ceremonie achevée, il se tourna encore une fois vers ses Freres, &, levant la main, leur donna de rechef sa benediction, disant : « *La Benediction de Dieu Tout-Puissant, Pere,* » *Fils & Saint-Esprit, demeure toûjours avec vous ;* » &, puis ayant les yeux collez sur

l'Image du Crucifix, sans demonstration de douleur quelconque, il rendit sa sainte Ame entre les mains de son Createur, le Dimanche, douzieme jour de Mars, l'an de grace cinq cens nonante-quatre, le cent deuxième de son âge, seant à Rome saint Gregoire le Grand, le dixiéme de l'Empire de Maurice, la premiere du regne de Hoël troisieme du nom, Roy de Bretagne Armorique, Juhaël, fils de Juduval, regnant en basse Bretagne, & en France Chilperic second du nom. Le corps fut lavé & revétu de ses Ornemens Pontificaux, posé sur un lict honorable dans la Nef de l'Eglise du Monastere de Baaz, où il se rendit si grande affluence de peuple pour reverer & toucher par devotion ce saint Corps, que le courant de Mer, qui est entre le Bourg de Roscow & l'Isle de Baaz, estoit couvert de Batteaux, Cocquereaux, Chalouppes & Gondoles, qui passoient & repassoient le peuple.

XIV. Tout l'appareil des obseques estant prest, Cetomerinus, revetu Pontificalement, accompagné de ses Chanoines & du Clergé Leonnois, se presenta pour lever le saint Corps & le conduire à la Barque qu'on avoit équippée pour le passer en terre ferme; mais les Moynes de Baaz s'y opposerent, ne se voulans, pour rien, dessaisir de ce saint Corps; les Insulaires Leonnois en dirent de mesme, &, de parole en parole, en vinrent aux menaces. Les Insulaires disoient pour leur raison qu'il estoit mort chez eux, là où il avoit premierement residé; les Chanoines & habitans d'Occismor repondoient qu'il y avoit esté leur Evesque, &, partant, estoit seant qu'il fut inhumé en sa Cathedrale; que les derniéres volontés, lors qu'elles sont justes, doivent estre inviolablement executées; que le Saint, au lict de la mort, avoit declaré vouloir que son Corps fust enterré en sa Cathedrale. Enfin, aprés plusieurs repliques, l'Evesque Cetomerinus, certain de ce que S. Paul luy avoit ordonné en ce cas, fit faire deux chariots couverts, & à chacun fit joindre un couple de bœufs, les disposant tellement au milieu de la plaine, que l'un regardoit vers Occismor, l'autre vers le Monastere de Baaz; puis, ayant fait apporter le S. Corps, on le mist également sur ces chariots; de sorte que la moitié estoit sur l'un & l'autre moitié sur l'autre, laissant en l'option du saint Corps d'aller où bon luy sembleroit. Chose merveilleuse! si tost qu'on eût levé le saint Corps sur les chariots, il disparut si soudainement, qu'encore bien que tout le peuple le regardast, aucun ne pût scavoir ce qu'il devint, &, les bœufs commançans à marcher, traînerent leurs chariots, l'un vers la barque des Leonnois, l'autre vers le Monastere de Baaz.

XV. Les Moynes & les Insulaires suivirent leur chariot, &, estans arrivez au Monastere, leverent le couvercle & ne trouverent rien dedans. Le Clergé & le peuple de Leon, ayant passé la mer, firent de même & trouverent le Corps en leur chariot, lequel ils conduîrent en grande joye & solemnité en l'Eglise Cathedrale, où, l'Office de ses obseques solemnellement celebré, il fut inhumé en un sepulchre au milieu du chœur; mais ce saint Thresor ne fut pas long-temps caché sous terre, que Dieu ne le manifestast par grands miracles, si frequens, que saint Goulven, successeur de Cetomerinus, le leva de terre & colloqua ses saints Ossemens, richement enchassés, parmy les autres Reliques de son Eglise de Leon, où ils ont esté reveremment gardez & religieusement visitez par les Bretons & estrangers jusques à l'an de grace 878, que les Danois, estans descendus en Bretagne Armorique, ravagerent le pays, renversans les Eglises, brûlans les saintes Reliques & mettans tout à feu & à sang par tout où ils passoient. Liberal, pour lors Evesque de Leon, enleva les Reliques de S. Paul & les porta au Monastere de S. Florent, là où elles ont demeuré jusques à l'an 1567, que les Huguenots, s'estans rendus maistres de ce celebre Monastere, brûlerent ou jetterent les saintes Reliques et butinerent les riches Chasses où elles estoient encloses.

XVI. Le Bien-heureux Pere Felix, natif du Diocese de Cornoüaille, s'estant retiré en l'Isle d'Oüessant, ayant entendu que le Corps de S. Paul avoit esté transporté à

S. Florent, se resolut d'y aller visiter ses sacrées cendres; il voulut premierement en conferer avec l'Evesque de Leon; il vint à Occismor, (qui s'apelloit Kastel-Paul), où il visita le sepulchre du Saint, puis, estant monté sur Mer pour poursuivre son voyage, il fut délivré d'un inévitable naufrage, ayant reclamé les glorieux saints Paul & Benoist à son secours (1). La memoire de ce glorieux Prélat a esté si douce aux Leonnois, qu'ils ont donné son Nom à la Ville principale, Siege des Evesques, Seigneurs & Comtes de Leon (2), luy faisant quitter son ancien nom d'Occismor, pour estre nommée la Ville de Saint Paul.

Cette Vie a esté par nous recueillie de Pierre de Natalibus, liv. 3, chap. 195; Molanus, és Additions sur Usward, le 12 Mars; F. Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, liv. 21, chap. 22; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, chap. 8, § 12; Thritemius, des Hommes Illustres de l'Ordre de Saint Benoist, liv. 3, chap. 48, et liv, 4, chap. 134; Robert Cœnalis, de re Gallica, *liv. 2, perioche 6; Jean du Bois, qui l'a tirée* ex Bibliotheca Floriacens.; *Benoist Gononus, és vies des Peres d'Occident, liv. 2. pag. 136, et en la vie de Saint Felix, liv. 3; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, et le Sr. d'Argentré, en son Histoire; Antoine de Yepes, en sa Cronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sur l'an 562, pag. 579; Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum, *liv. 2, chap. 78, en la Colomne des Docteurs; René Benoist, en son Legendaire qu'il a prise des Archives de la Cathedrale de Leon; Friard en ses Additions* Legendari de Ribadeneira; *tous les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne; les Legendaires M SS. de Leon, Treguier et Nantes, et les M SS. des Vies des Saints Jaoua, Goulven et Tanguy.*

ANNOTATIONS.

L'ECOLE HAGIOGRAPHIQUE DE LANDEVENEC ET L'HISTORIEN DE SAINT PAUL-AURÉLIEN (A.-M. T.).

Le IXe siècle a été pour la Bretagne une époque littéraire relativement féconde, mais dont toute la littérature se compose surtout de Vies de saints et de pièces liturgiques. « Il y eut, dit M. de la Borderie (3), une entente, tout au moins une vive émulation entre tous les monastères de Bretagne pour faire revivre les grandes figures de leurs fondateurs et des vénérables apôtres de la péninsule armoricaine. On n'était point, il s'en faut, sans documents sur leur compte. Il y en avait dans la plupart des églises, sous forme rudimentaire, éparpillés çà et là... Les auteurs du IXe siècle recherchèrent tout cela, et même les vieilles traditions orales dont le caractère grave, sérieux, atteste l'authenticité. Unissant, coordonnant ces matériaux divers quelque peu incohérents, l'hagiographe en composait une œuvre logique, d'allure régulière, faisant saillir nettement en pleine lumière la physionomie grandiose du vénérable patron. Bien que beaucoup de ces Vies, écrites ou récrites au IXe siècle aient disparu au siècle suivant dans le désastre des invasions normandes, il en a échappé une dizaine qui permettent d'apprécier le caractère de ces œuvres. Dans ce sauvetage, les saints de la Domnonnée ont eu la meilleure chance; ils ont gardé presque tous leurs biographes du IXe siècle : d'abord les abbés-évêques créateurs des grands sièges, saint *Brieuc,* saint *Tudual,* saint *Samson,* saint *Malo ;* les fondateurs d'abbayes

(1) Voy. sa vie au 9 de mars. — A.

(2) Ainsi s'intitulaient en effet les Evêques de Léon, mais non sans avoir à subir les protestations des ducs de Rohan, princes de Léon. — A.-M. T.

(3) Tome II, p. 291.

et d'ermitages, saint *Magloire,* saint *Mewen,* saint *Léri;* les deux grands apôtres de l'extrémité occidentale de l'Armorique, saint *Gwennolé* en Cornouaille, saint *Paul Aurélien* en Léon ; dans le Vannetais saint *Guenaël,* et surtout la grande figure monastique bretonne du IXe siècle, saint *Conwoion.*

» Dans cette littérature historico-hagiographique, il y avait — si l'on peut dire — deux écoles, l'une ayant son centre à Landevenec, l'autre à Redon. Landevenec au IXe siècle était toujours florissant; le goût des lettres semble s'y être éveillé de bonne heure et y avoir été très vif; mais la prolixité y fut le mal chronique, mal qui s'aggrava encore quand Wrdisten devint l'abbé de ce monastère (870 à 875). Savant, il l'était à peu près autant qu'on pouvait l'être de son temps, en son pays ; très versé dans la science des Ecritures, dans la fréquentation des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, notamment de saint Augustin, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, Cassiodore, Isidore de Séville, dont les noms lui sont très familiers, il avait étudié avec soin l'histoire de la race bretonne des deux côtés de la Manche, rejetant les fausses légendes qui commençaient à se répandre et puisant aux meilleures sources, aux écrits de Gildas. Il avait aussi une passable teinture de la littérature ancienne, plus d'une fois il cite Virgile. Il produisit une œuvre qui eut en Bretagne un grand renom et exerça une grande influence, — une triple Vie de saint Gwennolé, fondateur de Landevenec le plus ancien et le plus renommé des monastères bretons. La première de ces Vies tient plus de cent pages in-octavo. Pour réciter à l'office et former la leçon de la fête du saint, il rédigea un résumé substantiel de six pages seulement. Enfin, il composa en hexamètres latins bien tournés, faciles à lire, une troisième Vie, récit rapide d'environ 400 vers, qui fut sans doute le véhicule le plus efficace de la gloire du saint, mais qui dans l'esprit de Wrdisten était bien loin d'avoir l'importance de la première ; celle-ci est une sorte de somme de théologie où tous les actes du saint donnent lieu à d'infinis commentaires ; outre ceux qui sont liés au récit il y a dans l'œuvre une dizaine de chapitres uniquement remplis de réflexions pieuses ou de considérations théologiques. Pour qui ne cherche dans cette Vie que l'histoire du saint, la moitié du texte est à passer... Cette redondance stérile a été appelée par les écrivains du temps *garrulitas britannica,* le bavardage breton.

» Ce système, dans une certaine mesure, fit école. Wrdisten, très zélé pour les lettres, s'ingéniait à stimuler autour de lui le travail intellectuel ; excités par son exemple, plusieurs de ses moines s'y adonnèrent et prirent nécessairement pour modèle les œuvres de leur abbé. Parmi ces disciples, trop fidèles imitateurs du maître, on doit noter Wrmonoc, auteur d'une *Vie de S. Paul Aurélien* composée en 884, et qui dit dans sa préface :

» Si j'ai osé entreprendre une telle œuvre, j'y ai été excité par le zèle de mon maître Wrdisten, qui en l'honneur de Gwennolé, son saint et le mien, a construit un admirable monument littéraire. C'est sous la discipline de cet abbé et dans le monastère régulier de ce saint que j'ai écrit mon œuvre. Sous les ailes protectrices de l'un et de l'autre, j'espère être préservé de la dent des envieux.

» Wrmonoc suit la méthode digressive de son maître, toutefois ses digressions sont moins longues, mais son style est extrêmement verbeux...

» Tout autres sont les caractères, les qualités des œuvres du IXe siècle sorties de l'école de Redon, entre autres, au premier rang, les *Actes des saints de Redon,* puis les Vies de *S. Brieuc,* de *S. Magloire,* de *S. Mewen* (ou S. Meen) et de *S. Léri,* etc. Toutes ces productions se distinguent par un style sans prétention littéraire, mais net, aisé, franc d'allure, peignant fortement, par des traits précis et pittoresques, les mœurs, les lieux, les hommes, les choses. »

Comme je l'ai déjà dit, les trois Vies de saint Guénolé se trouvent dans le cartulaire de Landevenec ; la Vie de saint Paul-Aurélien par Wrmonoc n'était plus connue que par l'abrégé qu'en avait fait un moine de Fleury-sur-Loire; dom Plaine va nous apprendre lui-même comment, au cours de ses infatigables recherches, il eut le bonheur de la retrouver : « La Vie écrite par Wrmonoc était encore inédite. On la recherchait, mais en vain, depuis bien longtemps, quand je

la trouvai enfin à Paris (Bibliothèque nationale), parmi les manuscrits latins, elle portait le nº 12,942 ; à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain elle avait porté le nº 953 ; mais elle avait appartenu primitivement à l'abbaye de Cluny.....

« L'auteur de la Vie de saint Paul-Aurélien n'a pas de biographie... Il y a lieu de croire qu'il était originaire du pays de Léon, peut-être même de l'île de Batz. On peut, du moins, ce nous semble, tirer cette conjecture de la vénération particulière qu'il avait pour saint Paul et des localités qu'il mentionne dans le cours de son récit comme les ayant vues de ses yeux. »

C'est peut-être ici le lieu de dire que dans ses grandes lignes la Vie de saint Paul par Albert Le Grand ne s'écarte guère du récit de Wrmonoc, mais il y ajoute tout ce qui est relatif à saint Tanguy et au séjour de saint Joévin ou Jaoua en Cornouaille ; il n'indique pas les nombreuses stations de saint Paul dans le pays de Léon.

SAINT JAOUA, TIGHERNOMAGLE ET KETOMEREN, ÉVÊQUES DE LÉON (A.-M. T.).

On a beaucoup discuté sur la situation que ces pieux personnages ont occupée près de saint Pol-Aurélien : étaient-ils vraiment ses successeurs? Le premier titulaire de l'évêché de Léon avait-il tout à fait déposé le fardeau de l'épiscopat, ou bien a-t-il seulement voulu se donner dans chacun d'eux un coadjuteur ? Nous ne répondrons pas à ces questions, parce que nous ne croyons pas pouvoir les résoudre avec certitude, mais confiant dans l'autorité de M. de la Borderie, nous citerons ce qu'il dit sur les évêques auxiliaires que se donnaient quelques prélats, tant dans la Grande que dans la Petite-Bretagne. Voyons d'abord ce qui, d'après le savant historien, se passait en Cambrie au cours du VIe siècle : « Au sommet, un évêque principal dont la primatie (si le mot n'était bien gros pour la chose, disons seulement la supériorité) n'est point attachée à un siège, mais ambulatoire, de façon à se fixer toujours sur la tête du plus digne. Cet évêque principal est en même temps le chef du monastère ; la vie de saint Teliau parle à chaque instant des frères et des disciples qui l'entourent. — Pour l'assister, l'éclairer dans son gouvernement épiscopal, il y a près de lui une assemblée, *le synode,* dont les membres sont désignés sous le nom de *majores,* ce qui embrasse les ÉVÊQUES et les abbés et en général tous les personnages notables de l'ordre ecclésiastique. Ce synode délibère sur toutes les affaires importantes de la région. Il va même jusqu'à donner parfois des abbés aux monastères ; il concourt, avec L'ÉVÊQUE PRINCIPAL, à former ces arrondissements épiscopaux, variables, qui étaient confiés à des évêques auxiliaires, souvent sans doute à des abbés-évêques. Tout cela compose une organisation ecclésiastique passablement différente de ce qui existait en Gaule et dont nous devons retrouver la trace dans les établissements formés sur la terre armoricaine par les émigrés de l'île de Bretagne. » (Tom. I, p. 278).

Après avoir lu ces lignes on comprendra mieux ce qui suit :

« Saint Paul-Aurélien paraît avoir usé assez largement de ces évêques auxiliaires, dont l'emploi, nous l'avons vu, était fréquent dans l'île de Bretagne. Parmi ces auxiliaires on doit compter... *Johevius* ou *Jaoua* et *Tighernomagle* nommés dans la vie de saint Paul ; et enfin cet illustre apôtre se déchargea tout à fait de l'épiscopat entre les mains de *Ketomeren* qui lui survécut. » (Tom. II, p. 268).

LES RELIQUES DE SAINT PAUL-AURÉLIEN (A.-M. T.).

Albert Le Grand avance plusieurs erreurs sur les reliques de saint Paul : non seulement il n'est pas exact que saint Goulven *les leva de terre,* mais au temps de Wrmonoc, elles étaient toujours dans le tombeau. L'évêque de Léon *Libéral* n'était pas homme à s'occuper

de rendre honneur aux reliques des saints ; il fut du nombre des prélats simoniaques qui donnèrent leur démission sur les injonctions de Nominoé. Ce fut l'évêque Mabbon qui transporta les reliques de saint Paul à Fleury où Saint-Benoît-sur-Loire (et non Saint-Florent) vers 954, par conséquent quand le danger des profanations normandes avait cessé d'exister ; Mabbon ne revint point à son église et mourut à Fleury.

Les reliques du saint apôtre de Léon furent traitées avec grande vénération par les moines de cette abbaye ; « la châsse de saint Paul fut mise, dit dom Lobineau, auprès de celle de saint Benoit, et toutes les deux furent couvertes d'une caisse revêtue d'argent. » On ne sait pas d'une manière précise ce qu'elles devinrent depuis le pillage du monastère par les calvinistes, mais il est bien probable qu'elles furent livrées aux flammes après avoir été l'objet des moqueries et des blasphèmes des huguenots, ces doux apôtres de la tolérance.

Il ne subsiste donc plus des reliques de saint Pol que son étole à l'île de Batz, son chef, un os d'un bras, une phalange d'un doigt, enfin sa cloche conservés dans sa cathédrale.

Où, comment et par qui ces restes vénérables furent-ils soustraits aux profanations des terroristes ? — J'ai fait tout ce qui était possible pour arriver à le savoir et mes perquisitions sont demeurées parfaitement inutiles.

Le 18 juillet 1889 j'étais à Saint-Pol de Léon ; depuis plusieurs mois je publiais dans la *Semaine religieuse* une série d'articles sur « Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs (1). » J'avais à parler des reliques du saint ; j'avais quelques raisons de croire que les *authentiques* qui s'y rapportaient étaient enfermés dans les reliquaires ; je me fis donc autoriser par Mgr Lamarche à briser les sceaux qui pourraient se trouver sur les deux châsses, et après l'examen du contenu, à sceller de nouveau les reliquaires au moyen du sceau à ses armes qu'il voulut bien me confier. Je trouvai intacts plusieurs cachets de cire rouge aux armes de Mgr Nouvel, et ayant ouvert les reliquaires j'y découvris suivant mes prévisions les pièces établissant la reconnaissance des reliques de saint Pol par Mgr Dombideau de Crouseilhes le 6 juillet 1809, sur le témoignage de MM. de Poulpiquet et Le Dall de Tromelin, ses vicaires généraux, et qui autrefois comme chanoines de Léon avaient vu et porté solennellement ces mêmes reliques. Outre les restes de saint Pol, ils avaient reconnu également une Epine de la Couronne de Notre-Seigneur, dans un tube de cristal ; des reliques de saint Hervé (avec différentes pièces s'y rapportant et dont nous aurons à parler à la suite de la Vie de ce saint) ; enfin une relique considérable du grand diacre martyr saint Laurent.

A l'authentique de Mgr Dombideau était jointe une autre pièce établissant que le 12 octobre 1839 M. Guillaume Le Toux, aumônier des Ursulines de Saint-Pol, en vertu d'une commission spéciale donnée le 25 mars précédent par Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, (l'ancien chanoine de Léon, ancien vicaire général de Quimper, devenu évêque) retira les reliques précitées de deux boîtes « en bois ordinaire » et les déposa « dans des boîtes en bois d'ébène, soutenues par des socles, à quatre frontons funéraires, le tout avec astragales de citronnier, revêtues d'ornements argentés, et surmontées du buste de saint Paul. »

En effet, il avait bien raison de parler des frontons funéraires qui faisaient le plus bel ornement de ces chefs-d'œuvre du faux goût.

En publiant dans la *Semaine religieuse* le résultat de l'examen des deux reliquaires en question et de leur précieux contenu, j'insinuai que la dévotion aux reliques de saint Pol et au saint lui-même ne se manifestait guère. Cette affirmation, absolument conforme à la vérité, n'était pas donnée sous une forme blessante, pourtant elle excita certains mécontentements ; mais le

(1) Ces articles ont depuis été réunis en volume ; l'édition n'en est pas entièrement épuisée ; cet ouvrage se trouve chez Mlle Cocaign et M. Lazennec, libraires à Saint-Pol de Léon. De concert avec M. l'abbé Abgrall j'ai aussi publié une Vie abrégée de saint Pol avec des illustrations très bien exécutées par la Société de Saint-Augustin, à Lille. Elle se trouve chez les mêmes libraires, à la sacristie de la Cathédrale de Saint-Pol de Léon, et chez M. J. Salaun, libraire à Quimper.

vénérable archiprêtre de Saint-Pol de Léon, M. Messager, n'eut plus qu'une pensée : remettre en honneur le culte du patron de sa cathédrale et de tout le Léon, et malgré certaines oppositions dont il fallait tenir compte il eut la joie d'arriver à son but. Il fit faire pour son bien-aimé saint Pol la plus belle châsse que purent créer un architecte comme M. Abgrall, un orfèvre comme M. Armand Calliat; et quand ce chef-d'œuvre fut prêt à recevoir son contenu, M. Messager malgré son âge et sa santé délabrée, fit organiser une fête d'une incroyable magnificence. Nous ne pouvons ici entrer dans les détails; la *Semaine religieuse* a rendu compte très longuement et très complètement des grandes fêtes des 4, 5 et 6 septembre 1897. Heureuses les villes où, comme à Saint-Pol, l'harmonie la plus parfaite, l'entente la plus cordiale existe entre l'autorité paroissiale et l'autorité municipale. Le Maire, M. le comte Budes de Guébriand, et tout son conseil prirent part très effectivement et très généreusement à cette organisation. La vieille capitale du Léon vit ces jours-là dans ses murs des pèlerins venus de bien loin, des prêtres de bien des diocèses, et presque tous les prêtres du diocèse de Quimper; autour du sanctuaire une belle couronne de prélats : Son Eminence le Cardinal Labouré, notre métropolitain, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo; notre évêque, Mgr Valleau; Mgr Ardin, archevêque de Sens; Mgr Potron, de l'Ordre de saint François, évêque de Jéricho; Mgr Dubourg, évêque de Moulins; le Révérendissime Dom Bernard II, Abbé de Notre-Dame de Thymadeuc, de l'ordre de Citeaux; Mgr J. Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté.

A la grand'messe, le dimanche 5, Mgr l'Evêque de Moulins prononça *en breton* le panégyrique de saint Paul-Aurélien. Jamais un saint ne fut mieux loué; jamais notre vieille langue ne fut mieux parlée.

Un an après, le souvenir de la translation était célébré dans une belle fête que je n'ai pas eu le bonheur de voir, mais dont il m'est arrivé quelques échos; cette fois ce ne fut pas le breton mais ce fut la langue française qui servit à l'éloge du saint évêque, et l'orateur fut Mgr Dulong de Rosnay; si je n'ai pas entendu ce panégyrique, j'ai eu du moins la joie de le lire (1).

Depuis les fêtes de septembre 1897 la dévotion à saint Paul-Aurélien n'a cessé de se manifester devant ses reliques toujours exposées sur le gracieux autel surmonté du reliquaire et d'une bien belle statue (2). Ce n'est qu'un retour à un passé lointain, comme le prouvera le récit suivant que j'emprunte encore à M. de la Borderie : « Le diacre Bili, dans le dernier chapitre de sa Vie de saint Malo, raconte que se trouvant, un certain mois de janvier, au pays de Léon dans la ville de Castel-Paul où résidait alors l'évêque Dotwoion, il alla un jour avec quelques clercs se promener du côté de la mer, pour s'exercer ensemble au chant psalmodique. Dans cet exercice musical il y avait des pauses plus ou moins longues remplies de vives causeries — et sur quoi? sur les vertus, les mérites des saints de Bretagne. Naturellement les Léonais vantaient beaucoup leur saint Paul. Mais un prêtre du diocèse d'Aleth, du plou de Giliac (aujourd'hui Guillac), appelé Budhoiarn, qui était là d'aventure, se permit d'égaler, de préférer même à Paul-Aurélien son patron saint Malo. Un clerc de Castel-Paul, appelé Licon, releva vivement le gant et s'écria :

« — Il n'y a pas, dans toute la Bretagne, un saint qui vaille notre saint Paul!

« Au même instant une troupe d'oiseaux de mer qu'on appelait des *albigants* (3) vint s'abattre dans la campagne où se promenaient les clercs. Licon, pour décider du mérite respectif des deux patrons, proposa de lancer des pierres aux albigants en invoquant tantôt l'un, tantôt l'autre. Lui-même, quand il invoquait Malo tuait des albigants, quand il invoquait saint Paul il les manquait. — D'où joie immodérée de Budhoiarn et triomphe de saint Malo, à qui l'évêque de Léon lui-même décerna dans son diocèse de nouveaux honneurs. »

(1) Edité chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

(2) L'autel a été dessiné par M. l'abbé Abgrall et la statue est une des meilleures qui soient sorties des ateliers de M. Cachal-Froc.

(3) Ces oiseaux ressemblaient, dit-on, à des oies de petite taille.

VOYAGES DE SAINT POL-AURÉLIEN (J.-M. A.).

La vie de saint Pol dans Albert Le Grand, n'est pas aussi détaillée que celle qui fut écrite en 884 par Wrmonoc, moine de Landévennec, sur les ordres de son abbé Wrdistin, qui lui-même rédigeait en ce moment la vie de saint Guénolé. Le manuscrit de Wrmonoc a été publié par Dom Plaine dans les *Analecta bollandiana*, 1882, t. 1er, p. 108. Le récit de Wrmonoc ne concorde pas en tous points avec celui d'Albert Le Grand, notamment en ce qui concerne le voyage du saint à travers le pays pour arriver à la ville de *Castel* et à l'île de Batz. Après son départ de l'île d'Ouessant, Albert Le Grand le fait débarquer à Kernic, entre Plounévez-Lochrist et Plouescat, Wrmonoc au contraire dit qu'il vint tout droit au rivage qui se trouve en face d'Ouessant, et que son navire toucha terre à l'île Melon, *Mediona*, (en Porspoder), près du rocher appelé *ar marc'h du*, le cheval noir, et qui est toujours désigné sous ce nom. De là il va se fixer sur le terrain de Ploudalmézeau, *in plebe Telmedoviæ*, installe un de ses neveux dans un domaine qui de son nom prend la dénomination de Villa de Pierre, *Villa Petri*, *Kerber*, village qui existe encore maintenant entre le bourg de Ploudalmézeau et celui de Lampaul. En cet endroit de Lampaul-Ploudalmézeau, *Lanna Pauli*, le saint établit un monastère, et à côté de l'église actuelle se voit toujours la fontaine dont il est parlé dans le récit.

Il ne reste pas longtemps dans ces parages. Averti de nouveau par un ange, il se met en route pour aller à la recherche du chef qui gouverne ce pays. Quel fut le chemin qu'il suivit? Wrmonoc dit qu'il alla à un endroit que les habitants appelaient *Amcinim lapideam* et que dom Plaine croit être le *Grouanec* en Plouguerneau, quoique Grouanec, qui signifie rempli de gravier, ne corresponde pas parfaitement au terme *lapideam* qui signifie : couvert de pierres ou de cailloux. Il faut dire cependant que, d'après la tradition du pays, saint Paul aurait passé dans cette région, en traversant la rivière d'Abervrac'h sur le vieux gué gaulois ou romain appelé *pont Crac'h* et en faisant sourdre les trois fontaines de la chapelle de *Prat-Paol* dont il est parlé dans le récit et qui existent encore. Il faut ajouter aussi que la narration de Wrmonoc semble entachée de redondance et d'exagération pour ce qui est des circonstances qui donnent occasion au jaillissement de ces trois sources, puis ses explications sont embrouillées en indiquant le chemin que suivit saint Pol pour se diriger vers l'oppidum de Castel; il y a encore une invraisemblance dans ce fait que le porcher du comte Withur le rencontrant à Plouguerneau se propose de le guider jusqu'à l'île de Batz, à une distance de quatorze lieues, c'est-à-dire à deux bonnes journées de chemin. Est-ce bien à Plouguerneau qu'il rencontra ce porcher?

Quoi qu'il en soit, saint Pol avec ses compagnons arrivant à l'ancien oppidum, entra par la porte monumentale qui se trouvait du côté de l'ouest, et cela correspond bien au point où aboutit l'ancienne voie romaine venant de cette direction, c'est-à-dire à la *rue des Carmes*, près de l'emplacement du vieux couvent des Carmes aujourd'hui détruit. On trouve encore dans cette rue, si je ne me trompe, l'ancien pavé romain composé d'un béton très dur, un peu rongé par l'eau du ruisseau qui coule au milieu de la chaussée. Tout près est la fontaine que saint Pol trouva et bénit, vénérée maintenant sous le nom *Lenn ar gloar*, fontaine de la gloire, à moins que ce ne soit une autre fontaine voisine qui a été comblée et qui était connue sous la dénomination de *Feunteun Baol*, fontaine de saint Pol.

Il est à croire que dans ses déplacements, saint Pol a dû suivre des chemins déjà tracés, c'est-à-dire des voies gauloises ou romaines. De Lampaul-Ploudalmézeau à Plouguerneau on ne trouve pas de vestiges certains de voie romaine; cependant des indices assez importants semblent indiquer qu'il en existait une, suivant à peu près la direction du chemin actuel de Ploudalmézeau à Tréglonou. Les restes de tuyaux d'aqueduc qui se trouvent près du manoir de Mesnaot, en Plouguin, non loin de la chapelle de Loc-Majan, le trésor de monnaies de bronze et de vases

d'argent enfoui dans la lande de Méjou-Radenoc, en Saint-Pabu, disent que les Romains ont opéré dans ces parages et y possédaient un établissement considérable. Saint-Pol dut passer ensuite par Tariec et par Lanveur de Lannilis pour traverser l'Abervrac'h à Pont-Crac'h et arriver à Prat-Paol et au Grouanec. Là il trouvait la grande voie romaine reliant Carhaix à Plouguerneau, en passant par le Folgoët. En suivant cette voie jusqu'au grand établissement de Kérilien, en Plounéventer, il prenait un embranchement qui le conduisait à l'oppidum de Castel par Lanhouarneau et Berven, sur les bords duquel on a signalé des tuiles à rebord à Coat-Merret et à Kermorvan.

Un autre voyage que fit saint Pol, et dont il est parlé dans la vie de saint Jaoua, au 2 mars, nº XI, c'est le trajet qu'il fit en conduisant du Faou le dragon qui avait désolé ce pays, pour aller le conduire à l'île de Batz. Là encore les apparences semblent indiquer une vieille voie romaine reliant le Faou et Saint-Pol-de-Léon, sans compter quelques monuments et les traditions conservées dans le peuple et semblant donner toute probabilité à la légende. Près du pont du Faou il y a encore un point de la rivière désigné sous le nom de *Toul-ar-Sarpant*, trou du serpent. Le chemin ancien, correspondant assez bien avec la route actuelle, est jalonné sur son parcours par des vestiges romains : tuiles à Roudouguen, en Hanvec, et au bourg de Saint-Eloy, substructions et tuiles au Falzou en Sizun, et magnifique camp retranché à Castel-doun, tuiles au bourg de Lampaul-Guimiliau et à la croix de Traon-ar-Vilin, ainsi qu'à Kerjean en Guiclan. De là le chemin s'en va tout droit sur Saint-Pol en suivant les hauts plateaux sur le terrain de Guiclan et de Plouénan ; il était très fréquenté encore, il y a cinquante ans, sous le nom de *Bali-Castel.*

A 400 mètres à l'est du bourg de Lampaul, ce chemin croise la grande voie romaine allant de Carhaix à Plouguerneau et c'est précisément en cet endroit que saint Pol s'arrêta pendant que le grand serpent alla chercher le petit au Faou ; à ce carrefour se dresse une croix nommée *Croas-Pol,* et le petit bois qui se trouve sur le versant regardant le bourg s'appelle toujours *Coat-ar-sarpant*, bois du serpent. Le même nom a été conservé à un autre petit bois voisin de Saint-Jacques de Lézérazien, toujours sur le bord du même parcours. Deux fontaines, portant le nom de *Feunteun-Bol,* se trouvent aussi le long de cette voie, l'une à Lampaul, près de la croix de Traon-ar-Vilin, l'autre dans Guiclan ; celle de Lampaul est presque monumentale et renferme dans une niche la statue du saint que les matrones du village viennent parer et habiller la veille de sa fête, 12 mars. Cette fontaine est en vénération et est l'objet d'un pèlerinage local. Tous ces monuments et souvenirs sont comme des témoins du passage du grand évêque thaumaturge.

MONUMENTS DE SAINT POL (J.-M. A.).

Etole.

En parlant de l'extermination du dragon de l'île de Batz, Albert Le Grand dit que, pour le capturer, saint Pol lui passa au cou son étole. L'église de l'île de Batz conserve précieusement une relique vénérable désignée sous le nom d'*Etole de saint Pol-Aurélien.* C'est une longue bande d'étoffe découpée dans un tissu ancien, et dans laquelle on remarque des fragments d'un dessin se répétant uniformément. Pour avoir le dessin complet, il faut juxtaposer les deux extrémités de l'étole et alors on reconnaît parfaitement le sujet qui y est représenté : ce sont deux chasseurs montés sur des chevaux et se trouvant en face l'un de l'autre, ou affrontés. Chacun d'eux porte un faucon sur le poing ; entre les pieds des chevaux on voit courir les chiens des cavaliers. Le tissu est de soie très forte ; le dessin n'est ni brodé ni broché, mais tissé au métier. Les teintes, quoique défraîchies, sont assez bien conservées ; ce sont le bleu, le jaune-brun et le blanc. On ne peut pas assurer que cette étole soit celle qui a servi à saint Pol pour dompter le dragon et le mener en laisse, mais on peut avancer sans hésitation qu'elle a pu

parfaitement lui appartenir, sinon comme étole liturgique, du moins comme bande d'ornement. Ces étoffes représentant des animaux ou des personnages affrontés se fabriquaient en Assyrie et en Perse bien des siècles avant notre ère. Du temps de saint Pol et de Childebert elles étaient dans le commerce courant, grâce aux relations avec l'Orient, et il n'y a rien d'étonnant que le roi franc ait fait un pareil don à notre évêque lorsqu'il lui donna l'investiture.

Cloche.

La cloche du roi Marc, retrouvée merveilleusement à l'île de Batz et donnée à notre saint par le comte Withur, est conservée à la cathédrale de Saint-Pol. Elle n'a point la forme circulaire des cloches actuelles; elle affecte la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire à côtés inégaux avec angles arrondis. Les deux grands côtés de l'orifice mesurent 0m 18, les deux petits côtés, 0m 16; la hauteur totale est de 0m 19. Le poids de cette cloche vénérable est de huit livres et demie. Il existe encore dans le pays deux cloches analogues à celle-ci comme forme et comme dimensions approximatives : ce sont celles de saint Goulven à Goulien, près de Pont-Croix; celle de saint Mériadec à Stival, près de Pontivy, sans compter celle de saint Symphorien à Paule, canton de Maël-Carhaix, mais cette dernière est hexagonale. Toutes quatre ont été fondues et non fabriquées au marteau. C'était une industrie contemporaine, et saint Gildas, condisciple de saint Pol, excellait à fondre des cloches.

Wrmonoc, dans son récit de la vie de saint Pol, constate la vénération qui s'était attachée à cette cloche miraculeuse : « Par les mérites de saint Pol, non seulement elle fait disparaître bien des maladies, mais elle a rendu la vie à un mort... » Cette vénération s'est perpétuée et se continue de notre temps ; la cloche de saint Pol est toujours l'objet d'un culte plein de confiance, et aux fêtes annuelles du saint Patron les fidèles viennent en foule se faire imposer la cloche sainte sur la tête pour se guérir ou se préserver des maux de tête et de la surdité.

Eglise ensablée de l'Ile de Batz.

Sur l'emplacement du monastère fondé par saint Pol à l'île de Batz, fut construite une église assez vaste qui, dans le cours des siècles, fut envahie et entièrement couverte par les sables chassés par le vent. Vers 1850 ou 1860 on la déblaya mais d'une manière maladroite, en dégageant d'abord entièrement la nef du sable qui l'encombrait, de sorte que la charge qui restait dans les bas-côtés renversa les piles et les arcades. Il reste cependant en place trois ou quatre arcades dans le transept nord ainsi que les bases des piliers, des deux côtés de la nef, une bonne partie des murailles et même tout le pignon ouest avec son petit campanile, assez pour pouvoir reconstituer tout l'ancien édifice qui mesurait 26m 60 de longueur intérieure sur 10m 20 de largeur entre nef et bas-côtés. C'est une église romane de style absolument primitif, avec piliers carrés de 1m 00 sur 0m 75 de section, hauts de 2m 40 et supportant des arcades à plein-cintre de 2 mètres de diamètre, sans chapiteaux, ni tailloirs, ni aucune sorte d'ornement. Ce n'est que dans les arcades du transept et dans l'ouverture des deux petites chapelles en cul-de-four que l'on trouve des semblants de tailloirs. Cette construction est-elle du XIe siècle, ou bien est-elle du IXe ou du Xe ?

Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Cette église cathédrale, commencée vers 1230 par l'évêque Derrien, a son grand portail ouest, ses clochers, sa nef et son porche midi construits dans le style du XIIIe siècle, et l'on y remarque des détails très heureux de l'architecture de cette belle époque. La façade ouest présente un porche largement ouvert, surmonté d'une plate-forme au dessus de laquelle sont percées trois fenêtres élancées. Plus haut, rejoignant les deux tours, règne une galerie à

arcades bien découpées, et sur une dernière plate-forme court une balustrade à ciel ouvert. Les deux clochers, quoique trapus comparés au Creisker, offrent des motifs très riches et décèlent une grande habileté dans la construction. La façade du midi se développe le long de la grande place avec son porche des apôtres, ses fenêtres hautes et basses, ses deux rangs de galeries portées sur des corniches sculptées, son petit clocher du chapitre, sa grande rosace du transept; puis vient le collatéral du chœur et l'abside entourée de contreforts et d'arcs-boutants. A partir du transept l'œuvre est du xv[e] siècle et conçue dans le genre flamboyant. La façade nord est masquée en grande partie par le presbytère et les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal. On y trouve les mêmes caractères architectoniques que sur la façade sud; même dans le bras du transept on voit encore certaines parties conservées de l'ancienne cathédrale romane.

A l'intérieur la vue est d'un effet saisissant. La nef, construite en belle pierre de Normandie à la teinte crêmée et harmonieuse, est composée de piliers tapissés de fines colonnettes, aux chapiteaux admirablement sculptés, et d'arcades aux moulures d'une finesse extrême. Si l'on avance jusqu'au bout de la nef le saisissement augmente; on se trouve devant une vraie forêt de colonnes, grosses piles du transept et de l'entrée du chœur, colonnes des branches de croix, des collatéraux et des déambulatoires se combinant, s'enchevêtrant dans un ensemble des plus grandioses et des plus harmonieux. A notre droite est la grande rose du transept midi, avec son admirable verrière, œuvre de M. Lobin, de Tours, la plus belle page de peinture sur verre qui ait été exécutée dans notre pays. Puis en face de nous se déploie le chœur dans la pure beauté de ses lignes et de ses arcades, avec ses galeries flamboyantes couvertes de moulures serrées et de fines sculptures, et surtout avec ses soixante-six stalles à baldaquin, vrais chefs-d'œuvre de menuiserie gothique. Autour des collatéraux du chœur sont rangées de nombreuses chapelles, et le long de la haute clôture de pierre sont disposés de petits autels anciens et plusieurs tombeaux d'évêques.

Autel des Reliques.

La seconde chapelle du collatéral nord, dite précédemment chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, est destinée désormais, depuis la grande fête de la Translation, en 1897, à être la chapelle des reliques. Un nouvel autel en chêne y a pris place, exécuté par M. Denis Derrien, de Saint-Pol. Les panneaux de cet autel sont décorés d'arcades et de motifs empruntés à la vieille chapelle de Notre-Dame des Fontaines au Carmel de Morlaix. Au dessus du gradin est un baldaquin vitré porté sur deux colonnettes, abritant la châsse monumentale qui contient les reliques. Le fronton, orné de clochetons et de crossettes de feuillages, est surmonté de la statue de saint Pol menant le dragon en laisse au moyen de son étole. Afin que ce dragon ait l'allure et les dimensions terribles que lui donne le récit de Wrmonoc, son corps se déploie et se contourne en replis tortueux pour former comme une crête au dessus du faîtage de la toiture.

Conformément à la pratique ancienne observée dans la plupart des autels de reliques, un petit couloir reste libre pour passer directement sous le reliquaire et se mettre plus immédiatement sous la protection des Saints. Des lampes et un brûle-cierges complètent la décoration de l'autel.

Le nouveau Reliquaire.

En vue de la grande fête de la translation solennelle des reliques insignes de saint Pol-Aurélien, en 1897, pour qu'elles fussent désormais abritées dans un reliquaire digne d'un si riche trésor et pussent être exposées à la vénération des fidèles, M. Messager, curé-archiprêtre et les membres du Conseil de fabrique chargèrent M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire et architecte, de composer et dessiner une châsse monumentale dont l'exécution a été confiée à M. Armand Calliat, éminent orfèvre à Lyon. Cette châsse en bronze doré mesure

1 mètre de longueur sur 0m,65 de largeur et 0m,77 de hauteur, et pèse 120 kilogrammes. Elle a la forme traditionnelle des châsses du moyen-âge, c'est-à-dire qu'elle affecte la forme d'une église avec nef et bas-côtés, mais cela dans le caractère et les lignes qui conviennent à un travail en métal. La façade principale est composée de trois arcades, séparées par des colonnes à bases et chapiteaux XIIIe siècle, qui portent un fronton encadrant une ouverture en trèfle dans laquelle est exposé le *Chef* vénéré de saint Pol, comme l'indique l'inscription émaillée qui l'entoure :

CAPVT SANCTI PAVLI EPISCOPI LEONENSIS.

L'arcade du milieu contient l'os du bras du même Saint :

E BRACHIO EIVSDEM.

Toute œuvre doit avoir sa physionomie, sa caractéristique particulière indiquée par son affectation spéciale, par le personnage ou le saint auquel elle est consacrée. Ici les miracles mêmes de saint Pol fournissaient une partie de cette ornementation symbolique. Notre Saint a dompté deux dragons, celui de l'île de Batz et celui du pays du Faou. Donc sur les rampants du fronton on a posé deux dragons ailés, à l'allure fière et terrible, au dessin vigoureux et archaïque ; autour de leur cou est enlacée l'extrémité de l'étole dont le milieu vient s'enrouler autour de la crosse ou bâton pastoral qui forme l'antéfixe de cette façade.

De plus, comme la ville de Saint-Pol a toujours conservé en breton son ancienne dénomination de château, *Castel-Paol,* il était bon de rappeler cette idée en donnant à notre petit monument une tournure féodale et c'est ce qui a été fait en transformant les corniches en une double ceinture de créneaux et de machicoulis, coupée au droit des colonnettes latérales par des tours crénelées. Sur chacun des côtés ces colonnettes délimitent trois arcatures dans lesquelles sont enfermées : l'*Omoplate* et la *Vertèbre* de saint Hervé, ainsi que l'*Os du fémur* de saint Laurent, et un fragment considérable d'un *Ossement* de saint Jaoua ou Joévin, provenant de son tombeau de Plouvien, ainsi qu'il est dit dans l'annotation à la fin de sa vie, au 2 mars, page 56.

LAMPAUL-GUIMILIAU.

Après la cathédrale de Léon, la plus belle église bâtie sous le patronage de saint Pol est celle de Lampaul-Guimiliau, où il passa en conduisant le dragon du Faou et où il fonda un monastère analogue à ceux de Lampaul-Ploudalmézeau, Kerlouan, Plougar et Mespaul. Cette église a dû être construite pour remplacer un édifice roman dont il ne reste aucune trace. La partie la plus ancienne est le porche gothique qui porte la date de 1533, au haut duquel est une statue en pierre de saint Pol, avec le dragon ailé à ses pieds. Ce porche s'ouvre par une grande arcade ornée de plusieurs guirlandes de feuillages sculptés et évidés ; à l'intérieur, des niches richement découpées abritent les statues des douze apôtres, et au fond les encadrements des portes géminées et le bénitier sont d'un travail remarquable. Avec le grand clocher commencé en 1573 et malheureusement découronné, ce qu'il faut le plus admirer à l'extérieur c'est l'abside accompagnée de fort beaux contreforts et couronnée de toute une série de clochetons et lanternons formant une silhouette très mouvementée. Cette partie date de 1627.

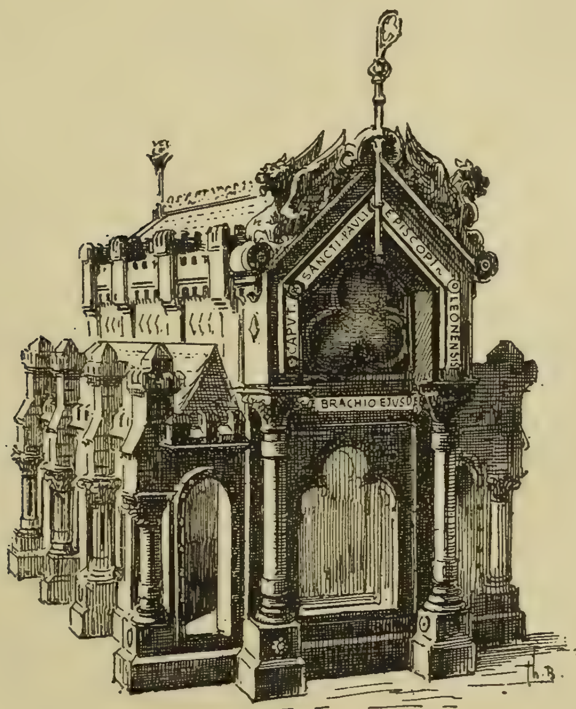
A l'intérieur il y a toute une série de sept autels sculptés surmontés de grands retables à colonnes torses, avec bas-reliefs, statues, arabesques, feuillages, le tout du XVIIe siècle ; de plus on peut admirer la cuve et le baldaquin des fonts baptismaux, la tribune et le buffet des orgues, le sépulcre ou mise au tombeau, les bas-reliefs de la chaire à prêcher, le tref ou poutre sculptée supportant Notre-Seigneur en croix et les statues de la sainte Vierge et saint Jean ; sur la face de cette poutre sont représentées huit scènes de la Passion et sur l'autre côté, l'Annonciation et les douze Sibylles. A l'un des piliers de l'entrée du chœur est adossée une grande statue en bois de saint Pol ; il porte la mître et la crosse et est revêtu d'une chape à beaux orfrois sur lesquels on voit la représentation de six apôtres.

Clocher de Lampaul-Ploudalmézeau.

Sur l'emplacement de l'ancien monastère se trouve l'église paroissiale. Cette église, qui date probablement du siècle dernier ou du commencement de ce siècle, est dépourvue de style, mais il n'en est pas de même du clocher qui porte la date de 1629 et qui est vraiment monumental. Comme ceux de Goulven, Saint-Thégonnec et Pleyben, il a été construit sur le flanc midi de l'église, de sorte que la partie inférieure de la base sert de porche latéral. Cette base est ornée à ses angles de puissants contreforts, et le couronnement est, comme à Pleyben et à Saint-Thégonnec, constitué par un grand dôme surmonté d'un clocheton en lanterne. A côté de l'église est la fontaine dont il a été parlé déjà.

Statues.

En dehors des églises et fontaines ci-dessus mentionnées on trouve encore de belles statues de saint Pol-Aurélien à Saint-Thégonnec, au-dessus de la porte de l'ossuaire, 1677 — à la Martyre, au fronton de l'ossuaire, 1619, — à Pencran, au-dessus de la porte de la sacristie, — et à Tréglonou, à la façade ouest.



CHASSE MONUMENTALE DE SAINT POL.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'AVRIL.

LA VIE DE S. GONERI,

Anachorete, Patron Titulaire de la Paroisse de Plougrescant, en Treguier, le quatriéme jour d'Avril.

Saint Goneri estoit natif de la Grande Bretagne, que maintenant nous appellons Angleterre, qui, pour l'Amour de *Jesus-Christ,* quitta son pays, ses parens & ses moyens qu'il distribua aux pauvres; car s'estant transporté sur le rivage de la Mer, il s'embarqua & vint surgir en nostre Bretagne, à la coste de Vennes, d'où il passa plus avant en terre ferme, cherchant quelque lieu propre à la retraitte & contemplation; enfin, il s'arresta en une vaste forest au pays Vennetois, nommée *Brenguilli,* non gueres loin du Chasteau & Bourg de *Rohan;* là il bastit une petite Cellule & un Oratoire, dans lequel il disoit, tous les jours la Sainte Messe; lequel Oratoire est maintenant converty en une belle Eglise. Il étoit de haute stature, doüé d'une grande beauté corporelle, fort robuste de membres, vétu d'un long Cilice n'usant d'autre nourriture que de pain, d'eau, & quelques legumages, distribuant le reste des viandes qu'on luy donnoit en aumône aux pauvres, ausquels il les cuisoit sans en manger morceau. Il passoit les nuits entieres en Oraison, & les jours à travailler de ses mains pour eviter l'oisiveté; &, quoy qu'il fust grandement docte & lettré, il ne voulut de conversation parmy le monde.

II. En ce temps-là, il y avoit un Seigneur fort puissant en la Paroisse de *Noyale* prés *Pontivy,* nommé Alvandus, homme fort cruel, lequel retournant, un jour, de la chasse, appercevant S. Goneri qui disoit son service, le salua; Le Saint estoit tellement attentif à son Office, qu'il ne l'apperçut & ne le resalua pas, dont ce Seigneur se sentit tellement piqué & offensé, qu'il dist à ceux qui le conduisoient : « Qui est celuy-là qui, sans mon congé, demeure sur mes terres? Je vous asseure bien que je luy apprendray à qui il a affaire. » Son Senechal, qui lors estoit à sa suite, le voulut appaiser & luy dist que c'estoit un bon Prestre étranger qui avoit tout quitté pour l'Amour de Dieu & s'estoit retiré là pour faire penitence & prier Dieu pour le pays, homme

fort doux & simple, la Sainteté duquel Dieu avoit manifestée par plusieurs grands Miracles. Alvandus ne se tint pas satisfait de cette reponse de son Senéchal, mais commanda à ses laquais & palfreniers de luy amener le Saint. Ces canailles, qui ne cherchoient que proye, s'encoururent vers la Cellule du Saint &, l'ayant tiré hors, se ruerent sur luy, comme Loups affamez sur une pauvre brebis, les uns le frappans à coups de poings & de pieds, autres à grands coups de gaules de chasse & autres bastons, le battirent si outrageusement, qu'ils luy rompirent deux costes du costé droit & le laissérent pour demy mort. Le Senéchal, craignant que ces méchans garnemens ne fissent plus qu'il ne leur estoit commandé, les suivit le plûtost qu'il pût, ayant rendu le Seigneur Alvandus en son Manoir; mais il n'y pût si-tost arriver qu'ils n'avoient joüé leur tour.

III. Quand il vid le Saint en cét estat, il ne se pût tenir de pleurer, &, mettant pied à terre, chassa ces coquins, les menaçant d'étrener d'une corde celuy qui plus attenteroit à le toucher; puis, luy tendant la main, le releva. Lors, l'heureux saint Goneri, se prosternant à genoux, la larme à l'œil, suplia Dieu de leur pardonner cette offense, luy rendant graces de ce qu'il luy avoit plû luy faire l'honneur d'endurer quelque chose pour sa gloire. Mais Dieu vengea bien tost & bien rigoureusement cét outrage fait à son serviteur; car tous ces garnemens devinrent, sur le champ, tous étourdis; puis aprés, ils commencerent à trembler de tous leurs membres; ils perdirent la veuë & la parole, & la teste leur tourna sur le col, la bouche leur demeurant ouverte, sans se pouvoir fermer en façon quelconque. Les miserables, sentans, à ce coup, la pesante main de Dieu sur eux, se jetterent à terre aux pieds du Saint, &, levans les mains au Ciel, montroient signes de repentance; le Senéchal, voyant tout cela, monte hastivement à cheval & court à toute bride porter ces nouvelles à Alvandus, lequel s'en vint trouver le Saint, se jetta humblement à ses pieds, luy demanda pardon pour soy, & santé pour ses serviteurs.

IV. Saint Goneri, voyant Alvandus contrit & repentant, se rejouïssant d'avoir trouvé l'ocasion de gagner ces Ames à Dieu, se prit à les Catechiser & à leur annoncer la verité de l'Evangile en ces paroles : « Messieurs qui estes icy presens, puis qu'il plaist à Dieu que je vous annonce la verité, & que je vous voye disposez de l'écouter, je vous signifie qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a creé le Ciel, la Terre, la Mer & tout ce qui est en iceux, Dieu Pere, Fils & Saint Esprit, trois Personnes en un seul Dieu, la seconde Personne de laquelle Trinité est descenduë du Ciel, s'est incarnée au ventre d'une Vierge par operation du S. Esprit (ainsi qu'il avoit esté prédit par les Prophetes) &, partant, est Dieu & Homme; lequel voulut estre Né, Circoncis, Baptizé par S. Jean; a operé de grands miracles, pour nous trahy par son Disciple Judas, flagellé des Juifs, condamné par Pilate, Crucifié, Mort, mis en un Tombeau, d'où il et ressuscita Glorieux & triomphant le tiers jour; est monté au Ciel, et sis à la Dextre de Dieu son Pere, d'où, à la fin des siecles, il doit venir juger les vivans & les morts. Voilà un sommaire de nostre Foy, laquelle, si vous voulez embrasser, vous jouïrez de la gloire & felicité eternelle qu'il a promis à ceux qui croiront en luy & le serviront fidellement & de tout leur cœur. »

V. Le Saint, les voyant tous disposez de recevoir la Foy, se mit en Oraison, supliant Nostre Seigneur de pardonner à ces pauvres gens l'injure qu'ils luy avoient faite & leur rendre leur santé; &, à peine avoit-il achevé son oraison, que tous ces pauvres miserables retournerent en parfaite santé; leur col se remit, la veuë leur revint & la parole aussi; ce qui estonna tellement Alvandus, qu'il se jetta, de rechef, aux pieds du Saint, luy demandant pardon de l'outrage qu'il luy avoit fait; &, en outre, le voulut mener en son Manoir & luy offrit tout son bien pour en disposer à sa volonté; mais le

glorieux Saint l'en remercia, luy disant qu'il avoit déjà tout quitté pour l'Amour de Jesus-Christ, & qu'il ne cherchoit pas les biens temporels, desquels il eût pû jouïr licitement & abondamment en son pays; mais qu'il cherchoit les Tresors Celestes & éternels. Alvandus ne le voulut plus presser de cela; mais s'en retourna en son Manoir, tout consolé pour se voir soy & les siens gueris, quant au corps & quant à l'Ame; &, depuis, devint homme de bien, allant, tous les jours, entendre les saintes admonitions de S. Goneri, faisant de grandes aumônes & autres bonnes œuvres, perseverant en la Foy jusques à la mort.

VI. Depuis que le bruit eût couru par ce pays là de la punition exemplaire des serviteurs d'Alvandus & de leur guerison miraculeuse, le monde commença à frequenter le Saint; mais si souvent, qu'à peine, auparavant, eust-on trouvé une petite sente pour aller à son Hermitage, dans peu de temps, y eût un grand chemin battu & frayé, comme pour aller en quelque grosse Ville, les uns y allans pour le voir & se recommander à ses prieres, autres pour estre par luy Catechisez & instruits, autres attirez par le bruit de ses miracles; mais la pluspart pour recevoir guerison de leurs maladies & infirmitez; & tous s'en retournoient loüans & benissans Dieu, qui leur avoit donné un si saint voisin; mais le Saint, ayant en horreur ces frequentes visites, comme amy de la solitude & recollection qu'il estoit, pensa à quitter ou changer sa Cellule; mais il avoit beau faire, les miracles que Dieu operoit par luy le manifestoient toûjours.

VII. Advint qu'en certaines Nopces saint Goneri fut prié, par les parens des deux parties, pour celebrer la sainte Messe & faire la Benediction Nuptiale, se promettant tout bon-heur en ce nouveau Mariage par ses merites; le Saint s'y accorda & fit disposer tout ce qui y estoit requis, en une Chappelle qui estoit en des landes, prés la forest de Branguilli; tous y estans assemblez, le Saint se revétit des Ornemens Sacerdotaux, monta à l'Autel & commença la Messe de la tres-Sainte Trinité; sur le milieu de la Messe, l'ennemy du genre humain rompit la pierre & table d'Autel (soustenuë sur un pillier) laquelle se fendit par la moitié, sans tomber ny d'un coté ny d'autre, & se void, encore à present, comme miraculeusement là suspenduë en témoignage du miracle. Enfin, ne pouvant en ce lieu là trouver le repos, tranquillité & solitude qu'il désiroit, à raison du peuple qui venoit continuellement le visiter, non sans interruption de ses exercices, il quitta ce pays là & vint en Treguer.

VIII. Ayant doncques quitté le pays Vennetois & son premier Hermitage, il se vint habituer en la Paroisse de *Plougrescant*, au Diocese de Treguer, où il passa saintement le reste de ses jours au service de Dieu, qui le magnifia par grands miracles, tant en sa vie qu'apres sa mort. Il fut enterré là mesme, & a esté, dû depuis, edifié une Chappelle en son nom, au Bourg mesme de Plougrescant; en laquelle, l'an de grace 1602, fut enterré feu Reverend Pere en Dieu, Messire Guillaume du Hallegoët, de la maison de *Kergresq*, en Plougrescant, Evesque de Treguer, en un sepulchre élevé qu'il s'y fit construire, & y fit une fort belle fondation. Le Chef de S. Goneri & quelques autres de ses Ossemens, enchassez en argent, sont gardez entre les autres Reliques en l'Eglise Cathedrale de Treguer, par lequel Diocese, y a plusieurs Chappelles dediées à l'honneur dudit Saint.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. de l'Eglise Cathedrale de Treguer; du Proprium *Vennetois, lequel en fait memoire le 18. Juillet, et de l'ancien Legendaire M. SS. qu'ils en ont en l'Eglise Parrochiale de* Plougrescant, *Diocése de Treguer.*

ANNOTATIONS.

LA PREMIÈRE STATION DE SAINT GONERI EN BRETAGNE (A.-M. T.).

Le *Brenguilli* dont parle Albert Le Grand était situé au milieu des ombrages touffus de la grande forêt de Brecilien ou Brocéliande. D'après M. de la Borderie « une tribu païenne et armoricaine qui était allée sans doute dès le vᵉ siècle y chercher un refuge contre les invasions barbares, s'y était approprié un territoire étendu appelé *Noala,* lequel forma depuis l'immense paroisse dite Noial-Pontivi. Sur le territoire défriché par Goneri se forma un *plou* dont les habitants ainsi que ceux de Noala l'accablaient d'hommages. Fuyant la vénération qui s'attachait ainsi à sa personne il remonta vers la côte nord, où il retrouva sa mère, sainte Eliboubane menant une vie sainte et solitaire dans un îlot verdoyant près de l'embouchure de la rivière de Tréguier (l'île Loaven). Lui-même vécut et mourut sur la côte voisine, où l'on voit encore son sarcophage et son ermitage, qui est devenu sa chapelle, près du bourg de Plougrescant. »

Une ancienne Vie de saint Tugdual dit que dans la prédication de la parole de Dieu le grand apôtre du pays Trécorois était accompagné d'un grand nombre de saints personnages ; M. de la Borderie pense que ces compagnons étaient : l'historien même de saint Tugdual, Louénan, Ruilin, Kirec, Briac, Paulus, Mactronus, et « avec moins de certitude Maudez, Efflam, Goneri, qui tout au moins sont de la même époque et agirent dans le même esprit. »

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT GONÉRI (A.-M. T.).

Monsieur l'abbé Y.-M. Lucas, autrefois vicaire à Plougrescant, aujourd'hui recteur de Saint-Michel-en-Grève, a publié dans la *Revue historique de l'Ouest* une ancienne Vie de saint Gonéri et l'a fait suivre d'une étude sur les reliques et le culte du saint. M. de la Borderie qualifie ce travail d' « excellent. » Nous y relevons les détails qui suivent :

« Avant la Révolution, les reliques de saint Gonéri étaient conservées à Plougrescant, dans de magnifiques reliquaires d'argent. Les reliques furent relativement respectées, mais les reliquaires, véritables objets d'art et de valeur, furent emportés par les patriotes, comme le furent les reliquaires de saint Tugdual et de saint Yves à Tréguier.

» Les reliques de saint Gonéri avaient été canoniquement visitées et reconnues authentiques, le 13 mai 1638, par messire Louis du Moulin, recteur de Plougrescant, délégué de Mgr Noël Deslandes, évêque de Tréguier ; le 6 avril 1648, par messire Jean du Sontfour, prêtre, chanoine et vicaire-général de Tréguier, agissant au nom et par ordre de Mgr Balthazar Grangier, évêque du diocèse ; le 17 juillet 1747, par Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier, à la demande de messire François-Ignace Le Gendre, sieur de Boisbrun, recteur de Plougrescant ; le 25 juillet 1807, par M. l'abbé Pierre-Joseph-Marie Le Garat de Saint-Priest, ancien vicaire-général de Mgr Augustin-René-Louis Le Mintier, et ancien chanoine de la cathédrale de Tréguier, vicaire-général de Mgr Jean-Baptiste Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, et par lui délégué à la requête de messire Etienne-Gabriel-Marie-Arthur de Keralio, recteur de Plougrescant ; enfin le 19 juillet 1813, par Mgr Caffarelli lui-même.

» En 1883 les reliques de saint Gonéri furent déposées dans la châsse qui les renferme actuellement et dont les paroissiens furent seuls à faire les frais ; la souscription ouverte à cet effet par le recteur M. Le Rolland, et le vicaire M. Guénégou, s'éleva au chiffre de 1,200 francs. »

Si c'est là une marque de la dévotion qui s'attache fidèlement au saint patron de Plougrescant, elle n'est pas isolée ; les malades viennent nombreux prier à son tombeau et en rapportent

par eux-mêmes ou par leurs mandataires un peu de « terre sainte » renfermée dans un petit sac de toile; les fiévreux se suspendent ce sachet au cou, jusqu'à complète guérison, et viennent alors le placer en ex-voto sur le tombeau du saint.

Cette pratique de dévotion est particulière aux diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes; on peut en juger non seulement près des tombeaux de nos vieux saints, mais au cimetière de Pluneret près de Sainte-Anne d'Auray, sur la tombe du bon et saint prélat Mgr de Ségur, les petits sachets pleins de terre déposés par ceux qui reconnaissent avoir été guéris s'accumulent tous les jours. Dans le diocèse de Quimper, l'usage de prendre de la *terre sainte* ne se pratique qu'en l'honneur de saint Maudet, comme nous aurons occasion de le redire.

Outre la *terre sainte* on emploie aussi contre la fièvre « *l'eau de saint Gonéri.* » Un prêtre bénit cette eau en employant une formule approuvée d'ailleurs par l'autorité épiscopale après en avoir fait passer d'abord quelques gouttes sur les reliques du Bienheureux. Il se sert, à cet effet, d'un plat d'argent au milieu duquel est fixée sous un petit grillage une parcelle des reliques. Ce petit reliquaire porte le nom de son donateur : *Gonéri Le Pape, gouverneur à Saint-Gonéry, 1651.*

Les marins de la contrée ont aussi très grande confiance dans la protection du saint anachorète et mettent leurs voyages sous son patronage.

Mais si le culte populaire subsiste toujours, le culte officiel, le culte liturgique a été laissé de côté depuis la Révolution; le *Propre* du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier ne lui accorde même pas une pauvre commémoration.

Hymne de saint Goneri extraite du Manuscrit latin 1148 de la Bibliothèque Nationale. — xve siècle.

Cette intéressante composition liturgique est calquée sur l'hymne admirable de saint Thomas d'Aquin pour les vêpres de la fête du Très-Saint-Sacrement : *Pange lingua gloriosi.*

Gonerio decantemus
Laudes et præconia,
Cordi vocem concordemus,
Sic stemus constantia
Ut cum Christo jubilemus
In cœlis. Alleluia.

Spe robustus, fide clarus,
Indutusque moribus,
Mundo placens, Deo carus
Erogatis opibus,
Sua linquit, sibi rarus
Et largus pauperibus.

Gonerius, dum recessit
Ex partibus Angliæ,
Ad populum mox accessit
Minoris Britanniæ;
Plebs ac clerus sibi cessit
Totius viciniæ.

Dum intendit, hic, culturæ
Terræ non fructiferæ
In se sentit oppressare
Vim turbæ pestiferæ;
Hunc feriunt, non de jure,
Rupto dextro latere.

Mox, dum Sanctum vi faciunt
Ad terram procumbere,
Iram Dei mox sentiunt
In ipsos descendere.
Res miranda! Cæci fiunt
Atque muti perpere.

Cum hoc ipsi percipiunt,
Moti pœnitentia,
Clamant corde, incipiunt
Poscere suffragia;
Sanitatem recipiunt
Alvandi præsentia.

Tunc Alvandus consolatur;
Cernens hoc miraculum,
Plebs exultat et lætatur,
Et statim per populum
Quod gestum est promulgatur
In sæculi sæculum.

Miraculis cumulata
Hujus Armoricia,
Per suorum honoratur
Operum magnalia.
Laus in terris sibi datur
Et in cœlis gloria.

Patriarchæ consolantur,
Hunc prophetæ nutriunt,
Apostoli venerantur,
Martyres custodiunt,
Confessores famulantur,
Virgines obediunt.

Throni namque celsitudo,
Triplexque Gerarchia
Angelorum multitudo
Tota cœli curia,
Cœli, terræ latitudo,
Dant ei præconia.

Genitori Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio,
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.
Amen.

℣. Gloria et honore coronasti eum, Domine.

℟. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

Ant. ad Magn.

O Goneri,
Decus cleri
Minoris Britanniæ.

O confessor,
Vitæ messor,
Memento familiæ :

Ut serpentis
Sævientis
Defendas a rabie,

Et nos reos,
Idoneos
Reddas cœli curiæ.

Autre antienne.

O Goneri, forma munditiæ,
Puritatis et continentiæ,
Ora Patrem misericordiæ
Ut in hac valle miseriæ,
Nos defendat a pravo scelere,
Ut, exuto mortali corpore,
Perfruamur æternâ requie.

OREMUS.

Deus qui populum tuum beati Gonerii confessoris tui atque eremitæ reficis meritis et exemplis, da nobis, quæsumus, sic de tua gratia refici, ut valeamus quæ promittis fidelibus adipisci. Per Dominum...

Ces formules vénérables ne font plus partie de la liturgie dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, mais elles ont été rééditées avec l'*imprimatur* de Mgr Boucher, pour satisfaire la dévotion particulière des prêtres et des fidèles.

LA CONVERSATION DE S. VINCENT FERRIER,

De l'Ordre des Frères Predicateurs en Bretagne; sa Mort, Canonization, et aucuns Miracles, le 5. Avril.

Ayant entrepris d'écrire les Vies des saints Patrons de la Bretagne Armorique, j'ay crû estre obligé de dire, en cet endroit, quelque chose du Glorieux S. Vincent Ferrier, l'un des Apostres de cette Province; non pas que je vüeille reciter sa Vie tout au long, puisque plusieurs Autheurs (1) l'ont amplement escrite; mais seulement (m'arrestant és bornes que j'ay prescrit à cét œuvre), quelque chose des œuvres admirables que Dieu a operé par luy en ce Duché, sa Mort & les particularitez de sa Canonization; ce que je feray succinctement, renvoyant le Lecteur à ce qu'en a escrit le R. P. Bernard Guyard, qui l'a recentement extraite des enquestes de sa Canonization & mise en lumiere. Cét homme Apostolique, natif de la ville de Valence, en Espagne, ayant parcouru toute l'Espagne, les Isles de Maillorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, toute l'Italie, le Royaume de Naples, les Lombardies, le Milannois, l'Estat de Venise, la Savoye, le Piedmont, la Bourgogne, la pluspart des Etats d'Allemagne, les Païs-Bas, l'Angleterre & la France, faisant retentir toute l'Europe de ses admirables Prédications, vint enfin achever sa course en la Bretagne Armorique, où il arriva sur la fin de l'an 1416, attendu du Duc Jean V qui avoit envoyé vers luy à Nancy, en Loraine, puis à Bourges, en Berry, &, une troisiéme fois, à Tours, le supplier de venir en Bretagne, faire part à ses sujets des graces dont le Ciel l'avoit avantageusement partagé.

II. Il arriva par eau à Nantes, sur la fin de l'an 1416, & fut receu de l'Evesque, Clergé & Peuple de Nantes & conduit en la Ville; il se logea dans le Convent de son Ordre, où il rendit la veuë à une Dame de Tours, aveugle depuis plusieurs années; il Prescha au Cimetiere de S. Nicolas; & l'année 1418, il Prescha les Advens entiers en l'Église Cathedrale de ladite Ville, à la requeste de l'Evesque de Nantes, Frere Henry Le Barbu, où le Duc & toute sa Cour le furent oüir; en presence desquels, il guerit un pauvre homme Paralytique & perclus de tous ses membres depuis dix-huit ans, lequel, s'etant fait porter sur le chemin par lequel saint Vincent devoit passer, pour recevoir sa benediction & l'aumône des passans, le Saint, l'appercevant, le choisit parmi tous les autres, & luy dist : « *Mon amy, je n'ay ny or ni argent, mais je supplie Nostre Seigneur* » *Jesus-Christ de vous donner l'usage libre de vos membres;* » puis, ayant fait le signe de la Croix sur plusieurs endroits de son corps, le guerit sur le champ.

III. De Nantes, il vint à Vennes voir le Duc; lequel, dés qu'il eut nouvelles de l'arrivée du Saint en ses terres, avoit mandé par toutes les Villes par où il devoit passer, qu'on luy fist la plus honorable reception dont on se pourroit aviser. L'Evesque de Vennes, Amaury de la Motte, assisté des Chanoines & Chapelains de sa Cathedrale & de tout son Clergé, le Duc, la Duchesse, les Princes, Prélats, Barons & Seigneurs qui lors se trouverent en Cour, luy allerent au devant, & sortirent demie lieuë de la Ville pour le recevoir; il estoit monté sur un meschant Asne, & ainsi fut conduit en la Ville, suivy d'une innombrable multitude de peuple.

IV. Il alla directement à l'Eglise de saint Pierre, où il fit sa priere; &, encore que le Duc luy eust quitté son Palais de la Motte, & se fust retiré en son Château de l'Hermine,

(1) Pierre Rauzane de Palerme en 5 l. S. Antonin; Jean Anthoine Flamine; Leandre Albert, Salvus, Casseta, Vincent Justinien, François Diague et Abraham Bzovius tous Religieux de son Ordre, Surius, Ribadeneira et autres. — A.

il n'y voulut pas loger; mais dans la maison d'un simple Habitant de Vennes (1). Le lendemain, qui fut le quatriéme Dimanche de Caresme, il chanta la Messe & Prescha, non pas en la grande Eglise, parce qu'elle ne pouvoit pas comprendre la multitude du Peuple qui l'estoit venu oüir; mais sur un eschaffaut dressé en la place des Lices, devant le Château de l'Hermine, duquel les fenétres, creneaux, tours & guerittes estoient remplis de Peuple, aussi-bien que les places & ruës circonvoisines. Il continua à Prescher & dire Messe tous les jours en ce lieu jusqu'au Mardy de Pasques, qu'il prit congé du Duc, de l'Evesque & des Habitans de Vennes & se disposa d'aller prescher par les autres Villes & Paroisses de la Bretagne, suivi de plusieurs personnes de qualité, qui ne l'abandonnerent jamais en ce voyage. Il parcourut toute la Province & Prescha és Villes de *Guerrande, Auray, Rhedon, Guemenay, Rostrenen, Pontivy,* le *Crosix, Hennebont, Carhaix, Kemperlé,* où il logea dans le Convent de son Ordre (2), *Conckerneau, Pont-l'Abbé, Kempercorentin,* où il fust receu par *Bertrand de Rosmadec,* Evesque de Cornoüaille, *Les-Neven, S. Paul de Leon,* où *Alain II,* du nom, Evesque de Leon & son Clergé le receut ; à *Morlaix,* & y fut logé dans le Convent de saint Dominique, où se void encore sa Chambre ; il demeura quinze jours en cette Ville & alloit ordinairement prescher au haut de la ruë des Fontaines, lieu élevé par dessus la Ville, & le Peuple, pour l'ouïr, se rangeoit sur les douves et contre-escarpe du Château & au Parc au Duc, la Ville entre deux ; nonobstant laquelle distance, sa voix estant si miraculeusement portée aux oreilles de ses Auditeurs, lesquels l'entendoient aussi-bien que s'ils eussent esté assis au pied de sa Chaire ; en memoire duquel miracle, on bastit en ce lieu un petit Oratoire en son honneur (3), De *Morlaix* il alla à *Lannion, Land-Treguer,* dont l'Evesque, Mathias de *Coz-ker,* assisté des Chanoines & Chapelains de sa Cathedrale, le fut recevoir prés l'Eglise *Crekh-mikel, La Roche-Derien, Guen-Kamp,* & y demeura cinq jours logé dans le Convent de son Ordre; puis alla à *Chastel-Audren,* où les soldats de la Garnison du Château, s'estans mocquez de son Asne, il leur prédit que, dans peu de temps, les brebis & les asnes paisseroient sur les ruines & parmy les mazures & débris de ce Château; ce qui arriva ainsi, cette place ayant esté, trois ans aprés, démolie, en punition de l'attentat de ceux de Penthevre sur la personne du duc Jean.

V. De *Chastel-Audren* il alla à *Saint Brieuc,* où il fut receu de l'Evesque, *Jean de Malestroit,* & de tout son Clergé; passa à *Lamballe, Quintin, Jugon, Saint Malo,* où l'Evesque, *Robert de la Motte,* le receut; puis se rendit à *Dinan,* où il demeura dix jours logé dans le Convent de son Ordre ; &, pendant ce temps, il Prescha souvent en la grande place, nommée le *Champ à Dinan,* où le Peuple se rengeoit de toutes parts ; il poursuivit son chemin à *Dol,* où l'Evesque, *Estienne Coëuret,* le receut ; vint, par *Antrain, Bazouges, Fougeres & Vitré,* se rendre à *Rennes,* où il fut receu de l'Evesque *Anseaume Cantemerle,* de tout le Clergé, la Noblesse, Magistrats & Bourgeoisie de la Ville; il se logea au Monastere de Bonne-Nouvelle, qui est de son Ordre, bien que l'Evesque de Rennes, luy eust laissé son Manoir, où son logis estoit préparé. Le Vaisseau de S. Pierre, ny aucune autre Eglise de Rennes, ne pouvant contenir l'innombrable affluence de peuple qui le venoit entendre, les trois jours qu'il fut à Rennes, il luy fallut prescher

(1) Le R. Père Guyard l'appelle Robin le Scarb. — A.

(2) Aujourd'hui occupé par les Religieuses de la Retraite du Cœur de Jésus; on serait heureux de voir le souvenir de cet hôte illustre rappelé par une statue ou une verrière; mais cette charmante ville de Quimperlé ne présente nulle part l'image des saints qui ont vécu dans ses murs ou passé dans ses rues. Vous y trouverez bien sainte Philomène et sainte Germaine Cousin; vous y chercherez vainement saint Guthiern, saint Maurice, saint Colomban le patron de l'ancienne paroisse; et, quant au premier abbé de Sainte-Croix, saint Gurloës, il n'a que la vieille statue couchée sur son tombeau. — A.-M. T.

(3) Cet oratoire a esté démoli pour accommoder le monastere des Carmelites, en l'an 1626. — A.

en une grande place hors la ville, nommée la place Sainte-Anne, prés Bonne-Nouvelle.

VI. Estant à Rennes, un Gentil-homme Anglois le fut trouver de la part du Roy d'Angleterre, Henry, qui, au mois d'Aoust de cette année, estoit descendu, avec toute son Armée, à la Toucque en Normandie, & le pria de venir trouver ce Prince à Caën; ce qu'il fit; &, ayant séjourné quelques jours en sa Cour, pour tascher de moyenner une bonne paix entre les deux Couronnes, voyant qu'il ne pouvoit rien avancer en cette affaire, il s'en retourna en Bretagne, passa à Mont-fort, Josselin & Ploërmel, & se rendit à Vennes. Il seroit difficile d'exprimer le grand fruit qu'il fit en Bretagne, durant ce voyage & le reste de sa vie qu'il y séjourna; car si, passant seulement par les autres Royaumes, il a opéré des merveilles si grandes, que n'aura-t'il fait en cette Province, en laquelle il a passé deux années entieres? On a remarqué souvent qu'estant si foible & debile, tant à cause de sa vieillesse, que pour les austéritez dont il mattoit son corps, neant-moins, estant en Chaire, il avoit l'estomach autant sain, le geste & mouvement du corps autant libre, la parole aussi forte & à commandement, comme il avoit en sa jeunesse; ce qu'à bon droit on tenoit en rang de miracle. Allant par pays, il guerissoit les malades par l'imposition de ses mains, specialement ceux qui estoient incommodez de fiévre; il usoit ordinairement de cette forme d'Oraison tirée du texte de l'Evangile Marc, 16, : *Signa autem eos qui crediderint hæc sequentur : Super ægros manus imponent & benè habebunt.* Et puis il ajoûtoit aussi en Latin : *Jesus, Mariæ Filius, mundi Salus & Dominus, qui te traxit ad fidem Catholicam, te in ea conservet & beatum faciat, & ab hac infirmitate te liberare dignetur. Amen. C'est à dire en François :* « Jesus, » Fils de Marie, Salut & Seigneur du monde, qui vous a attiré à la Foy Catholique, vous » conserve en icelle & vous rende bien-heureux & vous daigne délivrer de cette maladie » dont vous estes affligez. Ainsi soit-il. »

VII. Connoissant qu'il estoit obligé à procurer le salut de tous indifferemment, grands & petits, sages & idiots, il instruisoit à certaines heures du jour (outre ses predications ordinaires) le simple peuple & les petits enfans, leur enseignant leur *Pater, Ave & Credo,* les Commandemens de Dieu & de l'Eglise; & encore bien qu'il leur preschast en Espagnol, qui estoit sa langue maternelle, neantmoins nos bas Bretons, les François, les Anglois, Flamands, Irois, Allemands & austres Estrangers qui, à raison des Hanses & Bourses que les Ducs de Bretagne entretenoient dans leurs Havres, trafiquoient en ce pays, l'entendoient aussi-bien que s'il eust parlé à chacun d'eux en son propre langage. Estant allé, une fois, au Chasteau de l'Hermine visiter sa fille spirituelle, la Duchesse de Bretagne, Jeanne fille du Roy de France Charles VI (1), lors enceinte, aprés plusieurs colloques & devis spirituels, cette Princesse le supplia de prier Dieu, à ce que l'enfant qu'elle portoit, vînt à Baptesme; alors le Saint, imprimant du pouce le signe de la Croix sur le busque de son corset, luy dist par esprit prophetique : « *Ma fille, sçachez que l'enfant que vous portez recevra le saint Baptesme, & de plus sera Martyr.* » Ce fut Monseigneur Gilles de Bretagne, lequel mourut prisonnier au Chasteau de la Hardoüinaye, l'an 1450, par le cruel traitement d'Artur de Montauban et ses complices, qui l'ayant, par leurs calomnies & impostures, rendu suspect au Duc François I, son frere, l'y firent étrangler. Plusieurs autres Dames, Damoiselles, Bourgeoises & autres

(1) Allain Bouchard és Annal. de Bret. l. 4. fol. 153 : Le bon saint homme, peu de temps paravant son trépas, se retira par devers la duchesse de Bretagne, madame Jeanne de France, laquelle estoit enceinte, et, aprés aucunes devises contemplatives, elle luy requist qu'il priast Dieu pour elle, à ce que l'enfant qu'elle portoit peust venir au St. Sacrement de baptesme, et il luy répondit qu'elle estoit grosse d'un fils qui seroit martyr. Depuis, elle enfanta un fils, qui fut nommé Gilles, dont cy-aprés je reciteray au long la piteuse mort. Laquelle ayant racontée au mesme liv., feüillet 175, il conclud ainsi : Et telle fut la glorieuse fin de ce jeune prince, par laquelle fut accomplie la parole que Monseigneur St. Vincent avoit dite à la bonne duchesse sa mere, estant lors enceinte de luy, laquelle luy pria qu'il luy plust reveler quel enfant elle portoit, et il luy dist, qu'elle estoit grosse d'un martyr. — A.

femmes, incapables de porter enfans, obtinrent, par ses prieres, exemption de leur sterilité.

VIII. Ses Confreres Religieux qui l'accompagnoient, le voyant déjà vieil, le suplierent instamment de retourner mourir en son païs ; mais luy, se souvenant de ce que Nostre Seigneur luy avoit dit, lors qu'il luy apparut en Avignon, qu'il devoit mourir (1) preschant l'Evangile és contrées Occidentales, il jugea que c'estoit en ce païs où il devoit mourir. Pressé neantmoins des importunes prieres de ses Freres ; considerant, d'ailleurs, que par l'Occident se pouvoit bien entendre l'Espagne, qui, au regard d'autres pays, est situé à l'Occident, il s'y accorda & prit congé des Vennetois en pleine Chaire, les ayant prié de se souvenir de la Doctrine qu'il leur avoit preschée. On ne sçauroit icy exprimer suffisamment le regret que toute la Ville receut de cette nouvelle ; mais le Saint s'y estant resolu, il leur fallut prendre patience. Sur la minuit, comme tout le monde reposoit, il sortit de la Ville, monté sur un pauvre Asne, suivy de ses compagnons, Religieux de son Ordre, & ne cesserent de marcher pendant le reste de la nuit pour avancer leur chemin ; mais le jour commençant à poindre, comme ils pensoient estre bien loin, ils se trouverent à la porte de la Ville ; lors le Glorieux Saint, se tournant vers ses Confreres, leur dist : « *Sus, mes Freres, retournons en ville, car cecy ne signifie autre chose, sinon que c'est la volonté de Dieu, que je meure en ce pays.* »

IX. Le bruit ayant couru par la ville de Vennes, que S. Vincent s'en retournoit, tout le peuple sortit les portes & luy vint au devant, chantant à haute voix : « *Benist soit celuy qui vient au Nom du Seigneur,* » & le conduisirent en son logis (qui estoit l'Hostel d'un Bourgeois de la ville, nommé le Faucheur) (2), toutes les cloches de la Ville sonnantes du méme bransle qu'elles ont accoûtumé aux grandes solemnitez. Estant rendu à son logis, il se tourna vers le Peuple et leur dist : « *Vous voyez, mes amis, que c'est la volonté de Dieu, que je retourne en vostre Ville, non plus pour y prescher, comme j'ay fait par cy-devant, mais bien pour y finir mes jours ; retournez-vous-en donc chascun chez soy & nostre bon Seigneur vous veuille recompenser de l'honneur que vous m'avez rendu ce jourd'huy.* » Ces paroles tirerent les larmes des yeux de tous les assistans, lesquels se retirerent extrémement affligez de ces nouvelles.

X. Le lendemain, il fut saisi d'une grosse fiévre, laquelle l'affoiblit extrémement ; cela n'empescha pourtant pas qu'il ne s'acquitast de son Service, & continuast les austeritez dont il usoit estant en pleine santé. La Duchesse, ayant eu avis de la maladie du Saint, sortit de son Palais & se rendit auprés de luy, & ne l'abandonna qu'il ne fust decedé. Il faisoit beau voir cette grande Princesse servir le Saint avec autant de soin, que si c'eût esté le Roy de France son Pere, ou le Duc son Mary. Voyant que sa maladie estoit mortelle, il apella premierement ses Freres (3), & leur prédit le jour de sa mort ; puis, requit venir son Pére Confesseur, auquel il fit une Confession generale de toute sa vie, & receut l'Absolution generale, que le Pape Martin V luy avoit concedée pour l'heure de sa mort. Ensuite, il demanda & receut ses autres Sacremens, avec tant de devotion & si grande abondance de larmes, qu'il forçoit les assistans à luy contribuer des leurs.

XI. Pendant sa maladie, nonobstant sa foiblesse, il prenoit, toutes les nuits, la discipline, jusqu'à effusion de sang ; &, quand les forces luy manquerent tout à fait, il conjura l'un de ses compagnons de luy rendre ce sanglant office.

(1) F. Abraham Bzovius, Annal. Eccles. post Baron, tom, 15. sub. A. C. 1419 num 3 : Venetiæ, quæ est hujus Britanniæ urbs, positus, à Fratribus qui eum sequebantur admonitus est ut in Hispanias reverteretur, etc. — A.

(2) Bouchard, liv. 4, f° 153 v. — Redeamus fratres mei, in urbem, nihil enim isthuc sibi vult aliud nisi sic visum esse Deo, ut hac regione defungar. — A.

(3) Convocavit igitur imprimis fratres suos, etc. Bzov. ibid. — A.

XII. Dés que le bruit de sa maladie fut divulgué par la Ville, l'Evesque, les Magistrats & plus apparens de la Ville le furent visiter; ausquels aprés plusieurs discours, il dist: « *Messieurs, si vous voulez vous souvenir de ce que je vous ay presché, ces deux dernieres* » *années, vous connoistrez que je ne vous ay dit que la verité & que ce qui peut profiter au* » *salut de vos Ames. Vous sçavez assez quels vices j'ay trouvé en votre pays, & à moy n'a* » *tenu que vous ne fassiez vostre salut; pour auquel pourvoir je ne me suis aucunement* » *épargné. Remercions donc tous ensemble nostre Dieu de ce qu'il m'a donné la grace de* » *vous instruire, & vous a rendus capables de ma doctrine. Reste que vous perseveriez au* » *bien qu'avez encommencé & ne mettiez en oubly ce que vous avez appris de moy; et, puis* » *qu'il plaist à Dieu que je meure en cette ville,* je vous promets de vous estre perpetuel » Advocat & Intercesseur devant son Tribunal, *pourveü, toutes fois, que vous ne vous* » *éloigniez pas de ma doctrine. Adieu tretous, je mourray aprés dix jours* (1). » Il employa les trois premiers jours de sa maladie à exhorter ceux qui le venoient visiter de se souvenir de ce qu'il leur avoit presché, & le mettre en pratique; mais, d'autant que la foule du peuple qui se rendoit en sa chambre interrompoit ses meditations & le divertissoit des colloques amoureux dont il desiroit s'entretenir avec Dieu, il pria qu'on n'admist pas en sa chambre toute sorte de personnes indifferemment.

XIII. Parmy les violens medicamens, qui, par ordonnance des Medecins, luy furent appliquez, & les douleurs aiguës de sa maladie, il témoigna toûjours une patience admirable, ayant continuellement en la bouche, les doux Noms de *Jesus, Maria,* ou de quelque Saint; il estoit tellement absorbé en Dieu, & abismé en une si profonde contemplation des choses Célestes, qu'à peine le pouvoit-on faire revenir à soy, lorsqu'on luy bailloit quelque nourriture, ou que les Medecins le venoient voir. Les Magistrats & Bourgeois de Vennes, voyans qu'il n'y avoit point de Monastere de l'Ordre des Freres Predicateurs en leur ville, pour éviter aux procés & disputes qui pourroient naistre touchant sa sepulture, luy demanderent où il luy plairoit estre inhumé; ausquels il fit réponse: « *Messieurs, je suis Religieux de profession, pauvre & serviteur de Jesus-Christ; partant, je ne me mets pas en peine de pourvoir à la sepulture de mon corps, mais bien au salut de mon Ame; toutes fois, afin que, comme durant ma vie, j'ay vescu paisiblement parmy vous, je ne vous cause aucune dispute aprés ma mort: (je vous suplie de laisser le soin de ma Sepulture au Prieur du Convent de N. qui des Convents de mon Ordre est le plus proche de vostre Ville)* (2). » C'est le Convent des Freres Predicateurs de la Ville de Kemperlé, Diocese de Cornoüaille, fondé l'an 1254, ou celuy de Guerrande, Diocese de Nantes.

XIV. Enfin sa maladie se rengrégeant, le dixiéme jour, qui fut le Mercredy aprés le Dimanche de la Passion, cinquiéme du mois d'Avril, l'an 1419 (3), sentant aprocher l'heure tant desirée, il se fit lire la Passion selon les quatre Evangelistes, les Pseaumes Penitentiaux, le Psautier de David, puis il perdit la parole; alors on commença la recommendation de l'Ame; &, pendant qu'on lisoit la Litanie, tout ravy en Dieu, le cœur, les mains & les yeux élevez au Ciel, il rendit son heureux esprit entre les mains de son Createur (4).

(1) Ego verò, posteà quam Deo visum est ut in hâc urbe decedam, apud ejus tribunal vobis me Patronum et perpetuum deprecatorem fore polliceor, si tamen à meâ disciplinâ non recesseritis. Bzov. ibid. — A.

(2) Ego sum professione Monachus, pauper et servus Jesu Christi, itaque non ego de meo sepelendio corpore, sed potiùs de animæ meæ salute cogito: Interim tamen, ut, quemadmodùm in vitâ, sic etiam post obitum, ex me pacem habeatis, Obsecro vos, ut Priori cœnobii N. quod præ cæteris meæ professionis cœnobiis vestræ Urbi vicinius est, curam hujus corporis sepeliendi relinquetis. Bzov. ibid. — A.

(3) Baronius in mart — Bzov. ubi supra — Petr. Ranz — Ribadeneira 5 avril, disent tous qu'il mourut l'an 1419, et de vray il ne peut autrement estre d'autant que l'an 1418 (auquel quelques autheurs le font mourir) Pasques écheut au mois de mars, et le Saint mourut 12 jours devant Pasques un mercredi 5 avril. — A.

(4) On voit toujours à Vannes la maison où eut lieu sa précieuse mort, et la chambre d'où il quitta la terre pour le Ciel a été transformée en oratoire. — A.-M. T.

XV. On vid, toute cette matinée, grand nombre de papillons blancs de merveilleuse beauté voltiger par la fenestre de sa chambre, d'où ils ne s'en allerent, sinon quand il eut rendu l'esprit; on a crû pieusement que c'estoit un escadron d'Anges, qui, en forme de ces petits animaux, attendoient la sortie de cette sainte Ame pour la conduire à la vie éternelle. La Duchesse Jeanne de France, quand le Saint fut trépassé, se jetta sur ses pieds, les baisant & arrousant de ses chaudes larmes; &, assistée de la Dame de Malestroit, puisa & fit boüillir de l'eau avec de bonnes herbes, dont elle lava le saint Corps, & reserva cette eau (comme precieuse Relique) dans un riche vase, où elle se conserva, plusieurs années, sans se corrompre, gaster ny sentir mal; au contraire, elle repandoit une odeur fort agreable & rendoit la santé à plusieurs malades, à qui cette bonne Princesse en donnoit à boire par devotion.

XVI. Quand le son des grosses Cloches de la Cathedrale & des autres Eglises donnerent à connoistre que le Saint estoit déja mort, c'estoit chose estrange de voir le dueil que toute la Ville en menoit; car un chacun le pleuroit comme son propre pere. Incontinent, la Maison de Ville fut pleine de monde, qui, de toutes parts, de la Ville & Païs circonvoisins, accourut voir le saint Corps, de sorte que, pour contenter leur devotion, la grande Sale de la Maison fut tenduë de noir, au bout de laquelle, fut posé & élevé un Theatre tapissé de velours noir à grandes croix de satin blanc, &, par dessus, un Daiz de mesme étoffe & façon, sous lequel fut posé le saint Corps, huit cierges blancs brûlans autour de la biere; à ses pieds la Croix de la Cathedrale & l'eau beniste. L'Evesque de Vennes, avec tout son Chapitre & Clergé, vint donner l'eau beniste, &, peu aprés, y vint la Duchesse, menant par la main le Prince François Comte de Montfort, & une de ses Dames portant entre ses bras le Prince Pierre. Le Duc n'y fut pas, & n'y pouvoit estre, (quoy qu'en escrivent quelques Autheurs), car il estoit, pour lors, détenu au Chasteau de Champtocé par Margot de Clisson, Comtesse de Penthevre, laquelle l'avoit pris dés le 13 de Fevrier 1419, d'où il ne sortit qu'en May 1420. Tost aprés, vint la Noblesse, la Justice & la Ville, qui, donnans l'eau beniste au saint Corps, n'épargnerent pas leurs larmes.

XVII. La foule du Peuple fut si grande, qu'il fallut faire venir quelques soldats de la garnison du Château de l'Hermine, pour le garder, de peur de quelque desordre, chacun luy voulant ravir quelque lambeau de son habit, autres n'en pouvans avoir, y faire toucher leurs medailles, croix, heures, mouchoirs, images, chappelets & autres telles choses; lesquels à grande peine pouvoit-on, mesme à coups de baston, faire retirer des barrieres qui environnoient le Corps du Saint, de sorte qu'à cause de l'affluence du peuple qui se trouva ce jour, on ne le pût enterrer, mais le lendemain; le bruit de sa mort estant épendu par les Paroisses circonvoisines, il y eut encore plus grande foule, & plus encore le troisiéme jour. Vous eussiez dit que toute la Bretagne se fust renduë à Vennes, les principaux Seigneurs & Officiers de son Altesse ayans esté mandez pour comparoir & marcher en rang au convoy; autres y estoient venus par devotion. Le nombre des miracles fut grand, qui se firent pendant ces trois jours que le saint Corps fut exposé en veuë de tous, sans qu'il changeast de couleur, ny qu'il rendist aucune mauvaise odeur.

XVIII. Le troisiéme jour aprés son decez, ses obseques furent celebrées; esquelles assisterent l'Evesque de Vennes, la Duchesse, la Noblesse, la Ville & une grande multitude de Peuple; &, le mesme jour, samedy 8 d'Avril, il fut enterré dans la mesme Eglise, à costé gauche du maistre Autel, la Duchesse de Bretagne fournissant liberalement à tous les frais de cet enterrement. Son Corps ayant esté mis en terre, Dieu manifesta la gloire dont il joüissoit dans les Cieux par un grand nombre de miracles, qui se firent par tout le monde, à la seule invocation de son Nom; &, pour ne sortir de nostre

Bretagne, il se trouve, par les enquestes faites pour sa Canonization, vingt-huit morts ressuscitez ; quarante-six délivrez de diverses maladies mortelles ; cinquante-six frappez de peste gueris ; sept travaillez du haut mal & mal caduc ; quatorze tant borgnes qu'aveugles illuminez ; cinq délivrez du naufrage ; quatre des mains des Pirates ; cinq paralytiques gueris ; deux possedez délivrez ; deux estropiez & deux autres gueris de la pierre ; deux lepreux nettoyez ; trois insensez, un hydropique, trois goutteux, un muet, quatre boiteux, deux sourds, un ethique gueris ; cinq personnes ayans perdu des hardes, les ayans voüées à S. Vincent, les avoir retrouvées, & grand nombre d'autres miracles, lesquels j'obmets en ce lieu pour avoir esté déjà écrits, me contentant d'en reciter seulement cinq rapportez par S. Antonin, Archevesque de Florence, Religieux du mesme Ordre.

XIX. L'Abbé du Monastere de Lanvaux, Ordre de Cisteaux, au Diocese de Vennes, se mettant à table pour disner, envoya un sien Neveu au bois de l'Abbaye lui cueillir des noisettes pour son dessert ; le garçon monté dans l'arbre, une branche rompt sous ses pieds, de sorte que, tombant à terre, il se rompit le col ; ce qu'estant rapporté à l'Abbé, il le voüa à saint Vincent, & incontinent monta à cheval & alla à Vennes prier au Sepulchre du Saint ; &, comme il s'en retournoit, un serviteur du Monastere luy vint au devant, luy porter les nouvelles que son Neveu estoit ressuscité, dont il loüa Dieu & saint Vincent.

XX. Un Bourgeois de Vennes, nomme Maydo, avoit un fils qui s'appelloit Jean, si malade, qu'on n'en attendoit que la mort ; mais, ayant esté par ses parens voüé à S. Vincent, il revint en parfaite santé ; lesdits parens, se monstrans ingrats de ce bien-fait & n'ayans pas manifesté le miracle à l'honneur de Dieu & du Saint, en punition de leur ingratitude, le mesme garçon retomba malade et mourut, dont sa mere & ses autres parents grandement éplorez, le voüerent, de rechef, à S. Vincent, le suppliant de le ressusciter, & incontinent le garçon se leva plein de vie, manifestant à tous le miracle.

XXI. Un pauvre homme, nommé Perrin, devenu fol, fut par ses parens enchaisné & mené à Vennes au Sepulchre du Glorieux saint Vincent ; où, s'estant endormy, le Saint luy apparut en songe & le guerit entierement ; sa femme, estant tombée malade, jusques à baiser le tombeau, Perrin l'ayant voüée à saint Vincent, elle recouvra sa santé ; leur fils, mort de peste, recommandé par eux au mesme Saint, revint en vie, le Saint faisant trois grands miracles en cette famille.

XXII. Un habitant de la ville de Josselin, nommé Jean, estant un jour sorty hors la Ville se pourmener és prairies qui sont sous la Ville prés le Fleuve *Aouste,* qui passe sous le Chasteau et la grosse Tour, voyant un sien petit Neveu, qui se baignoit avec quelques autres enfans, se dépoüille, saute dedans, &, empoignant ce petit garçon par la main, le mena si en avant en l'eau, luy voulant apprendre à nager, qu'ils arriverent au dessus d'un moulin, & tomberent tous deux dans un precipice, où l'eau estoit haute de deux lances ; luy, qui sçavoit bien nager, se sauve ; mais le pauvre enfant, qui n'estoit âgé que de 15 ans & ne sçavoit nager, y demeura suffoqué des eaux ; il y avoit, sur la chaussée du moulin & sur le rivage de la riviere, environ quarante personnes, qui, voyans cela, s'écrierent toutes : « O glorieux S. Vincent ! secourez ce pauvre enfant ; nous vous le recommandons. » Incontinent, le corps fut jetté au rivage tout disloqué ; lequel porté par ses parens au sepulchre de S. Vincent, le Clergé & le peuple ayans prié & ses parens fait leur vœu, il se leva sur pieds sain & gaillard & plein de vie.

XXIII. Un autre Bourgeois de Vennes, nommé Dongal, avoit un fils, appellé Jean, âgé de dix-neuf ans, lequel, ayant beu de l'eau d'une éviere d'argent, enfla tellement, que le ventre luy pendoit jusques entre ses deux genoux ; le nombril luy devint gros et long, pendant entre ses jambes comme le bras d'une personne ; le col luy estoit pareillement

enflé, de telle sorte, qu'il ne pouvoit regarder en bas, & estoient ses conduits tellement retressis, qu'à peine prenoit-il pour tout aliment une hostie de pain à chanter, par chaque jour. Un sien Oncle, nommé Henry, le vint voir ainsi estendu sur un lict, n'attendant que l'heure de la mort, & luy dist : « Mon Neveu si vous voulez prier le glorieux saint Vincent pour votre santé, je vous conduiray à la grande Eglise, à son tombeau. » Le patient ayant ouvert les yeux à ces paroles, les assistans luy demanderent s'il ne vouloit pas bien qu'ils eussent prié S. Vincent pour luy ? il les en pria humblement, &, le faisant, le soûleverent au chevet de son lict, & il fit vœu de visiter le Sepulchre du Saint & d'y porter une image de cire. Incontinent, son nombril s'ouvrit par le bas, duquel sortirent plusieurs pierres grosses comme des œufs & le malade resta entierement gueri.

XXIV. Un Archer de la garde de l'Illustrissime Duc de Bretagne, nommé Jean Guerre, natif de Troyes en Champagne, ayant esté griefvement blessé à mort en la teste, en un bras & une jambe, en une querelle qu'il avoit eüe avec ses compagnons, & ayant demeuré huit jours sur le lict, sentit les approches de la mort. Ceux qui en avoient le soin allerent avertir le Curé, qui s'appelloit Maistre Olivier, afin qu'il le vint entendre de Confession ; mais il ne se pût si-tost diligenter, que ce pauvre homme perdit la parole. Le Curé arrivé & le voyant en cét estat, obmettant toutes autres prieres, se mit à reciter l'Office de la recommandation de l'Ame agonisante, pendant laquelle priere, le mourant expira. Le Curé, le voyant mort sans ses Sacremens, alla donner ordre de luy faire sa fosse hors la terre beniste. Cependant, ceux qui estoient autour du corps commencerent à prier saint Vincent qu'il luy plûst obtenir de Dieu la vie à ce pauvre homme, afin qu'il pûst recevoir ses Sacremens, & le voüerent de bon cœur au Saint. Incontinent, le mort se leva sur pieds sain de ses playes & raconta à toute l'assistance que S. Vincent, suivy d'une troupe vétuë de blanc, l'avoit deffendu des démons qui le vouloient saisir. Il vint à l'Eglise de S. Pierre se jetter devant le Sepulchre du Saint & luy rendre graces pour un si signalé bien-fait, racontant le miracle à la gloire de Dieu & de son Saint.

XXV. En un canton de nostre Bretagne (je n'ay encore pû découvrir où), une femme enceinte fut éprise d'un desir de manger de la chair humaine, & cét appetit luy crût de telle façon, qu'elle dist en un mot à son mary, qu'il luy en falloit absolument manger, ou bien qu'elle mourroit. Son mary la tança aigrement; mais la miserable, ayant épié l'absence de son mary, prit un petit enfant qu'elle avoit, âgé seulement de deux ans, le tua, &, l'ayant divisé en deux, mist une moitié à cuire pour le manger, reservant l'autre moitié pour une autre fois. Son mary, de retour au logis, & voyant ce beau mesnage, je vous laisse à penser quel creve-cœur ce luy fut ; pardonnant neanmoins à la folie de sa femme, plein de Foi & de devotion, il prend les deux quartiers de l'enfant, dont l'un étoit déja boüilly, s'en va en hâte à Vennes, se jette devant le Tombeau de S. Vincent, y fait sa priere & son vœu ; incontinent l'enfant ressuscita vif ; &, pour marque perpetuelle du miracle, luy resta sur le corps une ligne rouge en l'endroit par lequel il avoit esté divisé. Au bruit de ce miracle, grand nombre de personnes vinrent expres voir cet enfant, loüans Dieu qui se montroit si merveilleux en son Saint. Voilà une partie des miracles que Dieu opera par les merites de ce glorieux Saint aprés sa mort; pour lesquels & plusieurs autres que je ne mettray icy pour ne concerner nostre Histoire, on proceda à sa Canonization tant desirée.

XXVI. Car le Duc Jean V du nom, voyant les grands miracles qui se faisoient par tout son Duché, par les merites de S. Vincent, manda aux neuf Evesques de Bretagne qu'ils eussent à les remarquer & les apporter au premier Parlement que son Altesse assigneroit ; ce qui fut ainsi fait ; & furent examinez grand nombre de miracles & arresté

qu'on en donneroit avis au S. Pere, qui lors estoit Eugene IV, le supliant humblement de proceder à la Canonization du Saint; mais la mort ayant ravy ce Prince, l'an 1442, cét affaire ne fut pas si chaudement poursuivie par son fils & successeur, le Duc François I du nom, quoy qu'il en fist quelque instance par ses Ambassadeurs vers le S. Pere Nicolas V, qui avoit succedé à Eugene. Mais le Duc Pierre II du nom, parvenu à la Couronne, aprés le Duc François son frere, decedé l'an 1450, & le Reverendissime Pere Frere Guy *Flamoccheti,* General de l'Ordre des Freres Predicateurs, estant aussi decedé, le mesme Duc fit en sorte envers le Vicaire General de l'Ordre, que le prochain Chapitre General fut assigné à Nantes, où il fut celebré l'an 1453. Le Duc receut les Peres & défraya liberalement tout le Chapitre composé de mil six cens quarante-cinq Religieux. En ce Chapitre, fut éleu vingt-neufiéme General de l'Ordre, le Reverendissime Pere Frere Martial *Auribelli,* d'Avignon. Pendant l'élection, le Duc, la Duchesse & toute leur Cour furent en prieres au Chœur; &, quand les Religieux amenerent le nouveau General à l'Eglise chantans le *Te Deum,* le Duc alla jusqu'à la porte du Cloistre le recevoir; lequel, le prenant par la main, le conduisit tout le long du Chœur & le fit seoir auprés de son siege. Le mesme jour (Samedy devant la Pentecoste) le Duc, l'Evesque de Nantes *Guillaume de Malestroit,* & plusieurs autres Seigneurs disnerent en Refectoire avec les Religieux; &, l'aprés-disnée, son Altesse & ledit Seigneur Evesque entrerent au Diffinitoire & prierent le R. P. General & les RR. PP. Diffiniteurs de procurer la Canonization de S. Vincent, s'offrans de fournir aux frais qui y seroient necessaires.

XXVII. Les Peres promirent d'importuner le S. Siege touchant cette affaire; &, de fait, ils presenterent leur requeste au Pape Nicolas V, comme fit aussi le Duc de son costé, les Evesques & Clergé de Bretagne, la Duchesse, le Roy de France Charles VII, l'Université de Paris & plusieurs grands Prélats, tant du Royaume de France, que de plusieurs autres Royaumes de la Chrestienneté, où le Saint avoit semé la parole de Dieu. Le S. Pere, meu par les requestes de tant de grands Personnages, donna commission au Reverendissime & Illustrissime Cardinal *Georges, Evesque d'Ostie,* & au Cardinal *d'Arragon Alphonse,* (qui fut Calixte III, qui, depuis, celebra la Canonization) & à Jean Cardinal de *Saint Ange,* d'informer diligemment de la vie, mœurs, mort & miracles de S. Vincent; ce qu'ils executerent, examinans plusieurs témoins à Rome & és lieux circonvoisins; & (selon le pouvoir à eux donné par Sa Sainteté) subdeleguerent au Royaume de *Naples le Patriarche d'Alexandrie,* l'Archevesque de *Naples* & l'Evesque de *Maillorque*; au Dauphiné & pays adjacents, les Evesque de *Vaison* & d'*Useez,* l'Official d'*Avignon* & le Doyen de S. Pierre de la mesme ville; au Royaume de France, l'Archevesque de *Tholoze,* l'Evesque de *Mirepoix* & leurs Officiers; En Bretagne, les Evesque de *Dol* & de *S. Malo,* les Abbez de *S. Jacut, Diocese de Dol,* & de *Buzay,* Diocese de Nantes, & les Officiers des Eglises de *Nantes & Vennes*; tous lesquels, ayans executé leurs commissions, envoyerent à Rome les dépositions des tesmoins deuëment garenties; lesquelles veuës & diligemment considerées par lesdits Reverendissimes Cardinaux Commissaires, trouverent avoir esté examinez, au Royaume de Naples, vingt-huit tesmoins; en Avignon & és environs, dix-huit; és quartiers de Tholoze, vingt-huit; en Bretagne, trois cens dix; entre lesquels estoient compris plusieurs Cardinaux, Evesques, Abbez & Doyens, le Roy d'Arragon, les Duc & Duchesse de Bretagne, plusieurs Docteurs d'Universitez & autres grands personnages, qui avoient donné témoignage de la Sainteté de S. Vincent; le tout reduit en procez verbal & prest à estre leu au Consistoire des Cardinaux, lorsque le Pape Nicolas V vint à mourir, le 24 Mars l'an 1455. Les Cardinaux, procedans à l'élection d'un nouveau Pape, éleurent le Cardinal d'Arragon, Alphonse Borgia, qui fut nommé Calixte III. Il estoit âgé de 77 ans, quand il

fut éleu Pape, & avoit toûjours aspiré à cette souveraine dignité, affirmant qu'il y parviendroit, selon que S. Vincent luy avoit prédit. Incontinent aprés son Sacre, toute autre affaire cessante, il se disposa à celebrer la Canonization de S. Vincent; &, ayant commis en sa place (car il estoit Commissaire en cette affaire) l'Illustrissime Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, Breton Leonnois, Cardinal du titre de Ste. Praxede, il luy commanda de reduire les informations & enquestes en procez verbal; ce qu'ayant esté fait par lesdits trois Commissaires, le tout leu en deux secrets Consistoires, en presence des Cardinaux & autres Prelats qui s'y trouverent, de l'advis & unanime consentement d'iceux, sa Sainteté prononça l'Arrest de sa Canonization; laquelle fut celebrée solemnellement en l'Eglise des Saints Pierre & Paul, à Rome, le 29. jour de juin, Feste desdits Saints Apostres, l'an 1455.

XXVIII. Le Duc de Bretagne Pierre, ayant esté averty de la Canonization de S. Vincent, en fut extremément aise, & envoya un honorable Ambassade à Rome supplier le Saint Pere d'envoyer un Legat *à Latere* en Bretagne, pour celebrer la ceremonie de la Canonization à Vennes & lever le saint Corps; &, pour les frais du voyage dudit Seigneur Legat, le Grand Conseil de Bretagne imposa, sur chaque mesnage des neuf Eveschez de la Province, un subside extraordinaire de cinq deniers (1), somme que tous payerent allegrement, & la pluspart la doublerent, pour la devotion qu'ils portoient au Saint. Le Saint Pere, accordant la requeste au Duc, deputa le Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, Legat *à Latere* en Bretagne; lequel fut receu à Vennes en grand honneur; il fut assisté de *Raoul Russel,* Archevesque de Roüen (2); *Laurence de Fay,* Evesque d'Avranches; *Leon Guerinet,* Evesque de Poictiers; *André de la Roche,* Evesque de Luçon; *Philippes Rouault de la Rouxeliere,* Evesque de Maillezais; l'Archevesque de Tours, *Jean Bernardin,* n'y pût assister, car il estoit malade; mais tous ses Suffragans se rendirent à Vennes, sçavoir, avec les Evesques du Mans, *Martin Berruyer, & Jean de Beauveau,* Evesque d'Angers; les neuf Evesques de Bretagne, *Jacques d'Espinay,* Evesque de Rennes; *Guillaume de Malestroit,* Evesque de Nantes; *Frere Yves de Pontsal,* Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Couvent de Kemperlé, Confesseur du Duc Jean V, pere du Duc Pierre lors regnant, Evesque de Vennes; *Jean de l'Espervier,* Evesque de Saint-Malo; *Jean de Lespervez,* Evesque de Cornoüaille; *Raoul de la Moussaye,* Evesque de Dol; *Jean de Coatquiz,* Evesque de Treguer; *Jean Prégent,* Evesque de S. Brieuc, & *Guillaume Ferron,* Evesque de Leon; *Mathurin le Leonnois,* Abbé de S. Melaine lés Rennes, & tous les autres Abbez de Bretagne; une grande affluence de Noblesse de Bretagne, Anjou, Normandie, Mayne, Poictou & autres Provinces du Royaume de France & d'Angleterre, qui se rendirent à Vennes pour assister à cette solemnité, & fut remarqué que, nonobstant une si grande assemblée, jamais auparavant, de memoire d'homme, on n'avoit veu si grande fertilité & abondance de biens en Bretagne, ny les vivres à si vil prix & bon marché à Vennes, que pour lors.

XXIX. Le Legat arriva à Vennes, le deuxiéme jour du mois de juin l'an 1456, où le Duc luy avoit fait disposer une magnifique reception, & le logea en son Palais de la Motte; les preparatifs furent faits en l'Eglise Cathedrale, laquelle estoit superbement tapissée du haut en bas; à main droite de la porte hors le Chœur, au bout de la Nef, estoit dressé un theatre carré; sur le Maistre Autel, richement paré & élevé plus que d'ordinaire, estoit, en une niche, la Statue de S. Vincent, avec ce verset de l'Apoc. procedant de sa bouche : *Timete Deum et date illi honorem, quià venit hora judicii ejus.*

(1) Le R. P. Du Pas dit 20 sols, Geneal. d'Espinay, p. 284, mais mes mémoires manuscrits ne disent que 5 deniers. — A.

(2) D'Argentré porte 14 archevêques, mais le P. Du Pas et mes manuscrits n'en trouvent qu'un : Bouchard en met 4. — A.

Le quatriéme Juin, sur les deux heures aprés midy, le Legat (1), suivy des Prelats qui l'accompagnoient, se rendit à l'Eglise Cathedrale, &, ayant prié au Tombeau du Saint, se retira en la Sacristie. Sur les trois heures, les grosses cloches ayans donné les trois signals pour les Vespres, le Duc sortit de son Chasteau de l'Hermine & se rendit en l'Eglise de S. Pierre, assisté des Princes, Barons, Seigneurs & Officiers de sa Duché, qui tous marchoient en rang & ordonnance. Arrivé à Saint Pierre, la foule du peuple estoit si grande, que les Heraults & Archers de la Garde de son Altesse eurent toutes les peines du monde à faire fendre la presse pour entrer en l'Eglise. Le Duc arrivé & monté en son Siege, les Vespres furent chantées du nouveau Saint; lesquelles finies, le Legat se retira en l'Evesché, où le Duc le fut rendre, puis s'en retourna en son Chasteau de l'Hermine, & les autres Prelats & Seigueurs chacun en leur logis.

XXX. Sur les onze heures de nuit, Monseigneur le Légat, tous les Prelats, Abbez, Chanoines & autres Ecclesiastiques, le Duc, les Princes, Barons, Seigneurs & Officiers de son Altesse, les Magistrats & Bourgeois de Vennes, les Prieurs des Convents des Freres Prédicateurs de Dinan, Nantes, Morlaix, Kemperlé, Guengamp & Rennes & les Reverends Peres Cordeliers de Vennes se rendirent en l'Eglise Cathedrale; &, aprés que les Matines eurent esté solemnellement chantées de S. Vincent, sa fosse fut ouverte & son Corps levé de terre, ses venerables Ossemens mis par le Legat en une Chasse, laquelle fut solemnellement portée tout à l'entour de l'Eglise & puis mise prés du Grand Autel. Le mesme jour, cinquiéme de Juin, le Legat celebra la grande Messe; &, à l'endroit de l'Offerte, publia, de la part de Sa Sainteté, l'Arrest de la Canonization du Saint, « *Commandant à tous Patriarches, Primats, Archevesques & Evesques de celebrer & faire celebrer sa Feste, comme d'un Confesseur non Pontife, le 5 Avril, octroyant sept ans & sept quarantaines d'indulgences à tous ceux qui, Confessez & repentans, visiteroient, tous les ans, son Sepulchre, au jour de sa Feste.* » Le mesme fust incontinent, par le commandement dudit Seigneur Legat, fait entendre au peuple par un Herault; lequel, montant sur le Theatre dressé au bout de la Nef, publia ledit Arrest de Canonization en trois langues, Latine, Bretonne & Françoise (2). La Messe achevée, le *Te Deum* fut chanté, toutes les cloches sonnantes, & le reste du jour se passa en devotions & visites de la Chasse du Saint; auquel, peu de jours aprés, fut dressée une Tombe élevée, où ses sacrez Ossemens furent reveremment déposez, au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Vennes, du costé de l'Evangile.

Le Reverendissime P. General de son Ordre, Frere Martial Auribelli, composa, par commandement du Pape, son Office, dont l'Hymne des Vespres contient son Nom propre, la premiére lettre de chaque Strophe prise en Acrostique. Ainsi :

(1) Ce légat dont le nom est resté populaire dans le diocèse de Quimper et de Léon est vraiment une des gloires de la Bretagne, et regardé comme un insigne bienfaiteur du Folgoat. Près de l'église est un calvaire au pied duquel il s'est fait représenter à genoux; le chapeau cardinalice descend sur sa *cappa*.

On a prétendu qu'il avait été évêque de Quimper, et dans la salle synodale en l'évêché de cette ville, il figure dans la belle collection des portraits des prélats qui ont gouverné la Cornouaille; M. Pol de Courcy si exact d'ordinaire lui donne cette qualité (*Nobiliaire de Bretagne*, tome I, page 211), mais la vérité c'est que le nom du cardinal ne figure pas dans le catalogue des évêques de Quimper, ni à ce titre dans les archives du Vatican; avant d'être archevêque d'Avignon il avait été abbé de Redon, et évêque de Dol. Il est enterré dans l'église de son *titre*, Saint Praxéde. — A.-M. T.

(2) Alain Bouchard, en ses Annales de Bret., p. 179 : « l'an 1456, le 5 de juin, heure de minuit, au matin d'iceluy jour, fut levé de terre, et solemnellement canonizé le corps de St. Vincent, confesseur, par messire Alain de Coativy, breton, cardinal de l'Eglise Rom. et legat du St. Siege Aposto. et fut présent à ce beau service le duc Pierre de Bret. avec les barons, notables seig. du pays, et y assisterent 4 archevesques et 10 évesques. » — A.

HYMNE DE VESPRES.

Mente jucundâ jubilent fideles,
Vocibus hymnos resonent canentes :
Nam datus mundo novus est Precator
Antè Tonantem.

Alme Vincenti, veneranda cujus
Hæc dies totum colitur per orbem;
Quas tibi cantat chorus hic fidelis,
Accipe laudes.

Ritè mox annis teneris peractis,
Prædicatorum sitiens adisti
Ordinem; servans documenta Patrum
Mente pudicâ.

Tactus è cœlis, operam dedisti
Litteris sacris utriusque legis.
Quas docens verbo, fidei replesti
Lumine mundum.

Indè ferventer cilo jàm propinquum
Sæculi finem fore nuntiasti :
Ut Deum gentes timeant patenter,
Vociferando.

Angelus alter pœnitùs fuisti
Ille qui cœli medium volabas,
Nuntians cunctis populis et linguis
Judicis horam.

Linguâ quâ sanctâ populos docebas,
Rebus et signis variis probabas,
Languidis reddens, Cruce sanitatis,
Robora membris,

Inter electos modo collocaris,
Semper in cœlis meritò triumphans,
Fulgidis sertis redemitus, omni
Tempore sæcli.

Summa, sit Christo salus, et perennis
Gloria Patri, pariterque sancto
Flamini, quorum sine fine virtus
Regnat in orbe.

HYMNE DE MATINES.

Lumen in terris populi fidelis,
Civis et cœli modo factus alti,
Vota, Vincenti, tua concinentes
Dirige voces.

Flore primævo nitidæ juventæ,
Eligens puræ documenta vitæ,
Ordinis magnum imitans Parentem
Prædicatorum.

Luce doctrinæ rutilans serenæ,
Ambitum terræ pelagique lustrans,
Semper ardenti resonando sacrum
Pectore verbum.

Dùm viam cunctis reseras salutis,
Orbis occasum canis, et propinquum;
Jure te clarum genus omne reddit
Prodigiorum.

Hinc velut solis radius cadentis,
Conditus terrâ Britonum remotâ,
Pulchrior regnis oriens supernis,
Æthera scandis.

Angelis septus, decoratus astris,
Doctor et Virgo geminus coronis
Inter illustres animas refulges,
Munere Christi.

HYMNE DE LAUDES.

Magne Vincenti, nova lux Olimpi,
Mentis obscuræ tenebras resolve,
Ut tuas puro modulemur omnes
Carmine laudes.

Sydus extremæ Venetensis oræ,
Et Valentinæ decus urbis almæ,
Ordinis sacri nitor es et ævi
Gloria Nostri.

Cujus instructi monitis Hebræi,
Unà cum Mauris, veteri relictâ
Lege, divinis renovantur undis,
Mente Fideli.

Signa, quæ multis patuere terris,
Te probant amplius meritis refertum,
Ac viris celsis fore comparandum
Temporis acti.

XXXI. Cinq autres Generaux du mesme Ordre, faisant leur visite par le Royaume de France, sont expressément descendus à Vennes pour visiter le Sepulchre de ce Saint; sçavoir : l'an 1482, Frere *Salvus Casseta*, Sicilien; l'an 1490, frere *Joachim Turian*, Venitien; l'an 1508, Frere *Jean Clareo*, Normand, Confesseur du Roy Louys XII; l'an 1527, au mois d'Aoust, Frere *François Sylvestre* de Ferrare, lequel tomba malade à

Vennes & fut porté en littiere à Rennes, au convent de Bonne-Nouvelle, où il deceda en Septembre & fut inhumé au milieu du Chœur, entre les degrez du Presbytere et le Maistre Autel. Enfin, l'an 1632, le Reverendissime Pere Frere *Nicolas Rodulphius,* Florentin, estant venu en France, descendit à Nantes, & de là vint à Vennes, où ayant prié au Sepulchre du Saint, presenta sa requeste aux Illustrissime Evesque Mre. Sebastien de Rosmadec, Magistrats & Bourgeois de Vennes, à ce qu'il leur pleust permettre l'établissement d'un Monastere de l'ordre des FF. Predicateurs en leur ville, supposé la permission de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce qu'ayant consenty, Lettres patentes du Roy, données à S. Germain en Laye, au mois de Fevrier 1633, verifiées au Parlement de Bretagne, à Rennes, le 6 Avril ensuivant, ledit Reverendissime Pere General envoya au R. P. Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, Prieur du Convent de Nantes, son Vicaire Substitut & Commissaire sur les Convents de la Congregation Gallicane, reduits & qui doresnavant se reduiront à l'étroite Observance, une ample & speciale commission datée du 21 May 1633, signée F. *Nicolaus Rodulphius humilis Magister Generalis qui supra,* & scellée de son sceau ; &, à costé, plus bas, F. *Hyacinthus Jouber socius,* & puis *regestrata fol.* 243. en exécution de laquelle, ledit R. P. Commissaire descendit à Vennes, &, ayant obtenu un réiteré consentement desdits Magistrats & Bourgeois, admist & receut pour Fondateur dudit futur Convent le Seigneur *du Plessix de Rosmadec,* Neveu dudit Seigneur Evesque, avec lequel, depuis, il contracta. La mesme année, le Dimanche 21. aprés l'Octave de la Trinité, 23. jour d'Octobre, ledit Seigneur Evesque, assisté de Messieurs les Archidiacres & Official de Vennes, dudit R. P. Commissaire & six de ses Religieux, se transporta au lieu destiné pour l'édification du futur Monastere, situé hors les murs & prés d'une des portes dudit Vennes, qui mene au faux-bourg dit S. Patern, où il planta la Croix, benist la Chapelle, commença la Messe, laquelle fut poursuivie par ledit R. P. Commissaire, à notte, & réponduë par ses Religieux ; &, par une action si celebre, mist lesdits Religieux en réelle & paisible possession du lieu, sans oposition, contredit, ny empeschement quelconque, au grand contentement du Peuple Vennetois.

XXXII. Les Ossemens de S. Vincent sont gardez en l'Eglise Cathedrale de Vennes, fort peu excepté, és Eglises de S. Pierre & de Nostre Dame de Nantes, ils en ont des Reliques ; les Chartreux de la mesme Ville une Coste ; les Dames Carmelites du Monastere des Coüets sa Calotte (1), Ceinture & plusieurs Lettres écrites de sa main ; le RR. PP. Carmes deschaux de Vennes & les Carmelites de Morlaix des Ossemens (2) ; les Religieux de son Ordre à Guengamp une partie d'un doigt. Au Convent de Dinan, on porte une grande reverence à une vieille Chaire, dans laquelle on tient qu'il a souvent Presché. Plusieurs autres Eglises de France conservent, en rang de Reliques, plusieurs choses qui ont esté à son usage, comme chappe, chappeau, baston, breviaires & choses semblables, à l'attouchement desquels, muny d'une vive foy & devote invocation de l'intercession du Saint, se font plusieurs Miracles ; sans parler des effets miraculeux de son Oraison pour les fiévres, dont nous avons fait mention en la page 125 article VI. Toute la Bretagne a porté une singuliere devotion à ce grand Saint, comme à l'un de ses Patrons & Apostres, de sorte qu'il y a eu peu de Paroisses dans toute la Province, où son Image ne fust erigée, & se voit encore és lieux, où les nouveaux Iconoclastres de la pretenduë n'ont exercé leur fureur ; mais specialement la noble Ville de Vennes l'honore, le

(1) Une autre calotte du Saint était conservée dans la ville de Lesneven à laquelle, d'après M. de Kerdanet, le grand dominicain l'avait lui-même léguée. Cette relique appartenait à l'église Saint-Michel. Un procès-verbal constatant que le reliquaire d'argent en forme de chapelle la contenait depuis le dimanche des Rameaux, 17 avril 1669, ajoute que ce même reliquaire fut ouvert, et son contenu visité et vérifié le 12 octobre 1669. Qu'est devenue cette précieuse calotte ? — Nous l'ignorons complètement. — A.-M. T.

(2) Elles en sont toujours en possession. — A.-M. T.

réclame & l'experimente pour son Patron & Protecteur; &, parmy le grand nombre des Monasteres qu'elle contient en son pourpris & faux-bourgs, en a deux fondez de S. Vincent, à sçavoir celuy de son Ordre (dont nous venons de parler) & celuy des RR. PP. Carmes deschaux, fondé l'an 1627. & les Vennetois ayans, ces années dernieres, orné leur Ville d'un magnifique Portal, ont élevé sa Statue sur le Frontispice d'iceluy, le reconnoissant pour leur Ange tutelaire en ce monde, aussi bien que leur Avocat en l'autre, où, en la compagnie des bienheureux, il louë eternellement Dieu le Pere, le Fils & le S. Esprit.

Cette Histoire a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 5. Avril, et Annotations de Baronius sur iceluy, les Auteurs citez au bas des pages; Frere Seraphin Razius, és Vies des Saints de l'Ordre des Freres Predicateurs; Frere Antoine de Sienne, en son Chronicon *du mesme Ordre; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, livre 2, chap. 19; Alain Bouchard cité au bas des pages, Robert Cænalis,* de re Gallica, *liv. 2,* Perioch. *6; Frere Abraham Bzovius és lieux citez aux notes; les anciens Legendaires MSS. et les vieux Breviaires imprimez de tous les Eveschez de Bretagne; les memoires MSS. de Messire Yves le Grand, depuis Chanoine de Leon et Aumônier du Duc François II, lequel fut present à l'Elevation du saint Corps à Vennes, et en a redigé par escrit les particularitez; les memoires MSS. des Convents de Nantes, Morlaix, Kemperlé, Guengamp et Rennes, à moy communiquez par RR. PP. Nicolas Richard et Augustin Du Pas, Docteurs en Theologie, et R. Pere Guillaume Autret, religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT VINCENT FERRIER (A.-M. T.).



ONSIEUR LE MENÉ, chanoine de la cathédrale de Vannes, a dit dans son *Histoire du diocèse de Vannes* tout ce qu'il importe de savoir sur les restes de saint Vincent; c'est à lui que nous empruntons la substance de l'étude qui va suivre, sauf ce qui concerne un ou deux faits relatifs au diocèse de Quimper.

Albert Le Grand nous a déjà dit que son illustre frère en saint Dominique avait été enseveli dans la cathédrale de Vannes, à gauche du maître-autel. Ce qu'il ne dit pas c'est que cette tombe était fort simple : pour prévenir tout enlèvement furtif, de lourdes pierres avaient été placées sur le corps; la dalle qui fermait le sépulcre portait quatre colonnettes sans bases ni chapiteaux, soutenant elles-mêmes une table de pierre. Sous ce monument le serviteur de Dieu reposa 37 ans, depuis 1419 jusqu'en 1456. A ce qui a déjà été dit par Albert nous ajouterons ici qu'Alain de Coëtivy, cardinal légat, laissa à dessein dans le tombeau une vertèbre, avec des restes de chair, de vêtements et du cercueil; il mit à part la mandibule inférieure et renferma les autres ossements dans une châsse qui fut portée solennellement autour de l'église, puis déposée provisoirement près du grand autel.

Mais si l'église de Vannes devait conserver ce qu'elle regarde à juste titre comme son plus précieux trésor, elle devait avoir à subir de puissantes compétitions.

Ce Martial Auribelli, général des Frères-Prêcheurs, qui avait été chargé par Callixte III de composer l'office de saint Vincent Ferrier profita de son séjour à Vannes pour réclamer à l'évêque et au chapitre le corps de celui auquel il venait de consacrer son acrostiche.

« Le légat voulant sauvegarder les droits des deux parties ordonna que le corps du saint resterait à Vannes, en attendant la décision du pape, et défendit, jusque-là, d'en rien extraire,

sous peine d'excommunication. Dans le même but, il fit mettre trois serrures sur la châsse, prit une des clés et donna la seconde au duc et la troisième à l'évêque. »

Au moment où ceci se passait le pape se proposait de célébrer prochainement la canonisation de saint Vincent Ferrier mais il mourut sans avoir eu cette joie. Son successeur Pie II procéda à cette solennité dès le début de son pontificat. A peine avait-il publié la *bulle* que les Dominicains recommencèrent leurs réclamations relativement à la possession des reliques de leur illustre frère. Le Souverain Pontife savait que la question avait été réservée sous le pontificat de son prédécesseur immédiat Callixte III, mais il ignorait que la question avait été antérieurement tranchée par Nicolas V dès 1451, cinq années avant l'ouverture du tombeau. Il chargea les cardinaux des Ursins et de Zamora d'examiner et de juger cette affaire. Sur leur rapport le Pape Pie II notifia sa décision dans une bulle datée du 9 février 1460; elle fut communiquée aux dominicains le 18 par Bertrand de Coëtanezre ambassadeur du duc François II et procureur de l'église de Vannes. En voici le passage essentiel :

« Regardant comme indigne de nous de remettre en question ce que notre prédécesseur Nicolas avait réglé et décidé au sujet du corps de S. Vincent, qui doit rester dans l'église de Vannes ; certifiant que si le général, les prieurs, les frères prêcheurs ou leur procureur eussent fait mention expresse des lettres de notre prédécesseur, au temps où nous nommâmes cette commission, nous ne l'aurions point nommée ; voulant d'ailleurs mettre fin à la discussion soulevée et condescendre aux prières qui nous sont adressées à ce sujet, nous déclarons par l'autorité apostolique, par la teneur des présentes, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères, de notre science certaine, imposer au général, aux prieurs, aux frères, au procureur, à l'ordre susdit, et à tous autres, un silence perpétuel au sujet du dit corps, et leur défendons formellement, sous peine d'excommunication, qu'ils encourront par le fait, de troubler l'évêque, l'archidiacre et le chapitre, ou l'église de Vannes, au sujet du dit corps ou à son occasion, publiquement ou en secret, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par d'autres, sous quelque prétexte que ce soit. »

Donc de ce côté il n'y a plus rien à craindre ; les frères en religion voyaient leurs prétentions hautement condamnées ; rien ne viendra troubler la paisible possession de l'église de Vannes pendant un siècle et demi. Mais après cette longue période voici que de nouvelles prétentions se manifestent non plus au delà des Alpes, mais par delà les Pyrénées. Après la famille religieuse de saint Vincent Ferrier c'est sa patrie qui réclame ses restes.

Nul n'ignore le rôle du duc de Mercœur en Bretagne à l'époque de la *Ligue*. Ayant obtenu du roi d'Espagne des troupes auxiliaires pour l'aider dans la lutte contre le Béarnais il était quelque peu le débiteur de Philippe II ; il ne pouvait par conséquent rejeter *à priori* toute demande émanant de lui ; c'est pourquoi de la ville de Nantes il écrivit, le 6 janvier 1592, au Chapitre de Vannes pour lui demander de vouloir bien donner à Sa Majesté catholique le corps de saint Vincent Ferrier. Le 24 janvier le Chapitre répondit. Après avoir rappelé que le saint avait lui-même choisi sa sépulture en l'église de Vannes et qu'il y avait opéré de nombreux miracles, il ajoutait : « ... Ce qui nous fait juger, Monseigneur, qu'on ne le pouroit tirer entièrement hors de ceste église, sans frustrer son intention, la dévotion du peuple, qui y accourt de touttes partz, et peult estre provoquer l'ire de Dieu, qui fait reluire la vertu et mérite des saintz plustot en un lieu qu'en l'aultre... joinct que telle translation du total corps d'un sainct ne serait licite sans l'ordonnance particulière de nostre sainct père le Pape, et assistance de nostre évesque du quel nous sommes à cette heure privéz, à cause de quoy nous ne pouvons en intégrité de conscience satisfaire à ce chef. Que s'il plaist à Sa Majesté catholique se contenter d'avoir quelque notable partie des reliques de ce saint ; nous nous mettrons en tout le debvoir qui nous sera possible de luy satisfair et d'obéir à vos commandementz. »

Rien de plus digne, on le voit, et tout Breton s'associera volontiers au chanoine historien, pour dire : « Honneur au Chapitre de Vannes pour cette loyale et ferme réponse. »

Lors de cette affaire, le siège épiscopal était vacant, comme on l'a vu ; le 10 mars de l'année suivante Georges d'Aradon était préconisé évêque de Vannes par Clément VIII. Une des raisons du refus des chanoines avait par là même disparu. Aussi le roi d'Espagne n'avait pas attendu cet événement pour revenir à la charge ; cette fois il ne confia pas ses intérêts au duc de Mercœur, mais il écrivit lui-même. Le prince n'avait pas pris la première réponse pour un refus formel, ou il feignait de ne l'avoir pas comprise, car il disait : « Don Phélippe, par la grâce de Dieu, roi d'Espagne, des Deux Siciles, de Jérusalem, etc. Vénérables et aimés doyen et chapitre de Vannes, j'ai appris la volonté avec laquelle vous avez offert de m'envoyer les reliques du saint corps de saint Vincent Ferrier, et pour cette chose de si grande satisfaction et contentement pour moi je vous remercie et pour la dévotion que je lui porte, je vous charge de donner ordre que ces reliques me soient expédiées le plus tôt possible, vous assurant de ma confiance pour une affaire que je regarderai comme un grand service, et dont je vous demeurerai fort reconnaissant. Donné à Valladolid, le 20 juillet 1592. Moi le Roi. » Cette lettre ne dut arriver à sa destination qu'après bien du temps, car la réponse du Chapitre à son royal correspondant est du 31 mai de l'année suivante : « Sire, nous avons présentement receu la lettre, de laquelle il a pleu à Vostre Majesté » nous honorer... Ayant meurement pensé à ceste affaire, avons trouvé qu'il ne nous est aucune- » ment licite de toucher à tels sacrez trésors, tant à cause de l'absence de Monsieur nostre » évesque, qui est, y a un an et demy, à Paris pour les affaires de l'Estat, que d'autant qu'en » nos chartes nous avons trouvé bulles de Nostre Sainct Père, par lesquelles est faicte très » expresse deffense à touttes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de transférer hors nostre » église les dictes reliques, sous peine d'excommunication et d'encourir l'indignation de Dieu. »

« Cependant les Espagnols, qui tenaient garnison à Vannes et dont un grand nombre étaient originaires de Valence (la ville natale de saint Vincent) formèrent le projet de s'emparer par ruse des reliques de leur saint compatriote qui étaient exposées sur son tombeau. Ils se proposèrent d'amuser le peuple par un spectacle dans le goût de leur pays, et d'enlever pendant ce temps le corps du saint. Ils se croyaient si sûrs du succès, qu'ils ne craignirent pas de le faire savoir dans leur pays. Mais un riche habitant de Vannes, nommé Bourgerel, qui résidait alors à Valence, ayant eu connaissance de ce projet, en fit immédiatement part au chapitre. Les chanoines enlevèrent aussitôt les reliques de saint Vincent, et les confièrent au doyen, qui les cacha si bien que les Espagnols quittèrent la Bretagne (1598) avant d'avoir pu découvrir le lieu où elles se trouvaient cachées... Le doyen du chapitre, qui était alors Henri Lechet, se voyant malade, fit reporter secrètement la châsse de saint Vincent à la sacristie. Les chanoines chargés de cette commission déposèrent la caisse au fond d'une armoire, et moururent plus tard sans faire connaître leur secret. Par suite de ces circonstances, les reliques demeurèrent ignorées pendant près de quarante ans.

» Les Vannetais n'attendirent pas cependant le moment où elles reparurent pour donner un nouveau lustre à la dévotion dont ils entouraient le protecteur de la cité. La procession solennelle qui autrefois s'était faite à la cathédrale le 5 avril à *minuit,* et dont l'usage avait été supprimé, fut rétablie en 1617. En 1757 elle fut renvoyée au 5 mai, c'est-à-dire au jour même où l'église de Vannes célèbre la fête de saint Vincent. Cette solennité au milieu de la nuit ayant donné lieu à quelques abus, en 1787 le chapitre arrêta qu'après complies la veille de la fête la procession se ferait à la cathédrale avec le cérémonial suivi jusque là, et que le lendemain une autre procession solennelle se ferait dans la ville. L'évêque sanctionna cette décision ; quatre ans après la Révolution emportait cette fondation, comme tant d'autres choses, et aujourd'hui (ajoute M. Le Mené) la fête principale de saint Vincent passe presque inaperçue, effacée en quelque sorte par l'éclat de la fête secondaire de la Translation de ses reliques.

» En suivant ainsi les manifestations générales de la piété du clergé et du peuple de Vannes, nous avons non pas oublié mais réservé le récit, ou du moins l'indication de la dévotion des particuliers.

» Le 5 septembre 1614, Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France et lieutenant général du Roi en Bretagne, vint à Vannes et visita avec dévotion le tombeau de saint Vincent, dans une crypte sous le chœur. Il exprima le désir d'avoir quelques reliques du saint, pour l'église paroissiale de Brissac, fondée par ses ancêtres et placée sous l'invocation du bienheureux. L'évêque Jacques Martin ayant porté la prière du maréchal au chapitre et en ayant délibéré avec lui, fit ouvrir, de son consentement, le reliquaire où était conservée la mâchoire inférieure du saint. On en prit quelques parcelles, qu'on renferma dans une cassette, à laquelle on apposa les sceaux de l'évêque et du chapitre, et on la confia à Claude Gouault, archidiacre et chanoine, avec charge de la porter à Brissac, ce qu'il fit, et le 25 septembre il remit à Pierre Ligier, recteur de Brissac, en présence des notables de la ville, le dépôt qui lui avait été confié.

» L'année suivante, l'évêque Jacques Martin offrit à la cathédrale une tapisserie, représentant en quatorze tableaux la vie et les miracles de saint Vincent Ferrier. Cette tapisserie exposée d'abord aux jours de fêtes à l'intérieur du chœur, puis à l'extérieur et enfin dans la chapelle du saint, existe encore aujourd'hui, mais fort endommagée et hors d'usage.

» Le 28 octobre 1634, les Dominicains ayant enfin réalisé leur désir de s'établir à Vannes, l'évêque Sébastien de Rosmadec bénit la première pierre de leur chapelle et leur remit, par l'entremise de son neveu, deux parcelles des reliques de saint Vincent ; elles furent exposées et honorées dans ce couvent des Frères-Prêcheurs jusqu'à la Révolution. »

Mais c'est surtout dans sa cathédrale que ce grand évêque et son chapitre voulurent faire honorer saint Vincent Ferrier.

Un chef en argent renfermait la mâchoire inférieure du saint, tandis que le crâne et les autres ossements étaient réunis dans le coffre fermant à trois clés ; comme il a été dit précédemment, ce coffre avait été si bien caché à la fin de la Ligue qu'on en avait perdu la trace, mais par la tradition et par les titres de la cathédrale on était assuré de son existence.

Le 22 août 1632, le chapitre commanda une grande châsse en argent en forme de chapelle, du poids de 82 marcs, qui lui coûta 2,623 livres; il s'adressa à un orfèvre de Paris, car la centralisation à outrance avait déjà commencé son règne, et l'on aurait vainement cherché en Bretagne quelques-uns de ces artistes, orfèvres, sculpteurs, peintres-verriers qui s'y rencontraient naguère en si grand nombre. Le 16 mai 1634, nouveau marché du chapitre. Cette fois il s'agit de l'achèvement de la chapelle de Notre-Dame et Saint-Vincent, située derrière le chœur de la cathédrale; on convient dès lors qu'une place y sera réservée pour abriter la nouvelle châsse et son précieux contenu. L'architecture exubérante et gracieuse du temps de Louis XIII n'a rien produit de plus gracieux que cette abside de Vannes.

« Quand tout fut terminé, l'évêque Sébastien de Rosmadec fit faire une revue générale de toutes les reliques conservées dans l'église cathédrale. On ouvrit d'abord le tombeau de saint Vincent sous le chœur; on n'y trouva qu'une vertèbre et quelques parcelles des ossements du saint. On visita ensuite le reliquaire de saint Guenaël et celui des *Corps saints ;* on n'y rencontra aucune relique de saint Vincent. Enfin le chapitre produisit, le 7 août, un coffre fermé de trois serrures, qu'on avait trouvé précédemment dans une armoire basse de la sacristie. Les médecins appelés à son ouverture, y trouvèrent un corps presque entier, dont la tête était privée de sa mâchoire inférieure. La mâchoire authentique de saint Vincent ayant été rapprochée du crâne ainsi découvert, l'accord fut trouvé parfait; la vertèbre laissée dans le tombeau manquait à la série du reliquaire ; de plus les ossements portaient également la trace des poudres aromatiques dont on les avait jadis entourés. Aussi tous les assistants furent convaincus qu'on était en présence des reliques du même corps et que ce corps était celui de saint Vincent Ferrier.

» Néanmoins, l'évêque de Vannes, pour se conformer aux prescriptions du Concile de Trente, nomma une commission composée de théologiens du clergé séculier et régulier, et d'un certain nombre de médecins. Cette commission se réunit dans la chapelle de saint Vincent, derrière le chœur, les 23, 28 et 29 août 1637, en présence de l'évêque, du chapitre, des officiers du roi et

d'un grand nombre d'habitants de Vannes. Après un examen des plus minutieux, après avoir confronté à diverses reprises les reliques trouvées à la sacristie avec la mâchoire connue et la vertèbre du tombeau, tous déclarèrent que les reliques trouvées dans le coffre à trois serrures étaient incontestablement les ossements de saint Vincent Ferrier. L'évêque alors les déclara authentiques, et s'étant mis à genoux pour les vénérer, il les baisa, puis les fit vénérer par tous les assistants.

» Le 6 septembre suivant se fit la translation solennelle à laquelle assistèrent plus de 150,000 personnes.

» La veille, en présence de Noël Deslandes, évêque de Tréguier, et des chanoines de Vannes, Sébastien de Rosmadec avait extrait du coffre à trois serrures les reliques de saint Vincent et les avait déposées dans la châsse d'argent offerte par le chapitre.

» Le jour désigné pour la fête étant venu, les saintes reliques furent portées triomphalement au couvent des Capucins où se tenait le chapitre général de l'Ordre, puis au couvent des Dominicains, et de là chez les Carmélites de Nazareth. Etant rentrée à la cathédrale, la châsse fut placée dans une cage en fer au-dessus de l'autel de la chapelle récemment achevée pour la recevoir. Les Bollandistes observent que parmi les heureux témoins de cette fête on remarqua un vénérable vieillard nommé Bourgerel, celui-là même qui, quarante ans auparavant, avait découvert le complot des Espagnols et l'avait fait connaître à ses compatriotes.

» L'anniversaire de cette translation devint une fête chère à la piété des Vannetais, et elle se célèbre encore aujourd'hui avec le plus grand éclat. On en doit l'institution à l'évêque Sébastien de Rosmadec qui la rendit obligatoire pour tout son diocèse par une Ordonnance du 12 avril 1645, un an avant sa mort. A peu près à la même époque il érigea définitivement en l'honneur de saint Vincent une confrérie déjà ébauchée en 1637. »

Charles de Rosmadec, cousin de Sébastien et son successeur, hérita de sa dévotion pour saint Vincent et en donna différentes marques.

A peine une année s'était écoulée depuis sa promotion à l'épiscopat lorsque fut terminé le tombeau de saint Vincent dans la crypte du chœur; on lit encore sur le tombeau placé aujourd'hui dans le transept nord : ANNO SALUTIS 1648, HOC MONUMENTUM SANCTI VINCENTII, BENEFICIO ET MUNIFICENTIA ILLUS^mi D. SEBASTIANI DE ROSMADEC, NUPER DEFUNCTI EPISCOPI VENETENSIS, MARMOREUM POSITUM FUIT, SEDENTIBUS INNOCENTIO DECIMO SUMMO PONTIFICE, ET ILLUS^mo D. DOMINO CAROLO DE ROSMADEC, EJUSDEM VENETENSIS DIŒCESIS PRÆSULE.

Je ne signalerai la bizarre conduite du *corps de ville* (municipalité) en 1712 que pour rappeler le vœu fait par les anciens magistrats de la cité. « Le corps de ville assiste à la grand'messe de » la cathédrale, sur des bancs qu'on met dans le chœur, du costé de l'évangile, au bas des places » des archiprestres. Il présente à l'offertoire deux grands cierges, sur lesquels sont gravées les » armes de la ville et la figure de saint Vincent... Cependant aujourd'hui le corps de ville est » allé porter son vœu aux Jacobins (1), où ne sont point les reliques du saint, par un dessein » apparemment prémédité et concerté avec les religieux, puisqu'ils les ont, selon qu'on nous a » rapporté, receus à la grand'porte de leur église, croix levée, avec le bénistier et l'encensoir, » toute la communauté assemblée, le supérieur en chape, et les ont conduits à l'autel, où ils ont » receu leur vœu, donné un prie-Dieu couvert d'un tapis et carreau au maire et un cierge allumé » devant luy, et les ont ensuite reconduits à la porte avec la même cérémonie, enfin leur ont » rendu tous les honneurs qu'ils pouroient rendre à leur évêque, qui revestu de ses habits pon- » tificaux entrerait dans leur église accompagné de son clergé. » Le curieux procès-verbal dont je viens de citer le début montre ensuite très justement le mécontentement du clergé, de la noblesse, et des magistrats supérieurs. Bien entendu le *corps de ville* et les Dominicains se le tinrent pour dit et ne renouvelèrent pas leurs fantaisies l'année suivante.

(1) C'est le nom qu'on donnait alors aux Frères-Prêcheurs ou Dominicains, parce que à Paris ces religieux avaient établi leur couvent près de l'église Saint-Jacques.

En 1743 les registres capitulaires mentionnent un usage semblable à celui que nous avons vu pratiqué à Plougrescant en l'honneur de saint Gonéri. « Le onze octobre... M. Danays sacriste ayant averty le chapitre que la dent de saint Vincent, enfermée dans la petite boëte, *qui servoit à passer dans l'eau pour la guérison des fidèles,* avoit été perdue, la boëte s'étant ouverte, il a esté arresté, après avoir délibéré, qu'on tireroit une autre dent du *chef* de saint Vincent, pour estre mise dans une nouvelle boëte, qui seroit bien soudée, et on a tiré deux parcelles d'une dent qu'on a remis à M. Danays, et on a donné ordre à M. Le Clerc (orfèvre) de faire une autre boëte. »

Le livre pourtant si complet de M. Le Mené n'indique plus d'autre ouverture de la châsse de saint Vincent ; il s'en fit une cependant le 2 mai 1775 comme en fait foi le procès-verbal suivant conservé aux *Archives départementales du Finistère.*

« 14 Septembre 1777.

« Louis Le Gac de Lansalut chevalier, Sénéchal de Châteaulin, requis par Jean-Marie Leissegues » de Rozaven, recteur, accompagné d'Alexandre-Théophile Le Bescond, etc... nous sommes rendus » en robes de palais jusqu'à l'église de Notre-Dame de Châteaulin, à 9 h. 1/2. — ... Nous sommes » allés à la sacristie d'en haut à gauche de la dite église pour dresser procès-verbal d'une boëte » ovale d'argent contenant une relique, parcelle de vertebre du col de St Vincent Ferrier, extraite » lors de l'ouverture de son cercueil faite à Vannes le 2 mai 1775. »

La relique était accompagnée de son authentique signé de Mgr Amelot (1) et de l'approbation de Mgr de Saint-Luc (2).

La relique fut transportée processionellement jusqu'à Saint-Idunet (3).

Le jour même où le sénéchal de Châteaulin rédigeait ce procès-verbal, Mgr Amelot consacrait le nouveau maître-autel de sa cathédrale; quelques mois auparavant, le 4 mai, le tombeau de saint Vincent Ferrier avait été retiré de la crypte et placé dans le transept nord. C'est là qu'il se voit encore; il sert de support au *chef* d'argent dont il vient d'être question plusieurs fois et qu'abrite un petit *ciborium* en bronze doré (4.)

L'église paroissiale de Pleubian, dans le diocèse de Saint-Brieuc, possède une relique beaucoup plus importante; c'est une partie notable du *tibia* droit de saint Vincent Ferrier. Cette relique vient de Rome; j'ignore comment elle a été transférée de Vannes dans la Ville sainte, et comment elle est revenue de Rome en Basse-Bretagne.

Dans la cathédrale de Quimper, à la chapelle des *Trois Gouttes de sang* on vénère une parcelle des ossements du même saint donnée par Mgr Bécel en 1882, en même temps que des reliques de sainte Anne, de saint Patern, de saint Gildas et de saint Armel.

J'aurai terminé l'histoire des reliques du grand saint dont les dernières années et la sainte mort ont laissé un si vivant souvenir dans le pays vannetais et dans toute la Bretagne, quand j'aurai ajouté qu'au pays de Cornouaille presque à l'entrée du Cap-Sizun, on le prie aussi dans la belle chapelle de Notre-Dame de Confors, sur la route de Douarnenez à Pont-Croix ; il y a un autel, une statue et on y vénère une de ses reliques. On le prie surtout pour être délivré de la fièvre.

Le 30 août 1866 Mgr Bécel inaugura un *triduum* préparatoire à la fête de la Translation.

Le 25 août 1871 le même évêque rétablit la Confrérie de saint Vincent Ferrier.

(1) Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes.

(2) Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper.

(3) Cette relique est toujours conservée à Châteaulin; le sceau qui porte les armes de Mgr Amelot demeure intact.

(4) A la suite des *Vies des Saints dont les Festes eschecnt au mois d'Avril* nous donnons en gravure la reproduction du *chef* d'argent de saint Vincent Ferrier.

PRÉDICATION DE SAINT VINCENT FERRIER A MORLAIX, p. 123, IV (J.-M. A).

Quoique l'oratoire bâti à l'endroit où prêchait saint Vincent ait été démoli pour faire place aux bâtiments du monastère des Carmélites, il convient de mentionner un monument ou plutôt les restes d'un monument qui sont encore debout à l'entrée de ce couvent et qui existaient déjà au moment où notre saint montait sur cette hauteur pour prêcher, car ils ont tous les caractères du style du XIVe siècle. Ce sont les ruines de l'église de Notre-Dame des Fontaines composées d'un mur de transept au bas duquel sont deux fontaines monumentales encadrées de colonnettes et d'arcs moulurés et au-dessus desquelles se trouve la fenestration la plus originale et la plus élégante qui se puisse imaginer. D'abord c'est une large arcade surbaissée, remplie par neuf baies de hauteurs inégales, ayant un cordon de quatrefeuilles à leur base et terminées à leur sommet par des trêfles subtrilobés. Plus haut est une jolie rose dont les compartiments sont habilement agencés entre les branches et les pointes d'une étoile à six rais. Une petite porte latérale est surmontée d'un écusson aux armes de Guicaznou.

Quant au couvent des Dominicains ou Jacobins dans lequel résida saint Vincent Ferrier et où notre hagiographe Albert Le Grand passa les premières de sa vie religieuse, il est devenu maintenant caserne militaire ; et la belle église qui remonte en partie au XIIIe siècle et en partie au XVe, a été coupée en deux étages : le rez-de-chaussée sert de décharge et de magasin au matériel de la Ville, le haut a reçu une destination plus noble et a été aménagé en musée et bibliothèque.



LA VIE DE SAINT PATERN,

Evesque de Vennes, le seiziéme d'Avril.



Saint Patern II. du nom, Evesque & Patron de l'Evesché de Vennes, nâquit en la Bretagne Armorique, de Parens riches & vertueux ; son Pere s'apelloit *Petranus* & estoit Citoyen de la Ville de Poictiers ; lequel, estant venu demeurer en Bretagne, épousa une vertueuse fille, nommée *Jullitte Guenn,* de laquelle il eut nostre Saint Patern, lequel ils consacrerent à Dieu ; & dés lors se separerent de consentement mutuel, pour mieux & plus librement s'adonner au service de Dieu. Petranus passa la mer & alla en Hybernie, où il se rendit Moyne & y vescut en grande Sainteté, & sa compagne Jullite prit le soin de nourrir & élever son fils, luy faisant avec le laict succer la pieté, devotion & crainte de Dieu & passa quarante ans, aprés sa separation d'avec son mary, en un honneste & volontaire veuvage, faisant de grandes aumônes & autres bonnes œuvres, servant fidellement Dieu jusqu'à sa mort.

II. Ayant un jour, disposé du drap & de la toille pour faire une robe à son petit, estant apellée pour quelqu'autre affaire, elle laissa ses hardes sur une fenestre, d'où un Milan, qui voltigeoit par là, ravit cette étoffe & l'emporta dans son nid ; mais, au bout de l'an, cét oyseau ayant esté déniché, les étoffes furent trouvées dans son nid aussi belles & entieres, comme si on les eût tout à l'heure aportées de chez le Marchand. Aussi-tost qu'il sceut distinctement parler, sa Mere l'envoya aux écolles, ne pardonnant

à frais quelconques pour l'avancement de son Fils, lequel aussi, de son costé, étudioit diligemment & faisoit un grand progrés non moins à la vertu qu'à l'etude des bonnes lettres.

III. Un jour, l'Enfant Patern, discourant familiérement avec sa Mere, luy demanda où estoit son Pere, s'il estoit mort ou vivant, veu que jamais il ne l'avoit veu; la bonne Dame ne se pût tenir de pleurer & luy dist que son Pere, desireux de servir Dieu en état de perfection, avoit quitté son païs, & en dessein de se rendre Religieux, passé la Mer &, (à ce qu'elle avoit sceu), estoit en Hybernie, renfermé dans un Monastere. Le S. Enfant répondit lors : « *Et quoy? quelle meilleure condition pourrois-je choisir que celle dont mon Pere a fait élection? Certes (ma Mere) je seray aussi Religieux, ou mourray en la peine.* » Sa mere, entendant ces paroles, en remercia Dieu & l'encouragea d'executer son saint dessein. Dés lors, il conceut un saint mépris du monde & un ardent desir de servir Dieu en quelque Monastere; lequel croissant de jour à autre, il prit la benediction de sa Mere & alla trouver l'Abbé Generosus, qui gouvernoit un grand nombre de Religieux dans le Monastere de saint Gildas de Rhuys, auquel il demanda humblement l'Habit, & le receut à son grand contentement & consolation de son Ame.

IV. Dés qu'il eut achevé le temps de sa Probation, son Abbé luy donna la charge de la dépense, laquelle fonction il exerça, l'espace de trois ans, avec grande satisfaction & contentement de tous les Religieux. Il s'adonnoit volontiers aux offices & fonctions exterieures du Monastere; mais de telle sorte toutesfois, que le soin qu'il en prenoit n'esteignoit en luy l'esprit de l'Oraison; il s'etudioit particuliérement à la mortification de ses sens externes, nommément des yeux, lesquels (selon le dire du Prophete) sont les portes par lesquelles la mort entre dans l'Ame, & tenoit tellement ses yeux en commendement, qu'on dit de luy que, depuis qu'il fut vétu Religieux, jamais il ne regarda homme en face, moins encore femme. Il mattoit continuellement sa chair à force de rudes & fortes austeritez; il ne mangeoit que du pain tout sec, beuvoit de l'eau & encore bien mediocrement; &, quand il vouloit faire plus grande chere, il adjoustoit quelques legumes & du sel. Au lieu de chemise, il endossoit un Cilice aspre & rude; jamais ne changeoit d'habit, ny ne quittoit sa pauvre robbe, froc & cuculle de nuit ny de jour; on ne le voyoit plus vétu en Hyver, ny moins en Esté que de coustume; son lict estoit le pavé nud, ou bien quelques fagots; par telles austeritez il attenua tellement son corps, qu'on ne luy voyoit que la peau & les os.

V. En ce temps-là, florissoient en la Bretagne Armorique un grand nombre de saints Personnages, qui, ayant dit adieu au monde', vivoient és Cloistres & Monasteres, y menans une vie plus Angelique & divine qu'humaine; desquels on fist passer grand nombre en la Grande Bretagne pour y fonder des Monasteres, sous la conduite des Abbez *Cuvilan, Coatman* & *Tetecho*; lesquels, connoissans la vertu, sainteté, erudition & suffisance de S. Patern, le demanderent aussi; ils le firent Abbé & luy donnerent cent tant de Moynes, avec lesquels il passa la Mer, Prescha des Insulaires, qui, dans peu de temps, luy édifierent un Monastere sur le bord de la Mer, l'ornerent, arrenterent & accommoderent de tout ce qui estoit requis, tant pour le service de Dieu, que pour la commodité des Religieux. S. Patern, voyant que sa Mission avoit si-bien réüssi, en rendit graces à Dieu; &, ayant mis bon ordre à tout, institua un Superieur pour gouverner son Monastere en son absence; puis, ayant pris congé de ses Religieux, passa la mer & alla en Hybernie.

VI. Où estant arrivé il alla voir son pere, lequel en fut extrémement aise & le retint, quelques mois, en son Monastere. Il y avoit lors deux Roys en Hybernie, lesquels se faisoient une cruelle guerre, au grand dommage & incommodité du pauvre peuple. Une nuit, un Ange leur apparut à tous deux separément & leur commanda d'envoyer

chercher un saint homme, nommé Patern, venu depuis peu de la Grande Bretagne, qu'ils le prinssent pour arbitre de leurs differens & se tinssent à ce qu'il en arresteroit. Le matin venu, ces deux Princes se virent; &, ayans communiqué, en face de leurs Armées, quelque temps par ensemble, poserent les armes, envoyerent querir S. Patern, lequel les pacifia entierement, & puis, prenant congé d'eux, revint voir son Pere, duquel ayant aussi pris congé, il repassa en la Grande Bretagne & se rendit à ses Religieux, qui furent grandement rejoüis de son arrivée, & trouva, en ce Monastere, un des Religieux qu'il avoit laissé au Monastere de Rhuys en Bretagne Armorique, nommé Nimonochus, lequel, ne pouvant supporter son absence, l'avoit suivi, &, par ses merites, avoit évadé de grands perils en mer.

VII. Voyant ses Religieux croistre, de jour à autre, en nombre, à la gloire de Dieu & utilité des Ames, il fonda deux autres Monasteres au Pays de Cornoüaille en l'Isle (c'est la Principauté de Walles) & y mist Superieurs deux siens Disciples, Nimonochus & Samson, personnes doüées de grandes perfections. En ce temps-là, regnoit en la Province de Walles un Prince nommé Malgonus, homme fort mal conditionné, lequel, entendant parler de S. Patern, le voulut tenter. Une guerre luy étant survenuë contre le Roy des Bretons septentrionnaux de l'Isle, il amassa son Armée prés le fleuve de *Clarach*, & commanda à deux de ses Thresoriers de porter de grands vases chargez de sables, mottes & autre telle chose, bien fermez & scellez, au Monastere du Saint situé prés de ce fleuve, & le prier de luy garder ces vases où estoient ses Thresors. Le S. Abbé les prit à la bonne foy, les mit dans la Sacristie & les conserva soigneusement. La guerre ayant eu bon & heureux succez, le Roy retourna victorieux & envoya incontinent au Monastere querir ces vases, qui furent delivrez à ses gens; lesquels, les ayans ouverts, n'y trouverent que sable, gazons & terre. Les Thresoriers, tous éperdus, crierent aux voleurs; qu'on avoit volé les thresors du Roy; le Saint le nya constamment. L'affaire évoquée par devant le Roy, il ordonna qu'ils seroient mis à leur serment. Or, c'estoit la coustume en ce pays-là, que, qui faisoit serment de n'avoir commis ce qui luy estoit imposé, pour preuve de son innocence, mettoit le bras dans une cuve d'eau boüillante; le saint Abbé offrit au Roy de se justifier de ce crime, luy & ses Religieux en cette façon.

VIII. Le Roy qui, pour éprouver la vertu & Sainteté de S. Patern, avoit tramé cette affaire, s'y accorda; on fait boüillir de l'eau dans un grand bassin; le S. fait redoubler les charbons, boüillir & reboüillir l'eau; puis, ayant fait sa priere, mist tout son bras dedans, & l'y tint si long-temps, que les assistans furent contraints de luy crier qu'il se retirast; ce qu'ayant fait, il montra son bras aussi sain, beau & frais que jamais. Le peuple, voyant cela, força ses accusateurs à faire la mesme espreuve, & voir si l'eau boüillante est chaude; mais ils n'y eurent si-tost mis la main, que la douleur leur penetra si avant, qu'ils tomberent morts par terre; & le Roy Malgonus, autheur de tout cecy, devint aveugle & fut saisi d'une forte maladie, qui le mist au lict & l'affoiblit de telle sorte, qu'il reconnût que c'estoit une punition divine du tort qu'il avoit fait à S. Patern; de quoy se repentant, il se fit porter au Monastere de *Clarach* & demanda humblement pardon au S. Abbé, qui, par sa priere, luy rendit la veuë & le guerit de sa maladie, dont le Roy le remercia & fit present à son Monastere de toutes ses terres, depuis la riviere de *Clarach* jusques à la Mer.

IX. En ce même temps, saint David (qui depuis fut Evesque de Menevie en l'Isle) vivoit en grande austerité, en un Monastere situé dans une vallée, au mesme païs de Walles, nommée *Traoun-Rhozn*. Un jour, estant en priere, l'Ange luy apparut & luy commanda d'apeller les Abbez Patern & Thurian, & d'aller, en leur compagnie, visiter les saints lieux de la Terre sainte, où Nostre Sauveur avoit operé nostre salut. S. David, obeïssant à l'Ange, les envoya querir & leur manifesta le commandement qu'il avoit

receu du Ciel, les prians d'entreprendre ce voyage en sa compagnie ; ce qu'ils firent, & remarqua-t'on (chose miraculeuse) que, pendant qu'ils furent en ce voyage, quand ils entroient és terres étrangeres, ils entendoient & parloient les langues Barbares aussi aisément qu'ils eussent fait le Breton, qui estoit leur langue maternelle. Estans arrivez en la Ville de Jerusalem, ils visiterent avec une grande devotion les saints lieux ; &, cependant qu'ils s'occupoient à ces saints Pelerinages, l'Ange s'apparut au Patriarche de Jerusalem & luy commanda d'apeller ces trois Pelerins Bretons Insulaires, leur imposer les mains & leur donner la commission de prescher l'Evangile ; ce que le Patriarche executa effectivement, puis les licencia d'aller en leur païs, donnant, au départ, à saint Patern une Crosse d'Yvoire & une belle Tunique ou Dalmatique, présageant qu'il devoit, un jour, gouverner les Ames & estre Evesque.

X. Ces saints Personnages, ayans satisfait au commandement de l'Ange & à leur devotion, s'en retournerent en l'Isle & commencerent, chacun de son costé, à prescher de grande ferveur. Un jour que saint Patern estoit dans son Monastere de *Clarach,* un Seigneur du pays, nommé *Arthur,* estant venu audit Monastere, vid saint Patern, pendant l'Office, revétu de cette Tunique qu'il avoit euë du Patriarche de Jerusalem, laquelle luy agréa tellement, qu'il la luy demanda avec instance, mais le Saint l'en éconduit, disant qu'elle estoit dediée au service de l'Eglise & qu'il n'estoit pas seant de l'en desalliener. Cela attrista grandement Arthur, qui, tout fasché, sortit de l'Eglise avec son train, parmy lequel se trouva quelque vaut-rien, qui luy conseilla de retourner sur ses pas, & que de force il luy feroit avoir ce que par beau il n'avoit pû obtenir ; il crût ce conseil & s'en retourna au Monastere, tout furieux & en colere ; un Moyne l'apperceut de loin, qui s'encourut donner avis à saint Patern, lequel luy dist : « Et bien (mon frere) » s'il vient en mauvais dessein, asseurez-vous que la terre s'ouvrira & l'engloutira. » Ce qui arriva ainsi ; car, voulant entrer de furie en l'Eglise, la terre s'ouvrit sous ses pieds & l'engloutit jusques à la gorge, se resserrant tout à l'entour & ne luy laissant que la teste hors. Alors, il commença à reconnoistre sa faute & prier S. Patern de luy pardonner ; le saint Abbé, l'ayant aigrement repris de son peché, pria pour luy, le tira de là & le renvoya en paix en sa maison.

XI. C'estoit du temps qu'estoit Comte de Vennes un valeureux Prince, nommé Guérok *(la Cronique Latine l'appelle Caradocus pour Guerokus),* Prince courageux & magnanime, lequel, l'an 564, soûtint *Dunalch,* Fils de *Connobert,* Comte de Rennes & de Nantes, contre *Chilperic,* Roy de France, l'Armée duquel il défit à *Messac* sur *Vilaines,* l'an 587, assiégea Rennes, puis Nantes, lesquelles il prit & rendit à *Dunalch,* ayant défait & tué *Bapolen* & contraint *Ebrecaire* (c'estoit les Chef des deux Armées que *Gontram,* Roy de France, avoient envoyées en Bretagne) de s'en fuïr. Cette guerre avec les François si heureusement finie, Guérok passa la mer & conquist pareillement la Cornoüaille d'outre-mer ; où, estant arrivé en la Cité qui lors s'apelloit *Meas-Eli,* Il y trouva S. Patern, lequel, a la requeste des Vennetois Armoricains, il amena en Bretagne, regnant en la haute Bretagne Alain I. du nom, & en la basse Jaova. Le bruit de son arrivée venu aux oreilles des habitans de la ville de Vennes, ils luy sortirent audevant, l'emmenerent solemnellement en leur ville & le firent sacrer leur Evesque.

XII. Le Comte Guérok avoit basty un Palais au milieu de la ville de Vennes, pour sa demeure ordinaire ; saint Patern fut inspiré de Dieu de le luy demander pour accommoder & amplifier son Eglise Cathedrale ; ce qu'il obtint facilement, dont il agrandit l'Eglise de saint Pierre, & du reste des bastimens se servit de Manoir & Palais Episcopal. A l'exemple du Comte, les Seigneurs du Vennetois luy firent plusieurs presens & de bonnes fondations, pour ayder à la reparation de ce Temple, lequel encore depuis a esté rebasty plus ample, beau, grand & spacieux. Ce S. Prélat, estant Evesque, mist un

grand soin à bien & saintement gouverner son Diocese, lequel il visitoit souvent, l'instruisoit et édifioit de sa bonne vie & admirables Sermons. En mesme temps, saint Samson, Archevesque de Dol, faisant sa visite par la Bretagne, où il estoit reconnû Metropolitain de sept Evesques, vint sans bruit, & comme à l'improviste, sur les confins du terroir Vennetois, où l'un des Moynes qu'il avoit à sa suitte luy dist, que saint Patern ne luy voudroit pas volontiers obeïr, ny le reconnoistre pour son Metropolitain; partant, qu'il perdroit sa peine d'y aller, mais qu'au prochain Synode Provincial il luy falloit l'appeller hastivement pour éprouver son humilité & obedience.

XIII. Le S. Archevesque, ne pensant à mal quelconque, croit ce conseil; & au prochain Synode qu'il assembla, manda à S. Patern que sans délay il y vint, tout en tel état qu'il se trouveroit. S. Patern édifioit lors une Eglise & un petit Hermitage hors la ville de Vennes; là le vinrent trouver les Messagers de saint Samson, & luy presenterent les lettres comme il se débottoit, ayant encore un pied botté; il les leut tout sur bout, puis remonte & suivit ces Messagers vers le saint Archevesque. Or, ce Moyne malicieux, qui avoit conseillé S. Samson à faire cette espreuve de l'obedience de saint Patern, le voyant venir botté d'un pied seulement, se prit à rire à pleine teste; mais le diable le saisit sur le champ, le jetta par terre, & commença à le tourmenter horriblement; ce que voyant S. Samson & les autres SS. Evesques qui estoient là assemblez, admirans l'obeïssance de S. Patern, le vinrent saluer & le prierent de pardonner à ce miserable, que l'ennemy du genre humain tourmentoit si cruellement; le saint luy pardonna de bon cœur, &, par sa priere, le delivra.

XIV. A ce Synode se trouverent sept Evesques, sçavoir, saint Samson, Archevesque de Dol, Metropolitain ; saint Malo, Evesque d'Aleth ; saint Brieuc, Evesque de Biduce; saint Tugduval, Evesque de Treguer, saint Paul, Evesque d'Occismor, & l'Evesque de Cornoüaille, qui tous reconneurent pour Superieur & Metropolitain saint Samson & ses Successeurs Archevesques de Dol, les Evesques de Rennes & Nantes (pourveus à la nomination des Roys de France és Villes tenuës de France, depuis que Clotaire I s'en estoit emparé) se tenans en l'obeïssance de l'Archevesque de Tours. En ce Synode, furent faites plusieurs belles constitutions, pour le reglement & police Ecclesiastique, que saint Patern fit exactement observer en son Diocese ; il y fut aussi ordonné que, tous les ans, le premier jour de Novembre, on celebreroit le Synode annuel, pour maintenir & accroistre l'union d'entr'eux & decider les points douteux & difficultez qui se pourroient presenter. Le Synode finy, saint Patern s'en retonrna à Vennes, où il commença a mener une vie tres-austere & penitente, se retirant dans ce petit Monastere ou Hermitage, qu'il avoit édifié hors les faux-bourgs de Vennes, n'en sortant que lorsque les affaires de sa Charge Pastorale l'en contraignoient, passant tout son temps en prieres, jeusnes, veilles, austeritez & assistance du prochain.

XV. Dieu permist, pour fournir sujet de merite à sa patience, qu'il fust persecuté de plusieurs, méme de ses propres Religieux; lesquels, ayant les yeux trop chassieux pour supporter l'éclat de ses rares vertus, commencerent à le traverser, & de telle sorte, que, pour se delivrer de leurs persecutions, estant allé à un Synode, il ne s'en retourna plus à Vennes, de peur qu'il ne tombast en quelque impatience, pour les affronts & mauvais tours que, journellement on luy joüoit; il quitta donc son Diocese & la Bretagne, & se retira en France, où il s'habitua en un Monastere et y amassa quelques Religieux, avec lesquels il vescut, quelque temps, en grande Sainteté, jusques à ce que, cassé d'années, de vieillesse & d'austeritez, il tomba malade; &, sentant sa mort approcher, receut ses Sacremens, donna sa sainte Benediction à ses Disciples, puis, loüant & glorifiant Dieu, rendit son heureux esprit és mains de son Createur, le 16. Avril, environ l'an de grace 590.

XVI. Incontinent aprés que le Saint eut esté mis en terre, Dieu opera plusieurs grands miracles à son Sepulchre, & les Bretons Vennetois commencerent à ressentir la perte de leur S. Pasteur; car une cruelle famine envahit le pays, laquelle, en trois années qu'elle dura, étrangla une innombrable multitude de personnes; on fait des prieres & Processions publiques & solemnelles pour appaiser l'ire de Dieu; enfin, on s'avise que saint Patern avoit quitté la Ville & Diocese de Vennes, sans y avoir laissé sa sainte Benediction. Là dessus le conseil se tint, & députa-t'on un honorable compagnie pour aller en France querir le saint Corps; on y alla, mais comme on voulut le lever sur le branquart, il devint si lourd & pesant, qu'on ne le pouvoit seulement lever de terre. Cela attrista grandemeut tous les assistans, jusqu'à ce qu'un Bourgeois de Vennes s'avança parmy les autres & dist : « Messieurs, nostre saint Prélat défunt m'a autres fois » souvent demandé un lieu & métairie que j'ay és Faux-bourgs de nostre Ville, pour y » édifier une Eglise, dont je l'ay toûjours refusé; mais je luy promets, devant Dieu, ses » saintes Reliques & toute la compagnie, que, s'il luy plaist se laisser emporter en sa » Ville & la nostre, non seulement je luy donneray ce lieu, mais de plus y feray bastir » une Eglise à mes propres coûts & dépens. »

XVII. A peine eut-il achevé ce propos, que le S. Corps devint leger à merveille dont toute l'assistance remercia Dieu; ils le leverent sur une littiere richement parée & l'emporterent en grande pompe & solemnité en Bretagne. Les Evesque, Clergé, Noblesse, Bourgeois & toute la populace de Vennes sortit bien loin hors la Ville au-devant des Reliques de leur saint Prélat, lesquelles furent déposées en ce lieu que le Bourgeois avoit donné au Saint, où, dans peu de temps, fut édifiée une belle Eglise, laquelle fut dediée en l'honneur de saint Patern, & est une des Paroisses de la Ville de Vennes, où demeura le Corps de saint Patern, jusques à l'an de salut 878. que, pour crainte des Barbares, Normands & Danois, qui, ayant mis pied à terre en Bretagne, ravageoient tout le pays, il fut transporté, avec le Corps de saint Corentin, au Monastere de Marmoûtiers lés Tours (1), où ils ont esté reveremment gardez, & Dieu y a operé de grands miracles par leurs merites & intercessions.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon, Vennes et Cornoüaille, le 16. Avril; des anciens Legendaires de Leon, Nantes et Treguer, Robert Cœnalis de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6; d'Argentré, en son hist. liv. 1, ch. 10; les Annales de Bret. de Bouchard, liv. 2, feuil. 56; Du Pas, au rôlle des Evesq. de Vennes, à la fin de son hist. geneal. des illustres Maisons de Bret.; Robert, en sa* Gallia Christiana; *Chenu, en son hist. Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Vennes; Charron, en son Catalogue des Evesques de Nantes; le* Proprium Sanctorum *de Vennes.*

ANNOTATIONS.

LE PREMIER ÉVÊQUE DE VANNES (A.-M. T.).

Le lecteur aura peut-être remarqué que la *Vie* précédente commence par ces mots : « Saint Patern, II. du nom. » A l'époque d'Albert Le Grand on n'en était pas encore cependant à faire d'un seul saint deux ou trois personnalités différentes; les théories ingénieuses qui distinguaient de saint Denis *l'Aréopagite*, saint Denis *de Paris*, de sainte Marie Magdeleine, la femme pécheresse de l'Évangile, ne devaient prendre corps qu'un peu plus tard, et cependant

(1) Comme on le verra dans les Annotations, ceci manque d'exactitude. — A.-M. T.

nous trouvons notre hagiographe tombant dans le travers d'une école à l'esprit de laquelle il était bien étranger.

Y a-t-il eu deux, et même trois saints évêques de Vannes du nom de Patern, et notre saint est-il le premier ou le second? — M. de la Borderie n'examine même pas la question; c'est donc évidemment qu'elle ne lui a même pas paru digne d'examen dans une histoire sérieuse. En revanche, il établit que saint Patern, le vrai, le seul est bien le premier évêque de Vannes, et nous sommes heureux de le citer : « C'est ici un cas assez curieux. D'ordinaire, la critique reproche aux traditions concernant les origines des églises, des villes, des seigneuries,... de vouloir faire remonter ces origines à une antiquité exagérée. Pour Vannes c'est le contraire... Examinons.

» Peu de temps après le concile de Tours de 461, il y eut à Vannes un concile provincial dont on ne connaît pas la date précise, mais antérieur à 470 et qu'on s'accorde généralement à placer vers 465. Dans ce concile saint Patern fut consacré évêque de Vannes par le métropolitain de Tours assisté de quatre autres évêques. La tradition ancienne, constante, de l'église de Vannes (dont on trouve des preuves dès le IXe siècle) reconnaît pour premier évêque de ce siège saint Patern, et ce ne peut être que celui-ci, car d'après un document autorisé de cette tradition, ce Patern premier évêque de Vannes aurait eu des relations avec le roi Clovis, circonstance qui ne peut se rapporter qu'au Patern de 465 et s'y rapporte aisément, pourvu qu'on lui accorde un épiscopat de trente et quelques années, durée qui n'a rien d'extraordinaire. Le document en question n'attribue nullement à Clovis la fondation de l'évêché de Vannes; il place formellement cette fondation avant les relations du prince et de l'évêque, et la distingue nettement de la période où ces relations se produisent, laquelle est simplement indiquée comme appartenant aux commencements de la nouvelle église. Ainsi l'intervalle qui sépare la consécration de Patern du règne de Clovis est bien marqué, et la chronologie bien observée. Quant aux relations entre l'évêque et le roi, il s'agit de reliques insignes données par ce dernier à l'église de Vannes; donation où il faut voir simplement le souvenir traditionnel des bons rapports qui existèrent entre Patern et Clovis.

» Telle est la tradition, ancienne, constante, immémoriale de l'église de Vannes sur son origine : tradition qui, dans ces termes, n'est contredite par aucun document de l'histoire sérieuse et contre laquelle cependant on s'est lancé avec une vivacité au moins singulière. »

Cette appréciation de M. de la Borderie vise un article de M. l'abbé Duchesne (*Revue Celtique*, XIV (1893) p. 238-240). « L'évêque d'Angers Talasius ordonné en 453 ayant déjà eu quatre prédécesseurs, pourquoi, se demande M. Duchesne, l'évêque ordonné à Vannes vers 465 aurait-il été le premier de sa série? » A cette argumentation quelque peu étrange M. de la Borderie répond : « Pourquoi? Mais parce que les quatre prédécesseurs de Talasius existent, nous les connaissons, et les quatre prétendus prédécesseurs de Patern n'existent pas ; il faut les inventer et donner en même temps un démenti passablement osé à une tradition locale, immémoriale, à laquelle on ne peut opposer aucun document sérieux. »

Avec le savant historien de la Bretagne il convient de citer l'historien très érudit et très bon critique du diocèse de Vannes.

M. Le Mené n'est pas de ceux qui croient à l'existence de Conan Mériadec, or l'existence d'un premier Patern surnommé *Tathée*, et distinct de celui qui nous occupe ne repose que sur les traditions relatives à Conan; après les avoir résumées très clairement et réfutées, il conclut : « L'érection du siège épiscopal de Vannes est un fait certain ; l'existence d'un saint Patern comme premier évêque de cette ville est un fait admis par la tradition constante de son église, la mort du saint en dehors du diocèse est un fait incontesté; seulement l'érection du siège n'eut lieu que vers 465 et c'est alors seulement que saint Patern reçut la consécration épiscopale, comme on le prouvera plus loin. C'est donc à tort que les partisans de Conan Mériadec ont imaginé deux saints Patern, l'un de 388, l'autre de 465, et qu'ils ont attribué au premier ce qui ne regarde que le second, qui est le seul vrai, le seul authentique. D'ailleurs l'Eglise de Vannes n'a jamais

honoré qu'un saint Patern et n'a jamais possédé les reliques que d'un seul. Quant à un troisième S. Patern qui vivait au VIe siècle, il est étranger au présent débat : il en sera question quand on arrivera à son époque. »

Nous prenons le premier volume de M. Le Mené à l'endroit où il s'occupe de ce troisième saint Patern (p. 85) et nous y trouvons tout ce qui a été raconté par Albert Le Grand au début de la vie du saint Patern qu'il dit être II. du nom : le nom de ses parents, la vie monastique de son père, le voyage en Irlande, l'entrée en religion, les fonctions de cellérier sous un abbé Generosus, les relations avec saint David et saint Théliau, l'accueil cordial du patriarche de Jérusalem, les rapports avec saint Samson, évêque de Dol, la démission des fonctions épiscopales. — Or presque tout cela appartient à un autre saint son homonyme, saint Patern évêque d'Avranches.

La liturgie diocésaine de Vannes ne saurait nous guider dans cette question ; chaque *propre* n'honore qu'un saint Patern, mais pour celui de 1757 ce saint est Patern Ier contemporain de Conan Mériadec ; pour ceux de 1660 et de 1875 c'est Patern II, c'est-à-dire l'évêque qui fut sacré vers 465 ; un missel de 1590 et un ancien légendaire ont honoré Patern III du VIe siècle. Le *propre* encore en usage dans le diocèse de Quimper n'a pas osé choisir entre les trois Patern ; il confond les deux premiers et exalte le troisième. Et le savant chanoine termine ainsi : « En résumé, pour nous saint Patern I est fabuleux ; saint Patern II (mais qui en réalité est bien saint Patern I puisque l'autre n'a pas existé) est le premier évêque de Vannes ; saint Patern III est étranger au diocèse. »

LES RELIQUES DE SAINT PATERN (A.-M. T.).

SAINT PATERN s'étant démis des fonctions épiscopales se retira en pays *Franc,* mais il est impossible de préciser le lieu de sa retraite. Il mourut le 16 avril, c'est-à-dire au jour même où l'église de Vannes célèbre sa mémoire. Il fut enseveli au lieu même de sa mort. Les Vénètes qui semblaient avoir oublié leur ancien évêque, se voyant éprouvés depuis trois ans par une sécheresse continue et par la famine qui en fut la conséquence, se rappelèrent que saint Patern avait quitté son diocèse sans le bénir et en conclurent que Dieu vengeait les mauvais traitements dont avait souffert son serviteur. Les principaux habitants de Vannes partirent pour le lieu de son refuge et de sa sépulture ; le tombeau fut ouvert, mais il fut impossible d'en retirer le corps. Alors l'un des plus riches et des plus nobles d'entre eux dit à l'assistance qu'il possédait dans les faubourgs de Vannes un terrain jadis refusé au saint évêque qui le lui avait demandé pour la construction d'une église. Non seulement il voulait bien maintenant l'accorder, mais il donnerait l'argent nécessaire pour la construction. Aussitôt le corps du saint put être retiré sans peine ; on le plaça sur un brancard et il fut transporté à Vannes. Aussitôt une pluie bienfaisante succéda à la sécheresse. L'église bâtie pour recevoir les reliques prit naturellement le nom du saint et elle conserva son trésor jusqu'aux invasions normandes. Les ossements du saint évêque furent alors déposés à l'abbaye de Déols ; ils en furent retirés en 946 sur la demande de Laune, archidiacre de Bourges, et transportés à Issoudun, dans le monastère bénédictin de Sainte-Marie.

Craignant pour leur sûreté, parce que cette communauté et son église étaient en dehors de l'enceinte fortifiée, les moines les transportèrent dans la ville close et, vers l'an 1000, dans le château-fort de la cité. Les religieux firent de ce château un monastère qui a subsisté jusqu'à la Révolution. C'est là que les reliques de saint Patern furent vérifiées le 12 mars 1186, par Henry de Seuly, archevêque de Bourges ; le chef et l'un des bras furent mis dans des reliquaires séparés, pour être portés en procession, et le reste fut placé dans un cercueil en pierre élevé sur quatre piliers. C'est alors, ou à peu près, que Guéthenoc, évêque de Vannes, recouvra « une grande partie des ossements de saint Patern, qu'un moine, par commandement dudit saint, apporta à Vannes de son temps. » Ce qui confirme cette donnée, c'est que dans le XIIIe et le XIVe siècle, le chapitre de Vannes faisait exposer dans l'église de Saint-Patern, pour le pèlerinage des *Sept*

Saints de Bretagne, des reliques de cet évêque, consistant en une portion du chef et deux os longs. *(Enquête de 1400).*

Les reliques de saint Patern, gardées à Issoudun, furent retirées de son église en 1793 et déposées dans celle de Saint-Cyr de la même ville, où elles devinrent la proie des révolutionnaires. M. Tresvaux a dit que des personnes pieuses avaient sauvé quelques débris du chef, et le bras. Et ici, M. Le Mené à qui nous empruntons toute cette étude sur les reliques de saint Patern, ajoute : « Nous avons demandé des renseignements précis à ce sujet, et l'on nous a écrit d'Issoudun en 1868 : « Les vieillards du pays, interrogés par M. le Curé, n'en ont conservé aucun souvenir. Le fait est qu'aujourd'hui il n'existe plus rien des reliques de saint Patern. »

Il est bien triste d'avoir à le dire, mais malgré cette communication faite à M. Le Mené il n'est pas impossible que des reliques aient été sauvées et qu'aujourd'hui le souvenir même en soit perdu. Cela est arrivé à Quimper pour les reliques de saint Ronan, de saint Conogan, de saint Mélar sauvées par le menuisier Daniel Sergent et définitivement perdues parce que l'incurie et la négligence pour la conservation des reliques a dépassé toutes les limites, dix et vingt ans après que de bons catholiques s'exposaient à la mort pour en empêcher la destruction ou la profanation sous le régime de la Terreur.

« Les ossements conservés à Vannes ont, depuis plusieurs siècles, perdu leurs étiquettes, et se trouvent confondus avec les reliques anonymes appelées *Corpora Sanctorum.* On ne possède plus d'une manière certaine et distincte, qu'un os du pouce cédé à Mgr Bécel (1), cinq osselets des doigts, gardés par le Chapitre, et une parcelle du crâne, conservée dans l'église paroissiale de Saint-Patern et exposée à la vénération des fidèles dans un buste en bois peint. »

(1) C'est probablement de la relique qui lui appartenait personnellement que ce prélat si attaché à ses voisins de Quimper : Mgr Sergent et Mgr Nouvel, aura pris la parcelle qu'il a bien voulu donner à la Cathédrale de cette ville, comme je l'ai dit à propos des reliques de saint Vincent Ferrier. M. de Penfentenyo, archiprêtre de la Cathédrale, désirant enrichir son église des reliques des saints, et plus spécialement des saints de Bretagne, me chargea d'adresser des demandes en son nom aux évêchés de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Saint-Brieuc; c'est à Vannes que cette demande fut le plus favorablement accueillie.



BUSTE EN ARGENT DE SAINT VINCENT FERRIER

Placé sur son Tombeau et vénéré à la Cathédrale Saint-Pierre, à Vannes

(D'après une photographie de M. Cardinal)

On peut remarquer qu'il contient une relique; c'est une vertèbre du cou.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE MAY.

LA VIE DE SAINT BRIEUC,

Premier Evesque de Biduce ou Saint-Brieuc, le premier jour de May.

Saint Brieuc, l'un des Patrons de nostre Bretagne Armorique, & premier Evesque du Diocese qui, de son nom, s'appelle à present S. Brieuc, nasquit en la Province de Cornoüaille Insulaire (maintenant nommée la Principauté de Walles) en la Grande Bretagne. Ses parens estoient nobles & riches, mais Idolatres; son Pere avoit nom Cerpus & sa Mere Eldruda, à laquelle, estant enceinte, une nuit, un Ange apparut & luy fit sçavoir qu'elle portoit dans ses flancs un enfant qui seroit chery de Dieu & éclaireroit son pays de la lumiere de la Foy de Jesus-Christ, luy commandant de parler à son mary & tascher de luy faire quitter la vaine superstition de ses Idoles, pour adorer un seul et vray Dieu.

II. La bonne Dame, le matin, à son réveil, se souvenant de son songe, en donne avis à son mary, l'avertissant du commandement qu'elle avoit receu de luy persuader de quitter ses Idoles; mais Cerpus ne tint compte de ce salutaire avertissement, le tenant pour fable & imagination de femme, pour lesquelles il se donneroit bien garde de quitter la Religion de ses ancestres; mais la troisiéme nuit aprés, comme il prenoit son repos, le mesme Ange, qui s'estoit apparu à sa femme, se presenta devant luy, & luy revela la mesme chose touchant l'enfant dont sa femme estoit enceinte & luy fit commandement de quitter sa fausse Religion, & se disposer à recevoir celle de Jesus-Christ; le tença bien aigrement d'avoir esté incredule aux propos de son épouse. Cerpus, le matin venu, convoqua tous ses amis, &, leur ayant fait recit de l'aparution susdite, de leur avis, se resolut d'obeïr à cette semonce, &, pour ce, renversa & brisa toutes ses Idoles & distribua la moitié de son bien aux pauvres, quoy qu'il ne se rendist incontinent Chrestien.

III. Aprés les neuf mois accomplis, la bonne Dame Eldruda accoucha & mit au monde un bel enfant, lequel fut, par elle & son mary, nommé Brieuc, (nom que l'Ange leur avoit revelé). Ils le nourrirent & éleverent fort soigneusement, toûjours memoratifs

de ce que l'Ange leur en avoit dit. L'enfant aussi croissoit en âge & en vertu, c'estoit merveille de voir des mœurs si graves en une si tendre jeunesse, & en un jeune corps d'enfant un esprit de vieillard, meur & rassis. Estant garçon, il fuyoit les esbats, jeux, devis & legeretez de ceux de son âge, son esprit se portant à chose plus relevée. Sa bonne mere, le voyant si ployable & apte à recevoir les impressions de la vertu, memorative aussi du commandement que l'Ange luy en avoit fait, se mist en soucy de l'envoyer à saint Germain, Evesque de Paris, pour estre par ce saint Prelat enseigné, tant és bonnes mœurs & Religion Chrestienne, qu'és bonnes lettres & sciences ; mais le pere s'opposa au dessein de sa femme, ne voulant oüyr parler d'envoyer Brieuc si loin, de peur, nommément, qu'il ne luy prit envie de se faire Prestre ou Moyne.

IV. Sur ces entretiens, l'Ange retourne vers Cerpus, le reprend fort rudement d'estre toûjours incredule & de resister à la volonté de Dieu; luy enjoignant, sous grosses menaces, d'envoyer promptement son fils à Paris vers S. Germain. Cette reprimende épouventa tellement Cerpus, que, sans délay, il envoya Brieuc à Paris fort bien accompagné de train & serviteurs. Incontinent que saint Germain l'apperceut tout de loin, il conneut, par inspiration divine, qui etoit ce jeune Enfant; de quels parens & Païs; pourquoy il etoit là venu, & quel il seroit un jour. Brieuc, arrivé dans la salle du Manoir Episcopal, se jetta humblement aux pieds du saint Prélat, lequel aperceut un Pigeon blanc descendre du Ciel & se reposer sur le chef de ce saint Enfant; de quoy S. Germain loüa Dieu, qui, par ce signe visible, donna à connoistre l'état qu'il faisoit de ce Saint, lequel il avoit prévenu de ses Graces.

V. Incontinent aprés le départ de ceux qui l'avoient amené, saint Germain le fit aller en Classe parmy les autres Enfans qu'il instruisoit, où il fit preuve de son bel esprit ; car, en un jour, il aprit tout son Alphabet, &, en cinq mois, tout le Psautier par cœur, pour mieux pouvoir chanter les loüanges de Dieu dans l'Eglise avec les autres Freres. Il estoit fort charitable aux pauvres, leur donnant tout ce dont il pouvoit disposer, ne les pouvant voir sans leur donner quelque chose. N'estant encore âgé que de dix ans, il fut envoyé, un jour, querir de l'eau à la fontaine ; ayant rencontré au chemin, des lepreux qui luy demanderent l'aumône, n'ayant autre chose que leur donner, il leur laissa la Cruche qu'il avoit entre mains & s'en retourna au Monastere de Saint Symphorian (c'est aujourd'huy S. Germain des Prez lés Paris), sans apporter de l'eau; les autres enfans l'accuserent aux Religieux, & eux au saint Evesque & Abbé, dont Brieuc averty se transporta à l'Eglise, presenta son humble priere à celuy pour l'amour duquel il avoit aumôné la cruche, & se levant de son oraison, trouva prés de soy une autre plus belle sans aucune comparaison, d'airain, artistement élabourée, laquelle il porta à son pere Abbé, luy declara toute l'histoire, attribuant le miracle à l'aumône & non à ses merites.

VI. Saint Germain, connoissant par ce miracle la Sainteté de son disciple Brieuc, l'estima de plus en plus ; aussi Dieu le manifestoit-il par grandes merveilles. Un jeune homme ayant esté fort mal mené par un diable qui luy estoit apparu en forme de dragon & le tenoit obsedé, fut, par la priere de saint Brieuc, entierément delivré. Agé seulement de douze ans, il commença à matter sa chair par des jeûnes extraordinaires ; car il demeuroit par fois deux, mesme trois jours sans manger. Il eût un grand desir de s'en aller au desert ; mais son Pere Abbé ne luy voulut pas permettre, à cause de son bas âge. Ses Oraisons & Contemplations étoient ferventes & frequentes, sa charité tres-grande, sa patience admirable ; tellement absorbé en Dieu, qu'il ne respiroit autre chose ; tres-grand ennemy de la proprieté & soin desordonné des choses temporelles ; ayant toûjours en bouche ce dire de Nostre Seigneur : « *Ne soyez en soucy du lendemain.* » Le temps qu'il n'estoit au Chœur avec les autres, ou en ses Oraisons particu-

liéres, estoit par luy employé à lire les saintes Escritures ou en saintes Conferences avec les autres Religieux.

VII. Ayant passé les vingt-quatre premieres années de son âge en cette façon que nous venons de dire, deux jeunes Clercs s'estans presentez à S. Germain pour estre par luy ordonnez Prestres, le Saint commanda à son disciple Brieuc de se disposer pour recevoir le mesme Ordre. Encore bien que son humilité luy fist croire qu'il estoit indigne du Sacerdoce, neanmoins il obeït humblement à saint Germain, & fut par luy Sacré en l'Eglise de N. Dame de Paris, l'an 549. Comme le saint Prélat l'ordonnoit, l'on vid comme une colomne de feu descendre sur sa teste, dont tous les assistans jugerent que Dieu ratifioit, par ce signe visible, l'ordination de ce sien serviteur. Ayant chanté Messe, se souvenant de la resolution que ses Pere & Mere avoient faite de se faire Chrétiens, & craignant qu'ils ne l'eussent encore executée, il eût desir d'aller les voir, & fut confirmé en cette volonté par un Ange qui luy apparut & lui commanda de se diligenter. Ayant donc obtenu licence, obedience & un compagnon, il prit congé de son Abbé & de ses Confreres & se transporta en un Havre, où, trouvant les Nautonniers d'un vaisseau de son Païs qui attendoient le vent, il y avoit sept jours, il fit priere à leur intention, &, à l'aube du jour, le vent leur soufflant à gré, leverent les ancres & firent voile ; mais comme ils estoient en pleine mer, ils virent une grande troupe de Dauphins & autres gros poissons & monstres marins, qui commencerent à troubler la mer, heurter le vaisseau, & mesme aucuns s'élancerent dedans, faisans contenance de vouloir devorer les Mariniers, bien étonnez de cette nouveauté; mais saint Brieuc, recourant à ses armes ordinaires de l'Oraison, chassa cét esquadron de monstres & rendit le calme.

VIII. Il arriva heureusement en son Païs, le premier jour de l'an 550, & alla droit chez son Pere, lequel il trouva celebrant les festins du faux Dieu Janus, qui duroient trois jours ; mais comme d'ordinaire (selon le dire du Sage) les joyes de ce monde se terminent en tristesse, la réjoüissance de cette feste fut troublée par un accident qui y arriva ; car un des conviez sauta & dansa tant, aprés estre saoul, que, tombant de sa hauteur, il se rompit la cuisse. Saint Brieuc, arrivant là dessus, resjoüit toute la compagnie, nommément ses Parens ; mais, d'ailleurs bien mary de les voir encore croupir au Paganisme, commença à leur prescher l'Evangile ; &, pour confirmation de la doctrine qu'il leur Preschoit, il fit le signe de la sainte Croix sur la cuisse rompuë de ce pauvre homme, &, par ce moyen, le guerit ; ce que voyans les Parens d'un pauvre garçon qui, peu auparavant, ayant esté mordu d'un chien enragé, estoit devenu furieux, l'amenerent au Saint, lequel, luy ayant mis les doigts dans la bouche, le guerit entierément. Voyant ses parens disposez de recevoir le S. Baptesme, & aussi la pluspart de ses patriotes, il leur ordonna un jeûne de sept jours ; puis, les ayant cathechisez, les baptisa. Il planta des Croix, bastit des Eglises & des Monasteres, où il receut plusieurs Religieux, qu'il instruisit selon l'Ordre & la Regle qu'il avoit appris en France. Comme on montoit la charpente d'une Eglise qu'il faisoit bastir, un des artisans, par megarde, se coupa le poulce ; S. Brieuc se mist en prieres, reprint le poulce, le rejoignit à la main, fit le signe de la sainte Croix dessus & guerit parfaitement ce charpentier, qui, tout sur le champ s'en retourna à sa besongne. Il avint une grande famine en toute la Province de Cornoüaille pendant le séjour qu'il fit, durant laquelle, il distribua aux pauvres toute la provision qu'il trouva au Monastere, sans que, pour cela, luy, ny ses Moynes endurassent aucune necessité, Dieu recompensant par ailleurs les aumônes qu'il faisoit en son Nom.

IX. Il employa quinze ans & demy à convertir, instruire & Catechiser son pays, jusques à ce qu'estant en Oraison en son Monastere, le jour de la Pentecoste de l'an 565,

il fut surpris d'un doux sommeil ; pendant lequel, un Ange luy commanda de passer la mer & d'aller en la Bretagne Armorique pour y prescher l'Evangile. Le Saint, revenu à soy, convoqua ses Religieux, leur fit sçavoir le commandement que l'Ange luy avoit fait; &, de leur avis, voyant les affaires de la Religion prosperer de mieux en mieux, choisit cent soixante & huit de ses Moynes & se disposa pour avec eux passer la mer. Ils s'embarquerent donc & tournerent la prouë vers nostre Bretagne ; &, comme ils estoient au milieu de leur course, le diable, connoissant qu'ils l'alloient combattre & délivrer les Ames de sa servitude, arresta le vaisseau ; mais saint Brieuc, par ses prieres, repoussa ses efforts, si-bien que, continuans leur route, ils arriverent à la coste de la Bretagne Armorique & entrerent dans l'embouchure du fleuve Jaudy, qui, passant par sous le Chasteau de la Roche-Derien, se décharge dans le Canal, ou, pour mieux dire, Riviere de Land-Treguer, & s'arresterent là où maintenant est bastie la Ville de Land-Treguer.

X. Ils furent les biens venus & fort gracieusement recueillis par les Bretons Trecorois, lesquels ayderent au Saint à bastir un Monastere en ces quartiers pour luy & ses Moynes. Estant rapellé en son Païs, pour le délivrer de la peste qui y faisoit un grand ravage, il mist Superieur dans son Monastere un sien Néveu, lequel, s'estant bien comporté au regime du Monastere, à son retour, il le continua en charge & le fit Abbé en chef; puis, choisissant quatre-vingt-quatre Moynes de ce Monastere, & ayant pris congé de son Néveu & des autres Religieux, il s'embarqua, &, devalant la Riviere de Land-Treguer, s'élargit en mer, rengeant la Coste jusqu'au Havre de *Cesson,* maintenant nommé le *Legué,* qui est le Havre de S. Brieuc, où ayant pris terre, il se mist à considerer l'assiette & situation du lieu, lequel trouvant un séjour agreable, il entra dans une forest là prés, suivy de ses Religieux, où estans en colloques & devis Spirituels, ils furent aperceus par un Chasseur, domestique du Comte Rigual, qui demeuroit lors dans un sien Manoir prés cette forest. Ce Chasseur, les voyant en si grand nombre, accoustrez d'une façon inconnuë en ce Païs, les soupçonna d'estre quelques épies & s'en alla, le grand gallop, en avertir son Maistre, luy disant qu'ils estoient assis prés d'une fontaine.

XI. Rigual, ajoustant foy au discours de son Chasseur, commanda à une troupe de ses gens de monter à cheval & les tailler tous en pieces ; mais à peine ces soldats estoient hors des portes du Manoir, que Rigual fut saisi d'une maladie par tout le corps, si aiguë & violente, qu'il ne pouvoit durer, qui luy fist reconnoistre que c'estoit une punition de Dieu; repentant d'un commandement si cruel & si legerement fait, il contremande ces satellites & fait prier les Saints de le venir trouver; S. Brieuc s'y accorda volontiers & y vint, accompagné de ses Moynes ; & incontinent qu'il fut entré dans la salle, Rigual, le connoissant, s'écria : « Quoy ? c'est Brieuc, mon Cousin ! » & luy demanda pardon de l'outrage qu'il luy avoit voulu faire & à ses Religieux, le suppliant de prier Dieu pour sa santé. Le Saint, l'ayant resalué & consolé, se mist en prieres ; puis, ayant fait venir de l'eau, la benist, l'en arrousa & luy en fit boire, & incontinent il se leva du lict sain et dispos, l'embrassa étroittement, & en reconnoissance de cette faveur, luy donna ce sien Manoir, avec toutes ses apartenances, pour s'y accommoder & ses Religieux.

XII. S. Brieuc, ayant accepté ce don, bastit un petit Oratoire prés de la fontaine où il s'estoit premiérement arresté (laquelle a esté depuis nommée la fontaine de S. Brieuc); puis, plus à loisir, se mist à édifier un Monastere joignant le Palais de Rigual (qui est le Manoir Episcopal); &, pour ce faire, il fit couper plusieurs arbres de la forest, tant pour donner place au bastiment que pour servir à la charpente. Le Monastere parachevé, saint Brieuc y vint demeurer avec tous ses Religieux ; la renommée duquel,

volant par tout le pays, fit que cette forest fut, dans peu de jours, peuplée & enfin toute abbatuë, puis convertie en une Ville qui y fut édifiée & appellée du nom de son premier Pasteur *Saint-Brieuc*. Vivant en ce Monastere avec ses Freres, Dieu le rendoit illustre par plusieurs grands miracles; entre autres, luy fut amené un pauvre homme avèugle, lequel, par sa priere, il guerit.

XIII. Ne pouvant la Cité sise sur la montagne estre longuement cachée, ny le flambeau allumé demeurer sous le muids, Dieu voulut que son serviteur Brieuc parust en son Eglise, pour regir ceux lesquels il avoit converty à la Foy. Il fut donc, d'un commun consentement de tout le pays, éleu Evesque du Brioçois & sacré, & son Monastere converty en Cathedrale. De sçavoir en quelle année precisément, sous quel Souverain Pontife il fut élû & les autres particularitez qui avinrent à l'érection de ce nouvel Evesché, je n'ay pû, jusques à present, rien trouver de certain; ceux mesme qui, ces années derniéres, ont extrait sa Vie des Archives de sa Cathedrale n'en disent rien; bien pouvons nous asseurer qu'il fut le premier Evesque de S. Brieuc (1) & qu'il exerça dignement cette charge quelques années; il assista le Comte Rigual à sa derniére maladie & fit faire prieres & chanter des services pour le repos de son Ame.

XIV. Le temps estant venu auquel Dieu le vouloit recompenser de ses travaux, il luy fit sçavoir, par revelation, qu'il se tint prest pour quitter la prison de son corps. Il se coucha donc sur son pauvre grabat, &, ayant convoqué tous ses Religieux, leur enjoignit un jeusne de six jours, les admonestant, pendant ce temps, de veiller & prier extraordinairement; &, sentant sa maladie se rengréger, se confessa generalement, receut le saint Viatique & le Sacrement d'Extréme-Onction, exhorta ses Freres à l'Observance de la Regle & de leur profession, eux fondans en larmes prés de sa couchette; enfin, sentans les approches de la mort, le cœur, les mains & les yeux élevez au Ciel, où il avoit ancré toutes ses esperances, prononçant le S. Nom de Jesus, il rendit son bien-heureux esprit és mains de son Createur, le 90. an de son âge, & de N. Seigneur l'an 614.

XV. Les nouvelles de sa mort entenduës, une grande affluence de peuple de toutes parts aborda le Monastere pour visiter ce S. Corps; lequel, pour satisfaire à la devotion du peuple, fut posé en veuë dans une salle du Monastere du Manoir Episcopal, revétu de ses ornemens Pontificaux, répendant une suave odeur par toute la Salle. Dieu fit en ce lieu plusieurs miracles, en témoignage irreprochable de la sainteté de son serviteur; laquelle il manifesta de plus à deux saints Religieux d'outre-mer, l'un nommé *Marcanus*, qui, le mesme jour & à mesme heure que saint Brieuc deceda, vid son Ame, sous la figure d'une belle Colombe blanche comme neige, portée au Ciel par quatre Anges en forme d'Aigles si brillans, qu'avec grande peine les pouvoit-il regarder; l'autre Religieux s'appelloit *Simanus* (2), Disciple de saint Brieuc, demeurant dans le Monastere que le Saint avoit basty en la Province de Cornoüaille en l'Isle, lequel eut presque la mesme vision, à mesme jour & à mesme heure que Marcanus; &, pour mieux s'en asseurer, passa la mer & vint au Monastere de S. Brieuc & raconta sa vision, qui fut telle : Il vid une belle eschelle, laquelle touchoit le Ciel d'un bout, &, de l'autre, la Terre; par laquelle montoit cette Ame bien-heureuse au Ciel, accompagnée d'une troupe d'Anges, lesquels, départis en deux Chœurs, partie la précedoient, autres la suivoient, chantans un motet si melodieux, qu'il en fut tout ravy & extazié. Il raconta aussi qu'en ce sien dernier voyage le vaisseau s'estant élargy en pleine mer, comme il se fut retiré dans la poupe, le diable le saisit au collet, s'efforçant de l'étrangler, mais qu'ayant invoqué saint Brieuc en son cœur & de bouche en tant qu'il pouvoit, l'ennemy pris la fuite & le quitta.

(1) Si le lecteur désire savoir que croire sur l'*épiscopat* de saint Brieuc, il aura à consulter l'*Annotation* qui suit cette *Vie*. — A.-M. T.

(2) M. de Kerdanet dit ici : « Et mieux *Siviaus*, saint Siviau ou saint Sieu. »

XVI. Enfin, ils enterrerent ce S. Corps fort solemnellement dans l'Eglise de son Monastere, par luy bastie & dediée à S. Estienne. La renommée de sa Sainteté s'épandit si loin, qu'au bout de l'an, au jour de son decez, une innombrable multitude de Peuple de diverses langues & nations vinrent visiter son Tombeau ; lesquels, par les merites du Saint, obtenoient plusieurs faveurs du Ciel. Grand nombre de miracles s'y sont faits en divers temps, entr'autres, y fut amené un pauvre homme, semblant une masse de chair ou de peau sans os ny nerfs, ne se pouvant aider ny des pieds ny des mains, ne pouvant durer ny sur bout ny couché, traisnant ainsi miserablement sa pauvre vie, aprés avoir dépensé tout son bien en Medecins, qui ne pûrent en rien remedier à son mal ; il se Confessa & Communia, &, ayant prié au Sepulchre du Saint, il se sentit tout incontinent entierement guery & s'en retourna en sa maison sain & gaillard. Le Moyne Simanus, dont nous avons parlé cy-dessus (qui demeura quelques années au Monastere de saint Brieuc) vid ce miracle de ses propres yeux, vid le patient en sa maladie, & puis l'a veu sain & gaillard & a laissé ce miracle par écrit. Pour les miracles que Dieu faisoit à son Sepulchre, par commune deliberation du Metropolitain, de l'Evesque & de tout le Clergé, fut son saint Corps levé de terre & ses saintes Reliques déposées en des riches reliquaires & exposées au peuple pour estre honorées comme Reliques d'un Saint.

XVII. L'Eglise Brioçoise & toute nostre Bretagne posseda ces saintes Reliques, jusqu'à ce que le Roy Heruspée, fils du grand Neomene, les fit transporter de saint Brieuc à Angers & les donna à l'Eglise Abbatiale des saints Serge & Bacche (qui, pour lors, estoit sa Chapelle) où ils demeurerent jusques au regne du Duc Pierre I. du Nom, dit *Mauclerc*, que Pierre, Evesque de S. Brieuc, voyant que son Eglise n'avoit aucune Relique de son saint Patron, qu'une Mitre & une Clochette, &, ayant appris que son Corps avoit esté transporté en ladite Abbaye, de l'avis des Chanoines & autres principaux membres de son Clergé, il alla à Angers, l'an 1210, & découvrit son dessein à l'Evesque dudit Angers, *Guillaume de Chemillé,* le supliant de l'assister de son credit, en une si sainte entreprise. L'Evesque d'Angers luy promit qu'il y feroit son pouvoir, &, dés le lendemain alla avec luy à saint Serge, où ayans salué l'Abbé, ils le suppliérent d'assembler ses Religieux en Chapitre ; ce qu'ayant fait, l'Evesque de saint Brieuc leur fit une docte harangue, les suppliant, en conclusion, de luy accorder quelque honeste portion du Corps de saint Brieuc, promettant, s'ils luy donnoient ce contentement, que « *son Eglise* » *Cathedrale & leur Monastere s'uniroient trés-étroittemént d'une alliance perpetuelle* » *& inviolable, se porteront ayde, recours & faveur respectivement les uns aux autres,* » *& que, doresnavant, on feroit en sa Cathedrale les Obseques des Abbez de leur Monastere,* » *avec la mesme solemnité que celles des Evesques.* » L'Abbé ayant entendu ce discours, se trouva en grande perplexité, ne sçachant à quoy se résoudre ; car il craignoit, d'un costé, d'entamer ce saint Corps, conservé en son entier depuis tant d'années, &, de l'autre, de mécontenter un si digne Prélat en un si juste sujet. Toutesfois, la chose meurement considérée, il fut arresté, d'une commune voix, qu'on satisferoit à sa requeste.

XVIII. Cette resolution prise, la nuit suivante, aprés Matines, les Religieux s'estans retirez en leurs Cellules, l'Abbé & les Peres Discrets du Monastere, revétus d'Ornemens Ecclesiastiques, entrerent en l'Eglise, &, en presence des deux Evesques, descendirent la Chasse d'Argent dans laquelle estoit le saint Corps. Si-tost que l'Orphévre l'eut ouverte, une agreable odeur procedant de ses membres sacrez, récrea toute l'assistance. Alors, le venerable Abbé, s'approchant, ouvrit une nappe de Serf, dans laquelle le saint Corps estoit enveloppé, duquel il print un Bras, deux Costes & quelque peu de la Teste & les donna à l'Evesque Pierre present, tout ravy & transporté d'aise. En la mesme Chasse, se trouva une table de Marbre, en laquelle estoient gravez, en lettres d'or, ces mots : *Hic jacet corpus beatissimi Confessoris Brioci Episcopi Britanniæ, quod detulit ad Basilicam*

istam (quæ tunc temporis erat Capella sua) Ylispodius Rex Britannorum, c'est-à-dire : « *Cy gist » le Corps du trés-heureux Confesseur S. Brieuc, Evesque de Bretagne, lequel Ylispodius, » Roy des Bretons, fit apporter en cette Eglise qui lors estoit sa chappelle.* » Cette inscription monstre apertement qu'il faut, de necessité, que le Corps de S. Brieuc fut apporté en cette Abbaye avant l'an 878, puisque ce fut le Roy *Ylispodius* (que la Cronique appelle *Heruspeus*, qui mourut l'an 866, douze ans avant la generale Translation des autres saints Corps) qui l'y fit transporter. L'Evesque, ayant receu ce precieux present, l'enveloppa décemment en draps précieux & le bailla en garde au Thresorier d'Angers, son intime amy, faisant compte de partir, le lendemain matin, pour retourner en Bretagne.

XIX. Cette nuit, comme l'Evesque de S. Brieuc, aise à merveilles d'avoir si bien fait son voyage, reposoit, le glorieux saint Brieuc luy apparut tout brillant & éclatant de lumiere, &, l'ayant remercié du soin qu'il avoit de remporter ses saintes Reliques en son Evesché, luy dist : « *Ayez soin, mon fils, de faire preparer une reception honorable » à mes membres, quand ils feront leur entrée dans mon Eglise.* » Le matin venu, l'Evesque d'Angers fit tenir prest son Clergé, lequel accompagna l'Evesque de saint Brieuc chez le Thresorier, d'où, ayant prins les saintes Reliques, elles furent conduites processionnellement jusques hors la Ville. Cependant, l'Evesque Pierre dépescha un courier à Saint-Brieuc pour donner avis au Clergé & au peuple qu'ils se disposassent pour recevoir les Reliques de leur saint Patron, lequel les venoit visiter. Il s'amassa un monde de peuple à Saint-Brieuc pour celebrer cette solemnité ; &, arrivant le venerable Prélat Pierre portant les saintes Reliques, il fut honorablement receu, & le Comte Alain voulut luy mesme porter l'étuy dans lequel estoient ces saints membres, lesquels il sentit sauteler & tressaillir, lors qu'il mettoit les pieds sur le sueil de la porte de la Cathedrale ; marque trés-asseurée que le saint Prélat avoit pour agreable que ses reliques demeurassent là parmy son troupeau ; elles furent richement enchassées, & y sont honorées en grande devotion & reverence.

Cette vie a esté par nous recueillie de l'Histoire de Bretagne d'Argentré, liv. 1, chap. 10; Antoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sur l'an 556; Melanus, és Additions sur Usvard, le 1. de May; les vieux Breviaires de Cornoüaille, le 2. de May, et de Leon, le 29. Avril, en ont l'histoire en 9 Leçons; le Proprium *Brioçois, imprimé à S. Brieuc l'an 1621, en a l'Office avec Octave, le 1. May, et celuy de sa Translation, le 18. Octob. La Devision, Chanoine de S. Brieuc, en son Liv. des SS. Brieuc et Guillaume, imprimé audit S. Brieuc, l'an 1626; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioch. 6; *Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum, *lib. 2, chap. 79, en la Colonne des Docteurs; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *lettre B, és Evesques de S. Brieuc; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evesques de France; le R. P. Du Pas, en son Catalogue des Evesques de S. Brieuc, à la fin de son liv. de l'Hist. Genealog. des Illustres Maisons de Bretagne, et Jean Hiret, en ses Antiquitez d'Anjou.*

ANNOTATIONS.

L'ÉPOQUE ET LE LIEU DE LA NAISSANCE DE SAINT BRIEUC (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie va encore nous servir de guide : « Ce qui fixe l'époque de sa naissance, c'est que saint Germain d'Auxerre, mort en 448, lui conféra la prêtrise, très probablement lors de son second voyage dans l'île de Bretagne en 447 : ce qui met la naissance de Brioc en 417 au plus tard. (En Gaule et en Grande-Bretagne, à cette époque, l'âge minimum requis pour recevoir le sacrement de l'ordre était trente ans.)

» Quant à son lieu de naissance, c'est incontestablement la Grande-Bretagne ; mais quelle partie de l'île? Sa Vie nomme son pays natal *Coriticiana regio.* »

M. de la Borderie indique le pays de Cardigan, nommé en gallois *Keretikiaun*, comme offrant avec ce nom latinisé une frappante analogie, et cependant pour une très forte raison, il écarte cette hypothèse ; dans le pays de Cardigan, dans la Cornouaille anglaise, dans le comté actuel de Glocester, dans le Lincolnshire, (contrées où des opinions différentes fixent la naissance du saint) il n'y avait depuis longtemps que des chrétiens ; or, nous l'avons vu, les parents de saint Brieuc vivaient dans l'idolâtrie. Au contraire, le paganisme était encore florissant dans le Nord-Est du Northumberland et dans la partie de l'Ecosse comprise entre ce comté et le golfe d'Edimbourg, et précisément nous trouvons en ce pays un nom presque identique à celui de la *Coriticiana regio* : « c'est la *Civitas Coritiotar* ou *Coritiotan,* mentionnée par le Géographe de Ravenne, en laquelle les historiens anglais s'accordent à reconnaître la *Coria Otadenorum,* aujourd'hui la ville de Jedburg dans le Teviotdale. »

Si l'on admet cette opinion, les circonstances principales de l'enfance et de la jeunesse de Saint Brieuc s'expliquent parfaitement. « Les *Otadeni* de l'ancienne *Valentia,* c'est-à-dire les Bretons du Nord, étaient les amis de ceux de la province romaine, théâtre de la mission de saint Germain (1) ; si le paganisme domine dans la Valentia où la semence de l'Evangile avait été peu de temps auparavant jetée par saint Ninian, il y reste pourtant encore des chrétiens. Et, comme les païens n'y sont nullement fanatiques, on peut admettre sans difficulté qu'à la demande de quelqu'un de ses amis, Cerpus, père de saint Brieuc, se soit décidé en 429-431, pendant la première mission de saint Germain, à envoyer son fils dans la province romaine pour être instruit par ce grand évêque. Celui-ci retournant en Gaule emmena l'enfant avec lui. Seize ans plus tard (447) quand il revint dans l'île de Bretagne, il l'y ramena, lui conféra la prêtrise et le renvoya dans son pays, c'est-à-dire dans la Bretagne du Nord. Là il convertit sa famille, sa tribu, fonda un monastère appelé Grande-Lande qu'il gouverna environ quarante ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il passa en Armorique, vers 485. Historiquement, rien de plus admissible. »

LA VIE MONASTIQUE A L'ABBAYE DU CHAMP DU ROUVRE (A.-M. T.).

'EST en effet ce nom et nullement celui de *Biduce* que nous devons donner au lieu occupé par le saint émigré et ses compagnons. Voici le tableau que nous présente M. de la Borderie traduisant une ancienne Vie de saint Brieuc : le pieux abbé vient d'arriver en Armorique avec près de deux cents moines, et il s'installe au fond de la baie qui porte aujourd'hui son nom : « Brioc et ses compagnons, parcourant une belle vallée couverte de bois, y rencontrent une claire fontaine pleine d'une eau limpide. Là Brioc s'arrête, adresse à Dieu sa prière, puis d'une main alerte, donnant l'exemple, il entame la construction de l'église. Tous se mettent à l'œuvre ; les arbres sont abattus, les buissons coupés, les ronces et les masses d'épines qui encombrent le sol, déracinées ; bientôt la forêt inextricable est devenue une campagne découverte. La grâce de Jésus-Christ venant en aide à ses serviteurs, tout marche à souhait et l'église ne tarde point d'être achevée. — Alors nuit et jour ils vaquent aux exercices spirituels, études, prières, jeûnes et veilles. Mais selon le précepte de l'apôtre, jamais non plus ils ne laissent le travail manuel. Les uns taillent des poutres et les équarissent avec la hache ; les autres aplanissent des pièces de bois pour en faire les parois de leurs demeures ou les lambris de leurs toitures. Le plus grand nombre armés de houes retournent la terre, la divisent ensuite avec la bêche, y tracent avec la charrue de légers sillons, qu'ils finissent par convertir en belles planches. »

(1) L'opinion d'Albert Le Grand qui fait de saint Brieuc un élève de saint Germain de Paris est inadmissible ; avec dom Lobineau et M. de Kerdanet nous voyons dans notre saint un disciple du grand saint Germain d'Auxerre. M. de la Borderie fait si peu de cas de l'opinion contraire qu'il ne l'a même pas signalée.

C'est ainsi que ces moines renversèrent la grande forêt qui couvrait la Vallée-Double et tout le pays depuis le Champ du Rouvre jusqu'à l'Urne et que les bois firent place à de belles prairies et à de magnifiques cultures. « Là où était le manoir du Champ du Rouvre, Brieuc éleva une église *(basilica)* autour de laquelle ses moines bâtirent un monastère à la mode bretonne, c'est-à-dire un village monastique composé d'environ deux cents cellules en ordre dispersé. Autour de ce village la population se groupa peu à peu ; c'est devenu la ville de Saint-Brieuc. Quant à l'église du monastère, c'est aujourd'hui l'église cathédrale de ce siège épiscopal, planté sur le sol même ombragé au ve siècle par l'antique chêne-rouvre qui avait donné son nom au manoir du comte Righall. »

Tels que nous venons de les voir, les moines de saint Brieuc sont d'intrépides constructeurs, des laboureurs intelligents et actifs, mais le côté religieux de leur vie, il nous reste à le montrer, toujours d'après le même historien et le même traducteur ; déjà il a été dit d'eux : « Nuit et jour ils vaquent aussi avec zèle aux exercices spirituels, études, prières, jeûnes et veilles » ; entrons maintenant dans le détail : « A des heures déterminées ils se réunissaient dans l'église pour célébrer le service divin. Après l'office de vêpres (c'est-à-dire après six heures du soir), ils restauraient leurs corps en prenant en commun une nourriture qui était la même pour tous. Ensuite, ayant dit complies, ils revenaient dans un profond silence et se mettaient au lit. Vers minuit, avec même zèle ils se levaient et allaient chanter très dévotement des psaumes et des hymnes à la gloire de Dieu. Après quoi ils retournaient se coucher. Mais au chant du coq, dès qu'ils entendaient le bruit du signal (1), ils sautaient promptement du lit pour chanter laudes. Depuis la fin de cet office jusqu'à la deuxième heure, ils consacraient tout leur temps aux exercices spirituels et à la prière. Puis ils retournaient gaiement à leur travail manuel. Ainsi en usaient-ils tous les jours, luttant comme de généreux athlètes pour obtenir, par leur œuvres vertueuses, le prix de la vie éternelle. »

« La *deuxième heure,* pour nous, c'est huit heures du matin ; les moines partaient alors pour aller à l'ouvrage, c'est-à-dire à leur atelier agricole, et ils étaient de retour dans leur église le soir entre cinq et six heures seulement, soit environ dix heures de travail. » En faisant cette constatation notre auteur ajoute que ces moines n'étaient point des paresseux ; j'ajouterai une observation : c'est que celui qui par le conseil et l'exemple dirigeait cette active communauté, était, à son arrivée en Armorique, un vieillard de soixante-dix ans, très vigoureux il est vrai.

Quelques lecteurs se demanderont pourquoi une part si large faite au défrichement et à l'agriculture ; nous pourrions répondre que cela (comme aussi l'œuvre des constructions) s'imposait, du moins au début, mais ce n'était pas seulement la conséquence d'une situation temporaire, et nous ne pouvons qu'adhérer au jugement qu'on va lire : « Dans la ruine presque complète de la civilisation romaine qui avait couvert la péninsule de friches et de halliers, le travail manuel était le premier facteur, l'agent indispensable d'une civilisation nouvelle, et spécialement le travail agricole. »

Une particularité qui devait leur rendre le travail plus pénible était la nature même de leur costume. D'après l'ancienne Vie, « quand saint Brieuc et ses moines abordèrent à l'embouchure du Gouët, un cavalier qui les aperçoit rapporte qu'ils sont vêtus d'habits de peau, velus et de couleur rouge ; ce qui se rapporte apparemment à la teinte fauve de certain poil de chèvre ; possible même, mais peu probable, qu'on prît la peine de les teindre. » Tel aussi avait été et tel fut jusqu'au IXe siècle le vêtement des moines de saint Guénolé à Landévénec ; les disciples de saint David étaient également vêtus de peaux.

Tout serait à citer de l'ancienne Vie de saint Brieuc, si judicieusement utilisée par M. de la Borderie ; l'épisode *des loups* et le récit de la dernière visite du saint à son parent, ami et bienfaiteur le comte Rhigall, offrent un puissant intérêt ; nous regrettons de ne pouvoir les reproduire (2).

(1) Une cloche ou une clochette, d'après M. de la Borderie.

(2) Voir *Histoire de Bretagne,* tom. I, p. 304-306.

SAINT BRIEUC ABBÉ-ÉVÊQUE (A.-M. T.).

On s'imagine souvent, et bien à tort, qu'à toutes les époques l'ordination d'un évêque a supposé l'existence ou la création d'un vrai diocèse à limites fixes, mais M. de la Borderie établit d'une manière irréfutable, que du moins dans les commencements il n'en fut pas partout ainsi en Armorique ; s'il parle ici de la situation au VIIIe siècle, ce n'est pas qu'elle fût alors nouvelle ; elle est au contraire, sauf pour certaines particularités qu'indique l'historien, la continuation d'un état de choses vieux de deux cents ans : « Au VIIIe siècle, abstraction faite des évêchés de Rennes et de Nantes gallo-franks, et de Vannes mi-partie breton et gallo-frank, dans le reste de la péninsule il existait quatre diocèses bretons à limites fixes : Cornouaille, Léon, Dol et Aleth.... Mais on ne peut douter d'ailleurs que dans plusieurs de ces diocèses, sinon dans tous, il existait plus d'une abbaye dont le chef joignait à la dignité d'abbé la puissance épiscopale, exercée par lui dans son principal monastère et dans ses dépendances. D'après la Vie de saint Tudual, abbé-évêque du monastère de Trécor, son successeur dans la dignité abbatiale, appelé Ruilin, hérita aussi de son épiscopat, et il est très naturel de croire qu'il transmit cette double autorité à ses successeurs.

« En ce qui touche l'abbaye du Champ du Rouvre on pourrait faire quelque difficulté, car la Vie ancienne du premier abbé saint Brioc ne donne point à cet illustre fondateur le titre d'évêque et ne lui en attribue point les fonctions. Elle ne contient toutefois rien qui les en exclue ; on n'y voit au-dessus de Brioc aucune autre autorité ecclésiastique ; dans la colonie du comte Rhigall, c'est lui qui est le seul chef spirituel. Puis, en son état actuel, cette Vie étant fort altérée, transposée, interpolée, il est permis de croire qu'avant ces altérations le texte primitif gardait des traces de l'épiscopat de saint Brieuc, — attesté d'ailleurs par un monument authentique notablement ancien, je veux dire l'inscription placée par le roi Erispoë dans le tombeau du saint avec ses reliques quand il les déposa dans l'abbaye de Saint-Serge d'Angers ; inscription qui donne formellement à Brioc le titre d' « évêque de Bretagne, » *episcopus Britanniæ.* Il y a donc tout lieu de croire que, au Champ du Rouvre comme au Val Trécor et à Lan-Aleth, non seulement le fondateur, mais la plupart de ses successeurs unirent à la dignité abbatiale l'épiscopat, exercé d'abord exclusivement dans l'abbaye-mère et dans ses dépendances. Mais le diocèse de Dol, embrassant la Domnonée depuis le Coësnon jusqu'à la rivière de Morlaix, était si vaste que ses évêques ne pouvaient, seuls, suffire à son administration. Aussi laissèrent-ils, sans opposition, se former près d'eux le diocèse territorial d'Aleth, et dans la partie de la Domnonée située à l'Ouest de ce diocèse (entre l'Arguenon et la rivière de Morlaix), ils furent heureux, on n'en peut douter, d'accepter pour auxiliaires les évêques-abbés des monastères de cette région, surtout des deux principaux, le Val Trécor et le Champ du Rouvre (qui finit bientôt par prendre le nom de son fondateur et par s'appeler Saint-Brieuc). On doit même penser que les prélats de Dol donnèrent bientôt à l'abbé-évêque du Val Trécor une délégation spéciale pour administrer, sous leur autorité, la région de la Domnonée qui avoisinait son monastère, et de même à l'abbé-évêque du Champ du Rouvre. »

Si l'on trouve un peu longue la citation qu'on vient de lire, je répondrai qu'elle est d'une importance capitale non seulement pour établir l'épiscopat de saint Brieuc, mais encore pour indiquer comment saint Malo, saint Tugdual et leurs premiers successeurs ont exercé les fonctions d'évêques.

J'ajouterai que les Abbés-Evêques, bien qu'en très petit nombre désormais, ne constituent pas un souvenir du passé. L'Abbé du Mont-Cassin, par cela même qu'il est le titulaire de cette illustre abbaye, reçoit la consécration épiscopale et administre le diocèse qui dépend de ce berceau du monachisme occidental.

LES RELIQUES DE SAINT BRIEUC (A.-M. T.).

Albert Le Grand nous a déjà dit comment elles furent déposées à Saint-Serge d'Angers, puis comment aussi l'église de Saint-Brieuc recouvra en 1210 un bras et deux côtes avec une partie du chef de son patron. Ces détails sont exacts, mais incomplets. Pour ne rien omettre nous recourons à l'intéressante Vie de saint Brieuc publiée par M. l'abbé A. du Bois de la Villerabel, secrétaire général de l'évêché de Saint-Brieuc. « Erispoë n'avait cependant pas emporté toutes les reliques de saint Brieuc et les moines eurent le temps d'en faire disparaître les derniers restes avant le débarquement des pirates. Ils les transportèrent à l'abbaye de Lehon. » Vers 975 les Normands brûlèrent ce monastère, mais la châsse de saint Magloire et les autres reliques déposées auprès d'elle, celles de saint Malo, de saint Patern, de saint Corentin, avaient été heureusement soustraites aux profanations. Que sont devenues les reliques de saint Brieuc? — Reçues honorablement par Hugues Capet avec les autres ossements des saints de Bretagne, elles passèrent de la Chapelle du palais à l'église de Saint-Barthélemy et enfin à celle de Saint-Jacques du Haut-Pas, où elles reposent sous le maître-autel, mais sans que rien puisse désormais indiquer auquel de nos saints appartient chacune d'entre elles.

M. de la Villerabel parle des honneurs que saint Brieuc recevait autrefois à Angers mais ne nous dit pas si quelque chose de ces reliques subsiste encore dans l'église abbatiale devenue paroissiale. Les hommages rendus par l'Anjou au vieux saint breton avaient un caractère assez particulier pour qu'il y ait lieu de les rappeler ici : « Ce qui recommande surtout l'église de Saint-Serge, nous dit son chroniqueur, c'est le culte permanent qu'elle rend au bienheureux évêque Brieuc. Chaque année, le premier jour de mai, devant son autel, placé à gauche du chœur, le supérieur du Monastère, revêtu d'ornements précieux, reçoit solennellement le dernier moine élu, avec les autres échevins, au milieu des tambours et des instruments de musique, et leur donne à baiser l'anneau du saint. »

Quant à la ville même où vécut le saint, voici la manière dont elle honore les restes de son fondateur et protecteur. « A Saint-Brieuc, tous les ans, les reliques de saint Brieuc ont été, de temps immémorial, exposées à la vénération des fidèles et promenées en procession dans les rues de la ville, le jour de la fête du saint. Elles sont renfermées dans un beau reliquaire de bronze doré, don de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

« En restaurant sa Cathédrale, Monseigneur Fallières a transformé et embelli l'ancienne chapelle de la Trésorerie. Il en a fermé les quatre ouvertures avec des grilles en fer forgé, et il y maintient, dans un meuble en chêne sculpté et doré, ces saints ossements à la vénération constante des fidèles. Le 18 octobre ramène tous les ans une fête moins solennelle que celle du deuxième dimanche après Pâques, mais chère aussi à la piété du clergé et du peuple : la translation des reliques de saint Brieuc. »

ORATOIRE DE SAINT BRIEUC ET NOTRE-DAME DE LA FONTAINE (J.-M. A.).

Nous lisons, au paragraphe XII, que saint Brieuc « bastit un petit oratoire auprès de la fontaine où il s'estoit premiérement arresté ». Cet oratoire vénérable existe toujours ; il est, on pourrait dire, caché sous le maître-autel de Notre-Dame de la Fontaine, enclavé dans le mur de l'abside. C'est un petit réduit long de deux mètres sur 1m 50 de largeur, sorte de crypte voûtée en berceau où l'on pénètre par une porte basse et qui n'est éclairée que par une baie étroite donnant sur la *Fontaine-Orel,* la fontaine des druides, que notre saint dédia à la Vierge-Marie et qui depuis s'appelle la fontaine Notre-Dame. De nos jours Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, par dévotion pour le fondateur de cet évêché, a fait décorer les parois et la

voûte de cet oratoire d'un revêtement de plaques et de nervures de marbre blanc formant des caissons rehaussés de niellures d'or. Un petit autel de marbre et de bronze doré sert de trône à une relique du saint devant laquelle brûle continuellement une lampe.

Quelques archéologues trop puristes déplorent que cet oratoire antique ait été ainsi dépouillé de son caractère primitif; je n'ai pas le courage d'être de leur avis : les chrétiens de Rome couvraient de peintures les parois des catacombes, et l'oratoire de saint Brieuc n'a pas été dénaturé parce qu'on a revêtu de cette riche parure la nudité trop froide de ses pauvres murailles.

Cet oratoire a dû, dès l'époque romane, être accompagné d'une chapelle plus vaste à laquelle se rendaient, après avoir visité la cathédrale, les pèlerins des *Sept Saints de Bretagne.* Mais c'est au xv[e] siècle que Marguerite de Clisson, la célèbre *Margot,* surmonta la fontaine Notre-Dame d'un admirable dais de granit tout sculpté et tout dentelé qui existe encore, bien dégradé, il est vrai, par le temps et par la main des hommes. Elle remplaça aussi la chapelle ancienne par une nouvelle chapelle Notre-Dame, vrai bijou d'architecture dont il ne reste plus, hélas ! que la base du chevet en bel appareil et deux crédences aux fines sculptures. L'édifice qui s'élève maintenant sur les ruines de cette chapelle princière a été construit vers 1840 par Mlle Bagot pour l'orphelinat de la Sainte-Famille. Il y a quelques années, Mgr Fallières, pour renouveler et ressusciter dans son diocèse le culte de saint Brieuc, résolut de donner à cette pauvre chapelle un aspect digne et monumental. Avec le concours de l'architecte M. Le Guerrannic, tout l'intérieur a revêtu un caractère artistique. Les murailles, les voûtes, le maître-autel, les rampes et paliers qui rejoignent les différents niveaux, la tribune en granit, tout cela, sans égaler les splendeurs de la chapelle du xv[e] siècle, repose du moins les yeux et le cœur et nous aide à glorifier Notre-Dame et saint Brieuc.

Pour nous rappeler davantage le saint évêque, une série de cinq vitraux retrace les principaux épisodes de sa vie :

1[er] vitrail : Un ange apparaît à Eldruda pour lui annoncer la naissance d'un enfant qui s'appellera Brieuc.

2[e] — Cerpus remet son fils Brieuc entre les mains de saint Germain d'Auxerre. Une colombe voltige au-dessus de la tête de l'enfant.

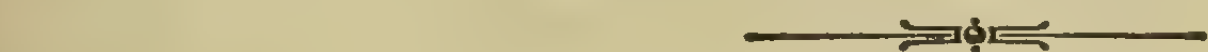
3[e] — Saint Germain d'Auxerre ordonne au sacerdoce son disciple Brieuc. Une colonne de flamme descend sur la tête de l'ordinand.

4[e] — Saint Brieuc guérit un aveugle-paralytique que deux hommes apportent à son monastère, à travers les broussailles de la forêt.

5[e] — Maîtresse vitre. Apothéose de saint Brieuc. Le moine Sieu aperçoit en songe sur la terre d'Irlande saint Brieuc montant au Paradis, en gravissant les degrés d'une échelle d'or, au-dessus de la terre d'Armorique, au milieu des chœurs des Anges. En haut la Sainte Trinité.

LA VIE DE SAINT YVES,

Prestre, Official de Tréguer et Recteur des Paroisses de Tre-Trez et Lohanech, au mesme Diocese, le 19. May.



L'HEUREUX SAINT YVES, Miroir des Ecclesiastiques, ornement de son siecle, Advocat & Pere des pauvres veuves & orphelins, Patron universel de la Bretagne Armorique, mais specialement de l'Evesché de Treguer, nasquit au Manoir de *Ker-Martin,* en la Paroisse de *Menehi,* Diocese de Treguer, distant de la Ville de *Land-Treguer* d'un quart de lieuë. Son pere s'appelloit *Helory de Ker-Martin,* Sr. dudit lieu, & sa mere *Azo du Kenquis,* fille de la Maison du *Kenquis,* c'est-à-dire en François le *Plessix,* en la Paroisse de *Pleu-meurit-jaudy,* prés la Ville de la *Roche-Derien.* Il vint au monde le 17 Octobre l'an de salut 1253, seant en la Chaire Apostolique le Pape Innocent III, sous l'Empereur Conrad, & le 17. du regne de Jean I. du nom, surnommé *Le Roux,* Duc de Bretagne.

Ses parens furent soigneux de l'élever, nommément sa Mere, Dame fort pieuse, laquelle avoit eu spéciale revelation de sa future Sainteté ; &, aussi tost qu'il eut passé ses premiers ans, le pourveurent d'un Precepteur, lequel, en la Maison paternelle, luy donna les premieres impressions de la pieté, & luy enseigna aussi les premiers Rudimens des sciences, à quoy l'enfant se portoit de grande affection. Il frequentoit les Eglises, écoutant attentivement le service Divin, pendant lequel, il disoit ses Heures de N. Dame lesquelles il recitoit tous les jours sans y manquer.

II. Ayant suffisamment etudié au Païs, son pere, le voyant desireux de continuer ses études, l'envoya à Paris, l'an de salut 1267, & de son âge le 14. ; il s'habitua en la *Ruë au Fèvre* & s'adonna à l'étude de la Logique & des Arts, esquelles sciences il profita si bien, qu'il fut passé Maistre és Arts. Alors, il changea de logis & alla demeurer en la ruë du *Clos-Bruneau,* s'occupant à entendre le Texte des Decretales, la Theologie Scolastique & le Droit Canon. Ayant consommé son cours en ces sciences, il alla de Paris à Orleans, l'an de grace 1277, le 24. de son âge, où il etudia en Droit Civil, sous le fameux Jurisconsulte *Maistre Pierre de la Chappelle,* lequel depuis, pour ses merites, fut fait Cardinal de l'Eglise Romaine. Ayant achevé son cours en Droit Civil, il vint en Bretagne & s'arresta en la ville de Rennes, où il frequenta les écolles d'un docte & pieux Religieux de l'Ordre de S. François, sous lequel il oüit le quatrieme livre des Sentences & l'interpretation de la sainte Escriture, enflammant sa volonté en l'Amour de Dieu, à mesure que son beau jugement le luy faisoit connoistre, &, par la familiere frequentation qu'il avoit avec ce Pere Cordelier, qui estoit tenu en reputation de grande Sainteté, il conceut un saint mépris du monde et se resolut de le quitter tout à fait & de se ranger au service de Dieu & de l'Eglise ; ce que longtemps auparavant il avoit projetté.

III. Il print les Ordres de rang jusqu'à la Prestrise inclusivement, menant une vie si sainte & si édificative, que l'Archidiacre de Rennes, en estant informé, l'apella prés de soy & le fit son Official, Charge qu'il exerça avec reputation de grande integrité ; mais, voyant que le Peuple Rennois estoit fort litigieux, il quitta son Officiauté qui luy valoit cinquante livres de rente (grosse somme en ce temps-là), & s'en vint au Païs, au grand contentement de tous ceux qui le connoissoient. L'Archidiacre, le congédiant, luy donna un cheval pour le porter au Païs ; mais il le vendit dés Rennes & en donna l'argent aux pauvres, puis s'en vint à pied au païs, où il ne fut gueres, que Messire *Alain de Bruc,*

Evesque de Treguer, jugeant que Dieu le luy envoyoit pour le service de son Eglise, le fit Official de Treguer & Recteur de la Paroisse de *Tré-Trez,* lequel Benefice il posseda huit ans. Il se comporta en cét office de Juge Ecclesiastique avec si grande intégrité, qu'il ravissoit tout le monde en admiration de sa vertu, & remarqua-t'on que jamais il ne prononça Sentence, qu'on ne luy vist les larmes couler le long des jouës, faisant reflection sur soy-mesme & considerant qu'un jour il devoit luy-mesme estre jugé.

IV. Il taschoit à pacifier ceux qu'il voyoit en discorde, sur le point d'entrer en procés ; &, lors qu'il ne les pouvoit mettre d'accord, il assistoit ceux qui avoient le bon droit, specialement les pauvres qui n'avoient les moyens de poursuivre leur droit ; ausquels il fournissoit liberalement de l'argent pour leurs frais ; même poursuivoit les appellations des Sentences iniques & jugemens pervers donnez contr'eux ; comme il fit pour une pauvre veuve nommée *Levenez,* de laquelle il entreprit la defense contre un gros usurier, plaida sa cause & la gagna ; & fit de mesme pour un pauvre Gentil-homme, nommé Messire *Richard le Roux,* chicané par l'Abbé du *Relec,* ayant premierement fait jurer audit le Roux, qu'en sa conscience il croyoit avoir le bon droit. Et encore bien qu'il prist plus gayement en main la defense des miserables & pauvres gens, dénuez d'assistance & faveur, que des grands Seigneurs, & que mesme, en faveur de ceux-là, (quand ils avoient bon droit) il faisoit décheoir ceux-cy de leurs prétentions, neantmoins jamais on ne s'est plaint qu'il ait donné jugement inique, ny entrepris la defense d'aucune cause qui ne fut bonne & juste.

V. Il jugea, un jour, une cause de Mariage en faveur d'un jeune homme qui revendiquoit une fille pour femme, laquelle n'y vouloit consentir ; toutesfois, S. Yves, sur les preuves qu'il trouva contr'elle, la condamna ; elle en apella à Tours, où le Saint se rendit pour soûtenir sa Sentence. L'Official de Tours, ayant fait seoir S. Yves prés de soy, fit visiter le procés ; &, d'autant que par les enquestes il ne paroissoit rien du Mariage, l'Official de Tours demanda à S. Yves qui l'avoit meu de donner la Sentence comme il l'avoit donnée : « parce (dit-il) que la fille m'a confessé le Mariage (1). » Alors, l'Official de Tours interrogea publiquement la fille, laquelle nia le fait ; & S. Yves, l'ayant, en presence de l'Official de Tours, interrogée, elle le confessa de rechef. L'Official de Tours la reprenant d'inconstance de ce qu'elle avoit nié que ce fust son mary, aussi le nié-je (dit-elle). S. Yves, reprenant la parole, l'interrogea de rechef en cette sorte : « *Venez-ça, ma » Fille ; m'avez-vous pas confessé que vous l'aviez pris en Mariage ?* » « Ouy, (dit-elle) il est » mon mary & je suis sa femme, &, tant qu'il vive, n'auray autre mary que luy. » L'Official de Tours, voyant ce mystere, resta tout étonné ; &, averty de la grande Sainteté de S. Yves, luy ceda la Chaire pour confirmer sa Sentence.

VI. Ce qui luy arriva, une autre fois, en la mesme Ville de Tours n'est pas moins remarquable. Y estant allé pour une autre cause de Mariage, qui avoit esté poursuivie par devant luy, entre un Gentilhomme & une jeune Damoiselle, laquelle se portoit apellante de certaine Sentence donnée par S. Yves, Official de Treguer, par devant l'Official de Tours, le Saint y alla soûtenir sa Sentence. Il avoit de coûtume de loger chez une honneste & riche veuve, laquelle, dés qu'elle le vid, commença à pleurer & luy dire : « Ha ! » Monsieur mon cher hôte, je suis ruïnée sans remede, par un mechant garnement » qui a plaidé contre moy, & seray demain condamnée à luy payer douze cens écus » d'or, à tort & sans cause. » S. Yves la consola, l'exhortant d'avoir sa confiance en Dieu, lequel ne l'abandonneroit pas en son affliction, & la pria de luy faire entendre son affaire, luy promettant de l'assister en tout ce qu'il pourroit. « Monsieur, (dit-elle) il y » a environ deux mois que deux hommes, accoustrez en Marchands, vinrent loger ceans,

(1) « Confessé » doit évidemment être pris ici dans le sens *d'avoué* ; remplissant les fonctions d'official, saint Yves n'avait nullement à entendre en confession une des parties intéressées dans le procès. A.-M. T.

» &, d'arrivée, me donnerent à garder une grande bougette de cuir fermée à clef, fort
» pesante, & me dirent que je ne la baillasse à l'un deux que l'autre ne fust present; ce
» que je leur promis faire. A cinq ou six jours de là, comme j'estois à la porte de ceans
» ils passerent par la ruë, avec trois ou quatre autres Marchands, & me dirent : adieu
» mon hostesse, accommodez-nous bien à soupper, & devalerent la ruë.

» VII. Peu aprés, l'un d'eux s'en retourna à mon logis & me dist : Mon hostesse,
» baillez-moy un peu la bougette, car nous allons faire un payement avec ces marchands
» que vous voyez là; moy, qui ne pensois qu'à la bonne foy, luy baillai la bougette,
» laquelle il emporta & jamais depuis ne le vis; l'autre Marchand s'en retourna ceans, le
» soir, & me demanda si j'avois veu son compagnon? Non (dis-je), je ne l'ay point veu
» depuis que je luy ay baillé la bougette. Comment (dit-il) la bougette! la luy avez-vous
» baillée? Ha! me voilà ruïné & rendu pauvre pour jamais; ce n'est pas ce que vous nous
» aviez promis, quand nous vous la baillasmes; je m'en plaindray à la Justice; &, de fait,
» (Monsieur) il m'a fait adjourner devant le Lieutenant du Baillif de Touraine, & a, par
» serment, affirmé qu'en sa bougette y avoit douze cens pieces d'or & quelques lettres &
» cedules de consequence quand elle me fut baillée, & est le procez en tel terme que,
» demain, je dois avoir Sentence. » S. Yves, l'ayant paisiblement ecoutée, luy dit : « Mon
» hostesse, faites-moy venir vostre Advocat et que je parle à luy. » L'Advocat venu raconta le tout au Saint, ainsi que la femme luy avoit dit; ce qu'ayant entendu & conferé là dessus, S. Yves obtint de l'Advocat qu'il plaideroit cette cause pour son hostesse.

VIII. Le lendemain, saint Yves se trouva en l'Audiance avec son hostesse, & aprés que la cause eust esté par ordonnance du Juge apellée, saint Yves, pour la veuve defenderesse, requist de voir en face son adverse partie, lequel ayant comparu, & l'estat auquel estoit le procez recité (car plus ne restoit qu'à prononcer la sentence), S. Yves, parla pour son hostesse, disant : « *Monsieur le Juge, nous avons à vous montrer un*
» *nouveau fait qui est peremptoire à la decision du procez; c'est que la defenderesse a fait*
» *telle diligence & si bonne poursuitte depuis le dernier apointement prins en la cause, que*
» *la bougette dont est question a esté trouvée, & l'exhibera quand par Justice il sera*
» *ordonné.* » L'Advocat du demandeur requist que, tout presentement, elle exhibast la bougette en jugement, autrement qu'il ne servoit de rien d'alleguer ce nouveau fait, pour empescher la prononciation de la Sentence : « *Seigneur Juge* (dit S. Yves) *le fait positif du*
» *demandeur est, que luy & son compagnon, en baillant la bougette à la defenderesse, leur*
» *Hostesse, la chargerent de ne la bailler à l'un d'eux que l'autre ne fust present, &, pour ce,*
» *fasse le demandeur venir son compagnon, & bien volontiers la defenderesse exhibera la*
» *bougette, tous deux presents.* » Sur quoy le Juge apointa, & declara que l'Hôtesse ne seroit point obligée de rendre la bougette que tous deux ne fussent presents. La Sentence ainsi donnée, le demandeur se trouva bien etonné, devint pasle & commença à trembler; dequoy toute la compagnie resta fort etonnée; ce que voyant le Juge, par soupçon, le fit saisir & serrer en prison, où il fut si-bien poursuivi contre luy, qu'ayant trouvé que c'estoit un pipeur, qui, pour tromper & voller cette pauvre veuve, luy avoit baillé une bougette pleine de vieux clous & ferrailles, qu'il fut, à trois jours de là, pendu & etranglé au gibet de Tours.

IX. Ainsi Saint Yves, fut suscité de Dieu pour garantir cette pauvre veuve & faire punir ce volleur, comme jadis Daniel pour délivrer la chaste Suzanne & châtier ces impudiques vieillards. Si est-ce qu'il s'en trouva quelques uns qui médirent du Saint; mais ceux qui avoient le palais de l'Ame plus sain & les yeux moins chassieux, en faisoient tout autre jugement. Par ces œuvres d'extréme charité, qu'il exerçoit à l'endroit des pauvres miserables, il s'acquist ce beau & glorieux titre de *Pere & Advocat des pauvres veuves & orphelins*. Son patrimoine se montoit bien à soixante liv. de rente (qui

en ce temps-là faisoit une bonne somme), lequel il distribuoit entierément aux pauvres. Quand il estoit Official de l'Archidiacre de Rennes, il entretenoit, à ses propres frais, deux ecolliers aux études, l'un nommé *Derien*, & l'autre *Olivier*; &, à Pasques, la Pentecoste, la Toussaints, Noël & autres Festes solemnelles, il les faisoit disner à sa table, avec grand nombre d'autres pauvres. Dans sa maison Prebendale à Land-Treguer, & en ses Presbytaires de *Tre-trez* & *Lohanech*, quand il y estoit, il logeoit les pauvres; &, dans son Manoir de *Ker-Martin*, il bastit un Hôpital ; en tous lesquels lieux ils recueilloit les pauvres, non seulement ceux qui y venoient ou qu'il rencontroit dans son chemin; mais méme il les alloit chercher & les emmenoit chez luy, leur donnoit l'eau à laver, les servoit à table & graissoit leurs soulliers. Il donnoit à plains boisseaux son bled aux pauvres, tant du revenu de son patrimoine que de son Benefice; il leur donnoit mesme jusques au pain disposé & apresté pour sa propre refection; &, se trouvant, une fois, prié d'un pauvre sans le pouvoir soûlager, il mist son chapperon ou cuculle en gage pour du pain, qu'il print en une maison prochaine, lequel il bailla incontinent à ce pauvre.

X. Il nourrissoit beaucoup de pauvres enfans orphelins; instruisoit les uns en sa maison, mettoit les autres en pension chez des Maistres ouvriers pour apprendre mestier, lesquels il salarisoit de son propre argent. Il ne pouvoit endurer de voir les pauvres nuds ; un jour estant allé (selon sa coustume) visiter les pauvres à l'Hospital de Land-Treguer, voyant plusieurs pauvres fort mal vétus, il leur bailla la pluspart de ses habits. de sorte qu'il luy fallut s'envelopper dans un loudier, attandant qu'on luy en eust apporté d'autres. Une autre fois, il fit la méme chose; &, comme un jour son cousturier luy fut venu vestir une robbe & capuchon gris, il apperceut en la court un pauvre à demy nud; il ne le peut endurer; mais, retenant ses vieux habits, luy donnna cét accoustrement neuf. Allant une fois à l'Eglise, disant son Breviaire, un pauvre, luy demanda l'aumône, n'ayant que luy donner, tira son capuchon & le luy donna. Il visitoit souvent les malades, nommément les pauvres & nécessiteux, les consoloit & assistoit, il leur administroit les Sacremens, les y disposant avec grand soin & charité. Il ensevelissoit de ses propres mains les corps des pauvres qui decédoient tant en l'Hôpital que chez luy & és maisons particulieres, les enveloppant en des suaires blancs siens, les portoit à la sepulture, aidé de quelques autres pieuses personnes.

XI. Dieu fit paroistre, par plusieurs miracles, combien luy estoit agreable la charité dont S. Yves assistoit ses membres. Nous avons dit cy-dessus, que, trouvant un jour un pauvre en son chemin, n'ayant que luy donner, il luy donna son chapperon, mais Dieu le luy remist sur la teste, avant qu'il fust arrivé en l'Eglise où il alloit. Une autre fois, ayant trouvé à sa porte Jesus-Christ, en forme d'un pauvre homme tout poury de lepre, il le fit monter en sa chambre, luy bailla à laver, le fit seoir à table & luy servit bien à disner, puis s'asseoit auprés de luy pour disner aussi; mais, sur le milieu du disner, ce pauvre parut si resplendissant, que toute la chambre en fut éclairée, &, regardant fixément S. Yves, il luy dist : « *Dieu soit avec vous !* » & disparut, laissant le Saint comblé de joye & consolation Spirituelle. Pendant une grande cherté qui avint par tout le Païs, pour huit sols de pain, il substanta plus de deux cens pauvres, le pain se multipliant miraculeusement entre ses mains; &, une autre fois, pour deux deniers de pain, il rassasia vingt-quatre pauvres. Quand les Religieux mendians venoient vers luy, il les logeoit & traittoit avec grande charité & respect, & avoit fait dresser une chambre tout exprés pour les recevoir, garnie de tout ce qui y estoit besoin, où luy meme les traittoit; souffloit & attisoit le feu pour les chauffer; leur versoit l'eau sur leurs mains & les servoit à table en grande humilité. Un pauvre estant arrivé tard à *Ker-Martin* & n'osant fraper à la porte se coucha auprés & y passa la nuit : saint Yves, sortant de

bon matin, le trouvant là, le fit entrer, le revétit de ses propres habits, luy donna bien à disner & à souper, le fit coucher en un bon lict, alla se coucher au mesme lieu où il l'avoit trouvé et y passa la nuict.

XII. S'il estoit soigneux de nourrir corporellement les pauvres & les substanter du pain materiel, il l'estoit encore plus à nourrir leurs Ames du pain de vie, de la parole de Dieu. Il ne se contentoit pas de prescher ses Paroissiens, il preschoit les autres circonvoisins, faisant, par fois, trois ou quatre predications par jour. Il assistoit l'Evesque de Treguer en ses visites & le précedoit d'ordinaire pour disposer le peuple à cette action & à recevoir le saint Sacrement de Confirmation, & alloit, devant l'Evesque, de Paroisse en autre, à pied, avec un rare exemple & édification de ceux qui le voyoient. Il s'adonnoit avec telle ferveur & attention d'esprit à ce saint et Apostolique Office, que souvent il en oublioit le boire & le manger ; &, estant de retour au logis, le soir, aprés avoir presché tout le jour, ne se pouvoit presque tenir sur bout tant il estoit foible. On a remarqué qu'à un Vendredy saint, il prescha la Passion en sept diverses Eglises. Le monde couroit aprés luy de Paroisse en autre, pour entendre ses admirables Sermons, comme d'un Apostre. Il fut une fois à *Kemper* & fut prié de prescher en la Cathedrale : ce qu'il fit avec grande édification & satisfaction de l'Evesque de Cornoüaille & de toute la ville.

XIII. Il preschoit d'ordinaire en Breton, souvent en Latin, nommément aux actes capitulaires, & aucunes fois en François, s'accommodant à la capacité de ses Auditeurs. Quand il alloit par les champs, il s'arrestoit à Catechiser les villageois & leur apprendre leur créance, à dire leur Chappelet, examiner leur Conscience & autres pieux & devots exercices que tout bon Chrestien doit sçavoir. Ses Prédications n'estoient pas infructueuses, ny ses travaux vains, car il faisoit de grandes conversions. L'an 1294, il fut pourveu de la Recteurerie de *Lohanech,* Paroisse en laquelle il fit un grand fruit car par ses Prédications il convertit nombre de vicieux, spécialement des usuriers publics, entr'autres un certain, nommé *Thomas de Kerrimel,* lequel, ayant été converty par ses predications, se fit Moyne en l'Abbaye de *Begar,* lors estroittement reformée. Il convertit aussi deux Clercs concubinaires & un grand paillard et violateur de filles, nommé *Derien,* Preschant une fois à *Loc-Ronan,* en Cornoüaille (1), le Sieur de *Coat-Pont,* Escuyer, sortit de l'Eglise comme il montoit en Chaire, sans se soucier d'entendre le Sermon ; S. Yves, le voyant, dit : « *S'il y avoit icy trois ou quatre filles avec un trompette du Diable (il* » *entendoit par là les sonneurs), il y seroit demeuré ; mais non pas pour ouyr la parole* » *de Dieu : lequel je prie de le punir en cette vie & ne luy réserver la peine deue à cette* » *offense en l'autre ;* » ce qui fut incontinent fait, car ledit Gentil-homme devint Paralytique, & ne fut guery de ce mal qu'aprés la mort de S. Yves qu'il obtint la santé à son Sepulchre.

XIV. Son Oraison estoit sans relâche, car c'estoit elle qui entretenoit & nourrissoit non seulement son Ame, mais aussi miraculeusement son corps. On l'a veu une fois cinq jours, un autre fois sept jours tous entiers, absorbé en une profonde contemplation, sans boire, manger, ny dormir. Entre les Oraisons Jaculatoires, il avoit toûjours en boûche : « *Jesus Christus Filius Dei !* » & « *Seigneur créez en moy un cœur net & pur !* » Il disoit, tous les jours, fort devotieusement son service & celebroit la Sainte Messe, &, avant que de se vétir des ornemens Sacerdotaux, il se mettoit à genoux devant ou à costé de l'Autel auquel il devoit dire la Messe, le visage couvert de son chapperon, les mains jointes, le cœur élevé en Dieu, se recolligeoit, &, aprés la Messe, en faisoit de mesme ; & une fois, en la grande Eglise de Treguer, pendant qu'il faisoit ses Actions de

(1) Ce n'est pas à Locronan même que ce fait s'est passé mais sur la route de Gouézec à Quimper, comme le rapporte un témoin, le S[r] de Pestivien, dans le procès de Canonisation. — P. P.

grâces aprés la Messe, une belle Colombe, environnée d'une grande clarté, s'estant reposée sur son chef, s'envola sur le grand Autel & y demeura quelque temps, puis disparut. Disant le *Confiteor & le Canon* de la Messe, il sentoit de grandes consolations spirituelles, &, à la prise de l'Hostie, il versoit de ses yeux un ruisseau de larmes. Une fois, lorsqu'il tenoit le Corps de Nostre Seigneur, il apparut un globe de feu à l'entour, lequel, ayant paru autour du Calice, disparut incontinent. Ayant entendu qu'un jeune homme vouloit entrer en procez contre sa mere, il les manda un matin & tascha à les mettre d'accord; mais voyant qu'ils n'en vouloient rien faire, il les pria de l'attendre un peu, ce qu'ils firent, &, ce pendant, alla dire la Messe, en laquelle ayant prié pour eux, il fut exaucé; car, quand il s'en retourna vers eux, il les trouva avoir changé de volonté & les accorda sur le champ.

XV. Il estoit doüé d'une grande humilité; il ne vouloit aucunement estre loüé ny estimé; moins encore luy arriva-t-il jamais aucune parole qui pûst tourner à sa propre gloire; &, encore bien qu'il fust si signalé en science & sainteté, il se maintenoit toûjours en une si profonde humilité, comme si c'eust esté le plus ignorant de la terre. De cette humilité procedoit le peu de cas qu'il faisoit de sa propre personne; il alloit à pied, sans vouloir user de monture, mesme accompagnant l'Evesque de Treguer en ses visites; pour vestement, il portoit sur sa chair nuë un aspre Cilice & par dessus une chemise de grosse toile d'étouppe, laquelle, le plus souvent, il moüilloit avant que de la vestir, pour plus s'incommoder. Il print l'habit du tiers Ordre de Saint François au Convent de Guengamp, s'accoustra d'une robbe de grosse bure grise & d'un capuchon de mesme estoffe, si vile & si commune, que l'aune ne coûtoit que deux sols six deniers; &, pour toute chaussure, portoit des sandales comme les Freres Mineurs. Quand quelques Religieux se presentoient pour prescher aux lieux où il s'estoit disposé de prescher, leur cedoit la Chaire, disant n'estre digne de parler en leur presence; sur quoy se sont rencontrées plusieurs saintes contestations entre luy & plusieurs bons Religieux, avec grande édification des assistans.

XVI. Dés qu'il estoit étudiant à Paris, il commença à s'abstenir de chair, donnant sa portion aux pauvres; estant à Orleans, il commença aussi à s'abstenir de vin & jeûner tous les Vendredys, &, quelque temps aprés, il commença à ne manger que du pain de seigle, d'orge ou d'avoine, & souvent demeuroit un jour tout entier, quelque fois cinq, quelque fois sept, sans rien manger du tout, ravy en contemplation, & neanmoins estoit aussi frais & dispos, que si tous les jours il eust fait grand chere. Dés l'an 1289, quinze ans, avant sa mort, il changea entierement de vie, & redoubla ses austeritez, car, dans ce temps il jeûna trois jours la semaine au pain & à l'eau, les Mercredys, Vendredys & Samedys, les Quatre-Temps & Vigiles de N. Dame & des douze Apostres, les Avents & onze Caresmes, tous les jeûnes de l'Eglise & les dix jours qui sont depuis l'Ascension de Nostre Seigneur jusques à la Pentecoste; les autres jours, il ne mangeoit qu'une fois le jour du pain de seigle, d'orge ou d'avoine, jamais de forment, & du potage de gros choux, raves ou féves, avec du sel; rarement il y mettoit un peu de farine ou de beurre; les jours de Noël, de Pasques, de Pentecoste & de Toussaints, il mangeoit deux fois le jour; &, le jour de Pasques à son disné, il mangeoit des œufs; de chair ny vin jamais, du poisson trés rarement; il ne dormoit qu'un peu devant l'Aurore, pour se disposer à dire la Messe, passant le surplus de la nuit à prier, lire les Saintes Escritures, assister les malades moribonds, ou telle autre sainte action. Son lict ordinaire estoit un peu de paille épanduë sur une claye tissuë de grosses verges, ayant sous sa teste une Bible ou quelque grosse pierre; souvent il couchoit sur quelque banc ou à platte terre, dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Land-Treguer, pour empescher les violences des Officiers du Duc, qui, à tous coups, vouloient de force enlever le Thresor &

argenterie de l'Eglise de saint Tugduval. Dormant une fois, au bourg de *Land-Elleaw*, en Cornoüaille, avec un homme, nommé Maurice du Mont, en mesme chambre, cettuy-cy fut éveillé d'une voix qui disoit que le Saint gisoit sur la pierre, ne trouvant saint Yves en la chambre, alla au Cimetiére & le trouva couché dans la pierre en laquelle saint Elleaw avoit fait sa penitence.

XVII. La querelle des Regales n'estant pas encore assoupie, les Agents & Officiers du Duc donnoient beaucoup de peine à l'Evesque de Treguer & à son Chapitre, saisissant leurs revenus à faute d'obeyr aux Edits du prince & aux Loix du Parlement, &, sous ce prétexte, eussent bien voulu mettre la main sur le Thresor & argenterie de la Cathedrale, & de fait, s'efforcerent plusieurs fois de ce faire ; mais ils se voyoient saint Yves en teste qui leur rompoit toûjours leur dessein, non sans danger de sa vie, ne demandant pas mieux que de mourir pour une si juste cause ; il y en eut un si effronté que de vouloir entrer de force dans l'Eglise, mais S. Yves, l'en ayant empesché, fut par luy frapé & blessé à la main, ce qu'il porta avec patience ; toutes fois, pour arrester ces insolences, il fit plusieurs voyages vers le Duc, duquel il obtint que ces garnemens ne s'ingerassent plus d'attenter à telles choses, & leur fit commandement de ne plus inquieter l'Eglise de Treguer.

XVIII. Que diray-je de sa patience ? Certes, il la fit paroître en plusieurs occasions Une fois, le Thresorier de Treguer & quelques autres Messieurs, desquels la veuë debile et chassieuse estoit offusquée par la vertu du Saint, l'apellerent publiquement gueux, coquin, pique-bœufs, quoy qu'il fust Noble et Gentil-homme de bon lieu ; mais le Saint, par sa patience, vainquit leur malice ; car luy ayans, par quatre diverses fois, chanté telles injures, jamais il ne leur répondit autre chose, sinon : « *Dieu vous le pardonne.* » Luy ayant esté dérobbé une notable quantité de bled, jamais il ne s'en émeut, ny ne dist aucune parole de mécontentement, mais seulement : « *que Dieu leur fist la grace de* » *s'amender ; qu'ils en avoient affaire & luy aussi.* » Dormant une fois, dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Land-Treguer pour la garde des Vases sacrez, avec un autre, nommé *Olivier*, cettuy-cy sur la minuit, entendit un bruit & tintamarre effroyable comme d'un tonnerre, si violent, qu'il pensoit que tout l'édifice tomboit par terre ; s'estant réveillé en sursaut, il se leve & suit saint Yves (qui sortoit de la Sacristie dans l'Eglise) jusques dans le chœur, où le Saint, arrivé devant le maistre Autel, s'arreste quelque temps, puis passe outre jusqu'au lieu où on garde les Reliques de saint Tugduval ; là, le vint trouver l'heureux Prélat saint Tugduval, & parlérent long-temps ensemble ; saint Tugduval parlant d'une voix grave & majestueuse, & saint Yves humblement & d'une voix basse.

XIX. Il conserva inviolablement le fleuron de sa Chasteté (comme depuis a solemnellement témoigné son Confesseur Messire *Auffray*) & de plus, protesta que pendant le cours de sa vie, jamais il n'avoit commis aucun peché mortel ; mais, quant à la Chasteté, pas seulement un veniel. Il montra aussi, en plusieurs & diverses occurences, qu'il avoit l'esprit de Prophetie. Une femme s'estant venuë plaindre à luy de ce que son fils l'avoit abandonnée & s'estoit rendu Moyne : « M'amie (dit-il) ne vous plaignez point ; il vous » reviendra, parce qu'il aime trop l'argent ; » ce qui arriva ainsi ; car l'autre, ne pouvant mettre frein à sa convoitise, quitta le froc & s'en alla. Son innocence estoit si grande, que les créatures irresonnables luy obéïssoient. Un jour, comme il disnoit en sa maison, entre un grand nombre de pauvres qu'il traitoit ce jour là, un oyseau d'une extréme beauté, entra dans la salle, laquelle il rendit toute éclatante de la lueur qui sortoit de luy, &, voltigeant doucement autour du col & de la teste de saint Yves, se vint poser sur la paulme de sa main, où ayant demeuré quelque temps, il s'en volla avec la Benediction. Allant, un jour, par le pays, il trouva le pont qu'il luy falloit passer tout noyé & couvert

d'eau, ce que voyant il fit le signe de la sainte Croix dessus, & l'eau se divisa de part & d'autre, donnant passage libre au saint & à son serviteur, puis se referma comme devant.

XX. Sur le chemin de *Land-Treguer* à *Land-Vvion,* y a un pont, nommé *Ar-Pont-Losket,* lequel estant rompu, on voulut le refaire de bois; le bois qui y estoit destiné fut coupé trop court de demy pied; mais saint Yves, par sa prière, l'allongea & reduisit à longueur competente. Estant Recteur de *Lohanech,* il esteignit un grand incendie & embrasement de feu, qui s'estoit pris en une maison, levant la main & faisant le signe de la Croix vers le feu, lequel, (chose étrange) tout incontinent s'esteignit, sans plus y faire aucun dommage. En la Paroisse du Trevou (1), il y avoit un pauvre homme tellement agité du malin esprit, qu'on ne le pouvoit tenir, il fut amené à saint Yves, lequel, l'ayant fait coucher une nuit avec luy, le délivra entierément.

XXI. Voyant que l'Eglise Cathedrale de *Treguer* estoit fort caduque, petite, bâtie à l'antique, mal percée, obscure & doublée de simples lambris, il se resolut, avec l'aide de Dieu, de la reparer; plusieurs se moquoient de cette entreprise, mais luy, qui avoit sa confiance en Dieu seul, les laissoit dire. Il alla visiter le Duc, les Seigneurs de sa Cour, les Barons & Seigneurs du Pays, les exhortant à contribuer à une œuvre si pieuse, fit faire des questes & cueillettes parmy le Peuple, obtint quelques deniers communs de la Ville, persuada l'Evesque, son Chapitre, les Recteurs & Clergé du Diocese d'y contribuer du leur, avec tant d'efficace, qu'il n'y eut ny grand ny petit qui n'y contribuast tres-volontiers. On convoqua ouvriers de toutes parts, lesquels, (les materiaux déja rendus sur la place), reparerent, en peu de temps ce Temple, & Dieu fist connoistre, par un grand miracle, combien ce service luy avoit esté agreable ; car saint Yves ayant eu avis que, dans la forest de Rostrenen, y avoit de beaux arbres, alla trouver le Seigneur Pierre de Rostrenen pour luy en demander quelques uns, & obtint de luy permission d'en prendre autant qu'il luy en faudroit, à son choix.

XXII. S. Yves le remercia & s'en alla à la forest, choisit grand nombre de beaux arbres, les fait abattre & marquer. Mais comme la Cour des Grands est, d'ordinaire, remplie de flatteurs, aucuns de ce metier qui avoient ouy saint Yves faire cette demande au Seigneur & l'eussent bien voulu faire dés lors éconduire, mais n'avoient osé en presence du Saint, le lendemain, dirent au Seigneur qu'il estoit bien simple de se laisser ainsi affronter par cét hypocrite; que sous pretexte de bastir l'Eglise de Land-Treguer, amassoit un grand argent, & qu'abusant du pouvoir qu'il avoit eu, il avoit abbatu deux fois plus d'arbres qu'il n'en falloit pour cét édifice, & des plus beaux qui fussent dans la forest. Ce Seigneur, croyant trop legerément aux faux rapports de ces garnemens, se mist en colere contre le Saint &, quand il s'en fust retourné le remercier, le tença rudement & luy dist mesme quelques injures & mots de travers.

XXIII. Saint Yves endura patiemment cette attaque & répondit seulement : *que c'estoit pour le service d'un Seigneur, qui estoit riche & puissant pour le recompenser, & qui ne manquoit jamais à recompenser ceux qui se monstroient liberaux à luy bastir & orner des Temples ; au reste que la chose n'estoit pas comme on la lui faisoit entendre ; que, le lendemain matin, il luy feroit voir qu'il n'avoit pas pris d'un seul pied plus qu'il n'en falloit pour l'édifice, au dire des ouvriers qu'il avoit amenés.* Le lendemain donc, la Messe ouye dans la Chappelle du Chasteau, saint Yves & le Seigneur de Rostrenen, son train & les ouvriers allerent à la Forest voir les arbres qu'on avoit abbatus & marquez ; ils trouverent (chose miraculeuse) que sur le tronc de chacun arbre qui avoit esté coupé le jour precedent, cette nuict, estoit crû trois arbres, beaucoup plus beaux que ceux

(1) Il est question ici de la paroisse du Tréhou, de l'ancien diocèse de Léon. — P. P.

que l'on avoit coupez, de sorte que, si on en avoit coupé vingt, il s'en trouvoit soixante. Le Seigneur de Rostrenen, ayant veu ce miracle, se jetta aux pieds de saint Yves, &, luy ayant demandé pardon, luy permit d'en prendre tout autant qu'il auroit affaire. Un autre miracle non moindre arriva à l'endroit du maistre Charpentier, qui avoit entrepris la structure de la Cathedrale de Treguer, il avoit coupé toutes ses poutres & autres pieces trop courtes de deux pieds ; cela le mit au desespoir & se vouloit pendre ; en cette destresse, il alla trouver saint Yves, &, en sa presence & d'une multitude de peuple, mesura son bois une & deux fois & le trouva tel qu'il avoit dit : saint Yves le consola, &, s'estant un peu abaissé, pria Dieu pour luy, puis luy dist : « Mon amy, prenez vostre ligne, » mesurez encore une fois, vous vous estes peut-estre trompé : » il obeït au Saint & trouva toutes ses pieces plus longues de deux grands pieds qu'il ne falloit.

XXIV. Enfin, saint Yves tout cassé & usé, plus de travaux & austeritez que de vieillesse, tomba malade aprés Pasques ; &, connoissant que Dieu vouloit mettre fin à ses travaux & donner commencement à son repos, il se disposa à ce passage, quoy que toute sa vie n'eust esté qu'une continuelle préparation à la mort. Le Mercredy, quinziéme de May, Vigile de l'Ascension, il se sentit si foible & debile, qu'à peine se pouvoit-il tenir sur pieds ; il celebra la Messe en sa Chappelle de *Ker-Martin,* l'Abbé de *Beauport* le soustenant d'un costé, & Messire *Alain, Archidiacre de Treguer,* de l'autre. La Messe estant finie, il entendit de confession ceux qui se presenterent, puis se coucha sur sa claye ordinaire. Les nouvelles de sa maladie divulguées, plusieurs personnes de qualité le visiterent, tant Ecclesiastiques que Laïcs : entr'autres, s'y rendirent l'Official, (qui lui avoit succedé en cét Office) & un Recteur, nommé Jean, lesquels, le voyant si durement couché sur sa claye, en ses accoustremens ordinaires, le reprindrent de cette trop grande austerité, disant, qu'à tout le moins il devoit avoir davantage de paille sous soy ; mais il leur repondit doucement « *qu'il estoit bien ainsi, & qu'il n'en meritoit pas » d'avantage.* »

XXV. Le lendemain, Jeudy, seiziéme de May, jour de l'Ascension, il se confessa & se fit revétir de ses habits Sacerdotaux ; &, voyant sa Chappelle pleine de peuple, qui de toutes parts le venoit visiter, il leur fit une belle exhortation, laquelle leur tiroit les larmes des yeux ; &, voyant qu'un grand nombre de ses Paroissiens de *Lohanech* le venoit voir, il y envoya Jacques, son serviteur, pour les remercier de sa part & leur dire qu'il estoit en bon estat, graces à Dieu. Le Vendredy, dix-septiéme May, un Prestre, nommé Messire Derien, luy ayant dit, entr'autres propos, qu'il devoit faire venir le Médecin, le Saint, levant les yeux & les bras vers un Crucifix qu'il avoit devant soy, lui dist *qu'il n'avoit affaire d'autre Médecin que de celuy-là.* Le Samedy, dix-huitiesme jour de May, il fut mis en Extréme-Onction, presens le Grand Vicaire & Official de Treguer, Messire *Geffroy* et *Alain* Prestres ; le Prestre qui l'oignoit s'appelloit Messire *Hamon,* auquel il répondoit & aidoit, ayant la veuë portée sur le Crucifix. Aprés, il s'affoiblit fort & perdit la parole ; &, ayant passé le reste de ce jour & toute la nuit suivante en veilles, prieres & contemplations, le lendemain, Dimanche aprés l'Ascension, dix-neufiéme de May, au Crepuscule, cette sainte Ame s'envola au Ciel, où elle joüit de celuy, à qui elle avoit si fidellement servy en ce monde. Il deceda le cinquantiéme an de son âge, cinq mois moins, & de Nostre Seigneur l'an 1303, le dix-huitiéme du regne de Jean II. du nom, Duc de Bretagne.

XXVI. Le jour mesme, le Corps fut porté, de la Chappelle de *Ker-Martin* où il estoit, dans la grande Eglise de Treguer, où se rendit une innombrable multitude de peuple de toutes parts ; les uns baisoient ses pieds, autres, ne pouvans approcher de si prés, y faisoient toucher leurs Chapelets, Heures ou Medailles, lesquels ils retenoient puis aprés en grande reverence ; mais la pitié estoit de voir les pauvres veuves, orphelins,

mendians & autres miserables, qui, allans à trouppes se jetter devant le Cercueil du defunt, déploroient la perte qu'ils faisoient de leur Pere nourrissier, Avocat & Consolateur. Il fut dépoüillé de ses pauvres haillons & revétu d'autres habits; les siens furent serrez reveremment, hormis une partie qui fut ravie par le peuple. L'enterrement fut solemnellement celebré, & le Saint Corps mis en terre, où il ne fut gueres que Dieu ne l'honorast de grands miracles.

XXVII. 1. Un pauvre homme malade, estant tombé dans le grand puits de *Land-Treguer,* se recommanda à saint Yves & y demeura sans se noyer, ni aller sous l'eau, jusques à ce qu'on l'alla retirer. 2. Un pauvre homme de Nyort, condamné d'estre pendu & étranglé, se recommanda à saint Yves, promettant s'il le délivroit de ce danger, qu'il iroit visiter son Sepulchre : il fut bien pendu; mais, quelque effort que fit le bourreau, il ne luy pût jamais faire aucun mal, moins encore l'etrangler. 3. Un honneste personnage, nommé Messire *Hervé de Kerguezenou,* allant par pays, passant un pont nommé vulgairement *Pont-Arz,* tomba, avec son cheval, dans la rivière fort profonde & rapide, &, ne se pouvant aider, estoit en danger de se noyer; mais ayant invoqué saint Yves, son cheval bondit hors l'eau & se mit en lieu de seureté; sa valise de cuir, qui avoit coulé au fond, revint sur l'eau, sans que des papiers de conséquence qu'il y avoit fussent aucunement moüillez ny gastez. 4. Un jour, Escuyer *Jean de Pestivien* & quinze autres personnes, déplacez du Manoir de *Ros-Color* pour aller en l'isle de *Teven,* une lieuë avant dans la mer, furent subitement accueillis d'une tourmente qui brisa leurs avirons, en sorte que le batteau, battu des vagues & entre-ouvert de toutes parts, alloit couler au fond; en ce péril, ils réclament saint Yves, &, incontinent, leur batteau fut jetté doucement au mesme lieu où ils s'estoient embarquez, duquel ils sortirent tous sains et sauves.

XXVIII. 5. Yves le *Terrier* & Jean le *Tarz,* de la Paroisse de *Pleumeur-Gautier,* avec nombre d'autres, estans en un batteau sur Mer, entre l'Isle de *Modez* & *Lezar-Trew,* ayans esté surpris d'une cruelle tempeste, furent battus de telle furie, que leur vaisseau coula à fonds & noya tous les autres, ces deux exceptez qui se voüerent à S. Yves. 6. Messire Alain de *Kerenrays,* Escuyer, & sa femme, voyans leur valet & leur cheval emportés du courant impetueux d'une riviere jusques en pleine Mer, les recommanderent à Dieu & à saint Yves, &, tout à l'instant, ils entrerent dans le Havre de *Loüaner,* Diocese de Vennes, & se sauverent à terre. 7. Dix hommes de la Paroisse de *Plou-Pezr* firent naufrage entre *Bec-Milliaw* & le *Gueaudet,* leur vaisseau ayant esté si furieusement battu de la tourmente qu'il coula à fonds; en cette extrémité, ils eurent recours à Dieu & à saint Yves, lesquels ils invoquerent de bon cœur à leur aide & furent miraculeusement jettez à la coste, sains & gaillards. 8. Messire Guillaume *Tournemine,* Seigneur de la *Hunaudaye,* Diocese de S. Brieuc, tombé, avec son cheval, dans une fondriere és greves de *Hilion,* en manifeste danger de sa vie, ayant invoqué saint Yves, son cheval bondit hors & se sauva & luy aussi. 9. Un jeune garçon de la Paroisse de *Tredarzec,* Diocese de Treguer, nommé Alain André, tombé dans la Mer, au port de la *Roche-Noire,* prés Land-Treguer, en danger de se noyer, fut sauvé miraculeusement à l'invocation de saint Yves. 10. Un batteau, où y avoit grand nombre de personnes, se brisa contre un rocher en pleine Mer, ce que voyans ces pauvres gens, tous d'une voix se recommanderent à saint Yves; ils allerent premierement à fonds, puis revinrent sus & furent doucement jettez au rivage, sans autre mal.

XXIX. 11. Un certain, nommé Jean le Liévre, de la Paroisse de *Tredarzec,* estant allé en Mer, avec plusieurs autres, le batteau, battu des vents & des vagues, coula à fonds & noya tous les autres, luy seul excepté, qui s'estoit recommandé à S. Yves. Somme, il a delivré quatorze de peril de se noyer, soit en eau douce, soit sallée; à son Sepulchre,

quatorze paralytiques ont receu guerison, six insensez, trois aveugles & neuf autres vexez de diverses maladies; mais venons au plus grand des miracles, qui est la suscitation des morts. 12. Un jeune enfant, âgé de quatorze ans, nommé *Raymond le Roux,* fils d'*Alain le Roux,* de la Paroisse de *Boul-Briac,* Diocese de Treguer, tombé sous la rouë d'un moulin, brisé & blessé en la teste & par tout le corps, fut enfin tiré mort, aprés avoir esté demie heure dans l'eau ; mais ayant esté voüé à saint Yves par *Geffroy Morvan,* avec promesse d'offrir une ceinture de cire au Sepulchre du Saint, il ressuscita, devant tous les assistans, sain & guery de ses blessures. 13. En la Paroisse de *Prat,* Diocese de Treguer, une veuve nommée *Azenor,* avoit un fils, nommé *Alain,* lequel estant mort sur les quatre heures aprés midy, sa mere pria Dieu & le recommanda à saint Yves ; le matin, comme on le vouloit mettre dans ses chasses, il ressuscita & vécut douze ans depuis, sans autre incommodité, sinon qu'il avoit une de ses narrines closes.

XXX. 14. Un jeune Enfant de la Ville de *Land-Vvion,* nommé *Aymeric,* âgé de dix ans, s'estant noyé en un bras de Mer, éloigné de deux lieuës de sa maison, rapporté chez ses parens, sa mere, toute éplorée, se jette à genoux, le voüe à saint Yves & tout à l'heure il ouvrit les yeux & appella sa mere, laquelle l'interrogeant où il avoit esté ? « Avec un Seigneur (dit-il) accoustré tout de blanc, lequel m'a tiré hors de l'eau où j'estois suffoqué. » 15. Un jeune Enfant, âgé de cinq ans, nommé *Yves,* fils de *Rivallon,* de la Paroisse de *Plou-Guiell,* prés *Land-Treguer,* estant mort le Jeudy Saint, environ la minuit, sa mere ayant prié saint Yves pour luy, il ressuscita le jour de Pasques, à l'heure de Vespres. 16. Un petit Enfant, nommé Alain, fils d'*Yves Cadiou,* de la Paroisse de *Ple-Bien,* Diocese de Treguer, s'estant noyé en un fossé prés de la maison, ses pere, mere & oncles, l'ayant voüé à saint Yves, il ressuscita & vivoit encore du temps de l'Enqueste. 17. Un autre Enfant, nommé *Jean,* fils de *Pierre Men,* âgé de quatre ans ou environ, tiré de dessous la rouë d'un moulin qui l'avoit tout fracassé, voüé à saint Yves, revécut le lendemain. 18. Un autre petit Enfant, nommé *Jean,* âgé d'un an & demy, porté par sa mere, Jeanne du *Vau,* Paroissienne de *Ple-bien,* Diocese de Treguer, sur le bord d'une fontaine, tomba dedans, se noya & fut tiré mort ; mais voüé au Saint par sa mere, ressuscita & vivoit lors qu'on faisoit les Enquestes des miracles pour Canonizer ledit Saint.

XXXI. 19. Un Enfant en la ville de Land-Treguer, tué d'un coup de ruade d'un cheval, porté au Sepulchre de S. Yves, ressuscite. 20. Un autre Garçon, nommé *Guillaume,* de la Paroisse de *Garlan,* prés *Morlaix,* âgé de six ans, tombé dans l'estang de *Porz-meur,* en fut tiré mort ; mais recommandé & voüé par sa mere à saint Yves, il ressuscita & vivoit encore du temps de l'Enqueste. 21. Un Enfant de la Paroisse de *Bolez,* Diocese de Treguer, âgé de six ans, s'estant noyé dans la riviere de *Guindi,* voüé à saint Yves, ressuscita. 22. Henry *Olivier,* noyé en l'estang de *Pleulouan* (1), en Cornoüaille, recommandé à saint Yves, ressuscita. 23. *Item,* une jeune fille, nommée *Tephan* (2), de la Paroisse de *Plouenan,* Diocese de Leon, évidemment morte, saint Yves reclamé, ressuscita. 24. *Guerinette,* fille de *Riou Alan,* au Diocese de Leon, estant morte à trois heures aprés midy, un Samedy, voüée à saint Yves, ressuscita le Dimanche, pendant la grande Messe. 25. Une petite fille, âgée de trois ans, nommée *Amice,* ayant esté malade, trois mois durant, mourut, & voüée à saint Yves, trois heures aprés recouvra la vie.

XXXII. 26. Une femme de la ville de *Guerrande,* Diocese de Nantes, estant grosse, l'enfant mourut dans son ventre ; elle vint à Land-Treguer en Pelerinage, visiter le

(1) *Pleulouan* aujourd'hui *Poullaouen.*

(2) Ce nom dont la forme française était *Typhaine,* et la forme latine *Theophania* était très usité à l'époque de saint Yves; il était porté par plusieurs personnes qui déposèrent comme témoins dans le procès de sa canonisation. — A.-M. T.

Sepulchre de saint Yves, &, si-tost qu'elle se fut agenouillée prés du Tombeau, son ventre tout à coup enfla de telle façon, que sa ceinture & la bande de son cotillon se rompirent & le fruit revint en vie dans son ventre, fut né deux mois aprés, fut nommé *Guillaume*, & vivoit quand on fist les Enquestes, âgé de dix ans.

XXXIII. 27. Semblablement, une femme, nommée Suzane, de la Paroisse de *Ploudaniel,* Diocese de Leon, estant enceinte, son fruit estant mort depuis cinq jours, elle invoqua saint Yves, & tout incontinent, en moins d'un *Ave Maria,* elle enfanta un fils, qui fut Baptizé & vescut neuf jours, sans laict ny autre nourriture quelconque. 28. Une autre femme de la Paroisse de *Plou-Neiz,* au Comté de Goëlo, Diocese de S. Brieuc, ayant enfanté un enfant mort, iceluy, voüé à saint Yves, ressuscita sur le champ & estoit en vie quand on fit les Enquestes. Ce ne seroit jamais fait, si je voulois, par le menu, raconter les autres miracles que Dieu fit par son moyen, avant sa Canonization. 29. Une femme de Cornoüaille delivrée du peril de la mort pour la difficulté de son accouchement. 30. Une autre receut mesme assistance en la Paroisse de *Penguenan,* Diocese de Treguer, Une autre de *Plestin* obtint laict pour nourrir son enfant. Un Navire de Treguer en péril, voüé à saint Yves, garenty de la tourmente. Un jeune enfant, le feu s'estant pris à son berceau qui fut brûlé, fut conservé, ayant été, par sa nourrice absente, voüé au Glorieux saint Yves.

XXXIV. Le Duc Jean III. du nom, voyant les grands miracles qui se faisoient, en sa Duché, par les merites de saint Yves, dressa un honorable Ambassade vers le Pape Clement V, suppliant Sa Sainteté de commettre quelques uns pour informer de la Vie, Mœurs & Miracles de saint Yves ; pour, puis aprés, proceder à sa Canonization. Le Pape se rendit un peu difficile à cette Requeste ; mais il mourut peu aprés, & luy succeda Jean vingt-deuxiéme, auquel le Duc envoya en Ambassade Yves, Evesque de Treguer, & Monseigneur Guy de Bretagne, Comte de Penthévre son oncle (1), accompagnez de plusieurs autres Seigneurs Bretons. Tous les Evesques de Bretagne seconderent l'intention du Duc ; d'autre costé, Philippe de Valois, Roy de France, la Reyne Jeanne, sa femme, l'Université de Paris & grand nombre d'Archevesques, Princes, Seigneurs & Communautez firent telle instance au saint Pere de Canonizer ce Saint, que Sa Sainteté resolut d'y proceder.

XXXV. Cela ainsi arresté, fut decernée commission aux Evesques d'Angoulesme & de Limoges & à l'Abbé de St. Martin de Toarné, Diocese de Bayeux, de faire diligente perquisition de la Vie, Mœurs & Miracles de saint Yves ; pour à quoy obeïr, ils vinrent en Bretagne &, le vingt troisiéme jour de Juin, l'an 1330, commencerent, en la Ville de Land-Treguer, à executer leur commission, & jurerent 300 témoins (lesquels depuis ils ouïrent separément), que *saint Yves avoit esté bon & fidelle Catholique, saint Homme, & que, pendant sa vie & aprés sa mort, Dieu, par son intercession, avoit fait plusieurs grands miracles ; & de mesme jurerent plus de cinq cens autres. Aprés avoir conferé ensemble & avoir levé les mains vers l'Eglise Cathedrale de Treguer parlans par l'organe de R. Pere Maurice, Abbé de Sainte Croix, Diocese de Treguer ; lequel, au nom & de la volonté du peuple là present, ayant fait le serment en son Ame & en l'Ame de tous & chacun desdits assistans, & ayant touché le livre des Evangiles, en porta exprés témoignage,* & fut achevée cét enqueste, le 4 d'Aoust suivant, à laquelle furent presens M.e *Pierre du Closeau,* natif d'Angoulesme, *Barthelemy Prieur,* natif de Berry, Prieur Seculier de l'Eglise de Grages, Diocese de Bourges, *Guillaume,* Chanoine du Mans & d'Authun, *Jacques,* Chanoine d'Angoulesme, *Raoul,* Archiprestre de Tiroza, en Limosin, *Jacques,* Recteur d'Asso, en Languedoc, Diocese de Tholose, & *Jean d'Allemand,*

(1) Lisez *son frère,* car Guy de Penthièvre père de Jeanne la femme de Charles de Blois, était bien le frère du Duc Jean III. — P. P.

de Limoges, tous Notaires Apostoliques, & Messire *Roger Polin,* du Diocese de Bayeux, Notaire Imperial; &, d'autant qu'ils n'entendoient la langue Bretonne, ils firent pour truchemens & interpretes Venerable *Auffray, Abbé de Bon-repos,* de l'Ordre de Cisteaux, Diocese de Cornoüaille, Messire *Hervé de Pluzunet*, Chanoine de Saint Brieuc & de Vennes, *Olivier de la Cour,* Clerc, & Messire *Jacques,* Recteur de *Meskel,* Diocese de Vennes (1), tous Notaires Apostoliques.

XXXVI. L'an suivant, 1331, le 4. jour de Juin, l'Evesque de Limoges presenta, en plein consistoire, l'Enqueste, & Sa Sainteté députa trois Cardinaux pour l'examiner, sçavoir est: *Jean, Evesque Portunense* (2), *Suffragant du Pontife Romain, Jacques, Prestre, Cardinal de Sainte Prisce, & Luc, Diacre de Sainte Marie in via lata,* lesquels, l'onziéme du mesme mois, ayant pris le serment desdits Commissaires sur la verité de leur susdite enqueste, l'examen fait, reduisirent toute la substance d'icelle en procez-verbal, selon lequel, ils firent leur rapport au saint Consistoire; mais, sur ces entrefaites, mourut le Pape Jean XXII, auquel succeda Clément VI, lequel celebra fort solemnellement la Canonization de saint Yves, qu'il avoit procurée (n'estant encore que Cardinal) envers les Papes Clement V, Benoist XI & Jean XXII, auquel ayant succedé au Souveraint Pontificat, un jour comme il alloit par pays, saint Yves lui apparut un baston en main, & l'exhorta de se haster à le Canonizer; Le saint Pere le fit en grande solemnité, le 19. jour de May 1347. Voicy la teneur de l'Arrest de sa Canonization :

XXXVII. *A l'honneur du Tout-Puissant, DIEU, PERE, FILS & S. Esprit, pour l'exaltation de la Foy & augmentation de l'Eglise Catholique; de l'authorité dudit Seigneur Dieu, Pere, Fils & Saint Esprit & des Bien-heureux Apostres Pierre & Paul & de la nostre, & du commun avis de nos Frères, Decretons & diffinissons que le S*r. YVES *Helouri* (3), *de bonne memoire, par cy-devant Prestre du Diocese de Treguer, doit estre écrit au Catalogue des Saints & doit estre de tous honoré comme Saint, &, de fait, l'écrivons au Catalogue des dits Saints; Statuons & Ordonnons que tous les ans, au 19. de May, qui est le jour de son decés, sa Feste soit celebrée par l'Eglise Universelle devotement et solemnellement, & luy soit fait Office, comme d'un Confesseur non Pontife. Au surplus, de la mesme authorité, concédons à tous ceux qui, Penitens & Confessez, au jour de l'Elevation de son Corps, ou le jour qu'on celebrera la premiere Feste en son honneur, visiteront l'Eglise de Treguer, sept ans & sept quarantaines d'indulgences; &, durant les Octaves desdites Elevation & solemnité premiere, chacun un an & une quarantaine; & à ceux qui visiteront le Sepulchre dudit Saint, chacun an, au jour de sa Nativité, ou de sa Mort, ou de l'Elevation de son S. Corps un an & une quarantaine; & à ceux qui le feront aux jours estans dedans l'Octave desdites festes cent jours de pardon & Indulgences des Penitences à eux enjointes.*

Avant que proceder à sa Canonization, le Pape fit un beau Sermon, qu'il ne sera pas hors de propos de mettre icy comme en son propre lieu.

(1) *Mesquer* est près de Guérande au diocèse de Nantes.

(2) Albert veut dire : Evêque de Porte, l'un des sièges suburbicaires occupés par les cardinaux de l'ordre des évêques. — A.-M. T.

(3) Nota que le surnom de S. Yves n'estoit pas Helori, mais de *Kermartin*, toutesfois il se trouve avoir signé *Yvo Hœlori de Kermartin,* se servant de *Helouri* qui estoit le nom propre de son pere, comme de nom patronimique, non pas comme de surnom, disant *Yvo Hœlorii,* comme qui diroit *Yvo Filius Helorii.* — A.

SERMON DU PAPE CLEMENT SIXIESME

A la Canonization de Saint Yves.

Habitation de Sion, éjoüis-toy & chante loüange, parce que le grand Saint d'Israël est au milieu de toy (1). Le Bien-heureux Saint Yves, Prestre du Diocese de Treguer, s'éjoüit en la gloire; il se réjoüit en sa couche & possede une joye par dessus toute joye; hors laquelle, il n'y en a point d'autre; joye qui se prend, non de la creature, mais bien du Createur.

Laquelle, une fois acquise, ne se perd jamais; en comparaison de laquelle toute autre joye est tristesse, toute autre douceur amertume, toute autre delectation peine et ennuy; joye qui égaye & réjoüit les plus affligez, dont ce saint joüit au Ciel, & peut à bon droit dire, avec le Prophete Isaye : *M'éjoüissant, je m'éjoüiray en mon Seigneur, & mon Ame sera joyeuse en mon Dieu; car il m'a vetu d'accoûtremens de salut et m'a environné d'accoûtremens de justice, comme un espoux orné de sa Couronne & une espouse parée de ses affiquets* (2); & parlant de la Mystique habitation de Sion, qui est l'Eglise Militante, dit : *le Roy m'a fait entrer dans ses Celliers* (3).

Nous doncques qui sommes en l'Eglise Militante, répondons-luy : « *Nous nous éjoüirons & récréerons en toy, ayant souvenance de tes mamelles; beaucoup plus délicieux que le vin, les justes et les droitturiers t'ayment!* (4) &, de fait, éjoüissons-nous, émeus de la fraternelle charité, *qui est une mesme en ce monde & au Ciel, & ne déchoit jamais* (5). Conservons-la donc de notre part, & nous réjoüissons, avec les Anges et les Saints, de son bon-heur, selon le conseil que nous donne l'Apostre; & plus particuliérement encore, de ce que c'est un d'entre nous, lequel nous ayant instruits par ses vertus & ravis par ses miracles, a pris place en la Cour Celeste & nous peut beaucoup ayder par ses merites, nous peut donner du laict de ses mammelles, je veux dire, nous soûlager par ses saintes consolations, compassion & misericorde : « loüons le Seigneur » en son Saint; loüons sa vie magnifique, sa conversation pacifique, sa grande seureté, » aprés tant de dangers évitez! (6) »

Loüons le bon-heur de ce sage Pilote de Jesus-Christ, lequel, aprés tant d'orages tempestueuses de la mer de ce monde, a conduit son Navire au port tant desiré! Loüons ce grand Capitaine de toutes vertus, lequel, aprés avoir vaillamment combattu & triomphé, maintenant est, & à jamais sera en gloire. Imitons-le selon nostre pouvoir, comme bons & fidels serviteurs de nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui se réjoüit infiniement pour le salut de cette Ame, pour laquelle il a épandu son Sang; car s'il se réjoüit du retour & conversion du pecheur (7), figuré par l'Enfant Prodigue, bien que le pecheur qui fait encore Penitence soit incertain de la gloire, & ne se puisse asseurer d'avoir le don de perseverance, à plus forte raison se réjoüit-il de voir l'Ame du juste qui *monte du desert de ce monde, abondante en delices, appuyée sur son amy* (8), c'est à dire, sur les mérites de la Mort & de la Passion de son Sauveur, &, par le moyen d'icelle, doüée d'une gloire certaine & qui n'aura point de fin. L'Espoux se réjoüit de son Espouse;

(1) Exulta et lauda habitatio Sion, quià magnus in medio tuî sanctus Israël. Isaie, 12, v. 5. — A.

(2) Isaïe c. 61, v. 10.

(3) Cant. c. 2, v. 4. — A.

(4) Cant. 1. 3.

(5) I. Cor. c. 13, v. 8.

(6) Psalm. 150 : Laudate Dominum in sanctis ejus. A.

(7) Luc. 15. A.

(8) Cant. 8. A.

Dieu se réjoüit de cette Ame et nous incite à joyes : *Vous vous réjoüissez*, dit-il, *& serez joyeux és choses que j'ay creées; car j'ay creé Israël exaltation & son peuple la joye ; je me réjoüiray en Jerusalem & seray fort joyeux sur mon peuple & en elle ne sera point ouye la voix de clameur* (1). *Je m'éjoüiray doncques au Seigneur et seray en liesse en mon Dieu & Sauveur de mon Ame* (2). *Vous aussi, Justes, loüez le Seigneur; éjoüissez-vous en luy, et le loüez, vous ses Saints, petits & grands ensemble ; car quant à moy, je loüeray le nom de Dieu par Cantiques & le magnifieray en loüange, & cela luy plaira plus que si je luy offrois en sacrifice un jeune veau, à qui les ongles et cornes commencent encore à poindre* (3).

Car ce Saint Nourrisson de la sainte Eglise a produit des armes dont il a vaincu nos ennemis, qui sont les Heretiques, à sçavoir : la grande continuation & longue durée des miracles, qui servent pour confondre leur obstination, & le fera encore au grand jour du Jugement, à leur éternelle confusion & perdition. Il a aussi produit un grand nombre de diverses vertus, qui servent pour réduire les Catholiques delinquants au droit sentier de la vertu. Il est grand Saint, d'autant que, pendant qu'il estoit en cette vie, son esprit est devenu tres-excellent en œuvres grandes & admirables, selon les quatre qualitez ressemblans aux quatre dimensions d'un corps ; haut envers Dieu en esperance, charité & adoration de latrie ; profond en soy-mesme par une vraye humilité ; large envers son prochain en assistance, & long en toutes vertus par sa continuelle perseverance en icelles. A present, il est Bien-heureux & grand en quatre autres qualitez, qui se rapportent à mesmes dénominations, à sçavoir : haut envers Dieu en amour & charité, profond en sapience & connoissance de la verité ; large de son secours envers nous, & long en une gloire qui n'a jamais de fin. Il est grand Saint d'Israël, c'est à dire, voyant Dieu, & un des Princes de la Cour Celeste ; il est au milieu de nous, pour mieux voir nos necessitez & nous secourir plus promptement par ses prieres. Au second des Machabées, chapitre 15, Onias, qui avoit esté Grand Prestre, Homme de bien & benin, de regard honneste, modeste en mœurs, agreable en paroles, qui, dés sa jeunesse, s'estoit exercé en la vertu, fut veu, étendant ses mains, prier pour tout le peuple Juif ; &, aprés, apparut un autre homme d'honneur & d'âge prés de luy, duquel Onias dit : *C'est cettuy-cy qui aime beaucoup les Freres & tout le peuple d'Israël ; c'est cettuy-cy qui prie beaucoup pour tout le peuple de la Sainte Cité, Jeremie le Prophete de Dieu* (4) ; lequel fut aussi veu étendant sa main droite, de laquelle il donna un glaive à Judas Machabéus, luy disant : *Prends ce glaive d'Or, la sainte épée, qui est un don de Dieu, par laquelle tu détruiras les Adversaires de mon peuple d'Israël.*

Ainsi Saint Yves impetre pour nous le glaive d'Or, c'est à dire, la Grace divine, pour détruire les embusches & tentations de Sathan ; ainsi il prie beaucoup pour nous tous ; nous ayde promptement en nos necessitez, comme il se voit au procez, duquel resultent trois choses ; la premiere que saint Yves a eu la vraye Foy ; la seconde, qu'il avoit les bonnes œuvres ; la troisiesme, que, par ses merites & intercessions, Dieu a fait de grands miracles en divers temps, pendant sa vie & aprés son decez ; d'où s'ensuivent nécessairement deux points ; le premier est, que la nature a un Seigneur qui est Tout-Puissant ; qui, par son infinie Sapience, la gouverne, &, par sa toute Puissance, change l'ordre des choses, quand il luy plaist ; &, par sa supreme Bonté, fait des œuvres rares & admirables, afin que, par ces signes visibles, il nous fasse connoistre son Essence invisible ; & fait plusieurs extraordinaires actions, à la requeste de ceux desquels la

(1) Isaye. c 65, v. 18 et 19. A.
(2) Habac. 6. A.
(3) Apoc. 19. Psalm. 68. A.
(4) Mach. 2, c. 15, v. 13. A.

croyance et les mœurs luy sont agreables, afin que nous sçachions la façon en laquelle il veut estre servy de nous. Le second point est, que ce saint Personnage est certainement en gloire ; que, si vous ne me voulez croire, croyez aux œuvres, afin que vous croyez et connoissiez que Dieu a esté en luy pendant sa vie, par la Foy & les bonnes œuvres, que ce Saint avoit aussi-bien à l'exterieur qu'à l'interieur ; & qu'il est maintenant en Dieu, c'est à dire, confirmé en sa Grace. Ce saint Prestre, qui avoit souvent offert à Dieu les Hosties pacifiques sur l'Autel, est allé luy-mesme faire l'Offrande devant son sublime Trône, les larmes changées en joye & liesse.

« *Benist soit Dieu qui a visité son peuple* » par le ministere d'un si bon Prestre ; &, l'ayant retiré à soy, ne cesse de consoler notre captivité par la souvenance qu'il nous donne de luy ! Son esprit s'éjoüit au Seigneur, parce que, délivré de la pesanteur de son corps, il ne s'arreste à aucune sorte de creature, n'en ayant que faire pour se substanter, puisqu'il est joint à Dieu, & sera éternellement un mesme esprit que luy, de volonté & d'affection. Ayant donc à Canonizer ce Saint, nous le prierons ainsi : « Saint Yves !
» la solemnité que nous préparons à vos vertus, nous puisse, par vos mérites,
» apporter ce fruit ! Que nous ayons les miettes des Graces que le Saint Esprit vous a
» departy ! vostre vie est une regle des bonnes mœurs ; vostre mort la porte de la vie ;
» faites-nous participans de ces dons, impetrant de Dieu qu'il mette bien loin de nos
» cœurs les tenebres d'erreurs & des vices, afin qu'à la fin de cette vie, nous soyons
» admis en la compagnie des Bien-heureux, avec lesquels nous vous honorons &
» benissons ! Au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit. Ainsi soit-il ! »

Voilà le Sermon que le Souverain Pontife fit avant la Canonization de saint Yves.

XXXVIII. Le saint Corps ayant esté levé de terre, le chef fut séparé & mis dans le Thresor de l'Eglise Cathedrale de *Land-Treguer,* & le reste de ses Reliques dans un beau Sepulchre. Le Duc Jean V, fils du Conquereur, portoit une speciale devotion à saint Yves, par les mérites duquel, ils asseuroit avoir esté délivré de plusieurs dangers ; aussi, ce fut luy qui fit construire dans l'Eglise de *Land-Treguer,* à costé gauche de la Nef, cette belle Chappelle en l'honneur de saint Yves (communement dite la Chappelle du Duc) de fort belle structure, toute voûtée ; entre laquelle & les pilliers de la Nef, il fit faire un beau vase de pierre blanche, tres-artistement élabouré, dans lequel est le Corps du Saint, &, par dessus, un dôme de méme étoffe, d'une exquise architecture ; le tout environné & fermé, de tous costés, d'une cloaison de grilles de fer, qui prennent depuis le pavé jusques à la voûte ; &, par dedans cette closture, tout le Sepulchre, du haut en bas, est environné de rideaux de toille blanche. Le mesme Duc, à la poursuite & sollicitation de son Confesseur, Reverend Pere Frere Jean le Denteuc, Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent de Morlaix, fonda le Convent du mesme Ordre en la Chappelle de la Trinité, prés sa ville de Guerrande, Diocese de Nantes, auquel il mist la première pierre, le 16 Mars 1408 (1), &, pour la singuliere devotion qu'il portoit à saint Yves, il voulut que l'Eglise de ce Convent luy fust dediée par Guillaume de Malestroit, Evesque de Nantes, le 16 Septembre l'an 1441.

XXXIX. Ce Prince, ayant esté traîtreusement pris par *Margot de Clisson,* Comtesse de Penthévre, le treiziesme de Février 1419, & serré prisonnier au Chasteau de Champtoceaux, apprehendant le danger auquel il se trouvoit, se recommanda de bon cœur à Dieu, interposant les merites & prieres de saint Yves, & fit vœu de fonder une Messe quotidienne en l'Eglise Cathedrale de Treguer, pour estre, tous les jours, celebrée en la Chappelle, que, pour cét effet, il promettoit bastir auprés du Sepulchre de saint

(1) Selon la supputation moderne, 1409. — A.

Yves, si, par son intercession, il se voyoit, un jour, delivré de cette prison. Ce vœu fait, il ressentit, bien-tost aprés, les effets des Prieres de saint Yves, car les Princes, Barons & Seigneurs de Bretagne, & mesme les plus proches parens & alliez de la Comtesse de Penthévre, extrémement offensez d'un attentat si indigne sur la propre personne de leur Prince, se presenterent en armes devant Champtoceaux, au nombre de cinquante-cinq mille combattans, & presserent si-bien les assiégez, qu'en moins de cinq semaines ils les contraignirent de rendre & le Duc & la place, au mois de May 1420. Et, en Octobre suivant, le Duc, tenant son Parlement General à Vennes, ayant procedé contre les criminels, voulut accomplir son vœu & fit ladite Fondation, laquelle fut receuë & approuvée par ledit Parlement ; j'en insereray icy les points les plus remarquables. L'Acte se commence ainsi :

JEAN, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRETAGNE, *Comte de Mont-fort & de Richemont : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront & oyront, Salut. Comme, de nostre propre mouvement & la tres-singuliere devotion que nous portons au tres-glorieux Saint, Monseigneur saint Yves, duquel le Corps gist en l'Eglise de Treguer,* Nous avons éleu & choisi notre Sepulture, *& encore, de present,* (sous le bon plaisir de Dieu) la choisissons & élisons en ladite Eglise ; *&, pour ce,* Avons Ordonné & Ordonnons, *par ces presentes, nostre general Parlement tenant, faire une Fondation de divin Office, à dotation de certaines rentes & revenus cy-aprés declarez, pour dire & celebrer, en ladite Eglise, certain nombre de Messes, Processions & Anniversaires à perpetuité, en la forme & maniere qui s'ensuit :* PREMIEREMENT, *il fonde une Messe quotidienne à notte devant la Tombe de saint Yves qui sera celebrée par un Chanoine, Vicaire ou Chappelain de ladite Eglise, assisté de Diacre & Sous-Diacre, Porte-Croix, Acolites, Chappiers, tous les jours, à l'issuë de Matines ; lesquels, avec le College des Chanoines, viendront processionellement à la Tombe dudit Saint, chantans l'Antienne, Verset & Oraison d'iceluy & l'Oraison pour le Duc, en sa vie, &, aprés son decez,* Inclina ; *quoy fait, commenceront la Messe. Le Dimanche, jour de la Trinité, avec la Collecte de saint Yves ; le Lundy de* Requiem, *pour les Ames de ses prédecesseurs & successeurs ; le Mardy de S. Yves ; le Mercredy de S. Tugduval, Patron de ladite Eglise ; le Jeudy du St. Esprit ; le Vendredy de la Sainte Croix ; le Samedy de N. Dame ; &, tous les jours, fors le Lundy, sera dite la Collecte propre pour* SON ALTESSE, *&, à la fin de la Messe, on ira en Procession à sa Tombe, chantans le* Ne recorderis ; Pater noster ; De profundis, *& les Oraisons accoustumées.* 2. *Tous les jours, à la fin de Matines, sera sonnée la plus grosse cloche de ladite Eglise pour avertir le peuple de l'heure que ladite Messe commencera.* 3. *Fera le Prestre, qui celebrera ladite Messe, prier pour SON ALTESSE, & ce* au langage du pays. 4. *Douze Anniversaires par an, chacun à estre celebré le premier de chaque mois (non empesché) avec Vigiles, Sonneries, Luminaires, Chappes & autres accoustumez aux Anniversaires solemnels.* 5. *Pour l'entretien dudit Service, SON ALTESSE donne 500 liv. monnoye, de rente annuelle, à prendre sur les devoirs du Havre de sa Ville de la* Roche-Derien *(nouvellement conquise sur ceux de Penthévre.)* Le reste de l'Acte ne fait point à nostre propos, sur la fin duquel *le Duc excepte* ses Souverainetez Royaux & Ducaux *& promet,* en Parole de Prince, *pour soy & ses successeurs, observer inviolablement le contenu de ladite Fondation, & prie l'Archevesque de Tours & tous autres à qui il apartiendra de l'aprouver.* Puis suit : *Donné en nostre ville de Vennes, le 7 jour d'Octobre 1420. Ainsi signé par le Duc, & sur le reply : Par le DUC, de son Commandement, en son Grand Conseil general, Parlement tenant, YVETTE ; en Parlement general de Bretagne, tenu à Vennes, le 7 jour d'Octobre 1420, furent ces presentes publiées, confirmées, approuvées & authorisées, presens Prelats, Barons & autres établis dudit Parlement. Signé,* GARIN & scellé en cire verte, à un lac de soye.

XL. Ce Prince estant mort au Manoir de la Touche, prés Nantes, au mois d'Aoust l'an 1442, fut enterré au Chœur de l'Eglise Cathedrale de ladite Ville, prés le Duc Jean le Conquerant, son Pere; mais les Evesque & Chapitre de Treguer, en vertu de la clause aposée au commencement de cette Fondation, portant que ledit Duc, dés l'an 1420, 21. an avant son decez, « *avoit éleu & choisi sa Sepulture en l'Eglise Cathedrale de Treguer,* » donnerent procure à *Jean de Nadillac,* Chanoine de ladite Eglise, Archidiacre de *Plou-kastell,* pour faire rendre le Corps dudit Duc à leur Eglise; ce qu'il poursuivit si bien, que, neuf ans aprés, qui fut l'an 1451, les ossemens dudit Prince furent délivrez aux Commissaires du Chapitre de Treguer, lesquels l'apporterent jusques en l'Eglise Treviale de Nostre Dame de *Runaan,* deux lieuës & demie de Land-Treguer; toutes les Villes, Bourgs & Paroisses, par où ils passoient, faisoient des services et prieres funebres pour le repos de son Ame. L'Evesque de Treguer, Messire *Jean de Ploeuc,* assisté des Chanoines & Chappelains de sa Cathedrale & des Villes & Paroisses circonvoisines, le fut prendre à *Runaan,* l'emporta en son Eglise & l'y inhuma au bas de sa Chappelle, un peu plus bas que le Sepulchre de saint Yves.

La Bretagne prend ce glorieux Saint pour son Patron; mais specialement l'Evesché de Treguer, duquel il estoit originaire : il est aussi Patron de l'Université dudit païs, érigée à Nantes par le Pape Pie II, l'an 1460, à l'instance du Duc François II. Dans laquelle Province, il y a grand nombre d'Eglises dediées a Dieu sous le Nom de ce Saint; mais sur tout l'Eglise N. Dame de *Ker-Martin,* à present nommée de Saint Yves, bastie au bout des Rabines de sa maison paternelle, un quart de lieuë hors la Ville de Land-Treguer, est devotement visitée par les Pelerins, non seulement Bretons, mais aussi étrangers de diverses nations, lesquels y viennent & experimentent les effets de son intercession, à la Gloire de Dieu & de son Saint, lequel joüit és Cieux de la Beatitude éternelle, en la compagnie des Bien-heureux.

La Vie de saint Yves a esté par Nous recueillie du Martyrologe Romain, le 19 de May, et Annotations de Baronius sur iceluy, Molinus en ses Additions sur le Martyrologe d'Usward, le 19 May et 17 Octobre; Bzovius en ses supplémens aux Annales de Baronius, sur l'an de grace 1374; Surius, le 19 de May, qui dit l'avoir prise ex Dipolomate Clementis Sexti; *Pierre de Natalibus, liv. 4, chapitre 21; saint Antonin, en la 3. partie de ses Histoires; l'ancienne Legende dorée, imprimée à Roüen l'an 1521; celle de René Benoist et Guillaume Gazet, le 19 May; T. Friard, és Additions à Ribadeneira; Robert Cœnalis,* de re Gallica, perioch. 6, Chap. 2; *François Gonzague, en son Histoire* de ortu et progressu Seraphicæ Religionis; *Jean Rioche, Provincial des Cordeliers de la Province de Bretagne, en son* Compendium temporum; *le Pere Fichet, Cordelier de la Province de Saint Louys, en son livre de l'Exemple de la parfaite contemplation; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, livre 4; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, en plusieurs endroits; les anciens Breviaires et Legendaires manuscrits des neuf Eveschez de Bretagne; le* Proprium Sanctorum *Rennois et Nantois; Pierre de la Haye, Sieur de Kerhingant, fit un petit traitté des Vie et Miracles de Saint Yves, imprimé és deux langues Bretonne et Françoise, separément, l'an 1623, à Morlaix, par Georges Alienne; les Archives de l'Eglise Cathedrale de Treguer, desquelles j'ay eu communication par le moyen de Noble et Discret Messire Pierre Calloët, Chanoine et Grand Archidiacre de Treguer; le procez manuscrit de sa Canonization, à moy communiqué par le Sieur de Kerfals et les actes et memoires que m'en donna, l'an 1627, le Sieur de Crekh-an-gouez, Capitaine de la Ville de Lan-Treguer, Seigneur proprietaire des maisons de Kermartin et le Plessix.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT YVES (A.-M. T.).

Pour ce qui est de leur histoire avant la Révolution, nous n'avons qu'à reproduire ce qu'en a dit dom Lobineau :

« Quand on fit l'élévation des Reliques de S. Yves, la tête fut mise à part, pour être conservée dans le Trésor de l'Eglise, et le reste fut laissé dans le tombeau. Le Roi de Chipre, á qui un miracle fait en sa personne avoit donné autant de reconnoissance pour S. Yves qu'il s'étoit auparavant senti de dévotion pour lui, pria Charles de Blois son cousin, Duc de Bretagne, alors délivré de sa prison d'Angleterre, de lui envoïer quelque portion des Reliques de ce saint Prêtre. Charles se rendit à Treguer avec la Duchesse son épouse et s'adressa à Frère Yves ou Even le Begaignon, Evêque du lieu, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, ci-devant Pénitencier du Pape, et depuis Cardinal. Le Prélat et les Chanoines montrèrent à Charles de Blois les Reliques de S. Tugdual et celles de S. Yves, et lui en donnèrent quelques portions pour le Roi de Chipre. Charles leur en témoigna sa reconnoissance par de grandes exemptions qu'il leur accorda par lettres patentes du 24 de juin de l'an 1364. Le même Prince avoit aussi obtenu de l'Evêque de Treguer une portion d'une côte de S. Yves, dont voulant enrichir son Comté de Penthiévre, il en fit présent à l'Eglise de N.-Dame de Lamballe et porta lui-même la Relique, pieds nuds, en procession, tant en l'Église des Augustins de la même ville qu'à celle de N.-D. qui sont assez éloignées l'une de l'autre. Cependant la peine ne le rebuta point, quoiqu'on ait remarqué qu'il avoit les pieds tout en sang dès les Augustins. Le même prince, peu de tems avant la bataille d'Aurai, étant à Rennes, mit d'autres portions des mêmes reliques dans l'Eglise Cathedrale, dans celle de S. Georges, et dans celle de S. Melaine, où il les porta lui-même, trois jours consécutifs, en procession, et les pieds nuds. Il s'est fait encore d'autres distributions des Reliques de S. Yves, au moïen de l'une desquelles Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, Cardinal et Legat en France, se trouva maître de trois parties considerables de ces ossemens sacrez, dont il fit présent le 4 de mai de l'an 1516 au Roi François I. Le Roi, après son entrée dans Milan, les donna le 6 de Novembre de la même année au Marquis de Montferat, pour les porter à Emmanuel I. Roi de Portugal et à la Reine sa femme, Marie d'Arragon. Depuis, Antoine I. qui se dit Roi de Portugal après la mort de Dom Sébastien, les donna le 3 d'Avril de l'an 1594 à Dom Emmanuel Prince de Portugal, à Paris, et celui-ci les déposa dans l'Abbaïe de S. Sauveur d'Anvers, de l'Ordre de Citeaux, où elles furent reçues et placées dans le trésor, après avoir été visitées et vérifiées par Aubert Le Mire, Evêque de cette ville, l'an 1620. En 1671 il s'en fit une translation solennelle avec beaucoup de magnificence. Les religieux de cette Abbaïe en donnèrent une esquille en 1675 à un Seigneur du païs, qui en fit part à beaucoup d'autres, et particulièrement à la Confrairie des Jurisconsultes de Gand, dévoüée à S. Yves, et qui voulut commencer les exercices de son union le jour de la fête du Saint, le 19 de Mai de l'an 1677. Le Conseil de Malines, touché d'une sainte émulation, voulut témoigner antant de zèle pour la gloire de S. Yves, qu'en avoient marqué ceux de Gand. C'est pourquoi ils prièrent, l'an 1679. leur Vice-président du Conseil d'écrire à l'Abbé de S. Sauveur d'Anvers, afin d'obtenir de lui quelque morceau des Reliques de S. Yves, pour être placées dans l'Oratoire de la Congrégation des Jesuites de Malines. L'Abbé se rendit aux prieres du Vice-président, et l'Evêque d'Anvers s'étant rendu à S. Sauveur le 19 de Janvier de l'année suivante, tira du Reliquaire une portion de ce que l'on y conservoit des ossemens de S. Yves, qu'il porta lui-même à Malines, et la délivra à la Congregation des Magistrats et des Jurisconsultes qui tenoit ses assemblées dans l'Oratoire des Jesuites, où elle fut déposée le 2 de Février et placée sur l'Autel avec la solemnité requise le 19 de mai suivant. En 1682 les Jurisconsultes de Louvain obtinrent une pareille faveur de l'Abbé de S. Sauveur

d'Anvers ; et la portion des Reliques de S. Yves qui leur fut donnée, fut portée le 19 de Mai, en grande pompe, à l'Eglise Collegiale de S. Pierre de Louvain. »

Certes nous avons lieu d'être fiers en voyant les princes, les prélats, les corporations de jurisconsultes et d'avocats tant en France qu'à l'étranger, honorer ainsi notre Saint national et convoiter si ardemment les parcelles de ses ossements sacrés, mais ce qui nous intéresse le plus dans l'histoire des Reliques de saint Yves c'est ce qui concerne les restes demeurés en Bretagne, et particulièrement à la cathédrale de Tréguier. Nous sommes heureux de reproduire intégralement le procès-verbal suivant qui nous montrera par qui furent sauvées pendant la *Terreur,* puis par qui furent restituées après la *Révolution* les précieuses reliques de saint Yves, de saint Tugdual et de saint Maudet (appelé ici saint Mandé).

« Nous, Pierre-Joseph-Marie Saint-Priest, Claude Rolland, Charles Riou et Olivier L'Hermit, prêtres desservants de l'Église de Tréguier, étant instruits qu'en 1793, les citoyens Louis Le Creiou, alors maire, Jacques Richard, Jean-Marie Caudan, Yves Lemerdi et Jacques Le Croadec, officiers municipaux, s'étant adjoint le citoyen Testard du But, prêtre, avaient enterré les reliques de saint Yves, saint Tudual et saint Mandé, pour les soustraire à la destruction dont elles étaient menacées par le vandalisme, avons prié les administrateurs de nous faire connaître l'endroit où reposaient les présentes reliques afin de les exposer à la vénération des fidèles : des témoins dudit enterrement, plusieurs étant décédés, les citoyens Louis Le Creiou, Jacques Richard et Jean-Marie Caudan se sont présentés avec les citoyens Jean-Louis-Hyacinthe Perichon, premier adjoint de la municipalité, Guillaume Kalio, François Dieuleveult, Jean-Baptiste Le Bonniec, Yves Le Bozec, et plusieurs autres accompagnés desdits témoins et des maçons Pierre Poulet et Yves Le Gueut, qui avaient fait l'inhumation en 1793 ; nous nous sommes transportés à la porte collatérale à droite du chœur, vis à vis de la chapelle de Saint-Tudual. Après avoir creusé environ deux pieds de profondeur, lesdits maçons ont trouvé deux caisses, une de plomb et une de bois, qu'ils ont reconnues, ainsi que les citoyens Louis Le Creiou, Jacques Richard et Jean-Marie Caudan, être les mêmes qu'ils avaient enterrées en 1793. Nous en avons fait l'ouverture et y avons trouvé le chef de saint Yves, son bras gauche, le bras droit de saint Tudual, et l'os fémoraire de saint Mandé. Après avoir vénéré et encensé les précieux restes des amis de Dieu, nous les avons portés à la sacristie processionnellement, et les avons déposés dans un grand reliquaire de bois doré. Lesquelles démarches et agissements nous avons faits et terminés en l'église de Tréguier, ce jour, vingt-huit avril mil huit cent-un. Le tout en présence des témoins dont les signatures suivent :

» Pierre-Joseph-Marie Saint-Priest ; Claude-Marie Rolland, prêtre ; Charles Riou, prêtre ; L'Hermit, prêtre.

» Guy Guillou, musicien; Gousanzout; Jean-Marie Caudan; Guillou, fils; Allain Abgrall; Yves Le Bars ; Yves Hamon ; Le Provec, assesseur du juge de paix ; Yves de Quément ; Coadic ; P. Le Gorrec ; Rouxel, aîné, assesseur du juge de paix ; Pierre Gigon ; Charles Leperret, tisserand ; Pierre Le Campion, perruquier ; Françoise Adam ; Yves Le Gallou, marchand ; Marie-Louise Leperon ; Yves Balcon, marchand ; Antoine Huet ; Rogard ; Roussel, père ; Pierre Roulet ; Julien Goubert ; François Kerambrun, perruquier ; Jacques Le Laune, instituteur ; J. M. Rouxel ; Charlotte Dn Breil de Rays ; Du Breil, veuve de Cillard ; Jeanne-Marie Ridec ; Céleste Du Breil de Rays ; Léon-Jean Le Yaouang ; Julien Herviou ; Anne Le Bideau ; F. Hamon ; Guillaume-Arthur Raolio ; Louis Le Moal ; Le Bronsort-Caudan ; Hélène Le Bronsort ; Victoire Le Bronsort ; Jacques Richard ; Pierre Le Sauve ; Emilie Fleuriot de Langle ; Olimpe de Langle ; Marie-Joseph Trémurec ; Marie-Anne Le Flohic ; Alexis Le Fleur.

» Je certifie les signatures ci-dessus et de part véritable ; et foi doit être ajoutée au besoin.

» A Tréguier, le 20e floréal an 9 de la République française.

» LE GUILLOU l'aîné, *maire.*

» Vu en cours de visite, à Tréguier le huit mai mil huit cent vingt-un.

» † MATHIAS, *év. de Saint-Brieuc.* »

Cette pièce aurait pu suffire à coup sûr pour établir l'authenticité des reliques de saint Yves, mais comme en pareille matière l'Eglise se montre désireuse de voir accumuler les preuves, au procès-verbal précité fut adjointe la déclaration suivante :

« Je soussigné, chanoine de l'ancien chapitre de l'église cathédrale de Tréguier, déclare recon- » naître la tête que l'on conserve dans cette église et qui m'a été présentée hier, pour être celle » de saint Yves, prêtre, qui avant la révolution était renfermée dans un chef d'argent et que » j'ai eu plusieurs fois le loisir d'examiner pendant les dix ans que j'ai possédé un canonicat » dans ladite église de Tréguier. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat pour servir de pièce » authentique.

» A Tréguier, le huit aoust mil huit cent onze.

» DE LA MOTTEROUGE,
» *Chanoine de Tréguier anciennement,*
» *et maintenant de Saint-Brieuc.* »

Jusqu'en l'année 1820 les reliques de saint Yves furent exposées à la vénération dans un simple reliquaire en bois doré ; à cette date elles furent placées dans un reliquaire de bronze doré donné par Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen comme l'atteste l'inscription suivante gravée sur une de ses faces :

Anno Domini MDCCCXX, H. L. De Quelen, Trajanop. Archiepiscop. Coadjutor Parisiensis capsam hanc æneam inaurat. in qua sancti Yvonis sacerdotis reliquias collocari fecit devote Domino obtulit.

Cette dédicace, qui n'est pas un modèle de style épigraphique, pourrait se traduire :

L'an du Seigneur 1820, H. L. de Quélen, archevêque de Samosate, coadjuteur de l'Archevêque de Paris, a offert dévotement au Seigneur cette châsse de bronze doré dans laquelle il a fait placer les reliques de saint Yves, prêtre.

Il avait bien raison de donner à saint Yves cette marque de dévotion, le futur archevêque de Paris, car il lui devait une amende honorable : propriétaire du manoir de Kermartin sanctifié par la présence de l'Avocat des pauvres, au lieu de le restaurer il n'avait trouvé rien de mieux à faire que de le démolir et de le remplacer par une maison vulgaire qui se loua et se loue toujours à des fermiers ; au-dessus de la porte une plaque commémorative proclame cet acte de « piété » ; il ne faut cependant pas trop en vouloir au prélat ; c'était l'esprit de l'époque, dont la piété prenait parfois la forme du pire vandalisme.

Le don de l'Archevêque amena naturellement le transfert des reliques de saint Yves, du reliquaire de bois dans le reliquaire de bronze, ce qui donna lieu à la rédaction des deux procès-verbaux suivants, le premier devant rester aux archives de l'église cathédrale de Tréguier, le second destiné à être déposé dans la châsse même, avec les reliques, comme le texte le dit. Les deux pièces portent les mêmes signatures et aussi les mêmes dates : 24 novembre 1820 pour le changement des reliquaires ; 8 mai 1812 pour le visa de l'autorité épiscopale.

« Je soussigné, curé de la paroisse de Tréguier et vicaire général de Mgr Mathias Le Groing » de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc, certifie et atteste que les reliques enfermées dans le » grand reliquaire de bronze doré et qui portent cette inscription : *Sancti Yvonis*, proviennent » du corps de saint Yves, prêtre, lesquelles reliques étaient conservées par le chapitre de la » cathédrale de Tréguier jusqu'à l'époque de la Révolution. A cette époque, ces saintes reliques » furent cachées en terre et ensuite reconnues et relevées du lieu où elles étaient, le vingt-huit avril » mil huit cent un, par Mr Garat de Saint-Priest, alors grand vicaire du diocèse de Tréguier, » accompagné de plusieurs prêtres, du nombre desquels j'étais moi-même Elles furent placées » dans un reliquaire de bois doré, ainsi qu'il conste par procès-verbal, dont l'original se trouve » joint au chef de Saint-Yves. Elles ont été reconnues par Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, dans sa » visite épiscopale, le 25 août 1809, et le reliquaire qui les renferme a été revêtu de son sceau. » C'est de ce reliquaire qu'elles ont été extraites le 24 novembre 1820, pour être placées ce même

» jour dans le grand reliquaire de bronze doré où elles sont maintenant. Ainsi toute confiance » doit être accordée à leur authenticité, quoique les titres originaux aient été consumés pendant » leur séjour dans la terre. Ce placement s'est fait en présence de MM. les vicaires de cette » paroisse qui signent avec moi.

» A Tréguier, le 24 novembre 1820.

» RIOU, *vicaire général, curé de Tréguier.*
» J. M. ROBIN, *prêtre, vicaire de Tréguier.*
» J. LESCOP, *prêtre, vicaire de Tréguier.*

» Vidimus die octava Maii, anno millesimo octingentesimo, vigesimo primo.

» † MATHIAS, *ep. Briocensis.* »

« Je soussigné, vicaire général de Mgr Mathias Le Groing de la Romagère, évêque de Saint- » Brieuc, certifie et atteste que le chef renfermé dans le grand reliquaire de bronze doré, où devra » aussi se trouver le présent certificat, est le chef de saint Yves, prêtre, mort le 19 mai 1303, » lequel chef ayant été toujours conservé dans l'église de Tréguier, y fut caché en 1793 pour le » soustraire à la profanation et exhumé et reconnu en ma présence, le 28 avril 1801, par l'autorité » ecclésiastique compétente. C'est du reliquaire où il fut placé alors, que je le place dans le grand » reliquaire de bronze doré destiné à conserver désormais cette précieuse relique. Ce placement » se fait le 24 novembre 1820, en présence des vicaires de cette paroisse, qui signent avec moi » et j'appose à cet écrit le sceau de Mgr Mathias Le Groing de la Romagère, évêque de Saint- » Brieuc. Ledit reliquaire sera également muni du sceau dudit Seigneur Évêque.

» RIOU, *vicaire général, curé de Tréguier.*
» J. M. ROBIN, *prêtre, vicaire de Tréguier.*
» J. LESCOP, *prêtre, vicaire de Tréguier.*

» Vidimus die 8 Maii, anno 1821.

» † MATHIAS. »

Le 18 mai 1874, Mgr Augustin David fit ouvrir le reliquaire pour placer sur la tête de saint Yves une couronne en vermeil enrichie de pierreries, don personnel du prélat.

Au mois d'août 1896, M. le docteur Le Bec, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph à Paris, ayant remarqué dans les reliques que renfermait la châsse vitrée « certaine altération due à un champignon qui rendait les os friables et menaçait le chef de saint Yves de s'effriter, » fit part de ses observations au clergé paroissial; M. l'Archiprêtre Le Goff constata que la menace n'était que trop inquiétante et résolut d'employer tous les moyens dont dispose aujourd'hui la science pour arrêter le mal dont il s'agit. Le 20 août 1897, sous la présidence de M. l'abbé Jules Gadiou, secrétaire de l'évêché, délégué de Mgr Fallières; à l'instance de M. le chanoine Le Goff, vicaire général honoraire, curé-archiprêtre de la cathédrale de Tréguier; en présence de M. le chanoine Duchêne, supérieur du petit séminaire de Tréguier, des membres du Conseil de fabrique, de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand nombre de personnes de la ville, M. le docteur Guermonprez professeur à l'Université catholique de Lille, assisté d'un de ses élèves M. François Le Gueut et de M. le docteur Guézennec, médecin à Tréguier, procéda à l'examen et au lavage des reliques renfermées dans la châsse :

1° Le chef de saint Yves.

2° La moitié supérieure du tibia gauche du même saint.

3° Un fragment volumineux de la diaphyse de l'humérus du même saint.

4° L'humérus droit de saint Tugdual premier évêque de Tréguier.

5° Le radius gauche de saint Tugdual.

Les altérations survenues dans ces ossements vénérés étant la conséquence de l'humidité, tous les soins possibles furent employés pour empêcher qu'elles se renouvellent à l'avenir.

Les détails qui précèdent ont été empruntés à la brochure publiée pour rendre compte de ce

qui fut ainsi fait le 20 août 1897, et nous en devons la bienveillante communication à M. l'abbé Le Goff, vicaire général, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Tréguier.

Dans la paroisse de Landudal, doyenné de Briec, se trouve le manoir de Trémarec dont la chapelle seigneuriale est dédiée à saint Yves. De temps immémorial on vénère dans cette chapelle la plus notable relique que possède de lui le diocèse de Quimper. Comment y est-elle venue? — Je l'ignore complètement; ce qui est certain c'est que la famille de Trémarec *(qui portait d'azur à trois coqs d'argent, becqués et membrés de gueules)* possédait la seigneurie de ce nom dès avant 1426 *(Nobiliaire de P. de Courcy)*; elle s'est fondue dans la famille de Kergadalan en 1540.

Château, chapelle, reliquaire et relique auraient passé des seigneurs de Kergadalan aux Furic qui, à leur tour, les auraient légués aux seigneurs de Kerguélen; c'est du moins une tradition verbale conservée par ceux-ci.

La chapelle de Saint-Yves de Trémarec continue d'être un vrai centre de dévotion ; le pardon annuel présente un aspect particulièrement pieux ; le *pouce* du Saint enfermé dans un pouce en argent est placé dans une châsse en bois, surmontée d'un buste de saint Yves coiffé de la barette et étendant les bras ; au dessous sont figurés trois sacs de procédure avec les inscriptions : *sac des pauvres, sac des veuves, sac des orphelins.*

La relique, le reliquaire d'argent et la châsse ont été cachés pendant la Révolution à Kervéal, ferme voisine du château de Trémarec ; à cette époque la chapelle fut ruinée ; elle a été relevée par la famille de Kerguélen et appartient aujourd'hui à Madame de Pompery.

L'ÉGLISE SAINT-YVES-DES-BRETONS, A ROME (A.-M. T.).

OUT le monde sait que la Bretagne, comme presque tous les pays gouvernés par des princes souverains, avait à Rome son église nationale ; elle était placée sous le vocable de saint Yves ; au-dessus de la porte principale, à l'extérieur, on pouvait lire :

Divo Yvoni trecorensi pauperum et viduarum advocato natio Britanniæ ædem hanc jampridem consecratam restauravit. M.D.LXVIII.

Sur la porte latérale, rue Ripetta :

Sancti Yvonis pauperum viduarumque advocati templum instauratum. A. — MDLVIII.

Et sur une autre porte latérale :

S. Yvo advocatus pauperum.

Le 19 mai 1845, un jeune diocésain de Quimper ordonné à Rome le Samedi-Saint précédent, écrivait de la Ville Sainte à son évêque Mgr Graveran ; ce jeune prêtre, Léopold de Léséleuc, mort évêque d'Autun en 1873, était déjà (on le verra dans sa lettre) le Breton que nous avons connu si plein d'amour pour son pays.

Voici les impressions qu'il emportait de Saint-Yves-des-Bretons :

« Le jour que je choisis pour renouveler entre les mains de Votre Grandeur la promesse d'obéissance que le Vicaire de Sa Sainteté a reçue pour elle, apporte au sentiment de mon ardent amour pour le pays où je suis né une vivacité nouvelle, et j'éprouve aujourd'hui plus que jamais que le sang Breton ne se refroidit pas pour s'éloigner de la Patrie. On célèbre ici, comme à Quimper, comme à Tréguier, comme à Loanec, comme dans toute la Bretagne, la fête de S. Yves, et c'est dans notre Eglise nationale que j'ai offert ce matin le S. Sacrifice, en priant Dieu de ne point laisser arracher sa foi à un peuple qui a tant fait pour la défendre et la conserver pure. Hélas ! Monseigneur, j'ai trouvé au pied de cet autel, presque abandonné depuis quelques années, des pensées amères et un contraste cruel entre le présent et un passé qui n'est pas loin. Je me suis promis de déposer dans votre cœur paternel un chagrin que partagent avec moi tous les Bretons qui ont visité Rome dans ces derniers temps.

» Au commencement du quinzième siècle, le Pape Calixte III, si je ne me trompe, donna à notre Nation une des plus vieilles églises de la ville. Aussitôt elle fut mise en état de servir au culte; des fondations très importantes y furent faites, et la générosité que nous avons toujours eue pour les choses de Dieu, malgré notre pauvreté d'ancienne date, eut bientôt trouvé moyen de bâtir plusieurs maisons pour nos pèlerins et nos pauvres, de fonder et de doter un hospice pour nos malades. *Saint-Yves-des-Bretons* devint une paroisse, et, comme toutes les nations de l'Europe, la nôtre fut représentée auprès du tombeau des Apôtres; elle y eut sa modeste résidence pour les jours de Pèlerinage ou de persécution. Après la réunion, nos établissements, comme ceux des Lorrains, des Bourguignons, etc., devinrent Français, et furent confiés à l'administration dont l'Ambassade est le centre. On peut bien voir aujourd'hui que, dès les premiers jours, ou peu s'en faut, la protection de notre nouvelle métropole ressembla singulièrement à celle du Seigneur de Lafontaine. Notre Eglise fut négligée, laissée sans réparations, et, si l'on peut encore assez admirer son magnifique pavé de mosaïque et ses colonnes de granit, c'est que tout cela était à l'épreuve d'une longue négligence. Cependant la révolution de 94 elle-même ne nous déposséda pas entièrement. Il y eut toujours un recteur Breton à Saint-Yves; nos maisons et notre hospice furent loués au profit de Saint-Louis-des-Français, mais enfin elles restèrent; nos 12 ou 15 mille livres de revenus se conservèrent; les 1,300 messes fondées à perpétuité par la piété de nos ancêtres furent célébrées près des tombeaux où j'ai lu les noms celtiques des fondateurs; Saint-Yves était toujours une paroisse, et, par conséquent, une Eglise vivante et fréquentée. Aujourd'hui, Monseigneur, ce n'est plus qu'un bénéfice en commande, et, si j'en crois certains bruits, nous sommes menacés d'être plus dépouillés encore que nous ne le sommes. — En 1824 (car la consommation du mal que je viens dénoncer à Votre Grandeur n'est pas plus ancienne) on obtint du Souverain Pontife l'autorisation d'acquitter dans l'Eglise de Saint-Louis les fondations Bretonnes, et Saint-Yves fut fermé, au grand mécontentement du quartier qui se trouvait compris dans la circonscription d'une paroisse plus éloignée. Mais il est vraisemblable qu'aucune réclamation ne fut faite au nom des propriétaires de l'Eglise; elle fut donc close et abandonnée. En 1842, on pensa à reconstituer l'ancienne communauté de Saint-Louis, en obligeant les chapelains à la vie commune; plusieurs de ceux-ci, presque tous Corses, s'étant montrés peu disposés à subir la nouvelle loi, on chercha le moyen de s'en débarrasser, et la rectorerie de Saint-Yves fut rétablie pour y placer un de ces prêtres. — Je dois dire en passant, que, tout Corse qu'il est, sa voix est la seule qui s'élève pour réclamer au moins quelques-uns des droits de notre Eglise; mais vous comprenez, Monseigneur, que ce n'est pas une grande Autorité. Il y a quelques semaines, plusieurs de nos compatriotes, MM. de Kerguélen, Donquer, de Kermenguy, Le Vicomte, etc., allèrent y célébrer la Sainte Messe, et ensuite se rendirent en corps chez M. Lacroix, clerc national de France, pour lui demander que l'on fît au moins quelques réparations à notre Eglise. Mais je suis convaincu que, cette fois encore, on s'en tiendra à de belles paroles. Déjà deux maisons, dont l'une était notre hospice, ont été vendues à l'Eglise des Portugais pour le prix de 8,000 piastres ou 42,000 francs; une troisième est louée par Bail emphytéotique, ce qui ressemble bien à une aliénation. Il ne se dit pas dans l'Eglise d'autre messe que celle du Recteur, et aujourd'hui, jour de S. Yves, je m'y suis servi d'un calice de cuivre, et d'un ornement troué. Enfin, il est, dit-on, question d'abandonner l'Eglise à une Confrérie d'avocats.

» Je crois, Monseigneur, qu'il serait très facile d'obtenir, sinon complète justice, au moins quelque respect pour les intentions les plus essentielles des fondateurs. Si Votre Grandeur confiait le soin de cette affaire au patriotisme de MM. de Carné, du Dresnay, et autres députés Bretons, je suis convaincu que le Ministre des affaires Etrangères consentirait à ordonner que des réparations fussent faites à l'Eglise de Saint-Yves, que l'on prélevât pour son entretien au moins une partie des dix mille francs de revenu qui lui restent encore, enfin que les 1,300 messes qui doivent s'y dire annuellement cessassent d'être acquittées dans une autre Eglise.

» J'ai cru de mon devoir, Monseigneur, de révéler à Votre Grandeur un état de choses qui

blesse autant la justice que le sentiment national dont les Bretons sont universellement animés. Je serais heureux, si je suis encore à Rome lorsque vous y viendrez, de vous conduire sans éprouver un trop vif chagrin, à cette Eglise que vos prédécesseurs ont sans doute chérie, et de lire avec vous sans éprouver une sorte d'indignation ces mots qui peut-être furent gravés à son fronton par un Evêque de Quimper : « *Sancto Ivoni, pauperum et viduarum advocato, natio Britanniæ dicavit.* » — *(Archives de l'Evêché de Quimper.)*

Depuis plusieurs années le vœu formulé par l'abbé L. de Léséleuc est réalisé, comme on le verra plus loin.

MONUMENTS DE SAINT YVES (J.-M. A.).

Le manoir de Kermartin où naquit saint Yves a passé dans le cours des âges aux familles de Quélen et de la Rivière, puis en 1754 devint propriété du marquis de la Fayette, père du célèbre général, par son mariage avec Julie-Louise de la Rivière, dame de Kermartin. En 1792, ils vendirent cette terre au comte de Quélen de la Villechevalier. (Archives des Côtes-du-Nord, *Fonds La Rivière,* etc.). En 1824, Mgr Hyacinthe de Quélen, archevêque de Paris, fit démolir la vénérable demeure pour construire à la place une banale maison de fermier, sur laquelle une simple plaque de marbre rappelle désormais le souvenir du grand saint. La seule chose contemporaine de saint Yves qui soit encore conservée en cet endroit, c'est le vieux colombier où ses yeux d'enfant ont dû suivre bien souvent le vol des pigeons qui s'y abritaient.

La chapelle du Minihy-Tréguier, fondée en 1293 par saint Yves, a été rebâtie plus grandiosement et plus richement en 1480; on y voit une copie de son testament, sa vie est retracée en détail dans les vitraux, et l'on conserve dans la sacristie les restes de son bréviaire, magnifique manuscrit sur vélin.

Église de Louanec.

J'ai eu en septembre 1890 le bonheur de visiter la vieille église romane de Louanec, dont saint Yves fut recteur, de 1294 à 1315. Vers 1895 elle a été démolie pour faire place à une église neuve. Je laisse la parole à M. de la Borderie pour qualifier comme il faut cet acte de barbarie. (*Bulletin de l'Association Bretonne,* classe d'Archéologie, tome 13e, Congrès tenu à Rennes, 1897.

« C'est assez, ou plutôt c'est trop, c'est beaucoup trop d'avoir à signaler l'un des plus tristes forfaits du vandalisme, la destruction d'un sanctuaire contemporain de saint Yves, et dans lequel cet incomparable modèle de vertu, de justice, de piété, de charité, ce grand protecteur de la Bretagne, avait exercé pendant onze ans les fonctions de pasteur des âmes. Il s'agit de l'église de Louanec, dans la presqu'île de Tréguer, non loin de la magnifique baie de Perros.

» Cette église comprenait deux parties : le chœur, du XVe-XVIe siècle, semblable à beaucoup d'autres de la même époque, et la nef qui était romane. La nef se composait, de droite et de gauche, de trois arcades en plein cintre, séparées par de massifs piliers, surmontées de petites fenêtres aussi en plein cintre fortement ébrasées dans la massive muraille, qui dénotaient certainement le XIe ou le XIIe siècle. Elle n'était pas, cette nef, un modèle d'élégance, je le reconnais; mais pendant onze années elle avait vu le grand saint Yves, le patron de la Bretagne, accomplir dans son enceinte les rites sacrés, y proclamer la doctrine évangélique, en consacrer toutes les pierres par ses prières, les arroser de ses bénédictions et embaumer de sa vertu, de sa charité incomparable tout l'édifice. Cette nef était vraiment une relique du saint au même titre que la chasuble d'étoffe byzantine conservée dans la même paroisse sous le nom de *chasuble de saint Yves.* Saint Yves avait revêtu cet ornement sacré; mais n'était-ce pas aussi un vêtement sacré cette vieille église, ces murs antiques qui l'environnaient quand il épanchait devant Dieu

ses prières, quand il l'invoquait pour la Bretagne, ces murs qui avaient vu ses aspirations ardentes, ses austérités inimitables ? N'était-ce pas dans un coin de cet édifice que le saint reposait chaque nuit sur une couche dont le matelas était rembourré de triques et de fagots ?

» Eh bien ! cette antique et vénérable nef, vraie relique de saint Yves, toute pleine de lui, on l'a détruite, démolie comme la plus vulgaire baraque. Je ne puis pas retenir le mot qui seul exprime ma pensée : c'est un sacrilège ! Ce n'est pas comme archéologue que je proteste; c'est comme chrétien, comme Breton. »

Chasuble de Saint Yves.

Dans la vieille église de Louanec et dans la nouvelle se conserve encore la chasuble dont parle M. de la Borderie. Elle y est exposée dans une sorte d'armoire vitrée. C'est la *planeta* ou chasuble ample dans la forme du moyen-âge, qui se relevait sur les bras en formant des plis gracieux. Elle est faite d'une étoffe ancienne où sont tissés des rangs de griffons ailés affrontés, chacun des rangs étant séparé par une bande étroite ornée de zig-zags, et chacun des griffons par un losange ou une macle héraldique. Espérons du moins que cette précieuse relique sera conservée avec plus de soin que la vieille église qui a disparu.

Sarcophage de Landeleau.

Il y a quinze ans, au cimetière de Landeleau, à six mètres de la grande porte ouest de l'église, existait une sorte de petit oratoire de 4 ou 5 mètres de longueur sur 2^m 50 de largeur, désigné par les fidèles sous le nom d'*Ermitage de saint Théleau*. L'ensemble de l'édifice semblait être du XVIIe siècle, mais les assises inférieures se composaient d'un appareil en arêtes de poissons ou feuilles de fougères et devait remonter à une haute antiquité, peut-être même à l'époque (premières années du VIe siècle) où saint Théleau, évêque de Landaff au pays de Galles, vint dans notre Armorique et passa au territoire de Landeleau auquel il donna son nom. Dans cet ermitage se trouvait un sarcophage de granit, d'une longueur totale de 2^m 32, ayant 2 mètres de creux avec logette pour recevoir la tête. Ce sarcophage porte dans le pays le nom de *Lit de saint Théleau*. Saint Yves prêchant en notre contrée eut à passer une nuit à Landeleau, comme il est dit au paragraphe XVI, et par esprit de pénitence et de vénération pour saint Théleau, il quitta sa chambre pour aller coucher dans ce lit de pierre, ce dont rendit témoignage son compagnon Maurice du Mont. L'ermitage a disparu, mais le sarcophage est conservé dans l'église paroissiale et on peut le vénérer comme ayant été sanctifié, peut-être par saint Théleau, certainement par saint Yves.

Nouveau tombeau de saint Yves.

On a vu au paragraphe XXXIX comment le Duc Jean V fit construire la grande chapelle du Duc au côté nord de la cathédrale de Tréguier et érigea dans cette chapelle un tombeau monumental à saint Yves, ouvrage pour lequel il donna son poids en argent. Ce tombeau a été détruit en 1793.

De nos jours Mgr Bouché, qui occupa le siège de Saint-Brieuc de 1884 à 1888, animé d'un grand zèle pour la gloire de saint Yves, pensa à rétablir ce monument et chargea M. A. de la Borderie d'en rédiger le programme, de manière à reproduire aussi exactement que possible dans ses lignes générales le tombeau élevé par Jean V. Une notice détaillée servit donc de guide à l'architecte, M. Devrez, pour dresser un plan admirablement étudié et très heureusement compris, plan qui fut soumis à l'examen et à l'approbation d'une commission spéciale le 19 mai 1885. Pour arriver à réunir les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet, M. le chanoine Le Goff, Curé-Archiprêtre de Tréguier, fit appel à tous les prêtres bretons et à tous les dévots de saint Yves.

Les 7, 8 et 9 septembre 1890, dans les premières années de l'épiscopat de Mgr Fallières à Saint-Brieuc, des solennités pleines de foi et d'enthousiasme furent célébrées dans la ville de Tréguier, pour inaugurer le nouveau monument, qui fut bénit par Son Eminence le Cardinal Place, archevêque de Rennes, assisté de Mgr Fallières, de Mgr Bécel, évêque de Vannes; Mgr Freppel, évêque d'Angers ; Mgr Potron, évêque de Jéricho ; et Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Rennes.

Voici rapidement la composition de ce tombeau : sur trois marches de granit bleu et un soubassement de granit poli s'élève un sarcophage en pierre blanche, banc royal de Conflans couronné par une table aussi en granit poli. Sur cette table, la statue couchée de saint Yves en marbre blanc, la tête posée sur un quartier de roche que soutiennent deux anges. Cette statue est l'œuvre de M. Valentin, sculpteur breton. Autour du sarcophage, dans des niches gothiques, sont quatorze statuettes représentant les parents, les amis et les dévots du Saint : Hélori, seigneur de Kermartin, son père ; Azou, sa mère et Catherine Hélori, sa sœur ; Rivallon le jongleur ou ménétrier et sa femme Panthoada ; Charles de Blois et l'évêque Alain de Bruc ; Maurice, archidiacre de Rennes ; Guiomar Morel, le cordelier de Guingamp, et Catherine Autret, la jeune miraculée de Plestin ; enfin les glorificateurs du Bienheureux : Philippe de Valois et Clément VI, Jean V et l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Monseigneur Bouché, l'initiateur de l'œuvre.

Au dessus du sarcophage s'élève un riche édicule formant un magnifique dais de pierre, porté par six contreforts ou pilastres soutenant des arcades toutes sculptées et toutes dentelées, surmontées elles-mêmes par des tympans aux pignons aigus au haut desquels, pour leur donner encore plus d'élancement, se dressent des statues d'anges aux ailes éployées. Dans les niches des pilastres sont les statues des principaux Saints bretons. D'abord les fondateurs des neuf évêchés de Bretagne : Samson, Pol de Léon, Corentin, Tugdual, Clair, Melaine, Patern, Malo et Brieuc. Ensuite les protomartyrs de l'Armorique, Donatien et Rogatien de Nantes ; les rois bretons, Judicaël et Salomon, et enfin saint Gildas de Ruis, le premier historien de la race bretonne. Au sommet des pinacles, le Bon Pasteur et la Vierge *à l'oiseau.* Pour avoir une idée complète de ce travail monumental il faut lire la description détaillée qu'en a faite M. de la Borderie et qui a été publiée en 1890 par l'Œuvre de saint Yves à Tréguier.

Ajoutons qu'en ce moment, mars 1900, M. l'archiprêtre Le Goff, l'infatigable dévot de saint Yves, vient de lancer une souscription pour élever au grand thaumaturge une statue colossale dans le cloitre de la cathédrale de Tréguier. C'est une noble protestation contre l'entreprise impie qui a voulu, il y a quelques années, placer dans cet enclos sacré la statue de l'infâme Renan.

En bon rang parmi les œuvres ayant trait à la gloire de notre saint, il convient de signaler les MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES, *publiés pour la première fois par une réunion de Bibliophiles avec le concours* de MM. Daniel, *curé de Dinan;* Perquis, *professeur au Grand-Séminaire de Saint-Brieuc;* L. Prud'homme, *éditeur;* Tempier, *archiviste des Côtes-du-Nord; précédés d'une Introduction* de M. A. de la Borderie, *correspondant de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles Bretons.*

Cette publication, parue en 1885-1886, comprend :

1° Introduction, par M. Arthur de la Borderie ;

2° Enquête pour la Canonisation de saint Yves, édifiée à Tréguer en l'an 1330 : texte complet des 243 témoins ;

3° Rapport des Cardinaux sur cette enquête, présenté au Saint-Père, en l'an 1331 ;

4° Bulle de Canonisation de saint Yves (1347) ;

5° Office primitif de saint Yves, composé avant 1350, tiré du Légendaire de Tréguer.

Après ce monument scripturaire, il faut en citer un autre, qui est une gloire pour notre époque et pour le gentilhomme qui l'a composé : *La Légende Merveilleuse de Monseigneur sainct Yves,* par le Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. — Illustrations de Paul Chardin. Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, l'an M DCCC LXXXIX. Cette date de 1889 est certai-

nement fictive, c'est 1489 qu'il faudrait lire, car c'est en plein moyen-âge que nous transporte ce livre inimitable sorti d'un cœur si aimant et si convaincu.

Eglises et Chapelles de saint Yves.

Elles sont si nombreuses qu'il est impossible de les citer dans cette note, d'autant plus que l'on serait sûr d'en omettre un certain nombre. M. Gaultier du Mottay indique treize paroisses pour la Bretagne et quarante-quatre chapelles, mais en mettant des etc. à la fin de sa liste, car elle est loin d'être complète. — En dehors de notre pays je rappelle l'église de *Saint-Yves des Bretons* à Rome, dont il a été question dans la note précédente. Elle datait du XIIe siècle et était d'abord dédiée à saint André. Le pape Nicolas V, à la demande du cardinal Alain de Coëtivy, la céda à la nation des Bretons, qui la consacrèrent à leur saint Yves. Toutefois cette cession ne fut solennellement confirmée que par son successeur Calixte III en 1455. L'Eglise devint alors paroissiale. Les avocats de Rome ayant choisi ce saint pour leur patron, fondèrent une congrégation qui avait pour but de défendre les causes des pauvres sans aucune rétribution pécuniaire. Cette congrégation célébrait tous les ans, avec grande pompe, dans l'église de Saint-Yves, la solennité de la fête du saint, le 19 mai. Le pape Jules II, en 1511, institua près de cette église, et l'y annexa, un hôpital destiné aux pauvres malades et aux pèlerins bretons. La vieille église a été démolie en 1875, pour cause de voirie et remplacée par une autre plus petite et de style différent. (Jules de Laurière, Bulletin Monumental, 1879.)

Iconographie de saint Yves.

Il serait également bien difficile d'indiquer toutes les statues de saint Yves qui sont honorées dans nos églises. J'en connais environ quarante dans le diocèse de Quimper et elles ne doivent pas être moins nombreuses dans les diocèses de Vannes, de Rennes et surtout de Saint-Brieuc. Tantôt le Saint est représenté seul, tantôt en groupe, entre le riche et le pauvre, insensible à l'offre d'argent que lui fait le riche, se tournant au contraire vers le pauvre dont il prend la défense. Les plus beaux groupes dans ce genre sont ceux de la Roche-Maurice, Gouézec, Pleyben, Huelgoat, chapelles de Tréanna en Elliant, Quilinen en Landrévarzec et Saint-Vennec en Briec. Celui-ci est daté de 1592, et tous les autres ont le même caractère et semblent appartenir à la fin du XVIe siècle. Saint Yves y est représenté vêtu du surplis et du camail, avec le bonnet carré ou barrette sur la tête. A l'église de Goueznou, dans le retable de l'autel nord, il y a un groupe plus complet, du XVIIe siècle : saint Yves est assis sur un siège élevé, rendant la justice et ayant autour de lui un riche offrant une bourse, deux pauvres, une veuve, un orphelin et un homme de loi. Un petit ange tient un cartouche sur lequel est écrit : SAINT YVES.

La statue en pierre qui est au portail ouest de l'église du Folgoët et qui provient d'une chapelle de la paroisse, faisait aussi primitivement partie d'un groupe ; le pauvre existe toujours près du porche des apôtres, mais le riche a disparu. Ce saint Yves doit dater de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Il est vêtu d'une robe longue ; mais le vêtement qui est là-dessus, qu'est-il ? Est-ce un surplis, une housse, un surcot ? Les épaules sont couvertes par un camail ou un chaperon muni d'un vaste capuchon qui vient envelopper la tête par dessus le bonnet carré. Au calvaire de Plougonven, une statue du même saint absolument analogue comme pose et comme costume, porte la date de 1554. La plupart des statues isolées de saint Yves le représentent en surplis, camail et barrette, tenant d'une main un rouleau de papier ou de parchemin, et de l'autre un sac à procès, une bourse ou un livre suspendu. Au temps de Louis XIV on lui donne volontiers le costume d'official, la robe d'avocat ou même de président de tribunal, comme à Peumeurit, Pouldavid et Guimiliau.

Après ces représentations sculptées, je dois signaler le célèbre et beau vitrail de saint Yves à

l'église de Moncontour, Côtes-du-Nord, et une autre verrière du même saint à Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise, non loin de Rambouillet; et aussi la grande verrière moderne de Plougonven où la vie de notre saint est décrite en huit beaux tableaux.

Et pour terminer, il convient d'exposer la plus belle iconographie qui existe de saint Yves, à la cathédrale de Nantes, d'après M. l'abbé Cahour :

A la porte latérale de gauche (sud) :

Cette porte se compose de trois voussures concentriques. La première à droite du spectateur est extrêmement endommagée. Il est difficile d'y voir clairement quelque chose. On peut soupçonner pourtant, dans les trois premiers sujets inférieurs, une représentation de saint Yves rendant la justice en plaidant pour ses clients.

Nous prenons maintenant par le haut la voussure qui touche à cette première; en voici les sujets faciles à reconnaître :

1° Maurice Dumont, sur l'ordre d'une voix céleste, se lève pendant la nuit et trouve saint Yves dans le cimetière, couché vêtu dans une concavité de rocher, où saint Elleau avait mené la vie pénitente ;

2° Un pauvre passe la nuit à la porte du Saint; il l'introduit chez lui, au matin, et lui laisse la disposition de sa maison, après l'avoir revêtu de ses propres habits ;

3° Il couche à la place de ce pauvre, à sa porte, pendant la nuit suivante ;

4° Il demande au Seigneur de Rostrenen la permission de prendre du bois dans ses forêts pour faire la charpente de la cathédrale de Tréguier ;

5° Il choisit les pieds d'arbres et les fait couper, et chaque pied en produit miraculeusement trois, à la place de celui qui était coupé ;

6° Le bois est coupé et équarri, il s'allonge miraculeusement pour les besoins de l'édifice.

En partant du haut, nous trouvons les sujets suivants :

1° Saint Yves achète des pièces de drap pour vêtir des pauvres ;

2° Il donne ses soins à un malade ;

3° Il ensevelit un mort.

Les deux groupes suivants sont désormais informes. Nous passons de l'autre côté de la porte, qui, pour le spectateur, est à la gauche. — Nous commençons ici par la troisième voussure intérieure, partie supérieure :

1° Le Saint est endormi sur une chaise, qui était sa couche ordinaire. Un témoin le contemple ;

2° Il donne à un pauvre un vêtement neuf qu'on lui apportait pour lui-même ;

3° Sujet très défiguré ;

4° Saint Yves prêchant ;

5° Saint Yves faisant le catéchisme à des enfants ;

1° Saint Yves, entrant dans une chaumière, y trouve un pauvre délaissé qu'il fait transporter chez lui ;

2° Saint Yves soignant de ses propres mains ce malade ;

3° Saint Yves passe à pied sec, avec son domestique, une rivière dont il a séparé les eaux par le signe de la croix ;

4° Saint Yves tente de réconcilier un fils avec sa mère ;

5° Saint Yves dit la messe à cette intention ;

6° La réconciliation s'opère. (J'avoue pourtant que pour ces trois derniers sujets je ne produis cette explication qu'avec réserves ; les sujets sont très mutilés.)

Enfin, nous arrivons à la dernière voussure. Le premier sujet, pour le bas, nous présente saint Yves étendu mort sur la claie ; plusieurs personnages religieux sont arrêtés devant lui. — Trois sujets que l'on peut intituler : *Hommages et supplications au tombeau du Saint.*

LE MARTYRE

DES SS. DONATIAN ET ROGATIAN, FRÈRES,

Le vingt-quatriéme May, l'an 302.

Les Empereurs Diocletian & Maximian, ayans conclu d'exterminer le Christianisme du monde, quoy que, dés leur arrivée à l'Empire, ils eussent publié des Edits rigoureux contre les Chrestiens; neanmoins, ayans vaincu les Tyrans Amand & Elian, ils s'acharnerent plus que jamais contre les Fideles, & enfin, l'an 301, ils envoyerent des commissions expresses à tous les Proconsuls & Gouverneurs des Provinces de leurs Empires, afin qu'ils contraignissent les Chrestiens, ou de Sacrifier aux Dieux de l'Empire Romain, ou de passer par les supplices les plus cruels dont on se pourroit aviser. Le President des Gaules, ayant receu cette commission, pour mieux s'en acquitter, fit une visite par sa Province, faisant partout où il passoit une horrible boucherie des Chrestiens. En ce temps-là, l'Eglise de Nantes estoit gouvernée par un saint Evesque, nommé *Similianus* (communement dit saint Sembin), lequel, par ses Prédications & Exhortations, convertissoit grand nombre de Payens à la Foy de Jesus-Christ; entre lesquels fut saint Donatian, Noble Seigneur, fils puisné du Comte de Nantes, lequel, ayant esté Catechisé & Baptisé, convertit grand nombre d'autres à la Foy, entr'autre, son frere aisné saint Rogatian.

II. Le President étant sur le point d'arriver à Nantes, tous les fideles importunerent saint Similien de quitter la Ville pour fuïr la rage du Tyran, qui, pour perdre le troupeau, ne manqueroit de s'attaquer tout premierement au Pasteur ; le Saint, vaincu de leurs prieres & importunitez, enfin suivant le conseil de Nostre Sauveur, sortit de la Ville & s'alla cacher aux champs. Incontinent aprés, le President entra dans Nantes, où il fut receu des Gentils avec une extréme rejoüissance : pour auxquels complaire & s'acquitter de sa Commission, il fit incontinent publier les Edits Imperiaux. Sur ces entrefaites, un Citoyen de la Ville, des plus zelez au Culte des faux Dieux, parla au President en ces termes : « O Juge tres-sage ! puisqu'à la bonne heure vous estes venu reduire à la » Religion des Dieux immortels ces abusez qui suivent la Religion du Crucifié, je vous » donne avis que Donatian est sectateur de cette perverse doctrine, contre lequel vous » avez à proceder & faire ressentir vostre juste severité, car il n'a seulement pas aban- » donné le Culte des Dieux, mais, qui est bien pis, il a tiré son frere à sa creance, de » sorte qu'ils méprisent les Dieux Apollon & Jupiter (que leurs Majestez Augustes » reverent & ont providemment commandé estre adorez par tout l'Univers), en sorte » que le Culte de nos Dieux est déprimé par cette nouvelle Religion. La verité de tout » cecy vous sera manifestée plus amplement par leurs interrogations, quand il vous » plaira ordonner qu'ils vous soyent amenez. »

III. Le President se mit en colere oyant ces paroles & commanda que, sur le champ, on allast chercher le Saint & qu'on le luy amenast; les Satellites le prirent en sa maison & luy firent sçavoir la volonté de leur Maistre ; le saint jeune homme les traitta humainement; &, ayant donné le baiser à son frere Rogatian & pris congé de ses domestiques, s'en alla avec eux vers le President, lequel, de prime abord, luy tint ces paroles : « D'autant que nous avons ouy parler de toy *(ô Donatian !)* comme de celuy » qui ne se contente pas seulement de dénier le Culte & adoration deuë aux Dieux

» Jupiter & Apollon, de qui nous tenons la vie & la conservation, mais encore les » charges d'injures, d'offenses & de blasphemes, persuadant au peuple que son salut » consiste à croire au Crucifié, je suis resolu de te punir si rigoureusement, que les » autres Chrestiens y prendront exemple. » Le saint Martyr répondit : « *Vous dites la verité sans y penser, (Seigneur President) que je tasche à convertir tout le peuple à la Foy de Jesus-Christ auquel consiste leur salut, car c'est tout mon soûhait.* » Le President, plus que devant en colere, luy repondit : « Ou bien mets fin à tes discours superflus, où, en peu de temps, je mettray fin à ta vie. » — « *Tes tourmens dont tu me menaces t'attendent, (repart le Saint) & tu t'embarasseras dans le fillet que tu m'as preparé, d'autant que tu ne veux ouvrir tes yeux à la vraye lumiere, mais persiste opiniastre en ton aveuglement.* »

IV. Cette réponse, pleine de liberté & franchise, offensa fort le President, lequel ordonna qu'il fust mené en prison, où on luy mit les fers aux pieds & les carquans au col & aux mains, pour voir si ces rigueurs le pourroient fléchir, & aussi-tost fist venir son Frere saint Rogatian, &, le voulant par belles paroles induire à obeyr aux Edits Imperiaux, luy parla en cette sorte : « J'ay ouy dire, *(ô Rogatian!)* que vous vouliez » inconsiderément renoncer au Culte de nos Dieux, qui, avec la vie, vous ont doüé d'une » si grande sagesse & de tant d'autres dons & perfections ; ce qui vous tourne à » grand deshonneur, si, au lieu d'en reconnoistre les Dieux, vous leur tourniez ingrate- » ment le dos ; prenez donc garde que, par la Confession d'un seul Dieu, vous ne » provoquiez plusieurs Dieux à conspirer vostre ruïne ; mais, d'autant que vous n'estes » pas encore soüillé d'un je ne sçay quel Baptesme des Chrestiens, regardez à perseverer » en la Religion de nos Dieux, afin que, conservant vostre vie, vous entriez plus avant » és bonnes graces des Empereurs. » Saint Rogatian répondit : « *O President! vous n'avez garde de me promettre rien de bon, puisque vous mesme estes si pervers que de préferer la grace des Empereurs à l'amitié de vos Dieux mesmes ; car comment voulez-vous que je revere ceux-là pour Dieux, que vous mesme rendez inférieurs en rang & ordre des hommes? Jaçoit que vous participiez en mesme misere, veu que vos Dieux n'ont ny sens, ny jugemens ; & vous, par leur Culte, vous vous rendez aussi insensez, adorant le bois & les pierres.* »

V. Le Juge, ne pouvant supporter cette réponse du saint Martyr, commanda qu'il fust mis prisonnier avec son frere Donatian. Les Sergens le menerent à travers la Ville & le livrerent és mains du Geolier, qui le mit dans une chambre, les fers aux pieds & les menottes aux bras. Saint Donatian, ayant sceu que son Frere avoit esté presenté au President, sa genereuse Confession de Foy & sa resolution de mourir plûtost que la rénier, en rendit graces à Dieu & s'en réjoüit avec luy. Mais ce qui contristoit davantage saint Rogatian, c'estoit qu'il n'avoit encore receu les Sacremens de Baptesme & de Confirmation, à cause de l'absence du saint Evesque Similien & ses Prestres ; de quoy saint Donatian, s'estant apperceu, le consola, l'asseurant que son propre sang luy serviroit d'eau Baptismale, &, la nuit suivante, pria Dieu pour luy en cette maniere : « *Seigneur Jesus-Christ, vers qui les bons desirs sont recevables autant que les effets, (quand on ne les peut produire), je vous supplie qu'à mon frere Rogatian la Foy soit don de Baptesme ; &, s'il arrive que, demain, nous mourions par le glaive, pour la confession de vostre saint Nom, que l'effusion de son sang luy soit Sacrement de Cresme !* » Saint Rogatian répondit *Amen ;* & passerent le reste de la nuit à chanter des Hymnes de loüanges, remercians Jesus-Christ de l'honneur qu'il leur faisoit & le prians de les rendre dignes d'endurer pour son saint Nom.

VI. Le lendemain, le President, seant en son Siege de Justice, commanda de luy presenter les S.S. Freres. On les tira de la prison, chargez de fers & chaines, & furent

presentez au Juge, lequel leur parla ainsi : « Je ne vous puis parler qu'avec rigueur & » demonstration de colere, de peur que, vous parlant doucement, la rigueur de la » Justice ne s'énerve & rompe en vostre endroit, qui, ignorans la Religion des Dieux, » n'en faites estat, ou, (qui pis est,) la connoissans, la foulez aux pieds. » Les Saints répondirent : « *Que ta science, moins à priser & plus pernicieuse que la mesme ignorance, ressemble à tes Dieux insensez & stupides de bois & de métail que tu adores ; quant à nous, nous sommes tous prests d'endurer tout ce que ta malice & la cruauté des bourreaux voudra executer contre nous, puisque nostre vie n'est interessée quand nous la prodiguons pour celuy qui nous l'a donnée ; mais nous acquiert une vie glorieuse, que nous possederons à jamais dans le Ciel.* » Le President, vaincu de la constante resolution des saints Freres, porta jugement de mort contr'eux, & les condamna à estre premierement élevez sur le chevalet, puis conduits hors la Ville & décapitez. Cette Sentence prononcée, les bourreaux se saisirent des saints Martyrs ; &, les ayans conduits au Chevalet ou Catasta (qui estoit un eschaffaut élevé au milieu de la Ville), ils les dépoüillerent tous nuds, les lierent dessus & les foüetterent cruellement. Les Saints endurerent ce tourment d'une admirable constance, loüans Dieu & exhortans les Chrestiens qui estoient presens à perseverer en la confession de Jesus-Christ. Les bourreaux, s'estant lassez à les tourmenter, les détacherent & descendirent du chevalet ; &, les ayant revétus, les conduisirent hors la Ville, où ils les transpercerent d'une Lance de guerre & puis leur trancherent la teste, le 24. jour de May, l'an 303.

VII. Leurs Corps saints furent exposez en proye aux oyseaux & animaux sauvages ; mais les Chrestiens les ramasserent & ensevelirent prés du lieu où ils furent martyrisez ; où, depuis, l'exercice libre de la Religion Catholique estant permis, les Chrestiens leur édifierent un beau Sepulchre, dans lequel leurs Corps venerables furent posez ; aux pieds desquels Nonnechius, Néveu de saint Sidonius, Evesque de Clermont, dixiéme Evesque de Nantes, voulut estre ensevely, estant decedé le 17. Juillet l'an 427 ; aussi son successeur Carmundus Auvergnac, onziesme Evesque de Nantes, decedé le 27. Octobre, environ 492, duquel les pere & mere, gens riches, convertis par luy, & de Juifs rendus Chrestiens, bastirent, à leur propres frais & dépens, une belle Eglise sur le Sepulchre des saints Martyrs. Cette Eglise fut possedée, quelque temps, par les Religieux & Moynes de Bourg-dieux en Berry (1) ; mais, depuis, ils la rendirent aux Chanoines de Nantes. Ces Moynes emporterent la table de Marbre & inscription du Sepulchre de Deomarus, vingt-cinquiéme Evesque de Nantes, qui y avoit esté ensevely ; mais ils furent contraints miraculeusement de la rapporter, l'an 1092. En la mesme Eglise, gist Landranus, trente-deuxiéme Evesque de Nantes, en un Sepulchre de Marbre, decedé, l'an 892, & son successeur Fulcherius, trente-troisiéme Evesque de la mesme Ville.

VIII. Le Duc Jean le Conquerant, ayant experimenté souventes-fois l'assistance du secours de ces glorieux Martyrs, és guerres qu'il eut contre Charles de Bloys & les François, leur fit édifier une Eglise aux Faux-bourgs de S. Clement lez sa ville de Nantes, en laquelle il fonda six Chanoines, pour y faire l'Office divin, leur assignant des revenus pour leur entretien ; lesquels le Duc Francois I. du nom, changea en douze Chartreux, auxquels il fonda un beau Monastere tout joignant ladite Eglise, l'an 1445, au temps de Guillaume de Malestroit, Evesque de Nantes (2) ; joignant lequel Monastere, on voit deux Croix de bois, plantées de l'autre costé du pavé, où l'on dit que les Saints s'agenoüillerent pour recevoir le coup de la mort. Leurs saintes Reliques furent depuis levées de terre & se gardent au Tresor de la Cathedrale de Nantes, sçavoir le Chrane de

(1) Monasterium Burgidolense. — A. (Aujourd'hui *Bourg-Déol.*) — A.-M. T.

(2) Voyez la fondation de ce monastere cy-dessous, au catalogue des Evesques de Nantes, en Guillaume de Malestroit. — A.

saint Donatian, enchassé dans un chef d'Argent, l'Os d'une de ses jambes, aussi enchassé en une jambe d'Argent; les restes de ses Ossemens sont gardez en un sac de velours rouge cramoisi, conservez dans une chasse de bois dorée par dehors. Les Ossemens de son Frere saint Rogatian sont conservez en un autre sac de velours rouge cramoisi, enfermé dans un coffre ou chasse tout semblable au précedent. Nous reciterons en la vie de saint Similian (1) comme la Ville de Nantes, pressée d'un Siege, fut miraculeusement délivrée par ces trois Saints que les Nantois reconnoissent pour leurs Patrons & Protecteurs spéciaux.

L'histoire du Martyre de ces saints Freres a esté par nous recueillie des Martyrologes Romains et d'Usward; Baronius en ses Annotations sur le Martyrologe Romain et en ses Annales sur l'an 303, nombre 130; Gregoire de Tours, de la gloire des Martyrs, chap. 50; F. Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial; Pierre de Natalibus, liv 5, chap. 37; Surius, le 24 May; Benoist; Gazet; Ribadeneira, en leurs Legendaires; Artus du Moustier, Recollé; chez Friard, és dernieres Additions à Ribadeneira, le 24 May; les anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Nantes et les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne; le Proprium *Nantois, dressé par Venerable et Discret Messire Vincent Charron, Chanoine de S. Pierre de Nantes.*

LES ACTES DES MARTYRS NANTAIS (A.-M. T.).

Le texte de la *Passion* des deux frères se trouve dans dom Ruinart, *Acta martyrum sincera,* édit. 1689, p. 294-298, et dans Boll. Maii V, p. 282-284, édit. de Paris. « Cette Passion, dit M. de la Borderie, est un document grave, simple, sérieux. Les critiques, sans déduire leurs motifs, en placent la rédaction au ve siècle; elle doit être plus voisine de l'événement; on y trouve tout à fait le sentiment simple et fort de celui qui a vu et entendu ce qu'il raconte. »

C'est donc au troisième siècle qu'il les faut rapporter; dom Lobineau a établi que l'année 288 est la date de la mort des bienheureux frères; quant au jour précis de leur martyre, bien que les *Actes* ne l'indiquent point, la tradition et les monuments liturgiques sont unanimes à désigner le 24 mai.

On a souvent observé que dans les *Actes* des martyrs d'origine romaine, même chez les femmes et les jeunes filles, la constance chrétienne était relevée par la fierté patricienne; dans notre Armorique les deux nobles victimes du paganisme expirant n'ont eu ni moins de sainte audace, ni moins d'éloquence que les illustres martyres de Rome et de Sicile, Agnès et Cécile, Agathe et Lucie; mais ce qui fait le charme de nos martyrs bretons c'est leur tendresse fraternelle s'épanchant dans ces paroles qu'il nous faut citer : Rogatien qui n'est que cathéchumène, revient triomphant du tribunal où il a subi son interrogatoire, et à la joie de la victoire se mêle le regret de n'avoir pas été régénéré; c'est alors qu'il se dit : « Si mon frère, qui est baptisé, daigne m'embrasser, son baiser me tiendrait lieu de sacrement. »

Et Donatien après avoir tendu ses deux bras à son frère, exhale son amour dans cette prière : « Seigneur Jesus-Christ, près de qui les vœux du cœur tiennent lieu des œuvres mêmes, vous qui nous avez permis de concevoir des désirs et vous êtes réservé le pouvoir de les réaliser, faites que la foi sincère de Rogatien tienne lieu de baptême à votre serviteur, et si demain il nous arrive de succomber sous les coups du glaive, que l'effusion de son sang devienne pour lui un sacrement de force. »

Nous nous laisserions volontiers aller au plaisir de tirer de la lecture de leur *Actes* des

(1) Le 17 de juin. — A.

déductions sur l'origine, l'âge, le caractère des deux frères; ce travail a été fait d'une manière judicieuse (1) et il ne nous appartient pas de le reproduire, encore moins de le refaire; nous nous contenterons de souscrire au choix de cet épigraphe placé en tête du petit livre dont nous parlons : « *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi.* »

LES RELIQUES DE SAINT DONATIEN ET DE SAINT ROGATIEN (A.-M. T.).

Si nos proto-martyrs d'Armorique avaient souffert à Rome au lieu de confesser leur foi à Nantes, nous aurions pu posséder d'eux une relique plus précieuse que toutes les autres : les deux fioles remplies de leur sang, les linges trempés dans ce sang généreux, mais rien n'indique que quand ils consommèrent leur sacrifice il y eut là des fidèles pour donner aux témoins du Christ ce témoignage de leur vénération. Ne le regrettons pas outre mesure : les fidèles Nantais, après 1600 ans, vénèrent ce sang-là dans le sol qui en a été saturé; ils gardent soigneusement les traditions des ancêtres sur les différents lieux où les deux jeunes gens ont vécu, ont souffert, sont morts, et où leur sépulcre est devenu glorieux; si nous nous y reportons nous établirons leur demeure « sur le coteau même de Saint-Donatien, entre deux voies romaines partant toutes deux de l'emplacement de la place Saint-Pierre où se dressait la borne milliaire. Derrière la maison, de grands bois reliaient l'Erdre à la rivière du Seil. Près de l'église paroissiale on montre encore une maison qui porte le nom de *Maison des Enfants Nantais.* A l'un de ses angles on a pratiqué une petite grotte où se trouvent les statues de S. Donatien et de S. Rogatien.

« Au carrefour Casserie existe un autre édifice auquel on donne la même dénomination, d'après les uns, parce qu'il a été bâti près du lieu de l'interrogatoire et du jugement des Martyrs; d'après les autres, parce qu'il était la maison de ville du gouverneur de Nantes et de ses enfants, tandis que la maison du côteau de Saint-Donatien aurait été la villa de la famille. » (M. l'abbé F. Jarnoux.)

Le tribunal devant lequel comparurent les deux frères se trouvait aux portes du Bouffay, l'ancien château gallo-romain. C'est là qu'ils furent étendus et torturés sur le chevalet, et c'est de là que défigurés, meurtris et sanglants, ils partirent pour le lieu du supplice aux environs de leur propre demeure.

Nous avons lu dans le texte d'Albert Le Grand : « On voit deux Croix de bois, plantées de l'autre costé du pavé (par rapport à un monastère voisin, placé sous leur invocation), où l'on dit que les Saint s'agenouillèrent pour recevoir le coup de la mort. » Et en effet, le lieu désigné par le *Præses* représentant de la puissance impériale, ne put être atteint. Les forces des adolescents étaient tellement épuisées que les bourreaux durent exécuter la sentence avant d'y être parvenus. « On s'arrête dans l'endroit où deux croix jumelles, ombragées de deux ormes, indiquent aux fidèles nantais que les deux frères ont été immolés là, non loin de la demeure paternelle qui avait abrité leur heureuse jeunesse, moins heureuse cependant que leur mort prématurée. » (L'abbé Jarnoux).

Dans mes premiers voyages de Nantes j'ai vu avec une émotion profonde les humbles croix de bois et la simple inscription disant leur raison d'être en ce lieu (2); en 1897 je les ai trouvées

(1) Les *Enfants-Nantais* S. Donatien et S. Rogatien, martyrs..., par l'abbé Jarnoux, vicaire de Saint-Donatien, (Imprimerie Bourgeois, rue Saint-Clément, 57) 1881.

(2) SUIVANT D'ANCIENNES TRADITIONS
ICI
REÇURENT LA PALME DU MARTYRE
ST. DONATIEN ET ST. ROGATIEN
VERS L'AN 287
LES CROIX QUI AVAIENT ÉTÉ ÉRIGÉES EN LEUR HONNEUR
FURENT DÉTRUITES ET BRULÉES EN 1793
ELLES ONT ÉTÉ RÉTABLIES
PAR LA PIÉTÉ DES FIDÈLES
EN 1816
SOUS LE RÈGNE PATERNEL DE LOUIS XVIII

remplacées par deux belles croix de ce granit bleu que nous appelons en Bretagne *la pierre de Kersanton*, et dans l'intervalle qui les sépare j'ai contemplé la gracieuse effigie des deux adolescents.

Quant au lieu où furent déposés les corps des deux martyrs, Albert Le Grand nous a déjà dit comment « les Chrestiens leur édifièrent un beau Sepulchre » ; j'en parlerai à mon tour quand j'en viendrai à l'oratoire, aux églises et à la basilique qui se sont succédé au-dessus de ce glorieux tombeau, ce qui doit nous occuper en ce moment ce sont les restes sacrés des deux vaillants athlètes.

Restèrent-ils en entier dans leur tombe jusqu'en 1145 ? — C'est possible ; toujours est-il qu'ils ne subirent pas l'émigration comme les corps des autres grands saints de Bretagne, et ils échappèrent toutefois aux profanations des Normands ; il est donc assez naturel d'admettre qu'ils furent exhumés et soigneusement cachés pendant qu'il y eut à craindre le retour des pirates, puis inhumés de nouveau quand la Bretagne eut cessé de craindre le retour des *Hommes du Nord* qui, entre autres profanations commises dans la ville de Nantes, avaient détruit le tombeau et livré aux flammes l'église des martyrs.

A la date que j'indiquais tout à l'heure, 1145, Itérius, évêque de Nantes, résolut de retirer les reliques des Enfants Nantais de la crypte où elles avaient (probablement) repris leur place, et de les transporter à la cathédrale Saint-Pierre pour qu'elles fussent plus à la portée de la vénération des peuples. Cette translation fut présidée par le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, assisté de Hugues archevêque de Rouen, de plusieurs autres évêques, et d'une foule immense de clergé et de fidèles. Un ancien manuscrit parle ainsi de cette solennité dont l'anniversaire continue de se célébrer le 9 octobre : *Anno autem MCXLV, Iterius, tunc existens Nannetis episcopus, ad majorem sanctorum Martyrum venerationem, sacras eorum reliquias humo levare et in majorem seu cathedralem ecclesiam transferre* (1)*; ut qui civitatis Principes erant, in Principis Apostolorum ecclesiâ colerentur. Quod magno apparatu, XVII kalendas novembris perfectum est ab Alberto, Ostiensi episcopo ; adstante Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, cum pluribus aliis prœsulibus, nec non nannetesi clero et universo populo.*

Cette pièce manuscrite est conservée à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Trois siècles après, les restes des deux Martyrs devaient paraître de nouveau à la lumière. Le récit de la relation de cette seconde translation, non moins solennelle que la première, a été écrit par un dignitaire de l'église de Nantes comme l'indique le titre même de sa relation.

Aperturœ et Ostensionis
Capsarum Reriliquiarumque
S.S. Christi Martyrum
Donatiani et Rogatiani
Quœ, Anno Dni M.CCCC.L.VI sunt factœ
Relatio
Per Magistrum Johannem Meat
Venerabilis Capituli Nannetensis Scribam
Composita.

Ce bon Jehan Meat, scribe ou secrétaire du Chapitre de Nantes, manifeste dans son récit un patriotisme local très ardent, une vive dévotion pour les saints dont il raconte le triomphe, mais il est trop verbeux pour que je puisse donner la traduction complète de son œuvre, et à plus forte raison son texte latin ; en voici donc un résumé.

Au-dessus du maître-autel de l'église cathédrale de Nantes était, de temps immémorial, une

(1) Ici doit manquer un mot : *jussit* ou *mandavit*.

châsse très précieuse toute couverte d'or, d'argent, de pierreries et d'un grand nombre d'images, le tout d'un merveilleux travail ; on l'appelait « la châsse des saints Donatien et Rogatien » mais sans savoir comment, par qui, à quelle époque elle avait été placée là.

Près de la base on lisait ces deux vers :

Continet hic tumulus fratrum sacra corpora quorum
Obtineat populus meritis hic regna polorum.

Sur le couvercle, à la partie antérieure : *Sanctus Donatianus.*

Sur l'autre face : *Sanctus Rogatianus.*

C'était un usage très ancien dans cette église, que le célébrant après avoir encensé le Corps du Christ allait derrière l'autel pour encenser également le cercueil des deux saints. « Or il arriva que l'an du Seigneur 1456... la seconde année du pontificat de notre très-saint Père en Jésus-Christ Calixte III, élu Pape par la Providence divine ; Guillaume de Malestroit étant alors, par la grâce de Dieu, évêque de Nantes ; Charles VII, roi des Francs, en même temps que Pierre était l'illustrissime Duc des Bretons ; il arriva, dis-je, (c'est Jehan Méat qui parle) que Guillaume de Launay, homme jouissant de grands biens et fort riche, poussé par sa piété, eut la pensée de faire restaurer, à ses frais, l'autel majeur de l'église de Nantes. Mais cela ne put se faire sans qu'on déplaçât la susdite châsse. Le bruit de ce déplacement étant parvenu aux oreilles du peuple et du clergé, le susdit Révérend Père évêque de Nantes en conféra avec son Chapitre, ainsi qu'avec plusieurs citoyens respectables, et l'on avisa qu'il était à propos d'ouvrir cette châsse, non pour en retirer des reliques, mais pour refaire ce qui pourrait être endommagé et pour exposer les reliques elles-mêmes à la vénération des fidèles et leur procurer plus d'honneur. Il fut donc résolu par le susdit Révérend Père et par son Chapitre, que le lundi après la Nativité du Christ, vingt-septième du mois de décembre, jour férié à la gloire de Dieu et en l'honneur de saint Jean, apôtre et évangéliste, on procèderait à loisir à l'ouverture de ladite châsse. »

Les préparatifs commencèrent immédiatement : une estrade fut dressée entre la nef et le chœur pour recevoir : au milieu la châsse, d'un côté le clergé, de l'autre la noblesse et les personnages marquants de la ville. Un fâcheux contre-temps se produisit : l'évêque tomba gravement malade ; pour présider la translation il délégua Denis de la Loherie, évêque de Laodicée, de l'Ordre des Frères-Mineurs, et résidant à Nantes. Ici il faut encore citer, car ce qui suit est vraiment admirable : « Le jour étant donc venu, voilà que, dès le point du jour, ladite châsse est portée solennellement par des chanoines et des prêtres, accompagnés de flambeaux et de cierges allumés, sur la susdite estrade, laquelle était recouverte de très beaux tapis. Après quoi on commença les Matines et le Service accoutumé ; ce qui étant achevé vers neuf heures avant midi, on sonne la grosse cloche pour convoquer le peuple. Les citoyens et les habitants de tout sexe, de tout âge et de toute condition accourent, des environs et des localités éloignées on afflue. Les processions des paroisses se pressent en masse. Toute la population est désireuse de voir les merveilles que le Très-Haut va opérer pour les saints. Arrivent les religieux de tous les ordres ; arrive aussi le Chapitre de l'église collégiale de Sainte-Marie de Nantes, avec la croix, les cierges, les chapes de soie en grande pompe et honneur. Arrive le seigneur évêque de Laodicée lui-même, entouré d'un grand nombre de religieux de son ordre. Sont également présents plusieurs professeurs ès saintes lettres et les gradués dans l'une et l'autre facultés. L'église est remplie d'une multitude innombrable. Au dehors les uns montent sur les toits, les autres s'étendent des deux côtés de la place, en cercle ; ceux-ci regardent par les fenêtres de l'église, ceux-là par toutes les ouvertures possibles.

» Mais pendant que tout se dispose ainsi, la procession de ladite église cathédrale arrive, présidée par le susdit évêque de Laodicée, Messieurs du chapitre, tous les officiers du chœur, avec la croix, les chandeliers, les chapes de soie et tous les ornements accoutumés. On encense la châsse sur tous les côtés.

» L'évêque et tous les officiers du chœur fléchissent les genoux et supplient Dieu, source de tout bien, de daigner bénir une si auguste cérémonie.

» Il est dix heures. Le susdit Révérend Père entonne l'Hymne *Veni Creator Spiritus...*, les uns pleurent de joie, les autres sont saisis d'une componction telle qu'ils voudraient fléchir les genoux, mais ils ne le peuvent, à cause de la foule. On lève les mains vers le ciel. Le silence le plus profond se fait. Les cloches retentissent dans toutes les églises de la ville et des faubourgs. Le dit évêque s'approche de la châsse avec crainte, révérence et tremblement; il appelle des ouvriers habiles et leur demande par où l'ouverture de la châsse pourra se faire plus commodément. Ceux-ci regardent de tous côtés et n'aperçoivent aucune jonction, parce que, ainsi que nous l'avons dit, elle était toute couverte et ornée d'or, d'argent et de pierreries..., ils arrêtent qu'ils l'ouvriront par l'extrémité qui occupait la seconde place sur l'autel. »

Un orfèvre enlève les plaques d'argent et le bois apparaît. Un charpentier habile s'approche, demande la bénédiction de l'évêque et fait une ouverture par laquelle un enfant de douze ans eût pu entrer. Alors apparaissent à l'intérieur deux reliquaires d'une éclatante blancheur et presque semblables. Sur le plus voisin était écrit : *Saint Rogatien*, et sur l'autre *Saint Donatien*. L'évêque avance les mains et les bras, et aidé de Guillerme Duchaffault, archidiacre de Nantes faisant office de diacre, il retire le premier reliquaire sur lequel il était écrit saint Rogatien. Les acclamations s'élèvent et « montent jusqu'aux astres. » De toutes parts retentit le cri de Noël ! Noël !

» Lorsqu'on essaya de retirer le second reliquaire, qui était à l'autre extrémité de la grande châsse, on se servit d'abord d'un chandelier d'argent qui se trouva trop court. On employa ensuite le bâton pastoral pour le remuer et l'approcher, mais en vain. Enfin on élève un enfant de chœur de l'âge de douze ans, ou environ, revêtu de la dalmatique et de l'habit de chœur et on l'introduit dans la grande châsse. L'enfant attire le reliquaire jusqu'à l'ouverture, puis on le retire lui-même de la châsse. »

Les cris de Noël ! Noël ! reprennent avec la même force et le même enthousiasme.

Les reliquaires placés l'un près de l'autre sont ouverts facilement, car les couvercles sont à coulisse ; on commence par celui de saint Donatien et l'on trouve d'abord un linge très blanc recouvrant une enveloppe de soie couleur de pourpre, et enfin un grand nombre d'ossements, mais un seul os de jambe. L'évêque fait l'ostension de ces reliques et la piété populaire continue à se manifester avec une intensité croissante. Dans le reliquaire de saint Rogatien, les saints ossements se trouvaient dans un sac de cuir cousu avec des fils de soie et auquel était suspendu un sceau en cire, tellement altéré que personne ne put en lire l'inscription, on y distinguait néanmoins comme une figure d'évêque portant la mitre et la crosse. Le sac de cuir étant ouvert on y trouva un drap de fin lin et comme une enveloppe de soie, mais celle-ci était blanche et non de pourpre comme la première ; les ossements étaient plus nombreux que ceux du premier reliquaire ; l'évêque en fit l'ostension comme pour ceux de saint Donatien.

Après la messe pontificale la foule vint avec empressement baiser les saintes reliques et porter des offrandes ; cela dura jusqu'après complies. Le dimanche suivant une procession solennelle se forma, allant de la cathédrale à l'église Saint-Nicolas à travers des rues décorées de magnifiques tentures et de riches tapis. Les reliquaires recouverts de drap d'or étaient portés « par des militaires et d'autres nobles hommes. »

Reportés à la cathédrale ils y restèrent exposés jusqu'au 23 mai, veille de la fête des saints ; ce jour-là, la grande châsse étant complètement réparée, les reliques renfermées dans de nouveaux sacs de soie et de velours rouge furent replacées dans les mêmes reliquaires et ceux-ci introduits dans la châsse elle-même, en présence d'une multitude considérable.

Après avoir cité les principaux témoins ecclésiastiques, c'est-à-dire les deux évêques et les chanoines de la cathédrale Saint-Pierre, le rédacteur du procès-verbal termine ainsi :

« Louange à Dieu ! Paix aux vivants ! Repos aux chanoines défunts ! Et moi, Jehan Méat, prêtre employé au ministère public, notaire apostolique et impérial, scribe du vénérable chapitre de

Nantes, j'ai vu de mes yeux tout ce que je viens de dire, et je l'ai rédigé dans la présente forme; c'est pourquoi j'ai signé en témoignage de la vérité des présentes. »

Si j'ai pu citer les deux pièces intéressantes qui précèdent, je le dois à un chanoine bien vénérable que j'ai l'honneur de connaître et qui est un des doyens du clergé nantais. M. Cahour a beaucoup fait pour la gloire des saints du diocèse et de la ville de Nantes; il a écrit à leur sujet des pages pleines de chaleur et de vie, et de plus comme antiquaire de mérite il a été appelé à diriger les fouilles lors de la démolition de l'ancienne église des martyrs. C'est à la suite de son rapport à ce sujet qu'il a placé une étude sur les reliques des deux saints. Outre l'ouverture de la châsse aux deux dates précitées il en signale succinctement une autre.

« Le 16 mai 1766, sur la demande du Recteur et des paroissiens de Saint-Donatien, la concession du Chapitre et l'agrément de l'évêque, Mgr de la Muzanchère, plusieurs ossements insignes furent retirés solennellement des châsses conservées à la cathédrale, et accordées à la dite église paroissiale qui les fit renfermer dans des reliquaires en bois doré.

» Le 23 mai 1789, les mêmes ossements furent, avec l'autorisation de l'évêque, transférés dans des reliquaires d'argent richement ornés.

» Le 16 mai 1803, M. Garnier, vicaire général de Mgr Duvoisin, dûment informé que les reliquaires avaient été soustraits à la rapacité et aux fureurs révolutionnaires, se transporta chez leur pieux receleur M. Lepré, boulanger, fabricien de Saint-Donatien, constata officiellement l'identité et l'intégrité tant des reliques que des reliquaires, et les reporta dans l'église. »

Ces deux dernières indications se rapportent aux reliques prises dans les châsses de la cathédrale pour la paroisse Saint-Donatien en 1766. Comme on le voit, elles furent donc sauvées, et on les vénère toujours dans l'église à laquelle elles ont été alors données; quant à l'ensemble des ossements des Enfants Nantais, trésor le plus précieux de la cathédrale de Nantes, il fut extrait des reliquaires dans la sacristie de Saint-Pierre, et le métal précieux fut transporté à la Monnaie, comme tant d'autres richesses dont la valeur artistique n'est pas à rappeler. Les commissaires du Directoire départemental ayant brisé les sceaux et pris les reliquaires laissèrent les reliques éparses sur le vestiaire de la sacristie. M. Soulastre, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, et M. Fournier, sacriste de l'église, tout assermentés qu'ils étaient ne purent être témoins de ce spectacle sans éprouver une pénible émotion. Ils résolurent de sauver les ossements des Enfants Nantais; le sacriste se chargea de les étiqueter et il les renferma dans une caisse en bois solidement ferrée qu'il cacha en lieu sûr la nuit suivante; il fit tout cela avec l'aide d'un menuisier et d'un maçon. On ne sait même pas le nom de ces deux ouvriers et ils ont gardé le silence sur la part qu'ils avaient eue à cette œuvre louable. Quant au prêtre sacriste, M. Fournier, il s'obstina toujours à répondre à ceux qui l'interrogeaient sur le lieu de la cachette, qu'elle n'était pas loin de la cathédrale, mais que le moment n'était pas venu de la faire connaître. Or en 1800 il était au Château, au moment où la poudrière sauta. Une pierre, lancée par l'explosion, le frappa mortellement, et il a emporté son secret avec lui dans la tombe. Depuis lors des recherches ont été faites, soit à l'intérieur de la cathédrale, soit au dehors, mais sans succès. »

Après tous ces détails M. l'abbé Cahour ajoutait, en 1874 : « Aujourd'hui que l'ancien chœur de cette église et sa sacristie sont en démolition, l'espoir d'une découverte de ces richesses se réveille, non sans quelques motifs. » Hélas ! ce vœu et cet espoir de la piété ne se sont pas réalisés.

Je me permettrai d'ajouter ceci : après avoir vu à Quimper le Bras de saint Corentin remis en honneur contre toute espérance, il ne faut jamais perdre toute confiance dans l'avenir; Dieu et les saints ont leur heure.

Les reliques des deux martyrs données à leur église en 1766 avaient chacune environ six pouces de long; ce sont désormais les seuls restes importants que nous connaissions des deux saints.

En 1822 Mgr Micolon de Guérines autorisa le changement des anciens reliquaires d'argent

qui furent remplacés par les reliquaires actuels, de même métal. En outre les reliques furent visitées en 1862 et en 1875. En 1866 deux parcelles en furent extraites pour la cathédrale; à une date récente que j'ignore des parcelles en ont été détachées pour être placées dans une monstrance placée sur le tombeau; un nouveau reliquaire doré et enrichi d'émaux est conservé au riche trésor de la basilique; il m'a paru être d'une réelle beauté.

LE TOMBEAU, LES ÉGLISES, LA BASILIQUE (A.-M. T.).

VEZ-VOUS remarqué dans le texte d'Albert Le Grand ces quelques mots, à propos des corps de nos saints exposés en proie aux oiseaux et aux animaux sauvages : « Les Chrestiens les ramasserent et ensevelirent près du lieu où ils furent martyrisez; où depuis, l'exercice libre de la Religion Catholique estant permis, les Chrestiens leur edifierent un beau Sepulchre, dans lequel leurs corps venerables furent posez. » Il n'est donc pas d'abord question d'église, mais bientôt les pèlerins vont affluer et la nécessité d'un temple s'imposera. Même avant ce moment-là l'évêque de Nantes Nonnechius voulut être enseveli aux pieds des deux saints (467); son neveu et successeur Karmundus bâtit sur leur tombeau la première église qui leur fut consacrée et où lui-même fut enseveli en 492; elle fut, comme toutes les églises de Nantes, brûlée par les Normands en 843 et reconstruite peu après, puisqu'une charte de 893 concède à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons l'église des Saints Donatien et Rogatien. Cette seconde église a pu subsister (modifiée dans certaines parties) jusqu'au XVIIIe siècle. Le troisième édifice n'a eu qu'une durée éphémère; commencé en 1793 il fut ruiné par la Révolution et démoli en 1794, mais la destruction ne fut pas complète; on laissa debout la façade et le clocher; il fut relevé en 1804, dans le seul style qu'on connût à cette époque, mais dans sa pauvreté et sa simplicité cette église attestait le bon vouloir des paroissiens qui en général étaient loin d'être riches; ce bon vouloir des classes populaires fut d'ailleurs aidé par les dons de personnes plus fortunées, les demoiselles de Trevelec Koilivier.

Cette pauvre église, construite à une époque de déplorable goût, était-elle digne de ses glorieux patrons...? — On dit qu'elle sortait un peu de la vulgarité des constructions contemporaines; en tout cas elle était devenue insuffisante.

En 1867, à la suite d'une mission, le curé de saint Donatien, M. l'abbé Bernard, commença à recueillir les souscriptions pour la réédification de son église paroissiale. « M. Emile Perrin, architecte nantais, dont le talent jeune encore était, comme il a paru, à la hauteur de ces grands desseins, dressa le plan de la future église; mais il le fit dans de si larges et si belles proportions qu'il embarrassa M. le Curé et le Conseil de fabrique. Il leur en coûtait d'y renoncer, et pourtant la prudence semblait interdire les dépenses considérables nécessaires à la réalisation du plan conçu » (1).

Pendant la guerre de 1870 « au lendemain des premières défaites, Mgr Fournier avait voué son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. L'ennemi avançait toujours, dépassait Paris et s'emparait de la ligne de la Loire. » On pouvait regarder l'invasion de la Haute-Bretagne comme probable et prochaine; c'est alors que l'épouvante rappela le souvenir de la protection accordée par les Martyrs aux ancêtres, et l'évêque, nantais lui-même, voulut recourir à leur spéciale intercession. Il écrivit au curé de Saint-Donatien le 19 janvier 1871 : « Déterminé par la gravité des circonstances et me faisant l'interprète de la volonté manifestée d'un grand nombre, et de la volonté présumée de tous, après avoir pris conseil du Chapitre de la Cathédrale j'ai fait hier, à la clôture des exercices de l'Adoration, au nom du clergé et des fidèles de la ville de Nantes et du diocèse, un vœu à nos saints Patrons Donatien et Rogatien, par lequel je leur recommande et confie, dans

(1) Ce qui précède et ce qui suit est encore emprunté à M. l'abbé Jarnoux.

les dangers qui nous menacent, tous nos intérêts ; et j'ai pris l'engagement au nom de tous que, si Nantes et le diocèse sont préservés des horreurs de l'invasion et de la guerre civile, nous contribuerions, chacun selon notre bon vouloir, à l'érection d'une nouvelle église en l'honneur des Enfants Nantais, Patrons de la ville et du diocèse. Je vous prie, M. le Curé, de porter ce vœu à la connaissance de vos paroissiens, persuadé qu'ils s'y associeront de bon cœur et uniront leurs prières aux vôtres afin que, sous le patronage et par l'intercession de nos deux glorieux martyrs, Notre-Seigneur Jésus, au divin Cœur duquel nous sommes consacrés, nous préserve des calamités qui nous menacent. »

Le vœu du si bon et si pieux évêque fut ratifié aussitôt par la confiance générale de ses diocésains, et bientôt l'on put constater que Dieu l'avait exaucé.

« Ce fut le 10 octobre 1872 que les ressources permirent d'ouvrir les tranchées qui devaient recevoir les fondations de la nouvelle Basilique (1). Elle mesure à l'intérieur 70 mètres de longueur, du portique au chevet, et 31 mètres 50 de largeur au transept. Son enceinte comprend trois belles nefs, plus un couronnement de sept chapelles absidales. Le style roman sagement orné a été adopté comme se rapportant mieux à l'âge où vécurent les martyrs. »

Les destructions des Normands, les constructions des trois églises successives avaient complètement bouleversé le sol qui allait être fouillé ; aussi ceux qui avaient rêvé d'intéressantes découvertes archéologiques ne furent qu'à moitié satisfaits, mais on devait trouver mieux que des débris du vieil art gallo-romain : l'emplacement du tombeau des martyrs allait se montrer au milieu des décombres.

Pour bien établir la certitude de cette découverte il faudrait reproduire le compte-rendu des « *Fouilles faites en 1873 à Saint-Donatien, avec plans et dessins* » ; cette savante brochure de 115 pages de texte contient les rapports de MM. Kerviler, Petit, Anizon et Cahour. Je ne puis qu'en indiquer les conclusions : la tradition locale disait que le tombeau des martyrs devait être dans le sanctuaire de l'église ; en conséquence, les fouilles pratiquées à cet endroit furent suivies avec une attention toute particulière par les archéologues précités et par M. l'abbé Hillereau, curé de Saint-Donatien. A 1^{m} 35 au-dessous de l'ancien sanctuaire, fut relevée une abside de petite dimension (5^{m} 55 sur 4^{m} 90). Les murailles étaient conservées en partie, ainsi qu'une portion du pavé en mosaïque. M. Kerviler n'hésita pas à y reconnaître des restes de constructions gallo-romaines. Sous le dallage de l'abside on trouva des ossements et des urnes funéraires. Tout à coup, vers le centre de l'abside, la pioche s'enfonce sans résistance, et lentement se découvre aux regards une large fosse située dans l'axe de l'abside. Dans la terre qui en occupe le centre on ramasse 27 clous revêtus d'une grossière patine d'oxyde. La fosse mesurait 1 mètre de largeur sur 2^{m} 50 de longueur. Donc cette fosse est assez large pour avoir reçu les corps des deux frères ; les clous oxydés proviennent du cercueil primitif, c'est du moins une hypothèse fort plausible. Le placement au centre de l'édifice montre que cette tombe est la raison d'être de la construction elle-même, et non seulement de la construction primitive, l'église de l'évêque Karmundus, mais de la seconde, érigée après les invasions normandes, de la troisième construite après la Révolution. Et ce n'est pas seulement le fait de la rencontre voulue de l'axe du tombeau et des églises, mais la façon dont d'autres sépultures viennent se ranger symétriquement autour de la tombe principale, qui indique l'importance de celle-ci. Parmi ces sépultures-là il en est de chrétiennes et de païennes ; celles-ci indiquent que saint Donatien et saint Rogatien, premiers chrétiens de leur race ont été enterrés dans leur cimetière de famille. Les sépultures chrétiennes symétriquement rangées à une respectueuse distance du saint tombeau sont une preuve évidente de vénération.

La découverte du tombeau a été faite le 1er septembre 1873 ; son authenticité parut immédiatement incontestable, mais le développement des arguments à produire en sa faveur, la

(1) M. l'abbé Cahour, que je cite ici, dit qu'il emploie ce mot de *basilique* en raison de la beauté architecturale et des vastes dimensions de l'édifice alors en projet, mais depuis ce temps l'église des saints Donatien et Rogatien a, de fait, été érigée en *basilique mineure* par le Souverain Pontife.

solution des difficultés et des objections qui se présentèrent, comme dans toute affaire de ce genre, demanda quelque étude ; s'il y eut des hésitations et des doutes chez quelques-uns à la première heure, ils ont dû disparaître depuis longtemps. Quelques jours après la date précitée, un Nantais revêtu du caractère épiscopal vint visiter les travaux commencés ; on le conduisit près de la fosse, il écouta avec une sainte curiosité le récit des fouilles et de l'heureuse découverte, et celui qui était alors évêque de Belley et qui est aujourd'hui le cardinal François Richard, archevêque de Paris, se prosterna sur ce sol sacré en laissant un libre cours à ses larmes.

Depuis les témoignages de la pieuse émotion du premier pèlerin agenouillé près de la tombe retrouvée des Martyrs, combien d'autres larmes ont coulé dans la crypte qui la recouvre maintenant ! Comme on prie bien là quand on lit sur une grande dalle de marbre noir ces simples paroles :

ICI FURENT APPORTÉS
APRÈS LEUR MARTYRE
LES CORPS DES SS. DONATIEN ET ROGATIEN.

La fin de l'inscription dit que la fosse avait la longueur et la largeur de ce marbre et que sa partie inférieure était au niveau de cette inscription.

Que la couleur noire de cette partie ne vous fasse point croire que la nouvelle tombe des saints présente un aspect funéraire ! Jugez-en par la description suivante (1) : « Aux extrémités longitudinales, deux plans de marbre blanc supportent une seconde table de même matière à base quadrangulaire, à faces latérales taillées en glacis, dans le style ordinaire d'un sarcophage. — L'arête médiane supérieure est interrompue dans son milieu, pour former une petite table carrée destinée à recevoir le reliquaire. A l'une des faces latérales de cette table s'épanouit une rose avec ces mots : SAINT ROGATIEN ; sur l'autre face c'est un lys avec le nom de SAINT DONATIEN. Le reliquaire, ou plutôt la monstrance dans laquelle les restes saints sont exposés à la vénération des fidèles est en vermeil. C'est un don de Mgr Le Coq.

La crypte ne reçoit d'autre jour que celui qui lui vient par une ouverture placée derrière le maître-autel. On arrive à la chapelle souterraine par deux escaliers placés parallèlement à chaque côté du chœur de l'église supérieure.

Quant à cette basilique je ne la décrirai point ; tout ce que je pourrais dire ne saurait en donner une idée à ceux qui ne l'ont pas vue, je ne la qualifierai que par deux mots : elle est admirable ; elle est digne des deux nobles martyrs qui y sont vénérés.

Elle ne fait pas seulement honneur aux deux architectes qui en ont conçu les plans, au peuple de Nantes qui lui a prodigué ses ressources, aux évêques du diocèse qui en ont eu l'idée première ou qui en ont encouragé l'érection, mais aussi et surtout au pieux serviteur des saints Enfants Nantais, à M. Hillereau, curé de Saint-Donatien et aujourd'hui placé à la tête de la collégiale qui dessert avec tant de dignité cette noble église ; quand on a passé de longs moments à considérer toutes les richesses artistiques que renferme la basilique : peinture murale du *vœu* et peintures décoratives, belles statues et beaux vitraux, quand on a étudié dans les vitraux des bas-côtés (2) la *passion* de nos saints et leurs triomphes terrestres dans la suite des âges, on trouve un charme spécial à entendre les beaux chants de la maîtrise, à voir les cérémonies saintes accomplies par un clergé qui excelle à remplir les fonctions liturgiques.

J'aurais voulu parler de l'iconographie de saint Donatien et de saint Rogatien ; ce ne serait pas une tâche bien difficile, car la plus belle page que les vieux *imagiers* ont consacrée à nos Saints se voit à la cathédrale de Nantes, et y fait vis-à-vis, comme décoration d'une belle porte

(1) M. l'abbé Jarnoux, p. 87.

(2) Ces derniers vitraux ont beaucoup moins de valeur artistique, mais ils sont intéressants comme histoire des saints et de leur sanctuaire ; on regrette cependant d'y voir représentée la visite de Charlemagne à Saint-Donatien ; c'est une pure imagination.

latérale, à ce qu'une annotation précédente a dit sur saint Yves, malheureusement il faudrait ici des explications hors de proportion avec l'importance du sujet : Albert Le Grand rapporte qu'en 1492 un mystère de *saint Donatien et de saint Rogatien* fut représenté à Nantes ; or le sculpteur a composé son œuvre non d'après les *Actes sincères,* mais d'après le *mystère ;* il y a donc là des scènes qui demanderaient beaucoup de développements, nous renvoyons les lecteurs curieux de ces sortes de documents à la savante étude de M. l'abbé Rousteau, publiée par M. l'abbé Cahour (1).

Mais je dois dire au moins que dans les églises de Nantes et des environs, l'image des deux protecteurs de la cité apparaît partout ; nulle part cependant aussi gracieuse qu'au-dessus du maître-autel dans leur glorieuse Basilique. Je signale aussi les belles peintures de la chapelle du collège des *Enfants-Nantais,* de la communauté des religieuses Réparatrices.

Dans le reste de la Bretagne le culte des deux Saints n'est pas aussi solennel et aussi populaire qu'il devrait l'être. Dans le diocèse de Quimper je ne vois leur image que dans le retable de l'autel de Notre-Dame de la Victoire à la cathédrale, et dans les belles verrières représentant une série de saints de Bretagne à la chapelle du Grand-Séminaire.

(1) *Epigraphie et iconographie de la cathédrale de Nantes,* chez La Noë et Métayer, 2, rue Saint-Pierre à Nantes (1886).



GROUPE DE SAINT YVES, ENTRE LE RICHE ET LE PAUVRE,

à la chapelle de N.-D. de Quillinen (Landrevarzec).



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JUIN.

LA VIE DE SAINT RONAN,

Anachorete, Confesseur, le premier jour de Juin.

Saint Ronan estoit Hybernois de nation, de Parens de mediocre fortune & Idolatres, lesquels, soigneux de son avancement, l'envoyerent aux écolles, où il profita si bien, qu'il devint, en peu de temps, fort docte és sciences prophanes ; mais Dieu, luy ayant fait connoistre la superstition du Paganisme, luy fit naistre dans l'Ame un ardent desir de chercher la vraye Religion. A cette fin, il passa en l'Isle de la Grande Bretagne, où, ayant conversé parmy les Chrêtiens & s'estant enquis de leur Religion, il reconneut que c'estoit l'unique, laquelle conduisoit au salut éternel, & se resolut de l'embrasser, se fit Cathechiser & receut le S. Baptesme, &, depuis, s'adonna du tout à l'Oraison & lectures des Saintes Escritures, lesquelles, pour la pluspart, il aprit par cœur. Ayant fait penitence de ses pechez passez, il resolut de se faire d'Eglise; &, ayant receu, en leur temps, les Ordres Mineures, de Sous-Diacre & Diacre, il merita, par sa vertu & bonne vie, de parvenir au Sacerdoce (1).

II. Mais, considerant ce que dit Nostre Seigneur que « *quiconque ne renonce à tout ce* » *qu'il possede ne peut estre son Disciple,* » il suivit ce conseil Evangelique, quittant tout, pour l'amour de celuy qui luy avoit tout donné, monta sur mer & aborda heureusement à la coste de Leon, en la Bretagne Armorique, où, ayant trouvé un lieu desert & inhabité, il s'y arresta & bastit un petit Hermitage, resolut d'y passer ses jours en Penitence, Jeusnes & Oraisons. Il pensoit estre en ce lieu si bien caché, que personne ne le connoistroit que Dieu, seul témoin de sa Sainteté, mais il en arriva tout autrement. Car quelques pauvres malades estans, de cas fortuit, ou plûtost par speciale providence de Dieu, venus à son Hermitage chercher l'aumône, le Saint, pauvre volontaire pour Jesus-

(1) Et même à l'épiscopat, comme il est dit plus loin dans une annotation. Outre l'avis de dom Lobineau nous avons pour nous fixer sur ce point la *Vie* de saint Ronan écrite au XI[e] siècle, d'après des documents anciens; elle porte pour titre : « Vie du saint et vénérable *Pontife* Ronan, » et dans le texte l'auteur dit : « Par la grâce de Dieu Ronan est élevé au trône pontifical. » Aussi la liturgie et l'iconographie font invariablement de lui un évêque. — A.-M. T.

Christ, ne leur donna ny or ny argent, mais bien ce qu'il avoit & qu'il pouvoit donner, à sçavoir la santé, qui leur fut beaucoup plus chere que tout l'or du monde. Ces pauvres gens le remercierent, &, allans, sains & dispos, mandier l'aumône par les villages circonvoisins, publierent par tout que saint Ronan les avoit gueris par sa priere; cela fut cause que, de tout le Leonnois, on accouroit devers luy, les uns pour luy presenter des Paralytiques, Sourds, Muets, Aveugles & autres malades, mais particulierement des possedez; les autres pour consulter avec luy des affaires de leur conscience; mais ces visites troublans le repos de sa solitude, il se resolut de quitter ce lieu & de chercher séjour ailleurs.

III. Il consulta l'Oracle divin en l'Oraison & fut confirmé en sa sainte resolution, pour laquelle effectuer, il se mit en chemin à travers ce pays à luy inconnû ; mais un Ange luy servit de guide. Il traversa le Leonnois, &, ayant passé le Golfe de Brest, entra en Cornoüaille, jusques en la forest de *Nevet,* à trois lieües de Kemper-Corentin, où, s'estant arresté, il jugea le lieu propre à son dessein & commença à y bastir une petite Cellule, ce qu'il fit en peu de jours, par l'assistance que luy donna un paysan du voisiné, fort bon Chrestien & grandement charitable; lequel, un jour, supplia saint Ronan de luy dire d'où il estoit & ce qu'il faisoit en ce pays : « Je suis (dit saint Ronan) Hybernois de » nation, qui volontairement ay quitté mon pays, mes parens, mes biens & possessions » pour l'Amour de Jesus-Christ, & me suis banny de mon pays, esperant pouvoir mieux » luy servir, estant détaché de toutes ces choses. » Son hoste, ayant entendu cela, luy resta plus affectionné qu'auparavant & luy promit de l'assister en tout ce qu'il pourroit.

IV. Saint Ronan, ayant pris congé de son hoste, se retira dans la forest de Nevet, vaquant à prieres, jeusnes & penitence, son charitable hoste luy fournissant soigneusement ses necessitez; mais il n'y fut gueres, que Dieu le manifesta, par le moyen de grands miracles qu'il faisoit, guerissant les malades qui, de toutes parts, le venoient trouver; à l'endroit desquels Dieu faisoit des œuvres merveilleuses par ses merites. Les yeux chassieux de quelques Chrêtiens débauchez, ne pouvans suporter l'éclat des vertus dont l'Ame de saint Ronan estoit ornée, l'accuserent malicieusement & à tort devant le Roy Grallon, (lequel estoit lors à Kemper,) le calomniant d'estre Sorcier & Negromantien, faisant comme les anciens Lycantrophes qui, par magie & art diabolique, se transformoient en bestes brutes, courroient le garou & causoient mille maux par le Païs. L'Enfant d'une femme du voisiné estant mort, ils persuaderent à la mere du defunt que le Saint, par ses sorcelleries, avoit tué son fils & l'amenerent à *Kemper,* où, en presence du Roy & de toute sa Cour, elle demanda justice de saint Ronan (1).

V. Le saint Hermite, d'un costé, asseuré du fidelle témoignage que luy rendoit sa conscience ; d'ailleurs aussi, bien aise d'endurer quelque chose pour l'amour de Jesus-Christ, se resolut à la patience, &, ayant esté cité à comparoir devant le Roy à Kemper, s'y en alla, en compagnie des Satellites, Sergens & autres Ministres de Justice qui l'estoient venus prendre comme criminel. Estant arrivé à Kemper, il fut mis en prison; &, le lendemain, le conseil estant assemblé, il fut mené au Palais, où les crimes dont il estoit accusé, recitez, il se purgea de tous, l'un aprés l'autre, rendant raison de sa vie & de toutes ses actions, se déchargeant de ces calomnies, lesquelles il dissipa, comme le Soleil feroit quelques nuages & broüillards ; &, pour confirmation de son innocence, & fermer la bouche à cette femme dont l'enfant estoit mort, laquelle ne cessoit de crier aprés luy, il fist apporter le corps mort de l'enfant, &, en presence du Roy, de son Conseil & de toute sa Cour fit sa priere ; laquelle finie, prenant la main de l'enfant, il

(1) Cette femme si connue par les traditions populaires de la Cornouaille s'appelait *Keban* (prononcez *Quebenn),* c'est elle-même qui avait causé la mort de sa fille en enfermant l'enfant dans un coffre; le rôle de l'ennemie invétérée de saint Ronan se comprendra mieux dans la lecture du chant populaire que nous donnons plus loin; Albert Le Grand s'est écarté ici de la *Vie latine* du saint. — A.-M. T.

luy commanda, au nom de Jesus-Christ, duquel il estoit serviteur, de se lever; à laquelle voix le mort obeïssant se leva sur pieds & fut rendu à sa mere, laquelle se jetta aux pieds du Saint, luy demanda pardon de la calomnie qu'elle avoit forgée contre luy, découvrant la malice de ceux qui l'avoient persuadée de l'accuser; lesquels, s'estant évadez de bonne heure, échaperent la juste punition que le Roy s'estoit resolu de leur faire sentir; l'enfant aussi, declarant la cause de sa mort ne proceder, en façon quelconque, de saint Ronan, le déchargea entierement, au grand contentement des gens de bien, confusion & honte de ses envieux.

VI. Le Roy Grallon, ayant veu ce miracle fait en sa presence, honora fort saint Ronan, comme aussi tous les Seigneurs de sa Cour & le peuple; duquel s'estant, à grande peine, dépestré, il s'en retourna en son Hermitage, où il estoit si souvent visité par les Kemperrois & autres Habitans de Cornoüaille, que, dans peu de temps, le grand chemin fut ouvert de Kemper-Corentin à son Hermitage. Le Roy mesme, Prince fort Religieux, alloit souvent en propre personne le visiter en son Oratoire, &, ayant receu sa benediction, s'en retournoit fort édifié. Le bon Homme qui l'avoit receu, dés son arrivée, & accomodé de ses necessitez en son Hermitage, ravy des œuvres merveilleuses qu'il faisoit, ne se pouvoit separer de luy; mais, colé à ses pieds, estoit attentif aux Prédications qu'il faisoit au Peuple qui le venoit visiter. Cette maniere de vie ne plaisant pas à sa Femme, elle le tançoit rudement de ce qu'il estoit si faineant, sans se soucier du mesnage; &, s'en prenant au Saint, fut si effrontée que de l'attaquer & luy dire que c'estoit luy qui avoit charmé son mary & l'avoit rendu si fâcheux. Le Saint patienta les paroles indiscretes de cette insolente femme, taschant de l'adoucir par belles paroles, mais en vain (1). Un jour, lisant un livre, à la porte de sa Cellule, il apperceut un loup qui entroit dans la forest, portant une brebis en sa gueule; saint Ronan l'appella & luy commanda de rendre la brebis, ce qu'il fit à l'instant, la mettant à ses pieds, & le Saint la rendit à son maistre; mesme miracle fit-il plusieurs autres fois.

VII. Ayant vescu un long-temps en grande Sainteté, en ce sien Hermitage, chargé d'ans & de merites, il changea cette vie mortelle à l'immortelle & fut ensevely en son Hermitage (2). Depuis, par laps de temps, s'est basty le Bourg qui, de son nom, s'apelle *Loc-Ronan-Coat-Nevent*, à la croupe de la Montagne de saint Ronan, où nos anciens Princes Bretons ont reveré & honoré sa memoire par la structure & dotation d'une belle Chappelle, frequentée par les Pelerins de tous les Cantons de Bretagne, qui y viennent reverer ses saintes Reliques; partie desquelles y sont richement enchassées, le reste estant gardé en l'Eglise Cathedrale de Cornoüaille. L'Hermitage de saint Ronan a esté, un long-temps, habitué par plusieurs personnages signalez en Sainteté, lesquels y ont passé leur vie en solitude, entre-autres Robert, lequel, l'an 1102, fut sacré Evesque de Cornoüaille, aprés la mort de Budik III. du nom. De sept ans en sept ans, se fait la Procession qu'ils appellent de saint Ronan, le jour de sa Feste, en laquelle on porte ses Reliques sur un branquart à bras, richement paré, tout à l'entour de sa montagne; à laquelle Procession se trouve, d'ordinaire, une grande affluance de peuple de tout le pays circonvoisin. Il y a plusieurs Chapelles en Bretagne dediées à ce saint, entr'autres de *Loc-Ronan-ar-fancq* en Leon, où il y a une Barre Royalle & dont la Paroisse est dediée à saint Ronan, qu'ils nomment Renan.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Breviaires de Cornoüaille et de Leon, qui tous deux en ont l'Histoire en neuf Leçons, le 1. Juin; les anciens Legendaires de Leon et Cornoüaille, d'Argentré au livre 2 de son Histoire, Chapitre 9.

(1) Albert ne s'aperçoit pas qu'il s'agit toujours de la même femme, la trop célèbre *Keban.* — A.-M. T.

(2) Il ne mourut pas à Locronan, mais son corps y fut transporté, comme on le verra aux *Annotations.*

ANNOTATIONS.

SAINT RONAN ET LA TROMÉNIE (A.-M. T.) (1).

J'ajouterai peu de choses sur le Saint lui-même : M. de la Borderie comme dom Plaine admet très bien qu'il reçut la consécration épiscopale du grand Apôtre de l'Irlande : « Il arrivait d'Hibernie, dit-il, c'était un Scot; c'était un des 350 évêques consacrés par saint Patrice. » Des textes d'une ancienne *Vie* publiés par les Bollandistes en 1889 il conclut que saint Ronan trouva et convertit beaucoup de païens dans ses deux solitudes du Léon et de la forêt Némée (aujourd'hui de Névet) en Cornouaille; il pense que Keban était elle-même païenne. Enfin il explique d'une manière très ingénieuse et parfaitement admissible le rôle du roi chrétien Grallon en face de l'évêque solitaire accusé auprès de lui d'une manière aussi absurde qu'odieuse : « La faveur de Gradlon pour le parti païen n'a, en y regardant de près, rien d'invraisemblable. Il venait de la Bretagne du Nord, tout à fait sur la limite de la province Valentia, où dominait le paganisme, où les chrétiens étaient en petit nombre, sans organisation, sans évêque, presque sans prêtres. Gradlon pouvait donc bien être un chrétien rudimentaire. De plus, la nationalité de Ronan devait fortement lui nuire dans l'esprit de Gradlon. C'était un Irlandais, c'est-à-dire un Scot, et les Scots et les Bretons se déchiraient alors réciproquement d'incursions furieuses. Il fallait donc à Gradlon un certain effort pour reconnaître la sainteté d'un Scot. En tout cas, il était difficile à ce moment de deviner en ce prince le futur propagateur et organisateur de la religion chrétienne en Cornouaille. Mais une haute et salutaire influence allait changer son cœur. » Ceci est une allusion à la transformation dont notre prince si populaire allait être bientôt redevable à saint Guénolé.

La vie de saint Ronan par Albert Le Grand peut être regardée comme à peu près complète; je n'y signalerai qu'une erreur et une lacune : l'erreur, c'est que rien n'indique que saint Ronan soit né de parents idolâtres et soit venu chercher la lumière du christianisme en Grande-Bretagne; la lacune, c'est que notre auteur ne dit rien du départ de saint Ronan de la Cornouaille et de son séjour à Illion où il termina sa vie, mais d'où son corps revint à son second ermitage, c'est-à-dire à Locronan.

A propos de la *Troménie* Albert Le Grand est également inexact sur un point : conformément à un dicton populaire, il dit qu'elle se célèbre tous les sept ans (2). En réalité cette fête, absolument unique en son genre, se célèbre tous les six ans, le deuxième et le troisième dimanche de juillet.

« La grande Troménie, dit dom Plaine, consiste dans une immense procession composée de quinze à vingt mille personnes. devant toucher successivement au territoire de cinq paroisses, et faire douze stations à différentes chapelles de piété, avec sermon, chant d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc., à chacune de ces stations. » Pour être bien compris ceci demande quelques explications : il n'y a que douze stations, à chacune desquelles un prêtre chante un *évangile;* ce qui est appelé ici « chapelle de piété » est une hutte couverte de branches de sapins ou de draps blancs et dans laquelle est placée la statue que de vieille date on honore à cette même station; entre ces douze petites chapelles improvisées il y en a trente ou quarante autres auxquelles la procession ne s'arrête pas, mais les fidèles en passant déposent une offrande dans l'immense plat de cuivre ou l'humble assiette de faïence qui leur est présentée; le choix du passage de l'Évangile est en rapport avec le saint de la station; il en est de même pour l'hymne que l'on chante d'une station à l'autre. A trois des oratoires la circulation est un peu ralentie : tous les

(1) J'ai écrit une brochure portant le même titre et qui se trouve à la sacristie de l'église de Locronan; elle entre, sur la vie même du saint, mais surtout sur la *Troménie,* dans des détails que je ne puis reproduire ici.

(2) Dom Plaine a reproduit la même erreur.

pèlerins de la Troménie tiennent à incliner leur tête sous le charmant reliquaire de saint Eutrope, puis sous les reliques de sainte Anne (qui pour ce jour-là quittent le sanctuaire de la Palue), enfin à baiser pieusement les pieds de Notre-Dame de Kergoat.

Comme la course hebdomadaire de saint Ronan, la Troménie est pour les pèlerins un exercice de pénitence; s'il y a un charme unique dans ce parcours de trois lieues à travers un pays dont la merveilleuse beauté change à chaque instant suivant que le regard contemple la baie de Douarnenez, l'immense plateau de l'antique pays de Porzay, les restes de la forêt de Névet ou le vallon qui s'en va vers Quimper, il est bien rude de gravir les flancs à pic de la *montagne* et lorsque la procession arrive au sommet on a bien mérité le repos relatif dont on y peut jouir. C'est là, à l'endroit où tomba la corne brisée par le battoir de *Keban* insultant saint Ronan jusque dans la mort et frappant avec furie les bœufs attelés au chariot qui portait son corps; c'est là que dans la vieille langue bretonne se fait entendre le panégyrique du saint évêque irlandais émigré en Armorique. A quelques pas est une cabane qui, comme toutes les autres chapelles érigées à l'occasion de la Troménie, ne subsiste que huit jours; mais celle-ci est plus grande : on y dit la messe chaque matin et un prêtre y donne à baiser dans une boîte d'argent une côte de saint Ronan ; une autre côte du saint, dans un reliquaire tout semblable, est offerte à la vénération dans la chapelle du *Penity*. (Voir plus loin l'*Annotation* sur l'église.)

Un travail étendu sur la Troménie serait ici à sa place, mais il sortirait des proportions auxquelles je suis forcé de me restreindre. La brochure bien documentée de dom Plaine ne pouvait être complète : le savant bénédictin n'a point vu la Troménie. Je l'ai faite quatre fois et j'ai décrit avec une scrupuleuse exactitude ce dont j'ai été témoin. Outre la brochure que j'ai signalée j'ai publié un opuscule : *La grande Troménie en 1887,* édité aussitôt après que j'y eus pris part, et réédité en 1893. C'est aussi en 1887 que la *Revue de Bretagne et Vendée,* la *Revue de l'Ouest* et l'*Hermine* donnèrent sur le grand pèlerinage sexennal de saint Ronan des articles d'un grand mérite littéraire et d'un beau talent descriptif ; je signalerai en particulier les études publiées par M. Tiercelin. En 1893 M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine de la Métropole de Rennes, fit la Troménie et il a raconté ses impressions dans ses *Récits de Bretagne.* Enfin, M. Anatole Le Braz dans son livre *Au Pays des Pardons* a donné des pages exquises sur le pèlerinage de la duchesse Anne et sur le pays même où se déroule la Troménie de saint Ronan ; mais personnellement je regrette, d'abord qu'il ait cité une page odieuse et ridicule de Renan, puis aussi que le Cornouaillais dont il a entendu la légende de saint Ronan l'ait arrangée à sa façon au lieu de s'en tenir aux récits traditionnels ; ces récits sont presque aussi populaires à Quimper qu'à Locronan, et lorsque j'étais petit enfant on me racontait l'*histoire* de saint Ronan aussi fréquemment que celle de saint Corentin et de saint Guénolé ; or, je puis affirmer que ces récits transmis par des personnes qui n'avaient jamais lu *le Barzaz-Breiz,* différaient fort peu, en ce qui concerne saint Ronan, du chant populaire recueilli et traduit par M. de la Villemarqué.

Je dois signaler, en terminant, deux particularités : la Troménie continue à se faire d'une manière aussi édifiante que par le passé ; le silence est absolu dans la foule ; cependant M. Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a publié une plaquette sur une rixe qui se produisit à la Troménie de 1737. Le 29 juin de cette année Messire Ph. Perraut, recteur de Locronan, écrivit à « noble homme » Bernard Dugas, brigadier de la maréchaussée de Châteaulin, pour le prier d'être à Locronan le 14 juillet suivant avec messieurs ses cavaliers. Ceux-ci arrivèrent, faisant escorte à Messire Edy, recteur de Châteaulin, qui devait prêcher à la grand'messe. Leur arrivée fut saluée par des clameurs hostiles ; on eut la malencontreuse idée de placer deux cavaliers devant les reliques de saint Ronan ; le bruit se répandit qu'un de leurs chevaux avait blessé un porteur de bannière et failli renverser une croix ; de là un tumulte tel que les pauvres gendarmes durent battre en retraite devant une foule qui leur criait : « *Dao! Dao !* » en français : « Tape dessus ! » mais le Breton est plus énergique. En somme, si une fois, il y a plus de cent quarante ans, il y eut une rixe à Locronan, cela ne prouve absolument rien contre la bonne tenue habituelle

des pèlerins qui font la Troménie, et il est même à croire que cette fâcheuse affaire eut pour principale cause l'imprudence d'un recteur bien intentionné mais trop étranger à l'esprit breton.

La seconde particularité, c'est que après le chant de chaque hymne la marche des pèlerins était rythmée par le son des tambours et des fifres. C'est avec regret que j'ai dit « était » ; tous les *Troménieurs* ont regretté en effet la suppression des fifres en 1899 ; plaise à Dieu et au bon saint Ronan qu'on puisse entendre de nouveau leur son aigu en 1905, 1911, etc., etc.

Et maintenant vous vous demandez peut-être : « Mais que signifie ce mot *Troménie ?* » Quelques-uns, mais à tort, se sont imaginé que ce nom vient du breton *Tro-Menez,* tour de la montagne ; mais en réalité *Troménie* vient de Tro-Minihy et veut dire : tour de l'asile ; c'est-à-dire que dans toute la région circonscrite autrefois par les courses de saint Ronan et maintenant par la marche des pèlerins, les accusés trouvaient naguère un refuge inviolable contre les recherches de la justice.

LES RELIQUES DE SAINT RONAN (A.-M. T.).

Le tombeau vénéré de saint Ronan est vide depuis longtemps ; comme il est dit plus haut, à Locronan on conserve encore deux des côtes du saint patron et aussi sa cloche que l'on porte à la Troménie devant les reliques proprement dites. Elle ressemble tellement à celle de saint Pol-Aurélien que nous renvoyons ici à la description de la cloche donnée par le comte Withur à l'apôtre du Léon (p. 112).

Comment les reliques de saint Ronan ont-elles échappé aux invasions normandes ? — je l'ignore ; toujours est-il qu'après cette période nous les voyons vénérées à la cathédrale de Quimper. Elles y occupaient la place d'honneur sur une colonnette qui dominait le maître-autel ; en 1219 l'évêque Rainaud fit faire pour les recevoir une châsse en vermeil, fermée de deux serrures et ornée des figures des douze apôtres.

Le 29 avril 1687, Fr. de Coëtlogon, de concert avec le Chapitre, fit descendre de la colonne la châsse qui était en mauvais état, et les reliques furent visitées par l'évêque, les chanoines et deux chirurgiens. Ceux-ci reconnurent : « l'omoplat du côté sinistre (gauche), le fémur d'une cuisse, un mandibule inférieur, un os occipital, le tibia ou agitoire d'un bras, un autre humérus, tibia ou agitoire, une des vertèbres du dos, un cubitus du bras, un morceau de radius ou cubitus, un autre cubitus ou faucille, l'apophize de l'omoplat, une des vrayes costes entière et une autre rompue, et un autre os rompu du tibia. » Dans la même châsse sur laquelle se prêtaient les serments solennels étaient les *Trois Gouttes de Sang* et leurs nappes (1). Le 15 décembre de cette même année 1687, la nouvelle châsse faite du métal de l'ancienne fut inaugurée et prit place toujours sur la même colonne.

En 1793, avec toute l'argenterie de la cathédrale elle fut confisquée et transportée à la *Monnaie,* ce gouffre sans fond où devaient tomber tant de merveilles artistiques et d'où ne devait sortir que la banqueroute. Les reliques furent recueillies par le menuisier Daniel Sergent, car cet homme si respectable et digne de foi l'a attesté lui-même dans un écrit que conserve religieusement sa famille : « J'ai eu le bonheur de sauver les reliques précieuses qui étaient à Saint-Corentin, la nappe des Trois Gouttes de Sang, les Reliques de saint Ronan, évêque, la tête de saint Magloire... » De ces reliques de saint Ronan il reste une parcelle ; le trésor que Daniel Sergent avait sauvé au péril de sa vie n'a pas su intéresser ceux qui auraient pu si facilement les remettre en honneur. Certes, au sortir des mauvais jours de la Terreur on ne pouvait demander aux évêques et aux prêtres de donner des reliquaires précieux aux restes des saints ; à peine pouvaient-ils avoir les vases sacrés indispensables pour les saints mystères ; toujours est-il qu'ils

(1) Les *Trois Gouttes de Sang* vénérées à la cathédrale de Quimper ont coulé des pieds d'un crucifix sur les nappes et le corporal d'un autel, au moment où un dépositaire infidèle prêtait un faux serment. Le Sang, les nappes et la tête du Crucifix miraculeux sont toujours vénérés dans la cathédrale.

auraient pu se soucier davantage de la conservation d'aussi précieux trésors; pour expliquer les négligences de cette époque on ne saurait trop répéter que les influences du jansénisme, subies par les meilleurs esprits, avaient diminué la vénération pour les saints et leurs reliques. Je crois pouvoir dire qu'à un certain moment, probablement en 1841, les reliques de saint Ronan abandonnées, ne pouvant plus être distinguées d'autres ossements recueillis en diverses parties de la cathédrale, furent mêlés à ceux-ci, ensevelis pêle-mêle dans un enfeu de la chapelle absidale consacrée à Notre-Dame de la Victoire où, avec leurs enveloppes de soie et quelques débris de cachets oblitérés, elles ont reparu un instant lors de la dernière restauration de cette même chapelle (1884).

GWERZ DE SAINT RONAN

ANS le *Barzaz-Breiz* ou chants populaires de la Bretagne, recueillis, traduits et annotés par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut.

BUHEZ SANT RONAN

IES KERNE.

Ann otrou Ronan benniget
Enez Iverni a oa ganet,
Bro-zaoz, enn tu-all d'ar mor glaz,
Demeuz a bentiein vraz.

Eur wech ma oa enn he beden,
En doa gwelet eur sklerijen
Hag eunn el kaer gwisket e gwenn,
A gomzaz out-han evelhenn :

— Ronan, Ronan, kerz alese;
Gourc'hemennet eo gand Doue,
Evit savetei da ene,
Mont da chom e douar Kerne.

Ronan oud ann el a zentaz,
Ha da chom e Breiz e tenaz,
Kent e traon Leon, ha goude,
E Koat Nevet, e bro Kerne.

Daou pe dri bloa oa pe ouspenn,
M'oa eno ober pinijen,
Pa oa eur pardae toull he zor,
War he zaoulin, dirag ar mor;

Ken a lammaz eur bleiz er c'hoad,
Adreuz enn he veg eunn danvad;
Ha war he lerc'h eunn den, timad,
Hag a oele, gand kalonad;

Ha Ronan gant true out han,
A bedaz Doue evit-han :
— Otrou Doue, ha me ho ped;
Grit na vo ann danvad taget! —

VIE DE SAINT RONAN.

DIALECTE DE CORNOUAILLE.

Le bienheureux seigneur Ronan reçut le jour dans l'île d'Irlande, au pays des Saxons, au delà de la mer bleue, de chefs de famille puissants.

Un jour qu'il était en prières, il vit une clarté et un bel ange vêtu de blanc, qui lui parla ainsi :

— Ronan, Ronan, quitte ce lieu; Dieu t'ordonne, pour sauver ton âme, d'aller habiter dans la terre de Cornouaille. —

Ronan obéit à l'ange, et vint demeurer en Bretagne, non loin du rivage, d'abord dans une vallée de Léon, puis dans la Forêt Sacrée du pays de Cornouaille.

Il y avait deux ou trois ans ou davantage qu'il faisait en ces lieux pénitence, lorsque, étant un soir sur le seuil de sa porte, à deux genoux devant la mer,

Un loup bondit dans la forêt, avec un mouton en travers dans la gueule, et à sa poursuite, un homme haletant et pleurant de douleur.

Ronan eut pitié de cet homme et pria Dieu pour lui :

— Seigneur Dieu, je vous prie, faites que le mouton ne soit pas étranglé! —

Ne oa ked he beden laret,
Pa oa ann danvad digaset,
Heb droug e-bed, war dreuz, ann nour,
Dirag Ronan hag ann oac'h paour

Ac'hano da zont ann den kez,
Deue d'he welet aliez;
Gant plijadur braz e teue
Evit klevet komzou Doue.

Hogen eur c'hreg a oa gant-han,
Hag hi gwall-bez, hanvet Keban,
Hag hi a zeuaz d'argarzi,
Ronan enn abeg d'he hini.

Eunn deiz a oa bet d'he gaouet
Ha trouz d'ean hi devoa gret :
— Chalmet hoc'h euz tud ma zi-me,
Ma goaz kouls ha ma bugale.

Ne reont med ho tarempred holl,
Ha ma danvez a ia da goll.
Ma na zentet ouz-in muioc'h,
Kaer po chilpat, me rei gen-hoc'h! —

Enn he fenn e lakaz neuze,
Da c'hoana den santel Doue.
Hag hi mont da gaout ar Roue,
Gradlon, enn-tu-all d'ar mene :

— Otrou Roue, ha me ho ped;
Ma flac'hik-me zo bet taget :
Ronan Koad Neved deuz her gret;
O vont da vleiz meuz hen gwelet —

Evel ma oa bet tamallet
Ronan da Gemper oa kaset,
Ha tolet ebarz eur c'hao don,
Aberz otrou roue Gradlon.

Mez ac'hane pa oa tennet,
Dioc'h eur wezen e oe staget,
Ha daou gi gwez ha diboellet
War-n-ezhan timad oa losket.

Hag hen heb man na kaout aon,
A reaz eur groaz war he galon ;
Ken a dec'haz ar chas raktal
Evel dioc'h ann tan, oc'h harzal.

Gradlon pa welaz kement se,
A lavaraz d'ann den Doue :
— Na petra vad a rinne-me d'hoc'h
P'e ma Doue enn tu gen-hoc'h?

Sa prière n'était pas finie, que le mouton avait été déposé, sans aucun mal, sur le seuil de la porte, aux pieds de Ronan et du pauvre propriétaire.

Depuis ce jour, le cher homme venait souvent le voir : il venait avec grand plaisir l'entendre parler de Dieu.

Mais il avait une épouse, une méchante femme, nommée Kéban, qui prit en haine Ronan, au sujet de son mari.

Un jour elle vint le trouver, et l'accabla d'injures :

— Vous avez ensorcelé les gens de ma maison, mon mari aussi bien que mes enfants :

Ils ne font tous que vous rendre visite, et mon ménage en souffre. Si vous ne faites pas plus attention à mes paroles, vous aurez beau japper, je vous châtierai! —

Alors elle forma le projet d'opprimer le saint homme de Dieu, et elle alla trouver le roi Gradlon, de l'autre côté de la montagne :

— Seigneur roi, je viens vous demander justice : ma petite fille a été étranglée; c'est Ronan qui en a fait le coup, dans la Forêt Sacrée; je l'ai vu se changer en loup. —

Sur cette accusation, Ronan fut conduit à la ville de Quimper, et jeté dans un cachot profond, par ordre du seigneur roi Gradlon.

On le tira de là, on l'attacha à un arbre, et on lâcha sur lui deux chiens sauvages affamés.

Sans s'émouvoir et sans avoir peur, il fit un signe de croix sur son cœur, et les chiens reculèrent tout d'un coup, en hurlant lamentablement, comme s'ils eussent mis le pied dans le feu.

Quand Gradlon vit cela, il dit à l'homme de Dieu :

— Que voulez-vous que je vous donne, puisque Dieu est avec vous?

— Netra vad me na c'houlennan,
Nemed true d'ar c'hreg Keban ;
He bugelik ne ket maro,
Gant-hi enn arc'h oe klozet beo. —

— Je ne vous demande rien que la grâce de la femme Kéban ; son petit enfant n'était pas mort, elle l'avait enfermé tout vivant dans un coffre. —

Ann arc'h a oa bet digaset,
Ar bugel enn hi oe kavet,
Hag hen war he goste maro ;
Ha sant Ronan he lakaz beo.

On apporta le coffre, et on y trouva l'enfant : il était couché sur le côté, et était mort : saint Ronan le ressuscita.

Ann otrou Gradlon hag he dud,
Souezet-braz gand ar burzud,
N'em strinkaz dirak sant Ronan,
O c'houlenn trugarez out-han.

Le seigneur Gradlon et ses gens, stupéfaits de ce miracle, se jetèrent aux genoux de saint Ronan pour lui demander pardon.

Hag hen e mez, d'ar c'hoad endro,
Da chom di beteg he varo ;
Eno oc'h ober pinijen
Eur men kaled dindan he benn ;

Et il revint à la forêt, et y resta jusqu'à sa mort, faisant pénitence, une pierre dure pour oreiller ;

Gant-han krogen eunn ounnar vriz,
Eur skoultrik gweet da c'houriz,
Ha da eva dour ar poull du,
Ha bara poazet el ludu.

Pour vêtement, la peau d'une génisse tachetée, une branche tordue pour ceinture, pour boisson, l'eau noire de la mare ; pour nourriture, du pain cuit sous la cendre.

Pa zeuaz he dremen divea,
Pa eaz kuit deuz ar bed-ma,
Daou ejen gwez kaen dioc'h ar-charr,
Tri eskob d'he gas d'ann douar.

Lorsque sa dernière heure fut venue, et qu'il eut quitté ce monde, deux buffles blancs sauvages furent attelés à une charrette, et trois évêques menèrent le deuil ;

Hag hi digouezet gand ar ster,
Ha kaout Keban diskabel-kaer,
Oc'h ober liziou d'ar gwener,
Daoust da wad Jezuz, hor Salver ;

Arrivés sur le bord d'un lavoir, ils trouvèrent Kéban, décoiffée, qui faisait la buée le vendredi, sans égard pour le sang de Jésus, notre Sauveur.

Hag hi sevel he golvaz prenn,
Ha darc'ha gant korn eunn ejenn,
Ken a zilammaz gwall-spontet,
He gorn gand ann toll diframmet.

Et elle de lever son battoir, et d'en frapper un des buffles à la corne, si bien que le buffle bondit épouvanté, et eut la corne arrachée du coup.

— Ke, map-gaign, ke d'az toull endro !
Ke da vreina gand chas maro !
Ne vei ket kavet brema mui
Oc'h ober goab ac'hanomp-ni. —

— Retourne, charogne, retourne à ton trou ! va pourrir avec les chiens morts ! on ne te verra plus, à cette heure, te moquer de nous. —

N'oa ked he genou peur-sarret,
Pa oa gand ann douar lonket
Etouez moged ha flammou-tan,
E lec'h ma c'helver *Bez-Keban.*

Elle avait encore la bouche ouverte, que la terre l'engloutit parmi des flammes et de la fumée, au lieu qu'on nomme *la tombe de Kéban* (1).

(1) *Keban* insulta les restes de saint Ronan et frappa le bœuf au village de *Guer-Nevez* qu'elle habitait ; elle suivit le convoi, continuant d'outrager son ennemi mort ; à *Plaç-ar c'horn* la corne cassée se détacha et tomba sur le sol ; *Keban* continua sa course jusqu'à l'endroit qui prit son nom *Bez-Keban ;* on y a érigé une croix que l'on ne salue point au passage.

Mont a eure ato ar c'harr,
O kas sant Ronan d'an douar;
Pa chomaz sonn ann daou ejen,
Heb kerzet mui na rog na dren.

Eno e oe laket ar sant,
Evel ma kreder oa he c'hoant;
E penn-ann-nec'h euz ar c'hoad glaz,
Eeunn-hag-eeunn dirag ar mor-braz.

Le convoi poursuivait sa marche, lorsque les deux buffles s'arrêtèrent tout court, sans vouloir avancer ni reculer.

C'est là qu'on enterra le saint — c'était sans doute sa volonté — là, dans le bois vert, au sommet de la montagne, face à face avec la grande mer.

ÉGLISE DE LOCRONAN ET TOMBEAU DE SAINT RONAN (J.-M. A.).

C'est là, sur le versant de la montagne dominant le bassin de Plonévez-Porzay et la baie de Douarnenez, que saint Ronan fit autrefois son ermitage, et après qu'il eût passé les dernières années de sa vie à Hillion, dans le pays de Saint-Brieuc, c'est là que son corps fut ramené d'une façon providentielle, pour être enseveli dans son oratoire qui a conservé depuis le nom de *Pénity* ou maison de pénitence.

Sans doute cet oratoire primitif a dû être promptement remplacé par un édifice plus vaste et plus digne; puis au XIe siècle le duc Alain Canihart, en reconnaissance d'une victoire remportée dans le voisinage et par l'intercession du saint pontife Ronan, reconstruisit son église et la dota de nouvelles possessions et de nouveaux privilèges.

Des constructions romanes d'Alain Canihart il ne reste rien. La grande et belle église que nous admirons maintenant est tout entière du style gothique flamboyant, et nous devons l'attribuer aux dernières années du XVe siècle et aux premières du XVIe, puisque les travaux ont été menés par Guillaume Le Goaraguer, qui s'occupait en même temps de la construction des voûtes dans la nef et le transept de la cathédrale de Quimper, de 1477 à 1514.

L'église de Locronan est comme une petite cathédrale, et certaines villes épiscopales seraient fières de posséder un édifice si noble et si beau. Voyez-la avec sa grosse tour carrée, autrefois surmontée d'une flèche et dominant de sa masse la vieille ville bien déchue de son ancienne richesse, mais toujours intéressante et pittoresque. Cette grosse tour est en arrière du grand porche d'entrée qui s'ouvre sur la place par une large arcade et donne accès dans l'église par une double porte à plein-cintre. Des simulacres de niches ou plutôt des arcatures tapissent les parois latérales.

En remontant un peu vers le haut de la place on se trouve en face d'un second porche ou du moins d'une porte monumentale et très ornementée qui forme l'entrée du *pénity* ou chapelle du tombeau de saint Ronan. Contournons cette chapelle et faisons le tour de toute l'église; remarquons d'abord le joli clocher élégant du pénity, les fenêtres à meneaux flamboyants, les contreforts surmontés de pinacles, les galeries qui longent le bas des toitures, le clocher central, la belle disposition de l'abside droite avec la maîtresse-vitre à six baies; puis sur le côté nord on pourra encore observer une ingénieuse petite fenêtre éclairant la sacristie haute, et un petit porche très original dont la porte centrale est accostée de deux fenêtres géminées.

En pénétrant à l'intérieur on trouve d'abord les deux grosses piles sur lesquelles porte le grand clocher; puis les trois travées de la nef divisées par des piliers ronds cantonnés de quatre colonnettes qui montent de fond sans chapiteaux pour aller former les nervures des archivoltes et des voûtes. A l'entrée du chœur sont deux grosses piles cylindriques dont l'une renferme un escalier à vis desservant les combles et les galeries extérieures; puis viennent trois autres travées composant le chœur. L'édifice entier a 36 mètres de longueur intérieure, sur 16 mètres de largeur.

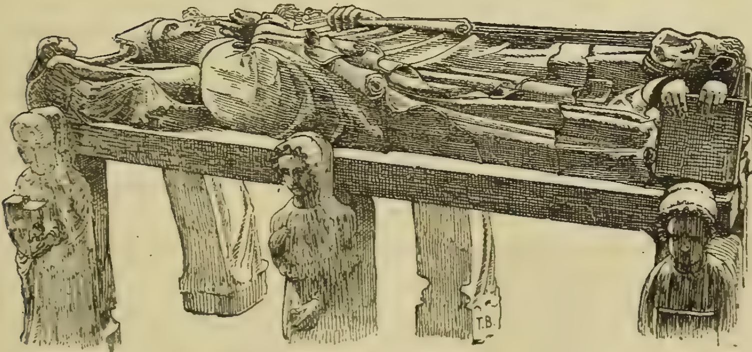
Les deux premières travées du bas-côté sud s'ouvrent sur la chapelle du pénity, longue de

16 mètres et large de 5^{m} 70. C'est dans cette chapelle que se trouve le tombeau de saint Ronan, et au-dessus de ce tombeau est un monument qui fut érigé soit par la duchesse Anne, vers 1505, soit vingt ans plus tard par sa fille Renée de France, qui devint duchesse d'Este et de Ferrare. Ce monument en pierre de Kersanton consiste en une table sur laquelle est couchée la statue du saint représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche, foulant aux pieds un animal monstrueux. La table est élevée de un mètre au-dessus du sol et supportée par six pilastres auxquels sont adossés des anges tenant des livres et des écussons.

Une des fenêtres de cette chapelle du pénity a conservé sa vieille verrière qui comprend les sujets suivants : 1° Notre-Seigneur en croix, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean ; 2° sainte Catherine, vierge et martyre ; 3° saint Paul, apôtre.

La maîtresse-vitre contient dix-huit scènes de la passion.

Comme statues remarquables dans l'église, il faut signaler celles de saint Ronan et de saint Corentin, des deux côtés du maître-autel, celle de saint Roch qui porte la date de 1509 et une grande statue en pierre de saint Michel tenant une balance pour peser les âmes. Il faut indiquer en outre l'autel du rosaire avec ses colonnes torses et la chaire à prêcher représentant en huit ou dix bas reliefs différents épisodes de la vie de saint Ronan. De plus, la cloche du Saint vénérée comme relique et composée de deux feuilles de laiton fixées l'une à l'autre par des rivets, de manière à former comme un cylindre aplati dont le plus grand diamètre est de 0^{m} 15 et la hauteur 0^{m} 20. Cette cloche vénérable est portée en procession à la grande et à la petite *Troménie,* selon les prescriptions d'un rituel très ancien que l'on suit rigoureusement depuis plusieurs siècles.



LE TOMBEAU DE SAINT RONAN.

LA VIE DE SAINT GURVAL,

Confesseur, Evesque d'Aleth, à present dit Saint-Malo, le 6. de Juin.

AINT GURVAL, successeur de saint Malo à l'Evesché d'Aleth, nasquit en la grande Bretagne & fut Condisciple dudit saint Malo en l'Ecolle de l'Abbé saint Brandan (1), sous la maistrise & disciple duquel il fit un grand avancement, non moins en l'etude de la vertu que des bonnes lettres. Tout petit qu'il estoit, il sembla presager qu'il seroit un jour grand Predicateur de la parole de Dieu, car, à certaine heure du jour, il assembloit ses Condisciples en la Classe &, montant en Chaire, les preschoit, avec tant de ferveur, zele & capacité, qu'encore que cette action semblast puerile, Dieu opera par son moyen, & plusieurs de ses Condisciples furent, par ses exhortations, invitez à quitter le monde & se resoudre à vivre dans quelque Monastere. C'estoit chose merveilleuse de voir les rigueurs & aspretez dont il mattoit son corps en cet âge tendre & delicat ; car, encore qu'il fust pensionnaire seculier dans le Monastere, il assistoit aux veilles nocturnes, à l'Oraison & autres exercices Claustraux & observoit ponctuellement les jeusnes de l'Ordre, encore que le R. P. Abbé, à cause de son bas âge, l'en reprit aucune fois.

II. Ses Pere & Mere estans morts, ses autres parens le retirerent de ce Monastere, &, le 15. an de son âge, lui délaisserent le maniement de son bien, lequel il vendit, distribua une grosse somme d'argent aux pauvres & apporta le reste au Monastere de saint Brandan, où il postula l'habit & le receut, au grand contentement du saint Abbé & de ses Religieux, nommément de saint Malo ; lequel, peu de temps aprés, par permission de son Abbé, se retira en solitude. Gurval, ayant parcouru le temps de sa Probation, fit profession, &, par Obedience de ses Superieurs, prit les Ordres successivement & chanta Messe ; & vivoit en son Monastere avec un si rare exemple de sainteté, que saint Brandan estant démis du gouvernement de son Monastere, tous unanimément éleurent saint Gurval pour Abbé ; &, sans avoir égard à ses excuses, le firent benir par l'Evesque Diocesain, au grand contentement de saint Brandan, qui remercia affectueusement Nostre Seigneur du choix qu'avoient fait ses Religieux d'un si digne Pasteur.

III. En cette Prélature, il fist paroistre les Graces que Dieu avoit versé dans son ame, il estoit doüé d'une singuliere prudence pour gouverner ses Religieux ; chery des bons, redouté des méchans, aymé d'un châcun ; mais encore plus de Dieu, lequel, ne voulant permettre que le flambeau allumé demeurast si long-temps caché sous le muids, le voulut élever sur le chandelier pour illuminer son Eglise. Car saint Malo, estant allé à Xaintes devers son amy saint Leonce, Evesque de ladite Ville, y tomba en une forte maladie, de laquelle il mourut peu aprés, &, voyant qu'il tiroit à sa fin, il commença à songer qui il pourroit proposer à son Chapitre qui pût occuper ce Siege, au contentement de son troupeau. Sur cette pensée, Dieu luy revela qu'il leur proposast saint Gurval, Abbé du Monastere de saint Brandan en l'Isle de Bretagne. Saint Malo en fut bien aise, &, ayant communiqué sa revelation à saint Leonce, écrivit à ses Chanoines & aux Habitans de la Cité d'Aleth, les exhortant d'élire pour son successeur l'Abbé Gurval, duquel il connoissoit la sainteté & la prudence, les asseurant que Dieu luy avoit revelé que telle estoit sa volonté.

(1) En Basse-Bretagne ce saint est plus connu sous son autre nom de saint *Brévalaire;* dans les litanies de saint Vougay, il est invoqué sous le nom de *saint BranguaIadre.* — A.-M. T.

IV. Ces Lettres furent suivies bien-tost des nouvelles de la mort de saint Malo, duquel les obseques ayans esté celebrées en sa Cathedrale, on proceda à l'élection d'un nouveau Pasteur, qui fut nostre saint Gurval, lequel fut unanimément éleu & déclaré Evesque d'Aleth & où, par mesme, furent deputez deux d'entr'eux, lesquels monterent sur mer au Havre d'Aleth (c'est à present le Port de *Solidor*, prés Saint Malo), passerent en la grande Bretagne & allerent trouver le Saint en son Monastere, auquel ils firent sçavoir le sujet de leur venuë, le supliant de donner ordre au plûtost à son voyage. L'humble serviteur de Jesus-Christ fut bien étonné de cette nouvelle & tascha, de tout son pouvoir, à rejetter loin de soy cette dignité, de laquelle il se reputoit du tout indigne ; mais les Deputez le presserent tant, sur tout la lettre de saint Malo, qu'ils luy firent voir, qu'enfin il se rendit ; &, ayant fait élire un autre Abbé en sa place & donné bon ordre aux affaires de son Monastere, prit quelques-uns de ses Religieux & monta en Mer avec eux & les Députez, &, par un bon vent de Nord-ouëst, vint descendre au mesme port & Havre d'Aleth.

V. Le Clergé & peuple de la Cité, ayans eu avis de son arrivée, sortirent hors la ville, luy vinrent au devant & l'amenerent dans son Eglise, où, quelques jours aprés, il fut solemnellement sacré, du consentement de saint Magloire, deuxiéme Archevesque de Dol, Metropolitain de Bretagne, & des autres cinq Evesques ses Suffragans. Il visitoit souvent son Diocese ; y établit l'Ordre & Police Ecclesiastiques, retranchant les abus qui s'y estoient glissez pendant l'absence de saint Malo ; édifia plusieurs Eglises, Oratoires & Chappelles, faisant le devoir d'un bon & vigilant Pasteur l'espace de seize mois ; lesquels expirez, il se démit de son Evesché, en presence du Clergé et du peuple, & le resigna à l'Archidiacre *Coalphint* ou *Colaphin*, &, ayant pris congé de ses Chanoines & Citoyens, prit quelque nombre de vertueux Prestres, lesquels, quittans leurs benefices & patrimoines pour l'Amour de Jesus-Christ, le suivirent jusques à un Monastere que saint Malo avoit basty en un endroit de son Diocese, nommé *Arguern* (1) (c'est le Bourg qu'a present on apelle par corruption *Guer*), où il estoit si souvent visité du Peuple, que, ne pouvant suporter l'affluence du monde qui interrompoit ses saints Exercices, il se retira en une Forest voisine, où il trouva une caverne, en laquelle il se logea avec trois de ses Prestres, y vescut quelques années en une admirable Sainteté, jusqu'à ce que Dieu le voulut recompenser & permit qu'il tombast malade ; &, lors, il se fit porter au Monastere de *Guern*, où ayant reçu ses Sacremens, consolé & donné sa Benediction à ses Chers Confreres, il rendit l'esprit, le 6. de Juin, environ l'an 623. Le Clergé & le Peuple d'Aleth voulurent avoir son Corps pour porter & enterrer en sa Cathedrale ; mais les Religieux de son Monastere l'obtinrent & l'inhumerent dessous le grand Autel de leur Eglise, où Dieu, par ses merites, a operé une infinité de Miracles.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *du Diocese de Saint Malo et d'un vieil Legendaire MSS. contenant la Vie de Saint Malo ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Saint Malo ; Jean Chenu, en son Histoire Chronol. des Evesques de France, en ceux de Saint Malo ; d'Argentré et Du Pas, és Evesques de S. Malo.*

ANNOTATIONS.

SAINT GURVAL ET SAINT GUDWAL OU GOUAL (A.-M. T.).

Sous ces deux noms faut-il voir un seul ou bien deux personnages ? M. de la Borderie répondra pour nous à cette question : « J'ai peine à admettre cette identité : 1° parce qu'il me semble difficile, phonétiquement, de réduire le nom de *Gurval* à *Gudwal* ou à *Goual* ;

(1) In agro Guernio.

2° parce que la légende, tout en disant que Goual fut évêque peu de temps, ne fait aucune allusion ni à Aleth, ni à Guer, ce qui pour Aleth surtout serait bien étonnant s'il y avait exercé les fonctions épiscopales. » Sur saint Gurval notre historien dit : « Une tradition qui paraît ancienne et dont l'existence est constatée par les bréviaires bretons imprimés au XVIe siècle, donne à saint Malo pour successeur comme évêque-abbé saint Gurval, qui après avoir siégé pendant un an et quelques mois aurait passé à son archidiacre Coalfinit le fardeau de l'épiscopat, se serait enfui avec quelques prêtres dans une solitude de la forêt de Brécilien, là où s'élève aujourd'hui la petite ville de Guer, et y aurait fondé un petit *lann,* pour mener dans une caverne une vie solitaire. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable. Ce qui est inadmissible, ce sont les leçons de la fête de saint Gurval fabriquées au XVIIe siècle pour le bréviaire de Saint-Malo, d'après lesquelles on serait allé, à la mort de Malo et sur sa désignation, chercher en Grande-Bretagne ce successeur qui, pour comble d'invraisemblance, aurait été (bien jadis !) son condisciple sous saint Brandan. »

C'est probablement d'après ce bréviaire qu'Albert Le Grand a reproduit le récit qu'on a lu.

Parlant ensuite de saint Gudwal ou Goual, lui aussi évêque démissionnaire, M. de la Borderie établit, d'après une étude de M. Ch. de Keranflec'h archéologue fort érudit, que ce bienheureux né probablement en Armorique s'établit d'abord avec quelques moines ou prêtres sur la rivière d'Etel, dans une île qui de son nom s'appelle aujourd'hui Locoal et jusqu'à lui s'appelait *Plecit,* puis quand sa communauté fut devenue très importante, il prit sept de ses disciples et se fixa avec eux à quatre lieues plus au nord, dans la lande de Lanvaux, sur la lisière de la forêt actuelle de Camors. C'est là qu'après avoir vu se ranger autour de lui près de deux cents religieux, il mourut dans une grotte qui lui servait de cellule. Sa mère et ses sœurs réclamèrent son corps, mais il fut rapporté à son premier monastère, appelé depuis Locoal-des-Bois ou Locoal-Camors, ou le Vieux-Locoal. Un hagiographe flamand du XIIIe siècle a confondu dans la vie de ce saint la Grande et la Petite-Bretagne, la Cornouaille insulaire et la Cornouaille continentale ; M. de la Borderie établit que saint Gudwal appartient à l'Armorique et il termine en disant : « Notre Bretagne ne manque certes pas de saints ; elle n'en aura jamais trop, jamais assez : c'est pourquoi nous tenons à faire rentrer celui-ci dans le paradis brito-armoricain. »

M. de Keranflec'h et M. Le Mené chanoine, historiographe du diocèse de Vannes, identifient saint Gurval et saint Goal.

En 1872 M. Rosensweig, archéologue bien connu, a étudié les restes de l'ermitage de saint Gurval près de Guer, dans un village qui s'appelle encore la Grande-Abbaye. On y trouve un édifice dont les ouvertures en plein cintre révèlent l'âge respectable ; au-dessus se voit la chambre dite de saint Gurval, munie, au levant, d'une fenêtre également en plein cintre, formée de pierres plates grossièrement taillées ; à côté s'ouvre une cheminée, dans le fond de laquelle s'étalent horizontalement trois assises de construction en feuilles de fougère ou arêtes de poisson, faites de briques peu épaisses et séparées entre elles par des cordons de briques semblables. Cela indique l'art romain en décadence ou le roman primitif.

M. Le Mené, à qui j'emprunte ces détails, ajoute que « les reliques de Gudual (comme il l'appelle) enlevées de Locoal, y revinrent après de longues pérégrinations et s'y trouvent encore en grande partie. Voici leurs principales étapes : au moment des invasions normandes, les moines de Locoal emportèrent les restes de leur saint fondateur (et ils furent en cela bien inspirés, car leur abbaye allait être détruite). Remontant la Loire, ils s'arrêtèrent d'abord à Pithiviers, où ils laissèrent un de ses os (le saint continue d'être honoré en ce pays sous le nom de saint Gau) ; ils passèrent à Yèvre le Châtel, en Gâtinois, où se vénéra longtemps son cercueil, et allèrent jusqu'à Montreuil-sur-Mer. C'est de là que, vers 959, le corps de saint Gudwal fut transféré à Gand en Belgique, sur la demande d'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, et déposé dans l'église de l'abbaye bénédictine de Blandin. » C'est sans doute de ce monastère que sont revenues toutes les reliques du saint possédées dans la suite par notre pays. L'église de Locoal avait gardé son tombeau, et

en 1666 on le couvrit d'un monument en pierre portant en relief la statue du saint. Les reliques ont pu être soustraites aux profanations des terroristes et sont toujours vénérées.

LA VIE DE SAINT MERIADEC,

Confesseur, Evesque de Vennes, le septième de Juin.



SAINT MERIADEC, natif de la Bretagne Armorique, de la race Royale de Conan Meriadec, premier Roy Catholique dudit pays, nasquit environ l'an de grace 758 (1). Ses parens le voulans avancer, le firent, de bonne heure, étudier & instruire és bonnes lettres & sciences; &, aussi-tost qu'il fut sorty des écolles, l'envoyerent à la Cour du Roy de Bretagne. Meriadec, pour ne contrister ses parens, entra en icelle, & y demeura cinq ans entiers, vivant parmy les autres Courtisans sans se soüiller des vices ordinaires de la Cour, comme la Salamandre dans le feu sans se brûler. Il estoit devot envers Dieu, lequel il servoit fidellement; entendoit tous les jours la Messe; recitoit ses prieres à genoux; portoit un grand respect aux Eglises & Ecclesiastiques; frequentoit les Sacremens & Prédications, &, rendant à Cesar ce qui appartenoit à Cesar, estoit si courtois & affable, qu'il estoit aimé & chery de tous & mesme des plus débauchez & vicieux, qui faisoient estat de sa vertu.

II. Ayant passé cinq ans à la Cour du Roy, il prit congé de Sa Majesté, laquelle regretta extremément la perte qu'elle faisoit d'un tel Homme & le recompensa liberalement du service qu'il luy avoit rendu. Estant de retour chez son pere, on parla de le marier avantageusement; mais le saint jeune homme n'y voulut consentir, déclarant à ses parens qu'il seroit d'Eglise, les priant affectueusement de ne plus luy parler de Mariage. Cette resolution de Meriadec fut de dure digestion à son pere, lequel tâcha, par toute sorte de voyes, de l'en dissuader; mais, voyant qu'il n'y gagnoit rien, il le fit vêtir de long, &, en peu de temps, luy obtint tant de Benefices, que c'estoit le plus riche Ecclesiastique de Bretagne. Il receut tous les Ordres par les mains de l'Evesque de Vennes, saint Hincweten, jusqu'à la Prestrise inclusivement. Ayant chanté Messe, il jugea que cette dignité requeroit de luy un genre de vie tout autre que celuy qu'il avoit mené par le passé; &, dés lors, se resolut de se retirer en quelque lieu solitaire, pour y vivre le reste de ses jours, au service de Dieu.

III. Ses parens, ayans eu avis de son intention, tâcherent à l'en divertir & y employerent le credit & sollicitation du Seigneur de Rohan, son premier parent, & mesme celuy du Roy & des principaux de sa Cour; mais l'Amour de Dieu l'avoit tellement prévenu, qu'il fut insensible à toutes leurs persuasions. Il se demit de tous ses Benefices entre les mains de l'Evesque de Vennes, son Prélat, & vendit son patrimoine dont il distribua l'argent aux pauvres; puis, ayant receu la Benediction de l'Evesque & pris congé de ses parens, il se retira en un lieu fort écarté & solitaire, au vicomté de

(1) M. Le Mené établit fort bien, d'après le *Propre* de Vannes de 1757, que saint Mériadec naquit vers le commencement du VII[e] siècle. Bien plus encore qu'Albert Le Grand, dom Lobineau s'est trompé sur son époque, puisqu'il le fait mourir en 1302.

On dit assez généralement dans le diocèse de Vannes que la première chapelle de Sainte-Anne au champ du Bocenno serait due à saint Mériadec ou du moins remonterait à son épiscopat, ainsi que la statue miraculeuse de la sainte, découverte par Yves Nicolazic. — A.-M. T.

Rohan, non loin de la Ville de *Pontivy*, où, à present, y a une devote Chapelle de son nom. En ce lieu, il fit bastir une petite Chapelle, &, tout auprés, une Cellule, en laquelle il s'enferma avec un simple Clerc, qui luy répondoit la Messe & luy administroit ses necessitez. Il estoit simplement vêtu; vivoit fort sobrement; passoit son temps à prier, lire la sainte Ecriture, ou donner conseil à ceux qui le venoient consulter des affaires de leur salut. Entre ses austeritez & macerations, il avoit de coustume de fléchir les genoux mille fois le jour & autant de nuit pour adorer Dieu. Sa sainteté estoit si connuë par toute la Bretagne, que, de toutes parts, le peuple se rendoit en son Hermitage pour participer aux graces & faveurs que Dieu luy départoit par ses merites.

IV. Le Vicomte de Rohan, son proche parent, l'etant allé une fois voir, saint Meriadec se plaignit à luy du dommage que les Paroisses circonvoisines recevoient journellement de certains volleurs, qui, sortans de quelques cavernes de la prochaine forest, se ruëoient à l'improviste sur le plat pays & commettoient de grands excez & brigandages sur le pauvre peuple, qui en estoit extrémement grevé, l'exhortant à donner ordre de faire Justice de ces volleurs & en nettoyer le pays. Le Vicomte luy repondit qu'il l'eût bien desiré, mais qu'il ne le pouvoit aisément faire. Alors le Bien-heureux saint Meriadec luy repartit : « Mon cousin, octroyez-moi trois Foires franches pour la Paroisse de » *Noyal;* l'une devant les Nones de Juillet (qui est le sixiéme du mois); l'autre le » sixiéme des Ides de Septembre (c'est le huitiéme du mois); la troisiéme le premier » jour d'Octobre, & je les exermineray en telle sorte, que jamais plus le pays n'en sera » incommodé. » Le Vicomte luy accorda sa demande, &, en peu de jours, le Saint accomplit sa promesse, &, par ses prieres, délivra le pays des raffles de ces brigands; ce que voyant ledit Seigneur de Rohan, il rendit graces à Dieu & à saint Meriadec & octroya les trois susdites Foires, qu'il fit confirmer par le Roy & publier par toute la Bretagne.

V. Ce pendant que S. Meriadec ravissoit toute la Bretagne en admiration de sa Sainteté, saint Hincweten, Evesque de Vennes, vint à mourir; duquel les obseques faites, le Clergé & Peuple s'assemblerent pour faire élection d'un Pasteur digne de posseder ce Siege & convinrent unanimément en nostre saint Meriadec, lequel fut éleu & declaré Evesque de Vennes, & députerent quatre Chanoines pour l'aller trouver & luy faire sçavoir l'élection qu'ils avoient faite de luy, les chargeans expressément, que, sans avoir egard à ses excuses, ils l'amenassent en ville. Ils le furent trouver en son Hermitage & luy firent sçavoir leur commission, dont il fut bien étonné, se voyant obligé de quitter sa chere solitude & s'en retourner de rechef, converser parmy les hommes, & ne vouloit condescendre à leur requeste, rejettant loin de soy la pesanteur d'un si lourd fardeau, trop disproportionné à ses foibles épaules. Les Commissaires, voyans que leurs prieres & persuasions ne servoient de rien, l'enleverent de force & l'emmenerent à Vennes, où tout le peuple le receut avec une joye extréme & ne bougea d'auprés de luy, de peur qu'il n'échapast, jusqu'au lendemain que tous les Evesques de Bretagne s'estans assemblez en l'Eglise Cathedrale de Vennes, il fut declaré Evesque de ladite Ville, &, peu aprés, fut Sacré en l'Eglise de saint Samson à Dol, par l'Archevesque dudit lieu, Metropolitain de Bretagne, & vescut quelques années en cette Prélature, s'aquitant du devoir d'un bon Pasteur à l'endroit de ses Oüailles. Il estoit fort compassif & misericordieux, envers les pauvres affligez, rude & austere envers soy-mesme, doux & benin envers son prochain. Enfin, ayant gouverné son Eglise en grande Sainteté, il passa de ce sejour mortel à la gloire immortelle. Son saint Corps fut inhumé en sa Cathedrale, où Dieu a fait plusieurs Miracles par son intercession, comme aussi au lieu de son Hermitage. Il y a plusieurs Eglises en Bretagne dediées à saint Meriadec; entre les autres, la Chapelle du Chasteau de *Pontivy;* &, en la paroisse de *Plou'gaznou,* Diocese

de *Treguer,* y avoit anciennement une Chapelle de saint Meriadec, au lieu où à present, est la Chapelle de *saint Jean* dite du *Doigt, &* s'apelle le vallon où est située ladite Chapelle *Traoun-Meriadec,* c'est à dire, *le val de Meriadec.*

Cette Vie a esté par nous recueillie du Propre des Saints de Vennes et d'un vieil Legendaire manuscrit gardé en l'Eglise de S. Jean Traoun-Meriadec, (dite du Doigt) en la Paroisse de Plou'gaznou, Diocese de Treguer; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Vennes; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux de Vennes; et le R. P. Du Pas, en son rôlle des Evesques de Vennes, à la fin de l'Histoire Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne.*

ANNOTATIONS.

MONUMENTS DE SAINT MÉRIADEC (J.-M. A.).

Église de Stival.

Au § III de la vie de saint Mériadec il est dit qu'il se retira « en un lieu fort écarté et solitaire, au vicomté de Rohan, non loin de la ville de Pontivy. » C'est en effet à trois kilomètres à l'ouest de Pontivy qu'il fit son ermitage, au lieu où se trouve maintenant l'église paroissiale de Stival, sur le bord de la route de Séglien et de Cléguérec. L'église actuelle, bâtie en son honneur, est de style flamboyant et doit dater de la première moitié du XVIe siècle; elle se compose d'une nef, d'un transept et d'un chœur. A la base du clocher est percée une porte assez richement encadrée de guirlandes de feuillages; la tour carrée, en pierres de taille, est couronnée pour le moment d'une flèche en ardoises. Dans l'église on peut remarquer les deux autels du transept surmontés de retables à colonnes torses entourées de branches de vignes, et le maître-autel au-dessus duquel s'élève un baldaquin porté sur quatre colonnes corinthiennes.

Dans la nef sont quelques restes de vitraux; dans la fenêtre sud du chœur, un arbre de Jessé, et dans le transept midi, une représentation de la Passion en douze tableaux, au bas desquels on lit cette inscription : *En.lan.1552.fut.faict.cette.vitre.et.fut.l'ouvrier.Jehan.le Flamant.*

Presque au pied de la tour, du côté sud, est une pierre ou *lec'h* d'une hauteur de 1m 75, que l'on désigne sous le nom de *prie-Dieu* de saint Mériadec.

Fontaine. — A une centaine de mètres au sud du bourg, à droite de la route conduisant à Pontivy, se voit la fontaine du saint, protégée par une niche à ornements flamboyants, avec écusson portant les neuf mâcles de Rohan.

Cloche de saint Mériadec.

Dans la sacristie de l'église on conserve précieusement une cloche ancienne, qu'on dénomme dans le pays : *cloche ou bonnet de saint Mériadec.* Elle a la même forme et les mêmes dimensions que celle de Saint-Pol-de-Léon, c'est-à dire qu'elle figure un tronc de pyramide quadrangulaire à côtés inégaux, les grands bords inférieurs mesurant 0m 18, les petits côtés 0m 13; la hauteur jusqu'au cerveau 0m 20, et 0m 24 en comptant l'anse ou poignée qui est de la même coulée que l'ensemble. C'est encore la même forme que la cloche de saint Goulven qui est conservée à l'église de Goulien près de Pont-Croix, mais celle-ci ne mesure que 0m 12 de largeur sur 0m 145 de haut. La plus grande vénération s'attache à cette cloche de saint Mériadec; elle est gardée dans une petite armoire spéciale et enveloppée d'une sorte de robe ou pavillon en soie blanche. On lui attribue les mêmes vertus miraculeuses qu'à celles de saint Pol et de saint Goulven, pour

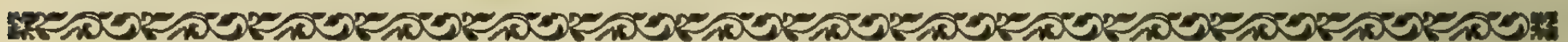
guérir les douleurs de tête et d'oreilles; comme elles, on l'impose aussi sur la tête et on la fait sonner; et c'est par milliers que les pèlerins viennent chaque année lui demander guérison et soulagement (Conf. Notice de M. l'abbé Euzenot, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* année 1883, page 271 et seq.).

Noyal-Pontivy.

Saint Mériadec est également honoré dans la belle église de Noyal-Pontivy. Cette église est particulièrement remarquable par son grand clocher qui domine au loin le pays, et par sa vaste fenêtre absidale dont la rose a absolument le même tracé que celle de l'église Saint-Jacques, au bourg de Saint-Léon, en Merléac, diocèse de Saint-Brieuc. Dans le cimetière de Noyal se trouve un vieux sarcophage en granit que les gens du pays désignent sous le nom de tombeau de saint Mériadec, mais cette désignation est erronée, car saint Mériadec est mort à Vannes et y a été inhumé (Conf. Notice de M. l'abbé Euzenot, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1881, p. 193).

Saint-Jean-du-Doigt.

Avant le transfert miraculeux du doigt de saint Jean-Baptiste et la construction de la magnifique église connue maintenant sous le nom de Saint-Jean-du-Doigt, il y avait à cette place une chapelle de saint Mériadec qui donnait son nom à ce joli vallon situé à un kilomètre du bourg de Plougasnou et s'appelait : *Traon-Mériadec.* Dans l'église de Saint-Jean on vénère encore une statue de saint Mériadec représenté en chape, mitre et crosse, et l'on conserve une portion de son crâne renfermée dans un reliquaire d'argent représentant un buste et une tête. Cette tête est coiffée d'une calotte qui s'ouvre à charnière et est garnie d'un cristal permettant de voir la relique vénérée. Le buste est revêtu d'une chape à orfrois brodés et à riche fermail, le tout repose sur un socle octogonal porté sur quatre petits lions. — Une fontaine voisine du bourg porte le nom de fontaine de saint Mériadec; elle est un peu ruinée, mais toujours en vénération.



LA VIE DE SAINT VOUGA, OU VIO,

Evesque et Confesseur, le quinziéme Juin.





Du temps que la grande Bretagne envoya en la Bretagne Armorique un essein de ses Saints Personnages, aucuns desquels remplirent les Sieges des Eveschez, autres peuplerent tout le Païs de saints Religieux, environ l'an de salut 518, sous le Pontificat du Pape saint Hormisda & l'Empire de Justin I. du nom, regnant en nostre Bretagne le Roy Hoël II. pour la haute, et en la basse Jugduval, alors refugié en France vers Childebert, vivoit en Hybernie un saint Personnage, nommé *Vouga,* lequel, pour sa probité & bonne vie, fut premierement fait Chanoine en l'Eglise d'Armacan (1), & enfin Canoniquement éleu Archevesque dudit lieu & Primat d'Hybernie. Mais, comme il avoit esté éleu à cette dignité contre son gré, il ne cessoit de suplier nostre Seigneur de le délivrer de ce pesant fardeau, afin que, retiré en quelque Monastere ou desert, il pût vaquer plus paisiblement à son service. Dieu

(1) D'Armagh, l'église même de saint Patrice et pour cela élevée à la dignité d'église primatiale d'Irlande.

exauça ses Oraisons & luy revela qu'il eust à se mettre sur Mer & passer l'Ocean, luy promettant de le guider en un lieu où il feroit beaucoup de fruit, & enfin trouveroit le repos & la solitude qu'il cherchoit. Ayant remercié Dieu de cette revelation, il sortit, une nuit, de son Palais Archiepiscopal & se rendit sur le bord de la Mer, où, ne trouvant aucun vaisseau ny passage, il fit un grand Miracle ; car, s'aprochant d'un grand Rocher qui estoit sur le bord de la Mer, il monta dessus ; puis, au Nom de celuy qui avoit dit que « *Celuy qui auroit la Foy comme un grain de Moustarde, commanderoit aux montagnes de se transporter de lieu en autre & aux arbres de se déraciner de terre & se transplanter en la Mer* (1), » luy commanda de quitter ce rivage & luy servir de Navire à passer où il plairoit à Dieu. Chose étrange ! qu'à ce commandement ce rocher se départit de son lieu, coula en la Mer &, cinglant legerément à l'Ocean, le rendit, en moins de vingt-quatre heures, au rivage de la Bretagne Armorique, dans le Havre de *Pen-Markh,* en Cornoüaille (2).

II. Ceux qui se pourmenoient sur le Port & les Mariniers des Navires qui estoient à l'ancre en la rade devant la Ville, voyans voguer, de loin, cette grosse masse, croyoient que ce fust quelque grand Navire, qui, ayant perdu ses mats par quelque tempeste, poussé des marées, arrivast à la coste ; mais, lorsqu'il entra dans le Havre, ils furent bien étonnez de voir que c'estoit un grand rocher, lequel servoit de Navire à un homme qui estoit monté sur sa croupe. Le bruit de cette merveille ayant esté épandu par tous les Villages circonvoisins, une grande multitude de Peuple s'amassa à *Pen-Markh,* pour voir ce saint Homme, lequel descendit de son rocher & sauta à terre, & incontinent ce Rocher se retira en mer &, à la veuë de tout le Peuple, reprit la route d'Hybernie d'où il estoit venu, à la reserve d'une piece qui est encore dans le Cimetiere de la Chapelle dediée à ce Saint en la Paroisse de *Treguenec,* à une lieuë de *Pen-Markh,* en laquelle piece de Rocher on voit l'empreinte de la Teste du Saint ; ce qui fait que les Pelerins qui visitent cette devote Chapelle, pour estre gueris de la fiévre, reposent leurs testes sur cette piece & emportent de l'eau où l'on a trempé la Relique du Saint, laquelle ils boivent ou apliquent sur le front des fébricitans ; est reconnuë souveraine pour une infinité d'experiences. Les Habitans & le Peuple de *Pen-Markh,* ayans veu ce grand Miracle, remercierent Dieu de leur avoir adressé ce saint Personnage, le recueillirent humainement & le logerent en leur Ville, où il Prescha souvent & fit de grandes merveilles, rendant la santé aux malades & gagnant beaucoup d'Ames à Jesus-Christ. Il bastit un petit Hermitage à demie lieuë hors la Ville, où il se retira pour servir Dieu plus librement ; mais l'affluence du Peuple qui le venoit trouver en ce lieu estoit si grande, qu'il se resolut de le quitter.

III. Une fois le Saint estant sorti de son Hermitage, trouva une femme insolente, laquelle, poussée du malin esprit, commença à luy chanter plusieurs injures, & se moquer de luy ; saint Vouga la reprit doucement, mais voyant qu'il n'y gagnoit rien, il la laissa & passa son chemin sans dire mot. Incontinent la miserable sentit la juste punition de son crime ; car elle fut saisie de trenchées & convulsions si violentes, qu'ayant vuidé tout ses boyaux & intestins, elle tomba morte sur la place. Saint Vouga, ayant veu cette punition, fit porter le corps à l'Eglise, & oubliant les injures qu'il avoit receuës de cette femme, mist les genoux en terre, &, les jouës baignées de larmes, supliant nostre Seigneur de permettre que l'Ame de cette miserable retournast en son corps, afin que, faisant penitence de son offense, elle ne perdit la vie de l'Ame avec celle du corps. Si-tost qu'il eut achevé sa priere, elle ressuscita, & se jetta à ses pieds, luy

(1) Math. ch. 17, v. 19 ; Luc, c. 17, v. 6. — A.

(2) Il y est honoré sous le nom de saint *Nonna* et il est patron de l'église de Tréoultré-Penmarc'h.

demanda pardon, & s'en retourna en sa maison, loüant Dieu qui se monstroit admirable en son serviteur saint Vouga.

IV. Le bruit de ce grand Miracle éclata incontinent par toute la Cornoüaille, de sorte que de toutes parts le monde accouroit à l'Hermitage du Saint, lequel, craignant que la frequentation des hommes ne le divertist de ses exercices ordinaires, se resolut d'executer ce que dés long-temps il avoit pour-pensé, & quitter ce lieu ; ce qu'il fit, &, passant le Golfe de Brest à *Lan-veok,* se rendit à Brest, où il ne se voulut pas arrester, mais passa par la ville de *Lesneven,* & s'en alla jetter en une épaisse Forest, où ayant édifié un petit Oratoire & une chambrette auprés, il s'associa quelques vertueux Personnages, avec lesquels il vescut en grande Sainteté, jusqu'à ce que Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, l'apella à soy le quinziéme Juin, environ l'an de salut 585. Ses Religieux l'ensevelirent sous le grand Autel de sa Chapelle, où Dieu opera depuis tant de merveilles par son intercession, que cette Forest ayant esté abbatuë, on y édifia une Eglise de son Nom, laquelle saint Tenenan, Evesque de Leon, erigea en Parochiale, où ses Ossemens, levez de terre, furent reveremment gardez, jusques à l'arrivée des Normands en Bretagne, qu'ils furent transportez hors le Païs, qui en fut ainsi privé. Son Missel se garde comme Relique en son Eglise, à l'attouchement duquel les fébricitans se trouvent soûlagez. Et une partie de ses Reliques est conservée en la Chapelle de saint Vio ou Vouga bastie en la palue & gréve de la grand'Mer Oceane, à une lieuë de *Pen-Markh*, en la Paroisse de *Treguenec,* Evesché de Cornoüaille, Chapelle fort hantée par les malades des fiévres, qui y recouvrent journellement guerison.

Cette Histoire a esté par nous recueillie d'une vieille Chronique de Bretagne, écrite à la main, et d'un vieil Legendaire, aussi manuscrit sur vellin, que j'ay veu en l'Abbaye de Saint Matthieu en bas Leon, et des recherches des Antiquitez des Eglises de Leon, par Messire Yves Le Grand, Chanoine de Leon, Recteur de Plou'neventer et Aumônier du Duc François II. Le vieil Legendaire Choral de l'Eglise Cathedrale de Leon et les memoires authentiques d'Armacan en Yrlande, à moy transmis par le R. F. Vincent du Val de Sainte Marie, de l'Ordre des Freres Prédicateurs, Vicaire Provincial d'Hybernie.

ANNOTATIONS.

LE MISSEL ET LES LITANIES DE SAINT VOUGAY (J.-M. A.).

DANS les dernières lignes de la vie de saint Vouga, Albert Le Grand écrit : « Son missel se garde comme Relique en son église, à l'attouchement duquel les fébricitans se trouvent soûlagez. » Le missel ou la portion de missel que l'on conserve et vénère dans l'église paroissiale de Saint-Vougay est un manuscrit du XIe siècle ; il n'est donc pas contemporain de notre saint et n'a pu lui appartenir : il n'en est pas moins un monument précieux qu'il est important de décrire ; pour cela il n'y a rien de mieux que de reproduire ce qu'en dit M. de la Villemarqué au *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1890, p. 20.

« Dans une excursion à Saint-Vougay, près Saint-Pol-de-Léon, l'Association Bretonne, réunie dans cette dernière localité pour son Congrès annuel de 1888, remarqua un ancien manuscrit qui attira l'attention de plusieurs membres de la compagnie et particulièrement du Directeur, M. Vincent de Kerdrel, de M. l'abbé Duchesne et de M. de la Borderie. M. l'abbé Duchesne le signala même à Mgr l'Evêque de Quimper, et Sa Grandeur chargea le savant ecclésiastique de le porter à Paris et de lui faire donner une reliure digne du manuscrit. Il était temps, car l'ouvrage était dans le plus déplorable état. Aujourd'hui il est renfermé dans un riche écrin, et M. l'abbé

Paul Peyron, secrétaire de l'évêché, l'a apporté à une séance de la Société archéologique du Finistère pour en soumettre le contenu à l'examen de nos confrères.

» Mais quelle déception pour eux ! Les caractères du manuscrit sont tellement effacés qu'il est à peine lisible. Heureusement il a passé, à une époque où il l'était encore, sous les yeux de M. Miorcec de Kerdanet, puis de dom Plaine, et c'est par eux que l'on doit commencer quand on en parle ; le rapport de M. de Blois de la Calande sur le même ouvrage étant resté inédit. (Kerdanet : *Vie des Saints de Bretagne,* édit. 1837, p. 298. — Dom Plaine : *Revue de l'Art Chrétien,* 1877.)

» C'est un in-folio à deux colonnes : « il a onze pouces huit lignes de long sur six pouces six lignes de large, » selon les mesures de M. de Kerdanet ; il contient, dit-il, quarante-six feuillets et quart, de vingt-neuf, trente, trente-trois et trente-quatre lignes à la page ; il a remarqué, en certains endroits, des notes de plain-chant ou neumes fort curieuses. La reliure est moderne : pour l'établir, poursuit-il, on a malheureusement rogné le manuscrit. En outre, le livre a été si mal relié dans le principe, que des feuillets s'en sont détachés et que plusieurs ont disparu, au commencement et à la fin du volume.

» Les matières contenues dans le manuscrit sont celles de la messe ; mais sans comparer l'ancienne liturgie du vieux missel avec la liturgie moderne, M. de Kerdanet y signale principalement des litanies où l'on invoque des saints bretons dont le culte est antérieur au IXe siècle. Le manuscrit, à ses yeux, — et il ne se trompe pas, — est, sinon de la même main, du moins du même siècle que le Cartulaire de Landévennec, c'est-à-dire du milieu du XIe siècle.

» Dom Plaine regrette aussi de ne plus trouver dans le manuscrit qu'un débris de missel ; il ne déplore pas moins l'humidité qui a attaqué un grand nombre de lettres, que l'incurie et l'insouciance du relieur sous la main duquel les feuillets se sont brouillés : de là un désordre où il est difficile de se reconnaître. Malgré cela, le manuscrit lui paraît digne de fixer l'attention, et il en donne une analyse.

» Il y a compté soixante-dix messes ou parties de messes comprises entre le jour de Noël et le samedi des Quatre-Temps de septembre ; il en dresse la table dans un appendice où il corrige le désordre de la pagination. La saison liturgique la plus riche, à savoir le Carême, les semaines de Pâques et de la Pentecôte, y est représentée très abondamment : on y remarque l'usage d'administrer solennellement le baptême le Samedi-Saint et celui de donner la confirmation la veille du jour de la Pentecôte, usage d'une haute antiquité. C'est du reste avec le missel romain que s'accorde le manuscrit de Saint-Vougay : le savant bénédictin le prouve par plusieurs exemples... Malgré ces preuves de romanisme, il est évident que le missel de Saint-Vougay a été écrit pour la Bretagne ; témoin la rubrique insérée au 1er mai : *Natale sanctorum Chorentini et Brioci episcoporum.* Les noms de ces deux patrons de la Cornouaille et du pays de Saint-Brieuc suivent ceux des grands apôtres saint Philippe et saint Jacques, si chers à la piété des anciens Bretons de l'Ile comme des Bretons du continent. Mais cette rubrique ne témoigne pas seule en faveur de la nationalité du manuscrit ; on y trouve, pour le Samedi-Saint, une litanie qui achève de le démontrer : pour les saints dont les noms étaient solennellement invoqués au moment où l'eau du baptême coulait sur le front des Bretons, j'ai remarqué, il y a plus d'un demi-siècle, les suivants que je reproduis tels que je les ai lus alors et que je retrouve écrits plus ou moins différemment par M. de Kerdanet et dom Plaine :

» Riauc, — Blacher, — Teodor, — Samson, — Macut, — Guitgual, — Brioc, — Melan, — Patern, — Chourentin, — Guingualoe, — Riuare, — Paulininn, — Colomban, — Teagual (?), — Guidian, — Becheu, — Idunet, — Numa (?), — Bodian, — Lohen, — Conocan, — Huardon, — Brangualadr, — Huarue, — Guidnou, — Budmail, — Suliau, — Eneur, — Teconoc.

» Sur ces trente noms, vingt-trois seulement se retrouvent dans la litanie reproduite par dom Plaine ; six étaient encore lisibles, il y a un demi-siècle, et sont donnés par M. de Kerdanet (p. 299 et 300)... »

Ajoutons qu'une page, l'introït *Os Justi,* a été photographiée pour une étude comparative dans la *Paléographie musicale* de Solesmes.

LITANIES DE SAINT VOUGAY.

Kyrrie-Eleison. b. III.
Xpe eleison. b. III.
Xpe audi nos. b. III.
Pater de clis Ds miserere nobis.
Fili Di redemptor
Mundi Ds. mis.
Sps sce Ds miserere.
Sca Trinitas unus
Ds miserere nob.
Sca Maria ora
P. nob.
Sca Di genitrix
Sca Uirgo Urginu
Sce Michael
Sce Raphael
Oms sci Angli &
Archagli Di orate
P.
Sce Petre
Sce Paule
Sce Andrea
Sce Iohes
Sce Iacobe
Sce Thoma
Sce Symon
Sce Iacobe
Sce Philippe
Sce Barholomee
Sce Mathia
Sce Timothee
Sce Luca
Sce Cleopha
Sce Barnaba
Sce Marce
Oms sci Aptoli
Oms sci Evantæ
Oms sci discipuli
Domini
Oms sci innocentes
Orate.
Sce Stephane
Sce Line
Sce Clete
Sce Anaclete
Sce Clemens
Sce Sixte
Sce Corneli
Sce Cypriane
Sce Laurenti
Sce Felicissime
Sce Agapete
Sce Ypolite
Sce Romane
Sce Dionisi
Sce Riauce
Sce Blarcheri
Sce Marcelline
Sce Prote
Sce Fabiane
Sce Sebastiane
Sce Cosma
Sce Damiane
Sce Gervasi
Sce Protasi
Sce Alexander
Sce Teodore
Sce Maxime
Oms sci Martyres
Sce Sylvester
Sce Mayane
Sce Benedicte
Sce Germane
Sce Ambrosi
Sce Hyeronime
Sce Augustine
Sce Antoni
Sce Hylari
Sce Samsone
Sce Macute
Sce Guidguale
Sce Brioce
Sce Melani
Sce Paterne
Sce Chourentine
Sce Guingualoee
Sce Runare (1)

(1) M. de la Villemarqué a lu *Rivare* (*Bulletin de la Société Archéologique,* 1890, p. 22).

Sce Paulininne
Sce Columbane
Sce Ieaguale (1)
Sce Guidiane
Sce Becheue (2)
Sce Idunete
Sce Munna (3)
Sce Bodiane
Sce Lohene
Sce Conocane
Sce Huardone (4)
Sce Brangualadre
Sce Huarnueue
Sce Guidnoue
Sce Budmaile
Sce Suliaue
Sce Deriane
Sce Eneure
Sce Teconoce
Oms sci confessores Dei
Orate p.
Sca Maria Mater
Sca Maria Magdalene
Sca Felicitas
Sca Perpetua
Sca Petrunella
Sca Tecla
Sca Cecilia
Sca Eulalia
Sca Anastasia
Sca Brigita
Sca Eufemia
Sca Genouiefa
Sca Agatha
Sca Lucia
Sca Spes
Sca Fides
Oms scæ Uirgines
Orate p.
Oms sci Dei orate
P.
Propicius esto parce nob. Dne
Propicius esto exaudi nos Dne
Propicius esto liba nos Dne
Ab omni malo liba nos Dne
A piculo mortis liba nos Dne
A gladio magnalio liba nos Dne
A morte subitanea liba nos Dne
A morte ppetua liba nos Dne
In die iudicii liba nos Dne
Per adventum tuum
Per nativitatem tuam
Per circumcisionem tuam
Per apparicionem tuam
Per baptismum tuum
Per ieiunium tuum
Per passionem tuam
Per crucem tuam
Per mortem tuam
Per sepulchrum tuum
Per scam resurrectionem tuam
Per glsam ascensionem tuam
Per Spm paracletum
Per adventum tuum
In die iudicii
Peccatores te rogamus Dne
Ut pacem nob dones
Ut æccliam catholicam tuam in religione conseruare digneris.
Ut nos exaudire digneris fili Di te rogamus audi nos.

(1) M. de la Villemarqué propose de lire *Téagual.*
(2) C'est ici St Vougay. — K.
(3) M. de la Villemarqué propose *Numa,* ce serait plutôt *S. Monna,* patron de l'église de Logonna. — P. P.
(4) M. de la Villemarqué lit *Hoarue.*

LA VIE DE SAINT SIMILIAN OU SEMBIN,

Confesseur, Evesque de Nantes, le dix-septiéme Juin.



Du temps que les Empereurs Diocletian & Maximian déployerent leur rage contre les Chrestiens, l'Eglise de Nantes estoit gouvernée par un saint Personnage, nommé Similian, lequel, pour sa probité & bonne vie, la voix commune de tout le Clergé & peuple fidele (1) avoit appellé à cette dignité. Le saint Prélat, par ses admirables Prédications & embrasées remonstrances, convertissoit grand nombre de Payens, qui, détestans l'Idolatrie, embrassoient le Christianisme, au grand mécontentement des Payens; mais ce qui plus les irrita fut la conversion du glorieux saint Donatian, fils puisné du Gouverneur de Nantes, qui, s'estant trouvé à la prédication du saint Evesque (2), fut si puissamment touché de Dieu, qu'il le vint trouver, se jetta à ses pieds & luy demanda le saint Baptême; saint Similian, pleurant de joye, remercia Dieu, le catechisa & informa des principes de nostre Religion, &, à quelque temps de là, il le baptisa, au grand contentement de tous les fidels. Ce jeune Seigneur, ayant gousté combien doux est le joug de nostre Seigneur Jesus-Christ, voulut faire part de ce bon-heur à son aisné, saint Rogatian, auquel il dit tant de bien de l'excellence & Majesté de la Religion Chrestienne, qu'il l'induisit à l'embrasser & l'amena à saint Similian, qui, l'ayant confirmé en son bon propos, le catechisa & receut au nombre des Cathecumenes.

II. Sur ces entrefaites, arriva à Nantes le Lieutenant du Proconsul des Gaules, envoyé pour rétablir, és Armoriques, le Culte & service des faux Dieux et contraindre les Chrestiens à leur sacrifier, ou les faire passer par les tourmens les plus atroces & cruels dont on se pourroit aviser. Les Edits Imperiaux ayans esté publiez par cris publics par la Ville & Comté de Nantes, les Chrestiens se trouverent extremément affligez; les uns quitterent la Ville, &, suivans le conseil de Jesus-Christ, se retirerent ailleurs en d'autres Villes; autres se retirerent és montagnes & forests, és repaires des bestes feroces, parmy lesquelles ils trouverent plus d'humanité qu'entre les Payens; les plus hardis demeurerent en la Ville, resolus à tout évenement pour l'Amour de Jesus-Christ & la deffense de son Culte. Notre saint Prélat, comme vray Pasteur & Pere commun de tous les fidels, ne cessoit de courir de maison en autre pour confirmer les Chrestiens & les exhorter au Martyre, leur remontrant la legereté des tourmens qui passent en peu d'heures & nous acquierent une gloire qui durera éternellement. Par sa vigilance & infatigable soin à assister son troupeau en cette severe persecution, il en confirma grand nombre qui déjà chanceloient, animoit les autres au Martyre & toûjours gagnoit quelqu'un à Jesus-Christ.

III. Le diable, voyant que saint Similian mettoit de si grands obstacles à ses desseins, incita les Prestres & Sacrificateurs des Idoles contre le saint Prélat, lesquels suggererent au Lieutenant de se saisir de luy, comme le Chef, Pasteur & Evesque des Chrestiens & celuy qui gagnoit tous les jours quelqu'un & séduisoit le peuple pour croire au Crucifix.

(1) Clergé et peuple très restreints, suivant toutes les probabilités. Il convient de faire une réserve analogue pour ce qui suit, relativement au nombre des païens convertis par saint Similien. Quant à l'intervention du bienheureux évêque dans la conversion de saint Donatien, nous ne voyons aucune raison sérieuse de l'écarter pour attribuer cette glorieuse conquête à saint Clair. — A.-M. T.

(2) Vincent Charron en son catalogue des Evesques de Nantes. — A.

Le Lieutenant donne decret de prise de corps contre luy & le fait chercher de toutes parts; les fidels, craignans de perdre leur saint Pasteur, le conjurerent de ceder au temps, &, obeïsssant au Conseil que Jesus-Christ avoit donné à ses Disciples, les avertissant que, « *lors qu'on les persecuteroit en une Cité, ils s'en fussent en une autre,* » il s'absenta donc de la Ville, de peur que, s'il venoit à estre mis à mort, ils ne se trouvassent exposez à la mercy des Payens comme pauvres brebis privées de Pasteur. Le saint Prélat, encore bien qu'il eût un desir extréme d'endurer le Martyre pour Jesus-Christ & sceller de son propre sang sa croyance, si est-ce qu'il postposa son propre contentement à la consolation de son troupeau, sortit de la Ville en habit déguisé & se retira aux champs, receu & entretenu és métairies & maisons champestres des plus riches Chrestiens, lesquels l'entretenoient avec ses Prestres et les autres Ecclesiastiques, qui, pour semblable cause, avoient quitté les Villes.

IV. Le saint Prélat Similian vécut ainsi caché tout le reste du temps de la persecution des susdits Empereurs, qui continua encore, quoy que non si vehemente, sous les Empereurs Constance & Galere, & parvint jusques aux premieres années du grand Constantin, que Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, l'appella de cette vie mortelle pour joüir du séjour éternel, le 17. jour de Juin, l'an de salut 310 quelque temps avant que le grand Constantin donnât la paix universelle à l'Eglise, &, fermant les portes des Temples des Idoles, fit par tout son Empire bâtir des Temples à Jesus-Christ. Les Chrêtiens de Nantes, ayant eu avis du decez de leur saint Pasteur, enleverent secretement son saint Corps & l'ensevelirent en un Oratoire qu'il avoit hors les murs de la Cité, où Dieu opera depuis plusieurs miracles par ses merites; & les Edits de l'Empereur en faveur des Chrestiens ayans esté receus & publiez à Nantes, les Nantois édifierent une Eglise sur son Tombeau, que son successeur Eumelius benit, & leva de terre son saint Corps, separa sa teste du reste, laquelle, richement enchassée, fut mise dans le Thresor de ladite Eglise, & le reste de ses Ossemens en un Sepulchre de pierres de grain, où il estoit devotement visité par les Pelerins qui, de toutes les parties de la Bretagne Armorique, y venoient rendre leurs vœux, & mesme des Royaumes & Provinces étrangeres, entre lesquels le pelerinage des Nobles Princes Insulaires *Neventerius* & *Derien* est remarquable; lesquels, revenans du voyage de la Terre Sainte, vinrent expressément à Nantes visiter les Tombeaux & Reliques des glorieux saints Similian, Donatian & Rogatian, comme nous avons dit ailleurs (1).

V. Du temps que le Roy Hoël, II. du nom, regnoit en la Bretagne Armorique, & que la Monarchie Françoise commençoit à florir sous le regne du grand *Clovis,* environ l'an de salut 495, la ville de Nantes fut étroittement assiegée par une puissante Armée de Barbares Payens, conduite par un vaillant Capitaine, nommé *Chilon,* lequel les pressa si vivement, qu'au bout de soixante jours il les reduisit à l'extrémité; les Nantois, se voyans en un danger inévitable, eurent recours à leurs saints Patrons, Similian, Donatian & Rogatian, lesquels ne leur manquerent; car, le soixante & uniéme jour du siege, à l'heure de minuit, le General *Chilon,* estant campé sur une petite coline de la riviere d'*Erdre*, entre le Faux-bourg du Marchis & le moulin de Barbin, vid une longue Procession, composée de personnages accoustrez de blanc, tenant des cierges allumez dans la main, lesquels, sortans de l'Eglise de saint Similian, passerent sur la ville, &, à mesme temps, une autre Procession toute semblable, sortans de l'Eglise des glorieux Martyrs saints Donatian & Rogatian, leur vint à la rencontre, &, s'estans affectueusement saluez, se mirent en Oraison & puis se retirent châcune au lieu d'où elle estoit sortie (2),

(1) En la Vie de St. Riok, le 12 fevrier, art. 1. — A.

(2) Cette rencontre des deux processions miraculeuses figure dans les curieuses sculptures du porche latéral des saints Donatien et Rogatien à la cathédrale de Nantes. — A.-M. T.

&, tout à l'instant, toute l'Armée Barbare se rompit & mist en fuite, les soldats estans saisis d'une telle frayeur & terreur panique, qu'ils ne cesserent de füir, jusqu'à ce qu'ils se virent hors de la marche Nantoise. Ce qui estonna tellement *Chilon*, qui avoit eu cette vision & l'effet qui s'en estoit suivy, qu'il abjura l'Idolatrie & se fit baptiser.

VI. La ville de Nantes ayant esté prise par les Normands, la vigile de saint Jean Baptiste, l'an 843, ces Barbares ayans massacré saint Gohard, Evesque de la ville, ses Chanoines & son Clergé, pillé le riche Thresor de la Cathedrale & autres Eglises de la ville & faux-bourgs, les abattirent rez terre ; entr'autres, l'Eglise de saint Similian, qui est és Faux-Bourgs, fut des premieres assaillie, prise, pillée & rasée ; le Sepulchre du saint Pontife renversé ; son Chef venerable jetté dans un puits, qui se voit encore en son Eglise, par un soldat Normand (1), pour butiner sa Chasse, duquel puits l'eau depuis a retenu une vertu particuliere de guerir les fébricitans & autres malades qui en boivent avec une vraye foy & devotion ; & Dieu, par un miracle manifeste, a fait voir que le respect que l'on portoit à ce Puits luy estoit agreable ; car, environ l'an de grace 1298, une femme, nommée *Hildegarde*, estant venuë visiter l'Eglise & Tombeau de saint Similian, le jour de sa Feste, poussée d'une indiscrete curiosité, regarda dans ce Puits, dont elle fut punie sur le champ ; car elle devint aveugle & le fut tout le reste de cette année ; laquelle ayant écoulée en sa cécité, elle se fit conduire, l'année suivante, à la mesme Eglise, y arriva la Vigile de la Feste & passa la nuit prés le Tombeau du saint Prélat, le priant de luy impetrer la veuë ; le matin, elle entendit devotement la Messe, puis pria le Prestre qui l'avoit celebrée de luy tirer de l'eau du Puits de saint Similian, de laquelle ayant beu & frotté ses yeux, elle recouvra la veuë et s'en retourna, remerciant Dieu & saint Similian (2).

VII. Les Nantois, ayans rebasty leur Ville le mieux qu'il leur fut possible, aprés la retraite des Normands, releverent l'Eglise de saint Similian ; mais Alain I. du nom, Duc de Bretagne, surnommé *Ré-Bras,* ou le *Trop-Grand,* estant decedé l'an 907, laissant les Princes *Juhaël* & *Colledoc,* ses enfans, encore en bas âge, sous la tutelle de la duchesse *Orgaim,* leur Mere, les Normands prirent occasion, de la jeunesse & peu d'experience de ces Princes, d'entrer en Bretagne par la Loyre, vinrent jusqu'à Nantes, laquelle ils prinrent, pillerent & raserent pour la seconde fois, sous la conduite de leur Capitaine *Rollo,* l'an 910 ; entr'autres, l'Eglise de saint Similian fut de rechef pillée & brûlée ; &, encore bien que le Duc Alain II. du nom, surnommé *Barbe Torte,* s'étudiant à rebastir la Ville de Nantes, incontinent qu'il eut chassé les Normands de ses terres, & nommément les Eglises ruïnées, si est-ce que celle de saint Similian demeura en cét estat jusqu'au temps du Duc *Geffroy* I. du nom, fils du Duc *Conan,* surnommé de *Rennes,* lequel fut Couronné l'an 992. Ce Prince, grandement pieux, eut un soin tout particulier de rebastir les Eglises & Monasteres que la fureur des guerres, tant Civiles qu'étrangeres, avoit ruïnés (3), & reformer le Clergé, tant Seculier que Regulier de son Duché ; &, estant à Nantes, fit achever ladite Eglise de saint Similian, laquelle Gaultier, Evesque de Nantes, avoit donnée aux Chanoines de saint Pierre à condition de rebastir, ce qu'ils promirent faire (4), &, pour s'en acquitter, ils assignerent une solemnelle Procession generale,

(1) Ce puits est toujours conservé, on le voit à main droite au bas de la nef, dans l'église magnifiquement reconstruite de nos jours. Dans les déblaiements exécutés pour cette reconstruction on a trouvé un grand nombre de sarcophages et de tombeaux soit païens, soit chrétiens. Voir là-dessus un mémoire de M. Léon Maître, *Bulletin de l'Association Bretonne,* 1894, p. 112, et différentes notes dans le *Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.* — J.-M. A.

(2) Je répète ici, mais une fois pour toutes, ce qui a déjà été dit sur la punition de ces pauvres curieux qui se servaient de leurs yeux pour regarder; s'il y avait faute de leur part, elle était du moins bien vénielle ! — A.-M. T.

(3) Voyez la vie de saint Felix, Abbé de Ruys, le 9 mars, art. 6, 7 et 8. — A.

(4) De là vient que la presentation de la Cure de St. Sambin appartient au Chapitre de Nantes. — A.

laquelle, sortant de l'Eglise Cathedrale, passoit le long de la Ville & s'alloit rendre au lieu de l'Eglise de saint Sambin, quatre Levites portant la Chasse où estoient les Clou & Reliques de saint Pierre & saint Paul, exhortans le peuple à contribuer à ce nouvel édifice & départir de leurs aumônes et liberalitez.

VIII. A cette Procession, il se rendit un monde de peuple à Nantes ; entr'autres, s'y trouva un Marchand de *Tefauge,* lequel avoit amené un sien garçon sourd & muet, &, lors que la Procession passa par la ruë, pria l'Evesque & les Chanoines de tremper les Reliques des saints Apôtres en du vin, pour le faire boire à ce garçon, croyant fermément que, par leurs merites, il recevroit parfaite santé. Sa demande fut jugée juste & pieuse, & incontinent un des anciens Chanoines, qui s'appeloit *Le Grand,* lequel avoit les clefs de la Chasse, arresta la Procession, ouvrit la Chasse & en tira les saintes Reliques qu'il montra à tout le peuple, sçavoir un des Cloux dont saint Pierre avoit esté attaché en Croix ; une portion de la vraye Croix ; deux petits floquets du poil de la barbe des deux saints Apôtres saint Pierre & saint Paul, & un vase d'airain dans lequel estoient enfermez quelques morceaux de leurs habits ; toutes lesquelles Reliques il trempa en une tassée de vin, qu'il fit boire au patient, puis, ayant remis les Reliques dans la Chasse, poursuivirent la Procession ; mais ils ne furent gueres loin, que ce pauvre garçon ne commençast à hurler & mugir comme un Taureau & jetter grande quantité de sang caillé par la bouche & par les oreilles. Le Clergé, ayant ouy ce mugissement, s'arresta pour voir que c'estoit, & commença à chanter la Litanie des Saints ; &, quand ils chanterent *Sancte Petre & Paule, orate pro nobis,* le sourd & muet commença à chanter avec eux, & depuis continua à parler distinctement & entendre clairement. Ce miracle ayant esté veu par le peuple Nantois, il tomba tant d'aumônes és Troncs, aussi-bien de saint Similian que de la Cathedrale, qu'en peu de temps l'Eglise fut levée de terre & enfin achevée par le Duc Geffroy I, comme nous avons déjà dit (1).

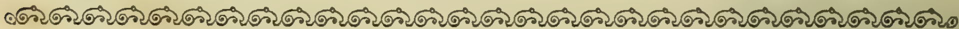
IX. Le jeune garçon, en reconnoissance de ce bien-fait, se donna au service de l'Eglise de saint Pierre, pour l'ouvrir & fermer, sonner les cloches, la ballier, allumer les cierges & autres telles choses, & alloit mendier sa vie chez le Comte de Nantes *Budik;* mais, par la longue frequentation des laquais & serviteurs de ce Seigneur, il apprit à jurer Dieu, dérober, dire de sales paroles & hanter les lieux infames, enfin devint tout à fait yvrongne, vicieux & débauché & desista de rendre le service ordinaire à l'Eglise. Dieu, ne voulant permettre que ce miserable se perdist, permit qu'il devint de rechef muet, ce qui le fit rentrer en soy-mesme & s'aller jeter aux pieds de l'Evesque *Walterius* ou *Gaultier,* lequel, l'ayant rudement foüetté de verges, le vétit d'un froc & le remit en son premier office, lequel il exerça un an durant, demeurant muet tout ce temps, mais non pas sourd. L'an écoulé, un Dimanche, comme il sonnoit Matines, Mr. Durand, Chanoine de saint Pierre de Nantes, entrant le premier au Chœur & voyant l'Autel dégarny de cierges, luy demanda qu'estoient devenus les cierges que, le jour precedant, on avoit offerts à l'Autel ? le muet répondit distinctement qu'il n'en sçavoit rien. Matines dites, Durand dist aux autres Chanoines que le muet avoit parlé ; ils le firent venir, mais il ne leur dist mot jusques aprés Prime, que, sa langue entierement déliée, il commença à loüer Dieu & ses saints Apôtres, & parla depuis tout le reste de sa vie. Quelque temps aprés, il alla visiter les saints lieux de Jerusalem, auquel pelerinage il mourut.

X. Faut prendre garde que quelques uns ont pensé que ce saint Prélat receut la Couronne du Martyre en la persecution des susdits Empereurs Diocletian & Maximian,

(1) En memoire de ce Miracle, Messieurs de St. Pierre vont tous les ans, processionnellement à Saint Similian, le 16 juin, et y laissent leurs ornemens au Curé de Saint Similian pour la celebration de la grande Messe le lendemain. — A.

aussi-bien que saints Donatian & Rogatian, se fondans principalement sur ce que les anciens Legendaires Nantois portent que *Caput hujus sancti Antistitis à Paganis decollati* (1), *&c.*, supposans qu'il avoit esté décapité ; &, de vray, son martyre est dépeint dans la vitre qui est auprés de son tombeau, & le manuscrit de la vie de saint Riok porte que Neventerius & Derien, Nobles Seigneurs Bretons d'outre-mer, retournans du voyage de Jerusalem, allerent expressément à Nantes visiter les Corps des saints Martyrs Similian, Donatian & Rogatian (2); la traditive mesme tient que le lieu où il fut décapité s'appelle encore à present le *Martré,* qui est auprés de son Eglise ; mais saint Gregoire de Tours, qui écrivit 260 ans aprés, l'appelle Confesseur, & la seule tradition de l'Eglise de Nantes (laquelle ne l'a toûjours tenu que pour Confesseur & n'auroit eu garde de le frustrer du titre de Martyr s'il l'avoit esté) est plus forte que toutes les raisons ou conjectures qu'on pourroit alleguer au contraire & merite plus qu'on s'y arreste.

Cette Histoire a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 16. jour de Juin; Baronius sur iceluy; les anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Nantes; les auteurs qui ont écrit le Martyre des SS. Donatian et Rogatian; les anciens Breviaires à l'usage de l'Eglise de Nantes; le MSS. des Vies des Saints Derien, Riok et Neventer; S. Gregoire de Tours, de gloria Confessorum *chap. 9; Venerable et Discret Missire Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Catalogue des Evesques de Nantes et au* Proprium Sanctorum *Nantois par luy dressé; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes; Jean Chenu, en son Histoire Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Nantes; d'Argentré, au rôlle des Evesques de la mesme Ville, et le R. P. August. Du Pas, de l'Ordre des FF. Prédicateurs, au Catalogue des Evesques de Nantes, à la fin de son Histoire genealogique des Illustres Maisons de Bretagne.*



LA VIE DE SAINT HERVÉ,

Hermite, Confesseur, le dix-septiéme Juin.



Du Temps que Justin I. du Nom, tenoit les resnes de l'Empire, seant à Rome le Pape Saint Hormisda, & le Roy Hoël II. du Nom, regnant en la haute Bretagne, & Jova en la Basse, l'an de grace 515, Childebert I. du Nom succeda au grand Clovis, son Pere, en la Monarchie Françoise. Ce Prince, entre les autres belles parties dont il estoit doüé, estoit liberal & magnifique à recompenser ceux qui luy faisoient service ; ce qui attira en sa Cour les plus beaux esprits, non seulement de son Royaume, mais encore des Païs circonvoisins, entre lesquels fut un honneste jeune homme, nommé *Huvarnion,* natif de la Grande Bretagne, fort docte & versé en plusieurs langues, lesquelles il parloit parfaitement ; mais sur tout il estoit parfait Musicien, Composeur de balets & chansons. Le Roy, qui se delectoit à la Musique, l'apointa en sa maison & luy donna de grands gages. Ce nouveau

(1) Cette explication du martyre prétendu, mais inacceptable, de saint Similien est toute naturelle, et elle suffit pour faire rejeter les réserves de dom Lobineau, de M. de Kerdanet, et des Bollandistes. — A.-M. T.

(2) Voyez la vie de saint Riok, le 12 février, art. 1, p. 40. — A.

Courtisan ne se laissa aller aux vices de la Cour, mais vivoit en la crainte de Dieu, s'adonnoit à l'Oraison, frequentoit les Eglises, donnoit l'aumône aux pauvres & sur tout gardoit, avec un soin singulier, sa pudicité.

II. Ayant demeuré quatre années en cette Cour, il s'en voulut retourner en son Païs, & demanda son congé au Roy, lequel, aprés plusieurs importunitez, le lui donna à regret, car il l'aimoit extremément à cause de sa vertu ; il le chargea de dons & presens & l'envoya en la Basse Bretagne vers le Lieutenant du Roy Jugduval, avec des lettres de recommandation pour le passer en son Païs. *Huvarnion* fut bien recueilly par ce Lieutenant & logea chez luy trois jours, pendant lequel temps, il songea, une nuit, qu'il avoit épousé une jeune vierge de ce Païs où il estoit, &, ayant eu la nuit suivante, le mesme songe, le lendemain matin, il entendit devotement la Messe et supplia nostre Seigneur que, si ses songes luy arrivoient par l'astuce & malice de l'esprit de fornication, il luy plût l'en délivrer, veu qu'il desiroit vivre chaste toute sa vie ; que, s'ils luy arrivoient de la part de Dieu, qu'il luy plût luy manifester plus clairement sa Sainte volonté. Il jeûna tout ce jour, &, le soir, ayant de rechef fait la mesme priere, il s'alla coucher & eut un troisiéme songe qui fut tel : Il vid entrer en sa chambre un jeune homme, environné d'une grande lumiere, lequel, l'ayant humblement salué, luy dit : Qu'il ne doutast pas de prendre à femme celle qu'il avoit veuë en son songe, les nuits précedentes, laquelle, aussi-bien que luy, eust bien voulu garder sa chasteté ; mais que Dieu en avoit autrement disposé & vouloit que d'eux nasquist un Enfant, lequel seroit un grand Saint & Serviteur de Dieu : « Vous la rencontrerez demain (dit-il) sur vostre chemin, prés d'une » fontaine, & s'appelle *Rivannone.* »

III. Le lendemain, *Huvarnion* raconta au Lieutenant la vision qu'il avoit euë, lequel en fut fort joyeux, & monterent tous deux à cheval pour aller vers la Mer ; mais ils ne furent gueres sans rencontrer la fille prés d'une fontaine, laquelle, interrogée de son Nom & Race, répondit fort courtoisement qu'elle avoit nom *Rivannone ;* que, son Pere estant decedé, elle demeuroit chez son Frere *Riovaré.* Cette réponse les fit retourner sur leurs pas, &, ayans mandé venir *Riovaré* & la vierge *Rivannone,* leur reciterent la vision qu'avoit eu *Huvarnion,* & se trouva que la Fille en avoit eu une toute semblable, dont la compagnie fut bien aise, et fut conclu le Mariage, lequel fut tost aprés celebré, et allerent les nouveaux Mariez demeurer chez leur Frere *Riovaré.*

IV. Sous le bout de l'an, *Rivannone* accoucha d'un Enfant masle, lequel vint au monde aveugle ; il fut Baptisé & nommé *Huvarne,* du nom de son Pere, lequel ne vescut que cinq ans aprés & mourut en opinion de sainteté, laissant son Fils *Huvarne* encore en bas âge, sous la tutelle de sa Mere, laquelle le nourrit & l'éleva fort soigneusement au territoire de Kereran, où encore se garde son berceau comme precieuse Relique ; à l'attouchement duquel plusieurs malades ont esté gueris. Estant grandelet, sa mere lui apprit sa creance & son Psaultier, lequel, sous l'âge de sept ans, il sçavoit tout par cœur & encore les Hymnes communs du Breviaire. Dieu, pour luy donner plus occasion de merites, permit qu'il vint au monde privé de la veuë corporelle, de sorte qu'il luy falloit un guide pour le mener et conduire. Une fois, comme il alloit à l'Eglise Parrochiale, la vigile de la Toussaints, passant par un Village où on luy donna quelque rafraischissement, il s'assit sur un rocher pour se délasser ; une dent luy estant tombée en éternuant, il la mist en une fente de ce rocher ; estant party de ce village, poursuivant son chemin vers l'Eglise, les villageois virent, sur le roc où il s'estoit siz, une grande clarté comme d'une lampe ou flambeau ; mesme son guide, regardant derrière soy, vit le village d'où ils sortoient luire comme un grand brandon de feu, qui sembloit atteindre jusques aux nuës & en avertit le Saint Enfant, lequel luy dist : « C'est ma dent qui reluit de la sorte, » allez me la querir & je vous attendray ici, » &, ce disant, ficha son bourdon en terre ;

le garçon y alla & luy apporta sa dent; mais il avoit tellement couru, qu'il mouroit presque de chaud et de soif; Saint Hervé, prévoyant cela, luy commanda de tirer son bourdon de l'endroit où il l'avoit fiché, &, tout incontinent, il sourdit, au lieu mesme, une belle fontaine, dont il beut, qui dure encore à present et se nomme *Feunteun sant Huvarné.*

V. Ce saint Enfant, croissant en âge, croissoit aussi en vertu & merites, & Dieu, par luy & en sa faveur, faisoit de grands miracles. Un jour, comme son guide le menoit par un village, quelques petits Pastres & bergerots, se moquans de luy, luy dirent : *ma éaz te, dallic ; ma-it-hu, dallic?* c'est à dire, « où vas-tu, petit aveugle ; où allez-vous ; » mais le Saint, qui ne les voulut chastier si rigoureusement que le Prophete Elizée ces autres enfans qui se moquerent de luy, leur dist : « Petits sots que vous estes, je prie mon Dieu » de pardonner à vos ames cette injure que m'avez faite, & le requiers qu'en punition » d'icelle vous ne croissiez jamais plus ; » ce qui arriva ainsi; ces enfans estans, toute leur vie, demeurez petits comme nains. Une autre fois, passant par le mesme village, il se blessa un pied (car il alloit toûjours deschaux) à des rochers pointus, lesquels devinrent depuis si durs, que fer ny acier n'y a pû mordre.

VI. Desireux de servir Dieu en estat Ecclesiastique, il alla à l'écolle, chez un saint Moyne, nommé *Martianus,* avec lequel il demeura l'espace de sept ans ; pendant lequel temps il apprit par cœur le Chant Ecclesiastique & la Grammaire, mais si parfaitement, qu'il emportoit le prix par sus tous ses condisciples. Sortant de cette écolle, il s'en alla trouver son Onclé maternel saint *Wlphroëdus,* personnage de rare Sainteté & Doctrine, lequel demeuroit en un petit Monastere en l'Archidiaconé d'Akh ; & ne sçachant bonnement en quel desert s'estoit refugiée sa Mere (laquelle, ayant renoncé à tout son bien, s'estoit retirée en solitude) consulta le bon saint *Wlphroëdus* sur cette affaire, de laquelle Dieu l'éclaircit, luy revelant non seulement le lieu où estoit sa mere, mais encore qu'elle avoit obtenu pardon de ses pechez, &, dans peu de temps, devoit partir de ce monde ; cela le fit resoudre à l'aller au plûtost voir, recevoir sa benediction & l'aider à bien mourir; mais saint *Wlphroëdus* obtint de luy (à raison de son incommodité & cécité) d'aller la voir premierement; puis, luy ayant rapporté de ses nouvelles, ils s'y en retourneroient ensemble.

VII. Saint Hervé s'y accorda, & S. *Wlphroëdus* se mît en chemin, ayant recommandé son petit domicile à son Néveu saint Hervé, & à son guide, nommé Guiharan, de parachever le labourage qui restoit, luy laissant son Asne pour ce sujet. Le garçon fit tout comme on luy avoit commandé, puis mena l'Asne paistre en quelques champs, où le Loup, l'ayant trouvé à son avantage, le devora. Guiharan, voyant cela & n'y pouvant remedier, se prit à crier & forhuer le Loup. Saint Hervé, qui lors estoit en prieres dans l'Oratoire, entendant ce cry, sort dehors, &, informé comme tout s'estoit passé, rentre dedans, redouble sa priere, priant Dieu de ne permettre, à son occasion, ce dommage arrivé à son bon Oncle & Hoste. Comme il prioit ainsi, voilà venu le Loup à grand erre ; ce que voyant Guiharan crioit au Saint qu'il fermast la porte de la Chapelle sur soy ; mais le Saint luy répondit : « Non, non, il ne vient pas pour mal faire, mais pour » amender le tort qu'il nous a fait : amenez-le, & vous en servez comme vous faisiez de » l'Asne, » ce qu'il fit ; & estoit chose admirable de voir ce Loup vivre en mesme estable avec les Moutons, sans leur mal faire, traîner la charruë, porter les faix & faire tout autre service comme une beste domestique (1).

VIII. Cependant, saint *Wlphroëdus* fit son message, visita sa sœur, la mere de saint Hervé, & luy fit les recommandations de son fils, ce qui la réjoüit grandement, quoy

(1) En la vie de St. Malo se lit mesme miracle, le 15 novembre. — A.

qu'elle fust fort malade, affoiblie & attenuée d'austeritez & penitences, & pria son frere *S. Wlphroëdus* de luy faire venir son fils : ce qu'il promit faire. *S. Wlphroëdus*, estant de retour au logis & entendant ce qui s'estoit passé touchant le Loup & l'Asne, remercia Dieu de ce miracle ; puis emmena saint Hervé vers sa mere, a laquelle il raconta la revelation qu'il avoit eüe, qu'elle devoit, dans peu de temps, passer de cette vie, & avoit obtenuë pardon de ses pechez ; la bonne Dame receut à grande joye ces nouvelles, luy donna sa benediction & le conjura de demeurer avec son Oncle, *saint Wlphroëdus*, jusques à ce qu'elle fust morte : ce qu'il fit, demeurant en cet Hermitage avec quelques autres Religieux, cependant que saint *Wlphroëdus* fit un voyage en une forest, nommée la forest *Sant-Divi*. Estant en cét Hermitage, l'Ange luy revela le jour du decés de sa mere, dont il avertit les autres Moynes qui estoient avec luy, les envoyant deux à deux, toutes les nuits, pour veiller & prier en sa cellule, & le soir dont elle deceda, le lendemain fut veuë, par tous les voisins, une belle échelle brillante dessus son Oratoire, laquelle touchoit d'un bout au Ciel, & par icelle montoient & descendoient les Anges chantans des Motets & Cantiques tres-melodieux, le Saint l'alla voir, luy fit administrer le saint Viatique, &, estant morte, l'ensevelit en ce mesme Oratoire (qui est à present l'Eglise Paroissiale de *Land-Hoüarné*) où, à son Tombeau, se sont faits plusieurs Miracles.

IX. Aprés le decés de sa mere, il demeura long-temps en son Oratoire, priant nuit & jour à son Tombeau ; puis se mit à tenir école & instruire les Enfans qui, de toutes parts, venoient vers luy : il vivoit en ce lieu, avec quelques autres Moynes, en grande Sainteté & perfection, étonnant tout le Païs par les grands Miracles que Dieu faisoit par luy. Un jour, il eut revelation du decés de son Oncle saint *Wlphroëdus*. Se voyant trop frequenté en ce lieu par un monde de peuple qui le venoit voir, il se resolut de quitter cét Oratoire & en chercher un autre plus écarté du monde : il sortit donc, avec tous ses Moynes, &, voulant aller visiter l'Oratoire & Sepulchre de saint *Wlphroëdus*, il s'égara dans le desert ; mais, ayant rencontré quelques Bergers, il les pria de le conduire à l'Oratoire du Saint, ce qu'ils firent ; mais ce lieu saint avoit esté tellement negligé, qu'il estoit tout tombé par terre, & ses ruïnes avoient tellement couvert le pavé, qu'on ne pouvoit discerner l'endroit où estoit enterré le saint Corps. Sur ces entrefaites, le Saint se prosterne en Oraison, pendant laquelle, la terre trembla si fort, qu'elle jetta par terre tous ceux qui estoient dans l'Oratoire, &, à l'endroit où estoit ensevely le Saint, la terre s'ouvrit, & de cette ouverture sortit une odeur suave et odoriferante que rien plus, & dura un mois entier. Saint Hervé, ayant, par un Miracle si manifeste, connû & trouvé le Sepulchre de son Maistre & Oncle, l'accommoda de pierres, & fut depuis illustré de grands Miracles.

X. De là, il alla à Saint-Paul, Ville principale de l'Evesché de Leon, voir son Evesque, lequel le receut benignement & luy confera les Ordres Mineures jusqu'à l'exorciste inclusivement : car jamais il ne voulut passer outre, ny estre promeu plus avant, s'en estimant indigne. Sur son retour, luy arriva une chose fort notable, car, estant fort loin de Saint-Paul, il dist à ses Moynes : « Sus (mes Freres) il m'ennuye d'estre toûjours » courant & vagabond de la sorte ; prions Dieu qu'il nous vueille reveler en quel lieu » nous pourrons nous habituer pour le servir tout le reste de nos jours. » Ils se mirent tous en prieres, & voilà qu'une voix fut ouye, disant : « va toûjours droit vers l'Orient, » &, où je te diray, par deux fois, te reposer, là tu t'habitueras. » Aprés les actions de graces, ils continuerent à cheminer, rebroussant droit à l'Orient, &, comme ils furent bien loin, ils s'assirent en un champ plein de bled, se délassans à l'ombre, où fut entenduë une voix du Ciel qui disoit clairement & intelligiblement : *Chommit azé, chommit azé*, c'est-à-dire, « demeurez-là, arrestez-vous là ; » dont ils rendirent graces à Dieu, &, estans alterez du chaud & du chemin, le Saint, par ses prieres, leur obtint une fraische

fontaine dans ce champ, lequel appartenoit à un honneste personnage, nommé *Innoco :* le Saint le fit appeller, &, luy ayant fait sçavoir la volonté de Dieu, le supplia de luy donner un quartier de ce champ pour y édifier un petit Monastere pour soy & ses Moynes.

XI. « Ouy bien (dit *Innoco)* mais vous ne dites pas que mon bled est encore tout vert, » &, par ainsi, ce que vous en couperez à cette heure sera perdu ; patientez un peu » jusques à l'Aoust prochain. — Non, non (dit saint Hervé) il n'en ira pas ainsi : car » tout autant de bled que je vous couperay maintenant, autant vous en rendray-je de » sec & meur au temps de la moisson. » A cela il s'accorda, & tous commencerent à arracher du bled, lequel ils lierent par faisceaux & gerbes, & les mirent à part, & Dieu les favorisa tellement, qu'au temps de la moisson ces gerbes qui avoient esté cueillies toutes vertes, non seulement devinrent meures, mais outre s'enflerent & multiplierent tellement, que d'une on en fit deux, ce que voyant *Innoco,* & la fontaine miraculeuse de saint Hervé, remercia Dieu qui luy avoit envoyé ces saints Hommes ; donna tout le champ au Saint, avec le village prochain, & promit leur faire bastir une belle Eglise à ses frais & dépens. Comme le Saint estoit, un jour, avec ses ouvriers qui travailloient, un Seigneur du pays, poursuivant à la piste deux voleurs qui avoient volé les joyaux de sa femme, passa par là avec grande suite, sans saluer le Saint, ny le regarder. Comme il vouloit avancer chemin, une nuée si épaisse l'environna, que les chevaux ne sçavoient où aller, ils avoient beau piquer ; enfin, quelqu'un de sa suite luy dist, que c'estoit sans doute en punition de ce qu'ils avoient passé devant le Saint sans le saluer ; il rebrousse donc son chemin vers saint Hervé, met pied à terre, se jette à ses pieds, luy demande pardon ; le Saint le releve, &, par son Oraison, contraint les voleurs à se presenter, leur sauve la vie & rend les joyaux à ce Seigneur, qui s'appelloit *Tyrmallonus.*

XII. Ne voulant estre trop à charge à son bien-facteur Innoco, il se resolut de faire une queste par le pays circonvoisin, pour aider à la construction de son Monastere ; il se fit conduire à travers la Montagne d'*Aré,* au pays de Cornoüaille, où incontinent le bruit de son arrivée fut répendu par tout. Il logea, une fois, en un Manoir nommé *Lannguedrec,* chez un grand Seigneur, nommé *Woigonus,* qui le receut fort honorablement, le regardant non comme un homme, mais comme un Saint, grand amy & serviteur de Dieu qu'il étoit : ce Manoir étoit fort bien emboisé & avoit plusieurs estangs & viviers dans ses bois, auxquels se trouvoit grand nombre de grenoüilles qui, de leurs croacemens, estoient fort importunes ; un soir, comme on soupoit, ces bestioles ayans commencé leur musique, le Seigneur representa cette incommodité au Saint, lequel se mit en prieres, &, tout incontinent, elles se teurent aussi court, comme si on leur eust coupé la gorge ; mais un certain de la compagnie, voyant ce miracle, dit hautement : « Or sus, si, à cette heure, toutes les autres ne faisans bruit, une seule vient à croacer, » je croiray que cet homme est Saint. » A grand peine eut-il achevé cette parole, que voicy une seule qui se prit incessamment à criailler & continua depuis toûjours : lesquels miracles veus par le Seigneur Woigonus, il donna au Saint autant de bois en sa forest, qu'il luy en faudroit, &, outre ce, plusieurs Terres & Convenants, se recommandant à ses prieres.

XIII. Retournant de Cornoüaille, il passa par la Cour d'un Comte, nommé Helenus, qui le receut à grande joye & luy fit le meilleur accueil dont il se pût aviser : saint Hervé luy dit en l'oreille : « Seigneur Comte, je vous suis venu voir pour vous délivrer, vous » & les vostres, d'un tres-grand danger auquel vous estes : car Dieu m'a revelé qu'en » vostre maison y a un diable en forme humaine, qui vous sert comme domestique. » Le Comte resta bien estonné de cela ; mais n'en fit point de semblant : on couvre les tables, la compagnie se sied ; saint Hervé demande à boire ; le diable (en forme de page)

luy en apporte; le Saint, élevant la main, fait le signe de la Croix sur la coupe qui se brise en pieces & gaste le vin. Le Comte, bien estonné, commande qu'on redouble; le mesme avint à la seconde & troisiéme fois, lors, saint Hervé, empoignant le compagnon, le conjure de declarer qui il estoit & ce qu'il cherchoit en cette maison : « Je suis (dit-il) » un Diable d'enfer qui excite aux crapules & gourmandises & provoque aux noises, » discords & querelles ; &, puisqu'à mon grand regret, la vertu de Dieu me force, par » ce sien serviteur, à vous le declarer, j'avois apresté ce brevage tout exprés, duquel si » vous en eussiez beu, vous vous fussiez tous entretuez, avant que sortir de ce lieu. » Cela dit, le Saint luy commanda, de la part de Dieu, de quitter cette maison pour n'y plus retourner, ce qu'il fit, criant par l'air : « *Hervé, Hervé, serviteur de Dieu, pourquoy me menes-tu une si rude guerre ?* » Le Comte Helenus, se voyant délivré d'un si cruel ennemy, remercia Dieu & saint Hervé, lequel, prenant congé de luy, se retira en son Monastere (1).

XIV. Il découvrit une semblable fraude au Monastere de saint Majan : car l'estant allé voir, par le commandement de Dieu, que l'Ange luy avoit manifesté, il eut revelation que, parmy les domestiques de ce saint Abbé, il y avoit un diable en forme humaine, ce qu'il manifesta à saint Majan, lequel, ayant fait venir tous ses domestiques, les presenta à saint Hervé, les faisant passer tous un à un devant luy. Le Saint les interrogea tous de leur pays, leurs noms & leur vacation; le Diable, craignant de se presenter devant le Saint, retarda tant qu'il pût; enfin, il luy fallut paroistre : « J'ay » nom Hucan (dit-il) natif d'Hybernie, je suis bon Charpentier, Masson, Serrurier & bon » Pilote, & n'y a gueres de mestiers que je ne puisse exercer. » — « Et bien ! (dit le Saint) » puisque tu es si habile & universel en tous métiers, imprime du doigt le signe de la » Croix en ce pavé & adore Jesus-Christ Crucifié. » Le miserable s'en voulut fuïr & se cacher; mais saint Hervé l'arresta & dist à saint Majan : « Et bien ! voyez-vous main- » tenant de quel serviteur vous vous servez : menons-le à vostre voisin l'Abbé saint » *Geldouin,* pour sçavoir de luy ce que nous en ferons. » Ils l'y menerent donc, où ayant esté conjuré & ayant confessé qu'il estoit dans ce Monastere pour tromper & séduire les Moynes, on luy déffendit, de la part de Dieu, de se plus trouver là, & fut précipité dans la Mer.

XV. De ce temps là, le Comte Comorrus, ayant épousé sainte *Triphine,* fille de Guerok, Comte de Vennes, sentant cette Dame grosse, d'une cruauté plus que barbare, la tua & son enfant saint Tremoré ; acte si énorme, que Guerok en ayant representé l'atrocité, tous les Evesques de Bretagne s'assemblerent pour chastier cét acte & retrancher ce membre pourri du corps de l'Eglise (2). Cette assemblée se fit en la montagne appelée *Menez-Bré,* prés *Louargat,* entre *Belle-Isle* & *Guengamp,* car ils n'eussent osé s'assembler en aucune Ville, de peur de ce Tyran, lequel ayant tué le Roy Johava & tenant Jugduval, son fils, hors du pays, faisoit ce qu'il vouloit par tout ce bas Pays. Son Prélat, Evesque de Leon, semond à ce Synode, manda saint Hervé venir avec luy ; ce qui fut cause qu'il ne pût si-tost arriver : car saint Hervé, estant aveugle et allant toûjours nuds pieds, ne pouvoit marcher si fort que les autres. Estans arrivez, un certain de la compagnie, ayant entendu la cause du retardement de l'Evesque de Leon, se mist en colere, disant : « Quoy ? que nous ayons si long-temps attendu pour cét » aveugle ? » S. Hervé ne s'irrita point pour cela ; mais luy dist tout doucement : « Mon » Frère, pourquoy me reprochez-vous ma cécité ? Dieu vous peut-il pas rendre aveugle » aussi-bien que moy ? Sçavez-vous pas bien qu'il nous a fait comme il luy a plû, & que

(1) Voyez presque semblable chose en la Vie de St. Geldouin cy-dessus le 30 janvier, et de St. Martin de Vertou le 24 octobre. — A.

(2) Voyez la Vie de St. Gildas le 29 janvier et St. Tremoré le 8 novembre. — A.

» nous le devons remercier de ce qu'il a donné l'estre tel que nous l'avons ? » Les autres Evesques tancerent fort ce Personnage, lequel ne tarda gueres sans sentir la pesante main de Dieu sur luy, car incontinent il tomba à terre, le visage tout couvert de sang & perdit la veuë corporelle. Les assistans, voyans que c'estoit une punition divine, supplierent saint Hervé de le guerir : ils se mirent tous en prieres, & le Saint ayant demandé du sel & de l'eau pour benir, on lui repondit, qu'en un lieu si élevé à peine pourroit-on trouver de l'eau ; mais luy, de son bourdon, fit le signe de la Croix en terre, commandant de fouïr en ce lieu, ce qu'ayant esté fait, on y trouva une belle source d'eau, laquelle ayant esté beniste, par le ministere des Evesques présens, le Saint en lava les yeux de cét aveugle et luy rendit la veuë ; &, en memoire de ce miracle, fut, au sommet de cette montagne, édifié une Chapelle en l'honneur de saint Hervé & des saints de Bretagne (1).

XVI. Le Synode fini, l'Evesque de Leon & saint Hervé s'en retournerent de compagnie ; & s'entretenans familierement, saint Hervé toucha quelques mots à son Evesque des revelations celestes & frequentes visions qu'il avoit ; ce qu'entendant, l'Evesque le supplia de prier Dieu qu'il luy plûst l'en faire participant : S. Hervé le luy promist, &, estans arrivez à Saint-Paul, se sequestrerent trois jours de toute humaine conversation, jeûnans & prians tout ce temps, &, le troisiéme jour, sur le midy, ils ouïrent une voix qui leur dist, qu'ils regardassent en haut, ils leverent les yeux, virent le Ciel ouvert & contemplerent, un long-temps, à leur aise, les Ordres & Hierarchies Angeliques, les Patriarches, Prophetes, Apostres, Martyrs, Confesseurs, Vierges & toute la Cour Celeste, &, cependant, ouïrent une si melodieuse harmonie, qu'ils en estoient tous ravis ; & saint Hervé commença à les nommer tous un à un, un Ange luy suggerant & dictant leurs noms ; puis chanterent le Cantique *Cantemus Domino, &c.*, lequel finy le Ciel se referma, & demeura l'Evesque de Leon si ravy de cette vision, qu'à toute peine pouvoit-il retirer ses yeux du Ciel ; enfin, saint Hervé ayant pris congé de luy, s'en retourna en son Monastere. Le Renard ayant attrappé une poule de son monastere, il pria Dieu qu'il luy plûst luy reveler le larron qui l'avoit dérobée, & tout incontinent le Renard la vint apporter saine & sauve où il l'avoit prise.

XVII. Enfin, approchant le temps que Dieu le vouloit recompenser, il eut revelation de sa mort prochaine dans six jours, ce qu'il manifesta au Prestre *Hadrian*, à *Hardian*, & *Gozhuran* & à ses autres Moynes. Il avoit une Tante, qui s'appelloit Chrestienne, de nom & de fait, laquelle, ayant entendu nouvelles de sa prochaine mort, se vint jetter à ses pieds, le suppliant qu'il ne permist pas qu'elle luy survescut. « Ce » n'est pas à moy (dit-il) que vous devez faire cette requeste ; c'est à Dieu qui seul peut » prolonger ou abbreger la vie, comme bon luy semble ; servez-moy seulement en cette » derniere mienne maladie, & puis laissez le reste à la sainte volonté de Dieu. » Ayant donc recommandé son Monastere & ses Confreres au Prestre Hadrian, il fit la Procession à l'entour de son Hermitage, puis se jetta sur son grabat & fut saisi d'une forte maladie, laquelle l'affoiblit fort ; il manda à Saint-Paul l'Evesque de Leon le venir voir, lequel y arriva le sixiéme jour de sa maladie ; il se Confessa à luy, receut l'Absolution & Benediction Episcopale, le saint Viatique & l'Extréme-Onction, recommanda ses Moynes au saint Prélat, puis, couché sur la cendre & revestu de son Cilice, il rendit son heureux esprit és mains de son Sauveur ; & sa bonne Tante Chrestienne, se jettant à ses pieds, y mourut aussi. Incontinent qu'il eut rendu l'esprit, l'Evesque & les autres Moynes entendirent une Musique melodieuse raisonnant en l'air. Le saint Prélat, avec les saints Abbez

(1) Cette chapelle existe toujours ; elle n'offre pas de particularité remarquable ; mais du plateau sur lequel elle est bâtie l'œil voit une immense étendue de pays. C'est un des points les plus beaux de la Bretagne. La fontaine qui aurait jailli à la prière de saint Hervé coule toujours au haut du *Menez-Bré*. — A.-M. T.

Guenegan (1), *Majan*, & *Mormedus*, accompagnez de leur Clergé & Moynes, celebrerent son enterrement, le déposant devant l'Autel de son Oratoire, dans un coffret de pierre, qu'ils lierent bien & fermerent de lames de fer & de plomb. Du depuis, par dessus ce petit Oratoire, fut bastie l'Eglise Parrochiale qui, de son nom, s'appelle *Land-Hoüarné*, où se voit son Sepulchre, auquel se font encore plusieurs miracles par les merites de ce Saint.

XVIII. Son Corps saint demeura en son Eglise de *Land-Hoüarné* jusques à l'an 878, que, pour éviter la rage des Normands, il fut porté en la Chapelle Priorale du Chasteau Royal de *Brest*, où il fut jusques à l'an 1002, que le Duc Geffroy I. du Nom, le fit mettre en une grande Chasse d'Argent, historiée des principales actions de sa vie, enrichie de pierreries, & en fit present à son Confesseur & Aumônier Hervé, Evesque de Nantes, lequel le mit au Thresor de sa Cathedrale, parmy les autres Reliques, où il est honorablement conservé, & à une Chapelle en la mesme Eglise, qui est la premiere de la nef à costé droit, bastie par Guillaume Gueguen, jadis Evesque de Nantes, qui y gist en un Sepulchre de Marbre blanc. Ce Saint est ennemy juré des parjures, lesquels, jurans à faux sur sa Chasse, estoient severément punis; & anciennement les sermens solemnels, par Ordonnance de Justice, se faisoient sur la Chasse de saint Hervé, comme l'a remarqué l'ancien Rituel manuscrit sur vellin de l'Office propre de l'Eglise de Nantes, dressé dés l'an 1225.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon, Cornoüaille et Nantes, qui en ont l'Histoire en neuf Leçons, le 17. Juin; les vieux Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Nantes, de Leon et de l'Eglise Collegiale de N. Dame du Follcoat en Leon ; et un autre manuscrit contenant sa vie distribuée par Leçons, Hymnes, Antiennes, Respons et Proses, gardée en l'Eglise Parochiale du Faouet, *Diocese de Treguer, à luy dedié ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6 ; Arnauld Wion,* in adject. Ligni vitæ ; *Benoist Gononus, és Vies des Peres d'Occident ; Mr. Charron, en son Catalogue des Evesques de Nantes, en Hervé 41 Evesque, et en son Calendrier Nantois par luy dressé ; René Benoist, en son Legendaire, qu'il a pris des Archives de l'Eglise Cathedrale de Leon, luy transmis par feu R. P. en Dieu Messire Roland de Neuf-Ville, Evesque de Leon ; Noble et discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de Leon et Aumônier du Duc François II, és recherches du Diocese de Leon.*

ANNOTATIONS.

VIE LATINE DE SAINT HERVÉ, ANCIENNE ET INÉDITE

PUBLIÉE PAR M. A. DE LA BORDERIE (1891) ET PAR DOM PLAINE (1893) (A.-M. T.).



QUELLE impression le lecteur a-t-il gardée de la légende de saint Hervé par Albert Le Grand ? L'éclat lumineux de la dent de lait ; la transformation en nains des malheureux gamins qui ont plaisanté le jeune aveugle sur son infirmité ; l'esprit vindicatif qui dans cette circonstance et dans plusieurs autres pousse le thaumaturge à punir d'une manière terrible les moindres peccadilles ; le merveilleux silence des grenouilles succédant à leurs concerts, et le solo succédant au silence, tout cela a-t-il rencontré une forte et sérieuse conviction ? — Il ne suffit

(1) Dom Plaine substitue ici le nom de saint Goueznou à celui de saint Guenegan ou Conogan, sous prétexte que celui-ci fut évêque de Quimper et non pas abbé. La vérité c'est que saint Conogan fut d'abord disciple de saint Guénolé auquel il donna son domaine de Lanlvesuc pour y établir un monastère. Il pouvait très bien en être l'abbé, ou si l'on veut le prieur, sous la dépendance de l'abbé de Landévénec, jusqu'au jour où il fut appelé à succéder à saint Corentin. Lanlvesuc, aujourd'hui Lanlvesoc, en Ploudaniel, n'est pas si loin de Lanhouarnau que le saint ne put assister saint Hervé mourant. — A-M. T.

pas pour rester dans l'esprit chrétien de dire : « Tout est possible à Dieu » et il n'est nullement nécessaire, pour reconnaître sa puissance, de nier sa sagesse et sa bonté ; or si Hervé a exercé la cruauté que lui attribue le légendaire, il a été tout le contraire d'un saint ; Dieu en lui confiant le don des miracles a bien étrangement favorisé ses rancunes.

Comment se reconnaître au milieu de récits dont les uns portent un frappant caractère d'authenticité tandis que les autres sont certainement puérils, quelques-uns odieux ? — Avec sa connaissance si parfaite de l'état du pays breton, des habitudes civiles ou religieuses de l'Armorique aux différentes époques, M. de la Borderie a encore résolu ce difficile problème ; nous renvoyons le lecteur au tome XXIX des *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* (1). On trouvera là un exposé judicieux, étendu, complet de l'état de la question ; je ne citerai ici que le résumé : « Nous avons cru pouvoir discerner, dans notre Vie latine de saint Hervé, une partie par la forme comme par le fond, beaucoup plus ancienne qne le reste, — à savoir les nos 1 à 5 inclusivement, 10, 13 à 16 inclusivement, dont on doit, à notre sens, rapporter la rédaction au IXe siècle et qui représentent des traditions graves, anciennes, remontant (pour le fond, sinon pour les menus détails) à l'époque du saint, — tandis que le reste, composé au XIIIe siècle, semble une série d'inventions qui ne remontent pas au-dessus de cette époque.

» Quant à la physionomie du saint, telle qu'elle se dégage de la partie ancienne de sa Vie, elle ne ressemble guère, il faut le dire, à celle que lui donnent les chants et les récits populaires si habilement, si poétiquement mis en œuvre par M. de la Villemarqué dans sa *Légende Celtique.* Là, s'il finit par être moine, il est tout d'abord mendiant, chanteur, le patron des chanteurs populaires.

Dans sa Vie latine, surtout d'après la partie ancienne, il n'est rien de cela, il n'est que moine et il ne chante que des psaumes et des antiennes *(cantus ecclesiasticos)* comme tous les moines ; mais il est moine actif, ardent, agissant, et malgré sa cécité toujours pérégrinant.

« Il commence par le désert et l'ermitage, mais ne s'y tient pas, car ce n'est pas un anachorète. De son ermitage il fait une école, puis de ses écoliers, qui ne peuvent se détacher de lui, il fait des moines, une communauté dont, quoique laïque, il est le chef : communauté étrange, ambulante, longtemps pérégrinant par les déserts, les forêts, allant partout où il y a quelque bien à faire. Et même quand elle se résout à construire un monastère statif, et Hervé à devenir un abbé en titre, en forme régulière, il se refuse à tout ordre ecclésiastique plus élevé que celui d'exorciste. Et malgré l'humilité de ce grade, bientôt il devient célèbre et vénéré dans toute la Bretagne. Tant il est vrai que le moine, le moine pur — indépendamment du caractère sacerdotal — est le rouage essentiel de la société religieuse chez les Bretons de ce temps.

« Aussi la Vie latine de S. Hervé, si altérée, si mutilée qu'elle soit par les fantaisies du XIIIe siècle, est un des documents qui prouvent le mieux l'influence capitale, le rôle souverain du monachisme dans l'église bretonne au VIe siècle. »

Dites si l'histoire ainsi envisagée ne vaut pas la légende, même au point de vue du charme et si le grand moine, l'*éducateur* intrépide n'offre pas une physionomie plus intéressante, plus réellement belle que le dompteur de loup et de renard, et surtout que l'offensé toujours armé d'une vengeance miraculeuse.

M. A. de la Borderie ne refuse pas d'ailleurs toute grâce au récit de l'écrivain qui au XIIIe siècle ajouta ainsi à l'œuvre des devanciers. « On peut, dit-il, y voir une légende, en dégager avec art toute la poésie, les nuances et l'éclairer habilement grâce aux couleurs, aux rayons que fournit de nos jours encore, pour complément, la muse populaire ou la tradition orale ; faire jaillir de là une lumineuse figure, dont l'éclat idéal domine, absorbe et fait oublier le réel. Tel est le système, telle est l'œuvre accomplie par M. de la Villemarqué, avec un art supérieur et un charme irrésistible. »

(1) Saint-Brieuc, Imprimerie Fr. Guyon, 4, rue Saint-Gilles.

En souscrivant à ce jugement, sur la *Légende Celtique*, je ferai cependant une réserve : ceux dont la profession est « de nuancer et d'éclairer habilement la poésie, grâce aux rayons que fournit la tradition orale, » devraient bien s'en tenir à ces rayons-là ; or, il y a certains glaneurs de légendes qui ne se contentent pas de recueillir pour éclairer ensuite ; il leur faut *créer des traditions.* M. de la Villemarqué n'a pas toujours été innocent de ce péché-là, et ce n'est pas par ignorance, je crois, qu'il a substitué *Kristina* à l'humble *Guic'haran,* pour conduire habituellement par les chemins le pauvre chanteur aveugle ; c'est une physionomie gracieuse, charmante, qu'il a ainsi introduite dans le monastère où jamais encore la vraie tradition populaire n'avait rêvé pareille apparition. M. de la Borderie ne veut même point admettre, étant connue la sévérité des anciens religieux à cet égard, que cette sainte *recluse* (dont la légende ancienne ne fait pas cependant une toute jeune fille) ait pu soigner dans les derniers jours de sa vie le saint moine son proche parent.

Nous ne pouvons nous dispenser de préciser ici certaines particularités de la vie de notre saint (toujours d'après M. A. de la Borderie).

Les Parents de saint Hervé. — « Hoarvian était barde, c'est-à-dire poète et musicien ; et comme il possédait plusieurs langues, avec beaucoup de ressources dans l'esprit, quand il dut quitter l'île de Bretagne devant l'invasion saxonne, il n'alla point avec le gros de ses compatriotes s'échouer au fond de l'Armorique ; un heureux hasard le porta à la cour du roi de Paris, Childebert, dont il fit la joie et celle de ses courtisans en chantant lui-même ses compositions, et sans doute s'accompagnant de cette rote britannique *(chrota Britanna),* dont les accords, selon Fortunat, plaisaient aux Franks. Il pouvait vivre là gorgé de richesses et de plaisirs ; mais ce barde avait une âme d'ascète : il voua à Dieu son célibat, et au bout de quelques années il obtint du roi la permission de retourner dans sa patrie, sans doute pour y aller vivre dans quelque monastère célèbre par l'autorité de sa discipline. Toutefois, en regagnant l'île de Bretagne, il voulut visiter cette autre Bretagne, née depuis quelque temps, et qui s'élevait peu à peu à l'extrémité des Gaules. Les chefs des Bretons réfugiés en Armorique ne reconnaissaient que de nom la suzeraineté des Mérovingiens. Un seul de ces chefs, appelé Conomor, établi à Carhaix, rêvant de noires entreprises contre ses voisins, s'était mis sous le patronage direct de Childebert, dont il voulait appuyer ses usurpations. La Vie de S. Hervé le qualifie préfet de ce roi *(prœfectus regis)* : titre peu exact mais qui donne une idée assez vraie de l'entière soumission de Conomor aux volontés de ce Mérovingien.

« Childebert combla Hoarvian de présents et lui donna des lettres prescrivant à Conomor de préparer un navire pour faire passer le barde dans son île natale : « car, dit la Vie de S. Hervé, entre notre Domnonée et la Bretagne d'outre-mer, le trajet est bref. » Ces lettres attribuaient aussi à Hoarvian le privilège d'être au cours de son voyage « hébergé dans les nombreuses villas ou domaines royaux semés alors par toute la Gaule. » C'est au cours de cette pérégrination que Hoarvian est favorisé du songe miraculeux qui lui fixe sa destinée (et qu'on connaît déjà par le récit d'Albert). Il raconte à Conomor ce qu'il a ainsi vu et entendu pendant son sommeil, et il est encore avec lui marchant à ses côtés quand il rencontre Rivanone. « Le soir même les noces sont célébrées. » — Le lendemain matin, le nouvel époux dit à l'épouse : « Dieu t'ayant choisie m'a ordonné de m'unir à toi et a promis de me donner, par toi, un fils qui sera à jamais le secours de son peuple. » — L'épouse répondit : « Si tu as engendré en moi un fils, puisse-t-il ne jamais voir la lumière terrestre ! Voilà ce que je demande pour lui au Dieu tout-puissant. — O femme ! (répliqua le père) quel crime à une mère de maudire ainsi sa progéniture et de vouloir la condamner à un tel malheur ! Mais si ce fils doit être privé de la vue de la terre, je prie Dieu de lui donner en échange la vision du monde céleste. Pour obtenir cette grâce, dès ce moment je renonce absolument à la vie du siècle, je me voue tout entier jusqu'à ma mort au service de Dieu. »

« Dans toute cette histoire, impossible de ne pas reconnaître à première vue un caractère de

gravité, un parfum d'antiquité... La passion ardente et absolue de la virginité nous reporte aux premiers âges du christianisme ; la vengeance impitoyable du vœu violé, exercée par la mère même sur son fils, pauvre enfant innocent encore à naître, est un trait qui sent la barbarie. Et cela est si vrai que, sauf cette première version de la Vie de S. Hervé, on ne trouve ce trait nulle part. »

M. A. de la Borderie établit ensuite que Rivanone éprouva le même ressentiment contre le petit aveugle quand il vint au monde ; que de sept à quatorze ans Hervé dut son éducation à saint *Arthian* et que cette période terminée, éprouvant le désir de s'entretenir avec sa mère, il fit d'abord demander par son parent saint *Urphoed* ou Urfol le consentement de celle-ci, consentement qui semble d'ailleurs lui avoir été accordé avec joie, l'amour maternel s'étant enfin éveillé.

L'Assemblée du Menez-Bré. — « En ce temps-là, est-il dit dans la *Vie latine,* il y eut une assemblée des prélats et des peuples pour excommunier Conomor, préfet du roi. Hervé, invité à ce concile, y arriva tardivement. Ces choses furent faites dans le lieu appelé le Menez-Bré. »

« Lobineau, dit M. A. de la Borderie, voit là seulement une « assemblée de quelques évêques, » qui se rendirent sur le Menez-Bré pour y excommunier Conomor, noirci de crimes détestables. » C'est donner de l'événement une idée rappetissée et bien peu exacte. Il y avait là bien plus que « quelques évêques. » Sans doute tous ceux de la Bretagne y étaient, mais avec eux des abbés, des prêtres, des moines, des représentants de tous les ordres ecclésiastiques, puisque Hervé, ni prêtre ni diacre, simple exorciste, y avait été convié, et qu'on l'attendit même tout un jour pour prononcer la sentence. Ce n'est pas à l'exorciste sans doute qu'on rendait cet honneur, c'est à l'un des chefs notables de l'ordre monastique. Cela prouve la capitale importance, la suprématie du monachisme dans l'église bretonne : caractère essentiel du VIe siècle. »

Ajoutons que l'évêque de Léon qui au concile du Menez-Bré fit le trajet de l'aller et du retour avec saint Hervé, était saint Hoardon. C'est en revenant de cette montagne au pays de Léon qu'ils virent le ciel ouvert et toute la hiérarchie du ciel ; cette faveur, accordée une fois à l'évêque, était le privilège quotidien de saint Hervé ; ainsi s'accomplissait le souhait formulé autrefois par le pieux barde son père : que privé de la lumière terrestre par le vœu cruel de sa mère il eût comme compensation la vision du monde céleste.

La topographie dans la Vie de saint Hervé. — *Landouzan* (ou *Lannuzan*) est le lieu où se rencontrèrent Hoarvian et Rivanone. Cet endroit était sur le bord d'une voie romaine allant de Carhaix à l'embouchure de l'Abervrac'h ou à Plouguerneau. Ce village fait aujourd'hui partie de la commune du Drenec, canton de Plabennec, arrondissement de Brest.

M. de la Borderie conteste le bien-fondé de la tradition qui place à *Lanrioul* (en Plouzévédé) le lieu de naissance de saint Hervé et à *Quéran (Kaeran)* en Treflaouénan, le lieu de sa première éducation par Rivanone ; il trouve la distance de cinq à six lieues trop forte pour être ici facilement admise, et le nom même du frère de Rivanone, *Lanna Rigurii (Lanrioul)* ne serait pas une preuve suffisante. Nous l'avons vu, quand il quitta sa mère c'est pour aller bien petit encore à l'école de saint Arthian ; ici le lieu n'est pas précisé ; il quitte saint Arthian pour aller chercher son parent saint Urfoëd dans la forêt *Douna* (la forêt profonde), il le trouva là entouré d'écoliers. L'emplacement de l'ermitage qu'Urfoëd céda à Hervé, sur la prière de Rivanone, est depuis longtemps marqué par une chapelle qui porte le nom de saint Urfol. Elle est dans la paroisse de Bourgblanc, canton de Plabennec, arrondissement de Brest. On y voit le tombeau du saint dont M. de Kerdanet dit : « Il consiste en un sarcophage uni, sans inscription... Il est élevé de terre de trois pieds et repose sur la pierre même dont S. Hervé avait recouvert jadis le tombeau de son oncle. » M. de la Borderie rectifie : « ou plutôt de son cousin. »

Tout le monde sait que le monastère définitif de saint Hervé, lieu de sa précieuse mort, fut l'emplacement actuel de l'église de Lanhouarneau.

Le cantique du Paradis. — M. de la Villemarqué est le seul qui attribue à saint Hervé le cantique du Paradis. Le texte que nous avons ne concorde pas avec le *Cantemus Domino;* et il est peu admissible que ce beau cantique populaire remonte jusqu'à lui.

Les Reliques de saint Hervé. — Albert Le Grand nous a appris comment le duc Geoffroy I donna le corps de saint Hervé à son confesseur et aumônier Hervé, évêque de Nantes (1002). Dom Plaine suppose, et avec grande vraisemblance, que c'est à cette occasion que le *chef* du saint fut séparé du corps et donné à l'église cathédrale de Rennes. Toujours est-il qu'il y fut vénéré depuis un temps immémorial jusqu'à la révolution. Voici, toujours d'après dom Plaine *(Revue historique de l'Ouest,* 9e année, 3e livraison, mai 1893), l'état actuel des Reliques de notre saint.

« 1° A Nantes, les reliques de saint Hervé et toutes celles de la cathédrale furent sauvées de la profanation pendant la période révolutionnaire, mais on les cacha si bien que jusqu'ici on n'a pu retrouver le lieu où elles furent déposées. (Voir ce qui a été dit plus haut à propos des reliques des saints Donatien et Rogatien.)

» 2° A Rennes, les reliques de saint Hervé échappèrent aussi à la profanation, mais la cathédrale n'en possède plus que quelques ossements; c'est à l'église paroissiale de Saint-Sauveur que se conserve le *chef* du saint, ou du moins une partie considérable de ce chef. De plus, un bras se trouve à Louvigné-du-Désert, mais on ne sait d'où il provient et à quelle date il fut donné à cette paroisse.

» 3° A Saint-Pol-de-Léon, on conserve l'omoplate du côté gauche et une vertèbre du cou, obtenues de Nantes en 1750 ou 1757. »

Je supplée à la précision qui fait ici défaut. C'est le 17 décembre 1750 que les chanoines de Nantes Augustin de Langle et Hervé-René Boureau de Maisonneuve, au nom de Hervé Prigent, chanoine théologal de Léon, présentèrent requête à Pierre de la Muzanchère, évêque de Nantes, pour obtenir en faveur de la cathédrale de Léon une relique de saint Hervé. Les chirurgiens François Barnave et Julien Minée, déclarèrent que les deux ossements accordés par l'Evêque et le chapitre de Nantes étaient « l'omoplate du costé gauche et une vertèbre du col. » Le 24 mars 1751 l'évêque de Léon Jean-Louis Gouyon de Vaudurand publia une lettre pastorale pour annoncer que le mardi 30 du même mois on célèbrerait la translation solennelle de ces reliques (1).

« 4° A Lanhouarneau, bras ou partie de bras. On croit qu'il y fut laissé lors de la translation du corps à Brest. On le porte processionnellement à la fontaine du saint, le 17 juin, et dans les calamités publiques.

» 5° A Quimperlé, chez les Dames de la Retraite, on vénère une petite relique du saint qui se conservait chez les Dominicains de la même ville avant la Révolution. »

Le Berceau de saint Hervé. — On a vu ce qu'a dit plus haut Albert Le Grand : « La mère de saint Hervé l'éleva au territoire de Kereran (Quéran), où encore se garde son berceau comme précieuse Relique. » A propos de cet objet de si gracieux souvenir, M. de la Villemarqué a écrit dans la *Légende celtique :* « Aujourd'hui le reliquaire ducal n'existe plus. Le métal trois fois consacré par la sainteté, la justice et la royauté, a été volé et fondu à l'époque de triste mémoire où ces trois choses foulées aux pieds valurent moins qu'un lingot d'argent. Mais le berceau de bois de l'humble patron des chanteurs de Bretagne, ce pauvre berceau si conforme à sa destinée sur la terre, n'a tenté la cupidité de personne, et plus d'un mendiant, après y avoir collé dévotement ses lèvres, comme ses pères autrefois, s'en va chantant d'une voix plus pure et le cœur consolé. » C'est charmant, je n'ai nulle peine à le reconnaître, mais M. le vicomte Hersart de la

(1) Voir les procès-verbaux et les attestations des maîtres en chirurgie ; p. 240 et suivantes, *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs,* par l'Abbé A.-M. Thomas (A. de Kerangal, imprimeur à Quimper). En vente chez les libraires de Saint-Pol-de-Léon.

Villemarqué n'ignorait pas que les Vandales de 1793 n'étaient pas mus seulement par la cupidité ; ils obéissaient bien aussi à leur rage d'impiété, et le pauvre berceau a eu le même sort que le riche reliquaire.

MONUMENTS DE SAINT HERVÉ (J.-M. A.).

Reliquaire de Lanhouarneau.

L'os du bras de saint Hervé est renfermé dans un reliquaire d'argent en forme de bras, avec la main ouverte. Ce qui figure la manche entourant ce bras est décoré de bordures finement gravées, dont le style peut servir à en indiquer la date; M. Frantz-Marcou, inspecteur-général des Monuments historiques, l'a examiné à St-Pol-de-Léon, le 6 septembre 1897, lors de la translation solennelle des reliques de saint Pol-Aurélien, et a cru devoir l'attribuer au XIIIe siècle.

Églises et Chapelles.

Église de Lanhouarneau, surmontée d'un beau clocher et datant en grande partie de la fin du XVIe siècle. — Chapelle et Fontaine du Ménez-Bré, en la paroisse de Pédernec, diocèse de Saint-Brieuc, assez près de la gare de Belle-Ile-Bégard. — Petite église de Saint-Hervé, près Uzel, remarquable surtout par les quatre tableaux peints sur la voûte en bois du porche. — Anciennes chapelles, dont plusieurs maintenant détruites, à Bothoa, Bourbriac, Combrit, Crozon, Gourin, Guémené, Rohan, Langoëlan, Lescoët-Gouarec, Plélauff, Ploërdut, Ploufragan, Riec. — Au nord de la paroisse de Lanrivoaré, du côté de Plouguin, est une hutte en terre conservée avec respect et désignée sous le nom d'Ermitage de saint Hervé. — Pour ce qui est du tombeau de saint Urfol, M. de Kerdanet, dans une note de l'édition de 1837, p. 317, la place en Plouzévédé, mais à la page 514, il rectifie et dit qu'il se trouve dans la chapelle de saint Urfol, à 1 kilomètre du Bourg-Blanc, du côté de Coat-Méal.

Statues.

Belle statue du XVIIe siècle à l'église de Guimiliau, accompagnée du loup traditionnel chargé du collier de l'âne qu'il avait dévoré. — Petite statuette du même style à Lampaul-Guimiliau; le Saint est conduit par son petit compagnon Guic'haran. — Statues en Kersanton à Sainte-Marie-du-Ménez-Hom en Plomodiern et à Kerlaz, près Douarnenez, toutes deux de la fin du XVIe siècle. La dernière est d'une facture pour ainsi dire barbare mais cependant remarquable par son caractère de vérité et de réalisme : Saint Hervé a les yeux grand ouverts et la démarche rigide à la façon des aveugles; Guic'haran est armé d'un fouet pour mener le loup qui semble en vérité fort docile.

Terminons par l'autel de Loc-Mélard.

L'autel du bas-côté midi est surmonté d'un tableau représentant le Saint conduit par Guic'haran et accompagné du loup. De chaque côté de ce tableau principal sont deux tableaux secondaires, tels qu'il suit :

1. — Le Saint est sur le *Ménez-Bré,* avec cette inscription : « St HERVÉ *obtient par ses prière une fontaine au somet de la Montagne* BRE. »

2. — Dans le haut, le ciel ouvert; le Père Éternel ayant à sa droite Notre-Seigneur assis et tenant sa Croix. Au bas, saint Pol-Aurélien, évêque, agenouillé, les mains jointes et les yeux levés. A ses côtés on voit une église et un clocher élancé, rappelant le Creisker. La légende porte : *Vision de St Paul et de St Hervé il levère les yeux et vire le ciel ouvert.*

3. — Le Saint conduit par Guic'haran est tourné vers une échelle dans laquelle montent des

anges portant au Ciel l'âme de sa mère Rivanone. Inscription : *St Hervé voyant lam de sa mère allant au ciel porté par les anges.*

4. — Le loup attelé à une charrette et mené par Guic'haran. *Le loup ayant mangé l'asne de St Hervé et mis en place à la charrette.*

Sur le coffre même de l'autel est un autre tableau représentant le Saint et son jeune guide partageant et mesurant le produit de leur quête. On y voit des huches de blé et un boisseau.

APHORISMES DE SAINT HERVÉ.

On attribue à notre saint trois maximes bretonnes qui ont encore cours parmi le peuple.

I. — *Sur l'Instruction.*

Guell eo diski mabik bihan
Eged dastum madou d'ezhan.

Mieux vaut instruire petit enfant
Que de lui amasser des richesses.

II. — *Sur le Travail.*

An den iaouank en diegi
A zastum poan var benn kozni.

Le jeune homme dans l'oisiveté
Amasse peine pour sa vieillesse.

III. — *Sur l'Obéissance.*

Gerio Herve zo gerio fur :
« An neb a zizent ouz ar stur
» Ouz ar garrek a zento sur. »

Les paroles d'Hervé sont des paroles sages :
« Qui désobéit au gouvernail
» Pour sûr à l'écueil obéira. »



SAINT HERVÉ

D'après la statuette de Lampaul-Guimiliau.

LA VIE DE S. MÉEN,

Confesseur, Fondateur et premier Abbé du Monastere de Gaël, le 21. Juin.


SAINT MÉEN estoit natif de la province de *Cambrie,* autrement nommé *Sud-Wallia,* en l'Isle de Bretagne. Ses parens demeuroient en une Ville aux quartiers de *Went,* qui s'appelloit *Orkh,* & estoient proches parens de saint Samson, Archevesque d'*Yorkh,* en Angleterre, puis de *Dol,* en Bretagne Armorique (1). Ils furent soigneux de bien élever la jeunesse de leur enfant, l'apprenant, tout petit qu'il estoit, à prier Dieu ; à quoy il se rendoit fort prompt. Il fut, puis aprés, envoyé à l'écolle, où il s'adonna tellement à l'étude, & des lettres & de la vertu, qu'il laissoit loin derriere soy tous ses condisciples, sans pour cela, en rien, se préferer à eux, ny s'en glorifier en façon quelconque, ayant jetté dans son cœur de profondes racines d'humilité.

II. Estant sorty des écolles & retourné chez son Pere, ses Parens esperoient joüir de sa douce presence, & le retenir prés d'eux pour soigner leurs affaires ; mais luy qui estoit touché de Dieu & appellé à plus haut degré de perfection, ayant supplié humblement Nostre Seigneur de le conduire & mettre au chemin de son salut, se déroba d'eux & alla trouver son Oncle saint Samson à *Yorkh,* duquel il fut receu à bras ouverts, le saint Prélat sçachant bien qu'il estoit guidé de l'esprit de Dieu, & que ce devoit estre, un jour, le pere de plusieurs bons Religieux, qui travailleroient à bon escient en la vigne du Seigneur. Il fut quelque temps au Monastere en habit Seculier, entendant la doctrine de son Oncle & servant aux Religieux, jusqu'à ce qu'ayant fait preuve de sa vertu, patience, perseverance & devotion, il fut vestu par saint Samson, qui aussi le receut à Profession, &, le voyant croistre à veuë d'œil & s'avancer de vertu en vertu, luy confera tous les Ordres & enfin la Prestrise.

III. Quelque temps aprés (2), saint Samson, ayant receu commandement de Dieu de passer en nostre Bretagne Armorique, fit choix d'un bon nombre de ses Religieux, lesquels il jugea plus propres à la conversion des Ames ; du nombre desquels fut l'heureux Méen. Ils passerent la Mer & aborderent au rivage de Bretagne, où saint Samson, ayant fait plusieurs miracles, fut le tres-bien venu & entra si avant és bonnes graces des habitans, qu'ils luy aiderent, de bon cœur, à bastir un Monastere pour soy & ses Religieux, en la ville de *Ker-feunteun* (on la nomme à présent *Land-meur*, distant deux lieuës de Morlaix), là, où s'estant resserré avec ses Moynes, il vaquoit à continuelles prieres & autres saints exercices, preschant, instruisant & Catechisant le peuple qui, à troupes, le venoient trouver. Mais Dieu, pour luy donner occasion de plus travailler pour sa Gloire & le salut des Ames, permit que tous les Evesques de Bretagne (la pluspart ses Compatriottes, refugiez de l'Isle comme luy) l'éleurent volontiers pour leur Metropolitain, luy deferant la mesme preséance & authorité sur eux, qu'il avoit, en l'Isle, sur ses suffragans, estant Archevesque *d'Yorkh.* Alors, il institua saint Magloire Abbé de *Ker-feunteun* & continua à communiquer aux peuples circonvoisins la clarté de sa Doctrine Celeste.

IV. Il jugea incontinent que Méen, son Disciple, estoit propre à telle conqueste, c'est

(1) Comme nous le verrons dans la Vie de ce saint, il ne fut nullement archevêque d'York, mais il est vrai qu'il reçut la consécration épiscopale de l'autre côté du détroit; il fut *abbé-évêque.* — A.-M. T.

(2) M. A. de la Borderie fixe cette émigration au milieu du VIe siècle (548-550). — A.-M. T.

pourquoy, de l'avis & deliberation universelle des freres, il luy donna son Obedience & Benediction & un nombre de Freres, luy donnant pouvoir d'accepter des Monasteres quand il luy en seroit offert, recevoir Religieux & se porter entierement comme Abbé. Saint Méen, ayant pris congé de ses Confreres, se mit en chemin avec sa troupe, marchans par le pays, &, arrivez és terres du Seigneur de Gaël, qui estoit bon Catholique, Aumônier & Religieux, ils le rencontrerent en leur chemin & le saluerent gratieusement; luy, les ayant aussi saluez, les pria de luy faire cette faveur que de vouloir entrer en sa maison pour se rafraischir, & qu'il tascheroit à les accommoder le mieux qu'il pourroit. Le Saint répondit pour tous, &, l'ayant remercié de sa charité, accepta l'offre, entra dans le Manoir & y séjourna quelques jours.

V. Pendant le temps que le Saint demeura chez ce Seigneur, il eut plusieurs Colloques & devis spirituels avec luy, & tellement l'embrasa de l'Amour de Dieu & du desir de le servir en estat de Religion, qu'il supplia saint Méen d'accepter cette sienne Seigneurie, avec toutes ses appartenances, à condition d'y bastir un Monastere & l'y recevoir Religieux. Saint Méen remercia Dieu de cette faveur & accepta l'offre dudit Seigneur aux conditions proposées, &, laissant quelques uns de ses Moynes avec luy, s'en retourna à Dol faire sçavoir le tout à saint Samson & à saint Magloire, lesquels, ayans rendu graces à Dieu, le renvoyerent avec tout pouvoir touchant cette affaire. Estant de retour à Gaël, il fit sa reponse audit Seigneur, lequel, incontinent, manda des ouvriers de toutes parts, ayant amassé tous les materiaux qu'il jugeoit necessaires pour l'édifice, & incontinent mist ses gens en besongne, en sorte qu'il y avoit grande apparence que, dans peu de temps, on verroit ce Bastiment parfait. Une seule chose incommodoit les Artisans, c'estoit faute d'eau pour détremper leur mortier, la prochaine eau estant si éloignée d'eux, qu'on perdoit bien du temps & avoit-on bien du mal à l'aller querir.

VI. Saint Méen averty de cela, plein de foy, se prosterna en Oraison, en laquelle il pria Dieu de leur donner de l'eau, &, s'estant levé, il ficha son bourdon en terre, lequel retirant, il fit réjaillir une source d'eau vive, laquelle se voit encore maintenant, & est fort renommée pour la vertu qu'elle a de guerir d'une maladie, nommée par les Medecins *Prosa*, & par le vulgaire *le mal de saint Méen*, qui est une forte galle ou rogne, qui ronge jusques aux os. Le Monastere, fait & parfait, fut dedié en l'honneur du glorieux Précurseur saint Jean-Baptiste, duquel ces bons Peres se proposoient imiter, & le zele & l'austerité. La renommée de la sainte vie que menoient ces bons Religieux estant répenduë par toute la contrée, grand nombre de jeunes gens, tant Nobles qu'autres, y aborderent, desireux de vivre sous la regle & discipline de saint Méen; entr'autres *Judicaël*, Roy de Bretagne Armorique, ne pouvoit se rassasier des bonnes et saintes instructions de saint Méen, lesquelles il entendoit tres-volontiers & mettoit soigneusement en pratique. Epris d'un desir de servir Dieu en estat de Religion, estant de retour de la guerre de France, le chef orné de lauriers & les mains chargées de palmes, foulant aux pieds la victoire mesme, s'en vint au Monastere de Gaël, quitte sa Pourpre Erminée, mist bas le Diadesme, &, recevant humblement l'habit Monachal, passa le reste de ses jours dans ce Monastere, lequel, estant étroit & ruïneux en plusieurs lieux, il fit augmenter & reparer de plus de moitié, y annexant de grands revenus; & y vescut en telle sainteté & perfection, qu'il merita, aprés sa mort, d'estre canonisé (1).

VII. Le quatriéme frere de saint Judicaël, nommé *Hoël*, jeune Prince fougueux & ayant le feu dans la teste, bien different d'humeurs & de mœurs de ses trois autres

(1) Voyez sa vie ci-dessous le 16 décembre. — A. — Saint Judicaël fut en effet religieux sous la discipline de saint Méen, puis pour le bien du pays reprit la couronne, se maria, eut plusieurs enfants, et revint prendre l'habit monastique; mais à sa rentrée à l'abbaye de Gaël il y avait vingt ans que le saint abbé était mort presque centenaire (le 21 juin 677 d'après dom Lobineau) et son monastère commençait déjà à être appelé de son nom. — A.-M. T.

freres, Saints Judicaël, Josse & Winokl, faisoit sa demeure ordinaire en un Manoir joignant le Monastere de Gaël, foulant & oppressant les paysans par ses exactions & violences (1). Un de ses serviteurs n'ayant peut-estre voulu executer quelque sien inique commandement, ou pour quelque autre occasion, estant tombé en sa disgrace, fut par son commandement, serré prisonnier & détenu en une basse fosse, & là tourmenté d'autres peines, de sorte qu'à peu que ce pauvre homme ne perdist patience. Saint Méen, visitant un jour les cellules de ses Religieux, entendit les cris & lamentations de ce pauvre captif, &, s'estant enquis que c'estoit, il luy fut dit que c'estoit un pauvre homme que le prince Hoël tenoit aux fers. Incontinent, il dépesche deux de ses Moynes pour aller, en son nom, interceder pour ce pauvre homme & supplier le Prince de le mettre en liberté ; les Moynes y allerent, mais en vain, car il ne leur fut jamais possible de fléchir le cœur obstiné de ce Prince. Saint Méen, voyant cela, se met en priere, suppliant Dieu d'avoir pitié de ce pauvre homme, & incontinent, sa priere achevée, cet homme fut, par le ministere d'un Ange, délivré de la prison & vint au Monastere remercier Dieu & S. Méen & se jetter en franchise entre ses bras.

VIII. Hoël, entendant que son prisonnier estoit eschappé & qu'il s'estoit jetté dans le Monastere, comme en lieu sacré & de franchise, dépesche promptement vers saint Méen, le somme de lui rendre son prisonnier ; le saint Abbé s'en excusa honnestement, disant qu'il ne pouvoit livrer entre ses mains un pauvre homme qui s'estoit jetté en franchise dans son Monastere, comme en lieu saint & privilegié ; cependant, il cacha ce pauvre homme dans l'Eglise, pensant que Hoël ne l'en tireroit par force ; mais il en avint tout autrement : car le Prince, ayant entendu la réponse du Saint, & ne s'en tenant satisfait, vint au Monastere, tout boüillant de colere, mist la porte de l'Eglise en pieces, en tira ce pauvre homme, collé aux pieds du grand Autel, le mist hors violemment, nonobstant les humbles prieres de saint Méen & de ses Moynes, lesquels, n'en pouvans tirer autre chose, exhortoient ce pauvre homme à la patience, & que, dans peu de temps, il seroit affranchi ; & saint Méen, s'adressant à Hoël, luy dist d'un Esprit prophetique : « *qu'il pensast bien à sa conscience & qu'il commençast à faire penitence, parce que, dans trois jours, il mourroit, & faudroit rendre compte au Juge souverain.* »

IX. Ce jeune folastre, oyant cela, se prit à rire à gorge déployée & se moquer du saint Abbé & de ses prédictions, comme des resveries de quelque vieil radoteur, puis monta à cheval, s'en retourna, rammenant son prisonnier, bien resolu de luy faire ressentir les effets de sa rage. Mais Dieu arresta bien ses fougues, car, comme il arrivoit devant le portal de son Manoir, il piqua son cheval pour luy donner carriere, lequel, d'une ruade, jette son homme bas & luy rompt une cuisse ; la secousse ayant esté si rude, qu'il cheut à la renverse tout brisé & moulu. Lors, revenant à soy & se souvenant de ce que saint Méen luy avoit prédit, le voilà au repentir : il se fait porter en son Manoir & coucher dans son lit, délivre son prisonnier & le supplie, à jointes mains, d'aller au Monastere, & prier saint Méen de luy pardonner, luy raconter l'accident qui luy estoit arrivé & le supplier de prendre la peine de le venir voir. Le saint Abbé, ayant sceu cét accident, vint voir Hoël, le reprit aigrément de ses déportemens passez (2),

(1) Cet *Hoël* ou *Haëloc* élevé par le meurtrier de ses frères, un certain *Rethwal* qu'une ancienne Vie de saint Malo qualifie d'hérétique, avait hérité de la barbarie et de la cruauté de son éducateur. Il est certain qu'il se cassa la cuisse à la suite de l'épisode ici raconté ; il en souffrit longtemps mais n'en mourut pas et ne se convertit pas de si tôt. — A.-M. T.

(2) M. A. de la Borderie a eu bien soin de signaler cette protection des faibles contre les oppresseurs : « Même chez les chrétiens, dans ce monde barbare du v[e] au VIII[e] siécle, éclataient souvent bien des violences et bien des désordres. Les moines s'y opposaient avec une fermeté inflexible, et surtout jamais ils n'hésitèrent à prendre résolument la défense de la justice, de l'innocence, de la faiblesse opprimées par la force brutale. Tous ces vieux saints bretons ont possédé à un haut degré cette vertu, mise par le biographe de saint Gwennolé au premier rang entre

l'exhortant à en demander pardon à Dieu & endurer patiemment cette affliction, bien petite au prix de ce que ses pechez meritoient, il l'excita à une vraye Contrition, l'entendit de Confession, luy administra les autres Sacremens & le disposa à la mort, laquelle l'emporta le troisiéme jour, comme le Saint luy avoit prédit.

X. Le terroir de Gaël, fort gras & fertile, estoit fort endommagé par certaines petites bestioles, lesquelles, sortans de leurs tanieres, quand le bled s'en alloit meur, y faisoient un grand dégast. Saint Méen ayant experimenté le dommage qu'elles faisoient au Monastere, ayant fait Oraison, s'alla presenter devant la taniere où se retiroient ces bestes & leur commanda, de la part de Dieu, de se retirer si avant dans le desert, qu'elles ne pûssent faire plus dommage, ny au Monastere, ny à personne, à quoy elles obeïrent, prenant leur chemin à travers pays, & jamais depuis n'en fut veu en ce pays-là. Ayant mis fin à l'édifice, tant spirituel que materiel, de son Monastere, voyant tout en bon ordre, la discipline reguliere en vigueur & le pays instruit par ses Religieux, il resolut de faire le voyage de Rome pour visiter les Sepulchres des Princes des Apostres saint Pierre & saint Paul & les autres Saints lieux qui sont, tant dedans que hors les murs de cette sainte Cité. Il prit donc congé de ses Religieux, desquels en ayant choisi quelques uns, se mit en chemin, faisant, par tout où il passoit, de grands miracles. S'en allant par Angers, il fut prié de prescher en la grande Eglise, ce qu'il fit avec grand applaudissement & édification des Auditeurs.

XI. En cette Ville, une bonne Dame, meuë du recit qu'elle avoit ouy faire de sa sainteté & des miracles que Dieu avoit operé par luy, le vint trouver & le supplia de la vouloir délivrer des dommages qu'elle recevoit d'un horrible Dragon, lequel avoit sa retraitte ordinaire en un petit boccage situé au plus beau & fertil endroit de ses terres, lesquelles, crainte de cette horrible beste, demeuroient infructueuses & vagues, personne n'osant en approcher. Cette Dame estoit fort vertueuse & de sainte vie ; à laquelle le Saint promist tout contentement. Ce Serpent avoit sa caverne en un détroit qui est prés l'Abbaye de saint Florent, sur le bord de la riviere de Loyre. Saint Méen s'y fit mener ; mais ses guides & le peuple qui le suivoient pour voir l'issuë de l'affaire, estans arrivez à veuë du lieu, le luy monstrerent du doigt, n'osans en approcher plus prés ; le saint Abbé fléchit les genoux en terre, & ayant fait sa priere à Dieu & celebré la sainte Messe en l'Eglise prochaine, s'en alla droit à la caverne du Dragon & luy commanda de sortir, ce qu'il fit incontinent, étincelant des yeux, froissant la terre de ses écailles & faisant un sifflement si extremément horrible, que tout le pays circonvoisin en retentit ; il s'approcha de luy, luy noua son Estole au col & le mena ainsi, comme une beste domestique, jusques sur le bord de la Loyre, où il luy commanda, de la part de Dieu, de s'y précipiter, ce qu'il fit devant tout le peuple.

XII. Cela fait, il revint à Angers, où toute la Ville luy alla au devant, le recevant avec l'honneur que sa sainteté & ses vertus meritoient, & cette bonne Dame, en reconnoissance de ce bien-fait, & pour éternelle memoire de ce miracle, lui donna cette terre qu'il avoit purgée de ce Dragon, où il bastit un Prieuré dépendant de son Abbaye de Gaël, y mist de ses Religieux & en vétit d'autres ; puis l'ayant accomply, se disposa à poursuivre son chemin vers Rome ; mais Dieu luy revela qu'il le vouloit retirer à soy, pour le recompenser de ses travaux, ce qu'il raconta à ses Freres, lesquels luy conseillerent de retourner à Gaël, pour y mourir chez soy & parmy ses Freres ; il crût leur conseil & revint en son Monastere, au grand contentement de ses Religieux.

XIII. Peu aprés, il tomba malade, &, dans peu de jours, fut si abattu, tant à cause de

celles de son héros qui sut si bien en user envers le roi Gradlon : « *La liberté de la parole en face des puissants de la terre.* » Ils ne s'en tenaient pas à la parole ; contre le crime, contre l'iniquité triomphante, sans craindre la persécution qui pouvait les atteindre, ils agissaient, ils combattaient vaillamment. » — A.-M. T.

sa vieillesse, qu'à raison des grandes austeritez lesquelles il avoit toujours pratiquées sur son pauvre corps, qu'il sentit bien sa fin approcher ; il appella tous ses Religieux, auxquels, fondans en larmes prés de sa couche, il fit une grave & amoureuse Prédication, les exhortant à la perseverance, en l'Observance de leurs vœux, à garder la pureté de leur Regle ; &, appercevant un jeune Religieux, nommé Frere *Ausole,* plus triste & déconforté que les autres, ne se pouvant tenir de lamenter le départ de son bon Pere, le saint Abbé l'appella prés de sa couche, &, essuyant luy-méme les larmes de ses yeux, luy dist d'un Esprit prophetique : *Mon fils, ne vous attristez pas de mon départ : car nous ne serons gueres separez l'un de l'autre ; je vay devant vous comme vostre Pere, & vous, dans huit jours, vous me suivrez ; partant, disposez-vous hardiment à ce passage.*

XIV. Ayant dit cela, il demanda à recevoir l'Extréme-Onction, ayant déjà eu le Sacrement de Penitence & le Viatique ; puis, ravi en une profonde contemplation, les yeux, le cœur & les mains élevées en Dieu, il rendit son glorieux esprit és mains de son Créateur qui l'avoit creé pour sa Gloire, le vingt-uniéme Juin, environ l'an de salut six cent soixante & cinq ; regnant en nostre Bretagne Alain II. du nom, Néveu du Roy Salomon, second Roy des deux Bretagnes haute & basse, reünies en un tige par la cession qu'en fit saint Judicaël. Le Corps saint fut honorablement ensevely dans son Monastere, en un Sepulchre élevé, à costé droit du Maistre Autel, où Dieu fit de grands miracles en preuve de sa Sainteté. Là furent gardées ses venerables Reliques en grand honneur & reverence, jusques en l'an de grace 878, que les Normands & Danois estans descendus en nostre Bretagne, détruisans les Eglises & Monasteres, brûlans les saintes Reliques & jettans les cendres au vent, elles furent par les Moynes enlevées & portées à Saint-Florent, où elles ont demeuré un long-temps ; mais depuis on en a recouvert quelques parties, qui sont déposées dans l'Abbaye de Gaël, laquelle, du nom de son premier Abbé, s'appelle saint Méen. Ce Monastere a esté grandement chery par les anciens Princes Bretons, qui y ont fait de grandes aumônes & luy ont donné plusieurs beaux privileges. Le bon Duc Geffroy I. du nom, entreprit de le rebastir tout à neuf ; mais, prévenu de la mort, il en laissa le soin à son fils le Duc Alain III, qui s'en acquitta, faisant reparer les Eglises de sainte Marie & de saint Gicquel (1), &, de plus, donna à l'Abbé Hugues & aux Moynes dudit Monastere permission d'avoir marché & change d'or & d'argent en leur Ville, l'an 1029. Ce Monastere est renommé par toute l'Europe & devotement visité par les Pelerins, nommément par ceux qui sont affligez du mal que le vulgaire appelle *le mal de saint Méen,* qui y trouvent le plus souvent du soûlagement, par l'intercession & merite de ce saint Abbé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires de Leon et de Saint-Malo ; le Proprium Sanctorum *Rennois ; les anciens Legendaires manuscrits de Leon et Nantes ; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioch. 6 ; Anthoine Yepes, en sa Chronologie generale de l'Ordre de saint Benoist, page 607, sous l'an 562 ; Alain Bouchard en ses Annales de Bretagne, liv. 3, pag. 79 ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 3 et 5.*

(1) Sous ce nom il faut reconnaître saint Judicaël dont il a été parlé précédemment. — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

L'ORIGINE DE SAINT MÉEN (A.-M. T.).

Il naquit vers 520 dans un canton du pays de *Gwent* que sa Vie appelle *Orcheus pagus* et qui semble répondre à un district appelé anciennement *Erkyc,* puis *Ergyng,* et aujourd'hui *Archenfield,* au Sud de la Wye dans le comté actuel d'Hereford, mais limitrophe du Monmouthshire. Son père se nommait *Gherasken ;* pour lui il reçut les noms de *Conaiz Meuen* ou *Mewen.* Sa Vie, d'après M. A. de la Borderie, doit avoir été mise dans sa forme actuelle au IXe siècle, comme beaucoup d'autres Vies de nos vieux saints bretons. Elle est « sérieuse, sincère, peu chargée de miracles ».

La principale qualité naturelle que le vieil hagiographe attribue à son héros est la facilité d'élocution, ou plutôt l'éloquence ; il était : « *affluentis eloquentiæ doctrina insignis.* »

L'ABBAYE DE GAEL (A.-M. T.).

Les crimes de Conomor, crimes dont il a été parlé dans la Vie de saint Hervé, étant devenus pour la Bretagne une cause de perpétuelle terreur, saint Samson, déjà fixé dans son abbaye de Dol, voulut connaître la vérité sur le principal forfait du tyran : le meurtre de sainte Trifine. Il envoya au père de la princesse (Weroc, comte de Vannes), son disciple saint Méen avec quelques compagnons. Pour aller du pays de Dol à celui de Vannes il fallait traverser dans toute sa hauteur, du Nord au Sud, la forêt de Brécilien. Dans ce désert, saint Méen rencontra, contre toute attente, un Breton émigré appelé Caduon qui, avec sa famille, s'était établi sur les bords de la rivière du Meu et s'était taillé là un vaste domaine ; mais ayant vu mourir ses enfants il n'avait plus le courage de continuer le vaste défrichement naguère entrepris par lui ; il ne s'occupait plus que des choses de la piété ; cet homme excellent fut tout heureux de la visite inattendue des moines ; ceux-ci cependant craignaient de lui être à charge en acceptant son hospitalité très gracieusement offerte, mais quand il leur eut dit : « Ma maison est très grande et j'ai beaucoup de paille et de foin pour coucher mes hôtes », ils se rendirent à ses instances. Sous le rapport des vivres l'hospitalité du bon Caduon ne fut pas empreinte de la même simplicité ; il aimait tant les moines qu'il chercha et trouva le moyen de leur servir un excellent repas. Mais cette réception cordiale ne détourna pas les religieux de leurs occupations ordinaires ; comme s'ils avaient été dans leur abbaye de Dol ils passèrent la nuit à chanter les louanges de Dieu ; Caduon en fut tellement charmé qu'il leur offrit son domaine pour s'y établir, mais ils avaient un but ; ils continuèrent leur voyage. A leur retour de chez le comte Wéroc (nous verrons le résultat de l'entrevue quand nous en serons à la Vie de saint Samson) saint Méen, conformément à une promesse qu'il avait faite, s'arrêta une seconde fois chez le bon *tiern* Caduon. Celui-ci lui renouvela la prière qu'il lui avait faite de s'établir sur ses terres. Le saint ne pouvait prendre sur lui de donner une adhésion formelle, mais il paraît que la proposition n'était pas pour lui déplaire, car il demanda l'avis de son abbé, et Samson l'envoya fonder un monastère à cet endroit qui était alors le domaine de *Tréfon* et qui devint l'abbaye de *Gaël.* Il était traversé par la rivière du Meu. Or la petite ville de Saint-Méen qui s'est formée autour de l'abbaye est à cinq kilomètres de cette rivière (1) ; M. l'abbé Guillotin de Corson explique fort bien ce qui paraît d'abord une anomalie. Le monastère, détruit par les Normands dans le cours du Xe siècle, fut reconstitué par le duc de Bretagne Alain, fils de Geoffroy Ier, son frère Eudon et leur mère la duchesse Havoise. Hinguethen, abbé de Saint-Jacut, fut chargé par eux de recruter des moines pour cette nouvelle

(1) Tout ce qui précède est emprunté à l'*Histoire de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, tome I.

fondation, d'exercer sur eux l'autorité abbatiale, et de fonder, autour du nouveau monastère, un bourg où les princes leur concédaient des foires, des marchés, des droits à percevoir pour le passage des marchandises, etc. Cette fondation nouvelle est de 1024.

RELIQUES DE SAINT MÉEN (A.-M. T.).

Nous avons dit plus haut que la première abbaye de Saint-Méen ou de Gaël fut détruite au xe siècle. Avant cette catastrophe les restes de saint Méen avaient été transportés à Saint-Florent, et ceux de saint Judicaël à Saint-Jouin de Marne. La seconde abbaye recouvra le corps de saint Méen l'an 1074, et celui de saint Judicaël (du moins en grande partie) l'an 1130.

Nous ignorons comment une partie des reliques de saint Méen était devenue la propriété de l'église de Nailloux (petite ville non loin de Villefranche, diocèse de Toulouse). Ces reliques consistaient dans deux fragments du crâne. Reconnues le 22 juin 1640 par Mgr de Montchal, elles ont malheureusement disparu. Sur les instances du Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le Cardinal Place, archevêque de Rennes, a donné à l'église de Nailloux une nouvelle relique *des doigts de saint Méen* dont la translation a été faite le 30 avril 1893. Ce précieux fragment est enfermé dans une magnifique châsse enrichie d'émaux et de pierreries, et imitée des plus beaux reliquaires de la basilique de Saint-Sernin. Dans cette paroisse une fontaine portant le nom du saint est l'objet d'une grande vénération (conf. le chanoine Guillotin de Corson, *Récits de Bretagne,* série III, p. 205).

A Guilligomarc'h, paroisse du diocèse de Quimper mais placée sur la limite du diocèse de Vannes auquel elle a jadis appartenu, il y a une parcelle des reliques de saint Méen, parcelle fort minime mais objet d'une grande dévotion; chaque année, à l'anniversaire de sa translation, les paroissiens se confessent et communient pendant toute une octave. A Saint-Nic, paroisse du même diocèse, entre la rade de Brest et la baie de Douarnenez, on vénère encore une relique de notre saint.

MONUMENTS DE SAINT MÉEN (J.-M. A.).

L'ÉGLISE bâtie au temps de saint Méen dans son monastère de Gaël a été détruite par les Normands au xe siècle. En 1024 elle fut reconstruite par les soins de l'abbé Hinguethen, puis complétée dans les deux siècles suivants. La construction du XIe siècle qui formait la nef a été renversée en 1771, de sorte qu'il ne reste que le clocher qui est du XIIe siècle, puis le transept et le chœur qui sont du XIIIe. Le clocher qui s'élevait autrefois sur le milieu de l'église, est donc maintenant à l'une des extrémités. C'est une grosse tour carrée divisée en trois étages qui sont marqués par des baies et des arcatures dont les unes sont en plein cintre et les autres en ogive, ce qui indiquerait la transition entre l'art roman et le gothique. Le transept et le chœur appartiennent au style ogival primitif; on y trouve quelques bons restes de vitraux de la fin du XIIIe siècle. Le tombeau de saint Méen qui était autrefois dans la nef se voit maintenant dans le transept nord. Ce monument fut érigé pour recouvrir une partie des restes du saint patron que les moines avaient apportés de Saint-Florent-le-Vieux en 1074; cependant la table qui recouvre ce tombeau a des sculptures qui accusent le XIIIe ou le XIVe siècle. Le trésor de cette église renferme deux reliquaires anciens et possède beaucoup de reliques précieuses de différents saints. (Conf. Pol de Courcy.)

CHAPELLE DE BERTRAND D'ARGENTRÉ A RENNES.

Les *Récits de Bretagne* de M. le chanoine Guillotin de Corson, série III, p. 243, nous font savoir que notre grand historien et jurisconsulte breton Bertrand d'Argentré, fut inhumé au

couvent des Cordeliers de Rennes, dans une petite chapelle dédiée à saint Méen et accolée à l'église conventuelle. Cette chapelle avait été construite en 1537 par François de Laval, évêque de Dol, et fut cédée à Bertrand d'Argentré, avec tous droits de prééminence, par contrat du 17 novembre 1576.

Église de Saint-Méen, près de Lesneven, diocèse de Quimper, édifice moderne surmonté d'un joli clocher à dômes superposés.

Église de Ploéven, près de Plomodiern, diocèse de Quimper. Elle date du XVIe siècle, assez modeste dans son ensemble, mais remarquable par huit scènes de la Passion peintes sur la voûte en lambris du chœur. Au bout du maître-autel, du côté de l'évangile, on voit un beau groupe en pierre de Notre-Dame de Pitié, portant la date de 1547, et du côté de l'épître est placée la statue de saint Méen, patron de l'église. Il est vêtu de la chape et coiffé d'une mitre ornée de broderies et de pierres précieuses. De la main gauche il tient un livre et de la droite sa crosse dont le pied porte sur la gueule d'un monstre terrassé à ses pieds. C'est sans doute le dragon de Saint-Florent dont il est mention dans sa vie.

Église de Tréméven, près de Quimperlé.

Église de Plouégat-Guerrand, près de Lanmeur, diocèse de Quimper, petite statuette du saint sur la porte du porche midi, datée de 1536.



LA VIE DE SAINT AARON,

Confesseur, le vingt-deuxiéme Juin.



Environ l'an 507, saint Aaron vivoit en grande sainteté & gouvernoit nombre de Moynes en un Monastere qui estoit en une Isle dans la Mer, vis-à-vis de la Ville *d'Aleth.* Il estoit Breton Armoricain ; &, ayant receu l'Ordre sacré de Prestrise, se retira, avec quelques autres jeunes Clercs, dans cette Isle, où ils construisirent un petit Monastere, dans lequel ils se logerent & se soûmirent à la direction de saint Aaron. La vie que menoient ces saints Personnages estoit si parfaite, que saint Malo, ayant quitté son pays, fut averti par un Ange d'aller trouver le saint Abbé Aaron, lequel, pour lors, s'estoit retiré en l'Isle de *Cesembre* (1), plus avant en la Mer, pour s'adonner plus specialement à la solitude. Le Vaisseau de S. Malo, guidé du Ciel, aborda en cette Isle ; les deux Saints s'entresaluent, & le bon vieillard Aaron receut saint Malo, comme celuy que Dieu luy envoyoit pour luy succeder en sa charge d'Abbé. Ils allerent tous au Monastere, où, peu de jours aprés, Dieu appella à soy saint Aaron, au grand regret de ses Religieux, qui l'ensevelirent en son Eglise Abbatiale, & éleurent en son lieu saint Malo, lequel, ayant esté sacré Evesque *d'Aleth,* fit lever de terre les Reliques de S. Aaron & mettre dans un Sepulchre élevé en sa Cathedrale. Depuis, son Chef & son Bras droit, richement enchassez, furent mis parmy les autres

(1) Il y a en cette isle un convent de Cordeliers reformez, dits Recollets. — A.

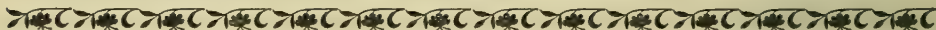
Reliques de la Cathedrale de saint Malo, où Dieu a operé plusieurs Miracles par son intercession.

Tous les Auteurs qui ont écrit la vie de saint Malo, parlent de saint Aaron, et l'Eglise Maloüine en fait la Feste, le 22. Juin.

ANNOTATION.

CHAPELLE DE SAINT AARON (J.-M. A.).

Monsieur le chanoine Guillotin de Corson, dans ses *Récits de Bretagne,* série I, p. 12, nous apprend ce qui suit : « Au sommet du rocher habité au VIe siècle par le solitaire saint Aaron, et au milieu de la ville de Saint-Malo, s'élève une chapelle qui remonte aux origines mêmes de cette cité. Dédié à saint Aaron, ce petit sanctuaire fut plusieurs fois reconstruit, notamment en 1430 par l'évêque Guillaume de Montfort, décédé cardinal ; ce prélat la consacra lui-même le 7 janvier 1431 et voulut qu'elle servît de station à la procession de la petite Fête-Dieu, usage pieusement conservé maintenant encore. Tombée de nouveau en ruine, la chapelle de saint Aaron fut relevée en 1618 par le chanoine Michel Quénouart et consacrée par Mgr Le Gouverneur, le 23 février 1621. Vendue nationalement pendant la Révolution, elle fut rachetée en 1836 par M. Huchet, curé de Saint-Malo, restaurée par ce vénérable prêtre et bénite de nouveau le 14 avril 1842 par Mgr Saint-Marc, évêque de Rennes.



LA VIE DE S. GOHARD, OU COHARD,

Evesque de Nantes et Martyr, le 25. Juin.



Du Temps que la Bretagne Armorique gemissoit sous le joug de l'Empire, ayant esté subjuguée par les Empereurs Charles-Magne & Louys le Débonnaire, son fils, l'an de grace 825, seant en la Chaire Apostolique le Pape Eugene II. du nom, *Thrutgarus,* vingt-huitiéme Evesque de Nantes, estant allé de vie à trespas, les Chanoines de son Eglise procederent à l'élection d'un nouveau Pasteur & jetterent les yeux sur saint Gohard, lors Chanoine de saint Pierre d'Angers. Ce saint homme estoit originaire du pays d'Anjou, de ça la riviere de Maine, de l'obeïssance des Roys de Bretagne, &, dés son jeune âge, fut, par ses parens, consacré au service de Dieu & mis enfant de Chœur, ou petit Choriste, en ladite Eglise de saint Pierre d'Angers, où il passa sa jeunesse avec un si rare exemple de pieté & modestie, que saint Benoist, 28. Evesque d'Angers, son Prélat, le jugeant capable du Sacerdoce, luy donna toutes les Ordres, &, estant Prestre, luy confera un Canonicat en ladite Eglise.

II. Ayant eu avis de son élection, son humilité luy pensa faire y renoncer ; mais les Députez de Nantes le presserent de si vives raisons, qu'il condescendit à venir avec eux à Nantes, où il fut receu en grande reverence, prit possession de son Eglise & y fut sacré, au contentement des gens de bien. Cependant que saint Gohard gouvernoit saintement son troupeau, il avint des troubles en Bretagne, qui donnerent bien de la peine au bon Prélat, sa Ville & Evesché de Nantes s'y trouvans le plus souvent engagez ; car un

jeune Seigneur, nommé Lambert, Gouverneur de Nantes pour l'Empereur Louys le Débonnaire, voyant que *Guihomarkh* (que les Bretons, lassez de domination estrangere, avoient éleu Roy) ne tenoit l'accord fait avec le susdit Empereur en la Diette tenuë à Aix la Chapelle, trouva moyen de le surprendre & faire tuer, l'an 826; dont tous les Barons & Seigneurs du pays s'irriterent tellement, qu'ils se resolurent d'aller assiéger la Ville de Nantes, & firent le dégast par la campagne, faisans plusieurs courses sur le pays Nantois, au grand déplaisir du saint Evesque, qui n'y pouvoit donner ordre; mais ce ne fut encore rien au prix des malheurs & calamitez qui accueillirent depuis son Diocese ; car les Bretons, ayans proclamé Neomene, Lieutenant de l'Empereur, Roy de Bretagne, l'an 829, ce Prince remist toute la Bretagne en son entiere & pristine liberté, donna la chasse aux garnisons Françoises, cassa & annulla tous les Exploits desdits Empereurs & se disposa pour assiéger Nantes, de laquelle Richomius estoit Gouverneur pour le Roy de France Charles le Chauve. Il leva une puissante Armée, ravagea tout le pays Nantois, & assiégea la Ville, qu'il ne pût encore prendre pour ce coup, & leva le siége (1).

III. Ce siége levé, Charles le Chauve osta le gouvernement de Nantes à Richomius, en refusa Lambert qui le lui demandoit instamment & le donna à Regnaud, Comte de Poitou. Lambert, irrité de ce refus, quitte la Cour du Roy de France & se retire en Bretagne, se donna au Roy Neomene & promit de le servir fidellement contre ses ennemis. Le Roy accepta son offre & promist l'employer à la premiere occasion. Sur cette assurance, Lambert se retira en sa maison; cependant, il arriva tout à propos pour Lambert que Regnaud ayant fait amas de quelques troupes, se jetta à l'improviste sur le pays Rennois, mettant tout à feu & à sang par où il passoit. Ces nouvelles rapportées au Roy, qui estoit malade, il mande hastivement Lambert & envoye neanmoins quelques Compagnies, levées à la haste, pour border la riviere de Villaines & clorre le passage à Regnaud & ses troupes; malgré lesquelles, il passa la Riviere à Messac, ayant donné la Chasse aux Bretons. Lambert, arrivé devers le Roy, prend la Charge de cette guerre, leve des Compagnies, les joint à celles qui estoient le long de Villaines & à quelques autres Bandes qu'il avoit amassées des garnisons voisines, & ayant fait un gros de dix mille hommes, poursuit l'ennemy & l'attrappe tout desarmé qui se rafraischissoit és prairies qui sont prés la riviere *Isar* sous *Blain*, où, couchez sur l'herbe, ils beuvoient & mangeoient, faisans grand chere, sans guet ny ronde, ne se doutans de l'ennemy. Les Bretons, animez par les promesses de Regnaud & par la presence du Prince Heruspée, qui estoit dans l'Armée, donnent furieusement à travers ces Bandes desarmées &, en peu d'heures, les taillent en pieces, Regnaud leur Chef restant tué sur le champ. La retraitte sonnée, Lambert départit le butin aux Soldats & s'en retourna vers le Roy, auquel il presenta le Prince Heruspée chargé de dépouilles, lequel avoit fait, ce jour, son apprentissage aux Armes, ayant eu le commandement d'un Host de Cavalerie.

IV. Le Roy recompensa Lambert & le reconnut de ce service, le comblant d'honneurs & de biens ; mais cét esprit ambitieux, extremément desireux d'avoir le Gouvernement de Nantes, en fit importuner sa Majesté, qui le lui accorda volontiers. Lambert, extremément aise de se voir en possession de ce qu'il avoit tant desiré, entre dans Nantes, qui, se trouvant dépourveu de gens de guerre, luy ouvrit ses portes & le receut pour Gouverneur de la part du Roy de Bretagne. Il se comporta, au commencement, assez doucement avec les Nantois ; mais, ne sçachant bien ménager sa fortune, il commença à les grever & tyranniser extremément. Le bon Prélat saint Gohard s'efforça, plusieurs fois, de le remettre à la raison & luy persuader de ne pas tant fouler ses

(1) Voir plus haut les Annotations à la Vie de saint Convoyon.

Citoyens; mais cét homme estoit devenu si insolent, qu'on fut contraint d'avoir recours au Roy Neomene, lequel, ayant les aureilles battuës des plaintes que les Nantois faisoient continuellement des mauvais déportemens de Lambert, & qu'il ne se départoit de ses violences, quelque reprimende qu'on luy en pût faire, craignant quelque nouvelle revolte des Nantois, le fit sommer de vuider la Ville, ce qu'il fit bien à regret, mais il le falloit faire, car, s'il y eust manqué, les Nantois l'eussent assommé.

V. Il sortit donc de Nantes, et emmena avec luy la pluspart de sa garnison & se retira en sa maison, occupant tout son esprit à imaginer le moyen de se venger des Nantois. O furieuse passion ! & à quelles extrémitez ne se laisse aller une Ame ambitieuse & desireuse de vengeance ? Il entreprend de rechef sur Nantes, &, voyant qu'il n'avoit de forces suffisantes pour en venir à bout, il traitte avec le Chef des Normands qui écumoient la coste de Bretagne, promet de leur donner entrée dans la ville de Nantes, laquelle il leur abandonneroit au pillage ; &, pour mieux les encourager, la leur faisoit beaucoup plus opulente qu'elle n'estoit. Ces pillards, qui ne demandoient pas mieux, ne se laisserent gueres importuner; ils donnerent le rendez-vous à Lambert, lequel, au jour assigné, se rendit en leur flotte, radée à l'embouchеure de la riviere de Loyre, plus bas que Saint Nazaire, &, ayant renouvellé & confirmé ses alliances avec eux, avance dans la riviere, leur servant de guide & conducteur. Cependant, les Nantois, ayans sceu l'arrivée de la flotte des Normands à Saint-Nazaire, & que Lambert les estoit allé trouver, se douterent bien de son intention : ils se disposerent le mieux qui leur fut possible à soustenir les efforts d'un violent siége.

VI. Les Normands donc se mirent à la voile & se rendirent devant Nantes. Saint Gohard, voyant l'ennemy si prés, convoqua le peuple en l'Eglise Cathedrale & l'exhorta à endurer patiemment le Martyre, si telle estoit la volonté de Dieu ; puis, se disposa pour dire la grande Messe, le jour de saint Jean Baptiste, 24. Juin l'an 843. Cependant, au point du jour, les Normands mettent pieds à terre & se disposent à l'assaut, plantent leurs eschelles aux pieds des murailles, lesquelles ils gagnerent aisément sans beaucoup de resistance, courent par les ruës, massacrans tout ce qu'ils rencontroient, sans pardonner à âge ny sexe. Au bruit que l'ennemy avoit gagné la muraille, tout le Peuple, tant de la Ville que du Païs circonvoisin, qui s'y estoit refugié, pour éviter la rage de ces barbares, qu'aussi pour celebrer la Feste de saint Jean Baptiste, s'encourut en l'Eglise Cathedrale, s'y enferma & barricada, implorant le secours du Ciel, qui seul leur restoit. Les Barbares, estans arrivez à Saint-Pierre, y donnent l'assaut, les uns, d'arrivée, mettent les portes en pieces, les autres entrerent à l'escalade par les vitraux & fenestres, & ayans comme Loups carnaciers, forcé le parc de la Bergerie de Jesus-Christ, se ruent de force sur cette populace desarmée, frapans à tort & à travers ; écrasans la teste des petits enfans contre les parois ; ouvrans le ventre des femmes grosses pour en tirer leurs petites creatures my-vivantes ; traînans les vierges par les cheveux, & usans de toutes les cruautez & insolences dont ils se pûrent aviser.

VII. Tandis que ces cruels massacres se commettoient en la Nef de l'Eglise, le Glorieux Pontife saint Gohard estoit à l'Autel & celebroit la Messe Pontificalement, servy & assisté de ses Archidiacres, tous ses Chanoines, Chantres & Chappelains ; & les Moynes du Monastere d'Aindre estoient dans le Chœur en leurs siéges ; & encore bien que les cris pitoïables de cette multitude qu'on égorgeoit pesle mesle, sans pitié ny mercy, fussent capables de troubler les esprits les plus rassis, si est-ce que le saint Prélat, &, à son exemple, ses Officiers & Chanoines ne se troublerent, ny ne prirent la fuite, mais attendirent constamment que les Barbares, ayans forcé les barrieres & clôtures du Chœur, les vinssent massacrer en leurs siéges, chacun tenant son rang & faisant son Office. Ils monterent insolemment à l'Autel, ayans forcé les Chanceaux, tuerent les

Officiers assistans du saint Pontife, lequel, disant le *Sursum corda,* à l'entrée du Préface de la Messe, fut rudement arraché de l'Autel par un de ces Barbares, qui, l'ayant jetté par terre, luy fist voler la teste de dessus les épaules, tout revêtu de ses habits Pontificaux comme il estoit. Telle fut la fin heureuse de ce glorieux Martyr & Pontife, qui, ayant vrayement le cœur & l'esprit élevés en Dieu, fut luy-mesme offert en sacrifice agreable au méme Seigneur, lequel il alloit immoler à Dieu le Pere, le jour de saint Jean Baptiste, l'an 843, & non pas 853, comme ont écrit quelques Auteurs qui raportent ce Martyre differemment de ce que nous avons raconté, & disent que saint Gohard fut tué, la vigile de Pâques, faisant l'Office de la Benediction des sacrez Fonds Baptismaux, & ce à la seconde fois que les Normands vinrent en Bretagne, sous *Bier,* surnommé *Coste de fer.*

VIII. Aprés qu'ils eurent tué le saint Evesque, ils en firent de méme des Chanoines, Prestres, Moynes, Choristes ; pillerent le riche Thresor de l'Eglise de saint Pierre, avec toute l'argenterie & ornemens du Monastere d'Aindre, puis mirent le feu en ce superbe vaisseau, & en firent de méme aux autres Eglises de la Ville ; &, sur le soir, se retirerent en leurs Navires, entraînans plusieurs captifs & un grand butin, & continuerent à écumer les Villes qui sont sur le rivage de la riviere de Loyre ; &, dévalans vers la Mer, arriverent à l'Isle d'*Aindre,* deux lieuës sous Nantes, la vigile de la Feste des Apostres saint Pierre & saint Paul, ruïnerent le Monastere de saint Herblon, rez pieds, rez terre, puis s'élargirent en Mer. Mais Dieu, qui s'estoit servi du fer de ces impies pour chastier son Peuple & honorer ses serviteurs de la Couronne de Martyre, ne laissa pas long-temps ces sacrileges impunis, non plus que Lambert qui les avoit mis en besongne : le sang de tant de milliers d'innocens crioit contre le Ciel & demandoit vengeance de cette cruelle nation, laquelle ne tarda gueres à recevoir le juste salaire de ses impietez : car, aprés avoir saccagé Nantes & plusieurs autres belles Villes, ils descendirent en l'Isle de *Marmoustier,* à la coste de Poitou, &, ayans saccagé le Monastere de saint Philebert, s'arresterent pour départir leur butin ; &, ne se pouvans accorder sur ce partage, entrerent en piques & en vinrent si avant, qu'ils se liguerent & partialiserent les uns contre les autres, & enfin en vinrent aux mains à qui en auroit le plus, de sorte qu'ils s'entretuerent, restans plus de la moitié morts sur la place, tuez par le propre glaive de leurs compagnons. Ceux qui resterent chargerent 150. vaisseaux & allerent écumer la coste de Gallice, où ils furent si bien servis par les Habitans, qu'il n'en revint que trente tous brisez & délabrez. Quant à ce qui est de Lambert, il prit possession de la ville de Nantes, par luy tant desirée, & n'y trouva que de vieilles mazures & ruïnes & n'y demeura gueres, car il estoit hay & abhorré de tous, & fut accusé par Actard, Evesque de Nantes, & poursuivi par devant Charles le Chauve, Roy de France, ce que sçachant le Roy Neomene, il le fit sommer de sortir de Nantes & s'en désaisir és mains de sa Majesté, ce qu'il fit à grand regret & se retira en son Chasteau d'*Oudon* sur Loyre, cinq lieuës au dessus de Nantes, où, hay de tous & bourelé des remords de sa conscience, il fut tué par *Coibert,* Comte du *Maine.* Les fugitifs Nantois & ceux qui s'estoient échappez, pendant que les Normands s'entrebattoient pour le butin en l'Isle de *Marmoustier,* & ceux qui avoient esté rachetez s'en retournerent à Nantes, laquelle ils trouverent toute desolée & ruïnée : ils commencerent à la rebastir peu à peu, &, ayans purgé l'Eglise de saint Pierre, appellerent *Suzan,* Evesque de Vennes, qui la reconcilia & benit en Septembre suivant. Retournons à nostre saint Prélat.

IX. Les Barbares Normands, ayans massacré saint Gohard, laisserent son Corps separé de sa teste parmy les autres morts, pour les faire brûler en l'incendie de son Eglise ; mais nostre Seigneur pourveut d'honorable sepulture à son saint Martyr par un estrange miracle : car les Normands, estans prés de donner le feu à la pile de fagots & meubles qu'ils avoient dressez au milieu de l'Eglise, le Corps du saint Pontife Gohard

se leva sur pieds, &, tenant sa teste en ses mains, sortit de l'Eglise, au grand estonnement des infideles, & alla directement au faux-bourg nommé de *Riche-Bourg,* situé sur le bord de Loyre, suivy de grand nombre de Normands, curieux de voir quelle issuë auroit cette merveille. Estant arrivé au bord de l'eau, il entra dans un batteau qui s'y trouva miraculeusement disposé, ayant deux flambeaux allumez de costé & d'autre, lequel monta la Loyre, sans ayde de voiles, ny de rames, & estant arrivé à la *Pointe,* laissant le canal de Loyre à droite, entra dans la riviere de *Mayne* & se vint arrester au port d'Angers, sans que les flambeaux se fussent esteints ny consommez, le long d'un si grand chemin, qui est de dix-sept lieuës de Bretagne. Le peuple d'Angers, voyant ce batteau, sans guide ny pilote, arresté au milieu du fleuve, courut sur le port voir que c'estoit, &, se doutant bien qu'il y avoit quelque chose de miraculeux, en donnerent avis à l'Evesque, lequel convoqua son Clergé (excepté ceux de saint Pierre, qui ne s'y pûrent si-tost rendre) & alla processionnellement sur le port; mais, comme il voulut entrer dans le batteau, il se retira du rivage dans la riviere, demeurant au milieu sans remuer. Les Processions des autres Eglises voulurent essayer s'ils y pourroient pas entrer; mais le méme leur arriva. Enfin, les Doyen & Chanoines de saint Pierre y vinrent, & incontinent le batteau s'approcha du rivage, dans lequel ils entrerent aisément & trouverent le Corps du saint Prélat, lequel ils envelopperent en de beaux linges blancs & le porterent par la Ville, chantans des Hymnes & Cantiques, jusques à leur Eglise, & là l'envelopperent en un riche drap de soye, qu'ils mirent dans un coffre de bois, avec deux plaques de plomb, esquelles estoit écrit le titre de son Martyre en lettres Romaines, ainsi, en l'une : † I. H. C. SEPULTURA QUIESCIT HUMILIS GOHARDUS NANNETENSIUM, & en l'autre : PATER ET MARTYR; &, ayant fermé le tout, l'enterrerent honorablement, & Dieu manifesta, depuis, la gloire dont il joüissoit dans les Cieux, par les grands miracles qui se firent à son Tombeau, par laps de deux cens cinquante ans qu'il demeura sous terre, sans estre levé.

X. Le Pape Urbain II. de ce nom, estant venu en France, convoqua un Concile en la Ville de Clermont en Auvergne, l'an 1095; auquel se trouverent la pluspart des Prélats de France : Messieurs les Doyen & Chanoines de saint Pierre d'Angers y envoyerent leurs Députez, lesquels ayans informé sa Sainteté des grands miracles qui s'estoient faits &, tous les jours, se faisoient au Sepulchre de saint Gohard, mais nommément *son arrivée miraculeuse de Nantes à leur Ville,* la supplierent de le vouloir Canonizer : à quoy sa Sainteté s'accorda, &, ayant fait visiter les Enquestes & informations que les Députez luy presenterent, de l'avis du Sacré College des Cardinaux, il le *Canoniza & insera au Catalogue des saints Martyrs, ordonnant la Feste de son Martyre estre celebrée le 25. jour de Juin,* jaçoit qu'il fut Martyrizé le propre jour de saint Jean Baptiste. Un an aprés, sçavoir l'an de grace 1096, deux cens cinquante & trois ans aprés son Martyre, la Chasse en laquelle avoit esté mis son Corps fut levée de terre & exposée à la veneration du peuple; mais, l'an 1211. *Guillaume de Beaumont,* Evesque d'Angers, ayant esté prié par Messieurs de saint Pierre de dedier leur Eglise, au mois de Septembre, le jour précedant la Dedicace, *Bernard,* Doyen de ladite Eglise, assisté des autres Chanoines, visita toutes les Reliques & ouvrit le coffre de bois dans lequel estoit enclos le Corps de saint Gohard (auquel il portoit une singuliere devotion), les Ossemens duquel il trouva dans le drap de soye bleu celeste, où ils avoient esté mis, lesquels il développa & baisa, ayant retenu l'os d'un bras, mit le reste dans le mesme drap de soye (qui s'estoit conservé sans corruption l'espace de 37. ans) qu'il enferma en un petit coffret de bois, qu'il mit encore en un plus grand coffre, élevé dessus le Grand Autel.

XI. Trois cens neuf ans aprés cette Translation, qui fut l'an 1520, aprés la Nativité de Jesus-Christ, les Doyen & Chanoines de ladite Eglise de saint Pierre d'Angers firent faire

une Chasse neuve pour les Reliques de saint Gohard, laquelle fut, trois ans entiers, entre les mains de l'ouvrier, elle estoit de bois artistement élabourée, toute dorée & historiée par dehors. On descendit la vieille Chasse avec le saint Corps, qui fut porté en la Sacristie & la Chasse neuve fut élevée sur le Grand Autel, le devant d'icelle estant porté sur le dossier dudit Autel & le derriere sur un pillier de franc cuivre. Cela fait, les Doyen & Chanoines de ladite Eglise, *René de Pincé, Jean de Mandon, Henry de Kerverrec, Jean Guillotteau, Guillaume Renauld, Laurens Ernoul, Gilles de Soucelle, Jean Poyet & Michel Passin,* ouvrirent la Chasse & visiterent les Reliques, lesquelles aprés ils remirent en mesme estat qu'auparavant, & puis la fermerent, en presence de plusieurs personnes de qualité (1), appellez pour assister à cette action ; &, par commune déliberation, trouverent bon de transferer les Ossemens de saint Gohard de ladite vieille Chasse en la neuve, & prierent R. P. en Dieu Frere Jean, Religieux de l'Ordre des Hermites de saint Augustin du Convent d'Angers, Evesque de *Rouanne,* Suffragant de R. P. en Dieu François de *Rohan,* Evesque d'Angers, de faire cette Translation, lequel se transporta en ladite Eglise de saint Pierre, le Lundy aprés la Feste du saint Sacrement, trentiéme jour de May 1524, &, estant revêtu de ses Ornemens Pontificaux, entra dans le Chapitre dudit saint Pierre, où estoient les saintes Reliques, prés lesquelles il s'agenoüilla & fit sa priere, puis ouvrit la Chasse, en presence de deux Notaires Apostoliques (2), desdits Doyen & Chanoines & de plusieurs autres personnes de qualité (3), tira les saints Ossemens & les estendit sur un linge blanc, les visita & toucha & les fit voir à tous les assistans, &, à la petition desdits Doyen & Chanoines, separa le Chef & le leur délivra pour estre enchassé en argent; puis, ayant enveloppé le reste en un riche drap de soye rouge incarnat, le mit revéremment en une Chasse de bois, longue de quatre pieds, doublée en dedans de tafetas rouge, laquelle il benit premiérement, puis fut portée par deux Chanoines (l'un desquels redigea par écrit cette Histoire), tous les autres l'accompagnans processionnellement, chantans des Hymnes & Cantiques, toutes les cloches sonnantes & les torches & luminaires allumez. La Chasse fut posée sur une table dressée au milieu du Chœur, où elle fut visitée & baisée par le Peuple, tandis que ledit Evesque celebra la Messe Pontificalement ; laquelle finie, il consacra l'Autel, nouvellement édifié derriere le Maistre Autel, le dedia à saint Gohard & y insera de ses Reliques ; puis, montant prés de la grande Chasse neuve posée sur le Grand Autel, il la benit & y mit l'autre petite Chasse où estoient les Reliques du Saint, par un petite fenestre, laquelle il ferma à clef. M.e Jean Bourdigne (4) & M.e Jean Hiret (5) disent qu'à l'ouverture de cette vieille Chasse on trouva un sendal (c'est peut-estre ce drap de soye bleu celeste dont les Reliques estoient enveloppées) fort odoriferant, sans aucune corruption, quoy qu'il eust esté en terre l'espace de quatre cens dix ans & plus. Ils ont à Nantes, au Tresor de l'Eglise Cathedrale, un Chef d'argent, dans lequel est enchassé l'os du Col de ce saint Martyr, le Chasuble dont il disoit la Messe lors qu'il fut

(1) M.es Jean de la Chesnaye et René Fournier, chanoines de St. Maurice et St. Martin d'Angers ; M.e Mathurin Levesque, notaire ordinaire du chapitre de Saint Pierre d'Angers, et Michel Huzé, laïque. — A.

(2) Jean Darien et François Caillaud qui en ont rapporté l'acte. — A.

(3) Jean Vivant, notaire apostolique ; Hervé de Pincé, docteur regent en l'Université d'Angers ; Jean de Pincé, lieutenant d'Angers ; Jacques le Camus, enquesteur ordinaire d'Angers ; Pierre de Plain-Chesne et Michel Regnard, licenciez és Droits ; Jacques de la Tour, protonotaire apostolique et chanoine d'Angers ; Hardoüin Fresneau, chantre et chanoine d'Angers, tous deux grands vicaires de l'Evesque d'Angers ; Jean Hellouin, chanoine de Saint Mainbeuf, René Fay-Feu ; Jean Davi ; Jean Rigaud ; Jean Havard ; Jean Viau, prestres ; M.es Pierre le Tourneux, Eustache Georget, licenciez praticiens ; Clement Alexandre, Receveur d'Angers ; Michel Huzé ; Jean Lagou et plusieurs autres. — A.

(4) En ses Annales d'Anjou, partie 3. — A.

(5) En ses Antiquitez d'Anjou, pag. 475. — A.

égorgé (1), & monstrent une Chappelle sousterraine, où se void la pierre de l'Autel sur lequel il celebroit la Messe (2).

L'Histoire de la Passion de ce saint Martyr & Translation de ses Reliques a esté écrite par un Chanoine de Saint Pierre d'Angers, qui ne se nomme pas, dit neanmoins qu'il fut l'un des deux qui porterent la Chasse de ses Reliques du Chapitre au Chœur, en la Translation de l'an 1524, et dit l'avoir écrite en actions de graces de ce que, par les merites dudit saint Martyr, il avoit esté délivré d'une tres-dangereuse fiévre : Sacratissimi Gorhardini corporis translationem, ætate nostra nobisque præsentibus factam, suscepimus enarrandam, id quod à nobis factum est, ut aliquid gratiarum referremus ipsi Divo, cujus patrocinio (ut piè credimus) levati sumus à febre perquam acuta, qua jamdudum non paucos dies acerbissimè etiam usque ad interitum laboraveramus. *Les Legendaires anciens de Saint Pierre de Nantes ; une Chartre ancienne des Archives de l'Abbaye de Saint Serge lés Angers, rapportée par d'Argentré en son Histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 11 ; Alain Bouchard, és Annales de Bretagne, liv. 2 ; Jean Bourdigné, és Annales d'Anjou, part. 3; Jean Hiret, és Antiquitez d'Anjou, pag. 475 ; les anciens Breviaires et le* Proprium *Nantois; Venerable et Discret Mre. Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Catalogue des Evesques de Nantes et au Calendrier par luy dressé le 25 Juin; Baronius sur l'an 853, nombre 24 ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana; *Jean Chenu, en son Histoire Chron. des Evesques de France ; Le R. Pere Augustin du Pas et d'Argentré, en leurs Catalogues des Evesques de Nantes, liv. 2, Chap. 12. Les anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Collegiale de Saint Pierre d'Angers, en ont l'Histoire, tant de la Passion que des Translations, distribuée par Leçons, qui m'ont esté communiquez, avec le procez verbal de sa derniere Translation, par Venerable et Discret Mre. Jean Valthere, Doyen et Chanoine de ladite Eglise, le Vendredy 11. Aoust. 1634.*

LA VIE DE SAINT SALOMON,

Roy de Bretagne, le 25. Juin.

Du temps que la Bretagne gemissoit sous le joug & servitude des Empereurs Charles-Magne & Louys le Débonnaire, son Fils, il y avoit audit Païs deux Princes, freres, de la race des anciens Roys Bretons; l'aisné s'appelloit *Rivallon*, Pere de nostre Salomon; le cadet *Neomene* (3). Rivallon mourut l'an 817, le Païs estant encore sous l'oppression de Louys, & laissa Salomon son Fils, âgé de 9 à 10 ans, sous la tutelle de son Oncle Neomene, lequel l'éleva en sa maison & en eut un soin aussi particulier, que si c'eust esté son propre Fils. L'Empereur Louys ayant esté

(1) Des reliques de saint Gohard il ne subsiste plus rien, du moins à la cathédrale de Nantes. — A.-M. T.

(2) Au cours des travaux exécutés pour l'achèvement de la cathédrale de Nantes, dans des déblaiements faits vers 1875 ou 1880, on découvrit une crypte qui est encore conservée en partie sous le pavé du chœur, et qui, d'après quelques archéologues ne serait autre que l'église dans laquelle saint Gohard a été mis à mort par les Normands; d'autres savants sont d'un avis opposé, et cette découverte a donné lieu à des dissertations contradictoires. — J.-M. A.

(3) Il s'agit ici de Nominoé. — Voir (au 5 janvier, p. 1 et suiv.) la Vie de saint Convoyon et les Annotations qui la suivent. — A.-M. T.

dégradé de l'Empire l'an 839, Neomene, qui estoit son Lieutenant general en Bretagne, à l'instante requeste des Estats du Païs, secoüa le joug étranger, se fit declarer & Couronner Roy de Bretagne, cassa & annulla tous les exploits que les Empereurs y avoient fait, donna la chasse aux garnisons Françoises & asseura l'Estat de son Royaume. *Charles le Chauve,* Roy de France, à qui estoit echeuë cette partie de France, qui estoit entre la *Meuse* & la Mer, par accord fait entre luy & ses deux freres *Lothaire* & *Louys,* s'arme & l'an 844, marche contre le Roy Neomene pour ravoir ce qu'il pretendoit luy avoir esté osté : le Roy Neomene l'alla rencontrer, ayant en son Armée nôtre Salomon, en qualité de son Lieutenant General, luy livre bataille entre le Mans & Chartres, le défait & tuë grand nombre de ses gens ; Salomon poursuivit Charles, qui s'enfuit à Chartres, mais de si prés, qu'il pensa entrer dans Chartres pesle-mesle avec les fuyards ; du depuis il porta toûjours les armes & assista le Roy, son Oncle, en toutes ses guerres & conquestes.

II. Ce jeune Prince se promettoit bien, aprés le decez de son Oncle, d'estre son successeur au Royaume, comme representant l'aisné des deux Freres, ne considerant pas que le Roy son Oncle avoit conquis le royaume, & iceluy ravy, à force d'armes, des mains des étrangers, & non qu'il luy fust escheu par succession hereditaire ; mais le Roy mort l'an 862, il se vid déboutté par le Couronnement de son Cousin le Prince *Heruspée* (1), fils du deffunt, que tous les Estats accepterent & proclamerent Roy. Salomon se tint extrémement offensé de cet affront (comme il s'imaginoit), &, oubliant tout le bon traittement qu'il avoit receu en la maison du deffunt, son Oncle, & les courtoisies qu'il en avoit receuës, s'accosta de certaines gens débauchez et pervers, avec lesquels il conspira de tuer le Roy son Cousin, faisant des monopoles & sourdes menées, pour plus à couvert, joüer son coup. Il dissimula cette haine fort adroittement, l'espace de quatre ans, vivant en la Cour du Roy, son Cousin, sans soupçon, ny défiance aucune, aux charges les plus honorables du Royaume ; mais la Reyne *Marmonthereth* ayant accouché d'un beau Prince, sur la fin de l'année 865, Salomon, voyant la Couronne asseurée dans la maison de son Cousin, se hasta de joüer son coup ; il amasse son monde, les arme, &, un jour que le Roy alloit à la Messe, suivy seulement de ses Gardes & Domestiques, il l'attaque, criant « *à mort, à mort le Tyran !* ». Le Roy, tout effrayé, se jette dans l'Eglise, où Salomon, tout boüillant de courroux, le poursuivit, l'espée en main, &, le trouvant refugié au pied de l'Autel, sans respect de Dieu, du lieu Saint, ny de la Majesté Royale, l'y tue, au commencement de l'an 866. Incontinent, Salomon se saisit du Palais & des Personnes de la Reyne & du petit Prince son Fils, &, ayant convoqué les Estats du Pays, s'en fit Couronner Roy.

III. Si est-ce que d'un commencement si mauvais il avint une fin toute contraire, contre l'opinion de tout le monde, car, dés aussitost qu'il eut pris le Diadéme et fut proclamé Roy, ce ne fut plus luy ; il fut changé en un autre homme ; il devint extrémement devot & Religieux, affectionné & respectueux vers l'Eglise, exact à rendre la Justice, bon envers son peuple, aymé & chery de tous ses Sujets. Le Roy de France, Charles le Chauve, averti de tout ce changement, se presenta en armes sur la frontiére ; mais, ayant entendu que l'armée de Bretagne le venoit trouver, il se retira. Le Roy Neomene avoit banni de leurs Siéges *Actard,* Evesque de Nantes, *Suzan,* Evesque de Vennes, *Felix,* Evesque de Cornoüaille, *Liberal,* Evesque de Leon, & *Salaçon,* Evesque d'Aleth, pour avoir esté atteints & convaincus de Simonie (comme nous avons dit en la vie de Saint Convoyon, cinquiéme Janvier;) le Roy Heruspée, son Fils, n'en rapella aucun, horsmis Actard, Evesque de Nantes, parce qu'ainsi avoit esté accordé entre luy & Charles le Chauve, qui, à cette condition, accorda de ne plus rien pretendre au Comté

(1) Erispoé.

Nantois. Actard, homme turbulant, seditieux & mal disposé d'esprit, sollicitoit (1), en toutes façons possibles, le rapel des autres; le Roy revit leurs Procez & rapella les moins coupables, de quoy Actard fasché sortit de Nantes, sans le congé du Roy, & se retira à Tours, vers l'Archevesque *Herard*, qui se tenoit aussi interessé, à cause de la substraction qu'on luy faisoit de ses Suffragans en Bretagne, au profit de l'Archevesque de Dol, & tous deux moyennerent, par le moyen du Roy de France, un Concile National, auquel assisterent le Primat de Lyon, les Archevesques de Bourdeaux, de Rheims, de Tours, de Roüen, de Sens & de Magonce (2) & nombre d'autres Prélats. Cependant le Roy, averti de la retraitte d'Actard en France, saisit, par ses Officiers, le temporel de l'Evesché de Nantes.

IV. Le resultat de cette Assemblée, les matieres bien débattuës, fut que le Concile écrivit une Lettre au Pape *Nicolas I,* se plaignant de ce que *le Roy Neomene ayant de son autorité soustrait les Evesques de son Royaume à l'Archevesque de Tours & soûmis à celui de Dol, le Roy Salomon les y maintenoit.* Secundo, *qu'il tenoit les autres Evesques bannis de leurs Siéges, sans les avoir voulu rappeller, quelque instance qu'on luy en eust fait.* Le saint Pere en écrivit fort amiablement au Roy saint Salomon, l'admonestant *de traitter doucement les Evesques de son Païs & leur permettre d'obeïr à l'Archevesque de Tours, qu'il trouvoit estre leur vray & legitime Metropolitain; que, pour les guerres & querelles des Princes, l'Eglise ne devoit pas estre troublée.* Monstrant assez sa Sainteté, par cette clause, qu'elle sçavoit bien la cause, pourquoy sa Majesté ne vouloit endurer que les Evesques de son Royaume n'obeïssent à l'Archevesque de Tours, n'estre autre, sinon qu'elle ne vouloit son Païs estre sujet au Roy de France, ny en spirituel, ny en temporel. Sur ce sujet, furent écrites plusieurs Lettres du Roy au Pape et du Pape au Roy, en l'une desquelles le saint Pere luy dit, *Que le Païs qu'il gouverne ne doit plus estre appellé Occident, mais Orient, puisqu'un autre Salomon y regnoit.* Par plusieurs semblables éloges, sa Sainteté monstra assez combien d'estime elle faisoit du Roy Salomon ; auquel toutefois elle refusa le *Pallium* pour *Festinianus,* Archevesque de *Dol,* fondant son refus sur un amiable reprimende qu'il fit au Roy d'avoir préferé son nom à celuy de sa Sainteté en ses Lettres.

V. Toutes ces admonitions du Pape (n'y ayant aucun commandement), ny les excommunications des Evesques François, ny les menées d'Actard, ny les prieres du Roy de France ne pûrent jamais fléchir la constance du Roy & l'induire à rappeller les bannis & ceder au droit de l'Eglise Doloise, & disposa d'envoyer à Rome une solemnelle Ambassade pour informer le Pape de ses affaires & rendre obeïssance au saint Siége. L'an 864, sa Majesté épousa, à Nantes, la Reyne Cecile, grande Princesse & vertueuse Dame, fille de *Flavius* Patrice Romain (3), &, incontinent aprés, il dressa une Ambassade vers le Pape *Adrian II,* qui avoit succedé à *Nicolas I,* de laquelle il fit Chef l'Evesque de Vennes, *Herena,* & l'Archidiacre *Felix ;* &, d'autant que la Lettre de creance, que le Roy leur délivra pour bailler à sa Sainteté, manifeste ce qu'il demandoit, & specifie les presens qu'il luy envoyoit, nous la mettrons icy tout du long en François, comme nous l'avons, de mot à mot, tirée du Latin.

« *Au Seigneur & Bien-heureux Pape du Siége Apostolique Romain, Adrian,* Salomon Roy des Bretons, *les genoux en terre & la teste baissée, desire une longue & perdurable*

(1) L'histoire ne le prouve que trop ; son intelligence même et sa dévorante activité contribuaient à faire de cet évêque un homme trés dangereux pour la Bretagne, car il était l'âme du parti des Franks et le ferme soutien de la puissance impériale. — A.-M. T.

(2) Mayence.

(3) La femme du roi Salomon portait le nom bien celtique de Wenbrit. M. de Kerdanet dit qu'Albert fait ici confusion avec la femme de Salomon Ier, mais M. de la Borderie est d'avis qu'il n'y a eu qu'un Salomon à régner en Bretagne, le saint roi pénitent du IXe siècle. — A.-M. T.

paix en Jesus-Christ. Connoissant, par plusieurs signes évidens, & les frequentes calamitez qui surviennent, que la fin du monde approche ; Nous avions fait vœu d'aller à Rome pour y faire nos prieres & aussi vous presenter nos requestes, d'autant que vostre Prédecesseur, Nicolas I. (d'heureuse memoire) auroit osté le Pallium à Festinian, *Evesque de Dol, parce que Nous avions préferé (innocemment toutesfois) nostre nom au sien & luy avions envoyé nos Lettres sans approbation de nostre grand Sceau, & par un Ambassadeur peu capable ; mais, ayant pris conseil de nos sujets sur le fait de nostre dit voyage, ils n'ont voulu consentir que nous sortissions de nostre Royaume pour aller visiter les Sepulchres des Bienheureux Apostres & autres Saints lieux, parce que les Payens rôdent nostre Coste & ravagent les limites de nostre Pays. C'est pourquoy, considerant la griefveté de nos offenses & la grandeur de la misericorde de Dieu, Nous supplions la Toute-puissance de vostre Dignité qu'elle veüille agréer ce petit present que nous lui envoyons (si les saints Apostres le daignent regarder), sçavoir : une Statuë d'Or de Vostre grandeur, tant en hauteur qu'en largeur ; une Mule richement enharnachée & caparaçonnée ; trente paires d'accoustremens ; une tente de Tapisserie de trente pieces, en broderie de laine de diverses couleurs ; trente peaux de Cerf & trente pieces de drap, pour l'usage de vos serviteurs, & trente sols que, doresnavant, on vous payera tous les ans. Et encore que nous estimons ces presens peu de chose, égard à vostre Dignité ; souvenez-vous de la pauvre veuve, laquelle offrit deux deniers au Temple, &, cependant, vous entendrez par ces deux nostres Ambassadeurs, l'Evesque* Herena *& l'Archidiacre* Felix, *& nos autres Domestiques, que nous faisons construire un Monastere qui n'est encore dedié à aucun Saint ; partant, vous supplions de nous envoyer, par nosdits Legats, quelque sainte Relique approuvée, de celles que vous possedez, afin que, par icelle, nostre Pays soit illustré. »*

VI. Voilà la teneur de la Lettre que le Roy écrivit au Pape, en laquelle on voit assez combien ce bon Prince estoit obeïssant & affectionné à l'Eglise, magnifique & liberal en ses presens. Cette Ambassade entra dans Rome fort pompeusement, & fut honorablement receuë des Romains, &, dans peu de jours, eut Audience. Les Ambassadeurs logerent chez *Flavius*, beau-pere du Roy Salomon, &, ayans expedié leurs affaires à soûhait, s'en retournerent en Bretagne, apportans au Roy un Bras de saint Leon, Pape, & la Lettre du Pape de telle substance :

« *A tres-cher & tres-aymé Fils* Salomon, Roy des Bretons, *& à tous ses fideles sujets,* Adrian, *Pape par la grace de Dieu, Salut. Sçache vostre excellente Majesté que nous avons employé sept jours entiers à prier Dieu qu'il luy pleust nous inspirer de vous rendre une response digne de vostre Magnificence ; lequel temps expiré, Nous & tous les Romains perseverans en jeûnes & Oraisons, il nous a semblé bon à Nous & à nos trois Cardinaux de vous envoyer quelque portion du Corps de saint Leon, Pape & Martyr, d'autant que c'est un grand present. Sçachez-donc (tres-cher Fils) & tous les fideles qui habitent vostre Pays, que Nous, avec l'authorité des nostres, vous envoyons un Bras dudit saint Leon, pour servir de rempart & deffense à vostre Royaume. C'est ce tres-fort Leon, auquel les Romains, ayans par envie crevé les yeux & coupé la langue, l'un & l'autre luy furent miraculeusement rendus, par une grace speciale de Dieu, en sorte qu'il preschoit plus éloquemment qu'auparavant ; &, partant, Nous voulons que tous ceux qui habitent vostre Pays, depuis la Loyre jusques à l'Occident, qui auront fait vœu d'aller à Rome, &, par empeschement d'âge, de sexe, ou de personne, ne le pourront accomplir, soient absous de leur vœu, à condition de visiter, trois fois l'an, cette Relique. Nous envoyons aussi à nostre Frere l'Archevesque* Festinian *le* Pallium *que luy demandez, avec son privilege. »*

VII. Le Roy receut cette Lettre & le precieux don que le Pape luy envoyoit, lequel il déposa au Monastere de saint Sauveur de *Plelan*, qu'il faisoit actuellement bastir dans son Manoir Royal de *Brécilian*, & en donna le fond au Monastere de Saint-Sauveur de

Rhedon, lequel aussi il amplifia d'édifices & de rentes, & confirma toutes les fondations, privileges & immunitez que ses Prédecesseurs Roys de Bretagne avoient octroyé aux Monasteres de Saint-Sauveur de Rhedon & de Lehon. Il portoit une singuliere devotion à saint Aubin, Evesque d'Angers, en l'honneur duquel il fonda la Prévosté & College Canonial de saint Aubin, en sa ville de Guerrande. Il fit apporter d'Aquitaine en Bretagne le Corps de saint Maixant, lequel, richement enchassé, il mist dans le nouveau Monastere de Plelan, où il fut gardé jusqu'à l'an 878, qu'il fut, comme les autres saints Corps, transporté hors le pays pour éviter la rage des Normands. Incontinent aprés le retour des Ambassadeurs, le Roy convoqua ses Estats à Dol, sur la fin de la mesme année, où ayant fait publiquement lire les Lettres du Pape, il restitua solennellement le *Pallium* à l'Archevesque *Festinian,* avec injonction expresse aux autres Evesques de le reconnoistre pour leur Metropolitain, & non autre. Les Estats finis, le Roy alla à Saint-Paul-de-Leon, suivy de Barons, Princes & Seigneurs, pour estre present à la reception du Corps de saint Matthieu, Evangeliste, que les Bretons du Havre de Leon, par revelation qu'ils eurent du mesme Saint, enleverent du *Caire*, en Ægypte, & apporterent en Bretagne, lequel fut solemnellement deposé en la Cathedrale de Leon, où il ne demeura gueres (comme dirons cy-aprés).

VIII. Les Normands ayans, en ce temps, pris Angers, s'y fortifierent, resolus de tenir bon; d'où ils faisoient des courses & ravages sur le pays & empeschoient la Navigation des Rivieres de *Loyre* & de *Maine*. Le Roy qui, peu auparavant, les avoit défait & abbatus à *Clavizac* & avoit contraint leur Prince *Hasteing* de se retirer, fut prié par le Roy Charles le Chauve de luy ayder à chasser les Barbares d'Angers. Le Roy, ayant ouy parler son Conseil sur cette matiere, voyant qu'il y avoit de l'interest, s'y accorda, &, ayant équipé son Armée, planta le Siége d'un costé, & le Roy de France, de l'autre; mais peu y eussent-ils gagné, si le Roy Salomon n'eust trouvé un expedient pour les empescher de joüir de leurs Navires; c'est qu'il laissa le Prince Guegon, (Fils de la Reyne *Guihenerec*, sa premiere Femme) avec la moitié de l'Armée, au Siége, & fit venir de Bretagne deux mil Lamballais (1), excellens Gastadours, lesquels, en peu de jours, détournerent le cours de la riviere de Mayne, & ainsi leurs Navires & Barques (esquelles consistoit leur principale force) demeurerent à sec, & leur manqua, tout d'un coup, la navigation des deux rivieres, ce que voyans, ils se rendirent à composition. Peu de temps aprés, mourut le Prince *Guegon,* ne luy survescut gueres la Reyne Cecile. Cette affliction accabla tellement le Roy, que dés lors il se resolut de quitter entierement le monde & user le reste de ses jours au service de Dieu, en quelque lieu écarté & solitaire.

IX. En cette resolution, il assembla ses Estats l'an 872, &, seant en son Thrôsne en habit Royal, il tint ces propos aux Prélats, Seigneurs, Barons & autres Suposts des Estats: « *Seigneurs, il y a long-temps que je desire renoncer entierement au monde, &, me dépoüillant de la Souveraine Dignité que j'ay possedée parmy vous, me retirer en quelque lieu solitaire & écarté, pour faire penitence de mes pechez & me disposer à une bonne & Chrétienne fin; mais, avant que d'executer ce dessein, j'ay voulu mettre en bon ordre mon Estat, tant au spirituel qu'au temporel, comme j'ay fait, la grace à Dieu, nonobstant les grandes difficultez qui s'y sont presentées, méme du costé d'aucuns de vous autres, lesquels je n'ay voulu chastier avec tant de rigueur que j'eusse pû faire & que les Loix sembloient requerir, esperant que nostre Clemence vous excitera à mieux faire à l'avenir. Je vous laisse mon Royaume paisible, riche, glorieux & opulent, autant ou plus qu'il ait jamais esté du temps d'aucun de mes Prédecesseurs; &, d'autant que mon Fils est trop en bas âge pour estre Couronné, je vous prie de regir vous-méme cét Estat, duquel je me sequestre tellement,*

(1) Lamballais excellens Gastadours et remueurs de terre. A. — Les Lamballais ont gardé cette habileté professionnelle, Brizeux y fait allusion dans son poëme des *Bretons*. — A.-M. T.

qu'és affaires d'importance qui vous surviendront, je ne vous ayde que par mon conseil & mes prieres. » Toute l'assemblée, ayant oüy parler le Roy, ne se peut tenir de pleurer, & accepterent les Seigneurs & Barons le Gouvernement de l'Estat; &, le Parlement achevé, le Roy se retira en son Chasteau de *Brecilian*, &, hors son parc, fit bastir un petit Hermitage, auquel il se retira & y vescut solitairement le reste de ses jours, menant une tres-sainte vie, sous la conduite & direction des Religieux du Monastere de Saint-Sauveur de Plelan.

X. Le Roy Salomon ayant vescu deux ans en cette solitude, voulut faire Couronner son Fils, le Prince *Albigeon*, déjà âgé de huit ans, il en proposa aux Seigneurs qui alloient le visiter. Les parents & amis du deffunt Roy Heruspée, qui avoient toûjours couvé une haine extréme contre ce Prince, ayans eu le vent de ce Couronnement, craignans que la Royauté ne fit souche en cette race, se resolurent de tuer le Roy & le Prince son Fils; &, pour executer leur entreprise avec plus d'asseurance, ils pratiquerent, par sourdes menées, les principaux Officiers de la Couronne, aucuns Barons & grands Seigneurs, ce qui ne leur fut pas beaucoup difficile, parce que le Roy estoit grand Justicier & severe Censeur des mœurs corrompues de son siecle, fort exact à faire ponctuellement observer les Loix, & soigneux à punir les refractaires. Cette rigueur le rendit odieux à plusieurs qui, par ennuis, suportoient sa domination, & bien volontiers eussent remué quelque chose contre luy, si l'occasion s'en fust presentée. Les principaux Autheurs & Chefs de la conspiration furent les Princes *Pasteneten,* Comte de Leon, & *Wrfeant,* Comte de Goëlo, freres du défunt Roy Heruspée & cousins germains du Roy saint Salomon; qui firent si-bien leurs affaires, qu'il ne resta que deux Comtes & deux Evesques, lesquels demeurerent tres-fidels serviteurs du Roy, qui leur donna occasion de se dépescher au plustost. A cette fin, ils leverent une Compagnie de gens perdus & déterminez, &, la nuit du 23. jour de Juin, vigile de la Feste de saint Jean Baptiste, s'acheminerent à *Brecilian*, vers l'Hermitage du Roy, qui ne pensoit à rien moins, &, sur la minuit, se disposent pour enfoncer les portes & accomplir leur attentat.

XI. Mais Dieu, qui a un soin tout particulier de ses éleus, ne permit pas qu'ils le surprissent au dépourveu, mais luy donna le loisir de se disposer à la mort; car, à l'aproche de son Hermitage, Dieu environna ce lieu d'une lumiere si grande & éclatante, qu'elle leur éblouït la veuë, &, encore bien qu'ils s'efforçassent, plusieurs fois, d'y entrer, jamais n'en pûrent aprocher les portes; ce qui les contraignit de se retirer, sur le point du jour, dans le Château d'un Seigneur de leur intelligence, qui estoit là auprés, où ils tinrent conseil de ce qu'ils devoient faire. Cependant, le Roy Salomon fut averti de leur resolution, &, tout défait & abbatu qu'il estoit de penitences & austeritez, il se retira au Monastere de Saint-Sauveur de Plelan, pour mieux se préparer à ce qu'il plairoit à Dieu disposer de luy. Les conjurez, avertis de la retraitte du Roy, jugerent que leur mine estoit éventée & se resolurent de ne plus se déguiser, mais l'assaillir ouvertement. Selon cette résolution, ils assiégerent le Monastere de Saint-Sauveur & l'assaillirent de toutes parts; mais, par le merite des prieres des Religieux dudit Monastere, ils furent miraculeusement repoussez, autant de fois qu'ils approcherent les murailles; ce qui les épouventa & découragea si fort, que quelques uns, voyans clairement que Dieu combattoit pour son Saint, se repentirent de leur perfidie & s'en retournerent en leurs maisons. Mais tout cela ne fut capable de divertir les Comtes de leur entreprise; pour laquelle mieux exécuter, ils userent de finesse & envoyerent un Evesque de leur intelligence vers sa Majesté *pour luy demander pardon en leur nom & le supplier d'oublier tout le passé, protestans, doresnavant, d'estre bons Bretons & ses fideles sujets, & qu'il luy plûst de leur permettre de luy aller faire la reverence & de bouche luy requerir grace.* Le Roy receut fort benignement cét Evesque, & l'ayant ouy, luy répondit, que

de bon cœur il leur pardonnoit, & qu'ils vinssent hardiment devers luy; qu'il les recevroit en sa grace & leur feroit despescher Lettres d'abolition en tels termes qu'ils voudroient. L'Evesque remercia tres-humblement sa Majesté & s'en voulut retourner; mais elle le pria premierement de luy administrer le Saint Sacrement, & le Communier; ce qu'il fit, puis s'en retourna vers les conjurez.

XII. Les Comtes ayans ouy la response de l'Evesque, se mirent en chemin avec leurs soldats, &, entrans en l'Eglise, trouverent le Roy dans le Chœur priant Dieu, lequel se leva & s'assit en son siége pour les ouyr; mais les Comtes, sans le saluer, commencerent à luy reprocher le meurtre du deffunt Roy, son Cousin Heruspée, &, luy ayant chanté mille vilainies & indignitez, luy dirent que l'heure estoit venuë, qu'il falloit, par son sang, expier ce crime. Le Roy ne leur repliqua rien, sinon que la volonté de Dieu soit faite. Incontinent, ils prirent le Prince Abligeon, &, l'ayant mené vers le Roy son Pere, le poignarderent en sa presence; puis, jettans leurs mains sacrileges sur le Roy, le précipiterent de son Siege, &, l'ayans jetté par terre, l'outragerent à coups de pieds & de poings & le livrerent és mains d'une bande de Soldats François, qui le lierent étroittement & le traînerent dans la Nef de l'Eglise, où son propre filleul luy tira les yeux de la teste & les jetta par terre, les foulant à ses pieds; & lui ayant fait mille autres maux, enfin ils luy coupperent la teste (1), & ainsi son Ame beniste s'envola au Ciel, le 25. jour de Juin, l'an de grace 874, le 8. de son regne. Les assassinateurs s'estans retirez, les Moynes de Saint-Sauveur de Plelan recueillirent les Corps du Roy & du Prince son Fils, lesquels ils ensevelirent en leur Eglise, auprés des Reynes Guihenerek & Cecile, ses femmes, et en firent solemnellement les obseques.

XIII. Telle fut la fin du Roy saint Salomon, avec lequel finit le Noble & ancien Royaume de Bretagne Armorique. En cette Histoire nous pouvons admirer les justes jugemens de Dieu, lequel, par des voyes si admirables, conduit ses éleus à leur derniere fin, faisant d'un ambitieux & meurtrier un Religieux Penitent & un Saint, encore bien que Dieu, pour payer Saint Salomon en méme monnoye, & luy rendre son peché devant sa face, permist qu'il fust massacré par ses Cousins germains dans l'Eglise, luy qui, par ambition de regner, avoit sans mercy massacré son Cousin germain refugié au pied de l'Autel; si est-ce toutesfois qu'il punit griéfvement ceux qui, sans respect du lieu Saint, ny reverence à la Majesté Royale, avoient rougi leurs cousteaux dans le sang de l'oinct du Seigneur. Car, tout premierement, les deux Comtes Chefs de la conspiration, ayans encore les mains sanglantes de ce cruel meurtre, voulurent par entr'eux départir la venaison & diviser le Royaume; mais *Salomon,* Comte de Rennes, *& Alain,* Comte de Bro-Erekh, se meslerent au jeu & voulurent avoir leur part au gâteau; & ces Princes se broüillerent de telle sorte, qu'ils brasserent leur propre confusion & la ruïne totale de la Maison Royale de Bretagne. D'autre part, les serviteurs & domestiques du défunt Roy & du Prince, ne se sentans en seureté de leurs personnes en Bretagne, se sauverent en Italie & se retirerent à Rome devers le Patrice Flavius, beau-pere du feu Roy, auquel ils reciterent le cruel assassinat commis en la personne de leur Maistre, dont il eut si grand ressentiment, qu'à l'ayde de son Cousin *Valentinian,* il fit armer és Havres de la Poüille & Calabre plusieurs Galeres & grands Vaisseaux, sur lesquels il mist une bonne Armée, qu'il envoya en Bretagne, pour venger ce crime. L'Armée Romaine arriva par un bon temps, au commencement du Printemps de l'an 875; & se rua sur les terres de

(1) « Le sieur d'Argentré, en son histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 29, dit qu'au rapport de quelques-uns il fut tué prés Brest; en un lieu nommé en breton *Merzer-Salaun,* c'est-à-dire le martyre de Salomon. C'est le lieu où est à présent la devote Eglise de *N. Dame du Martyr,* appellé par les Bretons AN ITROUN MARI AR MERZER, en la paroisse de *Plou-Diri,* Diocese de Leon, une lieüe de la ville de *Land-Ternox* et cinq de Brest, et tient-on, par tradition de pere en fils, que le grand autel de ladite Eglise est posé sur le lieu où ce saint roy fut massacré. » — A.

Pastheneten, ils pillerent toute sa Comté de Leon, prirent *Lesneven, le Conquest, Saint-Mahé, Saint-Paul, Roscow,* & la riche ville de *Tollente,* située sur la riviere de *Wrakh,* laquelle ils brûlerent et razerent, ayans enlevé le Corps de Saint Mathieu, qu'ils porterent en leurs Galeres, qui les attendoient à *Roscow ;* puis allerent à *Brest,* qu'ils assiégerent par mer & par terre ; mais ayans eu nouvelle que Pastheneten les venoit combattre avec une forte Armée, ils leverent le Siége & s'en retournerent en Italie, chargez de pillage & de prisonniers.

XIV. Cependant que les Comtes se battoient, sans se pouvoir accorder sur la succession du Royaume, les Normands & Danois, Nation Payenne et Barbare, descendirent en Bretagne, l'an de grace 878 ; où, trouvans les Seigneurs empeschez à déméler leurs querelles particulieres, ils coururent tout le pays, brûlans les Villes & Villages, arrazans les Eglises & assommans le peuple comme moutons. Pour la crainte desquels & leur fureur éviter, les Ecclesiastiques enleverent les saints Corps de Bretagne & les transporterent en France, où ils les pensoient devoir estre plus en seureté, & furent portez les Corps de

S. Melaine à Bourges.
S. Patern à Marmoustier.
S. Corentin à Marmoustier.
S. Maudez à Bourges.
S. Tugduval à Chartres.
S. Malo à Xaintes.
S. Samson à Orléans.
S. Thurian à S. Germain dés Prez.
S. Wenal à Paris, puis à Corbeil.
S. Guenegan à Montreul.
S. Méen à Saint-Florent.
S. Exuperus de Rennes à Corbeil.
S. Paul à Saint-Florent.
S. Magloire à Paris.
S. Maixant à Poitiers.
S. Judicaël à Saint Joüin de Marne.
S. Brieuc à Saint Serge lez Angers.
S. Tremoré à Saint Magloire de Paris.
S. Clair à Saint Aubin d'Angers.
S. Herblon à S. Mainbeuf d'Angers.
S. Wennolé au Mans, puis au Chasteau du Loyr, enfin à Saint Lau d'Angers (1).

Ainsi la Bretagne fut privée des venerables Reliques des Saints dont elle avoit esté honorée, lesquelles elle n'a jamais depuis pû recouvrer, quelque instance qu'elle en aye fait.

XV. Pendant ces troubles & publiques calamitez, Dieu manifesta la gloire de saint Salomon par de grands & extraordinaires miracles, car, tant à son Sepulchre qu'à son Hermitage, plusieurs malades furent gueris, & mesme des morts ressuscitez, de sorte que le Pape Anastase III. du nom, le Canoniza & inscrivit au Catalogue des Saints, l'an de grace 910, qui fut le premier du regne de tres-Puissant Prince *Alain,* surnommé *Ré-Bras,* premier Duc de Bretagne, & furent édifiées plusieurs Eglises & une Abbaye, dediée en son nom, nommée saint Salomon de Penpont, de l'Ordre de saint Augustin, Diocese de Saint Malo ; & encore aujourd'huy, és faux-bourgs de la Noble & ancienne Ville de Vennes, il y a une Paroisse qui porte son nom, où on le reclame, &, par son intercession, le peuple reçoit les faveurs & enterinement de leurs requestes. Ses saintes Reliques, levées de terre, furent mises en une riche Chasse & soigneusement conservées en l'Abbaye de Plelan ; mais les Normands estans descendus, de rechef, en Bretagne, ses Reliques furent transportées hors le pays, & tient-on qu'elles sont en la ville de Pluviers en Gastinois.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Annales de Bretagne d'Alain Bouchard, sur la fin du livre second ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, livre 3, chap. 29.

(1) Il y a dans cette liste des erreurs, des inexactitudes et des lacunes, mais nous les rectifions ou nous y suppléons dans la Vie de chacun de nos Saints. — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

LA ROYAUTÉ DE SALOMON (A.-M. T.).

Arrêtons-nous (1) un instant à regarder et à caractériser la royauté de Salomon, le plus roi de tous nos vieux rois de Bretagne. Nominoé, grand capitaine, homme d'état, penseur, toujours absorbé dans ses plans, ses projets, son étude des hommes et des événements, dans ses luttes contre les guerriers de Charles le Chauve et contre ses évêques plus redoutables que ses guerriers, n'avait même pas le temps de songer à la correction, à la grandeur de son attitude royale : encore moins aux ornements de cette grandeur, au luxe, aux arts, dont chez les nations civilisées, même à demi, on a l'habitude d'entourer le trône. Dans les grandes cérémonies, il siégeait avec sa femme *Arganthaël,* sur un banc un peu plus élevé que les autres. Erispoé ne fut pas moins simple que son père. Avec Salomon, au contraire, le faste, les arts, le luxe entrent à la cour de Bretagne. Ils entrent aussi dans le monastère de Plélan qui sera la création la plus chère du pieux roi ; ils embellissent les innombrables résidences qu'il se crée partout dans le royaume et où il tient successivement sa cour.

On a vu plus haut (dans le texte d'Albert Le Grand), la magnificence de ses dons au pape Adrien.

Si dans les formules dont il fait le préambule de ses diplômes il ne prend pas le titre de roi : « *Salomon, par la grâce de Dieu, prince du pays de Bretagne, — .... chef et prince des Bretons, — .... prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules,* » il se rattrape à la souscription « *Signum Salomonis Regis Britanniæ.* »

« Jusqu'à lui la royauté bretonne n'avait été, à vrai dire, qu'un commandement militaire ; Salomon s'efforça d'élargir la sphère d'action de son pouvoir, de le maintenir aussi fort en paix qu'en guerre en lui assignant pour but la répression de toutes les violences, de toutes les injustices, la protection de tous les droits et de tous les intérêts. — Par ses nombreuses résidences dans les diverses parties de la Bretagne, il pouvait exercer à peu près partout une surveillance efficace. En réunissant près de lui, à sa cour, constamment ou du moins très fréquemment, les comtes, les évêques et les abbés, c'est-à-dire les chefs civils, militaires et religieux de la nation ; en les associant à son pouvoir, en faisant d'eux son conseil politique supérieur, les membres de sa haute cour de justice, il donna à ce pouvoir une base large, solide, et une force qu'il crut inattaquable. »

LES RELIQUES DE SAINT SALOMON (A.-M. T.).

On a vu dans le texte d'Albert Le Grand : « Ses Reliques furent transportées hors le pays, et tient-on qu'elles sont en la ville de Pluviers en Gastinois. » M. Le Mené, dans son *Histoire du diocèse de Vannes,* nous fait connaître le vrai nom de la ville qui, probablement pendant les ravages des Normands, reçut la principale partie du corps du saint roi : c'est Pithiviers au diocèse d'Orléans; une église y fut construite en l'honneur de saint Salomon, c'est là que les reliques furent déposées, mais une partie était restée ou revint en Bretagne; outre qu'un fragment est vénéré dans le beau reliquaire de La Martyre, quelques ossements de ce saint roi étaient conservés à Vannes dans l'église qui portait son nom. L'église et la paroisse de saint Salomon n'existant plus, ces reliques sauvées pendant la période révolutionnaire sont devenues aujourd'hui la propriété de la cathédrale Saint-Pierre de Vannes.

(1) *Histoire de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, tom. II, p. 106-117.

MONUMENTS DE SAINT SALOMON (J.-M. A.).

Le Père Albert fait mourir saint Salomon à Plélan (diocèse de Rennes), ou plus exactement au monastère de Maxent ou Saint Maxent en Plélan. Mais la tradition dit que ce prince fut mis à mort dans l'église de Notre-Dame de la Martyre (ou du Martyr), *Itroun-Varia ar Merzer,* près de Ploudiry, au pays de Landerneau. C'est la tradition qui aurait probablement raison. Voir là dessus l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, T. II, p. 114-115 : « Les ennemis de Salomon vinrent l'attaquer dans le monastère de Plélan. Il se sauva, courant droit devant lui vers l'ouest jusqu'au Poher, « *fuga lapsus in Paucherum secessit* » (D. Bouquet, VII, p. 238), traversa même tout ce pays et ne s'arrêta que sur sa limite occidentale dans une petite église voisine de l'Elorn, qui s'appelle aujourd'hui en français : La Martyre..... Des mains charitables, après sa mort, eurent la piété de transporter son corps dans son monastère chéri de Plélan ou Maxent et de l'inhumer tout près de sa chère épouse Wenbrit ou Blanche de Bretagne. »

Cette église de Maxent, élevée par le roi Salomon, fut enrichie par lui d'une foule d'objets précieux énumérés dans une charte du Cartulaire de Redon, et dont on peut voir le détail dans les *Récits de Bretagne* de M. le chanoine Guillotin de Corson, 1re série, p. 47, « LE TRÉSOR DE MAXENT. » On y voit aussi qu'il restait alors un débris de cet antique sanctuaire du IXe siècle : on retrouvait encore, derrière le chœur de l'église paroissiale, l'ancien déambulatoire garni de chapelles de l'édifice primitif ; c'est là que furent déposés les corps de saint Convoyon, de saint Salomon et de la pieuse reine Guenwreth ou Wenbrit. Ces derniers vestiges ont malheureusement disparu depuis quelques années lors de la construction d'une nouvelle église.

ÉGLISE DE LA MARTYRE.

La partie la plus ancienne de l'édifice actuel est le clocher qui date du XIIIe siècle. Les colonnes et les arcades de la nef sont-elles de cette époque ou du siècle suivant ? c'est un point difficile à déterminer. Quant aux arcades du chœur, elles sont certainement du XVe siècle, ainsi que les arcatures de Kersanton qui forment chancel des deux côtés, et qui autrefois couraient aussi par devant pour faire la séparation d'avec la nef Dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, se trouve la statue de saint Salomon vêtu des ornements royaux et ayant une épée plongée dans le côté. Au-dessous, un bas-relief donne les détails de sa mort. — Signalons encore trois vitraux assez bien conservés, le beau porche midi, du XVe siècle, l'ossuaire datant de 1619, l'arc de triomphe triple, surmonté d'un calvaire, et terminons par le reliquaire de saint Salomon, jolie châsse en argent entourée de fines nichettes, mesurant 0m 27 de longueur sur 0m 25 de haut jusqu'au faîte du toit, et 0m 40 en comptant le lanternon de couronnement. C'est une des plus belles œuvres d'orfèvrerie de la Renaissance que possède notre pays. Saint Salomon était encore patron de l'abbaye de Paimpont et d'une ancienne paroisse de Vannes, et avait des chapelles à Guern, à Malguenac, à Paule et à Planyé.

LA VIE DE SAINTE NENNOK,

Vierge, le quatriéme Juin.

u Temps du Pape saint Innocent I. du nom, & des Empereurs Arcade & Honoré, environ l'an de grace 403 (1), regnant en nostre Bretagne le Roy Grallon I. du nom, surnommé le Grand, il y avoit un Prince en certain canton (2) de la grande Bretagne, nommé *Brokhan*, descendu de la race du grand *Guthiern*, jadis Roy de ladite Isle, si riche & si puissant, qu'il se nomma Roy des Provinces & Villes qui estoient en sa domination. Ce Prince, par l'avis des Estats de sa Province, épousa une Noble Dame, nommée *Menedux*, de la lignée du grand *Constantin* & autres Roys ses Ancestres. De ce Mariage ils eurent quatorze Enfans, tant Fils que Filles, lesquels, disans adieu au monde, se rendirent Religieux en divers Monasteres, & aucuns, desireux du salut des Ames de leur prochain, ayans receu les Saints Ordres, allerent prescher l'Evangile és Provinces éloignées, tant de l'Isle que d'outre-Mer.

II. *Brokhan* & *Menedux* (3) se voyans sans Enfans, & que Dieu les avoit apellez à son service, s'en affligerent extremément, toutefois, se conformans entierement à sa divine volonté & s'adonnans à l'Oraison, ils faisoient de grandes aumônes & autres œuvres pieuses, prians Dieu, si c'estoit sa volonté, qu'il leur donnast Fils ou Fille qui pûst succeder à leurs Estats. Le Prince *Brokhan*, pour mieux obtenir ce que si ardemment il desiroit, se servit des Prieres & Oraisons des Prestres & Religieux, auxquels il fit bastir un Oratoire, en une Montagne proche de la Ville où il faisoit sa demeure, dans lequel il se retira avec eux & jeûna une quarantaine, avec telle rigueur & austerité, qu'il ne prenoit sa refection que trois fois la semaine en commun avec les Religieux, se contentant des mets qui leur étoient servis. La Princesse Menedux, sa Femme, restée en Ville, ne s'affligeoit pas moins de Penitences & austeritez, vivant en son Palais comme dans un Monastere. Enfin, Dieu exauça leurs Oraisons, &, la nuit du Vendredy Saint, que *Brokhan* étoit en prieres, il luy envoya un Ange qui luy commanda de s'en retourner en son Palais, & qu'il luy naîtroit une Fille, laquelle il nommeroit *Nennok*. *Brokhan*, ayant ouy ces nouvelles, en rendit graces à Dieu, &, aprés les Festes de Pasques, s'en retourna vers sa Femme, à laquelle il recita ce que l'Ange luy avoit revelé, dont elle remercia Dieu & promist de donner de grands revenus aux Eglises & Monasteres de son Estat.

III. Menedux conceut, &, neuf mois aprés, accoucha d'une fille, laquelle fut baptizée par un saint Abbé d'Escosse, nommé *Columchille* (4), qui, pour quelques affaires d'importance, étoit venu vers Brokhan, & fut tenuë sur les Sacrez fonds de Baptesme par un grand Seigneur, nommé *Gurlehentelius*, dit *Ilfin*, & sa femme *Guen-Arkhant*, proches parens de sa mere Menedux ; chez lesquels cette Princesse Nennok fut renduë, si-tost qu'elle eut quitté la mammelle, & y demeura jusqu'à l'âge de quinze ans, croissant en vertus & perfections aussi bien qu'en âge. Elle estoit d'une humeur douce, humble, modeste, obeïssante, adonnée à l'Oraison, à la lecture ; frequentoit les Eglises & Monasteres ; entendoit devotement la Messe & les Predications réïterées au logis, où

(1) Vers le temps de la mort de saint Guenaël, d'aprés M. de la Borderie (585 à 590). — A.-M. T.

(2) In Combronensi regione. A. — C'est-à-dire le Strat-Cluydi.

(3) Ou *Meneduc*.

(4) C'est l'illustre saint Columba ou Kolomkill, abbé d'Iona, disciple aimé de saint Patrice, voir les *Moines d'Occident*, par M. le Comte de Montalembert, ou la *Poësie des Cloîtres Celtiques*, par M. Hersart de la Villemarqué. — A.-M. T.

elle passoit son temps à faire des ouvrages à l'éguille, ou à quelque autre honneste occupation, fuyant l'oysiveté, comme mere & nourrice de tous vices.

IV. La renommée de sa rare beauté & autres dons de nature, dont elle estoit doüée, la fit rechercher par le fils aîné d'un Roytelet d'Escosse, lequel vint voir son pere, accompagné des plus grands Seigneurs de sa Cour & la luy demanda. Brokan la fit venir en Cour, &, ayant pris l'avis des Seigneurs de son Estat, penchoit à l'accorder à ce Prince ; mais il voulut, avant d'engager sa parole, sçavoir la volonté de sa fille. Il la tira à part en une chambre, &, luy ayant declaré son intention touchant ce mariage & representé combien le party luy estoit avantageux & l'utilité qui en reviendroit à tous ses sujets, la conjura d'y prester son consentement. La sainte Fille, prevenuë de l'Amour de Jesus-Christ, se troubla de ces paroles, &, ayant quelque peu pensé à part soy, répondit en toute humilité & modestie :

« *Mon Pere, je ne doute aucunement du Prince qui me recherche, ny de l'honneur que vostre Maison recevroit de son alliance, non plus du profit & utilité qui pourroit resulter de ce mariage pour les deux Provinces ; mais je ne puis me resoudre à fausser la foy que j'ay promise à Jesus-Christ, mon doux Espoux, & de postposer ses chastes embrassemens à l'amour d'un homme terrien & mortel : en un mot (mon Pere) j'ay fait vœu de n'avoir jamais autre Espoux que nostre Seigneur Jesus-Christ, & ne croy pas que le refus que je fais de ce Prince doive offenser l'obeïssance que je vous dois, eu égard au merite & qualité de celuy de l'amour duquel je suis puissamment prévenuë.* »

V. Brokhan s'attrista extremément de cette resolution de sa fille & envoya sa femme Menedux vers elle, pour tascher à la reduire à volonté ; mais elle demeura ferme en sa resolution & ne pût estre fléchie, ny par les prieres, ny par les larmes, ny méme par les menaces de ses pere et mere, lesquels, vaincus de sa constance, congedierent ce Seigneur & permirent à leur Fille de vivre à sa volonté. La sainte Princesse, ayant courageusement surmonté l'ennemy qui luy avoit dressé cette partie, en rendit graces à Dieu, & délors s'adonna entierément à son service. Peu de temps aprés, à sçavoir, l'an 434, saint Germain, Evesque d'Auxerre, qui avoit passé en la grande Bretagne pour contrecarrer les erreurs des Pelagiens, arriva à la Cour du Roy Brokhan & y demeura quelques mois, preschant d'un zele admirable à son peuple (1) : la sainte Princesse *Nennok* ne perdoit aucune de ses Predications, par les moyens desquelles elle fut tellement embrazée en l'Amour de Dieu, specialement par le recit que saint Germain luy fit de la sainte vie que menoient les Vierges sanctimoniales de la Bretagne Armorique (2) & autres Provinces des Gaules, qu'elle resolut de sortir de son Païs, passer la Mer & se rendre Religieuse parmy elles. La difficulté estoit d'obtenir le congé de ses Pere & Mere, lesquels, pour rien, ne pouvoient suporter son absence ; neanmoins, Dieu favorisant son dessein, luy fit naître une occasion de l'obtenir : car le Roy son Pere, ayant préparé un banquet somptueux, le premier jour de Janvier, jour de sa naissance, il convia les Evesques, Princes & Seigneurs de son Royaume, & par méme saint Germain, lesquels estans assis à table, la sainte Princesse Nennok, prenant son temps, se vétit de ses beaux accoustremens, &, entrant en la sale du banquet, ravit toute l'assistance en admiration de sa rare beauté ; elle se jetta à genoux aux pieds de son Pere & le pria, les larmes aux yeux, qu'en consideration de la compagnie, il luy voulûst octroyer une requeste ; son Pere, qui l'aimoit tendrement, la releva & luy promît de luy accorder

(1) M. de la Borderie voit dans l'évêque qui réussit à fléchir la résistance de *Brochan,* non point l'illustre saint Germain d'Auxerre, mais un pieux évêque irlandais. — A.-M. T.

(2) En effet, saint Germain d'Auxerre connaissait la Bretagne, mais il n'avait pu y voir beaucoup de *Vierges sanctimoniales,* et la gloire de sainte Ninnoc est précisément d'avoir fondé le premier monastère connu, pour des religieuses, dans notre Armorique. — A.-M. T.

tout ce qu'elle luy voudroit demander : *« Je vous ay déclaré, il y a long-temps (dit-elle) que je me desirois consacrer au service de Dieu ; c'est pourquoy je vous demande permission de passer la Mer & aller en Bretagne Armorique, où je puisse passer le reste de ma vie au service de Dieu & à prier Dieu pour vous & pour tout vostre Estat. »*

VI. Son Pere fut d'autant plus attristé de cette requeste, que tendrement il aimoit sa Fille, laquelle il esperoit devoir estre le baston de sa vieillesse & le suport de sa maison ; il sortit de la table tout triste & affligé & tâcha, par toutes voyes possibles, à faire perdre à sa Fille cette resolution ; mais la trouvant constante en son saint propos, il se resolut de luy donner sa benediction & congé ; la Reyne sa Mere, ses Oncles & Tantes ne furent pas moins affligez de cette nouvelle ; ils l'allerent trouver, la conjurerent de ne vouloir quitter la maison paternelle, mais ils ne gagnerent rien. Le bienheureux saint Germain, voyant cela, remonstra si-bien au Roy & à la Reyne l'avantage du choix qu'avoit fait leur Fille, renonçant aux vanitez du monde pour embrasser la Croix de la penitence en cette vie, & les contenta si-bien par ses persuasions & raisons si préjugeantes, qu'ils luy accorderent sa demande, luy donnerent leur benediction, & firent équiper un Navire pour la porter en la Bretagne Armorique. Cependant qu'on faisoit les préparatifs du voyage & dressoit l'équipage du vaisseau, Dieu donna tant de vertu & efficace aux paroles de sainte Nennok, que, par ses exhortations, ses Parain & Maraine *Gurlehentelius* (1) & *Guen-Arkhant* se resolurent de quitter le monde & suivre la genereuse resolution de leur Filleule, avec laquelle ils s'embarquerent, & nombre d'autres, tant Religieux que Prestres (2) & Laïcs de l'un & l'autre sexe, lesquels, poussez d'un vent favorable, aborderent, en peu de jours, à la coste de Bretagne, mouillerent l'ancre en un Port, qui fut nommé *Poul-Ilfin,* du nom de son Parain Gurlehentelius, qui autrement s'apelloit *Ilfin.*

VII. Ayans mis pied à terre, ils aviserent par entr'eux qu'il seroit bon d'envoyer quelques-uns vers le Prince de ce Païs, & nommerent à cét effet deux Evesques, *Mordredus* & *Gurgallonus* & le susdit *Gurlehentelius,* Parain & Oncle de sainte Nennok, lesquels, ayans salué le Prince, luy firent un ample recit du sujet de leur arrivée en cette Province, le supliant de leur donner quelque lieu où bastir un Oratoire pour s'y retirer & faire penitence. Le Prince (3) fut extremément aise de leur arrivée, les traitta fort charitablement & leur donna permission de visiter les costes prochaines, pour voir s'ils rencontreroient un lieu propre pour s'établir : ce qu'ils firent, &, s'estans separez, bastirent des Oratoires & Cellules éloignées les unes des autres. Quant à sainte Nennok, elle s'habitua en la Paroisse de *Plemeur,* où elle bastit un petit Oratoire, qui, de son nom, fut apellé *Lent-Nennok,* &, és environs, de petites chambrettes, où elle amassa plusieurs belles filles, avec lesquelles, elle vivoit en une grande innocence & pureté. Les autres saints Personnages, Prestres & Religieux allerent prescher par la Bretagne & s'arresterent en divers Monasteres, excepté *Gurlehentelius,* lequel bastit un petit Hermitage, prés celuy de sa filleule sainte Nennok, où, ayant amassé un grand nombre de Religieux, il finit ses jours au service de Dieu, prenant le soin de sainte Nennok & de ses Filles, auxquelles il disoit la Messe & recitoit l'Office Canonial en un mesme Oratoire.

VIII. Le susdit Prince Erekh, estant un jour allé à la chasse, poursuivit si vivement un Cerf, és environs du Monastere de sainte Nennok, qu'il fut contraint de se sauver dans son Eglise, &, entrant de course dans le Chœur où elle assistoit au divin Service,

(1) Gwrkentelu. — A.-M. T.

(2) Et même deux évêques : Morhédre et Gwrgalon. — A.-M. T.

(3) « C'estoit le prince Erekh ou Guerekh, frere du Roy Boidix, auquel fut donné en partage une terre en Vennetois qui, de son nom, fut appellée Bro-Erekh, c'est à dire pays d'Erekh » d'Argentré, ch. 9, l. 2. — A.

se jetta à ses pieds, demy mort de lassitude ; les chiens le suivoient de fort prés ; mais, estans arrivez en un petit ruisseau qui est au devant de l'Eglise de sainte Nennok, ils s'arresterent tout court, sans passer plus avant ; le Comte y arrive incontinent, &, étonné de voir sa meutte abboyer extraordinairement & ne vouloir passer outre, descend de cheval &, accompagné de ses gens, entre dans l'Eglise, où il trouva sainte Nennok accompagnée de ses Filles, &, de l'autre costé du Chœur, Gurlehentelius & ses Religieux qui chantoient l'Office divin ; mais ce qui l'estonna fut de voir le Cerf qu'il poursuivoit couché aux pieds de la Sainte, comme en un azile asseuré, se moquer des vains efforts des Chasseurs & des chiens. Il la salua & toute sa venerable compagnie, &, ayant congedié ses domestiques, demeura huit jours entiers en ce lieu, conferant souvent avec la Sainte, à laquelle il donna plusieurs belles terres & revenus pour l'accommodation de son Monastere, laquelle donaison il fit ratifier par le Metropolitain & autres Evesques de Bretagne & par ses freres *Michel,* Comte de Rennes, & *Budic,* Comte de Cornoüaille, & autres Seigneurs, en une Assemblée tenuë pour cét effet ; de laquelle donaison il fit faire des Lettres & Chartres authentiques, lesquelles il mist sur l'Autel, avec un Calice & Patene d'Or plein de vin. Voicy l'Acte de sa donaison, qui est datté de l'an 458 (1) :

IX. « *Au Nom de la Sainte & Individuë Trinité & de la tres-heureuse Vierge Marie, & par la vertu de la Sainte Croix, je GUEREK, par la grace de Dieu, Duc de la petite Bretagne, en presence des Evesques, Comtes & principaux Seigneurs de Bretagne, Donne & octroye, de mon propre heritage, à la Sainte Vierge & Servante de Dieu Nennok & à ses successeurs, afin qu'elle aye memoire de prier pour les Ames de mes parens vivans & trespassez & pour le salut de mon Ame & de ceux de ma lignée qui doivent succeder, & pour l'Estat de mon ROYAUME, le lieu qui, de son nom, s'apelle LANDT-NENNOK, & toute la Paroisse qui s'appelle PLOUEMEUR, avec toutes ses terres cultivées & non cultivées : J'y ajouste aussi un autre don de toute la terre en laquelle est l'Eglise de sainte JULITE & la mesme Eglise qui est en RENGUYS ; Et, pour l'entretenement de ce lieu, tous les ans, 300 boisseaux, tant de seigle que de froment & de vin, de la terre qui s'apelle DALK-GUERRAN, que je feray rendre icy ; & ajouste encore à ce don 300. animaux, soit Chevaux, Cavalles, Bœufs, Vaches ou autres. En foy duquel don, & pour iceluy corroborer, j'ay offert à l'Autel un Calice d'Or plein de vin pur, avec sa Patene. Quiconque violera ce don, ou en diminuera la quantité, qu'il soit frappé d'éternel Anatheme & qu'il soit éternellement damné avec les miserables.* (2). »

(1) A propos de cet acte, M. de la Borderie dit fort judicieusement : « Je ne parle pas ici de la charte absurde datée de 458 par laquelle Weroc II, transformé en duc de Bretagne, est censé faire diverses donations à Ninnoc. Cette pièce est une ridicule invention du XIIe siècle, en complet disparate avec le reste de la Vie qui semble, dans le reste de son texte, reproduire honnêtement le récit venu d'outre-mer et beaucoup plus ancien. » Après plusieurs autres, M. de Kerdanet a observé « que cette donation est le monument le plus ancien où l'on fait mention de l'Armorique sous le nom de Petite-Bretagne, et où l'on ait employé la formule *par la Grâce de Dieu.* » Ce sont deux preuves de plus contre l'authenticité de la pièce. — A.-M. T.

(2) In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis et beatissimæ Virginis Mariæ, ac per virtutem sanctæ Crucis, Ego *Guerech, Dei gratiâ, Britanniæ Minoris Dux,* ex meâ propriâ hæreditate, pro commemoratione assiduâ animarum parentûm meorum, tam vivorum quam defunctorum, et pro salute animæ meæ, nec non eorum qui ex stirpe meâ successuri sunt, et pro statu *Regni mei,* in conspectu Episcoporum, comitum et optimatum regionis Britanniæ hic astantium, Do et dono concedo sanctæ Dei famulæ et Virgini Nennocæ, ejusque successoribus, in perpetuum ibi in loco qui ex ejus nomine dicitur Landt-Nennoc, Deo servituris, totam plebem quæ dicitur *Ploue-Meur,* cum omnibus terris cultis et incultis, itâ ut penitùs continetur infrà fines suos. Adjicio insuper aliud donum, terram videlicet, in quâ est ecclesia sanctæ *Julitæ,* cum eâdem ecclesiâ, quæ est in *Reu-Guys,* ad sustentandam quoque loci hujus procurationem, quolibet anno, trescentos modios tam salis quam vini, atque frumenti, de terrâ quæ dicitur *Bath-Guerran,* similiter concedo, eosque deferri hùc usquè faciam. Augeo et huic meo dono trecentos tam equorum quam equarum et totidem boum et vaccarum, necnon minutorum animalium. Ad corroborandum verò hujus donationis meæ privilegium, calicem hunc aureum, cum patenâ, vino mero plenum in testimonium offero. Quicumque ergò hujus doni quantitatem violaverit, aut minuerit, præsentis et æterni anathematis jaculo transfigatur, sitque pars ejus cum illis qui in igne inextinguili in cumulum perditionis pro suâ nequitiâ involvuntur. (*Voir la pièce complète au* Cartulaire de Quimperlé, où Renguys est écrit Reu-Guys pour Rhuis et Dalk-Guerran pour Bath-Guerran.)

X. Sainte Nennok remercia tres-humblement Erekh & le suplia de prendre son Monastere & celuy de Gurlehentelius & ses Religieux en sa protection, & faire benir pour Abbé ledit Gurlehentelius, pour avoir le soin & direction d'elle & de ses Religieuses, ce que le Prince luy accorda ; &, s'étant recommandé à ses prieres, se retira. En ce lieu, la bonne Sainte vescut, le reste de ses jours, faisant une austere penitence, illustrée de grands miracles ; car, par ses prieres, elle rendit la veuë aux aveugles, l'oüye aux sourds, la parole aux muets, fit marcher droit les boiteux, nettoya les lepreux, rendit la santé aux paralytiques, mesme ressuscita des morts. Enfin, ayant vescu en son Monastere trente-deux ans, Dieu, la voulant recompenser de ses travaux, luy envoya une maladie qui luy fit connoistre que son heure derniere aprochoit, elle receut devotement ses Sacremens, &, ayant exhorté ses Filles à la perseverance en leur profession, rendit son heureux esprit, le quatriéme jour de Juin, l'an de grace 467, sous le regne de Hoël I. du nom, dit le *Grand,* Roy de la Bretagne Armorique (1).

Nous avons été contraints de rejetter sa vie icy, n'ayans reçu le manuscrit d'icelle que lors qu'actuellement on imprimoit les précedentes ; cela n'empechera qu'en la Table du Calendrier nous ne la mettions en son rang, le 4. juin, avec renvoy à cette page et avertissement.

Cette Vie a esté extraite des Archives de l'Abbaye de Sainte Croix de Kemper-Ellé, de l'Ordre de saint Benoist, Diocese de Cornoüaille, à moy communiquée par Religieuse et Discrete personne François Verdier, Religieux de l'Abbaye de Saint Aubin d'Angers, et Prieur dudit Prieuré de Landt-Nennok.

ANNOTATIONS.

LANDT-NENNOK (J.-M. A.).

Le monastère bâti par sainte Nennoc se trouvait à l'endroit appelé de son nom *Lann-Ninnoc* ou *Lannenec,* au bord de la mer en Plœmeur, près de Lorient. M. le commandant A. Martin, de Lorient, capitaine de frégate en retraite, très versé dans les explorations archéologiques, a cru découvrir les substructions des cellules et de l'église construites par notre sainte abbesse ; mais comme ce sont des antiquités quasi saintes, il n'a pas voulu pousser plus loin ses investigations ; pour les compléter il voudrait avoir la collaboration d'un prêtre de la paroisse ou du moins du pays, afin que cette étude pût être faite avec toute la discrétion, la prudence et le discernement désirables.

Sainte Candide de Tourc'h et de Scaer.

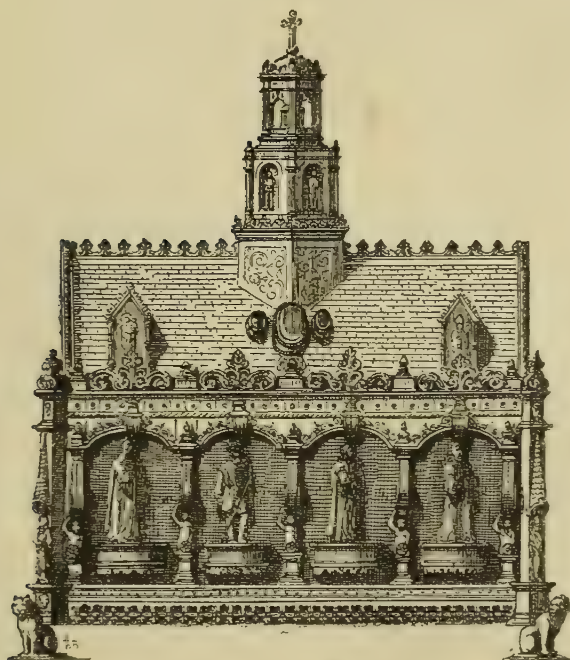
Sainte Nennok n'est-elle pas la même que sainte Candide ? D'après la vie de notre Sainte par Gurhéden (*Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par Léon Maître et Paul de Berthou, p. 15), son parrain et sa marraine lui donnèrent au baptême le nom de *Ninnoc,* indiqué déjà par l'ange, en y ajoutant celui de *Guenngustle* ou Guenguestle, qui signifierait : *Blanche-vouée.* Dans la paroisse de Tourc'h, au bord de la route de Rosporden, se trouve une chapelle

(1) Les reliques de sainte Ninnoc ont dû périr avec son monastère, lors des invasions normandes. Le culte de cette bienheureuse princesse a presque disparu ; elle a toujours une statue dans l'église de Plœmeur, près de Lorient, mais M. l'abbé Le Mené, chanoine, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, dit que le *Propre* vannetais a omis sainte Ninnoc dans son calendrier. Cette omission est d'autant plus étrange et regrettable que si nous sommes très riches en saints, nous sommes d'une pauvreté peu commune pour ce qui concerne les saintes honorées d'un culte public. — A.-M. T.

de sainte Candide, à côté d'un hameau qui a nom : *Locunduff.* Or un aveu de Auffray du Chastel, 1619, désigne ainsi la sainte vénérée dans cette chapelle : *sainte Vengu, patronne de Locunduff.* Vengu ou Guengu sont identiques ; de Guengu à Guengustle l'altération est peu de chose, et on est autorisé à croire que c'est le même personnage. *Guenn* veut dire blanc, et *Candida* en latin a la même signification. On aura francisé et bretonnisé ce mot, et voilà comment nous avons sainte Candide, santez Candida, Canita, Caneta, autant de variantes.

Dans la chapelle de Tourc'h, la Sainte a une jolie statue en pierre, du XVe siècle ou des premières années du XVIe, la représentant en abbesse, debout, tenant de la main gauche un livre et de la droite la hampe de sa crosse abbatiale dont la volute est brisée. Cette statue est d'un bon style et a un grand caractère d'ascétisme.

La paroisse de Scaër a aussi sainte Candide pour patronne. L'ancienne église paroissiale était du XIe siècle. L'église actuelle date seulement de 25 ans. La statue de la sainte patronne semble être du XVIe ou du XVIIe siècle. A trois cents mètres du bourg se trouve la fontaine de sainte Candide, très vénérée et remarquable par l'abondance et la limpidité de ses eaux.



RELIQUAIRE DE SAINT SALOMON

à La Martyre (Finistère).

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE JUILLET.

LA VIE DE SAINT GOULVEN,

Evesque de Leon, Confesseur, le premier de Juillet.

Du Temps du Pape Vigilius & de l'Empereur Justinian I. l'an de salut 540. regnant en la Bretagne Armorique le Roy Hoël, dit le *Faineant,* II. du nom, un certain personnage, nommé *Glaudan,* passa la Mer, &, quittant la grande Bretagne (qu'à present on appelle Angleterre), vint, avec sa femme *Gologuenn,* aborder la coste de Leon, en la Bretagne Armorique : étans sortis du vaisseau, ils prirent leur chemin le long du rivage, & arriverent en la Paroisse de *Ploüider,* distant deux lieuës de la ville de *Lesneven,* &, voulant passer outre, la nuit les surprit en la greve qui est entre ledit *Ploüider* & *Plou-neour-trez,* de façon qu'ils furent contraints de chercher à loger, cette nuit, en un Village situé és paluds de *Brengorut,* mais le Païsan à qui ils s'adresserent, voyant que c'estoient des étrangers pauvres & necessiteux, les refusa, de sorte qu'ils furent contraints de loger en un lieu, nommé alors *Odena,* où *Gologuenn* accoucha d'un Fils.

II. Le matin venu, Glaudan alla à la prochaine maison demander un peu d'eau, pour laver l'enfant & rafraischir la mere extrémement alterée ; mais, d'autant que la fontaine étoit éloignée de là, il en fut éconduit ; toutefois, un Païsan lui presta un vaisseau & luy monstra le sentier qui, à travers la forest, menoit à la fontaine. Estant entré un peu avant dans la forest, il s'égara, le chemin estant tout couvert de feüilles & rameaux d'arbres, & ayant perdu la pluspart de la journée pensant trouver cette fontaine ; enfin, sur le soir, il se trouva prés du lieu où estoit sa femme & son enfant. Voyant donc qu'en vain il avoit couru, d'ailleurs la necessité de sa femme, l'enfant foible & debile, il eut recours à Dieu, se jetta à genoux & luy présenta son humble priere, le supliant, la larme à l'œil, de les assister en cette extréme necessité. Sa priere finie, tout incontinent, une belle fontaine sourdit, distante seulement d'un jet de pierre du lieu où estoit gisante Gologuenn, de laquelle elle but, puis y lava son enfant ; prognostique que cét enfant, en

faveur duquel cette fontaine fut miraculeusement produite, seroit une vive source de doctrine & sainteté, de laquelle les hommes puiseroient les eaux salutaires, pour rassasier la soif de leurs Ames altérées. Cette fontaine miraculeuse se voit prés l'Eglise de saint Goulven & s'apelle communément *Feunteun Sant Goulven;* l'eau de laquelle, beuë avec foy & devotion, a gueri plusieurs personnes de diverses maladies, & n'oseroit-on en avoir usé pour aucun usage domestique, en reverence du Saint; mais bien en a-t'on fait une autre auprés, pour l'usage & commodité des voisins.

III. Le bruit de la production miraculeuse de cette nouvelle fontaine estant épenduë par ces quartiers, tout le monde y accourut pour la voir, &, entr'autres, un homme riche & craignant Dieu, nommé *Godian,* lequel, inspiré de Dieu & meu de compassion de la disette de ces pauvres étrangers, leur fit offre de biens & commoditez, les logea, assista *Gologuenn* en ses couches, tint l'enfant sur les sacrez Fonds de Baptesme & le fit nommer Goulven; &, lors qu'il commença à parler, il le fit aller aux écolles & l'y entretint pendant tout le cours de ses études. Avec l'âge croissoit aussi en luy l'Amour de Dieu & le desir de la vertu & perfection Chrestienne. Dés son enfance, il se monstra amy de l'abstinence, commençant, de bonne heure à rejetter toutes les délicatesses & friandises, se contentant de pain & d'eau, & ce encore bien petitement, seulement pour la necessité & donner quelque soustien à son foible corps, jamais par sensualité; aucune fois, il y adjoustoit quelques legumes pour tous mets, & garda ce regime de vie le reste de ses jours. Il estoit grandement tendre & devot, diligent à frequenter l'Eglise, prolixe en l'Oraison, fort doux & benin en sa conversation, humble & respectueux vers un chacun; &, quant aux estudes des bonnes lettres, il y profita si-bien, qu'en peu de temps il devança tous ses condisciples, égala en sçavoir ses Maistres.

IV. Son bien-facteur Godian, voyant qu'il employoit si-bien son temps & prenoit si bon ply & acheminement à la vertu, s'encourageoit aussi à l'assister, ne luy laissant avoir besoin d'aucune chose, car il estoit riche & n'avoit point d'enfans. Saint Goulven, ayant achevé ses estudes, commença à frequenter plus assiduëment les Eglises, lire la Sainte Escriture & Catechiser le peuple; Dieu aussi commença à le faire connoistre par grands miracles; mais luy, qui se craignoit du diable & redoutoit ses astuces, voyant que tout le monde le venoit voir pour ouyr ses salutaires instructions, prit resolution de se retirer en quelque desert, pour y servir Dieu en plus grande tranquilité. Cependant, son pere & sa mere passerent paisiblement de cette vie à une meilleure, ce qui le confirma davantage en son dessein & encouragea à effectuer, au plûtost, sa resolution. Godian, son bien-facteur, en ayant sceu la nouvelle, tascha, de tout son pouvoir, à l'en dissuader, car il esperoit le faire heritier de ses grands biens; mais il luy fut impossible de faire breche en ce cœur genereux, quelques raisons & obstacles qu'il y pûst apporter.

V. Il sortit donc de la maison de Godian, au grand regret de toute la famille, & s'en alla prés du rivage, en un petit bois taillis, qui lors y estoit, où ayant fait choix d'un endroit retiré & écarté, propre à la solitude, retraitte & contemplation, y édifia une petite Chappelle ou Oratoire quarrée, qui se void encore à present, & s'apelle Peneti Sant Goulven, c'est à dire, *la maison, ou le lieu de penitence de saint Goulven,* où Dieu, par les merites de son Saint, a operé & opere encore plusieurs miracles, entr'autres, on a remarqué qu'encore que la porte fust ouverte tout au grand & regardast le Septentrion, &, par consequent, fut droittement opposée aux injures des vents Septentrionaux, forts furieux & froids en ces costes maritimes, neanmoins, ny le Saint, ny ceux qui le venoient visiter n'en estoient non plus incommodez que s'ils eussent esté en quelque Manoir bien clos.

VI. Il ne fut gueres en ce lieu, menant une vie plus Angelique qu'humaine, que le bruit & la renommée de sa Sainteté s'épendit de toutes parts, en sorte que le peuple le

venoit visiter à la foule, de façon que ce lieu, que les brossailles & autres difficultez du chemin rendoient auparavant inacessible, fut si-bien battu & frayé, qu'il sembloit un grand chemin & issuë de quelque bonne Ville. Il admettoit fort benignement ceux qui le venoient visiter, soit pour étre instruits, soit pour se recommander à ses prieres, soit pour estre gueris de leurs infirmitez, ou pour autre sujet; il permettoit aux hommes d'entrer dans le pourpris de son petit Hermitage & faire leurs prieres dans son Oratoire, mais l'entrée de l'un & de l'autre estoit interdite aux femmes. En ce lieu, il passoit les journées entieres en priere & contemplation; il ne mangeoit qu'une fois le jour du pain & beuvoit de l'eau, & matoit son corps de penitences & austeritez ; il tenoit clôture continuelle dans son Hermitage, n'en sortant qu'une fois par jour pour faire sa procession ordinaire, laquelle il faisoit à l'entour de son Hermitage, & avoit de coustume d'y faire trois Pauses ou Stations, esquelles il s'arrestoit à prier Dieu au pied de trois Croix, qu'il avoit plantées en ces trois endroits.

VII. Cependant que saint Goulven ravissoit un chacun en admiration de sa Sainteté, les Danois & Normands qui tenoient la Mer, pillans & écumans l'Ocean, aborderent à la coste de Leon, mirent leurs vaisseaux à couvert dans les Havres & jetterent plusieurs Soldats à terre pour courir & fourager le Pays. Le Seigneur de Leon (la Chronique Latine l'apelle *Even*), qui lors estoit en la Ville de Lesneven, fit armer ses sujets pour resister aux Barbares; mais, avant que les aller rencontrer, il fut en poste vers saint Goulven, lequel il trouva à genoux devant une Croix, à l'une de ses Stations; il le salua humblement, disant : « Dieu vous garde, Serviteur de Dieu; nous avons icy prés une » Armée d'Infideles à combattre ; je vous supplie de prier Dieu pour moy & mes Soldats, » afin que nous puissions garentir ce Pays de leurs ravages. Le Saint luy répondit : « *Monseigneur, allez hardiment; &, quand vous aurez vaincu les ennemis, venez-moy trouver en ce lieu.* » Le Comte crût aux paroles du Saint, &, ayant receu sa Benediction, monta à cheval & s'en retourna en sa Ville de Lesneven, où ayant fait monter son Armée, il mena, le lendemain, ses trouppes droit vers les ennemis, les suivant à la fumée des maisons brûlées, son de toczain & clameur des Paysans. Enfin, il les rencontra tous en desordre, s'en retournans par bandes, chargez de butin & pillage, pour devoir gagner leurs Navires; mais le Comte *Even,* bien servy d'espions, ayant découvert la route qu'ils tenoient, leur couppa chemin & se jetta avec une moitié de son Armée, les chargeant par derriere, de sorte qu'estans attrapez & enveloppez de l'Armée, ne pouvans ny avancer ny reculler, ils furent défaits & la pluspart tuez sur le champ, peu s'en estans fuis, qui, s'estans jettez dans les Esquifs & Chalouppes qu'ils tenoient amarez au rivage, gagnerent leurs vaisseaux, &, levans les voiles & ancres, prirent la fuite, sans envie de plus prendre terre en cette coste. Tout le butin demeura à Even, & la pluspart de leurs Navires, lesquels, à faute d'hommes, ils ne pûrent amener.

VIII. Le Comte Even s'en retourna, le méme jour, victorieux & triomphant à Lesneven (Ville qu'il avoit fortifiée d'un beau Chasteau & ceint de murailles &, de son nom, apellée *Les-Even*, qui signifie *Cour d'Even*), où, aprés avoir rendu graces à Dieu & departy le butin à ses Soldats, il convia les Chefs & principaux Officiers de son Armée à venir souper avec luy au Chasteau, on couvrit les tables, & tout estant disposé, comme il lavoit ses mains, il se souvint des paroles que saint Goulven luy avoit dites à son départ : « *Quand Dieu vous aura donné victoire de vos ennemis, venez-moy trouver en ce lieu.* » Il s'excusa vers la compagnie, la pria de faire bonne chere, nonobstant son absence, prit la poste, avec peu de train, & se rendit, en peu de temps, au mesme lieu où il avoit trouvé, le jour précedant, saint Goulven; & d'aussi loin qu'il pût découvrir le Saint, qui estoit lors en Oraison au pied d'une Croix, il mist pied à terre, le chapeau au poing, courut vers luy; puis, se jettant à genoux, luy baisa reveremment la main

(car il estoit Prestre) & luy dit : « *Mon Pere, levez-vous, car par la grace de Dieu & le merite de vos prieres, nous avons vaincu nos ennemis.* » Alors, le Saint qui, prosterné à terre, les bras estendus en forme de Croix, n'avoit bougé de là, priant Dieu pour le bon succés des Armes Chrestiennes, se leva sur bout &, prenant le Seigneur de Leon par la main, luy dist : « *Monseigneur, rendez graces à Dieu qui vous a donné cette victoire de vos ennemis ; observez ses Commandemens, & gardez-vous d'y contrevenir.* »

IX. Even le remercia de ses bonnes instructions & luy dist qu'il demandast ce qu'il voudroit & qu'il luy octroyroit de bon cœur : « *Non,* (dit-il), *je n'ay besoin d'aucune chose temporelle ; mais si vous voulez faire quelque aumône en action de graces & reconnoissance de cette Victoire que Dieu vous a donnée, je vous conseille de bastir un Monastere icy prés mon Hermitage & luy donner cette forest pour y sustanter & entretenir de bons Religieux, qui, nuit & jour, y prieront Dieu pour vous & pour vos sujets.* » Even le luy accorda de bon cœur, & donna autant de terres au futur Monastere, qu'il en pourroit cernoyer, un jour, en marchant, &, prenant congé du Saint, se retira à Lesneven. Au jour nommé, saint Goulven alla prendre possession de la terre qui devoit estre donnée audit Monastere, & (chose étrange) à mesure qu'il marchoit, la terre s'élevoit à ses talons comme un fossé, distinguant cette nouvelle donaison du reste des terres du Seigneur de Leon ; & ce cerne ou circuit est tenu en si grande reverence, que personne n'oseroit en avoir rien pris, Dieu ayant souvent rigoureusement puny ceux qui avoient violé ce saint pourpris, nommé communément par nos Bretons, *Menehi Sant Goulven,* c'est à dire, *la franchise ou azile de saint Goulven,* lequel terroir est encore, en ce temps, tenu pour un des plus fertiles de tout Leon.

X. Saint Goulven, pour pouvoir plus librement vaquer à Dieu, &, comme une devote Magdeleine, se tenir plus assidu aux pieds de son Sauveur, s'associa un jeune homme fort vertueux, nommé *Madenus,* lequel avoit le soin des choses exterieures, de recevoir les aumônes & faire les autres services, auquel aussi il donna, dans ce circuit, un lieu pour y habiter. Les Villageois des environs, voyans la grande sainteté du Serviteur de Dieu, luy faisoient plusieurs aumônes, lesquelles il distribuoit incontinent aux pauvres ; le Seigneur Even, effectuant aussi sa promesse, fit bastir le Monastere, avec toutes ses Officines, franchises & accomodemens, où saint Goulven assembla nombre de Religieux, qui y vivoient en grande Sainteté & Observance, & lesquels il visitoit souvent, &, reciproquement, estoit d'eux visité en son Hermitage, qu'il ne voulut jamais quitter, quoy que les Religieux du Monastere le voulussent, plusieurs fois, élire pour Abbé, à quoy il ne voulut jamais consentir. Sa Sainteté ravissoit tellement les Leonnois, que de son vivant mesme, ils édifierent une Chapelle en *Odena,* au lieu de sa naissance, en laquelle plusieurs miracles ont été faits par les merites de saint Goulven.

XI. Entre ceux qui le venoient souvent voir en son Hermitage, il y avoit un riche Paysan de la Paroisse de *Plouneour-Trez,* nommé le *Joncour,* auquel, un jour, le Saint, inspiré de Dieu, manda, par son serviteur Madenus, qu'il luy envoyast, sans faute, la premiere chose qu'il trouveroit à sa commodité ; Madenus fit son message & trouva le Joncour en son champ, gouvernant la charuë ; luy fit les recommandations du Saint & luy dist qu'il manquast pas à luy envoyer ce qu'il tenoit entre ses mains. Joncour, étonné de cela, veu qu'il n'avoit rien de digne de luy estre envoyé, jugeant d'ailleurs que le Saint ne luy faisoit pas ce commandement sans raison, fit le signe de la Croix, puis, prenant trois poignées de terre de dessous le coutre de sa Charuë, les mist au sein de Madene, qui, avec cela, s'en retourna vers son Maistre ; mais, sentant cette terre s'apesantir extraordinairement en son sein, il ne se pût tenir de regarder ce qu'il portoit & d'où venoit cette pesanteur extraordinaire, & trouva que cette terre, que Joncour avoit jetté dans son sein, s'étoit multipliée de moitié & convertie en pur Or. Saint Goulven,

ayant sceu ce qui s'estoit passé, tença Madene de sa curiosité, & de cét Or fit faire un Calice, trois Croix & trois belles Cloches quarées, qui avoient un son harmonieux, de telle pesanteur, que personne n'en pouvoit sonner qu'une d'une main; l'une de ces Cloches a esté long-temps gardée, avec une de ces Croix qu'il portoit d'ordinaire au Col, en la Sacristie de l'Eglise Tréviale de Goulven; mais, par le mal-heur des guerres, elle a esté perduë; la Croix, neanmoins, y a plus long-temps esté; au seul attouchement & baiser de laquelle, plusieurs malades ont esté gueris, & les parjures, jurans à faux sur la Croix de saint Goulven, estoient punis sur le champ. L'autre Cloche fut portée à Lesneven & mise au Tresor de l'Eglise de Nôtre Dame; la troisiéme à Rennes, gardée reveremment en la Cathedrale, avec ses Reliques; le seul son de laquelle guerissoit les malades. ¶ On garde une quatriéme Cloche quarrée de Leton en l'Eglise Parochiale de Goulven en Cornoüaille, laquelle, posée sur la teste des malades, les soûlage ou guerit entierément. ╠

XII. L'Heureux saint Paul, Evesque & Patron de Leon, informé de la Sainteté, doctrine & bonne vie de saint Goulven, l'institua son Penitencier en ces quartiers de Leon. Ayant survescu à ses deux successeurs *saint Jaova & Tirnomallus,* il reprit encore la charge Episcopale; mais, se sentant déjà caduc, il s'en démit à *Cetomerinus,* en chargeant à ses Chanoines, Clergé & Peuple, aprés son decés, d'élire saint Goulven pour leur Evesque; lequel faisoit sa penitence aux confins de la Paroisse de *Plouïder,* ravissant tout le monde en admiration de sa Sainteté.

XIII. Saint Paul estant decedé l'an 594, l'Evesque Cetomerinus Siégea huit ans; lequel estant decedé, le Clergé & Peuple de Leon, assemblés en la Cathedrale, pour élire un autre Evesque, éleut unanimément saint Goulven, l'an 602; lequel, si-tost qu'il en eust les nouvelles, quitta son Hermitage, pensant que, pendant son absence, on procederoit à l'élection d'un autre, son humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette Dignité. Quand il arriva à Rome, Dieu revela au Pape saint Gregoire le Grand ses merites & le sujet de son voyage. Les Leonnois, d'autre costé, voyant qu'il avoit évadé, ne s'amuserent pas à en élire un autre, (comme le Saint se l'estoit promis) mais dépescherent hastivement à Rome vers le saint Pere, lequel, deuëment informé de sa sainteté & doctrine & de l'injonction expresse qu'avoit fait saint Paul à son Clergé de l'élire pour leur Evêque, le fit chercher par Rome & amener à son Palais, &, nonobstant toutes les raisons qu'il pût alleguer pour se délivrer de cette Dignité, fut sacré, par le Pape mesme, Evesque de Leon.

XIV. Le Saint, voyant que telle estoit la volonté de Dieu à luy revelée par le Souverain Pontife, son Vicaire en terre, prit patience & s'en retourna le plûtost qu'il pût en Bretagne. Quand les Leonnois entendirent que le Saint aprochoit, ils sortirent tous au devant de luy, en grande allegresse, le menerent dans leur Ville *d'Occismor* (qui déjà commençoit à estre apellée *Saint-Paul),* le firent seoir en son Siége Episcopal, rendans graces à Dieu du succés de cét affaire & se réjoüissans d'avoir si saintement trompé le Saint; luy seul, parmy ces allegresses & réjoüissances publiques, restoit triste, se mettant toûjours devant les yeux combien lourd & pesant estoit ce fardeau. Se voyant neanmoins élevé à cette Dignité, connoissant y estre appellé, non pas pour se reposer, mais pour travailler, non pour estre servi, mais pour servir les autres, il mist incontinent la main à l'œuvre. Premierement, il visita tout son Diocese, reformant les abus qui s'y estoient glissez, reconciliant les Eglises que les Barbares avoient polluës, & reédifiant celles qu'ils avoient démolies, &, en toutes choses, se monstrant Pasteur soigneux & vigilant sur son troupeau.

XV. Ayant, quelques années, saintement gouverné son Eglise, il luy survint quelque affaire d'importance pour le temporel de son Evesché, pour lequel il luy fallut aller à

Rennes, où estant, Dieu luy revela le jour de son decés, dont il rendit graces à sa divine Majesté, & parla à son disciple Madenus ainsi : « *Mon Frere, il a plû à la divine Majesté me reveler que bien-tost je dois passer de cette vie à une meilleure, chose que j'ay toûjours soûhaittée de tout mon cœur; je sçay aussi qu'aprés mon decés vous ne pourrez rien obtenir de mon Corps, ny de mes Reliques pour emporter au Pays; partant, tenez cette Croix d'Or* (ostant de son col sa Croix Pectorale), *& la portez en mon Eglise, que le Prince Even a bastie par mon conseil, où elle demeurera avec ma Cloche que j'y ai laissée.* » A ces paroles, le pauvre Madenus se prit à pleurer, lors le Saint luy dît : « *Consolez-vous, & demeurez toûjours en la grace de Dieu* (1). » Il tomba incontinent malade d'une fiévre aiguë & violente, laquelle le consomma tellement, qu'en peu de jours il fut reduit à l'extrémité; l'Evesque de Rennes & plusieurs de ses Chanoines, l'Abbé de Saint Melaine & ses Moynes, & plusieurs grands Seigneurs le visiterent & assisterent pendant sa maladie. Voyant sa fin approcher, il receut devotement ses Sacremens, & rendit son Ame beniste entre les mains de son Createur le premier jour de Juillet, l'an de salut 616, & de son Pontificat le quatorziéme.

XVI. Son Corps fut solemnellement inhumé dans l'Abbaye de Saint Melaine lés Rennes; & ses Reliques, ayant esté depuis levées de terre & mises en lieu plus honorable, les Leonnois, à force de prieres, obtinrent une partie des Ossemens d'une de ses mains, lesquels, richement enchassez, sont gardez reveremment dans son Eglise de *Goulven,* l'un des plus devots Pelerinages de Leon; le reste, richement enchassé, fut mis, partie en la Cathedrale de Saint-Pierre de Rennes, partie audit Monastere de Saint-Melaine, et autre partie en l'Eglise Parochiale de Goulven, en Cornoüaille.

XVII. Aprés le decéz de saint Goulven, Dieu fit connoistre sa Sainteté par grands miracles. *Primo,* Une jeune Fille, de la Paroisse de *Ploüescat,* Diocese de Leon, estoit percluse & paralytique; son pere la voüa à saint Goulven & alla faire son Oraison au Sepulchre du Saint, &, incontinent elle fut guerie. *Secundo.* Une femme, de la Paroisse de *Trevlés,* au mesme Diocese, estant, un jour, allée en la gréve ramener son bestail, comme elle sortoit de la gréve, apperceut le feu qui brûloit sa maison ; ce que voyant, elle se jetta à genoux, voüa & recommanda à saint Goulven son enfant qu'elle avoit laissé couché dans le berceau; l'embrazement éteint, on trouva l'enfant sain & gaillard, son berceau & ses langes reduits en cendre. *Tertio.* Quelques méchans garnemens, estans entrez de force chez un riche Marchand, mirent tous les papiers, cedulles & contrats qu'ils trouverent en son étude, en un grand bassin sur le feu, les remuans avec un baston pour les gaster, & les laisserent long-temps ainsi, puis s'en allerent; la femme du logis, ayant prié saint Goulven & accomply son vœu, retira ses papiers & parchemins, qui se trouverent sans lezion, ny alteration aucune, les sceaux mesmes imprimez en cire ne furent aucunement gastez. *Quarto.* Le jour du Pardon de saint Goulven, une jeune Damoiselle se mit, du matin, à se parer & orner pour paroistre en cette Assemblée & se faire cherir de ses amoureux; Dieu ne permit que la solemnité de son serviteur saint Goulven fust prophanée d'une si sinistre intention & punit exemplairement cette miserable Courtizane, car comme elle mettoit le peigne sur sa teste, sa main s'attacha au peigne, & le peigne à ses cheveux, si fermément, qu'il luy fut impossible de l'en retirer, alors, connoissant sa faute, elle alla à l'Eglise en cét estat & confessa publique-

(1) « Monsieur d'Argentré, au catalogue qu'il a fait des Evêques de Rennes, dit que l'Evesque de Rennes étant décédé pendant que S. Goulven étoit à Rennes, le saint lui succeda, et de l'evesché de Leon fut transferé à celuy de Rennes, mais qu'il le quitta, quelques années devant sa mort, et se retira en solitude au bourg de S. Didier, distant de quatre lieues de Rennes, où ayant choisi un lieu propre et commode à la contemplation, nommé la *Motte-Merioul,* il s'y bastit un petit oratoire et y finit sa vie en austere penitence. Je ne sçay où il a pris cela ; l'histoire manuscrite ne le dit pas, non plus que les Breviaires Leonnois et le Rennois recent, imprimé l'an 1619, ny aussi Claude Robert et le R. P. Du Pas, en leurs catalogues des Evesques de Rennes. » — A.

ment sa faute, & ayant demandé pardon au Saint, fut guerie. En memoire de ce miracle, le peigne a esté long-temps gardé en l'Eglise de saint Goulven. *Quinto.* Dans le pourpris de la terre ou azyle de saint Goulven, un certain villageois ayant dérobé le Bellier du trouppeau de son voisin, pour pallier son larcin, se hasta de le tuer & écorcher, mais il ne resta pas impuny, car le coûteau dont il se servoit pour écorcher la beste luy demeura attaché à la main droite; & la gauche dont il tenoit la toison s'y attacha si fermément, avec une chiragre & contraction de nerfs, si sensible & violente, qu'enfin, reconnoissant sa faute, il alla en l'Eglise de saint Goulven, où s'estant confessé & ayant demandé pardon à Dieu & au Saint, & promis de restituer le Bellier, le coûteau & la toison luy tomberent des mains & resta entierément guery. 6. Au mesme terroir, un autre Paysan, ayant dérobé un Mouton de son voisin, le tua & le mist par pieces boüillir en un Chaudron, faisant beau feu dessous; mais ces chairs ne pûrent jamais cuire, pas seulement s'échauffer, quoy qu'il ne cessât de souffler dessous; ce que voyant, il rentra en soy-mesme, connût sa faute, restitua & rendit grace à Dieu & à saint Goulven. 7. Dans ce mesme pourpris du Saint, il y avoit un grand Patis, qui estoit commun aux Villageois & au Recteur de Goulven, où ils mettoient leur bestail paistre; un certain Soldat, habitué auprés, nommé *Hervé Morvan,* se voulut emparer de ce Patis; le Recteur & les Villageois s'y opposerent; mais la force l'emporta. Un jour, ce Soldat voulant charruer ce lieu pour y semer du bled, le Recteur & les Paysans eurent recours à Dieu & à leur Patron saint Goulven, luy recommandant le merite de leur cause, sitôt que le Soldat eut commandé de traîner la charruë, un violent tourbillon s'éleva & emporta la charruë & le bestail, & ayant le tout enlevé en l'air, l'homme qui conduisoit l'œuvre se laissa cheoir à terre de telle roideur, que s'estant enferré du couttre de la charruë, il mourut sur le champ, & les chevaux effarez, ayans rompu leurs resnes & attaches, s'enfuïrent si loin, que, de huit jours aprés, on ne les pût retrouver, & cét inique usurpateur fut soudainement frappé de lepre, laquelle, en peu de temps, le défigura tellement, que ses propres domestiques & amis ne le pouvoient souffrir. 8. Ce miserable, persistant toûjours en sa malice, commanda, un jour, qu'on luy allast querir du beurre frais chez une bonne femme en la Paroisse de saint Goulven, le serviteur y alla & emporta, par violence, tout le beurre qu'il y trouva, ce que voyant la femme, de dépit, cassa son pot vuide à la muraille, se plaignant de saint Goulven, qui ne l'avoit défenduë de la violence de ce garnement; le même jour, qui estoit jeusne commandé de l'Eglise, ce compagnon, avec un sien amy, s'alla promener, l'aprés-disnée, chez un Païsan qui disnoit encore, & s'assit à table, contre l'avis de son compagnon, qui l'avisoit de ne rompre son jeusne, il ne tint compte de cét avertissement, prit un œuf & le pensoit avaller; mais le morceau, luy demeurant arrété au gozier, l'étrangla & mourut sur le champ, quelque effort qu'on luy pût faire pour avaller ou rejetter ce morceau, ce qui luy arriva pour avoir usé de temerité & violence au Territoir de saint Goulven. 9. Un jeune Religieux Breton, nommé Frere *Hervé,* étudiant en Theologie en la Faculté de Paris, au Monastere de son Ordre, fut saisi d'une vehemente fiévre qui le contraignit d'interrompre le cours de ses études & s'en retourner au Pays; il se fit conduire à la fontaine de saint Goulven, où estant avec nombre d'autres malades, sur la minuit précedant le jour du Dimanche, comme il dormoit, il entendit un grand bruit, comme de quelque grosse pierre qui fust tombée dans l'eau; lequel bruit l'ayant éveillé, il se souvint des paroles de l'Evangile, quand il parle de cét Ange qui descendoit en la Piscine probatique en Jerusalem & y troubloit l'eau, &, sur cette pensée, il se recommanda à Dieu & à saint Goulven, &, en grande devotion, foy & reverence, beut de cette eau, &, tout à l'heure méme, receut sa parfaite santé. 10. Le feu se prit en une maison, en la Paroisse de *Ploüeskat,* l'homme & la femme étans dehors & ayans enfermé trois

de leurs enfans dans ladite maison; le pere, voyant cét incendie, recommanda ses enfans à Dieu & à saint Goulven, & s'en retourna au logis qu'il trouva reduit en cendre, ses enfans sains & gaillards, seulement estoient leurs habits brûlez jusqu'à la ceinture. 11. Un enfant noyé en une fontaine, en la Paroisse de *Trevlès*, porté par ses parens à saint Goulven & voüé au Saint, ressuscita sur le champ. 12. Le feu s'étant épris au toict d'une maison, saint Goulven invoqué, s'étaignit incontinent. 13. Une femme de la Paroisse de *Plou-Neour-Trez,* Diocese de Leon, portant un fardeau de toilles par la gréve, se rompit la cuisse, &, ne se pouvant retirer de là, elle fut surprise de la Mer, laquelle l'environna & investit de tous costez, s'éleva par sur elle sans la suffoquer, ny couvrir, d'autant qu'elle s'estoit recommandée à saint Goulven. 14. Un Marchand de la méme Paroisse, estant allé en Cornoüaille à une foire, y acheta un jeune cheval, lequel s'échapa de luy vers *Kerahes ;* le Marchand, aprés l'avoir long-temps suivy en vain, se recommanda à S. Goulven, & se mist sur le retour, &, si-tost qu'il arriva au logis, il trouva son cheval prés sa porte. 15. L'an 1186, Guyhomar & Hervé, Vicomtes de Leon, ayans pris d'assaut la Ville & Chasteau de *Morlaix,* l'an suivant 1187, Henry, Roy d'Angleterre, descendit, avec une grosse Armée, à Saint-Paul, en dessein de prendre ladite Ville pour son fils Geffroy, Comte de Nantes, designé Duc de Bretagne, brûlant & pillant le plat païs. Comme les Anglois mettoient le feu és maisons & villages du *Menehy* de Saint-Paul, un bon homme voüa sa maison & tout son bien à saint Goulven, laquelle, nonobstant la rage des Anglois, fut seule épargnée, toutes les autres ayans esté reduites en cendre.

Cette Vie a esté par nous recueillie des manuscrits de la Cathedrale de Leon ; des anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille, qui en ont l'Office en neuf Leçons, le 1. de Juillet et le Proprium Sanctorum *de Rennes, le 8. Juillet ; René Benoist, en sa Legende ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *perioch. 6 ; Arnoldus Wionius,* ad præterm. Ligni vitæ lib. 3 ; Gononus, Vit. PP. Occidentis, lib. 2 ; *d'Argentré, en son Histoire, livre 1 ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Leon ; Jean Chenu, en son Hist. Chro. des Evesques de France, en ceux de Leon ; le R. P. Augustin du Pas, au rôlle des Evesques de Leon, à la fin de son Histoire Genealogiq. des Maisons Illustres de Bretagne ; Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chancelier de Leon et Aumônier du Duc François II, en ses Mémoires des Antiquitez de l'Evesché de Leon, de l'an 1472, et Messire Rolland Poulpiquet, aussi Chanoine de la mesme Eglise, en son Catalogue manuscrit des Evesques de Leon.*

ANNOTATIONS.

ÉTAT DU PAYS BRETON AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

C'est le moment de la grande émigration ; en arrivant d'outre-mer les Bretons ne rencontrent partout que des forêts : sur les deux rives de la Rance saint Suliau et saint Lunaire s'établissent dans des fourrés presque impénétrables ; saint Brieuc, saint Briac, saint Fragan et saint Guen, saint Efflam et saint Enora ne trouvent pas autre chose ; il en est de même pour saint Corentin, saint Ronan et saint Primel en Cornouaille, saint Hernin et saint Herbot dans le Poher ; et le pays de Léon n'est pas moins boisé sur les points où habitent saint Hervé et saint Urfoëd, saint Goëznou et saint Ténénan.

« Voici, dit M. de la Borderie, un couple de Bretons insulaires, mari et femme, Glaudan et Gologuen, dont la barque, séparée par un coup de vent de la flotille dont elle faisait partie, vient

s'échouer au fond d'une anse bordant le territoire de Plouïder (aujourd'hui l'anse de Goulven). Tout le rivage est couvert d'une épaisse forêt et tout le pays est désert ; une seule chaumière, embusquée sous les grands arbres à la lisière du bois regarde la mer. Elle abrite une sorte de sauvage, craintif et dur, qui refuse l'hospitalité aux deux émigrés, qui leur refuse de l'eau, quoique la pauvre jeune femme accablée de fatigue vienne de mettre au monde un nouveau-né qui sera saint Goulven. Tout ce que ce sauvage daigne faire pour eux c'est de montrer au mari le sentier sous bois qui mène à un ruisseau assez éloigné et de lui prêter un vase pour puiser de l'eau. Mais si épaisse et si sombre est la forêt que bientôt le sentier s'efface, Glaudan s'égare, erre tout le jour dans les fourrés sans découvrir le ruisseau, et le soir se retrouve au point d'où il était parti, y retrouve aussi en détresse sous l'abri où il l'avait laissée la pauvre Gologuen, pour qui Dieu, à la prière de Glaudan, fait sourdre à un jet de pierre une fontaine dite encore aujourd'hui *Fontaine de saint Goulven.*

» Vers le même temps (premier quart du VIe siècle) saint Paul Aurélien vint aborder à l'extrémité Nord-Ouest du pays de Léon, en un territoire appelé Telmedou. Sur ce territoire était une forêt. »

LE CARACTÈRE DE SAINT POL ET CELUI DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

On vient de le voir, c'est à peu près à l'époque où le premier apôtre du Léon arrivait en Armorique, qu'à une faible distance du Telmedou naissait l'un de ses plus saints successeurs. Voyons comment Dieu accomplit son œuvre au moyen d'instruments dissemblables : « En face de Paul Aurélien débutant par quatorze ans passés au désert, puis toujours itinérant, toujours agissant et, tout en gardant pour base de son action l'institution monastique, prêt à accepter tous les fardeaux, toutes les exigences, pour remplir le but assigné d'en haut à ses efforts : le triomphe de l'Evangile dans le Léon à demi païen ; — en face de cette grande figure dont le mouvement et l'activité chrétienne sont la loi, plaçons comme contraste, en ce même pays, un de ces vieux anachorètes fixés toute leur vie à la même place, absorbés dans la prière et dans la contemplation... Encore allons-nous voir ceux-là mêmes, malgré leur extase, prendre leur part de travail même matériel dans l'œuvre de la colonisation bretonne....

» Dès l'âge de raison, Goulven se tourne tout entier vers Dieu. Tout jeune encore il se retire au désert, à la plage même, couverte de bois, où ses parents avaient abordé. Là il bâtit une cellule de pierre basse et carrée, ce que les Bretons nomment un Peniti, pour y faire pénitence toute sa vie ; il y prie nuit et jour et n'en sort que pour processionner et faire de longues prières à trois stations et trois croix dressées par lui dans les profondeurs de la forêt où il n'a pour toute société qu'un seul serviteur ou plutôt un compagnon de pénitence, saint Maden. A ses autres macérations il joint le travail manuel ; Maden et son maître, pauvrement outillés, mettent en culture à force de patience, un grand canton de la forêt qui devient le *Minihi sant Golven.* »

Après avoir tracé le double tableau qui précède (*Hist. de Bretagne,* T. I. p. 348-350) M. de la Borderie raconte l'épisode des trois lingots d'or et il ajoute : « Juste et véridique symbole des bienfaits portés à l'Armorique par les moines et les émigrés bretons ! En détruisant les forêts, les brousses, les halliers, en défrichant et cultivant le sol, ils en tiraient des trésors. Vile poussière tant qu'elle demeurait inerte, inculte, — sous le choc de leur charrue cette terre devenait or. »

Pour bien faire connaître notre saint, il me paraît indispensable de citer encore les lignes suivantes : « Goulven le solitaire était-il prêtre ? Rien dans sa Vie ne porte à le croire. Selon cette Vie, il est vrai, on le fit dans sa vieillesse évêque malgré lui ; mais on a, aux Ve et VIe siècles, beaucoup d'exemples de laïques promus à l'épiscopat sans avoir passé par la prêtrise. Et d'ailleurs il fut si peu évêque ! A peine a-t-il ouï le bruit du monde, il se démet et s'enfuit. Il quitte le Léon et même la Bretagne d'alors, gagne la Marche gallo-franke, se cache dans un coin perdu de

l'évêché de Rennes, le plus solitaire possible, construit un autre peniti (dans le bois de la Motte-Mérioul) et y recommence sa vie d'anachorète dont il ne saurait se passer. »

RELIQUES DE SAINT GOULVEN (A.-M. T.).

Après avoir appartenu aux religieux bénédictins de l'abbaye de saint Melaine de Rennes, les reliques de saint Goulven devinrent la propriété de l'église cathédrale Saint-Pierre, dans la même ville. Il est difficile de savoir à quelle époque les moines consentirent à une telle cession ; M. Guillotin de Corson pense qu'elle est antérieure à 1244. A cette date l'évêque Jean Jicquel fit lui-même exécuter artistement un chef d'argent dans lequel il enferma la tête du saint évêque de Léon.

Le 23 août 1336, Pierre Frétault, archevêque de Tours, Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, Nicolas de Tréal, abbé de Saint-Melaine et Constance de Pontblanc, abbesse de Saint-Georges (de Rennes) président ou relèvent par leur présence la translation des reliques du même saint. Il est possible qu'à ce moment-là l'abbaye de Saint-Melaine en ait recouvré une partie. Quoi qu'il en soit, au XVIIe siècle elle en possédait, au témoignage d'Albert Le Grand et de D. Lobineau. Nous ignorons quels honneurs elles recevaient dans cet illustre monastère, mais les reliques conservées à la Cathédrale étaient l'objet d'une grande vénération. Le *Livre des Usages* rédigé en 1415 nous apprend que le jour de la fête de saint Goulven (ou Golven, comme on l'appelle à Rennes) ses précieux restes étaient portés en procession, à la suite des vêpres, après avoir été exposés solennellement pendant les heures canoniales. La cérémonie étant terminée, les enfants de chœur offraient aux membres du Chapitre des chapeaux d'osier, et les chanoines faisaient servir aux enfants et aux employés de l'église une collation dont les cerises étaient le principal élément.

En 1743 le Chapitre employa plusieurs pièces d'argenterie hors d'usage, et une somme de 600 livres pour faire une nouvelle châsse digne de saint Goulven. A ce moment le chef du saint se trouvait, non dans la tête d'argent exécutée au XIVe siècle, mais avec toutes les autres reliques. Le nouveau reliquaire fut bénit le 16 mai, et une translation solennelle fut célébrée, le dimanche suivant à la Cathédrale, le lundi (des Rogations) à l'Hôpital général, le mardi à Saint-Melaine, le mercredi à Saint-Georges.

C'est le dernier hommage éclatant rendu par Rennes à saint Goulven avant la Révolution. La Métropole actuelle de la Bretagne ayant conservé ce précieux trésor, continue à l'honorer d'un culte solennel.

En 1503, l'évêque de Rennes, le bienheureux Yves Mahyeuc, étant originaire de Léon, l'église de Goulven jugea le moment favorable pour revendiquer la possession d'une relique notable de son patron ; cette demande fut bien accueillie ; l'original de l'acte de donation n'existe plus, mais on en conserve une copie bien authentique revisée le 19 juillet 1714, et ce qui est plus heureux, la relique elle-même a échappé au vandalisme ; c'est l'os de l'avant-bras. Il est plongé chaque année dans la fontaine du saint, la veille du pardon, porté en procession le 1er juillet, exposé les jours de grandes foires au bourg de Goulven.

En 1668, François de Visdelou, évêque de Léon, obtint de l'évêque François de la Vieuxville et du Chapitre de Rennes une relique de saint Goulven pour la cathédrale de Saint-Pol. La réception solennelle en fut célébrée le dimanche 10 juin et l'évêque convoqua les paroisses de Taulé, Pleyber, Saint-Thégonnec, Guiclan, Guicourvest, Plouzévédé, Saint-Vougay, Plouénan, Plougoulm, Cléder, Treflaouénan, Plouvorn, Sibiril, Plouescat « pour assister en la procession générale du Minihy de Saint-Paul » et transférer la relique de saint Goulven de l'église Saint-Pierre à la Cathédrale. »

Pour plus amples renseignements voir *S. Paul-Aurélien et ses premiers successeurs,* par A. Thomas, p. 244 à 254.

MONUMENTS DE SAINT GOULVEN (J.-M. A.).

Église de Goulven.

Un édifice à grande toiture dominé par un clocher immense en style Louis XIII; à côté de cette tour, un joli petit porche gothique, un campanile central chevauchant sur le milieu de la nef, une belle abside droite : telle est la physionomie extérieure. La base du clocher, portant la date de 1598, est flanquée de gros contreforts à niches, pilastres et caissons, absolument dans le même genre que celles de Pleyben, Saint-Thégonnec et Lampaul-Ploudalmézeau; mais au lieu d'avoir comme celles-ci un couronnement en dômes superposés, elle est surmontée d'une flèche octogonale hérissée de crochets, bien ajourée sur ses faces et accompagnée aux quatre angles de solides clochetons.

Tout contre le clocher, au bout d'un ancien transept transformé maintenant en sacristie, s'ouvre un joli petit porche de style flamboyant rappelant par ses lignes et ses sculptures les finesses du Folgoët. Sur le contrefort de l'angle sud-ouest on lit cette inscription en caractères gothiques : *Lan M V^{c} V (1505) J. Clech. Gouverneur. Per. Guen. Fabrique.*

A l'intérieur de l'église, outre les colonnes ordinaires, on trouve deux gros piliers et un grand arc triomphal qui soutient le campanile central. Le maître-autel en Kersanton est divisé sur sa façade en quinze arcades flamboyantes et porte une frise de feuillages très largement sculptés. Du côté midi, un petit autel ancien, en chêne sculpté, dans le genre gothique du XVe siècle, se compose de cinq arcatures séparées par des colonnettes torses et surmontées de découpures très déliées. Ces panneaux contiennent les bas-reliefs suivants : Annonciation — Nativité de l'Enfant-Jésus — Adoration des Mages — Présentation au Temple — Crucifiement. Dans le retable on a représenté : la Visitation — l'Ange apparaissant aux bergers de Bethléem.

Un autre autel, du côté nord, retrace aussi dans son retable, mais d'une façon plus grossière, les principaux miracles de saint Goulven. — Une peinture, par trop naïve, exécutée sur le lambris du transept nord, reproduit l'entrevue du Saint et du comte Even après la défaite des pirates du nord.

Citons encore la tribune des orgues, travail très fin de l'époque flamboyante; puis les deux bannières, beau travail de broderie du XVIIe siècle.

Nous devons une mention spéciale au *Reliquaire* de saint Goulven, consistant en un bras en bois qui contient un autre bras en argent lequel à son tour renferme une relique notable du saint. Ce reliquaire a été retrouvé vers 1880 dans un travail de déblaiement opéré dans une crypte régnant sous l'ossuaire voisin de l'église. L'entrée de cette crypte a été depuis maçonnée.

Fontaine.

A 800 mètres nord-ouest du bourg, se trouve la fontaine miraculeuse qui a surgi à la naissance de saint Goulven; son eau est réservée pour les usages pieux, pour obtenir des grâces de guérison et de soulagement; et à côté on a creusé une autre fontaine pour les usages domestiques.

Cloche de saint Goulven.

Dans l'église de Goulien, près de Pont-Croix, qui a aussi saint Goulven pour patron, on conserve une cloche carrée en bronze, dans le genre de celle de Saint-Pol-de-Léon, mais un peu plus petite, mesurant 0^{m} 12 de largeur et 0^{m} 145 de hauteur. On la vénère comme ayant appartenu au saint patron et ayant été peut-être la compagne des trois cloches d'or dont il est parlé dans sa vie. Comme les cloches de saint Pol et de saint Mériadec à Stival on l'impose aussi sur la tête de ceux qui sont affligés de surdité.

Chapelles. — Saint Goulven a des chapelles à Edern, Caurel, Lanvellec, Henvec, et est honoré à Dirinon et à Saint-Didier.

Pour compléter les études sur notre saint il faut lire Dom Plaine, *Bulletin archéologique du Finistère*, 1890, p. 73; — M. de la Borderie, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1891, p. 214; — M. le chanoine Thomas, *S. Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, p. 177 et 250.

LA VIE DE SAINT FELIX,

Evesque de Nantes, Confesseur, le septiéme Juillet.



Entre les Evesques qui, de leur Sainteté, ont illustré l'Eglise de Nantes, saint Felix ne tient pas le dernier rang, répondant avec grande sympathie ses mœurs & œuvres à son nom. Il nâquit en la Ville de Bourges, en Berri, l'an de salut 516, seant au Siege Apostolique le Pape saint Hormisda, et au Trône Imperial Anastase I; regnant en Bretagne le Roy Hoël II. du nom : son pere s'apelloit aussi Felix, descendu de cét autre Felix, lequel, l'an 511, fut Consul ensemble avec Secondinus, lequel le fut avec Sidoine Apollinaris, celebre par un Poëme composé en son honneur (1); sa mere estoit d'une trés-illustre Maison du païs d'Aquitaine, en sorte qu'il n'y avoit gueres de Noblesse en toute cette Province à qui saint Felix n'appartint, ou de parenté ou du moins d'alliance, & le tenoit-on estre descendu des anciens Rois d'Aquitaine, comme a trés-bien remarqué le Poëte Fortunat :

Maxima progenies titulis ornata vetustis,
Cujus et à proavis gloria celsa tonat,
Nam quicumque potens Aquitanica rura subegit,
Exstitit ille tuo sanguine, luce parens.
Germinis antiqui venerabile culmen in orbe,
Laudibus in cujus militat omne decus.

II. Ayant passé les années de son enfance, ses parens le donnerent en charge à un habile Précepteur, qui, en la maison paternelle, luy donna les premieres impressions de la Vertu & des Lettres; sous la discipline duquel, ayant passé quelques années, il fut envoyè ailleurs pour ses études; pendant tout lequel temps, encore qu'il conversast avec des jeunes hommes de sa qualité & condition, si est-ce qu'il ne se laissa emporter aux vices ordinaires des écolliers, fuyant les mauvaises compagnies & s'éloignant des occasions de tomber és vices, esquels la jeunesse se laisse aisément glisser; au contraire, on le remarquoit entre tous les autres comme un modelle de vertu & modestie.

Ayant achevé le cours de ses études, il s'en retourna à Bourges chez ses parens, ausquels il déclara son intention estre de se faire d'Eglise, &, par leur permission, il prit les Saints Ordres & dist Messe, l'an de grace 540, le 24. de son âge, & vêcut en cette dignité avec une integrité si grande, que sa renommée vola par toute la France & penetra jusqu'en la Bretagne Armorique, de sorte que *Eumelius* (2), Evesque de Nantes, estant

(1) *Carminum* lib. 9. Il commence : *Dic dic quod peto*, etc. *Venantius Fortunatus Carminum* lib. 3. — A.

(2) Et mieux *Eumerius* ou *Eumère*. D'après M. de Kerdanet, ce serait l'évêque dont il est question au § IV. — A.-M. T.

decedé, le Clergé & peuple Nantois l'éleurent unanimément leur Pasteur, l'an de grace 559.

III. Toute la Ville de Nantes se réjoüit extremément de cette élection & envoya ses Députez vers luy pour l'amener en la Ville, où il fut receu en grande pompe & magnificence. Venance Fortunat, congratulant à cette élection, luy adressa ces Vers, quelques années après (1) :

Fida salus patriæ, FELIX, spe, nomine, corde,
Ordo Sacerdotum, quo radiante, micat.
Restituis terris, quod publica jura petebant,
Temporibus nostris gaudia prisca ferens.
Vox procerum, lumen generis, defensio plebis,
Naufragium prohibes, hic ubi portus ades.
Auctor Apostolicus, qui jura Britannica vincens,
Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas.
Vive, decus patriæ, fidei lux, splendor honoris,
Splendor Pontificum, noster et orbis amor !

Et parlant de l'état que la France faisoit de la Doctrine de ce saint Prélat, dit :

Flos generis, tutor patriæ, correctio plebis,
Eloquii flumen, fons salis, unda loquax,
Semita doctrinæ, jus causæ, terminus iræ,
Cujus in ingenium hùc nova Roma venit.
Si veniant linguæ pariter Græca atque Latina,
Pro meritis nequeunt solvere cuncta tuis.
Illic quod poterat per plures illa docere,
Te contenta suo Gallia cive placet.
Ultima quamvis sit regio Armoricus in orbe,
FELICIS meritis cernitur esse prior.
Miserunt similes Oriens et Gallia sortes,
Ille micat radiis Solis, et ista tuis.

La renommée de saint Felix & de son excellent sçavoir ne se contenoit pas dans la Gaule seulement; elle s'épendoit par toute l'Europe, de sorte que la Ville de Nantes & la Bretagne se pouvoient égaler à la Grece & à tout l'Orient; &, nonobstant, il se maintenoit en une grande humilité, usant de grande douceur & benignité au gouvernement de son troupeau, il estoit charitable, chaste, patient & soigneux de son prochain, & avoit un soin particulier des Religieux & Hermites qui estoient en son Diocese, nommément de saint Friard, qui faisoit sa penitence en une Isle de la Riviere de Loire, vis-à-vis de la Paroisse de *Benay*, lequel il visitoit souvent & luy fournissoit liberalement ses necessitez. Il assembla en son Palais Episcopal nombre de jeunes hommes qu'il instruisoit lui-mesme, pour s'en servir à la conversion des Ames. De cette écolle, vray Seminaire de Doctrine & Sainteté, sortit le glorieux Saint Martin de Vertou (2), que saint Felix fit Archidiacre de Nantes, & l'envoya prescher aux habitans de la Cité d'*Herbauge*, encore Payens; lesquels, ayans maltraité ce Saint, en punition de ce peché, leur Ville fondit en abisme, où, de present, est un Lac nommé de *Grand-Lieu*, à trois lieuës de Nantes.

IV. Ayant mis bon ordre au Spirituel de son Diocese, voyant son Eglise Cathedrale (dont les fondemens avoient esté posez & quelque peu élevez de terre par son Prédecesseur, qui avoit basti des Chapelles à l'entour du Chœur) estre imparfaite, il se resolut, avec l'ayde de Dieu, de la parachever ; à cette fin, il fit amas de deniers, y convertissant

(1) Fort. lib. 3. Poëm. 5. — A.
(2) Voyez sa Vie le 24. octobre. — A.

le revenu, tant de son patrimoine qui estoit ample, que de son Evesché, aussi les grands dons & grosses aumônes que les Seigneurs du Pays & plusieurs riches Bourgeois luy faisoient pour ayder à son dessein. Ayant fait amas de materiaux, il fit venir des ouvriers de toutes parts, lesquels commencerent à travailler; mais les guerres qui survinrent y causerent plusieurs interruptions, de sorte qu'il ne fut accomply de sept ans. Fortunat, parlant de l'affection de nostre Saint à bastir & orner son Eglise, dit :

Sed qui terrenâ de nobilitate nitebas,
Ecclesiam nunc spe nobiliore regis.
Cujus in ornatum, bone cultor, jugiter instas,
Ut jam multa Deo splendida dona dares.
Nupsisti Ecclesiæ, fœlicia vota jugasti
Hanc qui matronam dote potente reples.
Cujus in amplexu ducis sine crimine vitam,
Altera nec mulier corde recepta fuit.
Hanc oculis, animo retines et corde pudico,
Undè tibi nupsit, castior indè manet.
Illa tibi prolem peperit, sed corpore virgo,
Et populum gremio fundit amata tuo.
Eccè tuos natos divinâ ex conjuge sumptos,
Et modo te gaudent, quos patris umbra tegit.
Proque salute gregis, Pastor, per compita curris,
Exclusoque Lupo tuta tenetur Ovis.

Auxquels Vers il montre assez combien ce saint Prélat faisoit état de la vertu de Chasteté, transferant tout son amour au salut des ames de ses Oüailles, & tout son étude à l'ornement de son Eglise. A ce propos, saint Gregoire de Tours, au chap. 78 de son Traitté de la Gloire des Confesseurs, rapporte que, discourant, un jour, avec S. Felix de l'excellence de la vertu de Chasteté, il apprit de luy qu'en sa Ville de Nantes y avoit un personnage marié, lequel, ayant esté éleu Evesque, se separa de la couche de sa femme, dormant en une chambre & lict à part, & sa femme en un autre, ce qu'elle supportoit impatiemment. Aprés l'avoir longtemps importuné de coucher avec luy, voyant que le bon Evesque n'y vouloit aucunement consentir, luy alleguant la disposition & ordonnance des Saints Canons, elle se mit en la fantaisie que sans doute il aimoit impudiquement quelque autre femme à son préjudice, &, sur cette pensée, se resolut de le surprendre; en telle intention, elle entra, un jour, en la chambre de l'Evesque & le trouva dormant sur son lit, ayant un Agneau blanc comme neige, & reluisant comme le Soleil, qui dormoit en son giron. Alors, toute épouventée, elle se retira, déposant le soupçon qu'elle avoit du saint Evesque & ne l'importuna plus de cette demande.

V. Au commencement de son Pontificat, Dieu l'exerça de plusieurs afflictions & traverses, esquelles il fit paroître une admirable patience; mais ce qui plus l'affligea, ce furent les guerres qui, de son temps, affligerent son Diocese, car le Prince *Chrannus*, fils de Clotaire, Roy de France, aprés avoir plusieurs fois receu le pardon de ses rebellions, se revolta de rechef contre son Pere, &, pour mieux luy resister, se retira devers Connobert, Comte de Rennes & de Nantes, lequel le receut avec sa femme, enfans & train, le retenut à Nantes, &, nonobstant toutes les sommations, prieres & menaces que luy fit le Roy Clotaire, ne le luy voulut livrer; ce que voyant le Roy de France, las de tant de semonces, sans aucun effet à son contentement, mit une puissante Armée sur pied & se presenta devant Nantes; Connobert & Chrannus ramasserent leurs Trouppes, sortirent courageusement de la Ville, se camperent vis-à-vis de l'ennemy; s'ensuivit la bataille, où l'Armée de Connobert fut défaite, luy restant mort sur la place. Chrannus, voyant tout perdu pour luy, se retira vers ses Navires qui l'attendoient au Port de Nantes; mais, comme il s'amusoit à faire embarquer sa femme & ses enfans, il fut pris

& presenté à son Pere, qui, l'ayant fait lier sur un banc avec sa femme & ses enfans, en une méchante cahuëtte, y fit mettre le feu & les brûler tous vifs.

VI. Après cette bataille, Nantes, dépourveuë de Soldats pour se défendre, se rendit au vainqueur, lequel y entra & y laissa garnison : le saint Prélat le fut recevoir à la porte de la Ville, & gagna tant sur luy, que son Peuple fut doucement traitté & entra si avant aux bonnes graces de ce Prince, que, sortant de Nantes, il luy laissa le Gouvernement de la Ville et Comté Nantois, en laquelle Charge il se comporta au contentement d'un chacun & au soûlagement de son Peuple. Il estoit en si grande reputation par toute la Bretagne, que les plus grands Seigneurs se remettoient de leurs differens à son arbitrage. Le Comte de Vennes, nommé Conan, ayant fait tuer trois de ses freres pour n'avoir point de competiteur en son Estat, & estant sur le point d'en faire autant à Maclian (1), son quatriéme frère, en fut dissuadé par saint Felix, lequel demanda & obtint la vie pour Maclian, qui, craignant de tomber en semblable danger, voulant oster tout soupçon au Comte son frere qu'il voulust rien remuer contre luy, il mist sa femme dans un Monastere & prit les Ordres, enfin fut Evesque de Vennes; mais Conan estant mort, il reprit sa femme, renversa sa Mitre, &, nonobstant les salutaires remonstrances de saint Felix, persista en son Apostasie jusqu'à ce que Theodoric, fils de Budik, Comte de Cornoüaille, le tua. D'autre part, Connobert avoit un fils, nommé Dunalkh, lequel, aprés sa mort, se nomma Comte de Nantes & se retira devers ledit Maclian, Comte de Vennes; après la mort duquel, Gurech, son successeur, luy donna assistance pour ravoir ses Villes de Rennes & de Nantes, que le Roy de France luy détenoit. Avec ce secours, Dunalkh entra au Pays Nantois & Rennois, fourragea tout le plat pays, donnant plusieurs attaques aux garnisons des deux Villes. Chilperic, Roy de France, qui avoit succédé à Clotaire, mort dés l'an 564, envoya en Bretagne une Armée pour resister à Dunalkh & Guerech, laquelle ils trouverent à *Messac*, empeschez à passer la riviere de Villaines, se ruerent dessus & la taillerent en pieces, &, prenans courage de ce succez, redoublerent leurs courses sur le pays Nantois, pour lesquelles reprimer, le Roy renvoya, de rechef, une autre Armée en Bretagne, laquelle, s'arrestant au pays Nantois, y faisoit de grands dommages. Saint Felix, voyant que son Diocese servoit comme de Theatre sur lequel se joüoient ces sanglantes tragedies, aux dépens du pauvre peuple, ne cessoit d'aller vers les uns & les autres pour tascher à moyenner quelque bonne paix, & ne l'ayant peu faire, au moins son éloquence gagna cela sur les Bretons, qu'encore qu'ils ne voulussent entendre à paix ny traitté quelconque, que les François ne leur laissassent purement les deux Villes, sçavoir Rennes & Nantes, neanmoins, en considération de saint Felix, ils épargnerent quelques peu le pays Nantois, & c'est ce que dit Fortunat :

Insidiatores removes, vigil, arte Britannos
Nullius arma valent, quod tua lingua facit (2).

VII. Nonobstant toutes ces guerres & autres calamitez qui, pendant son Gouvernement, arriverent aux Nantois, outre le bastiment de son Eglise Cathedrale, il entreprit &, en peu d'années, paracheva un ouvrage non moins utile pour la Ville de Nantes, que somptueux & de difficile entreprise, car il fit couler la riviere de Loyre prés et joignant les murs de la Ville, qui, auparavant, avoit son principal canal prés Piremil, creusa pareillement le lict de la riviere d'Erdre & y fit couler le petit fleuve du *Ceil* (3), duquel encore une partie se jette dans la Loyre par la prée de Toüaré, & fit aussi dresser le Havre de Nantes, nommé la Fosse, où est l'abord des Navires & décharges des mar-

(1) Maclian.

(2) Poëm. 8. — A.

(3) « La Ceilleraye et Chasseil, maisons de noblesse, tirent leurs noms de ce ruisseau. » — A.

chandises, lesquels ouvrages semblerent si admirables, que Fortunatus les a celebrez par ces Vers :

Cedant antiqui quicquid meminere Poëtæ,
Vincuntur rebus facta vetusta novis.
Includi fluvios si tunc spectâsset Homerus,
Indè suum potiùs dulce replesset opus.
Cuncti Felicem legerent modo, nullus Achillem,
Homine sub cujus cresceret artis honor.
Qui probus ingenio, nutans meliore rotatu,
Currere prisca facis flumina, lege nova.
Aggere composito, removens in gurgite lapsum,
Quo natura negat cogis habere viam.
Erigis hic vallem, subdens ad concava montem,
Et vice versâ hæc tumet ille jacet.
Alter in alterius migravit imagine formam,
Mons in valle sedet, vallis ad astra subit.
Quo fuit unda fugax, crevit pigro obice terra,
Et quo prora priùs, hùc modo plaustra meant.
Collibus adversis flexas super invehis undas,
Et fluvium docilem, monte vetante, trahis.
Quo rapidus flueret veniens CELER (1) *amnis adhæsit,*
Et subito, nato colle, retorsit iter.
Quæ priùs in præceps, veluti sine fruge, regebant,
Ad victum plebis nunc famulantur aquæ.
Altera de fluvio metitur seges orta virorum,
Cùm per te populo parturît unda cibum.
Qualiter incertos hominum scis flectere motus,
Qui rapidos fontes ad tua fræna trahîs?
Stet sine labe tibi, FELIX, pia vita per ævum,
Cujus ad imperium transtulit unda locum (2).

VIII. Cependant que saint Felix gouvernoit son peuple, tant au spirituel qu'au temporel, fut convoqué le second Concile National de Tours, par le commandement & sous l'authorité du Pape Jean III. du nom, l'an de grace 570, où saint Felix se trouva parmi les Prélats qui luydéfererent beaucoup à cause de sa vertu & sainteté. Entre les Statuts de ce Concile le troisiéme défend « *que le Corps de Jesus-Christ ne soit mis en des Colombes d'argent au rang des Images (comme on avoit accoustumé de faire) ; mais en des vases d'argent sous la Croix au milieu de l'Autel.* » Le neufiéme deffend, « *sous peine d'excommunication, que personne ne s'ingere de consacrer aucun Evesque és Armoriques, soit Romain, soit Breton, sans le consentement ou lettres du Metropolitain & des Comprovinciaux.* » Le cinquiéme « *ordonne que chaque Ville nourrisse ses pauvres, & les Prestres moyennez en nourrissent châcun le sien.* » Le vingt-troisiéme « *commande à tous Recteurs, Curez & Prestres de corriger, par censures, ceux qui, retenans encore quelques superstitions du Paganisme, sacrifioient à Janus és Calendes de Janvier, & aux morts le jour de la Chaire S. Pierre, & alloient banqueter à certaines fontaines, pierres & arbres dédiés aux Idoles.* » Plusieurs autres belles Constitutions furent faites en ce Concile pour la reformation & utilité de l'Eglise, lesquelles saint Felix, estant de retour à Nantes, fit exactement observer comme Arrest du Ciel. Il visita personnellement son Diocese, &, commençant par sa ville de Nantes, exhorta un chacun à l'observance des Statuts du Concile, nommément pour la nourriture des pauvres, &, le premier de tous, en prit un grand nombre à nourrir, &, à son exemple, ses Chanoines, Recteurs & Prestres moyennez & les Seigneurs

(1) « Le Ceil, petite rivière. » — A.
(2) Poëm. 10, liv. 3. — A.

& riches Bourgeois en prirent les uns plus, les autres moins, selon leurs moyens & facultez, de sorte que, dans peu de temps, les pauvres furent ostez de dessus les ruës. Fortunat parle ainsi de ces aumônes :

Tu quoque jejunis cibus es, tu panis egenis;
Quœ sibi quisque cupit, hic sua vota vides,
Divitias proprias in pauperis ore recondis,
Largas mendici ventre reponis opes.

Il fit le mesme reglement & établit un semblable ordre par les Villes, Bourgs, Villages & Paroisses de son Diocese; mais la difficulté fut à faire observer le 23. Canon à certains Villageois, lesquels, encore bien qu'ils fissent profession du Christianisme, ils retenoient, toutefois, quelques sacrifices prophanes & superstitions Payennes, &, au retour de l'Eglise, s'alloient gorger de viandes immolées aux Idoles. Le saint Prélat eut bien de la peine à ramener ces Païsans à la raison & à leur faire quitter leurs superstitions ; mais son infatigable travail à les prescher & instruire l'emporta, de sorte qu'il dérinça entierément tout le relicat du Paganisme de son Diocese ; ce que remarque Fortunat :

Additur et FELIX consors mercede Saeerdos,
Qui dare vult Domino dupla talenta suo.
Ad meliora trahens gentili errore vagantes,
Bestia ne rapiat munit ovile Dei.
Quos priùs Eva nocens infecerat, hos modo reddit
Ecclesiœ Pastor ubere, lacte, sinu.
Mitibus alloquiis aggrestia corda colendo,
Munere FELICIS de vepre nata seges (1).

Sa charité ne s'arresta pas és bornes & limites de son Diocese; elle s'étendit jusques à payer, de son propre argent, la rançon des prisonniers qui estoient entre les mains des Saxons, ainsi que le montre le mesme Poëte, en ces Vers suivans :

Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino,
Te mendicante, sacer bellua reddit ovem.
Centeno reditu, tecum mansura per œvum,
Messis abundantis horrea fruge reples.
Immaculata tuis plebs hœc vegetetur in ulnis,
Atque Deo purum pignus ad astra feras (2).

IX. Cependant que saint Felix donnoit ordre à ce que tout allast bien en son Diocese, l'édifice du Temple Cathedral s'avança & enfin fut parfait. Ce vaisseau estoit si superbe en sa structure & si riche en ornemens & parures, qu'il ne s'en trouvoit point de pareil en toute la France. Tous les parois en dedans estoient revétus d'Images & peintures trés-riches, faites à la Mosaïque ; la voûte toute azurée, semée de grosses étoilles d'Or, representoit le Firmament ; tout le bastiment estoit couvert de fin Estain de Cornoüaille Insulaire, si clair, qu'aux rayons du Soleil ou de la Lune il sembloit à l'argent. Sur la croisée, s'élevoit une haute tour Pyramidale, pareille à deux autres qui estoient de part & d'autre du Portail & principale entrée ; en ces trois tours, y avoit grand nombre de Cloches, grosses & menuës ; les Tables des Autels, avec leurs Colomnes, Chapiteaux & autres parures étoient de Marbre poli, de diverses couleurs, ayans devant elles leurs Couronnes & Phioles d'Or ; les Arcades & Voûtes estoient enrichies, à la Romaine, de belles figures, paistries de stuc & de plastre, le tout doré d'Or ducat; icelles suportées

(1) Poëm 9. l. 3. — A.
(2) Ibidem. — A.

de gros & hauts pilliers de Marbre. Au milieu du Temple, estoit posée une grande Colomne de Marbre, laquelle suportoit un Crucifix d'Or massif, dont la ceinture estoit d'un riche drap tout greslé & battu de pierreries d'un prix inestimable &, au dessus, pendoit une grosse chaisne d'argent tenant à la voûte. Un peu plus bas, y avoit une autre Colomne de Marbre, sur laquelle estoit une grosse Escarboucle, laquelle (selon le naturel de cette pierre) rendoit une clarté admirable la nuit. Le pavé, qui estoit de Marbre, apportoit un merveilleux contentement à la veuë, pour l'agreable varieté des couleurs dont il estoit parsemé. Les Calices, Croix, Piscines, Orceux, Chandeliers & tous les autres vaisseaux députez au service de ce saint lieu estoient d'or ou d'argent; les Chasubles, Chapes & autres Ornemens estoient des plus precieuses estoffes qui se pouvoient trouver. Fortunatus, qui assista à la Dédicace de ce Temple, le décrit ainsi :

Vertice sublimi patet aulæ forma triformis,
Nomine Apostolico, sanctificata Deo.
Qantùm inter sanctos meritum supereminet illis,
Celsiùs hæc tantùm culmina culmen habent.
In medio turitus apex super ardua tendit,
Quadratumque levans crista rotundat opus.
Altiùs, ut stupeas, arce ascendente per arcus,
Instat montis agens ædis acumen habet.
Illic expositos fucis his animantibus artus,
Vivere picturas, arte juvante, putes.
Sol vagus, ut dederit per stannea tecta colorem,
Lactea lux resilit, cùm rubor indè ferit.
Ire, redire vides, radio crispante, figuras,
Atque lacunar agit, quod maris unda solet.
Fulgorem astrorum meditantur tecta metallo,
Et splendore suo culmina sydus habent.
Luna coronato quotiès se præbet ab ortu,
Alterum ab æde sacrâ surgit ad astra jubar.
Si nocte inspicias hanc, prætereundo, viator,
Et terram stellas credis habere suas.
Tota capit radios patulis oculata fenestris,
Et quod mireris hic foris, intùs habes.
Tempore quo redeunt tenebræ, mihi dicere fas sit :
Mundus habet noctem, detinet aula diem.
Dextera pars templi meritis præfulget Hilari,
Compare Martino consociante gradum.
Altera Ferreoli par est, qui vulnere ferri,
Munere Martyrii, gemma superba nitet.
Obtulit hæc FELIX ut sit magis ipse Sacerdos,
Christe, tuum templum qui tibi templa dedit.

X. A ces ornemens & decorations saint Felix en ajousta de plus précieux, qui furent les Reliques des saints Apostres saint Pierre & saint Paul & de plusieurs autres Saints qu'il avoit fait apporter de Rome & ailleurs, & entr'autres, celles de saint Martin, Archevesque de Tours, de saint Hilaire, Evesque de Poitiers, & de saint Ferreol, Prestre de Besançon, Martyr, (comme porte l'inventaire de l'Eglise de Nantes) lesquelles, enchassées en riches chasses d'argent, semées de pierreries, il déposa en son Eglise; &, au desir des Statuts du Concile de Tours, il mist, au milieu du grand Autel, une tour ou Tabernacle d'argent, pour y poser le Précieux Corps de Jesus-Christ, de laquelle se doivent entendre ces Vers, quoy qu'aucuns les ayent voulu entendre de Felix, Archevesque de Bourges :

Quàm benè juncta decent, sacrati ut corporis agni,
Margaritum ingens aurea dona ferant ?

Cedant Chrysolithis Salomonia vasa metallis,
Ista placere magis ars facit atque fides.
Quæ data, Christe, tibi, FELICIS munere si sint,
Qualia tunc tribuit de grege Pastor Abel.
Et cujus tu corda vides pietate coæquas,
Pro viduæ merito, quæ dedit æra duo.

Le Temple achevé & orné, ainsi que nous pouvons dire, saint Felix assigna le dernier jour de Septembre de l'an 580 pour en faire la Dédicace, & convia à cette solemnité l'Archevesque de Tours *Euphronius*, *Victorinus* Evesque de Rennes, *Rommacharius* Evesque de Coûtances, *Domitianus* Evesque d'Angers, *Domnolus* Evesque du Mans, & saint *Venance Fortunat* Evesque de Poitiers, lequel en descrivit la solemnité par ces Vers :

Cùm Salomon coleret generosi encœnia templi,
Israëliticos fecit adesse viros.
Levitas, proceres, pueros, juvenesque, senesque
Undiquè certatim Regia pompa trahit.
Mactantur vituli, tauri jugulantur ad aras,
Et populi in votis gaudia cœdis erant.
Nunc vero adsurgit, ritu placitura beato,
Tempore decurso, justior ara Deo.
Prospera, quæ populis FELIX modo festa ministrat,
Exsuperant rebus gesta priora novis.
Convocat egregios sacra ad solemnia patres,
Quo stat vera salus et fugit umbra vetus.
Docti clave Petri cœlos aperire potenti,
Ac monitis Pauli noscere claustra poli.
Ne lupus intret oves, nec morbus vulneret agnos,
Hinc sunt custodes, indè medela gregis.
Quorum vox refluens, populo de fonte salutis,
Ut bibat auro fidem, porrigit ore salem.
Inter quos medios, Martini sede Sacerdos,
Euphronius, fulget Metropolita sacer.
Plaudens in sanctâ Patrum coëunte coronâ,
Et sua membra videns, fortior exstat apex.
Lœtius indè caput, cùm sint sua viscera secum,
Ecclesiæ juncto corpore, crescit honor.
Domitianus item, Victorius, ambo columnæ,
Spes in utrisque manens religionis ope.
Domnolus hinc fulget meritis, Maracharius indè,
Jure Sacerdotii, cultor uterque Dei.
En spectat, veniat, quæ nunc memoranda per ævum,
Votis plena piis fulget in orbe dies.
In quâ promeruit sua gaudia cernere Pastor,
Officioque sacro reddere vota Deo.
Tempore qui longo adventu pendebat in isto,
Despiciens aliud, hoc erat omnis amor.
Sed jàm festus adest, solvatur sarcina curæ
Lætitiæ cumulus triste repellat onus.
Prospera dans populis et gaudia lata per urbem
FELIX, fœlici cum grege, pastor age.
Hinc te Pontifices circumdant, indè ministri,
Cingit te totum hinc honor, indè favor.
Clerus et eccè choris resonat, plebs indè chorollis
Quisque tuum votum, quâ valet arte, canit.
Tarda fuere tibi, quia sit mora semper amanti,
Res sublimis enim tarda, sed ampla, venit.

Nunc Domini laudes, inter tua classica, canta,
Et Trinitatis opem, machina trina sonet.
Adde modulata in templis holocausta Sacerdos
Quos diuturna mices hostia pura Deo.

Tous ces Prélats conviez par saint Felix, assistez des Chanoines, Chapelains & Clergé de la Ville, celebrerent, en grande solemnité, la Dédicace de l'Eglise, à laquelle survint une grande multitude de peuple, non seulement des autres Eveschez de Bretagne, mais encore des Provinces circonvoisines, de Normandie, du Mayne, d'Anjou, Poitou, & mesme de la grande Bretagne : saint Felix logea lesdits Evesques & tout leur train en son Palais Episcopal, où il les traitta & deffraya liberalement, tout le temps qu'ils furent à Nantes.

XI. L'Archevesque de Tours, Euphronius, estant passé de cette vie à une meilleure, Gregoire, Auvergnat de nation, fut éleu en sa place, lequel fut soupçonné d'avoir brigué cette Dignité, pour avoir esté present à son élection ; mais il se purgea de cette tache envers le Pape. Neanmoins, Leudaster, Comte de Tours, qui n'estoit point affectionné à Gregoire, introduisit en l'Archevesché un notable personnage, nommé Riculphe, lequel, ayant enfin esté debouté par Gregoire & enfermé en un Monastere & maltraité, à cause qu'il ne l'estoit venu saluer avec les autres, le jour de son entrée Archiepiscopale, saint Felix, meu de compassion, envoya prier Gregoire de le délivrer, &, par mesme, l'Abbé dudit Monastere où il estoit détenu, lequel, à l'instance des envoyez par saint Felix, luy donna liberté & ainsi s'en vint à Nantes remercier son liberateur saint Felix, lequel le receut fort benignement & le retint prés de soy. Gregoire, ayant esté averty de cette délivrance, s'alla imaginer que saint Felix avoit esté fauteur & complice de la promotion de Riculphe : ce qui luy fit concevoir une grande animosité contre nostre saint Prélat, jusques là mesme que d'avoir couché dans ses écrits quelques traits & marques de son ressentiment. Dieu permettant, aucunes fois, semblables choses arriver, afin que nous nous humilions & reconnoissions ce qui est nôtre & ce qui est sien, & que personne ne s'émerveille de voir, entre les serviteurs de Dieu, des opinions contraires & diverses, lesquelles ne pûrent compatir avec la charité & avec une méme & parfaite volonté (1). Nostre saint Prélat receut un autre mécontentement bien sensible, pour le sujet d'une sienne Niepce, de laquelle Bapolen, Capitaine François, estoit devenu amoureux, & si-bien avoit gagné ses bonnes graces, qu'il la fiança ; mais, voyant que saint Felix differoit les nopces plus qu'il n'eust bien voulu, un jour que la fille estoit allée à l'Eglise, il alla avec une compagnie de Soldats & l'enleva de force, & puis se jetta en franchise dans l'Eglise de saint Alban. Saint Felix, irrité de cét acte, se transporta au lieu où ils estoient tous deux, & ayant ramené sa Niepce, malgré Bapolen, l'enferma dans un Monastere de Religieuses en la ville de Vasats, où elle demeura jusqu'au decés de son Oncle, que Bapolen l'enleva, pour une seconde fois, de ce lieu, l'épousa & la retint pour femme.

XII. Saint Felix, estant vieil & cassé, entrant dans la 70. de son âge, au commencement du mois de Janvier de l'an 586, il y eut de grandes pluyes & ravines d'eaux, des tonnerres & foudres horribles, il parut aussi au Ciel une Comete ou Estoile cheveluë, à une heure aprés minuit, qui traînoit une longue queuë fumeuse, & les arbres, en un instant, se chargerent de fleurs. Ces prodiges, si extraordinaires, furent les présages des calamitez qui arriverent peu aprés, car un deluge de maladies déborda sur le peuple, entr'autres, une violente fiévre contagieuse, qui engendroit des pustules & vessies par tout le corps, dont il en mourut plusieurs milliers. Nostre saint Felix fut atteint de cette

(1) Au concile de Constantinople, il y eut picques et grosses paroles entre St. Jean Chrysostome et St. Euphrane, Evesque de Salamine en Cypre. Ribadeneira, le 27 janvier. — A.

maladie, & ayant connû qu'elle estoit mortelle, se disposa au dernier passage, &, voulant donner ordre au fait de son Evesché, appella quelques uns des plus proches Evesques & les pria de confirmer de leurs signes la resignation qu'il avoit fait de son Evesché à son Néveu Burgondion, laquelle ils avoient déjà acceptée, ce qu'ils firent volontiers. Burgondion ayant eu cette resignation, s'en alla à Tours devers l'Archevesque Gregoire, lequel il pria de confirmer la resignation & le sacrer ; mais il en fut refusé sur ce qu'il estoit trop jeune, & n'ayant alors que vingt-cinq ans, non encore Prestre, n'ayant servy à l'Eglise & son Oncle encore vivant. Sur ce refus, il s'en revint à Nantes, &, voyant que son Oncle commençoit à se mieux porter, il quitta la soutane & se donna au monde. Saint Felix eut quelque relâche de sa maladie, perdit sa fiévre ; mais, quand on y pensoit le moins, il retomba malade du mal dont nous avons parlé, & luy vinrent des pustules sur les jambes & cuisses, qui luy causoient une grande douleur, laquelle il supportoit avec une admirable patience. Les Medecins, le pensans soûlager, lui appliquerent des emplâtres de Cantharides, mais trop violentes, de sorte que les jambes & cuisses luy pourrirent & tomberent par morceaux : sentant approcher le temps de sa mort, il receut ses Sacremens, &, le 8. jour de Janvier, rendit son heureux esprit entre les mains de son Créateur, au grand regret, tant de la ville de Nantes, que de tout son Diocese, le 70. an de son âge & le 53. de son Pontificat (1).

XIII. Son Corps, ayant esté lavé, fut revétu de ses Ornemens Pontificaux & porté dans sa Cathédrale, où il fut honorablement ensevely, ou Dieu a, depuis sa mort, operé plusieurs grands miracles à son Tombeau, à raison de quoy, ses saintes Reliques furent levées de terre, le 7 Juillet, et reveremment mises en un coffre d'argent doré pesant 2900. gros, avec une inscription gravée dessus en langue Syriaque de telle substance :

D'autant que saint FELIX, sçavant outre mesure,
Travailla sans relasche ; sa foy, sa charité,
Coururent çà et là en grande hastivité,
Sans tache, ny rabais de mortelle blessure.
Si ce coffre sacré est doucement ouvert,
Une odeur soüef-flairante, goustée d'un vray esprit,
S'insinuē en nos cœurs, leur redonnant l'esprit,
Qui rappelle la vie et nous met à couvert.
Grand Saint, ce beau coffret est garde de tes Os,
Coffre tres-precieux, non tant pour sa matiere,
Que pour enclore en soy un si riche thresor :
J'honore ton dépost d'affection sincere.
Tandis, nous flechissons les genoux devant toy,
Qui de tous les Chrestiens es si fort honoré,
Et par nos vœux communs si souvent reclamé,
Attendans ton secours, devant le Roy des Roys.

L'os de sa teste et ses dents, separez du reste, furent enchassez en un chef d'argent qui se garde au Thresor de l'Eglise Cathedrale, en laquelle il y a une Chapelle de son nom, pratiquée dans le mur Septentrional du Chœur, vis-à-vis de celle de saint Clair. On l'invoque en toutes afflictions de peste, guerre, douleur de membres & autres maladies. Aprés son décez, un sien Cousin germain, nommé Nonnechius, qui, dès l'an 560, s'estoit refugié vers luy à Nantes, à cause des invasions des Anglo-Saxons en l'Isle de Bretagne, prenant l'occasion de la mal-veüillance de Gregoire, Archevesque de Tours, & du Capitaine Bapolen, prévint Burgondion (qui s'estoit ravisé et vouloit faire valoir la resignation) et fut sacré Evesque de Nantes.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Poëmes de Venance Fortunat, Evêque de Poitiers,

(1) En sorte qu'il aurait été évêque à 17 ans, ce qui n'est pas admissible. — A.-M. T.

citez au bas des Pages, et du Jesuite Brower, son commentateur; Baronius, en ses Annal. tom. 6, sur l'an 511, nomb. 2, et tom. 7, l'an 574, nomb. 16, 17 et 18; les Actes du Concile de Tours, tom. 2, part. 2, pag. 231; Greg. de Tours, Hist. de France, liv. 6, ch. 5 et 51; d'Argentré, en son Hist. de Bretag. liv. 1, ch. 10, au rôle des Evêques de Nantes, et au liv. 2, ch. 15; Alain Bouchard en ses Annal. de Bretag. liv. 2; Surius, en la vie de saint Friard, le 1. Aoust, et saint Greg. de Tours, en la vie du même; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *parlant des Evêq. de Nantes; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evêchez de France; R. P. F. Augustin du Pas, au Catalog. des Evêq. de Bret. à la fin de son Hist. Geneal. des Illustres Maisons de Bretag. en ceux de Nantes; les Anciens Legendaires MSS. de l'Eglise de Nantes; l'ancien Breviaire Nantois de l'an 1555; le* Proprium Sanctorum *Nantois, imprimé par commandement de RR. PP. en Dieu Charles de Bourgneuf et Philippes Cospeau, EE. de Nantes; Vener. et Discret Mre. Vincent Charron, Chanoine de Saint Pierre de Nantes, en son Calendrier Nantois, et au Catalog. des Evêques de Nantes, et au Catalog. des Reliques de l'Eglise dudit Nantes; M. Jacques Brydon, sieur de Lauberdiere, en a traitté l'Histoire fort exactement en son Histoire de Bretagne manuscrite.*

ANNOTATION.

SAINT FÉLIX DANS L'HISTOIRE (A.-M. T.).

On vient de le voir, la Vie de saint Félix par Albert Le Grand est surtout faite des emprunts du bon légendaire à l'éloge de ce grand pontife par saint Fortunat; or le saint évêque de Poitiers était l'ami du saint évêque de Nantes, et l'on pourrait se demander si la double qualité d'ami et de poète ne lui a point fait dépasser quelque peu la mesure dans l'éloge.

En tout cas, saint Fortunat loue les œuvres d'un homme qu'il a connu; de Nantes au Poitou la distance n'est pas très grande, et les relations entre les deux églises n'étaient pas nouvelles; Fortunat connaissait Eumère, prédécesseur de notre saint, et il a aussi exalté ses vertus, mais comme le dit M. de la Borderie, « Eumère n'était que l'aurore qui précède le soleil. Le soleil, c'est saint Félix, pour qui Fortunat épuise toutes les formules de la louange, et qui pour nous reste encore, après ce déluge d'hyperboles, une belle figure historique. — Né en Aquitaine d'une des plus illustres races de la Gaule, successeur d'Eumère en 550 sur le siège épiscopal de Nantes, il y soutint noblement la tradition de ces grands évêques gallo-romains qu'on avait vus, aux deux siècles précédents, allier dans une mesure si aimable, si digne, si harmonieuse, le génie et la politesse de Rome aux plus hautes vertus chrétiennes. »

Après avoir décrit plus succinctement que saint Fortunat et néanmoins d'une manière très complète la cathédrale élevée par saint Félix, M. de la Borderie fournit cet intéressant détail : « Aujourd'hui encore on peut se convaincre que le poète sur cet article ne disait rien de trop. Le Musée archéologique de Nantes conserve un chapiteau de marbre provenant de la cathédrale de saint Félix, qui est l'un des plus beaux morceaux de l'art mérovingien..... Ainsi, l'influence de saint Félix sut maintenir, contre le flot montant de la barbarie, les saines traditions de l'art. »

Mais, comme on l'a vu, son zèle pour la maison de Dieu ne lui faisait pas perdre de vue les grands intérêts matériels du peuple nantais, et il remplissait aussi bien les fonctions de comte que celles de pontife : « La prospérité de Nantes, alors comme aujourd'hui, dépendait uniquement de son commerce, et son commerce de son port. Ce port était en un triste état. La Loire coulait toujours à une petite distance des remparts, mais le lit du fleuve si facile à ensabler, sans curage depuis un siècle, était obstrué. Les navires n'y trouvant plus assez d'eau, s'arrêtaient un peu plus bas, de l'autre côté de la Loire, sur la rive pictavienne, devant la ville de *Ratiatum* (aujourd'hui Rezé) où le commerce s'était fixé. Félix ne s'amusa pas à nettoyer le lit de la Loire;

il le combla au contraire, et il en creusa au fleuve un nouveau, qui, le rapprochant encore de la ville, le porta immédiatement au pied des murailles : tout le monde, à Nantes, connaît le canal Saint-Félix. »

Saint Félix mourut le 8 janvier, en 583 d'après D. Morice, ou en 582 d'après la *Gallia Christiana;* M. de la Borderie adopte de préférence cette date.

La tête de saint Félix en un *chef* d'argent, signalée par Albert Le Grand comme étant à la cathédrale de Nantes, s'y trouvait encore au moment de la Révolution comme l'atteste un inventaire de 1790; elle a été perdue avec le reste du trésor.

Peut-être quelques lecteurs seront-ils heureux de trouver ici les vers du *Poëte de la Petite-Bretagne :*

Nantes n'a plus au front ses parures ducales,
Mais toujours on la nomme une reine des eaux :
La Loire avec amour baigne ses larges cales,
Et jusqu'à l'Océan soulève ses vaisseaux.

Lorsque les blancs sauniers, par les jours de marée,
Amènent dans son port le sel de leurs palus,
Elle écoute en rêvant cette langue sacrée,
La langue des aïeux qu'elle ne parle plus.

Puis elle se souvient de Félix, son apôtre,
Laborieux édile et pontife inspiré,
D'une main répandant l'Evangile, et de l'autre
Creusant l'immense fosse où le fleuve est entré.

O temple de Félix, opulentes murailles,
Les Normands t'ont brûlé, religieux manoir,
Sanctuaire incrusté de l'étain de Cornouailles,
Si luisant que la lune en faisait son miroir !

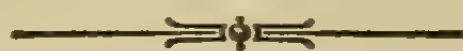
Mais grâce, grâce enfin pour ces hordes nomades !
Quelles destructions peuvent nous effrayer,
Dans ce siècle vanté, nous, témoins des noyades,
Ces hymens de la mort célébrés par Carrier !....

A. Brizeux, T. II. — *La Fleur d'or.* — *L'Eloge de Nantes.*



LA VIE DE SAINT PASCHARE, OU PASQUIER,

Evesque de Nantes, Confesseur, le dixiéme Juillet.



Saint Pasquier estoit Breton Armoricain, & nasquit de Parens Nobles & riches, lesquels faisoient leur sejour ordinaire en la ville de Nantes. Il nasquit l'an de grace 603, seant au Saint Siege Apostolique saint Gregoire le Grand, sous l'Empire de Phocas, & regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël III. du nom. Ce saint Enfant, donné de Dieu pour l'ornement de sa Ville & le Pere de son Peuple, fut par ses Parens soigneusement instruit en toutes sortes de bonnes disciplines ; mais sur tout dés son bas âge nourry en la crainte de Dieu, de sorte que, croissant en âge, il croissoit pareillement en vertu & perfection. Il estoit orné d'une vive foy, d'une ardente charité, d'une chasteté Angelique, patient és adversitez, facile à

pardonner et oublier les injures receuës, doux & benin à un chacun, respectueux & obeïssant à ses Superieurs ; bref, il ravissoit un chacun en admiration des rares Vertus dont son Ame estoit ornée.

II. La Ville située sur le sommet de la Montagne ne peut estre longuement cachée, ny le flambeau allumé ne peut demeurer caché sous le muids ; mais fallut qu'il fust élevé sur le chandelier pour éclairer à l'Eglise Nantoise ; car *Leobaldus*, Evesque de Nantes, étant decedé l'an de grace 640, le Clergé & le Peuple assemblé pour élire un Pasteur (aprés les veilles, jeûnes & oraisons accoûtumées de faire en telles élections) & inspirez de Dieu, élûrent saint Pasquier absent, & députerent deux Chanoines pour l'aller avertir de son élection. Le Saint, mesurant la sublimité de cette Dignité à l'aune de son humilité, la refusa tout à plat, & donna sa renonciation en deuë forme aux Députez ; mais les Electeurs, ne s'en trouvans satisfaits, le presserent de si vives raisons, que, craignant de resister à la volonté de Dieu, laquelle il voyoit estre telle, il baissa le col, & consentit à son élection, &, peu aprés, fut Sacré en son Eglise Cathedrale, au contentement de tous ses Diocesains.

III. Se voyant élevé au Thrône Episcopal, il commença à exercer soigneusement l'Office d'un vigilant Pasteur. Il apportoit un soin particulier à ce que le service Divin se fist bien, tant en sa Cathedrale, qu'en toutes les Eglises de son Diocese, auquel il se rendoit assidu en quelque endroit de son Evesché qu'il se trouvast, severe censeur des moindres fautes ou irreverences qui s'y commettoient; il visitoit soigneusement son Diocese, preschant infatigablement contre le vice, tant aux champs qu'à la ville, pourvoyoit les Cures de bons, vertueux & doctes Ecclesiastiques, travaillant de tout son pouvoir à reformer son Clergé, & retrancher les abus qui, par le malheur des guerres, s'estoient glissez en l'Ordre Ecclesiastique (1). Il preschoit son Peuple non seulement de parole, mais encore par ses œuvres & bons exemples. C'estoit le Pere des pauvres & miserables, ausquels il distribua tout son patrimoine, qui estoit ample & riche, sans rien reserver, & la meilleure partie du revenu de son Evesché; le refuge des veuves & orphelins, son Palais leur estoit ouvert, l'accez de sa personne libre, sa table commune aux necessiteux, il visitoit les malades, les consoloit & exhortoit à la patience, & même la charité exerçoit-il envers les prisonniers & captifs, se monstrant en tout & par tout vray Pasteur & Pere de son Peuple.

IV. En ce temps, l'Ordre du Glorieux Patriarche saint Benoist fleurissoit au Royaume de France ; les Professeurs duquel répendoient par tout l'Occident une odeur de grande Sainteté, de sorte que les Prélats des Eglises les appelloient auprés d'eux & leur bâtissoient des Monasteres pour se servir de ces Saints Personnages pour l'instruction & édification de leurs Diocesains. Saint Pasquier ne voulut estre des derniers à participer à ce bon-heur. Considerant la pesanteur du fardeau Episcopal, formidable même à des épaules Athletiques, il se resolut de s'ayder de ces Religieux & leur bastir un Monastere en son Diocese. A cét effet, de l'avis de ses Chanoines & plus apparents Citoyens de Nantes, il députa son Archidiacre *Taurin* devers *Lambert,* Abbé du Monastere de *Fontenelles,* Diocese de Bayeux, en Normandie, pour le supplier luy vouloir envoyer saint Herblon (2), & quelques autres Religieux pour peupler le Monastere qu'il leur vouloit bastir. Le bon Abbé, loüant la devotion du Saint Prélat, luy accorda sa requeste, & donna sa benediction & obedience à saint Herblon & à onze autres Religieux, pour aller en Bretagne trouver le saint Prélat, à Nantes, où cette Religieuse Compagnie arriva l'an 643, & fut receuë du saint Prélat Paschare, lequel, avec tout son Clergé & la Ville, leur sortit au devant, chantant : *Benedictus qui venit in nomine Domini,* & le Pseaume :

(1) Voyez la vie de S. Felix, le 7 de juillet. — A.

(2) Voy. sa vie, le 25 novembre, art. 3. — A.

Eccè quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum; &, les ayant conduits en sa Cathedrale, les logea en son Manoir.

V. S'estans rafraischis trois jours au Palais Episcopal, nôtre saint Prélat fit équiper deux Chalouppes au port de Nantes, nommé *de la Fosse,* & ayans assisté à la Messe & au reste du Service, s'embarquerent, prians Dieu de leur faire connoistre le lieu auquel il desiroit estre servi d'eux, en l'Observance de leur Regle & Profession. Ils devalerent la Loire sous Nantes, tirant vers la Mer; & laissans à droite les rivages de Chantenay, &, à gauche, de Piremil, Rezay, les Coüets & Saint Pierre de Bouguenais, aborderent à la rade d'une agreable Isle, nommée en Latin *Antrum,* en François *Aindre,* laquelle, lors, estoit entourée de la Loyre de toutes parts (maintenant, il y a des prairies entr'elle & la terre ferme de saint Herblon, lesquelles ne se couvrent d'eau qu'aux grandes creuës & marées.) Cette Isle est de bonne grandeur, belle, fertile & élevée plus que les autres voisines, ayant quelques petites collines & quelques capts ou pointes, qui, s'avançans, la garantissent des débordemens de ce grand fleuve, qui, aux hautes marées, refoule & hale les autres Isles voisines, sans incommoder cette-cy; &, tout auprés, y a une autre Isle moindre, nommée Aindrette, séparée d'Aindre par un canal de ladite riviere, où il y avoit autrefois un Oratoire dedié à saint Martin. A present, il y a un beau Chasteau & Maison de plaisance. Le vaisseau, arrivé à la rade d'Aindre, s'y arresta fixement & ne pût devaler plus bas; ce qui fit connoistre que c'estoit le lieu où Dieu vouloit estre servi d'eux.

VI. Ils y poserent l'ancre & mirent pied à terre, visiterent toute l'Isle, &, l'ayant reconnuë commode pour leur demeure, ils designerent le lieu pour le bastiment du futur Monastere, puis s'en retournerent à Nantes, où, ayans tracé le plan de l'édifice, saint Paschare convoqua des ouvriers de toutes parts pour y travailler en diligence; les Seigneurs & Bourgeois de Nantes, se conformans à leur saint Prélat, contribuerent si liberalement à cét édifice, que, dans deux ans, il fut accompli, & y fut mis en possession saint Herblon & ses Religieux, l'an 646. Auquel an, saint Paschare dedia les deux Eglises dudit Monastere, l'une en l'honneur de saint Pierre, & l'autre en l'honneur de saint Paul. On ne sçauroit exprimer combien grande fut la joye de nôtre saint Prélat, lors qu'il vid ce Monastere accompli & la Sainte vie & Religieuse conversation de saint Herblon & ses Religieux; il passoit la plûpart de son temps en ce Monastere, observant la Regle comme les Religieux, n'en sortant que lorsque les affaires de son Evesché le rappelloient. Ces bons Peres firent, en peu de temps, un grand profit en l'Evesché de Nantes & Païs circonvoisins, par la Sainteté de leur vie, leurs ferventes prieres & continuelles Oraisons, & persevererent audit Monastere, y servant Dieu fidelement, jusqu'à l'an 853, que les Normands, ayans pris & saccagé Nantes, le razerent aussi, comme avons dit ailleurs (1). Enfin saint Paschare, ayant saintement gouverné son troupeau, deceda le 10. jour de Juillet l'an de grace 649, auquel jour l'Eglise de Nantes celebre sa Feste (2).

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires et Legendaires Nantois; le Proprium *de Nantes; Venerable et Discret Mre. Vincent Charron, en son Calendrier Nantois et au Catalogue des Evesques de Nantes; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. I, ch. 10, au Catalogue*

(1) En la vie de St. Gohard, 25 juin, art. 8. — A.

(2) Cette date et celles qui précèdent manquent d'exactitude, M. de la Borderie ne détermine pas l'époque de l'élection du saint évêque; il pense que le monastère d'Aindre (aujourd'hui Basse-Indre) fut fondé entre 675 et 680, et il constate qu'en 682 Taurinus, successeur de saint Pasquier, assistait au concile de Rouen. Il n'existe plus de relique de saint Pasquier. — A.-M. T.

des Evesques de Nantes, et le R. P. du Pas, au Catalog. des Evesques de Nantes, à la fin de son Histoire Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne ; Surius et René Benoist en la vie de saint Herblon, le 25 Mars.

LA VIE DE SAINT THURIAN OU THIVIZIAU,

Archevesque de Dol, Confesseur, le 13. Juillet.



Du temps que l'Eglise de Dol estoit Gouvernée par saint *Armahel* (1), environ l'an de grace 705, sous le Pontificat de Jean VII, & de l'Empire de Justin II. pour la deuxiéme fois, durant les troubles qui survindrent en Bretagne aprés la mort du Roy Alain II. du nom, surnommé le Long, nasquit saint Thurian (2), de Parens riches & moyennez, lesquels demeuroient en un Village dépendant du Monastere de saint Samson, jadis Archevesque de Dol (3). Ne faisant encore que sortir d'enfance, touché de Dieu, il conçut un saint mépris des choses terriennes, élevant son esprit aux Celestes & Eternelles, &, voulant servir parfaitement à Dieu, libre de tous les embarras & empeschemens, il sortit de sa maison paternelle en habit déguisé, & se rendit en la Cité de Dol, alors Metropolitaine de la Bretagne Armorique, où il visita, en grande reverence & devotion, le Sepulchre de saint Samson, auquel il portoit une speciale devotion, frequentant souvent son Eglise, & priant à son Tombeau ; ce qu'ayant remarqué un bon personnage de Dol, voyant la modestie, simplicité, innocence & pieté de ce jeune enfant, il le prit en affection, l'ammena chez luy, & l'envoya aux champs, en une sienne métairie, garder ses brebis, présage qu'il devoit un jour estre Pasteur, non de brebis & animaux, mais d'hommes (4).

II. Ayant, quelques mois, exercé ce mestier, son maistre, s'appercevant que son bel esprit & jugement relevé requeroient de plus hautes & nobles occupations, l'interrogea s'il vouloit point étudier ; à quoy s'estant resolu, il fut donné en charge à un Clerc, qui luy enseignoit quelques heures du jour. Le saint Enfant ne manquoit à se trouver à l'écolle aux heures prescrites, étudiant diligemment les leçons que son maistre luy assignoit, &, dans peu de temps, il apprit parfaitement la Grammaire, & ne laissoit pourtant d'aller à la campagne mener ses brebis paître ; &, pour passer le temps & s'exciter à devotion, il chantoit des Psaumes & Hymnes Ecclesiastiques, & prioit continuellement, s'exerçant comme s'il eust esté enfermé dans un Monastere.

(1) Surius le nomme Tiarmaillus. — A. — Par cela même que saint Turiau a succédé à cet évêque Armaël (et mieux Tighernomael ou Tiermaël) il est possible de déterminer l'époque de son épiscopat : M. de la Borderie le fixe à la moitié du VII[e] siècle ; déjà Dom Lobineau avait remarqué que si on le plaçait dans le VIII[e] siècle c'était très arbitrairement, sans aucun motif plausible. — A.-M. T.

(2) M. de la Borderie reproche aux Bollandistes d'avoir reproduit la forme *Turianus ;* la seule forme régulière serait *Turiavus,* en breton *Turiaw* ou Turiau. — A.-M. T.

(3) Juxta Monasterium Vallone nuncupatum quod subditum est potestati Monasterii S. Samsonis. *Breviaire Leon. L. I.* — A.

(4) Albert est ici incomplet et inexact : le père de saint Turiau, *Lelian*, et sa mère *Mageen,* établis dans un bel endroit de la forêt de Brecilien, élevant des troupeaux dont ils confièrent la garde au saint enfant, négligeant tellement son éducation qu'ils ne lui firent même pas apprendre à lire ; mais doué d'une intelligence très ouverte, se sentant fortement altéré par les choses de l'esprit il alla réclamer les leçons des moines de Baulon, petit monastère placé sur la lisière est de la forêt, et sur la limite d'une paroisse qui du nom du petit écolier, s'appelle aujourd'hui *Saint-Turial* (*Hist. de Bret.,* A. de la Borderie, T. I, p. 490). — A.-M. T.

III. Un jour Tiairmaillus, ou Armahel, Archevesque de Dol, passant par devant le champ où il gardoit ses brebis & l'entendant chanter si melodieusement une chanson spirituelle, le voulut voir ; il luy fut aussi-tost amené couvert de ses petits haillons de Pastre ; le bon Prélat, voyant son port grave, sa douceur & simplicité, en eut incontinent bonne opinion, alla trouver son maistre & fit tant, qu'il l'obtint de luy & l'amena à Dol, le mettant dans le Monastere avec les autres jeunes Clercs, où il s'adonna, à bon escient, à l'étude de la vertu principalement, & puis aussi des bonnes lettres ; il fut fort soigneux de conserver les lys de la chasteté (qu'il garda entiere jusqu'à sa mort) ; son humilité estoit trés-profonde ; une simplicité si naïfve & innocente, que c'estoit merveille ; bref, il profita si-bien dans ce Monastere, que l'Archevesque, l'ayant promeu, d'Ordre en Ordre, jusques à la Prestrise, le fist Abbé dudit Monastere & Superieur des autres Clercs ; à laquelle Dignité se voyant élevé, il s'humilioit & s'abaissoit en soy-mesme, sans en rien se préferer à ses compagnons.

IV. L'Archevesque, admirant le progrez que son bien-aymé Thurian faisoit, de jour à autre, en la vertu, & la sainteté de la vie qu'il menoit (1), & se voyant déjà vieil & indispos, du conseil & consentement des Chanoines, l'associa à sa Charge & le fit son Suffragant, au grand contentement de tout le peuple, qui connoissoit les vertus & belles parties dont son Ame estoit avantageusement partagée ; aussi Dieu le rendoit recommandable par des œuvres merveilleuses & guerisons miraculeuses, car, à la seule invocation du nom de Dieu, il guerissoit les malades. Enfin, le bon Prélat Armahel estant decedé, il fut assis en la Chaire Archiepiscopale de Dol, du consentement des autres Evesques de Bretagne & de tout le Clergé & le peuple. Il y avoit, aux confins de l'Evesché de Dol, un puissant & riche Seigneur, mais fort meschant, furieux & cruel, & se nommoit *Rivallon*, lequel, sans aucun sujet, par une pure malice ou forcenerie, mist le feu dans un Monastere, qui étoit dépendant de celuy de Dol, brûlant tous les ornemens & ustanciles de l'Eglise ; mais il y arriva un grand Miracle, à sa confusion, c'est que le Missel où estoient les saintes Evangiles, ayant esté laissé sur l'Autel, ne fut point offensé du feu, sauta de l'Autel & se vint miraculeusement rendre aux Religieux, qui estoient dans leur jardin, voyans brûler leur Monastere.

V. Saint Thurian, ayant eu nouvelle de cét accident, & averty qui en avoit esté le boute-feu, ayant choisi douze de ses Religieux, l'alla trouver au village, nommé lors *La Kalrut* (2); luy, voyant le saint Prélat arriver, pressé de sa mauvaise conscience, se douta bien pour quel sujet il le venoit trouver, &, tout tremblant, se jetta à ses pieds. Le saint Prélat, l'ayant levé, le reprit rudement de ce qu'il avoit brûlé l'Eglise & Monastere de saint *Maokus ;* le pauvre homme fut si vivement touché de cette reprehension & des paroles du saint Prélat, qu'il promit, si Dieu luy donnoit la vie, de rendre sept fois le double audit Monastere. Saint Thurian se mist en prieres à son intention, & voilà (chose admirable) qu'une trés-claire & brillante colombe, laquelle répendoit des rayons & une extréme clarté par toute la maison, descendit & se reposa, quelque temps, sur l'épaule du Saint, luy parlant en l'oreille ; s'estant levé de son Oraison, il se tourna vers Rivallon & luy dit que Dieu avoit eu pitié de luy & que l'Archange saint Michel luy avoit revelé que Dieu luy donnoit encore sept ans de vie pour mettre à execution la penitence qu'il luy enjoindroit & rebastir le Monastere qu'il avoit brûlé, dont le Saint estoit fort soigneux de l'en avertir, quand il s'en oublioit.

(1) Ce n'étaient point seulement ses qualités surnaturelles qui lui avaient valu la sympathie de ce bon prélat, mais aussi ses heureuses dispositions musicales, et la voix ravissante dont le petit pâtre avait autrefois fait retentir les échos de l'immense forêt. Il n'était encore qu'un enfant à l'époque où l'évêque le prit en amitié et l'emmena du monastère de Baulon à l'évêché de Dol. — A.-M. T.

(2) *Lan-Camfront*, c'est-à-dire le *lann* (monastère) du ruisseau courbe.

VI. Pendant qu'il preschoit son peuple, le jour devant l'Ascension, és Rogations, en la grande place devant l'Eglise Metropolitaine de la ville de Dol, élevant les yeux en haut, il vid les Cieux ouverts & nostre Sauveur Jesus-Christ à la dextre de Dieu son Pere & les Anges qui portoient, en solemnelle Procession, l'Arche du Testament par le Ciel : ce que voyant, il s'écria : « *Or, je voy le Ciel ouvert & les Anges du Seigneur portans l'Arche du Testament;* » ce qu'entendant tout le peuple, se prosterna à genoux, & le saint Prélat fist planter, au même lieu de cette vision, une belle Croix de pierre de taille : &, de cette vision, prit la pieuse Coûtume, qui dure encore maintenant en basse Bretagne, de porter, avec grande devotion & reverence, les saintes Reliques, les jours des Rogations, és processions & supplications publiques (1). Il rendit la vie à trois morts; entr'autres, à une jeune fille, nommée Meldoc, fille d'un personnage appellé Guiridgal; ce qui arriva en cette sorte : Preschant, un jour, prés du monastére de la ville de Kerfeunteun, en presence d'une grande multitude de peuple, il vid passer, là auprés, le corps mort de cette pauvre fille qu'on portoit en terre, suivy de ses parens, fort desolez; le saint Prélat envoya leur dire qu'ils s'arrestassent là, sans passer plus outre, jusqu'à ce qu'il eust fini sa Prédication, à quoy ils obeïrent. Descendant donc de sa chaire, il se jetta à genoux & fit sa priere, en cette forme : « *Seigneur Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, Créateur du Ciel & de la terre, qui avez ressuscité la fille du Prince de la Synagogue, je vous supplie humblement de ressusciter cette pauvre Fille pour l'honneur & gloire de vostre Nom, en presence de tout ce peuple, à celle fin qu'il louë & glorifie vostre saint Nom, par tous les siecles des siecles, Ainsi soit-il.* » Puis, prenant la defunte par la main, il la leva du cercueil & la rendit vive à ses parens, lesquels remercierent Dieu & le Saint de cette faveur.

VII. Ayant saint Thurian, quelques années, regy en grande sainteté l'Eglise de Dol, comme Metropolitaine de la Bretagne, Dieu, le voulant recompenser, l'appella à soy le 13. Juillet, environ l'an de salut 749. Son Corps fut solemnellement ensevely dans son Eglise Metropolitaine de Dol, où Dieu, par de grands miracles, manifesta la gloire de son serviteur. Mais les Normands, ravageans la Bretagne l'an 878, son saint Corps fut porté en l'Abbaye de Saint-Germain des Prez lés Paris, où il estoit conservé en grand honneur, comme precieuse Relique; par le moyen duquel, les Parisiens ont souvent experimenté la misericorde de Dieu & ont cette loüable coustume à Paris, quand la seicheresse est excessive, de porter en solemnelle Procession le Corps de saint Thurian, &, par son intercession, ils obtiennent de la pluye.

VIII. Quand on commença premierement à celebrer la Feste de saint Thurian dans la Ville de Paris, aprés que les Saintes Reliques y furent apportées, un certain Architecte, qui travailloit à l'édifice de l'Eglise de saint Estienne à Paris, entendant le Crieur recommander, à son de clochette, la Feste dans la ruë, demanda que c'estoit; on luy dit que c'estoit la Feste du Glorieux Prélat saint Thurian qu'on celebreroit le lendemain, luy, qui n'avoit de coustume d'ouyr parler de saint Thurian, dont le nom luy estoit inconnû & qu'il tenoit comme pour Barbare, dit à ses massons qu'il ne quitteroit sa besongne pour chommer cette Feste & n'iroit, ce jour là à l'Eglise; & les autres contredisans à ces paroles, il leur jura que, s'ils manquoient à venir, le lendemain, à leur besongne, il les chasseroit de cét ouvrage & leur feroit perdre leurs recompenses & salaires. Ces compagnons, ayans plus de soin de gagner de l'argent que de gagner les Pardons, ne chommerent pas la Feste, pour ne déplaire au Maître Architecte, & se

(1) Hélas non, ce pieux usage n'existe plus; maintenant que le culte des saintes reliques est chez nous remis en honneur, n'y aurait-il pas lieu de revenir à la coutume si vénérable, et autrefois si universelle dont parle ici Albert Le Grand? Si, de l'avis de tous, le peuple n'attache plus assez d'importance aux processions des Rogations, n'est-ce pas, peut-être, parce qu'on a enlevé aux *grandes litanies* leur solennité d'autrefois? — A.-M. T.

trouverent, de bon matin, à leur besongne; mais il leur fut cher vendu; car, comme ils estoient montez sur leurs échaffauts, prests de mettre la main à la besongne, le pan de muraille auquel ils travailloient & qui estoit déjà fort haut de terre, fondit sous eux, renversa leurs échaffauts, couvrit les uns sous ses ruïnes, aux autres rompit bras ou jambes, ou autres membres, & ainsi reconneurent, malgré qu'ils en eussent, qu'il faut obeïr plûtost à Dieu & à nostre Mere Sainte Eglise, qu'à nostre convoitise, & plus respecter les Saints que les hommes; l'Architecte seul, qui les avoit induits à mépriser la celebration de la Feste, se rompit le col, demeurant brisé sous les ruïnes.

IX. Un autre grand Miracle arriva, en la même Ville, par les merites du saint Prélat, en presence de ses Os sacrez. Un bon personnage de Paris, tenant hostellerie, avoit fait grande provision de foin & de paille, qu'il avoit mis en un grenier pour l'usage de son escurie; arriva que, la nuit, tout le monde dormant, le feu y print ne sçait-on comment; que, dans peu de temps, ce ne fut que feu & flamme; les pauvres gens, se levans en sursaut, travaillerent bien à gagner la ruë, le monde y accourut; on y jetta l'eau à pleines cuves; mais en vain, tant estoit grand l'incendie; voyans donc les moyens & remedes humains leur manquer, ils eurent recours à Dieu & à saint Thurian, allerent à Saint-Germain des Prez, d'où les Moynes apporterent reveremment les saintes Chasses, lesquelles ils apposerent au feu, qui, en leur presence (chose merveilleuse), s'esteignit entierement, dont tous les assistans rendirent graces à Dieu & au saint Prélat, & fut rapporté son saint Corps à Saint-Germain & posé dans son Reliquaire sur l'Autel de Saint Michel.

X. Presque semblable Miracle arriva, une autre fois, dans la mesme ville de Paris; la saison des vendanges approchant, on accomodoit, és celliers du Roy, les vaisseaux & fustailles destinez pour y recevoir le vin de provision; comme on faisoit boüillir de la braye, goydron & de la poix pour poisser & cimenter lesdites tonnes, le feu se prit à la poix & étouppes, de là aux vaisseaux mêmes, puis au cellier, & du cellier au Palais Royal, qui estoit tout joignant; mais si subitement, qu'on ne put si-tost y remedier, que la flamme ne se fust éparse par tout; on y accourut de toutes parts pour tascher à y remedier, mais en vain; on courut aux prochaines Eglises, d'où on apporta les saintes Reliques pour les apposer, comme trés-forts boulevards à la fureur de cét Element. Mais Dieu, voulant manifester la gloire de saint Thurian, voulut que le feu ne leur fist place, mais sembloit s'irriter de plus en plus; on vint à Saint-Germain querir les Reliques du saint Archevesque, lesquelles apportées furent mises dans un chariot, & puis iceluy poussé au milieu des flammes, lesquelles, cedans à la vertu de ces sacrées Reliques, s'amortirent subitement & si ne firent tort quelconque au chariot, moins encore aux Chasses des saintes Reliques. Saint Thurian est devotement reclamé en ladite Abbaye de Saint-Germain des Prez, où sont ses Reliques, & à Dol, auquel Diocese il y a des Eglises & Chapelles de son nom. Il est aussi Patron de l'Eglise & Bourg de *Landthivisiau,* Diocese de Leon (1).

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce qu'en dit le Martyrologe Romain, le 13. Juillet, et le Cardinal Baronius sur iceluy; les anciens Breviaires imprimez de Dol, Leon, Cornoüaille et Nantes; les Legendaires manuscrits de Leon, Nantes et Treguier; Surius, tom. 3, liv. 13, Juillet, qui l'a prise de celle que Vincent Baralli de Salerne a prise d'un

(1) Et aussi de plusieurs autres paroisses en Bretagne, en particulier de la belle église de Plogonnec où il est honoré avec le protomartyr saint Etienne. Sur le portail principal se lit cette inscription où tous les mots du premier vers commencent par la lettre T initiale du nom de Turiau et où la confiance chrétienne et la mythologie sont étrangement associées :

Tu Turiave tuam turrim templumque tuere
Ne noceant illis trisulca tela Jovis.

A.-M. T.

ancien MSS. de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, et en la vie de saint Leufredus, le 2 Juin, sur la fin; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 2; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, chap. 9; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Archevesques de Dol; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Archevesques de Dol, et le R. P. Du Pas, au Catalog. des Archevesques dudit lieu; Robert Cœnalis, de* re Gallica, *liv. 2, perioch. 6.*

ANNOTATION.

MONUMENTS DE SAINT THURIAN OU THIVIZIAU (J.-M. A.).

Saint Thiviziau est le patron de Landivisiau, entre Landerneau et Morlaix. L'église de cette paroisse a été reconstruite en 1864-1865, mais on a conservé de l'ancien édifice le porche et le clocher qui sont des œuvres remarquables du xvie siècle. Le porche daté de 1554 et 1559 offre un exemple intéressant du mélange des dernières traditions du gothique flamboyant avec les ornementations de la Renaissance. Des niches gothiques tapissent les contreforts d'angle; des colonnettes prismatiques tordues en spirale, des nervures et des guirlandes variées contournent la grande arcade d'entrée; et entre ces guirlandes dans les pieds-droits sont neuf scènes de l'ancien testament et les quatre évangélistes, puis dans les voussures trente-deux anges jouant de divers instruments de musique, ou tenant des encensoirs, ou chantant les mains jointes. Au haut du fronton, dans une grande niche à colonnes ioniques, est placée la statue de saint Thiviziau en chape, mitre et crosse. A l'intérieur du porche on a encore à remarquer les belles niches des apôtres, les sujets bizarres des culs-de-lampe, encore des guirlandes feuillagées et des séries de statuettes de saints autour des deux portes géminées qui donnent accès dans l'église, un bénitier fort riche avec son dais de couronnement.

Le clocher porte sur sa face sud cette inscription : LE : 14 : DE : OCTOBRE : FVT : COMMENCÉ : CETE : 1590.

Par son style et par sa hauteur il est l'un des plus beaux du pays de Léon; sa base appuyée aux angles de contreforts doubles, sa galerie saillante, sa flèche élancée avec ses quatre clochetons sont de vrais modèles d'élégance.

A l'intérieur de l'église on a conservé l'ancienne statue du saint Patron datant du xviie siècle; il est représenté en chape et en mitre, tenant au lieu de la crosse épiscopale la croix double d'archevêque de Dol.

— La paroisse de Plogonnec, près Quimper, a aussi saint Thuriau pour patron; c'est ce qui a donné lieu à l'inscription « TV : TVRIAVE », dont il a été parlé dans une note précédente. L'église paroissiale, qui doit être comme le porche des environs de 1581, est d'aspect riant et élégant, grâce aux pignons ornementés de son abside droite et de ses façades latérales, grâce surtout à son joli clocher à dôme et lanternon, daté de 1637, accompagné de deux tourelles octogonales ayant aussi un couronnement à dôme. A la base de cette tour, dans une niche au-dessus de l'inscription citée, se trouve la statue en pierre du saint Patron le représentant, ainsi que celle du chœur, en chape, mitre et crosse. Cette église a eu la bonne fortune de conserver quatre vitraux anciens à peu près intacts, et par ailleurs quelques fragments précieux.

Saint-Thurien près de Bannalec, a le même patronage, mais l'église a été renouvelée vers 1885, de sorte qu'il ne reste rien d'ancien.

D'après Gaulthier du Mottay saint Thurian est encore patron de Berric, Crac'h, Plumergat, Saint-Thurial, Saint-Thurian et Quintin; dans cette dernière ville son église a été détruite, mais on conserve un buste-reliquaire de notre saint.

Saint Thurian a des chapelles à Baud, Plévin, Plougoumelin, Plounévez-Moëdec et Plumieux.

LA VIE DE SAINT TENENAN,

Evesque de Leon, Confesseur, le seiziéme Juillet.

L'HEUREUX Prélat saint Tenenan, autrement nommé *Tinidorus,* fut fils d'un Prince Hybernois, nommé aussi *Tinidorus,* & d'une grande Dame de non moins illustre Maison ; lesquels, de bonne heure, mirent leur fils Tenenan à l'écolle d'un saint & docte personnage, appellé *Karadocus* ou *Karentec,* sous la direction duquel, il profita tellement, que, sous l'âge de treize ans, il devint bon & parfait Philosophe, mais encore meilleur Chrêtien ; préferant l'étude de la vertu aux vaines sciences & Philosophie mondaine. Etant de retour chez ses parens, aprés avoir parachevé ses études, il donna telles preuves de son bel esprit & dexterité, que ses Pere & Mere l'envoyerent à Londres, Ville Capitale de la grande Bretagne, à la Cour du Roy, où il ne fut gueres, qu'il ne se fit signaler parmy tous les autres Seigneurs de sa qualité.

II. Il estoit doüé d'une extréme beauté corporelle, le visage beau & riand, le port majestueux, le marcher grave & posé, les paroles douces & éloquentes ; bref, il estoit doüé de toutes les qualitez requises en un Homme de sa qualité, ce qui le faisoit aymer à tout le monde, mais singulierement aux Dames de la Cour, entr'autres, à l'heritiere, fille unique du Comte d'Arondel, belle & riche Damoiselle, laquelle estoit à la suitte de la Serenissime Reyne de la Grande Bretagne. Cette jeune Dame devint si éperduëment amoureuse de nostre saint jeune Homme, qu'elle ne se pouvoit contenter de le voir ; &, n'osant luy découvrir l'amour excessif qu'elle luy portoit, elle luy manifesta son intention par l'entremise d'une grande Dame, parente de l'un & de l'autre, luy declarant le desir qu'elle avoit de l'avoir pour mary. La Comtesse d'Arondel, ayant entendu cela & voyant que le parti estoit avantageux pour sa fille, se mist de la partie, pressa & sollicita Tenenan de l'épouser, mais ce fut en vain ; car il avoit resolu de vivre chastement & consacrer sa virginité à Dieu. La Comtesse, voyant que, par belles paroles, elle ne gagnoit rien, prit une autre resolution, le menaça que, s'il ne vouloit consentir à sa volonté, elle l'accuseroit d'avoir voulu forcer sa fille, en poursuivroit reparation devant le Roy, & le diffameroit en face de toute la Cour.

III. Nôtre genereux Athlete, se voyant pressé de toutes parts, que fait-il? sçachant que sa beauté & disposition corporelle le faisoit ainsi desirer, au préjudice du vœu qu'il avoit fait de garder sa virginité, se mist en prieres, suppliant la divine Majesté de le rendre si laid & difforme, que personne plus n'en voudroit, promettant, de rechef, de garder chasteté perpetuelle, si Dieu luy faisoit cette faveur. Il fut exaucé, &, à l'instant, toute la superficie de son corps fut couverte de lépre, en sorte qu'il faisoit horreur à tous ceux qui le regardoient, non qu'il fut veritablement ladre, car il n'avoit seulement que la peau exterieure maculée, sans que l'interieur de son corps, ny même sa chair, fust aucunement offensée. Le saint jeune homme, se voyant rejetté & abhorré d'un chacun, quitta courageusement la Cour & ses vanitez, repassa en Hybernie & se rendit chez ses Parens ; lesquels, le voyans en cét état miserable, s'attristerent fort ; mais le saint Enfant les consola, leur manifestant que Dieu, à sa priere & requeste, avoit envoyé cette maladie, de laquelle il le pouvoit guerir quand il luy plairoit : « *Que c'estoit à faire aux bons Chrétiens de recevoir de la main de Dieu, avec action de graces, les afflictions & aversitez aussi-bien que les prosperitez, & se conformer, en toutes choses, à sa sainte*

Volonté ; qu'estant nostre Pere, il n'a garde de permettre rien nous arriver d'ennuy, qui ne soit pour nostre plus grand bien. »

IV. Ainsi il consoloit ses Parens, luy qui sembloit avoir plus grand besoin de consolation, supportant son infirmité avec une patience admirable, aussi, Dieu ne permit que son fidel serviteur, lequel, pour son Amour, avoit postposé une alliance avantageuse, selon le monde, à une affliction si sensible, y trempast long-temps, & fit savoir à son Maître, *S. Karantec,* l'indisposition de son disciple Tenenan, luy ordonnant ce qu'il auroit à faire, quand il le viendroit visiter. Un jour donc, Tenenan s'estant endormi aprés son Oraison, un Ange l'avertit d'aller visiter saint Karantec, son Maître, pour y recevoir guerison ; à quoy il obeït promptement, &, s'estant rendu au Monastere ou Hospice du Saint Abbé, il alla droit à l'Eglise faire ses prieres, saint Karantec, en estant averti, l'y alla trouver ; &, l'ayant salué, l'amena disner au Refectoir, & puis, les tables levées, le fit entrer dans un bain qu'il avoit préparé, & tout aussi-tost qu'il le toucha pour le devoir laver, sa peau devint nette & blanche comme celle d'un petit enfant, & sa lépre le quitta entierément, dont les Saints rendirent graces à Dieu ; &, prenans congé l'un de l'autre, saint Tenenan s'en retourna chez ses Parens, qui se réjouïrent grandement de voir leur Fils délivré de cette sale maladie.

V. Cette guerison & nouveau benefice que nôtre Saint receut de Dieu luy servit d'aiguillon pour le presser d'executer, au plûtost, ce que, long-temps auparavant, il avoit projetté, qui etoit de quitter tout à fait le monde & s'adonner entierément au service de Dieu. Sur cette pensée, un Ange luy apparut, en forme d'un beau jouvenceau, qui, l'ayant gracieusement salué, luy dit : « *Que Dieu agréoit ses desirs ; partant, qu'au plûtost il équipast un Vaisseau & le fournist de tout ce qui luy seroit requis & s'embarquast dedans, passast la Mer & tirast vers la Bretagne Armorique, pour y regir & gouverner un troupeau que l'heureux Paul Aurelien avoit déjà gouverné, l'asseurant que* AU LIEU OU IL ALLOIT, A JAMAIS LA FOY PERSEVEREROIT. » Cela dit, l'Ange disparut, laissant saint Tenenan comblé d'une extréme joye ; lequel, ayant rendu graces à Dieu de cette faveur, alla voir son Maître, saint Karantec ; luy communiqua cette vision ; puis, ayant pris congé de luy, s'en retourna au logis donner ordre à son voyage, lequel disposé, il s'embarqua avec les Prestres Senan, Quenan & plusieurs autres ; tous lesquels, ayans heureusement traversé la grande Mer Britanique, aborderent à la coste de la Bretagne Armorique, &, rengeans la coste de Leon, entrerent, par le détroit *Mulgul,* dans le Golfe de Brest, le long duquel ils cinglerent à pleines voiles & entrerent dans le Canal de la riviere d'*Elorn*, qui est le bras de Mer qui vient à la ville de *Landerneau* (1), & prit terre au pied du Chasteau de Joyeuse Garde (2).

VI. Peu de temps avant que saint Tenenan eust passé la Mer, saint Goulven estant Evesque de Leon, les Danois, Peuple Barbare & Idolâtre, mirent pied à terre à la coste de Leon, &, en quelques courses et surprises qu'ils y faisoient, lorsque moins on s'en doutoit, exerçoient tant de cruautez, que les Païsans & Gentil-hommes du plat Païs, principalement des costes Armoriques, ne se tenans asseurez en leurs Manoirs & Maisons, se retiroient les uns aux Villes, Chasteaux & Places fortes du Païs, les autres és Forests les plus épaisses et écartées pour éviter la cruauté de ces barbares, qui, partout où ils passoient, faisoient un dégast irreparable, mettans tout à feu & à sang, sans pardonner à âge, ny à sexe. En cét endroit de Leon où aborda saint Tenenan, il y avoit une grande forest qui aboutissoit à ce bras de Mer qui va à Landerneau, dans lequel s'estoit retiré grand nombre de Paysans de divers cantons, pour éviter la fureur

(1) La première édition porte *Landt-Ternok,* et c'est toujours ainsi qu'Albert Le Grand a écrit le nom de cette ville. — A.-M. T.

(2) Les ruines de ce Chasteau se voyent encore sur le bord de ladite rivière, au chemin de Brest à Landerneau. — A.

des barbares, &, y ayans amené leurs troupeaux & le plus beau & meilleur de leurs biens, &, pour n'estre forcez, s'estoient remparez legérement & tenoient une sentinelle & garnison dans ledit Chasteau de *Joyeuse Garde,* pour defendre la riviere & le grand chemin droit, entre lesquels il est situé. Quand la sentinelle du Chasteau apperceut le vaisseau de saint Tenenan, il cria à pleine voix : « *Que le Serviteur de Dieu, qui les devoit garentir des Barbares & délivrer de la peur & apprehension, qui continuellement glaçoit leur sang, arrivoit.* » A ce cry, le Capitaine du Chasteau & toute la garnison se jetterent sur les crenaux & guerites du Donjeon, &, voyans le Navire venir, à toutes voiles, donner debout à terre au pied du Chasteau, firent retentir l'air, les rivages & toute la forest, d'un cry de joye. A ce cry, ceux qui estoient dans la forest s'enquirent du sujet de cette réjouïssance, disans l'un à l'autre *Merbet à joa a zeus er Goard,* c'est à dire, « ils mènent grande réjouïssance en la Garnison, » & de là ce Chasteau fut nommé *Kastell joa eus er Goard,* que les François (accoutumez à tordre le nez à nostre Breton pour l'accommoder à leur idiome) appellent Chasteau de *Joyeuse Garde* & le Chasteau de *Goy-la-Forest* au lieu de nostre Breton *Kastell goüelet Forest,* qui signifie *Chasteau situé en une Forest* (1).

VII. Saint Tenenan descendit du Vaisseau & fut receu en grande réjouïssance du Capitaine, de tous les Soldats & du Chasteau, & aussi des Chrétiens qui estoient cachés dans cette Forest, lesquels le vindrent salüer comme leur Pere & Protecteur, envoyé de Dieu pour les délivrer de leurs miseres. Le Saint se retira avec eux dans la Forest, &, voyant l'exercice de la Religion Catholique negligé parmy eux, d'autant qu'ils mettoient tout leur soin à se garantir, eux & leurs biens, des incursions des Barbares, il leur fit bastir deux Eglises pour leur commodité, l'une vers le bas de la Forest, non loin du Château, laquelle fut nommée *Ilis gouëlet Forest,* à cause de sa situation qui estoit au fond de ladite Forest, & porte maintenant le titre & nom de saint Tenenan ; l'autre Eglise fut édifiée à l'autre extrémité de la méme Forest & fut appellée *Plou-bennec,* dediée en l'honneur de Dieu & de saint Pierre Apostre. Saint Tenenan avec ses Prestres & Clercs, faisoit le divin Service en ces Eglises & preschoit le Peuple avec grand fruit & édification : &, non content de cela, veillant aussi-bien à la conservation de leurs personnes & commoditez, qu'à leur instruction au fait de la Religion, outre les barricades qu'ils avoient faites aux avenuës de la Forest, il fit, à force de bras, élever un grand monceau ou tas de terre ample & spacieux, cerné tout à l'entour de larges & profonds fossez, &, dessus, bâtit un petit oratoire, où il se tenoit avec ses Prestres ; y retiroit leurs meubles & commoditez, &, en cas d'exigence, s'ils se fussent trouvez pressez de l'ennemy, les recueilloit comme dans une forte Ville : là, se disoit le service Divin, se faisoient les exhortations, & se tenoient les Assemblées ; on y administroit la Justice, & le Saint luy-même faisoit la leçon & instruisoit la jeunesse, rendant cette place autant fameuse & celebre, comme une Ville bien policée, & fut nommée *Les-quelen* (2), à cause des deux principales fonctions qui se faisoient en ce lieu, qui estoient d'instruire les Enfans & d'administrer la Justice.

VIII. Les Barbares, continuans leurs courses & ravages, pillerent & brûlerent plusieurs Eglises aux Leonnois, ce que voyant, saint Tenenan redoubla ses prieres, exhorta le Peuple à Pénitence & amendement de vie, &, pourvoyant à leur deffense & conservation, institua un Seigneur de leur troupe pour leur Capitaine, benit ses armes & les bailla, luy conseillant d'édifier une petite tour ronde prés l'Eglise de *Plou-bennec,* pour y retirer l'argenterie & Thresor d'icelle & les garentir des mains sacrileges des Barbares, en cas

(1) D'Argentré, l. 10, ch. 12. — A.

(2) Manoir de *Les-quelen,* d'où ainsi nommé : Les *en breton signifie Cour ou Siege de la Justice,* Quelen *signifie enseignes.* — A.

qu'ils voulussent piller ladite Eglise. Ce Seigneur, obeïssant au conseil du Saint, entreprit cét Edifice & y fit travailler en telle diligence, qu'en peu de jours il le conduisit en perfection. Sur ces entretiens, l'alarme se donna par tout; les Barbares approchent; saint Tenenan porte vistement les Vases Sacrez dans cette tour, dans laquelle ce Seigneur (1) entra courageusement tout seul, armé de ses Armes ordinaires, resolu de la garder au prix de son sang; & n'ayant eu le loisir, pour la subite & inopinée irruption des Barbares, de faire lever la porte sur ses gonds, il la boucha, par dedans, d'une demie rouë de charette qu'il trouva auprés & s'y barricada du mieux qu'il luy fut possible. A peine eut-il bouché la porte, que l'Armée des Barbares investit l'Eglise de Ploubennec & cette tour. Saint Tenenan, avec ses Prestres *Kenan, Armen & Senan*, le Clerc *Glanmeus* & tout le Peuple, s'estoit renfermé dans le fort de Lesquelen, prians incessamment Dieu & invoquans sa misericorde, & avoient jetté quelques sentinelles perduës par cy, par là, hors l'enclos du Fort, aux barricades & dans la Forest, pour leur donner avis de ce qui se passoit.

IX. Les prieres de S. Tenenan ne furent infructueuses; car les Barbares, quelques efforts qu'ils pussent faire, ne pûrent entrer dans l'Eglise, ny par les portes, ny par les vitres, quoy qu'ils tâchassent, par plusieurs fois, de les briser : ce que voyans tous, hors de sens & furieux, vinrent investir, de toutes parts, ladite tour, armez de haches & de fagots pour mettre la barriere & le feu dedans ; mais (ô prodige !), comme ils venoient ainsi fondre de furie sur cette place, ils vîrent, tout à coup, la plaine couverte d'une grosse Armée preste à les aborder pour combattre, &, sur le sommet de la tour, apperceurent un brave Cavallier armé de blanc, monté avantageusement sur un beau Coursier blanc, tenant une épée flamboyante dans la main, lequel, d'une voix effroyable, encourageant ses gens, découragea & épouventa tellement les Barbares, qu'ils se prirent à fuïr, ne pensans seulement qu'à qui coureroit le mieux, sans oser, depuis, approcher de ces quartiers; & ainsi Dieu, par les prieres & merites de son fidele serviteur saint Tenenan, délivra tout ce Païs de la cruauté de ces Infideles : ce que bien reconnûrent les Princes & Seigneurs Bretons, aprés la retraitte des Danois, & vinrent remercier saint Tenenan, donnans plusieurs Privileges, Heritages & Rentes à son Eglise de Ploubennec.

X. Environ ce temps, pendant que nôtre saint Tenenan gouvernoit en toute sainteté ce Peuple, saint Goulven, Evêque de Leon, étant allé à Rennes pour quelques affaires d'importance, y tomba malade & paracheva saintement le cours de son pelerinage & fut enseveli au Monastere de Saint Mélaine lés Rennes. La nouvelle apportée en la ville d'Occismor, (qui, perdant ce nom, commençoit à estre appellée Saint-Paul) attrista tous les Leonnois ; lesquels, ayans solemnellement celebré ses obseques, s'assemblerent pour luy élire & choisir un successeur, qui dignement occupast ce Siege aprés luy. Le saint Esprit invoqué, & toutes les ceremonies accoustumées ayans esté faites, procederent à l'élection, & tous, unanimément, nommerent, saint Tenenan absent, & députerent aucuns d'entr'eux pour luy aller porter leur élection & l'amener en la Ville. Ces Députez l'allerent trouver à Ploubennec luy annoncerent la cause de leur arrivée, le saluans Evesque de Leon, le conjurans d'accepter l'élection de luy faite par une conspiration unanime & universel consentement du Clergé & du Peuple. Le Saint, à qui son humilité faisoit penser qu'il estoit indigne de cette Charge, se troubla un peu à ces nouvelles, puis leur répondit : « *Qu'il sentoit ses épaules trop foibles pour supporter un fardeau si pesent; qu'il falloit se pourvoir d'un autre plus capable que luy.* » Les Députez, le voyans ainsi reculer, le presserent tellement & luy fournirent tant de fortes raisons, qu'à la fin

(1) J'ay trouvé que de ce Seigneur sont issus les Seigneurs de Kermavan qui portent pour leurs armes d'Azur à une tour d'Argent portée d'une demie rouë de charette sous la porte. — A.

il consentit, &, ayant pris congé de ceux de Ploubennec, s'en vint en Ville avec eux, où il fut receu en grande réjouïssance de tout le peuple, qui se promettoit tout bon-heur d'avoir pour Pasteur un homme si saint & amy de Dieu.

XI. Incontinent aprés, il donna ordre à son Sacre & partit de sa Ville Episcopale de Saint-Paul, trés bien accompagné, pour aller à Dol, où il fut honorablement recueilly de saint Genenvée ou Gennou, lors Archevesque de Dol, lequel, avec grande solemnité, le consacra en l'Eglise lors Metropolitaine de saint Samson en la ville de Dol. Au retour de son Sacre, il fit son entrée Episcopale dans la Ville de Saint-Paul & y fut receu avec un applaudissement & réjouïssance trés-grande de tout le monde ; mais luy, ne s'arrestant à ces vaines & frivoles congratulations du peuple, considerant meurement la sublimité de l'Episcopat & le haut degré qu'il tenoit en l'Eglise, exposé à la veuë de tant d'Ames, dont il se rendoit responsable devant la Majesté divine, r'entra en soy-mesme & pensa que tout ce qu'il avoit fait n'estoit que peu ou rien & qu'il falloit commencer, doresnavant, une maniere de vie toute autre que celle qu'il avoit jusques là menée. Pour bien donc reformer les mœurs de son peuple, il commença par soy-méme, quoy que sa vie fust si innocente, qu'il n'eust besoin de reformation ; son vivre estoit sans appareil ; son abstinence estoit grande ; il couchoit sur la dure ; son vestement estoit modeste & honneste ; son exercice ordinaire l'Oraison ; il faisoit, d'autre costé, l'office d'un vigilant Pasteur, veillant continuellement sur ses Oüailles, lesquelles il repaissoit de la parole de Dieu & édifioit par son bon exemple ; il faisoit soigneusement les visites par tout son Diocese, faisant réedifier les Eglises que la rage des Danois avoit arrazées ou brûlées, fournissant ses Paroisses de bons Recteurs, zelez à l'honneur de Dieu & au salut des Ames, reformant les mœurs du Clergé ; en un mot, faisant tout son devoir de bon & vigilant Pasteur ; aussi Dieu le rendit-il recommandable par plusieurs grands & beaux miracles.

XII. Comme il faisoit bastir l'Eglise de Saint Pierre de Ploubennec, n'estant encore que simple Prestre, il avoit de coutume d'aller par la forest és loges & hameaux des villageois demander l'aumosne pour nourrir ses ouvriers. Une fois, il demanda à une femme un peu de beurre pour l'amour de Dieu, laquelle, n'osant l'éconduire, se donna au diable si elle en avoit, quoy qu'en effet elle en eust en ses armoires, &, de plus, pria que, si elle en avoit, qu'il fust converti en pierres ; le saint Prélat prit patience ; mais Dieu châtia l'ingratitude de cette femme parjure ; car, quand elle alla à ses armoires pour devoir y prendre du beurre, elle trouva que quatre potées qu'elle avoit s'estoient, miraculeusement, converties en caillous, lesquelles on garda long-temps en memoire du miracle.

XIII. Un Prestre de la mesme Paroisse portant le saint Sacrement à un malade, passant un mauvais chemin, laissa cheoir, par mégarde, la sainte Hostie, laquelle, quelque diligence qu'il mist à la chercher ce jour là & le lendemain, il ne pût jamais la trouver ; de quoy bien étonné & attristé, s'en vint à Saint-Paul se jetter aux pieds de son Evêque saint Tenenan, luy confessa, avec larmes, sa faute & negligence, luy en demanda absolution & penitence ; le saint Prélat, fort attristé de cét accident, se mist en prieres, suppliant la divine Majesté de luy reveler qu'estoit devenuë cette Hostie. Sa priere fut exaucée : car, comme il assistoit à l'Office divin en sa Cathedrale, voilà descendre dans le Chœur un beau Pigeon blanc, reluisant & brillant comme le Soleil, portant en son bec une branche de chêne verdoyant, qu'il déposa sur l'accoudoir de la Chaire Episcopale, devant le saint Prélat, qui la prit en sa main, &, la considerant, la vid bordée d'un essain de mouches à miel, lesquelles ayant chassé, il trouva que ces petites bêtes avoient fabriqué un petit dôme de cire en forme de Tabernacle, gros comme un œuf de poule, proprement doré & lissé de miel, lequel, ayant ouvert, il trouva la

sainte Hostie, qu'il posa reveremment dans le Ciboire, loüant & remerciant Dieu de ce miracle.

XIV. C'est ce que j'ay pû découvrir de la Vie de ce grand & digne Prélat, lequel, ayant saintement gouverné son Troupeau quelques années, déceda saintement dans son Château ou Manoir Episcopal de Leon, le seiziéme jour de Juillet, environ l'an de salut six cens trente-cinq, & fut honorablement enseveli dans sa Cathedrale. Une partie de ses Reliques fut portée à Ploubennec, & sa Feste instituée par son successeur saint Hoüardon & la premiere année qu'elle fut celebrée, il se trouva un certain opiniâtre qui ne la voulut garder, mais alla en son champ escaubuer la terre pour la brûler; mais il ne demeura pas impuni; car l'air, de serain & clair qu'il estoit, s'obscurcit tout à coup, se chargea d'orages, foudres, éclairs & tonnerres, qui grondoient si horriblement par dessus sa teste, qu'il n'attendoit que la mort, & ne cessa cét orage de tonner sur luy, jusques à ce qu'il allast à Ploubennec prier Dieu & requerir pardon au Saint, & ces tas de terre qu'il avoit préparez pour brûler furent convertis en pierres, qui, en memoire de ce miracle, se voyent encore en la Paroisse de Ploubennec.

La Vie de ce S. Prélat a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cath. de Leon et Colleg. du Folgouët, le Brev. de Leon en a l'Hist. en 9 leçons à ce jour; ceux qui ont dressé les Catalog. des E.E. de Leon l'ont ignoré, hormis N. et D.M. Rolland Poulpiquet, Chanoine de Leon, en son Catal. MSS. des E.E. de Leon, et, avant luy, N. et D. M. Yves le Grand, Chan. de Leon et Aumôn. du Duc François II. en ses MM. des recherches de l'Ev. de Leon.

ANNOTATIONS.

LE PREMIER PATRON DE LANDERNEAU (A.-M. T.).

Il ne semble pas possible de trouver au nom de cette ville une autre étymologie que l'addition du nom de son patron au mot *lann* que nous avons déjà trouvé bien des fois désignant les antiques monastères fondés en si grand nombre par nos saints, et surtout par saint Pol-Aurélien. Landerneau, et en suivant l'orthographe familière à notre Albert Le Grand *Landt-Ternok* est donc la ville qui s'est formée non loin du *Lann* de saint *Ternok*. Mais qu'est-ce que saint *Ternok?* — M. de Kerdanet voit en lui Arnec ou Ernoc, fils de saint Judicael, disciple de son oncle saint Josse, dans son monastère du pays de Ponthieu (1); il prétend qu'après la mort de ce bienheureux prince devenu abbé, il revint en Léon et y fonda le petit monastère qui aurait donné naissance à la ville en question. Toujours d'après M. de Kerdanet (qui omet de dire où il a pris ses renseignements) il aurait aussi construit deux églises dans la paroisse de Ploudaniel et les aurait dédiées aux deux amis de son bienheureux père : saint Méen et saint Eloi.

Gaultier du Mottay dit que saint *Arnec,* Hearnec ou Ternoc, évêque, fils de saint Judicael était représenté avec une lanterne à la main dans l'église des franciscains récollets de Landerneau, qu'il a une statue en costume épiscopal à Trégarantec, et une autre statue, du XVIe siècle, à Ploudaniel. Enfin, l'église de Trégarantec où il est patron possède de lui une relique, et sur le reliquaire se lit : SANCTE TERNOCE, ORA PRO NOBIS.

Eh bien, saint Ternoc en réalité n'est pas autre que saint Ténénan. Son ancienne vie dit en effet :

« Tenenanus heremum petiit et ædificavit cellulam in loco qui ob ejus memoriam *Lan-*

(1) D'après une ancienne Vie de saint Josse, dom Lobineau parle en effet des neveux de ce saint, moines dans son monastère : *Winoch* et *Arnoch,* mais le nom de ces religieux n'y est nullement accompagné du qualificatif de « saints. »

Tinidor appellatur, non procul ab alveo Ylornæ fluminis quem implet quotidie maris fluxus... Erat quidem locus incognitus, inaccessibilis hominibus et incultus, circumdatus dumis et arboribus, quas densitas *forestœ Beuozedi* (Beuzit), in cujus medio erat, præstabat; habebatque ex opposito, ex altera parte Ylornæ, silvam Talamonis consimili vepresitate confertam. Unde utrumque nemus innumerabilium ferarum copiam semper habet. » *Vita S. Tenenani* ex mss. P. du Paz, dans Bl.-Mant. XXXVIII, p. 723.

En citant ce texte M. de la Borderie a donc raison d'en tirer la déduction que je viens d'indiquer : « Tenenan ou Tinidor, LE PATRON DE LA VILLE DE LANDERNEAU, naquit en Grande Bretagne, dans la paroisse dite *Vallis Æquorea;* encore jeune, il passa en Armorique au commencement du VIIe siècle. Sa barque pénétra dans le goulet de Brest, de là dans l'Elorn, et à trois lieues environ en amont de l'embouchure de ce fleuve, sur la rive droite, il établit un petit *lann* qu'on appela de son nom Lan-Tinidor (1), et auquel succéda plus tard Landerneau. « Ce lieu (dit son » hagiographe) était inconnu, jusqu'alors inaccessible aux hommes, inculte, tout entouré d'un » épais rempart d'arbres et de halliers que la forêt de Beuzit, au milieu de laquelle il se trouvait, » produisait en abondance. En face, de l'autre côté de l'Elorn (sur la rive gauche) s'étendait la » forêt de Talamon, non moins fourrée et moins épaisse. Aujourd'hui encore ces deux forêts » sont peuplées d'une quantité innombrable de bêtes sauvages. »

M. de la Borderie ne fait pas de saint Ténénan un Irlandais, mais une indication fournie par lui suffit à montrer comment Albert Le Grand a pu attribuer l'Hybernie à notre saint comme lieu de naissance : « Il a existé au moins trois saints Ténénan : un Irlandais contemporain de saint Patrice, c'est-à-dire du Ve siècle; 2° notre Ténénan-Tinidor qui est du VIIe; 3° un autre qui vivait au temps des invasions normandes. Albert Le Grand les a amalgamés tous les trois en un seul personnage, ce qui fait un écheveau indébrouillable. »

Après avoir parlé de l'épiscopat de saint Ténénan, M. de la Borderie ajoute : « Il revenait souvent se délasser, se retremper dans son ermitage de l'Elorn, et l'on croit qu'il y mourut. »

Dom Lobineau désirant établir le lieu où il fut enseveli s'exprime ainsi : « Les actes que nous avons suivis nous portent à croire que ce fut à Plabennec, où ses reliques ont été gardées quelque temps. Elles en furent ôtées pendant les guerres (on ne dit point quelles guerres) et cachées dans l'étang de Meloüet, avec une cloche. La cloche est restée dans l'étang, mais les reliques en ont été retirées et portées dans l'église; nous ne dirons point dans laquelle, puisque les actes ne s'expliquent pas davantage; il y a de l'apparence qu'ils entendent par là celle de Plabennec. » Aujourd'hui cette église ne possède aucune relique de saint Ténénan; il en est de même des églises de Guerlesquin et de La Forest-Landerneau qui vénèrent le même patron, mais cette dernière a de lui une belle et riche statue ancienne, dans sa gracieuse église au bord de l'Elorn.

Donc des restes vénérables de ce saint évêque il ne subsisterait que la relique conservée à Trégarantec sous le nom de saint Ternoc.

Quant à la ville de Landerneau, à une époque qu'il est impossible de déterminer, elle a remplacé son patron primitif par un autre évêque de Léon, saint Hoardon que nous connaissons déjà comme contemporain de saint Hervé, et par conséquent antérieur à saint Ténénan; ce saint Hoardon n'a eu aucun rapport particulier avec Landerneau (du moins nous ne le savons ni par l'histoire, ni par la légende); tandis que saint Ténénan a sanctifié son territoire, saint Conogan est né à ses portes, et à ces deux saints qui devraient être sa gloire elle ne rend aucun culte particulier. Même la statue signalée par Gaultier du Mottay a disparu, probablement à l'époque où les religieuses bénédictines du Calvaire ont remplacé l'ancienne église des franciscains récollets par leur élégante chapelle; peut-être la retrouverait-on avec sa lanterne dans quelque coin du monastère.

(1) On a vu qu'en tête de sa Vie, Albert Le Grand donne à saint Ténénan ce nom de Tinidor, qui était celui de son père.

On s'est demandé pourquoi cette *lanterne.* — Je crois qu'un sculpteur ami du calembour a pensé que cette caractéristique convenait au patron de *Landt-Ternok;* il y a là tout simplement un mauvais jeu de mot.

SAINT CARANTEC (A.-M. T.).

J'ignore si le saint Carantec dont parle Albert Le Grand a été le maître chargé de l'éducation de notre saint Ténénan, ou bien de l'un des deux saints ses homonymes. Dom Lobineau ne parle pas de lui; son nom porté par une paroisse où saint Ténénan ou Ternoc est patron : *Trégarantec,* pourrait faire supposer que le souvenir du maître et celui du disciple y ont été jadis associés, mais ce n'est qu'une hypothèse. Je ne sais pas davantage si le patron de la paroisse de Carantec est l'éducateur de saint Ténénan; il y a un autre saint Carantec, Caradec, Caradoc, Caradeuc que nous trouverons en rapport avec saint Guénaël. (Voir la vie de ce saint, au 3 novembre.)

MONUMENTS DE SAINT TÉNÉNAN (J.-M. A.).

Du château de *Joyeuse-Garde,* situé sur la rive droite de l'Elorn au sud-ouest du bourg de La Forêt, il ne reste plus qu'un souterrain voûté et un portail ogival qui semble être du XIIIe siècle.

L'église de La Forêt a été rebâtie vers 1890.

Dans l'église de Plabennec la partie la plus ancienne doit être le porche midi, sur lequel on lit la date de 1674, tandis que sur une porte latérale on voit celle de 1728, et sur le clocher, 1762.

La grande butte artificielle de Lesquélen bâtie par saint Ténénan existe encore entre Plabennec et Kersaint; elle paraît fort imposante avec son immense levée de terre et les douves profondes qui l'entourent. Sur le tertre maintenant couvert d'arbres on reconnaît des restes de maçonnerie, et l'on a bien l'impression que c'était là un refuge sérieux contre des envahisseurs. Tout à côté sont les ruines de la vieille chapelle de Lesquélen.



LA VIE DE SAINT SAMSON,

Archevesque de Dol, Confesseur, le vingt-huitiéme Juillet.



Le Pape saint Hilaire seant au Thrône Apostolique, & Leon I. tenant les resnes de l'Empire; la Bretagne Armorique florissant sous le regne du Roy Hoël, surnommé le Grand, *Ammonius,* homme riche & Noble qui avoit esté, trente-sept ans en compagnie de sa femme *Anne,* sans avoir d'enfans, quoy qu'il en desirast pour succeder à ses grands moyens, se resolut, avec elle, de mener une vie solitaire et privée, passer le reste de leur vie au service de Dieu & distribuer leurs biens aux pauvres Monasteres & Hospitaux. Ils oüirent faire recit d'un saint Personnage, lequel l'on disoit estre doüé de l'esprit de Prophetie, & qui donnoit de bons avis & instructions trés-utiles à ceux qui l'alloient consulter. Ammonius & sa femme l'allerent voir en son Monastere, qui estoit au Diocese de Leon, &, luy ayans départy une grosse aumône pour les necessitez de ses Religieux, confererent avec luy tout à loisir & luy

raconterent le long-temps qu'il y avoit qu'ils étoient ensemble, sans que leur Mariage eust esté beny de lignée ; le saint Homme les consola & leur conseilla de faire faire une verge ou gaule d'argent, de la hauteur d'Anne, puis la vendre & en donner l'argent aux pauvres pour l'amour de Dieu, leur promettant de prier pour eux, &, aprés qu'ils eurent esté trois jours audit Monastere, il les congédia.

II. La nuit suivante, Anne, recreuë du travail du chemin, s'endormit d'un profond sommeil ; pendant lequel, il luy fut avis qu'un Ange luy estoit apparû & luy avoit revelé qu'elle concevroit & enfanteroit un fils, qui seroit nommé Samson & seroit grand Serviteur de Dieu. Estant éveillée, elle raconta à son mary ce qui luy estoit arrivé, lequel ne sceut bonnement qu'en penser ; mais, le matin, comme ils s'accoûtroient pour poursuivre leur chemin, le saint personnage, dont nous avons parlé, les vint trouver & confirma la verité de ladite revelation, saluant d'arrivée Anne en ces termes : « O femme ! heureux est ton ventre, & plus heureux le fruit qui en sortira ; car sçaches » que, cette nuit, Dieu m'a bien daigné reveler, que, nonobstant ta longue sterilité & le » grand âge de toy & de ton mary, penchant déjà sur la vieillesse, tu auras plusieurs » enfans, le premier desquels vous consacrerez à Dieu & nommerez *Samson;* quand il sera » en âge d'apprendre, l'envoyrez à l'écolle, d'autant qu'il doit estre Evesque, & profiter » à plusieurs nations. » Cette prédiction les réjoüit grandement, dont ils rendirent graces à Dieu & au saint Homme, &, estans de retour au logis, firent faire trois verges d'argent, telles que leur avoit esté conseillé, & en distribuerent le prix aux pauvres.

III. Cependant Anne conceut, &, au bout de neuf mois, accoucha heureusement d'un fils, en sa maison qui estoit és confins du Diocese de Vennes, vers la Cornoüaille, l'an de grace 495 (1), au grand contentement de ses parens & amis & estonnement de tous ceux à qui la sterilité & grand âge de ces deux mariez estoient connûs ; ils le nommerent *Samson,* ainsi qu'il leur avoit esté commandé de faire, & le nourrirent & éleverent soigneusement en la maison, jusques à l'âge de cinq ans, qu'il pria son pere de l'envoyer à l'écolle ; lequel le voulut divertir de ce dessein, desirant l'occuper aux affaires du monde ; mais sa mere, memorative des paroles de l'Ange & du saint Religieux, qui, par ses prieres, l'avoit obtenu de Dieu, vouloit qu'on fist la volonté de l'enfant & le laissast faire élection de tel genre de vie qu'il voudroit, d'autant qu'il étoit guidé du Ciel. Le pere persistoit opiniâtrement en sa resolution, &, sur ce sujet, y eut plusieurs contestations entre luy & sa femme ; mais Dieu termina ce different, car Ammonius dormant un jour en son Cabinet, vid en songe un Ange, lequel le reprit rudement de ce qu'il s'opposoit au dessein de son fils, « luy commandant de passer la Mer & le mener en » la Grand' Bretagne au saint Abbé Hydultus, Homme saint & versé en toutes sciences » divines & humaines, le menaçant de le punir rigoureusement, s'il y manquoit. » Ammonius, estant éveillé, resta fort épouventé des menaces de l'Ange, & appellant sa femme, luy raconta son songe, &, dés le jour mesme, fit les préparatifs de son voyage, prenant son fils Samson, &, traversant la Cornoüaille & le pays de Treguier, s'embarqua au rivage de la Paroisse de *Plou-gasnou* (2), &, par un bon vent, arriva en Cornoüaille insulaire, au Monastere de l'Abbé Hydultus, lequel le receut à la porte de l'Eglise, &, remply de l'Esprit de Dieu, tenant sa main sur la teste de l'enfant, commença à prophetiser de luy, disant : « Je vous rends graces (ô mon Dieu) qui avez daigné nous adresser » cét Enfant, qui doit, un jour, illuminer cette Isle des rayons de sa sainteté & doctrine » & gagner tant d'Ames à vostre service, tant deçà que delà la Mer : Vous estes heureux » (mes amis) d'avoir mis au monde ce saint Enfant, qui doit estre l'ornement de vostre » race & la gloire de son Pays. » Ses Parens, ayans ouy ces merveilles, le laisserent en

(1) M. de Kerdanet indique la date de 575.

(2) Il y a en ce lieu, sur le bord de la mer, une chappelle dediée à St. Samson. — A.

la charge du bon Abbé Hydultus & repasserent la Mer. pour s'en retourner à leur maison.

IV. Samson eut pour Condisciples en cette écolle Paul Aurelien qui, depuis, fut Evesque de *Guic-kastel* & de *Leon, & Gildas,* depuis Abbé de Rhuys, avec lesquels il contracta une sainte amitié, laquelle dura tout le reste de ses jours (1). Il avoit la memoire si heureuse, qu'il apprit tout l'Alphabet en un jour, &, en un mois, les Rudimens de la Langue Latine, &, en dix ans qu'il demeura en son Monastere, il devint si sçavant, qu'il égaloit en sçavoir les plus doctes de son temps. Il s'occupoit tellement à l'étude, qu'il n'obmettoit l'exercice de l'Oraison, apprenant plus aux pieds d'un Crucifix que parmy la lecture des Philosophes. Un jour, son Maistre & luy, estans tombez sur certaine difficulté, aprés une longue dispute, n'en pouvoient trouver la vraye resolution, ils eurent recours aux livres, mais en vain. Enfin, il eut recours à son refuge ordinaire, se mist en prieres, outre le travail ordinaire de ses études, s'affligea extraordinairement de jeûnes, veilles & autres austeritez, suppliant nostre Seigneur de luy ouvrir le secret de cette difficulté. Il fut exaucé, &, la troisiéme nuit de son jeûne, estant en Oraison, sa Chambre fut remplie d'une grande clarté, &, à mesme temps, une voix frapa ses aureilles, qui luy dit : « Ne t'affliges pas davantage (Serviteur de Dieu) car tout ce que tu deman- » deras de Dieu tu l'obtiendras, &, quant à l'éclaircissement du doute que tu as, Dieu » t'en octroye la resolution. » Incontinent, il se leva, rendant graces à Dieu, & alla trouver son Maître & luy expliqua la difficulté de la question. Dés qu'il fut entré dans le Monastere de saint Hydultus, il commença à vouloir vivre comme les Religieux, &, à mesure qu'il croissoit en âge, il redoubloit son abstinence & ses austeritez; de quoy ledit Abbé le reprenoit souvent, luy rémonstrant qu'il faisoit trop pour son âge & qu'il moderast un peu ses austeritez pour mieux vaquer à ses études; mais il supplia son Maistre de luy permettre d'imiter la façon de vivre des Religieux, puisqu'il n'avoit l'honneur de porter l'habit. Un jour, saint Hydultus ayant permis la sortie à ses Ecolliers pour aller cercler un champ & déraciner les mauvaises herbes qui croissoient parmy le Bled, une couleuvre, sortant d'un buisson proche de là, se glissa sous la robbe d'un de ces enfans & le mordit en une jambe, laquelle enfla fort grosse, & le venin s'estant répandu subitement par tout le corps, il tomba à terre demi-mort : ce que voyant saint Samson, il mist les genoux en terre & pria, avec larmes, pour son condisciple, perseverant en Oraison trois heures entieres ; puis, apliquant de l'huile sainte & de l'eau beniste sur la morsure, en fit distiller le venin goutte à goutte, & le patient fut entierement guery.

V. Ayant achevé le cours de ses estudes, son pere le voulut faire retourner au logis ; mais il obtint de luy congé de demeurer encore quelque temps avec son bon Maistre, luy declarant qu'il se vouloit rendre Religieux, à quoy ses parens n'oserent contredire, se souvenans des paroles que l'Ange leur avoit annoncées touchant leur fils. Il alla, par le commandement de son Maistre, à Eborac, à present nommé Yorkh, voir saint Dubrice, Archevesque dudit lieu, lequel luy confera les quatre Ordres Mineures & le Subdiaconat ; &, lorsqu'il fut fait Diacre, un Pigeon blanc & luisant, beau par excellence, descendit visiblement sur luy & se reposa sur son chef, durant son Ordination, au grand estonnement de tous les assistans. Ce fut alors que, disant tout à fait adieu au monde, il se jetta aux pieds de son Maistre saint Hydulte & luy demanda l'habit de son Ordre, lequel il obtenut, & fut vétu, au grand contentement de tous les Religieux ; &, au bout de l'année, fit profession, puis receut l'Ordre de Prestrise des mains dudit Saint Dubrice, le Saint Esprit paroissant, de rechef, visiblement sur luy en forme d'une Colombe de grande beauté. Ce fut alors qu'il redoubla ses ferveurs & se rendit inimitable à tous les autres Moynes, qui avoient les yeux collez sur luy, comme sur un vray miroir de

(1) Voyez le miracle que firent ces trois enfans en la vie de St. Gildas, le 29 janv. art. 1, et en celle de St. Paul, le 12 mars, art. 2. — A.

perfection & observance Reguliere. Il les devançoit tous en humilité, modestie, patience, charité & autres vertus ; sa vie estoit une Oraison continuelle, en laquelle il perseveroit des nuitées entieres ; on ne le trouvoit jamais en oisiveté, mais toûjours occupé en quelque chose. Que diray-je de son abstinence ? Certes, je craindrois d'en dire ce que j'en ay lû, de peur de n'être crû, si je n'avois pour garents des Autheurs trés-graves & irreprochables. Jamais il ne coucha en lit ; seulement, lorsque le sommeil le pressoit, il appuyoit sa teste à quelque paroy pour rabattre quelque peu le sommeil ; puis, se reveillant incontinent, il se remettoit à l'étude ou à l'Oraison. Depuis qu'il fut Moyne, il ne mangea jamais chair, ny poisson, ny chose qui eust vie sensitive. Il jeûnoit, aucune fois, deux jours de suite, par fois trois, &, autre fois, passoit les semaines sans manger rien du tout, &, le Caresme, il ne prenoit que deux ou trois repas pour tout, plus, pour donner quelques forces à son corps debile & attenué, que par delectation qu'il prit aux vivres (1).

VI. Il garda inviolablement le riche joyau de la Chasteté, tant de corps que d'esprit, estant si retenu qu'il ne vouloit voir ny parler à aucune femme qu'en presence de ses anciens, & ce encore fort rarement. L'éclat des vertus dont il estoit doüé éblouït la veuë chassieuse de quelques Religieux de son Monastere, jusques mesme à attenter sur sa vie, car il s'en trouva deux si miserables, que de le vouloir empoisonner, dont l'un qui estoit Prestre fournit le poison, si vehément, qu'en ayant fait l'épreuve sur un chien, il mourut tout sur le champ, si-tost qu'il en eut mangé ; l'autre estoit Convers ou Frere Lay, depencier du couvent, lequel, ayant mélé ce poison dans la portion du Saint, ne manqua à la luy servir au Refectoir : Dieu revela à saint Samson ce qui se passoit, lequel, faisant le signe de la Croix sur son picher de terre, il creva, & le poison parut aux yeux de toute l'assistance (2). Le miserable *Frater*, ayant vû ce Miracle, reconnût sa faute, se jetta aux pieds de S. Samson, luy demanda pardon, receut humblement & accomplit la pénitence que l'Abbé luy voulut enjoindre ; mais son complice, bien fasché d'avoir manqué son coup, resta obstiné en sa malice, &, comme une abysme attire l'autre, & celuy qui tourne le dos à Dieu va de mal en pis, entassant crime sur crime, il fut si effronté que de se présenter à l'Autel, le Dimanche suivant, & celebra la Messe ; mais sa temerité ne demeura pas impunie, car le Diable entra en son corps, lequel déja possedoit son Ame, & le tourmenta si horriblement, qu'il se déchiroit à belles dents. Saint Samson prenant pitié de luy, oublieux du mauvais tour qu'il avoit voulu joüer à son préjudice, pria pour luy, & l'ayant oint d'Huile sainte & arrousé d'eau benite, le délivra.

VII. Quelque temps aprés, desireux de vivre solitaire, se voyant trop connu & frequenté en ce lieu, il demanda congé à son Abbé saint Hydulte de se retirer au Monastere du saint Abbé *Pyron,* qui gouvernoit nombre de Moynes en une Isle dans la mer : ce qu'Hydulte luy accorda, ayant esté averty par un Ange de ne l'éconduire de chose qu'il luy pût demander. Il sortit donc avec la Benediction dudit Abbé, regretté de tous les Religieux & fut bien receu de l'Abbé Pyron & de toute sa Congregation. Il n'avoit gueres esté en ce Monastere, qu'un Messager le vint trouver, qui luy apporta nouvelles que son pere, qui estoit malade à l'extrémité, le désiroit voir encore une fois avant de mourir, ne se voulant mesme disposer à ce passage qu'il ne fust present. L'Abbé luy permist de l'aller voir & luy donna pour compagnon un Religieux Diacre, avec lequel il passa la Mer et arriva en la Bretagne Armorique, chez son pere, lequel il consola & guerit, tant

(1) Lectione litterarum totam noctem ducebat insomnen ; et, si quandò quiescere opus esset ut homo, seipsum parieti aut alicujus rei firmamento inclinans, nunquâm in lecto dormitabat ; nunquâm alicujus animalis carnem, in totâ vitâ suâ, gustavit. S. Antonii Samsonis, Dolensis archiepiscopi jejunia fuêre, modò biduo, modò triduo transacto, modò post hebdomadam, cibum sumere ; toto verò quadragesimæ tempore, bis, aut ad summum ter, parcissimo victu lassum et effætum viribus corpus recreare. Lycosthenes, in theat. vit. hum. lib. 4. — A.

(2) Baldricus Arch. de Dol dit qu'il beut ce poison sans qu'il luy fist mal. Chap. I. — A.

au corps qu'à l'Ame, car le bon homme se confessa d'un gros peché qu'il avoit, depuis long-temps celé en ses précédentes Confessions, &, de plus, s'enflamma si bien en l'Amour de Dieu, que, de consentement mutuel, il se sépara de sa femme & se fist Religieux, avec cinq de ses fils, freres de saint Samson, & sa mere se rendit en un Monastere de Vierges, où elle persevera, le reste de ses jours, au service de Dieu. Il restoit encore une petite fille, laquelle il sceut, par revelation, se devoir abandonner à ses plaisirs & enfin se perdre : toutefois, il la recommanda à ses parens comme creature de Dieu. En ce voyage, comme ils passoient par une vaste Forest, allans chez Ammonius, un monstre ayant forme de femme s'accosta d'eux & chemina, quelque temps, ensemble avec eux, &, lorsque moins ils se doutoient, attaqua le Diacre & le blessa griefvement : saint Samson, sans autres armes que le signe de la Croix, luy donna la chasse, guerit son compagnon, &, par ses prieres, luy obtenut courage pour poursuivre le voyage ; &, quand ils s'en retournerent par la mesme Forest, ils firent rencontre d'un horrible Dragon, lequel, roulant les yeux dans la teste, s'en vint vers eux, gueule beante, pour les devoir devorer ; saint Samson ne s'en épouventa pas, seulement fit, du bout de son baston, un cercle sur la poussiere & commanda au Dragon de s'y ramasser ; ce qu'il fit, & lors, faisant le signe de la Croix sur luy, il créva.

VIII. Estant arrivé au Monastere, l'Abbé Pyron tomba malade, &, peu de jours aprés, alla de vie à trépas, & les Religieux éleurent en sa place saint Samson, quoy que contre sa volonté &, aprés une longue resistance; enfin il receut la benediction Abbatiale & regit prudemment son Abbaye l'espace d'un an & demy, puis s'en démist volontairement pour se retirer en solitude. Une fois, il vint si grande abondance de pauvres demander l'aumône à la porte du Monastere, que le Saint leur ayant distribué tout ce qu'il avoit de vivres, voyant qu'il en restoit encore plusieurs qui n'avoient rien eu, il leur donna tout le miel qui se trouva en sondit Monastere; quelques jours aprés, le Procureur, visitant les vaisseaux d'où il avoit pris ce miel, les trouva tous pleins d'excellent miel ; ce qu'il raconta à tous les religieux, qui attribuerent cette multiplication miraculeuse aux merites de leur Abbé & en rendirent graces à Dieu. Il chassa le diable du corps d'un Abbé, &, ayant fait un tour en son Païs, se démist de son Abbaye, & puis fit élire un autre en sa place & s'en alla en un desert, prés d'un vieil Château ruïné, où il édifia une petite Cellule & un Oratoire, &, n'y ayant point d'eau potable, il obtint, par ses prieres, une belle fontaine. Il passa quelques années en cette solitude, sans en sortir que les Dimanches & Festes commandées de l'Eglise, qu'il alloit au Monastere celebrer la Sainte Messe & assister au Service Divin. Sortant de ce desert, il alla Prêcher quelques Idolâtres, lesquels il convertit, & fonda un Monastere en leur Païs, auquel il demeura quelque temps & y fit plusieurs miracles pour confirmer ces nouveaux convertis en la Foy, car il extermina un Dragon qui faisoit un grand dégast par le Païs, lui commandant, par la vertu de Jesus-Christ, de se précipiter dans la mer, à quoy il obeit; & le pain ayant manqué en son Monastere, il en impetra miraculeusement par ses prieres, comme aussi une fontaine d'eau douce. Un voleur, ayant dérobé une Croix d'argent doré que le S. Abbé avoit beniste, ne porta gueres loin la peine de ce sacrilege ; car, passant un bras d'eau fermément glacé, la glace créva sous ses pieds &, tombant dedans, il se noya, & la Croix, trouvée sur la glace, fut raportée à l'Eglise.

IX. Saint Dubrice, Archevéque d'Eborac ou Yorkh, avoit un Néveu, nommé *Morinus*, lequel il avoit fait étudier, en intention d'en faire un homme de bien & bon Ecclésiastique, & luy avoit conferé les Ordres jusques au Diaconat inclusivement; la curiosité porta cét esprit à lire quelques livres de Magie & y prit si bon goust, qu'il devint grand Magicien, à couvert neanmoins, sans s'oser manifester, crainte d'encourir l'inimitié de son Oncle & décheoir des benefices qu'il esperoit avoir de luy; mais il ne sceut si-bien

faire l'hypocrite, que S. Samson ne le découvrist : car, un jour, estant en l'Eglise, il vit le diable qui estoit assis sur son épaule & luy souffloit aux aureilles, &, à l'heure méme, il connût, par revelation, ce qui se passoit. Le service finy, il l'alla trouver, luy remonstra l'énormité de sa faute, luy disant qu'il avoit veu l'ennemy de son salut luy parler à l'aureille, & si-bien le Prêcha, qu'il le convertit, luy fit abjurer sa Magie, brûler tous ses livres & caracteres, & se resoudre à embrasser une salutaire & austere penitence. Une nuit, aprés Matines, les Religieux s'estans retirez en leurs Chambres, il demeura au chœur en priere, &, pendant la plus grande ferveur de son Oraison, il entendit un grand bruit au bas de l'église, comme si toutes les portes se fussent ouvertes, &, tout à l'instant, l'Eglise fut remplie d'une si vive lumiere, que si c'eust esté en plein midy, &, regardant derrière soy, il vit entrer dans l'Eglise trois venerables Evêques, revétus de riches Chappes toutes battuës de pierreries, les Mîtres d'or greslées de perles en teste, & les Crosses de cristal en main, lesquels estans parvenus jusqu'à l'Autel, aprés une profonde reverence, s'y arresterent. Saint Samson s'étant approché d'eux, leur demanda humblement qui ils estoient : « Nous sommes (dirent-ils) Pierre, Jean & » Jacques, Evêques, Apôtres de Jesus-Christ, qui sommes venus te consacrer Evêque ; » partant, dispose-toy hardiment à ton Sacre & à regir les Peuples que Dieu a disposé » soûmettre à ta jurisdiction », & ayant dit cela, la vision disparut. Ce fut un présage de ce qui arriva peu de temps aprés : car saint Dubrice, estant tombé malade & sentant sa fin approcher, soigneux du bien de son Eglise, pria ses Chanoines d'élire saint Samson pour leur Prélat, veu qu'il n'en connoissoit autre plus capable que luy, & que Dieu luy avoit revelé qu'il luy devoit succéder : à quoy ils ne manquerent (1) l'élisans unanimément pour leur Archevéque, &, nonobstant sa resistance, l'enleverent de son Monastere & le Sacrerent, au grand contentement de tout le Peuple, qui vid descendre manifestement le Saint-Esprit sur luy, pendant sa Consecration, en forme d'une belle Colombe, ce qui luy étoit déja arrivé, lors qu'il avoit esté ordonné Diacre & Prestre. Ce luy estoit chose ordinaire, lors qu'il celebroit la Messe, méme avant estre Evêque, de voir les Anges à milliers assister à cét adorable Mystere, &, lors qu'aprés son Sacre, il celebra Pontificalement, les Evesques, Prestres & Moynes qui assistoient à la Messe luy vîrent sortir des flammes de feu de la bouche, des aureilles & des narrines, & sa teste environnée de rayons comme un Soleil, & les Anges luy servir à l'Autel.

X. Il gouverna, quelques années, son troupeau en soigneux & vigilant Pasteur, jusques à ce que les Habitans de ce pays là, ayans attiré l'ire de Dieu sur eux pour leurs pechez, furent châtiez d'une cruelle peste qui en emporta plusieurs milliers & deserta, en moins de rien, la meilleure partie de son Archevêché ; ce que voyans ses Chanoines & Religieux, le supplierent de quitter le pays & se retirer en quelque autre Province hors d'un danger si évident, à quoy il ne voulut consentir, assistant paternellement & charitablement son Peuple, visitant & consolant les malades, leur administrant les Sacremens & priant continuellement pour leur salut. Ayant passé le Caresme entier en ces charitables exercices, le jour de Pasques, comme il celebroit la Messe Pontificalement, un Ange luy apparut & luy dit : « Samson serviteur de Dieu, ne fais point de difficulté de satisfaire » aux importunes requestes de tes Freres ; monte avec eux sur Mer & passe en la » Bretagne Armorique, d'autant que Dieu se veut servir de toy pour le bien des Habitans

(1) « Tous les auteurs citez cy-dessous le disent ainsi ; un seul, *Sylvestre Giraldus*, en son Itinerarium Cambriæ, dit qu'il fut Archevêque non d'Eborac ou Yorkh, mais de la cité de *Menevie*, en la province de Cambrie, qui, à présent, s'appelle Wales. C'est au liv, 1, chap. 2. Le R. P. du Pas, en son Catalogue des Archevesques de Dol, dit qu'on s'est trompé faisant ledit St. Samson Archevesque d'Yorkh ; qu'il ne le fut pas, mais de *Menevie*, où St. David avoit, par permission du Roy Artur le Preux, transferé son siége archiepiscopal de l'ancienne cité de *Kerleon*, en la mesme province, nommée en latin *Urbs Legionum*. Balderic, Archevesque de Dol, ne parle de son élection à l'un ny à l'autre, mais le fait passer en la Bretagne Armorique simple prestre, chap. 4. » — A.

» de ladite Province, à sa plus grande Gloire. » Le saint Prélat, ayant receu ce commandement du Ciel, se disposa pour l'executer, &, l'ayant manifesté à ses Chanoines & Religieux, il donna ordre aux affaires de son Eglise d'Eborac & monta en Mer avec ceux qui le voulurent suivre, &, d'un bon vent, fut, en peu de temps, porté au rivage de la Bretagne Armorique. Ayant posé l'ancre à l'emboucheure d'une riviere (1), descendit à terre, &, trouvant sur le rivage un personnage, nommé Privatus, fort triste & desolé, il luy demanda ce qu'il faisoit là & quel estoit le sujet de sa tristesse? il luy répondit qu'il attendoit un saint Personnage qui devoit bien-tost venir d'outre-mer, lequel gueriroit sa femme qui estoit lépreuse, & sa fille qui estoit possedée du malin esprit. Saint Samson le consola & le suivit jusques dans sa maison, où ayant prié pour les deux patientes, il les guerit. Privatus, ayant veu ces guerisons miraculeuses, reconnût que saint Samson estoit celuy qu'il attendoit pour guerir sa femme & sa fille, & s'estant mis à genoux devant luy, le remercia, le suppliant de vouloir demeurer en ses terres, qu'il luy donneroit telle place qu'il voudroit pour demeurer. Saint Samson accepta son offre & choisit un lieu où il y avoit un puits tout couvert de ronces & brossailles, y édifia un Monastere, lequel, en peu de temps, fut achevé, & s'y logea avec ses Religieux, & ce Monastere s'appella Dol (2), où, depuis, fut édifiée une Ville qui fut Siége d'Archevesché, comme nous dirons cy-aprés.

XI. Peu aprés qu'il fut arrivé en Bretagne, il alla voir sa mere qui vivoit encore au Monastere où elle s'estoit renduë Religieuse, & trouva que sa sœur s'estoit separée d'elle, pour plus impunément vaquer à ses impudicitez; il tascha à la convertir, mais n'y gagnant rien, il l'abandonna, & s'en retourna en son Monastere, menant une vie trés-sainte, avec quarante-huit Religieux qu'il avoit amassez en ce lieu, &, en peu de temps, sa famille s'augmenta tellement, qu'il fonda un autre Monastere en la Ville de *Kerfeunteun* (3), qu'il peupla de son Monastere de Dol. Une nuit que les Religieux s'estoient assemblez au Chœur pour chanter Matines, la lampe s'éteignit & ne pût-on la rallumer, ny recouvrer de feu d'ailleurs; saint Samson ne se troubla pas de cela, seulement se mist en priere, &, pendant qu'il estoit attentif à son Oraison, tous les Cierges de l'Eglise s'allumerent d'eux-mesmes. Estant, une fois, visité dans son Monastere par aucuns Seigneurs de qualité, il s'informa d'eux où estoit le Roy, &, ayant esté averty qu'il avoit esté tué par le Comte de Leon & Cornoüaille, nommé Comorre, qui l'avoit surpris à la chasse, & taschoit à en faire autant au Roy Judwal, fils du deffunt, lequel, pour éviter la cruauté de ce tyran, avoit quitté le pays & s'estoit refugié en France en la Cour de Childebert, Roy de Paris, emeu d'une telle felonnie & indignité, il se resolut d'aller en France & faire en sorte vers le Roy Judwal, qu'il s'en retournast au pays, & supplier le Roy Childebert de luy ayder de forces & finances pour reconquerir son Royaume & reduire ce Comte à la raison.

XII. En ce voyage, il guerit un pauvre homme qui estoit privé de la veuë dés sa nativité, laquelle il luy rendit faisant le signe de la Croix sur ses yeux; &, arrivé au Palais Royal à Paris, il chassa le diable du corps d'un des principaux Officiers du Roy Childebert, lequel le recueillit amiablement, comme Prince trés-pieux qu'il estoit, & luy donna audience en plein Conseil. « Le saint Prélat exposa, en beaux termes, le sujet de » sa venuë en cette Cour, qui estoit pour montrer à sa Majesté, que Comorre, Comte de » Leon & Cornoüaille, non content d'avoir traîtreusement massacré son Prince souverain » Jona, Roy de Bretagne Armorique, envahy son Royaume, pillé & fouragé son pays,

(1) Portu in fluvio *Gubiolo* capto, etc. *Baldric.* — A.

(2) A Prædicto Privati dolore locum illum Dolorem, quod lingua modernior Dolum dicit, appellavit. Baldric, c. 16. — A. — Mais cette étymologie est loin d'être certaine. — A.-M. T.

(3) C'est Land-Meur. — A.

» traitant ses sujets comme ennemis & commettant toutes sortes d'actes d'hostilité en » leur endroit, il poursuivoit aussi le Roy Judwal, fils sucesseur legitime du deffunt, en » sorte qu'il avoit esté contraint, pour la seureté de sa personne, de quitter son Royaume » & se refugier vers sa Majesté, laquelle, comme elle s'estoit monstrée fidele amy de ce » Prince affligé, aussi il luy plust l'ayder à recouvrer ses Estats & luy prester de ses » forces suffisantes pour reduire les rebelles à leur devoir, esperant que Dieu favorise- » roit la Justice du party du Roy Judwal, lequel, si une fois il recouvroit son Royaume » par l'assistance qu'elle luy donneroit, ne se rendroit ingrat à reconnoistre cette » obligation. » Le Roy l'écouta attentivement & luy promist toute sorte de contentement, le priant de sejourner, quelque espace de temps, en sa Cour, ce qu'il fit volontiers, &, à la requeste de ce Prince, chassa un pernicieux Dragon, lequel infectoit tout le voisiné de la ville de Paris, luy commandant d'aller outre la Seine & se retirer si avant dans le desert, que jamais il ne fust veu de personne; à quoy il obeït, suivant le Saint qui le menoit depuis sa caverne jusques au bord de ladite riviere, laquelle il passa à la nage & ne fut plus veu (1). Le Roy, ayant veu cette merveille, donna à saint Samson le lieu où estoit la caverne de ce Dragon pour y bastir un Monastere, qu'il dotta de riches revenus, & fut nommé *Peniti Sant Samson,* c'est à dire, *Lieu de Penitence de saint Samson* (2).

XIII. Saint Samson disna ce jour-là à la table du Roy, & fut encore parlé des affaires du Roy Judwal, lequel n'y estoit pas, mais demeuroit en un Chasteau deux lieuës de Paris. Le Roy condescendoit aux prieres de saint Samson & consentoit à le congedier pour retourner en son pays & luy aider de forces & d'argent; mais la Reyne, qui aimoit le Roy Judwal (jeune Prince & beau tout ce qui se pouvoit) plus que de raison, n'y vouloit consentir, & voyant que saint Samson avoit persuadé à son mary de le délivrer, transportée de sa furieuse passion, elle se resolut de le faire mourir en quelque façon que ce fust; elle corrompit son Eschanson, luy commandant de donner du vin où elle-même avoit mélé du poison, mais le Saint ayant, à son ordinaire, fait le signe de la Croix dessus, la tasse créva & le poison versa sur la main de l'Eschanson, laquelle enfla soudainement avec tout le bras & alloit gagner tout le reste du corps, si ce miserable ne se fust jetté à genoux demandant pardon au saint Prélat, qui, oubliant cette injure, luy dist : « Vous avez tort, mon Frere, d'avoir voulu faire boire du poison à un homme ; » neanmoins, ne vous affligez pas, car Dieu est Tout-Puissant pour vous guerir, puisque » vous estes repentant de vostre faute, » &, faisant le signe de la Croix sur son bras, le guerit. Le Roy, ayant esté averty de cét attentat, fit mettre l'Eschanson en prison, resolu de le faire punir de mort; mais saint Samson interceda pour luy, & luy obtenut sa grace. La Reyne ne se desista pour cela de sa malice, & chercha d'autres moyens pour executer sa resolution. Le Roy avoit en ses écuries un cheval beau par excellence, mais si furieux & mal dompté, que personne ne l'osoit monter sans danger de mort, elle commanda à son Escuyer, que le lendemain, quand son mary & le Saint iroient voir Judwal, il presentast ce cheval fougueux à saint Samson, ce qui fut fait; le Saint le monta, ayant premierement fait le signe de la Croix sur la selle, & fit son voyage dessus, le conduisant aussi facilement que si c'eust esté une brebis. La malicieuse Reyne ne se contenta pas de cela & vouloit, à quelque prix que ce fût, qu'il mourust; &, un jour qu'il se promenoit seul dans la place ou basse cour du Chasteau, elle fit lascher contre luy un puissant Lyon qu'on tenoit enfermé en une cave ; le saint Prélat le voyant venir gueule beante, & levant la main fit le signe de la Croix contre luy; il tomba roide mort à ses pieds.

(1) Serpens, præcepto parens, Sequanâ flumine transmisso, abiit in Gravina, etc. Baldericus, cap. 6. — A.

(2) Idem ibidem locum illum *Pentale* seu *Pentaliense* monasterium secundum Britanicæ linguæ idioma vocavit. — A

XIV. Le lendemain, saint Samson celebra la Messe devant le Roy; la Reyne y vint, plus pour complaire à son mary qu'autrement; &, lorsque le Saint commença la Messe, elle tourna le dos à l'Autel & se prit à rire & causer avec quelques autres Dames; mais elle en fut severement châtiée, car, soudainement, elle fut frappée d'une violente maladie, qui luy fit perdre tout son sang par le nez, la bouche & autres conduits de son corps, sans qu'on le pût étancher, &, le troisiéme jour, elle expira (1). Cét obstacle ôté, Childebert congédia le Roy Judwal, lequel, par son congé, leva quinze mille hommes que le Roy de France soudoya & paya par avance pour demie année, &, ayant remercié son hoste & protecteur, s'en vint en Bretagne avec saint Samson, auquel le Roy Childebert donna à son départ certaines Isles qui sont en la Mer, à la coste de Normandie (2), pour appartenir à perpétuité au Monastere de Dol, entr'autres *Jarzay* & *Grenezay*. Si-tost que les Bannieres Royales parûrent en Bretagne, tout le pays se soûleva contre le Tyran, qui l'avoit tant grevé, taillé & mutillé, qu'il ne pouvoit davantage supporter sa tyrannie. Les Seigneurs & Barons mirent leurs sujets en armes & se rengerent devers le Roy, lequel, en peu de jours, se vid une Armée de soixante mille combattans. Le tyran Comorre, ayant esté averty de l'arrivée du Roy & du soûlevement universel de ses sujets, assembla ses forces & fit un gros de cinquante mille hommes & pratiqua quinze mille Danois, Normands, Frisons & gens ramassez de diverses Nations qui rodoient la Côte; lesquels, ayans laissé leurs Navires au Port de l'Isle *Tristan* (3), se rendirent en l'Armée de Comorre, lequel se sentant pour lors assez fort, commença à tenir la Campagne, & chercher l'Armée Royale, laquelle il trouva en la plaine qui est entre la Forest de *Gerber* (où de present est l'Abbaye de Nostre Dame du *Relec*, Ordre de Cisteaux) & l'entrée de la Montagne *d'Aré*, en la Paroisse de *Plouneour-Menez*, Diocese de Leon, quatre lieuës de la ville de Morlaix.

XV. S'estant disposés au combat toute la nuit, le lendemain, ils se joignirent & combattirent tout le jour, & encore l'autre lendemain, avec égale perte de part & d'autre, sans que la victoire penchast plus d'un costé que d'autre; mais, au troisiéme combat, les Danois & Frisons, qui jusques alors avoient fait des merveilles, furent si vivement attaquez de la Cavalerie Bretonne, que leurs bataillons estans ouverts à force de coups, ils tournerent en fuite. Comorre, qui estoit en sa bataille, voyant cela, se desbande pour les devoir r'allier & ramener au combat; mais ce fut le coup de sa ruïne, car le reste de son Armée, pensant qu'il s'enfuyoit aussi, se met en fuite. Luy, voyant tout perdu, fit ferme & planta sa Banniere, combattant opiniastrément plus de deux heures; enfin, un Archer François luy tira une fléche, qui l'attaignit, à la joincture du Gorgeron & du hausse-Col, & luy perça le Col de part en part, encore eut-il le courage de tirer la fléche & la lancer contre celuy qui l'avoit blessé; mais, perdant son sang qui couloit sans cesse de sa playe, il tomba de dessus son cheval & fut étouffé parmy la presse des chevaux & Soldats. Depuis, ce ne fut que tuërie & carnage des vaincus, nommément des Danois & Normands, lesquels se trouverent investis des

(1) Il est réellement regrettable que notre Albert Le Grand ait ajouté créance à ce conte odieux et l'ait reproduit d'un bout à l'autre. On peut se demander si nos saintes reines des temps mérovingiens, Clotilde, Radegonde, Bathilde l'emportèrent en piété sur la reine Ultrogothe et sa sœur Swegotha. Ces deux admirables femmes avaient dû contribuer pour une bonne part à la transformation qui s'était opérée dans l'âme de Childebert. Celui qui avait été naguère le complice de son frère Clotaire dans le massacre de ses neveux, les fils de Clodomir, avait fait de son palais et de l'école qui en dépendait une sorte de monastère où affluaient les hommes les plus désireux de science et de perfection. Pour ce roi et cette reine, nos vieux écrivains, saint Grégoire de Tours, saint Fortunat n'ont pas assez d'éloges, et ils ne se contentent pas de formules banales; ils montrent la piété dans celui que Montalembert appellera « le roi monastique par excellence, » la charité dans la protectrice des pupilles et des veuves, la générosité inépuisable dans la fondatrice ou la bienfaitrice des églises et des monastères. — A.-M. T.

(2) Balderic les nomme Rimam, Lesiam, Angiam, Sargiam, Besargiam. cap. 8. — A.

3) C'est le port de Douarnénez, en Cornoüaille. — A.

Païsans qui avoient brûlé leurs Vaisseaux. Saint Samson qui avoit esté, pendant les trois jours du combat, sur la Montagne en continuelle Oraison, comme un autre Moïse, descendit en la plaine & vint saluer le Roy, luy congratulant de sa victoire, l'exhortant d'en rendre graces à Dieu; ce qu'il fit & n'oublia à recompenser les François qui l'avoient assisté, lesquels il congédia, aprés les avoir chargés de presens, &, peu aprés, envoya une solemnelle Ambassade devers le Roy Childebert, le remercier de l'assistance qu'il luy avoit donnée & asseurer le remboursement de l'avance qu'il avoit faite pour la solde de ses Soldats.

XVI. Saint Samson, voyant le Roy Judwal en paisible possession de son Royaume, se retira en son Monastere, auquel sa Majesté fit de grands presens & y donna de bons revenus, puis alla visiter son Royaume & voir les saints Personnages qui avoient esté instalez aux Siéges Episcopaux, pendant qu'il estoit absent refugié en la Cour du Roy Childebert (1); tous lesquels le suplierent qu'eu égard à la vertu & sainteté de saint Samson & à la dignité Archiepiscopale en laquelle il avoit loüablement gouverné son Eglise d'Eborac, en l'Isle de Bretagne, il luy plût le pourvoir d'un Siége Archiepiscopal en son Royaume, auquel ils se soûmettroient volontiers; &, d'autant qu'estant venu le dernier, le territoir Dolois estoit de peu d'estenduë, ils offrirent tous de luy donner quelques Paroisses en leurs Dioceses (2), tant pour reparer la petitesse de son estenduë, que pour authoriser le titre d'Archevêque. Le Roy Judwal receut la requeste desdits Prélats, &, de leur consentement, envoya une Ambassade au Pape Pelagius, lequel, à la priere dudit Prince, érigea le Siége de Dol en Archevesché, l'an de grace 555, & envoya le *Pallium* à saint Samson, luy soûmettant les autres six Eveschez du Royaume dudit Judwal, lesquels le reconnûrent pour Metropolitain; Rennes & Nantes (qui n'estoient de l'obeïssance de Judwal) demeurans en l'obeïssance de l'Archevêque de Tours. Quand les Ambassadeurs furent arrivez en Bretagne, le Roy alla à Dol & y convoqua les autres Prélats, saint Paul Evêque de Leon; saint Tugdwal Evêque de Treguer; saint Brieuc Evêque de Biduce; saint Malo Evêque d'Aleth; saint Patern Evêque de Vennes; & Salomon Evêque de Cornoüaille, en presence desquels, saint Samson receut le *Pallium* que le Pape luy envoyoit, estant pieds nuds, prosterné devant l'Autel, en son Eglise Abbatiale de Dol, de laquelle il se servit depuis pour Cathedrale, & transfera son Monastere en un lieu, nommé lors *Kerfeunteun,* distant d'une grande demi lieuë de Dol, instituant son Disciple saint Magloire Abbé de ladite Abbaye, occupant tout son soin & sollicitude au regime & gouvernement de son troupeau.

XVII. Le Lecteur remarquera icy, en passant, qu'encore bien que saint Samson aye esté le premier Archevêque de Dol, si est-ce qu'il y avoit long-temps devant luy, & mesme avant le passage de Maxime Clemens & Conan Meriadec en Bretagne, Siége d'Evêché, non pas à Dol, ny en la Paroisse de Carfantain prés Dol, mais en l'ancienne ville de *Kerfeunteun* (à present nommée Landt-Meur), laquelle, encore à présent, est dudit Diocese, és enclaves de Treguer, où ils tiennent, par tradition de pere en fils, que les Prélats qui ont siégé en ce lieu (desquels on ne trouve les noms) s'appelloient Archevesques, &, d'autant qu'ils avoient leur Siége en ladite Ville, elle fut nommée *Landt-Meur* (3), c'est à dire, *Grande Eglise,* d'autant qu'elle estoit Métropolitaine de Bretagne, & montrent encore les Sepulchres desdits Prélats prés l'Hospital des faux-bourgs anciens dudit Landt-Meur, nommé *An Hospital Pell.* En tout cas, il est certain qu'il y avoit Siége, au moins Evesché, lequel vaquant, saint Samson en fut pourveu par le Roy Judwal, &, à sa requeste, iceluy érigé en Archevesché; ce qui se collige de Baldric, au ch. 9 de la

(1) Voy. d'Argentré, l. 3, c. 2. Bouchard, l. 2. — A.

(2) « De là vient qu'il n'y a gueres Evesché en Bretagne où il n'y ayt quelque paroisse de l'Evesché de Dol. — A.

(3) Voyez Yves Arrel doyen de Landmeur en son histoire de S. Melaine. — A.

vie de S. Samson, où il dit que, *Rex, ob tantam gratiam, SEDEM DOLENSEM* (il y avoit donc déjà Siége) *Archiepiscopali dignitate sublimari, ac totam, Britanniam, jam ab antiquo in vastitatem redactam atque ARCHIPRÆSULE & præsulibus carentem, ejus juri subjici voluit.* Et pareillement Alain Bouchard, au liv. 2 de ses Annales de Bretagne, où il dit « qu'icely Judwal fut le premier qui fit ériger l'Evesché de Dol en Archevesché, du » consentement des autres Evêques de Bretagne, lesquels se soûmirent sous luy, comme » sous leur Metropolitain, &c. » Et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne liv. 1, chap. 9, descrivant l'Evesché de Dol, dit que « ceux-là se sont trompez qui ont escrit que » l'Evesché de Dol n'avoit pris titre d'Evesché que du temps de saint Samson, car » ce titre se trouve aux Chroniques auparavant la venuë de saint Samson, lequel, » trouvant l'Eglise ruïnée par les Danois, laquelle on disoit avoir esté au lieu de » *Carfantain* (1), il bastit, de la permission du Roy de Bretagne, &c., une Eglise au lieu » où elle est & y garda & prit les marques d'Archevesque, qu'il avoit apporté d'York, » dit en Latin *Eboracum*, authorisé par les Roys de Bretagne à se dire tel. » Le mesme se confirme par le témoignage de Sylvester Giraldus (2), lequel, en suite du texte dessus cité, poursuit ainsi : *Ubi (in Armoricâ Britanniâ) & vacante tunc sede Dolensi, statim ibidem in Episcopum est assumptus, undè contigit ut, ob pallii gratiam quod Samson hinc illùc attulerat, succedentes Episcopi usquè ad hæc ferè nostra tempora, &c. pallia semper obtinuerunt.* Retournons au fil de nostre Histoire.

XVIII. Saint Samson, se voyant de rechef élevé à cette sublime Dignité, veilloit diligemment sur son troupeau ; il visitoit son Diocese une fois l'an, reformant les mœurs corrompuës, tant du Clergé que du Peuple, rebâtissant les Eglises qui avoient esté ruïnées par le malheur des guerres précedentes ; pourveut les Cures de doctes & vertueux Clercs, lesquels il faisoit diligemment élever & instruire en ses Monasteres, & assembloit, tous les ans, le premier jour de Novembre, son Synode Provincial, pour pourvoir au bon gouvernement & police de son Archevesché, se comportant en toutes choses comme Metropolitain de Bretagne, sans que saint Euphronius, lors Archevesque de Tours, s'y opposast, ny contredist en rien, soit qu'il deferast à la Sainteté si connuë de saint Samson, ou à la qualité d'Archevesque qu'il avoit tenuë en l'Isle, ou (ce qui est plus croyable) pour la reverence qu'il portoit au saint Siége & au Pape Pelagius, qui avoit érigé Dol en Archevesché & honoré nostre Samson du *Pallium*. Tant y a qu'au Concile de Paris, celebré par commandement dudit Pape l'an 559 (3) (selon Baronius), quatre ans aprés l'érection de Dol en Archevesché, ces deux saints Prélats se trouverent, & n'y eut entr'eux un seul mot de controverse, ny dispute, touchant la qualité ny jurisdiction ; bien est vray que saint Samson ne signa pas au rang des Archevêques, mais tout le dernier des Evesques, ce qu'il fit, non pour déroger à sa qualité, mais par humilité, ainsi qu'il se collige de sa façon de signer qui fut telle : *SAMSON PECCATOR subscripsi.* « Je Samson, pecheur, Evesque, ay soussigné. » En ce mesme Concile assisterent Probrian Archevéque de Bourges ; Pretextat de Roüen ; ledit saint Euphronius de Tours ; Leontius de Bourdeaux, & nostre saint Samson de Dol & les Evesques Chaletrius de Chartres ; saint Felix de Nantes ; saint Germain de Paris ; saint Poix d'Avranches ; Victorius de Rennes ; Dominiolus du Mans ; Domitian d'Angers, & plusieurs autres. Ce Concile fut fort celebre, à cause non seulement des grands Personnages qui y assisterent, mais encore à cause des circonstances du temps, du lieu & des raisons pour lesquelles il avoit esté convoqué ; car le malheur des guerres sembloit avoir donné licence de faire beaucoup de choses, à quoy il sembloit qu'on n'eust osé pour lors contre-

(1) C'est Kerfeunteun ou Land-Meur, non Carfantain près de Dol. — A.

(2) *De Giraldus Cambrens.* — A.

(3) Severinus Binius le cotte l'an 556. — A.

dire ; les causes de ce Concile furent diverses ; mais l'une des principales, c'estoit pour reprimer la convoitise insatiable de certains Officiers du Roy, lesquels s'emparoient des biens de l'Eglise ; le lieu ne fut écarté aux extrémitez de la France, mais en la ville de Paris, sejour ordinaire du Roy, & Capitale du Royaume, par où l'on voit combien ces saints Prélats étoient zelez à l'honneur de Dieu & préferoient sa crainte aux menaces des Princes temporels (1). Aussi vivoient-ils du siecle d'un Roy, heritier des vertus & de la pieté de son Pere Clovis, aussi-bien que de son Empire ; c'estoit le Roy Childebert, Prince autant pieux & respectueux envers l'Eglise qu'il en fut jamais, amateur des saints Personnages dont son Royaume abondoit de son temps, & luy-mesme, à la suasion de S. Germain, Evesque de Paris, avoit procuré vers le Pape Pelagius la convocation de cette Assemblée, faisant exactement observer les Statuts qui y furent faits (2).

XIX. Encore bien que le Roy eust designé quartier en son Palais à saint Samson, il n'y voulut neanmoins loger, mais au Monastere de saint Symphorien, és faux-bourgs de Paris, dont saint Germain estoit Abbé, où l'eau ayant manqué pour l'usage des Religieux à un disné, il frappa un roc de son bourdon, duquel il sortit une source de bonne eau, qui n'a depuis cessé de couler. Un jour, les deux saints Prélats saint Samson & saint Germain, devisans ensemble de leurs Monasteres, saint Samson dist que ses Religieux estoient si bons mesnagers & soigneux de conserver des ruches de mouches à miel, qu'outre le miel qu'ils recueilloient en abondance, elles leur fournissoient plus de cire qu'ils n'en employoient en l'Eglise le long de l'année ; mais que le pays n'étant pas propre pour le vignoble, ils enduroient grande disette de vin. « Et nous au contraire (dist saint » Germain) nous avons des vignes en abondance, & du vin plus de beaucoup qu'il ne » nous faut pour la fourniture & provision du Monastere ; mais il nous faut acheter toute » la cire pour l'Eglise ; mais s'il vous plaist, nous vous donnerons, tous les ans, la dixiéme » partie du vin qui se cueillira dans nos vignes, & vous nous fournirez de cire pour le » luminaire de nostre Eglise. » Saint Samson accepta l'offre, & s'accommoderent ces deux Monasteres ainsi pendant la vie des Saints. Le Concile fini, saint Samson s'en retourna en Bretagne par la Neustrie (à present Normandie) ; & une des roües de son coche (duquel il se servoit, à cause de sa vieillesse qui estoit de soixante-quatre ans) estant rompuë, le coche ne roula pas moins & arriva à Dol, au grand contentement de toute la Bretagne. En ce voyage, il guerit un pauvre homme & luy fit rejetter une couleuvre qui étoit entrée en son corps, pendant qu'il dormoit sous un arbre.

XX. L'an 570, fut celebré le second Concile de Tours, où nostre saint Samson n'assista pas, & les Peres s'émeurent quelque peu de cette nouvelle dignité Archiepiscopale, sans neanmoins en faire aucune plainte ny bruit, se contentant de defendre par un Canon (c'est le neufiéme), sous peine d'excommunication, « qu'aucun ne s'ingerast de Consa- » crer aucun Evêque és Armoriques, soit Romain, soit Breton, sans le consentement ou » lettres du Metropolitain & des Comprovinciaux ». Il en fut plus avant parlé, & saint Gregoire de Tours qui succeda à Saint Euphronius, quoy que fort jaloux des préeminences de son Eglise, & mordant en ses écrits (aussi estoit-il Auvergnac), n'en parla jamais, ny ne contesta cette qualité à nôtre saint Samson, ny à son Successeur saint

(1) Baron. tom. 7 Annal. sub anno Christi 559, numero marginali XVIII : Dignus planè memoriâ conventus iste habetur, in quo patres, inter alia laudabiliter instituta, insurgentes in regios ministros, in res Ecelesiarum vim injicientes, quodquod id facerent esse feriendos anathemate sanxerunt. Et infrà numero marg. XIX : Quamobrem adversùs hujus modi viros, adeò temerè præsumentes, sacrilegie tentata atque probrose usurpata, sanctissimi Galliarum Episcopi insurgentes, non clanculo, sivè in angulo, regum timore, Synodum coëgêre, sed Parisiis ubi Rex degere consuevit. Et paulò post : Res planè agebatur magni momenti, verùm etsi adversùs Reges Ecclesiastica jura sibi usurpantes certamen suscipiendum erat, pluris tamen fuit apud eos Dei timor quàm Principum terror. — A.

(2) Pour l'éloge de Childebert, voir la *Vie de saint Léger,* par le cardinal Pitra, et *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs,* par A. Thomas, chap. IV. — A.-M. T.

Magloire. Depuis que saint Samson fut de retour du Concile de Paris, il resida continuellement en son Diocese, tournant toutes ses pensées au regime & direction des Ames que Dieu luy avoit données en charge ; il étoit le plus souvent en l'Eglise où il passoit les jours, &, par fois, les nuitées entieres en Oraison, pendant la ferveur de laquelle, on a veu souvent son Chef environné d'un globe comme de feu. Il rendit la santé à deux jeunes enfans de bonne maison, lesquels estoient déjà aux abois de la mort. Il delivra huit démoniaques, &, entre iceux, une femme qui estoit possedée depuis deux ans ; il guerit un homme d'une fâcheuse chiragre ou arridité de nerfs, &, par ses prieres, impetra la fecondité à plusieurs femmes steriles.

XXI. Il y avoit, auprés de Dol, un Seigneur nommé *Frogerius*, riche & puissant dans le Païs, grand amy & bien-facteur de saint Samson & de ses Religieux ; mais sa femme, tout au contraire, leur estoit fort mal affectionnée ; &, pour dépiter le Saint & faire du dommage à ses Religieux, lorsque les prairies du Monastere estoient chargées de beau foin, qui n'attendoit plus que la faux, elle commanda à son porcher de mener paistre ses pourceaux esdites prairies : saint Samson, en ayant esté averty, les en fit chasser & dire au garçon qu'il ne les y amenast plus, dont cette femme se courrouça, &, dés le lendemain, les y fit de rechef conduire. Le S. Prélat, voyant cela, eut recours à l'Oraison suppliant nostre Seigneur de vouloir prendre en sa protection les biens & heritages qu'on avoit donnés à ses serviteurs, &, à l'instant, tous ces pourceaux furent metamorphosez en Boucs puans & infects, au grand estonnement de cette femme, laquelle, ayant dédommagé le Monastere & demandé pardon à saint Samson, les Boucs reprindrent leurs premieres formes de pourceaux. Dieu luy avoit donné un commandement si absolu sur les animaux les plus sauvages, qu'un Renard ayant ravy une poule qu'on nourrissoit en son Monastere, le Saint luy ayant commandé de la restituer, il la rapporta & la mist à ses pieds & y demeura, attendant la punition qu'il luy voudroit donner, jusqu'à ce qu'il le congédia. Et des oyseaux sauvages, importunans de leurs criailleries les Religieux de son Monastere, il les amassa & enferma, une nuit, dans la cour dudit Monastere, leur imposant silence, d'où il ne s'en vola un seul, &, le lendemain matin, il les congédia, leur deffendant de plus inquieter les Religieux, ce qu'ils observerent inviolablement.

XXII. Entre les Statuts des Religieux de saint Samson, il y en avoit un fort soigneusement observé, qui deffendoit de donner entrée à aucune femme dans le Monastere, de quelque qualité & condition qu'elle fust. Un jour, la femme de ce Frogerius, dont nous avons parlé, étant à l'Eglise, trouvant la porte du Monastere ouverte, méprisant le Saint & sa Regle, poussa deux de ses Damoiselles dedans, lesquelles, comme elles y estoient entrées contre leur gré, aussi en sortirent-elles sans aucun mal, ce que voyant leur Maîtresse, elle y entra effrontément & se promena, quelque peu, dans le Cloître, mais elle ne le porta pas loin ; car, voulant sortir dehors, elle devint aveugle, &, ne pouvant trouver la porte par laquelle elle étoit entrée, il la fallut emporter au logis, où elle tomba griefvément malade : son Mary, averti du sujet de son affliction, la reprît rudement de sa temerité à n'observer les Ordonnances du saint Prélat, lequel il supplia de luy pardonner, la venir voir & prier pour elle : ce qu'il fit & la guerit. Entre les Isles que le Roy Childebert avoit données à saint Samson, il y en avoit une (1) dont les Habitans retenoient encore quelques ceremonies du Paganisme, nommément, le premier jour de Janvier, qu'ils sacrifioient à Janus : saint Samson se resolut de les convertir entierément à la Foy & purger son Diocese de ce reste d'Idolâtrie (2) : à cét effet, il passa dans ladite Isle & leur Prêcha l'Evangile ; &, pour mieux les disposer à se convertir, il donna à

(1) Balderic la nomme Lesia. — A.

(2) Le mesme se lit en la vie de St. Felix : ce que le concile de Tours corrige au canon 23. Voy. ladite vie, le 7 juillet, art. 8. — A.

tous les enfans des Insulaires, à châcun un escu d'Or; il y établit une Eglise & un Recteur, avec des Prestres, Diacres & autres Ecclesiastiques, pour les instruire & confirmer en la Religion; puis, repassa en terre ferme & se retira à Dol.

XXIII. Dieu, le voulant recompenser de ses longs travaux, luy envoya une maladie qui luy fit connoître qu'il ne la feroit plus gueres longue : il fit venir en sa Chambre ses Chanoines & Religieux & les Officiers de son Archevêché, auxquels il parla en cette sorte : « Mes freres bien-aymez & chers Enfans, je vous donne avis que je me meurs & » quitte volontiers cette vallée de miseres pour aller joüir de Dieu dans le Ciel; je vous » supplie & conjure, autant que je le puis, de vous souvenir de vôtre Profession & » suivre les conseils que je vous ay donnez; &, lorsque je seray devant Dieu, je prieray » pour vous. » &, les entendant sanglotter, il leur dit : « Cessez, cessez de pleurer; Helie » laissa aprés soy son Disciple Helisée, & moy je vous laisse l'Abbé Magloire, lequel, » dés à present, je nomme mon Successeur, & vous prie de confirmer ma nomination » par vostre élection; je l'ay élevé dés sa premiere jeunesse & connois sa capacité, & » sçais qu'il s'acquittera dignement de sa charge. » Puis s'adressant à saint Magloire, il luy dit : « Mon frere, Dieu m'a revelé qu'aprés mon decés vous serez éleu Pasteur de » mon troupeau; partant, faites multiplier le talent qui vous est donné à la gloire de » Dieu & utilité du peuple qui vous est commis en charge, afin que vous meritiez » entendre, un jour, cette douce semonce : O prudent & fidele Serviteur, entre en la » gloire de ton Seigneur. » Ayant dit ces paroles, il donna sa benediction aux assistans, puis demanda l'Extréme-Onction, qu'il receut avec une grande devotion & reverence, &, sentant approcher l'heure tant désirée, estant au milieu de ses Chanoines & Religieux, qui chantoient des Pseaumes & Cantiques de loüanges, les mains & le cœur élevez au Ciel, il rendit l'esprit, le 28. jour de Juillet, l'an de grace 615. âgé de 120. ans (selon aucuns) mais plus probablement 607, âgé de 112. ans; car je trouve que saint Brieuc (lequel ne mourut que l'an 614.) assista à ses obseques, ensemble avec S. Gurval Evesque d'Aleth, saint Ruelin de Treguer & Dominius Evesque de Vennes; ce qui ne pourroit avoir esté, s'il ne fust mort que l'an 615. Dieu revela sa gloire à plusieurs saints Religieux, lesquels, à l'heure de son decés, vîrent son Ame monter glorieuse au Ciel, &, lors qu'on enterra son Corps au Chœur de son Eglise Metropolitaine, auprés du grand Autel, du costé de l'Evangile, on ouït une melodieuse Musique en l'air, qui couvrit la voix du Clergé, &, tout en mesme temps que le Tombeau receut son saint Corps, il fut environné d'une éclatante lumiere & exhala une odeur si suave, que toute l'Eglise en fut parfumée; & Dieu y opera tant de miracles, par les merites de ce saint Confesseur, que les saintes Reliques furent levées & une superbe Eglise bastie à l'honneur de Dieu, sous son invocation, laquelle a esté Metropolitaine de Bretagne long espace de temps (comme nous dirons cy-dessous), où son Tombeau est reveré, non seulement de nos Bretons Armoricains, mais encore des Nations estrangeres.

XXIV. Saint Samson & saint Germain estans passez de cette vie à une meilleure, l'assistance mutuelle qu'ils avoient promise à leurs Monasteres se refroidit en leurs successeurs, en sorte que les Moynes de saint Samson, estans allez porter la cire qu'ils devoient à ceux de saint Germain, esperant recevoir d'eux le vin, selon la coustume, il leur fut respondu qu'ils remportassent leur cire & en fissent ce que bon leur sembleroit; qu'on ne leur bailleroit plus de vin; & ainsi s'en retournerent les mains vuides. Mais en punition de cette ingratitude & du peu de cas qu'ils avoient fait d'accomplir le concordat passé entre les deux Saints, Dieu permit que, l'année suivante, toutes leurs vignes ne rapporterent que justement la disme qu'on avoit accoutumé de donner aux Religieux de saint Samson, quoy que les autres vignes fussent chargées de raisin. Cela leur fit reconnoistre leur faute; en reparation de laquelle, ils envoyerent auxdits Religieux tout

le vin qu'ils avoient cueilli cette année là; &, l'année suivante, leurs vignes furent si chargées, que le dommage de la précedente fut recompensé par l'abondance de cette-cy. Les Bretons ayans provoqué l'ire de Dieu par leurs pechez, &, nommément, par le cruel meurtre du Roy saint Salomon III. du nom, les Normands, Danois & Nortwegues, Peuples cruels & Barbares, descendirent en Bretagne l'an 878. en telle puissance, que les Princes & Seigneurs du Pays, divisez et liguez les uns contre les autres, ne leur pûrent resister; parquoy l'Archevesque de Dol, nommé *Maino* (c'est Méen) & son Clergé, prévenant la rage des Barbares, enleva toutes les Reliques & Thresors de son Eglise, s'enfuit avec son Clergé en France, & s'arresta à Orléans, où il fut receu de l'Evesque du lieu, & y mit le Corps de saint Samson. Dieu redoubla les miracles en faveur de son saint Confesseur, de sorte que les Orleanois edifierent une Eglise en son honneur, laquelle est aujourd'huy possedée par les Peres Jesuites.

XXV. C'est ce que nous avons pû trouver de la vie de ce saint Prélat, auquel succederent 33. Prélats en titre d'Archevesques, non sans grandes contestations avec ceux de Tours, qui s'émeurent pour la substraction qu'on leur faisoit de leurs Suffragans de Bretagne, les Roys de France faisans tous leurs efforts pour supprimer le titre & Dignité Archiepiscopale à Dol, & les Roys de Bretagne, au contraire, tâchans à les maintenir de tout leur pouvoir. Enfin, aprés plusieurs débats & procez, accords & appointemens, un certain Barthelemy, Archevesque de Tours, renouvella cette querelle & s'opposa à l'Election faite de *Jean,* dit *de la Mouche;* le procez fut poursuivy par devant le Pape Innocent III; lequel, du temps que l'Estat de Bretagne estoit fort desolé par la mort du Duc Geffroy & les guerres que Henry, Roy d'Angleterre, avoit fait audit Pays, pour se devoir saisir des personnes du Duc Artur, encore enfant, & de la Duchesse Constance, sa Mere, donna Arrest diffinitif au profit de l'Archevesque de Tours contre l'Eleu de Dol, auquel il deffendit l'usage du *Pallium,* le condamnant luy & tous ses successeurs à obeïr à perpetuité à l'Archevêque de Tours, comme à son Metropolitain; & est cét Arrest datté de l'an 1199. neanmoins, le Pape Alexandre VI octroya, l'an 1498. à *Thomas James,* Evesque de Dol; & à ses successeurs, le Privilege de faire porter la Croix devant eux dans leur Diocese, ce qu'ils retiennent encore à present & en Timbrent leurs Armes.

Cette vie a esté par nous recueillie des Martyrologes Romains et d'Usward, le 28 Juillet; Baronius sur ledit Martyrol. Romain, et en ses Annales, tome 7, sur l'an 559; le second tome des Conciles, compilé par Severinus Binius, *partie 2, pages 206, 207, 208; Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, liv. 22; Pierre* de Natalibus, *liv. 6, chap. 150; saint Antonin, en ses histoir. partie 2, titre 12; chap. 8, § 4; Antoine de Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 561, p. 588; F. Jean Rioche, Cordelier Breton, en son* Compendium temporum, *liv. 2, chap. 78, pag. 119; Robert Cœnalis,* de re Gallica, *liv. 2, perioche 6; Sylvester Giraldus, en son* Itinerarium Cambriæ, *liv. 2, chap. 1; Sigebert, en sa Chroniq. sur l'an 556; Surius, en son tome 3, le 28 Juillet, qui dit l'avoir prise d'Aimonius, Moyne de Gembloux, et* ex mss. cod. Biblioth. Floriac. per Joh. à Bosco Celestinum; *Licosthenes, en son* Theatrum vitæ humanæ, lib. 4; *Baldrik, Archevesque de Dol, a écrit la vie en deux livres, duquel l'a pris l'ancien Legendaire MSS. de Nantes; les anciens Breviaires de Leon, Cornoüaille, Nantes et Orleans en ont l'histoire à 9 leçons, à ce jour; les Legend. MSS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Leon et Treguer, de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame du Folgoüat et Doyennale de saint Melaire de Landt-Meur, Diocese de Dol, és enclaves de Treguer; le* Proprium Sanctorum *de Rennes et de Nantes; Pierre le Baud, en plusieurs lieux de son Histoire MSS. de Bretagne; Alain Bouchard, és Annales de Bretag. liv. 2; d'Argentré, en la description de l'Evesché de Dol, liv. 1, chap. 9, et liv. 4, chap. 6; Yves Arrel, Doyen de Landt-meur, Prieur de Nostre Dame de Kernitroun,*

Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon et Cornoüaille, en son Livre de la vie de saint Melaire; le P. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Dol, à la fin de son hist. Genealogique des Illustres Maisons de Bretag.; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Dol, et Chenu, en son hist. Chronolog. des Evesques de France, en ceux de Dol; René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendaires, et tous ceux qui ont escrit la vie de saint Magloire, son Disciple et successeur.*

ANNOTATIONS.

LES ANCIENNES VIES DE SAINT SAMSON (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie en signale trois : la première Vie écrite au VII[e] siècle par un moine de l'abbaye de Dol, quand le corps de saint Samson reposait encore dans l'église du monastère. Dédiée à Tighernomal, certainement évêque et certainement abbé, elle a presque la valeur d'un document contemporain du saint, car l'auteur dit que la biographie écrite par lui, reproduit « les récits d'un vénérable vieillard qui, ayant mené pendant près de quatre-vingts ans, dans une maison fondée par saint Samson de l'autre côté de la mer, une vie monastique très orthodoxe, lui avait rapporté avec une grande complaisance beaucoup des admirables actions de ce saint; il lui avait affirmé positivement que, dans le temps même du très pieux Samson, tout cela avait été conté par la mère du saint à un très saint diacre, oncle de ce vénérable vieillard et cousin lui-même de saint Samson. — Et non-seulement cela; mais ce diacre appelé Hénoc avait porté outre-mer une relation élégante, en beau style, des plus merveilleuses actions accomplies par le saint de ce côté-ci de la mer, en Bretagne (Petite-Bretagne) et en Romanie (en Gaule); et cette relation, le vénérable vieillard dont l'auteur vient de parler, la faisait sans cesse, avec un soin pieux, lire devant lui dans le monastère où il habitait. » M. de la Borderie observe que saint Samson étant mort vers 565, la première Vie a été écrite vers 610-615, et il conclut : « Les renseignements fournis par la *Vita I*[a] sont donc sans comparaison ce qu'il y a de plus ancien et de plus authentique sur l'histoire de saint Samson, et peuvent être en toute sécurité opposés aux erreurs et aux divagations des légendaires... et des critiques fantaisistes. »

La *1*[re] *Vie* a été publiée par Mabillon dans les *Acta SS. ord. S. Bened.* et par les Bollandistes (Juillet VI).

La *2*[e] *Vie* a été, comme la première, composée à la prière d'un évêque de Dol nommé Louénan, elle doit dater à peu près de l'an 900; pour l'ensemble du récit elle n'offre pas de divergences avec les faits déjà racontés par la première, mais certaines additions paraissent erronées ou tout au moins sans valeur. Cette *Vita II*[a] a été publiée par Dom Plaine dans les *Analecta Bollandiana*, t. VI (1887).

La *3*[e] *Vie*, dit M. de la Borderie « a pour auteur, on le sait, Baudri de Bourgueil, archevêque de Dol de 1107 à 1130 (1); elle se recommande par les qualités littéraires de cet auteur si célèbre en son temps; quant au fond et au point de vue historique, elle suit presque entièrement la 2[e] Vie.

Rectifions maintenant les points principaux sur lesquels notre Albert Le Grand s'écarte des vieux hagiographes :

Saint Samson naquit, non pas en 575, mais vers l'an 480, et non pas au diocèse de Vannes, mais dans la Grande-Bretagne, au pays alors appelé Démétie (aujourd'hui Penbrokeshire).

Il resta longtemps à Lan-Iltud, au moins jusqu'à trente ans, puisqu'il y reçut la prêtrise des mains de saint Dubric ou Dubrice, principal évêque de la Cambrie méridionale siégeant à Caër-Léon. Point de données sur la durée de son séjour total à *Inis-Pir* (aujourd'hui *Caldy-island)*

(1) C'est lui qu'Albert Le Grand appelle Baldrik.

mais après la mort de l'abbé Pir ou Piron il y fut lui-même abbé pendant un an et demi. Puis il passa en Irlande à peu près à l'époque où s'y trouvait saint Gildas son ancien condisciple à l'école de saint Iltut. Il y prolongea son séjour pendant lequel sa sainteté toujours grandissante se manifesta par de nombreux miracles.

Revenu en Grande-Bretagne il détermina tous les membres de sa famille à entrer dans la vie monastique : son père, sa mère, ses cinq frères, son oncle et sa tante (Umbrafel et Asfrelle le père et la mère de saint Magloire), ses trois cousins. Avec son père et deux autres compagnons il s'enfonça dans une forêt déserte sur les bords de la Saverne; il réussit à y trouver une caverne dans laquelle il s'établit, n'allant voir ses compagnons que le dimanche pour leur dire la messe. Cependant dans la Cambrie méridionale on était vivement alarmé de sa disparition; le synode de la province s'étant assemblé ordonna des recherches qui furent couronnées de succès; aussitôt la pieuse assemblée lui fit porter une lettre très affectueuse et très pressante, le sommant de venir prendre sa place dans les sessions qui restaient à tenir. Il y vint malgré sa répugnance, et ce fut pour se voir placé comme abbé à la tête d'un grand monastère.

Ce fut peu de temps après qu'eut lieu l'apparition des trois apôtres Pierre, Jacques et Jean, si brillamment décrite par Albert Le Grand; l'annonce qu'ils lui firent de son élévation à l'épiscopat se réalisa sans retard. Comme le dit M. de la Borderie « l'antique usage de l'église bretonne, quand il y avait un évêque à ordonner, était d'en ordonner deux autres avec lui, de façon qu'il sortît toujours de cette cérémonie trois nouveaux évêques. Cette fois, les prélats avaient à consacrer deux sujets, il leur fallait faire choix d'un troisième, ils en devaient délibérer... » Mais, raconte l'auteur de la 1re Vie, « la nuit suivante un ange de Dieu se présente au saint pape Dubric (1), pendant son sommeil et lui déclare, comme celui-ci l'a lui-même raconté, que Samson doit recevoir la plénitude du sacerdoce. Dubric assemble aussitôt les meilleurs conseillers du synode, plein de joie il leur communique ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il désire lui-même ardemment; à l'unanimité ils affirment qu'ils l'agréent bien volontiers comme évêque, et ils lui confèrent l'épiscopat. »

Quant au siège d'York ou de Ménévie *(Menew)*, on le voit, il n'en est pas ici question; aussi dom Lobineau dit fort judicieusement : « Cette coutume d'ordonner ainsi deux évêques assistans avec un titulaire,..... nous persuade que Samson n'eut aucun titre d'Eglise, que celui de son Abbaïe, d'où, par la permission de l'Evêque diocésain, il rendoit aux peuples voisins tous les services de pasteur et de père. » Nous rejetons donc comme dépourvue de toute autorité la théorie de ceux qui font de saint Samson un métropolitain en Armorique parce qu'il a été métropolitain dans la Bretagne insulaire. De sa métropole et de son pallium les anciennes Vies ne disent pas un mot.

Evêque-Abbé saint Samson resta encore dans la Cambrie pendant un temps considérable. Quand un ordre céleste lui eut imposé l'obligation de passer la mer il alla voir tous ceux et celles qui lui étaient liés par le sang et dont il avait fait des *moines* et des *moniales;* bien qu'il fût âgé il avait encore son père et sa mère (2). Il arrive (vers 548) sur le rivage qui sépare le Coësnon de la Rance. A ceux qui lui demandent dans quel but il s'est exilé, il répond : « Je suis venu en ce pays envoyé par Dieu pour prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, pour retirer les hommes de l'erreur et du péché, pour apprendre aux peuples et aux nations qu'il n'y a pas d'autre Dieu que mon Dieu. »

Sur la manière dont s'accomplit cette mission nous savons peu de chose. La Vie la plus ancienne se borne à dire : « Samson sema autour de lui des œuvres admirables et fonda dans

(1) Au VIIe siècle, l'usage n'avait pas encore réservé la dénomination de *Pape* au Pontife romain, on la donnait aux autres évêques. — A.-M. T.

(2) Ceci indique, malgré le dire d'Albert Le Grand, que saint Samson était né de parents encore jeunes, mais son oncle et sa tante moins âgés que son père et sa mère et mariés en même temps avaient eu leur premier fils, Magloire, avant que Ammon et Anne n'eussent obtenu de Dieu la naissance de saint Samson (les deux frères avaient épousé les deux sœurs). — A.-M. T.

presque toute la province nombre de monastères ; s'il fallait tout raconter en détail, cela ne finirait pas. » En conséquence elle ne raconte rien. L'autre biographe en plus de mots n'en dit guère davantage. » (1).

Mais si nous sommes dépourvus de détails sur son action épiscopale, nous sommes amplement informés sur ses bienfaits au point de vue politique : voyant quel cruel tyran est Conomor, combien grande est l'impopularité de ce meurtrier de sa femme sainte Trifine et de son fils saint Trémeur, ayant appris que Judual est à la cour de Childebert, il part pour Paris (552-553) dans l'espoir de déterminer le jeune prince à venir prendre possession du pouvoir. Des difficultés de toute sorte empêchent d'abord l'évêque-abbé et le futur roi de se trouver en présence l'un de l'autre ; enfin Childebert permet l'entrevue, il consent même à ce que son hôte quitte le palais et s'en retourne en Bretagne (554-555). Samson et Judual partent en même temps ; ils se rendent dans les îles *Lesia* (Jersey) et *Angia* (probablement Guernesey). C'est là que, prenant contact avec les nombreux Bretons émigrés dans la presqu'île du Cotentin, ils organisent et excitent contre Conomor un puissant parti ; Judual forme un corps de troupes peu nombreux mais solide. Une première bataille se livra tout à fait dans l'est de la Domnonée, probablement sur la Rance (Judual venait en effet de débarquer de Jersey sur la côte de Dol). Le tyran vaincu alla chercher vers le milieu de ses états une autre ligne de défense. Après une seconde défaite, il recula vers le Poher son lieu d'origine, sa province la plus dévouée, outre qu'elle formait au milieu de ses montagnes une véritable forteresse. M. de la Borderie constate que si dans le récit de la bataille Albert Le Grand donne des détails entièrement fantaisistes, il a raison de placer comme il l'a fait le combat qui vit le triomphe de Judual et le trépas de Conomor : « en la plaine qui est entre la forest de Gerber (lisez Gouerbeg) où de présent est l'abbaye de Nostre-Dame du Releq, et l'entrée de la montagne d'Aré, en la paroisse de Plounéour-Menez, diocèse de Léon » — détails conformes à la tradition locale qui place le théâtre du combat à *Brank-Halleg* (Branche de saule), grande lande voisine du couvent du Releq. Il y a trente ans on voyait encore au village voisin de Mengleuz une grande pierre plate appelée dans le pays *Men-Bez-Comor* (Pierre tombale de Comorre ; tout à côté on trouve encore *Roc'h Conan* (la Roche du chef), *Ban-Lac'h* (la Butte du massacre) et *Rosarc'han* (le Côteau de la bataille). *Note adressée à M. de la Borderie par M. Guillaume Le Jean.*

Quand saint Samson quitta Paris, il avait déjà conquis, mais d'une manière toute spéciale, l'affection que le roi Childebert accordait si volontiers aux moines. Ce prince lui avait donné un monastère sur la Seine ; le saint y revint après le rétablissement de Judual, il séjourna dans ce Péniti en 557 quand il apposa sa signature aux canons du troisième concile de Paris. Après cette date on ne trouve plus son nom dans aucun document historique, ce qui fait conjecturer à dom Mabillon qu'il dut mourir vers 565.

SAINT TÉLIAU (A.-M. T.).

La Vie de saint Samson serait absolument inintelligible si nous ne parlions pas de celui qui, avec saint Magloire, fut le très actif collaborateur de l'abbé-évêque de Dol.

Nous l'avons vu, Samson voyagea beaucoup afin de délivrer sa nouvelle patrie du tyran qui la désolait, mais son monastère ne resta pas sans chef, et la contrée voisine sans évêque.

D'une part, la dynastie des comtes de Cornouaille étant éteinte par la mort du jeune prince saint Mélar et par la fin terrible de son infâme meurtrier son oncle Rivod qui n'avait pas d'enfant, les Cornouaillais allèrent chercher en Cambrie un prince d'une branche collatérale de la famille de Gradlon. Ce prince, Budic II, accepta. Tout jeune encore au moment où il était parti pour l'exil (510-515) il revint vers 545 ; il avait épousé une Bretonne insulaire du nom d'Anauved.

(1) *Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie, t. I, p. 419.

D'autre part, cette nouvelle comtesse de Cornouaille avait un frère, évêque de Landaf, au pays de Clamorgan ; il venait de succéder à saint Dubric ou Dubrice ; cet évêque est notre saint Téliau. — En 547 commença de se répandre dans la Cambrie une épidémie qui dura plusieurs années et qu'on appela la *peste jaune*. Les populations, prises d'effroi, ne virent d'autre moyen d'échapper au fléau que de mettre la mer entre elles et lui. Une émigration nombreuse fuyant cette affreuse peste s'embarqua sous la conduite de l'évêque Teliau (1). Celui-ci débarqua entre la Rance et le Coësnon (vers 549) et vit venir à sa rencontre saint Samson qui l'avait beaucoup connu dans l'île et l'accueillit avec joie dans son monastère de Dol récemment fondé. Il travailla dans toute la mesure possible au bien du pays, même par la culture; au douzième siècle on montrait encore un beau verger créé par lui. Puis il alla faire visite à son beau-frère Budic. C'est précisément pendant qu'il était à la cour du comte de Cornouaille qu'arriva l'heureuse nouvelle de la cessation de la peste jaune dans l'île de Bretagne ; il prit ses dispositions pour retourner à son église, mais pendant qu'il attendait un bon vent pour prendre la mer, Budic et une foule de Bretons Armoricains vinrent le supplier de rester pour les protéger contre un énorme & affreux serpent. En général, je trouve que les explications des prodiges n'expliquent pas grand chose, mais pour cette fois je suis porté à croire, avec M. de la Borderie, que le monstre en question était simplement Conomor qui, déjà frappé par l'anathème du Menez-Bré (2), essayait de se maintenir par la terreur. Ce qui peut faire accepter cette interprétation, c'est le rôle joué par saint Samson en cette affaire : il supplia saint Téliau de prendre le gouvernement de l'église de Dol. Budic et les Bretons qui l'avaient accompagné renouvelèrent alors leurs instances pour que le prélat cambrien demeurât en Armorique, celui-ci accepta mais temporairement; après un séjour total de sept ans et demi il retourna à son église ; c'est-à-dire qu'il demeura en Bretagne jusqu'au rétablissement du roi Judual en Domnonée et au retour de saint Samson dans son monastère d'où il avait été absent trois ans au moins (3). Le souvenir de ce saint dont la main ferme et le nom vénéré furent si utiles pour gouverner le monastère de Dol et ses dépendances, pour les défendre contre Conomor, est resté populaire en Armorique ; son image est reproduite dans les vitraux de nos églises et de nos chapelles ; ses statues qui le représentent monté sur un cerf se rencontrent fréquemment. Il est patron de Landeleau (où on vénère ses reliques) et de Leuhan en Cornouaille, Montertelot *(Monter-Télo)*, au sud de Ploërmel, *Saint-Télo*, au nord de Loudéac ; ces deux dernières paroisses sont sur la rivière d'Out, et se trouvaient jadis en pleine forêt de Brecilien ; enfin, en Domnonée, près de Lamballe, est Pledeliac qui, au XIIIe siècle, s'appelait Pludeliau *(Plou-Teliau)*. Probablement l'édifice le plus gracieux qui ait été érigé en l'honneur de saint Téliau est sa chapelle placée entre les belles églises de Plogonnec et de Locronan.

LES RELIQUES DE SAINT SAMSON (A.-M. T.).

HUGUES LE GRAND, père de Hugues Capet, ayant donné à Agan, évêque de Dol, le monastère de Saint Symphorien d'Orléans, le corps de saint Samson y fut porté en 878 et il resta en grande partie dans cette abbaye qui prit son nom, mais cependant plusieurs ossements furent rendus peu après au chapitre de Dol. Transférées à Paris au Xe siècle, à Rouen au XIIIe, ils revinrent à leur point de départ. En 1411 ils consistaient « en un bras, deux des grands os des jambes (4) et de nombreux ossements du cou, des mains et des pieds. » La châsse d'argent (pesant 240 marcs) qui les contenait, était placée derrière le maître-autel ; elle datait probablement de 1223, année où les reliques revinrent de Rouen ; elle fut ouverte par l'évêque

(1) Forme latine *Teliavus* ou *Teliaüs ;* forme galloise *Teilo ;* forme bretonne-armoricaine *Télo* ou *Teleau*

(2) Voir la Vie de saint Hervé.

(3) M. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 434-437.

(4) Mais on croit que l'un de ces grands os des jambes appartenait au corps de saint Magloire.

Etienne Cœuret en 1411. En dehors de ce reliquaire monumental la cathédrale possédait encore un doigt de son saint patron et son anneau épiscopal. Le doigt était garni d'or et portait les armes de l'évêque Thibaud de Moréac, *d'azur à trois croissants d'or* (1301-1312). En 1579, l'évêque Charles d'Espinay offre une nouvelle châsse dorée dans laquelle on place la châsse ancienne. En 1744 l'évêque Jean-Louis de Bouschet de Sourches déposa les reliques de saint Samson et celles de saint Magloire dans deux reliquaires en bois doré qui furent mis aux extrémités du nouveau maître-autel. Ils ont échappé au vandalisme révolutionnaire, car M. l'abbé Guillotin de Corson, à qui j'emprunte ce qui précède, dit que ces reliquaires viennent d'être placés dans la chapelle absidale. *(Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes. — 1880.)*

L'ARCHEVÊCHÉ DE DOL (A.-M. T.).

Nous n'avons pas à nous arrêter aux dires d'Albert Le Grand sur la dignité et l'autorité archiépiscopale que les Bretons d'Armorique auraient reconnues à saint Samson, parce qu'il en aurait joui sur le siège d'York quand il était encore chez les Bretons insulaires. Rien à dire, non plus, sur la manière dont saint Euphrone ou Euphronius, métropolitain de Tours, aurait accepté une pareille situation. Enfin nous ne nous occuperons pas du pallium que le pape Pélage aurait envoyé à ce métropolitain de Bretagne. Rien de tout cela ne supporte l'examen.

L'érection du siège épiscopal de Dol en métropole est un fait essentiellement politique et a eu pour auteur Nominoé, le père de la patrie bretonne. Qu'on l'en loue ou qu'on l'en blâme il faut lui rapporter la responsabilité d'un tel acte.

On a déjà vu dans la Vie de saint Convoyon et dans les *Annotations* qui la suivent quels évêques le libérateur trouva sur les sièges de Vannes, de Cornouaille, de Léon et de Dol. Ces prélats étaient franks comme leurs noms l'indiquent, et au grand tort d'être criminels ils en joignaient un autre, celui d'être des ennemis de la Bretagne. Que Nominoé les ait punis pour ce second fait, plus encore que pour le premier, c'est possible, mais depuis quand la félonie pourrait-elle suffire à réhabiliter les simoniaques? et cependant, sous prétexte de déférence aux ordres du Saint-Siège, ces misérables ont trouvé de leur vivant et trouvent encore des défenseurs. Ce qui est certain c'est que leur premier accusateur public, officiel, est un saint, un homme de haute intelligence et d'incontestable droiture; qui donc oserait soutenir que saint Convoion abbé de Saint-Sauveur de Redon, a jamais flagorné le pouvoir civil? Quand il saisit Nominoé de cette affaire, il donne à son langage la forme de la menace : « Prends garde à ce que je te dis : si cette hérésie n'est pas radicalement extirpée du sol de la Bretagne, la colère de Dieu et de tous les Saints tombera sur toi et sur ton peuple. »

Quant à Nominoé, est-il suspect de révolte ou d'indépendance vis-à-vis de l'autorité apostolique? — Mais c'est lui-même qui défère le procès à Rome, qui fait porter l'accusation par saint Convoion et qui laisse toute liberté aux accusés d'envoyer leurs députés pour les défendre et se défendre en même temps. L'envoyé du prince part chargé de présents pour Léon IV; il revient avec le corps du Pape martyr saint Marcellin, preuve évidente que le Chef de l'Eglise voit dans le roi des Bretons un prince fidèle à l'esprit catholique. Si les choses étaient restées dans l'état où les mettait le retour du saint abbé, pas n'était besoin d'une métropole bretonne. Malheureusement le Souverain Pontife, tout en maintenant sa condamnation contre les simoniaques, réclama un nouveau jugement canonique que devait rendre un tribunal composé de douze évêques. Un tel synode ne pouvait avoir lieu qu'à la condition d'être exclusivement composé de prélats franks, c'est-à-dire des hommes-liges de Charles le Chauve le grand ennemi des Bretons, or leur opinion sur les simoniaques n'était que trop connue; à leurs yeux c'étaient d'innocentes victimes; jamais la passion politique n'a été plus aveugle chez un peuple contre un autre peuple qu'elle ne le fut

alors chez les Franks contre les sujets de Nominoé. On pourrait en multiplier les preuves par centaines ; évêques et moines étaient des plus ardents dans les récriminations contre les Bretons, donc il n'y avait rien à leur demander, et Nominoé ne leur demanda rien ; mais, peu après l'assemblée de *Coët-Louh*, le nouvel aveu et la nouvelle renonciation des évêques incriminés, il érigea la métropole de Dol (probablement dans l'été de 848) et il forma deux nouveaux diocèses à limite fixe : Tréguier et Saint-Brieuc, car au Val-Trécor et au Champ du Rouvre les prélats qui avaient exercé jusque-là les fonctions épiscopales ne l'avaient pu faire que dans leur abbaye et dans les petits monastères qui en dépendaient.

Nous avons déjà vu dans la Vie de saint Salomon que sous le pontificat de saint Nicolas Ier, deuxième successeur de saint Léon IV, fut reprise l'affaire de la métropole de Dol, mais Albert Le Grand ne cite pas tous les documents qui y sont relatifs. La première lettre de saint Nicolas est de 865 ; c'est une réponse à la demande du pallium faite par saint Salomon pour Festinien, archevêque de Dol. Le saint pape ne répond pas par un refus formel, mais il réclame l'exhibition des lettres du Saint-Siège établissant que les prédécesseurs de Festinien avaient déjà reçu le même signe honorifique. Saint Salomon écrivit de nouveau en insistant ; cette fois saint Nicolas répond que, d'après les actes de ses prédécesseurs, c'est Tours qui est la métropole des Bretons. Que si les Bretons ont des preuves de l'existence d'une métropole dans leur pays, ils peuvent les faire valoir et le pape jugera l'affaire.

La troisième lettre du même pontife est une sorte d'instruction générale sur toutes les difficultés ecclésiastiques alors pendantes en Bretagne. En lisant la première on peut croire que quand il la rédigeait (865) il était peu au courant de ce qui avait été fait lors de l'érection de la métropole ; dans la seconde (mai à juillet 866) il est parfaitement au courant de toute l'affaire des évêques démissionnaires ; comme saint Léon IV il demande un nouveau jugement rendu par un tribunal de douze évêques présidés par le métropolitain de Tours, ajoutant que ce minimum de douze évêques est indispensable dans une province ecclésiastique, précisément pour la composition d'un tribunal ecclésiastique jugeant en pareille matière. Cette assertion est bien étrange, car de tout temps peu de métropoles ont eu douze suffragants. L'homme qui avait renseigné le pape était cet Actard, évêque de Nantes, qui toute sa vie travailla si énergiquement contre les Bretons.

Quant à la question de la métropole elle-même, Festinien, évêque de Dol, peut venir défendre le droit de son église devant le Saint Père qui jugera.

Or, quatre ans après, Jean VIII écrivant au successeur de Festinien, ***Main*** ou ***Mahen***, commence ainsi sa lettre : « Jean, évêque du siège de Rome, à son cher et illustre fils l'*archevêque* Main et à tous les évêques de Bretagne, salut et bénédiction apostolique. »

En 878, le 5 septembre, le même pape écrivit au même prélat ne l'appelant plus qu'*évêque* et le menaçant de l'excommunication, lui et les autres évêques de Bretagne, s'ils ne se soumettent au plus vite à la métropole de Tours. C'était le moment où les invasions normandes mettaient en péril l'existence même du peuple breton ; cette lettre resta donc sans effet ; elle marque toutefois au IXe siècle le dernier incident de la lutte engagée en 846 par Nominoé.

Pendant près de deux siècles, l'existence de la métropole de Dol ne fut pas sérieusement troublée. En 1049, Juthaël archevêque de Dol, ayant été justement excommunié par saint Léon IX pour sa vie scandaleuse, le métropolitain de Tours jugea l'occasion favorable pour ressusciter l'interminable querelle et, en 1076, il cita ce malheureux avec ses suffragants devant le pape saint Grégoire VII. Ils ne se présentèrent point et subirent l'anathème. Le grand pape sacra lui-même le successeur de Juthaël, Even, il lui donna le pallium, et dans une lettre aux évêques de Bretagne en 1078, réservant sagement et justement les droits de l'église de Tours, il dit en parlant d'Even : « Nous ne lui en accordons pas moins l'usage du pallium, ainsi qu'à ses successeurs, pourvu que leur entrée dans l'épiscopat soit légitime et leur vie digne d'estime. » Les deux premiers successeurs d'Even, Jean de Dol et Rolland, obtinrent ainsi sans difficulté le pallium. En 1094, Urbain II

ordonne la soumission à Tours, et décide qu'après la mort de Rolland son successeur n'aura point cet insigne, mais le pape meurt avant l'évêque, et le successeur de celui-ci, Baldric ou Baudri, abbé de Bourgueil, étant parti pour Rome, obtient de Pascal II la marque distinctive des métropolitains. Ce prélat poète, littérateur et homme d'esprit (auteur d'une *Vie de saint Samson,* comme nous l'avons vu), comptait d'abord quatre suffragants : les évêques d'Aleth (ou Saint-Malo), Saint-Brieuc et Tréguier. Peu de temps après l'évêché d'Aleth se détacha de Dol.

En 1127, Dol n'a plus de suffragants que Saint-Brieuc et Tréguier, mais les papes Calixte II et Honorius II reconnaissent à Baudri la qualité de métropolitain. La situation reste la même sous son successeur, Geofroy Le Roux, reconnu comme tel par Innocent II. Le pape Lucius II renouvela la sentence du Bienheureux Urbain II, et elle ne fut pas plus exécutée cette fois que la première. Sous Eugène III saint Bernard propose une transaction entre Tours et Dol, mais Tours refusa d'y souscrire.

A l'archevêque Olivier succède en 1154 Hugue Le Roux, illettré, maladroit, dépourvu de jugement ; il va à Rome, il va à Tours, il vient à Dol, sollicitant, se déjugeant, voulant contenter tout le monde, réussissant à mécontenter toujours ; il faut lire cette curieuse histoire dans M. de la Borderie (t. III, p. 201 et 202). A cette époque, la question de la métropole bretonne a pris une nouvelle signification : l'église de Dol a un protecteur-né dans le roi d'Angleterre qui, pour faire pièce aux intérêts français, souhaite vivement que l'église de Bretagne ne relève pas du prélat de Tours représentant de ces mêmes intérêts français ; il en résulte que quand il y a un pape d'origine anglaise (1), il est favorable à la cause bretonne. Pour continuer la nomenclature des prélats qui ont eu ou qui n'ont pas eu le pallium, il n'y a qu'à consulter à la fin du volume le Catalogue des évêques de Dol. Un des épisodes les plus curieux de cette longue histoire est l'intervention de Philippe-Auguste voulant paralyser l'influence du monarque anglais Henri II et adressant au pape Lucius III (1184) une lettre où il voit l'anéantissement de son royaume si, deux pauvres diocèses bretons continuent d'être soumis à la petite métropole de Dol, oyez plutôt : « C'est notre royaume que l'Eglise romaine s'efforce par là de mutiler honteusement ; c'est notre couronne qu'elle veut arracher de notre front, briser et fouler aux pieds... Si ce fait s'accomplit, nous ne verrons plus en vous un père mais un parâtre, et vous ne trouverez plus en nous les sentiments d'un fils. Ce glaive nous percera jusqu'au cœur ; déshérités, dépouillés, honnis par vous, nous nous plaindrons à grands cris, nous en appellerons pour notre vengeance à Dieu et aux hommes. Ce n'est pas nous seulement qui serons blessés par ce coup, mais tous les barons de notre royaume. C'est à vous que Dieu demandera compte du sang versé en cette occasion, dans le grand massacre de Français et de Bretons qui pourra sortir de là. » Cette rhétorique échevelée ne put réussir à triompher du souverain pontife ; son successeur, Célestin III, suivit la même ligne de conduite, les archevêques de Dol continuèrent à recevoir et à porter le pallium. Mais dès son avènement, 22 février 1190, Innocent III ordonna une enquête. Le 1er juin 1199 était rendue la sentence qui enlevait à l'église de Dol la dignité de métropole, à l'évêque de Dol l'usage du pallium, et avec tous les autres évêques de Bretagne, il était désormais soumis à la métropole de Tours. A Dol même, il put y avoir quelques gémissements, mais dans le reste de la péninsule armoricaine la sentence dut être accueillie stoïquement ; les deux diocèses derniers tenants de l'église doloise, Saint-Brieuc et Tréguier, l'avaient déjà abandonnée.

Et je termine cette étude, toute empruntée à M. de la Borderie, en citant les lignes par lesquelles il l'a commencée : « L'histoire de la métropole de Dol de la fin du IXe siècle à la fin du XIIe ne serait peut-être pas très intéressante si elle n'offrait un notable exemple de l'obstination bretonne. Toujours condamnés par le Saint-Siège, dès qu'on entrait dans la discussion de leur droit, les Bretons, sans s'insurger contre les sentences pontificales, trouvèrent moyen de faire durer leur métropole telle quelle pendant trois siècles et demi. »

(1) Alexandre III et Lucius III.

Une autre conclusion à tirer, c'est que dans cette affaire éclate manifestement la bonté et la longanimité des papes : ne pouvant faire droit aux réclamations des Bretons, ce qui eût été une cause d'interminables démêlés avec les rois de France, ils firent des concessions, prirent des demi-mesures qui empêchèrent de graves scandales et peut-être une rupture d'un côté ou de l'autre.

MONUMENTS DE SAINT SAMSON (J.-M. A.).

La cathédrale de saint Samson de Dol, très remarquable par ses dimensions (100 mètres de longueur), l'est également par son architecture. Commencée dans le premier quart du XIIIe siècle et terminée vers 1260, elle aurait été un modèle d'unité de style si quelques parties n'avaient été remaniées ou ajoutées plus tard, telles que les tours, les porches, les salles capitulaires. A l'extérieur le monument nous fournit de belles fenêtres et un bel ensemble de contreforts, d'arcs-boutants et de pinacles. A l'intérieur on remarque particulièrement les piliers cylindriques cantonnés de colonnettes dont quelques-unes sont absolument détachées du noyau central et semblent avoir été placées après coup. Le sanctuaire se termine en ligne droite avec une immense fenêtre qui conserve encore ses vitraux du moyen-âge. Derrière se trouve la chapelle absidale, sous le vocable spécial de saint Samson.

D'après Gaultier du Mottay, saint Samson est patron de Bobital, Cadélac, Dol, Illifaut, la Fontenelle, Kerity, Lanvellec, Lanvézéac, Saint-Samson, Saint-Ideuc et de plusieurs paroisses de Normandie qui portent son nom. Il a des chapelles à Bieuzy, Bréhat, Landunvez, Nivillac, Pléhédel, Pleumeur-Bodou, Plouaret, Plougasnou, Plouha et Quimper-Guézennec.

Il est représenté à Dol, dans un vitrail du XIIIe siècle, et a une statue à l'église de Lanmeur.



LA VIE DE SAINT GUILLAUME PICHON,

Evesque de Saint-Brieuc, Confesseur, le vingt-neuviéme Juillet.



Saint Guillaume, l'un des Patrons de la Ville & Diocese de Saint-Brieuc, nasquit en la Paroisse de Saint Alban, au mesme Diocese, environ l'an de grace 1184, de parens mediocrement riches, non toutes fois élevez d'aucune qualité hors le commun. Son Pere s'appelloit Olivier Pichon, demeurant en ladite Paroisse, & sa Mere Jeanne Fortin, de la Paroisse de *Plenet-Guic*, prés Dinan, Evesché de Saint Malo, selon aucuns (1), ou bien de la Paroisse de *Plurthuys*, au mesme Diocese, selon les autres (2). Dés son enfance, il s'adonna à la pieté & devotion, frequentant les Eglises, où il entendoit devotement l'Office divin & les Prédications. Il fut envoyé à l'écolle & étudia diligemment en Grammaire ; & ayant atteint l'âge de vingt-deux ans, il prit les Ordres Mineures & de Sousdiacre des mains de Josselin, Evesque de Saint-Brieuc; lequel, présageant quelque chose de bon de ce jeune Clerc, le retint prés de soy & l'apointa en sa maison & luy confera les Ordres de Diaconat & de Prestrise. Josselin estant mort l'an 1207, Pierre fut éleu en sa place, lequel retint saint Guillaume, comme fit aussi son successeur, Sylvestre, lequel ne tint ce Siége que

(1) D'Argentré, liv. 1. ch. 9. — A.

(2) La Devision, chanoine de St. Brieuc, en sa Vie de St. Guillaume, chap. 2. — A.

seize mois & mourut l'an 1219. Tout le temps qu'il fut au service de ces Prélats, il profita grandement en la vertu, reluisant entre tous les autres Ecclesiastiques, comme un Soleil entre les Estoilles; il ne s'orgueillissoit de la faveur & credit qu'il avoit auprés de son Evesque, mais s'en servoit pour l'assistance des pauvres affligez qui avoient affaire à luy ; il se delectoit tellement à l'Oraison, qu'outre l'office Canonial qu'il recitoit à genoux, la teste nuë, en son Oratoire, lors qu'il ne pouvoit, pour quelques affaires urgentes, assister au Chœur, il recitoit encore, tous les jours, l'Office de Nostre Dame & tout le Psautier de David; ce qu'il observa toute sa vie.

II. Allant, un jour, par pays pour les affaires de son Evesque, il logea en une Hostellerie, en laquelle y avoit une jeune fille qui devint amoureuse de luy & se resolut de luy ravir le précieux joyau de sa chasteté, à quelque prix que ce fust; elle monta en sa chambre, pendant qu'il soupoit à bas ; &, s'estant cachée sous son lit, attendit qu'il fut entré dans la chambre, dont il ferma la porte; &, ayant dit ses prieres, se coucha; la malicieuse fille, le voyant endormy, se deshabilla tout doucement & se coucha prés de luy; le saint jeune-homme, estant éveillé & la trouvant prés de soy, resta bien étonné; car il estoit certain qu'il avoit fermé la porte; luy demanda que c'estoit; l'effrontée luy répondit, avec paroles mignardes & affectées, meslées de quelques gueulées lubriques; ce que voyant le Saint, il fit le signe de la Croix, ferma ses aureilles aux sifflemens de ce Serpent, sauta du lit, s'accoustra hastivement & alla passer le reste de la nuit en un galatas qui estoit là auprés, abandonnant son lit à cette infame, laquelle il ne voulut autrement diffamer, priant Dieu de luy faire connoistre l'horreur de son peché & luy en faire misericorde. Que diray-je de sa charité envers les pauvres, auxquels il distribuoit non seulement les aumônes qu'il obtenoit, à cet effet, de son Prelat, mais encore tout ce qu'il pouvoit de son propre bien? Il estoit fort sobre au boire & au manger; il observoit les jeûnes ordonnez de l'Eglise & plusieurs autres qu'il jeûnoit volontairement. Cependant que saint Guillaume vivoit ainsi en la maison de l'Evesque, ce Prélat tomba malade, mourut sur la fin de l'an 1219, la mesme année que deceda la Duchesse Alix, proprietaire de Bretagne, femme de Pierre de Dreux, qui, depuis, fut appellé Mauclerc.

III. Le Clergé de Saint-Brieuc, incontinent aprés les obseques du défunt, s'assembla pour élire un Prélat, au commencement de l'an 1220 (non pas 23, comme veulent dire quelques uns), &, inspiré de Dieu, éleut saint Guillaume, lequel monta à cette Dignité par sa vertu & merites, sans l'avoir briguée, ny recherchée, & la suite de cette histoire fera voir que ce fut par une speciale providence de Dieu que le gouvernement de l'Eglise Brioçoise luy fut commis en un temps si perilleux que fut celuy de son Episcopat; car Pierre de Dreux, Duc de Bretagne, qui, pour le respect de la Duchesse Alix, sa femme, n'avoit rien voulu remuer, de son vivant, au gouvernement de l'Estat, la voyant morte, s'en voulut faire acroire, &, levant le masque, commença à tramer ce que, depuis, il accomplit; car voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses prétentions, ny trencher du Souverain, parce qu'il seroit controslé par les Estats, il se resolut de les ruïner par eux mesmes, commençant par la Noblesse & le Clergé, se promettant bien, ces deux icy ruïnez, de venir aisement à bout du Tiers. Il attaqua ces deux Ordres finement, taschant à les désunir & mettre en divorce par interest particulier. Quant est du Clergé, pour le rendre plus odieux à la Noblesse & au Peuple, il faisoit publier par tout que ceux de cét Ordre avoient, contre toute justice, & mesme contre la disposition des saints Canons, par pure Simonie & avarice sordide, exaction & pillerie, introduit plusieurs devoirs sur le pauvre Peuple, sous couleur & pretexte de loüable coustume; entr'autres, « il debattoit un droit, qui s'appelloit de Tierçage, qui estoit » le tiers des meubles des mariez, aprés la mort de l'un d'eux; & un autre, nommé le

» pas Nuptial, qui estoit de 40. sols par chaque Mariage qui se celebroit, & debattoit cela » avec telle violence, que la Noblesse & le Peuple furent grandement animés contre le » Clergé (1). »

IV. Il attaqua, par autre voye, la Noblesse, tant par l'occasion du « Bail qu'il prenoit » sur eux, au nom du Prince Jean, son Fils, emportant par le decez des Nobles, ses » Vassaux, la joüissance & fruits de tous leurs biens Nobles, sans leur rendre compte, » pendant leur minorité, jusques à ce qu'ils eussent l'âge de 20. ans passez, que par la » restriction qu'il faisoit de leurs droits, franchises & anciens Privileges (2). » Les Barons, ne pouvans endurer ses déportemens, s'allierent contre luy au Senéchal d'Anjou, Comte de Vendosme, & autres, se saisirent de plusieurs places en la basse Bretagne, empescherent l'execution de ses commissions, &, ayans mis sur pied une puissante Armée, coururent & pillerent toute la terre du Seigneur de Châteaubriand, Partisan du Duc, lequel, ayant amassé ses troupes, les y vint trouver; s'ensuivit la journée de Châteaubriand, où les Barons furents deffaits, l'an 1223, plusieurs tuez sur le champ, les autres prisonniers, lesquels il distribua par ses places, sous seures gardes. Les Ecclesiastiques estans demeurez à sec, ayans perdu le support des Armes de la Noblesse, resterent exposez à la fureur du Duc, devenu insolent de cette victoire, lequel, incontinent aprés, fit plusieurs Ordonnances contr'eux, leur retrenchant plusieurs devoirs qu'ils levoient sur le Peuple, tant pour ledit Tierçage & pas Nuptial, que pour collations d'Ordres, provisions de Benefices & devoirs Rectoriaux, lesquelles Ordonnances il fit publier par tout, avec commandement d'y obeïr, sur griefves peines.

V. Les Commissaires du Duc, arrivez à Saint-Brieuc pour faire publier lesdites Ordonnances, trouverent nôtre saint Prélat, qui s'opposa courageusement à leurs pretentions, ne se pouvant taire, ny dissimuler où il s'agissoit de la cause de Dieu & des Privileges de son Eglise; tout le monde s'étonnoit de sa hardiesse, & sembloit que ce fust un autre saint Thomas Beket, tant il estoit zelé à conserver les immunitez de son Clergé, jusques à s'estre veu en danger d'estre poignardé par les Ministres du Duc. Il estoit doux & benin envers son prochain, mais austere & severe à soy-même; il jeûnoit souvent & estoit fort sobre & prudent à table; il beuvoit le plus souvent de l'eau claire, &, par fois, la couloroit d'un peu de vin; son lit estoit bien paré & orné, monstrant exterieurément la décence de sa Dignité; mais il ne s'y couchoit pas, mais auprés, à platte terre, sur quelque natte, ou tapis. Il estoit tellement amateur de la pauvreté, que, horsmis ce qu'il reservoit pour distribuer aux pauvres, il ne se mettoit en peine de faire aucunes provisions; sa famille étoit composée de sept à huit personnes, gens de bien & les plus vertueux qu'il pouvoit choisir, avec lesquels, il vivoit comme un Prieur avec ses Religieux. Il n'avoit ny chiens, ny chevaux; &, quand il alloit à ses visites, il alloit sur des chevaux d'emprunt, &, bien souvent, à pied, tant il desiroit imiter la simplicité des Apôtres, & sans argent, sinon ce qu'il reservoit pour les pauvres. Il alloit, par fois, visiter ses Parens, tant à Saint-Alban qu'à Dinan, & alloit, d'ordinaire, loger en une maison de Noblesse, qui est en ladite Paroisse de Saint-Alban, sur le grand chemin, nommée *l'Hostellerie-Abraham* (3), dont le Seigneur estoit trés-homme de bien & fort charitable, qui se tenoit bien-heureux que le saint Prélat daignast prendre logis en sa maison, où on voit encore sa chambre, sur le portail qui a retenu son nom, & s'appelle, à present, *la chambre de saint Guillaume.*

VI. Il fut, une fois, surpris de la nuit, à son retour de Plurthuys, prés d'un Bourg, nommé le *Chemin Chaussé,* qui est sur le grand chemin de Saint-Malo, environ demie

(1) Voy. l'origine du Tierçage en d'Argentré, liv. 5. ch. 31 ; sa réduction au mesme lieu, et Bouchard, liv. 3. — A.

(2) Le bail fut changé en rachapt par le duc Jean Ier, l'an 1275. D'Argentré, l. 5. ch. 26. — A.

(3) Elle appartient aux Seigneurs de la Goubelaye. — A.

lieuë de l'"Hostellerie-Abraham, de sorte qu'il fut contraint d'y loger; le lendemain, il se leva de bon matin & se disposa de se mettre en chemin, remerciant son Hoste & priant Dieu de le recompenser; cét Hoste, envers qui telle monnoye n'avoit point de cours, se mit en colere, le chassa de sa maison, avec injures & paroles outrageuses ; &, pour son pauvre écot, retint son Breviaire. Le saint Prélat, bien aise d'avoir receu cét affront, mais marri que son Breviaire luy avoit esté osté avant avoir dit son service (car il ne s'en étoit pas encore acquitté), s'en alla en une Noblesse voisine, nommée *l'Hostellerie-Abraham,* où il fut receu, à bras ouverts, par le Seigneur de la maison & sa femme, lesquels, ayans entendu ce qui luy estoit arrivé au Chemin Chaussé, envoyerent dégager le Breviaire, le conjurans de ne prendre, désormais, gîte ailleurs que dans leur maison; le Saint les remercia, & ayant dit la Messe & disné, s'en retourna à Saint-Brieuc, & pria Dieu qu'il comblast de biens & de benedictions ses bons Hôtes & leurs posteritez, & l'on a depuis remarqué que les possesseurs de cette terre de l'Hostellerie-Abraham ont eu abondance de biens ; elle apartient à Messieurs de la Goubelaye Visdelou.

En punition de cét ingratitude & inhospitalité, Dieu a voulu punir, non seulement cét Hoste ingrat, mais encore tout ce Bourg, voulant que la memoire en demeurast à la posterité, veu que, depuis ce temps là, toutes les maisons de ce Bourg n'ont pû estre conservées en leur entier, & sont toûjours ruïneuses ; on a beau les rebastir tout à neuf, ou les reparer, quand on les refait d'un côté, elles tombent de l'autre (1).

VII. Lors qu'il alloit par Ville, ou quelque autre part, il remplissoit une grosse bougette de monnoye pour donner l'aumône aux pauvres, commandant à son Aumônier d'en faire autant; on l'a souvent trouvé courbé sur le foyer, attisant & soufflant de son haleine le feu, pour faire cuire les viandes qu'il distribuoit aux pauvres, & avoit, pour cét effet, une marmite de fonte, de grandeur & capacité extraordinaires, laquelle a esté long-temps gardée au Tresor de la Cathedrale (2). Quand on distribuoit l'aumône sous le portail, ou dans la cour du Manoir, il se tenoit accoudé sur quelque fenestre, regardant comme tout estoit distribué, ayant l'œil à ce qu'aucun pauvre ne s'en allast mécontant, &, s'il n'y avoit assez pour tous, il les faisoit attendre, &, descendant, leur en alloit querir luy-mesme, & estoient asseurez tous ceux qui luy demandoient l'aumône de la recevoir; ce qui faisoit que sa porte estoit, d'ordinaire, si pleine de pauvres, que quiconque n'eust sceu où il demeuroit, l'eust aisément trouvé à cette marque. Quand quelque pauvre homme, ou femme, avoit affaire de quelque meuble ou ustancile, il ne falloit que le demander chez luy, il luy estoit plûtost donné que presté, &, lorsque l'on avoit presté quelque chose que ce fust à des pauvres gens, il ne vouloit pas qu'on le leur demandast. On luy vint, un jour, demander le prest d'un bain pour une pauvre femme qui estoit en travail d'enfant (car il avoit magazin de telles necessitez pour en soûlager les pauvres, lors qu'il en estoit besoin); il se trouva lors seul avec son Chapelain, neanmoins il monta au grenier, &, aydé de son Aumônier, il vuida du bled qui estoit dans ce bain, le descendit & le chargea sur le dos de celuy qui l'estoit venu querir.

VIII. Il regardoit, une fois, de la fenestre de la sale de l'Evesché, les pauvres arrengez en sa cour attendans l'aumône, remarqua, entre iceux, une pauvre femme hydropique, si enflée, qu'à peine pouvoit-elle durer en sa robbe; il en eut grand' pitié, luy fit bailler une bonne aumône, &, entrant dans son Cabinet, tira une boëte de Theriaque fort souverain, qu'il conservoit cherément, & luy en donna, s'informant où elle demeuroit, pour luy faire porter ses necessitez. La pauvre femme se retira, remerciant saint

(1) C'est la Devision qui rapporte cecy en la vie de S. Guillaume, ib. 3, page 15, 16, 17, 18, 19. — A.

(2) Cette marmite est devenue la caractéristique de saint Guillaume; elle est représentée à ses pieds au frontispice de la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc et Tréguier. — A.-M. T.

Guillaume, lequel, estant à table pour disner, luy envoya des vivres délicats par un sien serviteur, qui, l'ayant trouvée couchée sur un peu de paille, couverte de quelques haillons, si pressée de mal, qu'elle entroit és abois, s'en retourna en diligence avertir le Saint, qui, craignant que le Theriaque qu'il luy avoit donné ne luy eust nuy, sortit de table, descendit en l'Eglise, se prosterna devant le Saint Sacrement, priant Dieu, à chaudes larmes, pour la santé de cette pauvre femme, & ne bougea jusques à ce qu'elle le vint trouver saine & dispose & le remercier de ce que, par le merite de ses prieres, elle avoit esté guerie. L'an 1225, il y eut une famine universelle par toute la Bretagne, laquelle étrangla plusieurs milliers de personnes; en cette publique calamité, saint Guillaume se mit en devoir d'assister ses Diocesains; &, ayant reconnû que c'étoit un fleau de Dieu, il exhorta son peuple à la penitence & amendement de vie, fit faire des Processions generales, esquelles il assistoit, priant Dieu, la larme à l'œil, de prendre pitié de son peuple. Il ouvrit ses greniers & distribua son bled aux pauvres tant qu'il dura, puis vendit ses meubles, & mesme ses livres, pour acheter du bled, qu'il donnoit en aumône, &, n'ayant plus de quoy donner, il emprunta du bled de ses Chanoines pour aumôner, & n'en pouvant plus avoir, il n'avoit point de honte d'aller par la Ville, de porte en porte, quester pour nourrir les pauvres.

IX. Il estoit vray support & consolation des pauvres, veufves & orphelins, lesquels il assistoit en leurs affaires; sollicitoit pour eux, &, lors qu'ils avoient le bon droit, les favorisoit & leur donnoit de l'argent pour poursuivre leurs procez. Il y avoit à Saint-Brieuc une jeune Bourgeoise, laquelle, ayant perdu son Mary, se trouva accablée de plusieurs affaires d'importance; elle avoit un procez pendant en la Cour des Regaires & s'imaginoit que le vray moyen de le gagner, ce seroit de se mettre és bonnes graces de l'Evêque, lesquelles elle se promettoit, si elle le pouvoit faire condescendre à l'amour deshonneste; elle le fut trouver, & luy fit entendre son affaire, le suppliant la vouloir ayder de son credit, & méla, parmy ses paroles, des œillades & regards lascifs, avec des gestes tendans à ce qu'elle pretendoit, jusques à vouloir manier son Rocquet (1). Alors, le saint Prélat, connoissant sa malice, la poussa rudement, &, secoüant son Rocquet, luy dit : « Ah ! meschante que tu es, as-tu bien esté si miserable que d'avoir voulu attenter » à mon honneur? avois-tu oublié que j'étois ton Prélat, ton Pasteur, Prestre & Evesque » de Jesus-Christ? Va, tizon d'enfer, & sors de ceans avec tes procez, puisque tu les » voudrois gagner avec la perte de ce que j'ay si cherement conservé, & aimerois mieux » souffrir mille morts que de l'avoir perdu. » Il cherit tellement cette Angelique vertu, qu'estant au lit de la mort, il declara à son Confesseur, à la gloire de Dieu, « qu'il avoit » conservé sa chasteté inviolable. Remercions Dieu, mon pere (dit-il) de ce que, par sa » misericorde, il luy a plû me préserver de toute impureté pendant le cours de ma vie. »

X. Pendant que saint Guillaume ravissoit toute la Bretagne en admiration de sa Sainteté, le Duc Pierre faisoit rage à persecuter le Clergé, lequel il abhorroit tellement, que, quand il parloit des Prélats & autres gens d'Eglise, il ne les nommoit que vendeurs de Sacremens, maquignons de Benefices & autres tels titres de mépris; il démolissoit leurs maisons & Presbytaires, envahissoit de force leurs métairies & jardins, & mesme faisoit passer des fossez à travers des Cimetieres; prenoit les plus belles pierres des Tours & Clochers, & démolissoit les Eglises pour bastir ses maisons particulieres de leurs débris & materiaux, comme il fit, à Nantes, aux Eglises de saint Clement & de saint Cire, és faux-bourg de Nantes (dite à present de saint Leonard dans la ville). Il en vint jusqu'à ce point de cruauté, qu'un Curé de l'Evêchè de Nantes, ayant refusé la sepulture

(1) Son *rochet*, c'est le surplis à manches étroites que portent les prélats, et assez généralement (par concession) les chanoines et autres dignitaires. Aujourd'hui il ne se porte guère que comme habit de chœur, mais autrefois les évêques le portaient souvent en dehors des offices. — A.-M. T.

Ecclesiastique à un usurier public, mort sans penitence, il fit prendre ce Curé & le lier avec le corps du mort & les enterrer tous deux ensemble : cruauté plus grande encore que celle du cruel Mezentius, remarquée par Virgile au 8. des Eneides (1).

Mortua quin etiàm jungebat corpora vivis,
Componens manibusque manus, atque oribus ora,
Tormenti genus, et sanie, taboque fluentes
Complexu in misero, longâ sic morte necabat.

Il assembla ses Estats à Nantes, l'an 1225, où il établit des Loix & Ordonnances trés-rigoureuses contre le Clergé, les faisant approuver par les plus pusillanimes & lasches courages qui s'y trouverent, partie par beau, partie par force, laquelle faisoit la Loy ; la pluspart des Evesques, Abbez & Procureurs des Chapitres refuserent de les signer & députerent Estienne, Evesque de Nantes, pour aller à Rome se plaindre au Pape du mauvais traittement que le Duc leur faisoit, lequel cependant, envoya les Ordonnances de ses Estats aux Evesques absens pour les signer & y souscrire. Les Commissaires du Duc vinrent à Saint-Brieuc & presenterent à saint Guillaume les Ordonnances du Prince & de son Parlement, le sommans de les signer & y garder état, employans toutes les ruses imaginables de douceur, de promesses, de rigueur, de menaces & intimidation pour tascher à le fléchir & le faire condescendre à leur volonté; mais jamais ils ne pûrent faire breche à son integrité, ny le resoudre ou induire à signer des articles si préjudiciables à la gloire de Dieu & immunitez de l'Eglise Gall-Armoricane, de si dangereuse consequence & mauvais exemple à la posterité.

XI. Les Agens du Duc, n'ayans pû corrompre nostre saint Prélat, s'adresserent aux autres Ecclesiastiques de son Diocese, contre lesquels ils poursuivoient, par voye de fait, l'execution desdites Ordonnances ; mais ils rencontrerent toûjours saint Guillaume, lequel, comme un vray Pasteur & non mercenaire, se roidissoit contre leurs violences, preschant hardiment en Chaire, descriant par tout leurs Ordonnances, comme sacrileges & contraires aux Loix de Dieu, de l'Eglise & dispositions des saints Canons & Conciles. On l'a veu, plusieurs fois, sortir de l'Eglise sur le Martré ou place publique, en Rocquet & Camail, &, en pleine ruë, arracher ses Prestres & Clercs des mains des Huissiers & Sergens du Duc, qui les entraisnoient és prisons, & tenoit-on comme pour miracle qu'il n'y laissa la vie cent fois pour une, veu que ces garnemens, sans respect de sa qualité, luy presentoient les épées & poignards nuds, appuyans les pointes à sa poictrine, faisans fainte de luy vouloir oster la vie, mais en vain; car c'estoit ce que plus il desiroit que de mourir en cette querelle & répendre son sang pour la deffense de l'Eglise ; mais Dieu en disposoit autrement. Cependant, l'Evêque de Nantes rémonstra au Pape Gregoire IX. ce qui estoit de sa Commission, faisant voir à sa Sainteté le cruel traittement que le Duc faisoit aux Ecclesiastiques de son Duché, la suppliant de donner quelque ordre à ses confusions : le Pape leur decerna un Bref de Commission, par lequel il estoit mandé à l'Evêque du Mans, Doyen de Laval & Doyen de Domfront, d'admonester le Duc de reparer les torts, injures & entreprises qu'il avoit faites contre les Evêques & leur Clergé, & sur leurs droits, biens & Jurisdictions, & ce dans quatre mois, sous les peines contenuës audit Bref (2).

XII. Le Duc, au lieu de se reconnoître & recevoir l'admonition du Pape, en fut davantage irrité, & recommença de plus belle à affliger le Clergé, commençant par ledit Evêque de Nantes, lequel il outragea excessivément, en sorte qu'accablé d'ennuy & de

(1) Ce fait n'est rapporté que par Mathieu Paris historien anglais qui abonde en traits malveillants contre les Français. Si l'anecdocte était vraie il y aurait été fait allusion dans la bulle d'excommunication de 1228. (M. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. III, p. 314.)

(2) Voy. d'Argentré, liv. 5, ch. 8. — A.

tristesse, il deceda peu aprés son retour de Rome, le 10. Octobre 1226. Saint Guillaume fut incontinent aux prises avec les Officiers du Duc, ausquels il s'opposoit en tout & par tout, lorsqu'ils vouloient attenter quelque chose contre le Clergé, de sorte qu'ils se resolurent de le chasser de la Ville, comme celuy qui leur nuisoit extremément. Les plus judicieux de son Clergé, craignans qu'il n'arrivast quelque malheur entre les gens du Duc & les Clercs de Saint-Brieuc pour son sujet, luy conseillerent de s'absenter & ceder au temps, de peur qu'à son occasion son Peuple ne fust plus vexé & affligé, & voir si Jonas jetté dans la Mer, la tourmente ne cesseroit pas; le saint Prélat, vaincu de leurs supplications & prieres, faisoit ses préparatifs pour se retirer; mais ne sortant pas de la Ville assez-tost à leur gré, ils le proscrivirent & bannirent, le chassans du Duché comme déloyal & dégeneré Breton, traître à son Prince, refractaire à ses Ordonnances, sedicieux & perturbateur du repos public, avec deffense à tous Sujets du Duc, habitans és terres de son obeïssance, de le recueillir ou assister en façon quelconque, sur peine de la vie. Cette Sentence luy ayant esté signifiée, il recommanda son Eglise au Souverain Pasteur; &, ayant congedié & recompensé ses serviteurs, n'en retint qu'un seul & deux Aumôniers. avec lesquels il sortit de la Ville & du Diocese, au regret de tout son Peuple, l'an 1226, & se retira à Poitiers (1).

XIII. Philippes, Evêque de Poitiers, estant informé de la grande Sainteté de saint Guillaume & du sujet pour lequel il avoit esté chassé de son Eglise, le reçût à bras ouverts, le logea en son Manoir & le retint prés de soy, tout le temps de son bannissement; &, d'autant qu'il se trouvoit lors malade, il le pria de prendre le soin de son Evêché, à quoy saint Guillaume consentit, conferant les Ordres, dédiant les Eglises & faisant tous les autres Offices Pontificaux pendant les quatre années qu'il fut à Poitiers. Cependant, le Duc, Prince remuant & qui ne se pouvoit tenir en paix, ayant mis si bas le Clergé, s'avisa d'entrer en guerre avec le Roy de France; &, ayant convoqué ses Estats à Rhedon, l'an 1230, leur ouvrit la proposition, les priant de conclure avec luy & luy vouloir servir, leur promettant monts & merveilles; mais la Noblesse luy fit instance, premierement, d'abolir tous les peages & impositions qu'il avoit, de nouveau, fait sur le Païs & les Ecclesiastiques, d'abroger ce qui avoit esté fait & ordonné contre leurs libertez, droits & Privileges, insistans qu'il revoquast les Ordonnances sur ce faites, &c. Le Duc, qui avoit, pour lors, affaire de leur assistance, ne les osa pas contredire, mais leur accorda une partie de ce qu'ils demandoient (2) & relâcha beaucoup de la rigueur dont il avoit usé contre le Clergé, même permit aux Evêques absens de s'en retourner en leurs Siéges, dont saint Guillaume, ayant eu avis, par le Conseil de l'Evêque de Poitiers, son Hoste, il se resolut de s'en retourner en son Eglise.

XIV. Qui pourroit exprimer avec quelle joye & allegresse il fut reçû des habitans de la ville de Saint-Brieuc? Tout le chemin par lequel il devoit venir rompoit de monde, & tout le Peuple universellement sortit au devant de luy bien loin hors la Ville, en laquelle il fut conduit avec des cris de réjouïssance, n'y ayant ny grand, ny petit qui ne pleurast de joye du retour de leur saint Evêque. Sur tout, ses Chanoines & autres Ecclesiastiques le regardoient comme un saint Confesseur & courageux deffenseur de l'Eglise, pour l'honneur de laquelle il avoit enduré la perte de ses biens, les injures &

(1) Albert Le Grand omet de dire que saint Guillaume et l'évêque de Rennes Joscelin se rendirent à Rome où en leur nom et celui de leurs collègues, ils exposèrent au Pape Grégoire IX la triste situation de la Bretagne et le prièrent de prendre des mesures pour y remédier; c'est ce qui détermina la bulle d'excommunication qui excommuniait nommément Pierre *Mau clerc*, (mauvais clerc). Ce surnom avait été donné à Pierre de Dreux avant qu'il fût duc de Bretagne « parce que ayant été destiné à la cléricature, il renonça, après avoir longtemps étudié dans les écoles de Paris, aux dignités de l'Eglise, pour lesquelles il se sentait moins d'inclination que pour les armes » (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, p. 198). « Plus tard ses attaques contre l'Eglise confirmèrent ce surnom » (M. de la Borderie).

(2) Voy. d'Argentré, liv. 5, ch. 8. — A.

violences des Satellites, l'exil & bannissement de son Païs, et s'étoit, plusieurs fois, exposé à la mort. Incontinent, il fit la visite par tout son Diocese, reformant les abus qui s'étoient glissez par son Diocese pendant son absence, consolant ceux-là de son Clergé qui avoient esté persecutez du Prince, & redressant ceux qui, intimidez des menaces d'iceluy, s'étoient éloignez de leur devoir; sur toutes choses, donnant ordre à ce que le Service se fit bien és Eglises & que les pauvres fussent soigneusement assistez; &, étant de retour en la Ville de Saint-Brieuc, voyant que sa Cathedrale estoit imparfaite, il se resolut de la parachever; &, comme, un jour, il en conferoit avec des Architectes expers, ils luy dirent que l'ouvrage qu'il entreprenoit requeroit de grands deniers & n'appartenoit qu'à la magnifique liberalité de quelque Prince, & que bien peu y pourroit-il avancer, veu que, pendant son absence, il n'avoit rien touché de son revenu, que les Officiers du Duc avoient saisi au profit de leur Maître; mais il luy répondit par Esprit Prophetique : « N'importe, mes amis, Dieu nous aydera, & suis asseuré que, moyennant sa grace, je » l'achevray vif ou mort. » Ce qui fut veritable, comme nous dirons cy-aprés.

XV. Il fit continuellement travailler au bâtiment, tant que l'argent de son revenu qu'il y employoit & les aumônes qu'on luy donnoit de toutes parts à cét effet se pouvoient étendre, & fut parachevée cette belle Chapelle, qui fait une des ailes de l'Eglise, qu'il dedia à saint Mathurin, &, par dessus la voûte, fit faire une belle salle qui sert de Librairie & gard'Archives de l'Evêché & Chapitre de Saint-Brieuc. Tandis que nôtre saint Prélat s'occupoit à la construction de ce Temple materiel, Dieu le voulut ravir en son Temple Eternel; il tomba malade, sur la my-Juillet, &, connoissant qu'il n'en rechaperoit pas, il se munit de ses Sacremens; & ayant exhorté ses Chanoines à élire en son lieu un homme digne de cette Charge, il leur recommanda, de rechef, son Eglise; puis, absorbé en une profonde contemplation, il ferma les yeux du corps pour ouvrir éternellement ceux de l'Ame, le 29. jour de Juillet 1237, le 53. de son âge & le 17. de son Pontificat. Son saint Corps, revétu de ses Ornemens Pontificaux, fut porté en l'Eglise Cathedrale, où ses obseques furent solemnellement celebrées, & puis il fut mis en un Sepulchre à raz de terre, sans tombe enlevée, ainsi qu'il l'avoit desiré. Les Chanoines s'assemblerent, aussi-tost aprés, pour élire un Pasteur en ce Siége; ils éleurent un d'entr'eux, nommé Philippes, homme de bonne vie & intime amy de S. Guillaume, lequel, aprés son Sacre, voyant l'edifice de son Eglise Cathedrale interrompu par le decés de son prédecesseur, se resolut de le parachever; il fit amasser des materiaux & accorda avec les Architectes, Massons & autres ouvriers, lesquels, deux ans aprés la mort du Saint, reprindrent la continuation de l'ouvrage, qui fut l'an de grace 1239.

XVI. Ce ne fut pas sans une singuliere providence de Dieu que les Architectes & Maistres entrepreneurs de l'œuvre prindrent de telle sorte leurs mesures & dimensions, que, pour accomplir l'ouvrage au desir du dessein & modelle qu'ils avoient fourny, ils jugerent qu'il estoit necesaire d'ouvrir le Tombeau de saint Guillaume & transferer ses Reliques ailleurs, pour creuser leurs fondemens au lieu mesme où il avoit esté ensevely. Ils en parlerent à l'Evesque Philippes, lequel ordonna jour pour faire cette Translation, lequel venu, il se revétit de ses Ornemens Pontificaux noirs, &, assisté de ses Chanoines & Chapelains, aprés Matines, les portes fermées, il se transporta au Tombeau du Saint, lequel il fit ouvrir & fossoyer, & lors parut ce saint Corps, aux yeux de toute l'assistance, aussi entier & beau que le jour qu'il deceda, sans lesion, ny corruption aucune, exhalant une odeur si suave, que l'Eglise en fut toute parfumée. L'Evêque, voyant ces merveilles, sauta dans la fosse, embrassa affectueusement le saint Corps; l'ayant fait tirer hors de terre, changea ses Ornemens noirs en blancs, &, au lieu de l'Office des deffunts qu'il avoit disposé de chanter, entonna le *Te Deum*, lequel fut poursuivi par la

Musique & l'Orgue alternativement, pendant qu'on le portoit au Chœur ; toutes les cloches sonnerent du mesme branle qu'elles avoient de coustume és grandes solemnitez.

XVII. Ce son extraordinaire fit amasser le peuple en la grande Eglise, lequel, voyant cette merveille, s'encourut par les ruës criant miracle; ce qui fit que la foule fut encore plus grande; mais, les deux jours suivans, jamais l'Eglise ne se desemplit du peuple, qui, de toutes parts, accouroit pour voir & baiser ce saint Corps, à l'attouchement duquel, une multitude de malades furent gueris ; enfin, le troisième jour, il fut remis en un Sepulchre élevé prés la Chapelle qu'il avoit édifiée, laquelle, perdant son nom de S. Mathurin, fut, par la devotion du peuple, appelée de S. Guillaume, & les miracles continuans à son Sepulchre, on y fit tant de dons, vœux, presens & aumônes, qu'elles suffirent pour achever la Cathedrale ; & ainsi fut accomplie la Prophetie du Saint, lequel avoit asseuré ses Architectes, « *Qu'il acheveroit son Eglise, vif ou mort.* » Quant au Duc Pierre, Dieu le châtia pour avoir persecuté saint Guillaume & les autres Prélats de son Duché; car il prit les armes contre le Roy de France saint Loüis, IX. du nom, & la Reyne Blanche, sa mere, & s'allia avec quelques Seigneurs François mal-contents, & tous ensemble pratiquerent le Duc Richard, frere du Roy d'Angleterre, le faisant descendre à la Rochelle, il en vint jusques là, que de se vouloir saisir de la personne du Roy; à quoy ayant manqué, il s'allia du Roy d'Angleterre, lequel, à sa requeste, descendit à Saint-Malo, dont les Barons furent si irritez, qu'ils l'abandonnerent & s'allierent au Roy de France contre luy (1), de sorte que, se voyant abandonné de ses sujets & du Roy d'Angleterre qui, aprés quelque séjour à Nantes, fit voile vers Bordeaux, il fut contraint de venir trouver le Roy à Angers, luy faire hommage de sa personne & du Duché de Bretagne qui ne luy appartenoit pas, dont il fut encore plus mal voulu de ses sujets, lesquels luy dénierent l'obeïssance ; & son propre fils, le Prince Jean, âgé de 20. ans, à la sollicitation de ses sujets, le contraignit de se démettre de sa Duché en sa personne, la méme année, & peu de temps aprés la mort de saint Guillaume Pichon. Le reste de sa vie se passa à faire quelques courses sur les Anglois; aucuns disent qu'il se repentit des excés qu'il avoit commis contre le Clergé de Bretagne, & que, pour penitence, il fit le voyage de la Terre-Sainte pour guerroyer les Sarazins; mais aussi-tost qu'il fut de retour de ce voyage, il reprit ses brisées à persecuter le Clergé ; enfin, il fit un second voyage en la Terre-Sainte, &, à son retour, mourut sur Mer, l'an 1250. gist en l'Abbaye de Ville-neuve, prés Nantes.

XVIII. Depuis que le Corps de saint Guillaume eut esté mis dans le Sepulchre nouveau, Dieu continua à manifester la gloire dont il joüissoit au Ciel par une infinité de miracles, dont nous en reciterons icy quelques uns : 1. Il y avoit en l'Evesché de Saint-Brieuc une pauvre femme hydropique depuis trois ans, prodigieusement enflée par tout le corps, tellement pressée de ce mal qu'elle estoit abandonnée des Medecins; elle fut, par devotion, à Saint-Brieuc, &, le 28. Juillet, jour du decés du Saint, s'en alla faire sa priere sur son Tombeau & s'endormit là pendant l'Office de Prime, &, à son réveil, elle se trouva entierement guerie par les merites de saint Guillaume. 2. En la ville de Saint-Brieuc, il y avoit un pauvre homme, qui ne pouvoit marcher sur ses pieds, mais se traînoit sur ses mains & genoux par la Ville, cherchant l'aumône; une devote femme le voyant, sur la ruë, en cét estat, luy dit : « Alain (car ainsi se nommoit-il), » je te vouë à saint Guillaume, lequel te peut guerir par ses prieres & merites » ; &, le prenant par les mains à l'aide de son fils, le leva sur ses pieds & incontinent il se sentit guery, & trouva que ses pieds & ses jambes estoient raffermis, & s'en alla à la grande Eglise rendre graces à Dieu & à saint Guillaume.

(1) Voy. Argentré, l. 5, depuis le chap. 9 jusqu'au 22e. — A.

XIX. 3. Une certaine femme avoit un costé si pourry & entamé, qu'on luy pouvoit voir les entrailles, d'où il sortoit une telle puanteur, qu'on n'en pouvoit approcher; elle fut en pelerinage au Tombeau de saint Guillaume & s'y endormit une nuit; le lendemain, environ l'heure de Prime, regardant son costé, en presence de plusieurs, elle se trouva parfaitement guerie, sans qu'il fust demeuré marque, ny vestige aucune de son ouverture. 4. Un certain personnage, par une violente maladie, avoit, depuis six ans, deux trous au bas du ventre, par lesquels (les conduits naturels bouchez) il se purgeoit avec grande douleur, puanteur & incommodité; il fut conseillé d'aller en pelerinage au Tombeau de saint Guillaume; ce qu'il accomplit devotement, &, y ayant reposé quelque temps, à son réveil, il se trouva entierement guery. 5. Une pauvre femme, pressée d'une violente douleur en une de ses mammelles, elle la couppa par impatience; mais, perdant tout son sang & se voyant en danger de sa vie, elle se recommanda affectueusement à saint Guillaume, &, tout à l'instant, regardant à son costé, trouva sa mammelle remise plus belle qu'elle n'estoit auparavant.

XX. 6. Un pauvre homme, incommodé d'une rupture au bas du ventre, par laquelle ses boyaux tomboient, s'estant recommandé à saint Guillaume, fut entierement guery. 7. Une jeune fille avoit les jambes tellement gastées & corrompuës de fistules, que ceux qui la pansoient, n'y trouvans remede, se resolurent de luy couper les jambes, crainte que le reste du corps n'en fust infecté; mais s'estant recommandée à saint Guillaume, elle fut entierement guerie. 8. Une autre jeune fille, se voyant surprise dans un embrasement, se recommanda à saint Guillaume, & elle fut trouvée, au milieu des flammes, sans aucune lesion. 9. Aucuns devots Pelerins estans venus pour visiter le Tombeau de saint Guillaume, comme ils s'en retournoient, furent accueillis d'une si furieuse tourmente, que les mats abatus, les avirons brisez, le batteau fut presque couvert des vagues; en ce péril, ils se recommanderent, de tout leur cœur, à saint Guillaume, par les merites duquel, contre leur attente, ils arriverent chez eux, sans autres voiles ny rames que la protection du Saint, lequel ne leur manqua en ce besoin.

XXI. 10. Un jeune enfant, se joüant sur le bord d'une riviere, tomba dedans & se noya; ceux qui le virent tomber, ne le pouvans ayder, en donnerent avis à son pere, lequel l'ayant, à l'ayde de quelques autres, cherché dans l'eau, sans le pouvoir trouver, se prit à crier comme un insensé; ceux qui estoient presens, prenant compassion de luy, le conseillerent de voüer son fils à saint Guillaume; ce qu'ayant fait, le corps de l'enfant parut sur l'eau & fut tiré dehors. Alors, le triste pere, la larme à l'œil, levant les mains au Ciel, dit: « O bien-heureux saint Guillaume! je vous supplie de rendre la vie au » pauvre corps que vous avez daigné me monstrer mort. » Incontinent, l'enfant ressuscita & vint remercier saint Guillaume à son Tombeau. 11. Un autre enfant, âgé de 5 ans, joüant és Marais de Dol, tomba dans un fossé plein d'eau de Mer, & s'y noya; ses pere & mere l'ayans cherché partout, sans le pouvoir trouver, regardans dans ces fossez entre les Marais, le trouverent mort; ils le tirerent dehors & le voüerent à saint Guillaume; &, incontinent, il vomit force eau & sang & ressuscita.

XXII. De plus, à son Sepulchre, par ses merites, les aveugles furent illuminez; les sourds receurent l'ouye, les muets la parole, les boëteux le marcher, les paralytiques & autres impotens la guerison, comme témoignent les grabats, annilles & autres marques qu'ils laisserent prés de son S. Sepulchre; les fébricitans y estoient gueris, les démoniacles délivrez; en un mot, aucun ne demandoit l'assistance de ce glorieux Confesseur, qui ne se ressentist de son intercession; ce que voyant Philippes, Evesque de Saint-Brieuc, son successeur, de l'avis de ses Chanoines & Clergé, il fit noter tous les miracles qui s'estoient faits & se faisoient, tous les jours, à son Sepulchre, & les presenta au Pape Innocent IV, qui estoit alors à Lyon; auquel ayant donné rapport des dits Miracles, & fait

examiner les témoins qu'il avoit amenez quant & soy, & plusieurs autres qui, pour le mesme sujet, s'estoient là rendus, sa Sainteté, ayant entendu la lecture d'iceux & interrogé lesdits témoins, qui luy furent presentez en plein Consistoire, par un Cardinal & autres qu'il avoit commis pour cette affaire, du commun consentement du sacré College & des autres Prélats qui se trouverent lors en Cour, il le Canoniza solemnellement, le 17. jour devant les Kalendes de May, qui est le 15. Avril, l'an de grace 1247, le 4. de son Pontificat.

LETTRE DU PAPE INNOCENT IV. AU ROY DE FRANCE.

XXIII. « Innocent Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, A nôtre trés-cher fils en « Jesus-Christ l'Illustre Roy de France, Salut & Benediction Apostolique. Le Patriarche » Jacob, estant arrivé au lieu où il desiroit reposer, aprés le Soleil couché, prît pour son » chevet les pierres qu'il trouva contre terre, & dormit en ce lieu ; à l'imitation duquel, » le bien-heureux Guillaume, de sainte memoire, Evêque de Saint-Brieuc, au chemin de » cette vie presente, n'a point desisté de dormir au monde, appuyant prudemment » son Chef spirituel sur la pierre, que les édifians ont réprouvée ; car estant attentif & » affectionné aux vertus, se retirant, autant que sa dignité Pontificale le permettoit, du » bruit & tumulte de ce monde, il tint soigneusement, dés sa plus tendre jeunesse, les » yeux fermez à la concupiscence, que le seducteur avoit ouverts à nos premiers parens ; » à celle fin que, son regard interieur, ne fléchissant point aux choses de la terre, fust » plus libre pour contempler la Majesté de Dieu, car il sçavoit fort bien que servir à » deux Maîtres, se rejouïr avec le Monde, et regner avec Jesus-Christ, c'est chose que » nous ne trouvons point avoir esté concedée à aucun des mortels ; c'est pour quoy, » méprisant ce monde, il a banny, loin de ses actions, les concupiscences d'iceluy, & » crucifiant sa chair avec les vices, au moyen de sa grande austerité de vie, il l'a offerte, avec » Jephté comme sa Fille unique, en sacrifice à Dieu, sur le brasier d'une ardente charité, » &, de cette façon, il a assujetti les concupiscences de la chair & des yeux à la loy de » la raison ; alors, l'ennemy du genre humain, qui a de coûtume de livrer une plus rude » guerre aux Ames plus sinceres, commença à l'assaillir plus vivement, s'efforçant de » faire que celuy qui avoit son esprit toûjours élevé en Dieu décheût de cét heureux » état par la superbe de la vie, qui naist bien souvent de la victoire des autres vices ; » mais le Saint Evesque, comme un autre Jacob, supplantateur des vices, prenant en » main la susdite pierre (à sçavoir nostre Seigneur Jesus-Christ), avec laquelle pierre, » David avoit, autre fois, porté par terre, miraculeusement, le prodigieux Geant Philistin, » Goliast, il debilita tellement les efforts de Sathan, qu'encore qu'il ne laissast de luy » porter envie, crainte neanmoins d'être, une autre fois, surmonté, il n'avoit plus » desormais, la hardiesse de l'attaquer, & ne se faut pas étonner, si l'ennemy ne gagnoit » rien sur celuy qui, par l'assiduité de ses Oraisons, touchoit, incessamment, la Harpe » de David, laquelle, par la douceur de son harmonie, ne pouvoit souffrir que Saül, Roy » d'Israël, fust molesté du malin esprit, &, par ainsi, remportoit, avec l'assistance » Divine, un glorieux triomphe du Monde, du Diable & de la Chair ; il merita de voir, » non seulement l'échelle sur laquelle le Seigneur estoit appuyé, & par laquelle Jacob » vit les Anges monter & descendre, mais luy-mesme monta & descendit par icelle, pour » s'unir à son Créateur par le doux exercice de la contemplation, &, par fois aussi, en » descendit, par une compassive affection aux infirmitez de ses sujets, d'autant que, » pour ne profiter pas seulement à soy-mesme en cette vie, ne cherissant que la seule » Rachel, c'est à dire, ne s'adonnant qu'à la contemplation belle & agréable, sterile

» toutesfois, il descendoit aussi, quelques fois, avec Jacob en la chambre de Lia, » conduisant dans les deserts de la Penitence les troupeaux feconds en gemeaux, qui lui » estoient commis, lequel, avec tout soin & diligence, il a repû d'une triple pasture, à » sçavoir, de la Prédication, par le fruit de l'Oraison & par l'exemple de sa vie & » conversation admirable; car il étoit orné de la candeur de virginité; il se glorifioit » en la Croix d'une glorieuse abstinence, & étoit doüé d'une singuliere douceur & » benignité. Alors donc, à bon droit, se pouvoit réjouïr l'Eglise de Saint-Brieuc d'estre » commise au soin & charge d'un tel Pasteur, lequel, comme un modelle de vie, » exemplaire de piété, & miroir de misericorde, alloit illustrant la Bretagne & toutes les » Provinces voisines par les rayons de sa Doctrine; mais à present, non seulement » celles là, mais aussi toute l'Eglise universelle doit estre remplie d'une plus grande » joye, tant à cause qu'aujourd'huy elle voit naître ce bel Astre devers les parties » d'Occident, par lequel ceux qui estoient exposez au peril du Naufrage en la Mer de ce » monde sont ramassez au port de Salut, comme aussi pour ce qu'elle a merité de porter » en terre un tel fils, qui est maintenant concitoyen des Anges, l'assistance & interces- » sion duquel elle a jugé trés à propos de reclamer en ses necessitez : *Au reste, afin que » ce Saint,* lequel, estant en cette chair mortelle, paroissoit comme les Lys sur le bord » des eaux, comme un Olivier pullulant, & un Cyprés profitant par accroissement de » bëauté, maintenant qu'il est délivré de la prison de son corps, & que de Jacob il a esté » fait Israël, c'est à dire, voyant Dieu comme une lumiere non cachée sous le boisseau, » mais posée sur le chandelier, afin qu'elle éclairast par miracles à ceux qui sont en la » maison du Seigneur. Un enfant mort a été ressuscité, comme par un autre Elisée; il a » pareillement restitué la mammelle à une femme, plus belle qu'auparavant, elle, se » l'estant coupée pour l'excessive douleur qu'elle y sentoit; il a guery, par une conve- » nable extenuation de corps, une autre femme qui estoit étrangement enflée d'hydropisie; » il a consolidé & refermé une ouverture qu'un certain avoit dans l'aine, par laquelle » ses entrailles apparoissoient. Une fille aussi, dont les pieds & jambes estoient tellement » ulcerez de fistules qu'on n'y trouvoit plus de remede humain, sinon de les faire » couper, afin qu'elles ne corrompissent le reste du corps, fut entierement guerie & » délivrée de ces ulceres par les merites de ce Saint. Une autre fille, qui fut surprise » d'un embrasement, fut trouvée saine & sauve au milieu des charbons ardents, le feu, » oublieux de sa force par les merites du Saint, ne luy ayant imprimé aucun vestige ou » marque de lesion. Bref, il a rendu la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le parler » aux muets, le marcher aux boëteux, aux paralytiques le libre usage des membres; en » un mot, toutes choses sont incontinent octroyées à l'invocation de son saint Nom, par » lequel sont chassées les tenebres de ceux qui ignorent Dieu; la perverse doctrine des » heretiques est confonduë, & la sainte Foy des Fideles verifiée & accruë. Or, estant » trés-convenable que ceux que l'Eglise Triomphante a glorifiez, que l'Eglise Militante, » qui s'efforce toûjours de l'imiter en tant qu'il luy est possible, les revere & honore » pareillement d'une prompte devotion;

» *Nous, ayans esté deuëment informez des miracles si évidens de ce saint Evesque, tant par les témoins idoines & irréprochables, comme aussi par quelques uns qui ont esté miraculeusement gueris, & ont paru en nostre Presence & de nos Freres, iceluy donc que nous avons connu estre inscrit avec les Justes au Livre de Vie, du commun accord & consentement de nosdits Freres, & de nostre venerable Frere le Patriarche de Constantinople & de tous les Prélats qui maintenant sont prés de Nous, à la feste de la Resurrection de nostre Seigneur, avons arresté & Ordonné, qu'il seroit inscrit & inseré au Glorieux Catalogue des Saints; Commandans à tous les Prélats de vostre Royaume, qu'ils s'efforcent de celebrer, avec une deuë devotion, la Feste de ce Saint, au quatriesme jour devant les*

Kalendes du mois d'Aoust, auquel jour il rendit l'esprit à Dieu, & fassent en sorte qu'en leurs Villes & Dioceses elle soit solemnellement celebrée par tous les fideles, afin que, par ce moyen, ils meritent de l'avoir pour Intercesseur dans les Cieux.

» Au surplus, desirans que sa Sepulture, laquelle on voit reluire par tant de signalez » Miracles, soit frequentée avec honneur & reverences convenables, nous confians en la » misericorde de Dieu Tout-Puissant & en l'autorité de ses Bien-heureux Apôtres saint » Pierre & saint Paul, nous pardonnons misericordieusement à tous vrais Confessez & » repentans, qui, avec devotion & reverence, visiteront annuellement son Sepulchre, au » jour de sa Feste, pour implorer les suffrages dudit Saint, un an & quarante jours des » penitences à eux enjointes, & pour ceux qui iront en Pelerinage dans les octaves de » ladite Feste, Nous leur remettons quarante jours de leurs Penitences, comme dessus. » Donc à celle fin que vostre Royale Grandeur se réjouïsse de la Celebrité du nouveau » Saint qu'elle voit produit dans le jardin de la Sainte Eglise, comme une belle fleur » soüef-flairante du Printemps, & qu'elle rende, sans intermission, actions de graces au » Créateur de toutes choses, qui a daigné, en ces temps modernes, decorer son Eglise » par la presence & splendeur d'un si grand Saint; Nous avons jugé à propos d'intimer » & faire sçavoir, par ce present Escrit, toutes les choses susdites à Vostre Royale » Serenité, desirans que, par vôtre pieuse devotion, vous participiez tellement à ses » Suffrages & intercessions envers Dieu, que vous alliez toûjours croissans en vertus & » merites, afin de jouïr de la beatitude Eternelle. Donné à Lyon, le 17. devant les » Kalendes de May, l'an 4. de nôtre Pontificat. » Voilà ce que le Saint Pere écrivit au Roy de France, se rendant luy-même le Chantre des loüanges de ce Grand Saint; la Canonization duquel ayant esté celebrée en la Cour Romaine, l'Evêque de Saint-Brieuc la fit encore celebrer en son Eglise, où l'Office fut solemnellement fait du nouveau Saint, & ordonné que, tous les ans, on celebreroit la Feste de la Canonization de saint Guillaume le 15. jour du mois de May; ce qui s'observe encore à présent. Quelque temps aprés, on fonda, en la Ville de Saint-Brieuc, une Eglise à l'honneur de saint Guillaume, où il y a des Chanoines, & les Brioçois le tiennent pour l'un de leurs Patrons, le reclament en leurs necessitez, &, par le merite de ses intercessions, reçoivent des graces & faveurs singulieres de Dieu, ayant souventes fois experimenté l'effet de sa Protection en temps de calamité publique, de guerre, de famine, de contagion & semblables necessitez.

La vie de Saint Guillaume a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 29. Juillet; Bzovius, au supplément des Annales de Baronius, tome 13, sur l'an 1247, nombre 4; Surius à mesme jour, qui l'a prise ex Gothfrido Calvo, Bituricensi; *René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendaires; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6; *les anciens Breviaires de Nantes, Leon et Cornoüaille en ont 9 Leçons, et les Legendaires manuscrits de Nantes, Treguer, Léon et Saint-Brieuc en ont l'Histoire bien amplement; le* Proprium Sanctorum *Rennois en fait commemoration à ce jour; le Nantois en fait Office double en la Cathedrale, par Translation du 28 Juillet; son Office propre avec octaves, imprimé à Saint-Brieuc l'an 1621, et sa Vie, composée par le Sieur de la Devision, Chanoine de Saint-Brieuc, imprimée l'an 1626; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, en la description de l'Evesché de Saint-Brieuc, et livre 5, chapitres 8 et 20; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evêques de France; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *és Evêques de Saint Brieuc; le Pere Augustin du Pas, en son Catalogue Chronologique des Evêques de Bretagne, en ceux de Saint-Brieuc.*

ANNOTATIONS.

SAINT GUILLAUME ET LE DUC PIERRE MAUCLERC (A.-M. T.).

On trouve sous une autre forme que celle indiquée par Albert Le Grand, le nom patronymique de saint Guillaume : *Pinchon* au lieu de *Pichon*. La famille du saint n'était peut-être pas de condition aussi modeste que notre auteur veut bien le dire.

A propos des démêlés du duc Pierre avec le clergé de Bretagne, en général, on peut se demander si le prince n'avait pas raison dans une certaine mesure. — Il ne nous répugne nullement d'accorder que les droits de *tierçage* et de *past nuptial* devaient paraître exorbitants quand ils étaient subis par des intéressés de fortune médiocre, mais Pierre Mauclerc ne parlait nullement de les répartir d'une manière proportionnelle et plus juste moyennant un accord avec l'autorité ecclésiastique. Avec des talents très supérieurs, tant d'efforts, tant d'énergie dépensée, gaspillée en pure perte, n'aboutirent qu'à faire du duc Pierre le prince le plus brillant, le plus spirituel... et le plus brouillon de son siècle. » (A. de la Borderie, *Hist. de Bret.,* t. III, p. 326.

MONUMENTS DE SAINT GUILLAUME (J.-M. A.).

Cathédrale de Saint-Brieuc.

Des travaux exécutés par saint Guillaume, de 1220 à 1234, pour la reconstruction de cette cathédrale dédiée à saint Etienne, il n'existe que la croisée et les bras du transept, la tour Nord, dite *tour de Brieuc,* et probablement le porche qui joint cette tour à celle du Midi. Ses successeurs, Guy de Montfort, 1335-1358, et Geoffroy de Rohan, 1372-1374, rebâtirent le chœur et embellirent la chapelle absidale de *Notre-Dame de la Cherche.* La grande chapelle du Midi, dite *du tombeau de saint Guillaume,* a été bâtie au xve siècle, 1450-1471, par l'évêque Jean Prégent, et la nef actuelle, si dépourvue de caractère, a remplacé au xviiie siècle la vieille nef romane.

Tombeau.

Le tombeau de notre saint était placé dans la chapelle de *Saint-Mathurin* qu'il avait élevée lui-même. Jean Prégent remplaça cette chapelle par la vaste chapelle actuelle où il éleva au-dessus du caveau du saint un monument qui consiste en un soubassement gothique supportant sa statue couchée, vêtue de la chasuble antique avec mître et crosse. Autour régnait une grille en fer forgé dont les pointes s'épanouissaient en girandoles et lampadaires toujours étincelants de lumières. Au-dessus était suspendue, par de riches chaînes dorées, une châsse-reliquaire qui laissait entrevoir et vénérer d'insignes reliques du Bienheureux. (*A travers le Vieux Saint-Brieuc,* A. de la Villerabel.) Détruit par la révolution et incomplètement rétabli ensuite, ce tombeau a été magnifiquement restauré par Monseigneur Fallières, qui annonça son projet dans une Lettre Pastorale du 12 février 1892. Sur un nouveau sarcophage de granit repose la vieille statue, réparée par M. Elie Le Goff, et à l'entour on a rétabli une grille en fer, véritable chef-d'œuvre de serrurerie, exécutée par M. Connen, de Saint-Brieuc. Cette grille forme une sorte de berceau dont la tête se termine par deux crosses qui portent un reliquaire en forme de monstrance et dont la base est couronnée par deux lampadaires. Le reliquaire renferme des ossements de saint Guillaume : le sternum et des fragments de côtes, au milieu desquels se détache l'os du tibia. L'inauguration de ce monument a été faite le jour de la fête du saint, le dernier dimanche de juillet 1893, par Monseigneur Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, assisté de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, au Canada.

Reliques.

Outre les reliques mentionnées qui sont exposées au-dessus du tombeau, on conserve dans le *sacraire*, au côté midi du chœur, en deux reliquaires différents, les ossements presque complets du saint, en pièces entières et en fragments et poussière. La tête, enfermée dans un reliquaire à part est portée deux fois par an à travers la ville. L'église d'Uzel possède une de ses côtes, et celle de Plœuc une phalange de ses doigts.

Église collégiale de Saint-Guillaume, a Saint-Brieuc.

Cette église, d'abord connue sous le nom de Notre-Dame de la Porte et fondée en 1240 par Philippe, successeur de saint Guillaume, vient d'être relevée dans le style du XIIIe siècle, sous la direction de l'abbé Collin, aîné, qui en a été l'architecte. (Pol de Courcy.)



CLOCHER DE GOULVEN.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'AOUST.

HISTOIRE DE LA TRANSLATION MIRACULEUSE
DU DOIGT DE SAINT JEAN BAPTISTE, DE NORMANDIE EN BRETAGNE.

Le premier jour d'Aoust.



APRÈS que, par le commandement du cruel Herodes, le Glorieux saint Jean-Baptiste eut eu la teste tranchée dans la prison, & que l'incestueuse Herodias eut outragé ce sacré Chef de plusieurs coups d'éguille, craignant qu'il ne se reünist, de rechef, à son Corps, & ressuscitast pour venir encore accuser son adultere, elle l'enterra en un lieu secret de son Palais (1), tandis que les Disciples du saint Précurseur enleverent son Corps, & l'emporterent en la Ville de Sebaste ou Samarie, & l'enterrerent entre les deux saints Prophetes Elisée & Abdias, où Dieu continua les miracles si frequans, & si long-temps, que l'impie Julien l'Apostat fit commandement de brûler ces saintes Reliques, & d'en jetter les cendres au vent, pensant, par ce moyen, étouffer la gloire de Jesus-Christ en son S. Précurseur. Les Gentils, executans ce commandement, entrerent de furie au lieu où estoit ce sacré dépost, razerent le Sepulchre, enleverent les Reliques & les jetterent en un grand feu, qui en reduisit une partie en cendres ; mais il survint une pluie si vehemente, qu'elle esteignit le feu & donna le loisir aux Chrestiens de ramasser les Ossemens, quelques uns entiers, autres à demy brûlez, avec les cendres, & les enleverent comme Reliques precieuses, qui, depuis, ont esté départies en plusieurs contrées du monde.

II. Quant à son Chef, il fut, pour la premiere fois, trouvé par certains Religieux, qui estoient venus en devotion en Jerusalem, aux-quels le Saint s'apparut & leur revela le lieu où il étoit ; de laquelle Invention le Martyrologe Romain fait mention le 24. Février. La seconde Invention fut le 29. Aoust, environ l'an 366. sous l'Empereur Valens, lequel le voulut transferer, en grand honneur, à Constantinople ; mais Dieu ne luy fit pas

(1) Rufin, l. 21, c. 28 ; hist. trip. l. 9, c. 43 ; Beda, c. 29, sur le c. 6 de St. Marc. — A.

cét honneur, à cause qu'il estoit heretique Arrien, mais le reserva au pieux Empereur Theodose l'aisné, lequel le transporta, en grande pompe & solemnité, à Constantinople, d'où, par succession de temps, une partie dudit Chef fut apportée à Rome & mise en l'Eglise de saint Sylvestre, qui, pour ce sujet, fut nommée *ad Caput,* comme dit Baronius. Une autre partie fut envoyée de Jerusalem au Roy Pepin, par certains Religieux, lequel, en vertu de cette précieuse Relique, vainquit *Gayfer,* Roy d'Aquitaine, & vingt de ses plus braves Capitaines furent ressuscitez ; &, en memoire de cette victoire, ledit Pepin donna sa maison *d'Angely* pour y bastir une Abbaye, laquelle il fonda & dotta & y déposa ladite Relique. La ville d'Amiens, en Picardie, se glorifie de posseder le Visage de saint Jean, &, tous les ans, celebre la Feste de la reception de ladite face, le 6 Decembre. A la sainte Chapelle de Paris, se garde reveremment l'Os Coronal ou Crâne de sa Teste. Saint Gregoire de Tours, au livre 1 de la Gloire des Martyrs, chapitre 12. rapporte qu'une Dame Gauloise apporta du Sang de saint Jean qu'elle recueillit en une fiole, lors qu'il fut décollé, & la mist en une Eglise qu'elle édifia, en son honneur, en la ville de Basats. Saint Luc l'Evangeliste apporta une de ses mains de Sebaste en Antioche ; & à Nemours, en l'Archevesché de Sens, ils disent avoir une portion de son Chef, & ledit Gregoire de Tours, au même livre, ch. 15. dit qu'il colloqua des Reliques de saint Jean en un Oratoire de saint Martin, à Tours, & rapporte des miracles qui s'y firent. Saint Gaudence, Evêque de Bresse, mit de ses Reliques en son Eglise, & saint Paulin, Evêque de Nole, en la sienne. La riche Republique de Gennes honore les cendres de l'embrasement de son Corps, lesquelles sont reveremment conservées en une Chapelle de la grande Eglise de saint Laurens de Gennes, où Dieu, par ses merites, fait de grands miracles, specialement reprime la furie de la Mer, laquelle, en ses plus extraordinaires tempestes & émotions, se calme si-tost qu'on luy presente ces sacrées Cendres.

III. Sigebert, en son Chronicon, sur l'an 613. & saint Gregoire de Tours livre 1. de la Gloire des Martyrs, chapitre 14. disent que le Pouce de saint Jean fut apporté par une femme à saint Jean de Maurienne, en Savoye ; & les Malthois disent posseder, en leur Isle, le Doigt duquel le Glorieux Précurseur montra le Sauveur, lors qu'il dit « VOILA » L'AGNEAU DE DIEU : VOICY CELUY QUI OSTE LES PECHEZ DU MONDE. » Et nos Bretons Armoricains de la Paroisse de *Plougaznou,* prés la Ville de Morlaix, au Diocese de Treguer, asseurent qu'ils ont le mesme Doigt dont Jesus-Christ fut monstré, lequel se garde reveremment & est visité de toute la Province en l'Eglise de saint Jean *Traoun-Meriadec,* dite communément *Sant Ian ar Bis,* c'est à dire, *saint Jean du Doigt.* Toutefois, l'un & l'autre se peut soûtenir, que le même Doigt soit partie à Malthe & partie en Bretagne, où il n'y a qu'un article ou deux tout au plus. Que si les Malthois ont un Doigt tout entier, il faut dire que c'est un autre Doigt de la main droite, ou *l'Index* de la gauche ; car nos Bretons voudroient mourir pour soûtenir que ce qu'ils en ont est *l'Index* de sa main droite, qui leur fut aporté en cette maniere.

IV. Dieu ayant envoyé une pluye extraordinaire pour éteindre le feu dans lequel les Payens avoient jetté le Corps de saint Jean, ses Reliques furent, incontinent, recüeillies par les Chrétiens qui étoient presens, lesquels envoyerent ce Doigt au Patriarche de Jerusalem, *Philippes,* surnommé *le Juste,* qui le receut en grande reverence, & y fut gardé un long-temps, illustré de plusieurs grands Miracles. Par laps de temps, une jeune Vierge, nommée *Tecle,* native de la Province de Normandie, l'emporta en son Païs où on édifia une Eglise de saint Jean, & le Doigt y fut mis, Dieu renouvellant les Miracles à cette Translation. En quel temps, arriva cela ; qui aye esté cette *Tecle,* ny par quels moyens elle en aye enrichi son Païs, je ne l'ay encore trouvé, & l'histoire n'en parle point. Auprés de ladite Eglise, demeuroit un grand Seigneur, au service duquel estoit un jeune homme bas Breton, natif de la susdite Paroisse de Plougaznou, (dommage qu'on n'en

sçait pas le nom, digne d'une éternelle memoire), lequel portoit une singuliere devotion au S. Précurseur, & reveroit, d'une tendre & sincere affection, son sacré doigt; &, estant sur le point de prendre congé de son Maistre pour s'en retourner en Bretagne, désiroit extrémement d'avoir quelque portion de la Ste. Relique, pour apporter en son Païs, priant continuellement Dieu & saint Jean de luy faire cette faveur, perseverant, quelques semaines, en prieres devant l'Autel, accompagnées de jeûnes & de larmes.

V. C'estoit au temps que les Anglois, aprés avoir occupé, plusieurs années, une grande partie de la France, & fait couronner leur Roy dans la Ville de Paris, capitale du Royaume (1), commencerent à estre chassez, leur fortune arrestée tout court par les Armes invincibles de ces deux foudres de guerre, *Artur de Bretagne,* Comte de Richemont, Conestable de France, & *Jeanne d'Arc,* dite communément *La Pucelle d'Orleans,* lesquels Dieu suscita, en ce temps calamiteux, pour délivrer la France de la plus grande oppression en laquelle elle s'estoit jamais trouvée, environ l'an de grace 1437, regnant en nostre Bretagne le Duc Jean V. du nom, & Charles VII. du nom, en France, qu'il prit envie à nostre jeune Breton de quitter la Normandie, en laquelle les François faisoient une guerre mortelle aux Anglois pour leur faire vuider la France, repasser la Mer & s'en retourner en leur Païs. Il demanda son congé & l'obtenut, mais, avant de se mettre en chemin, il fut, à son accoustumée, en l'Eglise de saint Jean, où il fit sa priere avec une ferveur & devotion extraordinaire, puis, se sentant saisi d'une joye & allegresse interieure, sans sçavoir bonnement d'où elle pouvoit proceder, il se mit en chemin, &, dés la premiere journée, passant par une petite Ville, les cloches de l'Eglise commencerent à sonner d'elles-mêmes ; les arbres, lors qu'il passoit, se courboient et fléchissoient devant luy, au grand estonnement du peuple, lequel le soupçonna d'estre sorcier & le fit arrester & serrer en prison.

VI. En cette affliction, il se recommanda affectueusement à Dieu & à saint Jean-Baptiste, qu'il prît pour Intercesseur, &, ayant sobrement pris sa refection, s'alla coucher. Le lendemain matin, à son réveil, il se trouva en son Païs & Paroisse, prés d'une fontaine laquelle s'appelle à present *Feunteun-ar-Bis,* c'est à dire, *la fontaine du Doigt ;* il voit devant ses yeux l'Eglise Paroissiale, la vallée de Traoun-Meriadec entre deux; au Septentrion, la Mer Britannique ou Manche d'Angleterre, & le Chasteau de *Primel ;* même remarque son village & la maison de son pere ; le voilà tout estonné, & ne sçait s'il rêve ou si c'est verité ; il consulte avec ses yeux, & tant plus il contemple le Païs, tant plus il se fortifie en la croyance qu'il est en sa Paroisse ; il se leve tout joyeux, descend en la vallée, les chênes & les ormeaux, qui bordoient le chemin de part & d'autre, se courbans & flechissans leurs cimes à mesure qu'il passoit. Estant arrivé au fond de la vallée, la cloche de la Chapelle, qui estoit alors dediée à saint Meriadec, se prit à sonner d'elle-même, d'une façon toute extraordinaire, de sorte que le peuple des villages circonvoisins, s'estant rendu en ladite Chapelle, y trouva ce jeune homme à genoux devant l'Autel, &, en leur presence, les Cierges s'allumerent d'eux-mêmes, & la sainte Relique, que, sans son sceu, il avoit apportée en la joincture de sa main droite avec le bras, entre la peau & la chair, sauta sur l'Autel, ce que voyant nostre jeune homme, il pensa mourir de joye, demeurant, un long espace de temps, sans pouvoir dire mot; enfin, ayant repris ses esprits, il se leva & manifesta à tout le peuple ce qui luy estoit arrivé, asseurant que c'estoit le doigt de saint Jean-Baptiste. Le Duc Jean résidoit lors à Vennes, lequel, ayant esté averty de cette avanture, s'en vint à Morlaix, accompagné du Prince François, Comte de Mont-fort, son fils aisné, & la Princesse Yolent d'Anjou, sa femme, son Chancelier Jean de Malestroit, Evêque de Nantes, son

(1) Le 1.er dimanche des advents (17 décembre) 1431. — A.

Confesseur, Frere Jean Le Dantec, de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent dudit Morlaix, Evêque de Vennes, Jean Pregent, Evêque de Leon, & grand nombre de Noblesse, qui s'y rendirent de toutes parts, &, étant dans son Chasteau dudit Morlaix, manda le jeune homme qui avoit apporté la sainte Relique, lequel luy fut presenté par R. P. en Dieu Messire Raoul Rollendy, Evêque de Treguer, son Diocesain (1); le chancelier l'interrogea, par le commandement du Duc, en presence de tous les assistans, devant lesquels il raconta toute l'Histoire comme nous l'avons escrite; & le Duc ayant envoyé informer en Normandie, tant en ladite Eglise de saint Jean, que chez le Seigneur qu'il avoit servy, & en la Ville où il avoit esté arresté prisonnier, trouva son rapport veritable, &, en actions de graces d'un benefice si signalé, fit faire une solemnelle Procession, laquelle, aprés le *Te Deum* chanté en l'Eglise Collegiale de Nostre Dame le Meur, en ladite ville de Morlaix, alla à Plougaznou ; les quatre Prélats susdits revétus de leurs Ornemens Pontificaux, le Duc & toute sa Noblesse suivans, lesquels, estans à une lieuë de la Chapelle, mîrent pied à terre & firent le reste du chemin à pied. Son Altesse, ayant devotement baisé la sainte Relique, tira un beau Reliquaire d'Or, qu'il portoit à son col, & le donna pour servir d'estuy au saint Doigt, auquel il fit de grands presens, & toute la Noblesse, à son exemple, & fut commencé de bastir, en ce lieu, une Eglise en l'honneur de saint Jean.

VII. Les miracles qui se firent par les merites de saint Jean, à l'attouchement de son Doigt, qui rendoit la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds & la santé à toutes sortes de malades, attirerent un Peuple infini en cette petite Chapelle de saint Meriadec, où il tomba si grande somme de deniers, qu'on resolut de bâtir une Eglise plus grande, de laquelle les fondemens furent pris, &, le premier jour d'Aoust l'an de grace 1440, le Duc Jean, assisté de plusieurs Prélats, Princes & Seigneurs, y posa la premiere pierre; neanmoins, elle ne fut entierement parachevée que l'an 1513, par la liberalité de la Reyne Anne, laquelle y fit continuellement travailler, depuis l'an 1506 (comme nous dirons cy-aprés), & fut dédiée à Dieu, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, par R. P. en Dieu M.re Antoine de Grigneaux, Evêque de Treguer, le 18. Novembre audit an 1513, & la Chapelle de l'aîle droite fut dédiée à saint Meriadec, Evêque de Vennes, premier Patron de ce lieu. Tous les Ducs de Bretagne ont esté affectionnez à ce saint lieu & l'ont enrichi de grands dons & presens ; entr'autres, le Duc Pierre & la Duchesse Françoise d'Amboise, lesquels, demeurans à leur Ville de Guengamp, y alloient fort souvent en voyage.

VIII. Le Duc François II étant decedé à Coëron, en Septembre 1488. la Duchesse Anne, sa Fille, se voyant vexée & outragée par ses propres Sujets, liguez avec Charles VIII, Roy de France, qui, depuis la sanglante journée de Saint-Aubin, avoit pris plusieurs bonnes Villes & fortes Places de son Duché, fut contrainte de demander secours au Roy d'Angleterre Henry VII, qui luy envoya une bonne Armée sous la conduite du Controlleur General d'Angleterre, Richard Eggecimille (2), lequel prit port au havre de Morlaix, és octaves de la Magdelaine, l'an suivant 1489. & renvoya ses Navires en Angleterre; mais les Anglois ne se pûrent tenir de rôder la coste de Treguer, &, ayans mis leurs Navires à l'ancre au havre de *Primel,* sauterent à terre &, de nuit, entrerent au Bourg de saint Jean, pillerent quelques maisons & exigerent de l'argent des Habitans du Bourg ; puis, entrans dans l'Eglise, enleverent le saint Doigt & le mirent reveremment daus le Cabinet de l'admiral, esperant en faire un present à leur Roy, Prince trés-Religieux & Catholique. Ils leverent ancres & voiles, par un beau temps, & arriverent, en peu d'heures, en Angle-

(1) Il estoit de la maison de *Kerhelouri* en *Goelo.* — A.

(2) Il mourut à Morlaix le 8 septembre suivant et gist à St. Dominique, au milieu du presbytaire, sous une tombe de pierre verte, avec epitaphe. — A.

terre, entrerent au port de *Hampton* & donnerent avis au Clergé du riche Thresor qu'ils aportoient; aussi-tost, on vint en Procession sur le bord de la Mer, avec Croix & luminaires, pour lever la sainte Relique ; mais, quand le Doyen eut ouvert la caisse, où elle avoit esté mise, il n'y trouva rien, dont tout le Peuple fut bien étonné, & encore plus, lors qu'en leur presence les autheurs de ce sacrilege devinrent aveugles ; lesquels, reconnoissans leur faute, se jetterent à genoux, demanderent pardon à Dieu & au Saint, & promirent d'aller visiter son Eglise & restituer ce qu'ils avoient pillé, tant de sa dite Eglise que de son Bourg, &, peu aprés, vinrent à Saint Jean, où la sainte Relique s'étoit miraculeusement trouvée en son Armoire, &, ayant accompli leur vœu, receurent la veuë.

IX. L'an de grace 1506, la Reyne Anne de Bretagne vint, par permission du Roy Louys XII, son Epoux, faire un voyage en son Païs, &, ayant esté receuë és Villes de Nantes, Guerrande, Vennes, Auray, Hennebond, Kemperlé & Kemper-Corentin, traversa le Golfe & vint à Brest, d'où, aprés huit jours de séjour, sa Majesté fut à Lesneven & fit sa neufvaine à Nôtre Dame de Folgouët, passa à Saint-Paul-de-Leon, se rendit en la Ville de Morlaix, où elle fut magnifiquement receuë, & se proposait d'y passer dix ou douze jours ; mais, le second jour de son arrivée, elle receut un paquet du Roy, son Espoux, qui luy mandoit de le venir, au plustost, trouver à Angers, c'est pourquoy, voulant hâter son voyage, elle dépescha Noble & Discret Messire Guillaume de Guicaznou, Licentié és Droits, Chanoine de Treguer & Prévost de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame *le Meur,* à Morlaix, & Meriadec de Guicaznou, son Frere, Grand Maître d'Hostel de sa Majesté & Capitaine des Ville & Château dudit Morlaix, accompagnez de deux de ses Aumôniers, à Saint-Jean, pour faire aporter le Doigt du Saint en la Ville, afin de l'appliquer sur l'œil gauche de sa Majesté, fort incommodée d'une défluxion qui luy estoit tombée dessus. A ce commandement de la Reyne, les Recteurs de *Plougaznou, Plouezokh, Guicmek, Land-Meur* & *Plou-Ian*, avec leurs Prestres, s'assemblerent en l'Eglise de saint Jean, pour conduire solemnellement la sainte Relique à Morlaix. Le jour venu qu'il falloit partir, on mit la Relique sur un riche Branquart, que le Recteur de Plougaznou & le Gouverneur de Saint Jean portoient élevé sur les espaules ; mais, quand ils furent sortis dans le Cimetiere, le Branquart fit un grand esclat, de sorte qu'on fut contraint de le déposer pour le raccoustrer, mais la Relique ne s'y trouva pas, dont l'assistance resta bien estonnée, & la Procession estant rentrée dans l'Eglise, aprés plusieurs suffrages & prieres, on la trouva en son Armoire. Les Députez de la Reyne, ayans veu, de leurs propres yeux, ce miracle, n'oserent plus insister à la faire transporter, mais s'en retournerent, en diligence, faire leur raport à sa Majesté, laquelle, se iettant à genoux, demanda pardon au Saint, disant : « Que c'estoit bien elle qui le devoit » aller trouver, » & y voulut aller à pied ; mais, par importunité, elle se laissa mener en litiere, jusques au milieu de la Lande, nommée *Lann-Festour*, où elle descendit de sa litiere (1), & fit le reste du chemin à pied, suivie des Prélats, Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient, qui tous arriverent à Saint Jean à pied, leurs chevaux conduits par leurs Lacquais.

X. La Reyne fit ses devotions ce soir & fit chanter les Vespres expresses de saint Jean, &, le lendemain, les Matines, où elle assista ; puis, se Confessa à son Aumônier, Frere Yves Mahyeuc, Religieux de l'Ordre des Freres Prédicateurs du Convent de Morlaix, Communia à la grande Messe, de la main de R. P. en Dieu Mre. Guillaume

(1) Au lieu où elle mit pied à terre, on plaça une croix de pierre qui fut nommée *Croas ar Rouanès*, c'est-à-dire la Croix de la Reyne. — A. — La route de Morlaix à Saint-Jean, maintenant rectifiée, passait autrefois auprès de cette croix, et sur l'une des marches on voit encore en creux l'empreinte d'un pied qu'on dit être l'empreinte du pied de la reine Anne. — J.-M. A.

Gueguen, Evesque de Nantes, &, aprés la Messe, contempla la sainte Relique que ledit Evesque luy fit voir à nud, l'appliqua sur son œil & la monstra à tout le peuple, & sa Majesté donna le Cristal où la sainte Relique fut enchassée, un grand Calice d'argent doré, des Orceux, Chandeliers & Encensoir d'argent blanc, aux Armes de France & de Bretagne, qui furent vendus pour survenir aux frais de la guerre contre les Huguenots Admiralistes, &, de plus, designa une somme annuelle pour ayder au bastiment de ladite Eglise, jusques à son entiere perfection & accomplissement, & annoblit les habitans du Bourg dudit Saint Jean, les exemptant de tous devoirs, subsides & impositions, à l'instar des Villes franches & Royales de son Duché de Bretagne. L'Eglise de Saint Jean est située au fond d'une agreable vallée, dans laquelle coule un petit ruisseau, ayant, devers le Septentrion, l'aspect de la Mer Britanique, qui forme une Baye de sable au bas des prairies; vers l'Occident, elle a la campagne de Guicaznou, avec le Bourg & l'Eglise Parrochiale. L'Eglise de Saint-Jean est bastie de taille, longue, haute, claire & bien percée; au bas de l'Eglise, il y a une belle grosse Tour carrée, toute de pierre de taille jusques à la guerite, par dessus laquelle s'éleve une haute Pyramide de plomb, ornée de plusieurs figures & feüillages; dans le Cimetiere, se voit une belle fontaine, partie taille, partie de plomb, laquelle est une des rares pieces du Pays, jettant grande abondance d'eau. Cette Eglise est Treve, ou fillette, dépendant de la Paroisse de Plougaznou, ayant son Curé & ses Prestres à part. C'est l'un des plus hantez Pelerinages de la Province, où Dieu départ plusieurs graces & faveurs à ceux qui y vont visiter la Relique de son Glorieux Précurseur. Missire Guillaume le Roux, Prestre, natif de la Paroisse de Plougaznou, a décrit cette Translation en un Poëme, qui se trouve en son Livre, intitulé Nugæ Poeticæ (1).

DE ADVENTU

PRECIOSISSIMI DIGITI SANCTI JOANNIS BAPTISTÆ,

CHRISTI PRÆCURSORIS, IN BRITANNIAM.

ODE.

CLIO, gesta canens, adsis, miranda JOANNIS
Præcursoris, erat qui tuba missa Dei.
Nascitur hic celeber præclarâ stirpe parentûm,
At virtute magis, moribus et viguit.
Sedulus edocuit, divinâ luce Propheta,
Mortales Domini ritè parare viam.
Hic nunquàm studuit lauto cænare paratu;
Non didicit pingues mergere ficedulas.
Non voluit teneris ventrem farcire placentis;
Non pisces illi, grata fuitve caro.
Nunquàm viticomi gustavit pocula Bacchi,
Sobrius at modicis, candida membra fovet.
Victus erant sancto Sylvestria mella, locustæ,
Pergratus; semper frigida potus aqua.
Suggessit vati pellis villosa Camelûm,
Undiquè contextis pallia dura pilis.

(1) Imprimé à Paris, chez Pierre Pautonnier l'an 1605. — A.

A teneris annis, deserto vixit eremo,
Ausim, quem divum dicere, non hominem.
Martyris invicti palmam, meruitque coronam
Victricem, Christi nomine Verbigenæ
Ossa Palestinæ sepelit præclara Sebastæ,
Ad tumulum cujus grandia signa patent.
Sic ubi quod vidit mandat Romana tyrannis,
Hàc illàc temerè spargere reliquias.
Quo magis atque magis Sancti miracula crescunt,
Ut pereant flammis inclyta membra, jubet.
Atque leves cineres rapidis permittere ventis,
Præcipit Herodes barbarus, atque ferox.
Sed Solymis secum venientes, multa latenter
Incombusta quidem membra tulêre viri.
Inter quæ, Solyma justo misêre Philippo
Pontifici DIGITUM, quem vides, eximium.
Cui nocuit Brontes, Steropes, non igne Pyracmon
Cyclopum rapidus fulmine non-ve rogus.
Prætereà DIGITUM, cognomine Thecla, puella,
Trans mare Normanis attulit Occiduis.
Struxit ubi templum, sancti, devota, Joannis
In laudem, sicut docta senecta refert.
Juxtà quod juvenis, clarà de stirpe Britannûm,
Semper erat, vigilans Principis obsequio.
Continuèque videns miracula magna Prophetœ,
Ad templum properat, sedulus atque frequens.
Ossibus ut posset sanctis ditare Britannos,
Exorat precibus numina sancta piis.
Præsertim divi membrorum parte Joannis
Exoptat quâdam, quod placuit superis.
Tempore nàm certo, procumbens pronus ad aras
In templo, sensit gaudia magna nimis.
Nescius ille tamen causœ, festinat abire,
Exultans pleno pectore lœtitiis.
Intereà DIGITUS divini vatis in ulnà
Delituit juvenis, patre volente Deo.
Vir patriam repetens, resonant tinnitibus œra,
Urbes dùm transit, concava dulcisonis.
Obstupuêre omnes, cœco cum carcere, pœnas
Migranti poscunt, sanguineasque viro.
Fascinat atque putant quod sensus, arte malignà,
Vir justus cunctis, ut sceleratus, erat.
Ille tamen patriam, divino numine ductus,
Advenit, voti compos et ingenii.
Anteâ carectis templum, lentisque genistis,
Hic erat obtectum mollibus exiguum,
Ad quod cùm juvenis tandèm sua vela viator
Appulit, eccè statim cymbala parva sonant.
Ulmi prœruptœ flexêre cacumina celsa,

Adventu DIGITI, robora dura caput.
Sicque Deo, semper manserunt curva, volente,
Ad terram versis frondibus arboreis.
Omnia quæ prudens multùm miranda viator
Ut vidit, supplex numina sacra colit.
Ingrediturque Dei lætus proclivis ad aram
Sacrificam, DIGITUS quam super exiliit.
Tunc vir lætitiæ causam cognovit, ocellis
Testibus, atque venit lætior indè magis.
Adventu DIGITI, complecto pectore blandis
Deliciis, Parochos, Presbyterosque vocat.
Indè brevi rumor, ventis velocior, oras
Extremas tangens, gaudia tanta canit.
Quo magis atque magis DIGITI miracula crescunt,
Supplicuis animis cœlica vota magis.
Hic etenim cursus claudis, et lumina cœcis,
Corporibus læsis redditur atque salus.
O quàm magna Dei virtus! hæc pharmaca morbos
Expurgant animi, corporis atque, graves.
Hic magnus Pœon summâ virtute medetur,
Divini vatis nomine discipuli.
Hic porro DIGITUS, nocturno tempore, furtim
Quippe fuit populis captus ab Angligenis.
Quem voluère suâ stultè regione tenere,
Invitis superis, numinibusque piis.
Sed frustrà penitùs conantur tanta superbè
Angli Brutigenæ, nàm Deus alta premit.
Esse suo DIGITUS quem clauso vase putabant,
Non fuit inventus, non malè captus erat.
Et quià raptus erat furtim, mansêre profani
Raptores cœci, tristibus in tenebris.
Jàm nos, cùm placuit superis dittare Britannos
Hoc Digito, laudes concelebrare decet.

HYMNE EN L'HONNEUR DE SAINT JEAN.

Sceptriger, vasti moderator orbis,
Nos tibi, flexis genibus, BRITANNI,
Nobiles laudes celebramus omnes
Mentibus altis.

Morbidis nobis medicum fidelem
Nempè divini DIGITUM Prophetœ
Non rogis læsum rapidis dedisti,
Maxime Pæon.

Qui sacer tactu medicus medetur
Languidis, reddis nitidumque lumen
Perditum cœcis, rigidosque morbos
Nomine purgas.

Ter quater fœlix medicina, cujus
Sublevat virtus avidos salutis,
Ut facit sancti DIGITUS Prophetæ
Omnibus ægris.

Ergo vox clamans Domini parate
Qui viam rectam resonans fuisti
Voce fac tantâ, miseri juvemur,
Sancte JOANNES.

Corporis morbos, animique sordes
Tabidas, dele, medicus fidelis;
Nam tuo, CHRISTUS validam medelam,
Nomine, reddet.

Casibus vitæ miseræ peractis,
Fac, tuis dignis meritis, superbas
Regis æterni valeamus omnes
Ire, PROPHETA. Amen.

Cette Histoire a esté par nous recueillie de Rufin; saint Hyerosme; Bede; l'Hist. Tripart; Baronius; Sigebert; saint Gregoire de Tours, és lieux citez en bas des pages; le Prieur de la Barre Normand, en son livre des Saints, tom. 2, liv. 3, ch. 7, fol. 131, où il traitte des Reliques de sanctification et où il dit Richemond en Bretagne, *au lieu de* Morlaix en Bretagne, *s'étant trompé au mot Latin* Mons Relaxus, *qu'il a tourné* Richemond; *L'Hist. de sa Transl. de Normandie en Bretagne est escrite en vieilles lettres en un ancien manuscrit de l'Eglise de saint Jean* Traoun-Meriadec, *toute conforme à la Poësie susdite de Mre. Guillaume le Roux, que je pense l'avoir prise dudit manuscrit; mais ce qui m'a apris le temps, les moyens et autres particularitez et circonstances de ladite Transl. çont esté les memoires manuscrits de Noble et Discret M. Yves le Grand, Chanoine de Leon, Aumônier du Duc François II, et une ancienne Chartre à demy effacée (que je rends lisible par un secret que je possede), qui me fut communiquée par le Sieur de* Pen-Ar-Prat, *Paroisse de* Guic-Mec, *qui sembloit estre un procez verbal du miracle arrivé l'an 1506, lors que la Reyne Anne fut à Saint Jean; au bas duquel pendoient cinq lacs de parchemin, où il est croyable que furent attachez des Sceaux; neanmoins, il ne s'y en trouvoit aucune chose qui en approchast.*

ANNOTATIONS.

SAINT JEAN ET LE POÈTE DES BRETONS (A.-M. T.).

J'IMITERAI Albert Le Grand : l'aimable glaneur de nos vieilles légendes a fait suivre son précédent récit d'une ode et d'une hymne en vers latins ; je place ici les vers français que Brizeux a consacrés au saint Précurseur ; outre qu'ils offrent l'avantage d'être intelligibles à tous les lecteurs, ils sont d'une poésie plus vraie, plus originale, plus vivante que la composition en style classique de Messire Guillaume le Roux.

Notre poète, après avoir raconté la première partie d'un voyage accompli par un jeune homme et une jeune fille, sa cousine, conduits en pèlerinage par un vicaire de Scaër, leur paroisse, décrit ainsi le pardon de Saint-Jean du Doigt et raconte la translation du *doigt* vénéré.

O vous, qui par mes vers aimerez la Bretagne,
Si vous voulez un jour visiter la montagne
Où vont nos pèlerins d'un pied si diligent,
Venez au mois de juin, le jour de la Saint-Jean :
Dès le premier rayon de ce pieux dimanche,
Vous verrez arriver la foule noire et blanche;
Avec la braie ancienne ou le nouveau surtout,
De Léon, de Tréguier, il en vient de partout;
Des monts où Saint-Michel lève sa tête immense,
Et de Châtel-Audren où le breton commence
Ils viennent. Tout est plein dans l'église, à l'entour,
D'autres, pour voir la mer, sont montés dans la tour.
Les cloches sont en branle; et perclus, hydropiques,
Lépreux, vous rendent sourds du bruit de leurs cantiques,
Tous au bord du chemin chantent saint Jean du Doigt,
Saint Jean le Précurseur, le patron de l'endroit;
Comment ce doigt sacré, sauvé d'un incendie,
Bien longtemps fut l'honneur d'un bourg de Normandie;

Comme un jeune Breton, clerc au pays normand,
Chaque jour sur l'autel l'honorait; et comment,
Lorsque vers son hameau revint l'écolier sage,
Tous les clochers sonnaient d'eux-même à son passage,
Tant qu'on le crut sorcier; par quel miracle enfin,
Rentré dans sa paroisse, il vit le doigt divin
Qui brillait à l'église, entouré de lumières :
Le peuple agenouillé récitait des prières,
Et des prodiges tels éclataient dans le bourg,
Qu'il n'était déjà plus d'aveugle ni de sourd.

Tout le jour du pardon, c'est à qui vers la rampe
Se dresse pour toucher le saint doigt; à qui trempe
Ses yeux dans la fontaine, ou le long de son dos,
Sur ses bras fait couler les salutaires eaux :
La foule cependant vient, revient et se presse,
L'église se remplit et se vide sans cesse (1).

Il est une coutume que nous ne pouvons pas revendiquer pour la Bretagne seule, il est vrai, mais qui chez nous s'est conservée plus générale que partout ailleurs, et semble devoir demeurer toujours chère à nos populations : c'est *le feu de la Saint Jean.* Jamais la campagne bretonne n'a plus de charme qu'en cette belle soirée de juin, quand d'un village à l'autre retentissent, avec le son prolongé du *corn-bout,* les appels joyeux des petits pâtres et les détonations des vieux fusils qui pour ce soir-là sont détachés du manteau de la cheminée; malheureusement, la description du *feu de la Saint Jean* étant mélangée à une *histoire poétique (Les Hêtres de Lo-Théa),* et le récit étant assez long, nous ne pouvons donner ici que des coupures.

C'est la Saint-Jean! Des feux entourent la Bretagne,
Serpent rouge qui va de montagne en montagne;
Et de chaque hauteur qu'illuminent les feux
Montent avec la flamme autant de cris joyeux :
Heureux qui des tisons emporte un peu de cendre,
La foudre sur son toit ne pourra plus descendre;
Heureux dans les bûchers qui fait passer ses bœufs,
Les sorciers et les loups ne peuvent rien contre eux!
Et les filles aussi disaient dans leur langage
(Comme elles font toujours rêvant le mariage) :
« Celle qui, dans la nuit, neuf feux visitera,
» Avant la fin de l'an saint Jean la marîra. »
Et les voilà soudain, biches des plus ingambes,
Par les bois, par les prés courant à toutes jambes.

Pour le bûcher construit par le fermier Ri-Wall,
Dans toute la paroisse il n'eut pas son égal :
Enorme entassement de genêts et de lande;
Hommes, femmes, enfants, avaient mis leur offrande;
Puis, quittant le pays, les joyeux sabotiers
Jetèrent pour adieu leurs copeaux par milliers;
Tout à l'entour priaient les figures livides
Des pauvres; pour les morts des places restaient vides.

. . . . Le fermier
Comme maître et doyen s'avançant le premier,
Mit solennellement la flamme au tas de lande;
Puis, du Saint de l'endroit entonnant la légende,
Tous, le front découvert avec dévotion,
Formèrent douze fois une procession (2).

(1) A. Brizeux. *Les Bretons,* chant 11e.

(2) En l'honneur des douze Apôtres. (Note de Brizeux.)

Ensuite, de leurs crèches amenés par les pâtres,
Bœufs et vaches, taureaux rétifs, poulains folâtres,
Durent par les bûchers, sous les cris et les coups,
Passer ; leurs yeux roulaient effarés, leurs grands cous
Poussaient des beuglements lamentables et mornes,
Et dans l'air enflammé s'entrechoquaient leurs cornes.
Mais les bergers enfants, pour qui tout est un jeu,
S'offraient joyeusement à l'épreuve du feu. »

MONUMENTS DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT (J.-M. A.).

Église et Trésor.

Saint-Jean nous offre l'exemple le plus complet et le plus parfait de ce qu'était autrefois une église paroissiale avec toutes ses annexes : église monumentale entourée du cimetière, porte de style ou arc de triomphe pour pénétrer dans cette enceinte, fontaine sacrée, calvaire, ossuaire, oratoire ouvert ou abri pour célébrer la messe les jours de grand pèlerinage, riche trésor toujours conservé ; aucune autre paroisse n'a la même bonne chance de posséder encore pareilles richesses.

L'arc de triomphe consiste en une large porte du xve siècle, surmontée d'une accolade, accostée de deux contreforts et de deux niches contenant deux vieilles statues gothiques de saint Jean-Baptiste et de saint Roch. Cette porte principale ne s'ouvre que pour les foules ; une petite porte latérale est affectée au passage des fidèles isolés.

Dès en entrant dans le cimetière, on se trouve devant la *Fontaine sainte*, magnifique jet d'eau dans le style de la Renaissance, composée d'un grand bassin en pierre et de deux vasques superposées, avec nombreuses têtes d'anges lançant des gerbes d'eau, et un groupe du baptême de Notre-Seigneur par saint Jean, le tout surmonté du Père Éternel qui se penche pour dire comme au bord du Jourdain : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis mes complaisances. » Presque en face est le joli oratoire de 1574, dont le beau soubassement porte des piliers en gaîne soutenant la frise et le toit qui est couronné d'un clocheton à découpures en plomb. On ne saurait étudier trop attentivement les ornements et les sujets bizarres sculptés sur la sablière intérieure, ainsi que les nervures et les clefs pendantes de la voûte.

Mais ce qui est de l'effet le plus magistral, c'est l'ensemble de l'église et du clocher, la grande façade du midi avec ses curieuses fenêtres, les galeries en chemin de ronde, courant du porche jusqu'au clocher et s'étageant en trois rangs sur la base de la tour ; la chambre des cloches percée de longues baies, la balustrade de couronnement, puis la flèche et les clochetons en charpente recouverte d'une enveloppe de plomb. La façade ouest a grand air avec sa porte et sa fenêtre ; l'abside droite du côté de l'orient est d'aspect plus imposant encore, grâce aux longues lignes verticales formées par ses contreforts et son immense fenêtre du milieu terminée par une rose.

Au pied du clocher se trouve un ossuaire à arcatures gothiques, qui a été construit en même temps que l'église. Au retour de l'angle sud-ouest, on en a ajouté un autre qui porte la date de 1618 et dont les ouvertures sont maintenant murées.

Le porche midi, très sobre et très digne à l'extérieur, offre sur sa façade une fenêtre qui éclaire une chambre d'archives située au-dessus de la voûte. L'intérieur est plus riche et se termine par deux portes en accolade, au-dessus desquelles est placée une statue fort belle du Saint Précurseur, dans une niche gothique en bois, aux sculptures et aux découpures très déliées. Tout à côté de cette niche, une inscription donne la date de la dédicace de l'église qui fut commencée en 1440 et consacrée en 1513 :

Le . XVIII. Jour de novembre, l'an mil Vc XIII fut l'église de céans dédiée par Anthoine de Gringnaulx, évesque de Tréguier.

A l'intérieur, ce qui surprend surtout, c'est la hauteur extraordinaire des piliers, comparée à leur faible épaisseur, l'élévation prodigieuse de la voûte qui dépasse de beaucoup tout ce qu'il y a de plus élancé dans le pays. Le retable du maître-autel, œuvre du XVII[e] siècle, masque plus de la moitié de l'immense fenêtre du fond. Six colonnes en marbre forment deux niches latérales où sont placées les deux belles statues du Sauveur et de saint Jean. Dans le petit retable accompagnant le tabernacle, on voit deux jolis panneaux sculptés : l'Annonciation et la Visitation.

Aux fonts baptismaux se trouve une magnifique cuve avec sa petite piscine, ornée de belles moulures et de guirlandes de feuillages. A la tribune des orgues, une grande peinture représente sainte Cécile jouant de l'orgue, et le roi David, couronne en tête, jouant de la harpe ; des anges prennent part à leur concert.

Donnons rapidement un coup-d'œil aux belles pièces d'orfèvrerie qui forment le trésor :

1° Un petit étui en vermeil, enfermant sous un cristal la phalange vénérée du doigt de saint Jean-Baptiste. C'est probablement celui qui fut donné par le duc Jean V.

2° Un grand calice en vermeil, mesurant 0m 35 de hauteur et 0m 155 de diamètre à la coupe. Le pied qui a 0m 22 d'empattement est couvert d'enroulements de feuillages et d'arabesques. Le nœud, dans le genre des nœuds des croix processionnelles, contient huit niches garnies de statuettes, et sur le bas de la coupe se déploient encore des arabesques, des dauphins et des têtes d'anges. La patène, large comme une assiette et mesurant 0m 24 de diamètre, a la même ornementation feuillagée dans laquelle deux petites renommées tiennent un médaillon offrant le profil de François I[er], tandis qu'au centre même se trouve un émail de la plus grande beauté représentant la Sainte Vierge et saint Joseph à genoux devant l'Enfant-Jésus et au second plan deux bergers s'avançant pour lui offrir leurs hommages.

3° Un petit calice très simple comme ornementation, mais ayant sur son nœud huit petits émaux noirs et blancs d'une finesse extrême, donnant des effigies d'apôtres.

4° Une croix de procession faite de lames d'argent appliquées sur une âme en bois. Sur ces lames sont estampés les rinceaux les plus fins et les plus déliés de la Renaissance, formant une ornementation des plus élégantes. Des deux côtés du Christ en croix sont la Sainte Vierge et saint Jean-l'Évangéliste ; au bout des croisillons, les quatre évangélistes en médaillon ; au revers, saint Jean-Baptiste dans une niche et la Sainte-Trinité dans un médaillon central.

5° Un bras d'argent renfermant un os du bras de saint Maudet.

6° Une tête d'argent contenant la tête de saint Mériadec.

Le grand pardon de saint Jean, au 24 juin, est toujours très fréquenté par les pèlerins ; et la veille, la procession de Plougasnou s'en vient pour assister aux premières vêpres et au feu de joie qui est allumé à quelque distance du bourg avec force appareil de fusées et d'artifices.

LA VIE DE SAINT FRIARD,

Moyne reclus, Confesseur, le premier jour d'Aoust.

AINT FRIARD, parfait modelle de simplicité & innocence, Patron des Laboureurs & Vignerons, nasquit en la Paroisse de *Besné* (1), au Diocese & Comté de Nantes, en Bretagne Armorique, environ l'an de grace 511 (2), sous le Pontificat de saint Symmachus & l'Empereur Anastase I. regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël II. du nom. Ses parens estoient pauvres Laboureurs, neanmoins gens de bien & craignans Dieu, lesquels luy apprîrent sa croyance, l'accoustumans, dés son enfance, à frequenter l'Eglise, assister devotement au service divin, entendre les Prédications, &, quand il fut en âge, frequenter les Sacremens de Penitence & de l'Eucharistie. Estant devenu grand & ne sçachant point de métier, il se mit à labourer la terre pour gagner son pain à la sueur de son visage, &, lors qu'il estoit à sa tasche, la beche ou la pelle en main, il prioit continuellement Dieu, repetant quelques versets des Pseaumes qu'il avoit apris par cœur, s'en servant comme d'Oraison jaculatoire, &, l'heure du déjeuné, disné & goûté estant venuë, au lieu que les autres employoient ce temps à rire, gausser & faire bonne chere, il prenoit sobrement sa refection, puis se retiroit en quelque coin du champ, &, se jettant à genoux, prioit Dieu de grande affection, avec larmes & soûpirs. Jamais la fatigue du labeur ne luy fit transgresser les jeusnes commandez de l'Église, outre lesquels, il en observoit plusieurs autres, se contentant, le plus souvent, de gros pain & d'eau froide. Il gardoit presque un continuel silence, s'occupant interieurement avec Dieu, qui luy parloit au plus profond de son cœur, n'ouvrant la bouche que pour loüer Dieu, ou reprendre ses compagnons, s'il leur eschappoit quelque parole ou action indigne de Chrestiens.

II. Il estoit sur tout soigneux de conserver la pureté de son corps, aussi-bien que celle de son Ame; jamais il ne pût estre induit à chose qui la soüillast, &, lorsque les autres jeunes laboureurs, que sa profession l'obligeoit de hanter, disoient quelques paroles, ou faisoient quelques actions lascives, il ne le pouvoit endurer, sans les reprendre aigrément; &, s'ils ne vouloient desister, il les quittoit là & se retiroit au logis, aimant mieux perdre le salaire de ses journées (comme Joseph son manteau), que de contaminer la pureté de son Corps, ny de son Ame. Les autres Laboureurs, considerans les déportemens & façons de faire de Friard, bien éloignées des dissolutions de ces rustiques, se mocquoient de luy & le jugeoient fol; dont ce Saint estoit extremément joyeux & remercioit Dieu de la faveur qu'il luy faisoit de permettre qu'il fust ainsi méprisé, d'autant qu'il jugeoit que l'humilité se conserve parmi les mépris & affronts, comme le feu sous la cendre; mais Dieu voulut manifester à ces moqueurs la Vertu & Sainteté de son Serviteur, car, estans, un jour, tous ensemble en un champ occupez à couper & scier du bled, ils marcherent sur des exains de grosses guespes ou freslons, lesquels s'éleverent en l'air & commencerent à leur mener telle guerre & les piquer si serré, qu'ils furent contraints de quitter leur besongne & de s'en fuïr, disans par derision

(1) C'était alors « une île déserte, perdue au milieu des grands marais où la Loire se débordait sur sa rive droite, vers la partie inférieure de son cours. Saint Grégoire de Tours nomme cette île en son latin *Vindunita;* les gens du pays l'appelaient *Bethenez* (qu'on prononçait probablement *Bezené*). » (M. A. de la Borderie.)

(2) On peut accepter cette date; nous avons déjà vu la chronologie de la vie de saint Félix de Nantes, et nous verrons tout à l'heure les rapports de saint Friard avec ce grand évêque. — A.-M. T.

& moquerie : « Or sus, Friard, toy qui fais tant de signes de Croix, que tu ne les peux » compter, & sur tes yeux & sur tes aureilles & sur ta bouche, que ne t'approches-tu » pour chasser ces bestioles importunes, par tes Patenostres & Oraisons ? » L'heureux Saint, extremément mary de ce que ce discours tournoit au mépris de la puissance de Dieu & de la vertu du signe de la Croix & de l'Oraison, les reprît de leur impieté, &, ayant fait sa priere, les genoux en terre, leur dit : « Or çà, suivez-moi & retournons à » notre labeur, car ces mouches ne nous nuiront plus. » Et estant arrivé au lieu où estoit cette nuée de guespes, il fit le signe de la Croix, et dist : *Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram*, &, tout incontinent, elles se retirerent en un trou dans la terre, sans plus en sortir ; ce que voyans les autres Laboureurs, ils reconnûrent leur faute & furent, désormais, plus sobres & retenus à se mocquer de luy, admirans la vertu divine de ce sien serviteur.

III. Estant monté, une fois, en un haut arbre pour l'esbrancher & émonder, la branche sur laquelle il étoit porté se rompit : ce que voyant, il se recommanda à Dieu, disant : « Jesus-Christ, Tout-Puissant, sauvez-moy ! » Il tomba du haut de l'arbre en bas, mais de branche en branche, de sorte qu'il se trouva sur ses pieds, &, en actions de graces, dist : *Adjutorium nostrum, etc.*, mots qu'il avoit toûjours en la bouche, &, raisonnant à par soy, commença à philosopher ainsi rustiquement (quoiqu'utilement) et dire : « Si cela est, que la seule invocation du nom de Jesus-Christ et l'application » du signe de sa sainte Croix, m'ont préservé d'un si grand danger, que tarday-je » davantage à me dédier entierément au service d'un si bon Seigneur ? Qu'ay-je affaire » parmy le tracas du monde ? A quoy me sert le peu de commoditez que j'amasse avec » tant de peine et risque de mon salut ? Non, non, c'est trop tardé, je me veux donner » du tout à Dieu, & passer le reste de mes jours à son service. » C'étoit l'an 564, que la ville de Nantes, estant détenuë par les François depuis la mort du Comte Connobert, tué en bataille par le Roy Clotaire, tout le Comté Nantois pillé & couru par l'Armée de Bretagne (laquelle épioit les occasions de reprendre Nantes), servoit de theatre où se joüoient, tous les jours, de sanglantes tragédies entre les deux parties & nations (1), lors qu'ils se rencontroient par la campagne. Saint Friard, lassé de voir tant de miseres, quitta la maison de ses parens, &, s'étant associé un jeune Diacre, nommé *Secondel*, & un certain, nommé *Sabaudus* (qui avoit esté domestique de Clotaire, Roy de France, &, aprés sa mort, s'estoit rendu Moyne & étoit devenu Abbé de son Monastere, mais, desireux de plus grande retraitte & solitude, estoit venu à Nantes trouver saint Felix, &, par son conseil, s'étoit addressé à saint Friard), il se retira en une Isle dans la riviere de Loyre (2), où, ayant édifié quelques Cellules & un Oratoire, ils commencerent à mener une vie fort austere & penitente, où l'Abbé Sabaudus ne demeura gueres, mais s'en retourna en son Monastere, où, peu aprés, il fut assassiné pour quelques causes occultes.

IV. Saint Friard & Secondel persevererent fermes & constans en leur resolution, menans, en ce lieu, une vie plus d'Anges que d'hommes, assistez & secourus des aumônes & charitez que saint Felix, Evêque de Nantes (3), leur envoyoit : ils demeuroient chacun en sa Cellule, separez & éloignez, quelque peu, l'un de l'autre, passans les jours & les nuits en prieres & meditations. L'ennemy du genre humain, envieux de leur felicité, ne les laissa pas long-temps sans les separer par un étrange stratagême : Car, une nuit que le Diacre Secondel estoit au plus fort de son Oraison, Dieu permît que le diable luy apparut, déguisé en Ange de lumiere, & luy dit : « Sçaches que je suis Jesus-Christ,

(1) Voy. la Vie de St. Felix le 7 juillet, art. 6. — A.

(2) St. Gregoire de Tours l'appelle Windunita. — A. — M. de la Borderie l'identifie, comme nous l'avons vu, avec Besné. — A.-M. T.

(3) Voy. en sa vie l'art. 3. — A.

» celuy que tu sers si fidellement, & à qui tu adresses le sacrifice de tes Oraisons, qui » te daigne visiter pour te faire goûter, par avance, du contentement de mes éleus & » t'asseurer que je t'ay écrit au livre de vie & mis au rang de mes élûs ; mais, afin que » tu profites à plusieurs, quitte cette solitude, sors de cette Isle & va prescher mon » peuple, & j'authoriseray ta mission par operation de miracles, & rendras la santé à » tous malades. » Ayant dit cela, il disparut. Secondel, croyant que cette revelation fust de Dieu, quitte son Hermitage, &, sans rien communiquer à S. Friard, sortit de l'Isle, passa en la grande terre, & se mit à prescher (1) & converser parmy le monde, faisant de grandes œuvres, de sorte qu'il estoit suivy, honoré & reputé pour un grand Saint. Quelque temps aprés, tout ravy d'aise de se voir si bien venu parmy le peuple, il repassa en l'Isle pour voir saint Friard, luy faire part de ses bonnes nouvelles & luy persuader de quitter sa solitude, comme luy, & converser parmy le monde. Le saint Hermite, le voyant tant décontenancé & comme secularisé, & ne sçachant bonnement ce qu'il vouloit dire, Secondel, le prévenant, luy raconta tout ce qu'il avoit fait & la révelation qu'il avoit euë. Alors, saint Friard se prit à déplorer le malheur de ce pauvre abusé, & luy dit, en pleurant : « Helas ! mon Frere, ça esté le diable qui vous a seduit » & trompé ; retournez-vous-en en vostre Cellule, faites penitence de vostre faute, & » priez Dieu de vous la pardonner, & vous assister, de peur que l'ennemy ne vous » séduise de rechef. » Secondel, touché des paroles de saint Friard, se jetta à ses pieds, avoüant sa legereté & la faute qu'il avoit faite de n'avoir conferé de sa vision, avant d'y ajouster foy, le suppliant de prier Dieu qu'il luy pardonnast sa faute ; saint Friard le releva & le consola, luy disant : « Mon Frere, prions tous deux, & j'espere que Dieu, qui » ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & fasse penitence, nous » accordera nostre requeste. »

V. Ils se retirerent chacun en sa Cellule & se mîrent en prieres. Cependant, le diable, bien mary d'avoir perdu sa proye, & que Secondel s'estoit reconnû, luy apparut en même forme que l'autre fois, &, d'un visage severe, luy dit : « Comment as-tu esté si » hardy que de desobeïr à mes commandemens ? Ne t'avois-je pas commandé de sortir » & converser parmy mon peuple pour l'instruire & le guerir de ses infirmitez ? » Alors, Secondel, connaissant que c'estoit Sathan, luy respondit : « Je connais en effet que tu es » l'ennemy du genre humain, & non celuy que tu dis estre, qui cherche à perdre & » ruïner les Ames, & non à les guerir & medicamenter ; au reste, si tu veux que je croye » que tu es Jesus-Christ, imprime sur ton front le signe adorable de la Croix, en laquelle » le même Jesus-Christ a enduré la mort pour notre Redemption ; » &, disant cela, il fit le signe de la Croix, & le diable disparut. Mais il ne tarda gueres à s'en vanger ; car, quelques jours aprés, il s'en vint en sa Cellule, accompagné d'une troupe de Démons, &, le trouvant en Oraison, il le battit tellement, qu'il le laissa demy mort, tout soüillé & veautré dans son sang ; ce fut le dernier effort du Diable contre luy ; car il ne l'inquieta plus, mais le laissa en paix ; &, aprés avoir perseveré, plusieurs années, en sa profession, mourut saintement, auparavant saint Friard. Son corps fut inhumé en ladite Eglise de *Besné*, où Dieu a fait des miracles par son intercession, & est l'un des Patrons de ladite Paroisse, où on en fait la feste le 29 Avril.

VI. Saint Friard, ayant ensevely Secondel, s'en retourna en son Hermitage, continuant ses exercices de pieté & la rigueur de sa penitence. Se promenant, un jour, par l'Isle, il trouva que la violence de la tempeste avoit rompu une branche d'arbre, laquelle il prît et s'en servit de baston plusieurs années, &, lorsqu'il fut devenu tout sec & aride, il le planta en terre, l'arrousant souvent d'eau, si bien qu'il prit racine, porta fleurs & fruits,

(1) Comme nous l'avons vu, saint Secondel était diacre, et suivant la discipline de ce temps-là, il était autorisé à exercer le ministère de la prédication. — A.-M. T.

&, en deux ou trois ans, devint si grand & si beau, qu'on venoit de toutes parts le voir par merveille & admiration; mais le Saint, craignant que la vaine gloire n'eust quelque prise sur luy, l'arracha & le fit fendre & mettre en pieces. Il trouva, une autre fois, un jeune anton chargé de fleurs, que le vent avoit arraché & renversé ; il le prît, &, de sa serpe, le fit pointu par le pied et le ficha en terre, où il reprît sa vigueur, fit racines & porta, la même année des fruits. Au bruit de ces merveilles, plusieurs personnes de qualité le venoient voir en son Hermitage & se recommander à ses prieres. Il estoit déjà vieil d'âge & cassé d'austeritez, lorsque Dieu, le voulant recompenser de ses travaux, luy envoya une forte fiévre, laquelle luy fit connoistre que sa fin approchoit ; il appella quelques personnes pieuses qui le frequentoient & l'assistoient en ses necessitez, & leur dit : « Je vous supplie d'aller trouver l'Evêque Felix & luy dire, de ma part, que le » temps de mon pelerinage est finy, & qu'il n'en doute aucunement ; » et, prédisant le jour de son decés, il ajousta : « car, Dimanche prochain asseurément, je mourray & iray » joüir du repos que Dieu m'a promis, & que je le conjure de me venir voir & ne me » dénier ce contentement avant mourir. »

VII. Saint Felix, se trouvant lors occupé, n'y pût si-tost aller, & manda au saint Hermite qu'il le prioit d'attendre encore quelque peu, & qu'aussi-tost qu'il auroit expedié ses affaires, il l'iroit trouver. Les messagers, estans arrivez en son Hermitage, le trouverent couché sur son grabat, si foible & debile, qu'on n'en attendoit que la fin ; ils luy rapporterent la reponse de saint Felix, à quoy il ne dit rien si-non : « Levons-nous donc et attendons nostre Frere » (1), &, disant cela, se leva, la fiévre l'ayant tout à coup quitté, au grand estonnement de toute l'assistance, qui n'eût jamais pensé qu'il deût durer une heure en vie. Saint Felix étant arrivé, le Samedy, aprés disné, en l'Hermitage, alla trouver saint Friard, lequel luy dît, en l'embrassant : « O saint Prêtre ! » vous avez beaucoup tardé à me venir voir ; il est temps que je m'en aille », &, disant cela, la fiévre le saisit & l'agita si fort, qu'il fut contraint de s'aller jetter sur son grabat ; &, s'étant confessé & disposé à la mort, ayant passé la nuit és saints Colloques & discours Spirituels avec saint Felix, sur le point du jour du Dimanche, premier jour d'Aoust, il rendit son heureux esprit à Dieu, l'an de grace 581. le 70. de son âge. A l'instant qu'il rendit son heureux esprit, sa Cellule trembla, &, incontinent, une agréable & suave odeur fut répenduë par toute la chambre (2). Saint Felix & ses Clercs celebrerent ses obseques & firent porter le saint Corps en l'Eglise de *Besné*, où il fut inhumé, & Dieu y a fait plusieurs Miracles par son Intercession ; par quoy ses saintes Reliques furent levées de terre & conservées, partie en l'Eglise Cathedrale de Nantes (3), partie en ladite Eglise de Besné, qui en est fondée & l'a pour Patron.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Additions de Molanus sur le Martyrologe d'Usvard ; saint Grégoire de Tours l'a amplement écrite és vies des Peres, ch. 10 ; Arnaud Wion, tom. 1, Ligni vitæ ; *Surius, le premier jour d'Aoust ; Benoist Gononus,* in vit. PP. Occid. *liv. 2, p. 73 ; l'Hist. MSS. de saint Felix, Leçon 7, et un vieil manuscrit gardé en l'Eglise de Besné, dont copie m'a esté transmise par Venerable et Discret Messire Jacques Gilaud recteur dudit Besné.*

(1) Cette appellation peut étonner : un simple reclus désigner ainsi son prélat ? mais, comme le dit M. de la Borderie « l'évêque, le comte, le patricien Félix ne voulait point que Friard le laboureur l'appelât autrement que *son frère.* » — A.-M. T.

(2) Saint Grégoire de Tours qui signale ce fait pouvait l'avoir appris de saint Félix lui-même. — A.-M. T.

(3) Celles-ci ont disparu. Le tombeau du saint existe toujours à Besné. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT DOMINIQUE DE GUZMAN,

Fondateur de l'Ordre des FF. Prédicateurs, de l'Ordre Militaire des Chevaliers de Jesus-Christ, le 4. d'Aoust.

Le Glorieux Patriarche *saint Dominique*, ayant esté envoyé en ce monde par une speciale providence de Dieu pour faire teste à l'heresie des *Albigeois*, qui, ayant pris son commencement au pays *d'Alby*, en Languedoc, se respendoit par le Royaume de France, ne se contenta pas de leur faire la guerre par les armes spirituelles de la parole de Dieu (1) ; ayant institué l'Ordre sacré des *FF. Prédicateurs*, l'an 1213, és Pays & Comté de Tholose, confirmé par le Pape Honoré III, l'an 1216, lequel a pour principale fin, aprés la gloire de Dieu, le gain & salut des Ames (2), par le moyen de la Prédication, jugea estre necessaire d'y employer les armes des Princes & des fidelles pour reprimer les insolences de ces heretiques, lesquels courroient & pilloient tout le Royaume, massacrans les Catholiques, ruïnans les Eglises & oprimans de telle sorte la Noblesse, que, pour avoir le moyen de nourir leurs filles, ils estoient contraints de les bailler aux heretiques, lesquels les élevoient en leurs erreurs, au grand dommage de tout le Pays ; pour à quoy obvier, saint Dominique fonda le Monastere de *Prulli* (3), Diocese de Tholose, luy procura de bons revenus pour l'entretien de ces pauvres filles, lesquelles, par ce moyen, il retira des griffes des heretiques ; &, de plus, fit publier la Croisade contr'eux en France, Italie & Espagne, & institua un Ordre Militaire, lequel il nomma l'Ordre des Chevaliers de Jesus-Christ, auquel il receut plusieurs grands Seigneurs, lesquels, pour vaquer plus librement à la Guerre sainte, se separerent de leurs femmes, leur permettans de se rendre Religieuses & vivre, le reste de leurs jours, en continence ; lequel Ordre fut confirmé par le mesme Pape Honoré III (4).

II. Ces Chevaliers estoient vêtus d'une longue robbe de Damas blanc, au mantelet de même ; portoient au col la Croix de l'Ordre (telle que nous la décrirons ci-aprés), penduë à un ruban noir, par dessus le grand manteau de satin ou velours noir, doublé de satin blanc de même, à longue queue traînante (5) ; pour Office journalier, ils disoient le Chappelet de N. Dame, « qui est de 50. *Ave Maria*, decimées de 5. *Pater noster*, & ils » portoient peint sur leurs Escus & Armes communes de leur Ordre & de celuy des » FF. Prédicateurs, qui est un Gyronné de 8. pieces d'argent & de sable, à la Croix de » 4. Hermines enlevées, aboutées de l'un sur l'autre, l'Escu couronné d'une couronne de » celle que les Romains appelloient *Coronas Exploratorias*, qu'ils donnoient aux Cheva- » liers de merite, qui est un cercle d'or, relevé de Croissans, supportant, en cœur, des » Estoilles d'or, &, en pointe, des boutons émaillez d'argent & de sable par moitié ; » Cymier, une teste de chien, émaillée de blanc, accollé de l'Ordre des Chevaliers de » Jesus-Christ, tenant en sa gueule un flambeau allumé de vermeil (6), l'Escu entouré du

(1) Const. ord. præd. dist. 1, cap. 15, de profess. textu 1, littera 1, ad verbum ord. præd. — A.

(2) Cùm Ordo noster specialiter ob prædicationem et animarum salutem, ab initio, noscatur institutus fuisse, etc. Prol. Constit. textu 3. — A.

(3) Appelé aujourd'hui *Prouille*, près de Fanjaux. — A.-M. T.

(4) Ferdinand de Castro, lib. 1. histor. Ord. Præd. C. 49. — A.

(5) Colores de su habido que son bianco y negro tambien lo fueron de lá cavaleria militar que el mismo S. Domingo institutio en Francia y Lombardia contra los rebeldes de la Iglesia. — A.

(6) Peu avant la naissance de saint Dominique, sa mère, la bienheureuse Jeanne d'Aça (ou d'Aza), eut un songe dans lequel elle crut mettre au monde un petit chien, tenant dans la gueule une torche dont il mettait le feu à toute la terre. On comprend facilement ce symbole. — Ce chien figure désormais, non plus dans les supports des armes de l'ordre des Frères-Prêcheurs, mais sur le champ même de leur blason. — A.-M. T.

» Collier dudit Ordre, lequel est composé du triple Chappelet ou Rosaire entier (que le » même saint Dominique avoit receu des mains de la Vierge Marie, avec commandement » de le publier & prescher par tout le monde), decimé d'Estoilles ; au bas duquel, pend, » à un chesnon d'or, la Croix dudit Ordre, qui est d'Hermines enlevées & aboutées » comme celle de l'Escu ; le tout émaillé d'argent & de sable, & pour supports, deux » Chiens, comme celuy du Cymier, au Collier de Bretagne bordé d'or, supportez d'un » Roleau, à la devise de l'Ordre des FF. Prédicateurs, qui est, *Laudare, Benedicere,* » *Prædicare.* »



III. L'Heresie Albigeoise ayant esté entierément esteinte, cét Ordre fut délaissé, d'autant que les Chevaliers qui estoient restez changerent leurs habits en celuy du tiers Ordre de saint Dominique, appellé l'Ordre de la Penitence ; mais l'Ordre des FF. PP. a toûjours subsisté & a retenu les Armes que le saint Patriarche leur avoit données, avec les Collier, Tymbre, Cymier, supports & autres parures & ornemens de l'Ordre Militaire des Chevaliers de Jesus-Christ ; mais, par laps de temps, les Peintres & Sculpteurs se sont donnez telle licence de déguiser ces Armes, qu'ils leur ont attribué des formes

toutes différentes de leur vraye & naturelle forme (1). Les uns, ne sçachans de quoy cette Croix estoit composée, ont pris le nez & les oreilles des Hermines pour des fleurons, & ont dit que c'estoit une Croix florée de blanc & de noir; les autres ont pensé que c'estoit une Croix fleurdelisée de noir & de blanc, &, confondans le Collier dans l'Escu, luy ont donné une bordure composée de huit pièces de même, à huit Estoilles de l'un sur l'autre, & huit demy Bezans d'argent, joints à autant de demy Torteaux de sable, qui ne sont autre chose que les Patenostres & Estoilles du Collier; mais ils se sont tous trompez, & est la Croix composée de quatre Hermines, comme nous avons dit, & en voicy la raison :

IV. Nous lisons és anciennes Histoires de Bretagne, que Hoël, I du nom, surnommé le Grand, sixiéme en ordre des Roys de nostre Bretagne Armorique, eut trois enfans masles; le Prince Hoël, qui lui succeda à la Couronne; Agriol ou Agricol, qui s'habitua en la Grande Bretagne, où il fut fait Chevalier de la Table ronde par le Roy Arthur le Preux, son Oncle; le dernier fut Guillaume, jeune Prince vaillant & courageux, auquel le Roy, son pere, donna commission de poursuivre les Wisigots, aprés leur défaite en Berry & Aquitaine, dont il s'acquitta heureusement, leur ayant donné la chasse bien avant dans l'Espagne, où il fut arresté par une maistresse, fille de Dom Nugnes de Guzman, Seigneur de Roa, laquelle il espousa &, en leurs descendans, le sang des Guzmans fit mélange avec celuy de Bretagne; lesquels, ne voulans perdre l'honneur de si noble extraction, ont retenu le nom de Guillen, c'est à dire, Guillaume, fort usité en leur Famille, & pris, pour Armes, la moitié de celles de Bretagne, changeans leur Escu d'argent en cinq Hermines enlevées de sable, disposées en Sautoir, à la bordure de gueule, chargée de huit Sautoirs d'or; lesquelles Armes portoit Dom Felix de Guzman, pere de saint Dominique; & les Comtes de Cifuentes & d'Almaza les ont retenuës, comme Chefs de Nom & d'Armes de la Maison de Guzman; les autres ne portans les Hermines en leurs Armes, qu'en pointe, ou en bordure, ou autres brisures, comme les Guzmans de Toral, qui portent d'azur, à deux Chaudieres fessées, ancées & aureillées, flanqué d'argent, à huit Hermines en Croix de sable; le Marquis d'Algava & ceux d'Hardales, les deux Chaudieres à l'orle d'argent, de huit Hermines de sable; ceux de *Floras* & de *Flores*, tous issus de la même Famille, d'azur, au Chasteau sommé de trois Tours d'or, à l'orle d'argent, chargée de huit Hermines de sable.

V. En cette illustre Famille, il y a eu trois Dames qui ont donné des Roys à l'Espagne; la premiere a esté Donna *Ximenia Nugnes de Guzman,* mere de Donna Theresia, fille d'elle & du Roy de Leon, Dom Alphonse VI, laquelle eut en Dot le Royaume de Portugal, mariée au Comte Henry Prince François, issu de la maison de Boulogne & de Lorraine; la seconde ç'a esté Donna *Mayora Guillen de Guzman,* mere de la Reyne Beatrix, qu'elle eut du Roy Dom Alphonse le Sage; laquelle Beatrix fut mariée à Alphonse III. du nom, cinquiéme Roy de Portugal, & eut en Dot le Royaume d'Algrave; la troisiéme ç'a este Donna *Leonor de Guzman,* fille de Dom *Pedro Nugnes de Guzman,* mariée à Alphonse XI. du nom, Roy de Leon & de Castille, duquel elle eut le Roy Henry II. du nom. Mais, pour revenir à nostre propos, je dis que saint Dominique, voulant donner des Armes à ses Ordres, n'en emprunta point d'ailleurs, mais les prît de sa propre Maison & Famille, les retenant tant au champ qu'à la charge, n'y changeant rien que la seule situation & disposition, ce qu'il fit meu de devotion; &, pour les rendre conformes à sa Profession, & de ceux de sesdits Ordres, qui, à son exemple, avoient courageusement embrassé la Croix de Jesus-Christ, laissant une des cinq Hermines des Armes de sa Maison, & disposant les autres quatre en forme de Croix, my-parties de noir & de blanc, & aboutées de

(1) Viso por devisa esta santa religion la Cruz floretada de los colores de su habido que son bianco y negro. Ferd. Cast. l. 1. c. 49. — A.

l'un sur l'autre, comme vous voyez representé en figure cy-dessus. Remarquable antiquité, laquelle ayant trouvé avoir été ou negligée, ou, par l'injure du temps, dérobée aux Ecrivains & comme ensevelie dans le tombeau de l'oubly, j'ay jugé meriter estre réveillée & inserée icy comme en son propre lieu, renvoyant le Lecteur, pour le surplus de la Vie de ce grand Patriarche, à ceux qui l'ont écrite, comme sont Theodoric de Apoldia, de son Ordre, qui l'a écrite en sept Livres, rapportez par Laurent Surius au Tome 4. des Vies des Saints, le quatriéme Aoust; saint Antonin, en la 3. partie de ses Histoires, titre 23., chap. 12.; Marc Antoine Flamine; Leandre Albert; François Didace, Evesque de Fiesoli; Frere Ferdinand du Chastel, en l'Histoire de son Ordre; Frere Seraphinus Razius, és Vies des Saints de son Ordre; Jean Gerson, au Livre des Personnes Illustres dudit Ordre; Ribadeneira & Benoist, en leurs Legendaires, & plusieurs autres, me contentant seulement d'écrire ce qui concerne nostre Bretagne, par eux obmis, ou legerément traitté (1).

Cette Histoire a esté par nous recueillie, en partie, d'un ancien Livre intitulé : Beneficium Ecclesiasticum; *les Histoires de Bretagne imprimées et manuscrites; Frere Ferdinand du Chastel, en son Histoire; André Favin, en son Theatre d'Honneur et Chevalerie, livre 6, page 1194, 5, 6, 7, 8 et 9 et des Memoires de M. Jacques Bridon, sieur de l'Auberdiere, et autres memoires authentiques.*

HISTOIRE

DE LA FONDATION DU CONVENT ET CHAPELLE MIRACULEUSE DE N. DAME DE BONNE-NOUVELLE, LÈS RENNES,

De l'Ordre des Frères Prédicateurs, le 15. Aoust.



Ceux qui liront attentivement les Histoires du Pays de Bretagne Armorique verront clairement que les Roys & Ducs dudit Pays ont esté autant affectionnés à la Mere de Dieu, liberaux & magnifiques à reconnoistre les faveurs qu'ils ont obtenuës de Dieu par son moyen, qu'aucuns autres Princes de la Chrestienté. Le Roy Grallon, qui fut le deuxiéme, en ordre, des Roys de ce Pays, ayant vaincu les Danois en la Place *d'Argol,* & taillé vingt-cinq mille des leurs en pieces, attribua cette Victoire aux prieres de la Sainte Vierge, à laquelle il s'estoit recommandé, &, en reconnoissance de cette faveur, il fonda, en la mesme Paroisse, le Monastere de N. Dame de *Landevenec,* y donna son ancien Chasteau, & tout le butin qu'il avoit gagné sur l'ennemy. Le Roy Hoël I. du nom, passa bien plus avant, en fait de devotion, vers la Reyne des Anges; car, non content de maintenir & amplifier les Fondations faites par ses Prédecesseurs en son honneur, il se voulut obliger, soy, son Royaume & toute sa

(1) Plusieurs autres écrivains de l'ordre des Frères-Prêcheurs ont exprimé la même opinion qu'Albert Le Grand sur la parenté de saint Dominique avec la famille ducale de Bretagne; le Père Jean de Sainte-Marie et le bienheureux Alain de la Roche ont même soutenu que leur saint fondateur tenait aux princes bretons tant par sa mère que par son père. Ayant été pris par des pirates, un jour qu'il prêchait sur le bord de la mer, il les aurait convertis; leur vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Bretagne, le saint en aurait profité pour aller à Vannes visiter le duc son proche parent. — A.-M. T.

Noblesse, au service de cette Dame, par un vœu & serment solemnel, instituant, en son honneur, un Ordre de Chevaliers qui fut nommé de *l'Hermine,* lequel il composa de dix Nobles Chevaliers sans reproche, desquels il se declara Chef & grand Maistre, & leur donna, pour accoustrement, les livrées Royales de Bretagne, sçavoir : le grand manteau d'escarlatte blanche, dite hermionienne, doublé de rouge incarnat, le mantelet & le chapperon de mesme, &, au col, avoient le cordon de soye blanche & noire, au bout duquel pendoit une Hermine d'or passante au naturel, accollée de la jartiere flottante de Bretagne, à la Devise Bretonne *Kent-Mervel,* c'est à dire, plûtost mourir (1); duquel Ordre les Chevaliers, le jour de leur reception, faisoient hommage à la Vierge Marie, jurans solemnellement d'employer leurs corps, honneurs & biens, pour la deffense de son honneur & amplification de son service.

II. La devote Chappelle de N. Dame en l'Isle de *Callot,* vis-a-vis de la ville de Saint Paul de Leon, est un memorial perpetuel de la défaite du Corsaire Corsolde, de cinquante mille Danois, qui y furent saccagez par le Roy Rivallon Murmaczon, l'an 502. Et l'Eglise Collegiale de N. Dame de Nantes est une marque de la reconnoissance du Duc Alain II. du nom, dit *Barbetorte,* lequel, par les prieres de la Sainte Vierge, obtint miraculeusement une fontaine d'eau douce (2) pour le soûlagement de sa petite Armée, incommodée de chaud & de soif; laquelle, ainsi rafraischie, mit en déroute une effroyable Armée de quatre vingt dix sept mille Normands Payens, & poursuivant la pointe de sa victoire, en moins d'un an, délivra son Duché de cette vermine. La pieuse Princesse Ermengarde d'Anjou, femme du Duc Alain IV, surnommé *Fergent,* Fille Spirituelle de saint Bernard, fonda, au mesme Diocese, le Monastere de *Nostre Dame de Buzay,* en actions de graces de l'heureux succés des Armes Chrêtiennes en la Terre Sainte & du retour de son mary du voyage d'outre-mer pour lequel il s'étoit croizé, & la Duchesse Constance, heritiere de Bretagne, veuve du Duc Geoffroy II. & Mere du Duc Artur I. és afflictions qu'elle receut de la mort du Duc, son Fils, cruellement massacré par Jean, dit *Sans-Terre,* Roy d'Angleterre, détention de la Princesse Alienor, sa Fille, au Château de Bristou, & captivité de sa propre Personne entre les mains des Partisans du dit *Sans-Terre,* eut recours à la Sainte Vierge, &, se voyant délivrée des embuches de l'Anglois, fonda le Monastere de Nostre Dame de *Ville-Neufve,* à deux lieuës de Nantes, l'an 1202, & y mit des Religieux de l'Ordre de saint Bernard. *La Joye de Nostre Dame,* qui est des Filles du même Ordre, prés la Ville de Hennebond, au Diocese de Vennes, est de la Fondation de Blanche de Navarre, femme du Duc Jean I, dit *le Roux,* Pere du Duc Jean II. lequel, à son retour de la Terre Sainte, fonda le Convent de Nôtre Dame du *Mont-Carmel,* prés la ville de Ploërmel, &, depuis, l'Eglise Collegiale de Nostre Dame le Meur à Morlaix. Mais le Duc Jean IV. du nom, surnommé le *Conquerant,* surpassa tous ses Prédecesseurs, pour avoir fondé, ou reparé grand nombre d'Eglises en l'honneur de Nostre Dame, en divers lieux de son Duché, desquelles la principale & plus memorable est celle de Nostre Dame de *BONNE-NOUVELLE,* és Faux-Bourgs de Rennes, dont voici le sujet :

III. Aprés le decés du Duc Jean III. du nom, qui arriva le dernier jour d'Avril 1341, à Caën en Normandie, son corps fut porté en terre aux Carmes de Ploërmel, & en sa personne finit le periode du bonheur & fortune de la Bretagne, la Paix & la Justice ensevelies avec luy, pour donner lieu au sang, aux meurtres, pilleries, saccagemens des Villes & Chasteaux & tous maux qu'une Guerre Civile de 22. années peut causer en ce Païs desolé. Le sujet fut que ce Prince estant mort sans enfans, Charles de Blois, Comte de Penthiévre, prétendoit le Duché de Bretagne luy appartenir, à cause de sa femme, Jeanne de Bretagne, dite *la Boëteuse,* fille de Guy de Bretagne & de Jeanne d'Avaugour ;

(1) Le duc Jean IV releva cét ordre et changea le collier comme nous dirons cy-aprés. — A.

(2) Cette fontaine se voit en la paroisse de St Aignan et s'appelle la fontaine de Sainte-Marie. — A.

mais il fut opposé par Jean, Comte de Mont-fort l'Amaury, Oncle de la Boëteuse, fils du Duc Artur II. & de Yolande, fille d'Amaury, Duc de Narbonne, Comte de Tholose & de Mont-fort; lequel, ayant soutenu le faix de la Guerre, cinq années, avec divers évenemens, mourut au Chasteau de Hennebond, en Septembre 1365, laissant les affaires de son Duché bien embroüillées à son fils Jean, lequel, quelque temps auparavant, avoit épousé Marie, fille d'Edoüard, Roy d'Angleterre.

IV. Ce jeune Prince ne perdit pas courage pour la mort de son Pere, ny pour voir son ennemy autorisé en sa possession par le testament du feu Duc Jean III, reçu & consenty en pleins Estats, confirmé par Arrest des Pairs de France, donné à Conflans l'an 1341, & supporté par le Roy de France & la pluspart des Barons & Villes de Bretagne; mais, par le Conseil de cette vaillante Amazone, Jeanne de Flandres, sa mere, & l'assistance que luy presta le Roy d'Angleterre, son beau-pere, & quelques Barons & Seigneurs du Pays, il soustint la Guerre dix-sept ans, pendant lesquels furent faits de beaux exploits d'Armes de part & d'autre, jusqu'à ce que le Comte Jean, ayant assiégé le Chasteau & Ville d'Auray, au mois de Septembre l'an 1364, & sçachant que Charles de Blois assembloit toutes ses forces pour venir lever ce Siége, il se vid obligé de decider cette querelle par un combat final, &, pour attirer son ennemy à une fin, il envoya un Heraut vers luy, pour se mettre en tous devoirs de Justice « *& luy representer, de rechef, l'Accord passé & juré és landes d'Évran l'an dernier 1363 & greé du consentement des Seigneurs de l'un & l'autre party, lequel portoit que, le Duché seroit divisé en deux égales parties, dont Charles auroit l'une & le Comte l'autre, & luy faire offre, encore une fois, & le sommer de l'observer de point en point, protestant qu'à faute audit de Blois de ce faire, il se lavoit les mains devant Dieu de la coulpe des maux qui en arriveront, des miseres du pauvre peuple enveloppé en cette querelle, & du sang de tant de gens de bien, dont il chargeroit la Conscience dudit Charles,* » lequel eut volontiers entendu à la Paix & se fust mis à la raison; mais il estoit dissuadé par sa femme, laquelle, luy donnant le dernier baiser lors qu'il monta à cheval pour aller à Auray, luy dit, en presence de toute son Armée, « *sur toutes choses, qu'il se donnast garde de faire Paix ny Tréve avec le Comte de Montfort, que le corps du Duché ne luy demeurast.* » C'est pourquoy, il ne répondit autre chose au Heraut sinon « *Qu'il avoit déja declaré son intention; que tout cela se disoit pour neant; au reste que le Comte se hatast de lever le Siége devant Auray; autrement qu'il s'asseurast d'estre combattu dans quatre jours.* » Et ayant congédié le Heraut, il commença à marcher vers Auray & se logea, le Vendredy 27. de Septembre, en l'Abbaye de Lanvaux.

V. Les Seigneurs du party du Comte, ayans entendu la réponse de Charles, dîrent que le Comte de Mont-fort s'estoit suffisamment mis en son devoir, puisque son ennemy ne vouloit entendre à ses offres & aux conditions & ouvertures raisonnables de la Paix, ils estoient disposez de mourir pour soûtenir sa querelle. Il les remercia, &, voyant son ennemy parqué, délogea du Siége & se vint camper en teste, un petit ruisseau entre deux. Le Samedy 28. se passa sans combat, en paroles & ouvertures de Paix, entre le Sr. Chandos du party du Comte, & le Sr. de Beaumanoir du party de Blois, mais rien ne se peut conclure, Charles s'opiniâtrant à avoir tout ou rien, & assigna la Bataille au lendemain, Dimanche 29. Septembre, jour de Saint Michel. Le Comte vouloit remettre la partie au Lundy, pour la reverence du saint Dimanche & de la Feste, & en fit porter la parole à Charles, qui n'y voulut entendre. La nuit se passa à se disposer au combat, &, le lendemain, au point du jour, on dist plusieurs Messes en l'un & l'autre Camp, où des milliers Communierent, puis, les Batailles dressées, le Comte fit, de rechef, lire le traité d'Évran, reïtera ses protestations, & s'estant jetté à terre, la baisa, recommandant la Justice de sa cause à Dieu & à la glorieuse Vierge Marie (à laquelle il portoit une singuliere devotion, hereditaire en la maison de Mont-fort-l'Amaury, és descendans du

bon Comte Simon, le fleau des Heretiques Albigeois & zelé deffenseur de l'honneur de la Mere de Dieu), &, au levé du Soleil, ils se chargerent furieusement. Le Comte de Mont-fort, pour tromper ses ennemis, avoit fait vestir de ses Armes un simple soldat, qu'il fit expressément avancer dans la meslée ; mais il fut incontinent chargé & tué par les ennemis, lesquels, levans sa Casaque d'Hermines sur une Lance, commencerent à crier victoire, & que le Comte Mont-fort estoit tué. Cét accident le pensa ruïner, car ce cry fit perdre courage à ses gens, lesquels commencerent à bransler & mediter la fuite ; ce que voyant, il s'escria : « *Mon Dieu ! qu'est-ce cecy ? sainte Vierge, helas ! sauvez mes gens ! Si la journée me demeure, je fonderay UNE EGLISE EN VOSTRE HONNEUR, EN LA VILLE CAPITALE DE MON DUCHÉ.* » Puis, levant le cabinet ou visiere de son Casque, se prît à courir par les rangs & files de ses Soldats, se donnant à connoistre à eux ; ce qui les asseura ; de sorte qu'animez de sa presence & secourus de la Cavalerie de Messire Huës de Caurelée, qui attaqua le bataillon de Charles de Blois par derriere & le contraignit de lascher prise, ils se rallierent, reprîrent leurs rangs, releverent la Baniere du Comte, qui avoit esté abattuë, &, aprés de grands efforts, mirent leurs ennemis en déroute.

VI. Tout estant perdu pour Charles de Blois, le Comte de Mont-fort & les principaux Seigneurs de son party se retirerent pour se rafraischir & desarmer, & firent élever la Baniere Coronelle sur un buisson, pour rallier ceux qui estoient à la chasse des fuïards ; &, desireux de sçavoir qu'estoit devenu Charles, ils envoyerent un Heraut pour s'en asseurer, lequel, l'ayant veu mort & reconnû, s'en retourna, à grande haste, faire son rapport, &, d'aussi loin qu'il pensa pouvoir estre entendu du Comte, se prît à crier : « *BONNE NOUVELLE, MONSEIGNEUR, je vous apporte BONNE NOUVELLE ; ce jour, vous estes Duc de Bretagne,* » & raconta ce qu'il avoit veu. Alors le Comte, s'adressant aux Seigneurs qui l'accompagnoient, leur dît : « *Je vous asseure, Messieurs, que je regrette extremément que Monsieur de Blois, mon Cousin, soit venu à cette extremité, car c'estoit un vaillant Chevalier ; mais la Bretragne ne pouvoit joüir d'une Paix asseurée que par la mort de l'un de nous, ç'a esté son opiniâtreté. Or, puisqu'il a plû à Dieu nous octroyer cette belle Victoire,* JE VEUX & ORDONNE UN MONASTERE ESTRE BASTY A RENNES, EN L'HONNEUR DE LA MERE DE DIEU, LEQUEL SERA APPELLÉ NOSTRE DAME DE BONNE-NOUVELLE (1). Ces paroles furent receuës & approuvées de toute l'assistance avec applaudissement, &, tout aussi-tôt, monterent à cheval & allerent voir le corps de Messire Charles, lequel ayant esté découvert, le Comte, pleurant tendrement & plaignant le malheur où l'ambition & opiniâtreté de sa femme l'avoient précipité, profera ces paroles : « *Helas ! Messire Charles, cher cousin, pour soustenir vôtre party, sont arrivez plusieurs malheurs en Bretagne ; Dieu vous le pardonne ! Ainsi m'ayde Dieu, comme il me déplaist que vous soyez venu à cette malheureuse fin, & plûst à Dieu que vous fussiez en estat que me voulussiez faire raison !* » & eust continué en son dueil, si Messire Jean Chandos & les autres Princes, Seigneurs, Chevaliers, qui estoient prés de sa personne, ne l'en eussent diverty.

VII. Le Comte Jean, desormais *Duc de Bretagne*, IV. de ce nom, surnommé *le Conquerant, le Vaillant,* ou *le Triomphant,* ayant mis en son obeïssance toutes les Villes & Places de son Duché, passé le Traitté de Guerrande, & assigné partage à sa Cousine la Comtesse de Penthiévre, veuve de Charles, convoqua ses Estats à Rennes, l'an 1366. & y fit son entrée Ducale, receut les hommages & serment de ses sujets, &, en pleine Assemblée, declara le vœu qu'il avoit fait au Camp devant Auray, &, de leur avis, conclud à la Fondation d'un Monastere és Faux-bourgs de Rennes, en l'honneur de

(1) Guillemin (c'est Guillaume) Gruel en la chronique du Duc Jean IV. L. 13. Chap. 59. p. ccxlii. — A.

N. Dame, lequel il donna aux Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, à la sollicitation & recommandation de R. P. en Dieu Frere *Simon de Langres,* Evesque de Nantes (auparavant General de son Ordre), & Frere *Even Begaignon,* Evesque de Treguer, tous deux Religieux du méme Ordre ; celuy-cy du Convent de Morlaix, celuy-là du Convent de Langres, lesquels en écrivirent au R. P. General, Frere *Helias Raymundi,* qui l'accepta, & commanda au Provincial de France d'y envoyer des Religieux du prochain Convent de l'Ordre ; à quoy obeïssant, ledit Pere Provincial y envoya, du Convent de Dinan, Frere *Pierre Monier,* Procureur, & quelques autres ; auxquels son Altesse donna sa Chapelle, ou Oratoire de Prince, dediée à saint Vincent Martyr, située hors la Porte dite aux Foulons, joignant l'Eglise de Saint-Aubin ; &, d'autant que lesdits Religieux n'avoient pas d'espace pour se bastir commodément prés ladite Chapelle, Nobles gens *Pierre Roussel* & sa femme, Sieur & Dame de *Belle Haire,* leur donnerent plusieurs terres, maisons, hebergemens & édifices en ladite Paroisse de Saint-Aubin, par donaison dattée de l'an 1367. que le Duc amortit, depuis, par Lettres données à Nantes, le 5 Juin 1368, scellées de son Sceau. Et, d'autant que le Recteur de Saint-Aubin, nommé Messire *Pierre Chesdane,* pouvoit pretendre d'interest esdites terres, heritages & maisons, fut fait accord & composition entre luy & ledit Frere Pierre Monier, Procureur du Convent des FF. PP. de Dinan, & commis par le Duc pour soigner la construction du nouveau Monastere, lequel accord fut ratifié par *Raoul,* Evêque de Rennes, le 15. Avril l'an 1368. Le second jour du mois de Fevrier ensuivant, Feste de la Purification de N. Dame, la Procession Generale se rendit de Saint Pierre au lieu où estoient ouverts les fondemens du futur édifice, suivie du Duc, de Raoul *de Treal,* Evêque de Rennes, Frere Simon *de Langres,* Evêque de Nantes, Guillaume *Poulart,* Evêque de Saint Malo, Geffroy, Evêque de Vennes, Jean *du Juch,* Evêque de Leon, Geffroy *de Kermoysan,* Evêque de Cornoüaille, Frere *Even Begaignon,* Evêque de Treguer, Jean *le Barz,* Abbé de Saint Melaine de Rennes, les Abbez de Prieres & de Rhedon, Jean Vicomte de Rohan, Olivier Sire de Clisson, Jean Sire de Beaumanoir, Bertrand Goyon Sire de Matignon, Jean Sire de Rieux, les Seigneurs de Malestroit, de Coëtmen, Thibaut de Blossac, Bonabes de Karlac, Jean de Saint Gilles, Chevaliers Bretons, Guillaume Sire de Latimer, Robert Sire de Neufville, Jean Basset & autres Chevaliers Anglois, & une innombrable multitude de Peuple.

VIII. La Procession arrivée audit lieu, aprés les Bénédictions & Ceremonies accoûtumées, faites par l'Evêque de Rennes, assisté du Clergé, le Duc prit un riche devanteau de fourure d'Hermines, &, en une main, un petit marteau d'argent doré ; en l'autre, une truelle de même étoffe, et, « *se declarant premier & principal Fondateur de ce Monastere, y mit & assit la premiere Pierre,* » à l'honneur de Dieu & de sa Sainte Mere, sous l'invocation de N. Dame de Bonne-Nouvelle ; puis, donna au Seigneur de Matignon cent Florins d'Or, enveloppez en un papier, pour mettre au plat de l'offrande, & tous les autres Seigneurs, à son exemple, se montrerent liberaux à contribuer à ce nouvel Edifice. En Aoust suivant 1369. le Duc agréa, ratifia & amortit le don fait d'un journal de terre pour faire le Cimetiere, par Damoiselle Jeanne des Vaux, par Lettres données à Vennes esdits mois & an, & y fit continuellement travailler ; &, lors que les barons se revolterent contre luy & surprîrent les Villes du Païs pour le Roy de France, le Seigneur de Laval (qui avoit surpris Rennes) ne voulut divertir les deniers qui y étoient destinez, & fit continuer le Bâtiment, de sorte que le Chœur, le grand Dortoir & le Cloître, où est l'Image & Autel de Nôtre Dame, furent bien-tost achevez. Le Duc avoit une affection trés-speciale à ce lieu, & aymoit fort les Religieux d'iceluy, lesquels il nomme, en ses Patentes, « *Ses Amez & Feaux Chappelains* les FF. Prescheurs de Rennes. » Lors qu'il estoit à Rennes, il alloit, d'ordinaire, entendre la Messe à Bonne-Nouvelle ; &, aussitost qu'il eut pris port à Solidor, l'an 1379. retournant d'Angleterre, où il s'étoit refugié,

pendant la revolte generale de son Païs, il en vint rendre graces à Dieu & à Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle, & y donna mille Florins d'Or ; &, mourant au Château de Nantes, le 1. jour de Novembre 1399. il recommanda au Prince Jean Comte de Mont-fort, son Fils, à la Duchesse Jeanne de Navarre, sa femme, & aux Tuteurs de ses Enfans de parachever l'Edifice de Bonne-Nouvelle, où il eust esté enseveli, s'il fust mort à Rennes, comme étant le lieu qu'il cherissoit le plus en ce monde (1).

IX. Le Duc Jean V, son Fils, memoratif des paroles de son Pere, ayant fait son entrée solemnelle à Rennes, & receu l'accolade du Seigneur de Clisson, s'en vint à Bonne-Nouvelle & ratifia la Fondation faite par son Pere, y ajoûtant plusieurs beaux dons & riches presens; &, l'an 1410. il donna audit Monastere dix mille écus d'Or, & ordonna estre pris, sur les receptes de l'Evêché de Rennes, la somme de 4000. livres, par chaque quartier de l'année, pour estre employée au payment des Massons qui travailloient à l'Edifice dudit Convent, jusques à l'accomplissement de l'œuvre, dont les Lettres & mandemens sont aux Archives de ladite Maison. Lorsqu'il fut pris prisonnier par Marguerite de Clisson & ses Enfans, la Duchesse Jeanne de France, sa Femme, le voüa à N. Dame de Bonne-Nouvelle, &, incontinent aprés sa délivrance, y vinrent tous deux rendre leur vœu. Leur Fils aîné, François I. du nom, avant d'aller en Normandie contre les Anglois, l'an 1449. se vint recommander à Nostre Dame, en sa Chapelle de Bonne-Nouvelle, &, ayant expedié ses affaires à soûhait, se disposoit de venir rendre ses actions de graces, sinon qu'il estoit trop pressé de la maladie dont il deceda à Plaisance, prés Vennes, le. 17 Juillet l'an 1450. Le Duc Pierre II. du nom, & la B. Françoise d'Amboise, sa femme, estoient si affectionnez à ce saint lieu, qu'ils n'en bougeoient tous les jours, pendant que leur Cour estoit à Rennes, & y donnerent plusieurs riches ornemens; & l'an 1452, l'Assemblée des Estats, convoquez par son Altesse en sadite Ville, commença par une solemnelle Procession, qui, sortant de l'Eglise Cathedrale, se rendit audit Convent, dont les Fondations & Privileges furent de nouveau ratifiez, confirmez & amplifiez par lesdits Princes & Estats. C'estoit en ce lieu qu'ordinairement le vaillant Prince Artur, comte de Richemont, Connestable de France, venoit rendre graces de ses victoires & offrir à la Sainte Vierge les Armes & Trophées de ses ennemis; &, quand son chef, deja grison, fut orné de la Couronne Ducale, l'an 1457. en Novembre, il en fut rendre action de graces à N. Dame, en sadite Chapelle. Les Lettres d'amortissement des terres données par Jean le Brel audit Convent, en datte du 23. Mars 1478. témoignent (comme plusieurs autres) combien François II, le dernier de nos Ducs, estoit devot à la glorieuse Vierge & affectionné à cette sienne sainte Maison. Mais la Duchesse Anne, sa fille, le surpassa en fait d'affectionner ce lieu; elle y donna sa Couronne Ducale, trois Chapelles entieres de drap d'or, Chappe, Chasubles & Tuniques, la premiere desquelles est faite de sa Robbe de nopces, & son grand Manteau Royal à queuë; elle y fit plusieurs belles Fondations, & y donna de beaux Privileges & exemptions, par Lettres données à Blois, en May 1510.

X. Le Pape Martin V. informé de la sainteté de ce lieu & de la devotion qu'on y portoit à la Mere de Dieu, accorda des Indulgences à ceux qui contribuëroient à la perfection de l'édifice, par Bulle dattée 4. *Id. April. Pontificatûs sui anno 12.* qui fut de Jesus-Christ 1429. Et Estienne, Archevesque de Milan, Referendaire du Pape Paul II. & son Legat en France & en Bretagne, ayant de ses propres yeux veu l'affluence du peuple qui venoit, de toutes parts, visiter cette sainte Chapelle, y donna des Indulgences, par Bulle dattée le dernier jour de Janvier 1460; &, pour le mesme sujet, dix-huit Cardinaux

(1) Son effigie s'y voit en casaque d'armes de Bretagne, la couronne en teste, en la vitre de la lanterne du chœur, derriére le maistre autel, du costé de l'Epistre; il est à genoux devant une image de N. Dame, présenté par St. Jean Baptiste; à l'autre costé, sont les armes avec les Trophées de Bretagne. — A.

en donnerent d'autres, par commandement du Pape Alexandre VI. le 5 Novembre 1495. Le Pape Paul III. du nom, par Bulle de l'an 1539, *Pontif. sui anno 4.*, asseure avoir esté meu à accorder des Indulgences à la Chapelle de N. Dame de Bonne-Nouvelle, pour les frequents Miracles, que Dieu y operoit par l'intercession de sa sainte Mere ; ce qui avoit meu aussi le Reverend Pere en Dieu F. Yves Mahyeuc, Evesque de Rennes, d'y en donner dés l'an 1507. & 1515 ; la continuation desquels & l'affluence du peuple qui s'y rendoit, de toutes les contrées de Bretagne, firent que, l'an 1602. le Reverend P. Jean Jubin, Docteur en Theologie, estant Prieur, on élargit le costé du Cloistre où est la Chapelle de N. D. ; & le Convent ayant esté réduit à la vie Reguliere, au mois de Juillet l'an 1629. le Reverend Pere Frere Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, premier Prieur de ladite Observance audit Convent, de l'avis des autres Religieux, fit rebastir tout à neuf la Chapelle de Nostre Dame & rapporter l'Image miraculeuse, du coin du Cloistre sur l'Autel neuf, où elle fut enchassée en un tabernacle, ou Dôme de tuffeau richement estoffé & orné de marbre, or & azur ; le frontispice interieur, ou façade de la Chapelle par dessus, orné d'un Restable de tuffeau, supporté de grosses colomnes de Marbre noir & jaspé ; le tout avec les garnitures de l'Autel, doré & étoffé par la libéralité de Madame la Duchesse de Vendôme, & fut dediée par Reverend Pere en Dieu Pierre Cornulier, Evêque de Rennes, qui benit aussi l'Autel & y mît des Reliques d'aucunes des onze mille Vierges, l'an 1623, le Mercredy, deuxiéme jour de Fevrier, Feste de la Purification de Nostre Dame, deux cens cinquante ans aprés sa premiere Fondation ; &, dés le lendemain, ledit Seigneur Evêque fit present à Nostre Dame d'un riche devant d'Autel.

XI. Encore que je pourrois icy mettre plusieurs miracles que Dieu a operés, en cette sainte & devote Chapelle, en l'honneur de sa Mere, je me contenteray seulement d'en dire deux ou trois des plus signalez & reconnus, pour passer à la délivrance miraculeuse de la Ville de Rennes du fleau de la peste (1). La plus grande & riche Lampe qui se remarque entre les autres qui pendent devant l'Autel de Nostre Dame de *BONNE-NOUVELLE,* c'est une reconnoissance de la santé miraculeusement recouverte par feu Monseigneur Charles de Cossé, Duc de Brissac, Pair & Mareschal de France, lequel, surpris d'une Apoplexie & Epilepsie, en Novembre 1620, &, par le *Resultat* de la consultation de sept sçavans Medecins, jugé n'en pouvoir rechapper, recommandé à Nostre Dame de Bonne-Nouvelle par une vertueuse Damoiselle, laquelle y fut en voyage & fit dire la Messe à son intention, revint en parfaite santé. Le miracle arrivé, le treiziéme May 1624, en la personne d'une jeune fille Rocheloise, laquelle, estant venuë à Bonne-Nouvelle sur des anilles & aydée à marcher, fut entierément guerie pendant qu'on celebroit la Messe pour elle, & a esté approuvée par l'Evêque de Rennes, par Bulle dattée du quatorziéme Decembre 1624, aussi-bien que celuy de la guerison de Louyse le Duc, délivrée de plusieurs maux dont elle avoit esté affligée l'espace de deux ans, par Bulle du même Prélat, du quatorziéme octobre 1626. Mais venons à la délivrance de la Noble Ville de Rennes du fleau de la Contagion, miracle d'autant plus grand & universel, qu'il touche, outre le general, un chacun en particulier, non seulement des Habitans de ladite Ville, mais même de toute la Province, qui y aborde à cause du Parlement.

XII. Cette Noble & ancienne Ville, en laquelle les Roys & Ducs de Bretagne prenoient la Couronne & la Pourpre Herminées, à present honnorée de cét Auguste Senat, qui rend souverainement la Justice à toute la Province, en ses plus grandes angoisses & pressantes necessitez (2), a ressenty les effets de la protection de la Mere de Dieu, à laquelle elle a toûjours esté devote, depuis que son premier Evêque Maximinus, Disciple

(1) Voyez les miracles de N. D. de Bonne-Nouvelle au Calendrier histor. de la Vierge Marie, par M. Vincent Charron, chanoine de St. Pierre de Nantes. — A.

(2) Comme verrez cy-dessous. — A.

de saint Luc & saint Philippes, envoyé des premiers és Gaules, y planta la Foy de Jesus-Christ & fonda, en son honneur, une petite Chapelle en la Cité, qui fut nommée *NOSTRE DAME DE LA CITÉ,* où nos anciens Princes Bretons ayans esté Couronnez, immédiatement aprés, alloient rendre les premiers hommages & remerciemens à la Mere de Dieu, singuliere Protectrice de leur Estat. Elle délivra miraculeusement cette Ville, étroitement assiégée, affamée & reduite au dernier point de l'extrêmité par l'Armée Angloise du Duc de Lanclastre, du party de Mont-fort contre Charles de Blois, l'an 1356. Car l'ennemy ayant subtilement conduit une Mine sousterraine, qui aboutissoit dans l'Eglise de Saint-Sauveur, au cœur de la Ville, toutes les diligences que le Seigneur de *Penkoat* & autres Chefs de guerre qui estoient dedans pûrent aporter pour la découvrir, eussent esté inutiles, si la glorieuse Vierge n'eust operé miraculeusement en leur faveur, & de la main, dont son Image est en ladite Eglise de Saint Sauveur, pressant son Enfant Jesus contre son chaste sein, n'eust monstré le lieu où devoit paroîstre l'orifice de la Mine; ce que voyant le Sacriste, en avertit les Seigneurs & Magistrats, lesquels n'eurent fait fouïr gueres avant, qu'ils rencontrerent les pionniers Anglois, qui furent si bien servis d'eau boüillante, qu'ils y laisserent la vie; & les Anglois du Camp, voyans leur Mine éventée, s'ennuierent de ce Siége, qui avoit deja duré dix mois, & se mutinerent tellement, que le Duc de Lanclastre fut contraint de composer avec les assiégez à leur avantage & de desemparer; ainsi fut la ville délivrée, & du Siége & de la famine, par les merites de Nostre-Dame reclamée en l'Eglise de Saint Sauveur (1).

XIII. La faveur qu'elle receut par les merites de N. Dame reclamée és Eglises de Bonne-Nouvelle & S. Sauveur, l'an 1488. ne fut pas moindre; car, dés le lendemain de la Bataille de S. Aubin du Cormier, 28. Juillet, où l'Armée de Bretagne fut mise en déroute, Louys, Seigneur de la Trimouïlle, Lieutenant de l'Armée Françoise, envoya deux Herauts sommer la Ville de Rennes de se rendre, la menaçant d'un inévitable Siége, en cas de refus; &, pour l'espouventer davantage, fit approcher son Armée à Acigné, Chasteaugiron, Vern, Saint Sulpice & autres villages proches de la Ville; les Rennois, estonnez de cette sommation, voyans l'ennemy victorieux à leurs portes, asseuré des meilleures places du Païs, & maistre de la campagne par la déroute du jour précedent, demanderent un respit de quatre jours, pour se resoudre & envoyer vers le Duc à Nantes sçavoir son intention ; mais ils furent contredits. Quoy faire en si urgente necessité? ils eurent recours à leur refuge ordinaire, se recommanderent à leur Protectrice, la Ste Vierge, visiterent son Image en l'Eglise de S. Sauveur & autres à elle dediées en la Ville, mais, entr'autres, celle de Bonne-Nouvelle, où ils alloient à troupes débandées (parce qu'on n'osoit tenir les portes de la Ville ouvertes, l'ennemy estant si proche), & ne furent leurs vœux & prieres sans effet; car tous les Ordres de la Ville s'estans assemblez dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, l'affaire bien debattuë, ils firent une réponse si genereuse & resoluë, qu'ayant esté rapportée au Seigneur de la Trimouïlle, il retira son Armée & tourna autre part (2). Il parut bien depuis que ce fust une faveur speciale du Ciel sur la Ville de Rennes, laquelle, trois ans aprés, ouvrit sans resistance ses portes au Roy Trés-Chrestien Charles VIII. qui jugea à propos d'avoir recours aux armes d'amour, recherchant en Mariage la Duchesse heritiere du Pays, &, par une si heureuse alliance, ajouster cette Noble Province aux autres fleurons de sa Couronne. Il vint à Rennes avec son Armée, logea quelques jours, aux fauxbourgs, puis entra dans la Ville & y fiança la Duchesse, au grand contentement de toute la Bretagne.

(1) En memoire de cette faveur, on entretient un cierge continuellement allumé devant l'Image de Nostre Dame, à St. Sauveur de Rennes, et l'ouverture de la Mine se voit au milieu de l'Eglise. — A. — Dans cette même église, une verrière monumentale de Léopold Lobin de Tours représente ce miracle. — J.-M. A.

(2) D'Argentré, l. 13, c. 46. — A.

XIV. Nous avons veu Rennes délivrée par les merites de la Mere de Dieu, de la guerre & de la famine ; le fleau de la peste dont elle a esté, ces années dernieres, délivrée, par les intercessions de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, n'est pas moins à redouter. L'épaisseur des murailles & des remparts, la forteresse des Tours & Chasteaux, les fortifications, tant d'art que de nature, la genereuse resistance des Soldats, peuvent bien arrester & acculer à des Armées sur les bords & contre-escarpes des fossez ; les grandes provisions de magazins & victuailles repoussent les efforts de la famine, mais les mauvaises influences des Astres & la corruption contagieuse de l'air ne peut être empeschée de l'un, ny repoussée de l'autre ; ce fleau attaque indifferemment le Soldat empistolé & armé jusqu'aux dents, & le Villageois nud & desarmé ; il ne respecte non plus la soye, le velours & l'escarlatte des Grands, que les haillons des plus Petits ; se coule & glisse aussi bien dans les salles tapissées des Riches, que dans les boutiques des pauvres Artisans ; la Ville de Rennes l'a experimenté, par le laps de huit années, & peut dire de ce mal contagieux que

.... Æquo pulsat pede
Pauperum tabernas, Regumque turres

jusqu'à ce que Dieu, prenant pitié d'elle, l'inspira, l'an 1632, de faire un vœu à N. Dame, lequel, par commune déliberation & unanime consentement de tous les Corps & Ordres de la ville, fut destiné à l'Autel & Chapelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle. Aussitost que ce Vœu fut conceu & le lieu où il seroit rendu arresté, la mortalité cessa tout à coup ; les malades recouvrerent leur santé ; aucun ne fut plus frappé ; ceux qui estoient à l'air retournerent, peu aprés, en leurs maisons, & la maison de Santé qui, depuis l'an 1624. avoit esté remplie de morts, malades ou suspects, se trouva vuide de tout ce Peuple affligé, Dieu délivrant la Ville de ce fleau contagieux, par avance du Vœu qu'elle avoit fait à Nostre Dame de Bonne-Nouvelle.

XV. Le vœu ayant esté, prés de deux ans, entre les mains d'un maître Orfévre à Paris, fut apporté à Rennes, au mois d'Aoust 1634. & déposé en l'Hostel de Ville, attendant le jour destiné à la ceremonie de la reddition, qui fut mise au Vendredi 8. de Septembre, jour & Feste de la Nativité de Nostre Dame, lequel, paroissant, au matin, obscur & chargé de nuages, sembloit vouloir troubler la Feste, menaçant de pluye ; mais ces nuages servirent de voile pour tenir la ville à couvert des chaleurs du Soleil, qui furent trés-grandes ce jour. Sur les huit à neuf heures du matin, le Vœu fut porté de l'Hostel de Ville à Saint-Pierre en cét ordre : Les Mortepayes, ou Herauts de la Ville, vêtus de leurs Casaques de velours blanc, semées d'Hermines de velours noir pourfilées d'argent, la Pertuizane en main, précedoient une écolle de violons ; aprés, marchoit une compagnie de cent enfans, pompeusement vêtus sous douze Guidons, suivis de la grande Enseigne, precedée d'un jeu de musette de Poitou. Ensuite, paroissoit le Vœu, qui representoit, en Argent, la Ville de Rennes, avec ses murs, Tours, Porteaux, Eglises & Edifices notables ; une Image de NOTRE DAME s'élevoit par dessus, estendant la main sur le Convent de *BONNE-NOUVELLE,* son petit JESUS donnant la Benediction à la Ville ; le tout du poids de cent dix-neuf Marcs, couté mille francs, provenus d'une cüeillette generale qu'on fit par la Ville à cette intention. Il estoit élevé sur un Branquart, couvert d'une Housse de satin blanc, parsemée d'Hermines de velours noir, porté par huit Eschevins éleus à la pluralité des voix, environné de vingt-quatre enfans, accoustrez en Anges, portans, chacun, un Miracle de N. Dame de Bonne-Nouvelle dépeint en leur escu ; les Connestable, Syndic, Minseurs, Eschevins & Corps de Ville, précedez d'un jeu de Hautbois, suivoient le Vœu ; les Mortepayes, vêtus & armez comme ceux de devant, fermoient la troupe. Le Canon, arrengé sur la place de la Monnoye, jouant, lorsque le Vœu sortoit de l'Hostel de Ville.

XVI. Dans la Nef de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, superbement tapissée, on avoit dressé, devant l'entrée du Chœur, un Parquet, fermé de barrieres; au haut duquel, étoit elevé un Autel richement paré. En ce Parquet, tout bordé de siéges, furent placez, du costé de l'Evangile, les Chanoines de Saint-Pierre, les Religieux de l'Abbaye de S. Melaine & le Siége Presidial; du costé de l'Epître, la Cour de Parlement en robbe rouge; le Corps de Ville au bas du Parquet, tout proche du Vœu. S'ensuivit une trés-docte Prédication, faite par l'Evesque de Rennes, qui, descendant de la Chaire, celebra Pontificalement la Messe, laquelle finie, il s'assit en une chaire sur le plat fonds du marchepied de l'Autel, la face tournée vers le peuple, pour recevoir le Vœu, qui luy fut apporté, du bas du Parquet, par les huit Eschevins susdits, précedez des deux Connestable & Procureur Syndic de la Ville, lequel, aprés une profonde reverence, luy fit entendre, par une trés-éloquente harangue, de la part de toute la Ville, le sujet de l'Assemblée & du Vœu qu'ils luy venoient presenter, à ce qu'il l'acceptast, au nom de Dieu & « EN RECONNOISSANCE PUBLIQUE DE LA SANTÉ RECOUVERTE PAR LES » PRIERES DE N. D. DE BONNE-NOUVELLE; » à laquelle ils le supplioient de presenter ledit Vœu. Cette harangue finie, l'Evesque proceda à la Benediction du Vœu, avec beaucoup de ceremonies, qui furent terminées par le *Te Deum*, lequel fut chanté en Musique, pendant que la Procession sortoit en cét Ordre.

XVII. Premierement, marchoient les vingt-huit Confrairies, tant de Mestiers que de Devotion, chacune précedée de douze torches armoyées de ses Armes, & chaque Confrere tenant un cierge blanc en la main, celle des Boulangers (deservie à Bonne-Nouvelle) marchant la derniere & au rang d'honneur parmy celle des mestiers. Les Banieres & Croix des neuf Paroisses de Rennes précedoient une écolle de dix violons, vestus de robbes de cotton blanc, froncées sur les espaules, suivis de la compagnie de cent enfans, dont nous avons déja parlé, qui marchoient sous douze guidons; cette compagnie fermée de quatre Hautbois, vestus de robbes de fustaine blanche, barrée de rouge, les testes couronnées de guirlandes de fleurs, qui joüoient l'Hymne *Ave Maris Stella.* A quelques pas aprés, marchoit le Clergé regulier, composé des Peres Minimes, Capucins, Cordeliers, Carmes & Freres Prédicateurs, châque Convent sous sa Croix, suivis du Clergé seculier des neuf Paroisses & autres étans lors en la Ville de Rennes, revétus de Tuniques, Chappes & autres Ornemens d'Eglise, le cierge blanc allumé en main; aprés lesquels, marchoient les Moines de S. Melaine, revétus des plus riches paremens de leur Abbaye, & étoit cette compagnie du Clergé fermée de quatre joüeurs de Hautbois du Poitou, vétus de casaques de fustaine blanche, barrée de soye bleuë & incarnadine, flottantes & battantes sur les talons, les testes couronnées de guirlandes & chappeaux de fleurs & joüoient l'*O Gloriosa Domina, etc.*; ensuite, paroissoit l'Enseigne de la ceremonie, qui étoit de taffetas blanc, de dix pieds en carré, semé, dans le vuide, de Lys & d'Hermines mélées par ensemble; d'un costé, sous le nom de MARIA, estoit dépeinte la Ste Vierge, tenant entre ses bras son Enfant JESUS, élevée par dessus la Ville de Rennes; &, l'autre costé, sous le nom de JESUS, paroissoient, de part & d'autre, les Images de saint Sebastien & saint Roch; au bas de l'Enseigne, les Armes de France & de la Ville; sous cette Enseigne, marchoient 24. jeunes Enfans vétus en Anges, couverts de Brocatel d'or & d'argent, la teste environnée de Soleils d'or, leurs épaules empennées de petits aislerons, portans, en une main, un cierge allumé, &, de l'autre, supportoient chascun son escu ou rondache ceinte de Laurier verdoyant, avec un Miracle de Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle, representé dessus en platte peinture, au bas, expliqué par des Vers Grecs & Latins, composez par les Freres Novices dudit Convent de Bonne-Nouvelle. Le Vœu étoit porté au milieu de cette troupe, suivie de la Musique, des Chanoines de la Cathedrale, parez des plus riches Ornemens de leur Eglise, l'Evêque Mitré,

suivy de ses Aumôniers & Chapelains, le Parlement, le Présidial & le Corps de Ville; ces compagnies fermées par les Mortepayes, ou Herauts de la Ville, qui repoussoient la foule du Peuple qui suivoit la Procession, au nombre de plus de cinquante mille hommes.

XVIII. Quand le Vœu sortit de Saint Pierre, le canon joüa, derechef, sur la place de la Monnoye, devant l'Hostel de Ville, & encore lors qu'il sortit la porte aux Foulons; toutes les ruës par où passa la Procession estoient tapissées, &, à l'entrée du Cimetiere de sainte Anne, étoit dressé un portail élevé de 24. pieds, orné de sept riches Tableaux: celuy du milieu, qui estoit le plus grand, representoit le Glorieux Patriarche S. Dominique, qui recevoit le Rosaire des mains de Nôtre Dame, les quinze Mysteres representez en l'Arcade dudit Tableau. De part & d'autre, étoient six autres Tableaux moindres, representans S. Antonin de Florence, le B. Heureux Albert le Grand, S. Vincent Ferrier, S. Ambroise de Sienne, S. Jacques de Venise, le bien-heureux Jacques Allemand, tous Religieux du même Ordre; à main droite, sur un Theatre, y avoit une Musique douce; la porte du Cimetiere de Bonne-Nouvelle étoit ornée des Armoiries du Pape entre deux Trophées, du Roy entre celles de Bretagne, & de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu; plus bas, celles de Mr. l'Evêque de Rennes, de la Ville & du General des FF. Prédicateurs. L'entrée de l'Eglise estoit ornée d'un portail composé de trois Pyramides; entre lesquelles, paroissoient deux Anges de satin blanc à broderie d'or, qui, d'une main, donnoient l'Encens, &, de l'autre, presentoient des Fleurs. La Procession estant entrée dans l'Eglise, le Vœu fut déposé dans le Chœur, où le motet chanté, il fut porté en la Chapelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, & posé devant l'Autel, pendant qu'on chantoit plusieurs Antiennes & Oraisons; lesquelles finies, l'Evêque & ses Officiers monterent és gradins disposez devant l'Arcade qui est à costé de l'Evangile, entre l'Autel de Nostre Dame & celuy de saint Joseph, sous laquelle on avoit disposé une table de marbre noir, supportée de deux colomnes de marbre diapré, d'ordre yonique, leurs chapiteaux dorez, dans le contre-corps desquelles estoit enchassée une tablette de marbre noir, avec ces paroles escrites en caracteres d'or:

SACRUM DEO VIRGINIQUE
MATRI, OB CIVITATEM RHEDONENSEM
A PESTE LIBERATAM, ANNO M. DC. XXXII.

Au dessous, sont les Armes de la Ville. L'Evêque, estant au haut des gradins, reçut de ses propres mains le Vœu qui luy fut presenté par les Connestables, Syndic & Eschevins de la Ville, &, aydé de ses Officiers, le mist & posa en son lieu, exposa le Saint Sacrement pour ouverture des Quarante heures: cela fait, la Procession, en même ordre que devant, se rendit à Saint-Pierre, entrant en la Ville par la Porte Mordelaise ou Royale, au-devant laquelle, sur la Place dite la Lice, les Connestable & Syndic des Bourgeois, donnerent le feu, châcun par son endroit, à un buscher de joye, dressé devant le ravelin de ladite Porte.

XIX. Le lendemain, la Procession Generale fut à la maison de Santé, suivie du Parlement en Corps, en robbes noires, le Présidial & la Ville & tout le Peuple, où l'Evêque de Rennes celebra Pontificalement pour le repos des Ames de ceux qui étoient morts de la maladie. Le Dimanche, dixiéme dudit mois, sur les 8. heures du matin, les cent jeunes Enfans, dont nous avons parlé cy-dessus, & les 24. qui accoûtrez en Anges, portoient 24. Miracles de N. Dame de Bonne-Nouvelle, dépeints sur leurs escus, précedez des Mortepayes & Herauts de la Ville & d'un jeu de Hautbois de Poitou, furent conduits par six PP. Jesuites, depuis le College jusqu'au Convent de Bonne-Nouvelle, où ils entendirent la Messe, qui fut celebrée par le P. Recteur des Jesuites, lequel Communia ceux qui étoient en âge; puis, passans en ordre devant l'Autel Nôtre Dame, y laisserent

les uns leurs escus ou rondaches, les autres leurs pennons & guidons, qui furent attachez le long de la Chapelle. Quelques jours aprés, l'on apendit, devant l'Image de Nôtre Dame, la clef de la maison de Santé, avec une prodigieuse filée de clefs & cadenats qui avoient servi pour fermer & cadenacher les maisons infectées ou suspectes. On a tenu comme pour miracle que, nonobstant l'innombrable multitude de Peuple qui se rendit à Rennes de toutes les autres Villes de la haute & basse Bretagne, de Normandie, Maine, Touraine, Anjou & Poitou, en si grand nombre, que, dés le Vendredy, jour de la redition du Vœu, le pain manqua, & que, neanmoins, il ne se fit aucun desordre, tant la devotion avoit d'ascendant sur la necessité, & que, ces quatre jours, la Ville de Rennes fut tellement en devotion, qu'on n'y voyoit que Communions & visites d'Eglises, nommément de la Chappelle de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, qui ne desemplissoit point de peuple, non plus que la grande Eglise du Convent, où les places estoient de recherche pour entendre deux des fameux Prédicateurs de notre Siécle (1), tandis que les Ecolliers Theologiens faisoient merveilles de bien défendre leurs Theses. Voilà le recit de la Fondation de cette devote & miraculeuse Chapelle, où la Mere de Dieu est reclamée de toute la Bretagne, d'où on vient en pelerinage à ce S. lieu, & y reçoit-on plusieurs graces & faveurs, comme temoignent le grand nombre de vœux, chasses de morts, anilles, chaisnes, sacs à procés, membres & autres representations en cire, offerts par ceux qui ont experimenté en soy ou autruy les effets des intercessions de N. Dame de Bonne-Nouvelle, dont les parois et les poûtres de ladite Chapelle sont toutes chargées, sans compter les Lampes d'argent & Vases de prix, les Paremens d'Autel, courtines, tapisseries & autres riches Ornemens, que plusieurs personnes de qualité y ont donnés pour le service de Dieu & de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle, protectrice, non de la Ville de Rennes sêulement, mais encore de toute la Bretagne (2).

Cette Histoire a esté par nous recueillie de la Chronique manuscrite de Jean le Conquerant, par Guillaume Gruel l'aisné, et celle de Jean V, François II et Pierre II, par autre Guillaume Gruel, és lieux citez au bas des pages ; Alain Bouchard et d'Argentré, en leurs histoires de Bretagne ; Du Pas, Geneal. du Bois de la Motte, page 719, et des Archives dudit Monastere de Bonne-Nouvelle, dont les memoires m'ont esté transmis par les RR. PP. FF. Hyacinthe Loychon, Prieur dudit convent, et René Robert, Sous-Prieur, en cette année 1635.

ANNOTATIONS.

LES VRAIS FONDATEURS DE BONNE-NOUVELLE (A.-M. T.).

Dans son *Pouillé historique du diocèse de Rennes*, M. l'abbé Guillotin de Corson (T. III, Monastères, p. 146) rectifie quelque peu la tradition dominicaine, et par suite les affirmations de notre Albert Le Grand.

Ainsi s'exprime le docte chanoine : « D. Plaine, dans son *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes*, a fait remarquer que dans les riches archives du couvent des

(1) Le R. P. Julien Joubert, Vicaire General de la Congregation Gallicane de l'Ordre des FF. Pred. et le R. P. Frere Yves Pinsard du mesme Ordre, Theologal de Cornoüaille Docteur de Paris. — A.

(2) Le *Vœu* de Rennes a été envoyé à la Monnaie et fondu pendant la Révolution, mais cette ville pieuse et reconnaissante a tenu à en faire exécuter un nouveau, en argent comme l'ancien, et représentant également la Ville de Rennes entourée de ses remparts et de ses tours, avec ses monuments et ses principaux édifices. Cet ex-voto précieux est conservé dans la petite église Saint-Aubin, voisine de l'ancienne église de Bonne-Nouvelle. Tous les ans encore, à l'un des dimanches d'août, on fait la procession du Vœu à laquelle prennent part les sept paroisses de Rennes et dans laquelle on porte un grand cierge de trente livres que l'on offre ensuite à Notre-Dame. — J.-M. A.

Frères-Prêcheurs de Rennes, rien ne confirme cette tradition ; tout, au contraire, prouve que Jean IV ne fit d'abord qu'approuver une fondation faite par quelques uns de ses sujets. C'est en 1466 seulement, un siècle par suite après cette fondation, qu'apparaît la première vocation du nom de Bonne-Nouvelle (1), donné non point à l'église conventuelle, mais à un tableau de la Sainte Vierge placé dans le cloître du monastère et objet d'une grande vénération.

» Le 29 mars 1367, Pierre Rouxel dit Bellehère, et Jeanne Rebillart, sa femme, bourgeois de Rennes, donnèrent aux Frères-Prêcheurs du couvent de Dinan « deux herbrégements, des terres, courtils et maisons, le tout situé en la paroisse Saint-Aubin... afin qu'en ce lieu soient fondés une église et un couvent dudit Ordre des Frères-Prêcheurs, à la charge auxdits religieux de célébrer à l'intention des donateurs une messe en une semaine aux jours de dimanche, lundi, mardi, mercredi, et en la suivante aux jours de jeudi, vendredi et samedi, et ainsi de suite alternativement à perpétuité. » Tel est le titre primordial de la fondation du couvent des dominicains.

« Le duc Jean IV connaissait, il est vrai, les desseins de Pierre Rouxel, car dès le 10 février précédent il avait ordonné une enquête au sujet des terres que ce pieux bourgeois voulait offrir aux Frères Prêcheurs... ; mais il n'avait encore rien donné lui-même pour le monastère projeté.

« Le 5 juin 1368 il accorda des lettres d'amortissement pour toutes les terres données par Pierre Rouxel et sa femme ; tous ceux qui avaient quelques droits, féodaux ou autres, sur les terres concédées aux dominicains, y renoncèrent en faveur des religieux.

« Le 30 novembre de la même année Jean IV écrivit de nouvelles lettres ducales pour exhorter ses sujets à contribuer par leurs aumônes à l'édification du monastère dominicain ; il y ajoutait que lui et la duchesse sa femme entendaient bien être considérés comme les principaux fondateurs de l'œuvre. »

Voici qui semble donner raison à la tradition des dominicains de Bonne-Nouvelle, mais M. Guillotin de Corson explique comme il suit la prétention du prince : « Autrefois il n'était pas nécessaire, pour qu'un seigneur méritât le titre de fondateur, qu'il dotât ou construisit un établissement, il suffisait qu'il l'approuvât, s'il relevait féodalement de lui ; or c'est le cas présent : le duc se dit fondateur parce qu'il encourage par ses largesses la fondation faite par Pierre Rouxel dans sa ville de Rennes. »

« Deux mois après l'appel du prince à ses sujets on put procéder en grande pompe à la pose de la première pierre de l'église. Le 2 février 1369, fête de la Purification de Notre-Dame, le duc Jean IV présida lui-même cette cérémonie. » Nous avons déjà vu dans le texte d'Albert Le Grand comment en cette circonstance il fut entouré des principaux seigneurs de Bretagne, tant ecclésiastiques que laïques.

On peut encore voir dans le *Pouillé* de Rennes les générosités que le *Conquérant* fit au couvent des Frères Prêcheurs ; cependant l'église n'était pas achevée en 1429, c'est-à-dire longtemps après sa mort.

« A côté de la grande église conventuelle s'éleva quelque temps après le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. C'était une petite chapelle dédiée spécialement à la Sainte Vierge et établie, dès le principe, dans le côté méridional du cloître, communiquant avec l'église par des voûtes ouvrant sur le chœur. Là se trouvait le tableau miraculeux dont nous avons déjà signalé l'existence ; ce tableau, conservé maintenant dans l'église paroissiale de Saint-Aubin, représente la Sainte Vierge tenant son divin fils entre ses bras ; dès 1466 il était l'objet d'une grande vénération, ce qui détruit encore la tradition attribuant à la duchesse Anne le don de cette pieuse image.

Si ce précieux mémorial de l'antique dévotion a été conservé il n'en est pas de même du *Vœu,* c'est-à-dire de la représentation en argent de la ville de Rennes ; avec tant d'autres richesses

(1) On a vu qu'Albert Le Grand voit dans ce vocable de *N.-D. de Bonne-Nouvelle* un mémorial de l'annonce de la victoire remportée par Jean de Montfort sur Charles de Blois. Ce que dit dom Plaine prouve bien que cette tradition est sans aucun fondement.

il est allé se perdre, à la Révolution, dans le gouffre de la *Monnaie*. On a vu précédemment comment il a été remplacé à notre époque. « Le couvent fut converti en magasin à fourrages ; un incendie y éclata en 1821 et ne laissa de l'église que les murs debout. Dans ces débris, quelques parties seulement de l'église conventuelle peuvent remonter à l'origine du monastère ; par ailleurs, ce qui reste de la chapelle et des cloîtres est postérieur au XVIe siècle. »



LA VIE DE SAINT ARMEL, OU ARZEL,

Abbé et Confesseur, le 16. Aoust.



SAINT ARMEL, qu'en Breton on nomme *Arzel,* nasquit en la Province de *Pennohen,* en l'Isle de Bretagne, Pays de saint Paul de Leon, environ l'an de grace 482. sous le Pontificat du Pape saint Simplicius, & l'Empire de Zenon; regnant en Bretagne Armorique le Roy Hoël I. du nom. Ses parens, qui estoient des plus Nobles & moyennez du Pays, l'envoyerent en pension au Monastere d'un saint Personnage de ce Pays, qui faisoit écolle à nombre de jeunes enfans de Maison, lesquels Armel surpassa, en peu de temps, non moins en vertu qu'en science. Il cherissoit, sur toutes les vertus, l'humilité, s'exerçant és plus viles & abjectes fonctions de la maison; il estoit assidu en l'Oraison, sobre en son vivre, modeste en ses habits, doux & benin en sa conversation, charitable envers son prochain, compatissant en ses infirmitez, chaste d'Ame & de corps, patient és injures, obeïssant à ses Superieurs, respectueux envers ses Anciens ; &, n'estant encore que Seculier, étudiant audit Monastere, il égaloit en vertu & perfection les plus anciens & parfaits Moines du Monastere. Il y avoit un de ses condisciples qui avoit été longuement détenu d'une fâcheuse fiévre, mais son esprit estoit bien plus cruellement tourmenté d'une grande tentation, laquelle il n'avoit pû chasser, ny par priere, ny par jeûnes, ny par larmes ou autres remedes spirituels; un jour, lors qu'il se chauffoit en la compagnie des autres écolliers, il luy vint en esprit de toucher, par devotion, le bord de la robbe de saint Armel; ce qu'ayant fait, il fut, tout sur le champ, delivré & de la fiévre & de l'importunité de sa tentation, dont il rendit graces à Dieu & à saint Armel, qui le conjura de n'en rien dire à personne.

II. Ayant achevé le cours de ses études, il s'en retourna chez ses parens, &, de leur consentement, se fit d'Eglise ; &, ayant receu les Ordres successivement, chanta Messe & vécut quelques années Prêtre Seculier, s'entretenant sobrement de son Patrimoine, donnant le surplus aux Pauvres; mais Dieu, qui en vouloit estre servi en l'état de perfection Evangelique, luy fit naître dans l'Ame un parfait desir d'abandonner le monde ; &, comme il s'entretenoit en cette pensée, il entra dans l'Eglise, où le Diacre chantoit ces paroles de l'Evangile : *Quiconque ne renonce à tout ce qu'il possede ne peut pas estre mon Disciple.* Il prît ces paroles comme si elles eussent esté proferées pour luy seul, &, ayant fait sa priere, il fut confirmé en sa resolution ; toutefois, de peur de se tromper au choix & élection du genre de vie qu'il embrasseroit, & de suivre sa propre volonté au lieu de celle de Dieu, il alla voir le S. Abbé, au Monastere duquel il avoit étudié, qui s'apelloit *Caroncinalis,* proche Parent de S. Paul de Leon, qui, ayant reconnû que sa vocation estoit de Dieu, le confirma en son saint propos & l'exhorta à le mettre en

execution. S. Armel, ayant pris congé de son bon Maître, se retira en sa maison; &, pour vaquer plus librement au Service de Dieu, se resolut de quitter son Païs, ses parens & ses biens, dont il distribua bonne part aux pauvres. Cependant qu'il fit les préparatifs de son voyage, Dieu inspira plusieurs jeunes hommes, touchez d'un même desir que luy, de l'aller trouver, afin de vivre sous sa Regle & Discipline, avec lesquels il passa l'Ocean Britannique, & vint aborder à la coste de Leon, en un Havre nommé *Aber-Benniguet* (1), c'est à dire, *Havre Beny,* où il descendit du vaisseau, &, avançant en terre ferme environ de demie lieuë, édifia un Oratoire & des petites hûtes pour soy & pour ses Confreres, au lieu où, de present, est le Bourg & Eglise Paroissiale, qui, de son nom, s'apelle *Ploüarzel,* où il demeura jusqu'à ce que Joüa, Roy de Basse-Bretagne, ayant esté tué par le tyran Comorre (2), qui vexoit & pilloit le Leonnois, il se retira en France par devers les Roys Childebert de France & Judwal de Bretagne, lesquels, avertis de la sainteté de sa vie & des grands miracles qu'il faisoit, luy avoient écrit, le prians de les venir trouver & amener avec luy quelques uns de ses Disciples.

III. Le Saint fut bien receu du Roy Childebert, lequel se délectoit extrêmément en sa conversation & le fit de sa maison & de ses domestiques, suivant ses salutaires conseils és plus importantes affaires qui concernoient le gouvernement de son Estat & le reglement de sa Maison, en laquelle il demeura sept ans, au bout desquels il demanda congé de se retirer, ne pouvant plus suporter la haine & la jalousie que luy portoient les Courtisans, à cause de l'estime que sa Majesté faisoit de luy. Il fut plusieurs fois refusé; enfin, son importunité l'emporta, & quitta la Cour du Roy Childebert pour retourner en Bretagne, non plus à *Ploüarzel,* mais en un lieu que le Roy Judwal luy avoit donné, distant de Rennes de trois lieuës. Comme il prenoit congé de ces Princes, il guerit un paralytique qui luy demandoit l'aumône; ce qu'ayant esté rapporté à un aveugle qui demeuroit là auprés, il se vint jetter aux pieds du Saint, qui luy fit le signe de la Croix sur les yeux & l'illumina. Le bruit estant semé en Bretagne qu'il s'en retournoit, les chemins par où il devoit passer furent bordez de malades, qui se faisoient porter en des litieres & branquarts pour estre par luy gueris, auxquels il rendoit la santé par le signe de la Croix; &, passant par un Village où il ne se trouvoit point de bonne eau, il posa son baston en terre, &, aprés avoir fait Oraison, le retira, &, incontinent, il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a depuis cessé de couler, & s'apelle la fontaine de saint Armel.

IV. Estant arrivé au lieu que le Roy Judwal luy avoit donné, il y édifia un Oratoire & quelques Cellules pour soy & quelques autres Clercs qui se rangerent en ce lieu pour servir Dieu sous sa conduite & direction. Ils vivoient tous en commun des aumônes & charitez que les Fidels du voisiné leur faisoient, &, en recompense, ils les instruisoient & confirmoient en la Foy par leurs Predications, faisoient l'Office en leur Eglise, Dieu faisant paroistre leur sainteté par plusieurs miracles, nommément en la guerison des malades, dont la porte de leur Eglise estoit continuellement remplie. Un jour, S. Armel allant par Pays, une femme, travaillée d'un flux de sang, s'approcha de luy, & ayant touché le bord de sa robbe, fut guerie. Il y avoit en ces quartiers un horrible dragon, qui avoit sa caverne en une petite montagne, prés la riviere de *Seîche,* lequel faisoit un grand ravage par le Pays circonvoisin; S. Armel, regrettant le dommage qu'en recevoient les Paysans, pria Dieu de les vouloir delivrer de cette calamité, &, le lendemain, ayant

(1) C'est plutôt à l'*Aber-Ildut* que saint Armel a dû débarquer, car ce petit port n'est distant de Plouarzel que d'une lieue, tandis que l'*Aber-Benoît* en est éloigné de plus de quatre lieues. — J.-M. A.

(2) Ce prince s'appelait *Jona;* il n'est pas certain qu'il ait été tué par le tyran Conomore; celui-ci à la mort de *Jona* épousa sa veuve, fut régent pour le roi Judwal, gouverna d'abord ses propres possessions et celles de son pupille avec sagesse et modération; mais quand il fut devenu par sa cruauté, le fléau de sa propre famille et la terreur du pays, on lui attribua des crimes dont il était peut être innocent. — A.-M. T.

celebré la Messe, il déposa son Chasuble, puis se fit conduire à la caverne du monstre, auquel il commanda, de la part de Dieu, de sortir, ce qu'il fit; alors il lui lia son Estole au col & le traîna à travers ladite montagne, jusques sur le bord de ladite riviere, luy commandant de s'y précipiter, ce qu'il executa; &, pour memoire de ce miracle, la route ou sentier par lequel le Saint traîna le Monstre à travers la montagne (qui fut nommée le Mont S. Armel) parut sec & aride, sans qu'il y crûst aucune herbe.

V. Dieu, le voulant recompenser de ses longs travaux, luy revela le jour de son heureux decez, dont il rendit graces à sa divine Majesté, & en donna avis à ses Religieux, les exhortant à perseverer constamment en leur sainte vocation; puis se confessa, le lendemain, celebra les divins Mystères, devant tout le Peuple, &, aprés leur avoir donné la Benediction, prit congé d'eux, receut devotement le Sacrement d'Extrême-Onction, & s'estant, quelques heures, entretenu avec Dieu en devotes contemplations, il rendit son heureux esprit és mains de son Créateur, le 16. d'Aoust 552. Ses Disciples laverent son Corps & l'ensevelirent honorablement en son Monastere, où Dieu a continué les miracles à son Tombeau jusques à ses derniers succez, & sa paroisse, (où sont ses saintes reliques), à trois lieuës de Rennes, est devotement visitée des Pelerins, & la Ville de Ploërmel, au Diocese de S. Malo, porte son nom, l'Eglise Paroissiale de ladite Ville estant dediée à ce saint Confesseur.

Cette Vie a esté par nous recueillie de l'ancien Breviaire de Leon, qui en a l'Histoire en 9. Leçons, le 12. Aoust, le Proprium *Rennois, le 16. et les anciens Legend. MSS. de Leon, le Follcoat, Saint Armel de Ploarmel et Ploüarzel.*

ANNOTATIONS.

LA TOPOGRAPHIE DANS LA VIE DE SAINT ARMEL (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie indique avec précision le pays où est né saint Armel : *Pen-Ohen,* dit-il, est « dans l'île de Bretagne, dans la Cambrie, dans le Clamorgan, dans cette sorte de péninsule du Clamorgan formant la partie méridionale de ce comté, comprise entre la rivière du Taf (vers Cardiff) et celle de Neath, péninsule où existait une ville romaine appelée *Bovium* (aujourd'hui Boverton); en sorte que, cette presqu'île formant comme un large promontoire appelé en breton *Pen* (tête), combinant ce mot avec le nom de la ville, on appela cette région en latin *Caput Bovium* et en breton *Pen-Ohen,* qui signifie à la lettre tête, pointe, promontoire des Bœufs. »

J'avais déjà cité dans une note à la Vie de saint Pol (p. 98) la partie essentielle de l'indication topographique qui précède, mais je crois devoir être ici plus complet, car dans une note à la Vie de saint Armel M. de Kerdanet s'exprime ainsi : « Nous avons omis de dire que nos légendaires se sont trompés relativement à *Pennohen.* Il n'y a jamais eu de province de ce nom dans la Grande-Bretagne; mais on y connaissait celle de *Pen-Gwent,* qui comprenait les comtés de Glamorgan, de Brecknock, de Monmouth et d'Héréford, dans le South-Wales, ou Galles du Sud. » On voit qu'il y aurait dans ces deux données géographiques plus qu'une différence de nom : le *Pen-Ohen* des vieux légendaires, parfaitement reconnu par M. de la Borderie, n'est qu'un promontoire faisant partie du Clamorgan, tandis que le *Pen-Gwent* est une vaste province dans laquelle le Clamorgan n'est lui-même qu'une faible partie, d'après M. de Kerdanet qui n'était nullement autorisé par conséquent à révoquer ici en doute l'affirmation des légendaires, tant pour la Vie de saint Pol que pour celle de saint Armel qui, nous l'avons vu, sont nés tous deux à *Pen-Ohen.* Il en venait aussi, le chef de la pieuse colonie dont faisait partie saint Armel, et que

celui-ci n'eut point à quitter à son départ, quoi qu'en dise Albert Le Grand, puisque *Caroncinalis* ou *Carenkinal* (comme l'appelle M. de la Borderie) émigra lui-même en sa compagnie. Nous nous tromperions si nous voyions seulement dans leur départ le projet d'aller chercher pour un groupe d'ascètes une retraite profonde; d'après Pierre Le Baud (*Hist. de Bretagne,* p. 65) « Carenkinal était un homme très puissant qui passa la mer avec multitude d'autres. » M. de la Borderie ajoute : « Outre les laïques qui le suivaient, cette émigration comprenait une nombreuse troupe de moines ayant à sa tête un pieux abbé appelé Arthmaël (Arzmaël), nom qui est devenu en breton *Arzaël* ou *Arzel,* et en français *Armel* » (1).

Le séjour du saint à Plouarzel fut-il de longue durée? — M. de la Borderie répond : « A peine fondé le *plou* qui porte son nom il en laissa le gouvernement à *Carenkinal* et partit pour les rives de la Seine. » Mais le docte historien n'admet pas que le motif de ce voyage fut un appel du roi de Paris et il dit : « Très probablement Arzmaël fut envoyé vers Childebert soit par Withur, soit par Paul Aurélien, pour quelque mission relative à l'administration religieuse ou temporelle du Léon. Sa sainteté et sa simplicité charmèrent le roi qui, voulant le retenir dans ses états, lui donna une paroisse située au diocèse de Rennes où Arzmaël — connu là sous le nom d'Armel — vécut assez longtemps. Ce domaine est à quatre lieues au sud de Rennes, situé au bord de la rivière de Seiche, couvert de *bouquets* d'arbres, et appelé à cause de cela *les Boschaux.* Armel établit là un monastère qui combla le pays de bienfaits spirituels et temporels.

Bientôt, ne pouvant y satisfaire sa soif de solitude, il laissa ses moines; il s'enfonça dans la forêt de Brecilien et y fonda son troisième monastère dans le voisinage duquel des familles gallo-romaines, toujours plongées dans le paganisme, durent à son zèle de connaître et d'accepter la foi chrétienne. Ces nouveaux convertis vinrent habiter dans son voisinage, attaquèrent la forêt, y firent de larges défrichements, si bien qu'au lieu de fonder simplement un *lann* comme il en avait eu l'intention, il se trouva être le créateur d'un *plou,* d'une colonie civile, Plou-Arthmel, Plou-Armel, aujourd'hui Ploërmel.

Cette dernière création ne lui fit pas oublier *les Boschaux;* il retournait de temps en temps près des moines de cette abbaye et prolongeait son séjour auprès d'eux, mais il préférait cependant son dernier monastère et l'on croit que c'est à Ploërmel qu'il mourut, cependant l'on voit toujours son tombeau dans son église qui s'appelle *Saint-Armel des Boschaux.*

Sa mémoire y est toujours bénie et l'on y garde surtout le souvenir de ses bienfaits; non seulement il rendait la santé aux hommes, mais il guérissait de différentes maladies les pauvres animaux eux-mêmes.

Nous aurions voulu renseigner nos lecteurs sur l'état actuel des reliques de saint Armel.

Celles qui étaient conservées dans l'église de Plouarzel ont été consumées avec leur reliquaire dans l'incendie de 1898.

L'église de Ploërmel a-t-elle été plus heureuse? — Nous avons voulu le savoir, mais nos investigations sont restées sans résultat.

Comme on le verra tout à l'heure, au milieu du XVIIe siècle, l'église de cette ville octroya une partie de son trésor à une paroisse où saint Armel a marqué son passage par un prodige.

Dans le récit d'Albert Le Grand on lit en effet les lignes suivantes : « Passant par un Village où il ne se trouvoit point de bonne eau, il posa son baston en terre, &, après avoir fait Oraison, le retira, &, incontinent, il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a, depuis, cessé de couler, et s'appelle la fontaine de saint Armel. »

Ce village s'appelle Loutehel, et il a pris saint Armel pour patron. M. l'abbé Guillotin de Corson dit dans le *Pouillé de Rennes* (tom. V, p. 106) que la fontaine est un petit monument restauré depuis peu avec goût et orné d'une belle statue représentant le saint qui fit jaillir cette eau miraculeuse, eau qui jamais n'a tari, disent les gens de Loutehel. Le 16 août (fête de saint Armel), la veille et le dimanche suivant, les pèlerins vont tous se laver à la fontaine.

(1) En latin *Armagillus.*

En 1645, Pierre Hamon, recteur de Loutehel, obtint de M. Tyart, recteur de Ploërmel, des reliques insignes de saint Armel et elles furent placées en 1685, par le recteur Pierre Barre, dans un nouveau reliquaire en forme de chef.

Il me paraît très probable que saint Armel a été patron d'*Ergué-Armel,* paroisse limitrophe de Quimper, où il aurait été supplanté par saint Alor.

Dans son catalogue des évêques de Cornouaille, Albert Le Grand constate que ce dernier saint est patron des églises de Plobannalec, de Tréméoc et de Tréguennec ; si à cette époque (1634-1636) il avait été déjà patron d'Ergué-Armel, pourquoi Albert, toujours si exact sur ce point, ne l'aurait-il pas dit?

MONUMENTS DE SAINT ARMEL (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plouarzel, près de Saint-Renan, Finistère, a été à moitié consumée par un incendie en août 1898 ; on y voyait quelques colonnes et arcades du XIIIe siècle.

La ville de Ploërmel, qui vénère saint Armel comme son fondateur, possède une église monumentale sous le vocable de ce saint. Commencée en 1511, continuée en 1556 et terminée en 1602, elle est remarquable par ses belles dimensions, les sculptures curieuses de son porche nord et par huit verrières anciennes dont une retrace la légende du saint Patron.

1er panneau : Comment saint Armel prend congé de ses parents.
2e — Comment saint Armel prêche et guérit un ladre.
3e — Comment le messager du roi vint quérir saint Armel en Bretagne.
4e — Comment saint Armel en sa veue guérit...
5e — Armel et ses compagnons prennent congé du roi Childebert.
6e — Armel entoure de son étole la guivre qu'il a prise dans la forêt.
7e — Comment saint Armel jetta la guivre en Seiche.
8e — Comment l'ange noncia à saint Armel sa mort, et comment il trépassa.

A Saint-Armel-des-Boschaux, à quatre lieues de Rennes, on trouve encore une fontaine que le saint fit jaillir de terre en une année de sécheresse, et dont l'édicule abrite sa statue aujourd'hui mutilée. L'église paroissiale ne date que du milieu du XVIIe siècle, mais on y conserve le tombeau de saint Armel, sarcophage en pierre calcaire de 1m 80 de longueur.

LA VIE DE SAINT VICTOR DE CAMPBON,

Confesseur, le 13. Aoust.



LES frequentes desolations qui arriverent en nostre Bretagne depuis la mort du Roy saint Salomon, avenuë l'an 874, jusques au Regne du Duc Geffroy I. nous ont privé aussi-bien de la connaissance des gestes de plusieurs saints Bretons, que de leurs venerables Reliques ; car les Normands & autres Payens qui, pendant ce temps, coururent & saccagerent cette Province, ne se contenterent pas d'arrazer les belles Eglises & Religieux Monasteres dont elle estoit remplie, mais, de plus, éventoient les venerables Reliques des Saints & condamnoient au feu les Livres sacrez & les Legendaires qui en contenoient les vies, comme ne desirans rien plus que d'exterminer nostre sainte Religion. Ce fut en cette generale calamité & desolation,

laquelle mit fin au Noble Royaume de Bretagne, l'an 878. & nous priva des Corps de nos Saints Patrons, que les Normands, ayans pris terre à Saint-Nazaire, saccagerent tout le Comté Nantois, &, entr'autres lieux Saints, razerent l'Eglise et l'Hermitage de S. Victor & brûlerent la Paroissiale de Campbon, ensevelissans dans ses ruïnes la memoire de ce Saint, duquel l'Eglise et l'Hermitage estoient frequentez des Bretons, à cause des grands miracles que Dieu y faisoit par son intercession.

II. Ce neanmoins, aprés le cours de quelques années, la devotion se ralluma vers ce Saint, par un accident estrange qui fut tel. Du temps du Pape Jean XV. sous l'Empire d'Otton III. le Duc Conan I. du nom (dit de Rennes) estant mort, le Prince Geffroy, son fils aisné, succeda à la Couronne, regnant en France le Roy Robert, l'an de grace 962. Ce Prince, trouvant Judicaël, Comte de Nantes, haut à la main & refusant de luy rendre l'hommage de sa Comté, pour premier exploit resolut de le plier & mettre à la raison; pour à quoy parvenir, il mist sur pied une puissante Armée & fit le dégat par le Comté Nantois, resolu d'assiéger la Ville, si Judicaël ne se fust mis en son devoir. Le Duc, ayant pris logis, une nuit, au Bourg de Campbon, les granges & escuries ne pouvans suffire pour loger les chevaux, les valets & goujats, voyans les murailles de l'Oratoire de saint Victor encore sur bout, & les prenans pour les ruïnes de quelque édifice prophane, y accommoderent des perches de travers, d'une paroy à l'autre, le couvrirent de glé & de foin, & y logerent autant de chevaux que le lieu en pût comprendre; mais Dieu punit cette irreverance; car, le lendemain, tous les chevaux qui y avoient esté logez furent trouvez morts sur le carreau. Cét accident, rapporté au Duc, l'estonna & attrista fort; mais le Curé de Campbon l'avertit que « ce lieu avoit esté toûjours estimé » Saint, parce que ç'avoit esté l'Hermitage d'un grand serviteur de Dieu, lequel y avoit » esté enterré, duquel le Sepulchre avoit esté, autre fois, religieusement visité par les » Pelerins; mais que les Normands, ayans brûlé ce Saint Lieu, nous en avoient presque » ravy la memoire. » Le Duc, qui fut un des plus religieux Princes de son temps (aussi fit-il rebastir & reformer la pluspart des Monasteres de son Duché), ayant ouy ce rapport, fit nettoyer ce lieu, visita le tombeau du Saint, y fit ses prieres, & donna au Curé une grosse somme de deniers pour faire rebastir cét Hermitage.

III. Dans peu de temps, le Curé réedifia la Chapelle & dressa le Sepulchre du Saint, auquel accouroient, de toutes parts, les malades pour recouvrer leur santé, & Dieu fit plusieurs miracles en ce lieu par l'intercession de ce Saint, ce que voyant un certain personnage, nommé *Chambennus*, qui avoit long-temps porté les armes, il faisoit laver les Ossemens de saint Victor en de l'eau beniste, &, ayant mis cette eau dans des bouteilles & semblables vaisseaux, alloit la distribuer aux malades, qui, pour leur actuelle infirmité, ne pouvoient aller en personne visiter les Reliques de S. Victor, de laquelle eau, si-tost qu'ils avoient bu, ils estoient gueris; & continua long-temps cét homme à porter cette eau par la Bretagne Haute & Basse, l'Anjou, Poitou, Maine & Normandie (1).

IV. Il y avoit, en la Paroisse de Campbon, un honneste personnage, nommé Vivian, fort devot envers S. Victor, lequel, sa femme étant morte, se fit Prêtre & faisoit écolle aux jeunes Clercs qui aspiroient à la Prêtrise, leur apprenant le Chant Ecclesiastique qu'il sçavoit parfaitement; entre ses écolliers, il avoit son fils, nommé Jamgonus, jeune enfant leger & tout à fait fripon, lequel, un jour que son pere estoit absent, dit à ses condisciples : « Or sus, Enfans, voulez-vous que nous experimentions si S. Victor, » duquel les Reliques sont si honorées de tout le Peuple, est vraiment si grand Saint, » comme on le croit? Allumons un feu & y jettons ses ossemens pour voir si le feu les

(1) Après lui d'autres firent de même, et cet usage s'est conservé tant que la chapelle de Saint-Victor a possédé le reliquaire dont il sera parlé plus loin. — A.-M. T.

» épargnera; » tous ses compagnons, detestans telle impieté, luy repondirent qu'il n'en fist rien, & qu'ils ne doutoient aucunement des merites de S. Victor, lequel ne manqueroit à châtier un tel attentat.

V. Mais le miserable, persistant en sa perverse resolution, les ayant voulu induire, plusieurs fois, à participer à sa meschanceté, voyant qu'ils n'y vouloient entendre, se resolut de l'executer, &, ayant derobé les clefs de la chasse, prit les venerables Ossemens du Saint, alluma un grand feu, fait de fagots de sarment, & les y jetta; mais, tout incontinent, ils rejaillirent hors, avec un tel bruit & éclat, que tous les assistans en furent épouventez & s'enfuirent; le miserable, s'opiniâtrant en sa malice, les jetta, de rechef, dans le feu, d'où ils sortirent encore avec un bruit plus horrible qu'auparavant, & le miserable tomba à la renverse, roide comme une bille de bois, sourd, muet & privé de tous ses sentimens. Son pere, de retour & averty de ce qui s'estoit passé, extremément affligé de l'injure faite par son fils aux Reliques du Saint, & aussi de l'horrible punition qu'il s'estoit procurée, fit porter ce corps en la chapelle de saint Victor & le coucher de son long prés de son Sepulchre, où ayant fait sa priere à Dieu & invoqué le Saint, son fils fut entierement guery & resta fort affectionné au Saint, duquel la Chapelle se voit au bout du Bourg de Campbon, frequentée par les Fidels, à cause des graces que Dieu y fait à ceux qui reclament son intercession.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits de S. Pierre de Nantes, qui en ont trois Leçons ; les Breviaires anciens Nantois en font memoire le 31. Aoust, et le Proprium *Nantois à mesme jour.*

ANNOTATION.

LES RELIQUES DE SAINT VICTOR (A.-M. T.).

Le tombeau du saint est, comme on vient de le voir, non dans l'église paroissiale mais dans une chapelle qui en 1871 n'était plus qu'une ruine. Le curé actuel de Campbon y arriva en cette année de douloureux souvenir, et fut navré de voir dans quel état était cette pauvre masure. En 1875 il la fit reconstruire, ne conservant que le tombeau de saint Victor ; la dalle de granit qui le recouvre est « littéralement polie, à force d'être baisée par les pieux pèlerins venus de Bretagne, de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. » Quant à des reliques extraites du tombeau et déposées dans une châsse, pour être exposées à la vénération, on n'en trouvait de trace nulle part. Dans son zèle pour la gloire du saint patron le nouveau curé aurait bien voulu savoir ce qu'était devenu un magnifique reliquaire qui existait encore dans l'église paroissiale à la fin du XVIIe siècle; ni cette œuvre d'art, ni son précieux contenu n'ont pu être découverts.

Leur disparition est-elle la conséquence des impiétés commises par les huguenots ? — Le domaine de Blain, situé à quelques lieues de Campbon, était le repaire des bandes mercenaires des seigneurs de Rohan, qui, comme on le sait, étaient à la tête du parti protestant dans la Haute-Bretagne. — Est-ce la Révolution qui a fait ici comme en tant d'autres lieux son œuvre de destruction ? — Nul ne le sait.

Restait le tombeau. — Il fut ouvert et l'on trouva, non sous le monument mais un peu en dehors, quoique dans le même axe, tous les ossements importants d'un corps humain : crâne, humérus, cubitus, fémurs. L'absence totale de petits ossements révélait d'une manière évidente que cette sépulture avait été déjà ouverte, et pourquoi une partie de ce corps aurait-elle été exhumée sinon pour être mise à part et honorée? — Tout en inclinant à croire qu'on se trouvait en présence des principales reliques de saint Victor, l'autorité épiscopale informée et consultée

conseilla de replacer dans le tombeau les ossements qui avaient été ainsi mis au jour, et c'est ce qui fut fait.

Saint Victor reste toujours très populaire à Campbon. On vient le prier surtout pour être délivré de la fièvre, et les guérisons obtenues par son intercession sont fréquentes.

Contrairement à ce qui se passe à peu près partout en France depuis le *Concordat* de 1801, la fête patronale se célèbre pieusement ici, non le dimanche suivant, mais au jour même de son occurence, le 31 août. Un curé de Campbon (les anciens qui racontent cette histoire ne disent pas à quelle époque, mais ce dut être au temps de Louis-Philippe, car à cette époque l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique s'entendaient pour rejeter les fêtes non concordataires) laissa tomber de la chaire cette étrange recommandation : « Sachez bien, mes Frères, que vous pouvez travailler sans la moindre faute le 31 août. Ce n'est pas le travail de ce jour qui vous donnera la fièvre. » Le lendemain le pauvre curé tremblait la fièvre, et pas à demi ; le 31 août il monta de nouveau dans la chaire ; cette fois ce fut pour adresser à saint Victor une amende honorable, et à ses paroissiens une rétractation en bonne et due forme, ce qui lui valut sa guérison.

Je dois les détails qui précèdent à la bienveillante communication de M. l'abbé Halgand, chanoine honoraire, curé de Campbon.



S. JEAN-BAPTISTE.

D'après la statue du porche de Saint-Jean-du-Doigt.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE SEPTEMBRE.

LA VIE DE SAINT SEZNI,

Evesque, Confesseur et Patron de la Paroisse de Guic-Sezni en Leon, le 19. Septembre.

Du temps que le Pape S. Innocent I. du nom, tenoit le saint Siége Apostolique, & Arcadius & Honorius les resnes de l'Empire, regnant en Bretagne Armorique le Roy Grallon, l'an de grace 402. S. Sezni nasquit en l'Isle d'Yrlande ou Hybernie, en la Province que l'on appelle à present *Ultonie,* & en ce temps-là se nommoit *Ostrinct.* Son pere s'appelloit *Ernut,* & sa mere *Wingella ;* laquelle, la nuit qu'elle le conceut, eut une vision qui sembloit prognostiquer, que le fruit qu'elle donneroit au monde serviroit de lumiere pour esclairer à plusieurs, & les conduire au salut Eternel. Car s'estant couchée la face vers le Ciel, il luy fut avis qu'elle voyoit le firmament parsemé d'Estoilles, l'une desquelles, plus brillante que les autres, luy tomboit dans la bouche, & s'estoit colloquée dans son ventre. Estant né, il fut baptizé & nommé Sezni ; &, si-tost qu'il pût distinctement parler, il fut envoyé à l'écolle, où il profita beaucoup és études des lettres, mais encore plus en la vertu. Estant revenu chez ses Parens, il se resolut de quitter le monde, & se retirer en une Isle escartée de la coste, nommée alors *Clarac,* où il demeura jusques à l'âge de 23. ans, que Dieu l'inspira d'aller à Rome, pour se servir de luy en une bonne occasion.

II. Il arriva à Rome, l'an 425, sous l'Empire de Valentinian, & commença à frequenter les Ecolles de l'Escriture Sainte, & contracta amitié avec saint Patrice, lequel, déja consacré Evêque & destiné pour aller convertir ce qui restoit de Payens en Hybernie, connoissant la sainteté & capacité de saint Sezni, le presenta au Pape saint Celestin I. du nom, qui le consacra aussi Evêque, & le joignit à saint Patrice en cette conqueste spirituelle. Les deux Saints, ayans receu la Benediction & Mission Apostolique, avec plusieurs belles Reliques & autres presens, passerent en la Grande Bretagne, & de là en l'Hybernie, où saint Patrice, ayant esté bien receu, envoya saint Sezni en un canton de

l'Isle, nommé pour lors *Warrham,* luy donnant quelques Prestres & Moynes pour l'assister & luy ayder en sa Charge. Estant arrivé au Païs de son département, il se mit à prescher ces Insulaires de grande affection, &, dans peu de jours, en convertit si grand nombre, qu'ils edifierent une Eglise, &, auprés, des logemens en forme de Monastere, pour se loger, luy & les siens ; & se convertissoit, tous les jours, si grand nombre de Peuple, que, pour luy ayder à les instruire, Catechiser, Baptiser & administrer les Sacremens, il luy fallut consacrer encore des Prestres. Sa Mission ayant si heureusement reüssi, il en donna avis à saint Patrice & au Pape saint Sixte III. du nom, qui avoit succedé à saint Celestin, lequel erigea son Monastere en Evêché & voulut qu'il en fut le premier Evêque. L'Eglise de son Monastere ayant esté erigée en Cathedrale, il bastit un autre Monastere plus grand & spacieux que le précedant, où il receut un grand nombre de jeunes hommes, lesquels il instruisoit en la vertu, pour les pourvoir des Cures & Benefices de son Diocese, & les employer à la Predication & autres fonctions de sa Charge. Il estoit bien fondé en humilité, patient és adversitez, infatigable à la Predication & conversion des Ames, chaste, amateur de la pauvreté, austere en son vivre, benin à un châcun, assidu en l'Oraison & Contemplation, Preschant plus d'exemple que de parole ; il ne bût jamais de vin ny autre boisson qui pût enyvrer, &, pour son habit, se contenta de peaux de bestes, sans user de lin, de laine, si non en ses Ornemens Pontificaux.

III. Dieu autorisa sa Mission & Predication par une infinité de miracles, par l'operation desquels, il seeloit la verité de sa doctrine. Les lampes de l'Eglise ayant esté éteintes, il récouvra du feu par ses prieres, & porta des charbons ardens en ses mains, sans se brûler. Le saint Hermite Rhodon l'étant venu visiter, un jour d'Hyver qu'il faisoit grand froid, saint Sezni, l'ayant conduit à l'hospice, mit des fagots au fouyer, &, ne trouvant point de feu pour les allumer, il se mit en prieres & le feu s'alluma de soy-même. Estant prié de prendre sa refection chez un Seigneur, nommé *Gerran,* il ressuscita un sien serviteur, qui avoit esté auparavant étranglé par des loups en la prochaine forest. Il fut visiter le Prince de ce Païs qu'il avoit converty, & trouva la Princesse *Onegia* malade au lit, & tellement degoûtée qu'elle ne pouvoit manger. Le Saint, aprés plusieurs bons propos, luy demanda si elle desiroit quelque chose à son apetit ? La patiente répondit qu'elle eût bien mangé des meures, le Saint luy dit : « Madame, ne vous mettez pas en peine, je vous en trouveray ; » &, peu de temps aprés, il en obtint par ses prieres & les luy porta ; &, si-tost qu'elle en eut mangé, elle fut guerie.

IV. Saint Patrice l'étant venu voir en son Monastere, le vin (qui est fort rare en cette Isle) ayant manqué, saint Sezni fit le signe de la Croix sur les vaisseaux d'eau qui étoient en son Monastere, & l'eau fut convertie en vin, qui dura pendant les trois jours que saint Patrice fut en son Monastere. Il ressuscita sept hommes qui avoient esté tuez par des voleurs & leurs corps jettez dans un estang. Un pauvre homme ayant, par mesgarde, tué un beau cheval qui appartenoit à son maistre, fut, par son commandement, serré en prison, les fers aux pieds, saint Sezni alla trouver ce Seigneur & le supplia de vouloir eslargir ce pauvre prisonnier ; ce que ne voulant faire, il ressuscita le cheval & le luy rendit : & ainsi delivra le prisonnier. Deux Princes Hybernois, ayans quelques differens à vuider, ne se pouvans accorder, se resolurent à la guerre & assemblerent leurs Armées en intention de se battre : saint Sezni les fut trouver & les exhorta à la paix ; mais les voyant obstinez en leur resolution de combattre, il se retira, leur disant que, puisqu'il n'y pouvoit rien faire, Dieu y mettroit la main ; les deux Armées se mesurerent bien de veuë, mais quand ce vint à joindre, jamais il ne leur fut possible, à cause d'une grosse & longue poutre qui se mettoit entre deux, toutesfois & quantes qu'ils vouloient aller à la charge, de sorte qu'ayans veu ce miracle, ils s'accorderent, remercians Dieu & saint Sezni, qui avoit diverti tel carnage.

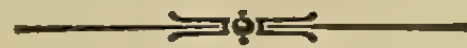
V. Saint Sezni ayant confirmé les Hybernois en la Foy & Doctrine Chrêtienne, desireux de vivre desormais en repos, fut inspiré de Dieu de passer la Mer, et aller en Bretagne Armorique, & y mener bon nombre de ses Religieux, ce qu'il fit, s'embarquant avec 70. de ses Disciples, & furent portez d'un bon vent, à la coste de Leon, en un Havre nommé *Poulluhen,* en la Paroisse de *Kerloüan,* où ils mirent pied à terre, l'an 477, la même année que les Francs ou François passerent le Rein pour venir és Gaules, sur la fin du regne de Hoël le Grand, Roy de Bretagne. Saint Sezni s'habitua prés de ce Port & y bâtit un petit Hermitage pour soy & ses confreres, lequel s'y voit encore et s'apelle *Peneti Sant Sezni.* De là il vint au lieu où, à présent, est l'Eglise Parochiale de *Guic-Sezni,* y bâtit un Monastere & y vêcut en grande sainteté, avec ses Religieux, jusques à l'âge decrepit de 127. ans, que Dieu l'apella à soy, l'an 529. au regret de tous les Leonnois. Son corps fut enseveli en sondit Monastere, sous le grand Autel, où on voit encore la cave de son Sepulchre. Dieu fit tant de miracles par son intercession, aprés son decés, qu'une flotte d'Hybernois, ayant abordé au port de *Poulluhen,* ils enleverent son Corps & le porterent en son Evêché, d'où, à toutes peines, on a récouvert quelques Reliques, qui sont reveremment gardées en ladite Eglise de Guic-Sezni.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. des Eglises Cathedrales de Leon et Collegiale de Nôtre Dame du Folgoüet, et d'un ancien Livre manuscrit gardé en l'Eglise Parochiale de Guic-Sezni, et des memoires MSS. de Noble et Discret Messire Yves le Grand, Chanoine de Leon; les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille en font Office de neuf Leçons, le 19. Septembre; toutesfois la Feste s'en fait le 6. Mars en la Paroisse de Guic-Sezni.



LA VIE DU BIEN-HEUREUX PERE F. YVES MAHYEUC,

De l'ordre des Freres Predicateurs, Evêque de Rennes, le 20. Septembre.



Le Bien-Heureux *Yves Mahyeuc,* le miroir des bons Prélats & le modelle des parfaits Religieux, nasquit en la Paroisse de *Plouvorn,* au Diocese de Leon, quatre lieuës de la Ville de Morlaix, en Bretagne, l'an de grace 1462. sous le Pontificat de Pie II. & l'empire de Frederic III. regnant en Bretagne le Duc François II. du nom. Ses Parens étoient Marchands riches & moyennez, lesquels l'instruisoient, de bonne heure, en la crainte de Dieu & l'envoyerent à l'écolle en la Ville de Saint-Paul-de-Leon, où il étudia en Humanité & Philosophie. Pendant qu'il estoit Ecollier, il frequentoit les Eglises & se delectoit merveilleusement à entendre le Divin Service en la cathedrale & au Monastere des Carmes. Il fuïoit les compagnies des jeunes Ecolliers débauchez & se retiroit des vices ordinaires à la jeunesse. Ayant achevé sa Philosophie, il vint à Morlaix & prit la charge d'instruire les Enfans d'un riche Bourgeois de la Ville, qui demeuroit au Faux-bourg & Paroisse de Saint Martin, en la rue que l'on apelle de *Boureet.*

II. Pendant qu'il étoit en cette condition, le Vicaire General de la Congregation de Holande, de l'Ordre des Freres Predicateurs, envoya seize Religieux pour reduire le Convent de saint Dominique de Morlaix à l'étroite Observance, lesquels y arriverent le

27. jour d'Aoust, vigile de saint Augustin, l'an 1481. & y entrerent par l'Eglise, reçus par les anciens Religieux qui leur vinrent au devant avec la Croix & les Acolytes, chantans l'Antienne des Vespres premieres *Lætare, mater nostra Jerusalem,* & étans arrivez au Chœur, le Prieur ceda sa chaire & place au R. P. Frere Guillaume *du Rest,* Prieur de Nantes, Vicaire & Commissaire du Reverendissime Pere General F. *Salvus Cassetta* de Sicile, pour l'etablissement de la reformation és Convents de Rennes, Guerrande & Morlaix ; ce qu'ayant executé, il mourut au Château du *Quelennec,* & son corps apporté à Morlaix, fut enterré au Chœur de l'Eglise dudit Monastere, devant la chaire du Chantre, le 8. Octobre, vigile de la saint Denys, la même année 1481.

III. Ces bons Religieux menoient une vie si sainte & si exemplaire, que plusieurs jeunes hommes, desireux de leur salut, prinrent l'Habit de l'Ordre en leur Monastere, & nostre *Yves* des premiers ; lequel, par leur frequentation, conceut un si grand desir de les imiter, qu'il en postula l'Habit, & le receut, l'an 1483. avec une indicible devotion & contentement, en l'âge de vingt & un ans. Incontinent, ce jeune Novice commença à travailler serieusement à l'acquisition des vertus, s'exerçant en l'Humilité, Charité, Patience & autres actions vertueuses. Il se dépoüilla totalement de sa propre volonté, dépendant entierement de celle de son Superieur ; il embrassa courageusement l'exercice de la mortification, jeusnoit exactement les jeusnes de l'Ordre. Sa vie estoit une continuelle Oraison, en laquelle il estoit si assidu, qu'on ne le trouvoit gueres hors de l'Eglise. Ayant passé dix mois au Noviciat, il s'alla prosterner aux pieds du Prieur & de châque Religieux, les suppliant, pour l'Amour de Jesus-Christ, de ne le rejetter de leur compagnie, mais, luy pardonnant les fautes qu'il se disoit avoir commis dans son Noviciat, le vouloir recevoir à la Profession. Les Religieux, voyant sa perseverance, le receurent joyeusement, &, au bout de l'an, il fit sa Profession, &, incontinent aprés, fut envoyé au Convent de Nantes pour étudier en Theologie, ce qu'il fit durant quatre années, sous les Peres Hervé Cam & Yves Scotus, Religieux de son Convent de Morlaix, Docteurs Regens en Theologie en l'Université de Nantes, & estoit entretenu de Livres & autres choses necessaires par Monsieur Damase Nicolas, President en la Chambre des Comptes, à Nantes.

IV. Ayant achevé ses études en Theologie & Cas de conscience, il fut assigné au Convent de Rennes, l'an 1489, où il fut employé à l'Office du Confessional, qu'il exerça en grande humilité & simplicité, de sorte que, l'an 1491. la Duchesse Anne de Bretagne, estant à Rennes, le choisit pour Confesseur; &, fiançant le Roy Charles VIII. en la mesme Ville, luy en donna la connoissance, en sorte que sa Majesté lui donna aussi l'office de Confesseur & d'aumônier du Roy & de la Reyne, avec un bon appointement & pension en leur Cour, que le bon Pere Yves ne voulut jamais toucher que par les mains du Procureur du Convent, ny employer que par la permission du Prieur. Il avoit soin de distribuer fructueusement les grosses sommes que sa Majesté luy mettoit entre mains ; &, pour mieux s'en acquitter, s'informoit soigneusement des pauvres & necessiteux, specialement des honteux, lesquels il recommandoit à la Reyne qui les soûlageoit de ses charitez & aumônes. Il fit paroître combien il avoit avant empreint en son cœur le souvenir de la Passion de Jesus-Christ, lors qu'étant question de choisir des armes, il blasona son Escu d'argent à trois Hermines enlevées de sable, 2 & 1, au chef de gueule chargé de trois Couronnes d'épines de Sinople, & entoura ledit Escu d'une grande Couronne d'épines de même, comme on peut voir en plusieurs Convens de son Ordre, tant en Bretagne qu'en France (1), où il suivit la Reyne, & demeura long-temps au grand Convent de Saint Jacques à Paris, alors étroittement reformé.

(1) Au Convent de Rennes, en la haute salle de la maison neufve ; au Convent de Nantes, au haut de la grande Vitre du Dortoir, et, en pierre, à main droite de la porte du Chapitre, timbré de Crosse et de Mitre supportéez de deux Anges, et és vitre de la fenestre de l'Hospice qui regarde sur les douves du Chasteau. — A.

V. L'an 1505. le Pape Jules II. ayant creé Cardinal Messire Robert Guybé, Evêque de Rennes, le transfera par même à l'Evêché de Nantes; de sorte que les Electeurs, s'étans assemblez, le troisiéme jour de Mars, éleurent en sa place Messire Guy le Lyonnois, Chanoine de Rennes & Abbé de Beaulieu; mais son election n'étant point agreable à la Reyne Anne, ny à son Espoux le Roy Louis XII. il renonça franchement & ne fut point Sacré, & la Reyne nomma Messire Pierre le Bauld, son Aumônier & Historiographe, Doyen de Saint Tudwal de Laval, & le presenta au Chapitre de Rennes, qui l'éleut, mais il ne prit pas possession, prevenu de mort, en sorte que la Reyne leur presenta le Reverend Pere Yves Mahyeuc, lequel, en ayant oüy nouvelle, alla prier Sa Majesté de ne pas seulement penser à cela; autrement, qu'il s'en iroit si loin, que jamais elle n'en oiroit vent ny nouvelle. La Reyne ne laissa, pourtant, de le presenter, & il fut éleu unanimément, au grand contentement de toute la Ville, luy seul fondant en larmes, regrettant d'estre contraint d'accepter cette Charge, laquelle il tascha de rejetter loin de soy par toutes sortes de moyens & artifices imaginables ; mais, voyant qu'il ne gagnoit rien par ses prieres & supplications, il fit joüer sa derniere piece, protestant ne pouvoir acquiescer à son election, sans le consentement de ses Superieurs, & écrivit au Reverendissime P. Frere Jean Clareo, Vicaire General de l'Ordre, Confesseur du Roy Louis XII, (depuis General), le suppliant trés-instamment de ne consentir à son élection; mais ledit P. Vicaire, connoissant sa pieté & capacité, tant s'en faut qu'il luy déniast son consentement, que même il luy commanda, en vertu de sainte obedience et sous un precepte formel, de consentir à son élection, luy enjoignant d'exercer fidellement la Charge Episcopale, en remission de ses pechez; &, tost aprés, il receut les Bulles de provision du Pape Jules II. en datte du 29. Janvier 1506; ce seroit 1507, selon la supputation moderne.

VI. Voyant qu'il ne pouvoit plus reculer, il receut les Bulles du Pape des mains des Députez du Chapitre, & l'obeïssance du General des mains du Prieur, luy estant à genoux au grand Refectoir du Convent de Bonne-Nouvelle à Rennes, la teste nuë & les yeux baignez de larmes; &, peu aprés, fut receu à Rennes selon l'Ordre & avec les ceremonies & solemnitez accoustumées, & entra dans son Eglise, les pieds nuds, les yeux élevez au Ciel & les jouës surbaignées de larmes, excitant tous les assistans à devotion. Le jour de son Sacre, il tint table ouverte à tous les pauvres qui se presenterent, les servant luy-mesme, leur donnant de l'eau à laver & la piece d'argent au sortir. Il retint une chambre au Dortoir du Convent de Rennes (à l'imitation de S. Antonin, Archevesque de Florence) dont il avoit la clef, & s'y retiroit le plus souvent qu'il pouvoit, si les occupations de sa Charge ne l'en empeschoient. Il retint, toute sa vie, l'Habit de son Ordre, sans user de linge, n'ayant des chemises & linceuls que de laine, au desir des Constitutions de son Ordre, lesquelles il observoit de tous points, hormis en ce qui ne pouvoit compatir à la fonction de ses Charges. Il ne mangea jamais chair qu'en actuelle infirmité, observa le jeûne regulier de 7. mois, depuis la Sainte Croix en Septembre, jusqu'à Pasques, si exactement, que même, pendant la fatigue de ses visites, il faisoit scrupule de les transgresser (1). La vie Reguliere étant dechuë au Monastere de Bonne-Nouvelle, dés l'an 1520. par un estrange accident, il persevera constamment en l'estroite & exacte Observance de sa profession 21. ans depuis; &, pour s'y mieux conserver, il apella prés de soy quelques vertueux Religieux & de bonne vie, auxquels il donna des Offices en son Diocese & en sa Maison. La premiere année de son Pontificat, la Ville de Rennes fut affligée de la Contagion, de sorte que la Reyne Anne, estant venuë en Bretagne faire un voyage par son Pays, n'y osa venir; mais de Dinan

(1) Frere Alain Burtequi predicateur general, F. Guillaume Louexart penitencier, F. Guillaume Supremus et F. Jean de la Tour penitenciers, F. Raoul de Danno et F. Guy Chappelain, ses confesseurs. — A.

alla à Angers trouver le Roy Louis XII, son Epoux; en cette publique calamité, le bon Prélat fit paroistre sa charité envers les malades, lesquels il visitoit & consoloit en personne, & les soûlageoit de ses aumônes & charitez.

VII. De son temps, se firent plusieurs miracles en la Chapelle de Nostre Dame, au Cloistre du Convent de Bonne-Nouvelle, à Rennes, ce qui incita ce bon Prélat à y donner des Indulgences à ceux qui la visiteroient, comme il se peut voir par ses Bulles, dattées des années 1507 & 1515. La Reyne Anne estant decedée au Château de Bloys, en Janvier 1512 (14. selon la suputation moderne), il en celebra les obseques en son Eglise Cathedrale, comme aussi du Roy Louys XII. mort peu aprés. Il reforma le Clergé de son Diocese & le Monastere de la Ville de Rennes, non sans beaucoup de peine & de contradiction; il entreprit la reformation du Monastere de saint Georges de Rennes, qui est de Filles de l'Ordre de saint Benoist, & en vint heureusement à bout, par le support & faveur du Roy François I. & de la Reyne Claude; il receut à Rennes le General de l'Ordre, Frere François Sylvestre de Ferrare (1), lequel, estant venu à Vennes visiter le Sepulchre de saint Vincent Ferrier, y tomba malade, &, s'étant fait porter en litiere à Rennes, y deceda en Septembre 1527. ayant esté assisté, pendant sa maladie, du Bien-Heureux Pere Yves, lequel Officia à ses Obseques.

VIII. Lors qu'il avoit achevé le cours de ses visites, & qu'il avoit quelque relâche, il se retiroit en la Paroisse de *Breutz* (2), où les Evêques de Rennes ont un beau Manoir & Maison de Plaisance, donnée jadis, ensemble avec toute la Paroisse & le Faux-Bourg de Rennes, nommé le *Bourg-l'Evêque,* par Geffroy, Comte de Rennes, à *Sylvestre de la Guerche,* Evêque dudit Rennes, l'an 1067. En ce lieu solitaire & éloigné du bruit & tracas de la Ville, il faisoit plus librement ses Exercices Spirituels, y vivant autant religieusement que s'il eût esté dans le Monastere. C'étoit le Pere des Pauvres, la consolation des Veuves, Orphelins & Miserables. Il se void, par la deposition de plusieurs témoins dignes de foy de ladite Paroisse de Breutz, qu'il conversoit familierement avec les Pauvres, leur apprenoit leur créance, les instruisoit & entendoit de Confession & les Communioit de sa propre main, Baptisoit leurs Enfans, les visitoit en leurs maladies, les consoloit, leur administroit l'Extréme-Onction, assistoit & souvent Officioit à leurs funerailles, les recueilloit en sa maison, servoit & dînoit à table parmy eux; il donnoit de l'argent pour marier les pauvres Filles & prenoit luy-même la peine de les épouser (3); il apaisoit les differens & querelles qui se rencontroient parmy eux, & avoit en sa maison des Maîtres Coûturiers, Bonnetiers, Cordonniers & autres Maistres pour aprendre ces Mêtiers aux pauvres Enfans, tous lesquels il avoit à gage, & les payoit de son propre argent. Quand quelque pauvre avoit affaire de quelque chose, il l'abordoit librement & le bon Prélat le luy faisoit donner, ou de l'argent pour en acheter. Durant une cruelle famine qui fut de son temps, il redoubla ses aumônes, tant en la Ville qu'à Brutz, faisant cuire grand nombre de pains qu'il distribuoit luy-même aux pauvres, & ses Officiers se fâchans de ce qu'il donnoit tout sans se rien reserver, il épioit l'occasion de leur absence pour bailler l'aumône; même leur donnoit la paste, leur disant qu'ils la fissent cuire eux-mêmes, &, parfois, la tiroit my-cuite du four pour la leur donner, n'ayant le loisir de la laisser cuire. Un pauvre l'importunant un jour de luy donner quelque chose, son Maître d'Hôtel le renvoya & luy ferma la porte au nez, disant que Monsieur de Rennes n'avoit plus rien; qu'il avoit tout donné; mais si-tost qu'il eut le dos tourné, le Bien-Heureux Prélat defit ses jartieres & les donna à ce pauvre par dessous la porte, n'ayant autre chose à luy donner. Quand quelque pauvre Femme, chargée d'enfans, l'alloit

(1) Ferrariensis. — A.

(2) On dit à present Brutz. — A.

(3) C'est-à-dire « la peine de célébrer leur mariage. » — A.-M. T.

trouver pour luy demander l'aumône, il cachoit de l'argent dans des lopins de pain & les leur donnoit, disant : « Ma fille, prenez ce que vous trouverez dedans, pour ayder » à nourrir vos enfans. » Un jour qu'il faisoit grand froid, il fut rencontré par quatre pauvres, lesquels estoient presque tous nuds ; il en eut compassion, &, n'ayant dequoy leur donner, il dépoüilla sa grande robbe blanche (1), la mit en quatre pieces égales & en donna à châcun la sienne, puis s'en retourna en son Manoir de Brutz en petite robbe de nuit.

IX. Il preschoit infatigablement la parole de Dieu, tant en Ville qu'aux champs ; & l'heresie de Luther ayant commencé à infecter la Ville de Rennes, par sa vigilance, il l'étouffa en son commencement, à l'aide & diligence de frere Guillaume *Supremus*, Docteur, premier Gradué en Theologie, depuis la reformation du Convent, & Inquisiteur de la Foy ; lequel fit rechercher les Autheurs de l'heresie & les poursuivit si bien, qu'ils furent contraints de vuider la Ville & le Pays. On luy amena une femme possedée du malin esprit, laquelle craignoit qu'on la conduisist devers Monsieur de Rennes : estant amenée dans la cour du Manoir, il luy donna du pain, sur lequel il avoit gravé le signe de la Croix ; alors, la possedée s'échappa, criant à pleine teste ; mais ayant esté liée & ramenée, le Bien-heureux Prélat la fit mener en la Chapelle, &, ayant revétu ses Ornemens Pontificaux, il l'exorcisa & en chassa le Diable. L'an 1541. le 15. du mois de Septembre, il posa la premiere pierre au portail de son Eglise Cathedrale de Rennes, à la construction duquel il contribua liberalement ; &, l'an 1542, au mois d'Aoust, il receut & Couronna à Rennes le Dauphin François, Duc de Bretagne, assisté des autres Evesques, des Barons & de toute la Noblesse. Enfin, ayant saintement gouverné son troupeau, l'espace de trente-six ans, il tomba malade en son Manoir de Brutz, &, aprés avoir receu tous les Sacremens, il rendit son esprit, le vingtiéme jour de Septembre, l'an de grace 1541, le septante & neuf de son âge.

X. Incontinent qu'il eut rendu l'esprit, son corps ayant esté dépoüillé pour le laver, les Religieux qui faisoient cét office, le trouverent marqué, sur la poitrine, d'une grande Croix de Jerusalem, laquelle fut aussi veuë par le Maistre Chirurgien (2) qui fut appellé pour faire ouverture de son corps, lequel l'apperceut blanche & reluisante comme Albastre, &, avant faire son operation, se jetta à genoux devant le corps du defunt & fit sa priere, le suppliant que, s'il avoit quelque credit envers Dieu, il intercedast pour un sien fils, lequel estoit demeuré paralytique depuis dix mois, sans pouvoir remuer bras ny jambes ; puis, se levant, approcha, avec grande reverence, du corps & fit sa cure ; puis, s'en retournant en la Ville, il trouva un sien serviteur qui luy venoit apporter la nouvelle que son fils se portoit bien & s'estoit levé du lit, marchant sans anilles, ny ayde d'aucuns, dont il remercia Dieu & le Bien-heureux Yves, vint visiter son Tombeau & y amena son fils, lequel dit tout haut avoir esté guery par les merites de Monsieur de Rennes, laissa ses bastons à son Sepulchre & fit sa declaration. Il y eut une pieuse femme de la Paroisse de Brutz, laquelle serra les linceuls esquels le Bien-heureux Yves estoit mort, & s'en servoit pour soûlager les femmes en travail d'enfant, qui estoient delivrées si-tost qu'on desplioit lesdits linceuls sur elles ; ils resterent blancs l'espace de trente ans & plus.

XI. L'ordre des funerailles estant disposé, il s'éleva une grande dispute entre les Chanoines de Saint Pierre de Rennes & les Religieux de Bonne-Nouvelle, à qui le corps demeureroit, les Chanoines ne s'en voulans pour rien désaisir & les Religieux opposans la derniere volonté du deffunt, qui s'en estoit remis à ce que le Prieur dudit Monastere

(1) La robe des dominicains est blanche, comme on le sait, et nous avons vu plus haut que le saint prélat avait gardé l'habit de son ordre. — A.-M. T.

(2) Maistre René le Boucher. — A.

en ordonneroit. Ils arriverent au faux-bourg de Rennes sans pouvoir accorder, ny avoir terminé ce different, & le Corps, estant au carrefour nommé Joüaud, entre les deux chemins, dont l'un mene à Bonne-Nouvelle & l'autre à la Porte Mordelaise, qui est joignant la grande Eglise, il devint si lourd & pesant, & les chevaux qui portoient le branquart tellement immobiles, qu'il fut impossible de les faire avancer ny reculer. Ce miracle obligea les deux Colleges de s'accorder, en telle sorte que le Prieur de Bonne-Nouvelle, ayant, sur le champ, pris l'avis de ses Religieux, accorda, par deference, le corps aux Chanoines. Il n'eut pas plus-tost proferé la parole & donné consentement, que les chevaux, sans estre guidés de personne, tournerent à main droite, &, laissans le chemin de Bonne-Nouvelle, se rendirent à la Porte de la Ville, mais si vite que le Clergé avoit bien de la peine à les suivre. Il fut conduit solemnellement en son Eglise Cathedrale, où la foule du Peuple fut si grande, qu'on eut de la peine à parfaire l'Office de l'enterrement. Ce fut un spectacle qui émouvoit les assistans à compassion d'entendre les pleurs & cris des pauvres, lesquels, prosternés à terre à l'entour de son corps, pleuroient la mort de leur Pere & Pasteur. Il avoit desiré, pendant sa vie, d'estre inhumé au Chapitre de son Convent, sous les pieds de ses Freres ; mais les Chanoines de son Eglise luy firent édifier une Tombe élevée, pratiquée sous la vitre du pignon meridional de la grande croisée de l'Eglise Cathedrale, où il fut inhumé.

XII. Tost aprés, Dieu commença à manifester les merites de son serviteur par plusieurs miracles, de sorte que son Tombeau commença à estre frequenté & des vœux y apportéz. Lorsqu'on apportoit son Corps de Brutz à Rennes, la Croix qu'on luy avoit mise entre mains estant tombée par terre, aprés l'avoir long-temps cherchée, fut trouvée en sa place sans que personne l'y eût remise. 1. Une femme de la Ville de Rennes (1), ayant esté long-temps détenuë d'une grosse fiévre, sans esperance d'en rechapper, s'estant recommandée au Bien-Heureux *Yves* & ayant fait vœu de visiter son Tombeau, fut, tout à l'instant, guerie & sauta du lit, disant hautement que c'estoit par les merites de Monsieur de Rennes. 2. Un honneste Prestre du Diocese de Saint-Malo (2), ayant esté malade d'une fiévre quarte, l'espace de 15. mois, à laquelle il n'avoit pû trouver de remede, ayant ouy que le B. H. Yves estoit mort, promît de dire trois Messes de *Requiem* pour luy (quoy qu'il le crût n'en avoir besoin), &, son vœu accomply, il fut parfaitement guery & vint visiter le Tombeau & donner sa declaration, qui est du 27. Novembre 1541. 3. Une honneste femme de la Paroisse de Vigneu, detenuë d'une fiévre quarte, l'espace de 13. mois, sans y pouvoir trouver aucun remede, ayant fait vœu de visiter le Tombeau du B. H. Yves, fut guerie ; elle accomplit son vœu & fit sa declaration, le cinquiéme Decembre de la même année. 4. Un Gentil-Homme de merite (3), détenu d'une griefve maladie, laquelle l'avoit privé de la veuë, oüye & fonction de ses autres sens externes, semblant plus mort que vif, recommandé par ses amis au B. H. Yves, recouvra sa santé. 5. Un Personnage de la Paroisse de *Rand-Roët,* Diocese de S. Malo (4), ayant esté huit jours sans parler, au jugement de tous plus mort que vif, ayant esté recommandé à Dieu & au B. H. Yves, dans demy-heure, il luy amanda, &, peu aprés, revint en santé & envoya *Jean Thomasser,* pour annoncer le miracle, lequel fit sa declaration le sixiéme Decembre audit an. 6. Un Habitant de la Paroisse de Baignon, Diocese de Saint-Malo (5), ayant recommandé un sien Fils, nommé Julien, étant aux abois de la mort, aprés une longue maladie, au B. H. Yves, il fut gueri, contre l'opinion de tous ; sa declaration est

(1) Perrine Mahé. — A.
(2) Dom Jean Passaye. — A.
(3) Louys le Voyer S.r de Doup. — A.
(4) Robert Maillard. — A.
(5) Yves Conault. — A.

du penultiesme Decembre de la même année. 7. Une Fille de la Paroisse de Saint Laurens, Diocese de Dol (1), ayant une jambe presque toute pourrie & jugée incurable, s'étant recommandée au B. H. Yves, fut, en peu de temps, guerie. 8. Une Fille de la Paroisse de Mont-Auban, Diocese de Saint-Malo (2), âgée de 18. à 20. ans, détenuë, l'espace de 2. ans, d'une fiévre quotidienne, sans y avoir trouvé aucun remede, ayant esté par ses Parens recommandée au B. H. Yves, deux jours aprés, la fiévre la quitta. 9. Un Habitant de la Ville de Hedé (3) asseura, par sa declaration du 18. Février 1542, qu'ayant un fils tourmenté de la fiévre & quelques autres maladies, depuis long-temps, l'ayant recommandé au B. H. Yves, il guerit; dit de plus, que, par les merites du même Prélat, il gagna un procez qu'il pensoit devoir perdre, nonobstant son bon droit.

XIII. Le bruit de ces Miracles & de plusieurs autres, qui se firent en divers endroits par les merites du B. H. Yves, furent cause que son Tombeau fut frequenté plus que jamais, & son Image en relief fut posée sur l'Autel de la Chapelle, qui est joignant la petite porte qui mene à saint Yves, plus haut que le Sepulchre de *Raoul de Treal*, autrefois Evêque de Rennes ; il étoit à genoux en habits pontificaux & tendoit les mains pour recevoir un petit Jesus, que N. Dame luy presentoit. J'ay veu cette Image, & même que, le jour de saint *Yves* de *Kermartin*, le 19. May, son Sepulchre étoit visité par le Peuple & chargé d'offrandes (4). Æmar Hennequin, Evêque de Rennes, portoit une singuliere affection à la memoire du B. H. Yves Mahyeuc, & desira estre enterré en même Sepulchre que luy : ce que voulant accomplir Messire *Pierre Oger*, Chanoine de S. Pierre de Rennes & Archidiacre du Desert, Executeur du Testament du feu Sieur Æmar, il fit, le soir precedant l'enterrement, 15. Janvier 1596, ouvrir le Sepulchre du B. H. Yves, dont le corps aparut tout entier, sans aucune corruption, ny en ses membres, ny en ses vétemens, 55. ans aprés sa mort ; ce qu'ayant veu ledit Sieur Archidiacre, il fit refermer le Sepulchre & enterrer Æmar tout joignant à platte terre. L'Image de ce Bien-heureux Prélat, tirée au vif aprés le naturel, se voit en la Sacristie du Convent de Bonne-Nouvelle, à Rennes.

Le Catalogue manuscrit des Evesques de Rennes, gardé au Chapitre de ladite Eglise, parle de luy ainsi : « Yvo Mahyeuc, ex familiâ Dominicanorum, per annos ampliùs quadraginta Episcopatum Rhedonensem administravit, cum summâ pietate & fide ; fuit Reginæ Annæ, uxoris Regum Caroli VIII. & Ludovici XII. à secretis confessionum ; habitum Monachalem nunquàm deposuit ; omnia sua bona, vivens, pauperibus distribuit ; decessit septuagenario major ; inventæque sunt impressæ cruces in ejus pectore post mortem ; frequentaturque ejus Sepulchrum in Ecclesiâ Cathedrali extrà chorum, ad latus dextrum, cum summâ populi veneratione ; vixit sub Ludovico XII & Francisco I. » *Le Necrologe du Convent de Bonne-Nouvelle lès Rennes, sur le 20 Septembre dit :* « XII. Cal. Octob. hac die 20 Septemb. à nato Salvatore anno 1541, diem clausit extremum, sanctissimus simul venerabilissimus Pater Frater Yvo Mahyeuc, hujus civitatis Antistes, sapientiâ ac morum probitate nominatissimus. Hic, cum prudenter ac providè, per 36 annos & ampliùs, Rhedonensem rexisset Ecclesiam, plenus dierum, in suo Manerio de Breutz, fœlici transitu, fide clarus & miraculis, vivificæ crucis signo in pectore, in decessu, apparuit stigmatizatus, & sepultus est in Cathedrali Ecclesiâ hujus civitatis, alioqui (ut petierat) in hoc Conventu sepeliendus. » *Argentré parle aussi de luy, en son Catalogue des Evesques de Rennes, liv. 1, chap. 10, et liv. 13, chap. 66 ; Du Pas, en son*

(1) Ysabeau de Kermelec. — A.

(2) Macée l'Aisné. — A.

(3) Charles Vandel. — A.

(4) Es années 1617, 18 et 19 ; mais elle a esté otée et transportée sur son tombeau. — A.

Catalogue des Evesques de Rennes et en son Histoire genealogique des Illustres Maisons de Bretagne, en celles de Maures, page 650 ; Claude Robert en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Rennes ; Jean Chenu, en son Hist. Cronolog. des Evesques de France, en ceux de Rennes ; frere Alphonse Fernandez, en sa* Consertatio prædicatoria, *et frere Antoine de Sienne, en son* Chronicon ord. Præd. decade 1520 ; *F. Pierre Louvet, en ses tables des Hommes Illustres de l'Ordre des FF. Prédicateurs, du siecle 16, table 5 ; les enquestes faites en la Paroisse de Brutz et les memoires MSS. de feu Messire Pierre Oger, Chanoine de Rennes, Archidiacre du Desert, à moy transmis par venerable et Discret Messire Michel Bourré, son Neveu, Chanoine de Rennes et Protonotaire Apostolique, et les memoires MSS. de RR. PP. Augustin du Pas, Guillaume et autres Religieux de son Ordre.*

ANNOTATIONS.

LE TOMBEAU DU BIENHEUREUX YVES MAHYEUC (A.-M. T.).



NOUS empruntons ce qui suit au *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire.

« Le corps du saint évêque apporté solennellement (de Bruz) à Rennes, fut inhumé dans le transept méridional de la cathédrale, sous une arcade pratiquée au-dessous de la grande verrière... Sa sépulture ne tarda pas à devenir célèbre sous le nom de tombeau du *bon Yves*... On ouvrit cette tombe bénie une première fois en 1596, et l'on trouva le corps exempt de corruption et les vêtements intacts ; en 1756 eut lieu une nouvelle ouverture du tombeau qui renfermait ces restes précieux ; cette fois l'on y retrouva seulement « une partie du corps sans aucune odeur d'aromate ni de fètidité, » une portion des ornements épiscopaux, une crosse en bois et un anneau d'or orné d'une cornaline gravée. Le 9 avril, ces ossements furent recueillis avec vénération et déposés dans un nouveau cercueil de chêne et de plomb portant cette inscription :

HIC OSSA ET CINERES YVONIS MAYEUC ARMORICI DIŒCESIS LEONENSIS, ORDINIS PRÆDICATORUM, D. D. EPISCOPI REDONENSIS, VIRI VIRTUTIBUS HEROICIS NOMINATISSIMI, ETIAM ET MIRACULIS, DE QUIBUS INQUISITIO SOLEMNIS AD SEDEM APOSTOLICAM TRANSMISSA EST, EXPECTANT UT RELIQUIIS BEATORUM ANNUMERENTUR. OBIIT ANNO DOMINI 1541 DIE 28ª SEPTEMBRIS, EFFOSSUS EST LOCULUS PRIOR DIE 26 MARTII ANNI 1756, COLLABENTE PER VETUSTATEM ECCLESIA SANCTI PETRI REDONENSI ET IN PRESENTEM MUTATUS DIE 9ª APRILIS EJUSDEM ANNI.

Comme on le voit, l'exhumation et la déposition dans un nouveau cercueil avaient eu pour occasion le projet de reconstruction de la cathédrale Saint-Pierre. Les restes du saint prélat et des autres évêques de Rennes furent alors descendus dans un nouveau caveau que le Chapitre avait fait construire au bas des nefs de la nouvelle cathédrale.

« En 1872, Mgr Saint-Marc ordonna de faire des recherches dans la métropole pour y retrouver ce caveau dont on avait perdu le souvenir depuis près d'un siècle. On parvint à en découvrir l'entrée ; mais une fois descendus dans l'enfeu, au lieu d'y rencontrer les cercueils et les inscriptions désignant chaque personnage, on ne trouva que des ossements épars et confondus sans aucun indice de distinction.

» La Révolution, qui ne respectait pas même les morts, avait, en effet, passé dans cette crypte ; et sans doute, en vertu du décret qui ordonnait de fouiller les tombeaux pour en retirer les plombs et les fers au profit de la nation, on avait ici, comme ailleurs, violé les sépultures et dispersé les ossements. »

Si parmi ceux qui furent trouvés ainsi « épars et confondus » il y en avait qui fussent du bienheureux Yves, ils ne pouvaient être et ne sont l'objet d'aucun culte spécial. Réunis à tous les autres débris humains trouvés dans la crypte, c'est-à-dire aux restes de dix autres évêques de

Rennes, de plusieurs inconnus, et de la princesse Isabeau de Bretagne sœur de la Duchesse Anne, le 5 novembre 1872 ils furent honorablement replacés dans la crypte.

LE SOUVENIR DU BIENHEUREUX YVES MAHYEUC (A.-M. T.).

On peut dire qu'il est complètement oblitéré dans le diocèse de Quimper et de Léon qui a vu naître sur le territoire de Plouvorn celui qui devait tant illustrer le siège de Rennes, mais il vit toujours dans le diocèse qu'il gouverna; autrefois c'était toute la province qui était fière d'avoir été édifiée par un si saint prélat. « Le 6 décembre 1638 (tout près d'un siècle » après sa mort), *les Etats de Bretagne* décidèrent d'écrire au Pape pour lui demander qu'en » présence des miracles opérés au tombeau d'Yves Mahyeuc, il soit permis d'invoquer publique- » ment ce saint personnage. » Malheureusement, les démarches faites à Rome par les évêques de Rennes et les *Etats* de la province, traînèrent en longueur et furent arrêtées par la Révolution. »

Yves Mahyeuc est donc plutôt l'objet de la vénération que d'un culte public proprement dit.

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE ERMENGARDE D'ANJOU,

Duchesse de Bretagne, Fondatrice du Monastere de Buzay, le 25. Septembre.

L'heureuse Princesse Ermengarde, fille de Foulques, surnommé Rechim, quarante-deuxiéme Comte d'Anjou, et de sa premiere femme Hildegarde, fille de Lancelin, Seigneur de Beaugency, nâquit au Chasteau d'Angers, l'an de grace 1057. sous le Pontificat d'Estienne X. dit IX. & l'Empire de Henry IV. dit III ; regnant en Bretagne le Duc Conan II. du nom. Elle fut soigneusement élevée par ses Parens, &, estant grandelette, fut mariée à Guillaume, Comte de Poitou, lequel, aprés l'avoir repudiée, deceda, la laissant veuve. L'an 1093, Constance d'Angleterre, fille de Guillaume le Bastard, Roy d'Angleterre, femme d'Alain IV, surnommé Fergent, Duc de Bretagne, estant decedée, ce prince, informé des vertus de la Comtesse de Poitou, la rechercha & épousa, en grande solemnité, au Chasteau de Nantes. Cette Dame estoit de mesme humeur avec son Epoux, adonnée à la pieté, justice & exercice de vertus ; c'estoit la vraye Mere de son Peuple, le refuge des affligés, le modelle & exemple de toute vertu. Le Pape Urbain II. estant venu en France, l'an 1095, pour lever la Croisade contre les Infidelles qui occupoient la Terre Sainte (1), la Duchesse, postposant son aise & commodité à la Gloire de Dieu & recouvrement des Saints Lieux, persuada au Duc, son epoux, de se croiser avec les autres Princes François, & passer la mer en personne pour combattre les ennemis de Jesus-Christ.

II. Le Duc, obeissant aux pieux avis de sa femme, laissa son Pays & Duché sous le gouvernement des Estats & de la Duchesse, &, ayant fait levée de bon nombre de soldats, se croisa avec Conan, fils du Comte Geffroy, qui fut tué à Dol, Hervé, fils de Guillaume Comte de Leon, Raoul de Gaël, Alain, son fils, Riou de Loheac & plusieurs autres Seigneurs ; lesquels, s'estans joints à Robert Duc de Normandie, Estienne Comte de Chartres, Eustache frere du Duc de Lorraine, Rotrou Comte du Perche, le Comte

(1) Voy. les actes du concile de Clermont. — A.

de Flandres & Hugues le Grand, passerent à Duras, puis en Albanie, Macedoine, Thrace, & de là à Constantinople, où ils furent bien recueillis de l'Empereur Alexis, qui, au partir, les chargea de presens, & enfin allerent joindre l'Armée des Chrestiens campée devant Nicée en Bithinie, où ils firent monstre de six cens mille pietons & cent mille chevaux. Le Duc Alain demeura six ans, hors sa Duché, en cette sainte expedition & y fit de belles armes, ayant combattu vaillamment en trois memorables batailles rengées; la premiere fut en ce Siége de Nicée, où Solyman, general des Turcs, qui estoit venu à grande puissance pour lever ce siége, fut défait & mis en pieces par l'armée Chrestienne; l'autre fut le premier de Juillet 1097. sur le chemin d'Antioche; la troisiéme au Pont-Ferré, où les Perses & les Parthes Mahometans furent mis en déroute, le Duc commandant en celuy des douze Bataillons de l'Armée Chrestienne qui attaqua le Bataillon du Satrape Corbagat. Il fut aussi en plusieurs assauts & prises des Villes, Chasteaux & Forteresses, & entra des premiers, par la bresche, en la ville de Jerusalem, lors qu'elle fut prise d'assaut. Tandis que le Duc faisoit merveilles d'armes en Orient, la Duchesse, comme un autre Moïse, passe tout son temps en oraisons & œuvres de pieté; elle faisoit faire des Processions generales par toute la Bretagne, alloit de Monastere en autre recommander aux Religieux & Prestres le succez des armes Chrêtiennes, faisant faire des quêtes & cueillettes pour fournir aux frais de la guerre, dont les deniers et sommes elle faisoit tenir asseurément à l'armée.

III. Enfin, l'an 1101. les Princes ayans mis bon ordre aux affaires de la Terre Sainte, le Duc s'en retourna, & arriva en Bretagne, au mois d'Aoust, au grand contentement de tous ses sujets, mais specialement de la Duchesse, laquelle, voyant que la Justice se manioit en Bretagne fort confusément, sans regle certaine, ny forme determinée, persuada au Duc, son mary, d'y donner ordre pour le soûlagement de ses Sujets; ce qu'il fit, instituant deux Seneschaux en Bretagne; l'un à Rennes, Juge universel du Duché, l'autre à Nantes pour le Comté Nantois seulement, & rétablit le grand Parlement de Bretagne, qui avoit esté long-temps interrompu par le moyen de guerres, où il s'assit en son Estat Royal; à sa dextre, un peu plus bas, le Prince Conan, Comte de Nantes, Geffroy, Comte de Penthiévre, & Estienne, son frere; aux pieds du Duc, le Chancellier; à costé, le Seigneur de Guemené, tenant un coussin de drap d'or, &, sur iceluy, la Couronne Ducale à hauts d'or; &, de l'autre costé, le grand Escuyer de Bretagne; le Seigneur Blossac portant l'épée Ducale; aprés, les Seigneurs du sang; Baldric, Archevesque de Dol, suivy des Evesques de Rennes, Nantes, Saint Malo, Cornoüaille, Vennes, S. Brieuc, Leon & Treguer; 22. Abbez; les neuf Barons de Bretagne, à main senestre, & les Bannerets & Députez des Chapitres & bonnes Villes; &, en cette Assemblée, il fit des Loix, Ordonnances & Edits trés-utiles pour le bien de son Estat. Ce Prince gouverna depuis sa Duché en paix & justice jusqu'à l'an 1111. qu'étant tombé malade, il se fit porter en l'Abbaye de Saint Sauveur de Rhedon, pour se disposer à bien mourir parmi les Religieux qui y vivoient fort saintement. La Duchesse, ayant obtenu permission des Abbez & religieux de l'assister, luy rendit tous les devoirs & offices de bonne & loyale Epouse, & fit tant par ses prieres, aumônes & autres bonnes œuvres, que le Duc recouvra sa santé, &, par le conseïl de sa femme, se démit du Gouvernement du Duché és mains du Prince Conan, son fils, & se retira à Rhedon, se logeant prés le Monastere de Saint-Sauveur, vivant en grande tranquillité & quiétude, s'exerçant en l'Oraison & mortification jusques à l'an 1119. que Dieu l'apella de ce monde, & fut enterré audit Monastere, en presence des neuf Evêques de Bretagne, au grand regret de tous ses sujets. Il deffendit très expressément qu'on ne fit aucune Pompe Funebre à ses obseques; mais les Barons ne le voulurent endurer & luy firent autant d'honneur qu'à aucun de ses Prédecesseurs. A l'exemple de ce Prince, Benoît, Evêque de Nantes, son Frere, se défit de son Evêché,

se rendit Religieux au Monastere de Sainte-Croix de Kemperlé & y vêcut, le reste de ses jours, en grande humilité & observance.

IV. La bien-heureuse Duchesse Ermengarde ayant essuyé les larmes de son duëil, se donna entierément au service de Dieu; &, aprés avoir assisté au Couronnement du Duc Conan, son Fils, se retira à Rhedon, où elle demeura six ans, vivant en grande Observance, sous la direction des Religieux du Monastere de Saint Sauveur. Sa maison estoit composée de personnes Religieuses & de bonne vie; son train estoit petit, en ayant retranché la plus grande part; elle distribuoit le revenu de son patrimoine & de son doüaire aux Eglises, Monasteres & Hospitaux; elle entendoit devotement le Divin Service audit Monastere, & s'exerçoit en grandes austeritez & mortifications. Cependant qu'Elle s'occupoit à ces Religieux exercices, Dieu luy fit naître l'occasion d'aller visiter les Saints Lieux de la Terre Sainte, d'autant que les Seigneurs Chrêtiens, aprés la mort de Baudoüin, Roy de Jerusalem, apellerent le frere d'elle, Foulques, Comte de Touraine & du Mayne, pour Epouser la Princesse Meliscende, seule & unique heritiere dudit Baudoüin; ce que la Duchesse ayant sceu, elle pria le Roy Foulques, son Frere, de l'amener en la Terre Sainte, ce qu'il fit, l'an 1125. & y demeura 9. ans, s'occupant en visites des Saints Lieux, reparations d'Eglises, assistances des Religieux, Pauvres & Pelerins; elle fit bâtir une magnifique Eglise sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine (1), laquelle elle fit dedier à Saint Sauveur, & eut passé le reste de ses jours en cette contrée, si le Duc Conan, son Fils, & toute la Bretagne n'eussent importuné le Roy Foulques de la renvoyer, & elle de s'en retourner, ce qu'elle fit à son grand regret, aportant de precieuses Reliques en Bretagne, où elle arriva, l'an 1134. au grand contentement du Duc & de tout le Peuple.

V. En ce temps-là, le Glorieux Patriarche saint Bernard s'étant élevé contre les erreurs de maistre Pierre Abaëlard, Abbé de Saint Gildas de Rhuys, natif du Bourg Paroissial de Palets, Diocese de Nantes, fit plusieurs voyages vers le Duc Conan & la Duchesse Marguerite, Fille de Henry I, Roy d'Angleterre, pour se servir de leur autorité, afin de ranger cét homme (qui étoit leur sujet) à la raison, où il trouva la B. H. Ermengarde, nouvellement revenuë de la Terre Sainte, avec laquelle il contracta une sainte amitié, de sorte qu'elle luy ouvrit son dessein, qui étoit de se retirer du monde & passer le reste de ses jours au Service de Dieu en quelque Monastere, supliant le saint Abbé de vouloir accepter une terre & les possessions qu'elle luy vouloit donner, pour fonder & bâtir un Monastere, comme il avoit fait à Begar, au Diocese de Treguer, à l'instance des Comte & Comtesse de Guengamp. Le S. Abbé accepta son offre, &, ayant pris des Religieux de Clairvaux, les amena en Bretagne, & vint trouver la Duchesse Ermengarde à Nantes, accompagné de Geffroy, Evêque de Chartres, Legat du Pape Innocent II. en Aquitaine. Ils furent faire la reverence au Duc, lequel ratifia la fondation que sa Mere vouloit faire dudit Monastere, en un lieu apellé *Buzay*, situé sur le bord de la Riviere de Loire, quatre lieuës sous Nantes (2). Pendant que S. Bernard étoit à Nantes, une pauvre femme s'adressa à luy, luy declarant qu'il y avoit 9. ans qu'un Diable incube abusoit d'elle toutes les nuits, & même estant couchée prés de son mary, sans qu'il en aperceut rien, commettant sur elle mille impuretez & actes lubriques; enfin, que, la septiéme année, craignant que la mort ne la surprit en cét estat, elle s'estoit confessée à un Prêtre, &, par son conseil, avoit fait plusieurs pelerinages, aumônes & oraisons, sans que, pour cela, elle fust soûlagée; au contraire, qu'elle en estoit plus vexée & importunée que jamais; ce qu'étant venu enfin en évidence, son mary, abhorrant sa conversation l'auroit

(1) Jean Bourdigné, en son Histoire d'Anjou, dit qu'elle se fit Religieuse en l'Eglise de Ste. Anne en Jerusalem, et qu'elle y finit sa vie. part. 2, ch. 19, mais cela ne peut estre. — A.

(2) Voy. en la vie de St. Jean de la Grille l'art. 2, p. 37. — A.

abandonnée ; de plus, que cét infame Démon luy avoit prédit la venuë du saint Abbé, & expressément defendu qu'elle ne se fust presentée à luy, autrement que, de son amy, il luy deviendroit son plus cruel ennemy, & que, quand le Saint s'en seroit allé, il la persecuteroit cruellement. Cette pauvre femme, disant ces paroles, tenoit les pieds du Saint embrassez & les arrousoit d'un torrent de larmes.

VI. Le Saint la releva & la consola, luy donnant esperance de se voir delivrée en peu de temps, &, d'autant qu'il estoit déjà tard, luy enjoignit de la venir trouver le lendemain ; à quoy elle ne fit faute, & luy raconta que ce Démon incube l'estoit venu encore voir la nuit passée, &, aprés ses saletez accoustumées, l'avoit menacée de terribles persecutions. Le Saint, l'ayant écoutée, luy dit : « Allez-vous-en, ma fille ; » prenez mon baston que voicy & le mettez en vostre lit & ne vous souciez de rien ; que » l'ennemy fasse ce qu'il pourra. » La femme prit ce baston, & s'allant coucher, estant munie du signe de la Croix, le mît sur son lit, &, tout incontinent, le Démon entra dans sa chambre, la menaçant de la faire repentir, quand le Saint se seroit retiré ; mais il n'osa plus approcher d'elle, ny même de son lit. Le Dimanche suivant, S. Bernard pria Brice, Evêque de Nantes, de faire assembler le Peuple dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre, &, à l'Offerte de la grande Messe, il sortit du Chœur, assisté desdits Evêques de Nantes & de Chartres, de tout le Clergé & du Peuple, ayans tous des cierges allumez en leurs mains ; &, montant en Chaire, il fit une belle prédication, déclarant publiquement les vexations que cette pauvre creature avoit enduré de ce Démon incube, lequel, de l'autorité de Jesus-Christ & des Prélats là presens, par l'intercession de tous les Saints & les prieres du Peuple fidelle qui étoit present, il anathematiza cét esprit immonde, luy deffendant desormais, d'approcher de cette femme, ny d'aucune autre ; &, ayant dit cela, il éteignit son cierge & en fit faire autant au Clergé & au Peuple, &, par même moyen, toute la puissance du Démon fut éteinte & amortie (1), &, depuis, il ne retourna plus vers cette femme ; laquelle, s'estant confessée au Saint, reçut la Communion & s'en retourna en son logis, remerciant Dieu & son serviteur saint Bernard. L'année même 1136. le 26 Juin (2), ledit Monastere de Buzay fut fondé par ladite Duchesse Ermengarde & les Religieux y establis par S. Bernard, sous la direction de S. Jean (depuis Evêque de Saint-Malo, surnommé de la Grille) lequel il fit venir du Monastere de Begar, où il estoit Abbé (3).

VII. La B. heureuse Ermengarde, aprés l'establissement des Religieux à Buzay, y fit quelque sejour, recevant les instructions du S. Abbé Jean, & meprisa tellement le monde, qu'elle ne voulut plus retourner en la Cour du Duc, son fils, quoy qu'elle en fut importunée, méme pressée par plusieurs grands Seigneurs, lesquels, s'offençans de son refus & du genre de vie qu'elle vouloit, désormais, mener, en tinrent peu de compte & la mépriserent ; mais la B. H. Princesse, bien ayse d'estre méprisée pour l'amour de Jesus-Christ & de la vertu, se retira en sa ville de Rhedon, qui estoit membre de son doüaire, &, ayant receu l'habit de l'Ordre de Cisteaux de la propre main de S. Bernard, acheta une grande & spacieuse maison, prés le Monastere de S. Sauveur, où, ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu, jusques à l'heure de son trespas. S. Bernard faisoit estat de la vertu de cette B. H. Princesse & la consoloit souvent par lettres ; deux desquelles se lisent dans ses œuvres, qu'il sera à propos d'inserer icy de mot à mot ; la premiere, c'est la 117. de ses Epîtres, dont l'inscription est telle : *Dilectæ in Christo filiæ suæ Ermengardæ, quondàm eximiæ Comitissæ, nunc humili Christi ancillæ, Bernardus, Abbas Claræ-Vallis, Pium sanctæ*

(1) Extinctis Sacramentalibus luminaribus, extincta est deinceps tota vis Diaboli. Manuscrit de Buzay. — A.

(2) Robert dit 1136 ; d'Argentré, l. 4, c. 48, 1135. — A.

(3) Voy. sa vie, le 3 fevrier. — A.

dilectionis affectum. Recepi delicias cordis mei, pacem tui ; lætus sum, quià tu læta nuntiaris ; me admodùm reddit incolumem tua innotescens alacritas ; hæc nimirùm lætitia nihil habet de carne & sanguine, cùm humilis ex sublimi, ex ingenuâ ignobilis, pauper ex divite vivas, Fratris, Filii, Patriæque destituta solatio. Sinè dubio ergo, quod in te alacritatis natum est, de Spiritu Sancto est, quippè jamdudùm à timore Dei concipiens, parturisti jam tandem spiritum salutis, foràs utiqué mittente charitate timorem. O quàm libentiùs præsens ista colloquerer quàm scribo absens ! crede mihi, irascor occupationibus meis, quibus frequenter impediri videor ne te videam. Rara quidem datur hujusmodi opportunitas, sed chara, fateor, est mihi vel ipsa raritas ; est enim melius videre te nonnunquàm, quam nunquàm omnino. Spero me in proximum venturum ad te, jàm nunc prælibans gaudium proximè, plenèque futurum. C'est la teneur de cette premiere Lettre, en laquelle on peut remarquer la sincere affection que ce saint Abbé portoit à nostre Bien-heureuse Ermengarde, & l'estime qu'il faisoit de sa vertu & de l'humilité qu'elle avoit embrassée en ce genre de vie, où elle sembloit estre abandonnée de toute sorte de consolation mondaine. L'autre Lettre, c'est la 116. qui porte pour titre : *Divi Bernardi, quondàm Claræ-Vallis Abbatis, ad Ermengardam quondàm Britanniæ Comitissam. Utinàm, sicut cartam nunc præsentem, ità & meam tibi mentem expendere possem. O si legere posses in corde meo, quod ibi, suo digito, de amore tuo Deus dignatus est scribere ! Certè, cognosceres quod nulla lingua, vel penna sufficiat exprimere, quod in intimis mihi medullis Dei spiritus imprimere potuit ; & nunc quidem præsens sum spiritu, licet corpore absens, sed nec mihi tibi est undè appaream ; est tamen penès te undè possis de me utcumquè conjicere, etsi nondùm cognoscas quod dico. Intra ergo in cor tuum & inspice meum, & vel tantùm mihi tribue amoris ergà te, quantùm tibi ergà me inesse sentis, ne si nos quidem minùs, te vero ampliùs amare præsumpseris, eo te nobis præferre poteris, quo & vincere nos charitate putaveris. Cæterùm, tuæ modestiæ est id potiùs sentire de nobis, ut qui te me fecit ità diligere et eligere ad consilium tuæ salutis, æquè affecerit & me in obsequium tuæ dilectionis. Tu ergo videris quomodo me tecum retinueris : Ego, ut verum fatear, nusquàm abs te recedo. Hæc tibi interim de viâ in transitu breviter scribere volui, sperans me, majori otio, majora missurum, si Deus annuerit.* Enfin, la bonne Dame ayant longuement perseveré au Service de Dieu, mourut saintement à Rhedon, & fut inhumée prés du Duc son mary, l'an de grace 1148.

Cette Histoire a esté par nous tirée de l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, liv. 4, chap. 43, 45 et 48, du Menologium Cisterciense *et de la vie MSS. de S. Bernard, gardée au Monastere de Buzay.*

ANNOTATION.

LE DUC ALAIN FERGENT ET LA DUCHESSE ERMENGARDE (A.-M. T.).

Dans notre histoire de Bretagne où nous rencontrons tant de nobles physionomies faites pour inspirer le respect, il n'en est guère de plus vénérables et de plus sympathiques en même temps que celles de ce prince et de cette princesse si parfaitement dignes l'un de l'autre.

On a vu comment Alain Fergent transmit à son fils Conan toute la jouissance de la dignité ducale et se retira dans l'abbaye de Redon pour n'en plus sortir. Il y vécut suivant la discipline monacale, « autant qu'il le pouvait à son âge ; » on comprendra toutefois qu'il ne pouvait être un moine ordinaire, et une charte de l'abbaye de Saint-Sauveur l'a judicieusement remarqué : « Pour un personnage aussi illustre, pour son entretien et son service quotidien, il faut beaucoup de

monde et beaucoup de choses, il y a beaucoup de frais à faire qui grèveraient fortement l'abbaye. » Aussi l'ancien duc et son fils et successeur dédommagèrent-ils généreusement le monastère. Après sept années passées ainsi dans une entière retraite, Alain mourut pieusement le 13 octobre 1119, et si l'on suit l'énumération de tous les grands personnages qui figurèrent à ses obsèques on comprendra de quel respect ce prince-moine était toujours entouré. On y vit en effet « tous les évêques de Bretagne ayant à leur tête deux des plus célèbres lettrés de ce temps, Baudri, archevêque de Dol et Marbode, évêque de Rennes, tous les abbés et presque tous les barons, entre autres, Etienne comte de Penthièvre et ses quatre fils, le vicomte Alain de Porhoët, tige de la maison de Rohan, Olivier sire de Dinan, Hervé vicomte de Léon, André de Vitré et son fils Robert, Roland de Retz, Judicaël de Malestroit, etc. » (1).

« Il est resté, dit M. de la Borderie, une des figures imposantes de notre histoire; importance bien justifiée par sa victoire sur Guillaume le Conquérant, son triomphe sur les derniers champions de la rébellion féodale, son concours vaillant, puissant, à la première croisade et à la journée de Tinchebrai. Nos anciens historiens, Bouchart et d'Argentré, lui attribuent en outre la gloire d'avoir inauguré ou au moins réglé l'organisation judiciaire de la Bretagne; il n'y a, croyons-nous, aucun droit. Cette erreur vient en ligne directe de la fausse charte absolument apocryphe sur *les neuf barons de Bretagne,* et qui attribue à Fergent l'organisation des Etats et du Parlement ducal. Fable absurde. Fergent n'innova rien, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir usé largement des institutions déjà existantes, d'avoir maintes fois convoqué, présidé des assises judiciaires, et de grandes cours féodales, où l'on agitait souvent des questions de gouvernement et des affaires politiques. »

Examinons maintenant ce qu'était la digne compagne d'un tel prince : L'un des hommes les plus illustres de son temps par sa science, son intelligence et ses vertus, Geofroy de Vendôme, lui écrivait : « J'apprends que *dans le gouvernement temporel* vous suivez exactement les lois de la justice, vous faites fleurir la paix dans vos états, vous faites du bien à tous, vous nourrissez les pauvres qui ont faim, vous étanchez la soif de ceux qui en sont tourmentés, vous donnez des vêtements à ceux qui sont nus, vous essuyez les larmes de tous les affligés qui ont recours à vous, et l'on ne voit personne sortir de votre présence mécontent; bref, par la noblesse de vos vertus, vous surpassez la noblesse de votre extraction. »

Ce n'est pas nous, c'est M. de la Borderie qui souligne ces mots « dans le gouvernement temporel », et il a raison de le faire. Les vieux hagiographes, quand ils racontent l'histoire d'un prince ou d'une princesse qui a su arriver à la sainteté, s'occupent volontiers de leurs mortifications, de leur pauvreté volontaire, de leurs fondations pieuses, etc., mais laissent trop dans l'ombre ce qui constitue par dessus tout le caractère de la monarchie chrétienne et catholique : un gouvernement conforme à la loi et à la sainte volonté de Dieu. Or, Geofroy de Vendôme n'adressait pas à son admirable correspondante de vains éloges comme en reçoivent trop souvent les grands du monde; l'Historien de notre nation bretonne, M. A de la Borderie, la louera plus magnifiquement encore : « A la fin de cette longue lutte des féodaux contre le duc qui depuis le XI[e] siècle remplit toute notre histoire, l'autorité ducale domine définitivement la confédération féodale, laquelle eût été une pure anarchie si le chef de cette confédération n'y avait pas exercé une prépondérance incontestable, un ministère de justice à l'égard de tous et de protection tutélaire à l'égard des petits & des faibles. C'est ainsi que l'autorité ducale fut comprise en Bretagne au XII[e] siècle sous Alain Fergent et sous Conan III, grâce surtout à cette femme admirable et tout à fait supérieure, la bienheureuse duchesse Ermengarde, dont le cœur était ouvert à tous les sentiments généreux, l'âme à toutes les grandes idées, dont le nom figure dans presque tous les actes de ces deux princes venus jusqu'à nous, et qui eut certainement une grande influence sur leur gouvernement, surtout sur celui de son fils Conan III....

(1) A. de la Borderie, *Hist. de Bret.,* t. III, p. 35.

» Son influence sur le gouvernement de la Bretagne ne se manifestait pas seulement par des actes de charité et des bienfaits adressés aux particuliers ; on la retrouve encore dans des mesures d'un intérêt général et d'une importance sociale des plus sérieuses. C'est cette influence bienfaisante qui fit consacrer et sanctionner par le duc de Bretagne deux réformes réclamées par un concile tenu à Nantes en 1127. L'une était la suppression de ce cruel droit de *bris* qui, dépouillant les naufragés de tous les biens que leur avait laissés la tempête, les attribuait au seigneur du littoral sur lequel ils avaient fait naufrage (1). Par l'autre coutume le seigneur s'appropriait les biens mobiliers de ses sujets roturiers morts sans héritier direct, particulièrement dans le cas de prédécès de l'un des époux. — Conan III renonça solennellement à cette double exaction et sollicita les anathèmes du concile contre les seigneurs bretons qui continueraient d'exercer ces droits injustes. Malheureusement, tous ne suivirent pas l'exemple du duc. Mais ce fait n'en caractérise pas moins avec éclat l'influence chrétienne, bienfaisante et libérale de la duchesse sur le gouvernement du duché... Elle fut l'amie de saint Bernard, la protectrice de Robert d'Arbrissel ; elle propagea le sentiment chrétien sous les formes les plus variées et les mieux appropriées à son époque. » Après cet éloge si vrai et si complet, M. A. de la Borderie ajoute : « Elle quitta la terre le 1er juin 1147. » Ceci rectifie le dire d'Albert Le Grand qui fixe cette précieuse mort au 25 septembre 1148.

Une autre rectification plus importante est à faire également ici. Nous avons lu dans le texte d'Albert Le Grand : « La bien-heureuse Princesse se retira en sa ville de Rhedon, qui estoit membre de son doüaire, et ayant receu l'habit de l'ordre de Cisteaux de la propre main de saint Bernard, acheta une grande et spacieuse maison près le monastère de Saint-Sauveur, où ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu jusques à l'heure de son trépas. » La troisième et la quatrième édition portent même « et y ayant receu l'habit. » Bien que la première édition soit moins précise elle ferait cependant supposer qu'Ermengarde se fit religieuse à Redon même ; or, se basant sur les *Preuves* de D. Morice (I, 573), M. A. de la Borderie établit que le duc Conan alla faire visite à sa mère au prieuré de Larré, près Dijon, peu après qu'elle y avait reçu *le voile et la consécration.* Ceci eut lieu en 1130 ; cette même année vit la fondation de la première abbaye cistercienne en Bretagne : *Notre-Dame de Bégar,* et cette création fut suivie de beaucoup d'autres semblables, grâce à l'influence de la pieuse princesse :

1132, Notre-Dame du Releq, paroisse de Plounéour-Menez, diocèse de Léon.
1135 ou 1136, Notre-Dame de Buzai, paroisse de Rouans, diocèse de Nantes.
1136, Notre-Dame de Langonnet, diocèse de Cornouaille.
1137, Saint-Aubin des Bois, paroisse de Plédéliac, diocèse de Saint-Brieuc.
...., Notre-Dame de Boquien, paroisse de Plénée-Jugon, même diocèse.
...., Notre-Dame de la Vieuxville, paroisse d'Epiniac, diocèse de Dol.
1138, Notre-Dame de Lanvaux, paroisse de Grandchamp, diocèse de Vannes.
1142, Notre-Dame de Coetmalouën, paroisse de Saint-Gilles-Pligeau, diocèse de Cornouaille.
...., Notre-Dame de Mellerai, paroisse de ce nom, diocèse de Nantes.

A vrai dire, toutes ces abbayes cisterciennes ne sont pas des fondations de la duchesse, mais furent grandement redevables à son influence ; elle avait imprimé le mouvement et cette impulsion se fit sentir même après sa bienheureuse mort :

Vers 1170, Notre-Dame de Carnoët sur la rivière de Laita, dans la forêt de Carnoët et la

(1) Autrefois, les chrétiens pouvaient vivre en Bretagne.
Alors, contre tout l'or et les joyaux d'Espagne,
Lui-même, notre duc n'aurait pas échangé
Les écueils noirs et nus qui bordaient son duché.
Les *bris* viennent de Dieu. Mille morts sur sa tête
A qui nous ravirait ces fruits de la tempête... »
A. Brizeux. — *Les Bretons.* — Chant Neuvième : *Les pilleurs de côtes.*

paroisse de Clohars-Carnoët. Du nom de son premier abbé ce monastère fut bientôt appelé, non plus *Notre-Dame,* mais *Saint-Maurice de Carnoët.*

1184, Notre-Dame de Bonrepos, paroisse de Laniscat, diocèse de Cornouaille.

1200, Notre-Dame de Villeneuve, paroisse du Bignon, diocèse de Nantes.

Il faut bien se garder de voir dans ces créations monastiques une simple satisfaction pour la piété. « Les Cisterciens choisissant de préférence pour s'y établir des lieux déserts, stériles ou couverts de bois, ne cessaient, disent les chartes, de planter, de labourer, de faire des jardins et des étangs (1). Sur ces terrains nouvellement mis en blé ou en pré s'élevaient de nouveaux villages ; tout en gardant une partie de ses ombrages, la forêt faisait place à une population croissante. On voyait se renouveler, dans ce coin de terre, les scènes primitives de l'émigration bretonne, et les moines propager, développer tout à la fois la culture évangélique et la culture du sol. »

Ces preuves de l'influence, même posthume, de la bienheureuse duchesse, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'histoire de son existence terrestre. Si elle reçut l'habit religieux à Larré, en Bourgogne, c'est-à-dire dans le pays même de saint Bernard (2), elle revint en Bretagne, comme nous l'avons vu, et s'établit dans la vaste maison qu'elle avait acquise près de l'abbaye de Saint-Sauveur. Citons ici D. Lobineau : « On dit, à Redon, qu'elle s'y retira sur la fin de sa vie avec des personnes de son sexe qui avoient renoncé au monde, que l'on appeloit Beguines, et qu'elle fut enterrée dans l'Abbaïe, comme Alain Fergent son mari. » — Elle ne s'y retira point seulement à la fin de sa vie mais elle y vécut de longues années, car son séjour à Larré (1130) ne dut pas se prolonger beaucoup ; en le quittant elle fixa probablement sa demeure à Redon où nous avons vu qu'elle mourut en 1147. On pense que la maison habitée par elle est celle qui appartint jusqu'à la fin à l'abbaye de Saint-Sauveur, et se trouve désignée dans les chartes sous le nom de *maison de la Béguine.*

Quant à sa sépulture, voici ce qu'en dit M. Guillotin de Corson : « Alain Fergent, duc de Bretagne, avait été inhumé dans le sanctuaire, ainsi que la duchesse Ermengarde sa veuve. Leur tombe se trouvait au milieu du chœur, devant le maître-autel. Lorsqu'en 1793 on profana cette sépulture, on y trouva : « un cercueil de forme antique contenant quelques cendres, une paire de sandales et un fragment de manteau de pourpre. »

L'auteur du *Pouillé historique de Rennes* ajoute : « Jadis on voyait des deux côtés du maître-autel deux grands et anciens tableaux représentant l'un le duc Alain Fergent et l'autre la duchesse Ermengarde... D. Lobineau a heureusement fait graver pour son *Histoire de Bretagne* ces tableaux qui n'existent plus. »

Il appartient à la Bretagne, à l'Anjou et à l'ordre de Citeaux de demander pour la très pieuse duchesse Ermengarde les honneurs de la vénération publique. Albert Le Grand lui a donné le titre de *bienheureuse*, mais si les hautes vertus de l'admirable princesse donnent le droit de supposer qu'elle a une place glorieuse dans le ciel, ni les hommages populaires, ni la voix du Saint-Siège ne nous donnent le droit de lui décerner encore un culte officiel.

(1) A la lettre ce texte ne se rapporte qu'à la fondation de Mellerai, mais en réalité on peut dire qu'autour de chaque monastère cistercien se produisaient de pareils faits.

(2) Ce fait important de sa vie sera représenté dans une verrière destinée à l'église paroissiale de Pont-l'Abbé, et qui est actuellement en cours d'exécution dans les ateliers de MM. Florence, Bigot, Heinrich, successeurs de M. Lobin à Tours.

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE,

Duchesse de Bretagne, Fondatrice des Carmélites, audit pays, le 28. Septembre.



ESSIRE LOUIS D'AMBOISE, Vicomte de Thoüars, Prince & Seigneur de Talmont, ayant épousé Dame Marie de Rieux (Illustre & antique Seigneurie de Bretagne), eut de ce Mariage trois filles ; l'aînée fut nostre Françoise ; la seconde s'appella Marguerite, & la troisiéme Jeanne ou Peronelle, laquelle, ayant esté mariée au Comte de Tancarville, laissa heritiere du nom & Seigneurie de sa maison sa seconde sœur Marguerite, femme de Loüis de la Trimoüille I. du nom, (comme nous dirons cy-aprés.) Quant à l'aînée, Françoise, (de laquelle nous descrivons la vie) elle vint au monde, l'an de grace 1427. seant au S. Siége Apostolique le Pape Martin V. sous l'Empire de Sigismond & le regne du Duc Jean V. du nom, qui avoit épousé Madame Jeanne, fille de Charles VI. Roy de France. Elle ne fut pas si-tost mise au monde, que plusieurs grands Seigneurs, la considerans heritiere des grandes Terres & Seigneuries de ses Pere & Mere, rechercherent son alliance & la demanderent en Mariage ; le premier desquels fut Georges, Seigneur de la Trimoüille, Suilly & Craon, grand Chambellan de France, qui la demanda pour son fils Loüis, mais il en fut contredit ; & eut pour réponse de ses Pere & Mere, qu'elle estoit encore trop jeune, & que, lors qu'elle seroit plus âgée, elle feroit élection d'un epoux à sa volonté. Ce Seigneur épousa, depuis, sa seconde sœur Marguerite. Georges ne se contenta aucunement de cette reponse, & en eut tel ressentiment, qu'il s'en voulut venger, tâchant à mettre ledit Seigneur d'Amboise en la disgrace du Roy de France. Sur ces entrefaites, l'an 1429. le Comte de Richemond, Artur, Monsieur de Bretagne, Connestable de France, ne se voulut trouver au Sacre du Roy Charles VII. pour quelque mecontentement qu'il avoit, se retira à Partenay avec Madame de Guyenne, sa femme, &, pendant quelques mois qu'il y sejourna, visita souvent le Seigneur d'Amboise & de Thoüars, &, remarquant je ne sçay quoy de majestueux & de relevé en nostre petite Infante, proposa de la marier au Prince Pierre, Comte de Guengamp II. fils du Duc Jean son frere ; proposition qui fut fort agreable à ses Pere & Mere, lesquels la luy promirent. Sur ces asseurances, ledit Seigneur Connestable fit un voyage en Bretagne, & vint voir le Duc son frere, à Rennes & luy raconta ce qu'il avoit proposé touchant ce Mariage, dont le Duc fut fort aise, l'approuva, &, de plus, luy donna le Prince Pierre, encore petit enfant, lequel il amena en France, où il séjourna, quelque temps, avec Madame de Guyenne, sa Tante, visitant, de fois à autre, sa future epouse, encore petite & sortant des langes.

II. Le Seigneur de la Trimoüille continuant en la haine qu'il avoit conçeuë contre les Parens de nostre Infante, à cause du refus dont nous avons parlé, Monseigneur le Connestable fut d'avis de l'envoyer à la Cour du Duc, son frere, pour obvier aux inconveniens qui eussent pû arriver, ce qui fut executé au commencement de l'an mil quatre cens trente & un, le quatriéme de son âge, auquel fut traité le Mariage d'elle avec ledit Prince Pierre, lequel, en consideration dudit Mariage, ledit Seigneur Connestable institua son heritier de ses terres de *Vouvent, Partenay, Mervent, Secondigny, Chastelalion* & autres terres qu'il tenoit en France par don du Roy, fait à luy & à ses heritiers masles : ce que le Roy autorisa, & le Duc Jean, pere dudit Pierre, apointa le Prince François, Comte de Mont-fort, son fils, & ledit Pierre sur le débat de ladite succession future, en sorte qu'elle venoit entierement audit Pierre, du consentement de Monseigneur le Dauphin, heritier

presomptif du Roy. Quant à elle, eut promesse de quatre mille livres de rente, à estre prises sur le Comté de Benon, en l'Isle de Ré, Chasteau & Chastelenie de Mont-Richard; & le Duc Jean luy assigna doüaire (en cas qu'elle survêcut à son mary) de la somme de douze cens liv. de rente, & depuis, en l'an 1438, assigna au Prince Pierre son appanage. Sa mere, l'envoyant en Bretagne, luy donna une prudente Damoiselle pour la nourrir & élever en la crainte de Dieu & instruire en tous les loüables & vertueux exercices qui sont seans à filles de sa qualité. Nostre petite Françoise fut receuë en grande joye du Duc & de toute sa Cour, mais specialement de la Duchesse, Madame Jeanne de France, l'une des pieuses Princesses de son temps, fille spirituelle de l'Apostolique saint Vincent Ferrier, laquelle prit un soin particulier d'élever cette jeune plante & la dresser au ply de la vertu, &, dés qu'elle sceut parler, elle luy apprît ses Créances & Catechisme, mesme à faire Oraison mentale, selon la methode que saint Vincent luy avoit apris. En cét âge tendre & enfantin, elle donnoit des presages & indices manifestes de ce qu'elle seroit un jour; elle estoit d'un naturel doux & paisible, ne faschoit aucun, &, lors qu'elle s'éveilloit en son berceau, ne crioit aucunement; mais, levant les yeux au Ciel, ses petites mains jointes, ou croisées sur sa poitrine, demeuroit comme ravie & extasiée en quelque profonde contemplation, excitant à devotion ceux qui expressement espioient l'occasion de la surprendre en tels ravissemens. Sa prudence en ses reponses & sa discretion en ses paroles surpassoient son âge; elle estoit devote & prenoit grand plaisir à frequenter les Eglises, où elle prioit en grande ferveur & attention; elle supportoit volontiers toutes les injures & incommoditez du temps, considerant les peines & travaux que Jesus-Christ & les Saints ont enduré. Un jour, estant de retour de l'Eglise Cathedrale de Vennes, où elle avoit assisté au divin Service avec la Duchesse, estant de retour au Chasteau de l'Hermine, sa Gouvernante luy fit tirer ses soulliers pour la chauffer plus aisément : car il faisoit grand froid; alors, elle se prît à soûpirer & pleurer; interrogée de la cause de ses larmes, elle dit à la fille qui la déchaussoit : « *Ma bonne fille, avez-vous pas pris garde que mon Pere & Patron saint François persevere nuds pieds en continuelle Oraison? je vous prie, portez-luy mes soulliers, afin qu'il n'aye pas si grand froid.* » Elle donnoit aux pauvres des petits presens qu'elle pouvoit avoir en sa disposition, mesme ses robbes, cottes, soulliers, & souvent son dejeûner, ou refection; elle ne s'amusoit point aux jeux pueril & autres passe-temps avec les enfans de son âge; mais la trouvoit-on occupée à quelque action serieuse, filer, coudre, travailler à l'éguille, lire ou escrire, & jamais oyseuse. En l'Eglise, elle recitoit tous les jours ses Heures; &, les jours de Predication (desquelles elle ne perdoit pas une seule), tout son entretien n'estoit que de ce que le Predicateur avoit dit.

III. Dés son plus bas âge, elle portoit une grande reverence au saint Sacrement de l'Autel, devant lequel elle se prosternoit humblement; &, lors que le Prestre le montroit au peuple, elle sentoit une si grande tendresse de consolation interieure, que ses yeux se déchargeoient d'un torrent de larmes. Les jours que le Duc, la Duchesse & leur Cour (trés-bien reglée en pieté & devotion) se disposoient pour la Communion, elle étoit plongée en un excés de tristesse, ne vouloit manger, ny boire & ne cessoit de pleurer; elle ne voulut, long-temps, découvrir le sujet de ses larmes, jusqu'à ce qu'un jour la Duchesse, l'ayant prise à part, la conjura de luy dire quel étoit le sujet de sa tristesse & qu'elle la rendroit contente. Alors, redoublant ses sanglots, elle repondit : « *Helas! Madame, Monseigneur & Vous & toute vôtre Cour, avez, ce jour, joüy d'une si grande faveur du Ciel, ayant receu le Corps de Nôtre Sauveur, & moy seule, faute d'âge, je suis privée de ce bien! jugez, s'il vous plaît, si je n'ay pas sujet de pleurer.* » La Duchesse fut attendrie de ces paroles & ne se peût tenir de pleurer de joye, &, tirant son mouchoir, luy essuya les yeux, les baisa, & luy dit : « *Apaisez-vous, (mon petit cœur) je feray en*

sorte qu'à la Toussaints prochaine vous Communierez ; » &, tout de ce pas, alla trouver son Confesseur, le R. P. F. Yves de Pontsal, Religieux de l'ordre des Freres Predicateurs, du Convent de Kemperlé, lequel, la même année 1432, fut Sacré Evêque de Vennes, lequel, voyant la pieté, discretion & zele de la petite Françoise, jugea qu'on luy devoit permettre l'accés de la Sainte Table & la faire Communier, quoy qu'elle ne fut âgée que de cinq ans. L'année suivante, qui fut 1433, la bonne Duchesse tomba malade, au commencement du mois de Septembre, & sa maladie se rengregeant, elle fit ses dernieres dispositions & ordonnances, receut devotement les Sacremens de Penitence, Viatique & Extréme-Onction ; puis, apellant ses Filles, leur dit Adieu, &, faisant aprocher la petite Françoise prés de son lit, aprés plusieurs belles rémontrances & avis salutaires, luy donna sa benediction & luy fit present d'un Chapelet de bois qu'elle avoit eu de S. Vincent, luy recommandant trés-specialement de solliciter la Canonisation dudit Saint envers le Duc & les Princes ses Enfans. Françoise, toute baignée de larmes, recueillit les dernieres paroles de sa bonne Maîtresse Spirituelle, laquelle elle avoit soigneusement servie pendant sa maladie ; &, quand elle fut decedée, elle en porta le duëil, assista à son Enterrement, qui fut au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Vennes, devant le grand Autel, où elle fit dire grand nombre de Messes pour le repos de son Ame. Sur la fin de la même année, le Duc, avec toute sa Cour, alla à Nantes & y fit conduire aussi nostre Françoise, avec les Princes ses enfans, tous lesquels assisterent à la fondation du magnifique Portail de Saint Pierre de Nantes, auquel le Duc mît & posa la premiere pierre ; Guillaume de Malestroit Evêque de Nantes la seconde ; le Comte de Mont-fort François la troisiéme ; le Chapitre de Nantes la quatriéme ; le Prince Pierre la cinquiéme, & la Ville la sixiéme, le 15. Avril 1434. Pendant son séjour à Nantes, elle frequenta plusieurs Religieux de sainte vie & exemplaires, és Monasteres de S. Jacques, Ordre des Freres Predicateurs, situé tout proche le Chasteau, des Cordeliers fondez jadis par les Seigneurs de Rieux, ses Ayeuls maternels, & des Carmes, de la fondation des Seigneurs de Rochefort en Bretagne, Vicomtes de Donges, ses proches alliez (1) ; lesquels l'enflammerent tellement en l'amour de Dieu, qu'elle eut désiré deslors se consacrer entierement à son service en quelque austere Religion.

IV. Mais le temps n'estant pas encore venu auquel Dieu luy devoit accorder ses soûhaits, le Duc Jean, la voyant âgée de sept ans, & qu'à mesure qu'elle croissoit en âge, elle croissoit aussi en vertus & perfections, apella, un jour, les Barons & Seigneurs qui se trouverent à Nantes, dans le Chasteau, où s'estans assemblez dans la grande salle, il fit venir ses trois fils, les Princes François Comte de Mont-fort & Beau-fort, Pierre Comte de Guengamp, & Gilles ; &, s'adressant à nostre Françoise, luy dît : « Or çà, ma fille, voicy mes trois fils ; choisissez lequel il vous plaira, & il sera vostre Espoux. » Ayant humblement remercié le Duc de cette faveur, soit qu'elle eust esté avertie que Monseigneur le Connétable, son Oncle, avoit, dés l'an 1429, proposé de la marier au Prince Pierre, soit par humilité & inspiration particuliere de Dieu (comme dit le manuscrit de sa vie) elle ne s'arresta pas au Comte de Mont-fort, heritier presomptif du Duché, mais s'alla humblement prosterner aux pieds du Prince Pierre, lequel la releva gracieusement & la baisa, & se donnerent la foy reciproquement : le baiser de cette Dame fut de telle vertu & efficace, que son Espoux ne la toucha jamais, mais la laissa vierge, sans aucune corruption (comme dirons ailleurs.) Ayant esté fiancée, elle commença à s'adonner à l'exercice des vertus, plus que jamais, se preparant aux exercices de patiences és tribulations qui luy estoient reservées en son futur menage : elle servoit de modelle de vertu & d'exemple de pieté à toutes les Dames de la Cour. Quand elle se trouvoit és

(1) Car Pierre d'Amboise, son bisayeul paternel, avoit espousé Ysabeau de Gouyon, fille du Seigneur de Matignon et de Marie de Rochefort. — A.

compagnies, sa modestie & honneste entretien, ses paroles trés-douces & discretes servoient de frein & retenuë aux plus dissoluës; elle faisoit grand estime de celles qui, touchées de Dieu, desiroient de quitter le monde & entrer en quelque Religieux Monastere ; se plaisoit en leur compagnie & les aydoit de grosses sommes de deniers. Ayant atteint l'âge de quinze ans, elle fut solemnellement espousée audit Prince Pierre, en presence du Duc François son beau-frere, du Connétable de France son Oncle, des Prélats & Barons de Bretagne, l'an mil quatre cens quarante & deux, & la fit, son mary, vêtir, le jour de ses Nopces, de Damas Blanc, donnant par là à connoistre qu'elle garderoit la blancheur du Lys Virginal, & serviroit le Seigneur en toute pureté, sous cette livrée, en l'Ordre sacré des Carmes, dedié à la glorieuse Vierge Marie (1); &, de fait, la premiere nuit de leur Mariage, ils convinrent ensemble de vivre aux yeux des hommes comme mariez, mais devant Dieu comme frere & sœur. Les solemnitez des Nopces achevées, le Prince Pierre amena son Espouse en sa Ville de Guengamp, en Basse Bretagne, au Diocese de Treguer, laquelle Ville, confisquée sur ceux de Penthiévre, luy avoit esté donnée par le Duc Jean son pere, & la fit murer & ceindre avec ses Tours & Portaux, comme elle se voit à present; &, pour son logement, y bastit un petit Chasteau, flanqué de quatre belles Tours, susportées d'un Fort ravelin pentagone, qui deffend une des Portes, nommée de Rennes.

V. En ce lieu, choisirent leur ordinaire demeure, pour estre l'air trés-beau, le païs bon & habité, remply de bois & forests pour le déduis & plaisir de la chasse, la ville bonne & riche, tant à cause que c'est comme la clef & le passage de l'une à l'autre Bretagne, Haute & Basse, qu'à cause du trafic de Mer qui se fait en son port de *Pontrieu*, distant trois lieuës de la Ville, où abordent toutes sortes de Marchandises, qui, des celliers des Marchands de Guengamp, se débitent sur le plat païs de six, huit & dix lieuës à la ronde. En ce lieu, dis-je, ces Princes avoient une petite Cour, visitez continuellement de la Noblesse de Treguer, Goëlo, Saint Brieuc & Cornoüaille, passans les premieres années de leur Mariage en grande union, concorde & conformité de mœurs & d'humeurs, la Princesse Françoise s'étudiant soigneusement de complaire en tout & par tout à son Seigneur & mary, auquel elle portoit un si grand respect, que, lors qu'il revenoit de la chasse, ou de quelqu'autre recréation ou visite, elle luy sortoit au devant pour le recevoir & luy rendre toute sorte de service. Pendant qu'ils vivoient de la sorte en leur mênage, comme en un petit Paradis Terrestre, Dieu permît, pour sa plus grande gloire & accroistre la couronne de la bien-heureuse Princesse, que l'ennemy du genre humain troubla leur repos & amitié, par le moyen de certains flatteurs, lesquels, d'une langue serpentine, jetterent dans l'ame du Prince mille soupçons de sa chaste & pudique femme, de sorte qu'il devint jaloux à toute extremité. Il devint triste, chagrin, facheux & inaccessible à tout le monde; tout luy deplaist, & pointille sur un pied de mouche; il se defie de tous, epie les actions de ses domestiques, regarde comme on parle, comme l'on chemine, comme on se gouverne; ceux qui, auparavant, luy estoient plus familiers luy sont suspects; il congedie aussi, avec menaces & injures, les Seigneurs qui le venoient visiter, montrant porter une haine ouverte à ses proches & familiers, mesme à sa trés-chaste & innocente femme, laquelle il ne pouvoit regarder que de travers & grinçant des dents, &, neanmoins, il ne peut vivre une heure hors de sa presence. La beauté incomparable de cette Dame fomentoit ses soupçons & défiances ; son éloquence & ses charmentes paroles, pleines d'humilité & de respect, aigrissoient son courroux & enflammoient, de plus en plus sa rage; neanmoins, elle tâchoit à le remettre en son

(1) D. Augustinus, lib. 2 de consensu Evangelist. c. 1. in illud JOSEPH VIRUM MARIÆ : Hoc exemplo magnificè insinuatur fidelibus conjugatis, etiàm servatâ pari consensu continentiâ, posse permanere, vocarique conjugium non permixto corporis sexu, sed custodito mentis affectu. — A.

bon sens, & luy demandoit quel estoit le sujet de sa tristesse, protestant aymer mieux mille fois mourir, que faire la moindre action contre son devoir, ny qui luy déplût. Cela & rien estoit tout un vers ce pauvre Prince, frappé si avant de l'avertin de jalousie, que la B. H. Princesse, voyant qu'elle ne gagnoit rien sur luy, se prépara à la patience, recommanda son innocence à Dieu, le suppliant de ne permettre qu'elle ni son mary n'offençassent sa Majesté, que, cela sauf, sa sainte Volonté fut entierement accomplie en leur triste & desolé mesnage.

VI. Enfin, cette nuée enfanta le carreau (1); & des soupçons & des paroles le Prince en vint aux effets & aux coups. Furieuse passion! qui tranformez les hommes en bestes, & metamorphosez ce Prince, qui, pour sa naturelle bonté & debonnaireté, fut depuis surnommé *le Simple*, en un tigre cruel envers la plus belle, la plus chaste, la plus humble & la plus aymable femme de son siécle. Cette Dame joüoit parfaitement bien du Luth & sçavoit la musique, mesme l'avoit aprise à ses Damoiselles, avec lesquelles elle chantoit quelques airs & chansons spirituelles, que la defunte Duchesse luy avoit apris. Un jour, comme elle s'occupoit à cét honneste & recreatif divertissement, en la haute salle du Chasteau de Guengamp, son mary, qui étoit en son cabinet, entendant cette douce harmonie, capable d'apprivoiser les bêtes farrouches mêmes, sortit de sa chambre tout furieux, &, entrant dans la salle, se prit à crier & tempéter, & vomît mille injures contre la Princesse, & en vint jusques là, que, fermant le poing & levant le bras, il s'avança pour la frapper. Alors l'humble Françoise, régrettant plus l'offense faite à Dieu, que le tort fait à son innocence, se jetta à genoux, &, les mains jointes, les yeux baignez de larmes, luy dît : « *Monseigneur & mary, differez un petit pour le present, &, quand nous serons en la chambre, vous pourrez faire punition, s'il y a cause.* » La voyant en cette humble posture, il ne la voulut frapper, mais luy commanda d'entrer promptement en la chambre, où il la suivit, peu aprés, garni de verges fraichement cueillies, &, luy ayant donné plusieurs soufflets sur la face, la fit dépoüiller & la foüetta par tout le corps, avec une cruauté si barbare, qu'il la laissa demy-noyée en son sang; &, pendant ce sanglant sacrifice, il ne luy échappa jamais aucune parole que seulement : « *Mon amy, croyez que j'aymerois mieux mourir, que d'offenser mon Dieu, ny vous; mes pechez meritent plus rude châtiment que celuy-cy; mon cher amy, Dieu nous veüille pardonner.* » Non content de l'avoir excedée de la façon, il chassa & renvoya tous ses domestiques que sa mere luy avoit baillez, ce qui luy fut bien dur à suporter, nommément l'absence de sa nourrice ou gouvernante, femme vertueuse & spirituelle, en laquelle elle avoit tant de confiance, qu'elle luy ouvroit son interieur, & conferoit avec elle des plus importantes affaires de sa conscience. Cette privation l'affligea tellement, qu'elle tomba en une griefve maladie, laquelle la reduisit, en peu de jours, si bas, que l'on n'en attendoit que la mort. Toute la Bretagne, ayant sceu le sujet de sa maladie, déploroit son infortune; mais aucun n'osoit l'aller voir ny consoler, crainte de son mary, qui se défioit de tout le monde. Enfin, sa bonne Gouvernante, sçachant l'extrêmité où elle estoit reduite, obtint, par importunité, permission de l'aller voir, &, estant dans la chambre, elle se mit à genoux prés de son lit, &, les larmes aux yeux, luy dît : « *Helas! Madame & bonne Maistresse, si vostre cœur pouvoit parler, il me feroit connoistre qu'on vous persecute à tort & sans cause.* » La bien-heureuse Princesse, tirant des forces de sa foiblesse, luy répondît : « *Ce monde n'est point un lieu de félicité, mais de travaux & calamitez, auquel nostre Sauveur Jesus-Christ a tant souffert d'opprobres, de travaux & de tourmens, estant mort honteusement pour nostre salut, & ceux qui sont ses amis participent de ses peines & passions. Mon Seigneur Jesus-Christ, c'est mon amour, c'est ma patience, qui, par sa grace, m'a donné de son vin d'amertume, duquel le Nom soit béni à jamais!* »

(1) Au XVII[e] siècle *carreau* se prend souvent dans le sens *d'orage* ou de tonnerre. — A.-M. T.

VII. Tandis que l'heureuse Françoise boit ce Calice de tribulation, avec une si admirable patience & resignation à la volonté de Dieu, elle merita la guerison de son Mary & d'elle-même; car les Seigneurs & Barons du païs luy remontrerent si bien le tort qu'il faisoit à sa Compagne & à soy-même, & le scandale qu'il causoit à toute la Bretagne, que Dieu, le touchant intérieurement, luy ouvrit les yeux pour reconnoître sa faute; en sorte que, rentrant en soy-même, & pensant au mauvais traitement qu'il avoit fait à sa femme, il resta tout honteux & confus, entra dans la chambre où elle estoit malade au lit, non encore furieux & boüillant de colere, mais repentant de ses fautes & la larme à l'œil, se jetta à genoux, teste nuë, prés de son lit, reconnût humblement sa faute, & luy en demanda pardon. L'heureuse Françoise le releva, l'embrassa & luy dit : « *Monseigneur, mon Amy, je vous le pardonne de bon cœur; ne pleurez plus; car je sçay bien que cette malice n'est point venue de vous, mais de l'ennemy de nature, qui est envieux de nostre bien & de la felicité à laquelle nous tendons; il n'est point honteux de semer noises, divisions & autres maux, estant son office de nous empescher de bien faire & nous attirer à mal; je vous asseure, Monseigneur, mon amy, que moy, vostre petite servante, n'ay offensé envers vous & jamais je n'ay parlé à homme seule; je vous prie, ne me croyez pas estre du nombre de celles qui se gouvernent mal & ayez meilleure opinion de moy.* » Le Prince fondoit en larmes, en oyant ces paroles, & demeura si honteux & confus, qu'il ne pût, pour l'heure, repliquer mot; &, se courrouçant contre soy-même, fit une âpre penitence, porta long-temps la here & le cilice, jeûna & prit la discipline, à l'exemple de son epouse. L'heureuse Princesse, extremément aise de voir son cher epoux remis en son devoir, demanda la santé à Dieu & l'obtint. Estant relevée de cette maladie, l'an 1447. ils allerent à Nantes voir le Duc François, & là ils promîrent l'un à l'autre que celuy qui survêquiroit ne se marieroit jamais, mais vivroit en Religion, ou perpetuelle viduité; &, en signe de cela, se firent édifier un Sepulchre au Chœur de Nôtre Dame de Nantes, pour y estre tous deux ensevelis, laquelle Eglise ils avoient fait reparer, & y fonderent une Messe solemnelle, à estre celebrée tous les jours, & un Anniversaire châque mois de l'an.

VIII. Depuis que le Prince Pierre eut reconnu sa faute, il se conforma tellement aux Saintes intentions de sa femme, que son Palais sembloit un Monastere bien reglé, par le bon ordre qu'y donnoit nostre Françoise; ils se levoient, tous les jours, à quatre heures, &, à genoux en leur Oratoire, recitoient devotement leurs Heures; puis, faisoient une heure d'Oraison mentale, dont les points leur estoient fournis par celuy de leurs Aumôniers qui estoit en semaine pour deservir l'Oratoire du Prince; sur les 6. heures, ils entendoient tous deux la Messe, où, depuis le *Sanctus* jusques à la Communion, elle versoit de ses yeux un torrent de larmes, excitant à devotion les plus tiedes & lâches; & son mary, sortant pour vaquer à ses affaires, elle demeuroit en Oraison en sa Chapelle, si quelque affaire urgente ne l'en divertissoit, & entendoit toutes les Messes qui s'y disoient, & l'heure de la Grand'Messe venuë, elle alloit à l'Eglise Cathedrale, où à sa Paroisse, ou bien à quelque Monastere, & y entendoit tout le divin service. Elle avoit une grande devotion à Ste Ursule et aux unze mille Vierges, ses compagnes, en l'honneur desquelles, elle donnoit à dîner, tous les Mercredys de l'année, à unze Vierges, les servoit à table, &, à l'issuë du dîner, leur donnoit à châcune cinq sols, &, à même jour de Mercredy, faisoit dire une Messe en l'honneur desdites unze mille Vierges, & l'a fondée à perpétuité aux Chartreux de Nantes. Le jour de Noël, elle prenoit quelque petit pauvre, lequel elle vétoit & accoûtroit tout de neuf, pour l'honneur de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & disoit avec une joye & rejouïssance spirituelle : « *Ce petit innocent nous representera l'Enfant Jesus cette année* », laquelle coûtume les Dames Religieuses des Coëts, ses filles, ont toûjours observée depuis, à son exemple. Elle se Confessoit, au plus tard, tous les quinze jours, & recevoit devotement le Saint Sacrement, avec abon-

dance de larmes & une extréme devotion, nommément és Festes solemnelles, étant toute ravie en Dieu. Quand elle estoit revenuë du Sermon, elle assembloit tous ses domestiques qui n'y avoient pû aller, & leur recitoit ce qu'elle y avoit apris pour leur édification. Aprés avoir sobrement pris sa refection, elle passoit la journée à travailler avec ses Filles, à ouvrages à l'éguille, de broderie, de dentelle & autres semblables, fuïant l'oisiveté, comme la mere de tout vice, & le coupe-gorge des Vertus. Jamais ne querelloit ses serviteurs, mais les reprenoit doucement, & dissimuloit prudemment leurs fautes, prenant son temps pour les avertir de leur devoir. A sa persuasion, le Duc Pierre, son epoux, rebâtit tout à neuf le Chœur de l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, en laquelle ils avoient éleu leur Sepulchre. Le jour du Jeudy Saint, tous les ans, elle lavoit les pieds à quinze Vierges, les servoit à table & leur donnoit à châcune une robbe blanche. Elle visitoit les Hospitaux & Maladeries, s'informant diligemment s'ils étoient fournis de lingeries, meubles, lits & autres ustansiles. Elle fit paroître sa charité envers les ladres & meseaux, lesquels, estans delaissez & abandonnez pour l'horreur & saleté de cette maladie, elle fit recueillir & retirer en des maisons & ladreries qu'elle fit bâtir à cét effet, & gagea des personnes pieuses pour les ayder & assister. C'étoit la mere du peuple, le refuge des miserables, la nourrice des Pauvres. Elle procuroit volontiers audiance aux Pauvres gens qui avoient affaire à son mary, sollicitoit pour eux & leur faisoit dépescher leurs affaires. Elle avoit grande compassion des Pauvres honteux & de la Noblesse, qui, par quelque accident & revers de fortune, étoit tombée en disette & necessité, à laquelle elle faisoit, par des personnes interposées, distribuer de grosses sommes de deniers, & volontiers prenoit leurs enfans à sa suite, les apointans de bons gages, outre leur nourriture & entretien. Elle fit venir en son Palais une vieille bonne femme, laquelle, ayant passé sa vie à assister des malades, étoit devenuë percluse, sans se pouvoir ayder de ses membres, la logea en une chambre proche la sienne, la visitoit souvent, lui aprêtoit & faisoit prendre sa nourriture, la faisant veiller & assister, toutes les nuits, par deux Damoiselles, la faisoit visiter par des Religieux, &, lorsqu'elle fut decedée, l'ensevelit de ses propres mains; cette bonne femme, parmy ses douleurs, exhortée à patience par la Bien-heureuse Duchesse, répondoit assez rustiquement & mal courtoisement : « *Prendre patience ? Madame, ô ! que cela est aisé à dire, mais difficile à faire.* » A cela elle ne repliquoit rien, mais, se tournant vers ses filles & Damoiselles, leur disoit humblement : « *Dieu nous l'a envoyée pour nous donner sujet de meriter & exercer les œuvres de misericorde.* » Elle se comporta en cette façon, tout le temps qu'elle fut au monde, tant avant qu'aprés estre Duchesse.

IX. Pendant que ces deux Epoux vivoient de la sorte, en la crainte de Dieu, il arriva un accident en Bretagne qui troubla leur repos & tranquillité, & fournit sujet d'exercice à leur patience. Le Duc François avoit deux Freres, nostre Pierre & le Prince Gilles, lequel avoit epousé une belle, riche & noble Princesse, nommée Françoise de Dinan, Dame de Château-briand. Le Duc estoit entierément possedé d'un jeune Seigneur, nommé Artur de Montauban, lequel devint si éperduëment amoureux de ladite Dame, qu'il se resolut d'en joüir, ou mourir en la peine; or, il ne pouvoit venir à bout de ses prétentions que par la voye legitime du Mariage; mais ce chemin luy étoit fermé pendant la vie de son mary : Que fait-il ? détestable resolution ! il machine la mort de ce pauvre Prince innocent, & gagna bon nombre des plus affidez du Duc, qui l'accuserent d'intelligence avec les Anglois, anima contre luy le Roy de France, son oncle, qui le fit prendre prisonnier en son Château de *Guildo,* & mener à Dinan où estoit le Duc, qui jamais ne le voulut voir, mais le fit serrer étroittement en prison. Le Prince Pierre & nôtre Françoise, sa Compagne, qui se tenoient alors en leur Ville de Guengamp, si-tost qu'ils furent avertis de cette prise du Prince Gilles, se rendirent prés du Duc, pour solliciter

sa délivrance & élargissement, en quoy nôtre B. H. Princesse fit bien paroître sa liberalité & son courage ; car, entretenant privément le Duc, elle luy fit voir l'injustice de ces procedures, le tort qu'il faisoit à son propre Frere, & luy découvrit les ruses & malicieuses artifices des ennemis du jeune Prince. Le Duc s'offença de cette liberté, & en vint jusques là, qu'elle encourut sa disgrace & luy fut dit à elle & à son mary, que le Duc les prioit de se retirer à Guengamp. Ce fut Artur de Montauban & ses complices, qui, voyans qu'elle découvroit leurs finesses, craignans d'estre découverts & punis, luy firent donner ce congé ; mais, pour cela, elle ne desista de solliciter de plus beau, & d'importuner le Duc plus que jamais. Elle en écrivit aussi au Roy de France & à Monsieur le Connétable, ses Oncles, & tant fit, qu'enfin le Duc consentit à élargir son Frere. Artur & ses complices, prévoyans leur ruine inévitable, firent falsifier le Sceau du Roy d'Angleterre & contre-faire les Lettres de ce Roy au Prince Gilles, qui contenoient de grandes intelligences & trés-pernicieux desseins pour la France & la Bretagne ; lesquelles Lettres ils firent subtilement tomber és mains du Duc, qui, les ayans leuës, revoqua sa délivrance, & envoya en poste faire defense à ses gardes, sur peine de la vie, de ne le pas délivrer ; de plus, il en écrivit au Roy de France, & convoqua ses Estats à Rhedon pour luy faire son procés, où il y eut oposition formée, de sorte qu'il n'y eut rien conclû. Le Duc, toutefois, fit transporter le prisonnier du Château de Moncontour à celuy de Touffou, prés Nantes, & de là au Château de la Hardouïnaye, qui estoit à sa femme, où ayant esté mis entre les mains des satelites que Montauban luy avoit donné pour gardes, ils le voulurent faire mourir de faim, & ne luy baillerent ny à boire ny à manger, l'espace de trois semaines ; pendant lesquelles, Dieu inspira une Villageoise de se laisser couler és douves du Château, esquelles il n'y avoit point d'eau, & luy porter du pain & de l'eau par une petite fenestre grillée de fer, qui répondoit de sa basse fosse sur la douve. Ils luy donnerent à manger des viandes empoisonnées, desquelles il mangea, sans en estre incommodé. Enfin, voyant qu'il vivoit trop long-temps, & craignant que le duc ne reconnût son innocence & le délivrast, ils luy noüerent une toüaille au col & l'étranglerent, le 24. Avril, jour de S. Marc, 1450. Affliction sensible à nostre Françoise, laquelle pleura amerément cette mort, & fit dire grand nombre de Messes pour le repos de l'Ame du défunt.

X. Elle n'avoit encore bien essuyé les larmes de son dueil, que la mort tragique du Duc François, son beau-frere, ne redoublast son affliction ; le sang de l'innocent crioit vengeance au Ciel contre ce Prince, lequel s'étoit rendu trop credule aux calomnies & impostures qu'on avoit forgées contre son défunt Frere, pour le luy rendre suspect. Il étoit au Camp devant la Ville d'Avranches, en Normandie, dans laquelle il tenoit les Anglois assiégez, lorsque la nouvelle de cette desastreuse mort luy fut annoncée : dont Monseigneur le Connétable & les autres Seigneurs furent extrêmément scandalisez & ne se pouvoient tenir de murmurer contre le Duc & Artur de Montauban, autheur de cette cruauté. Avranches pris, le Duc s'en alla au Mont S.-Michel & y arriva le dernier jour de May, &, le lendemain, fit faire un Service solemnel pour l'Ame de feu Monseigneur Gilles, son Frere, &, aprés huit jours de sejour, il sortit du Mont pour revenir en Bretagne. Aprés la Messe ouïe, &, à l'entrée de la gréve, un Religieux Cordelier, à qui le deffunt Prince Gilles avoit fait sa derniere & generale Confession, s'aprocha de luy, par permission de ses Gardes, ausquels il dit qu'il avoit une affaire de grande importance à communiquer à son Altesse. Le Duc, Prince fort courtois & respectueux envers les gens d'Eglise, s'arresta pour l'entendre, & le bon Pere, s'aprochant, luy dit : *« Monseigneur, j'ay à vous dire quelque chose qui vous touche de fort prés, & vous est de grande consequence. »* Le Duc, se baissant sur l'arçon de la selle pour l'ecouter, luy dît : *« Parlez, mon Pere. » « Monseigneur* (dît le Cordelier), *j'ay ouy de Confession Monseigneur*

Gilles de Bretagne, vostre Frere, quelques jours avant sa mort, lequel m'a chargé de vous aller trouver, quelque part que vous fussiez, & vous signifier, de sa part, que, comme apellant de vous de defaut de droit & de la cruelle mort dont vous l'avez souffert mourir faute de justice, j'eusse à vous citer à comparoir, en propre personne, d'aujourd'huy en quarante jours, pour tout terme, devant le Tribunal de Dieu, le juste Juge, pour reparer, en sa Justice, les torts & griefs dessusdits. Partant, je vous fais cette signification de la part du deffunt, dont j'ay accepté la Commission, comme Ministre de Dieu, vous conseillant (Monseigneur) de penser serieusement à cette affaire, & prier Dieu qu'il luy plaise avoir pitié de vous. » Le Pauvre Prince, ayant ouy cette piteuse assignation, congédia le Religieux, & chevaucha bien une lieuë dans la gréve, tout pensif, sans dire mot à personne ; puis, apella Artur de Montauban & luy raconta tout ce que le Cordelier luy avoit dit ; &, sur cette tristesse, la fievre le saisit, qui, en deux ou trois accés, le mit si bas, qu'il s'en alla directement à Vennes, sans s'arrester en aucun lieu plus d'une nuit, & y arriva le quatorziéme de Juin, fort malade. Le Prince Pierre & sa Compagne se tenoient à Guengamp, lorsqu'ils furent avertis du retour & de la maladie du Duc, leur Frere, &, incontinent, se rendirent à Vennes, d'où son Altesse s'étoit fait porter en un sien Manoir, nommé Plaisance, pour y trouver meilleur air. L'heureuse Françoise, voyant que le Duc estoit devenu hydropique, & qu'il diminuoit à veuë d'œil (quoy qu'il ne gardast le lit & se promenast par la chambre), le disposa à se resoudre à la mort & à se resigner entierément à la volonté de Dieu, quoy que plusieurs de ses serviteurs & domestiques, le voulans flatter, luy fissent accroire que ce ne seroit rien ; mais la Princesse Françoise, ayant trouvé le moyen de l'entretenir privément, le prescha si bien, qu'ayant fait venir le Reverend Pere en Dieu Guillaume de Malêtroit, Evêque de Nantes, son Confesseur, il se confessa, fit ses dernieres ordonnances, &, étant muny des Sacremens, deceda justement le quarantiéme jour aprés son assignation, qui fut un Samedy, dix-septiéme Juillet, l'an mil quatre cens cinquante, & fut son corps levé à Plaisance & conduit, en pompe funebre, à Rhedon, où il fut enterré au Chœur, devant le Maître Autel, en l'Abbaye de Saint-Sauveur, assistant à ses obseques grand nombre de Cordeliers, dont le Chapitre General se celebroit lors au Convent de Vennes. La Bien-heureuse Françoise assista à l'enterrement, consola la Duchesse Veuve, Dame Ysabeau d'Ecosse, & fit celebrer grand nombre de Messes & Services pour le repos de son Ame.

XI. De Rhedon le Prince Pierre & la Princesse Françoise allerent à Rennes, où ils furent reçus & Couronnez Duc & Duchesse de Bretagne ; &, aprés y avoir passé huit jours, ils vinrent faire leur entrée à Nantes, puis à Vennes ; &, pendant leur sejour en cette Ville, la Bien-heureuse Duchesse sollicita le Mariage de Madame Françoise de Dinan, Veuve de feu Monseigneur Gilles, avec le Comte de Laval, veuf de la defunte Princesse Ysabeau de Bretagne, Sœur du feu Duc & du Duc Pierre (1). Aprés avoir tous deux devotement & avec grande edification gagné le Jubilé Universel, octroyé l'an mil quatre cens cinquante, par le Pape Nicolas V, ils se disposerent pour aller conduire le corps du feu duc Jean V. à son final repos ; lequel ayant esté, par Arrest du Parlement, adjugé aux Chanoines de Treguer, fut (comme avons dit ailleurs) (2), levé de terre à Saint Pierre de Nantes & delivré aux Députez du Chapitre de Treguer, lesquels l'emporterent en leur Eglise, accompagnez du Duc & de la Duchesse, des Prélats & Barons de Bretagne, & fut ensevely en la Cathedrale dudit Treguer, en la Chapelle, que, dés son vivant, il avoit fait edifier en l'honneur de saint Yves, dite communément la *Chapelle*

(1) Elles sont toutes deux ensevelies au milieu du Chœur du Convent des FF. Predicateurs à Nantes, en mesme Tombeau, sous la Lampe, devant le grand Autel. Voy. du Pas, en l'Hist. Gen. de Chasteau Briand, p. 9, 30. — A.

(2) En la vie de St. Yves, le 19 May, art. 39. — A.

au Duc. L'an mil quatre cens cinquante & trois, les Anglois, estans descendus à Bordeaux, sous le Capitaine Talbot, furent defaits, & Talbot tué, devant Chastillon, par les François, aydez du secours que le Duc Pierre leur envoya, mais bien plus des prieres & larmes de nostre Bien-heureuse Duchesse, laquelle fit faire des Processions & prieres publiques par toute la Bretagne à cét effet. Se souvenant des dernieres paroles que sa défunte tante (1), la Duchesse Jeanne de France, luy avoit dit, luy recommandant, sur toutes choses, qu'elle procurast la Canonization de saint Vincent Ferrier, de l'Ordre des Freres Predicateurs, elle en fit grande instance au Duc Jean, son beau-pere, & au Duc François, son beau-frere, mais son Mary estant parvenu au Duché, elle embrassa cette affaire de telle resolution, que, la même année mil quatre cens cinquante & trois, à la Pentecoste, le Chapitre General dudit Ordre fut celebré en la ville de Nantes, lequel elle défraya liberalement, supplia le General Frere Martial Auribelli, de joindre ses prieres & celles de tout son Ordre aux siennes & de toute la Bretagne, à ce que l'on procedast à cette Canonization, ce qui fut fait, & ladite Canonization celebrée à Rome, l'an 1455 (2), & fut dépesché Legat *à Latere* en Bretagne le Cardinal d'Avignon, Alain de Coativi, qui leva le S. Corps de terre & fit present à la Bien-heureuse Duchesse d'un doigt du Saint, son bonnet Doctoral & sa ceinture, qu'elle receut & conserva cherément comme precieuses Reliques, &, lorsqu'elle mourut, les laissa en son Monastere des Coëts lés Nantes, lieu qu'elle a le plus chery en ce monde. Ayant entendu prescher un fameux Docteur à Saint Pierre de Vennes contre le luxe & superfluité d'habits, dont l'excés estoit trop grand en Bretagne, elle fut tellement touchée, qu'encore qu'elle ne fut aucunement souillée de ce vice, elle alla trouver le Duc, son Mary, & le supplia de luy permettre de s'habiller plus simplement, luy disant, que, pour bannir ce vice de la Cour & de tout le pays, il estoit necessaire qu'elle montrât l'exemple aux autres Dames. Le Duc luy dit qu'encore bien qu'elle fust assez simplement vêtuë, il laissoit toute cette affaire à sa discretion : alors, elle se vêtit si modestement, qu'en peu de temps toute la Noblesse de Bretagne, se conformant à la Princesse, se contenta de simples & modestes accoûtremens, sans rien de superflu.

XII. Dieu se servit de cette Princesse pour la reformation generale de la Bretagne, & y faire revenir un siécle d'Or, aprés tant de malheurs & de miseres (3); car le Duc, son mary, voyant qu'elle étoit guidée de Dieu, suivoit son conseil &, en toutes ses affaires, prenoit son avis. Elle fit en sorte que les Eveschez, Abbayes & Cures fussent pourveus de gens doctes & pieux, procura la reformation du Clergé Seculier & Regulier, ne put endurer que l'abus insuportable de la pluralité des Benefices eut vogue en Bretagne. Elle poursuivit les meurtriers de son beau-frère, Monseigneur Gilles de Bretagne, aucuns desquels, pris & constituez prisonniers, furent executez à mort, en la ville de Vennes, l'an 1450. Elle fit paroistre l'affection qu'elle portoit à son Peuple en une occasion qui se presenta, peu aprés son couronnement; car le Duc, son epoux, ayant convoqué le Parlement General de sa Duché en sa ville de Vennes, l'an 1451, se voyant court de finances, épuisées és guerres que le feu Duc François, son frere, avoit fait aux

(1) Ce lien de parenté était le moins étroit de ceux qui l'unissaient à cette sainte femme, puisque le duc Pierre était le fils de la duchesse Jeanne; celle-ci avait été pour la bienheureuse Françoise, ainsi que nous l'avons vu, la mère adoptive la plus tendre, l'éducatrice la plus judicieuse et la plus pieuse. — A.-M. T.

(2) Voy. cecy amplement en la vie de St. Vincent, le 5 Avril, art. 12, 13 et 14. — A.

(3) Loin de nous la pensée de rien nier des mérites, et de rien enlever à la gloire de la bienheureuse Françoise d'Amboise. Mais le lecteur qui a lu attentivement ce qui précède devra reconnaître que le bon duc Jean V et sa très digne compagne Jeanne de France avaient déjà beaucoup fait « pour la réformation générale de la Bretagne »; ne serait-ce pas ici l'occasion de dire : Heureux le pays qui a eu, non seulement des apôtres comme les *Sept Saints*, des réformateurs comme saint Maurice, saint Yves, saint Guillaume, mais des princes et des princesses comme ceux dont ce livre a déjà exposé ou va bientôt retracer l'histoire. — A.-M. T.

Anglois en Normandie, il fut conseillé, par certains affamez du sang du peuple, d'imposer de nouveaux subsides sur ses sujets. L'Edit de la volonté du Prince estoit déjà minuté & ne restoit plus que le sceau, sans que la Bien-heureuse Duchesse en sceust rien ; mais si-tost qu'elle en fut avertie, elle alla au devant de son Epoux, lorsque les Prélats, Princes, Barons & Seigneurs le reconduisoient de la seance du Parlement en son Palais, &, l'ayant tiré à part, luy remontra, en toute humilité, la grande faute qu'il alloit commettre, luy faisant voir clairement, que, *l'intention de ceux qui luy avoient donné ce conseil n'estoit pas de remplir ses coffres, mais bien de s'emplumer aux dépens du pauvre peuple, duquel l'affection vers le Prince vaut mieux que tous les tresors du monde & asseure mieux l'Estat d'une Monarchie que les richesses mal acquises.* Bref, elle dissuada si bien son mary, qu'il revoqua cét Edit & defendit à son Chancelier de l'admettre au sceau ; & ceux qui en avoient esté les autheurs & inventeurs, s'estans venus trouver pour poursuivre leur pointe, furent honteusement renvoyez, haïs & decriez, comme ennemis du repos public, & le peuple, ayant sceu que la Bien-heureuse Duchesse avoit diverty ce malheur, la chargea de mille benedictions.

XIII. Sa mere estant tombée en quelques adversitez, elle l'envoya querir, par le congé du Duc, son mary, la logea en son Palais & ne l'abandonna jamais jusques à la mort ; &, desirant communiquer familierement avec des Religieuses, elle obtint congé du Duc de fonder & bastir un Monastere de Religieuses de sainte Claire, dans la Ville de Nantes ; lequel estant achevé & parfait de tous points, elle envoya querir des Religieuses, qui, estant arrivées par eau à Nantes, furent accueillies par Madame sa mere & ses Damoiselles ; elle n'y ayant pû aller en personne, à cause que le Duc, son mary, estoit fort malade. Neanmoins, elle les recueillit en son Château de Nantes, avec une extrême joie, les traita bien, les servit à table & leur donna une de ses Dames d'honneur, qui avoit intention de se rendre Religieuse, les asseurant que, si elle survivoit à son Seigneur & mary, elle se retireroit en leur Monastere. Aprés le dîné, on les introduisit en la chambre du Duc, griévement malade, qui les salua, leur disant : « *Vous soyez les trés-bien venuës, Epouses de Jesus-Christ, mes trés-aymées Filles ; je crois que je ne vivray plus long-temps, consideré ma grande maladie ; il vous plaira prier Dieu pour moy ; Ma femme, que voicy, vous a fait construire, de ma volonté, un Monastere en cette Ville ; allez, mes bonnes Filles, possedez le lieu, & Dieu soit avec vous !* » Incontinent aprés, l'Evesque de Nantes, assisté de tout son Clergé, suivy de la Duchesse & de toute la Noblesse, conduisit les Religieuses en leur nouveau Monastere, leur enjoignant la closture, le 30. jour d'Aoust l'an 1457. au grand contentement de ladite Duchesse, laquelle les visitoit & assistoit de tout ce qui leur estoit necessaire, comme leur vraye Mere, ne permettant qu'elles eussent besoin d'aucune chose. Le Duc Pierre fut malade l'espace d'un an, sans que les Medecins luy pûssent apporter aucun soûlagement ; mesme ils ne connoissoient rien en sa maladie ; pendant lequel temps, sa chere compagne ne bougeoit d'auprés de luy, le servant & assistant, & de nuit & de jour, sans estre couchée en lit, mais sur un banc & quelques aureillers. Aucuns, jugeans qu'il y avoit du charme & malefice, le voulurent persuader de faire lever le charme par un Sorcier, qu'ils promettoient luy faire venir, disans qu'il estoit bien experimenté en ce mestier ; alors, ce pieux & Religieux Prince, se mettant en colere contre ceux qui avoient avancé cette parole, se levant d'assis en son lit, leur répondît : « *Ouy, qu'on le fasse venir, ce miserable Sorcier, afin que je le fasse brûler tout vif, comme j'en ay fait d'autres : Quant à moy, à Dieu ne plaise, que je cherisse tant cette vie presente, que je la veuille conserver par un moyen si detestable ; non, je veux bien qu'on sçache que* J'AIME MIEUX MOURIR DE PAR DIEU, QUE VIVRE DE PAR LE DIABLE ; *je suis à Dieu, & partant fasse de moy selon sa sainte volonté.* » Sur cette genereuse resolution, il se disposa à la mort, fit son testament

& dernieres ordonnances, le cinquiéme Septembre, &, sur ce que les Barons & Seigneurs qui estoient presens luy representerent le dommage qui arriveroit au Pays, si la Duchesse convoloit en secondes Nopces, il leur dît : « *Seigneurs, je vous prie, ne parlez point de cela, & n'y pensez seulement pas.* » Et, la prenant par la main, il la rendit à Monseigneur le Connestable, son Oncle, disant, devant toute l'assistance : « *Mon Oncle, je vous recommande ma chere Espouse;* TELLE QUE JE L'AY PRISE, JE VOUS LA RENDS, *& vous jure que je n'en ay non plus eu connoissance charnelle, que de ma sœur. Ne pensez pas que jamais elle épouse autre aprés moy, car je sçay bien son intention & le* VŒU *qu'elle a fait d'entrer en Religion, si elle reste en vie aprés moy.* » Cela dit, il fut mis en Extrême-Onction, &, le 22. dudit mois, Feste de S. Maurice & ses Compagnons, au lever du Soleil, il rendit son Ame à Dieu. La nuit precedant son decez, on vid droit sur le Chasteau de Nantes (où il deceda) une grande Croix blanche, laquelle plusieurs contemplerent à leur aise, & dura toute la nuit jusques à ce qu'il eut rendu l'esprit. Son corps fut ensevely au chœur de l'Eglise de N. Dame de Nantes, au Sepulchre qu'il s'y estoit fait faire, dés son vivant. La Bien-heureuse Françoise n'épargna rien à ses obseques, y contribuant non moins de ses larmes que de son thresor.

XIV. L'heureuse Dame, estant de retour du convoy, se retira dans son Oratoire & se prosterna en terre, devant un Crucifix, lequel tenant embrassé, & versant un torrent de larmes, elle profera ces amoureuses paroles : « *Mon Dieu, je vous supplie de colloquer en l'eternel repos l'Ame de feu mon Seigneur & mary ; quant à moy, je connois bien que vous desirez tout mon cœur & mon amour entier ; vous en avez toujours possedé la plus grande & meilleure part ; toutefois, il y en avoit une partie pour celuy avec lequel j'avois esté conjointe par le sacré lien de Mariage ; vous l'avez retiré à vous, je n'en veux desormais d'autre, & promets, dés à present, de ne me plus remarier, ne voulant rien aymer que vous, & pour l'amour de vous.* » Dés ce jour, elle se resolut de quitter entierement le monde & de vivre desormais solitaire, gemissant comme la tourterelle qui a perdu sa compagne. Les jours du Dueil passez, elle se recueillit, tout luy desplaisant au monde, ne s'entretenant que d'Oraisons, Meditations, lectures & conferences spirituelles. Cependant, le Duc Artur, son Oncle, ayant esté Couronné Duc à Rennes, vint faire son entrée ducale, oü furent faits des Jouxtes, Tournois, Bals & autres Réjouïssances, esquelles elle ne se trouva ; & ne sortoit de sa Maison, sinon lors qu'elle alloit visiter le Duc & la Duchesse ; ce qu'elle faisoit, deux fois le jour, à pied, sans se vouloir servir de litiere ny carosse, comme faisoient les autres Dames, excusant sa solitude sur sa viduité, son dueil & le peu de temps qu'il y avoit que son mary estoit mort. Le Duc Artur s'en offensa de telle sorte, que, par le conseil de certains flatteurs, il commença à la persecuter étrangement & à traverser ses pieux desseins. Chose étrange ! que ce Prince, quoy que d'ailleurs de bon naturel, & qui avoit tant aymé cette Princesse, procuré son mariage à son néveu & iceluy fait son heritier en faveur d'elle, changea entierément, estant venu au Duché, usant envers elle d'une telle rigueur & austerité, que jamais il ne luy dit bonne parole. Bien éloigné de la consoler & assister en sa viduité, il luy retrancha son doüaire, qui estoit de huit mil livres de rente, & luy osta tous ses joyaux & bagues, même les presens que les villes de Bretagne luy avoient fait à ses entrées Ducales, jusques à une petite boëte d'argent qu'elle portoit sur soy & tous ses meubles, tant siens que de la communité de son mary, qui, par droit & coustume du païs, luy apartenoient ; lesquels il fit en partie vendre, partie aprecier à tel prix que bon luy sembla, & luy en rendre l'argent, disant : « *Qu'il n'apartenoit à une Veuve d'avoir tant de biens, ny à une Nonne d'avoir un Cabinet si riche en joyaux.* » La Bien-heureuse Veuve supporta toutes ces iniquitez & violences d'un courage & patience admirables, remerciant Dieu de cette visite & se resignant entierément à sa volonté ; &, lorsque quelques unes de ses Dames montroient

du ressentiment des affronts qu'on luy faisoit, emportant ses meubles, & même jusques à la tapisserie de sa chambre, elle leur disoit : « *Que vous estes aisées à troubler! Eh bien! Dieu nous les avoit prestez, il nous les oste; faut-il, pour cela, murmurer contre sa bonté? Non, non, (mes filles) sa sainte Volonté soit faite, & son Nom beny à jamais!* » Le Duc en vint jusques à ce point, que de luy vouloir retrencher son train & éloigner de sa personne les plus spirituelles & devotes Dames de sa maison, disant : « Que c'étoient ces bigottes qui la rendoient ainsi farouche & retirée. » Mais la Duchesse Catherine de Luxembourg, sa Tante, Princesse fort devote & pieuse, & le Dom Prieur des Chartreux, Frere *Hervé du Pont,* qui avoient grand credit auprés de ce Prince, l'en divertirent.

XV. Enfin, cette persecution cessa par le decés du Duc Artur, lequel, ayant regné seize mois, entra en querelle avec Guillaume de Malestroit, Evêque de Nantes, lequel refusoit de luy prester le serment de fidelité, dont il entra en telle colere, voyant l'ingratitude de cét homme (lequel il avoit avancé en cette Prélature) (1), qu'il en tomba malade, & mourut de déplaisir, le jour de S. Estienne, 26. Decembre l'an 1458. La Bien-heureuse Françoise, oublieuse des injures reçuës, comme vraye imitatrice de Jesus-Christ, l'assista & servit en sa maladie, qui fut fort brefve, luy ferma les yeux & l'ensevelit de ses propres mains, &, par la permission de sa tante, la Duchesse, fit tous les frais de son enterrement, qui fut au Chœur des Chartreux de Nantes. Elle le pleura amerément, fit dire plusieurs milliers de Messes pour le repos de son Ame & fit de grandes aumônes à même intention. Le Comte d'Estempes, François de Bretagne, succeda à Artur, son oncle, & fut couronné à Rennes, le Samedy devant la feste de la Chandeleur, l'an 1458. (selon leur suputation) mais, selon la nostre, 1459. Ce Prince, admirant la vertu de nostre B. H. Françoise, l'ayma, la cherit & honora comme elle meritoit, &, dés son arrivée au Duché, luy fit délivrer, tout comptant, la somme de cinq mil escus d'or, pour les meubles que le feu Duc Artur luy avoit ravis, luy accrut son doüaire de sept mil livres de rente, avec l'arrerage de l'année que le Duc luy avoit retranché, & donaison en S. Aubin du Cormier, Guengamp, Boulbriac, Goëlo, Chasteaulin sur Teu, Carhais & le Gavre, reservés les droits de Briefs, Bris, sauvegardes & la garde des grands chemins; tous lesquels deniers elle employoit à faire prier Dieu pour l'Ame du feu Duc Pierre, son mary; à assister les pauvres malades, Hôpitaux, Prisons & Monasteres de Mendians, tant de la ville de Nantes qu'autres de Bretagne, ausquels elle distribuoit de grosses aumônes. Elle donna aux Freres Prédicateurs du Convent de Nantes le Tableau qui est sur le grand Autel, représentant, en relief doré, les Mysteres de la Passion de Nôtre Seigneur; au couvercle duquel se voit d'un costé, son portrait à genoux, conduite par Ste Ursule, &, de l'autre, celuy de son mary; donna, de plus, audit Convent, une Chapelle entiere de velours bleu (2), fleuronné d'or, & aux filles de sainte Claire un Tableau tout semblable à celuy des Freres Prescheurs. Le Duc François, n'ignorant pas que le Duc Artur, son Prédecesseur, n'eut esté incité, par certains mal-veüillans, à persecuter la B. H. Princesse Françoise, les fit rechercher, pour les faire punir exemplairement; ce que voyant le principal autheur de telle persecution, il se jetta en un Convent de l'Ordre de saint François, cherchant impunité de ses crimes sous ce saint habit; elle, l'ayant

(1) Argentré, en son Catal. des Evesques de Nantes, dit que Jean de Malestroit, Evesque dudit Nantes, pressé par le Prince Artur, lors Comte de Richemont et Connestable de France, de resigner son Evesché à Guillaume, l'en dissuada, disant qu'il estoit homme peu fidelle et dissimulé; et, se voyant contraint de le faire, par l'importunité de ce Prince, luy dit, par esprit prophetique, qu'il s'en repentiroit un jour. — A.

(2) La 1re édition porte « de velours *pers* », c'est-à-dire : *vert de mer;* les règles de l'église sur l'emploi des couleurs liturgiques n'étaient pas aussi précises au moyen-âge et dans les époques antérieures que maintenant, ou du moins, si elles existaient, on ne s'y soumettait que dans une certaine mesure; par exemple, la chasuble de saint Yves était couleur *lie de vin.* — A.-M. T.

sceu, en fut extremément aise & supplia nostre Seigneur de luy faire la grace de devenir homme de bien en cette sainte maison ; mais le miserable, voyant qu'à la requeste de la Bien-heureuse Françoise la Justice avoit desisté de ses poursuites, jetta le froc aux orties, revint au siécle, où il traisna miserablement sa vie, hay & abhorré de tous. L'heureuse Françoise, lassée de vivre au siécle, desira entrer au Monastere de sainte Claire, & en avoit obtenu congé du Duc ; mais, lors qu'elle se disposoit d'y entrer, elle tomba en une grande maladie, laquelle la reduisit à telle extremité, que les Medecins desesperoient de sa santé ; toutefois, elle fut guerie & se mit en devoir, derechef, d'entrer en cette sainte & austere maison ; mais elle n'y eut gueres esté, qu'elle récheut en une plus grande maladie, qui luy fit perdre l'usage de ses deux bras, & devint comme percluse ; alors, elle connût que sa complexion estoit trop foible & n'avoit de forces assez pour subir l'austerité de cét ordre ; partant, elle prit congé des Religieuses & se fit porter au Château de Nantes (où le Duc la vouloit avoir prés de soy), se consolant en Dieu, & disant : « *Peut-estre que mon Dieu, qui estend sa Providence sur toutes choses, me garde pour quelque autre Religion ;* » & pria nostre Seigneur de luy rendre sa santé, si c'estoit le plus expedient pour sa gloire ; ce qui luy fut accordé, &, en peu de jours, fut entierément guerie.

XVI. Estant relevée de sa maladie, elle projectoit de se rendre en quelque Monastere, moins austere que celui de sainte Claire, lorsque, tout à propos, le R. P. Soreth, General de l'Ordre des Carmes (lequel faisoit la visite és Convens de son Ordre en Bretagne) arriva à Nantes. La Bien-heureuse Duchesse, en estant avertie, l'envoya prier de la venir trouver au Chasteau, ce qu'il fit volontiers, car il avoit déja ouy parler de l'estat de sa vie. Elle le receut à grande joye, l'entretint quelques heures, luy ouvrit son cœur, & luy declara « *son desir estre de se rendre Religieuse, ce qu'elle auroit tasché d'executer par deux diverses fois, s'estant à cette fin retirée au Monastere de sainte Claire ; mais qu'elle n'avoit pû, pour ses maladies presque continuelles, supporter la rigueur & austerité de cét institut.* » Alors, le Pere Soreth, loüant son dessein, luy parla de la sainte vie & loüable conversation des Religieuses de son Ordre, qui estoient au pays de Liége & luy en dit tant de bien, que le Saint Esprit operant interieurement dans son Ame, elle se resolut d'imiter leurs vertus & d'embrasser leur Institut, suppliant ledit Pere General de luy envoyer nombre de ces Religieuses, pour peupler un Monastere qu'elle leur desiroit fonder, pour s'y rendre avec elles, ce que le Pere luy promit faire, & prit congé d'elle ; &, admirant sa sainteté, le grave maintien & la modestie de ses domestiques & le bon ordre de sa maison, se tourna vers les Religieux qui l'accompagnoient, & leur dit : « *Mes Freres, nous ne sommes pas venus icy vers une Dame mondaine, ny Princesse Seculiere ; mais bien plutost vers une bonne Abbesse & Mere de Religion ; je puis bien dire, comme autrefois la Reyne de Saba de Salomon, on m'en avoit tenu grand recit, mais ce n'estoit rien au prix de ce que c'en est* (1). » Depuis qu'elle eut eu cette asseurance du Pere Soreth, elle en poursuivit promptement l'execution, &, impatiente de voir ces bonnes Religieuses, les envoya visiter, de sa part, au Pays du Liége, leur écrivit, les supliant de seconder ses saintes intentions, selon la promesse de leur Pere General. L'ennemy du genre humain,

(1) Jean Soreth, le premier réformateur des *Carmes* et le vrai père et fondateur des *Carmélites*, était bien digne d'amener à l'*Ordre de Notre-Dame* une aussi précieuse recrue que Françoise d'Amboise. — Né à Caen en 1420, il était entré tout jeune au couvent des Carmes de cette ville. A peine élevé au sacerdoce il fut élu Supérieur Provincial, puis Commissaire général en même temps que professeur à l'Université de Caen ; en 1451, c'est-à-dire quand il n'avait encore que 31 ans, le chapitre de l'ordre lui confiait, par un vote unanime, la charge de Général. L'année suivante il obtenait de Nicolas V l'autorisation de fonder des couvents de son ordre pour les religieuses. Dans des temps très reculés il y avait eu des *Carmélites* en Orient, mais l'Occident ne les avait jamais connues. Les premiers monastères établis par Jean Soreth furent ceux de : 1° Gueldre, 1453 ; — 2° Liège, peu de temps après ; — 3° le Bon-Don, à une demi-lieue de Vannes, 1462. Pie IX, de sainte mémoire a confirmé le culte immémorial rendu au bienheureux Jean Soreth. — A.-M. T.

prévoyant la guerre que luy devoient faire cette bien-heureuse Princesse & ses Religieuses, ne laissa pierre à remuer pour traverser leur dessein, se servant de ses Parens & Amis, lesquels tâcherent à la divertir de cette resolution, luy rémontrans qu'elle feroit plus de bien au monde par son bon exemple & l'assistance qu'elle donneroit à son prochain, que non pas en un Cloistre; mais tout cela ne servoit qu'à allumer de plus en plus l'affection qu'elle portoit à l'état Religieux. Elle alla trouver le Duc François, le suplia de luy permettre d'acheter quelque terre en sa Duché pour edifier un Monastere de Carmelites, auquel elle desiroit prendre l'habit & passer le reste de ses jours au service de Dieu. Le Duc l'en voulut dissuader; mais, ne pouvant rien gagner sur elle, il luy refusa le congé qu'elle luy demandoit, & ce à la persuasion des Princes, Barons & Seigneurs de Bretagne, lesquels, pour des raisons humaines & d'Etat, jugeoient estre à propos de la faire consentir à convoler en secondes Nopces. Elle ne s'étonna pas de ce refus, se doutant bien d'où il pouvoit proceder; &, s'asseurant de l'affection que le Duc luy portoit, l'alla trouver le lendemain, & luy dit : « *Que, puisqu'on traversoit de la sorte ses desseins, & qu'on ne la vouloit souffrir servir Dieu en son païs, en l'état auquel elle se voyoit appellée, son plaisir fut de luy permettre d'aller passer le reste de ses jours au Pays du Liége, parmy les Religieuses Carmelites, en la compagnie desquelles elle estoit resoluë de vivre & mourir.* » Le Duc s'adoucit à ces paroles, luy defendit de sortir de Bretagne, luy permit d'acheter, pour l'emplacement de son Monastere, la part où elle voudroit en sa Duché, & commanda à son Chancelier, M.re Guillaume Chauvin, de luy dépêcher Lettres sur le champ; ce qui fut fait à *Lesdrenic,* le 19. Juin 1462.

XVII. Ayant obtenu ce congé, elle se retira à Vennes & y acheta une terre joignant l'Eglise du Monastere des Peres Carmes, dit *Le Bon-Don,* projettant de Bastir son Convent contigu à cette Eglise, afin que, sans sortir de la closture, elle pût entendre le divin Service; car elle ne sçavoit pas que les Carmelites chantassent le plain-chant, mais pensoit qu'elles lisoient leur Office à notte morte, comme les Religieuses de sainte Claire. Ayant payé cinq cens escus d'or pour cette terre, elle envoya à Rome supplier le Pape Pie II. de luy permettre de fonder son Monastere, & appeller des Religieuses du Liége pour y venir demeurer. Le Pape, loüant ses pieuses resolutions, luy accorda sa requeste (1), & envoya un ample pouvoir & commission à l'Evesque de Vennes (2) d'accepter son don & *faire construire un Monastere prés l'Eglise du Bon-Don, avec ses Dortoirs, chambres & autres officines, & pratiquer, dans le mur de ladite Eglise, en l'endroit qu'il jugeroit le plus propre, une grande ouverture, où seroit disposée une fenestre garnie de fortes grilles de fer dehors & dedans & d'une courtine, par laquelle les Religieuses, de leur Chœur, pûssent voir & entendre la Messe & reciter l'Office Canonial à chant, aprés que les Religieux auroient achevé de chanter le leur; auquel Monastere il establiroit une Religieuse, apellée de quelque autre Monastere dudit Ordre, en qualité d'Abbesse, qui presideroit à 17. autres Religieuses Professes, 4. Novices & 3. Sœurs Converses ou servantes, dont sa Communauté seroit composée; pour la substantation & entretien desquelles, il acceptast de ladite Princesse les 1000. liv., monnoye de Bretagne, de rente, qu'elle offroit de donner de son propre bien, supposé en tout la permission des Superieurs dudit Ordre, & qu'aucune n'y fut vêtuë Novice, qui n'eust passé le 18. an de son age. Veut sa Sainteté que lesdites Abbesse & Religieuses gardent les trois Vœux essentiaux & vivent selon les Constitutions dudit Ordre, modifiées & mitigées par son predecesseur Eugene IV. lesquelles, de rechef, il*

(1) La Bulle s'adresse à l'Evesque de Vennes et se commence : *Inter innumerabilia pietatis Officia... D. Senis anno Incarnationis Dominicæ 1459, quarto decimo Kal. Martij., Pontificatûs sui anno secundo.* Signé B. de Breudis. Sous plomb. — A.

(2) Lors estoit Evesque de Vennes Frere Yves de Pont-Sal, de l'Ordre de St Dominique, du Convent de Kemperlé. — A.

approuve ; qu'elles gardent inviolablement la closture perpetuelle, sans jamais l'enfraindre, ny en permettre l'entrée aux hommes, sous quelque pretexte que ce puisse estre (fors & excepté le cas d'extrême necessité) voulant qu'en cas de contravention, outre les peines taxées és Constitutions, elles encourent sentence d'excommunication ipso facto. *Veut qu'en cas que les Religieuses dudit Monastere abandonnent la vie Reguliere, l'étroite Observance de leur Regle & Constitutions, enfraignent & violent la closture, si, aprés trois admonitions & sommations leur faites par leurs Superieurs, elles ne se remettent en ladite Observance, elles soient privées desdites mil livres de revenus, desquelles 500. liv. seront acquis à l'Hôpital commun de la Cité de Vennes, & les autres cinq cens seront appliquables à autres œuvres pieuses, à la discretion de l'Evéque de ladite Ville. Permet, toutes fois, audit Evéque, ensemble avec les Confesseurs dudit Monastere, de pouvoir, sans scrupule, dispenser lesdites Religieuses des jeusnes, abstinences, etc., en cas de necessité jugée par l'Abbesse & les Meres Discretes ;* item, *de recevoir audit Monastere femmes & filles vertueuses pour remplir le nombre susdit & non outre, lesquelles y seront trois ans en habit Seculier, pour experimenter les austeritez de la Regle ; aussi même d'y pouvoir admettre les Religieuses de quelque autre Ordre que ce soit, pourveu qu'elles ayent demandé licence à leurs Superieurs, bien qu'elles ne l'ayent obtenu ; enfin, reçoit en sa protection & des Bien-Heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, ledit Monastere, luy accordant toutes les graces, privileges, exemptions, libertez, immunitez & Indults concedez par les Souverains Pontifes, ses predecesseurs, aux autres Monasteres dudit Ordre, en quelque lieu qu'ils soient situez, nonobstant Constitutions & Ordonnances Apostoliques, Statuts, ou Coustumes dudit Ordre, même approuvez par le Saint Siége, ny autre chose quelconque à ce contraire, par Bulle donnee, sous plomb, à Sienne, l'an de grace 1459. le second de son Pontificat, le 15. jour de Fevrier.*

Signé, B. de Breudis. »

XVIII. Ayant obtenu cette permission du Pape, elle fit travailler au Bâtiment de son Monastere en telle diligence, que, dans 3. ans, l'Edifice fut accomply ; pendant lequel temps, elle, avec ses Niéces, une de la Trimoüille & deux de la Floxeliere, & plusieurs autres jeunes Damoiselles, se faisoient instruire és Constitutions, rubriques, Chant & ceremonies de l'Ordre des Carmes, par le Pere Jean de la Nuce, Provincial de Touraine (lequel, depuis quelques années, avoit reformé le Convent du Bon-Don), de sorte que, lorsqu'elles receurent l'Habit, elles estoient autant experimentées esdites Observances de l'Ordre, comme si elles y eussent déjà passé plusieurs années. Quant à l'heureuse Duchesse, elle passoit son temps, pour la meilleure part, en Oraison, retirée en quelque Chapelle, le plus souvent la face contre terre, jettant des soûpirs amoureux, qui procedoient du profond de son cœur ; &, pour s'accoûtumer aux austeritez de l'Ordre, elle jeûnoit trois jours la semaine, portoit sur sa chair nuë une grosse haire, telle qu'il ne s'en voit, de ce temps, de semblable ; elle prenoit deux sanglantes disciplines par jour, l'une de verges, l'autre d'une discipline de cordes, à cinq cordons, l'un desquels est plus long que les autres, &, au bout, une ovale, grosse comme un œuf moyen, armée de pointes d'alaines bien acerées, instrument qui fait peur à le voir seulement, duquel elle déchiroit de telle sorte son corps, que la plus spirituelle de ses filles, laquelle seule sçavoit ses austeritez, estoit contrainte de luy laver ses playes de vin blanc, crainte que la gangrenne ne s'y fut formée ; elle jeûnoit tous les Vendredys, durant sa viduité, & donnoit à disner à cinq pauvres, qu'elle servoit a jeûn, puis prenoit sobrement sa refection avec ses domestiques ; elle visitoit les Hôpitaux, assistoit les pauvres, & fut portée de telle affection à ce charitable exercice, que, voyant qu'elle ne pouvoit demeurer en l'Ordre de sainte Claire, elle voulut aller à Paris, pour servir les pauvres à l'Hostel-Dieu. De son temps, la Bretagne se trouva chargée de tant de Ladres, qu'ils estoient abandonnez par les champs sur les fumiers, sans que personne en prit le soin ; elle ne

le pût endurer, & leur fit faire des loges & cabanes & en donna le soin à des personnes pieuses & charitables, qui leur fournissoient de ce qu'ils avoient besoin. Le Monastere estant achevé, elle y mit ses Niéces & filles & s'y logea aussi; &, en attendant l'arrivée des Religieuses qu'on estoit allé querir au Liége, elle obtint de l'Abbesse de la Joye Nostre-Dame, prés Hennebont, Ordre de Cisteaux, deux Religieuses, nommées Sœur Amette de Kergois & Sœur Jeanne de Coatgrenon, pour les dresser au chemin de la perfection; &, dés lors, elles commencerent à pratiquer les ceremonies de l'Ordre, mangeans au Refectoir, logées en Dortoir commun, recitans l'Office divin, gardans les jeûnes & le silence, disans humblement leur coulpe, frequentans les Sacremens & ne sortoient que rarement, deux à deux.

XIX. Cependant, la contagion infecta la Ville de Vennes & tout le Païs circonvoisin, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer, avec ses Filles, au Château de Rochefort, au même Diocese de Vennes, où se rendit aussi Madame sa mere & le Pere Provincial des Carmes, son Confesseur; de l'avis duquel, elle se resolut de faire son vœu solemnel pour frustrer de leur attente ceux qui proposoient déja de luy pourvoir d'un second mary. Le jour destiné pour cette action, elle alla à l'Eglise Paroissiale, assistée de sa mere & de tous ceux de sa maison, où elle se confessa & entendit la Messe, qui fut dite par son Aumônier, Maistre Jean Houx, Homme de sainte vie; &, estant à la Postcommunion, elle s'alla agenoüiller sur le marche-pied de l'Autel pour Communier, & le Prestre tenant l'Hostie entre ses mains, elle apella tous ceux qui estoient en l'Eglise, les priant de s'aprocher d'elle, &, avant Communier, fit à haute & intelligible voix son Vœu entre les mains dudit Prestre, disant : « *Dés à present, je fais Vœu à Dieu & à la Vierge Marie du Mont-Carmel de garder Chasteté, sans jamais me marier, Dieu inspirant mes desirs de me rendre Religieuse, afin de vivre en perpetuelle continence; en signe & témoignage de quoy, je reçois le precieux Corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, & vous en serez tous témoins.* » Ayant achevé de proferer ces paroles, il se fit un grand éclat de tonnerre & un tremblement de terre si épouventable, que tous s'enfuyïrent de l'Eglise, le Prestre excepté & la Bien-heureuse Duchesse, qui demeura à genoux en Oraison, devant l'Autel, & Communia devotement, puis vint trouver Madame sa mere, laquelle fut extremément marrie d'avoir assisté à cette action, non pas qu'elle eust voulu divertir sa fille de son bon desir, mais parce qu'elle prévoyoit les troubles que causeroit ce nouveau Vœu dans sa Maison, & que son mary luy sçauroit mauvais gré de l'avoir autorisé de sa presence. Ses serviteurs se mirent de la partie & tâcherent de luy oster ces fantaisies de la teste; d'autre part, son pere, ayant desherité sa seconde fille, à cause qu'elle avoit épousé le fils aîné du Seigneur de la Trimoüille, sans son consentement, ny celuy de ses amis, voulut, par l'avis du Roy de France & de son conseil, marier l'heureuse Duchesse Françoise avec le Duc de Savoye, qui estoit Frere de la Reyne de France, & cette matiere debattuë au Conseil du Roy, il fut avisé que le Seigneur de Montauban, son oncle, iroit à Rochefort, en Bretagne, pour tâcher, par toutes voyes, à la faire consentir à ce party; ce Seigneur se rendit en diligence devers elle, &, l'ayant salüée, la pria de se retirer en son cabinet, pour conferer d'une affaire qui la touchoit de fort prés; elle luy donna audience & écouta paisiblement le narré ennuyeux de sa legation, comprenant le point principal de ce message; & lorsqu'il eut achevé son discours, elle luy répondit : « *Mon Oncle, Dieu sauve le Roy & Monseigneur mon Pere & tous mes amis; je me suis réjouïe de vostre venuë, mais vous apportez à vostre pauvre niéce des nouvelles bien tristes, lesquelles me navrent jusques au cœur; mais, pour le faire court, sçachez que jamais je n'épouseray homme, & demeureray ferme en cette resolution.* »

XX. Ce Seigneur se trouva bien étonné de cette precise réponse; &, sortant en colere du Cabinet de la Duchesse, sans daigner luy dire Adieu, il alla, tout de ce pas, trouver

le Pere Jean de la Nuce & luy dit en colere : « *Ç'a donc esté vous (Maistre Reverend) qui avez induit cette Princesse à ces folies ? Sçavez-vous bien à qui vous vous prenez ? Puisque vous avez commis la faute, regardez à la reparer, & la reduire aux volontez du Roy & de son Conseil, autrement mal vous en prendra.* » Le bon Pere luy répondît humblement : « *Monseigneur, il est vray que, prévoyant le trouble que ce Vœu de Madame vôtre niece causeroit, je l'ay dissuadée de le faire si-tost ; mais puisque le mouvement du S. Esprit l'a emportée, & qu'elle l'a fait, jamais, tant que je vivray, ne l'abandonneray, ne luy denieray l'assistance qu'elle requerra de moy pour sa consolation spirituelle ; &, quant aux menaces que vous faites, sçachez que je suis tout prest de mourir pour cette querelle.* » Le Seigneur de Montauban ne sçût que repliquer au Pere & s'en alla groumelant entre ses dents ; &, se voyant vaincu de la constance de la Duchesse & éclairci du soupçon qu'il avoit du Pere de la Nuce, il voulut assaillir les Damoiselles & Dames de la Maison de la Duchesse, &, les ayant assemblées en une salle, leur tint ce discours : « Que veulent dire ces » commencemens de Religion ? comment avez-vous esté si ozées que de pervertir le » cœur de la Duchesse, &, au lieu de la servir comme estiez obligées, luy avez mis en » l'esprit ces follies & bigotteries ? Est-ce bien à une Princesse de son rang & condition » à patenôtrer dans un Cloistre ? A qui vous joüez-vous ? Sçavez-vous bien que, si vous » ne la détournez de ses fantaisies esquelles vous l'avez si avant induite, j'ay le pouvoir » en main de me saisir de vous & vous faire mourir miserablement en une basse fosse ? » partant, avisez-y de bonne heure, si vous estes sages. » Il proferoit ces paroles d'un accent si fier, tout flambant de colere qu'il étoit, que ces pauvres filles ne luy ozerent repliquer mot, mais eurent recours aux larmes, tant pour les menaces qu'on leur faisoit, que pour l'affliction de leur B. H. Maîtresse, laquelle les vint trouver, d'un visage gay & riant, les consola, exhorta à la patience & leur prédit que cét orage ne leur dureroit gueres, & que les menaces de son oncle ne sortiroient pas leur effet ; toutefois, craignant que ce Seigneur, en sa chaude colere, ne leur fit faire quelque affront, elle pria le pere Jean de la Nuce de se retirer au Convent de son Ordre à Nantes, où il seroit sous la tutelle du Duc François, & envoya au loin bon nombre de ses Filles, retenant prés d'elle & de Madame sa mere les plus anciennes, attendant que cét orage passeroit.

XXI. Le Seigneur de Montauban, voyant qu'il n'avait pû rien faire en ce voyage, s'en retourna en cour rendre raison de son voyage, exposa au Roy & à son Conseil la resolution obstinée de la Duchesse. Le seigneur d'Amboise, son pere, en fut extremément marry ; mais le Roy Louis XI. qui s'interessoit en cette affaire le consola, & luy promit de descendre en Bretagne la voir & faire tous ses efforts pour l'induire à ce Mariage, ajoûtant *qu'il ne pensoit pas qu'elle l'en voulut éconduire.* Ce fut l'an 1461. au mois d'octobre, que le Roy Louis XI. du nom, Prince autant défiant de ses voisins qu'il en fut jamais, descendit en Bretagne pour accomplir le Vœu de Pelerinage qu'il avoit fait à Saint-Sauveur de Rhedon ; c'estoit le pretexte, mais veritablement pour épier les forces du Duc, qu'il redoutoit fort ; lequel, se doutant bien du dessein & intention de ce Prince, duquel il connoissoit l'humeur bijarre & méfiante, avoit redoublé les garnisons en ses Places & fait convoquer toute la noblesse du païs, qui parut si leste & en telle ordonnance, que le Roy en fut étonné : le Duc le traitta splendidement par toutes les villes & lieux où il passa en son païs, luy fit hommage à Rhedon, où ils furent quinze jours, qui se passerent en réjouïssances & bonne chere. Cependant, le Seigneur d'Amboise estoit à Rochefort, resolu d'amener sa fille en France, par beau, par finesse ou par force ; car il luy fâchoit extremément de manquer de parole à son Altesse de Savoye, à qui il l'avoit déja promise ; mais, avant user de force, il fut conseillé, par ses parens & amis, qui l'assistoient, de l'attirer par beau à sa volonté ; il suivit ce conseil, &, l'ayant saluée, aprés mille protestations d'affection paternelle, il la suplia, la

larme à l'œil, de luy donner ce contentement que de consentir à ce mariage, luy mettant devant les yeux l'avantage de ce parti, sa parole si avant engagée qu'il ne s'en peut dédire à son honneur, le voyage du Roy, entrepris pour ce sujet en partie, l'affliction extrême, & enfin la mort indubitable qu'elle luy causeroit, si elle le refusoit, &, puisqu'elle estoit si Religieuse & consciencieuse, le precepte qui nous oblige à obeir aux commandemens de nos peres & meres, quand ils sont raisonnables, tel qu'est cettuy-cy, luy promet tous ses biens, terres, heritages, Seigneuries, meubles & thresors ; desheritans sa sœur pour avoir, contre son gré, épousé le fils du Seigneur de la Trimoüille ; promettant faire confirmer le tout par le Roy & le Duc. La B. H. Princesse, ayant ouy parler son Pere, luy répondit humblement en ces termes : « *Monseigneur & trés-honoré Pere, vray est qu'aprés Dieu, & la raison & la nature veulent que je vous obeisse ; mais aller contre la volonté de Dieu n'est ny licite, ny raisonnable ; c'est celuy auquel il faut principalement obeir. Autrefois, par vôtre commandement, je pris un Mary, aprés lequel, jamais je n'en auray d'autre ; aussy, devant moy,* nulle Duchesse veuve ne s'est remariée (1); *je ne veux pas commencer, &, quand bien je le voudrois, la chose n'est plus en ma puissance, d'autant que j'ay volontairement fait vœu de prendre Jesus-Christ pour Espoux, laquelle promesse il ne m'est permis d'enfraindre.* » Son Pere persista & luy dit, que, s'il n'y avoit que le Vœu qu'elle avoit fait qui l'empêchât, qu'on en auroit bien-tôt dispense, puisqu'il estoit question du bien d'une grande & belle Province & d'une ample & riche succession, & que l'on obtenoit bien aisément des dispenses semblables en affaire de beaucoup moindre consideration. La Bien-heureuse Duchesse se prit à soûrire & dit : « *Monseigneur, mon Pere, j'ay fait mon vœu & n'en veux point de dispense ; j'endureray plustost la mort que de le violer.* » Ceux qui assistoient son pere commencerent à luy remonstrer l'obeissance qu'elle luy devoit & les biens qu'elle pourroit faire, estant au monde ; mais toutes leurs importunitez & persuasions ne purent jamais faire breche en son cœur genereux & fortifié de l'Amour & Grace de Dieu.

XXII. Son pere, voyant qu'il ne gagnoit rien par beau, la fit citer à Rhedon pour faire hommage au Roy des terres qu'elle tenoit en son fief ; elle répondit humblement que la coustume n'estoit pas que les femmes sortissent de leurs maisons pour telles affaires, nommément les veuves portant encore le dueil, comme elle faisoit ; partant, requeroit estre receuë audit hommage par Procureur. Son Pere s'offensa de cette modestie & raisonnable excuse & luy répondit en colere : « *Comment, pensez-vous qu'un Roy de France aye pris la peine de venir si loin pour un procureur ? Asseurez-vous que, si vous n'y allez en personne, vos terres seront confisquées au Roy, & mesme toute la succession qui vous doit avenir.* » Ces menaces l'étonnerent quelque peu & firent craindre qu'on ne voulust assaillir son Chasteau de Rochefort, molester ses domestiques, se saisir de sa personne & l'enlever en France, de sorte que, par l'avis de son conseil, elle se resolut d'aller trouver le Roy à Rhedon & lui faire entendre, de sa propre bouche, sa resolution. Son Pere, ayant ouy cette resolution, luy fit dresser à Rhedon un palais somptueux, pour l'amorcer & attirer à sa volonté : il estoit bien meublé & tapissé, ses Officiers & domestiques somptueusement vêtus de livrées (2). Elle entra à Rhedon, lorsque le Roy en sortoit par un'autre porte pour aller à *Roset,* tenant le chemin de Nantes, ce qui fut cause qu'elle n'y logea qu'une nuit ; &, le lendemain, le suivit à Roset en diligence ; mais, lorsqu'elle y arriva, il venoit de partir, & luy fit dire « *que, pour son respect, il luy*

(1) Si fit bien la Duchesse Constance, par avis des Estats, à Guy de Thoüars ; et, sans leur avis, Jeanne de Navarre au Roy Henry d'Angleterre. — A.

(2) Les courtines et tapisseries estoient de soye, aux armes d'elle et de son mary, en broderie d'or et d'argent ; au soupper, la vaisselle estoit d'or et d'argent, toute neufve, d'un artifice exquis, armoyez de ses armes et celles de son feu mary, le Duc Pierre. — A.

avoit quité le logis. » Elle le suivit à deux ou trois gîtes, où le même luy étant arrivé, elle entra en soupçon de ces procedures, & se douta qu'il y avoit du dessein & de l'artifice ; ce qui la fit resoudre à se retirer à Nantes, où elle se trouveroit asseurée sous la protection du Duc & des Nantois, qui l'aymoient grandement : toutefois, elle ne fut pas logée en ville pour ce soir, &, par la malice de quelques uns de ses domestiques, pratiquez par son pere ; mais sur le bord de la riviere de Loyre, chez un Gentil-homme qui demeuroit à l'entrée du faux-bourg de la Fosse, prés la Chapelle de S.-Julien, où étant entrée, la maison fut fermée de toutes parts & les clefs saisies par aucuns de ses domestiques, qui avoient intelligence avec ses ennemis, de sorte qu'elle ne pouvoit sortir, ny personne entrer chez elle. Se voyant trahie de la sorte par ses propres serviteurs, & détenuë prisonniere par ceux-là mesme qui, par devoir, estoient obligez d'exposer leurs vies pour sa liberté, elle eut recours à ses armes ordinaires, passa toute la nuit en Oraison avec telle ardeur & contention d'esprit, qu'elle tomba en une telle perte de sang par les narines, & des defaillances & pâmoisons si frequentes, qu'on se craignoit fort qu'elle ne vit pas le matin ; ce qui fut cause que ses serviteurs ouvrirent les portes & luy rendirent sa liberté, envoyerent querir les Medecins & se mirent en devoir de la secourir. Au point du jour, elle revint à soy, &, de bon matin, sortit avec sa famille pour aller à la Messe en l'Eglise de N.-Dame de Nantes, à pied ; estant à l'entrée de la Ville, elle rencontra un de ses oncles, qui luy demanda assez brusquement où elle alloit : « *Je m'en vais à l'Eglise* (dit-elle) *prier Dieu qu'il prenne pitié de moy, puis que les hommes m'ont délaissée.* » Non ferez, (dit-il) car voicy le Roy qui vous vient voir tout à cette heure : « *Je sçay bien* (répondit-t-elle) *que sa Majesté ne viendra si-tost ; en attendant, j'auray le loisir d'entendre la Messe & visiter le sepulchre de mon mary, & m'y en vais tout de ce pas.* » Disant cela, elle voulut poursuivre son chemin, mais son oncle l'arresta & luy dit : « *Non, vous n'irez point, & je mets la main sur vous, de par le Roy.* » Cette Princesse, ne pouvant endurer cette indignité faite à sa qualité dans une ville, au païs où elle avoit esté souveraine, luy dît d'un accent un peu plus vehement : « *Comment, estes-vous bien si ozé que d'attenter sur ma personne, en une ville de Nantes ? Allez, je saurai de quelle authorité vous le faites ;* » &, tout à l'instant, dépescha un de ses Gentils-hommes vers le Duc, sçavoir de luy s'il avoit donné ordre à cét homme de l'arrester & pourquoy ; mais ce Gentil-homme fut gagné et n'y alla pas. La curiosité avoit porté quelques uns à s'arrester en la ruë & à entendre ce dialogue de la Duchesse avec son oncle ; lesquels, voyans que l'on mettoit si indignement la main sur elle, coururent par les ruës, criant qu'on enlevoit la Duchesse ; à ce cry, tout le peuple sortit en ruë, armé & embastonné, & s'en court vers le lieu où estoit la Duchesse ; ce que voyant son oncle, il se sauva par hors la Ville (car les chaisnes estoient tenduës par tout pour l'arrester) &, à toute peine, gagna le Chasteau, ayant passé *l'Erdre* à *Barbin*. Le Duc, averty de cette émeutte, envoya son Admiral, le Seigneur du Quelennec, pour appaiser le peuple ; lequel fit abbatre les chaisnes & cesser la poursuitte qu'on faisoit de ce Seigneur, mais ne pût faire desarmer & retirer le peuple qui, au nombre de plus de quatre mille, l'accompagnerent jusques à Nostre-Dame de Nantes ; &, pendant qu'elle y fut, garderent les portes ; puis, ayant achevé ses devotions, la conduisirent & ramenerent à son logis, mirent des corps de garde devant sa maison, & n'en vouloient bouger jusques à ce qu'elle mit la teste en une fenestre & les remercia de leur bonne affection, les priant de se retirer, disant « *qu'elle estoit informée que ce qui avoit esté attenté contre elle n'estoit de la volonté du Roy, ny du Duc.* » Incontinent, luy fut rendu un paquet de lettres de la part de son P. Confesseur, le Pere Jean de la Nuce, lequel luy promettoit, dans peu de jours, parfait accomplissement de ses desirs.

XXIII. Aprés le disné, le Roy & le Duc l'allerent voir &, de prime-abord, desavoüerent

l'action qui s'estoit passée le matin ; puis ensuite des compliments, le Roy luy dît « *Qu'aprés ses vœux, rendus à Dieu à Saint Sauveur de Rhedon, il estoit venu expressement la voir comme sa chere Cousine & bonne amie, & la requerir d'une chose dont il l'a prioit ne le refuser : Que la Reyne desirant vivre en sa compagnie, & apprendre d'elle le chemin de perfection, elle voulut venir passer une année de temps en la Cour de France, offrant de parachever le Monastere qu'elle bastissoit au Bondon, & que, l'an revolu, elle y retourneroit & feroit à sa discretion.* » La Duchesse, esclairée de la lumiere surnaturelle de la grace, apperçut le piege caché sous ce beau langage ; elle répondit au Roy en grande reverence & humilité, luy disant : « Sire, je ne merite pas que « Vostre Majesté se donne » si grande peine que de me venir visiter, & croyez que je ne souhaitte rien tant que » d'obeïr à vos volontez, que je tiens pour commandemens, ausquels il n'est loisible de » contrevenir ; si est-ce que, pour l'instance que vous me faites d'aller en France, il ne » me semble ny bon, ny honneste qu'une femme veuve telle que je suis, qui jamais ne » se remariera, qui est, par la grace de Dieu, délivrée des dangers de ce monde, » s'embarrasse encore plus avant en ces sollicitudes mondaines. » Le Roy luy repartit : « qu'elle faisoit mal de refuser le party qu'on luy offroit, & que c'estoit prudemment » fait aux jeunes veuves de se remarier ; à quoy elle devoit entendre, n'estant agée que » de trente ans. » — « Sire, (dit-elle), excusez-moy, si je dis un petit mot : l'Eglise » approuve l'estat des veuves, & Dieu le Createur est leur protecteur et deffenseur ; or, » pour l'honneur & amour de luy, j'ay voüé de ne jamais me remarier, & mourrois » plûtost de mille morts que de luy fausser la foy, ny rompre ma promesse. » Le Duc de Bretagne, plus pour complaire au Roy, que pour la divertir de sa sainte resolution, la pria de vouloir faire ce voyage en France ; que si le Roy la vouloit faire enlever de force, il ne la soûtiendroit pas contre sa volonté. « *Mon Cousin,* (dit-elle au Duc), *j'ay apris qu'il faut plûtost plaire & obeïr à Dieu qu'aux hommes ; si vous m'abandonnez de vostre assistance & protection, Dieu m'assistera.* » Sur cette parole, son pere & ses oncles entrerent en la salle, traisnans le P. de la Nuce, lequel ils chargerent, devant le Roy, d'avoir seduit & ensorcelé la Duchesse ; sur tous les autres s'echaufoient les Seigneurs de Montauban & de Beaupaire, ses Oncles, disans que c'estoit une maudite doctrine & punissable de mort d'apprendre aux Princesses à desobeïr aux Roys & à leurs peres, concluans qu'il fût serré dans un sac & noyé dans la riviere. Le bon P. se purgea devant le Roy & le Duc & fit voir son innocence, & que tant s'en faut qu'il l'eut induite à faire son Vœu, que méme il avoit tâché, de tout son pouvoir, à la divertir de le faire si-tost, prevoyant le trouble que cette action causeroit. Les Princes se contenterent de ses excuses, mais non pas lesdits Seigneurs, lesquels luy dirent mille injures : « *Hypocrite* (disoient-ils) *regarde à defaire sagement & promptement ce que tu as si indiscretement & malheureusement ourdy, retirant la Duchesse de ces follies ; autrement, asseure-toy que tu boiras de l'eau de Loyre plus que ton saoul.* » Le bon Pere ne s'estonna pas de ces menaces ; mais la B. H. Duchesse, qui estoit assise en une chaire, entre le Roy & le Duc, & entendit ces paroles, qui se proferoient au bas de la salle, se leva sur pieds, & adressant sa parole à ses oncles, leur dit hautement : « Messeigneurs & oncles, je vous » conjure, de la part de Dieu, de ne faire tort, ny offense à ce bon Pere qui est innocent ; » avant qu'il vint devers moy, j'avois proposé de faire ce que j'ay fait ; il en a voulu » dilayer l'effet, mais Dieu m'a inspiré de passer outre ; craignez le Jugement de Dieu, » qui demandera son sang de vos mains, si vous luy faites tort ; &, pour ce qui me » touche, pour le trancher court, vous perdez vostre temps, car j'acheveray ce que j'ay » heureusement commencé, & Dieu m'assistera ; & vous dis bien plus, faites tous vos » efforts, JE NE SORTIRAY POINT DE BRETAGNE, contre ma volonté, car Dieu est plus » fort que vous. » — « Et bien ! (dirent-ils), nous voirons vos beaux miracles & merveilles

» de quenoüille. » Le Roy, admirant sa constance, & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, prît congé d'elle, &, peu aprés du Duc, s'en retourna en France, ayant donné ordre à ses Oncles de l'enlever & l'amener en sa Cour.

XXIV. Le Roy estant sorti de sa maison, ses oncles entrerent dans sa chambre & commencerent à l'injurier, l'apellant bigotte, hypocrite, incivile & mal aprise, indigne de l'honneur que le Roy luy faisoit, & de l'alliance qu'on luy offroit; qu'elle s'asseurast bien, neanmoins, qu'en dépit d'elle & de qui que ce fut, le lendemain, à Soleil levé, elle seroit à plus de quatre lieuës de Nantes. — « *Faites tous vos efforts* (dit-elle) *je vous ay déja dit qu'il n'est en vostre pouvoir de m'emmener hors de Bretagne, contre ma volonté; car je le sçay bien que, si vous me voulez enlever de force, je crieray si haut que toute la ville de Nantes viendra à mon secours; vous souvient-il pas de l'autre jour & combien j'eus de peine à apaiser le peuple de cette ville qui vous vouloit assommer pour avoir mis la main sur moy? Je me crains fort que vous n'y cherchiez vostre mal-heur.* » Ayans eu ce reproche, ils sortirent, tous fumans de colere, luy disans : « *Ouy, ouy, vous vous vantez de soûlever la population & mutiner, par vos cris, les sujets du Duc; mais nous confondrons nos voix avec la vostre & crierons, à la fin, plus haut que vous.* » — « *Ce n'a pas esté par mutinerie, ny sedition* (dit-elle) *ce que le peuple de cette Ville a fait pour me sauver de vos mains; ç'a esté par devoir & affection de fidels sujets & peuple reconnoissant & non ingrat.* » Incontinent, elle envoya vers le Duc, le suplier de luy permettre d'aller loger en la ville, où elle seroit plus asseurée; le Duc luy offrit logis en son Château, mais elle l'en remercia & prit son logis chez un bourgeois, nommé *Guiolle,* en la grande ruë de Nantes, au carrefour du Pillory. Les Seigneurs de Montauban & de Beaupaire, qui s'étoient obligez de la rendre à Paris, faisoient leurs preparatifs pour l'enlever, &, voyans qu'elle étoit retirée dans la Ville, firent remonter les batteaux qu'ils avoient disposez devant la Chapelle de Saint-Julien, au dessus des ponts, derriere le jardin du Convent des Freres Predicateurs, devant le lieu qu'à present on apelle le *Port Briand-Maillard.* Le Duc, ayant ouy le vent de cette entreprise, commanda à M.re Guyon du Quelennec, Fils du Vicomte du Faou, Admiral de Bretagne, & à Messire Tanguy du Chastel, Capitaine de Nantes, d'asseoir des Compagnies de Soldats autour de la maison de la Duchesse & de veiller à ce que l'on n'attentât rien contre sa personne. Ces Seigneurs executerent le commandement du Duc, faisans forces rondes & patroüilles, aux veilles de la nuit, par toutes les ruës du quartier où estoit le logis de la Duchesse, laquelle, voyant sa maison investie des Soldats du Duc, & ne sçachant à quelle intention, pria le Lieutenant du Seigneur du Chastel (qui commandoit en ce quartier) de faire conduire en seureté un sien serviteur devers le Duc, ce qui fut fait, & presenta à son Altesse un petit écrit de sa main, par lequel, elle le supplioit de luy declarer la cause & le sujet de sa detention, & pourquoy elle estoit ainsi assiegée en sa maison? Le Duc, pour l'asseurer, envoya devers elle le Seigneur de la *Clatiere,* son Chambellan, & Maître *René Godelin,* Senéchal de Nantes, pour luy faire sçavoir que « ce qu'il avoit fait, c'étoit pour s'asseurer de sa personne, qu'il desiroit retenir en sa » Duché, & le plus prés de soy que faire se pourroit; qu'encore bien que, pour complaire » au Roy & à son pere, il luy eut parlé d'aller en France, son intention n'avoit, pourtant, » jamais esté de la contraindre à chose qui fut contre sa volonté; que, s'il avoit fait » asseoir ses gardes à l'entour de sa maison, ç'avoit esté pour la garantir des efforts de » ceux qui s'étoient vantez de l'enlever cette nuit, & qu'elle s'asseurast qu'il donneroit » si bon ordre à sa deffense, que personne, tel qu'il fut, ne luy feroit déplaisir; &, » touchant ses ennemis qu'elle mandoit attendre au port pour l'enlever, qu'elle s'asseurast » qu'il avoit plus disposé de Coulevrines, au bas fort de la Tour de Bourgogne, pour les » arrêter, qu'ils n'avoient d'avirons & rames dans leurs gabares & cabanes pour voguer. » Cette nouvelle l'asseura; mais le miracle que Dieu fit en sa faveur chassa les vains efforts

de ses ennemis & fit voir evidemment que la prudence humaine ne pût rien contre la puissance de Dieu.

XXV. Ses domestiques avoient le mot de tenir preste une litière pour, à l'heure de minuit, l'y mettre & la mener droit vers la riviere, où on la devoit mettre dans la cabane disposée pour l'emmener ; mais les gardes qui, par le commandement du Duc, avoient esté posées devant sa maison, leur ôterent l'esperance de venir à bout de ce dessein ; les autres qui attendoient sur le port, aprés l'heure de minuit sonnée, ne voyant rien venir, deliberoient de l'aller querir de force, ne sçachant qu'elle fut gardée par les gens du Duc, où sans doute il y eût eu du massacre, s'ils y fussent allez. Cependant, l'heureuse Princesse passoit la nuit en prieres, lesquelles ne furent infructueuses ; car, aprés la minuit, le temps étant doux & calme, la riviere se glaça si fort, que toutes les Gabares & Cabanes furent fermement liées de glaçons l'une à l'autre, en sorte qu'elles ne se pouvoient mouvoir ; &, au dégel qui se fit peu aprés, les glaçons se rompans, les briserent & entraînerent à la Mer, sans qu'aucune pust être sauvée, ny secourue. Le lendemain matin, tout le monde resta étonné de cette merveille, & les soldats, batteliers & rameurs s'en retournerent à pied en France, avouans & confessans hautement qu'en cét accident y avoit du miracle, veu que la riviere étant gelée, depuis les ponts de Nantes jusqu'à *Mauves,* tout le reste étoit navigable à l'accoustumée, même la Fosse & port jusques à la Mer. C'estoit bien au rebours de ce qu'avoit dit, le jour precedant, le Seigneur de Montauban, que, le lendemain, avant Soleil levé, elle seroit à trois lieuës de Nantes, puis qu'avant Soleil levé ces trois lieuës furent renduës non navigables. Plusieurs ont escrit que cette merveille arriva au mois de Juin 1462. Le Duc, voyant ce miracle, en fut fort aise, & les Seigneurs François, ses oncles, s'en retournerent porter ces nouvelles en Cour ; ce que le Roy & le Seigneur d'Amboise ayant ouy, ils ne la voulurent plus traverser en ses desseins. Ses serviteurs, qui estoient d'entente avec ses ennemis & avoient promis de la livrer entre leurs mains, ayans veu ce grand miracle, se vinrent jetter à ses pieds, luy demander pardon de leur déloyauté, ce qu'ils obtinrent facilement de la Bien-heureuse, laquelle ne leur en témoigna jamais aucun ressentiment. Elle fut à la Messe & à tout l'Office du matin, en l'Eglise des PP. Carmes, puis alla à Nôtre-Dame de Nantes, faire ses prieres sur la Tombe du Duc, son Mary ; &, estant de retour à son logis, elle dit à ses filles & Damoiselles : « Et bien ! avez-vous pas veu comme Dieu a » fait miracle en nostre faveur ? O ! qu'il est bon à ceux qui colloquent leur esperance » en lui, & non pas aux Enfans des hommes ; qu'il merite d'estre aymé & servi ! » Encourageons-nous donc à le louer & perseverons constamment au Saint propos que » nous avons fait de luy consacrer tous les jours & toutes les actions de nostre vie. »

XXVI. Le Seigneur d'Amboise, son Pere, ne l'ayant pû reduire à sa volonté, d'ailleurs mécontent de sa seconde fille Marguerite, (qui, contre son gré, avoit épousé Louis, Seigneur de la Trimoüille) l'exhereda & ne voulut que ses enfans eussent aucuns de ses biens, &, pour les en frustrer, il donna & livra au Roy, en pur don, tous & chacuns ses meubles & heritages ; &, d'autant que la Loy ne permet ces donnaisons excessives au prejudice des heritiers legitimes, il passa acte bien formé & autentiqué pardevant Notaires, disant avoir vendu au Roy lesdits meubles & heritages, & en avoir esté payé en monnoye d'or & d'argent y specifiée ; & en vertu de cette cession, le Roy se saisit de toute la succession. Ces nouvelles, raportées à la B. H. Françoise, l'attristerent fort, tant pour le peché que commettoit son pere, que pour le tort qu'on faisoit à sa sœur & à ses néveus, ses enfans ; ce que ne pouvant endurer, elle mit la main à la plume & écrivit à son Pere, luy rémontrant « qu'il faisoit contre sa conscience & repondroit » devant Dieu du tort & injustice qu'il commettoit en l'endroit de ses petits Néveus, » lesquels ne devoient estre punis pour les fautes de leur mere ; qu'il se pourroit faire

» que le Roy feroit don de ses biens à quelques ingrats, même peut-estre à ses ennemis, » tandis que ses légitimes heritiers resteroient necessiteux ; le supliant de demander » pardon à Dieu & de retracter ce qu'il avoit fait de mal à propos. » Il fut vivement touché de cette lettre, & eut bien voulu faire ce que sa bonne fille luy conseilloit, mais il n'osoit l'entreprendre, crainte d'offenser le Roy, qui estoit déja saisi du tout ; neanmoins, elle ferma les yeux à ces considerations humaines, & n'ayant égard qu'à la justice & au bien de ses néveus, elle intenta procez contre le Roy & son pere, & estoit le Parlement de Paris en terme de casser ce contract illusoire, si le Roy n'eust evoqué la cause à son privé Conseil : ce que voyant, elle retira ses actes, & jugea estre à propos d'attendre à un autre temps pour poursuivre ce procez. Son Pere la remercia de ce procedé, & ayant reconnu sa sainteté, l'ayma plus que jamais ; & luy envoyoit souvent de grosses sommes d'or & d'argent pour subvenir aux frais du bâtiment de son Monastere & faire des aumônes. Se voyant entierément libre des importunitez de ses Parens, elle prît congé du Duc & alla, avec sa famille, au Château du Gawre, qui estoit de son doüaire, en Juillet audit an 1462, & y passa son Hyver, pendant lequel sa Mere tomba malade d'une fievre violente, en laquelle elle n'eut autre servante que sa bonne Fille Françoise, laquelle, la voyant inquietée & chagrine, la pria de luy dire le sujet de sa tristesse, & ayant connu que c'étoit pour n'avoir payé ses dettes, n'en ayant eu le moyen, elle l'asseura qu'elle les acquiteroit toutes & contenteroit ses créanciers, &, de plus, qu'elle executeroit tout ce qu'elle voudroit ordonner par son testament & ne s'en fieroit en autre quelconque, la priant de ne penser qu'à son salut & à rendre une bonne Ame à Dieu. Sa mere la remercia, &, s'étant munie de ses Sacremens, rendit paisiblement son esprit entre les bras de sa fille, le 24. jour de Janvier audit an 1462. Elle fut honorablement inhumée en l'Eglise des Peres Cordeliers de Nantes, fondée jadis par les ancestres d'elle, Seigneurs de Rieux, & la B. H. Françoise y fonda deux Messes par semaine à perpetuité, une haute & une basse, pour le repos de son ame; &, pour la dotation d'icelles, assit quinze livres de rente audit Monastere ; &, les obseques finies, elle s'en alla à Vennes.

XXVII. Peu aprés le decés de sa mere, son pere epousa une autre femme, dont il n'eût point d'enfans, & luy-même mourut quelque temps aprés, regretté extremément de sa Fille Françoise, laquelle le pleura longuement, & plus que sa mere ; &, interrogée de la cause de ce dueil extraordinaire, repondit : « *Que, quant à la mort de sa mere, elle ne la pleuroit pas tant, parce qu'elle en avoit bonne esperance ; mais de son Pere, qui avoit esté assez mondain, elle ne sçavoit qu'en penser, & laissoit cela à Dieu.* » Incontinent aprés la mort de son Pere, le Roy fit don de ses biens à qui bon luy sembla, se reservant les meilleures pieces, au grand regret de la B. H. Françoise, laquelle n'y pût faire autre chose que de transporter au Seigneur de la Trimoüille, son néveu, tout son droit au procés intenté contre le Roy, lui mettant entre mains tous ses actes, titres & garends, dont il se servit si bien depuis, par le conseil de sa bonne tante la Duchesse, que le Roy étant mort, le 30. Aoust 1483, il gagna son procez au Parlement de Paris, & luy furent renduës toutes ses places, excepté Amboise que le Roy retint. Estant venuë à Vennes, elle assembla nombre de vertueuses filles, pour peupler son Monastere, sans avoir égard à pauvres, ny à riches, nobles, ou roturieres, lesquelles elle instruisoit, attendant l'arrivée des Religieuses. En ce temps, mourut, au Bondon, le Pere Jean de la Nuce, son Confesseur, perte qui luy fut bien sensible ; pourtant, ne perdit-elle pas courage & continua son œuvre encommencée. Enfin, la Vigile de la Toussaints, la même année, les Religieuses Carmelites arriverent à Vennes, au nombre de neuf (1), & y furent

(1) Sœur Jeanne Davaigne, Sœur Marie de Senne, Sœur Catherine le Digoudec, Sœur Marguerite Goüenart, Sœur Catherine de Teigne, Sœur Jeanne Cardinal, Sœur Marguerite Pillet, Dames de Chœur, Sœur Allaire Hoignet et Sœur Jeanne Stable, Converses. — A.

reçeuës par l'Heureuse Duchesse, laquelle, suivie de la Noblesse, Bourgeoisie & peuple de Vennes, sortit bien loin hors la Ville pour les recevoir, & les amena en sa maison, qui estoit és Lices, prés le Château de l'Hermine, où elles logerent cette nuit, &, le lendemain, furent conduites dans ledit Château. La B. H. Françoise, extremément joyeuse de ses Religieuses Hôtesses, leur prepara & servit la collation & leur voulut verser à boire, donner à laver & servir à table, mais elles ne le luy permirent pas ; seulement, elle obtint, par importunité, qu'elle liroit à table, pendant qu'elles feroient leur collation, puis, les Religieuses sorties, elle se sied à même table & fit collation de leurs restes ; sans permettre qu'on luy servist rien de particulier. La B. H. Françoise leur avoit fait dresser, és chambres hautes dudit Château, un Oratoire, où elles chantoient l'Office divin, tant de nuit que de jour, auquel elle assistoit & chantoit avec elles, & se logea en une petite Cellule, au bout du Dortoir qu'elle leur avoit fait accommoder tout joignant, éveillant elle-même les Sœurs à minuit & à prime ; elle ballioit la Chapelle & la Maison, soignoit la lampe du Chœur & du Dortoir & faisoit les plus vils services de la maison. Elles demeurerent en ce Château jusqu'à la S. Thomas, 21. Decembre, attendant que leur Monastere fut parachevé, & n'en sortirent que deux fois, l'une pour aller à l'Eglise Cathedrale faire leurs prieres & visiter le sepulchre de S. Vincent, l'autre pour voir le bâtiment du nouveau Monastere. Elle s'informoit soigneusement de leurs exercices & aprenoit toûjours quelque chose, avançant merveilleusement en la pratique de la vertu en cette ecolle ; &, d'autant qu'elles parloient le Flamand, qui n'a aucune convenance, ny affinité avec le Breton, ny le François, elle étoit fort marrie de ne les pouvoir entendre que par interprete, mais Dieu luy osta cét obstacle & lui fit cette faveur, que, tout à coup, elle entendit & parla parfaitement bien Flamand, &, depuis, servoit de truchement & interprete à ses filles. Ces bonnes Meres, ne pouvans assez admirer la sainteté de nôtre Bien-heureuse Françoise, se disoient l'une l'autre : « Qu'étoit-il besoin de nous faire venir en ce Païs pour trouver plûtot une parfaite » Religieuse qu'une Princesse ? On nous disoit que c'étoit pour luy aprendre nôtre Regle » & la pratique de nôtre Religion, mais, à ce que nous voyons, elle y est si habile & » bien versée, que nous pourrions plûtot aprendre d'elle, que l'instruire. »

XXVIII. Le Monastere bâty & fermé de hautes & fortes murailles, le General des Carmes, Soreth, assisté du Grand Vicaire du Reverendissime Pere en Dieu *F. Yves de Pontsal*, Religieux de l'Ordre des FF. Predicateurs du Convent de Kemperlé, Evêque de Vennes, suivis de multitude de Noblesse qui assistoit la Duchesse, des Bourgeois & habitans de Vennes & d'une innombrable multitude de peuple, fut prendre les Carmelites au Château de l'Hermine & les amena le long de la ville jusqu'au nouveau Monastere, situé tout prés & joignant le Convent des PP. Carmes, dit le Bondon, & furent solemnellement mises en possession dudit Monastere, lequel fut nommé *le Monastere des Trois Maries*. La Duchesse bailla les clefs à la Mere Prieure, luy presenta les cordes des cloches & luy ayda à les sonner, bien marrie de ne pouvoir prendre l'habit dés l'heure, mais il luy fallut demeurer encore en habit seculier, l'espace de 4. ans. Pour asseurer le revenu qu'elle avoit donné à son Monastere, & d'autant qu'il lui falloit vaquer à ses affaires &, à tout heure, parler à ses agens & Procureurs, elle ne se voulut renfermer avec les Religieuses, pour les exempter de ces troubles, mais demeura en un corps de logis à part, hors le Dortoir commun; toutefois, elle assistoit avec elles au Chœur, prenoit sa refection en la Communauté, se trouvoit aux exhortations capitulaires & y disoit sa coulpe, servoit à la cuisine & autres officines, pratiquant aussi exactement les exercices de l'Ordre que la plus humble Novice, avec un rare exemple & édification des Sœurs ; &, lors qu'on la demandoit au Parloir pour traiter de ses affaires, elle prenoit toûjours avec elle deux ou trois des plus anciennes Meres, pour prendre leurs avis & se

comporter selon le conseil qu'elles luy donneroient. Pendant que la Bien-heureuse Duchesse vivoit en cét estat, le Duc de Bretagne, François II. du nom, estant allé mettre le Duc de Normandie, Frere du Roy Louis XI. en possession de son Appanage, l'an mil quatre cens soixante-cinq, s'amouracha d'une jeune Damoiselle (1), laquelle il débaucha & emmena en Bretagne, l'entretenant publiquement, au grand déplaisir de la Duchesse, Marguerite de Bretagne, sa femme, & au scandale de tout son Peuple. La Bien-heureuse Françoise ne le pût endurer & en écrivit au Duc & à des Seigneurs de son Conseil qui plus le possedoient, leur remontrant « *l'énormité de ce sale peché, le scandale que causoit le mauvais exemple, l'injure faite à la Duchesse, Dame du sang de Bretagne & d'Escosse ; que ses parens s'en pourroient ressentir & venger cét outrage ; en tout cas, que Dieu ne le laisseroit impuny ; que, pour ce peché, lorsque les Princes s'y embourboient, Dieu punissoit les Royaumes & Monarchies ; desquelles il causoit la ruïne & desolation ; luy mettant devant les yeux les exemples de David & la divison du Royaume de Salomon, du temps de son fils Roboam.* » En sa troisiéme Lettre, qui fut la derniere qu'elle luy écrivit sur cette matiere, elle luy prédit, par esprit prophetique, plus qu'autrement, partie de ce qui arriva ; voicy ses paroles : « *David, tout saint & amy de Dieu qu'il estoit, fut puny pour ce peché sale & orde, &, s'il n'eut fait penitence, l'eut esté plus rigoureusement ; son fils Salomon, avec toute sa Sapience, se perdit pour s'estre abandonné aux femmes débauchées & idolatres, & fut son Royaume détruit & divisé aprés sa mort. Helas ! Monseigneur, Dieu ne veüille que, pour vostre peché si énorme, si scandaleux et pestiferé Bretagne soit détruite, le pauvre peuple innocent, oppressé de guerre ou peste, & que ne perissiez en douleurs & angoisses avec vostre noble Duché ; je le doute (mon Cousin), je le crains, puisque vous n'estes pas plus saint que David, ny plus sage que Salomon, &, neanmoins, avez affaire à un mesme Dieu qu'eux, qui transfere les Estats & Royaumes comme bon luy semble, quand les Princes le mettent en oubly.* » Le Duc ne tint compte des charitables remontrances de sa Sainte cousine, & ne luy rescrivit point de réponse, continuant toujours en ses sales & voluptueux plaisirs, au grand regret de nostre Françoise, laquelle prioit pour luy, prenoit la discipline & portoit la haire, afin qu'il pleust à Dieu luy ouvrir les yeux pour voir l'énormité de son peché, duquel ne voyant aucune discontinuation, elle obtint congé de l'aller trouver à Nantes, où elle fut receuë de tout le peuple en aussi grande joye & triomphe, que le jour qu'elle y fit son entrée Ducale, car les Nantois l'aimoient extremément. Le Duc luy envoya au devant les Seigneurs de sa Cour, qui l'amenerent au Chasteau, où elle sejourna quinze jours, pendant lesquels, elle visita, tous les jours, le tombeau de son mary, à Nostre-Dame de Nantes, y faisant dire un service & recitant les sept Pseaumes, faisant des aumônes pour le repos de son Ame.

XXIX. Elle entretint le Duc à loisir, pendant ce temps, luy remontrant franchement l'énormité de son crime, de sorte qu'il fit sortir s'amie du Chasteau & la logea en ville ; la B. H. Duchesse insistoit qu'il la renvoyat en Normandie, & mesme l'incita à s'en aller, luy offrant grosses sommes de deniers de son propre argent pour se retirer ; mais jamais elle n'y pût faire consentir ny l'un, ny l'autre ; et en cette charitable occupation, elle fut traversée & affligée par plusieurs Seigneurs, qui, par le moyen de cette femme, possedoient l'aureille & l'affection du Duc, lequel, en cette quinzaine même, ne se pouvoit tenir d'aller voir s'amie en Ville, en la maison où il l'avoit logée ; &, aussi-tost que la B. H. Françoise, aprés avoir consolé la Duchesse, sa cousine, se fut retirée à Vennes, il la fit revenir au Chasteau, commençant, de plus belle, sa vie ordinaire. Pauvre Prince ! combien de fois t'es-tu repenty depuis, mais lors qu'il n'en estoit plus

(1) Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. — D. Lobineau est plus exact quand il dit que la liaison du duc avec cette favorite devint de notoriété publique seulement à cette époque, c'est-à-dire quand François II revint de Normandie, mais le mal durait depuis un certain temps déjà. — A.-M. T.

temps, de n'avoir suivy le conseil de ta sainte & bonne cousine ! La luxure, c'est cette sorciere Circé, qui, privant les hommes de sens & de jugement, les transforme en bestes brutes. Cecy se passoit au mois de Septembre l'an 1466, sur la fin duquel, elle revint à Vennes & se renferma dans son Monastere avec ses filles & Religieuses. Le dilayment de sa reception ne servoit qu'à aiguiser son desir, & les resistances & oppositions qu'on luy avoit formées l'enflammoient d'avantage ; ce qui fit qu'ayant terminé toutes les difficultez & procez qui luy avoient esté suscitez, elle se jetta aux pieds du P. General Soreth, & requit humblement d'estre admise en la compagnie des Sœurs ; ce qui luy ayant esté accordé, le jour fut assigné à la Feste de l'Annonciation de Nostre-Dame, l'an 1467, le 25. Mars ; auquel jour, s'assemblerent à Vennes plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Nantois, Rennois, Vennetois, Cornoüaille & autres parties de Bretagne, lesquels y vinrent expressément voir cette reception ; ce fut au milieu de l'Eglise du Bondon (1), qui rompoit de peuple, où se passa cette action, en presence de l'Illustrissime Evesque de Vennes, ses Chanoines & toute la ville, une innombrable multitude de Peuple de tous âges & sexes. Elle parut devant l'Autel, dressé au bout de la Nef de ladite Eglise sous le Crucifix, vêtuë de son habit de dueil (qu'elle n'avoit jamais quitté depuis la mort de son mary), tenant un cierge blanc en la main, suivie de quatre de ses filles, sans autre train. Ayant prié devant l'Autel, le Pere Soreth monta en Chaire & fit une docte Predication de la Felicité éternelle & de la vanité du monde, laquelle finie, il luy donna l'habit & aux quatre Vierges qui l'accompagnoient ; puis, la Messe dite, elle entra dans le Monastere, où elle fut receuë des Religieuses, avec Hymnes & Cantiques, pendant que ceux à qui elle l'avoit commandé firent disner suffisamment ceux qui estoient venus de loin ; & tous les pauvres gens qui se presenterent y furent traitez à table ouverte. On ne sçauroit exprimer le contentement qu'elle receut de se voir admise en cette sainte societé & le profit qu'elle faisoit en la voye de la perfection Religieuse. Elle resigna entierément sa volonté propre entre les mains de sa Prieure & Maistresse des Novices. Les Meres, ne se pouvans si-tost oublier de la dignité qu'elle venoit fraischement de quiter & l'honorans comme leur Fondatrice & Bien-factrice, la voulurent privilegier, luy donnans place aprés la Mere Prieure ; mais jamais elle n'y voulut consentir, disant qu'elle estoit la derniere venuë & la plus imparfaite de toutes. « Jesus-Christ, nostre cher Epoux, (disoit-elle) nous a appris le chemin d'humilité, » estant venu en ce monde pour servir, non pour estre servy, & s'est humilié jusqu'à la » mort de la Croix ; je le veux imiter ; & partant (mes Meres) ne parlez plus de cela ; à » Dieu ne plaise que je me veüille preferer, ny marcher devant celles qui, dés long- » temps, ont porté le fardeau de la Religion, moi qui ne fais que d'y entrer ; si j'eusse » voulu tenir les plus honorables places, je ne serois pas venuë ceans ; partant, je vous » prie, laissez-moy en la place que nos Constitutions me donnent & ne m'apellez plus ny » Duchesse, ny Madame, ny vostre Fondatrice, car j'ay laissé tous ces titres & qualitez, » entrant ceans, & n'en veux plus desormais ouïr parler ; je m'appelleray (s'il vous » plaist *Sœur Françoise la servante de* JESUS-CHRIST. »

XXX. Le P. General, admirant son humilité, luy commanda, par obedience, d'accepter le lieu que les Meres luy deferoient, & de se seoir prés la Prieure ; à quoy elle obeït, non sans pleurs, se jugeant indigne de ce lieu. Elle s'occupoit volontiers aux exercices les plus vils & humbles de la maison, lavoit la vaisselle, les tasses, chaudrons & marmites, travailloit, tous les jours, au jardin plus qu'aucune des autres ; lesquelles, admirans son humilité, se disoient les unes aux autres : *Voyez un peu nostre Novice qui, nagueres, estoit Noble Duchesse de Bretagne, comment elle se plaist és exercices d'humilité.* Elle

(1) Manusc. cod. c. 19. — A.

desiroit, de tout son cœur, d'estre reprise & corrigée des moindres manquemens & imperfections, s'humiliant devant celles qui luy faisoient cette charité & les en remerciant de bon cœur. Il y avoit audit Monastere des Trois-Maries une Sœur Novice, fort vertueuse & spirituelle (1), laquelle l'avoit assistée en toutes ses tribulations, sans jamais l'avoir abandonnée. Cette fille, estant sur le point de faire sa Profession, desira se confesser generalement à un Religieux, à qui elle avoit de coûtume de se confesser estant au monde, & pria la Bien-heureuse Françoise de luy obtenir permission du P. General de le faire appeller au Confessional; ce qu'elle fit à la bonne foy, & l'obtint. La Prieure, avertie de cela, craignant la consequence de cette dispense, & voulant obvier, de bonne heure, aux inconveniens qui eussent pû survenir en la communauté, s'il eust esté loisible à chacune de choisir son Confesseur à sa poste, alla trouver la Bien-heureuse Françoise, &, d'un visage severe & irrité, luy dît : *Qui vous a fait si hardie, vous qui n'estes encore que Novice & n'avez qu'un pied dans la Religion, d'avoir procuré un autre Confesseur à Sœur Françoise que celuy de la Communauté? De quoy vous meslez-vous? Estes-vous venuë parmy nous pour nous procurer des dispenses particulieres, à la ruïne & destruction de nostre Observance? D'où vient cette audace, vous qui n'estes pas encore Professe?* L'heureuse Françoise receut humblement cette verte reprimende, sans s'excuser, ny se troubler aucunement, &, les larmes aux yeux, se jetta à genoux devant la Prieure, & luy dît : *Ma Mere, pardonnez, s'il vous plaist, à vostre pauvre fille ; je connois, à present, ma faute, & suis trés-marrie de l'avoir commise, & me garderay desormais, (Dieu aydant) de tomber en pareille offense; ordonnez-moy telle punition & correction qu'il vous plaira, je la subiray trés-volontiers, seulement que je ne sois esloignée de vos bonnes graces.* La Prieure, voyant son humilité, la releva, l'embrassant affectueusement, & luy pardonna (2).

XXXI. Sa charité la porta à supplier les Meres de luy permettre de servir les malades à l'Infirmerie, d'autant (disoit-elle) *qu'elle sçavoit plusieurs & beaux secrets, & qu'elle avoit, autrefois, desiré aller à l'Hôtel-Dieu à Paris, servir les malades; mais à present qu'elle estoit enfermée, elle desiroit rendre ce service aux Epouses de* JESUS-CHRIST. Elle fut, plusieurs fois, esconduite de cette requeste, les Meres ne la voulans occuper à une office si penible; mais son importunité l'emporta, & fut donnée pour ayde & adjutrice de la Mere infirmiere. La Prieure ayant un ulcere en un pied, l'humble Françoise prit le soin de la traiter & la pansoit, deux fois le jour, de genoux, sans se vouloir asseoir, quoy qu'on luy offrit un tabouret. Pendant l'année de son Noviciat, & qu'elle estoit sous-infirmiere, Dieu visita le Monastere d'une dissenterie & flux de ventre pestilentieuse, qui fut suivy de la peste, qui infectoit tout le pays Vennetois; les infirmeries estoient remplies de malades desquelles elle avoit le soin & faisoit seule tous les offices du Convent; elle se trouvoit à l'Eglise, de jour & de nuit, le reste du temps à l'infirmerie pour traiter les malades ; les couchoit, les levoit, faisoit leurs lits, donnoit à manger, portoit du bois sur ses épaules & allumoit le feu pour les chauffer, tiroit l'eau du puits, cueilloit les herbes au jardin, faisoit la cuisine, repondoit au tour; bref, elle faisoit seule tous les services de la maison, sans qu'elle fut malade; ce que l'on tint pour merveilleux, veu sa délibité & petite complexion. Au bout de l'an, elle demanda humblement à faire Profession, se prosternant aux pieds des Religieuses, qu'elle fut trouver toutes, l'une aprés l'autre, les supliant, pour l'amour de JESUS-CHRIST, de n'avoir égard à ses imperfections & aux

(1) Sœur Françoise Marquer. — A.

(2) Le droit canonique revendique pour les religieuses cloîtrées une très grande liberté dans le choix de leur confesseur soit ordinaire, soit extraordinaire ; donc si la Bienheureuse fut ici en faute, ce ne fut point pour avoir cédé au légitime désir de la sœur Françoise Marquer, mais bien pour avoir servi d'intermédiaire entre celle-ci et le Père Général, car ce soin appartenait en effet à la Prieure. Inutile d'ajouter que les reproches de la Mère Supérieure en cette circonstance furent exagérés et même peu judicieux. — A.-M. T.

fautes qu'elle avoit commises en leur endroit, pendant son année de probation, mais au desir qu'elle avoit de s'amander; les supliant aussi de la recevoir Sœur Converse, se reputant indigne de chanter les loüanges de Dieu au Chœur avec les autres Religieuses. Sa requeste fut agreable à la compagnie & fut unanimément admise de toutes, ouy pour Sœur de Chœur, car elles ne vouloient jamais consentir qu'elle fut Converse; & luy fut assigné le jour de l'Annonciation Nòtre-Dame, le 25. Mars de l'an 1468, pour faire solemnellement sa Profession. Lors qu'on luy apporta les habits neufs pour sa Profession, elle-même coupa les deux coins de derriére de son Voile noir, & interrogée pourquoy, elle répondit : *qu'elle ne meritoit pas de porter le Voile comme les Vierges, Epouses de JESUS-CHRIST, elle qui avoit esté mariée, & qu'il étoit raisonnable qu'il y eut quelque difference manifeste qui la fit reconnoître la plus imparfaite de toutes.* Encore bien que l'opinion de sa perpetuelle Virginité fut toute constante. L'heure tant desirée venuë, qui luy avoit esté assignée pour faire Profession, elle sortit du Monastere, tenant un cierge blanc en sa main, suivie de quelques jeunes filles Novices aussi, & se vint prosterner devant le S. Sacrement, au Chœur de l'Eglise du Bondon, puis aux pieds du General Soreth, luy demandant de faire Profession en l'Ordre des Carmes; à quoy ledit Pere General la receut, &, aprés une belle exhortation faite aux assistans, elle profera les paroles suivantes à haute & intelligible voix : *Je, Sœur Françoise d'Amboise, fay Profession & promets obeïssance à Dieu, & à la Bien-heureuse Mere de Dieu, Marie du Mont-Carmel, & à vous Frere Jean Soreth, Prieur General du mesme Ordre de la Bien-heureuse Mere de Dieu, Marie du Mont-Carmel, & à vos successeurs eslus canoniquement, & à la Prieure de ce Convent, & à celles qui la succederont, avec perpetuelle continence & abdication de proprieté, selon la Regle du mesme Ordre, jusques à la mort, avec perpetuelle closture.* Ayant signé de sa propre main sa Profession, elle la bailla au Reverend P. General, qui la receut, disant : « *Je, F. Jean Soreth, Prieur General dudit Ordre, vous reçois Sœur Françoise d'Amboise & declare Professe audit Ordre, au Nom du Pere,* † *& du Fils,* † *& du Saint Esprit.* † *Ainsi soit-il.* Alors, l'Evesque de Vennes benist ses habits, son voile & la ceinture de peau veleuë, dont ledit P. General la vétit; &, le *Te Deum* chanté, elle entra dans le Monastere avec les Religieuses.

XXXII. On pouvoit lire sur son visage, & voir à sa contenance exterieure, combien estoit grand le contentement qu'elle sentoit en son Ame; elle remercia humblement Dieu de la faveur qu'il luy avoit fait, luy requerant le don de perseverance; &, pour se rendre vraye Religieuse aussi-bien d'effet que de nom, elle renouvella ses ferveurs & ses austeritez. Elle ne couchoit jamais sur coëtte de plume, ny mattelas, avant sa Profession; mais, depuis, elle se conforma entierément à la façon de vivre de la Communauté, fuïant soigneusement toute sorte de singularité, comme vray poison de l'union & charité, faisant estat de faire ses actions par obeïssance. Elle avoit tellement mis le monde en oubly, qu'elle n'en vouloit aucunement ouïr parler; lors qu'elle estoit malade, elle alloit à l'infirmerie commune avec les autres Sœurs, &, hors de ce cas, logeoit au Dortoir, en une petite chambrette sans cheminée, ny autre meuble qu'un simple lit, une table & un escabeau. Elle ne mangeoit jamais hors le Refectoir, ny ne vouloit estre servie d'autres mets que de ceux de la Communauté, où elle estoit plus attentive à la lecture qu'à manger et à boire. Toute sa vaisselle estoit d'estain ou de bois, & trenchoit elle-même ses viandes d'un couteau de fort vil prix. Aprés graces, quand les autres Sœurs s'alloient recréer dans les jardins, elle montoit és infirmeries, pour visiter, consoler et servir les malades. Son habit estoit de gros drap gris fumé, de vil prix, sous lequel elle portoit, le plus souvent, la haire, & continuoit à prendre de cruelles disciplines jusqu'à effusion de sang. On ne la trouvoit jamais oyseuse, mais toûjours occupée à quelque honneste labeur. Elle estoit toûjours la premiere au Chœur, & n'en sortoit que

long-temps aprés les autres ; s'il se disoit plusieurs Messes, elle les entendoit toutes, se tenant toûjours à genoux sans s'apuyer, de sorte qu'il luy vint des callus, ou durillons aux genoux, comme l'ont deposé celles qui l'ensevelirent. Elle avait un mouvement special de prier pour ceux qui étoient en tribulation & ceux qui travailloient à la conversion des Ames. Elle avoit une soif insatiable de la parole de Dieu ; &, lors qu'elle étoit au siecle, elle avoit toûjours en sa Cour un fameux Docteur et Predicateur, lequel preschoit sa Famille, les Dimanches & Festes ; &, étant Religieuse, elle procuroit d'en avoir aux Advents, Carêmes, Festes et Dimanches ; &, quand il n'y avoit pas Sermon, elle supléoit par la lecture de la sainte Ecriture, ou de quelque livre devot & spirituel. Lors qu'elle se presentoit au Chapitre pour dire sa coulpe, elle se persuadoit estre devant le Trône judiciel de JESUS-CHRIST, &, se prosternant humblement aux pieds de la Prieure, se confessoit des fautes & transgressions qu'elle avoit commis contre la Regle & les Statuts, supliant les Sœurs, les larmes aux yeux, de supléer au deffaut de sa memoire & de l'avertir charitablement de ses imperfections ; puis, mettant humblement les genoux en terre, elle se soûmettoit aux disciplines & autres penitences qu'on a accoustumé de départir en ce lieu. Elle s'estoit tellement dénuée de son propre sens & volonté, qu'elle ne faisoit rien que par obeïssance, ou aveu des Superieures ; si modeste en paroles, que les Sœurs & les Seculiers mesmes recherchoient sa conversation & ne la quittoient qu'à regret, restans grandement édifiez d'icelle.

XXXIII. L'an 1469. la Duchesse Marguerite de Bretagne, accablée d'ennuis & de tristesse de voir sa couche soüillée par une autre qui possedoit entierément l'affection de son mary, mourut au Château de Nantes & fut inhumée au milieu du chœur de l'Eglise des Carmes en ladite Ville, au grand regret de tous les gens de bien ; &, par cette mort, ladite Dame de joye demeura en pleine joüissance du Duc, lequel l'entretenoit en grand estat. La Bien-heureuse Françoise pleura amerément la mort de sa chere Cousine, la Duchesse, fit prier pour elle & fit tous ses efforts pour resoudre le Duc à un second mariage, tâchant à luy trouver la plus belle, parfaite, riche & vertueuse Princesse qui se pourroit rencontrer, pour mettre hors cette femme. Elle travailla, deux ans, en cette affaire, &, enfin, par le moyen du Sr. de Lescun, Gentil-homme Gascon, luy trouva la Princesse Marguerite de Foix, Sœur du Comte de Foix, laquelle fut amenée en Bretagne & épousa le Duc, à Nantes, l'an 1471, & gagna tellement son cœur, qu'il se refroidit extremément en l'amour de s'amie, laquelle, peu aprés, mourut de déplaisir. Les Religieuses, admirans la vertu & sainteté de la B. H. Françoise, l'éleurent canoniquement & unanimément leur Prieure, l'an 1475 ; charge qu'elle refusa, alleguant son incapacité, pour le peu de temps qu'il y avoit qu'elle étoit Professe, & fit sa renonciation en plein chapitre, que les Religieuses ne voulurent pas admettre, & evoquerent l'affaire au P. General, lequel confirma son élection, luy commandant, en vertu de sainte obedience, de l'accepter : ce qu'elle fit à regret, & non sans verser un torrent de larmes. Elle se persuada que, jusques alors, elle avoit vêcu seulement pour soy, mais qu'il luy falloit, desormais, vivre pour les filles que Dieu luy donnoit en charge. C'est pourquoy elle commença à veiller soigneusement sur soy & sur son troupeau, ayant l'œil à ce que Dieu fut fidellement servy, & la Regle inviolablement observée ; &, pour mieux y induire ses filles, elle estoit la premiere à la pratiquer. Son humilité estoit telle, nonobstant l'ascendant que sa qualité & ses merites luy pouvoient donner par dessus les autres, qu'une Religieuse, ayant pris son chandelier, aprés Complies, pour luy esclairer à aller en sa chambre, elle ne le voulut endurer, craignant que cette bonne fille n'eust deferé cét honneur à sa qualité de Prieure ou de Fondatrice : « *Non, non, ma fille,* dit-elle, *laissez cela ; Jesus-Christ, nostre Epoux, est venu en ce monde pour servir & non pour estre servy ; & moy, qui suis vostre Prieure, je dois, à son exemple, me servir moy-méme*

& toutes vous autres aussi. Et estant eschappé à quelqu'une de l'apeller Madame, elle l'en reprit aigrement, luy disant : *Je n'ay pas nom Madame ; je m'appelle Sœur Françoise, humble servante de Jesus-Christ ; &, de l'autorité que j'ay sur vous, je vous defends de m'apeller autrement ; voulez-vous qu'aprés moy je vous laisse une Duchesse ou Princesse mondaine ?* » Elle estoit si exacte à faire observer la Closture, que la Duchesse de Bretagne, Marguerite de Foix, & le Cardinal de Foix, son frere, estans expressement venus de Nantes, aux Trois-Maries pour la voir, & la voulans visiter en sa chambre, elle leur refusa l'entrée du Monastere & ne les vit qu'au Parloir, dont l'un & l'autre furent édifiez ; &, lorsque le P. General entroit dedans pour faire visite, elle n'y laissoit entrer avec luy que le P. Vicaire de la Maison : neanmoins, pour la reverence qu'elle portoit au S. Siége, elle permit l'entrée au Cardinal d'Angers, Legat du Pape en Bretagne, & à deux de sa suite, avec l'Evêque de Vennes seulement ; elle, se tenant à la porte pour en deffendre l'entrée aux autres. Elle donnoit des instructions à ses Filles en ses exhortations Capitulaires, qui montroient bien que Dieu parloit par sa bouche, & qu'elles procedoient d'une science plus infuse qu'acquise. Nous en mettrons icy quelques sentences pour l'edification du Lecteur (1).

XXXIV. Elle commençoit, le plus souvent, & terminoit ses exhortations par ces belles paroles, dignes d'être escrites en lettres d'Or : « FAITES, SUR TOUTES CHOSES, » QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ. »

2. Le Saint Esprit, venant au monde Religieux, le reprendra principalement de trois pechez : de negligence à obeïr, de lâcheté à faire penitence, & de curiosité à remarquer les fautes d'autruy.

3. L'obeïssance est le premier des Vœux Religieux qui nous lie pieds & mains & nous met en la possession & jouïssance de Dieu, & qui s'en retire commet un larcin & un sacrilege.

4. Le moyen d'estre exact en l'obeïssance est de renouveller ses vœux & sa premiere ferveur, s'imaginant qu'on n'a plus ny corps, ny ame ; ne se soucier plus en quoy estre employée, ne rechercher la raison des commandemens des Superieurs.

5. Et, pour mieux mourir, il faut considerer Jesus-Christ obeïssant jusqu'à la mort de la Croix.

6. Il faut garder en Religion la Paix & la Charité les unes avec les autres ; la Mere envers les Filles, & les Filles envers la Mere ; puis, les Sœurs les unes envers les autres ; &, pour ce, doivent-elles partager les charges & offices par entr'elles, selon les forces de chacune, sans autre envie ou jalousie, sinon à qui sera la plus humble & la plus charitable.

7. C'est une doctrine diabolique en Religion de se vanter, ou glorifier de son extraction, richesse, ou autres qualitez mondaines.

8. Pour entretenir la paix, il faut fuïr toutes sortes de raports & exercer patience envers les malades & infirmes.

9. Pour vaincre les tentations qui nous assaillent, il leur faut resister, dés le commencement, & avoir recours à Dieu, avec la confiance qu'il nous donnera la force, ou de les suporter, ou de les surmonter.

10. Le poinct principal de la vocation d'une Religieuse, ce n'est pas de sçavoir la regle, mais de la bien garder.

11. Quand la propriété nous est deffenduë, c'est aussi bien des petites choses que des grandes, & de nostre propre volonté plus que tout le reste, puisque la chose ne fait pas le peché, mais l'affection ; & c'est grande folie de se damner pour peu.

(1) Elles ne prouvent pas seulement chez la Bienheureuse une grande perfection religieuse, une haute sainteté, mais aussi un esprit très fin, très judicieux, une remarquable connaissance du cœur humain. — A.-M. T.

12. Le silence est la marque d'un Religieux; nous n'avons qu'une langue en la bouche, encore bien close & fermée.

13. Jamais les grands parleurs ne sont de grands Religieux, ny les parfaits Religieux de grands parleurs.

14. Le trop parler, c'est le plus grand mal du Cloistre, & c'est la honte & infirmité de nostre sexe.

15. Encore bien que le saint temps ne fasse pas les personnes saintes, mais que les saintes personnes fassent le temps saint, si est-ce qu'on se doit exciter à nouvelles devotions, aux bonnes Festes de Nôtre Seigneur, de Nôtre Dame & des Saints de l'Ordre.

16. Les Chapitres se font pour corriger les fautes, où les unes doivent charitablement aviser les autres de leurs imperfections, veu que nous ne pouvons reconnoître nos propres deffauts.

17. Chacune répondra pour soy & pour son prochain, & la Supérieure pour soy & pour toutes & mettra Ame pour Ame.

18. C'est pitié, lors que, dans le Monastere, il se trouve des personnes si pleines de soy-même, qu'on n'ozeroit les avoir reprises.

19. Les charges en la Religion sont offices, non pas benefices; & n'y faut tenir des personnes attachées à toute leur vie; quand on y est, il faut estre roide & serieux pour l'observance de la regle.

20. Si on relâche un jour en un poinct d'observance, & un autre jour en un autre, dans vingt ans, tout sera perdu.

21. Il fait bon qu'un châcun porte le fardeau & soit Superieur à son tour : cela fait que, par son experience, on a compassion des Superieurs.

22. Pour vivre heureuse, il faut s'abandonner, en tout & partout, à la divine disposition; se soûmettre à la raison, suivre plûtost la volonté d'autruy que la sienne, & pourveu qu'on aye le cœur uny à Dieu, & ne faire compte de la bonne ou mauvaise renommée; faire ce que l'on doit, laisser faire à autruy ce qu'il veut.

23. Le chemin le plus droit pour aller en Paradis, c'est la souffrance; l'humilité accroist le merite; se surmonter soy-même & souffrir tout ce qu'il plaist à Dieu & aux hommes, c'est gagner une Couronne égale à celle du Martyre.

24. Oublier le monde, penser à Dieu, s'occuper avec soy, ne s'enquerir de rien, mourir à tout, ne perdre jamais le temps, laisser les choses telles qu'elles sont, s'estudier à profiter en sa vocation, se tenir sur ses gardes, marcher en la presence de Dieu, garder sa regle, imiter les vies des Saints, c'est la vraye vie d'un Religieux.

25. Il ne faut se tenir asseuré de son salut pour estre dans la Religion; nos vœux ne contiennent que quatre mots, aisez à dire, difficiles à faire; mieux vaudroit ne se point obliger, que de rompre ses vœux; vivre selon sa regle & constitutions, c'est estre vrayment parfait.

26. Il est plus difficile de guerir un coup de langue que de lance; & de toutes les restitutions celle de l'honneur, osté par la détraction & medisance, est plus difficile.

27. Quand on demande l'avis de quelqu'un, il doit dire sincerément ce qu'il pense en conscience, & ce que le Saint Esprit luy enseignera lors.

28. Le vray Religieux, comme un archer adroit, tire toûjours au but, & comme le charpentier, se sert toujours de sa regle & de son niveau.

29. Il faut vivre toûjours en l'estat auquel on voudroit mourir, car bien-heureux est le serviteur que le maistre trouvera veillant & travaillant.

30. L'estat de Religion est une vie Angelique & un Paradis en terre, où l'on ayme, sert & loüe Dieu, meprisans les delices du monde, pour entendre à ce qui concerne le salut de l'Ame.

31. L'ame que Dieu a retirée du monde & appellée à la Religion est heureuse, si elle consent à sa vocation, & doit beaucoup estimer l'alliance qu'elle a contractée avec Jesus-Christ, estant son épouse, & souvent chanter en son cœur, *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi, propter amorem Domini mei Jesu Christi, quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi.*

32. La Religieuse se doit étudier à mourir au monde & à soy-mesme, & vivre à Dieu, vaincre son courage & brider ses passions, & subjuguer ses propres desirs & volontez ; & qui autrement fait, vit à soy & non à Dieu.

33. La fidelle espouse de Jesus-Christ se contente de son cher Espoux seul, se tient en sa presence, sans s'en éloigner, se donne garde d'enfraindre l'alliance que, par sa profession, elle a solemnellement contractée avec luy ; ne s'adonne à aucune creature ny à soy-mesme, &, en recompense, son Espoux Jesus-Christ la comblera de tout bien & luy aprendra à estre paisible, humble & pitoyable, à obeïr, endurer avec patience les peines, travaux & adversitez de ce monde miserable, & à fuïr les aises & prosperitez d'iceluy.

34. Quand on souffre à tort, on doit plus joyeusement souffrir, considerant que Jesus-Christ n'a rien souffert qu'à grand tort. *Qui deffend son droit aura guerre, & qui ne se deffendra meritera couronne & ne perdra rien.*

35. Lors qu'on est tenté, on doit avoir recours à Dieu & perseverer humblement & attentivement en Oraison.

36. Celuy qui de la tentation fait delectation perira ; mais celuy qui de tentation fait tribulation, Dieu le sauvera.

37. Celuy qui a renoncé à sa propre volonté ne peut perir.

38. Celuy qui est pauvre est en seureté, & ceux qui sont chastes & purs detruisent l'adversaire, comme Judith Holophernes.

39. L'Ame vrayement Religieuse, plus on l'estime, plus elle s'abaisse & s'humilie, connoissant sa fragilité.

XXXV. Le Duc François II. desirant de jouïr plus souvent de la conversation de la Bien-heureuse Françoise, à la sollicitation de la Duchesse, sa compagne, se resolut de la faire venir à Nantes, où ce prince tenoit sa cour & faisoit son sejour ordinaire. Il y avoit, prés de cette ville, hors les ponts de Piremil, un Prieuré de l'Ordre de Saint Benoist, nommé *Nôtre Dame des Scoëtz* (1), situé sur le bord d'un bras de la riviere de Loyre, fondé jadis par Hoël, comte de Nantes, l'an 1149, & donné au Monastere de saint-Sulpice, qui est une Abbaye de filles de l'Ordre de S. Benoist, au Diocese de Rennes ; en ce Prieuré, demeuroit une Prieure (2) & deux autres Religieuses, sans observance de regle, ny de closture ; le Duc jugea que ce lieu seroit propre pour bastir un Monastere à sa cousine, la Bien-heureuse Françoise, & en escrivit au Pape, le priant de transferer

(1) En 1146, Eugène III, dans une bulle adressée à Marie d'Angleterre, abbesse de Saint-Sulpice, parle de l'église de Notre-Dame des Scoëtz : *Ecclesia Sanctæ Mariæ in Scotia;* en 1149, Hoël, comte de Nantes, fonde le monastère où s'établissent des religieuses de l'ordre de Fontevrault; c'est un simple prieuré dépendant de la célèbre abbaye de Saint-Sulpice. Dans la seconde moitié du XV[e] siècle cette communauté est en pleine décadence, toutefois Albert se trompe en disant qu'il n'y reste plus que deux religieuses. La bulle de Sixte IV parle de sept religieuses au moment où la communauté est transférée aux Carmélites et à notre Bienheureuse et leurs noms sont indiqués dans l'acte de prise de possession du 20 décembre 1476. Albert Le Grand et dom Lobineau écrivent toujours *Notre-Dame des Scoets.* Les anciens actes relatifs à l'église ou à la communauté tant qu'elles furent occupées ou par les religieuses de Fontevrault, ou par les Bénédictines, ou par les Carmélites, traduisent ce mot *des Scoets* par *in Scotia* ou *de Scotiis;* aujourd'hui on écrit communément « les Coëts » et l'on prononce « les Coats. » Sur l'étymologie de ce nom Mgr Richard fait suffisamment la lumière : « Les érudits, dit-il, en ont donné plusieurs. L'opinion qui paraît la plus probable est celle qui fait dériver le nom des *Couëts* ou *Scoëts* du mot breton *coët* qui signifie *bois.* De vastes forêts s'étendaient depuis la région d'Herbauge jusqu'aux rives de la Loire. *Notre-Dame des Couëts* pourrait se traduire par *Notre-Dame des Bois.* » — A.-M. T.

(2) Sœur Guillemette Le Gast. — A. — (Le Gac, d'après dom Lobineau). — A.-M. T.

ce Prieuré de l'Ordre de saint Benoist à celuy des Carmelites, & commander à sœur Françoise d'Amboise & à quelques unes de ses Religieuses d'y venir demeurer. Le Pape, ayant examiné la requeste du Duc, la luy expedia, sans avoir égard aux oppositions de ladite Prieure, & luy en decerna les Bulles, en vertu desquelles, au commencement des Advents de l'an 1477, l'Heureuse Françoise, avec neuf de ses Religieuses, vint à Nantes; &, le 24. Decembre suivant, le Duc, assisté d'*Yves de Kerizac,* grand vicaire de l'Evêque de Nantes, & de toute sa Cour & du peuple, la mit en possession dudit lieu des Scoëtz, luy commandant d'y continuer sa charge de Prieure. Tout premierément, elle fit relever les murailles & ceinture du Monastere, lesquelles estoient tombées ; puis, dressa toutes les Officines du Monastere, fit faire le clocher répondant sur le Chœur des Sœurs, & commença à mener, en ce lieu, une vie plus Angelique qu'humaine. Ce fut en ce lieu qu'elle redoubla ses premieres ferveurs, n'épargnant ny soin, ny travail pour s'avancer & ses Filles à la perfection. Elle visitoit souvent les Officines du Monastere & les chambres de ses Filles, & estoit si soigneuse de garder le silence, que, crainte de troubler le repos des Sœurs, marchant par le dortoir, elle avoit fait faire exprés des petits patins à simple semelle, qui se gardent encore en son Monastere des Scoëtz. Elle n'usa jamais d'or, ny d'argent en ses meubles ou ustancilles; ses assiettes & cuilliers estoient de bois ; elle beuvoit en une tasse d'étain, si peu de vin, qu'à peine pouvoit-il colorer l'eau dont elle le couvroit. Cependant, les Religieuses qui estoient restées au Monastere des Trois Maries léz Vennes, privées de la presence de leur sainte Mere, & ne pouvans supporter, plus long-temps, une si dure absence, convinrent toutes ensemble de l'aller trouver, & employerent leur credit & leurs amis pour faire unir leur Monastere des Trois Maries à celuy des Scoëtz. La requeste en fut presentée au Pape Sixte IV. lequel, du consentement des unes & des autres Religieuses, unit inseparablement & transporta ledit Monastere des Trois Maries, avec tous ses privileges, revenus, terres, heritages & meubles, au susdit Monastere de Nostre Dame des Scoëtz, par Bulle expresse expediée *Idibus Decembris,* l'an 1479, en vertu de laquelle & du consentement du Duc François II. ces bonnes Religieuses s'unirent de rechef sous la sage conduite de la Bien-heureuse Françoise, qui fut continuée Prieure par le Pere General. La mesme année, le Pere Frere Alain de la Roche, de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Dinan, qui, par exprés commandement de la Glorieuse Vierge Marie, avoit remis en honneur la devotion du Saint Rosaire, estant venu à Nantes, fut prié, de la part de nostre Bien H. Prieure, de la venir consoler; il y vint & prescha des excellences de la Mere de Dieu & de son Saint Rosaire; &, aprés plusieures conferences spirituelles, la receut, elle & toutes ses Religieuses, en la Confrairie dudit S. Rosaire; &, d'autant qu'il se trouva plusieurs libertins qui persecutoient ce bon Pere & se moquoient de cette façon de priere, la Bien-heureuse Mere Françoise induisit le Duc à la deffendre & prendre en sa protection; ce qu'il fit, & de plus écrivit au Pape Sixte IV. le suppliant d'approuver ladite confrairie; à quoy le Pape condescendit, &, approuvant cette façon de prier Dieu, accorda des Indulgences à ceux qui en useroient, par Bulle donnée à Rome, à l'instance des Duc et Duchesse de Bretagne, le 9. de May l'an 1479, le 8. de son Pontificat.

XXXVI. L'an 1481, le 25. jour de Juillet, ce grand personnage, Frere Jean Soreth, lequel, par authorité du Saint Siége avoit esté continué au Generalat vingt ans, pendant lesquels il travailla à la reformation de son Ordre en France, en Allemagne & Païs de Flandres, deceda au Convent d'Angers ; l'Heureuse Françoise le pleura comme son pere, & fit prier pour le repos de son Ame, & luy survescut quatre années, continuant en ses saints exercices & avançant de plus en plus en la voye de perfection. Elle servoit les malades en l'Infirmerie, au mois d'octobre de l'an 1485. specialement une qui estoit frappée de maladie contagieuse, laquelle mourut entre ses bras; &, peu aprés, Dieu, la

voulant retirer à soy, luy envoya une maladie, dont elle sentit les premieres atteintes, le samedy devant la Toussaints, 28. octobre, par une douleur qui la saisit par tout le corps & qui l'obligea de se retirer en l'Infirmerie; le lendemain, qui fut le Dimanche, elle se confessa, entendit la Messe, Communia & ouït le Sermon, puis prit congé du Predicateur & s'en retourna à l'Infirmerie, d'où elle ne sortit desormais; elle passa la Feste de la Toussaints en grandes douleurs, qu'elle sentoit par tout le corps, sans jamais montrer aucun signe d'impatience; la continuation & rengregement de son mal luy firent connoître que l'heure tant desirée aprochoit d'aller jouïr des chastes embrassemens de son Epoux celeste; à quoy elle s'étoit resoluë és entretiens spirituels qu'elle avoit eu, pendant ces trois jours, avec le P. Mathieu de la Croix, vicaire du Convent, de l'avis duquel, le lendemain, jeudy, 3. jour de novembre, elle se confessa de rechef & receut le Saint Sacrement d'Eucharistie en Viatique & passa le reste du jour en Colloques & Oraisons jaculatoires, envisageant, de fois à autre, un Crucifix qu'elle tenoit entre ses mains & qu'elle baisoit souvent. Environ minuit, elle fit apeller toutes ses Religieuses en sa chambre, &, en leur presence, dit sa coulpe au Pere Maître Vicaire & à la Prieure, s'accusant, avec abondance de larmes, d'avoir mal edifié la compagnie, à laquelle elle demanda humblement pardon; puis, se tournant vers ses filles qui fondoient en larmes, autour de sa couche, elle leur dit : « *Mes cheres Sœurs, je vous prie,* SUR TOUTES CHOSES, FAITES QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ; *soyez humbles, benignes, douces & charitables, chastes & obeïssantes, aymez-vous les unes les autres; cherissez la paix, union & concorde; soyez loyales à Dieu, fermes, constantes & perseverantes en l'observance de vostre Profession; vous sçavez que, de toute ma puissance, j'ay travaillé à la conservation de la vie Reguliere ceans, & des privileges qui vous ont esté accordez à cette fin* (1), *& que j'ay fait en sorte que nos Saints Peres les Papes vous aient exemptées de la jurisdiction des Provinciaux, vous, vostre maison, & tous ceux qui y demeurent; conservez vos privileges & continuez de bien en mieux, & bien vous en prendra. Je sçay bien, mes cheres filles, que Dieu vous oste ce que plus vous cherissez en ce monde; mais il le fait, afin que vous mettiez en luy toute vostre affection, & pour donner sujet de merite à vostre patience, vous conformant à sa sainte volonté; on connoistra bien si vos actions sont faites purement pour la Gloire de Dieu, sans melange de respect humain; sur toutes choses,* FAITES QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ. *Adieu, mes filles, je m'en vais, à present, experimenter que c'est que d'aymer Dieu; celuy est bien abusé qui desire longuement vivre en ce monde; quant à moy, je me soumets entierement à la divine misericorde & à la justice de nostre Seigneur, afin qu'il fasse de moy selon sa sainte Volonté; je me rends à luy.* »

XXXVII. Elle estoit si humble, qu'elle n'osoit donner la Benediction à ses Religieuses, jusques à ce que le P. Vicaire lui dit : « Nostre Mere, donnez vostre Benediction à vos filles. — *Je ne sçay* (repondît-elle) *si je le puis faire,* parce que les femmes n'ont point accoutumé de la donner; mais, ayant esté asseurée qu'elle le pouvoit faire, elle leva la main, & les bénît, disant : *Benedictio Dei Patris, etc.* Aprés, elle parla à maistre Olivier Laurens, son Medecin, & luy remonstra qu'elle laissoit son Monastere fort engagé, le chargeant de prier, de sa part, le Duc d'acquitter ses debtes de l'argent qu'il luy devoit, & luy dire qu'elle luy recommandoit son pauvre Convent. Ayant dit cela, elle pria le Pere Vicaire de luy donner l'Extrême-Onction, qu'elle receut avec grande devotion, repondant elle-même aux Pseaumes, Litanies & autres suffrages, &, le reste de la nuit,

(1) Les Bulles de ces privileges d'exemption sont de deux Papes, sçavoir : du Pape Sixte IV, et se commence : *Apostolicæ Sedis indefessa sollicitudo, datum Romæ apud S. Petrum, anno Domini 1483, Pont. sui anno 13.* Signé *L. Griphis,* sous plomb. L'autre est du Pape Innocent VII, et se commence : *Dudum ferè Sixtus Papa IV, prædecessor noster, datum Romæ apud S. Petrum, sub annulo piscatoris, die 23 Augusti anno Domini 1485. Pont. sui anno 1,* sous plomb. — A.

elle voulut que continuellement on luy leut quelque pieuse Meditation ou devote Oraison, encore que le mal la pressast. Elle appella ses deux niéces de la Floxeliere & de la Trimoüille, ausquelles, agenoüillées prés de sa couche, elle donna plusieurs bons avertissemens & instructions. Le vendredy matin, elle manda le Pere Vicaire, auquel elle recommanda ses Religieuses; puis, fit reciter le *Stabat mater,* qu'elle écouta attentivement, &, quand elle fut finie, elle dit : *O! qu'elle est belle!* Aprés, on leut la Passion, &, à ces paroles *In manus tuas Domine, etc.,* elle fit un regard sur la compagnie & dit à même temps : « *Si vous voulez que je vous avouë pour mes filles, soyez sages & discretes, fermes & constantes en vostre vocation; je vous prie,* FAITES QUE DIEU SOIT SUR TOUT LE MIEUX AYMÉ. » Ce furent ses dernieres paroles, & son cœur, embrasé de l'amour de Dieu, brûlant & mourant d'amour, donna ce dernier temoignage de la vehemence de l'amour qu'elle portoit à JESUS-CHRIST; amour qu'elle laissa par testament & legs hereditaire à ses cheres filles. Encore qu'elle eut perdu la parole, si est-ce qu'elle avoit le jugement bon, comme elle temoignoit par les signes qu'elle faisoit pendant qu'on recitoit les suffrages de la recommandation de l'Ame agonizante. Ayant passé toute la matinée ès agonies, à l'heure de None, la parole luy revint, & regardant vers le Ciel, joignant les mains, dît hautement : *Vous, soyez les trés-bien venuës, mes bonnes Dames.* On luy demanda que c'estoit : *Ce sont mes Dames que j'ay toujours honorées & reverées; ô! qu'il y a long-temps que j'ay desiré estre avec elles! je vous prie qu'on fasse place pour les recevoir.* Et peu aprés, rendit son heureux esprit, le vendredy, quatriéme jour de Novembre, à mesme heure que JESUS-CHRIST expira en la Croix, & crût-on que ces Dames qu'elle vid assister à son trépas, c'estoient sainte Ursule, Royne de Bretagne Armorique, sa Predecesseure, & les onze mille Vierges, ausquelles elle avoit toûjours porté une devotion speciale.

XXXVIII. Le bruit de sa mort ayant esté épandu par la ville de Nantes, les Chanoines de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame voulurent avoir son corps, pour l'enterrer dans leur Eglise, prés du Duc Pierre son epoux; mais il fut impossible de resoudre ses Religieuses de s'en désaisir; elle l'ensevelirent à l'entrée de leur Chapitre (ainsi qu'elle l'avoit desiré) afin que les Sœurs, entrans & sortans du Chapitre, la foulassent de leurs pieds; mais, depuis, son corps a esté élevé & mis en un Tombeau élevé, en un coin dudit Chapitre, tellement disposé, que le pied du Tombeau répond au bas de l'Eglise, sous le Jubé de la Grille, &, à l'entour de la pierre tombale, est gravé son Epitaphe, plein de Religieuse modestie, en ces termes :

Cy gist Trés-Haute et Vertueuse Dame, Sœur FRANÇOISE D'AMBOISE, en son vivant Duchesse de Bretagne, Epouse du bon Duc Pierre; aprés la mort duquel, elle entra en la sainte et devote Religion de N. Dame du Carmel, et prit l'habit, le jour de l'Annonciation de Nôtre Seigneur, l'an 1467, et, audit jour, fit Profession, l'an revolu; vivant sous la closture et entiere Observance et bonne resolution, jusqu'à son trépas, qui fut le 4. jour de Novembre, au Vendredy, heure de None l'an 1485.

Cette Bien-heureuse princesse, comme elle a cheri ce lieu plus qu'aucun autre du monde, pendant sa vie, aussi l'a-t-elle favorisé d'une speciale protection aprés sa mort : on a remarqué, d'âge en âge, que, depuis 158. ans, que les Religieuses Carmelites y demeurent, jamais la peste n'y a esté, encore que tout le voisiné en aye esté affligé : ce que pieusement on a attribué aux merites de l'Heureuse Mere Françoise, au Sepulchre de laquelle ses Religieuses ont recours, lors qu'elles se trouvent menacées de quelque mal-heur de guerre, maladie ou autre accident, comme à un azyle asseuré. Dieu apella cette princesse, pour ne voir les miseres qui accueillirent la Bretagne, selon ce qu'elle avoit prédit au Duc, long-temps auparavant : car ce Prince, perseverant en son peché, sans se soucier des remontrances des gens de bien, provoqua si bien l'ire de Dieu contre

soy, que ses propres barons pendirent à sa barbe, le plus grand de ses favoris (1), &, s'estans revoltez de son obeïssance, se rangerent contre luy avec les François, qu'ils mirent, dans le Païs, en possession des meilleures & plus fortes places d'iceluy, lequel fut par eux pillé, courru & saccagé : ce pauvre prince, foible d'esprit, accablé de miseres, fut contraint de se retirer en un bourg sur la riviere de Loyre, nommé Coyron, aprés avoir perdu la bataille de Saint-Aubin, &, en ce lieu, confit en angoisses & melancolie, importun à ses sujets & hay de ses ennemis, il mourut d'une cheutte qu'on crut luy avoir esté procurée.

XXXIX. Le Corps de la Bien-heureuse Françoise, enfermé dans une chasse de plomb, avoit esté déja 7. ans sous terre, à l'entrée du Chapitre, lors que, l'an 1492. la terre de son Sepulchre s'éleva petit à petit si haut, qu'elle empêchoit, presque tout à fait, l'entrée du Chapitre, ce qui obligea le P. Vicaire & la Prieure & les Religieuses de la maison d'ouvrir le Tombeau & lever le Corps, qui devint si leger, comme si la chasse de plomb eût esté de bois. La chasse ouverte, le Corps fut trouvé tout entier, sans corruption aucune, aussi frais que le jour qu'il fut enterré. Au bruit de cette merveille, toute la ville de Nantes descendit aux Scoëtz & contempla à l'aise le S. Corps, lequel, étant dans le Chœur des Religieuses, pouvoit estre veu par la grille de l'Eglise. Cette merveille fut suivie de deux autres non moins grandes ; car une Religieuse qui avoit esté familiere & étoit devote à la B. H. Mere, desirant avoir quelque Relique d'elle, s'étant trouvée seule prés du Corps, luy coupa le petit orteil d'un pied, lequel commença à saigner abondamment ; la pauvre fille, épouventée de cette merveille, demanda pardon à Dieu & à la Bien-heureuse & rejoignit l'orteil au pied, lequel reprit aussi ferme qu'auparavant ; alors, elle apella tout le Convent, declara le miracle, &, pour preuve de son dire, montra le sang & l'orteil rejoint. Ces merveilles furent cause que les Religieuses penserent être privées de ce precieux joyau, tout le monde desirant qu'il fut exposé à la veneration du peuple dans un Tombeau honorable, hors l'enclos des Sœurs ; mais elles firent tant, qu'il leur fut laissé, & elles l'ensevelirent en leur Chapitre, au lieu où il est à present, tellement chery de ses filles, qu'elles n'ont voulu faire éclater les merveilles qui se sont faites à son Sepulchre, crainte qu'on ne le leur ostât ; mais, à present, qu'outre la derniere volonté & disposition testamentaire de la Bien-heureuse Mere, la possession centenaire & au delà les rend asseurées de ce precieux tresor, j'en reciteray quelques unes à la Gloire de Dieu & edification du lecteur.

XL. Les Prieure et Religieuses du Monastere des *Scoëtz,* voyans leur nombre s'accroistre de jour en autre, & leurdit Monastere tellement peuplé, qu'elles estoient contraintes de refuser plusieurs filles vertueuses & de maison postulantes de leur habit, manque de place pour les loger, desireuses de dilater leur Ordre, considerans même que leur B. H. Mere, la feuë Duchesse, en son vivant, avoit eu devotion & dessein de fonder un autre Monastere du même ordre en un lieu apellé *Nostre Dame de Nazareth,* prés la ville de Vennes, en memoire qu'autre fois le premier Convent de leur Ordre, nommé les *Trois Maries,* auroit esté fondé prés celuy du *Bon-don,* où ladite Mere Duchesse aurait pris l'habit & fait sa profession : A ces causes & autres, lesdites Prieure & Religieuses des Scoëtz, de l'avis & conseil de plusieurs grands Personnages, tant d'Eglise que Seculiers, aviserent de bastir & fonder ledit Monastere de Nazareth, *de leur plein gré* & franche volonté, sans aucune obligation, seulement pour leur devotion & amplification de leur Ordre ; &, à ces fins, impetrerent Lettres de Chartres de la

(1) Pierre Landais, d'abord garçon tailleur à Vitré, puis valet, maître de la garde-robe, enfin trésorier et receveur général, favori et tout puissant ministre du duc François II. Sa haute intelligence, sa prodigieuse facilité pour le travail, son énergie et son audace auraient fait de lui un politique de premier ordre, s'il n'avait été aveuglé par sa morgue de parvenu. — A.-M. T.

Reyne Anne, Duchesse de Bretagne, dattées du mois de Novembre de l'an 1513, signées *Morice,* Secretaire, confirmées par le Roy Louys XII. és mesmes mois & an, & ladite Dame la Reyne estant decedée le 9. Janvier audit an (selon la suputation moderne 1514), le Roy Louys XII. par Lettres données en Mars suivant, ordonna que tout ce qu'avoit octroyé la feuë Reyne, touchant la fondation de ce nouveau Monastere, fut mis en execution ; ordonna, de plus, payement estre fait ausdites Religieuses des Scoëtz de la somme de 5000. salutz, deus, autrefois, à la Bien-heureuse Mere Duchesse.

En execution de tout ce que dessus, fut le nouveau Monastere de Nazareth fondé & basty par les Dames Religieuses des Scoëtz (1), lesquelles y employerent 1000. liv. & beaucoup plus, par compte averé entr'elles & celles qui furent depuis envoyées à Nazareth. Le Monastere entierement accomply, lesdites Prieure & Religieuses du Monastere *de N. Dame des Scoëtz* lez Nantes, congregées & assemblées en leur Chapitre, à la forme ordinaire, delibererent & accorderent que, pour la fondation dudit Convent de Nazareth, dotation & entretien de 13. Religieuses encloistrées & quatre Religieux pour le dehors, elles donneroient & delaisseroient ausdites Prieure & Religieuses de Nazareth ce qui leur competoit & appartenoit és terres & lieux de *Goëllo, Rhuys, Vennes & Rhedon,* aux conditions suivantes :

« *1. Qu'elles feront audit Convent de Nazareth, le service divin, selon les Statuts de leur Ordre, tout ainsi qu'il se fait au Monastere des Scoëtz; 2. qu'elles élisent leur Prieure de trois en trois ans, sans qu'elles puissent outre passer le Triennal; 3. que les unes & les autres Religieuses des Scoëtz & de Nazareth, n'auront qu'un mesme Vicaire General, qui les visitera, selon l'ordonnance du feu* R. P. F. Bernardin de Senis, *autre fois General dudit Ordre, & de* R. P. F. Nicole Audet, *lors General* (2); 4. *que ledit Pere Vicaire General sera éleu à la Mere voix des Religieuses Professes & du Chœur* desdits deux Monasteres, & *non autrement. Fut encore dit & arresté que si, par fortune de feu, ou guerre, ledit Monastere de Nazareth fut ruïné, ou par peste, ou autre fortune, il n'y resteroit nombre suffisant de Religieuses pour y faire le service, ou que lesdites Religieuses ne vivroient en bonne reformation & observance de leur regle & statuts, ou que la prieure demeure en charge plus de 3. ans aprés sa confirmation, ou qu'elles veüillent avoir autre Vicaire General, ou Visiteur que celuy du Monastere des Scoëtz, esdits cas & chacun d'eux, lesdits biens & revenus reviendront & seront devolus au Monastere des Scoëtz;* lequel aussi sera tenu recevoir les Religieuses restées à Nazareth. Supplient leur R. P. Vicaire d'apposer son decret à cét accord. » Fait & passé audit Monastere des Scoëtz, le 6. jour d'Avril l'an 1539, par devant *de Carheil* & *P. du Breil,* notaires, & scellé de 2. Sceaux.

Incontinent aprés cét accord, le R. P. Vicaire *F. Jean Roch,* nomma les 13. Religieuses

(1) Noms des Religieuses des Scoëtz, l'an 1529 : Sœur Françoise Bougaut, Prieure, sœur Jeanne de Bric, sous-prieure, sœur Marie Bureau, sœur Jeanne de Liminic, sœur Amette de Louvedoy, sœur Perrine d'Yonis, sœur Anne Goheau, sœur Guyonne Loüer, sœur Marguerite Theraud, sœur Guillemette Darande, sœur Jeanne du Rocher, sœur Jeanne Buhor, sœur Marguerite Bougault, sœur Jeanne Pelletier, sœur Vincente le Jeune, sœur Helaine Ernaud, sœur Françoise Thieri, sœur Helielle du Bot, sœur Catherine de la Chasteneraye, sœur Jeanne Bussonneau, sœur Mathurine Thieri, sœur Jeanne Blanchet, sœur Jeanne Menant, sœur Anne de l'Espinay, sœur Nicole Robin, sœur Marie de Rosmar, sœur Marie Trouguevault, sœur Rose de la Porte, sœur Anne de Carné, sœur Marie Flamberge, sœur Bertrande de Ybinac, sœur Marguerite Simon, sœur Françoise d'Ébret, sœur Jacquette Quentin, sœur Claude Audeber, sœur Perrine du Doy, Religieuses Professes et du chœur, sœur Marie Menard, sœur Yvonne Thuaudiere, sœur Peronnelle Valleton, sœur Suzanne Boillet, sœur Eustache Josses, sœur Fabriane Quatre Ans, sœur Jeanne Rigois, sœur Jeanne de Viesque, sœur Catherine de Savenieres, sœur Jeanne Bertran, Converses, 36 Dames de Chœur, 10 Converses. — A.

(2) Le mesme General leur permit, depuis, d'avoir un Vicaire à part, par ses Lettres données à Naples, le 13. Mars 1542, et le Pape Paul III les releva du serment fait en cet Acte de leur sortie des Scoëtz, par Bulle, donnée à Rome, le 27. jour du mois d'Aoust 1543. — A.

& autres jusqu'au nombre de 22. (1), lesquelles s'embarquerent sur la riviere de Loyre, devant la grande porte dudit Monastere des Scoëtz, le 8. du même mois, &, en presence d'une grande multitude de peuple, qui étoit venu, tant de Nantes que d'ailleurs, voir cét embarquement, se mirent à la voile vers Vennes, où elles arriverent, le 13. jour dudit mois, & furent mises en possession de leur Monastere, &, le samedy, 28. may 1530, elles ratifierent, par acte Capitulaire, raporté par *l'Orveloux & du Magoero,* notaires de Vennes, l'accord fait aux Scoëtz, le 6. Avril de l'année 1529, & encore, le lendemain, par autre acte, &, l'an 1531, ladite Prieure reconnoit, sous son signe & le Sceau de son Convent, avoir receu de ses bonnes Sœurs des Scoëtz les revenus & fondation susdite & leur provision de vin ladite année, dont elle & toute sa Communauté les remercient & prient Dieu les maintenir en une bonne union, paix & charité avec leursdites Sœurs des Scoëtz, par acte du 29. may, confirmé par le decret du R. P. Vicaire, scellé de son Sceau.

XLI. 1. Il y avoit en ce Monastere de Nazareth, une Religieuse tellement travaillée d'une douleur de teste & de dents, qu'elle en perdoit le repos & le repas ; elle s'avisa, un jour, aprés s'être devotement recommandée à Dieu & à la Bien-heureuse Mere Françoise, de prier la Prieure de luy montrer la robbe de la Bien-heureuse, laquelle elle mit reveremment sur sa teste, &, tout à l'instant, elle fut delivrée de ses douleurs. 2. La même faveur reçut une autre Religieuse, en pareille infirmité, ayant, par devotion, mis sur sa teste un couvre-chef dont la Bien-heureuse s'étoit servie en son vivant. 3. Comme on faisoit quelques reparations au Monastere des Scoëtz, un maître Maçon tomba dans le puits du Monastere, profond de cinquante pieds, & alla tellement à fond, qu'on ne le voyoit plus ; tout le monde accourut pour le devoir ayder à sortir de là ; mais en vain, jusqu'à ce qu'on aporta des Reliques de la Bien-heureuse Françoise sur le relais & bord dudit puits, &, alors, il parut à fleur d'eau, & s'accommoda tellement des cordages qu'on luy avoit dévalez, qu'il fut tiré hors, publiant hautement avoir esté delivré de ce peril par les merites de la B. H. Mere Duchesse. 4. Il y avoit, au même Monastere, une buanderie contiguë au dortoir des Religieuses ; le feu s'y prît un jour, mais si promptement & de telle vehemence, que le vent, portant la flamme vers ledit dortoir, menaçoit de le reduire en cendre ; on courut à l'eau ; mais tant plus on en versoit, plus l'incendie augmentoit : en cette extremité, elles eurent recours à Dieu & aux merites de leur Bien-heureuse Mere, laquelle ne leur manqua pas : car, aprés qu'elles eurent chanté les Suffrages accoûtumez à son Tombeau, elles apperceurent visiblement une grande main blanche & luisante, qui rejettoit la flamme contre le vent & garantissoit le dortoir, &, tout à l'instant, la charpente de ladite buanderie, toute embrazée, tomba & l'incendie s'éteignit.

XLII. Pendant que le royaume de France regorgeoit du sang des Catholiques, crüellement épanché par les Huguenots, du temps du Roy Charles IX, l'an 1568. au mois de novembre, un capitaine d'une compagnie de ce parti, avec quelques autres du bas Poitou, Bretagne & la Marche commune, delibererent d'aller mettre le feu au Monastere des Scoëtz & en emporter le butin. Le P. M. Yves l'Anglois, Vicaire dudit Convent, en ayant eu avis, s'en alla à Nantes trouver l'Evêque & la Justice, qui lui permirent de se refugier à la Fosse de Nantes, avec les Religieuses & ce qu'il voudroit emporter ; mais, avant que de sortir, on prît la resolution d'oster le corps de la Bien-heureuse Mere du

(1) Noms des Religieuses qui furent trouvées à Nazareth : Sœur Jeanne de Liminic, Prieure, sœur Amette Louvedoy, Sous-prieure, sœur Guyonne Loüer, sœur Anne du Rocher, sœur Helaine Hernault, sœur Françoise Thieri, sœur Heliette du Bot, sœur Anne Audeberde, sœur Catherine de la Chasteneraye, sœur Jeanne Menant, sœur Anne d'Espinay, sœur Marie Trouguerault, sœur Marie de Rosmar, sœur Anne de Carné, sœur Perrine du Doy, Religieuses du Chœur, Professes, sœur Yvonne de Thuaudiere, sœur Jeanne de Viesques, Converses. — A.

Sepulchre enlevé & de le mettre en terre, crainte que les mains sacrileges de ces impies ne l'espargnassent, non plus qu'elles avoient fait les Ossemens de tant d'autres Saints.

Les ouvriers & artisans appellez pour lever ce corps, ayant osté la pierre tombale, estoient bien en peine comment le tirer de là ; mais ayant passé leurs cables & cordages par dessous la chasse de plomb, ils la leverent avec une telle facilité, qu'ils asseurerent tous qu'il y avoit du miracle. La chasse ouverte, on trouva le corps tout entier, sans aucune corruption, & les habits aussi ; il fut, tout le jour & la nuit suivante, dans le Chœur, toutes les Sœurs veillantes auprés & priant Dieu, par l'intercession de leur Sainte Mere, de les garantir des menaces de leurs ennemis. Entre onze heures & minuit, on entendit trois grands coups, dont les Religieuses eurent grande aprehension, craignans que ce fussent les ennemis ; le matin, on porta le corps en Procession par l'Eglise & les Cloistres, puis, il fut mis en terre, &, peu aprés, les Religieuses, averties de se retirer, se rendirent dans une maison à la Fosse, aprés les Roys, l'an 1569. d'où elles ne sortirent qu'aprés la Toussaints, & estans de retour en leur Monastere, quelques Gentils-hommes Huguenots, qui estoient de ladite compagnie, vinrent voir quelques Religieuses, leurs parentes & alliées, & leur reciterent qu'une nuit, au mois de novembre de l'an 1568. par un beau clair de lune, ils s'estoient presentez devant leur Monastere, en dessein d'y mettre le feu & les saccager toutes, & sur les onze heures à minuit, comme ils approcherent les murailles pour les devoir escalader, il survint une telle obscurité, qu'ils ne se pouvoient voir les uns les autres, &, parmy ces tenebres, ils se sentirent invisiblement repoussez si rudement, qu'ils s'écarterent & s'égarerent si bien, que, s'estans trouvez au bourg de Vertou, deux grandes lieuës de là, ils allerent mettre le feu dans le Monastere de Vertou, pensans que ce fut celuy des Scoëtz, & fut trouvé que cette compagnie attaquoit le Monastere, lors qu'on avoit entendu trois coups dans le Chœur, prés de la Chasse.

XLIII. Son Corps fut laissé en terre pendant les troubles & guerres civiles, jusqu'à l'an 1592. que le P. M. Jean Richoust, Vicaire de la maison, assisté de toutes les Religieuses, l'en fit tirer, avec autant de facilité que jamais, & les malades qui se presenterent pour le venerer & toucher furent gueris, puis fut mis là où il est à present. L'an 1597. il y eut une extréme disette de vins, lesquels pousserent tous sur l'arriere saison ; le Monastere des Scoëtz se ressentit de cette incommodité ; mais l'Heureuse Françoise l'en delivra, car la sœur celleriere ayant percé une piece de vin, laquelle seule elle croyoit estre bonne & la gardoit pour les malades, trouva qu'elle estoit gastée ; ce que voyant, elle en tira une pleine tasse & s'en alla au Sepulchre de la Bien-heureuse Mere, mit son vin aux pieds d'iceluy, & puis la suplia d'avoir pitié de la necessité de ses filles, nommément des malades, &, ayant achevé sa priere, revint au cellier & trouva la même pipe trés-bonne & excellente. Il y avoit une bonne Sœur converse, audit Monastere des Scoëtz, fort simple, laquelle avoit une grande devotion à l'Heureuse Mere Duchesse, & ne se passoit jour qu'elle n'allast faire priere à son tombeau ; desirant avoir d'elle quelque signe visible, que son service estoit agreable à Dieu & à elle, &, un jour qu'elle estoit en la ferveur de son Oraison, elle vit une grande main blanche, qui, sortant du Sepulchre, luy donnoit sa benediction, &, en même temps, son Ame fut comblée d'une consolation extraordinaire, dont elle remercia Dieu & la Bien-heureuse Françoise. L'an 1601, le Pere Provincial des Carmes de la province de Touraine, estant à Nantes, travaillé de la fievre, se fit mener à son Tombeau, pendant son accés & l'y trembla ; puis, ayant fait sa priere, la fievre le quitta.

C'est ce que nous avons pû recueillir de la vie de cette Bien-heureuse Princesse, laquelle, és cinq états qu'elle a vêcu, de jeune Fille, Dame mariée, princesse souveraine, veuve & Religieuse, a laissé un rare exemple de sa vertu, qui luy a frayé le

chemin à la vie immortelle, où nous croyons pieusement qu'elle jouït de la recompense que Dieu a disposée à ses éleus.

Cette Vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit les PP. Christophe le Roy, Docteur en Theologie, en son Livre des Saintes Ardeurs de la Bien-heureuse Françoise d'Amboise, au preface; le Pere Leon de Rennes, et avant eux, le Pere Jean du Montoy, tous Religieux de l'Ordre des Carmes; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, liv. 4; Guillaume Gruel le Jeune, Chroniqueur des Ducs François I, Pierre II, Artus III et François II, és Chapitres 57, 59 du liv. 1, 42, 45; 6, 7 et 8 du liv. 5; 1, 10, 16, 17, 18 et 21 du liv. 4; Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 11, 12 et 13, en plusieurs endroits; les anciens manuscrits, Bulles, memoires et enseignemens des Monasteres de N. Dame des Scoëtz lés Nantes et Nazareth lés Vennes, et les memoires du Convent des FF. Predicateurs de Nantes.

ANNOTATIONS.

LE CULTE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE (A.-M. T.).

GRACES à Dieu, nous n'avons pas à dire ici ce que nous avons dû reconnaître pour le *bienheureux* Yves Mahyeuc et pour la *bienheureuse* Ermengarde d'Anjou. Ce saint évêque, cette sainte duchesse, ne sont pas honorés d'un culte public; au contraire, Françoise d'Amboise n'a cessé d'être reconnue comme *bienheureuse,* et le Saint-Siège Apostolique a constaté et ratifié l'existence du culte immémorial qui lui est rendu.

Pour en donner les preuves, nous ne serons embarrassés que par l'abondance de la matière. Nous empruntons tout ce qui va suivre au second volume de la « *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et Religieuse Carmélite,* par l'Abbé Richard, vicaire général du diocèse de Nantes. » Nul n'ignore que celui qui signait ainsi cet ouvrage en 1865, est aujourd'hui le vénéré Cardinal Richard, Archevêque de Paris. A notre époque, si féconde en belles *Vies de saints,* il n'en est guère cependant qui égalent celle-ci, soit par l'intérêt du sujet, soit par la manière dont il a été traité.

L'on a déjà vu, dans le texte d'Albert Le Grand, comment fut ouverte en 1492, sept ans après la mort de la bienheureuse, la châsse de plomb qui contenait son corps, et les prodiges qui s'accomplirent à cette occasion.

L'on a vu également qu'en 1568 ses restes précieux furent cachés sous terre par crainte de profanation de la part des huguenots, mais qu'auparavant le cercueil fut ouvert, le corps trouvé sans corruption et ses vêtements sans aucune altération, enfin que cette sainte dépouille resta enfouie jusqu'en 1592, époque où en Bretagne on n'avait plus rien à redouter des protestants.

Tout cela constitue déjà des marques d'une religieuse vénération, qui se manifeste au couvent des Coëts. Elle ne se montre pas moins au couvent de Nazareth, près de Vannes, dont nous avons vu la fondation. Diverses pièces conservées dans cette communauté établissent que, « pendant la durée du XVIIe siècle, les fidèles recouraient fréquemment à l'intercession de la Bienheureuse et faisaient célébrer des messes en son honneur dans la chapelle des Couëts, soit pour demander des faveurs célestes, soit pour remercier Dieu des grâces obtenues par l'entremise de sa servante. Ces pièces nous sont en même temps un indice que de pieuses relations existaient entre les deux couvents de la Bienheureuse Françoise, et que des Couëts on aimait à faire part à Nazareth de ce que le Seigneur opérait pour la glorification de sa servante..... Nous ne pensons pas que les Carmélites des Couëts aient jamais récité l'office de leur fondatrice. Aucun historien ne le dit, et nous n'en avons découvert aucune trace dans les quelques exemplaires du bréviaire de ces religieuses qui ont échappé aux désastres de la Révolution. »

Si la bienheureuse ne fut pas célébrée dans des formules liturgiques, elle eut ses litanies; celles-ci furent composées par frère Sulpice, récolet, qui s'intitulait lui-même le *très humble et obligé serviteur de la très sainte Duchesse Françoise d'Amboise.* (1679). Lors de l'incendie qui menaça de réduire en cendres le dortoir du couvent des Couëts, les religieuses, dit Albert Le Grand, se réunirent autour du tombeau de la sainte duchesse et chantèrent en son honneur *les suffrages accoutumés;* Mgr Richard pense que par cette expression il faut entendre l'hymne, les antiennes, les versets, les oraisons qui, avec les litanies, composent un *recueil de prières* dont deux exemplaires ont été conservés. Ce recueil a été réimprimé en 1863, pour être présenté à la Congrégation des Rites. Le Cardinal de Paris donne, soit dans le corps même de son ouvrage, soit aux pièces justificatives, le texte latin et la traduction de ces différentes prières; nous ne donnerons, nous, que celle qui est justement qualifiée par Son Eminence, de prière nationale des Bretons :

« O Bienheureuse Françoise, gloire de la Bretagne, fleur du Carmel, miroir de vertus, règle » vivante des mœurs, venez, ô Mère, hâtez-vous de nous secourir, nous qui gémissons sous le » poids de nos péchés; ô Mère admirable, par les prodiges et les merveilles que vous avez » opérés, chassez toute langueur, veillez toujours près de vos enfants, et soyez propice à tous » ceux qui vous invoquent. Et à la fin de notre vie, admettez-nous à prendre part au bonheur » des citoyens du Ciel, que vous partagez avec eux. »

Une autre marque du culte rendu à Françoise d'Amboise, c'est l'usage de donner son nom aux nouvelles religieuses. La coutume d'imposer des noms de religion ne pénétra au monastère de Nazareth qu'en 1611; or, nous voyons que le 17 septembre 1628, la sœur Yvonne Balais reçoit le nom de la *Bienheureuse Françoise d'Amboise;* elle meurt en 1666, et l'an 1672, la sœur Jeanne Scelles, veuve de M. de l'Orchan, hérite de ce nom vénéré. Celle-ci meurt en 1701. Toujours à Nazareth, en 1692, une statue de la duchesse est placée vis à vis de celle de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, à l'entrée d'un jardin. En 1703, l'église du monastère s'enrichit de bas-reliefs « représentant la vie de la Bienheureuse Mère Françoise d'Amboise. »

Mais les deux monastères dont l'histoire se lie si étroitement à la sienne, ne sont pas seuls à l'honorer : à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du siècle suivant, la Maison générale des Carmes de l'ancienne observance fait graver des images des saints et bienheureux de l'Ordre; dans cette série figure l'effigie de notre pieuse princesse avec une inscription qui commence par ces mots : *Beata Francisca Ambosia, Britanniæ Armoricæ ducissa* (1)... donc, à Rome même, elle est qualifiée *Bienheureuse.* Le même titre lui est donné en 1619 par le Vénérable Michel *a Fuente (Histoire des saints et bienheureux de l'Ordre des Carmes* — Tolède), et en 1625 par le carme belge Walter de Terre-Neuve *(Vie du B. Jean Soreth).* Cette dernière date n'est pas celle de la rédaction, mais bien la date de la publication de cette *Vie,* car Walter était contemporain du bienheureux fondateur des Carmélites, et son fidèle compagnon dans ses voyages. En 1637, même dénomination dans le *Martyrologe gallican* d'André du Saussay, évêque de Toul; à la même époque, dans le *Kalendrier historial de la V. Marie,* par Vincent Charron, chanoine de Nantes. Enfin, non seulement aux Couëts et à Nazareth, non seulement en Bretagne et dans l'Ordre des Carmes, mais partout son nom apparaît accompagné de cette glorieuse qualification.

Sa Vie est écrite par différents auteurs : Léon de Rennes (1634), Albert Le Grand (1637), Lezzana, *Annales de l'Ordre des Carmes* — Rome (1656), Daniel de la Vierge Marie — Miroir des Carmes — Anvers (1680), Barrin grand chantre de la cathédrale et vicaire général de l'Evêque de Nantes (au début du XVIIIe siècle). Tous, excepté dom Lobineau, lui appliquent sans hésiter le titre de bienheureuse. Barrin exprime formellement le vœu que le Pape (c'était alors Clément XI) proclame juridiquement la sainteté de la pieuse duchesse.

(1) Les planches en cuivre de cette collection existent toujours dans la même maison généralice de Sainte-Marie *in Transpontina.*

En 1625 le pape Urbain VIII, par la constitution *Cœlestis Jerusalem*, régla qu'à l'avenir on suivrait rigoureusement la marche prescrite par les décrets de la Congrégation des Rites pour la béatification des serviteurs de Dieu; mais il déclara en même temps que son intention n'était pas de porter préjudice aux saints *qui, par le consentement commun de l'Eglise, ou en vertu d'une prescription immémoriale, ou d'après les témoignages que fournissaient les écrits des Pères et des pieux auteurs, avec la connaissance et la tolérance du Siège Apostolique ou de l'Ordinaire, étaient l'objet d'un culte public.*

Pour déterminer d'une manière plus précise ce qu'on devait entendre par *la prescription du temps immémorial* il statua (1634) qu'il fallait une période séculaire à partir de cette même année ; par conséquent la possession du culte devait être antérieure à 1534. Or, notre bienheureuse mourut en 1485; d'après ce que nous avons vu, son culte commença aussitôt après son bienheureux trépas, donc il était légitime et pouvait être maintenu. Toutefois ce n'était point assez pour la piété des fidèles.

On a retrouvé une note fort curieuse intitulée : *Mémoire de ce qui peut servir à solliciter auprès du Saint-Siège la Béatification de la Vénérable Duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, fondatrice des Carmélites de l'ancienne observance dans la Bretagne Armorique, province de France.* En dépit de l'inexactitude du titre qui, au lieu de solliciter la ratification pour le culte, réclame la béatification, l'acte lui-même, fort judicieusement motivé, mentionne les faits que nous avons simplement indiqués et ajoute : « 5° Les trois corps composant les Etats de Bretagne, représentant toute la province, sollicitent avec instance la béatification de la pieuse Duchesse. Ces trois corps sont celui du clergé, composé des neuf évêques de la province, des abbés en titre séculiers et réguliers et des députés des chapitres ; celui d'une noblesse très nombreuse, des plus distinguée par le mérite comme par la naissance; celui du Tiers, représenté par les députés des villes qui y ont droit, au nombre de quarante-et-un... »

En 1761 les Etats s'étant assemblés à Nantes, adressèrent enfin au Pape une supplique signée par les présidents des trois ordres : Pierre, évêque de Nantes, Duc de Rohan, Bellabre.

Quels obstacles s'opposèrent au vœu de la Bretagne? — Nul ne saurait le dire et nous ne pouvons faire ici qu'une réponse : la Providence ménageait à notre siècle qui va finir, la glorification complète de notre admirable duchesse.

Pendant la période révolutionnaire le culte de notre Bienheureuse se manifeste surtout par le soin avec lequel les religieuses, avec le secours de quelques bonnes âmes et en particulier d'un enfant, veillent sur ses reliques et réussissent à en écarter la profanation; nous laissons donc ces récits à la note qui va suivre.

Conformément aux vœux de Mgr Jaquemet et du Chapitre, en 1860 la cathédrale de Nantes recevait un magnifique vitrail qui reproduisait les principales circonstances de la Vie de Françoise d'Amboise depuis sa première communion à l'âge de cinq ans jusqu'à sa précieuse mort, et dans les inscriptions qui accompagnent chaque tableau, le titre de *Bienheureuse* lui fut maintenu, conformément à la tradition immémoriale, de même que l'auréole couronna sa tête du signe de la sainteté.

L'année suivante, l'Evêque de Nantes fit rédiger un mémoire historique et liturgique sur le culte immémorial de la Bienheureuse, mémoire destiné au Souverain Pontife. A sa prière,

Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc, Archevêque de Rennes,

Mgr René-Nicolas Sergent, Evêque de Quimper et de Léon,

Mgr Louis Anne Dubreuil, Evêque de Vannes,

Mgr Augustin David, Evêque nommé de Saint-Brieuc et Tréguier, joignirent leurs suppliques à la sienne; les chapitres des cathédrales bretonnes firent de même, et aussi Mgr l'Archevêque de Tours qui, parmi les villes de son diocèse compte celle d'Amboise, d'où la famille de la Sainte a pris son nom. Celui qui devait briller d'un si vif et si pur éclat sur le siège de saint Hilaire, le futur cardinal, et le futur panégyriste de notre bienheureuse, Louis-Edouard Pie, évêque de

Poitiers, dont le diocèse renferme la ville de Thouars, ancienne seigneurie du père de Françoise et probablement aussi lieu de sa naissance, s'unirent aux évêques bretons. — Le 11 février 1863, M. l'abbé Richard, député par l'évêque de Nantes, déposa lui-même entre les mains de Pie IX les pièces relatives à la béatification de Françoise d'Amboise. Quelques jours après le T. R. P. Jérôme Priori, prieur général de l'Ordre des Carmes, joignait les sollicitations de sa famille religieuse à celle des évêques précités; sa lettre était contresignée par le R. P. Ange de Martis, postulateur pour les causes des saints et saintes de l'Ordre. Enfin, de son côté, l'évêque de Vannes fit parvenir à la Congrégation des Rites les pièces relatives au culte immémorial rendu à la bienheureuse duchesse dans le monastère de Nazareth.

La cause de la servante de Dieu fut traitée à la Sacrée Congrégation, et le 11 juillet de la même année 1863 la question posée selon l'usage : *An constet de cultu publico ecclesiastico ab immemorabili tempore præstito ancillæ Dei, Franciscæ Ambosiæ, Ducissæ Britanniæ, ac moniali Carmelitanæ, seu de casu excepto a decretis S. M. Urbani P. P. VIII,* fut résolue affirmativement. Le 16 juillet suivant, fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le Souverain-Pontife approuva cette sentence.

Sur de nouvelles instances, Pie IX, de sainte mémoire, concéda aux diocèses de Rennes et de Nantes et à l'Ordre des Carmes la Messe et l'Office de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, sous le rit double, avec une oraison et des leçons propres pour le second nocturne, et en fixa la fête au 5 novembre, lendemain du jour où elle s'endormit dans le Seigneur. Dès le début de son épiscopat, Mgr dom Anselme Nouvel, de l'ordre de saint Benoît, obtint pour son diocèse de Quimper et de Léon la concession du même office. La ville de Nantes célébra avec une incomparable magnificence l'approbation du culte de sa sainte bien aimée.

Deux fois Mgr Pie a glorifié notre Sainte par sa magnifique éloquence : la première, dans l'église des Carmélites de Poitiers pour la clôture des fêtes de sa béatification, 16 novembre 1865; la seconde, pour l'inauguration de son culte à Thouars, 5 novembre 1866.

LES RELIQUES DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE (A.-M. T.).



U'ON nous pardonne les quelques répétitions par lesquelles débute le tableau qui va suivre; nous les avons crues nécessaires.

La Bienheureuse meurt à trois heures après midi, le vendredi 4 novembre 1485, et suivant le désir exprimé par elle, elle est ensevelie d'abord à l'entrée du Chapitre.

Plus tard, son corps est placé (dit Albert Le Grand, XXXVIII) « en un coin dudit Chapitre, tellement disposé, que le pied du tombeau répond au bas de l'Eglise sous le Jubé de la Grille. »

En 1492, première ouverture de la châsse de plomb qui contient les restes de la sainte duchesse. « Le corps fut trouvé tout entier sans corruption aucune, aussi frais que le jour qu'il fut enterré. » Voir au N° XXXIX les merveilles qui, d'après le récit d'Albert, signalèrent cette première *reconnaissance* des reliques.

En 1568, craignant la profanation des Huguenots, les religieuses, avant de quitter leur monastère des Couëts, cachent sous terre le cercueil de leur sainte fondatrice.

En 1592, le père carme Jean Richoust, *vicaire* de la communauté, assisté de toutes les religieuses, préside l'exhumation et la nouvelle inhumation dans l'ancien tombeau.

En 1762, le 30 mars, à 10 heures, l'évêque de Nantes, Pierre de la Muzanchère, accompagné de plusieurs personnages tant ecclésiastiques que laïques, et en particulier de Jean Minatte, chirurgien, procéda à la visite canonique des reliques de notre Bienheureuse. Le procès-verbal signale d'abord, « du côté de l'église, une ouverture large d'environ un pied carré, où les fidèles viennent, de temps immémorial, implorer l'assistance de la vénérable Mère, et où sont suspendus des béquilles, vœux et tableaux..... »

Les chairs de la Bienheureuse étaient entièrement consumées; presque tous les ossements étaient encore conservés. Malgré le silence dont l'Evêque avait cru devoir entourer ces pieuses formalités, malgré un temps fort mauvais, il y avait là une foule nombreuse, suppliant le prélat de faire toucher aux reliques différents objets de piété, et surtout réclamant quelques parcelles des vêtements qui avaient couvert la sainte duchesse dans le cercueil. Le bon prélat n'eut pas le courage d'opposer un refus. Après les constatations juridiques, les ossements enveloppés dans une étoffe de soie blanche furent déposés, avec le procès-verbal, dans une boîte de bois fermant à clef. La poussière des ossements soigneusement recueillie, fut mise dans une seconde boîte, et une troisième renferma les morceaux de vêtements qui avaient été trouvés dans le cercueil. Un certificat, signé par l'évêque, fut inséré dans chacune de ces deux dernières boîtes. Toutes les reliques furent ensuite déposées de nouveau dans la châsse primitive et celle-ci reprit sa place dans l'enfeu. — Ce furent les actes dressés en cette circonstance et providentiellement conservés pendant la Révolution, qui ont permis de constater en 1861 l'identité et l'authenticité des reliques de la Bienheureuse Françoise d'Amboise.

En 1792, le 1er octobre, au moment où la Révolution chassa les Carmélites de leur bien aimé couvent des Couëts si riche en souvenirs, le tombeau de la Bienheureuse était toujours le même. Au mois de février 1793, le couvent fut dévasté. Les profanateurs s'imaginant que le cercueil de la duchesse était d'argent doré, n'eurent garde de le laisser à sa place; ayant reconnu une simple châsse en plomb, ils dirent : « Cela servira toujours à faire des balles, » et jetèrent çà et là les ossements vénérés de la sainte duchesse; or, la prieure du couvent, Jeanne Langlais de la Roussière, était présente. On recueillit la tête et une partie des ossements, avec des morceaux des vêtements de la bienheureuse, on les renferma dans une boîte garnie de soie à l'intérieur, probablement la même où Pierre de la Muzanchère avait renfermé les reliques en 1762. Le procès-verbal dressé par lui y fut placé avec ce que l'on put ainsi sauver du précieux trésor. Au bas de cette pièce, la Prieure écrivit ces lignes qui dans leur simplicité sont une preuve d'héroïque courage : « Je, soussignée, reconnais que le citoyen Bruneau, administrateur du district, m'a remis les trois boîtes référées au présent, dont décharge. Aux Couëts, le seize février 1793. *Signé :* La Roussière. » Puis on se hâta d'aller cacher le trésor ainsi sauvé, dans la haie d'un jardin, à l'extrémité duquel se trouvait un corps de garde. Un peu après, on l'enfouit secrètement dans le jardin de Morandeau, ancien sacristain du couvent, et pour bien reconnaître l'endroit on y planta une guimauve royale. On voyait la nuit de pieux fidèles, venus quelquefois de fort loin, s'agenouiller dans ce lieu et déposer sur la terre les linges qu'ils faisaient ensuite toucher aux malades. Au bout de quelque temps, Morandeau ayant exhumé les boîtes pour en vérifier l'état, put constater que deux d'entre elles avaient souffert de l'humidité, et il plaça son précieux trésor sur un mur, dans une chambre haute de sa maison, où était caché M. Métayer, un des derniers aumôniers du couvent, ce qui permit à ce vénérable prêtre de célébrer la messe devant ces saintes reliques. A quelques pas coulait la Loire entraînant les corps des victimes de Carrier, c'est-à-dire des hommes, des femmes et des enfants qui pour la plupart étaient vraiment des martyrs.

En 1799 ou 1800, deux des plus jeunes religieuses, Mesdames de la Ville et de la Salmonière se rendirent au village des Couëts. Ayant échoué dans une pieuse tentative, opérée pour sauver quelques objets qui avaient été à l'usage de la Bienheureuse (1), elles se firent accompagner d'un petit orphelin de neuf à dix ans, nommé André Corbineau; les reliques furent placées dans une boîte de carton qu'il prit sur sa tête, et au moment où il allait se mettre en marche, la pieuse femme de Morandeau dit à l'enfant : « Fais bien attention, ô mon fils; ah ! quel précieux fardeau tu portes ! c'est la tête de la bonne Duchesse. » Et le précieux fardeau, escorté par les deux anciennes carmélites, parvint heureusement à la maison où, avec quelques compagnes, elles essayaient de vivre encore de la vie religieuse.

(1) Les patins et l'écuelle d'étain signalés n° XXXV.

Un modeste reliquaire en bois fut destiné à recevoir le chef de la Bienheureuse et ses autres reliques. Visible témoignage du culte rendu à Françoise d'Amboise dans les jours mauvais, il a renfermé ses précieux restes jusqu'au jour où le décret apostolique de Pie IX est venu ratifier les hommages jusque là rendus à la sainte duchesse de Bretagne.

Malgré leur bonne volonté les anciennes Carmélites des Couëts ne réussirent pas à reprendre la vie commune dans leur vieux monastère. Vers 1816 ou 1817, sachant que leurs sœurs du couvent de Nazareth faisaient une semblable tentative, elles allèrent se réunir à celles-ci et elles apportèrent avec elles leur pauvre et précieux reliquaire. Après quelques années d'essais infructueux, Madame de la Salmonière revint à Nantes, y rapporta le reliquaire dont elle s'était constituée la gardienne, et le déposa au monastère de la Grande-Providence dans lequel elle passa les dernières années de sa vie. L'année avant sa mort, le 18 septembre 1828, elle écrivit et signa une déclaration résumant ce qui vient d'être dit. Après avoir parlé des reliques, elle ajoute : « Nous avons eu le bonheur d'y joindre la ceinture, le bonnet et le mouchoir de saint Vincent Ferrier, qui avaient été conservés dans la dite communauté depuis la mort de ce grand saint, ainsi que dom Lobineau en fait foi dans son histoire. » Deux anciennes religieuses des Couëts reconnurent et attestèrent l'identité et l'authenticité des reliques précitées : Madame de Laramé, professe de chœur, donna son témoignage en 1838, et Sœur Victoire, religieuse converse, interrogée sur son lit de mort le 22 septembre 1840 répondit dans le même sens.

En 1851, le 14 mars, M. Dubois, docteur-médecin, examina les ossements contenus dans le reliquaire conservé à la Grande-Providence, les y replaça après en avoir écrit la description et le reliquaire fut scellé du sceau de la communauté (1). — Cette même année 1851, fut faite une enquête très sérieuse sur tous les faits qui étaient de nature à établir l'authenticité des reliques. Aux témoignages antérieurs des religieuses déjà nommées vinrent se joindre, en particulier, les attestations de la veuve Morandeau, de son fils Nicolas et d'André Corbineau qui, à l'âge de 9 ou 10 ans, avait porté, des Couëts à Nantes, la boîte de carton contenant « *la tête de la bonne Duchesse.* » Cette enquête fut dirigée par M. l'abbé Cadoret.

En 1859, les 10 et 12 mai, le futur cardinal de Paris, M. l'abbé F. M. B. Richard, vicaire général de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, procéda à un nouvel examen. Tous les procès-verbaux, lettres, certificats précités, sont vérifiés et résumés, puis les reliques sont étudiées.

« Le reliquaire en bois, de couleur noire avec des filets dorés, est en forme de châsse, haut d'environ cinquante centimètres, et fermé par douze verres sur les différentes faces. Les saintes reliques sont placées sur une étoffe de soie rose et peuvent être énumérées comme suit : 1° la boîte du crâne presque entière ; 2° l'os temporal gauche ; 3° l'os maxillaire inférieur dont le tiers gauche est conservé séparément ; 4° les deux tiers moyens des deux fémurs ; 5° les deux tiers moyens d'un cubitus ; 6° le tiers moyen environ d'un radius ; 7° les deux tiers moyens d'un tibia ; 8° enfin, trois petits fragments osseux. Le reliquaire contient de plus trois fragments d'étoffe brune et un chapelet que les anciennes Religieuses des Couëts considéraient comme le chapelet de leur vénérable mère. »

En 1861, le 4 novembre, anniversaire de la mort de la Bienheureuse, Mgr Jaquemet signa l'ordonnance par laquelle il ratifiait l'enquête faite par son autorité en 1859 et ordonnait que, désormais, les mêmes saintes reliques seraient vénérées au Couvent de la Grande-Providence. Mais le temps n'était pas éloigné où elles seraient transférées à la cathédrale.

La Grande-Providence a cependant gardé la calotte ou le bonnet doctoral et la ceinture de saint Vincent Ferrier données à Françoise d'Amboise par le cardinal Alain de Coëtivy. Nous venons de voir que le reliquaire contenait un chapelet que les anciennes religieuses des Couëts considéraient comme le chapelet de leur vénérable mère. Ne serait-ce pas le chapelet qui avait appartenu à la pieuse duchesse Jeanne de France, après avoir été à l'usage de saint Vincent

(1) Semblable formalité avait été déjà accomplie par le même médecin le 31 décembre 1838.

Ferrier, et donné par celle-ci à la Bienheureuse? En ce cas ce serait une relique doublement et même triplement précieuse.

Quant au doigt de saint Vincent Ferrier, donné aussi par Alain de Coativi, on ne sait ce qu'il est devenu. La lettre de Madame de Laramé (30 juillet 1838) à Madame la Supérieure de la Grande-Providence, dit ceci : « Nous possédions aussi un doigt de ce saint. Il paraît, Madame, que ma sœur Salmonière ne l'avait pas, car certainement vous en auriez eu connaissance. »

Enfin signalons un dernier objet qu'on peut appeler aussi *une relique :* la bibliothèque publique de Nantes possède « un bréviaire manuscrit, en lettres gothiques, orné de majuscules peintes et dorées, d'un travail remarquable. Ce livre d'heures était à l'usage des religieuses carmélites, comme le prouve la rubrique française mise en tête du Propre du Temps : *Cy comance le journal selon l'ordinaire de Notre-Dame la Benoiste Vierge Marie du Mont du Carme.* Sur la première page on lit, en écriture gothique, cette mention qui a dû être mise là dans les jours mêmes de la mort de Françoise : *Anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo quinto, mensis novembris die quinta, feria sexta, hora nona, obiit venerabilis et devotissima religiosa Francisca de Amboise, alias ducissa Britanniæ.* « Nous sommes très porté à croire, dit Mgr Richard, que ce petit volume n'est autre que le bréviaire dont se servait la Bienheureuse. Après sa mort, on l'aura conservé religieusement dans la communauté et une main amie aura écrit sur la première page la mention de la naissance de la sainte religieuse à la vie éternelle. Une étiquette (également en caractères gothiques) restée dans ce livre et portant seulement ces trois mots : *Sœur Françoise d'Amboise,* confirme notre conjecture. »

La châsse de bois sculpté qui, à la cathédrale de Nantes, renferme aujourd'hui les reliques de la bienheureuse Françoise d'Amboise n'est digne, ni de la sainte duchesse, ni des Nantais, ni de leur cathédrale.

ICONOGRAPHIE DE LA B. H. FRANÇOISE D'AMBOISE (J.-M. A.).



A L'ÉGLISE de Notre-Dame du Folgoat, dans la chapelle des fonts-baptismaux, sous la tour midi, à droite en entrant, au-dessus de l'arcade qui domine l'autel, est une peinture murale représentant l'histoire du B. Salaun et en première ligne de chaque côté on a figuré le duc Pierre II et Françoise d'Amboise son épouse, celle-ci costumée en religieuse carmélite et le duc en manteau ducal parsemé d'hermines, sa couronne posée devant lui sur un coussin.

A l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp, c'est-à-dire dans la ville que Françoise habita depuis son mariage jusqu'à l'élévation de son mari au trône ducal, il y a deux belles statues se faisant face et représentant, l'une la Bienheureuse vêtue en princesse, l'autre saint Vincent Ferrier en ornements sacerdotaux. Ces statues furent exécutées lors de l'approbation, par Pie IX, du culte rendu à la sainte duchesse de Bretagne. Une des grandes verrières de la même église retrace aussi en détail toute l'histoire de la Bienheureuse.

D'après une étude de M. Trévédy, ancien Président du tribunal de Quimper (*Bulletin de la Soc. archéologique du Finistère*, 1892, p. 119 et seq.), les portraits d'Alain Fergent et de sa femme Ermengarde d'Anjou, donnés dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau (p. 105 et 108) et dans D. Morice (I. p. 90 et 98), seraient plutôt des portraits de Pierre II et de la B. Françoise d'Amboise. — Dans la même Histoire de D. Lobineau (p. 646 et 678) et D. Morice (II. p. 62 et 157) se trouvent les portraits de Pierre II et de la B. Françoise, dessinés par Chaperon d'après un tableau donné par la duchesse elle-même au couvent de Sainte-Claire de Nantes, entre 1450 et 1457. Le costume de la bienheureuse est austère, et des ornements mondains elle ne garde que ce que réclame sa dignité de duchesse.

Au tome III des *Monuments de la Monarchie française,* par Montfaucon, la planche LI, p. 264, fournit aussi des portraits du duc Pierre II et de la duchesse Françoise, d'après un vitrail posé à la cathédrale de Nantes vers 1447.

A la cathédrale de Saint-Pol de Léon, dans une verrière moderne de M. Léopold Lobin (de Tours), la bienheureuse est représentée agenouillée, et présentée par son patron saint François d'Assise.

A la cathédrale de Nantes, où se vénèrent les reliques de Françoise d'Amboise, la bienheureuse est représentée par une belle statue qui la montre en carmélite ; une remarquable verrière retrace les principales scènes de sa vie.

A la basilique des saints Donatien et Rogatien elle figure en costume de duchesse dans une fenêtre de la nef. Cette verrière est l'œuvre de M. Georges Claudius-Lavergne qui a également représenté la sainte princesse dans les beaux vitraux du Carmel de Morlaix et du Grand-Séminaire de Quimper.

A la basilique de Sainte-Anne, près d'Auray, vitrail de la bienheureuse vêtue en carmélite.

A Pont-l'Abbé l'église paroissiale étant l'ancienne église des religieux du Carmel, la fenêtre placée derrière l'autel et la statue vénérée de *Notre-Dame des Carmes* vient de recevoir un excellent vitrail où notre bienheureuse fait vis-à-vis au bienheureux Jean Soreth, qui, comme nous l'avons vu, l'introduisit lui-même dans l'ordre de religieuses établi par lui. Ici elle porte l'habit monastique. Ce vitrail a été exécuté par MM. Florence Bigot et Heinrick, successeurs de M. Lobin.

Au Carmel de Vannes, et probablement dans bien d'autres chapelles du même ordre (du moins en Bretagne), notre sainte princesse a aussi sa statue.

Là où fut le monastère de Notre-Dame des Coëts, où mourut et vécut la bienheureuse carmélite est aujourd'hui un petit séminaire ; nulle part le souvenir de Françoise d'Amboise n'est aussi vivant, bien que de l'ancienne communauté rien ne subsiste, hélas ! Mais les élèves et les maîtres rivalisent d'amour et de vénération pour leur Patronne. Il faut avouer cependant que l'iconographie de la pieuse duchesse n'y est pas en harmonie avec la dévotion des habitants de ce lieu béni.

LA VIE DU BIEN-HEUREUX CHARLES DE CHASTILLON,

Dit de Blois, Comte de Pentiévre, le 29. Septembre.



L'HISTOIRE de France nous aprend que Guy de Chastillon I. du nom, Comte de Blois & de Dunois, Seigneur d'Avesnes, de Guise, de Nouvion, de Landrecies & de Trelon, Epousa, en premieres nopces, Marguerite, sœur du Roy Philippes de Valois, fille de Charles de France, Comte de Valois, d'Alançon, du Perche & de Chartres, & de Marguerite de Sicile, Comtesse d'Anjou & du Maine ; duquel mariage issirent Louys de Châtillon I. du nom, comte de Blois, Dunois & Soissons, Seigneur d'Avesnes, Landrecies, Nouvion, etc. Chymay & autres terres, à cause de sa femme, Jeanne de Haynault, fille unique & heritiere de Jean de Haynault, Seigneur de Beaumont, la Gonde & Schoonhove, & de Marguerite, Comtesse de Soissons, dame de Chymay, d'Argies, etc. Charles (que nous cherchons) & Marie de Châtillon, mariée, en premieres nopces, à Raoul Duc de Lorraine, & en secondes, à Frederic Comte de Linanges ou Linighen, prés Wormes, en Allemagne.

II. Le Bien-heureux Charles de Châtillon, (autrement de Blois) second fils dudit Guy, nâquit en 1319, sous le Pontificat du Pape Jean XXII & l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean III. du nom. A l'issuë de

l'enfance, le Comte, son pere, soigneux de son éducation, luy pourveut d'un homme de bien pour pedagogue, lequel se nommoit Jacques de Huchin, &, pour sous-maître, maître Jean l'Argentier, du Diocese de Chartres, sous la conduite desquels il aprit non seulement les sciences, mais encore la vertu & le chemin du Ciel; car, dés sa plus tendre enfance jusqu'au soûpir de la mort, il donna à Dieu & aux œuvres de pieté tout le temps qu'il pût dérober au monde & aux affaires. A peine sçut-il lire, qu'il commença à reciter, tous les jours, les Heures de Nostre Dame, l'Office de la Croix, une partie du Psaultier de David & plusieurs autres Oraisons. Dés l'age de douze ans, il s'accoûtuma à jeûner certains jours de la semaine, outre le Quarême, les Quatre Temps & les Vigiles des grandes Festes de l'année. Il entendoit, avec une grande ferveur & devotion toutes les Messes qui se disoient en la Chapelle de la maison de son pere, y passant souvent toute la matinée. C'étoit luy qui servoit vingt & cinq pauvres que son pere nourrissoit tous les jours, leur versoit à laver, & souvent empruntoit de l'argent des serviteurs & domestiques pour distribuer aux pauvres qui se presentoient à la porte du château, ou lors qu'il alloit par la Ville, outre celuy que son pere luy bailloit à cét effet. Il recueilloit les pauvres gens qui avoient affaire à son pere, auquel il presentoit leurs requestes & sollicitoit pour eux, se chargeant de leur faire depescher leurs affaires; en un mot, il vivoit dés lors si religieusement, que son frere aîné, Louys de Châtillon, ne le nommoit que l'Hermite, & son pere même, fâché de ce qu'il s'adonnoit trop à la lecture des livres pieux & à l'étude, le menaça souvent de luy ôter ses livres.

III. Le Duc de Bretagne, Jean III. du nom, n'ayant point eu d'enfant de ses trois femmes, voulant donner ordre au repos de son Etat, assembla ses Etats, l'an 1338, pour pourvoir de mary à la princesse Jeanne, surnommée la Boëteuse, Comtesse de Pentiévre & de Goëllo, Dame d'Avaugour & de Mayenne, etc., fille du Prince Guy de Bretagne Comte de Pentievre, etc., frere puiné du Duc, & heritiere presomptive de Bretagne; il fut parlé de Charles d'Evreux, fils de Philippes, Roy de Navarre, à quoy le Duc s'accordoit, à condition que ledit Charles prît le nom, cri & armes de Bretagne; mais le Roy, son Pere, ne voulut qu'il quitât les Fleurs de Lys pour prendre les Hermines, sans quoy le Duc ne vouloit ouïr parler de cela, disant qu'il la bailleroit, plûtost au fils du Comte de Harcourt, ou du Seigneur de Craon, qu'audit d'Evreux, sans cette condition (1). On raporte encore une autre raison, pourquoy ce party ne plaisoit aux Estats, qui fut, parce que l'âge dudit Charles estoit si petit, que ladite princesse qui, dans un an ou deux, seroit d'âge de porter enfans, n'en pourroit avoir dudit Charles avant 12. ou 14. ans passez, de laquelle chose pourroit luy arriver déplaisir & à la Bretagne (2). Enfin, le Duc, ouvrant son intention aux Estats, à leur requeste & petition, leur nomma nostre Charles, lequel fut reçû & admis des Estats, & fut envoyé par le Roy de France, son Oncle, & le Comte de Blois, son Frere, vers le Duc, à Nantes, où il épousa la princesse Jeanne, prît le nom, les armes & cri de Bretagne; & le Duc, pour mieux asseurer son intention en la succession dudit de Blois en la Duché, luy fit faire hommage par quelques barons, & l'entretint, par aprés, comme son futur successeur au duché; mais il en alla bien autrement depuis.

IV. Ils demeurerent en leur ménage trois ans, residans, tantost en la cour du duc, tantost en leurs villes du Comté de Pentiévre & Goëllo, lors que le duc Jean, retournant par la Normandie en son Païs, mourut à Caën, le dernier jour d'avril l'an 1341, & fut son corps aporté en Bretagne & enterré aux Carmes de Ploërmel, avec son ayeul & son frere. Les funerailles du duc achevées, tandis que Charles pensoit à recueillir paisible-

(1) Argentré, l. 5, chap. 42. — A.

(2) André du Chesne, Histoire de Chastillon, l. 5, c. 8. — A.

ment la succession du Duché, au titre de sa femme, il se trouva oposé par Jean de Bretagne, Comte de Mont-fort, frere puisné du comte Guy, disant le duché luy apartenir pour estre plus proche du deffunt duc d'un degré ; lequel se rendit en poste à Nantes & gagna cette ville, y manda les Estats à certain jour, &, en attendant leur venuë, alla en poste à Limoges, se saisit dudit vicomté & des thresors du duc qui y estoient ; &, voyant qu'il ne s'estoit rendu qu'un seul chevalier à Nantes à son mandement, il mit son armée aux champs, prît Brest par composition, comme aussi Rennes, Hennebont, Vennes, le chasteau du Goüélet-Forest, ou Joyeuse Garde, Karhaix, Guerrande & le Guildo, puis passa en Angleterre requerir secours du Roy & y porter le prince Jean son fils, & autres ses enfans ; &, ayant eu promesse de secours, mariage faisant dudit prince Jean son fils, avec la Princesse Marie fille d'Edoüard, Roy d'Angleterre, il s'en retourna trouver sa femme à Nantes. Charles de Blois, se voyant prévenu de son competiteur, se retira à Paris devers le Roy, son Oncle, se plaignant des déportemens du Comte de Montfort ; lequel, assigné pour comparoistre à la cour des Pairs de France à Paris, s'y rendit avec 400. chevaux ; mais, ayant reconnu que le Roy & les Pairs inclinoient du costé de Charles (aussi estoient-ils presque tous ses parens), il fut conseillé de se retirer en Bretagne, de peur qu'on executast l'arrest par detention de sa personne, ce qu'il fit. S'ensuivit l'arrest de Conflans du 7. Septembre 1341, lequel, deboutant le comte de ses demandes, adjugeoit la Duché de Bretagne & autres Seigneuries à Charles, au titre de sa femme. Incontinent aprés, le Roy Philippes, devant tous les pairs, princes & barons de sa cour, appella Charles, le fit nouveau chevalier & l'investit solemnellement du Duché de Bretagne, luy disant : « *qu'il avisast de le conquerir sur celuy qui l'avoit injustement usurpé ; qu'il avoit de bons amis qui luy ayderoient & secoureroient au besoin, &, quant à luy, qu'il s'y employroit, comme pour son parent & neveu, & commanderoit au Duc de Normandie, son fils, de lever une puissante Armée à cét effet.* » Charles remercia le Roy, &, favorisé de ses forces & assistance du Duc de Normandie, son cousin, le Comte d'Alançon, son oncle, le Comte de Blois, son frere, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, Jacques de Bourbon, son frere, tous ses parens, Loüis d'Espagne, le Comte d'Eu, Connestable de France, le Comte de Guynes son fils, & la pluspart des Barons de Bretagne, commença à lever ses troupes & donna le rendez-vous de son armée à Angers, de là vinrent à Ancenis & y furent trois jours, assiegerent & prirent le chasteau de Champtoceaux, brûlerent Carquefou, assiegerent Nantes, qui fut rendu par les Bourgeois, & le Comte, qui y estoit, livré és mains des François, qui l'envoyerent à Paris, où il fut serré en la grosse tour du Louvre. Charles, ayant pris son ennemy, prît le serment des Nantois & sejourna en leur ville, tout l'hyver, & son armée, és environs.

V. Au printemps de l'an 1342. Charles mena son armée à Rennes qu'il prit, assiegea Hennebont, où la Comtesse de Montfort soûtint courageusement, & Auray, qui se rendit, aprés 10. semaines de siége, prit le Conquest, Dinan, Guerrande, Vennes & Karhaix, & s'en retourna assieger Hennebont ; &, d'autant qu'il craignoit de ne pouvoir ouïr Messe ce jour-là, il fit porter de l'eau, du vin & du feu par Messire Alain du Tenou, son Aumônier & Clerc de sa Chapelle, lequel celebra la Messe en chemin, nonobstant qu'un Chevalier de son Armée, nommé Messire Aufray de Montboucher, l'en voulut divertir, luy disant que les ennemis, qui estoient prés de là, pourroient surprendre la place, tandis qu'il s'occuperoit à ses devotions ; mais le Prince luy repondit que, quand bien les places qui luy appartenoient seroient prises & occupées par ses ennemis, il les reprendroit par la grace de Dieu ; mais, s'il passoit un jour sans ouïr la Messe, il ne la pourroit jamais recouvrer ; pour ce sujet, il avoit obtenu un Privilege du Pape de pouvoir faire celebrer la Messe devant jour, &, le plus souvent, il en entendoit deux. Enfin, aprés plusieurs prises & reprises de villes, tréves, rencontres, délivrance du

Comte de Montfort, & sa mort, avenuë en septembre 1345 (1), descente du Roy d'Angleterre en Bretagne & plusieurs autres accidens, décrits amplement par les Historiens Bretons, François & Anglois, Charles, ayant amassé son armée à Nantes, alla assieger la ville & chasteau de la Roche-Derien, laquelle avoit esté prise & fortifiée des Anglois; & ayant assis son camp, pressa si-bien les assiegez, qu'ils demanderent secours a la Comtesse de Montfort, laquelle, ayant amassé ses troupes, les envoya pour combattre Charles & lever le siége. Elles logerent en l'Abbaye de Begar, &, la nuit du 20. Juin 1347, attaquerent le camp de Charles; mais ils furent repoussez avec perte; toutefois, peu aprés, ils retournerent à la charge, &, trouvans les François endormis, sans guet, ny ronde, comme ne pensans plus estre assaillis, ils se jetterent de furie dans le camp, mettant tout à feu & à sang; Charles oyant le bruit, se fit armer, & combattit opiniâtrement, deux heures durant, avant que se rendre; enfin, ayant receu 17. playes en son corps, dont le sang ruisseloit de toutes parts, il se rendit à un Chevalier Breton, nommé Messire Robert du Chastel, qui l'emmena en la ville & le fit coucher sur un matelats pour panser ses playes.

VI. En cette captivité, ce Prince montra une constance admirable & une patience non moins grande à endurer les affronts & injures que luy faisoient quelques uns du party contraire. Thomas Dagorne, chef des Anglois, étant entré dans la chambre où il estoit, le voyant couché sur un matelats, fit oster le lit de dessous luy, le laissant sur la paille; mais tant s'en fallut qu'il s'offençast de ce traitement barbare, qu'au contraire, il en loüa Dieu, confessant qu'il meritoit d'estre traité de la sorte; promettant qu'à l'avenir il ne coucheroit sur la plume; ce qu'il observa le reste de sa vie. Le lendemain, il fut envoyé à Karhaix, puis au chasteau de Kemperlé, de là à Vennes, où il fut détenu un an, &, l'an revolu, envoyé à Brest, & de là en Angleterre. Les soldats qui le conduisoient donnerent bien de l'exercice à sa patience, luy faisans mille indignitez, qu'il enduroit d'une grande patience. Il fut etroittement serré & gardé en une grosse tour, à Londres, & fut ainsi, l'espace de trois ans (2); autres disent qu'il fut mis en prison assez agréable, avec Hamon, Roy d'Ecosse, au chasteau de Londres; &, depuis, par la faveur de la Reyne d'Angleterre, sa cousine, il eut congé d'aller & venir en liberté, pourveu qu'il ne s'absentast plus d'une nuit de ses gardes & prison. Pendant cette captivité, la guerre se menoit entre les Dames, avec divers evenemens, & Charles, étant venu en France (par le congé du Roy d'Angleterre) maria une de ses filles au Connestable de France, Charles d'Espagne; par le traité duquel mariage, le Roy Jean, son Cousin germain, promit de payer sa rançon; mais Charles d'Espagne ayant été tué par aprés, le Roy ne paya rien, & luy fallut s'en retourner en sa prison, où il passa encore six années en grande patience : enfin, il accorda luy-même sa delivrance avec le Roy Edoüard, à condition de luy payer cent mille deniers d'or, & de donner son fils aisné, Jean, à la Princesse Marguerite d'Angleterre, dont les enfans succederoient au Duché de Bretagne aprés sa mort (voilà comme ce Roy s'asseuroit des deux partis); &, pour ostages, ses enfans, Jean & Guy de Bretagne, furent conduits en Angleterre, l'an 1356; mais l'Anglois, peu aprés, negligea ces conventions, &, neanmoins, retint les ostages : ce que Charles endura patiemment. Estant à Nantes, il envoya, par mer, cent mille florins d'or au Roy d'Angleterre pour payement de sa rançon; le vaisseau se perdit avec les hommes & l'argent; quand il en eut receu la nouvelle, tant s'en fallut qu'il s'en affligeast, qu'au contraire il entra en son cabinet, se prosterna à genoux & en remercia Dieu, comme il avoit de coûtume de faire en semblables accidens.

VII. Quand on luy annonçoit la mort de ses parens ou amis, comme du Comte de

(1) Il gist aux Jacobins de Quimperlé. — A.

(2) Du Chesne, l. 5, c. 1, pag. 221. Arg., l. 6, c. 16. — A.

Blois, son frere, du Vicomte de Beaumont, son cousin, du Roy Philippes de Valois, son oncle, Charles d'Espagne, son gendre, ou autres, ou bien les prises des villes & places d'importance, il en remercioit Dieu comme de quelque bon & heureux succez. On luy rapporta, en un mesme jour, que ses gens avoient esté defaits en trois divers lieux, devant le chasteau de *Trogo*, prés Morlaix, à *Evran* & à *Derval ;* que ses ennemis avoient pris le chasteau de *Sussinio,* où estoient les Chartres du Duché ; qu'on fortifioit le chasteau de *Lannion,* place importante pour ses affaires, & autres semblables pertes & dommages, sans que, pour cela, il montrast aucun signe d'impatience ou indignation ; au contraire, il rendoit graces à Dieu du tout, levant les mains au Ciel & disant : *Beni soit Dieu en toutes ses œuvres.* Ce fut pendant sa captivité à Londres, qu'il commença à porter la haire, laquelle il porta toûjours depuis, ne couchant que sur la paille, ou un matelats ; observant ses jeûnes ordinaires ; employant la meilleure part des jours & des nuits en Oraison ; priant specialement pour les trépassez, & particulierement pour les Ames de ceux qui étoient morts les armes à la main contre luy. Un jour, passant par le Cimetiere neuf de Londres, il s'agenoüilla & commença le *De profundis,* Eudes Cillart, Breton, Escuyer de Henry de Pledran, Chevalier, qui le suivoit, ne voulut repondre *Fiant aures, etc.*, parce (dit-il) que ceux qui étoient enterrez en ce lieu avoient, en leur vie, tué ses parens & amis & brûlé sa maison : Charles le reprît de cette parole, comme contraire à la charité Chrétienne, l'exhortant de demander pardon à Dieu de cette faute, autrement qu'il ne vaudroit jamais rien. Etant en sa prison, il fit vœu à Dieu & à S. Yves (auquel il portoit une singuliere devotion) qu'aussi-tost qu'il seroit en liberté, il iroit, nuds pieds, depuis le lieu où il avoit été pris prés la Roche-Derien jusqu'à l'Eglise Cathedrale de S. Tugduval, à Lantreguer, où son corps repose : ce qu'il executa, en plein hyver, par une grande gelée, de sorte que les villageois, de compassion, couvroient le chemin par où il devoit passer (qui est d'une grande lieuë) de tapis & loudiers ; mais le bon Prince ne vouloit marcher dessus, ains choisissoit les lieux les plus raboteux, pour se plus mortifier : ce qui luy causa telle infirmité, que les plantes des pieds luy tomberent, & demeura, quinze semaines depuis, sans se pouvoir soutenir dessus.

VIII. Il fut liberal envers les Eglises, auxquelles il fit de grands presens, tant devant qu'aprés sa captivité. Les Eglises de S. Laurens & des Carmes de Nantes ayans esté ruïnées par les guerres, il donna du bois en ses forests pour les rebâtir ; il fonda l'Aumônerie de Toussaints sur les ponts dudit Nantes, & donna de grands privileges au Convent des Freres Predicateurs de la même ville. Il donna aux mêmes Religieux du Convent de Morlaix, diocese de Treguer, tout autant de bois qu'il leur en fallut pour rebâtir leurs dortoirs, & donna aux mêmes Religieux du Convent de Guengamp, audit Diocese, un Encensoir d'argent, plusieurs beaux ornemens & des Chasses et Reliques des saints, fit refaire les chaires & garnitures du Chœur, décora leur Eglise de tableaux & images de plusieurs Saints de Bretagne, issus du sang des Roys, Ducs & Comtes anciens dudit Païs, & de celles des Saints principaux de l'Ordre de saint Dominique, au pied desquels il fit aposer la sienne, à genoux, avec les armes de Bretagne. Il fit bâtir, en l'Eglise des Cordeliers (1) de la même Ville, un Autel en l'honneur de saint Louys de Marseille (de la famille duquel il avoit l'honneur d'être extrait), fit peindre toute l'Eglise, faire le Jubé, les Chaires du Chœur & le pavé jusqu'au grand Autel ; leur donna plusieurs ornemens de soye, de velours & de drap d'or, des chandeliers d'argent, deux Croix d'argent, enrichies de pierreries, un Epistolaire & Evangelistaire ornez de pierres precieuses, toutes lesquelles choses luy coûterent jusqu'à 8.850. florins d'or. Il

(1) Ces deux monastères furent ruinez la vigile de l'Ascension 1591 par l'armée du prince de Dombes. — A.

fonda l'hôpital dudit Guengamp, pour l'entretien des pauvres de la ville & faux-bourgs, & établit certaines foires en icelle, dont les profits & revenus furent députez à leur usage. Il fit reparer les Eglises de S. Michel & de saint Leonard, prés la même Ville, & donna à l'Eglise Paroissiale de Nôtre Dame de Guengamp des ornemens d'Autel & de beaux paremens, & une grande Croix d'argent, pleine de Reliques de Saints. Il augmenta les revenus de l'Eglise de N. Dame de Lamballe ; fonda une Chapelle en l'honneur de sainte Catherine, en la ville de Dinan, & fit de grandes réparations aux Convents des Freres Predicateurs & Mineurs de la même ville. Il embellit l'Eglise Cathedrale de Rennes de diverses peintures & images, fit faire deux grandes vitres à côté gauche de la croisée ; y donna des Chappes de velours rouge, semées d'oiseaux d'argent en broderie, d'autres de velours blanc, aux armes de Bretagne, deux draps d'or pour parer le grand autel aux Festes solemnelles, des Reliques de plusieurs Saints en un vase d'argent, lesquelles il porta lui-même, nuds pieds, l'espace d'une lieuë, & grande quantité d'autres ornemens précieux : il fonda deux Chapelenies en la même Eglise, en l'honneur de saint Salomon & S. Judicaël, Confesseurs, jadis Roys de Bretagne Armorique, des saints Freres Martyrs Nantois, Donatian & Rogatian, & de saint Yves, dont il porta des Reliques (qui luy avoient esté données par l'Evêque & Chapitre de Treguer), depuis le quartier de la ville de Rennes, apellé la Cité, jusqu'au Monastere de saint Georges, qui est à l'autre extremité de la ville, allant, nuds pieds, tout le chemin ; & puis, sortant de la porte saint Georges, porta de même façon, une autre portion des mêmes Reliques en l'Abbaye de Saint Melaine, & envoya une autre portion au Mont de Saint Michel, avec de riches presens & offrandes.

IX. Tous les matins, il disoit l'Office Canonial, avec un de ses Chapelains, si devotement, qu'il sembloit, par fois, estre ravi en extase. Il entendoit deux Messes par jour, l'une à notte, l'autre à basse voix, &, par fois, 3. ou 4., selon que les affaires luy en donnaient le loisir, & ne s'écoula jamais jour, qu'il n'en entendît une du moins, même parmy les plus grandes occupations de la guerre. Il assistoit, les Festes doubles, aux Matines, Vespres & autres Offices, frequentoit les Predications, & parloit volontiers de l'Ecriture Sainte, des Vies des Saints & autres discours Spirituels qui pouvoient édifier les écoutans, & parloit si parfaitement de la Sainte Ecriture, que les plus sçavans mêmes s'en étonnoient, estimans que sa science étoit plus infuse qu'acquise, veu qu'il n'avoit étudié qu'en grammaire & en musique, à laquelle il se plaisoit fort. Il ne se mettoit jamais au lit, qu'aprés s'être confessé à son Confesseur, ou à l'un de ses Chapelains, disant que *nul Chrestien ne doit s'endormir en peché.* Il communioit aux Festes de Pâques, de la Pentecôte, du Sacre, Toussaints, Noël, & à toutes les Festes les plus solemnelles de l'an, recevant le précieux Corps de son Sauveur, avec une devotion si fervente, qu'on la remarquoit toujours accompagnée de larmes & de sanglots. Il composa, en sa prison en Angleterre, une Prose Rythmique en l'honneur de Saint-Yves, remplie de devotion, & mit le chant dessus, d'un ton si melodieux, que plusieurs en prirent des copies & fut chantée en divers lieux de la Bretagne ; elle fut produite, devant les Commissaires députez pour sa Canonization, par F. *Derien,* Cordelier de Guengamp. Il vaquoit, d'ordinaire, à l'Oraison, aprés que ses gens s'étoient retirez, & y perseveroit jusqu'à minuit.

X. Il étoit doux & benin envers tout le monde, même envers ses serviteurs & domestiques, recevoit doucement les plaintes des pauvres païsans & les écoutoit benignement, les soûlageant en tout ce qui luy étoit possible, regrettant extremément le tort que l'on faisoit au pauvre peuple ; & eut volontiers cedé de son droit pour le bien de la paix, si l'ambition de sa femme ne l'en eût empêché, comme il fit bien paroître au traité des Landes d'Evran, l'an 1363. Il portoit un grand respect aux gens d'Eglise, & dit-on de luy

qu'ayant rencontré un sien Confesseur Cordelier (lors Evêque), à Miniac, du Diocese de Rennes, le chemin étant étroit & fâcheux, il mit pied à terre, tenant son cheval par la bride, pour laisser passer le Cordelier, aymant mieux enfoncer en la bouë jusqu'à my-jambe, que de manquer à ce respectueux devoir. Comme il alloit à Auray (où il perdit sa vie), étant en la Lande du Val, au milieu de son armée, il avisa Frere *Païen du Quelen*, Cordelier de Guengamp, qui vouloit venir vers luy; mais, d'autant qu'il étoit monté sur un petit bidet, il ne pouvoit fendre la presse & l'aprocher, parquoy il sortit de la bataille & l'alla trouver, parlant fort long-temps avec luy, ce que l'on reputa à grande humilité. Il servoit luy-même les pauvres, &, le jour du Jeudy Absolu, lavoit les pieds à treze pauvres, les baisoit de sa propre bouche, & leur donnoit à dîner, les servant à table; &, à l'issuë, leur donnoit à tous des habits neufs. Depuis le temps de sa prise devant la Roche-Derien, les jeûnes, la haire, la discipline & autres macerations du corps étoient ses delices; il étoit sobre en son vivre, observoit étroitement tous les jeûnes commandez de l'Eglise, s'abstenoit de chair, les mercredys, & jeûnoit deux jours, chaque semaine; &, toutes les veilles de Nôtre Dame & de sainte Catherine, il jeûnoit au pain & à l'eau, & eût fait davantage, si ses medecins, Georges de *Lenen* & Geffroy *de Plodidy* n'eussent moderé ses austeritez. Il envoyoit les viandes delicieuses qui étoient servies sur sa table aux pauvres malades, femmes grosses, accouchées, & autres necessiteux. Il portoit sur sa chair nuë des cordes noüées, & mettoit du sable entre ses orteils & sous la plante de ses pieds, pour se mortifier davantage. Pendant qu'il fut detenu en la Tour de Londres en Angleterre, il flagelloit, tous les vendredys, son corps avec des foüets noüez, remplis de petites éguilles, fichées dedans les nœuds, qui faisoient ruisseler le sang de toutes parts; &, ayant esté surpris en cette discipline par les Anglois qui le gardoient, & par l'un de ses medecins, il les pria de n'en rien dire à personne, tant qu'il vivroit.

XI. Il deffendoit pieusement les libertez des Eglises & les franchises, privileges & immunitez du Clergé, & même soutenoit leur party contre ses propres officiers; &, lors qu'ils luy remontroient la perte, ou l'aperissement de ses droits, il leur repondoit gratieusement qu'il n'en seroit pas plus pauvre pour cela, & qu'il s'étoit obligé, par serment, de deffendre les Eglises avec leurs franchises & immunitez. Sa maison étoit une table ouverte aux pauvres & necessiteux, de sorte qu'il s'y trouvoit par fois ensemble soixante ou quatre-vingts, tant Religieux mendians qu'autres pauvres, à tous lesquels il faisoit bailler du pain, du vin & des viandes, & les servoit bien souvent luy-méme, la teste nuë par humilité & devotion. Il visitoit les malades és hospitaux & leur envoyoit ses propres medecins pour les visiter & faire panser; il distribuoit de grands deniers à toutes sortes de pauvres; &, quand l'argent venoit à luy manquer, il leur faisoit donner de ses propres habits, comme il fit à Bruges en Flandre, où, passant devant un hospital & n'ayant point d'argent sur soy pour bailler aux pauvres, il depoüilla son propre manteau & commanda à Olivier du Bignon, l'un de ses valets de chambre, de le donner; chose aucunement semblable à ce qu'avoit autrefois fait Saint Martin. *Bisennin de Cajeures,* escuyer, capitaine pour luy des ville & chasteau de Morlaix, luy envoya, par les mains de Messire Huës de Kermelou, Prestre, la somme de mille florins d'or; il la consigna à son chancelier, le priant de ne dire pas qu'il l'eut, de peur que, si ses gens de guerre le sçavoient, ils ne la demandassent, &, par ainsi, il ne luy restast de quoy faire ses aumônes aux pauvres, préferant l'exercice de la charité à ses propres affaires, estant certain que les soldats se mutinent & débandent le plus souvent, à faute de payement, l'argent étant le nerf de la guerre.

XII. Il faisoit soigneusement observer la justice, commettant l'administration d'icelle à des seneschaux sages, de bonne vie, & qui sçavoient trés-bien les coutumes du Duché

de Bretagne, choisissant, à cét effet, les plus suffisans & gens de bien qu'il pouvoit rencontrer, leur enjoignant de rendre bonne & briefve justice à toute sorte de personnes. Si quelqu'un provoquoit un autre au duel devant luy, il ne permettoit jamais qu'ils en vinssent au combat, mais les accordoit selon son pouvoir, leur remontrant que c'estoit tenter Dieu, lequel avoit prohibé telles sortes de combats ; & lors que, pour quelques considérations raisonnables, il accordoit quelques graces & remissions de crimes, toujours il se reservoit le droit des parties, deffendant même à ses notaires & secretaires d'exiger aucun argent, ny pour l'escriture, ny pour le sceau. Il vescut avec une telle honnesteté, que jamais on ne remarqua en luy aucun signe d'incontinence ; il ne souffroit que ses serviteurs parlassent de femmes, ny tinssent aucuns propos sales & dissolus, ayant toûjours dés sa jeunesse, esté ennemy juré de toutes sortes d'impuretez & indécences. Lors qu'il estoit prisonnier en Angleterre, l'un de ses serviteurs luy voulut amener une damoiselle, pensant luy plaire en ce point ; mais il ne la voulut voir, &, ayant sçû l'intention de ce serviteur, il le chassa, & ne s'en voulut plus servir ; & étoit si peu adonné à la sensualité, que, si n'eust esté le nœud de la foy dont il estoit lié & estreint à son épouse, il n'eust jamais recherché sa compagnie ; &, si elle eust voulu y consentir, il se fust defait de son Duché pour entrer en l'Ordre austere des Chartreux. Un jour de Jeudy Saint, allant à Dinan, au Prieuré de Lehon, il rencontra une femme publique, laquelle il appella, &, luy ayant remontré sa faute, luy donna une bonne somme d'argent pour se marier & quitter ce mestier abominable ; ce qu'elle fit, & vescut depuis fort modestement.

XIII. Parmy toutes ces actions vertueuses & heroïques, il ne se montra pas moins vaillant & courageux à soûtenir & defendre ses pretentions contre le jeune Comte, Jean de Mont-fort, étant l'un des beaux & preuds hommes de France, s'estant trouvé en 18. batailles, où il avoit donné des preuves de sa valeur. Estant revenu d'Angleterre, il assembla de nouvelles forces, reprit quelques places sur les ennemis & continua genereusement la guerre, estant lors favorisé par la fortune des armes, & quelques fois pire. Ayant assiegé Becherel, l'an 1363, le Comte de Montfort vint, avec toute son armée, pour lever ce siege, & luy presenta Champ de bataille aux Landes d'Evran ; Charles, Prince de grand courage, l'accepta, & se rengerent les deux armées en ces landes ; mais aucuns des Prelats & Barons de son armée le dissuaderent de combattre ; ce qui luy déplût fort ; néanmoins, il fut tant pressé des siens d'entendre à la paix, qu'il envoya presenter au Comte l'accord qui avoit esté pourparlé entre les Roys de France & d'Angleterre à Calais & à S. Omer, qui estoit de partager le Duché ; le Comte n'y vouloit entendre ; mais il fut si fort pressé des siens, qu'il s'y accorda, & fut ce traitté passé & signé, le 12. juillet audit an 1363. & furent baillez des pleges respectivement pour seureté de ladite convention ; mais la Comtesse de Pentiévre, en ayant esté avertie, n'en voulut rien faire & se mît fort en colere contre son bon mary, disant : *qu'il faisoit trop bon marché de ce qui n'estoit pas à lui & qu'il n'y alloit rien du sien, luy mandant, par sa lettre, qu'elle l'avoit prié de deffendre son heritage, parce qu'il en valoit bien la peine, & que tant de gens de bien y estoient morts à soutenir son droit, & tant de sang respandu, qu'il ne devoit pas avoir mis en arbitrage chose si propre à elle & laissée par ses predecesseurs, ayant les armes en main pour prendre la raison de ceux ausquels il ne touchoit gueres de l'honneur.* Concluant sa lettre par ces paroles : « *Eh bien ! vous ferez ce qu'il vous plaira ; je ne suis qu'une femme, & ne puis mieux, mais plûtost j'y perdrois la vie, & deux si je les avois, que d'avoir consenty à chose si reprochable à la honte des miens & de ceux qui s'en ressentiront un jour, quoy que vous en pensiez faire.* » Le pauvre seigneur se trouva bien perplex à cette nouvelle, ne sçachant à quoy se resoudre, car il ne voyoit point d'apparence de mécontenter sa femme, la cause mouvant de l'estoc d'elle ; il luy

faschoit, d'autre part, de manquer à sa parole jurée & promise, en presence de tant de gens de bien ; toutefois, la consideration de sa femme l'emporta, & il luy récrivit *qu'il pensoit avoir fait pour le mieux, & de l'avis & conseil de plusieurs grands seigneurs, qui s'étoient bien voulus soûmettre & rendre ostages de leurs personnes pour effectuer cét accord, & qu'il pensoit luy avoir donné à connoistre, par le passé, en quelle affection il avoit sa querelle, laquelle, jusques alors, luy coûtoit bien de la peine & du sang de ses amis & du peuple ; que toutefois, si elle persistoit, il avoit tant envie de la contenter, qu'il n'y avoit rien trop avancé ; bien luy déplaisoit-il qu'il luy falloit manquer à sa parole, qui luy déplaisoit plus que le danger qu'il prévoyoit, s'il luy falloit reprendre la querelle.* »

XIV. Ainsi recommença la guerre, Charles ayant refusé de ratifier le traitté, s'excusant sur ce que sa femme ne le vouloit pas. Enfin, aprés plusieurs prises & reprises de places, le Comte de Montfort mit le Siége devant Auray, place fort importante pour Charles, lequel, ayant reçu secours du Roy de France, se disposa pour venir lever le siége, ou combattre le Comte, & donna rendez-vous à ses troupes à Guengamp, d'où il vint à Josselin, puis à Vennes, pour se rendre à Auray. Au sortir de Vennes, la Comtesse, sa femme, le voyant monter à cheval, luy dît : *Monseigneur, vous vous en allez deffendre mon heritage & soutenir mon bon droit & le vostre, car ce qui est mien est bien vôtre, lequel le Comte de Montfort nous tient injustement & à tort, car j'en suis la droite & legitime heritiere, & le sçavent assez Messieurs les Barons de Bretagne qui sont icy ; je vous suplie de m'octroyer une requeste, c'est de n'accorder, ny pacifier en sorte que ce soit, sinon que le corps du Duché vous demeure, car il est justement mon patrimoine.* Charles la baisa & luy dît *qu'il employeroit sa vie à deffendre son Etat & qu'elle ne fut en doute qu'il en composast sans Elle,* & monta à cheval. Etant arrivé à Auray & veu son ennemy, on se disposa à la bataille, laquelle fut assignée au dimanche, 29. jour de septembre 1364, Feste de Saint Michel, au matin duquel, Charles ouït deux Messes, se Confessa deux fois & Communia ; puis, au lever du soleil, les deux armées se joignirent furieusement, où, du commencement, les Bretons & Anglois eurent du pis ; mais, ayans esté secourus par la cavalerie de Messire Huës de Caurelée, qui les vint soutenir fort à propos, les François furent mis en déroute, & le Prince Charles y perdit la vie, la victoire & les pretentions qu'il avoit en l'Etat. Toutefois, les Historiens parlent diversement de la façon dont il mourut (1). Georges de Lesnen, son médecin, déposa que s'étant rendu à ses ennemis, ils le tuerent de sang froid, long-temps aprés ; & ceux de Pentiévre ont, depuis, reproché cette mort au Comte de Montfort, & se void encore ce reproche és lettres de transport que faisoit le Sieur de Bossac & sa femme, Nicole de Bretagne, au Roy Louys XI. au droit qu'ils prétendoient au Duché de Bretagne ; mais c'est pure calomnie & récrimination. *Froissard* dit qu'il fut tué combattant, le visage tourné sur ses ennemis (2). Celuy qui a écrit l'histoire de Bertrand du Guesclin, chap. 24. dit qu'étant environné & assailly de Chevaliers Bretons & Anglois, sa baniere fut renversée par terre, & luy pris par un Anglois, lequel le tenant par le bacinet, le frappa d'un long poignard par la bouche, de sorte qu'il le fit passer demy pied de part en autre, &, lorsqu'il sentit le coup, il se jetta à terre & frapa sa poitrine, disant : « *Vray Dieu, pardonnez-moy la mort de tant de gens de bien qui meurent icy pour moy ; j'ai guerroyé long-temps, outre ma volonté & par le conseil de ma femme, laquelle m'a donné à entendre que j'avois trés-bon droit.* » Aucuns disent qu'il fut tué par commune déliberation des Bretons d'une & d'autre part, qui avoient resolu de tuer celuy qui perdroit la bataille, pour mettre fin & terminer une si longue querelle (3).

(1) Du Chesne, l. 5, c. 1 ; Argentré, l. 6, c. 45. — A.

(2) Froissard, c. 27. — A.

(3) Voir sur cette question *Le Serment de Jean de Lesnerac meurtrier de Charles de Blois,* par M. de L'Estourbeillon. — P. P.

XV. Quand il eut rendu l'esprit, les Anglois le dépoüillerent de ses armes & vétemens & le trouverent ceint sur sa chair de trois cordes, avec une haire, laquelle Frere Geffroy Rabin, Religieux du Convent des Freres Predicateurs de Nantes, prît & porta par grande devotion. Le Comte de Montfort, averti que Charles étoit tué, alla voir son corps, &, l'ayant fait découvrir & lever un bouclier dont on l'avoit couvert, se prit à pleurer & à luy dire : *Helas ! mon cousin, par vôtre opiniâtreté vous avez esté cause de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne ; je regrette que vous soyez venu à cette malle-fin, & plût à Dieu que vous fussiez en tel état que vous me peussiez & voulussiez faire la raison ;* & se prit à pleurer amerément. Le corps fut, par le commandement du Duc, porté dans la ville d'Auray (qui se rendit au soir du jour de la bataille), & de là fut porté en terre, au Convent des Cordeliers de Guengamp, où il fut enterré, au regret de toute la Bretagne, qui regretta la mort d'un si bon Seigneur, & même ceux du parti de son compétiteur. La Comtesse de Pentiévre s'étoit retirée de Vennes à Nantes, où elle reçut les tristes nouvelles de la mort de son mary & de la perte de son armée ; on dit qu'à voir seulement la contenance du courier, triste & dolent, avant de l'avoir ouy parler, ny ouvrir le pacquet, elle s'évanoüit ; revenuë à soy, elle fit ouvrir le pacquet, &, oyant la mort de son cher epoux, elle tomba, de rechef, en pâmoison & demeura fort long-temps en cét état, sans revenir, de sorte qu'on la croyoit morte ; enfin, à toute peine, on la soûlagea, &, ayant repris vent & haleine, elle commença à reconnoître sa fortune & à se plaindre à Dieu que son mary fut tombé d'une bonne & juste querelle, perdant la vie, l'honneur & l'Etat tout ensemble, qui demeuroit exposé à la volonté de son ennemy, se representoit avoir tout perdu en un moment & se voir délaissée en la miséricorde de son ennemy vainqueur ; mais il falloit prendre patience. L'Anglois qui l'avoit tué, s'étant vanté d'avoir fait le coup, forcena & devint enragé & hors de sens, de sorte que ses parens, l'ayans lié & garotté, le menerent à Guengamp, au Sepulchre du Bien-heureux Charles, où, aprés avoir fait leurs prières & oblations, il revint à son bon sens & s'agenoüilla devant le Sepulchre, y fit ses Oraisons & se donna soy & tous ses biens au service dudit Monastere des Cordeliers de Guengamp. Plusieurs autres miracles se firent à son Tombeau, & le bruït de ses merites éclatta tellement par la Bretagne & la France, que le Pape Urbain V. fut supplié, par Louys de France, Duc d'Anjou, Gendre du deffunt, & Marie de Châtillon sa propre fille, Jeanne de Bretagne Comtesse de Pentiévre sa veuve, Jean & Guy de Châtillon leurs enfans, de commander qu'enqueste fût faite sur les lieux de la vie, conversation & sainteté dudit Charles, afin que la verité reconnuë, elle daignât proceder à la Canonization.

XVI. Le Pape, aprés avoir esté, plusieurs fois, importuné de semblables requestes, adressa enfin commission Apostolique à Louys, Evesque de Bayeux, à Gerard du Puy Abbé de Marmoûtier lés Tours, & à Jean Abbé de Saint-Aubin d'Angers, donnée à Viterbe, en datte du 17. août l'an 1368, par laquelle il leur commandoit d'enquerir diligemment de la vie, mœurs & miracles dudit Charles, suivant les instructions qu'il leur envoyoit encloses dans sa Bulle & de luy donner fidelle avertissement de tout par leurs lettres. Lequel mandement il reïtera, depuis, aux mêmes Commissaires, par lettres expediées en Avignon, le 22. octobre 1369, nonobstant les opositions du Duc Jean le Conquerant, leur commandant de passer outre à ladite enqueste & audition des témoins en quelque lieu que ce fût, méme hors la Bretagne, à cause des guerres & autres empeschemens. Ce Pape estant mort, le 19. Decembre 1370, avant que les commissaires eussent vaqué à l'audition des témoins (1), Gregoire XI. son successeur, reprît l'affaire & manda ausdits commissaires, par lettres données à Avignon, en janvier suivant, qu'ils

(1) Froissard, Vol. 1, ch. 228. écrit qu'Urbain le canonisa ; suivi de Bouchard, l. 4 ; de d'Argentré, l. 6, ch. 45, et de Bourdigné, hist. d'Anjou, partie 2, c. 2 ; mais il ne fit que donner le mandement pour l'enqueste. — A.

procedassent à l'exécution du decret de son prédecesseur; partant, pour rechercher, assembler & presenter les témoins dont les depositions devoient estre reçuës, & pour poursuivre entierément l'effet de la canonization dudit Charles. Le Duc d'Anjou, son gendre, établit & institua son procureur special pour ce, Frere Raoul de *Kerguyniou*, Religieux du Convent des Cordeliers de Guengamp, à Paris, le 28. juillet 1371; comme aussi firent la duchesse d'Anjou, par procure du 10. decembre 1370, Jeanne de Bretagne, Comtesse de Pentiévre, veuve du deffunt, à Paris le 24. Juin 1371; Jean & Guy, leurs enfans, de Wicestre en Angleterre, où ils étoient prisonniers, le 15. may, au même an; en vertu desquelles procurations, iceluy de *Kerguyniou* rechercha & amena devant les commissaires grand nombre de témoins, tous d'âge, de condition & de qualité requises, lesquels avoient longuement conversé avec le déffunt & eu pleine connoissance de ses actions, même les plus privées; tous lesquels, jusqu'au nombre de 60. furent ouïs en l'Eglise des Cordeliers d'Angers, en presence de Venerables & Discretes personnes Pierre Doyen; Geffroy Chantre; Thomas (1) & Michel Archidiacres d'Outre Loyre & Mayenne; Pierre Penitencier; & Pierre Scolastique de Saint-Maurice d'Angers, M.e Robert d'Avisey, Professeur és droits, Official de Bayeux; Thomas Graffard Archidiacre d'Auge; en l'Eglise de Lysieux, & nombre d'autres, tant ecclesiastiques que laïques, depuis le 10. septembre 1371 jusqu'au 18. jour de decembre ensuivant, qu'ils mirent fin à leur requeste & terminerent l'information, & furent les dépositions receuës par trois notaires apostoliques, sçavoir est : Robert Cocherel, du Diocese de Rennes, Guillaume de Bourguel, du Diocese de Bayeux, & Renaud du Val, natif du Diocese du Mans.

XVII. Les Abbé & Moines du Mont S. Michel, voyans qu'on faisoit les enquestes pour sa Canonization, écrivirent au Pape Gregoire XI, en datte du 9. Fevrier 1372. donnans temoignage de sa Sainteté & suplians le Pape de le Canonizer (2); mais soit que les opositions du Duc Jean le Conquerant ayent eu lieu, ou pour quelqu'autre empêchement, il ne fut pas passé outre, & demeura l'affaire en ces termes (quoy qu'en disent quelques-uns). Neanmoins, l'opinion constante de sa Sainteté demeura si fermément empreinte és esprits des hommes de ce siecle là, qu'on alloit en pelerinage à son Tombeau, & y portoit-on des vœux & oblations, comme il se void au testament de Jeanne de Montbazon Vicomtesse de Châteaudun, datté du dernier decembre 1394. où elle veut & ordonne deux Pelerinages estre faits & accomplis, l'un à Saint Gilles en Provence, & l'autre à Saint Charles à Guengamp, & qu'à un chacun desdits lieux soit presenté un Cierge du poids d'une livre. Ses Ossemens, levez de terre, furent honorablement gardez en la Sacristie du Convent des Cordeliers de Guengamp, lequel ayant esté ruïné, avec celuy des Freres Predicateurs, la Vigile de l'Ascension 1591, elles furent transportées en la devote Chapelle de N. Dame de Grace lés Guengamp, Paroisse de *Plouïzi*, laquelle Chapelle fut donnée ausdits Peres Cordeliers, pour y edifier un nouveau Convent.

Cette Vie a esté recueillie par nous des Annales de Bretagne d'Alain Bouchard, liv. 4, tout entier; d'Argentré, en son Hist. de Bretagne, liv. 5, c. 42, et dans tout le livre 6; André du Chesne, en son Hist. de la Maison de Chastillon sur Marne, livre 5, ch. 1, depuis la pag. 204, jusqu'à 239, et és preuves du 5 liv. ch. 1, pag. 126, où il raporte un extrait de l'Enqueste de la Canonization, avec les bulles et Mandemens des Papes et procures des Duc et Duchesse d'Anjou, Comtesse de Pentiévre; et de Jean Froissard, au premier volume de ses Chroniques, ch. 65, 66, 67, etc. et en plusieurs autres lieux; d'un traité manuscrit de la guerre de Charles de Blois et du Comte de Montfort, par un Poëte du temps, anonyme; de

(1) Voyez leurs noms en Du Chesne, l. 5, c. 1, p. 230, 231, 232. — A.

(2) Voy. la lettre en Du Chesne, p. 138-139. — A.

l'Hist. manuscrite de Bertrand du Guesclin en plusieurs lieux ; Guillaume Gruel l'aisné, en sa Chronique de Jean le Conquerant, depuis le chapitre 13, jusqu'au 59. Jean Bourdigné, en son Histoire d'Anjou, partie 3. ch. 2, etc.

ANNOTATION.

LE CULTE RENDU A CHARLES DE BLOIS (A.-M. T.).

On vient de voir que, du moins dans certaines circonstances, la vénération pour ce très pieux prince, la confiance en son intercession, ont pris la forme d'un véritable culte. L'introduction de sa cause de béatification suffirait d'ailleurs à établir que l'opinion générale le regardait comme ayant pratiqué des vertus héroïques. L'enquête faite pour sa canonisation se trouve en tête du deuxième volume des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice. — Le cardinal Garampi, qui écrivait à la fin du XVIIIe siècle, a signalé l'existence d'un des originaux du procès aux archives du Vatican.

Il est bien probable que les princes de la maison de Montfort auront vu avec inquiétude approcher le moment où le compétiteur de Jean le Conquérant allait être mis sur les autels ; ils devaient craindre de voir ébranlé par là même ce qu'ils prétendaient être leur droit politique ; or nul n'ignore avec quelle réserve les papes se sont toujours tenus en dehors des compétitions entre princes catholiques. Ils ont donc, et fort sagement croyons-nous, remis à un autre temps leur jugement dans cette cause, quel qu'en fût l'intérêt.

La discrétion des Souverains pontifes n'a pas été gardée par tous : en 1731, Mgr de Caumartin, évêque de Blois, donnant un nouveau bréviaire à son clergé (comme le firent alors beaucoup d'évêques de France) y inséra l'office du Bienheureux Charles sous le rite double majeur ; nous ignorons si le culte public du vénérable prince existait suffisamment dans ce diocèse pour légitimer dans une certaine mesure une pareille innovation.

A une date récente l'Evêque de Blois s'est uni aux évêques de Bretagne pour demander au Souverain Pontife Léon XIII de vouloir bien reprendre le procès de béatification. La réponse ayant été favorable, la cause est de nouveau introduite et tout fait croire que dans peu d'années le diocèse natal et l'ancien duché de ce très pieux et très bon prince lui rendront légitimement les honneurs qui sont dus aux bienheureux.

Les reliques de Charles de Blois ont échappé aux profanations des révolutionnaires. Comme le dit Albert Le Grand, elles sont à la chapelle de Notre-Dame de Grâce près Guingamp. On les garde précieusement à la sacristie, mais sans témoignage de vénération publique.

J'ignore à quelle époque un ou plusieurs fragments de ces restes bénis auraient été donnés aux seigneurs de Keranroux, près Morlaix, sur le bord de la rivière.

A propos de la chapelle du château de ce nom, on lit dans la Vie de la R. M. Maria de la Fruglaye, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, Chanoinesse régulière de Saint-Augustin : « L'autel et le pavé du sanctuaire étaient de sept marbres différents ; sur le tabernacle de cuivre doré étaient appliquées avec art des lames d'améthiste, tirées d'un bloc énorme trouvé dans les fouilles que M. de la Fruglaye faisait faire aux environs. » J'ai eu deux fois l'occasion de voir cette chapelle et son autel ; sous le tabernacle proprement dit est une cavité fermée par une plaque aussi en cuivre doré et portant cette inscription : ARCA RELIQUIARUM. Il m'a été affirmé par Monsieur et Madame de Champagny que les reliques conservées en ce lieu étaient celles du Bienheureux Charles de Blois.

La Vie de ce prince a été écrite d'une manière bien plus complète, plus édifiante et plus intéressante par D. Lobineau que par Albert Le Grand ; malgré sa répugnance habituelle pour les récits de prodiges, le Bénédictin est ici moins parcimonieux que le Frère prêcheur dans les récits miraculeux.

LA VIE DE SAINT MAURICE,

Religieux de l'Ordre de Cysteaux, premier Abbé du Monastere de Carnoët, le 30. Septembre.



SAINT Maurice dont nous descrivons icy la vie, nasquit en un village, situé sur la riviere d'Aoust, qui, de son nom, s'appelle de Saint-Maurice, en la Paroisse de Loheac, Diocese de Saint-Brieuc, l'an de grace 1115, sous le Pontificat de Pascal II. l'Empire de Henry V. & le Duc Alain IV. dit Fergent, regnant en Bretagne; il s'apelloit *Maurice Duaut;* ses parens estoient de mediocre condition, gens de bien & craignans Dieu; lesquels furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu. Sortant d'enfance, on l'envoya à l'écolle, où il profita si bien, que, dans peu de temps, il devint fort sçavant. Le Duc Alain estant decedé à Rhedon, l'an 1119. son fils Conan, surnommé le Gros III. du nom, fut receu & couronné Duc à Rennes; lequel portoit une grande affection au Glorieux Pere saint Bernard & à son Ordre, de sorte qu'à l'imitation de sa mere, la Bien-heureuse Ermengarde d'Anjou, il fonda 3. Abbayes de cét Ordre, entre autres, *Langonet,* au Diocese de Cornoüaille, l'an 1136. où nostre Maurice, touché du desir de la perfection Evangelique, & excité par la bonne vie qu'y menoient les Religieux de Cysteaux, postula quelque temps l'habit, &, ayant rendu des preuves de sa perseverance, fut receu au noviciat, l'an 1140.

II. Il parcourut l'année de sa probation, avec un trés-rare exemple de pieté & religion, &, au bout d'icelle, fit sa Profession, &, deux ans aprés, il fut appellé, par la voix commune des Religieux, au regime de la maison, & éleu Abbé; dignité qu'il tascha, de tout son pouvoir, d'éloigner de soy; mais l'obeyssance l'obligea à l'accepter, & fut beny solemnellement, l'an 1143. Il gouverna son Monastere trois ans, veillant soigneusement sur son troupeau, à ce que la Regle fut inviolablement observée; &, l'an 1146, s'estant retiré devers le Duc, il obtint de luy, un lieu pour bastir un autre Monastere de son Ordre, prés la forest de *Carnoët*, en la Paroisse de *Clohar*, au même Diocese de Cornoüaille, duquel Monastere le Duc se fit & declara fondateur, y donnant des biens & revenus, tant pour l'édifice que pour l'entretien des Religieux. Maurice, ayant remercié son Altesse, se retira en son nouveau Monastere, ayant cedé à sa dignité d'Abbé de Langonet au profit de Hervé de Cabocel, & y vescut jusqu'à l'an 1185. que Dieu l'apella à soy, le 20. jour de septembre. Il fut enterré en son Eglise Abbatiale, où Dieu fit tant de miracles, pendant sa vie & aprés sa mort, que, changeant de nom, elle s'apelle de SAINT-MAURICE.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens manuscrits de l'Abbaye de Carnoët et de l'Histoire MSS. de la Maison de Rohan, par les Sieurs de la Coudraye Pere et Fils, Conseillers du Roy, Seneschaux de Hennebont et Alloüez de Vennes.

ANNOTATIONS.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS A LA VIE DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

CE n'est pas une *Vie de saint Maurice* que la page qui nous est donnée sous ce titre par Albert Le Grand, et nous n'aurions eu guère à y ajouter si pour la compléter nous n'avions possédé que le texte de dom Lobineau, car nos deux hagiographes nous montrent

simplement en saint Maurice un moine fervent, un Abbé plein de zèle pour les observances monastiques, mais c'est vraiment bien vite dit. L'abbé Tresvaux a été plus heureusement inspiré ; la Vie de saint Maurice est une des mieux traitées de son recueil, toutefois, depuis l'époque déjà éloignée où il le publia, un autre travail est venu faire connaître plus complètement aux dévots des *saints de Bretagne* l'une de nos plus pures gloires au moyen-âge.

Dom Plaine, bénédictin de l'abbaye de Ligugé (1), a écrit un intéressant opuscule sur saint Maurice d'après une Vie manuscrite conservée à la bibliothèque publique de Troyes et provenant des archives de la grande Abbaye de Clairvaux. Cette *Vie* est l'œuvre d'un écrivain qui avait vécu près du saint, soit dans le monde, soit dans le monastère, et il l'écrivit peu de temps après que son bienheureux ami fut entré dans le ciel.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que saint Maurice naquit à Loudéac. Le lieu précis de son origine est Croixenvec, aujourd'hui paroisse, mais en 1113 c'était un simple village appelé Groshaner, en la paroisse de Noyal-Pontivy au diocèse de Vannes ; Loudéac qui en est d'ailleurs fort rapproché appartient, comme on le sait, au diocèse de Saint-Brieuc. Peu de temps après la naissance de saint Maurice, ses parents vinrent habiter cette ville. Nous avons vu que son enfance fut studieuse : ce caractère des premiers temps de sa vie se manifeste surtout par un prodige qui n'est pas sans analogie avec le charmant *miracle des oiseaux,* dans la Vie de saint Pol-Aurélien. L'enfant fut chargé par ses parents de garder et de défendre contre les corbeaux un champ nouvellement ensemencé ; dès que ces oiseaux voraces eurent fait leur apparition, il leur ordonna de le suivre, à quoi ils obéirent ; il les conduisit dans une grange, les y enferma et put étudier tout le jour sans avoir à s'occuper d'eux. Il y a quarante ou cinquante ans, on montrait encore à Loudéac la maison où le saint allait à l'école, et dans les débris de peinture encore visibles sur les murs de la chapelle de Saint-Maurice, en cette même ville, on peut suivre le petit thaumaturge se faisant obéir par les corbeaux.

Jeune encore, il était assez instruit pour instruire à son tour et il devint *écolâtre,* c'est-à-dire qu'il fut préposé à la direction d'une école. Etait-ce une école épiscopale avec cours de philosophie et de haute littérature ? — Nous ne pouvons l'affirmer d'une manière absolue, mais c'est du moins probable ; l'*écolâtre* avait non seulement autorité sur sa propre école, mais exerçait une surveillance officielle sur les écoles inférieures ; à l'époque où vivait saint Maurice, la charge d'écolâtre était souvent un acheminement aux fonctions de l'épiscopat, et quelquefois même à la dignité de cardinal. Au lieu de rechercher ces honneurs, le jeune maître n'ambitionna que celui de porter la robe blanche de Citeaux, dans l'abbaye de Langonnet, au diocèse de Cornouaille.

Là il fut, comme nous l'avons vu, très vite désigné par les suffrages pour gouverner le monastère, mais où Albert se trompe, c'est quand il fixe la durée de trois ans pour le gouvernement abbatial de saint Maurice qui dura, en effet, trente ans, longues années où il eut à souffrir par le fait des gens du dehors, mais aussi de la part de ses religieux. Dieu permet souvent ce genre d'épreuves. Il était entré en religion entre 1142 et 1145 ; c'est donc entre 1144 et 1147 qu'il put être abbé. Une vingtaine d'années après, nous le trouvons servant d'arbitre dans deux conflits qui troublaient alors la Bretagne. — L'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé revendiquait des droits sur l'église de Notre-Dame, droits qui lui étaient contestés par le chapitre de Nantes. Les arbitres donnèrent raison à l'abbaye de Sainte-Croix, à charge pour cette illustre communauté de fournir aux chanoines de Nantes une indemnité annuelle de douze sous (1161). — Alain Canihart, comte de Cornouaille, ayant fondé le monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, lui avait octroyé plusieurs privilèges, et entre autres, des droits sur quelques églises de leur voisinage. Bernard, évêque de Quimper, voyant dans le maintien de ces droits un obstacle à l'exercice de son autorité épiscopale, appela saint Maurice à un synode, chargé de mettre fin à ce litige, et le saint, avec les autres arbitres, réduisit le privilège de l'abbé de Sainte-Croix à la

(1) Aujourd'hui de l'abbaye de Santo-Domingo de Silos (Espagne).

faculté de présenter un vicaire à l'évêque qui lui donnerait l'institution canonique pour l'administration de telle ou telle de ces églises (1166).

L'abdication de saint Maurice ne peut appartenir qu'aux années 1174 ou 1175, or depuis quelques années déjà, le duc Conan IV, tout dévoué à l'ordre de Cîteaux comme l'avait été son arrière grand'-mère Ermengarde d'Anjou, avait offert à l'abbé de Langonnet « des terres qu'il possédait dans la forêt de Carnoët et sur les rives de la Léta, depuis Penfeunten jusqu'à Staernadri. » La donation ne peut appartenir qu'aux années 1168-1170. Le duc mourut peu après (février 1171) ; il s'en suivit de grands troubles politiques qui se prolongèrent jusqu'en 1176. En 1177, fut enfin effectuée la fondation de l'abbaye de Carnoët, d'après la Chronique de Quimperlé. Quand saint Maurice y arriva avec douze moines de Langonnet, les terres données par le duc n'étaient qu'un désert affreux. Ils se mirent énergiquement à l'œuvre et défrichèrent un vaste terrain, non sans des peines inouïes, car ces rudes travailleurs manquaient parfois même du nécessaire. Comme toutes les églises de l'ordre de Cîteaux, celle de la nouvelle abbaye fut dédiée à la Mère de Dieu, mais le temps devait venir où le nom de Saint-Maurice y serait associé à celui de Notre-Dame de Carnoët. Pendant ces débuts difficiles, Dieu intervint en faveur de ses serviteurs par la protection dévouée de la duchesse Constance, fille de Conan IV, par la générosité d'une dame riche de Quimperlé, et aussi quand il y eut lieu, par des prodiges évidents.

Voici quelques-uns de ces miracles.

1° Un jour le vin fait défaut pour la célébration de la messe conventuelle que le saint devait dire lui-même ; les religieux ayant quitté le chœur, saint Maurice va voir à la crédence et trouve pleine de vin la burette que le sacristain avait déclaré complètement vide.

2° Ce même jour un navire venant de l'île de Groix passe devant l'abbaye ; les religieux supplient le capitaine de leur faire l'aumône d'un peu de vin, mais celui-ci leur dit que dans une tempête il a dû jeter sa cargaison à la mer ; le seul baril qui est à son bord ne contient que de l'eau pour la préparation de leurs repas ; il le leur montre, mais l'eau est changée en vin et le bon matelot le donne aux moines.

3° A peine la pauvre abbaye avait-elle fini de se débattre contre la pauvreté qu'il lui fallut se défendre contre des envahisseurs incommodes ; les rats pullulèrent dans tous les bâtiments et toutes les dépendances de la communauté. Dès que les pauvres frères commençaient à sommeiller, les rats, pénétrant dans les cellules, s'attaquaient à leurs chaussures, surtout à celles qui avaient été récemment enduites de graisse. Les moines prièrent l'abbé de maudire les rongeurs ; il leur répondit simplement : « Que chacun de nous garde bien ses souliers et qu'il reste tout chaussé la nuit. » Le soir il fit lui-même ce qu'il leur avait conseillé ; or, les souliers qu'il portait venaient d'être graissés. Le lendemain matin il n'en restait que la semelle. Nouvelles instances des religieux ; cette fois le bon abbé consentit à maudire ses ennemis ; or au matin suivant l'on vit planer sur l'abbaye deux corbeaux gigantesques qui vinrent s'abattre sur les rats ; ils les poursuivirent partout, leur firent une guerre sans merci et, quand les rongeurs eurent été tués jusqu'au dernier, les deux oiseaux exterminateurs vinrent et revinrent emportant les cadavres de leurs ennemis jusqu'à ce qu'il ne restât même plus une trace de cet étrange carnage.

4° Après le fléau des rats dans l'abbaye il y eut dans la forêt le fléau des loups. Ces fauves devinrent d'une hardiesse inquiétante ; ils rôdaient en plein jour et firent quelques victimes. Les gens du voisinage vinrent le prier de maudire les loups comme il avait maudit les rats. « Ce que vous demandez, leur répondit-il, n'est pas raisonnable. S'il n'y avait plus de loups, qui donnerait du pain à tant d'orphelins et d'autres pauvres enfants qui, en gardant vos troupeaux pour les préserver des loups, gagnent leur pain de chaque jour. » Toutefois, le lendemain même, on trouva, sur le territoire de Moëlan, un loup et une louve morts sur le bord d'une fontaine, et jusqu'à la mort de saint Maurice jamais loup n'osa, dans le pays, s'attaquer à une créature humaine.

5° Un pauvre homme de l'île de Groix, furieux de ce qu'on lui avait dérobé une pièce de toile

s'en alla à Locronan consulter un sorcier pour savoir de lui qui était le voleur. En revenant de son voyage il fut possédé du démon. Saint Maurice à qui il vint demander secours l'accueillit avec bonté, le délivra et lui donna l'habit religieux. Au bout d'un an et demi, le Grésillon (1) quitta l'abbaye, retourna chez lui et redevint possédé. Saint Maurice le guérit encore et lui rendit l'habit religieux, puis quelque temps après il lui permit de *prendre la Croix* et d'aller aux Lieux Saints, mais en revenant, au lieu de rentrer au monastère il s'en retourna dans son île et le diable s'étant de nouveau emparé de sa personne le tourmenta bien plus encore que les deux fois précédentes. Troisième et dernière rentrée au Monastère où le pauvre homme de Groix vécut désormais régulièrement et pieusement.

Saint Maurice ne vécut guère plus de quinze ans dans son abbaye de Carnoët. En 1191 il connut surnaturellement que sa mort était proche et il en fut ravi de joie ; il demanda instamment à Dieu de lui rendre son âme le jour de la fête de l'archange saint Michel, et cette prière fut exaucée (2). Le saint abbé avait 76 ans ; il en avait passé 26 dans le monde, 35 à Notre-Dame de Langonnet et 15 à Notre-Dame de Carnoët.

Nous avons vu que de son vivant il accomplit différents prodiges ; son historien raconte aussi de nombreux miracles dus à son intercession après son entrée dans le ciel.

1° Au moment même où il mourait un de ses religieux était lui aussi gravement malade et avait le ventre horriblement enflé ; or saint Maurice lui avait prédit sa guérison ; aussi le bon moine n'hésita pas à lui dire : « Bienheureux père, vous vous êtes engagé, il faut donc que vous me payiez votre dette après votre mort. » L'enflure commença aussitôt à diminuer, et eut bientôt disparu.

2° Peu après un autre religieux qui avait été spécialement attaché au service du saint abbé passa une nuit sur sa tombe pour lui demander d'être délivré d'une fièvre dont il souffrait. Il fut guéri.

3° Cette dame de Quimperlé, dont nous avons parlé comme d'une insigne bienfaitrice du monastère de Carnoët à ses débuts, s'était vu offrir par les moines reconnaissants la ceinture du saint qui venait de mourir. Voyant un sourd qui allait demander sur le tombeau du saint la grâce de recouvrer l'ouïe, elle lui mit cette ceinture autour de la tête et aussitôt cet homme entendit ; il fit toutefois son pèlerinage, non pas tant pour prier saint Maurice que pour le remercier.

4° Il y avait à l'abbaye cistercienne du Relecq un religieux épuisé par une longue fièvre et dont l'état paraissait désespéré. Les deux jeunes frères chargés de le veiller avaient déjà passé deux nuits sans sommeil et, par excès de fatigue, ils s'endormirent. Le malade se vit alors entouré de démons, mais saint Benoit les mit en fuite ; saint Maurice vint aussitôt se joindre à saint Benoit, puis les deux bienheureux abbés prirent doucement le malade, lui soulevèrent la tête et lui firent boire un breuvage réconfortant. Quand les deux saints eurent disparu le malade était guéri.

5° Des pèlerins allant à Saint-Maurice, rencontrèrent un pauvre jeune homme possédé qui mordait tous ceux qui l'approchaient et en particulier sa mère. Ils le déterminèrent à les suivre, et sur le tombeau du saint il fut guéri.

6° Une jeune fille de très haute noblesse était, elle aussi, possédée du démon et avait perdu l'usage de la parole ; plusieurs fois elle avait essayé de se pendre. Son père et sa mère décidèrent de la conduire à Saint-Maurice, mais on ne put y réussir qu'en la chargeant de chaînes. L'affluence au tombeau du saint était si grande, les malades surtout y étaient si nombreux, que chacun ne pouvait y passer que peu d'instants. On emmena la pauvre enfant et on la plaça à l'endroit même où le saint avait rendu le dernier soupir. Aussitôt, elle parut privée de sentiment, mais saint Maurice venait de lui apparaître, de la délivrer, et de lui recommander de faire le vœu de virginité, après avoir obtenu à cet effet le consentement de son père. Quand la vision eut cessé

(1) C'est la dénomination par laquelle les gens du continent désignent les insulaires de Groix.

(2) Ceci est un fait certain et ce qu'on a dit pour écarter cette date du 29 septembre est absolument à rejeter.

elle voulut expliquer ce qui venait de se passer, mais la parole lui faisait encore défaut ; tout à coup sa langue se délie ; le premier usage qu'elle en fait est de demander à son père qu'il consente à son entrée en religion et le père y adhère aussitôt avec joie.

7° Trois femmes allant en pèlerinage à Carnoët, l'une d'elles fut assaillie par un misérable, mais saint Maurice protégea celle qui ne s'était mise en chemin que pour l'honorer ; le malheureux jeune homme devint fou furieux et se déchirait lui-même les mains. On parvint à le garotter, on le transporta sur le tombeau du saint et il y retrouva la santé de l'âme et du corps.

8° A Botoha, entre Carhaix et Saint-Nicolas du Pelem, trois voleurs s'emparèrent d'un jeune homme qui allait avec sa mère en pèlerinage à Carnoët ; ils le livrèrent à un homme qui était leur créancier. Celui-ci fut puni de la même manière par la possession du démon et le jeune pèlerin de saint Maurice en profita pour reprendre sa liberté.

9° Un malheureux, odieusement exploité par un usurier, finit par dire à l'avare exploiteur qui lui réclamait de nouveaux versements : « J'ai confié la garde de mes biens et de ma personne à saint Maurice. » A peine avait-il prononcé ces mots que le saint apparut, visible à tous les yeux ; quand il eut disparu, l'usurier était frappé de cécité. Trois jours après il recouvra la vue près du tombeau du saint où il était venu demander pardon.

10° Un prêtre qui venait d'accomplir le même pèlerinage, s'en retournait chez lui ; fatigué, il descendit de cheval, se coucha sur le sol et s'endormit. Pendant son sommeil, un voleur s'empara du cheval, mais frappé de paralysie, il fut obligé de laisser là la monture du prêtre pèlerin.

11° Une pauvre veuve de Pédernec, au diocèse de Tréguier, avait pour toute fortune une truie qui étant entrée dans un champ reçut du propriétaire une volée de coups de bâton ; la bête était en piteux état ; sa maîtresse promit à saint Maurice un des petits de sa truie s'il voulait bien la guérir ; aussitôt elle se mit à manger ; elle eut sept petits dont l'un portait autour du cou comme un cordon bien tracé, « signe manifeste que c'était celui-là que saint Maurice s'était réservé. »

12° Un écuyer du pays de Tréguier ayant été mis en prison, obtint que son frère lui fût substitué pour une période déterminée, mais le temps écoulé, celui-ci ne vit nullement paraître celui dont il avait charitablement pris la place ; il se recommanda à saint Maurice, et non seulement ses chaînes se rompirent, mais les motifs qui s'opposaient à son élargissement cessèrent d'exister.

13° Un matelot espagnol vit se briser un des cercles d'un énorme tonneau de vin qui lui appartenait, et naturellement le vin se mit à couler ; parmi les témoins du fâcheux accident, il y avait des gens de Quimperlé ; ils conseillèrent au marin de se recommander à saint Maurice, ce qu'il fit, et aussitôt le vin cessa de couler.

14° Guillaume de Saint-Arnoul, chevalier, originaire du pays de Vannes, était à bord d'un navire chargé de vin que la tempête jeta sur un rocher. L'équipage escalada comme il put la côte fort escarpée. Quand la tempête fut apaisée, Guillaume de Saint-Arnoul voyant son navire toujours échoué, le voua à saint Maurice, et quelques heures après, contre toute vraisemblance, il voguait sur la mer.

15° Suit une nomenclature de guérisons parmi lesquelles nous signalerons celles-ci : par son intercession trois femmes et un jeune homme recouvrèrent la parole ; des malades furent délivrés de la pierre, de l'enflure, de l'épilepsie accompagnée des symptômes les plus répugnants ; un homme bossu et boiteux en même temps, devint droit et put marcher.

16° Saint Maurice ressuscita cinq morts dans des circonstances que son biographe a racontées avec détails, en indiquant que d'autres trépassés lui durent d'être rappelés à la vie. C'est d'abord le huitième enfant d'un homme qui n'avait pu en conserver aucun ; il était cependant voué à saint Maurice dès sa naissance ; on le porte au tombeau, il y recouvre la vie et il était toujours de ce monde au temps où le biographe du saint écrivait son récit. La seconde résurrection se produit dans des circonstances analogues, avec cette différence que c'est la mère qui demande à saint Maurice de lui rendre son enfant. La troisième est celle d'un enfant qui fut frappé de mort,

peut-être foudroyé, en gardant les bestiaux dans les champs. Dès que son père l'eut voué à saint Maurice, le pauvre petit donna des signes de vie. Dans les environs de Plussulien un enfant de cinq ans tombe sous la roue d'un moulin, on le retire mort, broyé, mais les parents de la petite victime ont une foi à transporter les montagnes ; ils invoquent saint Maurice et l'enfant ressuscite ; il y a une chapelle de saint Maurice non loin de l'endroit où se produisit cet éclatant miracle, et il est probable qu'elle a été érigée à cette occasion. — A Quimperlé, un petit enfant tombe dans l'Ellé ; de neuf heures du matin à midi on le cherche avec le plus grand soin dans la rivière. Les parents sont comme fous de douleur, mais eux aussi ont la foi ; ils prient saint Maurice en promettant que l'enfant, s'il leur est rendu, sera voué pour toujours au service de Dieu ; presque aussitôt, le flot rejette l'enfant sur la rive, à la vue d'un grand nombre de personnes ; le père et la mère redoublent de prières et la vie revient dans le petit cadavre. Une *prose* racontant ce dernier prodige se lisait dans le missel particulier de l'abbaye de Carnoët.

De tout ce qui précède on peut conclure que saint Maurice a reçu de Dieu une grande puissance pour l'exercer sur trois catégories de clients : 1° les enfants, comme on le voit surtout par les cinq résurrections, — 2° les marins, — 3° les épileptiques. Parmi les nombreux possédés dont il a été question, on peut croire que plusieurs ont été victimes d'une maladie terrible, il est vrai, mais purement naturelle. Nous ne sommes pas de ceux qui nient la terrible influence produite par les démons sur de malheureuses victimes, mais il faut bien reconnaître qu'au moyen-âge l'amour du merveilleux a jeté beaucoup d'écrivains pieux dans de singulières exagérations. Quoi qu'il en soit, c'est toujours pour les enfants et les marins et pour les personnes atteintes d'épilepsie ou de tout autre affection nerveuse que l'on continue de recourir à saint Maurice.

LE CULTE DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

D'APRÈS ce que l'on vient de voir, la confiance envers ce saint abbé se manifesta aussitôt après sa mort et dut prendre un nouvel accroissement quand son corps fut exhumé pour être plus commodément offert à la vénération publique. Dès le commencement du XIIIe siècle l'évêque de Quimper prit l'initiative d'une démarche près du Chapitre général de l'Ordre de Citeaux alors réuni ; plusieurs autres évêques y adhérèrent, parmi lesquels ceux de Vannes, de Saint-Brieuc, de Léon et de Tréguier. A la prière de ces prélats, l'Ordre de Citeaux demanda au Pape Honorius III d'ordonner une enquête juridique sur la vie, les mérites et les miracles du Bienheureux Maurice, pour procéder, s'il y avait lieu, à une canonisation solennelle. Par un Bref donné à Rieti le 4 septembre 1221, le Pape ordonna cette enquête et en chargea l'évêque de Léon avec l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Ceux-ci procédèrent sans retard à l'exécution du mandat apostolique ; ils se rendirent à Carnoët, convoquèrent les témoins, les interrogèrent, mais en masse et en public, au lieu de les entendre séparément et en secret. Ce vice de forme rendait nulle toute la procédure, comme il fut déclaré dans un nouveau Bref adressé le 1er septembre aux évêques de Quimper et de Tréguier et à l'abbé de Sainte-Croix. Ils étaient délégués tous trois pour interroger (mais canoniquement) les témoins, à Carnoët même.

Cette nouvelle enquête eut-elle réellement lieu ? — Le Pape rendit-il une sentence de canonisation ? — On n'en trouve aucune trace, mais il faut constater que dans son premier Bref, Honorius III déclarait, au moins implicitement, que le Bienheureux Maurice avait droit au titre de SAINT. Il y constate que l'abbaye de Carnoët, fondée primitivement sous le vocable de Notre-Dame, a échangé ce nom pour celui de SAINT-MAURICE.

Dès le XIIIe siècle la fête du Bienheureux Abbé se célébrait, au moins dans le monastère de Carnoët, probablement aussi dans celui de Langonnet et même ailleurs. Le missel que nous avons signalé plus haut comme comprenant une messe avec *prose* spéciale en son honneur, est du XIVe siècle. Son image ornait l'autel principal de sa dernière abbaye, la croix de procession et les plus beaux calices ; enfin, partout il y figurait comme patron.

Bien que l'abbaye de Saint-Méen n'appartînt ni à l'Ordre de Cîteaux, ni au diocèse de Quimper, elle fêtait saint Maurice le 5 octobre, comme en fait foi un calendrier de ce monastère; ce document remonte au XV[e] siècle et appartient à la Bibliothèque Nationale (N[o] 9,889), c'est donc que le culte du saint allait s'étendant graduellement dans toute la Bretagne; il fut aussi adopté par tout l'Ordre de Cîteaux à une date que l'on ne saurait préciser; en 1710, Clément XI éleva cette fête au rite double-majeur pour toute cette famille religieuse. Benoît XIV qui dans son livre *de la Béatification des serviteurs de Dieu* n'avait donné à saint Maurice que le titre de *Vénérable,* fit insérer au 13 octobre le nom du saint abbé dans le martyrologe cistercien, avec cette formule : « Au diocèse de Quimper, en Bretagne, saint Maurice, abbé de l'Ordre de Cîteaux, de la sainteté et de la gloire duquel on a plusieurs preuves éclatantes. »

Saint Maurice est honoré comme second patron à Loudéac; dans l'église de la paroisse on voit sa statue en marbre blanc; j'ai déjà signalé son antique chapelle dans la même ville, et une autre chapelle qui, entre Plussulien et Saint-Mayeux, rappelle un de ses miracles. Quand nous aurons ajouté la chapelle qui existe en Plédran, nous aurons indiqué tous les sanctuaires qui portent le nom de notre saint dans le diocèse de Saint-Brieuc.

Au diocèse de Vannes il est honoré à Noyal-Pontivy, il a deux chapelles, dans les paroisses d'Inguiniel et de Saint-Guzomard, et il est surtout l'objet d'une ardente vénération à Notre-Dame de Langonnet (1) de la part de la Communauté et aussi des populations voisines.

Je ne connais comme subsistant actuellement, dans le diocèse de Quimper, aucune chapelle dédiée à saint Maurice, si ce n'est la chapelle du Moustoir, en Kernevel, et la partie de l'église abbatiale de Carnoët qui a été soustraite à la ruine (il en sera parlé plus loin); mais il y en avait deux autres avant la Révolution : l'une servait de station à la Troménie, à peu de distance de la tombe de Kéban; la statue est aujourd'hui à l'église de Locronan; l'autre était en Plonéis; la statue de pierre peinte qui y représentait saint Maurice est d'une remarquable beauté; on la voit également à l'église de la paroisse où se fait aussi le *pardon* du saint, depuis la destruction de la chapelle. Ce pardon a lieu à la Pentecôte.

Enfin, saint Maurice est l'objet d'un culte fervent à Clohars-Fouesnant où une statue ancienne le représente non avec les ornements pontificaux comme les images que je viens de signaler, mais sous la robe blanche et le scapulaire noir de Cîteaux; à Carnoët, il est vêtu du manteau de chœur et il porte la crosse abbatiale.

Lors de la suppression des ordres monastiques sous la Révolution, les abbayes de Langonnet et de Carnoët furent sécularisées; la première devint propriété nationale et servit de haras; la seconde fut vendue; après avoir eu plusieurs propriétaires, elle appartient aujourd'hui à M. Lorois; elle ne pouvait trouver un acquéreur plus respectueux pour les débris d'un glorieux passé; depuis que le possesseur actuel de Saint-Maurice s'est établi dans ce qui restait des bâtiments claustraux, il a tout fait pour conserver, pour restaurer, pour embellir, mais sans modifier le caractère que les moines du XVIII[e] siècle avaient donné à leur habitation.

Quelques années avant l'arrivée de M. Lorois à l'abbaye de Saint-Maurice depuis longtemps devenue château, l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet avait aussi changé d'habitants. La direction des haras ayant transféré ses chevaux à Hennebont, la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie acheta les bâtiments et y établit un petit-scolasticat en même temps qu'un collège, puis créa dans le voisinage une colonie agricole ou pénitencier (aujourd'hui transformée en une excellente école professionnelle). Si les deux vieilles abbayes n'avaient pas eu tout à fait le même sort, elles n'étaient pas sans offrir de frappantes ressemblances; au XVIII[e] siècle ou un peu auparavant, presque toutes les abbayes bénédictines ou cisterciennes, à peu près vides de moines désormais, furent rebâties dans le style insignifiant de cette triste époque; de leurs anciens lieux réguliers, Langonnet et Carnoët ne gardèrent que leurs *salles de chapître;* les

(1) Comme nous l'avons dit, au temps de saint Maurice l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet était sur le territoire du diocèse de Quimper; mais, depuis le concordat de 1801, Langonnet est du diocèse de Vannes.

églises abbatiales elles-mêmes firent place aux vulgaires constructions toujours visibles, ici à l'état de ruine, là sous une décoration moderne qui n'est pas sans quelque agrément.

A Langonnet, rien du mobilier ancien ; à Carnoët, un beau retable d'autel avec les statues de Notre-Dame, de saint Etienne et de saint Laurent ; une grande statue de saint Maurice, comme je l'ai déjà dit, et sur une table de marbre (1) le reliquaire qui renferme les restes du saint.

LES RELIQUES DE SAINT MAURICE (A.-M. T.).

Nous avons déjà vu que, peu de temps après la mort de saint Maurice, son corps avait été exhumé. A part cette circonstance, nous ignorons tout ce qui se rattache à l'histoire de ses restes, si ce n'est que jusqu'à la Révolution ils furent entourés d'honneur. Le reliquaire qui les contient est simplement de bois et d'une époque relativement moderne, mais il est de bel effet, comme on peut en juger d'après la gravure placée à la fin de la Vie de notre bienheureux. La partie supérieure contient le Chef du saint ; la partie inférieure, les deux tibias et plusieurs autres ossements.

J'ai entendu raconter que, pendant la Révolution, ce reliquaire et son contenu furent sauvés par un capitaine au long-cours où au cabotage ; ce brave marin les aurait pris à son bord, pieusement honorés en son particulier, et à la réouverture des églises les aurait rendus à la chapelle, pauvre débris de l'ancienne église abbatiale. J'ai essayé de constater le bien fondé de ce récit, mais je n'ai pu y arriver.

Un peu avant 1880, M. Lorois fit restaurer, repeindre et dorer le reliquaire qui apparut ainsi dans toute sa fraîcheur lors de la fête dont le récit va suivre.

Si Carnoët était riche en reliques de son premier abbé, il en allait tout autrement à Langonnet où, comme je l'ai dit, la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie avait remplacé l'Ordre de Cîteaux.

Pères et Frères, scolastiques et collégiens, tous dans la double communauté honoraient saint Maurice comme un bon et puissant protecteur et tous auraient voulu posséder quelque partie de ses restes précieux. Le R. P. Jégou, supérieur de la communauté, étant originaire du diocèse de Quimper, se trouvait dans des conditions favorables pour obtenir que l'autorité diocésaine se rendît à son pieux désir ; le bon Père Le Jeune, dont le souvenir vivra toujours parmi nous, dépensa dans les négociations exigées par les circonstances toute son ardeur et tout son zèle ; le T. R. P. Supérieur général de la Congrégation donna son approbation, et enfin, vers le milieu de 1880, M. Lorois, avec le consentement de Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, fit don d'une relique de saint Maurice à l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet. Aussitôt les préparatifs commencèrent, et la date des 7 et 8 août fut fixée pour la Translation solennelle.

Témoin de cette grande manifestation de la foi bretonne, je consignai aussitôt mes impressions pendant ces deux mémorables journées. Je ne ferai que les transcrire fidèlement.

Le vendredi 6 août, la relique destinée à Langonnet avait été juridiquement reconnue, scellée et authentiquée par M. l'abbé Peyron, secrétaire de l'évêché de Quimper ; cette formalité avait été accomplie en présence de M. Drogou, recteur de Clohars-Carnoët, des Pères venus de Langonnet et de quelques amis de la communauté parmi lesquels je me trouvais.

Le lendemain samedi, dès six heures du matin, quelques centaines de fidèles étaient réunis dans la chapelle et priaient autour du vieux reliquaire autrefois soustrait aux vandales révolutionnaires par des mains pieuses ; mais bientôt la chapelle resta déserte : dans la cour était déjà attelé le char triomphal de saint Maurice. Une châsse élégante et simple en même temps laissait voir la statue couchée du saint moine vêtu de la robe blanche de Cîteaux et de tous les ornements

(1) C'est une ancienne pierre tombale avec inscription hébraïque. Les personnes qui veulent se recommander à saint Maurice passent par dessous.

qui sont communs aux abbés et aux évêques pour les cérémonies pontificales; sur son front était la mître précieuse, et dans sa main une crosse de bois, suivant l'usage actuel de Cîteaux. C'est cette statue couchée qui sert de reliquaire.

La procession se forma à travers l'enclos de l'ancienne abbaye, et l'on chantait :

Reparaissez à la lumière,
Restes sacrés, reparaissez !
Tressaillez, o vieux monastère,
Les jours de larmes sont passés.

Le char qui portait les restes du saint moine s'avançait dans ces lieux sanctifiés par sa présence et transformés, il y avait des siècles, par sa puissante action, l'affreux désert était remplacé par le plus riant paysage. La belle rivière qui coule devant Saint-Maurice de Carnoët a pu faire dire à Brizeux :

Rien ne trouble ta paix, o doux Léta! le monde
En vain s'agite et pousse une plainte profonde,
Tu n'as pas entendu ce long gémissement,
Et ton eau vers la mer coule aussi mollement.

Si le fleuve aux eaux si calmes n'entendait pas en cette matinée les gémissements du vieux monde il écoutait du moins les chants qui lui faisaient appel :

O vieux clochers de nos chapelles,
Depuis Clohars et Quimperlé,
Chantez vos hymnes les plus belles,
Chantez, chantez fleuve d'Ellé.

Au sortir de l'enclos de l'abbaye, les pèlerins qui devaient suivre les reliques jusqu'au but, sur un parcours de onze lieues, montèrent en voitures; la pluie tombait en abondance, mais rien, même ce déluge ne pouvait enlever sa beauté à la forêt de Carnoët. A chaque carrefour c'étaient les chars-à-bancs de nos paysans, ou d'élégantes voitures de châtelains qui venaient se joindre aux véhicules de toute sorte occupés par les prêtres; c'étaient des groupes formés par les sabotiers de la forêt qui venaient avec leurs enfants s'agenouiller sous les grands arbres. A Quimperlé, toute la population de la riante petite ville était accourue au-devant du Saint. Dans la noble église de Sainte-Croix où saint Maurice avait sans doute prié bien souvent, ses reliques sont placées sur la plate-forme qui s'élève devant l'autel; jamais foule plus compacte ne s'était pressée entre ces vieux murs depuis qu'ils ont été relevés de leurs ruines. Ce ne fut pas seulement pendant la messe ni pendant que je prononçais l'éloge du Saint que les mères vinrent présenter leurs petits enfants à leur bon Protecteur, mais quand deux heures après, le cortège se forma de nouveau, il fallut presque employer la force pour arracher l'image et la relique de saint Maurice à la piété de ce peuple. Le déluge qui avait recommencé ne pouvait empêcher la manifestation de la foi populaire, ou plutôt cet obstacle faisait encore mieux ressortir une si touchante confiance.

Nous n'avions pas à passer par le bourg de Tréméven, mais en entrant sur le territoire de la paroisse nous trouvions le recteur accompagné de ses paroissiens, et tous marchant sous la pluie, suivirent longtemps le char du saint abbé.

Deux gentils cavaliers, au bel habit blanc brodé, avec le Saint-Sacrement traditionnel sur le dos, ouvraient notre cavalcade, et jamais page escortant puissant prince ou gracieuse souveraine ne fut plus fier que ces deux Bretons de douze à quinze ans.

Enfin la pluie cessa.

A Querrien, à Lanvénégen, au Faouet on semblait vouloir rivaliser avec Clohars et Quimperlé, si bien que l'autorité du bon recteur de Lanvénégen fut même quelque peu méconnue : après être venu en procession jusqu'à Querrien au devant des reliques, il ne pouvait guère songer à conduire encore ses paroissiens jusqu'au Faouet, mais la piété de ses ouailles ne l'entendit pas

ainsi, et Lanvénégen ne quitta saint Maurice que quand sa croix de procession eut, suivant un vieux et touchant usage breton, donné l'accolade à la croix du Faouet.

C'est dans cette petite ville que les reliques du saint abbé attendirent le jour du lendemain.

Le dimanche au matin, une procession se forma suivie d'une foule qui allait s'accroissant toujours. Il y a bien près de trois lieues du Faouet à Notre-Dame de Langonnet; le pays présente des aspects tantôt sauvages, tantôt riants; après les grands horizons aux contours bleuâtres ce sont des gorges étroites; aux arbres serrés comme dans une forêt, succèdent d'immenses rocs dénudés qui dominent les prairies où l'Ellé serpente :

Saluez-le, forêts de chênes,
Et vous grands rochers de granit,
Troupeaux qui paissez dans nos plaines,
Petits oiseaux dans votre nid!

Comme autrefois sur son passage
Que votre parfum monte encor
Fleur-de-blé-noir, genêt sauvage
Bruyère rose et lande d'or.

Maintenant ce n'était plus par centaines mais par milliers que nous aurions pu nous compter, et tous les costumes de la Cornouaille se trouvaient là réunis, et nous disions à saint Maurice :

Voyez vos fils venir en foule
De Quimperlé jusqu'au Faouët,
Des prés riants où l'Ellé coule
Et des bords fleuris de l'Odet.

Voici qu'une autre procession s'avance au-devant de la nôtre, c'est celle de l'Abbaye; le canon gronde sur les collines, les instruments de musique se font entendre, puis les voix s'élèvent :

Des cités et de la campagne
Nos chants comme autrefois s'élèvent jusqu'à vous;
Après un long silence entendez la Bretagne,
Saint Maurice, priez pour nous!

Alors les évêques viennent rendre au saint abbé de Langonnet les premiers hommages liturgiques qu'il recevra dans son ancienne demeure. Mgr Bécel, évêque de Vannes, lui offre l'encens; à ses côtés se tiennent Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, et Mgr Duboin, évêque titulaire de Raphanée, vicaire apostolique du Sénégal; le premier représente, et le diocèse auquel appartenait autrefois l'abbaye de Langonnet, et l'ordre de Saint-Benoit dont Citeaux n'est qu'une branche féconde; le second représente le Supérieur général et les missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie; dans leurs maisons de formation religieuse comme sur les plages brûlantes de l'Afrique, dans la Ville Eternelle comme dans la grande capitale de la France, dans les montagnes d'Auvergne et sur les plages irlandaises, partout ce jour-là les fils du vénérable Libermann ont salué de loin, mais de tout cœur, le vieux Saint breton. Que ne sont-ils là les fils de saint Bernard au moment où saint Maurice franchit le seuil de la vieille abbaye cistercienne? Le Révérendissime Abbé de Tymadeuc n'a pu venir.

Voici que le cortège se groupe dans l'immense avenue qui s'appelle encore l'*allée des Moines;* elle est aujourd'hui transformée en église de feuillage, et le clergé si nombreux venu des trois diocèses de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc y trouvera facilement place.

Je ne dirai rien de la splendeur des offices pontificaux dans ce cadre vraiment admirable, de la puissance des chants soutenus par le son des instruments, de l'éloquence des panégyriques prêchés le matin en français et le soir en breton ; mais ce qu'il me faut dire, c'est que les journées des 7 et 8 août 1880 ont réveillé la dévotion à saint Maurice à Carnoët et à Langonnet. En 1884, M. Lorois a demandé que le lundi de la Pentecôte reprît son caractère de vrai et dévot *Pardon,*

et il a obtenu ce qu'il désirait; les offices et la procession attirent des pèlerins nombreux et fervents.

J'ai eu le vif plaisir de présider, il y a quelques années, ce très pieux pardon de saint Maurice; en voyant la châsse du saint abbé s'avancer dans les allées qui coupent le jardin de l'abbaye, au milieu de ces ifs qui ont reçu des religieux cisterciens, leurs formes bizarres, en passant entre le bras de mer et l'étang qui baignent le monastère, ou près du bois et du vieux moulin féodal qui ajoutent au pittoresque du tableau, l'on est bien forcé de rêver un peu du passé, mais en constatant que, si bien des choses passent, le culte de nos vieux saints vit toujours, et même plus populaire que jamais.

Cela est vrai à Saint-Maurice, à Notre-Dame de Langonnet, à Plonéis où un fragment notable du bras de notre saint est inséré dans un bras en bois sculpté et peint; à Clohars-Fouesnant où le reliquaire est un charmant coffret revêtu de velours rouge et de belles lames d'argent dans le style Louis XVI; à Loudéac, où quelques parcelles d'un de ses bras sont enfermées dans un bras de bois argenté et dans une petite châsse en forme d'église, mais je ne saurais en dire autant des reliques conservées à la chapelle du manoir de Rosgrand, près Quimperlé, et ne recevant que les hommages de quelques rares visiteurs.

Tout ce qui vient d'être dit réfute suffisamment cette assertion de l'abbé Tresvaux (1836): « Le culte de saint Maurice est ancien en Bretagne, mais il ne paraît pas qu'il y ait été très répandu. »

MONUMENTS DE SAINT MAURICE (J.-M. A.).



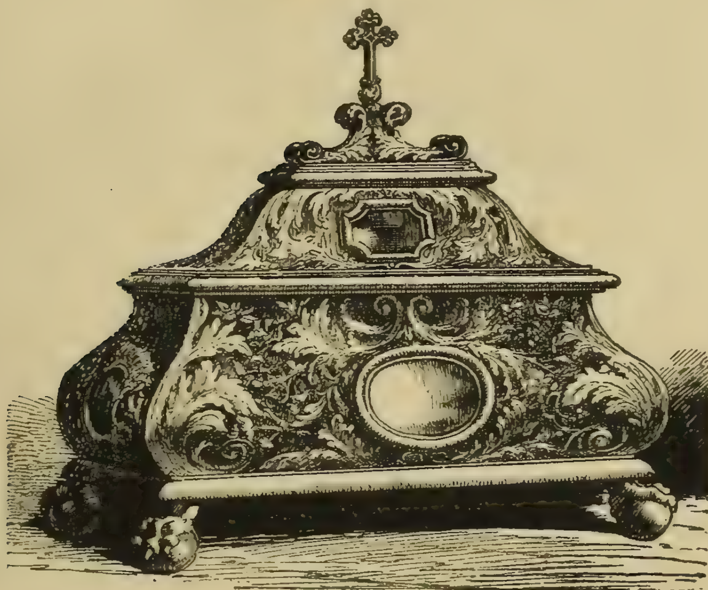
L'ANCIENNE abbaye de Langonnet est maintenant occupée par un petit scolasticat de la congrégation des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Les bâtiments actuels sont du XVIIe ou du XVIIIe siècle. En fait de construction ancienne il ne reste que la salle capitulaire qui est de la plus belle époque du XIIIe siècle. Deux fenêtres ogivales et une porte de même style ont leurs ébrasements intérieurs et extérieurs garnis de colonnettes cylindriques couronnées de chapiteaux feuillagés de la plus grande élégance. Cette salle est voûtée, et les nervures déliées qui se croisent sur la voûte prennent toutes naissance sur les chapiteaux de deux sveltes colonnes centrales, et vont retomber le long des parois sur des corbelets richement moulurés. Elle est contiguë à une salle plus petite, du même style, mais beaucoup plus simple; toute la décoration architecturale y consiste en moulures, sans fleurs ni feuillages; cette petite salle sert de sacristie à la salle du chapitre, car celle-ci a été transformée en une chapelle fort élégante décorée de beaux vitraux; l'un représente saint Bernard recevant de Conan III et d'Ermengarde d'Anjou la charte de fondation de Notre-Dame de Langonnet; un autre représente saint Maurice recevant dans son abbaye le corps de l'évêque de Quimper, Raoul, qui avait voulu y être inhumé. Les autres verrières retracent des scènes de la vie de saint Joseph et des sujets d'un intérêt spécial pour les Missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Dans un établissement qui est devenu maison d'éducation, on aurait été heureux de retrouver l'image de saint Maurice recevant les leçons des doctes professeurs dont le renom s'étendait bien au delà de la Bretagne: Gilbert l'Universel, Bernard de Rennes, Adam de Saint-Victor (j'aime mieux ne point parler d'Abailard, et je ne discuterai point l'opinion d'Albert Le Grand qui fait de notre saint un étudiant de l'Université de Paris), ou bien encore instruisant lui-même les écoliers de notre pays.

A l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët, sur la lisière de la grande forêt de ce nom, au bord de la Leta, ou rivière de Quimperlé, les bâtiments sont de la même époque que ceux de Langonnet. La seule partie ancienne est également la salle capitulaire, aussi du XIIIe siècle comme celle qui vient d'être décrite, et très probablement postérieure de quelques années; elle en a absolument le style et la disposition. Cette salle a été très heureusement restaurée par les soins de M. Lorois, propriétaire, sur les dessins et indications de M. Bigot, architecte. La petite

chapelle actuelle est constituée par le transept midi de l'ancienne église abbatiale; le reste de cet édifice est en ruine et il n'y a debout qu'une partie de la façade ouest toute tapissée de lierre, et sur laquelle les ornements et moulures de la porte, d'une fenêtre et de deux niches décèlent bien le caractère du XVII[e] siècle.

La chapelle du Moustoir, en Kernével, est sous le vocable de saint Maurice; elle a un riche portail ouest et un clocher dans le style de la dernière periode gothique. Le saint y est représenté en surplis et chape, portant crosse et livre.

On trouve encore des statues du même saint à l'église de Plonéis, à celle de Clohars-Fouesnant et à la chapelle de Saint-Philibert de Trégunc. Sur une des grosses piles de l'église de Noyal-Pontivy, et formant comme retable au-dessus d'un petit autel, est peinte une sorte de fresque représentant quatre scènes de l'enfance et de l'éducation de saint Maurice.



RELIQUAIRE DE SAINT MAURICE.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS D'OCTOBRE.

LA VIE DE SAINT SULIAU OU SYLIAU,

Abbé et Confesseur, le 1. jour d'Octobre.

SAINT SULIAU nasquit en la province de Wales, en la Grande Bretagne, l'an de grace 530. sous le Pontificat de Boniface II. & l'empire de Justinian I. du nom. Son pere estoit Seigneur Souverain de ce Païs & s'apelloit Brocmail, qui eut trois enfans masles, nostre saint Suliau & deux autres, lesquels il fit soigneusement élever, spécialement Suliau, comme son aisné & l'heritier presomptif de sa principauté ; mais Dieu en disposa autrement, attirant ce jeune Prince à son service & l'inspirant de quitter les delices de la cour, pour embrasser la Croix de la Penitence & suivre Jesus-Christ, par le chemin estroit de la perfection Evangelique. Il y avoit, en cette province, une grande ville, nommée alors Meibot, prés de laquelle les Princes du Païs avoient fondé une riche Abbaye, qui étoit alors gouvernée par un Abbé, nommé Guymarcus, lequel allant, de fois à autre, en la cour du Prince Brocmail, entretenoit familierément Suliau, & l'échauffa tellement en l'amour de Dieu, qu'il se resolut de se rendre Religieux : il en parla audit Abbé, qui loüa son dessein & en rendit graces à Dieu. La difficulté étoit de sortir de chez son pere, duquel il n'esperoit obtenir son congé ; neanmoins, il se resolut de franchir cette difficulté, aymant mieux manquer, en ce point, au respect qu'il devoit à ses parens, que de manquer à répondre à sa vocation. Il feignit, un jour, de vouloir aller à la chasse, &, étant deux lieuës hors la ville, il embrassa ses deux freres, leur ayant declaré son dessein ; &, ayant pris congé d'eux, se rendit dans le Monastere.

II. Incontinent qu'il vit l'Abbé Guymarch, il se jetta à ses pieds & le supplia trés-humblement de luy donner l'habit le plûtost qu'il pourroit ; car il ne doutoit pas que, si on tardoit gueres, son pere n'empescheroit sa reception : l'Abbé le releva, &, l'ayant presenté à ses Moynes, de leur gré & consentement, il luy donna l'habit. Cependant, ses deux freres, estans de retour, raconterent au Prince, leur pere, ce qui estoit arrivé,

& que leur frere aisné s'estoit retiré dans le Monastere de Meibot. Le Prince fut extrêmément troublé de cette nouvelle & envoya aussi-tost une compagnie de 300. cavaliers pour aller querir le Prince Suliau son fils, & luy apporter la teste de l'Abbé Guymarch, en cas de refus, ou resistance. Les satellites monterent à cheval, &, à toute bride, ne cesserent de galopper jusqu'à ce qu'ils furent arrivez en la ville de Meibot, où, s'estans rafraischis, ils furent trouver le gouverneur & la justice pour les assister & leur tenir main forte, afin d'executer le commandement du Prince. Ils descendirent tous, de compagnie, au Monastere, &, ayans fait venir l'Abbé, ils luy reprocherent qu'il avoit débauché Suliau, luy conseillans & luy faisans commandement de le leur mettre entre mains ; autrement, qu'ils avoient ordre de le faire mourir. L'Abbé leur répondit modestement *qu'il n'avoit pas débauché le Prince, ny persuadé de se faire Religieux ; mais que puisqu'il s'estoit rendu, de son plein gré, dans son Monastere, il ne le pouvoit sans blâme d'une punissable ingratitude, refuser l'un, ny dénier l'autre ; & que, pour satisfaire au commandement de leur maistre, & leur faire voir qu'il disoit la verité, il le leur feroit venir, & que, s'il vouloit luy rendre l'habit Monachal & s'en retourner avec eux, il ne l'en empescheroit pas ; mais que, s'il desiroit demeurer au Monastere, il ne le pouvoit mettre par force dehors, & plustost endureroit la mort que de le faire.*

III. Cette humble & modeste réponse refroidit, quelque peu, l'ardeur de leur colere ; mais ils voulurent voir le Prince Suliau, lequel, ayant paru sous l'habit, les rendit bien étonnez : car ils ne croyoient pas qu'il eust esté si-tost vestu, veu qu'en ce Monastere on laissoit les Postulans un an en habit Seculier pour éprouver leur perseverance. Les ayant saluez & demandé permission à son Abbé de leur parler, il leur dît : *Messieurs, je confesse ingenuëment que si j'ay commis une faute contre mon pere (sans faute toutefois, puisque je n'ay jamais eu intention de l'offenser), ç'a esté d'estre sorty de sa maison sans son congé & benediction ; mais, me voyant appellé de Dieu en cette sainte Compagnie, & tenant pour certain que jamais mon Pere ne s'y fut accordé, plûtost y eut mis empêchement ; ayant appris que, lorsque Dieu nous appelle à son service, il faut quitter pere & mere, &, sans avoir égard à leurs larmes, embrasser constamment la Croix de JESUS-CHRIST, cela tenant plus de pieté & de Religion que de cruauté & ingratitude* (1). *Au reste, si mon pere est si implacablement irrité contre ce Monastere, qu'il ne se puisse apaiser que par le sang des serviteurs de Dieu, tenez, coupez ma teste & la luy portez, & ne trempez vos mains dans le sang de mon Pere Abbé que voicy & ses religieux, qui n'en peuvent mais ; &, puisque j'ay commis la faute (puisqu'on la croit telle), que seul je la puisse reparer* (2).

IV. Cette réponse du jeune Prince les apaisa, & s'en retournerent devers leur maistre luy dire que son fils Suliau estoit resolu de mourir plûtost que de quitter l'habit qu'il avoit receu. Le Prince Brocmail, voyant la resolution de son fils, s'appaisa. Toutefois, saint Suliau, craignant qu'il ne vint le chercher au Monastere, supplia son Abbé de l'envoyer quelque autre part pour un temps, ce qui luy fut accordé, & eut obedience pour aller demeurer en un Prieuré dependant de son Monastere de Meibot, situé dans une isle, que fait le fleuve *Mené*, laquelle, depuis, fut de son nom apellée *Enez Suliau*, c'est à dire, l'Isle de Suliau, où il demeura l'espace de sept ans, menant une vie plus

(1) Etiàm si in limine Pater jaceat ; licet, sparso crine et scissis vestibus, ubera quibus te nutrivit Mater ostendat, percarum perge Patrem, siccis oculis ad vexillum crucis evola ; solum pietatis opus est in hâc re esse crudelem. *Hyeron. Epist. ad Heliod. de laude vit. Solitar.* — A.

(2) Le monde juge bien sévèrement tout enfant qui entre en religion malgré l'opposition des parents. On serait encore plus éloigné de la vérité et de la justice en blâmant toujours qu'en approuvant toujours celui ou celle qui en ce cas use d'une liberté essentielle ; il y a des situations où les parents ont le droit de refuser leur consentement, d'autres où ils ont le droit et même le devoir de le différer, d'autres aussi où ils sont coupables odieusement ou ridiculement, mais les paroles de saint Jérôme qu'Albert Le Grand cite ici en note s'appliquent à un cas particulier, et il serait imprudent de les généraliser. — A.-M. T.

Angelique qu'humaine. Ce temps expiré, son Abbé le rappella au Monastere, parce qu'il desiroit faire voyage à Rome ; mais saint Suliau, prévoyant le dommage que causeroit l'absence d'un si bon Prelat, le dissuada d'entreprendre ce voyage, & l'y voyant resolu, il le tira un jour à part, & luy dit : « Mon Pere, vous avez grande envie de voir la » ville de Rome, & estes sur le point de vous y acheminer & laisser vos enfans, comme » pauvres orphelins, privez de vostre presence ; que si, sans bouger de ceans, on vous » fait voir cette grande ville, ses Temples & palais somptueux, vous contenterez-vous ? » L'Abbé, voyant que ses Religieux n'aggréoient son voyage, accepta la condition & promit qu'il se contenteroit, si saint Suliau fournissoit à sa promesse.

V. Le Saint passa cette nuit en l'Eglise, priant Dieu de donner cette satisfaction à son Abbé ; que, sans quitter son Monastere, il contentast sa curiosité de la vuë de cette ville : son Oraison fut exaucée, & les Religieux estans à la recréation aprés le disné, il mena l'Abbé sur un petit tertre, ou colline, qui estoit dans l'enclos du Monastere, d'où il luy fit voir distinctement toutes les Eglises, les palais, amphiteatres, obelisques & autres raretez de cette grande ville, laquelle ils contemplerent à leurs aises, depuis une heure jusques à trois heures aprés midy, que le son de la cloche les appella à Vespres. L'Abbé Guymarch entendit, par cette merveille, que la volonté de Dieu estoit qu'il se desistast de ce voyage & demeurast en son Monastere, & ayant tendrement embrassé son disciple Suliau, rendirent graces à Dieu de cette faveur ; &, quelque temps aprés, l'Abbé tomba malade, &, voyant qu'il tiroit à la fin, il fit appeller ses Religieux en sa chambre, &, aprés leur avoir donné plusieurs belles instructions, il leur dit : *Mes freres & chers enfans, je ne mourrois pas en bon Pere, si, en ce dernier temps de ma vie, je ne me mettois en soucy de vous trouver un bon Pasteur ; & encore bien qu'il vous soit libre de choisir vostre Abbé, si est-ce que la connoissance que j'ay de la Sainteté & probité de nostre confrere Suliau me convie de vous le recommander ; vous confessant franchement que je le reconnois trés-capable de cette charge.* Ayant dit cela, il leur donna sa Benediction, &, ayant devotement receu ses Sacremens, il passa à meilleure vie, l'an 558.

VI. Les funerailles de Guymarch celebrées, les Religieux éleurent unanimément S. Suliau & le menerent vers l'Evesque de *Kerleon* ou *Menevie,* pour estre beny ; puis, il s'en retourna en son Monastere, lequel il gouverna six ans, jusqu'à l'an 564. que son pere estant tombé malade, il le fut voir & l'assista pendant la maladie dont il mourut ; & son second frere, nommé Jacob, recueillit la succession, ayant esté reconnû par ses sujets pour leur legitime Prince ; mais il ne regna que deux ans & mourut l'an 566. laissant sa femme veuve & sans enfans. Néanmoins, d'autant qu'elle estoit femme d'esprit & de courage, elle s'empara du gouvernement de l'Estat de son défunt mary, du consentement des Barons & Seigneurs, ausquels elle promit d'épouser le Prince Suliau, Abbé de Meibot, qui seul restoit du sang de son dit mary. Elle vint au Monastere en cette intention, &, ayant fait venir l'Abbé Suliau, luy declara sa resolution, qui étoit de le prendre pour epoux, offrant d'obtenir dispense du Pape, puisque c'étoit pour l'utilité publique & repos de l'Estat. Saint Suliau fut bien étonné de ce discours de sa belle sœur & luy remontra : *Que c'étoit peine perduë à elle de parler de cela ; qu'il étoit Religieux Profez & Prestre ; de dispense, qu'il n'en vouloit, ny n'en pouvoit avoir ; que, s'il eust voulu demeurer au Siecle, il eust succedé aux Etats de son Pere, comme fils ainé ; mais que, pour l'amour de Jesus-Christ, il avoit renoncé aux vanitez du monde & ne s'en vouloit plus mesler, la supliant de ne luy plus parler de cela, ny interrompre sa solitude par des propositions qui ne pourroient sortir leur effet.*

VII. Cette Princesse, prenant ce refus pour un affront, tourna son amour en haine & sortit du Monastere en colere, resoluë de persecuter, à toute outrance, saint Suliau & ses Religieux ; &, s'étant confirmée en sa regence, elle fit saisir en sa main tous les

revenus du Monastere de Meibot, qui, par ce moyen, fut reduit en une extrême necessité. Saint Suliau, prenant pitié de l'affliction de ses Religieux, persecutez pour son sujet, quitta le Monastere, pour un temps, & se retira au Prieuré de l'Isle Suliau ; mais voyant que sa belle Sœur, au lieu de s'appaiser, grevoit de plus en plus son Monastere, il se resolut de quitter tout à fait son Païs & de passer la mer, avec quelques uns de ses Religieux, lesquels il choisit ; &, ayant pris congé des autres, monta sur un vaisseau, lequel passa heureusement la Mer Britanique & vint aborder à la cité de *Guicaleth*, à l'embouchure de la riviere de *Rance*, où il visita saint Malo, Evêque d'Aleth, qui le receut benignement & le retint, quelque temps, au Monastere de saint Aaron; mais le Saint, desirant vivre plus solitairement, demanda permission à saint Malo de se retirer; ce qui luy fut permis, & ainsi, sortant de la cité de *Guicaleth*, avec quelques uns de ses confreres, il marcha deux lieuës, costoyant la riviere de Rance, & s'arresta en un canton desert & solitaire (1), fort propre à son dessein, pour estre retiré & sequestré du bruit & de toute humaine conversation. Il s'informa à qui appartenoit ce lieu, &, ayant appris que c'estoit à un seigneur qui demeuroit là auprés, il le fut trouver & obtint de lui autant de terre qu'il luy en falloit pour bastir un Hermitage pour luy & pour ses confreres.

VIII. Ayant obtenu ce don, il commença à travailler, &, en peu de jours, édifia une petite Chapelle & quinze petites Cellules pour se loger luy & ses Religieux; &, ayant labouré de ses propres mains une piece de terre qui luy restoit dudit don, il y sema du bled, lequel crût fort beau ; mais le bestail qui, d'ordinaire, passoit és prochains marests, se jetta, une nuit, dans ce champ qui n'étoit pas fermé & en gâta une partie ; le matin, on en vint avertir S. Suliau, lequel ne s'en émût pas beaucoup; seulement, il se mît en priere, & puis prît son bâton, dont il traça une ligne tout à l'entour du champ, &, aux quatre coins d'iceluy, planta quatre petites houssines pour toute haye & fossé; priant Dieu de ne permettre que le bétail outre-passât ces bornes, pour endommager les semailles de ses serviteurs. Dieu exauça son Oraison, &, la nuit suivante, les mêmes animaux, sortans des marêts & pâturages, se voulurent jetter sur ledit champ; mais (chose merveilleuse) si-tost qu'ils toucherent cette ligne que le Saint avoit tracée tout à l'entour de son champ, ils devinrent tous immobiles, sans se mouvoir, ny remuer, non plus que s'ils eussent esté de marbre ou de bronze. Le matin, les païsans du voisiné, ne trouvans plus leur bestail dans les marêts, les trouverent en cette posture tout à l'entour du champ de S. Suliau ; & le bruit de cette merveille ayant couru par le païs circonvoisin, une grande multitude de peuple se rendit en l'Hermitage pour voir une chose si étrange. Le S. Abbé, craignant que cette affluence de monde n'interrompit les exercices de ses Religieux, s'en allant devers le champ, donna sa Benediction à ces animaux, & leur deffendit desormais de plus venir ravager son bled, ce qu'ils observerent inviolablement & se retirerent dans les marêts.

IX. Le Seigneur qui avoit donné au S. Abbé cette terre, ayant veu de ses propres yeux ce miracle, luy fut plus affectionné, &, voyant que son Hermitage étoit trop petit, il luy permit de prendre autant de terre qu'il voudroit, & offrit de luy fournir de l'argent pour bâtir un Monastere plus ample & spacieux, qui fut accompli en peu de temps, moyennant l'ayde du peuple des villages circonvoisins, qui n'y épargnerent rien de ce qu'ils y pouvoient contribuer; &, en ce Monastere, il reçut un grand nombre de jeunes hommes, qui y vivoient comme des Anges incarnez. L'heureux Prélat S. Samson, visitant son Diocese, se divertit expressément pour venir voir S. Suliau, lequel le reçut dans son Monastere & l'y logea trois jours, le traittant, à l'ordinaire du Monastere, de pain,

(1) C'est St. Suliau de Rance. — A.

legumes & laitages. Il y avoit, en la compagnie du S. Archevêque, un certain delicat, lequel, ne trouvant bon le pain du Monastere, cacha sa portion dans son sein, laquelle, incontinent, fut convertie en un serpent, qui luy ceignit le corps; toute l'assistance s'émût de cét accident; mais S. Suliau, faisant le signe de la Croix, luy fit lascher prise & luy commanda de se retirer au lieu le plus écarté d'une montagne, apellée le *Mont-Garutz ;* ce qu'il fit sur le champ, obeïssant au commandement du saint Abbé, duquel saint Samson prit congé & se retira fort edifié & content de ses Religieux (1).

X. Pendant que saint Suliau ravissoit un chacun en admiration de sa Sainteté, sa belle Sœur, qui avoit persecuté, à cause de luy, ses Religieux, vint à mourir; &, incontinent aprés, les Religieux du Monastere de Meibot députerent deux des plus anciens, nommez Pellibesten & Caramanien, pour l'aller trouver en Bretagne Armorique & l'emmener en son païs ; S. Suliau les recueillit fort gracieusement & s'accorda volontiers à aller avec eux; mais ses Religieux n'y vouloient consentir. Sur ces entrefaites, le S. Abbé alla à l'église & pria nostre Seigneur de luy reveler sa volonté, de laquelle il ne se vouloit aucunement éloigner; son Oraison fut exaucée, & luy fut revelé qu'il ne sortit pas de ce Monastere, parce qu'il n'avoit plus gueres à vivre; mais, pour ne mécontenter les Députez de ses Religieux de Meibot, qu'il leur donnast quelque chose pour emporter en leur Monastere. Le Saint, ayant achevé son Oraison, les fit apeler & leur declara qu'elle étoit la volonté de Dieu, à laquelle il ne vouloit contrevenir, leur donna le livre des Evangiles qu'il portoit, d'ordinaire, sur soy & le bâton duquel il s'apuyoit quand il alloit par païs ; puis, les conduisit au port d'Aleth, où ils monterent sur le Vaisseau & furent portez, d'un bon vent, à la coste de Walles. Quelque temps aprés, saint Suliau tomba malade ; &, apercevant bien qu'il en mourroit, il apella tous ses Religieux, les exhorta à l'observance de la Regle, &, ayant receu les Sacremens, rendit son Ame à Dieu, le premier jour d'octobre l'an de grace 606, le 76. de son âge. Son corps fut enseveli dans son Eglise Abbatiale, à present Paroisse et Prieuré, nommé *S. Suliau-sur-Rance,* distant de Saint-Malo de 2. lieuës, 5. de Dol, 3. de Dinan, demie lieuë de Château-neuf. Dieu a fait plusieurs miracles à son Tombeau, lequel est devotement visité des Pelerins, qui y reçoivent de grandes faveurs par l'intercession de ce Saint.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens legend. MSS. des Eglise Cathedrale de Leon et Collegiale du Folgoët, qui en ont amplement l'Hist. en 9. leçons, conforme à l'original de sa vie, gardé en son Eglise de S. Suliau-sur-Rance, dont copie a esté envoyée, par le Prieur et Recteur dudit S. Suliau, à Noble et Discret Mre. Rolland Poulpiquet, Chanoine de Leon et alors Recteur de la Paroisse de Sizun, *audit diocese, dediée à S. Suliau. Le Brev. de Leon en a 9. leçons, le 29. Juillet, et le* Proprium *du Diocese de S. Malo 3. leçons, le 1. Octobre.*

ANNOTATIONS.

LE CUISINIER DE SAINT SULIAU (A.-M. T.).

QUELQUE ami que vous soyez des légendes, vous vous serez demandé où notre Albert Le Grand est allé chercher cette histoire d'un homme qui, pour avoir commis la peccadille de n'aimer point le pain du monastère de saint Suliau, fut puni en subissant 1° la transformation de ce pain en serpent, 2° l'enroulement de cette horrible bête autour de son corps. Or, ce ne fut point un étranger de passage, mais un habitant du monastère qui subit, pour un

(1) Voir l'Annotation qui suit.

tout autre motif et dans des conjonctures très différentes, le désagréable contact d'une bête offrant, il est vrai, avec le serpent quelque analogie de conformation. J'emprunte ce récit à M. de la Borderie (Tom. I, p. 462) qui en a trouvé la substance dans les *Miracles de saint Magloire*, publiés dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2e série, IV, p. 230-232.

« Sur la rive droite de la Rance, au bord d'une grande plaine d'eau, un disciple de Samson, appelé Suliau, avait fondé un grand monastère dans la seconde moitié du VIe siècle. Si nombreux en était le personnel que l'alimentation y exigeait, non un simple cuisinier (*magirus*), mais tout un service dirigé par un chef supérieur (*archimagirus*), nous dirions aujourd'hui un maître-queux. Ce haut serviteur, un laïque investi de la confiance de Suliau, passait souvent la Rance à la nage » pour aller voir sa fiancée..... « or, en ce lieu, le fleuve est large comme un bras de mer. Il arriva une fois qu'au cours de ce trajet, un congre énorme, vengeur de tous ses frères immolés dans la cuisine des moines, saisit et étreignit à l'étouffer le hardi nageur, qui appelle à son aide tous les saints, dont nul ne semble l'entendre. Alors le malheureux éperdu invoque Magloire, qui pourtant vivait encore, mais déjà tout enveloppé d'une auréole de sainteté dans son monastère de Serk. Le pauvre maître-queux voit se dresser sur les flots la figure radieuse du saint qui le reprend amicalement de sa faiblesse :

— Allons, mon fils, lui dit-il, défends-toi mieux que cela ! Reprends courage, songe que tu as à ton côté un couteau, plonge-le au cœur de ton ennemi ; demain à dîner, tu serviras ce monstre sur la table des moines et tu retrouveras ton couteau dans son ventre.

Le cuisinier — qui dans sa frayeur avait oublié le couteau dont il était nanti — suit ce conseil ; le congre lâche prise, et le nageur va aborder heureusement de l'autre côté de la Rance. Mais il alla ensuite jusqu'à Serk rendre grâce à son sauveur. »

L'ÉGLISE DE SAINT-SULIAC (A.-M. T.).


ONSIEUR l'abbé Guillotin de Corson, dans son *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes* (Tom. V, p. 282), parle ainsi de l'église paroissiale, érigée sur l'emplacement de l'église abbatiale de saint Suliau, appelé là *Suliac*.

« Il n'existe pas aux environs de Saint-Malo de monument religieux plus curieux et plus intéressant que l'église de Saint-Suliac ; elle porte le cachet du XIIIe siècle, et dans plusieurs de ses parties elle a conservé le caractère de simplicité gracieuse et l'élégance des formes architectoniques de cette époque. A l'entrée du cimetière qui environne l'église, s'élève un portail construit en granit de bel appareil ; il se compose d'une large baie en ogive, ouverte dans un fronton aigu, et qu'accompagnent à droite et à gauche deux autres portes latérales pour le passage ordinaire. »

Donc, ici comme à Sizun, un véritable *arc-de-triomphe* a été élevé en l'honneur de saint Suliau.

Parlant de la tour carrée qui forme le transept nord de l'église, et forme à sa base une chapelle latérale, M. l'abbé Brune dit : « Des fenêtres à lancettes géminées et ornées de nervures en trèfles, des arcatures et des bordures ou frises en quatre-feuilles, décorent les quatre faces ; deux tourelles servaient d'escaliers, mais l'une d'elles est détruite. Il est à croire que l'assaut qu'a soutenu cette tour du temps de la Ligue, a contribué à l'état de délabrement où elle est. La plate-forme est environnée d'un parapet qui permet de circuler autour d'une base de pyramide en pierre qui semble n'avoir jamais été terminée. Au bas de l'église, probablement beaucoup plus ancien que le haut, on voit un autel dédié à saint Suliac et élevé sur un tombeau qu'on croit être celui du saint abbé lui-même. Aucune inscription ne vient à l'appui de cette croyance, mais une tradition très ancienne et qui semble conforme à l'histoire, est un fondement assez raisonnable. » (M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 331).

Au dire de l'abbé Manet, il y avait autrefois près de ce tombeau un bas-relief qui représentait saint Suliac maudissant les ânes de Rigourdaine qui étaient venus de l'autre côté de la Rance marauder dans son jardin.

On montre encore sur le versant du Garrot « les jardins de saint Suliac, » et l'on y retrouve les traces d'un vieil établissement gallo-romain.

MONUMENTS DE SAINT SULIAU (J.-M. A.).

Saint Suliau est le patron de Sizun, au diocèse de Quimper. L'église de cette paroisse est d'aspect monumental avec son abside à pans coupés surmontés de pignons aigus et son clocher à flèche très élancée. Les plus anciennes dates qu'on y trouve sont celles de 1638 au pignon du transept sud, et 1679 sur la cuve des fonts baptismaux. Le clocher porte celle de 1728 à sa base et 1735 à un étage supérieur.

Il y a, à côté de cette église, deux autres édifices plus anciens : une chapelle-ossuaire datée de 1588, ornée sur sa façade d'arcatures et de niches contenant les statues des apôtres ; puis un grand arc de triomphe à trois arcades, qui doit être de la même époque ; c'est le plus beau de tous les arcs de triomphe de la Basse-Bretagne.

La grande cloche, qui mesure 1m 20 de diamètre, porte mention du saint Patron dans son inscription qui est ainsi conçue : IHS : MARIA. CREDO — PAX : VOBIS : DEVM. LAVDO. POPVLVM. VOCO. DEMONES. FVGO. TEMPESTATEM. REPELLO. — S. SVLIAVE. ORA. PRO. NOBIS. — M. IAN. POVLIQVEN. RECTEVR. DE. SIZVN — ESCVYER. YVES. GOVLIES. DE. LESTREMELAR. MA. NOME. 1644.

VIE DE SAINT MELAIRE OU MELAR,

Prince de Bretagne, Patron de la Ville de Land-Meur, le 3. Octobre.

Les histoires de Bretagne nous aprennent qu'aprés la mort d'Alain II. du nom, surnommé le *Long*, onziéme Roy de Bretagne Armorique, avenuë l'an 670. Daniël, surnommé *Drem-Rutz,* fils de Jean, Comte de Cornoüaille, parvint à la couronne, &, de la fille de l'Empereur Leonce, ou Leon II. eut deux enfans, les Princes Budic & Maxence. Budic partagea le Royaume avec Macliau Comte de Vennes, & prit pour soy le Royaume Donoréen, ou de basse Bretagne, & eut de sa femme trois fils, Theodoric, Meliau & Rivode. Budic mort, Maxence, son frere, s'empara du Royaume & en expulsa ses néveus ; mais Theodoric, venu en âge de porter les armes, fit la guerre à son oncle Maxence & le contraignit de luy rendre son royaume, &, craignant que S. Guigner, fils de Clyton, Roy d'Hybernie (qui étoit descendu en Bretagne avec 300. compagnons) vint au secours de Maxence, il les mit tous à mort, &, en punition de ce massacre, il perdit son Etat, car il n'eût qu'un fils, nommé *Inocus,* lequel se fit Prestre ; & ainsi, aprés sa mort, le Royaume parvint à son second frere Meliau, pere de nostre saint Melaire ; lequel, ayant regné sept années en grande prosperité, fut traîtreusement tué par son frere Rivodius. Son corps fut enterré en l'Eglise Cathedrale du Coz-gueaudet, où Dieu fit de grands miracles par son intercession. Il est devotement invoqué en l'Eglise Paroissiale de *Plou-miliau,* Diocese de Treguer, & *Guicmiliau,* Diocese de Leon (1).

(1) Et à Plonevez-Porzay, diocèse de Cornouaille, ainsi qu'à Pluméliau, diocèse de Vannes. — A.-M. T.

II. Le tyran Rivode ne se contenta pas d'avoir commis un si abominable fratricide, & privé la Bretagne d'un Prince, le plus vertueux & accomply de son âge ; mais, de plus, il s'empara du gouvernement du Royaume & donna une mediocre pension à la Reyne Haurille, veuve du deffunt Roy, sans autre doüaire. Ce tygre ne se contenta encore de ces excés, mais pour se maintenir dans son inique usurpation il crût estre necessaire de tuer saint Melaire, fils unique du feu roy, de peur qu'un jour il ne lui fit comme son frere aîné Theodoric avoit fait à son oncle Maxence. Il avoit continuellement cét exemple recent devant les yeux, qui incitoit sa cruauté naturelle à prévenir le danger qu'il apprehendoit, par la mort de ce jeune Prince ; mais, n'ozant y proceder à decouvert, crainte des Barons qui estoient offensez de la mort du deffunt Roy, il convoqua les Estats en la ville d'Occismor (c'est Saint-Paul de Leon) & fit tous ses efforts pour tascher à avoir la garde du jeune Prince ; mais la Reyne Haurille s'y opposa, & fut confirmée par l'assemblée tutrice du Prince Melaire, son fils. Ce dessein n'ayant reüssi au tyran, il corrompit les gouverneurs dudit Prince & leur promit monts & merveilles, pourveu qu'ils le fissent mourir ; &, afin de le faire plus couvertement, il leur donna du poison, lequel ils meslerent dans son breuvage & en saupoudrerent ses viandes par plusieurs fois ; mais le Saint, faisant le signe de la Croix dessus, fit paroistre le poison aux yeux de toute l'assistance, dont les conspirateurs resterent confus, &, reconnaissans leur faute, se jetterent à ses pieds, lui demanderent pardon et lui promirent fidelité à l'avenir ; le Saint les releva, & leur pardonna de bon cœur.

III. Le tyran Rivode ayant entendu que le venin n'avoit operé aucun effet sur son néveu, & que les meurtriers qu'il avoit mis en besongne s'estoient reconnûs & convertis, leva tout à fait le masque, & se resolut, à quelque prix que ce fut, d'avoir sa vie ; il fit armer une compagnie de gens déterminez, qu'il avoit prés de soy, & leur commanda d'aller assaillir le chasteau où demeuroient, d'ordinaire, le jeune Prince Melaire et sa Mere, & que, sans faute, ils lui apportassent sa teste. Les soldats y allerent, &, ayans frappé à la porte du chasteau, demanderent à parler au Prince ; mais, si-tost que la porte eut esté ouverte, ils se saisirent du portier & des clefs, & monterent dans la chambre du Prince, auquel ils declarerent la commission qu'ils avoient de son oncle Rivode, &, partant, qu'il se disposast à endurer la mort. Le Saint jeune Prince leur repondit courageusement : *Qu'il y avoit long-temps qu'il se disposoit à experimenter la cruauté de son oncle, lequel, ayant massacré son propre frere, n'epargneroit son néveu, & ayant attenté à sa vie, si souvent par poison, qu'il se doutoit bien qu'il y eut enfin procedé de vive force ; que, quant à ce qui concernoit le Royaume, qui estoit le motif qui poussoit son oncle à le faire mourir, Dieu luy avoit tellement osté l'affection des choses du monde, qu'il ne cherchoit autre Royaume que celuy du Ciel, lequel il attendoit de la misericorde de Dieu.* Ayant dit cela, il les pria de luy permettre de se confesser à son Aumônier, avec lequel il entra dans sa Chapelle, dont la porte fut gardée par une bande de satellites.

IV. Pendant qu'il se confessoit, sa mere, la Reyne Haurille, se jetta aux pieds du capitaine de cette compagnie, puis, le conduisit en sa chambre & luy ouvrit son cabinet, le priant de prendre autant qu'il luy plairoit de ses bagues, joyaux & argent, pourveu, seulement, qu'il sauvast la vie à ce pauvre Prince innocent. Ces tygres s'amolirent aux larmes de cette mere éplorée, & ayans tenu conseil par entr'eux, le capitaine leur dît : *Compagnons, ce que pretend le Prince Rivode, nostre maistre, en cette barbare execution, c'est de s'asseurer du gouvernement du Royaume, en faisant mourir ce jeune Prince, qui seul le lui peut contester ; faisons donc autrement, & le mettons en tel estat, qu'il ne puisse, ny mettre la main à l'espée, ny monter à cheval, ny faire aucune action de guerre, & ainsi nous asseurerons le Royaume à nostre maistre, & ne nous rendrons coupables d'un si detestable assassinat.* Cét avis fut suivy de tous, & fut resolu qu'on luy couperoit la

main droite & le pied gauche. Ayant achevé sa confession & fait ses prieres, il sortit de sa Chapelle & entra dans la salle, &, ayant baisé sa mere & dit adieu à ses serviteurs, il se depoüilla & dit aux soldats : *Enfans, executez sur moy la commission que votre maistre vous a donnée; je le lui pardonne de bon cœur & à vous aussi.* Disant cela, il se mit à genoux, croyant qu'on le dût poignarder, ou luy trancher la teste ; mais les soldats l'empoignerent, &, l'ayant lié sur un banc, luy couperent les membres susdits, sans qu'il dit mot, pendant ce cruel tourment, que le doux Nom de Jesus. Aprés cette barbare execution, les satellites se retirerent devers leur maistre, & luy presenterent ces membres inutiles, dont il fut fort marry de ce qu'ils ne l'avoient tué tout à fait.

V. Cet acte, ayant esté sceu par le Païs, scandaliza grandement tout le peuple, qui detestoit la barbarie de ce tyran & se disposoit à luy courir sus ; partant, pour prevenir sa ruïne & la revolte generale de son Estat, il convoqua ses Estats en la Ville de *Karhaix*, où, en pleine assemblée, il desavoüa ce qui avoit esté commis sur la personne de son néveu, consentant qu'on fit punition exemplaire de ceux qui avoient commis le crime ; requeroit au reste que, puisque son néveu estoit incapable de regner, estant estropié de pieds & de mains, ils le reconnûssent & reçûssent pour leur Roy, comme le prochain heritier & celuy qui seul restoit du sang de Daniël *Drem-Rutz ;* demandoit, en outre, la garde de son néveu, lequel il entretiendroit en sa cour & s'obligeroit à le representer aux Estats, toutesfois & quantes qu'il en seroit requis. Il eut beau plastrer son forfait & tascher à l'excuser, toute l'assemblée connût assez sa malice & ne voulut consentir qu'il eût la garde de son néveu, le Prince Melaire, mais luy donnerent pour tuteur l'Evêque de Cornoüaille & le Comte *Kyoltanus,* lesquels se chargerent de luy & s'obligerent de repondre de sa personne. Le tyran, ayant sçeu la resolution des Estats, touchant la garde du jeune Prince, & le refus précis qu'on luy en avoit fait, en fut extrêmément courroucé, & se mit en devoir de le faire enlever; mais on y avoit donné ordre, & il fut rendu en la ville de Kemper-Corentin & delivré à l'Evesque de Cornoüaille.

VI. Ayant esté guery de ses blesseures, on luy fit un pied d'airain & une main d'argent, desquels il se servoit aussi-bien que si c'eussent esté ses membres naturels ; manioit les armes de sa main d'argent, aussi dextrément que si elle eut esté de chair & d'os ; &, ce qui estoit plus admirable, l'un & l'autre croissoit, à mesure que les autres parties de son corps croissoient aussi. Pendant que S. Melaire fut en la maison de l'Evesque de Cornoüaille, il s'adonna à l'estude de l'Ecriture Sainte, à l'Oraison & Contemplation des choses Celestes, sans se méler aucunement du monde. Le Comte Rivode, son Oncle, ne pouvant oublier le refus que les Estats luy avoient fait de le reconnoistre & recevoir pour Roi, & que son néveu, qu'il pensoit estre estropié, se servoit fort bien de ses membres empruntez, jugea que le peuple l'affectionnait, & ne vouloit autre Roy que luy, &, voyant qu'il s'en alloit majeur, il craignoit qu'on ne luy ostast le gouvernement pour couronner S. Melaire ; &, pour divertir ce coup, il se résolut, de rechef, de le faire tuer par le moyen du Comte *Kyoltanus,* qui l'avoit en garde. Il manda un jour ce Comte, & luy ayant fait bonne chere, il le mena dans son cabinet & luy ouvrit son dessein, luy fit offre d'une bonne somme d'argent, s'il vouloit tuer le Prince Melaire qu'il avoit chez luy, & que, pour recompense de ce service, il le feroit le premier de sa Cour & luy donneroit toutes les terres qu'il pourroit decouvrir de dessus la prochaine montagne. Ce miserable, aveuglé de sa convoitise, prìt goust aux offres de Rivode, & promit de luy lever cette épine, & dépescher le Prince.

VII. Estant arrivé au logis, il tira à part sa femme, nommée *Rarisia,* & luy raconta tout ce que le prince Rivode luy avoit dit & les offres qu'il luy avoit faites, s'il vouloit tuer S. Melaire. Cette femme, autant ambitieuse qu'avaricieuse, ayant entendu parler des honneurs & des biens que le tyran leur offroit, conseilla son mary d'accepter ces

offres & d'executer hardiment ce qu'il avoit promis ; que c'estoit le vray moyen de se mettre à jamais à leur aise & à l'abry de la faveur du Prince Rivode, qui se tiendroit leur obligé, toute sa vie. Le conseil de sa femme le confirma davantage en son dessein ; mais, pour faire joüer son ressort avec plus de seureté, il alla consulter le president, ou juge souverain du Païs, lequel, connivant aux passions du Prince Rivode, au lieu de le divertir d'une resolution si barbare & luy faire voir l'injustice de ce procedé, le pressa de joüer son coup au plûtost, puisque, de la mort de cét homme, dependoit le repos de l'Estat & sa propre fortune & l'avancement de sa maison. Kyoltanus s'en retourna chez soy, bien resolu & confirmé en son entreprise, &, de peur que le Saint jeune homme se doutast de son dessein, il luy faisoit des caresses & cheres extraordinaires. Toutesfois, Dieu, qui tient compte de tous les cheveux de ses éleus, un seul desquels ne tombe sans sa permission, le delivra de ses mains pour ce coup : car Kyoltan estant allé à la cour de Rivode pour deliberer des moyens pour commettre ce massacre, Dieu toucha le cœur à Rarisia, laquelle, considerant le malheureux conseil qu'elle avoit donné à son mary, detesta l'avarice & l'ambition qui en avoit esté cause, & ayant demandé pardon à S. Melaire, luy decouvrit la trahison qui se brassoit contre sa vie, le conjurant, pour l'amour de Dieu, de se retirer chez quelques uns de ses amis, avant que son mary arrivast au logis.

VIII. S. Melaire resta bien estonné de cette nouvelle & remercia Dieu de l'avoir preservé des embusches de ses ennemis, &, ayant remercié Rarisia de cét avis, il suivit son conseil & se retira chez le Comte Budicius, ou Budich, qui demeuroit en un sien chasteau, en Treguer, prés la ville de Kerfeunteun (à present dite Land-meur), duquel il fut trés-bien recueilly ; &, ayant entendu la trahison du Comte Kyoltan & la conspiration de Rivode, il le pria de demeurer en son chasteau, offrant de le garantir des embusches de ses ennemis. S. Melaire, remercia Budich de cette offre & accepta de demeurer chez luy, & fit bastir un petit pavillon, prés la chapelle du chasteau, où il se retira, vivant plûtost en Hermite, ou Moyne solitaire, qu'en Prince mondain. Kyoltan, arrivé au logis & ne trouvant S. Melaire, fut bien étonné ; il le manda à Rivode, qui fut extrêmement fasché ; &, sçachant qu'il s'estoit retiré chez le Comte Budich, il en fit avertir Kyoltan, qui reprit ses brizées & commença à tramer de nouvelles trahisons. Il feignit le repentant & s'en vint à l'Hermitage du Saint, assisté de son fils Justin & de deux autres garnemens, &, d'abord, se jetta à ses pieds, versant des larmes feintes, avoüant sa lascheté d'avoir consenty à un acte si detestable, & protestant qu'il s'en repentoit de tout son cœur, & qu'il endureroit plûtost mille morts, que d'executer telle cruauté ; enfin, il joüa si bien son personnage, que le Saint le releva de terre et luy pardonna la faute commise ; mais de s'en retourner chez luy, il ne le voulut pas ; seulement, il l'alla reconduire jusques dans la ville de Kerfeunteun.

IX. Le traistre Kyoltanus, jugeant que, si sa proye luy eschapoit à ce coup, il ne la pourroit pas aisément attraper, se resolut de faire son coup ; &, étant dans la ville de Kerfeunteun, il pria le Saint de prendre le dîné en son Hôtellerie, puisqu'il ne vouloit s'en retourner en sa maison ; S. Melaire s'y accorda & dîna avec eux ; puis, étant sur le point de prendre congé pour se retirer, les assassinateurs le firent retirer dans une chambre, comme pour luy dire quelque chose à part ; &, comme Kyoltanus parloit à luy, il fit signe à son fils Justin, lequel, tirant son épée, en déchargea par derriere, un grand coup sur la teste du Saint, lequel coup le coucha par terre, &, levant les mains & les yeux au Ciel, recommanda son Ame à Dieu & pria pour ses meurtriers, lesquels l'acheverent, &, luy ayant coupé la teste, la mirent en un sac de cuir ; &, s'étans sauvez par une fenestre, se retirerent hors la ville & ne cesserent de galoper, qu'ils ne fussent arrivez chez Rivode, auquel Kyoltan presenta la teste de saint Melaire toute sanglante,

le sommant de luy tenir promesse. Cependant, ceux de la suite de saint Melaire, voyans qu'il tardoit à descendre, monterent & fraperent à la porte, croyans qu'il fut en conference de quelque affaire ; mais personne ne leur répondant rien, ils enfoncerent la porte, lors trouverent le tronc de leur maistre tout soüillé en son sang, & dans la cour fut trouvé Justin, l'un de ses assassinateurs, lequel, ayant voulu sauter par la fenestre pour se sauver comme les autres, s'étoit rompu le col & estoit demeuré sur la place, tenant son espée toute teinte de sang.

X. Le Comte Budich, ayant esté averty de ce desastre, s'en vint à Kerfeunteun, fit lever le saint Corps, l'embaumer & le porter en la Chapelle de son château, attendant les préparatifs pour ses funerailles ; tous les Barons & Prélats se rendirent à Kerfeunteun pour conduire le Corps en l'Eglise Cathedrale de Lexobie, où on le devoit ensevelir, prés de ses ancestres ; mais Dieu en disposa tout autrement : car le corps, ayant esté mis sur un chariot, couvert de velours noir, tiré de six chevaux blancs, au lieu de suivre le chemin du Coz-Gueaudet, les chevaux le traînerent en la ville de Kerfeunteun & s'arresterent au milieu de la grande place, où le chariot se rompit & le corps se trouva à plate terre, dont il fut impossible de le remuer. Par ce miracle, on connût bien que Dieu vouloit qu'il fut enterré en ce lieu ; par quoy l'Archevesque de Dol le benit, & le S. corps fut mis en un sepulchre élevé ; &, depuis, a esté édifiée, par dessus, une belle Eglise, dediée à Dieu, sous le nom & invocation de S. Melaire, par les merites duquel Dieu a fait grand nombre de miracles. Son chef fut recouvert par l'Evêque de Cornoüaille, qui le mit au Tresor de sa Cathedrale, où il est reveremment conservé, comme precieuse Relique ; & son corps, ayant esté levé de terre, fut mis en un coffre de pierre de grain, qu'on voit elevé par dessus le grand Autel, en l'Eglise Doyennale & Parrochiale de saint Melaire de *Land-meur,* Diocese de Dol, és enclaves de Treguer.

XI. Cét assassinat ne resta pas impuny, car Kyoltanus, ayant présenté la teste de S. Melaire au tyran Rivode, monta sur la montagne prochaine, pour contempler les terres qui luy avoient esté promises ; mais, si-tôt qu'il eut levé la veuë pour les regarder, les yeux luy tomberent de la teste, &, peu aprés, il mourut miserablement ; quant à Rivode, il devint furieux & enragé, & mourut, le troisiéme jour de sa maladie, sans avoir joüy des Estats qu'il avoit tant desirés.

Cette vie a esté par nous recueillie des Histoires anciennes de Bretagne, Imprimées et manuscrites ; des anciens Legendaires manuscrits de Leon et Cornoüaille et de l'Eglise Doyennale de S. Melar de Land-Meur, d'où la prit Noble et Discret M.re Yves Arrel, sieur de Coatmen, grand-Vicaire de Dol, és enclaves des trois Eveschez de Basse Bretagne, Doyen de Land-Meur et Prieur de Kernitroun, qui en a fait un livre, Imprimé à Morlaix par Georges Allienne, l'an 1627, et des memoires M.SS. du sieur de l'Auberdiere Bridon ; les Breviaires anciens de Leon et Cornoüaille en ont l'Hist. en 9 Leçons.

ANNOTATIONS.

RECTIFICATIONS A LA VIE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

BUDIC n'eut pas trois fils, mais deux ; Théodoric étant écarté, restent Meliau et Rivod. Meliau épousa Aurélie (qu'Albert Le Grand appelle *Haurille*), fille d'un prince de la famille royale de Domnonée appelé Winnoc. Il régna de 530 à 538, et selon la tradition son règne fut pour la Cornouaille une époque d'abondance et de grande prospérité. Pendant tout ce temps, dit une ancienne Vie de saint Mélar, on ne vit en ce pays ni grêle, ni neige, ni pluie,

ni froid glacial en hiver, ni chaleur ardente pendant l'été, mais toujours une douce température et une fraîche rosée qui, arrosant copieusement la terre, lui donna une fertilité sans pareille dont tous les pays voisins étaient jaloux. M. de la Borderie précise la circonstance dans laquelle ce bon prince reçut la mort : « Meliau était aimé de son peuple, et digne de l'être ; dans une assemblée des principaux tierns ou seigneurs de Cornouaille ayant pour objet quelque affaire d'état, que l'histoire ne nous fait point connaître, entre lui et son frère Rivod une querelle s'éleva ; Rivod, fou de colère, porta à Meliau un coup mortel ; véritable assassinat... Mélar n'avait que sept ans, le pouvoir pendant sa minorité devait être exercé par son oncle Rivod. Pour que ce pouvoir temporaire se changeât en pouvoir définitif, pour que de simple régent Rivod devînt comte héréditaire de Cornouaille, le seul obstacle était la vie de Mélar, et il songea aussitôt à le supprimer. Dans l'assemblée des principaux tierns, clercs et moines de Cornouaille, réunis après la mort de Meliau pour régler les affaires du pays, Rivod eut l'impudence de laisser voir son effroyable dessein ; une protestation unanime et indignée empêcha ce nouveau crime.

Nous avons vu comment Rivod arrive au même résultat en mutilant son neveu, car Melar étant réduit à l'impuissance de monter à cheval et de tenir le glaive, ne pourra plus régner sur un peuple guerrier. Mais le fils de saint Meliau était l'idole de la Cornouaille ; « l'assemblée nationale craignant pour la vie du jeune prince, retira à Rivod la garde de son neveu et la confia à l'évêque de Quimper, qui le conduisit « sur les frontières de son diocèse, dans un monastère fondé jadis par saint Corentin. » (D. Morice, *Preuves* I, 224). Il y fut instruit dans les lettres divines et humaines et y demeura sept ans, après quoi le délégué de l'évêque dans la curatelle de l'enfant *(procurator pontificis)*, c'était évidemment l'abbé du monastère où Melar avait grandi, le remit à ce gouverneur laïque *(nutritius)*, qu'Albert appelle *Kyoltanus* ou *Kyoltan*, et que M. de la Borderie désigne par le nom de Kerialtan. Le bruit du miracle qui faisait de l'enfant mutilé un jeune homme plein d'adresse et de vigueur s'était répandu dans toute la Cornouaille. Rivod comprit qu'il allait voir se dresser contre lui un parti puissant ; ce fut alors que de l'honnête Kerialtan le prince usurpateur résolut de faire un scélérat comme lui et n'y réussit que trop ; on a vu comment la femme de ce misérable consentit à devenir sa complice, et comment ses remords tardifs ne purent empêcher le crime de se commettre. « La vue de ce doux enfant, de ce bel adolescent si aimant, si confiant et si tendre envers ceux qui nourrissent sa jeunesse et se préparent lâchement à l'immoler, cette vue et ce contraste réveillent dans le cœur de la gouvernante tous les instincts féminins de tendresse et de pitié. Elle a horreur maintenant de ce pacte de sang. Elle veut y soustraire Mélar. Elle le prend avec elle, franchit les montagnes d'Arez, l'emmène rapidement en Domnonée, va le cacher dans la demeure d'un puissant prince dont la protection le mettra, espère-t-elle, à l'abri de tout péril. »

Dans les annotations relatives à la vie de saint Gildas, nous avons vu qu'il y a eu dans la vie du fameux Conomor deux parties bien distinctes, et que ses commencements furent ceux d'un prince plein d'honneur et de vaillance. Ce ne fut point chez Budic, mais bien chez Conomor que Rarisia mena saint Melar. Certes le refuge était bien choisi ; d'après la Vie de notre saint, Conomor oncle du jeune prince (par sa femme sœur de saint Meliau), résidait alors dans un château appelé *Bocidus* (plus régulièrement *Buxidus)*, en breton *Beuzit*, à un quart de lieue à l'ouest de la ville de Lanmeur, et dont on voyait encore il y a soixante ans des vestiges très reconnaissables, consistant en esplanade et rejets de terre, avec une grande enceinte de fossés. « Conomor et sa femme reçurent très bien leur neveu, il était si naturellement aimable que toute la maison fut en fête pour le recevoir, et l'oncle dit cordialement à l'enfant : « Tu vois ce château » que j'habite, mon cher neveu. Il est pour toi, je te le donnerai, et en attendant ta majorité, je » te ferai élever ici avec grand soin. »

C'est en apprenant cette adoption faite par un prince puissant, d'un caractère déterminé, que Rivod tomba dans une tristesse noire, appela Kerialtan et lui commanda d'agir.

Quand le meurtre eut été exécuté et que les deux criminels eurent été atteints par la vengeance

divine, « Conomor et sa femme manifestèrent par leurs larmes une profonde douleur de la mort de Melar, et comme le tronc décapité du pauvre jeune prince était resté gisant, tout sanglant, au château du Beuzit, ils tinrent à honneur de l'y conserver comme le corps d'un martyr et lui firent en ce lieu même de très belles funérailles » (vers 544). M. de la Borderie ajoute : « Plus tard, on le transféra à Lanmeur. » S'il en fut ainsi, du moins cette translation dut suivre de très près la première inhumation, car elle eut lieu sous le règne de Childebert qui contribua royalement à l'érection du tombeau et du sanctuaire de saint Melar.

LE MARTYRE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

On a souvent répété qu'au sixième et au septième siècle, longue période de grands troubles, de terribles compétitions, dans tous les pays de l'Europe chrétienne, a existé « la manie » de regarder comme saints et comme martyrs tous les princes assassinés.

Pour ce qui concerne particulièrement la Bretagne, on a soutenu que saint Salomon, saint Trémeur, saint Meliau et saint Mélar n'étaient nullement martyrs, qu'on avait tort de les qualifier ainsi, et l'on a même insinué que leur sainteté serait au moins contestable.

Il est certain que leur martyre n'est pas d'une manière évidente identique à celui des Enfants Nantais Donatien et Rogatien ; ils n'ont pas été mis en demeure de renoncer à la foi ou de mourir dans les tourments ; mais qu'on étudie leur Vie, telle que des *Actes* fort anciens l'ont conservée, et l'on verra qu'ils ont pratiqué des vertus héroïques ; cela apparaît tout particulièrement dans la vie de saint Mélar que le *Propre* de Quimper appelle avec raison « angélique adolescent. » Les quelques mots dits plus haut sur saint Meliau montrent bien en lui aussi un vrai saint ; or, qu'un prince dans la maturité de l'âge ou dans l'adolescence soit mis à mort pour des motifs politiques, soyez certains qu'à ces motifs seuls accusés, il s'en joint ordinairement d'autres : la haine du bien en général, de telle vertu en particulier, la haine de Dieu et de ceux qui le servent s'assouvissent en ces cas-là, autant, et quelquefois plus que la soif de domination ; devant Dieu qui lit au fond des cœurs, les saints ainsi immolés peuvent donc être des martyrs. Dans la discipline actuelle de l'Eglise, cette qualification ne leur serait pas donnée, mais elle tolère qu'on la garde pour ceux qui en sont honorés depuis des siècles, et il nous semble que cette tolérance se justifie parfaitement.

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT MÉLAR (A.-M. T.).

Albert Le Grand dit que l'évêque de Cornouaille, tuteur dévoué de saint Mélar, recouvra son chef aussitôt que le Bienheureux enfant eut été décapité, et le mit au trésor de sa cathédrale. Cependant l'inventaire des reliques de cette même église (du vendredi après les cendres 1273) ne signale nullement ce précieux objet. Il n'y est question que de deux chefs : celui de saint Ronan et celui de saint Conogan ; or, l'absence du chef de saint Mélar s'expliquerait facilement : d'après un opuscule de M. le Vicomte Le Gouvello, se basant sur des documents à lui fournis par dom Plaine, il y eut une contestation entre la Cornouaille et la Domnonée pour savoir laquelle des deux contrées possèderait la tête du jeune martyr. Il n'était point dans l'usage de diviser le corps des saints ; la séparation de la tête et du tronc était donc quelque peu répugnante, et pour la faire cesser on réclama un miracle : les saintes reliques furent portées sur la montagne d'Arez ; les Cornouaillais et les Domnonéens jeûnèrent et prièrent, et la tête du saint s'élevant dans les airs alla rejoindre le corps, à la grande joie des Domnonéens qui s'en allèrent ainsi avec la totalité des Reliques. Si le contraire avait eu lieu, si c'était le corps qui était allé rejoindre le chef, le triomphe eût été du côté des Cornouaillais. Il faut conclure de cette légende que de bonne heure le *chef* de saint Mélar fut vraiment réuni au reste de ses ossements.

Vers le milieu du IXe siècle, les reliques du saint enfant furent transférées partie à l'abbaye

de Redon, partie à celle de Léhon. Saint Convoyon les reçut de Nominoé avec beaucoup d'autres encore (852). Nous ne recommencerons pas ici l'exode des saints de Bretagne jusqu'en France ; nous constaterons seulement que de Saint-Jacques (du Haut-Pas), plusieurs reliques de saint Mélar passèrent à différentes églises qui les demandèrent : Orléans, Meaux (chez les chanoines réguliers de Notre-Dame de Châyes), Ambresbury en Angleterre (dans un monastère de religieuses) etc.

« Malgré les différentes translations des reliques de saint Mélar, il est certain ou qu'elles furent transférées de nouveau à Lanmeur, ou qu'elles y étaient restées, du moins en partie. En effet, Guy le Borgne, bailli de cette ville en 1667, affirme qu'elle était en possession de ce trésor si envié de tous. » (M. Le Gouvello.)

Comme pour beaucoup d'autres saints, cette dispersion même de ses reliques amena la diffusion de son culte et c'est ainsi qu'étant déjà patron de Lanmeur, il l'est devenu de Meilars, de Loc-Melar-Sizun et de Loc-Melar-Plounéventer, de Fégréac, de Saint-Meloir-des-Ondes, et de Saint-Meloir-des-Bois. A Loc-Melar-Sizun, on possède une relique insigne d'un de ses bras ; Lanmeur n'a plus qu'une parcelle très minime de ses reliques.

De ce que l'art religieux lui a consacré, je ne citerai que le très beau vitrail de Plonévez-Porzay, où il est représenté à côté de son père saint Méliau (œuvre de M. Georges Lavergne), et une peinture sur lave les représentant également tous deux, à la chapelle absidale de la Cathédrale de Quimper ; il doit aussi figurer dans les vitraux du Grand-Séminaire de Quimper, de la même manière qu'à Plonévez-Porzay.

Dom Plaine a retrouvé les traces d'un office propre tout entier et il en a publié cette belle hymne :

Deus tuorum militum,
Digne coronans meritum,
Ad Melori præconia
Cor tange, pande labia !

Natus in regum solio,
Cucurrit viâ regiâ :
Nec a dextris elatio,
Nec a sinistris vitia.

Nescit labem virginitas,
Vel rugum conscientia,
Cui columbæ simplicitas
Cum serpentis astutiâ.

Piæ mentis nobilitas
Genus transcendit nobile,
Et mira morum gravitas
Cor solidavit fragile.

Visus, mens, sensus, ratio
Stupent de Christi munere
Cum metalli reflexio
Supplet ad opus dexteræ.

Quàm insigne miraculum,
Quàm cunctis prædicabile,
Quam jucundum spectaculum,
Quàm visu delectabile !

Christe, sub tui militis
Militantes custodiâ
Fac ejus claris meritis
Securos inter prælia.

Puer, jactu pretariæ
De petrâ potum edidit
Nec tam sibi quam patriæ
Fontem perennem condidit.

Refulsit cœli claritas
Ad insontis martyrium
Dum claræ mentis puritas
Lucis adiret gaudium.

Virtus abscissi capitis
Oranti sitim abstulit,
Visitus tamen vetitis
Iniqui mortem intulit.

Cum tot sepulcra fierent
Nullo teneri poterat
Donec hunc tauri traherent
Ad locum quem elegerat.

Tunc martyr votum virginis
Servavit a flagitio ;
Reum concepti criminis
Divina fregit ultio.

Childebertus, rex Francorum
Tot auditis virtutibus,
Locum auxit marmoreum
Melori donis pluribus.

Laxemus fibras cordium
Trino canentes gloriam,
Qui redditurus præmium
Prius largitur gratiam. Amen.

MONUMENTS DE SAINT MÉLAR (J.-M. A.).

Castel-Mélar ou Beuzit.

Près de la ferme de Rumarc, à un kilomètre à l'ouest de la ville de Lanmeur, est l'emplacement de l'ancien château de saint Mélar, *Castel-Mélar.* On l'appelait autrefois : *Beuzit* ou la Boissière, et maintenant on ne le connaît guère que sous le nom de *an Doufezou,* les douves. En effet, c'est un carré long, entouré d'un retranchement peu élevé et de douves actuellement remplies d'ajoncs. On y découvre encore quelques traces de maçonnerie et quelques tuiles ou briques gallo-romaines ou de l'époque mérovingienne. Dans la douve du côté Midi ou Est, se trouve une pierre d'assez grande dimension où l'on remarque une empreinte qu'on dit être la trace du pied de saint Mélar.

Crypte et Église de Lanmeur.

C'est à Lanmeur, alors nommé Kerfeunteun, que fut mis à mort le jeune prince, dans le cours ou à la fin du VIIIe siècle, d'après Albert Le Grand; vers 544, d'après M. A. de la Borderie *(Hist. de Bretagne,* T. I, p. 403), et cela avec plus de raison, puisque le nom du saint se trouve dans les litanies anglaises du VIIe siècle. Au dessus de son tombeau on éleva une crypte qui existe encore ; c'est le plus ancien monument d'architecture chrétienne de toute la Bretagne. Elle affecte les dimensions et la disposition des *Confessions* ou *Martyria* des premiers siècles de l'Eglise, mesure 8^{m} 18 de longueur sur 5^{m} 07 de largeur, et est divisée en trois petites nefs par deux rangs de quatre colonnes cylindriques qui sont hautes seulement de 1^{m} 33, et soutiennent des arcades surbaissées et des voûtes en calotte informe dont la hauteur ne dépasse pas 1^{m} 37. Six de ces colonnes monolithes ont 0^{m} 40 de diamètre, deux autres plus épaisses mesurent 0^{m} 60 et sont couvertes jusqu'à la moitié de leur hauteur d'une sculpture absolument barbare et primitive représentant des tiges et des branches végétales, avec insertions. Il est à croire que le tombeau du jeune saint était placé entre ces deux piliers ornementés ; et ce qui porte à conclure ainsi, ce sont les quatre fenestrelles latérales percées vers cet endroit, ouvertures par lesquelles le peuple pouvait voir de l'extérieur et vénérer le tombeau, car cette crypte était autrefois dégagée dans une partie de sa hauteur et n'a été complètement enfouie que postérieurement. Ce monument est figuré dans le cul-de-lampe qui termine ce mois d'octobre.

Toute l'église qui surmontait la crypte devait être de la même époque, mais elle a été détruite par les Normands, et il n'en subsiste que quatre grosses piles avec leurs arcades. Deux ou trois contreforts de l'abside sont romans, mais probablement du XIIe siècle, comme aussi la porte du bas du collatéral midi où l'on trouve des chapiteaux et des voussures d'une sculpture fine et curieuse, plus le couronnement en forme de mitre ou de triangle, tracé très rare et fort intéressant.

La statue de saint Mélar, à côté du maître-autel, représente ce prince vêtu du manteau royal, couronne en tête, tenant de la main droite en argent sa main coupée.

Meilars.

L'église de Meilars, près Pont-Croix, a une nef qui doit dater du XIe siècle. Les gros piliers carrés sont accostés de deux colonnettes, dont les chapiteaux surmontés de tailloirs en biseau portent des arcades à plein-cintre d'une grande simplicité, rappelant celles de Loc-Maria-Quimper, Ploujean et Plouguer.

Loc-Mélar-Sizun.

L'église de Loc-Mélar-Sizun ne manque pas d'élégance ; elle a une jolie abside et un clocher fort gracieux, sans compter le porche midi et les portes latérales qui sont de très bon style. La porte sous le clocher est datée de 1577, la cuve baptismale de 1612, la porte latérale sud de 1619, celle du nord de 1649, et le porche de 1664. A l'intérieur, sans détailler les richesses des autels et les sculptures du lambris et des sablières, il faut décrire les panneaux en bas-relief qui retracent l'histoire du patron, saint Mélar, dans le rétable du maître-autel :

1. Rivode corrompt les gouverneurs du jeune prince en leur offrant une bourse pleine d'argent.

2. Le saint, par le signe de la croix, découvre le poison que lui présentent ses gouverneurs, et l'un de ceux-ci se prosterne à terre pour implorer son pardon.

3. Mélar est lié sur une table, et deux bourreaux lui coupent la main droite et le pied gauche.

4. Il est en prière devant un crucifix, un ange descend du ciel et lui rend sa main et son pied.

5. Grand tableau au-dessus du tabernacle : Justin tranche la tête au jeune martyr et la présente à son père Kyoltanus. Des deux côtés du tableau, on voit la punition des deux meurtriers : Justin tombe en sautant de la fenêtre et se casse le cou, Kyoltanus perd ses yeux que l'on voit sortir de leurs orbites.

A l'un des angles du sanctuaire est la statue de saint Mélar, il est vêtu du manteau royal, avec couronne en tête. D'une main il porte le sceptre et de l'autre sa main coupée.

Le reliquaire, en bois noir, qui renferme les reliques du saint, est surmonté de sa statuette en argent, mesurant 0m 45 de hauteur. Il est revêtu d'une robe longue, recouverte d'une sorte de dalmatique ornée de fleurons, et par dessus le tout est un manteau royal semé de fleurs de lis et d'hermines ; à son cou est passé le cordon de l'ordre de saint Michel et sa tête est surmontée de la couronne fermée. Comme dans ses autres images, il porte le sceptre et sa main coupée.

Saint Mélar a une chapelle en Plounéventer, et une image en bas-relief dans le maître-autel de Locquirec.



LA VIE DE SAINT CLAIR,

Premier Evesque de Nantes, Confesseur, le 10. Octobre.



Le glorieux Prince des Apôtres, saint Pierre, ayant esté executé à mort dans la ville de Rome par le commandement du cruel Empereur Neron, qui avoit suscité la premiere persecution contre les Chrestiens, S. Lin fut élevé au Thrône Apostolique, l'an de grace 68. lequel, suivant les vestiges de son Prédecesseur, eut un soin particulier d'envoyer des Evêques et Prestres par tous les cantons du monde, pour ayder à ceux que saint Pierre y avoit déjà envoyez ; &, d'autant que les affaires de la Religion s'avançoient és Gaules, sa Sainteté y envoya bon nombre de Saints Personnages, l'un desquels fut nostre saint *Clair,* lequel il sacra Evêque, l'an 69. & luy donna pour ayde le Diacre *Adeodatus,* pour riche present sa Benediction Apostolique, & pour precieuse Relique le Cloud duquel le bras droit de saint Pierre avoit esté attaché en la Croix.

Ces deux Saints Personnages, obeïssans aux commandemens du Pape, sortirent de Rome, &, sans s'arrester en aucune ville d'Italie, passerent les monts, traverserent les Gaules, se vinrent rendre en la Bretagne Armorique, & s'arrêterent en la ville de Nantes, qui, en ce temps-là, étoit une des puissantes et florissantes de toutes les citez Armoriques, tant pour l'avantage de sa situation, qui, luy donnant le trafic de la riviere de Loyre & de la Mer, la rend frequentée de l'etranger, qu'à cause que c'étoit la demeure des peagers & receveurs des devoirs maritimes, lesquels y avoient leur cour des finances de la province ; joint que c'étoit aussi le séjour des Archi-Prestres de leur prophane Religion, qui servoient un fameux temple qui y étoit dedié à un faux Dieu, auquel on venoit offrir des sacrifices, trois fois l'an, de toutes les autres villes & Communautez Armoriques.

II. Les Saints Evêque & Diacre, étans sur le point d'entrer en la ville, connûrent que c'étoit le lieu où ils devoient annoncer l'Evangile, &, ayans visité le temple & connu l'aveuglement de leur superstition, ils commencerent à Prêcher l'Evangile, &, en peu de jours, convertirent & baptiserent bon nombre de citoyens, qui, detestans le culte des idoles, firent Profession de la Religion Chrêtienne. Le diable, craignant le progrés de ces beaux commencemens, fit tous ses efforts pour en empescher le cours, & incita l'Archi-Flaman & les autres Prestres du Temple (lesquels étoient de la secte & Religion des Druides) contre le Saint Evêque & son Diacre, lesquels furent citez pour rendre raison de leur Doctrine. Saint Clair, craignant que cette persecution n'eût retardé leur conquête spirituelle, assembla les fidelles nouvellement convertis, &, de leur avis, envoya le Diacre Adeodatus prêcher les Vennetois & ceux de Cornoüaille, se chargeant de répondre à sa citation, & leur prédisant que cette persecution ne dureroit gueres. Le jour venu que le Saint devoit estre ouy, il se présenta & prescha hautement des mysteres de nostre Religion, leur faisant voir que celuy qu'il leur preschoit estoit le Fils de Dieu & de cette Vierge, que les Druides, leurs ancestres, avoient reconnûs & tant exaltez par leurs écrits, & que l'idole méme que toutes les citez Armoriques reconnoissoient pour leur Dieu tutelaire & patriote, & venoient adorer en leur temple, n'étoit qu'une grossiere representation du Dieu qu'il leur preschoit, un en essence & trin en Personne, ainsi qu'il leur fit voir par la naïfve & veritable explication de leur idole ; bref, il parla si pertinemment de la majesté de la Religion Chrétienne, & décria tellement leurs superstitions, que tout le peuple en resta émeu & grand nombre reçurent le baptesme des mains du Saint Evêque, lequel fut élargi, &, à l'ayde des nouveaux convertis, fit bâtir une petite Chapelle, qu'il dédia à Dieu sous l'invocation des Bienheureux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & y mit le Cloud qu'il avoit reçu du Pape Saint Lin.

III. Pendant que saint Clair travailloit à la conversion des Ames au Comté Nantois, & le Diacre Adeodatus au Païs de Vennes & de Cornoüaille, Dieu leur envoya de l'ayde : car *Drennalus,* Disciple de Joseph d'Arimathie, ayant passé de la grande en la petite Bretagne, descendit, avec quelques siens condisciples au port *Saliocan* (c'est le port de Morlaix), où il Prescha l'Evangile & convertit ce peuple, edifia une Eglise, qu'il dedia à Dieu, sous l'invocation de saint Jacques le Majeur Apôtre, nagueres executé à mort, par commandement du Roy Herodes, &, à l'une des avenuës de la ville, eleva un pillier, ou colomne, au haut de laquelle il fit graver une Croix, & dessous, en une petite niche, il posa une Image de Nôtre Dame, tenant son petit *Jesus,* lequel pillier a esté soigneusement conservé jusqu'à present (1). Drennalus, ayant converty les Morlaisins, passa

(1) Ce pillier est au carrefour de N. D. de la Fontaine et s'appelle Croas ar Letern, c'est à dire, Croix de la Lanterne, à cause que la devotion du peuple y entretient une chandelle allumée, toutes les nuits, en une lanterne devant cette †, et ce de tout temps immemorial. — A.

Plusieurs critiques ont traité de fable cette mission de Drennalus et sa prédication à Morlaix. L'église de saint Jacques dont on lui attribue la fondation est détruite, mais on en connaît l'emplacement, et il se pourrait que des fouilles opérées sérieusement vinssent à y révéler des substructions d'un monument de la fin du Ier siècle, et fournir

plus avant jusqu'à la ville de *Lexobie* ou le *Coz-Gueaudet,* sur la riviere de *Leguer,* où il établit son Siége, & donna commencement au Siége Episcopal de Treguer ; &, ayant esté averty que S. Clair étoit à Nantes & le grand fruit qu'il y faisoit, il envoya son Archidiacre *Congalus* le visiter de sa part & conferer avec luy des moyens de bien affermir la Religion Chrétienne dans cette province.

IV. Le saint Prélat fut extrêmément joyeux de cette nouvelle & remercia Dieu du soin qu'il prenoit de cette nouvelle Eglise naissante ; &, pour surcroy de consolation, le Diacre Adeodatus arriva à Nantes, rendit raison à S. Clair du fruit qu'il avoit fait és Comtez de Vennes & de Cornoüaille, le supliant d'y vouloir faire un voyage pour confirmer les nouveaux convertis, consacrer des Prêtres & autres Ministres & donner l'ordre necessaire aux affaires de la Religion. S. Clair se resolut volontiers à ce voyage ; &, laissant Adeodatus à Nantes, visita tout son Diocese, qui s'estendoit depuis Nantes jusques au Cap de *Sizun* & la Grande Mer Occidentale, contenant les Comtez de Nantes, Vennes & Cornoüaille, faisant de grands miracles en confirmation de la verité qu'il préchoit. Enfin, ayant travaillé 26. années en la vigne du Seigneur, chargé de merites & de couronnes, il deceda au Bourg de *Reguini*, au Diocese de Vennes, le 10. Octobre l'an 96, où les Chrétiens l'ensevelirent, & s'y voit encore le lieu de sa sepulture ; son Anneau & sa Crosse, ou baston Pastoral furent apportez à Nantes & mis dans le Thresor de l'Eglise Cathedrale. Son Corps demeura à *Reguini* jusqu'à l'an 386, que, la paix ayant esté rendüe à l'Eglise, le Roy Conan Meriadec separa les Comtez de Vennes & de Cornoüaille du spirituel de l'Evesché de Nantes, & fit consacrer Judicaël Evesque de Vennes ; &, à la requeste *d'Arizius,* Evêque de Nantes, qui avoit consenti cette separation, le corps de S. Clair fut transporté de *Reguini* en son Eglise de Nantes, où il avoit esté conservé jusqu'à l'an 878. que les Normands ayans mis pied en Bretagne, il fut porté à Angers & deposé dans le Monastere de S. Aubin, où il est conservé en une Chasse d'argent doré, élevé sur le grand Autel. Dans la Cathedrale de Nantes, ils ont le Crane de S. Clair, enchassé en un Chef d'argent, &, en l'Eglise Paroissiale de *Reguini* (dediée à S. Clair), ils en ont aussi des Reliques, à l'attouchement desquelles & de l'eau en laquelle elles ont esté lavées, les infirmes, particulierement de maux des yeux, reçoivent, tous les jours, du soûlagement.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer, Leon et Collegiale du Folgouët, et des Breviaires anciens de Nantes, Vennes, Leon et Cornoüaille ; Pierre le Bauld & Allain Bouchard, en leurs Annales de Bretagne ; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, chap. 10, au Catalogue des Evêques de Nantes ; le P. du Pas, en son Catalogue des Evêques de Nantes, à la fin de son Hist. des Maisons Illustres de Bretagne ; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evêques de Nantes ; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des EE. de France, en ceux de Nantes ; Venerable et Discret M. Vincent Charron, Chanoine de l'Eglise Cathed. de Nantes, en son Catal. des EE. de Nantes et en son Calend. Historial ; Jean Bourdigné, en son Hist. d'Anjou, et Hiret, en ses Antiquitez d'Anjou ; les Memoires M. SS. des Sieurs de Coatmen, Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon et Cornoüaille ; du Sieur de l'Isle Gourmil ; le* Proprium *Nantois, dressé par commandement des RR. PP. en Dieu Charles de Bourgneuf et Philippes Coespeau, Evêques de Nantes.*

des documents indiscutables, comme les explorations du P. de la Croix dans les hypogées de Poitiers et à l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil. De plus, si saint Drennalus n'a pas existé, pourquoi son nom subsiste-t-il, pourquoi y a-t-il eu des chapelles sous son vocable ? M. de Garaby identifie Drennalus, Drennael et Drel. Ce dernier ne serait-il pas le même que Dreyel qui a eu autrefois une chapelle à Plouhinec, près Pont-Croix ? Drel n'entrerait-il pas dans la composition du nom du château de Kerdrel, à Lannilis, berceau de la famille noble de ce nom ? — J.-M. A.

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT CLAIR (A.-M. T.).

C'EST toujours une chose précieuse pour un diocèse d'être bien renseigné sur les restes de son fondateur; lorsque ce fondateur est regardé comme le premier apôtre d'une région considérable qui a son histoire propre, ce n'est plus l'église particulière, c'est tout le pays qui sera désireux de ces renseignements précis. J'aurais donc voulu dire ici en détail et avec certitude ce que l'on peut savoir des reliques de saint Clair, mais il y faudrait un volume, ou du moins une brochure fort étendue; je vais tâcher d'y mettre la juste mesure, et de satisfaire la pieuse curiosité de ceux qui, comme moi, sont *portés à croire* que saint Clair premier évêque de Nantes fut le premier apôtre de la Bretagne.

Je commence par rappeler ces deux affirmations d'Albert Le Grand, citées l'une et l'autre par M. de la Borderie :

1° « Dans la cathédrale de Nantes ils ont le *crâne* de saint Clair enchâssé en un chef d'argent. »

2° « La tradition tient qu'il décéda en la paroisse de Réguini, où se monstre encore à présent son sepulcre et son *chef.* »

Ce qui existe aujourd'hui (1900) à Réguini c'est tout le *chef,* moins l'os maxillaire. Ce qui exista à Nantes était-il seulement cet os maxillaire? — Je l'admettrais sans hésitation si dans les différents documents qui en parlent, cette relique était seulement appelée CAPUT, *chef,* ou même *tête,* mais elle est aussi désignée par le mot CALVARIA, terme qui n'a jamais été employé que dans le sens de *crâne.*

Sans m'arrêter aux faciles et lourdes plaisanteries sur les saints bicéphales, je dirai ici pour les lecteurs peu au courant de ces questions qu'il y a souvent deux reliques différentes honorées comme la *tête* ou le *chef* de tel ou tel saint, sans qu'il y ait la moindre difficulté pour expliquer cette anomalie apparente ; par exemple, Quimperlé possède la tête de saint Guénolé (son crâne) et Locquénolé possède la tête du même saint (un fragment assez peu considérable enchassé dans un buste d'argent), mais pour saint Clair il y a une difficulté réelle ; la relique de Nantes et celle de Réguini sont désignées par le même mot très précis : CALVARIA, et comme celle de Nantes a disparu, il est impossible de faire le rapprochement et d'arriver par là même à une solution définitive.

M. de la Borderie n'a pas hésité ; il veut qu'il y ait eu deux saints Clair. Dans la *Revue de Bretagne et Vendée,* 1883, t. II, p. 124, il avance que le saint Clair de Réguini aura été quelque « évêque ou abbé *venu de la Grande-Bretagne* au VIe siècle, qui se sera exténué d'austérités dans un coin de la grande forêt centrale de l'Armorique, de la tombe duquel aura germé une Eglise et dont l'histoire personnelle se sera enfouie dans les grands bouleversements de l'invasion normande, laissant seulement après elle, pour rappeler le saint homme, un nom, une relique, un culte sans aucun détail biographique. Si bien que dès qu'on aura appris l'existence d'un saint de même nom, illustre comme fondateur d'un grand diocèse, on n'aura pas hésité, et de la meilleure foi du monde, à identifier le saint inconnu avec son homonyme plus favorisé. »

Trois ans après, au congrès de l'Association Bretonne tenu à Pontivy, cette question fut examinée et il en fut parlé dans un article de l'*Espérance du peuple* (journal de Nantes, 16 septembre 1886) ; on y lisait : « Le mardi 7, MM. l'abbé Euzenot, de la Borderie, Kerdaffret et Félix Robiou, prenant successivement la parole sur la 8e question du programme, *sur quelles preuves s'appuyer pour l'identité du saint Clair honoré à Réguini,* avec le premier évêque de Nantes, *du même nom?* Après une discussion fort curieuse et *très animée,* ces Messieurs *concluent* que de l'examen attentif de *tous* les documents qu'on possède, il a *certainement* existé deux saints Clair en Bretagne, et que le premier évêque de Nantes, antérieur à l'autre, *ne saurait*

être identifié avec le saint Clair *armoricain,* enterré à Réguini. » Les mots soulignés ne le sont point par moi, mais je vous prie de remarquer au moins les deux mots : *concluent* et *certainement ;* ne sont-ils pas bien hardis sous la plume de *Jehan de Stival,* signataire de cette page ? Observons aussi que le saint Clair de Réguini ne vient plus de la Grande-Bretagne, mais qu'il est armoricain ; quant aux documents sur lesquels reposaient cette *conclusion* et cette *certitude...* mystère ! Ce n'était pas qu'une étude n'eût été faite sur la relique conservée et elle est due à un des archéologues cités plus haut, M. l'abbé Euzenot, dont l'érudition est d'ailleurs bien connue : il déclare que : « La boîte crânienne est complète ; seul l'os maxillaire manque... » Quant aux archives « il n'a trouvé, ni à la Mairie, ni à l'Eglise, aucune pièce intéressante. Mais ayant voulu savoir quelle est la croyance actuelle du pays relativement à leur saint Patron, il a interrogé les membres du Clergé et d'autres personnes. *Tous* lui ont répondu que, de tradition *immémoriale et non interrompue,* on croit que saint Clair a été inhumé dans cette paroisse ; que ses restes ont été transportés à Nantes ; que la tête a été conservée à Réguini et que, si Nantes a possédé quelque partie du *chef,* ce n'a pu être que l'os maxillaire... » A ces détails M. Euzenot ajoute que « *de temps immémorial,* le *chef* de saint Clair était conservé dans un reliquaire d'argent remplacé, il y a quelques années seulement, pour les besoins de la fabrique (1), par une modeste boîte en cuivre doré. » Donc, d'après la tradition immémoriale constatée par M. Euzenot lui-même, tout va à l'encontre de la *conclusion* et de la *certitude* formulées plus haut, et rien ici n'est pour nous faire croire à l'existence de deux saints Clair.

M. de la Borderie donne une autre raison : c'est que « l'identité des deux saints Clair ne peut remonter au-delà de 1637, époque où elle fut formulée *pour la première fois,* par Albert Le Grand, charmant écrivain, mais jamais embarrassé dans ses affirmations, et dont l'autorité historique ne peut être prise au sérieux. » Or, de cette tradition, nous avons un témoin antérieur à Albert Le Grand ; c'est le tombeau qui subsiste toujours à Réguini et qui, de l'aveu de M. de la Borderie est bien du XVIe siècle (*Revue de Bretagne et Vendée,* p, 421) ; d'après la même autorité l'inscription qui y est gravée est de même date que le tombeau comme l'indiquent son style, ses caractères romains, ses chiffres arabes (ibid. 422). Or elle est conçue en ces termes : SAINT CLAIR ENTERRÉ ICI LE X OCTOBRE 96. Cette date suffit pour montrer qu'il ne s'agit pas ici d'un saint local du VIe siècle, contemporain des émigrations bretonnes ; elle ne peut convenir qu'à l'évêque de Nantes, et ce n'est point Albert Le Grand, il faut le répéter, qui a formulé pour la première fois l'identité des deux saints Clair. J'oubliais d'ajouter que l'inscription est double : elle porte encore les mots suivants : LE SÉPULCRE DE SAINT CLAIR, ÉVESQUE. Dom Plaine, à qui j'ai emprunté ce qui concerne ce tombeau, ajoute : « Au jugement des archéologues qui l'ont étudié sur place, ce tombeau du XVIe siècle n'a fait qu'en remplacer un autre beaucoup plus ancien, dont il reste encore quelques débris. Evidemment ce dernier portait une inscription analogue à celle qui se lit aujourd'hui sur celui du XVIe siècle. » Voulant rester dans la juste mesure, je n'hésite pas à reconnaître que le mot « évidemment » est ici un peu hasardé, car à bien des époques les tombeaux ne portaient aucune inscription, et la science archéologique n'existant pas, les épigraphistes ne pouvaient y recourir pour donner des dates par à peu près, comme nous le faisons aujourd'hui.

Un des contradicteurs de M. de la Borderie en ce qui concerne le *chef* de saint Clair et les hypothèses que l'on peut en tirer pour son histoire, est Mgr Richard autrefois archevêque de Larisse et coadjuteur du cardinal Guibert ; ne voyant aucune raison de supposer deux saints Clair différents ; convaincu que le saint honoré à Réguini est bien le premier évêque de Nantes ; arrêté par le mot CALVARIA, *crâne,* appliqué à la relique conservée à Réguini, il s'est demandé si

(1) On sait ce que veut dire cette belle expression « *pour les besoins de la fabrique* », comme si le premier besoin d'une fabrique ne devait pas être de conserver ce qu'elle a de plus précieux au point de vue religieux et au point de vue artistique ou archéologique. Cependant ces aliénations se renouvellent encore malgré l'excommunication dont l'Eglise frappe ceux qui s'en rendent coupables.

cette paroisse n'avait pas reçu de Rome au XVIIe ou au XVIIIe siècle une relique venue des catacombes et qui n'étant pas « *nominis proprii* » aurait été désignée par « un nom ayant une signification commune à tous les martyrs » ; il faut bien reconnaître que le nom latin *Clarus* est dans ce cas. — Son Eminence répond ici à une hypothèse par une hypothèse. Un peu plus loin, d'ailleurs, Mgr Richard ajoute, il est vrai : « Nous préférons avouer que la question ne peut recevoir de solution certaine tant qu'on n'aura pas découvert d'autres documents. »

Et c'est aussi mon humble avis.

En ce qui concerne les autres reliques de saint Clair, voici ce qu'on peut en dire : exhumées à Réguini, elles furent rapportées à Nantes à une époque inconnue ; en 878, elles auraient été transférées à Angers ; cette date et ce lieu sont admis par les Bollandistes, adoptés par le *propre* de 1782 et maintenus dans la *légende* liturgique de 1857. Cependant M. de la Borderie regarde comme plus probable que la translation n'aurait eu lieu qu'en 907. L'évêque Adalard aurait été contraint à cette époque, par une nouvelle irruption de Normands, de se réfugier avec son clergé jusqu'en Bourgogne d'où il ne revint point à Nantes. La Bretagne resta sous le joug des Normands pendant trente ans ; Adalard aurait alors transporté les reliques de saint Clair à Bourges, d'où elles seraient revenues à Angers à une époque demeurée inconnue.

C'était l'abbaye de Saint-Aubin qui les possédait; en 1784 Dom Flosceau, prieur de ce monastère, écrivait : « J'ai été, il y a seize ans, temps où j'étais chargé de la sacristie, à l'occasion de voir de près les restes précieux de saint Clair et de saint Aubin. Je peux vous assurer que chaque châsse contient une quantité d'os assez considérable pour que l'on puisse croire avoir le corps de ces deux saints. »

APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DE NANTES (A.-M. T.).

Il est vrai, nous ne pouvons pas prouver absolument que l'Eglise de Nantes a été fondée aux temps apostoliques, mais nous croyons aussi qu'il est impossible de prouver le contraire, et par conséquent qu'il n'y a pas lieu de s'attaquer à des traditions accréditées.

Je n'ai pas ici à essayer de convaincre quelque adversaire de l'*Apostolicité*, je me bornerai à infirmer quelques-uns des arguments dont on s'est servi pour la rejeter comme une pure fable.

Le premier document que nous possédions sur saint Clair est l'*ordo* ou l'*ordinaire* du chantre Elie (1263) ; le personnage ainsi nommé était un haut dignitaire du Chapitre de Nantes ; lui-même dit de son œuvre : « *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno Domini MDCCLXIII, de ordine divini officii præsentem libellum imposui quem ordinarium appellavi, in quo, quid per totum anni circulum, qualiter sit psallendum, lector diligens possit invenire.* » Mgr Richard dit de ce curieux document : « L'ordinaire est rédigé avec une exactitude remarquable. On reconnaît l'œuvre d'un homme intelligent, versé dans les connaissances liturgiques, et très instruit des traditions de l'Eglise de Nantes... Ce n'est point simplement un *Ordo divini officii recitandi*, comme on en publie un tous les ans pour chaque diocèse. »

Voici le texte de l'*ordo* du chantre Elie :

« *Iste Clarus fuit primus episcopus ecclesiæ Nannetensis : qui missus a Romano pontifice, ad eamdem ecclesiam clavum quem beatus Petrus ad dexteram habuit in passione secum detulit, quem in maxima veneratione habemus.* »

Il est vrai, l'époque de l'épiscopat de saint Clair n'est pas ici déterminée ; mais 137 ans après, le premier bréviaire connu de l'Eglise de Nantes présente plus de précision :

« *Hic (Clarus),* SANCTORUM APOSTOLORUM CONSORTIA CONSECUTUS, *a Romano pontifice ad Galliæ partes missus est... Qui, secum clavum deferens B. Petri pendentis in cruce dexteram perforantem, in Britanniam pervenit. Urbis Nanneticæ primus pontifex est effectus.* »

Les mots soulignés sont-ils une interpolation imputable au rédacteur des leçons liturgiques de 1400? Pendant cette période de près d'un siècle et demi, une légende sans doute a pu se former, mais enfin rien ne nous prouve que la particularité ici ajoutée ne soit pas conforme à une tradition orale, ou même à des textes alors existants. On a beaucoup écrit là-dessus dans les deux sens opposés; il me semble que les arguments négatifs ne prouvent guère; je viens de les relire encore avec toute la bonne foi possible et ils ne m'ont nullement ébranlé.

Dom Plaine voit deux particularités à relever dans ces mots : *sanctorum apostolorum consortia consecutus;* d'abord ils précisent l'époque, puis ils établissent des rapports personnels et directs entre saint Clair et les apôtres eux-mêmes. Il en conclut fort judicieusement que dans cette conjecture le don du clou de saint Pierre fait à saint Clair par le pontife romain s'explique parfaitement et autrement serait inacceptable. Il est vrai que M. de la Borderie, trouvant cet argument spécieux, suppose que cette relique n'est arrivée à Nantes qu'au XI[e] siècle, mais « comment s'imaginer que de 1000 à 1042 Rome ait fait cession à Nantes d'une relique aussi insigne sans que les chroniques et les monuments du temps en n'aient gardé aucun souvenir? L'adversaire de la tradition nantaise nous parle de largesses analogues faites à la même époque aux villes de Cologne, de Spire et peut-être à d'autres encore. Mais ici on voit intervenir, à l'effet de les obtenir, des rois aussi puissants qu'Othon le Grand et Frédéric Barberousse. Les écrivains contemporains ont mentionné la pompe des solennités qui accompagnèrent la translation des dites reliques, tandis qu'à Nantes tout se serait passé comme à huis clos, dans le secret et sans intervention d'aucun personnage puissant ! Est-ce vraisemblable ? Est-ce possible même, surtout à une époque où se rédigeait la célèbre *Chronique de Nantes,* dans laquelle se trouvent relatés bien d'autres faits du même genre et d'une moindre importance. »

Aussi des écrivains qu'on ne saurait taxer de crédulité ont-ils admis que saint Clair appartient aux temps apostoliques ; on sait que les Bollandistes étaient souvent d'une excessive sévérité dans leur critique, et cependant l'un des plus illustres d'entre eux, Papebrock, n'a pas craint de dire : « Je crois qu'on peut s'en tenir à la tradition d'après laquelle un saint du nom de Clair, et peut-être Romain d'origine, a été envoyé dans l'Aquitaine par le Pontife romain pour prêcher la foi, vers la centième année de l'ère chrétienne. Comme cela arrivait souvent alors, ce saint n'aurait pas été ordonné évêque pour un siège déterminé, mais aurait jeté dans ces contrées les fondements de diverses Eglises; puis ayant passé jusque dans l'Armorique, aurait enfin fixé son siège épiscopal à Nantes, serait mort confesseur et aurait eu sa sépulture dans l'oratoire situé près de l'église paroissiale à Réguini dans la circonscription du diocèse de Vannes. »

Je crois en avoir assez dit; si quelque lecteur désirait se renseigner plus complètement sur cette question importante, je le renvoie à « l'*Etude sur la légende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes,* par Monseigneur Richard (1). » Cet opuscule éminemment consciencieux, étranger à tout parti-pris, conclut à l'apostolicité de saint Clair comme conjecture très probable et contre laquelle on n'a pas apporté d'argument irréfutable; il rappelle les règles très sages que Pie IX a tracées pour la rédaction des légendes liturgiques et montre avec quelle prudence, avec quelle réserve, mais aussi avec quel respect de la tradition a procédé la commission nantaise chargée de ce travail important et délicat.

(1) Nantes, Imprimerie de l'Ouest, rue de la Fosse, 32 et 34 (1885).

LA VIE DE SAINT GUENEGAN,

Evesque de Cornoüaille, Confesseur, le 15. Octobre.

LE Bien-heureux Prélat saint Cognogan, ou Guenegan, étoit bas Breton de Nation, Cadet de la Maison de la *Palüe* (1), prés la ville de Landerneau, en Leon ; ses pere & mere étoient riches & puissans dans le Païs, & proches alliez du Vicomte de Leon Guyomarc. Ce saint enfant leur fut donné de Dieu pour estre un jour l'honneur de leur famille, pere & maistre de nombre de saints Religieux, qui devoient sortir de son écolle pour répendre la rosée Celeste de la grace és Ames des fidelles. Ils furent soigneux de l'instruire en la maison paternelle jusqu'à l'âge de sept ans, qu'ils l'envoyerent à l'écolle à Kempercorentin, où il y avoit lors un fameux college, fondé jadis par le Roy Grallon, pour l'instruction des jeunes Seigneurs de son Royaume. Il demeura en ce college six années, vaquant aux études des bonnes lettres, sans se devoyer aucunement du sentier de la vertu.

II. Ayant achevé ses humanitez, il se mit à l'étude de la philosophie, deux ans durant, en la mesme ville, puis s'adonna à l'étude de la sacrée Theologie, qu'il ouït au devot Monastere de Land-Tevenec quatre années entieres ; pendant lequel temps, il conversa parmy les Religieux, avec une si grande modestie, que l'Abbé & tous les Moynes en furent edifiez.

Ce temps expiré, il fut r'apellé de ses parens qui en voulurent faire un homme du monde, &, à cette fin, l'envoyerent à la cour du Vicomte de Leon, pour estre de son train & maison. Le saint jeune homme y trouva bien de la repugnance, son naturel & inclination ne le portans au bruït & au tracas de la cour ; neanmoins, pour ne contrister ses parens, il s'y en alla, & fut trés-bien receu dudit Seigneur de Leon. Il parut bien que Dieu, par une speciale disposition, avoit acheminé ce jeune homme à cette cour, veu que, dans peu de temps, il la reforma de telle sorte, qu'elle sembloit plûtost un Monastere bien reglé, que la cour d'un prince seculier.

III. Il passa cinq années en cette cour, sans s'entacher aucunement des vices des courtizans ; mais, desireux de mener une vie plus parfaite, il demanda son congé ; &, étant de retour en sa maison, il declara ouvertement son dessein à ses pere & mere, leur disant qu'il desiroit se retirer totalement du monde & se consacrer à Dieu. Du commencement, ils ne luy voulurent accorder ; mais, voyant sa perseverance & resolution, ils y consentirent. Il receut les Ordres Mineures & Majeures, servant esdites Ordres jusqu'à la Prestrise ; étant Prestre, ses parens le pourvûrent d'un benefice, mais il ne le posseda gueres, car son pere étant decedé, il se retira de la ville & vint à *la Palüe*, où il edifia une belle Chapelle, prés sa maison, & y celebroit journellement la Sainte Messe, avec une extrême devotion (2).

Dieu ayant apellé sa mere, il quitta tout à fait son Païs & sa maison & se retira au desert, où il menoit une vie si austere & exemplaire, que le bruit de sa Sainteté vola par toute la Bretagne, de sorte que le peuple commença à le visiter, & frequenter son Hermitage, ce qui le fit resoudre à le quitter tout à fait & à se retirer au Monastere de Land-Tevenec, où, autrefois, il avoit étudié en Theologie.

(1) Cette terre de la Palue, désignée maintenant sous le nom de Beuzit-Conogan, est décrite dans la charte XLI du cartulaire de Landévennec, p. 165, de l'édition de M. de la Borderie. — J.-M. A.

(2) Ceci ne laisse pas que d'être assez invraisemblable, car en Bretagne les prêtres appartenaient presque toujours au clergé régulier. — A.-M. T.

IV. L'Abbé, qui connoissoit son merite & les preuves de Sainteté qu'il avoit donné, n'étant encore que jeune écollier, le reçut à bras ouverts, &, du consentement universel de tous les Moynes, le vestit de l'habit de l'Ordre & le mit au Noviciat. Ce nouveau soldat de Jesus-Christ commença une vie toute nouvelle, comme si jamais il n'eût encore entré dans le chemin de la vertu. Il surpassoit tous ses Confreres en humilité, charité, patience & mansuetude ; il ne bougeoit de quelque coin de l'Eglise, repaissant son Ame de la Contemplation des choses celestes ; il vivoit de pain grossier avec quelques herbes & racines, n'usant de vin qu'à la Sainte Messe ; son lit étoit quelque marche-pied d'Autel, ou le froid pavé.

Dieu, pour accroître la Couronne de ses merites, permit que le diable le tourmentât, non seulement par tentations, mais encore par spectres & illusions ; mais le Saint demeuroit toûjours victorieux, renvoyant son ennemy tout confus & écorné.

V. Saint Corentin, Evêque de Cornoüaille, étant decedé, les Chanoines & le peuple s'assemblerent en la Cathedrale pour faire choix & élection d'un nouveau Pasteur ; il y eût bien du debat & de la contestation, & ne se pouvoit-on accorder en une personne, ce que voyant le Grand Vicaire, il indiqua un jeûne de trois jours, pendant lesquels, on vaqua à Prieres & Oraisons, &, le troisiéme jour, étans entrez en conferance, tous unanimément éleurent Saint Guenegan. Ce bruit courut, en moins de rien, par la ville, qui en fut extremément aise ; on deputa deux Chanoines & quelques bourgeois pour aller à Land-Tevenec porter la nouvelle de cette élection, laquelle il ne voulut, du commencement accepter ; mais, importuné des prieres des desputez de Kempercorentin, & pressé du commandement de son Abbé, il y consentit & s'en alla à son Eglise Cathedrale de Kemper, pour estre sacré.

VI. Il fut reçu à Kemper avec un aplaudissement universel & allegresse publique de toute la ville. Ayant esté sacré, il commença à reformer sa vie ; &, encore que c'eût esté de tout temps, un miracle de vertu & perfection, il se persuada toutefois, que cette nouvelle Dignité requeroit de luy une perfection toute extraordinaire. Il n'avoit ny train, ny chevaux, ny carosse ; sa table étoit assez honneste pour ses domestiques ; pour son particulier, ses mets ordinaires étoient du pain & de l'eau & quelques legumes ; ses Diocesains l'avoient en estime d'un Saint, & Dieu, par grands miracles, le montra tel.

A Kemper, y avoit un pauvre homme aveugle de long-temps, lequel étant, un jour, à la Messe du saint Evêque, pria son Aumônier, qui luy servoit à l'Autel, de luy donner l'eau dont il se seroit lavé les mains à l'Offerte ; l'Aumônier luy donna le bassin où étoit cette eau, et l'aveugle, plein de foy, pria Dieu que, par le mérite de son serviteur saint Guenegan, il luy plût luy rendre la veuë ; &, ce disant, se lava les yeux de cette eau, & incontinent la vuë luy fut renduë, au grand étonnement de tous les assistans.

VII. Ayant gouverné son Evêché en sainteté, il tomba malade d'une fievre, laquelle le contraignit de garder le lit, sans qu'il se donnât aucune relâche de ses exercices ordinaires. Un jour, étant en contemplation sur son lit, il eut revelation que, le lendemain, Dieu l'apelleroit de ce monde à la joüissance de l'éternelle felicité ; le Saint s'en rejouït & en rendit graces à Dieu ; puis, ayant mandé ses Chanoines, leur dit adieu, &, en leur presence, reçut le saint Sacrement d'Extrême-Onction, & passa le reste de la nuit en contemplation ; le lendemain matin, il se leva, au grand étonnement de ses officiers & domestiques, alla à l'Eglise & fit disposer sa Chapelle, en intention de dire la Messe ; mais sa foiblesse ne luy permettant, il la fit dire par son grand Vicaire, & Communia en Viatique de sa main ; puis s'en retourna en son manoir, & s'étant couché sur son lit, en roquet & camail, en presence de ses Chanoines & grand nombre de peuple, il rendit son esprit és mains de son Createur, le 15. octobre l'an 456. Son Corps fut inhumé dans l'Eglise Cathedrale de Kemper, & Dieu a illustré son Sepulchre de

plusieurs miracles. Joignant la maison la Paluë, prés Landerneau, il y a une Eglise Paroissiale dediée à sa memoire, et une petite Chapelle, à demie lieuë de la ville de Kemper (1), fort visitée par ceux qui sont affligez de fievres, lesquels, pour la plupart, y recouvrent guerison. Son Corps fut levé de terre, & ses Ossemens reveremment gardez en l'Eglise Cathedrale de Cornoüaille, jusqu'à l'an 878. qu'ils furent transferez à Montreul, pour fuïr la rage des Normands, où ils sont gardez en grande reverence.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien Legendaire M. SS., à nous communiqué par le Vicaire de l'Eglise de S. Guenegan, prés Landerneau, l'an 1624. les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille en font Office le 15. octobre. Le P. du Pas, en son Catalogue des Evèques de Cornoüaille, et Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *és Evêques de Cornoüaille, qui l'appelle Guennukut.*

ANNOTATIONS.

SAINT CONOGAN ET SAINT GUÉNOLÉ (A.-M. T.).

Quoi qu'on pense du récit d'Albert Le Grand sur saint Conogan, il y a du moins deux circonstances historiquement connues dans sa vie : il fut d'abord moine, puis évêque de Quimper. Sa vie religieuse s'écoula-t-elle à Landévenec comme le dit Albert ? — Ce n'est guère d'accord avec le texte même du cartulaire de la célèbre abbaye, mais il fonda un monastère qu'il donna à saint Guénolé. La XLIe charte intitulée *De tribu Live Bvsitt cum suis terminis* (2) a été traduite comme il suit et citée par M. de Kerdanet : « Cette charte annonce que le saint confesseur Conocan eut, avec saint Wingualoé, un entretien spirituel sur le salut de son âme ; après lequel il se mit sous la protection de ce saint abbé, savoir lui-même et le petit héritage que ses pères avaient reçu jadis du roi Hilibert, avec toutes ses rentes, dîmes et autres dépendances sur le fleuve d'Hélorn... ; que saint Wingualoé et saint Conocan affirmèrent ce pacte sur les lieux mêmes, où l'on convint de fonder à perpétuité, une association de frères spirituels, aussi nombreuse que le pourraient permettre le local, le temps et l'institut, et qu'on suivrait éternellement dans cette confrérie, la règle du monastère de saint Wingualoé ; que les choses ainsi convenues, saint Conocan, très fidèle confesseur de Dieu, fit construire son monastère, tant les édifices, cloitres, officines, que les remparts ou retranchements, avec défenses à tous prétendants-droit de rien entreprendre soit en dedans, soit en dehors de toutes ces clôtures ; que saint Conogan consacra de plus son domaine de Lanloesuc, avec tous ses revenus, fors le tiers de la dîme, et qu'il le mit à perpétuité sous le fief de l'Eglise. »

Voilà donc deux donations distinctes : *Beusit* et *Lanloesuc ;* la première donne lieu à la construction d'un monastère et il est très probable qu'il l'habita lui-même et le gouverna, en demeurant sous la juridiction de saint Guénolé. Ce prieuré dut disparaître comme tant d'autres lors des invasions normandes, mais l'église de Beuzit a subsisté comme paroisse jusqu'à la Révolution ; il n'en reste plus que le clocher et quelques ruines formant l'enclos d'un cimetière de famille. Le nom de *Lanloesuc* a été quelque peu modifié, c'est aujourd'hui *Lanloesoc,* près de Sainte-Pétronille en Ploudaniel. Dom Lobineau, après une furieuse sortie contre le pauvre Albert Le Grand, signale une paroisse de Cornouaille qui porte le nom de saint Conogan, c'est *Lanvenegen,*

(1) La chapelle de la Palue ou Beuzit-Conogan, près de Landerneau, est à moitié ruinée. Le clocher, portant la date de 1591, émerge du milieu d'un massif d'arbres, entre l'Elorn et la ligne du chemin de fer. La nef de la chapelle est envahie par une puissante végétation, et c'est parmi de vrais buissons qu'on peut reconnaître la tombe d'Ollivier de la Palue et celle de Troïlus de Mondragon, gentilhomme espagnol, marié au XVIe siècle à Françoise, dame de la Palue. — La petite chapelle de saint Conogan, à deux kilomètres de Quimper, est située sur le territoire de Penhars, assez près de la route de Locronan. — J.-M. A.

(2) Cette charte n'est pas antérieure au XIe siècle, d'après M. de la Borderie.

près du Faouet ; elle appartient aujourd'hui au diocèse de Vannes. La petite chapelle voisine de Quimper est de plus en plus oubliée. La cathédrale de Quimper possède une belle statue moderne de saint Conogan, elle fait face à celle de saint Guénolé dans le transept nord. Une grande statue en chêne du même saint existait dans l'ancienne église Saint-Mathieu de la même ville, mais elle avait disparu depuis plusieurs années lorsque la reconstruction a eu lieu.

RELIQUES DE SAINT CONOGAN (A.-M. T.).

Reportez-vous à ce qui a été dit dans les Annotations à la Vie de saint Guénolé et vous verrez que la ville de Montreuil-sur-Mer possède depuis des siècles les principales reliques du second évêque de Quimper, qu'elle leur a rendu de grands honneurs, et qu'en ce moment un savant étudie leur histoire en s'efforçant d'établir l'identité de ce qui a pu en être soustrait aux profanations des terroristes. Je n'ai donc plus à revenir ici sur ce qui a déjà été dit à ce sujet, mais je signalerai une translation solennelle des saints Corentin, Conogan, Kilien et Ethbin, célébrée à Montreuil le 13 juin 1424, pour l'inauguration des nouvelles châsses où leurs reliques furent déposées. Après la messe solennelle, en présence des abbés de Saint-Josse-sur-Mer et de Forestmontier, de l'abbesse de Sainte-Austreberthe (ordre de saint Benoît), des abbés de Longvilliers (ordre de Citeaux) et de Saint-André-au-Bois (ordre de Prémontré), du provincial des Carmes, de beaucoup d'autres dignitaires du clergé tant séculier que régulier, de nombreux seigneurs et d'une foule considérable, Jehan de Harcourt, soixantième évêque d'Amiens « s'avançant processionnellement, monta sur une estrade ou lieu élevé de degrés, préparé devant les portes de l'église... transposa avec révérence les corps saints des anciennes châsses dans les nouvelles, commençant par la première, en laquelle il trouva de grandes parties des corps des saints Corentin et Conocain avec une cédule portant ces mots : « Ici reposent les corps des saints Corentin et Conocain (1) ».

Pour n'avoir pas à revenir sur cette même solennité à propos de saint Ethbin, disons tout de suite que dans la troisième châsse se trouvait son corps avec une cédule portant : « Ici repose le corps de saint Ethbin (2). »

Mais si le pays de Ponthieu possédait les principales reliques de saint Conogan, la cathédrale de Quimper possédait son *chef,* comme en fait foi l'inventaire du vendredi après les Cendres 1273 : « Le *chef* de saint Ronan, dans une boîte d'argent. Le *chef* de saint Conogan dans une autre boîte d'argent. » Qu'est devenu ce trésor ? Nul ne le sait. Dans les deux curieuses pièces qu'a laissées Daniel Sergent sur les reliques par lui sauvées à la cathédrale de Quimper (3), il cite bien celles de saint Ronan, mais ne dit rien du chef de saint Conogan ; il ne l'exclut pas cependant, car il dit : « J'ai eu le bonneur de sovai les relique présieu qui étai à St-Corentin, *entre autre...* etc., » il en restait donc plusieurs qu'il ne nomme pas. Depuis 1795, plusieurs têtes (au moins quatre ou cinq si mes souvenirs sont fidèles) étaient conservées dans des armoires à la sacristie de la cathédrale ; les prêtres qui en connaissaient l'existence avaient la conviction que c'étaient là des reliques de saints, vénérées jusqu'à la Révolution ; mais grâce à la déplorable incurie que montrèrent presque partout sur ce point les prêtres et les évêques, on ne les distingua point les unes des autres par des boîtes, à défaut de reliquaires, ou même par de simples étiquettes ; l'oubli se fit donc, et si complètement qu'en 1884, devant l'impossibilité évidente de faire la lumière sur ce point, M. de Penfenteunyo fit inhumer décemment ces *chefs* de nos vieux saints ; ils sont dans la maçonnerie de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, du côté de l'Evangile, derrière le faisceau de colonnettes qui sépare les enfeux des évêques Even de la Forest et Gatien de Monceaux.

(1) Je cite le procès-verbal, mais la cédule portait en latin : *Hic requiescunt corpora Sanctorum Courentini et Connocani.*

(2) *Hic requiescit corpus Sancti Ethbini.*

(3) Voir les Annotations à la Vie de saint Corentin, 12 décembre.

VIE DE SAINT VIAL OU VITAL,

Communément dit Saint Viau, Hermite et Confesseur, le 16. Octobre.



URANT la confusion en laquelle se trouva le Royaume de Bretagne Armorique, aprés la mort du Roy Alain, surnommé le Long, environ l'an de salut 702 (1). seant au Siége Apostolique le Pape Jean VI, & au Thrône Imperial Tybere III. qui mourut la méme année, & eut pour successeur Justinian II. pour la seconde fois, l'Eglise de Nantes estant regie par le venerable Prélat *Amiot* (2), nostre S. Vial nasquit en l'Isle d'Angleterre, de parens Nobles & riches, lesquels l'éleverent soigneusement & furent curieux de le faire instruire en toutes sortes de bonnes disciplines. Ayant passé ses jeunes ans en la maison paternelle, Dieu luy versa dans l'Ame un saint mepris du monde & des choses caduques, luy inspirant un ardent desir des choses Celestes & Eternelles, lequel, allant croissant, de jour à autre, il se resolut d'embrasser un parfait genre de vie; &, pour mieux y parvenir, abandonna toutes choses & se rendit volontairement pauvre pour l'Amour de Jesus. Ayant souvent consulté de cette affaire avec Dieu en l'Oraïson, le suppliant instamment de luy manifester sa sainte Volonté, il fut confirmé en sa premiere resolution; &, s'étant dérobé de ses parens, passa la mer & vint arriver à l'emboucheure de la riviere de Loyre, à la coste de la Bretagne Armorique, où ayant ouy parler de la sainte vie & loüable conversation des Religieux qui vivoient au Monastere de saint Philibert, en l'Isle de *Nermoustier,* il s'y rendit, se jetta aux pieds de l'Abbé, lequel ayant, quelque temps, experimenté sa ferveur & perseverance, le vêtit Religieux, l'an de grace 725.

II. Quand il se vit admis en cette Religieuse compagnie, il changea entierément de façon de vivre; &, encore bien qu'étant seculier, il s'adonnât à l'exercice de la Vertu, dés qu'il se vit couvert de la livrée de penitence, il redoubla ses ferveurs. Il excelloit en humilité, obeïssance, patience, charité envers son prochain; il avoit l'esprit toûjours élevé en Dieu; étoit assidu à la Priere & Oraison; en un mot, il fit paroître, pendant l'année de sa Probation, qu'il n'étoit pas Novice en la pratique des solides Vertus, de sorte qu'au bout de l'an il fut, du consentement de tous les Religieux, receu à Profession, laquelle ayant fait entre les mains de son Abbé, desireux de vivre solitaire & retiré, il demanda licence de s'en aller en quelque desert pour y vaquer plus librement à la contemplation; son Abbé luy accorda sa requeste & luy permit de bâtir un petit Hermitage sur une petite montagne, ou colline, nommée alors le Mont de *Scobrith* (3), située au Païs de *Raix,* Diocese de Nantes, non loin du rivage de la riviere de Loire. Saint Vial, ayant receu la benediction de son Abbé, prît congé de ses Confreres & se retira audit lieu de Scobrith, lequel ayant trouvé propre à son dessein, il l'accommoda en peu de jours, se servant d'une petite caverne qui étoit auprés, pour se loger. Il n'eût gueres demeuré en ce lieu, que la renommée de sa grande Sainteté ne s'épendit par tout le Païs circonvoisin, de sorte que, de toutes parts, on le venoit visiter en son Hermitage, lequel étant petit & étroit, il fut commandé de son Abbé de le rebâtir plus ample &

(1) M. de la Borderie pense qu'il naquit plutôt au VIe siècle. Sa vie latine publiée par les Bollandistes ne marque pas l'époque où il vécut. — A.-M. T.

(2) De ceux qui ont traité des évesques de Nantes, Claude Robert seul parle de cet *Amiot;* si faut-il luy donner rang en ce lieu, pour les raisons que nous deduirons en nostre catalogue desdits évêques cy-dessous. — A.

(3) C'est le lieu où est, à present, la Paroisse de saint Viau en Raix. — A.

spacieux ; à quoy il fut assisté des voisins, qui volontiers y contribuerent de leurs moyens ; mais specialement le Seigneur de *Princé,* lequel luy permit de prendre autant de bois en sa Forest, qu'il luy en faudroit pour la charpente de son Oratoire ou Chapelle. Le Saint ayant remercié ce Seigneur, fit abbatre les arbres & les charroyer sur le lieu du bâtiment, & Dieu, par un signe évident, fit paroître le merite de son serviteur, en presence de ses ouvriers ; car les chartiers & bouviers, qui luy charroyoient son merrain, se trouvans travaillez d'une soif extrême, à my-chemin entre la forest & le mont de Scobrith, saint Vial mît les genoux en terre, &, s'estant retiré, presenta sa priere à Dieu ; laquelle finie, il se leva & planta son baston en terre, sous lequel sourdit, incontinent, une claire & abondante source, laquelle a continué de couler, toûjours depuis, en telle abondance, qu'elle nourrit plusieurs estangs, & s'appelle, encore à present, la *Fontaine de S. Vial;* à laquelle les Paroisses circonvoisines vont processionellement, en temps de grande secheresse, pour impetrer de la pluye par les merites de S. Vial, lequel ayant vêcu, quelques années, en ce lieu, ravissant tout le monde par la sainteté de sa vie, y deceda en paix, le 16. jour d'octobre, environ l'an de grace 740.

III. Les Religieux qui l'estoient venus assister en sa maladie, ayans lavé son corps, l'ensevelirent en son Hermitage, le mettans reveremment en un charnier, ou sepulchre de pierre, qu'ils fermerent soigneusement ; mais Dieu ayant manifesté, par plusieurs miracles, la gloire dont son Ame bien-heureuse jouïssoit aux Cieux, l'Abbé & Moynes de Nermoustier, auxquels appartenoit ce lieu de Scobrith, enleverent son Corps, &, l'ayans transporté en leur Monastere, le poserent parmy les autres Reliques de leur Abbaye. 1. Au Bourg de S. Vial, il y avoit une femme mariée, laquelle, estant dévenuë folle, fut separée de son mary, qui ne la pouvoit retenir au logis ; ayant long-temps couru & erré çà & là par les Paroisses circonvoisines, son mary fut conseillé de la mener au sepulchre de saint Viau ; on la lia & traîna, contre son gré, en l'Eglise du Saint, où ses parens & amis ayans fait leurs prieres, elle s'en retourna saine & en bon sens. 2. Au même lieu de Scobrith, il y avoit une autre femme, qui s'appelloit Oda, laquelle, quittant ce village, alla demeurer ailleurs, &, quelque temps aprés, luy tomba une défluxion sur une main, si maligne, qu'elle luy rendit les doigts crochus & comme collez dans la paume de sa main, qui luy devint percluse & inutile ; tous les remedes qu'elle pût chercher estoient vains : elle se transporta en l'Eglise où reposoit le Corps de S. Vial, &, ayant fait sa priere, pria le Prêtre de benir sa main du signe de la Croix : ce qu'ayant fait, les doigts se redresserent & elle resta entierement guerie. 3. Il y avoit un honneste personnage en la Ville de *Ploërmel,* Diocese de S. Malo, nommé *Milin,* lequel, ayant esté long-temps détenu au lit, d'une grande maladie, avoit les nerfs tous retirez, & passoit ses jours en une fâcheuse langueur : une nuit qu'il ne pouvoit reposer, il s'apparut en sa chambre un personnage d'extréme beauté, lequel luy conseilla de se transporter en l'Eglise de S. Vial, en quelque façon que ce fust, & qu'il y recevroit guerison ; le malade le crût, se mît en chemin &, à toute peine, y arriva le jour de Noël, offrant au Saint une chandelle, ou bougie de cire ; &, lors qu'on commença la Messe de minuit, il se traîna, le mieux qu'il pût, vers la corniche de l'Autel, laquelle tenant embrassée, il se prît à implorer l'assistance de S. Vial, tout le peuple joignant ses prieres aux siennes, &, tout incontinent, il fut parfaitement guery & s'en retourna, remerciant Dieu & l'heureux Confesseur S. Vial.

IV. 4. Un certain Personnage de la Paroisse de *Frossay,* Diocese de Nantes, nommé *Judicaël,* malade à l'extrêmité, ayant receu le Viatique & esté mis en Extrême-Onction, fit vœu, s'il rechappoit de cette maladie, de s'en aller en pelerinage à l'Eglise de saint Vial ; incontinent, ce vœu fait, il commença à se mieux porter, &, dés le lendemain, appuyé d'un baston, se mît en chemin, &, estant arrivé en l'Eglise, y fit sa priere ;

laquelle finie, il fut entierement guery. 5. Une femme de la même Paroisse, nommée *Tethburge,* dévenuë folle, avoit esté conduite en plusieurs devotes Eglises, pour y devoir recevoir guerison, qu'elle ne pût trouver qu'en l'Eglise de saint Vial. 6. Un homme de la Paroisse de *Sainte Pazanne,* au Pays de Raix, au même Diocese de Nantes, nommé *Arald,* fut tellement épouventé d'un phantôme qui s'estoit apparû à luy, en forme de Démon, qu'ayant perdu la memoire, il devint furieux & comme enragé, attaquant & mordant tous ceux qu'il rencontroit. Ses parens & amis, l'ayans lié & garroté, l'amenerent en l'Eglise de saint Vial & le laisserent là en la garde d'un Religieux procureur dudit Monastere ; lequel, voyant qu'il continuoit en cette passion, l'employa à porter de la pierre pour bâtir l'Eglise, luy ayant attaché sur le dos une hotte, & s'en servoit comme d'une beste de voiture, & ainsi, petit à petit, il le matta si bien, que, par les merites de saint Vial, auquel ce bon Religieux le recommandoit affectueusement, il revint en son bon sens & fut parfaitement guery.

V. Le Monastere de saint Philibert en l'Isle de Nermoustier, ayant possedé quelque temps le Corps de saint Vial, en fut privé pour quelque temps l'an 843. que les Normands, ayans pris & pillé la ville de Nantes & tué saint Gohard (1), Evesque d'icelle, les Religieux dudit Monastere, craignans leur furie, se retirerent en terre ferme, emportans avec eux les saintes Reliques & argenterie de leur Monastere, lequel les Normands ruïnerent pour la grande & meilleure partie, s'estans rendus en ladite isle pour départir leur butin; aprés la retraite desquels, les Religieux revinrent, &, ayans reparé leur Monastere, y remîrent lesdites Reliques. Mais l'an 878. les mêmes Normands, joints avec les Danois, peuple idolâtre, sorti de la Chersonese Cimbricque, ayans écumé les costes de la Frise Occidentale, se vinrent répandre sur la mer Oceane, écumans les rivages, &, entrans dans les rivieres de Loyre, Seine & Garonne, ruïnerent Bourdeaux, Poitiers, Xaintes, Angers, Tours, Orleans, Nevers, Perigueux, Bourges, Avranches, Roüen, Noyon, Beauvais, Sens, Paris, Chartres, &, *en Bretagne,* Dol, Rennes, Nantes, Vennes, Carhaix, Kempercorentin, Kemperlé, le Port de Saliocan (c'est à present *Morlaix*), Kerfeunteun (à present *Land-Meur*) & plusieurs autres villes, & ce, du temps du Pape Jean VIII. & l'Empereur Louys, dit le Begue, les Comtes de Bretagne Pastheneten & Urfeant, meurtriers de saint Salomon, dernier Roy dudit Païs (2), se battans à qui demeureroit la Couronne.

VI. Pour éviter la rage de ces Barbares, les Ecclesiastiques de Bretagne enleverent les Saints Corps qui, jusques alors, avoient esté conservez dans les Eglises par le Païs & les transporterent en France, où ils pensoient qu'ils seroient en plus grande seureté, & les Religieux de S. Philibert de Nermoûtier ayans consulté Pepin Duc d'Aquitaine, furent conseillez par ce Prince de ne pas attendre l'arrivée de ces Barbares, qui ne pardonnoient à Sacré, ny à Prophane, âge ny à sexe, mais qu'amassans tout ce qu'ils avoient de plus cher & précieux, ils se refugiassent là où ils voudroient en ses terres & pays. L'Abbé de Nermoûtier, nommé *Hilbaud,* & les Religieux suivirent ce conseil, &, prenans les Reliques des Saint Pierre & Saint Paul, Apôtres, & les Corps des Saints Confesseurs Philibert, Samson & Benoist, les enleverent de l'isle & les deposerent en lieux où ils les croyoient devoir estre en seureté.

Quant à ce qui est du Corps de Saint Vial, ils le porterent au Monastere de *Tornus* (3), en Bourgogne, qui est une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoist, située sur le bord de la riviere de *Sonne,* entre Mascon & Châlon, où Dieu a operé de grands Miracles par son intercession, entre lesquels les Bourguignons en celebrent un fait en leur faveur ; car Dieu, pour châtier ce peuple, ayant envoyé une peste épidemique universellement par

(1) Voy. la Vie de St. Gohard cy-dessus, le 25 juin, p. 256, art. VI, VII, etc. — A.

(2) Voy. la vie de St. Salomon, 25 juin, p. 267, article XIV. — A.

(3) Aujourd'hui *Tournus.*

le Pays, laquelle emportoit de mort subite une innombrable multitude de peuple, en sorte que, dans peu de jours, le Pays se trouva désert & presque inhabité, les Ecclesiastiques & les plus apparents du peuple qui estoient restez, voyans que c'estoit un fleau de Dieu, tinrent conseil & trouverent bon d'indiquer un jeûne de trois jours, pendant lequel, on sceut par revelation, qu'il falloit élever le Corps de S. Vial sur un branquart, afin que le peuple, passant reveremment sous ses saintes Reliques, fut desormais preservé de cette contagion.

VII. Cét avis, donné du Ciel, fut receu & suivy de tout le peuple, lequel se rendit en l'Abbaye de Tornous, où on leva la Chasse en laquelle estoient les saintes Reliques; laquelle, parée & ornée de riches draps de soye, rayseuls & ouvrages, on l'éleva & disposa tellement sur une porte, que le peuple pouvoit aisément passer dessous, ce qu'ayant esté fait, le fleau cessa tout à coup, & les peuples circonvoisins, qui estoient affligez de mesme maladie, ayans entendu les merveilles que Dieu operoit par les merites de son saint Confesseur, passans sous sa Chasse, recevoient la mesme faveur. Depuis, en memoire de ce miracle, on fit bastir, prés du bourg de S. Viau en Raix, une Croix de pierre, élevée sur deux pilliers, sous laquelle on peut passer, & ceux qui sont affligez de fievre, passans dessous & faisans quelque abstinence & quelques prieres à Dieu & à S. Vial, sont gueris peu de jours aprés. Le Corps de ce glorieux Saint est gardé reveremment audit Monastere de Tornous, excepté l'os d'un de ses bras, qui est en son Eglise de Scobrith, qui, à présent, est une paroisse, appellée communément saint Viau, au pays de Raix.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien Livre manuscrit sur vellin, gardé en l'Eglise Parrochiale de S. Viau en Raix, lequel en a l'Histoire distinguée par Leçons et Hymnes, Répons, Antiennes et Propres, à nous communiqué par Venerable et discret Missire François Merlet, Recteur de ladite Paroisse, en partie aussi des memoires M. SS. et traditions notables, remarquées par ledit Recteur; le tout conforme aux Annales de Bretagne et à la Chronologie inviolable des Temps.



LA VIE DE SAINT ETHBIN (1),

Abbé et Confesseur, le 19. Octobre.





SAINT ETHBIN estoit Gentil-homme Breton, né de parens Nobles & Illustres, qui demeuroient au Diocese de Dol; son pere s'appelloit *Eutyehius,* & sa mere *Eula;* lesquels furent soigneux de le bien élever & instruire, non moins à la Pieté & vertu, qu'aux lettres humaines & en philosophie; à quoy il s'occupa chez ses parens, jusqu'au decés de son Pere, qui avint la 15. année de son âge, environ l'an 578. regnant en Bretagne le Roy Alain I. La bonne dame Eula, se voyant veuve, mena son fils Ethbin à S. Samson, Archevesque de Dol, le dediant, comme un autre Samuël, au service de Dieu & de l'Eglise; &, ayant fait argent de tous ses biens, en donna la moitié aux pauvres, &, de l'autre, fonda un Monastere de filles, où elle se rendit Religieuse & receut le Voile, de la main du mesme saint Archevesque, & y passa le reste de sa vie, perseverant constamment au service de Dieu.

II. Saint Ethbin demeura avec l'Archevesque & receut de luy les Ordres jusqu'au Diaconat inclusivement; mais Dieu, qui vouloit estre servi de lui en un estat de plus grande perfection, l'inspira de se retirer du siecle & de se rendre Religieux; il fut confirmé en cette resolution par ce texte de l'Evangile, qu'il ouït chanter, en l'Eglise, à l'Archidiacre *Bumerus,* où le Sauveur disoit à ses Apostres que : *Quiconque ne renonce à tout ce qu'il possede ne peut estre son Disciple.* Il en confera avec S. Samson, lequel, du commencement, ne luy voulut donner son congé pour éprouver sa perseverance & voir si sa vocation venoit de Dieu; mais le saint jeune homme perseverant constamment en son saint propos, enfin, non seulement il le luy accorda, mais encore il l'encouragea à executer son dessein, loüant l'estat auquel il vouloit vivre ; &, luy ayant donné sa benediction l'envoya en un fameux Monastere (1), qui estoit en son Diocese, avec recommandation & lettres de faveur à l'Abbé.

III. Saint Similien, lors Abbé dudit Monastere, le receut humainement, &, l'ayant sondé, vid clairement qu'il estoit conduit de Dieu, & luy promit l'enterinement de sa requeste, luy commandant de se disposer pour recevoir l'habit, qu'il luy donna, au grand contentement de tous les Religieux de la Maison. Estant au Noviciat, il s'étudia specialement à la mortification de ses sens & à l'acquisition des vertus ; il se delectoit infiniment aux exercices d'humilité ; il estoit doux & benin aux autres, mais austere & severe a soy-mesme ; l'Oraison, c'estoit sa refection ordinaire, à laquelle il vaquoit de jour & de nuit ; il refrenoit sa langue par l'observance d'un estroit silence, n'ouvrant la bouche que pour loüer Dieu & accomplir l'obeïssance ; son abstinence estoit si grande, qu'on ne s'appercevoit presque pas de quoy il vivoit. Le lustre de ses vertus le fit aymer & admirer de tous les Religieux du Monastere, lesquels le regardoient comme un parfait modelle d'observance & Religion.

IV. Il y avoit, en ce Monastere, un bon Pere, homme vertueux & de grande Sainteté, nommé Wennolé, lequel, admirant la vertu de saint Ethbin, le prît particulierement en affection. Ce bon Pere alloit souvent, par obedience de son Abbé, dire la Messe à une devote Eglise de Nostre Dame, distante du Monastere d'une bonne demi-lieuë, &, pour compagnon, prenoit le plus souvent saint Ethbin : Un jour, comme ils s'en retournoient de cette Eglise, ils trouverent, dans un champ par lequel ils passoient, un pauvre homme, tout défiguré de lepre, lequel estoit extrêmément travaillé & se plaignoit fort piteusement; les Saints, émeus de compassion d'un si triste objet, s'approcherent de luy & luy demanderent en quoy ils le pourroient soûlager? « Helas ! (dit-il) mes bons Peres, » si quelqu'un me voudroit curer les narrines, qui sont étoupées & m'empeschent la » respiration, me soûlageroit extrêmément ; car je suis suffoqué, si on n'y remedie » promptement. » Saint Ethbin, entendant cela, s'offrit à luy faire ce service, comme aussi le Pere Wennolé ; il posa donc à terre le Missel & le Calice qu'il portoit, & prenant ce pauvre ladre à travers le corps, le leva sur bout, & le Pere Wennolé commença à luy curer le nez de sa main.

V. Le Pauvre s'écria : « mon Pere, je vous prie de cesser, car vous me causez une » douleur insuportable ; mais, si vous voulez me soûlager, appliquez vostre bouche à » mon nez & succez le puz & les ordures qui me suffoquent. » Le Pere le fit, sans avoir horreur de telle saleté ; mais, comme il croyoit avoir attiré la sanie de ce pauvre corps, il trouva avoir en la bouche une belle perle de trés-rare couleur, &, en mesme temps, saint Ethbin, qui tenoit ce pauvre par le milieu du corps, vid le Ciel ouvert par dessus luy & une nuée éclatante, dans laquelle il y avoit une belle Croix, qui vint se reposer sur la teste de ce lépreux. Saint Ethbin, voyant cette merveille, s'écria : « mon Pere,

(1) Monasterium Tauracum ou Tauracuse. — A.

» nous tenons nôtre doux Sauveur Jesus-Christ, que jusqu'à present nous croyons estre » un pauvre ; » &, ce disant, se jetterent tous deux à ses pieds ; mais, il s'éleva d'eux en la nuée, d'où il leur dît : *Vous n'avez pas eu honte de m'assister en ma necessité, & moy je n'auray pas honte de vous en mon Royaume, où je vous reserve votre heritage & à ceux-là pour qui vous me prierez.* Ayant dit cela, il monta au Ciel, conduit d'une admirable melodie, qu'ils oüirent, sans voir aucunement ces divins Chantres. Ils poursuivirent le reste du chemin, s'entretenans de cette singuliere faveur que Dieu leur avoit faite, & se leva entr'eux une pieuse contestation ; car Wennolé attribuoit cette faveur à la Sainteté de saint Ethbin, & celuy-cy aux merites de Wennolé : ils s'accorderent, toutefoys, en ce point, que ny l'un ny l'autre ne manifesteroient cette faveur à personne, pour éviter la vaine gloire.

VI. Cependant que S. Ethbin vivoit en ce Monastere dessous la discipline de S. Similien, Childebert II. du nom, Roy de France, arma contre le Roy de Bretagne Hoël III. l'an 599 pour tascher à recouvrer les villes de Rennes & Nantes, que Guerec, Comte de Vennes, avoit reprises sur les Roys Clotaire & Chilperic. Les François vinrent en Bretagne, brûlans & saccageans le plat Pays ; &, arrivez au Pays Dolois, ils chasserent les Religieux du Monastere de S. Similien & le raserent ; mais ils ne furent gueres de temps, sans estre chastiez de leurs excez : car, par aprés, les Bretons leur donnerent bataille, prés du petit ruisseau, nommé *Noire-onde,* auprés de la forest de *Chevre,* à trois lieuës de Rennes, où ils furent mis en déroute, &, aprés grande tuërie, chassez de Bretagne ; &, en memoire de cette victoire, on fonda, au mesme lieu, un Prieuré, qui fut nommé *Allion.* Le Monastere de S. Similien ayant esté rasé par les François, les Moynes se separerent & se retirerent deçà & delà, où ils pûrent se sauver ; S. Ethbin monta sur mer, au port d'Aleth (c'est Saint-Malo) & passa en Irlande, où, ayant pris port, il se retira en une épaisse forest, où il construisit une petite chambre, &, tout joignant, une Chapelle, qu'il dedia à S. Sylvain, Martyr (1), & où, en peu de mois, il mena une vie si sainte & admirable, que plusieurs Religieux solitaires, ayans esté avertis de son arrivée, se rangerent prés de luy pour vivre sous sa Regle, & bastirent un petit Monastere en la même forest, où, de nuit & de jour, ils vaquoient au service de Dieu.

VII. Il parvint à un si haut degré d'abstinence, qu'en 20 années, qu'il passa en ce desert, il jeusna toutes les semaines, ne mangeant seulement que les jeudis, du pain sec & beuvant de l'eau. Un jour, estant assis à la porte de sa chambrette, lisant en un livre, un pauvre homme boëteux le vint trouver & luy demanda l'aumône ; lors, S. Ethbin luy dit : « Je te commande, au Nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ, de te redresser sur » pieds & desormais de marcher droit ; » ce qui fut fait, & le pauvre laissa ses annilles & s'en retourna à pieds sans baston. Une bonne dame le vint trouver, une fois, & le supplia de guerir son fils, qui estoit perclus de tous ses membres ; le saint Abbé luy dit : « helas ! ma fille, je ne suis pas de tel merite devant Dieu, que de faire telles mer- » veilles ; je vous conseille d'emmener vostre fils au Tombeau de sainte Brigitte, & vous » obtiendrez, par ses merites, ce que vous desirez. » « J'y ay dejà esté (dit-elle) &, » m'étant, de fatigue & lassitude, endormie prés du Tombeau de la Sainte, j'entendis » une voix qui me dît : Allez mener vôtre enfant à Ethbin, serviteur de Dieu, qui » habite en telle forest, & il luy rendra sa santé ; j'y suis venuë, & ne m'en iray d'icy, » que vous n'ayez entierement guery mon fils. » Saint Ethbin, voyant sa foy & perseverance, se prosterna en priere devant l'Autel & ne se leva de là, que l'enfant ne fut entierement guery. Enfin, cassé de vieillesse, menant l'an 83. de son âge, il tomba

(1) Noctensis Sylva. — A.

malade, &, sentant bien sa fin approcher, receut les Sacremens, &, ayant donné sa Benediction à ses Religieux, rendit l'esprit, environ l'an 642. Son Corps fut ensevely au costé droit de l'Autel de sa Chapelle, & son Tombeau a esté illustré de plusieurs miracles, à l'honneur de celuy qui est admirable en ses Saints.

Le Martyrologe Romain parle de S. Ethbin, le 29. Octobre, dont la vie a esté par nous recueillie de ce qu'en ont écrit Vincent de Beauvais, au Miroir historial, liv. 22, ch. 114 et 115; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, tit. 12, ch. 8, sect. 6; Pierre de Natalibus, en son Catal. livre 9, c. 84; Baronius, sur le Martyrol. Romain, le 19. Octobre; Surius, tom. 5, le 19. Octobre; Arnaud Wion, in Ligno vitæ; *Tritemius, des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Benoist, livre 3, chap. 54; Benoist Gononus, Celestin,* in vitis PP. Occid. l. 3, c. 156; *Antoine Yepes, en sa Chron. generale de l'Ordre de saint Benoist, page 60.*

ANNOTATIONS.

LE CARTULAIRE DE LANDÉVENEC & LA VIE DE SAINT ETHBIN (A.-M. T.).

Au *verso* du *folio* 135 dans ce précieux manuscrit se trouve d'abord ce titre : *Vita sancti Idiuneti alias dicti Ethbini.* Sur l'étrange rapprochement de ces deux noms M. de la Borderie s'exprime comme il suit : « Cette pièce est en réalité une Vie de saint Ethbin, qu'on a voulu appliquer à saint Idunet, en supposant à tort que ces deux noms désignent une seule personne. Cette vie de saint Ethbin a été publiée par les Bollandistes au 19 octobre. La Bibliothèque nationale en a aussi plusieurs manuscrits. » Mais pourquoi cette confusion, quand les deux noms se ressemblent si peu, et pourquoi a-t-on intercalé la vie de saint Ethbin dans le Cartulaire d'un monastère avec lequel il n'eut aucun rapport? — Dom Lobineau suppose, non sans une grande vraisemblance, que le miracle du lépreux aura semblé particulièrement beau aux religieux de Landévenec, et comme le compagnon de saint Ethbin en cette circonstance s'appelait Guénolé, ils ont confondu celui-ci avec leur premier abbé, et assez naturellement transformé notre saint Ethbin en saint Idunet appelé ailleurs par le même Cartulaire « frère de saint Guénolé. »

Sur celui-ci, patron de la ville de Châteaulin, on sait seulement qu'il fut moine de Landévenec, et que, comme tant d'autres religieux, il espéra atteindre une plus haute perfection en menant la vie solitaire, ce qu'il fit près de l'endroit charmant où il est aujourd'hui vénéré.

RELIQUES DE SAINT ETHBIN (A.-M. T.).

Nous l'avons déjà rappelé, en particulier dans l'*Annotation* sur les reliques de saint Conogan : le corps de saint Ethbin a été transféré à Montreuil-sur-Mer; mais comment cela se fit-il? M. Roger Rodière dans son savant ouvrage *Le trésor de l'abbaye de Saint-Saulve*, s'exprime ainsi : « Une grande obscurité couvre l'histoire de ses reliques, d'après Du Saussay, elles auraient été transférées près de Rouen; selon le P. Albert Le Grand, saint Ethbin aurait été inhumé à Taurac, près de Dol (1); Malbrancq dit que ses dépouilles, après avoir été portées d'Irlande en Bretagne, furent amenées à Montreuil pendant les invasions des Normands. Corblet (2) dit : « Il est inadmissible que le corps de saint Ethbin ait été reporté à Taurac, cette abbaye ayant été détruite de fond en comble bien avant la mort du saint, et ne s'étant jamais relevée de

(1) Ceci est inexact. Albert signale bien son émigration en Irlande, ne parle nullement de son retour en Bretagne, et, comme on l'a vu, dit simplement « il fut ensevely au costé droit de l'autel de sa chapelle. »

(2) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tome IV, p. 244.

ses ruines. » Dom Plaine est d'avis qu'elles ont été sans nul doute apportées à Montreuil d'Irlande et non de Bretagne, car elles n'ont jamais reposé dans cette dernière province et le saint n'y est aucunement honoré.



LA VIE DE SAINTE URSULE,

Reine de Bretagne Armorique, son Martyre et des onze mille Vierges, ses compagnes, le 21. Octobre.



L'HEUREUSE Princesse sainte Ursule estoit Bretonne insulaire, fille de *Dionotus Maurus,* nommé autrement *Durstus,* Roy d'Albanie (à present Escosse) & de Cornoüaille, en la même Isle, par succession de son frere *Karadocus* (c'est *Karantec*), mort sans enfans, & de la Reyne Darie. Elle nâquit, l'an de grace 337, sous le Pontificat de S. Jules I. du nom, & de l'Empire des enfans du grand Constantin, Constantin II, Constance & Constans. Ses parens la firent soigneusement élever en la Religion Chrestienne, & étudier és humanitez, philosophie & autres sciences, selon la coûtume du Pays ; esquelles nostre sainte Princesse se rendit si excellente, qu'on la tenoit partout pour un oracle de science ; mais ce n'étoit rien, au prix des belles vertus & rares qualitez dont son Ame étoit ornée, lesquelles, jointes à sa beauté corporelle, à son grave maintien & port majestueux, faisoient que les Monarques des Royaumes voisins, tant de l'Isle que d'outre Mer, la recherchoient pour épouse ; mais elle étoit resoluë de n'en avoir point d'autre que Jesus-Christ, auquel elle avoit consacré la chasteté de son Corps, aussi-bien que la pureté de son Ame. Elle étoit obeïssante à ses parens, auxquels elle portoit un grand respect, leur complaisant en toute chose, sans jamais leur avoir donné le moindre sujet de mécontentement ; elle étoit devote envers Dieu & les Saints, frequentoit les Eglises & Maisons d'Oraison, assistoit les Monasteres & Hôpitaux & se delectoit en semblables exercices vertueux.

II. Cependant, Flave Maxime Clemens, Lieutenant de l'Empereur Gratian, en la Grande Bretagne, s'estant, à la sollicitation de ses soldats, revolté, passa, avec une puissante armée, és Gaules, assisté de Conan Meriadec, jeune Prince insulaire, lequel luy avoit amené dix mille hommes, & vint descendre au Havre Saliocan, qui est le port de *Morlaix,* nommé *l'Armorique,* l'an 383, & ayant défait Jubant, Roy du Pays (Tributaire neanmoins des Romains), il assiegea Rennes, que *Sulpicius Gallus,* qui y commandoit, rendit ; surprit Nantes, & consequemment toutes les villes & fortes places du Païs de Bretagne Armorique, lequel il donna au Prince Conan, pour tenir en titre de Royaume, en recompense du Royaume de la Grande Bretagne (qui appartenoit audit Conan), qu'il avoit eu en dot avec sa femme, fille d'Octavian, oncle maternel du Prince Conan, sur lequel il l'avoit usurpé. Maxime suivit sa route & tira vers Paris avec son armée, & le Roy Conan commença à policer & donner ordre aux affaires de son Royaume, lequel voyant fort desert & dépeuplé, à cause que les habitans avoient esté partie tuez, partie s'en estoient fuïs és provinces voisines, pour fuïr la tyrannie de Maxime, il départit à ses Soldats les terres & heritages, & députa une solemnelle ambassade vers les Princes Bretons de l'Isle, pour leur demander des jeunes filles mariables, pour peupler sa nouvelle conqueste ; &, reservant ses pretentions sur la Grande Bretagne,

laquelle il se proposoit d'aller conquerir, quand il verroit Maxime le plus empêché, il se voulut fortifier d'amis & d'alliance en l'Isle même, & rechercher en mariage la Princesse Ursule, envoyant pour cét effet, une ambassade extraordinaire vers le Roy Dionotus, son pere, avec charge de luy dénoncer la guerre, en cas de refus.

III. Ce Prince, ayant ouy la proposition des Ambassadeurs du Roy Conan, fut extrêmément troublé ; car il sçavoit bien que la Princesse Ursule, sa fille, avoit voüé sa Chasteté ; d'ailleurs, il n'étoit pas assez fort pour resister à Conan, qui avoit ses forces toutes prestes pour le venir attaquer. En cette perplexité, il alla trouver sainte Ursule & luy raconta la proposition des Ambassadeurs de la Bretagne Armorique & les angoisses esquelles il se trouvoit ; la sainte Princesse le consola & luy dit que, dans trois jours, elle luy rendroit réponse & tâcheroit à leur donner contentement. Elle passa ces trois jours en jeûnes, veilles & Oraisons, prosternée à terre dans son Oratoire, suppliant nostre Seigneur Jesus-Christ de luy manifester sa sainte volonté, & luy recommandant sa pureté qu'elle luy avoit voüée ; &, le troisiéme jour, Dieu luy revela tout ce qui luy devoit arriver & à sa compagnie, & qu'elles répenderoient leur sang pour le soustien de leur Foy & conservation de leur pudicité. La sainte Princesse rendît graces à Dieu de cette faveur, &, s'estant levée de son Oraison, alla trouver le Roy, son pere, auquel elle dît qu'il ne fit aucune difficulté de la promettre aux Ambassadeurs du Roy Conan, parce qu'elle estoit asseurée qu'elle & ses Compagnes seroient bien-tost colloquées. Le Roy Dionote fit réponse aux ambassadeurs, lesquels s'en retournerent devers leur maistre rendre raison de leur negociation, cependant qu'on amasse des Vierges de toutes parts pour fournir le nombre d'onze mille, qui devoient accompagner la Princesse Ursule, outre les dames mariées qui alloient trouver leurs maris, déjà habituez en Bretagne Armorique.

IV. Or, comme les tyrans sont toujours dans le soupçon & défiance, Maxime, ayant esté averty de cette recherche du Roy Conan, & craignant qu'il se voulut fortifier de cette alliance, pour s'en servir, en temps & lieu, pour la conqueste de la Grande Bretagne, sur laquelle il avoit toûjours eu de justes prétentions, manda à tous les capitaines qu'il avoit le long du rivage de la mer, és Gaules & en Germanie, de ne laisser passer cette flotte en Bretagne, mais tâcher à tuer la Princesse Ursule & les dames de sa suite. Cependant, le Roy Conan fit ses préparatifs pour recevoir sa future Espouse & sa compagnie, laquelle, estant assemblée, s'embarqua és navires que le Roy avoit fait disposer pour leur passage, &, par un bon vent, sortirent du port & s'élargirent en pleine mer, tenans la route de Bretagne Armorique ; mais estans déjà au milieu de leur route, il s'éleva une furieuse tempeste, qui, les ayant battus, tout le reste du jour & toute la nuit suivante, les porta par delà les isles de Holande & Zélande, jusques à l'embouchure du Rhin, qui est un gros fleuve, large & profond, le long des rivages duquel les marées jetterent ces vaisseaux tous délabrez de leur équiqage. Or, l'Empereur Gratian avoit laissé la garde des costes maritimes d'Allemagne à Affricanus lieutenant de l'Empire, lequel, craignant quelque descente des Bretons insulaires en cette contrée, souldoya Melga, capitaine des Skits ou Skots, auquel il commît la garde de la mer Germanique. D'autre part, Gannicque, Général des Huns, pratiquez par Maxime, alloit avec son armée, assieger la ville de Cologne, de sorte que les rivages du Rhin estoient couverts des soldats de ces deux capitaines ; lesquels, voyans ces navires arriver à la coste, sans voiles, ny gouvernails, les envoyerent investir de toutes parts. Sainte Ursule, voyant ses compagnes, toutes éperduës de peur & apprehension, les consola, & leur prédit ce qui adviendroit de cette aventure, les exhortant à endurer constamment le Martyre pour le soustien de leur Religion & la conservation de leur honneur ; toutes fois, elles mirent pied à terre, & se mirent sur le chemin de Cologne, esperans que

l'armée que Maxime envoyoit pour assiéger cette ville les recueilliroit & leur donneroit le moyen de poursuivre leur route en Bretagne.

V. Les Huns, les voyans à terre, les poursuivirent & attraperent; & ayans sceu qu'elles estoient Chrestiennes & le sujet de leur voyage, ils jugerent que c'estoient celles que Maxime leur avoit recommandé; ils les sommerent de renier JESUS-CHRIST & leur abandonner leur honneur; mais les saintes dames leur répondirent toutes, par la bouche de sainte Ursule, leur Princesse, qu'elles endureroient plûtost mille morts que de renier Jesus-Christ, ny consentir à leur infame demande. Alors, Gannicque s'approcha de sainte Ursule pour la devoir caresser; mais la sainte Princesse le repoussa rudement, dont le barbare entra en telle furie, qu'il commanda à ses soldats de les massacrer toutes. Pendant ce sanglant sacrifice, sainte Ursule les exhortoit à endurer constamment ce Martyre, sans se vouloir taire, ny prester l'aureille aux persuasions de Gannicque, qui, ores par douceur, ores par menaces, tâchoit à gagner son affection; mais, voyant qu'il n'y gagnoit rien, il tourna son amour en rage, &, du javelot qu'il tenoit à sa main, il la transperça de part en part, &, par ce genre de Martyre, la bien-heureuse Princesse sainte Ursule, Couronnée de deux guirlandes, de Virginité & du Martyre, entra dans la Gloire de son Espoux Celeste, conduisant cette troupe glorieuse dans le repos Eternel. Il y avoit une de ces Vierges, nommée *Cordule*, laquelle se sauva du massacre & s'alla cacher; mais, voyant que toutes ses compagnes avoient esté Martyrisées, elle s'alla présenter aux Barbares, leur confessant qu'elle estoit de même Religion que ses compagnes & qu'elle desiroit estre participante de leurs couronnes; les barbares, ne pouvant endurer cette liberté, la passerent aussi au fil de l'espée. Les noms d'aucunes de ces Dames sont *Sainte Ursule, S. Sentie, S. Grégoire, S. Pinoze, S. Mardie, S. Saule, S. Britule, S. Saturnie, S. Rabagie, S. Palladie, S. Clemence, S. Grata* & autres jusques au nombre d'onze mille Vierges, & plusieurs autres femmes (1).

VI. Les saints corps furent recueillis des fidelles, avec grande devotion, & portez reveremment en la ville de Cologne, où ils furent enterrez en un Cimetiere, auquel on a, depuis, édifié une Abbaye de filles, en laquelle on montre les Chefs d'aucunes d'icelles; & la terre de leur Eglise ne souffre aucun corps mort, fut-ce d'un enfant nouvellement Baptizé, mais le rejette la nuit, Dieu ne voulant qu'aucun autre corps soit inhumé parmy tant de Nobles Vierges & Martyres, ses Espouses, lesquelles avoient en ce lieu versé leur sang pour la profession de leur Foy & conservation de leur Virgnité. Leur Martyre fut le 21. Octob. l'an de grace 383. dont l'histoire a esté diversement escrite par plusieurs Auteurs; mais nous n'avons icy rapporté que seulement ce qui est plus probable & asseuré; car qu'elles soient allées à Rome en si grand nombre, veu mesme les guerres dont les Gaules & l'Italie estoient travaillées, & que le Pape Syriaque aye quitté le Siége Apostolique pour les assister à leur retour, telles choses n'ont ny apparence, ny probabilité; & ayant esté bien examinées par le Docte Cardinal Baronius & Lyndanus, Evesque de Ruremunde, ont esté par eux tenues pour apocriphes. La nouvelle de cette barbare cruauté ne tarda gueres à estre portée és deux Bretagnes; le Roy Conan en porta le dueil; &, sçachant que Maxime en avoit esté l'auteur, se disposoit à s'en venger; mais Dieu le délivra de cette peine, par la punition qu'il fit de Maxime & des Huns; car

(1) Dans le diocèse de Quimper deux autres compagnes de sainte Ursule sont particulièrement honorées : sainte Evette a une chapelle très fréquentée sur le bord de la mer, en Esquibien; elle y est surtout invoquée par les marins de la baie d'Audierne; sainte Thumette était patronne de Kerity-Penmarc'h; elle l'est encore de Plomeur et de Névez; d'après Gauthier du Motay elle y aurait été substituée à sainte *Jeune*, sœur de saint Envel, mais cette substitution serait d'ancienne date, car dans l'église qui vient d'être rebâtie les statues de sainte Ursule et de sainte Thumette ont bien deux siècles. Parmi les corps saints vénérés à Cologne il en est un qui porte le nom de sainte Theomatha, probablement notre sainte Thumette. — J.-M. A. — Dans le diocèse de Vannes on honore sainte Avoie ou Avée qui a même donné son nom à une paroisse. Cette sainte martyre ne serait-elle pas la même que sainte Evette? — A.-M. T.

quant à Gannicque, ayant son camp devant la ville de Cologne, son armée fut attaquée par un Exercite Celeste, au nombre d'onze mille, lesquels, aprés un grand carnage de ses Huns, contraignirent le reste de lever le siége & se sauver là où ils pûrent.

VII. Quant à Maxime, il traisna, quelque temps son lien, entretenant de propositions de paix l'Empereur Theodose, depuis qu'il eut tué Gratian, &, neanmoins, ne laissoit de continuer ses entreprises, ayant pénétré jusques dans la Pannonie, d'où il fit avancer son armée pour combattre Theodose, lequel, ne se sentant assez fort pour resister à telle puissance, meditoit déja la fuïte; en ces entrefaites, ce pieux Empereur, ayant entendu le Martyre de sainte Ursule & ses compagnes, se recommanda à elles, les priant pour Avocates devant Dieu, & ne fut frustré de son esperance; car il vainquit, par aprés, Andagraste, Lieutenant de Maxime, qui gardoit le passage des Alpes, puis mena son armée victorieuse contre Marcelin, frere de Maxime, le combattit & mit son armée en déroute. S'étant ouvert le chemin, il passa outre contre Maxime mesme, lequel estoit en la ville d'Aquilée, tâchant à recueillir les débris de ses deux armées vaincuës, & en remettre une plus puissante sur pieds, avant que Theodose le pût joindre. Cependant, l'armée Imperiale avançoit pays; mais elle fut arrestée tout court sur le bord du grand lac qui luy bouchoit le passage; Theodose voyant cét obstacle, se recommanda de rechef, à sainte Ursule & ses compagnes, par le merite desquelles, il passa miraculeusement son armée à travers ce lac effroyable, sans ayde de batteau, ny autres vaisseaux, défit le Prince Jean & toutes les trouppes que Maxime avoit hors Aquilée & l'assiégea dans ladite ville, où les Soldats, s'estant mutinez, le saisirent au corps & le lierent, ouvrirent les portes à l'Empereur Theodose & le luy presenterent; mais, voyans que ce Prince l'avoit traitté trop humainement, les soldats Allemans le poignarderent de sang froid, l'an 388, cinq ans aprés le Martyre de sainte Ursule, dont le sang obtint vengeance contre le tyran & toute sa maison; car Andagraste, meurtrier de l'Empereur Gratian, ayant ouy les nouvelles de la mort de Maxime, craignant de tomber és mains de Theodose, se précipita dans la mer, & Victor, fils de Maxime, fut tué au giron de sa mere, par Arbogaste, Prince des François, qui estoient à la solde des Empereurs.

VIII. La gloire de ces Bien-Heureuses Vierges fut manifestée par plusieurs miracles que Dieu fit en leur faveur. Du temps du Pape Adrien IV. & de l'Empereur Frederic I. surnommé Barberousse, les Ossemens de *Ste Verinne,* une des compagnes de sainte Ursule, furent levez de terre & transportez par le Venerable Abbé Hidelin, en presence d'Anulphe II. Evesque de Cologne; &, pendant qu'on portoit processionnellement ces Reliques, on vid en l'air des Anges qui tenoient des Cierges allumez & des Encensoirs fumans, & ainsi accompagnerent les Reliques jusqu'à l'Eglise. Un certain Abbé, ayant obtenu de l'Abbesse & Religieuses où reposent les Saintes Vierges, le Corps d'une d'icelles pour enrichir son Abbaye, promit de luy donner une riche Chasse; mais il negligea d'accomplir sa promesse & la laissa dans une Chasse de bois sur un Autel. Une nuit, l'Abbé chantant Matines avec ses Religieux, le Corps de la Sainte descendit de l'Autel, comme s'il eut esté vivant, & ayant fait une profonde inclination au S. Sacrement, passa par le milieu du chœur & s'en retourna en son Eglise de Cologne, où elle fut trouvée, le lendemain, en sa place ordinaire, sans que, depuis, elle en aye pû estre ostée. Un certain Religieux, devot à sainte Ursule & ses compagnes, estant malade, vid une belle Fille prés de son lit, qui luy dit qu'elle estoit l'une des onze mille Vierges & qu'il continuât à leur estre devot, & elles ne manqueroient à l'assister à l'heure de la mort; ce qui arriva ainsi; car, ayant receu ses Sacremens, il s'écria : « Faites place, faites place »; &, estant interrogé de ce qu'il vouloit dire, il répondit que Ste Ursule le venoit visiter. La B. H. Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne & Fondatrice des Carmélites en Bretagne, estoit extremément devote à ces saintes

Vierges, &, en leur honneur, donnoit, toutes les semaines, à dîner à onze Vierges; elle fonda une Messe Hebdomadale en leur honneur, aux Chartreux de Nantes, & se faisoit peindre presentée par sainte Ursule, comme il se void au couvercle du Tableau du grand Autel du Convent des FF. PP. de Nantes & és vitraux de la Chapelle de N. Dame de Nazareth, au Monastere de Scoëtz, prés ladite ville; aussi fut-elle visitée & consolée d'elles, en son dernier temps, comme nous avons dit en sa vie (1). Le college de Sorbonne à Paris prend pour Patrône cette sçavante Princesse, laquelle fut une des Doctes Theologiennes de son temps (2), ainsi qu'il se peut voir dans les doctes œuvres qu'elle a composées, aucunes desquelles se trouvent encore parmy les anciennes bibliotecques, comme le livre intitulé *De arcanis visionibus*, & un autre qui porte pour titre *Documenta fidei Christianæ*, & plusieurs de ses Epistres; de quoy on ne se doit estonner, d'autant que ç'a toûjours esté la coustume des anciens Bretons Insulaires de faire étudier les enfans des Princes & grands Seigneurs, non seulement les masles, mais encore les filles, lesquelles n'étoient pas, par les loix du Païs, excluses de la discipline des lettres; nous en avons des exemples en *Sicambre*, fille de Bellinus, Roy de Bretagne, en Marcia Proba, inventrice des Loix Marcianes, sainte Heleine, sainte Brigide & tant d'autres; & mesme les Anglois, leur ayans succedé en la mesme Isle, n'ont exclu leurs filles des études des bonnes lettres. Ce n'est pas un des moindres rayons de la gloire de cette Princesse d'estre Patrône & Protectrice de l'Ordre des Ursulines, lequel prît son origine en Espagne & Italie, environ l'an 1328. par certaines Congregations de Filles vertueuses ; lesquelles, par la permission des Evesques Diocesains, s'assemblerent, faisans profession, entre autres exercices, d'instruire & enseigner gratuitement, pour l'amour de Dieu, les pauvres filles qui n'avoient le moyen de s'entretenir és écolles.

Du nombre de ces filles, fut la Bien-Heureuse Angelle de Foligny, fille de grande Sainteté (3), laquelle, desirant établir sa Congregation en état Regulier, enjoignit à ses filles de prier Dieu, qu'il lui plûst leur manifester sa sainte Volonté touchant cette affaire; enfin, elle eut revelation que son intention estoit bonne, avec commandement d'en poursuivre l'execution, veu que ce nouvel Ordre reussiroit à la gloire de Dieu & à l'utilité de toute la Chrestienté, & qu'un grand Personnage, Archevesque de Milan, le feroit recevoir au nombre des autres Ordres approuvez de l'Eglise, avec injonction de choisir la Regle de saint Augustin pour leur Observance, &, pour Mere, Patrône & Protectrice, la Glorieuse Vierge & Martyre sainte Ursule. Cette revelation fut faite à la B. H. Angelle, l'an 1530. laquelle, délors, se fit appeller, elle & ses filles, URSULINES & FILLES DE SAINTE URSULE, peut-estre à cause de la conformité de leurs Exercices; celles-cy faisans profession de conduire au Ciel la jeunesse de leur sexe par bonnes instructions, tout ainsy que celle-là conduisit ses B. H. compagnes par les avoir fortifiées à endurer constamment le Martyre. Ce Prélat, qui procuroit leur establissement en Ordre Regulier, ce fut S. Charles Borromée, Archevesque de Milan, lequel en fit les poursuites envers le Pape Pie IV. son oncle, & en vint heureusement à fin. Cét Ordre s'est dilaté, en moins d'un siecle, par tous les cantons de la Chrestienté, nommement au Trés-Chrestien Royaume de France, &, depuis 20. à 30. ans en ça, en cette province, y en ayans XI. Convens; sçavoir, és Villes de Nantes, Rennes, Vennes, Kempercorentin, S. Paul-de-Leon, Lann-Treguer, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dinan, Ploërmel & Pontivy, & n'y a gueres d'autres bonnes villes qui ne les desirent avoir, pour l'experience journaliere qu'on a de l'utilité & service que reçoit le public de leurs Religieux & charitables Exercices.

(1) Voy. en sa vie, le 28 septembre, p. 444, art. 37. — A.

(2) Andræas Tyraquellus, lib. de L. Conubial. in leg, Connubial. 11, gloss. 1. part. hist. IV. — A.

(3) Etrange confusion d'Albert Le Grand : sainte Angèle Merici, fondatrice des Ursulines, n'a de commun que le nom avec la Bienheureuse Angèle de Foligno, sainte veuve du tiers ordre de saint François.

Le Martyrologe Romain fait mention du Martyre de ces Saintes Vierges, le 21. Octobre, dont nous avons recueilly l'Histoire du Martyrologe de Wandelbertus Prumiensis, *qui vivoit l'an de grace 850, lequel en parle ainsi :*

> Tunc numerosa simul Rheni per littora fulgent
> Christo Virgineis erecta trophœa maniplis ;
> Agripinæ urbi, quarum furor impius, olim,
> Millia mactavit ductricibus inclyta sanctis.

Baronius, és Annotations, sur le Martyrologe Romain, et au tom. 4. de ses Annales; Roger de Cysteaux, qui écrivit l'Histoire de leur Martyre l'an 1160; Richard du Prémonstré, en sa Legende d'Angleterre; Elizabeth Sconaugiensis, tract. viarum Dei, *liv. 4, c. 2; Polydore Virgile, en son histoire d'Angleterre, liv. 5; Bonsius, en l'histoire d'Hongrie, decad. 1, liv. 5;* Beda, hist. gentis Angl. *liv. 1, c. 9; Sigisbert, en sa Chronique, sur l'an 383, 388 et 390; Martin de Westmontier,* in florib. hist.; Gaufridus Monumentens. De gestis Reg. Britan. *liv. 2, c. 4; Genebrard, en sa Chronologie, sur l'an 388; Simon Majole d'Ast, Evesque de Valstone, en ses jours Caniculaires, tom. 1, liv. 12; Alain Bouchard et Pierre le Baud, en leurs Annales de Bretagne; Argentré, en son hist. de Bretagne, liv. 2, ch. 9; Pierre de Natalibus, liv. 9, ch. 87; Jacobus de Voragine, en sa Legende; S. Antonin, en la 2. partie de ses histoires;* Galfridus, Episcopus Asaphensis, in commentariis de rebus Anglicis; *Laurens Surius, au tom. 6, le 21. Octobre; René Benoist; Guillaume Gazet et Pierre Ribadeneira, en leurs Legendaires, à mesme jour; les anciens Breviaires des neuf Eveschez de Bretagne et le Breviaire de l'Ordre des FF. PP.; Les anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer, Leon et de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame du Foll-coat, en Leon; un manuscrit ancien de l'abbaye de Busay, Ordre de Cysteaux, Diocese de Nantes, et les memoires M. SS. du Sieur de l'Auberdiere Bridon.*

ANNOTATIONS.

LA LÉGENDE DE SAINTE URSULE (A.-M. T.).

Peu de légendes ont pénétré aussi profondément dans les croyances populaires et, je ne l'ignore pas, je vais peiner plus d'un lecteur en disant qu'il est cependant bien difficile désormais d'y ajouter complètement foi. Albert Le Grand ne l'a nullement inventée; il l'a trouvée en possession de la créance universelle et il l'a fidèlement enregistrée.

Beaucoup de diocèses des deux Bretagnes et d'Allemagne célèbrent la fête de sainte Ursule et de ses compagnes le 21 octobre et jusqu'à ces dernières années ils se servirent généralement de la même légende liturgique qu'on peut trouver encore dans le *Propre* du diocèse de Quimper. A une date récente le Saint-Siège a fait intercaler dans le *Supplément* au bréviaire romain de nouvelles leçons où il n'est plus question de Conan et de Maxime, de mariages entre Bretonnes insulaires et Bretons fixés en Armorique, mais le reste du récit y est à peu près conservé : Attila venait d'être vaincu aux Champs Catalauniques, il marchait vers la Pannonie et avant de passer le Rhin il attaqua Cologne; il y était poussé par sa haine de la foi catholique très florissante dans cette illustre ville. Quand il l'eut prise il la pilla et y accomplit d'horribles carnages, mais la fureur de ses hordes barbares s'exerça surtout sur une troupe de jeunes vierges émigrées de la Grande-Bretagne et fixées à Cologne. Parmi elles il en était une plus illustre, exerçant un grand ascendant; c'était Ursule. Elle exhortait ses compagnes à mourir plutôt que de perdre leur pureté virginale. Leur résistance exaspérant les Huns, elles moururent, les unes par le glaive, d'autres percées de flèches, d'autres écrasées sous les chariots des barbares. Victime glorieuse, Ursule tomba sur les corps amoncelés de ses compagnes. Lorsque le torrent eut passé, les habitants qui avaient pu échapper au massacre recueillirent précieusement et ensevelirent honorablement les

corps des vierges bretonnes et aussi ceux de leurs concitoyens, dans le champ même tout empourpré de leur sang. Au milieu du septième siècle on y construisit une basilique qui s'appela dès lors l'*église des Vierges*. Au neuvième siècle on y joignit un monastère ; dans le commencement du dixième, des religieuses, qui fuyaient au-devant des Hongrois encore païens, y trouvèrent un refuge. On voit encore aujourd'hui, dans les murs souvent restaurés de cette église, d'innombrables sépultures de martyres (1), et cependant la plus grande partie des reliques disparaît entre les doubles murailles du chœur et sous le pavé. Dans une chapelle voisine on voit des têtes innombrables (2), ce sont celles des vierges, et beaucoup portent les traces du martyre ; sur quelques-unes on voit encore des cheveux qui ont été baignés de sang.

Voilà le récit officiel de la mort et du triomphe de ces nobles bretonnes. Dans sa brièveté il contient tout ce qu'il faut pour légitimer leur culte. On a vu combien il était populaire ; il est juste qu'il continue de l'être.

La légende telle qu'Albert Le Grand l'a publiée est de Geoffroy de Montmouth. Inutile de s'arrêter à un autre récit que l'on attribue sans vraisemblance à Cunibert, archevêque de Cologne ; en 650, ce prélat connut par une intervention divine la sépulture de sainte Ursule, dont il prit la tête qu'il enferma dans un reliquaire de grand prix. Les autres ossements de la sainte ne furent levés de terre qu'en 1156 par Gerlac, abbé de Duitz ; il rechercha aussi les corps des autres vierges et une foule d'églises de tous pays s'enrichirent dès lors de leurs reliques (3).

Voici l'avis de dom Lobineau sur l'exode et le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes : « Ingomar, auteur sensé du IXe siècle, nous apprend dans la généalogie de saint Judicael, qu'il fait remonter jusqu'à Riwal qui amena les Bretons dans l'Armorique, que Riwal avoit un frère appelé Dionot. C'est le même, apparemment, que les légendes, fabuleuses dans le reste, et véritables en cet article, font père de sainte Ursule. Il paroit donc (et c'est aussi le sentiment de Harpsfeld, auteur Anglois) que dans la désolation générale de la Bretagne insulaire, causée par l'invasion des Saxons, plusieurs Bretons étant passez dans l'Armorique, et y ayant trouvé un établissement meilleur et plus paisible qu'ils ne l'avoient espéré, mandèrent à leurs femmes et à leurs filles de les venir trouver... En suivant ce système qui paroit si probable, on sera obligé de convenir que toutes les compagnes de sainte Ursule n'étaient pas des vierges. Elles n'en sont pas moins dignes de nos respects et du culte que l'Eglise leur rend depuis si longtemps. »

On peut souscrire à cet avis et, pour être complet, on doit ajouter que les saintes martyres étaient accompagnées de plusieurs saints ecclésiastiques qui, dans leur long voyage, leur procurèrent le secours spirituel. On cite particulièrement saint Juvat, patron d'une paroisse près de Dinan.

CONAN-MERIADEC (A.-M. T.).

Dans l'*Annotation* précédente on a pu voir que par l'autorité du Saint-Siège la légende liturgique de sainte Ursule a été modifiée et qu'il n'y est plus question du projet de mariage de la sainte princesse et de ses compagnes avec Conan Meriadec et ses guerriers, établis dans la Petite-Bretagne. Si l'Eglise a cru devoir opérer cette réforme, elle ne l'a pas fait sans de graves motifs, car à Rome on n'ignore pas combien cette question a passionné les esprits, donc on n'y a point agi dans ce sens sans avoir de graves raisons.

Je suis de ceux qui ont cru à l'existence de Conan Meriadec et à ce qu'ont dit de lui d'anciens écrivains. Pourquoi cette conviction ? — Je n'en donnerai pas ici les motifs, très franchement et

(1) *Loculi :* c'est le mot employé aussi pour désigner les cavités creusées dans le tuf des catacombes pour servir de sépulture aux martyrs de Rome.

(2) Ce mot n'est point exact car on peut les compter ; il y en a 1760. On a aussi conservé plus de 300 inscriptions des tombeaux primitifs.

(3) En dehors de Cologne, le plus important reliquaire qui ait reçu ces restes vénérés est la châsse des *Onze mille Vierges* à l'hôpital Saint-Jean de Bruges; l'illustre peintre Memlinc en représentant sur ses parois le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes en a fait l'un des plus anciens et des plus merveilleux spécimens de l'art flamand.

très simplement exposés dans un volume que j'ai publié en 1889 : *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs* (p. 118-128). Aujourd'hui la vérité me force à déclarer que parmi les érudits il n'y a plus personne à admettre historiquement, scientifiquement, des récits qui ont charmé bien des générations, mais que la critique refuse d'admettre plus longtemps. Je ne prendrai fait et cause ni *pour* ni *contre* le Conanisme, je vais me borner à exposer en l'abrégeant le travail de M. de la Borderie sur cet important sujet ; j'éprouve comme un soulagement, au moment où j'abandonne Conan, à dire ici que le savant historien de la Bretagne a bien voulu m'avouer que lui aussi n'a pu accomplir sans peine un pareil sacrifice.

La colonisation de la péninsule armoricaine par les Bretons insulaires fut le résultat d'une longue suite d'émigrations partielles de ces Bretons, chassés de leur île par l'invasion anglo-saxonne et qui se réfugièrent en Armorique depuis l'an 460 environ jusque vers la fin du VIe siècle.

Dans l'île de Bretagne certains chroniqueurs et certaines traditions populaires substituèrent à cette origine trop modeste une prétendue conquête ou colonisation militaire qui se serait produite un siècle ou deux avant la véritable colonisation accomplie par les émigrés bretons.

De 1114 à 1123 environ Guillaume de Malmesburi nous donnait comme ancêtres les soldats des troupes bretonnes emmenées en Gaule par le grand Constantin en 306 : « Pour les récompenser (de leurs exploits) il les plaça, dit-il, dans une certaine partie des Gaules, à l'Ouest, sur le rivage de l'Océan. Leurs descendants s'y trouvent encore aujourd'hui ; leur population s'y est accrue d'une façon prodigieuse, et leurs mœurs diffèrent assez peu de celles des Bretons de l'île. »

Il était bon d'exposer cette théorie à laquelle se substitua bientôt celle qui nous occupe, et d'après laquelle il faudrait attribuer l'établissement des Bretons en Armorique à une conquête militaire exécutée, à la suite de l'usurpation du tyran Maxime en l'an 383, par un chef breton appelé Conan Meriadec, attaché à la fortune de ce tyran. La première mention, non pas de Conan Meriadec mais de la conquête violente de l'Armorique par les Bretons de Maxime, se trouve dans un recueil de traditions populaires (presque toutes fabuleuses) orné du titre d'*Historia Britonum,* attribué au XIIe siècle à un certain Nennius qui n'est qu'un nom supposé, mais en réalité compilé par un auteur anonyme en 822, c'est-à-dire quatre siècles et demi après 383, date supposée de la prétendue conquête. L'auteur place dans l'Armorique le Mont Saint-Bernard et la Picardie pêle-mêle avec la Pointe Saint-Mathieu !

Quant à Conan Meriadec, le plus ancien texte où il paraisse est de l'an 1019 ; c'est le préambule historique d'une *Vie de saint Gouëznou,* écrite par un prêtre appelé Guillaume et dédiée par lui à Eudon, évêque de Léon. En voici la traduction :

« On lit dans l'Histoire Britannique que les Bretons, sous *Brutus* et *Corineus,* ayant par leur vaillance conquis Albion, qui reçut d'eux le nom de Bretagne, et les îles circonvoisines, virent croître leur nombre et prospérer leur empire au point que Conan Meriadoc, bon catholique et très brave guerrier, suivi d'une multitude infinie qui ne pouvait plus tenir dans l'île, passa la mer et vint aborder en Gaule au rivage armoricain.

» Là sa première résidence fut près du fleuve *Guilidon* en *Plou-Coulm,* au lieu qui retient encore le nom de Castel-*Meriadoc.* Avec ses Bretons il conquit glorieusement toute cette région, d'une mer à l'autre jusqu'à la cité d'Angers, y compris les pays de Rennes et de Nantes, et tua tous les indigènes qui étaient encore païens et, pour ce motif, nommés *Pengouët,* c'est-à-dire *Têtes chenues.* Quant aux femmes, leur ayant seulement coupé la langue pour les mettre dans l'impuissance d'altérer l'idiôme breton, les compagnons de Conan usèrent d'elles en mariage et aux différents offices que pouvaient requérir les circonstances.

» Puis en divers lieux ils bâtirent des églises pour y chanter les louanges de Dieu ; ils partagèrent en *plous* et en trêves le pays entier, qui depuis lors, par la grâce divine, fut dit Petite-Bretagne. Et ainsi les Bretons armoricains et les Bretons de l'île, usant des mêmes lois, s'aimant en frères, furent longtemps soumis à une même autorité, comme s'ils avaient habité une même région. »

C'est Geofroi de Monmouth, un Breton-Gallois du XIIe siècle qui, par son ouvrage latin *Historia regum Britannniæ,* connu de toute l'Europe, a introduit dans la littérature historique la légende de Conan Meriadec empruntée par lui à un livre analogue rédigé dans le même siècle, écrit en breton-gallois et intitulé *Brut y Brenided* (Histoire traditionnelle des Rois).

Je ne saurais donner ici un résumé complet des chapitres de cette *Histoire* relatifs à Conan; je me contente de renvoyer le lecteur à ce qu'en cite Albert Le Grand à propos de sainte Ursule. M. de la Borderie, lui, la donne en entier, et il ajoute : « Telle est la légende de Conan Meriadec dans son plein et original développement fourni par Geofroi de Monmouth, et qui a passé de là plus ou moins modifié dans toutes nos histoires, sauf celle de dom Lobineau.

» Si cette légende était restée dans la forme que lui a donnée Geofroi, cette forme extravagante, fausse de couleur, d'aspect purement féodal, suffirait très amplement à la discréditer. Mais au XVIIIe siècle, un prêtre de Lamballe appelé Gallet (1), s'est efforcé de lui donner une tournure au premier abord plus acceptable et moins anti-historique. Pour complaire à la maison de Rohan, qui prétendait descendre de Conan, dom Morice adopta dans son *Histoire de Bretagne* les conclusions de l'abbé Gallet. De dom Morice cette thèse a passé dans toutes les modernes histoires de Bretagne, Daru, Roujoux, Pitre-Chevalier ; Conan s'est ainsi soutenu à titre de personnage historique jusque vers l'an 1850; depuis lors il est fort en décadence ; la première attaque est de 1843, M. Varin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la publia en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée (2).

Je laisse encore de côté les preuves que le savant critique tire de la légende comparée aux faits historiques bien certains, et j'en viens à un argument d'une force toute particulière, bien qu'il soit purement négatif.

Saint Gildas, l'historien des Bretons, n'a pas dit un mot de cet établissement des Bretons dans l'Armorique en 383; or ce silence est concluant, car :

Gildas écrivait vers le milieu du VIe siècle, cent cinquante ans au plus après l'expédition de Maxime ;

Il était né dans l'île de Bretagne et avait habité pendant longtemps la Bretagne armoricaine où il mourut;

Il avait voyagé en Irlande, en Italie, dans les Gaules, et recherché partout avec soin les renseignements authentiques qui pouvaient exister alors sur l'histoire de la race bretonne;

Il relate les émigrations bretonnes et la chute de Maxime, mentionne même à ce sujet certaines circonstances qui ne nous sont connues que par lui; — et cependant, parmi ces circonstances, la seule sur laquelle il garde un silence absolu, c'est précisément celle qui intéresse à un si haut point l'histoire de sa race et celle de l'Armorique où il était réfugié ; c'est le prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule en 383.

Evidemment Gildas n'a gardé ce silence que par l'un de ces deux motifs : ou parce que la tradition de l'établissement de 383 n'existait pas encore de son temps, et alors elle est fausse, puisqu'elle a commencé d'être plus d'un siècle et demi après l'expédition de Maxime; ou parce que, si elle existait dès cette époque, elle était alors regardée comme une fable indigne de prendre place dans l'histoire sérieuse. — Le premier de ces motifs est de beaucoup le plus probable; mais l'un aussi bien que l'autre nous amène forcément à conclure la fausseté de la tradition.

Le silence de saint Bède *le Vénérable* n'est pas moins probant que celui de saint Gildas, et pour les mêmes motifs.

Il y a mieux : vers la fin du IXe siècle la tradition qui nous occupe n'était pas encore admise dans la Bretagne continentale. Wrdisten écrivant vers l'an 880 la Vie de saint Gwennolé, affirme expressément que les Bretons insulaires sont venus s'établir dans l'Armorique à l'époque de la

(1) Né en 1666, mort en 1725.

(2) M. de la Borderie est celui qui a le plus travaillé à ruiner le *Conanisme,* dans la *Bibliographie bretonne* en 1852 (Tome I, p. 406-422) et dans l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861 (p. 9 à 16 et 75 à 82).

conquête saxonne, et non dans un autre temps : « *Tempore non alio quo gens barbara Saxonum maternum possedit cespitem.* » A cette époque cependant, la légende de l'établissement de 383 était déjà née dans la Cambrie.

Citer ici les contradictions de la légende avec des monuments écrits d'une autorité certaine comme les lois du *Code théodosien*, la *Notice des dignités de l'Empire*, nous entraînerait trop loin, et après avoir transcrit fidèlement ce qui précède, nous renvoyons au tome second de l'*Histoire de Bretagne* (p. 451 à 456) les lecteurs qui voudraient être complètement renseignés sur la destruction des Bretons de Maxime et les décrets contre les partisans de cet usurpateur. Donnons donc seulement la conclusion des articles sur ces deux sujets :

1° Si le prétendu établissement s'était fondé en 383, il aurait été détruit nécessairement après la mort de Maxime, par suite des décrets de Théodose et d'Honorius contre les partisans du tyran;

2° Si, par pure hypothèse, on suppose entre Théodose et les Bretons un traité qui eût maintenu leur colonie d'Armorique, cette colonie, essentiellement militaire, devrait figurer parmi les troupes impériales dont on a le complet dénombrement dans la *Notice des dignités de l'Empire*, et elle n'y figure à aucun titre.



LA VIE DE SAINT BENOIST DE MACERAC,

Abbé et Confesseur, le 22. Octobre.



SAINT BENOIST, Patron de la Paroisse de Macerac, au Diocese de Nantes, estoit Grec de Nation, fils d'un Noble Senateur de la Ville de Patras; il vint au monde, l'an de grace 782. sous le Pontificat d'Adrien I. & l'Empire de Constantin VI. & Irené, sa mere. Dés son jeune âge, il s'adonna à l'Exercice & pratique des vertus, mais specialement à l'Oraison, en laquelle il se rendit si assidu, qu'il merita de recevoir plusieurs révelations & semblables consolations Celestes. Sa Sainteté estoit si notoire à un chacun, & l'opinion de sa probité & integrité si avant empreinte dans l'esprit des hommes, que ceux qui avoient quelque different s'en remettoient à ce qu'il jugeroit, le prenant pour arbitre. S'estant une fois arresté sur la consideration de la Mort & du Jugement particulier, il fut ravy en extase, &, en ce ravissement, il vid le jugement de deux Ames, qui quittoient leurs corps & sortoient de ce monde; il vid le soin que S. Michel & les Anges avoient d'assister, fortifier, secourir & enfin recevoir l'Ame d'un saint Personnage, à la sortie de son corps; &, au contraire, il vid des trouppes de Démons à l'entour de la couchette d'un insigne pecheur, lesquels luy faisoient voir ses pechez distinctement écrits dans un livre, le tentans de desespoir, & enfin, quand son Ame quitta le corps, ils l'emporterent criant d'une voix effroyable & enroüée : « Je brûle, je brûle. »

II. Ce spectacle épouventa tellement saint Benoist, qu'il se resolut de quitter tout à fait le monde, pour penser seulement à Dieu & à luy rendre une bonne Ame, ayant continuellement la pensée de la mort & du jugement devant les yeux & dans la pensée; &, pour mieux vaquer à Dieu & à soy, sans aucun détourbier, ny empêchement, il quitta son Pays & s'embarqua au havre prochain, avec sa sœur *Avenia*, & neuf vertueux Personnages qui avoient mesme dessein que luy, &, ayans navigué la mer Mediterranée,

le long des costes de l'Italie, la France & l'Espagne, passerent le Détroit de Gibraltar & cinglerent sur l'Ocean, jusqu'à l'embouchure de la Riviere de Loyre, laquelle ils monterent jusques au port de la ville de Nantes, où ils arriverent, l'an 812, & allerent trouver *Alain,* Evesque de Nantes, lequel les receut benignement, &, ayant appris le sujet de leur arrivée en son Diocese, les mena vers le Comte, ou Consul (comme ils appelloient pour lors) de Nantes, nommé *Gundeboldus,* lequel, à la recommandation de ce Prélat, leur donna un lieu, nommé *Macerac,* situé és extrêmitez du Diocese de Nantes, vers la riviere de *Villaines,* lieu fort propre pour vivre solitairement.

III. En ce lieu, il édifia une petite Eglise, &, és environs, dix petites Cellules pour luy & ses neuf Confreres, lesquels y vescurent en grande Sainteté. Quant à sa sœur, il la laissa à Nantes, où l'Evesque Alain la voila & mît dans un Monastere de saintes Vierges. Enfin, Dieu, voulant recompenser saint Benoist de ses travaux, luy revela sa mort; car, estant en Oraison, la nuit de la Feste de saint Michel de l'an 845. il entendit une voix qui luy dit ces paroles de l'Evangile : *Sus, bon & fidele Serviteur, d'autant que tu m'as esté fidele en peu de chose, je t'establiray sur beaucoup ; entre en la gloire de ton Seigneur.* Et, incontinent, nôtre Seigneur luy apparut & luy fit voir la gloire qui luy estoit disposée, luy promettant : *qu'il départiroit ses graces & faveurs à ceux qui honoreroient le lieu de sa sepulture.* Le Saint fut extrêmément aise de ces bonnes nouvelles, & attendoit, avec impatience, l'heure tant desirée de son trépas, lequel avint le premier d'octobre suivant. Son Corps fut enterré dans l'Eglise de Macerac, qu'il avoit basty (à present, c'est une Paroisse & Prieuré), où Dieu honora sa memoire de plusieurs Miracles. Depuis, son Corps fut transporté dans la ville de Rhedon & déposé en la celebre Abbaye de S. Sauveur, de l'Ordre de S. Benoist, & fut cette Translation le 22. octobre, auquel jour, les Eglises de Rhedon & de Macerac solemnisent sa Feste.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits des Eglises Abbatiale de S. Sauveur de Rhedon et Parochiale de Macerac, dont nous avons eu copie authentique. Le Breviaire de Poitiers, imprimé l'an 1598. en a l'Histoire en 9. leçons, le 23. Octobre, mais entierement differente de celle que nous avons recitée, et qui ne se peut accorder à nostre Chronologie : ce qui me fait croire que c'est d'un autre S. Benoist ; mesme qu'il le dit Evesque, et, par une manifeste contradiction, en la leçon, il le dit estre Contemporain de S. Hylaire, et en la 2. de S. Martin de Vertou ; ce qui ne peut estre.



LA VIE DE SAINT MAURAND OU MODERAN,

Evesque de Rennes et Confesseur, le 22. Octobre.





SAINT MAURAND nâquit en l'Evesché de Rennes, en la Bretagne Armorique, de Parens Nobles & riches, Comtes de *Tornacis,* (Famille qui est perie dés le temps des anciens Roys de Bretagne Armorique.) Il vint au monde, l'an de grace 651. sous le Pontificat de saint Martin, Pape I. & Martyr, & l'Empire de Constantin III. fils d'Heracle, regnant en Bretagne Armorique le Roy Salomon II. du nom. Ils l'appellerent au Baptême *Moderandus,* presageans sa future moderation & temperance ; &, dés qu'il commença à parler, ils luy apprindrent ses Creances, & luy

procurerent un Précepteur, qui l'instruisit en la maison de ses Parens, jusqu'à l'âge d'aller aux Colleges publics, où il étudia si diligemment, qu'il se rendit fort sçavant & habile. Ses études achevées, il s'en retourna en la maison de son Pere, lequel luy voulut donner train & estat pour aller à la cour du Roy Alain, esperant l'avoir pour successeur de ses Estats & biens; mais Dieu, qui en avoit autrement disposé, luy inspira un desir si grand de servir à sa divine Majesté, qu'incontinent qu'il fut capable des Ordres sacrés, il declara à ses parens que son dessein estoit de s'adonner entierement au service de Dieu & de l'Eglise.

II. Eux, qui en vouloient faire un Palatin & Cavalier, furent estonnez de cette resolution de leur fils; mais, voyans qu'il y persistoit fermement, au lieu de luy donner le manteau d'escarlatte & l'espée dorée, ils le menerent à Guillaume Evesque de Rennes, qui luy confera les Ordres Mineures & le vêtit de l'Habit Clerical, & ainsi demeura au service de l'Eglise. Dés sa premiere jeunesse, il fut doüé du don de Prophetie, & connoissoit les choses qui se faisoient au loin, comme si elles fussent avenuës en sa presence. Son pere estant allé en ambassade outre mer, & retardant en ce pays-là, prît en amitié une belle damoiselle & se laissa tellement gagner à la beauté de cette fille, qu'il resolut de l'epouser, n'en pouvant autrement joüir, quoy que la Comtesse de Tornacis, sa légitime épouse, fut encore vivante; cela ne fut point inconnû à saint Maurand, lequel apparut à son pere, la nuit devant le jour qu'il devoit fiancer cette fille, le reprît aigrément & luy remonstra l'enormité de cette faute, l'exhortant de se desister de sa poursuite, autrement que mal luy en arriveroit.

III. Le Comte, ainsi ravisé par son fils, se desista de sa poursuite, & congedia cette fille, & ainsi fut delivré de ce danger & infamie; cecy fut averé encore davantage, d'autant que, le jour precedent, S. Maurand estoit allé trouver le Roy & luy avoit raconté tout au long ce que son pere avoit pensé faire, s'il ne l'en eust empesché; le Roy luy demanda d'où il avoit appris ces nouvelles & depuis quand il avoit fait un si long voyage; le Saint luy raconta naïfvement la verité du Miracle, dont le Roy fut bien étonné & dépescha un poste vers le Comte de Tornacis, pour sçavoir la verité d'un Miracle si signalé; le Comte le confirma, & écrivit au Roy tout le narré & les principales circonstances de cét affaire: cela fit que le Roy honora depuis & affectionna fort S. Maurand, lequel receut les Ordres de Soûdiacre, Diacre & Prestrise, vivant, en cét estat, en telle sainteté & perfection de vie, qu'il ravissoit tout le monde en admiration.

IV. Guillaume, Evesque de Rennes & Conseiller d'Estat du Roy Alain, dit le Long, estant decedé l'an 684. S. Maurand fut éleu en sa place, & jugé digne d'occuper ce Siége; son election fut fort agréable au Roy, lequel de plus, l'admît à son Privé Conseil. Il fut donc Sacré, au grand contentement de tout le peuple, un châcun se promettant beaucoup d'un si rare & saint Personnage. Il exerça, quelques années, l'une & l'autre de ces Charges, gouvernant saintement son Eglise, & rendant le devoir à son Prince, le conseillant loyaument & fidelement, lors qu'il en estoit requis. Il visitoit souvent son Diocese, preschoit son peuple, avoit un soin particulier des pauvres veuves & orphelins, affectionnoit fort les Religieux du Monastere de S. Melaine, nouvellement fondé par le défunt Roy Salomon, conversoit familierement avec eux & pratiquoit les Exercices de leur regle, qui pouvoient compatir avec sa Charge Pastorale. Il employoit le revenu de son Evêché & son patrimoine, qui estoit ample & riche, à la nourriture des Clercs & Prestres & des pauvres, & à l'ornement & parure de son Eglise Cathedrale, dont il poursuivit le bastiment, interrompu du temps de ses Prédecesseurs. La ville de Rennes & tout le Diocese se promettoient un siecle d'or sous ce S. Prélat, mais ils n'en joüirent pas si long-temps qu'ils eussent bien desiré; car il luy prît envie d'aller à Rome visiter le Tombeau des Bien-Heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, &, à cette fin, il sortit de

Rennes, l'an 697, le 13. de son Pontificat, accompagné de quelques uns de ses domestiques, mais encore plus de pleurs de ses Diocesains, qui regrettoient son absence, comme de leur pere. Ayant traversé la France & la Savoye, comme il fut arrivé au Mont *Bardon,* dans les Alpes, il fit vœu & promesse à Dieu que si (par sa grace) il achevoit heureusement son voyage, il passeroit le reste de ses jours en ce lieu, au service de sa divine Majesté.

V. Estant arrivé à Rome, il alla visiter le S. Pere; puis, avec grande devotion & consolation interieure de son Ame, il visita les saints Lieux, & se mît si avant és bonnes graces d'un certain nommé Bernard, Sacriste & Garde du Buffet sacré, qu'il obtint de luy, pour un grand present, partie de l'Estole & du Cilice de saint Remy, Archevesque de Rheims. Ayant achevé ses devotions, il sortit de Rome, avec ses compagnons, pour s'en retourner, & ayant traversé l'Italie, comme il passoit le mesme Mont *Bardon,* ses compagnons, lassez de grimper ces rudes montagnes, estans fort alterez, il obtint, par ses prieres, une claire & bonne fontaine, laquelle issut sur le champ, en cette montagne, de laquelle ils bûrent tous & se rafraichirent, puis continuerent leur chemin; mais estans arrivez au lieu où le saint, en allant à Rome, avoit fait vœu de servir Dieu le reste de ses jours comme, sans y penser, il voulut passer outre, luy et tous ses compagnons demeurerent fixément arrestez, sans pouvoir faire un pas en avant, ny en arriere.

VI. Alors, S. Maurand, se ressouvenant du vœu qu'il avoit fait passant par là, il le repeta de rechef, &, incontinent, l'usage des pieds & jambes luy ayant esté rendu & à tous les siens, il descendit le Mont *Bardon,* &, entrant dans une Chapelle située au pied d'iceluy, dediée à *S. Abundus* Martyr, il rendit graces à Dieu & au Saint, puis, poursuivant son chemin, traversa le Royaume de France & se vint rendre en Bretagne, fut receu à Rennes, avec une extrême joye & contentement de ses Diocesains. Mais elle ne fut de longue durée; car, incontinent, il se démit de la Charge Episcopale, laquelle il resigna à son grand Vicaire Auriscand, qu'il fit sacrer à S. Pierre de Rennes, puis fit argent de tout son Patrimoine, qu'il distribua aux pauvres; &, ayant pris congé de son Clergé, du Roy, de la Noblesse & de tout le peuple, il sortit de Rennes, avec quelques autres pieuses personnes, touchées de mesme affection, zele & volonté que luy, & s'estant rendu és Alpes, il édifia un Monastere sur le sommet du Mont *Bardon,* en un endroit, nommé *Bercetum,* y ayant édifié un petit Oratoire & plusieurs Cellules pour soy & ses Religieux.

VII. Il amassa en ce lieu nombre de Religieux, outre ceux qui l'avoient suivy de Bretagne, avec lesquels il menoit une vie sainte & exemplaire, jusques à l'an 719. que Dieu l'appella à soy, pour le recompenser de ses services. Son Corps fut solemnellement enterré dans son Oratoire, où Dieu manifesta sa Sainteté par de grands Miracles, qui se faisoient à son Tombeau; à raison desquels, le lieu commença à estre frequenté, & le Roy des Lombards *Luitphrand,* qui portoit une singuliere devotion à ce Saint, fit bastir, au lieu de son petit Oratoire, qu'il avoit dedié à S. Remy, une belle & magnifique Abbaye, laquelle il renta suffisamment pour l'entretien des Religieux. Au bas du Monastere, on void le Bourg de *Bercetum,* riche & opulent. Le Corps de S. Maurand, ayant esté sous terre 251. ans, fut levé, l'an 970. regnant en nostre Bretagne Conan, dit de Rennes, I. du nom, Duc de Bretagne; &, pour les grands Miracles qu'il plaisoit à Dieu faire par son intercession, il fut solemnellement canonizé & declaré Saint. Il y a dans l'enclos de la Ville de Rennes, en la ruë de la *Cordonnerie,* joignant le mur septentrional de l'ancienne cité, un Prieuré dedié à ce S. Prélat (1).

(1) La chapelle appelée aujourd'hui de *Sainte-Marine,* à l'embouchure de l'Odet (rivière venant de Quimper), dans la paroisse de Combrit, et en face du joli bourg de Benodet, a eu pour premier patron saint Mauran. — A.-M. T.

La Vie de S. Maurand a esté par nous recueillie des anciens Legendaires M. SS. de l'Eglise de S. Pierre de Rennes; le Proprium *du mesme Diocese, en a 3. leçons à ce jour; d'Argentré en son Histoire de Bretagne, l. 1, c. 10, au Catalogue des Evesques de Rennes, nomb. 13; Jean Chenu, en son Hist. Chronolog. des Evesques de France; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana; *et Du Pas, en leurs Catalog. des Evesques de Rennes.*

ANNOTATION.

SAINT MODÉRAN ET LES RELIQUES DE SAINT REMI (A.-M. T.).

Ce n'est pas sans quelque étonnement que, dans le récit d'Albert Le Grand, on voit saint Modéran obtenir à Rome « du Sacriste et Garde du Buffet sacré, partie de l'Estole et du Cilice de saint Remy. » Ce ne fut pas au terme, mais bien au cours de son pèlerinage (vers 717), qu'il obtint du trésorier même, à l'abbaye même où était vénéré le grand évêque, quelques morceaux de son étole, de son cilice, et de son suaire. Ceci donna lieu à un incident ainsi raconté par M. de la Borderie; le saint était déjà bien loin de Reims. « Arrivé en Italie, il campa une nuit au pied d'une montagne des Apennins, dite le mont Bardon, au territoire de Plaisance, sur les limites de la Ligurie. Il avait suspendu ses reliques à un chêne vert, le lendemain matin, il partit sans songer à les reprendre. Quand il s'aperçut de cet oubli — vraiment singulier — il avait déjà fait plus d'une lieue. Il expédie en grande hâte un de ses clercs appelé Wulfad, pour aller chercher ce trésor. Wulfad le trouve là intact, pendu à l'arbre; mais quand il veut le saisir, la branche qui le porte s'élève, s'élève encore, toujours hors de la portée de sa main. Le clerc va conter à son évêque sa déconvenue. Modéran revient sur ses pas, s'installe sous le chêne et prie une partie de la nuit, mais en vain : la maligne branche se joue de lui comme de son clerc. Désespéré, il va dire la messe à un monastère voisin, appelé Bercetto, et il a l'idée de promettre au patron de cette maison (saint Abundius) d'y laisser, s'il peut les recouvrer, une partie de ses reliques. La branche alors devient raisonnable, Modéran reprend son trésor et le laisse en dépôt à Bercetto, pendant son voyage à Rome. Le roi des Lombards, Luitprand, fondateur de cette maison, ayant ouï cette histoire, et par la même occasion appris toutes les vertus de Modéran, lui donne ce monastère. L'évêque rentre en France, va d'abord à Reims pour soumettre Bercetto à l'abbaye de saint Remi, — puis à Rennes où il se démet de son épiscopat, fait nommer son successeur, et de là court en toute hâte (en 720), s'établir à Bercetto, où il vécut encore une dizaine d'années.

» Ce faible attachement pour ses ouailles n'était pas pour toucher le cœur des Rennais, qui cependant en 1845 firent de belles fêtes pour célébrer le retour en leurs murs des reliques de cet évêque fugitif. »

Saint Modéran avait été pour sa ville épiscopale un bienfaiteur insigne, car il eut à faire cesser les maux causés par l'intrusion oppressive du comte Agathéus. Ce qui permet de fixer l'époque où vécut ce saint pontife c'est que, selon Flodoard, historien de l'Eglise de Reims, il siégea au temps du roi de Neustrie, Chilpéric II, et obtint même de ce prince l'autorisation d'aller à Rome; or, Chilpéric II régna de juin 715 à décembre 720.

VIE DE SAINT MARTIN,

Chanoine et Archidiacre de Nantes et Abbé de Vertou, Confesseur, le 24. Octobre.

AINT MARTIN, surnommé de Vertou, à cause qu'il a esté premier Abbé & Fondateur du Monastere de Vertou, au Diocese de Nantes, nâquit, environ l'an de grace 527. sous le Pontificat du Pape S. Felix IV. du nom, l'Empire de Justinian I. & le regne du Roy Hoël II. du nom, surnommé le *Fayneant*. Son pere estoit Seigneur de *Rezay*, & sa mere estoit dame de grande maison en Aquitaine, lesquels, ayans eu ce benit Enfant, le nourrirent & éleverent soigneusement en leur maison, jusqu'à ce qu'il fut parvenu en âge d'étudier, qu'ils l'envoyerent à Nantes; &, lors qu'il fut capable d'instructions & sciences plus relevées, il fut envoyé à Tours achever ses études. Or, Dieu, qui en vouloit faire un vaisseau d'élection & un grand Predicateur, luy avoit, dés son enfance, donné un dégoust du monde & extrême desir du Ciel, qui alloit croissant en luy avec l'âge, de sorte qu'il ne desiroit rien plus que de se décharger entierement des embarras du siecle pour s'adonner à Dieu, lequel luy en offrit une belle occasion; ce fut que S. Felix qui, dés l'an 559. avoit esté sacré Evesque de Nantes, alla à Tours, l'an suivant 560. visiter l'Archevesque pour quelques affaires de son Eglise, où il fut voir S. Martin, alors âgé de 32 à 33 ans, qui luy declara son intention & le supplia de luy ayder à la mettre à execution; le saint Prélat, ayant reconnû que sa vocation venoit du Ciel, l'amena à Nantes & le retint chez luy, avec ses autres Clercs qu'il élevoit pour gouverner les Cures de son Diocese & prescher la parole de Dieu, &, luy ayant conferé les Ordres Mineures & Majeures, le fit Chanoine & grand Archidiacre de son Eglise; &, connoissant sa capacité, il luy commît la Prédication de la parole de Dieu.

II. La tradition de pere en fils, outre les anciennes histoires, porte, qu'avant que Jules Cesar eut conquis les Gaules, la ville de Nantes estoit bastie de part & d'autre de la riviere de Loyre, & estoit plus grande & peuplée du costé du midy que du costé du nord, à cause que ladite riviere, jointe à celle de *Sevre,* qui, venant de *Clisson,* y tombe au pont *Rousseau,* fluoit, de toute sa grandeur, de ce côté du Midy, jusqu'à ce que S. Felix en divertit le cours de l'autre côté, par le moyen du canal qu'il fit faire entre les prez de Mauves & de la Magdeleine, le long des murs de la ville & du port, ou Fosse de Nantes. Or, les habitans de cette Nantes meridionale, ayans adheré aux Vennetois, leur ayans aydé de conseils, d'armes, d'hommes & d'argent, contre Jules Cesar, se ressentirent de la fureur de ce grand capitaine, lequel, ayant rompu l'armée navale desdits Vennetois, & rendu leur ville tributaire à l'Empire Romain, entra avec son armée victorieuse dans la Loyre & se vint presenter devant Nantes, dont la ville qui estoit vers le Nord se rendit; mais ceux du costé du Midy, craignans sa fureur, ne l'oserent attendre & se sauverent plus avant dans le Pays, emportans le plus beau & le meilleur de leur bien, & se cacherent dans des marais que faisoit la petite riviere de *Bologne,* se tenans à couvert parmy les joncs, pavots & autres herbes de marais, sans s'oser trouver à la campagne, qui estoit couverte de soldats Romains; lesquels, ayans pillé cette Nantes meridionale, y mirent le feu & abbatirent ses murs, tours, portaux & édifices publics, dont on voit encore quelques vestiges au bourg qui, de cette aventure, s'appelle encore *Rezay* (1), comme qui diroit *Razé.* Et, depuis, Paulus Æmilius, Proconsul des

(1) Aujourd'hui paroisse rurale où l'on trouve quantité de traces de l'occupation romaine. — A.-M. T.

Armoriques pour les Romains, voulut rebastir ce costé Meridional de Nantes ; mais en deça la riviere de *Sevre,* au lieu où aboutissent les magnifiques ponts de Nantes, lequel, encore aujourd'huy, s'appelle le bourg de *Piremil,* voulans dire de *Paule-Æmile.*

III. La furie des soldats Romains passée, & la colere de Cesar appaisée, les Nantois qui s'estoient retirez dans ces herbiers marécageux, voyans que ce lieu se pouvoit fortifier, estant de difficile accez pour pouvoir estre forcé ; craignans aussi semblables surprises, s'ils se rebastissoient sur le bord de la Loyre, laquelle, en une marée, pouvoit porter des armées navales entieres jusques dans leur port; considerans aussi que ce lieu n'estoit privé de la navigation de ladite riviere, mais s'en servoit fort commodément, n'en estant éloigné que de deux lieuës, & navigable sur la riviere de la *Bologne,* qui porteroit les batteaux jusques à ce lieu; toutes ces considerations les firent resoudre à bastir une ville en ce lieu, laquelle fut par eux nommée *Herbauges,* & en latin *Herbadilla,* à cause du grand nombre de joncs, pavots & autres herbes aquatiques & marécageuses qui y estoient & leur avoit servy de refuge, lors qu'ils fuïoient la colere de Cesar. Cette ville s'accrut tellement, en moins de six ans, que, du temps de S. Felix, c'estoit une des plus grandes, riches & florissantes de Bretagne; mais, comme ainsi soit que l'abondance & prosperité causent la méconnoissance & superbe, les habitans de cette ville s'estoient tellement plongez dans le luxe, & si adonnez à toute sorte de vices & abominations, que S. Felix, comme bon Pasteur & soigneux du salut de leurs Ames, se resolut de les envoyer prescher & tâcher à les détourner de leur mauvaise vie, &, connoissant S. Martin estre de vie sainte & exemplaire, il jugea qu'aucun ne se pourroit mieux acquitter de cette mission que luy; partant, il l'y envoya. Le Saint s'y en alla ; &, étant entré en la Ville, fut laissé long-temps sur le pavé, sans qu'aucun le voulut loger; enfin, une bonne femme, prenant compassion de luy, le retira en sa maison, &, en recompense de son hospitalité, elle & son mary se convertirent à la Foy par les saintes Prédications de S. Martin, lequel preschoit infatigablement ce peuple obstiné, mais en vain; car, fermant les yeux à la lumiere Celeste, & les aureilles aux salutaires instructions du S. Archidiacre, ils se mocquerent de luy & de sa Religion, & en vinrent jusques là, que de luy defendre la Chaire.

IV. Saint Martin, voyant l'obstinée opiniâtreté de cette cité, se resolut de s'en retourner à Nantes ; & s'estant mis en Oraison, Dieu lui revela l'horrible punition dont l'incrédulité de ce peuple devoit estre chastiée, dont il avertit son hostesse & son mary, qui seuls s'estoient convertis à sa Prédication, leur commandant de sortir de la ville ensemble avec luy, &, quelque bruit & tempeste qu'ils entendroient, qu'ils se donnassent bien garde de regarder derriere soy vers la cité. Ils sortirent tous trois hors la ville, & n'en étoient encore gueres loin, que S. Martin s'estant mis en Oraison, il se fit un effroyable tremblement de terre, laquelle, s'ouvrant, engloutit cette ville, avec ses tours, murs, chasteaux, faux-bourgs & autres appartenances, qui, en moins d'une heure, fondirent en abysme, &, en leur lieu, se fit un grand lac, qui contient deux lieuës de long & une demie de large & sept de circuit, & s'appelle, à present, le lac de *Grand-Lieu* (1). L'hostesse de S. Martin, oyant le fracas & tintamarre que causoient la cheute des édifices, les cris & lamentations de ceux qui perissoient, se détourna pour regarder que c'estoit, sans se soucier de la deffense du Saint; mais elle en fut punie sur le champ, ayant esté convertie en une statuë de pierre.

V. Aprés cette horrible punition, S. Martin vint à Nantes rendre raison de sa Mission à son Evesque, S. Felix ; puis, se défit de ses Benefices, &, ayant receu sa Benediction, se mît en chemin pour aller à Rome, ayant en sa compagnie un S. Personnage, nommé

(1) Voyez chose semblable en la vie de St. Wenolé, le 3 mars, art. XII, p. 63. — A.

Maximin. Aprés avoir devotement visité les saints Lieux & satisfait à leur devotion, ils se mîrent en chemin pour s'en retourner, ayans pris un asne pour porter leurs hardes & les soûlager en leur voyage. Un jour, comme ils passoient prés d'une Ville (1), saint Martin commanda à Maximin, son compagnon, de l'attendre sur le grand chemin, pendant qu'il iroit en la ville acheter des vivres ; Maximin attacha son asne à un arbre, là auprés, & s'endormit ; mais, à son reveil, il ne trouva plus sa beste, qu'un Ours, sortant de la prochaine montagne avoit devorée, dont il demeura bien étonné, & ne sceut que dire à saint Martin, quand il fut de retour ; mais Dieu luy revela ce qui étoit arrivé, de sorte qu'il n'en fit que sousrire, disant : « Et bien, mon Frere, Dieu nous pourvoira d'autre » voiture. » A peine eut-il proferé la parole, que l'Ours se presenta à luy, doux & traitable comme un agneau, lequel leur servit long-temps à mesme usage que faisoit l'asne qu'il avoit devoré, au grand estonnement de ceux qui le voyoient, basté & sanglé, porter de grands faix de bois au Monastere du Saint (2).

VI. Ayant accomply le voyage de Rome, desireux de la perfection Religieuse, il se mit à voyager en plusieurs Royaumes de l'Europe, visitant les Monasteres pour apprendre leurs Regles & Observances ; &, étant revenu en Italie, il fut au Mont *Cassin*, où il apprit la Regle de S. Benoist, laquelle il copia & apporta en France (comme nous dirons cy-aprés). Sortant du Mont *Cassin*, il se retira en un Hermitage, dans les Alpes, où il passa trois années, endurant les rigueurs de l'hiver & autres incommoditez ; &, voyant que le passage estoit extrêmément difficile par ces montagnes, il le rendit plus facile pour les Pelerins, ayant, par sa seule Oraison, sans autres ferremens ny secours humains, escarpé de grands Rochers, basty des ponts sur les torrens & rivieres & fait sourdre des fontaines d'eau vive és lieux arides & secs, fichant son baston en terre, l'eau desquelles rendoit la santé aux malades. Tandis que saint Martin se tint clos en cét Hermitage, Dieu voulut le manifester au monde & le retirer de ce lieu pour le salut de plusieurs peuples, car la fille du Roy d'Espagne, estant possedée du malin esprit, ne cessoit de crier qu'elle ne seroit délivrée, que lors que l'Hermite Martin, qui faisoit sa Penitence dans un rocher des Alpes, la viendroit voir. Le Roy, extremément desireux de voir sa fille délivrée de cét esprit immonde, le fit chercher & amener en sa cour, où, estant arrivé, il chassa l'ennemy & délivra la Princesse.

VII. Le Roy, ayant veu cette merveille, luy fit present d'une grosse somme d'or & d'argent, laquelle il distribua toute aux pauvres, sans s'en rien reserver ; seulement, il demanda au Roy une grande table de marbre pour en faire une Table d'Autel ; ce qui luy fut accordé, & le Roy la fit charoyer jusques au bord de la mer, en intention de la faire charger sur un navire pour l'envoyer en Bretagne, mais S. Martin, se confiant en la misericorde de Dieu, ayant fait Oraison, la fit pousser en l'eau & monta dessus, avec son compagnon, & alors, par un prodigieux miracle, ce marbre, nonobstant la pesanteur naturelle, se glissa sur les ondes, sans aller à fond, servant de passage au Saint, qui, par un second miracle, non moins grand, arriva, le mesme jour, sain & sauve, à la coste de la province de Neustrie (c'est la Normandie), où, ayant mis pied à terre, il fut receu du peuple, avec l'honneur que meritoit sa Sainteté, tout le monde restant estonné d'avoir veu cette lourde pierre nager sur l'eau (3). Il ne se voulut arrester en ce lieu ; mais passa en Bretagne & s'arresta en une forest qu'on appelloit *Du-men*, c'est à dire *Roche noire*, où il se bastit un petit Hermitage d'oziers & autres arbrisseaux, qu'il tissut en forme de

(1) Suerinum oppidum. — A.

(2) Voyez chose semblable d'un loup en la vie de St. Hervé, le 17 juin, art. VIII, p. 234, et en celle de St. Malo, le 15 novembre. — A.

(3) Voyez chose presque semblable en la vie de St. Vougay, le 15 juin, art. I et III, p. 222-223. Raymond et St. François de Paule passerent la mer sur leurs habits. — A.

clayes, & le couvrit de feüilles d'arbres & de gazons de terre; & ce lieu estant sec & aride, il obtint de Dieu une bonne fontaine, l'eau de laquelle se convertissoit souvent en vin pour son usage.

VIII. Encore bien qu'il se fut expressément retiré en cette solitude pour fuïr la frequentation du monde, si est-ce qu'il y estoit hanté & visité, non seulement du menu peuple, qui venoit recevoir ses avis salutaires & la guerison de leurs infirmitez, mais encore des Seigneurs & Gentils-hommes, lesquels luy offrirent des terres, heritages & possessions, qu'il accepta pour fonder & dotter un Monastere, qu'il y bastit en l'honneur de saint Jean-Baptiste, en un lieu nommé *Vertou*, deux lieuës de Nantes, & y ayant receu grand nombre de Religieux, leur donna la regle de S. Benoist, qu'il avoit apportée du Mont Cassin, en Italie. Ce fut en l'an 575, que le Monastere de Vertou fut fondé ; &, deux ans aprés, l'Eglise fut dediée par S. Felix, Evesque de Nantes, qui se servoit de saint Martin & de ses Religieux pour l'instruction de ses Diocesains. La vie qu'il menoit à Vertou & la sainteté de ses Religieux estoit si grande, que, de toutes parts, on le venoit trouver pour recevoir son Habit, de sorte qu'il se vid accompagné de trois cens Religieux; & son Monastere n'en pouvant contenir si grand nombre, il luy en fallut fonder de nouveaux, l'un desquels fut celuy de *Durin*, qu'à present on nomme *saint Georges de Montaigu*, en bas Poitou, qui est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de saint Joüin de Marne, aussi-bien que Vertou; & les femmes voulans servir Dieu, sous sa Regle, aussi-bien que les hommes, il bastit & dotta un Monastere de Filles à *Durin*, ou il vestit grand nombre de Filles vertueuses & de Maison.

IX. Faisant travailler au Cloistre de Vertou, il planta en terre son baston, duquel il s'estoit servy en ses voyages, lequel prît racines, porta feüilles, devint un grand arbre, & estoit visité des Pelerins, qui, par devotion, en prenoient des rameaux. Ayant achevé l'édifice de son Monastere de Durin, Dieu le voulut recompenser de ses longs & penibles travaux; il tomba malade & connut qu'il en mourroit; il appela ses Religieux, les exhorta à l'Observance de la Regle & à perseverer constamment en leur vocation; puis, s'estant confessé generalement au Prieur du Monastere, il receut les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction; &, comme il approchoit des traits de la mort, il apperceut le diable prés de sa couche, lequel il chassa, luy commandant, par la vertu de JESUS-CHRIST, de se retirer dans ses cachots infernaux; &, ayant les yeux & le cœur élevez au Ciel, rendit son Ame à Dieu, le vingt-quatriéme jour d'octobre, l'an de grace cinq cens octante & neuf. Les Religieux de Vertou, ayans receu la triste nouvelle de la maladie de leur saint Abbé, vinrent à *Durin;* &, quand il eut rendu l'esprit, ils voulurent avoir le Corps pour le porter inhumer en leur Monastere; mais ceux de Durin s'y opposerent, ne voulans, pour rien, estre privez de ce Thresor. Sur ce different, ceux de Vertou se resolurent de l'enlever, de force ou par finesse; ce qui leur fut aisé à faire, car ils veilloient alternativement, la nuit, en l'Eglise, Psalmodians prés du saint Corps. Or, la nuit que ceux de Durin reposoient, ceux de Vertou, se voyans seuls en l'Eglise, enleverent subtilement le Corps & l'emporterent, ayans laissé quelques uns des leurs pour continuer la Psalmodie, afin d'amuser ceux de Durin, lesquels, arrivans le matin à l'Eglise, furent bien estonnez de ne trouver le Corps de saint Martin.

X. Ceux de Vertou gagnoient toûjours pays, &, estans arrivez prés la riviere de *Sevre*, en un endroit qui s'appelle le *Port Tillon*, ne trouverent aucun batteau pour les passer delà l'eau; mais aussi-tost qu'ils eurent déposé le saint Corps sur le rivage, l'eau se divisa deçà & delà (1), monstrant la gréve au fond seche & guéable, les Moynes de Vertou, voyans ce Miracle, passerent à pied sec & porterent le Corps de saint Martin à

(1) Pour cela, cette riviere s'appelle en latin *Separa*. — A.

l'autre rivage, &, incontinent, les eaux se rejoignirent & fermerent le passage aux Moynes de Durin, qui poursuivoient ceux de Vertou. Ce Miracle ayant esté divulgué, il se fit un grand concours de peuple pour conduire le saint Corps à Vertou ; entre lesquels se trouva un pauvre homme aveugle, qui, ayant invoqué S. Martin & touché son Corps par devotion, receut la veuë ; ce qu'ayant veu un autre, qui estoit boëteux, il fit de mesme & fut guery. Il fut ensevely, par ses Religieux, dans l'Eglise de son Monastere de Vertou, où Dieu a operé plusieurs Miracles par son intercession, rendant la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le marcher aux boëteux, aux paralitiques l'usage des membres, & aux autres malades la santé parfaite, de sorte que, de tous les Royaumes circonvoisins, on venoït visiter son Sepulchre. Un jeune homme, natif de Tholose, en Languedoc, étant devenu aveugle & tellement debile de ses pieds, qu'il ne s'en pouvoit ayder, fut averty en songe d'aller visiter le Sepulchre de S. Martin, s'il vouloit estre guery ; luy, croyant que ce fut à S. Martin de Tours, s'y fit porter ; mais, aprés avoir fait ses devotions & offrandes, il ne receut aucun soûlagement ; de quoy étant fort triste, il luy fut revelé qu'il allât à Vertou & fit sa priere au Tombeau de S. Martin qui y estoit ensevely, ce qu'il fit & fut parfaitement guery.

XI. L'an de grace 643. Dagobert, Roy de France, ayant declaré la guerre à S. Judicaël, Roy de Bretagne Armorique, pour les raisons que nous déduirons en sa vie, le 16. de Decembre, envoya quelques compagnies faire des courses & ravages sur les marches de Bretagne ; lesquelles donnerent dans le Nantois jusqu'à Vertou ; mais elles n'oserent toucher à rien, sans aveu du Roy. Leur capitaine, nommé *Cenculphe*, desireux du Thresor & richesses de ce saint lieu, alla trouver Dagobert pour obtenir permission de le piller, sous prétexte de reduire le tout au fisq du Roy, alleguant que ce seroit autant de pris sur l'ennemy ; Dagobert s'accorda à cette demande & lui fit decerner commission pour enlever le Thresor & aliener les terres à son profit. *Cenculphe*, ayant si bien fait ses affaires, s'en vint à Vertou, où les Religieux luy firent bon recueil ; &, ayant sceu le sujet de sa venuë, l'avertirent de se desister d'un si pernicieux dessein, de peur que Dieu ne l'en chastiast ; le miserable ne tint compte de ce charitable avis, fit grande chere & s'alla coucher. Sur la minuit, une grande lumiere parut en la chambre, qui luy frappa les yeux, l'éveilla en sursaut ; &, croyant que ce fut quelque Religieux, ou quelqu'un de ses gens, il se mit en colere & dit : « Qui est-ce qui est si osé, que d'entrer en ma » chambre & interrompre mon repos ? » Incontinent, il vid paroistre, prés de son lit, deux Personnages, ressemblans aux deux Images qui estoient de part & d'autre au grand Autel, dont l'un representoit S. Jean-Baptiste, vêtu d'une haire, & l'autre saint Martin de Vertou, vêtu de l'habit de saint Benoist ; le premier desquels luy parla d'une voix forte & courroucée, disant : « Qui t'a fait si hardy (miserable) que d'avoir attenté au Thresor » de nostre Maison & à la substance de nos Enfans ? » Et, ayant dit cela, il le tira hors du lit, &, d'un coup de pied, luy créva le ventre, d'où les boyaux furent répendus sur la place ; & saint Martin le frappa à la teste du revers de sa Crosse, duquel coup il mourut & vomit son Ame sacrilege à tous les diables (1).

XII. La ville de Nantes ayant esté prise & brûlée par les Normands l'an 843. la vigile de la S. Jean-Baptiste, le Monastere de Vertou fut aussi pillé par eux & puis razé. Il y eut deux Normands qui, voyans la beauté de l'arbre qu'avoit produit le baston que saint Martin avoit planté au Préol du Cloistre de Vertou, monterent dedans, afin d'en couper des branches pour en faire des arcs ; mais ils furent punis, sur le champ, de leur irreverence, car ils tomberent du haut en bas & se rompirent le col. Le Corps de saint Martin demeura à Vertou jusqu'à l'an 878. que les Normands ravageans la Bretagne, il

(1) Voyez chose presque semblable en la vie de St. Sané, le 6 mars, art. XIII et XIV, p. 83. — A.

fut transporté au Monastere de saint Joüin de Marne, en Poitou, nommé autrefoys, *Monasterium Hesionense*, où il fut trouvé en une Chasse, avec les Reliques de saint Judicaël, Roy de nostre Bretagne, saint Joüin, Patron du lieu, saint Lumine, saint Rufin & saint Marculphe, & furent transferées pour la seconde foys, l'an 1130. de laquelle Translation se fait une Feste solemnelle, tous les ans, le dimanche aprés la Nativité de Nostre-Dame, au mois de septembre, qu'ils appellent, à Saint-Joüin, la Feste des Reliques.

Cette Vie est par nous recueillie du Martyrol. Romain, le 24. Octob. et du Cardinal Baronius sur iceluy ; Arnaud Wion, en son Martyrol. Monastic. ; Benoist Gononus, in vit. PP. Occid., *l. 4, p. 258, et en la vie de saint Gregoire de Nicopolis, l. 3, p. 196 ; Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne ; les vieux Breviaires Nantois et le* Proprium Sanctorum, *imprimé par commandement des RR. PP. en Dieu Charles de Bourg-neuf et Philippes Cospeau, Evesques de Nantes ; Thomas Friard, en ses Additions au Legendaire de Ribadeneira ; les anciens Legendaires de S. Pierre de Nantes, S. Martin de Vertou et S. Jacques de Piremil ; et l'Hist. manuscrite de S. Felix et des memoires du Sieur de l'Auberdiere Brydon.*

ANNOTATIONS.

SAINT MARTIN ET LA RÈGLE DE SAINT BENOIT (A.-M. T.).

On a vu qu'après avoir échoué dans sa prédication, au pays d'Herbauge, saint Martin se rendit à Rome et au Mont-Cassin, et qu'à son retour il vécut d'abord en ermite, mais les chrétiens du voisinage le supplièrent de reprendre sa lutte contre le paganisme, en lui promettant de l'aider dans la mesure possible.

« Saint Martin, dit M. de la Borderie, ne refusa point la tâche proposée, mais il changea de tactique. Avant de se remettre en campagne, il bâtit une citadelle, je veux dire une abbaye à Vertou, sous le vocable de saint Jean, où il mit en pleine vigueur la règle de saint Benoit. Les vertus de cette sainte règle et aussi celles de l'abbé attirèrent en cette maison une foule de moines, jusqu'à trois cents, dit-on. Alors, avec cette armée, il reprit sa lutte contre l'enfer, dont le résultat fut la conversion de toute la partie orientale du pays d'Herbauge. La preuve de ce fait, c'est qu'au moyen-âge presque toutes les paroisses de cette région appartenaient à l'abbaye de Vertou, dont le siège, depuis les incursions des Normands, avait été transféré dans une de ses anciennes dépendances, Saint-Jouin de Marne, en Poitou.

« Saint Martin de Vertou mourut vers la fin du VIe siècle ou le commencement du suivant. » C'est dire que ce moine apôtre fut l'introducteur en Bretagne de la règle bénédictine, qui ne devait s'y généraliser que près de trois siècles plus tard, comme nous l'avons vu dans la Vie de saint Convoïon.

Comment son culte a-t-il franchi les limites du pays d'Herbauge et de Vertou ? — Je l'ignore, mais saint Martin est patron d'une église à Pithiviers ; cette ville a été d'ailleurs hospitalière à nos saints bretons : sa principale paroisse est sous le vocable de saint Salomon et se glorifie de posséder le *chef* de ce bienheureux prince. Je consigne ici ce détail, que j'ignorais au moment où j'annotais sa Vie ; je le dois à l'obligeance de M. le Curé-archiprêtre de Pithiviers.

MONUMENTS DE SAINT MARTIN DE VERTOU (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Vertou a été reconstruite vers 1880. En démolissant l'ancienne église on a cru retrouver des restes de l'édifice primitif construit du temps de saint Martin, notamment des têtes de claveaux en briques ou terre-cuite, contournant les arcades et portant des ornementations estampées rappelant les décorations des catacombes et des premières basiliques :

le *chrisme* ou monogramme du Christ et des croix avec l'alpha et l'omega suspendus aux croisillons. — Sur Herbauge et sur Vertou, consulter les écrits de M. Léon Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure, ayant trait aux villes disparues des bords de la Loire.

LA VIE DE SAINT MAGLOIRE,

Confesseur, deuxiéme Archevesque de Dol, le 24. Octobre.



Du temps du Pape saint Agapete, sous l'Empire de Justinian I. du nom, regnant en Bretagne Armorique le Roi Hoël II. de ce nom, saint Magloire nasquit és confins du Diocese de Vennes, l'an de grace 535. Son pere s'appelloit *Umbrafelus*, & sa mere *Afrella*, gens nobles & riches & proches parens de de saint Samson, vers lequel ils envoyerent leur fils Magloire, en l'âge de cinq ans, & demeura en pension dans le Monastere dudit Saint (1), qui estoit en la grande Bretagne, jusqu'à ce qu'ayant atteint l'âge requis pour estre admis aux Ordres sacrez, il les receut de S. Samson, déja Archevesque d'Iork, lequel admirant la Sainteté, science & prudence de nostre Saint, luy commit la charge de précher son peuple, ce qu'il fit avec grande édification du prochain & satisfaction d'un chacun, jusqu'à ce que le saint Archevesque Samson ayant eu commandement du Ciel de passer en Bretagne Armorique, entre les autres Religieux & Clercs qu'il emmena quant & soy, le premier fut saint Magloire, lequel il fit benir Abbé du Monastere de la ville de *Kerfeunteun* (c'est Land-Meur); &, depuis, ayant esté fait Archevesque de Dol, il le rappella pour tenir sa place au gouvernement de son Abbaye de Dol, à l'extréme contentement des Religieux, desquels il fut Abbé cinquante-deux ans (2), jusqu'au decés de S. Samson, qui, estant au lit de la mort, convoqua ses Chanoines & leur presenta l'Abbé Magloire, les exhortant de l'élire pour leur Prélat, ce qu'ils firent; &, quelque resistance qu'il pût faire, il fut consacré en son Eglise Metropolitaine, au mois de septembre l'an 607, & receu de son peuple avec une joye extréme, luy seul estant triste parmy ces honneurs & acclamations publiques, considerant la pesanteur du fardeau qu'on luy imposoit; toutesfoys, s'y voyant engagé, il se resolut de s'acquitter soigneusement de sa charge & veiller, à bon escient, à la direction de sa Province.

II. Il visita premierement son Diocese, retrancha les abus qu'il trouva y avoir vogue, préchoit infatigablement son peuple, & n'obmettoit rien de ce qu'il jugeoit pouvoir servir pour son instruction & édification; aussi, Dieu luy adressa des Personnages signalez en Sainteté & sçavoir, desquels il se servoit pour la conduite de son troupeau, entr'autres saint Budoc, fils du Comte de Goëlo, lequel il avoit receu à l'habit Monachal & fait élire Abbé du Monastere de Dol; &, la seconde année de son Pontificat, il le fit son Grand Vicaire, resolu de luy resigner son Archevesché; ce qu'il fit peu de temps aprés. Car, comme il avoit esté élevé à cette Prélature contre son gré, il ne cessoit jour & nuit, de prier Dieu qu'il luy plût le délivrer de ce pesant fardeau; il fut enfin exaucé, & une nuit, aprés ses longues veilles, estant au plus fort de sa ferveur en l'Oraison, un

(1) Ou pour parler plus vrai : dans le monastère de saint Hiltut où saint Samson fut, non pas le maître, mais le condisciple de saint Magloire son cousin-germain. — A.-M. T.

(2) Depuis l'an 555 jusqu'à l'an 607. Voy. la vie de St. Samson, le 28 juillet, p. 327, art. XXIII. — A.

Ange luy apparut, qui remplit son Oratoire d'une lumiere Celeste, &, l'ayant salué, luy dit : « Que Dieu avoit exaucé son Oraison, & qu'ayant donné ordre aux affaires de son » Eglise, il se retirast au desert, parce que Dieu se vouloit servir de luy en la solitude » pour l'utilité spirituelle & consolation de plusieurs. » Le saint Prélat se prosterna en terre, remercia Dieu de cette faveur & passa le reste de la nuit en actions de graces, &, au point du jour, envoya querir saint Budoc, auquel il manifesta ce que Dieu luy avoit daigné reveler, le conjurant de prendre la charge de son troupeau & accepter la dignité Archiepiscopale, de laquelle il se vouloit démettre en sa personne. Saint Budoc resta fort triste de cette nouvelle, tant pour le dommage que le public recevroit de la retraite du saint Prélat, que pour se voir nommé à une dignité de laquelle son humilité le faisoit s'estimer incapable, & fit tous ses efforts pour empescher l'un & se dispenser de l'autre ; mais saint Magloire le pressa de si fortes raisons, que, voyant telle estre la Volonté de Dieu, il y consentit, &, dés le lendemain, tout le Clergé estant assemblé en la grande Eglise, le Saint monta en Chaire & fit une belle Prédication, à la fin de laquelle, il leur dît : « Mes Freres, depuis que vous m'avez éleu pour votre Archevesque, je n'ay cessé » d'importuner le Ciel de me décharger d'un fardeau si pesant & tant disproportionné à » la foiblesse de mes épaules ; aussi l'avois-je receu contre mon gré pour ne contrevenir » à la Volonté de Dieu qui me fut manifestée par mon Pere S. Samson ; partant, puis » qu'il plaist au mesme Seigneur (ainsi qu'il me l'a revelé) que je m'en retourne en ma » chere Solitude, je me démets, en vostre presence, de ma dignité Archiepiscopale, » laquelle je resigne à l'Abbé Budoc, vous supliant, par vostre Election, de confirmer la » nomination que j'en fais. » Ayant dit cela, il descendit de sa Chaire, tout le peuple regrettant d'estre privé d'un si saint Prélat, &, peu aprés, S. Budoc fut sacré Archevesque, ainsi qu'il l'avoit ordonné.

III. Ayant recommandé son Eglise au souverain Pasteur & donné de bons avis & instructions au nouveau Archevesque, il se retira, avec quelques uns de ses Moynes, en un lieu écarté au bout des marais, qui sont entre la ville & la mer, n'ayant voulu demeurer au Monastere de Dol, crainte d'y estre trop frequenté du peuple. Il édifia, en cette solitude, un petit Oratoire & de petites Cellules pour soy & ses Confreres, avec lesquels il passoit les jours & les nuits à chanter les loüanges de Dieu, lequel, se voulant servir de luy aussi-bien dans le desert que dans la ville, ne permit pas que le flambeau allumé fut gueres caché sous le muids ; mais qu'il éclairât son Peuple par le bon exemple de sa vie, dont la rigueur & austerité estant divulguées par le Pays circonvoisin, le peuple abordoit de toutes parts à son Hermitage ; les uns venoient pour se conseiller à luy, les autres pour se recommander à ses prieres ; ceux-cy pour luy presenter des aumônes, ceux-là pour recevoir la guerison de leurs infirmitez ; bref, son Hermitage ne desemplissoit gueres de peuple, de sorte que le chemin pour y venir de la ville y estoit aussi battu & frayé qu'un chemin public. Ces continuelles visites interrompans ses Exercices & troublans le repos de sa solitude, il se resolut de quitter ce Pays & de se retirer si loin, qu'on n'en oüit plus nouvelle ; mais il en voulut premierement conferer avec l'Archevesque saint Budoc, lequel il envoya querir, &, aprés les salutations reciproques, il le fit seoir prés de soy en sa chambrette & luy parla en cette sorte : *Mon Pere, je vous ay mandé venir devers moy pour me conseiller avec vous & prendre vostre avis sur la resolution que j'ay fait d'abandonner le territoire de mon Archevesché & me confiner, pour le reste de mes jours, au lieu le plus desert & éloigné de la conversation des hommes que je pourray trouver, puis qu'en ce lieu, où je croyois trouver le repos & quietude que j'ay tant desiré, le peuple m'est autant importun, que lorsque je demeurois en ville, occupé és affaires de mon Archevesché. A quel propos aurois-je abandonné la ville pour estre encore plus frequenté dans ce desert ? Ay-je quitté les possessions que Dieu m'avoit*

données pour me voir accablé icy de presens & offrandes que le peuple m'apporte? Je suis vieil & approche fort du tombeau, il est temps que je commence à faire Penitence & à donner ordre aux affaires de ma conscience ; à quoy ne pouvant vacquer icy, à cause de l'importunité de vostre Peuple, je suis resolu de m'en aller si loin, qu'on n'oyra jamais parler de moy.

IV. L'Archevesque l'ayant paisiblement écouté, prevoyant le dommage que recevroit son peuple, s'il effectuoit son dessein, luy parla ainsi : « *Mon Pere, puis que vous m'avez daigné communiquer vostre dessein, & me commandez de vous dire ce que j'en pense, je vous le diray franchement, en toute humilité & avec le respect que je dois à vostre Sainteté. Souvenez-vous, s'il vous plaist, que ceux qui troublent vostre solitude par leurs visites, ce sont vos oüailles, & vous estes leur Pasteur, auxquels vous estes obligé d'assistance, encore que vous vous soyez démis de vostre Dignité, & devez craindre que, si, par vostre retraitte, vous les privez de la viande spirituelle dont vous rassasiez leurs Ames, vous n'en soyez responsable au Souverain Pasteur, à l'exemple duquel, il vaut bien mieux ramasser les brebis qui s'égarent du troupeau, que les abandonner du tout, & guerir celles qui sont blessées, que les laisser mourir. Vous avez esté si soigneux de les instruire, pendant que vous avez esté leur Prélat, leur refuserez-vous, maintenant, vostre assistance, qu'ils vous viennent rechercher en cette solitude? mais ne me voudrez-vous pas ayder à supporter le faix de cette charge, que j'ay acceptée par vostre commandement & contre mon gré? Je veux bien que leurs visites si frequentes apportent de l'interruption à vos Religieux exercices ; mais considerez que c'est quitter Dieu pour Dieu ; puisque sa volonté est telle, laquelle accomplissant, que devons-nous craindre? Le Sauveur de nos Ames a exposé sa vie pour vostre peuple, à quel titre espargnerez-vous vostre peine pour son salut? Partant, mon Pere, changez de resolution, & ne me privez de vostre douce conversation, ny vostre peuple de vostre Doctrine & assistance.* »

V. Les paroles de S. Budoc eurent tant d'efficacité vers S. Magloire, qu'il soûmit son jugement au sien, & ayant devant les yeux le dire du Sauveur à ses Apostres (dont les Evesques sont successeurs) : *Ceux qui vous escoutent, m'escoutent, et ceux qui vous mesprisent, me mesprisent,* il changea de resolution, selon le conseil de l'Archevêque, il franchit cette difficulté & ne bougea de sa solitude, où il recueilloit charitablement tous ceux qui, pour quelque misere ou necessité spirituelle ou corporelle, avoient recours à luy. Mais quand moins il y pensoit, Dieu luy accorda ses desirs & luy ouvrit le chemin pour se délivrer de l'importunité du peuple & se retirer en une solitude plus écartée. Nous avons remarqué, en la vie de S. Samson, que Childebert, Roy de France, luy donna, en l'isle de Jarzay, de la terre pour y édifier un Monastere, ce qu'il ne fist pas de son temps, cela estant reservé à nostre Saint. Il y avoit au pays Dolois, sur la frontiere de Normandie, un Comte, nommé *Loiesco,* qui avoit de grandes terres en ladite isle ; lequel, ayant ouy reciter les guerisons miraculeuses que Dieu faisoit à l'endroit de toutes sortes de malades par les prieres & intercessions de S. Magloire, l'envoya supplier de le venir voir, esperant qu'il le gueriroit d'une lepre dont il estoit détenu depuis 7 ans, sans que les medecins luy eussent pû apporter aucun soûlagement. Le Saint, ayant lû la lettre du Comte, jetta un soûpir du profond du cœur, &, se tournant vers ses Confreres, il leur dit : *Helas (mes amys) comment un immonde, tel que je suis, pourra-t-il guerir un lepreux? Toutesfoys allons-y, Dieu aura égard à sa foy.* Il arriva au chasteau du Comte, avec trois de ses Moynes, &, ayant visité le patient, il l'exhorta de mettre sa confiance en Dieu, puis ordonna à toute sa famille un jeûne de trois jours, lesquels il observa, & passa ce temps-là en prieres & Oraisons, puis recita les Litanies & commanda de mettre le Comte dans un bain, où estant, il mit ses mains sur sa teste & fit cette priere : *Seigneur, qui, par les merites de vostre S. Prophete Helizée, nettoyastes le Syrien Naaman*

de sa lepre és eaux du Jourdain, vous plaise, par nostre ministere, nettoyer ce serviteur vostre de cette sienne infirmité, afin que, doresnavant, il vous puisse servir & honorer en parfaite santé. Les assistans répondirent ainsi soit-il, &, le Saint, luy ayant touché toutes les parties de son corps, sa chair devint belle & nette, comme celle d'un petit enfant.

VI. Le Comte, se voyant délivré de cette salle & longue maladie, rendit graces à Dieu & à saint Magloire, auquel il donna la moitié des terres qu'il possedoit en l'isle de Jarzay (1) pour y fonder un Monastere de Religieux. S. Magloire accepta le don, jugeant ce lieu fort propre à son dessein, estant éloigné bien avant dans la mer. Entre les autres commoditez de cette terre, elle abondoit en gibiers & volailles, & les rivages regorgeoient de beaux & excellens poissons, dont le Comte tiroit de grands rapports & revenus, lesquels, incontinent aprés que la terre fut partagée entre le Saint & le Comte, passerent du costé qui avoit esté donné à saint Magloire, ce que voyant la femme du Comte, elle persuada son mary de retenir la moitié qu'il avoit donnée à saint Magloire, mais, incontinent, tous les oyseaux & poissons repasserent de l'autre costé; ce que le Comte ayant veu, il luy donna toute la terre, & alors les poissons & les oyseaux s'en retournerent en leurs quartiers, comme auparavant. Il édifia, en cette Isle, un beau Monastere & y amassa 62 Religieux, desquels il fut Abbé jusques à sa mort. Il vescut, en ce lieu, en telle austerité, qu'il ne mangeoit que du pain d'orge & quelques legumes; les vendredys & mercredys, il ne mangeoit rien du tout, parce qu'en l'un de ces jours nostre Seigneur avoit esté livré aux juifs, & qu'en l'autre il avoit esté Crucifié; les Dimanches & Festes solemnelles, il mangeoit de quelques petits poissons mal assaisonnez. Depuis qu'il se démit de son Archevesché, il ne but vin, ny cidre, ny autre boisson, mais se contentoit d'eau claire. Ses vestemens n'estoient pas precieux pour ne contrevenir à la pauvreté religieuse, ny trop vils aussi pour fuïr la vaine gloire & ostentation. Il portoit ordinairement la haire sous ses habits, &, le soir, lorsque ses Religieux s'estoient retirez au Dortoir, il alloit sur le bord de la mer, & là, sur quelque rocher, il passoit la nuit en Oraison jusqu'au signe de Matines, auxquelles il assistoit avec ses Religieux, puis reposoit quelque peu pour se disposer à dire la Messe. Quand il arrivoit quelque estranger au Monastere, il estoit le premier à le recueillir & traiter, & à servir & consoler les malades. Il garda inviolablement sa virginité, fuyant soigneusement la frequentation des femmes, quoy que vertueuses & de bonne vie.

VII. Un samedy au soir, il commanda à un des serviteurs de son Monastere d'aller pescher pour la refection des Religieux le lendemain; il y alla, mais il tomba du batteau dans la mer & se noya. S. Magloire, l'ayant sceu, se fâcha contre soy-même, se reputant coupable de la mort de ce pauvre homme, &, déslors, promît de ne manger jamais de poisson. Le soir, aprés soleil couché, S. Magloire alla, avec ses Religieux, se promener sur le bord de la mer & supplia nôtre Seigneur de leur rendre le corps du defunt pour l'inhumer; il n'eut pas plûtost finy sa priere, que la mer jetta à bord cét homme plein de vie & en santé, lequel se prosterna aux pieds du Saint, confessant hautement avoir esté ressuscité par ses merites, dont ils rendirent graces à Dieu, & l'emmenerent au Monastere. Il estoit sur le 82. an de son âge, lors qu'estant en Oraison, la nuit du samedy de Pasques, un Ange luy annonça qu'en bref Dieu l'appelleroit de ce monde. Cette nouvelle luy fut fort agréable, ne desirant rien plus affectueusement que de se voir délié du fardeau de son corps pour vivre avec Jesus-Christ; mais, sçachant que, parfois, le malin esprit se transforme en Ange de lumiere pour tromper les hommes, il supplia nostre Seigneur, que, si cette apparition venoit de sa part, il luy plust la reïterer & luy manifester clairement sa sainte volonté. La nuit suivante, le

(1) L'île qu'Albert appelle ainsi est désignée dans l'ancienne Vie de saint Magloire sous le nom de *Sargia*, aujourd'hui Sark ou Serk, à peu de distance de Guernesey, dans l'Est. — A.-M. T.

mesme Ange luy apparut & luy dit la mesme chose, ajoustant qu'il ne fit difficulté de se fier en ses paroles. Le Saint se prosterna en terre & requit l'Ange de luy donner sa benediction, mais il ne le voulut faire, luy disant : « Comment benirois-je celuy que » Dieu a comblé de ses benedictions ? » & ainsi disparut, laissant le Saint comblé d'une extréme joye.

VIII. Depuis ce temps-là jusques au mois d'octobre, il ne fit autre chose que se preparer à la mort (encore que toute sa vie n'eust esté qu'une continuelle disposition à ce passage) &, sur la my-octobre, l'Ange luy apparut de rechef, &, pour marque de la gloire qui luy estoit reservée au Ciel, luy donna le saint Viatique, &, depuis, il ne bougea de l'Eglise, ayant continuellement en la bouche ce Verset du Psalmiste : *J'ay demandé une chose au Seigneur & la requerray : que je demeure en la maison de mon Seigneur tous les jours de ma vie.*

Enfin, sentant ses forces diminuer, il appella ses Religieux, &, leur ayant donné sa benediction, il rendit son esprit, le 24. octobre l'an de grace 617 (1). Il fut assisté, en sa maladie, de S. Budoc & quelques-uns de ses Chanoines, lesquels voulurent faire porter son Corps à Dol, pour estre ensevely en son Eglise ; mais les Religieux de Jarzay ne le voulurent permettre & l'enterrerent dans leur Monastere, prés le grand Autel, où il fut quelque temps, puis levé de terre, pour les grands Miracles qui se faisoient à son Tombeau par ses merites. Deux cens cinquante-six ans aprés, qui fut l'an de grace 873, Neomene, Roy de Bretagne Armorique, ayant fondé le Royal Prieuré de *Lehon* sur Rance, prés la ville de Dinan, y fit apporter le Corps de S. Magloire, qu'il fit enchasser en une riche chasse d'argent doré, & demeura en ce Monastere cinq ans, jusques environ l'an 878. que Salvator, Evesque d'Aleth (à present S. Malo), se retira à Paris pour fuïr la furie des Normands, qui, sous leur Duc Rollo, mettoient tout à feu & à sang en Bretagne, & emporta quant & soy le Corps de S. Magloire, lequel fut colloqué, avec ceux de S. Samson & S. Malo, en la Chapelle Royale du Palais (maintenant érigée en Paroisse, dite S. Barthelemy) où Hugues Capet, Maire du Palais & Duc de France, fonda un Monastere de l'Ordre de S. Benoist, en l'honneur *Sanctorum Bartholomæi Apostoli et MAGLORII ARCHIPRÆSULIS BRITANNIÆ, URBIS scilicet DOLENSIS* (porte l'Acte de confirmation de ladite Fondation) & transfera les Chanoines Reguliers qui estoient en ladite Chapelle en celle de S. Nicolas (à present dite de S. Michel), dans la closture du palais. Mais, l'an 1138. regnant en France le Roy Loüis le Jeune, les Religieux de S. Magloire quitterent le lieu de S. Barthelemy, pour estre trop anguste & trop prés du palais, & s'en allerent demeurer en la Chapelle de S. Georges & S. Magloire, joignant leur ancien Cimetiere, au fauxbourg de S. Jacques. Le revenu de cette Abbaye a esté annexé à la manse Archiepiscopale, & l'Eglise & bastimens donnez aux Prestres de l'Oratoire. L'an 1640. a esté bastie une belle Chapelle en la Paroisse de Briziac (2), au Diocese de Cornoüaille, en l'honneur de S. Magloire, où Dieu a concedé plusieurs graces, par l'intercession de ce Saint, aux Pelerins qui y sont venus de la pluspart des Eveschez de Bretagne.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 24. Octobre ; Baronius, és Annotations sur iceluy ; Pierre de Natalibus, in Catal. l. 9, c. 103 ; Demochares, de Missæ sacrificio, tom. 2, c. 3 ; *Tritemius,* de Viris Illustr. Ord. S. Bened. l. 3, c. 50 ; *Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, Perioch. 6 ; *Arnaud Wion,* in Ligno vitæ ; *Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. l. 3, p. 145 ; *Vincent de Beauvais,* spec. histor. l. 22, c. 112 ;

(1) En 585 ou 586 suivant M. de la Borderie. — A.-M. T.

(2) Briziac ou Briec, c'est la chapelle qui se trouve aujourd'hui en Langolen, ancienne tréve de Briec. — P. P.

Marullius, l. 1, c. 16, apud Lycosth. in theatro vitæ humanæ, *où il le nomme* Majolus, Archiepiscopus Dolensis ; *Surius, tom. 5, le 24. Octobre, et, à mesme jour, René Benoist ; Guillaume Gazet et Friard, és Additions à Ribadeneira ; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana ; *Jean Chenu et du Pas, és Evesques de Dol ; Baldric, Archevesque de Dol, en la Chronique de son Eglise, ch. 27 et 28 ; d'Argentré, en son hist. de Bretagne, l. 2, chap. 17, 18 et 28 ; Alain Bouchard, en sa Chronique de Bretagne, l. 2 ; de Jean Rioche,* in Compend. Temporum, A. C. 609 ; *Anthoine Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, sous l'an 162, pag. 599 ; Jacques du Brüeil, en ses Antiquitez de Paris, l. 1, p. 163 ; Les anciens Legendaires M. SS. des Eglises Cathedrales de Nantes, Treguer et Leon, et des vieux Breviaires imprimez des neuf Eveschez de Bretagne.*

ANNOTATIONS.

LE MONASTÈRE DE SERK (A.-M. T.).

Nous avons vu que l'île donnée par Loiescon à saint Magloire était un lieu privilégié pour la chasse et pour la pêche ; elle possédait en outre la fertilité du sol ; bien cultivée par les religieux elle devint bientôt un grenier d'abondance ouvert à tous comme Landevenec. Une cruelle famine sévissant en Bretagne l'an 585, la charité des moines fut largement mise à contribution et l'affluence des étrangers finit même par épuiser les ressources. L'intendant et le doyen du monastère signalèrent le péril à saint Magloire lui exposant la nécessité de renvoyer, non-seulement les étrangers, mais la communauté elle-même, en ne laissant au monastère que l'abbé et les anciens auxquels seraient réservés les restes des provisions. La charité de saint Magloire lui fit rejeter cet avis, et voici le charmant moyen par lequel la bonne Providence lui donna raison :

« Après un dîner qui avait mis à peu près à sec les greniers de l'abbaye, un groupe de petits moines *(parvuli monachi)* c'est-à-dire d'écoliers, se jettent à terre et embrassent les pieds de Magloire en s'écriant : « O bienheureux père, permets-nous de descendre au port et d'aller sur le rivage ; ainsi le gazouillement de nos voix ne troublera point le sommeil des vénérables moines qui ont besoin de repos, et nous pourrons à notre aise lire nos leçons tout haut, de façon à les retenir plus facilement.

— « Allez donc, leur dit Magloire, mais soyez raisonnables, ne vous conduisez pas comme des enfants, et rentrez à l'heure prescrite. »

« Enchantés, nos écoliers descendent joyeusement au *Creux*, qui était, qui est encore le port de Serk. Là ils trouvent un vieux navire depuis longtemps hors d'usage qui avait été remonté sur les galets hors de l'atteinte de la marée. Ils y entrent et y jouent, courant d'un bout à l'autre, imitant les manœuvres des marins. Pendant leurs jeux, sans qu'ils y prennent garde, la mer monte rapidement ; c'était une des plus hautes marées de l'année ; une lame énorme poussée par le vent envahit la grève, soulève le vieux navire et en se retirant l'entraîne au large avec tous ses passagers... Heureusement le vent était doux et poussa l'embarcation sans encombre jusqu'à la prochaine côte neustrienne. Là on ne souffrait plus de la famine ; ce pays qui était riche avait pu tirer des ressources d'autres régions plus favorisées. Quand on y apprit la détresse du monastère de Serk, on chargea le navire de grains et de farine ; trois jours après son départ il était de retour dans l'île, et si chargé de provisions qu'il fallut pour les enlever six paires de bœufs. » *(Hist. de Bretagne*, par M. de la Borderie, tome I, p. 462 et 463.)

MONUMENTS DE SAINT MAGLOIRE (J.-M. A.).

Prieuré royal de Léhon.

Tout près de la ville de Dinan, dans un vallon profond au bord de la Rance, fut fondé par Noménoé, en 850, le prieuré de Léhon, dépendant de Marmoutiers, en l'honneur de saint Magloire, dont les reliques venaient d'être transférées de l'île de Jersey à Dinan. C'est là, sous la protection des puissants remparts de cette ville et du château-fort qui couronnait la colline escarpée dominant l'abbaye, que furent transportées en premier lieu les reliques de grand nombre de nos saints bretons, pour les soustraire aux profanations des Normands.

L'église actuelle ne date pas de cette fondation primitive, mais elle doit remonter cependant aux dernières années du XIIe siècle ; du moins on reconnaît les caractères de cette époque dans la porte de sa façade ouest, tandis que dans ses colonnettes, ses chapiteaux et ses fenêtres on trouve le style et la sculpture du commencement du XIIIe. A l'extrémité sud-est de l'édifice est accolée la chapelle des Beaumanoir, datant du XIVe siècle, où l'on voyait encore, il y a quelques années, des restes de peintures de cette époque. Les tombes de cette noble famille ont été transportées au musée de Dinan.

L'église priorale de Léhon a été soigneusement restaurée par M. le Curé, le chanoine Fouéré-Macé, avec le concours savant du Frère économe de l'asile de Léhon tenu par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu. M. le Curé a également publié une monographie très documentée de cette abbaye, travail qui lui a valu les plus honorables suffrages.

Saint Magloire est encore patron de Mahalon, près Pont-Croix, où dans la nef de l'église se trouvent deux piles et deux arcades romanes de la fin du XIIe siècle — de Plomodiern dont l'église refaite vers 1860 a conservé une jolie abside à lanternons du XVIIe siècle et un porche de 1624 — de Châtelaudren, où la statue du saint est attribuée au sculpteur Corlay, XVIIIe siècle.



LA VIE DE SAINT GOEZNOU,

Evesque de Leon, Confesseur, le 25. Octobre.



Saint Goeznou nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens de fortune mediocre, mais vertueux & bons Catholiques, qui furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu & le faire instruire és bonnes lettres. Il perdit sa mere, estant encore enfant, &, estant âgé de 18. ans, il sortit de son pays, avec son Pere *Tugdonius,* son frere aisné Majan, & sa sœur Tugdona, qui, ayans passez la mer, arriverent au port de Brest ; &, ayans distribué leurs biens aux pauvres, se retirerent en divers Hermitages, pour y passer le reste de leur vie au service de Dieu. Saint Majan se retira au lieu qui, de son nom, s'appelle *Loc-Majan* (1) ; sa sœur se renferma en un Monastere de Vierges, qui estoit, pour lors, en la ville de *Loc-Renan ar Fanq,* fondé jadis par saint Paul, Evesque de Leon ; & saint Goeznou s'habitua en un lieu, qui

(1) A Loc-Majan, en la paroisse de Plouguin, il ne reste plus qu'une belle fontaine du XVIe siècle, au bord de la route qui conduit de Tréglonou à Ploudalmézeau ; cette fontaine est toujours vénérée et l'eau coule très abondante. — J.-M. A.

s'appelloit *Land,* distant d'une lieuë & demie de la ville de Brest, où, ayant édifié une petite chambre, il vaquoit à prieres, jeûnes & Oraisons.

II. Il y avoit, en ce temps, un Seigneur en ces quartiers, nommé Comorre, fils d'autre Comorre, que Judwal, Roy de Bretagne Domnonée, avoit vaincu & tué en la montagne d'*Aré* (1) ; lequel chassant dans la forest de *Land,* se trouva prés l'Hermitage de S. Goeznou, &, curieux de sçavoir qui demeuroit en cette Hutte, frappa à sa porte, entra dedans, salua gracieusement le Saint, & l'interrogea, qui & d'où il estoit, & ce qu'il faisoit en ce lieu desert & solitaire, & ayant entendu de luy un ample recit de sa vie passée, & que le desir de servir Dieu éloigné du bruit & tracas du monde, l'avoit conduit en ce lieu, il le prit en affection, &, inspiré de Dieu, luy fit offre d'autant de terre pour bastir un Monastere, qu'il en pourroit clorre de fossez en un jour. Le Saint accepta le don, &, ayant mandé à son frere saint Majan qu'il vint, il prit une fourche, & la traînant par terre, il marcha environ deux lieuës de Bretagne, en quarré ; &, à mesure qu'il traînoit ce baston fourchu, la terre (chose étrange) se levoit de part & d'autre, & formoit un gros fossé, qui servoit pour separer les terres qui luy avoient esté données, de celles de son Fondateur, lequel enclos a esté toûjours tenu en telle reverence, qu'autrefois il servoit d'azile & de lieu de refuge aux mal-facteurs, & n'y eust-on ozé rien semer, ny labourer les terres comprises dans ce pourpris, pour les punitions arrivées à plusieurs, qui, ayans attenté de prophaner ce lieu, avoient esté chastiez de mort subite (2).

III. Le Comte Comorre ayant veu de ses yeux ce grand Miracle, outre le don du fond du Monastere, le fit bastir à ses frais, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts à cette fin, auxquels saint Majan donna le plan & dessein du bastiment. Tandis qu'on édifioit le Monastere materiel, saint Goeznou disposoit les pierres vives pour le bastiment spirituel d'une sainte Communauté, instruisant grand nombre de jeunes hommes, qui, desireux de la perfection, s'estoient rendus ses Disciples. Une seule chose incommodoit saint Goeznou en ce lieu, c'estoit la dizette d'eau, tant pour l'usage de son Monastere, que pour la commodité des ouvriers, qui l'alloient querir bien loin de là ; mais Dieu y pourveut, & luy revela un certain endroit, où ayant foüi deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive, laquelle saint Majan nettoya & dressa, ayant cavé un bassin de pierre grise pour recevoir l'eau, qui de là alloit, par un petit ruisseau, arrouser un Ebéne, que S. Goeznou avoit planté de sa propre main. Le Monastere estant achevé, l'Eglise fut dediée par saint Hoüardon, Evesque de Leon, l'an 642. lequel, admirant la sainteté de S. Goeznou, trois ans aprés, l'appella prés de soy, &, pour l'arrester, luy donna un Canonicat en son Eglise ; mais le saint Abbé, ne pouvant oublier sa chere solitude, obtint par importunité, permission de retourner en son Monastere, à l'extrême contentement de ses Religieux.

IV. Il fuïoit la conversation des femmes, & ne leur permettoit l'entrée de son Monastere, excepté l'Eglise ; &, pour marquer jusques où elles pouvoient aller sans scrupule ny danger, il fit élever une grande pierre, outre laquelle une femme ayant voulu passer, en mépris de la deffense du Saint, elle tomba en terre roide morte. Une autre femme, ayant poussé une sienne compagne outre ladite pierre, receut pareil chastiment de mort subite, & celle qui avoit esté poussée contre son gré n'eut point de mal. Pendant qu'on travailloit à son Monastere, il avoit de coustume d'aller, par les villages circonvoisins, quester des vivres pour ayder à nourrir ses ouvriers. Un jour, ayant demandé un fromage de lait à une femme, il en fut éconduit, la femme luy disant qu'elle n'en avoit point ; le Saint, en soûriant, luy répondit : « Certainement, tu ments à ton escient

(1) Voy. la vie de St. Samson, le 28 juillet, art. 14, p. 322. — A.

(2) Voyez chose presque semblable à celle-ci en la vie de St. Goulven, le 1.er de juillet, art. 9, p. 280, et en la vie de St. Briac, le 17 décembre. — A.

» & dis la verité sans y penser, car tu crois avoir le fromage dont tu m'as refusé, & tu n'en as aucun. » Quelque temps aprés, elle alla voir en son armoire & trouva tous ses fromages convertis en gros cailloux (1), tels qu'on en voit au rivage de la mer; ce qu'ayant veu, elle les porta au Saint, se jetta à ses pieds, luy demanda pardon, &, ayant receu sa benediction, s'en retourna en sa maison. En memoire de ce miracle, ces cailloux furent long-temps gardez en l'Eglise Parrochiale de Land-Goeznou.

V. Tandis qu'il gouvernoit ses Religieux avec une grande édification de tout le monde, le bon Prélat S. Hoüardon tomba malade, &, se craignant de l'issuē de sa maladie, luy manda qu'il le vînt assister; &, aprés avoir receu de ses mains le S. Viatique & l'Extrême-Onction, il enchargea ses Chanoines de l'élire leur Pasteur, à quoy ils ne manquerent, & fut éleu Evesque de Leon, l'an de grace 650, sous le Pontificat de S. Martin I. du nom, Martyr, l'Empire de Constantin III, fils d'Heracle, & le regne de Salomon II. Roy de la Bretagne Armorique, & saint Armahel, Archevesque de Dol. Il gouverna son Eglise vingt & quatre ans, avec une extrême vigilance. L'an six cens septante & cinq, estant allé, avec son Frere, saint Majan, visiter saint Corbasius, qui faisoit bastir un Monastere, au lieu où, à present, est la ville de Kemperlé, Dieu le retira de ce monde par un étrange accident. Considerant la structure de l'édifice, en la compagnie de saint Corbasius, de propos en autre, on vint à parler du Monastere de saint Goeznou, lequel commença à en faire une ample description & loüer l'ouvrage, specialement du Chœur de l'Eglise, pour l'embellissement duquel S. Majan avoit employé toute son industrie, car il estoit excellent architecte. Ces discours déplaisoient extrêmément au maître architecte de S. Corbasius, lequel, pensant que, loüant autre de sa profession en sa presence, & préferant l'ouvrage d'autruy au sien, on luy faisoit tort, conceut une estrange haine contre saint Goeznou; &, estant monté sur les échaffaux dressez pour lambrisser l'Eglise, se promenoit d'un bout à l'autre, & passant par dessus le Saint, il laissa (comme par mégarde) tomber son marteau, droit sur sa teste, qui luy brisa le Crane, offensa la dure mere & penetra jusques dans le cerveau.

VI. Le S. Prélat tomba à terre de la violence du coup, &, s'estant fait porter dans l'infirmerie, se disposa à la mort, ayant trés-expressement deffendu qu'on ne s'enquist de l'autheur de sa mort. Il receut ses Sacremens avec une extraordinaire devotion, & ayant recommandé son Eglise au Souverain Pasteur, rendit son Ame entre ses mains, le 25. octobre audit an 675. & fut solemnellement enterré par saint Corbasius & ses Religieux, crainte que les députez du Chapitre de Leon ne leur enlevassent son Corps. Icy l'Autheur de sa vie s'extend par une ample & docte paraphrase, à prouver que sa mort peut estre nommée Martyre, & conclud, disant, que Dieu a voulu, par une speciale Providence, qu'il mourut à tel jour que Rictius Varus fit martyrizer à Soissons les saints Freres Crespin & Crespinian, *Ut dies qui ob duorum Martyrum agonem celebris erat, tertii veneratione celebrior haberetur.* Son Corps ne fut guere sous terre, que Dieu commença à manifester, par miracles, la gloire dont son Ame joüissoit dans le Ciel; ce qui fit qu'on leva ses Ossemens de terre & les mit-on en la Sacristie parmy les autres Reliques. S. Majan se trouva à cette Translation, & demanda instamment quelques portions des Reliques de saint Goeznou, pour emporter en Leon, mais il en fut éconduit; neanmoins, il fut si importun, que l'Abbé saint Corbasius luy promit, que, s'il les pouvoit reconnoistre parmy les autres Reliques qui estoient dans le Thresor dudit Monastere, on les luy donneroit. Il accepta la condition, & passa la nuit suivante en Oraison, &, environ la my-nuit, S. Goueznou luy apparut, environné d'une admirable clarté, ayant la Mitre en teste & la Crosse en main, le remerciant du soin qu'il avoit de transporter ses Reliques en son Diocese, l'asseura que tout réussiroit à son contentement.

(1) Voyez presque pareille chose en la vie de St. Ténénan, le 16 juillet, art. 12, p. 311. — A.

VII. S. Majan remercia Dieu de cette faveur, &, le matin, ayant celebré la Messe, il fut conduit en la Sacristie, où on avoit exposé à nud toutes les Reliques, qui estoient en grand nombre en cette Abbaye, lesquelles ayant devotement baisées, il posa les genoux en terre, & pria Dieu de luy daigner reveler lesquelles estoient celles de son Frere saint Goeznou ; sa priere faite, il se leva ; & comme il eut déployé le linge dans lequel il les vouloit enveloper, tous les Ossemens du Corps de saint Goeznou s'osterent d'avec les autres, & se poserent sur ledit linge, mesme son Chef qui avoit esté separé du corps, s'y trouva aussi, dans lequel paroissoit la marque du coup de marteau qu'il avoit receu. Saint Majan, extremément réjoüy de ce succés, prit congé de S. Corbasius & des Religieux, & apporta ce thresor en Leon, mettant une portion desdites Reliques au thresor de l'Eglise Cathedrale, & le reste en l'Eglise de *Land-Goeznou*, où elles sont reverées du peuple en grande devotion. Je ne veux pas oublier qu'en memoire du grand miracle, dont nous avons parlé cy-dessus, on fait, tous les ans, une solemnelle Procession en ladite Paroisse de *Land-Goeznou*, le jour de l'Ascension, en laquelle deux grands Seigneurs, teste nuë, revestus de Surplis, portent, sur un riche Branquart, les Reliques de ce S. Prélat, à l'entour de son enclos miraculeux, qui contient, pour le moins, deux bonnes lieuës de chemin, ces Seigneurs, autrefois nos anciens Ducs & Princes de Bretagne (1), se trouvans bien honorez de rendre cét officieux & devot service à ce grand Saint, à la gloire de celuy qui l'a conduit à la Beatitude dont il jouït és Cieux, où nous conduise le Pere, le Fils, & le saint Esprit ! Ainsi soit-il.

La vie de ce Saint fut escrite en beau style Latin et divisée en 9. Leçons, ensemble avec le reste de l'Office de sa Feste, en vers Latins aussi, ou, pour mieux dire, Rythmes du temps, la quantité n'y estant observée, par Guillaume, *Prestre et Chapellain ou Aumosnier* d'Eudon, *Evesque de Leon, auquel il la dedia l'an 1019, qui estoit le 24. de son Pontificat. Le Breviaire ancien de l'Eglise de Leon en a 9 Leçons, le 25. Octobre, et les anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrale dudit Leon et de Nostre-Dame du Foll-coat audit Evesché. Tous ceux qui ont escrit le Catalogue des Evesques de Leon l'ont obmis, horsmis le Catalogue manuscrit de l'Eglise Priorale de* Loc-Christ an Iselvez, *et celuy que Noble et Discret Mre. Rolland Poullpiguet, Sieur du Feunteun-Speuzr, Chanoine de Leon, et le Seigneur Baron du Vieux-Chastel m'ont communiqué.*

ANNOTATIONS.

ÉCLAIRCISSEMENTS A LA VIE DE SAINT GOEZNOU (A.-M. T.).

Nous l'avons déjà dit dans les annotations à la Vie de sainte Ursule : il existe une très ancienne Vie de saint Goëznou ; Albert Le Grand s'y est assez bien conformé, nous y relèverons cependant quelques divergences avec le texte de notre légendaire ; l'ancienne Vie appelle le père de notre saint Tudoghil ; Albert et le propre de Léon (assez moderne), lui donnent le nom de *Tug-don* ou *Tudon ;* or, en la paroisse de Guipavas, près Brest, existe une chapelle dite de *Saint-Tudou* ou, comme d'autres écrivent, Saint-Hudon.

Le *Comorre* d'Albert Le Grand n'est pas autre que le fameux *Conomor* dont il a été parlé dans les Vies de plusieurs de nos saints (2). Il donna à saint Goëznou le lieu où il bâtit son *lann,* et autour de ce *lann* un territoire (asile ou *minihi*) assez étendu, formant un carré de quatre

(1) Charles de Blois, l'an 1342. Jean V l'an 1417. le prince Pierre l'an 1455. avec son oncle Artur, Connestable de France. — A.

(2) Voir spécialement la vie de saint Gildas et les Annotations, à la Vie de saint Hervé, p. 241, de saint Mélar, p. 492.

stades ou environ 800 mètres de côté (1) ; de plus, il pourvut en grande partie aux frais de construction du monastère. Selon Albert Le Grand, ce monastère aurait eu pour architecte saint Majan, frère de saint Goëznou ; cela n'est guère sérieux, les *lann* du VIe siècle se passaient bien d'architectes, dit M. de la Borderie. Toujours d'après l'ancienne Vie, Conomor avait, très près de Lan-Goueznou, un manoir (dont les ruines subsistaient encore aux premières années du XIe siècle) où il était attiré par les chasses de la forêt *Douna*. A tous ces traits on ne peut méconnaître la prétention de Conomor de joindre à son comté de Poher une grande partie du Léon ; aussi, le titre de comte de Léon lui est-il donné par plusieurs anciens auteurs ; mais Withur ayant mis sa principauté sous le patronage de Childebert, son ambitieux voisin avait dû ajourner ses entreprises sur la contrée possédée par l'ami et parent de saint Pol Aurélien. Les rapports entre saint Goëznou et Conomor se placent convenablement vers la fin du règne de Déroch, second roi de Domnonée, environ 530-535.

LES RELIQUES DE SAINT GOEZNOU (A.-M. T.).

Le *chef* de saint Goëznou, renfermé dans une châsse en argent, et son bras contenu dans un autre reliquaire, furent apportés à Brest au commencement de la Révolution, probablement à l'époque où fut confisquée l'argenterie des églises, et où disparurent tant de chefs-d'œuvre d'orfèvrerie. Les reliquaires furent fondus et la tête de saint Goëznou fut déposée à l'amphithéâtre de Brest.

A l'époque où M. de Kerdanet donnait son édition d'Albert Le Grand (1837), vivaient encore plusieurs personnes qui affirmaient avoir vu cette tête vénérable et y avoir remarqué la lésion dont parle la légende.

Or, à l'amphithéâtre de Brest, se voit encore une tête dans laquelle existe aussi une lésion.

L'église de Gouesnou ne conserve aujourd'hui de son saint patron qu'un doigt, enfermé dans un étui d'argent.

A Saint-Gouéno, au diocèse de Saint-Brieuc, on conservait aussi des reliques du saint, et c'est là même et non à Gouesnou en Léon, que les princes bretons énumérés par Albert Le Grand, les portèrent solennellement en procession.

MONUMENTS DE SAINT. GOUEZNOU (J.-M. A.).

L'Église de Goueznou, à 4 kilomètres de Brest, est la plus remarquable de tout ce rayon. L'abside, tournée vers la grande place, offre le plus bel aspect, avec ses pans coupés, ses hautes fenêtres, ses pignons aigus, ses riches contreforts, ses clochetons et ses pyramidions couronnés de croissants ; ajoutez à cela les façades latérales d'une riche structure, le porche monumental sur le côté nord, et le clocher élancé, d'une très grande correction de lignes.

A l'intérieur du porche, dans la frise courant sous les douze niches des apôtres, on lit cette inscription :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE : VERE : NON : EST : HIC : ALIVD :
NISI : DOMVS : DEI : ET : PORTA : CELI.
DOMVM : DEI : DECET : SANCTITVDO : SPONSVS : EIVS : CHRISTVS !
ADORETVR : IN : EA — 1642.

Les deux portes en chêne qui donnent accès dans l'église sont couvertes de sculptures, et au sommet, dans de petites niches, sont représentées les statuettes de Notre-Dame et de saint Goueznou.

(1) C'est autour de ce *minihi* que se fait la procession du jour de l'Ascension.

A l'intérieur, on peut admirer la belle hauteur de la nef, les poutres et les sablières richement sculptées ; dans le sanctuaire, deux étages de niches en pierre, les six niches supérieures surmontées de dais très ornementés comme ceux du porche. Les deux autels du transept, dédiés à saint Yves et au Rosaire, sont couronnés de beaux retables sculptés, du XVII[e] siècle.

La date de la construction générale est indiquée par les deux inscriptions suivantes gravées sur les sablières du chœur, du côté de l'évangile :

CET. EDIFICE. FVT. FAICT. AV. TEMPS. DE. M[R]. C. TOVRONCE. RECT. 1615.

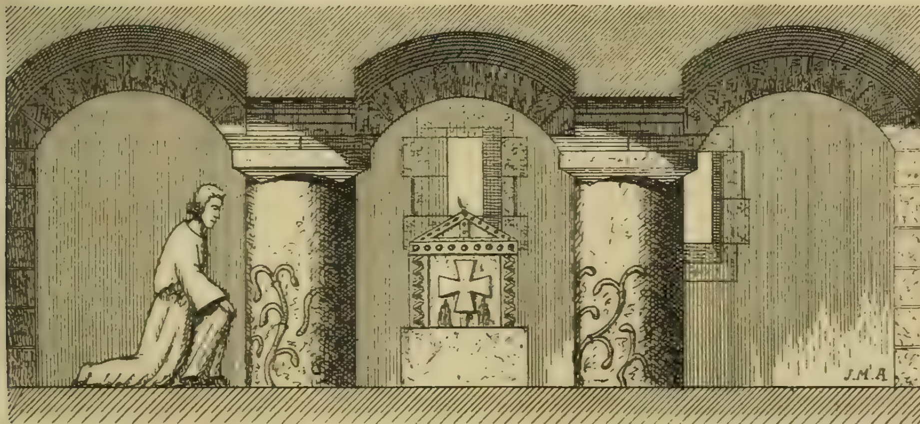
Du côté de l'épître :

F. PIELARS. FABRIQVES. E. GVEGVEN. LAN. 1613.

La porte du transept sud, à l'extérieur, donne le millésime de 1607.

FONTAINE.

La fontaine miraculeuse dont il est parlé au § III est située à 10 mètres du portail ouest de l'église, et c'est maintenant une vraie fontaine monumentale, en l'honneur de saint Goueznou. Au milieu d'un bel enclos carré de 5^{m}50 de côté, se trouve un bassin quadrangulaire qui en renferme un autre de forme ronde, à un niveau inférieur. L'eau s'écoule par un caniveau en granit, percé de trois cuvettes rondes pour les ablutions des pèlerins. Tout autour du mur d'enceinte règne un banc de pierre pour le repos des malades. Au milieu, du côté midi, est un petit autel surmonté d'une large niche à fronton, et au pied de la statue de saint Goueznou est sculpté l'écusson de Rolland de Neufville, qui fut évêque de Léon de 1562 à 1613 : *de gueules à un sautoir de vair.*



CRYPTE DE LANMEUR.



LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE NOVEMBRE.

LA VIE DE SAINT CADO OU CADOUD,

Evesque et Martyr, le 1. jour de Novembre.

Saint Cado (1) estoit natif de la grande Bretagne & fut fils d'un Prince, qui regnoit en un canton de ladite Isle, lequel s'appelloit *Guillenus,* descendu de la race du Grand Constantin, & sa mere se nommoit *Gudalusa,* fille de *Brahanus,* Roy d'une partie d'Irlande (2). Il nasquit environ l'an 522. sous le Pape saint Hormisda, l'Empereur Justin premier, & le Roy de Bretagne Armorique Hoël II. de ce nom. Ses parens furent avertis, par un saint Hermite, nommé *Menechesius,* de le faire Baptiser ; ce qu'ils firent, quoy qu'eux-mesmes fussent payens & Idolâtres. Estant en âge de monter à cheval, son pere ayant declaré la guerre à un autre Prince, son voisin, voulut donner la conduite de son armée au Prince Cado, lequel, desirant combattre sous le drapeau de la Croix de Jesus-Christ, sortit en habit déguisé, du palais de son pere, &, par chemins écartez, se retira en un desert, où il se soumit à la direction & obedience d'un saint Hermite & demeura douze ans en sa compagnie, vivant de pain & d'eau & de quelques legumes, avec un rare exemple de Sainteté.

II. Un jour, l'Hermite, son maistre, l'envoya querir du feu chez quelques bergers qui se retiroient en une caverne prés l'Hermitage, lesquels, se moquans de luy, ne luy en voulurent donner, qu'il ne leur promit de le porter en son sein, jusqu'à son Hermitage ; saint Cado y consentit ; &, ayant fait sa priere, il prit de gros charbons ardens, & les mit en son sein & les porta à son maistre, sans que son habit ny sa peau en fussent offensez (3) ; ce que ces pasteurs ayans veu, ils luy demanderent pardon, & son maistre commença desormais à le regarder, non plus comme son disciple, mais

(1) Ce nom a des formes nombreuses et fort différentes : Cado, Cadou, Cadoc, Cast; en gallois Cattwg; en latin Cadocus, Catuodus, Catmaglus. Le surnom du saint, Sophius ou Sophias qui lui fut donné en Italie signifie *le Sage*.

(2) Saint Cado était proche parent de trois saintes qui avaient débarqué avant lui en Armorique pour s'y établir : sainte Ninnoc à Plœmeur, sainte Guen-Candide à Scaër et sainte Nonne-Mélarie à Dirinon (Dom Plaine).

(3) Voyez chose semblable en la vie de St. Malo cy-dessous, le 15 décembre, art. 5. — A.

comme un grand amy & serviteur de Dieu. Le maistre pasteur des troupeaux d'un grand Seigneur, nommé *Polentus,* voisin de l'Hermitage de saint Cado, le querela une fois, & le voulut percer de sa Lance ; mais Dieu le punit sur le champ, car il devint aveugle & perclus de ses bras, &, s'étant repenty de sa faute & ayant demandé pardon au Saint, il fut guery par ses prieres ; ce que le Prince *Polentus* ayant ouy, il donna au Saint une terre, nommée *Sobrin,* pour y édifier un Monastere, ce qu'il fit en peu de temps ; & un des ouvriers qui travailloient à l'édifice ayant esté tué par ses compagnons & jetté dans un estang, le Saint par sa priere, fit paroistre le corps mort à fleur d'eau & le ressuscita.

III. Ayant peuplé son Monastere de *Sobrin,* il alla en voyage à S. André en Escosse, où il ressuscita un mort, & fit de grandes conversions par ses ferventes Predications, puis passa la mer, traversa la Bretagne Armorique, & alla trouver S. Goüard & S. Liliau en Aquitaine, & de là s'alla embarquer à Marseille pour aller en la Palestine, où il visita, avec une grande devotion, les SS. Lieux, & puis s'en retourna à Rome, où il baisa les pieds du Pape S. Jean III. du nom, & de là s'en revint en son Monastere l'an 562, ayant passé sept années en ses voyages. Il avoit de coûtume de se retirer le Caresme, en une isle dans la mer, nommée *Enes Barren,* pour y estre plus solitaire & éloigné de la conversation des hommes, &, à Pasques, il s'en retournoit en son Monastere, pour solemniser la Feste en la compagnie de ses Religieux, lesquels estans multipliez en nombre, il fonda un autre Monastere, plus ample & spacieux, & l'appella *Land-Carvanan,* c'est à dire, *Eglise des Cerfs,* à cause qu'il se servit de cerfs de la prochaine forest, pour charroyer les pierres & autres materiaux necessaires pour l'édifice dudit Monastere, rendant ces animaux aussi familiers, privez & domestiques, que si c'eussent esté des chevaux, & n'en tirant pas moins de service.

IV. Il fut deux ans Abbé de ce nouveau Monastere, jusqu'à l'an 564, qu'ayant choisi un petit nombre de ses Religieux, il passa la mer & vint moüiller l'ancre à la coste de la Bretagne-Armorique, à Vennes, & s'habitua en une petite isle, qu'on nomme à present *Enes-Cadvod,* en la Paroisse de *Belz,* laquelle isle estoit remplie de serpens ; mais le Saint l'en purgea par ses prieres, et tient-on que, depuis, il ne s'y en trouve point (1). Il y édifia un petit Monastere ; &, voyant que le peuple du pays circonvoisin l'y venoit visiter, il bâtit un beau pont sur le bras de mer qui est entre ladite isle & la terre ferme, joignant l'embouchure de la riviere *Estell,* lequel ayant esté démoly, fut par luy refait encore une autre fois. Il vescut en ce lieu, avec un rare exemple de Sainteté, jusqu'à l'an 567, que par commandement de Dieu, il quitta la Bretagne, &, ayant voyagé par la France, passa les monts & arriva en Italie, où il s'arresta, quelque temps, en la ville de Benevent, dont l'Evesque estant mort, il fut éleu pour son Successeur, &, à son Sacre, fut nommé *Sophias.*

V. Estant élevé à cette Dignité, il veilloit soigneusement sur son troupeau, lequel il gouverna jusques environ l'an cinq cens septante, qu'estant, une nuit, au plus fort de son Oraison, un Ange luy apparut & luy donna l'option de quel genre de mort il vouloit terminer sa vie ; alors, le saint Prélat, jettant amoureusement les yeux sur l'Image du Crucifix, répondit : « Puisque mon Sauveur est mort pour moy en Croix, je desirerois » (si telle estoit sa Volonté) avoir l'honneur de répandre mon sang pour luy. » A quoy l'Ange repartit : « Réjoüis-toy, serviteur de Dieu, d'autant que ton desir sera accomply ; » demain, tu passeras de cette vie miserable à la gloire perdurable & recevras la » Couronne de Martyre. » Cela dit, l'Ange disparut. Saint Cado se leva de son Oraison, recita la revelation qu'il avoit euë à quelques uns de ses plus familiers, se disposa à dire la Messe, pendant laquelle la ville fut surprise par une armée de Barbares, lesquels,

(1) Voyez chose semblable cy-dessous en la vie de St. Maudez, le 18 novembre. — A.

entrans de furie dans l'Eglise, mirent tout au fil de l'épée & tuerent ce saint Prélat à l'Autel, luy ayans transpercé le corps d'un coup de lance. L'ennemy s'estant retiré, ceux qui s'estoient sauvez du massacre recueillirent le saint Corps, l'ensevelirent en son Eglise, &, depuis, ses Ossemens furent levez de terre & mis en une Chasse d'argent. Dieu a manifesté la gloire de ce saint Prélat par une infinité de miracles, qui se sont faits, tant à son Sepulchre, qu'és lieux où il a demeuré és deux Bretagnes, lesquelles furent, depuis, honorées de quelque portion de ses Reliques qu'un Religieux de son Monastere de *Land-Carvanan* y apporta, nonobstant les précautions que les Beneventins y pûrent apporter, lesquels, craignans d'estre privez de ce precieux thresor, ne permettoient l'entrée de son Eglise à aucun Breton.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Proprium Sanctorum *du Diocese de Vennes, qui en fait Office le vingt et uniéme Septembre ; Nicolas Harpifeldius, Archidiacre de Cantorberi, en son Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, imprimée à Doüay, l'an mil six cens vingt et deux, és Chapitres vingt-cinq et vingt-sept ; les anciens Legendaires manuscrits de l'Abbaye de Sainte Croix de Kemperlé, les Memoires manuscrits du Pere du Pas, et des Sieurs de la Coudraye Pere et Fils, Seneschaux de Hennebont et Alloüez de la Ville de Vennes.*

ANNOTATIONS.

SAINT CADO EN ARMORIQUE & EN ITALIE (A.-M. T.).

PENDANT que saint Gildas habitait l'austère et pittoresque ermitage appelé dans son histoire « *l'oratoire de la Roche sur Blavet,* » il vit arriver et s'installer à huit lieues de lui un saint des plus connus de la Grande-Bretagne, l'un de ses collaborateurs les plus assidus dans ses grandes missions d'Irlande, l'ami dont le monastère avait été, dans l'île de Bretagne, son asile ordinaire et le principal siège de son enseignement. C'est en effet à *Lancarvan* ou *Nant-Carban,* où son ami était alors abbé, qu'il avait écrit la première partie de son livre DE EXCIDIO BRITANNIÆ *(la Ruine de la Bretagne).*

Cet ami, c'était saint Cado, une des figures les plus originales de l'église britannique au VIe siècle. La Vie la plus ancienne qu'on ait de lui, écrite cinq siècles plus tard, est si défigurée qu'à peine y peut-on reconnaître les grandes lignes de son rôle et de sa physionomie. L'un de ses traits caractéristiques, ce sont ses nombreux voyages ; il parcourt tous les coins de l'île de Bretagne et de l'Irlande, visite la Gaule, l'Italie et Rome, même (à en croire sa légende) la Grèce et Jérusalem. Il devait bien une visite en Armorique à son ami Gildas, qui en Grande-Bretagne lui avait fait présent d'un texte des Evangiles écrit de sa main et d'une belle cloche doux-sonnante, fondue de sa main également, car Gildas était très bon et très expert ouvrier en l'art métallique (1).

Ce fut au retour d'un de ses voyages d'Italie qu'il vint aborder dans son îlot du Morbihan ; il débarqua avec ses disciples et dit :

— Avec l'aide de Dieu et sous votre bon plaisir, mes frères, c'est ici que je veux demeurer.

— Maître, tout ce qui vous plaira nous agrée.

Et promptement ils installèrent là un petit monastère. Ce qui rendit cette fondation notable, ce fut l'église, élégante construction de pierre, et surtout le pont, aussi en pierre, par lequel Cado unit l'île à la terre ferme (2).

(1) Voyez sur cette cloche et sur les œuvres de Virgile chères à saint Cado, un charmant récit dans : « *La légende celtique et la poésie des Cloitres en Irlande, en Cambrie et en Bretagne,* » par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, p. 201-204.

(2) Ce qui précède est de M. de la Borderie ; ce qui suit est un résumé d'une étude de dom Plaine (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* tome XXVII, 1900, p. 106-132).

Combien de temps demeura-t-il dans ce lieu où son souvenir est resté si vivant ? — Nul ne saurait le dire.

Y vécut-il toujours désormais ? — Revint-il séjourner sur le continent ?

— Ici deux opinions sont en présence : d'après la légende latine, après avoir fondé Lancarvan et plusieurs autres monastères dans la Grande-Bretagne, il se rendit à Bénévent en Italie, y remplit d'abord les fonctions abbatiales, fut ensuite promu à la dignité épiscopale et finalement y cueillit la palme du martyre. « Mais, ajoute dom Plaine, tout cela a paru si invraisemblable depuis trois siècles à la plupart des hagiographes, qu'un certain nombre d'entre eux en sont venus à supposer qu'il s'agissait de la ville de Benavenne (*Benaventa,* aujourd'hui Woedon, dans le comté de Northampton) en Angleterre. Parfois même on a dédoublé le saint en prétendant que le fondateur de Lancarvan n'avait rien de commun avec l'évêque-martyr de Bénévent. » Le docte bénédictin démontre qu'il est impossible que le saint évêque ait été martyrisé en Angleterre, puis il établit, d'après les traditions des contrées qui ont connu saint Cado : la Cambrie, l'Armorique, et Bénévent (1), que « jusqu'au XVIIe siècle ces trois pays paraissent avoir été unanimes à affirmer : 1o que S. Cado-Sophius avait eu pour père un roi du pays de Galles ; 2o qu'il avait fait trois fois le pèlerinage de Jérusalem et sept fois celui de Rome ; 3o qu'il était mort à Bénévent percé d'une lance pendant qu'il célébrait la messe. Or, de pareils faits sont manifestement des plus caractéristiques. Le second en particulier n'appartient qu'à notre saint, et suffirait seul pour empêcher qu'on ne le confondît avec un autre saint. Il faut donc accepter ces données traditionnelles comme étant l'expression de la vérité historique. »

Mais quand et comment le saint évêque subit-il le martyre ? — Dom Plaine regarde comme certain qu'il reçut la mort lorsque le roi arien Totila « prit Bénévent d'assaut en novembre 542, en rasa les murailles, et y commit maints excès de tout genre, comme il ressort des vifs reproches que lui adressa saint Benoit, lorsque ce roi barbare vint le visiter pendant son séjour à Bénévent qui est tout proche du mont Cassin. »

LE CULTE DE SAINT CADO EN BRETAGNE (A.-M. T.).

Pas de saint plus populaire ; pas de saint plus négligé par la liturgie. Le *propre* de Vannes lui concède une simple leçon et une commémoration ; le *propre* de Quimper ne fait même pas mention du saint évêque martyr, aussi vénéré en Cornouaille et en Léon qu'au pays du Morbihan.

Il est patron de Saint-Cadou (doyenné de Sizun, diocèse de Quimper) ;

De Saint-Cast (près Dinan, diocèse de Saint-Brieuc).

Jusqu'au Concordat de 1801, il a été patron de la paroisse de Cadélac, dont l'église devenue chapelle, dans la paroisse de Loudéac, a péri dans un incendie en 1803.

Dom Plaine dit que peut-être la paroisse de Cast (doyenné de Châteaulin, diocèse de Quimper), a été originairement sous le patronage de saint Cado, mais le nom de Cast vient de l'ancien nom latin de cette localité : *Castrum.*

Je connais peu de chapelles dédiées à saint Cado. Après avoir naturellement cité tout d'abord Belz, l'ancienne église priorale dépendante de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, depuis qu'Alain Fergent la lui eut donnée en 1089, aujourd'hui simple chapelle, mais toujours entourée de vénération ; dom Plaine indique encore la chapelle de N.-D. de Clérin, en Saint-Clet (diocèse de Saint-Brieuc) ; saint Cado n'y est que second patron, mais beaucoup de pèlerins y viennent se recommander à lui pour la guérison des maladies d'yeux. En Guégon (diocèse de Vannes), une chapelle de saint Cado est mentionnée par le répertoire archéologique de

(1) Pour la Cambrie, il invoque la tradition immémoriale consignée dans Jean de Tinemouth et dans Capgrave ; pour l'Armorique, les légendaires de Vannes et de Sainte-Croix de Quimperlé ; pour l'Eglise de Bénévent, Ghinius et Vipera.

M. Rosenzsweig. Dom Plaine ne parle pas de la chapelle de Saint-Cadou en Gouesnac'h ; elle est placée dans un endroit charmant, au fond d'une anse formée par l'Odet (rivière de Quimper), à peu de distance de son embouchure. Il y a trente ans, cette chapelle possédait un lambris enrichi de très curieuses peintures représentant des scènes de la vie de saint Cado. Sous le prétexte que le pardon y amenait certains abus, on le supprima ; la chapelle abandonnée fut bientôt une ruine et un jour la toiture s'écroula, entraînant dans sa chute le lambris avec ses belles peintures. La chapelle a été restaurée, le pardon rétabli, et avec lui les luttes des jeunes paysans ; puisqu'elles ont reparu, ce n'était donc guère la peine de livrer à la destruction l'ancienne chapelle ; il aurait suffi d'empêcher les braves lutteurs du beau pays de Fouesnant de changer leurs honnêtes amusements en scènes de sauvagerie.

En Melgven (doyenné de Bannalec, diocèse de Quimper) la chapelle de Coatampodou dédiée à saint Cado relevait jusqu'au Concordat de 1801 de la paroisse de Cadol qui probablement tirait elle-même son nom du nom de l'évêque martyr. Autre chapelle à Moëlan.

On trouve des statues de saint Cado dans les églises et chapelles désignées plus haut, et en outre à Kerpert (XIe siècle), Saint-Michel-en-Grève, Plestin, Ploumiliau (diocèse de Saint-Brieuc) ; Plouarnel-Quiberon (diocèse de Vannes) ; à Landrévarzec, dans la chapelle de N.-D. de Quilinen (XVe ou XVIe siècle), Plogonnec, église paroissiale (statue de la même époque) ; Redené, chapelle du château de Rosgrand ; église de Leuhan et une belle peinture sur le lambris de l'église du Bodeo, enfin, dom Plaine cite une dernière statue, mais qui n'existe pas dans la nouvelle église de Moëlan (diocèse de Quimper).

Une disparition regrettable, c'est celle des deux crosses en bois, de saint Cado, naguère exposées dans la chapelle de Rosgrand où je les ai vues plusieurs fois.

Le nom de Saint-Cadou a été donné à une anse située près de Carnoet, sur la Léta, rivière de Quimperlé.

SAINT CADO & LES CHEVALIERS BRETONS DU COMBAT DES TRENTE (A.-M. T.).

D'APRÈS le *Barzaz-Breiz,* voici ce qu'ils chantaient en marchant contre les Anglais :

« Seigneur saint Kadok, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne.

» Si nous revenons du combat, nous vous ferons présent d'une ceinture, et d'une cotte d'or, et d'une épée, et d'un manteau bleu comme le ciel ;

» Et tout le monde dira en vous regardant, ô seigneur saint Kadok béni : « Au paradis comme sur terre, saint Kadok n'a pas son pareil ! »

Après avoir cité ces strophes, expression de la confiance, M. de la Villemarqué ajoute : « Vainqueurs dans ce combat fameux où Beaumanoir buvait son sang, les chevaliers bretons acquittèrent fidèlement leur vœu :

« Il n'eût pas été l'ami des Bretons, celui qui n'eût point poussé des cris de joie en voyant revenir nos guerriers, des fleurs de genêt à leurs casques ;

» Il n'eût pas été l'ami des Bretons ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni saint Kadok, patron des guerriers du pays ;

» Celui qui n'eût point admiré, qui n'eût point applaudi, qui n'eût point béni, et qui n'eût point chanté : « Au paradis comme sur terre, saint Kadok n'a pas son pareil. »

D'après ce que j'ai dit plus haut, on peut voir que le protecteur des vaillants chevaliers d'autrefois est invoqué aujourd'hui par les lutteurs de nos pardons ; on lui demande aussi, non seulement la vigueur et la souplesse dans les membres, mais la pureté dans le sang.

MONUMENTS DE SAINT CADO (J.-M. A.).

Le Pont et le Monastère.

Il existe encore le pont bâti par saint Cado pour rejoindre à la terre l'île qu'il avait choisie pour résidence dans la rivière d'Etel. Il est long de cent mètres, large de quatre, et compte seulement deux arches qui étonnent par leur hardiesse et les dimensions des énormes blocs de granit qui les composent. Il faut que la solidité en soit à toute épreuve puisque l'administration des Ponts-et-Chaussées ne lui a pas cherché noise et continue à faire passer là-dessus la grande route allant de Port-Louis à Belz et à Auray.

Le monastère en 1089 devint prieuré dépendant de Sainte-Croix de Quimperlé, par une donation du duc Alain Fergent. La chapelle actuelle remonte presque entièrement au XIe siècle, se divisant en trois nefs à trois travées avec abside demi-circulaire. Les arcades en plein-cintre reposent sur des piliers carrés à simples tailloirs, l'arc triomphal tombe sur des colonnes engagées à chapiteaux garnis de feuillages et d'entrelacs.

Aux parois de la nef sont appendus quatre tableaux représentant des scènes de la vie du saint, et qui sont surtout précieux par les légendes qui en expliquent les sujets :

Anglais de naissance, prince de Clamorgant,
Puis abbé, vient, débarque et réside céans.

Les jugements de Dieu sans cesse méditant,
C'est ainsi, pèlerins, qu'il a vécu céans.

Aux pirates pervers en ce lieu l'assaillant
Il dit : Je suis sans bien, solitaire céans.

Oratoire, mon œuvre, adieu! dit-il pleurant,
Belz, t'oublierai-je? Non. Il cingla de céans.

Au chevet de l'église est la fontaine du saint, et plus loin les derniers vestiges du vieux monastère qu'on nomme la maison de saint Cado (1).



LA VIE DE SAINT HERNIN OU THERNEN,

Confesseur, le 2. Novembre.



Saint Hernin estoit originaire de l'Isle de Bretagne & passa la mer, environ l'an cinq cens vingt & huit, sous le Pontificat de saint Felix IV. du nom, & l'Empire de Justinian I, regnant en Bretagne le Roy Hoël II. & vint en la Bretagne Armorique, &, désirant vivre éloigné de la conversation des hommes, il se retira en un lieu qu'il trouva propre à son dessein, situé en la Paroisse de *Duault,* prés la ville de *Carhaix,* és domaines du Seigneur de *Quelen,* qui luy donna autant de terre pour bastir son Hermitage, qu'il pourroit enclore de fossez un un jour. Ayant obtenu ce don, il remercia son Bien-faiteur, &, aprés avoir fait priere à Dieu,

(1) Chanoine Guillotin de Corson : *Récits de Bretagne*, 1re série, p. 256.

il prit le baston dont il se servoit, allant par pays, & marcha environ une demie lieuë, le traînant aprés soy, & revenant d'achever son cercle au lieu où il l'avoit commencé, &, à mesure qu'il traînoit ce baston, la terre s'amonceloit & se formoit en guise de fossé ou terrasse, distinguant les terres du Saint de celles de son Bien-faiteur (1). Il vescut en ce lieu le reste de sa vie & y mourut saintement, le premier lundy de may, environ l'an cinq cens trente & cinq, & fut son Corps enterré en sondit Hermitage & une grosse pierre mise sur son Tombeau.

II. Mais ce lieu ayant esté ruïné par le malheur des guerres civiles entre le Roy de Bretagne Domnonée & le Comte de Cornoüaille (2) Comorre, la memoire de ce saint Homme demeura comme ensevelie sous les ruïnes de son Hermitage, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu manifester la gloire dont son Ame joüissoit dans le Ciel, par un grand Miracle. Car un Comte de *Pohær*, (l'Histoire le nomme aussi Comorre) (3), chassant, un jour, en la forest prochaine, débusqua un cerf, lequel, poursuivy de prés par les chiens, se refugia vers le lieu de l'Oratoire de saint Hernin & se coucha sur sa tombe; les chiens le poursuivirent, mais, estans arrivez prés de luy, ils devinrent immobiles, sans pouvoir avancer, ny reculer : le Comte y arriva aussi avec ses piqueurs & venneurs, qui voulurent pousser leurs chevaux outre, mais ils devinrent aussi immobiles; ce qui estonna fort le Comte, & mettant pied à terre avec sa compagnie, il entra dans le lieu, laissa aller le cerf, &, ayant appris des villageois des environs, que c'estoit le lieu de l'Hermitage de saint Hernin, il le fit purger & y bastir une Eglise, laquelle est à present Treve, ou Fillette de ladite paroisse de *Duault* & s'appelle *Loc-Karn,* lieu fort devotement visité des pelerins & chery de la noblesse du pays, comme témoignent les armes & sepultures qui s'y voyent des Seigneurs de *Quelen,* du *Bezou,* de *Kerprigent,* de *Loquenel* & de *Loc-christ.*

III. Les materiaux ayans esté rendus sur les lieux pour bastir ladite Eglise, on estoit en peine en quel lieu ouvrir les fondemens de l'édifice; mais Dieu, par un signe évident, en designa le lieu, par le moyen de grand nombre d'oyseaux, qui construisirent, sur la Tombe du Saint, un petit dôme, fait de rameaux & feüillages d'arbres, ce qui fit connoistre que la volonté de Dieu estoit qu'on bastit en ce lieu, & tient-on que le grand Autel de cette Eglise est sur la Tombe du Saint. Une femme du bourg de *Loc-Karn,* s'oublia tant que de vanner du bled, le jour de la Feste de S. Hernin, au grand scandale des voisins; mais elle en fut chastiée sur le champ; car voulant quitter le van, il se trouva si fort attaché à ses mains, qu'elle ne s'en pût défaire; alors, reconnoissant sa faute, elle demanda pardon à Dieu & à saint Hernin, entra dans l'Eglise, fit sa priere &, à l'instant, le van luy tomba des mains, & elle fut guerie. Il y avoit deux personnages en la Paroisse de *Poullaouën,* au mesme Diocese de Cornoüaille, qui s'entr'aimoient cordialement, l'un desquels, estant devenu paralytique, sans aucune esperance de guerison, suplia l'autre de vouloir aller en voyage pour luy en l'Eglise de S. Hernin & luy apporter de l'eau de sa fontaine; l'autre le luy promit, mais il n'y alla pas, mais prit de l'eau d'une autre fontaine & la porta au malade, l'asseurant qu'il l'avoit puisée dans la fontaine du Saint. Le patient le crût, &, ayant fait sa priere, but de cette eau, & Dieu, ayant égard à sa foy, luy rendit la santé par les merites de son serviteur S. Hernin. Mais celuy qui l'avoit trompé tomba malade de la mesme maladie : ce qui luy fit reconnoistre sa faute & prier son amy de luy estre plus fidelle qu'il ne luy avoit esté, & de luy apporter de l'eau

(1) Voyez chose semblable en la vie de St. Goueznou, le 25. octobre, p. 541, et en celle de St. Briac, le 17 décembre. — A.

(2) Non pas de Cornouaille, mais de Poher et aussi d'une partie du Léon comme on l'a déjà vu. — A.-M. T.

(3) M. de la Borderie observe que cette distinction entre deux Comorre ou Conomor n'a pas de raison d'être; dans l'histoire de Bretagne il n'y a qu'un prince de ce nom. — A.-M. T.

de la fontaine du Saint, laquelle ayant beu avec foy & devotion, il fut parfaitement guery.

Cette Histoire a esté par nous tirée d'un vieil manuscrit, gardé en l'Eglise de Loc-Karn, *et des memoires de Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, etc.*

ANNOTATION.

MONUMENTS DE SAINT HERNIN (J.-M. A.).

Saint Hernin est patron de Locarn, près de Maël-Carhaix, et de Saint-Hernin, dans le doyenné de Carhaix.

L'église de Locarn est du xvie siècle, composée de trois nefs et terminée par une abside droite percée d'une belle maîtresse-vitre de style flamboyant. Le centre de la rosace est occupé par un large écusson *burelé de gueules et d'argent de dix pièces,* qui est de Quélen. Neuf autres écussons tous en alliance avec ceux de Quélen, occupent les différents lobes du réseau. On lit au bas de cette verrière, qui représente des scènes de la Passion, une inscription tronquée commençant par ces mots : *en l'an mil Vc LXXII a été... cette vitre à l'honneur... Nostre-Dame...*

Deux reliquaires précieux renferment des reliques du saint : un buste en argent de grandeur naturelle, et aussi un bras d'argent à main bénissante.

La fontaine à double bassin est surmontée d'une curieuse statue du xiiie siècle représentant le Bienheureux en costume monacal tenant à la main un livre fermé (1).

***

A Saint-Hernin l'église est également du xvie siècle, et le saint Patron y est représenté en abbé portant manteau à capuchon, livre et autrefois crosse. Dans le cimetière est un joli calvaire rappelant un peu celui de Quilinen en Landrévarzec, et non loin de l'enclos sacré est la fontaine du saint.



VIE DE SAINT GUEN-ÆL OU GUENAUT (2),

Deuxième Abbé de Land-Tevenec, Confesseur, le 3. Novembre.



Du temps que Conan Meriadec, premier Roy Chrestien de la Bretagne Armorique, residoit en la ville de Nantes, pour plus aisément reprimer les courses des Poictevins & Aquitains, il avoit laissé le gouvernement du Comté de Cornoüaille, à un noble Seigneur, nommé le Comte *Romelius*, lequel eut pour espouse une dame de Maison, non moins illustre, appellée *Levenez;* & ils faisoient leur ordinaire demeure en la ville de *Kemper-Odetz* (qui, depuis, fut nommée Kemper-Corentin), capitale de leur gouvernement. Ce furent les pere & mere de nostre Saint, qui

(1) Chanoine Guillotin de Corson : *Récits de Bretagne,* troisième série, p. 105.

(2) Appelé aussi Guen-Aël, Guinal, Vendel et Vendal. — A.-M. T.

leur nasquit l'an de grace 306, sous le Pontificat du Pape S. Sirice, & l'empire d'Arcadius & Honoré, & fut nommé, sur les Fonds de Baptesme, *GUEN-ÆL,* c'est à dire, en breton, *Ange blanc,* présage de la candeur & innocence Baptismale qu'il recevoit & qu'il conserva toute sa vie. Ayant passé les plus tendres années de son enfance, lors qu'il commença à parler distinctement, sa mere luy apprit son Catechisme & les principes de nostre Créance, &, le croyant capable d'apprendre quelque chose de plus relevé, on luy bailla un precepteur, pour l'instruire & élever en la vertu & és bonnes lettres, esquelles il faisoit un notable progrez, l'estude n'atiedissant en luy la ferveur de l'Oraison.

II. Dés qu'il commença à connoistre le monde, il commença aussi à le mépriser, & s'accrut tellement ce mépris en son Ame, qu'il se resolut de le quitter entierement & se rendre Religieux en quelque Monastere. Sur cette resolution, S. Wennolé, nouvellement beny Abbé du Monastere de *Land-Tevenec* en Cornoüaille, fondé par le Roy Grallon, lors regnant, assisté de quatre de ses Religieux, vint à Kemper, visiter son maistre S. Corentin, premier Evesque de Cornoüaille; & comme il passoit par une ruë, nostre S. Guen-æl, qui joüoit sur le pavé avec quelques autres enfans de son âge, quittant ses jeux puerils, s'encourut vers luy, se mit à genoux & demanda sa benediction. Saint Wennolé, lisant en son visage quelque présage de future Sainteté, jugea que Dieu luy adressoit cét enfant, pour servir, un jour, d'ornement à son Monastere, &, le caressant doucement, luy dit : « *Et bien (mon fils) voulez-vous venir quant & nous pour servir Dieu en nostre Monastere? Ouy, mon Pere (répondit Guen-æl) c'est la chose que plus je desire en ce monde, & vous promets, dés à present, que je veux passer ma vie au service de Dieu, sous vostre Regle & Discipline.* » Et, disant cela, il quitta tous ses compagnons & suivit le saint Abbé, lequel, pour éprouver sa perseverance, luy dit : *Non, mon enfant, retournez-vous en chez vostre pere, le chemin d'icy au Monastere est long & difficile, vous ne sçauriez nous suivre.* L'enfant luy répondit : *Mon Pere, j'ay quelques fois ouy lire, dans l'Evangile, que quiconque met la main à la charuë & regarde en arriere n'est pas propre pour le Ciel; comment donc pourray-je, sans danger de mon salut, abandonner la resolution que j'ay fait de me dedier au service de Dieu en vostre Monastere?* S. Wennolé, admirant sa perseverance, le conduisit chez ses pere & mere, &, de leur consentement, l'emmena en son Monastere, & prit luy-mesme le soin de son instruction.

III. Ce fut la septiéme année de son âge, & de nostre salut l'an 402. qu'il vint à *Land-Tevenec,* & y passa trois années en habit séculier, comme pensionnaire, en grande impatience de recevoir l'habit, dont il faisoit continuellement instance à saint Wennolé & aux autres Religieux, lesquels enfin luy accorderent sa requeste, & il fut vêtu en presence du Roy Salomon I. du nom & de toute sa cour, qui fondoit en larmes, voyant un jeune Seigneur, en un âge si tendre, fouler genereusement aux pieds les vanitez du monde & embrasser courageusement la Croix de la Penitence. Il couloit la dixiéme de son âge, qu'on comptoit de nostre salut l'an 405. &, nonobstant son jeune âge, il s'adonna avec tant de soin à l'acquisition des vertus, qu'en bref il égala les plus anciens & parfaits Religieux du Monastere. Jamais on ne le trouvoit oysif; il passoit les nuits à prier & lire la sainte Escriture, assistoit devotement au Chœur, de nuit & de jour; son humilité paroissoit en toutes ses paroles & actions; il supportoit patiemment les infirmitez de son prochain, & jamais ne murmuroit de chose qui se passast; il conserva soigneusement sa chasteté, & pour mieux s'en asseurer, il cherissoit la mortification & les rigueurs & austeritez; il jeûnoit presque continuellement; enduroit les chaleurs de l'esté & les froideurs de l'hyver, estant également vestu en l'une & l'autre saison. Pendant les plus grands froids de l'hyver, tous les soirs, lors que les Religieux s'estoient retirez en leurs Cellules, il alloit au bas du jardin du Monastere, &, se dépoüillant tout nud, horsmis de son Cilice, il se plongeoit jusqu'aux aisselles dans l'estang ou vivier qui estoit en ce lieu,

&, en cét estat, recitoit les sept Psalmes Penitentiaux, pour les Bien-faiteurs de son Monastere.

IV. Il avoit vescu dans le Monastere 43. ans, lors que Dieu, voulant recompenser saint Wennolé de ses longs travaux, luy revela sa mort prochaine, dont le saint vieillard extremément aise, convoqua tous ses Religieux en Chapitre, leur annonça la revelation que l'Ange luy avoit faite, les exhorta à l'observance de leur Regle, prit congé d'eux, & leur nomma pour son successeur S. Guen-æl, les priant de luy donner ce contentement, avant mourir, que de confirmer, par leur élection, cette sienne nomination; ce qu'ils firent trés-volontiers, sans avoir égard à ses excuses & protestations, & S. Wennolé confirma son élection, &, peu de jours aprés, mourut saintement, & ses obseques celebrées, nostre Saint fut beny Abbé, au contentement de tous ses Religieux, au mois de mars l'an 448. laquelle charge il exerça 7. ans, jusqu'à l'an 455. que, desirant voyager en l'Isle de Bretagne, pour visiter les Monasteres qui y florissoient en sainteté, il se démit de son Abbaye, &, s'estant fait élire un Successeur, il prit onze de ses Religieux, avec lesquels il passa la mer, & fut quatre années en ce voyage, laissant, par tout où il passoit, des marques de sa Sainteté; car il rendoit la veuë aux aveugles, l'ouye aux sourds, le marcher aux boëteux, & aux paralytiques le libre usage de leurs membres; il chassoit le diable des corps des possedez & operoit d'autres miracles, qui le faisoient respecter des peuples & admirer des plus parfaits. Dieu exauçant les prieres des Religieux de *Land-Tevenec,* qui, depuis l'absence du saint Abbé, n'avoient cessé de requerir son retour, luy envoya un Ange, qui luy fit commandement de s'en retourner en Bretagne; à quoy il obeït, &, s'étant embarqué en un vaisseau Breton, qui étoit au Havre prochain, il vint prendre port en l'Isle de *Groys,* à la coste de Bretagne, l'an 459.

V. Si-tost que saint Guen-æl & ses Confreres eurent mis pied à terre, les Cloches de la principale Eglise de l'Isle (en laquelle il y avoit des Reliques de plusieurs Saints) commencerent à sonner d'elles-mesmes, d'un son & bransle tout extraordinaire, ce qui fit que le peuple s'y rendit en foule, & aussi les Moynes d'un Monastere fort renommé qui estoit dans l'isle, dont l'Abbé, voyant le peuple estonné de cette merveille, fit signe de la main qu'on luy prestast audience, &, étant monté au pupiltre, il leur dit : « Mes Freres, » croyez mon conseil, & visitons les costes & rades de cette isle, car je crois sans doute que » ce sont quelques saints Personnages qui nous sont venus visiter, dont nos saints Patrons » (desquels les Reliques reposent en cette Eglise) nous ont voulu donner avis par ce » miracle. » Tout le peuple approuva ce conseil & alla voir à la prochaine rade, où ils trouverent le vaisseau à l'ancre & le Saint & ses compagnons qui sortoient de l'esquif. L'Abbé les salua & les mena en son Monastere, où s'estant rafraischis, quelques jours, ils remonterent sur mer & debarquerent en terre ferme à la coste de Cornoüaille, d'où ils allerent par terre à leur Abbaye, où ils furent receus avec un contentement extréme.

VI. Aussi-tost qu'il fut arrivé à Land-Tevenec, ses Religieux le suplierent de reprendre sa charge d'Abbé ; à quoy il ne voulut consentir du commencement, mais ils l'en importunerent tellement, qu'il fut contraint de le leur accorder, & il exerça la charge trois ans, jusqu'à l'an 462. qu'il s'en démit de rechef & fit élire un autre en sa place, &, si-tost qu'il eut esté beny, il luy demanda congé de se retirer en quelque lieu solitaire & desert, pour faire penitence & se disposer à la mort; mais l'Abbé le refusa tout court, ne voulant se priver du secours & assistance qu'il esperoit avoir de luy en la conduite & direction de son Monastere. Tous les autres Religieux se joignirent à l'Abbé, s'opposans à la retraite du Saint; mais il les importuna tant, qu'enfin, vaincus de ses instantes suplications, ils luy donnerent congé pour un an, & non plus. Le saint Homme, ayant receu la benediction de son Abbé, prit congé de ses Confreres & sortit, avec deux compagnons, touchez aussi d'un mesme desir de vivre en solitude; &, d'autant qu'il estoit trop connu dans tout le

Comté de Cornoüaille, il entra dans le Vennetois, où, ayant rencontré un lieu fort écarté & desert, il y édifia un petit Oratoire & trois petites Cellules & s'y habitua. Il n'y eut gueres demeuré, que ses deux Confreres commencerent à se plaindre de la sterilité de ce lieu nommément de l'incommodité qu'ils avoient faute d'eau potable, laquelle il falloit aller querir fort loin; saint Guen-æl les consola & exhorta d'avoir recours à Dieu en leurs necessitez, lequel jamais ne delaisse ceux qui esperent en luy & les mena à la Chapelle, où ayant fait Oraison, en commun, il sortit dehors, & imprima le signe de la Croix en terre, laquelle ayant frappé de son baston, elle jetta une grosse source d'eau, qui n'a cessé de couler jusques aujourd'huy.

VII. Ce saint Personnage n'acheva pas son année en la solitude; car Dieu, se voulant servir de luy pour le salut de plusieurs, le manifesta au Comte de Vennes Guerec, lequel, chassant, un jour, en ces quartiers, leva une biche, qui, fuyant la meutte des chiens, entra dans la solitude de saint Guen-æl & se coucha sous son Aumusse; les chiens suivirent leur beste, mais, arrivez au lieu, ils n'oserent approcher vingt pas prés du Saint. Le venneur, estonné de cela, en donna avis au Comte & à sa compagnie, qui s'y rendit incontinent & trouva la biche couchée sous l'Aumusse du Saint (1). Guerec, voyant cela, le salua fort affectueusement & l'emmena avec luy à Vennes, & l'y retint, quelque temps, pour joüir plus à plein de ses bonnes instructions & avis salutaires; puis, ayant pris congé du Comte, il s'en retourna en son Hermitage, où ayant passé 9. mois, il fut mandé de son Abbé de revenir au Monastere, ce qu'il fit, comme enfant d'obedience, encore qu'il regretast sa chere solitude.

VIII. Il seroit difficile d'exprimer avec quelle joye & contentement il fut receu de ses Religieux; mais cette allegresse finit bientost; car ayant passé 4. années avec eux, estant déjà vieil & cassé, rompu de penitences & austeritez, Dieu le voulant recompenser de ses travaux, il tomba malade, &, en peu de jours, il fut reduit à l'extremité; il se confessa generalement à son Abbé, receut le S. Sacrement en Viatique, puis demanda l'Extrême-Onction, qu'il receut le mesme jour, le reste duquel il passa en meditation, ayant les yeux arrestez sur un Crucifix qu'il tenoit en sa main; enfin, ayant agonizé toute la nuit, sur le point du troisiéme jour de novembre, l'an 467. & de son âge le 70. il rendit son Ame à Dieu. Son Corps fut incontinent lavé & revêtu de ses Ornemens Abbatiaux & porté en l'Eglise, où il fut reveré & baisé d'une multitude de peuple, qui, de toutes parts, s'y rendit pour honorer ses obseques. Le Roy de Bretagne, qui, avec sa cour, estoit à Kempercorentin, distant de six lieuës de Land-Tevenec, envoya dire à l'Abbé qu'il ne se hastast d'ensevelir le saint Corps; cela fit qu'on le garda trois jours dans l'Eglise, où il se conserva frais & entier, répandant une merveilleuse odeur. Le troisiéme jour, le Roy arriva, accompagné du Prince son fils aisné, des Princes, Comtes, Vicomtes & de grand nombre de Seigneurs, qui tous donnerent l'eau benîte au saint Corps & assisterent à son enterrement.

IX. Il fut ensevely dans une petite Chapelle, hors l'Eglise Abbatiale, laquelle a esté tenuë en si grande veneration, que personne n'y osoit entrer, crainte de fouler aux pieds ce saint Corps, où il demeura jusqu'à l'an 857. que Neomene, Roy de la Bretagne Armorique, estant de retour des Guerres de France, alla en Pelerinage à Land-Tevenec visiter les Sepulchres des SS. Wennolé & Guen-æl, & fit reédifier l'Eglise Abbatiale & y transferer les Os des saints Wennolé & Guen-æl, lesquels il fit enchasser en Chasses d'argent doré; neanmoins, en l'Eglise Cathedrale de Vennes, on montre le Sepulchre de ce Saint, comme on sort du chœur, du costé de l'Epistre. Enfin, l'an 878. les Normands & Danois, ayans mis pied à terre en Bretagne, les Moynes de Land-Tevenec abandonnerent leur Monastere

(1) Voyez chose semblable en la vie de S.te Nennoc, le 4. juin, p. 272, art. VIII. — A.

& se retirerent en France, pour fuïr la rage et cruauté de ces Barbares, qui faisoient un cruel traitement aux Reliques des Saints, aux Monasteres & aux Gens d'Eglise, emporterent le Corps de S. Guen-æl à Paris, où ils furent receus fort benignement de Theudon, prevost de Paris, qui leur donna une maison qui luy appartenoit, avec ses terres et metairies, situez en la Paroisse de Courcoronné, prés Corbeil, où ils édifierent une Chapelle & y mirent les Reliques du Saint. Mais les Saxons & Normands continuans leurs ravages en France, crainte que ce precieux thresor ne tombast en leurs mains sacrileges, il fut porté à Corbeil, par le commandement du trés illustre Comte Edmont, lequel fit faire une Procession generale, où il assista avec tout le Clergé, non seulement de ladite ville de Corbeil, mais encore des Paroisses & bourgades circonvoisines, qui se rendirent à Courcoronné, où, ayans receu reveremment les saintes Reliques, ils les apporterent au fauxbourg S. Jacques de Corbeil, où elles furent mises en une petite Chapelle, que le susdit Comte avoit fait bastir, du côté de la Brie. Mais, depuis, en l'an 1007. Bouchard, Comte de Corbeil, à la sollicitation de son fils Legauld (qui depuis fut Evesque de Paris), fit bastir une belle Eglise en l'honneur du Saint, où il transfera ses Reliques, & s'appelle, encore à present, de son nom, saint Guenault; ç'a esté, à son commencement, une Abbaye Collegiale, ayant un Abbé & quatre Chanoines; depuis, le Roy Loüis le Gros, venant à la couronne, l'incorpora à l'Abbaye de S. Victor lez Paris, & est un Prieuré dépendant d'icelle. Ce neanmoins, le catalogue des Reliques qui sont en l'Eglise Cathedrale de Vennes porte que le Corps de ce Saint y est; je croyrois qu'il y en a partie à Vennes & autre partie à Corbeil.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires des Eveschez de Leon, Cornoüaille et Vennes, qui en font Office et en ont la Legende en neuf leçons; les vieux Legendaires manuscrits de Cornoüaille, Vennes et Land-Tevenec; les MSS. de la vie de S. Wennolé; Pierre de la Barre en parle en ses Antiquitez de la Ville de Paris, et le Pere Le Bon, Chanoine Regulier de l'Abbaye de S. Victor de Paris, desquels l'a pris T. Friard, qui l'a ajoustée à la Legende de Ribadeneira, et le Pere Jacques de Breul, en son Theastre des Antiquitez de la Ville et Diocese de Paris, parlant dudit Prieuré de saint Guenault de Corbeil, met un abregé de sa vie.

ANNOTATIONS.

DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

ONSIEUR DE LA BORDERIE indique la première année du VIe siècle comme l'époque où vint au monde celui qui devait succéder au grand saint Guénolé comme abbé de Landevenec; il pense que Romelius et Levenez *(Lætitia)* auraient habité à deux ou trois lieues au sud de Loc-Majan, sur le territoire de la paroisse actuelle de Lanrivoaré; c'est là que saint Guénolé, faisant dans le Léon une expédition évangélique en compagnie de plusieurs de ses moines, rencontra ce bel enfant priant dans l'atrium de la maison paternelle, l'interpella comme on l'a vu dans le texte d'Albert Le Grand et lui dit les paroles qui devaient décider de sa vocation et de toute sa vie.

En effet, « les chartes de l'abbaye de Landevenec (n° XXXIX) disent qu'une terre appelée *Languenoc* (aujourd'hui Lanvenec) située au sud de Lanrivoaré, était le patrimoine de Guenhaël, par conséquent le domaine de son père; c'est là que Gwennolé trouva l'enfant et exerça sur lui sans le vouloir ce phénomène d'attraction instantanée et irrésistible. »

Quoi qu'il en soit de cette conclusion qui paraît bien admissible, la tradition cornouaillaise est que saint Guenaël a vu le jour sur le territoire de la paroisse d'Ergué-Gabéric (le Grand-

Ergué) mais tout près de Kerfeunteun et de Quimper. Il a sa fontaine vénérée, dans le village qui est considéré comme le lieu de sa naissance.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS LA VIE DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

C'est en 532 que saint Guenaël succéda à saint Guénolé comme abbé de Landevenec. Après un septennat il donna sa démission, et avec onze moines de cette maison, il partit. C'est le commencement d'une vie d'émigration où il va se montrer voyageur aussi infatigable que saint Cado. « La première étape, dit M. de la Borderie, fut, paraît-il, les îles de la Manche. De là il s'élança dans l'île de Bretagne au moment où les Bretons insulaires en sortaient pour venir en Armorique, et en la quittant, il se rendit en Irlande. Selon la plus ancienne version de sa Vie, il ne consacra pas moins de trente-quatre ans à ces missions insulaires. Il fonda dans ces deux îles deux ou trois monastères considérables, et cinquante couvents, dit-on, lui confièrent le soin de réformer leur discipline, car ses principaux efforts furent consacrés à maintenir dans sa pureté, à ramener à sa ferveur primitive, l'institution monastique. Il éprouva enfin le besoin de revoir sa patrie. Il revint seul dans une barque d'osier (recouverte de cuir) fabriquée de ses propres mains, rapportant avec lui beaucoup de livres et de reliques. Selon d'autres, il était suivi de cinquante disciples. Il débarqua en Cornouaille, où il fonda trois monastères (qu'on ne nomme pas) et passa de là dans l'île de Groix (comme nous l'a raconté Albert); il y resta plusieurs années, toujours occupé de la réformation monastique. Né au commencement du VIe siècle il avait environ quatre-vingts ans; malgré son activité infatigable il lui fallut prendre quelque repos. Il quitta Groix et s'arrêta à l'entrée du Blavet, rive droite, sur une langue de terre bordée à l'Est par le fleuve, à l'Ouest par les sables et le petit bras de mer du Rohu. Il y avait encore des bois sur cette côte, car il y trouva une louve et ses petits qui lui obéirent avec une docilité exemplaire quand il leur commanda de quitter la place. Il avait grande familiarité avec les fauves. Un jour étant allé visiter l'un de ses moines appelé Caradec, retiré à quelques lieues de son monastère pour vivre en anachorète et dont l'oratoire est représenté aujourd'hui par l'église de Saint-Caradec d'Hennebont, comme il était là, un cerf ardemment chassé, à bout de souffle, vient se réfugier sous son manteau, et les chiens s'arrêtent la queue basse aux pieds de Guenaël. C'était la chasse du comte Waroch (le même qui est appelé Guérec par Albert Le Grand) qui courait dans la vallée du Blavet. Quand le comte apprit ce fait, il manda près de lui le saint homme, le combla d'honneurs, le laissa à regret et difficilement retourner à son monastère, enfin — pour le salut de son âme *et pour celui du pays* (1) — il donna à Guenaël deux beaux domaines destinés à l'entretien de sa maison. Guenaël mourut peu de temps après (vers 585-590) dans son monastère du Blavet. »

RELIQUES DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

En indiquant ce monastère du Blavet comme ayant été témoin de la précieuse mort de Guenaël, M. de la Borderie paraît être dans le vrai. C'est là aussi que le saint dut être inhumé, bien que plusieurs, comme Albert Le Grand, fixent sa première sépulture à Landevenec. « Au Xe siècle, vers la fin des invasions normandes, son corps fut transporté à Paris et peu après déposé à Corbeil. Plus tard, Guéthénoc, évêque de Vannes (1182-1222), en obtint la majeure partie, et dès 1350 on vit exposer à Vannes une partie de la tête de saint Guenaël; un tombeau fut même élevé dans le transept sud de la cathédrale pour recevoir une portion de ses reliques. A l'époque de la Révolution, les reliques conservées à Corbeil furent brûlées; celles qui étaient honorées à Vannes furent perdues » (*Histoire du diocèse de Vannes,* par M. l'abbé Le Mené, chanoine).

(1) M. de la Borderie relève avec soin cette particularité; Waroch ne perd jamais de vue les intérêts de la patrie bretonne.

J'ai dit dans les *Annotations* à la Vie de saint Guénolé que parmi les reliques du monastère d'Anaurot (Quimperlé) cachées à l'île de Groix, et retrouvées en 1070 par les moines de l'abbaye de Sainte-Croix, figure une relique de saint Guenaël.

Je ne connais d'autres reliques du bienheureux abbé que deux parcelles assez minimes, l'une à Landevenec, l'autre dans le reliquaire d'argent donné par la princesse Blanche de Bretagne aux Dominicains de Quimperlé (actuellement propriété du couvent de la Retraite de cette même ville).

LES MONUMENTS DE SAINT GUENAEL (A.-M. T.).

OBJET de la faveur de Waroch, le *lann* de saint Guenaël sur le Blavet prit nécessairement au VIe siècle une grande importance. Plus tard, surtout pendant l'asservissement de la Bretagne sous le joug carolingien (de 786 à 843), le monastère chéri de Waroch associé à la mauvaise fortune de la patrie bretonne tomba en décadence, mais vers le milieu du IXe siècle le roi Nominoë (843-851), qui alliait toujours aux manifestations de sa piété sa sollicitude pour la Bretagne, tint à honneur de relever la fondation patriotique de Waroch et bâtit sur le tombeau de Guenaël un très beau et très grand monastère. Au Xe siècle, l'invasion normande le détruisit. Ce qui en pouvait rester après les désastres de ces incursions devint au XIe siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis. Aujourd'hui cet antique *lann* est encore représenté par une très vieille chapelle de Saint-Guenaël, au village du même nom en la paroisse de Caudan près Lorient, sur le Blavet, dans la situation indiquée plus haut. Un savant archéologue (M. Rosenzweig) qui a étudié avec grand soin les monuments du département du Morbihan dit de ce monument :

« *Chapelle Saint-Guenaël.* Restes d'une très ancienne construction. Appareil mélangé. Forme rectangulaire, chevet plat. Dimension dans œuvre : 15 mètres sur 4 mètres 50 environ. Petites fenêtres à plein-cintre très étroites et très évasées à l'intérieur [caractère irrécusable de l'architecture du XIe siècle]. — Près de la chapelle de Locunel [village très proche], *lec'h* bas, arrondi; c'est à cette pierre, suivant la tradition, que saint Guenaël venait prier. Près de la chapelle Saint-Guenaël, autre *lec'h* de même forme (1). »

M. de la Borderie ajoute en terminant : « Le souvenir de cet important monastère de l'âge primitif, complètement oublié par nos historiens et nos hagiographes, méritait d'être remis en lumière. »

On pourrait considérer Landevenec comme un autre monument de saint Guenaël; nous n'avons pas à revenir sur les ruines décrites à la suite de la Vie de saint Guénolé.

L'église d'Ergué-Gabéric est une intéressante construction du XVe siècle. La fenêtre principale comprend dans son tympan trois fleurs de lis parfaitement belles; elle est ornée d'une remarquable verrière présentant, dans ses quatre baies, différentes scènes de la vie et de la passion de Notre-Seigneur; dans le tympan, la Trinité, plusieurs saints et des anges portant différentes armoiries; une inscription mutilée ne présente plus, malheureusement, le nom de l'habile verrier qui a exécuté cette œuvre.

Au-dessus d'un autel latéral une autre fenêtre fleurdelisée représente François de Kergonan et Marguerite de Lanros, sa compagne, agenouillés au pied de leurs patrons, saint François d'Assise et sainte Marguerite.

L'église d'Ergué-Gabéric possède en outre six chandeliers (d'inégale grandeur, deux par deux) une croix d'autel, deux lampes (dont l'une à la chapelle de *Kerdevod)* un encensoir et sa navette, le tout d'argent, du dessin le plus riche, le plus original, de l'exécution la plus fine; le style indique l'époque de Louis XIII. Un ostensoir du même genre complétait cette belle argenterie; il a été aliéné et remplacé par un grand objet sans caractère.

(1) Un *Lec'h* est une sorte de menhir taillé, quelquefois très peu élevé, monument funéraire des Bretons insulaires et des Bretons armoricains du Ve au IXe siècle (A. de la Borderie).

Dans la même église, la statue de saint Guenaël, œuvre du XVIIe siècle, est la plus belle représentation que j'ai vue de notre saint.

A Plougonvelin, où il est également patron, l'église est dépourvue de tout caractère, mais elle renferme un beau retable d'autel en partie du style Louis XV ; un bas-relief y représente la rencontre de saint Guenaël en moine avec le comte Waroch portant chapeau à plume et pourpoint, et chassant avec une arquebuse.

Il avait encore des chapelles à Guiscriff, Poullaouën, Elliant, Coray, Moëlan, Penhars, Plonéis, Landivisiau. La chapelle de Coray existe encore.

Saint Guenaël est encore patron de la paroisse de Bolazec et d'une petite chapelle en Pouldergat près Douarnenez ; c'est le lieu où il est le plus honoré et l'on y vient beaucoup en pèlerinage.

A Vannes une rue porte son nom et un vitrail moderne le représente à la cathédrale.

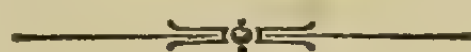
A Rumengol il figure en costume monastique, entre son père et sa mère, dans un très beau vitrail moderne (œuvre de M. L. Lobin).

Il est étonnant qu'une scène aussi gracieuse que celle de l'appel de saint Guénolé et de la vocation de saint Guenaël n'ait inspiré aucun artiste ; il n'y a peut-être pas dans l'histoire des saints un récit aussi bien fait pour tenter un peintre de talent.



LA VIE DE SAINT KÉ OU KENAN, SURNOMMÉ COLODOC,

Evesque et Confesseur, le 5. Novembre.



SAINT KÉ, ou KENAN, surnommé COLODOC, nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens nobles & riches ; son pere s'appelloit *Ludun* & sa mere *Tagu*. Il se rendit si accomply en toute sorte de sciences, qu'il fut admis au Sacerdoce, & mesme élevé à la Dignité Episcopale en une des citez de son pays, en laquelle il se fit paroistre le pere de ses Diocesains, non seulement les nourrissant du pain de sa doctrine, mais encore du pain materiel, ayant vendu tout son bien pour l'entretien & nourriture des pauvres, lesquels il visitoit paternellement, & leur départoit de grosses aumônes, tant par ses mains, que par le moyen de plusieurs vertueuses personnes dont il se servoit en une si sainte œuvre. Mais, ne se jugeant avoir les épaules assez fortes pour supporter la pesanteur de la Charge Episcopale, il se démit de son Evesché, & passa en la province de Cambrie, resolu de se retirer en quelque Hermitage ; &, pour ne se tromper en l'élection du genre de vie qu'il projettoit mener, il suplia nostre Seigneur de luy manifester sa sainte volonté.

II. Estant en la ferveur de son Oraison, il luy fut revelé qu'il se munit d'une clochette (à la façon des Hermites de ce temps-là) & marchast jusqu'au lieu nommé *Ros-ené*, où il édifieroit un petit Hermitage & s'y tiendroit jusqu'à ce que Dieu luy eût commandé autrement, & que, pour l'avertir de ce lieu, sa clochette sonneroit d'elle-même, lors qu'il y seroit arrivé. Le Saint obeït humblement & s'adressa à un excellent fondeur, nommé Gildas, lequel n'ayant qu'un petit morceau de métal, S. Ké, par la vertu du signe de la Croix, le multiplia, en sorte qu'il en resta grande quantité audit fondeur, en recompense de sa peine. Ayant cheminé quelques jours, avec quelques autres saints Personnages qui s'estoient adjoints à luy, il se trouva fatigué du chemin, &, pour se delasser & reposer quelque peu, ils se jetterent sur l'herbe verte, prés d'un bras de mer, nommé

Hildrech; &, comme il s'entretenoit avec ses confreres, il entendit la voix d'un homme, sur le bord de l'eau, qui crioit à un autre, qui estoit sur le rivage opposite, « s'il n'avoit » pas veu ses vaches qu'il avoit égarées depuis quelques jours? » — « Ouy, répondit, » l'autre, je les vis hier à Rosené, environ les trois heures. » Saint Ké, oyant parler de Rosené, remercia Dieu & descendit sur la gréve de ce bras d'eau, laquelle, depuis, fut nommée, en langage Breton Walois, *Krestenn-ké,* c'est à dire, gréve de S. Ké, où, ses disciples ayans soif, il frappa un rocher, qui estoit là auprés, & en fit sortir de l'eau en abondance, de laquelle les malades, beuvans avec foy, reçoivent la santé par les merites de saint Ké.

III. Ils passerent ce bras de mer & entrerent en une épaisse forest, où la cloche que le Saint portoit commença à sonner, ce qui luy fit connoistre que c'estoit le lieu où il se devoit arrester, dont il remercia Dieu; &, ayant défriché ce lieu, il y édifia une petite Chapelle &, auprès, de petites Cellules pour soy & ses confreres, avec lesquels il vaquoit, jour & nuit, à Prieres & Oraisons, se sustentant du labeur de leurs mains & des aumônes qu'on leur donnoit. Il y avoit, prés de ce lieu, un beau Chasteau, nommé *Gudrun,* dans lequel demeuroit un Prince, nommé Theodoric, homme perdu et déterminé, lequel, chassant, un jour, en la forest de *Rosené,* poursuivit un cerf jusques en l'Hermitage du Saint, où il s'estoit jetté & caché; &, entrant de furie dedans, il s'enquit qu'estoit devenu le cerf; S. Ké ne voulut le luy dire, dont il entra en telle colere, qu'il fit amener en son chasteau 7. bœufs & une vache qui avoient esté donnez au Saint & dont il se servoit pour tirer à sa charruë; mais, le lendemain, il se presenta au Saint pareil nombre de cerfs, qui se laisserent attacher à la charruë & acheverent de charruer son champ, lequel, en memoire de cette merveille, fut nommé, en Breton Walois, *Guestel Guervet,* c'est à dire, *le Champ des Cerfs* (1), &, depuis, ces animaux servirent domestiquement S. Ké & ses Confreres en cét Hermitage.

IV. Theodoric ayant veu de ses propres yeux ces cerfs, attelez à la charruë, faire l'office des Bœufs qu'il avoit ravis au serviteur de Dieu, n'en fut en rien émeu; &, lors que le Saint l'alla prier de les luy rendre, il le frappa au visage, si rudement, qu'il luy fit tomber une dent de la bouche, ce qu'il porta patiemment & alla se laver la bouche en la fontaine de son Hermitage, dont l'eau, beuë avec foy & confiance en l'intercession du Saint, a retenu la vertu de guerir du mal des dents, &, encore à présent, les Walois (quoi qu'Heretiques) y ont recours. Quant au cruel Theodoric, Dieu le punit des excès qu'il avoit commis à l'endroit de S. Ké, car il fut frappé d'une dangereuse maladie, qui luy ouvrit les yeux & le fit rentrer en soy-mesme; il fit appeler saint Ké, luy demanda humblement pardon, restitua les bœufs & amplifia son Hermitage de douze arpens de terre, quoy fait, le Saint pria pour luy, & il fut gueri; mais, quelque temps aprés, estant à la chasse, il tomba de cheval & se rompit le col. Ayant receu le don de Theodoric, il bastit un Monastere, assez ample, au lieu de son Hermitage, & y receut un bon nombre de Religieux, & puis se resolut de passer la mer & d'aller en la Bretagne Armorique.

V. Il prit congé de ses confreres & leur nomma un Superieur pour tenir sa place, puis s'alla embarquer au port de *Landegu,* & envoya de ses disciples chez un riche marchand, qui demeuroit près de ce port, luy demander, par aumône, quelque peu de pain, de bisquit, ou autres vivres, pour ayder à leur voyage; cet homme ingrat et mal appris, au lieu de leur faire l'aumône, ou, à tout le moins, les renvoyer doucement, se moqua d'eux & leur dit : « Allez (mes amis) voilà une grosse barge de bled sur le bord » de mon aire; si vous la pouvez emporter toute entiere, je vous la donne. » Ils s'en retournerent avec cette réponse vers S. Ké, qui ne répondit que *beny soyt Dieu,* &

(1) *Novale cervorum.* — A.

s'embarquerent. Ils n'estoient encore gueres loin du rivage, que cette barge de bled parut sur l'eau & suivit leur navire jusques à la coste de Leon, où le Saint et ses confreres, ayant moüillé l'ancre, mirent pied à terre & se retirerent au lieu où est, à present, l'Eglise Parrochiale de *Cleder*, où il bastit un petit Monastere (environ l'an 472, sous le regne de Hoël Le Grand I. du nom, Roy de Bretagne Armorique), auquel il mit des Reliques qu'il avoit apportées de son pays & le livre des Evangiles qu'il avoit écrit de sa main. Pendant que la Bretagne Armorique estoit édifiée de la sainte vie, & illustrée de la doctrine de saint Ké, il survint une occasion, qui le fit repasser en l'isle; c'est que le Prince Modredus (à qui le Roy Artur le Genereux, son oncle, lors qu'il alla aux Gaules, avoit laissé le gouvernement de la grande Bretagne) s'empara du Royaume, espousa la Reyne *Guenaran* & contraignit les Princes & Seigneurs de la reconnoistre : ce qu'ayant esté mandé à Artur, il laissa la conduite des affaires des Gaules à son néveu Hoël, Roy de la Bretagne Armorique, & repassa en l'isle.

VI. Le Prince Modredus, se doutant bien qu'il seroit attaqué de son oncle, avoit fait alliance avec Cheldric, Duc des Saxons, auquel il avoit promis l'Ecosse, pourveu qu'il luy envoyast du secours contre son oncle Artur. Cette alliance, faite par le tyran avec les barbares & idolastres, mit les Prélats en grande perplexité, pour le danger manifeste que couroit la Religion Chrestienne, ce qui leur fit essayer à accorder les Princes; &, connoissans la sainteté de saint Ké, ils le manderent venir devers eux & l'envoyerent, accompagné de six autres Evesques, vers le Roy Artur, pour le disposer à la paix & à pardonner au Prince Modredus, moyennant quelque raisonnable reparation; mais, avant que cela se peût conclure, l'armée Saxonne, composée de 800. voiles, parut à la coste de l'Isle, &, nonobstant la valeureuse resistance d'Artur, jetta quatre-vingt mil hommes à terre, auxquels le Prince Modredus se joignit. S. Ké, voyant ne pouvoir rien profiter en cette negociation, & ne pouvant voir la ruïne & desolation de son pays, s'en retourna en Bretagne Armorique, &, passant par la ville de Winton, visita & consola la Reyne Guenaran & luy persuada de consacrer à Dieu le reste de sa vie, ce qu'elle fit, se rendant, un peu après, Religieuse. S. Ké arriva enfin à *Cleder;* &, y ayant enterré son condisciple l'Hermite *Kerianus* (1), il tomba luy-mesme malade; &, ayant devotement receu les Sacremens, il rendit l'esprit à son Createur, le premier samedy d'octobre, environ l'an 495, & fut enterré dans l'Oratoire de son Hermitage, lequel ayant esté ruïné par le malheur des guerres, la memoire du lieu de sa sepulture se perdit & fut ignorée plusieurs années, jusques à ce qu'il pleut à Dieu la relever, par le moyen d'un habitant de ladite Paroisse de *Cleder,* nommé *Britaliensis,* lequel fut commandé par un Ange de fouïr au costé droit du Cimetiere dudit Cleder & qu'il y trouveroit sept corps, & celuy sous lequel il rencontreroit uue source d'eau vive, c'estoit celuy de S. Ké; & que, lors qu'on le levroit, il se feroit un tremblement de terre : ce qui arriva de point en point. Il fut donc solemnellement levé, & mis en un Sepulchre honorable, où plusieurs ont receu du soûlagement en leurs infirmitez, ayans reclamé l'assistance de son intercession. Il apparut aussi aux Religieux de son Monastere de *Rosené* & les avertit de transferer ses Reliques en sondit Monastere : ce qui fut fait. Il y a plusieurs Eglises & Chapelles, en l'une & l'autre Bretagne, dediées à ce saint Prélat, dont le Sepulchre se voit en une petite Chapelle, à luy dediée, en un coin du Cimetiere de *Cleder*.

Cette Vie, escrite, en Latin d'assez bon style pour le temps, par un certain Maurice, Vicaire de ladite Eglise de Cleder, et gardée és Archives d'icelle, en a esté tirée par extrait fidelle, et a moy communiquée par Mre. Sebastien, Marquis de Rosmadec, Comte de la

(1) Patron de la paroisse de *Querrien,* où l'ignorance lui a fait substituer saint Chéron. — A.-M. T.

Chappelle, Baron de Molac, etc., Fondateur de ladite Paroisse, à cause de sa Maison de Kergournatehk, appartenant à Madame sa femme.

ANNOTATION.

Le guers suivant nous a été communiqué par une ancienne famille de la paroisse de Cléder.

GUERS AN AUTROU SANT KÉ

Ton : *Guers Santes Maharit.*


REAT oc'h eus, Clederis,
Dispignou bras meurbed,
Da guempen an Ilis
Oc'h eus nevez savet,
Ha bet oc'h eus souten
Ha ne oa quet dister
Digant Cals Belein
Guinidic a Gleder.

Unan ispicial
Savet e dignite
So bed dreist ar re all
E generosite :
Meuleudi hac henor
E toues ar gristenien
A vezo ho tensor
E troc eus ho moyen.

Tor or be gouscoude
Mar teufemp da gredi
O pe clasquet en se
Henor na meuleudi.
Nan, ar c'hloar eternel
A douche o Calon
Hac ar respect santel
Evit o taou Batron.

Gant reson, Clederis,
E pedit gant fizianç
Patronet oc'h ilis
Da rei deo'h assistanç;
Sent bras e zint en êe
Ha bras eo o gallond
Biquen sicour Doue
Noufe dezo mancout.

St. Per, ar c'henta Pab
Eus an Ilis christen,
Dre chras Doue ar Mab
Dreist an oll disquibien,
Gard eus e densoriou
Er bed universel,
Carguet a alc'hoeziou
E bales eternel.

Mœs clevet oc'h eus oll
Cant guech buez St. Per,
E c'honta a ve coll
Va foan ha va amser.
Noc'h eus quet marteze
Clevet quen alies
Parlant eus a St. Ke
Na conta e vuez.

Nellan quet lavaret
Ec'h elfen discleria
An traou caër en deus gret
Eb tevel var netra
Var memor sempl an den
En em scuil cals, allas!
Eus a devalijen
Epad trizec cant vloas.

Goud a rer gouscoude
E c'hanas en Irland,
A dud a galite
Tost d'ar bloas pevar-c'hant
Goude ma tisquennas
Jesus-Christ hor Salver,
Hac enon e vevas
En e guenta amser.

Mœs evel ma c'hoarvez
Alies gant eur Sant
Cavout en e vuez
Abred poan ha tourmant
C'hoas crouadur tener
St. Ke a oue guëlet
Dindant eur bec'h ponner
A valheur accablet.

Ar roue a Darac'h
A hano Leogais
A oue cren aoualac'h
Da c'hounid en antier
Oll stadou an Irland
Ha d'o soumeti tout
D'e armou triomphant
Ha dindan e c'hallout.

Mestr eus an oll boblou
En e brosperite,
E c'houlennas gajou
Eus a fidelite
Roïl din, emezan
E gouest e viot fidel
Anter-cant den bremàn
Eus a lignez huel.

St. Ke, iaouanq meurbed
En em gavas e toues
Ar re a oue choaset
Evid beza erres;
Hac e ty ar Roue
Evel er prisonier
E chomas aneuze
Eur maread amser.

Un escop, gouscoude
Anvet St. Kirian,
Eus a gaptivite
A dennas anezàn,
Hac en deoue sourci,
Pa oa bet delivret,
Da lacaat en desqi
Evel ma oa dleet.

Goude var dro ar bloas
Pevar-c'hant-anter-cant,
E bars en douar bras,
Pell dioc'h enez Irland,
E quear Tour en em rent,
E bro ar Gallaouet,
Eno en eur gouënt
E oue diguemeret.

Er gouënt a saras
An Escop Sant Martin,
E pini e vevas
Quen a deuas e fin

Enon ive St. Ke
A oue religius;
Mes pell amser goude
Maro ar Sant eürus.

Eno e oue stumet
Da bep seurt vertuziou,
En dije tremenet
Memes e oll deiziou,
Peneverd ma cleve
E galon o crial,
E c'houlenne Doue
E servich e leac'h-all.

Da volontez Doue
Bepred obeissant,
E tistro adarre
Var e guis en Irland,
Da gass ar sclerijen
D'e oll genvroïdi
Hac e guenta disquen
A ra e Connacy.

Ne oue quet pell er vro
Eb consolation;
Ar boblou divar-dro
D'ar guir religion
Gant joa en em roë
O clevet e gomzou
Ha promt a gonsante
Discar o idolou

P'o guelas en hent mad
Ec'h eas Lageny
C'hoas evet labourat
Evel e Connacy;
Eno en eur franquis
E cavas ar Voyen
Da sevel un ilis
Evit ar gristenien

Ar plaç ma oue savet
An ilis-màn gantàn
So bed goude anvet
Bepred forest Kerenan :
Eno e testumas
Ar boblou niverus,
Pere a c'hounezas
Er vro-se da Jesus.

C'hoas e oa eur c'hontre
Ebars en Enezen;
Ennan e voa rouë
Eur prinç anvet Eugen :
Eno oa un idol,
Henoret, brudet bras
Dreist o doueou oll;
St. Ke en distrujas.

Var ar plaç ma oa bet
Statu an idol-se
Souden e oue savet
Un templ d'ar guir Doue
E vit rei testeni
A viquen d'al lignez
Oue ret d'ar gaou cedi
Eno d'ar virionez

D'e zisquibl St. Comgel
Pehini a garie,
E resolvas lezel
Sourci an ilis-se
Hac en a oue d'e dro
Evit Escob choaset
En eur guear eus e vro
A ioa Duleck anvet.

A ben ar fin uset
Gant an oll labouriou
En deoa prederet
Evit an eneou,
Da guenta e zeas
Da vouster Rosene,
Gouent var ar meas
Ebars en e gontre

Bet e oa e bro c'hall
Epad e iaouanquis;
Dont a reas da sonjal
Distrei c'hoas var e guis
Evit clasq er vro-se
Eur plaç sioul ha distro
Da servicha Doue
O c'hortos ar maro.

En em gaout a eure
E bro ar Vretonet,
Pini a ioa neuse
An Arvoric anvet;
E Leon e choasas
Ar c'hontre a Gleder
Hac eno e chomas
Ar rest eus e amser.

Gant un Ermit santel
An Anver St. Kerrien,
E vevas eno pell
Ebars er binijen;
E clenvet pa goëzas
St. Ke voa var e dro
Hac en er sebelias
Goude ma oa maro.

Eus pevar pe bemp bloas
Araoc ar blas pempcant
St. Ke a dremenas
Evel ma varv eur Sant,
Joaus gant modesti,
Dibourve a vadou
Accablet a gosni
Ha leun a veritou.

Ervez a leverer,
E gorf oue anterret
Er barres a Gleder,
En eur c'horn ar veret,
E leac'h ma zeus savet
Pell goude e varo,
Eur chapel enoret
A zindan e ano

Miraclou alies
A gounter dre ar vro
Great epad e vuez
Ha goude e varo;
Meurbed e zint squeudus
Eb beza gouscoude
Netra a estonus
Evit galloud Doue.

Doue a ell certen,
Gant e oll vadelez,
Eus e servicherien
Disquez ar santelez,
En despet d'an douetanc
Eus a ourgouil an dud
Libr eo e buissanc
En eur choas eur burzud.

Digant ar Sent eurus
Ne dleomp quet goulen
Netra a vurzudus;
Mes goulennomp ebquen,
En hon affliction,
Digant hor Patronet
Pe gonsolation
Pe ar batiantet.

N'en em gontantit quet
Da glasq o sicouriou
Evit madou ar bed
Pe Yec'het o corfou
Mes goulennit ato
Dreizo digant Doue
Mar c'helloc'h eveldo
Caout e c'hraç doc'h ene

Evit er meritout
Peb-ini en e stad
Grit oll tout o calloud
Evit pratica mad
Lezen santel Doue
Ha comzou e ilis;
Sent e viot neuse,
Credit-en, Clederis.

LE CULTE DE SAINT KÉ (A.-M. T.)

La chapelle où se voyait le sépulcre de saint Ké, au moment où écrivait Albert Le Grand, fut démolie avec l'église de Cléder vers 1787. La paroisse n'a pas rejeté le patronage de saint Ké, mais lui a adjoint saint Pierre comme protecteur. M. de Kerdanet cite encore comme ayant reçu le même titulaire « les églises de Saint-Quay, dans le diocèse de Tréguier, à 1 lieue 1/2 de Lannion (1), et Saint-Quay, dans l'évêché de Dol, à 3 lieues de Saint-Brieuc (2). Celle-ci a abandonné le culte de saint Ké pour honorer saint Caïe, ou Caius, pape et martyr. »

Saint Ké a été patron primitif de Plouguerneau où il y a une chapelle de Coat-Kénan, et de Lan-Guénan.

Il a des chapelles à Glomel, à l'Hermitage, à Plélo, à Saint-Guéno et à Plogoff (d'après Gaultier du Mottay). Dans cette dernière localité il a, non-seulement la chapelle signalée, mais le patronage de l'église et de la paroisse; il y est appelé *saint Collodon,* or l'on a vu en tête de sa vie son surnom de *Colodoc.*

Le même saint est honoré à Saint-Michel de Glomel. A Plouguerneau il est représenté en ermite, une bêche à la main. A Cléder il est en chasuble et en mître, il tient de la main gauche un rouleau déployé; une clochette est déposée à ses pieds.

On a vu plus haut (dans une note) que la paroisse de Querrien a rejeté le culte du saint dont elle porte le nom et qui fut l'ami de saint Ké; c'est le recteur Etienne Pégasse qui en 1687 substitua à l'ancien patron, saint Chéron, martyr de Chartres, « sans autre raison, dit Dom Lobineau, qu'une ressemblance telle quelle qu'il avait crue entrevoir dans les noms de *Kerianus* et de *Caraunus.* » Sans grands frais d'imagination on pourrait confondre son joli nom de *Pégasse* avec deux appellations également irrévérencieuses.

(1) Saint-Quay-Perros.
(2) Saint-Quay du Port.

LA VIE DE SAINT MELAINE,

Evesque de Rennes, Confesseur, le 6. Novembre.



AINT MELAINE estoit natif de la Paroisse de *Brains*, au Diocese de Vennes, située sur la riviere de Vilaines, (& s'appelloit anciennement *Placz*, ou *Pletz*), de parens nobles & puissans, auxquels ce saint Enfant fut donné du Ciel, l'an de grace 462, sous le Pape saint Hylaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom. Il fut nourry & élevé en la maison de ses parens, sous la conduite d'un vertueux précepteur, jusqu'à l'âge de quinze ans; pendant lequel temps, il fit son cours és humanitez & philosophie. Ses estudes achevées, ses parens l'envoyerent à la cour du Roy Hoël, qui residoit à Rennes, duquel il fut page trois ans, pendant lesquels, il se rendit parfait en toutes sortes d'exercices requis en un gentilhomme de son rang & maison. Mais Dieu, qui en vouloit faire un grand Prélat en son Eglise, lui toucha le cœur & l'inspira de se dégager des embarras du siecle & de se confiner en quelque Monastere, pour y chercher le repos de sa conscience & se dedier entierement au service de Dieu. Tout luy déplaisoit en ce monde; les delices de la cour luy venoient à contre-cœur; les faveurs qu'il recevoit du Roy son maistre, & les honneurs que les autres courtisans deferoient à sa vertu luy étoient importuns : ses delices, c'étoit de visiter les Eglises, de frequenter les Monasteres & Hospitaux, de lire la sainte Escriture & de s'exercer en toute sorte d'œuvres de piété.

II. Ayant vescu en la cour de cette façon, l'espace de trois années, il se resolut de suivre le mouvement du S. Esprit & de se rendre Religieux. Il demanda plusieurs fois son congé; mais le Roy l'en refusa toujours & luy fit offre d'offices & d'augmentation de pensions; mais il le refusa & fut enfin si importun, que le Roy (quoy qu'à regret), luy donna son congé. Melaine, se voyant quitte de la cour, se retira en un Monastere fort austere & y demanda l'habit, lequel il receut l'an 480, qui estoit le dix-huitiéme de son âge, sans le sceu de ses parens; lesquels, en ayans esté avertis, tascherent, de tout leur pouvoir, de l'induire à s'en retourner au monde, même y employerent le credit du Roy & des plus grands de sa cour, mais ils n'y pûrent rien faire : au contraire, Melaine, par son exemple & par la force de ses exhortations, persuada à plusieurs jeunes Seigneurs, qui avoient esté ses compagnons au service du Prince, de quitter la vanité de leurs prétentions & esperances, pour embrasser la Croix de la Penitence; ce qui réussit si heureusement, que les Monasteres furent, en peu de temps, peuplez de nombre de Seigneurs de qualité relevée. Pendant l'année de son Noviciat, il fit un amas & riche tresor de toutes sortes de vertus. Il cherissoit specialement l'humilité & s'occupoit volontiers és Offices les plus vils & abjects du Monastere, aymant mieux estre humble en la maison de Dieu, que vivre en splendeur & honneurs és palais mondains. Il estoit patient és adversitez, charitable envers son prochain, affable à un chacun. Il maceroit sa chair d'austeritez pour la rendre sujete à l'esprit. Il garda perpetuellement sa chasteté, menant en un corps mortel une vie plus Angelique qu'humaine. Il s'estoit tellement dénué de sa propre volonté, qu'il n'en avoit point d'autre que celle de son Superieur, lequel, l'ayant experimenté une année & éprouvé ses forces, le receut à la profession, au grand contentement de tous les Religieux, l'an 481. le 19. de son âge.

III. Sortant du Noviciat, il fut mis à l'étude de la Sacrée Theologie, qu'il ouït l'espace de quatre années; &, pendant ce temps, il receut les ordres Mineures et Majeures &

chanta sa Messe deux ans aprés, qui fut l'an 487 & le 25. de son âge ; & l'Abbé du Monastere estant decedé peu de temps aprés, il fut éleu en sa place par la commune voix de tous ses confreres, lesquels se soumirent à sa direction & le contraignirent d'accepter son élection, sans avoir égard à ses raisons, & le menerent vers l'Evesque Diocesain, qui le benit & le renvoya en son Monastere, duquel il prit possession l'an 491. au contentement de tous ceux qui le connoissoient. Melaine, se voyant élevé en cette Dignité, exposé aux yeux de ses confreres, changea entierement de maniere de vie, & celuy qui lors n'avoit charge que de soy-mesme, se tenoit clos & serré dans sa Cellule, devint soigneux et vigilant sur son troupeau. Il estoit prudent, discret, doux & affable, charitable envers un chacun, debonnaire & indulgent à autruy, mais severe à soy-mesme ; il reprimoit, par ses charitables corrections, les plus revesches, encourageoit les vertueux, excitoit les pusillanismes, confirmoit, par son bon exemple, les parfaits, gouvernant son Monastere avec la satisfaction de ses Religieux & l'édification des Seculiers qui le venoient visiter, & se retiroient, le plus souvent, navrez du desir de servir Dieu dans son Ordre & sous son obeissance.

IV. Dieu luy avoit donné une vertu particuliere contre les illusions des diables, lesquels ne se pouvoient tenir cachez, ny deguisez en sa presence. Un jour, promenant dans le bois de son Monastere, il fit rencontre de l'ennemy du genre humain, déguisé sous la figure d'un taureau noir, les cornes prodigieusement grandes & aigües, les yeux estincelans en la teste, tout échauffé & en furie. Saint Melaine l'arresta & luy demanda où il alloit : le Diable, forcé par la vertu et commandement du saint Abbé, luy dit qu'il alloit au Monastere pour faire boire aux Religieux d'une certaine potion qu'il leur avoit brassée; &, ayant rendu cette réponse, s'encourut vers le Monastere. Saint Melaine, craignant qu'il ne dressast quelque embusche à ses freres, se hasta de le devancer, &, ayant fait sa priere dans l'Eglise, il sortit dans la cour du Monastere & vid un des plus anciens moynes de l'Abbaye, qui tiroit de l'eau du puits, & le diable auprés, qui luy faisoit faire mille grimaces & taschoit à luy persuader de se jetter dans l'eau. Saint Melaine, considerant la mine & contenance de son moyne, se douta, incontinent du fait, & qu'il estoit obsedé; il s'approcha de luy, &, inspiré de Dieu, il luy deschargea un soufflet sur la jouë, dont le diable, confus et écorné, lascha prise & s'enfuit, laissant, désormais, ce moyne en patience.

V. Pendant que S. Melaine gouvernoit son Monastere avec grande édification de tout le monde, saint Amand, Evesque de Rennes, tomba malade & eut revelation de son prochain decés, & qu'il eût à nommer pour successeur à sa Dignité l'Abbé Melaine : le saint Prélat n'y voulut manquer, & fit appeler le Saint, lequel vint le trouver, avec quelques uns de ses moynes, &, aprés les salutations & saints colloques, S. Amand luy declara la revelation qu'il avoit euë, & que la volonté de Dieu estoit qu'il prit le soin & la charge de son troupeau, l'exhortant à entreprendre ce faix, quoy que pesant, mais toutesfois necessaire pour regir les Ames & les conduire au Ciel. S. Melaine, qui ne pensoit à rien moins qu'à cela, s'excusa envers S. Amand, luy representant son insuffisance & incapacité pour exercer les fonctions d'une Dignité si relevée ; mais il n'y gagna rien, car l'Evesqne le retint en sa maison, luy dit tant de raisons & le pressa si puissamment d'accepter cette charge, qu'il ne luy cessa, ny nuit ny jour, tant qu'il luy eut fait consentir ; &, alors, remerciant Dieu d'avoir si bien pourveu à son troupeau, il rendit l'Ame & fut solemnellement enterré en sa Cathedrale, &, depuis, ses saintes Reliques furent levées de terre & reveremment portées en l'Abbaye de saint Melaine lés Rennes, où elles sont gardées en grande reverence. Quand les Religieux de son Monastere sceurent ce qui s'estoit passé entre S. Amand & S. Melaine, & qu'il avoit, par importunité dudit Evesque, consenty à son Sacre, ils furent saisis d'un extrême regret; mais, au

contraire, le dueil & regret que menoit le peuple Rennois de la mort de S. Amand fut moderé par la joye qu'il receut, lors qu'il sceut que S. Melaine lui devoit succeder. Les funerailles du deffunt Evesque furent solemnellement celebrées, &, tost aprés, S. Melaine fut consacré & installé en son Siége, en presence du Roy Hoël II. du nom & de toute sa cour, l'an de grace 505. le 43. de son âge.

VI. Estant Evêque, il ne changea rien en sa façon de vivre (1); son service estoit simple, son vivre frugal & commun, sa famille moderée; il retint, toute sa vie, l'habit de son Ordre, si exact & ponctuel en l'observance & continuation des Exercices Claustraux (qui pouvoient compatir avec sa charge) que feroit le plus fervent Novice. Quant à l'economie & disposition du temporel de son Evesché (à quoy, selon le dû de sa charge, il estoit obligé de vaquer), il en laissoit le soin à des fidels & vertueux seculiers qu'il avoit à son service à bons et asseurez gages, comme aussi tous les autres officiers, pour leur oster toute occasion de rechercher aucun lucre sordide & illicite à son service. Il avoit un soin trés-particulier des pauvres & necessiteux, auxquels il faisoit distribuer de grosses aumônes; il les visitoit paternellement, les consoloit en leurs afflictions, les supportoit en justice & les preservoit des oppressions des riches. Il estoit infatigable à prêcher son peuple, auquel il administroit les Sacremens de sa propre main. Il visitoit soigneusement son Diocese, rétablissant la police & Discipline Ecclesiastique où il la trouvoit deschûë, ou relâchée, faisant exactement observer les saints Canons & Décrets des Conciles, ordonnant des punitions rigoureuses contre les refractaires. Il remplit les cures vacantes & les pourveut de gens de bien, doctes & pieux, qu'il tiroit des Monasteres de Bretagne, Anjou, Poictou & Normandie, pour avoir à la main des personnes d'emploite à la conversion des Ames. Il fit venir de Normandie S. Pater (qui depuis fut Evesque d'Avranches) & luy fit bastir un Monastere prés la ville de Rennes, lequel, en peu de temps, devint une fertile pepiniere de personnages signalez en Sainteté & Doctrine.

VII. Le Roy Hoël, connaissant l'esprit & la capacité de S. Melaine, & l'estime que tout le monde faisoit de sa vertu, le fit son chancelier, esperant que ses affaires se porteroient bien, estans maniées par un tel ministre de son etat. La seconde année de son Pontificat, qui fut l'an de salut 507. le Pape Symmachus fit, à la requeste de Clovis, premier Roy Chrestien des François, assembler un Concile de trente & trois Evesques à Orleans, pour donner ordre aux affaires de l'Eglise Gallicane & arrester le cours de plusieurs erreurs & pernicieux dogmes, qui commençoient à pulluler parmy cette nouvelle conversion des François. En ce Concile se trouverent, entre autres, cinq Prélats, que l'Eglise reconnoist pour Saints, à sçavoir S. Gildart Archevesque de Rouën, S. Loup Evesque de Soissons, S. Theodose Evesque d'Auxerre, S. Quintian & nostre S. Melaine, qui fut mandé par lettres expresses, & y alla, en compagnie de Modestus, Evesque de Vennes, assista à toutes les Sessions du Concile, où il fit paroistre son zele à la deffense des immunitez de l'Eglise, & à retrancher les abus qui s'estoient glissez en l'un & l'autre Ordre, pour l'extirpation desquels, il fit, par son autorité, faire plusieurs Décrets trés-utiles pour l'Eglise de Dieu & l'avancement de la Religion au Royaume de France. Le Concile finy, il s'en retourna à Rennes, & fit la visite par son Diocese, veillant à ce que les Décrets du Concile d'Orleans y fussent exactement observez.

VIII. Le Roy de France Clovis, ayant ouy le recit de ce que S. Melaine avoit fait au Concile d'Orléans, & avec combien de zele il avoit contribué à la reformation de l'Eglise

(1) D'ordinaire les hagiographes ne voient rien de plus beau chez un évêque; or en réalité « la façon de vivre » de saint Melaine fut complètement modifiée par son élévation à l'épiscopat. Un biographe qui écrivait soixante ans après lui fait de lui cet admirable éloge : « Melanius regardait le fardeau de l'épiscopat, qu'on lui avait imposé, comme l'obligeant à s'occuper des affaires publiques, à s'inquiéter des soucis de la foule, des questions qui troublaient le monde, à se prêter dans une certaine mesure aux mœurs du siècle. » — A.-M. T.

Gallicane, l'envoya prier de venir en France ; à quoy le saint Prélat se rendit difficile du commencement, faisant scrupule de s'éloigner du troupeau que Dieu luy avoit recommandé ; neanmoins, pressé des importunitez du Roy Hoël (à qui le Roy de France avoit écrit à cette intention), & voyant l'occasion se presenter de faire quelque fruit au Royaume de France, il partit de Rennes, en compagnie de ceux qui l'étoient venus querir, & alla trouver le Roy Clovis, qui le recueillit fort benignement & luy témoigna le contentement qu'il recevoit de son arrivée ; &, pour le retenir en sa cour, il le fit son conseiller d'Estat, comme il avoit, de precedant, fait S. Remy, Archevesque de Rheims, avec lequel il mania, quelque temps, les plus importantes affaires du royaume. Pendant qu'il sejourna en France, il s'employa particulierement à l'instruction des François nouvellement convertis & à la reformation de la cour du Roy, de laquelle il bannit les personnes vicieuses & introduisit des hommes excellens en doctrine & pieté, auxquels il procuroit de bonnes pensions ; il fléchissoit le Roy à compassion envers les pauvres, és affaires desquels il s'employoit volontiers, & leur distribuoit de grosses aumônes que le Roy luy mettoit entre mains à cette fin. Sa charité ne se contint pas dans les limites de la cour du Roy, mais s'estendit & se communiqua à la campagne, à l'endroit des villageois, lesquels il alloit prescher par les villages, prenant un soin particulier de les instruire en la Foy Catholique, détruisant leurs Autels prophanes, brisant leurs Idoles & ruïnant les temples de quelques idolâtres, qui croupissoient encore dans leurs superstitions. Pendant son séjour en France, Dieu l'honora de plusieurs miracles, nommément en la délivrance de possedez du malin esprit, lequel il chassa de deux damoiselles de la Maison du Roy Clovis, lesquelles, lorsque le saint Prélat entra dans le palais, commencerent à se debattre d'une estrange façon, &, ayans esté à toute peine amenées devant luy, furent entierement delivrées.

IX. Ayant passé deux années en France, & voyant que les affaires de la Religion s'y portoient bien, il prit congé du Roy Clovis & s'en retourna à Rennes, où il fut receu du Roy Hoël & de tout le peuple, avec une joye extrême &, peu aprés, il visita tout son Diocese, guerissant les malades, sourds, boëteux, aveugles, muets, paralytiques, & autres infirmes ; &, pour cacher aux yeux des hommes la vertu que le Souverain Medecin luy avoit conferée, & conserver la vertu d'humilité, il usoit de l'application de quelque legere emplastre, afin que la grace des guerisons que Dieu luy avoit octroyée fust plûtost attribuée à la vertu des simples qu'à ses merites. Il usoit, le plus souvent, en ses guerisons de l'Onction du saint Cresme, comme il fit à l'endroit d'une grande Dame, nommée *Eve,* qui demeuroit au pays du Maine, sur les confins de l'Evesché de Rennes, laquelle ayant esté detenuë au lit, douze ans, tourmentée d'une fascheuse maladie, ayant ouy dire que saint Melaine faisoit sa visite en la prochaine Paroisse, l'envoya prier de la venir voir, ce qu'il fit, &, l'ayant oincte d'Huile sainte, & luy ayant donné sa benediction, elle fut guerie sur le champ.

X. Le Roy de Bretagne Hoël II. de ce nom, estant mort, l'an de grace 560. le Prince Alain, son fils aisné, fut couronné par saint Melaine, en l'Eglise de saint-Pierre de Rennes, lequel continua nostre saint Prélat en l'office de son chancelier. Le Roy de France Clotaire, ayant vaincu & tué le Prince Connebert, Comte de Rennes & de Nantes, s'en vint à Rennes, l'an 563. & amena saint Melaine en France, pour la seconde fois, & le fit son conseiller d'Estat, avec les mesmes appointemens qu'il avoit du Roy Clovis ; mais Clotaire estant decedé l'an suivant 564. saint Melaine s'en retourna en son Evesché. Il alla une fois à Angers visiter saint Aubin, son compatriote & bon amy, & avoit emmené en sa compagnie un saint Religieux, nommé Mars, originaire de la Paroisse de Bayns, en son Diocese ; estant arrivé vers saint Aubin, il y trouva saint Victor, Evesque du Mans, & saint Lauton, Evesque de Coustance, qui l'estoient aussi venus visiter ; le lendemain,

ces cinq Saints allerent visiter la Chapelle de Nostre-Dame du Ronceray, alors hors (maintenant dedans) la ville en deçà la riviere du Maine, où S. Melaine celebra la Messe, (soit que saint Aubin luy deferast par honneur, ou, ce qui est plus probable, que l'Evesché de Rennes, s'estendit jusqu'à ladite riviere, aussi-bien que la domination de nos Princes Bretons). Selon la loüable coustume de ces temps-là, il benit les *Eulogies* (1) et les distribua aux autres Saints, qui les receurent & mangerent, saint Mars seul excepté, qui, pour quelque consideration, serra la sienne dans son sein, &, à quelque temps de là, l'y estant allé chercher, il ne trouva plus son *Eulogie,* mais un hydeux serpent qui luy ceignoit le corps, comme d'une ceinture, dont il fut extremément effroyé ; &, reconnoissant sa faute, il alla trouver saint Melaine, se prosterna à ses pieds, luy demanda pardon, receut sa benediction, &, incontinent, ce serpent reprit sa premiere forme d'*Eulogie.*

XI. Estant allé une fois à Vennes, comme il entroit dans la ville, on luy dit qu'un jeune homme, possedé du malin esprit, venoit de se pendre, (chose qui affligeoit extremément ses parens, qui étoient des principaux de la ville) le saint Prélat sceut, par revelation divine, que l'ennemy s'estoit hasté de dépescher ce pauvre garçon, avant son arrivée, &, s'estant fait conduire là où estoit le corps, il le fit détacher du croc & estendre sur le carreau, &, ayant fait sa priere, il le ressuscita, en presence d'une grande multitude de peuple, qui rendit grace à Dieu & à S. Melaine. De Vennes il alla à Brains, visiter les Religieux du Monastere qu'il avoit édifié en sa terre de Pletz, sur le bord de la riviere de Vilaines, où il tomba malade ; &, ayant reconnu que Dieu le vouloit appeller de ce monde, il se disposa à en sortir, se munit des Sacremens de l'Eglise, &, ayant exhorté ses Religieux à la vertu & à la perseverance en leur vocation, il rendit son Ame à Dieu, le propre jour de l'Epiphanie, ou Feste des Roys, 6. jour de janvier, l'an de grace 567. qui estoit le 62. de son Pontificat.

XII. Si-tost qu'il eut rendu l'esprit, S. Aubin Evesque d'Angers, S. Victor Evesque du Mans, S. Lauton Evesque de Coustance, & S. Mars se trouverent à Pletz, par une speciale disposition de la providence de Dieu, pour assister à ses obseques, &, ayans disposé tout ce qui estoit necessaire pour leur conduite, chargerent le Corps saint sur un batteau & y entrerent avec le Clergé ; &, si-tost qu'ils y furent entrez, la riviere de Vilaines (qui lors estoit peu navigable), les porta, contre le courant & fil de l'eau, sans voiles, rames ny autre ayde humaine, jusques à la ville de Rennes, douze bonnes lieuës pour le moins. La nouvelle de la mort de S. Melaine ayant esté sceue à Rennes, on eut dit, à voir le dueil qu'on en faisoit, qu'un chacun, en particulier, eût perdu son pere. Le Corps saint approchant, toute la ville accourut sur les murailles & sur les bords de la riviere pour le voir. Il y avoit, sur le bord de la riviere, une grosse tour, dans laquelle estoient enfermés quatre voleurs, lesquels, entendans le bruit que menoit le peuple, le chant du Clergé & le son des cloches, sçachans que c'estoit le Corps du Glorieux S. Melaine qu'on apportoit en ville, se voüerent à luy, le suplians de les délivrer, promettans amandement de vie. A peine eurent-ils achevé leur vœu, que les mennotes leur tomberent des mains & les fers des pieds, & la tour, se crévant, leur donna libre passage. Cependant, le saint Corps fut porté en ville & les obseques solemnellement faites en la Cathedrale. Les quatre voleurs estans hors la prison, allerent droit à Saint-Pierre, qu'ils trouverent si plein de peuple, qu'ils n'y pûrent entrer d'abord ; neanmoins, prenans courage, ils fendirent la presse & firent tant, qu'ils arriverent jusques au Chœur où estoit le Corps du Saint, devant lequel s'estant prosternez par terre, ils remercierent Dieu & leur saint Liberateur, & publierent hautement leur miraculeuse délivrance.

(1) Eulogie; c'estoit du pain ou autre chose bonne que l'on distribuoit aux fideles en signe de charité, union et communion catholique. — A.

XIII. Comme on estoit prest de le descendre dans la fosse, il arriva une pauvre femme toute éplorée, portant entre ses bras un petit enfant si défait & défiguré, qu'on y voyoit l'image de la mort; elle le mit au pied du cercueil du Saint, fit sa priere, & l'enfant se leva sain & dispos. Là mesme, un pauvre homme, aveugle depuis long-temps, baisant les pieds du Saint, tout sur le champ, recouvra la veuë. Une autre femme ayant apporté un petit enfant mort, & ayant prié au tombeau de S. Melaine, le remporta plein de vie. Un pauvre homme paralytique, & un autre perclus de tous ses membres, y receurent guerison. Une honorable personne, affligée du mal que les medecins appellent *Chyragrium*, qui est une certaine arridité, contraction & secheresse de mains, s'estant transportée au Sepulchre de S. Melaine & y ayant fait priere, fut entierement guerie. Un autre, nommé Eusebius, extenué & peu à peu miné & consommé d'une fascheuse maladie, pour de laquelle se délivrer il avoit consommé la pluspart de son bien en medecins & medecines, sans aucun profit ny contentement, se voüa à saint Melaine, & fut incontinent guery.

XIV. Les Rennois, voyans les grands miracles qui continuellement se faisoient au tombeau de leur saint Evesque, construisirent, par dessus iceluy, un beau dôme de charpente fort artistement élabourée & firent, tout à l'entour, une belle closture, de mesme étoffe & façon ; mais il arriva, on ne sçait comment, possible par la malice du diable, qui porte envie à la gloire des Saints, que le feu s'estant pris à cette charpente & ayant brûlé comme paille les tapisseries & delicates menuiseries, se prit à la liaison des soliveaux & à l'amas & assemblage des chevrons, lequel brûlé, tout l'édifice tomba par terre, & fut la cheute si lourde & si violente, que la pierre du Sepulchre en fut brisée, & ledit Sepulchre, en moins de rien, tout remply de gros charbons ardens. Les Rennois, voyans cét accident, s'attristerent beaucoup & se mirent en devoir de jetter hors du Sepulchre ces gros charbons, pour, à tout le moins, recueillir les cendres & les conserver comme Reliques ; mais ils furent bien estonnez & ravis d'aise, quand ils virent que le feu n'avoit pas seulement endommagé le coffre de bois auquel estoit enfermé le saint Corps, dont ils rendirent graces à Dieu & à S. Melaine.

XV. Le Roy Salomon II. du nom, se voyant en paix avec tous ses voisins, voulut honorer la memoire de ce saint Prélat & embellir sa ville de Rennes du Royal Monastere de S. Melaine, lequel il fonda lez ladite ville, environ l'an de grace 630, le renta & orna de tout ce qui y estoit requis & y fit transporter le Corps de S. Melaine, lequel y demeura jusques à l'an 878, que les Seigneurs Bretons entrans en combustion & guerres civiles les uns contre les autres, aprés l'assassinat commis en la personne du Roy saint Salomon III. du nom (1), les Normands prirent terre en nostre Bretagne & y menerent une cruelle guerre, nommément aux Eglises, Images & Reliques des Saints. Pour éviter leur rage & leurs mains sacrileges, on transporta hors du pays les corps des Saints ; &, entr'autres, celuy de S. Melaine & celuy de S. Clair, premier Evesque de Nantes, furent portez à Bourges en Berry (2). Depuis, au temps de Pierre Mauclerc, Duc de Bretagne, l'an 1231. le Corps de saint Melaine fut levé au Chasteau de Prully en Touraine, par l'Archevesque de Tours ; par qui, quand, ny comment il fut apporté, je ne l'ay pas trouvé par écrit. Ils en ont des Reliques à saint-Melaine de Rennes (3) & à saint-Melaine de Morlaix, &, l'an 1624. Reverend Pere en Dieu Messire Guy Champion, Evesque, Comte de Treguer, le 29. jour d'Octobre, Feste de l'Elevation de S. Yves, benit le Grand Autel du Convent de S. Dominique de Morlaix & y mit des Reliques de saint Melaine.

(1) Argentré, en S. Salomon II. — A.

(2) Robert Cœnalis, *de Re Gallica, lib. 2, perioche 6.* — A.

(3) Heureusement sauvées pendant la Terreur, restituées plus tard à l'église Saint-Melaine et transférées à la Cathédrale de Rennes le saint jour de Pâques 1844 en même temps que celles de S. Amand son prédécesseur. — A.-M. T.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 6. Janvier, et du Cardinal Baronius, en ses Annotations sur iceluy, et du tome 6. de ses Annales, en l'an 507, nombre marginal 22, le tome 1. des Conciles; Vincent de Beauvais, au Miroir Historial, l. 22; Pierre de Natalibus, l. 2, ch. 49; S. Gregoire de Tours, de la Gloire des Confesseurs, 55; Sigebert, en sa Chron.; S. Antonin, en ses Histoires, partie 2, titre 16, chap. 14; Surius, le 6. Janvier; René Benoist, en son Legendaire; les anciens Legendaires MSS. de Nantes, Leon et Treguer; les vieux Breviaires de Leon et Cornoüaille, qui en ont l'Histoire en 9. Leçons; le Proprium Sanctorum *Rennois; d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 1, ch. 10, et liv. 5, ch. 16; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, *perioche 6; T. Friard, aux Additions à Ribadeneira, le 6. Janvier; F. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Rennes, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne; Claude Robert, en sa France Chrestienne, és Evesques de Rennes, et de Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France.*

ANNOTATIONS.

SAINT MELAINE ET CLOVIS — CONCILE D'ORLÉANS (A.-M. T.).

PAR ses hautes vertus, sa sage immixtion dans les affaires politiques, par le charme de son éloquence, le grand évêque de Rennes gagnait tout le monde, et il réussit à gagner le roi des Franks; quels furent les résultats de cette influence? on peut le voir par les lignes suivantes : « Ce charme d'esprit et de parole qui gagna Clovis lui-même, ne révèle-t-il pas à coup sûr l'habile négociateur qui unit en un seul peuple, sous le sceptre catholique de Clovis, pour le plus grand bien de la Gaule et de l'Eglise, les Gallo-Armoricains et les Franks? — Or cette union est peut-être l'événement le plus important des origines de l'histoire de France. Cette accession des cités armoricaines doubla la puissance de Clovis, et leur vaste territoire, joint à celui qu'il possédait dans le Nord de la Gaule, lui donna les forces nécessaires pour supplanter, détruire les deux monarchies ariennes, Wisigoths et Burgondes, et les remplacer par un état catholique, c'est-à-dire précisément fonder la nation française qui sans cela n'aurait jamais existé. Saint Melaine fut l'un des principaux agents de cet événement capital. Clovis le reconnut si bien, lui en garda une telle gratitude, que pendant tout son règne, surtout dans les affaires religieuses, il continua de demander et de suivre ses avis..... » Enfin, en l'an 511, quand Clovis maître de la Gaule, au faîte de la gloire, voulut couronner son œuvre en consacrant dans une solennelle assemblée l'alliance intime de l'Eglise catholique et de la monarchie des Franks; quand il convoqua pour cet objet tous les évêques de son royaume, le directeur, l'inspirateur, l'âme de ce grand concile national, qui pouvait-il être sinon l'ami, le conseiller toujours écouté de Clovis, c'est-à-dire saint Melaine? En effet, son biographe rapporte : « Le roi Clovis ayant réuni à Orléans un synode composé de trente-deux évêques, saint Melaine y brilla comme le vaillant porte-étendard de toute l'assemblée, ainsi qu'en témoigne la préface de ce concile. »

« De cette union — signalée plus haut, — de cet accord de l'Eglise catholique et du peuple gallo-frank représenté et gouverné par Clovis, la France est née. L'œuvre politique, historique, dans laquelle saint Melaine eut un rôle essentiel et capital, c'est donc simplement — *la création de la France.*

» Et ce grand homme, ce grand saint, aujourd'hui dans sa ville épiscopale n'a sous son patronage qu'un autel, celui d'un hôpital. On l'a chassé de sa propre église (1), élevée primitive-

(1) Comme on le verra plus loin, on nomme aussi actuellement cette église : *Notre-Dame,* mais la très sainte Mère de Dieu n'avait nullement besoin d'être ici substituée au vrai patron de l'église; on ne dira jamais trop combien toutes ces fantaisies individuelles, ces tripotages liturgiques sont contraires à la vraie piété.

ment sur son tombeau, rebâtie ensuite dans sa forme actuelle avec les dons faits au saint lui-même, toujours resté son patron jusqu'à la Révolution; aujourd'hui dans cette église il n'a ni une chapelle ni une statue! C'est une scandaleuse ingratitude (1). »

Les habitants de Rennes penseront ce qu'ils voudront de cette sortie; elle est bien vigoureuse, mais qui oserait dire qu'elle n'est pas justifiée? — Il est vrai que dans la cathédrale de Saint-Pierre de Rennes la première chapelle du bas-côté méridional est dédiée à saint Melaine *(Pouillé historique,* par M. Guillotin de Corson, tome I, p. 790).

SAINT MELAINE CONVERTIT DES PAIENS DANS LE PAYS DES VENÈTES (A.-M. T.).

Le saint avait établi un monastère dans son domaine patrimonial de Plaz (paroisse de Brain); devenu évêque il s'y retirait souvent. Un vieillard du pays de Vannes ayant perdu son fils dit à ses amis : — « Portez le corps de cet enfant au bienheureux Melanius, j'ai confiance qu'il pourra le rendre à la vie, lui qui prêche le Dieu vivant. » Puis quand le corps est déposé aux pieds du thaumaturge, le pauvre père dit avec la même foi : « Homme de Dieu, je crois que tu as le pouvoir de ressusciter mon fils d'entre les morts. »

Il y a là une foule haletante d'émotion et de curiosité; c'est à elle que le saint évêque s'adresse d'abord : « O Venètes, leur dit-il, à quoi bon faire des miracles devant vous au nom du Christ, puisque vous refusez obstinément de recevoir sa foi? » Les Venètes qui d'après l'auteur de l'ancienne *Vie* de saint Melaine étaient encore presque tous païens, répondent : — « Si tu ressuscites cet enfant, sois-en sûr, homme de Dieu, le Dieu que tu prêches, nous y croirons tous! » Alors Melanius fit une prière, posa une croix sur la poitrine de l'enfant, et l'enfant revint à la vie. Les assistants s'écrièrent : « Nous croyons tous au Dieu de Melanius. »

Peu de temps après, saint Melaine eut la joie de baptiser tous les témoins de cette scène, « à très peu d'exceptions près, » dit l'hagiographe. A la fin de sa vie il avait achevé la conversion de toute la contrée, et particulièrement des campagnes (2).

MONUMENTS DE SAINT MELAINE (J.-M. A.).

Église de Saint-Melaine de Rennes.

Cette église, qu'on nomme aussi actuellement : *Notre-Dame,* située tout près du *Thabor,* est un vaste édifice où l'on trouve réunis les styles du XIe, du XIIe et du XIIIe siècles. En effet la porte principale, les collatéraux de la nef et le transept sont de 1032 et de 1054. La nef et le chœur ont été bâtis au XIIIe siècle. La tour, romane à sa base, fut continuée au XIVe siècle et terminée en 1672; la statue de la Sainte Vierge qui la surmonte a été placée en 1867. Un hôpital et les bâtiments de l'Archevêché occupent l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Melaine.

Église de Saint-Melaine de Morlaix.

C'est un ancien prieuré de Saint-Melaine de Rennes, fondé vers 1150 par Guyonvarc'h de Léon. L'église actuelle est datée par une inscription gothique gravée sur un cartouche que tiennent deux anges au haut du porche midi : *L'an mil quatre cents quatre vingts neuff fut cômancée ceste Eglise de par Dieu.*

Au fond de ce porche, au haut du trumeau qui sépare les deux portes géminées, une niche flamboyante abrite une curieuse Vierge gothique, vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours. Le clocher fut terminé en 1574. A l'intérieur il faut remarquer tout d'abord la

(1) *Histoire de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, tome I, p. 330 et 337.

(2) Ibid., p. 265 et 266.

magnifique tribune de l'orgue composée de trente panneaux flamboyants, d'une richesse et d'une finesse extrêmes; puis le buffet d'orgue, dans le style Louis XIV; le petit baldaquin octogonal surmontant les fonts baptismaux et datant de 1660; une vieille descente de croix dans une niche au bas-côté nord, de nombreux enfeux, une grande quantité de statues et de tableaux, dont deux de Valentin, puis les sculptures des poutres, des sablières et des clefs pendantes de la voûte.



LA VIE DE SAINT WINOKH,

Prince Breton, Abbé de Wormholt, en Flandres, Confesseur, le 6. Novembre.



JUHAEL, sixiéme en ordre des Roys de Bretagne Dononée, eut de la Reyne *Pritelle,* sa femme, quinze enfans masles & six filles, lesquels ces Princes éleverent si soigneusement en la crainte de Dieu, que plusieurs d'iceux ont esté canonizez aprés leur mort & reconnus de l'Eglise comme Saints (1). Le Prince Judicaël, comme aisné, succeda à la couronne & gouverna son royaume quelques années (comme nous dirons en sa vie, le 16. de decembre), jusqu'à ce que, desireux de se retirer du bruit des affaires, il se proposa de se démettre de sa dignité Royale en la personne du Prince S. Josse, son frere, & de se retirer dans le Monastere de S. Méen de Gaël, lequel il avoit fait rebastir & amplifier; d'y prendre l'habit de Religion & de passer le reste de ses jours au service de Dieu; il en parla au Prince Josse, lequel fit semblant de le trouver bon & demanda quelque delay pour se preparer à son couronnement; pendant lequel, il fit secretement ses préparatifs & se déroba de la cour (comme vous verrez en sa vie) (2). L'evasion de saint Josse étonna le Roy, qui s'adressa à son frere S. Winokh & tascha à luy persuader d'accepter la couronne; mais luy, plus soigneux d'acquerir le Royaume du Ciel que celuy de la terre, le refusa; &, voyant que le Roy son frere le pressoit d'y consentir, craignant qu'il ne l'y contraignist, il donna ordre à trois gentils-hommes de sa maison, touchez de mesme desir que luy, de luy tenir des chevaux prests à heure dite; &, s'étant dérobé de la cour en habit déguisé, il se rendit à eux, & tous quatre ne cesserent de piquer, qu'ils ne se virent rendus au territoire de Terroüenne, sur la frontiere du pays de Flandres.

II. S. Winokh & ses trois compagnons Masdoc, Isenoc & Gadanoc (ainsi s'apelloient-ils), se voyans hors du danger qu'ils apprehendoient, vendirent leurs chevaux & bagages, &, en ayans distribué l'argent aux pauvres, s'habillerent fort pauvrement & allerent trouver S. Bertin, Abbé du Monastere de Sithieu, se jetterent à ses pieds & luy demanderent d'estre receus au nombre de ses Religieux. S. Bertin les receut humainement, & les ayant retenus quelque temps dans le Monastere, les vétit de l'habit du glorieux Patriarche saint Benoist. Quand ils se virent en cette sainte compagnie, ils s'adonnerent tellement à l'exercice de la vertu, que, l'an revolu, ils passerent à la Profession. Entre les autres

(1) « René Benoist, en la vie de St. Josse, dit qu'ils furent tous saints; mais Pierre Le Bault, en son Histoire de Bretagne Armorique, les nomme tous et ne qualifie de sainteté que six fils et deux filles, savoir : *S. Judicaël, S. Josse, S. Iudganokh, notre S. WINOKH, S. Gamel, S. Gladran;* les filles sont *S.[te] Vrelie et S.[te] Ouënne;* les autres sont *Hamaël, Doëtwald, Largüel, Rimas, Idunaël, Heblon, Gueman, Hoël* (duquel nous avons parlé en la vie de St. Méen, p. 247-48, art. VII, VIII et IX) et *Juhaël,* qui nasquit aprés la mort de son pere. Les filles sont *Bredax, Guen, Leor* et une autre. » — A.

(2) Cy-dessous, le 13. decembre, art. II. — A.

Religieux, S. Winokh excelloit en humilité, tâchant à se rendre autant petit & abject en la maison de Dieu, qu'il avoit esté grand & illustre dans le siecle. Le Roy S. Judicaël, ayant sceu que ses deux freres Josse & Winokh avoient choisi la meilleure part, s'estans retirez hors du siecle en l'Ordre de S. Benoist, les voulut imiter; &, s'estant démis de sa pourpre royale, se rendit Religieux au Monastere de S. Méen de Gaël & y fit profession; de quoy S. Winokh, ayant esté averti, alla, par permission de S. Bertin, son Abbé, le visiter, &, par ses saintes exhortations, il l'encouragea à perseverer en l'état de Religion. S. Bertin, voyant le progrés que S. Winokh avoit fait en la vertu, luy commanda, en vertu de sainte Obedience, d'aller, avec ses trois compagnons, en une métairie qui appartenoit au Monastere de Sithieu, pour y recevoir les passans & exercer l'hospitalité en leur endroit: ce qu'il executa, y faisant bâtir, à cét effet, un beau logis & une Chapelle, où il celebroit la Messe, recitoit le service Divin avec ses confreres & recevoit charitablement tous les passans indifferemment, les servant avec une grande charité, leur lavant luy-même les pieds, les servant à table, faisant leurs lits, les edifiant autant par ses saints discours, qu'il les secouroit par ses charitez & aumônes.

III. Cependant que S. Winokh & ses confreres s'occupoient en ces charitables exercices, en l'hospice du Mont-Winokh (ainsi fut nommé ce lieu), un bourgeois de la ville de *Cassel,* en basse Flandres, nommé *Hadamare,* meu de la reputation de S. Bertin, l'alla visiter à Sithieu & luy donna une sienne métairie, nommée *Wormholt,* située prés ladite ville de Cassel, & nombre suffisant de revenu pour y fonder un Monastere, qui seroit peuplé de Moynes de Sithieu; S. Bertin accepta l'offre & les conditions & commanda à saint Winokh de s'y en aller avec ses trois confreres, pour donner ordre au bastiment du nouveau Monastere, lequel il bastit & rendit parfait & accomply en deux ans, avec un petit hospital tout joignant, pour recevoir les pelerins, & continuer ses charitables exercices d'hospitalité. Les Religieux de Sithieu s'y logerent, &, étans assemblez en chapitre pour faire élection d'un Abbé, nommerent saint Winokh, lequel fut beny par l'Evêque Diocesain, sans avoir égard à ses excuses. Pour cette dignité, il ne changea rien de son humilité ordinaire, laquelle jettoit d'autant plus haut lustre & éclat, qu'elle se remarquoit en une personne de sa qualité, car tout Superieur qu'il étoit, il ne desdaignoit de servir aux plus vils & bas offices du Convent, comme le moindre des serviteurs de la maison. Il avoit juré une guerre mortelle à l'oisiveté, comme la pepiniere de tous les vices, & ne pouvoit demeurer, ny voir ses Religieux sans rien faire; mais les occupoit à quelque travail honneste, ayant toûjours en la bouche cette sentence de l'Apostre : *Celuy qui ne travaille, ne mangera pas.* Dieu ayant appellé à soy ses trois compagnons, il les enterra dans le Chapitre du Monastere & fit prier pour le repos de leurs Ames.

IV. Il estoit si assidu à l'Oraison, que, la plupart du temps, il étoit ravi & extasié en la contemplation des divins Mysteres. A ce propos, on raconte de luy, qu'un jour estant allé en la boulangerie pour moudre du grain dans le moulin à bras qui y estoit, pendant cette action, il se laissa tellement emporter à la contemplation de quelque Mystere, que, tombant à genoux, les mains jointes, il quitta le moulin. Ses Religieux, l'estans venus chercher, le trouverent en cette posture, & le moulin (chose miraculeuse) qui tournoit & mouloit toûjours, sans que personne y touchast, dont ils resterent bien estonnez; un de la compagnie s'avança de regarder de prés pour voir si le moulin faisoit de la farine; mais sa curiosité fut severement punie, car il devint aveugle, tout sur le champ. Saint Winokh, retourné de son extase, et entendant ce qui estoit arrivé à ce pauvre Religieux, se remit en priere, puis, se levant, luy rendit la veuē. Ayant saintement gouverné ses Religieux, enfin il deceda, & fut honorablement ensevely dans ledit Monastere de Wormholt, où Dieu a fait plusieurs grands miracles par son intercession. Le feu s'estant

pris dans une maison, prés l'Eglise dudit Wormholt, la flamme envahit si-tost l'Eglise, qu'on ne pût venir assez à temps pour l'en preserver, de sorte qu'elle fut entierement reduite en cendre, hormis le Sepulchre de S. Winokh, auquel le feu ne fit aucun dommage : l'incendie estant amorti, les Religieux voulurent oster le saint Corps hors de ce Tombeau & le transporter ailleurs, attendant de rebâtir l'Eglise, mais il devint si pesant qu'on ne le pouvoit remuer, de sorte qu'il le fallut laisser là & edifier par dessus. Un pauvre homme, tourmenté d'un horrible tremblement de teste & de mains, & privé de l'usage de ses pieds, se fit porter au Sepulchre de S. Winokh, où, ayant fait Oraison la veille de Pâques, il fut entierement guery & commença à courir par l'Eglise, manifestant à un chacun le miracle.

V. Un Seigneur, nommé Gerard, Comte au païs de Flandres, devot à la memoire de S. Winokh, voyant que l'Eglise du Monastere de Wormholt (où reposoit son corps) avoit esté brûlée, la voulut faire rebastir à ses propres dépens; le diable, envieux de ce bon œuvre, & ne s'y pouvant autrement opposer, fit un jour tomber l'échaffaut de dessous les pieds d'un des maçons, lequel, par ce moyen, chût du haut de l'édifice en bas; tout rompu & moulu, prest à rendre l'ame, ayant esté voüé à S. Winokh, en moins d'une heure, il fut remis en sa parfaite santé, &, ayant remercié le Saint, remonta sur la muraille pour continuer son travail. Le Comte Gerard, ayant veu ce miracle, fut beaucoup confirmé en la devotion qu'il portoit au Saint & donna à son Monastere une belle terre & seigneurie, & fit bâtir une Chapelle en l'honneur & memoire de S. Winokh. Un jour de dimanche, il ne se trouva dans cette Chapelle qu'un Calice, encore estoit-il rompu, mais S. Winokh ayant esté invoqué, ledit Calice se trouva miraculeusement entier entre les mains de celuy qui le tenoit. Les jours des Rogations, qu'on avoit porté en publique procession, avec grande reverence, les Reliques de S. Winokh, advint, par mégarde, qu'une petite caisse d'or où y avoit quelque parcelle desdites Reliques, tombant d'avec les autres, se perdit; le soir, les Reliques étans rapportées au Monastere, le Sacriste, ne trouvant cette-cy, la chercha par tout, mais en vain; il eut recours sur cela aux prieres, se jetta à genoux & recommanda cette affaire à Dieu & S. Winokh, &, incontinent, mettant la main dans l'étuy auquel il l'avoit cherchée & recherchée, il l'y trouva miraculeusement apportée. Devant son Sepulchre brûloit, nuit & jour, une lampe de verre, laquelle, une nuit que les Religieux étoient en Oraison, tomba, menant si grand bruit, que tous en furent troublez; mais, étans allez voir que c'étoit, ils trouverent la lampe à terre sans étre cassée, pas seulement une seule goutte d'huile gâtée, dont ils loüerent & remercierent Dieu & S. Winokh.

VI. Ce saint Corps demeura en l'Abbaye de Wormholt jusques à l'an de grace 900. que les Danois, ravageans le plat pays de Flandres, pour éviter leur rage, et mains sacrileges, il fut transporté au Monastere de S. Bertin en la ville de *Saint-Omer*, où il demeura 64. ans illustré de grands miracles; mais l'an de grâce 964. Baudoüin, surnommé le Chauve, Comte de Flandres, ayant ceint de murailles et fortifié le bourg de *Berghe*, y bâtit aussi une superbe Eglise, laquelle il fit dedier à la memoire des saints Confesseurs Martin et Winokh, le Corps duquel il fit apporter de Saint-Omer & déposer en cette nouvelle Eglise de Berghe, de laquelle les habitants se montrerent si affectionnez à la memoire du Saint, qu'ils imposerent son nom à leur ville, &, faisans un composé, la nommerent *Winokh-Berghe*, situé entre *Dun-Kerke & Bourgbourg*, où, le jour de S. Jean Baptiste, tous les ans, se fait une solemnelle Procession, en laquelle on porte les Reliques de S. Winokh à son Monastere de Wormholt, qu'on rapporte, de rechef, à Winokh-Berghe; pendant laquelle Procession, se sont faits plusieurs miracles, entr'autres, comme, une fois, cette Procession se faisoit, un pauvre homme, nommé Tancredus, aveugle depuis seize ans, ayant veillé une nuit prés des saintes Reliques, implorant

l'ayde & secours de S. Winokh, il luy sembla voir un venerable vieillard approcher de luy, lequel, luy touchant de sa main les paupieres, l'illumina, puis disparut. Une femme fort necessiteuse, estant aussi aveugle, se fit mener au Tombeau du Saint, où ayant offert une chandelle de cire & fait oraison, prosternée contre terre, elle recouvra la veuë sur le champ. Un habitant du bourg de Wormholt, détenu captif par quelque magistrat, se recommanda affectueusement à son Patron S. Winokh, lequel, sur la minuit, luy apparut, en forme d'un venerable vieillard, tout brillant de lumiere, & luy ostant les fers des pieds, le délia & mit dehors, & il alla droit à Wormholt, puis à Berghe rendre graces à son saint Liberateur. Un autre Flamand, ayant perdu ses esclaves qui s'en estoient fuis de nuit, les poursuivit si bien, qu'il en ouït nouvelle à Boulogne-sur-Mer & entendit qu'un certain personnage, de grand crédit dans le pays, les avoit arrestez prisonniers & les vouloit vendre à des marchands d'outre-mer; il s'adressa à cét homme, reconnut ses esclaves, le supplia de les luy rendre ; ce que ne voulant faire, le Flamand le menaça de l'appeller en justice ; l'autre, irrité de ces menaces, vous fait prendre mon Flamand & le jetter, pieds & mains liez, dans sa prison, avec ses esclaves; le pauvre homme, se voyant reduit à cette extremité, sans aucun espoir de secours humain, se voüa à S. Winokh, par le moyen duquel, il fut miraculeusement délivré de cette captivité, & vint rendre graces à Dieu & au Saint. Plusieurs autres grands miracles se sont faits à son Sepulchre, pour témoignage trés-autentique & irreprochable de sa Sainteté, à l'honneur & gloire de Dieu, utilité & édification de son Eglise.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain et des Annotations de Baronius sur iceluy ; Saint Antonin, en ses Histoires, partie 3, titre 3, chap. 4 ; Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches, de re Gallica, lib. 2, *perioche 6 ; Molanus, és Saints de Flandres ; Surius, le 6. Novembre ; Antoine Yepes, en son Histoire Generale de l'Ordre de S. Benoist, page 611 ; Guillaume Gazet, en sa Legende, et Friard, en ses Additions à Ribadeneira.*

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT WINOCH EN L'AN 1900 (A.-M. T.).

On a vu que saint Winoch émigré du pays de Bretagne fut 1° moine à Sithieu sous l'autorité de saint Bertin ; 2° à l'endroit qui de son nom s'appela le Mont-Saint-Winoch ; 3° au monastère de Wormolt ou Wormout, où il mourut et où son corps demeura ; mais les dates qu'indique Albert Le Grand, pour ses différentes translations, manquent d'exactitude.

Au temps de Baudouin *Bras-de-fer* comte de Flandre, gendre de Charles le Chauve, les invasions des barbares du Nord devinrent une telle cause de terreur que le monastère de Wormolt ne parut pas un abri suffisamment assuré pour la conservation des reliques de saint Winoch, et son corps précieux fut transporté dans l'église de Saint-Omer près de Sithieu où il demeura longtemps entouré d'une vénération profonde.

Sous le vaillant comte Baudouin *le Chauve* les temps étaient devenus meilleurs, cependant les Flamands craignant le retour des invasions, la ville de Bergues nouvellement fortifiée parut plus propre à la conservation du saint dépôt, et l'an 900 le corps de saint Winoch y fut porté en grande pompe dans l'église bâtie en son honneur et en l'honneur de saint Martin.

Un siècle plus tard Baudouin *à-la-Belle-Barbe* convertit une citadelle en une église qu'il dédia à saint Winoch et à laquelle il adjoignit un monastère où il fit venir des moines de l'abbaye de Saint-Bertin. C'est là que furent transférés le tombeau et les restes du saint abbé autour desquels se forma la ville de Bergues. Sauvées pendant la Révolution, juridiquement

reconnues, ces saintes reliques ont été déposées en 1823 dans des reliquaires très précieux; la tête est enfermée dans un grand buste d'argent; les autres ossements dans une châsse très riche, acquise au moyen des aumônes des fidèles de Bergues, aumônes qui atteignirent le chiffre de 18 000 francs; c'est assez dire de quels honneurs cette ville honore son protecteur.

Depuis quelques années déjà le vénérable archiprêtre M. Staelen curé-doyen de Bergues avait conçu la pensée de célébrer magnifiquement le millénaire de l'arrivée des reliques de saint Winoch dans la vieille cité; secondé par le zèle et l'intelligence de ses vicaires MM. Nuns et Vanuxem, il a eu la joie de réaliser ce projet qui a dépassé toute imagination. Le dimanche et le lundi de la Pentecôte (3 et 4 juin), près de la vieille abbaye sécularisée, la messe est célébrée sur un autel gothique, véritable monument par l'élégance de son architecture autant que par ses proportions; il y a là Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, Mgr Monnier, évêque de Lydda, Mgr Williez, évêque d'Arras, Mgr Meunier, évêque d'Evreux, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, Mgr Ferrand, évêque de Barbalis, Mgr Livinhac, évêque de Pacando, Mgr l'Evêque d'Erzeroum (Asie-Mineure).

Mais c'est la procession ou cortège historique qui donne à la fête flamande son caractère unique; la marche est ouverte par un groupe de cavaliers sonnant de la trompette, puis la ville de Bergues gracieusement personnifiée, est entourée des comtes des seigneuries voisines. Viennent ensuite des chars où des groupes formés avec un art exquis reproduisant l'histoire de saint Winoch, le départ de Bretagne, l'arrivée à Sithieu avec ses jeunes compagnons, puis c'est une magnifique barque qui le transporte aux rivages de la Morinie, près du comte Hérémare seigneur de Wormhout; c'est le miracle de la Colme, quand saint Winoch ressuscite et rend à sa mère un petit enfant qui s'est noyé dans le fleuve..., et après cela c'est la marche triomphale des saints qui appartiennent à l'histoire de Bergues, en particulier l'intrépide saint Thomas Becket chancelier d'Angleterre et archevêque de Cantorbéry; c'est le gracieux monument où dans un groupe virginal apparait Notre-Dame *à la Rosée;* à la suite de ces souvenirs d'un grand passé religieux, les souvenirs de l'histoire profane : entrées de souverains dans la vieille ville successivement flamande, espagnole, française, tout cela rendu avec une vérité historique résultat des plus consciencieuses études; c'est ainsi que l'on voit défiler avec leurs brillants cortèges la reine Mathilde; Jeanne de Flandre; Edouard III d'Angleterre, sa femme et sa fille Isabelle; Charles-Quint; Louis XIV avec ses gentilshommes et ses mousquetaires; Louis XV avec ses seigneurs et ses gardes-françaises.

Plus de quinze cents figurants prenaient rang dans cet interminable cortège dont le défilé a duré quatre heures. A la suite des religieuses et des religieux enseignants et de leurs élèves, des délégations des paroisses voisines, viennent le Recteur et les Professeurs de l'Université catholique de Lille en grand costume; des étudiants portent les bannières de Flandre et de Bretagne (1), un clergé immense, enfin sur un char d'une élégance et d'une richesse incomparable s'avance Monseigneur saint Winoch; devant son buste d'argent et la châsse qui contient ses reliques, tous les fronts s'inclinent; ils s'inclinent aussi sous la main bénissante des évêques..... ce qui vient de passer restera dans le souvenir des innombrables témoins comme l'image d'une merveilleuse apparition. L'organisateur de cette fête inoubliable s'appelle M. Van den Broeck.

Nous ne pouvons tout dire, mais il faut bien ajouter que la musique en ce pays de Flandre fut à la hauteur de tout le reste.

La Bretagne devait avoir un écho des fêtes de Bergues. Mgr Dubillard, évêque de Quimper, y avait été chaleureusement acclamé comme représentant du pays de saint Winoch. Avec lui se trouvaient présent aux solennités flamandes, en même temps qu'un ancien vicaire et un paroissien de Plouhinec, M. Stanislas Guéguen, recteur de cette paroisse. Le recteur et l'évêque supplièrent M. l'archiprêtre Staelen et Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, d'accorder à Plouhinec une relique de saint Winoch, et cette prière fut gracieusement accueillie.

(1) La bannière des étudiants bretons a été bénite en cette circonstance par Monseigneur l'Evêque de Quimper.

Le dimanche 5 août à neuf heures du matin, M. Lobbedey, vicaire général de Mgr l'Arche-de Cambrai (originaire de Bergues) et M. Staelen curé de Bergues, tous deux installés la veille comme chanoines honoraires de Quimper, arrivèrent à Audierne avec Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon; ayant passé le pont, ils se trouvaient sur le territoire de Plouhinec, et ils remirent immédiatement à Sa Grandeur la relique donnée à cette paroisse. En cet endroit auraient dû se trouver les processions de toutes les paroisses environnantes, et même de quelques autres plus éloignées, mais le temps était venu contrarier tous les projets. La réception solennelle de la relique se fit donc dans l'église paroissiale bien insuffisante pour contenir la foule accourue à la *Translation.* Après les vêpres, la pluie ayant cessé, une longue procession se rendit au lieu préparé pour les fêtes; saint Winoch passa sous un arc de triomphe formé de mâts de bateaux et de filets, alla prendre place sur une estrade élevée, en vue de la mer; de là l'Evêque parla à la foule immense, puis saint Winoch fut acclamé avec un enthousiasme débordant.

(La relique concédée à la paroisse de Plouhinec mesure sept centimètres sur cinq environ. — Elle est enfermée dans une élégante châsse en bois, du temps de Louis XVI.)

On s'est beaucoup étonné en Bretagne de voir que la paroisse de Plouhinec, au diocèse de Vannes, ne s'était pas associée aux fêtes de Bergues et n'avait pas sollicité aussi le don d'une relique de saint Winoch. — Cette paroisse n'a jamais eu saint Winoch pour patron ; au XIe siècle son nom est écrit *Plebs Ithmuc* dans le cartulaire de Quimperlé, et *Ploe Hidinuc* dans celui de Redon. Il est évident que ni l'un ni l'autre de ces noms n'offre de rapport avec celui de *Winoch.*

Le culte de saint Winoch a existé à Rome dans l'église de Saint-Julien des Flamands, et sa fête s'y célébrait comme à Bergues le 6 novembre. Un tableau représentant notre saint en abbé bénédictin a été récemment découvert dans la sacristie de cette même église par Mgr Battandier, et à l'occasion du millénaire il a été transporté à Bergues.

ÉGLISE DE PLOUHINEC, PRÈS PONT-CROIX (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plouhinec, la seule du diocèse de Quimper qui soit sous le vocable de saint Winoch, a un portail et un clocher des dernières années du XVe siècle ou des premières du XVIe ; les deux branches du transept et l'abside doivent être aussi de la même époque. La grande porte principale est encadrée de nervures prismatiques et de guirlandes feuillagées qui se terminent en une arcade surmontée de deux rampants appliqués au mur, formant un fronton aigu. Le clocher a une base massive couronnée par une galerie à hautes arcatures imitée de la tour de Pont-Croix. Le transept midi est orné de quelques niches sculptées. La nef se compose d'une foule de petites travées étroites formées par des piles carrées portant des arcades ogivales très frustes auxquelles il est difficile d'assigner une date.

La statue en bois du saint patron, datant du XVIIe siècle, le représente en robe et coule aux plis souples, admirablement drapés; il porte une crosse très ouvragée, et sa figure est d'une grande noblesse.

LA VIE DE SAINT EFFLAM,

Prince Hybernois, Confesseur, Patron de la Paroisse de Plestin, au Diocese de Treguier, le 6. Novembre.



Saint Efflam nasquit en l'Isle d'Hybernie, que nous appellons à present Irlande, environ l'an de salut 448. sous le Pape S. Leon le Grand, & l'Empereur Valentinian III. Son Ayeul estoit Roy des cinq provinces de cette isle, & mourut, avant d'avoir terminé une cruelle & sanglante Guerre qu'il avoit entreprise contre un des Roytelets de la Grande Bretagne, laquelle, durant encore aprés sa mort, tomba sur les bras à son fils aisné (pere de nostre S. Efflam), qui luy succeda à la Couronne, &, incontinent aprés son Couronnement, voyant avoir herité, aussi-bien du faix de cette guerre, qu'aux estats de son pere, il se resolut de la continuer ; ce qu'il fit, resistant valeureusement, & d'un courage invincible, aux efforts de son ennemy. Pendant ces guerres, il fut répandu grande quantité de sang humain, de part & d'autre, & les deux royaumes furent affligez des miseres & calamitez que la guerre traisne aprés soy, comme sont massacres, trahisons, ravissemens & violemens de filles, embrasemens, pillages, sacs de villes, prises de forteresses ; bref, une continuelle frayeur, qui, nuit & jour, faisoit glacer les cœurs de ces peuples. Enfin, cette rude bastonnade les réveilla & leur fit lever les yeux & les cœurs au Ciel, pour y chercher le pardon de leurs pechez & quelque consolation en leurs adversitez.

II. Dieu exauça les humbles prieres de ce pauvre peuple, donnant un fils au Roy, lequel, en sa naissance, apporta la paix au Royaume; car les deux Roys, lassez de la guerre, en un pourparler & abouchement qu'ils eurent, signerent les articles de la paix; &, pour la rendre ferme et inviolable, ils conclurent le mariage du petit prince Efflam, nouvellement né, & de la Princesse Honora, fille du Roy adversaire ; quoy fait, un châcun licencia ses troupes, les armes furent posées bas par tout, & une tranquillité universelle fut renduë aux deux Royaumes. S. Efflam, attendant estre en age de pleine puberté pour épouser sa fiancée, passa ses jeunes ans vertueusement, & fut curieusement instruit en tous exercices vertueux, qui servent à perfectionner un jeune Prince de telle maison & de si belle esperance que luy ; mais il se plaisoit sur tout aux exercices de piété & de Religion, à l'Oraison, l'Aumône, le Jeusne & Abstinence, mattant sa chair & la rendant sujette à l'esprit, se disposant, par ses beaux exercices, à ce à quoy Dieu l'inspira depuis. Par son exemple, il instruisoit les jeunes Princes qui luy estoient donnez pour l'assister; & les ayant sondez à découvert qu'ils estoient bien avant navrez de l'amour de Dieu, & desireux de le servir en l'estat Monastique, il les assembla, un jour, en sa chambre, & leur ayant tenu un long et beau discours de la vanité de ce monde, leur ouvrit son cœur & leur dit : *Quant à moy, (mes amis), je suis resolu de prévenir le monde, le trompant avant qu'il me trompe; il me promet la Couronne de ce royaume, les richesses & Estat de mon pere, une dame belle, vertueuse & digne du plus grand Prince de la terre; tout cela est specieux & grandement desirable à ceux qui ne regardent que l'apparence extérieure des choses; mais, quant à moy, je quitteray volontiers mon Pere, mes biens, mesme mon pays, pour courir aprés les vestiges de mon Sauveur & chercher quelque lieu désert pour luy consacrer tous les jours de ma vie.*

III. Tous ces jeunes Seigneurs, la larme à l'œil, rendirent graces à Dieu & protesterent au Prince, *que comme ils luy estoient fidelles serviteurs & domestiques, aussi estoient-ils*

prests de le suivre là par où il iroit, soit en mer, soit en terre; que, s'il desiroit servir Dieu en solitude, aussi, de leur part, estoit la chose que plus ils desiroient en ce monde, s'offrans à l'assister en tout ce qu'ils pourroient, & le supplians de ne refuser leur compagnie en une si sainte & genereuse entreprise. Saint Efflam, levant les mains au Ciel, remercia Dieu de ce qu'il avoit trouvé ses compagnons si resolus à son service, &, sur le champ, delibererent des moyens qu'ils tiendroient pour pouvoir passer la mer. Mais Dieu, qui vouloit éprouver davantage son serviteur, permit que leur dessein fut interrompu : car la Princesse Honora, que le pere de S. Efflam avoit envoyé querir, aborda en Hybernie & fut, incontinent, amenée à la cour. Alors le Roy appellant son fils le Prince Efflam, luy declara les articles de la paix accordez avec ses adversaires, & comme il estoit conditionné qu'il épouseroit cette jeune Princesse ; qu'il le convenoit ainsi faire pour le bien & repos des deux Royaumes. Le saint jeune homme fut fort surpris & douteux à se resoudre; toutefois, le tout bien & meurement considéré, quoy qu'il n'eust aucun desir de se marier, mais de vivre en perpetuelle continence, toutefois, pour ne contrister son pere & tout le Royaume, & n'enfraindre le traité de paix, il s'y accorda & promit l'espouser.

IV. Les Nopçes furent celebrées en grande pompe & magnificence; mais S. Efflam, ayant toûjours devant les yeux le dessein qu'il avoit de garder sa chasteté, donna secretement le mot aux jeunes Seigneurs de sa suite, qui avoient promis de l'accompagner, lesquels ne manquerent à tenir prest un vaisseau fourny & équippé de tout ce qui luy estoit nécessaire, & le firent ancrer dans le prochain Havre, & avertirent S. Efflam de leur expedition. La nuit des nopces, le jeune Prince se coucha avec son epouse au lit nuptial, & commença à l'exhorter de garder le fleuron de sa virginité, avec des paroles si fortes & raisons convaincantes, qu'il la rendit desireuse de garder perpetuelle virginité, & vivre à l'exterieur & devant le monde comme mariez, mais devant Dieu & entr'eux comme frere & sœur. L'ayant ainsi disposée peu à peu, & fait resoudre à peu prés de ce qu'il desiroit, il luy revela son dessein, dont elle resta fort troublée & triste, de quoy le Saint s'appercevant, fut bien marry de le luy avoir dit; et, craignant qu'elle ne mit empeschement à l'execution d'iceluy, lors qu'il la sentit bien endormie, il sortit doucement du lit, & s'alla rendre à ses compagnons qui l'attendoient dans le Havre; puis, ayant levé les ancres & les voiles, sortirent hors, &, d'un bon vent, cinglerent en pleine mer, se laissans conduire par Dieu, vers le port où il luy plairoit les guider.

V. Cependant, quand la princesse Honora fut éveillée, ne trouvant plus son cher époux prés de soy, elle se douta bien du fait; &, sans attendre le matin, impatiente qu'elle étoit, appelle ses serviteurs & le fait chercher de toutes parts, mais en vain. Quand le matin fut venu, & que le Roy et la Reyne entendirent ces nouvelles, toute la cour fut, en un instant, en duëil, ne pouvant le Roy et la Reyne recevoir aucune consolation. Cependant nòtre Saint, avec sa compagnie, passa la mer & vint heureusement surgir à la coste de la Bretagne Armorique, en la baye de sable, qui est entre *Toul Efflam* & *Loc-Mikel*, dite communement *la lieue de gréve*, en la paroisse de *Plestin*, Diocese de Treguer, & leur vaisseau s'arresta vis-à-vis d'un grand roc, qui est au milieu de la gréve (en terre neanmoins), nommé *Hyrglas*. Il y avoit pour lors, le long de la gréve, une trés-grande forest, de laquelle S. Efflam & sa troupe, descendans de leur vaisseau, virent sortir un horrible dragon, lequel se retiroit à travers la gréve dans sa caverne, distante d'environ mil pas de ce roc; laquelle caverne étoit profonde de neuf coudées, & en avoit douze en la circonférence de son ouverture; mais de peur qu'à la piste et trace de ses griffes, il ne fut découvert & assiégé en cét antre, il avoit cette astuce de marcher à reculons, de sorte qu'à voir les marques de ses griffes dans le sable, on eut pensé qu'il venoit de sortir du lieu où il ne faisoit que d'entrer.

VI. Alors estoit en Bretagne Armorique, à la Cour du Roy Hoël I. du nom, le genereux Artur, son cousin, couronné Roy de la Grande Bretagne dés l'an 450. Lequel (comme Prince fort vaillant & courageux) s'exerçoit à chasser les dragons et monstres qui se trouvoient parmy les bois & forests, dont le païs abondoit. S. Efflam, marchant par la gréve avec sa troupe, rencontra le Roy Artur suivy de grand nombre de Princes & Seigneurs, & S. Efflam, l'ayant salué, luy dit qui il estoit & ce qu'il estoit venu faire en ce païs; alors, Artur descendit de cheval & l'embrassa affectueusement (car ils estoient proches parens), & cheminerent long-temps, devisans ensemble familierement. Quand ils furent arrivez devant la caverne du dragon, dont nous avons parlé, Artur dit à S. Efflam, « qu'il s'étonnoit comment il avoit la hardiesse de marcher avec tant d'asseu- » rance en ces rivages sablonneux, sans crainte ny apprehension de ce monstrueux » dragon qu'il cherchoit : » « S. Efflam luy repartit que « les serviteurs de Dieu ne doivent » rien craindre, estans sous la protection & en la sauve-garde d'un si bon Seigneur; » qu'ils avoient veu le monstre sortir de la prochaine forest & se retirer dans sa » caverne. » Artur, qui n'avoit pû découvrir où il se retiroit, supplia S. Efflam de l'y mener, ce qu'il fit. Estans arrivez devant la caverne, Artur pria le Saint & sa compagnie de vouloir estre spectateurs de son combat; &, ayant empoigné sa massuë & son bouclier, il attaqua le dragon, & passerent tout le reste du jour en ce combat, jusqu'à ce que le soir, Artur las & fatigué, se vint jetter sur l'herbe prés S. Efflam, pour se rafraichir, si altéré de soif, qu'il n'en pouvoit plus; ses serviteurs n'ayans pû trouver de l'eau potable aucune part là auprés, S. Efflam, prenant compassion de luy, fit cette priere à Dieu : « Seigneur qui de rien, sans ayde d'aucun, & sans aucun besoin vostre, avez creé » toutes choses, & au commandement duquel elles obeïssent; vous (dis-je) qui avez » octroyé de l'eau au desert à vôtre serviteur Moïse & à vòtre peuple, duquel il estoit » conducteur & capitaine; vous plaise aussi Seigneur donner de l'eau à boire à vos » serviteurs, par les merites de vôtre Fils N. Sauveur & Redempteur Jesus-Christ. » Ayant achevé son Oraison, il fit le signe de la Croix sur le roc prochain, puis, l'ayant frappé par trois fois, de son bourdon, il en fit sortir une belle source d'eau, laquelle se voit encore aujourd'huy à *Toul-Efflam,* à l'entrée de la gréve ; de laquelle eau plusieurs malades, ayans bû par devotion, ont esté gueris. Artur, ayant vû ce miracle, se jetta aux pieds du Saint, se recommandant à ses prieres, afin qu'il pût venir à bout de ce monstre.

VII. S. Efflam le pria de luy laisser cette affaire entre mains & passa la nuit en prieres, &, le matin, se presentant devant la bouche de la caverne en laquelle estoit le dragon, il luy commanda de sortir ; puis, ayant posé les genoux en terre, fit cette priere : « Seigneur Jesus-Christ, qui avez dit à vos Apostres, qu'en vostre Nom ils extermine- » roient les serpens, entendez nos humbles requestes & nous octroyez que ce païs soit » délivré des incommoditez qu'il reçoit de ce dragon & vous serve à jamais, Vous qui » avec le Pere & le Saint Esprit vivez & regnez par tous les siecles des siecles. Ainsi » soit-il. » Le Saint ayant fini sa priere, le dragon monta sur un haut rocher, & delà, roulant les yeux de tous costez, fit un sifflement si horrible & effroyable, que tout le rivage en retentit, baissant la teste & vomit grande abondance de sang; puis, descendant dans la gréve, s'alla précipiter dans la mer, où il mourut suffoqué des eaux. Artur, ayant veu ces miracles, remercia S. Efflam, s'en retourna chez luy, & S. Efflam ayant passé la nuit en ce lieu-là, le lendemain matin, ayant recité son Service, il se promenoit le long du rivage avec ses confreres, cherchant quelque lieu commode pour se retirer, & arriverent à un ruisseau sablonneux, lequel ils suivirent jusqu'à la source, qui estoit un lieu fort agréable, où ils resolurent de demeurer; &, pour ce sujet, ils y edifierent une petite Chapelle & leurs petites Cellules. Le lendemain, le Service dit, ils sortirent,

de rechef à la promenade & arriverent à une belle fontaine, de laquelle ils bûrent & se rafraichirent, puis s'en retournerent au lieu de leur Hermitage, où ils trouverent le dîner apprété & un Ange assis auprés, sur l'herbe, si brillant, qu'ils ne le pouvoient fixément regarder, ny s'en approcher, lequel leur dit : « Approchez (gens de valeur & magnanimes) » & mangez hardiment de ce dîner, que vôtre Pere Celeste, pour l'amour duquel vous » avez tout quitté, vous a préparé par mon ministere ; car je suis par luy envoyé pour » vous consoler en vôtre exil volontaire ; » &, cela dit, il disparut, les laissant comblez d'une grande joye & allegresse spirituelle.

VIII. Ayans rendu actions de graces à Dieu pour un si signalé bien-fait, ils benirent la table, prirent sobrement leur repas & se resolurent, doresnavant, de jeusner tous les lundys, mercredys & vendredys ; laquelle institution Dieu confirma par un grand miracle, lequel continua pendant le cours de leur vie, qui fut que, les dimanches, mardys, jeudys & samedys, leur repas leur étoit miraculeusement apprêté par le ministere d'un Ange, &, les autres jours point. Toutes ces faveurs qu'ils recevoient du Ciel, leur firent connoistre que Dieu avoit agreable qu'ils demeurassent en ce lieu ; partant, ayant reparé une petite Chapelle, qu'ils y avoient trouvée, & achevé l'édifice de leurs Cellules, qu'ils bastirent à l'entour de ladite Chapelle ou Oratoire, ils s'y enfermerent, & y perseveroient en continuelles prieres & contemplation ; tous les jours, ils se trouvoient en l'Oratoire pour y faire & entendre le Service, & les dimanches, mardys, jeudys & samedys, ils alloient prendre leur refection, qu'ils trouvoient à l'heure precisément préparée en la Cellule de S. Efflam, &, en cette sorte, ils vivoient en solitude, & aussi en communauté.

IX. Cependant, la bonne dame Honora, laquelle se voyoit plûtost veuve que mere de famille, depuis que son cher espoux l'eut quittée, ne cessa de pleurer ; &, se souvenant, du sujet qui luy avoit fait la quitter, disoit à part soy : « Et quoy (mon cher mary) vous » m'avez tant exhortée à garder ma chasteté en vostre compagnie ; je m'y estois accordée, » à quoy donc me quittez vous ? Me croyez-vous si inconstante, que de ne tenir la » resolution que, par vôtre moyen, j'avois prise ? Non, jamais repos je n'auray que je ne » sçache où vous estes. » Disant cela, elle laissoit couler de ses yeux deux ruisseaux de larmes, qui eussent fléchy les cœurs les plus durs ; mais voyant que, pour pleurer, son mal ne s'allegeoit point, elle fit équiper secretement un batteau de cuir bien joint, cousu & poissé ; car en ce temps-là les peuples septentrionaux, tant des Isles que de la terre ferme, usoient de cuir en leurs vaisseaux, au lieu d'aix & de planches, comme il se trouve par ce passage de *Sidonius Appolinaris, en son Panegyrique ad Avitum :*

> *Quin et Aremoricus Pyratam Saxona tractus*
> *Sperabat, cui PELLE salum sulcare Britannum*
> *Ludus, etc.*

Et s'estant déguisée, se déroba de la cour & entra dedans, se laissant conduire où il plairoit à Dieu ; lequel, par une speciale Providence, la guida au Havre du *Coz-Gueaudet,* à l'emboucheure de la riviere de *Legué,* où elle arriva, le troisiéme jour de son embarquement ; &, la mer s'estant retirée, son vaisseau demeura à sec sur le sable, en une des ecluses que le Gouverneur avoit en ce havre, & y fut trouvée par le fermier de ces ecluses, qui, ayant sceu d'elle le sujet de son arrivée en ces costes, & qu'elle cherchoit un jeune Prince Hybernois, nommé Efflam, luy dit, qu'à trois lieuës de là demeuroit un saint Hermite du pays & du nom qu'elle disoit. La bonne Princesse *Honora,* ayant oüy ces bonnes nouvelles, remercia Dieu, & pria ce fermier de la mettre sur le chemin pour aller vers le Saint. Mais le bruit de cette rencontre ayant esté divulgué, le gouverneur, à qui appartenoient ces ecluses, manda son Fermier & sceut de luy qu'il avoit trouvé un vaisseau dans les ecluses, auquel il y avoit une belle jeune dame d'une rare beauté, qui se disoit fille d'un Roy de la Grande Bretagne, & cherchoit un Hermite, nommé

Efflam, qui vivoit en la Paroisse de *Plestin,* lequel elle dit estre son mary, & l'avoit quittée pour servir plus librement à Dieu, qu'il l'avoit conduite sur le grand chemin pour aller vers son mary. Ce Seigneur, ayant entendu ce discours, prit la poste & se mit à la suivre, à toute bride, & fit tant, qu'il l'atteignit de veuë ; mais Dieu la rendit si legere & luy donna une telle agilité, qu'encore qu'il tuast son cheval, à force de luy donner les esperons & de poster, neanmoins, elle avoit toujours le devant, jusqu'à ce qu'elle fut arrivée à la Cellule de S. Efflam ; mais, pendant qu'elle en attendoit l'ouverture, il eut le loisir de s'approcher ; toutefois, comme il avançoit le bras pour s'en vouloir saisir, s'estant appuyé, de l'autre, contre le mur, la porte vint à s'ouvrir & elle sauta dedans, & ce Seigneur fut, sur le champ, puny de son obstination & de l'injuste poursuite qu'il faisoit de cette jeune Dame ; car le bras qu'il avoit appuyé contre le mur y demeura fermément attaché, & celuy qu'il avoit étendu pour arrester la Princesse *Honora* devint sec & aride. Le pauvre homme, se voyant non moins justement que sevérement puny s'humilia, suppliant *Honora* de prendre pitié de sa misere ; elle pria S. Efflam, son mary de le soûlager : ce qu'il fit & le guerit ; en reconnoissance de quoy, il donna à S. Efflam une belle terre qu'il avoit pour y bâtir un Monastere, & s'en retourna chez soy, publiant par tout les merites du Saint. Il seroit dificile d'expliquer le contentement que receut S. Efflam, quand il vit que celle qui luy avoit esté donnée pour espouse avoit espousé même genre de vie que luy ; il écouta attentivement tout le narré de son avanture, &, la voyant resoluë de passer ses jours au service de Dieu, il en rendit graces à sa divine Majesté, & luy bâtit une petite Cellule, quelque peu éloignée de la sienne, luy deffendant expressément l'aspect de son visage, luy permettant toutefois, de venir de fois à autre, le visiter & parler avec luy des choses concernantes la direction de sa conscience & le salut de son Ame ; ce qu'il luy octroya, de peur que la fragilité du sexe ne fût troublée par un entier & total retranchement de sa conversation. La sainte dame, unie spirituellement à son cher époux, se réjoüit grandement de cette séparation corporelle & s'adonna entierement à l'Oraison & à la contemplation des choses Celestes, assistoit dans la Chapelle où elle entendoit l'Office divin, &, à certains jours & heures, elle se rendoit à la porte de la Cellule de son époux, lequel de dedans, sans ouvrir sa porte, l'entendoit, lui parloit & lui donnoit de salutaires instructions ; &, avec sa benediction, elle se retiroit dans son petit domicile.

X. Ainsi menoient-ils tous ensemble une vie plus Angelique qu'humaine, & demeura plusieurs années la bonne dame *Honora* dans ce desert en la compagnie de ces Saints, jnsqu'à ce qu'ayant entendu le bruit & la renommée de la grande sainteté des Religieuses du Monastere de *Lannennok* ou *Lannanec,* en Cornoüaille, elle desira s'y retirer ; & en ayant communiqué à son mary, & lors son Pere spirituel, S. Efflam, il le trouva bon, de sorte que, prenant congé de luy & des autres Religieux, elle s'en alla en Cornoüaille, fut vétuë en cette Abbaye par sainte Nennok (1), où elle vécut et mourut saintement. Pendant que S. Efflam & ses compagnons ravissoient toute la Bretagne en admiration de leur sainteté, un saint anachorete, nommé *Gestin,* qui avoit bâti et habité autrefois cét Oratoire, où S. Efflam s'estoit retiré, retournant de Rome de visiter les lieux Saints, se voulut retirer en son ancienne demeure pour se reposer ; & y ayant trouvé S. Efflam, s'écria : « O Bien-heureux Frere ! le mieux que trés-bien venu ! que cette Cellule autrefois » mienne, soit maintenant à la bonne-heure vostre, quoy que ces habitations terrestres » soient indignes de vous qui ne respirez que les Tabernacles éternels. » S. Efflam sortant dehors, luy repartit : « Pere venerable, sans doute, la raison requiert que je cede à

(1) Voyez sa vie ci-dessus, p. 273, art. IX. — A. — Comme on l'a vu en la vie de cette sainte abbesse, son monastère était dans la paroisse actuelle de Plœmeur, aux portes de la ville moderne de Lorient, et par conséquent éloignée de plusieurs lieues du pays que nous appelons maintenant la Cornouaille. — A.-M. T.

» vostre merite & à vostre âge ; je suis jeune, fort & dispos, qui pourray aisément bâtir » une chambrette ; vous estes caduc & harrassé du chemin long & fâcheux, que, » nonobstant ces difficultez, vostre piété vous a fait entreprendre, & vous convient plus » le repos que le travail. » « Non (répondit Gestin) il n'en ira pas ainsi ; je me pourvoiray » facilement ailleurs ; vous cependant continuez en vos saints exercices, & que mon » arrivée ne leur cause aucune interruption. » Ainsi que les deux Saints contestoient saintement ensemble qui cederoit à l'autre, un Ange leur apparut, reluisant comme le soleil, qui, les ayant saluez, leur dit : « Que leur dispute avoit esté agreable à Dieu, » lequel luy-mesme l'avoit daigné terminer, ordonnant que S. Efflam demeureroit en » possession de ce lieu, & S. Gestin s'habitueroit en la forest prochaine. » Cela dit, l'Ange disparut, & les deux Saints rendirent graces à la divine Majesté pour ce benefice ; puis, S. Gestin prit congé de S. Efflam, se retira en la forest & y vesquit en grande sainteté, dont il sanctifia tellement ce lieu, que la prochaine Paroisse fut, de son nom, appelée *Plou-Gestin,* que les Bretons, par contraction, nomment *Plestin,* distant de Morlaix quatre lieuës. S. Efflam demeura donc en son Oratoire & y passa le reste de ses jours au service de Dieu, jusqu'à ce que, le voulant recompenser, il luy envoya une petite maladie, laquelle peu à peu l'affoiblit tellement, qu'il sentit estre proche de sa fin. Ayant convoqué ses confreres en sa chambrette, il les exhorta à la perseverance en l'estat & vie Monastique ; puis, ayant devotement receu ses Sacremens, il rendit son esprit à Dieu, le 6. Novembre l'an 512. & le 74. de son âge. Son Corps fut ensevely par ses Religieux dans son Oratoire ; mais les miracles qui se faisoient journellement à son Sepulchre éclatterent tellement, qu'on édifia par dessus une belle Chapelle, laquelle estoit fort frequentée par les pelerins, tant Bretons qu'étrangers, pour les graces & faveurs qu'ils y recevoient par les merites de ce glorieux Saint.

XI. Mais il avint que, par la negligence & indevotion des hommes, ou par l'astuce du diable, on negligea ce saint lieu ; & perdit-on tellement la memoire du Saint, qu'il n'en estoit plus mention, non plus que si jamais il n'eust esté ; mais Dieu le revela, en temps opportun, à un saint Personnage demeurant en ladite Paroisse de Plestin, prés de cette Chapelle (sans sçavoir que ce fut l'Oratoire de S. Efflam, ny que son Corps y fut ensevely), laquelle il avoit de coûtume, tous les Samedys, de balaïer. Une fois, comme il vaquoit à ce pieux office, il aperceut, en un certain endroit de la Chapelle, plusieurs gouttes de sang sortir du pavé : bien étonné de cette nouveauté, il y prit garde souvent, &, voyant cela continuer, mesme croistre de jour à autre, il en donna avis à Paul, Evesque de Treguer, lequel, ayant conféré de cét affaire avec les Chanoines de sa Cathedrale & les plus doctes Personnages du Diocese, de leur avis, s'en vint à Plestin, &, aprés les publiques Oraisons & trois jours de jeûne qu'il fit faire, il commanda que l'endroit d'où sortoient ces gouttes de sang fut ouvert & foüy : ce qu'ayant esté fait, on trouva le Corps de S. Efflam dans la biere & quelques plaques & codiciles contenans un abregé de sa vie & de son nom. Il fut levé de terre & porté à l'Eglise Parrochiale de Plestin, où il gist dans un Sepulchre élevé de terre, environné, de toutes parts, d'une closture de grilles de fer, en forme d'une petite Chapelle ; où se sont faits de grands miracles, par l'intercession de ce Glorieux Saint. Cette translation advint l'an 994. sous le regne de Geffroy I. du nom, Duc de Bretagne. L'Eglise Parrochiale de Plestin le reconnoît pour Patron ; &, dans la même Paroisse, à costé gauche du grand chemin, à l'entrée de la gréve, nommé *Toul-Efflam,* il y a une Chapelle à lui dediée, bastie au lieu où, premierement, il s'arresta : aussi l'hospital de Morlaix est dedié à S. Efflam & plusieurs autres Chapelles par le pays.

Cette vie a esté extraite des anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Parrochiale de

Plestin, en Treguer, et redigée en ordre d'Office Ecclesiastique par Leçons, Hymnes et Respons, par les Recteurs et Prestres de ladite Paroisse, imprimée au Convent de Cuburien, prés Morlaix, l'an 1575. d'où nous l'avons tirée.

ANNOTATIONS.

CARACTÈRE HISTORIQUE DE LA VIE DE SAINT EFFLAM (A.-M. T.).

Dom Denis Briant, incapable comme tous les graves bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, de comprendre le charme d'une légende poétique, qualifie d'extravagante celle de saint Efflam, et déclare qu'elle n'est « qu'un monument de l'esprit de fable du quatorzième siècle. » Certes nous n'allons pas prétendre qu'il faille ajouter foi à ce qui y est dit du roi Arthur, mais un critique qu'on ne jugera pas suspect de crédulité, M. de la Borderie, admet sans hésitation comme un document sérieux cette légende dont il dit : « Elle n'a été mise en sa forme actuelle qu'au XIIe siècle, et quel moine bénédictin ou cistercien de ce temps aurait pu imaginer pareil régime (1)? Il faut donc que l'hagiographe l'ait trouvé dans les vieux écrits, les vieilles traditions dont il s'inspirait. »

Notre historien n'admet guère l'hypothèse d'après laquelle certains écrivains modernes font de saint Efflam un disciple de saint Tugdual, mais il fait remonter à la première partie du VIe siècle son émigration en Armorique et la fondation de son *lann.*

Il est impossible de ne pas faire un rapprochement entre l'histoire de saint Efflam et celle de saint Alexis, mais si le détachement absolu pratiqué par le jeune et noble romain est digne d'admiration, que dire du prince irlandais et de la princesse bretonne qui s'aiment de l'affection la plus tendre, vivent l'un près de l'autre d'une vie toute virginale, rivalisant d'amour pour Dieu et de bonté pour tous ceux qui les entourent. Aussi M. de la Villemarqué a-t-il eu raison de dire : « L'église de Tréguer n'a pas de saint plus populaire qu'Efflam.... si ce n'est sainte Enora sa femme, la patronne des nourrices bretonnes. »

Nous renvoyons le lecteur au *Barzaz-Breiz* (2) regrettant de ne pouvoir reproduire le texte breton et la totalité de la traduction, mais nous citerons la fin du *chant populaire* qui ne fait point de sainte Enora une religieuse du monastère de sainte Nennoc.

Les anges la portèrent, endormie dans leurs bras, par delà la grande mer, et la déposèrent sur le seuil de l'ermitage de son mari.

Quand elle se réveilla au seuil de l'ermitage de son mari elle frappa trois coups à la porte : — Je suis votre douce et votre femme, que Dieu a amenée jusqu'ici. —

Et lui de la reconnaître à sa voix, et de se lever bien vite, et de sortir ; et avec de belles paroles sur Dieu, il mit sa main dans sa main.

Puis il lui éleva une petite cabane près de la sienne, à gauche, au bord de la fontaine, couverte de genêts verts, à l'abri, derrière la roche verte.

Ils restèrent là longtemps ; enfin le bruit des miracles qu'ils faisaient se répandit dans le pays, et on venait chaque jour les visiter.

Une nuit, les hommes qui étaient sur la mer virent le ciel s'ouvrir ; et ils entendirent des concerts qui les ravirent de bonheur.

Le lendemain matin, une pauvre femme qui avait perdu son lait vint trouver Enora, portant son petit enfant sur le point de mourir.

(1) Il s'agit ici du groupement des cellules *(habitacula)* autour de celle d'Efflam, cellules construites par sa colonie monastique. « Pour jouir plus librement de la solitude et de la vie contemplative, les compagnons du saint voulurent avoir chacun leur retraite séparée. Laissant donc Efflam seul en sa demeure ils se dispersèrent autour de lui et construisirent leurs cellules à peu de distance de la sienne, de façon à se réunir à lui pour prier les jours de fêtes et pour prendre leur réfection. » On le voit, tous nos documents hagiographiques s'accordent à nous montrer toujours et partout ces traits constituant la physionomie originale des monastères scoto-bretons du Ve au VIIe siècle.

(2) Saint Efflam et le roi Arthur. — Page 483.

Elle avait beau appeler à la porte, Enora ne venait point ouvrir; alors elle regarda par un petit trou, et vit la dame étendue morte,

Aussi belle que le blond soleil, et toute la cabane éclairée; et près d'elle à genoux, un petit garçon vêtu de blanc.

Et elle de courir pour avertir le bienheureux Efflam; mais la porte de l'ermitage était grande ouverte, et il était mort comme sa femme.

On l'a vu plus haut, sainte Enora est la patronne des nourrices; Brizeux ne pouvait omettre de poétiser ce trait; je citerai ici avec le refrain de la *Chanson de la soupe au lait,* la strophe où la sainte est invoquée; ce chant se faisait entendre près du lit clos des nouveaux époux le soir de leurs noces :

Chantons la soupe blanche, amis, chantons encor
Le lait et son bassin plus jaune que de l'or.

Saint Herbod, écoutez les appels de notre âme;
Et vous, sainte Henora, les vœux de notre cœur,
Oh! ne laissez jamais sans la douce liqueur
Les pis de la génisse et les seins de la femme.

Chantons la soupe blanche, amis, chantons encor
Le lait et son bassin plus jaune que de l'or.

LES RELIQUES DE SAINT EFFLAM (A.-M. T.).

L'ABBÉ TRESVAUX, dans une note étendue, *(Vies des Saints de Bretagne,* tome I) dit qu'il a assisté lui-même à l'ouverture du tombeau de saint Efflam, le soir du 26 juin 1819; il fait grand étalage d'érudition à propos d'une coignée gravée sur une pierre plate trouvée à trois pieds de profondeur, et quand il en vient aux reliques il dit qu'après avoir passé une partie de la nuit à creuser encore plus profondément, « on ne trouva que quelques débris d'ossements mêlés parmi la terre. » En voyant un écrivain glisser si légèrement sur un fait de cette importance on doit se dire que l'ouverture du tombeau n'a point eu le succès désiré, et ce serait cependant une erreur. La découverte des reliques de saint Efflam a eu des résultats plus satisfaisants et aussi des témoins plus sérieux.

M. J.-M. Le Joncour, curé-doyen de Plestin, a bien voulu nous renseigner sur ce qui se fit le 26 juin 1819 : M. Nayrod, curé de la paroisse, était entouré d'un nombreux clergé qui venait de prendre part aux travaux d'une mission; comme on va le voir plusieurs des ecclésiastiques présents occupaient de hautes situations; plusieurs des laïques signataires du procès-verbal étaient des personnages de marque; enfin il faut supposer que les médecins et chirurgiens appelés par l'autorité religieuse étaient des hommes compétents; or ce que M. Tresvaux appelle « quelques débris d'ossements » doit s'énumérer ainsi :

« Une clavicule droite, plusieurs vertèbres tant cervicales que dorsales, un os du métatarse, deux du métacarpe, une phalange de la main, une côte entière, plusieurs fragments de côtes, une portion du calcaneum, une partie de l'os occipital, un fragment de tête de tibia, enfin plusieurs portions osseuses dont la forme primitive est détruite, et tous ces os leur semblent (aux docteurs et chirurgiens) très anciens, et appartenir au même sujet : rapport qu'ils ont affirmé véritable. »

En conséquence les ossements dont il s'agit furent reconnus être les reliques de saint Efflam, et le procès-verbal fut signé des témoins.

J.-M. Robert de la Mennais, vicaire général; Jean Morice, curé de Lanvollon; F. Richard, desservant de Pommerit Jaudy (1); F. L. Brion, curé de Bourbriac; Tresvaux, curé de la Roche-Derrien; F. Nayrod, curé de Plestin; J. Dollo, desservant de Saint-Michel-en-

(1) Plus tard vicaire général de Saint-Brieuc.

Grève; Ellès, curé de Lannion, vicaire général; Yves-Efflam l'Hostis, desservant de Ploumilliau; Jean Quemper, vicaire de Plestin;

François Moriou, maire de Plestin; Guillou, et Descognets de Correc, adjoints; Yves le Masson, maire de Saint-Michel-en-Grève; Yves Gourbrein, maire de Plouzelambre; François Geffroy, maire de Plufur; Yves Mahé, maire de Locquirec; Yves Cotty, trésorier, et Alexandre Nayrod, marguillier de Plestin; Jacques Adam, et Jacques l'Enoret, cultivateurs de Plestin;

François-Marie Nayrod, et François Hamel, docteurs en médecine; Michel Pollard, chirurgien; et quatre maîtres-maçons.

Les reliques de saint Efflam sont renfermées dans une châsse scellée du sceau de Mgr David. Elles consistent dans tous les ossements énumérés au procès-verbal, sauf un fragment de vertèbre donné en 1844 à l'église de Kervignac (diocèse de Vannes). Elles sont exposées tous les ans à l'occasion de la fête patronale, et portées à la chapelle de Saint-Efflam-en-Grève, le jour de la fête de la Très Sainte Trinité.

MONUMENTS DE SAINT EFFLAM (J.-M. A.).

L'ÉGLISE de Plestin dont il est patron a été remaniée et élargie à différentes époques, de sorte qu'elle est maintenant plus large que longue et compte en tout cinq nefs. Le clocher porte tous les caractères du XIII[e] siècle, et sur plusieurs de ses pierres on observe des marques de tâcherons. Le porche midi est très riche, et doit être de la fin de la période ogivale.

Le tombeau du Saint est une œuvre du XV[e] ou du XVI[e] siècle, et a dû remplacer un autre tombeau édifié lors de la translation de ses reliques en 994.

Un chapiteau sculpté, au côté gauche du porche méridional de l'église de Perros-Guirec, porche qui date du XII[e] siècle, représente saint Efflam venant au secours du roi Arthur pour dompter le dragon.

La croix de pierre, qui se trouve sur un rocher à Saint-Michel-en-Grève, et que la mer couvre à chaque marée, est d'après les traditions celle que saint Efflam planta à l'endroit où son navire toucha terre.

D'après Gaultier du Mottay ce Saint a des chapelles à Carnoët, Languélan, Lescoët, Pédernec, Plestin et à l'hôpital de Morlaix.



LA VIE DE S. MALO, OU MACHUTES,

Confesseur, premier Evesque d'Aleth (à present dit Saint-Malo), le 15. Novembre.



Du temps que le Pape Symmachus seoit au Trône Apostolique, sous l'Empire d'Anastase I. regnant en la Bretagne Armorique le Roy Hoël II. du nom, il y avoit, en la Province que les anciens Bretons Insulaires appelloient *Guic-Kastel,* & les Anglois *Winchester* (1), un riche Seigneur, nommé *Guent,* à qui le Roy avoit donné le gouvernement de ladite province, parce qu'il avoit fait preuve de sa fidelité & de son courage en plusieurs honorables occasions. Ce Seigneur espousa une

(1) M. de la Borderie fixe à *Gwent* (Monmouthshire) le lieu de naissance de saint Malo et de saint Méen. — A.-M. T.

vertueuse dame, nommée *Darval,* de maison non moins illustre que la sienne, avec laquelle il vêcut jusques à un âge auquel ils étoient hors d'esperance d'avoir d'enfans, selon le cours ordinaire de nature ; mais Dieu, prenant pitié d'eux, leur donna cét enfant, que Darval mit au monde au 67. an de son âge, & de Nostre Seigneur l'an 502. la vigile de Pasques, & fut, le même jour, baptisé par l'Evêque de *Guic-Kastel,* & tenu sur les sacrez Fonds par ce grand personnage S. Brandan, que nos Bretons appellent *Sant Brevalazr,* lequel luy imposa le nom de *Malo* ou *Machutes.* On remarque qu'à même jour nâquirent, en diverses contrées de l'Isle, trente autres enfans, qui furent, depuis, grands Personnages & grands serviteurs de Dieu.

II. Ayant atteint l'âge de douze ans, il fut envoyé à l'écolle au Monastere de S. Brandan, son parrain, qui prit un soin particulier de l'instruire, parmy les autres écolliers qu'il avoit en pension, lesquels S. Malo surpassoit en toutes choses. Ses delices, c'étoit l'Oraison, laquelle il n'interrompoit que pour vaquer à ses livres ; &, dés qu'il commença à entendre le latin, il avoit continuellement la Sainte Escriture devant les yeux ; &, encore qu'il leût, par fois, les livres des poëtes & philosophes Payens, il ne se laissoit neanmoins pas emporter à leurs opinions, préferant la science des Saints à la vaine Philosophie des sages du monde. Il se portoit de telle ferveur & contention d'esprit à l'Oraison & à l'étude, que la vehemence de sa ferveur paroissoit en son exterieur ; car le froid estant aigu & vehement en cette Isle Septentrionale, lorsque ses condisciples, au sortir de l'Eglise ou de la classe, paroissoient tous morfondus & transis du froid, il paroissoit gay & bien coloré, sans se vouloir approcher du feu, tant estoit vehemente la flamme du divin amour qui brûloit en son cœur.

III. S. Brandan ayant donné congé à ses disciples, une aprés-dînée, saint Malo s'en alla promener sur le bord de la mer avec ses condisciples ; &, pendant que les autres se divertissoient & prenoient leur recreation, il se retira à part dans la gréve, & se jetta sur un faix de goësmon & s'y endormit d'un sommeil si profond, qu'il n'entendit le bruit & croulement que faisoit la mer en son montant ; les autres enfans qui virent la mer monter quitterent le rivage & s'en retournerent au Monastere, sans penser à Malo, lequel, en peu de temps, fut de toutes parts environné de mer, sans que, toutefois, elle l'osast toucher ny moüiller ; mais, à mesure qu'elle croissoit, elle haussoit, comme une petite isle, ce gravier sur lequel étoit saint Malo, qui, s'étant éveillé, jettant les yeux de toutes parts, n'apperçeut aucun de ses compagnons, &, se voyant de tous costez environné de mer, s'écria : « ô Mon Dieu ! où suis-je ? soyez-moy en ayde. » Les autres enfans estans arrivez au Monastere, enquis de saint Brandan qu'estoit devenu Malo, & n'en pouvans donner nouvelles certaines, il se transporta sur le rivage, fort triste & déconforté, &, ne le pouvant apercevoir, l'appella plusieurs fois ; mais rien ne luy respondant, il s'en revint au Monastere bien triste, & veilla toute la nuit dans l'Eglise, priant Dieu, de grande ferveur & affection, qu'il luy plût manifester en quel estat estoit son cher filleul Malo.

IV. Pendant qu'il estoit en la ferveur de son Oraison, un Ange luy apparut & l'asseura que, non seulement l'enfant estoit hors de tout danger, mais encore que Dieu avoit, pour sa conservation, creé une isle nouvelle. S. Brandan fut grandement consolé de ces nouvelles, &, le lendemain matin, il alla au rivage de la mer & vit cette motte ou tertre de terre flottant sur l'eau, & S. Malo dessus qui loüoit Dieu ; il s'approcha le plus prés qu'il pût du Saint & discourut avec luy de cette merveille ; puis, tous deux rendirent graces à Dieu : S. Malo pria son maistre S. Brandan de luy permettre de demeurer, le reste de la journée, dans cette isle miraculeuse, & demanda son Psaultier ou Breviaire, pour dire son service ; S. Brandan ne le luy pouvoit faire tenir, parce qu'il y avoit trop grande distance entre le rivage & l'isle, mais S. Malo luy dit qu'il ne craignit point de le

mettre sur l'eau & que Dieu y pourvoiroit : S. Brandan obeït & mit le Breviaire sur l'eau, &, incontinent, le faisceau de goësmon, dont avons parlé, le vint souslever de l'eau & le porta au Saint, sec & sans danger quelconque ; dont les deux Saints rendirent graces à Dieu ; &, ayans passé le reste de la journée là, le soir, s'en retournerent au Monastere.

V. Saint Malo ayant demeuré quelques années en l'escolle de saint Brandan, ses parens le voulurent rappeller à la maison ; mais luy, qui desiroit s'adonner entierement au service de Dieu, & s'offrir en holocauste sans aucune reserve, leur dit qu'il ne quitteroit jamais le Monastere ; &, comme, un jour, S. Brandan luy en parloit en discours fort familiers, alors il luy repliqua, en pleurant : « Helas ! (mon maistre), » vous souvient-il pas que, dernierement, dans nostre Eglise on lisoit ces paroles de » l'Evangile : *Ne veüillez vous nommer des peres et meres sur la terre, etc.* Comment donc » voudriez-vous que, quittant le service de mon Pere Celeste, je coure aprés mes parens » charnels ? » S. Brandan entendit assez le reste, & dit à ses parens qu'en vain ils tâchoient à le rappeller ; qu'il estoit resolu de vivre & mourir au service de Dieu. Encore que ses parens eussent fort desiré l'avancer aux honneurs & dignitez & le laisser heritier de leurs grands biens, de peur, toutefois, de resister au Saint Esprit qui l'inspiroit, ils le laisserent faire ce qu'il luy plairoit, & ne le molesterent plus de ce costé-là. Voyant cét empeschement osté, il postula humblement l'habit au même Monastere, lequel il receut de la main de son parrain & maistre S. Brandan, avec une extrême joye & contentement de son Ame. Se voyant parvenu à ce qu'il avoit tant desiré, il montra qu'avec l'habit Monachal il avoit pareillement vétu Jesus-Christ (selon le dire de l'Apostre) : ce qu'il témoigna, depuis, par ses œuvres : car il commença à mener une vie si sainte, qu'il ravissoit tous ses confreres en admiration de sa Sainteté, se maintenant, avec cela, en une si profonde humilité, qu'il s'estimoit le plus imparfait du Monastere, & indigne de cette compagnie Religieuse (1). Il s'en trouva, toutefois, en ce Monastere, à qui ses rares vertus & l'éclat de sa Sainteté éblouïrent les yeux trop chassieux, de sorte que, poussez d'une envie malicieuse, ils se resolurent de luy joüer quelque tour (il n'y a compagnie si sainte où ne se puisse trouver quelque méchant, en celle de Jesus-Christ mesme, au sacré College des Apostres, un Judas s'est rencontré). Ces malicieux donc observerent une semaine que S. Malo devoit, à son tour, éveiller les Religieux & leur donner du feu en leurs lampes pour aller à Matines ; ils prinrent cette occasion, &, le soir, après que tous les freres se furent retirez, ils éteignirent leurs lampes, tant du dortoir que de l'Eglise, se promettans que S. Malo, ne pouvant trouver du feu assez à temps pour porter à l'Abbé & aux autres Moynes, subiroit quelque discipline ; mais il en alla tout autrement qu'ils n'avoient projecté, car, n'ayant trouvé du feu à la lampe du Dortoir, il alla au foyer commun, où il trouva quelques uns de ces méchans Religieux, qui luy dénierent du feu & luy baillerent, par derision, des charbons éteins : le Saint, sans se troubler aucunement, prit ces charbons, &, n'ayans où commodément les porter, il les mit en son sein & les porta en la Cellule de l'Abbé, où ils se trouverent ardents & embrasez, sans que sa chair, ny ses habits en fussent aucunement offensez. Il voulut presenter du feu à l'Abbé ; mais il n'en étoit plus de besoin ; car ayant esté retardé en l'exécution de son office par la malice de ses propres

(1) Mais sa vertu dominante c'était la plus aimable bonté. Dans le domaine à lui offert par saint Domnech, saint Malo avait trouvé une vigne et il était allé un jour lui donner ses soins..... Pour travailler plus à l'aise il ôta son manteau monastique, sa coule *(cucullam)*, et la pendit à un chêne qui était proche. Alors un petit oiseau, un roitelet, vint pondre dans la coule un œuf. Le soir, son travail achevé, Malo alla à l'arbre pour reprendre son vêtement. Il vit l'œuf et dit : « Dieu tout-puissant, c'est vous qui avez inspiré à ce petit oiseau d'user ainsi de ma coule. Si je l'ôte de là, le pauvre oiseau perdra son œuf. » Il renonça à la reprendre, et il la laissa sur l'arbre jusqu'à ce que le *laouénanic*, eut élevé toute sa nichée. *(Vita I^a S. Maclov.)*. Selon toutes les autres Vies du saint, tant que la coule resta sur l'arbre, la pluie en tombant ne la mouilla pas *(Hist. de Bret.*, tome I, p. 467).

freres, un Ange avoit suppleé à ce défaut & allumé la lampe de l'Abbé, lequel embrassa tendrement S. Malo, reverant humblement en luy les merveilles de Dieu, le regardant non plus comme son disciple, mais comme un grand amy & favory de Dieu ; mais l'humble Malo referoit le tout aux merites & sainteté de son Abbé, & celuy-cy à la sienne, & passerent quelques heures en cette sainte contestation.

VI. Le lendemain, S. Brandan, ayant entendu tout le démeslé de cette fusée, voulut corriger les auteurs de cette méchanceté ; mais les trouvant obstinez en leur malice, & que plusieurs autres les supportoient, il resolut de les quitter & s'exposer plutost à la mercy des ondes de la mer, qu'à la malice de ses propres freres, & voir cependant si son absence et de celuy auquel ils portoient tant d'envie les amenderoit. Il s'embarqua avec S. Malo & 78. autres personnes, en dessein de trouver les Isles fortunées, fort renommées des anciens (ce sont les Canaries à la côte d'Ethiopie), pour y prescher la Foy aux Barbares & les reduire à la connoissance de Jesus-Christ. Ils furent sept jours voguans en pleine mer, à bon vent, sans voir aucune terre ; enfin, le septiéme jour, ils ancrerent à la rade d'une isle, où ils mirent pied à terre & y séjournerent quelque peu & se préparerent pour suivre leur route ; mais un Ange leur apparut & leur fit commandement de s'en retourner en leur pays ; à quoy ils obéïrent et leverent les ancres, dresserent les voiles & tournerent leur prouë vers le septentrion ; &, continuans leur course, ils se trouverent le propre jour de Pasques, en mer, & eussent bien desiré aborder quelque Isle ou coste, pour celebrer les saints Mysteres & ne demeurer sans Messe un tel jour. Dieu leur octroya leur desir : car ayans découverts une forme d'isle (ce leur sembloit), ils y descendirent, dresserent un Autel, & y fut célébrée la sainte Messe ; mais, sur le point du *Pater noster*, toute cette isle vint à se mouvoir de telle impétuosité, qu'un chacun cherchoit à se sauver dans le vaisseau le plûtost qu'il pourroit : saint Malo voyant ce desordre, les rappela, les asseurant qu'il n'y avoit aucun danger ; &, de fait, l'isle ne trembla plus, ny ne se remua, jusqu'à ce que, la Messe estant finie, & tous estans montez dans le vaisseau, ils reconneurent que ce n'estoit pas une isle, mais un poisson & beste marine, qu'on nomme baleine, laquelle commença à sauter & gambader par la mer ; ce que voyant toute la compagnie, ils remercierent Dieu de ce qu'il les avoit délivrez de ce danger & faits dignes de participer, ce jour, aux Sacro-Saints Mysteres de la Messe (1).

(1) « Quelques autheurs, entr'autres Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches, ont estimé fabuleux ce voyage des SS. Brandan et Malo à la recherche des isles fortunées, ou Canaries ; pour moy, je ne voy point de sujet d'en douter, puisque nous lisons dans les histoires que plusieurs saints personnages ont abandonné leur pays pour aller annoncer la foy aux nations les plus barbares, comme, au siecle dernier, les PP. de S. Dominique, de S. François, Jesuites et autres, qui sont allez en l'Amerique et autres terres de nouvelle découverte pour la conversion des Barbares. Qu'il y eut beaucoup de terres inconnües et non découvertes, les anciens, même payens, l'ont reconnu et, qui plus est, qu'és derniers siecles elles se decouvriroient ; témoin m'en est le poëte Senecque en sa Medée, acte second, où il fait chanter au chœur ces paroles :

. . . . . . *Venient annis*
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et *INGENS*
PATEAT TELLUS, Tiphysque NOVOS
DETEGAT ORBES ; nec sit terris
Ultima Thule.

Ce qui s'est trouvé veritable en la decouverte des nouveaux mondes, et specialement des isles de Canaries, qu sont ces isles fortunées que nos saints cherchoient. Le méme Cœnalis rejecte aussi l'autre histoire et ne se peut persuader qu'il se trouve des monstres en la mer, qui soient de telle grandeur, qu'ils se puissent prendre pour des isles ; mais le docte Nicolas Harps-Feldius, archidiacre de Cantorbery, ayant mieux examiné cecy, prouve que si, et ce par témoignage de Saint-Basile, en son Hexameron, homelie 7, où il assure que *in mari Athlantico esse ingentia et infinitæ magnitudinis cete, quæ maximis montibus, corporis mole, æquantur, quæ cùm ad summam aquæ superficiem enatarint, instar insularum sæpè numero apparent.* Et saint Ambroise, en son Hexameron, livre 6, chap. 2, dit *cete et cetus et testudines tantæ esse magnitudinis, ut navigiis, stationem anchorarum capientibus, instar insularum sufficiant.* — A. — La seule explication acceptable de cette messe célébrée sur une île flottante c'est que les deux saints et leurs compagnons avaient pris pour la terre ferme une simple banquise (immense bloc de glace) comme il s'en trouve en si grand nombre dans les mers polaires. — A.-M. T.

VII. Estans arrivez en leur Monastere, ils n'y trouverent plus ces faux freres, & S. Malo n'y eut gueres esté, que l'Evesque de Guic-Kastel estant decedé, il fut, à la requeste de tout le peuple, instalé en sa place & consacré Evesque, quelque refus qu'il eut pû faire (1); néanmoins, il resolut de quitter le pays & s'enfuir par mer, sans dire mot de son dessein à personne; ce que son pere ayant entendu, il fit crier par tous les havres du pays, que personne n'eust à le recevoir dans son vaisseau, ny le passer delà la mer, sur peine de la vie. Nonobstant cette deffense, saint Malo se présenta sur le port pour devoir s'embarquer; mais personne ne le voulant recevoir dans son vaisseau, N. Seigneur, qui le guidoit, luy envoya un Ange, en forme d'un beau jouvenceau, lequel le pria de monter en son batteau, & qu'il le rendroit delà la mer, en l'isle du saint Hermite *Aaron*. Il ne voulut pas refuser cette commodité, mais s'embarqua et passa la mer Britannique & vint se rendre à la côte de nostre Bretagne, en l'isle où est à present bastie la ville de Saint-Malo, laquelle s'appelloit alors l'*Isle d'Aaron*, à cause de saint Aaron qui y vivoit solitairement. Saint Malo descendit du batteau & remercia son nocher, lequel, avec son batteau & tout son équipage, disparut, donnant à connoître qui il estoit; dont S. Malo rendit graces à Dieu, & monta du rivage dans l'isle, où le saint Hermite Aaron (averti par un Ange de son arrivée) luy vint au devant, au lieu où à present est la Chapelle dudit S. Aaron, l'embrassa affecteusement & le logea en son Hermitage. Mais S. Malo n'estant pas envoyé de Dieu en ces contrées pour se reposer, mais pour travailler à la conqueste spirituelle des Ames (2), prit congé de saint Aaron & passa en terre ferme, & vint en la ville d'Aleth, laquelle estoit bâtie à l'embouchure de la riviere de Rance, au lieu où, encore à present, on voit les mazures des murs & quelques antiquailles & autres vieilles remarques & edifices de ladite ville d'Aleth & le chasteau de Solidor. Saint Malo entra dans la ville d'Aleth, la Vigile de Pâques, l'an de salut cinq cens trente & huit, &, le lendemain, il dit la Messe en l'Eglise de Saint-Pierre (3) & ensuite il prescha, &, descendant de la Chaire, il approcha d'un corps mort, qui attendoit la sepulture, &, ayant fait sa priere, il le ressuscita & luy presenta de l'eau à boire dans un vase de marbre, sur lequel ayant fait le signe de la Croix, le marbre fut converty en cristal & l'eau en vin. Ces trois miracles, que Dieu fit par les merites de S. Malo, le mirent tellement en credit vers les Seigneurs du pays & le peuple, qu'ils luy edifierent un Monastere prés la ville, où il amassa grand nombre de Religieux; & un Seigneur du pays, suscité du diable, ayant voulu razer son Monastere, devint aveugle; mais s'en estant repenty & ayant demandé pardon à Dieu & au Saint, il luy frotta les yeux d'Huile sainte & d'eau beniste, & ainsi il recouvra la veuë, & resta, depuis, fort affectionné à S. Malo, &, en sa consideration, fit de grands biens à son Monastere & procura envers le Roy de Bretagne Hoël II. du nom que S. Malo fut consacré Evesque d'Aleth; ce qui fut fait environ l'an 541, sous le Pape Vigilius & l'Empereur Justinian.

VIII. Se voyant de rechef, contre son gré, élevé à la dignité Episcopale, il mit à bon escient la main à l'œuvre, veillant, jour & nuit, sur son troupeau; il visitoit personnellement les Paroisses de son Diocese & les pourvoyoit de bons Ecclesiastiques, preschoit ses Diocesains, reformoit les abus, crioit hautement contre les vices, sans épargner grand, ny petit, se montrant vray Pere aux gens de bien & severe censeur des méchans. La liberté & zele avec lesquels, librement & sans crainte, il reprenoit ceux qu'il voyoit

(1) Ceci ne paraît nullement vraisemblable; saint Malo ne fut consacré évêque qu'après un long séjour sur le continent. — A.-M. T.

(2) Et en effet, pendant les quarante années de ce labeur incessant, il y fit d'innombrables conversions de païens. — A.-M. T.

(3) Le fait ici indiqué se passa non point à Aleth, mais à Corseul où les païens du lieu ne voulurent lui fournir ni vin ni calice, ce qui contraignit le saint à faire un double miracle. L'obstination païenne des habitants amena la ruine de la ville. — A.-M. T.

s'éloigner de leur devoir, le rendirent peu agreable à certains gentils-hommes débauchez, lesquels, incitez du diable, ne se pouvans autrement venger du Saint, empoignerent son boulanger, nommé *Rhunna*, &, l'ayant lié pieds & mains, le porterent bien avant dans la gréve, afin que ne se pouvant aucunement remuer, la mer, en son montant, le suffoquast; S. Malo sceut, par revelation divine, le danger auquel estoit ce pauvre homme innocent pour son sujet, & pria Dieu de le garantir de ce peril, Dieu exauça S. Malo, de sorte que la mer, au lieu de suffoquer ce pauvre homme, s'éleva, peu à peu, autour de luy, laissant une ouverture, comme la gueule d'un puits, par dessus sa teste, pour luy servir de souspirail, & la mer s'estant retirée, S. Malo l'envoya querir. Il délivra une pauvre femme grandement tourmentée du malin esprit, luy ayant fait boire plein un calice d'eau beniste, Une fois, un pauvre paysan, plein de bonne volonté, mais qui n'avoit gueres de bien, fit present au saint Prelat d'un jeune asnon pour le service de sa maison ; le Saint, ayant plus d'égard à la bonne volonté du donneur qu'au present, l'en remercia, &, depuis, se servoit de cét animal pour porter son bois et ses autres provisions; mais le loup, ayant trouvé cet asne à son avantage, le devora : ce que rapporté à saint Malo, il se transporta à la prochaine forest, &, ayant fait couper & fagoter un gros faix de bois, appella le loup qui avoit mangé son asne ; le loup comparut, &, d'arrivée, se jetta aux pieds du Saint, comme demandant pardon de ce qu'il avoit fait; mais, ne se contentant de cette satisfaction, il le condamna à servir au même usage à quoy servoit la beste qu'il avoit dévorée. Le loup se leva & tendit le dos, sur lequel fut chargé le faix de bois, &, depuis, il devint si domestique & serviable, qu'on en tiroit beaucoup plus de profit & service que de l'asne ; &, bien qu'il mangeast et logeast en même étable avec les autres bestes, il ne leur faisoit point de mal (1). Faisant une fois sa visite, en passant un chemin, il trouva un pauvre porcher, lequel ayant, d'un coup de pierre, tué une truye, & craignant d'estre mal traité de son maistre, pleuroit fort pitoyablement, de sorte que le Saint en eut pitié, &, ayant fait sa priere, mettant le bout de son baston Pastoral en l'oreille de la truye, il la ressuscita.

IX. Le Roy Hoël III. de ce nom estant parvenu à la Couronne l'an de salut 594. comme c'estoit un jeune Prince hardy, vaillant & courageux, conseillé par quelques courtizans, il voulut entreprendre quelque chose contre les privileges & libertez de l'Eglise d'Aleth (2); mais il se vit en teste S. Malo, lequel s'opposa courageusement à ses pretentions, l'admonestant doucement; mais le Prince se voulant roidir & user de violence, Dieu prit en main la cause de son Eglise & de son fidele serviteur, & punit corporellement le Roy, permettant qu'il devinst tout à coup aveugle, &, par cette affliction corporelle, il l'admonesta de son devoir, car, rentrant en soy-même, il reconnut sa faute, en demanda pardon à Dieu & au Saint, par les prieres duquel il recouvra la veuë, &, depuis, resta fort devot au saint Evesque, auquel & à son Eglise il fit de riches presens & aumônes. Le diable, envieux du grand fruit & riche moisson que S. Malo amassoit és greniers de son Seigneur, anima contre luy certaines personnes perduës, lesquelles controuverent tant de calomnies

(1) Voyez chose semblable cy-dessus en la vie de St. Hervé, le 17 juin, p. 234, art. VII, et en St. Martin de Vertou, le 24 octobre, p. 529, art. V. — A. — Le fait qui précède a donné lieu à M. Georges Cl.-Lavergne de représenter saint Malo avec un loup couché à ses pieds, dans les verrières du Grand-Séminaire de Quimper. — A.-M. T.

(2) En réalité il ne s'agit ici nullement d'un roi Hoël III, mais de Rethwal gouverneur *(nutrituis)* du jeune prince Haëloc, l'un des frères puinés de saint Judicaël. Espérant régner sous le nom de son pupille, il résolut de le porter au trône, et pour atteindre ce but il voulut d'abord faire mourir les quinze autres fils du roi défunt Judaël. Judicaël échappe à la mort en se faisant moine à Gaël, sous la direction de saint Méen ; sept autres échappèrent aussi. Parmi les sept qui périrent il en était un que son gouverneur avait réussi à cacher au monastère d'Aleth, dans la cellule même de saint Malo, mais Rethwal l'y poursuivit, l'enleva, et l'égorgea sous les yeux mêmes du saint. La vengeance divine ne tarda guère ; quelques jours après Rethwal mourut subitement.

Le prince Haëloc, digne élève d'un tel maitre, fit aussi subir au saint Prélat les plus cruelles avanies ; en punition de ses méfaits il fut atteint de cécité. Guéri par saint Malo (610), il se convertit sincèrement, et jusqu'à sa mort (615), il se montra aussi bon qu'il avait été mauvais. (*Hist. de Bret.*,.Tome I, p. 470-472.)

contre luy, qu'ils animerent presque tout le peuple contre l'Evesque, ne pouvans supporter ses paternelles corrections; ce qui fit resoudre le saint Prelat à s'absenter pour quelque temps (1). Il s'embarqua au port d'Aleth, ayant recommandé son troupeau au souverain Pasteur, & aborda à la coste d'Aunis, au port de la Rochelle, d'où il alla à Xaintes trouver saint Leonce, Evesque de ladite ville, qui le receut comme sa Sainteté le meritoit, & le vouloit retenir auprés de soy; mais S. Malo le supplia de luy permettre de se retirer en quelque lieu solitaire pour y mener une vie privée & se disposer à la mort, à quoy son grand âge l'obligeoit de penser serieusement. Saint Leonce luy accorda sa requeste & le congedia, la larme à l'œil, luy donnant l'Eglise du village de *Brie,* lieu fort propre à son dessein, où il dressa un Hermitage, y vécut quelque temps avec un rare exemple de sainteté, laquelle Dieu manifesta par quelques miracles; car la fille d'un grand Seigneur Xaintongeois se divertissant, avec quelques autres damoiselles, en un verger, fut morduë d'un aspic en une jambe, laquelle enfla subitement, de telle sorte, qu'on la jugea incurable; S. Malo fut appellé pour la consoler, lequel ayant appliqué sur la morsure une feüille verte, arrousée d'eau beniste, & fait le signe de la Croix dessus, tout le venin s'écoula goutte à goutte, & la fille fut entierement guerie. Il rendit la veuë à une femme, nommée Bonne, qui estoit aveugle depuis quatre mois. Il ressuscita un serviteur de saint Leonce, qui s'estoit noyé dans un puits, & fit plusieurs autres miracles.

X. Tandis que la Xaintonge estoit illustrée de la Sainteté de S. Malo, le Diocese d'Aleth estoit autant affligé en son absence (2) : car la peste & la famine, causée d'une grande secheresse qui brûla les bleds & ruïna les maisons, étrangla plusieurs centaines de personnes; & cette calamité croissant de jour en autre, ils reconneurent que c'estoit une juste punition de leur ingratitude envers le saint Prélat, &, en une assemblée qui se fit en la ville d'Aleth, il fut resolu d'envoyer vers le Saint pour le supplier de s'en retourner en son Evesché : ceux qui furent nommez pour ce voyage l'allerent trouver & s'acquiterent si bien de leur charge, que S. Malo ayant pris delay d'un jour, estant en la ferveur de son Oraison, fut averty par un Ange de s'en retourner avec les députez d'Aleth, pour la consolation de son peuple, & puis aprés qu'il s'en retournast vers son hoste S. Leonce. Le terme du délay expiré, S. Malo declara aux Députez la revelation qu'il avoit euë & sa resolution de s'en aller avec eux, dont ils furent fort aises; &, ayans pris congé de S. Leonce, ils se mirent en chemin; &, aussi-tost que S. Malo entra en Bretagne, l'air se purgea, &, tout à coup, la peste cessa dans tout l'Evesché d'Aleth, & les ports & havres furent remplis de vaisseaux chargez de bleds & autres vivres, en telle abondance, que la famine fut entierement chassée (3).

XI. Le saint Prélat, arrivé en son Diocese, fut receu partout avec une grande allegresse; mais specialement en la ville d'Aleth, dont le Clergé & le peuple luy vinrent bien loin au devant, luy demanderent pardon de leur faute & le conduisirent en l'Eglise; nôtre Saint, oublieux des injures receuës, leur pardonna & leur donna sa Benediction, & commença, de rechef, à veiller sur son troupeau, visitant en personne toutes les Paroisses de son Diocese, preschant infatigablement son peuple & se comportant, en toutes ses actions, comme vray Pasteur. Mais, se souvenant du commandement qu'il avoit receu du Ciel de s'en retourner en Xaintes vers saint Leonce, il prit congé de ses Diocesains & s'embarqua au port d'Aleth, pour aller en Xaintonge, où il fut receu de son ancien amy saint Leonce; lequel, connoissant qu'il estoit plus porté à la retraite &

(1) Le mauvais vouloir des habitants d'Aleth et de la contrée, venait de l'énergie avec laquelle saint Malo combattait les mauvaises mœurs et les mariages entre parents. — A.-M. T.

(2) Avant de partir, saint Malo avait frappé de l'anathème canonique le diocèse d'Aleth. — A.-M. T.

(3) Il est bon d'ajouter que le règne réparateur de saint Judicael produisait déjà ses effets, et que les calomniateurs avaient été par là-même réduits au silence. — A.-M. T.

solitude qu'au séjour de la ville, luy fit don de l'Eglise & village d'*Archambray*, où il se retira avec quelques jeunes clercs vertueux qu'il avoit amenez de Bretagne, avec lesquels il vivoit en commun & passoit les jours & les nuits en Oraison & contemplation, se disposant, par ces religieux exercices, à passer de ce siecle à la vie immortelle, ce qui arriva peu aprés, car, estant rompu & cassé de vieillesse, de travaux, fatigues & austeritez, il fut saisi d'une violente fiévre, laquelle le mit si bas qu'au troisiéme jour il supplia saint Leonce de le venir voir, ce qu'il fit, & luy ayant administré les saints Sacremens, il rendit son heureux esprit à son Createur, le quinziéme jour de novembre l'an de grace 612. & le 110. de son âge (1). S. Leonce fournit liberalement aux frais de ses obseques & y fit l'Office, &, de plus, fit bastir, à ses frais, une fort belle Chapelle sur son Tombeau, où son Corps a esté illustré de grands miracles.

XII. Le Clergé & le peuple d'Aleth, avertys de la mort de leur Saint Pasteur, deputerent deux de leur Corps pour aller devers S. Leonce le prier de leur livrer le Corps du Saint pour le porter enterrer en sa Cathedrale; mais ils ne pûrent rien obtenir, le peuple ne se voulant désaisir de ce riche dépost, lequel leur demeura, jusqu'au temps du premier de nos Ducs, Alain (surnommé *Re bras)* que quatre freres d'une noble famille en l'Evesché d'Aleth estant entrez en picques sur leur partage, les trois cadets, ne pouvans supporter l'avantage que la coustume du pays donnoit à leur aisné, se resolurent de le tuer & puis partager également leur heritage, leur aisné (2) fut averty de leur intention & ayma mieux vivre en seureté en pays estranger que d'estre en danger continuel en son pays, de sorte qu'il quitta la Bretagne & alla à Xaintes, où il contracta amitié avec le Sacriste de l'Eglise où estoit le Corps de saint Malo, lequel le receut & logea en sa maison, & se fioit tant en luy, que, lorsqu'il alloit en quelque part, il luy laissoit toûjours les clefs des Reliques & du Tresor. Nôtre gentil-homme, ayant passé quelques années chez ce sacriste, luy demanda congé d'aller faire un tour au pays, pour voir ses parens & amis, ce qu'il obtint, à la fin, par importunité, à condition, toutefois, de ne tarder gueres, mais s'en retourner au plûtost. Estant arrivé à Aleth, il alla trouver l'Evêque qui s'appelloit *Bili* (3), auquel il dit en secret, qu'il étoit en son pouvoir d'apporter les Reliques de S. Malo en son Eglise, & luy discourut si pertinemment des moyens qu'il avoit pour luy mettre entre mains ce Tresor, que l'Evêque, de l'avis de ses Chanoines, l'exhorta à poursuivre son entreprise, & que, s'il en pouvoit venir à bout, outre l'obligation qu'il gagneroit sur ses citoyens, & le service qu'il rendroit à sa patrie, il l'accorderoit avec ses Freres & le mettroit à son aise. Le gentil-homme leur promit de le faire, & s'en retourna au pays Xaintongeois, où il fut bien reçu du Sacriste, son Hoste; lequel, ayant quelque voyage à faire, laissa, à son ordinaire, les clefs des Reliques & du Tresor à nôtre Breton, qui, se voyant une si belle occasion de faire ses affaires, ne perdit pas le temps; mais, s'étant disposé, par un jeusne de trois jours, suivi d'une Confession & Communion, il se leva une nuit, & ayant reveremment ouvert la Chasse, il en tira les saintes Reliques, & les mit reveremment en un linceul blanc, puis referma la Chasse & la remit en son lieu, mit les clefs en l'armoire dans la sacristie, &, d'un bon matin, monta à cheval & ne cessa de picquer qu'il ne se vist en Bretagne. Le sacriste estant arrivé au logis, fut bien étonné de ne trouver plus son Breton; mais il ne se pût si-tost apercevoir de la perte des Reliques, voyant tout estre en ordre en sa Sacristie. Cependant, le gentil-homme, estant arrivé à Rennes, envoya un homme exprés vers l'Evêque & le Chapitre d'Aleth, qui preparerent une solemnelle entrée aux Reliques de leur saint Prélat & ordonnerent que,

(1) Le 16 décembre 621 d'après M. de la Borderie. — A.-M. T.

(2) On l'appelle Menobret. — A.

(3) D'après M. de la Borderie Bili n'était pas évêque, mais diacre de l'église d'Aleth; on lui doit une Vie de saint Malo. — A.-M. T.

tant és villes qu'és Paroisses champestres, par où elles passeroient, on leur fit de même. Elles furent donc receuës avec des grandes réjouïssances à Becherel, d'où elles furent portées à Dinan, puis à Chasteau-neuf sur Rance, où l'Evêque d'Aleth & le Clergé les attendoient & les receurent des mains du gentil-homme qui les avoient apportées. On les porta en son Eglise Cathedrale de saint Pierre d'Aleth, & une partie en l'Abbaye de saint Vincent en l'Isle d'Aaron (1), où elles ont esté long-temps conservées, jusqu'à l'an neuf cens septante-cinq, qu'elles furent portées à Paris, regnant le Roy Lothaire, qui les fit mettre en sa Chapelle, qui étoit celle qu'à present on appelle de S. Michel en l'enclos du palais, d'où elles furent transportées en l'Abbaye de saint Magloire, &, depuis encore, en l'Eglise de S. Jacques du Haut Pas; & fut la memoire de S. Malo si douce à ses Diocesains, que le Siege d'Aleth ayant esté transferé par saint Jean de la Grille, en l'Isle d'Aaron, tout le Diocese & la nouvelle ville qu'on avoit bâtie fut nommée & s'appelle encore à present Saint-Malo, qu'on dit communément *de l'Isle*, pour la distinguer de Saint-Malo de Baignon, belle Seigneurie appartenante aux Seigneurs Evêques de Saint-Malo. Quant au gentil-homme qui avoit enrichy son pays de ce précieux joyau, il fut reconnu; &, le different qu'il avoit avec ses freres ayant esté pacifié, il entra en paisible possession de son bien.

Cette vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain, le 15. Novembre, et des Annotations du Cardinal Baronius sur iceluy; les anciens Breviaires de S. Malo, Leon, Cornoüaille (2) *et Nantes, en ont l'histoire en 9. Leçons; les vieux Legendaires manuscrits des Eglises de Nantes, Leon, Treguer et le Foll-coat; le* Proprium Sanctorum *de S. Malo, imprimé par le commandement de Guillaume le Gouverneur, Evêque de Saint Malo, lequel en fait Office double solemnel ce jour, et sa Translation, avec même solemnité, le 11. Juillet; Surius tome 5. le 15. Novembre; Guillaume Gazet et René Benoist, en leurs Legendaires, et Thomas Friard, aux Additions à Ribadeneira; Jean du Bois, Celestin, qui l'a extraite des manuscrits de l'Abbaye de Floirac; la Chronique de l'Ordre de saint Benoist, tome 1; Frere Vincent de Beauvais, en son Miroir Historial, liv. 22, aux Chap. 92, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10; S. Antonin, en la seconde partie de ses Histoires, titre 12, ch. 8, § 5; Nicolas Harps-Feldius, Archidiacre de Cantorbery en Angleterre, en son Histoire Ecclesiastique Anglicane, imprimée à Doüay en 1622, és six premiers siecles, ch. 25 et 27; Pierre de Natalibus, livre 10, ch. 64; Benoist Gononus, Celestin, en son liv. intitulé* Vitæ Patrum Occidentis, *liv. 1, pag. 44; Robert Cœnalis, Evêque d'Avranches,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6; *Sigebert, en son Chronicon; Jean Rioche, Cordelier, en son* Compendium Temporum, *en la Colomne des Docteurs, l. 2, c. 73; Antoine Yepes, en sa Chronique Generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 560; Bili, 14. Evêque d'Aleth, du temps duquel ses Reliques furent apportées en sa Ville (comme nous avons dit cy-dessus) et qui escrivit l'histoire de sa vie, qu'il distribua par Leçons, pour les jours et octaves, tant de sa Feste que de sa Translation, et, l'an 1555, sa vie fut imprimée en un petit livre à Saint Malo; le* Proprium Sanctorum *du Diocese de Nantes qui en fait Office double, et celuy de Rennes semi-double; d'Argentré, en son Catalogue des Evêques de S. Malo, au livre 1. de son Histoire de Bretagne, ch. 10, où il fait une description de la Bretagne par Eveschez, et au ch. 2. du livre 4, où il dit que ses Reliques furent portées à Xaintes, l'an 878. pour fuïr la rage des Norvegues, Danois et Normands, aprés laquelle Translation, elles furent rapportées à Aleth, en la façon que nous avons dit cy-dessus; Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *sur la lettre M, traitant des Evesques de S. Malo; Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en*

(1) Argentré, l. 1, chap. 10. — A.

(2) Parmi les *Sept Saints de Bretagne* saint Malo est le seul dont la fête n'est point célébrée actuellement dans le diocèse de Quimper et de Léon. — A.-M. T.

ceux de S. Malo; Du Pas, en son Catalogue des EE. d'Aleth et de S. Malo, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne.

ANNOTATIONS.

L'ÉVÊCHÉ D'ALETH TRANSFÉRÉ A SAINT-MALO (A.-M. T.).

PRÈS l'invasion normande, Aleth avait essayé de se rétablir; elle s'était construit une cathédrale qui, d'après des fouilles récentes, était pour l'époque une église de dimensions notables. Mais en ce temps de guerres fréquentes, où l'on redoutait toujours, même de la part de ses voisins, quelque agression imprévue, le rocher d'Aaron avait sur la cité d'Aleth (1) un double avantage. D'abord c'était une île hérissée de rocs abrupts (car le *Sillon* n'était pas encore formé), d'un abord presque impossible et d'une défense facile; Aleth, simple presqu'île, était très abordable du côté du Sud. En outre, Aleth n'avait point de reliques célèbres; l'île d'Aaron au contraire, ou plutôt l'île Saint-Malo, gardait dans son sanctuaire les os vénérés du fondateur du siège épiscopal. — Aussi, tandis que les habitants se groupaient de plus en plus nombreux dans l'île Saint-Malo autour des saintes reliques, la cité d'Aleth se dépeuplait; et pendant que son port devenait désert, navires, mariniers, marchands, foisonnaient et prospéraient dans l'île d'Aaron....

L'église de l'île était tombée entre les mains de possesseurs laïques qui vers la fin du XIe siècle, pour se soustraire à l'excommunication, la remirent à Benoît évêque d'Aleth (de 1090 environ à 1110 ou 1111). Comme tous les évêques d'alors celui-ci la donna à des moines, à charge d'y entretenir régulièrement le service religieux. C'est l'abbaye de Marmoutiers qui accepta cette donation et cette charge, et établit là un prieuré.

Rien de plus légitime (étant donné l'usage et le droit de l'époque) que cette donation et cette acceptation qui furent d'ailleurs ratifiées en 1109 par une bulle de Pascal II, et plus tard par des actes authentiques des deux successeurs immédiats de l'évêque Benoît.

Tel ne fut pas cependant l'avis d'un personnage bien recommandable par ailleurs, Jean de Chatillon, lui aussi évêque d'Aleth; c'est celui dont Albert Le Grand a donné l'histoire sous le titre de *Vie de saint Jean, dit de la Grille* (le 3 février). Il aurait pu entrer en négociations avec les moines; et si on leur eût offert un dédommagement, un échange convenable, ils n'eussent probablement pas hésité à céder l'église de Saint-Malo en l'Ile. L'évêque recourut immédiatement et directement au pape Lucius II qui remit aux évêques de France le jugement de l'affaire; l'épiscopat français reconnut le bon droit des moines (1144). Le très entêté mais très pieux évêque d'Aleth était l'ami de saint Bernard; sur son conseil il alla à Rome trouver le pape, mais n'obtint rien; en revenant il se rendit à Clairvaux pour recevoir les consolations et les conseils de son ami, mais l'illustre abbé était absent; ses moines accueillirent l'évêque breton comme leur bienheureux père l'aurait fait lui-même, et Jean de Chatillon partit chargé de trois lettres très élogieuses dans lesquelles ils le recommandaient chaleureusement à saint Bernard (2).

Malgré la haute autorité dont celui-ci jouissait dans toute l'église, l'abbé de Clairvaux n'aurait probablement rien obtenu de Lucius II pour l'évêque d'Aleth, mais ce pape mourut le 25 février et le 4 mars suivant Eugène III occupait le trône pontifical; or il avait été moine de saint Bernard à l'abbaye de Clairvaux et gardait pour son abbé l'affection la plus tendre, la vénération la plus profonde. A la demande d'un avocat aussi zélé le nouveau pape consentit à reprendre l'affaire; il la confia à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques d'Angoulême et de Chartres, en mandant

(1) Aujourd'hui *Saint-Servan*.

(2) L'un des moines signataires de ces lettres était le prince Henri fils du roi de France Louis VII *(le Jeune)*. — D. Lobineau.

à ces trois juges « que si l'évêque d'Aleth pouvait prouver par deux ou trois témoins dignes de foi que l'église de *Saint-Malo de l'Ile* eût été un siège épiscopal, ils devaient recevoir la déposition de ces témoins *sans appel* et investir l'évêque Jean de ladite église par l'autorité du Saint-Siège. »

On se contenta de cette affirmation générale des témoins; on ne leur demanda point de préciser les faits, les circonstances qui avaient donné à cette église la qualité de « siège épiscopal. » Comme le remarque dom Lobineau « le serment de ces trois témoins contient un fait dont la vérité ne paroît pas évidente. Saint Malo n'avoit point établi son siége épiscopal dans l'île d'Aaron mais dans la ville d'Aleth, et tous ses successeurs se sont appelez *évêques d'Aleth.* Avoient-ils donc deux siéges épiscopaux? » On n'en trouve la preuve nulle part.

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu fut en lui-même excellent, car sans cette translation du siége épiscopal sur le rocher d'Aaron, qui donna tout de suite une grande importance à l'agglomération d'habitants réunis en ce lieu, le développement de Saint-Malo, la prospérité de son commerce et de sa marine, qui ont jeté sur la Bretagne un si grand lustre, se seraient probablement beaucoup fait attendre. Seulement il y avait moyen d'opérer cette translation sans dépouiller la vénérable abbaye de Marmoutier, dont les moines avaient rendu et rendaient encore tant de services à la Bretagne. Sans la protection toute puissante dont saint Bernard couvrit la cause de Jean de Châtillon, la prétention de celui-ci n'eût pas plus réussi sous Eugène III que sous Lucius II. C'est donc en définitive saint Bernard — sans s'en douter, il est vrai, — qui fut le principal auteur du rapide développement de la ville de Saint-Malo, et par conséquent de sa prospérité *(Histoire de Bretagne,* par M. de la Borderie, tome III, p. 206-209).

En 1517, Léon X autorisa le diocèse de Saint-Malo à célébrer le 1er février la fête de S. Jean de la Grille. — Le 15 octobre 1784, Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, fit ouvrir le tombeau de ce hienheureux : « On leva la grille et la pierre qui couvrait le cercueil; ce cercueil était d'une seule pierre de grain... on y trouva les saints ossements enveloppés en entier des vêtements épiscopaux..... le squelette, dont la tête était couverte d'une étoffe dorée, avait encore ses pantoufles aux pieds, son anneau au doigt, et auprès de lui des morceaux de bois façonnés au tour en forme de bâton pastoral. » *(Reg. parois. de Saint-Malo).*

Ces reliques ont été placées en 1839 sous l'autel principal de l'église de Saint-Malo. *(Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes,* par l'abbé Guillotin de Corson, tome I, p. 581.)

SAINT MALO A ROME (A.-M. T.).

NOTRE auteur signale plusieurs églises qui portent le nom de saint Malo; M. de Kerdanet, dans une note, ajoute à cette énumération : « Il y a plusieurs autres églises qui lui sont dédiées, non seulement en Bretagne, mais dans les autres provinces de France, où on le nomme saint Maclou. Ce saint évêque n'est pas non plus inconnu à l'Italie; on l'y appelle saint Mauto; il y a à Rome, près de la basilique de Saint-Pierre, une petite église sous son invocation, et un obélisque de cette ville a porté le nom de Saint-Macut. »

La modeste chapelle romaine ne pouvait rester ignorée de Brizeux lors de ses voyages en Italie, et voici comment il en rappelle le souvenir :

A S. MAUTO.

Comment, bon saint Malô, pauvre évêque breton,
Une église de Rome a-t-elle pris ton nom?
Ah! dans cette cité païenne et catholique,
Quand, fatigué de voir et d'admirer toujours,
Enfin je découvris ton humble basilique,
Ah! cirques et forums, colonnades et tours,
Comme tout disparut! et, durant quelques jours,
Mon pays me revint frais et mélancolique.

Malô, l'illusion fidèle me poursuit :
Ton bâton pastoral dans Rome me conduit.

Hier encor j'errais, et maisons, monastères,
Théâtres, tout dormait; le Tibre coulait noir,
Et je suivis ses bords, lorsque, par ce beau soir,
Saint-Pierre m'apparut inondé de lumières :
Avait-on allumé pour mon saint inconnu
Cette fête magique où seul j'étais venu?
Des milliers de flambeaux (grandeurs toutes romaines !)
Eclairaient sans témoin et le dôme et la nuit,
Et sous la colonnade on entendait le bruit
Des immenses fontaines.

Eclat du Vatican, luxe pontifical,
M'écriai-je, ici-bas vous n'avez point d'égal !
Le ciel allume seul une pareille fête,
Délices de l'Arabe errant dans les déserts ;
Immobile et serein, seul, après la tempête,
Sur l'Océan plaintif il tient ses yeux ouverts,
Pour apaiser la vague et les grands monstres verts ;
Malô, de tels flambeaux scintillaient sur ta tête,
Quand, guidant ton esquif, un ange aux ailes d'or
T'envoyait convertir les païens de l'Arvor !

Patron des voyageurs, les fils de ton rivage,
Venus à ce milieu de l'univers chrétien,
Connaîtront désormais ton nom italien
Et tu seras un but dans leur pèlerinage.
Les plus tendres de cœur à Rome apporteront
Quelques fleurs des landiers pour réjouir ton front :
Mais là-bas, près des mers, sous ta sombre chapelle,
Fête-les au retour, bon saint ; et souris-leur
Quand sur ton humble autel ils mettront une fleur
De la Ville éternelle.

LES RELIQUES DE SAINT MALO (A.-M. T.).



LA *Vie* la plus ancienne de saint Malo n'expose pas de la même manière qu'Albert Le Grand la manière dont ses reliques vinrent de Saintonge en Bretagne.

Aussitôt après le décès de l'évêque d'Aleth à Archambray (621), l'évêque saint Léonce fit apporter son corps à Saintes et il érigea une chapelle sur le tombeau de son ami. Les miracles s'y multipliaient, la confiance y conduisait de nombreux pèlerins, si bien que les habitants d'Aleth en entendirent parler. Ils résolurent donc d'envoyer à Saintes une députation pour demander la concession d'une partie des reliques de leur premier évêque, et en conséquence ils choisirent douze personnages marquants du pays même d'*Aleth,* douze du *Poutrécoët* ou *Porhoët (ex pago trans sylvam)*. Arrivés à Saintes ils se rendent près du tombeau vénéré, demandent avec ferveur à Dieu et au saint la réalisation de leur souhait, qu'ils communiquent ensuite aux clercs chargés de l'église ; ils déclarent d'ailleurs qu'ils ne partiront pas sans le corps de saint Malo. Les Saintongeois qui ne savaient rien de la ténacité bretonne leur répondent simplement : « Vous êtes fous. Allez-vous en, et tâchez de ne pas vous perdre en route ! »

Or, en même temps que la députation bretonne, était à Saintes, en ce moment-là, un pèlerin également venu pour vénérer saint Malo ; c'était le roi de Neustrie Childebert III, fils de Thierri III (695-711). Pendant que douze des voyageurs continuaient leurs prières à l'église, les douze autres se rendirent près du prince ; leur chef nommé Roiantworet se prosterna devant lui

et lui adressa une supplique qui se terminait ainsi : « Nous sommes envoyés par tous nos compatriotes ; ils implorent ta miséricorde, seigneur roi, afin que, s'ils ont été privés de leur évêque pendant sa vie, il n'en soit pas de même après sa mort. »

Le roi et les députés se rendirent à l'église dont le clergé fut immédiatement convoqué ; un *triduum* de jeûnes et de prières fut ordonné aussitôt, et pendant ces trois jours nos députés bretons n'interrompirent pas leurs prières. Après quoi le sarcophage fut ouvert, et le corps du saint placé sur l'autel. Un des députés d'Aleth (c'était un moine) s'étant placé à l'angle droit de l'autel dit à haute voix : « Dieu tout-puissant, toi qui fis justice entre Suzanne et les vieillards ses accusateurs, daigne manifester ici ta volonté sur ce corps sacré. » Le roi et l'assemblée répondirent *Amen.* — Puis le moine ajouta : « Plaise au roi que quatre des délégués d'Aleth se placent devant l'autel et essaient de soulever le saint corps ; alors Dieu fera le partage comme il lui plaira entre ce qu'il veut garder ici et ce qu'il permet de transporter ailleurs. »

Quatre des clercs d'Aleth se mettent en devoir de soulever le corps. Aux mains de l'un d'eux demeure la tête du saint, en celles d'un autre sa main droite. Quant au reste des précieux ossements, les Bretons malgré tous leurs efforts ne réussissent pas à les faire bouger d'une ligne ; ils semblent inséparablement scellés à l'autel. Par ordre du roi, la communauté de Saint-Macout remet aux Bretons la main droite et la tête de saint Malo, enveloppées de linges fins, Saintes garde tout le reste, les Aléthiens partent aussitôt joyeux avec leur trésor.

La première station des heureux députés eut lieu dans le *plou* de Guipri, au lieu nommé alors *Fellit*, aujourd'hui Saint-Malo de Fili. Le *machtiern* du *plou* fut guéri instantanément de douleurs très vives dont il souffrait et qui lui rendaient tout mouvement impossible. La marche des saintes reliques fut un vrai triomphe. A leur entrée dans le *Pou-Aleth* une pluie bienfaisante mit fin à la sécheresse qui désolait la contrée.

Comme on l'a vu, elles furent déposées, non pas à Aleth, mais dans l'île d'Aaron appelée depuis lors île de *Saint-Malo*. (*Histoire de Bretagne,* par M. de la Borderie, Tome I, p. 500-503.)

Il est à croire cependant que la Bretagne reçut d'autres reliques de saint Malo que son chef et sa main droite, car à l'époque des invasions normandes elles enrichirent plusieurs églises ; Albert Le Grand nous a signalé : la chapelle du roi Lothaire (Saint-Michel du Palais), d'où elles furent transportées successivement à Saint-Magloire de Paris et à Saint-Jacques du Haut-Pas. — M. de Kerdanet ajoute : l'abbaye de Saint-Victor (de Paris), Rouen, Pontoise, Saint-Maclou de Moiselles, etc. J'ai déjà eu occasion de signaler les reliques du même saint comme étant conservées et vénérées à l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer. D'après M. Roger Rodière elles y arrivèrent entre 913 et 920, portées avec celles de saint Corentin et de quinze autres saints de Bretagne sauvées par les soins de Salvator, évêque d'Aleth, et de Junanus, abbé de Léhon.

D'après le *Processional de l'abbaye royale de Saint-Sauve* on célébrait la fête de la translation de saint Malo le dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, par une procession solennelle qui se rendait, après la messe solennelle, à la Grande place de la ville, en chantant une hymne et des responsoirs propres. A plusieurs autres jours de l'année la châsse de saint Malo recevait de grands honneurs.

D'après M. Guillotin de Corson (*Pouillé de Rennes,* tom. I. p. 572) « une notable portion du saint corps resta dans la capitale, le reste fut rapporté à Saint-Malo, et l'on avait coutume au moyen-âge de le porter en procession dans cette ville pour obtenir un temps favorable. Le diocèse de Saint-Malo faisait encore au siècle dernier la solennité de la translation de son premier évêque, le deuxième dimanche de juillet. »

Signalons encore dans un inventaire, une pièce très curieuse montrant que la cathédrale de Saint-Malo, comblée des dons des riches marchands de la ville, était bien opulente :

« ...Deux grandes châsses quarrées, en forme d'églises revêtues de tous côtés de lames d'argent ciselées en fleurs, colonnes et figures relevées en bosse, lesquelles sont remplies, l'une des reliques de saint-Malo, l'autre des reliques de divers saints, — un chef ou buste d'argent, fort léger, qui

renferme la teste ou crâne de saint Aaron ; — deux bras de bois avec les mains, revêtus d'argent ouvré, renfermant des ossements des bras de saint Malo et de saint Aaron ; — deux petites figures de saints, fort légers *(sic)*, dont une en forme d'évêque portant en mains une coste de saint Malo sous verre, et l'autre en forme et habit de juge, portant en main une relique de saint Yves... »

Depuis la Révolution l'on ne connaissait de relique de saint Malo qu'un os de l'épaule, conservé à Saint-Maclou de Moiselles et signalé par M. de Kerdanet, mais M. Roger Rodière, qui s'occupe avec une érudition si parfaite et une intuition si sûre des débris des corps saints conservés à Montreuil, vient d'identifier « une partie notable du chef de saint Malo, et deux ossements certains de saint Guénolé », comme il a bien voulu me l'apprendre dans une lettre du 27 janvier de cette année ; il ajoutait qu'à Longpont il reste aussi une partie du corps de notre saint.

SAINT BRENDAN OU BRÉVALAIRE (A.-M. T.).

Le *Propre* de Saint-Malo imprimé en 1768 par ordre de l'Evêque Antoine-Joseph des Laurents complète ce que la Vie de saint Malo nous dit de son maître saint Brendan.

Il naquit en Irlande et fut le contemporain des saints Finnan et Columba. Ayant passé en Grande-Bretagne il fut le troisième abbé après saint Cadoc dans le célèbre monastère de Lancarvan situé sur le bord de la mer, en Cambrie, et dans le gouvernement de sa communauté il montra autant de sagesse que de zèle pour la fidélité aux observances monastiques.

Si nous nous reportons maintenant à ce que dit Albert Le Grand des rapports de saint Brendan avec saint Malo, il nous faut dire tout d'abord que le saint abbé ne fut pas le parrain du futur évêque, mais qu'il le baptisa. Après avoir rapporté les relations dont nous parlons et la séparation des deux saints, dom Lobineau ajoute : « Quant à saint Brendan, comme après cela on ne parle plus de lui, on peut croire qu'après avoir passé quelques mois dans l'île d'Aaron, il retourna dans l'Irlande, où il avait bâti le monastère de *Cluein-furt,* et qu'il y demeura jusqu'à sa mort. »

Cette hypothèse à laquelle « on peut croire » est justifiée par le *Propre* de Saint-Malo. On y lit en effet :

Brandan, après son séjour près de saint Malo et de saint Aaron, s'embarqua sur un navire qu'il trouva mettant à la voile pour la Bretagne ; il débarqua à Jersey à l'anse qui de son nom s'appelle le port de *Saint-Broaladre* et alla se mettre en prière à l'endroit où on lui éleva plus tard une église devenue paroisse. Enfin, étant retourné en Irlande et s'étant rendu au monastère d'Enachdim que gouvernait sa sœur Briga, il y mourut le 17 des calendes de juin, à l'âge de quatre-vingt treize ans, et il fut enseveli à Clonfert (1) dans l'église construite par lui et qui plus tard, en son honneur, fut élevée au rang d'église épiscopale.

On s'étonne de voir un homme connaissant à fond l'histoire des Saints de Bretagne dire ce qu'on lit dans une note de M. de Kerdanet : « On ne sait où le P. Albert a pu trouver que S. Brévalaire et S. Brandan étaient un seul et même personnage. »

D'abord le nom latin du saint, *Sancte Brangualadre,* comme on lit dans les litanies de saint Vougay, rappelle à la fois ces deux noms ; ensuite nous avons vu ce que dit à ce sujet le Propre de Saint-Malo ; enfin dom Lobineau s'exprime ainsi : « On dit que c'est lui que les Bretons nomment saint Brevalazr ou Brouladre, et à l'honneur de qui ils ont bâti quelques églises dans la province, en particulier Loc-Brévalaire » (doyenné de Plabennec, diocèse de Quimper et de Léon). Albert est donc bien fondé dans son assimilation.

Si saint Brendan occupe peu de place dans l'histoire, il est un des personnages les plus célèbres dans la légende :

On a vu comment Albert expose le projet que fit le saint, d'aller avec saint Malo et de nombreux compagnons *aux îles fortunées* qu'il suppose avoir été « Les Canaries à la coste d'Ethiopie »

(1) *In civitate Cluainferta,* c'est la même localité que dom Lobineau appelle *Cluein-furt.* Autour de l'illustre abbaye s'était en effet formée une ville.

et que nous supposons plutôt avoir été les Hébrides. Saint Brendan, fils d'un barde illustre, a-t-il lui-même poétisé cette aventureuse expédition dans des récits faits de vive voix ou laissés par écrit? — Nous l'ignorons, mais ce qui est certain c'est que, comme le dit M. de la Villemarqué : « Les missions apostoliques entreprises par saint Brendan, vers l'année 560, dans l'Océan Atlantique, devinrent le thème sur lequel les imaginations du cloître bâtirent toute une épopée monacale et maritime. » M. Renan la cite à bon droit comme « une des plus étonnantes créations de l'esprit humain, » comme « l'expression la plus complète peut-être de l'idéal celtique. (1). » Un poète irlandais de nos jours, M. Florence Mac-Carthy, l'a rajeunie avec talent... On sait que ces rêves ne furent pas stériles : après avoir conduit au Ciel les enfants du cloître, ils tracèrent la route à Colomb vers l'Amérique. Nourri des récits maritimes des anciens auteurs irlandais, il a écrit ces lignes remarquables qui sont toute une révélation : « Je suis convaincu que là (dans l'île de saint Brendan) est le paradis terrestre où personne ne peut arriver, sinon par la volonté de Dieu... » D'après l'auteur du récit, le saint avait trouvé une île où des anges tombés du ciel, moins coupables que les compagnons endurcis de Lucifer, chantaient jour et nuit les louanges du Créateur, pleins d'espérance en sa bonté. Rencontre plus touchante encore, il avait aperçu, debout sur un rocher, au milieu des mers, un lambeau de voile pour vêtement, Judas le réprouvé, dont le Sauveur, par une miséricorde infinie, suspend chaque semaine pendant vingt-quatre heures les souffrances : le doux saint d'Erin lui obtint un jour de plus d'allègement.

« A la fin, il avait touché au rivage de la *Terre promise aux Saints;* ses yeux étaient restés éblouis par des flots de lumière, et une voix s'était fait entendre : « Courage, mon frère, c'est ici la terre que le Seigneur a réservée à ses élus. Jésus-Christ notre Dieu en est la lumière; si les hommes n'avaient pas péché, ils y seraient encore heureux. »

« A ces mots, ses pleurs avaient coulé, et remettant à la voile, il avait regagné tristement la terre d'Irlande.

» A la fin du récit du moine navigateur, ses auditeurs lui dirent : « Père, nous nous apercevons, au parfum de vos vêtements, que vous avez été dans le paradis. » *(La Poésie des Cloîtres celtiques,* p. LIX.)

MONUMENTS DE SAINT MALO (J.-M. A.).

C'est en 1144 que la Cathédrale actuelle de Saint-Malo a été commencée par le Bienheureux Jean de la Grille; continuée et remaniée dans le cours des deux siècles suivants, on y trouve des parties romanes et d'autres ogivales.

Saint-Servan possède encore maintenant dans la chapelle Saint-Pierre le dernier débris de la cathédrale d'Aleth. Cette chapelle est une abside, seule partie de l'édifice primitif restée à peu près intacte; construite dans le style roman primitif cette église se composait d'une nef accompagnée de deux collatéraux, et terminée aux extrémités par deux absides... Ce plan d'église à deux absides est unique dans notre pays, dit M. Guillotin de Corson à qui est empruntée cette indication (2).

L'église de Saint-Malo de Dinan date de 1490, mais la nef n'a été terminée que de nos jours.

Ce saint a des chapelles à Bréhand-Moncontour, à Ereac, à Montoir, à Pléguien, à Plouasne.

(1) Personne autant que le trop fameux apostat n'a tant exalté et tant déprécié, tour à tour, nos Saints de Bretagne.

(2) On prétend, cependant, que l'église abbatiale de Sainte-Croix de Quimperlé avait aussi primitivement deux absides à ses extrémités; on n'aurait détruit celle du bas de l'église qu'afin d'y placer les belles sculptures faites pour être appliquées à un mur droit. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT GOBRIEN,

Evesque de Vennes, Confesseur, le 16. de Novembre.

Saint Gobrien estoit Breton Armoricain, né de parens illustres, qui furent soigneux de le faire étudier, pour l'avancer és charges et dignitez de la République ; mais, ayant achevé son cours de philosophie, il leur declara qu'il vouloit se faire Prestre ; &, de leur consentement, il estudia en Theologie, sous un Docte Religieux de S. Benoist, qui vivoit dans l'Abbaye de saint Gildas de Rhuys, ne s'adonnant avec moins de ferveur à l'estude de la perfection Chrestienne que des Lettres ; à quoy il estoit excité par le bon exemple des Religieux parmy lesquels il conversoit. Ses estudes achevées, il prit les Ordres, & ayant chanté Messe, ses parens le pourveurent d'un Canonicat en l'Eglise de Vennes, dont il distribuoit le revenu aux pauvres, se reservant ce qui luy estoit necessaire pour vivre fort mediocrement. Il disoit la Messe avec une grande ferveur & devotion, & y versoit quantité de larmes ; il estoit decemment vétu, &, sous ses habits, il portoit un aspre Cilice sur la chair nuë; jeûnoit souvent, prioit continuellement, & vivoit dans la ville autant recueilly & retiré, que s'il eust esté dans le fond de quelque desert, ne paroissant en public, que lorsque l'heure de l'Office l'obligeoit d'aller au Chœur, ou que la charité et assistance du prochain luy faisoient interrompre ses Religieux exercices.

II. Il avoit vécu huit ans en son Canonicat, lorsque *Morvan* (c'est Maurice), Evesque de Vennes, vingt-troisiéme en Ordre, deceda l'an 700, duquel les obseques ayans esté faites, les electeurs, assemblez pour élire un nouveau Prélat, jetterent les yeux sur nôtre S. Gobrien, &, ne jugeans aucun plus digne d'occuper ce Siége que luy, le nommerent leur Evesque, &, quelques excuses & raisons qu'il pût alleguer pour s'exempter de cette dignité, ils l'envoyerent devers *Genevius* II. du nom, Archevesque de Dol, qui le consacra, en l'Eglise de S. Samson, au grand contentement de tout le peuple. Il couroit alors une maladie estrange parmy le peuple, que les Medecins nommoient le feu sacré, à laquelle on ne trouvoit point de remede (1); il se trouva nombre de ces malades à la consecration de nôtre saint Prélat, qui les guerit par sa benediction ; ce qu'ayant esté divulgué par le pays, il se rendit un si grand nombre de ces malades à Dol, pour recevoir la même faveur, que le Saint fut prié de se retirer, crainte qu'ils n'infectassent la Ville. Il fut receu de son peuple avec un extréme contentement, lequel il gouverna jusqu'à l'an 87. de son âge, qu'ennuyé de sa charge, il s'en démit & resigna son Evêché à un vertueux Personnage, nommé *Diles;* &, ayant pris congé du nouvel Evesque & de son Clergé & du peuple, il se retira en un lieu desert, sur le rivage de la riviere *Aouste* où il vécut jusqu'à l'an 762., que sentant sa fin approcher, il manda l'Evêque & les Chanoines, &, ayant fait ouvrir son Tombeau à côté droit de l'Autel de son Hermitage, il receut les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction, & rendit son Ame à son Createur. Il fut solemnellement enterré en ce sien Hermitage, où Dieu a operé de grands miracles en témoignage de sa Sainteté ; car les Aveugles y ont esté illuminez, les sourds y ont recû l'ouye, les muets la parole, les possedez du demon y ont esté délivrez, les paralytiques gueris, les fébricitans & autres malades délivrez de leurs infirmitez, par les merites de ce S. Prélat, à l'honneur & gloire de celuy qui se montre glorieux en ses Saints.

(1) Paris fut delivré de cette maladie en l'an 1130 par les merites et l'intercession de S.te Genevieuve, à laquelle on bastit une Esglise en memoire de cela, et s'appelle Sainte Genevieuve des Ardents. — A.

Cette Vie a esté par nous recueillie des Breviaires de Vennes et du Proprium Sanctorum *du Diocese de Rennes à ce jour; les Legendaires manuscrits de Nantes; Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches,* de re Gallicâ, *perioche 6; Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. lib. 1, pag. 49, *Du Pas, és Evesques de Vennes, suivi par Claude Robert et Jean Chenu, en leurs Catalogues des Evesques de Vennes.*

ANNOTATION.

LE CULTE DE SAINT GOBRIEN (A.-M. T.).

Ce bienheureux évêque mourut le 3 novembre, comme l'indique le *Propre* de Vannes de 1589, et c'est en ce jour qu'il était jadis honoré à l'abbaye de Saint-Méen, comme dans le diocèse de Saint-Brieuc et de Dol, tandis qu'à Vannes la fête de saint Guénaël se célébrant aussi le 3, avait fait remettre au 5, puis au 10 la fête de saint Gobrien.

Quant à la date de sa mort, le Propre de 1660 la fixe, comme Albert Le Grand, à l'an 725. Dom Lobineau prétend que saint Gobrien n'a pu vivre avant le XII[e] siècle, et cela sous prétexte que dans sa Vie il est fait mention du *mal des ardents;* mais il est certain que ce mal a désolé la France à des époques bien antérieures.

On possède encore dans la chapelle de son ermitage le *chef* de saint Gobrien, et on y montre du côté de l'évangile son tombeau toujours vénéré, mais relativement moderne, et sans caractère (*Histoire du diocèse de Vannes,* par M. Le Mené).

LA VIE DE SAINT MAUDEZ,

Anachorete, Confesseur, le 18. jour de Novembre.

Saint Maudez estoit Irlandois, fils d'un Roy de la province qu'on nomme à present Ultonie, lequel s'appelloit *Ardæus* (1), & sa mere *Getuse,* ou (selon le Breviaire de Poitiers) *Vernosa,* Princesse vertueuse & devote, aussi-bien que son mary; Dieu leur donna dix enfans (2), dont le dernier fut nostre S. Maudez, lequel ils consacrerent à Dieu, comme la dixme de leurs enfans, l'élevant avec grande solicitude jusqu'à l'âge de sept ans, qu'ils le mirent en pension en un Monastere, où on plaçoit, de bonne heure, les enfans des Princes & grands Seigneurs du Royaume, pour estre instruits & élevez en la crainte de Dieu és estudes des bonnes lettres; en quoy Maudez excelloit par dessus tous ses condisciples. Ayant passé six années en ce Monastere, & fait le cours de ses humanitez & philosophie, ses pere & mere le firent vétir de long, le destinant au service de l'Eglise; & luy, prenant la tonsure Clericale, se voüa entierement au service de Dieu & se retira totalement de la conversation des Princes & Seigneurs de la cour de son pere, vacquant, nuit & jour, en prieres & oraisons, avec six de ses serviteurs domestiques, en un quartier du palais royal que son pere luy avoit laissé.

II. Il passa quelques années en la maison paternelle en semblables exercices, se

(1) Ou Ercleus, ou Arluc. — A.-M. T.

(2) Parmi lesquels sainte Juvette. — A.-M. T.

disposant à recevoir les Ordres sacrez, qui luy furent successivement conferez par l'Archevêque Metropolitain du Royaume. Estant Prestre, il commença à prescher d'une ferveur & zele extréme, reformant, par sa vie & ses Predications, les mœurs dissolues de la cour, invitant un chacun en l'Amour de Dieu & de la vertu; mais, ne pouvant vacquer selon son desir à l'Oraison, estant en son pays & parmi le tracas de la cour, il se resolut de quitter sa patrie d'un exil volontaire; &, ayant communiqué à Dieu ce sien dessein par le moyen de l'Oraison, il se resolut de l'executer, &, de peur d'estre découvert, il se déguisa & se rendit au prochain port de mer, où, ayant trouvé un vaisseau prest à faire voile vers la Bretagne Armorique, il s'y embarqua &, d'un bon vent, le 3. jour, il arriva au rivage de Dol, d'où il alla au Monastere de saint Samson, &, depuis, visita la pluspart des Monasteres de la haute Bretagne & de la basse.

III. Allant par le pays, il visitoit les Evesques, &, de leur permission & consentement, preschoit le peuple, qui le suivoit en grande multitude, pour ouïr ses Predications & recevoir la guerison de leurs infirmitez. Estant arrivé en l'Evesché de Treguer, il alla voir S. Tugduval (1) en la ville du Coz-gueaudet, ou Lexobie, & y fut receu fort humainement du saint Evesque, qui luy permit de prescher par tout son Diocese, &, pour retraite, luy donna son Abbaye de Trecor. Saint Maudez s'acquitta dignement de cette charge, &, ayant parcouru tout l'Evesché, se retira audit Monastere, où l'abbé S. Ruelin le receut à bras ouverts, remerciant Dieu de luy avoir adressé un si parfait Religieux. Ayant demeuré quelque temps en ce Monastere, il demanda congé à son Abbé de se retirer en quelque lieu desert & escarté, pour vacquer plus à loisir à Dieu; saint Ruelin le luy accorda & luy enseigna un lieu fort solitaire, distant trois lieuës du Monastere de Trecor, situé sur le rivage de la mer Britanique, à l'extrêmité de la paroisse de *Plou-Bihan*, entre les rivieres de *Jaudy* & *Trew*.

IV. En ce lieu (qui, encore à present, s'appelle *Ilis-Modez*, c'est-à-dire, Eglise de Maudez), qui est une Paroisse au Diocese de Dol, és enclaves de Treguer, le Saint édifia un Oratoire, & une petite Cellule auprés, où il vacquoit nuit & jour, à prieres; & n'y demeura gueres, que sa sainteté ne le fit reconnoître par toute la contrée, de sorte que des Paroisses voisines, tant de Treguer, que du Comté de Goëlo, on le venoit visiter en sa solitude, les uns pour estre par luy instruits, les autres pour avoir resolution de leurs scrupules, aucuns pour se recommander à ses prieres, & les malades & oppressez de quelques infirmitez que ce fussent, pour recevoir parfaite santé : il guerit des paralytiques, illumina des aveugles, rendit l'ouye aux sourds, & chassoit les diables des corps qu'ils possedoient. Ces fréquentes visites interrompans sa tranquillité & repos, il voulut se retirer en un lieu plus escarté; il fut à Trecor en conferer avec S. Ruelin, qui approuva son dessein & l'exhorta à l'executer.

V. Il quitta donc sa demeure de Land-Modez; la mer s'estant retirée, il passa en une isle distante de terre ferme d'une lieuë de Bretagne, laquelle isle estoit inaccessible à tout homme, à cause de la multitude de serpens qui y avoient leur refuge (2); S. Maudez y estant arrivé, chassa, par sa priere, tous ces serpens, puis bastit un petit Oratoire, & une Cellule auprés, où il demeura le reste de ses jours, passant, quelque fois, en terre ferme pour prescher les villageois par les champs. Nonobstant l'accez tant difficile à cette isle, plusieurs se rendirent devers luy, desireux d'embrasser la perfection de la vie Religieuse sous sa conduite; de sorte qu'il luy fallut édifier plusieurs Cellules pour recevoir ses

(1) M. de la Borderie dit à ce sujet : « La mission de Tudual s'étendit à toute la Domnonée; il n'est guère possible que des prédications comme celles de saint Maudez, se développant elles aussi dans une grande partie du même territoire, aient pu se produire sans entente entre les deux apôtres, ce qui implique naturellement la subordination de Maudez à Tudual. »

(2) Des serpents... peut-être; mais certainement des insectes ou des vers dégoûtants et incommodes. — A.-M. T.

Religieux, lesquels à l'ayde des habitans des Paroisses circonvoisines & des Insulaires de Bréhat, édifierent leur Eglise plus belle qu'elle n'estoit auparavant.

VI. Nonobstant que cette isle fut de toutes parts environnée d'eau salée, il obtint de Dieu, par ses prieres, un puits d'eau potable, pour le service & commodité de ses Religieux. La nuit, aprés Matines & les prieres ordinaires, il s'alloit coucher en une caverne dans un roc, du costé du nord, vers la grande mer, qu'encore à present on nomme *Guelé Sant Modez,* c'est-à-dire, lit de saint Maudez, n'ayant que la froide pierre pour matelas & chevet, & voit-on encore, en cette pierre, la marque de son Corps. Il vescut en ce lieu long-temps en grande Sainteté, & enfin tomba malade, &, estant à l'extrêmité, il exhorta ses Religieux à l'Amour de Dieu & perseverance en l'heureux estat où il les avoit appellez ; puis, demanda le saint Sacrement de l'Autel en Viatique, receut l'Extrême-Onction & deceda en paix, ayant les yeux sur l'Image du Crucifix. Ses Religieux l'ensevelirent en son Eglise en cette Isle, où Dieu a, depuis, par plusieurs signalez miracles, manifesté sa Gloire.

VII. Dans cette isle, on voit le puits de saint Maudez, qu'il impetra par ses prieres pour la commodité de ses Religieux, lesquels ne trouvoient point d'eau potable en ce lieu. Un corsaire ayant pris terre à la coste de Goëlo, pendant les guerres civiles d'entre le Duc Jean, surnommé le Conquerant (lors seulement Comte de Montfort) & Charles de Blois, fit aussi une course en la Paroisse de *Land-Modez* ; &, averty qu'en l'isle de Modez il y avoit beaucoup d'argenterie en la Sacristie de son Eglise, il s'y en alla à cheval (car, en basse mer, on peut par fois aller dans l'isle), en dessein de piller & emporter le Tresor. Les habitans des Paroisses qu'il avoit pillées, craignans la prophanation de ce saint Lieu, se mirent à invoquer saint Maudez, qui ne leur manqua à ce besoin ; car ce miserable pyrate, ayant pillé les riches meubles de la Sacristie, s'en retournant, se baissa sur l'arçon de la selle pour regarder dans le puits de saint Maudez, duquel sortit une flamme de feu, qui, en moins de rien, le reduisit en cendre, avec son cheval ; ses compagnons, ayans veu cette vengeance, furent sages aux dépens de leur capitaine & rendirent l'argenterie au Sacriste, puis se retirerent.

VIII. La Bretagne fut privée des Reliques de saint Maudez, l'an 878. que les Moynes abandonnerent entierement l'Isle pour fuïr la rage & cruauté des Normands & Danois, & se retirerent en France, emportans avec eux ce qu'ils avoient de plus cher & precieux, nommément les Reliques de leur saint Pere & Patron, lesquelles ils mirent en l'Eglise Archiepiscopale de Bourges, où elles sont gardées en grande reverence. Toutesfois, la Bretagne fut enrichie du chef de saint Maudez, que Alain, comte de Penthiévre & Goëlo, & Perronnelle sa femme, obtinrent des archevesque & Chapitre de Bourges ; laquelle Relique fut, en grande reverence, receuë d'eux & déposée au Monastere de Sainte Marie de Beauport, Ordre de Prémonstré, fondé par lesdits Comte & Comtesse, l'an 1202, en la Paroisse de *Plouëzek,* prés *Penpoul* en *Goëlo.* Dans la mesme isle de Modez, se void la Cellule du Saint, bastie en rond, comme une petite tour à deux estages ; les matelots l'appellent *Forn-Maudez ;* &, quand ils la découvrent, salüent le Saint & implorent son assistance pour passer le Raz de Modez, qui est un courant de mer fort dangereux, entre les isles de Modez & Bréhat.

IX. Je ne veux obmettre icy le miracle continuel que Dieu opere en vertu de ce grand Saint encore à present ; c'est que la terre de cette isle sert d'Antidote & remede trés-souverain contre les morsures, ou piqueures des serpens & toutes sortes de bestes venimeuses ; l'usage en est, qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'experience de cette merveille se void tous les jours. Cette isle dépend de l'Abbaye de Begard, Ordre de Cysteaux, au Diocese de Treguer. Une demie lieuë de l'isle de saint Maudez, est l'isle Verte, où il y a un petit Monastere de S. François, renommé pour

avoir donné commencement à la petite province de Bretagne (1), ayant esté le premier fondé l'an 1436. comme nous avons dit cy-dessous en nostre catalogue des Evêques de Dol. Il y a des Reliques de ce Saint en plusieurs Eglises de Bretagne, nommément en l'Eglise Abbatiale de Pen-Pont, Ordre de S. Augustin, au Diocese de Saint-Malo, où il en a esté donné notable portion, ensemble avec celles des corps des saints Brieuc, Gobrien, Magloire & Wennolé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des vieux Breviaires de Leon qui en font Office de neuf Leçons; celuy d'Orleans double; celuy de Bourges, aussi double, avec Octaves solemnelles; Benoist Gononus, és vies des Peres d'Occident, les vieux Legendaires MSS. de Leon & Treguer.

ANNOTATIONS.

ADDITIONS A LA VIE DE SAINT MAUDEZ (A.-M. T.).

D'après les anciennes Vies du bienheureux prince irlandais, il n'y a nullement lieu de tenir compte de ce que dit notre Albert Le Grand quand il montre saint Maudez entrant comme écolier au monastère à l'âge de sept ans, y séjournant six ans, puis venant à la cour de son père pour y vivre en jeune clerc séculier, et après quelques années se vouant à la vie monastique. Il est à croire qu'une fois entré dans l'abbaye témoin de ses débuts, il y séjourna jusqu'à son départ de l'Irlande pour l'Armorique. A l'âge de vingt-cinq ans il fut promu au sacerdoce, et peu après à la dignité abbatiale, mais il ne l'exerça pas bien longtemps dans sa patrie, car la peste le contraignit à l'émigration. D'après une ancienne Vie (manuscrit 330 de la bibliothèque d'Orléans) le fléau lui aurait même enlevé son père, sa mère et tous ses frères et sœurs; le *Propre* de Léon dit en outre que le trône fut offert à saint Maudez, à la condition qu'il épouserait une princesse de sang royal, comme lui; le peuple en foule le sommait d'accepter; le saint pria toute la nuit, demandant à Dieu de ne point le condamner à retourner dans le monde; au matin il était couvert d'une lèpre qui faisait de lui un objet d'horreur; à cette vue la jeune princesse renonce à réclamer sa main, le peuple rêve d'un autre roi; saint Maudez remercie la souveraine sagesse qui dispose tout à son gré, et la nuit suivante il est guéri. Après cette seconde faveur obtenue il s'embarque sur un bateau que lui fournissent les religieux de son monastère. Avec deux compagnons de voyage, saint Tudy, si cher à la Cornouaille, et saint Botmael il vint aborder dans la petite Bretagne, en un endroit que le manuscrit d'Orléans appelle *Portus Benedictus* PORZ-BINIGET. Il se fixa d'abord non loin de là à LESVANALEC, *Curia Miriteci;* et tout près du *Port-béni* se trouve une vieille gentilhommière qui a gardé le nom du saint : *Ker-Moda*. Puisque nous avons déterminé le lieu où saint Maudez débarqua en Armorique fixons aussi l'époque de cet événement : il eut lieu sous le règne de Childebert.

Ce qui vient d'être dit est surtout emprunté à une étude de M. l'abbé Y.-M. Lucas (aujourd'hui recteur de Saint-Michel-en-Grève) sur le culte de saint Maudez et de saint Rion, extrait de la *Revue historique de l'Ouest*. Je recourrai au même ouvrage pour ce qui va suivre.

RELIQUES DE SAINT MAUDEZ (A.-M. T.).

En 878 elles sont transportées à Bourges.

En 1202 Alain comte de Goëllo donne aux chanoines réguliers de saint Norbert (Prémontrés) l'abbaye de Beauport, et à leur église dédiée à Notre-Dame il octroie le *chef* de saint Maudez qu'il avait obtenu de l'église de Bourges (dom Lobineau). Jean Boschier

(1) C'est-à-dire la « *province* » franciscaine; on sait que les ordres religieux anciens appellent généralement de ce nom une contrée où leurs différents monastères sont soumis à un visiteur appelé *provincial*. — A.-M. T.

abbé de Beauport (1390-1441) fit faire pour cette précieuse relique une châsse d'argent doré.

Jean-Marie Jacob évêque constitutionnel des *Côtes-du-Nord*, ancien vicaire des Prémontrés à Plouézec, de concert avec frère Pierre Le Ny le *ci-devant* recteur prémontré de la même paroisse, et son *vicaire épiscopal*, et Odio Boschamps, lui aussi ex-prémontré, fit placer dans un reliquaire figurant le buste d'un abbé mitré le chef de saint Maudez, auquel les révolutionnaires avaient enlevé sa châsse en vermeil. Ce reliquaire en bois porte le sceau de Mgr Le Mée.

Un inventaire de 1273 signale à la cathédrale de Quimper une partie d'un bras de saint Maudez dans un reliquaire argenté.

En 1423 le duc Jean V donna le bras droit de saint Maudez à l'hôpital de Lesneven.

Le 23 août de cette année 1900 j'ai vu à Lesneven le reliquaire désormais vide où l'on exposait autrefois la relique du patron de l'hôpital. C'est un bras en vermeil (1) à peu près de grandeur naturelle; les doigts de la main sont disposés comme pour bénir; l'anneau abbatial porte des armoiries figurant *un pin arraché* (ou un autre arbre?) et *en chef un lambel.* Le dessus du bras porte une petite glace biseautée destinée à laisser voir la relique. Au bas du reliquaire se lit l'inscription suivante :

❋ CESTE ❋ A ESTÉ FAICT DELARGENT ❋ DES OFFRANDES ❋ PAR ❋ IAN ❋ DUBOYS ❋
ET ❋ FRANCOYS ❋ LEHIR ❋ GOUVERNEUR
APRESANT ❋ DE ❋ LOSPITAL ❋ DE ❋ LESNEVEN ❋ 1579.

Mais pourquoi ce beau et précieux reliquaire est-il vide?

En 1887 le siège épiscopal de Quimper étant vacant, M. Serré, vicaire capitulaire, passa par Lesneven et fut prié de vérifier la relique du *Bras de saint Maudez.* Ne trouvant pas de titre manuscrit ou imprimé, ignorant l'existence de la charte avérée de Jean V, et ne comprenant pas que « le reliquaire du XVIe siècle valait vingt authentiques » comme le dit très judicieusement M. l'abbé Lucas, il brûla le *Bras de saint Maudez.*

L'année suivante les religieuses de l'hôpital demandèrent et obtinrent de l'évêché de Saint-Brieuc une parcelle des reliques du saint; le siège de Saint-Brieuc étant aussi vacant, l'attestation d'authenticité fut délivrée par le vicaire capitulaire, M. Dubourg, aujourd'hui évêque de Moulins. C'est cette petite parcelle qui est introduite désormais sous la glace du bras en vermeil pour être offerte à la vénération des fidèles le jour du *pardon* annuel.

Le bras gauche de saint Maudez est conservé à Saint-Jean-du-Doigt dans un reliquaire d'argent.

Une autre relique du saint est vénérée avec une relique de saint Téleau, à Plogonnec; le reliquaire qui les renferme toutes deux est un charmant coffret de la *Renaissance;* il porte des armoiries où figure *une aigle éployée de sable.*

Au Juch (paroisse peu éloignée de la précédente) se trouve aussi une relique du même saint; c'est un ossement de 0m05 de longueur sur 0m015 de largeur et 3 millimètres d'épaisseur. Il est conservé dans un petit reliquaire en argent en forme de châsse, mesurant 0m20 de longueur sur 0m09 de largeur et 0m13 de hauteur. Cette châsse est couverte d'ornements et feuillages au repoussé, en style XVIIe siècle; sur les deux côtés sont percées deux ouvertures ovales garnies d'un cristal. Aux angles sont quatre statuettes représentant quatre petits génies nus tenant une échelle, une pioche à tranchant et à pointe, une lance et une sorte de massue.

Cette relique n'a pas d'authentique proprement dit, mais on peut dire qu'il y est suppléé par une pièce que dressa le 17 juin 1690 M. J. Rannou, supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, concernant des reliques de sainte Bénilde (*sanctæ Benildis*) et de saint Fortunat, apportées de Rome par M. Jauréguy, recteur de Plouzané, et qu'il a enfermées dans le reliquaire du Juch, en les joignant « à la relique de saint Maudet DEPUIS LONGTEMPS VÉNÉRÉE DANS CETTE ÉGLISE. »

(1) M. de Kerdanet dit qu'il est en cuivre; je suis porté à croire qu'il s'est trompé.

Signalons encore les reliques vénérées à la cathédrale de Tréguier (elles sont considérables), à Lanmodez, à Hengoat, à Lannebert, à Saint-Michel-en-Grève, à Châteaulin (chapelle de Notre-Dame). L'abbaye de Saint-Ours, à Loches (diocèse de Tours), possédait de notables reliques de saint Mandé (comme on l'appelle en pays français) et l'honorait comme un de ses patrons.

MONUMENTS DE SAINT MAUDEZ (J.-M. A.).

DANS le *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord,* année 1890, pages 198 et seq., M. A. de la Borderie donne deux vies latines de saint Maudez, puis son office tiré d'un bréviaire manuscrit du diocèse de Tréguer, du XVe siècle ; les leçons de son office tirées d'un bréviaire gothique de l'église d'Orléans, imprimé au commencement du XVIe siècle; et enfin les leçons de la fête du même saint dans le Propre du diocèse de Léon, du XVIIe siècle. Il fait suivre ces documents d'un commentaire historique donnant des éclaircissements et explications.

FORN-MODEZ.

La cellule que le saint bâtit dans l'Ile-Maudez, près de Bréhat, à l'embouchure du Trieux, existe toujours et est connue dans le pays sous le nom de *Forn-Modez,* parce qu'elle est de forme ronde comme un four. M. A. de la Borderie en donne une description détaillée dans le premier volume de son *Histoire de Bretagne,* p. 363, avec un dessin à la fin du chapitre. C'est une tourelle circulaire de 3m 20 d'élévation, coiffée d'une *calotte* ou cône un peu arrondi, haut de 2m 95 ou 3 mètres, ce qui donne à l'édifice une hauteur totale au-dessus du sol d'un peu plus de 6 mètres. Il n'y a pas d'autre ouverture que la porte regardant l'Est, placée à 1m 50 au-dessus du sol et à laquelle on accède par un escalier de granit de douze marches. Le diamètre intérieur est de 3 mètres, et l'épaisseur des murs, 0m 75.

A quelques pas au Nord-Est on voit l'enceinte circulaire d'une autre cellule dessinée en partie par des substructions et en partie par des ruines de murailles montant à deux pieds environ au-dessus du sol. Il est à croire qu'il y avait un certain nombre de cellules semblables pour abriter les moines qui formaient la communauté.

Le Forn-Modez est placé au point culminant de l'île, et de la porte de sa demeure ou de la plate-forme qui la précédait le saint abbé pouvait d'un coup d'œil surveiller tout son troupeau. Ces cellules, par leurs dispositions, leurs dimensions et leurs formes, correspondent à ce qui reste encore dans l'île Lavré du monastère primitif de saint Budoc, et à ce qui a été dessiné aux environs de l'île d'Iona par le Dr Reeves, dans son édition de la vie de saint Columba.

ÉGLISES ET CHAPELLES.

D'après Gaultier du Mottay, saint Maudez est patron de Coatascorn, Duault, Hengoat, Henvic, Landébaëron, deuxième de Laniscat, de Lanmodez, Lanvadan, du Juch, de Saint-Maudé.

On lui a érigé des chapelles qui subsistent encore pour la plupart, mais dont plusieurs ont disparu :

A Baud, Bolazec, île de Bréhat, Cléder, Clohars-Carnoët, Edern, Evran, Gouesnac'h, Grâces-Guingamp, Guiscriff, Guerlesquin, Haut-Corlai, Hengoat, Keriti, Lanloup, La Croix-Helléan, Landeleau, Laniscat, Lannébert, Lanédern, Lanvellec, Lantic, Lennon, Lesneven, Lézardrieux, Mégrit, Merléac, Nizon, Pédernec, Penvenan, Perret, Pleyber-Christ, Plérin, Plestin, Pleumeur-Gaultier, Pleubian, Ploëzal, Plouaret, Ploubazlanec, Plounez, Plourac'h, Plouray, Plourhan, Plouyé, Porsguen, Prat, Quemper-Guézennec, Quimperven, Saint-Agathon, Saint-Gelven, Senven-Léhart, Sibiril, Sizun, Trans, Trébry.

Ce n'est donc pas trente églises ou chapelles (comme le dit M. de Kerdanet), mais bien soixante que la Bretagne a élevées à la gloire de ce bienheureux.

Parmi ces églises je ne parlerai que de celle du Juch, autrefois trève de Ploaré, près de Douarnenez. Les parties les plus anciennes de cette église, l'angle sud-ouest et le porche, doivent dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Sur le reste de l'édifice sont réparties différentes dates : dans le bas-côté nord, 1600; dans le sanctuaire, 1668 et 1702; sur un contrefort du clocher, 1700. C'est un édifice très beau et très noble intérieurement et extérieurement, orné d'un beau clocher à jour et de lanternons entourant son abside. Dans cette église, dont il est le second patron, saint Maudez n'a d'autre image qu'une statuette toute moderne; il est à croire qu'il avait autrefois une statue dans la niche de l'entrée du chœur occupée maintenant par une vierge en plâtre.

Statue.

Le saint est représenté généralement en chape, mitre et crosse. Il a des statues à la chapelle de Saint-Guénolé d'Ergué-Gabéric, à Languivoa de Plonéour-Lanvern, à Notre-Dame de Tronoën de Saint-Jean-Trolimon, à l'église paroissiale de Plogonnec (où différentes scènes de sa vie sont représentées en peinture sur un triptyque), à la chapelle de Saint-Sébastien de Saint-Ségal, à Notre-Dame de Châteaulin, à Loc-Marzin de Bannalec, aux églises paroissiales de Pencran, Plonéis et Saint-Jean-du-Doigt, et à la chapelle de Saint-Jacques au bourg de Saint-Léon en Merléac, à Mahalon, où une confrérie a existé en son honneur.

Partout où il y a une chapelle ou une statue de saint Maudez on prend, par dévotion, quelques pincées de terre ou de poussière pour mettre dans les boissons des malades et particulièrement pour délivrer les enfants des vers. Cette pratique vient de ce que le saint avait purgé la terre de son île, Enez-Modez, des vers et insectes venimeux qui l'infestaient. Généralement c'est au pied de la statue que l'on prend cette terre; quand il y a un pavé dans l'église, on la prend dans le cimetière, comme à Notre-Dame de Châteaulin. A Landeleau, c'est au bas du cimetière, sur l'emplacement de la chapelle qui a disparu. A Edern, dans l'ancienne chapelle, on en a tant pris sous le maître-autel en pierre, que celui-ci s'est écroulé.

Par le nombre de chapelles et de statues de saint Maudez on peut voir que ce saint est, avec saint Yves, celui qui est le plus en vénération en Basse-Bretagne.

Dans l'ancienne église d'Henvic, qui va être remplacée par une nouvelle, on voit aux côtés du maître-autel les statues des deux patrons : saint Maudez et sainte Juvette, sa sœur. Sous celle de saint Maudez, dans une sorte de diptyque gothique, sont quatre bas-reliefs retraçant les principaux actes de sa vie : « 1. Saint Maudez guérit les infirmes. 2. Reçoit la bénédiction de son père. » 3. Délivre un possédé. 4. Rend la vue à un aveugle. 5. Bénit ses disciples. 6. Sa mort pré- » cieuse. — Sous sainte Juvette : 1. Sainte Juvette a ressuscité un seigneur et autres. 2. Sainte » Juvette a délivré des possédés, des fols, des anragés. 3. Sainte Juvette a donné la vue aux » aveugles, louie aux sourds et la parole aux muets. 4. Sainte Juvette défendait aux oiseaux et » bestes d'endommager le bled des pauvres gens. »

AUX LECTEURS DE L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC (A.-M. T.).

La Vie qui va suivre celle de saint Maudez n'a été ni écrite, ni éditée en même temps que les *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* du même auteur. Elle fut composée par Albert Le Grand et publiée par lui en 1640, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort. L'œuvre fut accueillie avec une faveur signalée. Guy Autret de Missirien l'intercala dans la seconde édition, mais parmi les Vies ajoutées, et en retranchant toutes les pièces qui la précèdent et qui la suivent : Dédicace à Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, Approbation de ce prélat, Permission d'imprimer et Approbation des supérieurs et des docteurs de l'Ordre de Saint-Dominique, Permission de l'Ordinaire de Rennes et du Parlement de Bretagne, Poème élogieux de Louis Le Borgne, de Goëlo (LUSCUS GUELOVIUS) bailli de Lanmeur; de Christophe Jouchault, conseiller au présidial de Nantes; de F. Jean Godineau. L'imprimeur lui-même, J. Durand, avait cru devoir offrir son petit quatrain, et plaisantant sur le nom de l'auteur et l'exiguité de sa taille il s'était permis de dire

Ce livre est bien petit, mais son volume est grand;
Il tient de son autheur, grand et petit ensemble;
Et, puisqu'en luy se trouve un si grand différend,
Il doit estre cheri d'un chacun, ce me semble.

En ce qui concerne la Vie de saint Budoc, la troisième édition reproduisit la seconde.

En 1837 M. de Kerdanet la mit à sa vraie place, après la Vie de saint Maudez, 18 novembre, jour qui est aussi celui de la fête de saint Budoc. Le savant annotateur rétablit toutes les pièces que Missirien avait supprimées; j'ai aussi supprimé (comme M. de Kerdanet) l'emprunt fait par Albert Le Grand à la vie de S. Paulin de Nole (histoire de Secondian); cet épisode n'étant guère à sa place dans les Vies des Saints de Bretagne. J'ai cru que si la dédicace dans son style très noble était de nature à satisfaire la curiosité du lecteur, si l'approbation de l'évêque de Dol était le complément même de cette dédicace puisqu'elle lui sert de réponse, les formules de chancellerie et les poèmes médiocres qui les suivent n'offriraient guère d'intérêt, d'autant que le lecteur en a déjà trouvé de semblables au commencement du volume; j'ai donc gardé tout ce qui est d'Albert lui-même, soit avant, soit après la Vie du saint qui sans ces accessoires n'aurait plus son véritable caractère, et ce serait fâcheux puisque même ceux qui lui refusent toute valeur historique ne peuvent en nier le charme exquis et le haut mérite littéraire.

LA PROVIDENCE DE DIEU SUR LES JUSTES,

EN L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC,

ARCHEVESQUE DE DOL,

ET DE LA PRINCESSE AZENOR DE LEON SA MERE,

COMTESSE DE TREGUER ET GOELO

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME MESSIRE HECTOR D'OUVRIER, EVESQUE DE DOL.

Le 18. Novembre.



A Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Pere en Dieu, Messire Hector d'Ouvrier, Evesque et Comte de Dol, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Estat et Privé, Gouverneur pour Sa Majesté, des Ville et Chasteau de Dol.

MONSEIGNEUR,

Le sepulcre de Memnon, que l'antiquité nous fait admirer, meriteroit, à mon jugement, de tenir place entre les sept merveilles du monde, si le nombre n'en estoit accompli. Il estoit de figure ronde & avoit cent coudées à l'entour. On n'y voyoit que brillans de verre & fines glaces de cristal. Et (ce qui paroissoit plus admirable) encore que les estrangers emportassent, à plains chariots & navires, tout ce qu'ils pouvoient prendre de ce luysant butin, neantmoins, cette precieuse denrée, non plus que leur avarice, n'en souffroit aucune diminution, le vent ayant, ce semble, pris le soin de remplir ce lieu de sable commun, enlevé des montaignes voisines; lequel, par une vertu non moins admirable que secrette, estoit incontinent metamorphozé en verre ou cristal.

Je ne pense pas qu'on puisse jamais trouver une plus vive image, ni figure plus naïve de l'Eglise de Dieu, gouvernée par la vigilance des Prélats, entre lesquels, Monseigneur, vous tenez une des plus eminentes places : car qui lui contesteroit la figure ronde & orbiculaire, puisqu'outre que sa voix toute puissante, remplissant l'univers, a contraint les princes infideles d'apporter leurs diadesmes aux pieds du Crucifié & faire joug à ses loix, ses glorieuses conquestes n'ont peu estre arrestées d'autres bornes que des dernieres extremités du mesme univers. Elle n'est seulement pas luysante comme le cristal, mais bien plus; Jesus Christ, son espoux, nous apprend que ceux que la Providence divine a destinez pour la gouverner sont des flambeaux & lumieres brillantes; &, quand la mort, veritablement estrangere des œuvres de Dieu, vient à les esteindre, en separant l'ame du corps, le vent fort & vehement du Saint Esprit, qui n'abandonne jamais l'Eglise, remplit incontinent leurs places de semblables lumieres, & souvent, d'hommes terrestres & communs, fait des modelles de Sainteté & des oracles de science.

Saint Budoc, dont je vous presente l'histoire, a autrefois paru, sur l'horizon de l'Eglise Armoricane, sur le siege que vous honorez, comme un beau soleil, au milieu de sa carriere, revestu de justice & environné de toutes parts de rayons de Sainteté. Maintenant, que je le veux ramener sur la terre, je vous suplie, Monseigneur, qu'il y paroisse esclairé de la splendeur de

votre dignité & honoré de l'appui de vostre authorité. Je veux bien que vous ne preniez pas, à present, la qualité d'Archevesque qu'il a portée, &, aprés lui, trente sept de vos predecesseurs; mais aussi ne peut-on ignorer qu'outre que votre sacre ne differe de celui des Archevesques, les souverains Pontifes, pour des considerations, qu'on peut assez penser, vous ont restitué les marques plus visibles de l'Archiepiscopat, avec tant de profusion, qu'ils sembleroient y avoir esté excessifs à qui ne prendroit garde à la rectitude de leurs intentions & à l'équité de leur procédé. Tels sont 1° l'honneur et privilege du saint Pallium (1); 2° la croix portée devant vous par tout vostre Diocese, sans exception, ny exemption, vos armes tymbrées d'icelle entre mitre & casque, façon de timbrer à vous particuliere (2); 3° la preference de votre nom és Lettres Patentes du Metropolitain (3); 4° l'elevation & exaltation de vostre siege vis à vis du sien & hors du rang & seance des autres Evesques suffragans és Conciles, Synodes & autres assemblées de la Province de Touraine (4) : que vous semble-t-il plus rester que la seule jurisdiction?

Mais quand bien mesme cette splendeur manqueroit à vostre personne, vous possedez des qualités si eminentes & des vertus si signalées, & m'avez lié de si fortes obligations, que je ne me puis dispenser de vous dedier cette piece, à moins de me rendre ingrat & d'enfreindre la loüable coutume de dedier les livres aux personnes, dont le merite, par un rejaillissement, puisse augmenter l'estime de l'ouvrage. Le Pays de Languedoc, qui a esté honoré de vostre naissance, rend ample tesmoignage de la vertu & noblesse de vos illustres ancestres. La ville de Chaalons en Champaigne n'oubliera jamais l'honneur, qu'elle regrette avoir si peu possedé, de vous voir Abbé de ce fameux & religieux Monastere qui, avec le nom, conserve encore les precieuses despouilles du corps de saint Memie, le premier de ses Evesques. La Cour vous a veu, l'espace de dix ans, Aumosnier de la Royne Mere du Roy, & Sa Majesté mesme a bien daigné rendre tesmoignage aussi bien de vostre vertu & sçavoir, vous nommant à Sa Sainteté, pour vostre Evesché, que de l'assurance qu'elle a de vostre fidélité à son service, vous ayant honoré du Gouvernement des ville & chasteau de Dol & confié la garde de cette place, d'autant plus importante, qu'elle est frontiere de cette Province, & par mer & par terre. Vous faites une continuelle residence dans vostre Diocese, où vous paroissez, au milieu de vostre venerable & docte Clergé, comme le soleil entre les estoiles; donnant tout vostre temps aux fonctions de vostre charge, mesme au prejudice de vostre santé; pesant sagement, mais au poids du sanctuaire, ce fardeau formidable à des espaules angeliques; vous ne manquez à conferer les ordres au temps que l'Eglise a destiné à cette sainte action. Vous estes infatigable dans le penible exercice de vos visites, non seulement au contigû de vostre Diocese, mais encore en vos paroisses enclavées és autres Dioceses, ne vous contentant de cognoistre, par vos Vicaires & Archidiacres, les âmes dont vous estes responsable en propre personne. Et, quand il vous plaist relascher de vos autres fonctions episcopales pour monter dans vostre chaire, vous contraignez ceux qui vous escoutent d'avoüer que ce n'est seulement pas la cognoissance des bonnes lettres, mais encore l'accoustumance & longue pratique qui fait les bons predicateurs. Je dis plus, Monseigneur, la facilité de vostre abord, la douceur de vostre conversation, cogneüe de tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, vostre curieux cabinet & riche librairie, courtoisement ouverte à tous ceux qui tesmoignent le desirer, & plusieurs autres qualités, dont la plupart sont dons de Dieu, plustost que de la Nature, me font esperer, avec raison, que vous agrerez mon travail & ferez favorable

(1) In memoriâ Archiepiscopalis dignitatis, quæ olim in ecclesiâ Dolensi fuisse dignoscitur, etc. Bonif. VIII, in Diplom. ap Theobald. de Moreaco, Ep. Dol. A. D. 1299. — A.

(2) Alexand. VI. Thomæ James, Ep. Dol. Bulla quæ incipit : Exposcunt grandia merita, etc., dat. Romæ, apud St. Petrum, A. D. 1493, 5. Id. Apr. Pont. a. 1. — A.

(3) Si Episc. Dol. in eisdem litteris cum aliis suffraganeis vocetur à Metropol., expresso suæ nomine dignitatis, debet cæteris omnibus anteponi. — A.

(4) In Syn. Andeg. A. C. 1448, Ind. 11, Pontif. Nicol. Papæ v. a. 2. Joanni de la Moussaye Procuratori Episc. Dol. dicenti cathedram dicti D. non esse sufficienter ornatam respondit Arch. Turonens. quod fecerat assignari cathedram directè ex adverso coràm se D. Episc. Dol. ad consedendum in eâ, si personaliter interfuisset instrumento publico. — A.

accueil à ce saint Prelat qui, sortant de mon estude, vous va directement trouver, ne se voulant produire au jour, ny courir par les mains des curieux du siecle, que sous l'aveu d'un si digne Prelat, non plus qu'autrefois le jeune Alexandre s'exercer és lices olympiques qu'en compagnie d'enfans de roys de sa condition. Comme Comte, il cherche l'abri de vostre cercle comtal, pour le garantir des atteintes de la jalousie; en qualité de serviteur prudent & de fidele econome du Pasteur de nos ames, il brigue l'honneur d'estre protegé d'un vigilant Prelat & ouvrier infatigable dans la vigne du souverain Pere de famille. Il se dit vostre, & par droit de sa naissance, puisqu'il a gouverné vostre Eglise, & par droit de recognoissance de son historien, que vous avés rendu vostre obligé en tant de façons, qu'il ne le peut congedier sans vostre aveu.

Permettez-lui donc, Monseigneur, d'enrichir son frontispice de vostre nom, qu'il a choisi, d'entre tous ceux qu'il revere, comme celui dont le merite peut honorer sa naissance, & sa qualité authoriser sa sortie. Ayez plustost esgard à la sincerité des affections de son autheur, du tout porté à vostre service, qu'à la rudesse de son style incapable, à la verité, de contenter les esprits friands, et de chatoüiller les oreilles delicates de ce temps; vous supliant de considerer qu'il est religieux, à qui la simplicité sied aussi bien en ses escrits qu'en ses autres actions, & qu'il n'a d'ambition que d'escrire des verités & les faire entendre, avec un desir passionné de tesmoigner, en toute occasion, qu'il est,

Monseigneur,

Vostre très humble Religieux très obeissant et obligé serviteur,

F. Albert Le Grand,
De l'Ordre des Freres Predicateurs.

De nostre Maison de Bonne Nouvelle lés Rennes,
ce dernier jour d'Octobre 1640.

Hector, Miseratione Divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ, Episcopus et Comes Dolensis, secretioris Consilii Regii Consiliarius, Urbis et Castelli Dolensis Dux et Gubernator, Omnibus et singulis nostræ Diœcesis, ad quos hæ nostræ litteræ pervenerint, Salutem in Domino.

Cùm ab exordio nascentis Ecclesiæ ad nostra usquè tempora pervenerit nunquàm satis laudata consuetudo memorias Sanctorum celebrandi; ad quas conservandas summi Pontifices nulli curæ, nulli labori pepercerunt; quin etiàm viris principibus, ac pietate præcipuis hanc sæpè provinciam demandârunt; non potest contemni (salvo honore et reverentiâ Deo Optimo Maximo debitâ) laudabilis zelus fratris Alberti Le Grand, sacerdotis et prædicatoris eximii ordinis divi Dominici, Conventûs Rhedonensis, qui Sanctorum omnium Provinciæ Britanniæ vitas, nescio quo fato hominibus nostri sæculi parùm notas et in obscuris antiquorum libris frustatim contentas, antè oculos hominum, uno contextu, luce clarissimâ affusas, ponere aggreditur. Quapropter, plenariam executionem commissionis et mandati à suo Provinciali accepti non modò permittimus, sed, ut illi sine morâ incumbat, obnixè rogamus, vosque omnes et singulos in Domino hortamur ut eumdem fratrem Albertum Le Grand in bibliothecas vestras familiariter introducatis, eique manuscriptos codices, legendas, memorialia aliaque id genus communicare, commendareque non renuatis. In quorum omnium fidem, præsentes litteras, manu nostrâ subscriptas, per secretarium nostrum jussimus subsignari, sigilloque cameræ nostræ majori muniri.

Datum in Castello Dolensi, nostro Episcopali Palatio, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quarto, die verò decimâ mensis februarii.

HECTOR, Episcopus et Comes Dolensis;

Locus sigilli Episcopalis.

De mandato Reverendissimi Domini, Domini mei Episcopi et Comitis,
de Courcol, *secret.*

AVIS AU LECTEUR.

Mon cher lecteur, je te supplie, lisant cette histoire, que tu n'ailles t'imaginer un conte, ou feinte de roman de l'invention de quelque esprit oisif et de loisir; non, je te la garantis autant veritable en son narré, qu'elle est admirable en ses rencontres du tout merveilleuses. Ne m'en crois pas & suspends ton jugement jusqu'à avoir veu les preuves que je produits à la fin du livre, pour en justifier la verité & le mettre à couvert de l'infamie de ce soupçon. Le titre que je luy ay donné m'a semblé convenable à son sujet, puisque, dans tout le cours de l'histoire, on remarque visiblement une trés-aimable & admirable Providence de Dieu sur ces deux justes, injustement affligés. Je l'ay distingué par nombres, le sujet ne fournissant assez de matiere pour en faire des chapitres entiers & les marges n'estant suffisantes de porter les preuves, j'ay esté contrainct de les rejetter à la fin du livre.

Au reste, ne cherche pas en ce discours un style pompeux & enflé de nombreuses cadences & periodes bien ajencées, ny des pensées sublimes & relevées au dela du commun, ce n'est pas à quoy je m'arreste; je n'ay de paroles qu'autant qu'il m'en faut pour me faire entendre, & les plus communes m'ont semblé les plus intelligibles; je prefere l'utilité au delectable, le propre à l'elegant & ton edification à une vaine ostentation.

Qu'il plaise, ou déplaise à ces pretendus suffisans, qui ne se jettent sur les livres que comme les cantarides sur les roses, pour les morver & empoisonner, ce m'est tout un, pourveu aussi qu'il aye le bonheur de tomber en des mains pures & innocentes & sous la censure de jugemens bien sentens de Dieu et de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui s'en veuillent servir à la gloire de Dieu & pour leur edification, qui est ce que je desire, mon cher Lecteur, & de participer au merite de tes prieres. Adieu.

AVANT-PROPOS.

Cét ancien n'a pas mal rencontré de comparer le monde à un amphitheastre, qui, dans l'hemisphere de sa circonference, contient tous les mortels, lesquels y entrent à tour de roolle, selon la sage disposition de la Divine Providence, pour y joüer leur personnage & estre rendus spectacles à Dieu, aux Anges & aux hommes (1).

En cette lice les justes, comme les braves athletes, combattent genereusement l'adversité, endurent patiemment ce qui leur puisse arriver de fascheux dans les bornes de cette arene, comme autant d'ordonnances de Dieu, aux justes volontés duquel ils ont voüé une entière resignation & submission parfaicte.

Les meschans, au contraire, à la moindre affliction, perdent incontinent patience, voudroient, ce semble, donner la loi à la police du Tout-Puissant, dont ils la devroient humblement recevoir, rendent, par leur impatience, leur condition plus fascheuse, se picquent sans consolation, se tourmentent sans remede, & bien souvent se desesperent sans remission.

C'est un abus de croire qu'on puisse vivre en ce monde sans estre traversé de mille inquietudes, & celuy-la n'a pas encore appris l'alphabet du christianisme, dit saint Augustin qui se le voudroit persuader (2), puisque les tribulations & souffrances ont indifferemment attaqué tous les hommes & ont servi comme de pont à tous les saints et au Saint des Saints, Jesus Christ (3), pour passer de cette vie mourante à la gloire de l'immortalité.

(1) Epist. 1 ad Corinth., cap. 4, v. 9. Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus. — A.

(2) Nullus servus Christi sine tribulatione est; si putas te non habere persecutionem, nondùm cæpisti esse Christianus. S. August. servi depont., etc. Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. Act. 4. v. 21. — A.

(3) Oportuit Christum pati, et ità intrare in gloriam suam. Luc, 24, v. 26. — A.

Non, ni les grands saints, ni les puissans monarques ne sont privilegiez en fait de patir, si ce n'est peut-estre que, comme les grands tonnerres lancent ordinairement leurs plus violens esclats sur la cime des plus hautes montagnes, ou sur le faiste des edifices les plus sourcilleux, & les plus violentes tempestes donnent de plus rudes secousses aux plus hauts cedres du Liban & aux chesnes les plus robustes de la forest de Bazan ; aussi l'adversité heurte avec plus de roideur les âmes les plus parfaites & esbranle avec plus de violence les fortunes les plus relevées.

De dire que les tribulations soient tousjours des signes de l'ire de Dieu, c'est une erreur qui ne doit point faire d'impression sur une ame vrayment chrestienne ; au contraire, un des signes les plus manifestes de son amour, c'est l'affliction dont il chastie ses enfans en pere misericordieux (1), & un des plus efficaces moyens dont il se serve pour nous sauver & nous retenir dans les bornes de la recognoissance, c'est de verser beaucoup de fiel dans le sucre de nos prosperités temporelles, & nous sevrer des delices de cette vie perissable pour nous apprendre à renoncer aux consolations de la terre et à gouster celles qui sont propres aux enfants de Dieu (2).

La tribulation, c'est la monture royale de nostre mystique Assuere, sur laquelle il fait seoir ses bien aimez favoris Mardochées pour estaler leur vertu & faire paroistre aux yeux de tout le monde leur fidélité en son service & leur constance inesbranlable en la pratique de l'adorable vertu de patience.

C'est une lime qui nettoye nostre ame de la rouille des imperfections, un vase qui separe le bon grain de la vertu d'avec l'yvroye des vices, rejette celuy-ci & retient celle-là ; une lessive salutaire, qui lave & nettoye les âmes de l'ordure du peché ; le sel qui assaisonne les cœurs & les preserve de la corruption pestifere de l'iniquité (3) ; un feu dont les flammes sacrées bruslent & reduisent en cendre la paille des imperfections, mais purifie & donne le lustre à l'or de la vertu (4).

Les tribulations, ce sont des signes visibles de l'amour paternel que Dieu porte aux esleus ; des symboles du choix & eslection qu'il en a fait dés l'Eternité, & des arrhes asseurez de cette surnaturelle filiation, qui nous fait nommer enfans de Dieu & estre tels de fait, heritiers du souverain & coheritiers de Jesus Christ, son fils (5) ; ce sont des divines ardeurs, dit le B. Antiochus, qui eschauffent nos cœurs & les rendent susceptibles des impressions de la Grace, comme la chaleur rend la cire propre pour recevoir celle du cachet (6).

Et quand il plaist à Dieu nous visiter de ces angoisseuses caresses, nous les devons humblement recevoir, comme provenantes de la part d'un bon pere, qui entretient & eslève ses enfans és rigueurs et austeritez, pour donner de l'exercice à leur vertu, laquelle autrement s'abastardiroit dans les delices & dans l'oysiveté (7) ; ou, comme un soigneux precepteur, qui presse & serre de plus prés un esprit duquel il se promet quelque chose de grand (8) ; ou bien encore, comme d'un

(1) Quem diligit Dominus castigat ; flagellat autem filium quem recepit. Hebr. 12, v. 26. Quos amo arguo et castigo. Apoc. 3 v. 18. — A.

(2) Per vexationem ad meliora quærenda docemur. Corn. à Lapide, in 33 Genes. v. 19. Tentatur homo, ne viator, ad patriam tendens, stabulum pro domo deligat. S. August. sent. 186. — A.

(3) Quòd lima est ferro, ignis auro, ventilabrum tritico, lixivium panno, sal carni, hoc viris justis est tribulatio. Cornel. in 33 Gen. v. 20. — A.

(4) Uram eos sicut uritur argentum, et probabo eos sicut probatur aurum. Zachar. 13, v. 9. In fornace ardet palea et purgatur aurum, illa in cinerem vertitur et illud sordibus exuitur ; fornax mundus, aurum justi, ignis tribulatio, artifex Deus. August. in Psal. 60. — A.

(5) Tribulationes sunt signa amoris Dei, non odii, et symbola electionis et filiationis divinæ. Cornel. Ibid. — A.

(6) Sicut cera, nisi calescat, aut præmolliatur, non facilè in se recipit sigilli impressionem, ità et homo, nisi laborum et multivariæ infirmitatis probetur exercitio, neutiquàm se insigniri sinet signaculo divinæ gratiæ. B. Antiochus, Homil. 78. — A.

(7) Deus viros bonos, ut severi patres filios, duriùs educat, alitque, ut duris doloribus, operibus, ac damnis colligant robur, marcet sine adversario virtus, eoque præsente, acuitur. Seneca, lib de Provid. — A.

(8) Hanc rationem sequuntur Dii in viris bonis, quam in discipulis suis præceptores, qui plus laboris exigunt ab iis in quibus certior est spes doctrinæ. Idem. Ibid. — A.

expert medecin, qui nous applique le remede propre pour nostre guerison; s'il brusle, s'il blesse, s'il nous fait crier, s'il se rend sourd à nos clameurs; mais c'est pour ne trahir nostre santé (1).

Aussi ces belles ames, nées pour le Ciel, avoient appris à tirer le miel de la pierre & l'huile des cailloux (2), faisoient leur profit des mesmes disgraces & tribulations, les tournoient en merites & faisoient servir, au bien de leur salut, jusqu'à la rage & noire malice de leurs plus conjurez & mortels ennemis (3).

Ils consideroient les afflictions comme les apanages de la nature humaine, debilitée par le peché, les recevoient comme visites de Dieu, les cherissoient comme des gages asseurez de son amour & des arrhes certains de leur felicité, les embrassoient comme favoris et domestiques de leur maistre crucifié, les recherchoient comme remedes trés salutaires à leurs infirmitez spirituelles, les souhaitoient comme la porte du Ciel & la clef qui leur devoit ouvrir le royaume eternel (4); & ainsi ils en ont emporté incomparablement plus de profit que de perte, beaucoup d'utilité & point de dommage.

Certes, j'ay pitié de ces pauvres martyrs du Paganisme qui, ayans aperceu quelque petit rayon de cette vérité à travers les epoisses tenebres de l'infidelité, ont paru si constans és plus sensibles afflictions, qu'ils en ont éternizé leur memoire dans les cahiers des plus diserts écrivains, lesquels n'auroient parlé, avec tant d'honneur, de la constance de Mutius, s'il ne l'eust exposée à l'epreuve des braziers & des flammes; de la patience de Fabrice, s'il n'eust enduré son extresme pauvreté qu'en rechignant; de la moderation de Rutilius, s'il eust tesmoigné de l'impatience en ses disgraces & injuste bannissement; de la fidelité de Regulus, s'il n'eust mieux aymé exposer tout son corps au tranchant des razouërs, que de violer la foy jurée, quoiqu'aux ennemis; de Socrate, s'il eust fremy portant la cigüe à la bouche; ni de Caton, si, sans trembler, il n'eust regardé la mort entre les deux yeux (5). Ces pauvres gens sacrifioient ainsi leur vie & leurs miseres à la vanité d'un applaudissement populaire, &, toutefois, ils se reputoient bons marchands d'acheter si cherement une pelotte de fumée, que le moindre vent eust dissipée.

Qui ozera donc dire que Dieu fait tort à une ame, quand il la retire des delices d'une vie oyseuse pour la tenir dans les continuels exercices de la vertu, és aspretez de la souffrance, qui n'attend moindre guerdon que le royaume des cieux, où maintenant un saint Estienne benit les cailloux qui l'ont assommé; saint Ignace les bestes qui l'ont suffoqué; saint Clement les abysmes qui l'ont estouffé; saint Laurent les braziers qui l'ont rosty; saint Vincent le chevalet qui l'a demembré; saint Blaise les crochets qui l'ont dechiré; sainte Catherine les roües qui l'ont tourmentée; sainte Dorothée le glaive qui luy a osté la teste, & les Apostres les injures, les affronts, les bastonnades & escourgées qu'ils recevoient, lorsqu'ils s'alloient glorifier d'avoir esté trouvés dignes d'estre persecutés pour l'amour de leur maistre (6)?

Il n'y a rien qui ressemble mieux à un ulcere qu'un cautere, &, toutefois, c'est le souverain remede pour guerir les ulceres; aussi n'y a-t-il rien de plus insupportable, ce semble, que la tribulation, &, neantmoins, c'est le trés salutaire remede aux playes interieures de l'ame à qui les sçait bien appliquer et en faire son profit (7).

(1) Intelligat homo Deum esse medicum, et tribulationem esse medicamentum ad salutem, non pænam ad damnationem; sub medicamento positus ureris, secaris, clamas, non audit medicus ad voluntatem, sed audit ad sanitatem. August. Super Psal. 21. — A.

(2) Ut sugeret mel de petrâ, oleumque de saxo durissimo. Deuter. 32. — A.

(3) Utilitati bonorum militat etiàm potestas pravorum. S. Greg. in Moral. — A.

(4) Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniàm ipsorum est regnum cœlorum. Math. 5. Beatus vir qui suffert tentationem, quoniàm, cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, etc. Jacob. 1. — A.

(5) Fortuna, ut gladiator, fortissimos sibi quærit pares, alios fastidio transit. Ignem experitur in Mutio, paupertatem in Fabricio, exilium in Rutilio, tormentum in Regulo, venenum in Socrate, mortem in Catone. Seneca ubi suprà. — A.

(6) Ibant Apostoli gaudentes à conspectu concilii, quoniàm digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Act. 5. — A.

(7) Videtur cauterium esse vulnus, sed reverà remedium est vulneris; ità vexatio malum esse videtur, sed reverà malorum est remedium. — A.

Le troisiesme livre des Roys d'Israel & de Juda nous apprend que, durant les sept années qu'on employa à bastir le temple de Salomon, on n'entendit, en ce saint lieu, de coup de marteau, de cizeau, ni d'autre ferrement, bien qu'il y travaillast, tous les jours, des milliers d'ouvriers (1) : ce qui passeroit pour miracle, si quelques personnages doctement curieux, qui en ont recherché la raison, n'avoient trouvé que ce sage prince se servoit du sang d'un petit vermisseau, nommé zamir, lequel, alligné sur le fer, le marbre, la pierre & autres matieres dures & solides, avoit la vertu de les tailler & polir promptement & proprement, au desir des ouvriers, sans aide d'aucun outil, ny instrument.

Mais voici un prodige qui ne se peut nier, que nostre mystique Salomon, Jesus Christ, se voulant bastir un temple spirituel au milieu du cœur de la sainte Princesse Azenor (dont la patience admirable donnera sujet à cette histoire) esleve ce divin edifice dans les angoisses des tribulations les plus sensibles, sans que jamais on y aye entendu le moindre bruit de plainte, de murmure, ny d'impatience.

Miracle veritablement, de voir une jeune princesse, la merveille de son siecle, belle comme l'aurore, issue de sang trés-illustre, heritiere presomptive de tant de comtez & riches seigneuries, si bien nourrie et eslevée, si avantageusement mariée, cherie de ses parens, aymée tendrement de son mary, respectée, voire adorée de ses sujets, par un estrange revers de fortune, mais disons mieux, par un trait remarquable de la Providence de Dieu, en un tourne main, ravie des delices de la Cour & precipitée en un abisme de miseres, trahye par son propre sang, faussement accusée & du crime le plus infasme qu'on pouvoit objecter à une femme d'honneur, poursuivie par son mary, condamnée par son propre pere & par arrest de justice, destinée pour victime funeste aux escueils, aux poissons & aux monstres marins, sans que jamais, dans toutes ces tribulations, elle aye fait paroistre le moindre signe d'impatience.

D'où cette prodigieuse constance, que cette enclume ne resonne sous la cruelle batterie de tant & de si pesants marteaux? c'est que nostre innocente detrempoit l'amertume de ses angoisses dans le sang du vray Zamir, de ce divin vermisseau, mortellement saigné en la croix pour son salut, lequel, au lieu d'un cœur de caillou, lui en avoit planté un de chair dans l'estomac, plus tendrement sensible au malheur de ses bourreaux qu'au cruel excez de ses propres miseres. C'est d'où elle tiroit des forces surnaturelles, pour supporter les rigueurs de la persecution, attendant, dans son innocence, le temps de la consolation.

Mais en ce cruel abandonnement de tout secours humain, elle experimenta les faveurs du Ciel, avec tant d'abondance & d'excez, qu'il semble que Dieu voulust renouveller, en sa consideration, toutes les merveilles qu'il avoit autrefois operées à l'endroit des Saints.

Il la delivra, d'une façon toute extraordinaire, de l'infamie du supplice qui la devoit, par sentence de justice, couvrir de flammes & de souffre sur un buscher ardent, comme il avoit autrefois delivré les trois enfans Hebreux de la fournaise de Babylone (2).

Luy fit servir de passage asseuré sur le dos de l'Ocean un fresle tonneau, comme il avoit fait servir une Baleine de fregate à son Prophete pour le promener dans les abysmes (3).

La preserva cinq mois entiers flottant sur l'Ocean, comme il avoit preservé l'Arche sur les eaux du Deluge (4), & le berceau de jonc du petit Moyse sur celles du Nil (5).

Ordonna que la mer serviroit de pont à son passage de la Bretaigne en Irlande, comme elle avoit, par son commandement, servi de plancher à saint Pierre, pour le venir trouver (6).

(1) Domus autem cùm ædificaretur, ex lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est, et malleus et securis et omne ferramentum non sunt audita in templo cùm ædificaretur. Reg. 6, v. 7. — A.

(2) Daniel, c. 3. — A.

(3) Jonæ, c. 1 et 2. — A.

(4) Genes. 8. — A.

(5) Exodi 2. — A.

(6) Math. 14, v. 31. — A.

La consola de la visite des Anges en sa navigation, comme il avoit consolé Jacob en son pelerinage de Mesopotamie (1).

La nourrit, par leur ministere, comme Elie dans le desert.

Honora son fils venant au monde, & elle dans sa gesine, d'une parfaicte imitation de la pauvreté de sa naissance, par une entiere disette de toutes choses necessaires, tant pour soulager la mere, que pour recréer l'enfant (2).

L'envoya souvent visiter par une des dames d'honneur de la Royne des Anges, comme il avoit visité sainte Agathe dans la prison par un de ses Apostres (3).

La preserva en vie dans ce tonneau clos, fermé, calfeutré & poissé de toutes parts, sans air, ny soupirail par où respirer, comme il avoit preservé Jonas dans le ventre de la Baleine (4), & ce petit enfant qui s'estoit oublié au temple sous-marin de saint Clement, un an entier sous les eaux (5).

Les fit surgir à bon port, sans voiles, ny rames, ny autre pilote que la providence paternelle, comme jadis la bienheureuse Magdelaine & sa sainte compagnie à nos costes Méditerannées (6).

La pourveut d'honneste entretien pour le reste de ses jours en cette terre estrangere, comme Ruth en la maison de Booz (7).

Et, pour comble de toutes ces merveilles, mit enfin son innocence à couvert de la calomnie aux yeux de tout le monde, à la confusion de ses ennemis, comme il avoit fait à la chaste Susanne (8).

Les rassembla tous trois, elle, son mari & son fils, comme jadis saint Eustache, Theophiste, & leurs enfans (9); &, après l'avoir appellée à soy, prit un soin trés-particulier de son pupille, qu'il honora du Pontificat, comme Aaron, l'esleva au throsne royal, comme David (10), fit, en sa faveur, flotter les rochers sur la mer, comme autrefois le fer sur les eaux du Jourdain; &, aprés l'avoir illustré d'infinité de miracles, l'a glorifié dans le Ciel, honoré ses cendres de prodiges continuels, & voulu que sa memoire fust celebrée dans son Eglise jusqu'à la consommation des siecles.

SOMMAIRE DU CONTENU EN CETTE HISTOIRE.

I. Eloges du Prince Chunaire, Comte de Treguer & Goëlo, ayeul de saint Budoc; ses prouësses & sa mort.

II. Antiquité & noblesse des anciens Comtes de Treguer & Goëlo, & pourquoy anciennement appellés Roys; extraction de la Princesse Azenor.

III. Le Comte de Goëlo recherche Azenor en mariage par une magnifique Ambassade; elle s'en excuse.

IV. Seconde Ambassade du Comte vers sa maistresse qui, pour contenter ses parens, l'espouse; solemnité des nopces & leur bienvenue en Goëlo.

V. Commencement heureux de leur mesnage; mort de la Princesse de Leon, mere d'Azenor, dont le pere se remarie.

(1) Genes. c. 28 et 29. — A.
(2) Math. Luc. 2. — A.
(3) Surius in ejus vitâ, 7 februar. tom. 1. — A.
(4) Jonæ 1 et 2. — A.
(5) Surius et Ribadeneira in ejus vitâ, 23 novembr. tom. 4. — A.
(6) Ex ejus vitâ apud omnes. — A.
(7) Ruth 2, 3 et 4. — A.
(8) Daniel 13. — A.
(9) Surius, in ejus vitâ. — A.
(10) 4. Regum c. 6, v. 6. — A.

VI. La nouvelle Princesse de Leon entre en picques de jalousie contre la Comtesse et l'accuse d'adultere.

VII. La Comtesse emprisonnée & maltraitée par son mary; sa patience.

VIII. Tirée en justice; son interrogatoire; sa response, & premiere sentence.

IX. Son mary la rend à son pere, qui promet en faire rigoureuse justice.

X. La Comtesse est condamnée à mort; proteste de son innocence & de sa grossesse : ce qui est trouvé veritable.

XI. La premiere sentence revoquée; seconde sentence qui la condamne à estre enfermée dans un tonneau & jettée en pleine mer; l'execution.

XII. Admirable providence de Dieu sur la Comtesse, visitée, nourrie, consolée & assistée par son Ange gardien & sainte Brigitte, Vierge.

XIII. Accouchement de la Comtesse et naissance de saint Budoc, pleins de prodiges.

XIV. Le tonneau jetté à la coste d'Irlande; ouvert par un Abbé, qui baptise l'enfant, loge & assiste la mere.

XV. Le Comte de Goëlo commence à se doutter de l'innocence de sa femme & regrette son absence.

XVI. La Princesse de Leon descouvre, au point de la mort, l'innocence de la Comtesse; regrets de son pere et de son mary.

XVII. Le Comte cherche sa femme par mer & par terre; la trouve; leur entre-veüe & caresses.

XVIII. Maladie & mort du Comte; comportement de la Comtesse pendant son veuvage; son fils se rend religieux; mort et sepulture de la Comtesse Azenor.

XIX. Saint Budoc esleu Abbé de Beau-Port, puis Archevesque & Roy du Pays, se demet de l'une & de l'autre dignité.

XX. Son passage prodigieux d'Irlande en Bretagne; s'arreste en Bas-Leon; fruits de ses predications.

XXI. L'Evesque de Leon le fait son Archidiacre & Recteur de Plourin.

XXII. Il se retire à Dol vers saint Magloire, qui lui resigne son Archevesché & se retire au desert.

XXIII. Ses excellentes vertus; reglement & bon ordre qu'il establit dans son Diocese, où, par ses remontrances, il retient saint Magloire.

XXIV. Particularitez de sa derniere maladie; son heureux decez; sa sepulture.

XXV. Son Bras droit porté à Plourin; une portion duquel est retenue à Brekh en Bro-Erekh par miracle.

XXVI. Reflexions sur cette histoire & le fruit qu'on en peut tirer.

CHRONOLOGIE DE CETTE HISTOIRE.

	Années.
Naissance de la Princesse Azenor, l'an.	519
Son mariage au comte de Goëlo.	537
Jettée en la mer.	539
Naissance de St. Budoc.	540
Arrivée du comte de Goëlo en Irlande et sa mort.	543
Saint Budoc se rend religieux.	546
Mort de la comtesse sa mere en Irlande.	552
Saint Budoc aborde à la coste de Leon.	585
Va à Dol trouver St. Magloire.	593
Est fait Archevesque de Dol.	598
Son decedz et sepulture, aprés vingt ans de Pontificat.	618

LA PROVIDENCE DE DIEU SUR LES JUSTES,

EN L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC,

ARCHEVESQUE DE DOL,

ET DE LA PRINCESSE AZENOR DE LEON SA MERE,

COMTESSE DE TREGUER ET DE GOELO

Une des Illustres Maisons de la Bretagne Armorique, dont l'antiquité se remarque dans l'Histoire, c'est, sans contredit, celle des Anciens Comtes de *Goëlo & Treguer;* si puissante en l'année 493. que le Roy Hoël premier de ce Nom, ayant la conduite d'une partie de l'Armée du Grand Roy Artur, son Oncle, en la memorable Bataille de Langres, de tous les Princes de son Armée, choisit *Chunaire,* Comte de Treguer & Goëlo, pour assaillir le Battaillon du Senateur *Lucius Iber,* Lieutenant de l'Empire Romain (1), dans lequel l'ardeur de son courage le porta si avant, qu'aprés avoir fait merveilles d'armes & jonché le champ de corps de Romains, il se trouva envelopé & accablé de toute l'armée, qui estoit accouruë au secours de son general, où deux mille Bretons de sa compagnie furent taillez en pieces, sans pouvoir estre secourus de leur gros, & nostre genereux Comte, s'opiniastrant au combat, accosté des Seigneurs *Jagus Richomarch & Bodloï* (qui combattoient à ses flancs), fut tué d'un coup d'espieu, le visage tourné sur l'ennemy, mourant au lit d'honneur, au regret extréme des Roys et de toute l'Armée, qui se sentit notablement affoiblie de la perte d'un si genereux capitaine & de si vaillans soldats (2).

(1) Pierre Le Bault, en son Histoire de Bretagne, chap. 9, aprés Galfridus Monimetensis (c'est Geofroy de Monmouth) dit que le Roy Artur vainquit en trois batailles Lucius Ither, procureur de l'empire Romain; en la troisiesme desquelles, qui fut livrée prés de Langres, il disposa ses gens en quatre tourbes, dont il commit l'une à Hoël, roy de Bretagne, et à Gauvin, son neveu, etc. Et là mourut le comte de Treguer, avec deux mille Bretons. — A.

(2) Maistre Gasce, qui escrivit son histoire l'an 1155, (dont l'autographe manuscrit sur parchemin me fut communiqué l'an passé 1639), specifie les particularités de cette bataille. Nous mettrons icy, en ses propres mots, ce qui fait nostre preuve :

Chunaire, qui ert Quens de Trigvel,
Ert en la compaignie Hoël.
Moult estet de grand vasseleige
De Romeins faiset grand domcige;
Mais ung Romein, o ung espier,
Ly feist tot freid mort tresbuchier;
O ly ot mort dous mil Bretons,
Entreux trois nobles compaignons;
L'un de ces trois ot nom Jacu,
Ly second fut Richomarchu,
Et ly tiers Bodloiu,
Et nos mie en l'eschiele siz
De lor valor, ny de lor priz.
Si Comtes fussent-ils, ou Rois
A tout temps mais, si com je crois,
Fut parolé de lor proësse;
Moult ils estet de grand aspresse.
Et essarts faiset des Romeins :
Nul ne venet entre lor meins,
Qui ne ot sa vie finée,
Soit o lance, soit o espiée;
A l'eschiele à l'emperor
Sembastirent devant l'estor,
Et cil de Rome les sousprisdret,
Tous trois ensemble les occisdret,
D'ire et de rage furent pleins
Hoël et son cousin Gauveins. — A.

M. de Kerdanet ajoute à cette note : Le P. Albert se trompe en plaçant maître Gasce à l'an 1155 : car messire Gasces Brulez vivait en Bretagne dans le milieu du XIII.e siècle. C'était un preux chevalier, un poète aimable et l'un des meilleurs amis de notre duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc dans le monde et Quens Breton sur le Parnasse. Gasces en parle ainsi dans ses vers :

Molt en Bretaigne m'a loié
Ly Cuens que jay tosjors amé.

Ils firent ensemble « les plus belles chansons, les plus delitables, les plus douces qui oncques aient esté oyées. »

II. De cét excellent capitaine fut petit fils nostre saint Budoc, dont le pere estoit si puissant & consideré, que l'histoire, en ce lieu, l'appelle Roy; soit que de la feneantise du Roy Hoël II. les Princes & Hauts-Barons de Bretagne se fussent donnez la licence d'usurper ce titre majestueux (1), ou soit que les grandes altercations survenuës dans l'Estat après la mort de Hoël I. & les estranges revolutions du siecle, eussent porté leur ambition à desirer ce titre souverain, aussi-bien que leur convoitise à entreprendre sur les Estats de leurs voisins; soit encore (ce qui a plus d'aparence) qu'étant issu du sang illustre de Bretagne, & ses Comtez estans sortis en apanage de la Maison Royale (2), il en eust aussi voulu retenir le titre. Quoy que s'en soit, ce Seigneur, fils aisné du Comte *Chunaire* (lequel aussi nous appellerons desormais Comte de Goëlo, l'Histoire ayant celé son nom propre), se voulant allier en quelque puissante Maison, après avoir bien cherché par tout, arresta ses yeux & ses affections sur la Princesse *Azenor*, fille unique du Prince de Leon, issuë du Sang des Anciens Roys de la Grande Bretagne, meslé, du depuis, en leurs descendans, avec celuy de l'Illustre & ancienne Maison de Rohan, ensemble d'onze Maisons Royales, esquelles lesdits Seigneurs de Rohan, Princes de Leon, ont pris alliance (3).

III. Cette Princesse, dont la beauté & rares perfections l'emportoient au delà de toutes les Dames de son siecle, blessa le cœur du Comte & l'engagea à sa recherche. Elle estoit de riche taille, droite comme une palme, belle comme un astre; mais cette beauté exterieure n'estoit rien en comparaison des belles qualitez de son Ame, qui la rendoient d'un naturel doux & benin, encline aux œuvres de pieté & religion, discrete, chaste, accorte, respectueuse, obeïssante à ses parens, amie de la retraite & solitude, ne s'estimant moins seule que lors qu'elle se trouvoit éloignée de la frequentation du monde, pour jouïr plus librement des delices & consolations qu'elle rencontroit en l'Oraison & des visites & caresses interieures qu'elle y recevoit de son Epoux Celeste, auquel elle desiroit entierément se donner; vivant au reste parmy des delices de la Cour, comme Job sur son fumier, sans arrester son affection aux choses perissables. Aussi avoit-elle esté, dés son enfance, élevée en la pieté & bonnes mœurs & loüables exercices seants à sa qualité & à la grandeur de son lignage.

Le Comte ayant fait choix de cette Maîtresse, & formé le dessein de sa recherche, dépescha deux des principaux de ses Barons vers le Prince de Leon, qui tenoit lors sa Cour en la ville de Brest (ce qui fait que l'Histoire icy l'appelle Roy de Brest), *avec charge expresse de luy faire offre de son amitié & alliance, & luy demander en mariage la Princesse sa Fille.* Ces Ambassadeurs furent courtoisement accueillis du Prince, lequel fut bien joyeux de leur proposition, qui luy offroit une belle occasion de se fortifier de l'alliance d'un si puissant voisin, qui luy pourroit servir pour maintenir la possession des conquestes de ses Prédecesseurs. Les ayant entretenus quelque temps, il les fit conduire en l'Hôtel qu'il leur avoit fait preparer, & alla trouver sa Fille, pour luy donner

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré, liv. 2. chap. 14. — A.

(2) Voyez dans le mesme autheur, liv. 1, chap. 13, en la declaration du Duc Alain Fergent sur la seance des Barons és Assises du Parlement general de Bretagne, dattée de l'an 1187 : ad latus sinistrum solebant sedere novem proceres isto modo : 1.° Dominus de Avalgorio et de Goëlo, pro eo quod ipse exivit et descendit de genere, seu lineâ Aldroeni, Regis Britanniæ. — A.

(3) Les onze maisons royalles sont France, Navarre, Bretagne, Angleterre, Suede, Ecosse, Jerusalem, Castille, Portugal, Arragon et Sicile. Quant à la maison de Bretagne, Alain Bouchart, en sa Chronique, liv. 2, ch. 11, et d'Argentré, en son Histoire, liv. 2, ch. 14, asseurent que la princesse Aliénor de Bretagne, fille du Roy Hoël II, avoit esté mariée au vicomte de Rohan, lequel, poursuit d'Argentré, on tenoit estre descendu du sang du Roy Conan (on l'appelait Conanigène par cette même raison) : ce que, depuis, le Duc Alain Fergent confirma veritable quant à ce mariage, assignant au seigneur de Leon la seconde place entre les barons : *secundo, Vicecomes Leonensis, qui protunc habebat quamplures nobilitates super navibus per mare Oceanum in costeriis Occismorensis, seu Leoniæ navigantibus, quam (ut dicebatur) Budicius, quondàm Rex Britaniæ, concesserat et dederat uni prædecessorum suorum in matrimonio, pro ipsius vicecomitis probitate, fidelitate et valentiâ.* — A.

avis de leur arrivée & du sujet d'icelle, la priant de leur donner satisfaction, luy representant *combien ce party luy estoit avantageux, & l'utilité qui en reviendroit à ses Estats.* Elle se troubla de prime-abord à cette nouvelle, & une honte pudique parut sur son visage, quand elle ouït parler de prendre un mary, dont *elle pria son pere de la dispenser, attendu la resolution qu'elle avoit faite de passer sa vie au service de Dieu, en une parfaite chasteté; qu'elle se tenoit fort honorée de cette recherche, mais que, d'ailleurs, il sçavoit bien que le Comte ne manqueroit de Maistresse d'aussi bonne Maison & doüée de plus belles parties qu'elle.* Son Pere, qui l'aymoit tendrement, ne la voulut importuner davantage pour ce coup, moins encore la contraindre en chose de telle importance, où le choix & élection doit estre libre; seulement, il chargea ces Ambassadeurs *d'asseurer leur Maistre qu'il tenoit sa recherche à honneur, & feroit tout son possible pour flechir l'esprit de sa fille à son contentement & porter ses volontez à cette alliance;* leur permettant de la voir avant leur retour, & d'apprendre par sa bouche, ce qu'elle en avoit resolu. Entrez en la chambre de la Princesse, ils la salüerent et luy firent sçavoir ce dont ils estoient chargez : à quoy elle fit réponse, *qu'elle seroit, toute sa vie, trés-humble servante du Comte leur Maistre, & conserveroit un ressentiment éternel de la bonne volonté qu'il luy témoignoit, mais que, pour l'espouser, elle le prioit de porter ses affections ailleurs, veu la resolution constante qu'elle avoit prise de ne se jamais marier.* Cette réponse ouïe, ils prirent congé d'elle & du Prince son Pere et s'en retournerent en Goëlo.

IV. Le Comte attendoit leur retour avec impatience; mais, ayant appris d'eux la resolution de la Princesse, il en fut extremément affligé; &, s'estant enquis de ce qui leur sembloit de cette Fille, ils avoüerent n'avoir jamais envisagé telle beauté, ny entretenu si sage Dame. Le desir qu'il avoit de réüssir en sa recherche fit qu'il ne se tint entierement refusé pour ce coup & resolut de poursuivre sa pointe; il dépescha une seconde Ambassade plus magnifique que la précedente, avec des presens de grand prix pour les offrir, de sa part, à sa maistresse, comme gage de la sincerité de son affection. Ces Ambassadeurs furent recueillis à Brest avec tout l'honneur & civilité qu'on eust pû souhaiter, &, s'estans rafraichis en leur Hôtel, furent conduits avec ceremonie vers le Prince, qui, leur créance entenduë, leur fit réponse : *Que, bien qu'il reconnust que sa fille n'avoit du tout point d'inclination au mariage, neanmoins, la perseverance de leur maistre meritoit qu'on taschast de luy donner toute la satisfaction possible; qu'il connoissoit sa fille si respectueuse en son endroit & si obeissante à ses justes volontez, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle le voulust éconduire, s'il luy commandoit absolument d'aymer le Comte & de l'agréer pour Mary, & se promettoit de gagner ce point sur elle, & leur en donneroit resolution dans le jour.*

Les Ambassadeurs remercierent le Prince & se retirerent, & luy, dés ce pas, alla trouver la princesse sa femme, qui se chargea de traitter cette affaire & ménager les affections de sa Fille pour son Serviteur; ce qui lui reüssit si heureusement, que la Princesse, pour ne contrevenir à la volonté de ceux ausquels elle avoit appris à déferer, postposa ses sentimeents au devoir de l'obeïssance, se mit le joug au col & consentit (quoy qu'avec repugnance) d'épouser le Comte; dont elle engagea sa parole ausdits Ambassadeurs, qui s'en retournerent bien joyeux porter cette nouvelle à leur Maître; lequel, plus content de cét heureux succés, qu'il n'eût esté de la conqueste d'un royaume, dressa, en peu de jours, son équipage si somptueux & magnifique, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus riche. Il fit monter à cheval l'élite de sa Noblesse, pour l'accompagner, &, étant arrivé à Brest, alla descendre au Château, salüa le Prince & sa Femme, &, avec leur permission, alla faire la reverence à sa Maistresse, avec les offres de service qu'on eût pû esperer d'un amant fidele. Il estoit beau, jeune, de belle taille, brave, bien couvert, & mieux disant, adroit, courtois & tellement aymable, que la Princesse Azenor ne

se repentit pas de l'avoir fiancé. Aprés cette entreveuë, il avoüa franchement aux Seigneurs de sa suite que tout ce que la renommée luy avoit apris de la beauté, bonne grace & perfections de sa Maistresse n'estoit rien aux prix de ce qui en estoit. Le contrat fait de l'un & de l'autre party (qui s'éjoüissoient de cette aliance, dans laquelle ils voyoient germer toutes les esperances de leurs Estats), les nopces furent celebrées, & n'y furent oubliez les festins, les danses, les tournois, les naumachies & feintes Navales sur le Golfe & dans le Port & toute sorte de passe-temps, pour témoigner la réjoüissance publique, l'espace de quinze jours, que dura la feste; lesquels expirez, le Prince, assisté de toute la Noblesse de Leon, fut rendre les nouveaux Mariez en leur terre, où la Comtesse fut receuë de ses sujets & des parens de son mary avec tout le respect deu à sa qualité & à son mérite.

V. Ils choisirent pour séjour & demeure ordinaire un beau château, assis sur une petite coline, élevée par sur une agreable valée, ceint, pour bonne part, d'un bel estang, qui fortifie ses fossez, & est de trés-bon rapport pour la pesche; lequel, pour avoir esté autre fois basti par le Roy *Audren*, en a retenu le nom de *Chastel-Audren*, situé justement entre les deux Comtez de Treguer & Goëlo, dont la ville qui est au pied en est encore aujourd'huy capitale. En ce lieu, ils menoient une vie autant douce & innocente qu'on eut pû souhaiter, si elle eut esté de plus longue durée. D'un si heureux commencement du nouveau mesnage tout le monde presageoit des prosperitez eternelles à ces deux espoux; « mais, hélas ! c'est en vain que la prudence humaine s'efforce de penetrer » dans l'avenir; on cueille peu de roses parmy beaucoup d'épines, & une once de dou- » ceur & de contentement est souvent suivie d'une livre d'amertume et d'affliction. » J'avouë que les roses qui naissent és jardins des Princes sont, ce semble, plus odori- » ferantes que les communes; mais aussi leurs épines sont bien plus picquantes, & leurs » grandes pointes blessent plus vivement, comme cette Histoire vous le fera voir. » A peine la premiere année s'estoit coulée, que la tranquillité de leur repos fut troublée par la nouvelle du decez de la Princesse de Leon, mere de la Comtesse; perte qui luy fut si sensible, qu'elle en fit prendre le dueil à toute sa Cour & s'en alla, avec son mary, consoler son pere & assister aux obseques de la défunte; lesquelles finies, elle s'en retourna en sa maison. Quelques mois aprés, le Prince son Pere ne pouvant supporter la solitude d'un triste veufvage, épousa une dame de grande maison, mais qui avoit l'esprit malicieux, noir, sombre et malin, laquelle le sçût si bien captiver qu'elle possedoit absoluëment son esprit & ses volontez, n'agissant quasi que par elle. Le diable, qui s'estoit servi de la malice d'une femme pour ruïner nos premiers parens, se voulut aussi servir de cette marâtre pour perdre nostre vertueuse Comtesse & tascher à luy ravir injustement la vie & l'honneur tout ensemble; mais Dieu, qui se sert de la malice des mechans pour perfectionner ses éleus, comme les empyriques font des serpens, ausquels ils écrasent la teste pour en composer le contre-poison, fit servir la malignité de cette femme à l'utilité de nôtre Comtesse, qu'elle trouva ferme comme un rocher, que les vents de la tribulation affermirent plûtost que de l'ébranler, & les flots de la persecution polirent sans le pouvoir miner.

VI. Cette perverse creature, ne pouvant supporter l'éclat des vertus dont la Comtesse estoit ornée (qui estoient autant de condamnations tacites de ses dissolutions), jalouse, d'ailleurs, de l'amitié que luy témoignoient son pere & son mary, & du respect & bon vouloir que luy portoit tout le peuple, prit une resolution desesperée de s'en défaire à quelque prix que ce fut, aux dépens de sa vie & de sa reputation. On dit « qu'il n'y a » meilleur miel, ny pire éguillon que des abeilles, aussi n'y a-t-il meilleures amitiez, ny » pires inimitiez que celles des femmes. » Elle sçavoit bien que la Comtesse n'avoit que trop de beauté pour estre aymée; mais elle n'ignoroit pas aussi qu'elle n'eust trop d'hon-

nesteté pour le permettre à autre qu'à son mary, & de vertu pour se conserver toute entiere à celuy qui ne la devoit partager avec personne. Si est-ce que, fermant les yeux à toutes ces considerations, elle resolut de faire entrer le Comte en défiance de sa fidelité; &, sçachant bien que l'affection excessive en la possession d'une beauté, qui n'a pas sa pareille, dégenere aisément en jalousie, elle conceut une esperance certaine de l'y faire tomber; &, en ce dessein, luy écrivit un petit billet d'avis de trois ou quatre lignes, en ces termes :

Monsieur, ayant l'honneur de vous estre si prochement alliée, je ne puis, ny dois supporter davantage le desordre que cause, dans vostre maison, la malversation de vostre femme, dont l'impudicité & abandonnement passent en scandale public, à vostre prejudice; si je m'en taisois, en ayant des preuves si manifestes, je ne me pourrois jamais justifier envers vous d'une grande ingratitude, n'y m'exempter d'encourir le blasme d'une punissable connivence & dissimulation. Au reste, si vous hesitez à m'en croire, je vous en donneray des preuves si évidentes, que vous n'aurez plus lieu d'en douter.

C'estoit assez & trop dit pour donner martel en teste à ce pauvre Prince, auquel elle fit porter sa lettre par un de ses gens, à qui elle avoit fait le bec, tandis qu'elle fust faire le mesme rapport au Prince, son mary. Cette nouvelle inopinée perça le cœur du triste pere du glaive d'une douleur trés-sensible, qui luy interdit la parole quelque temps; il aymoit uniquement cette fille, comme sa vraye image, la dépositrice de son cœur & le soutien de sa Maison, & ne se pouvoit persuader qu'elle se fust oubliée jusques à ce point. Ce neanmoins, la creance qu'il avoit en sa femme, & les sermens execrables qu'elle faisoit pour affirmer la vérité de son accusation, le luy firent croire, & resoudre à en faire un chastiment exemplaire sans grace, ny misericorde & l'envoyer en l'autre monde par Arrest de Justice. « Que ne peut une ame perfide & desesperée pour la sub- » version des simples? Que ne fait une malicieuse femme, depuis qu'une fois elle possede » l'esprit trop credule de son mary? »

VII. Cependant, le messager, arrivé à la Cour du Comte, luy rend la lettre de sa perfide Maistresse; laquelle ayant leüe, il demeura estonné & immobile, comme s'il eust esté frappé de la foudre. Revenu de cét estonnement, il ne pouvoit croire à ses yeux; il relut la lettre & s'estonna encore plus d'ouïr de sa femme ce dont il ne se fut jamais défié. Et, prenant cette calomnie pour une verité, changea tout à coup l'amour qu'il luy avoit porté en une hayne et dédain extrême, luy retrencha toute honneste liberté, luy interdit les compagnies, faisoit épier ses allées & venuës, examiner toutes ses paroles & actions, dont les plus sinceres & innocentes estoient interpretées tout au rebours de ses intentions, & selon le soupçon de ce pauvre Prince, si puissamment prévenu de la calomnie; laquelle le fortifia tellement en sa fausse créance, qu'il fit enfin arrester la Comtesse & l'enfermer en une chambre d'une des tours du Chasteau, qui regardoit sur l'estang (1), l'y faisant soigneusement garder, avec deffense de la laisser visiter à qui que ce fut, que par son ordre & permission. Ce fut en ce rencontre que nostre innocente Comtesse eut besoin de toute sa vertu; aussi y fit-elle paroistre sa patience admirable; &, comme elle avoit toûjours vescu sans ambition, aussi porta-t-elle le changement de sa fortune avec une grande égalité d'esprit, sans jamais ouvrir la bouche pour se plaindre du tort qu'on luy faisoit; au contraire, s'éjouïssant de se voir affligée dans l'innocence, attendant sa consolation de Dieu, pour l'amour duquel elle enduroit, se resignant entierément à sa sainte volonté, se recommandant de tout son cœur à la sainte Vierge MARIE, vray azile des affligez, & à sainte Brigitte (2), Vierge Irlandoise, sa

(1) Ce bel étang existe encore à Châtelaudren.

(2) Surius, tom. 1. Die sanctæ Brigittœ 1 febr. : sancta Brigitta, virgo, florebat in Hyberniâ A. D. 490; obiit A. D. 518 Sigiberto; Mariano verò scoto A. D. 522. — A.

Patronne, dont Dieu, en ce temps-là, manifestoit la gloire par de grands Miracles, qu'il operoit à son Tombeau.

VIII. Tandis que l'innocente Azenor boit patiemment ce calice d'amertume, sa marâtre, pour achever le sacrifice de sa cruauté & l'accabler à force de calomnies, pratiqua des gens perdus & sans âme, ausquels, à force d'argent, « elle feroit dire tout ce qu'elle » voudroit contre la Comtesse. On ne sçauroit trouver une plus dangereuse hayne, que » celle des femmes contre les femmes, quand la jalousie s'est, une fois, emparée de leur » cervelle. » Le Comte, d'autre costé, ayant assemblé ses Barons & ceux de son Conseil dans la haute salle du chasteau, pour prendre leur avis sur ce qu'il seroit expedient de faire en cette occurence, commanda qu'on tirât sa femme de cette prison & qu'on la conduisit en ce Parquet de Justice, où il entra, quelque peu aprés, tout transporté de fureur, & si hors de luy, qu'encore bien qu'il taschast, le plus qu'il pouvoit, de dissimuler sa passion, neanmoins, rongeant son frein avec difficulté, il écumoit si étrangement, que toute la compagnie vid bien qu'il estoit en une furieuse colere & que son dessein étoit d'exterminer la Comtesse. Ayant pris sa place, & fait seoir l'accusée sur un petit escabeau au milieu du Parquet, il commanda à son Procureur Fiscal de proposer les chefs de l'accusation; ce qu'il fit, exagerant, avec une grande vehemence, les plus petites circonstances du crime supposé vers elle, la sommant de repondre à ce qui luy seroit objecté. Cét homme ayant ainsi parlé, toute l'assistance craignoit déja pour la Princesse accusée; mais elle, qui avoit autant d'innocence que de simplicité, se voyant chargée de cette tempeste de paroles de feu, qui avoit mis toute l'Assemblée en effroy, se prit à pleurer amerement; toutefois, craignant que son silence la rendit coupable, elle se leva pour devoir parler; mais plus elle faisoit d'efforts, plus les sanglots étouffoient sa parole; enfin, reprenant ses esprits, elle fendit la presse des soûpirs & dit, en peu de paroles, « *que, si c'estoit chose arrestée d'opprimer son innocence par faux témoignages, il n'estoit pas besoin de tant de formalitez, où la force faisoit la loy; que la vie & la mort luy estoient choses indifferentes, n'ayant jamais eu tant d'attache aux delices de cette vie; qu'elle s'en depouilleroit aussi aisement que de sa robbe, lors qu'il plairoit à Dieu, à la Providence duquel elle avoit parfaitement soûmis la conduite de sa vie & de toutes ses actions. Au reste, qu'aisement ils luy pourroient oster la vie; mais jamais luy ravir l'amour inviolable qu'elle portoit à son Seigneur & Mary, & la reputation de Princesse d'honneur, qu'elle feroit passer jusques aux cendres de son Tombeau, malgré la calomnie & les artifices malicieux de ses ennemis.* » Ayant ainsi parlé, elle fit une humble reverence à la compagnie, & fut ramenée en la prison; & les Juges ayans esté long-temps aux opinions, il fut enfin arresté que le Comte l'iroit rendre à son Pere, & poursuivroit envers luy reparation de cét affront, par toutes sortes de voyes deuës & raisonnables (1).

IX. — Dés le lendemain, le Comte la fit, de rechef, tirer de la Prison & jetter dans un carrosse, bien gardé d'archers & soldats pour la conduire en seureté vers son pere, auquel il la rendit, avec des plaintes & reproches, telles que la violence de sa passion luy pouvoit suggerer. Le Prince, voyant sa Fille garottée comme une esclave, & accusée d'un crime si detestable, jetta un cry comme un rugissement de lyon, qui perçoit le Ciel & faisoit fendre le cœur des assistans de compassion de ce pauvre vieillard, qui, s'arrachant la barbe & sa perruque chenuë, jetta une pitoyable œillade vers son innocente Fille. Le Comte l'aperçut, &, craignant qu'il la voulust sauver, il entra dans des fougues si desesperées, qu'il sembloit vouloir enrager. Et, aprés avoir vomy une infinité d'injures contre sa femme et son beau-père, mettant la main droite sur la garde de son épée, jurant son grand serment, que, si on ne luy faisoit prompte justice,

(1) D'après M. de Kerdanet, le P. Albert aurait traduit ce paragraphe d'un légendaire manuscrit de Léon, ex paraphrasi manuscripti codicis Leonensis.

il en tireroit raison par les armes, & voulut sortir ; mais le prince l'arresta, &, le tenant par la main, tascha de l'apaiser, luy promettant, en foy de Prince, que, si sa Fille estoit trouvée coupable de ce crime, il l'en châtirait si severément, qu'il en seroit satisfait ; le priant de ne s'en retourner, qu'il n'eût ésté témoin oculaire de la rigueur dont il vouloit user à venger cét outrage, & commanda qu'on la serrast en une grosse tour, qui regardoit sur la mer (1), tandis que l'on travailleroit à son procés.

Le Comte se contenta de ses offres, & la pauvre innocente, ayant essuyé les injures de ses ennemis & de ses plus proches, & (ce qui luy fut plus sensible) les insultations de sa marâtre, qui lui avoit dressé cette partie, fut traînée par des satellites en cette chartre et étroitement gardée, sans estre visitée ny consolée des hommes, mais, d'ailleurs, assistée de la grace de Dieu, avec lequel elle s'entretenoit en l'Oraison, vivant dans ce cachot en austeritez et pénitences, s'armant, par ces beaux exercices, contre la violence de la persecution, avec une confiance filiale en la miséricorde de Dieu, qui luy faisoit espérer de remporter la victoire des ennemis conjurez de sa vie, de son honneur & de son salut.

X. Le Prince luy ayant donné des Juges, le Comte pressoit le jugement, sollicitant, nuit & jour contre sa femme. Le Procés instruit avec tous les solemnitez et formalitez, s'ensuivit sentence, portant que *la Dame Comtesse de Tréguer & Goëlo, atteinte & convaincuë d'adultere & infidelité envers son mary, estoit condamnée d'estre brûlée vive, & ses cendres jettées en la mer.* Ce jugement arresté, les Juges en donnerent avis au Prince, pour sçavoir ce qu'il en ordonneroit (jugez quel compliment de déference à un père affligé)! Neanmoins, pour contenter son gendre et ne contrevenir à son serment, il abandonna sa fille à la rigueur de la justice, & voulut que la sentence sortit son plein et entier effet, & l'envoya, tout à l'heure, signifier à la prisonniere.

Cette femme, non moins constante qu'innocente, ne se troubla de cette nouvelle (2) ; &, s'estant jettée à genoux, les yeux arrestez sur un Crucifix qu'elle tenoit en sa main, elle écouta paisiblement la longue suite de tant de paroles funestes, messageres de sa mort, sans que sa constance parut aucunement ébranlée : « La vertu est comme le cube ; » de quelque part qu'on la jette, elle se trouve toûjours sur sa baze. » Cette triste lecture faite, elle baisa son Crucifix ; &, s'étant levée, dressa ses beaux yeux vers le Ciel, & dit d'une voix forte et asseurée :

Mon Dieu, mon Seigneur, qui connaissez les plus secrets replis de ma conscience (3), *je supplie très humblement vostre adorable Majesté de fortifier mon Ame de vostre Grace, en ce dernier periode de ma vie ; &, puisque les hommes manquent au temoignage de mon innocence, donnez-moy la patience pour endurer la rigueur & ignominie du supplice, & la perte de ma reputation, qui va présentement succomber à la calomnie & aux malicieux artifices de mes ennemis.* Et, portant sa main droite sur le Crucifix, qu'elle tenoit en sa main gauche, elle jura & protesta hautement, que, *sur le salut de son Ame, jamais elle n'avoit failli à l'endroit de son Seigneur & Mary,* luy pardonna sa mort, & aussi à son pere, à sa marastre et aux témoins qui avoient faussement déposé contre elle ; puis, se tournant vers les Commissaires, leur dit : *Je vous asseure, Messieurs* (4), *que tout le regret que j'emporte hors de ce monde n'est que de voir que la rigueur de votre*

(1) D'après M. de Kerdanet, une des vieilles tours du château de Brest porte encore le nom de cette princesse ; elle aspecte le port. « Cette tour, ronde extérieurement, est à pans coupés dans son intérieur ; elle est couronnée d'un parapet saillant, soutenu par des machicoulis. Après elle, vient un contre-fort, et, entre ces deux défenses, est pratiquée une porte de secours, ou poterne, par laquelle, en cas de siège, on pouvait par mer ravitailler la place. A côté, est la porte d'une citerne. » (Antiq. de M. de Fréminville.)

(2) Mirari omnes inconcussam Virginis invictæ constantiam, etc. Paraph. mss. Cod. Leonens. initio lect. 6. — A.

(3) His verbis : « Domine Deus, cordis mei scrutator, etc. » Paraph. cit. — A.

(4) Ibidem. Ab his verbis hoc unum doleo etc., usquè ad finem lect. 6. Paraph. cit. — A.

justice, faisant une trop hardie saillie hors des bornes de sa jurisdiction, enveloppe celuy qui est manifestement innocent dans le supplice de celle que vous avez jugée comme criminelle, & punit une creature de mort temporelle & eternelle, avant d'avoir sceu pecher ; je suis grosse de quatre mois ; mon enfant est vivant et bougeant, & vous le privez de Baptesme & de vie pour le crime suposé à sa mere ; pensez-y bien, je vous en prie, &, cependant, envoyez-moy des gens d'Eglise, pour mettre ordre au fait de ma conscience.

XI. Le Commissaires ayans fait ce rapport, les Juges, croyans que ce fut une feinte pour prolonger sa vie de cinq mois, procedant d'une pusillanimité feminine, ordonnerent qu'elle seroit visitée des matrones ; lesquelles ayans, par leur rapport, confirmé la verité de sa grossesse, les Juges étoient d'avis de surseoir l'execution, jusqu'à ce qu'elle se fut delivrée de son fruit, & en furent conferer avec les Princes ; son pere y consentoit, mais le Comte insista, & qu'on se dépeschât au plûtost de la mere & du fruit. Les Juges, trouvans trop de cruauté en cette precipitation, voulans, toutefois, donner quelque satisfaction à cét homme, revoquerent la premiere sentence, &, par une seconde, la condamnerent *d'estre enfermée vive dans un tonneau de bois, & jettée en pleine mer à la mercy des vents, des ondes et des escueils.* Cette seconde sentence luy ayant esté prononcée, les bourreaux se saisirent d'elle & la lierent ; puis, elle reïtéra sa Confession & fit quelques ordonnances testamentaires, dont elle recommanda l'execution à son mary.

L'heure venuë qu'il falloit aller au supplice, on luy vint dire qu'il estoit temps. Alors, elle sortit de son cachot, comme une lyonne de sa caverne, tenant son Crucifix en ses pures et délicates mains, liées de grosses cordes, faisant paroistre le ris sur son front, en depit des larmes qu'elle versoit ordinairement au plus fort de sa devotion. Ce fut un spectacle de compassion de voir passer cette belle Princesse le long de la ville, depuis le château jusques au port, entre les bourreaux & satellites, conduite des officiers de la justice, suivie d'une multitude confuse de peuple, dont les uns déploroient son malheur, les autres détestoient son crime, selon les diverses passions dont ils estoient agitez.

La pureté de sa conscience avoit tellement charmé le sentiment des cruautez de son supplice, que comme elle avoit ouvert son cœur à l'Amour Divin, aussi ouvrit-elle, de rechef, sa bouche au pardon de ses ennemis, &, au dernier temps (qu'elle croyoit) de sa vie, pria pour eux d'un cœur amoureux et d'une voix toute Angélique, ajoustant *qu'elle esperoit qu'enfin ce beau jour viendroit, qui feroit voir son innocence eclypsée sous les cruelles nuées de la perfidie.* Cela dit, elle monta dans le navire, qui se mit, incontinent, à la voile, & estant éloigné de terre de quinze à vingt lieuës, on luy commanda de se disposer à l'execution de la sentence ; elle se mit à genoux, recommanda son Ame à Dieu, remercia les officiers de la peine qu'ils prenoient pour elle, les enchargea d'asseurer son pere & son mary qu'elle mouroit innocente des crimes dont on l'avoit accusée, & dans le devoir de bonne fille & fidele Espouse, pardonna à ses ennemis, &, s'estant munie du signe de la Croix, entra courageusement dans le tonneau funeste, que la malice des hommes avoit préparé pour son naufrage, mais que la Providence divine avoit disposé pour luy servir d'Arche, afin de la sauver d'un deluge de tant de miseres.

Si-tost qu'elle fut dedans le tonneau, il fut bouché & fermé, puis jeté dans la mer; quoy fait, ils s'en retournerent à Brest en asseurer les Princes. Le Comte, satisfait de la bonne justice que lui avoit rendue son beau-pere, prit congé de luy & s'en retourna en son Pays.

XII. La perfide & deloyale marâtre, qui eut mieux merité de passer par les mains impitoyables d'un bourreau, pour avoir, par ses sanglantes impostures, prostitué à

l'ignominie du supplice celle que jamais l'amour lascif n'avoit surmontée, triomphoit de ce succès, & s'éjouïssoit de s'estre levée cette épine du cœur ; mais la Providence de Dieu, qui avoit déja preservé nostre innocente du feu, la délivra encore de cét autre élement, non moins formidable, pour luy donner sujet de chanter un jour en son honneur : *Nous avons passé par le feu & par l'eau, & vous nous avez conduit en lieu de rafraischissement* (1).

Son petit vaisseau, balotté sur les ondes, servoit de joüet aux vents & aux marées cinq mois entiers, qu'il costoya les rivages de la Bretagne, de l'Angleterre & de l'Irlande, en danger continuel de mille naufrages, humainement parlant, inévitables, si la main du Tout-Puissant ne l'eut preservé de la furie des vents, de la violence des tempestes, du choc des rochers & du bris des escueils.

En cette effroyable solitude & cruel abandonnement, la pauvre Princesse n'avoit autre esperance qu'en la Misericorde de Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs. L'esprit (dit Philon) doit avoir un petit Consistoire domestique, où, déchargé des sens & de la masse des choses sensibles, il s'étudie à la connoissance de soy-même & à la recherche de la vérité. C'étoit en ce consistoire interieur que nostre sainte solitaire s'entretenoit avec Dieu, dont elle recevoit des caresses & consolations, qui charmoient l'ennuy de ses miseres. On ne luy avoit donné aucunes provisions, ny victuailles, de sorte qu'en peu de temps elle fut pressée de disette & necessité, nourrissant seulement son Ame du pain de l'Oraison, détrempé en ses larmes, tandis que son pauvre corps extenué s'en alloit entierement défaillant. Que faire en telle extremité? O merveille de la Bonté & Misericorde de Dieu ! O abysme des secrets incomprehensibles de sa Providence adorable!

La pauvre Azenor gisoit adossée aux flancs de son tonneau, les yeux levez vers le Ciel, faisant rouler de grosses larmes, comme autant de perles liquides sur ses joües pudiques, recommandant à Dieu sa pauvre Ame, qui, succombant à tant de miseres, s'en alloit déloger de son corps, lors que ses yeux mourants furent subitement frappez d'une clarté Celeste, qui penetra le haut de son tonneau & luy fit voir un Ange, qui, de sa seule presence, convertit ce lieu infect & estroit en un petit Paradis de delices; &, la salüant amiablement, l'asseura que ses prieres estoient agreables à Dieu, qui ne l'abandonneroit jamais en cette affliction; qu'elle esperast toujours en sa misericorde, & qu'il feroit paroître un jour son innocence, avec plus d'éclat qu'elle n'avoit enduré d'ignominie, à la confusion de ses ennemis; puis luy presenta des vivres à foison, luy commandant d'en manger. Elle obéït, & ayant rendu graces à Dieu & à son Celeste Gardien, prit sobrement son repas, &, incontinent son pauvre corps reprit ses forces, & son cœur sa premiere vigueur. L'Ange disparut sur l'heure ; mais il ne faillit desormais de la visiter & de lui apporter journellement tout ce qui lui estoit necessaire pour sa nourriture & entretien.

XIII. Au bout de cinq mois de sa perilleuse navigation, elle accoucha heureusement d'un fils, dans cette estroite cabane, sans sage-femme, ny autre assistance que celle qui lui venoit du Ciel, de son Ange & de sainte Brigitte, sa bonne Maistresse et Patrone, qui la visitoit souvent avant et aprés ses couches. Quand elle eut mis son enfant au monde, elle le prit entre ses bras, fit le signe de la croix sur luy, & luy fit baiser son Crucifix, attendant la commodité de le faire baptiser, & le pressant contre son sein pour l'eschauffer, le baisoit tendrement, versant quantité de larmes sur ses petites joües; puis, le recommanda à Dieu, disant: « *Seigneur, qui avez delivré les trois enfans innocents de la fournaise de Babylone* (2), *& eu soin du petit Ismaël, abandonné dans la*

(1) Psalm. 66, v. 12. — A.

(2) Daniel 3, v. 29. — A.

solitude d'un desert sterile (1); *qui avez preservé vostre Prophete du naufrage au milieu des mêmes abysmes* (2), & *fournissez abondamment aux petits corbeaux les necessitez de leur vie* (3); *je recommande à vostre paternelle Providence cette petite creature, affligée pour le crime supposé à sa mere; ne permettez, mon Dieu, qu'il soit traité en coupable, parce qu'il est né mal-heureux;* &, *puisque vous avez daigné avoir soin de la mere, n'oubliez aussi d'assister son enfant, afin que, regeneré du saint Baptesme,* & *enrôllé dans le catalogue de vos enfans, il glorifie eternellement vostre saint Nom et publie vos Misericordes.* » Ayant achevé, Dieu, pour sa consolation, lui fit connoistre, par un signe visible qu'il avoit exaucé sa priere, déliant la langue du petit Enfant, lequel voyant sa mere si affligée pour n'avoir le moyen de l'assister, comme elle eût desiré, la regarda fixément, &, soüriant doucement, lui dit : « *Consolez-vous, ma chere mere, nous ne devons rien craindre, puisque Dieu est avec nous ; nous sommes au terme de nostre voyage,* & *proche du temps de la consolation que Dieu vous a promise par son Ange.* »

XIV. La Comtesse fut bien estonnée de cette merveille ; mais bien plus, quand elle vit, le mesme jour, les effets prodigieux de la prédiction de son enfant ; car ne sentant plus son tonneau bransler sur les ondes, ny repousser le choc des flots, elle jugea que Dieu l'avoit conduite en quelque rade, ce qui se trouva véritable. Son tonneau fut premierement apperçeu d'un villageois, qui avoit sa maison proche de ce Havre nommé *Beau-Port* (4), à raison d'une riche Abbaye de ce nom qui estoit là auprés, en l'Isle d'Irlande. Ce paysan descendit promptement en la grève voir ce que c'estoit; &, croyant que ce fût un tonneau de vin, ou d'autre boisson resté du débris de quelque navire, que les houles & marées auroient poussé au rivage, il y alloit donner du guimbelet; mais Dieu, redoublant ses merveilles, delia, de rechef, la petite langue de l'enfant, qui défendit à ce paysan de passer outre, lui commandant d'aller trouver l'Abbé de *Beau-Port*, Seigneur de cette coste, & luy donner avis de ce qu'il avoit trouvé.

Le pauvre homme, espouventé de cette voix, obéït et s'en alla trouver l'Abbé, luy raconta ce qu'il avoit veu & ouï, le priant de se transporter sur les lieux pour voir que ce pourroit estre. Il alla, accompagné de quelques Religieux, & des plus apparents habitans de son bourg, fit faire ouverture du tonneau, où il trouva une belle jeune femme, qui tenoit un petit enfant de deux jours, lequel, de son souris & par ses gestes enfantins, le sembloit courtoisement salüer ; il les mena au bourg de son Abbaye, les fit revestir & rafraischir; &, ayant entendu, tout à loisir, le récit de leur infortune, il rendit solemnellement graces à Dieu, &, dès le lendemain, baptisa le petit Prince, en présence d'une multitude de peuple, qui estoit venuë voir cette merveille; &, afin que son nom exprimât, en quelque façon, sa fortune, il le nomma sur les Saints-Fonds BUZEUC, pour avoir esté, par des miracles si prodigieux, né sur les eaux & miraculeusement preservé de tant de morts & de périls humainement inévitables. La Comtesse s'habitua en cette bourgade & y passa le reste de ses jours, assistée de charitez & aumônes de l'Abbé & des gens de bien; &, pour éviter l'oysiveté, elle s'employoit à laver les draps, avec d'autres lavandiéres, gagnant sa vie à la sueur de son visage, distribuant aux pauvres le peu de gain qu'elle tiroit de ce métier vil & humble, reservé ce qui estoit precisement necessaire pour sa nourriture & l'entretien de son enfant qu'elle eslevoit soigneusement en l'amour & crainte de Dieu; &, dés

(1) Genes. 21, v. 15. — A.

(2) Jonæ 2, v. 11. — A.

(3) Psalm. 146, v. 9. — A.

(4) Ou *Aberfraw*, dans le pays. Ce dernier nom se compose des mots *aber* et *fraw*, *frao*, *vrao* ou *brao* qui, en Gallois et en Breton, signifient beau havre ou beau port. Aberfraw est situé sur la côte méridionale d'Irlande, dans l'évêché et comté de Corck; il dépendait, autrefois, de l'abbaye d'Youghall, qui n'en est pas éloignée. (M. de Kerdanet).

qu'il fut en âge capable des Lettres, l'Abbé de *Beau-Port* le retira en son Abbaye & se chargea de son instruction. Or, laissons ici nos deux Saints, & repassons la mer, pour voir en la cour de Treguer.

XV. Si la Comtesse trempoit en une grande disette, après tant de miseres & de perils, le Comte ne souffroit pas moins dans les horreurs d'un crime qu'il n'avoit commis que par trop de credulité. Les deux années de l'absence de sa femme n'estoient encore écoulées, quand l'amour, que la calomnie sembloit avoir esteint dans son cœur, se ralluma tout d'un coup & le jetta dans un cuisant repentir du traitement impitoyable qu'il luy avoit fait, ce qui le rendit si chagrin & pensif, qu'il ne reposoit ny nuit ny jour; il ne trouvoit rien à sa fantaisie, tout lui déplaisoit; les visites mesme de ses amis luy estoient importunes, & il se laissa gagner à une sombre melancholie, qui le confina dans une triste solitude, où, tirant des sanglots du profond de son cœur, il pleuroit continuellement son desastre & detestoit sa trop grande credulité, à cause de la perte d'une des plus aymables creatures du monde.

Ses serviteurs & ceux qui l'approchoient de plus près, tâchoient en vain de le divertir par toutes sortes de recréations & passe-temps, luy remonstrans qu'il ne se devoit laisser accabler à ces pensées melancholiques, qui ne servoient qu'à troubler le repos de son esprit; qu'au reste, il n'avoit point de sujet de regretter l'absence de la Comtesse, qui l'avoit ingratement éloigné de son cœur & de ses affections; qu'elle s'estoit laissé embraser à des flâmes si préjudiciables à son honneur, qu'on n'y pouvoit seulement penser sans execration. On avoit beau dire, tout cela n'étoit pourtant capable d'effacer de son esprit l'image de celle dont la vertu & honnesteté se presentoient continuellement à ses yeux & luy reprochoient sa trop grande précipitation, quelque devoir que l'on fit pour le retirer de ses pensées pleines d'inquietudes, si faisoient-elles toûjours quelque impression dans son esprit.

XVI. Tandis que le Comte se repentoit à loisir de sa faute, le temps qui découvre tout, mit en évidence son erreur, l'innocence de sa femme & la malice de sa marâtre, laquelle estant tombée malade, fut en peu de jours desesperée des medecins. Ce fut un rude coup de tonnerre, qui éveilla puissamment cette déloyale, lors que moins elle s'y attendoit, & la jetta dans des étranges apprehensions. D'un costé, elle voyoit sa vie terminer en angoisses, & d'ailleurs, elle avoit devant les yeux l'horreur de son crime, & à ses oreilles la voix du sang innocent, qui crioit vengence de ses impostures. Enfin, allarmée de toutes parts, ne pouvant plus endurer le bourellement de sa conscience, elle declara publiquement les artifices dont elle s'estoit servie pour ruïner la Comtesse: petite satisfaction pour une si grande faute. Le Prince, l'ayant ouï parler, tomba évanoüy, tandis que la miserable rendit l'esprit. Revenu de pâmoison, il la vouloit étrangler; & sçachant qu'elle estoit decedée, à peu tint qu'il ne dechirast sa charoigne à belles dents.

Le Comte ne tarda gueres à avoir avis de cette Palinodie, qui le frappa si vivement, que de la tristesse il passa dans la fureur, et de celle-ci dans la rage, s'arrachant les cheveux & la barbe, renversant tout ce qu'il rencontroit; mais quand sa memoire lui faisoit ressouvenir du cruel traitement qu'il avoit fait à sa chere & innocente Espouse, il entroit en tel desespoir, qu'il eut volontiers pardonné à qui l'eût tué, pour se voir delivré de tant de furies qui le persecutoient partout où il alloit; il maudissoit tantost la perfidie de sa marastre, tantost il se prenoit à soy-même, puis detestoit sa promptitude & precipitation; bref ce n'estoit qu'épouvantables imprécations & sermens execrables de tirer cruelle vengeance des autheurs de cette perfidie.

XVII. Enfin, ne pouvant plus supporter tant d'inquiétudes, il s'avisa d'aller chercher le remede à sa douleur, & voir és Isles & Costes Septentrionales s'il pourroit aprendre

quelque nouvelle de la Comtesse, que Dieu pourroit avoir (comme innocente) sauvée du naufrage. Il communiqua son dessein à ses plus affidez serviteurs ; & ayant pris de l'argent, autant qu'il jugea luy estre necessaire, se mit en chemin, courut toutes les Costes maritimes dans la Bretagne, Normandie, Picardie, Pays-Bas & Flandres, sans trouver aucune chose de ce qu'il cherchoit. Il passa en la Grande Bretagne & és Isles adjacentes, y fit les mesmes perquisitions, mais en vain ; ce qui le fit resoudre à s'en retourner en Bretagne, desesperant desormais son entreprise.

Sur le point de son embarquement, son bon genie l'inspira de passer en Irlande, ce qu'il fit ; &, estant arrivé à Beau-Port, il declara à l'Abbé le sujet de son voyage, ce qu'il cherchoit en ce pays. L'Abbé (à qui, peu de jours auparavant, le petit Prince Budoc avoit prédit cette arrivée de son Pere), voyant l'accomplissement de la prediction de son petit Saint, embrassa affectueusement le Comte, l'asseurant qu'il estoit le trés-bien venu, & que celle qu'il cherchoit n'estoit point loin de là. A cette nouvelle, le Comte ressuscita comme de mort à vie, &, sans plus tarder, voulut voir sa femme, que l'Abbé fit incontinent venir avec son fils.

Quand la Comtesse vid son cher mary en sa presence, elle demeura immobile comme une statuë, sans pouvoir dire mot, considerant l'admirable Providence de Dieu, qui par des voyes considerables, commençoit enfin à justifier l'innocence de ses deportemens. La batterie n'estoit que trop forte pour enlever son cœur, qui n'avoit jamais écarté les affections de son mary, mesme dans les plus cuisantes angoisses.

Encore que tant de miseres & langueur eussent beaucoup ruïné la premiere beauté de la Comtesse, si est-ce que son mary la reconneut, &, se laissant tomber sur son col, luy donna mille baisers amoureux, &, la tenant étroittement embrassée, versoit un deluge de larmes ; ne pouvant quitter celle qu'il avoit tant regrettée & si long-temps cherchée : « *Est-il possible (disoit-il) que ce soit icy ma chere Azenor, que j'ai tant pleurée, comme morte, & tant cherchée depuis nôtre triste départ? ozeray-je bien regarder cette innocente, qui a trouvé son salut dans les abysmes, sa seureté dans la violence des tempestes, la furie des vents & les precipices des escueils? Que, pour le moins, j'embrasse tes pieds, chere moitié, puisque je ne merite te regarder en face.* » Puis, se tournant vers le petit Prince Budoc son fils, le prit entre ses bras, & le caressant mignardement, s'enqueroit de luy des circonstances & particularitez de leur fortune ; & ayant entendu avec admiration, les miracles que Dieu avoit faits en leur faveur, il en rendit graces à la Bonté Divine qui ne delaisse jamais ses fidels serviteurs.

XVIII. Le voyage du Comte ayant eu une issuë si heureuse, il fit équipper un grand navire pour repasser, avec sa femme & son fils, en Bretagne, resolu d'y vivre désormais, avec eux paisiblement en ses terres ; néanmoins Dieu en disposa autrement : car soit que la fatigue de ses voyages l'eût trop travaillé, soit aussi que la longue tristesse & mélancholie l'eût accablé, soit enfin que cét air grossier & septentrional eût alteré sa complexion & tempérament naturel, il tomba malade d'une langueur, qui ne luy permit pas de se mettre sur mer, pendant laquelle la Comtesse luy rendit toute sorte d'assistances ; ce qui luy perçoit le cœur, la voyant avoir si parfaitement oublié le mauvais traitement qu'elle avoit receu de luy.

Enfin, la longueur de sa maladie, qui l'affoiblissoit de jour à autre, luy faisant craindre qu'elle en seroit l'issuë, il voulut de bonne heure, mettre ordre au fait de sa conscience, se confessa generalement à l'Abbé, receut les Saints Sacremens de l'Eucharistie & d'Extrême-Onction, demanda pardon à sa femme, donna sa benediction à son fils & passa paisiblement de cette vie à l'autre. Son corps fut porté dans l'Eglise Abbatiale de *Beau-Port*, où ses obseques, solemnellement celebrées, il fut enterré en lieu honorable.

La Comtesse, devenuë veuve, perdit l'envie de revenir en son Pays, & voulut passer

le reste de sa vie en ce pauvre village, ayant parfaitement oublié le monde & tout ce qui le concerne. Dés qu'elle eut congédié les serviteurs de son deffunt mary, elle s'adonna plus que de coûtume, aux œuvres de penitence & mortification, redoublant ses charitez envers les pauvres, selon la portée de son bien. Elle recevoit un singulier contentement de se voir, de riche Comtesse, devenuë pauvre lavandiere; de Princesse de sang illustre, chetive femmelette, inconnuë des hommes ; de grande dame honorée & suivie de train & serviteurs, veuve retirée, seulette, méprisée du monde & abandonnée de ses parens. Son exercice ordinaire, c'étoit l'Oraison, y employant tout le temps qu'elle pouvoit derober à son travail, frequentant l'Eglise où estoit enterré son mary, dont elle arouzoit le tombeau d'abondance de larmes & soulageoit l'Ame de ses prieres, aumônes & bonnes œuvres, surtout de grand nombre de Messes, qu'elle y faisoit celebrer à son intention.

Elle eut ce contentement avant de mourir, de voir le Prince saint BUDOC, son Fils, fouler genereusement aux pieds les grandeurs passageres du monde, &, dédaignant de recüeillir les riches successions de ses parents, faire heureusement échange des possessions temporelles avec l'heritage Eternel, lors qu'humblement prosterné aux pieds de l'Abbé de Beau-Port, il receut de ses mains l'habit de Religieux, postposant l'éclat de son Cercle Comtal à l'humilité d'une Couronne Monachale, & son Ecarlatte à un simple & pauvre froc, pour s'asseurer un jour, de la robbe d'immortalité. Certes, nôtre Comtesse se trouva alors au comble de ses souhaits, & pouvoit dire comme sainte Monique, quand elle vit son fils Augustin entierément converti à Dieu, qu'elle ne desiroit rien plus en cette vie, puisqu'elle voyoit son cher enfant si avantageusement apointé en la Cour du Roy des Roys, ne souhaitant desormais aucune chose avec plus de passion, que de se voir déliée de son corps & estre avec JESUS-CHRIST. Le Ciel agréa ses desirs, & Dieu, voulant recompenser ses travaux & sa patience, de la Couronne d'immortalité, l'appela à soy aprés une legere maladie ; pendant laquelle elle eut le loisir de se disposer à ce passage, recevoir ses sacremens & donner sa benediction à son fils, lequel l'ensevelit prés de son défunt mary en son Monastere, & s'acquitta de prier Dieu pour le repos de son Ame.

XIX. SAINT BUDOC, resté orphelin de pere et de mere, persevera en sa vocation, & se rendit si parfait, que son Abbé estant decedé, il fut éleu en sa place, quelque resistance qu'il y pust faire. Son élection, comme provenante de Dieu, fut volontiers confirmée par le Decret de l'Archevesque Metropolitain, qui le benit solemnellement & le renvoya en son Monastere (1) Ayant pris possession de cette Prélature, il commença à faire éclater les talens et les graces singulieres dont le Ciel l'avoit avantagé, à la Gloire de Dieu & edification de tout le monde.

L'honneur que le Sacerdoce avoit gagné sur l'Esprit des Irlandois, leur faisoit croire que leurs Princes temporels ne regnoient que d'un bras, s'ils ne faisoient alliance de la Prestrise & de la Royauté en une mesme Personne. Ils avoient appris cela des Romains, dont les Empereurs l'avoient ainsi pratiqué, depuis Jules Cæsar, qui le premier unit le Diadéme & la Thiare en sa personne ; même (ce qui semble étrange), l'Empereur Constantin le Grand & ses Successeurs, tout Chrestiens qu'ils étoient, & si affectionnez à l'Eglise & au Pape, retinrent, par raison d'Estat, le titre de Grand Pontife des Gentils, de peur que laissant aller ce fantôme de Dignité, on ne leur enlevast quelque fleuron de leur Couronne, jusqu'à ce que l'Empereur Gratian le rejetta tout à fait & s'en dépouïlla au profit du Souverain Pontife des Chrétiens, le S. Pere de Rome (2). Les Irlandois, ayans

(1) Abbas igitur, unanimi omnium monachorum consensu, à Metropolitano consecratur. Paraph. citée. — A.

(2) Cæsar Baronius, Annal. Eccles. t. 4. ad A. C. 383, num. 6 : inter alia à Zozimo, lib. 4, proditum est, quod cum, insectando idolatriam, Gratianus nomen pariter abjecisset Pontificis Maximi, quod non superstitionis amore, sed juris et potestatis conservandæ gratiâ, ut dictum est, titulo tenus Christiani imperatores hactenus retinuerint. — A.

esté convertis à la Foy, ne laisserent pas cette coustume, & avoient leurs Archevesques pour Roys, chacun en sa Province.

Celuy qui regnoit en cette Province de l'Isle estant decedé, les Etats Generaux s'assemblerent pour faire l'election d'un personnage digne de les gouverner, tant au Spirituel qu'au Temporel ; lesquels ayans consideré l'illustre extraction de nostre saint Abbé, l'innocence de sa vie, l'eminence de sa doctrine, l'integrité de ses mœurs, sa prudence & autres perfections, jugerent sa teste plus propre à supporter une Mitre Couronnée qu'une Cuculle Monachale, & une Croix & Sceptre plus seant en sa main qu'une simple Crosse d'Abbé ; & aprés avoir conferé ensemble, ils l'éleurent leur Roy & Archevesque & l'enleverent de son Monastere, sans avoir égard aux raisons qu'il alleguoit pour s'en exempter, & le firent solemnellement Sacrer & Couronner.

Ce peuple se promettoit un siecle d'or sous son Gouvernement ; mais comme il avoit accepté ces charges contre sa volonté, aussi s'en voulut-il délivrer deux ans aprés ; car ne pouvant suporter les mœurs sauvages de ce peuple, qu'il taschoit à adoucir & civiliser, il s'en affligeoit démesurement ; & quand on l'avertissoit de quelque désordre arrivé dans son Diocese, il s'en attribuoit toute la faute. Pour se délivrer de ces angoisses, il resolut de renoncer à l'Archevesché & au Royaume & se retirer en son Monastere, & à cét effet, il fit convoquer les Estats, qu'il pria de consentir à sa démission qu'il proposoit faire, & se disposer à en élire un autre en sa place. Mais au contraire, ils s'y opposerent & mirent des gardes à toutes les avenuës de son Palais pour empescher qu'il ne s'enfuit. Cela luy causa une grande perplexité dans l'irrésolution de ce qu'il avoit à faire ; car de passer la mer, c'étoit chose impossible, veu la deffense & l'ordre qu'on avoit donné à tous les ports de l'Isle. En cette angoisse d'esprit, il eut recours à l'Oraison, son refuge ordinaire en toutes ses tribulations. Il estoit prosterné devant l'Autel en l'Eglise Metropolitaine, lors qu'une clarté Celeste remplit l'Eglise, à la faveur de laquelle il apperceut un Ange, qui luy commanda de s'embarquer & de repasser en Bretagne Armorique.

XX. Ce Commandement receu, il fit secretement ses préparatifs, &, sans estre apperceu de ses gardes, sortit de nuit de son Palais & se rendit au bord de la mer, où n'ayant trouvé ny navire, ny pilote, il s'agenoüilla pour prier Dieu, lequel pourveut à son passage par un miracle prodigieux.

Encore que son Palais fut superbement meublé, il ne se servoit pourtant d'autre lit que d'une grande pierre cavée de sa longueur ; laquelle miraculeusement renduë flottante, luy servit de batteau, sur laquelle il monta par le commandement du mesme Ange, qui le rengea promptement et seurement à la côte de Bretagne, en un port situé en la Paroisse de *Porspoder,* Diocese de Leon, puis disparut.

Les habitans du Pays, voyans flotter cette masse sur l'eau, descendirent dans la Gréve voir ce que c'estoit ; et, ayans appris du Saint les particularitez de son voyage, ils en loüerent Dieu, tirerent sa pierre hors l'eau, luy edifierent une Chapelle (1) & un petit Hermitage, pour l'obliger à demeurer avec eux ; ce qu'il leur accorda, sçachant que telle estoit la volonté de Dieu.

Bien que l'Evesché de Leon eut esté longtemps auparavant, converty à la Foy de Jesus-Christ ; toutefois il y estoit resté quelques reliquats du Paganisme, nommément depuis que Corsolde, General des *Danois, Frizons & Nortwegues*, s'y estoit habitué & avoit tâché d'y restablir l'Idolâtrie (2). D'ailleurs, l'heresie de Pelagius, passant de l'Isle en la Bretagne, avoit infecté une bonne partie du bas Leonnois ; &, bien que les Evesques de Leon eussent travaillé à purger le champ de leur Eglise de cette yvroye, si est-ce qu'il ne leur avoit si heureusement réüssi, qu'il n'y en fut encore resté, specialement

(1) Devenue, depuis, l'Eglise de Porspoder, sur le bord de la mer (M. de Kerdanet).

(2) Voyez d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 2, chap. 14. — A.

és costes de l'Ocean Occidental. Ce fut pour le salut de ces pauvres dévoyez, que la Divine Providence guida S. Budoc en ce Pays, afin de convertir les Idolâtres à la Foy, & reduire les Heretiques au giron de l'Eglise. Il commença à prescher de grande ferveur par les bourgs & villages, où incontinent leurs Autels furent ruïnez, leurs Idoles brisées, les Temples purifiez et consacrez au vray Dieu. Il erigeoit des Croix par les bourgs & sur les chemins, baptisoit ceux qui se convertissoient, les catechisoit & informoit des principes de la Foy, reconcilioit les Heretiques, administroit les Sacremens aux fidels, le tout avec tant d'assiduité, que c'estoit miracle comment un homme seul y pouvoit fournir. Le soir il s'en retournoit à son Hermitage, où il passoit la nuit en l'Oraison & lecture, puis reposoit un peu sur sa pierre ; & ayant celebré la Messe au point du jour, il s'en retournoit encore continuer ses charitables exercices.

XXI. L'Evesque de Leon averty du fruit que S. Budoc faisoit en son Diocese, le fut visiter & le remercier de la peine qu'il prenoit, le priant de continuer; & pour mieux l'authoriser en sa Mission, il luy donna pouvoir d'exercer les fonctions Episcopales dans son Diocese, toutefois & quantes qu'il le jugeroit à propos; mais le Saint, comme vray humble, ne voulut accepter cét offre & se contenta de continuer ses travaux ordinaires pour le salut & utilité de son prochain.

Ayant demeuré un an à *Porspoder,* il s'ennuya de ce lieu, fort incommode, à cause du bruit qu'y faisoit la mer, dont les flots se brisoient continuellement avec violence aux escueils qui estoient aux pieds de son Hermitage; mais encore plus à cause de la multitude du Peuple qui l'y venoit journellement visiter. Il fit charger sa pierre sur une charette, attelée d'une paire de Bœufs, resolu d'aller où il plairoit à Dieu de le guider. Estant à une lieuë de Porspoder, la charette se rompit en pieces, & sa pierre se trouva à terre, au lieu où est à present l'Eglise Paroissiale de *Plourin;* par lequel signe il connut que Dieu vouloit qu'il demeurât en ce lieu, où il edifia un petit Hermitage, joignant une Chapelle, & continua à Prescher & Catechiser avec tel succez, qu'il en arracha entierément le Paganisme, & se chargea du soin de cette nouvelle Chretienté : « *Qui n'est pas peu d'honneur à Messieurs de PLOURIN, d'avoir eu pour* APOSTRE & RECTEUR *un* ARCHEVESQUE-ROY, *Prince issu du Sang des plus Illustres maisons de Bretagne.* » Il fut, du commencement, bien receu de ce peuple; mais, comme il voulut reprendre quelques libertins, qu'il ne pouvoit reduire par beau à la raison, ils commencerent à s'ennuyer de luy, mépriser ses rémontrances & refuser ses corrections paternelles. Il est vray que plusieurs bonnes ames suivoient ses avis & tâchoient à conformer leur vie à la sienne & imiter ses Vertus; mais comme le nombre des meschans excede ordinairement celuy des bons, il s'en trouvoit beaucoup plus qui n'en tenoient compte, & mesme s'en mocquoient, lesquels n'ayans pû corriger par ses rémonstrances, il fut contraint (pour ôter le scandale de l'Eglise) de les retrancher de la Communion des Fidels, dont ils entrerent en telle fureur, qu'ils resolurent, comme frenetiques, de perdre le medecin qui les vouloit guerir & donner la mort à celuy qui leur procuroit la vie & le salut. Cela le fit resoudre à quitter sa Paroisse pour leur oster l'occasion de commettre un parricide si détestable. Il s'en alla donc en la ville de S. Paul trouver l'Evêque, auquel il rendit compte de sa Mission, puis se démit entre ses mains de ladite Paroisse; &, ayant receu sa benediction & licence, se retira au regret du Prélat, qui sçavoit estimer la perte qu'il faisoit d'un si saint Personnage & combien grand seroit le dommage qui en reviendroit à son Evêché.

XXII. Dieu l'inspira d'aller à Dol vers S. Magloire, Archevêque de ladite ville, qui le receut comme un Homme qui lui estoit envoyé de la part de Dieu. Il y avoit long-temps que le saint Archevesque méditoit sa retraite & n'attendoit que l'occasion de se démettre de sa Dignité pour se confiner, le reste de ses jours, en quelque desert : il creut que

Dieu luy en fournissoit le moyen, luy ayant adressé S. Budoc, auquel il pût, sans scrupule, resigner son Archevesché ; mais il ne le voulut sans permission du S. Siége. Il pria S. Budoc de faire voyage à Rome, pour traitter de quelque affaire concernant son Eglise, ce qu'il accepta par obedience, ne sçachant rien du dessein de l'Archevesque, lequel estant en priere, la nuit suivante, apprit d'un Ange que Dieu approuvoit sa retraitte au desert & le choix qu'il avoit fait de S. Budoc, luy enjoignant de le faire élire par son Clergé, puis l'envoyer à Rome. Le matin S. Magloire assembla le Clergé, auquel il fit sçavoir sa resolution, le priant de proceder à l'election d'un autre Pasteur, lui recommandant spécialement S. Budoc, qu'il jugeoit digne de cette charge, & qu'il savoit pour certain lui devoir succeder en cette Dignité. Cette recommandation de S. Magloire, joint les Vertus & qualitez recommandables de S. Budoc, firent qu'il fut éleu unanimément de toute la compagnie ; & si-tost qu'il eut accepté, il s'en alla à Rome, bien accompagné d'Ecclesiastiques & chargé de lettres de recommandation de la part des Princes de Bretagne, de l'Archevêque S. Magloire & du Clergé de Dol. Saint Grégoire le Grand, qui tenoit le Siége Apostolique le receut amiablement, confirma son élection, l'honora du saint *Pallium*, & luy ayant donné de belles instructions, le renvoya en son Eglise, où il fut receu de tous les Ordres de la ville, qui luy sortirent au devant & le conduisirent solemnellement prendre possession de son évêché. Il entra dans son Eglise, environné du Clergé & de la Noblesse, revétu des Ornemens Pontificaux, dont la Majesté, jointe à sa gravité naturelle rendoit un éclat admirable, qui ébloüissoit les yeux des spectateurs & faisoit épanoüir les cœurs de ce peuple, comme des roses à l'aspect du soleil, parmi les saints Cantiques & les acclamations de joye, dont ils faisoient retentir les voûtes sacrées du Temple Metropolitain. Saint Magloire, s'estant si-bien pourveu de Successeur, sortit de la ville & se retira en un lieu solitaire, où il passoit doucement le temps en œuvres de Penitence & Maceration.

XXIII. Nôtre saint Prélat, de rechef élevé à cette sublime Dignité, parut aux yeux de tout le monde comme un trés-Saint Pontife, revêtu interieurement des paremens Mystiques des vertus requises en un saint Evesque.

C'étoit un saint Denys en sublimité de la contemplation, un S. Athanaze en constance, un S. Basile en austerité, un S. Cyprien en generosité, un S. Grégoire en vigilance et sollicitude Pastoralle. On remarquoit en luy la douceur d'un S. Augustin, la Majesté de S. Ambroise, l'éloquence de S. Chrysostome, le mépris du monde de S. Hylaire, la vigueur de S. Cyrille, la discretion de S. Melaine, la liberalité de S. Exupere, la charité de S. Paulin, la foy de S. Grégoire Taumaturge, la force de S. Leon, l'asseurance de S. Loup & la confiance de S. Martin.

Il étoit doüé d'une sagesse plus qu'humaine, qui luy faisoit mépriser les choses perissables & arrester son esprit en consideration des choses Celestes & Eternelles.

La Justice luy faisoit considerer les necessitez spirituelles & temporelles de son peuple, & la charité le portoit à l'assister paternellement.

La force le roidissoit à la deffense du Tabernacle, pour soûtenir la Religion comme une forte colomne de diamant, & deffendre son Eglise contre les efforts de ses ennemis visibles & invisibles.

La temperance regloit son vivre & ordonnoit en luy une singuliere sobrieté, ne prenant de viandes que pour la simplicité, affligeant son corps de rigoureuses penitences. Et considerant qu'il avoit les Anges pour temoins de ses deportemens, & les hommes pour syndiqueurs de ses actions, dont les plus aveuglez en leurs propres affaires avoient des yeux d'Argus pour remarquer celles des Prélats, exposez (comme la Cité Evangelique) sur la cime du mont élevé de la perfection Chrêtienne ; il tâchoit à les composer en telle sorte, que Dieu en fut glorifié & son peuple edifié.

Il avoit un soin particulier du Culte de Dieu, & avoit l'œil à ce que le Service Divin se celebrât avec majesté & solemnité, tant en son Eglise Metropolitaine, qu'és autres de sa jurisdiction, assistant ponctuellement au Chœur, s'il n'étoit diverti pour affaire trés-necessaire.

Quand il celebroit les saints Mystères de la Messe, c'étoit avec une Majesté si grave, meslée d'une humilité si profonde, qu'il donnoit de la devotion aux plus froids & indevots.

Il distribuoit à son Peuple le pain de la parole de Dieu, & entretenoit dans les Monasteres des jeunes hommes qu'il y faisoit étudier & élever à la vertu, pour en faire, un jour, des Recteurs & Curez par les Paroisses champestres de son Diocese.

Il étoit exact en ses visites, qu'il faisoit en personne : tellement ennemi de la vanité & de ses aises, que rarement il alloit à cheval, & ne menoit aucun train ny suite, que ses simples Officiers, retenant parmy les honneurs & l'éclat de sa Dignité, l'humilité & austerité qu'il avoit apprise dans le monastere.

Il châtioit rigoureusement les fautes des Ecclesiastiques, sans acception ny exception de personne, & vouloit que son Clergé parût d'autant plus en vertu au delà du reste du peuple, qu'il le surpassoit en excellence & Dignité, n'ignorant pas combien le bon exemple des Ecclesiastiques importe au bien de la Republique.

Quand il vacquoit quelque Siége dans sa Province, il faisoit tout son possible pour les faire remplir de dignes Prélats, & ne conferoit les Benefices de son diocese qu'à des personnes Doctes & de bonne vie, dont il prenoit le choix dans les Monasteres, comme en des Seminaires de pieté et de doctrine.

Pour maintenir le bon ordre qu'il avoit establi, il tenoit reglément ses Synodes Diocesains, & aux occasions, des Conciles Provinciaux, dont il faisoit exactement observer les Decrets & Ordonnances à tous ses sujets.

Il estoit entier en ses Jugemens, équitable en ses resolutions, pur en sa conscience, sobre & frugal en ses repas, fervent en l'Oraison, patient és adversitez, modeste és prosperitez, affable en sa conversation, retenu & circonspect en ses discours, veritable en sa Doctrine, zelé en ses Prédications, soigneux en sa Charge, passionnément jaloux de la Gloire de Dieu, et desireux du salut des Ames ; & comme Dieu l'avoit établi chef de son peuple, en une Dignité si relevée, aussi tâchoit-il à se rendre le plus approchant de Dieu qu'il luy estoit possible, par la pratique de ces belles Vertus.

Retournons à S. Magloire, & voyons ce qui se passoit en sa solitude (1). La Vertu a beau se cacher, elle sera toûjours recherchée ; l'honneur la suit, comme l'ombre fait le corps, & plus elle le veut mépriser, plus elle suit. Nôtre saint Solitaire croyoit avoir trouvé le repos tant desiré, au profond de ce desert, où éloigné du brüit & tracas du siecle, il pût passer doucement le reste de ses jours, & se disposer au dernier passage ; mais il en advint tout autrement : car son peuple, ne pouvant supporter son absence, y abordoit avec telle affluence, que son Hermitage ressembloit mieux à une ville peuplée qu'à un desert écarté & inhabité, ce qui le fit resoudre à sortir tout à fait de la Bretagne & s'en aller plus loin ; mais avant de rien executer, il voulut conferer avec nôtre S. Archevesque, lequel l'en dissuada, luy representant qu'il ne pouvoit, en bonne conscience, se soustraire aux Ames dont Dieu luy avoit commis le gouvernement, & bien qu'il s'en fût déchargé sur autruy, il ne leur devoit toutefois refuser son assistance & la consolation Spirituelle qu'elles attendoient de luy. Saint Magloire crut ce conseil & persevera, le reste de ses jours, en cette solitude.

XXIV. Saint Budoc ayant trés-Saintement gouverné son Eglise l'espace de vingt ans, il pleut à Dieu mettre fin à ses travaux et donner commencement à sa gloire. Il tomba

(1) Voyez le Dialogue de ces deux saints en la vie de St. Magloire, chez Surius, tome 4, le 24 octobre, nombres IV et V. — A.

malade, environ la my-Novembre de l'an 618. & connoissant que cette maladie devoit terminer le cour de sa vie, il donna ordre aux affaires de son Eglise & de sa Famille; & se ressouvenant que lors qu'il quitta la Paroisse de Plourin, il avoit excommunié quelques-uns, qui s'étans depuis repentis, luy avoient demandé l'absolution, il les absoût avant mourir; puis commanda à un de ses Aumôniers, nommé Hydultus, de separer aprés sa mort, son bras droit du reste son corps, de le porter à Plourin, d'en donner la benediction au peuple de ladite Paroisse, en signe de l'absolution qu'il leur avoit octroyée, & de le leur laisser pour gage du souvenir qu'il auroit d'eux, quand il seroit au Ciel; exhorta les Religieux de Kerfeunten à perseverer en leur vocation, leur donna sa benediction; & sentant ses forces diminuer, il receut devotement les Sacremens de l'Eucharistie & Extréme-Onction, qui luy furent administrez, en presence de ses Chanoines, par l'Archidiacre S. Genevæus (qui lui succeda à l'Archevêché) & ayant passé la nuit en colloques amoureux & devotes meditations, les mains & le cœur levez vers le Ciel & la veuë arrestée sur un Crucifix, il rendit son Ame à Dieu le 18. Novembre 618. laquelle en presence de tout le peuple, les Anges porterent dans le Ciel, chantant une melodieuse musique.

Son Corps dépoüillé de son Cilice & revêtu des Ornemens Pontificaux, fut exposé dans la salle de l'Archevêché, & de là porté en l'Eglise, où ses obseques solemnellement celebrées, on l'enterra dans le Chanceau, en presence de plusieurs Princes & Seigneurs de Bretagne & de grande multitude de peuple, pour l'utilité desquels Dieu opera & opere, tous les jours plusieurs Miracles, par l'intercession de ce saint Prélat.

XXV. La Ceremonie de l'Enterrement achevée, l'Aumônier Hydultus, memoratif de ce que le Saint luy avoit commandé, prit le Bras droit qu'il avoit separé du Corps & le mit reverement dans une quaisse pour le porter à Plourin; & un soir ayant pris logis au bourg Paroissial de *Brech* (1), Diocese de Vennes, il mît le S. Bras dans un coffre, dont l'hôtesse lui avoit baillé la clef pour y serrer ses hardes. Advint qu'un certain personnage, s'étant assis sur le coffre, devint à l'instant muét & perclus de ses membres. Cét accident inopiné étonna tout le monde; ne pouvant sçavoir la cause, ils s'aviserent d'ouvrir le coffre & de foüiller parmi les hardes de l'Aumônier, où ils trouverent la Ste Relique, avec les verbaux & asseurances necessaires. Alors le pauvre homme, se laissant tomber par terre, demanda humblement pardon à Dieu & à saint Budoc de l'irreverence qu'il avoit commise envers sa Relique, & puis se leva sain & dispos, loüant Dieu & le S. Prélat. Le recteur de la Paroisse, ayant esté present à ces Miracles, se saisit de la clef de ce coffre, & le lendemain vint avec ses Prêtres, en solemnelle Procession, leva la Ste Relique, qu'il porta en son Eglise, sans la vouloir rendre à l'Aumônier Hydultus, qui ne peut obtenir autre chose, aprés de grandes importunitez, que de la pouvoir baiser entre les mains du Recteur & en presence du peuple. Il s'approcha donc de l'Autel, fit devotement sa priere, & le saint Bras luy étant presenté, il prit si bien son temps & ses mesures, qu'il attrapa entre ses dents le Poulce, le second & le troisiéme Doigt de la main & les mordit si serré, qu'il les coupa & emporta à Plourin, donna la Benediction au peuple de la part de son deffunt Maître, & y laissa ces Reliques, qui furent richement enchassées, & soigneusement conservées, jusqu'à nôtre temps, Dieu les ayant honorées de plusieurs grands miracles (2). Anciennement on faisoit par ordonnance de Justice, outrer les sermens sur les Reliques de S. Budoc, qu'on posoit à cét effet sur son navire miraculeux, & se trouvoit que ceux qui juroient faussement ne passoient le jour & an, sans estre rigoureusement châtiez.

(1) Brech, en breton, signifie bras, peut-estre ce bourg a-t-il esté ainsi nommé de l'honneur qu'il a eu de posseder, comme précieuse relique, ce bras du St. Budoc. — A.

(2) Une main du saint et une partie de l'un de ses bras se trouvent encore à Plourin. St. Budoc est le patron de cette dernière église et de celle de Porspoder. (M. de Kerdanet.)

RÉFLEXIONS SUR CETTE HISTOIRE

ET LE FRUIT QU'ON EN PEUT TIRER.

De cette histoire nous apprenons le peu d'asseurance qu'il y a és faveurs & prosperitez du monde, qui comme flots de verre, se vont briser contre les écueils de l'adversité.

Apprenons que les hommes, comme fresles vaisseaux, voguans sur cette grande mer, pleine de perils et de dangers, sont exposez nuit et jour, à la violence des tourbillons impetueux de la fortune dont le charriot est toûjours roulant sur les sentiers glissans d'une perpetuelle inconstance.

De cette marâtre jalouse, apprenons combien pernicieux sont les effets de cette furieuse passion & forcené élancement, qui porte les ames basses & plattes à des desseins desesperez, depuis qu'elle les a une fois assujetties à sa tyrannie.

C'est une rage & vraye forcenerie, qui renverse & bouleverse l'usage de la raison, partout où on luy permet de se rendre la plus forte; excite de terribles broüilleries és esprits les mieux timbrez, & enfante de merveilleux prodiges és plus forts jugemens.

Cette passion brutale porta la Royne Clytemnestre au massacre du Roy Agamemnon son mary, sur un simple soupçon qu'il carressât, à son préjudice, la belle Chryseïde, arma Arsinoé de rage, pour ravir la vie au sien sur le doute qu'il aymât desordonnément Berenice (1), causa l'assassinat de Nicanor par sa femme Cleopatre, jalouse de ce qu'il partageoit trop avantageusement ses affections en faveur de Rhodigyne (2), & porta l'esprit barbare de la cruelle Medée à l'infanticide de ses propres enfans, qu'elle fit manger, en sauces déguisées à son mary, sur l'ombrage qu'elle prit qu'il changeât de couche (3). Voila les effets de cette passion aveugle, autant redoutable aux âmes relevées par dessus le commun des hommes, comme elle semble méprisable aux esprits communs & populaires.

C'est une dangereuse maladie d'esprit (dit Ciceron) qui procede d'un dépit de ce qu'un autre joüisse de la chose dont on a ardemment recherché la possession (4).

Ou bien (dit Chrysippe) de la crainte que l'on a, qu'une chose ne se communique à autre, qu'on ne voudroit partager avec personne (5).

Elle naist pour l'ordinaire des plus precieuses amours, comme les vers des plus belles fleurs.

C'est un ruïsseau trouble & empoisonné, bien qu'il tire son origine de deux belles sources, de l'amour et de l'honneur.

Elle se forme dans la fantaisie, s'entretient dans les soupçons, s'accroist par les

(1) Clytemnestra, Zelotypa Agamemnonis Regis, mariti sui, suspicando eum adamare Chryseiden, ipsum occidit; Arsinoë occidit Demetrium, putans ab eo diligi Berenicen. Cornel. in cap. 9 Eccles. v. 1. — A.

(2) Cleopatra Nicatorem interemit, ob zelum Rhodigynæ, sororis Phaartis Regis. Appian. in Syriac. — A.

(3) Medæa suspicans virum suum aliàs adamare, ut de eo ulcisceretur, proprias proles, quas ab eo susceperat, occidit, eique apposuit. Vide Ovid. de Art. lib. 1.

Nec dolor armâsset contrà sua viscera matrem.
Quæ socii damno sanguinis ulta virum est. — A.

(4) Zelotypia est ægritudo mentis, ex eo quòd alter quoque potiatur eo quod ipse concupiverit. Cicero, Tuscul. quæs. 4. — A.

(5) Zelotypia est ægritudo animi, ex eo proveniens quòd timeatur ne adsit alteri quod cum nemine velit habere commune. Chrysip. — A.

ombrages, se nourrit de mauvaises humeurs par la curiosité, se repaist d'impostures par la medisance, & a toûjours les yeux si chassieux, qu'elle ne peut supporter le moindre rayon de la vertu, ou prosperité du prochain.

Elle partage les couronnes & les couches, ternit & fanit ce qu'il y a de verdure & sincerité dans les plus chastes & cordiales amitiez, trouble le repos des familles, broüille de mille embarras & intrigues, les affaires des ménages, déchire les alliances, arme les plus proches les uns contre les autres, suggere des barbaries plus que Phalariques; bref, enfante des monstres de querelles, de fureurs, de rages, de meurtres; & aprés avoir tourmenté tout le monde, se consume soy-mesme dans les flammes Vesuviennes de sa propre malice (1).

Le Roy Dom Alphonse d'Arragon, Prince tres-judicieux, doüé d'un esprit vif & prompt en reparties, autant qu'hommes de son temps, interrogé, un jour, comme on pourroit bannir la jalousie d'un ménage, répondit sagement en deux mots, que cela se feroit aisément, si la femme se rendoit volontairement aveugle & le mary sourd (2): ce sage Prince voulant dire, par cét Apophtegme Laconique, qu'une femme trop oculative & clair-voyante, prend ombrage de tout & s'allarme de la moindre familiarité que son mary contracte avec d'autres femmes, sous quelques pretextes que ce puisse estre, d'où naissent les plaintes, les noises & enfin la jalousie formée; & le trop grand babil d'une femme est capable de donner martel en teste à un mary, pour peu soupçonneux qu'il puisse estre.

Contemplez encore en cette miserable creature la vraye image d'une ame noire & criminelle, qui, se trouvant engagée dans un déplorable embarras d'iniquitez, & comme accablée des habitudes du peché, ne pouvant plus durer, tant elle se sent troublée & inquietée, se jette à corps perdu dans le desespoir comme un autre Caïn; bien que les remords de sa conscience ne luy donnent aucun repos, nonobstant, elle persevere toûjours opiniâtrément en sa malice.

Il n'y a supplice si cruel que la conscience sanglante & ulcerée d'un pecheur obstiné: c'est un ver qui luy ronge continuellement les entrailles, une vipere qui luy picque incessamment le cœur.

Le Prophete Isaye la compare aux petits herissons, lesquels, à mesure qu'ils croissent, font aussi croistre leurs piquerons (3). Mille remords, mille apprehensions, autant incapables de repos, qu'elles sont capables de boureler une Ame maligne et obstinée.

C'est la mere de la crainte, de la terreur, de l'épouvante (dit S. Chrysostome (4); un grand registre, dans lequel le pecheur, enregistrant un grand nombre de pechez (5), y trouve enfin au pied sa condamnation écrite en grosses lettres.

C'est un fardeau insuportablement pesant (6), un cruel bourreau & persecuteur interieur, qui crucie l'esprit, avec plus de cruauté, que tous les suplices imaginables ne sçauroient tourmenter le corps (7).

De la Comtesse *AZENOR*, nous apprendrons combien précieux sont les fruits d'une conscience pure, innocente et tranquille, qui luy conserva dans toutes ses disgraces, une égalité d'esprit inébranlable, une patience invincible, une entiere resignation à la

(1) Zelotypia est causa omnium rixarum, suspicionum, cœdium, omniumque malorum. Tyraquellus, lege connub. 13, num. 28 et seq. et lege 1 connub. 1 et seq. — A.

(2) Si uxor cæca, maritus vero surdus sit. Panormit. In vitâ Alphonsi Regis Arrag. — A.

(3) Ponam eam in possessionem ericii. Isa. cap. 14, v. 23. — A.

(4) Conscientia peccatoris formidinis mater. Chrysost. in Psalm. — A.

(5) Conscientia est codex in quo quotidiana peccata describuntur. Idem. In Psalm. 50. — A.

(6) Conscientia est vitiorum insectatrix et carnifex, quâ judice, nemo nocens absolvitur, etc. Sontis et scelerati mens habet nescio quos internos carnifices. Philip. Beroald. Comment. In Cic. — A.

(7) Vir iniquus et afflictus conscientiâ plus mali patitur quàm is qui in corpore castigatur et plagis cæditur. Pytag. Samius. — A.

volonté de Dieu & une humble soûmission aux Arrests équitables de sa Providence; bref, une débonnaireté de cœur envers tout le monde & même ses plus cruels & conjurez ennemis (1).

La serenité d'une bonne conscience, c'est un banquet continuel (dit le Sage (2);) la plus douce consolation d'une ame sainte, la plus ancienne gouvernante & la plus sainte maîtresse de la vie (3), non moins necessaire pour plaire à Dieu, que la bonne renommée peut estre en estime envers les hommes (4).

En elle consiste la force & la vigueur de l'âme, sa vraye joye, son singulier contentement, & la où elle trouve une retraitte asseurée dans le fort de ses adversitez (5).

C'est le champ que Dieu comble de benedictions, le Temple sanctifié du vray Salomon, le jardin clos & scellé ou l'âme s'entretient & se recrée spirituellement avec son Dieu, l'Arche d'Alliance, le Reclinatoire doré de la Sagesse Eternelle, la salle nuptiale de l'Agneau sans macule, le Palais Royal du Saint-Esprit, la conservatrice de la Religion, le livre clos & scellé durant cette vie, qui doit estre tout de grand ouvert le jour du Jugement, en face des Anges et des hommes, à la honte & confusion des mechans, mais à la Gloire Eternelle des Justes (6).

En saint Budoc nous admirerons & adorerons tout ensemble les jugemens incomprehensibles & les voyes investigables par lesquelles la Divine Providence conduit ses Eleus à la fin pour laquelle elle les a creés; les menant par les chemins raboteux de la tribulation pour les mettre dans le droit sentier qui conduit à la Bien-heureuse felicité; les consolant en ce penible & perilleux voyage de l'esperance de la possession du Royaume des Cieux; honorant leurs travaux & souffrances d'une riche moisson de merites & de prodigieux Miracles, & enfin les Couronnant de la glorieuse guirlande dans le Ciel avec saint Budoc & tous les Bien-heureux (7).

ANNOTATIONS.

SAINT BUDOC DANS L'HISTOIRE ET DANS LA LÉGENDE (A.-M. T.).

VOICI l'un des saints les plus populaires dans la Basse-Bretagne à laquelle il appartient par son extraction, si du moins nous en croyons la tradition, mais la légende le fait naître sur mer, vivre d'abord en Irlande, puis succéder à saint Magloire sur le siège épiscopal de Dol; il ne résida donc jamais dans les pays de Gouëlo et de Tréguier, ne demeura que peu de temps en Léon (trois pays où Albert fixe l'origine de ses parents), et il ne visita probablement jamais la Cornouaille où il est néanmoins plus honoré que partout ailleurs. Son culte y est

(1) Tranquilla conscientia omnibus est dulcis, nulli gravis ; utitur amico ad gratiam, inimico ad patientiam, cunctis ad benevolentiam, quibus potest ad beneficentiam ; cui Deus nec sua peccata imputat, quià non fecit ; nec aliena, quià non approbavit. nec negligentiam, quià non tacuit ; nec superbiam, quià in unitate permansit, Hugo, lib. 2 de animâ. — A.

(2) Secura mens quasi juge convivium. Proverb. 15. — A.

(3) Quid dulcius aut quietius bonâ conscientià, quæ nec damna rerum, nec verborum contumelias formidat. S. Bernadus. Vacare culpâ maximum solatium est ; conscientia rectæ voluntatis maxima consolatio est rerum incommodarum. Cicero.— A.

(4) Duo sunt tibi necessaria : conscientia et fama ; conscientia propter Deum, fama propter proximum. S. Amb. de officiis ep. ad Constantium. — A.

(5) Fortitudo tua, fiducia fidelis conscientiæ. S. Bern. lib. 3 de Consider. Conscientia piorum gaudium magnum est, impiorum pæna summa. S. Anselmus ad Cor. — A.

(6) Conscientia bona est ager benedictionis, templum Salomonis, hortus deliciarum, arca testamenti fæderis, reclinatorium aureum, aula Dei, habitaculum spiritûs sancti, titulus religionis, liber signatus et clausus, sed in die judicii aperiendus. Hugo, lib 3 de Animâ. — A.

(7) Justum deduxit Dominus per vias rectas et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus et complevit labores illius, etc. Sapient. 3. — A.

établi surtout aux bords de l'océan; sur les côtes charmantes de *Beuzec-Conq,* sur les rivages du *Cap-Sizun* et du *Cap-Caval* si beaux sous le ciel bleu, si terribles pendant la tempête.

Brizeux fait de saint Budoc (ou *Beûzec)* le patron invoqué par « les pilleurs de côtes. »

Aux premiers sifflements du vent d'ouest sur leurs bords,
Semblables à des loups qui vont manger les morts,
Hommes, femmes, poussant des hurlements de joie,
Sont accourus, tous prêts à fondre sur leur proie,
Et, comme souteneurs de leurs affreux desseins;
O profanation ! ils invoquent les Saints !

Barbares chevelus, hydeuses Valkyries,
Aux fureurs de la vague unissant leurs furies ;
Plus les immenses voix de la mer grandissaient,
Plus montait leur prière effroyable ; ils disaient !

« Vous êtes, ô Beûzec, le patron de ces côtes,
» C'est vous, qui chaque hiver, nous envoyez des hôtes,
» Et les larges vaisseaux ouverts sur ces brisants,
» A vos fils dévoués, bon saint, sont vos présents.
» Ah ! comme cette nuit, votre digne servante,
» Au cœur des étrangers doit jeter l'épouvante !
» Comme elle tend vers vous ses bras, prêts à saisir
» Tout ce qui, condamné du ciel, n'a qu'à périr !
» Vous aurez votre part, Beûzec, et la plus riche :
» Deux chandeliers de cuivre aux coins de votre niche.
» Laissez donc le courroux de la mer éclater !
» Avec Dieu, cette nuit, venez nous visiter ! » (1).

Des chrétiens ont-ils vraiment « élevé vers le ciel cet exécrable vœu ? » — J'en doute; je n'ai pas non plus entendu « les mariniers chanter sa légende, dans la tempête, et en se rendant au Pardon » (2), mais je n'en maintiens pas moins que saint Budoc est très honoré en Basse-Bretagne, et j'admets que sa légende doit être très ancienne, car « elle a la forme rhythmique de certaines pièces de *Lywarc'hen,* barde gallois du sixième siècle, forme que n'offre, à ma connaissance (3), aucun autre poème armoricain. »

« La strophe, qui est de quatre vers octo-syllabiques, rimant deux par deux, présente régulièrement à la fin du premier vers deux pieds de surérogation sans rime. Tout dans la pièce, costume, mœurs et usages, la langue même, çà et là, offre un caractère d'antiquité parfaitement en harmonie avec cette forme singulière. »

Et cependant malgré son antiquité, « cette ravissante version populaire, où l'on sent passer un vrai souffle bardique » est traitée avec un suprême dédain comme document historique; M. de la Villemarqué dira : « On ne sait absolument rien d'historique sur Azénor, sinon qu'elle eut pour père Audren, chef des Bretons Armoricains, fondateur supposé de la ville de Chatel-Audren, mort vers l'an 464, et pour fils Budok... » M. de la Borderie portera un jugement analogue : « Le successeur de saint Magloire, saint Budoc — nanti d'une très belle légende parfaitement fabuleuse, œuvre d'un clerc d'une très brillante imagination — n'a pas d'histoire. » M. Guillotin de Corson : « Saint Budoc, religieux du monastère de Dol, fut choisi par saint Magloire pour lui succéder sur le siège épiscopal de cette ville. Quoiqu'on ait écrit de longues légendes sur ce saint, on sait peu de chose de positif à son sujet. Baudry, l'un de ses successeurs, dit qu'il fit le voyage de Jérusalem, d'où il apporta de précieuses reliques à Dol, qu'il mourut le 8 décembre et qu'il fut inhumé dans sa cathédrale. Sa fête se célébrait le 9 décembre. » (*Pouillé de Rennes,* T. I, p. 392.) Le même savant historien dit ailleurs :

(1) Brizeux, *les Bretons,* Chant IX.

(2) Vicomte Hersart de la Villemarqué. — La Tour d'Armor *(Argument).*

(3) C'est encore M. de la Villemarqué qui parle.

« A Landrieuc la tradition dit que saint Budoc naquit en ce lieu. Ce n'est pas impossible, car D. Lobineau pense que ce saint évêque était originaire des environs de Dol. Le village de Landrieuc est très ancien et a dû avoir jadis une certaine importance, puisqu'il a donné son nom à la paroisse (Rozlandrieuc, dans le doyenné, l'archiprêtré, l'archidiaconé de Dol, autrefois du diocèse de ce nom, maintenant du diocèse de Rennes); quelques-uns prétendent même que ce fut à l'origine le centre de la population et que l'église s'y trouvait. » (*Pouillé*, T. V, p. 716). La chapelle qui avait remplacé cette église n'existe même plus aujourd'hui.

On a reproché à Dom Lobineau de manquer d'imagination. Il en a fait preuve une fois cependant : c'est quand il a voulu caractériser par des épithètes énergiques la légende de saint Budoc « dans la chronique de saint Brieuc, et dans quelques vieux bréviaires. » Elle est (d'après lui) si romanesque et si ridicule, qu'on ne peut rien lire de plus extravagant; — « ..... ce n'a été que depuis la fondation de l'Abbaïe de Beauport en Goello qu'on a fabriqué cette impertinente piece, dans laquelle on ne croit pas qu'il y ait rien de vrai. »

Il nous faut arriver à M. de Kerdanet pour trouver une appréciation différente; pour lui, il y voit autre chose « qu'un conte plein de charme et d'intérêt, un conte dont le sujet est bien conduit, où le merveilleux est bien amené... cette légende a toutes ses preuves dans la tradition et dans les actes des églises de Dol et de Léon. »

De simples *leçons* de bréviaires ne constituent pas sans doute des documents historiques à l'abri de toute critique sérieuse; toutefois nous répugnons à croire que ces *leçons* auxquelles Albert Le Grand dit lui-même avoir fait de larges emprunts, soient de pures fables, et s'il s'y trouve des embellissements, fruits d'une imagination trop poétique, ne peuvent-ils pas s'y être alliés à une large part de vérité? Quoi qu'il en soit, à la suite du chef-d'œuvre d'Albert Le Grand, nous donnons ici le chef-d'œuvre d'un poète anonyme, traitant le même sujet. Il se trouve à la fin du *Barzaz-Breiz* (troisième partie : *Légendes et Chants religieux*).

TOUR ANN ARVOR	LA TOUR D'ARMOR
IES KERNE.	DIALECTE DE CORNOUAILLE.
I.	I.
— Piou ac'hanoc'h-hu a welaz, — mordud, E-beg ann tour, e-ribl ann treaz; E-beg tour krenn kastel Arvor Daoulinet itron Azenor?	— Qui d'entre vous, hommes de mer, a vu, au haut de la tour qui s'élève au bord du rivage, au haut de la tour ronde du château d'Armor, madame Azénor agenouillée?
— Ann itron hon euz-ni gwelet, — otrou, — E prenestr ann tour daoulinet Drouglivet he chod, du he zae, Sioul he c'halon koulskoude. —	— Nous avons vu madame agenouillée, seigneur, à la fenêtre de la tour; ses joues étaient pâles, sa robe noire, et son cœur calme cependant. —
II.	II.
Arru kannadourien eun deiz, — enn hanv, — Huela goad demeuz a Vreiz, Sternou arc'hant, dillad melen; Kezek glaz, frank ha ruz ho froen.	Un jour d'été, arrivèrent des ambassadeurs du plus noble sang de la Bretagne; harnais d'argent, habits jaunes; chevaux gris aux larges narines rouges.
Ar gedour aba ho gwelaz, — o tont, — Da gaout ar roue a eaz : — Setu daouzeg o tont d'al lae, Digoret vo ar persier d'he?	La sentinelle, dès qu'elle les vit venir, alla trouver le roi. — En voici douze qui montent, les portes leur seront-elles ouvertes?

— Ra vo ar persier digoret, — gedour, —
Ra vint seder digemeret;
Ra vo savet ann dol timad;
Pa zigemer, digemer mad.

— A-berz mab hor roue 'm omp deut, — otrou, —
Da c'houlenn ho merc'h da bried,
Da c'houlenn ho merc'h gand enor,
Da bried ho merc'h Azenor.

— Losket awalc'h a vo gant-han, — va merc'h, —
Potr huel ha koant, a glevann;
Koant hag huel va merc'h ivez,
Kun evel evn, gwenn evel lez. —

Eskob Is eured a lidaz, — laouen —
Ha pemzek deiz krenn a badaz;
Pemzek deiz banvez ha koroll;
Ann delenourien enn ho roll.

— Da eo gan-hec'h va greg ioliz, — breman, —
Ma 'z aimp-ni d'ar ger war hor c'hiz?
— Ne rann forz, va fried nevez,
Lec'h a iefec'h me iei ivez. —

He mamm-gaer evel m'he gwelaz — arru —
Gand ann erez-tag a vougaz;
— Ober a rai ann holl breman
Fouge gand ar beg melen-man!

Ann alc'houez nevez a garer, — setu! —
Ann alc'houez goz a zisprizer,
Ha koulskoude peur-liesa
Ann alc'houez goz zo ann esa. —

Ne oa ked eiz miz achuet, — me gret, —
D'he lez-vab e deuz lavaret :
— Da ve gen-hoc'h-hu, potr a Vreiz
Diwall al loar demeuz ar bleiz?

Leket evez, ma em c'hredet, — sellet, —
Ober a reot mar n'hec'h euz gret;
Leket evez d'ho prud, otrou,
Miret ho nelz deuz ar goukou.

— Ma e-leal am c'helennet, — itron —
Bremaig hi a vo bac'het;
E-barz ann tour krenn vo laket,
Hag a-benn tride vo devet.

III.

Ar roue koz dal 'm'a glevaz — ar vrud —
Leiz he galon goela 'reaz
Ha sachat deuz bleo gwenn he benn :
— Goa me! goa me! dre ma onn hen! —

— Que les portes leur soient ouvertes, sentinelle; qu'ils soient gracieusement reçus; que la table soit à l'instant dressée : quant à recevoir, il faut recevoir bien.

— Nous venons de la part du fils de notre roi, seigneur, demander votre fille en mariage, demander, avec révérence, en mariage votre fille Azénor.

— Ma fille lui sera accordée avec plaisir; il est grand et beau, me dit-on; belle et grande est aussi ma fille, douce comme un oiseau, blanche comme du lait. —

L'évêque d'Is célébra joyeusement les noces, et elles durèrent quinze jours, quinze jours de festins et de danses; les joueurs de harpe à leur poste.

— Maintenant, ma gentille épouse, voulez-vous que nous retournions chez moi?

— Cela m'est égal, mon jeune époux, partout où vous irez, j'irai avec plaisir. —

Quand sa belle-mère la vit arriver, elle étrangla, elle étouffa d'envie :

— Maintenant tout le monde va s'enorgueillir de ce bec jaune-ci!

Les clefs nouvelles on les aime, — voilà; — les vieilles clefs on les dédaigne, et cependant le plus souvent les vieilles clefs sont les plus commodes. —

Huit mois ne s'étaient pas écoulés, je crois, qu'elle dit à son beau-fils :

— Aimeriez-vous, fils de la Bretagne, à défendre la lune du loup (1)?

Prenez garde, si vous m'en croyez, tenez, si cela ne vous est pas encore arrivé, cela vous arrivera; prenez garde à votre réputation, seigneur, préservez votre nid du coucou.

— Si votre conseil est loyal, madame, on va l'emprisonner sur l'heure; l'emprisonner dans la tour ronde, et dans trois jours elle sera brûlée vive. —

III.

Quand le vieux roi apprit la nouvelle, il versa d'abondantes larmes, et arrachant ses cheveux blancs : — Malheur à moi! malheur à moi! j'ai trop vécu! —

(1) A passer la nuit à la *belle étoile*, à être mis à la porte.

Ar roue koz a c'houlenne — paour-kez ! —
Gand ar verdaidi neuze :
— Merdaidi, na nac'het ket :
Daoust hag ema va merc'h devet ?

— Ho merc'h ne d-eo ket devet c'hoaz, — otrou —
Devet a vo a-benn warc'hoaz ;
Ma hi ato e beg ann tour,
O kana he c'hleviz neizour.

O kana he c'hleviz neizour, — otrou —
Kana sioul, — oh ! — kana flour :
« Ho pezet, ho pezet true,
True out-ho, o va Doue ! »

Le vieux roi demandait — pauvre roi ! — aux mariniers alors :

— Mariniers, ne me cachez rien : ma fille est-elle brûlée ?

— Votre fille n'est pas brûlée encore, seigneur ; elle sera brûlée demain : elle est toujours au haut de la tour, je l'ai entendue chanter hier au soir.

Hier au soir, je l'ai entendue chanter, seigneur, chanter, d'une voix tranquille, — sachez-le, — d'une voix veloutée : « Ayez, ayez pitié, pitié d'eux, ô mon Dieu ! »

IV.

Azenor o vonet d'ann tan, — ann deiz —
Ken dibreder evel eunn oan,
Gwenn he dillad, ha diarc'henn,
Flak war he skoa he bleo melen.

Azenor o vonet d'ann tan — paourez —
Holl a lare braz ha bihan :
Pec'hed eo, zur, pec'hed marvel
Devi eur c'hreg tost da c'henel ! —

Holl hirvoude braz ha bihan, — enn hent —
Nemed he mamm-gaer he unan :
— Ne d-eo ket pec'hed nemet mad,
Mouga ann aer gand he c'hofad.

Plantet c'houez, tanourien seder, — plantet. —
Ma pego ann tan ruz ha ter !
— Plantomp c'houez, potred, d'ann tiz-vad,
Ma pego ann tan-ma ervad ! —

Kaer en devoant c'houea ha c'houei — c'houea, —
Na bege ann tan dindan hi ;
C'houei, c'houea, c'houea, c'houei,
Na zeue ann tan da begi.

Ar penn-barnour dal' ma welaz — ar bec'h —
Souezet a-grenn a jomaz :
— Boemet, me chans, ann tan gant-hi ;
Pa na zev ket, red' he beuzi !

IV.

Azénor, ce jour-là, se rendait au bûcher, aussi sans souci qu'un agneau ; en robe blanche et pieds nus ; ses cheveux blonds flottants sur ses épaules.

Azénor allant au bûcher, — pauvrette, — petits et grands, tous répétaient : C'est un crime, un grand crime, de brûler une femme prête d'accoucher ! —

Tous sanglotaient, grands et petits, sur son passage, excepté sa belle-mère :

— Ce n'est point un crime, disait-elle, mais une bonne action, d'étouffer la vipère et sa portée.

Soufflez, joyeux chauffeurs, soufflez, que le feu prenne rouge et vif ! — Soufflons, enfants, soufflons bien, que ce feu prenne comme il faut ! —

Ils avaient beau souffler et s'essouffler et souffler, le feu ne prenait pas sous elle ; souffler et s'essouffler, s'essouffler et souffler, le feu ne venait point à prendre.

Quand le chef des juges vit la difficulté, il demeura tout stupéfait :

— Elle a ensorcelé le feu sans doute ; puisqu'elle ne brûle pas, il faut la noyer. —

V.

— Petra war vor hec'h euz gwelet ? — merdead, —
— Eur vag heb roenv na gwel e-bet ;
Ha war ann aroz, da sturier,
Eunn eal he eskell digor-kaer.

V.

— Qu'as-tu vu, marin, sur la mer ?

— Une barque sans rames et sans voiles ; et sur l'arrière, pour pilote, un ange debout les ailes étendues.

Eur vag war vor a weliz pell, — otrou ; —
Eur c'hreg enn hi gant he bugel,
He bugelik deuz he bronn wenn,
'Vel eur goulm ouc'h ribl eur gregen.

Deuz he geinik noaz a boke, — boke —
Ha d'ezha ker kaer a gane :
— Toutouik-lalla, va mabik ;
Toutouik-lalla 'ta, paourik.

Mar ve da dad ha da welfe, — va mab, —
Gen-oud-de fouge en defe !
Mes siouaz ! n'az kwelo nepred,
Da dad, paourik, a zo kollet. —

J'ai vu, seigneur, au loin sur la mer, une barque, et dans cette barque, une femme avec son enfant, son enfant nouveau-né suspendu à son sein blanc, comme une colombe au bord d'une conque marine.

Elle baisait et rebaisait son petit dos nu, et lui chantait d'une voix si douce : — Dors, dors, mon petit enfant, dors donc, mon pauvre petit !

Si ton père te voyait, mon fils, comme il serait fier de toi ! mais hélas ! il ne te verra jamais ; ton père, pauvre enfant, est perdu. —

VI.

Kastel Arvor zo saouzanet — a-vad —
Ma eo bet biskoaz kastel bet,
Stravil braz a zo er c'hastel :
Ar vamm-gaer zo' vont da vervel.

— Ann ifern em c'harz zo digor, — lez-vab, —
Enn han Doue ! deut hu d'am skor !
Deut-hu d'am skor me zo daonet !
Ho pried c'hlan am euz gwallet ! —

Ne oa ked he genou sarret — setu —
Setu o tont eunn aer flemmet
O c'houibanat, stlejaz e meaz
Hag he flemmaz hag he mougaz.

Hag he lez-vab e-meaz raktal, — ha kuit —
Ha kuit trezeg ar broiou-all ;
Hag hen war zouar ha war vor,
O klask kelou deuz Azenor.

Klasket en doa war-zu zav-heol — he c'hreg ; —
Klasket en doa war-zu c'huz-heol ;
Klasket en doa war-zu c'hreiz-te,
Er c'holern ivez he c'hlaske.

Pa zouare enn enez vraz, — wra-dro, —
Eur potrik eno war ann treaz,
Hag hen o c'hoari tal ar red,
O tastum kregin 'nn he roched.

Melen he vleo, glaz he lagad, — glaz-mor, —
Henvel ouz Azenor, a-vad ;
Ken a lak kalon mab a Vreiz
Da huanada enn he greiz.

VI.

Le château d'Armor est, en vérité, dans un effroi tel que n'en eut jamais nul château ; la consternation règne au château : la belle-mère va mourir.

— Je vois l'enfer à mes côtés ouvert, beau-fils ; au nom de Dieu, venez à mon secours ! venez à mon secours, je suis damnée ! votre sainte épouse, je l'ai deshonorée ! —

Elle n'avait pas fermé la bouche, que voilà qu'on en vit sortir en rampant un serpent armé d'un dard et sifflant, qui la piqua et l'étouffa.

Aussitôt son beau-fils de sortir et de partir ; il partit pour les pays étrangers ; il parcourut la terre et les mers, cherchant des nouvelles d'Azénor.

Il avait cherché sa femme au levant ; il l'avait cherchée au couchant, il l'avait cherchée au midi ; maintenant il la cherchait au nord.

Tant qu'il prit terre aux environs de la grande île. Un petit garçon se trouvait sur le rivage, s'amusant, au bord de l'eau courante, à ramasser des coquillages dans un pan de sa robe.

Ses cheveux étaient blonds, ses yeux bleus, bleus comme la mer, bleus comme ceux d'Azénor, vraiment ; si bien qu'en le voyant, le cœur du fils de la Bretagne se mit à soupirer profondément.

— Piou eo da dad, va bugel-me, — piou eo ? —
— N'am euz hini nemed Doue ;
Kollet tri bloa zo neb a oue ;
Va mamm a oel o koun da ze.

— Qui est ton père, mon enfant, qui est-ce ?
— Je n'en ai point d'autre que Dieu ; voilà trois ans qu'il est perdu celui qui l'était : ma mère pleure quand elle pense à cela.

— Na piou da vamm, na pelec'h eo ? — mabik. —
— Kannerez, otrou, 'nn hani eo,
Ma hi du-ze gand ann doaliou.
— Na deomp-ni d'he c'havout hon daon. —

— Et qui est ta mère, et où est-elle, mon petit enfant ?
— C'est laveuse qu'elle est, seigneur ; elle est là-bas avec les nappes.
— Allons donc la trouver tous deux. —

Ha da beg e dorn ar bugel — a-rok —
Hag he da zont trem'ar stivel ;
Hag o tont e verve ar goad,
E dorn ar mab ouz dorn ann tad.

Et lui de prendre l'enfant par la main, et celui-ci lui servait de guide ; et ils se dirigèrent vers le lavoir ; or, en marchant, le sang bouillait dans la main du fils au contact de la main du père.

— Va mammik kez, sav alese, — ha sell : —
Setu va zad ! askavet e !
Setu va zad a oa kollet ;
Ra vezo Doue kanmeulet ! —

— Chère petite mère, lève-toi et regarde : voici mon père ! il est retrouvé ! voici mon père qui était perdu ; Dieu soit mille fois béni ! —

Kanmeulet gant-ho oe Doue, — ker mad, —
A zas ann tad d'ar vugale ;
Distroi reont laouen da Vreiz.
Bennoz ann Drinded gand ann treiz !

Et ils bénirent mille fois Dieu qui est si bon, qui rend le père à ses enfants ; et ils revinrent joyeux en Bretagne.
Que la Trinité protège les navigateurs !

Après cet admirable chant il nous reste à ajouter bien peu de choses : Sainte Azénor est représentée en riche costume du XIIIe siècle, dans un vitrail de Notre-Dame-d'Espérance à Saint-Brieuc ; elle a une statue moderne dans l'église de Beuzec-Conq. Enfin, à l'église de Plogoff, dans le Cap-Sizun, un curieux chapiteau du XVIe siècle représente aussi la sainte et son petit enfant dans un bateau. Il n'y a pas à s'étonner de trouver en cet endroit un objet indiquant le culte de sainte Azénor, si comme le dit M. de Garaby « on voyait jadis, sur la pointe du Raz, entre le bourg de Goulien et la chapelle de Laneurec, les ruines d'un monastère qu'on appelait le couvent de sainte Azénor. »

En effet, d'après certaines traditions la sainte comtesse ne serait pas morte en Irlande, mais serait revenue en Bretagne et aurait terminé sa vie dans un monastère de Cornouaille. Faudrait-il en fixer ici l'emplacement ?

Le nom de sainte Azénor a subi plusieurs transformations : Aliénor, Eléonore, Honore et Honorée.

Le nom de saint Budoc se trouve aussi sous différentes formes : Buzoc, Beuzec, Bezeuc, Buzeuc et Beuzeuc. D'après M. de Kerdanet « suivant l'ancienne orthographe du breton » le nom de saint Budoc s'écrivait *Buddoc* ou Buddec, les deux D représentant le *Th* des Anglais, qui se siffle à peu près comme un Z, et qui est une prononciation entièrement bretonne. Quant à la terminaison en *oc, ec,* ou *euc,* elle tient à la différence des dialectes bretons qui varient d'après les diverses localités..... Budoc et Beuzec viennent du verbe breton *Beuzi* qui signifie noyer, submerger. »

MONUMENTS DE SAINTE AZÉNOR ET DE SAINT BUDOC (J.-M. A.).

 Châtelaudren, la chapelle de *Notre-Dame du Tertre* a ses lambris couverts de curieuses peintures du XVe siècle. Dans le côté méridional se déroule une légende qui est celle de sainte Azénor, mais ces tableaux sont malheureusement en mauvais état de conservation. Dans l'un des panneaux on voit la sainte couchée dans un tonneau au-dessus duquel voltige un ange portant une banderole avec cette inscription : *Audita est oratio tua.*

Une des tours du château de Brest porte le nom de tour d'*Azénor;* elle date du XIIIe siècle, mais n'a-t-elle pas été bâtie sur l'emplacement de celle où fut renfermée la malheureuse princesse?

Sainte Azénor était patronne de l'ancienne paroisse de Languengar, à une demi-lieue au nord-est de Lesneven; l'église a été détruite en 1832, mais il existe encore deux fontaines sous le vocable de la sainte.

Autrefois, dans la paroisse de Goulien, canton de Pont-Croix, au village de Cou-Guériou, se trouvait un couvent et une fontaine de sainte Azénor. (H. le Carguet, les chapelles du Cap-Sizun, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1899, p. 423 et 435.)

Saint Budoc a des chapelles à Landunvez et à Plomeur. Il est patron des paroisses de Porspoder, Plourin-Ploudalmézeau, Beuzec-cap-Sizun, Beuzec-Conq, de l'ancienne église paroissiale de Beuzec-cap-Caval, et de Trégarvan.

Les églises de Beuzec-Conq et de Plourin ont été rebâties il y a quelques années, mais dans la dernière on conserve une relique de saint Budoc, enchâssée dans un bras d'argent de grandeur naturelle. Sur les panneaux de l'ancienne chaire à prêcher étaient représentés en bas-reliefs les principaux épisodes de la vie du saint patron.

A Beuzec-cap-Sizun le clocher, qui imite en petit celui de Pont-Croix, est du milieu du XVIe siècle. L'église semble être aussi de la même époque, et cependant sur le grand arc-doubleau qui est à l'entrée du chœur on trouve la date de 1655.

Beuzec-cap-Caval était autrefois un doyenné important qui comprenait en 1368, d'après le cartulaire de Quimper, vingt-deux paroisses situées entre la mer et le cours de l'Odet et du Goyen.



LA VIE DE SAINT TANGUY,

Confesseur, Abbé de Saint Mathieu en Leon, communément nommé Loc-Mazhé Traoun, et de SAINTE HAUDE, Vierge, le 18. Novembre.



URANT l'absence de Jugduval, Roy de Bretagne Dononée, lequel s'estoit refugié en France vers le Roy Childebert, environ l'an de grace 525. il y avait en Bretagne un noble Seigneur, nommé Galonus, Seigneur de *Tremazan*, lequel, en premieres nopces, épousa la fille de *Honorius*, Prince de Brest, nommée *Florence* ; duquel mariage entr'autres enfans, issirent ces deux, Haude & Gurguy,

lesquels furent, par leur mere, élevez soigneusement en la crainte de Dieu; & si-tost que l'âge luy permit, elle les fit instruire, Gurguy és bonnes Lettres, & Haude és exercices seant à son sexe & à sa qualité. Sur ces entrefaites, la bonne Princesse tomba malade & mourut, les laissant orphelins en fort bas âge; & les funérailles & bout de l'an expirez, Galonus (qui estoit encore jeune), se voulut remarier, &, ne trouvant party à son gré deça la mer, rechercha en la Grande Bretagne une belle dame, riche & de bonne maison, mais infectée de l'heresie de Pelagius & fort opiniastre en ses erreurs; cette recherche ayant réussi, au desir de Galonus, il passa la mer, &, l'ayant épousée, l'emmena en son pays.

II. Cette nouvelle dame ne fut gueres en son ménage, qu'elle commença à regarder de travers nos jeunes Saints & se montrer vraye marastre en leur endroit; elle les rudoyoit & maltraitoit de parole & de fait & leur tint ces rigueurs huit ans durant; lesquels expirez, Gurguy, déja grand, & à qui le sang commençoit à boüillonner dans les veines, ennuyé d'estre si mal-traité par cette femme, dans la maison de son pere, se résolut de quitter le pays pour quelque temps, & en obtint congé de son Pere, lequel luy donna une bonne somme d'argent & train honorable. Il alla à Brest prendre congé de son ayeul *Honorius*, & puis monta sur mer, &, dans peu de jours, fut porté à la coste de Normandie (lors appellée Neustrie), descendit à Cherbourg, & delà alla par terre à Paris, où il demeura prés du Roy Childebert, l'espace de douze ans, sans se donner à connoître, paroissant sur les rangs és tournois & courses, & se faisant signaler entre les plus vaillans & courageux qui se trouvoient en cette cour. Le Roy, ayant reconnu les belles perfections qui estoient en luy, le retira prés de soy & luy donna honneste appointement en son palais.

III. Incontinent aprés que Gurguy s'en fut allé, sa sœur Haude se resolut d'endurer, pour l'amour de Dieu, les traverses que sa marastre luy donneroit; laquelle ne manqua à déploier sa rage sur elle, en haine de sa vertu, & spécialement de sa Religion. Elle luy osta son cabinet et Oratoire, congedia la pluspart de ses damoiselles & servantes pour l'obliger à faire le service de la maison, méme de la cuisine, puiser l'eau & balaier les salles & chambres. Quand on sonnoit la Messe en la Chapelle du chasteau, elle l'occupoit expressement à quelque service, pour la priver de cette consolation de son Ame; &, neanmoins, jamais la sainte fille ne s'en offensa, & ne luy échappa jamais parole d'impatience, mescontentement, ou murmure. Elle obeïssoit gaillardement à son pere & à sa marastre, les servant gayement & promptement; &, d'autant que, le jour, elle ne pouvoit vacquer à ses prieres & exercices de dévotion, pour la multitude d'occupations qu'elle avoit, elle y vacquoit la meilleure part de la nuit, qu'elle employoit en prieres & meditations; elle frequentoit les Sacremens; &, par l'avis de son Confesseur, Chapelain de son pere, elle se resolut de ne se jamais marier, mais de prendre Jesus-Christ pour unique époux de son Ame. Elle étoit si pitoyable vers les pauvres, que, voyant que sa marastre avoit retranché les charitez et aumônes qu'on faisoit du vivant de sa deffunte mere, elle retranchoit de son ordinaire pour leur bailler, se contentant pour soy de gros pain sec & de viandes grossieres.

IV. Galonus, admirant la patience de sa fille & voyant la sainte vie qu'elle menoit, en étoit émerveillé & reprenoit souvent sa femme de l'indignité dont elle usoit envers une si vertueuse fille; mais la malicieuse heretique ne manquoit non plus de langue pour calomnier la sainte fille & colorer sa malice, que de cruauté pour l'affliger; &, l'ayant, un jour, trouvée porter l'aumône aux pauvres, elle la battit outrageusement & jetta par terre le pain qu'elle portoit, le foula aux pieds & le fit jetter aux chiens. Haude prit patience & ne luy repliqua mot, ny ne s'en plaignit. Cependant, Gurguy, son frere unique, estoit à Paris à la cour, mais inconnu, & n'avoit mandé de ses nouvelles depuis

son départ, de sorte qu'on le croyoit mort ; ce qui donna sujet à plusieurs jeunes Seigneurs de rechercher Haude en mariage, tant pour sa rare beauté & ses belles qualitez d'esprit & de corps, que pour les grands biens dont elle devoit joüir. Ces seigneurs vinrent voir son pere & luy firent ouverture de leurs desirs, dont il fut bien aise. La sainte Fille, qui avoit promis à Dieu de garder inviolablement le lys de sa virginité, fut troublée de ces recherches & supplia nostre Seigneur de la delivrer de ce danger ; Dieu l'exauça, & de la malice de sa marastre tira un préservatif de sa chasteté ; car cette malicieuse femme, apprehendant l'avancement de Haude, l'envoya en une sienne metairie, luy deffendant de s'en retourner, qu'elle ne fut mandée. Haude remercia nostre Seigneur de cette faveur & se retira de la maison paternelle en ce lieu, où elle pouvoit vacquer, sans aucun empeschement, aux exercices de piété ; &, par son exemple, attira plusieurs filles au service de Dieu.

V. Ayant passé deux ans en cette metairie, son frere Gurguy s'en vint au pays, si brave & en tel équipage, qu'on ne le pouvoit connoître ; &, ayant oüy déja que sa sœur estoit si mal menée par sa marastre, il en voulut avoir claire connoissance & deffendit à ses gens de le nommer, ny dire qui il estoit. Il frappa à la porte du chasteau de son Pere, & fut conduit en une salle où estoient plusieurs jeunes Damoiselles, lesquelles il salüa, &, n'y voyant pas sa sœur, demanda où elle estoit : sa marastre, voyant que ce jeune Seigneur luy portoit de l'affection, &, craignant qu'il ne la voulust rechercher en mariage, le tira à part, & lui déchiffra Haude comme une fille perduë & abandonnée ; &, que pour éloigner une telle infamie de la maison, on avoit esté contraint de l'envoyer aux champs; Gurguy crût trop legerement aux calomnies de cette femme & s'en alla chercher sa sœur, ayant laissé ses gens au château de son pere ; &, l'ayant trouvée prés d'une fontaine, lavant quelques hardes, l'appela par son nom; elle, qui ne le connoissoit plus, à cause qu'il avoit esté si long-temps absent, ne sçachant à quelle fin il l'appelloit, laissa ses hardes & s'enfuit vers la maison; Gurguy, se souvenant des propos que sa marastre luy avoit tenus de sa sœur, s'imagina qu'elle auroit forfait à son honneur ; &, l'ayant reconnu, n'auroit osé se presenter devant luy.

VI. Cette fausse impression le mit tellement en colere, que, mettant la main à l'épée, il la poursuivit vivement ; &, l'ayant attrapée, luy déchargea un si grand coup sur le col, qu'il luy trancha la teste, &, le corps estant tombé par terre, Gurguy vid son sein moüillé ; &, l'ayant ouvert, il trouva de gros caillons de lait qu'elle y avoit cachez ; &, ne sçachant ce que cela vouloit dire, il s'enquit des voisins quelle vie menoit Haude, & aprit d'eux que c'estoit une sage, sainte & vertueuse damoiselle, qui menoit une vie exemplaire & avoit estonné tout ce pays de l'admirable patience, dont elle supportoit les outrages de sa marastre, laquelle la traitait si indignement, que, non contente de l'avoir chassée de la maison de son pere, & envoyée en ce chetif hameau, elle luy dénioit le boire & le manger ; &, nonobstant cela, elle ne desistoit de ses pieux exercices, s'exerçant aux œuvres de misericorde ; &, ne pouvant partager sa pitance avec les pauvres, pour estre éclairée de prés par ceux que sa marastre avoit commis pour épier ses actions, elle faisoit cuire des caillons de lait qu'elle cachoit en son sein, pour bailler aux pauvres, desquels elle estoit la vraye mere & consolatrice.

VII. Gurguy, ayant oüy ce recit, pensa mourir sur le champ de déplaisir, voyant qu'au seul rapport de sa marastre, dont il connoissoit la malice, & la haine qu'elle portoit à sa sœur, il l'avoit si malheureusement massacrée : il s'en retourna chez son pere, auquel il se donna à connoistre & luy recita ce qu'il avoit fait, & que, de sa propre main, il avoit malheureusement tué sa chere sœur Haude. Galonus fut extremément affligé de cette triste nouvelle, laquelle fut d'autant plus agréable à sa femme, qu'elle haïssoit Haude ; mais Dieu, qui tire l'huile du rocher, tira de ce massacre la conversion

de Gurguy, & punit exemplairement la malice de sa marastre ; car, tout estant en dueil pour cét accident, sainte Haude entra dans la salle où estoit son pere, son frere & sa marastre, tenant sa teste en ses mains, laquelle ayant posée sur son col se réunit à son tronc ; merveille qui estonna toute l'assistance (1).

VIII. Alors, sainte Haude, se tournant vers sa marâtre, luy reprocha ses perfidies & son opiniâtreté en ses erreurs, & luy dit que, puis qu'elle ne se vouloit amender, Dieu la puniroit presentement ; &, à l'instant, elle fut saisie d'un flux de ventre si violent, qu'elle vuida tous ses boyaux & intestins & fut saisie d'une telle manie & rage, qu'elle foula de ses pieds ses boyaux espandus par la place ; &, les forces luy manquans, enfin elle tomba dessus, & alors il se fit un horrible éclat de tonnerre, dont le carreau, tombant en cette salle, foudroya cette mechante heretique, en presence des assistans ; & sainte Haude se tournant vers son frere Gurguy, le consola & luy dit : « Quand vous » me poursuivistes & me mistes à mort, je ne vous connoissois pas, & mon sang inno- » cent, par vous respandu, crioit déja vengeance devant le Trosne de Dieu ; mais, vous » ayant connu, & sceu par qui vous aviez esté poussé à ce fratricide, j'ay prié Dieu » pour vous, & supplié sa sainte Mere d'obtenir vostre pardon, & de détourner la » punition sur vostre marastre. » Gurguy, plus mort d'effroy que vif, se rasseura quelque peu ; &, s'estant prosterné aux pieds de sa sœur, luy demanda pardon ; &, incontinent, la sainte Vierge Haude, ayant devotement reçû ses Sacremens, rendit son heureux esprit, le 18. novembre l'an de grace 545. Auquel jour, les Breviaires anciens de Leon & Cornoüaille en font memoire. Son corps fut inhumé en l'Eglise parrochiale de *Landunvez*, au Sepulcre de ses Ancestres, où Dieu l'a illustrée de grands miracles.

IX. Si-tost que la Sainte eut rendu l'esprit, Gurguy sortit de la maison de son pere & s'en alla en la ville d'Occismor, trouver S. Paul, Evesque de Leon, lequel le receut amiablement, l'ouït de Confession & luy enjoignit un jeusne de 40. jours : Gurguy receut humblement cette penitence ; &, pour mieux l'accomplir, se retira en une forest, qui estoit entre les villes de *Land-Ternok & Brest*, où il se bastit une petite loge & y passa sa quarantaine en continuelles prieres, veilles & larmes, ne se substantant que de racines, de glands, de meures & autres fruits sauvages : car il n'avoit porté en ce lieu aucune provision, mais s'estoit entierement jetté entre les bras de la Providence de Dieu, laquelle ne luy manqua pas ; car, au bout des 40. jours, comme il prioit, la face prosternée contre terre, un corbeau, qui avoit son nid en un arbre auprés de sa cellule, luy apporta un beau pain blanc, par le commandement de celuy qui, par le ministere de semblables oyseaux, avoit jadis substanté les Helies, Pauls & Antoines dans les deserts. Gurguy receut ce pain, rendit grâces à Dieu, & s'en substanta ; &, en memoire de cette penitence du Saint, ce lieu s'appelle encore à present *Coat-Tanguy*, c'est à dire *Boys* ou *Forest* de *Tanguy*.

X. Ayant accomply sa penitence, il vint vers son Prélat S. Paul, lequel il trouva dans la salle de son manoir Episcopal, avec cinq ou six de ses Chanoines ; &, si-tost qu'il parut dans cette salle, saint Paul & ceux qui l'accompagnoient virent sa teste environnée d'un globe de feu, en forme de guirlande ou cercle flamboyant, dont ils furent bien étonnez, & de là S. Paul prit occasion de luy changer son nom, & voulut qu'au lieu de *Gurguidus* il s'appelât, desormais, *Tanguidus*. du mot Breton *Tan*, qui signifie Feu : Tanguy se jetta aux pieds de saint Paul, luy demanda sa benediction & le supplia humblement de le vouloir recevoir en son monastere de Bâaz ; ce que S. Paul luy accorda, & luy donna l'habit de son Ordre audit Monastere, auquel il vécut en une si grande sainteté & perfection, que saint Paul, ayant fondé le Monastere de Gerber (ruiné depuis par les

(1) Voyez chose presque semblable en la vie de saint Gohard. — A.

Normands), l'en fit premier Abbé (1), luy donnant douze Religieux pour peupler son nouveau Monastere, lesquels il tira des Monasteres de Bâaz & d'Oüessant.

XI. En cette Prélature, il fit paroître l'excellence de ses vertus & les belles qualitez dont il estoit avantagé ; il amassa nombre de Religieux, & y attira, par son exemple, plusieurs jeunes Gentils-hommes, lesquels donnerent des terres, heritages & revenus pour l'entretien du Monastere ; tous lesquels il gouvernoit avec une singuliere prudence & rare exemple de sainteté : Il estoit doux & charitable envers son prochain ; mais envers soy-même rude & austere, sobre, patient, humble, & tellement assidu à l'Oraison, qu'il sembloit à ceux qui le frequentoient estre toûjours ravy & absorbé en Dieu. Il alloit souvent voir son maître S. Paul à Occismor, pour luy communiquer de ses exercices & recevoir ses sages avis touchant le gouvernement de son Monastere. Ayant ouy dire que le Seigneur de Tremazan, son pere, déja caduc & vieil, estoit malade, il le fut visiter & consoler, le disposant à bien mourir ; le bon vieillard fut fort rejouï de voir son fils & luy donna plusieurs terres & heritages, tant pour son Monastere de Gerber que pour en fonder d'autres, s'il le jugeoit à propos ; &, entr'autres, lui donna depuis le cap de *Pennarbed*, en bas Leon (qu'à present on nomme Saint-Mathieu de fine terre, ou du bout du monde), le long de la mer, qui du grand Ocean Occidental entre dans le goulet du golphe de Brest, jusqu'à la riviere de *Caprel* (c'est à dire le Havre de Brest), comprenant partie du bourg de Recouvrance, au dessus duquel se voit, encore à présent, une ancienne tour ronde, à demie ruinée, que les anciens appeloient *la Bastille de Quilbignon* & à présent s'appelle *la Motte-Tanguy*, sous laquelle y a quelques maisons qui appartiennent aux Seigneurs du Chastel Tremazan.

XII. Quelques temps aprés, une flotte de navires Leonnois qui estoit allée trafiquer en Egypte, trouva moyen d'enlever subtilement le chef du glorieux Apostre & Evangeliste S. Mathieu, lequel ils emporterent en Bretagne ; ayans passé le Raz de Fontenay, sans danger, comme ils vouloient doubler le cap de *Pennarbed*, l'admiral, qui portoit la sainte Relique, heurta de roideur un grand escueil qui paroissoit à fleur d'eau ; alors, ceux qui estoient dedans crierent misericorde, pensans estre tous perdus ; mais (chose merveilleuse !) le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui étoit chargé d'un trésor si precieux, lequel ils mirent à terre à la pointe dudit cap & allerent rader au havre du Conquest, qui est là auprés ; &, en memoire de ce miracle, ce cap fut appelé *Loc-Mazhé-Traoun*, c'est à dire, *lieu Occidental consacré à S. Mathieu*, auquel saint Tanguy (à qui cette terre appartenoit) se resolut de construire un Monastere par la permission de S. Paul.

XIII. Saint Tanguy vouloit edifier au même endroit auquel le Chef du saint Apostre avoit esté posé, lors qu'on le descendit du navire, tout sur la pointe & derniere extremité du cap ; mais plusieurs jugerent ce lieu incommode, pour estre sur le bord de l'Ocean, &, par consequent, exposé aux furies des vents, & sujet aux descentes des corsaires, & étoient d'avis de le bastir plus avant en terre ferme, à cinq ou six cens pas de là. S. Tanguy se laissa aller à leur opinion & fit charroyer les materiaux en ce lieu & ouvrir des fondemens ; mais Dieu montra, par un miracle évident, qu'il vouloit que ce Monastere fut edifié au lieu que le Saint avoit premierement choisi ; car, quand ils commencerent à travailler au massonnage, ce qu'ils avoient fait en un jour, ils le trouvoient, le lendemain, miraculeusement transporté au premier lieu ; ce qu'estant arrivé plusieurs fois, ils continuerent l'edifice audit lieu, avec telle diligence qu'en peu de temps l'edifice fut accomply, & S. Paul benit le Cimetiere, dedia l'Eglise & ordonna que S. Tanguy le peupleroit de Moynes de son Abbaye de Gerber, & en seroit Superieur en titre d'Abbé.

(1) Gerber, ancien monastere, estoit jadis basti au mesme lieu où est, de present, l'abbaye du Relec, ordre de Cysteaux, à 3 lieues de Morlaix. — A.

XIV. Il accomplit promptement cette obeïssance & fit venir huit des Religieux de Gerber, ausquels, avant le bout de l'an, il associa grand nombre d'autres qui y prinrent l'habit. Une fois entr'autres, le saint Abbé voulant aller à Occismor, voir son Maître & Pere S. Paul, le rencontra en la Paroisse de *Drenec*, és rabines d'une maison noble; aprés s'estre saluez, ils se retirerent tous deux seuls dans le bois de cette noblesse, ayans laissé leurs compagnons quelque peu à quartier, &, aprés une longue conference, s'étans mis en Oraison, ils furent recréez d'un concert melodieux de voix Angeliques, &, à même temps, un Ange leur apparut, leur donnant avis que, dans peu de jours, ils sortiroient de cette vallée de larmes & iroient jouïr de la Couronne preparée à leurs merites. Les Saints se réjouïrent extremément de cette bonne nouvelle; &, à cause de cette apparition Angelique, cette maison noble fut nommé *Coat-Elez*, c'est à dire *Bois aux Anges*, nom qu'elle retient encore à present, & est distante de la ville de Lesneven de deux lieuës (1).

XV. Saint Paul, ayant pris congé de son cher Disciple, se retira à Occismor, & S. Tanguy en son Monastere de Gerber, où il fut reçu de ses Religieux avec un extréme contentement; mais leur joye ne fut gueres longue, car il leur donna avis de la revelation qu'il avoit euë & leur nomma le jour qu'il decederoit. Dés le lendemain, il tomba malade, reçût ses Sacremens, donna ordre aux affaires de son Monastere, &, ayant donné sa benediction à ses Religieux, rendit son Ame és mains de son Createur, le 12. mars l'an 594. le même jour que mourut S. Paul en son Monastere de Bâaz. Son Corps fut lavé & revétu de ses ornemens Abbatiaux & porté à l'Eglise, en attendant l'appareil de son convoy; lequel apresté, il fut reverement porté de sondit Monastere de Gerber à celuy de Loc-Mazhé, où il fut ensevely dans le Cimetiere que S. Paul avoit beny, où Dieu a fait plusieurs Miracles par son intercession. On admira en ce convoy, qu'encore bien qu'il fit un vent du nord fort violent, toutesfois, jamais aucune des torches, ou luminaires qu'on portoit ne s'esteignit, le long du chemin, qui estoit d'environ quinze lieuës, ny aucun de la compagnie ne se sentit incommodé. Ce Saint a esté fort reveré en Bretagne, & le Pelerinage de son Abbaye de S. Mathieu est l'un des plus celebres de la province. Les Seigneurs du Chastel ont souvent porté le nom de Tanguy; desquels plusieurs se sont fait signaler & renommer dans les Histoires Françoises & Bretonnes; les mêmes Seigneurs ont fondé, prés de leur chasteau de Tremazan, une belle chapelle en l'honneur de ces Saints, qui s'appelle *Ker-Seant*, c'est-à-dire, *la Ville aux Saints*, où il y a des Chanoines pour faire le service (2).

Cette Vie a esté par nous tirée d'un vieil Legendaire manuscrit, qui nous fut communiqué par le Sacriste de l'Eglise Collegiale de N. Dame du Fol-Coat en Leon, l'an 1624, qui s'est trouvé conforme à ce qu'en avoit écrit Noble et discret Messire Yves le Grand, Aumônier du Duc François II. en ses Recherches de l'Evesché de Leon, de l'an 1472; et les anciens Breviaires de Leon et Cornoüaille font commemoration de sainte Haude, le 19. novembre.

(1) La vision de saint Pol et de saint Tanguy est représentée par une intéressante gravure de A. Hallez dans la vie illustrée de saint Pol-Aurélien (par A.-M. Thomas et J.-M. Abgrall. Société de Saint-Augustin, Lille. En vente à la librairie J. Salaün, à Quimper). — A.-M. T.

(2) La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon possédait un autel de Saint-Tanguy et de Sainte-Haude, dans l'enfeu que l'on a à sa droite lorsqu'on regarde la grande rosace du transept méridional. Le 4 novembre 1650, Tanguy du Tertre Sr de Pratlédan y fondait un office solemnel que le Chapitre devait y célébrer le 19 novembre (G. 118). — P. P.

ANNOTATIONS.

LE CULTE DE SAINT TANGUY (A.-M. T.).

Il n'y a pas plus à établir le caractère historique de la Vie de saint Tanguy et de sainte Haude dans les récits d'Albert Le Grand, qu'à les qualifier avec dom Lobineau de « fables si dénuées de toute apparence, qu'on doit les mettre au rang des plus misérables romans. » Nous, ne nous arrêtons pas d'avantage à la charitable accusation du trop sévère critique, disant : « L'auteur qui a fabriqué ces actes, a voulu, sans doute, flatter les seigneurs du Chatel. »

Tout ce que nous avons à dire c'est que saint Tanguy et sainte Haude ont été de vrais saints, honorés de temps immémorial et demeurés populaires, surtout dans le diocèse de Léon. Dans le *Propre* publié par ordre de l'évêque Henri de Laval de Boisdauphin, réédité en 1705 par l'évêque Louis de La Bourdonnaye, on trouve au 27 novembre la fête de saint Tanguy, se célébrant à la cathédrale sous le rite *double-solennel;* le 28 du même mois, fête semi-double de sainte Haude, vierge ; ces offices ont été en usage jusqu'à la Révolution, et il est fort regrettable qu'ils n'aient pas été conservés dans le *Propre* de 1851 qui ne fait aucune mention de nos deux saints. S'ils n'ont plus de place dans la liturgie, ils ont du moins conservé leurs images dans la pauvre chapelle voisine des ruines de l'abbaye Saint-Mathieu (saint Tanguy représenté dans le costume de moine bénédictin brandit son épée fratricide) et dans l'église de Kersaint-Plabennec (le frère et la sœur y figurent en face l'un de l'autre sur un autel du transept, sainte Haude porte sa tête entre ses mains).

LES RELIQUES DE L'APOTRE SAINT MATHIEU (A.-M. T.).

Monsieur de la Borderie, au tome II de l'*Histoire de Bretagne,* p. 259, dit ce qui suit : « Sous le règne du roi Salomon on rencontre la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Mathieu ou Saint-Mahé de Fineterre (1) dont l'histoire, quoique mêlée de légendes, ne semble pas douteuse quant à ses faits essentiels attestés par diverses chroniques. Cette histoire fut écrite au xe siècle avec sincérité par un auteur que l'on appelle Paulinus et auquel on donne la qualité d'évêque de Léon (2). Comme nous n'avons plus la version latine, mais seulement une analyse ou une traduction faite par Le Baud sur un texte déjà interpolé dans sa dernière partie, il est bon de se tenir sur ses gardes. Puis si l'on veut connaître exactement l'état du texte suivi par Le Baud, ce n'est pas dans son *Histoire de Bretagne* imprimée qu'il faut lire ce récit, mais dans la première version encore inédite de cette *Histoire.* »

D'après ce récit, c'est au Caire que le corps du saint évangéliste aurait reposé jusqu'au temps où saint Salomon régnait en Bretagne. Des marins bretons se trouvant en cette ville l'apôtre leur apparut, et s'adressant à eux dans leur propre langue les chargea d'emporter son corps dans leur pays ; lui-même les conduisit et leur montra son tombeau. Avec le secours miraculeux de saint Mathieu ils l'ouvrirent; en voyant le corps on aurait dit, non pas un homme mort depuis des siècles, mais tout simplement endormi. L'ayant transporté sur leur navire, ils mirent aussitôt à la voile ; favorisés par les meilleurs vents, ils arrivèrent à la péninsule qui forme du côté du Nord la rade de Brest. Le bruit d'un tel événement se répandit, et saint Salomon vint au rivage avec toute sa cour pour faire à l'évangéliste une glorieuse réception. Avec ses seigneurs il saisit les câbles qu'on lançait du navire, mais c'est en vain qu'ils les tiraient de toutes leurs forces, le vaisseau ne bougeait point. Alors Riwelen ou Riwal, comte de Cornouaille, dit au prince : « Vous

(1) En latin, *S. Matheus de Finibus terræ ;* en breton, *Loc-Mazé Pen ar Bed.*

(2) D'après M. Jourdan de la Passardière ce serait un évêque de Salerne (*Bulletin paroissial de Saint-Louis de Brest,* 1900).

n'ignorez pas la maudite coutume établie en ce port : quand une maison ne peut fournir les taxes royales qui lui sont imposées, on y prend deux ou trois enfants, on les vend comme serfs aux marchands étrangers fréquentant ce port, et le prix est consacré au paiement de la taxe. Cette coutume, qui a fait donner à ce lieu le nom de *Porz-Queinvan* (Port des Lamentations), déplait certainement au saint apôtre. Abolissez-la et donnez au saint désormais ces malheureux enfants... »

Salomon répond : « Glorieux apôtre de Dieu, que ceste coustume soit dorénavant ostée pour la révérence de toy. Je te confirme ce privilège par l'impression de mon anneau. »

A peine ces paroles prononcées, la nef d'elle-même « saillit à la terre seiche. Adonc le roi et les seigneurs saisirent celui saint corps précieux et avec grande assemblée de chantans, ô cierges et ô lampes, » le portèrent à une église que le roi Salomon « fist reformer d'arcs voultiz, d'apparois et de columnes dorées, et en icelle fist mettre le saint corps de l'apostre, au nom duquel il la fist dedier. »

Le corps de saint Mathieu ne reposa pas longtemps dans ce site sauvagement grandiose. (D'après dom Lobineau, il y avait abordé en 825); après la mort du roi Salomon, mais à une date nullement précisée, il fut enlevé par des écumeurs de mer, et au xe siècle, en 954, après une odyssée vagabonde dont on ne saurait dire les étapes, on le retrouve en Italie, à Salerne, où il est resté jusqu'à nos jours. Toutefois l'abbaye bretonne de Saint-Mathieu prétendit pendant tout le moyen-âge, même encore au xviie siècle, posséder la plus grande partie du chef de son patron. L'avait-elle conservé depuis le ixe siècle? L'avait-elle recouvré depuis? On ne peut le dire. »

Autour de l'abbaye se forma une petite ville maritime encore florissante au temps de dom Michel Le Nobletz.

Pour ne rien omettre disons que, d'après la tradition, les reliques de saint Mathieu auraient fait à la cathédrale de Léon une station plus ou moins prolongée. — Est-ce à leur arrivée en Bretagne? — Est-ce au moment de leur départ pour l'Italie? — Serait-ce pendant la construction de la première église abbatiale? — Nul ne saurait le dire.

MONUMENTS DE SAINT TANGUY (J.-M. A.).

Le château où naquit saint Tanguy, les monastères qu'il a fondés, ont depuis longtemps disparu ; mais ce n'est pas sans émotion que l'on visitera les abbayes du Relecq et de Saint-Mathieu de la fin des terres, c'est avec respect que l'on parcourra les ruines de Trémazan, vieux édifices qui les ont remplacées au xiie siècle et qui à leur tour en grande partie délabrés, menacent également de disparaître. C'est avec dévotion que l'on fera le pèlerinage de la chapelle de Kersaint, toute voisine de Trémazan, où l'on vénère toujours la mémoire du jeune saint devenu moine et de sa douce sœur sainte Haude.

L'abbaye cisterciennne du Relecq, en Plounéour-Ménez, fut fondée en 1132 sur l'emplacement de l'antique Gerber. Est-ce à cette date que fut construite l'église abbatiale qui existe encore? En tout cas elle remonte au cours du xiie siècle, et l'on croit revivre en ces âges lointains quand on pénètre dans cette chapelle si heureusement et si sagement restaurée par le vénéré recteur, M. Jouve, qui y a mis ses talents et son zèle. Grâce à ce travail le monument a repris à l'intérieur sa physionomie primitive, et en voyant à nu tout l'appareil bien dessiné et exactement rejointoyé, on est comme saisi de vénération devant ces lourds piliers carrés, ces chapiteaux aux sculptures étranges, ces arcades romanes où la pointe de l'ogive commence à se dessiner, cette large nef, ce chœur, ces transepts et ces chapelles où tant de générations de moines ont prié, et où reviennent encore tous les ans tant de pèlerins au jour du grand pardon, le dimanche après le 15 août, à cause de la fête de saint Bernard qui tombe le 18 de ce mois.

Ce qu'il y avait de plus beau dans le monastère, le cloître avec ses colonnettes et ses arcatures

du XIIIe siècle, a complètement disparu et la belle salle capitulaire n'a plus ses colonnes ni ses voûtes soutenues autrefois par d'élégantes nervures.

L'abbaye de Saint-Mathieu, près du Conquet, autrefois si riche et si florissante, rappelle maintenant les mêmes tristesses. Du cloître il ne reste que quelques traces; des bâtiments monastiques, quelques pans de maçonnerie, et la vieille église, privée de ses toitures, dresse en face de la mer ses murailles qui semblent devoir encore longtemps défier les orages, sa façade ouest du XIIe siècle, son chœur si élégant du XIIIe, sa nef et son collatéral midi du XIVe et du XVe.

Trémazan, lieu de naissance de notre saint, est le spécimen le plus important de l'architecture militaire du XIIe siècle en Basse-Bretagne. Grande enceinte en carré long, de 30 mètres sur 50, douves larges de 10 mètres protégeant des murailles épaisses de 2 mètres et hautes de 10; deux tours d'angle, un immense donjon carré, de 14 mètres de côté et de 25 de hauteur; un entassement de murailles ruinées dans la cour intérieure, c'est ce qui reste encore de cette formidable forteresse de la noble maison du Chastel.

Et tout à côté, à 500 mètres de distance, est la chapelle de Kersaint, édifice de la fin du XVe siècle remplaçant une antique collégiale fondée en l'honneur de nos deux saints que nos Bretons invoquent toujours avec foi et confiance.

Sur les vieux remparts de Trémazan fleurissent les œillets rouges et les violiers de même couleur; ils sont restés empourprés depuis qu'ils ont été teints du sang de sainte Haude.



LA VIE DE SAINT HERBLON,

Confesseur et Abbé du Monastere d'Aindre, le 25. jour de Novembre.



L'HEUREUX S. Herblon, ou Herblain, premier Abbé du Monastere, qui, autrefois, estoit en l'isle d'Aindre, dans le fleuve de Loyre, deux lieuës au dessous de la ville de Nantes, estoit gentil-homme Allemand, du pays de Nimegen (1), issu de parens nobles & riches, lesquels vinrent en France, environ l'an 600. Ils mirent toute leur estude à instruire leur fils en toutes les gentillesses & perfections requises en un Seigneur de bon lieu; mais, voyans qu'il s'y portoit froidement, & qu'au contraire il affectionnoit la retraite & solitude & étoit adonné à la piété, craignans ce qui leur arriva, & que Herblon ne fit divorce avec le monde, ils l'envoyerent à la cour du Roy de France, faisans leur compte que les delices de la cour & l'embarassement des affaires où il seroit occupé luy feroit petit à petit perdre le desir de la vie Monastique; mais il avint tout autrement; car ayant demeuré quelques années en cette cour, voyant les troubles qui survinrent de son temps en France, & abhorrant les cruautez & massacres qui s'y commettoient, il se resolut de se retirer de ce labyrinte, à quelque prix que ce fut.

II. Le Roy, qui l'aymoit extrêmément pour son bel esprit & ses rares perfections, lui refusa son congé; de plus, le fit chevalier & son grand Eschanson, esperant, par ces honneurs & offices, le retenir à son service; &, de plus, luy procura une belle dame, riche & noble, fille d'un de ses conseillers & premiers favoris; mais l'amour de Dieu, qui avoit embrasé le cœur du saint jeune homme, ne peut estre étouffé par ces offices, lesquels ne le pûrent divertir de sa premiere resolution, ny induire à condescendre à

(1) Noble Frank, de Noyon (de la Borderie).

un party si avantageux, & ne voulut plus demeurer au service d'un Roy terrien, se voyant si puissamment appellé au service du Roy des Roys. Il pressa tant, & si souvent importuna le Roy, qu'enfin il luy donna son congé, quoy qu'à regret; dont Herblon le remercia, &, ostant son collier d'or, & déceignant son épée, les posa aux pieds de Sa Majesté, sortit de la cour & alla droit se rendre au Monastere de Fontenelles en Neustrie (à present Normandie), où, s'estant jetté aux pieds de l'Abbé Lambert, il postula l'habit de saint Benoist, lequel, peu aprés, il receut, l'an 638, au grand contentement de tous les autres Moynes, qui se promettoient quelque chose de grand de ce nouveau Religieux. Herblon, admis en cette sainte Société, devint incontinent tout autre & vécut si exemplairement, trois années, dans ce Monastere, que l'Abbé Lambert le receut à la Profession, & puis l'envoya aux Ordres, lesquelles il receut successivement de l'Archevesque de Roüen.

III. En ce temps, estoit Evesque de Nantes, en Bretagne, un saint Personnage, nommé Pasquier (1); lequel, connoissant le fruit que faisoient les Religieux Benedictins és lieux où ils estoient, désireux de s'acquitter de sa charge Pastorale & s'aider du travail & prieres de ces bons Peres, envoya vers Lambert, Abbé de Fontenelles, luy demander Herblon & quelques autres de ses Moynes, pour peupler un Monastere qu'il leur vouloit bastir en son Diocese. Le bon Abbé, ayant leu la lettre de l'Evesque, en loüa Dieu, & en confera avec ses Religieux; tous lesquels, bien qu'il leur faschast de se deffaire de saint Herblon, voyans, néanmoins, qu'il y alloit de la gloire de Dieu & avancement de leur Ordre, y consentirent, & luy nommerent douze autres Religieux pour aller avec luy; tous lesquels, ayans pris la benediction de leur Abbé & congé des autres Religieux, vinrent en Bretagne, & se rendirent à Nantes, l'an 643. où S. Pasquier vint au devant d'eux, suivy de son Clergé & de tout le peuple, & les receut, chantant: *Eccè quàm bonum et quàm jucundum, etc. & Benedictus qui venit in nomine Domini.* S. Pasquier les logea dans son manoir Episcopal, où ils furent visitez des principaux de Nantes, & le reste de la journée se passa à conferer de leur dessein.

IV. Le lendemain, les saints Pasquier & Herblon, ayans dit Messe, s'embarquerent en un batteau que l'Evesque avoit fait équiper au port de la Fosse de Nantes, & ayant fait priere à Dieu, le suppliant de leur faire connoistre le lieu qui leur seroit plus commode pour l'y servir en l'Observance de leur Regle, ils leverent les voiles & devalerent la riviere de Loyre, furent portez à la rade d'une Isle, appelée Aindre, du mot Latin *Antrum,* qui est l'une des plus belles de cette riviere, estant en hyver environnée de toutes parts des eaux de Loyre, &, en esté, jointe à la terre ferme par de belles prairies, surpassant en hauteur les autres iles de ce fleuve, ayant quelques petits tertres, ou collines qui s'avancent dans la riviere, en forme de petits caps, ou promontoires, dont elle se deffend contre les débordemens de ce grand Fleuve, qui, aux hautes marées, refoule & halle les autres iles, sans incommoder cette-cy, prés laquelle, il y a une autre ile moindre, nommée *Aindrin* ou *Aindrette,* en laquelle y avoit, autrefois, une Chapelle de S. Martin; à présent, il y a un chasteau de plaisance, nommé le *Chasteau d'Aindrette.* Le batteau, arrivé à la rade d'Aindre, s'y arresta tout court; ce qui fit connoistre aux Saints que c'estoit là le lieu qu'ils devoient choisir. Ils entrerent dedans, &, l'ayant reconnu trés-commode pour leur demeure, s'en retournerent à Nantes, où ayans tracé le plan du futur Bastiment, les ouvriers furent appelez de toutes parts pour y travailler en diligence.

V. Les bourgeois de Nantes, se conformans à leur saint Pasteur, contribuerent si liberalement à la construction de ce Monastere, que, dans deux ans, il fut accomply;

(1) Voy. sa Vie cy-dessus, le 10 juillet, art. IV, p. 299. — A.

S. Herblon y fit faire deux Eglises, lesquelles S. Pasquier dedia, l'une en l'honneur de S. Pierre, l'autre à S. Paul, l'an 646, à laquelle solemnité se trouverent les habitants de Nantes & une grande multitude de peuple des environs, & n'oublia S. Pasquier à bien dotter & renter ce Monastere, qu'il fournit de toutes choses necessaires, tant pour le service de l'Eglise, que pour la commodité des religieux. S. Herblon, ayant amassé en ce lieu grand nombre de Religieux, menoit une vie plus d'Ange que d'homme ; de sorte que l'odeur de ses rares vertus & de la sainteté de ce lieu s'épandit, non seulement par Bretagne, mais encore par toutes les provinces circonvoisines. Priant, une nuit, en l'Eglise de S. Pierre, il vid l'Ame de Mauronce, Abbé du Monastere de Glonne (c'est S. Florant le Vieil sur Loyre), nouvellement decedé, laquelle les Anges presentoient devant Dieu ; de quoy il donna avis à ses freres, lesquels en furent pleinement informez, le lendemain, qu'un messager leur en apporta nouvelles asseurées.

VI. Allant, une fois, par pays, il fit rencontre d'un Comte Breton, nommé Arnauld, homme méchant & vicieux ; le saint Abbé le salüa, &, puis, le reprimanda doucement, luy remontrant l'énormité de ses vices. Déja, ses satellites mettoient la main à l'épée, n'attendant que le commandement de leur maistre, pour courir sus au Saint & à ses confreres ; mais Dieu toucha tellement Arnauld, qu'il l'écouta patiemment, le remercia, & luy promit de s'amender, le suppliant de prier pour luy ; &, descendant de cheval, fit tirer une bouteille de vin, qu'un de ses gens portoit, & pria le saint de boire à sa santé ; mais, quand ce vint à verser, il ne s'y en trouva qu'une petite goutte ; le Comte rougit de honte, mais S. Herblon ayant fait le signe de la Croix sur la bouteille, elle se trouva si pleine, qu'elle versa sur les mains & manchettes du Comte, qui bût de ce vin, comme aussi toute sa suite, qui estoit de six hommes, S. Herblon & ses Moynes, &, aprés se trouva encore toute pleine; ce que voyant le Comte, il s'agenoüilla devant le saint Abbé, &, ayant reçû sa benediction, poursuivit son chemin. En memoire de ce miracle, cette bouteille fut recherchée & renduë au Monastere d'Aindre, & se montroit aux Pelerins qui y alloient par devotion.

VII. Un Carême, s'étant retiré dans l'isle d'Aindrette, pour eviter les saluades & visites des Pelerins, tant étrangers que Nantois, qui, pendant ce saint temps, affluoient au Monastere d'Aindre, un de ses Moynes, se promenant avec luy sur le bord de la riviere, luy recita qu'un bourgeois de Nantes avoit, depuis peu, pris une lamproye d'excessive grandeur : « Pensez-vous pas (répondit-il), que, s'il plaisoit à nostre Seigneur, » il ne nous en donneroit pas bien une aussi belle ? » Il n'eust pas plûtost achevé la parole, qu'une belle lamproye, nageant à fleur d'eau, se vint rendre à eux ; laquelle ils couperent en trois & en envoyerent deux parts au Monastere, retenant la troisiéme pour eux. Une nuit, il se promenoit par cette isle ; ses Religieux virent le chemin par lequel il alloit clair & luisant, & le lieu où il s'agenoüilloit pour faire Oraison rempli d'une lueur & clarté Celeste, qui y duroit long-temps aprés. Comme il revenoit de voir son Abbé Lambert, passant par la Normandie, il s'arresta en un Monastere au pays de Constantin, où il fut visité d'un gentil-homme du pays, nommé le sieur de Launay, qui le pria de venir prendre un disné chez luy; à quoy le Saint consentit. Ce gentil-homme fut si aise de l'honneur que luy faisoit S. Herblon de venir en sa maison, qu'il pria grand nombre de ses amis & voisins à ce festin, pour luy tenir compagnie ; sur le milieu du festin, le gentil-homme tira de son cabinet un petit poinçon de vin, duquel il donna à boire au Saint & voulut, pour l'amour de luy, que toute la compagnie en beut, tandis qu'il dureroit, & sur tout qu'on en donnât aux pauvres. Chose étrange ! Le cidre perdit son honneur en ce banquet, où il ne fut servy que du vin de ce poinçon, lequel se multiplia en telle sorte, qu'aprés disné il se trouva aussi plein comme si on n'y en eut point pris.

VIII. Un grand Seigneur, usurpateur de beaucoup de biens Ecclesiastiques, estant venu en pelerinage à Aindre, désira voir le Monastere ; le saint Abbé le conduisit par toutes les Officines, & l'ayant mené au Refectoir, il luy présenta la collation ; le Comte ayant beu la sienne, laissa un peu de vin au fond de la tasse ; saint Herblon le pria de redoubler, sans y rien faire verser de nouveau ; seulement, levant la main, il fit le signe de la Croix sur la tasse, laquelle se remplit tellement, qu'elle versa du vin sur la manche du Comte, qui, voyant ce miracle, se jetta aux pieds du Saint, luy fit de grands presens, & promit de restituer ce qu'il avoit ravi à l'Eglise. Estant, une fois, assis sous un arbre prés l'Oratoire de S. Legier Martyr, qu'il avoit basti prés la porte du Monastere, il lisoit attentivement la Bible ; mais les chenilles, qui tomboient tout à coup sur son livre, l'incommodoient tellement, qu'il fut contraint de s'oster de ce lieu ; lors, il pria Dieu qu'il luy plût le délivrer de l'importunité de ces bestiolles, &, la nuit suivante, elles s'évanouïrent.

IX. Se voyant déja caduc & penchant vers le Tombeau, il se retira en solitude en Aindrette, pour se disposer à bien mourir ; &, avant que sortir du Monastere, il avisa ses Religieux de choisir l'un d'entr'eux, qui, en son absence, gouverneroit la maison. Ils éleurent l'un d'entr'eux nommé Auffroy, lequel S. Herblon confirma, puis se retira en sa solitude. Ce nouveau Superieur s'acquitta trés-mal de sa charge, molestant ses Religieux de telle façon, qu'ils furent contraints de s'en plaindre au saint Abbé, lequel le reprit de sa severité & rigueur ; cela n'ayant servy de rien, Dieu le punit severement, car, une nuit, S. Herblon (encore vivant et retiré en sa solitude) luy apparut, &, de sa Crosse ou bâton Pastoral, le frappa à la tête, duquel coup il tomba malade, &, peu aprés, il mourut, criant qu'il brûloit. S. Herblon leur donna un autre Superieur, nommé Donatus, homme vertueux, qui les gouverna avec grande prudence & douceur. Cependant, Dieu, voulant couronner les merites de son fidele serviteur S. Herblon, permit qu'il fut saisi d'une maladie, laquelle, le minant peu à peu, luy fit connoitre qu'il tiroit à sa fin ; il manda à ses Religieux le venir trouver en sa solitude ; auxquels il recommanda l'observance de la Regle, puis, leur donna sa benediction ; &, ayant devotement receu les Sacremens, les yeux & le cœur élevez en Dieu, il rendit son Ame à son Createur, le 25. jour de mars, environ l'an de grace 684. le quatre-vingt & troisiéme de son âge.

X. Son corps, revétu de ses habits Abbatiaux, fut porté de son Hermitage d'Aindrette au Monastere d'Aindre, où, ses obseques celebrées, il fut ensevely au Cimetiere commun des Religieux, &, prés de luy, le Prieur Donatus, qui ne luy avoit gueres survécu. Les Religieux éleurent pour Abbé un Personnage fort éminent en vertu & sainteté, nommé David, du temps duquel saint Herblon apparut à un de ses Religieux, nommé Sadreunte, & de la lumiere qui l'environnoit éclaira toute sa chambre, luy revela la gloire de laquelle il jouïssoit au Ciel ; il luy commanda de dire à l'Abbé David qu'il levât son Corps du lieu où il estoit & le fit honorablement ensevelir en l'Eglise de S. Pierre, prés le Maître Autel, puis disparut. Le Moyne Sadreunte, recita cette apparition à son Abbé, lequel assigna un jour pour faire cette Translation, auquel il leva ce saint Corps de terre & le porta en l'Eglise de S. Pierre, où il fut reveré d'une grande multitude de peuple, qui s'estoit trouvée à cette solemnité, et fut recrée d'une trés douce odeur qui sortit de ce saint Corps, &, durant trois jours, parfuma toute l'Eglise.

XI. Pendant cette Translation, arriva une chose digne d'étre remarquée, c'est que la Procession conduisant le saint Corps par le Cloistre pour le porter en l'Eglise, quand il fut vis-à-vis de la porte du refectoir, il devint si lourd & pesant, qu'on ne le pouvoit lever ; tous les assistans bien étonnez de cela, l'Abbé David leur dit : « Mes Freres, je » voy bien ce que cecy veut dire ; il y a icy grand nombre de pauvres ; nôtre bon Pere » défunt, comme il a esté, en son vivant, fort misericordieux envers eux, aussi veut-il

» que nous l'imitions en cela, & ne se laissera porter plus avant, que nous ne leur ayons » donné l'aumône. » Alors, par son commandement, le dépensier apporta une pleine corbeille de pain, qu'il distribua aux pauvres, &, incontinent, le saint Corps devint aussi leger qu'auparavant, & fut aisément porté en l'Eglise, où il fut déposé en un beau Sepulchre qu'on luy avoit disposé, où Dieu a operé des grands miracles par son intercession, desquels nous reciterons icy quelques uns pour l'edification des lecteurs.

XII. 1. Un pauvre homme paralytique, s'estant voüé à S. Herblon, se fit porter à S. Pierre en Aindre, &, priant prés le Sepulchre du saint Abbé, il le vid venir vers soy glorieux & éclatant, & se trouva incontinent gueri. 2. La même faveur y receut un homme muet dés sa naissance, qui y receut la parole. 3. Un autre sourd & muet y reçut l'ouye & le parler. 4. Un enfant impotent y reçut parfaite santé. 5. Deux boiteux, qui s'y étoient fait porter, s'en retournerent sur les pieds parfaitement gueris. 6. Un paysan, nommé Sichaud, ayant battu du bled, le jour de Pâques, fut saisi d'un continuel tremblement de tous ses membres, & son fleau demeura si fortement attaché à sa main, qu'on ne l'en pouvoit oster; voyant que c'estoit une juste punition de Dieu, il alla à Tours visiter le Sepulchre de S. Martin, où le fleau luy tomba des mains; mais le tremblement des membres luy dura, jusqu'à ce qu'estant venu à Aindre visiter le Tombeau de S. Herblon, il receut sa parfaite guerison. 7. Un certain personnage, aveugle & tout contrefait & estropié, se fit porter à Rome au Sepulchre de saints Apotres, où il luy fut revelé d'aller visiter les Sepulchres des saints Martin & Herblon; il vint à Tours, où les talons qui luy tenoient aux fesses, & les poûces qui estoient recourbez contre son estomach, se redresserent; delà il vint à Aindre, où priant en l'Eglise de saint Pierre, saint Herblon s'apparut à luy, &, luy mettant ses poûces sur les yeux, luy rendit la veuë. Un certain personnage, perclus de tout un costé de son corps, se fit porter à saint Pierre d'Aindre, où estant en priere, il vid, par une verriere de l'Eglise, le Bienheureux S. Herblon, tout glorieux & resplendissant, qui le guerit entierement. Les miracles continuels que Dieu faisoit par les merites de ce Saint se divulguerent par toute la Bretagne & provinces circonvoisines, de sorte qu'on dedia plusieurs Eglises à Dieu, sous l'invocation & patronage de ce Saint; entr'autres, vis-à-vis de l'isle d'Aindre, sur le rivage de Loyre, deux lieuës sous Nantes, il y a une Paroisse qui porte son nom, communément dite Saint-Herblon, & une autre prés Ancenis. Au Diocese de Rennes, trois lieuës de la ville, entre Brie, Chasteaugiron & les Trois-Maries, est la Paroisse de Saint-Herblon, &, és Eveschez de Leon, Treguer & Cornoüaille, il est en grande veneration, & l'appellent S. Herbauld (1). En la ville de Rouen, capitale de Normandie, il y a une Paroisse qui porte son Nom, prés de la Cathedrale. Son Corps demeura en son Monastere d'Aindre jusqu'à l'an 843, que les Normands, ayans saccagé la ville de Nantes, à leur retour, razerent le Monastere d'Aindre, d'où les Religieux s'en estoient fuis, portans avec eux les saintes Reliques, qui sont, à présent, conservées en l'Eglise Collegiale de Saint-Maurille d'Angers.

Cette vie a esté par nous recueillie, de ce qu'en disent le Martyrologe Romain le 25. Mars, et Baronius és Annotations sur iceluy; Laurens Surius, le 25. Mars; René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendes; Benoist Gononus, in vitis PP. Occid. l. 7, cap. 4, p. 397; *les anciens Breviaires Leonnois, Nantois et de Cornoüaille; les anciens Legendaires Choraux manuscrits de Nantes, et le* Proprium Sanctorum *de Nantes, le 25. Novembre* (2).

(1) Comme on le verra aux Annotations, Albert Le Grand fait ici une étrange confusion. — A.-M. T.

(2) Voir au T. I, p. 567, de l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie une note importante sur la *Vie ancienne de saint Hermeland.* — A.-M. T.

ANNOTATIONS.

LES RELIQUES DE SAINT HERBLON (A.-M. T.).

Ce n'est point en 843, comme le dit Albert Le Grand, mais en 869 que les reliques de saint Herblon ou Hermeland quittèrent la Bretagne. Transportées d'abord au Monastère de Beaulieu, en Touraine, elles furent confiées plus tard aux Chanoines de la Collégiale établie dans le château de Loches *(dom Martenne)*. Une partie des précieux restes, conservée à Saint-Hermeland, de Rouen, fut brûlée par les Calvinistes en 1562; après quoi cette Eglise obtint de la Collégiale de Saint-Mainbeuf, d'Angers, d'autres reliques du même Saint. La Révolution a fait perdre celles que possédait l'Eglise de Bagneux, au diocèse de Paris.

En 1848, Mgr Jacquemet, tout récemment nommé évêque de Nantes, envoya à Loches M. l'abbé Cahour, prêtre fort jeune alors, aujourd'hui vieillard bien vénérable et ayant beaucoup travaillé pour l'histoire de son diocèse d'origine. Il revint le 7 novembre avec des reliques notables, qui, en 1866, furent placées dans un reliquaire semblable à celui de la bienheureuse Françoise d'Amboise ; on peut les voir dans la Cathédrale. Des parcelles en ont été détachées pour être données aux Eglises dont saint Hermeland est le patron (près de Nantes et près d'Ancenis).

SAINT HERBOT (A.-M. T.).

On aura remarqué cette étrange affirmation d'Albert Le Grand : « Es Eveschez de Léon, Tréguer et Cornouaille, il (saint Herblon) est en grande vénération, et l'appellent S. Herbauld. »

Il n'y a rien de commun entre le moine du pays nantais et le solitaire de Cornouaille, que la première syllabe de leur nom.

Parmi les saints de Bretagne, il n'en est guère dont le culte soit plus répandu que celui de saint Herbot ou Herbauld, malgré cela, tout en lui offrant leur beurre et en lui recommandant leurs vaches, nos paysans ignorent tout détail sur sa vie ; Albert Le Grand n'en a rien dit ; dom Lobineau, pas davantage. Cependant, au tome VI de juin, les Bollandistes ont publié sur lui une notice, autrefois conservée à Berrien (Cornouaille), qui a été perdue ; d'après ce document fut écrit au XIVe ou au XVe siècle un abrégé qui tomba plus tard en la possession des Jésuites du collège de Quimper, ceux-ci le communiquèrent à Bollandus, et le Père Jenning, son continuateur, l'a publié (au supplément de juin).

Saint Herbot naquit en Grande Bretagne, de parents nobles et pieux, embrassa dès l'enfance le renoncement et la perfection, et jeune encore, avec leur permission, il passa en Armorique, séjourna dans différentes forêts où il était obéi même des animaux sauvages ; il opérait de nombreux miracles et de fréquentes conversions. Il vécut longtemps sur la Paroisse de Berrien et y mourut. Il fut enseveli à l'endroit ou s'élève aujourd'hui sa belle chapelle, dans un site d'une admirable beauté (en Plonévez du Faou) (1).

Ce curieux édifice du XVe siècle possède trois belles verrières de la même époque; le tombeau vénéré du saint porte sa statue de granit ayant à ses pieds un lion couché. Le chœur est entouré d'un beau cancel, travail très original et très finement exécuté dans le style de la Renaissance ; on y voit les patriarches, les prophètes et les sibylles, les apôtres et les grands docteurs.

Si les ossements de saint Herbot sont restés dans le tombeau, son chef en avait été extrait et renfermé dans un riche reliquaire. Au XIIIe ou au XIVe siècle, les Anglais, dans une de leurs

(1) Dans son livre breton : *Buez sant Milliau ha sant Mælar,* M. l'abbé Jacques Guillou, actuellement recteur de Saint-Sauveur, a donné une excellente notice sur saint Herbot — J.-M. A.

descentes en Bretagne, enlevèrent cette précieuse relique et la transportèrent dans leurs pays, emportant en même temps le précieux manuscrit qui racontait la vie du saint Ermite.

On trouve au Tome II des *Saints de Bretagne,* par l'abbé Tresvaux, une vie de saint Herbot. M. de Kerdanet a consacré aussi à ce saint une note assez étendue (p. 780).

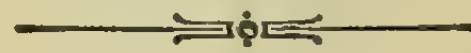
Saint Herbot a des chapelles à Cavan-Collorec, Plonévez-du-Faou, Ploaret, Ploulec'h, Plounévez-Quintin, Taulé, Trévoux, Saint-Thonan.

Il a des statues anciennes à Berrien, Canihuel, Carhaix, Lanrivoaré, Loqueffret, Guilers, Plouédern, Pouldergat, Le Faou, Ergué-Gabéric (chapelle Saint-Guénolé), Saint-Nic (chapelle de Saint-Côme), Cast, Plouguer, Saint-Goazec, Meilars (chapelle de Confors), Saint-Evarzec, Plomeur, Leuhan, Briec (chapelle de Sainte-Cécile), Tourc'h, Guengat, Plonévez-Porzay, Guimaëc (chapelle des Joies), Huelgoat (chapelle de Notre-Dame des Cieux). Quant aux statues modernes, elles ne se comptent plus en Cornouaille et on en rencontre plusieurs en Léon.



LA VIE DE SAINT GUNSTAN,

Confesseur, le 27. de Novembre.



SAINT GUNSTAN OU GULSTAN estoit natif de la Grande Bretagne, d'où il fut enlevé par des pyrates, qui escumans les costes maritimes de l'isle, entre autres prisonniers emmenerent ce jeune garçon, & s'en servirent pour la manœuvre de leur navire, l'occupans au service le plus pénible du vaisseau. Gulstan endura patiemment sa captivité, donnant le plus de temps qu'il pouvoit à l'Oraison, & servant fidelement Dieu, le mieux qu'il luy estoit possible. Ayant passé quelques années en cette servitude, il luy tomba une grosse défluxion sur un pied, lequel luy enfla tellement, qu'il ne se pouvoit remuer; de sorte que le capitaine du navire, voyant qu'il n'en pouvoit plus tirer de service, le fit mettre à terre à la coste de Leon. Gulstan, se voyant en liberté, rendit graces à Dieu & luy demanda la santé; ce qu'il obtint.

II. Si-tost qu'il se put porter, il se rendit en la Ville d'Occismor, & s'alla jetter aux pieds de S. Paul, Evesque de Leon, qui le retint prés de soy quelques années, l'instruisant parmy ses Religieux, en l'Abbaye de Bâaz, jusques à ce qu'il luy demanda congé de faire le voyage de la Terre Sainte, pour visiter les saints Lieux, où le Fils de Dieu avoit operé le salut du genre humain, ce qu'il obtint aisément; &, ayant receu la benediction de son Maistre S. Paul, il fit heureusement le voyage. Estant revenu en Bretagne, & resolu de faire divorce avec le monde, il se rendit au Monastere de S. Guedas en l'isle de Rhuys, & se jetta aux pieds de l'Abbé Felix, le suppliant de le recevoir au nombre de ses Religieux, ce qui luy fut benignement octroyé (1).

III. Ayant receu l'Habit, il observoit ponctuellement la Regle, passoit les jours & les nuits en Oraison & en la lecture de la sainte Ecriture, dormant peu, si sobre & abstinent, qu'à peine ce qu'il prenoit pouvoit suffire pour l'entretien de sa vie. Il gardoit un silence exact, n'ouvrant la bouche pour parler que lorsque l'obeïssance, ou l'utilité du prochain l'y obligeoit. Il fuyoit la conversation des femmes, comme dangereuse à ceux qui veulent

(1) Ceci fixe d'une manière certaine l'époque où vécut saint Gunstan : contemporain de saint Félix de Rhuys il appartient à la fin du xe siècle, et au commencement du xie, et n'eut par conséquent aucun rapport avec saint Pol-Aurélien. — A.-M. T.

vivre chastement. Il prenoit un singulier plaisir à allumer & entretenir les lampes & luminaires de l'Eglise, soûlageant le Sacriste de son travail & vigilance. Sa charité s'étendoit envers toutes sortes de personnes, mais specialement des pauvres malades, lesquels il servoit, & souvent, par ses prieres, leur rendoit la santé.

IV. Il estoit tellement amateur de la solitude, qu'il pria son Abbé Felix de luy permettre de se retirer en une isle qui estoit en la mer, nommée *Hoüadic*, laquelle, en ce temps-là, estoit deserte & non habitée, à cause de sa sterilité. Felix le luy permit, & luy donna un autre Religieux, nommé Budic, pour luy tenir compagnie; mais le diable, crevant de rage de se voir défié par ce jeune homme, qu'il ne pouvoit terrasser par la vehemence de ses tentations, se resolut de le chasser de cette Isle, l'épouvantant par des spectres et phantômes horribles qu'il luy representoit; mais le Saint les faisoit disparaître par la vertu du signe de la Croix. Un jour, comme il se promenoit par l'isle, tenant un benîtier dans sa main, il fit rencontre du diable en forme humaine, lequel le voulut dissuader de mener une vie si austere; mais, voyant que le Saint se mocquoit de ses persuasions, il leva le masque, & luy dit : « Quoi! n'est-ce pas assez à vous autres » Moynes de nous avoir chassez de tout le reste du monde, sans que vous nous veniez » persecuter jusques dans les isles les plus steriles & inhabitées? » S. Gunstan l'interrompit, & luy commanda, de la part de Jesus-Christ, de se retirer : ce qu'il fit. Une autre fois, comme il lisoit un livre, à la porte de sa Cellule, le diable luy apparut en forme de cheval, qui traînoit un licol; le Saint, croyant que ce cheval eût échappé à quelqu'un, print le licol, mais le diable le tira si rudement, qu'il luy blessa le bras, puis disparut.

V. Son compagnon de solitude estant tombé malade, le Saint le servoit charitablement; & le voyant fort dégousté, il le pressoit de prendre quelque nourriture; le malade luy répondit : « Et que me sçauriez-vous apprester en ce desert? » S. Gunstan lui répondit qu'il falloit avoir esperance en Dieu, qui avoit nourri de manne son peuple au desert, & fournissoit d'aliment tous les animaux; &, ayant dit cela, descendit au rivage de la mer, mit les genoux en terre & supplia Nostre Seigneur de subvenir à la necessité de ses serviteurs; &, incontinent, un gros marçoin, nageant à fleur d'eau, se vint rendre à luy & expira à ses pieds. S. Gunstan le mit en pieces, en prit autant qu'il falloit pour son malade & envoya le reste au Monastere de Rhuys. Une flotte de navires du Comté de Cornoüaille, faisant voile vers l'emboucheure de la riviere de Loyre, fut contrainte, par le mauvais temps, de relâcher à la rade de l'isle de Hoüadic, & le vent continuant toûjours contraire, ils y firent un si long sejour, qu'ils consommerent leurs victuailles & se trouverent reduits en une extréme necessité. Les capitaines et maistres allerent trouver S. Gunstan & le supplierent de prier Dieu pour eux, & luy promirent, si, par son intercession, ils pouvoient avoir le vent à souhait, qu'ils luy feroient present d'un habit complet. Le Saint pria, & le vent se tourna, qui, en une marée, les porta à la rade de S. Nazaire. Ayant fait leur emplete, ils acheterent des étoffes pour faire l'habit du Saint & se mirent à la voile par un bon vent; &, comme ils passoient devant l'isle d'Hoüadic, le maître du vaisseau qui portoit ces étoffes ne voulut relâcher, crainte de perdre la commodité du vent; mais il séleva une tempeste si furieuse, que le vent & les houles le jetterent vers l'isle, malgré qu'il en eut, en danger de le brizer aux escueils dont elle est bordée; alors, reconnoissant sa faute, il demanda pardon à Dieu & à son serviteur S. Gunstan, descendit dans son esquif & lui alla porter ses étoffes, puis remonta sur son vaisseau & acheva heureusement son voyage.

VI. La violence des vents ayant esteint toutes les lampes de l'Eglise, & n'y ayant moyen d'aller en terre ferme querir du feu, à cause que la mer étoit extraordinairement agitée, S. Gunstan fit sa priere & elles s'allumerent d'elles-mêmes. N'ayant plus de provisions, & n'en pouvant aller querir en terre ferme, pour la même raison, son

compagnon frere Budic montra quelque signe d'impatience : S. Gunstan le reprit, &, ayant fait sa priere, se presenta sur le bord de la mer, &, levant le bas de sa robe, fit signe à un navire qui cingloit à pleines voiles bien avant en haute mer, lequel se rangea à l'isle (le vent s'étant subitement tourné), fit present de vivres au Saint, & puis poursuivit sa route. Un malelot ayant abattu un arbrisseau de Sus, qui estoit joignant la Cellule du Saint, fut saisi d'une violente colique, mais reconnoissant sa faute, S. Gunstan le guerit. Une fois, ayant passé en Rhuys, comme il entroit dans le Monastere de S. Guedas, les Religieux estans à l'office, il en trouva quelques uns qui joüoyent en la cour du Monastere, & vid des diables qui joüoyent parmy eux & se mocquoient d'eux; mais il les chassa par la vertu du signe de la Croix.

VII. Dieu, voulant recompenser son serviteur Gunstan, permit que son Abbé, l'ayant rappelé au Monastere de Rhuys, lui enjoignit, par obedience, d'aller expedier quelques affaires en bas Poictou ; au retour duquel voyage, il fut saisi d'une grosse fievre, qui le reduisit à l'extremité. Il receut ses Sacremens avec une grande devotion ; &, ayant les yeux & le cœur élevez au Ciel, rendit son ame à son Createur, le 27. jour de novembre l'an 608. ou environ. Son saint corps fut enterré dans le Chœur de l'Eglise Abbatiale de Saint Guedas de Rhuys, où Dieu a operé plusieurs miracles par son intercession. La gloire dont son Ame jouïssoit dans le Ciel fut revelée à un Religieux de ladite Abbaye, lequel, lisant, une nuit, son Pseautier prés de la lampe, vid S. Gulstan sortir de son Tombeau, environné d'une grande clarté, & adorer trois fois le Saint Sacrement, sur les marches de l'Autel; cette vision l'épouventa; mais le Saint, s'approchant de luy, le confirma, & loüa sa devotion, puis rentra de rechef en son Tombeau. Une pauvre femme, ayant esté empoisonnée d'un venin lent, fut apportée en une charette au Tombeau de S. Gulstan, où, ayant prié & imploré l'intercession du Saint, elle vomit un serpent & force sang, & fut entierément guerie, puis s'en retourna à pied. Deux personnages, habitans d'un chasteau nommé *la Roche-Simon*, ayans esté pris par des voleurs, furent par eux étroitement liez & enfermez dans un coffre ; mais ayant invoqué l'assistance de S. Gunstan, les cordes dont ils estoient liez se rompirent, & ayans ouvert le ressort de la serrure, de la pointe d'un cousteau, ils se sauverent & vinrent à Rhuys rendre graces à leur Saint liberateur, sous le nom duquel il y a plusieurs Eglises en Bretagne, specialement une Chapelle au Croisic, prés le rivage de la mer, fort hantée des pelerins.

Cette vie a esté par nous extraite des anciens Legendaires MSS. de S. Guedas de Rhuys et de S. Gunstan du Croisic, Antoine de Yepes parle de luy en sa Chronique generale de l'Ordre de saint Benoist.

ANNOTATIONS.

MONUMENTS DE SAINT GUNSTAN (J.-M. A.).

Le tombeau de saint Gunstan existe toujours dans l'église de Saint-Gildas de Rhuys, tout près de ceux de saint Félix et de saint Rioc, dans le bras du transept, du côté de l'évangile. C'est un sarcophage en pierre, posé sur le pavé, haut d'environ 0m50, en comptant le couvercle, mesurant extérieurement 2m15 de longueur, 0m68 de largeur à la tête, et 0m49 aux pieds. Le couvercle est taillé à dos d'âne ou en toiture à deux pentes à faible inclinaison. Les deux extrémités sont aussi rabattues et les lignes des arêtes accompagnées d'une bande en saillie dont le prolongement vient former comme deux croix de saint André. Une ornementation de dents de scie court le long des bords. Au-dessus de la tête est sculptée une croix de Malte avec pied à l'un des croisillons. Sur une des pentes latérales est gravée une sorte de rosace à cinq lobes.

En 1895 ou 1896 on a fait l'ouverture de ce tombeau pour en extraire quelques reliques du saint. Ses ossements ont été trouvés intacts, sauf les membres qui en avaient été précédemment séparés et dont on possédait un état détaillé. Procès-verbal de cette ouverture et de cette reconnaissance a été rédigé, et signé ensuite par Sa Grandeur Mgr Bécel, évêque de Vannes; par M. le Recteur de Saint-Gildas, et par deux docteurs-médecins.

Saint Gunstan est patron de l'Ile de Hoëdic, et de l'ancienne église paroissiale de Saint-Gildas; il a une église à Auray, sur la rive gauche de la rivière; sur l'un des piliers de la nef on lit cette inscription en caractères gothiques : LAN. MIL CCCC SOIXANTE? FVRENT : COMMENCÉS : CES : PILIERS PAR ..... DIEV LVY : PDOIGNE.

On conserve de ses reliques dans l'église paroissiale de Saint-Gildas et dans celle de Hoëdic. En 1809, l'église de saint Gunstan d'Auray reçut de Rhuys une partie du chef de son saint patron.

LA VIE DE SAINT TUGDUVAL,

Evesque de Treguer, Confesseur le 30. jour de Novembre.



AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

AVANT *entrer au narré de la vie de ce S. Prélat, je veux vous avertir que nos Bretons appellent saint Tugduval* Sant Pabu *ou* Papu, *à cause (disent-ils) qu'il fut Pape de Rome, nommé* Leo V. Britigena; *ce qu'ils veulent exprimer, l'appellans* Pap, *& ajoutans la lettre* V, *qui, en chiffre Romain, vaut cinq. Et de fait, és Dioceses de Treguer, Leon, Cornoüaille, Vennes & quelques autres, il y a grand nombre d'Eglises & Chapelles à luy dediées sous le nom de* Papu, *ou composez d'iceluy, comme,* Land-Pabu, Tré-Pabu, Loc-Pabu, Ker-Pabu, Mouster-Pabu, *& autres semblables; mais la difficulté gist à justifier la traditive, qu'il aye esté Pape de Rome, & nommé* Leon V. *Il est vray que Platine, parlant de* Leon V, *dit qu'il estoit* ignotæ patriæ, *d'un pays inconnu; mais cela ne justifie pas que ce peut estre nostre S. Tugduval; car il vivoit au siecle sixiéme, dans tout lequel il ne se trouve aucun Pape avoir eu nom* Leon, *& celuy pour qui on le prend, qui est le cinquiéme du nom, vivoit au siecle dixiéme, ayant commencé à regner l'an 907. Ny aucuns des auteurs qui ont traité des Papes n'ont parlé de ce* Leo Britigena, *ny au siecle six, ny au dixiéme. Neanmoins, la tradition est qu'il l'a esté, & les anciens legendaires MSS. de Land-Treguer, Chartres & Laval le disent tous : en voicy les propres mots, en la premiere leçon du premier jour de son octave, sur le milieu :* « At ubi Romam » venit, ad B. Petri memoriam, sacris insistens laudibus, pernoctavit; mane autem facto, » ad Romani Pontificis exequias, qui eâ nocte obierat, cum populo laboravit; quibus » solemniter peractis, clerus et populus, pari affectu, divinam implorant clementiam, » quatenùs universali Ecclesiæ utilem dignaretur monstrare Rectorem. Cùmque ad Ora- » tionem genua flecterent, per columbam divinitùs lapsam, Tugduvalus declaratur tanto » præsulatu dignus. Viso igitur cœlesti indicio, Deum laudantium clamor extollitur, » injectisque manibus, adhùc orationi incumbens, arripitur, et, non sine injuriâ ductus, » sacro Altari sistitur. Quid plura? licet multùm renitens, suamque barbariem excusans, » inthronizatus Apostolicâ sede sublimatur, LEOQUE BRITIGENA nominatur, quod » celebri memoriâ Britanni recolunt, Beatum virum sanctum PAP. V. barbaricè vocantes,

» corruptâ scilicet posteriori syllabâ Papam dicere volentes. Biennio itaque sedens, » quibus claruerit signis, quibus Catholicam fidem firmaverit Præceptis, non est nostræ » facultatis, &c. » *Et en la troisiéme Leçon du mesme jour :* « Præfato igitur Papæ oranti » apparuit Angelus, blandèque salutans ait &c. » *C'est à dire :* « Estant arrivé à Rome, il passa la nuit en l'Eglise de Saint Pierre, chantant des Hymnes & loüanges à Dieu, &, le lendemain matin, il assista, avec tout le peuple, aux obseques du Pape, qui estoit decedé la nuit précedente ; lesquelles, finies, tout le Clergé et le peuple se mit en prieres, à ce qu'il plût à Dieu pourvoir à son Eglise d'un digne Pasteur ; &, comme ils se mettoient à genoux, une Colombe Celeste se reposa sur le Chef de S. Tugduval ; ce qui leur fit connoistre qu'il estoit digne du Souverain Pontificat. Ayant veu ce signe celeste, ils remercierent Dieu ; &, se jettans sur le Saint (qui estoit attentif à son Oraison) ils l'enleverent de force & le presenterent devant l'Autel, &, sans avoir égard à ses excuses, qu'il estoit estranger, & n'y vouloit consentir, ils le firent seoir au Trône Apostolique, & fut nommé LEON BRETON, ce que les Bretons disent *Sant Pabu, &c.* » Or, il ne nous est possible de raconter combien de miracles il opera, ny combien de saints Decrets il confirma à la Foy Catholique, en deux ans qu'il occupa ce Siége; *& en la troisiéme Leçon du mesme jour* : « L'Ange donc apparut au susdit Pape (Tugduval) lorsqu'il prioit, &, le salüant gracieusement, luy dit, &c. »

Son Office extrait des manuscrits de l'Eglise collegiale de saint Tugduval de Laval, & imprimé à Rennes par Pierre Marcigay, 1605, en la troisiéme leçon du tiers jour de ses octaves, en dit tout de mesme, sans changement d'une seule syllabe ; en l'Hymne de Vespres, le cinquiéme verset est tel :

Idem, mutato nomine,
Dictus Leo Britigena,
Sedit in PETRI culmine,
Clarus et charus advena.

L'Antienne de Magnificat, *aux premieres vespres, est telle :*

O Quem Tugalum Trecoria, ROMA LEONEM
Invocat, in Christi virtute repelle draconem.

Laquelle Antienne messieurs les Chanoines de la Cathedrale de Treguer chantent, tous les jours, aprés Prime, retournans de la Chapelle au Duc dans le Chœur. — Le septiesme Respons de Matines est tel :

In PAPAM eligitur, nutu Deitatis,
Tugalus, et efficitur Rector PETRI ratis,
CLAVES cœli bajulat, portis reseratis,
Hic facit ut pateant cœlestia regna beatis.

A cecy j'adjousteray encore une remarque bien curieuse que j'ay fait, visitant l'Eglise de saint André à Land-Treguer, laquelle a long-temps servy de Cathedrale, & mesme avant que le Chapitre de Treguer eut receu l'Office Choral, selon la disposition du Concile de Trente, qu'on y fait commemoration de saint André aux Laudes & à Vespres, avant celles des saints Tugduval & Yves. En la grande vitre de cette Eglise, se voyent les Armes de saint Tugduval, qui portent d'azur au chesne d'or; &, au premier panneau, l'escusson timbré d'une Thiare Papale, surmontée d'un ordre imperial; &, au deuxiéme panneau, l'escusson aux mesmes armes, traversé de deux clefs d'azur en Croix (1).

(1) Inutile de dire que ces armoiries ne peuvent être celles de saint Tugdual, le blason ne remontant pas au-delà des Croisades; d'après M. de Kerdanet il faut voir ici « les armoiries de la maison de la Rovère, à laquelle appartenaient les Papes Sixte IV et Jules II, sous l'un desquels avait été peinte cette grande vitre, dans l'intervalle de 1471 à 1513. » — A.-M. T.

On ajouste que toutes les images anciennes qu'on trouve de luy le representent en habit de Pape : et à ce qu'il ne se trouve au catalogue des Papes, au sixiéme siecle, on pourroit dire que la ville de Rome ayant esté tant de fois prise, pillée & brûlée par les Barbares, les noms de quelques Papes pourroient avoir esté obmis ou oubliez. Quant à moy, je ne m'arresteray à disputer l'affirmative ny la négative, mais me contenteray, ayant produit les raisons de part & d'autre, d'en laisser la decision au lecteur judicieux, pour entrer au recit de sa vie, & dire que :

I. SAINT TUGDUVAL estoit natif de la Grande Bretagne. L'Histoire de sa vie ne nomme pas son pere, mais bien sa mere, qui estoit Dame de grande maison, sœur de Rivallon Murmaczon, qui, ayant quitté la grande Bretagne, se vint habiter en la basse Bretagne, & donna origine aux Roys & Royaume Dononéen (1) : elle s'appelloit Pompæa; *ils l'appellent communément sainte Copaja,* & est enterrée au Chœur de la Paroisse de *Land-Coat,* prés la Roche-Derien (2). Ses parens furent soigneux de le bien instruire & élever; & ayant fait ses estudes, ils l'envoyerent aux bonnes compagnies, avec d'autres jeunes Seigneurs de sa qualité, où S. Tugduval se comportoit avec tant de retenuë, que tous les autres jettoient les yeux sur luy, comme sur un modelle & parfait exemplaire de vertu. Estant plus âgé, il se resolut de se donner à Dieu ; &, quitter les vaines esperances de ce monde, il prit la Soutane & robe Clericale, se rendit assidu à l'Office de l'Eglise, & vacquoit à l'Oraison, donnoit l'aumône, assistoit les necessiteux & s'exerçoit és œuvres de charité; enfin, ne voulant quitter le monde à demy, il se retira dans un Monastere, où, aprés avoir quelque temps postulé l'habit, il fut receu Religieux.

II. Ce jeune Novice fut attaqué rudement de l'ennemy, lequel ne luy donnoit repos ny nuit ny jour; luy, pour se conserver, se mattoit & affligeoit de jeûnes, veilles & abstinences continuelles & d'une continuelle Oraison ; son manger estoit un peu de pain sec & quelques legumes; son boire, de l'eau claire ; son lit le plancher ; son ordinaire entretien, l'Oraison continuelle. Le bruit de sa vie exemplaire & rare sainteté, ne se pouvant contenir dans le pourpris de son Monastere, se repandit aux environs, de sorte que le peuple commença à le frequenter, les uns, pour recevoir de bons avis & conseils, & d'autres pour se recommander à ses priéres, & plusieurs, ayans de fascheuses maladies, pour recevoir la santé, à tous lesquels il satisfaisoit. L'abbé de son Monastere estant decedé, il fut subrogé en sa place, quoy que contre sa volonté, sa profonde humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette Dignité ; mais il ne l'eut gueres exercée, qu'il ne fit paroistre que son choix & élection avoit esté plus par inspiration divine qu'autrement, car il gouverna avec tant de prudence, vigilance & sainteté son Monastere, que tous ses Religieux se reputoient bienheureux d'estre sous la charge d'un si bon & vigilant Pere.

III. Mais leur joye ne dura pas long-temps; car, une nuit, aprés Matines, tous les Religieux s'estans retirez chacun en sa Cellule, un Ange luy apparut & luy dit : « Tugduval, Dieu te commande de quitter la grande Bretagne, ta patrie, & te transporter

(1) M. de la Borderie regarde ces indications comme exactes : Riwal, chef d'un groupe très considérable d'émigrés, aurait bien été le premier roi de Domnonée et aurait eu pour sœur la mère de saint Tugdual. C'est sous le règne de Déroch, fils de ce prince (520-535), que notre saint Tugdual aborda en Armorique ; sa parenté avec le souverain du pays dut contribuer à son influence et encourager son activité.— A.-M. T.

(2) « Son tombeau était autrefois au milieu du chœur de cette église dont elle est la patronne. Cette église ayant été reconstruite vers 1782, le tombeau se trouve actuellement au haut de la nef, du côté de l'évangile, et occupe l'espace qui est entre les deux piliers. Il est élevé de trois pieds environ au-dessus du sol, et orné d'un bas-relief, représentant la sainte dans un navire, accompagnée de plusieurs religieux. Sa statue est couchée sous le tombeau, et, au-dessus, on voit une châsse de bois peint et doré contenant ses reliques. Un acte authentique porte qu'elles ont été vérifiées en 1750. » (M. de Kerdanet.)

» hastivement en la petite Bretagne. » S'estant réveillé à cette voix, il descendit au Chœur & se mit en Oraison, priant Dieu que, si ce commandement venoit de sa part, il luy plût le reïterer & l'asseurer de sa sainte volonté. Les deux nuits suivantes, l'Ange luy apparut de rechef, luy commandant mesme chose, &, à la derniere fois le menaçant, en cas de plus long délay. Le matin suivant, il fit sonner le Chapitre & manifesta ses visions à tous ses Religieux, leur déclarant que la volonté de Dieu estoit qu'il les quittast, pour aller outre mer, en la Bretagne Armorique : ce que ses pauvres Religieux entendans, ils se jetterent à ses pieds, le supplians de ne les pas délaisser. L'heureux Saint les consola, leur representant qu'il estoit raisonnable d'obeïr au commandement de Dieu; mais qu'il n'empeschoit pas que ceux qui le voudroient suivre ne s'embarquassent avec luy ; cela les réjouït, & se disposerent, au nombre de septante-deux, de l'accompagner; entr'autres, saint Ruelin, saint Guevroc, saint Goneri, saint Loëvan, saint Briac & autres saints Personnages, sa mere sainte Pompæa, laquelle, aprés la mort de son mary, avoit pris l'habit de Religion, sainte Sœve, sa sœur, laquelle aussi avoit voüé sa virginité, dés sa premiere jeunesse (1), & une bonne veuve, nommée Malhelew, laquelle s'employoit à servir les Religieux, lavant leurs draps, tant ustanciles d'Eglise qu'autres ménages du Monastere.

IV. Ils se rendirent au havre prochain & y trouverent un vaisseau équipé de tout ce qui luy estoit requis, &, dedans, y avoit des jeunes gens de bonne façon, l'un desquels, qui sembloit estre le maistre & capitaine des autres, salüant le Saint, lui dit : « Dieu » vous garde (homme de Dieu), & toute vostre compagnie; montez à la bonne heure » dans ce vaisseau ; sinon que nous vous attendions, il y a long-temps que nous serions » portez en la Bretagne Armorique. » Les Saints entrerent dedans, & les ancres levées, on mit les voiles au vent, qui fut si favorable, que, le lendemain, à trois heures aprés midy, ils furent rendus sains & saufs à la coste de Leon, & mirent pied à terre en l'isle de *Ker-Morvan*, devant le Conquest, en la Paroisse de *Plou-Moguer* (2), &, aussi-tost, le vaisseau qui les avoit portez disparut, avec tout son attirail & équipage, si soudainement, qu'ils ne s'en pûrent appercevoir, ce qui leur fit connoistre que c'estoit une faveur speciale de Dieu, qui les avoit miraculeusement passez à travers l'océan, dont ils rendirent graces à sa divine Majesté.

V. S. Tugduval, aprés avoir remercié Dieu de cette faveur, s'enquit à qui appartenoient ces terres; &, ayant apris que c'estoit au Seigneur de Leon, il l'alla trouver en la ville d'Occismor (ainsi s'appelloit alors la ville capitale de Leon, qui, à present, s'appelle Saint-Paul-de-Leon, Siége d'Evesché), afin de lui demander quelque place au lieu où il avoit pris terre, pour y bâtir un petit Monastere, pour luy & ses Religieux. Comme il entroit dans la ville, il apperceut à la porte un pauvre homme boiteux, & tant exténué de maladie, qu'il n'avoit que la peau étenduë sur les os, lequel, élevant sa voix du mieux qu'il pouvoit, lui demanda l'aumône; S. Tugduval la luy donna, &, de plus, luy commanda, au nom de Jesus-Christ, de se lever sain; ce qu'il fit, &, allant par les ruës & carrefours de la ville, au grand estonnement de ceux qui l'avoient connu, leur declara l'arrivée de ce saint Homme, qui luy avoit donné la santé. Le Seigneur de Leon, avec les principaux de la ville, luy vinrent au devant, le recueillirent avec grand honneur & respect & luy accorderent sa requeste, luy octroyant autant de terre qu'il luy en faudroit, se recommandant à ses prieres. S. Tugduval s'en retourna vers ses confreres, & commença à édifier son Monastere dans une petite vallée, un quart de lieu du Conquest, là où, encore à present, est l'Eglise Parrochiale, qui, de son nom, s'appelle *Tré-Pabu*, & jadis le

(1) En breton *Santez Seo*, ou *Secou* ou *Seva*. — A.-M. T.

(2) Alors appelé *Plou-Macoer*. — A.-M. T.

Monastere de *Land-Pabu* (1), d'autant que nos Bretons, anciennement, appelloient saint Tugduval *sant Papu*, pour la raison que nous avons dit cy-dessus.

VI. Ce Monastere estant achevé, le Saint y demeura long-temps avec ses confreres, vivant en grande austérité & recollection ; mais leur nombre s'augmentant de jour à autre, à raison de plusieurs personnes qui, à leur imitation, s'y rendoient, le Saint prit congé d'eux, &, avec nombre de ses Religieux, alla faire un tour par la province, preschant par toutes les villes où il passoit, Dieu confirmant sa Doctrine par grands miracles; de sorte que, par toutes les villes, bourgs, paroisses où il passoit, les malades, sourds, aveugles, boiteux, paralytiques & autres s'amassoient és carrefours sur son chemin pour recevoir la santé : ce qu'il leur octroyoit à tous. En ce voyage, il donna si grande édification par tout par sa bonne vie & doctrine, que les Seigneurs luy donnerent de grands bien et revenus, lesquels il acceptoit pour distribuer aux pauvres & faire édifier des Monasteres, les dotter & renter, lesquels il peuploit de Religieux de son Monastere de *Land-Pabu*, qui estoit comme le chef & principal de son Ordre, lequel, en peu de temps, se dilata & amplifia de telle sorte, « qu'il n'y avoit gueres Paroisse, depuis le bas Leon jusques à l'autre extrêmité de la province, où il n'y eut quelque Monastere, ou, au moins, quelque hospice de son Ordre, » comme l'a écrit S. Loëvan, son disciple & compagnon en ce voyage, qui a tenu registre de tous les dons qui luy furent faits & des Monasteres qu'il a fondez.

VII. Enfin, ayant parcouru toute la Bretagne, le bruit des miracles qu'il faisoit parvint aux oreilles du Prince Deroc, fils de Rivallon Murmaczon, qui estoit frere de sainte Pompæa, mere de saint Tugduval, &, pours lors, estoit Roy du pays qu'ils nommoient Dononéen (2). Ce Prince l'alla trouver & l'emmena quant & soy, luy promettant de choisir un lieu commode, la part où il voudroit dans ses terres, pour y édifier un grand Monastere, ou il se pourroit retirer avec tel nombre de Religieux qu'il voudroit, car le Monastere de Land-Pabu, ayant esté édifié à la haste, étoit fort petit, étroit & peu commode; le Roy Deroc le fit abbattre & rebâtir de neuf, plus grand & ample. S. Tugduval, continuant son chemin, arriva à une vallée, nommée, pour lors, *Traoun-Trecor* (c'est où est, à present, la ville de Land-Treguer, siége de l'Evesché de Treguer), laquelle trouvant fort commode & d'agréable situation, accommodée d'un beau port de mer, il s'y arresta & se resolut d'y édifier un grand Monastere, qui seroit le chef des autres de son institut.

VIII. Il en parla au Roy Deroc, lequel y envoya des ouvriers de toutes parts & fournit à tous les frais qui y estoient necessaires. Attendant que l'Eglise fut bâtie, S. Tugduval avoit fait édifier une petite Chapelle, dans laquelle il celebroit la Messe & faisoit des exhortations à ceux qui le venoient visiter : gueres loin de là, il y avoit un dragon, qui sortoit parfois de sa caverne, devorant hommes, femmes, enfans & bestail; de sorte que ce terroir estoit resté desert & les terres laissées en friche & infructueuses, sans que personne ozast y habiter, crainte de ce monstre. Les proprietaires de ces terres vinrent trouver le Saint & luy representerent les dommages que ce dragon, leur faisoit, tant en leurs personnes, qu'en leurs biens. Saint Tugduval les consola, &, le lendemain, aprés avoir celebré la Messe, revêtu de ses Ornemens Sacerdotaux, il prit la Croix en main & se fit conduire à la caverne du dragon, & luy ayant commandé de sortir hors, il luy lia

(1) Ce mot *Land-Pabu* a trompé Robert Cænalis, Evesque d'Avranches, *de re Gallica l. 2, perioche 6, p. 174,* où il le prend mal à propos pour Lamballes : *Lego* (dit-il), *Tudualum ex-monacho apub Ambiliates factum Episcopum Trecorensem* ; et en la page suivante 175, il declare s'estre trompé audit mot *Land-Babu,* quand il dit : *à Derocho fundum accepit, nomen illi hodiè est Landbabu in Magoera,* qui est *Trepabu* en la paroisse de *Ploe-Moguer,* en bas-Leon, distant de Lamballe de 34. ou 35. lieües de Bretagne. Jean Chenu l'a suivy au mesme erreur : *Tudualus* (dit-il), *Derochi Regis Britanniæ affinis, abbas Lambalius.* — A.

(2) Voyez en la vie de St. Josse le 13. de décembre ; de St. Judicaël le 16. du même mois et de St. Winokh le 16. novembre. — A.

son Estolle au col & le traisna ainsi sur un rocher, d'où il luy commanda de se précipiter dans le bras de mer qui bat au pied, ce qu'il fit, sans que jamais depuis on l'aye veu (1).

IX. Le Monastere de Trecor accomply, le Saint s'y logea & y assembla grand nombre de Religieux, lesquels il regissoit en grande sainteté, avec edification de tout le pays. Quelques années aprés, l'Evesque de Lexobie, ou de *Coz-Gueaudel* (2), nommé Tiridranus, estant mort, le Clergé & le peuple s'assemblerent pour élire un nouveau Prélat, &, d'un commun consentement, éleurent S. Tugduval, & deputerent deux personnes qualifiées de leur corps pour luy aller presenter l'élection, avec charge de l'emmener. Ces députez l'allerent trouver en son Monastere de Trecor, distant de six lieuës de leur ville, & luy firent sçavoir que le Clergé & le peuple l'avoient éleu pour leur Pasteur, & le supplioient d'accepter la Dignité à laquelle Dieu l'appeloit par les Suffrages ; mais le Saint, vrayement humble, se reputant indigne de cette charge, les renvoya avec protestation que jamais il ne l'accepteroit ; &, pour leur en oster toute esperance, il sortit de son Monastere, avec deux de ses Religieux, s'en alla à Angers visiter saint Aubin, resolu d'aller jusqu'à Paris & voyager par la France, jusques à ce que les Lexobiens eussent fait élection d'un autre Evesque.

X. Saint Aubin fut extrêmément aise de son arrivée, le logea en son manoir, &, ayant conferé quelques jours avec luy, l'accompagna à Paris, où, à l'entrée de la ville, Dieu manifesta les merites de son serviteur, par la resurrection d'un mort, que l'on portoit en terre : car, ayant fait sa priere, il luy commanda, au Nom de Jesus-Christ, de se lever, à quoy il obéït & s'en retourna au logis, remerciant Dieu & son serviteur Tugduval. Ce miracle ayant esté sceu, on luy porta sur la ruë un jeune gentil-homme, nommé *Guenou*, couché sur une lectique, détenu d'une paralysie, de laquelle il le guerit. S. Tugduval estant allé salüer le Roy, toute l'assistance apperceut visiblement le Saint Esprit, en forme d'un pigeon blanc, tout radieux, qui se reposoit sur son épaule droite, ce qui augmenta beaucoup l'opinion qu'on en avoit conceue en cette cour. Cependant, les Bretons de Lexobie ne procederent point à une autre élection, mais s'adresserent au Roy Deroc, lequel, sous un prétexte aposté, manda le Saint, qui, ayant pris congé du Roy de France, s'en vint en Bretagne, à la cour du Roy, lequel le pressa tant, & le fit tellement importuner par ses Religieux, que, craignant de contredire à la divine vocation, il baissa le col & donna son consentement.

XI. Le Siége de l'Evesché de Treguer n'estoit pas alors là où il est à present ; mais six lieuës plus bas, tirant vers l'occident, au lieu nommé maintenant *Ar-Cozqueaudel*, à la pointe de la riviere du *Leguer*, sur le rivage de la Paroisse de *Plou-Lech*, deux lieuës de la ville de Lannion, où encore se voyent les ruïnes des murs de l'ancienne Lexobie (3). S. Tugduval se rendit au fauxbourg de la ville, où on luy avoit disposé logis, en attendant une magnifique reception qu'on luy préparoit le lendemain ; mais le Saint ne voulut loger en ce logis qu'on avoit marqué, moins encore au palais du Roy Deroc ; mais, méprisant les delices, il alla loger chez un honneste personnage, qui le receut comme un Ange du Ciel & luy fit la meilleure reception dont il pût aviser. Comme ils estoient à table, le Saint, jettant les yeux en un coin de la chambre, vid un jeune garçon couché en un lit, si malade, qu'il ne se pouvoit tenir sur ses pieds ; S. Tugduval eut pitié de luy & luy commanda de se lever & aller en ville querir ce dont son maistre

(1) Dans l'église de Gourlizon (diocèse de Quimper) saint Tugdual est représenté terrassant le dragon. — A.-M. T.

(2) Ce nom veut dire *vieille cité*. (L'église municipale de Notre-Dame du *Gueodet* à Quimper est toujours désignée dans les anciens actes sous le nom de *Ecclesia B. M. V. de Civitate*). Comme on peut le voir au Catalogue des Evêques, Albert Le Grand fait de Lexobie ou *Coz-Gueodet* un siège épiscopal créé en 73 et transféré à Tréguier en 859. — A.-M. T.

(3) Cela est vrai aujourd'hui tout comme au temps d'Albert Le Grand ; mais *Coz-Yaudet* (comme on dit maintenant) n'est plus qu'un village ayant une chapelle où Notre-Dame est toujours vénérée ; elle y est représentée couchée sur un lit arrangé avec soin et tenant près d'elle l'Enfant-Jésus. — A.-M. T.

avoit besoin, ce qu'il fit, &, depuis, il se porta bien, au grand estonnement de ceux qui l'avoient veu si malade. Le lendemain, il fit son entrée solemnelle en la ville, & fut sacré en son Eglise Cathedrale, en presence du Roy, de la Reyne & de toute la Cour, qui virent les Anges servir à l'Autel.

XII. Cette nouvelle Dignité ne causa aucun relasche en ses exercices & austeritez ordinaires; il ne changea ny son habit Monachal, ny son vivre, ny ses meubles; mais en tout son service & ce qui concernoit son usage, il garda inviolablement la pauvreté qu'il avoit professée. Il jeûnoit presque toujours; son Oraison estoit continuelle; sa charité paroissoit à recevoir, loger & traiter les pelerins & estrangers, à visiter les malades, captifs & affligez; il se rendoit infatigable à prescher la parole de Dieu & instruire son troupeau; bref, il faisoit le devoir d'un bon Pasteur à l'endroit de ses Brebis. D'autre part, Dieu le rendoit venerable à un chacun, par les miracles qu'il faisoit par luy. Une fois, faisant sa visite en la Paroisse de Land-Meur (qui n'estoit encore du ressort de Dol), voyant une femme grosse, qui, avec bien de la difficulté, apportoit sur sa teste une cruchée d'eau, puisée d'une profonde vallée, dont la montée estoit fort roide & difficile, il eut pitié de sa peine, &, quand elle fut montée au sommet de la colline, ayant mis sa buye à terre, elle se sied auprés pour prendre haleine; le Saint luy demanda de l'eau à boire, ce qu'elle luy accorda; il en prit un peu dans le creux de sa main, &, l'ayant versée à terre, il y sourdit une belle fontaine. Son peuple, estant affligé d'une grande mortalité, eut recours à luy; il ordonna des Processions & jeûnes, & ainsi appaisa l'ire de Dieu, & les affranchit de ce fleau.

XIII. L'ennemy du genre humain, crevant de rage du fruit que le Saint faisoit en son Diocese & du nombre d'Ames qu'il luy ravissoit, suscita contre luy quelques méchantes personnes, qui le traverserent & persecuterent à toute outrance. Le Saint enduroit patiemment les injures, lorsqu'elles ne s'adressoient qu'à sa personne privée; mais, lorsqu'on attaquoit l'honneur de Dieu, ou les immunitez de son Eglise, il s'y opposoit de tout son pouvoir. Pour oster le scandale & reprimer l'audace de quelques obstinez gentils-hommes, il luy convint user du glaive d'anathéme & les retrancher de la Communion des fideles; mais cela ne servit qu'à les aigrir & animer davantage contre le Saint, duquel ils conspirerent la ruïne. Sur ces entrefaites, une nuit, aprés Matines, les Chanoines & Moynes s'estant retirez, il se mit en Méditation, &, ne sachant à quoy se resoudre, ou à ceder au temps & s'absenter, ou bien à demeurer en son Diocese, Dieu luy fit connoistre qu'elle estoit sa volonté, le touchant par une voix intelligible, laquelle luy commanda de faire un voyage à Rome pour visiter les saints Lieux; le saint Prélat remercia Dieu de cette faveur; &, dés le lendemain, il sortit en cachette, avec deux de ses Religieux, & s'en alla à Rome, faisant plusieurs miracles par les chemins. Son absence causa une joye nonpareille à ses ennemis, mais, au contraire, une extréme tristesse aux gens de bien, & sur tout une calamité publique & universelle à tout le Diocese; le Ciel courroucé déchargeant sur luy ses fleaux et punitions, la terre devint extraordinairement sterile, ne produisant ny fruits pour les hommes, ny herbes pour les bestes; les femmes devinrent steriles & les bestes aussi; une cruelle famine envahit le pays, qui étrangla plusieurs milliers d'hommes, & causa mille pauvretez, desquelles s'engendra une peste generale, qui, dans peu de temps, emporta un grand monde; bref, il sembloit que Dieu eût entierément retiré sa Paternelle Providence de dessus ce seul Evesché, tout le reste de la Bretagne foisonnant en biens.

XIV. Cette calamité, qui dura deux ans entiers, pendant que le Saint fut absent, leur ouvrit les yeux, & fit reconnoistre leur ingratitude & la faute qu'ils avoient commis, luy donnant occasion de les quitter. Ils firent des Processions & penitences publiques, pour appaiser l'ire de Dieu, & aviserent d'envoyer de toutes parts chercher leur saint Pasteur

& l'emmener. Quand S. Tugduval fut arrivé à Rome, il visita les Saints Lieux ; &, y ayant demeuré deux ans, une nuit, comme il faisoit Oraison, un Ange luy apparut & luy commanda de le suivre, lequel le mena hors la ville &, les portes & barrieres s'estans d'elles-mêmes ouvertes, luy presenta un cheval blanc, avec commandement d'aller resider en son Evesché, & disparut. Ce cheval miraculeux le porta si legerement en l'air, qu'au point du jour il se trouva sur un petit tertre à la veuë de son Monastere de Trecor, où ayant mis pied à terre, ce cheval miraculeux, entouré d'une éclatante lumiere, monta visiblement au Ciel ; &, en memoire de cette merveille au mesme lieu, fit depuis bastir une Eglise, en l'honneur des saints Anges, qui, encore à present, s'appelle *Crech-Mikel*, c'est à dire *colline de Michel.* En mesme temps, ses Religieux du val de Trecor connurent par speciale revelation, l'arrivée de leur saint Prélat, & allerent au devant pour l'emmener au Monastere, où ayant sejourné deux jours, il s'en alla à Lexobie, dont le Clergé & tout le peuple luy vinrent au devant & se jetterent à ses pieds & luy demanderent pardon de leur ingratitude, & sa benediction.

XV. Les effets de son heureux retour parurent incontinent, en ce que Dieu retira ses fleaux de dessus le peuple ; la contagion cessa ; la terre devint fertile, de sorte qu'en peu de jours, d'une extréme misere & pauvreté, ils se virent relevez à une heureuse abondance & fecondité. Saint Tugduval vécut en sa ville de Lexobie, gouvernant son troupeau jusqu'à une heureuse vieillesse. Enfin, cassé d'austeritez & usé d'années, sçachant la fin de sa vie s'approcher, il desira mourir entre les mains de ses freres ; &, pour ce sujet, il se fit porter au Monastere de Trecor, où, estant tombé malade, il fut visité de ses Religieux, qu'il avoit fondez en divers lieux de Bretagne ; les chanoines de Lexobie s'y rendirent aussi, si-tost qu'ils eurent nouvelles de la maladie de leur saint Pasteur, lequel, les ayant consolez, les pria élire un Successeur, desirant, avant mourir, sçavoir à qui il laissoit la charge de son cher troupeau ; mais ils refuserent de le faire, le priant de nommer celuy qu'il jugeroit le plus capable de cette Dignité, auquel ils ne manqueroient d'obeïr, comme à leur légitime Prélat. S. Tugduval s'y accorda & alla avec eux à l'Eglise, supporté par deux de ses Moynes, tant il estoit foible ; ils invoquerent la grace du Saint-Esprit, puis il leur nomma son disciple Ruelin, auquel ils s'accorderent, hormis l'Archidiacre, nommé Pergatus, lequel aspiroit à cette dignité ; mais il dissimula pour lors, ne pouvant autrement faire. L'élection faite & confirmée, le Saint communia ; & les forces naturelles défaillans, il fut mis en Extrême-Onction ; puis, ayant donné sa benediction aux assistans, il entra en l'agonie de la mort, où il fut le reste du jour & la nuit suivante, qu'au point du jour, qui fut un dimanche 30. novembre, Feste de S. André, il rendit son Ame à son Createur ; &, sur ce point, une odeur trés-agreable remplit le Monastere, & on entendit clairement une Celeste harmonie, qui conduisoit son Ame dans le Ciel. Son Corps, dépoüillé de son Cilice & lavé, fut revêtu de ses Ornemens Pontificaux & ensevely audit Monastere, prés du grand Autel, &, à ses pieds, deux de ses Disciples, qui decederent peu de temps aprés luy.

XVI. Les funerailles accomplies, les Chanoines s'en retournerent à Lexobie, se disposans à la reception & sacre de leur nouveau Evesque Ruelin ; mais le diable qui, de tout son pouvoir, seme la zizanie de discorde au champ de l'Eglise, incita l'Archidiacre Pergatus (qui avoit dissimulé son intention jusqu'alors) à reprendre ses brisées, & s'introniser au lieu de Ruelin ; &, de fait, il gagna quelques uns du Clergé & les tira à sa brigue ; car il estoit homme trés-docte, eloquent & de bonne maison, mais ambitieux tout ce qui se peut ; les autres, memoratifs de ce que saint Tugduval avoit disposé touchant cette affaire, se tenoient pour Ruelin. Pour remedier à ce Schisme, on assembla un Synode à Lexobie, où furent convocquez les plus habiles & Doctes Ecclesiastiques de tout le Diocese, pour decider ce different, & terminer une affaire de si grande

importance. Les places prises dans la salle Episcopale, comme on alloit proposer la matiere dont estoit question, voilà qu'une grande lumiere remplit le lieu, éblouïssant quasi la veuë des assistans, &, tout à l'instant, apparut, au milieu d'eux, saint Tugduval, Pontificalement revestu, une riche Mitre en teste ; &, s'adressant à l'Archidiacre Pergatus, le reprit aigrement du trouble que, par son ambition, il causoit en l'Eglise, l'asseurant que, s'il ne se désistoit de ses perverses intentions, il sentiroit en soy une punition exemplaire, & dans peu de temps. Ayant dit ces paroles, il disparut, & Pergatus tomba à terre, transi de peur & d'apprehension ; puis, revenu à soy, demanda pardon à l'Evesque Ruelin & à toute l'assistance, qui rendit graces à Dieu & au Saint Confesseur.

XVII. Incontinent aprés le decez de saint Tugduval, il se fit plusieurs miracles à son Tombeau, qui fut cause que ses Reliques furent levées de terre & honorablement conservées au Tresor de la Cathedrale. Martin, septantiéme Evesque de Treguer, homme de sainte vie, portoit une singuliere devotion à ce Saint, & dedans sa Croix Pectorale avoit enchassé de ses Reliques. Il avint que, faisant la visite de son Diocese, l'an 715, il logea chez un honneste personnage, nommé Brelinguet, en la Paroisse de *Plou-Igné*, prés Morlaix, qui luy fit le meilleur accueil qui luy fut possible. Pendant le souper, le feu se prit en la maison, qui l'embraza si subitement, que, avant qu'on s'en fût apperceu, il avoit déjà gagné par tout le logis, & estoit la flamme si violente, que l'eau n'y servoit de rien. Le bon Evesque, voyant que toute l'industrie humaine ne pouvoit remedier à cét accident, tira les Reliques de saint Tugduval, fit apporter un sceau d'eau, laquelle il benit de ces Reliques, & commanda qu'on la jettast sur la flamme, laquelle s'esteignit tout sur le champ, au grand estonnement de tous les assistans là presens.

XVIII. Ces saintes reliques demeurerent en Bretagne, partie à Lexobie, partie au Monastere de Trecor, jusqu'à l'an 836, que Hasteing, prince des Danois, nation barbare & idolâtre, se vint présenter avec une grosse armée navalle à l'emboucheure du *Leguer*, &, ayant jetté son monde à terre, assiegea & emporta d'assaut la ville de Lexobie, qu'il pilla & brûla. L'Evesque Govaranus se sauva, emportant avec luy les Reliques & le Tresor de son Eglise ; &, passant par le Monastere de Trecor, il emporta aussi les Reliques de saint Tugduval en France, la pluspart à Chartres, où encore son Chef se garde en grande reverence. Les Danois, passans outre, entrerent dans l'emboucheure de la riviere de *Jaudy*, & poserent les ancres devant le Monastere de Trecor, lequel ils pillerent & ruinerent; &, trouvans ce lieu d'agréable situation, accommodé d'un beau port, y laisserent une peuplade, ou colonie, laquelle commença à y bastir une bourgade & un petit fort pour se deffendre des subites incursions des Bretons, duquel reste encore une vieille tour carrée, sur la grande Eglise, qu'on nomme, encore à présent, *la tour de Hasteing*, dans laquelle estoient, autrefois, gravez de vieux vers Latins, qui parloient de cette prise par les Danois (1), lesquelles s'y tinrent jusques à l'an 855. que le Roy Neomene les chassa, & y establit le Siége Episcopal, qui, auparavant, avoit esté à Lexobie, & y fit venir l'Evesque Gratianus, qui benit & consacra pour Cathedrale une Eglise que le Roy Neomene y fonda en l'honneur de S. André, Apostre, & de S. Tugduval, laquelle a toûjours servy de Cathedrale, jusqu'à l'accomplissement de la grande Eglise, qui se void aujourd'hui.

XIX. Les Danois estans chassez, Trecor commença à estre habité des marchands, à cause de la commodité de son port, & fut nommé *Ilis-Treguer*, c'est-à-dire Eglise de Treguer, du mot Breton *Ilis*, qui signifie Eglise, & *Treguer*, qui est le nom commun de tout le Diocese. En ce temps, arriva à Land-Treguer un saint personnage, nommé *Bruns*, suivi de quelques autres, qui, désireux de servir Dieu en plus grande perfection, avoient

(1) Voyez le Catalogue des Evesques de Treguer cy-dessous. — A.

quitté la Grande Bretagne, d'où ils estoient natifs; et s'estans, quelques jours, arrestez en ville, ils visiterent les mazures & ruïnes du Monastere de Trecor, &, trouvans le lieu solitaire et commode à leur dessein, ils prierent l'Evesque Gratianus de leur permettre de le rebastir; ce qui leur fut octroyé, &, de plus, receurent de grosses aumônes des Seigneurs & Gentils-hommes circonvoisins, qui ayderent bien à l'avancement de l'ouvrage. Les murailles & pignons achevez, le maistre architecte estant monté sur les eschaffaux, pour prendre ses mesures pour l'emboisement, fit une fausse démarche & tomba du faiste de l'édifice en bas; les assistans le voyans chanceler, le voüerent à saint Tugduval; &, quand il fut à terre, il se trouva sur ses deux pieds, sans aucun mal, ce qui fut, à l'instant, attribué à la singuliere protection de saint Tugduval, veu la hauteur d'où il estoit tombé.

XX. Ce monastere basti fut dedié par l'Evesque Gratianus, qui y mit une partie des Reliques du saint Prélat (nouvellement rapportées au pays); le reste fut honorablement posé en la Cathedrale. Le jour de la Pentecoste, l'an 841. le peuple venant de toutes parts à Land-Treguer pour visiter les Reliques de S. Tugduval, le passage qui est sur la riviere de Guindy, entre la ville & le Monastere de saint François, se chargea si démesurement de personnes, qu'estant au milieu de la riviere il coula à fond avec sa charge; ceux qui attendoient, à l'autre bord, le retour du batteau, voyans ce triste accident, recommanderent à saint Tugduval ces siens devots Pelerins, &, subitement, ils se leverent tous sur l'eau & se rendirent à bord sains & sauves, remercians Dieu & leur saint Liberateur. Un seul jeune garçon se trouva deffaut, duquel le corps, trouvé sur la vase aprés que la mer se fut retirée, fut porté à l'Eglise pour estre inhumé; ses parens, extrêmément tristes de cét accident, ne se pûrent tenir de murmurer contre le Saint & dire qu'il avoit occis leur fils; que, s'il ne le leur rendoit en vie, jamais plus ils ne visiteroient son Eglise, &, de leur pouvoir, dissuaderoient les autres d'y venir; le sacriste, les voyant si desolez, prit revérement les Reliques de saint Tugduval, & en ayant fait le signe de la Croix sur la bouche du trepassé, il vuida quantité d'eau salée, puis se leva sain & gaillard, loüant Dieu & le saint Prélat, qui luy avoit obtenu la vie qu'il avoit perduë. Les Barons de Bretagne estans entrez en dissension & guerres civiles aprés le massacre de saint Salomon, dernier Roy de Bretagne, les Danois, faisans leur profit de ces divisions, retournerent en Bretagne l'an huit cens septante & huit; pour éviter leur rage & furie, les Corps Saints furent transportez en France, & les Reliques de saint Tugduval, de rechef, à Chartres, où son Chef est gardé.

Cette vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Treguer, conforme à ceux des Eglises de Chartres et de Laval; aussi d'un imprimé à Rennes, l'an 1605. Les anciens Breviaires de Rennes, Leon, Nantes, Cornoüaille et Vennes en ont l'Histoire en neuf Leçons; Alain Bouchard et d'Argentré, en leurs Histoires de Bretagne; le Pere du Pas, en son Catalogue des Evesques de Treguer, à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne; Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, en ceux de Treguer; Claude Robert, en sa Gallia Christiana, *Lettre T; Robert Cœnalis,* de re Gallica, perioche 6; *Jean Rioche, en son* Compendium temporum, lib. 3, parte 2, capite II, in columna sum. Pontif. ad A. C. 905, pag. 247, littera B; *Anthoine de Yepes, en sa Chronique Generale de l'Ordre de saint Benoist, sur l'an 562; Noble et Discret Messire Pierre Calloët, Sieur de Trofos, Grand Archidiacre de Treguer et Prevost de l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, en son Catalogue manuscrit des Evesques de Treguer, et les memoires MSS. du P. du Pas, Docteur en Theologie, de l'Ordre des Freres Predicateurs.*

ANNOTATIONS.

MISSION PARTICULIÈRE DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

Lorsque saint Tugdual eut bien assis son monastère de *Lann-Pabu* (1) et en eut fait confirmer l'érection par Deroch « il conçut le projet de parcourir tout le territoire sur lequel depuis dix à quinze ans, s'était répandue l'émigration domnonéenne, pour en étudier la situation religieuse, y propager de plus en plus l'institut monastique et surtout pour y répandre, là où elle n'avait pas encore pénétré, la lumière de l'Evangile. » Son disciple, son ami, son premier historien, saint Louénan (2), après avoir parlé de *Lann-Pabu* ajoute : « Ensuite Tudual vint dans le *pays du Château (Pagus Castelli,* en breton *Pou Castel)* et il y reçut en don beaucoup de paroisses. Ensuite il vint dans le *pays de la Cité (Pagus Civitatis,* en breton *Pou Caer, Poher)* et il y reçut en don beaucoup de paroisses, il en fonda plusieurs autres ; et là il fonda aussi le grand monastère appelé le *Val Trechor*. ... Il visita successivement les pays de *Guoelou* (Goëlo). de *Penteur* (Penthièvre), un second pays appelé *Daoudour* (ou *Poudour*), un dernier dit *Racter* (Ratel) et dans chacun de ces pays il reçut en don beaucoup de paroisses. »

M. de la Borderie ajoute : « Ces sept *pagi*, ces sept cantons ou districts, c'est le champ où s'exerça la mission de Tudual, — vaste champ puisqu'il embrasse, sauf le Léon, toute la Domnonée dont Tudual est essentiellement le saint, l'apôtre. Organisateur religieux de la Domnonée : c'est là son caractère, sa mission propre, mission qu'il tient de son zèle et dans laquelle il fut aussi confirmé par le chef de ce nouveau royaume breton, son cousin Deroch...

Ces nombreuses paroisses reçues en don étaient pour la plupart des *plous* fondés récemment par la grande émigration, où le service religieux n'était pas encore organisé et dans lesquels, avec les dons en argent et en terres qu'on lui faisait, il bâtissait des églises, de petits monastères, et installait quelques-uns de ses moines pour entretenir le culte et subvenir aux besoins spirituels de la population. » *Hist. de Bret.* Tom. I. p. 358.

POURQUOI CONOMOR PERSÉCUTA SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

Deroch mort vers 535 avait eu pour successeur son fils Iona ; vers 540 ce prince mourut lui-même, victime d'un accident de chasse ; mais, à tort ou à raison, la rumeur publique en cette circonstance fit peser des soupçons sur Conomor. Iona laissait un fils de cinq ou six ans à peine, Judual. Conomor épousa la mère de cet enfant, la veuve d'Iona ; celle-ci, voyant que son second mari brûlait du désir d'exercer le pouvoir suprême dans toute la Domnonée, craignit pour la vie de son fils, et avec l'aide de saint Lunaire *(Léonor)* elle le cacha, puis lui fit prendre la fuite. Judual fut accueilli à la cour de Childebert, roi de Paris (3). Par la fuite même de ce jeune prince saint Tugdual devenait le chef de la famille royale de Riwal, le seul membre de la dynastie resté en Domnonée. « En face de la vénération universelle, de la popularité dont ce saint était comblé, Conomor n'osa pas tenter contre lui une violence directe ; il chargea un de ses pires affidés appelé *Ruz*, c'est-à-dire *Le Rouge,* de faire en quelque sorte le siège de l'abbé du Val-Trecor, et le brigand s'acquitta de sa tâche en conscience, faisant subir à l'abbé et aux moines le plus d'ennuis et de vexations possibles. Alors saint Tugdual quitta le Val-Trecor et alla au loin visiter ses monastères dans la région méridionale de la Domnonée, puis il traversa l'immense forêt de Brecilien et à peu de distance de Vannes il fit la rencontre de l'illustre gallo-romain *Albinus*

(1) Là où est aujourd'hui l'église de *Trébabu.*

(2) C'est le même qu'Albert Le Grand appelle *Loëvan* (appelé aussi *Laouenan* et *Lavan*) ; il est le vrai patron de Treflaouénan, en Léon ; il a des chapelles à Plounévez-Moëdec et à Ploulec'h-Tréguier.

(3) Voir la Vie de saint Pol Aurélien, 12 mars. *Par. IX, page 101.*

ou saint Aubin qui, de sa ville épiscopale d'Angers, était venu visiter son cher pays des Vénètes. Quand celui-ci eut eu connaissance des motifs qui avaient déterminé la retraite temporaire de saint Tugdual, il lui offrit asile près de lui et l'abbé du Val-Trecor accepta. » — *Hist. de Bret.*, tome I, p. 404-406.

ÉPISCOPAT DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

Saint Lunaire ayant réussi à s'assurer la protection de Childebert contre les violences et les indignités de Conomor, saint Tugdual y recourut lui aussi ; et voici comment saint Louénan a raconté cette heureuse tentative :

« Tudual se rendit au palais du roi Childebert que l'on appelle Paris, avec lui douze disciples choisis parmi les siens et le seigneur Albinus, et là il fit plusieurs miracles. Il ressuscita un mort. Et l'on annonça au roi qu'il y avait un tel homme dans son palais, et le roi lui envoya un messager. Et saint Tudual vint, ses compagnons avec lui. Et pendant qu'ils se tenaient debout, une colombe d'une nature angélique descendit du ciel sur l'épaule droite de Tudual. Alors le roi comprit que cet homme était un saint, et devant lui se prosternèrent le roi, la reine et les autres hommes qui étaient là. Et le roi Childebert lui demanda ce qu'il voulait. Et Tudual dit :

« — Je ne veux rien qu'obtenir ton agrément pour conserver ces paroisses que les comtes et les nobles hommes m'ont données, à moi et à mes moines venus avec moi. »

« Alors le roi lui donna, à lui et aux saints venus avec lui, l'épiscopat et la prélature sur leurs paroisses, et tout de suite il le fit ordonner évêque. Et le jour même Tudual chanta la messe. Alors le roi Chidebert lui fit beaucoup de présents et d'honneurs : il lui offrit un bloc de cristal, un calice d'or, sa couronne d'or, et avec cela beaucoup de paroisses. Ensuite avec honneur et joie Tudual vint dans sa patrie, dans son grand monastère au pays de Trechor, où il fonda pour lui et pour ses disciples plusieurs couvents. Là même il passa sa vie jusqu'à sa mort (1). »

LES RELIQUES DE SAINT TUGDUAL (A.-M. T.).

L'église de Chartres a perdu de ces reliques la part qu'elle possédait ; il en est de même pour celles de Saint-Aubin de Crépy et de Château-Landon.

L'église de la Trinité à Laval possède toujours des fragments de tibias et de fémurs ; depuis 1406 jusqu'à la Révolution, ces reliques étaient à l'église de Notre-Dame (en la même ville). Il y avait là une collégiale dont les chanoines formaient *le chapitre de saint Tugal,* dont l'historien de Bretagne Pierre Le Baud avait été grand chantre.

L'histoire des reliques de saint Tugdual vénérées à la cathédrale de Tréguier, se confond avec celle des reliques de saint Yves et de saint Maudet, en ce qui concerne la manière dont elles ont été sauvées pendant la Révolution. (Voir à la page 181.)

Jusqu'à cette époque les deux ossements du bras de saint Tugdual étaient enfermés dans un bras en argent ; ils avaient été plusieurs fois examinés par M. de la Motterouge, chanoine de Tréguier pendant dix ans ; celui-ci étant devenu, après le Concordat, chanoine de Saint-Brieuc, attesta dans un acte rédigé le 8 août 1811, l'identité des ossements autrefois vus par lui, et des reliques enfouies en 1793 par le maire et les officiers municipaux, assistés de l'abbé Testard du But. Ces reliques, exhumées le 28 avril 1801, avaient d'ailleurs été reconnues par M. Pierre-Joseph-Marie de Saint-Priest, curé de Tréguier, MM. Claude Rolland, Charles Riou et Olivier L'Hermit, ses vicaires, par l'ancien maire et deux des conseillers susdits, et beaucoup de personnes dignes de foi. Leurs signatures furent légalisées par « Le Guillou l'aîné, *maire,* le 20e floréal,

(1) On voit dans la Vie de saint Samson comment le grand évêque de Dol ramena en Bretagne Judual et contribua à le mettre sur le trône.

an IX de la République française, » et comme ceci n'a guère de valeur canonique, Mgr Le Groing de la Romagère apostilla la même pièce en y ajoutant : « Vu en cours de visite, à Tréguier, le 8 mai 1821. † MATHIAS, év. de Saint-Brieuc. »

Elles avaient été antérieurement reconnues et scellées (25 août 1809) par Mgr Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, mais sans que ce prélat rédigeât un nouvel authentique.

Le 24 novembre 1820, M. Riou, curé de Tréguier, vicaire général, atteste que les mêmes reliques, transférées de leur reliquaire en bois dans un nouveau reliquaire en bronze doré sont bien celles de saint Tugdual; son attestation signée de lui et de MM. J.-M. Robin et J. Lescop, ses vicaires, fut apostillée par l'évêque de Saint-Brieuc, le jour même où il avait apostillé celle du maire : « Vidimus, die 8 maii, anno 1821. † MATHIAS. »

Les reliques de saint Yves et celles de saint Tugdual sont toujours réunies dans la même châsse de bronze doré, donnée par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

SAINT TUGDUAL ORGUEIL DE SON PEUPLE (A.-M. T.).

LE mot *orgueil* paraîtra peut-être un peu étrange, mais *fierté* ne dirait pas assez. Les braves Trégorois exaltent si bien leur apôtre qu'il ne leur suffit pas d'en avoir fait un pape. Un vieux dicton populaire a été admirablement traduit par Brizeux qui le met dans la bouche d'un paysan comparant son grand saint de Tréguier à ceux de Cornouaille, de Léon et du pays de Vannes.

Notre grand saint Tûdual est roi du peuple élu :
S'il n'est pas Dieu le Père, il ne l'a pas voulu.

Il est évident qu'après cela on ne peut rien ajouter, mais il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, en Tréguier, saint Yves fait oublier un peu trop saint Tugdual.

MONUMENTS DE SAINT TUGDUAL (J.-M. A.).

LA cathédrale de Tréguier, primitivement dédiée à l'apôtre saint André, a été reconstruite à la fin du XIIIe siècle et dans le cours du XIVe, et mise sous le vocable de saint Tugdual. La partie la plus ancienne de l'édifice est la tour du XIIe siècle qui se trouve à l'extrémité du transept nord et que l'on désigne sous le nom de tour d'Hasting.

Saint Yves travailla à l'édification de la nef en 1296; et en 1337 on posait la première pierre du chœur. Le 7 octobre 1420, le duc Jean V fonda la chapelle nommée *chapelle du Duc,* le long du collatéral nord et c'est à l'entrée de cette chapelle qu'il érigea un tombeau monumental à saint Yves.

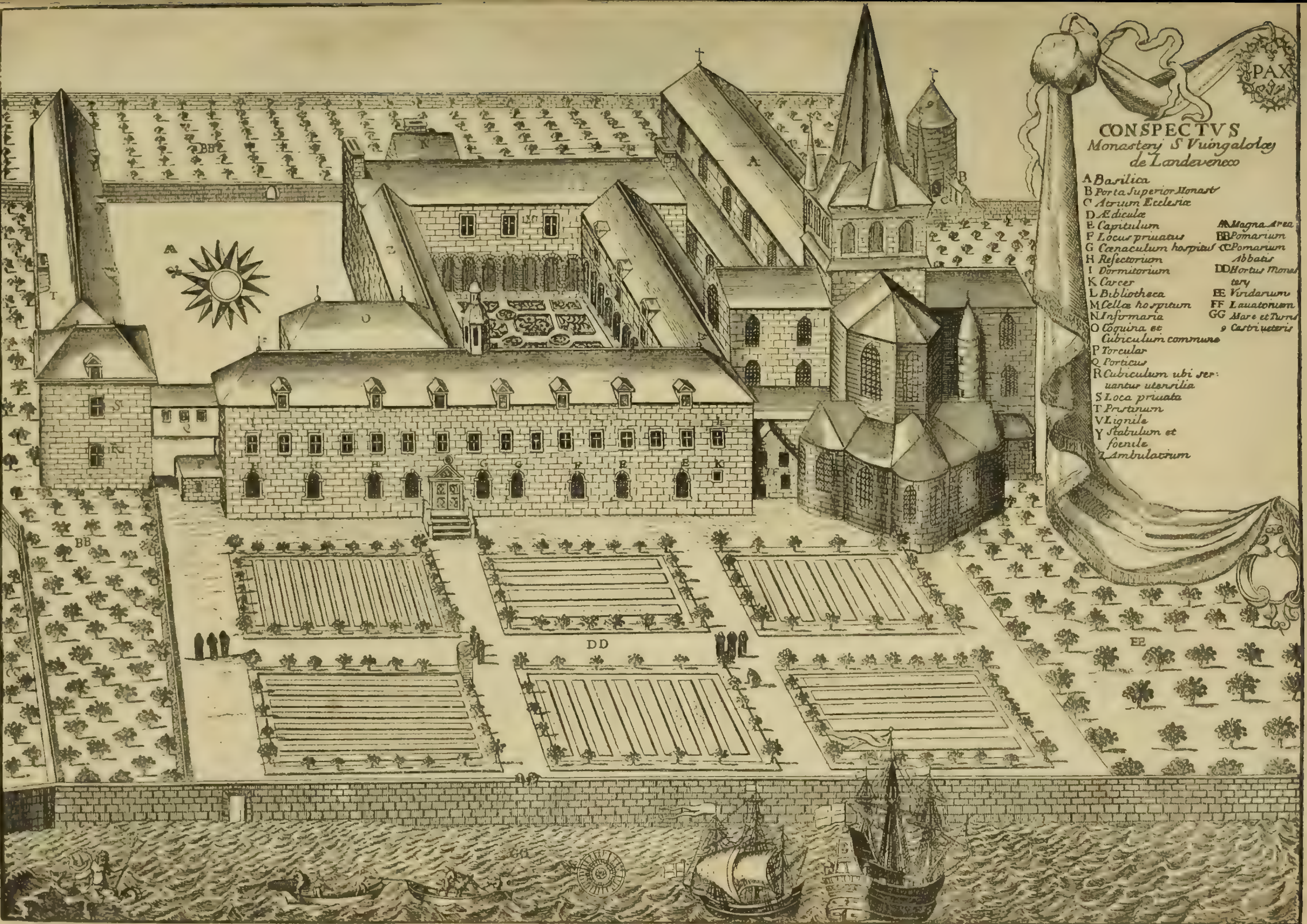
Saint Tugdual est patron de la ville de Tréguier, de Combrit, Grand-Champ, Lababan, Landudal, Langoat, Pabu, Plouray, Saint-Pabu, Saint-Thual, Saint-Tugdual, Trébabu.

Il a des chapelles à Bégard, Brélidy, Cléden-Cap-Sizun, Erquy, Gurunhuel, Loguivy-Plougras, Plestin, Plouaret, Plougasnou, Plougonver, deux à Plouhinec : Lanbabu et le petit oratoire roman à moitié ruiné qui est tout contre les ruines de la chapelle de Saint-Jean-de-Locquéran; Plonévez-du-Faou, Plounévez-Moëdec, Pommerit-Jaudit, Prat, Quimper-Guézennec, Saint-Guen, Senven-Léhart, Trébrivant, Tréguidel, Trégrom, Trézélan.

Dans la chapelle de saint Tugdual, au bourg de Landudal, une belle statue en pierre, haute de deux mètres, représente notre saint en mitre et chape, bénissant de la main droite et tenant de la gauche la croix papale à triple croisillon.

Vieille statue en bois à Saint-Melaine de Morlaix en face de celle du patron.

Autre statue dans l'église de Sainte-Sève, près de Morlaix, non loin de celle de sainte Sève, sa sœur. Leur mère, sainte Pompée a une chapelle dans cette paroisse, à Trépompé.



L'Abbaye de Saint-Guénolé de Landévénec (*D'après une ancienne gravure*).

LES VIES DES SAINTS

DONT LES FESTES

ESCHEENT AU MOIS DE DECEMBRE.

LA VIE DE SAINT CORENTIN,

Confesseur et premier Evesque de Cornoüaille, le 12. de Decembre.

Saint Corentin, premier Evesque de Cornoüaille, en la Bretagne Armorique, nasquit au même Diocese, environ l'an 375, treize ans avant que le tyran Maxime passast és Gaules, & fut, dés son enfance, instruit par ses parents en la Religion Chrestienne ; & ayant esté, par une grace & protection speciale de Dieu, preservé pendant les guerres que le Roy Conan Meriadec fit aux garnisons Romaines, qu'il chassa entierément de Bretagne, il s'adonna tout de bon au service de Dieu; &, pour mieux y vacquer, & faire un perpétuel divorce avec le monde, il se retira en une solitude, dans une forest en la Paroisse de *Plou-Vodiern*, au pied de la montagne de S. Cosme, où il bastit un petit Hermitage près d'une fontaine, &, tout joignant un petit Oratoire ; passant en ce lieu les nuits & les jours en prieres & Oraisons, inconnu & retiré de toute conversation humaine, mais chery & consolé de Dieu, qui jamais n'oublie ceux qui, pour son Amour, oublient toutes choses, & fortifié de sa grace contre les attaques & tentations de ses ennemis, & comblé de ses celestes et divines caresses. Pour sa nourriture & sustentation en cette solitude, Dieu faisoit un miracle admirable & continuel ; car, encore qu'il se contentast de quelques morceaux de gros pain, qu'il mendioit quelques fois és villages prochains, & quelques herbes & racines sauvages, que la terre produisoit d'elle-mesme, sans travail ny industrie humaine, Dieu luy envoya un petit poisson en sa fontaine, lequel, tous les matins, se presentoit au Saint, qui le prenoit & en coupoit une piece pour sa pitance, & le rejetoit dans l'eau, &, tout à l'instant, il se trouvoit tout entier, sans lesion ny blesseure, & ne manquoit, tous les matins, à se présenter à S. Corentin, qui faisoit toûjours de mesme.

II. En mesme temps, vivoit un saint Prestre solitaire, nommé Primael, ou Primel, lequel menoit une vie fort sainte dans une forest en Cornoüaille (1). S. Corentin l'alla

(1) En voyant saint Corentin vivre en ermite dans la forêt de Névet, et aller faire visite à un autre solitaire plusieurs ont supposé que leurs ermitages étaient voisins ; c'est une erreur. M. de Kerdanet a très bien désigné le lieu sanctifié par saint Primel ; il est marqué par une chapelle aujourd'hui en ruines, dans la paroisse de Saint-Thois, non loin de la route de Quimper à Châteauneuf, sur un des points les plus pittoresques de cette contrée accidentée.

visiter, pour recevoir de luy quelques salutaires instructions ; S. Primel le recueillit gracieusement, & passerent les deux Saints le reste de la journée en saints propos & colloques spirituels, & la nuit suivante en prieres & Oraisons. Le matin, saint Corentin desira dire la Messe en l'Oratoire de saint Primael, qui, luy ayant disposé tout ce qui estoit requis & necessaire, s'en alla querir de l'eau à une fontaine assez éloignée de son Hermitage; Saint Corentin l'ayant longtemps attendu, sortit de la Chapelle & vid venir le Saint vieillard tout doucement & à petits pas, tant pour sa lassitude & que la fontaine estoit loin de là, que parce qu'il estoit boiteux. Saint Corentin, le voyant tout hors d'haleine, en prit pitié & supplia Nostre Seigneur de luy octroyer de l'eau plus prés de son Hermitage ; puis, dit la Messe, pendant laquelle il reïtera son Oraison ; Dieu exauça sa priere, car au lieu mesme où il mit son baston en terre, aprés la Messe, il rejaillit une source d'eau, dont les deux Saints rendirent graces à Dieu ; &, ayant sejourné quelques jours avec S. Primael, il s'en retourna en son Hermitage à *Plovodiern*. Encore qu'il tâchast à se derober de la hantise & conversation des hommes, si ne se peut-il tellement cacher, que la reputation de sa Sainteté ne retentit par toute la Bretagne, de sorte que deux Personnages de grande sainteté le vinrent visiter en son Hermitage (1); saint Corentin les receut fort humainement ; &, pour les festoyer, leur dressa des crépes (à la mode du païs) qu'il accomoda de quelque peu de farine qu'on luy avoit donnée par aumône és villages prochains ; mais Dieu, qui ne délaisse ceux qui ont jetté en luy toute leur esperance, pourveut miraculeusement à la nourriture de ses serviteurs ; car S. Corentin, estant allé puiser de l'eau à la fontaine, la trouva pleine de belles & grosses anguilles, dont il en prit autant qu'il luy fut necessaire pour festoïer ses hotes, lesquels se retirerent, loüans Dieu qui, par des miracles si signalez, témoignoit la Sainteté de son serviteur S. Corentin.

III. En ce temps-là, le Roy Grallon, qui avoit succedé à Conan Meriadek, se tenoit, avec toute sa Cour, en la Ville de *Kemper-Odetz,* capitale du Comté de Cornoüaille. Un jour, estant allé à la chasse, il donna jusques dans la forest de *Nevet* (qui n'est plus), en la Paroisse de Plovodiern, proche l'Hermitage de saint Corentin ; &, ayant chassé tout le jour, sur le soir, il s'égara dans la forest, & enfin se trouva prés l'Hermitage du Saint, avec une partie de ses gens, ayans tous bon appetit ; ils descendirent et s'adresserent au Saint Hermite, luy demanderent s'il ne les pourroit pas assister de quelques vivres ? « Oüy (répondit-il), attendez un petit, & je vous en vays querir. » Il s'en alla à sa fontaine, où son petit poisson se représenta à luy, duquel il en coupa une piece de dessus le dos & la donna au maistre d'hôtel du Roy, luy disant qu'il l'apprestast pour son maistre & les Seigneurs de sa suite ; le maistre d'hôtel se prit à rire & se mocquer du Saint, disant que cent fois autant ne suffiroit pour le train du Roy. Neanmoins, contraint par la nécessité, il prit ce morceau de poisson, lequel (chose étrange!) se multiplia de telle sorte, que le Roy & toute sa suite en furent suffisamment rassasiez. Le Roy, ayant veu ce grand Miracle, voulut voir le poisson duquel le Saint avoit coupé ce morceau & alla à la fontaine, où il le vid, sans aucune blessure, dans l'eau ; mais quelque indiscret (que la Prose, qui se chante le jour de la Feste du Saint, dit avoir esté de l'Evesché de Leon) en coupa une pièce pour voir s'il deviendroit entier, dont il resta blessé, jusqu'à ce que saint Corentin y vint, qui, de sa Benediction, le guerit, & luy commanda de se retirer de là, de peur de semblable accident, à quoy il obeït (2). Le Roy

(1) L'ancienne Vie dit que ces visiteurs étaient saint Malo et saint Patern ; au nom du premier, dom Plaine a substitué le nom de saint Melaine dans la traduction ; encore aurait-il mieux valu qu'il se contentât de la note chronologique qu'il a placée sur le texte latin. — A.-M. T.

(2) Ce n'est pas du tout l'ancienne Vie qui indique la nationalité du serviteur de Grallon coupable d'avoir mutilé le poisson de saint Corentin. Et d'abord, ce personnage n'est pas un voleur ; Albert Le Grand l'appelle plus judi-

Grallon, ravy de ces merveilles, se prosterna aux pieds du saint Hermite & luy donna toute sa forest & une maison de plaisance qu'il avoit en ladite Paroisse de Plovodiern ; puis, s'étant recommandé à ses prieres, il se retira à *Kemper-Odetz*. S. Corentin convertit cette maison que le Roy luy avoit donnée en un Monastere, où, ayant amassé nombre de saints Religieux, il vivoit en grande sainteté & austerité.

IV. Le Saint, sçachant combien il importoit au bien de la republique que les enfans des seigneurs & gentils-hommes fussent, de bonne heure, élevez & dressez à la vertu, prenoit le soin de les instruire ; &, à cette fin, il avoit un nombre de pensionnaires en son Monastere, entre lesquels les plus signalez furent Wennolé, Tugdin & Jacut, lesquels, depuis, furent Abbez en trois celebres Monasteres. Quelque temps aprés, le Roy Grallon fut supplié par les seigneurs & tout le Peuple de procurer l'erection d'un Evesché à Kemper-Odetz, pour le Comté de Cornoüaille, le Roy s'y accorda, &, ayant fait toutes les dépêches requises, nomma S. Corentin à ce nouveau Evesché, &, l'ayant mandé, l'envoya à Tours vers S. Martin, Archevesque dudit lieu, pour estre par luy sacré, luy donnant pour compagnons Wennolé & Tugdin (1), pour estre benits Abbez de deux Monasteres qu'il vouloit édifier. Ils furent gracieusement receus du saint Archevesque, lequel, au desir des lettres du Roy, consacra saint Corentin, mais ne voulut benir les deux autres, disant que c'estoit à faire à luy à benir les Abbez de son Diocese. Les Saints, ayans achevé leur legation, s'en retournerent à Kemper-Odetz, où le Roy, avec toute sa Cour, les receut, & fut dressé une entrée Episcopale & solemnelle à saint Corentin, qui prit possession de son Siége & celebra Pontificalement la Messe. Le Roy vint à l'Offrande & offrit à Dieu & au saint Prélat son palais qu'il avoit dans Kemper (2) & grand nombre de terres & possessions ; les princes & seigneurs de sa Cour, à son exemple, en firent de mesme, chacun selon ses moyens & facultez. Le lendemain, S. Corentin benit solemnellement ses deux saints Disciples, Abbez, destinant Wennolé

cieusement « un indiscret ; » ce n'est donc pas à lui qu'il faut appliquer la fameuse strophe que l'on chantait trois fois dans la *séquence* ou *prose* usitée pour la fête de saint Corentin :

Aperitur clausa manus,
Reddit furtum et fit sanus
Latro de Leonia.

Il s'agissait là d'un voleur de professíon, et vraiment Léonard de naissance, qui étant venu à Quimper afin de pouvoir faire son métier dans la foule le jour où l'on consacrait la cathédrale, s'empara d'un peloton de fil de soie au détriment d'un pèlerin. Sa main se ferma sur l'objet du larcin et ne put s'ouvrir que quand le larron eut réclamé l'intervention du saint patron de la Cornouaille et promis la restitution. Non-seulement ce malheureux se convertit, mais il devint un zélé propagateur de la dévotion à saint Corentin. La tradition populaire (malencontreusement suivie par Albert Le Grand) a confondu le Léonard voleur de soie (illustré par la *séquence*) et le mutilateur du poisson. — A.-M. T.

(1) On sait peu de choses sur saint Tudy : il débuta dans la vie religieuse sous la discipline de saint Maudet, puis il vécut en solitaire à l'île qui porte son nom, et fonda une abbaye là où est aujourd'hui la belle église paroissiale de Loctudy (XIIe siècle). M. de la Borderie (tome III, p. 166) suppose que cette abbaye subsista peu de temps et qu'elle fut, non pas restaurée, mais remplacée par un nouveau monastère avant la fin du XIe siècle où l'on voit figurer dans deux chartes du duc Alain Fergent, les noms de deux abbés *de saint Tudi :* Guégon et Daniel. Ce nom d'*abbé* indique bien, il est vrai, des chefs de maisons monastiques ; mais il y eut à une époque très reculée un collège de chanoines ou de chapelains desservant l'importante église que les barons du Pont (Pont-l'Abbé) avaient érigée dans les dépendances de leur château, en l'honneur de saint Tudy ; on pourrait se demander si l'*abbé de saint Tudy* n'était pas le prélat de ce collège canonial.

Parmi les reliques dont il a été parlé aux annotations de la Vie de saint Guénolé figurent celles de saint Tudy, portées du monastère d'Anaurot à l'île de Groix, et retrouvées au XIe siècle, sur les indications d'un moine de Sainte-Croix de Quimperlé. Conservées dans l'île (du moins en partie) jusqu'à la Révolution, elles sont aujourd'hui perdues. Saint Tudy est le patron de Groix, des deux paroisses qui portent son nom, et de plusieurs chapelles. Avec saint Primel, il est représenté dans un beau vitrail à la chapelle du Grand-Séminaire de Quimper. — A.-M. T.

(2) C'est-à-dire le château, situé au confluent de l'Odet et du ruisseau appelé le Frout. C'est en effet à cette place que saint Corentin bâtit la cathédrale et le monastère où il devait vivre entouré de ses religieux. Ce fut là le centre d'une ville nouvelle appelée en latin *Corisopitum*, (parce que les habitants de la contrée s'appelaient les *Corisopites*), et en breton *Kemper* qui veut dire *confluent ;* l'ancienne ville s'étendait sur les deux rives de l'Odet, mais en aval, là où sont les faubourgs de Locmaria et de Bourlibou, rejoints alors par un pont. Cette vieille cité s'appelait *Civitas Aquilæ* ou *Civitas Aquilonia*.

pour le Monastere de Land-Tevenec, que le Roy Grallon fonda quelque temps aprés. Ce pieux prince, non content des dons qu'il avoit faits au saint Evesque, fonda la Cathedrale, arrenta nombre de Chanoines; &, pour laisser la Ville libre à saint Corentin, il en retira sa Cour & la transfera en la fameuse ville d'Is.

V. Saint Corentin, considerant que cette nouvelle dignité requeroit de luy une nouvelle sollicitude, commença, à bon escient, à cultiver son Diocese; il confera les saints Ordres à bon nombre de vertueux personnages, lesquels il instruisoit pour les faire Recteurs de son Diocese, lequel il visita & distribua par paroisses & tréves, preschant partout d'une ardeur & zele admirables, non moins d'exemple que de vive voix, n'ayant relasché rien de ses austeritez ordinaires. Ayant saintement gouverné son troupeau quelques années, Dieu le voulut recompenser de ses travaux & luy envoya une maladie, qui l'affoiblit tellement, que, prévoyant l'heure tant désirée s'approcher, il fit venir tous ses Chanoines & Religieux, &, les ayant exhortez à l'Amour de Dieu & perseverance en leur vocation, il receut, en leur presence, ses Sacremens; puis, leur ayant donné sa benediction, il rendit son Ame beniste és mains de son Createur, le 12. Decembre l'an 401. Son Corps lavé fut revétu de ses Ornemens Pontificaux & porté dans son Eglise Cathedrale; & son décez estant sceu par le Pays circonvoisin, il se rendit une si grande affluence de peuple à Kemper-Odetz, pour voir son saint Corps & le baiser, qu'on ne le pût si-tost enterrer qu'on s'estoit proposé; les malades y alloient & estoient gueris; les muets, sourds, boëteux, aveugles y receurent l'usage de leurs membres; les demoniacles y furent délivrez, & plusieurs autres miracles s'y firent en témoignage de sa sainteté. Le Roy Grallon, qui s'estoit rendu à Kemper-Odetz, quand il eut avis de sa maladie, assista, avec sa cour, à son enterrement, qu'il fit faire avee autant de pompe & magnificence, que si c'eust esté pour luy mesme, & défraya le tout; il fut ensevely dans le Chœur de sa Cathedrale, devant le grand Autel, où Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession, aucuns desquels nous rapporterons icy, à la gloire de Dieu & de son Saint, duquel la memoire fut si douce à ses citoyens, qu'ils donnerent son Nom à leur Ville, l'appelans KEMPER-CORENTIN, & non plus KEMPER-ODETZ.

VI. Une damoiselle, ayant receu quelque faveur par les merites & intercessions de saint Corentin, fit vœu d'offrir quelque quantité de cire à son Eglise, & vint rendre son vœu; comme elle s'approcha de l'Autel pour l'y presenter, le diable la tenta de le retenir, ce qu'elle fit; mais la miserable fut punie sur le champ; car la main qu'elle avoit tirée se ferma si fort, que, quelque effort qu'elle fit, elle ne la pût ouvrir; se voyant punie de la sorte, elle s'en retourna au logis fort désolée, suppliant S. Corentin de luy impetrer l'usage de la main. Une nuit qu'elle prioit de grande ferveur, S. Corentin luy apparut, glorieux & resplendissant, & luy dit : « Ma fille, quand vous aurez promis » quelque chose à Dieu, ou à ses serviteurs, ne vous en dédites pas, mais accomplissez-» le gayement ; allez demain à mon Eglise & priez devant mon tombeau, & vous recevrez » guerison. » Le lendemain, la femme alla prier au Sepulchre du Saint, où s'estant endormie, S. Corentin lui apparut de rechef & luy dit qu'elle estoit guerie ; elle, se reveillant là dessus, se trouva avoir le maniement de sa main libre, dont elle rendit graces à Dieu & à saint Corentin. Il apparut à un larron & le frappa de Paralysie, dont il ne pût jamais estre guery, qu'il n'eut restitué ce qu'il avoit dérobé. Quelques méchans, estans entrez de violence dans la maison d'un honneste Personnage, l'enfermerent dans un coffre, à dessein de l'y laisser mourir de faim; ce pauvre homme eut recours à Dieu par l'entremise de S. Corentin, lequel parut en la chambre, tout éclatant & glorieux, &, du bout de sa Crosse, leva la serrure de ce coffre & délivra ce pauvre homme, qui, de ce pas, alla à son Eglise remercier Dieu & son serviteur saint Corentin. L'an de grace 1018, Alain Caignard, comte de Cornoüaille, pensa devenir aveugle, à cause d'une

défluxion qui luy tomba sur les yeux; à laquelle les médecins ne pouvoient remédier; en cette affliction, la Comtesse Judith, sa femme, fille de Judicaël, Comte de Nantes, luy conseilla de faire un vœu à S. Corentin, & promettre de donner quelques terres & heritages à son Eglise : il la crût, & ainsi, ayant fait dresser & signé les contrats des terres qu'il disposoit donner, il se fit porter à Kemper-Corentin, où il visita l'Eglise & fit sa priere, puis mit ces contrats sur l'Autel, offrant à Dieu & à S. Corentin les terres & heritages qui y estoient mentionnez, &, aussi-tost, la défﬂuxion se dissipa, &, du depuis, n'eut plus mal aux yeux. Ce saint corps demeura à Kemper jusques à l'an 878. que les Normands ayans pris terre en Cornoüaille, les Chanoines & Ecclesiastiques de Kemper se retirerent à Tours, emportans le tresor de leur Eglise, &, entre autres Reliques, le Corps de saint Corentin, qu'ils mirent en l'Eglise de saint Martin; depuis, il fut transporté à Marmoutier, où il est reverement conservé.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Breviaires et Legendaires MSS. des Eglises Cathedrales des Dioceses de Cornoüaille, Leon et Nantes, qui en ont l'Histoire distribuée en 9. Leçons; Molanus, en ses Additions sur Usward, où il appelle Kemper-Corentin, Civitas Aquilæ; *Robert Cœnalis, Evesque d'Avranches,* de re Gallica lib. 2, perioche 6; *Benoist Gononus, Célestin,* in vitis PP. Occid. lib. 1 pag. 27; *Alain Bouchard, en ses Annales de Bretagne, l. 11 ch. 4, recite un abregé de sa vie, et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, l. 1, ch. 11 et l. 11, ch. 9; le P. Augustin du Pas, en son Catalogue des Evesques de Cornoüaille, à la fin de son Hist. des Illustres Maisons de Bretagne, suivy par Jean Chenu, en son Histoire Chronologique des Evesques de France, et Claude Robert, en sa* Gallia Christiana, *lettre B.*

ANNOTATIONS.

AUTORITÉ DE LA VIE DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

En 1886, Dom F. Plaine O. S. B. faisait paraître une « Vie inédite de saint Corentin, écrite au IXe siècle, par un anonyme de Quimper, publiée avec prolégomènes, traduction et éclaircissements. » Le pieux et savant bénédictin l'avait découverte lui-même au musée Bollandien de Bruxelles où elle était venue de Montreuil-sur-Mer (on sait que dans cette ville était conservée une partie notable des reliques de notre saint). Ce manuscrit n'est que de 1664, mais la lettre d'envoi qui l'accompagne et qui était adressée à Henschenius affirme que la transcription a été faite sur des manuscrits rongés de vétusté. « Le texte en est parfaitement identique quant au fond et quelquefois même quant à la lettre avec celui du *Chronicon Briocense*, du *Sanctorale Corisopitense*... etc. Cette identité serait absolument inexplicable si l'on n'admettait pas qu'à l'époque de la translation du corps de saint Corentin, le texte primitif de la *Vie* du saint fut transféré simultanément et arriva ainsi jusqu'à Montreuil en Picardie. » C'est affirmer que ce « texte primitif » était bien du IXe siècle.

Dom Plaine ajoute : « Si nous examinons la vie de saint Corentin en elle-même, nous en déduirons : 1° Que l'auteur était clerc de l'église même de Quimper, par conséquent des mieux placés pour en connaître les vraies traditions. Qui sait même s'il n'avait point à sa disposition certains documents primitifs, aujourd'hui et depuis longtemps perdus sans retour? 2° Qu'il a dû apporter le plus grand soin dans ses recherches, car il s'était proposé pour but non de composer un simple éloge ou un panégyrique, mais bien de retracer dans son ensemble la vie de son héros. »

Dom Plaine constate ensuite que l'écrivain anonyme écrit le latin avec une pureté et une élégance au moins relative, admet bien qu'il est un peu déclamateur (non dans l'histoire du saint

mais dans le tableau qu'il fait des vices de sa propre époque) et déclare qu'il rachète ce défaut par un ton de bonne foi et de franchise bien propre à lui gagner des suffrages.

Evidemment je ne puis reproduire ici ni ce texte, ni sa traduction ; qu'il suffise de constater l'accord du récit d'Albert Le Grand avec celui du premier historien de saint Corentin ; les seules différences viennent de la simplicité d'Albert qui attribue toujours aux siècles même les plus reculés, les mœurs et le langage de son temps.

Pour en revenir à l'anonyme du IXe siècle, je dirai encore : Personnellement je suis porté à trouver valables les raisons que Dom Plaine invoque en sa faveur, mais la bonne foi me fait un devoir d'ajouter que M. de la Borderie ne fait pas grand fond sur ce document. Il ne le fait remonter qu'au XIIIe siècle (1) et y relève certains détails qu'il regarde comme des impossibilités historiques ; exemple : « Saint Martin était mort depuis un siècle (lors de l'arrivée de saint Corentin à Tours). — Son successeur, en qualité de métropolitain, avait le droit de confirmer l'élection épiscopale faite par le peuple et le clergé d'un diocèse dépendant de sa métropole, nullement celui d'en élire l'évêque. Quant à la dignité abbatiale soi-disant conférée par Corentin à Gwennolé et à Tudi, en ce qui touche le premier du moins, rien de plus faux. Gwennolé fut institué abbé par son maître saint Budoc quand celui-ci mit sous sa direction onze moines de Lavré. Il était abbé avant l'épiscopat de Corentin et contribua beaucoup plus à faire celui-ci évêque que Corentin à le faire abbé. »

SAINT CORENTIN A PLOMODIERN (A.-M. T.).

Très peu favorable à notre légendaire en ce qui concerne l'épiscopat de saint Corentin à son début, l'historien de la Bretagne est moins sévère pour la partie qui concerne la vie du solitaire au Ménez-Hom, et il en admet le fond comme croyable, mais là où je me sépare tout à fait de M. de la Borderie c'est quand il explique le miracle du poisson mutilé tous les jours et toujours vivant. « C'est simplement, dit-il, une figure de l'Eucharistie, car chez les anciens chrétiens le poisson (ΙΧΘΥΣ en grec) est le symbole du Christ. » M. l'abbé Guillotin de Corson s'est empressé d'admettre cette explication, et j'avoue que je ne puis comprendre qu'on s'y soit arrêté. Ce symbole du *Poisson* figure de Jésus-Christ, symbole si familier aux chrétiens de Rome, au temps des persécutions, rien absolument ne l'indique comme ayant été connu des chrétiens d'Armorique ni au temps de saint Corentin, ni au temps de son légendaire, que celui-ci soit du IXe ou du XIIIe siècle.

Que le miracle quotidien du poisson soit réel ou soit faux, pensez-en ce que vous voudrez, mais renoncez à l'expliquer.

LE PLUS ANCIEN DOCUMENT RELATIF A SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

Au tome III de l'*Histoire de Bretagne,* p. 321, nous lisons : « Dans un des chapitres en vers de la *Vie* de saint Gwennolé, il y a un bel éloge de Corentin auquel sont associés et le roi Gradlon et le fondateur de Landevenec ; c'est aujourd'hui le plus ancien texte concernant le premier évêque de *Corisopitum,* en voici la traduction :

« Comme ils brillaient d'une triple lumière les sommets de la Cornouaille, quand ces trois grands hommes — Gradlon, Corentin et Gwennolé — y tenaient le premier rang ! — Gradlon

(1) En se basant sur cette particularité : Au § XVI il est question de fil de soie en peloton mis en vente et volé sur le marché de Quimper ; or, la fabrication de la soie en France, par conséquent la vente du fil de soie sur les marchés de Bretagne n'est certainement pas antérieure au XIIIe siècle. Francisque Michel prouve même par des faits que la soie était encore très rare en France en 1345. — A cela l'on peut répondre que Dom Plaine lui-même reconnaît les § XVI, XVII et XVIII comme n'étant pas antérieurs à l'époque désignée par M. de la Borderie, car le fait qui y est raconté s'est produit lors de la consécration de la Cathédrale, fixée par Dom Plaine au XIVe siècle.

avait pour sa part l'empire terrestre ; sagement il gouvernait les campagnes et les rivages. — Corentin dans sa haute dignité, dans la splendeur dont l'environnait le corps sacré du Christ, apaisait la soif du peuple en lui distribuant le breuvage précieux de la foi. Il mérita d'être appelé le premier des contemplatifs ; car, voué à la plus profonde contemplation, à la vie la plus austère, il fallait pour le retirer du désert les plaintes des églises ; avec soin et diligence il les examinait, il rendait aux peuples une paix solide, puis retournait à la vie d'où il s'était arraché. — Pour Gwennolé, le plus illustre de tous, son activité prodigieuse, la hauteur transcendante de ses vertus justifiaient sa prérogative de père des moines. »

EXTRAIT DE L'EPITRE DU VÉNÉRABLE PÈRE J. MAUNOIR AU GLORIEUX SAINT CORENTIN (1659) (A.-M. T.).

Dieu avait envoyé dans ces dernières limites de la Gaule Celtique, sept brillantes lumières pour dissiper les ténèbres de l'infidélité : S. Paul en Léon, S. Tugdual en Tréguier, S. Brieu en Saint-Brieu, S. Malo en Saint-Malo, S. Samson en Dol, S. Paterne en Vennes et vous en Cornouaille. Vous avez esté entre ces beaux astres de l'Eglise, ce qu'est le soleil parmy les planettes ; vous avez esté le premier maistre des roys de l'Armorique, et l'Eglise, le jour de vostre feste, vous donne cet éloge, vous appellant *Pater orphanorum, Patronus Oppressorum, Magister Regum,* et vous disant en vostre octave :

Septem sanctos veneremur,
Et in ipsis demiremur
Septiformem gratiam :

His præfulsit Corentinus...

« ... Ça esté à la faveur de cette langue Armorique, ô grand apostre, que vous avez planté la foy dans la Cornouaille, avec des bénédictions du Ciel très spéciales, et qui donnent une vénération particulière pour l'idiosme dont vous vous estes servy. Le soleil n'a jamais éclairé de canton, où ayt paru une plus constante et invariable fidélité dans la vraye foy, depuis que vous en avez banny l'idolastrie. Dieu vous a mis comme un chérubin à la porte de ce Paradis terrestre pour empescher le retour du serpent infernal. Il y a treize siècles qu'aucune espèce d'infidélité n'a souillé la langue qui vous a servy d'organe pour prescher Jesus-Christ, et il est à naistre qui ayt vu un Breton bretonnant prescher une autre religion que la catholique. Les Eveschez, qui ont tenu fidelement à l'idiosme que vous avez honoré de vostre bouche sacrée, ont les mesmes avantages et faveurs, auxquelles aucune autre nation ne peut prétendre.

Dans votre Evesché, après qu'on a franchi le Cap Sizan, se void une isle nommée l'isle de Sein, où ne se trouve aucune beste venimeuse, et où aucun serpent ne peut subsister. C'est l'image de vostre terre saincte, arrousée de vos sueurs, terre qui, depuis qu'elle a esté cultivée par vos soins charitables, ne produit aucun venin contraire au sentiment de nostre Mère la saincte Eglise. »

LES SEPT SAINTS DE BRETAGNE (A.-M. T.).

On a souvent écrit, en ces dernières années, sur le pèlerinage fort ancien et fort populaire des *Sept saints de Bretagne.* M. Le Men, dans sa savante monographie de la Cathédrale de Quimper, a parfaitement résumé tout ce qu'avaient dit ses devanciers ; et ceux qui sont venus après lui n'ont guère ajouté à son exposé aussi complet que lucide : les *sept saints* sont les fondateurs des sièges épicospaux bretons ; c'est pourquoi saint Clair, de Nantes, et Saint Amand, de Rennes, ne figurent pas dans ce groupe glorieux ; leurs sièges furent d'abord et longtemps occupés par des évêques gallo-franks ; il est vrai qu'on peut en dire autant du siège épiscopal de Vannes, mais comme politiquement il devint breton avant les deux autres, saint

Patern fut vite assimilé, dans la dévotion populaire, aux vrais évêques bretons. Celui-ci était honoré, non dans l'église où il avait siégé, mais dans celle qui portait son nom; les six autres étaient honorés chacun dans sa cathédrale.

Dom Lobineau dit avoir vu au prieuré de Saint Georges, de Dinan, « des vestiges d'un chemin pavé destiné tout exprez, appelé pour cela le *Chemin des sept Saints.* » Il ajoute : « On voit encore dans l'Eglise de Quimper, au costé méridional de la porte du chœur, un ancien autel dédié aux *sept saints,* ou ces sept évesques sont dépeints avec leurs attributs tirés de leurs principaux miracles, et leurs noms au bas.... »

Cet autel a disparu, mais la petite niche qui le surmontait existe toujours à l'entrée du chœur, au dessous de la statue de saint Corentin; c'est là qu'on exposait aux époques de ces grands pélerinages la relique du saint patron. Les pèlerinages des *Sept Saints,* appelé aussi *Tro Breiz,* se renouvelait, à la fin du XIVe siècle (du moins dans l'Evêché de Vannes), quatre fois par an : à Pâques, à la Pentecôte, à la fête de saint Michel, et à Noël; c'est ce qu'on appelait les *quatre temporaux;* la durée de chacun était d'un mois (quinze jours avant, et quinze après chacune des quatre fêtes).

Malgré les dangers du voyage, l'affluence des pélerins était considérable; il a été possible d'évaluer à trente cinq mille environ le nombre des personnes qui visitèrent pendant une année à la fin du XIVe siècle, l'église de saint Patern à Vannes. Le montant de leurs oblations s'éleva à une somme représentant huit à neuf mille francs de notre monnaie.

Ce pèlerinage se faisait à pied, en suivant une voie romaine qui, partant de Vannes, se rend à Quimper en passant par Hennebont, la Chapelle Saint-Pierre en Rédéné, Quimperlé, Mellac, Le Trévoux, Bannalec, la Trinité en Melgven, Locmaria-an-Hent en Saint-Yvi, et Saint-Anne de Guélen en Ergué-Armel. Tout près du bourg de Locmaria-an-Hent, était une fontaine appelée encore, au XVIe siècle, *Fontaine des sept Saints,* qui était au moyen-âge très fréquentée par les pèlerins, et dont, pour ce motif, le prieur de Locamand, à qui elle appartenait, tirait un certain revenu. Après avoir visité les reliques de saint Corentin, les pèlerins devaient se rendre, par la route de Pleyben et de Morlaix, à Saint-Pol de Léon, d'où ils gagnaient successivement Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, en suivant la voie romaine la plus voisine du littoral. Il existe, ou il a existé, à peu de distance de ce parcours, des chapelles ou des fontaines qui ont conservé le vocable des *sept saints :* Coetmaloën, Erquy, Plédran, Plouaret, Yffiniac, Maroué, Bulat.

En 1410, le duc de Bretagne, Jean V, étant malade de la rougeole, à Rennes, fit vœu de faire le *voyage des Sept Saints.*

Dans la première moitié du XVIe siècle la coutume de ce pèlerinage n'avait pas disparu, mais les anciennes traditions étaient bien altérées; par son testament daté du 11 avril 1518, Nicolas Coatanlem s'engageait à faire porter un écu (s'il ne pouvait l'aller porter lui-même) : « Aux sept saincts de la Bretagne, sçavoir à monsr sainct Pierre de Nantes, à monsr sainct Paul, à monsr sainct Tudgoal, à monsr sainct Guillaume, à monsr sainct Brieuc à Saint-Brieuc, à monsr sainct Sampson, à monsr sainct Malo. »

Donc, dans l'itinéraire, Nantes est substitué à Quimper ou à Vannes, et l'apôtre saint Pierre à saint Corentin ou à saint Patern; la ville de Saint-Brieuc a deux stations, l'une en mémoire de son patron, l'autre en l'honneur de saint Guillaume. Dans cette voie de l'oubli des vieilles traditions on marche vite; à Brest, dans la vieille église des *Sept Saints,* les sept fils de sainte Félicité furent substitués aux saints évêques qui ont fait notre Bretagne; on peut voir encore dans l'église Saint-Louis un tableau qui représente le martyre de ces saints jeunes gens. A Locmaria-an-Hent, un bas relief fort laid représente également sainte Félicité entourée de ses sept enfants; cette œuvre baroque est du XVIIIe siècle.

Nos sept saints sont représentés dans une belle plaque d'émail sur lave à la cathédrale de Quimper (retable de l'autel dans la chapelle absidale) dans les verrières si consciencieusement étudiées de Plounéour-Trez, et dans les remarquables vitraux de la chapelle du Grand-Séminaire.

LES TROIS GOUTTES DE SANG (A.-M. T.).

Dans le *Propre* du bréviaire pour le diocèse de Quimper, au mercredi avant le Mercredi des Cendres, on trouve les leçons qui suivent pour la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix.* « Ce qui a donné lieu à la solennité d'aujourd'hui, c'est un miracle éclatant que la tradition dit s'être autrefois accompli dans l'église de Quimper. Un habitant de la ville, homme honorable et riche, allant partir pour la Terre-Sainte, confia à un ami la garde de sa famille et l'administration de valeurs très considérables, et cela sans appeler personne en témoignage. Il consacra plusieurs années à son pèlerinage, et quand il fut enfin de retour il réclama de son ami le dépôt qu'il lui avait confié ; celui-ci déclara qu'il n'avait rien reçu. Le pèlerin frustré le traduisit en justice, mais ne pouvant, faute de témoins, prouver la culpabilité, il demanda que les deux intéressés fussent admis à prêter un serment solennel devant le Crucifix, admettant que cette épreuve terminerait l'affaire. — Ils se rendirent donc tous deux à la Cathédrale, et là, au moment même où le dépositaire ajoutait le parjure à son premier crime, les pieds du Crucifix de bois, attachés par un seul clou se séparèrent, et répandirent trois gouttes d'un sang miraculeux. La réalité du prodige ayant été bien établie, il fut réglé que pour en perpétuer la mémoire, la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix,* se célébrerait chaque année le mercredi avant les Cendres. Les *trois gouttes de Sang* sont encore conservées très religieusement avec l'image du Crucifix dans la cathédrale de Quimper. »

Dans cette dernière affirmation il y a deux inexactitudes : 1° il n'y a plus que deux gouttes ; celle qui était à part, dans un vase de cristal, d'après les inventaires de 1273 et de 1361 a disparu depuis un temps immémorial ; 2° du grand crucifix de bois il n'y a plus que la tête, le reste a été brisé par les terroristes en la fête de saint Corentin, 12 décembre 1793.

La fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix* se célèbre à Quimper, au moins depuis le XIVe siècle ; le crucifix miraculeux était vénéré sur un petit autel placé entre les deux piliers du fond du chœur ; sur une colonne dominant le maître-autel était une châsse en vermeil exécutée en 1219 par les soins de l'évêque Rainaud et ornée des figures des douze apôtres ; destinée à recevoir les reliques de saint Ronan elle renferma aussi plus tard les *gouttes de Sang* avec leurs nappes. En 1790, elles furent extraites du reliquaire qui disparut dans l'odieuse confiscation de l'argenterie des églises, mais elles furent sauvées en 1793 en même temps que le Bras de saint Corentin. A partir de ce moment ces deux principaux trésors de la cathédrale de Quimper n'ont plus qu'une seule et même histoire, et comme il nous fallait, dans l'annotation qui suit, parler des *Trois Gouttes de Sang,* pensant que nous ne serions pas compris si nous ne donnions pas une notice sur ce précieux objet, nous avons inséré le récit qui précède.

LES RELIQUES ET LE CULTE DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

Inutile de revenir sur l'exode des reliques de nos Saints quittant la Bretagne pour être soustraites aux profanations des Normands. Dès que le danger se fut manifesté, le corps de saint Corentin fut exhumé de son tombeau dans le chœur de la cathédrale, et pendant quelque temps resta caché dans le pays.

1° Quimper garda au moins un bras, comme on le voit par un inventaire de 1219 (Cartulaire de Quimper). Depuis des siècles cette relique a disparu de la cathédrale sans qu'on sache ni quand, ni comment.

2° Entre 910 et 920, le monastère de Saint-Magloire de Léhon, près Dinan, possédait une partie notable des restes de saint Corentin ; il y a lieu de croire que cette possession datait de la première translation (876-880).

3° Montreuil-sur-Mer (aux confins de la Flandre et de la Picardie), reçut avec le corps de saint Conogan, une partie notable du corps de saint Corentin.

4° Au commencement du xe siècle (910-920), les Normands gagnant toujours du terrain, Salvator, évêque d'Aleth, et Junanus, abbé de Léhon, emportant les corps saints dont ils avaient la garde, allèrent jusqu'à Paris où ils déposèrent les reliques des saints bretons dans l'église de Saint-Barthélemy, d'où une partie peu notable des ossements de saint Corentin fut apportée à Corbeil.

5° Plus tard, l'abbaye de Marmoutiers reçut de Paris la plus grande partie des reliques de saint Corentin, et en particulier son chef, mais il en demeura une partie encore fort importante dans la ville royale.

6° C'est là, dans l'église Saint-Magloire, qu'au xiie siècle Philippe-Auguste en obtint une part pour un monastère de religieuses qu'il fondait alors près de Mantes, au diocèse de Chartres, monastère qui prit le nom d'Abbaye de Saint-Corentin. Une autre partie fut donnée au célèbre monastère de Saint-Victor (de Paris), mais beaucoup plus tard, à l'époque des guerres de religion.

7° Les reliques qui étaient demeurées au trésor de Saint-Magloire (de Paris) arrivèrent en la possession de l'Oratoire (du cardinal de Bérule). Elles appartiennent maintenant à l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, et nous aurons à y revenir.

Voilà donc bien des églises en possession des reliques de saint Corentin, mais sa cathédrale et son diocèse ne possédaient même plus une parcelle de ses os. Plusieurs fois, paraît-il, les moines de Marmoutiers avaient été instamment priés de rendre à la Cornouaille quelques fragments du corps de son premier évêque, mais ces démarches étaient restées sans succès.

Le Bras de saint Corentin a Quimper.

Enfin en 1619 Guillaume Le Prestre de Lézonnet évêque de Quimper adresse une nouvelle demande; il le fait par écrit.

Le 10 mai 1623 se trouvant à Tours il réclame de vive voix, et Jacques Dhuisseau grand prieur de Marmoutiers, de l'avis du chapitre de ses moines, accueille favorablement les instances de l'évêque auquel il donne le Bras de saint Corentin (l'os *humerus*). Il donne en même temps une relique du même saint à Guillaume Le Gouverneur évêque de Saint-Malo.

Guillaume Le Prestre dépose le Bras de saint Corentin dans son manoir de Kervégan (paroisse de Scaër), le laisse là pendant dix-sept ans, et ne s'en occupe plus que le jour de sa mort. Il lègue alors 1.500 livres pour aider á faire un reliquaire.

Le 16 novembre 1640 les chanoines Etienne Follart archidiacre de Poher, et Julien Le Texier arrivant de Scaër où ils se sont rendus sur les instances de l'évêque mourant, remettent au trésor de la cathédrale le Bras de saint Corentin dans la petite caisse et avec les actes de donation venus de Marmoutiers.

Depuis deux ans une terrible peste décimait la population de Quimper; le fléau s'était déclaré après une odieuse profanation de la statue dominant la fontaine de saint Corentin. Le matin du 2 février 1640 un saint prêtre de la Compagnie de Jésus, le P. Pierre Bernard avait eu révélation que c'était à saint Corentin qu'il fallait s'adresser pour obtenir la cessation de l'épidémie. Le procureur syndic informé ayant asssemblé les bourgeois à la maison commune, le vœu avait été formulé le jour même; sans retard, la fontaine du saint fut réparée, la statue remplacée, et celle qui avait été mutilée, placée après restauration dans la cour du collège, pour y devenir l'objet de la vénération des écoliers (1). Cela ne pouvait suffire aux pieux bourgeois de Quimper; ils réunirent tout ce qu'ils purent trouver de ressources pour vénérer dignement et placer honorablement la relique tant attendue.

(1) Une grande et belle statue de saint Corentin occupe maintenant la première place dans l'ancienne église du Collège des Jésuites, aujourd'hui chapelle du Lycée de Quimper.

Le 3 mai 1643 le jubé construit à grands frais à l'entrée du chœur pour recevoir le Bras de saint Corentin était enfin terminé; la châsse d'argent surmontée de deux anges et de l'image du saint était toute prête; la veille de ce jour le pieux évêque René du Louet visita la relique, reconnut les cachets dont elle avait été scellée (de l'abbaye de Marmoutiers, des évêques de Quimper et de Saint-Malo, etc.) et la caisse même qui portait l'empreinte de ces sceaux. Il dressa un nouveau procès-verbal. La translation se célébra avec une solennité inouie, et avec le concours du Chapitre, de tout le clergé séculier et régulier de la ville et de Kerfeunteun, du Présidial, de l'*Hôtel de Ville;* la station de la procession solennelle fut l'église de Locmaria. Une foule innombrable suivait le cortège. Pendant huit jours la relique resta exposée à la vénération; la grand'-messe et les vêpres se chantaient avec solennité et la procession se faisait à la cathédrale, avec le même concours du clergé, des religieux, des magistrats et du peuple.

On peut dire qu'à partir de cette date le *Bras de saint Corentin* est devenu le palladium de la ville de Quimper. L'octave de la translation ayant été célébrée, il fut placé sur le jubé construit à cet effet, et de 1640 jusqu'à la Révolution il ne fut *descendu* (c'est le mot consacré) que trois fois : le 28 août 1768, par Auguste-François-Annibal Cuillé de Farcy, le 8 juillet 1782 et le 6 mai 1785 par Toussaint Conen de Saint-Luc. Le cérémonial fut exactement le même qu'en 1643, et les solennités durèrent encore huit jours. A ces processions figuraient aussi les autres reliques que possédait la cathédrale, et la statue d'argent de saint Corentin.

Cette statue avec les reliquaires en métal précieux fut confisquée en 1790, et les reliques restèrent sans aucune châsse convenable pour les exposer.

En 1791 l'évêque constitutionnel Expilly fit démolir le jubé élevé d'après le vœu des bourgeois; et qui, il faut bien le dire, avait mieux prouvé leur piété et leur générosité que leur bon goût. En dépit de l'enthousiasme qu'elle avait inspiré au bon Père Maunoir, cette massive construction masquait le chœur; on peut donc savoir gré au prélat intrus, à ses vicaires épiscopaux, au maire Le Goarre et à l'entrepreneur Castellan d'en avoir débarrassé la cathédrale. Alexandre Expilly fit alors placer à l'entrée du chœur les immenses statues de Notre-Dame et de saint Corentin qu'on peut voir aujourd'hui à l'église de Penmarc'h.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1793, Daniel Sergent maître menuisier, et Dominique Mougeat sous-diacre (assermenté), sacristain de la cathédrale, prirent le Bras de saint Corentin et les *Nappes des Trois Gouttes de Sang,* traversèrent la rue Neuve, le chemin de *Pen-ar-Stang* et transportèrent leur pieux larcin au presbytère du Petit-Ergué ou Ergué Armel; ils le confièrent au prêtre constitutionnel Claude Vidal, mais en réalité ce fut le très catholique et très vénérable maire M. Loëdon qui veilla sur le dépôt à lui confié. — Daniel Sergent et Dominique Mougeat avaient été bien heureusement inspirés, car trois jours après, un hideux personnage nommé Dagorn (1) profanait odieusement la cathédrale, criblait de balles les tableaux, brisait les statues, violait les tombeaux et brûlait sur le champ de bataille un immense amas de débris amoncelés.

Après les événements de Thermidor (28 juillet 1794), les catholiques et les constitutionnels crurent un instant au retour de la liberté religieuse et Daniel Sergent alla reprendre au Petit-Ergué le *Bras de saint Corentin* et les *Trois Gouttes de Sang;* lui-même fit deux châsses en bois sculpté et mouluré et c'est dans ces pauvres reliquaires qu'il les restitua à la cathédrale de Quimper, la veille de la fête de saint Corentin, 11 décembre 1795; cette restitution fut faite au clergé schismatique. Les deux châsses furent portées en procession le lendemain dans la pauvre cathédrale dépouillée, puis on les plaça dans l'église à l'endroit où elles restèrent, bien négligées, jusqu'en 1821 ou 1825; les trois évêques qui se succédèrent après le Concordat ne s'occupèrent pas d'en reconnaître le contenu; toutefois, Mgr Dombideau de Crouseilhes prouva qu'il admettait l'authenticité du *Bras de saint Corentin,* puisqu'en 1819 il permit d'en détacher une parcelle pour la paroisse de Plonévez-Porzay (parcelle révisée le 14 juillet 1855 par Mgr Sergent).

(1) Né à Rennes en 1758; successivement receveur des domaines à Plélan et à Carhaix, puis contrôleur à Lesneven où il se trouvait en 1789.

Le 24 juillet 1807, M. l'abbé Le Guernalec de Keransquer, originaire du diocèse de Quimper, vicaire général de Mgr de Barral, archevêque de Tours, arrivait à Quimperlé, apportant un fragment d'un os de saint Corentin, seul débris échappé à ses reliques conservées à Marmoutiers. Le dimanche suivant, 2 août, Mgr Dombideau, évêque de Quimper, en faisait la réception avec une grande solennité, mais la relique *(l'ossiculum)* ne fut apportée dans la ville épiscopale que deux ans après, et la translation en passa à peu près inaperçue.

Dans les inventaires dressés par ordre épiscopal le 26 avril 1816, le 16 juillet 1814, le 12 janvier 1818, le 3 septembre 1821 sont invariablement signalés *deux tombeaux* contre les piliers à l'entrée du chœur, et contenant : à droite, *la Nappe des trois Gouttes de Sang ;* à gauche, *le Bras de saint Corentin.*

En 1825, nouvel inventaire, mais cette fois il n'est plus fait mention des *deux tombeaux* et de leur contenu. — C'est la période de l'oubli presque complet, du moins pour le Bras de saint Corentin, car le 23 décembre 1829 le Chapitre décide que les *Trois Gouttes de Sang* placées dans une nouvelle châsse élégamment vitrée seront placées dans la chapelle à laquelle se rattache leur souvenir. — Mais pourquoi les reliques ont-elles été retirées de la place occupée durant un quart de siècle ? — C'est qu'il a fallu les reléguer à la sacristie pendant qu'une escouade de barbares étend le badigeon sur les colonnes et les murs noircis de la vieille église. Bientôt il n'y a plus que quelques prêtres et quelques serviteurs de la cathédrale à connaître l'existence d'une vieille petite caisse contenant un os qui pourrait être le Bras de saint Corentin, comme on le dit timidement.

Le 9 décembre 1879 M. de Penfentenyo, récemment promu à l'administration de la paroisse Saint-Corentin, visite avec M. François Daoulas fils, maître menuisier, le mobilier de la sacristie et y trouve l'os dont il vient d'être parlé, toujours dans sa petite caisse ; celle-ci, très étroite, est placée en diagonale dans une autre caisse plus large. La petite caisse porte différents cachets rompus, mais sans que les fragments en soient détruits ou perdus. Evidemment c'est une relique autrefois reconnue.

Pour la première fois j'entends parler de cette trouvaille le mardi de Pâques 1880. Au mois d'août suivant M. le Curé de la Cathédrale me prie de vouloir bien m'en occuper. Sur les dires de ma grand'mère (1) et de Mademoiselle Rosine Brisson, petite-fille du menuisier Daniel Sergent, j'avais longtemps cru que le *Bras de saint Corentin* avait réellement été restitué à la cathédrale, puis, faute de le voir vénéré, j'avais dû renoncer à cette conviction, quand parut en 1877 la *Monographie de la Cathédrale de Quimper* par M. Le Men, le savant archiviste dn Finistère. Or cet ouvrage affirmait la possession du *Bras* par la cathédrale, donnait la teneur du procès-verbal dressé par les prêtres assermentés de 1795, la description minutieuse des deux caisses qui contenaient la relique, la nomenclature des cachets qui y figuraient. Reconnaître le taffetas vert dont la relique de saint Corentin avait été enveloppée à Marmoutiers, la petite caisse dans laquelle l'avait insérée le grand-prieur Jacques Dhuisseau, la châsse ou tombeau fabriquée par D. Sergent, les sceaux de Marmoutiers, de Guillaume Le Prestre de Légonnet et de René du Louet me fut chose très facile. Je ne reconnus pas le sceau de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo ; je manquais pour ceci des éléments nécessaires. Mgr Nouvel chargea M. Jégou, vicaire général, de continuer l'enquête commencée par moi. Il déclara en être très heureux, mais négligea de s'en occuper. A sa mort, M. du Marhallac'h, vicaire général, lui fut substitué à cet effet et mit à ses investigations une ardeur peu commune. C'est à lui que sont dues les indications sur les inventaires où figure la relique pendant les premières années du siècle, et les explications très admissibles sur l'état d'esprit qui amena l'oubli du Bras tant vénéré autrefois. Son rapport fut présenté à l'Évêque en mai 1885 ; en 1886, le 30 novembre, Mgr Nouvel adressa à son clergé la lettre

(1) Pauline Boustouler, veuve de Pierre Thomas. Elle était douée d'une étonnante mémoire et racontait avec une grande précision les scènes de la Terreur telles qu'elles s'étaient produites à Quimper. Elevé près d'elle, j'ai pu recueillir ses souvenirs ; elle mourut à un âge très avancé.

par laquelle il reconnaissait comme étant le Bras de saint Corentin la relique trouvée à la sacristie par M. de Penfentenyo, et depuis soumise à de consciencieuses études. Le 9 décembre, devant les chanoines réunis, Monseigneur et M. Téphany, secrétaire du chapitre, scellaient le nouveau reliquaire destiné à l'enfermer désormais.

Le samedi 11 décembre 1886, au chant enthousiaste du *Pange solemnes* soutenu par toute la puissance des grandes orgues, devant une foule de prêtres lui formant un glorieux cortège, en présence d'un peuple joyeux, le Bras de saint Corentin, après plus de soixante ans d'oubli, fait son entrée dans sa cathédrale, naguère si pauvre et si nue, maintenant si belle et si somptueuse, et après avoir fait le tour de la noble église il est déposé sur un trône digne d'un roi, à l'entrée du chœur; c'est là qu'entouré de palmes, de fleurs et de lumières, il reçoit les hommages de la Cornouaille et aussi ceux du Léon, pendant cette soirée et les deux jours qui suivent. Le dimanche 12, Quimper, Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, offrent à saint Corentin un triomphe incomparable; jamais peut-être ville n'a offert une décoration aussi somptueuse sur le parcours d'une procession. Le quartier favorisé est la rue Neuve, où Daniel Sergent demeurait quand il reçut chez lui le Bras de saint Corentin, et le zèle et la dévotion des braves gens de cette rue justifient grandement le choix de cet itinéraire. Le lundi 13 la cathédrale est insuffisante pour recevoir la multitude innombrable venue des paroisses rurales du canton de Quimper sous une pluie torrentielle, avec un vent qui a exigé des efforts héroïques aux porteurs de bannières.

Et depuis ces trois jours, 11, 12, 13 décembre 1886, la dévotion à saint Corentin a repris une intensité dépassant probablement celle qui se manifesta vers le milieu du XVII[e] siècle sous l'influence du P. Maunoir et du P. Bernard. Chaque année, le dimanche qui suit le 12 décembre, à cinq heures du matin, la cathédrale est envahie par la foule des pèlerins venus de la campagne pour entendre *déclarer* saint Corentin, c'est-à-dire pour écouter son panégyrique. Aux offices solennels et surtout à la procession du Bras de saint Corentin (qui suit le panégyrique français, après les vêpres) ce sont surtout les fidèles de la ville qui sont présents; et c'est un spectacle bien touchant que celui des visages se tournant avec une visible vénération vers le splendide reliquaire où, dans son cylindre de cristal aux frontons d'or et d'émail, apparaît le Bras de saint Corentin, reliquaire non seulement riche mais gracieux : sur une plate-forme toute brillante d'or, quatre statuettes d'argent portent la relique et deux autres l'accompagnent; elles représentent Salvator, évêque d'Aleth, et Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Quimper, Jacques Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, et Mgr Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, enfin M. de Penfentenyo et M. du Marhallac'h; c'est donc comme un résumé de l'histoire de cette relique.

Le jeudi 20 juillet 1893 le Bras de saint Corentin fut extrait pour la première fois de son nouveau reliquaire. M. Nicolas, recteur de Plomodiern, avait demandé à Mgr Valleau et au Chapitre une parcelle du Bras vénéré pour la chapelle érigée au lieu où le saint passa sa jeunesse sacerdotale. Cette demande était trop bien justifiée pour ne pas être favorablement accueillie. La parcelle accordée fut insérée dans un reliquaire rappelant celui de la cathédrale.

Le samedi 22, elle était apportée à Ploéven par M. Corentin Toulemont, chanoine délégué du Chapitre, et recevait bien des hommages en passant par Plogonnec, Locronan et Plonévez-Porzay La procession de Plomodiern arrivait vers le soir à Ploéven pour recevoir la relique et repartait presque immédiatement. Le dimanche 23, à la procession de Plomodiern s'unissaient celles de Douarnenez, Ploaré, Tréboul, Le Juch, Kerlaz, Plonévez-Porzay, Ploéven, Locronan, Quéménéven, Dinéault, Saint-Nic, Trégarvan, Argol, Telgruc, Lanvéoc et Crozon. Toutes les solennités de ce beau jour furent présidées par Mgr Valleau.

Cette année 1900, le dimanche 22 juillet, Mgr Dubillard célébrait à Plomodiern une fête encore bien belle. Il bénissait la nouvelle chapelle érigée là où, en 1893, on trouvait si peu digne de saint Corentin le pauvre édifice élevé au XV[e] siècle. Pendant ces six années, M. Nicolas s'était fait quêteur volontaire, et il avait glané à peu près de quoi réaliser son beau rêve. Un architecte

particulièrement dévot à saint Corentin avait été initié à ce rêve et l'avait traduit dans le plus gracieux des projets. Outre les processions des paroisses énumérées plus haut, nous trouvions encore cette fois à Saint-Corentin de Plomodiern : Châteaulin, Port-Launay, Saint-Ségal, Saint-Coulitz et Cast.

Puisque j'ai uni l'histoire des *Trois gouttes de Sang* à celle du *Bras de Saint Corentin,* il me faut dire que Mgr Nouvel en fit la vérification le samedi 27 janvier 1883. En les extrayant de la châsse de saint Ronan, en 1711, l'évêque Hyacinthe de Plœuc n'avait point brisé les sceaux apposés par François de Coëtlogon en 1687; il s'était donc écoulé 203 ans depuis le dernier examen de la relique.

J'ai assisté à cette vérification : les nappes, en parfait état de conservation, sont d'une belle toile, et ornées de barres bleues d'une jolie nuance; aux extrémités, de longues franges font corps avec le tissu. On y voit des trous qui doivent correspondre aux coupures des parties imprégnées de sang, car celles-ci ont été mises à part, comme je l'ai dit. Le mercredi suivant, 31 janvier, Mgr Nouvel consacra l'autel des *Trois gouttes de Sang.* La chapelle où il se trouve est ornée d'une belle verrière moderne où le miracle est représenté d'une manière très frappante.

Le dimanche 17 décembre, amende honorable pour le centenaire de la profanation de la cathédrale en 1793.

Le dimanche 15 décembre 1895, la fête de saint Corentin est célébrée comme en 1886 par une procession magnifique qui suit le même itinéraire. C'était le centenaire de la rentrée du Bras de saint Corentin à la Cathédrale, et la dévotion populaire se manifesta comme elle l'avait fait sept ans auparavant. Ces deux cérémonies furent célébrées sur l'initiative de M. J.-C. Coat, curé-archiprêtre.

MONUMENTS DE SAINT CORENTIN (A.-M. T.).

SAINT CORENTIN construisit la première Cathédrale de Quimper sur l'emplacement que lui avait donné le roi Grallon, et le Père Maunoir dit qu'il y travailla de ses mains. Il la dédia à Notre-Dame. Avant la Cathédrale actuelle, une autre (d'après M. Trévédy), plusieurs (d'après M. Le Men) furent successivement bâties.

La chapelle absidale est actuellement la partie la plus ancienne de la Cathédrale; construite au XIe siècle en exécution d'un vœu à la suite d'une victoire remportée par le comte de Cornouaille, Alain Canihart, elle fut modifiée dans le XIIIe siècle, et rattachée à la nouvelle Cathédrale, jusque-là elle formait un édifice à part.

Saint Corentin n'avait point tardé à être patron de l'église de Quimper, de concert avec Notre-Dame. La plus belle, la plus harmonieuse, la plus richement ornée des cathédrales de Bretagne fut commencée en 1239 par l'évêque Rainaud, auquel on doit le chœur; les bas côtés qui l'entourent furent élevés par Yves Cabellic (1280), et Allain Gonthier (1335), Gatien de Monceaux construit les voûtes du chœur (1408-1416), Bertrand de Rosmadec les fait peindre (1417), orne les fenêtres de vitraux peints et entreprend la construction de la nef; en outre, il dote son église d'un splendide mobilier. La nef est terminée en 1460 sous l'épiscopat de Jean de Lespervez qui consacre une grande partie de ses biens à l'achèvement de l'édifice; en 1469 il fait construire le clocher central en charpente recouverte de plomb (qui fut incendié en 1620).

Thibaud de Rieux (1475), Alain Le Maout (1487-1493), élevèrent le transept et ses voûtes; Raoul Le Moël (1494) fit faire les meneaux et les verrières des fenêtres de la nef, les balustres, les galeries, les pinacles.

Mgr Graveran (1854), au moyen du *sou de saint Corentin* donné par chacun des diocésains pendant cinq ans, commence les flèches de la Cathédrale sur les plans de M. Joseph Bigot.

Mgr Sergent voit les flèches terminées et débarrassées de leurs échafaudages (1856). Son épiscopat est la période de transformation pour la Cathédrale : 1857-1859, reconstruction de la sacristie ; 1860, galeries de la nef ; 1862-1867 *débadigeonnage,* œuvre délicate remarquablement

accomplie par M. Mahé ; 1868 consécration du maitre autel en orfèvrerie dessiné par M. Boeswilwald, etc., etc.

Mgr Nouvel prit fort peu de part aux travaux à exécuter dans sa Cathédrale, mais il fit continuer les peintures murales de M. Yan' Dargent, et il encouragea le curé archiprêtre M. de Penfentenyo à qui l'on doit, entre autres choses, la restauration de la chapelle absidale, l'autel et le reliquaire de saint Corentin.

Dans cette même Cathédrale il nous faut signaler par ordre de dates :

1° Les représentations de saint Corentin dans les verrières du chœur, de la nef et du transept (xve siècle).

2° Plusieurs bas reliefs reproduisant les principaux faits de la vie du saint dans les panneaux de la chaire à prêcher (1679, épiscopat de François de Coëtlogon).

3° Petite statue de saint Corentin, exposée tous les jours de marché, et très vénérée des paysans Cornouaillais (xviie ou xviiie siècle).

4° Dans la chapelle de saint Corentin : — le reliquaire décrit, ordinairement enfermé, mais exposé pendant l'octave de saint Corentin, et aux principales solennités ; — un curieux bas relief représentant l'évêque G. Le Prestre recevant de Jacques Dhuisseau, prieur de Marmoutiers, le Bras de saint Corentin ; — les peintures de Yan' Dargent : au-dessus de l'autel, saint Corentin porté au Ciel par les anges ; en face, la conversation de saint Corentin et de saint Primel. La seconde est la plus belle de toutes les peintures murales de la Cathédrale de Quimper ; — les statues de saint Corentin et de saint Primel ; — une intéressante verrière moderne reproduisant en 16 médaillons les principales scènes de la vie du Saint.

5° Dans la chapelle absidale, un très beau vitrail de M. G. Cl.-Lavergne, représente saint Corentin acceptant en présence de saint Guénolé, suivi des seigneurs bretons, l'offrande de la Cathédrale de Quimper que le roi Grallon présente à Notre-Dame. — A l'entrée de cette même chapelle, saint Corentin figure encore avec saint Guénolé derrière le pieux évêque René du Louet, qui bénit dom Michel Le Nobletz et le P. Julien Maunoir, — puis auprès de Mgr de Saint Luc, présentant à Pie VI sa protestation contre la constitution civile du Clergé.

6° Chapelle de Saint-Pierre : Notre-Dame et saint Corentin acceptent les flèches de la Cathédrale présentées par Mgr Graveran. (Vitrail de M. Léopold Lobin, de Tours, 1856.)

7° A l'entrée du chœur, belle statue moderne de saint Corentin dans une jolie niche en granit ; au dessous une seconde niche presque semblable abrite un petit reliquaire.

En dehors de la Cathédrale, le plus beau des vitraux où figure saint Corentin, est celui de Rumengol, représentant l'institution du pèlerinage de Notre-Dame d'après la tradition — œuvre de M. Léopold Lobin (1).

Il faut aussi signaler la belle verrière du Grand-Séminaire : saint Corentin ayant le Père Maunoir agenouillé à ses pieds. (Œuvre de M. Georges Cl.-Lavergne.)

Si saint Corentin est premier patron de la Cathédrale, de la Ville et du Diocèse de Quimper, il l'est encore de sa très élégante chapelle érigée à la place de son ermitage en Plomodiern, sur les plans de M. J.-M. Abgrall, chanoine honoraire, architecte. Bâtie dans le style du xiiie siècle, cette chapelle a au-dessous de son porche latéral une *Scala*, édifice couvert s'ouvrant par une grande baie ogivale d'où l'autel est visible aux foules qui sont venues et viendront encore honorer en ce lieu sanctifié le patron de la Cornouaille. Au sommet du fronton se dresse une belle statue en kersanton représentant le saint évêque ; une autre statue toute semblable, mais polychrome se voit à l'intérieur ; enfin, sous le porche, saint Corentin est encore représenté, mais en costume de solitaire et avec une physionomie d'adolescent, c'est-à-dire tel qu'il devait être en arrivant ici. A quelques pas de la chapelle est la fameuse fontaine.

(1) Voir : S. Corentin, *Histoire de sa vie et de son culte*, par l'abbé A. Thomas. — J'ai donné dans ce volume (aujourd'hui épuisé) une description détaillée (p. 248). On trouvera dans ce livre et dans la *Visite à la Cathédrale* beaucoup de détails qui ne peuvent trouver ici leur place.

On trouve encore le patronage de saint Corentin à Carnoët, à Saint-Connan, à Loperhet, dans des chapelles de Baud, Berrien, Poullaouen, Scrignac. Le saint a des autels à Moëlan, à Beuzec-Cap-Sizun et aussi à Melgven ; des statues à Châteaulin (église paroissiale et chapelle de Kerluan), Dirinon, Le Faouet (chapelle de sainte Barbe), Kerfeunteun (chapelle de la Mère de Dieu), Landeleau, Landrévarzec (chapelle de Quilinen), Meilars (chapelle de Notre-Dame de Confors), Pencran, Penmarc'h, Pleyben, Plomeur, Plonévez du Faou (chapelle de saint Herbot), Plouégat-Guerran, Plouguer, Riec, Saint-Divy la Forest, Douarnenez, Pluguffan, Pont-l'Abbé, Esquibien, Landerneau, Roscoff, Coray, Plounéour-Trez.

Il est représenté dans un bas-relief sur les volets de la niche de saint Maurice à la chapelle de Sainte-Cécile de Briec ; dans une peinture murale à l'église de Poullan ; sur une colonne dans la nef de la cathédrale de Tréguier ; belle peinture sur le lambris du sanctuaire de l'église du Bodéo. Statue dans une chapelle de Caurel (ces deux dernières paroisses de l'ancienne Cornouaille appartiennent présentement au diocèse de Saint-Brieuc.)

Je ne puis omettre de dire que l'ami de saint Corentin et de saint Guennolé, le bon et populaire roi Grallon à sa statue équestre en granit au fronton de la cathédrale de Quimper, entre les deux belles tours.

LES RELIQUES CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS A PARIS (A.-M. T.).

Il a été plusieurs fois question dans les annotations sur les reliques de nos saints, de celles qui sont conservées dans cette église, et j'avoue que je me suis demandé plusieurs fois si l'autorité diocésaine de Paris avait fait tout ce qui était possible pour que chacune de ces reliques fût reconnue séparément. La savante étude récemment publiée sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par MM. Léon Maître et Paul de Berthou répond au doute que je m'étais fait sur ce point, et prouve que l'enquête a été aussi consciencieuse et aussi complète que possible. Je cite textuellement ce qui est dit à ce sujet dans les *observations à la vie de saint Gurthiern :*

« En 965, Salvator, évêque d'Aleth, craignant les suites de la guerre entre Richard duc de Normandie, et Thébaut, comte de Chartres, transporta à Paris les reliques de onze évêques, deux martyrs et quatre abbés, presque tous Bretons, entre autres des saints Magloire, Samson et Leutherne ou Lauthiern. Elles furent placées par Hugues Capet dans l'église royale de Saint-Barthélemy. Les Bretons, ayant plus tard remporté leurs reliques, en laissèrent quelques-unes à Paris, et c'est en leur honneur que l'église des saints Barthélemy et Magloire fut reconstruite et confiée aux Bénédictins. Vers 1138, les religieux allèrent habiter, hors de la ville, la chapelle Saint-Georges qui prit le nom de Saint-Magloire ; enfin, en 1572, ils emportèrent leurs reliques à l'hôpital Saint-Jacques (1). Henri de Gondi établit ensuite un séminaire dans la maison des religieux ; ce fut le séminaire Saint-Magloire, aujourd'hui Institution des Sourds-Muets.

» En 1793, le Père Tournaire, supérieur, fit cacher les reliques dans la terre. Elles en furent retirées en 1797, et on les déposa dans l'autel paroissial de Saint-Jacques du Haut-Pas, près de l'église de Saint-Magloire. Retrouvées en 1835 lorsqu'on substitua un revêtement de marbre au revêtement de bois du maître-autel, tous les ossements étaient mêlés ensemble. Toutefois, on savait à quels saints ils avaient appartenu. Mgr de Quélen en fit la translation solennelle le 25 octobre 1835. En juillet 1871, un incendie allumé par mégarde endommagea tellement les châsses de bois doré placées dans la sacristie de Saint-Jacques du Haut-Pas, qu'on dut placer les ossements dans d'autres reliquaires semblables. Les authentiques, en date du 8 mars 1873, reproduisant les premières à demi brûlées, émanent de Mgr Guibert et nous offrent bien, entre

(1) *Légende du Bréviaire de Paris* au 24 octobre fête de saint Magloire.

autres noms, ceux des saints Magloire, Samson et Leutherne; mais il n'y est point question de saint Gurthiern.

» Après nous être renseigné avec soin nous avons acquis la conviction que M. de la Villemarqué a lu *Sancti Gurthierni* là où il y avait *Sancti Leutherni*. La similitude des désinences et l'éloignement de la châsse placée au sommet d'un pilier du chœur, expliquent fort bien cette erreur. »



LA VIE DE SAINT JOSSE OU JUDOC,

Prince de Bretagne, Hermite et Confesseur, le 13. de Decembre.



Saint Josse, second fils de Juhaël, Roy de la Basse Bretagne, & de la Reyne Pritella, puisné de Judicaël & aisné de saint Winoc, fut, avec ses freres, si soigneusement élevé dés sa jeunesse (1), que, lorsque l'age l'eut rendu capable de succeder aux grands Estats de son Pere, il renonça au monde & se consacra au service de JESUS-CHRIST. Car à Juhaël decedé, succeda son fils aisné saint Judicaël, ou Gicquel, lequel ayant regné peu d'années, au retour de son voyage de Clichi-la-Garane, où il avoit conferé avec saints Oën & Eloy, il resolut de convoquer ses Estats, &, en leur presence, se démettre du gouvernement du royaume en la personne de son frere le prince Josse, & se faire Religieux au fameux Monastere de saint Méen de Gaël. Il communiqua son dessein à nostre S. Josse, qui fit semblant d'en estre bien aise, & demanda du temps pour se preparer à recevoir ces honneurs (2), lequel il employa en ferventes prieres, suppliant la divine Bonté de luy manifester sa volonté, & en quel estat il le pourroit mieux servir; &, comme il perseveroit en son Oraison, il fut inspiré de quitter la cour & s'en aller en compagnie de douze Pelerins, puis passer là où il plairoit à Dieu le conduire (3).

II. Il se fit faire secretement un habit de grosse bure, lequel ayant vétu, il sortit ainsy déguisé, quittant la cour, son bien & ses parens; &, se joignant à ces Pelerins, les accompagna jusqu'au Comté de Ponthieu, en Picardie, où ayant esté reconnu par Aymon, vicomte de Ponches, il en fut fort bien receu & traité, & toute sa compagnie pour son respect; &, ayant pris congé de ses compagnons de chemin, il demeura avec le vicomte & luy tint un enfant sur les saints Fonds de Baptesme, qu'il nomma Ursin, en mémoire de saint Ursin, Archevesque de Bourges; mais, se souvenant de son premier dessein, qui avoit été de quitter tout à fait le monde, il obtint dudit vicomte un lieu écarté & solitaire, nommé la Croix, prés l'étang *d'Athieu*, non loin du rivage de la mer, laquelle, en ce temps-là, donnoit jusques dans les fossez du vieil chasteau de *Ponches*, avant que les digues & levées de Zélande en eussent reculé le flux. En ce lieu, saint Josse dressa un petit Oratoire & deux chambrettes auprés, où luy & un sien clerc, nommé Warnier (qui seul de ses domestiques l'avoit suivy) passoient les jours en

(1) A l'abbaye de Lan-Maelmon, fondée par saint Maëlmon, évêque d'Aleth au VII[e] siècle. M. Guillotin de Corson dit que, d'après une opinion reçue, cette communauté aurait donné naissance à l'église paroissiale de Saint-Malmon. — A.-M. T.

(2) Il ne prit pour cela que huit jours. — A.-M. T.

(3) Voir sur ce point les annotations à la Vie de saint Judicaël (16 décembre).

Oraisons & meditations & vivoient sobrement des aumônes que ledit Warnier alloit mendier és villages voisins.

III. Il estoit fort tendre envers les pauvres; &, bien que luy-mesme le fut, si ne refusoit-il jamais l'aumône à ceux qui la luy venoient demander. Une fois, entre autres, il se presenta un pauvre, auquel il commanda qu'on donnast le tiers d'un pain qu'ils avoient; à quelque heure de là, le mesme pauvre retourna mendier, en plus pauvre équipage qu'auparavant, le Saint luy fit donner l'autre tiers du mesme pain; ce que Warnier fit en grondant, mais saint Josse l'appaisa, luy disant que Dieu ne manqueroit à les assister. Le mesme pauvre revenant pour la troisiéme fois, tout nud & déchiré, le Saint luy donna le reste du pain, dont Warnier fut bien mary; le Saint l'exhorta de mettre sa confiance en Dieu, qui ne laisseroit les siens avoir besoin de rien; disant cela, il sortit dans un petit Cloistre qui regardoit sur la mer & vid trois grandes chaloupes aborder prés de son Hermitage, chargées de toutes sortes de vivres & rafraischissemens, sans qu'il y eust personne dedans; alors, il appela Warnier, & luy ayant fait une petite reprimende du peu de confiance qu'il montroit avoir en la divine Providence, ils dechargerent ces vaisseaux, qui, incontinent, disparurent; &, ayant fait leur petite provision, ils despartirent le reste aux villages prochains & aux pauvres.

IV. Ce miracle divulgué par le Pays circonvoisin, on commença de toutes parts à le venir visiter en cette solitude de la Croix; ce qui l'inquiétoit extremément, & interrompoit ses exercices. Cela luy fit demander au vicomte, son bien-faicteur, un autre lieu plus écarté & solitaire, ce que Aymont luy accorda, & le mit au choix de toutes ses terres. Il choisit un endroit sur le bord de la mer, où il fit construire un petit Monastere (lequel, à present, est un beau & riche Monastere de l'Ordre de Prémonstré, au Diocese d'Amiens, taxé en cour de Rome 1000 florins), dont il dedia l'Eglise à Saint Martin, & demeura en ce lieu quatorze ans, servant Dieu en grande humilité & sainteté. Il nourrissoit en ce Monastere un coq & une poule, qu'on luy avoit donnez en aumône, lesquels ayans fait des petits poussins, une grande aigle, sortant de la forest d'Ardennes, non gueres loin de là, les emporta tous un à un, dont Warnier avait souvent averty le Saint, qui ne s'en mit gueres en peine. L'aigle, revenant à quelques jours de là, ravit la poule, puis le coq, qu'il enleva en l'air, volant à tire d'aisle vers son nid; Warnier courut en avertir saint Josse, lequel, sortant de sa chambre, fit le signe de la Croix vers l'aigle, laquelle, quoy qu'elle fut déja bien loin, retourna tout court vers le Bien-heureux saint Josse, &, ayant mis le coq à ses pieds, elle cheut roide morte, en punition de son larcin. Il fut mordu, une fois, d'un aspic, mais il n'en receut aucun mal.

V. Le vicomte Aymont luy donna encore un troisiéme lieu pour se retirer, celuy de Saint Martin estant déja trop frequenté. Estant allé une fois à la promenade, il trouva le vicomte retournant de la chasse du cerf, si las & fatigué, & tellement alteré, qu'il ne pouvoit parler : S. Josse fit sa priere, & puis frappant la terre de son baston, il s'y produisit une belle claire fontaine, dont Aymont beut & sa compagnie, & les chiens y voulans aussi boire, le Saint leur en impetra une autre, qui s'apparut sous son baston; en memoire dequoy, ces fontaines s'appellent encore aujourd'huy, l'une, *la fontaine aux venneurs,* l'autre, *la fontaine aux chiens.* En ce troisiéme Hermitage, il érigea deux Autels en l'honneur des Apostres saint Pierre & saint Paul, desquels il désira visiter les Sepulchres; &, à cét effet, alla à Rome, où il fut benignement recueilly du Pape saint Martin I. du nom, & y passa toute l'année 650 à visiter les saints Lieux que contient cette ville, tant dans l'enclos, que hors l'enceinte de ses murs. Ayant achevé ses devotions, il alla baiser les pieds du saint Pere & recevoir sa benediction; le Pape lui donna Indulgence Pleniere & remission de tous ses pechez, & luy fit present d'une escharpe de pelerin toute garnie de Reliques de Saints, & cousue à ouvrage d'aiguille fort artistement; avec

ce tresor, S. Josse s'en retourna fort consolé; &, arrivé en Picardie, il logea une nuit chez un bon gentil-homme, une lieuë de son Hermitage, qui avoit une fille aveugle, laquelle avoit eu un songe qu'un Pelerin revenant de Rome, chargé de plusieurs Reliques, luy rendroit la veuë, ce qui se trouva vray, car saint Josse ayant prié pour elle, & touché les saintes Reliques qu'il portoit à ses yeux, elle fut, tout sur le champ, illuminée.

VI. Le vicomte Aymont, averty de l'arrivée de son Pelerin, l'alla voir, le jour du saint Sacrement (1), & assista à sa Messe ; pendant laquelle, toute l'assistance vid une troupe d'Anges qui descendirent du Ciel & environnerent l'Autel ; &, en même temps, fut apperceue une main qui benit l'oblation & le Calice, & une voix ouye qui incitoit le Saint à la participation de la gloire, & l'asseuroit que, dans peu de jours, il seroit délivré de la prison de son corps, lequel seroit honoré en ce lieu, & que tous ceux qui l'invoqueroient seroient exaucez. Ce Calice, divinement beny, est gardé au Tresor de cette Eglise. Peu aprés cette revelation, il tomba malade ; &, jugeant sa fin approcher, il receut ses Sacremens & se disposa à passer ce pas épouvantable. Le vicomte l'assista pendant sa maladie, laquelle le mit si bas, qu'il deceda heureusement, le 13. Decembre, l'an de grace 651. *Mejer, au livre premier des Annales de Flandres, dit 653.* Son saint Corps, ayant esté baisé & reveré d'une multitude de peuple, fut mis dans un beau Sepulchre, où il demeura incorruptible l'espace de 40. ans ; &, ce qui est admirable, pendant ce temps-là, le poil de sa barbe, les cheveux de sa teste & ses ongles croissoient, comme s'il eust esté en vie ; de sorte que ses cousins Arnoch & Guehenoc, qui gardoient les clefs de sa Chasse, estoient contraints de les luy roigner.

VII. Cette merveille rapportée à Doessand, gouverneur de Picardie, il ne le voulut croire ; &, estant allé en l'Eglise de S. Martin, fit irreveremment ouvrir sa Chasse ; mais, au regard du saint Corps, il forcena & tomba par terre demy-mort. Sa femme, avertie de cét accident, se prosterna devant le Sepulchre du Saint & obtint la vie pour son mary, en telle sorte neanmoins, qu'il demeura sourd & muet tout le reste de sa vie. Les 40. ans expirez, son Corps se reduisit en poussiere, laquelle, avec ses ossemens, furent mis en une chasse de plomb & enterrez prés du grand Autel ; mais, par laps de temps, & le malheur des guerres, on perdit toute la memoire de ce Saint, & ne sçavoit-on où il avoit esté enterré, jusqu'à ce que Dieu, long-temps aprés, le manifesta en cette sorte.

Un jeune clerc devotieux, veillant une nuit en l'Eglise Abbatiale de saint Martin, où gisoit le saint Corps, vid sortir, du costé senestre de l'Autel, un homme vestu de blanc, lequel, d'un arc qu'il tenoit és mains, tiroit des fleches vers le Ciel, puis se retiroit là d'où il estoit venu ; tout à mesme temps, il entendit une voix qui luy fit deffense de sortir de là, que d'autres personnes ne fussent entrées à l'Eglise. Tost aprés, y arriva un certain nommé Estienne, lequel eut la mesme vision, de laquelle conferant ensemble, ils fouïrent au lieu où ils avoient veu cét archer & y trouverent trois coffrets de plomb, qu'ils leverent sur l'Autel, &, tout à l'instant, l'Eglise fut remplie d'une odeur trés-suave, à l'ouverture de ces coffrets, où on trouva les Reliques du Saint, lesquelles, richement enchassées, furent mises au Tresor de ladite Abbaye. Cette translation se fit le jour de saint Jacques le Majeur, 25. juillet.

VIII. Dieu opera tant de miracles par les merites de ce saint Confesseur, que, peu aprés, il fut canonizé, & une celebre Abbaye fondée en son nom, en laquelle furent mis

(1) La 1re édition porte en marge : *Nota* la célébration de la feste du S. Sacrement dès l'an 651. — Cette constatation est simplement erronée ; l'institution de la fête du Très-Saint-Sacrement n'est pas antérieure au pontificat d'Urbain IV (XIVe siècle) ; seul, le diocèse d'Angers eut avant cette époque une solennité en l'honneur du *Corpus Domini*, mais elle remonterait tout au plus au XIe siècle.

des Moynes Benedictins, où ses Reliques furent transferées (1). Le Sacriste de cette Eglise, nommé Sigismond, trouvant, une fois, tous les luminaires éteints, & ne sçachant où aller chercher du feu, invoquant l'aide de saint Josse, ils s'allumerent miraculeusement. Une femme ayant proferé dans cette Eglise quelques paroles au mépris du Saint, ses pieds s'attacherent fermément au pavé, & commença à crier qu'elle brûloit ; mais, ayant demandé pardon au Saint, elle fut délivrée ; en reconnoissance de quoy, elle se donna & voua à servir cette Eglise. Ce n'est pas le moindre des miracles que Dieu a faits en faveur de ce Saint, que nul luminaire ne peut brûler dans son Eglise, qui ne soit de cire. Trois Moynes de ce Monastere, oublieux de leur profession & devoir, voüerent au Saint (par derision) chacun sa chandelle de suif : quand ce fut à les allumer, ils n'en pûrent venir à bout ; ils s'y voulurent opiniastrer ; mais Dieu les punit severement, les deux tombans roides morts à terre, & au troisiéme le visage tourna sur l'épaule, & demeura ainsi contrefait le reste de ses jours. Un homme Pontignois avoit un jeune garçon fort meschant, lequel, allant par Pays, se noya ; le pere ayant fait pecher le corps, le porta devant le Sepulchre de S. Josse, où ayant fait sa priere, le jeune homme ressuscita & s'en retourna avec son pere en sa maison. Le docte Rodolphus Agricola, tourmenté d'une fiévre, s'estant recommandé à S. Josse, fut guery, & le remercia par ces Vers :

Maxime Confessor, tibi nos debere fatemur
Quodcumque hoc vitæ est, quas cœli carpimus auras.
Tu varios inter jactatum frigora et æstus
Febribus et lacerum præstas revalescere corpus.
Salve, iterùm salve, et votivas optime laudes
Accipias placidus, majoraque ferre volentes,
Pauperis ingenii tenues ne despice rivos.

Et ailleurs il le loüe par un Epigramme, qui commence :

Regia progenies veterum stirps clara Britannûm
Eccè nitet rutilâ Judocus luce per orbem, etc.

Cette Vie a esté par nous recueillie du Martyrologe Romain et du Cardinal Baronius, és Annotations sur iceluy, le 13. Decembre ; Vincent de Beauvais, au Miroir Histor. l. 23, ch. 105, 106 ; Arnaud Wion, in Marty. Monast. 13. Decemb., *és Annotations ; Belleforest, en sa Cosmographie et és Annales de France, l. 1, ch. 35 ; Robert Cœnalis,* de re Gallica, lib. 2, perioche 6 ; *Mejer, au l. 1. des Annales de Flandres ; Benoist Gononus,* in vitis PP. Occid. lib. 1, pag. 48 ; *Laurens Surius, tom. 6, le 13. Decembre, qui l'a prise de* Laurentius Abb ; *René Benoist et Guillaume Gazet, en leurs Legendes, à tel jour ; Pierre de Natalibus, liv. 1. ch. 65 ; Saint Antonin, en la seconde partie de ses histoires, titre 13. ch. 6. § 22, où il le nomme* S. Widebotus ; *Antoine Yepes, en sa chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, pag. 611, où il se trompe, le faisant vivre l'an 562, et disant que luy et S. Winoc, son frere, prirent l'habit à S. Méen de Gael, ce qui ne peut estre ; Alain Bouchard, en sa Chronique, et d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 2 ch. 6 et 17.*

(1) Ces reliques ont été reconnues le 3 mai 1805 par l'évêque d'Arras ; à cette occasion un os du bras de saint Josse fut retiré de la châsse et donné à l'église de Saint-Sauve de Montreuil. C'est de là qu'en 1835 une parcelle fut détachée en faveur de l'église paroissiale d'Yvias (diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier) dont saint Josse est le patron. Le culte de ce saint est peu répandu en Bretagne. — A.-M. T.

LA VIE DE SAINT GUINER, OU EGUINER,

Martyr, le 14. jour de Decembre.




SAINT GUINER estoit gentil-homme Hybernois, lequel, estant de la Maison du prince *Fingar* (fils aisné d'un Roy de l'une des Provinces de ladite Isle, nommé *Clyto)*, fut converty à la Foy, avec son maistre & grand nombre d'autres seigneurs, par la Predication de l'Abbé *Princius* (1), lequel, par commandement exprés du Ciel, à luy notifié par un Ange, avoit passé de la province de Cambrie en la grande Bretagne, dans l'Isle d'Hybernie, pour y prescher l'Evangile. Le Roy Clyto, qui estoit opiniastrement affectionné à sa fausse Religion, assistant un jour avec d'autres princes, en une assemblée où l'Abbé Princius arriva, s'apperceut que son fils Fingar se leva par honneur, de son siege et le salua, dont il fut extremément troublé; &, l'Assemblée levée, il le tira à part, le reprit rudement d'avoir rendu cét honneur à un insigne imposteur, qui n'estoit venu en ce Pays à autre fin que pour aneantir le Culte des Dieux immortels, & ruïner tout à fait la Religion en laquelle ses ancestres avoient si religieusement vescu & glorieusement regné. Le prince répondit qu'il s'estonnoit plûtost, que ce saint Personnage preschant la verité, il demeuroit obstiné en son erreur & aveuglement : quant à luy, qu'il avoit renoncé au Culte des idoles & receu la Foy de Jesus-Christ, pour la deffense de laquelle il estoit prest de rendre le dernier soûpir.

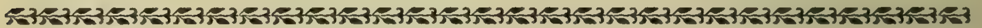
II. Le Roy, ayant ouy ces paroles, pensa mourir de regret; &, tournant l'amour qu'il luy avoit porté, en haine, il luy dit mille injures, le mit prisonnier en une tour de son château, &, aprés l'avoir en vain tenté plusieurs fois, le voyant ferme & resolu en sa Religion, il convoqua les grands seigneurs de son royaume, &, en leur presence, fit amener le prince & le desherita, le declarant décheu & privé de toutes ses prétentions â la couronne, dont il saisit & investit son Cadet. Le prince Fingar, d'un visage gay & content, renonça franchement au sceptre terrien, pour s'asseurer du royaume celeste; &, voyant que le Roy son pere se disposoit à le persecuter, & tous ceux de sa maison, qui, à son exemple, avoient receu le Baptesme, il se resolut de suivre le conseil de nostre Seigneur, qui avisoit ses Disciples de fuïr de ville en autre, quand on les persecutoit. Il amassa sa famille en son cabinet & y fit venir aussi plusieurs jeunes seigneurs nouvellement convertis à la Foy, à tous lesquels il proposa que son pere, se disposant à persecuter, à toute outrance, tous ceux de ses sujets qui ne voudroient renoncer à la Foy de JESUS-CRHIST, & embrasser le Culte des idoles, il estoit resolu de ceder au temps & quitter son Pays pour se retirer en quelque province Catholique, où il pourroit servir Dieu en tranquillité; tous furent de son avis, & promirent l'accompagner en la Bretagne Armorique, que tous jugerent propre à leur retraite, comme terre Sainte & amie de Dieu.

III. Cette resolution prise, ils firent leurs preparatifs; & ayans avictuaillé un vaisseau, ils monterent sur mer et cinglerent vers la Bretagne. Toutefois, ils ne pûrent faire si secretement leur affaire, que le Roy n'en sceust des nouvelles, lequel en fut extrêmément courroucé; &, comme il est croyable, en écrivit à Theodoric, prince de Cornoüaille Armorique, és termes que sa rage & sa passion luy pûrent suggerer, luy faisant croire que son fils, le prince Guiner, avec trois cents autres, passoient la mer, pour luy aller faire la guerre, en faveur de son oncle Maxence, qu'il avoit vaincu & contraint de luy

(1) D'aprés Dom Lobineau et M. de Kerdanet, il faudrait lire ici le nom du grand saint Patrice singulièrement altéré par Albert Le Grand.

rendre ces terres qu'il avoit recouvertes. Theodoric, homme cruel, sanguinaire & sans Religion, qui estoit dans la mefiance de ses propres sujets, & craignoit qu'ils remuassent quelque chose contre son Estat, prit l'allarme de cette lettre & fit faire garde par toutes les costes maritimes pour attraper cette flotte, laquelle, en peu de temps, aborda à Cornoüaille et y prit terre. Theodoric en fut incontinent averty, qui, sans autre information, mena son armée vers eux, & ayant aperceu le prince Fingar, avec 200. de ses gens, se rua sur eux, & les tailla en pieces. S. Guiner qui, avec le reste, suivoit de loin, voyant ce massacre, & que l'ennemy venoit à toute bride vers eux, exhorta ses compagnons à endurer patiemment la mort pour l'amour de Jesus-Christ; & voyant venir Theodoric, l'épée sanglante en main, criant : « *A mort, à mort, ces hypocrites !* » il le reprit de sa cruauté; mais, ne gagnant rien, il se mit à genoux, exhortant ses compagnons à la patience, &, s'appuyant sur son baston, tendit le col au tyran, qui d'un coup d'épée, luy enleva la teste & fit massacrer ses compagnons. Leurs corps furent recueillis par les Chrestiens & honorablement ensevelis, & Dieu manifesta la gloire de saint Guiner par plusieurs miracles qui furent faits à son Tombeau. Il est Patron de la trève de *Loc-Eguiner*, Paroisse de *Plou-Diri,* en Leon (1).

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales de Vennes et Collegiale du Fol-Coët. Le Proprium Sanctorum *de Vennes en fait Office le 14. Decembre, et il y a en la Cathedrale une Chapelle fondée en son honneur.*



LA VIE DU B. H. JEAN, SURNOMMÉ DISCALCEAT,

Prestre, Recteur, et depuis Religieux de l'Ordre de Saint François, le 16. de Decembre.





LE BIEN-HEUREUX JEAN, surnommé Discalcéat, ou Deschaux, à cause qu'il alloit toûjours nuds pieds, nasquit de parens de mediocre fortune, gens de bien & craignans Dieu, qui faisoient leur residence dans l'Evesché de Leon, en Basse Bretagne (2). On dit que sa mere estant enceinte de luy, desira manger d'une certaine espece d'oyseau qui ne se trouve pas en ces quartiers, & alloit ce desir tellement augmentant, qu'elle couroit risque de perdre son fruit; mais Dieu la preserva extraordinairement; car un jour, comme elle estoit en sa chambre, avec quelques siennes voisines, un oyseau tel qu'elle desiroit entra dans la chambre & se laissa prendre aisément, dont elle satisfit son appetit. Elle accoucha de ce benit enfant, environ l'an de grace 1280. sous le Pontificat de Nicolas III. l'Empire de Rodolphe I. & le regne de Jean I. du nom, Duc de Bretagne, fils de la Duchesse Alix & de Pierre de Brenne, ou de

(1) Il est aussi patron de Pluvigner, et une chapelle de la cathédrale de Vannes lui était dédiée autrefois. — Dom Lobineau établit que Fingar et Eguiner ne sont pas deux personnes différentes, mais que ces deux noms désignent notre saint. Il émigra une première fois en Armorique, dans les circonstances racontées par Albert Le Grand; quand il revint dans son pays, il le trouva complètement converti par saint Patrice, et s'il le quitta de nouveau, ce fut pour aller se livrer à la vie contemplative dans la Cornoüaille insulaire. Plus de 700 irlandais (parmi lesquels sept évêques) l'accompagnaient; il avait aussi avec lui sa sœur Piale. Saint Eguiner fut massacré avec cette pieuse troupe, non parce qu'il était chrétien, mais à cause de la haine que les Bretons avaient pour les Scots (on donnait ce nom aux habitants de l'Irlande ou Hybernie).

(2) A Saint-Vougay.

Dreux, dit Mauclerc, son mary. Il fut nommé sur les sacrez Fonds, Jean, &, par humilité, voulut toute sa vie, estre nommé *Iannic*, qui est un diminutif breton de Jean, comme qui diroit *Petit-Jean*.

II. Ayant passé ses années d'enfance, il s'accosta d'un sien cousin fort bon artizan, travaillant de ses mains, pour éviter oysiveté & gagner son pain à la sueur de son front; il se plaisoit extrêmément à faire des Croix, à les élever és carrefours & croix-chemins, & à bastir des ponts & arcades sur les ruisseaux & torrents, pour la commodité du public; & travailla si-bien en la compagnie de ce sien cousin, qu'il gagna de grands deniers & se mit à son aise; mais Dieu, qui en vouloit estre servy & le faire instrument du salut de plusieurs, l'inspira d'abandonner le siecle pour embrasser l'estat de Clericature, & se dedier au service de l'Eglise, ce qu'il se resolut faire; mais le diable, voulant mettre obstacle à sa conversion, suscita son cousin contre luy, qui se moquoit de son dessein & taschoit, de tout son pouvoir, à en empescher l'accomplissement; mais Dieu le punit grievement : car il perdit tous ses biens, devint ladre, &, qui pis est, mourut excommunié, &, comme tel, fut ensevely en terre prophane. Jean donc, meprisant les menaces & moqueries de son cousin, quitta son Pays & s'en alla à Rennes, où il étudia (comme il est croyable), puis receut les Ordres sacrez jusqu'à la Prestrise inclusivement, vivant en une grande austerité, simplicité & sainteté. Il jeûnoit trois fois la semaine au pain & à l'eau, estoit simplement & pauvrement vétu (honnestement toutefois), visitoit & assistoit les malades & faisoit beaucoup d'autres œuvres de piété.

III. Yves, 52e Evesque de Rennes, ayant découvert ce Tresor caché sous la poussiere d'une grande humilité, ne put endurer que la lumiere demeurast davantage cachée sous le muids, mais la voulut élever sur le chandelier pour éclairer toute l'Eglise; il le fit venir en son manoir, & le nomma Recteur d'une Paroisse de son Diocese (1), que le bon personnage fit difficulté d'accepter, mais l'Evesque le luy commanda par obedience; il en prit donc possession l'an 1303. & en peu de temps, il fit un grand fruit par son bon exemple, ses predications & l'assistance paternelle qu'il rendoit à son peuple. Il regit cette Paroisse 13. ans, sous trois Evesques de Rennes, ledit Yves, Gilles & Alain de Chasteau-giron, le I. de ce nom, lesquels il assistoit en leurs visites, allant devant eux à pied, pour disposer les peuples, par ses predications & l'administration du Sacrement de Penitence, à recevoir la Confirmation, ne voulant aller à cheval ny en litiere, mais toûjours à pied, & nuds pieds (2), & donnoit aux pauvres le revenu de sa Paroisse.

IV. Ayant gouverné son peuple jusqu'à l'an 1316. Dieu l'inspira d'embrasser la Regle du Seraphique Pere S. François. Il en demanda congé à son Evesque (qui pleura amerement la perte qu'il faisoit d'un tel Ecclesiastique) & luy remit entre mains son benefice. Au moins voulut-il donner la Cure à son frere, mais le bon Prestre le supplia de n'en rien faire, à cause de quelques deffauts qu'il reconnoissoit en luy & qu'il manifesta secretement, le suppliant de n'abandonner ses brebis à un tel homme. L'Evesque le creut, &, l'ayant tendrement embrassé, luy donna son congé & sa benediction. Il receut donc l'habit, & ensemble, comme un autre Helizée, l'esprit du Pere Seraphique. Il cherissoit particulierement la sainte pauvreté; à l'imitation de son P. saint François, il portoit un habit, manteau, capuce, brayes & une tunique interieure, le tout d'une grosse & ville étoffe grise, & jamais ne portoit deux habits de mesme sorte; car il les rapieçoit de pieces de vieux sacs, *pro benedictione Regulæ ad litteram promerendâ* (porte le manuscrit de sa vie); &, estant un jour interrogé pourquoy il portoit un habit plus vil & plus rapetassé que les autres? parce (dit-il), que je suis le plus imparfait de tous.

(1) La paroisse de Saint-Grégoire, aux portes de la ville de Rennes.

(2) C'est en effet de cette époque, et non pas seulement quand il se fut fait franciscain, qu'il justifia son surnom de DISCALCEAT, déchaussé, en breton : *an Divoutou*. — A.-M. T.

V. S'il cherissoit la pauvreté volontaire, aussi cherissoit-il les pauvres, desquels il estoit le vray Pere & nourissier. Quand il alloit à l'Eglise ou quelque part, ils s'amassoient prés de luy pour recevoir l'aumône, ou quelque consolation spirituelle : quand il n'avoit plus rien à leur donner, il leur donnoit son propre manteau, mesme parfois son capuchon. Il y eut une cruelle famine par tout le Comté de Cornoüaille l'an 1346. pendant laquelle, le saint Homme alloit de maison en autre exhorter les riches à gagner le Ciel par leurs aumônes, l'occasion s'en presentant si belle. Il n'estoit jamais oysif, mais toûjours occupé à quelque saint exercice, ou au travail ; il se levoit la nuit avant les autres, & alloit à l'Eglise longtemps avant le signe de Matines, & y perseveroit en Oraison le plus souvent jusqu'au point du jour ; la Messe dite, il se mettoit au Confessional, où il alloit visiter les malades par la ville ; aprés son disné, il retournoit à l'Oraison ; &, Complies dites, il passoit une bonne partie de la nuit en l'Eglise en Oraison ; il recitoit, deux fois par jour, l'Office Canonial au Chœur avec la communauté, & puis en son particulier, ou avec quelque bon religieux, toûjours la teste découverte, & avec une telle attention & reverence, que s'il eust visiblement parlé à Dieu & à ses Saints ; de sorte que, si quelqu'un luy vouloit parler, pendant qu'il disoit son Service, il luy falloit attendre jusqu'à l'avoir achevé. Outre l'Office Canonial, il disoit celui de la Croix, du Saint-Esprit, les Pseaumes, Graduels & Penitentiaux, l'Office des Deffunts, plusieurs Litanies & nombre d'Hymnes & Cantiques de Nostre Dame. Par ses prieres, il preserva une femme, sienne penitente, d'avortement inévitable, & obtint à la mesme femme la grâce d'accomplir un conseil qu'il luy avoit donné en Confession, à quoy elle avoit auparavant grande repugnance. Une dame de l'Evesché de Rennes, estant malade & desesperée des médecins, le voulut voir ; il y vint, & ayant dit trois fois l'Evangile *In principio, etc.*, sur la malade, elle se leva soudainement saine & luy servit à disner.

VI. Le diable, crévant de rage de se voir si glorieusement surmonté par Frere Jean, luy livra de furieux assauts, non-seulement par les tentations intérieures dont il le vexoit, mais même par voye de fait, l'excedant en sa personne. Un jour de Pasques, se trouvant fort extenué de jeusnes et autres macérations dont il s'estoit affligé le Caresme, l'ennemy luy apparut & tascha à luy faire desesperer de son salut, ravalant les merites de ses Penitences & actions vertueuses ; mais, voyant que le bon Pere luy resistoit courageusement, il le battit furieusement, mesme en presence de son gardien & de plusieurs Religieux, ausquels il montroit du doigt l'ennemy visible (toutesfois à luy seul) ; mais il se deffendoit vigoureusement, ayant toûjours en la bouche ces Versets du Psautier : *Erue à frameâ, Deus, animam meam et de manu canis* (&, pour dépiter le diable, il repetoit plusieurs fois ce mot *canis) unicam meam ;* & cét autre : *Nolite tangere Christos meos, et in Prophetis meis nolite malignari ;* et encore cét autre : *Discedite à me omnes qui operamini iniquitatem, quoniàm exaudivit Dominus vocem fletûs mei ;* &, *Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei.*

VII. Pour se garentir des assauts de ses ennemis, du diable & du monde, il gourmandoit sa chair, son ennemy domestique, l'assûjettissant à l'esprit par des austeritez estranges ; il passa seize ans entiers sans boire du vin (excepté à la Messe), ny manger chair, si ce n'estoit en actuelle maladie, & par ordonnance de medecin, commandement de ses Superieurs, ou importunité de ses amis, & n'eut jamais usé de l'un ny de l'autre, s'il n'eut craint de donner mauvais exemple à son prochain & sembler estre singulier, ou superstitieux ; il mangeoit fort rarement du poisson, se contentant de gros pain d'orge, d'avoine, ou de feves, lesquels il laissoit à dessein moësir & corrompre, pour estre plus insipides ; il versoit dans l'eau qu'il beuvoit quelque liqueur aigre & amere, pour se ressouvenir du fiel & vinaigre que son Sauveur avait beu pour luy en l'arbre de la Croix ; il ne mangeoit qu'une fois le jour, s'il n'estoit malade au lit ; il jeusnoit presque

toute l'année, qu'il avoit distribuée en huit Caresmes, la pluspart desquels il jeusnoit au pain et à l'eau; le premier commençoit le lendemain de l'Epiphanie & continuoit 40. jours, qu'il ne mangeoit que du pain, parfois trempé en un bouillon de potage, le plus souvent tout sec, & ne beuvoit que de l'eau; le second estoit le grand Caresme de l'Eglise, qu'il jeunoit tout entier au pain et à l'eau; le troisième (qu'il appeloit le Caresme de Moyse) commençoit aprés Pasques & duroit 40. jours, souvent au pain & à l'eau; parfois, trois fois la semaine, il prenoit un potage, mais les onze jours devant la Pentecoste, il les jeusnoit au pain & à l'eau; le quatriéme Caresme, en l'honneur des Apostres S. Pierre & S. Paul, commençoit 40. jours devant leur Feste, parfois à pain & eau; celuy de Nostre Dame suivoit, & duroit jusqu'à son Assomption, entierement à pain & eau; de mesme austerité, il jeusnoit le sixiéme, en l'honneur des Anges, qui duroit jusqu'à la Saint-Michel; puis, commençoit le septiéme, qui duroit jusqu'à la Toussaints, & en leur honneur, la pluspart à pain & eau. Le huitiéme & dernier, qui est de commandement aux Freres, il le jeûnoit au pain & à l'eau, commençant le jour des Deffunts & continuant jusqu'à Noël. Il estoit bien aise quand il se blessoit les pieds, allant par les village ou à la queste, se réjoüissant d'endurer quelque chose pour l'amour de Dieu. Une fois, il s'estoit mis un cloud dans le pied, qu'il ne voulut tirer, que son pied ne fut enflé & prest de pourir, que son Gardien luy commanda de se le laisser tirer, ce qu'il fit, endurant patiemment la douleur. Il ne vouloit purger & nettoyer ses habits de la vermine qui s'y engendroit, & ne se trouvoit jamais avec les autres Freres à la *secotte* (qu'ils appellent); voire si quelque bestion domestique, gris ou noir, se promenoit sur son habit, il le remettoit en sa manche ou en son capuchon (1). Il avoit trois sortes de Cilices dont il se servoit; l'un estoit tissu de grosses étouppes, ou reparon, rude et picquant; l'autre estoit tissu de crein de cheval, & le troisiéme estoit composé de la peau d'un porc, dont il avoit my-tondu le poil, afin que ces pointes picquassent vivement & penetrassent sa peau.

VIII. Dieu luy avoit donné un singulier don des larmes, qu'il versoit abondamment lors qu'il prioit & quand il entendoit les Confessions, excitant à son exemple ses Penitens à contrition. Sur le point de la guerre civile qui s'éleva en Bretagne entre le comte de Montfort & Charles de Blois, en laquelle les Roys de France et d'Angleterre furent embarassez, chacun pour deffendre son allié, un jour, estant au Refectoir, il se prit à pleurer si fort, qu'il ne put manger, & ne cessa de pleurer tout le jour, prévoyant (comme on pensoit) les malheurs que causeroit cette guerre. Dieu lui revela que la ville de Kemper-Corentin devoit estre prise & pillée, & ensuite de cette prise, il devoit y avoir une grande famine; il en avertit hautement & publiquement les Kemperrois, les avisant de se convertir à Dieu & faire penitence; mais ils ne tenoient compte de ses avis salutaires, se fians en leurs forces. La chose arriva comme le bon Pere leur avoit dit; car, aprés Pasques, sur le commencement de l'an 1344. le Roy d'Angleterre ayant défié le Roy de France, pour infraction de tréves (disoit-il), la guerre se ralluma en Bretagne; &, pour premier exploit, Charles de Blois, se portant duc de Bretagne, mena toute son armée devant Kemper-Corentin, qu'il assiegea estroitement, & battit si furieusement d'engins & machines, qu'on fit bresche en six endroits de la muraille; enfin, la ville fut prise d'assaut, & plus de quatorze cens personnes tuées, tant hommes, que femmes & enfans (1).

(1) Si des lecteurs trop délicats frémissent à cette pensée, qu'ils lisent les belles pages consacrées par Mgr Pie et par Léon Aubineau, aux mortifications semblables de saint Benoît Labre. — A.-M. T.

(1) M. de la Borderie dit fort bien (tome III, p. 485) : « Il y a probablement un peu d'exagération en tout cela. I serait injuste d'ailleurs de rejeter sur Charles de Blois la responsabilité de ce massacre; s'il eût voulu l'empêcher, il n'eût pas été obéi. »

On a beaucoup dramatisé cette histoire du carnage; les cimetières étant insuffisants, il aurait fallu inhumer les

IX. L'an 1349. la ville de Kemper-Corentin & le Pays circonvoisin fut affligé d'une peste si contagieuse, qu'on ne voyoit enterrer que corps ; Dieu revela cette calamité à son serviteur, avant qu'elle arrivast ; de sorte que, le jour des Octaves de Saint François de l'année precedente, estant à Vespres dans le Chœur avec ses Confreres, il se prit à pleurer tendrement ; &, interrogé ce qu'il avoit à pleurer, il répondit que la ville recevroit, en peu de temps, une grande calamité ; ce qui fut vray ; car, l'esté suivant, la maladie s'y mit & emporta un grand peuple. Le Bienheureux Pere Jean alloit par la ville assistant les malades, les communiant, & leur administrant les autres Sacremens necessaires ; &, pendant qu'il s'occupoit à ce charitable exercice, Dieu, le voulant appeler à soy, permit qu'il fut lui-mesme frappé du mal, dont il deceda, & alla joüir de la vie eternelle, ayant vescu en l'Ordre 46. ans, & Recteur de Paroisse 13. ans, âgé d'environ 69. ans (2). Son Corps fut inhumé dans le Convent de son Ordre en ladite ville, en la Chapelle qui est à costé de la porte du Chœur, sous le Jubé, du costé de l'Evangile ; &, depuis, a esté levé d'une vieille châsse en laquelle il estoit, & mis en une plus honorable, conservée sous un petit Dôme en forme de Chapelle, faite de treillis et grilles en fer. D'où encore on a transferé ces reliques en la Chapelle qui fait l'aisle droite du Chœur, & posées sur l'Autel en un petit Tabernacle, couvert d'un voile de riche étoffe ; &, devant ledit Tabernacle, est le portrait du Saint, en un tableau bien travaillé, qui a esté donné par deffunte Dame Blanche de Loheac, Dame de Missirien. Il est en grande veneration en ladite ville, & plusieurs personnes, détenuës de grandes infirmitez, en ont esté delivrées par ses merites. Il y a un mot dans le manuscrit de sa vie, qui contient tous les éloges qu'on luy pourroit donner : *De puritate Regulæ non est inventus transgredi unum Iota ;* ce qui me fait souvenir du dire d'un grand Pape : Qu'on luy nommast un Frere Mineur qui n'auroit transgressé sa Regle, & qu'il ne voudroit pas d'autres miracles pour le Canonizer.

Cette Vie a esté par nous recueillie d'un ancien rôllet manuscrit sur vellin, en cinq fragmens, gardé audit Convent de Saint François de Kemper-Corentin, à moy communiqué par le Reverend Pere Maistre Breard, Docteur en Theologie dudit Ordre, le 7. Juin de l'année 1636.

ANNOTATIONS.

LE COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS A QUIMPER (A.-M. T.).

JEAN BEAUJOUAN procureur du roi à Quimper (1640) a écrit sur ce couvent une notice qui nous a transmis de précieux renseignements ; elle a été publiée et savamment commentée en 1885 par M. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, qui a aussi publié d'intéressants commentaires sur les Nécrologes du même monastère. Nous y relèverons quelques détails.

La maison religieuse où saint Jean Discalcéat vint se soumettre à la règle de Saint-François d'Assise n'avait pas été construite dans l'origine pour les Frères Mineurs. Fondée à une date qu'on ne saurait préciser, elle fut d'abord occupée par les Templiers, et l'église fut érigée sous le double vocable de saint Jean-Baptiste et de sainte Marie-Madeleine patrons de l'Ordre du Temple, comme on le sait. Vers 1233, et certainement avant 1245, les Templiers, pour un motif

victimes sur la place Saint-Corentin, et la procession du 2 novembre en cet endroit serait une coutume commémorative de ce sinistre événement. Or, il est certain que *la procession des morts* en cet endroit était en usage avant le XIVe siècle. — A.-M. T.

(2) Ce calcul est absurde, car alors il eût été recteur à l'âge de dix ans, ce dont il est permis de douter. — A.-M. T.

qui n'est pas connu quittèrent leur couvent de Quimper, et l'évêque Raynaud y mit les Religieux Franciscains. Le départ des chevaliers n'a aucun rapport avec les scandales, la condamnation et la suppression de l'Ordre du Temple dont la date est postérieure de plus d'un demi-siècle (1307).

La fondation Franciscaine de Quimper fut dès ses débuts entourée des plus précieuses sympathies : autour de l'évêque Raynaud, qui comme « père et ami des Frères-Mineurs » avait voulu être inhumé dans leur église, on vit se ranger les tombes des plus illustres familles de la noblesse bretonne : le Nécrologe fait mention des barons du Pont (Pont l'Abbé), des seigneurs du Juch, de Guengat, de Névet, du Faou, de Rosmadec, de Lespervez, de Tyvarlen, (cette illustre famille hérita plus tard du marquisat de Pont-Croix), de Plœuc, de Coatanezre, de Langueouez, de Lézongar, de Vieux-Châtel, etc. Ce n'était pas à coup sûr cette notoriété qui séduisait un prêtre aussi humble que saint Jean Discalcéat, mais quand il vint demander l'habit religieux dans ce Couvent déjà célèbre, il aurait pu trouver plus près de Rennes d'autres maisons du même Ordre. Etait-ce la ferveur du grand Couvent de Cornouaille qui l'attirait?

Nous venons de dire qu'il venait de Rennes ; il faut ici émettre un doute sur le lieu de sa naissance : Albert Le Grand dit formellement qu'il naquit en Léon ; j'ai ajouté (en note) ce que dit de plus la tradition ; il aurait vu le jour à Saint-Vougay ; la *notice* de Jean Beaujouan dit que ses parents étaient de Léon, mais que saint Jean naquit à Rennes. J'ai plus de confiance ici dans le dire d'Albert Le Grand.

Le fait que le saint exerça les fonctions sacerdotales et pastorales dans le diocèse de Rennes ne suffirait pas à prouver qu'il lui appartenait par la naissance, car il n'était pas rare, à cette époque, de voir les ecclésiastiques passer d'un diocèse breton à un autre, et même à un diocèse français.

Combien de temps dura la splendeur du Couvent de saint François de Quimper? — Les hautes vertus, la grande popularité, la mort héroïque de notre saint durent contribuer à la maintenir longtemps encore, mais depuis plusieurs siècles les vocations se faisaient rares pour la vie franciscaine en Cornouaille, si bien que le Couvent finit par être trop grand pour les religieux ; ils louèrent une partie des bâtiments de leur communauté au présidial pour y établir sa cour de justice et même sa prison ; cette situation devait être provisoire, mais elle se prolongea indéfiniment (près d'un siècle et demi).

Sous la Révolution le Couvent fut confisqué, et comme tant d'autres bien nationaux il fut vendu aux frères Le Déant ; une partie des bâtiments claustraux devint leur demeure ; la grande et belle église abandonnée par eux, profanée, dévastée, finit par s'écrouler ; ce n'était plus qu'une ruine quand on la démolit pour construire les halles. Au moment même de cette démolition, M. Aymar de Blois en a rédigé une description détaillée, M. Joseph Bigot en a dressé le plan et dessiné plusieurs détails ; de concert avec plusieurs autres ils avaient demandé à la municipalité qu'un monument aussi intéressant fût conservé et restauré, mais rien n'y fit. Saint-François disparut, comme Saint-Nicolas, le Penity, le Guéodet ; il faut bien le dire pour flétrir le vandalisme des bourgeois en la première moitié du XIX[e] siècle.

Pour ceux qui connaissent la ville de Quimper il est bon de préciser l'endroit qu'occupait le Couvent des Cordeliers : l'entrée était dans la rue Saint-François, rue qui formait tout un côté de l'enclos ; le second côté longeait la rue du Parc depuis le pont de la Préfecture jusqu'au confluent de l'Odet et du Stéïr. Le troisième côté formé par les vieilles fortifications de la ville, baigné par le Stéïr, était d'un aspect charmant. On y voyait jusque en 1862 deux grosses tours rondes dont les créneaux disparaissaient sous le lierre et les longues tiges d'églantier. Le quatrième côté serait moins facile à déterminer ; il se perdrait sous les maisons modernes qui vont du pont du Stéïr à la rue Saint-François en formant la rue des Halles.

De l'ancien Monastère il ne subsiste que deux ou trois arcades du cloître ; elles sont encastrées dans une maison particulière ; mais ce cloître charmant, œuvre du XIII[e] siècle, a été heureusement copié dans la galerie couverte établie à chaque extrémité de la sacristie de la Cathédrale.

LES RELIQUES, LA STATUE ET LE CULTE DE S. JEAN DISCALCÉAT (A.-M. T.).

Nous ne répèterons pas ce qu'on a déjà pu voir dans le texte d'Albert Le Grand relativement aux reliques du saint, mais nous ferons remarquer que les honneurs rendus à ses précieux restes montrent que, bien avant les décrets d'Urbain VIII sur la canonisation des saints, son culte datait déjà d'un temps immémorial, c'est-à-dire plus que séculaire. En 1349 il est inhumé dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue en l'église Saint-François.

A une date inconnue il est exhumé « et mis en une châsse plus honorable conservée sous un petit dôme, en forme de chapelle, faite de treillis et grilles en fer. »

Le P. Gonzague (vers 1580), Hubner (1678), et Wadding (1732) supposent qu'il en est toujours de même, mais ils se trompent, ce qui n'est pas étonnant, puisque ces historiens vivent fort loin de Quimper.

Dès 1636, au moment où écrit Albert Le Grand, les reliques sont transférées, et peut-être depuis longtemps « en un petit tabernacle... etc. »

Entre 1739 et 1771, c'est-à-dire sous l'épiscopat d'Auguste-Annibal de Cuillé de Farcy, les Franciscains font exécuter une nouvelle châsse en bois pour les reliques de saint Jean Discalcéat; deux faces sont vitrées, deux autres portent les armes de l'ordre séraphique; le faîtage est surmonté d'une statuette du saint; (cette châsse subsiste toujours et elle est actuellement vide, mais il est à souhaiter qu'elle reçoive de nouveau les reliques de saint Jean).

En 1792, d'après l'émouvant récit de M. Loëdon, maire d'Ergué-Armel, les religieux qui n'avaient pas quitté leurs communautés furent expulsés violemment et le clergé séculier de Saint-Corentin fit transporter à la Cathédrale les saintes images et les reliques honorées jusque là dans les églises des Réguliers. C'est donc comme faisant partie du trésor de la Cathédrale (au moins à titre provisoire) que le reliquaire et les reliques de saint Jean furent transportés au Petit-Ergué par Daniel Sergent et Dominique Mougeat, cachés dans la sacristie, confiés au recteur intrus, Claude Vidal, et pieusement gardés par le maire M. Loëdon. Nous avons vu comment, après les événements de Thermidor, Daniel Sergent reprit pour les rendre plus tard à la Cathédrale le Bras de saint Corentin et les Trois Gouttes de sang, mais pour les reliques dont les légitimes propriétaires avaient disparu (celles de saint Jean Discalcéat, appartenant aux Cordeliers, et deux reliquaires appartenant aux Capucins), il les laissa à Ergué-Armel.

Après le concordat, M. Loëdon retira lui-même de l'armoire de la sacristie la châsse de saint Jean, la porta à l'autel et la plaça sur le tabernacle, puis il fit un rapport détaillé de ce qui vient d'être résumé, le scella du sceau de la commune et le déposa dans le reliquaire le 12 mai 1802. Dans ce document il s'intitule *rector temporalis.*

En 1842 Mgr Jh-M. Graveran, sur les dépositions du vénéré M. Loëdon (toujours maire d'Ergué-Armel) et de M. Coïc, son adjoint, reconnut l'authenticité des reliques; en même temps il en sépara la presque totalité du crâne qui fut transféré et exposé à l'église Cathédrale; il est aujourd'hui dans un élégant reliquaire en bois placé au-dessous de la statue du saint.

En 1857 Mgr Sergent réclama à la paroisse d'Ergué-Armel les reliques qu'elle avait conservées, mais fut débouté de sa demande.

En 1879, le 2 mars, M. H. Le Gall, recteur d'Ergué-Armel, déposa les reliques de saint Jean Discalcéat dans un nouveau reliquaire, ce qui fut approuvé par Mgr dom Anselme Nouvel O. S. B. le 4 mars, et les sceaux épiscopaux furent apposés le 4 avril suivant.

Depuis cette époque, lors du procès diocésain en vue d'obtenir l'approbation du culte de saint Jean, les reliques ont été l'objet d'un nouvel examen.

Elles sont portées processionnellement chaque année le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, jours de *pardon* à Ergué-Armel.

On a vu que Blanche de Lohéac dame de Missirien, seconde femme de Guy Autret de Missirien avait donné à l'église des Cordeliers « le portrait du saint en un tableau bien travaillé. » Ce tableau

a depuis longtemps disparu, mais il a dû servir pour exécuter la statue de bois autrefois vénérée dans la même église, où elle était adossée au second pilier de la chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue. Quand l'église Saint-François eut été dépouillée, comme on l'a vu, cette statue fut portée à Saint-Corentin. Le 12 décembre 1793, quand les charrettes chargées des saintes images et des débris du mobilier de la Cathédrale passaient par la rue Sainte-Catherine pour aller au *Champ de Bataille* où le tout allait être brûlé, la statue de saint Jean Discalcéat roula sur le pavé, devant la maison de madame Boustouler; comme la statue est de petite dimension, il fut facile de s'en emparer et de la cacher; quand les églises furent rendues au culte, ce fut la fille de cette vaillante personne, Pauline Boustouler, femme de Pierre Thomas, qui restitua à la Cathédrale la statue aujourd'hui plus vénérée que jamais, devant laquelle tant de fidèles viennent prier pour obtenir de retrouver les objets perdus, pour demander un temps favorable, pour obtenir toutes sortes de grâces. L'argent qu'on lui offre constitue une ressource importante pour la Cathédrale, et les pains déposés devant son image attirent bien des pauvres, les jours de marché.

Des instances en cour de Rome pour l'approbation du culte immémorial rendu à S. Jean Discalcéat ont été faites il y a quelques années et sont reprises en ce moment.

On a vu dans la *Vie* que saint Jean était vêtu « d'une grosse et ville étoffe grise; » sa statue ayant été faite à une époque où les Cordeliers avaient adopté en France l'habit de couleur noire, la robe et le capuce du saint furent peints en cette couleur, d'où le surnom de *Santic Du* « le petit saint noir. » Depuis quelques années la robe a été repeinte en brun.

LA VIE DE SAINT JUDICAEL, OU GICQUEL,

Roy de Bretagne Dononée, Confesseur, le 16. de Decembre.



SAINT JUDICAEL, fils aisné de Juhaël, Roy de Bretagne Dononée, & de la Reyne Pritelle, fille aisnée d'Ausoche, prince au Comté de Leon, fut élevé, avec ses autres freres Josse & Winoc, au palais de son Pere (1); lequel estant decedé, il fut solemnellement couronné Roy, & receu de ses sujets, qui se promettoient un siecle d'or sous le regne d'un prince si saint et vertueux. Il gouverna son Estat en paix quelques années, jusques à ce que Dagobert, Roy de France, s'avisa de luy faire la guerre, pour les causes rapportées au long par nostre Historien. Les deux Roys armerent; & les François vinrent les premiers fourrager les marches de Bretagne; mais les Bretons les chargerent & contraignirent à se retirer & laisser leur butin; puis, coururent tout le Maine qu'ils ravagerent jusques aux portes du Mans. Dagobert renforça ses troupes & envoya son armée sous la conduite de Guy, Comte de Chartres, qui rencontra les Bretons entre le Mans & Laval, lesquels, ayans dressé une embuscade en un creux chemin, attirerent les François au combat, qui furent enveloppez de trois mille hommes, que Budic, Comte de Cornoüaille, fit lever à point de l'embuscade, qui donnans à travers les François, y firent grand eschec, & fut le General Guy pris prisonnier par le seigneur du Pont-Labbé & presenté au Roy.

II. Le Roy S. Judicaël, ayant deffendu son Pays & énervé les forces de son ennemy, au lieu de poursuivre sa victoire ayant cét avantage, fit retirer son armée, qu'il mit en

(1) Il y a ici une lacune qu'il est important de combler si l'on veut bien connaître saint Judicael; voyez l'annotation à la suite de sa vie. — A.-M. T.

garnison és places frontieres, avec deffense expresse de faire aucun acte d'hostilité, si on n'étoit attaqué : ce qui estonna le Roy Dagobert, qui vid bien, par cette action, que ce prince, qu'il avoit attaqué de gayeté de cœur, étoit tout autre qu'il ne s'estoit imaginé, & plus amy de la paix avec ses voisins que desireux de conquerir sur eux ; ce qui luy fit desirer son alliance & amitié ; &, à cét effet, il dépescha vers luy une honorable ambassade, de laquelle estoit chef S. Eloy, Evesque de Noyon, que le saint Roy receut avec le plus d'honneur qu'il fut possible, ayant commandé que, par toutes les villes de son Estat, on luy fit telle reception qu'à sa propre personne ; il luy donna audience en son conseil & l'entretint privément, & eut S. Eloy tel crédit envers sa Majesté, qu'il luy persuada de venir visiter le Roy Dagobert à Clichi la Garane prés Paris, où il luy feroit avoir la communication de plusieurs S.S. Personnages, qui estoient à la cour du Roy de France.

III. Le voyage de France conclu, le Roy donna ordre à son départ, & ayant en sa compagnie les princes Josse, Winoc & Hoël, ses freres, il se mit en chemin & trouva le Roy Dagobert à Clichi, qui le receut affectueusement ; &, dés le lendemain, entrerent en propos de leurs differents, qu'ils terminérent & confirmérent en une bonne paix entr'eux & leurs Estats & sujets ; &, au départir, S. Judicaël offrit à Dagobert de grands & riches presens, que Dagobert reciproqua par d'autres presens, pour signe d'une paix inviolable. Durant que S. Judicaël séjourna à la cour de Dagobert, il ne voulut loger au Palais qu'on luy avoit preparé, mais chez Fabias, ou Dadon, maistre du palais & chancelier de France, qui, depuis, fut Archevesque de Roüen, nommé S. Oüen, dont la maison sembloit plûtost un Monastere bien reglé, que le palais d'un courtizan. Là, il conversa avec grande quantité de religieux personnages, qui l'échaufferent tellement en l'Amour de Dieu, qu'estant de retour en Bretagne, il prit resolution de se démettre du gouvernement de son royaume, en la personne du prince Josse, son frere aisné, & se rendre Religieux en quelque Monastere. Il en fit porter parole au prince, qui s'enfuit de la cour & se fit Hermite (comme nous avons dit en sa vie) comme aussi son frere S. Winoc.

IV. Cela n'empescha pas que le Roy, navré bien avant du desir de servir Dieu en Religion, ne convoquast les Estats, &, en leur presence, se démit de la dignité royale ; &, s'estant rendu en l'abbaye de S. Jean-Baptiste de Gaël, il se jetta aux pieds de l'Abbé & le supplia de le recevoir au nombre de ses Religieux. Toute la Bretagne accourut à cette nouvelle, pour voir ce Prince changer sa pourpre en un vil habit Monachal. Il parut vétu de ses habits royaux, assisté de ses officiers, en presence desquels il fut vétu, tirant les larmes des yeux de tous les assistants. Il fit rebastir tout à neuf l'Abbaye & y donna de grands revenus ; &, ayant vécu en ce lieu en grande sainteté, il mourut saintement & y fut ensevely, & Dieu a témoigné sa sainteté par plusieurs grands miracles, qui se sont faits à son Sepulchre. Son corps fut transporté à S. Joüin de Marne en Poictou, pour füir la rage des Normands, qui, l'an 878. ravagerent toute la Bretagne, où fut trouvé, avec ceux des saints Joüin Patron du lieu, Martin de Vertou, Lumine, Rufin & Marculphe, & transferé, pour la seconde fois, l'an 1130. de laquelle Translation il se fait, tous les ans, une Feste solemnelle, le Dimanche aprés la Nativité de N. Dame en Septembre, qu'ils appellent *la Feste des Reliques.*

Cette Vie a esté par nous recueillie des histor. de Bretagne de Pierre le Baud. Alain Bouchard, en sa Chron. dudit Pays, l. 2 ; d'Argentré en son Histoire de Bretagne, l. 3, c. 4 et 5 ; de Sigebert sur l'an 643 ; Vincent de Beauvais, en son Miroir historial l. 24. c. 80 ; Antoine de Yepes, en sa Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, parlant du Monastere S. Méen.

ANNOTATION.

SAINT JUDICAEL MOINE, ET PUIS ROI (A.-M. T.)

la mort de Judael (vers 605), le trône de Domnonée revenait a son fils aîné Judicael.

On a pu voir, dans les annotations à la vie de saint Malo, qu'un seigneur nommé Rethvoal, véritable brigand, gouverneur du petit prince Haëloc tua ou écarta les quinze frères de celui-ci, et en réalité gouverna la Domnonée, au nom de son pupille. M. de la Borderie dit (Tome I, p. 470) : « Judicael n'eut que le temps de se jeter dans le Monastère de Saint-Jean de Gaël et de s'y faire moine sous la houlette de l'abbé saint Méen, pour se soustraire à la mort. »

Il est donc moine, il l'est par la force des circonstances, c'est vrai, mais c'est un moine fervent, et pour lui cette période de la vie religieuse dure plusieurs années (de 605 à 610 ou 615).

Il faut bien reconnaître que déserter la vie monastique quand on l'a librement embrassée, constitue ordinairement une faute grave ; le monde lui-même juge sévèrement les désertions de ce genre. Ce n'est point par sa faute qu'Albert Le Grand a gardé le silence sur le premier séjour de saint Judicael à l'abbaye de Gaël ; les historiens qu'il suivait ont aussi été muets sur ce point, évidemment afin de n'avoir pas à blâmer le saint ; moines eux-mêmes ils n'ont pu croire qu'un vrai saint ait laissé le froc pour le manteau royal.

Quant à dom Lobineau, il reconnaît très franchement la vérité du fait, et blâme avec énergie le retour du jeune prince à la vie séculière ; ce qui est étonnant c'est qu'il n'ait pas vu la différence qui existe entre les obligations des princes et les devoirs des simples sujets : quand Haëloc frère de Judicael eut été converti par saint Malo, le trône étant offert à celui qui devait légitimement l'occuper, il y avait beaucoup à faire pour rétablir l'ordre ; il fallait une main ferme pour assurer la paix et la sécurité de tout un peuple. Judicael eut la sagesse de le comprendre, le mérite de l'exécuter ; il a la gloire d'y avoir réussi. Aussi peut-on souscrire sans hésiter à l'éloge que fait de lui l'historien de la Bretagne : « Le roi Judicael est certainement l'une des figures les plus sympathiques de l'âge primitif de la Bretagne : un bras fort, un cœur vaillant et patriotique,... ce qui domine chez lui c'est le sentiment de la justice, la loyauté, la générosité, en un mot un large développement du sens moral et chrétien. »

« Quand il vit le royaume de Domnonée solidement affermi dans la voie de l'ordre et de la justice ; l'existence, l'indépendance, la sécurité de la patrie bretonne bien assurées par l'issue de sa lutte contre Dagobert, — son devoir de roi lui paraissant pleinement accompli, la nostalgie du cloître se réveilla avec une telle force, que les amis et les familiers du prince en prévirent dès lors le prochain triomphe. » Tout serait à citer ici : mieux vaut renvoyer le lecteur à l'*Histoire de Bretagne,* Tome I, p. 486.

« Rentré dans le siècle, Judicael avait épousé une noble fille du pays d'Ach (en Léon) appelée Moronoë dont il eut plusieurs fils et plusieurs filles et comme il se maria tardivement, quand il voulut retourner au cloître aucun de ses fils n'était en âge d'exercer personnellement le pouvoir. Il proposa le trône à son frère Josse ou Judoc, qui s'enfuit, comme nous l'avons vu dans la vie de celui-ci. Saint Judicael mourut à Saint-Méen, probablement en 647 ou 652. Après son règne il n'est plus question de la Domnonée. »

Pour les reliques de ce saint il faut se rapporter à l'annotation qui suit la vie de saint Méen.

LA VIE DE SAINT BRIAC,

Confesseur, Abbé, Patron de Boulbriac en Treguer, le 17. de Decembre.

AINT BRIAC nâquit en Hybernie, de parens nobles, qui demeuroient en la province d'Ultonie, en laquelle son Pere avoit le gouvernement de quelques places d'importance. Dés son bas âge, il se montra enclin à la vertu, en laquelle il fit, avec le temps, un si notable progrés, qu'estant jugé capable des lettres, il fut envoyé aux écolles, où il étudia & fit son cours és humanitez & philosophie, puis s'en retourna à la maison. Son Pere, desireux de le faire grand, le voulut envoyer à la cour du Prince, mais le jeune homme, prevenu du desir d'atteindre à la perfection Chrestienne, se déroba, &, montant sur mer, se rendit au pays de Wales en la grande Bretagne, non loin du Monastere dont saint Tugduval estoit Abbé, lequel, ayant eu revelation de son arrivée, le manda venir à luy. Le jeune homme, arrivé au Convent, se jetta aux pieds du saint Abbé, luy dit qui il étoit, d'où et comment il estoit venu là, le suppliant de le recevoir au nombre de ses Disciples & Religieux. S. Tugduval le releva et le mena en l'Eglise, où lors on célébroit la Messe Conventuelle; & comme ils entroient dans le Chœur, le Diacre chantoit ses paroles de l'Evangile : « *Celuy qui ne* » *renonce à tout ce qu'il possede ne peut estre mon Disciple.* » Ce qui confirma le postulant en son bon desir, & l'Abbé à luy accorder sa demande, & l'admettre au nombre de ses Religieux.

II. Briac, ayant receu l'habit, commença à mener une vie si exemplaire & religieuse, que les autres Novices le regardoient comme un modele d'un parfait Religieux. Il cherissoit surtout l'humilité, laquelle paroissoit en toutes ses actions; ses habits estoient pauvres & de viles estoffes; il se plaisoit aux offices les plus humbles, à balayer le Monastere & en oster les immondices; il ne mangeoit que du pain sec avec du sel, beuvoit de l'eau froide, que rarement il trempoit d'un peu de vin, pour la colorer seulement; il jeusnoit estroitement les jeûnes de la Regle, dormoit sur la dure, employant la meilleure part de la nuit à la priere & aux études des saintes Lettres. L'an revolu, il fit Profession, &, peu aprés, fut envoyé vers l'Evesque Diocesain, duquel il receut les Ordres jusqu'à la Prestrise inclusivement, non sans repugnance de son costé, son humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette dignité. Neanmoins, il fit joug à l'obeïssance & se laissa ordonner Prestre, chanta sa Messe avec une singuliere devotion & consolation de son Ame.

III. Deux ans aprés, S. Tugduval ayant eu commandement du Ciel de se transporter en la Bretagne Armorique (comme nous avons dit en sa vie, le 30. Novembre), il choisit pour compagnons de sa navigation 70. Religieux, desquels les plus signalez en sainteté estoient S. Ruelin, S. Loëvan, S. Guewroc & nôtre S. Briac, tous lesquels, s'estans embarquez en un vaisseau qu'ils trouverent à la prochaine rade, cinglerent à travers l'océan Britannic, &, le lendemain, à trois heures de relevée, prirent terre en l'isle de *Kermorvan*, devant le *Conquest,* Paroisse de *Plou-Moguer*, en Leon; &, si-tost qu'ils eurent mis pied à terre, le vaisseau qui les avoit portez, avec tout son équipage, disparut; ce qui leur fit connoistre que c'estoit une singuliere faveur du Ciel, qui leur avoit fourny ce passage miraculeux, dont ils rendirent graces à Dieu, s'estans agenoüillez sur la grève, par commandement de S. Tugduval, pour faire leur oraison.

IV. S. Briac demeura au Monastere de *Land-Pabu* (qu'ils avoient basty en un petit

vallon, prés du lieu où ils étoient descendus), jusqu'à ce que son Prélat S. Tugduval, inspiré de Dieu, voyagea par toute la Bretagne, fondant plusieurs Monasteres de son Institut, lequel se dilata & amplifia grandement en cette province ; il prit pour compagnons de sa peregrination S. Ruelin, S. Loëvan (qui a laissé par écrit les noms & nombre de ses Monasteres) & nôtre S. Briac, & tous ensemble allerent saluer le Roy Deroch, cousin germain de S. Tugduval, lequel luy donna le val de Trecor pour y bastir son grand Monastere, dont le Saint l'en remercia, &, à son départ, luy laissa S. Briac, à sa requeste, pour donner ordre à la construction d'un Monastere qu'il desiroit fonder prés du chasteau & manoir de plaisance où il faisoit sa demeure, où, à present, est la Paroisse de Boul-Briac. Nôtre Saint obeït au commandement de son Abbé, &, ayant receu son obedience & benediction, il demeura à la cour du Roy Deroch, lequel luy permit de faire choix d'un lieu commode pour la construction du futur Monastere.

V. Suivant cette permission, il choisit un endroit écarté & solitaire, en un coin de la forest, à la veuë du chasteau (1), duquel il estoit éloigné d'un quart de lieuë, où il fit bastir une petite Chapelle (attendant la commodité de bastir le Monastere), qu'il dedia à Nostre-Dame, laquelle, rebastie du depuis plus grande & spacieuse, est fort devotement visitée des Pelerins, pour avoir esté la premiere Eglise & Monastere fondé par S. Briac, & s'appelle *Nostre-Dame de Bod-Fao.* Il dressa, tout joignant, nombre de petites chambrettes, esquelles il logea & accommoda les Religieux que S. Tugduval luy envoya, & obtint miraculeusement une source d'eau potable en un lieu auparavant sec & aride, où il fit dresser une belle fontaine, laquelle, encore en ce temps, est reveremment visitée par les pelerins, pour les graces & faveurs que Dieu a déparfy à ceux qui en ont beu avec foy & dévotion, plusieurs y ayans receu la santé.

VI. Le nombre de ses Religieux croissant de jour à autre, le Roy Deroch fit abattre l'endroit de sa forest que le Saint avoit choisi pour l'emplacement de son Monastere, &, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts, y fit travailler avec telle diligence & assiduité, que, dans vingt mois, il fut parfait, & s'y logea le saint Abbé & tous ses Religieux, vivans en une sainteté & austerité si admirables, que tout le voisiné en estoit édifié ; & le bruit de ce nouveau Monastere & de la vie Angelique de ses Religieux s'épandit tellement par les Evêchez de Treguer & Cornoüaille, que pour recueillir & loger les pelerins qui y venoient continuellement, il fallut bastir plusieurs logis & hôtelleries prés le Monastere, ainsi le bourg de *Boul-Briac* commença à estre basty, &, peu à peu, devint tellement peuplé, qu'il sembloit une ville ; ce que voyant le Saint & que croyant s'estre entierement dérobé du monde & caché en cette forest, il estoit hanté & visité plus que jamais, il se resolut de quitter ce lieu ; &, ayant laissé la charge de ce Monastere à son Prieur, Religieux saint & parfait, il entra bien avant dans la forest, & s'y retiroit en un petit hameau qu'il y édifia de ses propres mains, & s'en venoit, quelquefois, visiter ses Religieux en son Monastere, puis se retiroit en sa solitude.

VII. Un jour, allant de son Hermitage au Monastere, il fit rencontre d'un pauvre presque tout nud & extrêmément malade, qui luy demanda l'aumône, auquel n'ayant que luy donner, il dévêtit une de ses robes & la luy donna ; le pauvre, ayant vêtu cette robe, fut parfaitement guery, &, s'en retournant sur ses pas, vint trouver S. Briac, qui estoit au Chœur avec ses Religieux, chantant le Divin Service, se jetta à ses pieds & luy rendit graces de sa santé recouvrée à l'attouchement de sa robe ; le saint Abbé, vrayment humble, le fit lever de là & le mena dans le Convent, crainte que le peuple, qui estoit en l'Eglise, ne fut abreuvé de ce miracle ; il le fit bien dîner de ce qui se trouva, &, en

(1) La butte factice sur laquelle s'élevait ce manoir royal existe encore et s'appelle le château Déroch. Elle est à un quart de lieue du bourg de Bourbriac. C'est un cône tronqué assez régulier, ayant 13 à 14 mètres de hauteur, 20 à 30 mètres de diamètre à la base. — A.-M. T.

recompense, le conjura de ne manifester ce miracle ; mais il n'y put apporter tel ordre, que la chose ne fut incontinent sceue ; car la maladie de ce pauvre étoit connuë de tous, & ne celoit point la verité à ceux qui l'interrogeoient comme il avoit recouvré sa santé. S'en retournant, une fois, de son Monastere à son Hermitage, il trouva un homme pleurant, qui fuyoit devant un horrible serpent, lequel l'avoit déjà piqué & le poursuivoit encore, le Saint l'arresta, &, du signe de la Croix, donna la chasse au serpent & guerit parfaitement ce pauvre homme.

VIII. Estant, une fois au Chœur avec ses Religieux, chantant l'Office, il se trouva, dans la Nef de l'Eglise, un homme possedé du malin esprit, lequel hurloit si horriblement, qu'il troubloit tout le Chœur & épouventoit le peuple ; ce que voyant S. Briac, il alla vers luy, &, ayant donné la chasse au diable, le délivra entierement. Ces miracles & autres que Dieu faisoit par luy éclatterent tellement par toute la Bretagne, qu'on le venoit trouver de toutes parts, mesme jusques dans son Hermitage ; les uns luy amenoient leurs malades pour les guerir, les autres y venoient pour avoir ses avis & conseils, quelques uns pour lui demander l'habit de son Ordre, les autres pour luy apporter de grosses aumônes; la curiosité y conduisoit plusieurs pour estre témoins des œuvres admirables que Dieu faisoit par son moyen ; luy qui abhorroit cét applaudissement populaire, craignant que le diable, qui veille à nostre ruïne, ne le tentast de vaine gloire, se resolut de quitter ce lieu & d'aller à Rome visiter les Saints Lieux, ce qu'il fit, sans que les larmes & prieres de ses Religieux, les importunitez & supplications du Roy & de toute sa Cour l'en pussent divertir ; & ayant donné bon ordre au gouvernement de son Monastere, il se mit en chemin avec deux compagnons.

IX. Ayant traversé le royaume de France, il se rendit en un havre de Provence, attendant quelque vaisseau pour s'embarquer. Une fois, estant sur le port, il vid en haute mer un navire tellement battu & harassé du mauvais temps, qu'on n'attendoit que l'heure qu'il coulast à fonds ; S. Briac en eut pitié, pria Dieu pour eux, &, tout à l'instant, la tourmente cessa, & le navire fut, d'un bon vent, porté dans le havre, duquel les matelots, sautans à terre, vinrent remercier S. Briac, d'autant qu'ils avoient sensiblement expérimenté l'efficace de son Oraison. Le saint Abbé leur demanda quelle route ils tenoient ; &, ayant entendu d'eux qu'ils tiroient vers le port de Gaïette, à l'embouchure du Tybre, il s'embarqua avec eux, & ayant navigué la mer Mediterranée le long de la côte, arriva, le 5. jour, à Gaïette, & de là alla à Rome, l'an 578. & fut prendre la benediction du Pape saint Pelage II. qui l'enrichit de plusieurs precieuses Reliques.

X. Ayant visité les SS. Lieux de Rome, & satisfait à sa dévotion, il s'en retourna à Gaïette, où il trouva, tout à propos, un vaisseau françois qui le porta à Marseille, où ayant séjourné peu de jours, il alla à Arles visiter l'Archevesque de ladite ville, avec lequel il demeura deux ans entiers, pendant lesquels Dieu fit, par luy, plusieurs miracles; entre lesquels, fut la subite guerison d'un personnage tout miné & consommé d'une ardente fiévre, qui le tenoit depuis cinq ans. L'Archevesque l'ayant pris en affection, à cause de sa vertu & sainteté, luy voulut édifier un Monastere en sa ville, à condition qu'il y demeureroit le reste de sa vie ; mais, ne pouvant oublier ses chers enfans qu'il avoit laissez en Bretagne, il n'y voulut consentir ; &, ayant pris congé de son hoste, il s'en revint à son Monastere, où il fut receu en grande joye, tant de ses Religieux que du peuple, &, incontinent aprés, il alla à Lexobie, visiter l'Evesque du lieu, & de là au Monastere du Val de Trecor voir ses Religieux.

XI. Retourné de ce voyage, il fut voir un certain personnage, lequel avoit, jusques alors, mené une vie sainte, retirée & exemplaire, ne respirant que Jesus-Christ Crucifié, &, comme tel, tenu & honoré de tout le peuple ; mais le diable, fin & rusé en fait de

seduire les Ames, le tenta si bien de vaine gloire & presomption, qu'il commença à mepriser les autres, &, peu à peu devint si dédaigneux & superbe, qu'à peine permettoit-il à personne de luy parler. Le souverain Medecin qui frappe pour guerir, & mortifie pour vivifier, luy envoya une forte maladie pour l'humilier, &, par cette infirmité corporelle, guerir celle de son Ame ; mais le miserable, au lieu de rentrer en soy-mesme & se reconnoistre, se laissa tellement emporter à l'impatience & au desespoir, que rien ne le pouvoit apaiser; mesme luy échappa de dire qu'il voyoit bien à ce coup que Dieu s'estoit mocqué de luy, recompensant ses services d'une si cruelle maladie. S. Briac, averty de cela, le fut voir & l'exhorta à la patience ; mais il n'y avoit moyen de l'y resoudre : alors, le saint Abbé, s'estant retiré à part, fit sa priere & luy obtint une entiere & parfaite resignation à la volonté de Dieu ; puis, l'ayant confessé, se retira, &, quelques jours aprés, l'estant venu revoir, il le guerit entierement.

XII. Ayant S. Briac si saintement vescu en ce monde, Dieu luy voulut donner la recompense deuē à ses merites, il étoit déja vieil & cassé d'années, travaux & austeritez ; il devint malade en son Monastere, &, voyant que le mal se rengregeoit, se douta bien que sa fin s'approchoit ; il fit appeller tous ses Religieux, &, en leur presence, receut le saint Viatique & l'Extrême-Onction ; puis, les ayant exhortez à l'Amour de Dieu & Observance de la Regle, levant sa main, leur donna sa benediction, &, aprés quelques colloques amoureux qu'il tint à un Crucifix, qui estoit au pied de sa couche, sa sainte Ame s'envola au Ciel, le 17. Decembre l'an de grace 627. Son Corps fut honorablement ensevely, prés le Maistre Autel, en son Eglise Monasteriale, où Dieu a manifesté sa Gloire & sa Sainteté par plusieurs miracles, qui se sont faits & se font encore, de nostre temps, à son Tombeau, specialement en l'endroit des Maniacques, insensez, phrenetiques & autres maladies d'esprit, lesquels se trouvent soûlagez, & mesme entierement gueris, à la visite de son Tombeau.

XIII. Nos anciens princes, tant roys que ducs de Bretagne, ont porté une singuliere devotion à S. Briac, & ont donné droit de franchise, ou azile à son Hermitage, nommé communément *Peniti Sant Briac*, c'est à dire, *Maison où S. Briac a fait sa penitence.* Le Monastere fut brûlé par les Normands, l'an 878. mais ses saintes Reliques & son Tombeau furent miraculeusement conservés ; &, depuis, l'Eglise de *Boul-Briac* fut secularisée & erigée en Paroisse. On y voit encore le corps de l'ancien Chœur Monachal, basti à l'antique, avec sa voûte souterraine, supportée de pillâtres, sous la lanterne du Presbytere ; tout le reste du bâtiment est plus recent. La Chapelle du Saint se voit, à main droite, à costé du Chœur, portée hors le mur commun de l'Eglise, où est son Image relevée en bosse ; &, sous l'Autel, y a une cave fermée de deux grilles de fer arrêtées d'une barre de même, où on enferme les malades pendant qu'on dit la Messe à leur intention. Au milieu de la Nef, prés des pilliers, du costé droit, est son Tombeau, qui est beau & élevé, basty d'une pierre blanche retirant à l'albastre, tout historié en relief des principales actions de sa vie, &, sur la table du tombeau, est son effigie couchée de son long, la Mitre Abbatiale en teste & la Crosse en main ; le tout cerné d'une cloison de fer, en forme de Chapelle.

XIV. Hors l'enclos du Cimetiere, est la fontaine miraculeuse du Saint, couverte d'un petit dôme, &, plus bas, y a un lavoir couvert d'un apentis, auquel l'eau se rend par des canaux & tuyaux soûterrains, pour la commodité des pelerins, & nommément des malades qui s'y lavent (1). S. Briac avoit de coustume de faire, tous les ans, une solemnelle Procession, le jour de l'Ascension, tout à l'entour des terres que le Roy Deroch avoit

(1) D'après les *notes* de M. de Kerdanet, le lavoir et l'appentis ont disparu ; l'eau de la fontaine puisée autrefois avec dévotion par les pèlerins, coule sous terre jusqu'à la cour du presbytère, où elle est utilisée pour les usages domestiques. — A.-M. T.

données à son Monastere, en actions de graces de ce qu'à tel jour il l'avoit fondé; ceremonie qu'on a depuis observée tous les ans, à pareil jour, en la Paroisse de *Boul-Briac*. L'an 1591. la ville de Guengamp (qui n'est qu'à deux lieuës de Boul-Briac) ayant esté blocquée par l'armée royale, conduite par le prince de Dombes, la Vigile de l'Ascension, on obmit, cette année-là, à faire la Procession accoûtumée & porter les Reliques du Saint, à cause des compagnies de soldats qui tenoient la campagne; neanmoins, il se trouva un bon Prestre, lequel, la Vesprée du même jour, alla, par devotion, tout seul faire la Procession; &, bien qu'il rencontrast des bandes de soldats, jamais aucun ne luy fit mal, même ne luy demanderent pas *Qui vive* &, ce qui est plus admirable, il trouva les fossez rompus & les champs ouverts, battus & frayez, comme si la Procession y eust été à son ordinaire, ce qu'ayant recité aux autres Prestres, ils y allerent & virent la mesme chose; & cecy m'a esté attesté par personnes dignes de foy l'an 1631. au mois de may, que je fus à Boul-Briac rechercher cette histoire, lesquels m'asseurerent qu'il y avoit encore plus de quarante personnes vivantes en la Paroisse qui avoient esté témoins oculaires de cette merveille, à l'honneur & gloire de Dieu, qui se monstre admirable en ses Saints.

Cette Vie a esté par nous recueillie des anciens Legendaires manuscrits de l'Eglise Cathedrale de Treguer et du vieil MSS. jadis copié en l'Eglise de Boul-Briac et des Legendes des saints Tugduval et Guevroc.

ANNOTATION.

LE TOMBEAU ET LES RELIQUES DE SAINT BRIAC (A.-M. T.).



MONSIEUR DE KERDANET a exposé dans ses notes l'état actuel du tombeau et fourni ce qu'on va lire, relativement aux reliques.

« Vers l'an 1765 la nef s'écroula, et le tombeau (qui était fort beau) fut détruit ou mutilé : on l'a remplacé depuis, par un autre tombeau placé au bas de l'église, côté du nord; la base en est construite de pierres de taille du pays, et la tablette, débris de l'ancien sarcophage est formée d'une seule pierre blanche sur laquelle repose la statue couchée du saint, dépourvue de la mître et de la crosse qui l'ornaient autrefois. »

Les reliques de saint Briac, heureusement soustraites aux profanations des Terroristes sont toujours conservées à Bourbriac. « Elles ont été vérifiées par Mgr Caffarelli le 28 août 1807, et plus tard par Mgr Le Groing de la Romagère; elles sont renfermées dans une boîte en écaille, entourée de cercles d'argent. » Exposées à la vénération des fidèles le jour du Pardon (troisième dimanche de juillet), elles sont surtout visitées par les épileptiques qui viennent demander à saint Briac la guérison de leur terrible maladie.

FIN DES VIES DES SAINTS

Selon la Table & Ordre du Calendrier.



LE ROLE DES SAINTS DANS L'HISTOIRE DE BRETAGNE

(A.-M. T.)

Le numéro du 16-17 avril 1900 du journal l'*Univers* donnait en feuilleton une savante étude où M. Ed. Biré appréciait à sa valeur l'*Histoire de Bretagne* par M. de la Borderie, et jugeait, en particulier, la part que l'auteur y fait aux saints du pays.

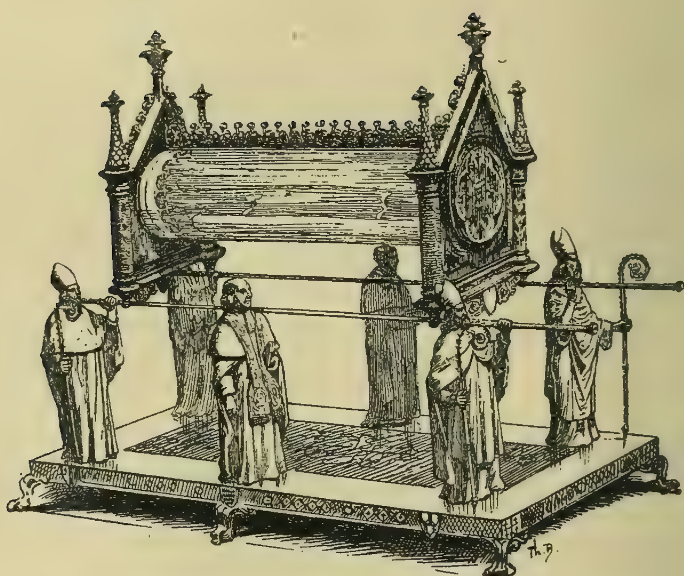
Comme nos Annotations, dans leur partie hagiographique, empruntent toute leur valeur aux citations des pages de ce beau livre, nous croyons devoir citer ici l'opinion d'un juge aussi autorisé que M. Ed. Biré.

« Les évêques et les moines venus d'outre-mer, avec leurs hommes, clercs et laïques, ont été les promoteurs, les conducteurs, les premiers agents de l'œuvre civilisatrice qui fonda la nation bretonne. Ce sera l'honneur de M. de la Borderie d'avoir, le premier, dans plusieurs de ses écrits, et récemment dans le premier volume de sa grande *Histoire de Bretagne,* mis en pleine lumière ce fait si considérable, sans lequel, on peut le dire, l'histoire de la Bretagne ne s'explique pas, avec lequel, au contraire, tout devient clair et facile à saisir, les choses et les hommes, les événements et les caractères. C'est parce que les évêques et les moines ont, dès l'origine, gravé profondément dans l'âme de cette nation l'idéal chrétien sous toutes ses formes, le signe divin de la Croix, que depuis quatorze siècles tant de révolutions ont passé sur elle sans pouvoir effacer de son front cette empreinte sacrée. — Dans les nombreuses *Histoires de Bretagne* parues depuis le commencement de ce siècle, avant celle de M. Arthur de la Borderie, il n'est pas dit un mot de ces choses. »

Cette citation que nous venons de faire, nous l'avons déjà présentée aux lecteurs de la *Semaine Religieuse de Quimper* (11 mai 1900) ; peu après M. de la Borderie voulait bien nous en remercier dans ces termes bien significatifs : « Je regarde, je tiens en effet pour mon premier titre d'honneur, comme historien breton, d'avoir rendu à nos vieux saints cette qualité essentielle et primordiale de fondateurs *temporels* et *spirituels* de la nation bretonne. C'est à cela que je tiens avant tout ; je dirais volontiers que je ne tiens qu'à cela. »

Nous n'ajouterons rien en disant que nous souscrivons à ces nobles paroles ; pour ceux qui savent lire, il est évident que la plus belle histoire écrite à la gloire d'une vieille province française est aussi un monument impérissable en l'honneur des saints de la vieille Armorique, rois et ducs, évêques et abbés, comtes et duchesses, moines et recteurs.





Le Reliquaire du Bras de S. Corentin.



LES VIES DES SAINTS
DE LA BRETAGNE ARMORIQUE

DEUXIEME PARTIE

SUPPLEMENT DE MESSIRE GUY AUTRET, CHEVALIER, SIEUR DE MISSIRIEN ET DE LEZERGUÉ ET DE MESSIRE JULIEN NICOLE, PRESTRE

LA VIE DE SAINT PATERNE,

Premierement Prestre & Religieux à Rennes, puis Evesque d'Avranches, le 16. Avril.

Saint Paterne, que le vulgaire appelle Poix, prit sa naissance à Poitiers, d'une famille Illustre à cause de sa Noblesse, & qui avoit eu le maniement des affaires Civiles & Politiques. Dés sa jeunesse il quitta ses parens & se retira en un Monastere, dit en Latin *Enixionensis,* pour s'adonner au service de Dieu, & y prit l'habit de Religieux; l'Abbé voyant la grande prudence de Paterne, luy donna la charge de la maison en qualité de Dépensier & Procureur, en quoy il fit voir que sa grande sagesse & prevoyance seroit un jour capable de manier des affaires de plus grande importance. Ce saint, désireux d'une vie plus solitaire, prit congé de son Abbé, sortit de son Abbaye avec un autre Religieux nommé *Scubilio* à dessein d'entrer en une Isle propre à leur dessein; ils avancent vers le pays de Constantin, Diocese de Constances, sans porter avec eux autre chose que le Psautier : poursuivant leur chemin, & cherchant lieu propre pour leur dessein, un saint homme, noble & craignant Dieu, les pria de rester en ce pays de Constantin, afin que par leur vie exemplaire, & saintes conversations, ils pûssent convertir plusieurs idolâtres, qui estoient en un lieu nommé *Seiscy;* quand ils entendirent qu'il y alloit de la Gloire de Dieu, ils y allerent, & se

retirerent dans une caverne proche. Un jour, comme ces idolâtres celebroient leurs Bachanales, ces deux saints s'y transporterent, pour avertir ce peuple abusé, de leur folie, leur enseignans le chemin du Ciel, & que les Dieux qu'ils adoroient n'estoient que des fantosmes. Ces miserables Payens n'en tinrent compte ; pour lors ces deux saints animez d'un saint zele, renverserent leur sacrifice, exposans ainsi leur vie pour l'intérêt de JESUS-CHRIST. Ces barbares, quoy qu'en grand nombre, n'oserent neanmoins en prendre vengeance, ayans esté saisis de crainte & frayeur extraordinaire ; une femme impudente osa bien faire quelque insolence pour leur faire honte, mais elle fut punie rigoureusement : car elle devint tout couverte d'ulceres, dont ne pouvant estre guerie, elle eut recours aux Saints, qui luy obtinrent la santé. Il fut charitable envers les pauvres, car n'ayant que la moitié d'un pain, il le donna à un pauvre, dequoy se faschant son compagnon, estant pressé de faim, il lui dit qu'il falloit avoir esperance en la Providence divine, & au mesme temps un homme nommé *Vuithec*, qui s'estoit joint avec eux, leur apporta quantité de vivres, & comme ils n'avoient d'eau à boire, saint Paterne planta son baston en terre, &, ayant finy sa priere il sortit une belle fontaine du lieu d'où il l'arracha. Le bruit de ses vertus s'estendant bien loin, parvint jusques à son Abbé qui le visita, & voyant tant de vertu en ce saint qui n'avoit qu'un peu de pain & d'eau, avec quelques herbes pour vivre, n'avoit pour couche que la terre, & ne donnoit aucun repos à son corps, il le recommanda à l'Evesque Lucian, qui luy confera les Ordres sacrez, & le fit Prestre. Paterne se voyant honoré d'une si haute dignité, s'employa tout de bon à l'exercice que requiert cette charge, & prescha genereusement la parole de Dieu, par l'efficace de ses predications il convertit ce peuple, & le Temple de *Seiscy*, si fameux, ne servoit plus que d'une estable. Il receut quantité de Religieux, fonda plusieurs Monasteres à Constances (1), Bayeux, le Mans, Evreux, & à Rennes en Bretagne, pour la raison que je vay dire.

II. Saint Amand, Evesque de Rennes, se voyant prest de quitter cette vie pour aller au Ciel, nomma S. Melaine pour son successeur, qui estant élevé au gouvernement de l'Eglise de Rennes, faisoit en tout la charge d'un bon Pasteur; son employ estoit la Prédication, l'administration des Sacremens, la consolation des affligez, & autres choses que la charité, & le devoir de sa charge luy faisoient juger nécessaires ; il estoit tres-soigneux de faire observer les Saints Canons, & avoit en singuliere recommandation de pourvoir les Cures vaquantes à des gens de bien, doctes & pieux, qu'il estoit obligé de faire venir d'ailleurs, & qu'il faisoit sortir des Convents, pour leur faire prendre le soin des Ames. Or, afin d'en avoir à main, dont il se pust servir à la nécessité, & qu'il pûst employer avec luy au salut des Ames; il resolut de bastir un Convent en la ville de Rennes, pour ce sujet ; et comme il connoissoit la vertu de saint Paterne singuliere, & que tous ses Convents estoient autant de pepinieres d'où il sortoit quasi autant de Saints, qu'il y avoit de Religieux, il le pria de venir prendre le gouvernement de ce nouveau Monastere. Le Saint obéït, & se transporte incontinent à Rennes, au grand contentement de l'Evesque & des gens de bien, il prend charge de ce nouveau Convent, qui produit incontinent une grande quantité de gens signalez en sainteté & doctrine. Ce fut en ce lieu qu'il mit toutes ses vertus en action, les personnes pieuses & zélées pour la vertu peuvent plus facilement se representer ses actions en cette charge, qu'aucune plume ne sçauroit les descrire. Il se voit obligé de former ses Religieux, & les instruire, tant à la science qu'à la piété, à quoy il n'y a rien de si efficace que le bon exemple, particulierement d'un Superieur, qui tout le premier met à execution ce qu'il ordonne aux autres, & ne commande rien qu'aprés l'avoir pratiqué. Sa charité le faisoit avoir soin de tous, & particu-

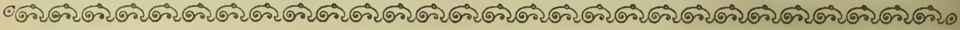
(1) Coutances, en Normandie.

lierement des affligez. Il y avoit une bourgeoise, de Rennes, qui estoit devenuë muette, le Saint en eut pitié, & lui oignant les levres d'huile beniste, il luy redonna la parole, & la délivra de son infirmité, qui luy fut un grand sujet de rendre graces à Dieu, qui avoit operé ce Miracle en sa personne, par les merites de son Saint. Il desnoüa la langue encore à une autre muette, & fit plusieurs autres Miracles. Il rendit aussi la santé à une fille en la ville d'Evreux, qui avoit les mains arides. Il guerit encore à Paris où il fut mandé par le Roy Childebert qui le voulut voir à cause du récit qu'on luy avoit fait de ses rares vertus, un jeune enfant, nommé *Mileno,* qui estoit tellement saisi du venin d'un serpent, qui l'avoit picqué, qu'on n'en attendoit que la mort ; le Saint fit le signe de la Croix & l'oignit d'huile benite, aprés quoy il se trouva sain & dispos. Il y a, à Paris, une Eglise bastie en son nom, au mesme lieu qu'il opera le Miracle. Il chassa le diable des corps de plusieurs, & guerit de plusieurs autres maladies. Pendant qu'il faisoit sa charge d'Abbé, l'Evesché d'Avranches vacqua, au gouvernement duquel il fut élevé tant à la priere du Roy que du peuple. Il estoit pour lors âgé de 70. ans. Cette nouvelle Dignité augmenta encore ses soins, & son zele, il commenca à rétablir les anciennes Eglises, à en bastir de nouvelles, nourrir les pauvres, enseigner son peuple, se rendant admirable en toutes ses actions. Enfin ayant gouverné l'Eglise d'Avranches l'espace de 13. ans, le lendemain de Pasques, il tomba en une forte maladie, qui affoiblissant les forces de son corps, delivra son Ame de la prison qui la retenoit, pour la mettre en possession du Royaume, qu'il y avoit si long-temps qu'il s'acqueroit. L'Evesque *Lauto* celebra ses funerailles & miraculeusement se trouva avec un autre Evesque nommé *Lautius* qui celebroit aussi celles de son compagnon *Scubilio*, qui estoit mort au mesme temps que luy, en un autre lieu bien éloigné, ces deux bons Evesques inhumérent ces deux Corps saints en une mesme Eglise, Dieu ne voulant pas les separer l'un de l'autre à cause de la grande conformité qui s'estoit trouvée en leurs esprits & volontez.

III. Il faut remarquer qu'il y a deux Saints, qui ont porté le nom de Paterne, sçavoir, celuy-cy dont nous descrivons la Vie, & un autre qui a esté le VII. Evesq. de Vennes. Et quoy que quelques uns pourroient croire, que ce n'est qu'un méme, attendu que l'Eglise de Vennes, & celle de l'Avranches celebrent à mesme jour la Feste de S. Paterne, & que la legende de Bretagne s'accorde avec les autres, en ce que celuy qui a esté Evesque de Vennes, a pris auparavant l'habit de Religieux d'un Abbé nommé *Defenseur,* ce que les autres disent de celuy qui a gouverné l'Eglise d'Avranches ; mais celle de Bretagne ne s'accorde avec les autres pour le lieu de sa naissance, attendu que les autres disent qu'il avoit pris naissance à Poitiers, & la nostre dit en nostre Pays de Bretagne. On les peut encore accorder attendu que celle de Bretagne dit que son Pere estoit de Poitiers, qui s'estant venu marier en Bretagne, y demeura avec sa femme, & ainsi la legende de Bretagne a raison de dire, qu'il y a pris naissance, au contraire les autres considerant le pays natal de son Pere, ont mieux aymé dire que ce fut à Poitiers ; jusques icy on les peut facilement entendre d'un seul : mais je n'en ay rencontré aucune qui dise que celuy dont nous décrivons la Vie ayt esté en Angleterre, ny qu'il ayt jamais passé la mer, n'y qu'il ayt esté Evesque de Vennes. Au contraire, toutes les Romaines & particulierement celle de Monsieur Benoist, Curé de St. Eustache, Docteur & Lecteur en Sorbonne, & de Monsieur Gazet, Chanoine d'Aire & Curé de la Magdeleine à Aras, qui ont escrit sa vie plus au long, disent expressément qu'il s'en alla au territoire de Constances, en Normandie, où il fut jusques à ce que St. Melaine l'appella à Rennes, & ne dit pas qu'il peut aller à Avranches lors qu'il quitta son Evesché estant persecuté de ses Religieux, car lorsqu'il fut appellé au Siege Episcopal d'Avranches, il estoit Abbé, comme l'attestent les susdits Benoist & Gazet. Enfin ne tenant ny l'affirmative ny la

negative, j'en laisse la decision au lecteur judicieux. Que si c'est un même, la Bretagne & spécialement la ville de Rennes, a encore un plus grand sujet de devotion & respect envers ce grand Saint qui la voulut si avantageusement favoriser de ses soins & arrouser de ses sueurs.

Cette Vie a esté recueillie par Mre Julien Nicole Prestre, des Autheurs susdits, du Breviaire d'Avranches, & de la Legende de Bretagne en la vie de saint Melaine le 6. de Novembre, & de quelques autres.



LA VIE DE SAINT SECONDEL RECLUS [1],

Le vingt neuviéme Avril.



LE Grand Saint Secondel, en Latin *Secondellus*, comme on peut plus probablement conjecturer, estoit Breton de nation, Religieux Reclus de Profession, & qui à cause de ses merites avoit esté elevé à la Dignité de Diacre. Le nom de ses parents, & de sa famille nous est inconnu, mais l'éclat de ses vertus, est un brillant pour la Bretagne, digne d'attirer des larmes du cœur des pecheurs, & une ample matiere aux bons Chrestiens, de produire mille actions de graces à la Souveraine Bonté, qui a voulu mettre au jour tant de merveilles par le ministere de son serviteur. Ce qui fait croire qu'il estoit natif de Bretagne, est à cause qu'il estoit Disciple de S. Friard, animé de mesme zele avec luy, & qui se rendit compagnon infatigable & inseparable de sa Penitence, & de ses austeritez. Secondel donc desireux de servir son Dieu en estat de perfection Evangelique, considerant que le monde pouvoit destourner ses desseins, & empescher ses intentions, jugea que pour prévenir des effets si pernicieux à ses desirs, il en falloit oster la cause ; ce fut pourquoy il dit adieu au monde, & de peur que ses attraits ne dérobassent son cœur, il voulut fermer les yeux à tout ce qu'il luy pouvoit promettre d'avantageux. Il se commit à la discipline de S. Friard, qui pour lors vivoit avec tant de Sainteté & de simplicité dans le pays Nantois, que ses vertus attirerent Secondel en sa compagnie à dessein de se rendre imitateur d'une vie si austerement douce. Or afin que ces deux Saints s'adonnassent tout de bon et totalement aux exercices de Piété & de Religion qu'ils embrassoient, davantage ne pouvant voir la cruauté qui pour lors s'exerçoit dans le pays Breton, qui sembloit estre devenu comme un theâtre où Mars representoit de sanglantes tragedies, ils jugerent à propos de se retirer loin des hommes, & de tout ce qui pouroit pervertir leur dessein. Ils entrent dans le desert, là où ils commencerent une façon de vivre, épouventable aux yeux du monde, plaisante aux yeux des Anges, & agréable à ceux de Dieu. Leur employ estoit la Priere, leur exercice la Meditation, leur repos les Extases, & le service de Dieu où ils s'estoient consacrez, estoit le centre & le but où se terminoient tous leurs soûhaits. Il y a une Isle dans le territoire de Nantes, que St. Gregoire de Tours en la vie des Peres *chap. 10.* appelle *Vindinuta*, & en françois *Vinduvit* située dans la riviere de Loyre vis à vis de la paroisse de Bénay, laquelle estant separée de l'approche des

(1) Voyez la Vie de saint Friard, au 1er août, p. 363.

hommes, leur sembla fort propre à leur dessein. Ils y entrent, y font de petites Cellules pour s'y retirer, & commencent à y mener une vie plus Angelique qu'humaine. Leur sainteté les faisoit respecter de tous, & St. Felix qui pour lors gouvernoit l'Eglise de Nantes environ l'an 560. fournissoit ce qui estoit necessaire à leur entretien, croyant que c'estoit un bon-heur pour son Evesché de posseder deux si innocentes tourterelles, qui envoyant amoureusement leurs gemissemens vers le Ciel n'en pouvoient attirer qu'une abondance de grâces. Ces deux bons Hermites avoient éloigné leurs Cellules l'une de l'autre, afin d'estre moins interrompus, & que tout sujet de divertissement fut separé de leur esprit. Leur vie estoit une austerité continuelle, & leur repos un travail assidu; leur desir n'estoit que pour le Ciel, leur pensée que pour Dieu, & leur Ame estoit une innocente victime, qui s'immoloit à tout moment au service de son Dieu, & que le feu de l'Amour Divin brûloit doucement sans la consommer. Mais helas! ils se trouverent bien tost miserablement separez ; & Secondel croyant obeïr à Dieu, se trouvera enlacé dans le piege de Sathan, qui va travailler à sa ruine.

II. Le demon donc voyant tant de pieté, enflé de jalousie, & ennemi de l'honneur que les hommes taschent de rendre à Dieu, l'attaqua une nuit comme il estoit au plus fort de sa priere ; & comme il a de coustume de ne presenter aux hommes autres choses, que le mensonge & leur siffler cette superbe qui l'a perdu, afin de tromper plus aysément, il prend la figure de JÉSUS-CHRIST, luy propose sa vertu, sa piété, sa penitence, comme une chose rare & digne de l'approbation des hommes & des Anges, & luy donnant des louanges qui auroient esté capables d'enfler un esprit mesme des moins susceptibles de cét air : *Tes grands mérites,* luy dit-il, et *les bons services que tu me rends icy, m'ont obligé de te venir visiter; tu veilles la plupart des nuits à mon service ; tu menes une vie austère ; tu sçais que l'amour que je t'ay porté a produit des effets estranges ; mais aussi tu le payes bien par le tien; pour recompense de tous tes travaux, je te mettray en possession de la gloire de mes éleus ; ton nom est déjà escrit dans le livre de vie, mais c'est à condition que tu travailleras à ma plus grande gloire. Hélas ! tant d'Ames qui m'ont cousté si cher, se perdent dans le monde faute d'instruction, va, quitte ta solitude, presche leur mes volontez ; que si je suis icy avec toy pour entendre tes prieres, & les exaucer, tu dois croire que je ne t'abandonneray pas en un employ que tu auras entrepris par mon ordre.* Quand cét ennemy déguisé eut finy ces discours trompeux, il s'évanoüit ; mais ces paroles firent une grande impression sur le cœur de Secondel, qui n'estoit pas encore experimenté aux ruses de l'ennemy, & qui estoient capables d'ébranler une Ame qui n'a autre visée que de servir son Dieu selon ses volontez. Il sort vivement de son Hermitage, & sans examiner de qui pouvoit estre cette mission, ny en conferer avec Friard, lequel ayant plus d'expérience auroit decouvert la tromperie, il se jette dans la campagne, commence à prescher, cathechiser, & operer merveilles. Tout le monde le qualifioit du titre de Saint, tout le monde l'honoroit ; & quoy que du commencement il n'avoit point de gloire propre, neanmoins comme c'est un poison qui s'insinuë doucement & quasi imperceptiblement, il se trouva incontinent prest de respirer cét air, tout joyeux du profit, qu'il luy sembloit faire, bien aise d'estre bien venu par tout : ces titres de Saint, de serviteur de Dieu, & semblables qu'on lui donnoit, estoient capables de luy flatter l'oreille. Enfin comme nous avons, naturellement, je ne sçay quelle passion de découvrir à nos amis, ce qui s'est rendu maistre de nostre cœur ; il fend la presse, s'en va trouver son ancien Maistre & compagnon Friard, & la joye qui posseda son cœur, en tira ces paroles : *Ah ! que faites vous icy, quittez cette solitude, il vaut mieux gagner des Ames à Dieu, le profit que j'ay fait depuis mon depart d'avec vous est quasi incroyable ; allons de compagnie, les peuples nous recevront à bras ouverts, & se tiendront heureux de nous posséder.* Saint Friard, bien mieux versé aux ruses du démon, voyant son Disciple

quasi hors de luy, & ne sçachant le sujet d'un tel changement, en voulut sçavoir la cause, & ayant appris ce qui l'avoit obligé à cette entreprise, il n'avoit des larmes que pour déplorer sa misere, & des sanglots que pour regretter son malheur.

III. Secondel voyant la contenance de son Maistre, & pieusement touché des salutaires remontrances qu'il luy fit, se prosterne par terre, tantost s'adressant au Ciel pour obtenir absolution de sa faute, tantost pour impetrer l'assistance des prieres de son maître.

S'il se prosterne devant S. Friard, S. Friard le releve; s'il s'humilie devant Dieu, il prie avec luy; enfin, aprés une contestation si pieuse, chacun se retire en sa cellule, avec protestation que Secondel fit de bon cœur, de se prendre garde d'un tel séducteur. Il ne fut pas longtemps en repos, car voicy que le tentateur qui avoit réussi en son premier stratagéme, se sert encore du mesme, meslant avec ses douceurs trompeuses des menaces, s'il ne vouloit retourner à son ancien employ, comme il luy avoit donné ordre & commandement. Mais, ô vieil serpent, quoy que tes ruses soient bien subtiles, & tes traits bien acerez, à present l'humilité de ce champion de Jesus-Christ est inébranlable à tes secousses. Ce saint reconnoissant cette fausse lumiere qui l'avoit déjà trompé, voulut vaincre son ennemy avec les armes que luy presentoit ce fantôme, il avoit la forme de JESUS-CHRIST, & pour le vaincre il luy presente la Croix de JESUS-CHRIST, & pour lors il disparut; cette feinte & trompeuse lumiere s'eclipsa, & la victoire demeura à Secondel. Mais si le démon rusé & versé en toutes sortes de malice, quitta la partie pour cette fois, ce ne fut que pour reprendre de nouvelles forces, & aller inventer de nouvelles ruses. Et comme il sçavoit qu'il avait esté terrassé, & obligé de prendre une honteuse fuite, se jugeant trop foible, s'il estoit seul, il revint une autre fois avec une grande multitude de demons, afin que puisqu'un seul n'avoit esté capable de l'ébranler, du moins la multitude l'épouventast. Et n'ayant pu estre le maistre par la douceur, ils en reviennent aux coups, ils se jettent sur luy, terrassent son corps, & leur rage & cruauté se porta en un tel excez, que l'ayant tant chargé & meurtri de coups, il fut trouvé estendu sur le carreau, nageant dans son sang, & on croyoit qu'il estoit mort. Mais que peut toute la fureur du demon contre la constance d'un serviteur de Dieu ? Il peut bien lui moissonner des Palmes, mais non pas luy arracher les Couronnes. Le diable comme honteux de sa defaite, & desesperans de jamais pouvoir triompher de celuy dont la constance estoit inébranlable, & le cœur ferme, fermé à tout cét air pestilentieux qu'il luy pouvoit souffler, s'en alla pour ne plus revenir, & n'osa depuis jamais l'attaquer.

IV. Secondel se voyant à couvert de ce costé-là, employa le reste de ses jours dans l'exercice de toutes sortes de vertus, & poursuivit la carriere de sa vie, selon la route qu'il avoit tenuë depuis si long-temps ; ses Miracles furent continuels, sa pieté exemplaire & son amour estoit ardent. Enfin le temps arriva, que le Ciel le voulut avoir, & Dieu à qui il s'estoit consacré, & à qui il avoit offert tant d'austeritez, voulut essuyer ses larmes, & accomplir ses désirs. Il mourut, et voulut que son Ame partist de ce monde au milieu des austeritez parce que son Dieu avoit voulu expirer parmi la douleur. Le jour de sa mort fut le 29. avril, auquel jour l'Eglise de Nantes celebre sa Feste, son corps fut solemnellement inhumé à Benay, où Dieu opére plusieurs Miracles.

Cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, prestre, du Breviaire de Nantes, de Monsieur Gazet, de la Legende de Bretagne en la Vie de S. Friard le 1. août, et de plusieurs autres.

ANNOTATION.

LES TOMBEAUX ET LES RELIQUES DE SAINT FRIARD ET DE SAINT SECONDEL (A.-M. T.).

Les reliques de ces deux saints amis sont de celles que les invasions normandes n'ont pas condamnées à l'émigration, et elles étaient regardées comme un trésor précieux pour l'église qui les possédait, car en donnant la paroisse de Besné aux moines de Saint-Sauveur de Redon, Brice évêque de Nantes leur imposa la condition de perpétuer le culte de saint Friard et de saint Secondel, et la défense, sous peine d'excommunication, de transporter ailleurs leurs reliques (1116).

En effet les tombeaux sont restés à Besné. Tous deux sont en pierre calcaire; celui de saint Friard porte une décoration formée de raies en feuilles de fougère; celui de saint Secondel est très simple. Le premier est intact; le second a subi quelques fractures et on l'a raccommodé avec du ciment lorsqu'on les a placés tous deux dans la crypte de la nouvelle église.

Dans son dictionnaire, Ogée dit que les couvercles des tombeaux étaient presque usés par le grand nombre de personnes qui s'y couchaient pour se guérir de différentes douleurs.

M. l'abbé E. Lorre, curé de Besné, m'écrivait le 4 juillet que cet usage de se coucher sur les tombeaux des deux saints existe encore, surtout chez les habitants de la paroisse, qui dans ce pays toujours marécageux souffrent beaucoup des fièvres paludéennes. Les pèlerins étrangers ont diminué de nombre, mais il en vient cependant toujours, demandant d'être guéris non seulement de la fièvre, mais aussi de douleurs dans les reins.

Les reliques conservées à Besné ne sont pas très considérables : « deux fragments d'os à peine grands chacun comme le creux de la main et très minces, et quatre autres petits fragments. Depuis 1846 la cathédrale de Nantes possède aussi quelques reliques de saint Friard et de saint Secondel, destinées à remplacer celles qu'elle avait possédées autrefois, et qui avec le reste de son trésor, ont disparu pendant la Révolution. »

A un kilomètre du bourg de Besné, saint Secondel (ou saint Second comme on dit dans le pays) a une chapelle particulière et aussi une fontaine près de laquelle est un sarcophage qu'on appelle aussi son tombeau; comme l'église elle-même cet endroit est visité par les pèlerins.



LA VIE DE SAINT MARCOUL,

Abbé et Confesseur, Patron de la Paroisse de Carantoy, en l'Evesché de Vennes, le 1. jour de May.



Ce n'est pas une petite gloire à la Ville de Bayeux en Normandie, de pouvoir se venter que saint Marcoul luy est redevable de sa naissance, & qu'elle a veu toute la premiere le levant de ses rares vertus; mais aussi la Bretagne a un grand sujet de publier hautement, qu'elle en a veu le midy comme la plus belle partie de sa carrière, & le temps le plus propre pour l'esclairer de ses vertus,

l'eschauffer des flammes de sa charité, & l'arrouser de ses sueurs. Saint Marcoul, donc, estoit natif de la ville de Bayeux, d'une famille que l'antiquité de la Noblesse rendoit Illustre. Tous les avantages que la nature lui offroit, & dont il pouvoit jouïr, comme des appanages, que luy presentoit sa grande extraction estoient des motifs puissans pour luy enfler le courage, & le faire entrer en quelque haute estime de luy-mesme ; mais tout cela quoy qu'éclatant aux yeux du monde, ne fut pas capable de faire impression sur son esprit. La Vertu estoit un objet bien plus charmant pour son Ame ; c'est pourquoy incontinent qu'il eut atteint l'âge de discretion, il jugea qu'il estoit raisonnable, qu'il employast toutes les heures de sa vie au service de son Dieu, puisqu'il la tenoit totalement de luy. Tout son employ estoit de recevoir les Pelerins, servir les étrangers, consoler les affligez, & faire ressentir aux pauvres la douceur de ses charitez.

II. L'austerité de sa vie estoit admirable, car ses jeûnes estoient quasi continuels, son abstinence extraordinaire, l'Oraison estoit son employ, & les veilles son repos. Son zele croissant avec l'âge & desirant travailler au salut des Ames, non seulement par ses prieres & bons exemples, mais aussi par les prédications de l'Evangile, il resolut de prendre les Ordres Sacrez. C'est pourquoy, aprés avoir soigneusement recommandé cét affaire à Dieu, il s'achemina vers saint Possesseur, qui estoit pour lors le quatriéme Evêque de Constances en Normandie, & lui ayant déclaré son dessein, il receut l'Ordre de Prestrise, par l'imposition des mains de ce saint Evesque qui approuva son zele, & loüa hautement son dessein. Se voyant elevé à la haute dignité du Sacerdoce, il s'employa infatigablement à l'exercice de sa charge ; il parcourut la Normandie & autres Pays circonvoisins pour y planter la semence du S. Evangile, & en fin d'arracher des cœurs les vices & les pechez qui les rendoient si abominables aux yeux de Dieu. Il ne se donne aucune relasche, ny en sa mission, ny en ses austeritez ; & il est impossible qu'il puisse subsister plus long-temps, s'il ne donne quelque repos à son corps.

III. Dieu voulut luy-mesme mettre des bornes à son travail, & limiter sa penitence. C'est pourquoy un Ange est député vers luy, pour luy donner avis de moderer un peu ses fatigues ; & que comme il est necessaire, qu'il persevere dans la vocation où Dieu l'a appellé, il est aussi expedient qu'il conserve ses forces, ce qu'il ne peut faire s'il ne se donne quelque peu de repos. Davantage que pour conduire à une heureuse fin, le dessein qu'il avait de fonder des Convents, & de bastir des Monasteres pour ses Religieux, il falloit qu'il allast trouver sa Majesté trés-Chrestienne, qui pour lors séjournoit à Metz, laquelle ayans appris ses desseins, luy aideroit de sa Munificence Royale, & lui assigneroit un lieu pour bastir un Convent, où il pourroit vivre en solitude, à la façon des anciens Reclus. Estant instruit de cette bonne nouvelle, il prend le chemin vers la Champagne, mene avec soy deux de ses Religieux, qu'il connoissoit d'une vie exemplaire ; & afin de surmonter plûstot, & plus facilement la difficulté, & la longueur du chemin, il prit un petit asne pour le porter. Incontinent qu'il fut arrivé à Metz, où estoit la Cour de Childebert, il alla droit à l'Eglise, où il rencontra le Roy.

IV. Il y avoit long-temps que sa Majesté tres-Chrestienne avoit entendu parler de ce Saint, aussi le receut-elle avec toute sorte de respect & de douceur ; elle parla avec luy familierement, & voyant que le brillant de ses vertus estoit tout autre qu'elle n'avoit entendu, elle le pria d'interceder pour plusieurs pauvres demoniacles, qui estoient là presens. Le Saint meu de compassion de leur misere & aussi pour obeïr à la priere du Roy, se prosterna en terre, & fit sa priere à la Divine Majesté, afin qu'il luy plust accorder la santé tant desirée à ces pauvres miserables, & les delivrer de la tyrannique puissance de ces demons, qui avoient tellement agité ces pauvres corps, que n'en pouvans plus ils estoient renversez sur le pavé de cette Eglise, nageans dans leur sang. Il n'y avoit conduit en tout leur corps, par lequel ils ne jettassent le sang. S. Marcoul se levant de

son Oraison, fit le signe de la Croix sur eux, & ils se trouverent heureusement libres, à leur grand contentement, & à l'admiration du Roy, & de tous les assistans, qui voyans tant de vertu en un homme, donnerent mille actions de graces à Dieu, qui en estoit l'Autheur.

V. Le Saint presenta sa requeste à sa Majesté, pour obtenir permission de bastir un Monastere dans les terres de son obeïssance; le Roy bien aise de joüir de la presence d'un si grand Saint, & desireux de le retenir en ses terres, & de l'obliger à prier pour luy, & pour toutes les nécessitez de son Royaume, luy donna, & à ses successeurs, tout le Parc ou place de *Nantueil,* où pour lors se faisoit la recepte generale des Finances de Normandie pour sa Majesté. Là il luy fit bastir un Convent à ses propres frais, & l'y etablit avec ses Religieux. Ils y passerent quelque temps, menans une vie plus Angelique qu'humaine; mais ce saint Homme, desireux d'une vie plus austere & plus solitaire, monta sur mer, à dessein de demeurer en quelque petite Isle, où il vivroit éloigné de toute conversation humaine estant seulement present aux yeux de Dieu. Il aborda à ce dessein en une petite Isle, à la coste de Normandie, où il fut quelque temps (1). La rude penitence, & les abstinences qu'il exerça en ce lieu, sont plûtost à admirer qu'à imiter. Satan envieux de l'honneur, que ce serviteur de Dieu rendoit à sa Majesté adorable, & jaloux des Couronnes qu'il se moissonnoit pour l'Eternité, resolut de luy livrer une sanglante guerre, & de le battre avec les armes, qui sembloient le pouvoir surmonter d'autant plus facilement, qu'ils portoient en apparence les livrées de la Charité.

VI. Le diable s'apparoist à luy, ayant pris la forme d'une femme, qui se disoit seule échappée du naufrage, & qui estoit encore en grand peril, s'il n'avoit compassion d'elle; elle luy fist un grand recit de la perte de son mary, & de toute la flotte, qui (à son dire) avoit miserablement peri dans les flots de la mer. S. Marcoul benist du pain, & le lui presenta, l'exhortant au nom de JESUS-CHRIST, de luy dire qui elle estoit. Alors ce demon déguisé disparut, faisant un cry effroyable; et laissant ainsi la victoire au soldat de JESUS-CHRIST, qui luy en rendit mille actions de graces. La solemnité de Pasques qui estoit prochaine, l'obligea de se retirer en son Convent, & de quitter ce quartier-là.

VII. Ce grand Saint toûjours desireux du salut des Ames, ne voulut pas priver la Bretagne de ses faveurs, il resolut de la visiter, & pour en executer le dessein, il prit le chemin vers ce Pays, & aborda en une petite Isle, que les habitans nommaient *Agna* ou *Agnaille,* laquelle n'estoit pas beaucoup habitée (2). Il avoit mené avec luy un compagnon, avec lequel comme il voyageoit par ce Pays, ils firent la rencontre d'un saint Religieux Hermite, qui se nommoit *Ilite,* qui leur raconta un grand nombre de tentations & illusions dont il avoit esté attaqué, & desquelles neanmoins il se voyoit victorieux. Il leur dit aussi comme il avoit decouvert les ruses du demon, & triomphé de ses finesses. Ils remercierent tous ensemble Dieu qui avoit permis ces combats, & donné ces victoires. Pendant qu'il restoit en ce Pays, toûjours dans l'austerité, toujours prêt de secourir tout le monde, qui avoit recours à lui; voicy qu'une troupe de Saxons, & de pirates Anglois y abordent à dessein de piller ce Pays, & exercer toute rigueur envers les habitans. Ces pauvres gens tout effrayez, & se voyant incapables de soustenir leur effort, & de resister à leur violence; de plus connoissant S. Marcoul comme un azyle où toutes sortes de personnes trouvaient de la consolation, ils eurent recours à luy &

(1) L'auteur ne nomme pas cette île, mais elle est désignée plus loin dans la Vie de saint Hélier; ce serait *Gersay,* c'est-à-dire Jersey. — A.-M. T.

(2) S. Marcoul séjourna-t-il successivement dans deux îles, l'une anglo-normande, l'autre bretonne? — M. Guillotin de Corson, citant le P. Le Large, insinue que ces deux séjours n'en font qu'un, et que c'est la Bretagne qui posséda le saint abbé. « Ce fut à Césambre, et non pas à Jersey, que vécut quelque temps saint Marcoulf, le contemporain et l'ami du martyr saint Hélier. » Césambre est une île qui se dresse très pittoresquement en face de Saint-Malo. — A.-M. T.

le prierent de le secourir en un peril si present. Le Saint les consola, les encouragea & les conseilla de combattre, & d'avoir bonne esperance que Dieu qui donne & oste les victoires, leur serait propice. Ce peuple va au combat, & S. Marcoul, comme un autre Moyse se prosterna à genoux, & levant les mains au Ciel, pria pour l'heureux succez de leurs Armes. A la mesme heure (chose merveilleuse) le Ciel prit les armes à sa priere, & une tempête furieuse s'éleva, qui combattant pour & avec ces pauvres habitans, défit entierement cette flotte ennemie. Aprés la victoire, ce peuple qui avoit imploré le secours de ce Saint, ayant experimenté l'effet de ses prieres, & reconnaissant l'obligation qu'ils luy avoient, le vint trouver, pour jetter tous leurs lauriers à ses pieds, & luy rendre grâces de la bonté qu'il avoit euë pour eux. Ils le trouverent encore les genoux en terre, prosterné devant la Majesté Souveraine de son Dieu, où il continuoit son Oraison.

VIII. Enfin ayant passé là quelque espace de temps, faisant du bien à tous, & ayant jetté la semence de l'Evangile en cette terre, aprés l'avoir arrousée de ses larmes, le devoir de sa charge le rappella à *Nantueil,* il s'y achemina, aprés avoir fait bastir grand nombre de Monasteres; & comme il n'arrivoit dans aucun lieu, sans y laisser quelque marque de sa bonté, un Gentil-homme nommé Gérard, le vint trouver sur le chemin, luy amenant son fils qui avoit esté mordu d'un chien enragé, afin que par ses prieres & merites, il pût recouvrer sa santé; l'enfant toucha les mains du Saint & il se trouva guery. Il fit plusieurs autres miracles en Bretagne. Continuant son chemin il arriva à Nantueil, où à cause des merveilles que Dieu operoit par son intercession, il fut visité des gens de bien, & la saincteté de sa vie en attiroit une si grande quantité à prendre l'habit de Religieux en tous ses Monasteres, que n'ayant de quoy suffisamment pour fournir à leur nourriture & entretien, il se vid obligé d'avoir encore une fois recours à la Munificence du Roy. Comme il estoit par le chemin, proche Pontoise, il se reposa un peu, & s'endormit sur le bord de la riviere d'Oyse. Le Roy Childebert estoit à la chasse aux environs, & comme les Venneurs poursuivoient un liévre, ce pauvre animal vint se réfugier sous les habits du Saint. Les chiens le poursuivoient, qui n'oserent approcher, mais voyant leur proye hors de leur pouvoir, faisoient grand bruit par leur glapissement. Un courtizan arrivant là-dessus, contraignit le Saint par ses importunitez de le laisser aller; mais les chiens qui estoient impatients de leur proye, n'oserent la poursuivre, la voyans en liberté, & le Gentil-homme qui avoit descendu de cheval, pour obliger le Saint d'envoyer ce pauvre animal fugitif, se fit une telle playe en remontant sur son cheval, que la douleur le fit tomber pasmé sur la place. Les autres cavaliers mirent incontinent le pied à terre pour le soûlager, mais tout leur service fut bien peu utile à ce pauvre patient, jusques à ce que s'humiliant devant ce bon Abbé, ils le prierent d'avoir compassion de leur misere. Le Saint fit le signe de la Croix sur la playe, qui se trouva miraculeusement guerie. Le Roy averty de tout ce qui s'estoit passé vint au devant de luy à pied pour le recevoir; & luy ayant témoigné tout ce qu'une Majesté trés-chrestienne devoit faire en cette rencontre; il le conduisit en son Louvre, pour luy accorder tout ce qu'il luy demanderoit.

IX. Il dota tous ses Convents, en quelque endroit qu'ils fussent, luy donna à luy & à ses successeurs, tout le revenu des villes prochaines de ses Monasteres, & tout ce qui dependoit en ces lieux-là, du Domaine ou Fisque Royal. Ce bon Abbé tout joyeux des presens de son Roy, l'asseura de ses prieres, & de celles de ses Religieux, & aprés luy avoir rendu action de grâces, prit congé de luy, & retourna en Normandie, où il passa quelque temps en l'exercice de toutes sortes de vertus. Enfin, aprés avoir multiplié de tout son possible les talents, que Dieu luy avoit donnez, le temps arriva auquel il luy en fallut aller rendre compte, & recevoir la recompense des grands travaux qu'il avoit

essayez au service de son Dieu. Voyant donc que ses forces diminuoient, & que l'heure de son trespas approchoit, il fit assembler tous ses Religieux, qui estoient dans tous les Convents qu'il avoit fait bastir, il leur fit plusieurs belles remonstrances, leur laissa l'exercice de toutes sortes de vertus par testament, comme le plus riche tresor qu'il eust possédé en ce monde, & leur donnant sa benediction & le baiser de paix, prit congé d'eux. Puis en recommandant son Ame à son Createur, il quitta cette vie mortelle, pour en commencer une immortelle, le premier jour de May environ l'an de grace 670.

X. Ses Miracles, & le secours ordinaire dont Dieu favorise tous ceux qui avec une vive foy, ont recours à son Saint, particulierement pour obtenir la guérison des escroüelles, ont tant donné de dévotion à la Foy des catholiques, que les Religieux de *Corberi* en *Laonnois*, (où reposent ses saintes reliques) ont de tout temps immemorial entretenu une neufvaine, au nom de ce Saint qui est un voyage qu'il faut faire avec observation de grandes & saintes ceremonies, par l'espace de neuf jours, avec d'autres singularitez de devotion. L'experience nous fait voir la grande puissance de saint Marcoul en la guerison des escroüelles, par l'attouchement du Roy trés-Chrétien qui y fait sa neufvaine, afin d'obtenir de Dieu par les merites de ce Saint le pouvoir de guerir de cette sorte de maladie. Or, pour y proceder, il se sert de cette ceremonie que j'ay bien voulu inserer en ce lieu pour satisfaire à la dévotion & curiosité de plusieurs. Le malade se présente au Roy, qui le touche avec la main dextre, depuis le front jusques au menton, disant ces paroles : *DIEU TE GUARISSE*, puis parachevant cette façon de toucher, en forme de Croix, il conduit sa main depuis l'une joüe jusques à l'autre, prononçant ces autres paroles : *LE ROY TE TOUCHE*. Aprés quoy sa majesté fait le signe de la Croix sur le chef du malade, qui incontinent se retire.

XI. Le Corps de S. Marcoul a esté transporté en beaucoup de Villes, en partie par devotion, en partie aussi pour eviter le pillage d'aucuns lieux, & en quelque endroit qu'il se soit trouvé, il a toûjours esté admirable, particulierement en la guerison des escroüelles; quoy qu'il n'aye pas esté moins puissant pour toutes sortes d'autres infirmitez. A Peronne, dans l'église de S. Jean-Baptiste, une jeune fille sourde et muette de naissance se trouva guerie, aprés qu'elle eut veillé une nuit proche la châsse du Saint. En la mesme église une pauvre femme privée de l'usage de tous ses membres, recouvra sa santé ; ce miracle fut mesme divulgé par le moyen des cloches de la mesme église, qui sonnerent toutes seules environ l'heure de midy, que le monde estoit retiré pour prendre sa refection ; ce signal fit assembler un grand concours de peuple, qui furent temoins de ce miracle. Un peu aprés les mesmes cloches se firent encore entendre de la mesme façon, on retourna à l'église, où on trouva plusieurs malades qui s'estoient assemblez de plusieurs lieües au recit de tant de miracles, qui tous estoient sains, & rendoient graces à Dieu de se voir libres de leurs infirmitez ; entre autres il y avait une femme aveugle, & une autre paralytique, qui fut guerie à la porte de l'église. Une autre fois deux autres malades furent gueris, l'ouye fut redonnée à un enfant sourd. Une femme infirme & son fils perclus de tous ses membres se trouverent dispos, & le demon quitta le corps d'un possedé. Un autre homme qui ne pouvoit cheminer qu'à l'aide de deux anilles, recouvra sa premiere santé.

XII. Enfin aprés que son Corps eut esté transporté en plusieurs lieux, il fut rapporté & remis reposer en son Monastere de Corberi, où il est à présent fort honoré par les Miracles qui y sont arrivez, & y arrivent encore tous les jours (1). La Bretagne reconnais-

(1) La première translation des reliques de saint Marcoulf fut faite peu d'années aprés sa mort par saint Ouen, archevêque de Rouen, à la prière d'Hervin, abbé de Nanteuil. Plus tard une partie de ses restes avec les corps de ses deux amis saint Domard et saint Criou fut transportée à Notre-Dame de Mantes (diocèse de Chartres). Quant aux reliques demeurées les plus célèbres, en raison de l'usage où étaient les rois de France d'aller les visiter à Corbeny

sant les grandes obligations qu'elle luy a, & experimentant ses faveurs en ses necessitez, luy porte une singuliere devotion & erige plusieurs autels & églises à Dieu sous l'invocation de S. Marcoul, & particulierement la paroisse de Carantoy l'a choisi pour son patron & celebre sa Feste le premier jour de may, où il y a un grand concours de Peuple de toutes les paroisses voisines.

L'Histoire de sa vie a esté recueillie par Mre. Julien Nicole, Prestre, de Monsieur Benoist Docteur, Monsieur Gazet et plusieurs autres.



LA VIE DE SAINT BEAT, OU BIENHEUREUX, RECLUS,

Le 9. May.



SAINT BEAT prit naissance au pays d'Aquitaine (1), appellé communément la Guyenne; voulant servir Dieu en estat de perfection, il vendit tous ses biens, en donna une partie aux pauvres & distribua l'autre aux églises. Ayant ainsi osté tous les obstacles qui le pouvoient retenir au monde, il quitta sa maison paternelle pour embrasser une pauvreté volontaire & suivre le chemin que JESUS-CHRIST nous a enseigné & frayé luy-même. Afin d'éviter tout sujet de vaine gloire & aussi afin de gagner plusieurs Ames à JESUS-CHRIST, il se transporta en divers lieux & partout où il crut qu'il y alloit de la gloire de Dieu. Sa doctrine estoit si excellente, & le Ciel luy donnoit telle efficace que plusieurs Payens l'ayans entendu, se convertissoient, & deplorans l'aveuglement, où ils estoient demeurez jusques alors, brisoient leurs idoles, renversoient leurs Temples, abjuroient leur erreur, et recevoient avec applaudissement la Foy qu'il leur preschoit.

II. Ayans parcouru plusieurs pays & fait beaucoup de progrez au salut des Ames en plusieurs lieux, il voulut aussi éclairer la Bretagne, auparavant que de se retirer du monde & entrer en une estroite solitude, aprés le doux séjour de laquelle il soûpirait. Il prend le chemin de Nantes, à dessein d'y demeurer quelque temps. Il fut bien aise d'y rencontrer quelque petit nombre de Chrestiens, qui servoient Dieu avec toute sorte de pieté ; il consola ceux qui avoient déjà embrassé la Foy Catholique. Ah ! qu'il faisoit beau voir l'accueil que luy firent ces nouveaux Chrétiens, & les entendre en leurs entretiens pieux. Il convertit grand nombre de Nantois par ses exemples et par sa Doctrine evangelique. Enfin apres y avoir séjourné quelque peu, & y avoir fait autant de bien qu'il pût, aprés avoir presché les infidèles, & exhorté les fidels & nouveaux convertis à la perseverance, ne respirant que l'air de la solitude, il se retira de la sorte. Estant résolu d'effectuer ce dessein, il cherchoit un lieu propre ; un batelier qu'il aborda, luy dit, qu'il y avait proche la Ville de Vendosme, une montagne, en laquelle il y avoit une Grotte de forme ronde, & qui n'estoit bouchée que de buissons & de petits bocages que

(diocèse de Laon) dans les jours qui suivaient leur sacre, elles furent sauvées en 1793 par un chrétien dévoué appelé Pierre Dubois. Elles ont été reconnues par Mgr Le Blanc de Beaulieu, et déposées dans une nouvelle châsse en 1835 par Mgr de Simony, tous deux évêques de Soissons *(Hist. du Pèlerinage de saint Marcou, de Corbeny,* par l'abbé Blat).

(1) D'après les Bollandistes cités par M. de la Borderie, saint Béat (ou saint Bié) avait passé d'Orient dans le pays de Rennes; il n'avait donc rien de commun avec l'Aquitaine; il vint à Nantes, certainement après 340. — A.-M. T.

la nature avoit disposez sans ordre. Il crût qu'elle estoit propre à son dessein, attendu qu'elle n'estoit avoisinée que du desert, & du fleuve du Loyre qui roule ses eaux au pied de la montagne. Il dit adieu au Nantois pour aller prier pour eux, & pour tout le monde en cette retraite. Y estant arrivé, auparavant que d'y entrer, il fit sa priere, & s'armant du signe de la Croix, il en chassa un serpent qui incommodoit fort ceux du Pays.

III. Quand il se vid une fois en ce lieu, il luy sembla estre en un jardin de delices. Tout son soin et sa pensée estoit le service de Dieu. Quand à son vivre, c'estoit un peu de racines, d'herbes, que la terre produisoit sans estre cultivée, & qu'il cueilloit parmy les buissons autour de son Hermitage. Les jours de Festes solemnelles, quelques personnes de piété l'alloient visiter, qui luy donnoient quelques morceaux de pain, dont il se nourrissoit ces jours-là seulement. Il ne beuvoit que de l'eau & mesme avec toute sobrieté, afin de dompter davantage sa chair. Il estoit couvert d'un gros Cilice, & jour & nuit estoit en priere & meditation, qu'il n'interrompoit, s'il n'y estoit contraint par le sommeil, auquel il ne se donnoit que fort peu. Ayant passé un long-temps au milieu de ses austeritez, & estant parvenu à une extréme vieillesse, Dieu voulut couronner ses travaux & lui donner le Ciel pour recompense de la terre, qu'il avoit méprisée pour luy obeïr. Il fut saisi d'une grosse fiévre qui mit fin à sa vie. Saint *Alisie* avec quelques autres personnes pieuses, ensevelirent son corps dans la grotte où il avoit fait une si rude Penitence. Un grand nombre de Miracles se sont faits à son Sepulcre, par lesquels Dieu a signalé les vertus de son Serviteur.

Sa Vie a esté recueillie par Messire Julien Nicole, Prestre, du Martyrologe Romain, de Messieurs Benoist et Gazet et quelques autres.



LA VIE DU BIEN-HEUREUX MARTYR SAINT HELIER,

Patron de l'Eglise qui porte son Nom, aux Faux-bourgs de Rennes, le 16. Juillet.



Il est remarquable, qu'aprés la destruction de la cruelle Reyne *Brunechilde,* le Roy Childebert ayant esté couronné, & ayant embrassé le Gouvernement du Royaume de France, parmy les Peuples Orientaux & Gentils, se trouva en la Ville de Tongres, un certain homme de marque & de grande condition, qui y habitoit nommé *Sigobard,* opulent en richesses, élevé en grande dignité, & le plus genereux & puissant du Pays, qui vivoit à la façon des Payens, non pas neanmoins avec un tel desordre, qu'il est coutumier à telles personnes, ny avec telle force & outrecuidance qu'il fust fort rigoureux à l'encontre de ses esgaux ou inferieurs, mais avec une assez raisonnable mediocrité, ne se montrant cruel à personne. Lequel estant parvenu à l'âge nubile, espousa une jeune damoiselle (qu'on appelloit *Lucegart,* du costé paternel, de race de Bannerets, & du costé maternel de race des Escuyers), suivant la coûtume du Pays; lesquels combien qu'ils fussent florissans en biens & richesses à la fleur de

leur âge, si est-ce neanmoins qu'ils commencérent à mener une vie plus triste & melancolique de ne se voir point d'enfans, au bout de sept ans aprés leur mariage; ce qui leur donna sujet d'avoir recours à un saint Personnage, nommé *Cunebert,* fort dans l'estime, tant des Payens que des Chrestiens, à cause de la bonne odeur de sa vie. Comme un jour ce saint Personnage alla à la maison de ces deux jeunes espoux, tant à dessein de les convertir que de leur demander la charité dont il vivoit parmy les gens de bien, il leur prit un certain desir de le prier, d'invoquer en leur faveur le Dieu qu'il adoroit, & luy demander pour eux la fecondité, en telle sorte qu'ils pûssent avoir un fils, luy promettans assemblement qu'il en seroit le Maistre & le Directeur. A ces paroles Cunebert se retire fort joyeux & content de ces belles promesses, fait si bien par la force de ses humbles priéres, qu'il obtient de Dieu, pour ces deux jeunes mariez, la mesme fecondité qu'il donna à Sainte Anne; enfin la voix de Cunebert fut exaucée, car cette Noble Lucegart devint enceinte d'un fils, lequel neuf mois expirez, elle donna à la lumiere du jour, pendant que Cunebert fit le voyage de Jerusalem, d'où estant de retour, s'en vat hardiment en demander l'éducation à ses parens, comme ils luy avoient promis. Mais comme il n'y a que les fidels à bien tenir leurs paroles, le voilà refusé contre son esperance, luy representans qu'il n'y avoit point d'apparence de le nourrir parmy des personnes qui mandioient leur pain & leur vie de porte en porte, mais bien dans le monde, la pompe et la magnificence de leur Palais. S'en vat bien triste & confus, avec resolution de n'y retourner désormais; cependant cét enfant croissoit & de force & de beauté, par dessus ceux de son âge, & profita merveilleusement jusques à l'âge de sept ans, qu'il commença à s'attenuer & debiliter, en sorte qu'il devint sec & aride comme un roseau. Ce que ses parens ayans attentivement considéré, en eurent telle compassion, estonnez premierement de ce qu'il ne cessoit de crier : *O mon Pere! pourquoy m'avez-vous retiré de celuy qui m'a formé dans le ventre de ma mère? Si vous desirez ma guerison, rendez-moy à cét homme, par les prieres duquel je milite dans ce monde.*

II. Le pére & la mére entendans ces clameurs trop raisonnables, prennent resolution de le rendre à Cunebert, craignans que cette maladie tirast de longueur, le font chercher par tout jusques à ce que l'ayans trouvé, le prierent instamment d'en vouloir prendre le soin; le voilà donc sous sa conduite; mais cét enfant ne fut pas si-tost entre ses bras, qu'il s'écrie amoureusement : *O saint Pére, ayez pitié de moy! si je suis nay par vos prieres, pourquoy ne pourrois-je pas renaistre par icelles?* A cette voix Cunebert se jette à deux genoux, disant : Pere Eternel, qui avez rendu la veuë à un aveugle, rendez la santé à cét enfant languissant; comme nostre Seigneur est toûjours prest d'exaucer lorsque la priere est juste, cét enfant de paralytique qu'il estoit, revint en liberté de ses membres, demanda d'estre fait Cathecumene par le ministere de Cunebert, lequel le nomma ce faisant, *Herelius, Helier,* c'est à dire, misericordieux d'autant que la misericorde de Dieu l'avoit remis en santé.

III. L'un & l'autre à l'envie s'adonnent à la pieté, à chanter les loüanges de Dieu, jour & nuit, vivoient simplement de pain d'orge, d'herbes & de racines cruës, avec un peu de sel, & ce une fois le jour, hormis les jours de Festes & Dimanches, pour reprendre un peu de force.

IV. Dans ce lieu nôtre Bien-heureux & Misericordieux Helier se mit à clorre un jardin lequel il planta de ses propres mains de legumes & fruitiers afin de vivre plus commodement, dans la closture duquel, il se nourrit une telle multitude de lapins, qu'ils luy rabattoient presque tous ses fossez, devinrent si apprivoisez qu'ils luy venoient manger dans la main. Un jour voyant un chasseur en poursuivre quelqu'un jusque dedans le faux, luy fit ce reproche : « Pourquoy, dit-il, voulez-vous tirer un animal que vous ne nour-» rissez pas? » Comme il voulut sautter la haye, il se creve un œil par une espine, de

quoy fort deplaisant se vat prosterner aux pieds de nostre Saint, & il recouvre la veuë à l'instant par le signe de la Croix; voilà ses premiers miracles.

V. Par aprés, une femme affligée d'un flux de sang, dont elle n'avoit pu trouver guerison par l'aide d'aucun medecin, pria saint Helier de luy donner des herbes de son jardin à manger, en les benissant, elle fut guerie. Le bruit & la renommée des miracles de ce saint commença à éclatter par tout. Voilà qu'un particulier s'estant endormy la bouche ouverte sentoit qu'une couleuvre avoit entré dans son estomach, entend la nouvelle de la guerison de cette femme, se fist transporter à saint Helier, lequel contraignit ce serpent de sortir du corps de ce languide, par un simple signe de croix & s'en retourna sain & sauf du danger qu'il avoit encouru.

VI. Sigobard admirant les merveilles que Dieu faisoit par son fils, commença à dire, que s'il y avoit moyen de faire perir Cunebert, qu'il tacheroit de le remettre à sa maison, ses serviteurs entendans ce discours promettent de le mettre à mort, n'eust été l'avertissement de l'Ange qui luy apparut & luy dit, que la nuit suivante on minutoit le faire sortir de cette vie, & qu'il eust à avertir son disciple de s'escarter du voisiné, pour differer sa mort à un autre temps.

VII. Le matin estant arrivé, l'un & l'autre s'en vont à l'Eglise, & ayant celebré l'Office Divin, Cunebert raconte la nouvelle de l'Ange à saint Helier, comme il entendit donc que son Maistre devoit bien-tost mourir, luy fit instance, & luy dit : Pourquoy donc est-ce que vous ne vous hastez pas de me baptiser ? Il repond que c'estoit à une autre puissance de le baptiser, & qu'une autre fois pour cette intention il seroit baptisé par sa mort en JESUS-CHRIST.

VIII. Ces deux serviteurs de Dieu sans interruption, persevererent dans les loüanges qu'ils doivent à Dieu, aprés lesquelles sur le soir s'estans retirez chacun en sa Cellule, pendant que saint Cunebert parachevoit le centiéme Pseaume de David, *Quando venies ad me*, sur le champ toute la famille et domestiques de Sigobard arrivent, qui coupent la teste de Cunebert, le Maistre de nostre grand Saint.

IX. Lequel ayant entendu le tumulte de cette malheureuse & sanguinaire cohorte, court promptement à son secours, mais trop tard, car il trouva son corps estendu, tenant son livre à la main, & son doigt miraculeusement sur ces paroles du verset : *Quando venies ad me?* Quand est-ce que vous me viendrez visiter? A ce spectacle S. Helier tout baigné de larmes fait ses efforts de le traisner à pleins bras dans l'Eglise, ayans à la bouche ces paroles de David : *Mirabilis in Sanctis Deus;* Seigneur Dieu, combien vous estes admirable en vos Saints! fait si bien qu'il le mit & le couvrit dans la fosse.

X. Toute la nuit duquel exploit estant demeuré fort triste & ayant dé-meshuy ce lieu en horreur, prend resolution de s'en aller, & de fait ne tarda pas de s'en aller par des forests & lieux retirez jusques a sept jours de chemin qu'il se trouva fatigué, non seulement du chemin, mais de faim & de tristesse, dans la ville de Morines, *Morinensem in Civitatem,* laquelle ayant apperçuë de loin, commença à s'écrier : *Deduc me Domine, in via tua, &c.*

XI. Ces paroles luy ayans sorty de la bouche & du cœur sur le chemin, il rencontre par hazard une cabane où se retiroit une pauvre femme veuve, fort affectionnée au service de Dieu, entre dans son hostage, où il sejourna deux semaines, jusques à s'estre un peu renforcé, & qu'elle luy eust fait connoistre la situation & les environs de cette Ville, à l'extremité de laquelle elle le mene hors des murs, dans une Chapelle dediée à Nôtre-Dame, là où S. Helier assez long-temps combattit les ennemis du genre humain, par ses veilles & prieres ordinaires, haires & cilices, de telle façon que les pointes acerées qui estoient au bout des courges luy avoient entré bien avant dedans les espaules & dans les reins ; non content de cela, il s'estoit enfermé entre des alesnes & pointes de gros

cloux, de telle maniere qu'il ne pouvoit pancher ny d'un costé ny de l'autre pour s'appuyer, ny se reposer, à moins de se poindre sensiblement, de quelque part qu'il eust voulu chercher son repos. Sous ses pieds il y avoit deux caves dans lesquelles il estoit jusques aux genoux, que de jour en jour il faisoit remplir de certaines humeurs froides & de sablon, qui luy perçoient rudement la plante des pieds, en telle maniere qu'il luy tomboit par fois de grosses goutes de sang caillé, voire mesme du pus abondamment de ses tumeurs ; voilà l'exercice qu'il continua dans ce lieu l'espace de cinq ans.

XII. Toutes les fois qu'il retournoit de l'église à la maison de cette pauvre veuve pour reprendre quelque force, tout son boire & manger n'estoit que du pain d'orge, de l'eau de fontaine & des herbes cruës, ses habits & vestemens n'estoient que de simples étoffes & des peaux de bestes, son lit n'estoit composé que deux ais cousus ensemble l'un prés de l'autre pour se recliner tant soit peu, soigneux de visiter les malades, pour leur apporter remede au corps & à l'Ame.

XIII. Ce grand Saint au lieu de tirer de la vanité de ses vertus, comme les hommes de ce temps, craignoit tellement que le bruit de ses merveilles noircit le cours de sa felicité commencée, qu'il medita de s'en fuir. Mais nostre Seigneur voulant glorifier son serviteur, ne luy permit pas de retraite, jusques à ce qu'il eust fait connoistre à tous ceux avec lesquels il avoit conversé qui il estoit, afin que connaissant sa vie, ils l'imitassent, & en fissent leur profit.

XIV. Dans la mesme Ville il se trouva un certain *Rotaldus*, marié avec une femme d'une simplicité exemplaire, de laquelle il avoit eu un enfant, qu'il aymoit si aveuglément, qu'il ne permit jamais d'estre nourry d'autre lait que du sien, il avoit presque déja un an, qu'il arriva qu'en l'allaitant elle fut surprise du sommeil, de maniere qu'elle l'étouffa; à son réveil trouvant son enfant sans chaleur, eveille son mary, lequel saute du lit pour luy donner de la lumière, l'un & l'autre l'ayans connu sans pouls ny sans haleine ; les voilà dans des pleurs & des gemissemens jusques au point du jour, qu'ils prennent chemin vers l'église, pour le porter au tombeau; à l'entrée d'icelle ils rencontrent des premiers de la Ville, qui émeus de compassion, vont supplier l'Evesque de vouloir commander à notre saint homme de descendre au lieu du deffunt & de se mettre en prieres, de quoy se jugeant indigne refusa cét employ à l'Evesque, neanmoins par plusieurs iteratifs commandemens, il se soumit à la volonté du Prélat.

XV. Enfin, il y vat, & fist si bien qu'estant à deux genoux auprés du cercueil, sa prière fut exaucée de Dieu ; en sorte que, au mesme temps qu'il se releva de terre, le mort ressuscita de son cercueil, criant à haute voix à sa mère, qu'elle l'eust allaité comme auparavant.

XVI. Ce miracle estant nottifié par la voix commune des habitans de la Ville de Morines, commencerent à loüer Dieu, & à exalter nostre grand saint Helier. Mais comme il ne se plaisoit pas à recevoir des loüanges qui ne sont deuës qu'à Dieu, ny des acclamations, d'autant qu'il sçavoit fort bien qu'il n'operoit pas de ses forces, mais par un emprunt de son Createur, il se retira dedans son hospice, & vers la minuit à demy eveillé, & comme demy extasié, son bon Ange luy vint donner avis de se retirer de la Ville, & d'aller en Normandie, là où il trouveroit un saint homme nommé *Marcoul*, en latin *Marculfus*, qui luy enseigneroit la perfection de sa Vie & le baptiseroit ; estant arrivé à certain lieu appellé *Nautus*, le lendemain s'en vont de compagnie sur le bord d'un fleuve appellé *Caucia*, rencontrent dans le chemin le demon, qui leur demande le sujet de leur voyage, duquel reconnoissant la ruse & la malice l'abjura, & luy commanda de se retirer confus à son offıce, & ainsi le chassa de sa presence. Il y avoit une fontaine dans ces environs, de laquelle personne n'osoit boire qu'il ne fust incontinent saisi de fiévre ou de langueur incurable, ce qu'ayant entendu saint Helier, se fit apporter

du sel, la benit & avec le signe de la Croix, le versa dans cette fontaine, & au mesme temps en puisa de l'eau pour en boire ; & encore à present s'appelle la fontaine de saint Helier, où l'on vat de toutes parts pour recevoir guerison de la fievre. Trois mois aprés le baptesme que receut saint Helier, la nuit de Noël, saint Marcoul luy donna liberté, & l'envoya comme Anachorete, dans un lieu propre nommé Gersut, & pour cét effet luy donna pour compagnon un certain *Rormardus* homme de bonne vie, passent par un lieu appellé Genets, d'où ils passerent dans une petite barque, jusques dans cette Isle de Gersit, maintenant Gersay, où ils ne trouverent pas plus de trente personnes de l'un & de l'autre sexe (1). Dans un rocher qui estoit tout proche, saint Helier rencontre d'abord un paralytique nommé *Anchitillus*, lequel il ne tarda pas de guerir par sa priere & par l'imposition des mains, en témoignage de quoy, les vestiges de ses pieds paroissent encore dans ce lieu. De l'autre costé il y avoit un autre rocher environné de tous costez de la mer, là où il dresse son lit & sa demeure, non pas de brocatelle ny de fin or, mais seulement dans une fente du rocher, dans lequel il se reposa jusques à la fin de sa Vie. Trois mois aprés son entrée, saint Marcoul s'en alla trouver saint Helier, lequel il trouva si abattu de veilles, d'oraisons & de jeûnes, qu'à peine le pût-il reconnoistre, imaginez-vous donc cette amoureuse entreveuë de ces deux vieillards, & combien long-temps ils demeurerent à s'embrasser, & combien la joye de se revoir tira de larmes de leurs yeux.

XVII. Saint Marcoul estant dans l'Isle, trente navires y aborderent, remplis de certains persecuteurs des Chretiens, appellez les Ocades, lesquels le Pedagogue du Bien-heureux Helier ayant apperceus, s'en vint soudain à luy, luy tenant ces paroles : Mon Pére, ne sçavez-vous point que nous voilà investis des larrons & ecumeurs de mer ? Alors Helier élevant la teste de sa couche, & ouvrant ses yeux fatigués de ses veilles ordinaires, avisa les pirates qui s'approchoient avec leurs vaisseaux ; tout estonné s'en va trouver le Bien-heureux saint Marcoul, & lui demande ce qu'ils alloient faire, à quoy il ne fit autre réponse, sinon qu'il falloit avoir recours aux armes divines, qui sont les prieres. Les saints prosternez la face contre terre, ont dressé leur Oraison au Ciel, demandans qu'eux et tous les habitans fussent delivrez de leur invasion ; au mesme temps l'ire de Dieu descendit sur les pirates & voleurs, en telle sorte qu'il permist qu'il s'eleva entr'eux une si forte discorde qu'ils se tuerent les uns les autres ; en sorte qu'il n'en demeura pas un qui porta nouvelle de leur mort dedans le Pays, de trois mille qu'ils estoient dans leur flotte. Les saints relevez de leur Oraison aussi-tost qu'ils reconnurent qu'ils estoient delivrez de leurs ennemis, benirent Dieu, qui ne manque à ceux qui ont esperance en luy.

XVIII. Le troisiéme jour d'aprés leur liberation & celle de l'Isle, saint Marcoul & le Bien-heureux Rormardus se retirerent d'avec saint Helier, esperans ne le revoir plus dedans ce monde ; du depuis saint Helier se mit à dompter & macerer son corps de telle maniere, qu'il ne prenoit de nourriture qu'une fois chaque semaine, afin que par cette simple refection ses membres, tant soi peu sustentez & fortifiez, servissent avec plus de liberté leur Createur ; car il estoit tellement abattu & fatigué, qu'il ne fust pas allé un jet de pierre en un jour, éloigné de sa grotte. L'an 15. d'aprés son entrée dans l'Isle, nostre Seigneur Jésus-Christ lui apparut, disant : *Venez, mon Bien-aymé, je vous annonce que dans trois jours vous sortirez de ce monde, tout baigné de vostre sang.* Au point du jour la mer se retirant, voicy arriver comme d'habitude son Pedagogue ou Compagnon, il luy raconta ce qui luy avoit esté annoncé de sa mort, de quoy Rormard

(1) Saint Hélier a donné son nom à la paroisse principale de l'île de Jersey ; l'église (desservie aujourd'hui par le clergé anglican) dépendait d'un monastère construit à l'endroit où le saint avait subi le martyre (*Propre* du diocèse de Coutances). — A.-M. T.

demeura grandement triste & desolé; le lendemain par la faveur d'un vent meridional, les Wandales arriverent avec une grande armée navale, & investirent l'Isle de toutes parts, à cette occasion saint Hélier se cacha dans un rocher, non par la crainte ou appréhension qu'il eust de mourir, mais à cause qu'il estoit extrêmément las de ses macérations. Nonobstant cela par permission divine il fut trouvé par ces Wandales au croüacement des oyseaux qui le voyoient tout dechiré, qui le contemplans en cét estat crûrent qu'il estoit fol; en sorte qu'un de leur compagnie ayant mis la main à l'espée luy enleva la teste de dessus les épaules; pour marque immemoriale de quoy les gouttes de son sang rejallissans de toutes parts, paroissent encore sur le rocher, & y paroitront toûjours; au mesme temps les Wandales demeurans tous effrayez de cette action se retirerent. Alors son compagnon approchant de ce rocher où il s'estoit caché, inopinément trouva son Maistre decollé, & sa teste entre ses bras, comme il l'avoit déjà portée la sixiéme partie d'une demie lieuë, sçavoir est, depuis le rocher jusques à une certaine terre voisine; Rormard voyant ces merveilles que Dieu avoit operé dans la personne de son martyr, loüa la puissance de son Dieu, qui exalte l'humilité de ses saints; il charge genereusement & la teste & le corps de son Maistre, les porte dedans une galere à trois rames, de peur que ces mal-heureux ne fissent quelque autre insulte à ce sacré Corps, & entré qu'il fut dans ce vaisseau, s'assied à la teste de son Maistre, si-bien qu'il s'endormit, lassé qu'il estoit de douleur, de crainte & de travail; & par une inspiration divine, le vaisseau à la faveur des vents qui le conduisoit fut porté en pleine mer, en sorte qu'heureusement il arriva à une ville nommée vulgairement *Hexvuarde*. Aussi-tost que Rormard fut éveillé de son sommeil, & qu'il eut considéré tous les lieux où il avoit passé, & ceux auxquels il avoit abordé, qu'il ne connoissoit aucunement, à la reserve de sa barque, devint tout estonné; & les habitans de cette Ville dans cét estonnement, crûrent d'abord que c'estoit un phantosme, mais ayans reconnu que c'estoit un homme, & interrogé qu'il fut, furent epris d'une merveilleuse joye; & au mesme instant s'en allerent trouver l'Evesque saint Gillebrius, qu'ils obligerent de venir jusques dans le navire, afin qu'il vid & reconnut mieux ce que c'estoit; mais aussi-tost qu'il eut entendu la suite de la chose, & ce qui s'estoit passé, il fit porter le Corps de saint Helier honorablement avec beaucoup de loüanges à Dieu, au lieu appellé *Stonenarleufe* & là fut inhumé dans un noble Mausolée, le 16. jour de juillet, là où il se fait beaucoup de Miracles par les vœux & priéres, le tout à l'honneur & gloire de Dieu, qui vit & regne és siecles des siecles.

Extrait d'un ancien livre latin trouvé en l'Eglise et Paroisse de Saint Hélier Evesché du Mans, escrit en lettres Gothiques fort curieusement, où tout l'Office du saint est tout propre et à notte de plain chant, Hymnes et Antiennes; iceluy rendu à ladite Paroisse de Saint Helier pays du Mayne, reduit en langue vulgaire, par moy soussigné Recteur de Saint Helier, lez Rennes, le 29. mars 1659.

I. LAMBARÉ.



LA VIE DE SAINTE OSMANE VIERGE,

Solitaire en Bretagne. Le 9. Septembre.

L'Irlande parmy les espines a produit un beau Lys, qui se trouve heureusement transporté dans le parterre de la Bretagne Armorique, pour prendre place au nombre de ses fleurs. Ce beau Lys, blanc de pureté, est l'Illustre Princesse Osmane, dont les Archives de l'Auguste Basilique de Saint Denys en France, font une honorable memoire. Elle se nommoit auparavant *Argariargua*, pendant qu'elle estoit encore en son Pays d'Irlande; où quoy que ses parens fussent infectez des ordures du paganisme, elle se sentoit neanmoins toûjours inspirée de se faire Chrestienne; pour y parvenir, voyant que son Pere, qui estoit un Roy de ce Pays, l'avoit promise en mariage à un autre Prince Payen, elle se resolut une fois de laisser son Pays, avec toutes ses richesses, & mesme le Royaume, auquel elle pretendoit, pour se refugier en France, où elle aborda par la petite Bretagne, appellée communément l'Armorique; n'ayant pour toute suite qu'une seule servante nommée *Anclitena.*

II. Elle s'adressa à l'Evesque de S. Brieuc, pour se faire instruire plus pleinement des divins Mysteres de nostre sainte Foy, desquels estant imbûë, elle se fit baptiser, & afin de vivre plus inconnuë au monde, ne voulant estre connuë que des yeux de Dieu, elle prit au Baptême le nom d'Osmane. Cette Sainte enflammée d'un saint desir de se rendre agréable à l'infinie bonté de son Dieu, & de conserver le precieux joyau de sa chasteté, s'enferma dans une cellule, où elle pouvoit bien dire avec le grand saint Paul : *Que toute sa conversion estoit au Ciel, où estoit son tresor.* Je ne sçay pas combien de temps, elle demeura en cette solitude, parce que son Histoire ne nous en dit rien; mais bien puis-je avancer aprés l'Autheur du Martyrologe des Saints de France, qui en a fait l'Eloge, que cette sainte Princesse ayant passé la fleur de son âge en toute chasteté, dans le jeûne, dans les prieres, & dans les saintes meditations, elle supplia son Evesque de luy vouloir apporter le sacré Viatique, dont estant munie elle s'en alla joyeusement dans les clartés éternelles, prendre possession du Royaume Celeste, pour recompense du terrestre, qu'elle avoit abandonné pour l'amour de son divin Espoux, à qui seul elle avoit voulu plaire, pour joüir de luy dans l'Eternité.

III. Aprés sa mort, Dieu faisant paroistre par les miracles qu'il operoit à son Tombeau, quel degré de gloire son âme possedoit au Ciel, son corps fut levé de terre, & enfermé dans une châsse de vermeil doré, que deux Evesques, l'un d'Aire & l'autre de Leon, luy firent travailler, où il reposa en Bretagne au grand bien de la Province, jusques au temps que pour la crainte des Normands qui n'ayans pas encore changé ce naturel farouche, & qui tenoit du Barbare, avec la douceur qu'ils ont prise par aprés, faisoient des irruptions en Bretagne; il a esté porté en l'Eglise de Saint Denys en France, où il fut receu le 22. Novembre qui est le jour marqué pour sainte Osmane, au Martyrologe des Anglois, suivant les Nottes de Philippes de Ferrare. Mais enfin ce precieux tresor que l'on avoit sauvé de la fureur des Normands, n'a pû éviter la rage des Heretiques Calvinistes, qui ont ravy ces precieuses Reliques, & les ont jettées au feu, faisans par ce moyen cette Sainte Vierge Martyre, long-temps aprés son trespas.

Cette Vie a esté recueillie par Messire Julien Nicole, Prestre, du R. P. Simon Minime, qui l'avoit prise du Martyrologe de France, composé par Monsieur du Saussay, & de Robert Buckland.

LA VIE DU VENERABLE FRERE JEAN DE S. SAMSON,

Aveugle dès le Berceau, & Religieux Carme de la Reforme de Rennes, decedé en odeur de Sainteté. Le 14 Septembre 1636.



LE Venerable Frere Jean de S. Samson, nâquit selon le monde, à Sens, ville archiepiscopale le 29. jour de décembre 1571. mais sa seconde & plus precieuse naissance (à la vie Religieuse) fut au Convent des Carmes de Dol en Bretagne ; dans lequel Convent, & depuis en celuy de Rennes, il passa le reste de ses jours avec une si merveilleuse Sainteté, que nous croyons ne devoir pas obmettre en ce lieu la vie de cét illustre Religieux, comme un des plus beaux ornemens dans son siecle, de cette Province, & ce qui regarde la vie Religieuse, vertueuse & contemplative.

Son Pere s'appelloit Pierre du Moulin, & sa Mere Marie d'Aiz, personnes considérables en noblesse, en richesses, & plus encore en pieté, specialement envers la Sainte VIERGE, à laquelle cette famille estoit de tout temps tres-affectionnée.

Il estoit encore dans le berceau lors qu'estant attaqué de la petite verole, ce mal luy fist perdre la veuë, faute d'avoir esté bien traité. Mais pour mieux dire, ce fut un effet de la Providence de Dieu, qui voulut priver cét enfant de la veuë corporelle, afin qu'étant aveugle aux choses de ce monde avant que de les pouvoir connoistre, il fust par aprés plus disposé à contempler en esprit celles de l'Eternité. Dés l'age de dix ans il perdit son Pere & sa Mere, & tomba sous les soins d'un tuteur qui l'eleva mediocrement dans l'etude des Lettres, & parfaitement en celle de la musique, du jeu de l'orgue, & de quelques autres instrumens. Mais Dieu le vray Pere des orphelins, commença dés lors à l'instruire à une plus sainte Ecole ; & le prévenant des bénédictions de sa douceur, le degousta de l'etude des Arts & des Sciences naturelles, afin de l'instruire sans empeschement en la science des Saints.

A l'imitation de nostre Sauveur JESUS-CHRIST, (lequel âgé de douze ans s'absenta de sa sainte Mere & de son Pere Putatif pour se retirer dans le Temple), cét enfant aveugle, non gueres plus âgé, quitta la maison de son oncle maternel, qui estoit son tuteur, & comme son Pere, & alla passer un long espace de temps en quelque lieu écarté, que je n'ay pû sçavoir, là où il avoit plus grande liberté de se faire lire des livres spirituels, & s'exercer à la pieté chrestienne, & à la vraye mortification de soy-mesme. Ce fut là que Dieu commença tout de bon à verser dans cette Ame innocente les douceurs de son amour. Il assistoit toûjours au service divin, au Predications, frequentoit les Sacremens, & s'adonnoit à l'Oraison vocale & mentale, avec des fruits tous singuliers ; de sorte que se nourrissant de ce pain des grandes Ames, il alloit croissant en âge & en sagesse devant Dieu & devant les hommes.

Estant âgé de 25. ans il alla demeurer à Paris chez son Frere qui estoit Secretaire, Tresorier, & Payeur de la Gendarmerie de France ; & là s'adonnant à la lecture qu'on

luy faisoit des livres spirituels & mystiques, il devint comme insatiable dans le fervent desir qu'il avoit de correspondre à l'affluence des graces qu'il recevoit de Dieu.

Il s'exerçoit à mediter la Passion de JESUS-CHRIST, & portoit continuellement en son cœur & en son esprit une idée, & une image de ce divin Sauveur tout couvert de playes, par où comme par autant de soûpiraux, s'exhaloient les flammes de son amour envers les pecheurs. A quoy ce jeune homme desirant correspondre, eust voulu donner à ce Dieu si liberal & si prodigue, sang pour sang, & vie pour vie, comme il lui donnoit amour pour amour. Mais se trouvant vaincu dans cét amoureux combat, & noyé du gracieux torrent des consolations divines, il alloit s'écriant à Dieu au fond de son cœur qu'il moderast l'affluence de ses dons, s'il ne vouloit qu'il mourust d'amour. *Combien de fois, ô mon Amour,* luy dit-il dans ses Soliloques, *ay-je eu sujet dans l'abondance de vos communications Divines, de vous prier de vous enfuïr hastivement de moy, si vous ne vouliez me voir mourir de joye & d'amour presentement à vos yeux? C'est, ô mon Bien-aymé, que mon âme estoit encore nouvelle aux exercices de vostre amour, & craignoit de n'avoir pas la force de soustenir les impetueux efforts de vostre voluptueux & lumineux amour.*

Cela se passoit au dedans de luy, & au dehors on en voyoit les fruits par toutes sortes de vertus fort heroïques : entr'autre de penitence & d'austerité, comme de jeusnes tres-rigoureux, de disciplines & autres macerations, qu'il ne pût tenir si secretes, qu'on n'en decouvrist par fois quelque chose. Mais à cét estat d'abondance & de suavité divine, succeda un estat de privation & desolation spirituelle, dans lequel le Bien-aymé de son cœur sembla l'abandonner totalement, afin d'épurer & affermir sa vertu. Il le jetta dans un estat d'aridité si cruelle, qu'il luy sembloit estre comme un reprouvé de Dieu, pouvant avec raison s'appliquer cette plainte du Prophete : *Il m'a jetté dans des lieux obscurs & tenebreux, comme les morts sempiternels.* Cette puissance des tenebres sur cét imitateur de JESUS-CHRIST, dura plusieurs années sans autre consolation, hormis peut estre quelques éclairs legers & momentanez, qui servoient plûtost à désoler qu'à consoler cette Ame, & à luy faire appercevoir plûtost l'horreur de sa mort & de son tombeau, qu'à la delivrer de cette fâcheuse obscurité.

Pendant tout ce temps de secheresse & d'amertume, il n'estoit pas comme ces cœurs mercenaires, qui se voyans privez du don de la grace sensible, quittent tout là, & vont au change de Dieu avec les creatures. Au contraire, il redoubla les actes de son amoureuse fidelité à soustenir Dieu fortement dans la nudité de cét affreux desert de son esprit. Plus il souffroit d'agonie, plus estoit-il assidu à l'Oraison, ainsi qu'il avoit appris à l'écolle du fils de Dieu, & quoy qu'à tous ses soupirs & gemissements vers le Ciel, il ne receut que des reponses de mort, il ne chercha point sa consolation dans les choses creées, ny descendre de la Croix où son amour l'avoit attaché.

Dieu voyant cette ame si forte à soustenir la pesanteur de sa main, continua de l'affliger & luy estre divinement cruel. Il luy osta presque à mesme temps ce qui luy restoit d'appuy en ce monde, qui estoient son Frere & sa belle-sœur. Mais cét aveugle jugeant par ce coup, qui le privoit de toute assistance humaine, que Dieu le vouloit dénuer de tout, tant au dedans qu'au dehors; il se voulut mettre de la partie avec son divin Persecuteur, afin de se perdre totalement à toutes les choses temporelles. C'est pourquoy il se dépoüilla volontairement des droits de toute sa succession & de tous ses biens, entre les mains d'une personne qui luy estoit peu conneuë, afin de n'avoir plus de recours dans sa pauvreté qu'à la pauvreté mesme & prit resolution (qu'il executa) de ne demander jamais aucun de ses besoins à personne qu'à Dieu seul.

Ainsi disposé par cette nudité & pauvreté, tant interieure qu'exterieure, il commença à gouster les experiences de ces genereux imitateurs de la pauvreté de Jesus-Christ, qui

ne pretendans plus rien dans la terre, mettent tout leur tresor dans le Ciel. Il se donna tout en proye au divin Amour qui penetra son cœur de mille fléches ardentes; mais entr'autres il y fit une playe egalement douloureuse & delicieuse, qui le navra jusques à la mort. Ce coup luy fut décoché, lorsque son Ame estoit en l'estat de caliginosité & d'obscurité divine, où elle estoit languissante & malade à cause de la grande distance qu'elle voyoit entr'elle & son bien-aymé. Ce chaste & divin Epoux etoit alors caché par un secret & inconcevable mystere d'Amour au plus intimé de son Epouse, & là insensiblement il la toucha & l'entama de ce trait d'Amour, qui la rendit languissante pour le reste de sa vie. Sur quoy cette Ame ainsi navrée reflechissant dans ses Soliloques, va disant : *Pourqnoy, mon cher Amour, vous cachiez-vous en moy, en mon cœur et en mon âme? Ne sçaviez vous pas que je demeurois tellement navrée d'un tel effet d'Amour qu'il me faudroit tristement & douloureusement passer le reste de mes jours en continuelle langueur d'Amour, sans soulagemcnt ny consolation quelconque? &c.* Il appelle dans ses écrits cette playe, *la playe ignée d'amour;* & dit que ses effets sont, *la faim, la soif, la Chaleur & la langueur d'Amour.* Et qu'encore que le supréme repos de la contemplation porte l'âme beaucoup au delà de ces effets, elle demeure toûjours, nonobstant cela, profondement navrée de cette amoureuse blessure.

Ce dard enflammé que le saint Amour decocha contre ce cœur amoureux, y fit un embrasement sacré qui cherchant à saillir au dehors, porta ce bon Aveugle à procurer dés lors autant qu'il pouvoit la conversion des pecheurs & le salut des ames. Il alloit cherchant de toutes parts des sujets capables de participer au feu qui le consommoit, & tous ceux qui l'approchoient, tiroient de grands profits de ses entretiens; en cela neanmoins il se comportoit avec beaucoup de prudence & de discretion, afin de ne pas violer le secret qu'il devoit au divin Amour, de sorte que la prudence & l'humilité moderoient les excez, ausquels son ardente charité le pressoit continuellement de sortir : *Vous estonnez-vous, ô mon Amour,* dit-il en un Soliloque, *de voir mon âme comme folle en abondance de ses excez qui luy feroient publier aux creatures les prodiges de vôtre Amour, sans que vous vouliez que nostre union s'accomplisse et se possede en secret? Ah! que j'ay grand desir de vous donner à connoistre aux hommes, &c.*

Estant ainsi pressé de la charité de JESUS-CHRIST de s'adonner à la conqueste des ames, la sage Providence de Dieu, qui destinoit cét humble Aveugle, pour le grand ouvrage de la reparation du Carmel, voulut qu'il fist connoissance, & liast amitié avec un jeune Religieux Carme, nommé Frere Matthieu Pinault. L'occasion de cette connoissance & de cette amitié entre ces deux personnes, fut le jeu de l'Orgue, auquel l'un & l'autre estoit habile, & sous ce pretexte en deux ans de conversation qu'ils eurent par ensemble, nostre Aveugle éclaira si hautement l'esprit, & échauffa si bien le cœur de ce jeune Religieux par de saintes lectures qu'il luy faisoit faire tous les jours, & par des lumineuses instructions qu'il luy donnoit, qu'il le rendit capable d'estre un des principaux fondemens de la Reforme, qui peu aprés se fist dans le Convent des Carmes de Rennes, & qui depuis s'estant étenduë par toute la Province de Touraine, & en quelques autres Provinces de France, porte maintenant ses fruits dans tout l'Ordre, par la misericorde de Dieu.

Il vid aussi dans une occasion le R. Pere Philippes Thibault (qui fut depuis Chef & Superieur de la Reforme susdite) & l'ayant exhorté en peu de mots, & comme en passant, à entreprendre le dessein de la mesme Reforme, ses paroles frapperent au cœur de ce Pere (ainsi qu'il a depuis avoüé) comme un coup de foudre, & y demeurerent si profondement gravées, que non seulement il se joignit à ce dessein, mais encore il en fut le Chef & le principal Executeur. Ces deux exemples entre plusieurs autres que j'obmets, font assez voir que les paroles de ce bon Aveugle sortans de son cœur comme autant

de brandons allumez, portoient le feu du divin Amour en ceux qui joüissoient de ses entretiens.

Sa langue estoit une clef du Ciel, non seulement pour les vivans, mais encore pour les morts ; & ses oraisons estoient si puissantes qu'elles ont retiré plusieurs Ames des feux du Purgatoire. Il en retira celle de son frere aisné qui depuis plusieurs années estoit mort genereusement à la bréche d'une Ville, soûtenant la cause du Roy Henry le Grand, non encore paisible possesseur de sa Couronne de France. Mais comme ce grand Roy n'estoit pas alors converty au giron de la sainte Eglise, nostre pieux aveugle craignoit que son frere epousant les intérêts de la Couronne, ne se fust aussi engagé en ceux de sa Religion ; c'est pourquoy il n'avoit point encore osé prier pour l'Ame de ce sien frere deffunt, jusques à un jour qu'il le fit, par l'avis de Monsieur Blanzy son confesseur, Docteur de Sorbonne. Cette priere eut son entier effet, & il vid sortir cette Ame du feu du Purgatoire, non sans de grands signes d'estonnement, de frayeur, & d'une sainte rejoüissance, dont le Pere Mathieu Pinault sus-allegué fut témoin oculaire, & depositaire de tout le secret.

Depuis estant Religieux, & continuant toûjours aux deffunts la charitable assistance de ses prieres, il en delivra plusieurs des liens du Purgatoire, & Dieu permettoit que quelques Ames luy fissent connoistre le besoin qu'elles avoient de son secours, sensiblement, & par des voix plaintives & articulées, dont il y a des témoins irreprochables. C'est pourquoy il estoit fort soigneux de leur appliquer plusieurs indulgences chaque jour, & sollicitoit les autres Religieux à leur rendre le mesme office de Pieté.

Peu de jours aprés qu'estant encore Seculier il eut, ainsi que nous avons dit, delivré l'Ame de son frere, il fut extraordinairement inspiré de demander l'habit de l'Ordre des Carmes, & d'estre admis au Convent de Dol en Bretagne ; & cela par l'entremise du susdit Frere Mathieu, lequel il persuada de proposer ce dessein à ses Superieurs, sans aucune crainte d'estre refusé, luy prédisant avec assurance que les empeschemens tres-grands & tous manifestes qu'il voyoit à sa réception ne seroient aucunement considerez ; il asseura aussi que sans estre obligé de faire contre la resolution qu'il avoit prise de vivre en pauvre inconnu, & de ne demander ses besoins à personne, on luy donneroit par charité plus qu'il ne falloit pour faire les frais de son voyage & de sa vesture au noviciat, lesquelles choses arriverent ainsi qu'il les avoit prédites.

A son départ il parût une lumiere extraordinaire sur sa face, avec autres effets qui donnerent à connoistre aux Esprits bien éclairez que ce jour de sa vocation estoit un jour heureux pour nostre Ordre. Il alla donc prendre le saint habit à Dol, en l'an 1606. & fit sa profession un an aprés, avec des sentimens & des consolations d'esprit telles qu'on peut juger d'un homme si touché de Dieu, & dont la vocation estoit si rare & si extraordinaire.

Frere Jean de S. Samson (c'est le nom qui luy fut donné en Religion), fit naistre dans ce Monastere non encore reformé un nouveau Paradis, y donnant des exemples d'une vie toute angelique & divine. Sa modestie, son humilité, sa continuelle Oraison, sa patience admirable dans les souffrances, sa charité toute miraculeuse envers les malades, & le reste de ses excellentes vertus jetterent d'abord l'admiration & l'étonnement dans l'esprit des hommes, & l'épouvente parmy les demons, l'empire desquels estoit grand dans tout le Pays de Dol.

Ces esprits ennemis de la Sainteté remuerent toutes sortes de machines contre luy. Tantost ils l'accabloient de tentations, tantost ils luy faisoient souffrir des peines fort sensibles, tâchant de le suffoquer & de l'étouffer. Tantost ils l'attaquoient en troupe avec des cris épouventables, commes de bestes feroces. Tantost ils contrefaisoient des voix humaines qui luy reprochoient ses exercices de devotion, l'appelant hypocrite,

bigot, arrogant, qui se méloit d'instruire le peuple & de guerir les malades par ses prieres. *Pourquoy,* disoient-ils parfois, *es-tu venu de si loin pour nous troubler?* Parfois il avoit le corps tout brisé de coups, & le visage & les mains défigurez par les égratigneures qu'il recevoit de ces esprits enragez. Enfin pour ne rebattre point une autre fois ce mesme sujet, je diray en ce lieu que tout le reste de sa vie il fut ainsi molesté des diables en mille & mille façons; tantost à vive force & avec des tourmens trescruels; & tantost avec des stratagesmes & des ruses qui eussent surpris & déceu tout esprit moins éclairé que le sien.

Toutes ces persecutions de l'Enfer ne l'épouventerent jamais; il se lassoit moins de pâtir, que les demons de l'affliger, & le desir de souffrir luy croissoit avec les souffrances. Sa foy lumineuse, sa confiance & son ardent amour envers Dieu, & sa patience inebranlable estoient un bouclier contre lequel tous les traits de l'Enfer se brisoient & demeuroient sans aucune force. Quelques fois au plus fort de ses rigoureux exercices, il se gaussoit & se moquoit des diables, les appellans chiens, taupes aveugles, incapables de voir jamais Dieu; d'autres fois il les traitoit de dédain & de mépris, faisant semblant de ne ressentir pas leurs attaques. Quelques fois il crachoit contr'eux, & leur reprochoit leur foiblesse, de ne pouvoir vaincre un ver de terre armé de confiance en Dieu; & ainsi les envoyoit en Enfer se faire chastier par leur Prince maudit, pour s'estre laissez vaincre par un homme de neant. Mais le principal instrument de ses victoires, outre ceux que nous venons de dire, estoit la profonde attention à soy-mesme, pour n'admettre jamais aucune recherche ny veuë d'amour propre, afin de ne donner aucun lieu ny aucune entrée à ses ennemis.

Sa patience & son courage furent encore tres insignes à supporter & embrasser joyeusement les diverses incommoditez, & les austeritez de la vie Religieuse. Il s'estoit accoustumé dés le monde à ne vivre quasi que de pain & d'eau, ce qu'il eust bien desiré de continuer dans le Monastere, quoy que son vivre n'y fut gueres meilleur. Il souffrit aussi beaucoup dans ces commencemens touchant le vestir, estant plein de vermine dont il ne pouvoit se nettoyer à raison de son Aveuglement. Outre cela, Dieu ajoustant de l'affliction à l'affligé, frappa son corps de grandes & longues maladies, & mist son esprit en de grandes ariditez & secheresses, de sorte que comme un autre Job, ou pour mieux dire ainsi que Jesus-Christ, il estoit crucifié de toutes parts, & comme noyé dans une mer de souffrance & d'amertume. Toutes ces épreuves ne firent aucune bréche à sa resolution d'estre tout à Dieu. Au contraire, comme s'il eust voulu braver les souffrances, il se jetta en diverses occasions parmy les malades, mesme de peste, rendant la santé aux uns par ses prieres, & assistant les autres comme s'il n'eust point esté privé de l'usage de ses yeux.

Pour recompense donc de cette ardente charité envers les malades, il receut de Nostre Seigneur un don tout singulier de guerir les fiévres (que l'air de la contrée de Dol rend tres-communes, violentes & dangereuses en certaines saisons) prononçant sur les fiévreux cette Oraison, qui se dit à Saint Pierre de Rome pour le mesme sujet: *Dominus JESUS, qui curavit socrum Petri a febribus quibus tenebatur; ipse curet famulum suum à febri qua laborat: In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* Ses superieurs l'obligerent par obedience à rendre ce secours aux malades, ayant découvert qu'il s'estoit guery luy-mesme de sa fiévre au commencement de son Noviciat, prononçant cette priere par le mesme motif d'obedience. En quoy il ne réussit pas moins pour autruy, qu'il avoit fait pour soy-mesme, & cette grace estant divulguée en bref par tout le Pays, il rendoit ainsi tous les matins la santé à plusieurs malades, qui se presentoient arrengez devant le grand Autel des Carmes de Dol.

L'un des domestiques de l'Evesque du lieu, ayant esté guery de la sorte d'une fiévre

quarte inveterée, laquelle ne cedoit à aucun remede, cét Illustre Prélat, qui estoit alors Messire Antoine de Revol, prit de là sujet d'examiner, comme il fit tres-sagement & exactement l'esprit & la façon d'agir de Frere Jean de Saint Samson, sur les malades, en presence de Docteurs & de personnes de Justice & d'authorité, mais n'y ayant rien trouvé que de saint, il l'approuva & luy fit commandement de continuer à guerir les malades, ainsi que j'ay dit plus au long dans la Vie entiere de ce pieux Aveugle.

Il souffrit encore en d'autres occasions de semblables épreuves, dans lesquelles il fist toûjours voir le mesme esprit d'humilité, & d'abnegation de soy-mesme. Celles du dedans de la Religion ne furent pas les moindres.

Sa reputation & l'odeur de ses vertus s'estant estenduë dans les autres Convens de la Province, les Superieurs l'appellerent en celuy de Rennes, où depuis peu d'années s'estoit commencée la Reforme, dont il devoit estre la plus brillante lumiere. Là d'abord il fut mis dans la pratique d'un plus severe Noviciat que s'il eust esté quelque Seculier nouvellement converty, & pour éprouver la solidité de sa vertu, on luy ordonna de mener desormais une vie solitaire, sans plus s'adonner aux exercices de cette éclatante charité envers les malades. Ce commandement qui l'appliquoit à la solitude, fut extraordinairement doux à cét homme, saintement ennemy de l'éclat, & qui se sentoit comme violenté, quand l'obeissance le portoit à quelque chose de remarquable au dehors. Il s'occupa donc dés lors uniquement à la contemplation Divine, & son employ exterieur estoit de joüer de l'Orgue à l'Office Divin, ce qu'il faisoit si excellemment, que des plus habiles en cét art ont crû qu'il y avoit quelque chose de surnaturel.

Les Superieurs non contens de l'avoir tenté sur cette obeïssance & soumission, & de luy avoir donné plusieurs autres épreuves, le sonderent encore plus fortement sur sa maniere de faire Oraison Mentale, le reprenans de ce qu'il vouloit faire du Contemplatif, & se dispenser des Regles communes de la Meditation. C'est pourquoy ils luy ordonnerent de suivre en cela le train des autres jeunes Religieux, & il s'y soûmist par obeïssance. Mais aussi-tost qu'il entroit en son sujet, son esprit se trouvoit élevé au-dessus de sa propre operation, de sorte que rendant compte de son estat interieur, il estoit obigé de s'exprimer avec des termes mystiques, & extraordinaires.

On luy commanda de dicter briesvement à quelqu'un sa maniere de s'appliquer à Dieu, ce qu'il fist, & dicta pour ce sujet, ce qui est contenu dans les trois premiers Chapitres de son Traité, *de la Souveraine consommation d'Amour*. Là il fait voir la pureté & simplicité du repos de sa sublime contemplation, & comme quoy son esprit estoit fortement tiré en Dieu, par la force du regard Divin, qui en quelque estat ou occupation qu'il fust, le ravissoit ineffablement au dessus de soy. Cét Escrit fut communiqué à des Docteurs de Sorbonne, & autres personnages Illustres dans la Sainte Theologie, tant Scholastique que Mystique, qui tous approuverent avec éloge & admiration les voyes de cét Aveugle si saintement éclairé.

Ses Superieurs pour s'asseurer encore davantage de l'esprit & de la verité de ce bon Religieux, l'exercerent un an durant, avec de si rudes & si frequentes mortifications, qu'elles eussent fait quitter prise à tout homme moins humble & vertueux que luy. Ces épreuves heroïquement supportées firent voir qu'il estoit conduit par un Esprit de lumiere, & que Dieu l'avoit choisi pour de hauts desseins. On luy permist alors d'édifier desormais ses Freres, par quelques entretiens familiers, de la vie spirituelle; & mesme de dicter & composer des Exercices spirituels, tant pour sa propre conduite que pour celle d'autruy.

Le Convent des Carmes de Rennes éclairé par cette grande lumiere, devint la Maison de Dieu, & la porte du Ciel. On y vivoit comme des Anges incarnez, qui n'avoient autre ambition ny desir que de croistre en vertu. Ce n'estoit là dedans qu'Oraison

continuelle, que Mortification & Austerité, qu'Obeïssance aveugle, que détachement de toutes choses, & une pauvreté tres-necessiteuse, mais tres-volontaire. Les Religieux tant Superieurs qu'Inferieurs, mesme des autres Ordres, venoient consulter ce bon Frere, sur les difficultez plus notables de la vie spirituelle, & de la conduite des Ames; & il les satisfaisoit tous admirablement par ses lumieres, & bien plus encore par sa ravissante humilité.

Il estoit, mais contre son gré, en grande estime dans l'esprit de plusieurs personnes de haute & éminente condition, comme de la Reyne Marie de Médicis, Mere de Loüis XIII. de triomphante memoire, de Messeigneurs les Evesques de Rennes, de Nantes, de Dol, & de Saint-Brieuc, de Messieurs de Cucé, l'un & l'autre successivement Premier President du Parlement de Bretagne, & de plusieurs autres Personnages Illustres dans le siecle & dans le Cloistre. Ils soûhaitoient parfois de le voir, & sortoient d'avec luy également surpris de sa Sagesse, & du profond aneantissement de soy-mesme, qui paraissoit dans son port & dans ses paroles. Car cette estime ainsi que j'ay dit, estoit sa Croix & son gibet. Il faisoit mesme son possible pour éviter l'estime de ses Freres au dedans de la Religion, leur cachant soigneusement ses graces extraordinaires, & s'estimant indigne de paroistre en leur compagnie, ce qui se voyoit manifestement aux occasions, par la pudeur qui couvroit alors son visage, & bien plus, lors qu'on luy donnoit quelque loüange. Du reste on peut voir dans le livre de ses *Maximes & de ses pieux sentiments*, quelles estoient ses pensées sur cette vertu d'humilité, aussi-bien que sur toutes les autres.

Il estoit parfaitement obeïssant à Dieu, à ses Superieurs, & aux Regles & Constitutions de son Ordre. Quant au premier, il ne faisoit pas la moindre chose, soit au dehors, soit au dedans de soy-mesme, que par mouvement de l'Esprit de Dieu; c'estoit ce Divin Esprit qui faisoit en luy (non sans luy) toutes ses actions, qui formoit toutes ses pensées, & qui luy faisoit énoncer ses paroles; & ç'a esté par ses sacrez mouvemens qu'il a composé plus de cent Traitez appartenans à la Theologie Mystique.

Il obeïssoit exactement à ses Superieurs, envisageant en eux, non l'homme mortel, mais JESUS-CHRIST. C'est pourquoy il executoit avec une simplicité non pareille tout ce qui estoit de leur volonté; jusques à donner quelques fois par obedience de petits divertissemens à des novices, qui passeroient pour puerilité aux yeux des Sages du monde. Mais ce grand Religieux ne trouvoit rien dans l'obeïssance qui fust bas & puerile; estant Sage avec les Sages, & se faisant enfant parmy les enfants, avec une ravissante innocence & simplicité. La tres-simple & aveugle obeïssance qu'il rendoit à ses Superieurs, passoit mesme quelques fois au delà de son pouvoir, car on l'a vu sarcler au jardin par ordre du Superieur, tout ainsi que s'il eust vu, & rendre des services à ses Freres, tant sains que malades, qui sembloient ne pouvoir pas compatir avec son aveuglement corporel. Il estoit de mesme tres-ponctuel à l'observance de ses regles & constitutions; si-tost qu'il entendoit le signe de quelque regularité, il quittoit tout employ, s'il n'estoit d'exprés commandement, pour s'y trouver; prenant mesme fort honnestement congé des personnes de haute condition, comme Evesques & autres qui le venoient voir, & disant que la sainte obedience l'appeloit.

A peine sçauroit-on trouver en ce siecle un plus grand desir de souffrir & de patir pour JESUS-CHRIST, que celuy de Frere Jean de S. Samson. Il estimoit la Croix au-dessus de toutes les choses de ce monde, & de quelque part qu'elle luy vint il la recevoit toûjours amoureusement de la main de Dieu; & disoit qu'il estoit comme forcé par l'ardeur de son amour à la poursuite de ce tresor, je veux dire des souffrances. *A cela,* disoit-il, *nous sommes portez fortement, & comme necessairement, toutesfois d'une liberté si interne, amoureuse & suave, que nous ne desirons, n'aymons, & n'acceptons rien si amoureusement que la Croix & les souffrances, etc.*

Il préferoit le bien de la Croix aux plus hauts sentiments de Dieu. *Que toute sublime Theorie,* dit-il en ses contemplations, *cede à cette veritable & fidelle Pratique. J'ayme bien mieux, ô mon Sauveur! vous voir & vous sentir par vive imitation de vos douleurs que de voir, sentir & connoistre la multiplique & diverse entrée de votre Sagesse, & les écoulemens de vos touches, notions & splendeurs, sans cette conformité à vostre vie.* Ailleurs il appelle les souffrances sa viande, & son breuvage plus delicieux. Par ce desir, affamé de souffrir, il avaloit avec joye toutes les angoisses & les morts interieures dont tout le cours de sa vie a esté parsemé ; & ce qu'il a souffert de la part des demons ses ennemis jurez, luy estoit comme un jeu & un sujet de réjoüissances, ainsi qu'on peut voir dans ce qu'il en a mis par écrit. Que s'il a manqué d'estre persecuté des hommes, ce n'a pas esté sans regret de sa part ; & il estimoit & reputoit à misere, confusion & chastiment de Dieu, de ne trouver personne qui le crucifiast selon son desir ; tirant de là un sujet de profonde resignation, & humiliation, & abandonnement entre les mains de Dieu. *Le meilleur pour nous,* dit-il en son Traité de la Tribulation, *est d'attendre tout le pis que les Creatures nous puissent faire ; & lors que rien de tout cela ne nous arrive, nous demeurons infiniment confus ; nous renonçans neanmoins, etc.*

L'Ame de cét homme fidele, excellement enrichie des dons du S. Esprit, estoit toute comblée de la crainte de Dieu, & du respect amoureux & filial qu'il luy portoit. Il fust plûtost mort mille & mille fois que de consentir deliberément au moindre peché véniel ; & disoit que ceux qui ne craignent pas d'offenser veniellement, sont monstres d'abomination devant Dieu ; que l'Amour ne les reformera jamais, & qu'ils ne se convertiront qu'à force de fleaux & d'afflictions.

Il voyoit dans sa conscience, comme dans un tres-pur cristal, jusqu'au moindre atôme d'imperfection ; & sa pureté estoit telle que d'ordinaire il ne pouvoit s'accuser d'autre chose en confession, sinon de n'avoir pas tendu à Dieu à l'infiny. Entendant par ce mot de tendre à l'infiny, l'arrest & la fermeté de toutes les puissances de son Ame, recueillies, fonduës & perduës entierement en l'Unité Divine par dessus l'esprit & son propre fond, en la joüissance & fruition de son Divin Objet. De sorte que si quelqu'une de ses puissances venoit à se lascher delà à son operation naturelle, ou à ne s'abstraire pas assez des objets créez qui ne luy touchoient point d'office & d'obligation, il faisoit de cela matiere de confession sacramentale.

Il eust fait grande conscience de manquer en quoy que ce fust à la parfaite composition de tout son homme interieur & exterieur, disant qu'une Ame fidele & veritable doit estre toute divine, & paroistre à Dieu, aux Anges & aux hommes comme un lumineux flambeau, éclairant comme au travers d'un corps transparent, & estre si attentive à soy-mesme, qu'elle n'eust jamais sujet de se repentir d'aucun de ses gestes ou de ses paroles.

Il ne reflechissoit jamais sur luy-mesme, que pour se perdre & s'aneantir devant Dieu ; le seul pouvoir de reflechir autrement, luy estoit une cruelle mort ; mais comme il ne pouvoit pas toujours prévoir toutes les circonstances de ce qu'il devoit faire à l'exterieur parmy les hommes, s'il manquoit parfois à y réussir, il s'accusoit en confession de n'avoir pas agy là dedans en esprit de Sagesse & de lumineuse Prudence.

Ce bon Religieux estoit extremément porté aux Pratiques de la sainte Pauvreté, tant interieure qu'exterieure, haïssant les superfluitez, les singularitez, & mesme les accomodemens necessaires à son corps ; & se dénüant de toute affection desordonnée aux dons, graces, lumieres, & caresses Divines, afin d'aymer Dieu au-dessus de ses dons en luy-mesme. Delà venoit sa resignation suprême dans les morts d'esprit les plus insupportables, & sa vigilance incroyable à supprimer tout mouvement de nature, & à n'admettre que ceux de la grâce. De sorte qu'il vint à un point, qu'il n'estoit plus molesté d'aucunes recherches & appetits de la nature.

Il faisoit un tres-grand estat de toutes les choses Saintes & Divines, dont l'usage est receu dans la sainte Eglise. Il portoit une reverence toute singuliere aux Reliques des saints, aux noms de JESUS & MARIE, aux indulgences, & aux ceremonies Ecclesiastiques. Il avoit une ardente charité pour le prochain, une tendresse & compassion sur les infirmitez d'autruy, si grande, qu'il les ressentoit comme siennes propres. Cette tendresse s'étendoit, même jusqu'aux animaux, aux souffrances desquels il compatissoit avec amour.

La Divine Bonté semble de plus l'avoir honoré du don de Prophetie. Estant encore Seculier il predit le progrez de la Reforme des Carmes de Rennes. Depuis estant Religieux il prédit la Paix de l'an 1620. entre le Roy Louys XIII. & la Reyne sa Mere. Il prédit à cette mesme Reyne, que dans ses dernieres disgraces, elle auroit delivrance pour la premiere fois ; & qu'à la seconde, elle devoit se resoudre à la patience; ce que l'évenement a confirmé. Une pauvre femme affligée de n'avoir point d'enfans, luy demanda l'assistance de ses prieres : il les luy promit, & luy dit qu'elle auroit consolation; mais que ce seroit une courte joye. En effet, elle eut un enfant dans un an, qui ne vescut que fort peu.

Le S. Esprit luy départit le don de force, qui dans toutes sortes d'évenemens, soit de morts & d'angoisses tres-cuisantes, soit de mouvemens extatiques, & de ravissemens d'amour le rendoit toujours égal. Souffrant avec la mesme égalité tous les assauts des demons, & toutes les Croix dont sa vie tres-solitaire a esté parsemée.

Dieu luy decouvroit quelques fois sa volonté par des signes sensibles, l'avertissant de quitter la conversation, ou quelque autre employ, lors qu'il en estoit temps, & toûjours il avoit une discretion admirable, pour discerner les inspirations & les lumieres fausses d'avec les veritables, & les mouvemens de la nature d'avec ceux de la Grace. Combien il a esté remply des dons de Science, d'Intelligence & de Sapience Divine, le grand nombre d'œuvres mystiques qu'il a composez le font voir plus excellement que nous ne sçaurions exprimer ; & par là, comme par un échantillon, on jugera combien cét aveugle a esté divinement éclairé, & combien il a gousté la douceur & l'amabilité de Dieu. C'est dans sa haute & sublime contemplation que luy a esté communiqué ce goust admirable de son Divin Objet, & cette haute intelligence des choses eternelles, aprés y avoir été disposé par plusieurs operations Divines.

Premierement le S. Esprit alluma au fond de son cœur, un feu brûlant & consommant, qui agissoit en toutes les puissances de son Ame, avec une indicible impetuosité & volupté. Il donnoit quelques fois liberté à son cœur, avec l'obeïssance de ses Superieurs, & par mouvement Divin, d'exhaler au dehors quelques flâmes de ce feu mystique, specialement lors qu'il dictoit ses sentimens & ses lumieres; car, disoit-il à Dieu : *Quel moyen de brûler au feu de vostre Amour, & n'en point parler ? Quoy ? brûler en silence d'un feu si doux & si délectable, sans exhaler la flâme d'amour par la bouche !* Il comparoit ce feu Divin à ces torrens de feu, qui sortans de certains lieux sousterrains, reduisent en cendre tout ce qu'ils rencontrent.

Il appeloit ce feu, *Tout devorant,* parce qu'au commencement il agissoit d'une force ineffable sur tout ce qu'il y avoit à consommer en luy. Mais à proportion qu'il devenoit plus simple & plus perdu en sa suressentielle unité, ce feu adoucissant sa rigueur faisoit en luy comme un doux embrasement d'amour, qu'il appelle au Livre de ses contemplations, *le Bapteme du S. Esprit.*

Il disoit que ce feu estant allumé dans une Ame, ne cessoit jamais qu'il n'y eust consommé tout ce qui étoit de la creature, & qu'il ne l'eust entierement fonduë, substantiée, & convertie en soy, incomparablement mieux que le feu ne fond & convertist en soy les metaux, & tout ce qui luy est appliqué ; l'Ame neanmoins demeurant toûjours

dans son estre créé. Que l'Ame embrasée de ce feu joüist en quelque maniere de la Gloire de Dieu icy-bas. Que les sens mesme participent quelques fois à cette Feste solemnelle. Et que ce feu est beaucoup plus actif à consommer certaines Ames, que d'autres, à cause de leur diverse force & disposition surnaturelle à supporter cette operation.

Cela le mist dans un estat tout extatique & de continuel ravissement, non selon la partie sensible, ainsi qu'il se fait dans les personnes moins fortes à soûtenir les operations Divines ; mais selon la plus noble partie de l'Ame, & dans le plus pur Esprit, où par l'efficace de ce feu Divin elle est perduë totalement en Dieu. Si on veut voir quelque chose de plus sur cét estat extatique, on aura recours à ce que nous en avons marqué dans la vie entiere de ce bon Religieux.

On peut remarquer en second lieu, les autres sublimes operations des personnes de la Tres-Sainte Trinité dans cette belle Ame : car le Fils qui est la Lumiere & la Sagesse increéée, ne l'a pas moins comblée de ses Lumieres, que le S. Esprit de ses Feux & de ses Embrasemens susdits. Ce qu'il exprime en quelques endroits de ses Escrits sous le nom du *Baiser* amoureux, qui est attribué au Fils Eternel. *Ah! Qu'est-ce à l'épouse*, dit-il en ses Soliloques, *d'avoir receu le baiser de la bouche de son espoux! Quel submergement de delices! Distes hardiment, ô espouses bien-aymées, s'il y a des delices, des ravissemens, & des embrasemens d'Amour semblables à cecy.*

L'operation attribuée au Pere Eternel, dans la memoire ou nuë pensée de l'Ame, est representée dans ses Escrits, sous le nom de *Regard divin.* Il sentoit continuellement ce divin Regard de l'amour increé, qui alloit sollicitant le sien à se plonger & se perdre insatiablement en sa Bien-Heureuse Origine; & disoit, que depuis qu'une Ame a esté vrayement touchée de Dieu, & ravie dans les splendeurs Mystiques, ce Divin Regard la suit toûjours inseparablement, pourveu qu'elle n'y mette point d'obstacle. Il ressentoit parfois qu'il estoit doucement frappé au fond de son cœur par l'efficace de ce Divin Regard, qui luy donnoit une douce & benigne asseurance de la presence de son Dieu ; & son Ame alors se trouvoit toute renouvellée au dedans, & pleine plus que jamais d'amour, de force, & d'esprit.

Cette Ame sainte ainsi heureusement attachée par les yeux & par ses aymables regards à ceux de son Bien-aymé, passa ensuite à un estat de Contemplation tres-sublime, laquelle il appelloit son desert, & dont le repos & la suavité sont ineffables. Je n'en diray rien ici, renvoyant le Lecteur au narré entier de sa Vie, & à la lecture de ses Escrits, entr'autres de la premiere de ses Contemplations.

Il comparoit la Divine Essence dans laquelle il estoit heureusement perdu, & l'Amour de Dieu en luy-mesme, à une mer sans fond ny rive, dont le flux & l'ecoulement ou les ruisseaux, sont les Mysteres de nostre Salut, & les communications amoureuses que Dieu fait de soy-mesme aux Ames spirituelles. C'est pourquoy il ne parloit des Mysteres de la Foy, entr'autres de la Passion & des souffrances de JESUS-CHRIST, qu'avec des ravissemens & des suspensions quasi continuelles. *C'est icy,* dit-il sur un de ses Mysteres, *& sur cét aspect que la raison & le jugement me manquent, non par defaut, ny de jugement, ny de raison; mais par abondance de veuës & de penetration. Pour ce que nous ne voyons en vous, ô mon Amour! ny bornes ny limites. Rien dis-je qu'abysmes, &c.*

Il avoit une tendresse indicible pour le Mystere amoureux de la Naissance du Fils de Dieu, & disoit, que les Anges cherissent fort familierement les Ames devotes à ce Mystere. Que c'est un crime de se laisser emporter à la tristesse, depuis qu'un Dieu fait Homme, a fait naistre le Paradis dans la Terre; & que l'Incarnation du Verbe Eternel est un Mariage d'Amour entre Dieu & les pecheurs, que les Seraphins, & toutes les Ames saintes à leur imitation, adorent en silence.

Il avoit une devotion & affection tres-cordiale envers le S. Sacrement de l'Autel, & communioit tous les jours par ordre des Superieurs, avec une ardeur d'amour tres-admirable. Sortant de la Sainte Table il se trouvoit embrasé comme un Seraphin, ce qui mesme a souvent paru à l'exterieur. *Par votre amoureuse Somption & Communion,* dit-il à Dieu dans ses Contemplations, *nostre ame est embrasée, fonduë, plongée, & perduë en vostre Tout. Et nous sommes devorez & consommez de vostre feu & brasier infiniment ardent, pour n'estre plus qu'un avec Vous, au Tout de vostre Deïté infinie.* Il faisoit plus d'état d'une seule Communion du Precieux Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, que de toutes les autres graces & faveurs tres-singulieres qu'il avoit receuës de Dieu; disant que dans la Sainte Communion s'accomplissoit & se consommoit heureusement le Sacré Mariage, & les Nopces Mystiques de son Ame avec son Divin Espoux.

Dieu recompensa dés cette vie cette grande dévotion au S. Sacrement par deux rares privileges. Le premier est, qu'il donna à ce pieux aveugle une certaine faculté surnaturelle, qui suppléant le défaut de ses yeux luy faisoit ressentir la presence du Saint Sacrement; si bien que l'on l'a veu flechir les genoux pour l'adorer, lors qu'on le transportoit d'un lieu à l'autre, sans qu'il en fust averty. Il avoüa pareillement à un Superieur, que Dieu luy donnoit je ne sçay quel ressentiment qui luy faisoit discerner la presence des Prestres & des Superieurs, d'avec celle des autres personnes.

L'autre privilege est, qu'ayant communié, il sentoit encore six heures aprés & d'avantage, les Especes Sacramentales non consommées en son estomach, ce qu'il tenoit pour une grace incomparable. A cecy se rapportent les convis amoureux qu'il fait à son Bien-aymé dans son Epitalame, de venir à luy sous les Especes Sacramentales, & d'entrer en son jardin plein d'odeurs Spirituelles & Aromatiques. *Nous nous delecterons,* dit-il, *à plaisir, ô mon Epoux & ma vie, quand vous y serez entré. Et je m'asseure que le plaisir & le contentement que nous y aurons, sera si grand, qu'à peine en voudrez-vous jamais sortir, &c.* Et c'est la raison pourquoy il communioit ordinairement d'assez grand matin, afin que les Especes Sacramentales pûssent être consommées avant le repas, & aussi afin de joüir plûtost & tout à loisir de la douce presence du Bien-aymé de son cœur.

Il avoit succé avec le lait & dés le berceau la devotion envers la SAINTE VIERGE, Sœur, Mere, & Patronne singuliere de son Ordre, l'ayant receuë de ses parents comme un precieux heritage, qu'ils conservoient tres-cherement & de long-temps en leur famille. Dés son bas âge il taschoit d'insinuer cette devotion à ceux qui le hantoient, leur persuadant de se mettre dans les confrairies du St. Scapulaire & du Rosaire, & les entretenans des Miracles & des Graces de la Sainte VIERGE envers ses favoris. Mais depuis qu'il eût gousté les douceurs de la vie Spirituelle, il entra si avant dans la connoissance des perfections de cette VIERGE admirable, que c'est une chose ravissante de voir les sentimens qu'il nous a laissé sur ce sujet. Il l'appelloit la plus haute saillie de l'Amour de Dieu, & sa premiere idée entre les pures creatures; la plus mystique & la plus consommée d'Amour entre les Saints; la plus docte & éclairée dans la connoissance de Dieu & de la nature; mer innavigable & impenetrable; une autre Divinité, brûlante du feu de l'Amour Divin, plus élevée que les Séraphins, & dont les grandeurs ne se peuvent concevoir que par voye de negation, tant elles sont au-dessus de nos pensées, & de nostre esprit.

Il avoit aussi une devotion singuliere vers le grand S. JOSEPH espoux de la Sainte VIERGE ; il luy rendoit des hommages tout particuliers, comme au vray Protecteur des Ames contemplatives, qui menent icy-bas une vie inconnuë aux hommes. Il l'appelloit un Ange incarné, choisi pour cooperateur dans le Mystere de l'Incarnation, pour gouverner le Fils de Dieu en qualité de Pere, & conserver la pureté de MARIE; la seconde idée de Dieu entre les pures creatures; le Roy des Anges puis qu'il avoit leur Reyne pour

espouse; le mystique la plus perdu & abysmé dans l'Essence Divine; & le plus plein de Dieu, de tous les Saints aprés la sainte VIERGE. Il disoit que la sainteté de S. JOSEPH consistoit dans cette vie inconnuë & perduë en Dieu, & ses miracles, en ce que son cœur est ravy & brûlant au feu de la Divinité; qu'il l'estimoit sanctifié dés le ventre de sa Mere; qu'il a vescu icy-bas dans un état fort semblable à celuy qu'avoit Adam avant son peché; que comme la vie de ce saint a esté toute d'Amour, aussi est-il mort d'Amour; & comme il a vescu dans les flâmes de ce feu Divin, il y a heureusement expiré.

Ce bon Religieux estoit si grand amateur de la solitude, qu'il estimoit que l'homme spirituel, en matiere de conversation, doit se montrer severe & rigide, quasi jusqu'à paroistre dépoüillé de toute humanité, afin de n'apporter pas d'empeschement à son introversion. Il a donc conversé, mais fort sobrement avec les hommes, lors seulement qu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de la sainte obeïssance. Sa conversation estoit si sainte & si édifiante, que le souvenir qui nous en reste, nous est tres-doux & delicieux. Tout ce qu'il disoit au dehors, estoit accompagné d'une telle sagesse, & d'une si rare modestie, qu'encore que son estat interieur, & ses sentiments surpassassent ceux du prochain, il s'accomodoit en sorte à la capacité d'un chacun, qu'il sembloit estre d'une vie, & d'un estat tout semblable à ceux du commun.

Il disoit que les personnes spirituelles doivent garder une extréme modestie à l'extérieur, & en toutes les puissances de leur Ame, afin qu'éclatans à guise d'un tres-lumineux flambeau au travers d'un corps transparent, ils édifient le prochain, sans aucune affection ny recherche propre, comme hommes plûtost Divins que terrestres & corporels. Aussi n'a-t-on jamais rien apperceu en luy d'immodeste et desordonné. Nonobstant la pesanteur se son âge, & les peines interieures qu'il souffroit, il tenoit toûjours son corps dans une composition modeste, droite & vigoureuse sans s'appuyer indécemment, ny se mettre en des postures qui sentissent la lassitude ou l'ennuy. Il croyoit devoir non moins de reverence à son corps qu'à son Ame; l'un & l'autre estans le Temple du S. Esprit. Son abord estoit gracieux à tous, & quoy qu'il fust souvent dans des peines interieures fort angoisseuses, il avoit toûjours un visage doux, tranquille & égal. Il abhorroit extrêmément la tristesse, & ne pouvoit concevoir qu'une Ame sçachant *que Dieu est*, puisse tomber dans la melancolie.

Il fuyoit les vains complimens, & les flatteries des hommes, comme autant de recherches de nature. Il n'estoit pas neanmoins incivil, & deferoit beaucoup aux sentimens d'autruy, s'ajustant à leur capacité, selon Dieu. La prudence & la simplicité regnoient en toute sa conversation. La premiere le rendoit vigilant & attentif à tous ses mouvemens, n'en admettant aucun qui ne fust de Dieu, & prenant garde aux circonstances de chaque action, aux consequences de chaque parole, & aux diverses impressions qu'il pouvoit faire dans l'esprit de son prochain. *Nostre Sapience*, dit-il en quelque endroit de ses œuvres, *nous fait agir par tout avec une prudence digne d'elle, qui assaisonne divinement tout ce qui sort de nous; & nous ne sortons jamais d'elle, non plus que de Dieu, par la moindre extroversion.*

La simplicité l'unïssant intimément à Dieu, rendoit sa conversation sincere, & exempte de toute deception, simulation & deguisement en ses actions & en ses discours; abhorrant les équivoques, gausseries, railleries & duplicitez, comme les pestes de la conversation honneste & Chrestienne. Le principal fondement de cette simplicité, estoit la continuelle & infatigable élevation de son esprit en Dieu, avec une genereuse abstraction des choses sensibles. De sorte qu'il laissoit un chacun dans ses voyes, & dans ses pratiques, & se tenoit immobillement dans les siennes; supportans sans empeschement interieur les défauts & les desordres qu'il appercevoit en autruy.

Cette conversation si sainte gagnoit merveilleusement à Dieu les cœurs de ceux qui le

fréquentoient, soit qu'il fussent Religieux ou non. L'on en void un exemple dans le R. P. Dominique de S. Albert, decedé l'an 1634. en odeur de Sainteté dans le Convent des Carmes de Nantes, dont il estoit Prieur. Ce Religieux natif de Fougeres en Bretagne, d'une des bonnes & plus vertueuses familles de la Ville, estant entré dés l'âge de 15. ans, au Noviciat des Carmes de Rennes, gousta peu aprés si notablement de nostre pieux aveugle, & s'adonna si serieusement à la pratique de ses saintes instructions, qu'il sentit en son cœur comme un subit embrasement d'Amour, qui s'accreut jusqu'à des excés incroyables. Il appelloit cét Amour Divin, *un Exactateur inexorable*, qui ne dit jamais c'est assez, parce qu'il luy consommait insatiablement le cœur; et il estoit si embrasé de ce Divin Amour, que la nuit, en quelque saison que ce fust, s'éveillant plusieurs fois, il se jettoit autant de fois en place, emporté comme par un mouvement extatique, pour adorer à genoux la Majesté de Dieu. Ce feu Divin avoit excité des embrasemens jusques dans son corps; de sorte qu'au fond de l'hiver il luy falloit appliquer des linges moüillez sur l'estomach, pour adoucir la rigueur de ce feu Sacré.

Il mandoit un jour à F. Jean de S. Samson, son cher Maistre & guide spirituel, que c'est chose digne de compassion de voir une Ame, qui touchée de cét amour, tend toûjours à l'infiny, & ne le peut comprendre ; & qu'il sentoit son cœur autant insatiable à aymer & à désirer, que Dieu est infiny à se communiquer. Sa devise consistait en ces deux mots : *Toûjours mourir*. Ce qu'il a pratiqué pendant tout le cours de sa vie, avec une telle fidélité, qu'on peut dire qu'en cette matiere il n'a rien obmis, quant à la pratique, de ce que nostre Divin Theodidacte luy qu'a enseigné de vive voix & dans ses escrits. On en verra quelque preuve au chap. XXVII. de la Vie de ce bon Frere, où j'ay touché en passant quelques principales vertus de ce grand homme, qui nonobstant les emplois de Vicaire provincial, de prieur, de lecteur en Theologie, de pere maistre des Novices, se tint toûjours soûmis à la conduite de ce lumineux Frere Laïc.

Un autre témoignage bien illustre des grands fruits que produisoit la sainte conversation de ce vertueux aveugle, a esté celle qu'il eut un long-temps avec feu Messire Antoine de Revol, Evesque & Comte de Dol. Depuis que ce Tres-Illustre & Tres-Vertueux Prélat eut éprouvé son esprit et sa vertu, par la vraye pierre de touche, qui est l'obeïssance & la parfaite humilité, ainsi que j'ay touché au chap. VI. de sa vie, il luy demeura tellement affectionné, & fut depuis si charmé par ses divins entretiens, que souvent il alloit voir ce bon Religieux trois fois en un même jour, à pied, quoy que le Convent fust assez éloigné de son chasteau, afin de conferer avec luy des choses saintes, & des moyens d'avancer la gloire de Dieu. Il acquist dans ces frequens entretiens une si grande tendresse, & une si ardente charité envers les malades, & les agonisans de sa Ville, & des lieux circonvoisins, qu'il ne manquoit point de les visiter quelques pauvres qu'ils fussent, afin de les disposer à bien mourir, ou a souffrir avec patience. C'estoit le vray Pere des orphelins & des pauvres. Son exercice le plus assidu estoit la sainte Oraison. Il estoit l'ennemy des vanitez du siecle, l'exemple & le flambeau non seulement de tout son Diocese, mais encore de tous les lieux où il a fait quelque sejour.

Depuis que nostre Aveugle fut dans le Convent de Rennes, ce grand Prelat prit la peine d'y faire un voyage exprés, pour le voir encore une fois, & luy fit composer l'exercice, intitulé *Le Miroir et les Flammes de l'Amour divin*, pour sa conduite & direction particuliere. Pendant ce dernier voyage qu'il fit à Rennes il visitoit tous les jours ce bon Frere dans sa cellule, & y demeuroit parfois deux ou trois heures, conferant avec luy des moyens de mourir saintement, comme prévoyant le temps de sa mort. En effet estant retourné à Dol il tomba malade, & couronna bien-tost aprés, par une sainte & précieuse mort, plusieurs autres grandes œuvres de vertu & de pieté, que je passe sous silence.

L'efficace encore de la sainte conversation de nostre bon Aveugle, se fit voir hautement pendant le séjour qu'il fit chez un venerable Recteur de la Paroisse de Roz-sur-Coësnon, prés Dol, qui l'emmena chez luy pour le faire traiter d'une fiévre quarte, dont ce Frere estoit affligé. A peine fut-il arrivé chez ce bon Ecclésiastique, qu'il commença à embaumer tout le Pays de l'odeur de ses vertus. Le Recteur & les autres Prestres se firent aussi-tost ses disciples en la vie Spirituelle. Tous les jours il leur faisoit de pieux entretiens touchant leur salut. A quoy se joignant encore plusieurs personnes laïques, jusques aux petits enfans, qui quittoient leurs jeux & leurs congez, pour profiter des Instructions de cét homme de Dieu. Cela remit dans tout le Pays l'exercice des Vertus Chrestiennes, la frequentation des Sacremens, & l'horreur du peché, que les guerres précedentes y avoient étouffé; ce qui s'étendit en sorte dans les Paroisses circonvoisines par une sainte émulation, que par ce moyen tout l'Evesché a esté peuplé de personnes fort devotes & vertueuses.

Mais sur tous, le Recteur de Roz, & sa bonne sœur qui estoit une veuve âgée, & fort venerable, firent gloire de se soumettre à la conduite Spirituelle de ce Frere, le considerant comme un Apostre de tout le Pays. Ils changerent leur maison comme en un petit Monastere, où ils vivoient d'une maniere fort sainte. Ils faisoient Oraison reglée, recevoient les pauvres & les passans avec charité, les servoient à table; bref, ils pratiquoient toutes les vertus Chrestiennnes fort exactement, & se conformoient si bien à la conduite de ce bon Religieux (qu'il leur donna mesme par écrit) qu'aprez leur decez, ils ont laissé dans tout le Pays une grande odeur de vertu.

Ce fut par les entretiens & les rares exemples de ce Frere que deux Predicateurs de l'Ordre de S. François embrasserent la Reforme. Lors mesme qu'il estoit encore seculier ceux qui luy faisoient des Lectures Spirituelles se trouvoient incontinent touchez de Dieu. Les uns se rendoient Religieux, les autres l'estant déja, embrassoient la Reforme; les autres vivoient dans le monde avec pieté. Un soldat mesme (ce qui est assez rare) devint si devot pour l'avoir frequenté, luy servant de lecteur, que s'estant jetté dans la solitude pour s'y exercer en continuelle Oraison, il prit enfin l'habit de Religieux, pour faire l'entier holocauste de soy-mesme au service de Dieu. Pour ce qui est des fruits de sa conversation dans nostre Observance, la chose parle d'elle-mesme, & je me contente d'en avoir donné un échantillon dans l'exemple du R. P. Dominique de Saint Albert.

Cette Ame née pour le Ciel, regardoit son corps, comme une facheuse prison, & la vie presente comme un exil; quoy qu'il souffrit l'un & l'autre avec une humble resignation, & conformité aux volontez divines, & disoit que cela l'eust accablé de tristesse, sans le secours de son divin Amour, qui faisoit que toutes les vicissitudes de la vie, ne servoient que pour l'espurer davantage. De là naissoit la haine irreconciliable qu'il portoit à son corps. Il eust soûhaité de rompre cette prison à force d'austeritez, s'il luy eust esté permis, & ce qu'il luy donnoit de repos, de nourriture, & d'autres soûlagemens necessaires, n'estoit qu'à contre-cœur, donnant à cela le nom de Martyre, & disant, que quand il cesseroit de manger il cesseroit d'estre Martyr.

« *Ce m'est une cruelle mort,* disoit-il, *d'estre obligé de conserver ma vie, qui seule empesche mon repos, & la joüissance de mon amour. O mort! que tu me serois bien plus douce : et que tu m'es cruelle! Helas! je te soûhaite cent fois chaque jour, et jamais tu ne viens. O Eternelle Grandeur! que je suis ardemment espris de vous; pourquoy tardez-vous tant de m'oster une vie si penible? Ne m'osterez-vous point de la tyrannie de ce corps, dans lequel je souffre un continuel Martyre? Vous voyez que je ne fais que languir dans ce sejour de peché. Mon Ame sera-t-elle toûjours languissante et sans repos? Mourra-t-elle mille et mille fois! Ouy, tandis qu'elle se verra dans cette vie miserable.*

Dictant un jour un traité qu'il nous a laissé de la Preparation à la Mort, & son esprit tout tiré en Dieu, se figurant que l'heure tant desirée de mourir estoit venuë, il alloit ainsi disant en presence de son cher Amour :

O désirée ! ô douce Mort ! Est-il possible, ô mon cher Amour ! que je sois enfin arrivé au point de mon sort tant desiré : Ah ! que j'ay esté pauvre jusques icy ; & que je suis maintenant riche en vostre pleine possession. Le reste de ces divins écoulemens, se peut voir au Livre que nous avons imprimé de ses Soliloques.

Ces grands desirs de mourir à cette vie mortelle furent enfin exaucez. Sa derniere maladie commença le 3. Septembre 1636. par une fiévre, avec une forte effusion de bile. Les douleurs de son corps furent grandes, mais celles de l'Ame le furent encore plus, parce-que Dieu voulut rendre sa mort conforme en quelque chose à celle de son Fils, délaissé & dénué de toute consolation. Les demons de leur costé firent tous leurs efforts pour luy faire peine, & troubler sa constance par des representations horribles ; mais parmy tous ces assauts le Serviteur de Dieu demeura toûjours égal à luy-mesme, sans chercher appuy ny consolation dans les choses crées, soit sensibles, soit spirituelles. Il produisoit tous les actes d'Amour, de confiance en Dieu, & autres, qu'on luy formoit, se laissant conduire comme s'il eust esté dans le plus bas de la vie spirituelle.

Enfin l'heure qui devoit finir ses travaux estant venuë, il prit entre ses mains un Crucifix, le colla fortement à sa bouche, & prononçant ces paroles de l'Apostre : *Christo confixus sum cruci,* il rendit son Ame à son Createur, âgé de soixante-quatre ans, huit mois, & quinze jours, le 14. septembre, jour de l'exaltation de la Sainte Croix.

Sa patience fut si grande en cette maladie, que dans toutes ses douleurs tres-violentes, il ne se tourna point çà & là dans le lit, pour chercher soulagement & repos, soustenant avec force & vertu le poids de la main de Dieu, & cachant ses souffrances le plus qu'il pouvoit, afin qu'on ne luy portast pas compassion & qu'on le laissast, sans luy offrir les rafraischissemens, qu'on presente ordinairement aux malades. Il se consomma ainsi aux rayons de son divin Soleil, sans chercher appuy ny secours dans les creatures, & eut toûjours jusqu'à la mort un veritable sentiment de son neant & de sa misere, se jugeant le plus grand pecheur de la terre, le plus redevable à Dieu, & neanmoins le plus ingrat, & le plus necessiteux de sa Grace & de sa Misericorde.

Il faisoit plus d'estat de demeurer nuëment resigné à la Justice Divine, que de mettre son appuy sur l'infinie Misericorde de Dieu, à cause du mélange du propre interest qui s'y peut rencontrer. Le temps de la mort, disoit-il, est un temps de totale renonciation à soy-mesme. C'est lors, si jamais, qu'on doit craindre les propres recherches, & estre sans vouloir. Encore que le veritablement mort ait sujet de craindre la Justice Divine, il est pour luy du point de la mort, comme de sa vie la plus asseurée & confidente. Il ne se change pour aucun temps. *Helas !* poursuit-il, au lieu d'où j'ay tiré cette lumiere, *Nostre vie n'est-elle pas assez miserablement passée en mille recherches inconnuës, sans se rechercher sciemment & manifestement au point de la mort, reflechissant sur soy-mesme, ainsi que les hommes du commun, manque de foy et de confiance en Dieu ? C'est laisser l'Amour de Dieu pour se couvrir du bouclier de sa propre Justice ; et croire qu'on fera barriere à la Justice Divine.*

Le peuple se trouva en foule dans l'Eglise des Carmes au jour de ses Obseques. On luy rasa le poil, & on tâcha d'avoir de ses vestements, comme autant de Reliques. On fit toucher à son corps quantité de Chappelets ; & depuis on continue de plus en plus à honorer le lieu de sa Sepulture, par des Vœux & Images de cire, en témoignage des assistances, tant spirituelles que corporelles, que plusieurs parmy le peuple disent avoir receu de Dieu sous l'invocation, & par les prieres du V. F. Jean de Samson. *En voicy quelques exemples.*

L'an 1637. un President du Parlement de Rennes (1), Prestre de grande vertu, attaqué dans un âge septuagenaire d'une maladie, à laquelle les medecins ne voyoient plus de remede, fut en un moment soûlagé, & depuis parfaitement guery si-tost qu'on eut fait vœu pour luy, que s'il recouvroit sa santé, il diroit neuf jours consecutifs la Ste Messe, en la Chapelle où le Venerable Frere est enterré, & qu'il feroit mettre une tombe de marbre sur le lieu de sa sepulture. Ce que le President ratifia & executa entierement; & sur son tombeau a esté mis le suivant Epitaphe :

HOC SUB MARMORE QUIESCIT
VEN. FR. JOANNES A SANCTO SAMSONE,
Carmel. Reform. Laïcus, Observantiæ Rhedonensis. Verè cæcus illuminantissimus, quo sapientius aut fusius hoc sæculo scripsit nemo de rebus mysticis, et verà contemplatione.
VITAM DUXIT
Austeritate et laboribus asperam,
Cœlestium contemplatione suavem;
Dæmonum continuo conflictu horribilem,
Angelorum consortio jucundissimam;
Humilitate ad ima depressam;
Ardore Seraphico in Deum transformatam.
QUOTIDIANA SYNAXI REFECTUS
Pabulum cœleste casto pectore fovebat etiam ad sex horas inconsumptum,
nativo calore in amorem verso.
Quippe delicias putat Christus, purissimo sinù teneri.
QUID PLURA.
In vita sua fecit monstra, in morte mirabilia operatus est;
Quæ si linguæ mortalium sileant, istius saxa sepulchri perpetuo loquentur.
SISTE ITAQUE VIATOR
Et, si me amas, hic Deum adora in suis gloriosum.
Obiit in Carmelo Rhedonensi vir verè mundo Crucifixus, in Festo exaltationis S. Crucis,
14. Septembris 1636.

Une fille attaquée d'une espèce de cancer à la jouë, & d'une grosse fiévre tres-violente, fut guerie par l'attouchement d'une parcelle de tunique du défunt.

Une fille du Connestable de Rennes, fut guerie de la fiévre, mettant à son col une petite medaille, que le bon Frere avoit portée pendant sa vie.

Une femme l'ayant invoqué, fut aussi-tost guerie d'un mal tres-violent qu'elle avoit à la cuisse, avec peril de gangrenne.

Un jeune homme ayant une taye en l'œil, qui l'empeschoit tout à fait de voir & d'estre receu en Religion dont il demandoit l'habit, fut guery parfaitement de ce mal, ayant invoqué le bon Frere & appliqué sur son œil par trois jours consecutifs une lettre qu'il avoit autrefois dictée.

Un enfant begue, receut le libre usage de la langue, ayant esté recommandé à Dieu au tombeau du V. Frere, aprés neuf messes celebrées à l'Autel qui en est proche.

Une personne seculiere, & un novice furent gueris d'un grand mal de jambes, s'estans trainez à toute peine à ce tombeau, & s'estans là recommandez à nostre charitable Aveugle.

Un enfant âgé de 3. à 4. ans, attaqué de fiévre, d'hydropisie, & de dissenterie, &

(1) Luc Godard, seigneur des Loges.

tendant tout visiblement à la mort, fut guery pendant qu'on celebroit une neufvaine de Messes prés le tombeau susdit.

La sœur de cét enfant, sourde dés son bas âge, assistant à la Messe qui se disoit pour elle au mesme lieu, lors qu'on fut à l'Elevation de la Sainte Hostie, sentit une main invisible qui luy toucha les oreilles, & luy osta sur le champ son infirmité.

Une Religieuse Urseline de Guerrande, lethargique, paralytique, sourde, aveugle, muette, & agonisante, fut guerie subitement par l'invocation du V. Frere, & par l'application d'une parcelle de sa tunique, avec des circonstances tres-notables, rapportées dans un acte autentique qui en a esté fait, le 5. Septembre 1654.

Une autre Religieuse Urseline du Convent d'Ancenis, picquée au tendon du bras droit, par un chirurgien qui la saignoit, aprés trois mois de grandes douleurs, sans recevoir soûlagement par les remedes, ny faire aucun usage de son bras, fut guerie par l'application d'une parcelle de la tunique du mesme Frere, sans qu'on ait esté obligé d'user d'aucun remede violent, quoy que les expers dans la medecine, & dans la chirurgie, jugeassent le mal incurable, si on n'y appliquoit les rasoirs, & autres operations chirurgiques, dont le succez n'estoit pas asseuré.

Outre ces guerisons, & quantité d'autres que je passe sous silence, on peut encore juger pieusement de la Sainteté de ce Religieux, parce qu'il a apparû depuis son decez à des personnes de grande vertu, & tres-dignes de foy : à sçavoir, par deux fois à une Religieuse, dont la memoire est en odeur de Benediction. La premiere fois elle le vid elevé en l'air, revestu d'une chappe tres-blanche, donnant la Benediction aux Monasteres de son Ordre. La seconde fois il luy apparût lors qu'elle estoit dans un estat de peines interieures, & luy dit qu'ils estoient liez ensemble par des liens glorieux & honorables, la laissant hautement consolée.

Depuis il apparût au R. P. Mathieu Ex-provincial, duquel j'ay fait mention cy-devant, & luy dit qu'il cessast de faire difficulté de donner les Memoires qu'on luy demandoit pour composer cette Vie. *Il cst vray*, luy dit ce Venerable Frere, *que j'avois desiré, que ma vie fust inconnuë aux hommes ; mais si Dieu veut pour sa Gloire, que nos Freres en connoissent ce qui s'en peut connoistre, sa volonté soit faite, ne vous y opposez pas.* En suite dequoy le Reverend Pere donna les memoires qu'il avoit jusqu'alors refusé. Voilà ce que nous dirons en abregé de la Vie de ce grand Contemplatif F. Jean de Saint Samson. Ces choses tiennent sans doute du Miracle : ce que neanmoins nous ne voulons avancer que sous le jugement de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Mais ce qui est en luy de plus merveilleux, c'est la quantité & la qualité de ses divins Escrits, pleins d'une Sapience admirable, & d'une infinité de lumieres, que Dieu s'est plû de verser dans l'Ame de ce bon Frere Laïc, aveugle dés le berceau, ainsi que j'ay dit au commencement de cét abregé.

Nous avons imprimé partie de ces divins Ouvrages en divers volumes, dont le premier contient sa Vie plus au long, avec ses Maximes, & trois grands Traitez, l'un intitulé : *Le Miroir et les flammes de l'Amour Divin ;* l'autre, *De l'Amour Aspiratif, ou de l'Aspiration amoureuse de l'Ame vers Dieu.* Le troisiéme : *De la Souveraine Contemplation d'Amour.*

Le second volume, est celuy de ses Contemplations & de ses sacrez Soliloques. Le 3. est intitulé : *Le vray Esprit du Carmel, avec ses Lettres Spirituelles.* Le 4. est son Cabinet Mystique contenant les Regles de la conduite des Novices, & de la discretion des Esprits. Le 5. le Miroir des Consciences, & les Regles de Conversation pour les personnes spirituelles. Le 6. Ses Exercices ou Meditations pour les Retraites de dix jours. Le 7. La Mort des Saints précieuse devant Dieu. Le 8. Les divines qualitez de l'Ame morte à sa propre vie, &c.

Et d'autant que l'on a soûhaité de voir tous ces Traitez imprimez en grand Volume tous ensemble, avec ceux qui n'estoient encore à imprimer, c'est ce que l'on a fait pour la satisfaction du public ; ce qui soit à la plus grande Gloire de Dieu, & de toute la Cour Celeste. Amen.

Ce grand contemplatif breton, qui ne le cède en rien aux célèbres mystiques du Carmel espagnol, est loin d'être connu comme il conviendrait dans son propre pays.

Son chef est conservé dans le nouveau couvent des Carmes de Rennes.

LA VIE DE SAINT RENÉ,

Evesque d'Angers. Le 12. Novembre.

DANS le terroir & Evesché d'Angers, il y a une Paroisse nommée *Calonne*, qui a eu l'honneur d'estre éclairée de deux grands Saints, à l'un desquels elle a donné naissance, & a esté arrousée des larmes & des sueurs de l'autre. Il y avoit dans ce lieu une pieuse Dame mariée au Seigneur du Chasteau de la Poissonniere, qui passoit sa vie avec tristesse & ennuy, attendu que Dieu qui donne & oste les enfans, quand & à qui il luy plaist, n'avoit beny son mariage d'aucune lignée ; elle se voyait sterile & connoissoit qu'il n'y avoit que le Ciel de qui elle pûst recevoir consolation en ce rencontre. Pour lors S. Maurille conduisoit ce Peuple, & ayant fait bastir l'Eglise de Calonne, il la gouvernoit en qualité de Recteur; cette Noble femme connoissant le pouvoir que ce S. Recteur avoit auprés de Dieu, & sçachant que s'il vouloit estre son intercesseur vers le Ciel elle verroit ses desirs accomplis, & ses vœux exaucez, elle eut recours aux prieres du Saint qui ne furent point vaines, car incontinent elle se trouva grosse d'un enfant, lequel estant venu au monde donna un contentement à ses parens, d'autant plus grand qu'il estoit desiré de long-temps ; cét enfant fut le Saint dont nous descrivons la vie, & qui fut nommé *René* pour la raison que nous dirons cy-aprés ; cette joye que les Parens goustoient à longs traits, se passe vistement, & la douceur de leurs consolations se trouve suivie d'une tristesse bien sensible ; car l'enfant que Dieu leur avoit donné, & qu'on pouvoit à bon droit nommer Enfant de prieres & de larmes, se trouva saisi d'une maladie qui ne menaçoit de rien moins que de le priver de la vie ; cette pauvre Mere bien affligée ne pût faire autre chose que de le prendre entre ses bras s'acheminant vers Angers pour le porter à S. Maurille, qui pour lors estoit Evesque de cette Ville, afin de le prier qu'il luy conferât le Sacrement de Confirmation (quelques uns disent le Baptême), c'estoit un jour de Feste solemnelle & comme elle fut arrivée elle trouva le S. Evesque à l'Autel qui celebroit la Messe, pendant qu'il parachevoit le S. Sacrifice l'enfant mourut.

II. Que si cette mort fit une Mere éplorée, elle jetta aussi des regrets si sensibles dans le cœur de Maurille, que n'en pouvant supporter la pesanteur, il se resolut de s'enfuir afin de s'imposer une rude penitence d'une faute qu'il n'avoit pas commise.

III. On enterra cét Enfant, & quoy que la Sepulture le dérobât aux yeux de la Mere, elle ne luy arracha pourtant pas le regret du cœur, mais Dieu qui avoit resolu d'en faire une lumiere en son Eglise, n'avoit garde de l'esteindre de si bonne heure, s'il le prend ce n'est que pour le rendre ; & s'il commande à Abraham de luy sacrifier son Fils, ce n'estoit que pour le rendre Pere de plusieurs Enfans ; Maurille s'en est enfuy, mais il faudra qu'il revienne pour le ressusciter.

IV. L'Evesque donc croyant avoir commis un crime, où il n'y en a pas l'ombre, quitte son Evesché sans en avertir personne, prend le chemin vers la Mer à dessein de la passer, afin de finir le reste de ses jours en un Pays inconnu dans la penitence & les larmes, il rencontre un vaisseau qui le conduit en Angleterre, où il passa sept ans inconnu, faisant l'office de jardinier chez un Seigneur de marque. Mais le Ciel qui destinoit cét enfant à quelque chose de grand, le veut retirer du Sepulcre pour le faire voir aprés sa mort, & conduisant cette affaire par des voyes qui quoy qu'inconnuës à l'esprit des hommes sont pourtant bien establies par la sagesse Divine, obligea les Angevins à chercher leur Evesque afin de le rappeller en son Siége ; on le trouve avec toute peine & à cause qu'il avoit resolu de ne retourner jamais en son Evesché qu'on ne luy rendist la clef de la Sacristie, qu'il avoit jettée dans la mer en la passant, Dieu fist un miracle plûtost que cela empeschast que le monde fust privé de la lumiere de celuy que nous appellerons bientost RENÉ. Et il se trouve bien estonné quand les messagers les luy presenterent, les ayant trouvées dans le ventre d'un poisson qui avoit sauté dans leur batteau lorsqu'ils passoient la mer pour l'aller chercher. Maurille surpris de ces merveilles se vid contraint d'obeïr à ce peuple, & de retourner avec eux en son Eglise, laquelle regrettoit tant son absence.

V. Arrivé qu'il fut à Angers, il alla droit au sepulcre de l'enfant mort, & baignant la terre de ses larmes, se prosterne en terre adressant au Ciel ses vœux entrecoupez de sanglots, le sollicite de redonner au monde cét enfant, qu'il y avoit sept ans entiers que la sepulture tenoit prisonnier. Chose merveilleuse ; au mesme temps Dieu entendit la voix de son Serviteur, & on vid le Saint se lever de son Oraison, & l'enfant du tombeau, pour lors Maurille n'avoit des paroles que pour benir le Ciel, & des mouvemens que pour produire des actions de Graces.

VI. Tous les Angevins qui s'estoient assemblez pour honorer le retour de leur Pasteur sont dans l'estonnement, les uns tombent dans l'admiration voyant le pouvoir de leur Evesque auprés de Dieu, les autres prejugeoient bien que cét Enfant qui avoit esté si long-temps parmy les morts, seroit un jour quelque chose de grand sur la terre ; le S. Evesque luy confere le Sacrement dont il avoit esté privé par la mort, comme nous avons dit ; & afin de recommander la nouveauté de ce Miracle, le nomma RENÉ, comme qui diroit deux fois NÉ. Né la premiere fois lorsque ses parens luy donnerent la vie, l'ayant obtenu par les prieres de S. Maurille ; Né la seconde fois quand par la force de l'Oraison du même Saint il se leva du Sepulcre. RENÉ, qui avoit cousté tant de larmes à Maurille, commença dés lors à estre l'objet de ses soins, & son education luy estoit en singuliere recommandation, incontinent qu'il fut capable d'instruction, il luy donna un Maître pour suppléer à son deffaut, si de hazard les affaires de son Eglise l'apellant ailleurs l'empeschoient de l'enseigner luy-méme. Cét enfant doüé d'un bel esprit, fit un tel progrés aux Lettres qu'il parut en la jeunesse entre ses compagnons avec autant d'estime, comme il fit estant Evesque entre les Prelats de son siecle. Il s'avança non seulement aux Lettres, mais en la vertu, il estoit sage comme un vieillard, retenu comme un Religieux, & chaste comme un Ange. Comme il commença à croistre, il jetta avec plus de soin ses yeux sur S. Maurille, & considera plus meurement ses actions pour les imiter, tout ce que la pieté faisoit faire à Maurille, la méme vertu le produisoit

en RENÉ, de sorte que saint RENÉ estoit un prototipe animé, ou une Image mourante de saint Maurille.

VII. Ce bon Evesque voyant tant de zele dans cét homme, le fit Chanoine en son Eglise, & lui confera les saints Ordres, ce fut pour lors qu'il crût par cette haute dignité devoir mettre toutes ces vertus en l'exercice quand il considéroit la grandeur de sa dignité, son humilité le faisoit s'anéantir & s'il jettoit les yeux sur son Ministere, la charité le faisoit agir, elle le conduisoit partout où la misere & la necessité du prochain le desiroient, elle l'amenoit au Chœur, & la flâmme le brûloit saintement, mais vivement à l'Autel.

VIII. Bon Dieu! avec quelle ardeur de devotion celebroit-il la Sainte Messe? Tant de pieté, tant de science, tant d'humilité, de charité, de diligence, & de toutes sortes de vertus, furent des motifs puissans pour l'élever à l'Episcopat, afin que puisqu'il estoit successeur des vertus de Maurille, il le fût aussi de sa dignité, & puisqu'il avoit un zele d'Evêque, il eût aussi l'occasion de l'exercer.

IX. Maurille meurt, on élit *René* en sa place, on le consacre Evesque, & on luy donne le gouvernement de l'Eglise d'Angers; se voyant en cette charge il étoit Tout à tous, & Tout à un chacun, car les pauvres pouvoient dire que sa maison estoit la leur, tant ils y estoient les bien venus, les malades se trouvoient bien consolez, quand il les recherchoit, les visitoit, les consoloit, les guerissoit, les lepreux trouvoient leur consolation à son seul attouchement, les demons quittoient les corps des possedez à sa seule parole, & après avoir tant fait de miracles, si quelqu'un l'en remercioit, ou luy en donnoit quelque loüange, il attribuoit tout à Dieu, & aux merites de saint Maurille sans rien en retenir; si quelqu'un publioit ses miracles, il l'en reprenoit comme d'une chose la plus déplaisante qu'il pûst faire à sa personne; tout le profit qui se voyoit en son Evesché à la conversion des Ames, il le donnoit tout à son Prédecesseur, & disoit que ses soins n'y contribuaient de rien, mais seulement l'intercession de saint Maurille.

X. Enfin, il eut desir de voir les lieux saints, pour visiter les stations de Rome, & baiser les pieds à sa Sainteté, & à cause de l'honneur qu'il portoit à son Maître & Précepteur S. Maurille, il desira passer par Milan d'où il estoit natif, il ordonna bien son Evesché, le pourveut de personnes saintes qui le gouvernassent en son absence, afin que son troupeau n'en souffrist aucunement: ayant pourveu à tout ce que la prudence & le zele lui fit juger de necessaire, il part d'Angers à ce dessein, passe les monts & traverse la Lombardie, faisant du bien à tous ceux qu'il trouvoit par ce chemin; sa renommée qui voloit par tout arriva long-temps auparavant luy à *Sorrento*, les citoyens qui le receurent avec de grands témoignages de bien-veillance, le prierent de rester quelques temps avec eux; sa charité luy fit arrester son chemin pour leur obeïr, cependant on luy amenoit de tous costez les malades pour recevoir guerison, il commandoit à la fiévre, & elle luy obeïssoit, il faisoit ouïr les sourds, dénoüoit la langue aux muets, & faisoit marcher les paralitiques par ses prieres & par l'imposition de ses mains.

XI. Pendant qu'il estoit dans cét employ, Dieu voulut l'appeller à la jouïssance de cette Gloire qu'il s'étoit acquise par ses travaux, il luy revele le jour de son trépas, & quelque temps aprés se sentant bien foible, & voyant que ses forces commençoient à défaillir, il fit venir à luy tous ceux qui l'avoient accompagné de France, & leur départit & aux pauvres ce qu'il pouvoit avoir, leur declare le jour de son trépas, lequel étant arrivé il s'y dispose, celebra devotement la Sainte Messe, & prît congé de tous les presens, & au milieu des prieres & loüanges à Dieu, rendit son Ame à son Createur à *Sorrento*, le 12. novembre environ l'an de nôtre salut 430.

XII. Tout le monde regretta une telle perte, les *Sorrentins* reconnoissans la faveur qu'ils avoient reçûe de Dieu par le Ministere de saint René, luy érigerent un tombeau

magnifique, & par aprés à cause des avantages qu'ils en reçûrent, ils firent bâtir une belle Eglise qu'ils consacrerent à Dieu, sous le nom de la Sainte Vierge & de saint René; les miracles que Dieu y opere par l'intercession de son serviteur sont quasi sans nombre.

Comme les Huns ravageoient l'Italie ils placerent le camp devant Sorrento à dessein de la saccager; un des citoyens se trouva miserablement entre leurs mains; ces barbares le conduisent sur un pont tres-haut prés l'Eglise de saint *René*, pour le decoller; ce pauvre miserable eut recours à ce saint & reclama son secours; ces sacrileges s'en mocquoient, & afin de l'exterminer plus vite ils le précipiterent du pont : mais les eaux l'ayant reçû doucement, il se presenta à luy un vieillard venerable, qui le faisant cheminer par dessus comme s'il avoit esté sur la terre ferme, le conduit heureusement & miraculeusement en sa Ville, luy disant, *qu'il estoit celuy dont il avoit imploré l'assistance, & que Dieu l'avoit envoyé pour le délivrer du péril où il le voyoit.* Les Angevins se voyans privez du riche trésor du corps de leur Evesque, en pleurerent l'absence long-temps; mais enfin l'ayant obtenu par l'autorité du Pape, ils le receurent en leur Ville avec une joye & magnificence Chrestienne, & l'ont conservé religieusement jusques à l'an 1562. que la chasse ayant esté sacrilegement ouverte par un de leurs compatriottes nommé Marchand, Huguenot, en tira toutes les saintes Reliques, & les jetta au feu, où elles furent presque toutes consumées, excepté quelques ossemens qu'un citoyen nommé René qui estoit trompette de la Ville, conserva & remit entre les mains du Clergé. Mais Dieu ne permit pas que cette action sacrilege demeurast long-temps impunie, il en voulut faire la vengeance dés ce monde; car le miserable mourut peu de jours aprés enragé.

Cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, Prestre, de divers Autheurs, sçavoir, du Martyrologe Romain, de la Legende de Monsieur Gazet, de Monsieur Benoist, & de quelques autres.

J'ay bien voulu ajouster la Vie de saint René, quoy qu'il ne soit pas un des saints de la Province, neanmoins à la priere de quelques personnes pieuses, & attendu que les Legendes nouvellement imprimées n'en font point, ou peu de mention, j'ay trouvé bon de l'inserer en ce lieu.

Un vitrail moderne à la Cathédrale de Quimper représente en dix médaillons les principaux épisodes de la Vie de saint René. — A l'église d'Elliant saint Maurille est représenté ressuscitant saint René enfant (grande et belle statue en bois, XVIIe siècle). L'usage de donner aux enfants le nom de *René* n'est nullement une preuve de la popularité de saint René, en Bretagne; ce nom rappelle plutôt la dévotion à notre *saint Ronan.*

LA VIE DE SAINT COLOMBAN, ABBÉ,

Ses Reliques reposent à LOC-MENECH *en l'Evesché de Vennes, & est Patron de la paroisse de Breledy en l'Evesché de Tréguer. Le 21. Novembre.*

En même temps que la clarté de l'Evangile commença à paroître dans l'Irlande, Dieu y fit naître un nouvel astre qui fut le B. Colomban, dont nous décrivons la vie. Auparavant qu'il fut au monde, sa Mere vit en songe sortir comme un soleil de son ventre, qui était un heureux pronostique de ce qu'il devoit estre un jour. Il employa ses premieres années en la pratique des vertus, & à l'étude des bonnes lettres, profitant également en l'un & en l'autre, à cause de sa bonne inclination naturelle, qui se trouvant heureusement favorisée de la Grace de Dieu, le portoit puissamment au bien. Dequoy le diable envieux, luy dressa de puissans combats, se servant de certaines femmes impudiques qui tâchoient de luy arracher ce beau joyau de chasteté, qui non seulement estoit enchassé en son cœur, mais encore convenoit à son nom. Du commencement il leur resista avec le glaive de la parole de Dieu, qu'il sçavoit fort bien manier de l'une & l'autre main; mais ayant rencontré une femme Religieuse qui depuis quinze ans vivoit en solitude, & ayant pris avis d'elle de ce qu'il devoit faire en ce rencontre, il se resolut de se retirer hors de son pays, afin d'oster toute occasion de perdre ce qu'il ne pourroit jamais recouvrer. Sa Mere voyant sa resolution fondoit en larmes, et se servant de tous les artifices qu'une Mere interessée peut inventer, elle tâchoit de le retenir, mais tout cela n'est point capable de gagner un jeune homme, qui a son salut en recommandation & qui veut suivre la vocation de Dieu.

II. Sorti qu'il fut de la maison de ses Parens, il se soûmit à la discipline d'un saint personnage nommé Senil, sous lequel il fit en peu de temps un tel avancement en toutes sortes de sciences, qu'il donna au public en sa jeunesse, plusieurs doctes ouvrages, & entr'autres une riche exposition sur les Pseaumes. Enfin aprés desireux de se retirer, & de s'avancer d'avantage en la vertu, il le quitta pour aller à Bencos ou Bensos, demander l'habit de Religieux, qu'il obtint de l'Abbé Comogel; il se commit à sa direction pour estre formé & instruit à la vie parfaite & Religieuse, à laquelle il fit un tel avancement, que c'étoit un vray Prototipe de sainteté & vertu. Il demeura long-temps en ce Monastère à son grand contentement, & édification des autres Religieux; mais Dieu qui vouloit se servir de ce saint comme d'une lumiere éclatante, qui devoit éclairer plusieurs, l'inspira de quitter l'Irlande, pour passer en France, afin d'y faire revivre la pieté & religion chrétienne, qui y étoit beaucoup refroidie à cause des pechez, qui s'y commettoient. Il confera ce dessein à son Abbé, qui luy en accorda la permission; & luy donna douze Religieux, tous Doctes, pieux, & capables de l'ayder à poursuivre heureusement ce que le zele & la pieté luy faisoit entreprendre.

III. Par tout où il passoit, il faisoit merveilles, tant par ses doctes Prédications, que par ses bons exemples, & la Sainteté de sa Vie. Il étoit lors âgé de 30. ans. Il arrive donc en France, ayant passé par l'Italie sans s'y arrester. Pour lors Sigebert commandoit en toute l'Austrasie, & par toute la Bourgogne; il receut honorablement S. Colomban & ses Religieux, la bonne odeur de leurs vertus étant parvenüe à sa Cour, longtemps auparavant qu'ils y fussent arrivez. Dans le dessein que le Saint avoit d'anoncer les Volontez de Dieu dans ce pays, il crut qu'il luy estoit necessaire de chercher un lieu de retraitte, où aprés qu'il auroit jetté la semence de la Parole de Dieu dans le cœur des fidels, il se pourroit retirer afin d'atirer du Ciel par ses Prieres, la rosée des Graces dans cette

terre, qu'il venoit de cultiver. Il obtint du Roy une vaste solitude pour lors apellée *Volge* ou *Vosage,* où ils se retirent en un vieil château nommé *Anagrata,* où ses Religieux vêcurent quelque temps en une si grande disette de vivre, qu'une fois l'espace de neuf jours ils ne mangerent que des fueilles d'arbres. Mais Dieu qui a fait pleuvoir la manne au desert pour nourrir son peuple, pourveut aussi à ceux-cy de vivres en abondance, par une Providence tout admirable.

IV. Plusieurs personnes édifiées de la Sainteté de leur Vie, s'adresserent à S. Colomban, le suppliant de les admettre en sa Compagnie ; ce Saint voyant que ce lieu n'étoit pas commode pour recevoir tant de personnes, en rechercha un autre, qui fut le château de *Luxueil,* distant de trois ou quatre lieuës de cette premiere solitude, c'est à present *Lisieux* (1). Là ils dresserent une Chapelle sous le nom du Prince des Apôtres S. Pierre, avec de petites Celulles en façon de cabanes pour leurs demeures ; où jour & nuit ils vacquoient à la Contemplation des choses celestes, qui leur faisoient oublier celles de la terre. Et de la sorte commença l'Abbaye de Luxueil, où les Miracles ne manquerent non plus qu'en tout le reste de sa vie ; mais je les reserve à la fin de l'Histoire de sa Vie, afin de n'en interrompre la suitte.

V. Saint Colomban voyant que la benediction de Dieu se repandoit si sensiblement sur son Monastere, & que le nombre de ses Religieux grossissoit, il travailla à bâtir un autre Monastere qu'il nomma Fontaines, pour la grande quantité des sources d'eau vive qu'il y trouva, cette nouvelle maison se trouva en peu de temps peuplée de Saints Habitans, Colomban leur Abbé leur prescrivoit des Regles qu'ils observoient ponctuellement. Pendant ce temps la renommée de Colomban voloit par tout, tant à cause de ses Miracles que de la sainteté de sa Vie, & du gouvernement de ses Monasteres ; Theodoric ou Tierry qui pour lors regnoit en Bourgogne, en entendit parler. Cette Province luy étoit tombée en partage aprés la mort de Sigebert son Pere ; Theobert son Frere étant en possession de l'*Austrasie*. Theodoric donc luy portoit beaucoup de respect, conversoit familierement avec luy, le venoit visiter & recommandoit à ses Prieres, & sa personne, & le Gouvernement de son Royaume. Ce Roy étoit un prince voluptueux, qui scandalisoit tout son peuple par ses amours impudiques, tenant en sa Cour des femmes de mauvaise vie, à la honte de sa femme legitime.

VI. Colomban comme un autre S. Jean Baptiste, l'en reprenoit & luy reprochoit librement l'infamie de son vice. Il refusa même de donner sa benediction aux enfans de ses concubines, & jamais ne voulut accepter les viandes qui luy furent envoyées de sa part, donnant pour reponse, cette Sentence de l'Escriture : *Le tres-Haut rejette les offrandes des impies*. Disant cela, les plats & les flaccons se briserent entre les mains des porteurs, & tant le vin que les viandes furent répenduës par terre. Le Roy saisi de crainte à cause de ce-cy, s'en alla de grand matin le trouver pour luy demander pardon, avec promesse de se corriger, & peut-estre il l'eût fait, étant persuadé par les vives raisons de ce Serviteur de Dieu ; mais la Reyne Brunehaut, ou autrement Brunechilde, qui étoit une femme imperieuse, & qui étoit bien aise de gouverner l'Estat, entretenoit le Roy, qui étoit son petit Fils, en ses mauvaises pratiques, craignant que s'il se voyoit plus que la Reyne sa femme, son autorité ne diminuât, & que le pouvoir qu'elle avoit auprés de sa Majesté ne passât à la personne de la Reyne sa compagne. Brunechilde donc mît en l'esprit du Roy, que l'Abbé Colomban étoit un homme fâcheux & de mauvaise humeur, & qu'à la fin il se rendoit insuportable. Elle fist couler ses meschantes persuasions avec tant d'artifices dans l'esprit du Roy, que se degoûtant de la conversation du Saint, il luy fit commandement de se retirer de ses Estats, aprés y avoir séjourné vingt ans & avancé le service de Dieu en toute diligence.

(1) Lisieux, ville de Normandie, n'a rien de commun avec la célèbre abbaye de Luxeuil, en Franche-Comté. — A.-M. T.

VII. Ce bon Religieux se voyant chassé de son Abbaye, se retira à Besançon, où en faveur de plusieurs personnes, il fit voir le pouvoir & autorité que Dieu lui avoit donné ; car s'étant transporté en la prison où il exhorta les prisonniers à la Contrition & au repentir de leurs fautes, ces criminels l'écouterent, le Saint meu de compassion toucha leurs fers, qui se briserent au seul attouchement de ses mains, il leur lava les pieds, les essuya avec toute humilité, les conduit hors de la prison & de là à l'Eglise afin d'implorer la Divine misericorde pour l'abolition de leurs crimes. Comme ils approcherent de l'Eglise, ils trouverent les portes fermées, & apperçurent une troupe de soldats qui les poursuivoient, pour les reconduire en prison. Ils jetterent les yeux sur leur Liberateur ; qui eut recours à l'Oraison, priant Dieu que puisque par la grace ces pauvres miserables avoient été delivrez, qu'il ne permit pas qu'ils fussent repris. Sa priere fut exaucée, car à l'instant les portes de l'Eglise s'ouvrirent d'elles-mêmes pour introduire ces pauvres fugitifs. Quand ils y furent entrez elles se refermerent de façon que les soldats qui les poursuivoient, voyans ce miracle, n'oserent attenter à leur personne, le peuple voyant cette action, loüa hautement la Bonté de Dieu, qui se faisoit ainsi paroître par le moyen de son Serviteur. Le Saint séjourna en ce lieu quelque temps, neanmoins épris d'un saint desir de revoir ses Religieux, & animé d'une sainte confiance, il s'en retourna en son Monastere, esperant que peut-estre le Roy changeroit d'avis & auroit égard à son innocence.

VIII. Brunechilde ayant entendu ce retour, resolut de s'en defaire, & abusant de l'autorité du Roy, envoya des satellites qui se saisirent de sa personne pour le conduire hors du Royaume. Comme ils arriverent pour executer le dessein de cette Reyne passionnée le Saint lisoit en un livre à la porte de l'Eglise ; mais comme autrefois les soldats du Roy de Sirie furent aveuglez aux aproches d'Elizée, de méme ces soldats ou executeurs des volontés du Roy, ne pûrent jamais appercevoir l'homme de Dieu *Colomban*, quoy que souvent ils luy marchassent sur les pieds, & lui touchassent sa robbe, pendant qu'il rendoit mille actions de graces au Ciel, qui rend les efforts des puissants sans effet, quand il lui plaist. Par ce moyen les officiers de sa Majesté s'en allerent les mains vuides.

IX. Le Saint craignant qu'il ne fût la cause de quelque trouble, il ceda à son banissement, & se laissa conduire hors la France selon les ordres du Roy. Il partit donc de *Luxueil* & vint à Besançon, d'où prenant le chemin par Avalon & par Auxere, il se vint embarquer à Nevers sur la Loire, de là il descendit à Orleans & à Tours, où passant bon-gré mal-gré ses gardes, il luy fut permis de veiller une nuit au Tombeau de saint Martin, & puis enfin ils aborderent à Nantes, voulant par ce moyen honorer la Bretagne de sa presence, non seulement pendant sa vie, mais encore luy donner ses Reliques aprés sa mort, comme un gage de l'amour qu'il luy a porté, permettant qu'elles y ayent esté transportées au grand contentement de tout le Pays qui les compte au nombre de ses Thresors les plus precieux, & le met au catalogue de ses Saints, à cause de l'honneur qu'il luy a fait de la visiter dans une des plus fameuses de ses villes. Ce n'a pas esté sans raison que j'ay nommé tous les lieux par où il passa, car il ny en a aucun qu'il n'aye signalé par quelque signe ou prodige. Au partir d'Avalon il délivra 12 possedez par un demon enragé, & guerit cinq frenetiques. A Auxere il délivra un autre demoniaque qui avoit couru plusieurs lieux sans se reposer, afin de pouvoir trouver l'homme de Dieu. A Nevers un des gardes ayant donné un coup d'aviron sur le bras d'un de ses Religieux, il l'en reprit severément, le menaçant de la colere de Dieu, qui le punit de mort & fut noyé quelque temps aprés en la même place. A Orléans il donna la clarté à un aveugle, & délivra autant de possedez qu'on luy en amena.

X. A Tours, où comme nous avons dit, il passa la nuit au Sepulcre de S. Martin, son passage n'y fut pas sans Miracle ; car contre le gré des gardes, qui ne luy vouloient pas

permettre de poser le pied en cette Ville, la nacelle s'arresta miraculeusement au milieu de l'eau. Un voleur ayant derobé les ustenciles de ces Religieux, pendant qu'ils etoient en l'Eglise à prier Dieu, & à leur retour ne les trouvant plus, ils en avertirent leur Abbé, qui s'en retourna promptement au Sepulcre de S. Martin pour luy faire ses plaintes, de ce qu'il n'avoit pas gardé ses hardes, & celles de ses Religieux pendant qu'ils veilloient auprés de ses Reliques. Chose étonnante! aussi-tost le voleur se sentant comme foüetté rudement par tout le corps, il declara le lieu où il les avoit cachées.

XI. J'en obmets plusieurs autres pour reciter celle qui nous touche plus de prés, qui est que s'étant embarqué pour se retirer de Nantes pour aller dans l'Irlande, ce Grand Saint étant un peu éloigné sur la mer, & regrettant de quitter si-tost la Bretagne, ne voulut pas luy dire adieu si promptement & desireux qu'il étoit de luy faire du bien, voulut retourner d'où il avoit parti, ceux qui le conduisoient en Irlande au lieu de son exil, ne purent jamais faire avancer le vaisseau, & les executeurs des arrets de sa Majesté, voyant tant de prodiges, n'oserent davantage s'opposer à la volonté de Dieu, qui vouloit que la Bretagne comptât au nombre des graces & bien-faits qu'elle reçoit de luy, la faveur qu'il luy fist de permettre qu'elle fut encore une fois honorée de la presence d'un si Grand Saint. Ces satelites donc font prendre terre & mettent S. Colomban en liberté d'aller par tout où il luy plairoit. Le Saint tout joyeux prit le chemin vers Nantes, où étant arrivé il y séjourna quelque temps. Je ne trouve point quels Miracles il fist à son retour, soit qu'ils n'ayent pas esté remarquez, où bien que Dieu les reservât à la vertu de ses Reliques qui reposent en la Bretagne où il s'opere plûtost une continuation de Miracle, qu'un Miracle particulier, comme nous dirons à la fin de cette Histoire.

XII. Aprés son séjour de Nantes, il alla trouver Clotaire second fils de Chilperic, qui pour lors regnoit en Loraine, qui le reçut honorablement, & luy promit de le favoriser en tout ce qu'il seroit possible, à cause des Vertus qui paroissoient en luy avec éclat. Ce Saint craignant que s'il sejournoit plus long-temps en France cela ne fût cause de quelque different entre luy & Theodoric Roy de Bourgogne, il voulut se retirer de son Royaume, se contentant, qu'aprés luy avoir prédit que dans trois ans il joüiroit des Estats de ses deux cousins : sçavoir, Theodoric & Theodebert, il le pria de luy moyenner le passage par les terres du même Theodebert, pour passer en Italie. Clotaire n'y manqua pas, & luy donnant des gens pour le conduire en Italie, ils prirent le chemin vers Paris. A la porte de la Ville il chassa un demon fort furieux du corps d'un pauvre homme, luy commandant avec autorité de ne pas rester davantage dans ce corps qui avoit esté lavé par le Baptesme de JESUS-CHRIST. De là ils allerent jusques à Meaux, où le Comte *Agneric* renvoya les officiers de Clotaire, & se chargea de conduire le Saint au Roy Theodebert, cependant il le retint chez soy afin de joüir quelque temps de sa presence, & qu'il benît toute sa famille, particulierement sa Fille *Fare* que quelques-uns ont nommée *Bourgondofore*, qui n'étoit encore qu'un Enfant, & qui depuis a esté une sainte Religieuse & Abbesse. Il visita aussi le Seigneur *Authaire* en sa maison de *Vulsi* sur Marne, où il donna sa benediction à trois de ses Enfans, l'un desquels étoit saint Ouen, depuis Chancelier de France, & Archevesque de Roüen.

XIII. Enfin, il alla au Palais de Theodebert, qui l'accueillit avec toute la courtoisie possible, le conjurant de ne point passer outre, mais de demeurer dans les terres de son Royaume, où il trouveroit des campagnes assez amples pour semer la Parole de l'Evangile. Le Saint voyant l'occasion d'augmenter la Gloire de Dieu, y consentit, à condition que le Roy suiveroit ses conseils. Il choisit sa demeure prés la ville de *Brigents,* le long du *Rhin.* Il se mit à prescher l'Evangile par tout ces Pays, où des personnes à milliers se rendirent au giron de l'Eglise, tant idolâtres que d'autres, qui aprés le Baptesme s'étoient laissez infecter du venin de l'heresie. Il employa trois ans en ce pieux Exercice;

& Nostre Seigneur confirma par tout la parole de son Saint par des miracles, jusques à ce que la guerre s'allumant entre les deux Freres Theodebert & Theodoric, celuy la fut vaincu en une bataille prés *Toul* en Loraine; d'où s'étant échappé il eut recours à saint Colomban, pour apprendre de luy ce qu'il devoit faire. Le Saint luy donna avis que s'il ne vouloit pas perdre le Royaume Eternel avec le temporel, qu'il se fist Religieux, & qu'aussi-bien s'il ne le faisoit de bon gré, maintenant qu'il étoit libre, il y seroit bientost contraint par la force des armes. Theodebert rejetta ce conseil comme l'avis d'un Hermite, qui ne void pas plus loin que sa Cellule, & s'appuyant sur la force de son bras, leva une nouvelle armée, qu'il hazarde de nouveau contre Theodoric prés *Tolbiac ;* mais avec une issuë encore plus malheureuse que la premiere, parce que non seulement il perdit la bataille, mais il y fut pris & livré à *Brunechilde,* laquelle le fist raser & rendre Moyne à Châlons, & peu de temps aprés par un horrible sacrilege, puis qu'elle l'avoit fait Clerc, elle le fit massacrer, ainsi qu'il est porté dans la Chronique de Saint *Benigne* à *Dijon.* Où il est à remarquer que ce saint Abbé étoit assis sous un chesne où il lisoit dans un livre, & appellant le Religieux qui luy assistoit, il luy commanda de prier Dieu pour les deux Roys qui étoient aux prises, avec beaucoup de sang humain répandu. A quoy le Religieux repart : *Mon Pere, employez vous même vos prieres, pour le Roy Theodebert vôtre Ami, afin qu'il emporte le dessus sur Theodoric nôtre ennemi.* Ce que le Saint qui étoit vrayement une colombe sans fiel, rejetta comme une tentation, luy disant que ce conseil n'étoit pas de Dieu, qui commandoit de prier pour les ennemis, & qu'au reste il étoit en la disposition du Souverain Juge de donner la victoire à qui il luy plairoit.

XIV. Aprés cela, Saint Colomban voyant le Roy Theodebert trépassé, il se resolut de quitter la France & l'Allemagne, pour passer en Italie, où il fut tres-bien receu par *Aigulphe* Roy des Lombards, qui luy donna option de choisir en ses terres, telle demeure qu'il luy plairoit. Il s'arresta donc à Milan, pour s'opposer aux heritiques Arriens, qui infectoient alors cette Ville, contre lesquels il écrivit un excellent livre rempli de la doctrine qu'il avoit puisée du Ciel. A quelques jours de là on luy donna avis que dans un rocher coupé de l'Apennin, qui est une Montagne, qui divise l'Italie, il y avoit une vieille Eglise dediée à Dieu sous le titre du Prince des Apôtres Saint Pierre, où se faisoient de grands Miracles, & que ce lieu qui se nommoit *Boby* seroit fort propre à son dessein, parce qu'il y avoit des eaux en abondance. Il se retira en ce lieu par le consentement du Roy *Aigulphe.* Il fit premierement rétablir l'Eglise, & y bâtir un fort beau Monastere où il passa un an qui luy restoit à vivre en ce monde, il s'y prepara par la meditation de sa fin, à la gloire qui l'attendoit au Ciel.

XV. Cependant le Roy Clotaire qui selon la prediction du S. vivoit paisiblement dans tous les Estats de Theodebert & Theodoric, menda l'Abbé Eustache qui étoit demeuré à Luxueil, & luy donna commission d'aller trouver le B. Colomban, pour le prier de sa part de revenir en France, où tous ses ennemis étoient morts, mesme l'impie *Brunechilde,* afin de joüir avec luy du bon-heur de la paix. Mais ce grand Saint qui ne pensoit plus qu'au voyage qu'il avoit à faire au Ciel & à la gloire qui l'y attendoit, remercia le Roy de sa bonne volonté, & luy renvoya par le mesme messager & Abbé Eustache, des Lettres pleines de bons avis, & salutaires corrections pour les vices passez, l'exhortant à une vraye penitence. Ce que Clotaire prît en bonne part, en faisant paroître les reconnoissances par plusieurs beaux Privileges & faveurs qu'il accorda à l'Abbaye de *Luxueil,* pour le respect qu'il portoit à son Prophete saint Colomban. Lequel ayant passé un an à Boby en Italie, il y deceda chargé d'années & de merites, & tout illustre de Miracles. Le jour de sa mort arriva le 21. de Novembre environ l'an six cens.

XVI. Les Miracles de ce Saint sont quasi sans nombre, je me contenteray d'en raconter

quelques-uns pour m'acquiter de la promesse que j'avois faite cy-devant. Comme il étoit encore à Luxueil, un jour comme il se promenoit par la montagne tout seul pensant à l'explication de quelques passages de l'Escriture Sainte, il luy vint en pensée, lequel des deux seroit le plus facile, ou de souffrir les injures des hommes, ou la cruauté des bestes, en une chose où on n'a point peché, attendu que les hommes perdent leurs Ames se persecutant les uns les autres. Il se trouva incontinent environné de douze loups, qui commencerent à le tirer à sa robbe. Le Saint demeura ferme & constant, faisant le signe de la Croix, il pria Dieu de le favoriser en ce rencontre; ces animaux ne l'ayant pû ébranler prirent eux-mesmes la fuite, & luy il continua son chemin. Incontinent il entendit comme un bruit de voleurs qui le poursuivoient, mais le Saint qui sçavoit fort bien que personne ne luy pouvoit nuire, si Dieu ne luy permettoit, & s'il le permettoit, se resignant à sa volonté, il ne s'avança pas plus viste, & se trouva incontinent en seureté. Aprés quoy il ne peut connoître veritablement si c'étoit une ruse de Sathan qui le vouloit épouventer, ou si ce qu'il avoit veu étoit vray & réel. Un de ses Religieux étant travaillé d'une grosse fiévre, & se voyant reduit en une grande necessité, n'ayant de quoy luy donner aucun rafraîchissement dans le desert, il mit ses Religieux en Prieres afin d'obtenir de Dieu quelque consolation en leur disette, & trois jours aprés il arriva dans ce desert un homme qui conduisoit des chevaux chargez de pain, & autres provisions, qui leur dist que Dieu l'avoit interieurement excité à venir soûlager ses Serviteurs qui le servoient dans le desert. Cét homme avoit une femme qui étoit affligée depuis un an de fiévres, hors d'esperance de pouvoir recouvrer sa santé; le Saint pria pour elle & elle fut guerie.

XVII. Une autre fois comme luy & ses Religieux se trouverent reduits à une telle necessité, que pendant neuf jours n'avoient mangé que des herbes; Dieu revela à un autre Abbé d'envoyer à saint Colomban ce qui luy étoit necessaire, il le fist, faisant vitement charger des chevaux pour leur porter de quoy soûlager leur pauvreté. Le Religieux à qui il avoit donné charge de conduire ces chevaux, ne sçachant de quel côté il devoit aller, ils se trouverent miraculeusement au Convent du Saint, dont ils remercierent Dieu tous ensemble. Une autre fois se trouvant en une grande necessité, les greniers qui estoient vuides se trouverent remplis de bleds. Un jour comme il avoit soixante de ses Religieux employez à semer du bled, il les rassasia tous de deux pains & un peu de biere, aprés qu'il eut prié Dieu de les multiplier. On ramassa beaucoup de fragments qui restoient, & demeura deux fois autant de biere qu'il n'y en avoit du commencement. Un jour il commanda à un de ses Religieux d'aller pescher en un certain ruisseau, & de luy apporter tous les poissons qu'il prendroit; ce Religieux pensant abreger son chemin alla à un autre, où ayant travaillé pendant le jour, il fut obligé de s'en retourner les mains vuides, quoy qu'il y vît une grande quantité de poissons. L'Abbé le reprît de sa desobeïssance & le renvoya à l'autre ruïsseau où il prît autant de poisson qu'il en pût aporter. Cecy montre quelle doit estre l'obeïssance que Dieu demande dans un inferieur au regard de son Superieur. Comme le depencier du Convent tiroit de la biere d'un tonneau, il fut apellé par le Saint, il courut aussi tost, s'oubliant de tourner la canelle; mais la liqueur s'arresta de soy-mesme sans en répandre une seule goutte. Il commanda un jour à un de ses Religieux de fraper un rocher pour en tirer de l'eau, & aussi tost la pierre se changea en une fontaine, qui coule encore aujourd'huy, Il commanda une autre fois à ses Religieux par obeïssance d'aller sier du bled par un temps de grosse pluye, ils s'y en allerent & Dieu empescha qu'il ne tombast une seule goutte d'eau en ce champ, quoy que les terres voisines fussent toutes innondées. Une autre fois que tous ses Religieux de Luxueil étoient malades au lit, excepté les infirmiers, le saint Abbé leur commanda à tous de se lever, d'aller battre du bled dans l'aire; ceux qui obeïrent se trouverent gueris le mesme jour, & les desobeïssans furent travaillez de leur fiévre toute l'année.

XVIII. Un corbeau luy prît un certain instrument avec lequel il travailloit & l'emporta, le Saint luy commanda de le luy rapporter, ce qu'il fist, & le mit au pied du Saint en presence de ses Religieux, s'arrestant comme pour attendre la punition qu'il en voudroit prendre ; le Saint luy commanda de s'en aller, aprés quoy il prist incontinent le vol. Un jour une riviere nommée Bosie se deborda tellement, que le moulin du Convent étoit en peril d'estre emporté, le Saint averti de cecy, envoya un de ses Religieux qui étoit Diacre, & se nommoit *Sincald*, auquel il donna son bâton, avec commission de commander au torrent de prendre un autre chemin, l'eau obeït à la voix de ce serviteur de Dieu qui faisoit le commandement de son saint Abbé. Un de ses Religieux se trouva travaillé d'une grosse maladie qui le menoit au tombeau ; ce bon Religieux qui se nommoit Colomban, du nom de son Abbé, priant continuellement Dieu qu'il luy pleust le délivrer de la prison de son corps, il apperçut auprés de luy un homme revêtu d'une éclatante lumiere qui luy dist, que cela ne se pouvoit faire, attendu que son Abbé s'y opposoit par ses prieres & par ses larmes. Ce pauvre malade pria le Saint de n'empescher point un bonheur qu'il souhaittoit avec tant de passion ; le Saint changea ses prieres, & aprés luy avoir donné le Saint Viatique, & sa benediction, il s'en alla au Ciel.

XIX. Comme il faisoit bâtir son Monastere de Boby, on avoit coupé des poutres dans la forest prochaine qu'on ne pouvoit charroyer à cause de la difficulté du chemin, qui étoit trop raboteux. Il commanda à deux ou à trois de ses Religieux de les prendre, & de les apporter sur leurs épaules ; ils obeïrent & apporterent tout ce qu'il en fut necessaire, jusques à la perfection de son ouvrage, trois hommes soûtenant facilement ce que quatre bœufs n'auroient à peine pû traîner. Un de ses Religieux s'étant fait une grande playe avec une coignée, comme il coupoit du bois, il le rétablit en pleine santé à la mesme heure.

Le Duc *Valdon* qui commandoit dans les Alpes, vint avec sa femme *Flavia* trouver le Saint à Besançon, pour le prier d'interceder pour eux afin que Dieu leur donnât des enfans ; il leur promît, à condition qu'ils consacreroient le premier qu'il leur donneroit au service de Dieu. Ils acceptent cette condition, le Saint fit sa priere qui fut exaucée, car la Duchesse accoucha au bout de neuf mois d'un fils qui fut nommé *Donat*, & étant en âge fut donné au Saint pour l'instruire à la piété & aux sciences, où il fist un tel progrés, qu'il merita d'estre éleu Archevêque de Besançon aprés saint Claude, où il se comporta tellement, qu'il y éclata comme un grand Saint.

XX. Les Reliques de saint Colomban ont esté apportées en Bretagne, au grand contentement de toute la province ; car longtemps aprés sa mort, un de nos Ducs revenant de Rome, passa à Boby, & ayant trouvé tout ce beau Monastere desert de Religieux, emporta avec luy ce sacré depost, & le plaça avec beaucoup de respect dans la ville de *Locminech*, vulgairement dite *Locminé* au Diocese de Vennes ; on celebre sa Feste avec beaucoup de solemnité en la dite Ville, avec un office propre, dont l'Hymne de Laudes commence de la sorte,

Nascitur nobis Columbane Carmen
Locmini Custos vigil, atque Rector,
Tu quibus laudes animis petisti
Suffire vires.

Ses Reliques sont un thrésor que la Bretagne possede, & peut mettre au nombre d'un de ses plus précieux, tant à cause de la devotion qu'elle porte à ce grand Saint, qu'à cause du bien qu'elle en reçoit, par les Miracles continuels qui s'y font en la personne des phrenetiques, qui y viennent rendre leurs vœux, non seulement de la Province, mais encore des Païs voisins, où aprés leurs voyages accomplis, & leur neufvaines finies, ils se trouvent soûlagez dans leur affliction, avec l'admiration de tous.

L'Histoire de cette Vie a esté recueillie par Missire Julien Nicole, Prestre, de divers Autheurs : sçavoir, de Monsieur du Val Docteur en Sorbonne, du R. P. Simon Minime, du Breviaire de Vennes, d'une copie écrite en latin, qui a esté fournie par Missire Olivier Hervé, Recteur de Brelidy, où l'original est conservé en un vieil Breviaire écrit en lettres Gothiques, du Breviaire propre pour le jour de sa Feste, conservé à Lominech, & plusieurs autres Autheurs.

ANNOTATION.

LE CULTE DE SAINT COLOMBAN EN BRETAGNE (A.-M. T.).



Il n'est pas étonnant que notre Armorique ait voué et conservé une particulière dévotion au saint et illustre abbé de Luxeuil.

Sa règle était celle de la plupart des monastères qui surgirent en si grand nombre dans la Petite-Bretagne, au cours du ve et du vi^e^ siècle, et même quand la règle de Saint-Benoît eut été partout substituée aux observances monastiques jadis venues d'Irlande, les religieux considéraient avec raison saint Colomban comme un ancêtre. Aussi est-il resté chez nous patron de plusieurs églises et chapelles ; on peut signaler dans l'ancien diocèse de Dol (aujourd'hui dans le diocèse de Rennes), la paroisse de Saint-Coulomb ; dans le diocèse de Quimper, la paroisse de Kernével ; à Quimperlé on voit encore la façade en ruine de l'église paroissiale de Saint-Colomban (xve siècle), et si l'on pénètre à l'intérieur, on y trouve les restes de belles colonnes romanes. A Locmaria-Quimper, non loin de l'abbaye des femmes, il y avait un monastère d'hommes sous le vocable de saint Colomban (1). Mais là où le saint est surtout honoré, c'est à Locminé. Sa chapelle, dit M. Le Mené « est au côté nord de l'église de Saint-Sauveur, et communique avec elle par une large arcade moderne. Le grand vitrail de cette chapelle représente plusieurs traits de sa vie, et des inscriptions gothiques expliquent le sujet de chaque tableau..... On possède à Locminé, depuis des siècles, quelques reliques du saint abbé, apportées de Bobio. En 1631, un incendie dévorant la rue de *Pontivy,* on y porta les reliques de « Monsieur Sainct Colomban, » et le feu cessa aussitôt. En 1758, ces reliques furent transférées dans un reliquaire neuf. On venait de fort loin vénérer ces restes précieux, et on y amenait particulièrement des aliénés, pour obtenir leur guérison ; sous la chapelle sont deux caveaux, dans lesquels on les attachait, il n'y a pas encore longtemps. »

Pour quiconque voudrait étudier la Vie de saint Colomban, vie d'un intérêt puissant, le meilleur ouvrage à consulter me paraît être *Les Moines d'Occident,* par le Comte de Montalembert.



LA VIE DU BIEN-HEUREUX SAINT BIEUZY,

Martyr. Le 24. de Novembre.





Le Bien-Heureux saint Bieuzy, étoit natif d'Angleterre, & étoit disciple du Bien-Heureux saint Gildas, lequel vint avec luy, quand il passa la mer pour venir en Bretagne Armorique, & fut l'un de ses Religieux dans son premier Hermitage de la Roche prés la riviere de Blavet, en la paroisse de Bieuzy,

(1) L'église paroissiale de Plougoulm (en Léon) a pour patron, non saint Colomban, mais saint *Columba* ou *Kolom-Kil;* la ressemblance des noms a amené quelques-uns à confondre ici deux saints bien distincts.

où ledit saint Gildas faisoit tant de Miracles, qu'une quantité innombrable de personnes de tout sexe & qualité y abordoient, en sorte que ce bon Saint n'avoit pas une heure depuis qu'il étoit jour pour prier, voire mesme pour prendre sa refection. Sa vie tres-sainte & austere le faisoit coucher dans le rocher de la Chapelle, là où il entroit par une fenestre assez proche du Maitre Autel, (laquelle a esté depuis peu fermée) dans lequel rocher il prenoit son repos, & vacquoit aprés continuellement sans estre veu, ny de ses disciples ny du peuple, & arriva qu'un jour qu'il se trouvoit incommodé en sa santé, ayant celebré la Sainte Messe, d'un grand matin, il se trouva fort alteré en sortant de son Eglise pour aller boire à la fontaine, qui en estoit fort proche, le bon Saint rencontra déjà tant de peuple qui tous le vouloient avoir pour parler à luy, qu'il s'oublia de suivre son dessein, preferant pour l'amour de Dieu à conferer avec tout ce peuple pour leur instruction, que d'aller à la fontaine qui n'étoit pas à dix ou douze pas de luy, de façon que cette alteration & le long discours qu'il eut avec tout ce peuple, luy causa la fiévre, laquelle le pressant, il fut contraint de se retirer dans sa Cellule par la fenestre cy-devant dite, où ses disciples le venant visiter, & luy ayant dit qu'il y avoit encor plus de peuple que devant, qui le demandoit, il fit sa priere qui fut exaucée, car à l'instant ce grand rocher qui le couvroit, se fendit, en sorte qu'il trouva passage pour monter par iceluy jusques au haut de la montagne, (ce qui se voit maintenant audit rocher) d'où étant sorti il rendit graces à Dieu de ce qu'il luy avoit donné le moyen de se retirer hors du tumulte de tant de peuple, pour avoir lieu de vacquer à sa priere & meditation hors du bruït, ce qu'il continua du depuis lorsqu'il étoit trop pressé de peuple, car personne ne sçavoit la grâce que Dieu luy avoit faite, non pas mesme ses disciples, qui le croyoient dans sa Cellule, qu'il étoit à rendre graces à Dieu au haut de sa montagne.

II. Or arrivant que ce bon Saint fut appellé de Dieu à refaire l'Abbaye de S. Gildas, dans le territoire de Rhuys, prés de la mer, il laissa dans son Hermitage, à l'instante priere des nobles & autres paroissiens dudit lieu le bon saint Bieuzy, l'un de ses disciples, lequel journellement faisoit infinis Miracles, signamment pour le mal de la rage aux hommes & autres animaux, en sorte que leur Recteur étant decedé, les paroissiens d'une commune voix le demanderent à l'Evesque de Vennes, pour tenir sa place, & le leur donna.

III. Le bon Saint faisoit sa charge de Pasteur fort exactement. Un jour de Feste qu'il étoit prest à dire la Sainte Messe, un serviteur d'un Gentil-homme voisin proche, qui toutefois n'étoit pas de sa paroisse, luy vint dire que son Maître le mandoit de venir tout à l'instant pour guerir ses chiens quï étoient tous enragez dés la nuit precedente, & qu'il n'y eust point de manque, que tout à l'heure il fust allé trouver son Maître, auquel nôtre bon Saint luy répondit qu'il luy falloit dire la Messe au peuple qu'il l'attendoit pour cét effet, mais qu'incontinent aprés il iroit trouver son Maître, ce que le valet ne trouva pas bon, car jurant & blasphemant, il luy dit que s'il manquoit d'y venir, son Maître viendroit le chercher, qui le feroit bien marcher, le bon Saint luy dist qu'il falloit servir Dieu premier que les hommes, & qu'il ne bougeroit pas de son Eglise qu'il n'eût parachevé ce qu'il alloit commencer, qui étoit son service Ecclesiastique de la Solemnité du jour, mais qu'incontinent aprés qu'il se seroit acquité de son devoir, tant envers Dieu que ses paroissiens, il se trouveroit au logis de son Maître. Cette réponse n'étant pas agréable au valet qui s'en retourna en colere, alla dire à son Maître que le Moyne n'avait pas daigné venir & tout plain de paroles contre ce bon Saint, qui émeurent tellement ce Gentil-homme, qui d'ailleurs étoit tres vicieux, que sa colere le transporta si fort, qu'il vint en furie accompagné de grand nombre de mauvais garnimens qu'il avoit à sa suite, jusques au lieu où étoit ce bon Saint qu'il trouva à l'Autel qui

achevoit sa Messe, & sans veneration ny respect du Saint-Lieu où il étoit, ny du Saint Sacrifice qu'il parachevoit, il porta au Saint un coup de coûtelats sur la teste, qui la luy fendit par la moytié ; ce que fait ce misérable tyran se retira dans sa maison, luy laissant son glaive dans la playe, lequel étant arrivé chez luy, trouva que tous ses chevaux & autres bestiaux étoient tous enragez aussi bien que ses chiens, qui déjà l'étoient, lesquels par la permission de Dieu eschaperent du lieu où l'on les avoit enfermez, & dechirerent leur Maître & ses serviteurs qui le pensoient defendre, en sorte qu'ils moururent tous.

IV. Quand à nostre bon Saint, il paracheva sa Messe quoy que blessé, ayant toûjours le glaive en la teste, & prescha & admonesta ses paroissiens, & leur dit qu'il alloit trouver son bon Maître & Abbé le B.-H. Saint Gildas pour avoir sa benediction avant mourir, où à l'instant il prit chemin, où il fut suivi de tous ceux qui étoient lors en son Eglise, & Dieu permit que tout à l'instant que le bon Saint fut blessé, tous ses paroissiens par Miracle le sçeurent, lesquels tant nobles que gens champestres prindrent le chemin pour suivre leur bon Pasteur & avoir sa benediction, lequel ils trouverent arresté en un endroit de la Paroisse de Pleuvigné prés le bois de Lanvaux, où il passa la nuit avec tous ses paroissiens, ausquels miraculeusement se trouva des vivres suffisans pour leur nourriture.

V. Quand au bon Saint il passa la nuit à les prescher & en Oraison sans dormir, & le matin venu aprés la priere faite, il s'achemina jusques sur le bord de mer, en la paroisse de Baden, là où ils trouverent nombre de bateaux qui les attendoient, dans lesquels ils s'embarquerent, sur la confiance du bon Saint qui leur promit de la part de Dieu, que la grande tourmente qui faisoit ne les eût point engloutis ny noyez.

VI Et d'autant que la tourmente estoit si grande que la plûpart des habitans de Rhuys étoient courus sur le bord de la mer, à la maniere de ceux qui habitent prés la coste, aviserent venir le bon Saint & sa compagnie, lesquels passerent le trajet de la mer appellé Morbihan, depuis la coste de Baden jusqu'à celle de Rhuys sans peril, ne s'étans point apperçus qu'il y eust de tempeste, & tout à l'instant qu'ils furent descendus à terre leurs bateliers & bateaux disparurent, ce qui fist connoistre que sçavoient esté des Anges par la permission de Dieu qui les avoient si bien conduits dans cette tres-forte & perilleuse tourmente.

VII. Le bon Saint descendu à terre & toute sa suite, leur fit la derniere exhortation, leur predisant que dans une heure il rendroit l'Ame à son Createur, les exhortant de se souvenir des bons avis qu'il leur avoit donnez tandis qu'il étoit leur Pasteur, & qu'ils priassent Dieu pour luy, que s'il recevoit grace devant Dieu qu'il le prieroit pour eux, & seroit leur Protecteur à jamais, & prenant congé de ses Prestres, Nobles & autres du tiers Estat de sa paroisse, qui tous avoient les larmes aux yeux, de perdre un si bon Pasteur, il commença son chemin pour arriver à l'Abbaye, dans laquelle saint Gildas étoit qui chantoit Vespres dans l'Eglise où il eut revelation de l'arrivée de saint Bieuzy, dont il avertit les Religieux qu'il disposa d'aller processionnellement au devant du Saint qu'ils trouverent fort prés de l'Abbaye, lequel entré dans le Chœur de l'Eglise, se jetta à genoux demandant la benediction de l'Abbé saint Gildas, qui la luy donna, & tout à l'instant, il rendit son Ame à Dieu, donc toute la compagnie avec un grand regret, particulierement ses paroissiens qui l'avoient suivi jusques à l'Abbaye, où il fut enterré par le bon saint Gildas qui l'eût toute sa vie en grande veneration, & avoit prié ses Religieux qu'aprés sa mort ils l'eussent enterré auprés de luy.

VIII. Voilà à peu prés ce que l'on a pû colliger des vieux fragmens des lettres qui se trouverent à la Sacristie de ladite Eglise de Bieuzy aprés les cruelles & sanglantes guerres de la Ligue, où tout ce qu'il y avoit de bon fut emporté par les ennemis du Roy

en haine que le sieur de Rymaison, Seigneur de ladite paroisse étoit du parti contraire, & au service du Roy Henry le Grand (1).

Tout ce que dessus a esté extraict des papiers qui sont aux Chartres & Archives de ladite Seigneurie de Rymaison, & datté de l'an 1598. Avec aussi l'extraict des vieux Memoires qui ont resté aprés la guerre de la Ligue dans les Archives de l'Eglise paroissiale de Bieuzy, touchant la Vie & Mort du B.-H. S. Bieuzy martyr, & recteur de ladite paroisse de Bieuzy comme cy-devant. Et nous sous-signans Recteur de ladite Paroisse, les avons copié sur lesdits Memoires qui sont demeurez ausdites Chartres & Archives de ladite Seigneurie & Eglise paroissiale de Bieuzy, en foy de quoy nous avons signé ce 25. janvier 1659. & sous les signes de nostre Curé & Prestres de ladite Paroisse. La Feste dudit saint Bieuzy se celebre le 24. dudit mois de novembre, jour S. Chrisostome; le chef dudit Saint est encore à present conservé & reveré en l'Eglise de Pleuvigné Evesché de Vennes.

LA VIE DE SAINT JACUT,

Premier Abbé du Monastere de Landoüart, autrement Saint Jacut de l'Isle en l'Evesché de Dol, le huitième Février.

Il faut avoüer que si nous avons obligation à la Bretagne, de nous avoir conservé plusieurs saints, & excellents personnages, nous n'en n'avons pas moins à l'Angleterre de nous les avoir envoyez; & si faisant abstraction des motifs de ses liberalitez, on en vouloit seulement considerer les effets, ce seroit assez de sçavoir quelle a esté la mere d'un saint Paul de Leon, S. Méen, saint Samson, S. Ronan, & plusieurs autres, pour reconnoître qu'elle a esté plus large à en gratifier ceux qui les ont immediatement receuës, qu'eux affectionnez à les publier; puisque ce que nous avons à regretter en ce point, c'est d'avoir si peu d'instructions des vertus, gestes & miracles de ces grands saints, que plusieurs semblent inconnûs aux lieux mesmes qu'ils ont d'avantage habitez; c'est ce qui nous oblige à trancher en peu de mots un ample discours que requeroit l'exposition d'une vie commencée dans l'innocence. continuée dans la vertu, & consommée en la perfection, telle qu'a esté celle de saint Jacut.

Son pere, nommé Fragan, épousa une femme aussi vertueuse qu'elle étoit de noble extraction nommée Blanche, tous deux Anglois de nation, gens d'autoritez & de grande reputation. La benediction du Ciel qui ne pouvoit manquer à la perfection de ce mariage, les gratifia dans ces beaux commencemens de trois enfants : sçavoir, Guethenoc & Jacut qui furent freres gemeaux, & une fille nommée Ethirinne (2). Mais il falloit pour affirmer leur vertu que les ordres de la Providence leur apprissent que les plus douces consolations de cette vie sont ordinairement détrempées de l'amertume

(1) Voyez l'Annotation sur les Monuments de saint Gildas, p. 29.

(2) Plus connue sous le nom de sainte *Clervie* que lui donne Albert Le Grand dans la Vie de S. Guénolé. — A.-M. T.

des plus sensibles tribulations, comme ils l'experimenterent peu de temps aprés : car certains troubles & malheurs étans survenus en Angleterre, Fragan fut contraint de sortir de son Païs avec sa famille, comme un autre Abraham, & passer la petite Bretagne où ils aborderent au port de *Brehat*, où ayant residez quelques années avec assez de prosperitez, ils demanderent à Dieu un troisiéme fils qu'ils nommerent Guenolé, lequel à cause de son bel esprit son pere pensoit particulierement le faire du monde, mais en ayant miraculeusement esté détourné, il promit à Dieu qu'il luy donneroit non seulement ce Cadet, mais aussi les deux Aisnez ; & en effet, ayant mis Guenolé sous un bon maistre nommé Budoc, ses freres le suivirent incontinent aprés, où à l'envi les uns des autres ils profitoient à la vertu, mais spécialement Jacut que son maistre cherissoit à raison de son bon naturel, inclination à la vertu, & assiduité à l'étude.

Sa modestie servoit d'exemple à ceux de son âge, ses discours d'enseignemens, & sa gravité de retenue ; son humilité qui le mettoit à couvert de l'ambition & de la superbe le tenoit dans l'approbation ; sa candeur qui le faisoit chercher d'un chacûn lui donnoit creance parmi ses anciens, sa sincerité gagnoit leur affection, & sa prudence donnoit à tous de l'admiration. Ces belles semences tutelaires de son innocence ne pouvoient pas demeurer longtemps dans un si bon terroir sans produire des flâmmes d'une ardente charité.

Ce fut pourquoy un jour qu'il sortoit avec ses compagnons pour se récréer à la campagne, s'étant retiré d'eux & pris chemin d'un autre costé avec son frere Guethenoc à dessein de s'entretenir de discours pieux & de dévotion, Dieu qui les regardoit ou plûtost qui les accompagnoit de son Amour, comme il fit autrefois à ses deux disciples d'Emaüs, leur présenta à propos un sujet digne de leur pieté : car comme ils s'avançoient continuant leurs saints propos, voici qu'ils font rencontre d'un homme aveugle, lequel par un instinct particulier s'adressant à eux les supplie d'abord de luy donner guerison ; cette priere quoy que de soy plus temeraire que civile, ne leur donne point toutefois occasion de le mepriser, mais au contraire le regardans avec des yeux pleins de compassion & de charité, s'approchent de luy, luy parlent doucement, l'interrogent & le consolent, puis enfin vaincus de ses prieres & du ressentiment de son affliction, animez d'une humble confiance en Dieu, l'un d'eux de sa salive luy lavant les yeux, & l'autre faisant le signe de la Croix dessus, luy rendent à l'instant la veuë, mais craignant que le bruit de leur action leur acquist de la reputation, ils se retirent sur l'heure plus vite que le pas dans le Cloistre du Monastere où ils demeuroient, aussi honteux que s'ils eussent commis quelque grand crime.

Dieu toutefois qui se plaist à élever les humbles, ne permit pas que cette action demeurât inconnüe, mais il voulut que celuy qui en fut gratifié en fut luy-mesme le proclamateur & le témoin irreprochable ; car il ne se fut pas plûtost apperceu de leur fuite, qu'il les suivit à la course jusqu'aux portes du Monastere, publiant le Miracle tout transporté d'allegresse, en criant hautement qu'il venoit de recevoir la veuë par le moyen de deux escoliers de la Maison, mais ce n'étoit pas encore assez pour faire connoistre ceux que la crainte de l'honneur tenoit déja cachés, il failloit employer le credit de l'obeïssance pour déceler ce que l'humilité avoit entrepris de garder en secret ; voilà pourquoy les clameurs continuelles de celuy-cy étant enfin parvenües aux oreilles du maistre Budoc, qui pour s'informer plus particulierement du fait l'ayant fait entrer, fit appeller en mesme temps tous ses escoliers pour les assembler devant luy, lequel ayant incontinent remarqué entre les autres Jacut & Guethenoc pour ses bien-faicteurs, se prosternant devant eux en action de graces, les obligea enfin de reconnoistre la Vertu de Dieu en eux, demeurans au reste confus de la gloire qui leur en revenoit, ce qui rendit encore Jacut plus modeste & circonspect que devant; car ce fut alors que prenant cette

grace pour motif d'une vie parfaite, il luy sembla qu'il n'avoit encore rien mis du sien à la poursuite de la vertu, & l'âge qui le mettoit dans l'adolescence, l'obligeoit d'entrer en ce commerce ; puis se proposant pour regle de vie la joye étroite des conseils Evangeliques, il commença de mortifier son corps par veilles, jeûnes & disciplines, cilices & autres austeritez entremeslées d'une frequente Oraison, apprenant ainsi son corps à obeïr à l'esprit devant qu'il y sceût regimber ; mais comme ses rigueurs extraordinaires ne suffisoient pas exterieurement à son dessein, il y adjoûtoit des interieures à châque occasion ; en sorte qu'un jour qu'il étoit sorti du Monastere ayant fait rencontre d'un pauvre lepreux qui le pria instamment d'une aumône, le Saint aprés avoir regardé de tous côtez, & reconnû qu'il n'étoit aperçu de personne, s'étant aproché du pauvre luy donna l'aumône, puis d'une merveilleuse force d'esprit, ferveur & charité, luy baisa les mains à demy pourries, duquel attouchement le lepreux demeura parfaitement guery.

Ce miracle ne peut demeurer caché, & bon-gré mal-gré saint Jacut, l'on sçut qu'il en avoit esté le mediateur, à raison de quoy voyant que sa renommée s'augmentoit de jour en jour, il pensa que pour fuir les occasions & attaques de la vaine gloire, qu'il haïssoit comme la mort, il devoit entierément donner du pied au monde ; c'est pourquoy il se resolut de prendre l'habit de Religieux avec son frere Guethenoc (1), dans lequel état il seroit difficile de raconter avec combien de rigueurs & austeritez il vêcut. Ce nouvel habit luy fit quant & quant renouveler ses premieres ferveurs, ses jeûnes étoient plus frequens, ses veilles plus continuelles, & ses Oraisons plus assiduës, & quoy qu'il semblât les interrompre pour vacquer au travail manuel, auquel il employoit la plûpart du jour, il en étoit toutefois si peu diverti, qu'il sembloit ne travailler que pour prier, ayant continuellement le cœur élevé en Dieu ; la qualité de son vivre plus propre à ruïner l'appetit qu'à satisfaire à la necessité, il alloit de pair avec l'austerité de ses jeûnes, n'usant pour son manger que des racines ou du pain mixtionné de cendre, & pour son breuvage d'un peu d'eau ; ses saints exercices qui ne laissoient rien de vicieux à détruire dans leur principe, produisoient de jour en jour de nouveaux desirs de perfection dans l'esprit de saint Jacut, en sorte qu'il prit resolution d'aller trouver S. Patrice qui vivoit lors en Ecosse (2) en grande sainteté pour apprendre sa forme de vie, ce qu'étant prés d'exécuter, S. Patrice luy apparut la nuit suivante, & le détourna de ce voyage, luy déclarant que la volonté de Dieu étoit qu'il demeurât dans la petite Bretagne, afin qu'elle fust illustrée de ses vertus, comme l'étoit l'Ecosse de ses Miracles.

Cette resolution qui portoit une entiere approbation de la part de Dieu du genre de vie que menoit saint Jacut, sembloit le devoir persuader de s'y arrester comme dans un vray sentier de perfection : mais tant s'en faut qu'il se laissa flatter de cette pensée, qu'au contraire, touché d'un vif ressentiment, & de ce témoignage de la bonté de Dieu, comme une nouvelle obligation, considerant que la multiplicité des occupations de la vie cœnobitique, qui partagent souvent les affections de l'ame, aussi-bien que la frequente conversation des personnes, mesmes les plus vertueuses, luy donnoient toûjours quelque contrepoids qui la détourne de la presence de son Dieu, que ce choix de Marie estoit preferable à celuy de Marthe, & la contemplation à l'action, resolut enfin par un desir

(1) D'autres disent que saint Guéthénoc aurait d'abord suivi la carrière des armes, puis aurait embrassé la vie monastique ; sa première profession lui aurait valu le surnom de Cadwan, c'est-à-dire *le guerrier*. C'est sous cette appellation qu'il est désigné dans une paroisse dont il est patron, Poullan (diocèse de Quimper). Le nom de Guéthénoc a subi différentes transformations : Guézénec, Guennec, Vénec. C'est sous ce dernier nom que le saint est honoré dans une gracieuse Chapelle non loin de la petite gare de Quéménéven.

L'église abbatiale de Landévénec possédait des Reliques de ce frère de saint Guénolé ; plusieurs églises, en particulier la Cathédrale de Quimper, en ont encore des parcelles. — A.-M. T.

(2) Ce qui fait tomber notre auteur dans cette erreur singulière, c'est que les habitants de l'Irlande étaient alors appelés les *Scots*, nom qui plus tard est devenu celui des seuls habitants de l'Ecosse. — A.-M. T.

de vacquer incessamment à Dieu, aprés avoir conferé à son Maistre Budoc de se separer avec son Frere Guethenoc, poussé du mesme desir de la compagnie & conversation de leurs autres confreres, pour se retirer en un lieu à l'escart, où triomphant genereusement seul à seul, du monde, du diable, & de la chair, tout à la fois ils peussent converser plus familierement avec Dieu.

Cette genereuse entreprise passoit déjà pour une indiscretion de Novices dans le sentiment de plusieurs, quand il plût à Dieu de l'illustrer d'un miracle manifeste, qui montra bien de quel esprit elle procedoit : car s'estans retirés en un lieu assez propre à leur dessein, mais au reste fort incommode, pour la disette des eaux qui y manquoient par tout aux environs, voicy que rencontrans ce besoin par leurs oraisons qu'ils firent à Dieu, jalit incontinent une source plus que suffisante pour les necessités du lieu ; mais comme le flambeau allumé ne se peut pas long-temps cacher sous le boüexeau, aussi la retraitte de ces deux Solitaires ne peut empescher que l'éclat de leurs Vertus ne passast incontinent aux lieux circonvoisins, d'où plusieurs accouroient journellement, pour se recommander à leurs prieres, & demander secours en leurs necessités, qui tous s'en retournoient soulagés & satisfaits, entr'autre une pauvre femme aveugle, assés proche du lieu où étoient les Saints, s'étant venüe prosterner à leurs pieds, qu'elle toucha de sa face, récouvrit incontinent la veuë ; à l'occasion de quoy se voyans de plus en plus importunés de ceux qui y abordoient déja de toutes parts, se resolurent de sortir en quelque autre desert plus écarté, où ils ne seroient veus ny connus de personne ; ce qu'ayant executé avec adresse, & découvert assés loin de là une petite Isle sur le bord de la mer, nommée Landoüart, qui sembloit fort propre au dessein qu'ils avoient entrepris, de laquelle pour ce sujet s'étant approchés, ils connurent incontinent que Dieu la leur avoit preparée à cét effet ; car l'eau de la mer qui entouroit l'Isle leur empeschant l'entrée, & n'y ayant d'ailleurs personne qui les y passast, s'étans prosternés en Oraison, ils apperçurent soudain un petit sentier au travers de la mer par lequel ils pouvoient passer en asseurance.

Ces signes si manifestes que Dieu agréeoit leurs desirs, exauçoit leurs prieres, accompagnoit leur conduite, authorisoit leurs desseins, travailloit à leurs entreprises, fortifierent tellement le cœur de ces deux beaux Gemeaux, que remplis d'amour & de confiance entrans à l'envie dans ces deserts comme dans des lieux de plaisirs, ils rendirent graces à Dieu de cette heureuse rencontre, & n'avoient point d'autre regret que de ne l'avoir pas trouvée plûtost puis se formans tout ce qu'elle avoit d'affreux pour objet de delices, ils consideroient son étroite solitude, d'où procedoit une extréme disette de toutes les commoditez du corps comme une source de richesses qui en tant que nourice & gardienne fidele de leurs Ames, les retirans des occasions du vice, les retiroit comme ses principaux suports, le monde, le diable, la chair ; & si la ferocité des bestes qu'elle leur presentoit pour compagnons, sembloit avoir quelque chose de hideux, l'aspect leur en étoit moins suspect que les vains applaudissemens des hommes qu'ils n'avoient pû fuïr jusqu'alors. Encore bien que de si solides fondemens mettent en assez grande evidence la hauteur & excellence de l'edifice Spirituel, qu'erigerent ensuite ces deux grands Saints, il seroit neanmoins à desirer pour nôtre instruction & utilité, que nous eussions une exacte connoissance des vertus qui ont servi à cette belle structure, quels ont esté leurs motifs, pratiques & moyens. Les mondains y apprendroient le mépris des vanitez, les voluptueux la continence, & les superbes l'humilité ; la jeunesse y seroit instruite, & la vieillesse perfectionnée, les foibles y seroient fortifiez, & les lâches animez ; les laïcs en tireroient des sentiments de pieté, les Ecclesiastiques des modeles de pureté, & enfin tous y verroient reluire une eminente Sainteté. Aussi devint-elle en peu de temps si notoire, nonobstant toutes les precautions contraires, qu'un jour certains

nautonniers agitez d'une furieuse tempeste, se voyans reduits en un si manifeste danger, n'eurent point de plus asseurez remedes que d'invoquer avec grande confiance saint Jacut & saint Guethenoc, qui les secoururent si à propos, qu'au mesme temps paroissans l'un au devant du navire, & l'autre au gouvernail, ils apaiserent la tempeste & les tirerent du danger.

Un autre fois arriva qu'un certain passager proche *Landoüart* nommé Cadreuc, qui avoit cette loüable coûtume que de ne rien prendre des pauvres personnes qu'il passoit, voulant un jour extorquer son salaire d'un pauvre miserable, il s'éleva sur le champ une si horrible tempeste dans la mer que Cadreuc croyoit estre perdu, puis le diable entrant dans le corps de ce passant, le tourmenta de telle sorte qu'il tomba mort à l'heure mesme aux pieds de Cadreuc, lequel bien étonné de ces accidens, passa la nuit en grande tristesse; le matin estant venu saint Jacut & saint Guethenoc advertis de ce qui s'étoit passé, se transporterent sur le lieu, où aprés avoir blâmé l'avarice de Cadreuc, faisant Oraison sur le mort luy obtinrent & la veuë & la santé meilleure qu'il n'avoit auparavant.

Ce mal-heur si manifeste donna tant d'efficace aux remonstrances faites à Cadreuc, qu'il proposa dés lors, comme un autre saint Pierre, de tout quitter pour se soûmettre à la discipline & conduite de ces deux Saints, ainsi qu'il fit peu de temps aprés, car l'odeur de leur vertu qui s'augmentoit de jour en jour, ayant attiré plusieurs personnes à se ranger sous leur discipline, ils furent obligés de faire construire le Monastere de *Landoüart*, pour satisfaire à cette devotion, auquel Cadreuc s'étant rendu des premiers, fut incontinent fait Religieux & y vescut en telle Sainteté, qu'il s'est acquis une place au Catalogue des Saints. Cependant comme le troupeau du Seigneur se multiplioit journellement entre les mains de ces deux bons Pasteurs, ils se virent en peu de temps contraints pour l'advancement de la gloire de Dieu & utilité de ses Oüailles, de se separer en prenant comme Loth & Abraham l'un la dextre, l'autre la senestre, & faire division du grand nombre de leurs Religieux en deux belles Communautez, afin de les conduire chacun en particulier avec plus de vigilance & d'effet au haut de la perfection, s'oublians ainsi de leur propre interest en faveur de leur Troupeau, de sorte que le Monastere de *Landoüart*, avec certain nombre de Religieux, estant demeuré sous la direction & conduite de saint Jacut, il commença à redoubler ses soins & ferveurs, pour leur avancement, disant que puisqu'il restoit seul en cette obligation il ne les pouvoit excuser d'en acquitter les conditions, & afin d'imiter aussi en cela son prototipe dont il est dit qu'il commença de faire avant que d'enseigner, & n'estimoit pas pouvoir faire une remonstrance ny donner un bon advis s'il n'en donnoit l'exemple & la pratique.

Enfin quoy que la negligence de ceux qui ont eu connoissance particuliere des gestes, pratiques & vertus de ce grand Saint, où les infortunes & mal-heurs des temps nous privent de la satisfaction d'en voir maintenant le debit, il suffit neanmoins pour en former de hauts sentimens de respect & d'admiration, de sçavoir que Abrallon second Roy de Bretagne, visitant ces quartiers là, fut attiré au bruit de la sainteté & perfection de saint Jacut, & le visita pour conférer avec luy, & en demeura tellement édifié qu'il l'estima digne de liberalitez, en confirmation de ce qu'avoit commencé le Saint de luy faire une ample donaison de toute l'Isle de *Landoüart* & de plusieurs autres terres & Seigneuries dépendantes, pour l'entretien & amplification de son Monastere. Plusieurs Seigneurs à son exemple en firent de méme, entr'autre un nommé Theotin, lequel donna plusieurs rentes & revenus au Monastere, pour estre fait participant des Merites de saint Jacut, & de ses Religieux, lequel aprés avoir saintement gouverné le Monastere plusieurs années, plein de jours & de merites, rendit enfin l'ame à son Createur le huitiéme jour de Février, environ l'an 440. auquel l'Eglise celebre sa Feste.

Sa vie fut encore illustrée de plusieurs Miracles aprés sa mort; & son pouvoir s'est

souvent fait paroistre à l'endroit de plusieurs démoniacles, fols & insensés, qui estans amenés au Monastere aussi-tost qu'ils ont esté conduits à l'Eglise, & recommandés aux prieres du Saint, & qu'ils ont touché à l'eau benîte, autrement appellée eau forte, que l'on dit avoir esté faite par saint Jacut, s'en sont retournés sains & deliberés, ce qui a continué jusques à nostre temps ; plusieurs Chapelles, Eglises & Paroisses, qui ont esté fondées, basties & érigées en son nom, font assez de foy de l'estime que fait toute la Chrestienté de ses merites, d'où il faut inferer que s'il nous reste encore maintenant mesme au milieu de l'oubliance tant de si fortes preuves des faveurs que Dieu luy a tres-liberalement departies devant & aprés sa mort, & à l'authorité qu'il luy a donné sur la mer & sur la terre, sur les grands, sur les petits, sur la maladie & sur la santé, sur la mort & sur la vie, & enfin sur les diables mesme, nos vœux & nos requestes presentées par ses mains, auront autant d'effet que nous rendrons d'honneur & de respect à ses hauts merites.

Cette Vie a esté tirée des anciens Breviaires & manuscrits du mesme Monastere par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint-Maur.

ANNOTATION.

L'ABBAYE DE SAINT-JACUT (A.-M. T.).

La Révolution y a tout détruit; de l'église abbatiale elle-même il n'est pas resté pierre sur pierre. L'emplacement du monastère est aujourd'hui occupé par une communauté de Sœurs de l'Immaculée-Conception, dites de *Saint-Méen*. Ces bonnes religieuses ont érigé une statue de pierre représentant le saint qui a laissé son nom à ce lieu béni, et au-dessous de laquelle se lit cette inscription magnifique dans sa simplicité : Saint Jacut, fils de saint Fragan et de sainte Gwen, frère de saint Guénolé et de saint Guethenoc, disciple de saint Budoc.

C'est à l'abbaye de Saint-Jacut que mourut, le 3 juin 1727, Dom Guy-Alexis Lobineau, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. En 1707 il avait publié les deux volumes in-folio de son *Histoire de Bretagne*, et en 1725 les *Vies des Saints de Bretagne*. Dans la destruction de l'église abbatiale le tombeau du savant historien disparut comme tout le reste; or, il y a quelques années, en traçant une allée de jardin, on trouva un cercueil en plomb portant encore gravé le nom de Dom Lobineau; les ossements du célèbre historien y étaient en totalité. Le cercueil fut inhumé sans pompe dans le cimetiere de la paroisse. Vers 1886 ou 1887, Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, a fait élever sur la tombe un haut menhir de granit, supportant une croix, et présentant cette brève inscription imitée de celles qui étaient usitées aux premiers siècles de l'âge breton : Domni Lobineau Crux (M. Guillotin de Corson, *Mélanges historiques*, 2e série, p. 249).

LA VIE DU VEN. ROBERT D'ARBRISSEL,

Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud. Il mourut le 24. Fev. 1117.

E devot instituteur d'un Ordre Religieux, nâquit au bourg d'Arbrissel, dit autrement Arbresec, prés de Rennes en Bretagne, de parens pauvres, mais gens de bien ; car soñ pere, appellé Damalioque, se fit Prestre, soit que sa femme nommée Orguende fut morte, ou que du contentement de son mary, elle se fut faite Religieuse.

Voilà quels furent les parens de ce Robert, lesquels quoyque pauvres, prirent neanmoins grand soin de le faire étudier ; & pour cela ils l'envoyerent à Paris où Robert fit bien-tost paroistre les forces de son esprit, tant pour les lettres que pour la pieté ; car il sçeut si bien accorder les études avec la devotion, que chacun voyoit à l'œil des marques évidentes de ce qu'il deviendroit un jour. Enfin, il fit un tel progrez dans les sciences, & principalement en la Theologie, qu'il devint un celebre Docteur, dont il prit le degré, afin de s'acquiter dignement des fonctions d'un Predicateur de la parole Divine.

Alors, qui estoit environ l'an mil soixante & quinze, le siege de Rennes estant vacant, Sylvestre de la Guerche, Chancelier du Duc de Bretagne, Conan II. fut nommé à l'Evesché, plus par la consideration de sa naissance, que pour ses grandes lettres ; toutefois, comme il estoit un homme de probité & craignant Dieu, il eut un grand soin de pourvoir son Diocese de doctes personnages, afin de suppléer par ce moyen au defaut de sa science, & s'acquiter dignement de sa charge. Ainsi oyant parler de la bonne conduite du Docteur Robert son Diocesain, & du riche talent que Dieu luy avoit donné pour la Predication, il l'envoya chercher à Paris, le conjurant de le venir assister à conduire les oüailles de JESUS-CHRIST.

Robert partit de Paris pour Rennes, où il servit ce Diocese en qualité d'Archiprestre & d'Official, mesme de grand Vicaire l'espace de quatre ans, qu'il employa à pacifier les differens, à retirer les biens Ecclesiastiques d'entre les mains des Laïques qui s'en estoient emparez, à rompre les mariages incestueux, & à reformer le Clergé. Mais la Divine providence, ayant appellé l'Evesque Sylvestre, au bout de ces quatre années, l'envie qui s'estoit attachée aux belles actions de Robert le voyant sans support, se resolut de le perdre. Ce que voyant le serviteur de Dieu, & craignant que les crimes qui se feroient à son occasion, luy pûssent être imputez, il se retira à Angers où il s'y arresta deux ans à lire la Theologie ; en telle sorte pourtant qu'il ne perdit jamais la pratique de la priere. Outre cela, formant dés lors le dessein d'une vie plus austere, il endossa à nud une cuirasse, comme avoit fait autrefois S. Hubert, depuis S. Guillaume, qu'il couvroit de son habit, pour faire que Dieu seul & les Anges fussent les témoins de ses actions de penitence, qu'il vouloit cacher aux hommes. Aprés il alla en la solitude de la forest de Craon en Anjou, avec un seul disciple, sçavoir un bon Prestre, qu'il jugea seul capable de son dessein. Ce fut là, que redoublant ses ferveurs à chastier sa chair, il ajoûta à sa cuirasse de fer un cilice, & n'usant point d'autre aliment que des herbes qui croissoient en ce desert, avec de l'eau pure ; & pour se coucher, la platte terre avec quelque pierre ou caillou pour luy servir de chevet.

Mais toutes ces choses n'estoient pas ses plus grandes souffrances ; les combats qu'il soûtenoit interieurement estoient plus rudes ; car il ressentoit, comme dit son Histoire, un certain rugissement dans son Ame, lequel se produisoit par de continuels sanglots,

& par des gemissemens ; de sorte que l'on eût dit à le voir qu'il estoit toûjours aux prises avec Dieu.

Le bruit de ses vertus se répandant en cette Province, les habitans des bourgs & des villages d'alentour de cette forest, alloient par troupes pour écouter les paroles de feu de ce nouveau Predicateur. Puis l'ayant entendu ils renonçoient à leurs pechez, & s'en retournoient ainsi changez en leurs maisons.

Il s'en trouva aussi lesquels s'offrans de luy obeyr parfaitement, ils le supplierent instamment de ne les point repousser d'auprés de sa personne, ce qui obligea le saint homme d'embrasser pour JESUS-CHRIST tous ses nouveaux enfans, & de jetter dés lors le plan de sa Congregation. A cét effet, il donna à ses disciples la regle des Apostres d'avoir tout en commun, & de n'estre tous qu'un cœur et qu'une Ame, & les appella simplement Chanoines ou Reguliers. Et parce que le nombre se grossissoit de jour à autre, le saint Pere bastit au milieu de cette forest une maison avec un Oratoire, pour y loger commodement ses disciples, qui jour & nuit s'occupoient à chanter les loüanges de Dieu, ce qui luy fit appeller cette demeure, Nostre-Dame de la Rouë, d'où il fut nommé Abbé.

En ce temps les nécessitez de l'Eglise ayant appellé le Pape Urbain II. en France, il alla en la ville d'Angers pour y dedier une Eglise de S. Nicolas, qu'un Comte d'Anjou, nommé Geoffroy Martel avoit fondée en se faisant Religieux. On fit venir par le commandement du Pape, nôtre Robert pour prescher à cette ceremonie ; de quoy sa Sainteté fut si pleinement satisfaite, qu'elle dit tout haut que le S. Esprit luy avoit ouvert la bouche ; & ensuite elle l'establit Predicateur Apostolique, avec le pouvoir d'aller partout en son nom, & de répandre en tout lieu le bon grain de la Doctrine de l'Evangile.

Robert mit incontinent la main à l'œuvre, & commençant à s'acquiter de sa commission, il entra dans les Villes, & prescha au milieu des carrefours & des places publiques, avec tant de ferveur & avec un tel concours & un si grand fruit, qu'en peu de temps une multitude inombrable de Fideles, de l'un & de l'autre sexe, renonçans aux vanitez de la terre pour gagner le Ciel, le suivoient par tout. Toutefois, le prudent serviteur de Dieu, apprehendant que le vice & le dereglement ne se jettât parmy cette innocente multitude, & que par ce moyen le diable ne regagnât les Ames acquises à JESUS-CHRIST, il projetta de chercher quelque desert, où separant les femmes d'avec les hommes, il espargnât par ce moyen la crainte de donner desormais de scandale à personne.

Il sçeut que sur les confins de l'Anjou & du Poitou, à une lieuë de la ville de Candes, lieu sanctifié par le decez de saint Martin, il y avoit de grandes campagnes, pour lors couvertes de buissons, avec une forest, separée par un vallon arrosé d'un petit courant de fontaine, le tout dans le Pays d'Anjou, quoy que du Diocese de Poitiers. Quelques-uns ont crû que le nom de Font-Evraud, estoit venu d'un insigne voleur, nommé Evraud, qui exerçoit ses brigandages en ce lieu là, lequel ayant esté gagné à JESUS-CHRIST, par les Predications du Bien-heureux Robert, il luy laissa ce lieu libre pour établir son Ordre. Toutefois l'Evesque de Dol Baudric, qui a écrit le premier cette vie & qui estant Abbé de Bourguëil éloigné seulement de trois lieuës, n'a pû errer en une chose si vulgaire, dit que de temps immemorial on appeloit ce lieu de ce nom Font-Evraud. Quoy qu'il en soit, c'est ce desert que Robert choisit, & c'est de ce lieu que ce nouvel Ordre a emprunté son nom, comme ceux de Cluny, des Chartreux, de Prémontré, de Cisteaux & de Grammont, tous en France, ont pris ainsi le nom des lieux de leur premier établissement.

Cét établissement se fit sur la fin de l'onziéme siecle, & il commença par quelques cabanes pour se mettre à couvert des injures du temps, & par une petite Chapelle où chacun se venoit ranger pour y celebrer les loüanges du Tout-Puissant. Cependant on

bâtit d'un autre côté les maisons en particulier pour les femmes; mais la multitude de ces servantes de Dieu croissoit si fort, de jour à autre, que l'on ne pouvoit suffire à leur dresser des cellules. Déja trois ou quatre Cloistres avoient esté bâtis pour les filles, & presque autant separément pour les hommes en des lieux plus éloignez ; mais tous ces Monasteres estans plûtost remplis qu'achevez, ce saint Patriarche en érigea encore d'autres, où il logea par trouppes ses enfans, selon que l'esprit de discrétion le luy faisoit connoistre, & qu'exigeoit leur ferveur presente, ou leur vie passée. Jusques enfin les bâtimens & les Eglises de Font-Evraud estant en estat, il mit jusques à trois cens Religieuses dans le grand Monastere, & six vingt femmes, ou filles repenties furent enfermées au Cloistre de la Magdelaine. Il n'y eut pas jusques aux lepreux dont le Bienheureux Pere n'entreprit aussi le soin, leur assignant un quartier separé au Monastere de saint Lazare.

Aprés cela, Robert suivant l'exemple des Apostres, ne voulut point quitter l'exercice de la Predication, à quoy il estoit appellé pour prendre le soin du temporel. A ce sujet, il establit tant pour la conduite des bâtimens, que pour la direction de tout ce grand peuple, qui vivoit à Font-Evraud, Hersende de Champagne, Comtesse de Montsereau, à laquelle il associa Petronille de Chemillé pour sa Coadjutrice, l'une & l'autre Dame d'éminente pieté & d'une rare prudence. Et de la sorte, ce Predicateur Apostolique se voyant soûlagé aux affaires domestiques par la sage conduite de ces deux braves Supérieures, il s'en alla faire un tour par la France, preschant avec sa ferveur ordinaire, & voyageant toûjours pieds nuds, jusqu'à ce que chargé d'années, de travaux & de mortifications, ses assistans le contraignirent d'user d'une monture.

Je n'ay pas dessein de parler icy des fruits, ny des profits, non plus que des Miracles que Dieu opera par son moyen, pour la confirmation des veritez qu'il preschoit, pour lesquels son historien Baudric de Dol, ne feint point de l'appeler le Taumaturge de son siecle, à cause des demons qu'il a chassez, des malades qu'il a gueris, des lepreux qu'il a nettoyez, & enfin pour les morts qu'il a ressuscitez. Mais le plus grand miracle qu'il ait fait, c'est qu'étant pauvre & sans soûtien, il a entrepris de bastir plusieurs Eglises pour les pauvres de JESUS-CHRIST, avec un grand nombre de Monasteres. Et bien qu'il n'y eut pas trouvé deux pierres l'une sur l'autre ; il y a toutefois assemblé jusques à deux ou trois mille, tant serviteurs que servantes de Dieu, à tous lesquels il a assigné des cellules commodes; il les a pourvûs de revenus suffisans pour n'avoir point d'autre soin en la terre, que de benir sans cesse le trés-saint nom de Dieu, & de prescher ses loüanges. Enfin, en trés-peu de temps, il est venu à bout d'un dessein, qu'à grand'peine des Roys & des Princes pourroient exécuter en plusieurs années.

Nostre Serviteur de Dieu ayant ainsi estably le Monastere de Font-Evraud, comme le Chef d'un nouvel Ordre Religieux dans l'Eglise, tomba malade, ce qui l'obligea de supplier les Prelats voisins de le vouloir honorer d'une visite, pour consulter avec eux sur l'élection d'une Abbesse, qui fut la sœur Petronille de Chemillé. Aprés, le Pere Robert n'eût plus d'autre soin qu'à étendre son nouvel ordre en plusieurs endroits, tant du Poitou que d'ailleurs, où l'on establissoit de nouvelles maisons, & où partout il faisoit consacrer les Eglises des Religieuses à l'honneur de la sacrée Vierge Marie, & celles des Religieux à son fils adoptif Saint Jean l'Evangeliste.

Le Roy Loüis IV. dit le Gros, fit bastir une Maison de cét Ordre au desert de Haute-Bruyere à huit lieuës de Paris, où le P. Robert envoya des Religieuses sous la conduite de l'Abbesse Petronille, tandis que luy assisté du B. Bernard de Tyron, les suivit à petit pas, preschant la parole de Dieu par tout où il passoit. Ce fut en ce voyage qu'apprenant en l'Abbaye de Bonneval de l'Ordre de S. Benoist, la mauvaise intelligence de l'Abbé, nommé Bernard ou Bernier, avec Yves Evesque de Chartres, il les reconcilia

par ensemble. Et de là il se rendit à la Feste de la Nativité en sa nouvelle Maison de Haute-Bruyere, où il consola par sa presence ses cheres filles en JESUS-CHRIST.

Aprés les Festes il retourna à Chartres, pour y pacifier des troubles qui s'y estoient élevez, à cause de l'élection d'un nouvel Evesque, nommé Geoffroy, que le Comte de Chartres refusoit de reconnoistre. Saint Bernard de Tyron s'y estoit déjà employé de toutes ses forces, sans effet, parce que cela estoit reservé au B. Robert, que Dieu avoit avantagé de la Grace de reconcilier les differens. Il parla donc au Comte, avec des paroles si pressantes, que ce Seigneur convaincu par les raisons du serviteur de Dieu, restitua au Clergé tous ses biens, dont il s'estoit saisi, & consentit à l'élection de Geoffroy, à qui il permit d'entrer en la Ville, d'où il l'avoit chassé ; & ce qui plus est, au lieu qu'il avoit fait fermer le Cloistre aux Chanoines, il leur ouvrit son cœur & sa maison, pour user avec eux de la mesme familiarité qu'auparavant, ce qui fit passer le P. Robert pour un homme extraordinaire. Mais il fit bien plus, car afin d'exterminer le detestable vice de Simonie, que ny les Papes, ny plusieurs Conciles n'avoient pû abolir jusques alors, il fit faire vœu à l'Evesque & à tous les Chanoines, sans excepter un seul, que desormais ils s'opposeroient de tout leur pouvoir à un crime si detestable.

A ce sujet, je ne veux pas oublier une action digne de gloire pour nostre grand Serviteur de Dieu. L'an mil cent, un Concile de cent quarante Prelats fut tenu en la Ville de Poitiers, où de la part du Pape Paschal II presidoient ses Legats Jean, & Benoist, Cardinaux, & où il s'agissoit de fulminer l'anathème contre les mariages incestueux, ce que redoutant le Duc d'Aquitaine Guillaume, qui pour lors estoit en cette Ville, il s'emporta si fort contre tous ces Prelats, qu'il donna à ses gens le pillage de tout ce qu'ils avoient, avec ce commandement exprés de se saisir de leurs personnes, mesme de les faire mourir. Alors, tous prirent la fuite, à la reserve des deux seuls Abbez, Bernard de Tyron, & Robert d'Arbrissel, lesquels firent paroistre une resolution si inébranlable, que sans partir de la sale du Concile, ils fulminerent l'excommunication, estimans qu'il leur estoit glorieux de mourir, ou de souffrir quelque supplice pour la gloire de son épouse la sainte Eglise.

De Chartres l'homme de Dieu toûjours accompagné du B. Bernard, se transporta en la Ville de Blois, où il rendit visite à Guillaume III. du nom Comte de Nevers, que celuy de Chartres y retenoit prisonnier, à cause qu'il soûtenoit le party de son Roy Loüis. Et le Comte de Nevers profita si bien de l'entretien du Saint homme, que luy-mesme s'est signalé durant sa vie par la justice & par la sainteté, & mesme sur la fin de ses jours il se rendit Chartreux, où il mourut en son Noviciat.

Aprés cette action le Pere Robert alla à Orsan en Berry, où l'on avoit bâty un Cloistre de simple charpente, pour les Religieuses de Font-Evraud, que le Serviteur de Dieu y avoit establies, attendant un autre bâtiment. En y allant quelques voleurs se jetterent sur sa compagnie, dont ils pillerent tout le bagage, & le demonterent ; mais un Religieux de sa mesme compagnie, appellé Pierre, ayant crié à ces voleurs, qu'il estoit l'homme de Dieu Robert d'Arbrissel, ils furent à l'heure mesme saisis d'une telle épouvante, qu'ils se jetterent à ses pieds, & luy demanderent pardon, ce que voyant le bon Pere, il leur pardonna de bon cœur, puis les relevant, il les embrassa, & comme s'il leur eût esté grandement obligé ; il leur donna la participation de tout le bien que Dieu avoit fait & devoit faire par luy & par tous ses enfans, leur accordant des lettres de filiation, que les Fondateurs & les Generaux des Ordres octroient à leurs plus insignes bien-faiteurs.

Il arriva en suitte en cette maison d'Orsan, où il passa environ quinze jours ; aprés quoy il fut visiter les Religieux de Bourg-Dieu jusques à ce que pressé d'une maladie, qu'il jugea devoir estre sa derniere, il se fit reporter à Orsan. Dès qu'il se vid en cette maison, ses premiers soins furent de se munir des divins Sacremens de l'Eglise pour la

sortie de ce monde, de sorte qu'aprés une confession tres-exacte, il se fit administrer le Sacré Corps de JESUS-CHRIST, qu'il receut encore depuis tous les jours jusques au dernier de sa vie. Il se fit donner en suitte le Sacrement de l'Extréme-Onction; & le lendemain il receut la visite des plus grands du Pays, particulierement de l'Archevesque de Bourges Leger, que le Saint-homme supplia de vouloir permettre lorsqu'il seroit decedé, que son corps fut reporté à Font-Evraud, où il ne voulut pas de lieu plus honorable pour sa sepulture, que le Cimetiere, ce qu'il obtint avec peine de ce Prelat, qui avoit déja mis expressément des gardes autour d'Orsan, pour empêcher l'enlevement de son corps en cas de mort.

Ce fut pour lors que le Pere Robert ne voulut plus avoir d'autres pensées que du Ciel, avec Dieu & avec les Saints Anges; quoy qu'à fin de l'épurer d'avantage, Dieu permit qu'une trouppe de demons luy parurent en cette extrémité; mais le Serviteur de la Croix, s'estant fait presenter ce signe invincible de nostre Redemption, il s'arma pour repousser l'ennemy, à qui il dit : *Arriere d'icy trouppe maudite, tu n'as rien à y pretendre.* Puis faisant le signe de la Croix, toute cette troupe infernale s'évanoüit, pour ne pas interrompre les élans d'amour de ce Saint Religieux envers JESUS-CHRIST, à qui il dit ces dernieres paroles : *Seigneur, tirez mon ame de la prison : Je n'ay rien à souhaiter sur la terre, ayant mis tous mes desirs dans le sein de vostre bonté.* Et avec ces paroles il rendit son ame à Dieu, selon la Tradition de son Ordre le 24. de Fevrier, l'an de Nostre Seigneur 1117. estant âgé de plus de soixante & dix ans.

Son corps fut conduit par le mesme Archevesque de Bourges à Font-Evraud, où se trouverent Raoul Archevesque de Tours, Regnaud Evesque d'Angers, avec Foulques le jeune Comte d'Anjou, outre plusieurs Abbez & plusieurs Prestres, & toute la Noblesse du Pays, & une trouppe innombrable de peuple. Tout Font-Evraud alla au devant jusques à Candes pieds & têtes nües, quoy qu'en la saison d'hyver; & de la sorte il fut porté dans le Chœur du grand Monastere, où le mesme Archevesque Leger fit l'Oraison funebre. Et aprés, ce riche Tresor fut déposé auprés du grand Autel, où l'on void son Tombeau élevé de terre, & la Statuë de ce bien-heureux Pere en marbre blanc avec les habits Sacerdotaux, & le bâton Pastoral en la main, gisant sur une tombe de marbre noir. Son cœur estoit demeuré à Orsan, où cette precieuse Relique a esté mise en une petite pyramide de pierre de la hauteur de trois pieds que l'on void encore auprés du grand Autel. Il est vray qu'elle n'est pas en son entier, parce que pendant les desordres de la guerre pour la Religion, l'an 1562. un soldat de l'armée du Duc des deux Ponts, avoit entrepris de la rompre; mais aprés que cét impie eût frappé quelques coups sur la pierre, il devint aveugle, & son bras demeura immobile. Et alors, par un trait de l'infinie bonté de Dieu, ce soldat aveugle des yeux du corps, ouvrit ceux de l'Ame pour reconnoistre la verité & detester ses erreurs; & afin d'essuyer l'outrage qu'il avoit fait au Saint, il accomplit une neufvaine sur le mesme lieu, aprés laquelle il recouvra la veuë du corps ensuite de celle de l'Ame.

L'on rapporte plusieurs autres Miracles de ce tres-saint Patriarche de Religion, lesquels ont esté opérez à son tombeau ou ailleurs, par son intercession; pour lesquels, outre les tres-grandes vertus qui ont paru en sa vie, & qui sont les preuves les plus asseurées de la sainteté d'un Chrestien, quelques Autheurs qui ont écrit de ce grand Pere de Religion, ne feignent point de luy donner le titre de Bien-heureux & de Saint; comme par effet il passe pour tel dans son Ordre, où dans leurs anciennes Litanies ils disoient tout haut, *saint Robert, priez pour nous.* Et l'on void à Font-Evraud la fontaine, nommée de S. Robert, dont les eaux sont comme une source de Miracles.

Sa Vie a esté écrite en Latin premierement, à l'instance de Petronille premiere Abbesse

de Font-Evraud par Valdric, huitiéme Abbé de Bourgüeil, & puis Evesque de Dol en Bretagne, & qui vivoit de mesme temps que ce saint Fondateur. A quoy un de ses Religieux nommé André, a ajoûté ce qui se passa de plus particulier aux trois dernieres années de sa Vie. Et depuis peu, le R. P. Sebastien Ganot Religieux du mesme Ordre de Font-Evraud, a donné l'une & l'autre de ces Vies, amplement paraphrasée en nostre langue Françoise.

ANNOTATION.

LE BIENHEUREUX ROBERT D'ARBRISSEL ET L'ORDRE DE FONTEVRAULT (A.-M. T.).

L'AUTEUR de la *Vie* qu'on vient de lire a raison de dire que le Bienheureux Robert était le fils d'un prêtre, mais comme plusieurs hagiographes il s'écarte de la vérité quand il suppose que ce prêtre était veuf, ou séparé de sa femme. Damalioc et Orguen constituaient un de ces étranges ménages ecclésiastiques si communs au onzième siècle, et qui ne devaient disparaître qu'à la réforme opérée par le grand saint Grégoire VII dans l'ordre sacerdotal. Dom Lobineau n'a point caché la vérité : « Damalioc ou sa femme descendoient de quelques autres prêtres ; c'étoit là une de ces familles de Prêtres mariez, qui regardoient le sanctuaire comme leur héritage. »

Relativement à l'Ordre religieux fondé par notre Bienheureux, l'auteur de la Vie omet de dire ce qui en fait le caractère propre : le voisinage obligatoire de deux communautés, l'une d'hommes, l'autre de femmes, et la subordination des moines à l'abbesse ; je citerai encore ici Dom Lobineau : « Il leur commanda de n'avoir rien en propre, de se contenter de ce que les religieuses leur donneroient, de ne se point mêler des affaires des seculiers, et de dépendre de l'Abbesse. Cette dépendance consistoit en ce qu'ils ne pouvoient être reçus à Font-Evrauld, que par elle, et en ce qu'ils devoient recevoir d'elle toutes les necessitez de la vie, et la regarder comme leur mére.... Il les y exhortoit par deux motifs principaux : le premier étoit l'exemple de saint Jean l'Evangeliste, qui aprés que le Sauveur lui eut dit : *Voilà votre mére*, parlant de la sainte Vierge, l'avoit toujours depuis regardée comme sa mére, et lui avoit rendu tous les devoirs d'un fils ; le second motif etoit son propre exemple : quoiqu'il fut le fondateur et le maître de l'Ordre, il ne s'appelloit cependant, que *l'homme d'affaires* des Dames Religieuses, et faisoit profession de s'être consacré à leur service. »

Dans un siècle où la dissolution des mœurs avait dépassé toutes les bornes, et pénétré jusque dans le sanctuaire, comme il a été dit plus haut, une innovation aussi étrange dans la vie monastique devait donner lieu à de fâcheux commentaires, et en effet plusieurs personnages considérables, en particulier Marbod évêque de Rennes, ne se firent pas faute de critiquer l'illustre fondateur, mais il fallut bien reconnaître enfin que la règle de Fontevrault devait être jugée d'après ses fruits ; c'est ce qui a fait dire à Dom Lobineau, que je citerai encore : « Quelque nouvelle et quelque singulière que paroisse cette institution, elle a été approuvée de l'Eglise, et le tems a fait voir que c'étoit une œuvre de Dieu. Il y a eu même d'autres fondateurs d'Ordres, qui ont pris l'esprit de celui de Font-Evrauld, comme saint Gilbert en Angleterre, et sainte Brigide en Suède » (p. 216).

On s'imagine généralement que l'Ordre de Fontevrault n'a laissé qu'un souvenir ; tout le monde sait en effet que la merveilleuse abbaye qui avait donné son nom à la famille monastique a été convertie en maison centrale, et que ses cinq églises profanées sont désormais *sécularisées*, mais ce qu'on ignore généralement c'est qu'en 1803 deux religieuses fontevristes fondèrent un pensionnat, et, en 1806, une communauté à Chemillé (1) ; elles reprirent l'habit de leur Ordre

(1) Petite ville où naquit Pétronille, première abbesse de Fontevrault (Maine-et-Loire).

en 1810; peu après cette date elles se trouvaient être treize anciennes Fontevristes dans leur nouvelle résidence. En 1847 elles purent rentrer en possession des restes de leur Bienheureux fondateur qui gisait sans honneur dans l'antique abbaye, et elles les transférèrent dans l'humble chapelle qu'elles s'étaient construite vingt ans auparavant.

C'est à bon droit qu'elles les honorent, car si l'auteur de la *Vie* que nous avons reproduite qualifie Robert d'Arbrissel du simple titre de *Vénérable,* dom Lobineau n'hésite pas à l'appeler *Bienheureux;* il dit même que la qualification de *Saint* lui a été appliquée, tout en constatant qu'on avait cessé de l'invoquer comme tel dans les litanies usitées à Fontevrault. Comme le culte du Bienheureux est antérieur de plusieurs siècles aux décrets d'Urbain VIII sur la canonisation des saints, il est parfaitement légitime.



LA VIE DE SAINT GUINGALOC, ABBÉ.

Le troisiéme Mars.





SAINT GUINGALOC, en Latin *Guingalocus*, estoit natif de la petite Bretagne, issu de sang illustre, & quoy que nous ne sçachions pas precisement le nom de ses parens, il est constant neanmoins qu'il estoit fils du cousin germain de Fracan Coton ou *Fracanus Cotonius,* Roy de la petite Bretagne. Ce saint enfant sembla suçer avec le lait de sa nourrice le zele, la vertu & la pieté Chrestienne; car dés ses tendres années, tous ses desirs estoient attachez à la recherche des choses du Ciel; les grandeurs, les divertissemens, & les plaisirs qui charment souvent la jeunesse, ne faisoient aucune impression sur son esprit, mais tout son employ estoit de tascher de plaire à son Dieu, pour lequel seul il vouloit vivre, puisqu'il ne tenoit sa vie que de luy.

Voyant que l'esprit d'un jeune homme est une table rase & un champ sterile, s'il n'est cultivé, & sçachant que les premieres teintures, dont l'esprit d'un enfant est imbu, sont ordinairement celles où il s'attache plus fortement, il pria ses parens de luy donner un Maistre pieux, qui en luy enseignant les Lettres, dressast aussi son esprit à la pieté, à laquelle il aspiroit, & qui estoit presque le seul but de ses desirs. Il n'eut pas beaucoup de peine à l'obtenir de ses parens, qui estoient déja assez soigneux de son éducation, & desireux de luy imprimer cette pieté que le Ciel avoit déjà si avantageusement versée dans son Ame.

Voyant que ses parens secondoient ses desirs, & que la pieté & doctrine de son Maistre correspondoient à ses soûhaits, il n'est pas croyable quelle joye il en conçeut : l'obeïssance que rendoit Guingaloc à son Maistre estoit singuliere, & sa docilité le rendoit admirable; le progrez qu'il fit, fut tel, que ce jeune Enfant parut incontinent un vray modele, ou un pourtrait animé de pieté, de vertu & de probité.

Avançant ses estudes avec son âge, & sa pieté croissant avec son esprit, connoissant la difficulté qu'il y a de servir Dieu parfaitement dans l'embarras du monde, qui bien souvent enchante avec ses charmes, & aveugle avec son éclat, resolu de quitter ses

pompes, & changer tout ce que la fortune luy promettoit avec un simple habit de Religieux, & de chercher dans l'aneantissement de soy-mesme, ce que le monde promet, sans le pouvoir donner. Il se fit donc Religieux, & ce fut pour lors que les vertus, qui paroissoient déja en luy avec lustre, commencerent à briller. Il luy sembloit que ce nouvel habit, dont il s'estoit revestu, luy estoit une obligation tres-étroite de vivre d'une nouvelle façon.

Je ne parle point de ses austeritez, jeûnes, disciplines, veilles, prieres & oraisons ; celuy-là qui estant au monde estoit un miroir mouvant de pieté, que fera-t-il s'estant solemnellement consacré au service de Dieu ? Ce fut dans l'ardeur de ses devotions qu'il puisa l'esprit de prophetie, dont il fut doüé ; ce fut la grandeur de sa foy qui ouvroit les Sepulchres, pour les obliger de rendre un jeune homme que la mort avoit ravi. Ç'a esté par la mesme foy qu'il a gueri tant de malades, leur appliquant des Saintes Huiles, & se servant du signe de la Croix, comme d'un antidote tres-precieux & tres-propre pour chasser toutes sortes d'infirmités.

Pendant que Dieu operoit tant de merveilles par le ministere de son Serviteur Guingaloc, saint Patrice vivoit en Hybernie, qui éclattoit comme un Astre brillant entre les Prelats de son siecle ; sa renommée voloit par tout, & portoit son nom bien loin au delà des confins de son Païs ; nostre Saint en entendit parler, & tout plein de bonne volonté, & de desir de se perfectionner de plus en plus ; croyant que s'il avoit le bon-heur de converser quelque temps avec un si Saint Personnage, il feroit un heureux profit de son exemple, & la perfection qu'il verroit en luy en un si haut point, luy seroit un motif puissant pour le pousser à l'imitation de ses vertus ; davantage, qu'il pouvoit apprendre de luy de vive voix les moyens qu'il falloit tenir pour parvenir à un haut degré de sainteté.

Lorsque toutes ces considerations le poussoient à entreprendre le chemin vers l'Hybernie, & qu'il s'y disposoit, le grand saint Patrice qui pour lors gouvernoit toute l'Hybernie par la sagesse de ses conseils, ne laissa pas long-temps nostre Saint en inquiétude, il ne luy voulut pas dénier la charité de ses bons enseignemens, mais il s'apparut à luy en songe, & luy dit : Guingaloc serviteur de Dieu, ce n'est pas sa volonté que vous quittiés vostre Païs pour aller apprendre ailleurs ce que vous devés faire ; il a esté vostre Maistre & Precepteur jusques icy, il ne veut pas que vous en ayés un autre, suivés ses saintes inspirations ; ç'a esté icy où vous estes qu'il vous a départi les talents que vous possédés, taschés de les y multiplier, son intention quand il vous les a donnés, qu'il les vous conserve & augmente, c'est que vous vous en serviés selon qu'il vous les découvrira ; mettés-vous seulement en peine de suivre ce qu'il plaira à sa Sagesse de vous prescrire.

Nostre Saint ayant appris ces nouvelles, & connoissant que ce n'estoit pas la volonté de Dieu qu'il passast en Angleterre, comme un bon & fidele Serviteur il obeït ; met sa volonté entre les mains de son Dieu, & se dispose de passer sa vie là où il plairoit à la divine providence de luy faire connoistre ; & afin de mettre en execution ce qu'il disposeroit de luy, il prit le chemin vers le desert, avec onze Disciples qu'il avoit, tous resignés aux ordres qu'ils recevroient de la Sagesse Divine ; y estans arrivés, ils y passerent quelque temps ; mais la situation du lieu n'estant commode à leur dessein, ils eurent recours à Dieu, qui conduisoit leurs esprits, le solliciterent avec leurs ferventes prieres, que puisqu'il connoissoit leurs desseins, & qu'il sçavoit bien qu'ils rapportoient toutes leurs actions à sa plus grande gloire, qu'il pleût à sa bonté & sagesse, de leur assigner le lieu où il avoit agreable qu'ils le servissent.

Dieu qui est la bonté par essence, & qui regarde toûjours à la priere des humbles pour les exaucer, entendit leur voix, entherina leurs requestes, & leur declara que sa

volonté estoit qu'ils passassent la mer, & que là ils trouveroient l'effet de leurs desirs, & le lieu qu'il leur avoit destiné. Guingaloc tout joyeux & plein de bonne esperance, s'asseurant que puisque Dieu luy assignoit le lieu de sa retraite, il pourvoiroit aussi au reste de ses necessités, s'achemine vers le rivage de la mer, où estant arrivé & n'ayant point de vaisseau pour la passer, soit ou qu'il ne s'en trouvait point pour lors, ou que les nautonniers ne les voulussent recevoir, n'ayant que des prieres pour les payer, qui est une monnoye qui quoy qu'elle soit de bon aloy pour le Ciel, neanmoins les gens du monde n'aiment guere a en estre payés.

Nostre Saint se voyant en ce destroit, se prosterna devant la Majesté de son Dieu & avec une vive foy, fondée sur une profonde humilité, & animée d'une charité parfaite, luy fit cette priere : *Mon Dieu qui jusques icy m'avés servi de maistre & de guide, vous qui avés dit que vous accorderiés ce que vos Serviteurs vous demanderoient, pourveu que leur foy fut constante & ferme ; vous qui avés rendu les eaux calcables à vos pieds & à ceux de vostre Apostre ; vous qui avés fait passer vostre peuple au travers de la mer rouge, sous la conduite de votre Legislateur Moyse, où vos ennemis ont trouvé le lieu de leur Sepulture ; vous qui me designez un lieu où vous voulés que je vous serve, & ne m'avés encore pas fait connoistre le moyen par lequel vous voulés que j'y parvienne ; n'abandonnés pas vos Serviteurs, conduisés ceux qui se confient en vous ; vous voulés que nous vous servions dans cette retraite que vous nous avez préparée, conduisés-nous donc puisqu'il y va de vôtre gloire.*

Son Oraison estant finie, il se leve, s'avance vers les eaux de la mer & en invoquant le nom de JESUS, il les frappe avec une baguette. Alors la mer comme si elle eust esté sensible obeït à ce Serviteur de Dieu, se fend, & luy fait passage libre au travers ses flots mutinés. Guingaloc comme un autre Moyse conducteur du peuple d'Israël, passe avec ses Disciples au travers de la mer à pied sec, voyant à ses costez deux beaux remparts de cristal, & arriva heureusement dans cette demeure qui luy estoit destinée. Je ne parle point icy des actions de graces qu'il rendit à la Souveraine Majesté quand il se vid si heureusement transporté dans cette terre promise.

Il est plus facile aux Ames pieuses, de se representer, qu'à aucune plume d'escrire, comment nostre Saint passa le reste de ses jours, & quelles vertus il cultiva, ou plûtost quelles vertus il ne cultiva pas. Il sçavoit que ç'avoit esté l'esprit de Dieu qui avoit pris la peine de le conduire, que c'estoit sa volonté qu'il demeurast là, que c'estoit l'effet de ses prieres, qu'il estoit hors des dangers du monde, & que Dieu luy avoit donné des Religieux à qui il devoit servir d'exemple & de modelle, sans parler de son zele ; toutes ses considerations estoient de puissants motifs pour embraser sa pieté, & le porter puissamment au service de son Dieu, que pourtant il ne servoit pour aucune autre raison que pour sa seule gloire, qu'il envisageoit purement & simplement. Il passa le reste de ses jours en des actions de graces & de pieté, & y persevera jusques à une extrême vieillesse ; lors Dieu voulut couronner ses travaux, & luy donna le Ciel pour recompense des choses de la terre qu'il avoit abandonnées. Il l'avertit que le jour qui devoit terminer ses combats estoit proche, & qu'il estoit temps qu'il vint prendre possession du Royaume, qu'il luy avoit preparé de toute éternité. Il declara cette nouvelle à ses Religieux, nouvelle heureuse pour luy, mais bien triste pour ses enfants qu'il estoit prest de laisser ; ses bons Religieux bien tristes de sa mort, mais tous resignés à la volonté de Dieu, qui dispose de nos vies comme il luy plaist, s'adressent à luy & le prient, que puisqu'il plaisoit au Tout-puissant de le retirer d'avec eux, au moins qu'il ne les laissast pas orphelins, mais qu'il leur pourveut d'un Successeur, & que comme il les connoissoit tous, il en choisit un, qui aprés luy, eut la direction des autres. Il leur obeït & leur proposa celuy qu'il croyoit le plus capable de cette Charge.

Enfin le jour de sa mort estant venu aprés Tierce, il offrit le Saint Sacrifice de la Messe, donna la Benediction & le baiser de paix à ses enfants, receut le tres-Saint & tres-Auguste Sacrement de l'Autel, & appuyé qu'il estoit sur l'Autel, comme une innocente victime, rendit l'Ame à son Createur sans souffrir douleur quelconque. Ah! que la mort du juste est douce, & qu'il fait bon mourir au pied des Autels. Son Corps fut enseveli honorablement, & quelque temps aprés à cause des grands Miracles qui se faisoient à son Tombeau, on le leva de terre pour luy rendre les respects qui luy estoient deus; par aprés il fut transporté en Flandres, & fut mis reposer dans le Monastere de en la Ville de Gand où il repose à present.

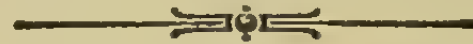
Sa Vie a esté tirée tant des Leçons que l'Eglise de Nantes fait lire le jour de sa Feste le troisiéme jour de Mars, qu'autres copies deuëment approuvées, le tout fait et collationné par moy Jullien Nicole Prestre.

Le lecteur a pu constater que les Vies rédigées par *Messire Julien Nicole* n'offrent que peu d'intérêt, sont assez mal écrites, et qu'il s'est occupé de saints à peu près étrangers à la Bretagne, mais ce qu'il nous a donné de plus étrange c'est sa *Vie de saint Guengaloc* qui n'est pas autre chose qu'une médiocre contrefaçon de la Vie de saint Guénolé, en latin *Guengaloeus*. On ne comprend pas qu'il ait pu traduire sa légende du *Propre* nantais, au 3 mars, sans remarquer qu'il reproduisait l'histoire du glorieux fondateur de Landevenec. — A.-M. T.



LA VIE DE MONSIEUR DE QUERIOLET,

Prestre. Il mourut le 8. Octobre 1660.



Je ne m'étonne pas que celuy qui a écrit la vie de Monsieur de Queriolet ne l'ait fait connoistre que sous le nom du grand Pecheur converty, puisqu'il faut avoüer que le commencement de sa Vie fut aussi rempli de crimes & d'abominations, comme la fin fut accompagnée de Vertus, de penitences & de Sainteté; c'est aussi dans ce portrait que nous verrons que Dieu est toûjours admirable en ses Eleus, qu'il ne veut point la mort du Pecheur, & qu'il se sert de toute sorte de moyens pour nous convertir.

Monsieur de Queriolet vint au monde l'année 1602. en la Ville d'Auray en Bretagne; ses parens furent Olivier le Govello & sa mere Anne Guido, tous deux Nobles d'extraction, ce qu'on peut connoistre par ses Offices & les Dignitez que les personnes de leur Famille ont euës dans les Parlemens, & auprés de la Personne sacrée de nos Roys tres-Chrestiens.

Il eut nom Pierre au Baptesme, & ses parens n'oublierent rien de tous les soins possibles, pour l'élever en la vertu, & en la crainte de Notre-Seigneur; pour cela ils luy donnerent des maistres pleins de probité, & l'envoyerent au collége pour y apprendre les Humanitez; ce fut là que se joignant à une troupe de fripons, qui par leur libertinage corrompirent bien-tost son bon naturel, il se fit voir le plus dissolu de tous; il commença

ainsi par corrompre le beau flambeau de la raison par un aveuglement volontaire pour courir à toute bride dans les voyes de l'iniquité & de la perdition; ses parens qui estoient au desespoir de voir de si funestes commencemens luy en témoignoient leur déplaisir par de continuelles reprimendes. Pierre leur demanda d'aller achever ses estudes hors de sa Maison, leur promettant que le changement d'air & de compagnie, luy feroient produire de meilleurs fruits; on vid pourtant par la suite qu'il ne parloit ainsi que pour se mettre tout-à-fait en liberté & n'avoir plus de censeurs. Car ayant esté envoyé au college des Peres Jesuites de Rennes, au lieu de suivre les saintes instructions de ses Regens, il s'employa à faire des armes, & à frequenter plûtost les comedies & les cabarets que le college & les Eglises; il étudia quelques temps aprés en Philosophie, de quoy estant bien-tost content il s'employa aux Loys, pour en donner bien-tost aux autres.

Il revint à la Maison de ses parens où il continua ses débauches, & n'ayant plus d'argent pour fournir, il trouva l'invention d'ouvrir le cabinet de son pere, & d'y derober deux mille livres, mais ayant esté découvert dans cette action infâme, il ne put qu'emporter une partie de son butin, & demeura si honteux aprés un acte si lasche, luy qui se piquoit de la plus belle generosité qu'il resolut de faire le dernier coup d'un desesperé, si Dieu qui en vouloit faire un Saint, ne se fut opposé à sa manie; & en effet il fit dessein de s'aller faire Turc, & se mit mesme en chemin pour cela, mais ayant prodigué en peu de temps son argent, il se vid dans un estat le plus miserable du monde, comme il l'a depuis avouë, il n'oublia rien pour reparer ses pertes de quelle façon que ce fut, mais voyant que ses empressemens estoient inutiles, & qu'il n'avoit plus rien à esperer du côté des hommes, il voulut avoir recours au demon, & pour cela il chercha des magiciens par tout, mais n'ayans pas mieux réüssi en cette entreprise, cét esprit fougueux se vid obligé de revenir dans la Maison de ses parens.

Ce fut là qu'il recommença ses débauches plus que jamais, & qu'il fit gloire d'attaquer tout le monde, allant toujours armé, & bravant un chacun pour avoir sujet de se battre au moindre reproche. Ainsi il choquoit un chacun, tantost l'un & tantost l'autre, & souvent mesme dans leurs maisons pour les obliger d'en venir aux mains. Il se vantoit par tout de ses bravoures, & il étoit si redouté qu'il ne se trouvoit personne qui osât luy tenir teste; il eut mesme la temerité de faire une querelle sur un rien à un Gentilhomme de Monsieur le Marechal de Themines, pour lors Gouverneur de Bretagne, qu'il engagea à se battre contre luy, & l'assignation estant donnée, nostre débauché fut l'attendre sur un certain tertre à la campagne, mais ayant esté découverts, ils furent arrestez. Aprés, suivant son humeur bilieuse, il alla dans les guerres d'Italie & d'Allemagne, d'où estant de retour, il poursuivit toûjours à faire le Rodomont, & à se faire craindre sans se mettre en peine de rien; mesme ayant eu démélé dans la Ville de Vennes, avec un Seigneur de marque, & l'ayant rencontré un soir qu'il venoit accompagné de cinq ou six de ses domestiques dans le dessein de le tuer, il ne tourna point visage, mais s'avançant insolemment, il mit son ennemy par terre, & les autres en fuite, sans qu'il laissat pour cela de paroistre le lendemain en public.

Aprés la mort de son pere, se voyant le Maistre de plusieurs grands biens, il fit beaucoup de desseins, il voulut armer un vaisseau de guerre, dans le dessein de pirater sur la mer, puis ayant sçeu que le Turc estoit en Hongrie, il resolut de faire une compagnie de cavalerie, pour aller au secours de l'Empereur, mais à cette condition aussi lâche qu'impie de se renger du costé des Barbares, si leur party estoit le plus fort; enfin ayant pratiqué pour acheter la charge de grand Prévost, pour satisfaire à sa passion & colere, comme il n'en pût pas venir à bout, il en acheta une de Conseiller au Parlement de Rennes, où il fut receu bon-gré mal-gré qu'on en eut, menaçant tous ceux qui se

vouloient opposer à ses pretentions; se voyant dans cette Charge, il cherchoit party partout sans en vouloir trouver, son dessein n'estant que de cajoler les plus belles femmes, & de tromper les plus credules, pour cela il n'épargna rien; mais ne se contentant pas de satisfaire ses brutalitez, il s'efforça encore de causer mille soupçons & jalousies dans les familles, dequoy l'Autheur de sa Vie en a rapporté assez d'exemples.

Dieu qui n'épargne rien pour sauver les Pecheurs, voulut aussi rappeller nostre jeune fougueux, & se servit du tonnerre pour l'epouventer un jour qu'il étoit à la campagne, & lança des foudres sur sa maison, pendant que les tenebres regnoient sur la terre. Mais! audace insensée! ce furieux se fit apporter ses armes, & bandant un de ses pistolets, il fut le tirer contre le Ciel, aprés quoy il se remit dans le lit aussi en repos que s'il n'eut pas songé à commettre cét attentat effroyable; quelque temps aprés le tonnerre retourna fondre sur sa maison, & tombant le long de la muraille de sa chambre, il brûla un des piliers de son lit sans qu'il en fut touché, bien que ses valets qui couchoient dans une chambre prochaine, fissent des cris effroyables. Une autre fois ayant esté surpris par le mauvais temps, comme il passoit au milieu d'une lande, les tonnerres le jetterent à bas de son cheval, ce coup le fit apprehender; il vid mesme que c'estoit un effet de la colere de Dieu, sans toutefois le respecter & luy demander misericorde; sa haine contre Dieu, contre son Eglise & contre ses Ministres, alla si loin, qu'il ne frequentoit les Eglises que pour se moquer de nos sacrez mysteres, & rire des Ceremonies de la Religion; il avoit sur tout une passion démesurée de corrompre quelque Religieuse, & leur rendant visite, comme il avoit peur que sa méchanceté ne mit en fuite ces Epouses de JESUS-CHRIST, il contrefaisoit le devot & l'hypocrite pour les mieux surprendre par ces appas trompeurs, mais n'ayant pû rien gagner sur ces Ames chastes, il tourna ailleurs ses pas.

Ce fut en ce temps que Monsieur de Queriolet estant ensevely dans ces malheureuses pratiques, il vid en songe la place qui luy estoit preparée dans les abysmes, ce qui l'ayant touché jusques au vif, il parut durant quelques jours reveur & melancholique, & resolut mesme d'entrer aux Chartreux; mais il n'y eut pas plûtost demeuré sept ou huit jours, que ses passions brutales faisant un effort sur luy, il en sortit sans avoir pris l'habit, pour se vautrer plus avant dans toute sorte de crimes & d'abominations, & par ce qu'il avoit peur que ses amis ne traitassent cette action de legereté, il fut le premier à en faire des railleries sanglantes, quoy qu'il semble que ce Pecheur fût tombé dans la derniere impieté, & qu'aprés avoir manqué de crainte pour l'Enfer, il ne restoit plus de misericorde pour luy; toutefois Dieu dont les pensées sont bien differentes de celles des hommes, avoit laissé dans son cœur des semences, pour ainsi dire, certaines de sa predestination : scavoir, un respect particulier pour la Sainte VIERGE, à laquelle il disoit tous les jours quelques prieres, quand ce n'auroit esté qu'un *Ave Maria*, & une grande tendresse pour les pauvres, auxquels il faisoit volontiers du bien, ne laissant jamais aller les mains vuides ceux qui lui demandoient la charité.

L'heure de sa conversion estant donc venuë, nostre aveuglé Pecheur, plus animé que jamais, avoit fait partie avec quelques uns de ses amis, d'aller à Loudun sans autre dessein particulier, que pour y voir une Damoiselle Huguenote dont on parloit assez de la beauté, il y fut donc pour tâcher de corrompre la chasteté de cette fille, dans la resolution mesme de renoncer publiquement à sa foy pour gagner cette heretique; estant arrivé sur les lieux, il courut par la Ville selon sa coutume comme un insensé, & ayant passé devant l'Eglise de Sainte-Croix où il entendit un grand bruit, il s'informa du sujet, & on lui répondit, que c'estoit des filles possedées qu'on y exorcisoit où il se trouvoit pour l'ordinaire quantité de personnes, qui y venoient de bien loin, des Princes & des Seigneurs de la Cour, & que sa Majesté avoit deputé des Commissaires pour examiner ce qui s'y passoit, ayant mesme envoyé les plus habiles gens de Paris pour cét effet; il

entre dans cette Eglise par curiosité, pensant n'assister qu'à des farces joüées par des folles ; mais Dieu dont les voyes sont inconnuës se servit des demons mesmes pour luy ramener cét esprit égaré, qu'ils avoient eu si long-temps sous leur puissance.

Voicy comme la chose arriva, à ce qu'il a luy-mesme avoüé, le demon ne luy dit rien cette journée ny mesme le lendemain qu'il y revint, mais y estant retourné le troisiéme jour il commença à le railler de ses bravoures, & dans les suivans où il se trouva, il luy dit tant de choses cachées de sa Vie & de ses débauches que son cœur en fût touché ; il en parut mesme si melancholique, que son hoste estant surpris de ce changement ne pût s'empêcher de luy en demander des nouvelles, qu'il tâcha de pretexter le mieux qu'il pût ; cependant estant allé revoir le jour d'aprés les possedées, comme celuy qui les exorcisoit fit commendement au demon d'en sortir, cét esprit des tenebres le refusa, disant que ny les sorciers ny les magiciens ne le faisoient pas tenir là. Et « qu'y fais-tu donc, » reprit le Pere : « Que sçais-tu, dit le demon, si ce n'est pour la conversion de cét homme, en montrant Monsieur de Queriolet ; ces paroles l'ayant fait approcher, le demon luy mit devant les yeux ce qu'il avoit fait de plus abominable, sans oublier le coup de pistolet qu'il avoit tiré contre le Ciel, & il répondit en suite à toutes les demandes que ce cœur veritablement touché luy fit, & entr'autres pourquoy il estoit sorty des Chartreux, « pour ton impudicité, dit le demon, parce que Dieu ne voulut point souffrir un homme si impur en une si sainte Maison — Ce fut alors, a dit le sieur de Queriolet luy-mesme, que je commençay à avoir peur, je me sentis tout trensi ; le Pere me regarde, je luy dis, mon Pere, il a touché au but, j'ay fait ce qu'il vient de dire. Ah ! il est desormais temps de pleurer mes pechez, & de me convertir à Dieu, aprés que par sa misericorde, il m'a attendu tant d'années à penitence. Mais, hélas ! j'ay grand sujet de craindre de ne pouvoir jamais me défaire de mes abominables & inveterées habitudes ; j'en ressens deux entr'autres, qui me tiennent comme enchaisné, l'une est la libertine frequentation des femmes, l'autre de ne pouvoir ceder à personne. » Il commença d'abord une Confession publique de ses crimes accompagnée de sanglots & de larmes, qu'il refit en particulier à un homme de grande vertu, qui luy conseilla de retourner le jour suivant aux Exorcismes, où le demon ne le vid pas plûtost, qu'il dit au Pere Exorciste : « Voilà ton monsieur d'hier, » & aprés s'adressant au nouveau converty, il luy dit cent sortes d'injures, puis entassant un long discours sur le bon-heur de ceux que Dieu touche, & sur le mal-heur des demons qui ne sçauroient estre receus à penitence : il luy dit entr'autres choses ; « Autrefois j'estois familier de ce bourreau, maintenant par sa conversion il me tourmente & me gesne : je me vengeray bien de toy, quand tu t'en iras je t'accompagneray & je te feray battre comme un diable ; je te feray prendre pour un espion ; je te feray mourir de faim, empeschant qu'on te loge & qu'on te fasse l'aumône quand tu iras à l'Hospital ; tous les gueux te mal-traiteront, & j'y en feray aller d'autres qui te mettront tout nud. »

Il retourna en suite dans sa Maison dans le dessein de se donner tout à Dieu, où le demon ne manqua pas de l'attaquer de toutes les façons, & sur les parties dans lesquelles il estoit plus delicat ; il a dit luy-mesme que des femmes le sont aller chercher depuis dans sa maison, & une entr'autres qui a avoüé qu'elle l'avoit suivy dans l'Eglise, esperant faire sa fortune en l'épousant, & l'ayant attendu à la sortie de ce lieu Saint, elle luy découvrit son intention ; nostre Penitent luy declara en peu de mots les motifs & l'estat de sa conversion, les obligations qu'il avoit à la misericorde de Dieu de l'avoir attendu si longtemps à Penitence, le vœu qu'il luy avoit fait en recompense de renoncer au diable, au monde & a la chair, & à toutes leurs vanitez & leurs appas, l'exhortant de faire de mesme ou du moins de chercher party ailleurs, si elle ne vouloit se consacrer tout-à-fait au service de Dieu, choisissant la meilleure part. Il congedia en suite tous ses domestiques ; il restoit dans sa chambre à mediter sur les bontez de Dieu, & ne sortoit

jamais de son logis que pour aller conferer avec des personnes de piété, ou pour aller dans l'Eglise y faire amende honorable des scandales qu'il y avoit donnez, & pour en mieux venir à bout, il vendit sa charge de Conseiller, & ayant pris sur sa chair une chemise de la plus grosse & de la plus rude toile, il se revestit d'un vieux pourpoint sans manches, & tourné à l'envers, d'un méchant haut-de-chausse de mesme parure, & d'un chapeau crasseux sur sa teste; en cét estat il fit resolution d'aller dans les lieux les plus celebres de devotion, qui luy avoient servy le plus souvent de theatre pour y commettre mille impietez; & se ressouvenant que l'Eglise de Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles de Rennes, estoit une des principales qu'il avoit hantée & prophanée par ses cajoleries, & ses entretiens libertins avec les Dames, ce fut aussi où il entra pour faire ses amendes honorables. Il y demeura dans un coin au plus bas de l'Eglise, depuis le matin jusques au soir pendant neuf jours, dans une posture toute humiliée, sans oser lever les yeux vers le Ciel non plus que cét autre Publicain, & n'en sortant jamais durant le jour, que pour mendier quelque morceau de pain aux maisons les plus proches, & se retirant la nuit sous quelque porche, ou dans la premiere grange ou écurie qu'il rencontroit.

Je passe sous silence les occasions qu'il eut souvent de s'emporter, ayant esté attaqué par les chemins, le demon le prenant par cette passion de colere, qui avoit esté si forte en luy; mais il vainquit genereusement. Ayant mesme sçeu un jour que quelques voleurs pilloient les passans dans un bois, il y fut un soir au clair de la Lune pour les surprendre, & ayant entendu sonner le Salut à une Abbaye proche, il se mit à genoux pour faire ses prieres, cependant que les brigans l'ayant découvert ils luy tirerent dessus, pendant ce temps, & il fut mesme perçé du plomb, sans que cela fut capable de le faire remuer de la place. Depuis par le conseil de ses amis, & par le commandement de son Directeur il s'allia aux Ordres Sacrez, & receut celuy de la Prestrise, pendant lequel Dieu luy confera une telle abondance de graces qu'il vint doublement Pere des pauvres, les assistant corporellement & spirituellement, outre cela, comme il avoit resolu de mener une vie de pelerin, ce luy estoit une consolation tout-à-fait grande, de pouvoir celebrer tous les jours la Sainte Messe, & recevoir ce pain des anges, qui est la force & le soutien des Voyageurs.

Aprés, il fit un second voyage à Loudun par une vocation aussi Divine que la premiere; dans son équipage de Penitent, il entra dans l'Eglise où se faisoient les exorcismes, & s'estant mis à genoux derriere un pilier, le chapelet à la main, il y demeura jusques au neufiéme jour sans que personne le pût reconnoistre; il a avoüé depuis luy-mesme que son principal dessein estoit d'interroger le demon mentalement sur quelques points de difficultez, qui luy restoient; au bout des neuf jours le diable pressé par les forces des Exorcismes, dit qu'il ne quitteroit point ce corps qu'on ne fit sortir de l'Eglise ce gueux qui y estoit au bas; ce sont ses termes. Ayant cherché sans trouver personne, l'esprit des tenebres ajoûta : « Faites sortir ce coquin que je sens depuis si longtemps derriere ce pillier; » ce qu'il repeta jusques à la troisiéme fois; qu'ayant fait approcher nostre admirable converty, le Demon luy dit : « Hé! parle donc, que ressembles-tu avec tes guenilles? De quoy t'es-tu avisé de venir icy en cét estat? Parle donc, faiseur de pelerinage, tu as demandé à Dieu de te faire connoistre sa volonté; sçache qu'elle n'est pas que tu embrasses la pauvreté du Cloistre, parce qu'elle est trop honorable pour toy, mais que tu vives en pauvre Prestre. » Le demon continua ainsi à luy dire cent choses de cette nature, qui font adorer les secrets admirables de Dieu qui se servit de ces instrumens pour la conversion, & pour l'instruction de ce sien Serviteur. Il faut pourtant avoüer que le demon ne luy disoit point toutes ces choses, sans en témoigner un desespoir etrange, mais il confessoit qu'il estoit obligé malgré luy de le faire. Ces Colloques sont

rapportez au long dans sa Vie, où je renvoye le lecteur, afin de ne sortir pas des termes d'un Abrégé.

Pour parler aprés cela de ses penitences, il me semble qu'il suffit de dire qu'il les commença par ce vœu, autant austere qu'irremiscible, de faire pendant le reste de sa Vie, le plus de mal à son corps qu'il pourroit, & à son prochain le plus de bien qu'il luy seroit possible; pour cét effet il n'envisagea plus son corps que comme une beste de charge qu'il endossoit des plus rudes fardeaux, & considerant les plaisirs où il l'avoit plongé il inventa à proportion autant de genres de tourmens pour luy faire souffrir, couchant ordinairement à platte terre & tout habillé, & portant des chemises de grosse toile qu'il ne changeoit que de six en six mois, les laissant pourrir de sueur, de sorte qu'elles sembloient un cuir, lorsqu'on les luy ostoit de dessus les épaules toutes écorchées & mangées de vermine; ses habits estoient pour l'ordinaire tous déchirez, & quand il en avoit de meilleurs, il les donnoit aux pauvres; ses souliers estoient tous cousus avec de certaines maillettes qui luy piquoient les pieds, & avec cette incommodité la goutte qui luy estoit assez ordinaire, il faisoit dix lieuës par jour y employant partie de la nuit; il fit vœu de se tenir tous les jours durant sept ans 7 à 8 heures à genoux, & il continua tellement cét Exercice, qu'on l'y remarquoit 5 à 6 heures de suite; si-bien qu'il se forma de gros calus à ses genoux, mesme au commencement qu'il n'y estoit pas encore accoûtumé, il s'y forma une grosse loupe, laquelle ayant esté negligée, se corrompit de telle sorte, que crainte qu'il ne s'y engendrât une gangraine, on fut sur le point de luy couper la cuisse, s'il n'eût trouvé un remede plus doux, qui fut une priere pleine de confiance à S. Joseph, qui luy obtint la guerison, comme il a avoüé luy-même.

Pour se mortifier dans le plaisir indicible qu'il avoit eu pour les senteurs, il ne cherchoit plus que les infections des malades, ayant fait un hôpital de sa maison, où il recevoit toute sorte d'infirmes, & il traitoit avec plus de joye les plus puants; il ne fut pas moins ingenieux pour contrarier ses autres sens; car pour l'oüie il ne l'occupoit qu'à écouter les plaintes des veuves, les cris des pauvres & les demandes des orphelins; pour les yeux il les tenoit toûjours baissez contre terre, & ayant esté deux ou trois fois à Rome, il n'y voulut jamais voir le Pape, bien qu'il le pût facilement, pour mortifier sa curiosité; c'est pour cela que ayant esté une fois à Nostre-Dame de Montferrat, il s'en retourna d'abord qu'il eût découvert de loin le clocher de l'Eglise, parce qu'il en ressentit trop de joye.

Il fit vœu de jeûner au pain & à l'eau pendant trois ans, si la rencontre de quelque compagnie ne l'en empeschoit, ne voulant pas faire connoistre ses penitences de peur d'estre estimé. Mais en vérité nous pouvons dire que sa Vie a esté un jeûne continuel, puisqu'il mangeoit si peu, & qu'il passoit quelques fois les deux ou trois jours de suite sans rien prendre, & aprés il ne se sustentoit que de quelques croûtes de pain, comme il luy est arrivé mesme en voyageant. Il avoit tant de plaisir d'estre inconnu, qu'il passa la pluspart du temps de ses penitences en pelerinages.

Il faut pourtant avouër qu'il n'entreprit point ses courses par divertissement, mais pour la gloire de Dieu & pour son bien propre, allant toûjours tout seul & à pied, le chapelet à la main, ou en meditant. Nous pourrions faire cent belles remarques sur ses Pelerinages, qu'il fit deux ou trois fois à Rome, à Nostre-Dame de Lorette, à Nostre-Dame de Montferrat, à S. Jacques, & à tous les lieux fameux de devotion, qui sont tant dedans que dehors le Royaume. Mais comme le dénombrement en seroit trop long, je me contenteroy de remarquer qu'il ne passoit jamais devant aucune Eglise, sans y aller adorer le tres-Saint Sacrement; que le demon n'oublia rien pour le traverser comme il l'en avoit menacé à Loudun; & que passant à Paris ils s'entreconnurent le Venerable Claude Bernard & luy, d'une façon merveilleuse & sans s'estre jamais veus, dans le

moment que nostre devot Prestre souhaitoit de le voir, & au moment que l'autre disoit à quelques Dames qu'il verroit bien-tost un Cavalier; ce que les Autheurs des Vies de ces deux saints Personnages n'ont pas oublié.

Mais quoy que les penitences exterieures de Monsieur de Queriolet ayent esté si extraordinaires, ses mortifications interieures ne l'ont pas moins esté, puisque nous pouvons dire avec verité, que sa Vie n'a esté qu'une continuelle mort à luy-mesme, depuis le premier moment de sa conversion; il souffroit un Martyre le plus douloureux du monde par une suspension d'esprit, qui le tenoit entre le Ciel & la terre pour ainsi dire, sans pouvoir s'élever en haut ce luy sembloit, par aucune vertu, ressentant au contraire un poids qui l'emportoit toûjours jusques au fond des abysmes, sans pouvoir s'oster de l'imagination, cette veüe qu'il avoit euë de la place qui luy estoit preparée dans l'enfer; cette crainte transperça si fort son cœur, que dés le premier moment de sa conversion il en sentit la pointe, & durant le reste de sa Vie penitente, qui fut de prés de vingt-six ans, il n'a jamais pû arracher cette épine, qui luy causoit une si grande douleur, qu'il a quelques fois avoüé que les plus cruels supplices, & mesme ceux de la rouë luy eussent esté plus supportables; il avoit toûjours cette apprehension ferme & asseurée, que la moindre infidelité, aprés tant de graces receuës de la misericorde de Dieu, provoqueroit sa justice à le precipiter dans l'enfer.

Mais ce qui est estonnant, c'est que tout ce long espace de vingt-six ans de penitence n'a jamais esté accompagné de la moindre consolation spirituelle, mais toûjours dans les croix, dans les calices, dans les ariditez, dans les abandonnemens & les craintes. Nous pouvons mesme dire que ces délaissemens interieurs luy ont donné le coup de la mort aprés l'avoir miné peu à peu; c'est pour cela que mesme dans ses maladies il recevoit toûjours quelque coups de ses meilleurs amis comme Job; de quoy je me contenteray de rapporter, qu'estant une fois quasi abandonné des medecins, un certain luy dit qu'il n'estoit malade que d'imagination, & le voulut faire passer pour hypocondriaque.

La hayne que Monsieur de Queriolet avoit pour son corps, luy faisoit avoir beaucoup d'amour pour Dieu & une tendre charité pour son prochain. Pour cette charité, outre ce que nous en avons déjà remarqué, il avoit un soin tout particulier d'instruire le peuple ignorant & les pauvres, auxquels il conferoit les Sacremens par la permission de ses Superieurs, avec beaucoup de bonté. Il s'employa fortement pour les pauvres Gentilshommes des Provinces, que la necessité porte quelque fois à d'étranges malheurs, & comme il avoit esté converty par le moyen des possedez, il fit consister un de ses principaux exercices de misericorde, à assister ces personnes infortunées, dont le corps est reduit sous un si dur esclavage. Il avoit coustume de dire que le demon luy donnoit toûjours sujet de pratiquer la vertu par le reproche qu'ii luy faisoit des crimes de sa jeunesse, & qu'outre cela il pouvoit servir à la conversion de quelque pecheur, ce qu'il sçavoit par sa propre experience; mais comme le demon luy avoit dit autrefois de ne faire rien de sa teste, il ne s'ingera pas à cét employ sans le consentement des Prelats de l'Eglise, puisqu'il les consultoit en toutes choses aussi-bien que son Directeur.

Depuis sa conversion il ne regarda plus ses grands biens, que comme le patrimoine des pauvres de JESUS-CHRIST, aussi il n'en prit la conduite que comme econome, bien qu'il eût fort souhaité de s'en démettre entierement, & de vivre inconnu comme saint Alexis qu'il s'estoit proposé d'imiter; il alloit chercher les pauvres d'un côté & d'autre, rapportant souvent les plus foibles sur ses épaules, & lorsqu'il estoit trop éloigné de sa maison il les laissoit dans la premiere hôtelerie, où il les faisoit traiter à ses dépens, ou bien il les envoyoit prendre pour les conduire chez lui; sa charité le portoit particulierement à donner en secret à des pauvres honteux, & de faire des dots aux pauvres

filles, disant qu'il n'y en avoit pas de plus à plaindre que ces personnes. Il n'avoit point de plus grande joye, que lorsqu'il voyoit aborder les pauvres de tous côtez à son logis; il les alloit prendre par la main avec bonté, les servoit luy-mesme, leur donnoit des chemises; & quand il n'avoit plus de quoy, il leur faisoit prendre les draps de son lit, les aumônes se continuoient tous les jours; & pendant ses voyages de cinq ou six mois, il donnoit ordre qu'on les fit de la mesme façon sans interruption. Je n'aurois jamais fait si j'estois obligé de rapporter tous les exemples de cette tendre misericorde de Mr. de Queriolet pour les affligez; il me suffira de dire qu'un vertueux & sçavant Ecclesiastique son intime amy, estant surpris de voir que ses aumônes continuelles depuis quinze ans ne diminuoient point ses biens, voulut faire un calcul du nombre des pauvres qu'il a receus & traitez dans sa maison, & il a trouvé que durant ces quinze ans il a logé environs trois cens mille pauvres, sans compter ceux des environs du Pays, qui venoient tous les jours à sa porte.

Un jour le diable s'estant revestu d'un puant cadavre, se presenta devant luy, comme il estoit proche d'arriver à sa maison, nôtre devot Prestre s'avançant vers luy, le prit sur ses épaules & le porta en son logis. Il est croyable que les desseins de l'ennemy ne tendoient qu'à le perdre, ou à se mocquer de sa charité, mais il n'en rapporta que de la confusion, parce que ne pouvant supporter plus longtemps les empressemens de cette charité bien faisante, il disparut ne laissant qu'une puanteur insupportable avec un cadavre qui avoit à peine la forme d'un homme; Monsieur de Queriolet dissimulant les reflections qu'il fit sur cette rencontre, fit jetter cette carcasse infecte dans un cloaque, & remercia Dieu voyant que personne n'en avoit esté incommodé. Il y eut tant de témoins de cét Histoire qu'elle fut bien-tost sçeuë de tout le monde. Mais on ne doit pas estre surpris de ces attaques de l'ennemy, qui ne cessa de le persecuter par luy ou par les siens, & sur tout dans ses voyages pour s'acquitter de ce qu'il luy avoit promis à Loudun qu'il pouvoit s'asseurer qu'il l'attaqueroit à tout moment.

Mais nostre serviteur de Dieu se mocquoit de ces efforts de l'enfer par la confiance qu'il avoit aux bontez de son Createur, & sur tout aprés avoir dit la Messe, qu'il celebroit avec des sentimens de devotion & d'humilité, qui tiroient les larmes des yeux les plus endurcis; aussi il avoit tant d'amour & de respect pour l'adorable Sacrement de nos Autels, qu'il passoit plusieurs heures du jour prosterné dans les Eglises à mediter sur l'excez de la bonté de JESUS-CHRIST, qui s'y est caché pour se donner à nous. Quand on le portoit aux malades il le vouloit toûjours suivre, & s'il se détournoit dans les ruës pour l'accompagner, & qu'on luy dit que ce n'estoit pas son chemin, il répondoit d'abord que de quelque côté qu'allât Nostre-Seigneur, c'estoit son chemin & qu'il ne s'égaroit point. Un jour il s'arresta deux ou trois heures dans une Eglise à faire compagnie, disoit-il, au Sauveur du monde, qu'un Prestre, aprés avoir dit la Messe, avoit laissé sur l'Autel pour aller confesser un malade à qui il le devoit porter; cét Amour pour Nostre-Seigneur estoit accompagné d'une grande devotion qu'il avoit pour les Saints & de la Pratique des vertus, entre lesquelles on voyoit reluire une parfaite humilité & une simplicité admirable en tout ce qu'il faisoit, ce qu'on remarquoit mesme dans ses Oraisons & ses Meditations, qui estoient presque continuelles.

C'est dans la Pratique de ces vertus & dans ces grandes penitences que Monsieur de Queriolet arriva à la fin de son Pelerinage, & à cette mort qu'il avoit tant souhaitée pour n'estre plus en pouvoir, disoit-il, d'offenser Dieu. Ce fut le 8. d'Octobre de l'année 1660. aprés avoir reçeu les Sacremens de l'Eglise tenant les bras en forme de croix, & les yeux élevez vers le Ciel. Aprés sa mort son visage parut avec une beauté ravissante, & un vermillon qu'on ne luy avoit jamais remarqué en sa Vie; outre cela il avoit les mouvemens de ses bras & de toutes les parties de son corps aussi souples

trente-huit jours aprés sa mort que s'il eût esté encore en parfaite santé. On peut voir d'autres Merveilles de sa Vie & de sa Mort dans le Livre qui en a esté composé par le Pere Dominique, Carme, qui est assez connu pour estre ordinairement entre les mains des personnes de vertu.



Il y a peu d'années, M. le vicomte Hippolyte Le Gouvello, arrière-neveu du Vénérable Pierre de Quériolet a écrit une nouvelle Vie de ce saint pénitent. C'est un livre bien fait et d'une lecture attrayante.

L'auteur de la *Vie* qu'on vient de lire a omis de dire que Pierre de Quériolet, qui avait demandé à être enterré dans la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, fut inhumé au pied du maître-autel. Lorsque l'ancienne chapelle a été démolie pour faire place à la belle église érigée par la dévotion des Bretons, deux petites chapelles placées au bas de l'édifice furent destinées à recevoir les restes des deux grands serviteurs de sainte Anne : Yves Nicolazic repose désormais dans la chapelle de Saint-Yves, et Pierre de Quériolet dans celle de Saint-Pierre. Ces deux saints personnages sont représentés agenouillés devant leur *Bonne Maîtresse* dans un gracieux tableau qui orne la chapelle de la statue miraculeuse; à la sacristie se trouvent leurs portraits anciens, et au trésor de la Basilique on peut toujours voir le masque en cire, avec une partie de la soutane et une partie du chapeau du saint pénitent. — A.-M. T.



LA VIE EXEMPLAIRE ET APOSTOLIQUE

DU VENERABLE PERE PIERRE QUINTIN,

De l'Ordre des Freres Prescheurs, decedé en opinion de sainteté au Convent de S. Dominique de Vitré, au mois de Juin, l'an de grace, 1629.



E Venerable Pere Pierre Quintin vint au monde l'an de grace mil cinq cens soixante-neuf dans la maison noble de Kerosar, située en la Paroisse de Ploujan, Diocese de Treguer; ses parents estoient considerables pour leur Noblesse, mais bien plus pour leur vertu. Son pere se nommoit Allain Quintin, Seigneur de Kerofar, & de Leinbahu ; & sa mere Perrine de Kermerhou, alliée de long-temps à la pluspart des meilleures maisons du pays. Sa naissance fut prévenuë d'un accident, qu'on peut estimer un présage de sa sainteté future, & du choix particulier que Dieu en avoit fait pour sa gloire. Sa mere estant grosse de luy se trouva un jour surprise en peril evident de sa vie, & de son fruit, si Dieu ne l'en eust préservée; car estant allée pour voir des laboureurs qui travailloient dans un champ proche de sa maison, comme elle s'en retournoit, elle fut vivement poursuivie par une couleuvre, d'une grandeur extraordinaire, ce qui l'obligea de courir toute tremblante vers le logis, où ce serpent la poursuivit opiniâtrement, traversa la cour, la salle, & la cuisine, la talonnant de si prés, qu'elle fut contrainte par un effort dangereux de monter sur une

haute table, sur laquelle ce serpent s'efforçoit de s'élancer, & avoit déja entortillé sa queuë à l'un des pieds de cette table, lorsque les domestiques, accourus aux cris de leur maîtresse, la delivrerent de ce terrible peril : ce qu'on a depuis attribué à une protection speciale du Ciel en faveur de cét enfant de benediction, dont elle accoucha heureusement quelque temps aprés. Il ne fut pas plûtost sevré de la mamelle, que sa bonne mere prist un grand soin de son éducation, & sur tout de le former de bonne heure à la pieté, en quoy elle n'eut point de peine, trouvant son esprit tout disposé à recevoir les plus saintes impressions de la pieté & de la vertu. Il n'avoit pas encore l'usage libre de la parole, qu'il apprit à faire le signe de la Croix, & à prononcer avec grande devotion & reverence l'adorable nom de JESUS & DE MARIE ; il apprit ensuite le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, avec tant de facilité qu'il donnoit de l'admiration à tous ceux qui le voyoient. A l'âge de cinq à six ans il fut envoyé à l'écolle sous un Prestre nommé Missire Hervé Miorssec, homme de grande probité & de sainte vie, qui enseignoit publiquement les enfans en une Chapelle de Saint Nicolas proche Morlaix. Ce bon Prestre considerant avec admiration la candeur de son petit disciple, disoit souvent qu'il remarquoit en luy des presages d'une grande sainteté. Il disoit souvent dans sa simplicité d'enfant, qu'un jour il seroit Religieux de l'Ordre de saint Dominique. Il portoit toûjours son chappelet pendu à sa ceinture, comme font ordinairement tous les Religieux, & lorsqu'il n'estoit pas occupé à l'étude de ses leçons, il le disoit presque toûjours.

Aprés qu'il eut appris ses premiers principes sous ce vertueux maistre, son pere le pourveut d'un autre digne Précepteur qu'il prit chez soy pour instruire tous ses enfants, nommé Monsieur l'Archiver, Prestre de la Paroisse de Ploüezoch, du mesme Diocese de Treguer, qui depuis fut Evesque de Rennes, & dont la memoire y est encore aujourd'hui en benediction pour ses rares vertus & dignes qualitez d'un bon Prelat. Celuy-cy l'ayant enseigné quelque temps, le mena à Paris avec son aisné, où il estudia aux Humanitez jusques au commencement des guerres civiles, qui l'obligerent de retourner en son pays, où il changea sa condition d'ecollier en celle de soldat, qu'il embrassa par un bon zele pour le maintien de la vraye Religion, & par une horreur extrême que dés lors il avoit conceu contre les heretiques. Dans cette veuë il accepta la Lieutenance d'une compagnie de Gens-d'Armes sous le Seigneur de Coat-Tredrez, & l'on peut dire qu'il s'acquitta de cette charge au grand soûlagement du pauvre peuple, puisque par sa prudence & par ses soins on ne voyoit jamais aucun de ses soldats user de violence, ny faire aucun tort aux habitans des lieux où ils passoient. Pendant ce bel employ, sa compagnie estant en garnison dans la ville de Morlaix, il arriva qu'estant un jour avec quelques autres cavaliers dans une chambre, il entendit dans la ruë les crys pitoyables d'un pauvre païsan qui se plaignoit, que quelques soldats luy avoient pris tout le peu qu'il avoit de bien ; de quoy ce vertueux cavalier touché sensiblement & ne pouvant lors remedier par autre voye aux plaintes de ce pauvre homme, il luy donna liberalement tout ce qu'il avoit d'argent sur soy.

Cette action de charité singuliere dans un jeune soldat, le disposa à recevoir du Ciel la grace d'une vocation extraordinaire, qui luy fist aussi-tost mépriser le monde & toutes ses vanitez, pour embrasser genereusement la Croix de JESUS-CHRIST, car la nuit suivante il luy sembla à son réveil entendre ces mesmes paroles, dont Nostre Seigneur s'estoit autrefois servy pour gagner à son service le grand S. Augustin : *Accipe & lege*, Prens & lis ; & le premier livre qui luy tomba en main, aprés cét avertissement du Ciel, fut celuy des Confessions de cét illustre Docteur, où il prit un si grand goust dés le moment qu'il eut commencé à le lire, qu'il y passoit ensuite la plus grande partie des nuits pendant tout un hyver, & avec un tel progrez interieur & édification de son Ame,

qu'en peu de temps on le vid tout changé. Il commença dés lors à se dégouster de l'exercice des armes, & à mediter les moyens de s'en retirer pour vaquer serieusement aux affaires de son salut. Il jeûna tout l'Avent de l'année 1593. & le Carême suivant, nonobstant la fatigue des armes. Il se retiroit peu à peu des compagnies, & au temps de son loisir il se divertissoit à visiter les Eglises de Morlaix, specialement celle de S. Dominique, où d'ordinaire il entendoit la Sainte Messe, s'y confessoit & communioit souvent. Et pour verifier que cette lecture spirituelle qui luy avoit esté divinement inspirée, fut l'instrument de son bonheur, luy-même 40. ans aprés le confessa ingenüement à une vertueuse Damoiselle de Morlaix, chez qui il avoit logé pendant ce temps de son quartier d'hyver.

La guerre civile venant heureusement à son declin, nostre vertueux guerrier, qui se nommoit lors Monsieur de Leinbahu, se servit de l'occasion de se défaire de sa charge de lieutenant, & aprés avoir obtenu congé de son capitaine, il se resolut par une inspiration divine, de reprendre le premier train de l'écolle, & de poursuivre ses premieres études, qu'il avoit interrompües ; mais ne jugeant pas que son pays luy fust propre pour l'execution de son dessein, il s'embarqua à Morlaix pour se rendre à Bourdeaux, d'où il passa jusqu'à la ville d'Agen ; il se présenta au college des R. R. Peres Jesuites, & y fut admis pour la troisieme classe, où il estudia avec tant d'ardeur & d'assiduité, que par son travail, joint à la bonté naturelle de son esprit, il fut bientost des premiers de sa classe, & remporta des prix à la fin de l'année. Il acheva ses Humanitez & son cours de Philosophie dans ce college, avec le même succez & avantage sur ses compagnons ; mais ce qui est bien plus merveilleux & considerable, c'est de le voir courir à grand pas à la plus haute perfection du Christianisme. Il commença par une confession generale qu'il fist de toute sa vie à un Pere de la Compagnie de JESUS, qui le fist recevoir en la Congregation de N. Dame, & pour sa pieté singuliere, il en fut presque toûjours Préfet. Il visitoit les hôpitaux, y servoit les pauvres avec grande charité, & les assistoit de tout ce qu'il pouvoit. Il frequentoit les Sacremens avec une devotion qui en donnoit aux autres, et ne perdoit aucune occasion d'assister aux Sermons & aux Conferances spirituelles. Dés ce temps-là outre les jeûnes commandés par l'Eglise, il jeûnoit encore plusieurs autres jours de l'année, prenoit la discipline jusqu'au sang, & pour vacquer plus librement aux exercices de penitence & de mortification, il s'enrôlla en la confrairie de S. Jérôme, nommée communement des Penitens bleufs, dont les Confreres s'exerçoient en de grandes rigueurs & macerations ; & qui ayans reconnu sa vertu exemplaire l'eleurent Superieur, & le continuerent pendant qu'il fut en la ville d'Agen.

Il commença aussi dés lors à pratiquer ce que depuis il continua jusqu'à sa mort, avec un fruit indicible du salut des Ames, qui estoit de s'arrester dans les ruës & places publiques de la Ville, pour catechiser les enfans & particulierement les pauvres, sans se mettre en peine du mépris que faisoient de cette sainte conduite quelques escolliers peu vertueux, répondant modestement à ceux qui s'en railloient : *Non erubesco Evangelium Christi;* Je n'ay pas honte de pratiquer l'Evangile de JESUS-CHRIST. Mais son zele pour le salut des Ames n'en demeura pas là, car voyant le pays d'Agen tout infecté de l'heresie de Calvin, & que les Catholiques demeuroient à la campagne fort peu instruits des principes de la Foy, il gagna par son exemple & par ses remontrances plusieurs vertueux escolliers, qui faisans entr'eux une sainte Association, alloient les Dimanches & Festes, & jours de congé par les villages & maisons des païsans pour les instruire, & les fortifier dans la Religion Catholique, pour visiter leurs malades & porter l'aumosne à leurs necessiteux. En quoy il fut singulierement secondé par un sien amy, condisciple & compatriote nommé Monsieur le Noblets de tres-sainte & heureuse memoire, qu'il estimoit beaucoup & aymoit de tout son cœur pour sa rare vertu & grande pieté, &

depuis même qu'il fut Religieux de S. Dominique, l'autre vivant dans la condition de Prestre seculier, tous deux portez d'un même zele pour le salut des Ames, ont fait souvent ensemble des Missions en la Basse-Bretagne autant utiles qu'elles estoient ferventes & animées de l'esprit de Dieu. Mais pour revenir à cette premiere societé qu'il mesnagea dans la ville d'Agen, Dieu y cooperant par sa grace & benissant son travail, elle s'augmenta beaucoup en peu de temps au grand profit des pauvres villageois, qui de toutes parts se ressentirent des secours charitables & salutaires de cette pieuse pratique, qui s'est depuis continuée au même lieu jusqu'à nos jours.

Sa Charité envers les pauvres s'augmentant toujours en son cœur, il n'avoit ny regle ny mesure en ses aumosnes, ne pouvant rien souffrir sur soy, ny en sa disposition sans le donner au premier qu'il voyoit en necessité. Aprés avoir donné plusieurs fois tout l'argent qu'on luy faisoit rendre de son Pays pour sa subsistance, il envoya procure à l'une de ses tantes pour vendre le fond de son patrimoine, & fist un voyage à Morlaix pour en toucher l'argent, qu'il distribua tout aux pauvres à son retour, specialement aux pauvres honteux, ce qui obligea son hoste, qui craignoit d'en estre recherché comme fauteur de ces profusions, d'en donner avis aux Eschevins & Jurats de la Ville, qui l'ayant fait citer devant eux pour le reprimender, comme s'il eust prodigué son bien au jeu ou en quelqu'autre usage illegitime, il se vid contraint pour les desabuser, de découvrir avec une sainte confusion les tresors de sa charité, & de faire connoistre que JESUS-CHRIST avoit encore en ces derniers siecles de veritables Disciples,

Si-tost qu'il eut achevé son cours de Philosophie, il se resolut de quitter entierement le monde, & pour cét effet il jetta les yeux sur la Compagnie de Jesus, dont l'Institut luy sembla tout-à-fait conforme à l'inclination qu'il avoit de travailler à l'instruction & au salut du prochain, et s'estant declaré aux R. R. Peres Jesuites du college d'Agen, qui connoissoient ses bonnes qualitez, ils l'envoyerent avec les ordres necessaires pour estre receu dans leur Noviciat de Toulouze. Mais la Providence Divine, qui l'avoit destiné pour un digne Enfant de S. Dominique, disposa les choses de telle maniére, qu'il se vid obligé aprés 4 ou 5 mois de quitter cette venerable Compagnie, partie à cause d'une indisposition, pour laquelle les medecins jugerent qu'il estoit expedient qu'il retournast à son air naturel, partie aussi par le pressant motif que Dieu luy inspiroit de s'employer au salut de ses compatriottes, dont il connoissoit l'extrême necessité au regard de leur instruction qu'ils ne pouvoient recevoir de personne qui ne fust du Pays, à raison de la difficulté du langage Breton, & que pour lors les R.R. Peres Jesuites n'avoient aucune Maison en Bretagne.

Estant donc sorty de ce saint Lieu sans en perdre ny l'affection, ny l'estime, il se rendit à Bourdeaux, & peu de temps aprés, qui fut sur la fin d'Octobre de l'an 1600. il s'embarqua sur le vaisseau d'un marchand d'Audierne, qui faisoit voile pour se rendre à Morlaix. Il y arriva en peu de jours, & bien qu'il y revint en un estat qui apparemment devoit estre à charge à ses Parens, ayant distribué tout son partage aux pauvres, Dieu qui a promis de recompenser au centuple une action si genereuse, suscita l'une de ses sœurs, qui lui fist meubler honnestement une chambre en la Ville de Morlaix, & pourveut charitablement à son entretien, mais en peu de temps il dégarnit par deux fois cette chambre pour assister les pauvres, ausquels il continuoit de donner tout ce qu'il avoit. Sa bonne sœur, ennuyée de tant de frais reïterez, remeubla encore une fois sa chambre, à condition qu'à l'avenir il modereroit ses aumosnes, ce qu'il promit de faire, & pour mieux garder sa promesse, il receut en sa maison un vertueux Ecclesiastique, & tres-sçavant Theologien, Anglois de Nation, nommé Charles Louët, qui aprés deux ans de rigoureuse prison, pour avoir travaillé avec grand zele au soutien de la Foy Catholique, avoit esté banny de ce malheureux Royaume. Si-tost que le Sieur de Leinbahu eut

reconnu la rare vertu, & grande capacité de ce bon Prestre, il ne voulut plus agir que par ses sages conseils, & luy obeït ponctuellement, comme à son Superieur & Directeur ; il estudia sous luy en Theologie avec autant de progrez que d'assiduité. Ils ouvrirent ensuite tous deux une escolle publique pour instruire la jeunesse, & eurent bien-tost un bon nombre de Disciples, qu'ils éleverent soigneusement, leur enseignans les Lettres humaines, & les formans à mesme temps à la pieté Chrestienne & à la crainte de Dieu.

Quelque temps aprés le V. P. Quintin se resolut par l'avis de son sage Directeur de prendre les Ordres Sacrez, pour s'unir plus parfaitement à Dieu par cét Auguste Caractere, & ayant receu l'Ordre de Prestrise aux Quatre-temps de Septembre 1601. âgé de 32. ans, il celebra sa premiere Messe dans l'Eglise de S. Melaine de Morlaix, où assisterent plusieurs de ses Parens & Amis, qui se montrerent tous fort liberaux à l'offrande, estans bien asseurez du bon employ qu'il feroit de leurs aumosnes. Quelques uns de ses plus proches avoient fait préparer dans sa chambre un beau Festin, pour regaler ceux qui estoient venus des champs, & quelques uns des principaux de Morlaix, suivant la coustume du Païs en pareille occasion; mais le nouveau Prestre plus soigneux des pauvres de Jesus-Christ, que des complimens & de la mode du siecle, fist porter à l'hospital les viandes préparées pour le disner, & les servit aux pauvres avec une gayeté & humilité admirable, puis disna sobrement de leurs restes; leur donna ensuite une amoureuse exhortation, & quelque temps après leur fist largesse & aux autres pauvres honteux, de l'argent de son Offrande.

Ce fut alors qu'il commença à monter en Chaire & à prescher d'un Esprit tout Apostolique la parole de Dieu, ce qu'il faisoit tous les Dimanches & Festes dans les Paroisses voisines de Morlaix, y employant toute la matinée, & l'aprés midy revenant en Ville, il faisoit le Catechisme dans l'Eglise de S. Melaine.

Mais pendant qu'il s'efforçoit de répondre à la sainteté de son Caractere par ses fonctions de Pieté, il fut privé à son grand regret de l'assistance & de la compagnie de son bon amy & cher maistre le sieur Charles Loüet, qui ayant receu du Pape Clement VIII. les Bulles de l'Archevesché de Cantorbery, s'en retourna en Angleterre pour y assister son Troupeau.

L'éloignement d'un si digne personnage l'affligea, & d'ailleurs se déplaisant beaucoup dans l'estat seculier, il se resolut d'obeïr sans aucun délay à la voix du Ciel, qui l'appelloit à un plus haut degré de perfection ; de sorte qu'ayant postulé avec instance et humilité l'Habit des Freres Prescheurs au Convent de S. Dominique de Morlaix, il le receut à son extrême contentement le 30. jour d'Octobre 1602.

Peu de temps aprés sa Profession il fut éleu à la charge de soûprieur par un choix qu'on peut dire anticipé, ou plûtost par un coup de la Providence Divine, pour disposer les choses au restablissement de la Discipline Reguliere en cét ancien Convent, où elle s'estoit relâchée par la corruption du siécle, & sur tout par les desordres des Guerres Civiles. Cét homme de Dieu entrant en cette Communauté peu reglée, y passa vingt ans devant que la Reforme y fust establie, dont il jetta les premiers fondemens par l'exemple de ses rares vertus, exerçant cette charge de Soûprieur, & ensuite celle de Maistre des Novices, avec une exactitude si extraordinaire que chacun l'admiroit, & plusieurs r'entroient en eux-mesmes, & faisoient resolution de se soûmettre à sa sainte conduite, & de vivre selon leur Profession.

Il observoit les Constitutions de son Ordre dans toute leur rigueur, & non content de pratiquer si exactement tout ce que luy prescrivoient ses Regles, en une Maison où elles n'estoient pas lors observées, il y ajoustoit encore d'autres grandes austeritez; il ne beuvoit point de vin, couchoit sur la dure, veilloit la meilleure partie de la nuit, &

portoit presque continuellement la haire ou le cilice, qui souvent luy pourrissoit sur le dos comme sa tunique de laine.

A ces austeritez corporelles il joignoit la mortification interieure, par une entiere abnegation de soy-mesme, se reputant le moindre de tous, se réjoüissant lorsqu'on le le méprisoit, & souffrant avec une patience admirable les affronts & les injures. Il se plaisoit à pratiquer les actes d'humilité, & s'occupoit bien volontiers dans les choses les plus basses & les plus abjectes.

Il estoit ennemy du luxe & des superfluitez mondaines, specialement dans les habits, dont il taxoit l'abus, & en public & en particulier avec beaucoup d'exageration, & quand il trouvoit chez ses parens quelque chose de cette nature qui luy sembloit trop somptueuse & superfluë, il l'emportoit, la faisoit vendre, & en donnoit le prix aux pauvres.

Quand il alloit par Païs, il logeoit plus volontiers chez les moindres Villageois que chez les riches, parce qu'il y trouvoit mieux où pratiquer l'humilité, la pauvreté, & la mortification, n'y mangeant que du gros pain avec du lait, ou des legumes grossiers, & couchant sur la dure, ou sur un peu de paille. De plus parce qu'il y trouvoit aussi des personnes mieux disposées par leur simplicité à recevoir ses instructions, & plus dociles à la parole de Dieu, qu'il leur expliquoit familierement. Mais entre toutes les vertus qui le rendoient recommandable, la principale & celle qui faisoit son propre Caractere, estoit sa charité envers les pauvres ; il les assistoit de tout son pouvoir, & quant à l'ame & quant au corps, & n'estimoit point de temps mieux employé que celuy qu'il mettroit à les visiter, confesser & catechiser, & subvenir autant qu'il pouvoit à toutes leurs necessitez. Quand il n'avoit rien pour leur donner, il faisoit la queste pour eux, parmy les personnes pieuses ; il les recommandoit avec une grande instance en ses Prédications, persuadoit aux riches de les secourir, leur faisant connoistre le merite & le prix inestimable de l'aumône. Il leur distribuoit même l'argent des questes qu'il faisoit pour la communauté, & qu'il recevoit pour ses Prédications, jusqu'à ce que ses Superieurs le luy eussent deffendu ; et Nostre Seigneur fist paroistre en plusieurs occasions combien cette charité de son Serviteur luy estoit agréable, multipliant miraculeusement le pain qu'il leur donnoit, & faisant rendre au double l'argent qu'il leur avoit distribué.

Il avoit aussi une compassion extrême pour toute sorte de miseres humaines, ne pouvant voir aucune personne affligée, sans en estre sensiblement touché au fond du cœur, ce qu'il témoignoit assez au dehors par ses larmes & ses soûpirs, pleurant avec les affligez, & souhaitant à soy-même toutes ces afflictions & miseres qu'il voyoit souffrir aux autres pour les en soulager s'il eust pû. Cette compassion s'estendoit même jusques aux animaux privez de raison, ne pouvant souffrir qu'en sa presence on eust tué un poullet, non pas même une beste inutile. Et pour monstrer que cela ne procedoit pas seulement d'une bonté naturelle, mais que c'estoit l'effet d'une grande vertu qui luy faisoit cherir & honorer les moindres creatures, par un respect à leur Autheur, il est à remarquer que Dieu pour honorer aussi sa vertu, permettoit que les animaux de leur costé luy témoignassent de la reconnoissance par des respects & des soûmissions merveilleuses, les plus fougueux se rendans doux & dociles comme des agneaux en sa presence.

Mais rien n'est si remarquable en sa Vie que son zele incomparable pour la Prédication ; on l'entendoit souvent repeter ces paroles de l'Apostre : *Væ mihi si non evangelizavero,* Malheur à moy si je manque de prescher l'Evangile. Dieu secondant ce grand zele, l'assistoit si extraordinairement en cette fonction Apostolique, que bien souvent aprés avoir gardé le lit toute la semaine, estant tres malade, lorsque le Dimanche arrivoit ou quelque bonne Feste, on le voyoit se lever plein de vigueur & de courage pour aller prescher à la campagne, contre l'attente des medecins & des Religieux ses Confreres.

Il sçavoit par cœur le Texte de l'Evangile de S. Mathieu, & les Epistres de S. Paul, & s'en servoit fort à propos, fuyant en ses Prédications toutes les vaines curiositez & discours inutiles, & usant de raisons pressantes & animées qui embrasoient les cœurs & touchoient les plus endurcis. Il s'accommodoit à la capacité des esprits grossiers par des exemples & similitudes familieres, & faisoit des fruits si merveilleux parmy le peuple, que Monseigneur l'Evesque de Treguer Guy de Champion, le considerant comme un vray Apostre, l'envoyoit devant luy prescher de Paroisse en Paroisse, & disposer le peuple à sa visite, & sur tout à bien recevoir le Sacrement de la Confirmation.

Il avoit rendu le même service à Monseigneur l'Illustrissime Pierre Cornulier d'heureuse memoire, qui ayant esté transferé de l'Evesché de Treguer à celuy de Rennes, fut beaucoup réjoüy d'y trouver son bien-aimé & digne Missionnaire le R. P. Quintin, qui demeuroit lors au Convent de Bonne-Nouvelle, & continua de s'en servir comme il avoit fait à Treguer, où il avoit connu son zele vrayement Apostolique, & conçeu une si haute estime de sa sainteté, que parlant de luy on l'a souvent ouy dire & protester, que s'il eust esté Pape, il n'eut pas fait difficulté de le canoniser.

Ce témoignage si illustre est secondé de la voix publique & generale de tous ceux qui l'on veu & conversé.

Quand il prononçoit le S. Nom de Dieu, soit en Chaire soit en particulier, c'estoit toûjours avec un si grand sentiment d'amour & de reverence, qu'il sembloit estre tout hors de soy-même, & il ne pouvoit entendre jurer cét adorable Nom sans se transporter d'une sainte colere, sur tout contre les blasphemateurs qu'il reprenoit avec une ardeur non pareille. Ce grand zele pour les interests de la gloire de Dieu luy rendoit encore tous les autres pechez insuportables, ne pouvant endurer que sa Divine Majesté fut offensée en aucune façon, & corrigeant avec une liberté vigoureuse tous ceux qu'il voyoit l'offenser. Les jours de carnaval il alloit par la Ville pour retirer le peuple des spectacles des mascarades, & comme sa vertu luy avoit acquis une grande veneration dans l'esprit d'un chacun, par sa seule veuë & presence il faisoit tourner bride à ces follâtres & arrestoit tout court ceux qui les suivoient, & les preschoit en pleine ruë; de là il alloit sous les halles & autres lieux publics pour empescher les dissolutions, & le jeu des dez & des cartes, & cette sainte liberté de reprendre le vice & de s'y opposer fortement, ne s'arrestoit pas seulement au simple peuple, mais s'estendoit jusqu'aux plus grands, qu'il reprenoit avec prudence, & sans respect humain.

Il possedoit singulierement le don de l'Oraison où il passoit la meilleure partie de la nuit, & même du jour quand il n'estoit pas occupé à l'instruction où à l'assistance du prochain, & quelque occupation qu'il eust on voyoit manifestement sur son visage, & en tout son maintien qu'il ne perdoit jamais la presence de Dieu. Sortant de l'Autel aprés avoir celebré la sainte Messe, on luy a veu la face si éclatante, que ceux qui l'envisageoient en estoient éblouis, & faisant Oraison la nuit dans la plus noire obscurité, plusieurs ont apperceu le lieu où il prioit éclairé d'une lumiere aussi brillante que celle du soleil; si-bien qu'il ne faut pas s'estonner de voir que ses prieres estoient si efficaces, obtenant de Dieu ce qu'il luy demandoit pour sa gloire, & pour le salut des Ames qui estoit son unique but.

Quand il arrivoit des champs aprés avoir presché plusieurs fois sans avoir bû ny mangé, s'il entendoit la cloche sonner pour l'Office lorsqu'il prenoit sa refection, il quittoit incontinent tout pour aller promptement au chœur, & l'Office achevé, il s'en retournoit manger de ce qu'il avoit laissé tout froid & mal assaisonné, & quoy qu'il arrivast au Convent à 8. ou 9. heures du soir selon la saison de l'année, revenant de prescher à la campagne, & souvent tout crotté & moüillé, neanmoins à l'heure de minuit, c'estoit le premier au chœur pour assister à Matines, & le dernier à en sortir. Estant à

l'Office Divin, on remarquoit au ton de sa voix & à la posture de tout son corps, que son Esprit estoit totalement élevé au Ciel & ravy en Dieu.

Il portoit une singuliere devotion au tres-adorable Sacrement de l'Autel, & lorsqu'il faisoit voyage, si-tost qu'il arrivoit en quelque Ville, ou Bourg de la campagne, il alloit directement à l'Eglise & y restoit long-temps en Prieres devant le Tabernacle. A toutes les Croix qu'il rencontroit en son chemin, il s'agenoüilloit pour les adorer avec une tres-grande devotion, ce qu'il faisoit même quand il entroit dans des maisons où il voyoit l'image du Crucifix.

Il estoit aussi tres-devot à la tres-sainte Vierge comme vray Enfant de saint Dominique, & il employoit la ferveur de son zele pour gagner des Serviteurs & des Enfans spirituels à cette tres-Auguste Mere de Dieu; & sans parler de ses autres devotions speciales, il estoit singulierement affectionné au Glorieux Archange S. Michel, & discouroit souvent de ses loüanges dans l'entretien particulier & dans ses Prédications, prenant pour theme l'Etymologie de son nom : *Quis ut Deus.* Toutes les fois qu'il voyoit le clocher de l'Eglise Paroissiale de Ploujan, où il avoit esté baptisé, d'aussi loin qu'il le pouvoit découvrir, quelque temps qu'il fist, il se jettoit à genoux, & conjuroit son compagnon de vouloir joindre ses vœux avec les siens pour remercier la Divine Bonté de ce qu'il avoit esté fait Chrestien en cette Eglise-là.

L'amour de la Croix estoit gravé si profondément en son cœur, qu'il ne souhaitoit rien avec tant de passion que d'endurer quelque chose pour l'amour de JESUS-CHRIST Crucifié; il souffroit avec une patience heroïque toutes les traverses & persecutions, & on en peut voir des preuves admirables dans le cours de sa Vie. Il endura sans se plaindre plusieurs outrages & violences de quelques gueux insolens dont il reprenoit les défauts, aussi-bien que les persecutions domestiques qu'il receut de la part de ses Freres, pour le restablissement de la Vie Reguliere qu'il entreprist genereusement, & y réüssit heureusement aprés un travail infatigable qui exerça sa patience l'espace de 20. ans; mais cette belle vertu trouva sa derniere Perfection dans une autre épreuve, par laquelle Dieu voulut sur la fin de ses jours augmenter ses merites pour le glorifier davantage. C'est qu'environ un an avant son decez, il se sentit attaqué de tres-violentes douleurs, specialement aux reins & aux épaules, ce qu'il attribuoit à la fatigue qu'il avoit endurée en portant les armes pendant sa jeunesse ; mais on sera tres-bien fondé de croire que la cause principale de ce dernier Martyre qui couronna sa patience, provenoit de ses grandes austeritez, penitences, disciplines, macerations, & veilles extraordinaires, & de ses courses continuelles, même dans les plus rudes saisons de l'année pour prescher la parole de Dieu qu'il annonçoit avec tant de feu & de fruit.

Il reste maintenant devant que de parler de l'heureuse Mort qui a fait la closture d'une si belle Vie, de faire voir comme Dieu, pour autoriser son employ Apostolique, l'honora de la grace des Miracles ; mais de peur de grossir trop ce volume, je n'en rapporteray que quelques uns, renvoyant le pieux lecteur au livre qui contient plus au long l'Histoire de sa Vie, composé par un Pere de son Ordre, imprimé à Rennes en 1668.

Ce S. Homme estant un jour à Daulas, qui est un Prieuré de Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin dans le Diocese de Quimper, il prescha dans une Chapelle dediée à Ste Anne, des grandeurs de cette Auguste Ayeule de JESUS-CHRIST & au milieu de son Sermon, son corps attiré par la ferveur de son esprit, parut visiblement ravy & élevé en l'air quelque espace de temps.

S'estant une fois trouvé surpris la nuit au Païs de Cornoüaille proche d'une maison de Noblesse, où il demanda le couvert pour l'amour de Dieu, & la dame du logis l'en ayant refusé, elle fut aussi-tost punie de son ingratitude d'une façon bien étrange ; car à l'heure même elle tomba dans une espece de rage & de manie au grand estonnement de tous

ses domestiques, qui la pouvoient à peine tenir, & elle ne cessoit de crier à pleine teste qu'on luy fist venir le bon Pere Leinbahu, autrement qu'elle estoit perdüe. Il avoit poursuivy son chemin sans se plaindre & se confiant en la Protection Divine, on le chercha promptement & il fut trouvé dans un village chez de pauvres gens, qui l'avoient retiré par charité pour passer la nuit, ou aprés avoir mangé pour son souper du pain noir & bû de l'eau, il s'estoit couché sur un peu de paille. On luy presenta le malheureux accident qui estoit arrivé à cette dame, & l'on le pressa instamment au nom de Dieu de vouloir l'aller soulager par sa presence, comme elle le souhaittoit. Il suivit ceux qui l'estoient venu chercher, & entrant en la maison, au moment qu'il parut devant la pauvre dame, elle revint en son bon sens, se jetta à ses pieds, luy demanda pardon de son inhospitalité, & depuis elle luy resta tres-affectionnée & aux autres Religieux de son Ordre en sa consideration.

Une autre fois s'estant embarqué au Conquest en Bas-Leon, pour passer en l'Isle d'Oyssant par un zele de catechiser ces pauvres insulaires, qui estans éloignez de cinq grandes lieuës de la terre ferme, manquoient beaucoup de l'instruction necessaire à leur salut, le passage pour y aller est fort dangereux à cause du concours violent qui s'y fait de diverses marées, & le batteau qui l'y portoit estant déjà bien avancé en mer, il s'eleva une si furieuse tourmente que les matelots n'avoient presque plus d'esperance de se sauver que par un secours extraordinaire de la Divine Bonté ; ils eurent aussi-tost recours aux prieres du Pere Quintin, qui les consola & fortifia dans la confiance qu'ils devoient avoir en la misericorde de Dieu ; & se baissant sur le bord du batteau, trempa son chapelet en la mer, qui aussi-tost devint calme & tranquille, & le vent s'estant levé bon & favorable pour eux, ils poursuivirent heureusement leur route, benissans Dieu de les avoir délivrez d'un peril si evident par les merites de son serviteur.

Un petit enfant d'un des principaux habitans de Morlaix estant malade à telle extrêmité, qu'on le croyoit déja agonizant, & prest à rendre l'esprit, la servante qui le soignoit, portée d'une grande confiance, que si le Pere Leinbahu l'eust seulement touché, & luy eust donné sa benediction, il se pourroit guerir, en cette pensée elle sort promptement pour aller chercher ce Venerable Pere jusqu'au Convent, & par bonheur le rencontra en la ruë, & tout proche la maison où estoit ce petit moribond ; y estant entré, il bénit l'enfant nommé Dominique, & pria Dieu pour luy, & tout à coup il sembla se réveiller comme d'un profond sommeil, & se mist à soûrire, bût & mangea à l'heure même, & fut incontinent guery au grand estonnement des medecins, & de tous ceux qui se trouverent presens à ce spectacle. La mere de l'enfant quelque temps aprés le decez du Pere Quintin en fist sa declaration devant des Notaires Apostoliques, signée de sa main, dont l'original fut envoyé au Pere Jean de Rehac de Sainte Marie, Historien de l'Ordre de S. Dominique, comme il le témoigne luy-même en un abregé de la Vie de ce saint Religieux, imprimé à Paris l'an 1644.

Estant un jour chez Madame de Mesle en sa maison de Chasteaugal, Evesché de Quimper, cette vertueuse dame qui l'honoroit singulierement comme un Saint, l'ayant obligé par importunité de souffrir qu'elle luy ostât le poignet d'une des manches de sa robbe, sous couleur qu'il estoit trop usé & déchiré, pour y en mettre un autre plus honneste, elle garda cherement ce morceau de vieux drap. Quelque temps aprés un sien petit enfant tomba malade jusqu'au point qu'on n'en esperoit plus de vie, ayant déja perdu la veüe & souffert deux convulsions ; la mere désolée se souvint tout à coup du Pere Quintin, qui estoit encore vivant, & du morceau qu'elle avoit de sa robbe ; elle court promptement à son cabinet pour le prendre, & retournant à son petit agonizant, elle l'applique sur ses yeux offusquez, & sur d'autres parties de son corps, disant avec une grande confiance : Mon Dieu, manifestez maintenant la sainteté du Pere Pierre

Quintin vostre bon serviteur, par les merites duquel j'implore vostre misericorde, & vous demande qu'il vous plaise rendre la vie & la santé à mon enfant. Au même instant qu'elle proferoit ses paroles, on apperceut en luy un changement extraordinaire, ses yeux reprirent aussi-tost leur aspect naturel, le sentiment luy revint, il prist à l'heure même de la nourriture, & se trouva guery. Ce cas merveilleux & plusieurs autres semblables avoient donné un si beau lustre à sa vertu & à ses merites, que l'on s'estimoit heureux dans une maison lorsqu'il y entroit; les malades se trouvoient soulagez par sa seule presence, & reprenoient courage, quand il leur promettoit de prier Dieu pour eux; ce qu'un Juge Royal de Morlaix qui avoit esté son disciple a déposé par écrit, ayant esté affligé d'une griesve maladie l'an 1615. pendant laquelle le Pere Quintin le visita souvent, & par ses prieres luy obtint de Nostre Seigneur le recouvrement de sa santé.

Monseigneur Pierre Cornulier, Evesque de Rennes, qui en faisoit une estime si particuliere, comme nous avons cy-devant remarqué, estant extrêmément malade en sa maison des Croix proche de Rennes, implora l'assistance Divine par les merites de ce bon serviteur de JESUS-CHRIST, qui vivoit encore pour lors, & s'estant trouvé soulagé à même temps, il luy attribuoit sa convalescence, comme il le témoigna au Pere Prieur du Convent de Bonne-Nouvelle, qui l'estoit allé visiter, ajoustant qu'il avoit souvent dit à d'autres personnes, parlant du même Pere Quintin, qu'il le consideroit comme un vray Saint, & un grand amy de Dieu. Ce bel oracle d'un si digne Prélat doit faciliter la créance de la merveille qui suit.

Un jour ce charitable Pere des pauvres ayant demandé à une bourgeoise de Morlaix un peu de vin pour une damoiselle malade & necessiteuse, la servante qui fut envoyée pour cét effet à la cave, au lieu de tirer à la barrique de vin, elle tira à celle de verjus qui estoit tout proche, & s'estant avisée sa méprise, elle courut aprés le Pere Quintin luy demander la bouteille remplie de ce verjus, afin de reparer sa faute & luy donner du vin; mais le bon Pere ne fist que soûrire, & ayant fait le signe de la Croix dessus, en fist gouster à ceux qui estoient presens, qui trouverent que c'estoit de tres-excellent vin, quoy que la servante de son côté contestast toujours, & jurast qu'elle l'avoit tiré à la barrique de verjus. Je pourrois ajouster icy quantité d'autres merveilles, comme des conversions & des reconciliations admirables, la multiplication miraculeuse des pains en faveur des pauvres, le don de Prophetie, & plusieurs autres choses merveilleuses qui sont couchées dans le livre de l'Histoire de sa Vie, que j'ay cité cy-devant, mais de peur d'estre trop long je me contente de rapporter quelques particularitez, qui precederent & accompagnerent la precieuse mort de ce saint Homme.

Le Chapitre Provincial de la Congregation Gallicane (qui est aujourd'hui la Province de Paris) de l'Ordre des FF. Prescheurs ayant esté assigné au Convent de Roüen l'an 1629. sous le tres-Reverend P. Noël Deslandes, lors Vicaire General de ladite Congregation, & qui fut depuis Evesque de Treguer pour ses rares merites, les Peres du Convent de Morlaix qui connoissoient la vertu du Venerable Pere Quintin, souhaitterent qu'il allast au Chapitre, où il avoit droit d'assister en qualité de Prédicateur General de leur maison; mais afin de l'y engager davantage, s'estant assemblez pour faire choix d'un député de leur Communauté qui accompagnast le Pere Prieur, selon la pratique de l'Ordre, ils ne voulurent point élire d'autre que luy, & ce parfait Religieux se laissant conduire, comme il avoit toûjours fait, par une obeïssance aveugle, & par les Ordres de la Divine Providence, s'y soumist avec humilité, quoy que vieil & fort infirme.

Le jour de son départ, prenant congé des autres Religieux, & les embrassant amoureusement, il leur dit le dernier adieu, & temoigna plus ouvertement à un particulier qu'il ne le reverroit plus en ce monde. Passant par Rennes à peine avoit il entré au Convent de Bonne-Nouvelle, qu'il demanda permission de sortir, & s'en alla visiter les

prisonniers, ausquels il fist une fervente exhortation, dont ils furent tres edifiez, & fort consolez d'avoir entendu cét Homme Apostolique & receu sa benediction.

Pendant le sejour qu'il fist à Roüen, il y continua avec plus de ferveur que jamais, ce qu'il avoit toûjours si utilement pratiqué, qui estoit de s'arrester par les carrefours & les places publiques pour instruire les enfans & specialement les pauvres. On admira dans cette grande Ville le zele incomparable de ce saint Homme, qui monstroit n'avoir rien en veüe que la gloire de Dieu, & le salut de son prochain. Et comme l'exemple agist encore plus puissamment sur les esprits, que la parole, il n'y fist pas moins de fruit par sa vertu & sa rare modestie, que par son ardente charité à enseigner les ignorans.

Mais ce qui acheva d'arrondir la Couronne de ses merites en ce dernier temps de sa Vie, fut la sainte generosité qu'il temoigna dans les Assemblées & Conferances de ce Chapitre Provincial, pour le maintien & le progrez de l'Observance Reguliere, qui ne faisoit que commencer dans la Congregation Gallicane, n'ayant encore esté receuë qu'aux Convents de Rennes & de Morlaix. Il parut tout de feu en cette affaire si importante, & soustint une si bonne cause avec une liberté admirable, nonobstant les menaces qu'on luy fist, même de la prison, monstrant par cette fermeté digne de son grand zele, que les rigueurs les plus fascheuses luy seroient des delices, s'il les souffroit pour la justice & pour la verité, toutefois ce Chapitre s'estant terminé dans la paix & la douceur d'une charité fraternelle, le Venerable Pere Quintin reprit le chemin de Bretagne avec son Prieur, & quelques autres Peres qui avoient même route à faire.

Les Dimanches & Festes il se presentoit à Messieurs les Curez, pour prescher dans les Eglises qu'il rencontroit en son chemin, & à l'exemple de son Patriarche S. Dominique il eust estimé avoir perdu le jour auquel il n'eust pas distribué ce pain spirituel; ainsi l'on peut dire qu'il finit glorieusement ses jours en ce divin employ, & qu'il mourut les armes à la main, passant de la chaire au tombeau, puisqu'il preschoit encore à toutes occasions revenant de Rouën, & devant que finir ce voyage, il fist celuy de la Terre au Ciel, & du temps à l'Eternité, comme il l'avoit prédit en sortant de Morlaix. En effet ayant traversé toute la Basse-Normandie, il rentra en Bretagne avec son Prieur, vers la fin du mois de May, & ne fut pas plûtost arrivé à Vitré, qu'il fut saisi d'une fiévre violente la veille de l'Ascension dans la Maison de son Ordre nouvellement establie au bout du faux-bourg S. Martin. Pendant sa maladie on observa que dans ses plus grandes douleurs, il avoit toûjours l'esprit attentif à Dieu, pour preuve de quoy souffrant son mal avec une admirable patience, il ne pouvoit souffrir que dans la chambre où il estoit malade on eust parlé d'autre chose que de Dieu. Aprés neuf ou dix jours de maladie tres-aiguë il se sentit soulagé, la fiévre le quitta, & il commença à se remettre en telle sorte, qu'on le croyoit hors de peril, & le Pere Prieur de Morlaix ne pouvant pas differer davantage son retour à son Convent, poursuivit sa route & laissa nostre Venerable Pere en celuy de Vitré pour y reprendre ses forces ; mais lorsqu'on le croyoit guery, il arriva que le 21. jour de Juin il fut surpris tout à coup d'une esquinancie, qui croissant d'heure en heure, aidée de la fiévre qui le reprit fort violente, luy osta la parole, & à ses Confreres l'esperance qu'il en pust revenir. On luy administra le Sacrement de l'Extrême-Onction, & ensuite il receut son Viatique, avec un témoignage exemplaire de Pieté, s'estant fait mettre à genoux, revestu de son Habit de Religieux, & ayant les yeux tous baignez de larmes. Enfin l'oppression que luy causoit son mal s'estant relaschée, un jour de Vendredy environ les trois heures aprés midy, ce grand Amateur de la Croix de JESUS Crucifié, levant les mains & les yeux au Ciel rendit paisiblement son esprit à son Cher Maistre à un pareil jour & heure que ce Divin Sauveur avoit rendu le sien à son Pere Eternel pour nostre Redemption. Ses obseques furent honorées d'un concours extraordinaire de peuple tant à Vitré qu'à Morlaix comme on peut voir dans le Livre susdit, où toutes les

particularitez de ses funerailles sont fidelement rapportées, & les merveilles que Dieu a operées en faveur de ceux qui l'ont invoqué depuis sa mort, ou qui ont devotement visité son Tombeau : c'est où je renvoye encore le pieux Lecteur, & me contente seulement d'ajouster à ce petit Recueil quelques Epitaphes qu'on luy dressa aprés sa mort, qui marquent la bonne odeur qu'il avoit laissée aprés soy de sa sainte Vie.

IN LAUDEM DEI OPT. MAX.

Et Servi ejus fidelissimi & ferventissimi R. P. F. PETRI QUINTINI
Ordinis Prædicatorum.

Hymnus.

Herois celebres promere cantibus
Laudes altissonis gestaque fortia
Lator Dominici gaudia concino
Æternum decus Ordinis.

Quintinum genuit læta Britannia
Exultans meritis mater honoribus,
Illum nunc gelido marmore comprimens
Tundit pectora fletibus.

E cœlo deditas excipiens opes,
Sensit delicias terra Britannica,
Non quas Castalidum fossa, vel aureis
Pactolus vehit æstibus.

Divus verba feri pectoris efferos
Heu ! mores pecudum fulmine verberans,
Pulsa mortiferæ corda caligine
Labis lucida reddidit.

Mundavit stygiœ Regna Tyrannidis,
Plutonisque fores clausit, in ardua
Quas jam Tartareus sorbuerat Canis
Mentes sydera compulit.

Jam fœlix nimium gaudia plurimis
Inter semi-Deos parta laboribus
Mixtus cum Jubilo Dominicis choris
Pleno gutture percipit.

Hinc tu sydereis lumina montibus
Inclina miseris grata sodalibus :
Perfunctosque pari da precibus Pater.
Tecum numine perfrui. Amen.

EPITAPHIA.

Versu Phaleuco.

Quisquis Vitriacum teris viator,
Noli nobile prœterire marmor,
Virtus, nobilitas, Verenda puræ
Mentis Relligio : sacer canalis
Divini eloquii, tonantis alta
Linguæ fulmina, sanctioris urna
Dives pneumatis : hic laboris incus,
Fames justitiæ, favus piorum,
Parvorum Pater, impiùmque terror,
Fraternæ sitiens nimis salutis
Zelus, terrifici absque sole regni
Vastator, decus et decor sacrati
Cœtus Dominici, et breves gementis
Terræ deliciæ, et Poli perennes.
Hœc Quintine tuo tegis sepulcro
Hospes perge modo : inveni per orbem
Totum, si potis est, talem thesaurum.

HEROICO.

Quintini hic tegitur pars lutea,
et altera cœlo,
Nomen at et numen toto vulgabitur orbe.

ELEGIACO.

Cur Vitriaci, non Monte-Relaxi obierit.

Protulit Armoricæ sanctum pars ultima, clausit
Altera, si ratio quœritur, una fuit.
Ortus, interitus divisa est gloria : namque
Una non potuit tanta manere solo.

EPITAPHIA EPIGRAMMATICA.

Quid stupes extremo Armoricœ novus advena portu
Quid tanto (insolitûm) palpebræ rore madet?
Nescis heu ! nescis, cœlestes parca thesauros.
Divino hœc dives vellere terra premit
Quintinus jacet hic alter Ferrerius, ô quàm
Condis Apostolicum terra beata virum !

ALIUD.

Advena, quid lapidem manibus completere? quæris
Quintinum? quid eum quæris in hoc tumulo?
Terram terra premit, reliqui tellure graventur
Sunt Quintino hominum corpora sarcophagus.
Votiva in patriis consurgere templa videbis
Littoribus, divi dicere mira redi.
Jam capitur cœlis, illum via lactea cingit
Inter semi-Deos, inde rogandus erit.

FINIS

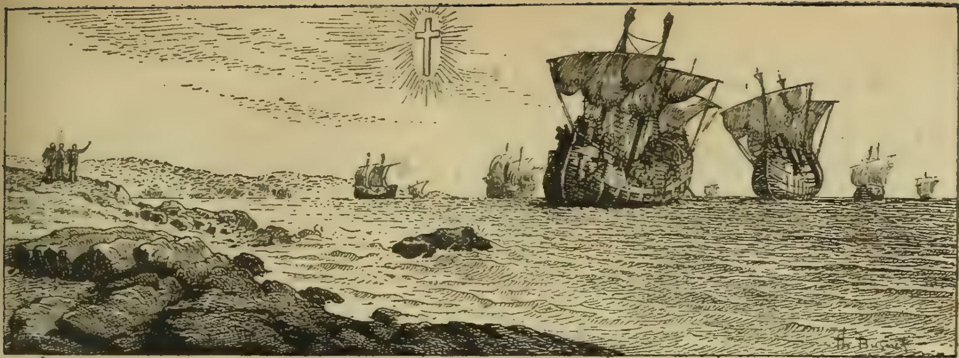
M. le comte de Gouvello, dans son excellent livre : *Le Vénérable Michel Le Nobletz* (1898) a longuement parlé des rapports de son héros avec le Vénérable Pierre Quintin.

Le lecteur aura peut-être remarqué que la date de la mort de notre très pieux dominicain n'est pas donnée d'une manière précise dans le titre ou dans le récit de la Vie qui précède. Dom Lobineau dit que Pierre Quintin mourut « à pareil jour et à pareille heure que le Sauveur a consommé l'œuvre de notre rédemption, » et il met en note marginale : « 8, 15, 22 ou 29 juin. » M. de Garaby qui, il est vrai, n'hésite jamais, fixe cette pieuse mort au 22.

Qu'est devenue la sépulture du Père Pierre Quintin ? — L'église des Dominicains de Morlaix où elle fut visitée par tant de pèlerins, et glorifiée, dit-on, par de nombreuses merveilles, après avoir servi d'écurie et de grenier à fourrage à une caserne de cavalerie est devenue maintenant un musée, mais personne, que je sache, ne connaît le lieu ou fut inhumé le grand religieux qui en ce lieu même a tant souffert et tant fait de bien aux âmes. — A.-M. T.



CATHOLIQUE ET BRETON TOUJOURS!



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

ET HISTORIQUE (1)

DES EVESQUES DE RENNES

AVEC UN BREF RECIT

DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

La ville de Rennes est la capitale de Bretagne, elle est située en la plus haute partie orientale du duché, & est bornée des Provinces de Normandie, du Mayne & d'Anjou ; elle est décorée du siége du Parlement qui y fût estably l'an 1553. par le Roy Henry II. Et le Palais qui y a esté basty depuis 20. ans, est estimé l'ouvrage le plus beau & regulier de France.

En ladite Ville, qui donne le nom à tout le Diocese, a esté de tout temps le Siége des Evesques, lesquels pretendent la Presidence perpetuelle aux Estats de la Province à l'exclusion de tous les autres Evesques, quoy que ce rang leur soit contesté, particulierement par celuy de Dol.

Le Chapitre de Rennes est fort celebre, le Tresorier qui est a present noble & venerable Pierre Huart, fils de Monsieur de la Grand'Riviere Huart, conseiller au Parlement, possede la premiere Dignité par la resignation de deffunt Noble François Huart son Oncle. Aprés le Tresorier sont, le Chantre, deux Archidiacres, un Scholastique, & seize Chanoines.

(1) Sources où nous avons puisé pour annoter et compléter ce Catalogue des Evêques de Bretagne :
Dom Morice et l'abbé Trévaux : *Les Cartulaires de Quimper et de Quimperlé;* — l'abbé Duchesne : *Les anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours;* — Horéau : *Gallia Christiana;* — *Le Pouillé de Rennes* par M. l'abbé Guillotin de Corson; — *Histoire du diocèse de Vannes,* par M. l'abbé Le Mené; — *Les Evêchés de Bretagne,* par M. Geslin de Bourgogne; — Le père Jean S. J. : *Les Evêques et Archevêques de France de 1682 à 1801;* — Le père Pie Gams O. S. B. : *Series Episcoporum (1873);* — Conrad Eubel ord. min. conv. : *Hierarchia Catholica medii ævi,* éditée à Munster en 1898 d'après les Archives vaticanes; — *L'épiscopat Nantais à travers les âges (Revue de l'Ouest);* — pour les Evêchés de Quimper et de Léon nous avons eu de plus pour nous guider un Catalogue assez complet des pièces des Archives vaticanes intéressant ces deux diocèses. — P. P.



aximinus (1), Disciple de l'Apôtre S. Philippes & de l'Evangeliste S. Luc, ayant esté envoyé es Gaules, vint en Bretagne, & s'arresta à Rennes, qu'alors on appelloit CIVITAS RUBRA, *ville rouge,* laquelle estoit située entre les rivieres de Vilaines & de l'Isle, & en peu de jours convertit ce Peuple, & purgea un temple prés de la Ville qui estoit dedié à la Deesse Thetis, dont il brisa l'Idole, & dedia ce lieu à Dieu, sous l'invocation de la glorieuse Vierge, laquelle Chapelle s'appelle encore à present Nostre-Dame de la Cité, située dans l'ancienne Cité de Rennes, entre la porte Morlaise & la Maison de Ville; & se servit ce Prelat & sept de ses successeurs de cette Chapelle pour l'Eglise Cathedrale, jusqu'au temps de S. Lunaire l'an 312. qu'on dedia l'Eglise de Saint Pierre; & en memoire qu'en ce premier lieu avoit esté le siége de l'Evesché, jadis le Chœur de la Cathedrale, y disoit les petites heures de N. Dame, & puis alloit reciter les Canoniales en la Cathedrale : et aux Festes solennelles de l'année, tous les Chanoines alloient de S. Pierre en solennelle procession aprés Tierce à Nostre-Dame de la Cité, chantans ces Respons :

Le jour de la S. Pierre	*Cornelius centurio, etc.*
Presentation de N. D.	*Stirps Jesse virgam produxit, etc.*
Purification de N. D.	*Accepit Simeon in ulnas, etc.*
Annonciation de N. D.	*Missus est Gabriël Angelus, etc.*
de l'Assomption N. D.	*Sancta Maria clemens et pia, etc.*
Ascension de N. S.	*Post gloriosum triumphum, etc.*
Pentecoste.	*Spiritus Domini replevit, etc.*

C'estoit en cette Eglise que nos anciens Roys & Ducs alloient rendre graces à Dieu, & faire hommage à la Mere de Dieu, aprés avoir esté couronnez, comme a remarqué le *sieur d'Argentré en son Histoire de Bretagne, liv. 12, chap. 1,* où il recite les ceremonies du Couronnement du Duc François I. *La ceremonie achevée* (dit-il) *qui est toute telle que celle du Couronnement d'un Roy (hors l'onction) s'en partit le Duc de l'Eglise, le Clergé devant aller en Procession à l'Eglise de NOSTRE-DAME DE LA CITÉ, les quatre Bacheliers de Bretagne portans un riche poësle sur luy, et le Seigneur de Blossac grand Escuyer de Bretagne, portoit l'espée en un fourreau estoffé de pierreries. L'Oraison finie, on retourna à l'Eglise de S. Pierre, où l'Evesque de Rennes celebra.* Et avant luy Alain Bouchard parlant du mesme Couronnement. *Incontinent que l'Evêque eût achevé le mystére qui est tout tel que celuy du Couronnement d'un Roy, etc. s'en partit le Duc de l'Eglise S. Pierre, etc. et allerent à l'Eglise de Nostre Dame de la Cité.* Ce Prelat ayant asseuré l'estat de la Religion à Rennes, passa outre, ayant laissé en sa place.

II. — **Sufrenius,** autrement nommé **Syncrhonius,** fut Evesque de Rennes aprés que

(1) Liste des premiers Evêques de Rennes d'après l'abbé Duchesne :

Athenius 461.
Amandus, prédécesseur de saint Melaine.
Melanius 511-520.
Febediolus 549.
Victurius 567.
Haimoaldus 614.
Duriotorus 650.
Moderamnus 715-720.
Warnarius 843-859.
Electrannus 866-871.

Série des premiers Evêques d'après le *Pouillé de Rennes :*

Febediolus I, 439.
Athenius 461-465.
Saint Amand.
Saint Melaine 511-530.
Febediolus II, 549.
Victorius 567.
Durioterus 650.
Saint Didier 687.
Saint Moderan mourut 730.
Warnarius.
Electran 866-871.
Nordoard 954.
Thibaud 990.
Gaultier 1014-1032.
Guérin 1037.
Triscan Trigonel.
Main 1049-1076. — P. P.

Maximin se fût retiré, & commença à siéger l'an 67. la dernière du Pontificat de S. Pierre, la seconde année de la premiere persecution suscitée par l'Empereur Neron contre l'Eglise, nonobstant laquelle il continua la conversion des Renois, ruïna un temple dedié à la Deesse Isis situé hors la ville (c'est le lieu où est à present l'Abbaye de Saint Georges), purgea la Tour qu'ils nommoient *la vision des Dieux*, qui estoit comme leur Pantheon, (& c'est où à present est la grosse Horloge) & y fit un Oratoire pour la commodité des Fideles, dont le nombre alloit croissant de jour à autre, lesquels il gouverna jusqu'à l'an 102. Du temps de ce Prelat, S. Clair envoyé par S. Lin és Gaules, allant à Nantes passa par Vitré, y prescha la parole de Dieu, & convertit bon nombre de Peuple, & luy reüssit si heureusement, qu'il eut le credit de convertir leurs Temples en Eglises ; car il purifia un Temple qui estoit dédié au Dieu Pan, situé sur le bord de la riviere de Vilaines (c'est où est à present le convent des Augustins) & le consacra à la Sainte Trinité, & un autre Temple de la Deesse Cerés fut par luy dedié à Dieu sous l'invocation de la Vierge Marie, (& c'est aujourd'huy la Paroisse de la Ville,) & peu de temps aprés, trois saints Personnages se retirerent és grottes qui sont prés de ladite riviere, auprés de l'Eglise des Augustins, où ils commencerent à vivre en Hermites, & y en eut toûjours jusqu'au temps du Roy Saint Judicaël, que son frere S. Josses ayant visité les saints lieux de Rome, s'arresta en cét Hermitage, & y vescut quelques années avant aller en Ponthieu, & de là le prochain fauxbourg s'appelle *la ruë des Hermites,* & le pont qui est au bas du bourg des Moynes, s'appelle encore aujourd'huy le pont Josses.

III. — **Rambertus** fut esleu par les Fideles aprés la mort du précedent l'an 102. sous le Pontificat du Pape S. Anacletus, & l'Empire de Trajan, il gouverna son Eglise pendant la troisiéme persecution commencée par Trajan, l'an 99. & continuée par son successeur Adrian, & mourut la premiere année d'Antonius Pius qui fut l'an 139. de JESUS-CHRIST.

IV. — **Servius** fut appellé par les Fideles au gouvernement de l'Eglise de Rennes l'an 139. sous le Pontificat de S. Sixte premier du nom Martyr, la premiére année d'Antonius Pius, & gouverna paisiblement son troupeau jusqu'à l'an de salut 163. le second de l'Empire de Marc Aurele.

V. — **S. Justus** succeda au gouvernement de cette Eglise la même année 163. sous le Pape S. Pie premier du nom Martyr, l'Empereur Marc Aurele, Antonin Verus, & Lucius Commodus son frere, lequel suscita la quatriéme persecution contre les Chrestiens l'an 178. en laquelle ce Prelat fut envelopé ; car les Payens ayans remis les Idoles que ses predecesseurs avoient ostez de la tour des Dieux & du Temple d'Isis, ce saint Prelat ne le pouvant endurer les en reprit, & leur prescha publiquement la foy de Jesus-Christ, à raison de quoy il fut apprehendé, & ayant refusé d'adorer les Idoles, aprés plusieurs tourmens on le mena hors la Ville, & y eut la teste tranchée, au lieu où il y a une Chapelle de son nom, dite S. Just, entre les Monasteres de S. Melaine & des Carmelites. Il fut martyrisé l'an 180.

VI. — **Honoratus** esleu l'an 181. sous le Pape S. Eleuthere Martyr, & l'Empereur Commode, fils de Marc Antonin, essuya la cinquiéme persecution, suscitée par l'Empereur Severe l'an 201. & la sixiéme suscitée par l'Empereur Maximin l'an 236. en laquelle il souffrit beaucoup, & enfin apprehendé pour la Foy en la septiéme, sous l'Empereur Decius, il eut la teste tranchée hors la Ville de Rennes par Sentence du Prefet *Licinius Gallus,* l'an de salut 253. ayant regy son Eglise soixante & douze ans.

VII. — **Placidus** gouverna son Eglise sous les Papes Saint Corneille, Saint Luce I.

Saint Estienne I. Saint Sixte II. Martyrs, Saint Denis I. Saint Felix I. Eutichian, Cajus & Marcellin Martyrs, depuis l'an 254. sous les Empereurs Gallus & Volusian, Valerien & Galien (qui susciterent la huitiéme persecution l'an 259.) Claude Aurelien (qui suscita la neufiéme persecution l'an 273.) Tacite, Florian, Probus, Carus, & ses fils Carin & Numerian, & parvint jusqu'au temps des Empereurs Diocletian & Maximian, cruels ennemis de Jesus-Christ et de la Religion, qui susciterent la dixiéme & plus cruelle persecution contre les Chrestiens, en laquelle ce Prelat fut martyrisé l'an 303.

VIII. — **S. Leonorius** communément nommé **S. Lunaire**, fut esleu aprés le Martyre de son predecesseur l'an 303. sur la fin de l'Empire des impies Diocletian & Maximian, sous le Pontificat de Saint Marcellin Pape & Martyr. De son temps l'Empereur Constantin le Grand, commanda de fermer les Temples des Idoles par tout son Empire, & qu'on édifiât des Eglises en l'honneur de Jesus-Christ. Les Fideles de Rennes ne furent des derniers à executer ce commandement & abatre les Idoles du Temple de la Ville, lequel ce Prelat purgea & dedia à Dieu sous le patronage & invocation du Prince des Apostres Saint Pierre & y transfera son Siege Cathedral de la Chapelle de Nostre-Dame de la Cité, l'an de grace 319. Il gouverna son Evesché jusques à l'an 357. qu'il deceda en paix, fut ensevely en sa Cathedrale.

Les noms de ces huit Evesques (non nommez par tous ceux qui ont traité cette matiere) ont esté tirez par feu le P. Augustin du Paz, Docteur en Theologie, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Bonne-Nouvelle lez Rennes d'un ancien livre manuscrit de la Librairie de Saint Pierre de Rennes, qu'il avoit veu & transcrit, & m'en donna coppie l'an 1625. qui s'est trouvée fort peu differente d'une autre coppie prise sur l'original, trouvée parmy les papiers & memoires de feu M. Pierre Oger Chanoine de Rennes, & Archidiacre du Desert, qui m'a esté communiquée par Venerable & Discret M. Michel Bourré, Chanoine de ladite Eglise & Protonotaire Apostolique. Quant à la Chronologie, elle est dudit P. du Paz, qui l'avoit ainsi redigée, pour servir à l'Histoire qu'il disposoit donner au public, si la mort ne l'eut prevenu. Voicy ce que contient ledit memoire.

TEMPORE quo Lazarus unà cum sororibus Maria Magdalene & Martha, post præparati minas naufragii Gallias adveniens, Massiliensem Docebat & Regebat Ecclesiam : Trophilus Pauli discipulus Arelatensem Instruebat Ecclesiam : Sedonius qui fuerat cœcus natus, eloquentissimus apud Aquensium fines : Saturninus Tholosates, Dyonisius Areopagita cum sociis Parisinos : Martialis Lemovicenses : Utbinus post Stemonium Aruernos; Gatianus Turonenses : Sergius Narbonenses : Lucianus Bellovacenses : MAXIMINUS cum SYNCHRONIO (*l'autre manuscrit porte* SUFFRENIO) in Armorica VILLAM-RUBRAM, quæ RHEDONUM civitas dicitur, miserante domino visitavit atque instruxit, Rexitque Ecclesiam Rhedonensem in sublimi ad confluentiam fluvorium positam & ædificatam, atque juxta eam Oratorium (quod nunc CAPELLA DE CIVITATE dicitur) sublato inde Tethios ad Occidentem vano simulacro, Deo sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis Deiparæ, consecravit Episcopus, VETERUM DEORUM VISIONIS turri purgata, & alio ad Orientem dejecto Jsidis Idolo, Ulteriusque ipse progrediens successorem sui Episcopatus dimisit SYNCRONIUM, cui succedens RAMBERTUS ibidem multos sibi adjunxit discipulos. Ramberto SERVIUS. Servio JUSTUS, qui persecutione Marci Antonini & secundi Commodi Gallias agitante, Martyrio Coronatus est. Decii persecutione HONORATUS ejusdem Ecclesiæ Episcopus est truncatus. Diocletiani persecutione PLACIDUS Episcopus, Martyr gloriosus occubuit. LEONORIUS Magni Constantini tempore, pace toti Ecclesiæ reddita, crescente pio fidelium cœtu, desideratus Urbi Rhedonicæ Pastor

exurexit, amplioremque illam, quæ Rhedonis videtur Sancti Petri Apostolorum Principis Basilicam, dejectis Paganorum Idolis, sibi Cathedralem Ecclesiam consecravit. *Je sçay bien que quelques doctes Escrivains modernes revoquent en doute que ces Saincts Fondateurs des Eglises des Gaules, nommez en ce memoire, soient venus de si bonne heure esdites Gaules, & cottent leur arrivée du temps de l'Empereur Decius, qui commença à regner l'an 252. & de fait, S. Gregoire de Tours l'a ainsi escrit il y a prés d'onze cens ans : Mais quand à la venuë du S. Lazare à Marseille, aucun (que je sçache) n'a douté qu'il n'y soit venu bientôt aprés la Passion de Nostre Seigneur, ce qui me suffit pour justifier l'establissement du Siege Episcopal de Rennes, avoir esté des premiers de la Province (quoy que je n'en puisse positivement cotter l'année) puisqu'il a esté estably par notre MAXIMIN, Contemporain dudit S. Lazare.*

IX. — **Moderannus I.** commença à siéger l'an 358. sous le Pape S. Liberius, & les Empereurs Constantin II. Constance & Constans, enfans du grand Constantin, & gouverna son Eglise pendant la persecution de Julian l'Apostat. De son temps l'an 383, Flave Maxime Clemens, passa de la grande en la petite Bretagne pour aller combattre l'Empereur Gratian, & Conan Meriadec ayant conquis la Bretagne Armorique, en fut couronné Roy par ce Prélat en son Eglise Cathedrale, laquelle Ville luy avoit esté renduë par *Sulpitius Gallus,* Capitaine de la Garnison Romaine qui y estoit. Ce couronnement se cotte l'an 384. Ce Prelat deceda l'an suivant.

ADDITION.

Saint Justin ou **Justitius,** fut successeur de Moderanus.

X. — **S. Riotismus** fut presenté par le Roy Conan au Chapitre de Rennes qui l'esleut au mois de May l'an 386. sous le Pape S. Sirice, & l'Empereur Theodose, & la mesme année il presida pour le Clergé à l'Assemblée des Estats à Rennes, où le Roy Conan, de l'avis de toute l'Assemblée, l'establit en ladite ville de Rennes le Chef de toute la justice de son Royaume, & un juge particulier pour le Comté de Nantes. Il mourut l'an 392. aprés avoir assisté aux obseques du Roy Conan en la ville d'Occismor en Leon, & couronné le Roy Grallon en son Eglise Cathedrale l'an 388.

XI. — **S. Ellerannius** autrement Electranus, fut sacré sous les mesmes Papes & Princes, & mourut l'an 403.

XII. — **S. Jean** surnommé **l'Abbé** ou **Albius,** fut sacré l'an 403. sous le Pape S. Innocent premier du nom, les Empereurs Arcade & Honoré, enfans du grand Theodose, & le Roy Grallon, aux obseques duquel il assista en l'Abbaye de Land-Tevenec en Cornoüaille, l'an 405. & de là accompagna le Prince Salomon à Rennes, qui reçut la Couronne de sa main en sa Cathedrale. Il mourut l'an 450. aprés avoir couronné trois autres Roys en sadite Cathedrale, à sçavoir le Roy Audran l'an 312. Budik son fils l'an 438. & Hoël premier du nom surnommé le Grand, l'an 448.

XIII. — **Arvhemius** ou **Athenius** fut sacré la même année 450. sous le Pape S. Leon le Grand, l'Empereur Marcian, & le Roy Hoël premier surnommé le Grand. Il assista au premier Concile de Tours, celebré par commandement du Pape S. Hilaire avec Eusebe Evesque de Nantes, & de precedent avoit assisté au Concile de Vennes l'an 453. avec S. Perpetuus Archevesque de Tours, & Paternus premier du nom Evesque de Vennes. Il mourut l'an 478.

XIV. — **S. Amandus** fut consacré l'an 478. & mourut l'an 505. ayant nommé S. Melaine son successeur. Il gouverna son Eglise sous les Papes S. Simplicius, S. Felix II. S. Gelase & Anastase II & l'Empereur Zenon, regnant en Bretagne les Roys Hoël I. & II. lequel il avoit couronné en son Eglise Cathedrale l'an 484.

XV. — **S. Melaine**, Gentilhomme Breton, de la Paroisse de Brain (autrefois dite Plets, en latin Placcio) au Diocese de Vennes, d'Abbé d'un celebre Monastere fût nommé à l'Evesché de Rennes par S. Amand l'an 505. lequel il tint sous les Papes S. Symmache, S. Hormisda, S. Jean I. Martyr, S. Felix III. Boniface II. S. Jean II. S. Agapet, S. Sylvere Martyr, Vigile, Pelage I. & S. Jean III. & les Empereurs Anastase I. Justin I. Justinian I. & Justin II. pendans les Guerres d'entre les Roys de France Clotaire & ses enfans contre les Comtes de Vennes, Rennes & Nantes. Il assista au Concile d'Orléans l'an 511. Il mourut l'an 567. le 9. Janvier. L'an 560. il couronna à Rennes le Roy Allain I, & l'an 563. le Comte Connobert ayant esté vaincu & tué à Nantes par le Roy de France Clotaire, la Ville de Rennes luy fut renduë. Du temps de ce saint Prelat, florissoit en son Diocese S. Mars originaire de la Paroisse de Bays prés la Guerche, qui ayant mené une vie Hermitique en l'Hermitage de Vitré, deceda en sa Paroisse, & fut illustré de grands miracles : son corps fut depuis transporté en l'Eglise de la Magdeleine de Vitré (comme nous dirons en son lieu.)

ADDITION.

Febediolus fut Evesque de Rennes aprés saint Melaine, & est nommé en un Synode tenu à Orleans l'an 549.

XVI. — **Victorius** ou **Victurius** fut sacré aprés le deceds de Febediolus, ledit an 567. sous le Pape S. Jean II. & l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. Il assista au second Concile de Tours l'an 570. & à la dedicace de S. Pierre de Nantes l'an 580. & mourut l'an 602. Il couronna en sa Cathedrale le Roy Hoël III. l'an 594. de son temps le Comte Dunalkh fils de Conobert (qui avoit esté élevé par Guerek Comte de Vennes) ayant levé une bonne armée, fourrageoit le pays de Rennes, & vainquit les François en diverses rencontres, se disposant à assieger la Ville. L'an 587. Chilperic Roy de France estant mort, les Comtes Dunalkh & Guerek assiegerent la Ville de Rennes, qui leur fut renduë, & en mirent hors les François lesquels, dix ans après, par commandement du Roy Childebert II. qui avoit succedé à Gontran, vinrent avec une puissante armée en Bretagne, en intention de recouvrer les villes de Rennes & Nantes : Le Roy Hoël adverty de cette expedition, assembla son armée à Rennes, & alla attendre l'ennemy à l'entrée de la Forest de Chevré, trois lieuës de la Ville, où les François parurent venans par le Chemin d'entre Rennes & Vitré, prés d'un petit ruisseau qui s'appelle Noir-Onde : incontinent les Bretons se rangerent en Bataille en la prochaine lande, & ayans laissé quelques compagnies à la garde de leur bagage, assaillirent les François, lieu qu'encore à present on appelle l'*Assaut*, & furent repoussez du premier choc; mais reprenant courage, ils rechargerent de plus belle, enfoncerent les troupes Françoises & les défirent avec grand meurtre & carnage. Cette bataille fut donnée l'an 599. & s'appelle le lieu où elle se donna, encore à present *le Champ de bataille*, où fut depuis fondé & basty le Prieuré d'ALLION par ce Prince, pour servir de Cimetiere aux morts & y mit des Moines pour prier Dieu pour leurs ames.

XVII. — **Durioterus** fut esleu l'an 603. sous le Pape S. Gregoire le Grand, & l'Empereur

Phocas, & le Roy Hoël III. Couronna à Rennes le Roy Salomon II. l'an 640. Assista à la fondation du Royal Monastere de S. Melaine lez Rennes, fondé par ce Prince l'an 648 qu'il approuva, en benit Abbé Bertulphe, lequel assista au Concile de Châlons l'an 654. comme Procureur de ce Prelat, lequel mourut l'année suivante 655.

XVIII. — **Guillaume** fut sacré l'an 655. sous le Pape S. Vitalien & l'Empereur Constans II. regnant en Bretagne le Roy Salomon II. aux obseques duquel il officia en l'Eglise Abbatiale de S. Melaine lez Rennes, l'an 660, & puis couronna le Roy Allain II. du nom surnommé le Long, duquel il fut conseiller d'Estat, il souscrit la patente dudit Roy, donnée à Occismor en Leon en May l'an 683. portant commission de reformer la Coustume, & mourut l'année suivante 684.

XIX. — **S. Maurand**, en latin *Moderandus vel Moranus,* fils du Comte de *Tornacis,* fut éleu & sacré l'an 684. sous le Pape S. Benoist II. du nom, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Allain surnommé le Long, & se déposa en la personne du subsequent l'an 702.
Voyez le surplus de sa vie cy-dessus le 22. octobre, page 524.

XX. — **Auriscand** premier du nom, par resignation de saint Maurand fut sacré l'an 702. sous le Pape Jean VI. & l'Empereur Tybere III. & mourut l'an 725.

XXI. — **Rothandus** fut sacré l'an 725. sous le Pape S. Gregoire II. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 747.

XXII. — **Estienne** Moine de l'Abbaye de Saint Melaine de Rennes, éleu & sacré l'an 747. ¶ & mourut le 16. May .... en Italie, comme le raporte l'Historien Flodoart ╙ sous le Pape Zacharie premier, & l'Empereur Constantin V. surnommé Copronyme, mourut l'an 762.

XXIII. — **Auriscand II.** fut sacré l'an 763. sous le Pape Paul I. & l'Empereur Leon IV. mourut l'an 822. Ce Prelat assista avec les Evesques de Nantes, du Mans, de Leon, de Cornoüaille et d'Aleth, à un Synode convoqué à Rhedon par commandement du Roy Loüis le Débonnaire, où presida l'Archevesque de Tours.

XXIV. — **Guerin** fut consacré l'an 823. sous le Pape Pascal premier & l'Empereur Louis le Débonnaire, lequel l'année suivante envoya une puissante Armée en Bretagne, qui ravagea le païs Rennois & prit la Ville d'assaut, laquelle fut démantelée : Mais le Roy Neomene ayant secoüé le joug estranger, & remis le païs en sa pristine liberté, la rebastit, & foüissant le fondement des murailles, il trouva une grande quantité d'or & d'argent, qui lui servirent bien depuis. Ce Prelat vescut sous les Roys Neomene & Heruspée, duquel il fut Chancelier, & mourut l'an 866.

XXV. — **Elleran II.** du nom, en Latin *Electranus,* fut éleu l'an 866. & consacré le 29. Septembre par Erard Archevesque de Tours, sous le Pape Nicolas I. l'Empereur Loüis II. & le Roy S. Salomon III. du nom, lequel il couronna à Rennes la même année. Baronius écrit bien au long les actes de cette consecration faite : *Anno 28. potentissimi Regis Caroli,* c'est Charles le Chauve, present Actard Evesque de Nantes, & à la fin de sa consecration il fit sa profession de foy. L'an 877. les Comtes Pastheneten de Leon, & Urfeant de Goëlo meurtriers du Roy S. Salomon, se donnerent Bataille auprés de la Ville de Rennes, où Urfeant avec une Armée de mil ou douze cens hommes, tout au plus, défit

Pastheneten qui en avoit trente mille, la plupart Normands Payens, desquels quelques-uns s'estans sauvez à la fuite és faux bourgs de Rennes, se barricaderent en l'Eglise Abbatiale de S. Melaine, qu'ils abandonnerent la nuit suivante, & s'enfuirent à grande haste vers Rhedon, où leurs navires les attendoient. Ce Prelat mourut l'an 900. ayant veu la cruelle persecution des Normands sous leur Chef Hasteing ; de laquelle neanmoins sa Ville fut préservée. Il avoit couronné à Rennes le Duc Allain premier dit *Rebras* l'an 894.

XXVI. — **Thebaud** fut sacré la même année 908. sous le Pape Serge III. & l'Empereur Loüis IV. Il couronna à Rennes le Duc Allain II. surnommé Barbetorte, l'an 931. & ayant loüablement gouverné son Evesché 46. ans, il resigna au subsequent son fils, & se fit Religieux à S. Melaine de Rennes l'an 954. dont il fut Abbé.

ADDITION.

Nodoart, en latin *Nodoardus,* obmis par nostre Autheur, estoit Evesque de Rennes l'an 954.

De gueules à deux Léopards d'or.

XXVII. — **Gautier I. de la Guerche**, prit possession de l'Evesché l'an 954. sous le Pape Agapete II. & l'Empereur Otton surnommé le Grand. Il donna à Manguené son frère, Seigneur de la Guerche, la Chapellenie de S. Cire, qui estoit de l'Evesché, lequel ayant tenu 32. ans, il resigna au subsequent son fils l'an 982. & survescut son resignataire.

XXVIII. — **Guerin de la Guerche**, en Latin *Guarinus,* fils du precedent, en vertu de la resignation de son pere, prit possession l'an 982. sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Otton II. regnant en Bretagne le Duc Conan dit de Rennes, lequel il receut et couronna en sa Cathedrale la même année, il mourut l'an 988. ¶ ou selon d'autres 990. ╠

XXIX. — **Auriscand de la Guerche**, oncle de Guerin, fils de Thebaut, néveu de Manguené de la Guerche, & frere de Gautier, succeda à son néveu (car la corruption de ce siecle estoit si grande, que les Benefices estoient dévenus comme hereditaires, le concubinage, & la simonie n'estoient reputez pechez, comme remarque le P. du Paz en la Geneal. de la Guerche, p. 49. aprés Baronius) ; il prit possession l'an 988. Ce Prelat fut chery de son Prince, lequel l'employa en plusieurs charges honorables ès Guerres qu'il eut contre les Nantois, & l'an 992. ayant pris la Ville de Nantes, il commit la garde du Chasteau d'icelle à Auriscand, qui mourut l'an 999. Il gouverna son Eglise sous Jean XV. Gregoire X. & Silvestre II. l'Empereur Otton III. les Ducs Conan & Geoffroy, lequel il receut & couronna à Rennes l'an 992. Ce fut du temps de ce Prelat, que Genergaude dite la Vicaire (c'est Vicomtesse) de Rennes (que le Duc Conan avoit mariée à Rivallon fils de Martin Baron de Vitré son frere puisné) fit venir à Vitré les Hermites qui estoient à Toussaints en la basse ville de Rennes, & leur édifia un petit Monastere, prés l'Eglise de la Trinité au pied de son Chasteau ; et dés là les Peres Augustins de Vitré repetent leur premiere fondation.

XXX. — **Gautier II.** du nom, fut sacré l'an 1000. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Il couronna le Duc Allain troisiéme à Rennes l'an 1008. & approuva les fondations du Prieuré de Livre prés S. Aubin du Cormier, & de l'Abbaye de S. Georges de Rennes (1)

(1) Voir dans dom Morice *Preuves,* I. f. 393, la charte de donation à l'abbaye de Saint-Georges, de la paroisse de Plougasnou. Cette libéralité est faite par la comtesse Berthe au moment où elle vient d'apprendre la nouvelle de la

fondée par le Duc Geoffroy premier. Il mourut l'an 1012. Voicy les noms des Abbesses de S. Georges.

ABBESSES DE S. GEORGES DE RENNES.

D'argent semé d'Hermines enlevées de sable.

I. delle de Bretagne** fille du duc de Bretagne Geoffroy premier du nom, & de Havoise de Normandie, fut benîte premiere Abbesse de ce Monastere par Gautier second du nom, Evesque de Rennes l'an 1006. lequel elle gouverna soixante & un an, & mourut le 4. de Mars l'an 1067. gist en ladite Abbaye avec cét Epitaphe :

Hoc Adella die sua solvit debita terræ,
Cum genitrice Dei vivat per sæcula fœlix.

Elle donna permission à un sien vassal, nommé Donoald, de bâtir un chasteau en la Paroisse des Ifs Evesché de S. Malo, qui s'appelle le Chasteau de Montmuran, à condition de tenir d'elle et de ses successeures Abbesses de Saint Georges ledit Chasteau & terres, prochement, noblement, ligement à Foy, hommage, rachapt, & devoirs de Chambelnage, & que ledit Donoald ne donneroit refuge ny retraite aux ennemis desdits Abbesse & Monastere. Elle gouverna l'Abbaye 59. ans, sous les Ducs Geoffroy I. Alain III. Conan II. & Hoël I.

De gueules à quatre fusées d'Hermines, accompagnées de six bezans de mesme, trois en chef, & trois en pointe.

II. — **Hodierne de Dinan** sœur de Hamon Vicomte de Dinan, fut benîte Abbesse aprés le decez d'Adelle l'an 1067. par Mamo, ou Méen Evesque de Rennes. Ce fut de son temps que Geffroy Comte de Rennes donna audit Monastere la Prée dite de S. Georges proche la Ville. Elle gouverna l'Abbaye dix ans sous le Regne du Duc Hoel I. du nom. Elle mourut l'an 1077.

III. **Tiephaine** (1) fut beniste par Silvestre de la Guerche Evesque de Rennes l'an de grace 1078. Elle gouverna six ans sous les Ducs Hoël et Allain troisiéme. Elle mourut l'an 1084.

Portoit de Bretagne.

IV. — **Adelle de Bretagne** fille de Hoël Comte de Nantes, & puis Duc de Bretagne, & de Havoise de Bretagne, fut beniste l'an 1085. par Silvestre de la Guerche Evesque de Rennes, en presence du Duc Allain quatriéme, dit Fergent, son frere, & toute sa cour, lequel le même jour en sa consideration confirma la fondation, & dons que ses predecesseurs avoient fait audit Monastere, & y ajousta de nouveau le bouteillage de Kemper-Corentin & le Comté de Johi, & l'an 1121. le Duc Conan, dit le Gros, son néveu, luy rendit le devoir de trois deniers par boisseau de bled & de sel qui se transporte de Nantes, dont les Abbesses ses successeures joüissent encore aujourd'huy. Elle gouverna son Abbaye 67. ans, sous les Ducs Allain & Conan troisiéme, & Eudon. Elle mourut l'an 1152. le 14. Octobre.

mort de son époux, le comte Alain : décédé le 1er octobre 1040, et sous l'impression de terreur que lui inspirent les signes avant-coureurs de la fin du monde. Il est dit dans cette charte, que la paroisse de Plougasnou était « *in pago Leonensi* » et nous aurions été fort embarrassé de justifier cette assertion, si nous n'avions appris de M. de la Borderie, dans le troisième volume de son *Histoire de Bretagne,* que de 1035 à 1179, la chatellenie de Morlaix et Lanmeur fut rattachée au Comté de Léon. — P. P.

(1) Thephaine : *d'hermines au lion de sable. (Pouillé de Rennes.)*

De gueules à six Escussons d'or, 3, 2, 1.

V. — **Alix de Mathefelon** fut benîte par Allain Evesque de Rennes l'an 1153. Elle gouverna onze ans, sous le régne du Duc Conan quatriéme. Elle mourut l'an 1164.

VI. — **Estiennette** (1) fut benîte par Estienne de la Roche-foucaud l'an 1164. De son temps Pean Seigneur d'Acigné, fit de grands dons d'héritages à l'Abbaye, en considera-tion d'une fille qu'il y mit Religieuse. Elle gouverna cinq ans sous le même Duc, & mourut l'an 1169.

De gueules au Lyon d'argent.

VII. — **Adelaix de Vitré** fut benîte Abbesse par Estienne de Fougeres l'an 1169. Elle gouverna douze ans sous le Duc Conan quatriéme, & la Duchesse Constance. Elle mourut l'an 1181.

VIII. — **Estiennette II.** (2) fut benîte par Jacques Evesque de Rennes l'an 1181. resigna à la subsequente l'an 1203. survescut sa resignataire, & mourut l'an 1221.

IX. — **Jeanne** (3) fut benîte par Pierre de Dinan Evesque de Rennes l'an 1204. Elle mourut l'an 1209. le vingt-troisiéme Septembre.

X. — **Thiephaine** (4) fut benîte par Pierre de Fougeres Evesque de Rennes l'an 1209. Elle mourut l'an 1225.

XI. — **Mathee de Corcop** (5) fut benîte l'an 1215. par le même Prelat. Elle mourut l'an 1235. le premier jour de May.

D'azur à une bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées & contre potencées d'or de treize pieces.

XII. — **Adelaix de Champagne** fut benîte l'an 1235. par Messire Jean Gicquel Evêque de Rennes. Elle mourut l'an 1250.

XIII. — **Agnes d'Erbrée** (6) fut benîte l'an 1250. par le même Prelat. De son temps Messire Rolland de Dinan Seigneur de Montafilant, donna en l'Abbaye de S. Georges les Prevostez de S. Georges de Plougaznou et de Treufmilon l'an 1263. Elle receut à l'habit audit Monastere Mahaud d'Erbrée sa niepce, fille de Pean d'Erbrée Chevalier son frere, & ce l'an 1252. Elle mourut l'an 1270. le 20 Novembre.

D'argent à trois faces de gueules.

XIV. — **Amice de Quedillac** fut benîte par Maurice de Trezviguidi Evesque de Rennes l'an 1270. Elle mourut l'an 1274. le premier Mars.

D'argent à trois mollettes de sable.

XV. — **Guyote d'Erbrée** fut benite par le même Prelat l'an 1274. Elle mourut le 19 Aoust 1278.

(1) Etiennette : *d'azur au croissant d'or accompagné de 4 annelets d'argent en orle.*

(2) Etiennette de Tinténiac : *d'argent à 2 jumelles d'azur chargées d'un bâton de gueules.*

(3) Jeanne : *de sable à la fusée d'hermines au chef de même.*

(4) Thiephaine II : *d'or à 2 fasces de gueules et une étoile de même en abîme.*

(5) Mathée : *d'hermines au croissant de gueules, au chef de même.*

(6) Agnès : *d'argent à 3 molettes de sable 2. 1.*

XVI. — **Jeanne de Boschaux** (1) fut benîte par Guillaume de la Roche Tanguy Evesque de Rennes l'an 1282. Se démit le quatorziéme des Kalendes de Juin, qui est le dix-neufiéme May, l'an 1294.

XVII. — **Catherine de Mathefelon** (2) fille de Foulques, Seigneur de Mathefelon, & d'Elisabeth sa femme, fut mise avec sa sœur Philipotte Religieuse à Saint Georges de Rennes l'an 1272. & en fut benîte Abbesse par R. P. en Dieu Guillaume de la Roche Tanguy l'an 1294. Elle eut son frere Foulques de Mathefelon Evesque d'Angers, homme de sainte vie, lequel ayant excommunié le Vicomte de Beaumont Baron de la Flesche ; voyant que ce Seigneur ne tenoit compte de la censure, afin de faire voir à tout le Peuple la force & vertu de l'excommunication, il prit un pain blanc, & l'ayant excommunié il devint noir comme poix, puis ayant proferé sur luy les paroles de l'Absolution, il devint blanc comme auparavant : on lit le mesme de S. Antonin Archevesque de Florence. Elle mourut le vingt-neufiéme Avril, l'an mil trois cens dix-sept.

XVIII. — **Philipote de Mathefelon** succeda à sa sœur Catherine, & fut benîte la même année 1317. par Messire Allain de Chasteaugiron Evesque de Rennes. Elle mourut le deuxiéme jour de Septembre l'an 1325.

XIX. — **Constance du Pont-Blanc** (3) fut benîte par le même Prelat l'an 1325. Elle mourut le vingt-sixiéme Septembre l'an mil trois cens cinquante-deux.

XX. — **Philipote de S. Pern** esleuē, ne fut pas benîte.

XXI. — **Alix de Mathefelon** fut benîte par Arcandus Evesque de Rennes l'an 1352. Elle estoit fille de Thibaud Seigneur de Mathefelon, & Luce de Gouleines, se démit l'an 1360. Elle deceda l'an 1370.

XXII. — **Jeanne de Laval** (4).

D'azur à neuf besans d'or.

XXIII. — **Marquise de Rieux** fut benîte l'an 1364. par Messire Raoul de Treal Evesque de Rennes, & resigna à Juliane du Guesclin l'an 1377. Elle mourut le vingt-neufiéme Mars l'an 1405.

D'argent à l'Aigle esployée de sable à deux testes, couronnée, languée, becquée, & membrée d'or, au baston de gueules, brochant sur le tout en forme de bande.

XXIV. — **Juliane du Guesclin** fille de Robert du Guesclin, & de Jeanne Mallemains, sœur de Bertrand Connestable de France ; elle fut mise Religieuse au Monastere de Saint Sulpice Evesché de Rennes, & aussi sa sœur Agathe du Guesclin, puis Prieure de Scoëts prés Nantes, enfin esleuē Abbesse de Saint Georges, fut benîte par le mesme Prelat l'an 1377. au desir de la resignation de la Predecesseure. Elle deceda le vingt-septiéme Mars l'an 1404. finissant, & fut enterrée au Chapitre où se void sa tombe avec cette inscription. *Cy gist Dame Juliane du Guesclin, en son vivant Abbesse de ceans, qui trépassa le XXVII. de Mars M. CCCCIV.*

(1) Jeanne : *de sable à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules.*

(2) Catherine de Matéfélon : *de gueules à 6 écussons d'or.*

(3) Constance : *d'or à 10 billettes de sable 4. 3. 2. 1.*

(4) Jeanne de Laval : *d'or à la croix de gueules chargée de 3 coquilles d'argent cantonnées de 16 Alérions d'azur.*

XXV. — **Yzabeau Turpin** (1) fille de Crissé en Poitou, fut premierement Religieuse à Saint Sulpice, & Prieure de Teillay : l'Abbaye lui fut disputée par

Philipote Buhoray :

Neanmoins elle fut benîte par Anseaume Chantemerle Evesque de Rennes l'an 1405. & gouverna. Elle mourut l'an 1440.

Portoit de gueules à trois poignards d'argent mis en bande la pointe en bas.

XXVI. — **Perrine du Feu** fut benîte par Messire Guillaume Brillet Evesque de Rennes, l'an 1441. gouverna trente ans. Elle mourut l'an 1471.

XXVII. — **Elizabeth de Pié de Loup** fut éleuë l'an 1472. & ne fut benite, se démit l'an 1474.

D'argent à trois feüilles de Hou de Synople.

XXVIII. — **Olive de Quelen** fut benîte par Jacques d'Espinay Evesque de Rennes l'an 1475. & ayant gouverné dix ans, considerant l'indisposition de sa personne, tant pour son grand âge que pour ses frequentes & quasi continuelles maladies, resigna son abbaye à la subsequente, & vescut encore neuf ans aprés, jusqu'à l'an 1494. qu'elle deceda.

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé, & armé d'or.

XXIX. — **Françoise d'Espinay** fille de Messire Richard d'Espinay & de Dame Beatrix de Montauban, fut pourveuë de l'Abbaye par le Pape Innocent VIII. en vertu de la resignation de la predecesseure, & fut presentée par les Dames Religieuses au Duc François second, lequel la leur expedia à leur contentement, & fut ladite Dame benîte Abbesse par R. P. en Dieu Michel Guibé Evesque de Rennes, l'an 1486. Elle fonda un Obit le jour de S. François 4. Octobre, & une Chapellenie de sept Messes par semaine l'an 1514. Le Pape Leon X luy bailla à sa requeste sa niepce Roberde Buffon pour Coadjutrice. Elle eut son oncle Messire Jacques d'Espinay Evesque de Rennes, ses freres André Archevesque d'Arles, puis de Bourdeaux, enfin de Lyon, Cardinal, Jean Evesque de Mirepois, puis de Nantes, Guillaume Evesque de Laon, autre Jean Evesque de Valence en Dauphiné, & Robert Evesque de Nantes. Elle mourut le quatriéme Juillet, l'an mil cinq cens vingt.

XXX. — **Roberde Busson** (2) fille de Robert sieur de Gazon, & de Magdelaine de la Chapelle, de Coadjutrice de sa tante Françoise d'Espinay, fut benîte Abbesse par R. P. en Dieu Frere Yves Mahyeuc de l'Ordre des Freres Predicateurs, Evesque de Rennes l'an 1520. Elle mourut le vingt-cinquiéme Juillet l'an 1521.

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé, & armé d'or.

XXXI. — **Perrette d'Espinay** fille de Henry Seigneur d'Espinay, & de Catherine d'Estouteville, fut benîte par le mesme Prelat la mesme année 1521. Elle mourut le quatriéme octobre l'an 1522.

D'argent à trois macles de gueules à la face d'azur.

XXXII. — **Ysabeau Hamon** (3) fille de Guillaume Hamon, & de Guillemette Guibé, sœur de Messire

(1) Isabeau : *lozangé d'argent et de gueules.*

(2) Roberte : *d'argent au lion de sable couronné, lampassé et armé d'or.*

(3) Isabeau : M. Guillotin de Corson lui donne d'autres armes ; *écartelé au 1 et 4 de... à 3 haches d'armes, au 2 et 3 de... à 3 huchets sur le tout de Guibé.*

André Hamon Evesque de Vennes, & François Hamon Evesque de Nantes, fut benîte par le mesme Prelat l'an 1522. Elle mourut le 13 Juillet 1523.

XXXIII. — **Christine Toutain** (1) fut benite par le mesme Prelat l'an 1524. & elle mourut l'an 1527.

XXXIV. — **Jeanne de la Primaudaye.**

XXXV. — **Jeanne de la Barre.**

XXXVI. — **Marie de Kermeno.**

XXXVII. — **Jeanne de Kermeno.**

XXXVIII. — **Philippe d'Espinay.**

XXXIX. — **Marquise de Beaucaire.**

XL. — **Françoise de la Faiette.**

XLI. — **Magdelaine de la Faiette.**

Suite des Abbesses de Saint-Georges jusqu'à la Révolution, d'après M. Guillotin de Corson (P. P.).

D'or au lion d'azur.	**Jeanne de la Primaudaye,** 1526-1534.
Écartelé aux 1. et 4. contre écartelé de gueules à 3 macles d'argent qui est Kermeno, *et de gueules à l'aigle éployée à deux têtes d'argent* qui est Clech du Garo, *aux 2 et 3 d'azur au sautoir engreslé d'or cantonné de 4 lionceaux d'or rampants* qui est Kerliver.	**Marie de Kermeno,** 1535-1557.
De gueules à 3 macles d'argent.	**Jeanne de Kermeno,** 1557-1572.
D'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.	**Philippe d'Espinay,** 1572-1582.
Écartelé aux 1. et 4. d'azur au léopard lionné d'or, aux 2 et 3 de gueules à la croix ancrée d'or.	**Marquise de Beaucaire,** 1583-1609.
De gueules à la bande d'or à la bordure de vair.	**Françoise de la Fayette,** 1609-1663.

(1) Christine : *d'or à la bande échiquetée d'azur et de gueules de deux tires.*

Madeleine de la Fayette, 1663-1688.

D'azur au lion morné d'or. — **Marguerite du Halgouet de Kergrée**, 1688-1714.

De gueules à la tour d'argent maçonnée de sable accostée de 6 fleurs de lys d'or, 3 en chaque flanc. — **Elisabeth d'Alegre**, 1715-1741.

D'argent au mont de sable fumant de gueules. — **Judith de Chaumont de Guitry**, 1741-1779; elle mourut âgée de 102 ans.

Écartelé au 1. d'argent à la fasce de gueules, au 2. d'argent à la tour de sable, au 3. de gueules au lion d'argent, au 4. d'azur à la fasce d'or, soutenue en pointe d'une étoile de même, au chef endenché d'or, sur le tout d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croissants de même. — **Julie Boreau de Girac**, 1779-1792.



XXXI. — **Guerin** troisiéme du nom, fut sacré l'an 1012. sous le Pape Serge quatriéme, l'Empereur Henry II. & le Duc Allain troisiéme, lequel il accompagna à la guerre qu'il fit au Prince Eudon l'an 1028. & soussigna aux dons que fit ledit Prince au Monastere de S. Méen de Gaël, & mourut le 17. May l'an 1036.

XXXII. — **Meen** fut sacré la mesme année 1036. sous le Pape Benoist neufiéme, & l'Empereur Conrad II. regnant en Bretagne le Duc Allain troisiéme, lequel ayant esté empoisonné en Normandie l'an 1039. Eudon Comte de Penthievre se saisit de la personne du jeune Prince son fils Conan, âgé seulement de trois mois, lequel ayant esté receu par les Barons, fut en l'âge de neuf ans couronné par ce Prelat à S. Pierre de Rennes l'an 1048. L'an 1065. il assista ce Prince en la guerre qu'il fit à Rivallon Comte de Dol, duquel le Chasteau fut pris. L'an 1066. fut veuë une effroyable Comette par toute la Bretagne, laquelle dura quinze jours, presage de la mort du Duc, lequel se preparant à la conqueste de la Normandie sur Guillaume le Bastard, fut par les menées dudit Guillaume empoisonné par son Chambellan, qui ayant pris d'un poison que le Normand luy avoit baillé, en empoisonna une paire de gands qu'il presenta au Duc, & en graissa les resnes de la bride de son cheval, de sorte que le Duc ayant touché ces gands & portant la main à la bouche, fut saisi d'une fiévre, dont il mourut, & fut enterré en l'Abbaye de S. Melaine de Rennes. Ce Prelat officia à ses obseques, & couronna en son Eglise le Prince Hoël, Comte de Nantes, & en ce Duc Conan finit la race des Comtes de Rennes. L'an 1069. fut celebré à Rennes un Concile national de l'Archevesché de Tours. Du temps de ce Prelat l'Abbaye de S. Melaine fut rebastie presque tout à neuf par Berthe de Dol Comtesse de Rennes, & reformée par l'Abbé Even. Pierre le Baud en son Hist. de Vitré c. 16. appelle ce Prelat Mamo, & dit que Robert Seigneur de Vitré du consentement de sa mere Ynogen, & de sa femme Berthe fille de Guerin de Craon, de ses enfans André & Robert, donna à Bartolomé Abbé de Marmoustier, la terre & bourg situé prés son Chasteau de Vitré, en laquelle avoit esté anciennement le vieil Chastel,

don qui fut accepté par ledit Abbé en presence de ce Prelat, lequel vint exprés à Vitré & du bout de sa Crosse traça & designa le lieu pour bastir le Monastere & son Cimetiere. C'est à present le Prieuré de sainte Croix, où ledit Robert fut enterré aprés sa mort. Du temps de ce Prélat, Geoffroy Comte de Rennes donna à l'Abbesse de S. Georges Hodierne de Dinan, la *Prée* qu'on dit à present de *S. Georges,* qui est joignant la riviere de Vilaines, qu'il appelle *Regale pratum,* en presence de Hamon Evesque de S. Brieuc, & plusieurs autres témoins. Ce Prelat deceda l'an mil septante & un.

De gueules à deux Leopards d'or.

XXXIII. — **Sylvestre de la Guerche** Seigneur dudit lieu & de Poencé en Anjou suivant le party du Comte d'Anjou contre le Duc Conan second, fut assiegé par ce Prince en son Chasteau de Poencé, qu'il luy rendit, & luy jura desormais fidelité, & entra si avant és bonnes graces dudit Conan, qu'il le fit son Chancelier l'an 1062. Sa femme morte, il prit les Ordres, & fut fait Prestre en l'Eglise de Rennes, & vescut si vertueusement en son Sacerdoce, qu'aprés la mort de Méen il fut éleu en sa place, mais se jugeant incapable d'une telle dignité il renonça à son élection, & ne la voulut accepter, ce qu'ayant entendu Geffroy Comte de Rennes, fils naturel et du Duc Allain troisiéme, & frere de pere du Duc Conan, il l'alla trouver, & le pressa tellement, qu'enfin il l'accepta, & fut sacré en son Eglise l'an 1071. sous le Pape Alexandre second, l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Hoel de Bretagne. Le Comte de Rennes assista à son Sacre, & luy donna le mesme jour à luy & à ses successeurs Evesques de Rennes en perpetuelle Aumône, tout ce qui luy appartenoit au Cloistre de Saint Pierre, le faux bourg nommé le *Bourg l'Evesque,* & toute la Paroisse de Breutz (on dit à present Brutz) il obtint aussi du même Comte abolition d'une injuste coûtume qu'avoient les gens des Comtes de Rennes, d'enlever & emporter tous les meubles des Evesques de Rennes aprés leurs decez ; ce que ledit Comte deffendit desormais sous griéves peines, & Sylvestre fulmina Sentence d'excommunication contre ceux qui y attenteroient. Le Duc Hoël estant decedé l'an 1084. son fils le Prince Allain vint à Rennes pour y estre couronné comme ses predecesseurs ; mais le Comte Geffroy son oncle bastard luy refusa l'entrée, dont le jeune Prince irrité, assembla son armée & assiegea la ville de Rennes, qu'il prit d'assaut, le Comte s'estant sauvé en habit deguisé au Chasteau de la Guerche appartenant à ce Prelat, lequel couronna le Duc Allain IV. en la forme accoustumée, & ensemble avec les Barons reconcilia le Comte Geffroy avec le Duc ; à condition neanmoins qu'il seroit banny pour quelques années, & fut relegué à Kemper-Corentin, où il mourut peu aprés. L'an 1085. le Duc épousa à Bayeux la Princesse Constance, fille du Roy Guillaume d'Angleterre, laquelle il amena à Rennes, où furent faits des Triomphes & Festes magnifiques ; elle vescut peu, & mourut au Chasteau de Rennes, son corps fut inhumé en l'Eglise de S. Pierre, y officiant ce Prelat, lequel en l'an 1087. du consentement de son Chapitre donna aux Abbé & Moines de Saint Serge lez Angers, l'Eglise de *Brieles.* Il mourut l'an 1095. L'année precedente 1094. Gautier Hay, & Basile sa femme, Seigneur & Dame de la Guerche & Poencé fonderent l'Eglise de la Magdeleine de Poencé, du consentement de ce Prelat ayeul dudit Gautier.

XXXIV. — **Marbodus** (1) autrement dit **Marbœuf**, fils de Robert & de Hildeburge, homme tres-docte & de bonne vie, Archidiacre d'Angers, fut pourveu de l'Evesché de Rennes par le Pape Urbain second au Concile tenu à Tours au mois de Mars l'an 1096. sous l'Empereur Henry quatriéme & le Duc Allain quatriéme surnommé Fergent. Ce fut

(1) Marbodi : *d'azur à 2 épées d'argent, garnies d'or et passées en sautoir les pointes en bas.*

luy qui institua premierement les écoles d'Angers en forme d'Université, il benit l'an 1117. la Princesse Marie fille de Berthe Duchesse de Bretagne & d'Estienne Comte de Champagne, premiere Abbesse du Monastere de S. Sulpice, autrement nommé N. Dame du Merle fondé par le Duc Allain l'an 1112. la même année 1117. *3. Idus Novemb. feria 4.* Foulques Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, & sa femme Aremburge, donnerent aux Abbesses & Religieuses du nouveau Monastere de S. Sulpice la terre dite, *la Fontaine de S. Martin, In manibus Radulphi Monachi Magistri Sanctimonialium, et eum de dono investivimus cum aureo annulo, in aulâ nostra Cœnomanis,* porte l'acte original, & encore le même an, Guillaume Evesque de Poitiers donne, *Domino RADULPHO DE FRAGREIO sanctissimo viro & Religiosissimo, etc.* l'Eglise de la Fougereuse, *ad opus Monialium sancti Sulpitij,* (porte l'acte du don.) Ce Raoul de Fragrey estoit Religieux de l'Ordre de S. Benoist de l'Abbaye de S. Joüin de Marne en Poictou, lequel fut envoyé pour assister les Religieuses de S. Sulpice estant comme leur Directeur & Procureur, ayant sous soy quelques autres Religieux de son Ordre pour le service dudit Monastere, entr'autres S. Aubert homme de grande sainteté; S. Raoul mourut le 6. jour d'Aoust l'an 1129. Comme il s'apprend du Necrologe dudit Monastere sur ledit jour, qui porte, *Decimo septimo Calendas septembris obijt Sanctus Radulphus, Monachus sancti Jouini, SERVUS ET PATER fratrum & Monialium Sanctarum abbatie sancti Sulpitij anno Domini 1129.* Le Necrologe de Landt-Tevenec met sa mort la même année, mais au mois de Février, *Kal. Februarij obijt Radulphus, pater sanctimonialium Sancti Sulpitij Rhedonensis, frater noster A. D. 1129.* Ces deux Religieux Raoul & Aubert ont esté reputez S.S. & sont ensevelis en l'Eglise Abbatiale de S. Sulpice, en une petite Chapelle basse à main droite de la principale porte, sous deux pierres tombales à fleur de terre, & y avoit jadis en ladite Eglise une Confrairie sous le nom des Saints Raoul & Aubert, comme il se justifie par un acte écrit sur vellin (que j'ay veu cette année 1635. sain & entier) passé par la Cour de S. Sulpice, du temps de Sœur Guillemette de Talic Abbesse, en date du 7. jour de Janvier l'an 1425. par lequel il se void que Jean Couffes vend à Jean Busson, *comme Prevost de la FRAIRIE DE S. AUBERT ET S. RAULT fondée en l'Eglise & Abbaye de S. Sulpice en l'honneur desdits corps saints,* trois sols quatre deniers de rente fonciere, par devant Macé de Penenpasse. Je n'ay trouvé rien de leur vie (à mon regret). Voicy les noms des Abbesses dudit Monastere.

ABBESSES DE SAINT SULPICE (1).

arie fut benîte par Marbodus Evesque de Rennes, l'an 1117. sous le regne d'Allain Fergent IV. du nom, Duc de Bretagne, & mourut le 6. jour de May l'an 1159.

II. — **Nine** fut benîte par Estienne de la Rochefoucaud, Evesque de Rennes, sous le Duc Conan quatriéme surnommé le Petit. Elle deceda l'an 1171.

Avaugour porte d'argent au chef de gueules.

III. — **Enoguent de Bretagne, ou d'Avaugour,** fille d'Allain surnommé le Noir, ou de la Roche, quatriéme fils d'Estienne Comte de Penthievre, & d'Havoise Comte de Guenkamp; lequel Allain eut pour partage les Terres & Seigneuries de la Roche-Derien & d'Avaugour, & de la Prin-

(1) Lors de la fondation de ce Monastère, à Rennes, celui de Locmaria à Quimper cessa d'être abbaye pour devenir un simple Prieuré dépendant de Saint-Sulpice de Rennes. — P. P.

cesse Berthe fille de Conan troisiéme Duc de Bretagne. Elle fut receuë par Nine, & fait Abbesse aprés sa mort audit an 1171. benîte par Estienne de Fougeres Evesque de Rennes, sous le Duc Conan le Petit. Mourut l'an 1187.

De gueules au Lyon d'or environné d'un double trescheur ou essonnier de mesme.

IV. — **Ameline d'Escosse** fut benîte l'an 1187. par Hebert Evesque de Rennes, sous la Duchesse Constance, & mourut l'an 1210.

V. — **Olive** (1) fut benîte la mesme année, par Pierre de Dinan Evesque de Rennes, peu avant son decez, sous la Duchesse Alix & Pierre de Brenne ou de Dreux son mary, & mourut l'an 1215.

VI. — **Mabile** (2) fut benîte par Pierre de Fougeres Evesque de Rennes, la mesme année 1215. sous les mesmes Duchesse & Duc. Elle mourut l'an 1224.

De gueules à quatre fusées d'Hermines en face, cantonné de six bezans d'argent chacun chargé d'une Hermine enlevée de sable, trois en teste, trois en pied.

VII. — **Amice de Dinan** fille de Rolland de Dinan, chevalier, Seigneur de Montafilant, Frere de Pierre Evesque de Rennes, fut benîte par Josselin de Montauban Evesque de Rennes, l'an 1224. sous le Duc Pierre premier, & mourut le 24 Janvier l'an 1239.

De gueules à la Croix ancrée d'Hermines, vivrée d'or.

VIII. — **Jeanne de Kœr** fut benîte la mesme année 1239. par Jean Gicquel Evesque de Rennes, sous le Duc Jean premier, dit le Roux. Elle mourut l'an suivant mil deux cens quarante.

IX. — **Jeanne Bon-Amy** (3) fut benîte l'an 1240. par le même Prelat, sous le mesme Duc, mourut le vingt-deuxiéme Septembre l'an 1249.

X. — **Yvette** (4) fut benîte l'an 1249. par le mesme Prelat, sous le mesme Duc, mourut le vingt-neufiéme Juin mil deux cens cinquante-quatre.

XI. — **Jeanne Saulnier** benîte par le mesme Prelat audit an, mourut l'an 1261.

XII. — **Marie Harel** (5) fut benîte l'an 1262 par Gilles Evesque de Rennes, mourut l'an 1289.

XIII. — **Perrine des Granges** (6) fut benîte l'an 1289. par Guillaume de la Roche-Tanguy Evesque de Rennes, sous le Duc Jean second du nom & mourut le vingt-neufiéme Avril l'an 1319.

Bandé d'argent & de gueules de six pieces.

XIV. — **Marguerite du Coatguen** fut benîte par Allain de Chasteau-Giron Evesque de Rennes, l'an mil trois cens dix-neuf, sous le Duc Jean troisiéme, & mourut le vingt-quatriéme Juillet l'an 1362.

(1) Olive : *de sinople à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable en abime.*

(2) Mabile : *d'hermines au croissant de gueules au chef de même.*

(3) Jeanne Bon-Amy : *de gueules à 3 croissants d'argent 2. 1.*

(4) Yvette : *d'or au sautoir de gueules.*

(5) Marie Harel : *fascé d'argent et de gueules de 6 pièces.*

(6) Perrine de Granges : *de gueules au lion d'or.*

Palé d'argent & de gueules de six pieces, à la bordure de sable chargée de huit bezans d'or.

XV. — **Guibourdis d'Orange** fut benîte l'an 1362. par Raoul de Treal Evesque de Rennes, sous le Duc Jean le Conquerant. Elle fit rebastir le Chœur de l'Eglise, & le moulin, elle mourut le premier jour de May 1391.

D'azur à trois testes de Lévrier d'argent colletée de gueules.

XVI. **Jeanne Milon** fut benîte l'an mil trois cens nonante-un par Anseaume Chantemerle Evesque de Rennes, sous le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant. Elle fit rebâtir le Dortoir, & deux costez du Cloistre, & fit faire un beau reliquaire d'argent doré, & plusieurs autres reparations en l'Abbaye, mourut le douziéme Novembre, l'an 1407.

XVII. — **Guillemette Talic** (1) fut benîte l'an 1407. par le mesme Prelat, sous le Duc Jean V. & mourut le dix-neufiéme Juin l'an 1426.

XVIII. — **Guillemette Milon** fut benîte par le mesme Prelat, ledit an 1426 & mourut le septiéme Mars l'an mil quatre cens trente-sept.

D'argent à trois faces de gueules.

XIX. — **Jeanne de Quedillac** fut benîte par Guillaume Brillet Evesque de Rennes l'an 1437.

XX. — **Jeanne Milon** fille de Messire Bertrand Milon Chevalier, Seigneur de la Ville-Morel, Sénéchal de Plou-Armel, & puis President & Juge universel de Bretagne, & de Jeanne de Broon, fut benîte par Jacques d'Espinay Evesque de Rennes dés l'an 1461. sous le Duc François second, & mourut l'an 1498.

D'argent à une face de gueules.

XXI. — **Andrée de Belloneau** fut benîte l'an 1498. par Michel Guibé Evesque de Rennes. Elle fit revenir à l'Abbaye les Prieurez de Loc-Maria lez Kemper Corentin, de sainte Radegonde, & de la Fontaine de S. Martin, fit refaire les chaires & garnitures du Chœur, & notter les livres du chant. Elle mourut l'an 1531.

D'Hermines à quatre cotices de gueules.

XXII. — **Alizone du Pont-Bellanger** fut benîte l'an mil cinq cens trente-un, par Frere Yves Mahyeuc de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix, Evesque de Rennes. Elle mourut le 17. Juillet 1546.

De gueules à deux faces d'or.

XXIII. — **Jacqueline de Harcourt** fut benîte l'an 1546. par Claude Dodieu Evesque de Rennes, & mourut l'an 1577. le 5. Decembre.

XXIV. — **Gabrielle de Mores** (2).

XXV. — **Jeanne de Mores.**

(1) Guillemette portait pour armes : *un lion à la bordure endenté.*

(2) Gabrielle de Morès : *d'or à 6 annelets de sable 3. 2. 1.*

De sable au sautoër d'or.

XXVI. — **Marguerite d'Angennes** de la Maison de Poigné, gouverne aujourd'huy l'Abbaye, laquelle elle a reparée en pierres vives & mortes, ayant procuré la reformation, en laquelle elle conduit ses Religieuses avec une singuliere édification de tout le monde. Elle m'a courtoisement communiqué les titres de son Abbaye, dont je me suis servy pour dresser cette histoire.

Suite des Abbesses d'après le Pouillé de Rennes (P. P.).

Marguerite de Morais de Brezolles, 1662-1704.

D'argent au chef de sable. — **Angelique-Renée de la Forest d'Armaillé du Boisgélin**, 1704-1721.

De sable à 3 jars d'argent becqués et membrés de gueules. — **Olive-Claude-Eléonore de Lesquen de la Villemeneust**, 1721-1727.

Écartelé : *aux 1. et 4. d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 éperviers de même,* qui est d'Esparbes, *au 2e de gueules à 3 léopards d'or* qui est de Bonchard, *au 3e lozangé d'or et d'azur au chef de gueules* qui est d'Aubeterre. — **Madeleine-Elisabeth de Bouchard de Lussan d'Esparbes d'Aubeterre**, 1727-1755.

De gueules à 3 bourdons d'argent en pal. — **Madeleine-Clotilde de la Bourdonnaye de Clermont**, 1755-1776.

Marie-Perrine de Verdière, 1776-1777.

D'azur au lion d'argent accosté de 2 épées de même en pal, garnies d'or la pointe en haut. — **Marie-Angélique-Henriette Le Maistre de la Garlay**, 1778-1792.



L'an 1119. l'Evesque Marbeuf assista aux obseques du Duc Allain IV. à S. Sauveur de Rhedon, avec Baldrik Archevesque de Dol, Brice Evesque de Nantes, & Jacques Evesque de Leon, & de là vint à Rennes en compagnie du Prince Conan le Gros, qui y prit la Couronne Ducale des mains de ce Prelat, & estant allé à S. Sulpice y mener sa sœur la Princesse Enoguent de Bretagne, donna audit Monastere en sa consideration toute la terre de Merle audit an, & peu aprés ce Prelat se démit de son Evesché, & se rendit Moine à Saint Aubin d'Angers, & y mourut l'an 1123. l'11. Septembre, & y gist avec Epitaphe.

ADDITION.

Si quis quantus erat Marbodus noscere quærat,
Postulat hoc quod ego dicere possem ego.
In toto Mundo non invenitur eundo
Ullus Compar ei nominis atque rei.

Omnes facundos sibi vidimus esse secundos
    Nullus in ingenio par, nullus in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero,
    Ut dicam breviter vicit eos pariter.
Hic Præsul factus nolens licet atque coactus
    Effecit melius quam bona cuncta prius.
Æquâ mensurâ mensurus singula jura.
    Levis erat placidis & rigidus providis.
Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat,
    Quodque sibi minuit pauperibus tribuit.
Hic tam laudari dignus quam dignus amari
    Sorte cadens hominum, transiit ad Dominum.
Omnes personæ quæ sunt in Religione
    Ingemuere nimis planctibus & lachrimis.
Nobilitas flevit, nec plebs & flendo quievit
    Nam gemit & plorat cum bona commemorat.
In cunctis annis nova mora erat ista Britannis,
    Quæ vivens tenuit, quos aluit, docuit.
Natus erat quorum decus erat Andegavorum,
    Post Rhedonum turbis & Clero præfuit urbis.

XXXV. — **Rhotaldus** fut sacré Evesque de Rennes la même année 1119. sous le Pape Calixte second, l'Empereur Henry cinquiéme, & le Duc Conan quatriéme dit le Gros, & mourut le vingt-uniéme Novembre l'an mil cent vingt-six (1).

XXXVI. — **Hamelin** (2) fut sacré le quinziéme jour de May l'an 1127. commençant, sous le Pape Honoré second, l'Empereur Lothaire second, & le Duc Conan le Gros quatriéme du nom. A la suasion de ce Prelat, la Duchesse Ermengarde d'Anjou Doüairiere de Bretagne, mere du Duc Conan, Princesse tres-pieuse, fille spirituelle de saint Bernard, fonda le Prieuré de Saint Michel au Chasteau de Rennes (qui estoit prés la Porte de Saint Michel, en l'an 1140. Ce Prelat estoit auparavant Abbé de S. Aubin d'Angers, & mourut le troisiéme Février l'an 1141.

XXXVII. — **Alain** (3) premier du nom, fut sacré la même année 1141. sous le Pape Innocent second, l'Empereur Conrad troisiéme, & le Duc Conan le Gros quatriéme du nom. L'an 1143. le Seigneur de la Guerche & quelques autres Barons ayant pris les armes contre le Duc, défirent les troupes Ducales au Pont de *Vie* sur *Seche,* & prirent ce Prelat prisonnier, lequel, néanmoins, ils renvoyerent à Rennes sans rançon pour la reverence de la dignité Episcopale. L'an 1145. il donna aux Nonnes de S. Malo *Monialibus sancti Machuti,* porte l'acte, (c'estoit quelque Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint Sulpice) l'Eglise d'Ercé, presente Marie Abbesse de Saint Sulpice. L'an 1148. mourut le Duc Conan le Gros au mois de Septembre, ayant désavoüé Hoël son fils, parquoy Eudon Comte de Penthievre & Vicomte de Porhoët, fut couronné à Rennes par ce Prelat, à cause de la Princesse Berthe sa femme, fille du feu Duc, laquelle estant morte l'an 1154. le Prince Comte de Richemont fils d'elle & d'Eudon, somma son pere de se démettre du gouvernement du Duché en sa faveur, estant son heritage maternel,

(1) **Rhotaldus** : *de gueules au sautoir ancré d'or.*
(2) **Hamelin** : *bandé d'argent et de gueules de six pièces.*
(3) **Alain** : *d'hermines au croissant d'azur bordé d'or.*

sur son refus se donna bataille, où le Prince fut défait, & alla en Angleterre requerir secours ; ce que le Roy Henry luy accorda, & estant descendu en Normandie l'an suivant 1155. il luy bailla une armée, avec laquelle il entra au Rennois, prit le Chasteau de *Mont-muran,* les villes & Chasteau de Hedé, & vint assieger Rennes dans laquelle estoit son pere, qui se deffendit long-temps faisant plusieurs sorties sur le camp du Prince ; mais à la longue Eudon prit la peur & se retira secretement de la ville, qui se rendit bagues sauves. Le Prince Conan entré dans Rennes, fut Couronné par ce Prelat, lequel mourut l'année suivante 1156. ¶ ou 1157. selon Robert Abbé du Mont S. Michel ⁋ le 1. jour de May. L'an 1146. le Pape Eugene prit en sa protection le Monastere de Saint Sulpice, & tout ce qui luy apartenoit.

XXXVIII. — **Estienne de la Rochefoucaud** (1) fils de Helie & de Constance, se rendit Religieux au Monastere de S. Florent prés Saumur, duquel il fut Prieur, & enfin éleu Abbé le vingt-uniéme en nombre. Mais avant recevoir la benediction Abbatiale, il fut éleu Evesque de Rennes l'an 1156. sous le Pape Adrian IV. l'Empereur Frideric I. surnommé Barberousse, & le Duc Conan IV. L'an 1157. ⁋ il est raporté present à l'acte de fondation du Prieuré de N. Dame de Vitré. Et l'an 1159. ou 1160. selon Robert du Mont ¶ il receut en sa Cathedrale les sermens des Barons de Bretagne, prestez entre ses mains au Comte Geffroy (en presence du Roy d'Angleterre son pere) futur Duc de Bretagne à cause de la Princesse Constance sa femme, heritiere dudit Duché. L'an 1161. le Pape Alexandre III. receut en sa protection le Monastere de S. Sulpice, & tous les biens qui luy avoient esté donnez qu'il specifie dans sa Bulle expediée à Tours audit an, qui estoit le quatriéme de son Pontificat. L'an 1164. Henry Roy d'Angleterre prit & raza le Château de Fougeres, à cause que Raoul Seigneur d'iceluy s'estoit ligué avec le Comte Eudon contre le Duc Conan : & cela fait, fut parachevé le mariage du Comte Geffroy & de la Princesse Constance en la Ville de Fougeres, d'où le Roy Henry avec les Princes, Barons & Seigneurs, vint à Rennes, pour par l'apprehension de la Ville capitale du Païs, se saisir de la possession de tout le duché l'an 1165. & l'an suivant 1166. ce Prelat deceda le 5. Septembre, & fut enseveli au Cloistre de l'Abbaye S. Melaine prés Rennes, où se void sa tombe à la sortie de l'Eglise. Il estoit homme docte & de vie exemplaire, & ecrivit la Vie de S. Vital premier Abbé de Savigné ¶ Et Robert du Mont le nomme *Vir literatus et eloquens.* ⁋

XXXIX. — **Robert** Chanoine Regulier de Saint Pierre de Rislé prés Fougeres, fut esleu aprés la mort d'Estienne l'an 1166. sous les Pape, Empereur & Duc que dessus, & mourut l'année suivante 1167. le neufiéme Decembre.

D'or à une feüille de Fougere de Synople.

XL. — **Estienne de Fougeres** second du nom, Chapellain de Henry second Roy d'Angleterre, fut esleu Evesque de Rennes l'an 1168. sous le mesme Pape : il couronna à Rennes le Duc Geffroy. L'an 1173. Raoul Baron de Fougeres rebastit son Chasteau dudit Fougeres, que le Roy Henry d'Angleterre avoit demoli dés l'an 1164. & ne voulut faire hommage au Duc Geffroy à la sommation du Roy Henry son Pere : au contraire il s'allia avec Astulphe de S. Hilaire, Guillaume Patri, le Comte de Cestric, Raoul de la Haye, & le Comte Eudon pere du feu Duc Conan, tous lesquels ayans uny leurs troupes, défirent les Brabançons de l'Armée de l'Anglois, qui les étoient allez chercher ; dont l'Anglois, irrité, mena son Armée vers

(1) Etienne : *burelé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout.*

Fougeres qu'il prit, un peu aprés que Raoul en fut sorty, lequel il fit suivre en la Forest, où il avoit fait porter les biens des Fougerois, pour les cacher dans des grandes caves sousterraines qu'il y avoit fait faire, communément nommées *les Celliers de Landean*, qui traversent dessous terre depuis ladite Forest jusqu'aux estangs, mais ils ne pûrent faire si bonne diligence de serrer leurs meubles dans ces caves, que l'Armée ne les surprit & pilla tout. Ce Prelat mourut le 25. Decembre l'an 1178. selon Sigebert.

XLI. — **Philippe** (1) premier Abbé du Monastere de Clermont prés Laval, fut sacré Evesque de Rennes l'an 1178. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Et l'an 1180. par inspiration divine il entréprit de bastir tout à neuf le Chœur de sa Cathedrale, & faisant ouvrir les fondemens il trouva une grosse masse d'argent, qui suffit pour les frais de l'édifice. Il mourut le 8. Avril l'an 1181.

XLII. — **Jacques** premier du nom, fut sacré la mesme année sous le Pape Lucius troisiéme. Sous ce Prelat la Ville de Rennes soûtint deux siéges & deux prises : car le Duc Geffroy ayant refusé de faire hommage de son Duché à son frere aisné Henry designé Roy d'Angleterre, le Roy son pere indigné de ce refus descendit en Bretagne, & l'an 1182. assiega & prit la Ville de Rennes & y mit le feu. Mais peu apres le Duc la r'assiega, & ayant fait bresche au Chasteau, s'en rendit maistre par assaut, & en mesme temps fit escalader l'Abbaye de saint Georges, d'où il entra dans la Ville, & la reprit, puis la fit rebastir. Ce Prelat mourut l'an 1184.

XLIII. — **Hebert** (2) ou **Erbert** Abbé du Monastere de Clermont prés Laval, esleu Evesque de Rennes, & consacré en Juillet la mesme année 1184. fit solemnellement celebrer les obseques du Duc Geffroy (duquel il fut Chancelier) mort à Paris l'an 1186. L'an 1195. Richard Roy d'Angleterre vint à Rennes sous couleur de visiter le jeune Duc Artur, & moitié par beau, moitié par force, extorqua un consentement forcé de la Duchesse d'épouser Renoul Comte de Cestric, lequel les Barons n'ayans voulu reconnoistre, l'Anglois revint l'an suivant 1196. en Bretagne, convoqua les Estats pour les devoir accorder avec le Comte ; ce que n'ayant pû, il rompit l'assemblée, se retira à Nantes, & enleva la Duchesse mere. Ces nouvelles oüies, ce Prelat se rendit prés de la personne du jeune Duc qui estoit à S. Malo de Baignon, où se rendirent aussi les Evesques de Nantes, Vennes, & S. Brieuc, les Comtes de Penthievre, de Goëlo, de Mayne la Juhel, André de Vitré, Geffroy de Fougeres, Guyomark & Hervé de Leon & grand nombre d'autres, pour aviser à la conservation du Prince, & à la délivrance de la Duchesse. Je ne puis obmettre en ce lieu la fidelité dudit André Baron de Vitré à garder le Duc, & procurer l'élargissement de la Duchesse, digne d'une éternelle memoire : car il alla en propre personne vers l'Anglois, luy donna sa propre fille en ôtage, & les Barons luy ayans consigné la garde du Duc, il le preserva de tomber entre les mains de l'ennemy, au danger de sa propre vie, le faisant si secretement & seurement transporter de Château en autre (dont il avoit bon nombre) que les Anglois ne pûrent jamais découvrir au vray où il étoit, & encore que l'Armée Angloise conduite par Robert Tournehan, & Marcadet Capitaine des bandoliers & voleurs, nommez *les costereaux* (envoyez par le Roy d'Angleterre Richard en Bretagne, avec commandement d'y faire du pis qu'ils pourroient) démolissent ses maisons & détruisissent ses terres, jamais il ne voulut fausser sa foy, ne livrer son Prince, quelque sollicitation & promesse qu'on

(1) Philippe : *de gueules à 3 demi vols d'argent posés 2. 1. accompagnant un besant de même en abîme.*

(2) Hebert : *d'or au chevron de sable accompagné de 2 annelets de même en chef et d'un croissant de même en pointe.*

luy en pût faire de la part de l'Anglois, lequel la paix estant faite, admira la fidelité de ce Seigneur, la loüa & l'en recompensa, luy ayant rendu toutes ses terres, tant deça que delà la Mer entierement & pleinement, & pour l'amour de luy il rendit aussi à Messire Robert de Vitré son frere Chantre de Paris, toutes ses rentes deça la Mer, & pour restauration des choses perduës, la valeur de cent marcs d'argent en Angleterre, & à Anne de Vitré sa fille, ses terres & doüaire comme elle avoit eu devant les Guerres : Et la Duchesse Constance en reconnaissance de cette fidelité, luy quitta pour elle, & ses successeurs toutes les pretentions qu'elle avoit sur la Terre & Seigneurie de Vitré, en faisant les hommages & reconnaissances dûës, par lettres données à Plou-Armel. Ce Prelat deceda le 10. Decem. 1198.

De gueules à trois fusées d'Hermines accompagné de six bezans de mesme, trois en chef & trois en pointe.

XLIV. — **Pierre de Dinan** deuxiéme fils de Rolland de Dinan, Seigneur de Montafilant, fut Chancelier du Duc Geffroy, avec lequel il alla à Paris l'an 1186. l'assista en sa maladie mortelle, & écrivit son testament, depuis se fit homme d'Eglise l'an 1195. que Geffroy Archevesque d'York en Angleterre luy confera l'Archidiaconé de *Uvestring,* qui luy fut disputé par un certain *Adam de Tournoveren,* que le Roy Richard d'Angleterre supportoit, mais ils s'accorderent, & l'an 1199. il fut éleu & sacré Evesque de Rennes. L'an 1202. il assista aux Estats de Bretagne, & fut député pour aller avec le grand Mareschal de Bretagne vers le Roy de France, pour requerir justice du cruel meurtre commis par Jean sans terre Roy d'Angleterre, en la personne du Duc Artur I. & la même année il couronna Guy de Thoüars Duc de Bretagne, à cause de la Duchesse Constance sa femme. L'an 1206. Guillaume II. du nom, Seigneur de la Guerche, fonda le College des Chanoines de la Magdelaine en sadite ville de la Guerche, fondation que ce Prelat approuva. La même année André Baron de Vitré se voyant libre de grandes affaires qu'il avoit eu, en reconnoissance des biens que Dieu luy avoit fait, par le conseil de Robert de Vitré son frere Chantre de Paris, fonda l'Eglise Collegiale de la Magdelaine en la basse cour de son Chasteau de Vitré, & y fonda des Chanoines pour faire le service. Il mourut l'an 1210 & gist au Chœur de ladite Eglise de la Magdelaine, en un petit tombeau élevé. Et nostre Prelat deceda l'an mil deux cens neuf.

D'or à une fëuille de Fougere de Synople.

XLV. — **Pierre de Fougeres** néveu d'Estienne de Fougeres, duquel nous avons parlé cy-dessus, fut consacré au mois de Mars l'an 1210. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Otton IV. & la Duchesse Alix femme de Pierre de Dreux dit Mauclerc, qu'elle épousa à Rennes l'an 1212. & receurent la Couronne Ducale par les mains de ce Prelat en sa Cathedrale. L'an 1222. ce Prelat mourut, ayant encouru la disgrace du Duc pour la defense des immunitez de son Eglise. Il deceda le dixiéme Juillet audit an.

De Rohan au lambel d'argent de quatre pieces.

XLVI. — **Josselin de Montauban** (1) fils de Jean premier du nom, & de Gasceline de Montfort, Seigneur & Dame de Montauban, fut sacré Evesque de Rennes l'an 1222. sous le Pape Honorius III. l'Empereur Fréderic II. & Pierre de Dreux surnommé Mauclerc, duquel il fut persecuté, comme les autres Evesques de Bretagne pour la défense des immunitez & libertez de son Eglise.

(1) Josselin, nommé au mois de mai 1223, mourut le 31 octobre 1235 (Gams). — Entre Josselin et Jean Gicquel Hauréau et Gams citent un évêque Alain, qui mourut en mai 1239.

L'an 1223. le Duc fit commencer le bâtiment du Château de S. Aubin du Cormier en ce Diocese, & desirant que la Ville fut peuplée, il accorda l'an 1225 des beaux privileges aux habitans d'icelle, comme d'estre exempts de tailles, peages, & coustumes en ce lieu, & negotians par tout le Païs, payant 5. sols à Noël, à la charge de servir aux armes ; outre le pasturage en la forest, usage à bois mort, & à litiere, & de ne pouvoir estre contraints de payer que six deniers pour les bêtes qui y seroient prises & sans amende. Ce Château estoit petit de pourpris, mais de telle force qu'en ce temps-là il estoit imprenable, estant bien muny de vivres & soldats. Le donjon estoit parfait, mais les autres pieces détachées ne le furent jamais, & y travailloit-on encore lorsque les François le firent démolir. Ce Prince se plaisoit extrêmément en ce lieu pour le plaisir de la chasse, estant proche de la forest. Ce Château fut consigné par le Duc és mains du Comte de Bologne pour asseurance des tréves qu'il avoit avec le Roy de France en l'an 1231. mais il le recouvra peu aprés par la mort dudit Comte. La même année le corps de S. Melaine jadis Evesque de Rennes, fut levé au Château de Prulli par l'Archevesque de Tours. Ce Prélat mourut le 3. Novembre 1234. & fut enterré au Chapitre de l'Abbaye de S. Jacques prés Montfort.

D'azur au chevron d'argent chargé de crozillet de sable, accompagné de trois quintefëuilles d'argent.

XLVII. — **Jean Gicquel**, ¶ de la Maison de la Lohiere, Paroisse de Guer Evesché de Saint-Malo, ‖ fut sacré l'an 1235. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & Pierre Mauclerc, lequel s'estant démis du Duché l'an 1237. au mois de Novembre, le Prince Jean son fils surnommé le Roux, fut couronné par ce Prelat à S. Pierre de Rennes, le 18. du même mois. L'an 1240. au mois de Février, Allain Seigneur d'Acigné, du consentement de ce Prelat, & de Mathieu Abbé du Monastere de S. Melaine de Rennes, fit bastir une Chapelle prés son Chasteau & Manoir nommé communément la Motte *d'Acigné,* laquelle il dotta de bons revenus pour l'entretien d'un Chapellain, duquel il se reserva la nomination, & aux Evesques de Rennes la collation. Ce Prelat fit le voyage de la Terre Sainte, & mourut l'onziéme Novembre l'an 1257 (1).

XLVIII. — **Gilles** (2) premier du nom, fut esleu la même année 1257. sous le Pape Alexandre IV. l'Empereur Conrad IV. & le Duc Jean premier surnommé le Roux. Le jour precedent son entrée, il vint loger en l'Abbaye de S. Melaine hors les murs de Rennes, où il mit pied à terre, le Seigneur de Vitré luy tenant l'estrier droit lorsqu'il descendoit de cheval, lequel avec son harnois & caparaçonnement demeura audit de Vitré, comme à luy acquis à raison de ce service. Ayant passé la nuit en ce Monastere en veilles & oraisons, le lendemain sur les neuf heures du matin, Mathieu Abbé dudit Monastere, assisté de tous ses Religieux, revestus des plus precieux ornemens de leur Sacristie, le conduisirent processionnellement jusques dans l'Eglise de Saint-Estienne, és Faux-bourgs de Rennes, où les Chanoines & Clergé de la Ville le vinrent prendre, & le conduisirent processionnellement jusqu'à la porte de la Ville, qu'on appelle *Porte Morlaise,* luy estant en habits Pontificaux, Mitre en teste, & Crosse en main, porté en une chaire par quatre Barons de son Evesché, qui sont les Seigneurs de Vitré, d'Aubigné, de Chasteaugiron, et de la Guerche. A l'entrée de ladite porte, il presta le serment aux Capitaines & Officiers de la Ville ; & à l'entrée de l'Eglise Cathedrale devant le portail à son Chapitre & Clergé, en presence des Tresorier, Archidiacres, & Chanoines de son Eglise, desdits Seigneurs, Guy Baron de Vitré, & Seigneur d'Aubigné, Geffroy Sire de Chasteaugiron, & Geffroy

(1) Selon Gams, Jean Gicquel mourut le 15 janvier 1258.

(2) Gilles : *de gueules à 2 clefs d'or passées en sautoir.*

Sire de la Guerche. A la fin du disné le Seigneur de Vitré se saisit de toute la vaisselle qui avoit servy à la cuisine de l'Evesque, comme à luy acquise à raison de sa terre d'Aubigné, & pour avoir servy à porter un des posts de la Chaire Pontificale. Ce Prelat mourut l'an 1262.

D'or à trois pommes de Pin de gueules.

XLIX. — **Maurice de Treziguidi** fut sacré l'an 1263. sous le Pape Urbain IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier surnommé le Roux. ¶ Il fut executeur du Testament de Guy Seigneur de Laval, fait à Leon sur Saone l'an 1261. ╙ Il mourut le sixiéme Septembre l'an 1282. De son temps Saint Yves estudia en Theologie au Convent des PP. Cordeliers de Rennes.

L. — **Guillaume de la Roche-Tanguy** (1) fut sacré au mois de Février la même année finissant, sous le Pape Martin second, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier ¶ qui le nomma executeur de son Testament ╙ aux obseques duquel il assista en l'Abbaye de Prieres l'an 1286. & en suite couronna son fils, le Duc Jean second du nom, lequel tint son Parlement general à Rennes l'an 1288. où il confirma les privileges de la Noblesse & du tiers Estat, & ceux de l'Eglise aussi, excepté qu'il ne voulut tenir les conventions faites par son pere avec le Clergé, touchant le tierçage & le past nuptial, & à cette cause se renouvella la querelle. Ce Prelat mourut l'an 1297.

LI. — **Frere Jean de Semois**, (2) tiré du monastère S. Melaine lez Rennes, pour tenir ce siège, fut sacré la mesme année 1297. sous le Pape Boniface sixiéme, l'Empereur Adolphe, & le Duc Jean second. Il tint ce siége cinq ans, & mourut l'an 1302.

LII. — **Yves** (3) fut sacré la même année, sous le Pape Boniface VIII, l'Empereur Albert & le Duc Jean second. Il confirma la fondation faite par messire Robert Raguenel Seigneur du *Chastelonger*, en Saint Herblon, d'une Chapellenie en son Eglise Cathedrale, qu'on appelle la Chapellenie de *Notre-Dame du Pillier*, que ledit Seigneur dota de bons revenus, donnant aux Chapellains qui la deserviroient, les dimes qui luy pourroient appartenir és Paroisses de *S. Herblon, Poligné, & Pancé*, s'en reservant à soy & à ses héritiers la presentation, & droit de Patronage, & la collation aux Evesques de Rennes, la fondation est de l'an 1304. en Juillet, & en Septembre suivant, ce Prelat mourut.

LIII. — **Gilles** (4) fut consacré l'an 1304. finissant, sous le Pape Benoist onziéme, Empereur Albert & le Duc Jean second, lequel fut accablé des ruïnes d'une muraille à Lyon à l'entrée du Pape Clement cinquiéme, l'an 1305. Son corps fut apporté à Rennes, où ce Prelat fit ses obseques, & l'accompagna avec les autres Prelats jusques en la Ville de Plou-Armel Diocese de S. Malo, où il fut enterré au Chœur de l'Eglise des Carmes qu'il avoit fondez puis s'en revint à Rennes en compagnie du Prince Artur Comte de Richemont, lequel il couronna Duc de Bretagne en sa Cathedrale de Rennes, & mourut le 27. Septembre l'an 1307. ou selon d'autres 1308.

(1) Guillaume : *d'azur emmanché d'argent en pointe de 3 pièces, au chef de même.*

(2) Jean de Samois fut nommé le 28 mars 1298, *rejectis Guidone Cantore et Guillelmo Scholastico ecclesiæ Rhedonen.* (Eubel). — Armes : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 2 besans de même en chef et d'un croissant de même en pointe.* M. Guillotin de Corson signale entre Jean de Samois et Yves, un Evêque de Rennes du nom de Gilles.

(3) Yves, mort d'après Gams en 1307, portait : *de gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes de sable.*

(4) Gilles : cet évêque est omis par Gams, et Eubel n'en a pas trouvé trace aux archives vaticanes ; cependant il est difficile de ne pas en admettre l'existence ; M. Guillotin de Corson en signale une mention expresse au nécrologe de Saint-Pierre de Rennes. Gams et Eubel, d'accord ici avec Albert Le Grand, ne donnent pas le nom d'un Evêque Guillaume signalé par le *Pouillé de Rennes* comme ayant occupé le siège de Rennes après Gilles. — P. P.

D'or au chef d'azur.

LIV. — **Alain de Chasteau-Giron** fils de Geffroy second du nom, fut Chanoine & Tresorier de Rennes & conseïller des Ducs Jean second, & Artur second, & aprés le decez du precedent fut éleu Evesque & sacré l'an 1308. sous le Pape Clement V. L'Empereur Henry de Luxembourg, & le Duc Artur second, duquel il fut extrémement chery, & par son conseil ce Prince accorda avec le Clergé, touchant le past nuptial & droit de tierçage, contesté depuis Mauclerc ; de sorte qu'il envoya le Prince Jean son frere vers le Pape en Avignon, ou se trouva aussi Daniel Evesque de Nantes pour le Clergé, & là le tierçage fut reduit au neuviéme. Le Duc estant décédé au Chasteau de l'Isle sur Vilaines, nostre Prelat accompagna son convoy, assista à ses obseques aux Cordeliers de Vennes, puis s'en retourna à Rennes, & y couronna le Duc Jean troisiéme du nom, au mois de Septembre l'an 1312. Ce Prelat mourut le Vendredy aprés Quasimodo 24. Avril l'an 1327. commençant, ayant fondé en son Eglise un Anniversaire de treize sols.

LV. — **Alain** (1), second de Chasteau-Giron, néveu du precedent, fils de son frere aisné Galeran second du nom, né l'an 1284. & tenu sur les sacrez fonds par sondit oncle, Chanoine & Tresorier de Rennes, lequel estant Evesque luy resigna son Canonicat & sa Tresorerie l'an 1308. & l'an 1312. il fut aussi Archidiacre de Rennes, & par le decez de son oncle Evesque, sacré l'an 1327. au mois de Juin, sous le Pape Jean vingt-deuxiéme, l'Empereur Louys de Bavieres quatriéme du nom, & le Duc Jean troisiéme. ¶ Il fut executeur du Testament du Duc. ‖ Et tint ce Siége dix-huit mois, & mourut le vingtiéme Novembre 1328. & fut enterré dans le cercle de son Eglise, derriere le grand Autel, où se void sa pierre tombale à fleur de terre, avec cette inscription. *Cy gist Monsieur Alain de Chasteau-Giron, en son vivant Evesque de Rennes, qui mourut l'an M. C.C.C.XXVIII.*

LVI. — **Guillaume Ouvroin** (2) fut sacré l'an 1328. sous les mesmes Pape, Empereur, & Duc, lequel estant mort à Caën en Normandie, le dernier jour d'Avril l'an 1341. ce Prelat fut au-devant de son corps, qui fut porté en terre aux Carmes de Plou-Armel. Il avoit assisté au Concile national tenu à Chasteau-Gontier l'an 1339. les Rennois s'estans declarez pour Charles de Blois. Le Comte Jean de Mont-fort s'estant asseuré du tresor du feu Duc, & de la ville de Nantes, prit plusieurs bonnes places, & vint assieger Rennes, qu'il ne pût si-tost prendre pour la valeureuse resistance des assiegez. Mais le Capitaine de la ville Messire Henry de Spinefort, ayant esté pris en une sortie qu'il fit sur les assiegeans, le Comte qui sçavoit que les citadins & gens de guerre aimoient extrémement ce Capitaine fit sommer les Rennois de se rendre, autrement qu'il feroit pendre à leur barbe leur Capitaine ; ce que ne voulans permettre ils se rendirent, & le lendemain ce Prelat couronna le Comte de Mont-fort Duc de Bretagne, avec les ceremonies & solemnitez accoustumées, au mois de Novembre l'an 1341. Et pendant les trois jours qu'il séjourna à Rennes, il receut le serment des Nobles du Comté de Rennes ; puis en sortit, y ayant laissé pour Capitaine Messire Guillaume de Cadoudal, lequel soûtint courageusement le Siége que Charles de Blois mit devant la ville l'an suivant 1342. mais les Habitans se rendirent mal-gré luy, & receurent Charles en leur Ville, & luy presterent le serment à S. Pierre de Rennes. Quelques mois aprés arriva à Rennes Messire Loüis d'Espagne,

(1) Eubel n'admet qu'un Alain de Châteaugiron qui aurait occupé le siège de Rennes depuis l'an 1311 jusqu'à sa mort 12 avril 1327. — M. Guillotin de Corson nous dit que son sceau portait : *de vair à une bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent.* Gams admet avec les historiens bretons ce second Alain de Châteaugiron, élu au mois de juin 1327 et décédé le 21 novembre 1328. — P. P.

(2) Guillaume Ouvroin élu, selon Eubel, le 18 mai 1328, mourut en 1345 ; Il portait : *bandé d'or et d'azur de 10 pièces au franc quartier d'hermines.*

qui s'estoit sauvé en un esquif par la riviere de Vilaines jusqu'à Rhedon, d'où il prit la poste vers Rennes; tous ses gens saccagez, & ses navires brûlez par les gens de la Comtesse de Montfort; lesquels sous la conduite de Messire Yves de Treziguidi, & des Comtes de Salsberi & Penbroth, assiégerent Rennes l'an 1343. auquel siége se rendit peu aprés le Roy d'Angleterre Edoüard; mais ce Siége fut levé par la tréve de Malestroit l'an 1344. L'an 1347. ce Prélat fut transferé à l'Evesché de Leon, où il vescut encore jusqu'à l'an 1349. ayant succedé à Yves de Treziguidi & precedé Guillaume de Rochefort, en quoy se sont trompez ceux qui le font mourir l'an 47. assignans à son decez l'an de sa translation à Leon (1).

D'or à trois gemelles de gueules.

LVII. — **Yves de Rosmadec** (2) fut sacré aprés le transport de Guillaume à Leon, ladite année 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. dit le Conquerant, & mourut le 15. octobre l'an 1349.

LVIII. — **Arcandus** (3) fut sacré la mesme année 1349. sous les memes Pape, Empereur & Duc. De son temps Charles de Blois fit de grandes reparations en l'Eglise Cathedrale de Rennes, *comme nous avons remarqué en sa vie le 29. Septembre p. 460. art. VIII.* Arcand mourut l'an 1354.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent cantonné de seize allerions d'azur.

LIX. — **Pierre de Laval** (4) fils de Guy neuviéme & de Beatrix de Gavre, Seigneur & Dame de Laval & Vitré, fut sacré l'an 1355. sous le Pape Innocent sixiéme, l'Empereur Charles quatriéme, & le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant. Ce Prelat fit beaucoup de bien à son Eglise. L'an 1357. le Duc de Lanclastre assiégea la ville de Rennes environ la mi-may, & dura ce Siége neuf mois entiers, pendant lequel ce Prélat deceda le quinziéme jour de Janvier ledit an 57. finissant. Ce fut pendant ce Siége que la ville de Rennes fut miraculeusement preservée d'une mine que les Anglois avoient creusée, laquelle fut découverte par l'Image de Nostre-Dame, qui est en l'Eglise de Saint-Sauveur à Rennes, comme nous avons dit en nostre Histoire de Bonne-Nouvelle le quinziéme Aoust p. 376 art. XII. Enfin le Duc de Lanclastre ennuyé de ce long Siege, composa avec les Rennois, que pour sauver le serment qu'il avoit fait, de ne desemparer, qu'il n'eust planté ses Enseignes sur les portaux de la ville, & y fust entré, on les y mettroit tandis qu'il feroit un tour de ville, ce qui fut fait, & quand il fut sorti on luy jetta ses Enseignes à ses talons, dont il fut fort courroucé, & se retira. Claude Robert dit que ce Prelat avoit une sœur nommée Jeanne de Laval, Abbesse de Saint Georges de Rennes.

LX. — **Guillaume** (5) fut consacré l'an 1358. sous les Pape, Empereur, & Duc que dessus; & la mesme année il approuva la Fondation de l'Hôpital de S. Yves, faite par

(1) Voir au catalogue des Evêques de Léon les rectifications à faire à ce sujet.

(2) Rosmadec. Eubel n'a pas trouvé trace de ce Prélat aux Archives vaticanes, cependant M. Guillotin de Corson cite une page du nécrologe de Saint-Pierre de Rennes qui ne permet pas de douter de l'existence d'un évêque de ce nom à Rennes vers cette époque. Rosmadec portait : *palé d'argent et d'azur de 6 pièces.* Les armoiries données par Albert Le Grand sont donc à rectifier. — P. P.

(3) Arcandus ou Artaud, abbé du monastère bénédictin de Ferrare au diocèse de Sens, nous dit Eubel, fut nommé à l'évêché de Rennes le 24 octobre 1347. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 besans d'or.*

(4) Pierre de Laval, chanoine du Mans, simple clerc, fut nommé évêque à la mort d'Artaud le 15 avril 1353 et mourut le 11 janvier 1357 (Eubel).

(5) Guillaume Poulart ou Gibon, chanoine de Saint-Brieuc, simple sous-diacre, fut nommé évêque de Rennes le 5 juin 1357 et fut transféré à Saint-Malo le 14 janvier 1359 (Eubel). Il portait : *de gueules à une rose d'argent, écartelé de sinople plein.*

Messire Eudon le Bouteiller, Prestre du Diocese de Treguer. La bulle de ladite confirmation est du Lundy aprés la feste de la Conception Nostre-Dame audit an : Il mourut la mesme année.

LXI. — **Pierre de Guemené** (1) fit son entrée Pontificale à Rennes le troisiéme jour de Novembre, auquel il dedia son Eglise Cathedrale, l'an 1359. & mourut l'an 1361.

De gueules au croissant d'argent bureté d'azur de trois faces d'azur.

LXII. — **Raoul de Treal** (2) fut premierement Chanoine de Rennes, & aprés le decez de Pierre, eleu par le Chapître, & sacré l'an 1362. sous le Pape Urbain cinquiéme, l'Empereur Charles quatriéme, & le Duc Jean quatriéme dit le Conquerant, avec lequel il eut quelques differens, pour avoir esté accusé envers luy de plusieurs crimes ; de sorte que le Duc fit faire son procez par des Juges deleguez de l'Archevesque de Tours, mais il mourut avant avoir Sentence, le treiziéme jour de Février l'an 1383. Il assista & officia à la fondation, & position de la premiere pierre du Convent de Nostre Dame de Bonne-Nouvelle de l'Ordre des Freres Predicateurs, aux Faux-Bourgs de Rennes, faite par le Duc Jean quatriéme le second jour de Février l'an 1368. finissant : *voy. l'Histoire de Bonne-Nouvelle pag. 373 art. VI.* L'an 1372. le Seigneur de Laval surprit la Ville de Rennes, & les autres Barons en firent autant des autres Villes & fortes places de Bretagne, en haine de ce que le Duc y avoit mis des Capitaines & garnisons Angloises ; & manderent le Connestable de France Bertrand du Guesclin, qui vint avec son armée en Bretagne par Bazoges, & vint loger à Rennes ; & ayant chevauché le reste du pays, l'an mil trois cens septante-huit, le Roy de France fit apeller le Duc à Rennes en confiscation de son Duché, tendant à le faire comparoir devant ses Païrs de France ; ce que voyant les Barons de Bretagne, & que le Roy n'en vouloit pas seulement à la personne du Duc, mais encore tâchoit à empieter sur la liberté du Païs ; ils sortirent tous une nuit de Paris, & se rendirent en Bretagne, & firent de grandes ligues & associations pour leur propre conservation & de leur Païs ; entr'autres ceux de Rennes en firent une du vingt-cinquiéme Avril 1379. rapporté par le sieur d'Argentré l. 9. chap. 4. par laquelle *ils conjurent & promettent les uns aux autres à s'entr'aider à la garde & deffense DU DROIT DUCAL de Bretagne, contre ceux qui voudroient entreprendre la saisine & possession dudit Duché, excepté à qui elle doit appartenir en droite ligne, & le Roy de France en souveraineté consentant qu'un franc fois levé sur chaque feu par toute la Bretagne, pour contribuer à payer les gensdarmes pour la garde du pays, à quoy seroient employez aussi les revenus du Duché ordinaires & extraordinaires ; eslisent quatre Mareschaux en Bretagne, pour le fait & conduite de la guerre, ausquels ils promirent obeyr :* & le vingt-sixiéme du mesme mois, Messire Amaury de Fontenay Seigneur de la Motte au Vicomte, fut ordonné Capitaine & garde des Ville & Chasteau de Rennes, auquel furent donnez vingt-deux compagnons, tous lesquels jurérent sur les saintes Evangiles, *de non rendre, bailler, ny livrer lesdites Ville & Chasteau à nulle personne, fors de la volonté & assentement des Seigneurs de Bretagne qui estoient de cette ligue, & de vivre & mourir ensemble sur ladite garde, & en gardant ledit Droit Ducal de Bretagne.* ¶ Il ratifia la Paix l'an 1380. & mourut l'an 1384. ╠

(1) Pierre de Guémené, évêque de Leon puis de Saint-Malo, fut transféré à Rennes le 14 janvier 1359 et y mourut à la fin de l'an 1362 (Eubel). Il portait : *d'argent semé de merlettes d'azur à un croissant d'or en abime et au franc quartier de sable.*

(2) Raoul de Treal, pourvu le 16 janvier 1363 mourut le 13 février 1383 (Eubel.)

LXIII. — **Guillaume Briz** (1) prit possession de l'Evesché de Rennes par son entrée solemnelle l'an 1385. sous le Pape Urbain sixiéme, l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean quatriéme, benît l'année suivante 1386. Françoise d'Espinay Abbesse de S. Georges, & mourut l'an suivant 1387.

LXIV. — **Antoine** (2) ne tint ce Siége qu'un an, & mourut l'an 1388.

D'azur à la bande d'argent chargée de coquilles de gueules.

LXV. — **Anseaume Chantemerle** (3) conseiller & chancelier du Duc Jean le Conquerant, & fort aimé de ce Prince, fut par luy presenté au Chapitre de Rennes, qui l'éleut, & fut sacré le premier jour d'Octobre l'an 1389. sous le Pape Boniface IX. & l'Empereur Wenceslas ¶ assista aux Estats de Bretagne tenus en Février 1395. ¶ Le Duc Jean quatriéme estant mort à Nantes, l'an 1399, il receut & couronna le Duc Jean cinquiéme son fils és feries de la Pentecoste l'an 1400. & au mois d'Octobre l'an 1402. Il assista au Parlement tenu à Nantes, où la Duchesse mere, Jeanne de Navarre se démit de la garde de ses enfans au Duc de Bourgogne, & l'année suivante 1403. finissant, au mois de Janvier ¶ il fut député aux Estats tenus à Rennes l'an 1408. pour aller trouver le Duc de Bourgogne, & dans l'Acte de la députation il se trouve nommé Armel, ¶ il assista ce Prince en qualité de son Chancelier, lorsqu'il fit hommage au Roy Charles sixiéme en l'Hostel de Saint Paul à Paris. L'an 1422. le Duc Jean cinquiéme conseillé par le Comte de Richemond son frere, voyant que les faux-bourgs de la ville de Rennes deça Vilaines estoient extrémement peuplez à cause que grand nombre de Normands drappiers s'y estoient habituez, comme aussi à Vitré & Fougeres, les fit enclorre dans la ville, & en donna commission à Messire Henry de la Ville-Blanche, (d'où une des portes retient le nom de *Porte-Blanche)* lequel fit creuser les fossez depuis les arches de Saint Georges jusques aux arches de S. Yves, enfermant dans ce pourpris la Paroisse de Toussaints, le Convent des Carmes, la Chapelle & College de Saint Thomas Beket, & fit clorre le tout de gros pallis de bois en attente de murailles, faisant couler un bras de Vilaines dans les douves. L'an 1427. le Duc de Bethfort lieutenant du Roy d'Angleterre, (se disant aussi de France) mécontent du Duc de Bretagne, à cause qu'il avoit fait alliance avec le Roy Charles septiéme, & luy avoit aydé, vint avec toute son Armée par la basse Normandie, en intention de fondre en Bretagne ; ce qui intimida de telle façon le Païs, que de toutes parts on se refugioit és Villes & Chasteaux, y emportant ce qu'on avoit de plus beau & de meilleur. Pour éviter cét orage, les habitans de la Paroisse de Bays en ce Diocese, craignans que les Anglois (autant Religieux adorateurs des Reliques des Saints en ce temps-là, que depuis ils en ont esté sacrileges prophanateurs) n'enlevassent le corps de Saint Mars, qui reposoit en leur Eglise, le porterent en la ville de Vitré, & le consignerent en la garde des venerable Prévost & Chanoines de l'Eglise Collegiale de la Magdeleine ; & cét orage appaisé par le traitté que fit le Duc & les Estats de Bretagne avec ledit de Bethfort en Septembre audit an, ils repeterent leur dépost, mais il leur fut refusé, & est demeuré depuis en ladite Eglise, quelque effort qu'ayent fait ceux de Bays pour tâcher à le r'avoir, mesme usans de violence pour l'enlever un jour qu'on le portoit en Procession hors la ville ; ce qui

(1) Guillaume de Briz, chantre de l'église de Nantes, pourvu le 27 avril 1384, fut transféré à Dol le 27 août 1386 (Eubel), portait : *d'argent à 3 fasces bretessées de sable.*

(2) Antoine de Lovier, scholastique d'Angers, chapelain de Sa Sainteté, clerc de la Chambre apostolique, licencié ès lois, simple clerc, fut pourvu le 27 août 1386 et transféré à l'évêché de Maguelonne (siége transféré en 1527 à Montpellier) le 8 novembre 1389. Armes : *d'azur à deux loups d'or passant.* — P. P.

(3) Anselme de Chantemerle, chanoine de Chartres, bachelier en décrets, sous-diacre, pourvu le 8 novembre 1389, mourut le 1er septembre 1427 (Eubel.)

fut cause qu'on resolut doresnavant de ne le sortir hors l'enclos de la ville. Cette Procession se fait le jour de la feste qui est le vingt-uniéme Juin. Les Reliques sont conservées en un coffre d'argent blanc façonné, ayant quatre tableaux d'émail, donné par Guy Comte de Laval & Baron de Vitré seiziéme du nom, & Anne de Montmorency sœur du grand Anne Connestable de France, dont les portraits sont representez esdits tableaux, de luy devant un Crucifix, d'elle devant une sainte Anne, avec ces huit Vers rithmiques, deux sous chaque Tableau.

JESUS qui mort souffrit pour les humains
Mercy de cœur te crie à jointes mains.
Reyne des Cieux pure & nette sans sy
Prie pour nous, fille Montmorency.
Saint Mars, Victor, Aubin, & Saint Melaine,
Priez tous Dieu qu'à sa gloire nous meine.
Corps de Saint Mars est icy enchassé
Par Guy & Anne, Requiescant in pace. Amen.

La chasse est portée sur le dossier du grand Autel de ladite Eglise du costé de l'Evangile. La mesme année 1427. le premier jour de Novembre feste de tous les Saints, ce Prelat deceda en son Manoir Episcopal, aprés avoir esté honoré par le Pape Martin cinquiéme du *Pallium* Archiepiscopal. Il institua dans son Eglise la feste de la Presentation de Nostre-Dame, & legua à chacune des deux cens trois Paroisses de son Diocese un Calice d'argent du prix de dix livres. ¶ On lit sur sa tombe cette inscription. ╨

ADDITION.

Hic jacet Ancelmus Clarus præsul Rhedonensis
De Cantu Merulæ, patiens, pius atque benignus,
Quem verus Papa pallio sacro decoravit
Martinus quintus, sumpto de corpore Petri,
Dumque præsentat Virgo festum celebravit,
Per quem fundantur Missæ, sancti venerantur
Anno Mileno cum C. quatuor XXVII.
Septembris prima Cadaver defertur ad ima :
Parcat ei Dominus qui regnat trinus & unus. Amen.

D'argent à trois testes de loup arrachées de gueules.

LXVI. — **Guillaume Brillet** (1) fut premierement Chanoine de Rennes, & puis Evesque de Saint Brieuc, d'où il fut transferé à ce Siege par le Pape Martin cinquiéme l'an 1428. sous l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean cinquiéme fils du Conquerant, lequel estant decedé l'an 1442. il couronna le Prince François Comte de Montfort son fils en sa Cathedrale à Rennes. Le neuviéme jour de Decembre l'an 1447. executant la commission luy decernée par le Pape Eugene quatriéme, à la Requeste & instance de Robert deuxiéme du nom, Seigneur d'Espinay, il transfera l'Eglise Paroissiale de Champeaux (qui estoit caducque & ruineuse) en la Chapelle de la Magdeleine prés Espinay, que ledit Robert avoit rebastie tout à neuf, & avoit fait édifier és environs des logis pour loger cinq Chapelains & un Doyen pour y faire le Service, lesquels ledit Pape Eugene avoit dés l'an 1441. le deuxiéme de son

(1) Guillaume fut pourvu le 26 septembre 1427.

Pontificat, erigez en Chanoines, & les Chapellenies en Prebendes, (par ses Bulles données à Florence le quinziéme Février audit an) & ladite Eglise en Collegiale, annexant à châque Prebende une Paroisse, desquelles celle de la Magdeleine de Champeaux, seroit unie au Doyenné, à condition que le Doyen d'icelle Eglise seroit Recteur de la Paroisse de Champeaux & en percevroit les fruits & dimes, & aux cinq autres Prebendes furent annexées cinq autres Paroisses, à sçavoir, *Saint Jean sur Vilaines, Guipel, Saint Mervé, Vergeal, & Montreüil sur Perouze.* Ce que confirmerent depuis Nicolas cinquiéme, par Bulle donnée à Rome le vingt-neuviéme Avril 1448. Sixte quatriéme & Leon dixiéme. Ce Prelat se demit de son Evesché és mains du Pape Nicolas V. (qui le nomma Archevesque de Cesarée) & à sa recommandation confera l'Evesché de Rennes à Robert fils de sa sœur Jeannette Brillet; & mourut le troisiéme jour de Février l'an 1448. finissant, & non pas l'an 1470. comme veut Claude Robert, aprés d'Argentré & Æmar Hannequin, qui le font survivre à son resignataire, car du Paz ayant examiné ces differentes dates, prouve qu'il deceda audit an 48. Il fonda trois Chapellenies en sa Cathedrale, & laissa à la Psalette du revenu pour l'entretien de trois enfans de Chœur, & donna ses ornements Pontificaux & Chapelles à l'Eglise de Nostre-Dame de Vitré, d'où il estoit natif. L'an 1443. le 15. jour de Février, le Duc François I. donna à Frere Guillaume Vauromillon Cordelier Observantin, un lieu en la forest de Fougeres, nommé *le pas au Meunier,* pour y bastir un convent de son Ordre.

LXVII. — **Robert de la Riviere** (1), fils de Jean, sieur dudit lieu, de la Chevalerie, d'Eslancé, & du Hautbois, Chevalier, Conseiller & Chambellan du Duc François premier, & quelque temps Chancelier de Bretagne, & de Jeannette Brillet sœur du défunt Evesque, fut par la resignation de son oncle Evesque de Rennes l'an 1448. sous les Pape Nicolas V. l'Empereur Frideric III. & le Duc François premier, il mourut le dix-huitiéme Mars l'an 1450. gist en sa Cathedrale sous une lame de cuivre. L'an 1448. le Lundy vingt-troisiéme Mars, François de Surienne dit l'Arragonois, Chevalier de l'Ordre de la Jartiere, Gouverneur de la basse Normandie pour le Roy d'Angleterre, ayant assemblé six ou sept cens soldats de la garnison de Saint James de Beuvron, & autres circonvoisins se rendit sur les trois heures aprés minuit prés la ville de Fougeres, qui s'estans glissez doucement dans les fossez, escaladerent la Ville & le Chasteau qu'ils surprirent sans guet ny ronde, & y exercerent des horribles cruautez, pillans les Eglises & toute la Ville, violans les femmes & filles, & emmenans prisonniers les plus riches des habitans. Le Duc fut fort offensé de cét Acte commis pendant la tréve jurée entre les Princes, & envoya un Heraut sommer le Duc de Somerset Lieutenant General du Roy d'Angleterre en Normandie, de reparer ce tort: L'Anglois se contenta de desavoüer le fait sans autre reparation dont le Duc plus indigné envoya ce Prelat & le Seigneur de Guemené son Chancelier en Ambassade vers le Roy de France à Chinon, lequel envoya sommer l'Anglois de reparer le tort fait au Duc de Bretagne, & sur son refus envoya vers le Duc le Comte du Dunois, les Seigneurs de Raix, de Coativi Admiral de France, & plusieurs autres qui vinrent à Rennes, où le Duc assembla les Estats, & de leur consentement s'allia au Roy, comme aussi le Roy à luy, contre le Roy d'Angleterre; de laquelle Ligue les articles furent jurez és mains de ce Prelat dans son Eglise, par le Duc & les Prince, Barons & Seigneurs de Bretagne, & les Ambassadeurs du Roy de France, & ainsi commença la guerre. L'an 1449. le Prince Pierre Comte de Guemkamp Lieutenant de l'armée de Bretagne, assiegea Fougeres, & fit bastir deux forts pour brider les saillies des ennemis; l'un devant la porte de S. Leonard (où estoit son quartier), & l'autre

(1) Robert : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la croix pattée d'argent, aux 2 et 3 de gueules à la croix d'or frettée d'azur.*

du costé de l'Abbaye de Rislé, gardé par le Seigneur de Rieux. Le Duc survenant avec le reste de l'armée, blocqua les deux autres portes. La ville fut battuë d'artillerie, les murailles ébreschées, & les Anglois réduits à l'extrémité lesquels enfin furent reçus à composition, à cause que la peste s'étoit formée dans l'Armée. Cette reddition se fit le quatriéme Novembre audit an 49. les soldats sortans sans armes, un fardeau de hardes sur le dos, & le baston en main.

D'argent au sautoir de gueules cantonné de trois roses de mesme, & d'un annelet en chef de mesme.

LXVIII. — **Jean de Coatkis** de la maison de Kernegves prés Morlaix, Paroisse de S. Mathieu-Plourin, Diocese de Treguer; de Chanoine de Rennes, Archidiacre du Desert, fut éleu Evesque la mesme année, sous les mesmes Pape & Empereur, regnant en Bretagne le Duc Pierre second du nom, lequel il receut & couronna à Rennes au mois d'Aoust ladite année 1450. & l'accompagna en France, & assista à l'hommage qu'il fit au Roy Charles septiéme à Montbazon; le troisiéme Novembre audit an ¶ assista aux Estats de Bretagne l'an 1451. ╚ Il fut par le Pape Nicolas V. transféré de l'Evesché de Rennes à celuy de Treguer, aprés la démission de Raphaël Cardinal de Saint Georges, par ses Bulles dattées du vingt-septiéme Juillet 1453. duquel il prit possession par Procureur le seiziéme Mars 1454. & le Jeudy d'aprés le Dimanche de la Passion onziéme Avril audit an, il fit son entrée Episcopale en sadite Ville & Eglise de Treguer. Du temps de ce Prelat, Messire Henry de la Ville-blanche Chevalier, Seigneur de Maumusson, Gouverneur & Capitaine de Rennes, (laquelle il fit accroistre de toute la basse Ville par commandement du Duc Jean cinquiéme) Chambellan & conseiller du Duc, & Grand Maistre de Bretagne, & Renée de Bargas sa femme, firent bastir la Chapelle de S. André derriere le Chœur de S. Pierre de Rennes, où ils furent enterrez.

D'argent au lyon de gueules coupé de Synople, couronné, lampassé & armé d'or.

LXIX. — **Jacques d'Espinay** second fils de Robert, second du nom, Seigneur d'Espinay, & de Marguerite de la Courbe, homme fort docte & sçavant, chery des Ducs Jean V. François I. & Pierre II. desquels il fut Conseiller d'Estat & Privé, connu & aymé du Pape Nicolas V. lequel écrivit en sa faveur au Duc Pierre, qui le soupçonnoit avoir trempé au cruel traittement qu'on avoit fait au Prince Gilles de Bretagne son frere. Il perdit un procez contre Jean l'Espervier, avec lequel il avoit esté en concurrence éleu Evesque de Saint Malo. Mais le susdit Pape Nicolas V. au mesme temps qu'il transfera de Coat-Kis à Treguer, le pourveut de l'Evesché de Rennes, & en écrivit au Duc Pierre. Il fit son entrée solemnelle à Rennes le Mercredy 10. Avril 1454. & entra en dispute avec les Officiers de la Dame de Laval, pour le refus qu'il leur fit du cheval qu'il avoit chevauché ce jour, & des ustensiles de sa cuisine, à elle acquis, à cause du portement dudit Seigneur Evesque, & pour ses terres de Vitré & Aubigné (comme avons dit cy-dessus) & alla cela si avant, que le Pape Pie II. exempta ladite Dame, ses enfans, officiers & domestiques, de la Jurisdiction dudit Evesque. Il assista avec les autres Evesques de Bretagne, & le Cardinal Legat Alain de Coativi, à l'élevation du corps de S. Vincent à Vennes l'an 1455. le Duc Pierre second estant decedé le vingt-deuxiéme jour de Septembre l'an 1457. En Novembre suivant à la feste de Toussaints, Artur Comte de Richemond, fils de Jean le Conquerant, son oncle, fut receu Duc à Rennes, & receut la couronne des mains de ce Prelat. Il fut mal avec ce Prince, lequel obtint commission du Pape Calixte troisiéme adressée à l'Abbé de Kemperlé, ¶ & autre Bulle du Pape Pie II. adressante aux Archevesque de Tours, & à l'Evesque du Mans, ╚ pour informer contre luy, ¶ touchant la mort de Gilles de Bretagne. ╚ Mais le Duc estant mort le

26. Decembre 1458. François de Bretagne Comte d'Estampes son néveu vint à la Couronne, laquelle il receut par les mains de ce Prelat, à Rennes le Samedy devant la Chandeleur l'an 1459. Il benît Abbesse de S. Sulpice Dame sœur Jeanne Milon l'an 1461. & l'an 1468. il fut envoyé par le Duc vers le Roy Loüis XI. en Ambassade, en compagnie du Chancelier, Messire Guillaume Chauvin, & autres Seigneurs. Enfin, ayant esté par les calomnies & menées de Pierre Landays Tresorier de Bretagne, son ennemy, serré en prison, tous ses biens saisis en la main du Prince, affligé des gouttes & de misere, il mourut en Janvier 1482. finissant, & fut enterré à Champeaux (selon sa derniere volonté) où il fonda deux Chapellenies, & y donna sa Librairie. L'innocence de ce Personnage fut reconnuë aprés sa mort, & connut bien le Duc, que par la malice de Landays, il l'avoit persecuté à tort; ce qui fit que par Lettres de son grand Conseil datées du 20. Decembre 1485. il declare son innocence avoir esté verifiée en plein Conseil; & pour les biens & meubles qui avoient esté pris & saisis, s'obligea de payer à Guy premier Sire d'Espinay son heritier, la somme de vingt mille écus, qu'il luy assigna sur la Baronie de Fougeres. L'an 1455. le Prince de Navarre vint visiter le Duc Pierre à Rennes, qui luy envoya au devant grand nombre de Seigneurs jusqu'à Chasteaubriand, & le traitta vingt-cinq jours à Rennes en toute Magnificence.

D'azur (1) *à trois gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur, 3. 2. 1. au chef d'or.*

LXX. — **Michel Guibé**, fils d'Adenet Guibé, & d'Olive Landays, sœur de Pierre Landays Tresorier General de Bretagne, ¶ & frere de Robert Guibé, Evesque de Nantes & Cardinal ╠ par le port & faveur duquel il fut fait Evesque de Dol l'an 1474. aprés le decez du Cardinal de Coat-ivi qui l'avoit tenu en commande & Jacques d'Espinay ayant esté pris prisonnier au Manoir de Breuts, Michel luy fut baillé pour Coadjuteur en son Evesché, duquel il resta paisible possesseur par le decez dudit Jacques, avenu l'an 1482. sous le Pape Sixte IV. & le Duc François II. L'an 1485. au mois de Février, le Duc François second convoqua ses Estats à Rennes, lesquels assemblez en la salle de l'Evesché, jurerent sur le Corps de nostre Seigneur, la vraye Croix, & les saintes Reliques és mains de nostre Prélat, qu'avénant le decez du Duc sans hoirs masles, procrées de son corps en loyal mariage, ils reconnoistroient pour leurs Princesses & Dames souveraines, la Duchesse & Mesdames les Princesses, Anne & sa lignée en premier lieu, & en second lieu Madame Ysabeau, & ceux à qui elles seroient mariées, & les serviroient loyaument & justement vers tous & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir. Cette mesme année, le Duc donna commission au Prince d'Orange son néveu, & au Maréchal de Rieux, de visiter les Places fortes & Villes de Bretagne; ce qu'ayans executé, ils rapporterent au Duc que le haut quartier des faux-bourgs de la ville de Rennes, qui est entre les rivieres de Vilaines & de l'Isle, s'estant depuis peu extrêmement peuplé, il eût esté expedient de les enclorre de murailles. Le Duc y prit plaisir, & en fit tracer le plan & dessein, par lequel on voyoit que la ceinture devoit prendre depuis la porte Saint Georges au coin du ravelin, & embrasser l'Abbaye de Saint Melaine, la barre Saint Just, les ponts & moulins de Saint Martin, & estre conduit le long de la riviere de l'Isle, à venir joindre la Tour du Chesne, enfermant en ce pourpris les portes de Saint Georges, aux Foulons, de Saint Michel, & Morlaise, les ruës & faux-bourgs de Saint Melaine, la Reverdiaye, ruë haute, ruë Saint Michel hors la ville, la Lice & le bourg l'Evesque en partie, les Paroisses de Saint Jean, Saint Martin, Saint Aubin, & Saint Estienne, les Monasteres de Saint Melaine, Bonne-Nouvelle, les Capucins, les Minimes, les Carmelites,

(1) Lisez : *D'argent.*

Benedictines & filles de la Visitation, l'Hospital Sainte-Anne, & les Chapelles de Saint Just & Sainte Catherine, outre plusieurs places vagues, en attente de bastimens, & estoit la longueur de cette ceinture de huit mille huit cens trente pieds ; et à cét effet le Conseil ordonna estre levé un impost sur le vin par tout l'Evesché de Rennes, mais les Guerres qui survinrent empescherent l'accomplissement de ce dessein. L'an 1488. Loüis Seigneur de la Trimoüille, Lieutenant de l'Armée du Roy de France, assiégea la ville de Fougeres, & envoya partie de son Armée assiéger le Château de S. Aubin du Cormier, qui fut ceint & investy de toutes parts ; les batteries furent dressées en trois endroits, l'une devers la Ville, l'autre vers le Celinaye, & la troisiéme du costé de Nostre-Dame de Becherel. Le canon amené du Siége de Nantes, battit de telle furie, qu'il fit bréche si grande, que six hommes y pouvoient entrer de front. Le Capitaine nommé de Rosnevinen fit merveille de s'y bien deffendre, quoy qu'assisté de peu de soldats, (la plupart de sa garnison & les Habitans de la Ville s'estans sauvez à l'arrivée des François) de sorte que se voyant en danger d'estre forcé, sans esperance de secours, il rendit la place. L'Armée de Bretagne ayant sçeu la prise de S. Aubin, et craignant qu'autant en avint à Fougeres, s'y achemina, resoluë de combattre les François si l'occasion s'en presentoit. Mais au premier logis, qui fut au bourg d'Andoüillé, où elle se rendit le vingt-quatriéme Juillet, on eût nouvelles certaines de la reddition de Fougeres aux François ; partant l'Armée tourna vers S. Aubin, où l'Armée Françoise s'estant aussi renduë, s'ensuivit la calamiteuse journée de S. Aubin, où l'Armée de Bretagne fut mise en déroute le Lundy vingt-huitiéme de Juillet audit an 88. Dés le lendemain le Seigneur de la Trimoüille pensant avoir tout gagné à ce coup, envoya deux Herauts sommer la ville de Rennes de se rendre ; & pour espouventer les Habitans, fit approcher son Armée à Acigné, Chasteau-giron, Vern, Saint Sulpice, & autres villages des environs : Le Conseil de la Ville s'estant assemblé en l'Eglise de Saint Pierre, aprés plusieurs avis, fut resolu de ne se rendre, & députa Messire Jean le Vayer Chanoine de Rennes, le Seigneur du Plessix Baliczon pour la Noblesse, & Jacques Bouchard, lesquels s'estans presentez à l'une des portes de la Ville, respondirent aux Herauts de France, par l'organe dudit Bouchard : *Que les Habitans de la Ville de Rennes n'avoient pas délibéré de rendre leur Ville pour chose qui soit avenuë, tandis que le Prince auquel elle appartient, aura armes pour la deffendre ; & qu'au surplus, que le Seigneur de la Trimoüille ne leve point le cœur si haut, qu'il n'entende qu'il reste encore à leur Prince, & en leur Ville, quarante mille hommes, dont les vingt mille porteront les armes pour sa deffense & le Pays aussi ; que s'il s'y adresse, il y profitera moins que n'a fait le Roy son Maistre au Siége de Nantes. Et attendent les Habitans le juste jugement de Dieu, du tort que le Roy fait à leur Prince & à leur Pays, lequel il n'a nulle cause de guerroyer injustement & sans raison, comme il fait.* Cette response raportée à la Trimoüille, il tourna son Armée vers Dinan. Sur la fin d'Aoust, Guy de Laval quinziéme du nom, donna entrée aux François dans son Chasteau de Vitré, par une poterne ; de sorte qu'ils se rendirent maistres de la Ville, mal-gré les habitans qui n'estoient assez forts pour se deffendre. En Septembre suivant mourut le Duc François II. & en Février dudit an 88. finissant, se conclud à Rennes une ligue offensive & deffensive, entre le Roy d'Angleterre & la Duchesse Anne ; laquelle s'estant retirée à Rhedon, aprés que le Maréchal de Rieux luy eût refusé l'entrée de la ville de Nantes, à cause qu'elle ne luy vouloit complaire au fait de son mariage avec le Seigneur d'Albret, fut suppliée par les Habitans de Rennes de venir en leur Ville, pour y faire son entrée, comme ses predecesseurs Roys & Ducs de Bretagne, ce qu'elle fit, & y fut receuë & couronnée Duchesse de Bretagne, par ce Prelat ¶ qu'elle députa ; ensemble avec l'Evesque de Cornoüaille, & les Seigneurs du Guemené, & Chancelier de Montauban, pour aller à Tournay traitter & conferer avec les Ambassadeurs de France. ⅊ L'an 1491. le Seigneur d'Albret ayant livré la ville de Nantes

aux François, le Roy y vint, & envoya son Armée pour assiéger la Ville de Rennes, en laquelle estoit la Duchesse. Enfin le Roy vint avec son Armée à S. Aubin, & pratiqua ceux du conseil de la Duchesse, pour luy persuader de le vouloir espouser, à quoy elle consentit aprés de grandes difficultez; quoy fait, le Roy se rendit aux faux-bourgs de Rennes, & fut conduit en la Ville, où il vid la Duchesse, & la fiança, & ainsi Rennes fut rendu en Novembre audit an 91. L'an 1500. mourut à Paris, & fut inhumé aux Celestins de ladite Ville Messire André d'Espinay, second fils de Richard & Beatrix de Montauban, Seigneur & Dame d'Espinay en ce Diocese, lequel de Prieur de S. Martin des Champs à Paris, fut creé par le Pape Sixte IV. Archevesque d'Arles l'an 1476. puis Archevesque de Bourdeaux Primat d'Aquitaine ; et par le Pape Innocent VIII. Cardinal Prestre du titre des Saints Sylvestre & Martin des Montagnes du titre d'Equitius l'an 1489. le quatorziéme Mars à la premiere creation. Il fut envoyé par le Roy Charles VIII. vers les Barons de Bretagne à Chasteau-briand, pour les attirer au party du Roy contre leur Duc François second; ce qui luy réüssit, & découvrit subtilement la négociation du Prince d'Orange avec Maximilien Roy des Romains, touchant le Mariage de la Duchesse Anne, & en donna avis au Roy & à son Conseil, fut enfin Archevesque & Comte de Lyon aprés la mort de Charles Cardinal de Bourbon. Il eut ses freres Jean d'Espinay Evesque premierement de Mirepoix, puis de Nantes, & Guillaume d'Espinay premierement Doyen de Nostre-Dame de Clery, puis Evesque de Laon; Robert d'Espinay Tresorier de Saint Pierre de Rennes, puis Evesque de Nantes ; & autre Jean d'Espinay dit le jeune, Chanoine & scholastique de Rennes, puis Abbé d'Aiguevive de l'Ordre de St Augustin, Diocese de Touraine, & enfin Evesque de Valence en Dauphiné, tous freres de pere & mere, fils desdits Richard d'Espinay & Beatrix de Montauban. Ce Prélat mourut l'an 1501. & fut enterré en une Chapelle par luy fondée en sa Cathedrale.

LXXI. — **Robert Guibé**, frere de Michel, jeune homme tres-docte, chargé de Benefices, par la faveur du Tresorier Landays son oncle, qui disposoit des Eveschez, Abbayes, & autres Benefices de Bretagne. Il fut Abbé Commendataire de Saint Melaine de Rennes, & de Saint Gildas de Rhuys, Prieur de Baaz, de la Trinité de Fougeres, & de sainte Croix de Chasteau-giron, Ambassadeur du Duc François second vers le Pape Innocent huitiéme, lequel le créa Cardinal à la recommandation de son maistre l'an mil quatre cens quatre-vingt-quatre, la dix-huitiéme année de son âge, nommé à l'Evesché de Treguer l'an mil quatre cens quatre-vingt-douze, & de là transferé à Rennes l'an mil cinq cens deux, ¶ par le Pape Martin cinquiéme, ⟂ & gouverna jusqu'à l'an 1506. qu'il fut transferé à Nantes.

D'argent à trois lyons de sable.

LXXII. — **Guy Le Lyonnays** (1) Chanoine de Saint Pierre de Rennes, & Abbé de Beaulieu, éleu par le Chapitre de Rennes le troisiéme Mars mil cinq cens six, aprés le transport de Robert à Nantes; mais son élection n'estant agréable à la Reyne Duchesse, il y renonça franchement, & ne fut point sacré.

LXXIII. — **Pierre Le Baud** fils de Messire Pierre le Baud Chevalier, Seigneur de Saint Oüen au Mayne & de Jeanne de Chasteau-giron, fille naturelle de Messire Patri de Chasteau-giron, troisiéme de ce nom. Il fut Chanoine de la Magdeleine de Vitré, & Chantre de Saint Tugduval de Laval, Aumosnier de Guy quinziéme, Baron de Vitré

(1) Guy le Lyonnais et Pierre Le Baud ne furent pas titulaires de l'Evêché de Rennes. — P. P.

Seigneur de Laval auquel il dedia l'histoire de Vitré qu'il écrivit par son ordre, il fut depuis Aumosnier & Conseiller de la Reyne Duchesse Anne de Bretagne, à laquelle il dédia l'Histoire qu'il écrivit des Roys, & Ducs de Bretagne, & receut d'elle pour cette piece un present de quatre mille florins : & non contente de ce, elle le presenta au Chapitre de Rennes aprés le decez de Robert Guibé, & iceux ayant éleu Maistre Guy le Lyonnais, sa Majesté voulut que ledit Chapitre luy donnast acte signé par Notaires, de declaration que telle élection estoit contre sa volonté, parce que les Ducs de Bretagne avoient un Indult & Privilege à eux accordé par les Papes, de nommer & presenter aux Eveschez de leur Pays, lequel estant maritime & sujet aux incursions des Estrangers, les Papes s'estoient obligez de ne conferer telles dignitez qu'à personnes agréables aux Ducs leurs Princes & Seigneurs souverains. L'Eleu de Rennes voyant que la Reyne Duchesse tiroit ce refus à consequence, renonça franchement à son élection : & ainsi Pierre le Baud leur ayant esté encore proposé, fut par eux éleu; mais avant que ses Lettres de Provision fussent venües de Rome, il mourut le dix-neuviéme Septembre mil cinq cens six.

D'argent à trois Hermines de sable au chef d'or, chargé de trois couronnes d'espines de synople.

LXXIV. — **Frere Yves Mahyeuc,** ¶ confesseur de la Reyne Anne de Bretagne, de laquelle il fit les obseques à Blois l'an mil cinq cens treize. ╠ *Voyez sa Vie bien au long cy-dessus le vingtiéme Septembre page 393.* De son temps & de son consentement, Guy Seigneur d'Espinay second du nom, fonda la Chapellenie du Diacre de la Magdeleine de Champeaux, & fit bastir la Chapelle de Saint Abraham & celle de Saint Job, fonda trois Processions l'an, à estre faites par les Chanoines & Chapellains de Champeaux ausdites Chapelles. L'an 1520. fut accordé par le Chapitre de Saint Pierre de Rennes à Guy second du nom, Seigneur d'Espinay, & à ses successeurs, une chaire au Chœur de ladite Eglise, vis-à-vis de celle de l'Evesque, de l'autre costé, avec les droits, distributions d'argent, & de pain de Chapitre, assistant luy ou son fils aisné à Matines à l'heure que l'on chante Tierce, en consideration des fondations, augmentations & bien-faits, que luy & ses Predecesseurs avoient fait à ladite Eglise, & aussi en consideration de plusieurs Evesques sortis de cette illustre Maison. La Lettre de ce Privilege est du dix-huitiéme Decembre audit an.

D'azur à la bande d'argent accompagné de deux Lyons de mesme.

LXXV. — **Claude Dodieu,** Lyonnois, sieur de Vely, Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy François I. duquel il fut Ambassadeur vers le Pape Paul IV. ¶ fut premierement pourveu comme Coadjuteur en l'an 1540. ╠ & mourut à Paris l'an 1548. gist aux Celestins. Le dix-septiéme jour de Juin l'an 1543. Jean de Brosses Comte de Penthiévre & d'Estampes, fit son entrée solemnelle à Rennes, en qualité de Lieutenant General du Roy en Bretagne. L'an 1554. le Roy Henry second du nom, supprima la Chambre du Conseil de Bretagne, & establit la Cour de Parlement dudit Païs, à l'instar de celuy de Paris, & voulut qu'il fut sedentaire à Rennes.

LXXVI. — **Bernardin Bouchetel** (1) natif de Bourges, fils de Guillaume Seigneur de Sassy, Secretaire des Roys Tres-Chrestiens François I. & Henry II. lesquels l'employerent en plusieurs honorables affaires, concernant le service du Prince & le bien de l'Estat, ne fut sacré ; & ayant joüy du revenu de l'Evesché, ceda au profit de

(1) Portait : *D'argent à 3 glands de Sinople.*

D'argent maçonné de sable, remply de six merlettes de mesme, & un croissant de gueules en cœur.

LXXVII. — **F. Bertrand de Marillac** Auvergnac, du Diocese de Clermont, ¶ Frere de Charles de Marillac, Archevesque de Vienne en Dauphiné, & de Gabriël de Marillac Advocat General au Parlement de Paris, ╠ Religieux de l'Ordre de Saint François, Abbé de Thiers en Auvergne, fut pourveu de l'Evesché de Rennes, par le Pape Pie IV. le vingt-sixiéme Octobre 1565. sous le regne de Charles IX. & consacré en la Chapelle de l'Evesché à Paris, le 27. Decembre de la mesme année. Ce fut un grand & docte Predicateur, qui avoit un don tres particulier de reconcilier les ennemis : il reconcilia l'Eglise Cathedrale d'Avranches, polluë par effusion du sang d'un certain Sergent, tué d'un coup de cousteau dans le Chœur d'icelle, le vingt-neufiéme Juillet mil cinq cens, soixante & sept, mourut le vingt-neufiéme May mil cinq cens soixante & treize, gist au Chœur de sa Cathedrale.

ADDITION.

Avec cét Epitaphe, *Hic jacet Reverendus in Christo Pater & Dominus Bertrandus Marillacus Episcopus Redonensis, qui obiit die 19. mensis Maji 1573.* Et en suite se trouve les Vers suivants :

Mentem Christe tibi, Telluri corpus, egenis
Cœtera do, moriens hœc Marillacus ait.
Mentem Christus habet, corpus reparabile servat
Tellus, arca inopum cœlica condit opes.
Inclita mens cœli corpus cœleste moratur
Ipsa suis solidum tunc fruitura bonis
Prœsulis hoc meruit pietas, hoc inclita virtus
Commissi hoc meruit sedula cura gregis.

Il laissa la pluspart de ses biens aux pauvres, & aux Religieux Mendians, par son Testament datté du dernier jour de Decembre, mil cinq cens soixante & douze.

Vairé d'or & d'azur au chef de gueules, chargé d'un Lyon passant d'argent.

LXXVIII. — **Æmar Hennequin** Parisien, ¶ fils de Dreux de Hennequin, President en la Chambre des Comptes de Paris, & de Renée Nicolai, & frere de Hierosme Hennequin Evesque de Soissons, fut premierement, ╠ Chanoine de Nostre-Dame de Paris, Conseiller au Parlement de ladite Ville, & Abbé d'Espernay, pourveu l'an 1573. sous le Pape Gregoire XIII. & le Roy Henri III. assista aux Estats de Blois l'an 1577. mourut le treiziéme janvier 1596. & fut inhumé le dix-septiéme du mesme mois aux pieds du P. Yves Mahyeuc, avec Epitaphe. Il translata les Confessions de S. Augustin de Latin en François, & aussi les Epîtres de S. Jerome, & reforma les Breviaires propres de son Diocése. La semaine de la Passion l'an 1580. quelques habitans de la Ville de Rennes, qui favorisoient le party de la Ligue, apellerent le Seigneur de Mercœur chef de ce Party en Bretagne, lequel ayant esté introduit en la Ville, mit hors le Seigneur de la Hunaudaye Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Bretagne, & le sieur de Montbarot Gouverneur & Capitaine de Rennes, sans leur faire aucun tort ny outrage ; & incontinent aprés, ledit Seigneur mit en déliberation du Conseil si on devoit aller assieger Vitré; ce qui fut conclud. Et la mesme semaine il laissa à Rennes, pour la tenir en son nom & pour le service de la Ligue les sieurs de la Charonniere & de la Courpean, & le Capitaine Jean, sans aucunes Garnisons, s'asseurant des habitans, & marcha vers Fougeres, se

saisit de la Ville & du Château aussi. Mais il ne fut pas plûtost sorti de Rennes, que la meilleure part des Habitans, bons serviteurs du Roy, mediterent leur reduction au service de sa Majesté, & assistez du conseil & prudence de Maistre Guy le Meneust, Seigneur de Brequigné, President Presidial & Senéchal de Rennes (depuis President en la Cour de Parlement de ce Pays) executerent cette glorieuse entreprise, sans effusion de sang, & coup faire, & mirent hors Charonniere, se saisirent des personnes de Courpean & le Capitaine Jean, qu'ils constituerent prisonniers, avec quelques Habitans qui témoignerent trop de zele au party de la Ligue, & rapelerent les Seigneurs de la Hunaudaye & de Montbarot en la Ville. Cecy se passa en la semaine de Pasques, dont le Seigneur de Mercœur fut incontinent averti sur les chemins, comme il s'en retournoit de Fougeres à Rennes; ce qui le contraignit de tourner bride, & mettre le Siége devant Vitré, où il demeura long-temps. Le Roy averti des déportemens des Ligués en Bretagne, envoya le Comte de Soissons Prince du sang Royal, Lieutenant en son Armée de Bretagne, pour s'opposer au desseins du Duc de Mercœur, & avec luy le Comte de Vertus, le Seigneur de Lavardin, & plusieurs autres Seigneurs & Capitaines, lesquels arrivez le jour du Saint Sacrement premier de Juin en la Ville de Chasteau-giron, y séjournerent trop long-temps; de sorte que les troupes du Seigneur de Mercœur, qui les avoit talonnez tout le jour, entrerent furieusement par toutes les avenuës de cette villotte, qui n'est fermée de murailles, se saisirent des personnes des Comtes de Soissons & de Vertus, qu'ils menerent prisonniers à Nantes, Lavardin & quelques autres s'estans sauvez à toute bride vers Rennes. Le Roy ayant eu avis de cét accident, envoya le Prince de Dombes pour Lieutenant en son Armée de Bretagne, lequel estant arrivé à Rennes au mois d'Aoust, le Seigneur de Mercœur leva le Siege de Vitré, & se retira à Nantes. Les Ligués desireux de recouvrer Rennes gagnerent par leurs pratiques quelques uns des Habitans, & s'asseurans de leur intelligence, vinrent une nuit loger és Fauxbourgs de S. Hellier, avançans jusques prés les terrasses & boulevards de la porte Blanche, logez au logis de Bousillés & autres voisins : les Rennois ne pouvans endurer ces bravades, vouloient sortir sur eux, mais le Seigneur de la Hunaudaye les en empescha sagement, & ainsi par sa prudence conserva la ville, laquelle eût esté infailliblement prise si on les eût chargez, à cause de l'intelligence que l'ennemy avoit au dedans. Ce Seigneur estant allé trouver le Roy Henry IV. au Siege devant Rouën, en intention de luy rendre service, estant tombé malade, prit congé de Sa Majesté, & s'en retournoit à Rennes; mais estant en la Lande de *Conventé*, entre Vitré & Rennes, il mourut en sa litiere, l'an 1591. Son corps apporté à Rennes fut inhumé au Convent de Bonne-Nouvelle, maison qu'il aimoit uniquement, & de laquelle il avoit esté le vray protecteur, car la ville s'estant reduite à l'obeïssance du Roy l'an 80. les Habitans craignans que le Seigneur de Mercœur, au retour de Fougeres ne les assiegast, & qu'il ne se logeast en ce Monastere, proposerent d'en abattre la tour, de laquelle on eut pû incommoder les portes aux Foulons, de Saint Michel, & Morlaise, mais ce Seigneur rompit ce dessein, & promit de se jetter avec sa compagnie dans ledit Convent, pour le garentir au prix de son sang des efforts de l'ennemy, & proteger ce Sacraire de la Mere de Dieu, au peril de sa vie. Enfin l'an 1598. le Roy estant descendu à Nantes, vint à Rennes, & y fit son entrée, & témoigna la reconnoissance qu'il avoit de la fidélité des Habitans à son service, par plusieurs beaux Privileges qu'il leur accorda. Dès l'an 1577. le Parlement de Bretagne avoit esté augmenté de la Tournelle, & l'an 1581. des Requestes.

D'azur au Pigeon d'argent membré & becqué de gueules, tenant au bec une branche d'Olivier de synople.

LXXIX. — **Arnaud Dossat,** natif d'Auchs en Gascogne, fut Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, & Doyen de Varennes Diocese de Rhodés : ¶ Il avoit

esté premierement Avocat celebre au Parlement de Paris, & Disciple de Cujas. Monsieur de Foix Archevesque de Toulouze, allant Ambassadeur à Rome pour le Roy Henry III. le mena pour Secretaire; & y estant mort, Dossat demeura dans la conduite des affaires de France; ses Lettres imprimées en un grand volume justifient ses emplois & sa grande conduite contre les brigues de la maison d'Austriche. ⸿ Estant à Rome, fut incontinent aprés le decez d'Æmar Hennequin, nommé par le Grand Henry IV. Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre; & en suite pourveu de l'Evesché par nostre S. Pere le Pape Clement huitiéme, le neuviéme Septembre 1596. & sacré en l'Eglise de S. Marc, le vingt-septiéme Octobre suivant, par le Reverendissime & Illustrissime Cardinal Augustino Valerio Evesque de Verone, creé Cardinal du titre de Saint Eusebe par le Pape Paul V. le troisiéme Mars 1599. transferé à l'Evesché de Bayeux le vingt-sixiéme Juin l'an 1600. ¶ Il avoit demeuré à Rome l'espace de 31. ans, & vescut 67. ans & six mois, & fut enterré en l'Eglise de S. Loüis à Rome, le 15. Mars 1604. Il n'eut autres heritiers que les pauvres. ⸿

D'azur à six bezans d'argent au chef de mesme, chargé d'un Lyon naissant de sable, armé & langué de gueules.

LXXX. — **Seraphin Olivier** (1), Gentilhomme Auvergnac, ¶ nâquit à Lyon enfant posthume, fit ses Estudes en l'Université de Boulogne, où mesme il enseigna le Droit; & le Pape Pie IV. le fit Auditeur de la Rote, où il demeura pendant 40. ans en l'exercice de la Justice, & a laissé de beaux escrits en la Jurisprudence. Le Pape Grégoire XIII. l'envoya Nonce au Roy Henry III. Clement VIII. le créa Patriarche d'Alexandrie; & en fin Cardinal du titre de S. Sauveur, à la nomination du Roy Henry IV. qui le nomma à l'Evesché de Rennes, aprés que le Cardinal Dossat fut transferé à Bayeux ⸿, le neuviéme Juin 1604 & mourut à Rome le neuviéme Mars 1609. Gist au Convent des Minimes François. Il ne prit possession de l'Evesché, mais le resigna ¶ à François l'Archiver qu'il trouva à Rome, & duquel il connaissoit la pieté et le zele à l'avencement de l'Eglise ⸿

D'argent à une double ancre de sable, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, soûtenu d'or à deux faces ou devises de gueules.

LXXXI. — **François l'Archiver** natif de la Paroisse de Ploüezokh prés Morlaix, Diocese de Treguer, estant Penitencier des Bretons à Rome, eut l'Evesché de Rennes par resignation du Cardinal Olivier, & fit son entrée Episcopale à Rennes le Dimanche premier jour de Septembre l'an 1602. Receut les Capucins à Rennes, qui furent bastis au bas du fauxbourg de la Reverdiaye. Et l'an 1604, le Collège de Saint Thomas fut donné aux Reverends PP. de la Compagnie de Jesus, qui peu après y commencerent leur exercice, au grand profit & utilité de la Bretagne, & des Provinces circonvoisines. L'an 1608. au mois de Septembre, le Duc de Vendosme fit son entrée à Rennes, comme Gouverneur de Bretagne. Le 22. jour de Novembre l'an 1609. ce Prélat benît Abbesse de Saint Georges, Dame Françoise de la Fayette, fille de Messire Claude de la Fayette, Chevalier de l'Ordre du Roy & de Dame Marie d'Allegre, née à Nades en Auvergne, Diocese de Clermont, le cinquiéme jour d'Aoust l'an 1588. vestuë Religieuse en l'Abbaye de Chales, Ordre de Saint Benoist, Evesché de S. Flour, le vingt-cinquiéme Novembre 1596. Professe le vingt-cinquiéme Novembre 1604. vint à Saint Georges en qualité de simple Religieuse le vingt-troisiéme Decembre l'an 1606. reçeuë Abbesse en ladite Abbaye & benîte le jour & an que dessus. *Elle porte de gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.* De son temps prit commencement la reformation de l'Ordre des Carmes au Convent de cette ville, d'où elle s'est dilatée en moins de

(1) M. Guillotin de Corson donne pour armes à Séraphin Ollivier Rezali : *écartelé aux 1er et 4e de sinople à la branche d'olivier d'azur aux 2e et 3e de sable; sur le tout au chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or et au lambel de gueules.*

trente ans par tous les Convens de la Province de Touraine. Ce Prélat assista aux Estats generaux du Royaume à Paris l'an 1615. ¶ comme premier député de Bretagne, ⅃ & mourut le 21. de Février feste de la Chaire S. Pierre en Caresme, l'an 1619. ¶ avec cét Epitaphe. *Me Britones genuere, inter capitolia crevi, suscepit Manes inclita Roma meos, ad Rhedonani ascendi Romano colle Thiaram, ad cœlum hinc, jam non altius incolo,* & fut enterré au Chœur de sa Cathedrale devant la chaire Episcopale. Le R. P. Gilles Camart General des Minimes, qui preschoit lors le Caresme à Rennes, fit son Oraison funebre. Le jour de Saint Jacques vingt-cinquiéme jour de juillet suivant, fut reformé le Convent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle de l'Ordre des Freres Predicateurs d'où la reformation s'est dilatée en quatre Convens de la Congregation Gallicane sçavoir est : Morlaix 1621. Clermont en Auvergne 1630. Guenkamp 1630. Nantes 1631. & trois fondez de nouveau, Vitré 1621. Craon en Anjou 16 . & Vennes 1632. Les Urselines avoient esté establies à Rennes de son temps, & l'an 1609. par Lettres du Roy Henry IV. dattées du mois de Juin, les R. PP. Recolets furent establis à Vitré ; le consentement des Habitans selon leur Requeste du dixiéme juillet, émologué au Parlement le 13. Avril l'an 1611.

D'azur à la teste de Cerf d'or brisé au chef d'une Hermine d'argent.

LXXXII. — **Pierre Cornulier**, de la maison de la Touche au Comté Nantois, Conseiller au Parlement de Bretagne, Abbé de Saint Méen, & de Blanche Couronne, d'Evesque de Treguer, eut le placet du Roy pour l'Evesché de Rennes en date du dix-septiéme Mars audit an 1619. fit son entrée solemnelle en son Eglise en Septembre suivant. L'an 1621. fut fondé le Convent de l'Ordre des Freres Predicateurs au Fauxbourg de Saint Martin prés Vitré, en estant Fondateur le Seigneur des Neptunieres, Conseiller du Roy, & President au Parlement de Bretagne. Le deuxiéme jour de Février l'an 1622. ce Prelat dedia la Chapelle de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, rebastie toute de neuf sous le Prieuré du Reverend Pere Hyacinthe Charpentier, Docteur en Theologie, premier Prieur en la reformation dudit Monastere. La mesme année le huitiéme jour de juillet, il fonda le Monastere de Saint Loüis de l'Ordre des Peres Minimes, sur la Lice, prés la porte Morlaise ; & de son temps ont esté fondez les Monasteres des Carmelites, dit le Saint Sepulchre, és Fauxbourgs de la Reverdiaye, les filles de la Visitation en la ruë de Saint Melaine, les Benedictines du Calvaire prés la Lice. Il a contribué à l'edifice de sa Cathedrale, a paternellement assisté son Peuple affligé de la contagion dix ans durant ; & liberalement contribué au vœu que le corps de la Ville, composé de tous les Ordres, a fait à Nostre-Dame, en sa chapelle de Bonne-Nouvelle, lequel il y offrit le vendredy huitiéme Septembre l'an 1634. avec les solemnitez & magnificences que nous avons remarqué *en nostre Histoire de Bonne Nouvelle, cy-dessus le quinziéme Aoust, p. 378. 379. & 380. art. XV. XVI. XVII. XVIII & XIX.* Il a gouverné heureusement son troupeau jusques au vingt-deuxiéme juillet, mil six cens trente neuf qu'il deceda, ayant eu pour successeur Henry de la Motte Houdancour.

LXXXIII. — **Henri de la Motte Houdancour** (1), Docteur en la Faculté de Sorbonne, frere de Daniel Evesque de Mandé, & de Philippe de la Motte Houdancour, Duc de Cardone, Viceroy de Catalogne, Maréchal de France, & fils de Philippe de la Motte-Houdancour, fut pourveu de l'Evesché de Rennes aprés le decez de Pierre Cornulier, & nommé par le Roy Loüis treiziéme l'an mil six cens trente-neuf, & sacré le jour des

(1) Henri de la Motte Houdancourt fut transféré à l'Archevêché d'Auch en 1661, où il mourut en 1684. Il portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, au 2 et 3 d'argent au levrier rampant de gueules, colleté d'azur, à la boucle d'or, accompagné de 3 tourteaux de gueules et surmonté d'un lambel de même à 3 pendants.*

Roys en l'Eglise de Saint Germain des Prez, l'an mil six cens quarante deux ; il possedoit la charge de Grand Aumosnier de la Reyne Anne d'Austriche, laquelle l'occupoit à la Cour, où il servoit Dieu, le Roy, & l'Estat, avec l'entiere satisfaction des gens de bien (1).

LXXXIV. — **Charles François de la Vieuville**, fils de haut & puissant Seigneur Charles de la Vieuville, Duc & Pair de France, premier Ministre d'Estat Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté, Lieutenant General en Champagne, & Gouverneur de Charleville & du Mont-Olimpe, fut sacré Evesque de Rennes dans l'Eglise des Filles-Dieu de Paris le trentiéme Avril mil six cens soixante-un par Messeigneurs les Evesques de Chartres, de Perigueux & de Cæsarée ; fit son entrée à Rennes & fut receu dans son Eglise Cathedrale le vingt-uniéme Decembre ensuivant. Les belles qualitez de son esprit, sa penetration dans les affaires les plus embarassées, & la grande experience qu'il s'estoit acquise dans les differens employs, demanderoient un Eloge des plus amples, si on ne s'estoit fait une Loy de ne donner icy que de simples abregez de ce qui s'est passé de plus considerable dans la vie de cét Illustre Prélat.

Dés sa plus tendre enfance il fit paroistre une vivacité d'esprit surprenante ; de sorte qu'ayant en fort peu de temps achevé ses estudes d'Humanité, il se rendit capable des plus hautes sciences, & fut fait Licentié en Theologie dans la Faculté de Louvain. Dés sa premiere jeunesse il sceut si bien ménager les bonnes graces du feu Prince d'Orange, pere de celuy qui gouverne à present, qu'il devint son principal Favory & le Negociateur de ses plus importantes affaires avec la France, fut élevé aux premieres charges de la Guerre, & fut fait Admiral de Zélande n'ayant pas encore 25. ans ; ce fut en cette qualité qu'il passa de Hollande en Angleterre le Roy Charles Stuart à present regnant, lorsqu'il retourna prendre possession de ses Estats.

Mais la Providence Divine qui le destinoit à quelque chose de plus saint, luy fit quitter l'espée pour le faire d'Eglise, à peine fut-il de retour en France, que le Roy, pour marque de son estime, l'honora des Abbayes de Savigny, de Saint Martial de Limoges, de Leipter, & en suite de celle de Saint Lomer de Blois, & le fit Conseiller d'Estat ordinaire n'ayant pas encore vingt-huit ans. Il s'acquitta de cette Fonction l'espace de sept années avec tant d'habileté & de suffisance, que depuis mesme son élevation à l'Episcopat, Sa Majesté luy renvoya plusieurs affaires importantes & épineuses, pour en faire le rapport en sa presence. Il sçavoit à fond les matieres de contreverse, & les traittoit avec tant d'adresse & de subtilité, que les plus habiles Ministres de la Religion prétenduë demeuroient souvent confus dans les conversations frequentes qu'il estoit obligé d'avoir avec eux en presence du Roy d'Angleterre, & de la deffunte Reyne sa mere, de laquelle il estoit Grand Aumosnier. Il parloit sept sortes de Langues en perfection ; il estoit versé dans les Mathematiques, & en a laissé de fort beaux Traittez qui se sont trouvez parmy les manuscrits. Il avoit une facilité merveilleuse de parler en Public, tant pour la Prédication que pour les Harangues, qui luy ont attiré plusieurs fois l'applaudissement de la Cour & des Estats de cette Province, ausquels il a présidé trois fois.

Il avoit un zele tres-grand pour la Discipline Ecclesiastique ; il faisoit exactement les visites dans toutes les Paroisses de son Evesché, & ne negligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à donner de bons Prestres à son Diocese, & à corriger ceux dont la vie paroissoit licencieuse.

C'est pour cela qu'il a fait tant de beaux Reglemens, & qu'en 1670. le huitiéme de

(1) Fut transféré à l'Archevêché d'Auch en 1661.

Mars, il a fondé & fait bastir de ses propres deniers dans un des fauxbourgs de cette Ville prés la Paroisse de Saint Estienne, un Seminaire de Prestres de la Congregation du Pere Eudes, pour y recevoir les Ecclesiastiques qui se préparent aux Saints Ordres, ou qui desirent faire retraite & se rendre plus capables des fonctions de leur Ministere; ce n'est pas icy où l'on peut dire tous les avantages de cét Establissement, duquel les Laïques aussi bien que le Clergé peuvent tirer de grands fruits pour l'avancement dans la vertu.

En 1665. il donna sa permission pour l'Establissement d'un Monastere des Peres Augustins aux fauxbourgs l'Evesque, avec pouvoir d'y faire les mesmes fonctions que dans celuy de Vitré, depuis il les a favorisé d'une bienveüillance particuliere.

Son zele pour empescher & reprimer les sales débauches & les prostitutions, luy fit obtenir en la mesme année des Lettres Patentes du Roy, pour l'Erection d'une Maison de Filles penitentes en cette Ville de Rennes, afin d'y instruire, diriger, & convertir les Femmes & Filles dévoyées, & entretenir dans les sentimens de pieté celles qui s'y seroient volontairement retirées; pour cét effet, il fit venir de la Ville de Caën un nombre de Religieuses de Nostre-Dame de Charité, & crût ne pouvoir mieux faire que de leur en donner la conduite, dont elles se sont acquittées jusqu'à present avec un heureux succez pour l'utilité & l'édification du Public.

Le 2. Avril 1667. il érigea en Paroisse l'Eglise de S. Sauveur de Rennes, qui n'estoit auparavant qu'une subcursale de la Paroisse de Toussaints; ce qui fut trouvé si util & si avantageux au Public, que le 7. Octobre ensuivant le Parlement confirma par son Arrest, & approuva ladite Erection.

Il obtint par son credit, & ses pressantes sollicitations à la Cour la démolition du Temple, que ceux de la Religion prétenduë avoient dans un des fauxbourgs de Vitré.

Il fit rebastir de neuf son Abbaye de Leipter, Diocese de Limoges, de l'Ordre de S. Augustin, & y establit en 1656. la Reforme. Et depuis l'année 1664. jusqu'au jour de son decez il a travaillé pour introduire la Reforme qui est à present en l'Abbaye de Savigny, Ordre de S. Bernard Diocese d'Avranches.

Il avoit plusieurs desseins pour le bien de son Diocese, mais il ne les a pû accomplir, Dieu l'ayant attiré à luy à l'âge de 52. ans, aprés une hydropisie de six mois, pendant laquelle il a eu le temps de se préparer à sa fin derniere.

Il deceda à Paris le 29. Janvier 1676. ayant receu tous ses Sacremens avec beaucoup d'édification & de pieté. Il ordonna par son Testament que son corps fust apporté dans son Eglise Cathedrale pour y estre inhumé; & fit un legs de six mille livres à Messieurs du Venerable Chapitre de cette mesme Eglise pour leur marquer la continuation de son estime & de son amitié, ayant toujours vescu avec eux dans une paix & union parfaite; aussi sa memoire leur sera en Benediction à jamais.

Ce Catalogue a esté par nous recüeilly des Histoires de Bretagne d'Alain Bouchard & d'Argentré, de l'Histoire Genealogique des Maisons Illustres de Bretagne par le R. P. du Paz, des catalogues des Evesques de Rennes, dressez par lesdits d'Argentré & du Paz, & employez par Claude Robert en sa Gallia Christiana, *& Jean Chenu en son Histoire chronologique des Evesques de France, mais plus particulierement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, & les Catalogues des Abbesses de Saint Georges & Saint Sulpice, des memoires manuscrits de Messire Jean de Lanyon, Baron du Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Rennes de 1661 jusqu'à nos jours (P. P.).

Écartelé aux 1er et 4e fascé d'argent et d'azur au chef d'argent chargé de 3 annelets enfilés de gueules qui est la Vieuville, *aux 2e et 3e d'hermines au chef endanché de gueules* qui est d'O *sur le tout; d'argent à 7 feuilles de houx de Sinople 3. 3. 1.* qui est du Cosquer.

Charles-François de la Vieuville sacré le 31 avril 1661, fit son entrée à Rennes le 21 decembre de la même année. Mourut à Paris le 29 janvier 1676.

D'azur à 3 fusées d'or.

Denis-François Bouthillier de Chavigny nommé Evêque de Rennes ne prit pas possession et fut transféré à Troyes en 1677.

D'azur à onze billettes d'argent 4. 3. 4.

Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin nommé en 1677, fut sacré le 20 fevrier 1678, et mourut à Rennes le 23 mai 1711.

D'argent lozangé de gueules.

Christophe-Louis Turpin Crissé de Sanzai fut nommé Evêque de Rennes le 15 août 1711; en 1717, il obtint en commende l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Ce prélat fut transféré à Nantes en 1723.

D'azur à l'épervier au vol éployé d'or grilleté et aux longes de même.

Charles-Louis-Auguste Le Tonnellier de Breteuil nommé Evêque de Rennes le 17 octobre 1723, fut sacré le 15 juillet 1725, et mourut le 24 avril 1732.

D'argent au lion de sable tenant une hache de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs de lys d'or.

Louis-Guy Guérapin de Vauréal fut sacré Evêque de Rennes le 24 août 1732, et se démit de son siége en 1758.

D'azur à 2 bœufs passant d'or.

Jean-Antoine de Toucheboeuf Beaumont des Junies nommé Evêque de Rennes le 3 fevrier 1759, se démit pour raison de santé en 1761.

D'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

Henri-Louis-René Desnos sacré Evêque de Rennes le 16 août 1761, fut transféré à l'Evêché de Verdun en 1770.

Écartelé au 1er d'argent à la fasce de gueules, au 2e d'argent à la tour de sable, au 3e de gueules au lion d'argent, au 4e d'azur à la fasce d'or; sur le tout : d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croissants de même.

François Bareau de Girac né à Angoulême fut Evêque de Saint-Brieuc de 1766 à 1770, puis transféré à Rennes où il était au moment de la Révolution, il protesta contre la constitution civile du clergé et la nomination de l'Evêque intrus Le Coz. Au retour de l'émigration en 1801, il remit sa démission de l'Evêché de Rennes entre les mains de Pie VII mais refusa d'être pourvu d'un nouveau siége et mourut chanoine-Evêque de Saint-Denis le 23 novembre 1820, à l'âge de 88 ans.

Jean-Baptiste Maillé de la Tour-Landry du diocése du Mans, Evêque de Gap de 1778 à 1782. Evêque de Saint-Papoul de 1782 à 1791, demeura en France durant toute la Révolution, fut nommé en 1802 à l'Evêché de Rennes. Il mourut à Paris entre les bras de M. Emery, le 27 novembre 1804. Les armes de Mgr de Maillé étaient *d'or à 3 fasces ondées et nébulées de gueules,* mais il ne les porta pas en qualité d'Evêque de Rennes, car en 1803, 1804, les prélats ne portaient que leurs initiales sur un écu surmonté d'une mître et d'une crosse.

Étienne-Célestin Enoch originaire du Pas-de-Calais, fut sacré Evêque de Rennes le 21 avril 1805 par le Cardinal de Bellay, assisté de l'ancien Evêque de Mende et de Mgr André qui venait de donner sa démission de l'Evêché de Quimper. Mgr Enoch donna sa démission en 1819, pour devenir chanoine de Saint-Denis, il ne prit point d'armoiries sur son écusson où se lisaient simplement les initiales E. C. E.

Écartelé aux 1er et 4e d'azur au lion d'or aux 2e et 3e fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

Charles Mannay du diocèse de Clermont, nommé Evêque de Trêves au Concordat, démissionna en 1814 et fut nommé Evêque de Rennes en 1820, où il mourut le 3 décembre 1824.

De gueules à un épervier d'argent, la tête contournée, membré et becqué d'or accompagné en chef d'un croissant renversé en pal et de 2 molettes et en pointe d'une autre molette le tout d'argent.

Claude-Louis de Lesquen du diocèse de St-Malo. Il fut nommé en 1823 au siège de Beauvais puis transféré à Rennes en 1825, il donna sa démission en 1841 et se retira à Dinan où il mourut le 17 juillet 1855.

D'azur au pélican, en sa charité, d'argent avec la devise : *In omnibus caritas.*

Godefroy Brossays Saint-Marc né à Rennes, nommé Evêque en 1841. Devint Archevêque de Rennes par l'érection en Archevêché par bulle du 3 janvier 1859, de la métropole de Rennes, avec les diocèses de Quimper, Vannes et Saint-Brieuc comme suffragants. Mgr Godefroy Saint-Marc fut créé Cardinal le 17 septembre 1875 et mourut le 26 février 1878.

Coupé au 1er parti d'azur à la Vierge de N.-D. de la Garde, couronnée et portant l'Enfant-Jésus le tout d'argent, et de gueules à l'agneau pascal des Catacombes, au nimbe crucifère et portant une croix avec banderole, le tout d'argent, au 2e d'or au château fort ou place d'armes de sable maçonné d'argent, ouvert et ajouré du champ ; brochant sur le tout, une fasce d'hermines en devise. Devise : *Tua voluntas Deus.*

Charles-Philippe Place né à Paris, Evêque de Marseille de 1866 à 1878, puis Archevêque de Rennes, créé Cardinal en 1886. Mourut le 5 mars 1893.

De gueules, à la croix d'hermines aux bras alésés fichée dans un

Jean-Natalis Gonindard Evêque de Verdun de 1885 à 1887, puis nommé Archevêque de Sébaste et

champ de Sinople, accompagnée à dextre d'un lion contourné d'argent et à senestre d'un poisson de même posé en pal, au chef d'azur chargé d'un nimbe d'argent surmonté d'une étoile d'or entourant le bras supérieur de la croix brochant sur le chef, avec la devise : *De Cruce ad lucem.*

coadjuteur de Son Eminence l'Archevêque de Rennes, auquel il succéda en mars 1893. Mourut subitement peu après le 16 mai 1893.

D'hermines à la croix d'azur chargée du monogramme du Christ d'or. Devise : *Crux spes unica.*

Guillaume-Marie-Joseph Labouré Evêque du Mans de 1885 à 1893. Pourvu de l'Archevêché de Rennes le 15 juin 1893, créé Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte Marie-la-Nouvelle et Sainte Françoise au Forum Romain, dans le Consistoire du 19 avril 1897.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE (1)
DES EVESQUES DE NANTES
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.





LA VILLE DE NANTES receut la Foy dés l'an soixante & dix, aprés la Nativité de Nostre Seigneur Jesus-Christ, par la Predication de

I. — **S. Clair**, lequel ayant esté envoyé és Gaules par le Pape Saint Lin, sous l'Empire de Vitellius finissant, penetra jusques és Armoriques, & s'arresta dans la Ville de Nantes, lors une des principales du Pays, & sejour ordinaire des Questeurs & Receveurs des Romains, pour les Ports & Havres des Citez Armoriques. Il establit son Siege en cette Ville, & envoya son Disciple Deodatus, convertir ceux de Vennes & de Cornoüaille, lesquels furent de son Diocese jusqu'à l'an trois cens octante-sept, que Conan Meriadek Roy de Bretagne Armorique, establit un Evesché à Vennes; & le Roy Grallon, son successeur, un autre à Kemper-Corentin pour la Cornoüaille. Il édifia à Nantes une petite Chapelle en l'honneur des Princes des Apostres S. Pierre & S. Paul, où il mit le clou dont la main droite de S. Pierre avoit esté attachée en Croix, & ayant enduré plusieurs fatigues, deceda en paix le 10. Octobre, environ l'an de grace 96. La tradition tient qu'il deceda en la Paroisse de Reguini au Diocese de Vennes, où se monstre encore à present son Sepulcre & son Chef, lequel on fait tremper en de l'eau, que l'on fait boire aux malades, & dont les aveugles ayant frotté leurs yeux, souvente fois ont recouvert la veuë.

II. — **Ennius** succeda à Saint Clair l'an nonante-six, durant la seconde persecution suscitée par l'Empereur Domitian, & deceda sous l'Empire de Trajan l'an cent un.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 296.

III. — **S. Similien**, Saint Gregoire de Tours l'appelle Similinus, & le vulgaire

(1) Nous avons complété et annoté ce Catalogue des Evêques de Nantes d'après le travail de M. de Kersauzon : *L'Episcopat Nantais à travers les siècles,* pour lequel il s'est servi utilement de l'*Armorial des Evêques de Nantes* par M. de la Nicollière. (*Revue de l'Ouest,* 1888-1889.) — P. P.

S. Sembin, fut Evesque de Nantes, du temps du Pape S. Marcellin Martyr, l'an deux cens nonante-six, pendant la cruelle persecution des Empereurs Diocletian & Maximian; il convertit & anima au martyre les Saints Freres Donatian & Rogatian, fils du Consul ou Comte de Nantes, ce qui excita contre luy la fureur des Prestres & Sacrificateurs du Temple du Dieu BOUL-JANUS; de sorte qu'il fut contraint de quitter la Ville, & mourut l'an trois cens dix, sous l'Empire du grand Constantin; voyez sa vie cy-dessus le dix-septiéme Juin, p. 228.

IV. — **Eumelius** ou **Fumelius** tint le Siege de Nantes sous les Papes S. Melchiades & S. Sylvestre I. du nom, ayant esté sacré l'an trois cens douze, sous l'Empire de Constantin le Grand, dont les Edits Imperiaux furent publiez à Nantes, par lesquels estoit commandé de fermer les Temples des Idoles, & bastir des Eglises en l'honneur de Jesus-Christ, & permis aux Chrestiens de faire exercice libre de leur Religion par toute l'estenduë de son Empire. A la faveur de cét Edit, nostre Prélat travailla de tout son pouvoir à exterminer le Paganisme, & commença par la démolition d'un fameux Temple dedié au Dieu BOUL-JANUS, prophane & imaginaire deïté adorée tres-specialement par les Armoricains Gaulois, lesquels trois fois l'an venoient à Nantes offrir leurs sacrifices en ce Temple. J'ay trouvé en un ancien manuscrit de fort vieille & antique écriture un memoire Latin de cette Antiquité, que j'ay jugé à propos de mettre icy. Il porte la médaille de ce Dieu, & dessous en grosses lettres, NUMISMA DEI BOUL-JANI, & puis DEUS BOUL-JANUS *peculiare quondam numen Armoricis, (ut ex antiquo Numismate & veterum monumentis colligimus). Simulacrum Jani orbi insidentis : Undè BOUL-JANUS* ἀπὸ τῶ *BOUL Armoricis Gallis Orbis et JANUS Divi nomine vocabulum conflatur triceps Deus uno triangulo tria cohibet capita his Græcis caracteribus notato* A. N. Ω, *protensis in altum brachiis dextra fulmen vibrat, lœnam nubes circum voluit. Pede uno terram, mare altero premit. Divi nomen Britonico & Idiomate & caractere circa orbem conspicitur. Nannetis fanum obtinuit nominatissimum, quo ex Armoricis Galliarum Civitatibus, ad sacra confluebant 3. Idus Januar. Nonis April. & Calendis Augusti. Flamines ei erant duodecim è Druidarum secta, popularibus selecti suffragiis, quorum res sacras prophanasve in urbe curare (quœ REIZ-KER* (1) *dicunt) inter erat : his barba capillisve abrasis Divo litare nephas, Porro phanum illud ab EUMELIO NANNETARUM antistite SEXTO PROBO Urbis Consule, Constantini Magni Imperatoris Edicto dirutum est, altè de fossa numinis Epigraphe Lapidis Insculptà his plane verbis.*

NUMINIB. AUGUSTIOR.
DEO BOUL-JANO
M. GEMEL. SECUNDUS ET. C. SEDAT. FLORUS
ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBUNAL
C. M. LOCIS EX STIPE CONFLATA
POSUERUNT.

Cette pierre fut trouvée au pied des murailles de la Ville, derriere l'Evesché, l'an 1592. & fut portée en la Maison de Ville, & agraffée dans la muraille de la basse gallerie, à la poursuite & solicitation de Noble Homme M. Pierre Biré, Sieur de la Doussiniere, qui travaille à son interpretation, & dont les doctes & riches escrits sont extrémement desirez du public. Monsieur Bertault en son livre *de Ara*, en a donné l'interpretation; mais celuy qui me semble avoir donné le plus prés du blanc, ça esté le Docte Lipsius, trés sçavant & trés-curieux Antiquaire, lequel consulté sur cette Epigraphe, avoüa

(1) De ce mot *Reiz-Ker* vient le mot *Regaires*.

ingenuëment qu'il ne sçavoit qui estoit ce Dieu BOUL-JANUS, mais qu'il croyoit que c'estoit un Dieu particulier de cette nation, dont la connoissance estoit perie avec sa Religion : l'un & l'autre est vray ; car par le memoire cy-dessus, il se void qu'il estoit si particulier aux Armoricains, & specialement aux Nantois, qu'il n'estoit adoré que dans le pourpris de leurs murailles, & tout ainsi qu'anciennement les Juifs alloient trois fois l'an adorer au Temple de Jerusalem, de mesme le Diable, comme un singe des actions de Dieu, tenoit tellement ce peuple aveuglé, que trois fois l'an il alloit adorer ce Dieu tutelaire & patriotte dans son Temple en la Ville de Nantes. Vray aussi que sa memoire perit avec sa Religion, puis que nostre Prelat fit en sorte qu'en vertu des Edits Imperiaux & du consentement de SEXTUS PROBUS Consul ou Gouverneur de Nantes, son Temple fut démoly, ses Autels rasez, son Idole brisé, son Culte aneanty, & pour en abolir entierement la memoire, cette inscription enfoüie en terre où elle a esté plusieurs siecles, de laquelle nous ne dirons qu'un mot de nostre sentiment, pour ne ravir le fruit de leurs travaux à ceux qui dés long-temps y travaillent, & desquels le public en attend l'entier éclaircissement.

Je me contenteray seulement de dire, qu'encore bien que je ne revoque aucunement en doute que par ce BOUL-JANUS, les plus grossiers des Gaulois entendissent Noé, (pour des raisons qui seroient trop longues à deduire en ce lieu) néanmoins les plus sages Druydes y vouloient tracer quelque figure Enigmatique, de ce Dieu Trin & Un, que nous adorons : Mystere duquel ils ont eu une obscure connoissance (pour le moins) aussi-bien que du Mystere de l'Incarnation. La seule description de la medaille fonde ma pensée ; car à quel propos eussent-ils renchery par sus les Romains, donnant trois faces à leur Janus, tous les Anciens Peuples à l'imitation des Romains ne luy en donnans que deux ? A quel propos enclorre ces trois visages d'un triangle avec l'*Alpha,* qui est la premiere lettre de l'Alphabet Grec, le *Ny* qui est celle du milieu, & l'*Omega*, qui est la finale ; que pour nous apprendre que cette Majesté Trine & Une, est le commencement, le milieu, & la fin de toutes choses ? La foudre, Symbole de Justice, en sa droite, & les nuées qui fournissant les pluyes & rosées pour fertiliser la terre, representent sa misericorde, en sa gauche ; sont-ce pas ces deux attributs que David alloit magnifiant sur sa docte Harpe ? *Misericordiam & judicium cantabo tibi Domine ?* par sa posture de tenir un pied sur la terre, & l'autre sur la mer, ils vouloient signifier que cette Divinité estoit également puissante en l'un & en l'autre. C'est mon sentiment, lequel je te donne (amy lecteur) attendant qu'une docte & curieuse plume releve le crayon de ce Tableau. Eumelius deceda l'an 337.

V. — **Marcus** (1) ¶ nommé **Marcinus** dans quelques actes ⌊ fut sacré l'an trois cens trente-sept, sous les Papes Saint Marc, & Saint Jules I. & les enfans du Grand Constantin Empereurs, Constantin II. Constantius & Constans, & pendant la persecution de Julien

(1) Voici, d'après M. de Kersauzon, la liste des premiers Evêques de Nantes :
1. Saint Clair.
2. Ennius.
3. S. Similien 296-310.
4. Eumelius 355-374.
5. Marcus 381-391.
6. Arisius 391-404.
7. Desiderius 404-444.
8. Léon 444-458.
9. Eusèbe 458-464.
10. Nonnechius 464-475.
11. Kariundus 475-492.
12. Cerunius 492-498.
13. Clemens 498-502.
14. Epiphanius 502-527.
15. Eumelius 527-549.
16. Saint Felix 540-584.
17. Nonnechius II. 584-596.
18. Euphronius 599-613.
19. Leobardus 613-630.
20. Taurinus 638.
21. Haïco 640.
22. Salapius 650-658.
23. Saint Paschar 660-680.
24. Agatheus vers 700.
25. Amelo vers 700.
26. Saint Emilien 721.
27. Salvius 732.
28. Deotmarus 752-776.
29. Odilard 776-804.
30. Alanus 804-816.
31. Trudgarus 816-835.
32. Adon 835-837.
33. Saint Gohard 837-843.
34. Actard 843-872.
35. Hermengarius 872-886.
36. Landrannus 889-896.
37. Fulcherius 896-906.
38. Isaïas 906-908.
39. Adalardus 908-920.

l'Apostat. De son temps se firent de grands miracles au Tombeau de S. Lupianus, lequel ayant esté baptisé par Saint Hilaire Evesque de Poictiers, mourut peu aprés, & fut ensevely au Pays de *Rezay* en ce Diocese. Un müet y receut la parole, un aveugle la veuë, & un paralytique fut guery, dit *S. Greg. de Tours, de gl. confess. cap. 53.* Il estoit natif de la Paroisse de *Rezay,* où il y a un Prieuré de son nom (ils l'appellent Saint Lucian) dépendant de l'Abbaye de Geneston.

VI. — **Arisius** ou **Arifius** occupoit le Siege de Nantes, sous le Pape S. Damase, & les Empereurs Valentinien & Valens, ayant esté sacré par Saint Martin Archevesque de Tours, l'an trois cens soixante-huit. Il estoit homme de sainte vie, & liberal envers l'Eglise : Il edifia les Eglises Paroissiales d'*Oudon, Donges, Cordemez,* & trois autres. De son temps Conan Meriadek subjugua la Bretagne Armorique, & s'en fit couronner Roy : & d'autant que les Aquitains passans la Loire vouloient entrer en Bretagne, il establit sa demeure à Nantes, pour plus aisément brider leurs courses; & ayant recueilly les troupes de Maxime Clemens, défait par Theodose, il entra en Poitou, mettant tout au fil de l'épée, passa les rivieres de Dordonne & Garonne ; courut la Xaintonge & le Lymosin, sans rencontrer quelqu'un qui luy tint teste, tous les Habitans ayans quitté la campagne, & s'estans retirez delà la Garonne, passa en Auvergne & Berry, prit Bourges, & y mit garnison, puis s'en retourna chargé de lauriers ; et se voyant paisible, se mit à policer son Royaume, & voyant que l'Evesché de Nantes estoit de trop grande estenduë, il le separa en deux, luy prescrivant ses limites à la riviere de Vilaines, & establit un Evesque à Vennes pour le Vennetois & Cornoüaille, & ce du consentement de ce Prelat, du ressort duquel ils avoient esté jusqu'alors ; et pour la Justice, il institua deux Sénéchaux, l'un pour chef de la Justice de tout le Pays à Rennes, & un particulier à Nantes. Ce Prelat obtint du Roy Conan, que le corps de Saint Clair qui avoit esté enterré en l'Eglise de Reguini au Diocese de Vennes, fut apporté à Nantes, & en cette consideration il consentit que les Comtez de Vennes & Cornoüaille fussent separez de son Diocese.

VII. — **Didier,** en Latin *Desiderius,* Archidiacre de Nantes, éleu Evesque, fut sacré par le mesme S. Martin Archevesque de Tours, l'an trois cens octante-sept. Ce Prelat meu du zele de la gloire de Dieu, alla en Espagne prescher l'Evangile, où ayant fait quelque séjour, il passa par la Ville de Cesar Auguste, & obtint de l'Evesque d'icelle des Reliques du glorieux Levite & Martyr S. Vincent, lesquelles il apporta à Nantes, & colloqua dans une Eglise qu'il fit bâtir de son nom. Il fit aussi bastir l'Eglise de Saint-Julien en la Fosse de Nantes, où il fut ensevely, estant mort le dix-neuviéme Janvier l'an quatre cens neuf. Il vescut sous les Papes Saint Cyrice, Saint Anastase premier, & Saint Innocent I. Les Empereurs Arcade, Honoré, & Theodose second, & les Roys de Bretagne, Conan Meriadek, Grallon & Salomon premier. L'an quatre cens un, les Aquitains qui avoient esté si souvent battus par le Roy Conan, vinrent avec une puissante armée fourrager le pays Nantois, essayans à passer la Loire ; mais le Roy Grallon leur donna bataille, en tua vingt mille pour un jour, et chassa le reste au delà de la Garonne. — A. L. 2. c. 9.

VIII. — **Leon** natif de Grece, fut sacré Evesque de Nantes par S. Brice Archevesque de Tours, successeur de S. Martin, la mesme année quatre cens neuf, sous le Pape Innocent premier, & l'Empereur Theodose le jeune, regnant en Bretagne le Roy Salomon premier, il apporta de son pays des Reliques de l'Apostre S. André, en l'honneur duquel il bastit une Chapelle és fauxbourgs de Nantes vers la riviere d'Erdre, & y mit

lesdites Reliques, & y fut enterré, estant mort le dernier jour d'Octobre, l'an quatre cens quarante-deux. Il receut à Nantes Guethelin Archevesque de Londres, venu en Ambassade de vers le Roy Audren, pour luy offrir la Couronne de la Grande Bretagne. De son temps fut édifié l'Eglise de Saint-Similien, que l'on dit Saint Sembin, laquelle il dédia l'an quatre cens dix-neuf, le jour de la Nativité de S. Jean Baptiste.

IX. — **Eusebe** issu de Noble race, du pays d'Anjou, fut sacré l'an quatre cens quarante-deux, sous le Pape Saint Leon le Grand & l'Empereur Valentinien troisiéme, regnant en Bretagne le Roy Budik : Il assista au premier Concile de Tours l'an quatre cens soixante-un, & l'an quatre cens quarante-huit il Officia aux obseques du Roy Budik, qui mourut à Nantes, & fut ensevely en l'Eglise de S. Cire (c'est à present Saint Leonard) fondée par luy és fauxbourgs (à present elle est en la Ville) & accompagna le Prince Hoël à Rennes pour recevoir la Couronne. Il assista aussi au Concile de Vennes l'an quatre cens cinquante-trois avec Saint Perpetuus Archevesque de Tours, & Paternus premier du nom Evesque de Vennes. Il arriva à ce Prelat une chose digne d'estre écrite, en confirmation du mystere ineffable de la sainte Trinité, lors impugné par les Heretiques, specialement les Arriens qui nioient la consubstantialité du Fils au Pere. C'est que celebrant un jour la Messe dans son Eglise Cathedrale, en presence d'une grande multitude de Peuple, trois gouttes tres-claires & cristallines de pareille grosseur, devalerent doucement du haut du lambris sur l'Autel, et estans vis-à-vis du Calice, s'unnirent toutes trois, & formerent une belle perle, laquelle il prit aprés la Messe, & l'enchassa en une riche Croix d'or qui estoit sur l'Autel, garnie de grand nombre de joyaux & pierreries de grand prix, lesquelles tomberent d'elles-mesmes, comme cedans la place à cette perle nouvelle, Miracle qui confirma les fideles en la foy de la sainte Trinité, à la confusion des Heretiques. Il mourut le 27. Avril l'an 464. ayant legué à son Eglise plusieurs terres & possessions scises en Anjou.

X. — **Nonnechius**, néveu de S. Sidonius Evesque de Clermont en Auvergne, fut consacré la mesme année 464, sous le Pape Saint Hilaire, l'Empereur Leon premier du nom, regnant en Bretagne le Roy Hoël premier du nom, lequel la mesme année institua l'Ordre de l'Hermine, dont les premieres ceremonies furent celebrées par ce Prélat en la presence du Roy & toute sa Noblesse, en sa Cathedrale de Nantes. Il mourut l'an quatre cens octante-sept, le 27. Juillet, & fut ensevely prés le sepulcre des Bien-heureux Martyrs Saints Donatian & Rogatian, où depuis on édifia une belle Eglise en leur honneur.

XI. — **Karmundus** natif d'Auvergne, ¶ que je trouve nommé Cariundus, par un acte de l'an 1160. qui en refere un autre de l'an 576. ¶ fut envoyé par Saint Sidonus Evesque de Clermont vers Nonnechius son néveu, lequel le convertit ; & de Juif qu'il estoit, & né de parents Juifs, le fit Chrestien, & l'esleva si bien qu'il le rendit digne de luy succeder à l'Evesché, & fut consacré l'an quatre cens octante-huit, seant à Rome Saint Felix troisiéme ou deuxiéme, sous l'Empire de Zenon, & le regne de Hoël II. du nom. Il fit venir ses parents d'Auvergne en Bretagne, & les convertit à la Foy Chrétienne, de sorte qu'ils firent à leurs frais bastir l'Eglise de Saint Donatian hors les Fauxbourgs de Nantes, au lieu où les S.S. Martyrs avoient esté ensevelis, & ce Prelat estant mort le 27. Octobre l'an quatre cens nonante-deux, y fut ensevely.

XII. — **Cerimius** ou **Cermicus**, ou bien **Cervinus** natif de Nantes, fils d'un Noble Senateur, fut consacré la mesme année du decez de son predecesseur, sous le Pape

Saint Gelase premier, l'Empereur Anastase premier, & le Roy Hoël second; il fonda & bastit l'Eglise de Saint Clement aux Faux-bourgs de Nantes, & y fut ensevely estant mort le premier jour d'Octobre l'an quatre cens nonante-huit.

XIII. — **Clematius** ou **Clemanus**, ou bien **Clemens**, d'Archidiacre de Nantes en fut esleu Evesque, & consacré par Volusianus Archevesque de Tours, sur la fin de l'année quatre cens nonante-huit, sous le pape Symmachus, l'Empereur Anastase, & le Roy Hoël second, il mourut l'an cinq cens deux, le treiziéme Novembre, gist à Saint Sembin.

XIV. — **Epiphanius**, Gentilhomme natif du pays d'Anjou, fut consacré Evesque de Nantes l'an cinq cens deux, sous les mesmes Pape, Empereur & Roy; il assista au premier Concile d'Orleans, convoqué par autorité du Pape Saint Hormisda, & de Clovis premier Roy Chrestien des François, l'an cinq cens sept, ensemble avec S. Melaine Evesque de Rennes. Ce Prélat fit le voyage de Jerusalem, d'où il apporta des Reliques de Saint Estienne premier Martyr, sa mendibule d'enhaut avec les dents y enchassez, qu'il couvrit d'argent, & donna à sa Cathedrale, & s'y void encore à present en une statuë d'argent, representant ledit Saint Levite. Il fit bastir la Chapelle de S. Estienne prés l'Eglise des Saints Donatian & Rogatian, & y fut ensevely, estant mort l'an cinq cens vingt-sept.

XV. — **Eumelius**, natif d'Orleans de Noble extraction, fut sacré Evesque de Nantes la mesme année cinq cens vingt-sept, sous le Pape S. Felix, l'Empereur Justinian quatriéme, & le Roy Hoël second; il assista par son Procureur Marcellin au second Concile d'Orleans l'an 536. & en personne au quatriéme l'an 545. Il jetta les fondemens d'une ample & spacieuse Eglise Cathedrale, laquelle il ne pût parachever, prévenu de mort, qui fut le vingt-huitiéme Mars l'an cinq cens cinquante-neuf, ayant laissé de grands revenus à son Eglise, laquelle estoit deservie de son temps par six vingt Prestres. L'an cinq cens cinquante-huit, Connobert Comte de Nantes & de Rennes, épousa à Nantes Coldez fille de Villecaire, sœur de la femme de Chranne fils du Roy de France Clotaire, lequel Chranne peu aprés se refugia à Nantes vers le Comte Connobert son beau-frere.

XVI. — **S. Felix** natif de Bourges en Berry, fut éleu Evesque de Nantes l'an cinq cens cinquante-neuf, sous le Pape Saint Jean III. l'Empereur Justinian premier, & le Roy Alain second dit le Faisneant. Il acheva sa Cathedrale, & vescut durant les Guerres des François, & vid prendre & reprendre sa Ville plusieurs fois, dont la premiere fut par Clotaire Roy de France. Il mourut le 8. Janvier l'an cinq cens octante-six, & fut ensevely en sa Cathedrale. *Voyez sa vie le septiéme juillet, p. 288.* De son temps un soldat du Comte de Vennes Guerek, estant entré dans l'Eglise de S. Nazaire au bas de la Loire, enleva de force un baudrier d'or qu'on avoit offert au Saint Martyr, & ayant fait amener son cheval dans l'Eglise mesme, monta dessus au mépris du Saint, mais il n'eut plûtost donné des esperons à son cheval, qu'il alla donner de la teste au haut de la porte; de sorte que son crâne brisé il tomba à terre, & ayant esté porté en une maison là auprés, il mourut incontinent; ce que le Comte ayant sçeu, il fit restituer le baudrier, & donna de grands biens à l'Eglise de Saint Nazaire.

XVII. — **Nonnechius** ou **Donechius** second du nom, quitta la Grande Bretagne lors que les Saxons s'en rendirent maistres, & se refugia à Nantes vers Saint Felix, duquel d'Argentré dit qu'il estoit cousin germain; & aprés la mort de Saint Felix, voyant que Burgondion (à qui le défunt avoit voulu resigner) fasché de ce que S. Gregoire Arche-

vesque de Tours ne l'avoit voulu admettre à la survivance & sacrer du vivant dudit Saint Felix, avoit quitté la soûtane, & s'estoit donné au monde, entra en sa place, & fut sacré Evesque de Nantes l'an cinq cens octante-six, sous le Pape Saint Pelage second, l'Empereur Maurice, & le Roy Allain premier. L'an cinq cens octante-neuf Guerek Comte de Vennes ayant chassé les François de la ville de Rennes, assiegea Nantes, ce que voyant le Roy Gontran, il lui envoya demander la ville de Nantes, ce que Guerek n'ayant voulu faire, Gontran envoya une puissante armée sous la conduite d'Ebrecaire, auquel Guerek rendit combat, défit son armée, & s'en retourna au Siege de Nantes, qui se voyant sans espoir de secours se rendit à Guerek qui en chassa les François, & la restitua à Dunalkh fils du feu Comte Connobert. Ce Prelat mourut l'an six cens treize.

XVIII. — **Euphronius**, quelques uns disent **Sophronius**, fut consacré Evesque de Nantes l'an six cens quatorze, seant à Rome le Pape Saint Deusdedit, sous l'Empire d'Heracle, & le regne de Hoël troisiéme du nom, il mourut l'an six cens trente-cinq.

XIX. — **Leolbadus** ou **Leobardus**, fut sacré l'an six cens trente-cinq, sous le Pape Honoré premier, les mesmes Empereur & Roy, & mourut l'an six cens quarante.

XX. — **Saint Pascase**, communément dit **Pasquier**, ¶ en latin *Pascarius* ⌋ fut esleu & sacré l'an 640. sous le Pape Jean IV. l'Empereur Heracle, & le Roy Salomon second du nom ; il fonda un Monastere en l'Isle d'Aindre pour Saint Herblon, l'an six cens quarante-six, & mourut l'an six cens quarante-neuf. *Voyez sa vie le dixiéme juillet, p. 299.*

XXI. — **Taurinus** deceda incontinent aprés son élection.

XXII. — **Harco** esleu l'an six cens quarante-neuf, sous le Pape S. Martin Martyr premier du nom, & l'Empereur Constans second, & le Roy Salomon, mourut l'an six cens cinquante-quatre.

XXIII. — **Salapius** fut sacré l'an six cens cinquante-quatre, sous le Pape Eugene premier, les mesmes Empereur & Roy que dessus. Il comparut par son Procureur Chaddon Archidiacre de Nantes au Concile National tenu à Chaalons l'an six cens cinquante-cinq (selon Charron six cens cinquante-huit) selon le troisiéme Tome des Conciles, & selon Baronius l'an 662. Il mourut l'an 663.

XXIV. — **Euphronius** second du nom, esleu l'an six cens soixante-quatre, sous le Pape Saint Vitalian, l'Empereur Constans second, & le Roy Allain second surnommé le Long, duquel il souscrit la Patente avec les autres Evesque de Bretagne, donnée à Occismor en Leon, l'an six cens octante-trois, il mourut l'an sept cens dix.

XXV. — **Amno** esleu l'an sept cens dix, sous le Pape Constantin et l'Empereur Justinian II. mourut l'an sept cens cinquante-sept.

XXVI. — **Deomarus** fut sacré l'an sept cens cinquante-sept, sous le Pape Paul premier & l'Empereur Constantin cinquiéme surnommé Copronime, mourut l'an sept cens septante-cinq, & fut ensevely en l'Eglise de Saint Donatian sous une table de marbre, laquelle ayant esté emportée par les Moynes de Bourgdieus en Berry, (qui ont possedé quelque temps cette Eglise) ils furent miraculeusement contraints de la rapporter, & la remettre en sa place.

XXVII. — **Odilardus**, Claude Robert le qualifie Saint & cite le Martyrologe Romain le quatorziéme Septembre, je ne sçay où il l'a pris. Il fut esleu l'an sept cens septante-six, sous Adrien premier, & l'Empereur Constantin Copronime ; il estoit homme de sainte vie, & mourut l'an huit cens quatre.

XXVIII. — **Alanus** fut sacré l'an huit cens quatre, sous l'empereur Charlemagne, qui fut le premier qui tint l'Empire en Allemagne, & le Pape Leon troisiéme, il mourut l'an huit cens seize. De son temps Hoël Comte de Nantes suivit l'Empereur Charlemagne en Espagne, avec huit mille hommes, & ayant esté tué, son corps fut apporté à Nantes, & ensevely à Saint Donatian. Du temps de ce Prélat en l'an huit cens douze, Saint Benoist de Macerac & sa sainte Compagnie arriva à Nantes. *Voyez sa vie le vingt-deuxiéme Octobre, p. 523.*

¶ Obmanus que je trouve avoir esté Evesque de Nantes l'an 812. a esté obmis par tous les Chronologistes. ╠

XXIX. — **Trutgarus** ou **Trugarius**, éleu & sacré l'an huit cent seize, sous le Pape Estienne cinquiéme, dit quatriéme & l'Empereur Loüis le Débonnaire, assista à un Concile Provincial assemblé à Rhedon par l'Archevesque de Tours l'an huit cens dix-neuf, & mourut l'an huit cens vingt-cinq.

XXX. — **S. Gohard**, en latin *Gunhardus*, fut éleu & consacré l'an huit cens vingt-cinq, sous le Pape Eugene II. & l'Empereur Loüis le Débonnaire. L'an huit cens vingt-neuf, Neomene proclamé Roy de Bretagne assiégea Nantes, qu'il ne peut prendre ; mais l'an 843. les Normands la prirent & brûlerent, & tuerent nostre Saint Prélat à l'autel. *Voyez sa vie le 25. juin page 257. 8. 9. 60. I. II. III & IV.* Sur la fin de la mesme année l'Eglise Cathedrale purgée & reparée, fut reconciliée par Suzan Evesque de Vennes.

XXXI. — **Actard**, en latin *Hantardus*, Clerc de l'Eglise Metropolitaine de Tours, fut consacré Evesque de Nantes l'an 844. sous le Pape Serge second, & l'Empereur Lothaire, & le Roy Neomene, avec lequel il fut mal, pour estre partisan du Roy de France Charles le Chauve (qui le supportoit,) & ne se vouloir départir de l'obeïssance de l'Archevesque de Tours, & reconnoistre celuy de Dol. Il fut déferé & accusé de simonie par devant le Roy, qui le poursuivit à Rome & en Bretagne, & enfin le déposa de son Siége, & bannit du Pays l'an 855. comme un homme turbulant, seditieux, refractaire à son Prince & Seigneur, & perturbateur du repos public, & luy fit substituer Gislard. Actard se retira vers Herard Archevesque de Tours, faisant tous ses efforts pour r'entrer en son Siége, mais il ne le pût obtenir jusqu'aprés le decez du Roy, que son fils & successeur Heruspée, par l'accord qu'il fit avec le Roy de France l'an huit cens soixante-deux, permit à Actard de retourner en son Eglise, ce qu'il fit ; mais ne se pouvant contenir en son devoir envers son Prince & bien-faiteur, il fut derechef chassé l'an 865. & se retira en France, où il dévint Archevesque de Tours aprés le decez de Herard, par le port & faveur de Charles le Chauve, & y mourut l'an 874. De son temps, bien-tost aprés la prise de Nantes par les Normands, il s'émeut querelle entre les Nantois & leur Comte Lambert, pour le sujet d'une Tour de la Ville que Lambert vouloit joindre à son Chasteau, & en vint l'affaire à tel point, que Lambert chassé de la Ville se retira à Oudon, cinq lieuës au dessus de Nantes, où il bastit un Chasteau sur le bord de la riviere, incommodant extrêmement la Ville pour l'empeschement de la Navigation dudit fleuve. De son temps il y avoit un fameux & riche Monastere de Religieuses prés l'Eglise de S. Clement aux fauxbourgs de Nantes, dont la sœur de Lambert nommée Doda estoit

Abbesse, laquelle luy donna du bien de son Abbaye la terre de Craon en Anjou. De son temps aussi le Roy Heruspée donna à l'Eglise de Nantes la moitié du revenu des Ponts de Nantes, que depuis le Duc Alain second réduisit au tiers.

XXXII. — **Gislardus** fut substitué à Actard, déposé & banny pour n'avoir voulu assister au Couronnement du Roy Neomene, l'an huit cens cinquante-cinq, & fut consacré par l'Archevesque de Dol, sous le Pape Benoist III. l'Empereur Loüis second, & le Roy Neomene, il posseda paisiblement son Siége pendant le regne de ce Prince : mais le Roy Heruspée ayant permis le retour à Actard, Gislard se retira en la Ville de Guerrande, où il transfera & tint son Siége, reconnu pour legitime Evesque par ceux de cette partie de l'Evesché, qui est entre les rivieres d'Erdre & de Vilaines, qui fait bien la moitié du Diocese. Il siégea à Nantes sept ans, sçavoir jusqu'à l'an huit cens soixante-deux, & à Guerrande jusqu'à l'an 899. qu'il deceda. Il n'eut point de successeurs à Guerrande, toutefois ceux du Croisic, Guerrande & autres qui luy avoient obeï, se soustrairent de l'obeïssance de l'Evesque de Nantes, & se donnerent à celuy de Vennes, mais cela ne dura gueres.

XXXIII. — **Hermengarius** fut esleu Evesque de Nantes l'an 865. aprés qu'Actard eut esté pour ses rebellions & ingratitudes vers son Prince chassé de son Siége, sous le Pape Nicolas premier, l'Empereur Loüis second, & le Roy Heruspée. La mesme année les Normands estans entrez dans la riviere de Loire, ravagerent le Nantois contre le Traité fait par eux avec le Roy, lequel en fit sa plainte à Sideric leur general, lequel offensé de ce que contre sa parole donnée ils eussent pillé les terres du Roy, luy manda d'armer sur la Loire de son costé, & luy avec ses Navires boucheroit l'entrée de la riviere, pour envelopper ces pillards entre deux, lesquels se voyans ainsi attrapez, firent un Fort en la Prée de Biece devant Nantes, où ils furent assaillis par les Bretons, forcez & taillez en pieces. L'an huit cens soixante-huit, le Roy Saint Salomon III. du nom, fonda la Prévosté & College de S. Aubin en la Ville de Guerrande. Ce Prélat fit don à sa Cathedrale d'une portion de la vraye Croix de Nostre Sauveur, & d'un floquet du poil des barbes des Apostres Saint Pierre & Saint Paul, le tout enchassé en argent, & mourut l'an huit cens septante-cinq.

XXXIV. — **Lauderanus** ou **Landranus,** fut sacré l'an 875. sous le Pape Jean huitiéme, & l'Empereur Charles second dit le Chauve. Ce Prélat vid les courses & ravages que firent les Barbares dans son Diocese, aprés le massacre du Roy Saint Salomon jusqu'à l'an huit cens octante, que sa Ville ayant esté prise & pillée par eux, il se sauva à toute peine avec son Clergé, & ce qu'il pût emporter des tresors de son Eglise, & se retira à Angers, où Raynon Evesque du lieu, le recueillit. Cette bourrasque passée, il s'en retourna à Nantes, où il deceda le cinquiéme Février l'an huit cens nonante-sept, & fut enterré à Saint Donatian en un sepulcre de marbre.

XXXV. — **Fulcherius** ou **Fulericus,** Prélat de sainte vie, fut éleu aprés la mort de son prédecesseur, & sacré la mesme année huit cens nonante-sept, sous le Pape Estienne VII. & l'Empereur Arnoul. De son temps le titre Royal fut changé en Ducal, & fut premier Duc de Bretagne Alain surnommé Rebras, c'est à dire le trop grand, qui donna à ce Prélat l'Abbaye de S. André sur Erdre, ruïnée par les Normands, laquelle il repara, & aussi les murailles de sa Cathedrale, joignant laquelle le Duc luy permit de bâtir un Fort & petit Chasteau pour se loger, & se garentir des rafflées & incursions des Barbares ; & de plus luy restitua la portion de son Evesché, que les Evesques de Vennes

avoient retenuë depuis la mort de Gislard à Guerrande, & fit plusieurs autres biens à l'Eglise de Nantes, pour la recompenser des pertes qu'elle avoit fait és dernieres guerres des Normands. De son temps se tint un Concile à Nantes. Il mourut l'an neuf cens sept, & gist à Saint Donatian.

XXXVI. — **Isaias** éleu la mesme année sous le Pape Serge III. & l'Empereur Loüis quatriéme, aprés la mort du Duc Alain I. du nom, il ne vescut qu'un an en l'Evesché, & mourut l'an neuf cens huit, quoy que Robert le dise estre trouvé és Archives de Marmoustier, du 3. des Ides de Novembre l'an neuf cens douze. La mesme année de son decez les Normands avertis de la mort du Duc Alain, retournerent en Bretagne.

XXXVII. — **Adalardus** fut sacré la mesme année neuf cens huit, sous le Pape Serge troisiéme, & l'Empereur Conrad premier, & les Comtes Judicaël & Colledoc, enfans du deffunt Duc Alain premier. La mesme année les Normands s'en retournerent en Bretagne & assiegerent Nantes, qu'ils prirent & saccagerent; ce Prelat s'estans sauvé de nuït avec son Clergé, & ce qu'il pût emporter de plus beau & de meilleur, & se retira en Bourgogne. Les ennemis ayans bruslé la Ville, abatirent les murs, raserent le Chasteau; & ayant ruïné Angers & Tours, & rançonné les Orleannois, devalérent la Loire & assiégerent la Ville de Guerrande, laquelle fut miraculeusement delivrée de ce Siége par S. Aubin, ainsi que nous avons recité en sa vie le premier jour de Mars pag. 50. art. X.

Aprés la retraite d'Adalardus en Bourgogne, le Siege Episcopal vaqua jusqu'à l'an neuf cens trente-neuf, que le Prince Allain, fils de Matuede Comte de Porhoët, estant venu d'Angleterre aborda avec son armée à Dol, défit les Normands du Dolois & Brioçois; puis s'en vint au Nantois, où il les défit encore en la prée de Saint Aignan, ayant esté miraculeusement secouru d'une fontaine, qu'il obtint par les prieres de Nostre-Dame, à laquelle il s'estoit voüé ; & aprés cette Victoire il reédifia la ville de Nantes, & y choisit son séjour, & donna l'Administration de l'Evesché à

XXXVIII. — **Octreo** ou **Octro** (1) Evesque de Leon, Prélat de grande vertu, & sainteté, auquel le Duc Alain donna la tierce partie du revenu des peages du Pont de Nantes, (qui est à present la Prévosté) pour estre employé à reédifier son Eglise, retenant un tiers pour soy, & le reste pour les Seigneurs du Comté de Nantes. Ce Prélat ne vesquit qu'un an, & mourut l'an neuf cens quarante.

XXXIX. — **Hostionus,** autrement **Hedenus,** Evesque de Leon, fut appellé par le mesme Duc Alain Barbetorte, pour estre perpetuel Administrateur de l'Evesché de Nantes, duquel il prit possession l'an neuf cens quarante, sous le Pontificat d'Estienne III. & l'Empire d'Othon premier dit le Grand. Mais ayant gouverné son Eglise quelques années, il décheut de la grace du Duc, & se voyant mal-voulu de la Noblesse Nantoise, il se retira en son Evesché de Leon, où il deceda l'an neuf cens soixante-deux. De son temps le Duc Alain Barbetorte fonda l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, en action de graces de la Victoire qu'il avoit gagnée sur les Normands à S. Aignan. *Voyez en l'Histoire de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, le quinziéme Aoust, pag. 371. article II.* La premiere année de son Pontificat, le Duc Alain Barbetorte mourut au Chasteau de Nantes, & desira estre enterré en l'Eglise de Nostre-Dame qu'on bastissoit. Ce que n'ayant esté executé, son corps qui avoit esté enterré à S. Donatian, fut trouvé la nuit suivante hors de son sepulcre gisant sur le pavé : on le remit en son tombeau, mais la

(1) Octreo et Hesdren, Evêques de Léon, ne furent pas titulaires mais simples administrateurs de l'Evêché de Nantes de 940 à 959. — P. P.

mesme chose arriva, & encore la troisiéme nuit, ce qui fut cause qu'il fut rapporté en Ville, & solemnellement ensevely à Nostre-Dame, comme il avoit desiré.

XL. — **Gautier** (1), en latin *Galterius,* fut éleu Evesque de Nantes, aprés que Hostionus se fut retiré en Leon l'an neuf cens cinquante-huit, seant à Rome le Pape Jean douziéme, & sous l'Empire d'Othon premier. Ce Prélat donna aux Chanoines l'Eglise de Saint-Similien (communément dit Saint Sembin) située aux faux-bourgs de Nantes, laquelle avoit esté ruïnée par les Normands du temps d'Adalardus, à condition de la rebastir ; & à cette fin l'Evesque indiqua une procession solemnelle, en laquelle furent portées les Reliques des bien-heureux Apostres S. Pierre & Saint Paul, lesquelles ayant esté trempées en de l'eau, un homme sourd & muet qui en beut fut guery : *Voyez en la vie de Saint Similian, le dix-septiéme juin, page 231. art. VIII.*

XLI. — **Guerek** ou **Erekh** (2), fils du Duc Allain Barbetorte, & de Judith veuve du Vicomte de Thoüars, fut tenu pour illegitime, aussi bien que son aisné Hoël Comte de Nantes qui querella le Duché avec Conan de Rennes. Ce Prince Guerek fut entretenu és estudes à Orleans, en un Monastere de l'Ordre de Saint Benoist, il fut pourveu de l'Evesché de Nantes aprés le decez de Gautier, l'an neuf cens soixante-six, & toutes fois il ne se fit pas sacrer ; & son frere Hoël Comte de Nantes ayant esté tué à la chasse par les pratiques de Conan de Rennes, il fut receu des Nantois pour leur Comte, fit guerre mortelle audit Prince Conan, lequel il combattit és Landes de *Concquereux* au Nantois, & le blessa en un bras l'an 982. Il épousa une Noble Dame nommée Aremburge, laquelle bastit premierement le Chasteau d'Ancenix ; & nonobstant il joüit toute sa vie des fruits & revenus de l'Evesché, qu'il employa partie aux reparations de l'Eglise Cathedrale, partie aux frais de la guerre qu'il fit continuellement au Prince Conan, lequel se défit enfin de ce Comte-Evesque, ayant gagné son Medecin Herioc Abbé de Rhedon, qui le seigna d'une lancette envenimée, & ainsi il mourut, ne voulant qu'on lui coupast le bras : Il fut enseveli à Rhedon. Le Duc Conan après s'estre défait de ce Comte Guerek, assiegea Nantes, prit le Château d'assaut, lequel il commit en la garde d'Auriscand Evesque de Rennes.

XLII. — **Judicael** fils de Conan dit de Rennes, Duc de Bretagne, fut pourveu de l'Evesché de Nantes l'an neuf cens octante-cinq, sous le Pontificat de Jean quinzième, & l'Empire d'Othon troisiéme, & le tint jusqu'à l'an neuf cens nonante-six, qu'il fut transferé à Vennes. De son temps en l'an neuf cens nonante-deux, Aymon frere des Comtes de Nantes, Hoël et Guerek, bastards de Barbetorte (que Conan de Rennes avoit fait tuer) fit alliance avec Foulques Comte d'Anjou, & ayant amassé leurs forces, assiegerent la Ville de Nantes trois semaines durant : Le Duc Conan s'arma & vint avec son armée pour lever ce Siege, & rencontra Aymon & Foulques en la Lande de Concquereux : Conan ayant clos son champ de bataille, avoit fait tirer un large & profond fossé devant, lequel il avoit fait couvrir de feüillards & gazons, afin que la Cavalerie de l'ennemy venant de roideur vers son camp se precipitast dedans le fossé, à quoy ils ne faillirent ; mais le reste de l'armée chargea les Bretons de telle impetuosité, qu'ils tournerent en fuite ; & fut le Duc Conan blessé & abbatu de son cheval à terre, & tué (dit Bouchard) & aussi le Comte de Nantes Aymon. Le Duc Conan avoit l'année precedente neuf cens nonante & un, fait reparer les murailles de Nantes, & y bastir un chasteau pour sa demeure qu'il appela le Bouffay (C'est à present la prison publique).

(1) Gaultier, 959-980.

(2) Guerek et Judicaël 980-990, ne reçurent pas la consécration épiscopale, et l'Evêché fut administré de leur temps par Hugues, 980-992, mais celui-ci ne devint Evêque titulaire qu'en 990. — P. P.

XLIII. — **Hugues,** Personnage de vie sainte & austere, fut pourveu de l'Evesché de Nantes, après la translation de Judicaël à Vennes, l'an neuf cens nonante-six, sous le Pape Gregoire V. l'Empereur Othon III. & le Duc Geffroy premier du nom. Après que la bataille de Concquereux, où le Duc Conan mourut, les Nantois se rendirent à Judicaël, fils bastard du Comte Hoël; ce que voyant le Duc Geffroy il leva une puissante armée, fit le dégast au Nantois, & assiega la Ville, se disposant à la battre d'engins qu'il avoit fait affûter contre les Murailles, dont les assiegez épouventez se rendirent, & leur Comte Judicaël demanda pardon au Duc, lequel l'investit dudit Comté, à la charge de l'en reconnoistre; ce qu'il promit faire, & luy en fit hommage sur le champ.

XLIV. — **Hervé,** Prelat de grande sainteté, Aumosnier du Duc Geffroy premier, & Chanoine de Nantes, en fut éleu Evesque la mesme année du decez de son predecesseur, l'an 999. sous le Pape Sylvestre II. & l'Empire d'Othon III. Ce Prelat fut fort cheri du Duc son Prince, duquel il obtint le corps de Saint Hervé, lequel fut en grande solemnité apporté du chasteau de Brest à Nantes, & reveremment colloqué entre les Reliques de la Cathedrale. *Voy. la vie de S. Hervé le 17 Juin p. 239. art. XVIII.* ¶ Bernitius estoit Evesque de Nantes l'an 1002. & est obmis par tous les Historiens. ⫦

XLV. — **Gautier II.** Noble Chevalier originaire de l'Evesché de Rennes, domestique du Duc Geffroy, fut par luy pourveu de l'Evesché de Nantes, aprés le decez de Hervé l'an 1006. sous le Pape Jean XIX. & l'Empereur Henry second dit le Boiteux. Le Comte Judicaël estant mort, son fils bastard Budik luy succeda, lequel ce Prelat dédaignoit extrémement, & entra en querelle avec luy; & pour le serrer de plus prés, il fit bastir prés de son Eglise le long du fort qu'avoit jadis fait bastir Allain Barbetorte, un grand corps de logis fort, & défensable, où il mit des soldats qui bridoient tellement le Comte, qu'il n'osoit sortir de son Chasteau du Bouffay, & estoit l'Evesque supporté du Duc, qui par sous main luy fournissoit d'hommes. Ce differend causa du dommage és biens de l'Eglise de Nantes, qui estoient pillez par les gens de guerre, & divertis pour leur solde & entretien; enfin cette querelle se termina, & accorderent l'Evesque & le Comte. Nostre Prelat se pensant en seureté par cét accord, & ne croyant avoir plus aucun ennemy, partit de Nantes l'an 1038. pour aller au voyage de la Terre Sainte, où il fut un an; Il ne fut guere loing, que le Comte Budik rompit l'accord, & prenant son avantage de son absence, butina l'Evesché, & s'empara des biens & possesions de l'Eglise de Nantes. L'Evesque de retour, trouvant son ménage ainsi fait, excommunia Budik & ses Adherants, & se retira à Rennes devers le Duc Allain III. luy demandant Justice, & remettant sa personne & son Evesché en sa protection. Le Duc à sa requeste leva des Compagnies qui fouragerent le Nantois, & se battirent souvent avec les gens de Budik, lequel pour soûtenir cette guerre s'alloit allier à Foulques Comte d'Anjou (nonobstant qu'il luy eust osté l'Abbaye de S. Florent, laquelle estoit auparavant des dépendances de la Seigneurie & Comté de Nantes). Mais Lancfranc Archevesque de Dol, homme sage & de grand entendement, les accorda, fit à Budik reparer les torts faits à l'Eglise de Nantes & à l'Evesque Gautier, & le reconcilia au Duc qui le receut à hommage. Ce Prelat signa le don que faisoit le Duc Allain à Hugueten Abbé de Saint Méen de Gaël, l'an 1030 & l'an 1041. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Saint Florent le vieil sur Loire, avec Arnoul Archevesque de Tours, Hubert Evesque d'Angers, & Isembert Evesque de Poictiers, en presence de Geffroy Comte d'Anjou. Du temps de ce Prelat en l'an 1024. les païsans s'éleverent contre la Noblesse au Diocese de Nantes, aussi bien que par toute la Bretagne, & en firent une cruelle boucherie, mais on leur rendit la pareille. Ce Prelat ayant esté dés sa jeunesse nourri aux armes chez les Ducs Conan

premier, & Geffroy premier, ne se pût tenir estant Evesque de suivre cette profession, maniant l'épée & la crosse, portant tantost la mitre, tantost le casque; & ayant accordé avec le Comte Budik ne se pût tenir en repos, mais prit la charge de faire la guerre au Prince Eudon, puisné du Duc Allain troisiéme, lequel guerroyoit son frere pour n'avoir pas esté suffisamment partagé.

XLVI. — **Budik,** fils legitime de Gautier luy succeda à l'Evesché, & fut sacré l'an 1043. sous le Pape Benoist IX. & l'Empereur Henry troisiéme dit le Noir, regnant en Bretagne le duc Conan second du nom. De son temps la Simonie estoit en vogue en l'Eglise, pour à quoy remedier le Pape Leon IX. fit assembler plusieurs Conciles, à Rome, à Pavie, à Mayence, & à Rheims en Champagne, où ce Prelat fut déposé par le Pape, y present, pour avoir esté convaincu de ce crime. L'an 1049. il entreprit le voyage de Rome aprés sa déposition, mais il mourut en chemin la mesme année.

XLVII. — **Evrard,** selon Robert, **Ayrard,** pourveu par le Pape Leon IX. au Concile de Reims, aprés la déposition de Budik l'an 1043. sous ledit Pape, & l'Empereur Henry troisiéme dit le Noir, & le mesme Duc Conan second. De son temps y eut guerre entre Allain Caignard Comte de Cornoüaille (qui disoit le Comté de Nantes luy appartenir à cause de Judith sa femme, fille legitime de Judicaël) contre Budik Comte de Nantes, qui mourut l'an 1037. & Mathias son fils, lequel estant mort l'an 1051. ledit Comté demeura sans contredit à Hoël fils de ladite Judith & d'Allain Caignard, lequel Hoël fut depuis Duc de Bretagne & Comte de Nantes. Ce Prelat mourut l'an 1055. (1).

XLVIII. — **Guerek** ou **Quiriacus,** *(il portoit de Bretagne)* frere de Hoël Duc de Bretagne, Comte de Nantes & de Cornoüaille, homme docte & de belle prestance, fut sacré l'an 1055. sous le Pape Saint Leon IX. l'Empereur Henry troisiéme, & le Duc Conan second, en laquelle année Harscoit second du nom Baron de Raix, du consentement de sa femme Uldegarde, & de leurs enfants Justin, Hilaire, Urvoy, & Audren, donna au Monastere de S. Sauveur de Rhedon un lieu appelé la *Chaume*, prés Maschecoul, pour y bastir un Monastere de l'Ordre de Saint Benoist, ledit don daté, *prid. Nonas Julij præsulatum Nanneticæ sedis Quiriaco providentia regente, & tam donum quam conventionem sigillo propriæ autoritatis roborante.* Justin son fils fonda depuis l'Abbaye de la Chaume, ¶ de laquelle ont esté Abbez plusieurs Grands personnages. ⌊ Ce Prelat donna plusieurs dixmes, terres, heritages, & oblations à son Eglise, mentionnez en sa Bulle donnée l'an 1063. Il mourut l'an 1078. ¶ comme le remarque la Cronique de Kemperlé. ⌊

XLIX. — **Benoist de Bretagne,** frere du Duc Hoël, ¶ & fils d'Allain Caignard ⌊ fut pourveu de l'Evesché aprés le decez de Guerek, & ne fut sacré que l'an 1080. sous le Pape Saint Gregoire septiéme, & l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Hoël premier son Pere, aux obseques duquel il assista l'an 1084. Ce Prelat fut premierement Religieux profez en l'Abbaye ¶ de Landevenec ⌊ alors estroitement reformée, & pour sa bonne vie il en fut éleu Abbé ¶ de Kemperlé ⌊ & puis Evesque de Nantes : il gouverna son Evesché trente & un an, puis resigna ses Benefices, & se retira en son Monastere de Kemperlé l'an 1111 & y vescut le reste de ses jours privé Religieux. ¶ Il mourut l'an 1115. ⌊ De son temps environ l'an 1090. arriva à Nantes cette effroyable apparition d'un jeune Clerc damné, laquelle nous avons décrite bien au long *en la vie de Saint Gedoüin le 31 janvier, p. 34. art. X.*

(1) Airard ne mourut que beaucoup plus tard après 1093, mais il dut céder son Siege à Guerec dés 1052.

L. — **Brice Robert** (1), surnommé **le Gris**, d'Archidiacre de Vennes fut éleu Evesque de Nantes l'an 1111. après que Benoist se fut démis és mains du Chapitre ; mais je ne sçay pour quelle raison il ne fut sacré que l'an 1113. sous le Pape Paschal II. & l'Empereur Henry V. regnant en Bretagne le Duc Allain Fergent. L'an 1117. il y eut par toute la Bretagne des horribles tempestes & effroyables tonnerres, des vents si impetueux, que les bois & forests furent renversez, & des gresles qui gasterent les bleds & les vignes : au Nantois il y eut forces tremble-terres, subites subversions de maisons, Eglises & Chasteaux, & la Ville de Nantes fut presque toute brûlée, on n'en peut sçavoir bonnement la cause. L'an 1125. fut celebré le second Concile de Nantes par Hildebert Archevesque de Tours, sous le Pape Honoré second. L'an 1130. ce Prelat fonda sept Prebendes en son Eglise Cathedrale, lesquelles furent approuvées par le Pape Innocent second, il rebastit son Manoir Episcopal, & donna à son Eglise quantité de precieux ornemens, des Calices & Orceux d'argent, etc. Et la mesme année Hamon le Bigot & sa femme Doa, Allain Maydo & Orgueilleuse sa femme, donnerent l'emplacement de l'Abbaye de Meilleray de l'Ordre de Cisteaux au Diocese de Nantes. L'an 1118. le Prince Conan le Gros faisant la fondation du Prieuré de la Magdelaine sur les Ponts de Nantes, donna lesdits Ponts aux Chanoines Reguliers de Toussaint d'Angers, en date *Sexto Idus Octob.* confirme la mesme année, *in Monasterio Redonico.* La mesme année le Duc Allain Fergent Pere dudit Prince, bastit le Chasteau de Blain. L'an 1119. ce Prelat assista à la Dedicace ou Benediction du grand Autel de Nostre-Dame du Ronceray à Angers, fait par le Pape Calixte second, assisté de nostre Brice, & de Gallo Evesque de Leon, & la mesme année il assista aux obseques du Duc Allain IV au Monastere de Saint Sauveur de Rhedon. L'an 1135. le seizième Juin fut fondé le Monastere de Buzay au Diocese de Nantes : Et Saint Bernard dans la Cathedrale de Nantes delivra une femme d'un démon incube qui la vexoit : *Voy. en la vie de la Bien-heureuse Ermengarde d'Anjou, le 25. Septembre p. 403-404. art. V & VI.* L'an 1138. il donna à Robert de la Tour-Landry, Abbé de Saint Aubin d'Angers, & à ses Moines, l'Eglise de Saint Martin dessus Oudon, laquelle il dit luy appartenir par droit Pontifical, l'ayant retirée de main laïque, & ce en reconnoissance de ce que lesdits Abbé & Religieux l'admettoient en la participation de leurs prieres & bonnes œuvres, l'acte est daté *5. Kal. Octob. indict. 2.* ratifié par les Chanoines de Saint Pierre de Nantes, en un Chapitre tenu audit mois, & par autre Chapitre tenu à Oudon, & fut mis l'acte avec un coûteau sur l'autel de Saint Aubin. L'an 1132. Guethenoc Baron de Raix fonda le Prieuré de Saint Méen du Cellier, sur le bord de la Riviere de Loire, où jadis Saint Méen avoit exterminé un horrible Serpent. Ce Prelat deceda le trentiéme Octobre l'an 1140.

LI. — **Iterius** (2) natif de Xainctes de Noble race, de Religieux & Abbé de Bourgueill fut éleu Evesque de Nantes, & sacré le jour de la Toussaints premier de Novembre l'an 1140. sous le Pape Innocent second, & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Duc Conan troisiéme surnommé le Gros. Du temps de ce Prelat & son predecesseur fleurissoit Maistre Pierre Abaëlard Gentilhomme Nantois, natif de la Paroisse du Paletz prés Clisson, grand Philosophe, Abbé de S. Gildas de Rhuys ; on tient qu'il composa ce Distique en l'honneur d'Alphonse Seigneur de Goulaines.

Arbiter hic Ambos Reges conjunxit amore,
Et tenet illustris stemma ab utroque domus.

(1) Brice Robert. — Albert Le Grand confond ici deux Evêques, Robert, Evêque de Nantes de 1111 à 1113, et qui, d'après M. de Kersauzon, aurait été transféré sur le siège de Quimper, — et Brice, le Bris, qui tint le siège de Nantes de 1113 à 1140. — P. P.

(2) Avant Iterius, M. de Kersauzon constate l'existence d'un évêque de Nantes du nom de François, 1140-1141.

Sur ce que le Duc de Bretagne ayant employé ledit Alphonse, Seigneur prudent et sage, pour procurer une bonne paix & alliance entre les Roys de France & d'Angleterre. Cela reüssit si bien, qu'ils accorderent & offrirent audit Alphonse de grands presens, qu'il refusa ; seulement accepta du Roy d'Angleterre le Privilege de porter la moitié de ses armes ; ce que voyant le Roy de France, luy donna aussi la moitié des siennes, pour luy & ses successeurs ; de sorte que depuis les Seigneurs de cette maison ont porté my-party d'Angleterre & de France, qui est de gueules à trois demy Leopards d'or, parti d'azur à une fleur de Lys & demie d'or. L'an 1142. fut fondée l'Abbaye de Meilleray de l'Ordre de Cisteaux, dont l'applacement avoit esté donné dés l'an 1130. Ce Prelat mourut l'an 1147.

LII. — **Bernard** natif de la Paroisse d'Escoublac, près la ville de Guerrande, ¶ que je trouve nommé dans les titres Latins *Cinardus,* & par fois *Bernardus* ╠ homme benin & liberal, de Chanoine de Nantes se fit Religieux à Clervaux, ayant esté familier de S. Bernard, qui le retira du siecle pendant son séjour à Nantes, où il vescut si saintement qu'Iterius estant mort, il fut éleu Evesque de Nantes la mesme année 1147. sous le Pape Eugene IV. Religieux de son Ordre, & l'Empereur Conrad III. la derniere année du Duc Conan le Gros, aux obseques duquel, estant mort l'année suivante 1148. il assista, & aussi au Couronnement du Prince Eudon Comte de Penthievre & Vicomte de Porhoët, qui ayant épousé la Princesse Berthe, fille du feu Duc, fut Duc de Bretagne de par sa femme ; le Prince Hoël son beau frere ayant esté desadvoüé & déclaré illegitime par le défunt Duc, à sa Mort ; mais les Nantois recueillirent le Prince Hoël & le firent leur Comte, & le soustinrent contre le Duc Eudon deux ans entiers (comme nous dirons cy-aprés.) L'an 1149. le Prince Hoël Comte de Nantes donna au Monastere de S. Sulpice, *de Nido merulæ,* qui est de filles de Saint Benoist au Diocese de Rennes, *& Charissimæ proli suæ. O. & reliquis Monachabus ibi Deo servituris* (ce sont les termes de l'acte du don) *son Manoir de Scoets avec sa Chapelle, les Convenents, Metairies, Prez, Forests, Moulins, Ponts, Pescheries & Rentes depuis le Pont de Sevre (c'est le Pont Rousseau)* en date *Idibus Augusti* audit an ; & l'année suivante 1150. il donna au mesme Monastere en faveur de sadite fille O. faisant sa profession és mains de l'Abbesse Marie, *les Prieurez de Sainte Radegonde & de Sainte Honorine en Hericq & l'Isle de Groays,* tous lesquels dons notre Prelat confirma l'an 1152. Le Prince Hoël ayant esté receu des Nantois, fut leur Comte jusques à cette année, que le Duc voulant le reduire à son devoir, marcha vers Nantes avec une puissante armée, & ayant passé la Loire s'alla camper à *Rezay,* la Riviere entre-deux, faisant faire des courses sur le plat pays ; Hoël sortit de Nantes sur le Duc, le chargea furieusement, mais il fut repoussé. Sur ces entrefaites la Duchesse Berthe de Bretagne mourut, & le Prince Conan son fils entra en Guerre avec le Duc Eudon, auquel il demandoit le Duché comme son heritage maternel ; ils se battirent, où le Prince fut vaincu & se sauva en Angleterre ; repassa en Bretagne l'an 1155. prend Hedé, assiege son Pere à Rennes, qui est pris prisonnier par le Baron de Fougeres, mais il luy donna vent. Le Prince Conan fut receu Duc à Rennes, & incontinent se resolut de reduire tout le reste du pays à son obeïssance. Les Nantois redoutans sa colere, & se doutans que l'on les attaqueroit des premiers, abandonnerent Hoël, l'ayans reconnu homme lasche, le chasserent de leur Ville, & ne sçeut-on depuis que devint ce pauvre prince ; & ayans mandé Geffroy, fils d'autre Geffroy Comte d'Anjou, & frere du Roy Henry d'Angleterre, ils se donnerent à luy, & luy livrerent leur Ville pour la défendre, esperans avoir secours de luy & du Roy d'Angleterre, ce qui empescha le Duc de recouvrer Nantes pour ce coup ; mais Geffroy l'Angevin estant mort l'an 1157. le Duc fit sommer les Nantois de se rendre, ce qu'ils firent sans resistance, & receurent le pardon de leur revolte & abolition

du passé. Le Roy d'Angleterre Henry fut extrémement couroucé de la perte de Nantes, qu'il prétendoit luy appartenir, comme heritier de son frere Geffroy, auquel les Nantois s'estoient donnez; le Duc se défendoit, & soustenoit que ce n'estoit pas aux Nantois, qui estoient ses sujets, de se donner à qui bon leur sembloit; l'Anglois cependant descendit en Normandie, alloit entrer avec le Duc, mais ce coup fut rompu par le mariage de la Princesse Constance fille du Duc avec le Prince Geffroy III. fils du Roy Henry, lequel mariage faisant, le Duc donna avec sa fille le Comté de Nantes, & alla trouver le Roy Henry à Avranches, qui luy fit tres-bon recueil, & l'an 1159. le Roy Henry vint à Nantes, & prit possession du Comté au nom de son fils le Prince Geffroy. La mesme année ce Prelat assista à la Dedicace de S. Florent de Saumur. Le 6. du mois de May, il obtint des Papes Eugene quatriéme & Adrian quatriéme son successeur, des Bulles de confirmation des Privileges de son Eglise. L'an 1163. il pleut du sang en la Paroisse de Rezay prés Nantes, & de certaines fontaines environ la Ville on en vid couler, & aussi du pain, qui fut signe d'une grande famine qui survint depuis. Ce Prelat mourut l'an 1169. le vingt-huitiéme Septembre, & fut enterré en sa Cathedrale le 5. janvier suivant.

LIII. — **Robert,** neveu de Bernard, homme éloquent & de sainte vie, fut premierement Chanoine & Archidiacre de Nantes, & deux ans aprés la mort de son Oncle, il fut éleu Evesque de Nantes, le propre jour de Noël l'an 1171. en presence & du consentement de Henry Roy d'Angleterre, lequel n'ayant la patience d'attendre le decez du Duc Conan, avoit fait reconnoistre le Comte de Nantes Geffroy son fils, pour Duc de Bretagne, sous le Pape Alexandre III. & l'Empereur Fréderic Barberousse. Ce Prelat obtint nouvelle confirmation des Privileges de son Eglise, & fit le voyage de Jerusalem, & au retour il mourut à *Brandaise* en Italie le vingt-huitiéme Aoust 1183. Environ l'an onze cens quatre-vingt, Briand second du nom, Baron de Chasteau-Briand, fonda le prieuré de Bere, prés Chasteau-Briand, & en donna le fonds à Mairemoustier lez Tours. Son fils Geffroy le confirma, & Goxo fils de cettuy paracheva l'Eglise. L'an 1183. l'Evesque Robert avant d'aller en son voyage, il dedia l'Eglise Abbatiale de Nostre-Dame de Melleray, ¶ de l'Ordre de Cisteaux; de laquelle Abbaye ont esté pourveus plusieurs grands Personnages ⌊

LIV. — **Maurice** (1), Robert le surnommé de Blaison, Gentilhomme Leonnois succeda à Robert, & fut sacré l'an 1184. sous le Pape Lucius troisiéme, l'Empereur Fréderic Barberousse, & le Duc Geffroy second du nom. L'an 1186. le Duc Geffroy mourut à Paris, laissant la Duchesse Constance grosse d'un fils, que ce Prelat baptiza le jour de Pasques, & le nomma Artur, en memoire du grand Artur de la Grande Bretagne. Incontinent aprés le Roy d'Angleterre vint à Nantes & y convoqua les Estats, ausquels il demanda la garde du jeune Prince; mais les Estats l'en refuserent, & confirmerent la Regence de la Duchesse Constance, laquelle fut par eux nommée garde du jeune Duc. Ce Prelat ayant gouverné son Eglise douze ans, fut transferé à Poictiers par le Pape Innocent troisiéme, à la petition des Chanoines & Clergé de Poictiers l'an onze cens nonante-six.

LV. — **Geffroy** (2) Tresorier de Saint Pierre de Nantes, fut éleu aprés la translation de son predecesseur, sous le Pape Innocent troisiéme, l'Empereur Philippes frere de Henry VI. & le Duc Artur premier & la Duchesse Constance sa mere. L'année suivante 1196. Richard Roy d'Angleterre ayant fait, partie par beau, partie par force, consentir la

(1) Entre Robert et Maurice, M. de Kersauzon nous dit qu'un certain Arthur tint le siège épiscopal pendant quelques mois en 1185. M. de Kersauzon donne pour armes à l'évêque Maurice un *bandé de 6 pièces.*

(2) Geffroy Pantin portait : *d'argent à la croix pattée de sable cantonnée de 4 merlettes de gueules.*

Duchesse à espouser Renoul Comte de Cestric, & voyant que les Barons ne se pouvoient accorder avec cét Anglois, assembla les Estats, où n'ayant pû rien faire il rompit l'assemblée & se retira à Nantes, & y manda la Duchesse sous couleur de traitter de leurs affaires; elle y alloit à la bonne foy, mais le Comte Renoul son nouveau mari la prit au Bourg de Teillé prés Ancenix, & la consigna en la garde d'Ascot Baron de Raix qui estoit de sa devotion & intelligence; ce que nostre Prelat ayant entendu il sortit de Nantes sans en dire mot au Roy Richard, & alla à Saint Malo de Baignon, où se trouverent les Evesques de Rennes, Vennes & Saint Brieuc, & la plus saine partie des Barons avec le jeune Duc Artur pour aviser à la conservation de la personne du Prince, & aux moyens de delivrer la Duchesse. L'an 1201. la Duchesse Constance fonda l'Abbaye de Nostre-Dame de Villeneuve, Ordre de Cisteaux en la Forest de Touffou à deux lieuës de Nantes, & y mit des Religieux qu'elle fit venir de Buzay, ¶ de laquelle Abbaye ont esté Abbez plusieurs grands Personnages, ╙ & l'an 1201. elle fonda l'Abbaye de la Cousture, prés le Mans. La mesme année, Jean *dit sans terre*, Roy d'Angleterre, ayant cruellement massacré le Duc Artur son neveu, nostre Prélat assista aux Estats tenus à Vennes, pour deliberer sur la poursuite de reparation du meurtre de ce Prince. L'an 1201. la Duchesse Constance deceda & fut enterrée à Ville-neufve, ce Prelat assista à son enterrement; son corps fut mis en un coffre de bronze, en une Chapelle, attendant l'accomplissement du bastiment. L'an 1207. le Roy Jean sans-terre descendit en Bretagne, & vint sonder les Nantois, pour voir s'il y pourroit entrer, mais il fut rudement repoussé par les Bourgeois, lesquels ouvrirent leurs portes au Roy de France Philippes qui revenoit de Poictou. L'année suivante 1208. le Roy Jean s'en vint vers Nantes, & l'assiegea, mais le Duc Guy de Thoüars le surprit, & le contraignit de lever le Siege. L'an 1209. ce Prelat assista avec Guillaume de Beaumont Evesque d'Angers, à la fondation du Prieuré de la Primaudiere de l'Ordre de Grandmont, que Geffroy Baron de Chasteau-Briand, & Guillaume de la Guerche Seigneur de Poëncé, de Martigné Ferchaud, & de Segré, fonderent en la Forest de Juigné en Anjou. Ce fut nostre Geffroy qui fit parachever la grosse Tour qui s'éleve par dessus le Chœur des Chanoines en sa Cathedrale, laquelle il fit paver & orner de beaux parements, & en accreut les revenus. L'an 1212. il officia aux obseques de Guy de Thoüars, qui fut enterré à Ville-neufve. Enfin Geffroy mourut en Février l'an 1216. & fut inhumé en sa Cathedrale. L'an 1204. Geffroy Baron de Chasteau-Briand fonda le Prieuré de Saint-Michel prés Chasteau-Briand, & y fut enterré l'an 1207. Dés l'an 1200. Olivier Sire de Clisson fonda l'Abbaye de Geneston, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin. L'an 1212. Pierre de Dreux épousa Alix heritiere de Bretagne, dans le Chasteau de Nantes.

LVI. — **Estienne** natif de la Bruere, prés l'Isle Bouchard en Touraine, homme de grande integrité, doux & liberal, fut éleu la même année 1216. (1) sur la fin du Pontificat d'Innocent III. & l'Empire de Frederic II. regnant en Bretagne la Duchesse Alix & Pierre de Dreux, qui depuis fut surnommé Mauclerc, à cause du mauvais traittement qu'il fit au Clergé de Bretagne. L'an 1217. Saint Dominique de Guzman, Espagnol, fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs (communément dits Jacobins) vint à Nantes, & visita la Duchesse en son Chasteau dudit Nantes, laquelle le pria de luy envoyer des Religieux pour peupler un Convent en cette Ville, que André Baron & Seigneur de Vitré leur desiroit bastir en son Hostel, scitué prés l'Hôpital de la Ville & le Chasteau sur le bord de la Loire, entre les Portes nommées alors Drouin Lillard, & la Porte Briand-Maillard, mais la Fondation ne se fit que dix ans aprés. L'an 1221. Geffroy Seigneur de Chasteau-Briand

(1) Etienne succéda au précédent Evêque dès 1213.

fonda la Chapelle & Chapellenie de Saint Martin de Teillé, qu'il dotta de bons & suffisans revenus pour l'entretien du Chapellain, il y a à present des Cordeliers (comme dirons cy-aprés en Jean de Malestroit). L'an 1223. le Duc Pierre défit les Barons alliez du Vicomte de Leon, leur ayant rendu bataille prés Chasteau-Briand, & envoya les prisonniers au Chasteau de Touffou prés Nantes. L'an 1225. le Duc convoqua son Parlement General à Nantes, où il fit des Edits rigoureux contre les Ecclesiastiques; peu auparavant estoit decedée la Duchesse Alix, & fut ensevelie à Ville-neufve prés ses pere & mere. La mesme année ce Prelat dedia l'Eglise abbatiale de Ville-neufve, assisté de Robert Evesque de Vennes, & Raynaldus Evesque de Cornoüaille. L'an 1226. ce Prelat entra en piques avec le Duc, touchant les immunitez & Privileges de son Eglise, pour la conservation desquels il se roidit contre ce Prince, lequel par dépit de luy fit démolir les pignons des Eglises de Saint Clement & de Saint Cire, és Faux-bourgs (à present Saint Leonard dans la ville) dont les materiaux furent par luy employez à l'ornement & fortification de son Château, il démolissoit les Presbyteres & maisons des Prestres, faisoit tirer des fossez à travers les Cimetieres, n'épargnant ny sacré ny prophane, lorsqu'il pouvoit incommoder les gens d'Eglise. Ce Prelat du commencement reprit modestement le Duc, lequel ne pouvant endurer que qui que ce fut contrariast ses volontez, le bannit de son Eglise. Le Clergé de Bretagne ne pouvant plus endurer les façons de faire du Duc, députerent nostre Prelat pour aller à Rome se plaindre au Pape Honoré III. lequel le receut benignement & expedia ses affaires à son contentement. Il deceda au retour de ce voyage le dixiéme Octobre la mesme année, ayant laissé par testament à son Eglise dix marcs d'or, dont furent faits trois Calices du poids de sept marcs, & une grande Croix d'or du poids de 3. marcs, dans le croizon de laquelle est enchassée une notable portion de la vraye Croix, qu'on expose à l'adoration le Vendredy Saint. Il fut inhumé en la Chapelle de Saint Michel en sa Cathedrale.

De gueules semé de fleurs de Lys d'or.

LVII. — **Clement de Chasteau-Briand** (1), Chantre de Nantes & puis d'Angers, fut éleu aprés le decez d'Estienne, & sacré l'année suivante 1227. sous le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc. Il ne siega que cinq mois & mourut la mesme année.

LVIII. — **Henry**, natif de Vennes, fut éleu la mesme année 1227. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc, avec lequel il eut de furieuses prises à cause des immunitez de son Eglise. L'an 1228. Frere Guillaume de Seguino de l'Ordre des Freres Predicateurs, Provincial de France, vint à Nantes par commandement de son General Frere Jourdain de Saxe Allemand, & accepta la fondation d'un Convent de son Ordre en ladite Ville, duquel il reçeut pour Fondateur, André Sire de Vitré, & y fit poser la premiere pierre le jour des Apostres S. Pierre & S. Paul, le vingt-neuviéme Juin audit an, present & Officiant ce Prelat. L'an mil deux cens vingt-neuf Henry troisiéme Roy d'Angleterre descendit à Saint Malo, à la semonce du Duc Pierre, de là il vint à Nantes, où il sejourna quelques mois attendant le reste de son armée, dépensant son argent en festins & banquets, & puis repassa la mer. Cette confederation du Duc avec l'Anglois, dépleut extrémement aux Barons, qui s'allierent au Roy de France, & se declarent contre leur Duc. L'an 1230. le Duc tâcha à attirer les Regents & Escolliers de l'Université de Paris à Nantes, leur proposant de grands Privileges, ayant sçeu qu'ils estoient mécontents à cause d'une querelle survenuë

(1) M. de Kersauzon lui donne pour armes : *Semé de plumes de paon au naturel.*

entr'eux & les Parisiens ; mais il y perdit sa peine. Le Jour de la Pentecoste audit an, le Roy de France Saint Loüis IX. se presenta devant Ancenix où les Barons de Bretagne le vinrent trouver en sa tente au camp, excepté Raoul de Fougeres qui se retira devers le Duc à Nantes. Ancenix s'estant rendu, l'armée marcha à Oudon, prit le Chasteau, & celuy de Champtoceaux, puis ces Princes s'accorderent. L'an 1231. l'Eglise de Ville-neufve fut achevée, & les corps de Guy de Thoüars, de la Duchesse Constance sa femme, & de la Duchesse Alix leur fille, lesquels avoient esté déposez en des Chapelles attendant l'achevement de l'édifice, furent mis en leur final repos, presens les neuf Evesques de Bretagne, le Duc & grand nombre de Barons & Seigneurs. L'an mil deux cens trente-deux le 22. Septembre, ce Prelat dedia l'Eglise de Saint Michel de Nantes, laquelle fut donnée l'an 1296. aux Peres Cordeliers (comme nous dirons cy-aprés). Il mourut l'an mil deux cens trente-quatre, ayant donné aux Chanoines de sa Cathedrale trois cens marcs d'argent pour accroistre le revenu de leurs Prebendes. Il fut enterré en l'Abbaye de Melleray.

LIX. — **Daniel.** *Argentré* le met Evesque de Nantes l'an 1237. & dit de plus, que ladite année il fut à Rome plaider pour son Clergé contre le Duc Jean I. fils de Mauclerc. *Robert* le met aussi en ce rang, mais M. Charron donne pour successeur immediat à Henry, le suivant.

LX. — **Robert,** natif du Diocese de Xainctes, fut premierement Evesque d'Aquilée, puis pourveu de l'Evesché de Nantes par le Pape Gregoire IX. l'an 1235. Il fut à Rome l'an mil deux cens trente-sept soustenir la cause de son Clergé contre Pierre Mauclerc, faisant pour le Duc Jean premier son fils. Ce Prelat fut fait Patriarche de Jerusalem l'an 1240.

LXI. — **Galeran,** natif de l'Evesché de Leon, fut premierement Doyen de Tours, puis éleu Evesque de Nantes l'an mil deux cens quarante, sous le Pape Gregoire IX. & le Duc Jean premier du nom surnommé le Roux. Il obtint du Pape Innocent IV. la confirmation des Privileges de son Eglise. Le 7. Novembre la mesme année, le Seigneur de Blain donna de grands revenus sur sa terre de Blain pour la construction du Convent des Freres Predicateurs de Nantes. L'an 1250, le Duc Pierre Mauclerc revenant de la guerre Sainte mourut sur mer, son corps rendu à Marseille, fut par le commandement du Duc Jean son fils apporté en Bretagne & inhumé à Ville-neufve prés la Duchesse Alix sa femme. La mesme année le Duc vainquit les Barons de Lanvaux & de Craon qui avoient pris les armes contre luy, confisqua la Baronnie de Lanvaux, & envoya de Craon tenir prison au Chasteau du Bouffay à Nantes. L'an 1252. le troisiéme jour de Septembre Geffroy IV. Seigneur de Château-Briand fonda le Monastere de la Trinité prés sadite Ville, en consideration que les Peres de cét Ordre l'avoient racheté des mains des Sarazins, desquels il fut pris en la Bataille de Massore l'an 1250. le 33. de son âge, avec le Roy Saint Loüis & le Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, & ayant esté quelque temps prisonnier, sa rançon payée, il vint en Bretagne ; ce que sçachant sa femme, elle luy alla au devant, & luy donnant le baiser & accollade, trépassa de joye. Cette aventure se trouve remarquée par *Gilles Massérius* en ses Commentaires sur *Aule Gelle* l. 2. ch. 10. *Quidam Dominus Castri Adriando tempore Regis Gallorum D. Ludovici in terram sanctam cum aliis multis profectus est, at cum ob longam absentiam viri jam pro non vivo haberetur, infinitis est ab uxore desideratus lacrymis : tandem familiæ inexpectatus adesse nunciatur qui dudum ut mortuus plorabatur. Cum id uxor audisset, nec certo credens nuntio, procedit obviam, ibi tantus stupor primum, tantum deinde gaudium uxoris viscera ob inopinatum*

viri adventum subintrat, ut inter optatos mariti amplexus animam efflarit. Elle s'appelloit Sybille. Le Roy Saint Loüis en reconnoissance des services qu'il luy avoit rendus en cette guerre, luy donna pour armes à luy & à ses successeurs les fleurs de Lys d'or sans nombre, au lieu des pommes de Pin qu'il portoit auparavant. *Cui & ejus hæredibus S. Ludovicus tunc Francorum Rex, propter ejus probitatem in armis flores Lilii auri, loco pomorum Pini Auri, contulit,* (disent les memoires du Prieuré de la Primaudiere.) Ce Prelat mourut le vingt-cinquiéme Septembre, l'an douze cens soixante, & non douze cens soixante & quatre, & gist en sa Cathedrale.

LXII. — **Jacques,** natif de Guerrande, docte Theologien, fut Chanoine de Paris & Doyen de Tours, éleu Evesque de Nantes non pas l'an 1264. (1) comme l'ont écrit aucuns, mais dés l'an 1260. Ce qui se justifie par un acte signé de luy. *Mense Junio anno Domini M.C.C. sexagesimo. Par lequel il approuve la donaison faite à l'Abbaye & Monastere de la Chaume, Ordre de Saint Benoist, de cent sols monnoye courante de rente, par Marguerite heritiere (Montis-Acuti & Ganappiæ) de Montaigu & la Garnache, du consentement de son mary Pierre de Branna, ladite somme a esté payée par le Senéchal de la Chastellenie de la Garnache, dans la quinzaine de la Purification Nostre-Dame, lequel terme écheu, autant de jours qu'il dilayera de payer ladite rente, il y adjoûtera autant de dix sols du sien.* Auquel acte est attaché l'acceptation dudit don fait par le Senéchal Royal de Poictou à la Roche-sur-Yon, *Die sabbathi post festum sancti Stephani 1277.* scellé d'un grand sceau de cire verte, l'écu chargé de dix fleurs de Lys 4. 3. 2. & 1. contre scellé d'un écu à quatre fleurs de Lys en Croix, deux grandes, deux moindres. Je vis & copié ledit acte à la Chaume l'an passé 1634. en Novembre, & l'ay voulu produire icy pour justifier mon date. L'an 1266. le Duc Jean I. estant allé à Rome, fit serment de ne plus persecuter les Ecclesiastiques de son Duché, & specialement concernant ce Prelat & son Eglise, il dit: *Item, juro & promitto quod Episcopo Nannetensi satisfaciam de Barbacanis secundum sententiam Domini Episcopi Petronensis, & incontinenti deponam omnem pecuniam in qua condemnatus sum Episcopo Nannetensi & Ecclesiæ, & parebo omnibus suis ordinationibus decretis & præceptis lectis contra me pro Episcopo & Ecclesia Nannetensi, etc.* Ce Prelat mourut le 7. février l'an 1267. gist en la Cathedrale prés des Saintes Reliques, ses ossements, avec sa tombe qui est de franc cuivre, furent transferez en la Chapelle de Saint Lazare l'an mil six cens vingt-deux.

LXIII. — **Guillaume** (Claude Robert le surnomme de Vern) natif de Rennes, fut sacré Evesque de Nantes l'an 1267. sous le Pape Clement IV. les mesmes Empereur & Duc, avec lequel il accorda pour les Regales par luy contestées. Il acheta de Henry Seigneur d'Aindre, la Jurisdiction de la Fosse de Nantes & du Bois-Garen, & l'annexa au fief de son Evesché. L'an 1273. au mois de Janvier, le Duc estant à Nantes changea le Bail en rachapt, ce qui fut de tous accepté horsmis du Baron de Fougeres & quelques autres, & de ce Prelat, lequel mourut l'an 1278.

LXIV. — **Maur;** Robert seul, dit qu'il dédia l'Eglise de Buzay l'an 1288. mais Monsieur Charron donne pour successeur immediat à Guillaume le suivant.

LXV. — **Durand** (2), natif de Rennes, fut sacré Evesque de Nantes l'année suivante 1279. sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. avec lequel il accorda pour les droits de son Eglise. Il acquit le Manoir de Chasseil en la Paroisse de Sainte

(1) M. de Kersauzon admet en 1264 un évêque de Nantes du nom de Gautier.

(2) Durand : *d'argent à neuf losanges de sable 3. 3. 3.*

Luce, cinq quarts de lieuës de la Ville pour la recreation des Evesques & mourut à Fougeray l'an 1292. Son corps fut apporté à Nantes, & inhumé dans le Chœur de sa Cathedrale prés le grand Autel, ses ossemens furent découverts l'an 1618. à cause du bastiment neuf, & mis derriere le grand Autel vis-à-vis du lieu où il estoit auparavant.

LXVI. — **Henry** (Robert le surnomme de Calestria) du Diocese de Treguer, fut sacré Evesque de Nantes environ l'an 1293. sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean II. du nom, & l'année suivante 1294. il assista à Angers aux obseques de Nicolas Gellant 55. Evesque d'Angers & dit la Messe Pontificale à S. Maurice. Il mourut l'an 1304. L'an 1296. Guillaume de Rieux & Anne de Maschecol sa femme, fonderent le Convent des Cordeliers en l'Eglise de Saint Michel à Nantes.

LXVII. — **Daniel Vigier** (1), natif de la Paroisse de Guemene Penn-Fao en ce Diocese, fut sacré Evesque de Nantes l'an 1305. seant en Avignon le Pape Clement V. sous l'Empereur Albert I. & le regne de Jean II. & Artur II. Duc de Bretagne. La mesme année il fut député par le Clergé de son Diocese pour aller à Avignon devers le Pape, pour traitter avec les Députez du Duc Artur, touchant leurs differents, & luy fut baillé pour assistant le Curé de S. Medard au mesme Diocese ; ils consentirent la reduction de devoir de tierçage au neuviéme qui s'appelle droit de neufme, & en apporterent Bulles expediées *5. Cal. Julii Pontif. sui anno 4*. L'an 1318. sous le Pontificat du Pape Jean XXII. & le regne du Duc Jean III. Duc de Bretagne & Vicomte de Limoges, estant General de l'Ordre des Carmes R. P. F. Guy de Parpignan, Thebaut de Rochefort Chevalier, Vicomte de Donges, donna aux Religieux Carmes sa maison qu'il avoit à Nantes prés les Cordeliers, nommée communément l'Hostel de Rochefort (c'est le lieu où est de present le Monastere de Sainte Claire) où ils demeurerent neuf ans, faisant le service en une petite Chapelle qu'ils y avoient dressée ; mais ce temps expiré, pour éviter dispute à cause de quelques oppositions formées sur la proximité du lieu, du Monastere des P.P. Cordeliers, le même Seigneur de Donges leur donna une autre sienne maison située entre la ruë de Verdun d'une part, & la Porte qui lors s'appelloit de l'*Echellerie* ou *Guerrandoise*. Les Religieux s'habituerent en cette maison au mois de Juin l'an 1327. & celebrerent six Messes dans la grande Salle dudit Hostel, avec Predication, l'apres-dînée ; le Samedy aprés la feste des Apostres Saint Pierre & Saint Paul. Ce Prelat les traversa extrémement & s'opposa à leur establissement, soustenant le Curé de Saint Vincent ; les Chanoines de Saint Pierre se joignirent à eux ; nonobstant les Religieux passerent outre, dont Daniel irrité les excommunia ; mais ils en appelerent au Pape, & dura ce litige trois ans entiers, jusques à l'an 1330. que le Seigneur de Donges leur fondateur desirant les voir en paisible possession de leur Monastere, s'obligea à payer tous les ans à l'Evesque de Nantes six livres monnoye, & cent au Chapitre *pro indemnitate & cessatione ab oppositionibus* (porte l'acte) lequel accord & convention fut confirmé l'an suivant 1331. par le Pape, qui absolut les Religieux de la censure, & le Duc à la requeste du Fondateur l'approuva aussi. Ce Prelat fut homme docte, de sainte vie & austere ; il fit de grands biens à son Eglise, à laquelle il donna des Chapes, Chapelles, & ornements precieux, les deux Images d'argent de Nostre-Dame & de Saint Jean, qui sont aux deux costez du Crucifix sur la porte du Chœur, la grosse cloche nommée le Félix, fonda plusieurs Chapellenies, Anniversaires & festes doubles en ladite Eglise, érigea le Doyenné de sa Cathedrale avec semblables honneurs & préeminences que celuy de Tours, luy assignant une Prebende avec les deux parts des gros fruits de la Paroisse de *Couairon*, fonda deux dignitez en l'Eglise

(1) Daniel Vigier : *une fasce accompagnée en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant surmontant une étoile.* — Il mourut le 12 février 1337.

Collegiale de Nostre-Dame de Nantes, sçavoir le Chevecier (qui est le chef) & le Chantre, & sept Prebendes. C'estoit le Pere des pauvres de son Diocese, dont il nourrissoit grand nombre. Il deceda le treiziéme Février l'an 1337. gist en sa Cathedrale prés la Chapelle Paroissiale de Saint Jean Baptiste, bastie & consacrée par luy, & sur son tombeau est érigé un sepulcre de marbre noir, autour duquel on a autrefois veu de grandes clartez & lumieres. L'an 1332. Gerard de Machecoul, Seigneur de la Benaste, du Coustumier, de Bourg-neuf & de l'Isle de Boüin, & Alienor de Thoüars sa femme, fonderent le Monastere des Peres Cordeliers en leur Ville de Bourg-neuf, où furent enterrez ledit Gerard mort le dernier jour d'Octobre l'an 1343. & Alienor decedée le 26. Février 1363.

LXVIII. — **Olivier Salahadin** (1) Gentilhomme natif du Diocese de Leon surnommé *la fleur des Prelats de son temps*, fut éleu & sacré la mesme année 1337. sous le Pape Benoist XI. & l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean III. lequel estant decedé à Caën en Normandie en Avril 1341. les Nantois receurent le Comte Jean de Montfort pour Duc, qui y assigna les Estats, mais il n'y eut qu'un seul chevalier qui l'y vint trouver. Charles de Blois s'estant plaint au Roy de France son Oncle de ce que le Comte de Montfort conqueroit les Villes, le Roy envoya à Nantes le sommer de comparoistre devant les Pairs de France pour subir leur Arrest, il y alla; mais voyant qu'il battoit mal pour luy, il se sauva de Paris & se rendit en poste à Nantes, s'ensuivit l'Arrest de Conflans contre luy, pour lequel executer le Duc de Normandie & Charles de Blois vinrent en Bretagne avec une puissante armée, prirent Ancenix, Champtoceaux & Carquefou, & bloquerent Nantes, tant de ça que delà Loire, laquelle ils firent passer à partie de leurs soldats à Toüaré. Les Nantois se défendirent resolûment du commencement, & se battirent avec l'ennemy aux barrieres; mais voyans plus de 200. des leurs pris prisonniers, leurs terres & mestairies bruslées & pillées, ils accorderent sourdement avec l'ennemy de luy livrer la Ville, à condition que les prisonniers seroient délivrez sans rançon, & qu'on ne feroit tort à aucun des Bourgeois en corps ny en biens. Le moyen de rendre la Ville sans bruit, fut qu'on laissa une des portes ouverte (comme par mégarde) à l'heure dite, que les François ne manqueroient de s'y trouver, & ayant enfoncé les portes du Chasteau (assez mal gardé, le Comte croyant estre en seureté) prirent ledit Comte & le menerent à Paris, où il fut serré en la grosse Tour du Louvre; & cela fait, Charles entra dans Nantes, & receut le serment des Habitans, puis l'armée se retira sans faire tort à personne comme il avoit esté convenu. Cela se fit à la Toussaints ou environ l'an 1342. Au commencement du Printemps de l'année suivante 1343. Louis d'Espagne partisan de Charles de Blois assiegea Guerrande, & aprés quelque resistance des Habitans la prit d'assaut & la pilla, dont il tira un grand butin, ses soldats bruslerent cinq Eglises, tant en la Ville qu'es Fauxbourgs, dont Loüis fut fort courroucé, & fit pendre vingt-cinq de ces boutefeux. Delà il marcha au Croisic, qu'il prit puis s'embarqua & tint la mer quelque temps, & aprés revint au mesme port. La mesme année le Roy d'Angleterre Edoüard estant descendu à Morbihan, vint à Nantes, & l'assiegea, logeant son armée és Fauxbourgs de la Fosse, le Marcheix, S. Clement & Richebourg, lesquels il fit brusler, pour convier Charles de Blois à sortir hors la ville, lequel il attendoit en bataille rangée hors Sauvetour. En cette incendie des fauxbourgs de Nantes, fut bruslée l'Eglise de S. Julien, à l'entrée de la Fosse, bâtie

(1) Albert Le Grand omet de citer entre Daniel Vigier et Olivier-Barnabé ou Bonabes de Rochefort élu le 17 juillet 1338 (Eubel) *armes : Vairé d'or et d'azur.* — Olivier Salahadin de la maison des Seigneurs de Kermodec en Ploudiry, doyen de Paris, docteur en théologie, fut élu Evêque de Nantes le 14 juillet 1340, sur le refus du Saint-Siège de nommer Guillaume de Machecoul, chanoine de Nantes, désigné par le Chapitre; il mourut le 24 août 1354 : *d'or à 3 annelets d'azur.* — P. P.

autrefois par Desiderius Evesque de Nantes, où on a depuis édifié une petite Chapelle dédiée au mesme Saint. Les Anglois enfin leverent le siége pour aller à Vennes, où l'Armée de France s'alloit rendre. L'an 1347. Charles de Blois amassa son Armée à Nantes pour aller assiéger la Roche-Derrien. L'an 1352. la nuit de Caresme-prenant 17. jour de Février, les Anglois qui couroient le Nantois approcherent du Château de Nantes, & ayant apperceu que la place estoit mal-gardée, ils se coulerent doucement dans le fossé, & par escalade entrerent par une fenestre de la Tour neufve, & se saisirent de la place, mettans hors le Capitaine Messire Guy de Rochefort & sa garnison, mais il fit armer les Bourgeois & assiega ces Anglois, lesquels il força & tailla en pieces ne pouvans estre secourus. Ce Prelat mourut le 17. Aoust 1354 & gist en sa Cathedrale en la Chapelle de la Magdeleine sans Epitaphe.

Il portoit d'or à cinq cottices d'azur.

LXIX. — **Hugues de Montrelaix**, fils de Renaud & de Marie d'Ancenix, Chanoine et Chantre de Nantes, Doyen & puis Archidiacre de la Mée, fut éleu par le Chapitre de Nantes aprés le decez de Salahadin, mais le Pape d'Avignon ne le voulut confirmer, ains à la recommandation de Charles de Blois, competiteur du Duc Jean IV. transfera Robert Paynel de l'Evesché de Treguer à celuy de Nantes l'an suivant 1355. & pourveut nostre Hugues de l'Evesché de Treguer (y recours) lequel le fut depuis de Saint Brieuc.

D'argent à deux faces de gueules accompagné de 8. merlettes d'azur. 3. 2. 3.

LXX. — **Robert Paynel** (1), de Noble extraction, fut premierement Evesque de Treguer, puis transferé par le Pape d'Avignon à l'Evesché de Nantes, à la prière & recommandation de Charles de Blois, son grand & intime amy. Il commença à tenir ce Siége l'an 1355. pendant le plus fort de la guerre Civile entre Jean Comte de Montfort, & Charles de Blois, à qui demeureroit le Duché de Bretagne. L'an 1357. *Bertrand du Guesclin partisan de Blois, surprit le Chasteau de Fougeray en ce Diocese par un gentil stratagéme : Car ayant espié l'absence de Messire Robert Brembon, Capitaine des Anglois de la garnison de cette place, il se déguisa en Villageois, & fit faire autant à dix ou douze des siens, ayant mis le reste en embuscade le plus prés qu'il pût du Chasteau. Cela fait ils couperent chacun un faix de bois, & allerent vers le Chasteau demander si on avoit affaire de bois, la sentinelle respondit qu'oüy, & descendit abattre le Pont & ouvrir la porte, alors ces déguisez bucherons jetterent leurs fagots bas pour empescher la porte de fermer & ayans donné le signal à leurs compagnons embuscadez ils prirent la place, & tuerent ou prirent prisonniers tous les Anglois qui s'y trouverent.* Environ l'an 1360. Charles de Blois, Prince remply de pieté & devotion, fonda sur les Ponts de Nantes l'Eglise & Aumosnerie de Toussaints; il fit aussi rebastir l'Eglise des Carmes de la mesme Ville, & celle de Saint Leonard qui avoient esté ruinées par le malheur de la guerre. Ce Prince ayant perdu la vie & la bataille à la journée d'Auray le 29. Septembre 1364. nôtre Prelat en fut si attristé, qu'il en tomba malade d'ennuy, & mourut peu après, il fut enterré en sa Cathedrale devant l'Autel de Saint Eutrope. La même année finissant, le Vendredy Saint II. d'Avril, on travailla à Guerrande pour le Traité de paix, lequel le Duc ne vouloit accorder; mais ayant mis la teste à la fenestre de sa chambre, il vid toute la place couverte de peuple, qui l'apercevant se jetterent à genoux; & commencerent à crier : *Monseigneur, pour l'honneur de Dieu, donnez la paix à vostre pauvre peuple.* Ce spectacle l'attendrit, & le fit resoudre à la paix, laquelle fut concluë le lendemain Samedy de

(1) Robert Paynel transféré de Tréguer à Nantes le 19 novembre 1354, mourut le 23 février 1366. — D'après M. de Kersauzon, il portait : *d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 6. merlettes de gueules 3. 2. 1.*

Pasques, dernier jour dudit an 1364. en l'Eglise Collegiale de S. Aubin de Guerrande. L'an 1359. R. P. en Dieu Messire Raoul de Machecol, fils de Gerard de Machecol, & d'Eustache Chabots, fut consacré Evesque d'Angers. Pendant ce temps, la Seigneurie de Derval en ce Diocese estoit possedée par Messire Robert Knolles vaillant Chevalier Anglois, auquel elle fut donnée par le Duc Jean IV. à cause que Bonabes de Rouge IV. du nom avoit abandonné son service & s'estoit rangé du party du Roy de France, & ne retourna à son vray Seigneur que la paix faite l'an 1380.

LXXI. — **Frere Simon de Langres** (1), Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Langres en la Province de France, Docteur en theologie de la Faculté de Paris, fut éleu vingt & deuxiéme General de son Ordre, au Chapitre celebré au Convent de Castres l'an 1352. Il fit en sorte envers le Pape Urbain V. que le corps du Docteur Angelique Saint Thomas (lequel avoit demeuré en dépost septante-cinq ans au Monastere de Fosse-neuve, Ordre de Cisteaux, où il estoit decedé) fut rendu à l'Ordre. Le Roy d'Angleterre Edoüard tenant le Roy de France Jean (pris en la bataille de Poictiers) prisonnier à Londres, irrité de ce qu'on ne luy en vouloit donner telle rançon qu'il demandoit, passa la mer l'an 1359. & r'entrant en France alloit ruinant & desolant tout le Royaume, sans que personne luy osast resister. Pour remedier à ces malheurs, le Regent du Royaume Charles de France, de l'avis des Princes ses freres, de Guillaume de Montaigu Evesque de Terroüenne, Chancelier de France & de tout le Conseil, ne trouva meilleur expedient pour remedier à ces désordres, que de députer nostre frere Simon & l'Abbé de Clugny devers le Roy Edoüard, lequel ils trouverent à Galardon, & si puissamment le persuaderent, qu'ils obtinrent la paix, laquelle fut peu aprés concluë au village de Bretigny, prés Chartres. Ayant gouverné quatorze ans son Ordre, il fut éleu Evesque de Nantes l'an de grace 1365. & la mesme année il receut le Duc en sa Ville de Nantes le jour de la Saint André au mois de Novembre, & luy presta le serment de fidelité, lequel le remercia de cent marcs d'argent qu'il luy donna, qui luy estoient acquis du revenu de l'Evesché pendant la vacance du Siege ; & en sa consideration il confirma la fondation & les Privileges du Convent des Freres Predicateurs de Nantes & donna aux Religieux la vieille Monnoirie sçituée entre la ruë qui meine à la porte *Drouin Lillart*, & les degrez pour monter sur la muraille, prés la porte *Briand Maillard*, en consideration aussi que ledit Ordre des Freres Predicateurs a esté fondé par ses Predecesseurs Comtes de Montfort l'Amaury (porte l'acte du don). Il arriva deux beaux miracles à Nantes cette année, par les merites de Nostre-Dame, réclamée en l'Eglise des Carmes de ladite Ville, dont le Duc & tout le peuple furent témoins. Car le jour que ce Prince fit son entrée Ducale dans la Ville de Nantes, les ruës & fenestres estoient si pleines de monde, pour voir cette ceremonie, que les Archers de la garde de son Altesse travailloient bien à fendre la presse & ouvrir le passage. Comme le Duc passoit par les Changes, il arriva que la foule du peuple poussa un petit enfant, que sa mere avoit mis sur la marzelle du grand puits qui est en cette place ; de sorte qu'il tomba dedans & fut noyé. Le corps fut pesché & tiré hors faisant pitié aux assistans, mais specialement la pauvre mere laquelle ne se pouvoit consoler. Il se trouva alors auprés d'elle quelques devotes personnes qui luy conseillerent de voüer son enfant à Nostre-Dame du Mont-Carmel, laquelle ne dénioit son assistance à ceux qui avoient recours à elle en leurs afflictions ; la pauvre femme creut ce conseil, & prenant le corps mort de son fils le porta à la chapelle des Peres Carmes, le mit sur l'Autel, suppliant la Sainte Vierge de luy obtenir la vie. Ce qui fut fait, & l'enfant ressuscita sur le champ en presence de tout le peuple,

(1) Simon de Langres, élu le 16 mars 1366, fut transféré à Vannes en 1382. Son écusson portait : *une fasce accompagnée de 3 roses 2. 1.*

qui rendit graces à Dieu & à Nostre-Dame. Ce miracle fut suivy d'un autre aussi grand, car le bruit en estant divulgué par la Ville, le lendemain un Cordonnier en oyant dire quelque chose à des personnes arrestées prés sa boutique, leur dit qu'il n'en croyoit rien, & que c'estoit un bruit que ces Moines faisoient courir pour se mettre en credit, ajoustant ce blaspheme : *Qu'ils aillent au Diable ces Moines avec leur Nostre-Dame du Mont-Carmel.* Il n'eut pas plûtost acheyé de proferer ces blasphemes, qu'il se passa son alesne par le milieu de la paulme de sa main, où elle s'arresta si fixement qu'il fut impossible de l'en retirer, quelques efforts que l'on y fit; le Duc y envoya ses Medecins & Chirurgiens, qui ayans visité le patient & tasché en vain de le soûlager, rapporterent qu'il y avoit du surnaturel, & que c'estoit une juste punition de son blaspheme. Il fut en cét estat vingt-quatre heures en des douleurs extrémes, enfin il r'entra en soy-mesme, reconnut l'énormité de son peché, & pria qu'on le conduisit en la Chapelle des Carmes ; ce qui fut fait. Il se prosterna devant l'Image de Nostre-Dame, & versant un torrent de larmes, confessa publiquement sa faute, demanda pardon à la Sainte Vierge & la supplia de luy obtenir sa santé. Il n'eut plûtost fait cette petite satisfaction, que l'alesne luy tomba de la main sur le marchepied de l'Autel, & sa playe se guerit, de sorte que moyennant une legere imposition d'emplastre il fut guery en bref. Cela mit les Peres Carmes en credit, tant envers le Duc qu'envers le peuple, qui leur resta fort affectionné. La mesme année Nicolas Bouchard Admiral de Bretagne fit par commandement du Duc bastir la grosse tour & forteresse qui est au bout des Ponts vers Piremil, pour défendre l'entrée desdits Ponts. L'an 1366. la Duchesse Marie d'Angleterre fille du Roy Edoüard, estant decedée, le Duc épousa à Nantes Madame Jeanne de Hollande, fille de Thomas de Hollande, & de la Princesse de Galles & d'Aquitaine ; à ces nopces on n'épargna rien, & s'y firent les plus beaux Tournois qu'on eût veu depuis les guerres. La mesme année ce Prélat, & Frere Even Begaignon aussi Religieux de son Ordre, Evesque de Treguer, persuaderent au Duc de donner aux Freres Predicateurs le Convent qu'il avoit resolu de bastir à Rennes, en l'honneur de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, ce qui fut fait. L'an 1369. ¶ le jour de S. André, ledit Simon fit serment de fidelité au Duc, & la mesme année ¶ les Comtes de Pembrok & de Canterbury, beaux freres du Duc, décendirent en armes au Port de Saint Malo, ausquels le Duc permit le passage à travers son pays pour aller en Poitou, & les festoya trois jours durant à Nantes, & leur armée és Faux-bourgs & Villages circonvoisins, puis passerent la Loire, & allerent joindre le Prince de Galles à Angoulesme ; plusieurs autres Compagnies tinrent la mesme route, dont le Roy de France & son Conseil sçeurent mauvais gré au Duc, lequel craignant quelque mal de ce costé, & se défiant de ses propres sujets, mit des garnisons Angloises és fortes places de son pays, dont les Barons irritez surprirent les bonnes places & manderent au Roy de France qu'il leur envoyast son armée, ce qu'il fit, sous la conduite de Bertrand de Guesclin Connestable de France. Le Duc cedant au temps, sortit de Nantes, & passa en Angleterre. Le Connestable prit le Chasteau de Derval, puis se presenta devant Nantes, qui luy refusa l'entrée, du commencement puis composa & entra dans la Ville. L'an 1378. au mois de Juillet, le Roy de France tendant à la confiscation du Duché de Bretagne, envoya à Nantes adjourner le Duc à comparoir en personne à l'assignation du quatriéme Decembre ensuivant, pour répondre à son Procureur General, sur ce qu'il voudroit proposer contre luy; s'ensuivit Arrest au désir du Roy, portant confiscation du Duché ; & l'année suivante les Commissaires pour l'execution dudit Arrest vinrent à Champ-toceaux, pensant commencer par Nantes, dont le Capitaine Amaury de Clisson frere d'Olivier leur eut bien voulu donner entrée, mais les Nantois coururent aux armes, & l'empescherent de rien faire au préjudice du Duc. Les Barons & Seigneurs extrémement irritez des procedures du Roy de France, appelerent le Duc, qui prit port à Solidor,

de là vint en Guerrande, qu'Olivier de Clisson avoit tâché à débaucher de son obeïssance, où il fut receu, comme aussi à Saint Nazaire, & és Isles de Baugé & de Ranroët. Tout cecy se passoit en l'an 1379. ¶ en laquelle année ledit Simon fit derechef nouveau serment de fidelité au Duc, qui se trouve aux Chartres, ‖ & l'année suivante 1380. le Comte de Boukingham, traversa le Royaume de France pour venir au secours du Duc ; ce que prévoyant le Roy de France envoya ses Agens à Nantes pour pratiquer cette Ville, laquelle peu aprés receut Olivier de Clisson & ses gens, qui y fit ses preparatifs pour aller assieger Guerrande, dont la garnison donnoit des affaires aux Nantois, faisant des rafflées sur leurs terres, & leurs donnans à toute heure des camizades & attaques jusqu'à leurs portes, ce qui les incommodoit fort. Clisson ayant fait devaler ses engins à S. Nazaire voulut assieger Guerrande, mais il ne l'osa entreprendre, ains manda à l'Admiral d'Espagne, qui tenoit la mer, de renger la coste & mettre ses gens à terre. Mais les Habitans des côtes y donnerent si bon ordre, qu'ils ne pûrent prendre terre, & allerent moüiller l'ancre au port de S. Nazaire, dont ils voulurent assieger le Chasteau gardé par Messire Jean d'Ust, lequel avoit arboré sur la grosse Tour du Donjon la Banniere de Bretagne, aux armes du Duc. L'Admiral ayant oüy par un de ses Soldats, qui fut en la place, qu'elle estoit bien avitaillée & munie, se retira vers Guerrande, où il fut chargé par Messire Guillaume du Chastel, qui tua tous ses gens qui avoient pris terre. Delà il alla en Rhuis, où il fut encore battu par le Capitaine de Sussinio. Enfin le Comte de Boukingham assiegea Nantes, & se logea aux Fauxbourgs de Sauvetour, & les autres à Saint Nicolas, Richebourg & S. Clement ; il se fit de belles armes en ce Siege, où les assiegez firent de grandes sorties sur les Anglois, lesquels voyans qu'ils n'y gagnoient que des coups, leverent le Siege, & allerent trouver le Duc à Vennes. S'ensuivit le second Traité de Guerrande conclud le quinziéme Janvier la mesme année 1380. finissant, en consequence duquel, l'année suivante 1381. aprés la feste de l'Ascension, la ville de Nantes fut renduë au Duc, & à la Saint Jean ensuivant les Chasteaux de Pillemy & de Touffou, & les autres forteresses qui en dépendoient. L'an 1382. mourut nostre Prélat, aprés avoir fondé en sa Cathedrale les doubles de Saint Dominique, Saint Pierre Martyr, & Saint Thomas d'Aquin de son Ordre. Il fut enterré au Chœur de l'Eglise des Freres Predicateurs, sous la seconde marche de l'Autel du costé de l'Evangile, son tombeau couvert d'une lame de franc cuivre burinée de son effigie & armes, avec Epitaphe ; cette lame fut fonduë en l'embrasement de ladite Eglise l'an 1410. comme nous dirons cy-aprés.

D'or à 5. Cottices d'azur.

LXXII. — **Jean de Montrelaix (1),** fils de Regnaud Sire de Montrelaix, & de Marie fille de Geffroy Baron d'Ancenix, fut transferé de l'Evesché de Vennes à celuy de Nantes l'an 1383. ¶ Le procez verbal de son entrée Episcopale se trouve aux Archives du Duché, & porte que le Duc tenant en main la Baronnie de Chasteau-Briand, eut le cheval de l'Evesque, & le Baron de Retz les nappes & serviettes qui avoient servy au disner & que les Barons du Pont-Chasteau, de Retz, d'Ancenix, & de Château-Briand, estoient les quatre qui faisoient les ceremonies des entrées des Evesques ‖ du temps du Pape Urbain VI. sous l'Empereur Wenceslas & le Duc Jean le Conquerant. La mesme année le Duc ordonna un combat de duël entre Messieurs Robert de Beaumanoir & Pierre Tournemine, lequel se fit en la place du Bouffay à Nantes. L'an 1385. le Duc estant veuf de sa seconde femme Jeanne de Hollande, morte en Angleterre sans enfans, épousa en troisiéme nopces la Princesse Jeanne de Navarre, en la ville de Saillé prés Guerrande, en grande pompe & magnificence ; & pour doüaire luy furent assignez au Nantois les Villes & Chasteaux de Nantes & Guerrande, la Baronnie de Retz (que le Duc

(1) Jean transféré de Vannes à Nantes le 20 octobre 1382, mourut le 13 septembre 1391.

avoit acquis) & la Chastellenie de Touffou, par Lettres du 14. Février 1386. L'an 1387. Clisson fut élargy du Chasteau de l'Hermine à Vennes, où le Duc le tenoit prisonnier, à condition de rendre au Duc les Châteaux & terres de Clisson, le Gauvre & Chasteau Guy sur Loire, lequel seroit rasé, & le devoir qu'on y prenoit aboly. L'an 1388. le Duc de Berry vint à Nantes, pour faire l'accord de Clisson avec le Duc. L'an 1389. en Novembre, les gens du Duc prirent par escalade le Chasteau de Champtoceaux, & en mirent hors les soldats de Clisson ; & le Samedy troisiéme Decembre ensuivant il y eut des horribles tremblemens de terre par tout le Comté Nantois. L'an 1390. le second jour de Fevrier Geffroy de la Tour fit bastir l'Eglise & Convent des Peres Augustins à Candé, en la Paroisse de la Cornoüaille, Diocese de Nantes quant au spirituel ; & donna aux Religieux droit de pesche aux anguilles en ses trois Estangs, à la charge de dire tous les matins une Messe, & de faire prieres en François à la grande Messe pour luy, & pour défunte Jeanne de Rougé sa femme. Ce Prélat deceda le douziéme Septembre 1391. si pauvre & dénué de biens, que le Chapitre fut contraint de faire les frais de ses funérailles. Il gist en la Chapelle de Saint Guillaume en sa Cathédrale, sans Epitaphe ny enfeu.

Vairé d'or & d'azur.

LXXIII. — **Bonabes de Rochefort** (1), frere de mere du precedent, fut Evesque de Nantes par resignation de sondit my-frere, & fut sacré la mesme année; & l'an 1396. il presta le serment de fidelité au Duc Jean le Conquerant ¶ qui se trouve aux Chartres, en datte du Mercredy aprés *Reminiscere* de lad. année. ‖ Il fonda la Sacristie de sa Cathedrale, & y fit une autre fondation ; il mourut l'an 1398. le dix-neuviéme Novembre, & gist en sa Cathedrale. L'an mil trois cens quatre-vingt-seize, le Duc de Lanclastre banny d'Angleterre, vint à Nantes voir le Duc son oncle, lequel luy fournit gens, argent & navires pour conquerir le Royaume d'Angleterre.

LXXIV. — **Bernard du Pairon** (2), Gascon, Aumônier de la Duchesse Jeanne de Navarre, esleu Evesque de Nantes, ¶ aprés que le Siége eut vaqué jusques au dernier jour de janvier mil quatre cens, ‖ y fit son entrée Episcopale le vingtiéme Juillet l'an mil trois cens quatre-vingt-dix-neuf, sous le Pape Boniface IX. La mesme année le premier jour de Novembre, Feste de la Toussaints, le Duc Jean le Conquerant mourut en la Tour neufve du Chasteau de Nantes, & le lendemain son corps fut inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre de Nantes, où se void son tombeau élevé de marbre blanc, son Effigie couchée dessus, armée de toutes pieces, le bonnet & cercle Ducal en teste, & le collier de l'Hermine au col. On soupçonna le Prieur de Josselin, & un Prestre de Nantes d'avoir ensorcelé le Duc, & furent serrez prisonniers ; le Prestre y mourut, & le Prieur fut délivré. L'an mil quatre cens un, le troisiéme jour de Juillet peu aprés Soleil levé, il fit un vent si furieux à Nantes, que les clochers, cheminées, pavillons & crenaux des murailles furent enlevées & transportées de lieu en autre, les arbres & forests furent arrachées, plusieurs Edifices dans la Ville démolis, & n'osoit aucun sortir en ruë. Ce Prélat assista avec les autres Evesques de Bretagne à Nantes, au mois d'Octobre l'an mil quatre cens deux, lors que la Duchesse Mere du Duc se démit de la garde & tutelle des Princes ses enfans, la cedant au Duc de Bourgogne, comme leur plus proche parent, lequel jura de s'en acquitter loyalement. Bernard fut transferé du Siége de Nantes à celuy de Treguer l'an mil quatre cens quatre, où il deceda l'an mil quatre cens huit.

(1) Bonabes de Rochefort, archidiacre de la Mée, bachelier ès lois, diacre, fut élu le 19 août 1392 et mourut le 8 août 1398.

(2) Bernard du Peyron était archidiacre de la Mée. Ses armes figuraient *une colonne cantonnée de 4 roses.*

D'or au sautoir fleuronné d'azur.

LXXV. — **F. Henry le Barbu** (1), auparavant Evesque de Vennes, Moine & Abbé de Prieres, fut pourveu de l'Evesché de Nantes, aprés la translation de Bernard à Treguer, l'an 1404. sous le Pape Innocent VII. & l'Empereur Robert de Bavieres, regnant en Bretagne le Duc Jean V. L'an 1407. Olivier de Clisson Connestable de France, Baron de Clisson & de Belle-ville, estant au lit de la mort en son Chasteau de Josselin, fonda par testatement un college de Chanoines en l'Eglise de Nostre-Dame dans sa ville de Clisson, pour estre composé de Doyen, Chanoines, Chapellains, Clercs, & serviteurs, comme il plaira aux Commissaires nommez & ordonnez par nostre Saint Pere le Pape ; & déslors donna sa Chastellenie de Montfaucon, qu'il avoit acheté du Comte de la Marche, ce qui fut fait en la forteresse du Chasteau de Josselin, en presence de Robert Evesque de Saint Malo, Jean Evesque de Saint Brieuc, Yves Abbé de N. Dame de Bon-Repos, Ordre de Cysteaux, Olivier de la Motte Doyen de Saint Malo, & plusieurs autres. L'an 1408. le Duc Jean cinquiéme fonda le Convent des F.F. Predicateurs de Guerrande, aprés avoir soustenu procez contre ce Prélat, qui supportoit les Prévôts & Chanoines de S. Aubin de Guerrande, pour l'interest qu'ils avoient en lad. fondation ; enfin ce different fut terminé par la sagesse & prudence de R. P. en Dieu Gatian de Monceaux, natif de Nantes, Evesque de Cornoüaille, delegué du Pape Benoist XIII. d'Avignon, par Bulles dattées *Nonis Januarii Pont. sui anno 8.* (qui revient au cinquiéme janvier 1406) à ces conditions, que lesdits Prévôsts & Chanoines se desisteront de leurs oppositions, consentiront & approuveront ladite fondation en la Chapelle de la Trinité aux fauxbourgs de Guerrande ; & le Duc pour les dédommager de tous les interests qu'ils pourroient pretendre en ladite fondation, leur délivreroit la somme de quatre mille livres monnoye, pour acheter des rentes & revenus pour l'utilité de leur Fabrique, & affaires de leur Communauté, lesquelles rentes son Altesse promettoit leur amortir, (ce qu'il fit depuis) & pour la quatriéme portion, & tous autres droits qu'ils pourroient pretendre contre lesdits Religieux ; & aussi pour faire bastir une Chapelle de la Trinité (qui se void prés le Convent) pour celle qu'ils délaissoient ausdits Religieux. Cét accord fut passé & signé de part & d'autre, en presence des Reverends Peres en Dieu Frere Henry le Barbu Evesque de Nantes, Gatian de Monceaux Evesque de Cornoüaille, délégué du Pape, Jean de Malestroit Evesque de Saint Brieuc, Chancellier de Bretagne, Frere Jean le Danteuc de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix Confesseur du Duc, à la sollicitation duquel se faisoit cette fondation, & un grand nombre d'autres personnes de qualité ; en presence desquels le Duc posa la premiere pierre aux fondemens de l'Eglise le 16. jour de Mars audit an 1408. (selon leur supputation) & fit approuver sadite fondation au Pape Jean XXIII. par ses Lettres expédiées à Boulogne la Grasse, *4. Nonas. Feb. Pont. sui anno 1.* qui revient au 2. de Février 1410. (selon leur supputation) & le jour de la fondation le Duc donna aux Religieux, les jardins, terres & prairies, qui sont enclos dans le pourpris de leur Convent. L'an 1410. le dixiéme jour d'Avril sur les 10. heures du soir, le feu prit au Convent des Freres Predicateurs de Nantes, de telle vehemence, qu'en moins de quatre heures, l'Eglise, la Sacristie, les Dortoirs, & la plupart des Edifices furent reduits en cendre, avec perte des ornemens de la Sacristie & ustensiles tant de l'Eglise que du Convent, entr'autres pertes la tombe de cuivre où gisoit feu R. P. en Dieu Frere Simon de Langres, jadis General de l'Ordre, & Evesque de Nantes, fut fonduë. Le Duc Jean fit reparer les murs de l'Eglise & l'emboisement, lambris & vitraux. Messieurs de la Ville firent rebâtir les Dortoirs, & les Chaires & garnitures du Chœur ; & les Seigneurs de la maison du Duc firent faire le clocher, &

(1) Henri le Barbu élu le 2 mai 1404 par Benoist XIII siégeant à Avignon, mourut le 27 avril 1419. C'était le frère de Guy le Barbu, évêque de Léon, 1385-1410.

donnerent les cloches; de sorte que l'an mil quatre cens treize le dix-neufiéme jour d'Octobre, ce Prélat dédia l'Eglise en grande solemnité. La même année 1410. fut fondé le Convent des Cordeliers, prés la ville de Clisson, en execution du testament du feu Connestable de Clisson, par sa fille Margot de Clisson Comtesse de Pentiévre. L'an 1413. le Duc Jean fit bastir à ses frais le Sepulcre de Nostre Seigneur au Convent des Freres Prédicateurs à Nantes, & y fonda la Noble, ancienne & devote Confrairie de la Veronique, laquelle les Religieux dudit Convent (à la requeste dudit Prince, & de plusieurs notables Personnages, tant Prélats, Princes, Barons, Seigneurs, Gentils-hommes & Bourgeois composans le Corps de ladite Confrairie) receurent & consentirent la deservir dans la Chapelle de *Sainte Catherine de Sienne,* (on l'appelle à present de la Veronique) qui est sous le pignon de la porte de l'entrée de leur Eglise : l'Acte dudit consentement & acceptation est capitulaire, datté du sixiéme Septembre audit an. L'an 1418. Charles de Dinan, Seigneur de Château-Briand & de Candé, ratifia la fondation des Peres Augustins de Candé, & indemnisa leurs terres, à la charge de faire un Service, & dire trois grandes Messes tous les premiers jours de May, pour ses amis trépassez. Nostre Prélat fonda la Psalette de son Eglise de six enfans de chœur & deux Maistres, l'un pour les Lettres, l'autre pour la Musique, acheta & meubla la maison où ils demeurent. Il donna à son Eglise plusieurs Chappes, Chasubles, Dalmatiques & autres ornemens, fonda plusieurs Chapellenies & Anniversaires en son Eglise, où il fut enterré en la Chapelle des Apostres S. Pierre & S. Paul (à present celle de S. Felix) estant decedé le 27. Avril 1419. Et le 17. May ensuivant, le Duc Jean V. fonda le Convent de S. François de Savenay. L'an 1402. la Duchesse Jeanne de Navarre partit de Nantes pour aller espouser le Roy d'Angleterre Henry & voulut délivrer la ville & Chasteau de Nantes és mains du Connestable de Clisson, pour la somme de douze mille escus ; mais Messire Guillaume Delbiest Capitaine de Nantes, dit qu'il ne les délivreroit qu'au Duc de Bourgogne, curateur du Duc. Ce Prélat assista à l'hommage du Duc Jean V. au Roy de France l'an 1403. L'an 1413. Gilles Monsieur de Bretagne mourut au Siége de Bourges, son corps fut apporté en Bretagne, & enterré à Saint Pierre de Nantes. L'an 1414. la riviere de Loire sortant de son canal, déborda si extraordinairement, que de memoire d'homme on ne l'avoit veuë telle; car les mois de Février, Mars & Avril, elle crût de telle impetuosité, que les fauxbourgs de la Fosse & de Richebourg, le Bourg de Vertays & toute la Ville, depuis les Jacobins jusques à la porte de Sauvetour & de Saint Nicolas furent inondez, avec perte d'hommes & de bestail, ruïne de maisons & perte de vaisseaux & marchandises ; de sorte qu'on ne pouvoit aller par les ruës que par batteaux. Quand on apporta la nouvelle de la mort du Duc Jean le Conquerant, au Connestable Olivier de Clisson, qui estoit malade en son Chasteau de Josselin, la Comtesse de Pentiévre sa fille se trouva presente, & voyant que son Pere s'en attristoit, prit la parole & luy dit : *Monseigneur, aidez nous à present, je vous prie, à r'avoir nostre heritage de Bretagne, puis que l'occasion s'en presente ; nous avons de beaux Enfans Dieu mercy.* Par quel moyen ? respondit le Connestable. *Vous sçavez* (dit-elle) *que le deffunt Duc nous a fait tant de torts, voilà l'occasion de s'en venger ; car il vous constituë curateur de ses enfans, ensemble avec le Duc de Bourgogne, lesquels tombans entre vos mains, vous pourrez vous en défaire avant que le Duc de Bourgogne en sçache rien, & ainsi nostre heritage nous retournera.* Le Connestable oyant ces paroles se mit en colere, & se levant en son seant dans son lit, luy dit : *Ah ! perverse & cruelle femme, as-tu bien le cœur si felon & déloyal ! pour qui me prends-tu ? est-il possible que tu aye ozé penser à un acte si cruel & barbare ? va, je te dis que si tu vis longuement* TU SERAS CAUSE DE LA RUINE DE TOY, DE TES ENFANS ET DE TA MAISON, *& t'en donne hardiment garde ;* & disant cela il sortit du lit, & empoignant un épieu la pensa enferrer, mais elle se sauva à la course, & dévalant le

degré prit un saut & se rompit la cuisse dont elle resta boiteuse le reste de ses jours. Ce fut en cette année 1419. que Marguerite accomplit cette prédiction de son pere ; car ayant resolu avec ses enfans de prendre le Duc, le Comte Olivier de Blois vint prier son Altesse d'aller voir sa mere à Champtoceaux ; ce qu'il promit faire, bien que plusieurs de ses domestiques taschassent à l'en divertir, & partit de Nantes par terre le treiziéme Février, & ayant passé le Loroux-Bottreau & le Pont nommé de la *Tuberde* qui est sur le ruisseau nommé *la Duvelte,* il fut pris & mené par la ville de Clisson au Chasteau de Palüau en Poitou, & Monsieur Richard de Bretagne son frere à Champtoceaux. Sur ces entrefaites mourut nôtre Prélat, & fut enterré en sa Cathedrale.

De gueules à 9. Bezans d'or, 3. 3. 3.

LXXVI. — **Jean de Chasteau-Giron** (1), dit de **Malestroit**, President en la Chambre des Comptes de Bretagne, d'Evesque de S. Brieuc & Chancelier de Bretagne, fut transferé à l'Evesché de Nantes l'an 1419. seant à Rome le Pape Martin V. sous l'Empereur Sigismond & le Duc Jean V. ¶ Du Pas par erreur le fait fils de Jean de Chasteau-Giron & de la Dame de Kaër, quoy qu'il fut fils de Hervé de Malestroit, de la Branche Duzel, tournée par mariage en la maison de Coesquen. ⟦ Il enrichit son Eglise Cathedrale de plusieurs ornemens, de Reliques d'argent, de livres, couverts d'argent, & de tapisseries, & de plusieurs belles fondations qu'il y fit. Ce fut ce Prélat qui porta la parole (comme Chancelier de Bretagne) à la Duchesse Jeanne de France, de la part des Prélats & Barons assemblez en la haute salle de la Motte à Vennes, & fit offre de leur part de poursuivre par armes la délivrance du Duc & fut députe avec le Seigneur de Montauban pour aller à Melun trouver le Roy d'Angleterre, le suplier de prester le Comte de Richemont (qui estoit son prisonnier) pour conduire l'armée de Bretagne, mais ils en furent éconduits ; si est-ce que l'armée ne laissa de marcher, & ayant pris toutes les places du Comté de Pentiévre mirent le Siége devant Champtoceaux, qui aprés avoir soustenu trois mois se rendit en Juillet 1420. & fut razé. Le Duc se rendit incontinent aprés à Nantes, où ayant remercié les Barons & congedié son Armée, il fut en l'Eglise des Carmes de Nantes pour rendre à Dieu & à Nôtre-Dame un vœu qu'il avoit fait en sa captivité, qui estoit, que *si par les merites & intercessions de Nostre-Dame du Mont-Carmel, il se voyoit délivré de cette captivité & peril de sa vie, il offriroit à N. Dame au convent des Carmes de Nantes son pesant d'or & d'argent.* Il fit donc celebrer la Messe sur l'Autel de N. Dame, à laquelle il communia, puis en presence des Prélats, Barons, Princes, Seigneurs & autres de sa Cour, des Religieux Carmes & de tout le Peuple, il se fit armer de son harnois de Guerre, le heaume en teste, timbré des couronnes & trophées de Bretagne, & ainsi tout armé entra dans l'une des balances, & y fit encore mettre le harnois & caparaçonnement de son cheval d'armes, & charger l'autre baçin des balances d'or & d'argent, tant en monnoye, lingots, que vaisselle, jusqu'à ce que le poids l'enlevast, & de plus fit donner à chaque Religieux cinq florins d'or. De cét or & argent on fit faire une image de Nôtre-Dame devant laquelle estoit l'effigie de ce Prince à grandeur d'homme, à genoux, les mains jointes, & d'autre costé estoit représenté en Argent le Château de Champtoceaux avec ses tours, portaux, etc. & furent posez devant l'Autel de N. Dame. Mais le Duc François I. estant court de finances épuisées és guerres de Normandie contre les Anglois, emporta ce tresor & en fit battre monnoye, donnant des rentes & autres recompenses équivalentes aux Religieux, lesquels en memoire de la chose mirent en leur place une statuë de bois dudit Duc Jean V. & du Château de Champtoceaux, qui se void encore en lad. Chapelle sur le rebord du premier pilier. Pendant la

(1) Jean de Châteaugiron transféré de Saint-Brieuc à Nantes le 17 juillet 1419, mourut en 1443. — Armes d'après M. de Kersauzon : *de gueules à 10 besans d'or, 4. 3. 2. 1.*

captivité du Duc, l'Empereur Sigismond Auguste croyant que ceux de Pentiévre le feroient mourir, envoya une Ambassade vers la Duchesse à Nantes pour la rechercher de mariage, & luy envoya un riche drap d'or en present; la Duchesse receut le present, mais renvoya froidement les Ambassadeurs; le Duc estant arrivé à Nantes, elle luy conta ce qui s'estoit passé, & luy montra ce drap d'or; le Duc prisa beaucoup la piece, mais indigné contre l'Empereur, qui au lieu d'offrir aide à sa femme pour le délivrer, la recherchoit en mariage luy encore vivant, il voulut faire brûler ce drap d'or, mais Frere Jean le Danteuc son Confesseur se trouva là, lequel remontra à son Altesse la pauvreté du Convent de son Ordre des Freres Prescheurs, dont les ornemens furent brulez en l'incendie de l'an 1410. de sorte que le Duc luy donna ce drap d'or, dont furent faits les premiers & plus riches ornemens qui s'y voyent encore, armoyez des pleines armes de Bretagne supportez d'Anges. L'an 1428. fut commencé à bâtir le Convent des Cordeliers en la forest de Teillé prés Chasteau-Briand, ausquels fut donné la Chapelle de S. Martin pour leur servir d'Eglise, & y prit l'habit Robert de Dinan, Baron de Chasteau-Briand. L'an 1427. au mois d'Aoust, le Comte de Montfort François épousa à Nantes Yolande sœur de René Roy de Sicile, & le Prince Pierre épousa la même année audit Nantes Françoise d'Amboise. L'an 1432. le Duc d'Alençon néveu du Duc fils de Marie de Bretagne sa sœur, vint à Nantes sous prétexte de voir le Duc, mais en dessein d'enlever le Comte de Montfort; ce que n'ayant pû faire, il s'en retourna, le Duc luy donna ce Prélat son Chancelier pour le conduire, lequel il retint & envoya prisonnier au Chasteau de la Fleche, disant qu'il le faisoit pour se faire payer d'un reste de somme qui luy estoit dûë du mariage de sa mere. Le Duc fut extrêmément irrité de cét acte, & le Chapitre de Nantes se constitua demandeur en reparation d'injure pour cette prise de leur Evesque contre ledit d'Alençon, le Duc assiégea le Château de Poëncé, & alloit estre forcé si les Comtes de Richemont & d'Estampes ne se fussent mis entre-deux, & eussent induits d'Alençon à reparer sa faute. L'an 1434. le Duc Jean V. posa la premiere pierre au portail de l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre de Nantes au mois d'avril, present & officiant ce Prelat, lequel l'année suivante 1435. fut député du Duc avec l'Archidiacre du Desert de Rennes & les Sieurs de la Clartiere & du Bois Garnier pour assister pour son Altesse à l'assemblée d'Arras. L'an 1438. le lundy de la Pentecoste mourut à Clisson Monseigneur Richard de Bretagne Sieur dudit lieu & Comte d'Estampes de par sa femme, le corps duquel fut amené à Nantes, & le lendemain enterré prés le Duc Jean son pere au Chœur de l'Eglise Cathedrale. La même année Messire Gilles de Raix Mareschal de France, convaincu des crimes de sodomie, sortileges, violation d'immunitez Ecclesiastiques & autres, fut brûlé en la prée de Biece prés Nantes; neanmoins son corps peu offensé du feu fut enterré aux Carmes. Ce Prélat fut l'un de ses juges Ecclesiastiques avec Maistre Jean Blouys Official de Nantes & Inquisiteur de la Foy, d'autant que les crimes dont il estoit accusé estoient de connoissance mixte. Le 16. jour de Septembre l'an 1441. il dédia l'Eglise des Jacobins de Guerrande au nom de Saint Yves, & l'année suivante 1442. le Duc Jean donna aux Religieux dudit Monastere les Œillets & Salines qu'ils possedent encore à present. La même année ce Prince tomba malade au Chasteau de Nantes, & pour changer d'air se fit porter en la maison de la Touche hors la Fosse dudit Nantes, où il deceda au grand regret de tous ses sujets le vingt-huitiéme jour d'Aoust à minuit, & fut enterré en l'Eglise Cathedrale de Nantes, d'où il fut depuis enlevé & porté à Land-Treguer, (comme nous dirons en son lieu.) L'an 1431. il fit refaire tout à neuf les murs de la ville de Guerrande. Ce Prélat ne luy survescut qu'un an & mourut le 14. Septembre l'an 1443. & fut enterré au milieu de la nef de son Eglise Cathedrale devant la chaire du Prédicateur sous une lame de cuivre. ¶ Il avoit manié, comme Chancelier, Favory & premier Ministre d'Estat du Duc, toutes les plus grandes affaires de la Province; et par

divers actes que j'ay leus, le Duc Jean VI. le nomme son cher & feal cousin, Chancelier, Conseiller & Compere. ¶ Estant au lit de la mort, il fut pressé par plusieurs personnes de qualité de resigner son Evesché à son néveu Guillaume de Malestroit, mais il en fit grande difficulté; enfin par l'importunité du Comte de Richemont, il le luy resigna, mais il prédit à ce Prince qu'il seroit un jour au repentir de l'y avoir induit, parce que Guillaume (disoit-il) est homme dissimulé & peu fidele, préferant l'utilité publique & le service de son Prince à la parenté & affection naturelle, qui porte les hommes en des considerations de chair & de sang, particulierement en fait de resignation de gros Benefices. L'an 1427. il y eut au Comté Nantois un effroyable tremblement de terre, & aprés, le Duc de Bethfordt, se disant Regent en France pour le Roy d'Angleterre, vint avec toute son Armée pour entrer en Bretagne, si le Duc n'eut arresté sa furie par un Traité desavantageux au Pays à la verité, mais unique remède pour divertir la desolation d'iceluy, destitué de ses forces qui estoient en France à la suite du Connestable Comte de Richemont. Ce Traité fut signé des Trois Estats du Pays, & entr'autres de ce Prélat qui signe immédiatement aprés les Princes du sang de Bretagne, & pour le Chapitre de Nantes signerent Guillaume Chevalier Licentié és Loix, & Pierre Apucille Bachelier en Decret, Chanoines, Procureurs dudit Chapitre. L'an 1428. au mois de May, il se fit derechef un tremblement si horrible à Nantes qu'on pensoit que le monde deût finir; & pour se souvenir de cette aventure on composa ce Vers suivant les lettres nombrables, duquel composent l'an M.CCCC.XXVIII.

sVbtVs ConCVtItVr Malo NannetICa teLLVs.

l'M. valant mille, CCC trois cens, LL. deux cinquante, VVVV. quatre cinq font vingt. VIII. huit. Claude Robert dit que ce Prélat fut honoré par le Pape Felix V. du Chapeau de Cardinal, Diacre du titre de S. Onufre, & l'a apris de du Paz. L'an 1443. la Princesse Ysabeau de Bretagne, sœur du Duc François I. femme de Guy XIV. Comte de Laval, mourut en couche à Auray, son corps fut apporté à Nantes, & enterrée au milieu du chœur de l'Eglise des Jacobins, comme Fondatrice à cause de sa terre de Vitré. Elle fonda une Messe quotidiane à notte. Elle eut de son mary trois fils, & six filles, & ordonna qu'on fondast un Convent de Jacobins à Laval, mais son mary n'en donna que l'emplacement & quelques maisons & amortissement de fief; les Religieux bastirent le reste.

LXXVII. — **Guillaume de Chasteau-Giron** (1), dit **de Malestroit,** second fils de Hervé & de Thiefane de la Motte, néveu du precedent Evesque, mais d'affection au service de son Prince toute différente; par resignation de son Oncle fut sacré la mesme année 1443. sous le Pape Eugene IV. regnant en Bretagne le Duc François premier du nom : lequel à la sollicitation du Comte de Richemont son Oncle Connestable de France, fonda le Monastere des Chartreux, leur donnant la Chapelle de Saint Donatian, située aux faux-bourgs de Saint Clement prés Nantes, fondée jadis par le Duc Jean le Conquerant son ayeul, & convertissant le revenu de six Chanoines que le Duc Jean V. son pere y avoit fondez, pour entretenir douze Religieux Chartreux, y ajoustant d'autres rentes & dons, par ses Lettres données en la ville de Rieux l'an de grace 1445. *Guillaume Gruel le jeune* Historiographe du Duc Artur troisiéme, raconte le sujet de cette Fondation en cette sorte. Ce Prince, que Dieu par une speciale providence, pourveut à la France, pour la délivrer de la tyrannique & injuste servitude des Anglois, ennemis hereditaires de cette Couronne, les ayans chassé d'une bonne partie du Royaume, mit le siége devant la ville de Meaux, lequel tirant en longueur par la valeureuse & opiniastre resistance des assiégez, il se resolut de desemparer et lever le siége, desesperant de pouvoir avoir

(1) Guillaume de Malestroit : *de gueules à onze besans 4. 3. 4. au lambel de trois pendants de même.*

cette Place, qui estoit tres-forte & bien munie, & importoit extrêmément à ses affaires. Sur cette pensée il fit un tour à Paris, où estant, le Prieur des Chartreux l'alla trouver & l'admonesta de ne perdre courage, pour l'estat auquel il voyoit les affaires ; le Roy estant gouverné par ses ennemis, son armée mal payée, & ses coffres épuisez de Finances ; toutefois, Monseigneur, (disoit-il) vous surmonterez toutes ces difficultez par la grace de Dieu, & dans trois jours la Ville que vous tenez assiégée, quoy que vous la jugiez imprenable, se rendra à vôtre discretion ; car Dieu l'a ainsi revelé à un de nos Religieux, qui m'a enchargé de vous le dire. Le Connestable fut bien aise de cette nouvelle, & se rendit incontinent en son camp, fit redoubler les batteries & dressa un assaut general, dont les assiégez s'épouventerent si fort, que n'osans attendre cette extrêmité ils se rendirent, & le Connestable y mit garnison. Estant de retour à Paris, il alla aux Chartreux remercier Dieu de ce succez, & pria le Prieur de luy faire parler à ce Religieux à qui cette revelation avoit esté faite ; le Prieur luy dit que pour luy parler il ne le sçauroit, parcequ'il l'avoit prié de ne le donner à connoistre à personne, mais bien qu'il le luy feroit voir, dont le Connestable se contenta. Le Prieur donc pour s'acquitter de sa promesse, fit dresser une chaire à l'entrée du Chœur vis à vis de la porte, où le Connestable s'assit & contempla à son aise tous les Chartreux un à un entrans au chœur pour dire les Vespres, & s'étans rengez en leurs siéges, il demanda au Prieur où estoit celuy dont il luy avoit parlé ; le Prieur luy répondit, Monseigneur, vous l'avez vû parmy les autres & autrement ne le verrez ; je me suis acquitté de ma promesse, qui estoit de vous le faire voir, je vous supplie de vous contenter, car il ne peut pas estre connu. Le Connestable se retira fort édifié de la modestie des Peres ; & estant venu en Bretagne voir le Duc François son néveu, il le porta à cette fondation, laquelle il augmenta depuis & y éleut sa sepulture. L'on crût que ce fut à Frere Hervé du Pont que fut faite cette revelation, lequel fut le premier Prieur de la Chartreuse de Nantes. La premiere pierre de ce Monastere fut posée par le Duc François I. le quatorziéme Octobre ; la seconde par le Prince Artur Comte de Richemont Connestable de France ; la troisiéme par le Prince Pierre Comte de Guenkamp Frere du Duc ; la quatriéme par nôtre Prélat ; la cinquiéme par le Bastard de Bretagne ; la sixiéme par Messire Artur de Montauban grand favory du Duc. L'an mil quatre cens quarante-huit fut commencé à bastir le Convent des Cordeliers prés la ville d'Ancenix, & le seiziéme Juillet ce Prélat assista au Synode Provincial de l'Archevesché de Tours, tenu au Refectoire d'Angers audit an mil quatre cens quarante-huit. Et en Juin précedent, le Duc François estant en son Chasteau de Nantes, fit traité avec Jean de Blois, qui fit conster qu'il n'avoit pas trempé en la conspiration de sa mere & ses autres freres, & pour ce le Duc luy laissa la joüissance de ses terres, à condition de renoncer à toutes ses prétentions au Duché, ce qu'il fit. L'an 1453. Frere Rolland le Cozic du Convent des Freres Prédicateurs de Morlaix, estant Provincial de son Ordre en la Province de France, le Chapitre General dudit Ordre fut celebré au Convent de Nantes, auquel se trouverent seize cens & tant de Religieux ; le Duc Pierre défraya liberalement le Chapitre, auquel fut éleu vingt-neufiéme General de l'Ordre Frere Martial Auribelli Avignonois. Ce Prélat assista aussi les Peres de ses moyens & presens. Il assista au Parlement de Vennes l'an 1455. où le Prince François de Bretagne Comtes d'Estampes & de Vertus épousa la Princesse Marguerite, fille du feu Duc François, és mains de ce Prélat, en la Chapelle de N. Dame prés le Château de l'Hermine ; les Duc & Duchesse & toute leur Cour presens & les neuf Evesques, plusieurs Abbez, & les Princes & Seigneurs du Parlement. La même année le Duc à la priere & sollicitation de la Duchesse Françoise d'Amboise sa compagne, obtint du Pape Calixte III. par Bulle expediée à Rome à S. Pierre le sixiéme des Ides de Juin l'an 1455. *Permission de bastir à Nantes, ou ailleurs où bon luy semblera dans sa*

Duché, un Monastere de Religieuses de l'Ordre de Sainte Claire, selon la reformation de la Bien-heureuse Colette, dans lequel il y auroit dix-huit Religieuses, dont l'une seroit Abbesse, & ne seroient contraintes d'en recevoir davantage contre leur gré ; & pour leur Direction leur permet d'avoir six Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, quamvis similia Monasteria quatuor tantum habeant, *lesquels & toutes autres personnes demeurans en leur Monastere, pour leur service, il reçoit en sa protection, & rend participans de tous & chacuns les Privileges octroyez aux autres Maisons & Monasteres du mesme Ordre & observance, nonobstant les Bulles de son Prédecesseur Boniface VIII. de bonne memoire, veut & entend que les droits Rectoriaux & Paroissiaux soient saufs ; pour desquels traiter à l'amiable avec le Recteur, il commet l'Evesque de Vennes, dispense avec lesdits Fondateurs & Religieuses de la distance de cent cannes des Monasteres des Freres Prédicateurs, Freres Mineurs, Carmes & Chartreux.* Sur la fin de la même année 55. au mois de Mars avant Pasques, lesdits Princes Fondateurs acquirent du Seigneur François de Rieux une maison fort ample & spacieuse, avec ses jardins, édifices, & autres appartenances, qui estoit située vis à vis de l'Eglise Paroissiale de S. Vincent, & s'appelloit communément *l'Hostel de Roche-fort, pour lequel ils acquitterent & rendirent quittes ledit de Rieux & ses hoirs de la somme de cent livres de rente en fief Noble & Jurisdiction, vers tres-noble & tres-puissante Marie de Rieux sa sœur, (Mere de la Duchesse Fondatrice) Vicomtesse de Thoüars, & ses heritiers, sur tel droit, partie & portion, que ledit Sire de Rieux doit ou pourra devoir à sadite sœur pour cause de la succession hereditaire du feu Seigneur de Rieux & de Rochefort dernier decedé leur Pere, & en bailleront lesdits Fondateurs, par Lettres & Contrat valable, octroy, promesse, obligation & hypotheque heritel audit Sire de Rieux en la personne de Jean du Cellier son Procureur. Ne comprend en ce transport ledit de Rieux, sa fondation, préeminence & logis qu'il a au Convent des Carmes, ny ses autres devoirs & revenus qu'il a en la Ville & fauxbourgs de Nantes, hors ledit Hostel de Rochefort.* En suite de cét Acquest, le Duc amortit le fief de cette Maison, par Lettres données à Nantes sous son signe & son grand sceau, sur cire verte, à un lac de soye aussi verte, où se void son portrait assis en un Trône, en datte du 5. Juillet l'an mil quatre cens cinquante-six ; & Messire Jean Huandi Recteur de la Paroisse de Saint Vincent, (dans laquelle est situé ledit Hostel) s'estant opposé à cette Fondation, pour raison de la diminution de ses devoirs Rectoriaux; enfin fut accordé que pour tous ses droits Rectoriaux, de dixmes, prémices, oblations, portion Canonique de ceux de ses Paroissiens qui éliroient leur sepulture audit Monastere, le Duc promit sous Noël prochain luy asseoir la somme de dix livres monnoye de Bretagne sur hypotheque, asseuré dans la ville de Nantes ou ses fauxbourgs, neuf desquels seroient audit Recteur, & vingt sols à la Fabrique de ladite Paroisse; & donna commission à Maistre Guillaume Chauvin premier President de ses Comptes, de faire ladite assiette, ce qui fut ainsi accordé au Chasteau de l'Hermine à Vennes le neufiéme Novembre l'an 1456. & le Monastere estant entierement accomply, le penultiéme jour du mois d'Aoust 1457. le Duc Pierre estant fort malade au Chasteau de Nantes, le Prince Artur son oncle Comte de Richemont & Connestable de France, assisté de la Princesse Ysabeau d'Escosse Doüairiere de Bretagne, la Duchesse fondatrice, la Princesse Catherine de Luxembourg, Comtesse de Richemont, Guy Sire de Laval, & grand nombre de Barons, Seigneurs & Gentils-hommes, se rendirent audit Monastere, accompagnées de dix-huit Religieuses, conduites par Frere Guillaume Vaurillon Docteur en Theologie, Ministre Provincial des Freres Mineurs de la Province de Touraine, & Frere Antoine du Buis Commissaire du General dudit Ordre, & Visiteur des Monasteres de Sainte Claire en ladite Province; en presence de tous lesquels, Messire Bertrand de Coëtenette Docteur és Loix, & Aumosnier du Duc, leut à haute & intelligible voix la Bulle du Pape Calixte troisiéme; et puis de l'autorité de Sa Sainteté, & desdits Duc & Duchesse, il introduisit

lesdites Religieuses dans leur dit Monastere, par une petite porte laquelle il ferma sur elles, & leur enjoignit la closture. Les noms de ces Dames sont :

Sœur Guillemette Joignette,	Abbesse.	Sœur Loüise de Toullon.
S. Jacqueline d'Amboise.		S. Loüise Ambladine.
S. Marguerite Batonnette,	Vicaire.	S. Laurence de Bridiers.
S. Marie Texiere,	Portiere.	S. Agnes de Bar.
S. Jeanne de Fontenay.		S. Gabriële de Chanterelles.
S. Jeanne Pavillon.		S. Ysabeau Grisone.
S. Marguerite de la Chapelle.		S. Lucque Dante.
S. Marie Regnaude.		S. Beatrix Betrande.
S. Jeanne Beauvoise.		S. Jeanne d'Orvalet.

Le bon Duc Pierre étant decedé au mois de Septembre ensuivant fut enterré au Chœur de Nostre-Dame de Nantes, & un an aprés la Duchesse Françoise entra en ce saint Monastere à dessein d'y passer le reste de ses jours ; mais ne pouvant supporter les grandes austeritez de l'Ordre, incompatibles avec sa petite complexion, elle fut contrainte d'en sortir deux diverses fois, y ayant eu de grandes maladies. L'an 1458. ce Prélat se broüilla avec le Duc Artur son Bien-faiteur, auquel il ne voulut prester le serment de fidelité, ¶ contrevenant à la transaction qu'il avoit passée le 26. Janvier 1458. ⅃ dont le Duc fut si offensé qu'il en tomba malade, & mourut le jour Saint Estienne audit an, & fut inhumé au Chœur des Chartreux. Il continua ses desobeïssances à l'endroit du Duc François second, jusques à l'an 1462. que le Prince l'ayant entrepris il se démit de son Evesché entre les mains du Pape Pie II. en faveur d'Amaury d'Acigné son néveu, & fut titré Archevesque de Thessalonique. ¶ Et aussi-tost le Duc fit par Tanguy du Chastel son Chambellan, saisir en regale le temporel dudit Evesché, dautant que ledit Amaury vouloit prendre possession sans exiber ses Bulles de Provision. ⅃ L'an 1459. le sixiéme jour d'Aoust, Denis Evesque de Laodicée suffragant de Guillaume dédia l'Eglise des Chartreux, & l'année suivante 1460. le Duc François second obtint du Pape Pie II. une Bulle d'érection de l'Université de Nantes, avec pareils privileges & prérogatives que celles de Paris, Boulogne, Sienne & Angers. L'an 1461. le Roy Louis XI. fut en voyage à Rhedon, & passa par Nantes.

D'Hermines à la face de gueules chargée de 3 fleurs de Lys d'or.

LXXVIII. — **Amaury d'Acigné** fils de Jean d'Acigné & de Catherine de Malestroit, sœur du precedent Evesque, suivant les pas de son oncle, voulut au mois de Septembre l'an 1462. prendre possession de l'Evesché en vertu de la resignation de son oncle, sans exiber ses Bulles aux gens du Duc, contre les droits de souveraineté, & les ordonnances des Ducs de Bretagne, ce qui irrita tellement le Duc, qu'il se saisit par ses officiers ¶ à sçavoir par le Ministere de Tanguy du Chastel son grand Chambellan ⅃ du temporel de l'Evesché de Nantes, dont il priva Amaury, lequel de sa part jetta un interdit sur les terres du Duc de sa Jurisdiction, & furent en perpetuelle dispute dix ans durant. L'an 1464. le Duc de Berry se rendit à Nantes sous la protection du Duc, qui arma en sa faveur pour le faire suffisamment partager, & eut le Duché de Normandie, mais les Normands le chasserent l'an 1466. de sorte qu'il se vint derechef jetter entre les bras du Duc à Nantes. L'an 1467. le Duc de Bretagne ayant pris plusieurs places en Normandie pour le Duc de Berry, le Roy Loüis XI. envoya en Bretagne une armée de cinquante mille hommes, qui prirent Champtoceaux & Ancenix, puis se retirerent. Le 18. Septembre mil quatre cens

soixante & huit, se fit le traité d'Ancenix entre le Roy Loüis XI. & le Duc de Bretagne François II. L'an 1469. la Duchesse Marguerite de Bretagne deceda au Château de Nantes au mois de Septembre, & fut enterrée au Chœur de l'Eglise des Carmes ; & la mesme année le Roy envoya une Ambassade fort solemnelle vers le Duc à Nantes, pour luy offrir son nouvel Ordre de Saint Michel, que le Duc refusa par raison d'Estat. L'an 1470. le Duc jura le traité d'Ancenix, dans la Chapelle du Chasteau de Nantes, sur la vraye Croix, laquelle à cét effet fut en grande reverence & solemnité apportée de Saint Lo d'Angers à Nantes, par Guy Evesque de Langres, assisté de Messieurs Jean Joussel Chanoine de Chartres, de Saint Martin & de Saint Lo, & Henry Castic députez du Chapitre de ladite Eglise. Le premier Aoust l'an 1471. le Duc épousa en secondes nopçes la Princesse Marguerite de Foix, sœur du Comte de Foix ; les magnificences des nopçes se firent au Chasteau de Nantes. L'année suivante 1472. ce Prélat continuant en ses desobeïssances, supporté du port, conseil & assistance de son oncle Guillaume de Malestroit, qui s'estoit retiré en France, fut banny de Bretagne, pour ingratitudes, déloyautez, & damnables conspirations faites contre le Pays. La mesme année le Duc de Guyenne frere du Roy, fut empoisonné par l'Abbé de Saint Jean d'Angely, lequel fut envoyé prisonnier de Bordeaux au Bouffay de Nantes, où pendant qu'il y fut, il apparut des spectres & phantômes horribles ; enfin le foudre tombant dans cette prison l'écrasa. L'an mil quatre cens septante-sept, au commencement des Advents les Religieuses Carmelites furent mises en possession du Monastere des Scoëts, que le Duc avoit fait transferer de l'Ordre de Saint Benoist à celuy des Carmes, en faveur de Françoise d'Amboise sa cousine Doüairiere de Bretagne, qui y fut establie par Yves de Kerysac, grand Vicaire d'Amaury, lequel dés l'année precedente étoit venu en Bretagne, & n'osant entrer dans Nantes, mais se tenoit caché en sa maison de Chasseil, qu'il avoit fait fortifier de douves & pont-levis pour la seureté de sa personne, où il mourut audit an 1477. & fut son corps ensevely en sa Cathedrale en la Chapelle de S. Clair. Le jour de la Conversion de Saint Paul vingt-cinquiéme janvier mil quatre cens soixante & seize, la Duchesse Marguerite de Foix accoucha au Chasteau de Nantes d'une fille qui fut nommée Anne, laquelle depuis épousa deux Roys de France. L'an 1470. le Duc François second fonda la Chapelle de Saint Antoine de Pade, sur la Motte de Saint Pierre, laquelle depuis fut donnée aux Peres Minimes.

D'argent à la bande de gueules, chargé de 3. coquilles d'or.

LXXIX. — **Jacques Delbiest** (1), **ou de Lebiest**, second fils de Jean de Lebiest, Chevalier, Seigneur de Toüaré & de Jeanne du Chastellier, de Scolastique & Chanoine de Nantes, fut presenté par le Duc au Chapitre qui l'éleut, & fut sacré la mesme année 1477. & ne siégea que quatre mois, pendant lesquels il soustint opiniâtrement le procez suscité par les deux précedents contre le Duc, pour les Privileges de son Eglise, & l'obeïssance & serment de fidelité, mais cette querelle s'en va terminer sous le suivant.

Il portoit de Synople au Lyon d'or armé, couronné & lampassé de gueules.

LXXX. — **Pierre Du Chaffaut**, homme de sainte & austere vie, fut éleu par le Chapitre de Nantes aprés la mort de Jacques, qui dura fort peu. Il fut éleu contre son gré, & protesta que jamais il ne se laisseroit sacrer, que le different d'entre le Duc & les Evesques de Nantes ne fut vuidé, & qu'ils ne fussent d'accord de leurs differents

(1) Jacques d'Elbiest n'est pas admis comme Evêque de Nantes par plusieurs auteurs que suit M. de Kersauzon

touchant le serment de fidelité. Ce que le Duc & le Chapitre promirent procurer; & de fait, le Duc fit assembler incontinent à Nantes des gens doctes de toutes parts, lesquels les affaires bien débattuës, declarerent : *Que l'Evesque de Nantes par l'avis & conseil des Doyen & Chanoines de son Eglise, avoüa le Duc son souverain Seigneur, Fondateur & Protecteur de son Eglise de Nantes par dessus tout autre Prince & Seigneur temporel, & jura estre à luy & à ses successeurs Ducs de Bretagne, toute sa vie bon & loyal sujet, son ressort, souveraineté de luy & de ses Grands jours observer, & obeyr au relevement de son Parlement sous le dernier ressort du saint Siége Apostolique, & non d'ailleurs, & ce sans préjudice des privileges de son Eglise.* Cét accord fut fait le 27. jour de Decembre l'an 1477. au grand contentement du Clergé, de la Noblesse, & de tout le Peuple, qui firent des Processions & prieres extraordinairement tout le temps qu'on debattoit cette matiere, & peu aprés ce Prelat fut sacré. L'an 1478 ¶ & neanmoins dés le 28. Novembre 1477. il avoit fourny son aveu au Duc du temporel dudit Evesché ¶ le Duc fit alliance avec la Hanse Teuthonique, qui estoit une Association de Villes pour la seureté du trafic, & pour secourir les Roys & Princes lorsqu'ils auroient besoin d'argent en payant les interests moderez ; cette Association de trafic rendit en peu de temps la Bretagne fort riche. L'an 1480. le 22 Mars, le Duc François donna commission pour mesurer les terres qu'il convenoit prendre du Convent des FF. Predicateurs de Nantes, pour la douve & fortification du Chasteau, dont fut fait acte & declaration du mesurage des terres, dont lesdits Religieux devoient estre recompensez. Cette année commencerent ouvertement les piques & animositez entre Messire Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, & le Tresorier General Pierre Landays, le Chancelier ne pouvant endurer les pilleries & exactions dudit Landays, & un jour ils prédirent l'un à l'autre ce que depuis leur arriva ; car Landays dit au Chancelier, *qu'il le rendroit si miserable que les pouls le mangeroient,* & le Chancelier luy repartit, *que son insolence & ses actions le conduiroient finir ses jours à un gibet ;* ce que depuis arriva à l'un & à l'autre ; & de fait l'an 1481. le cinquiéme Octobre, le Duc à la sollicitation de Landays, envoya le Sieur de la Clartiere Capitaine des Archers de sa garde & Gentil-homme de sa Chambre, arrester le Chancelier, qui fut serré prisonnier au Bouffay. La mesme année y eut grande cherté de bleds en Anjou, Poitou, Normandie, Touraine & autres Provinces du Royaume de France ; au contraire en Bretagne y eut tres-bonne année & abondance de bleds, le Conseil du Duc craignant la Cherté, défendit d'en vendre aux Estrangers, mais le Duc fit cesser cette défense, & voulut qu'on leur en vendit. L'an 1483. les Barons de Bretagne extrêmément scandalisez des excez de Pierre Landays Tresorier general de Bretagne, nommément de la mort du Chancelier Chauvin, qu'il avoit fait mourir en prison, delibererent de s'en saisir & luy faire son procez, & à cette intention croyans le trouver au Chasteau de Nantes prés du Duc, ou en sa maison de la Papotiere une lieuë de la Ville, ils firent deux bandes, dont les uns entrerent dans le Château le septiéme Avril au soir, se saisirent des clefs & chercherent par tout ; ce que voyans les Archers de la garde du Duc, ils se mirent en défense, & quelqu'un monta sur les creneaux de la muraille devers la Ville, criant allarme, allarme, & qu'on forçoit le Duc. A ce cry la Ville se mit en armes, & fut le Château bloqué & assiégé de toutes parts par les Bourgeois, qui n'en bougerent jusqu'à ce que le Duc se presenta sur la muraille, & les asseura qu'il n'y avoit rien de mal pour luy. Ceux qui estoient allez à la Papotiere firent trop de bruit, de sorte que le Tresorier eut loisir d'échapper, & se sauva à Poëncé en Anjou. Les Seigneurs qui estoient entrez au Chasteau de Nantes se retirerent le lendemain huitiéme Avril avant Pasques à Ancenix. Peu aprés Landays de retour à Nantes, fit condamner les Seigneurs qui l'avoient voulu prendre, comme criminels de leze Majesté au premier chef, & comme tels condamnez à mort, leurs terres confisquées, leurs Châteaux rasez, leurs bois de haute

fustaye coupez comme à traistres, & ce l'an 1484. en May. Le Jour de Pasques la mesme année, Loüis de France Duc d'Orleans vint visiter le Duc à Nantes, lequel en signe de bien-vüeillance luy donna pouvoir de delivrer tous les prisonniers qui se trouverent és prisons. Landays ayant fait donner Arrest contre les Barons, fit lever une armée pour les aller combattre & assiéger Ancenix où ils estoient; mais les deux armées s'accorderent & vinrent à Nantes, & députerent le Seigneur de Pont-Chasteau, pour aller sommer le Chancelier de faire justice de Landays, lequel le Duc délivra audit Chancelier, & fut constitué prisonnier en la grosse Tour de la porte Saint Nicolas, où ayant esté interrogé, son procez fut fait & parfait, & le Mardy dix-neufiéme juillet 1485. il fut pendu & estranglé au gibet de Biece prés Nantes, au grand contentement du Peuple & utilité du Pays, son corps fut enterré à Nostre-Dame de Nantes; & le treiziéme Aoust suivant le Duc donna Lettres d'abolition aux Barons de tout ce qui s'estoit passé, estant en son Château de Nantes, où il donna aussi des Lettres Patentes d'érection d'un Parlement sedentaire à Vennes, en datte du vingt-deuxiéme Septembre. La même année le Vendredy quatriéme Novembre suivant, deceda au Monastere de Scoëts lez Nantes sœur Françoise d'Amboise Religieuse Carmelite, Doüairiere de Bretagne, & y fut ensevelie le lendemain cinquiéme du mois. L'an 1486. la Duchesse Marguerite de Foix deceda au Château de Nantes le seiziéme jour de May, & fut inhumée en l'Eglise Cathedrale de Nantes, mais depuis transferée aux Carmes (comme nous dirons cy-aprés). La mesme année les Barons de Bretagne se retirèrent avec le Mareschal de Rieux à Chasteau-Briand & Ancenix, où ils s'allierent au Roy Charles VII. contre le Duc, qui fut cause de la ruïne & desolation du Païs. L'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, Amaury sieur de la Moussaye, allant de Dinan à Nantes trouver le Duc, fut combatu au Bourg de Joüé, cinq lieuës de Nantes, & ses gens défaits par le Capitaine Adrien de l'Hospital, ne s'en estant sauvé à Nantes qu'environ sept cens, le reste de sa compagnie tuez ou prisonniers. Le Roy sçachant que le Duc estoit à Nantes, s'en vint à Ancenix deliberé de l'assiéger, & fit marcher son armée à Nantes, qui fut bloqué le dix-neufiéme Juin; le Duc délogea du Chasteau, & se logea chez Guiole à la grande ruë, & les Princesses en l'Hostel de la Bouvardiere, dit à present de Briort basti par Landays. Pendant ce siége nostre Prélat & la Dame de Laval furent soupçonnez de quelque intelligence avec l'ennemy, & pour ce le Duc leur fit donner des gardes; enfin les François voyans qu'ils ne gagnoient rien en ce siége, le leverent le sixiéme Aoust la mesme année. Peu de temps aprés le Mareschal de Rieux déchira sa Croix blanche & se remit en son devoir, rendant au Duc sa ville d'Ancenix, puis surprit Chasteau-Briand qu'il rendit aussi au Duc, dont le Roy irrité envoya son armée à Ancenix, qui fut pris & razé; & en Avril mil quatre cens quatre-vingt-huit, Chasteau-Briand assiégé par les François leur fut rendu par composition. L'armée Bretonne ayant esté défaite à Saint Aubin, François d'Avaugour fils naturel du Duc, rendit sa Ville & Chasteau de Clisson au Roy, & eut pour recompense une Compagnie de quarante lances. Le Duc estoit à Coyron sur Loire, deux lieuës sous Nantes, où il tomba malade d'une cheute qu'il eut, & y mourut le Mardy neufiéme Septembre. Son corps fut apporté à Nantes, & ensevely au Chœur de l'Eglise des Carmes, prés sa premiere femme Marguerite de Bretagne. La Duchesse Anne aprés les obseques de son pere, se retira à Guerrande avec sa Cour, à cause que la contagion estoit forte à Nantes, où les Ambassadeurs de France la furent trouver. Ce Prélat mourut en Novembre suivant, & fut enterré en la Chapelle de Saint Felix tout auprés de l'Autel. L'an 1480. il eut commission du Pape Sixte IV. d'absoudre Messire Allain de Malestroit, Seigneur d'Oudon & de Couffé, de l'excommunication par luy encouruë pour avoir contracté mariage en degré prohibé avec Jeanne Raguenel dite de Malestroit, sa cousine au tiers degré de consanguinité, ce qu'il fit & legitima leurs enfans.

D'argent au Lyon de gueules coupé de synople ¶ armé, couronné & lampassé d'or.

LXXXI. — **Robert Despinay**, fils de Richard Despinay, & de Beatrix de Montauban, frere d'André, qui fut premierement Archevesque de Bourdeaux, puis de Lyon, Primat des Gaules, de Chanoine de Nantes fut Evesque de l'Escar, & de là transferé à l'Evesché de Nantes aprés la mort de Pierre, par le Pape Innocent VIII. sous le regne de la Duchesse Anne l'an 1488. Les Seigneurs du Conseil de la Duchesse estans en division touchant son mariage, cela vint si avant, que le Mareschal de Rieux assiégeast le Chancelier dans Guerrande, qui y tenoit la Duchesse, laquelle commanda au Mareschal de se retirer, ce qu'il fit. La Duchesse se rendit aux fauxbourgs de Nantes, l'entrée de la Ville luy estant déniée par le Mareschal de Rieux. Enfin aprés une entreveuë de ces Seigneurs en Janvier 1489. finissant, ils s'accorderent depuis à Rhedon. Le vingtiéme Mars l'an mil quatre cens quatre-vingt-dix, le Seigneur d'Albret dépité que la Duchesse ne l'avoit daigné épouser, surprit le Chasteau de Nantes, pilla les Tresors de l'Espargne, se fit maistre de la Ville, & la livra aux François, ravageant tout le Pays circonvoisin. L'an 1491. le Roy Charles VIII. ayant épousé la Duchesse Anne, vint à Nantes, & donna commission à Escuyer Allain de Mont-menard, sieur de Roche-lore, Capitaine de Nantes, pour continuer les fortifications du Chasteau commencées par le feu Duc François. Et l'an 1493. les Religieux Jacobins de Nantes presenterent Requeste au Roy, pour avoir recompense de leur Cimetiere employé à faire les douves du Chasteau, qui fut prisé à mil escus d'or. Ce Prélat mourut la même année, & fut persecuté par la Duchesse, à laquelle il estoit desagreable, tant pour estre du party François, que pour avoir esté préferé par le Pape à Messire Guillaume Gueguen qu'elle avoit presenté ; de sorte qu'il ne joüit du temporel de son Evesché, que la Duchesse saisit par ses Officiers. L'an 1491. le Roy Charles IX. approuva le don fait par le Duc François second, de la Chapelle de S. Antoine de Pade, sur la Motte de Saint Pierre aux Peres Minimes.

LXXXII. — **Jean Despinay**, frere du précedent, d'Evesque de Mirepoix, fut transferé à Nantes par le Pape Alexandre III. mais il ne joüit pas de son temporel, non plus que le precedent, parce que la Reine Anne ayant derechef presenté Guegen au Chapitre de Nantes, cettuy luy fut préféré, dont la Reine s'irrita tellement, qu'elle se saisit du temporel à préservation de ses droits, & fit inserer en son traité de Mariage avec le Roy Loüis XII. que Sa Majesté feroit en sorte envers le Pape, que sa nomination auroit lieu, & cependant qu'il confirmât la saisie. L'an 1498. le Roy Charles VIII. mourut à Amboise, & la Reine se retira à Nantes, & le quatriéme Octobre elle donna commission à Messire Pierre le Baud Doyen de Saint Tugduval de Laval son Conseiller & Aumosnier, d'écrire l'Histoire de Bretagne. Le Roy Loüis XII. épousa la Reine en secondes nopces à Nantes l'an 1499. auquel an la Reine Anne donna aux Freres Prédicateurs de Nantes l'Hôpital situé prés son Chasteau (dont les Habitans luy avoient donné la disposition) pour accroistre leur Convent, avec amortissement de fief, confirmé par le Roy Loüis XII. aux Montils sous Blois en Avril audit an, & le deuxiéme Juin suivant, Frere Guillaume Mimi Docteur en Theologie, Prieur des Jacobins de Nantes en prit possession, opposé par M. Guillaume l'Archer, soy disant Curé de sainte Croix, & par M. Guillaume le Fuzelier gouverneur dudit Hôpital, lesquels le même jour desisterent de leur opposition. La même année le troisiéme jour de Janvier mourut la Princesse Françoise de Dinan, Dame de Laval, & fut enterrée au milieu du Chœur de l'Eglise des Jacobins de Nantes, en mesme tombeau que la Princesse Ysabeau de Bretagne, premiere femme de son mary. Elle estoit fille unique de Jacques de Dinan, Seigneur de Bodister, & de Catherine de Rohan, nâquit le vingtiéme Novembre 1436. succeda à son oncle Bertrand de Dinan, és Seigneuries

de Chasteau-Briand, Candé, Vioreau, les Huguetieres, Montafilant, Beaumanoir, le Guildo, & la Hardoüinaye, épousa en premieres nopçes le Prince Gilles de Bretagne, puîné du Duc François I. lequel ayant esté massacré l'an 1451. elle épousa en secondes nopçes Guy XIV. du nom, Comte de Laval, Baron de Vitré, Vicomte de Rennes, etc. veuf de la Princesse Ysabeau de Bretagne, sœur desdits Duc François I. & Prince Gilles. Elle eut de son second mary trois fils ; le premier fut Pierre de Château-Briand, qui épousa la fille de Jean de Rieux, sieur dudit lieu, d'Ancenix, de Rochefort, de Donges, Comte de Harcourt, & Mareschal de Bretagne ; le second fut François Seigneur de Montafilant, & le troisiéme Jacques. Elle fit son testament l'an 1489. en datte du premier Janvier, & requit estre enterrée en ce lieu, leguant aux Religieux Jacobins la somme de deux cens livres monnoye de rente sur le lieu & fief des Huguetieres en Raix, pour la Fondation & Dotation d'une Messe quotidiane à Notte, à perpetuité. Avant elle, y avoit esté inhumé son fils François de Laval Seigneur de Montafilant. Elle ordonna aussi par son Testament un Convent dudit Ordre estre fondé à Laval. Ce Prélat mourut la mesme année. L'an 1498. la Reine Anne donna aux Religieux Minimes un lieu en la Fosse de Nantes pour y bastir un Monastere ; c'est là où sont à present les Capucins.

D'argent à l'Olivier de Synople au quartier d'hermines, chargé de deux haches d'armes de gueules mises en pal.

LXXXIII. — **Guillaume Gueguen,** natif du Païs de Lamballe, homme de grand entendement, qui avoit manié de grandes affaires sous François II. le dernier de nos Ducs, duquel il fut Secretaire, & employé en plusieurs honorables Ambassades vers les Roys de France Loüis XI. & Charles VIII. ¶ qui le nomma à l'Evesché de Nantes dés l'an 1488 & se trouvent aux Archives du Duché, Lettres écrites par le Pape Innocent VIII. au Duc François, contenant excuse de n'avoir envoyé des Bulles audit Gueguen dés l'an 1488. ⸗ Il fut aussi Conseiller de la Chancellerie & premier President de la Chambre des Comptes de Bretagne, Abbé Commendataire de Saint Sauveur de Rhedon, & Prieur de Leon, Chanoine & Archidiacre de Nantes ; enfin il posseda si bien l'affection du Duc son Maistre, que l'Evesché de Nantes venant à vacquer par le decez de Jacques Delbiest, il écrivit des Lettres de recommandation au Pape en sa faveur, suppliant sa Sainteté de le préferer en la provision au Cardinal de Foix son beau-frere, & à Messire Loüis Prothonotaire de Rohan (quoy que son proche allié) & les Papes ayans préferé Robert & puis Jean Despinay, la Duchesse Anne s'en tint fort offensée, & saisit en ses mains le revenu de l'Evesché ; & fallut pour contenter cette Princesse luy donner l'Evesché de Mirepoix, attendant le decez de Jean Despinay, aprés lequel il fut derechef presenté par la Reine, & éleu par le Chapitre de Nantes, & prit possession l'an 1500. sous le Pontificat d'Alexandre VI. & le regne de Loüis XII. & de la Reine Anne, lesquels l'honorerent de l'Estat de Vi-Chancelier de Bretagne. Il fonda en sa Cathedrale trois Messes à Notte à estre celebrées tous les Mardis, Vendredis & Samedis de l'année aprés Matines, fit bastir à ses frais la Chapelle de Sainte Magdeleine & S. Hervé, & y employa deux mille huit cens livres ; il rebastit bonne part de son Manoir Episcopal, qui estoit ruïné en plusieurs endroits, où se voyent ses armes en relief. Il mourut le 23. Novembre l'an 1506. gist en sa Chapelle de la Magdeleine en un sepulcre de marbre blanc, avec Epitaphe en vers Latins & François, gravez sur lames de cuivre doré, ¶ laissant pour heritier Messire Guillaume Gueguen son néveu. ⸗

LXXXIV. — **Robert Guibé** (1), fils d'Adenet Guibé & d'Olive Landays, sœur de Pierre

(1) Robert Guibé portait : *d'argent à 3 jumelles de gueules accompagne de 6 coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.*

Landays Tresorier General de Bretagne, homme docte & de grand esprit, Abbé de Saint Melaine lez Rennes, fut envoyé en Ambassade par le Duc François II. vers le Pape Innocent VIII. l'an 1484. auquel il se fit si bien connoistre, que par la faveur de son Maistre il fut fait Cardinal, n'étant encore âgé que de dix-huit ans ; depuis il fut Evesque de Treguer ; de là transferé à Rennes, & enfin à Nantes l'an 1506. & neanmoins il fut perpetuel Administrateur de l'Evesché de Vennes. Il fut du Conseil du Roy Loüis XII & son Ambassadeur vers les Papes Jules II. & Leon X. & en cette qualité il assista au Concile general, qui fut le cinquiéme de Latran. Il mourut à Rome l'an 1513. le neufiéme jour de Septembre, & fut ensevely en l'Eglise de Saint Yves. L'an 1507. le Mardy de la Pentecoste vingt-cinquiéme jour de May fut levé à Saint Pierre de Nantes le corps de la Duchesse Marguerite de Foix, mere de la Reine Anne, & fut solemnellement porté au Convent des Carmes & enterré prés de son mary le Duc François II. & la Duchesse Marguerite de Bretagne sa premiére femme, à laquelle solemnité se trouverent les neuf Evesques, les Abbez & Barons de Bretagne mandez par sa Majesté.

D'argent à une face d'azur accompagné de trois macles de gueules.

LXXXV. — **François Hamon,** de la famille de Bouvet, néveu du Cardinal Guybé, fils de sa sœur, fut pourveu aprés le decez de son oncle, estant à Rome l'an 1513. & assista à la session huitiéme du Concile de Latran, sous le Pape Leon X. Il eut son frere André Evesque de Vennes, & sa sœur Elisabeth fut Abbesse de S. Georges de Rennes. Le deuxiéme Janvier de cette année la Reine Anne tomba malade au Chasteau de Blois, & le neufiéme elle mourut, & fut enterrée à Saint Denis en France, mais son cœur fut enchassé en un vase d'or fait en orme de cœur couronné, & apporté à Nantes, où il fut receu le quinziéme jour de Mars suivant, & mis en l'Eglise des Chartreux sur le tombeau du Duc Artur son oncle, où il fut jusqu'au dix-neufiéme dudit mois, servy cependant de Rois & Herauts d'Armes à la Royale, & de là fut porté par le Chancelier de Bretagne, Messire Philippes de Montauban, sous un poisle d'or, porté par le Vi-Chancelier de Bretagne, l'Abbé de Kemper-Ellé, les Senéchaux de Rennes & de Nantes, dans l'Eglise des Carmes, où le service funebre ayant esté solemnellement celebré, il fut posé sous la voute du sepulcre de ses pere & mere. Ce Prélat mourut au Manoir de Chasseil, le jour des Roys sixiéme janvier l'an 1531. finissant, & fut ensevely en sa Cathedrale en la Chapelle Saint Clair. L'an 1516. le dernier jour de Novembre, Noble & puissant François l'Espervier Seigneur de la Bouvardiere, de la Gascherie, de l'Espine Gaudin, du Loroux-Bottreau, de Briort, & de la Chapelle sur Erdre, fils d'Artur l'Espervier, Seigneur de la Bouvardiere, Briort & la Chapelle sur Erdre & de Françoise-Landays Dame du Plessix-Raffré, Paroisse de S. Didier Evesché de Rennes, fille de Pierre Landays, Tresorier General de Bretagne, sous le Duc François II. fit profession au Convent des Freres Prédicateurs de Nantes, alors étroitement reformé, & y donna par son Testament datté du dix-septiéme du même mois audit an, la partie de *Belle-Isle* (dans la riviere de Loire) appellée *les Groys*, située entre *Perauges* & le village de *Rohar*, & la trenchée de Belle-Isle, à la charge de dire tous les jours une Messe basse à l'Autel de Nostre-Dame du Rosaire, & quatre Anniversaires solemnels, le 2. Mars, 22. Avril, 8. Aoust, & 1. de Septembre. Ladite Isle avoit esté achetée par Noble Homme Pierre Landays Seigneur de Briort, avec une maison qui y estoit, d'Escuyer Jean Babouin sieur de la Hermeriaye, pour la somme de deux mille deux cens quatre-vingt-onze livres six sols huit deniers monnoye, à la charge de payer au Duc cinq sols monnoye par an. Ce bon Pere fut Prieur dudit Convent trois diverses fois, & aussi Procureur ; il avoit esté marié avant se rendre Religieux, & eut deux filles, sçavoir est Bonaventure mariée avec le Seigneur de la Noë Briort, & Perrine femme de Claude

de Boüillé Seigneur dudit lieu. Il contribua à la construction du grand Cloistre ou Prédicatoire de son Convent, où se voyent ses armes au premier pillier, qui sont *d'azur au sautoir en gresle d'or, cantonné de quatre bezans de mesme,* my-partis avec celles de sa femme, qui portoit *d'argent à deux Lyons de pourpre affrontez.* Il donna le second ornement ou Chapelle qui est de drap d'or ondé, & une autre Chapelle de couleur pers marelé d'or, outre plusieurs belles Chappes, Chasubles, paremens d'Autel & argenterie. Il mourut le 12. Février l'an 1555. finissant, & fut inhumé au milieu du Chœur devant les degrez du Presbytere, sous l'enfeu des Princesses. Du temps de ce Prélat, Jean de Laval, fils de François de Laval & Françoise de Rieux, Baron de Chasteau-Briand, que la Reine Anne avoit marié avec Françoise de Foix, sœur de Messire Odet de Foix, Vicomte de l'Autrec, bastit l'agréable & plaisant Chasteau de Chasteau-Briand auprés de l'ancien. Sa compagne estoit la merveille de son temps en beauté mais autant recommandable pour ses vertus, elle mourut l'an 1537. de mort violente & avancée par son mary, qui la fit saigner en un pied, sur un soupçon de son infidelité ; elle fut ensevelie en l'Eglise de la Trinité & aprés sa mort la Seigneurie de Chasteau-Briand fut démembrée, & les Baronnies de Chasteau-Briand & Derval furent par luy transportez à Messire Anne de Montmorency Connestable de France. L'an 1526. la Maison & Seigneurie d'Oudon en ce Diocese fut aussi dissipée, par un malheur non moins déplorable que le précedent ; car Jean & Julien de Malestroit, enfans de Guillaume & de Françoise de la Noë, Dame de la Noë en Goulaines, forlignerent de la vertu de leurs ancestres, tyrannisans tellement leurs sujets, qu'ils en furent tirez en justice ; mais enfin Maistre Loüis Droüet natif d'Oudon, Advocat au privé Conseil, les accorda. Depuis ils reprirent leurs brisées, & voulurent contraindre leurs sujets de prendre la fausse monnoye qu'ils fabriquoient en leur Tour d'Oudon ; & comme un crime attire l'autre, s'estans trouvez au Cimetiere des Jacobins de Nantes, (c'est où est à present la douve du Chasteau derriere leur Convent), avec le Seigneur de la Muce-Pont-Hus, sur quelques paroles picquantes, ils mirent la main à l'épée & le tuerent, puis se sauverent en leur Chasteau d'Oudon. Ayant esté accusez des susdits crimes, le Roy François fit commandement au Duc d'Estampes d'aller mettre le siége devant la Tour & Chasteau d'Oudon, ce qui fut executé, & y furent pris & rendus aux prisons du Bouffay à Nantes, & depuis condamnez à mort par Monsieur Guillaume l'Huilier, Commissaire du Roy, pour faire le procez aux Faux-monnoyeurs qui se trouveroient en Bretagne, & leurs biens confisquez au Roy, qui vendirent la terre d'Oudon à Messire Raoul de Juch, Seigneur de Molac & de Pratanroux, pour la somme de 8000. écus.

¶ ACIGNÉ, *d'Hermines à la face de gueules chargée de 3. fleurs de Lys d'or.* ⸙

LXXXVI. — **Louys d'Acigné**, puîné de la Maison de la Roche-jagu au Diocese de Treguer, Abbé du Relec Ordre de Cisteaux, Prieur de Lehon & de Combour, fut Evêque de Nantes dés l'an 1532. & n'y fit son entrée Episcopale que le sixiéme Novembre l'an 1541. & n'y fit gueres de residence, mais se retira au Chasteau de Fontenay prés Rennes, où il mourut le 15. Février ensuivant, & fut enterré dans le Chœur du Convent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rennes, derriere les courtines du costé de l'Epistre le 23. Mars suivant, & y fit fondation de dix livres monnoye.

D'or à la bande de gueules chargée de trois alleryons d'argent.

LXXXVII. — **Jean de Loraine,** Prince magnifique, Cardinal du titre de Saint Onufre, fut designé la mesme année 1541. perpetuel Administrateur de l'Evesché de Nantes, qu'il tint jusqu'au mois de May 1550.

D'or au Crequier de gueules de sept branches.

LXXXVIII. — **Antoine de Crequi**, Picard, Seigneur de Canaples & de Crequi, fils de Jean de Crequi vaillant Capitaine (qui l'an 1533. soustint le siége de Montreul) & de Marie d'Acigné, fut premierement Abbé de Saint Julien de Tours, Chancelier de l'Ordre de S. Michel, & l'an 1552. nommé par le Roy Henry II. à l'Evesché de Nantes, eut ses Bulles de provision du Pape Jules III. & fut sacré l'an 1554. tint l'Evesché jusqu'à l'an 1562. qu'il fut transferé à Amiens & fait Cardinal ; il y mourut au mois de May l'an 1574. Robert dit qu'avant avoir esté Evesque de Nantes, il estoit *Episcopus Moricensis.* L'an 1561. Marie de Beaucaire femme du Seigneur de Martigues, fut reçuē en grande magnificence à Nantes. La derniere action de ce Prelat en ce Diocese, ce fut le Baptesme de Marie de Luxembourg, fille du Seigneur de Martigues, & de ladite Marie de Beaucaire, duquel nous décrirons icy la ceremonie. Ce fut le seiziéme Juillet 1562. Elle estoit âgée de six mois, & eut pour parrain tres-haut & tres-puissant Prince Antoine de Bourbon Roy de Navarre, & pour marraines tres-hautes & tres-puissantes Princesses Marie Stuard Reine Doüairiere de France & Proprietaire d'Escosse, & Marguerite de France fille du Roy Henry II. Les Députés de ces Princes & Princesses furent logés en divers logis de la Ville de Nantes superbement ornez, tout ainsi que si les Princes y eussent esté, comme aussi ceux des Seigneurs d'Estampes & de Martigues. La grande salle du bal estoit semée des escus des armes desdits Seigneurs. Marchant à l'Eglise Cathedrale, d'un côté de la ruē alloient cent des principaux Habitans de la Ville, portans chacun une torche de cire blanche allumée & de l'autre côté cent Gentils-hommes, les Gens-d'armes & Archers, & toute la compagnie de Monseigneur d'Estampes, & la maison de Monseigneur de Martigues, chacun la torche de cire jaune en main. Ils estoient suivis d'un chariot remply de Nymphes, Satyres & Musiciens, qui faisoient une harmonieuse melodie de voix & d'instrumens. Au haut de ce chariot estoit écrit en lettres d'or, *Tessera militis Christiani,* & de chaque costé, trois Sentences de l'Escriture, toutes rapportées au saint Baptême. Aprés ce chariot marchoient l'Université & la Justice, chaque Corps tenant son costé de ruē, suivis de six trompettes qui précedoient le Heraut de Bretagne, vestu de sa cotte d'armes semée d'Hermines. Les Officiers de la ceremonie suivoient tous la teste nuē, sçavoir le Seigneur du *Gué de l'Isle* portant la serviette, le Seigneur de *Ker-symon* l'eau, le Seigneur de *Kermavan* le bassin, le Seigneur de *Bazoges* le cresmeau, le Seigneur de *Goulaines* le cierge & le Seigneur *d'Acerac* portoit la fille, ayant pour aydes à sa droite le Seigneur de *Sevigné,* & à sa gauche le Seigneur de *Tivoarar-len,* & derriere marchoit le Seigneur de Chasteau-neuf, qui portoit la queuē d'un riche drap d'or, greslé de pierreries, dont ladite fille estoit couverte ; les Députez des Princes & Princesses suivoient, & grand nombre de Dames & Damoiselles ; toutes les ruēs par où passa cette compagnie estoient tenduēs de tapisseries, & depuis le logis du Seigneur d'Estampes jusques en l'Eglise de S. Pierre, les ruēs estoient bordées des quatre compagnies de gens de pied Estrangers, & sept compagnies des gens de pied de la garde ordinaire de la Ville ; l'Eglise de Saint Pierre estoit richement tapissée, & au milieu de la nef fut dressé un pavillon de riche étoffe, sous lequel la fille fut baptisée par ce Prélat, & nommée Marie. Les grosses cloches ayans donné le signal de l'accomplissement de la ceremonie, le Seigneur de Sanzay Gouverneur & Capitaine des Ville & Chasteau de Nantes, fit lascher toute l'artillerie tant du Chasteau que de la Ville, & le sermon fait par le Theologal de Nantes, la Compagnie s'en retourna au logis du Seigneur de Martigues en mesme ordre.

LXXXIX. — **Antoine de Crequi**, neveu du précedent, eut l'Evesché par la démission

& resignation de son oncle, l'an 1562. & le tint jusqu'à l'an mil cinq cens soixante & six. L'an 1563. les Huguenots sous l'asseurance de l'Edit de Janvier, par lequel l'exercice libre de leur fausse Religion leur estoit toleré, oserent bien s'assembler & tenir leur Sabath & sacrileges Synagogues, qu'ils appellent le Presche, au fauxbourg de Nantes nommé le Marcheix, & en un pressoir un peu au delà des moulins de Barbin, & à la Gascherie, dequoy Monsieur de Martigues ayant esté averty, il les en chassa & brûla leur grange.

Losangé d'argent et de gueules.

XC. — **Philippes du Bec**, d'Evêque de Vennes par resignation du précedent, prit possession la mesme année 1566. & le gouverna jusqu'à l'an 1594. bien qu'il n'y résida depuis l'an 1590. ayant toûjours tenu le party du Roy. Il fut transferé de Nantes à l'Archevesché de Rheims, aprés la mort du Cardinal Pelvé au dit an 94 & y mourut l'an 1606. L'an 1584. le premier jour de Fevrier, deceda au Convent des Peres Carmes à Nantes le R. P. Frere Antoine de Sienne Portugais de l'Ordre des Freres Prédicateurs, & fut enseveli en l'Eglise dudit Convent (1), prés la chapelle de Nostre-Dame de Lorette, avec Epitaphe de cette substance. *D. O. M. Frater Antonius Senens. Lusitanus ord. Præd. Doct. insig. Lovaniens. de Repub. Christiana ubique bene meritus, patriam nobilium factionibus in servitutem ruentem, ad saniorem mentem revocare frustra conatus, nec alibi nisi hic apud Carmelitas Nannetenses hospitalitatis jus adeptus, anno 1584. Cal. Februarii in Christo obdormit.* L'an 1587. le Roy Henry III. confirma aux Peres Minimes le don que leur avoient autrefois fait le Duc François II. & la duchesse Reine Anne, & le Roy Charles VIII. son époux, de la Chapelle de S. Antoine sur la Motte de Saint Pierre, & d'une terre située en la Fosse, en consequence de quoy les dits Peres Minimes furent establis à Nantes par autorité de ce Prélat, l'an 1589. & accepterent pour leur Fondateur le Duc de Mercœur en leur Chapitre general, l'an 1593. laquelle année le mesme Prince Duc fonda le Convent des Capucins en la Ville neufve ou Marcheix de Nantes, là où est à present le Convent de Sainte Elizabeth. L'an 1590. en Juin, le Comte de Soissons Prince du sang, Lieutenant de l'armée du Roy en Bretagne, & le comte de Vertus, furent surpris en la Ville de Chasteau-giron par les troupes de Monsieur de Mercœur, & furent amenez prisonniers au Chasteau de Nantes (laquelle avoit receu ledit Seigneur de Mercœur dés l'an 89) mais il se sauva par une subtile ruse : il se faisoit apporter sa nourriture en grands paniers d'une hôtellerie de la Ville, & obtint de Madame de Mercœur que lorsque ses vivandiers passeroient le corps de garde du chasteau, les dits paniers ne fussent visitez, crainte (disoit-il) qu'on ne jettât du poison sur les viandes. Cela fait, il contrefit le malade deux ou trois jours, gardant la chambre & s'y faisant servir et ayant espié l'occasion de l'absence du Seigneur de Mercœur, il fit coucher un sien Page dans son lit, & s'estant dépoüillé en canneçon se coucha de son long en un des paniers des vivandiers, & se fit couvrir de vaisselles, linges et napperies, & ainsi passa le corps de garde, fut porté hors le Chasteau & rendu à son hostellerie, d'où il sortit en habit déguisé, & se rendit en poste à Angers; et delà il écrivit de ses nouvelles au Seigneur de Mercœur, qui receut plûtost ses Lettres qu'il ne s'étoit apperceu de son évasion.

XCI. — **Jean du Bec** eut l'Evesché par resignation de son Oncle, mais il ne fut point sacré, & permuta avec le suivant pour celuy de Saint-Malo l'an 1599. L'an 1598. le Roy Henry IV. voyant qu'il ne restoit plus rien de la Ligue que la Bretagne, & quelques fortes Places circonvoisines, se resolut de la mettre en son obeïssance, & à cette fin fit avancer

(1) Les Religieux de son Ordre ne l'oserent retirer, crainte que leurs confreres ne ussent persecutez pour son sujet en Espagne et en Portugal. — A.

ses Regimens & Troupes de gens de pied pour venir assiéger la dite Ville, séjour ordinaire du Seigneur Duc de Mercœur, lequel se disposa à soustenir le siége, & fit retrancher la Motte de Saint Pierre, & avictuailla le Chasteau & la Ville. Mais ayant assemblé la maison de ville pour sçavoir la volonté des Habitans; la proposition faite, il fut prié de se retirer, afin que plus librement le Peuple pûst donner ses suffrages. Il ne fut plûtost sorti du Conseil, que tous universellement & unanimément conclurent à la Paix, se déclarans sujets & serviteurs de sa Majesté, & envoyerent leurs Députez supplier le dit Seigneur Duc de ne se plus opiniastrer à ce Party; qu'il n'y avoit point d'apparence de soustenir seuls, toute la puissance du Roy reconnuë par toutes les autres Provinces & Villes du Royaume; que c'estoit s'exposer à la juste indignation du Prince & mediter leur propre ruïne de fonds en comble. Le Duc fut bien estonné de cette resolution, car il avoit toute autre intention, mais il en fallut passer par là. Il dépescha sa femme vers le Roy à Angers, pour dire à Sa Majesté, que le Duc son mary, avec toute la Bretagne, & tous ceux qui s'avoüoient de luy, se reduisoient sous l'obéïssance de Sa Majesté. La difficulté estoit de faire vuider les gens de guerre du Chasteau & de la Ville, & empescher qu'ils ne fissent quelque desesperade à la sortie : pour obvier, le Duc fit une feinte, & courir le bruit qu'il vouloit soûtenir le siége, & partant reconnoistre son monde, fit commandement à toutes les Compagnies de se trouver en la prée nommée des trois pendus, pour y faire monstre & toucher leur paye : sous cette amorce il les tira hors de la Ville, mais ayant esté averty par un des Chefs de ces Compagnies de se retirer, parce qu'ils avoient arresté de se saisir de sa personne, & en faire present au Roy, et piller la Ville pour se recompenser, il se retira vers la porte Saint Pierre, faisant contenance de renger les Escadrons, & estant sur la Motte piqua bride avalée vers la Ville, commandant de n'y laisser entrer personne que ceux qu'il nommeroit. Les soldats se voyant frustrez de leur attente se debanderent & rompirent. Or, ceux qui estoient au Chasteau au nombre de 5. ou 600. craignans qu'on ne leur en fit autant, se revolterent & se firent un chef; mais le Seigneur de Mercœur (qui estoit logé à l'Evesché) y entra par une petite porte à pont-levis, qui donnoit en l'Esperon qui est prés la tour des Meuriers, sur la muraille de la Ville, & les trouvans tous en armes en la grande place du Chasteau, les reprit de leur revolte, & promit une bourse de 500 écus à celuy qui luy nommeroit l'Auteur de la sédition. Cette parole les offença, disans qu'ils n'admettoient pas ces menaces pour paye, qu'ils aimoient mieux s'ensevelir dans les ruïnes de cette Place, que manque d'argent dévenir voleurs de grands chemins & proye des Prévosts; à cela le duc leur répondit qu'il les vouloit payer, ce qui fut fait, & ainsi sortirent du Château & de la Ville; & peu aprés le Duc de Mercœur suivi de sa Cavallerie alla trouver le Roy à Angers, où fut fait le Traité le dixiéme Mars, par lequel la fille unique dudit Seigneur Duc, fut accordée à César Monsieur de Vendosme, fils naturel du Roy et de Madame Gabriëlle d'Estrée Duchesse de Beaufort, auquel demeura le Gouvernement de Bretagne. Enfin le Roy descendit à Nantes, & y fut receu en grande réjouïssance, et receut l'ordre de la Jartière d'Angleterre en l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre.

D'argent au sautoir de sable, au canton de gueules, chargé de deux poissons d'argent.

XCII. — **Charles de Bourgneuf,** frere puisné ¶ de Jean de Bourgneuf ‖ Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, ¶ & fils de Messire René de Bourgneuf Seigneur de Cucé, premier Président au Parlement de Bretagne, & de Dame Loüise Marquier, ‖ homme docte, & de vie sainte & austere, permuta son Evesché de Saint Malo avec celuy de Nantes, dont il prit possession le premier jour de May l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf. Il a fait faire les jardins du Manoir de

Chasseil, & le petit Chastelet qui se void, pour s'y retirer & y faire ses exercices spirituels ; donna aux Peres de l'Oratoire (établis à Nantes au College de S. Clement l'an 1617.) sa Librairie estimée dix mille francs, & le Prieuré de la Montagne en l'Evesché de Vennes ; & à son Eglise Cathedrale deux tentes de tapisserie pour orner le Chœur & la nef aux Festes solemnelles, outre plusieurs riches paremens d'autel, & toute l'argenterie qui sert à l'Autel les grandes Festes de l'année. L'an 1614. le Roy tres-Chrestien Loüis le Juste XIII. du nom, fut magnifiquement receu à Nantes, & entra aux Estats assemblez au convent des Jacobins, ausquels présida nôtre Prélat pour l'Eglise. Il mourut le dix-septiéme Juillet l'an 1617. à Chartres en Beausse, retournant de porter le cahier des Estats à sa Majesté, & fut enterré à S. Pierre en Vallée.

XCIII. — **Henry de Bourgneuf**, fils du Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, eut l'Evesché de Nantes par resignation de son Oncle Charles, lequel ayant retenu huit ans & demi sans estre sacré, il s'en démit és mains de Sa Majesté, laquelle y nomma le subsequent. L'an 1617. aprés la mort de Charles, le Convent des Peres Recollets fut fondé sur les Ponts de Nantes. Et l'an 1618. les Carmélites furent établies en la Chapelle de S. Gildas, ruë du Chasteau à Nantes. Le Dimanche 19. d'Aoust la mesme année, fut plantée la Croix des Capucins au Croysic, & le 29. Juillet 1619. fut la premiere pierre posée aux fondemens de leur Convent, par le Marquis d'Acerac.

XCIV. — **Philippes Cospeau** (1), natif de Monts en Haynaut, Docteur de Sorbonne, homme pieux & sçavant és Lettres Divines & humaines, Prédicateur ordinaire du Roy Tres-Chrêtien, fut sacré Evesque d'Aire en Guyenne l'an 1606. Puis l'Evesché de Nantes ayant vacqué prés de trois ans & demy, il y fut nommé par le Roy, au mois de Janvier l'an 1621. eut ses Bulles de provision du Pape Gregoire XV. prit possession le 17. Mars l'an 1622. De son temps la Ville s'est peuplée de quatre Monasteres, sçavoir est de celuy des Benedictines de la Congregation du Calvaire, fondé le 2. Février 1623. entre les portes de Sauvetour & de S. Nicolas ; celuy des Ursulines fondé le 30. Mars 1627. sur la Motte de S. Pierre ; celuy des filles de la Visitation fondé au mesme lieu à la Mironerie ; & celuy des filles de Sainte Elizabeth qui sont au Marcheix, en l'ancien Convent des Capucins, lesquels ont de son temps bâti au fauxbourg de la Fosse ou port de Nantes, un ample & spacieux Convent, l'un des plus beaux de la Province, en un lieu que la Reine Anne avoit jadis donné aux P.P. Minimes. Il leur fut aussi depuis fait don de la Chapelle & lieu de l'Hermitage au bas de lad. Fosse, & y a des Religieux. L'an 1626. Nantes fut encore honorée de la presence du Roy, qui assista aux Estats de Bretagne, assemblez au Refectoir du Convent des Freres Prédicateurs. L'an 1632. le Dimanche aprés la Feste des Roys onziéme jour de Janvier, R. P. en Dieu Jacques Raoul Evesque de Xaintes fut sacré en l'Eglise Cathedrale de Nantes par nôtre Prélat, assisté des Illustrissimes Evesques d'Angers & de Vennes, en presence d'une infinie multitude de peuple de tout Ordre & sexe, qui se trouva à cette belle solemnité. Plusieurs esprits relevez s'exercerent sur un si beau sujet, & presenterent au nouveau Prélat leurs Poëmes & Epigrasmes de congratulation ; l'un desquels non moins chery des Muses, qu'admiré des plus équitables adorateurs de la Déesse Astrée (2), exprime admirablement bien les deux diverses passions, dont le peuple Nantois se trouvoit combattu en cette solemnité ; de tristesse, pour se voir privé d'un si digne Magistrat, & de joye pour le voir (comme un autre S. Ambroise) de la Judicature seculiere élevé par ses merites au Thrône Episcopal : Voicy comme il luy fait parler le Genie Nantois.

(1) Portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 bouterolles d'or 2. 1. au 2 et 3 d'or à la croix de gueules.*

(2) Le Sieur du Housseau Poulain Advocat du Roy au Presidial de Nantes. — A.

SACRÉ Prélat tu vois de NANTES LE GENIE,
Qui saluë le tien en ce celebre jour,
Et te vient témoigner en cette compagnie,
Par l'excez de son dueil celuy de son amour.
EXCUSE le regret sensible qui me touche,
Si mon front & ma voix sont tristes aujourd'huy
Je ne sçaurois avoir le ris dedans la bouche,
Et porter dans le sein la douleur & l'ennuy.
EN me representant que le jour de ta Feste
Sera bien-tost suivy de ton eloignement,
Je dis qu'en te posant la Mitre sur la teste,
On m'arrache du Chef mon plus cher ornement.
CE pompeux appareil m'est un sujet de plaintes,
Ces trophées me sont importuns en effet,
Et ne puis sans gemir voir la ville de XAINTES
Qui triomphe chez moy du tort qu'elle me fait.
QUI eust jamais pensé t'aimant avec tendresse,
Que tes prosperitez m'eussent tant afffigé,
Que j'eusse desiré au fort de ma détresse
Que le PAPE et le ROY t'eussent moins obligé?
MON Païs qui vantoit l'honneur de ta Naissance,
N'eust pas crû que l'Aunis t'eust brigué dessus luy,
Ny qu'aucun accident eust assez de puissance,
Pour le rendre jaloux de la gloire d'autruy.
LE Loire murmurant de sa perte apparente,
S'est enflé de dépit, prest de se deborder,
Et va dans l'Océan quereller la Charante,
Qui luy ose ravir l'heur de te posseder.
CETTE Solemnité me seroit fort plaisante,
Si je pouvois encor après te retenir :
Mais les chatoüillemens de la joye presente,
Cedent aux sentimens de mon mal à venir.
PUISQUE tu es Pasteur, je te voudrois le nostre,
Si le GRAND COSPEAU ne retenoit mes vœux,
Ne pouvant avoir l'un sans me priver de l'autre,
Je ne puis par raison vouloir ce que je veux.
MAIS puisqu'un saint Decret maintenant vous assemble,
Je suis bien consolé de vous voir en ce lieu,
Car les noms de PHILIPPE & de JACQUES ensemble,
Sont d'un heureux présage en l'Eglise de Dieu.

Le Convent des Jacobins fut reformé par Arrest de la Cour la mesme année. Le Jeudy troisiéme jour de Novembre l'an 1634. l'Illustrissime Evesque de Vennes Messire Sebastien de Rosmadec, assisté de quelques Chanoines de son Eglise Cathedrale, entra dans le revestiaire ou sacristie de ladite Eglise ; & ayant reveremment ouvert la Chasse des Reliques du corps de Saint Vincent Ferrier de l'Ordre des Freres Prédicateurs, en tira le petit os d'une jambe, long de plus d'un pied & le délivra ensemble avec le verbal de ce procedé à Venerables & discrets MM. Jacques Belle-ville & Rolland Fruneau Chanoines dudit Vennes, & députez par lesdits Seigneurs Evesque & Chapitre, pour se

presenter de leur part à nostre Prélat & à son Chapitre de Nantes. Lesquels Députez estans arrivez au Bourg du Temple, y furent recueillis par les Députez du Chapitre de Nantes, qui leur presenterent le carosse, & le Vendredy dixiéme dudit mois ils arriverent aux fauxbourgs de Nantes, & descendirent à la Chapelle de S. Lazare, où la sainte Relique fut posée sur l'Autel richement orné, attendant que le sieur Recteur de Saint Sembin avec sa Procession la vint prendre & porter en son Eglise ; les ruës par où elle passoit rompans de la foule du Peuple qui estoit sorty de la ville pour assister à cette action ; & encore qu'il fut nuit, il y faisoit clair comme en plein jour, par la multitude des torches, flambeaux & luminaires allumez, tant és fenestres des maisons, que par les ruës. Le lendemain Samedy onziéme feste de S. Martin, se passa en visite de la Relique, la Procession ayant esté remise (à cause du marché) au lendemain Dimanche douziéme, qu'au son des grosses cloches tout le Clergé Seculier & Regulier se rendit en l'Eglise Cathedrale, d'où la Procession se rendit à Saint Sembin ; les Chanoines de Saint Pierre & de Nostre-Dame & le Clergé Seculier estans revêtus des mesmes ornemens qu'ils portent à la Procession du S. Sacrement. Arrivez à Saint Sembin, le motet chanté, les Députez de Vennes ayant fait lire à haute & intelligible voix leur verbal, & la teneur de leur députation, presenterent la Relique à nôtre Prélat, revêtu de ses ornemens Pontificaux, qui l'ayant receuë d'eux, la porta en ses mains jusques en son Eglise, la musique chantant les Hymnes propres de la Feste du Saint ; & devant l'Evesque marchoient deux Clercs revêtus de Dalmatiques de toile d'argent, qui portoient chacun un flambeau de cire blanche, ausquels pendoient deux tableaux, representant deux miracles operez par ledit S. Vincent en ce Diocese ; l'un de la veuë renduë à une Dame Tourangeoise, au Convent de son Ordre en cette Ville ; l'autre d'un homme qui étant sourd fut guery par luy en la Paroisse de Fégreac. La Procession estant rangée en la nef de l'Eglise de Saint Pierre, ce Prélat monta à l'Autel, dressé devant la porte du Chœur sous le Crucifix, y mit la sainte Relique, & celebra Pontificalement ; les Chanoines de S. Pierre, de Nostre-Dame, & les Religieux de S. Vincent estans dans le Chanceau ou barrieres dressées devant l'Autel. L'apresdisnée y eut Prédication des loüanges du Saint, & le reste du jour se passa en devotions & visites de la Relique. Ce sont les honneurs que la devote ville de Nantes rendit à ce grand Saint, deux cens seize ans aprés qu'elle l'eut receu, la premiere des villes de Bretagne, & entendu de sa bouche la parole de vie, à laquelle ce beau tresor a été procuré par nostre Prélat & son Chapitre, mais specialement par Venerable & discret M. Vincent Charron Chanoine de Saint Pierre de Nantes, qui a donné une jambe d'argent doré d'un pied & demy de haut, du poids de 150. livres pour enchasser lad. Relique, & dés l'an 1632. avoit fondé le double de Saint Vincent, à estre solemnisé tous les ans à perpetuité le cinquiéme Avril, és Eglises de Saint Pierre & Collegiale de Nostre-Dame de Nantes ; ayant à cét effet donné à Saint Pierre la somme de 22. livres & demie de rente annuelle, & à Nostre-Dame, autant, à condition que le jour de la Feste, les Reliques du Saint seront exposées sur l'Autel, pour estre venerées du Peuple. Peu de temps aprés nostre Prélat fut mandé par sa Majesté, qui l'a transferé de cét Evesché à celuy de Lysieux en Normandie, au regret de tout son Peuple ; & peu avant la translation, il m'avoit donné permission de faire par son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, dont voicy la teneur.

PHILIPPUS DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ
GRATIA NANNETENSIS EPISCOPUS, CHRISTIANISSIMI
GALLIARUM ET NAVARRÆORUM
REGIS CONCIONATOR ET CONSILIARIUS.

UNIVERSIS ET SINGULIS NOSTRÆ DIŒCESIS

SALUTEM.

Justæ & laudabili supplicationi nobis à Fratre Alberto le Grand, Sacerdote Ordinis Fratrum Prædicatorum porrectæ annuentes, eidem Fratri permisimus, ut juxta formam & tenorem commissionis sui Provincialis, quam vidimus attenteque examinavimus, Vitis Sanctorum perquirendis per nostram Diœcesim libere pergat : Mandantes vobis, ut ei Cartas, Legendas, Memorialia, manuscriptos Codices, peculiaria Ecclesiarum Breviaria, aliaque ejus generis, communicare & commodare nullatenus renuatis quo facilius cœptum opus ad Dei gloriam perficere queat. Datum Nannetis in æde nostra, die sexta mensis Novembris, Anno Domini 1634.

PH. EPISCOPUS NANNETENSIS.

Locus sigilli

De mandato præfati illustrissimi
Domini mei D. Episcopi,

TRUCHARD.

D'argent à quatre Lyons cantonnez de gueules, armez & couronnez d'or, à une estoile d'azur en cœur.

XCV. — **Gabriel de Beauvau**, nommé par sa Majesté à l'Evesché de Nantes, ¶ issu de la Maison illustre de Beauvais, fut sacré à Paris le 23. jour de May 1636. en l'Eglise des Chartreux, par les Evesques de Chartres, de S. Pol Trois-Châteaux & de Nismes ; il gouverne encore son Diocese en cette presente année ⁋ extrèmément désiré de son Peuple (1).

Ce catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne, écrites par Alain Bouchard, & le sieur d'Argentré. Les Catalogues des Evesques de Nantes, dressez par le P. Augustin du Paz en son Histoire Généalogique des Maisons Illustres de Bretagne. Argentré en la description de l'Evesché de Nantes, au commencement de son Histoire. Claude Robert en sa Gallia Christiana, *és Evesques de Nantes. Jean Chenu en son Histoire Chronolog. des Evesques de France en ceux de Nantes, mais plus amplement Venerable & discret M. Vincent Charron Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Nantes, qui en a un ample Catalogue à la fin de son Calendrier Historial, qui l'a tiré des Archives du Chapitre de Nantes. Gregoire de Tours en son Histoire de* Gloria Confessorum. *Sigebert en son Chronicon, & Robert du Mont au supplément d'iceluy. Hiret en ses antiquitez d'Anjou, & Bourdigne en son Histoire d'Anjou. Les memoires manuscrits tirez des Archives des Monasteres de Ville-Neuve Ordre de Cysteaux, & la Chaume Ordre de Saint Benoist, & des Jacobins, Carmes & Chartreux de Nantes, du Seigneur Baron du Vieux-Chastel, & du sieur de l'Auberdiere Brydon. François Gonzague en son Histoire* de Ortu & progressu Seraphicæ Religionis. *Le P. la Noë en son Histoire generale de l'Ordre des Minimes, & Chrysostome Fernandez en son* Menologium Cisterciense.

(1) Gabriel de Beauvau se démit en 1667.

Suite des Evêques de Nantes de 1667 à 1900 (P. P.).

Coupé de gueules et d'or au léopard lionné d'argent sur gueules et de sable sur or.

Gilles de la Baume le Blanc de la Valière, neveu du précédent, prit possession le 12 juin 1668; se démit en 1677 pour se faire Jésuite.

Gilles-Jean-François de Beauvau du Rivau, nommé Evêque de Nantes en 1677, mais ne prit possession que le 1er septembre 1679 Il mourut le 7 septembre 1717.

Ecartelé au 1 et 4 d'or à 2 vaches de gueules accolées et clarinées d'azur l'une sur l'autre qui est Béarn, *au 2 et 3 d'or à 3 chevrons de sable* qui est Lévis-Mirepoix, et sur le tout *d'argent au chef de gueules chargé de 3 coquilles d'argent.*

Louis de Lavergne du Tressan, 1717-1723. — Nommé à l'Evêché de Nantes en septembre 1717 fut sacré à Dinan le 10 juillet 1718 par l'Evêque de Tréguier, en présence des Etats. Il fut transféré à Rouen le 17 octobre 1723.

Losangé d'argent et de gueules.

Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sanzay, 1723-1746. Evêque de Rennes, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut transféré à Nantes le 17 octobre 1723. Il mourut le 29 mars 1746.

D'argent à la croix potencée de gueules.

Pierre Mauclerc de la Muzanchère, 1746-1775. Sacré à Paris dans l'église des Jésuites le 6 octobre 1746. Mourut à Nantes le 1er avril 1775.

D'azur à 2 roses d'or en chef, au croissant d'argent en pointe.

Jean-Augustin de Frétat de Sarra, 1775-1783, originaire de l'Auvergne. Sacré Evêque de Tréguier le 22 janvier 1774, il fut transféré à Nantes l'année suivante, où il mourut le 20 septembre 1783.

D'azur à l'aigle à deux têtes au vol abaissé d'argent.

Charles-Eutrope de la Laurencie de Cressac, 1784-1801, originaire du diocèse de Saintes. Nommé Evêque de Nantes le 19 octobre 1783, protesta contre la constitution civile du Clergé, émigra en Angleterre, refusa sa démission à Pie VII, ne revint en France qu'à la Restauration et mourut à Paris le 13 mai 1816.

L'évêque intrus de Nantes fut Julien Minée, originaire de cette ville, qui mourut vers 1803 à Paris, y tenant, dit-on, une boutique d'épicerie.

D'Hermines à l'étoile d'or en abyme au franc quartier senestre, des barons Evêques, *de gueules à la croix alésée d'or.*

Jean-Baptiste Duvoisin, du diocese de Langres, était vicaire général de Laon au moment de la Révolution; au retour d'émigration il fut nommé au Concordat à l'Evêché de Nantes et sacré à Paris le 1er août 1802, dans l'église de Saint Thomas d'Aquin, par Monseigneur André, Evêque de Quimper. Il mourut à Nantes le 9 juillet 1813, et le Siège épiscopal demeura vacant pendant quatre ans.

D'argent à 3 aigles ou aiglettes au vol rabaissé de gueules becquées et membrées d'azur. Devise : *Aquila non capit muscas.*

Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, 1817-1822. Originaire d'Anjou, nommé Evêque de Nantes le 17 octobre 1818, mais ne fut sacré que le 17 octobre 1819. Il mourut à Nantes le 2 février 1822.

D'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles en chef et d'une merlette en pointe, le tout d'argent.

Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de Guèrines, du diocèse de Clermont, fut sacré le 9 novembre 1822. Se choisit un coadjuteur dans la personne de Monseigneur de Hercé, auquel il donna la consécration épiscopale dans la Cathédrale de Nantes le 17 avril 1836. Monseigneur de Guérines mourut le 12 mai 1838.

D'azur à 3 herses d'or.

Jean-François de Hercé, 1838-1849, originaire de la Mayenne. Veuf, il entra dans les Ordres et devint coadjuteur de Monseigneur de Guérines en 1836, sous le titre d'Evêque de Botra. Il lui succéda en 1838 et tint le siège de Nantes jusqu'à sa mort, 31 janvier 1849.

D'azur à la croix épiscopale d'argent en chef, accompagnée en pointe d'une clef d'or et d'une épée d'argent à la garde d'or en sautoir.

Antoine-Mathias-Alexandre Jaquemet, 1849-1869. Né à Grenoble ; grand vicaire de Monseigneur Affre, il était à ses côtés quand l'Archevêque de Paris fut tué sur la barricade. Fut sacré Evêque de Nantes le 29 juillet 1849. Il mourut le 9 décembre 1869.

De gueules à l'église gothique d'argent. Devise : *Amator fratrum et populi Israël.*

Félix Fournier, 1870-1877, originaire de Nantes, Curé de Saint-Nicolas de 1836 à 1870. Sacré Evêque de Nantes le 10 août 1870. Mourut à Rome le 9 juin 1877.

Parti, à dextre, de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre, qui est CAEN, *au chef de Bretagne d'argent semé d'hermines.* Devise : *Missus a Deo.*

Jules-François Le Coq, 1877-1895, du diocèse de Bayeux, nommé Evêque de Luçon en 1875, puis transféré à Nantes le 30 juillet 1877. Est mort le 25 décembre 1892.

D'azur au rocher de sable issant d'une mer de sinople, surmonté d'une croix rayonnante d'or cantonnée de 2 étoiles d'argent à la bordure d'hermines.

Léopold-Auguste Laroche, originaire du Loiret, vicaire général d'Orléans, nommé à l'évêché de Nantes le 19 janvier 1893, décédé en 1896.

Ecartelé aux 1 et 4, bâtonné d'or et d'azur de 6 pièces à la bordure de gueules, aux 2 et 3 d'hermines, sur le tout, *d'azur à la croix alaisée d'or.* Devise : *Non sibi sed gregi.*

Pierre-Emile Rouard, Vicaire général du diocèse de Dijon. Sacré Evêque de Nantes le 20 août 1896.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE VENNES
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

LA Ville de Vennes bien fermée de murailles, et qui estoit anciennement le principal séjour des Ducs de Bretagne, donna le nom à tout le Diocese, & est située en la partie Meridionale de cette grande Province. Cesar reconnut n'avoir trouvé aucune resistance si forte que celle des Vennetois en toute sa conqueste des Gaules, & écrit que ce Peuple dominoit à tout un grand Pays, & faisoit le principal commerce de l'Ocean ; le grand & excellent Port & Havre de Morbihan, qui fait l'embouscheure de deux bras de rivieres, qui portent à Vennes & à Auray les vaisseaux de grand port, rend le trafic de ces Villes considerable ; joint la bonté du terroir le plus abondant en bleds & fruits de cette Province.

LA VILLE DE VENNES receut la Foy par la Prédication de S. Clair Evesque de Nantes, lequel ayant esté envoyé és Gaules par le Pape Saint Lin, l'an de grace soixante & dix, establit son Siége dans la Ville de Nantes, & envoya ADEODATUS son Archidiacre prescher les Vennetois & ceux de Cornoüaille, desquels il en convertit nombre, qui furent de la juridiction de S. Clair & ses Successeurs Evesques de Nantes, jusqu'à ce que Conan Meriadec ayant conquis le Royaume de Bretagne Armorique, & estably son Siége à Nantes ; voyant l'estenduë de ce Diocese estre trop grand, disposa d'establir un Siége à Vennes, ce qu'il fit depuis, aprés qu'ayant rembarré les courses des Aquitains, & se voyant en une profonde Paix, il commença à policer son Royaume ; & quand au spirituel, il establit six Eveschez, les distribuant par Paroisses, & prescrivant à chaque Evesché ses bornes & limites, l'un desquels fut celuy de Vennes, qu'il separa d'avec celuy de Nantes, & en fut premier Evesque.

Judicaël, nommé par le Roy Conan Meriadec à l'Evesché de Vennes, par permission du Pape Siricius, fut consacré par Electranus Evesque de Rennes, & Desiderius Evesque de Nantes, l'an de grâce 388. sous l'Empire de Theodose I. Le Pape S. Anastase I. du nom le fit son Legat & Commissaire des parties d'Occident deça les monts, & en cette qualité il approuva la fondation

du Monastere de Saint Gildas en l'Isle de Rhuis, faite par le Roy Grallon le Grand, l'an 399. & fulmina Sentence d'Anatheme & excommunication contre tous ceux qui voudroient troubler lad. fondation. Il consentit aussi audit Roy Grallon l'establissement d'un Siége Episcopal en Cornoüaille (qui faisoit portion de son Evesché) en faveur de Saint Corentin, & assista aux obseques dudit Roy au Monastere de Land-Tevenec l'an 405. & mourut l'an 408. ayant siégé 20. ans (1).

II. — **Paternus I.** du nom fut consacré l'année suivante 409. sous le Pape S. Innocent premier du nom, & l'Empereur Theodose le jeune II. du nom, regnant en Bretagne le Roy Salomon premier du nom; il assista au sacre des Roys Audren l'an 412. & Budik l'an 438. & Hoël premier du nom l'an 448. receut les Evesques qui assisterent au Concile Provincial tenu en la Ville de Vennes l'an 453. sous S. Leon le Grand Pape, & mourut l'an 458. ayant siégé 39. ans.

III. — **Mansuetus** fut sacré au commencement de l'année quatre cens cinquante-neuf, seant à Rome le Pape Saint Leon, surnommé le Grand, sous l'Empereur Leon premier, & le Roy Hoël I. dit le Grand; il assista au premier Concile de Tours avec Arthemius Evesque de Rennes, & Eusebius Evesque de Nantes, & y souscrit *Mansuetus Evesque des Bretons*. L'an quatre cens soixante & dix-sept, Rhiotin Lieutenant General du Roy Hoël, dressa une puissante armée au Havre de Morbihan, y ayant fait bastir trois cens tant de batteaux plats qu'il chargea de soldats, avec lesquels il monta la Loire, & alla en Berry rencontrer Euric Roy de Wisigots, où il fut tué. Ce Prélat mourut l'an quatre cens quatre-vingt-dix-neuf, ayant siégé quarante ans.

ADDITION.

Clement fut succeseur de *Mansuetus*. **Amans** fut Evesque aprés Clement, auquel Amans succeda.

IV. — **Modestus** fut éleu & consacré la mesme année 499. sous le Pape S. Symmachus, & l'Empereur Anastase I. regnant en Bretagne le Roy Hoël II. du nom. De son temps l'an 502. commença le Royaume Dononéen, comprenant les Eveschez de Leon, Treguer, Cornoüaille, partie de Vennes, de S. Brieuc. Il assista au premier Concile d'Orleans avec S. Aubin Evesque d'Angers, & Saint Melaine Evesque de Rennes, l'an 507. Il deceda l'an 551.

V. — **Maclianus** frere de Conan Comte de Vennes, ayant évadé lorsque sondit frere

(1) Voir pour la série des premiers Evêques, l'*Histoire de l'Évêché de Vannes* par M. Le Mené, chanoine. Saint Patern est généralement admis comme le 1er Evêque de ce diocèse. Voici, d'après le *Cartulaire de Quimperlé*, édité par M. de Berthou, la liste des premiers Evêques :

Sanctus Paternus tempore Hildeberti regis Francorum qui cepit regnare anno 677, quo obiit Clodoveus ejus Pater. M. de Berthou fait remarquer l'inconséquence de cette assertion : Childebert successeur de Clovis régna de 511 à 558 — et on admet que St. Patern gouvernait l'Eglise de Vannes vers 465.

Stus Dominius.
S. Clemens.
S. Amans.
S. Saturninus.
S. Guisminus.
S. Vignorocus tempore Ogerii Comitis.
Rainaldus.
Susannus (841-848).
Junhenguel.
Budocus.
S. Hinguethenus.
S. Meriadocus.
S. Meldrocus.
Haimon.
Mabon.
S. Comeanus.
Diles.
Kenmonocus (872-878).
S. Justocus.
Jagu.
Galgon.
Luethuarn.
Bili (872-878).
Cunadan.
Blinlivet.
Alin.
Orscant.
Jedecael qui fuit frater Gaufridi Ducis, qui Gaufridus cepit regnare anno 992.
Budicus.
Maëngius.

Conan fit tuer ses trois autres freres, pour n'avoir de Competiteur en son Estat, fut pris & presenté a son frere, qui le serra en prison à dessein de luy en faire autant, mais l'Evêque de Nantes luy obtint la vie & la liberté, à condition qu'il ne remueroit rien contre son frere; ce que n'ayant tenu, il s'enfuit vers Comore, qui le cacha en un sepulcre, & ainsi évada pour la seconde fois; & pour lever tout soupçon à son frere, qu'il voulut rien pretendre au Comté à son préjudice, il quitta sa femme, ceda son heritage à sondit frere, se fit d'Eglise, & fut nommé Evesque de Vennes l'an 553. sous le Pape Vigilius, & l'Empereur Justinien I. regnant en Bretagne le Roy Hoël II. Mais le Comte Conan estant mort, il renversa sa Mître, reprit sa femme, & se fit Comte de Vennes, retenant neanmoins le revenu de l'Evesché jusques à l'an 568. qu'il fut tué par Theodoric fils de Budik Comte de Cornoüaille. Il retira en sa Ville, Dunalkh fils de Connobert Comte de Rennes, & l'assista en sa necessité. ¶ Toute cette Histoire est bien au long ecrite par Gregoire de Tours, *livre 4, Chap. 4.* ⅃

VI. — **Ennius** succeda à l'Evesché de Vennes, comme Guerekh au Comté, l'an 568. sous le Pape S. Jean III. & l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. du nom. La guerre continuant entre les François & les Bretons, pour le sujet des Villes de Rennes & Nantes prises par Clotaire, sur Connobert Comte des deux Villes; le Roy Chilperic envoya 20. mille soldats ramassez de Poitou, Maine & Normandie, contre le Comte Guerekh, lequel les attaqua à *Messac* sur Vilaines, en defit 15. mille, & mit le reste en deroute : cette perte obligea Chilperic à requérir Guerekh de Paix, lequel s'y accorda; & pour icelle traiter & conclure, il deputa ce Prelat, lequel Chilperic ayant maltraité, l'envoya en Exil, d'où l'ayant rappellé il l'envoya à Angers, avec defense de retourner en Bretagne; Guerek irrité de la détention injuste & Exil de ce Prelat, ramassa ses Troupes, & recommença la Guerre de plus belle. Ennius mourut à Angers l'an 575. ¶ Voyez Gregoire de Tours *liv. 5, chap. 27. et 41.* ⅃

VII. — **S. Patern II.** fut appellé à la dignité Episcopale, par la voix commune de tout le Peuple Vennetois, l'an 575. seant à Rome le Pape S. Benoist premier du nom, sous l'Empereur Justin II. regnant en Bretagne le Roy Alain I. du nom. Il obtint du Comte Guerekh son Palais, & agrandit son Eglise Cathedrale, & ayant saintement gouverné son Troupeau, deceda l'an 590. ayant siegé 15. ans. Le Roy de France Chilperic estant mort en l'an 587. les Comtes Guerekh & Dunalkh poursuivans leurs Conquêtes, assiegerent la ville de Rennes, laquelle aprés legere resistance se rendit, & receut Garnison des Comtes. Bapolen General de l'armée Françoise la rassiéga, mais les Rennois firent une sortie sur son Camp, tuerent son propre fils, & mirent son armée en déroute avec grand carnage, dont Gontran (qui avoit succedé à Chilperic) épouventé requit les Comtes de Paix; pour laquelle conclure il envoya à Vennes ses Députez, qui furent Namace Evesque d'Orleans, & Bertrand Evesque du Mans; Guerekh les entretint de promesses sans autre effet, au contraire assiéga estroitement Nantes.

¶ **Regalis** estoit Evesque de Vennes l'an 590. ⅃

VIII. — **Dominius** fut esleu aprés **Regalis**, & sacré au commencement de l'an 591. seant à Rome le Pape S. Gregoire le Grand, sous l'empire de Maurice, & le regne d'Alain I. du nom, dit le Faineant. Ce fut de son temps que Gontran Roy de France, irrité de ce que le Comte Guerekh, non content d'avoir pris la ville de Rennes, tenoit Nantes étroitement assiégé, envoya deux puissantes armées en Bretagne, sous la conduite de Bapolen & Ebrecaire deux experimentez Capitaines, mais qui ne se pouvoient accorder ensemble.

Ils entrerent en Bretagne, & enfoncerent jusqu'auprés de Rhedon, où ils passerent la riviere de Vilaines, & là se separerent; Ebrecaire ayant passé la riviere d'*Aouste*. Guerekh averti du different de ces deux Chefs, quitta le siege de Nantes, & s'en vint à grandes journées attaquer l'armée de Bapolen, laquelle trouvant enfermée entre ces deux rivieres parmy les marests, où mal-aisément il pouvoit mettre ses gens en Bataille, ny se servir de sa Cavalerie, en laquelle consistoit sa principale force, il la mit en deroute aprés trois jours de combat, ayant tué Bapolen de sa propre main, & ainsi toute l'armée Françoise fut taillée en pieces. Ebrecaire retournant sur ses pas repassa *Aouste*, & tira vers Vennes, qui luy ouvrit les portes, ne se trouvant assez forte pour resister, & nostre Prélat ayant amassé son Clergé luy sortit au devant, le suppliant d'épargner son Troupeau, ce qu'il obtint. Guerekh ayant eu nouvelle de la reddition de Vennes, s'en vint vers Ebrecaire, lequel ayant sçeu la défaite de son compagnon, & se voyant trop foible pour rendre bataille, accorda avec Guerekh de rendre Vennes, & se retirer. Vennes rendu au Comte, les François se retirerent, mais Guerekh les suivit, & les ayant attrapez au passage de Vilaines, il en tua grand nombre, & donna la chasse au reste, menant battant Ebrecaire jusques dans Angers, où il le contraignit de se sauver, la riviere de Maine entre deux. Nostre Prélat ayant gouverné son Eglise onze ans, mourut l'an 602.

IX. — **Clement** fut esleu & sacré la mesme année 602. sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Phocas, & le Roy Hoël III. & ayant siégé 7. ans, mourut l'an 609.

X. — **Amans** esleu l'an 609. sacré au commencement de l'an 610. sous le Pape Boniface IV. l'Empereur Heraclius, & le Roy Hoël III. mourut l'an 615. ayant siégé cinq ans.

XI. — **Saturninus** fut sacré l'an 615. sous le Pontificat de S. Dieudonné, les mesmes Empereur & Roy, mourut l'an 618. aprés trois ans de Siége.

XII. — **S. Guenninus** fut esleu unanimément le mesme an 618. sous le Pape Boniface V. les mêmes Empereur & Roy, mourut l'an 622. aprés quatre ans de Siége. Le *Proprium* Vennetois en fait Office le 19. Aoust.

XIII. — **S. Ignorocus** sacré l'an 622. sous les mesme Pape, Empereur & Roy, Ogerius estant Comte de Vennes, deceda l'an 627. ayant siégé cinq ans.

XIV. — **Bamaldus**, ¶ que je trouve nommé *Rainaldus*. ⅌ sacré l'an 627. sous le Pape Honoré I. les mesmes Roy & Empereur, mourut l'an 631. ayant gouverné quatre ans.

XV. — **Susannus I.** sacré la mesme année 631. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, mourut l'an 640. aprés 9. ans de Siége.

XVI. — **Junkehel**, ou **Judicaël**, esleu & sacré l'an 641. commençant, sous le Pape Jean IV. l'Empereur Heracle & le Roy Salomon II. mourut l'an 648. ayant siégé sept années. Le Siége vacqua quatre ans.

XVII. — **S. Budochus**, ou **Judocus**, sacré l'an 652, sous le Pape Martin premier du nom, l'Empire de Constans II. & Constantin III. regnant en Bretagne le Roy Salomon II. du nom, il mourut l'an 657. ayant siégé cinq ans. Le *Proprium* Vennetois en fait Office le 9. Decembre.

XVIII. — **S. Hinguiten, ou Huguitenus,** sacré l'an 657. sous le Pape S. Vitalien, les mesmes Empereur & Roy, mourut l'an 659. ayant gouverné deux ans seulement.

XIX. — **S. Mereadocus** sacré l'an 659. sous le Pape, Empereur & Roy que dessus, mourut l'an 666. ayant siégé sept ans. Sa Feste se celebre le 7. Juin, & prenez garde qu'il y a erreur au datte de sa naissance en sa Vie, y ayant *l'an 758. pour 626. en la page 219.*

XX. — **S. Meldeocus** esleu & sacré la mesme année 666. sous les mesmes Pape & Empereur, & le Roy Alain II. du nom, dit le Long, mourut l'an 672. le 6. de son Pontificat.

XXI. — **Hamon** fut sacré l'an 672. sous le Pape Adeodatus & l'Empereur Constantin IV. & le Roy Alain le long, mourut l'an 678. ayant gouverné six ans.

XXII. — **Mabbo,** ou **Mabon,** fut sacré l'an 678. sous le Pontificat de S. Agatho, l'Empereur & Roy susdits, ne vescut que 2. ans, mourut l'an 680.

XXIII. — **Mauritius,** ou **Morvan** en Breton, sacré la mesme année 680. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, assista aux Estats Generaux tenus par le Roy Alain II. surnommé le Long, en la Ville d'Occismor en Leon, au mois de May l'an 683. & signa aux Lettres Patentes dudit Roy, dattées du 10. dudit mois; ensemble avec Genevée Archevesque de Dol, Gauthier Evesque d'Aleth, Chancelier de Bretagne, Guillaume Evesque de Rennes, Euphronius Evesque de Nantes, Hugues Evesque de Cornoüaille, Alain Evesque de S. Brieuc, Gilbert Evesque de Leon, & Robert Evêque de Lexobie. *Arg. l. 2. c. 19.* Il mourut l'an 700. ayant siégé 20. ans.

XXIV. — **S. Gobrianus,** autrement **Chomeanus,** sacré l'an 701. au commencement de l'année, sous le Pape Jean VI. & l'Empereur Tybere III. aprés la mort du Roy Alain le Long, resigna au subsequent l'an 717. & se retira au desert, & mourut l'an 725.

XXV. — **Diles** fut sacré sur la fin de l'an 717. sous le Pape S. Gregoire II. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 729. ayant occupé le Siége douze ans.

XXVI. — **Kenomonokus** fut sacré l'an 731. aprés treize mois de vacance du Siege Episcopal, sous le Pape S. Gregoire III. & le mesme Empereur, & ayant siégé 14 ans, mourut l'an 745.

XXVII. — **S. Justokus** commença à siéger la mesme année 745. sous le Pape S. Zacharie premier, & l'Empereur Constantin Copronyme cinquiéme du nom, & mourut l'an 756. aprés onze ans de Siége.

XXVIII. — **Jacutus** sacré l'an 756. sous le Pape Estienne II. & le mesme Empereur, mourut le troisiéme de son Pontificat, l'an de grace 759.

XXIX. — **Calgonus** fut sacré l'an 759. sous le Pape Paul I. & le mesme Empereur, siégea 7. ans, & mourut l'an 766.

XXX. — **Luchenard** sacré l'an 766. sous les mesmes Pape & Empereur, mourut l'an 783. le 17. de son Pontificat.

XXXI. — **Bilius I.** fut sacré l'an 783. sous le Pape Adrien premier, & l'Empereur

Constantin VI. & sa mere Irene, mourut l'an 790. ayant siégé sept ans. De son temps Charlemagne Roy de France, voyant la Bretagne divisée en factions et partialitez, y envoya une puissante armée sous la conduite d'Astulphe Seneschal de la Marche de Bretagne, lequel assiégea Vennes, qui se rendit à composition, & receut Garnison Françoise l'an 786. *Arg. l. 3. chap. 7.*

XXXII. — **Cunadan,** ou **Enadan,** fut sacré l'an 790. sous les mesmes Pape et Empereur, mourut l'an 794. le quatrième de son Pontificat.

XXXIII. — **Blinlivet** fut sacré l'an 794. sous les mesmes Pape et Empereur, ne vêcut que deux ans, et mourut l'an 796.

XXXIV. — **Orcand I.** sacré l'an 796. sous le Pape Léon III. & le mesme Empereur, mourut l'an 799. le 3. de son Pontificat.

ADDITION.

Morvanus, ou **Morvan,** estoit Evesque de Vennes l'an sept cens quatre-vingt-dix-huit.

XXXV. — **Ago** fut sacré évêque l'an 799. sous le mesme Pape et l'Impératrice Irene. L'année suivante, qui fut de nostre salut 800. Charlemagne ayant esté couronné Empereur, envoya le Comte Guy en Bretagne, lequel la reconquit. Ce Prelat mourut l'an 810. ayant tenu le Siége onze ans.

XXXVI. — **Isaac** succeda incontinent, & fut sacré la mesme année 810. sous le mesme Pape et l'Empereur Charlemagne. Il vid la desolation du Païs par l'armée Imperiale, laquelle la mesme année courut et pilla toute la Bretagne, espargnant aussi peu le Vennetois que les autres Eveschez. Ce bon Prelat preserva sa Ville, ayant intercédé pour ses Citoyens envers le General de l'armée, & mourut en Decembre l'an huit cens quatorze, un mois avant l'Empereur Charlemagne.

ADDITION.

Kermaricus denommé en une Chartre de l'Abbaye de Rhedon de l'an huit cens dix-huit.

XXXVII. — **Wihelok** fut consacré la mesme année 814. sous le mesme Pape Leon III. & l'Empereur Loüis le Débonnaire, lequel ayant tué Morvan que les Bretons avoient esleu Roy, & rompu leur armée prés la forest de Brizerac, s'en vint à Vennes, y convoqua les Estats l'an 819. & fit une chevauchée par la Bretagne, & introduisit la Regle de S. Benoist es Monasteres de Saint Guedas de Rhuis & Loc-Menekh. Ce Prélat mourut l'an 820. ayant siégé 6 ans.

XXXVIII. — **Ragenarius** ou **Raynaldus,** c'est **Renier,** fut sacré l'an 820. sous le Pape Pascal I. & l'Empereur Loüis le Débonnaire, il assista aux Estats de Bretagne en sa ville de Vennes, ou fut esleu Roy Guihomar Vicomte de Leon, l'an 824. lequel il accompagna devers l'Empereur à Aix-la-Chapelle l'année suivante 825. Excommunia Lambert Gouverneur de la Marche Nantoise pour l'Empereur, à cause du meurtre par luy commis en la personne du Roy Guihomar, l'an 826. fut député des Estats du Païs pour offrir la Couronne de Bretagne à Neomene, Lieutenant de l'Empereur, duquel il fut Chancelier, & mourut l'an 841. ayant siégé 21. ans. Ce prelat donna permission à S. Convoion de se

retirer à Rhedon, & y bastir un Monastére, lequel fut fondé l'an 833. *Voyez la vie de S. Convoion 5. Janvier.*

XXXIX. — **Susan II.** prit possession de son Evesché l'an 841. sous le Pape Gregoire IV. & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Roy Neomene, duquel il fut poursuivy en Justice pour crime de Simonie, & enfin contraint de renoncer à sa Dignité & envoyé en Exil, où il mourut l'an 860. ayant siégé 15. ans seulement. *Voyez la vie de S. Convoion, page 4, art. XI.* Il avoit beny & reconcilié l'Eglise Cathedrale de Nantes, laquelle avoit esté polluë, pillée & brûlée par les Normands. *Voyez la vie de S. Gohard, le 25. Juin, page 257, art. VIII.*

XL. — **Courantgenus** fut nommé par le Roy incontinent aprés la déposition de Susan l'an 856. & sacré par l'Archevesque de Dol en l'Eglise de S. Samson, sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Loüis II. L'an 865. les Normands emporterent d'assaut la ville de Vennes, la brûlerent, & prirent prisonniers ce Prelat & le Comte Pascuiten, mais ils furent rendus sans rançon à la requête du Roy Heruspée, fils de Neomene, & ayant reparé son Eglise polluë & brûlée par les Normands, il deceda l'an 867. l'11. de son Pontificat.

XLI. — **Herennas** ou **Harenna**, esleu & sacré la mesme année 867. sous le Pontificat d'Adrien II. & l'Empire de Loüis II. regnant en Bretagne le Roy S. Salomon III. du nom, duquel il fut Chancelier, & envoyé Ambassadeur à Rome vers ledit Pape Adrien. *Voyez la vie de S. Salomon, le 25. Juin, p. 262, art. V.* Il mourut le 9. de son Pontificat l'an de grâce 876.

XLII. — **Kenmonokus** ou **Kenomonokus II.** fut esleu aprés quinze mois de vacance, l'an 878. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Loüis le Begue. L'an suivant 879. Alain Comte de Vennes (depuis Duc premier du nom) défit les Normands prés Guerrande, & encore prés le bourg de Quitemberg au Vennetois. Mais ayans ramassé leurs Troupes, ils se ruerent sur la Ville ; de sorte que ce Prélat craignans leur fureur, se retira en France avec son Clergé, les Reliques et Tresor de son Eglise, & aprés quelques années retourna en son Evesché, où il mourut l'an 882. le quatriéme de son Pontificat.

XLIII. — **S. Bilius II.** du nom, fut esleu aprés la mort de Kenmonok, la mesme année huit cens deux, sous le Pape Martin II. & l'Empereur Charles le Gros quatrieme du nom, durant encore les Guerres civiles & dissentions en Bretagne. Il signa le don que fit le Duc Alain Rebras, de l'Abbaye de S. André sur Erdre prés Nantes, à Rainon Abbé de S. Serge d'Angers. Il mourut l'an 895. ayant siégé treize ans (1). Le *Proprium Sanctorum* Vennetois en fait mention comme d'un Martyr le 23. Juin, mais je n'ay trouvé ny sa Legende, ny la façon de son martyre. Le Martyrologe de la Cathedrale de Vennes en fait aussi mention comme d'un Martyre le 24. Juin. Il y a en la Paroisse de Plandreh audit Diocese, une Chapelle qui s'appelle le Prieuré de S. Bili.

Les noms des Evesques *ne se trouvent depuis la mort de S. Bili, avenuë l'an 895. jusques à l'an 997.*

XLIV. — **Orscand** ou **Auriscand II.** du nom, fut sacré sous le Pape Gregoire V. & l'Empereur Otto III. regnant en Bretagne le Duc Geffroy I. du nom, il mourut l'an 1009.

(1) Argentré, l. 4. c. 5. — A.

De son temps Henry de Rohan, fils de Solyman, confirma & augmenta la fondation de Nostre-Dame de KERQUELEN l'an 1002. que ce Prelat ratifia, & la donaison qu'en avoit fait ledit Solyman à l'Abbaye de S. Melaine de Rennes, en titre de Prieuré.

XLV. — **Judicael II.** de Bretagne, fils du Duc Conan I. du nom, dit de Rennes, & frere du Duc Geffroy premier, fut sacré Evesque de Vennes l'an 1009. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Henry II. du nom, regnant en Bretagne son frere le Duc Geffroy III. Il semble neanmoins qu'il fut plûtost Evesque de Vennes, car Alain Bouchard dit que le Duc Geffroy allant au voyage de la Terre Sainte, laissa le gouvernement de son Duché & de ses enfans, à son frere Judicaël Evesque de Vennes, & à la Duchesse Havoise sa compagne. Or, il fit ce voyage (auquel il mourut) l'an 1008. même dès l'an 1000. Il se trouve par Acte gardé en la Chambre des Comptes de ce Païs, que ladite année 1000. Judicaël Evesque de Vennes receut à Vennes S. Felix (1), envoyé par Goslinus Abbé de Fleurigné, auquel il donna les Monasteres de S. Guedas de Rhuis & Loc-Menekh, qui sont en son Diocese, & luy tint main forte pour rebastir & reformer les autres Monasteres de l'Ordre de S. Benoist en Bretagne. Il mourut l'an 1037.

XLVI. — **Budic, c'est Benoist,** fut sacré la mesme année 1037. sous le Pape Benoist IX. dit X. & l'Empereur Conrad II. regnant en Bretagne le Duc Conan second ; & la mesme année il donna à l'Abbaye & Religieux de Sainte Croix de Kemper-Ellé l'Isle de *Tanguiten,* & mourut l'an 1060.

XLVII. — **Pierre** (2) fut esleu & sacré l'an 1060. sous le Pape Nicolas second, & l'Empereur Henry IV. & l'an 1062. il reconnut le Duc Conan second son souverain Seigneur, & luy fit le serment de fidelité, comme tous les autres Evesques de Bretagne ; il mourut l'an 1066. qui estoit le 6. de son Pontificat.

¶ PORHOET, *de gueules au Chasteau d'or, au franc quartier d'hermines.* ╠

XLVIII. — **Meen, ou Maengius, ou Maengesius de Porhoet,** fils de Josselin, & frere d'Eudon Comte de Porhoët, fut sacré l'an 1066. sous le Pape Alexandre second, & l'Empereur Henry IV. regnant en Bretagne le Duc Hoël I. du nom, au couronnement duquel il assista à Rennes aprés les obseques du feu Duc Conan second, enterré à S. Melaine lez ladite Ville ; il vescut jusqu'à l'an 1081. auquel an il donna aux Abbaye & Moynes de Sainte Croix de Kemper-Ellé (dont lors Benedict estoit Abbé) ce qu'il avoit de dixmes en la Paroisse de Redené, & au Chapitre de Vennes la moitié de la Paroisse de Saint Patern. De son temps Guenok Vicomte du Chasteau Thro pres Josselin, fut à S. Sauveur de Rhedon en voyage, y offrit un Tableau d'argent, & obtint pour soy & ses Successeurs droit de sepulture en ladite Abbaye, en reconnoissance dequoy il soûmit le lieu où il vouloit bastir son Chasteau, à ladite Abbaye, voulant que si ce lieu devenoit avec le temps capable de fonder un Prieuré Monastique, il ne fut donné à autres qu'aux Moines dudit Rhedon.

XLIX. — **Morvan II. c'est Maurice** esleu & sacré la mesme année 1081. sous le Pape Gregoire VII. & l'Empereur Henry IV. regnant en Bretagne le Duc Hoël premier, vescut jusqu'à l'an 1117. (selon aucuns 19.) qu'il fut nommé par le Pape Calixte II. Commissaire pour connoistre du different survenu entre Hervé Abbé de Rhedon & Gurchandus Abbé de Sainte Croix de Kemper-Ellé, touchant l'Isle de Belle-Isle. L'an 1092. mourut Anne

(1) Voyez en sa vie le 9. Mars p. 94, art. VI et VII. — A.

(2) Pierre ne figure sur aucun autre Catalogue. — P. P.

de Leon Comtesse de Porhoët, seconde femme du Prince Eudon, lequel pour le remede de son ame, du consentement de Gosselin son fils aisné & ses autres enfans, fit de grands dons de dixmes au Prieuré de Sainte Croix, de Josselin, & y donna *Valoria sui honoris,* & obtint de ce Prelat, qu'on y fit l'Office Ecclesiastique. *Actum præsentibus* **Morvano** *Epis. Venetensi, Benedicto sancti Maclovii Episcopo, Guillermo S. Brioci Ep. cum eorum Archidiaconis et Clericis; Abbatibus quinque, Justino S. Salvatoris, Gervasio S. Melanii, Guihomardo S. Jacobi, Briencio S. Meivenni, Fravalo S. Gildasii; Baronibus etiam ipsius Eudonis et finitimis, Conano videlicet de Montoncour, Rio de Lohoiac, etc. Alano Fergentio Hoëli filio, totius Britanniæ Consule, Eudone Proconsule.*

L. — **Jacques I.** fut sacré l'an 1118. sous le Pape Gelase second & l'Empereur Henry V. regnant en Bretagne le Duc Conan III. il assista l'an 1127. à la Consecration du grand Autel de S. Sauveur de Rhedon, avec Hildebrand Archevesque de Tours, & les Evesques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Cornoüaille, & Leon, & dés l'an 1119. avoit assisté aux obseques du Duc Alain Fergeant, mort & enterré en habit de moine à l'Abbaye de S. Sauveur de Rhedon. *Du Paz, Geneal. Malestroit, p. 177.* Il assista au Concile de Nantes, celebré l'an 1125. sous le Pape Honoré II. & Brice le Gris Evesque de Nantes, auquel presida le susdit Archevesque de Tours Hildebrand. Il mourut l'an 1132. ayant siégé 12. ans.

LI. — **Even** consacré la mesme année 1132. seant à Rome Innocent II. sous l'Empereur Lothaire II. regnant en Bretagne le Duc Conan III. De son temps fut fondée l'Abbaye de Lanvaux Ordre de Cysteaux pres Auray, par Alain Baron de Lanvaux. Il mourut l'an 1143. l'11. de son Pontificat.

LII. — **Ruandus ou Rodaldus** Moyne de l'Ordre de Cysteaux esleu l'an 1143. fut par force tiré du Cloistre & sacré l'an 1144. sous le Pape Lucius II. & l'Empereur Conrad troisiéme, regnant en Bretagne le Duc Conan III. du nom, Prince trés-affectionné à l'Ordre de Cysteaux, & amy intime de ce Prelat, lequel fut contemporain de S. Jean de la Grille Religieux du mesme Ordre, Evesque premier de S. Malo, & de Pierre Abaëlard natif de Palets au Diocese de Nantes, Abbé de S. Gildas de Rhuis, contre lequel il eut plusieurs prises, taschant de le ramener à la raison. L'an 1168. le Roy d'Angleterre Henry indigné contre Eudon Comte de Porhoët & Bro-Erekh, parce qu'il ne le vouloit suivre à la guerre contre le Roy de France, descendit en Bretagne, assiégea Vennes Chef du Comté de Bro-Erekh, laquelle il prit, & traita doucement les Vennetois en consideration de nostre Prélat, qui l'en supplia : de Vennes il marcha à Auray, assiégea le Château qui se rendit & receut garnison de sa part. *Argent., l. 4. c. 56.* Mais l'an 1173. le Comte Eudon prit courage, nonobstant que tous ses alliez eussent esté défaits avec Raoul de Fougeres, par le Roy Henry, il rentra en sa Comté de Porhoët, rebastit le Château de Josselin, surprit Plo-Armel, Vennes & Auray, y mit Garnison, mais l'an 1176. Rolland de Dinan Lieutenant du Duc Geffroy, fils du Roy Henry, luy osta par force d'armes toutes ses Terres, entr'autres Vennes & Auray, qui furent prises & reprises au grand regret de ce bon Prélat, qui n'obmit rien de ce qui regarde l'Office d'un vray Pasteur vers son Troupeau. Il mourut en opinion de sainteté le vingt-deuxiéme Octobre 1177. Le *Fasciculus sanctorum ord. Cyster. lib. 2. c. 31.* le tient pour Beat, & Barnabé de Montalvo Moine & Chroniqueur de l'Ordre de Cysteaux en Espagne : *En la primera parte de la Chronica de l'Orden de Cyste, lib. 2. c. 31.* dit de luy ces paroles : *En Vienna* (il doit dire Venna) *dit Francia, fue Obisbo Ruande Monge Cistercience varon de mucha virtud, y gouvierno y que dexo de grande opinion de Sancto.*

LIII. — **Guehenoc** (1) d'Archidiacre de Rennes fut esleu Evesque de Vennes, & sacré la mesme année 1177. sous le Pape Alexandre troisiéme, & l'Empereur Frideric surnommé Barberousse, regnant en Bretagne le duc Geffroy II. du nom, fils de Henri Roy d'Angleterre : ce Prelat enrichit son Eglise de grand nombre de Reliques de Saints, lesquelles il mit dans un coffre d'argent doré qu'il donna à sa Cathedrale, dans lequel il mit de la frange de l'habit de nostre Seigneur *Jesus-Christ,* des habits de N. Dame, une dent de S. Pierre, des cheveux de la Magdeleine, des ossements des Saints Maurice, Candide, & Exupere & Innocent Martyrs, que le Roy de France avoit autrefois données à Saint Patern. De plus une partie du bras de S. André Apostre & des cendres de son corps, des Reliques de S. Gildas, & le Livre qui fut trouvé sous son chef dans le fond de la mer, trois jours aprés son decez; de l'huile en laquelle S. Jean l'Evangeliste fut jetté, la pluspart des ossements de S. Patern, qu'un moine par commandement dudit Saint apporta à Vennes de son temps : Outre lesquelles Reliques il obtint des Chanoines de S. Jean d'Angers du sang de S. Jean Baptiste, un jour de S. Jean qu'il y celebra la messe Pontificalement, & des moines de S. Germain des Prez à Paris, un bras de S. Thuriau, jadis Archevesque de Dol, lequel Pierre Archidiacre, & G. Chanoine de Vennes furent querir à Paris, & apporterent à Vennes avec les verbaux & asseurances requises. Il obtint aussi de Geffroy Evesque de Nantes & de son Chapitre un bras de S. Felix Evesque de Nantes, & une portion du chef de Saint Donatien, *& de capillis Sanctæ Secilinœ Nannetensis reclusæ, cui Dominus (ut dicitur) crebro se ostendere dignatus est visibiliter.* Il donna aux Chanoines de son Eglise l'autre moitié de l'Eglise de S. Patern. La duchesse Constance ayant esté prise prisonniere par Richard Roy d'Angleterre l'an 1169. & consignée en la garde d'Ascor de Raix, ce Prelat se retira à Saint-Malo de Baignon vers le jeune duc Artur, où se trouverent aussi Herbert Evesque de Rennes, Geffroy Evesque de Nantes,

(1) Guehenoc, élu en 1182, démissionnaire en 1220.

Un manuscrit de la bibliothèque nationale (titres latins de Bretagne I, 9.093) dont l'écriture porte les caractères du XVe siècle, vient confirmer et compléter cette nomenclature des reliques de l'Eglise de Vannes, donnée par Albert Le Grand. Après avoir raconté comment le roi Karadoc surnommé *Brech bras* donna son palais pour y construire la cathedrale de S. Pierre, la notice qui a pour titre : declaratio reliquiarum et vocabilis recommandatio ecclesie veneten. ajoute : O quam felix hujus loci mutacio, qui de aula terreni principis in aulam transiit summi regis !

... Eciam hujus nascentis ecclesie decor apparuit quod Clodoveus felicis recordacionis rex Francorum, per Beatum Paternum patronum nostrum, transmisit huic ecclesie desiderabilem thesaurum videlicet :

De vestimenti dominici fimbriis. — De vestimento Beate Virginis. — Dentem B. Petri Apostoli nostri ducis. De Capillis B. M. Magdalene illius gloriosissime peccatricis. O quam felix hujus ecclesie nuditas que tam preciosas habere meruit vestituras!

Contulit eciam prefatus Rex huic ecclesie per beatum Paternum de reliquiis Beati Mauricii et quatuor sociorum ejus : Exuperii, Candidi, Victoris et Innocentis.

In hac eciam ecclesia habetur pars de brachio S. Andree Apostoli et de cruce ejusdem, et de beato Gildasio et libellus quem suppositum capiti ejus in mare, narrat ejus historia, per tres menses. — De sanguine Johannis Baptiste quem canonici Beati Johannis Andegavensis domino Guedh (enoc) episcopo in festo ecclesie Beati Johannis Baptiste et in ejusdem ecclesia missam cantanti, dederant. — De sancto Eligio Confessore, — de capite Guengaloei confessoris. — Maxima pars ossuum Beati Paterni et brachium ejus quod de Exodum ubi reliquum corpus ejus quiescat attulit nobis quidam monachus, per Beatum Paternum crebro admonitus in sompnis, de pago venetico oriundus, attulit eciam nobis in quadam ampula, de oleo in quo fuit missus Johannes evangelista, brachium quoque S. Thuriavi dolen. Archiepiscopi, quod abbas et monachi S. Germani parisiensis per Petrum archidiaconum et Magistrum G Canonicum veneten. in hac ecclesia transmiserunt cum litteris suis hoc testificantibus, que apud nos extant, sigilli suì testimonio roboratis. — Brachium Felicis Nanneten. epi. et de capite Donaciani martyris quod G episcopus et Canonici Nanneten. G episcopo Venetensi magna ejus amicicia devicti, dederunt — humerus Beati Juliani Cenomanen. epi. quem abbas et Monachi Beati Albini Andegaven. dno. G epo. Veneten. dederunt et costa S. Tremori, et de capite S. Salomonis martyrum. — Corpus S. Guenhaeli confessor. — De reliquiis Ste Cecilie virg. et mart. — De Sancto Brioco confessore. — De Capite Sancti Simphoriani martyris. — De sancto Martino vertavensi. — De Beata Brigida. — De Sepulchro Domini — De capillis Seceline Nanneten. recluse, cui Dominus, ut dicitur, crebro se ostendisse dignatus est visibiliter, videns itaque Dominus eam a multis hostibus angustandam ei fulcimentum summum prestitit.

Harum (reliquiarum) veneracioni invigilans Guedh (enoc) hujus ecclesie sacerdos providus, episcopatus sui administrator strenuus locellum argenteum fabricari fecit in quo hodierna die Sanctorum apud nos quiescencium corpora locavit. — P. P.

l'Evesque de S. Brieuc & les Barons de Bretagne, *Arg. l. 4. c. 65.* pour aviser à preserver la personne du Prince & delivrer la duchesse, lesquels ayans consigné le duc és mains d'André Seigneur de Vitré, nommerent nostre Prelat pour son Maistre & Précepteur. Ce Prélat eut forte contestation avec l'Abbé de Rhedon, pour les exemptions que prétendoit ledit Abbé, qui l'obtint contre luy par Sentence du Pape Innocent troisiéme, comme il se void par la decretale, *Cum venissent, X. de Integ. restit.* C'est aussi à luy que s'adressent deux Constitutions d'Honoré troisiéme, rapportées aux decretales, *Cap. ex parte de Capellis Monachorum et aliorum Religiosorum cap. 10. Joh. de homicidio voluntario.* Le Duc Artur ayant esté cruellement massacré par son oncle Jean dit sans Terre Roy d'Angleterre, les Estats furent convoquez à Vennes pour aviser aux moyens de se venger de cet abominable parricide, où nostre Prelat assista avec Pierre de Dinan Evesque de Rennes, chancelier du feu Duc, Geffroy Evesque de Nantes, Josselin Evesque de Saint-Brieuc, Jean Evesque de Leon, Guillaume Evesque de Cornoüaille, & autres : & l'an 1213. il assista à l'assemblée, où fut conclu le mariage de la Princesse Alix, avec Pierre de Dreux : enfin il mourut l'an 1217. ayant legué à sa Cathedrale vingt sols de rente pour un Anniversaire, ayant esté Evesque 40. ans. L'an 1184. Alain vicomte de Rohan, & Constance de Castille sa femme, fille d'Alphonse dit le Noble, Roy de Castille, fonderent l'Abbaye de Bon-Repos, Ordre de Cysteaux.

LIV. — **Guillaume** (1) fut sacré aprés le decez de Guehenoc la mesme année 1217. sous le Pontificat d'Honoré III. & l'Empire de Frideric II. regnant en Bretagne la Duchesse Alix & Pierre Mauclerc son mary, il deceda l'an 1224. ayant siégé 7. ans.

LV. — **Robert** esleu & sacré la mesme année, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & l'année suivante 1224. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Nôtre-Dame de Ville-neufve O. C. Diocese de Nantes, avec les autres huit Evesques du Pays. Il eut des prises avec le duc Pierre, à cause des Immunitez et Privileges de son Eglise, que ce Prince vouloit enfraindre, lequel voulant faire la guerre au Roy de France, assembla ses Estats à Rhedon en ce Diocese, où Robert assista avec les autres Evesques, & signa la Requête des Ecclesiastiques, par laquelle ils supplierent le Duc, de casser, annuler & revoquer tout ce qu'il avoit fait contre leurs Priviléges, avant de parler d'aucune affaire; la Noblesse de son côté fit de mesme, ce qui fit que l'Assemblée se rompit sans autre effet, ce fut en l'an 1230. & l'année suivante 1231. il assista avec les autres Evesques de Bretagne au transport des Corps de Guy de Thoüars, les Duchesses Constance et Alix, de la Chapelle où ils avoient été déposez, en l'Eglise de Ville-neufve. Il mourut l'an 1236. ayant siégé 12. ans.

LVI. — **Cadiocus** (2), autrement **Cathocus**, ou **Gadiocus**, esleu sur la fin de la mesme année, fut sacré au commencement de l'an 1237. & la mesme année assista à Rennes au Couronnement du Duc Jean premier, avec lequel il entra en querelle pour sa juridiction de Regales, dont le duc le spolia : C'estoit du temps du Pape Grégoire IX. Il baptisa la Princesse Alix de Bretagne fille du Duc, née au Chasteau de Sussinio l'an 1243. place que ce Prince avoit bastie, & fermé le parc que le duc Geffroy premier avait acquis de S. Felix Abbé de Rhuis, dés l'an 1001. Le mesme Duc fonda le Monastere de Prieres de l'Ordre de Cysteaux, à l'embouchure de la riviere de Vilaines l'an 1248. pour prier Dieu pour les âmes de ceux qui feroient naufrage en cette coste. L'an 1250. le Baron de Lanvaux & le Seigneur de Craon ayant pris les armes contre le Duc Jean, pour la deffense

(1) Guillaume ne doit pas figurer au Catalogue des Evêques de Vannes (Le Mené).
(2) Cadioc 1251-1254.

de leurs droits Patrimoniaux, furent pris par les gens du Duc, qui envoya de Craon tenir prison au Bouffay à Nantes, & le Baron de Lanvaux à Sussinio en Rhuis, confisqua sa terre pour crime de rebellion & leze-Majesté, & en donna une partie à l'Abbaye de Lanvaux ; & la mesme année la Duchesse Blanche de Navarre fonda le Monastere de la Joye de Nostre-Dame près Hennebond, qui est des filles de l'Ordre de Cysteaux, et en fut premiere Abbesse sa niece Sybille de Boisgency, qui fut amenée du Monastere de sainct Antoine de Paris. Cadioc mourut l'an 1254. ayant siégé 17. ans, & donné au Chapitre de Vennes, *Ecclesiam sancti Majoli*, & quinze sols de rente pour son Anniversaire. Ce Prelat ayant esté spolié par le Duc Jean premier de ses Regales & Jurisdiction, dont fut informé par l'Evesque de Lucques : Voicy les noms des Abbesses de la Joye.

ABBESSES DE LA JOYE DE NOSTRE DAME.

**ybille de Boisgency**, niece de la Duchesse de Bretagne Blanche de Navarre, fut tirée du Monastere de S. Antoine, prés Paris.

II. — **Jeanne.**

Portoit facé d'argent & de sable de six piéces. — III. — **Amice de Kergroases.**

Portoit Vairé-contre-vairé d'argent & de sable. — IV. — **Jeanne de Pestivien.**

Portoit d'or au sautoir d'azur fleuronné. — V. — **Adelice le Barbu.**

¶ *Portoit d'or au sautoir fleuronné d'azur.* — VI. — **Marguerite le Barbu**, fille de Jean sieur du Quiliou, et de Constance de Pen-Markh.

Portoit de gueules à trois chasteaux d'or 2 & 1. — VII. — **Jeanne du Chasteau-Gall.**

Portoit d'argent au Lyon de gueules, armé et couronné d'or. — VIII. — **Marguerite Gouyon.**

IX. — **Alize Convantizan de Bletz.**

¶ *Portoit d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses de mesme.* — X. — **Guillemette Rioualan** mourut le 25. fevrier l'an 1512.

Portoit lozangé d'argent & de sable, à la coupe couverte d'or sur le tout. — XI. — **Marie Omnes.**

XII. — **Françoise Omnes.**

Portoit d'or à deux faces de gueules. — XIII. — **Catherine de Carné.**

XIV. — **Catherine Geffroy** ¶ *portoit d'argent à une face d'azur supportant un oyseau de mesme.* ⁋

XV. — **Françoise de Kermorvan** ne fut pas beniste, neanmoins elle gouverna, & mourut le premier jour de Janvier, l'an 1595. *Elle portoit d'argent à la Croix niellée d'azur.*

XVI. — **Thomasse de Rieux**, fille de Guy & de Magdeleine d'Espinay, *portoit de Rieux qui est écartelé de Rochefort, & Harcourt sur le tout;* elle se démit de l'Abbaye, entre les mains de Monsieur de Cysteaux, qui luy nomma pour Successeure la subsequente, & mourut l'an 1631.

XVII. — **Loüise Robert**, fille de N. Robert, fameux Advocat au Parlement de Paris, Religieuse Professe du Monastére de S. Antoine des Champs en ladite Ville; elle fut benite par l'Illustrissime Evesque de Vennes Messire Sebastien de Rosmadec, l'an 1626. gouverne son Abbaye cette presente année (1).

Suite des Abbesses de 1647 à 1792 (P. P.).

D'azur à 3 porcs épics d'or.	**Madeleine le Coigneux**, 1648-1688. C'est sous son gouvernement que fut fondée l'abbaye de Kerlot à Quimper.
D'Hermines à 3 chevrons de gueules.	**Suzanne de Plœuc du Timeur**, 1689-1705.
	Jeanne Rogere de Blanchefort, 1705-1719.
D'argent semé de fleurs de lys de sable.	**Antoinette-Jeanne du Faye d'Athis de Silly**, 1719-1731.
D'azur au sautoir d'or accompagné de 4 billettes de même.	**Marie-Guillemette de Langle**, 1731-1738.
D'azur à 2 fasces d'argent accompagnées de 6 besants d'or.	**Thérèse du Boetiez de Kerorguen**, 1739-1756.
Ecartelé au 1 d'azur à une épée d'argent en pal, aux 2e et 3e d'or à 3 roses de gueules plantées sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, au 4 d'azur au lion d'or.	**N. de Bertin**, 1756-1766.

(1) Voici comment doit être rectifiée et complétée la liste des abbesses de la Joie (M. le Mené).

Sybille de Boigency, 1260-1281.
Jeanne Bizien, 1312-1339.
Jeanne Amaury, 1339-1349.
Amicc de Kergroadez, 1349-1363.
Jeanne de Pestivien, 1363-1370.
Jeanne de Chasteaugall, 1370-1390.
Adelice le Barbu, 1391-1416.
Marguerite le Barbu, 1417-1451.
Jeanne de Coëtivy, 1452-1465.
Isabeau de Bellonau, 1469.
Annette de Kergroëzes, 1470-1490.
Guillemette Rioualan ou Rivalon, 1490-1510.
Marie Omnès, 1520-1546.
Françoise Omnès, 1546-1579.
Catherine de Carné, 1580-1589.
Françoise de Kermorvan, 1589-1591.
Catherine Geoffroy, 1591-1599.
Thomasse de Rieux, 1605-1626.
Louise Robert, 1626-1647.

Marie-Perrine de Verdière, 1766-1776.

De gueules à 3 bourdons d'argent en pal.

Madeleine-Clotilde de la Bourdonnaie, 1776-1792.



LVII. — **Guillaume du Quellenec II.** du nom, esleu & sacré la mesme année 1254. sous le Pape Alexandre IV. & l'Empereur Conrad IV. regnant en Bretagne le Duc Jean premier, ne vescut que deux mois. *Il portoit d'Hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de Lys d'or.*

. LVIII. — **Alain I.** fut sacré aprés la mort de son Prédécesseur, la mesme année 1254. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & l'année suivante 1255. la Duchesse Blanche de Navarre fonda le Convent des Fréres Prédicateurs prés la Ville de Kemper-Ellé en ce Diocese, du consentement de ce Prélat, lequel fut député du Clergé de Bretagne pour aller à Rome défendre leur droit contre les violences du Duc. Il admit les Peres Cordeliers à Vennes, qui y furent fondez par le Duc Jean I. l'an 1260. Enfin il mourut l'an 1267. le douziéme de son Pontificat, ayant légué pour son Anniversaire 40. sols de rente sur son four de Calmont, 20. pour les Chanoines & 20. pour les Chapelains & Choristes.

LIX. — **Guy de Colledo** sacré l'an 1261. seant à Rome Urbain IV. sous les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean I. Il dédia le Convent des Cordeliers de Vennes l'an 1265. & mourut l'an 1267.

LX. — **Guidomarus Couleu** fut consacré la mesme année du decez de son Prédecesseur 1267. sous le Pape Clement IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier. Il avoit un frere Archevesque de Vienne, nommé *Terricus Couleu,* il mourut l'an 1270. le troisiéme de son Pontificat, ayant donné à ses Chanoines pour son Anniversaire 60. sols.

LXI. — **Henry Blokh** (1) prit possession l'an 1271. sous le Pape Gregoire X & les Empereurs & Duc que dessus. L'an 1280. il officia aux obseques de Blanche de Navarre duchesse de Bretagne, qui fut inhumée en l'Abbaye de la Joye de Nostre-Dame prés Hennebond, par elle fondée, & l'an 1286. la Vigile de S. Denis en Octobre, il assista à l'enterrement du duc Jean I, au Monastere de Prieres par luy fondé (comme avons dit), & en decembre suivant il mourut, ayant donné 60. sols de rente pour son Anniversaire.

LXII. — **Hervé** autres disent **Henry Tors II.** (2) du nom, sacré la mesme année 1286. au mois de Janvier. sous le Pape Honoré IV. & l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean II. regnant en Bretagne, unit à la Mense Capitulaire la Paroisse de *Ple-meur,* le jeudy aprés la S. Luc 1287. rebastit le Chasteau de la Motte, qui est le Manoir Episcopal, & ayant fondé son Anniversaire de 100. sols, 50. sols pour les chanoines, & autres 50. pour les Chapelains & bas Chœur, mourut l'onziéme décembre l'an 1288. le 2. de son Pontificat.

LXIII. — **Yves** fut consacré l'an 1288. seant à Rome le Pape Nicolas IV. sous l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean II. mourut l'an 1291.

(1) Hervé et non Henri, fut élu le 12 décembre 1279 et mourut le 22 mars 1287. (Eubel).

(2) Henri Tors, 1287-1310 — auquel succède immédiatement Jean le Parisy en 1312, d'après Gams et Eubel — Yves, Henri, et Jean devraient donc être éliminés du catalogue — et Geffroy de S. Guen, et non de Rochefort, devrait être placé entre Jean le Parisy et Gautier. — P. P.

LXIV. — **Henry** troisiéme esleu l'an 1292. sous les mesmes Pape & Duc, & l'empereur Adolphe. L'an 1302. il assista au Parlement tenu en sa ville de Vennes par le Duc Jean second, où l'assise au Comte Geffroy fut modifiée. L'an 1307. il unit la Paroisse de *Landt-Guidic* à la Mense Capitulaire, & deceda l'an 1310. le 18. de son Pontificat.

LXV. — **Jean** sacré l'an 1310. sous le Pape Clément V. & l'Empereur Henry de Luxembourg VIII. regnant en Bretagne le Duc Artur II. lequel mourut au Chasteau de l'Isle, prés la Roche-Bernard, l'an 1312. & son corps apporté à Vennes, fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers. L'année suivante 1313. il confera la Paroisse de Landt-Guidic, à la charge de payer la pension qu'elle doit au Chapitre. Il mourut l'an 1315. le 5. de son Pontificat.

Vairé d'or & d'azur.

LXVI. — **Geffroy de Rochefort**, sacré l'an 1316. sous le Pape Jean XXVII. & l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, regnant en Bretagne le Duc Jean troisiéme, mourut l'an 1328. ayant fondé son Anniversaire de 40. sols.

¶ PARISI, *d'azur à la Croix lozengée d'argent.*

LXVII. — **Jean Parisi** (1) fut sacré la mesme année 1328. sous les mesmes Pape, Empereurs & Duc; & l'an 1132. le vendredy aprés le Synode de la Pentecoste, il augmenta la portion du Vicaire perpetuel de Plou'-Armel, de six tonnaux de froment, & deux de seigle. Il mourut l'an 1338. ayant siégé dix ans.

¶ S. PERE, *d'or à la bande d'azur, accompdgnée de deux Cottices de mesme.*

LXVIII. — **Gautier de S. Pere** (2) succeda la mesme année sous le Pape Benoist XI. l'Empereur Loüis de Bavieres, & le Duc Jean troisiéme, & la mesme année 1338. le dimanche *Cantate* donna la provision de la Paroisse de Landt-Guidic. De son temps le pays Vennetois servit de Theatre, sur lequel se joüerent de sanglantes tragédies entre les Partisans de Charles de Blois, & de Jean de Montfort, lequel l'an 1341. voyant le duc Jean troisiéme decedé sans enfans, s'opposa à de Blois, & entr'autres places de consequence, assiégea Vennes et Auray, qu'il prit, & y mit Garnison, comme aussi Hennebond : L'année suivante 1341. Charles assiéga la Comtesse de Montfort dans Hennebond, laquelle soûtint ce siége, & y fit merveilles d'armes; en sorte que les François furent contraints de lever le siége, & aller assiéger Auray qui soutint six semaines, & pressé de famine se rendit. D'Auray l'armée Françoise tira à Vennes, qu'elle assiégea, mais les Anglois de la Garnison de Plou'-Armel surprit les François, & les mit en desordre, toutefois ils se r'allierent, chasserent les Anglois & continuërent le siége si opiniâtrement, que les Vennetois n'en pouvant plus, se rendirent. De là Charles de Blois assiéga Hennebond pour la seconde fois, mais il y gagna aussi peu qu'au premier siége, & fut contraint de desemparer. L'an 1343. la Comtesse de Montfort retournant d'Angleterre, combattit en mer Loüis d'Espagne avec avantage, & ayant mouillé l'ancre au Morbihan assiégea Vennes qu'elle prit d'assaut, & abandonna au pillage de ses soldats, mais peu aprés elle fut reprise par Robert de Beaumanoir, se portant Maréchal de Bretagne pour de Blois. Ce ne fut pas la fin des Calamitez de cette pauvre Ville, car le Roy d'Angleterre ayant passé la mer, vint descendre au Morbihan, & assiégea derechef la ville de Vennes, ayant laissé ses Navires au Morbihan, que Loüis d'Espagne essaya

(1) Jean le Parisy élu en 1312, mourut le 20 janvier 1339 et fut remplacé par Geoffroy de Saint-Guen, diacre, chanoine de Vannes, pourvu le 10 mars 1339, mort en 1347 (Eubel).

(2) Gautier de Saint Patern, chanoine de Rennes, nommé le 10 janvier 1347, mourut en 1360 (Eubel). — Il avait pour armes : *d'azur à 10 billettes percées d'argent, 4. 3. 2. et 1.* Devise : *Fortiter Paternus* (de Courcy).

de brûler, mais il fut découvert & battu. L'armée Françoise conduite par le Duc de Normandie se rend à Vennes, & se campe vis-à-vis de celle du Roy d'Angleterre, mais les Cardinaux de Preneste & de Clermont envoyez par le Pape Clement V. moyennerent une tréve. L'an 1345. au mois de Septembre, le comte Jean de Montfort (depuis peu revenu d'Angleterre) tomba malade au Chasteau de Hennebond, & y estant decedé, son corps fut porté enterrer au Convent des FF. Prédicateurs de Kemper-Ellé. Charles de Blois ayant esté pris à la Bataille de la Rochederien l'an 1347. fut envoyé prisonnier a Vennes, où par permission du Jeune Comte de Montfort, il fut visité de sa femme. L'an 1350. Thomas Dagorne renommé Anglois Capitaine d'Auray, ayant fait une sortie sur la Compagnie de Raoul de Cahors Capitaine François, y fut tué. Ce prélat mourut l'an 1350. ayant siégé en un temps autant calamiteux qu'il se pouvait : l'an 1345. (autres disent 1305.) Jean sieur de Rieux fonda au Bourg de Rieux un convent de Mathurins. J'ay lû en l'Abbaye de Ville-neufve au Nantois une Lettre écrite sur parchemin, dattée de l'an 1350. par laquelle la Princesse Jeanne de Bretagne dite la Boiteuse, Comtesse de Penthiévre, femme de Charles de Blois, se qualifiant Duchesse de Bretagne, Vicomtesse de Limoges, Dame de Guyse & Mayne, reconnoist avoir receu de Jean *de Rezay* Docteur en Theologie, Abbé de Ville-neufve Ordre de Cysteaux, par les mains de son trés-cher & amé Conseiller Messire *Gaultier de S. Pere* Evesque de Vennes, & Estienne *Gouyon* sieur de Matignon, un Acte de confirmation dudit Moustier, par la Princesse Alienor de Bretagne, sœur du Duc Artur premier, & fille de la Duchesse Constance, laquelle fondation elle reconfirme, en datte du 14. Decembre audit an 50. & envoya ledit Acte en Angleterre à son mary Charles, pour luy servir, & veut qu'en cas que ledit Acte soit égaré, on ajouste autant de foy à ladite Lettre.

LXIX. — **Guillaume** fut sacré la mesme année du decez de son Predecesseur, qui estoit 1350. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Comte Jean de Montfort le Jeune. Il mourut l'an 1360. n'ayant siégé que trois ans.

LXX. — **Geffroy** (1) consacré la mesme année 1360. sous les mesmes Empereur & Duc. L'an 1362. le Duc amassa ses Troupes à Vennes pour aller assieger Becherel, & l'an 1364. ayant pris les Chasteaux de Sussinio & de la Roche Periou, & perdu Vennes, il mit le siége devant Auray, où Charles de Blois s'étant rendu en diligence, ne pouvant lever ce siége, luy presenta la Bataille, qu'il accepta; s'ensuivit la journée d'Auray, où Charles fut tué, & son armée mise en déroute, le Duché demeura au Duc Comte de Montfort, auquel Auray se rendit, & peu aprés Vennes luy apporta ses clefs, comme fit aussi Rhedon. Geffroy mourut l'an 1367. ayant assisté l'année precedente aux Estats à Rennes, où fut concluë la fondation du Monastere de N. Dame de Bonne-Nouvelle les ladite Ville, Ordre des Freres Prédicateurs, en actions de graces de la journée d'Auray; il siéga 7. ans.

LXXI. — **Yves** sacré l'an 1367. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc Jean le Conquerant, il mourut l'année suivante 1368.

D'or à six cottices d'azur.

LXXII. — **Jean de Montrelaix** (2) surnommé mal par aucuns de **De Malestroit**, fils de Regnaud sieur de Montrelaix, & de Marie fille de Geffroy Baron

(1) Geffroy de Rohan, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu à la mort de Gautier le 22 avril 1360 et mourut en 1378.

(2) Jean de Montrelaix, doyen de l'église de Tours, licencié ès lois pourvu par Urbain VI en avril 1378 et confirmé par Clément VII d'Avignon le 5 novembre 1378, fut transféré à Nantes en 1382 (Eubel) et remplacé à Vannes par Simon de Langres, Evêque de Nantes le 20 octobre 1382, mais il ne tarda pas à résigner son siége à Henri le Barbu.

d'Ancenix, fut sacré l'an 1368. seant à Rome le mesme Pape, sous les mesmes Empereur & Duc. L'an 1372. les Barons marris de ce que le Duc mettoit des Garnisons Angloises és meilleures Villes de son Estat, surprirent les places de consequence, & appellerent à leur secours Bertrand du Guesclin Connestable de France, & contraignirent le Duc de s'enfuïr en Angleterre, ayant laissé la Duchesse au Chasteau d'Auray, en la garde de Messire Jean Augustin Capitaine Anglois. Le Vicomte de Rohan surprit Vennes, où peu aprés arriva du Guesclin, qui y tint un Parlement, marcha à Sussinio qu'il prit aussi, assiégea Hennebond qui aprés de grandes resistances se rendit. Aprés Noël le Duc estant allé à Bourdeaux, s'en retourna en Angleterre, visita la Duchesse à Auray, & l'an 1374. il descendit avec une armée à S. Mahé, & prit plusieurs places dans ce Diocese. L'an 1376. Auray assiégé par les François, aprés une longue resistance se rendit le jour de la Magdeleine. L'an 1379. la Mer eut flux & reflux trente-trois fois au Port de Hennebond, chose extraordinaire & contre le cours ordinaire de cette Mer. En la mesme Ville on apporta la nouvelle au Duc, de la mort du Roy Charles V. dont il ne s'attrista gueres, aussi n'en avoit-il point de sujet, c'estoit l'an 1380; d'icy le même Duc se retira tandis qu'il amusoit le Comte de Bukingham à assiéger Nantes, lequel lassé de ce siége, vint trouver le Duc à Vennes, qui le logea à la Motte, & ses gens en la Ville & fauxbourgs, & à Hennebond, & luy se retira au Sussinio; & l'Hyver estant passé il leur fournit des vaisseaux au Morbihan, pour les passer en Angleterre. L'an 1382. le sixiéme fevrier, le Duc fonda la Chapelle de Saint Michel du Champ de Bataille prés Auray, & y mit des Chanoines pour prier Dieu pour les ames de ceux qui y finirent leurs jours à la Bataille d'Auray, & les dotta de 600. Liv. de rente, qui seroient pris sur la Baronnie de Lanvaux en la recepte de Vennes. Le mesme an, le Duc ratifia le deuxiéme Traité de Guerrande au Sussinio, present nostre Prélat qui l'accompagna en Guerrande, où il jura solemnellement d'observer ledit Traité, en presence de grand nombre de Seigneurs en la Chapelle de N. Dame la Blanche; enfin l'an 1383. ce Prélat fut transféré à l'Evesché de Nantes, où il mourut l'an 1391. si pauvre, que le Chapitre fut contraint de faire les frais de ses funerailles.

D'or au sautoir fleuronné d'azur.

LXXIII. — **Fr. Henry le Barbu** (1). issu de la Noble famille & Maison de *Quilliou*, Religieux de l'Ordre de Cysteaux, Docteur en Theologie, & Abbé de Sainte Marie de Prieres, pour sa vertu, doctrine & probité, tiré du Cloistre, & esleu Evesque de Vennes aprés la translation du précedent à Nantes, la mesme année 1383. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean le Conquerant, duquel il fut Chancelier. L'an 1387. le Duc ayant convoqué ses Estats à Vennes, y fit semondre le Connestable de Clisson, qui donnoit ordre à l'expedition navale du Roy, au port de Land-Treguer, sans le congé du Duc, lequel sous prétexte de luy faire voir le Chasteau de l'Hermine, qu'il bastissoit lors en un bout de la ville de Vennes, l'y fit arrester prisonnier & enfermer en une grosse Tour, qui encore à present s'appelle la Tour du Connestable, mais il le délivra quelques jours aprés, à la priére du Seigneur de Laval; & peu aprés les Deputez de France vinrent trouver le Duc à Vennes, luy requerir reparation du tort & injure qu'il avoit fait au Connestable, lesquels n'ayant rien fait, le Comte d'Estampes parent & amy du Duc y vint, & luy fit faire partie de ce qu'il desiroit. L'an 1391. le Duc estant allé à Tours trouver le Roy, y mena ce Prélat comme son Chancelier. L'an 1392. Pierre de Craon ayant blessé le Connestable de Clisson à Paris, se retira au Sussinio devers le Duc, qui le recueillit, dont le Roy offensé, s'arma contre le Duc, resolu de le ruïner; le Duc pour esquiver cét orage, envoya ce Prélat en

(1) Henri le Barbu de l'Ordre de Citeaux, licencié en théologie, fut pourvu le 3 août 1383 et transféré à Nantes en 1404.

Ambassade vers le Roy, lequel il ne pût divertir de venir en Bretagne; dés le lendemain de son départ, sortit du Royaume avec toute son armée pour venir en Bretagne, mais Dieu l'arresta par un accident estrange, & rompit ce voyage, dont l'effroyable appareil s'évanoüit en fumëe. L'an 1391. le Duc ayant levé 5000. hommes à Vennes, alla assiéger les places du Seigneur de Clisson, avec lequel enfin il s'accorda, ayant esté en conferance long-temps au jardin des Cordeliers de Vennes. L'an 1393. le Prince Pierre Comte de Montfort receut le Sacrement de Confirmation par les mains de nostre Prélat, qui luy changea son nom & l'appella Jean ; & la mesme année le Duc équipa une flotte de Navires au Morbihan & y mit des soldats & munitions qu'il donna au Duc de Lanclastre son néveu, lequel au moyen de ce secours conquist le Royaume d'Angleterre. Ce Prélat tint son Synode à S. Patern l'an 1384. à la Pentecoste, assista aux obseques du Duc Jean le Conquerant à Saint-Pierre de Nantes en novembre 1399. & au Parlement General de Nantes en Octobre 1402. auquel la Duchesse Mere se démit de la garde de ses enfans és mains du Duc de Bourgogne. Il fut transferé à l'Evesché de Nantes l'an 1405. où il deceda l'an 1419.

LXXIV. — **Fr. Hugues Stoquer** ¶ (1), natif de la ville de Lantreguer, ╠ Religieux de l'Ordre des FF. Prédicateurs du Convent de Morlaix, fut transféré de l'Evesché de Treguer à celuy de Vennes, à l'instance du duc Jean V. & par election du Chapitre dudit Vennes, la mesme année 1405. aprés la translation de son Prédécesseur à Nantes, sous le Pape Innocent VII. & l'Empereur Robert de Bavieres. Il assista à l'Assemblée de Malestroit faite par le Duc Jean V. l'an 1407. pour donner ordre à rembarrer les insolences de Margot de Clisson, femme du comte de Penthièvre, où il fut comme conseiller dudit duc. Il mourut le 10. Octobre 1408. la troisiéme année de son Pontificat.

Bandé & engreslé d'argent, & de gueules de six pieces.

LXXV. — **Amaury de la Motte** (2) (non pas d'Acigné comme aucuns ont écrit) fut esleu la mesme année 1408. sous le Pape Gregoire XI. les Empereur & Duc que dessus. L'an 1416. il receut à Vennes l'Apostolique S. Vincent Ferrier, qui y deceda l'an 1419. & se firent des Miracles si grands & si frequents à son Sepulcre, & les oblations & vœux y estoient apportez en telle abondance, qu'il se trouve un Concordat dans les Archives du Chapitre de Vennes, en datte du dernier Octobre audit an 1419. par lequel est dit que le Tresorier de Vennes joüira sans charges du droit des dixmes de la Paroisse de *Plouie* parce que les oblations qui venoient au Sepulcre de Saint Vincent, cederoient au profit de la Fabrique. La même année les nouvelles de la prise du Duc par ceux de Penthiévre, rapportées à la duchesse Jeanne de France, estant alors à Vennes, Elle assembla les Evesques de Dol, de Rennes, & nostre Prélat, en la haute Salle du Manoir de la Motte, pour aviser aux moyens de recouvrir la personne du Prince, & l'an 1420. le Parlement General tenant à Vennes, on proceda contre Margot et ses enfans, lesquels par Arrest d'autre Parlement tenu aussi à Vennes, le 16. fevrier 1424. furent condamnez comme criminels de lèse-Majesté, à avoir la teste coupée, les chevestres attachez aux portes de Rennes, Nantes & Vennes ; privez perpetuellement de tous honneurs, & des noms & armes de Bretagne, &c. L'an 1430. le duc Jean V. voyant la continuation de miracles qui se faisoient au tombeau de Saint Vincent, donna au Chapitre de Vennes 30. livres monnoye de rente, à prendre sur un moulin & chaussée, situez en la Paroisse de *Baden*, pour dire des Messes sur l'Autel de Saint Vincent, 23. ans avant sa Canonization. Ce Prélat fut transferé à S. Malo l'an 1432.

(1) Hugues, Evêque de Tréguier, fut transféré à Vannes le 25 août 1404, mourut le 10 octobre 1408 (Eubel).

(2) Amaury, pourvu le 25 février 1410. M. le Mené donne pour armes à ce Prélat : *de vair au lambel de gueules.*

aprés avoir baptizé Françoise de Laval, fille de Guy comte de Laval, & Ysabeau de Bretagne, *Le Bault. Hist. Vitré, c. 75.* où il l'appelle Amaury de la Motte.

D'azur au chef de gueules chargé de 3. quintefeüilles d'argent, percées d'or.

LXXVI. — F. **Jean Valydire,** autrement de S. Leon, natif de la Paroisse de *Merleac,* diocese de Cornoüaille, se rendit Religieux au Convent de l'Ordre des FF. Predicateurs en la Ville de Morlaix, fut Confesseur du Duc Jean V. puis Evesque de Leon, & de ce Siége transferé à Vennes l'an 1433. Il édifia une Chapelle en l'honneur de S. Leon au Bourg d'Uzel en ladite Paroisse de Merleac, prés la maison de ses parens; il fit bastir le Revestiaire de son Eglise Cathedrale, & le lieu Capitulaire, & la voûte de la Chapelle de Nostre-Dame derriere le Chœur, où il gist. Il ordonna que les Festes des quatre Docteurs fussent solemnisées d'Office double, & que les Moynes n'allassent par son Diocese sans leur froc, & les Jacobins & Carmes sans leurs Chappes. Il déclara l'an 1437. que la provision de la Cure de S. Salomon appartient au Chapitre. Il fonda 6. Anniversaires, 2. de 6. livres, l'un le 10. Février, & l'autre le 17. Avril; & une Messe Quotidiane a estre celebrée par deux Chapellains en la Chapelle de N. Dame derriere le Chœur, où il gist en un tombeau élevé, pratiqué dans le mur du costé de l'Evangile où son Effigie se void, presenté par S. Pierre martyr de son Ordre, & les vitres de lad. Chapelle sont armoyées de ses armes. Il mourut l'an 1444 (1). L'an 1441. les Nonces du Pape Eugene, qui estoient l'Evesque de Voltere, le Doyen de Louvain, & Guillaume Boust son Chapellain, vinrent à Rhedon au mois de Juillet, pour faire que le duc se tint du côté du Pape, contre le Pseudo-Pape Fœlix, éleu au Concile de Basle : Nostre Prélat les receut honorablement, & fit en sorte qu'ils eurent satisfaction du Duc, & eux promirent de moyenner envers le Pape, qu'il ne pourvoiroit aux Prélatures de Bretagne, que des personnes qui seroient agréables aux Ducs. Du temps de ce Prélat, le Duc Jean V. du nom donna aux Carmes une sienne maison de plaisance, située hors la ville de Vennes; & estant arrivé le soir en son Chasteau de l'Hermine, raconta à la Duchesse Jeanne de France sa compagne, le Don qu'il venoit de faire de ce lieu aux Religieux Carmes, dont elle bien-aise répondit, MONSEIGNEUR, C'EST UN BON DON, dont le lieu fut appelé LE BON DON, où le Duc Jean V. assisté de ce Prélat, posa la premiere pierre la mesme année 1434. Et l'an 1440. Jean de Rieux Mareschal de Bretagne, fonda le Monastere de S. François de Bodilio, pour les PP. Cordeliers, une lieuë de Rochefort. L'an 1442. il assista aux obseques du Duc Jean V. à Saint Pierre de Nantes. Et peu aprés la Princesse Ysabeau, fille de Hamon Roy d'Escosse, arriva à Auray, où le Duc l'espousa entre les mains de ce Prélat, lequel assista à l'entrée Ducale dudit Duc François I. à Rennes. L'an 1440. mourut la comtesse de Montfort Yoland d'Anjou, au Chasteau de Plaisance, & fut inhumée aux Cordeliers de Vennes.

D'argent à la face de gueules, chargée de 3. bezans d'or, accompagné de six Hermines de sable, 3. en chef, & trois en pointe.

LXXVII. — F. **Yves de Pontsal,** de la maison de Pontsal, paroisse de Plougonvelen, Diocese de Vennes, prit l'habit des Freres Jacobins au Convent de Kemper-Ellé, fut Docteur de Paris, & Tresorier de Vennes, & aprés la mort de son Prédécesseur, esleu Evesque l'an 1444. sous le Pape Eugene IV. & l'Empereur Frideric III. regnant en Bretagne le duc François I. L'an 1446. il admit les P. P. Cordeliers à Blavet, lesquels furent fondez en l'Isle de Sainte Catherine, par Loüis

(1) Jean Validire mourut selon M. le Mené le 16 avril 1449.

de Rohan Seigneur de Guemené & Loüise de Rieux sa femme. L'an 1446. le Duc François I. convoqua les Estats à Rhedon, pour proceder contre le prince Gilles son frere, qui fut accusé de crime de trahison & leze Majesté, mais il y eut opposition, & ainsi ne passa-t-on outre. L'an 1448. le Roy de France Charles VII. envoya le Seigneur de Raix vers le Duc à Vennes, pour moyenner la délivrance de Monsieur Gilles son frere, mais ses ennemis rompirent le coup. L'an 1450. le Chapitre General des Cordeliers fut celebré au convent de S. François de Vennes, pendant lequel le Duc François I. mourut au Chasteau de Plaisance, prés Vennes, le samedy 17. juillet feste de S. Arnoul, l'an du Jubilé, & fut son corps porté enterrer à Rhedon, où officia nôtre Prélat, & fut enterré le corps au milieu du Chœur, vis-à-vis du grand Autel de Rhedon, nôtre Prélat suivit le Duc Pierre à Rennes, où il assista aux solemnités de son entrée, puis le r'amena à Vennes, où il épousa Guy Seigneur de Laval, veuf de la Princesse Ysabeau de Bretagne, & la Princesse Françoise de Dinan, veufve de feu Prince Gilles Monsieur de Bretagne, & le 3. de Novembre le Duc partit de Vennes pour aller en France vers le Roy ; & pendant ce voyage le comte de Richemont Artur de Bretagne Connestable de France, ayant fait prendre quelques uns des meurtriers de feu Monsieur Gilles, les envoya à Vennes, où ils furent executez à mort, & leurs membres attachez à des potences sur les avenuës des principales villes de Bretagne. L'année suivante 1451. au mois de May, le Duc Pierre tint son Parlement General à Vennes, où nostre Prélat assista avec les Evesques de Dol (qui y présida) Rennes, Cornoüaille, S. Brieuc, Leon & Treguer, auquel Parlement le Duc érigea les terres de Derval, Malestroit & Quintin en Baronies. L'an 1453. ce Prélat assista au Chapitre General de son Ordre, celebré au Convent de Nantes, & l'an 1455. au mois de Novembre, le Duc tint son Parlement General à Vennes, où fut conclû en execution du Testament du feu Duc, le mariage de la Princesse Marguerite sa fille aisnée, à François de Bretagne Comte d'Estampes, lesquels furent fiancez solemnellement par Messire Raoul de la Moussaye Evesque de Dol, Président és Estats pour l'Ecclesiastique ; & le Samedy quinziéme du même mois, la Princesse Marie fille puisnée du mesme Duc, épousa Jean fils aisné du Vicomte de Rohan, és mains de Guillaume de Malestroit Evesque de Nantes, en la chapelle de Nostre-Dame des Lices prés le Chasteau de l'Hermine. La mesme année fut Canonisé à Rome S. Vincent Ferrier, & l'an suivant 1456. le 6. jour de Juin à l'heure de minuit, le Cardinal d'Avignon *Allain de Coativi* leva son corps de terre, en presence du Duc et de grande affluence de peuple. L'an 1457. le Duc Pierre estant decedé au Chasteau de Nantes, fut enterré en l'Eglise de N. Dame de lad. Ville, aux obseques duquel ce Prélat assista ; & l'an 1458. il admit deux Convens de Cordeliers en son Diocese, l'un à Pontivy fondé par Allain Seigneur de Rohan, l'autre à Bernon en l'Isle de Rhuis, fondé par le duc François II. l'an 1459. il annexa la Paroisse de *Treflean* à la Psallette, & une Prébende Canoniale aussi, à la charge de bastir une maison de Psallette, parce que les Evesques estoient obligez de payer 80. livres monnoye à ladite psallette : les Bulles d'union sont du Pape Pie II. 19. *Cal. Januar.* audit an. L'an 1461. il receut à Rhedon le Roy Loüis XI. venu en Pelerinage à ce saint lieu ; & l'an 1459. il receut la commission du Pape Pie II. de soigner à la fondation & construction du Monastere des Trois Maries Ordre des Carmélites, & depuis il voila la Duchesse Françoise d'Amboise Doüairiere de Bretagne, Religieuse audit Convent. Enfin il mourut l'an 1471. gist en sa Cathedrale en la Chapelle de S. Vincent martyr en une tombe élevée. L'an 1451. le Pape Nicolas V. confirma par Bulle la possession du corps de S. Vincent aux Chanoines de Vennes, la Bulle est dattée du 7. *id. Octobr.* L'an 1452. le mesme Prélat executant la Bulle du mesme Pape, annexa à la Mense Capitulaire les Paroisses de PLAUDREN, SENC, PLUHERLIN, BEGANC, CRAKH & BREKH, à la charge que le Chapitre payeroit les deux parts des Visites de l'Evesque & Archidiacre. L'an 1457. le Duc Pierre decerna Lettres

de Mandement pour lever 5. deniers par escuelle par tout son Duché, pour fournir aux frais de la Canonisation de Saint Vincent. L'an 1462. le Duc François II. tint son Parlement à Vennes, où assista ce Prélat. L'an 1463. la ville de Malestroit fut ceinte de murailles par la permission du Duc. L'an 1456. le corps de Saint Hamon noble Chevalier Breton, fut trouvé par des Villageois de la Paroisse de PLOU-ESCOP prés Vennes, parmy des halliers d'épines qui fleurirent au cœur d'Hyver; il fut solemnellement levé, & une Chapelle bastie en son nom au mesme lieu.

Amaury d'Acigné, est mis en ce rang par d'Argentré, *livre 13. c. 15.* & dit que l'an 1471. il fut banni, ensemble avec l'Evesque de Nantes son Oncle, mais je trouve le subsequent avoir immediatement succedé à de Pont-sal.

LXXVIII. — **Loüis de Salarun** (1) fut sacré la mesme année 1471. sous Sixte IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François second, il mourut l'an 1472.

D'or à trois Palz de gueules, écartelé de Bearn, *qui est d'or, à 2. vaches passantes de gueules, accornées & clarinées d'azur.*

LXXIX. — **Fr. Pierre de Foix,** fils de Gaston IV. du nom, Comte de Foix & de Bigorre, Prince souverain de Bearn, & d'Eleonor Reyne de Navarre, frere de la Duchesse Marguerite de Foix, seconde femme du Duc François deuxiéme, né au Chasteau de Pau, le septiéme Février, l'an 1449. se rendit Religieux Cordelier, & fut fait Evesque de Vennes, l'an 1472. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Il avoit fait ses estudes à Paris, sous *Felinus Sandœus,* & fut creé Cardinal du titre de S. Cosme & Damien par le Pape Sixte IV. le premier de Janvier, l'an 1476. ayant auparavant esté Evesque d'Aire. Il fut aussi Abbé Commendataire de S. Melaine de Rennes ; donna cent jours de Pardon à ceux qui visiteroient le Sepulcre de S. Vincent en sa Cathedrale, le jour de la Feste, & lad. Eglise le jour des Apostres S. Pierre & S. Paul, par Bulle du 2. Mars 1484. Il est nommé en la Lettre d'abolition donnée aux Barons par le Duc François II. l'an 1485. & mourut à Rome le 8. Aoust l'an 1490. gist à N. Dame *Del Populo.* L'an 1475. les Estats tinrent à Rhedon, & furent ratifiez les articles de la Paix faite avec le Roy de France à l'Abbaye de la Victoire. L'an 1479. la negociation du Duc avec l'Anglois, fut découverte au Roy de France, par la deloyauté d'un Courier, qui delivroit les lettres aux Agens de France, lequel fut serré prisonnier au Chasteau d'Auray, & noyé és douves par commandement du Duc. L'an 1482. Messire Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, aprés plusieurs persecutions & mauvais traitemens que luy fit Pierre Landays Tresorier du Duc, mourut de disette prisonnier au Chasteau de l'Hermine, si pauvre qu'on ne luy trouva de quoy faire les frais de ses funerailles, & fut porté par quatre pauvres aux Cordeliers, où il fut enterré. L'an 1484. Richard Roy d'Angleterre envoya une Ambassade vers le Duc à Vennes, pour l'induire à remettre le Comte de Richemont (qui s'étoit refugié vers ce Prince) entre ses mains, toutefois le Duc n'en fit rien ; au contraire il assista ce pauvre Prince de 5000. hommes, d'argent & de vaisseaux pour passer en Angleterre, mais ayant esté rejetté à la coste de Normandie, les Ambassadeurs d'Angleterre vinrent à Vennes le querir pour recevoir la Couronne, Landays le voulut rendre à ses ennemis, dequoy estant averty par l'Evesque d'Ely, il s'enfuit de Vennes, & se rendit à Angers, dont le

(1) Louis de Salarun, originaire de la paroisse de Theix, Morbihan ; portait : *de gueules à la bande d'argent chargée de 4 mouchetures de sable.* Evêque : 1471-1472.

Duc fut tres-mécontent de Landays. L'an 1480. le Parlement tint à Vennes, où le Duc affiefa la Baronnie d'Avaugour à François de Bretagne son fils naturel, & le créa premier Baron de Bretagne. L'an 1485. le Duc érigea un Parlement stataire en la ville de Vennes, par lettres données à Nantes le 22. Septembre audit an. L'an 1487. les Barons s'estans alliez au Roy de France Charles VIII. surprirent Rhedon ; le Duc amassa ses troupes à Malestroit, qui se montoient à 600. lances & seize mille pietons. Vennes se rendit aux François, d'où le Duc s'estoit peu auparavant embarqué pour aller à Nantes, mais le Mareschal de Rieux s'estant réüny en l'obeïssance du Duc, & fait General de son armée, l'assiégea, battit & emporta.

D'argent au chef endanché de gueules.

LXXX. — **Guillaume Le Borgne,** fils de Robert & de Thiephaine de Keranrais, Chanoine & Chantre de N. Dame de Nantes, premier Président de la Chambre des Comptes, fut esleu aprés le decez du Cardinal de Foix, mais le Pape Innocent VIII. cassa son Election.

LXXXI. — **Laurens Kibo** (1) Genevois, pourveu par le Pape Innocent VIII. aprés la cassation de Guillaume le Borgne, il estoit Cardinal, premierement du titre de Sainte Cecile, puis du titre de S. Marc, dit vulgairement Cardinal de Benevent. Il envoya des Vicaires pour exercer sa charge, comme il se void par les lettres de l'érection de la Chapellenie de S. Guillaume du 23. Octobre 1491. Il érigea les deux derniers Archi-prestres en sa Cathedrale de Vennes, tant d'autorité ordinaire que par Indult du Pape Alexandre VI. *Datum Romæ apud Sanctum Marcum in domibus suis,* 1502. où il se qualifie *Laurentius miseratione divina Albanensis, concessione & dispensatione Apostolica Venetensis Episcopus, sacro sanctæ Romanæ Ecclesiæ Archiepiscopus Cardinalis Beneventanus.* Le Pape Innocent VIII. son Oncle, le recommanda au Chapitre de Vennes par lettres dattées *13. Cal. Novemb.* l'an 1490. ¶ Il mourut à Rome le 22. Decembre 1503. fut inhumé en l'Eglise de Sainte Marie de Populo, sous un tombeau de marbre, qui porte cét Epitaphe. ⊥

ADDITION.

D. O. M.

LAURENTIUS CIBUS Gennensis Episcopus Prænestensis, S. Marci Cardinalis Beneventanus Innocentii VIII. Pont. Max. nepos. Religionis cultor, ita amplissimæ dignitatis memor ut à justitiâ, fide & pietate nunquam desciverit, qui Tertium & Quinquagesimum agens annum sanctissime ut vixit, moritur, anno salutis Christianæ 1503.

D'argent à la bande vivrée d'or.

LXXXII. — **Jacques de Beaulne** (2) fils de Jacques Seigneur de Samblançay, & de Jeanne Ruzé, d'Archidiacre de Porhoët en l'Evesché de S. Malo, & Tresorier de Vennes, fut pourveu de l'Evesché par Bulle de Jules II. dattées *Prid. Id. Octob.* l'an 1504. n'estant âgé que de 19. ans, il mourut l'an 1511. Il eut un frere nommé Martin, qui fut Archevesque de Tours. Il annexa à la Mense Capitulaire la Paroisse de *Guchur,* à la charge de payer au Vicaire nombre de mines de seigle, trois de froment, & deux d'avoine, au desir de la Bulle du Pape Alexandre VI. dattée *17. Cal. Novemb. 1501.*

(1) De Cibo portait : *de gueüles à la bande échiquetée d'argent et d'azur, de 3 titres qui est Cibo, au chef de Genes qui est d'argent à la croix de gueules ;* administra le diocèse par un grand vicaire.

(2) Jacques de Beaune portait, selon M. de Courcy : *de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besants d'or ; de 3 étoiles ou molettes,* selon M. Le Mené.

D'argent à trois Gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.

LXXXIII. — **Robert Guibé** Evesque de Treguer premierement, puis de Rennes, enfin de Nantes, fut perpetuel Administrateur de l'Evesché de Vennes, par Bulle du Pape, *consideratione carissimæ in Christo filiæ Annæ Francorum Reginæ & Britonum Ducissæ.* Il mourut à Rome l'an 1515. gist à S. Yves ; nous en avons parlé plus amplement en ceux de Rennes, Nantes & Treguer.

D'argent à la face d'azur, accompagné de trois macles de gueules, deux en chef, une en pointe.

LXXXIV. — **André Hamon**, fils de Guillaume, & Guillemette Guybé, frere de François Evesque de Nantes, & d'Ysabeau Abbesse de Saint Georges de Rennes, enfans de la maison de BOUVET, Chanoine de Rennes, & Abbé de Saint Guedas de Rhuis, promû en l'âge de 27. ans, par cession du Cardinal Puccius, à la recommandation du Roy François I. & de la Reyne Claude, avec dispense de retenir son Canonicat de Rennes & ses autres Benefices, avec les regrées reservées audit Sieur Cardinal, & de retenir le titre d'Evesque de Vennes, d'y mettre grands Vicaires, & conferer les Benefices. Aprés sa mort, qui fut l'an 1514. l'Evesché fut donné en commende à

LXXXV. — **Alexandre**, Cardinal, Diacre, du titre de Saint Eustache, mais

LXXXVI. — **Laurens Puccius** (1), Florentin de nation, qui l'avoit cedé à André Hamon, le reprit. Il fut Chanoine de Florence, creé Cardinal du titre des SS. Quatre Couronnez, par le Pape Leon X. ¶ Il fut Cardinal, Grand Penitencier d'Ataire, & Legat du Pape au Concile de Latran, il mourut à Rome l'an 1531. âgé de 73. ans, & inhumé en l'Eglise Nostre-Dame de la Minerve, au pied du Tombeau du Pape Leon X. & sur sa sepulture on lit cét Epitaphe. ⌋

ADDITION.

D. O. M.

LAURENTIO PUCCIO Episcopo Prænestino Cardinali Sanctorum Quatuor, Majori Pœnitentiario, singularis probitatis ac amabilitatis, & in Apostolicis negotiis experto, qui vixit annos 73. mensem unum dies 9. juxta Leonis Papæ decimi sepulchrum Robertus Puccius, Cardinalis major pœnitentiarius fratri optimo, ac benemerenti faciendum curavit.

Il constitua son grand Vicaire l'an 1515. Bertrand de Quisistre Chanoine de Nantes, Vennes, & Cornoüaille, lequel fut condamné l'année suivante 1516. par Arrest du Parlement de Bretagne, de contribuer de 200. livres par an à la reparation de l'Eglise Cathedrale. L'an 1529. l'Eglise de *Nostre-Dame de la Fosse* en la ville de Guemené, fut érigée en Collegiale, par François de Salarins, Vicaire General de Laurens Evesque de Preneste & de Vennes, Cardinal des SS. Quatre, à la requeste de Dame Marie de Montauban & Loüis de Rohan son fils, qui donnerent quatre cens quatre-vingt-dix livres pour un Prévost, six Chanoines, quatre Chapellains, & six Manuels ; la Bulle est du Pape Clement VII. du 24. Decembre audit an.

LXXXVII. — **Antoine Puccius**, néveu du précedent ¶ fils de son frere Alexandre, ⌋ Cardinal du mesme titre des SS. Quatre, creé par le Pape Clement VII. l'an 1531. Grand

(1) Les Pucci portaient : *d'argent à la tête de maure de sable.*

Penitencier & Evesque de Sabinense, Protecteur de l'Ordre des Minimes, fut Evesque de Vennes par la resignation de son Oncle. ¶ Il estoit tres-sçavant, & a fait imprimer plusieurs Livres. Il mourut à Rome l'an 1544. & est inhumé auprés du Cardinal Laurens son Oncle, avec cét Epitaphe. ╙

ADDITION.

ANTONIO PUCCIO Episcopo Sabino Cardinali Sanctorum Quatuor, Majori Pœnitentiario Moribus & Religione, ac in omnes probos liberalitate singularissimo, qui vixit annos 60. dies 4. Robertus Puccius Cardinalis Major pœnitentiarius fratris filius, juxtà Clementem Papam VII. à quo purpuram acceperat, sepulchrum faciendum curavit mortem obiit 1544.

Laurentius Puccius, néveu d'Antoine, fut esleu son Coadjuteur l'an 1531. en l'âge de 18. ans, mais par sa démission fut pourveu.

D'argent maçonné de sable, accompagné de six Merlettes de sable, brisé en cœur d'un Croissant de gueules.

LXXXVIII. — **Charles de Marillac,** natif du Diocese de Clermont en Auvergne, ¶ Conseiller d'Estat, & Maistre des Requestes, obtint l'Evesché de Vennes l'an 1551. & gouverna son Diocese par le Ministere de Bertrand de Marillac son frere, & grand Vicaire, depuis Evesque de Rennes, ledit Charles fut transferé à Vienne en Dauphiné, & son Evesché de Vennes fut donné à ╙

LXXXIX. — **Sebastien de l'Aubespine** (1), par la translation de son Prédecesseur à Vienne l'an 1558. fut pourveu, & la mesme année son Grand Vicaire confera la Chapellenie de S. Guigner en l'Eglise Cathedrale, le 27. May. Il ceda au profit du suivant, l'an suivant 1559.

Lozengé d'argent & de gueules.

XC. — **Philippes du Bec,** du Diocese de Rouën, fils de Charles de Bouri, grand Doyen de Saint Maurice d'Angers, pourveu par la cession du précedent, l'an 1559. prit possession, & présida au Synode de la Saint Luc, assista au Concile de Trente, & fut transferé à Nantes l'an 1566. ¶ & enfin à l'Archevesché de Rheims. ╙

XCI. — **Jean Le Feuvre** (2) natif de Vennes, Chanoine & Chantre de S. Pierre, par resignation de son prédecesseur, eut ses Bulles du Pape Pie V. en datte *id. Martii 1565.* mourut l'an 1570.

XCII. — **Pierre De S. Martin,** Gascon, fut pourveu à la recommandation du sieur de Sainte Colombe, à qui le Brevet avoit esté donné, il l'estoit l'an 1573.

XCIII. — **Jean de la Haye** (3), Gascon, Moyne de l'Ordre de S. Benoist, Docteur en Theologie, grand Vicaire du défunt Evesque, vint à l'Evesché par la nomination dudit Seigneur de Sainte Colombe, prit possession environ la Pentecoste l'an 1574. mourut en Aoust suivant, empoisonné par un garçon Apoticaire, gist en la Chapelle de Nostre-Dame derriere le Chœur du costé de l'Epistre, vis-à-vis de Frere Jean de S. Leon.

(1) De l'Aubespine portait : *écartelé aux 1. et 4. contreécartelé aux 1. et 4. d'azur au sautoir alésé d'or accomp. de 4 billettes de même,* qui est Aubépin ; *aux 2. et 3. de gueules à 3 fleurs d'aubépine d'argent,* qui est l'Aubépine ; *aux 2. et 3. des écartelures de gueules à la croix ancrée de vair,* qui est de la Châtre.

(2) Jean Le Febvre : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 croissants de même.*

(3) De la Haye porte : *une bande cotoyée de 6 mouchetures d'hermines.*

XCIV. — **Loüis de La Haye,** frere du défunt, de Conseiller au Présidial de Vennes, fut pourveu de l'Evesché à la nomination dudit Sieur de Sainte Colombe, il mourut en Janvier 1587. gist en la Chapelle de Nostre-Dame. De son temps en l'an 1584. Guennel le Hokh Tresorier & Chanoine de Vennes, fonda le Double de S. Vincent en la Cathedrale, de 8. livres 16. sols 8. deniers. Pour gagner le pain il se faut trouver à six heures et demie aprés trois gobets, en la Revestirie, où les quatre plus anciens Chanoines revêtus de Chappes, prendront le chef de S. Vincent, tout le Chœur chantant le ℟. *Sancte Vincenti,* & en le remettant en son lieu on chantera l'*Iste Confessor,* de là on viendra sur la tombe du Fondateur, où sera chanté *Ne recorderis,* & le plus ancien des Chanoines prendra une Chappe de velours noir pour dire l'*Inclina.* De son temps aussi l'an 1577. René d'Aradon Sieur dudit lieu, fonda le College de Vennes sur le marché, à present il y a des P.P. Jesuistes.

De sable à 7. Macles d'argent.

XCV. — **Georges d'Aradon** de la maison d'Aradon, deux lieuës de Vennes, esleu par le Chapitre le 13. Février 1590. prit possession par procureur l'an 1593. le 6. Aoust. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement de Bretagne, mourut le dernier jour de May 1596. gist au Chœur de la Chapelle de Saint Jean, prés la Cathedrale.

XCVI. — **Jacques Martin** (1), Bourdelois, pourveu par le Pape Clement VIII. *per obitum Georgii d'Aradon, 6. id. Decemb.* apporta ses Bulles au Chapitre, & prit possession par Procureur le 4. Janvier 1600. Introduit en l'Eglise l'Office selon le Concile de Trente, le premier de Février veille de la Purification N. D. L'an 1613. receut les Capucins fondez aux Fauxbourgs de Calmont par Messire Laurens Peschart, sieur de Lourme. L'an 1615. il permuta son Evesché avec l'Abbaye de Penpont, avec retention d'une pension de 3000. livres. mourut l'an 1623. L'an 1617. Jean Morin sieur de Boisdetrehant Conseiller du Roy, Président & Seneschal de Vennes & Damoiselle Jeanne Hutteau sa compagne, fonderent en la Cathedrale dudit Vennes, la Procession de Minuit le jour de S. Vincent, en laquelle le Chef dudit Saint, pris de la Sacristie, est porté par le plus ancien Chanoine, assisté du Chantre ayant son baston Cantoral, & des Chanoines & Choristes, jusques à la tombe d'iceluy, sur lequel il sera mis, puis le Motet chanté, il sera montré au peuple, & porté processionellement à l'entour du Chœur & des Fonds, chantant l'*Iste Confessor,* & autres hymnes propres, avec les orgues & la Musique & posé sur l'Autel Paroissial de Nostre-Dame, où on chantera un autre Motet, & se fera une Station en la Nef, où on chantera le *Stabat* (si c'est en Caresme) ou le *Regina cœli* (si c'est au temps Paschal) en Musique ou faux bourdon, & ce durant la vie du Fondateur, mais aprés son decez on chantera, *Ne recorderis, De profundis, Inclina & Fidelium.* La Vigile de la Feste se fera la sonnerie des grosses cloches à huit heures du soir, & aprés le second de Matines, se dira une basse Messe sur l'Autel de S. Vincent, & a legué pour cela 25. livres de rente. Ladite Fondation en datte du sixiéme Janvier audit an 17. ¶ Jacques Martin mourut à Paris l'an 1624. & fut enterré en l'Eglise des Celestins avec cét Epitaphe. ☞

ADDITION.

D. O. M.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Dominus Jacobus Martin de Belle-Assise, Venetensis Episcopus, insignis dum viveret pietate Vir, qui relictis intrà Diœcesis illus fines ulteriusque suæ virtutis insignibus, ut cultui divino commodius inserviret orationique vacaret Episcopalem

(1) Martin portait : *d'azur à la tour d'argent, donjonnée à dextre d'une tourelle de même, le tout maçonné de sable.*

dignitatem deposuit, sed dum hoc Anno Romam iter facere loca sacra invisendi gratia denuo meditabatur, immatura morte præreptus decessit ibique sepultus. Obiit 12. die mensis Januarii anno 1624.

XCVII. — **Sebastien de Rosmadec,** fils de Jean, Seigneur du Plessix-Josso, & de Marguerite Jego; d'Abbé de Penpont ¶ obtint l'Evesché de Vennes par permutation avec l'Abbaye de Penpont ╠ fut sacré à S. Germain des Prez à Paris, le Dimanche 11. Février 1624. par l'Archevesque de Tours, assisté des Evesques d'Angers & de Rennes, fit son entrée Episcopale à Vennes, le Samedy 30. Mars vigile des Rameaux, la même année que les Carmes du *Bon-don* furent réformés. L'an 1626. il dédia l'Eglise des Capucins d'Auray. Le 8. jour de Decembre l'an 1628. Messire Jean Morin, Seigneur du Boisdetrehant, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Président au Siége Présidial de Vennes, fonda le Convent des Peres Carmes Deschaussez, en une sienne maison située sur le Port dudit Vennes, vis-à-vis de la Chapelle de S. Julien, & leur donna ses jardins, & une prée joignant ladite maison, l'Isle de LERNE située dans la Baye du MOR-BIHAN, & 500. livres tournois de rente; porté à cette Fondation par l'affection qu'il a à la Mere de Dieu, & audit Ordre, dans lequel ses deux fils aisnez Joachin & André ont fait profession; veut que ledit Monastere soit dédié à Dieu, sous l'invocation de S. Vincent Ferrier, en reconnoissance de plusieurs faveurs qu'il a obtenu de Dieu par son intercession, mais specialement de la vie renduë à son fils Rolland. *Et quoniam* (porte l'Acte) *Beatus VINCENTIUS FERRIER sanctus tantis & numero & qualitate insignis miraculis, sua protectione hanc Urbem (quam dormitioni suœ Deus disposuit) semper tuitus est, & nos peculiari favore multis modis, sed potissimum IN RESTITUTIONE VITÆ ROLLANDO NOSTRO prosecutus est, sub illius nomine (domum) consecrari desideramus, pro nostris defectibus tanti sancti merita opponentes.* Et l'onziéme jour de May l'an 1629. les Estats tenans à Vennes, Monseigneur le Prince de Condé posa la premiere pierre és fondemens de l'Eglise, & ledit sieur Président posa celle du bastiment du Monastere, l'11. jour de Juin l'an 1632. En Septembre les Ursulines furent admises, & le 21. Decembre suivant, feste de S. Thomas l'Apostre, les Carmes établis à Sainte Anne prés Auray. En Février 1629. il benit l'Abbesse de la Joye de Nostre-Dame prés Hennebond, Ordre de Cysteaux, & l'Abbé de Prieres du même Ordre en sa Cathedrale. Les Jesuistes furent admis à Vennes, l'an 1631. & les Recollets mis au Convent des Cordeliers de Pontivy par Arrest de la Cour, l'an 1632. Les Cordeliers en Auray l'an 1633. & les Ursulines establies à Pontivy, & la même année le dimanche 23. Octobre, les Freres Prédicateurs aux Fauxbourgs de S. Patern à Vennes, & les Capucins à Hennebond, l'an 1635. les Filles de la Charité, & les Filles de la Visitation à Vennes. L'an 1634. le Samedy 28. Octobre, feste des Apostres S. Simon & S. Jude, le Seigneur du Plessix de Rosmadec, Fondateur du Convent de S. Vincent, Ordre des Freres Predicateurs, en presence de ce Prélat son Oncle & de tout le Clergé, Noblesse & Peuple de Vennes, posa la premiere pierre és fondemens de l'Eglise dudit Convent, qui fut assise sous le premier pillier du costé de l'Epistre; ladite pierre fut couverte d'une autre pierre, une placque d'argent entre deux, en laquelle sont gravez ces mots :

Pallé d'argent & d'azur de 6. pieces.

DEO OPT. MAX. VIRG. CHR. M.
SANCTISSIMO URBANO VIII. SUMMO PONTIFICE,
ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISS. SEBASTIANO
DE ROSMADEC VENETENSI EPISCOPO
IUSTISSIMO ET CHRISTIANISS. LUDOVICO XIII.
GALLIARUM REGE.

ILLUSTRISSIMUS AC POTENTISSIMUS DOMINUS
SEBASTIANUS DE ROSMADEC, DOMINUS DU
PLESSIX-ROSMADEC, KERNICOL, LE PONT,
LES-NEVE, L'ESPINAY, E. C.
VENETI.

In jaciendis fundamentis hujus Ecclesiæ, quam Deo Opt. Max. & Beatissimæ Virgini Deiparæ, sub sancti Vincentii Ferrerii, Urbis Venetensis Patroni invocatione devovebat, & Fratribus Prædicatoribus excitabat, Urbis Antistite Illustrissimo illius Patruo benedicente, primum hac argentea lamina suffundavit lapidem, 28. Octob. M.DC.XXXIV.

Ce Prélat m'a permis de faire dans son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses Lettres, dont la teneur s'ensuit :

SEBASTIANUS DE ROSMADEC, DEI ET SANCTÆ
Sedis Apostolicæ gratia Episcopus Venetensis, & à secretioribus
Regis Christianissimi consiliis, omnibus fidelibus
nostræ Diœcesis salutem.

Visâ attentèque examinatâ licentiâ, & commissione quam habuit à suis superioribus Frater Albertus Le Grand, Sacerdos Ordinis fratrum prædicatorum strictioris observantiæ, Conventus Nannetensis, scribendi gesta sanctorum Britanniæ, ejus zelum laudantes, ei concessimus, ut per nostram Diœcesim eorum vitas perquirat : Rectores, Curatos, cæterosque Clericos ac Laïcos nostræ curæ commissos monentes, ut suam illi in hoc labore opem hilariter exhibeant, libereque Chartas, Memorialia, Codices, Manuscriptos, aliaque hujusmodi communicare ac commodare velint. Datum in nostro Episcopali Palatio de Motta, die decima sexta mensis Junii, Anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quarto.

SEBASTIANUS DE ROSMADEC E. VENETENSIS.

De mandato præfati Reverendissimi
Domini D.mei Episcopi Venetensis.

Locus sigilli Episcopalis.

NURLAZO, *Secretarius.*

ADDITION.

Ledit Sebastien de Rosmadec mourut le 29. Juillet 1646. & fut enterré en la Chapelle de Saint Vincent Ferrier, en sa Cathedrale.

Charles de Rosmadec (1) de la mesme Maison, fils de Mathurin de Rosmadec, Baron de S. Joüan, de Gaël, & de Comper, & de Jeanne de Trogof, fut premierement pourveu de l'Abbaye du Tronchet, & en l'an 1648. de l'Evesché de Vennes; il gouverna heureusement son Evesché dans une haute estime de pieté.

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & du Catalogue des Evesques de Vennes, dressé par le feu R. P. du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne. Claude Robert en sa Gallia Christiana. *Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Evesques de France, mais plus*

(1) Charles de Rosmadec fut sacré par Monseigneur de Rieux, Evêque de Léon, le 11 octobre 1648, transféré à l'Archevêché de Tours en 1671, il mourut peu après en avril 1672.

particulierement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, du Seigneur Baron du Vieux-Chastel, des Sieurs de Launay, Padioleau Conseiller du Roy & Auditeur de ses Comptes en Bretagne, & de l'Auberdiere Brydon, & d'un Catalogue manuscrit des Evesques de Vennes, & aussi de l'Histoire manuscrite de la Maison de Rohan, & autres memoires que m'a communiqué le sieur de la Coudraye Seneschal de Hennebond, & Alloüé de Vennes.

Suite des Évêques de Vannes (P. P.).

D'azur à trois aigles d'or. (De Courcy).

Louis Casset de Vautorte, 1671-1687, Evêque de Lectoure de 1655 à 1671 ; succéda à cette époque à Mgr de Rosmadec et mourut à Vannes le 27 décembre 1687.

Écartelé d'or et d'azur à 3 quintefeuilles de gueules brochantes. (De Courcy).

François d'Argouges, 1688-1716, nommé à Vannes en 1688, ne fut sacré qu'en 1692 ; il mourut le 15 mars 1716, et fut enterré en son église Cathédrale.

D'argent au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent.

Louis de la Vergne de Tressan, 1716-1717, fut nommé à Vannes en mars 1716 ; mais avant de s'être fait consacrer, il fut transféré à Nantes l'année suivante.

D'azur à cinq trangles d'argent.

Jean-François de Paule Lefevre de Caumartin, 1718-1719, de l'Académie Française, doyen du Chapitre de Tours, fut nommé à Vannes et sacré le 17 juillet 1718 ; le 27 août de l'année suivante il était transféré à Blois.

D'azur au lion rampant et contourné d'or, regardant un mouton, passant d'argent sur une terrasse de Sinople, accompagné en chef à senestre d'un soleil d'or.

Antoine Fagon, 1719-1742, fils de Guy Fagon, médecin du Roi ; Evêque de Lombez en 1711, fut transféré à Vannes en novembre 1719, où il se montra fort entaché de Jansénisme ; il mourut le 16 février 1742.

D'azur à une chapelle d'or.

Jean-Joseph Chapelle, de Saint-Jean de Jumilhac, 1742-1746, originaire de Limoges ; sacré Evêque de Vannes le 12 août 1742, puis transféré à l'Archevêché d'Arles en 1746.

Écartelé au 1. d'azur à une épée d'argent en pal ; aux 2. et 3. d'or à 3 roses de gueules plantées sur une terrasse de Sinople au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ; au 4. d'azur au lion d'or.

Charles-Jean Bertin, 1746, originaire de Périgueux ; sacré Evêque de Vannes le 27 septembre 1746, mourut le 23 septembre 1774, après avoir combattu le Jansénisme.

D'azur à 3 cœurs d'or surmontés d'un soleil de même. Devise : *Est illis igneus ardor.* (De Courcy).

Sébastien-Michel Amelot, 1774-1801, originaire d'Angers, était vicaire général de Mgr de Boisgelin à Aix lorsqu'il fut nommé à Vannes, et sacré le

23 avril 1775; il protesta contre la constitution civile du clergé, et se réfugia en Suisse, puis en Angleterre. Au Concordat il refusa sa démission et ne la donna qu'en 1815, sous la Restauration; mais il ne fut pas nommé à un nouveau siège et mourut à Paris le 2 octobre 1829.

Evêque intrus pendant la Révolution : Charles le Masle, originaire de Guérande (1791-1801), mourut le 2 octobre 1803.

Écartelé aux 1. et 4. d'argent à 3 molettes de sable; aux 2. et 3. d'azur à la tour d'or.

Antoine-Xavier Maynaud de Pancemont, 1802-1807, originaire du diocèse d'Autun, curé de Saint-Sulpice à Paris au moment de la Révolution, refusa de prêter le serment; il fut sacré Evêque de Vannes par le Cardinal Caprara le 11 avril 1802; il mourut le 13 mars 1807.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles à 6 rais d'argent et en pointe d'un rocher de six coupeaux de même. Devise : *Sola salus servire Deo.*

Pierre-François-Gabriel-Ignace-Ferdinand-Raymond de Bausset-Roquefort, 1807-1817, né à Béziers, grand vicaire d'Orléans au moment de la Révolution, il émigra en Angleterre puis à Trieste; chanoine d'Aix au Concordat, il fut sacré Evêque de Vannes le 29 mai 1808; en 1817 il était transféré à l'Archevêché d'Aix où il mourut en 1828.

D'argent à la rose de gueules boutonnée d'or. Devise de la famille : *Flos florum eques equitum.* (De Courcy).

Henri-Marie-Claude de Bruc, 1817-1826, du diocèse de Nantes, émigra en Espagne; était curé de Guérande depuis 1802 lorsqu'il fut nommé à l'Evêché de Vannes en 1817, mais il ne fut sacré que le 17 octobre 1819 : il avait alors 68 ans. Il mourut le 18 juin 1826.

Parti au 1. d'azur à la croix treflée d'or; au 2. burelé d'or et de gueules.

Simon Garnier, 1826-1827, originaire de Langres, grand vicaire de Rennes, fut nommé Evêque de Vannes le 28 juin 1826 et sacré à Paris le 12 novembre de la même année par Mgr le Pape de Trévern, alors évêque d'Aire, il mourut peu après son arrivée à Vannes, le 8 mai 1827.

D'argent fretté d'azur de 6 pièces.

Charles-Jean de la Motte de Broons et de Vauvert, 1827-1860, du diocèse de Rennes, fut sacré Evêque de Vannes par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, le 28 octobre 1827; il mourut le 5 mai 1860.

Tranché d'azur et d'or, l'azur chargée d'une croisette treflée d'argent et l'or d'une branche d'olivier de sinople. Devise : *Pax in virtute* (De Courcy).

Louis-Marie Dubreil, 1861-1864, originaire de Toulouse. Sacré évêque de Vannes le 8 septembre 1861, transféré à l'évêché d'Avignon 1864, où il est mort en 1880.

Gazailhan, 1864-1865, originaire de Guyenne, nommé à Vannes en 1864, donna sa démission l'année suivante, mourut en 1872.

D'azur au chevron d'or accompagné de 3 flambeaux d'argent allumés de gueules : au chef d'argent, chargé de 3 croisettes rangées de gueules, avec la devise : *Ardens et lucens.*

Jean-Marie Bécel, 1866-1897, nommé évêque de Vannes en 1866, restaurateur de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Il fut décoré du pallium par privilège personnel le 14 juillet 1871 et mourut le 6 novembre 1897.

D'hermines à la croix d'azur, et la devise : *Caritas cum fide.*

Amédée-Jean-Baptiste Latieule, curé de Saint-Amans de Rodez, préconisé le 24 mars 1898, sacré le 29 juin 1898.

Mi-parti au premier d'azur à l'agneau passant d'argent portant une croix à banderole de même, au second de gueules à 3 annelets d'or, au chef plein d'hermines.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DES EVESQUES DE CORNOÜAILLE

AVEC UN BREF RECIT

DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

LA ville de Kemper, à present nommée Kemper-Corentin, du nom de son premier Evesque, est la Capitale de basse Bretagne, aussi-bien que du Comté & Evesché de Cornoüaille. Elle est située sur la riviere d'Odet, qui se perd en l'Ocean à trois lieuës au dessous de la Ville au Port & Havre de Diodet; & le reflux de la mer se porte jusques au quay de cette Ville, laquelle est fermée de murailles, machecoulisée, garnie de Tours & Tervelines. Elle est décorée d'un Siége Episcopal, d'un Chapitre composé de cinq dignitez, à sçavoir du Grand Archidiacre (1), du Chantre, du Tresorier, de l'Archidiacre de Pohar, & d'un Theologal, & de douze Chanoines, & enfin d'un Siége Présidial, & d'un College de Jesuites.

Cét Evesché qui a son Usement Local particulier, est à mon avis le plus grand du Royaume, contenant plus de trente lieuës de longueur, qui font trois grandes journées de chemin, en prenant depuis l'extrémité Orientale, de l'une des Paroisses du Bourg de Quintin, du Bas-Corlay, de Mur ou de Nulliac, jusques à la pointe du Raz Paroisse de Plogof, ou à celle de Crozon & de Cameret.

Cét Evesché qui contient plus de deux cens Paroisses (2) estoit anciennement un Comté, duquel les Seigneurs estoient les plus puissans & considerables du Duché. GRALLON second Roy de Bretagne en estoit Seigneur du temps de Conan Meriadec; & estant parvenu à la Couronne, donna son Palais à S. Corentin premier Evesque & depuis il y eut une autre branche des Comtes de Cornoüaille, qui finit en la personne d'Allain Caignart, duquel le fils fut enfin Duc universel de Bretagne.

(1) En réalité le Chapitre était composé de quatre dignités :
L'archidiaconé de Cornouaille percevant les gros fruits de la paroisse de Beuzec-Cap Caval.
La chantrerie percevant les gros fruits de la paroisse de Merléac.
La trésorerie percevant les gros fruits de la paroisse de Pluguffan.
L'archidiaconé de Poher percevant les gros fruits de la paroisse de Plounévez-du-Fou.
Les prébendes étaient celles de (1) Bannalec, — (2. 3. 4) les trois prébendes de Beuzec-Cap Sizun — (5) celle de Carnoët (aujourd'hui en Saint-Brieuc) — (6) Combrit — (7) Kerfeunteun — (8) Landeleau — (9) Nevez — (10) Plomodiern — (11) Plozévet — (12) Spézet — (13) Scaër — (14) la prebende dite *Segetum* ou plutôt *Septem Segetum*, consistant en dimes partielles sur diverses paroisses voisines de Quimper — (15) Berrien — (16) Saint-Mathieu de Quimper, mais cette dernière ne rapportait absolument aucun bénéfice à son titulaire depuis le XVIe ou le XVIIe siècle.

(2) C'est-à-dire exactement 169 paroisses, en ne comptant qu'une seule paroisse à la Cathédrale, et 85 trêves.

LE ROY DE BRETAGNE Conan Meriadek (1) *estant decedé, le Prince Grallon luy succeda à cette Principauté, & ayant esté couronné, establit sa residence ordinaire dans la ville qu'on nommoit alors KEMPER-ODETZ, à cause qu'elle est située sur la Riviere ODETZ, laquelle je trouve nommée CIVITAS AQUILÆ, par Usward en son Martyrologe & AQUILONIA CIVITAS par Benoist Evesque de Cornoüaille, en l'acte d'un Don qu'il fait à l'Abbaye de S. Sulpice prés Rennes l'an mil cent dix-huit, mais à present s'appelle KEMPER-CORENTIN, pour la raison que nous avons dit en sa vie. Ce Prince ayant eu l'avis des Estats de son Royaume, trouva que le Diocese de Vennes estoit de trop grande étendüe, et comme son Predecesseur avoit fait ériger un Siége Episcopal à Vennes, aussi il en fit ériger un en cette Ville, pour le Comté de Cornoüaille, & ce par la permission de Saint Syrice Pape, & du consentement de Saint Martin Archevesque de Tours, qui consacra premier Evesque de ce Siége.*

Saint Corentin (2), nommé par le Roy Grallon, l'an 392, auquel ce Prince délaissa son Palais pour luy servir de Manoir & Palais Episcopal, prés duquel il bastit & fonda l'Eglise Cathedrale, comme il appert par une inscription qui se void au portail de ladite Eglise sous l'Effigie dudit Roy, contenant ces Vers assez bons pour le temps qu'ils y furent posez, qui fut l'an 1424. que l'Eglise fut rebastie.

Com' au Pape donna l'Empereur Constantin
Sa terre, aussi livra cest' à S. CORENTIN,
GRALLON ROY Chrestien des BRETONS ARMORIQUES,
Que l'an quatre cens cinq selon les vrais chroniques
Rendit son ame à Dieu, cent & neuf ans ainçois
Que CLOVIS premier Roy Chrestien des François,
Cy estoit son Palais & triomphant demeure,
Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
Pour éternel' memoire sa statuë à cheval,
Fut cy-dessus assise au haut de ce portail,

(1) Voir la dissertation de M. de la Borderie *(Histoire de Bretagne)* sur ce pseudo roi des Bretons.

(2) La suite des Evêques de Quimper jusqu'au XIe siècle est bien difficile à établir d'une manière authentique, les documents sur cette première époque de notre histoire faisant presque totalement défaut ; nous n'avons en effet comme source un peu ancienne pour établir le catalogue des premiers Evêques de Quimper que la nomenclature donnée au XIIe et XIIIe siècles par les Cartulaires de Quimperlé et de Quimper. Nous la transcrivons ici :

CARTULAIRE DE QUIMPER.

Hec sunt nomina presulum Corisopitensium.
Sanctus Chorentinus episcopus cujus est ecclesie primatus.
S. Goennoc eps.
S. Allorus eps.
Bundic.
Gunthebed.
Harnotaothen,
Morguethen.
Tremerin.
Ragan.
Salamun.
Abaret.
Golohet eps.
Bindic episcopus et Comes filius Budic Castellin.
Orscant eps frater Chaniart.
Bundic eps filius Orscant.
Robertus eps qui fuit heremita apud Locrenan.

CARTULAIRE DE QUIMPERLÉ.

Nomina Cornubie presulum.
In primis Sanctus Chourentinus cujus est sancte ecclesie primatus.
S. Guenuc.
S. Allorus.
Binidic.
Gurthebed.
Harnguethen.
Morguethen.
Tremerin.
Ragian.
Salamun.
Aluret.
Gulhoet.
Binidic episcopus et Comes filius Budic Castellin.
Orscant frater Alani Cainard.
Binidic filius ejusdem Orscandi.
Rotbertus.

Sculpée en pierre bize, neufve & dure
Pour durer à jamais si le portail tant dure ;
A LANDT-TEVENEC gist dudit Grallon le corps,
Dieu par sa sainte grace en soit misericords.

Ce prélat bénit Saint Wennolé Abbé du Monastere de Land-Tevenec, basty par le Roy Grallon en un sien Chasteau, & l'an 401. le 8. des Calendes d'Avril (c'est le 25. mars) *Indicti* 10. il vint voir ledit S. Abbé, & le rencontra en chemin au lieu nommé *Pulcarvan*, & aprés avoir conféré avec luy, il luy donna en presence de plusieurs Princes & Seigneurs, *de propria mea hereditate* (porte l'Acte du don) *in decumbitione, & ut merear cœlestia regna, & ejus preces assiduas pro anima mea, atque pro animabus parentum meorum sive vivorum; sive defunctorum &c. coram multis testibus cornubiensibus Nobilissimis & fidelissimis : Tribum* CARVAN XIV. *villas, & insulam quæ vocata est* SEIZ-HUN *cum omnibus ejus appenditiis, tribum* PEIRANI XXX. *villas, Tribum* CLECHEK VII. *villas, & omnem plebem* ARCOL *à mari usque ad mare, & omnem plebem* TELCHRUC, *excepto* LANLOEBON. *Tertiam partem* PLEUCRAUZON *ejusque Ecclesiam,* MUARPREEN, *Landt-Loet in perpetuam hereditatem.* L'an 402. mourut le Prince RIVELLEN second fils du Roy Grallon, & de la Reine ADEVISIA, & fut enterré à Landt-Tevenec, & le Roy allant à l'offrande donna audit Monastere *Tribus tres de sua propria hæreditate* (dont les villages sont specifiez dans l'Acte) *pro anima Rivelen, in decumbitione æterna. Amen.*

L'année suivante 403. mourut S. Corentin.

¶ LA PALUE, *d'or au Lyon de sable & un lambeau de gueules de trois pieces.* ╠

II. — **Saint Guenegan ou Guennuc**, de la noble Maison de la Palue prés Landt-Ternok, fut esleu aprés la mort de Saint Corentin, l'an 403. sous le Pape Saint Innocent I. les Empereurs Arcade & Honoré, & le Roy Grallon. L'an 404. fut submergée la Ville d'Is, & l'année suivante 405. finissant, le 5. Janvier le corps du Roy Grallon fut solemnellement enterré en l'abbaye de Landt-Tevenec en une petite Chapelle, avec Epitaphe : Ce Prelat officia à ses obseques, comme il conste par un fragmant que je vis audit Monastere le jour de Saint Mathias en Février, l'an mil six cens vingt-neuf, qui portoit ce titre : *De exequiis Regis Gradlonis Fundatoris nostri,* & puis suivoit : *Erant cum GUENNUCO Episcopo Pontificante, Winwaloeus Abbas de Landt-Teguennok, & Haëmon ejusdem Castelli Prior : Gildas Abbas Rhuiti, & Halcuin ejusdem loci Prior, hi duo Abbates : Monachi Jacut, Daniel, Biabilius, Martinus Guennaël, Bilius, & alii plurimi. Halcun Presbyter de Arcol, Perceval Presbyter Din-heaul, Sacerdotes Yvo, Melchun, Israël, Ilion, Inizan, Tyrizianus, Gaufredus, Rivallon, Alfredus, & alii plurimi. Cum Salomone Rege & Adevisia Regina, Laïci, Hameus Vicecomes, Inizan Vicecomes, Eudo Matibernus, Joz Vicecomes, Fracanus consul de Leodia, Tugdonus consul de Goelovia, & alii plurimi.*

L'Anniversaire duquel Prince se lit dans le Necrologe de ladite Abbaye ledit jour, en ces termes : *Nonis januarii anno 405. obiit Rex Grallonus Magnus fundator istius Monasterii & debet anniversarium ejus celebrari cum cappis ante sepulcrum ejus anno quolibet.* Il est parlé en ce fragmant des Moines Biabilius & Martinus, qui estoient deux SS. Personnages, disciples de S. Wennolé, qui menerent une vie tres sainte, en un Hermitage prés le Faou *in Plebe* Ermellac (porte le Martyrologe de Landt-Tevenec) & firent plusieurs miracles, tant pendant leur vie qu'aprés leur mort. Ce prélat mourut l'an 456. Durant son Pontificat, S. Tugdi autre disciple de S. Wennolé fonda une Abbaye en une Isle qui s'appelle Enes-Tudi à l'embouccheure des rivieres d'Odetz & de Their, sous Penn-Odetz; ladite Abbaye fut depuis transferée à Loc-Tudi, où il y eut long-temps des Templiers.

III. — **S. Alorus** fut éleu par le Chapitre de Cornoüaille, l'an 456. sous le Pape S. Leon le Grand, l'Empereur Marcian, & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom. De son temps Ste Nennok Princesse Bretonne Insulaire passa la mer, & vint prendre port au Havre de Poullilfin, en la Paroisse de Plemeur en ce Diocese, à laquelle le Prince Erekh comte, ou (comme ils disoient alors) Consul de Cornoüaille, fit don des terres qui dépendent du Prieuré de Landt-Naneuc, ou Landt-Nennok, l'an 458. *Voyez sa vie le 4 Juin, page 272. art. VI.* Ce prélat mourut l'an 462. Il est Patron des Paroisses de Plou'-Bazlanec, Tremeoc, & Tre-Guenec; en laquelle Paroisse de Plou'-Bazlanec, il y a une autre Chapelle en son honneur demie lieuë du Bourg (1).

IV. — **Budic** ou **Benoist**, fut consacré l'an 462. sous le Pape S. Hilaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom; il mourut l'an 469.

V. — **Gurbedus** ou **Gurthebedus**, fut sacré l'an 470. sous le Pape S. Simplicius, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom, dit le Grand, & mourut l'an 488.

VI. — **Harnietenus** ou **Aruguentenus**, éleu l'an 488. sous le Pape S. Felix III. l'Empereur Zenon, & le Roy Hoël II. De son temps prit commencement le Royaume Dononeen ou de Basse-Bretagne, comprenant les Eveschez de Cornoüaille, Leon, Treguer, partie de S. Brieuc, & Vennes. Ce Prélat mourut l'an 499.

VII. — **Morgueten** ou **Morguetenus**, fut sacré l'an 500. sous le Pape S. Symmachus, l'Empereur Anastase I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom; il mourut l'an 515.

VIII. — **Tremerin** ou **Tremerinus**, fut éleu l'an 515. sous le Pape S. Hormisda, les mêmes Empereurs & Roy, & mourut l'an 537.

IX. — **Fragan**, ¶ que je trouve nommé *Ragianus* en Latin ╠ fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 537. sous le Pape S. Sylvestre martyr, l'Empereur Justinian I. & le Roy

(1) Albert Le Grand aurait pu ajouter que S. Alor est patron d'Ergué Armel, et il semble que c'est cette paroisse qui est désignée au Cartulaire de l'église de Quimper, où nous lisons qu'au XIII[e] siècle une des processions des Rogations se faisait ad *Sanctam Agloram* mauvaise lecture du copiste pour Sanctum Aglorum, ou S. Alor. — Nous mentionnerons ici le nom de quelques prélats qui ne figurent pas sur ces listes mais que l'abbé Gallet donne comme successeurs de S. Corentin.

C'est d'abord S. Ronan (460-540) qui fut certainement évêque, mais ne fut pas évêque de Quimper, car on ne comprendrait pas sur ce point important le silence de la vie très détaillée de ce Saint composée au XI[e] siècle, et que Dom Plaine a publiée en 1889 dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère : en 1273, la cathédrale de Quimper se glorifiait de posséder la tête du bienheureux Ronan dans un reliquaire d'argent « item invenimus caput Beati Ronani in vase quodam argenti. » (Cartulaire).

Après S. Ronan l'abbé Gallet mentionne un second S. Corentin vivant sous Grallon comte de Cornouaille, mais son existence ne saurait être admise; puis un saint évêque nommé S. Menou ou Sanctus Menulphus qui aurait vécu du temps de Dagobert, venu d'Irlande à Quimper sous l'épiscopat de S. Corentin, second du nom il lui aurait succédé, mais s'étant rendu en pelerinage à Rome il mourut à son retour dans une petite ville de l'Allier, nommée Mouilly qui depuis s'est appelée S. Menoux ; sa fête s'y célèbre encore le 12 juillet. M. l'abbé Auclert nous écrivait en 1880 de S. Menoux, qu'on y vénère les restes de ce saint personnage conservés dans un immense sarcophage du VII[e] siècle, l'église qui abrite ce tombeau, ajoutait-il, est remarquablement belle; « il serait difficile de trouver un plus élégant spécimen de l'architecture Romano bysantine ; dans le sarcophage est pratiquée une ouverture semi circulaire qui porte un nom fort pittoresque de la vieille langue, elle s'appelle la Débredinoire. Autrefois les *Bredins* (insensés) y mettaient la tête et s'en retournaient souvent guéris. Pendant son séjour à Moëlly, où il mourut, S. Menoux avait guéri un jeune fol des environs. C'est l'origine de l'étrange dévotion de la *débredinoire.* » Dom Gallet cite encore les noms de S. Alain et de David, Evêques de Quimper qui ne sont cités ni par les Catalogues bretons ni par Albert Le Grand, on ne peut cependant contester vers cette époque l'existence d'un S. Evêque du nom d'Alain à Quimper, et Dom Plaine vient d'établir son identification avec S. Alain de Corlay. — Voir Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, tome 27, p. 175. — P. P.

de Bretagne Hoël II. du nom. L'an 542. florissoit Saint Balay Moine de Landt-Tevenec, disciple de S. Valery, lequel mena une sainte vie en un Hermitage dans la montagne de Penn-Flour prés le Chasteaulin, où on a depuis basti une Chapelle en son honneur, & y a-t'on recours pour trouver les choses égarées. Le Martyrologe de Landt-Tevenec en fait mention le quatriéme des Ides de Juillet. L'an cinq cens cinquante, Guerek ou Karadok, surnommé Brekh-bras Comte de Vennes, fonda l'Abbaye de sainte Croix de Kemper-Ellé, & y fut premier Abbé Saint Gurthiern.

X. — **Salaun**, c'est Salomon, fut éleu l'an 559. sous le Pape S. Jean III. l'Empereur Justinian I. & Hoël II. de ce nom, Roy de Bretagne Armorique, & mourut l'an 582.

XI. — **Aluret**, ou **Abaret**, ou **Aluretus**, éleu aprés la mort de Salomon l'an 582. sous le Pape S. Pelage II. du nom, l'Empereur Tybere II. & le Roy de Bretagne Allain I. de ce nom, il mourut l'an 619.

XII. — **Golhoet**, ou **Goloreth**, ou **Golhoetus**, fut esleu l'an 620. sous le Pape Boniface V. l'Empereur Heracle, & le Roy de Bretagne Hoël III. de ce nom, il mourut l'an 667.

XIII. — **Hugues** fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 667. sous le Pape S. Vitalian, les Empereurs Constans II. & Constantin III. regnant en Bretagne le Roy Allain le Grand, au Parlement duquel il assista à Occismor en Leon, l'an 689. & signa avec les autres Evesques l'Edit que fit ce Prince, touchant la reformation de la Coustume du Pays, il mourut l'an 701.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent par le laps de cent trente & un an.

XIV. — **Felix** (1) fut nommé à l'Evesché par l'Empereur Loüis le Débonnaire, & fut sacré l'an 832. sous le Pape Gregoire IV. fut déposé pour crime de Simonie, l'an 848. & mourut l'an 868.

XV. — **Anavelen**, substitué au précedent, par le port & faveur du Roy de Bretagne Neomene, l'an 848. sous le Pape Adrian II. tint ce Siége jusqu'à l'an 872. ¶ Il est nommé en un titre de l'Abbaye de Rhedon. ⅉ

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 1003. par le laps de cent trente & un an (2).

(1) Voir l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, et plus haut à la suite de la vie de saint Convoyon page 12, les notes de M. l'abbé Thomas sur Nominoé et les Evêques simoniaques.

(2) Voici pour cette période de plus de cent ans, quelques noms d'Evêques de Quimper cités par Dom Morice :

Salvator « fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Landevennec sous le règne de Budic Comte de Cornouaille, c'est-à-dire à la fin du IXᵉ siécle ou au commencement du suivant. »

Cette donation est celle de la noble dame Iunargant, qui donne à saint Guénolé sa terre de Dineaul, « quamdam plebem nomine Dineulc. » Les signataires de cette pièce sont : Budic, Comte ; Salvator, Evêque ; Alfrett, archidiacre, etc... (Voir le *Cartulaire de Landevennec* édité par M. de la Borderie, p. 166.)

Benedic Iᵉʳ du nom (906-940), « était fils de Budic Comte de Cornouaille, il monta sur le siège de Quimper après la mort de Salvator, et le remplit avec beaucoup de capacité. Lethalde parle de ce prélat avec éloge dans l'histoire de Gradilon son oncle, solitaire de l'île de Noirmoutier. Il est fait mention de Benedic dans une charte de Landevennec datée d'Alain le Grand » (888-907).

Cette charte est celle par laquelle le Comte Budic donne à saint Guénolé le vicariat d'Edern (p. 169).

Le portrait de cet Evêque nous est donné dans un extrait des Actes de saint Mesmin cité par D. Morice (*Pr.* I, 334), en voici la traduction :

« Ce saint Evêque était d'une grâce parfaite, de noble naissance, d'une taille élevée, fort maigre de corps mais fort

XVI. — **Budik,** ou **Benoist,** fils de Budik surnommé Castellin, Comte de Cornoüaille, ainsi nommé à cause qu'il bastit le Chasteau de Castellin sur la riviere Aon, fut sacré l'an 1003. sous le Pape Jean XVIII. l'Empereur Henry II. surnommé le Boiteux, & Geffroy I. du nom Duc de Bretagne, & mourut l'an 1022. Il se qualifioit Evesque & Comte de Cornoüaille.

XVII. — **Auriscand** ou **Orscand,** fils d'autre Budik Comte de Cornoüaille, & frere d'Allain Caignard aussi Comte de Cornoüaille, fut sacré l'an 1022. sous le Pape Benoist VIII. l'Empereur Henry II. & le Duc de Bretagne Allain III. de ce nom, & mourut l'an 1074. le 12. Octobre. Environ l'an 1062. Allain Caignard Comte de Cornoüaille, rebâtit l'Abbaye de Sainte Croix de Kemper-Ellé, fondée autre-fois par Guerekh surnommé Brek-bras Comte de Vennes, mais ruinée par le malheur des guerres ; il la dotta & y donna de grands revenus, entr'autres terres les Isles de Guedel ou Guidel, & de Belle-Isle, & le lieu où de present est bâtie la Ville de Kemper-Ellé, qui lors s'appelloit Anaurot, où s'assemblent les deux rivieres Ellé & Yzol. *Voy. Argentré, l. 4. ch. 25.*

XVIII. — **Budik** ou **Benoist** fils du precedent (1), fut sacré l'an 1074. sous le Pape S. Gregoire VII. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Hoël premier de ce nom. Il dédia l'Eglise de S. Gurthiern, & l'an 1114. il donna au nouveau Monastere de Sainte Marie en la Ville de Kemper-Corentin (c'est le Prieuré de *Loc-Maria,* qui est de filles de l'Ordre de S. Benoist) la troisiéme partie de l'Eglise de Gnourlizon, prés le Juch, Paroisse de Plouarré, & les terres specifiées en un Acte qui se trouve és Archives de l'Abbaye de S. Sulpice Diocese de Rennes, qui porte que *Benedictus Episcopus & Comes Cornubiensis dedit pro redemptione animæ suœ, etc. tertiam partem Ecclesie GNOURLIZON Monasterio sanctœ Mariæ, in AQUILONIA CIVITATE, & terram à lapide qui dicitur MÆNTUDI usque ad montem CUCHI hinc ad fontem PABU, deinde ad flumen ODETZ.* Ce Prelat mourut l'an 1120.

XIX. — **Robert Hermite,** habitué en l'Hermitage de *Loc-Renan Coatnevent,* trois

ardent à la poursuite de tous les biens spirituels, adonné particulièrement à la prière, célébrant chaque jour le sacrifice du Sauveur et à la suite de la messe il récitait de mémoire l'Evangile selon saint Jean. »

Blenlivet (945), « est indiqué comme évêque de Quimper dans la fondation du prieuré de Batz faite par le Duc Alain Barbetorte vers l'an 945 » (D. Morice).

Cette donation figure au Cartulaire de Landevennec (p. 156) ; elle est signée d'un Blenlivet Evêque, mais il n'est pas dit qu'il fut Evêque de Quimper ; elle est également signée d'un Evêque Salvator, qui pourrait être aussi bien appelé Evêque de Quimper.

Joseph « confirma la donation précédente et paraît avoir été le successeur de Blenlivet, car il n'y a pas d'apparence qu'on se soit adressé à un Evêque étranger pour cette ratification. »

Dom Morice doit faire ici erreur, car dans la confirmation à laquelle il fait allusion figure un Joseph, mais qui ne semble en aucune manière se qualifier d'Evêque de Quimper. Il signe en effet ainsi : « Ego Joseph, toronensia urbe pastor, hoc affirmo (Vide *Cartul. de Landevennec,* p. 158).

Oratius (990), « vivait sous le règne de Conan le Tort, Comte de Rennes, et il est fait mention de cet Evêque dans la charte du Mont-Saint-Michel datée de 990, » (Mor., *Pr.* I, 351 ; Lobineau, c. 95).

Dom Morice nous dit que Benedic épousa d'abord Guigoeden, dont il eut cinq enfants, et qu'après la mort de son épouse il embrassa l'état ecclésiastique et fut élu ou se fit élire Evêque de Quimper ; il se démit vers 1022 en faveur de son fils puîné Orscand.

Nous croyons volontiers que Benedic n'entra dans les ordres qu'après son mariage avec Guigoeden, mais il est certain qu'il devint Evêque de Quimper du vivant de son épouse, car nous voyons celle-ci souscrire à une charte de fondation en faveur du monastère de Locmaria de Quimper vers 1022, alors que Benedic avait déjà résigné son siège à Orscand. Cette charte de fondation a été publiée dernièrement par M. de la Borderie, sur le texte original (*Soc. Arch. Fin.,* t. XXIV, p. 98). — P. P.

(1) Dom Morice dit à tort que ce Benoît ou Benedic fut fils d'Alain Cagnard et de Judith. Ce fut bien le fils de l'Evêque Orscand, mais il est évident que tout ce que dit ici Albert Le Grand de la fondation de Locmaria doit être attribué à Budic Evêque, père d'Orscand et d'Alain Cagnard. — P. P.

lieuës de la Ville, fut éleu par le Chapitre de Cornoüaille, & ravi de la solitude à cette dignité l'an 1120. sous le Pape Calixte II, l'Empereur Henry V. & le Duc de Bretagne Conan III. dit le Gros. L'an 1124. il donna à S. Raoul de Fragray Prieur & Directeur des Religieuses de Saint Sulpice de Nid de Merle au Diocese de Rennes, & à Marie de Champagne Abbesse dudit Monastere, le Prieuré de *Loc-Maria* prés la ville de Kemper-Corentin, *sicut Conanus Comes, & sui; videlicet mater,* Emengarde d'Anjou Doüairiere de Bretagne, & *uxor* (la Duchesse Mathilde d'Angleterre) & *soror* (la Princesse Enognent de Bretagne qui fut troisiéme Abbesse dudit Monastere) & *H. Nona, voluerunt.* Ce Prelat mourut l'an 1130 (1).

XX. — **Raoul** fut sacré l'an 1130. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan III. & mourut l'an 1158. L'an 1152. il confirma le don fait du Prieuré de Loc-Maria, au Monastere de Saint Sulpice, reserve la reverence deuë à soy & à ses Successeurs Evesques de Cornoüaille, & appelle ce don *DONUM REGALE, ab antiquis Britanniæ DUCIBUS, CHAGNARDO, Hoëllo, Allano, Conano, etc.* datté du mois de Septembre audit an. L'an 1136. le Duc Conan fonda l'Abbaye de Langonet O. C. en ce Diocese, & ce Prelat estant mort l'an 1158. fut enterré au Chapitre de ladite Abbaye. L'an 1148. Saint Maurice Abbé de Langonet, eut don du Duc Conan de l'emplacement d'un Monastere en la Forest de Carnoët, Paroisse de Clohar en ce Diocese; & de precedent l'an 1142. avoit esté fondée l'Abbaye de Coat-Maloën du mesme Ordre, en la Paroisse de Saint Gilles Plegeau, sur les confins de ce Diocese, devers Treguer.

XXI. — **Bernard de Moëlan,** peut-estre estoit-il natif de la Paroisse de Moëlan en ce Diocese, fut Chancelier de l'Eglise de Chartres, & éleu Evesque de Cornoüaille aprés la mort de Raoul, sacré au mois d'Aoust l'an 1159. sous le Pape Alexandre troisiéme, l'Empereur Frideric Barberousse premier du nom, & le Duc Conan IV. dit le Petit. Il assista & confirma la Fondation de l'Eglise Abbatiale de Nostre-Dame de *Daoulas*, Ordre de Chanoines Reguliers de Saint Augustin, l'année qu'il mourut, qui fut l'an 1167. laquelle Fondation avoit esté faite dés l'an 1125. par Allain Seigneur de Rohan. Il mourut l'an 1167.

XXII. — **Geffroy** fut sacré l'an 1168. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc de Bretagne. L'an 1173. il mit les Chanoines Reguliers en possession de l'Abbaye de Daoulas, fondée par Allain Seigneur de Rohan, & Constance sa femme. L'an unze cens soixante

(1) Les Bénédictins de Sainte-Croix de Quimperlé réclament pour eux ce saint personnage. Voici comment s'exprime Placide Le Duc dans son *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix,* relatant « les hommes illustres de la maison qui ont vécu du temps de l'abbé Gurhand; pour le rang et pour le mérite, le premier est Robert Evêque de Quimper; il était religieux de céans, comme marque notre Nécrologe. L'on peut croire qu'il était prieur de Saint-Ronan des Bois, quoique l'acte du traité qu'on fit avec Donguallon Sénéchal (peut-être de Cornouaille) le nomme Hermite et lui donne Chrestien pour son compagnon, Albert Le Grand dit qu'il était habitué en l'ermitage de Loc-Renan Coetnevent à trois lieues de la ville de Quimper. Il peut peut-être prendre le bois prochain pour le lieu même de Saint-Renan, mais je ne puis entrer dans le sentiment qu'il a que ce solitaire ne fut élu par le Chapitre et tiré de sa solitude qu'en 1120, puisque notre Chronique, qui est fort fidèle, marque la mort de son prédécesseur Benoit en 1113 et je ne vois pas de raison pour avoir tant retardé son élection. » — Dom Placide a raison car nous voyons l'Evêque Robert proclamer lui-même qu'il était Evêque de Quimper dès avant 1118 dans la charte de donation du prieuré de l'ile Tristant au monastere de Marmoustiers.

Cette charte est en effet datée de l'an 1126, mais Robert y dit expressément : « Anno ab incarnationis Domini MCXVIII indictione XI* majus monasterium expetii et donum de his omnibus in manu Domini Wilelmi abbatis, omni vidente capitulo, posui. » Dans cette charte l'ile Tristan est appelée *insulam Sancti Tutuarni Episcopi,* et ce nom d'ile Tutuarn lui a été conservé jusqu'à la fin du XVII* siècle, aussi sommes-nous fort incliné à y trouver l'étymologie du mot Douarnenez, Tutuarnenez, Tuarnenez. (Voir l'Acte de fondation, *Soc. Arch. Finistère,* t. XI, p. 44.) — P. P.

& dix-sept, sous le Duc Conan IV. dit le Petit, fut fondée l'Abbaye de Saint Maurice dite de Carnoët (1), au Portail de laquelle se lisent ces deux vers :

Stet domus hæc donec fluctus formica marinos
Ebibat, & totum testudo perambulet orbem.

& sous l'institution de l'Ordre de Cysteaux.

Anno Milleno Centeno bis minus uno
Sub Patre Roberto cœpit Cystercius ordo.

L'an 1184. Allain Seigneur de Rohan, & Constance sa femme, fonderent l'Abbaye de Bon-Repos de l'Ordre de Cysteaux, & l'année suivante 1185. ce Prélat mourut.

XXIII. — **Thebaud** ¶ Moine de l'Abbaye de Kemperlé ╚ fut sacré l'an 1185. (2) sous le Pape Urbain III. l'Empereur Frideric Barberousse, & la Duchesse Constance, mourut l'an 1192. le 18. May.

XXIV. — **Guillaume** sacré l'an 1193. sous le Pape Celestin III. l'Empereur Henry VI. & la Duchesse Constance, mourut l'an 1218. L'an 1202. ce Prélat avec Pierre de Dinan Evesque de Rennes Chancelier de Bretagne, Geffroy Evesque de Nantes, Josselin Evêque de S. Brieuc, & Jean Evesque de Leon, assista aux Estats de Vennes, où on traita des moyens pour se venger du parricide commis par Jean sans Terre en la personne du Duc Artur I. son néveu (3).

XXV. — **Renaud ou Raynald,** François de nation, fut esleu & sacré l'an 1218. sous le Pape Honoré III. l'Empereur Frideric III. & la Duchesse de Bretagne Alix femme de Pierre de Brenne ou de Dreux dit Mauclerc. Il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Ville-neuve, Ordre de Cysteaux au Diocese de Nantes, & au transport des corps des Princes de Bretagne, le 24. Novembre 1224. Il fonda le Convent des Cordeliers de Kemper l'an 1232. comme il appert dans le Necrologe dudit Monastere, où il est écrit au jour de son decez, qui fut au mois de May l'an 1245. *Obiit Reverendus Pater & Dominus Renaldus Episcopus Corisopitensis, fundator hujus Conventus, Pater & amicus fratrum, sepultus coram Majori altari sub capsa lignea Anno Domini M.CC.XLV.* Sa tombe est devant le grand Autel, basse & non élevée, sur laquelle est gravée la représentation d'un Evesque, neanmoins le P. Gonzague General des Cordeliers, en son Livre *de ortu & progressu Seraphicœ Religionis,* dit que ce fut le Seigneur du Pont qui fonda ledit Monastere ; l'un & l'autre peut estre, & que concurremment l'Evesque & ledit du Pont ayent fait ladite Fondation. L'an 1234. il dédia l'Eglise dudit Convent. L'an 1241. Eudon de Foesnant fonda l'Eglise de Saint Thomas de Pen-Odetz, (dit *Benodez*) (4).

(1) Albert Le Grand nous dit que Conan IV fonda l'abbaye de Carnoet en 1177 ; c'est évidemment une erreur, car lui-même nous dit plus loin que Conan IV mourut en 1171. C'est donc à l'année 1170 qu'il faut faire remonter cette fondation dont fut témoin Geoffroy, Evêque de Quimper. — Cet Evêque souscrivit également à la fondation de l'abbaye de Daoulas par Guidomar de Léon et Nobile son épouse en 1173, et lui fit plusieurs libéralités. Il ne faut donc pas tenir compte de ce que dit plus haut le Père Albert de la fondation de cette abbaye dès 1125 par Alain de Rohan.

(2) En 1187, Thébaud n'est encore qu'évêque élu de Quimper, mais par délégation Apostolique il règle, de concert avec l'archiprêtre de Tours, un accord entre l'Evêque de Saint-Malo d'une part, et de l'autre l'Abbé et les religieux de Marmoutiers ; cet accord commencé à Vitré fut signé à Tours. (D. Mor. *Pr.* I. 709.)

(3) Le *Cartulaire de Quimper* contient plusieurs pièces concernant l'épiscopat de Guillaume ; nous signalerons entre autres celles qui se rapportent à ses démêlés avec le comte Guy de Thouars qui avait entrepris des constructions dans la ville close, et l'acte donné à Soussignio en 1218, par lequel Pierre Mauclerc et la duchesse Alix donnent toute liberté au Chapitre de Quimper de choisir un Evêque lorsque le siège viendrait à vaquer. — Guillaume mourut le 15 décembre de cette même année 1218.

(4) Renaud fut un des plus illustres Evêques de Cornouaille. Le *Cartulaire* nous donne un grand nombre d'actes de son long épiscopat. En voici les principaux : en 1223 il porte à quinze le nombre des prébendes canoniales qui jusqu'à cette époque n'avait été que de douze. Il entre en accord la même année avec les seigneurs du Pont et l'abbé de Rhuys,

XXVI. — **Hervé dit de Landt-Elleau,** à cause qu'il estoit natif d'une Bourgade de ce Diocese ainsi nommée, où il y a une Jurisdiction Royale, fut sacré Evesque de Cornoüaille l'an 1245. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Henry VII. & le Duc de Bretagne Jean premier du nom. L'an 1254. Blanche de Navarre Duchesse de Bretagne, fonda le convent des Freres Prédicateurs prés la ville de Kemper-Ellé (au Diocese de Vennes neanmoins) ce Prélat mourut la vigile de S. Laurens au mois d'Aoust l'an 1261. & fut enterré au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale en un tombeau de pierre élevé, sur la table duquel est sa représentation élevé en bosse, en habits Pontificaux, le tout d'airain avec cét Epitaphe gravé sur les rebords de ladite table. *Hic jacet Magister Hervæus de Landelleau, quondam Episcopus Corisopitensis, qui decessit in Vigilia beati Laurentii martyris anno Domini M.CC.LXI. orate pro eo fideles.* Ce Prélat mourut en opinion de sainteté, & à son sepulcre une femme aveugle recouvrit la veuë, l'an 1313. comme nous dirons cy-dessous.

XXVII. — **Guy de Plou'-Nevez,** en un des Catalogue MSS. de l'Eglise Cathedrale, il est surnommé de Ploe-Devet. Mais il y a plus d'apparence que c'est Plou'-nevez, fut sacré l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. les Empereurs Richard & Alphonse, & le Duc Jean premier de ce nom, mourut l'an 1267 (1).

¶ Cabellic, *de gueules à la Croix potencée d'argent, cantonnée de 4. Croisettes de mesme.*

XXVIII. — **Yves Cabellic** (2), sacré l'an 1267. sous le Pape Clement IV. les mesmes Empereurs & Duc, mourut l'an mil deux cens quatre-vingt.

¶ La Forest, *de gueules à l'Aigle éployée d'argent.*

XXIX. — **Even de la Forest** (3), du Diocese de Cornoüaille, fut sacré Evesque de Cornoüaille,

touchant les prébendes de Saint-Tudy. En 1228, sur le point d'entreprendre un pélerinage à Saint-Nicolas de Bari, en Apulie, il fonde un anniversaire à la Cathédrale, et à son retour en 1232, il établit le monastère des Cordeliers à Quimper. Il régla par accord, en 1233, plusieurs difficultés pendantes entre lui et le monastère de Landévennec, et accorda, en 1339, le droit d'annate au Chapitre pour les paroisses à sa collation, afin d'en appliquer le revenu à la reconstruction du chœur de la Cathédrale qu'il rattacha à la chapelle de Notre-Dame.

L'Evêque Renaud avait fait vœu de partir pour la Croisade, mais Alain le comte de Bretagne, qui avait fait la même promesse, ne voulait l'accomplir que si l'Evêque de Quimper consentait à se charger de la garde de ses terres. Le Pape Grégoire IX consulté répondit le 21 octobre 1237, qu'il dispensait pour cet objet l'Evêque de son vœu et que, cependant, il pourrait gagner l'indulgence comme s'il l'avait accompli effectivement. — Voici le texte de cette pièce extraite des archives du Vatican (Regest. Gregorii IX, epist. 283.)

Episcopo Corisopiten.

Quum dilectus filius noster vir Comes Britannie zelo fidei ac devotionis accensus, signo militiæ crucis assumpto, in imperii Constantinopolitani succursum ire proponat, ut tibi disponet committere custodiam terre sue, per nostram auctoritatem concedimus, ut non obstante quod crucis signaculum assumpsisti in terre sancte subsidium profecturus in custodia terre prefate libere valeas manere, indulgentiam habiturus eamdem quam haberes si te in ipsam ire succursum, contigeret proficisci...

Datum Reate IX Kal. novembris anno decimo.

Ce fut bien aux Cordeliers comme le dit Albert Le Grand, et comme l'a prouvé M. Trévedy contre l'opinion de M. le Men, que l'Evêque Renaud fut enterré en qualité de fondateur de ce couvent. — P. P.

(1) Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de Quimper « *juxta Reginaldi tumulum* » (Notice de Beaujouan, Bulletin Archéol. du Finistère).

(2) Ce saint Evêque que l'ancien Catalogue des Evêques de Quimper qualifie *Yvo bone vite* était probablement de la famille de Lezergué car comme le fait remarquer M. de Courcy dans son Nobiliaire, les armes de Cabellic et de Lezergué étaient les mêmes, et il est bien à croire que nous avons dans le mot Cabellic l'ancienne forme de Gabéric qui sert à désigner la paroisse d'Ergué, où se trouvent les terres de Lezergué.

Yves Cabellic figure comme Evêque élu en Octobre 1267, le vendredi après le Synode de la S. Luc, dans un acte par lequel il confirme les dons faits par ses prédécesseurs au Chapitre. (I. 56. 34)

(3) A la mort d'Yves Cabellic tous les chanoines se réunirent au nombre de 18 y compris le procureur de l'un d'entre eux pour lors absent et s'occupèrent du choix d'un successeur, la majorité se prononça en faveur de Guillaume de Locmaria, archidiacre de Porhoër, mais la minorité protesta, alléguant que Guillaume était indigne de cette charge parce que sans dispense du siège apostolique il détenait deux bénéfices à charge d'âmes, à savoir l'archidiaconé de

l'an 1280. sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc de Bretagne Jean I. du nom. Il mourut l'an 1290. le 14. jour de Mars, gist en sa Cathedrale en la Chapelle de la tres-sainte Trinité, en un sepulcre eslevé avec sa représentation en relief.

RIEC, *J'ay veu Acte de l'an 1308. fait sous le seau d'Allain Evêque de Cornoüaille, empreint d'un Croissant & 3. croisilles.*

XXX. — **F. Allain Morel de Riec (1),** de la Paroisse de Riec, fut esleu Evesque de Cornoüaille, l'an mil deux cens nonante-deux, sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Adolphe, & le Duc de Bretagne Jean deuxiéme, il mourut l'an deux cens nonante-neuf, comme il se void par l'Epitaphe qui se lit sur son tombeau pratiqué sous une voûte en la Chapelle de la Trinité en sa Cathedrale, qui

Poher et l'église de Plonévez du Faou, la *minorité* soutenait en outre que la *majorité,* par le choix qu'elle avait fait sciemment d'une personne indigne, se trouvait par là privée, pour cette fois, du droit d'élire un successeur au Prélat défunt, et que ce droit appartenait exclusivement à la minorité qui de fait fit choix pour Evêque d'Even de la Forest chanoine de la cathédrale. La majorité ne voulant pas souscrire à ce mode de faire, la Cause fut portée au jugement du S. Siège, qui en chargea le Cardinal diacre de Ste Marie in Cosmodin, mais dans l'intervalle mourut Guillaume de Locmaria après avoir reçu bien probablement la consécration épiscopale, car le Déal du chapitre 1464-1471 fait mention de son anniversaire en ces termes : obitus Domini Guillelmi de Loco marie episcopi. — Quoi qu'il en soit à sa mort Even s'empressa de résigner entre les mains du Pape tous les droits qu'il pouvait avoir en vertu de l'élection faite précedemment de sa personne par le chapitre. Mais le Souverain Pontife Martin IV, après s'être assuré qu'Even était un sujet digne et capable, le nomma en vertu de son autorité Apostolique au siège de Quimper le 14 mai 1283. (Nous connaissons tous les détails qui précèdent par la bulle même de Martin IV, publiée par M. Horéan, *Gallia Christiana*).

Even de la Forest n'était pas de Blois comme le dit Ogée, ni de Cornouaille comme le dit Albert Le Grand, mais du diocèse de Léon comme le porte l'épitaphe de son tombeau; il était chanoine de Quimper dès 1278 et fut consacré à Tours par l'archevêque Jean, le dimanche après la S. Clément (28 octobre 1283) comme nous l'apprenons par une lettre de l'évêque de Dol Thibaud, qui s'excuse près de l'archevêque de ne pouvoir se rendre à cette cérémonie à laquelle étaient convoqués tous les suffragants de la province. (Mor. I. 1070).

Even, qui mérita d'être appelé en l'ancien Catalogue des Evêques de Quimper (Cartul.) « verus Pastor et defensor ecclesie » mourut le 14 mars 1290 et fut inhumé le jeudi 16 mars. Nous l'apprenons par cette note positive insérée au Cartulaire 56. f° 35 « Obiit Evenus episcopus Corisopiten. quarto decimo die marcii et decimo sexto die ejusdem mensis fuit ejus corpus traditum ecclesiastice sepulture anno Domini 1289 » (Nouveau style 1290).

Le lendemain de l'enterrement, le vendredi 17 mars, le chapitre écrivait à Buchard archevêque de Tours que l'évêque était mort le mardi après le dimanche *Lætare* 4e dimanche de carême; or Pâques tombant en 1290 le 2 avril, le mardi après le 4e dimanche était bien le 14 mars, et ces dates absolument certaines nous servent à expliquer l'inscription que l'on peut lire encore sur sa tombe dans la chapelle de la Victoire, autrefois dite chapelle de la Trinité d'en haut, pour la distinguer de la chapelle du même vocable placée au bas de l'église. Voici ce qu'on peut lire autour de la pierre tombale sur laquelle est gravée au trait l'effigie d'un évêque bénissant : « Hic Jacet Evenus de Foresta Leonensis diœcesis episcopus quondam corisopitensis obiit XVII *nonas* Aprilis A. D. » le millésime de l'année fait défaut. Le mot *nonas* qui est parfaitement lisible est certainement une faute pour *Kalendas,* et le XVII des Kalendes d'avril correspond au 16 mars, jour non de la mort mais de la sépulture de l'Evêque. M. le Men dans sa Monographie de la Cathedrale nous dit que cette pierre qui fut vue par M. de Blois de Morlaix avait disparu lorsqu'en 1836 on restaura la chapelle de la Victoire, mais une restauration plus heureuse entreprise par les soins de M. de Penfentenyo en 1892, a de nouveau mis à jour cette pierre qui se trouve dans un enfeu du côté de l'Evangile, derrière les stalles du chœur.

(1) Après Even, il y a de 1290 à 1320 une grande confusion dans la suite des Evêques.

Albert Le Grand compte deux Evêques : Alain Morel 1290-1299 et Raoul ou Regnaud 1300-1320.

L'abbé Tresvaux compte Alain Morel qu'il fait mourir en 1299, puis Rainaud mort en 1315 ou 1316, et un autre Alain mort en 1319. Enfin M. le Men admet deux Evêques, Alain Revelen mort en 1299 et Alain Morel mort en 1320. Nous pensons avec M. Hanréan qu'il n'y eut qu'un Evêque du nom d'Alain qui a siégé de 1290 à 1320.

Après avoir écrit qu'Alain mourut en 1299 Albert Le Grand ajoute en marge : « J'ay veu Acte de l'an 1308, fait sous le sceau d'Alain Evesque de Cornouaille empreint d'un croissant et de 3 crosilles. » Ce qui est une contradiction évidente et prouve que l'épitaphe aura été mal lue.

L'abbé Tresvaux admet avec les MM. de Sainte-Marthe un évêque Rainaud comme successeur d'Alain mais dit qu'il mourut en 1315 ou 1316, car il faut de toute évidence qu'on trouve un Evêque de Quimper Alain mourant à la fin de l'année 1319, aussi l'abbé Tresvaux fait succéder à Rainaud vers l'an 1316 un Alain qui ne nous est connu, dit-il, que par la Commission qu'il donna en 1317 à l'official de Poher et Quintin pour terminer un différend qui s'était élevé entre Olivier vicomte de Rohan, le grand chantre de l'église de Quimper et le vicaire de Merléac au sujet des revenus de la chapelle de Saint-Jacques située en cette paroisse.

M. le Men de son côté dans la monographie de la Cathédrale n'a pas de peine à démontrer qu'Alain Morel siégea de 1300 à 1320, mais on ne voit pas pourquoi il veut le distinguer de l'Evêque Alain qui succéda à Even de la Forêt en 1290. Car l'évêque de Quimper nommé à cette époque s'appelait Alain Moreu ou Morel tout comme celui qui mourut en 1219. Martene dans ses *Anecdotes* III. 970., nous donne comme Evêque de Quimper en 1290, Alanus Morel, et dom

porte : *Hic jacet humilis frater* (qui me fait croire qu'il avoit esté tiré de quelque Monastere) *Alanus Corisopitensis Episcopus, qui decessit Aprilis Anno Domini, M.CC.LXXXXIX.* Sur la table de son tombeau est sa representation.

XXXI. — **Raoul ou Regnaud,** fut esleu l'an 1300. sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de S. Dominique, l'Empereur Albert premier, & le Duc de Bretagne Jean II. Il mourut l'an 1320. De son temps, l'an 1313. le jeudy avant la feste de S. Denys, une femme nommée *Doëzal,* native de la Paroisse de *Peillac* Evesché de Vennes, aveugle depuis le mois de May precedent, estant venuë en pelerinage à Kemper-Corentin, fut avisée par un petit garçon de toucher ses yeux au tombeau de Hervé de Landt-Elleau, jadis Evesque de Cornoüaille, qui est au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale : ce qu'ayant fait, elle recouvra la veuë.

XXXII. — **Thomas Danast,** fils de Thomas d'Anast, & de Peronne l'Espine, ¶ auparavant Doyen d'Angers ⌊ fit son entrée Pontificale en son Eglise de Cornoüaille, le 12 Avril l'an 1321. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. & mourut le 19. Juin l'an suivant, 1322. gist en l'Eglise de Maure avec cét Epitaphe.

ADDITION.

PONTIFICIA Thomæ Lector Præconia prome
Fama probat castum, cui dat cognomen Anastum.
Justum facundum, sine fastu, jure profundum
Judex Lemovicus hic, necnon pacis amicus
Sobrius Urbanus, Pius, Andegavisque Decanus :
Hinc sublimatus ad Thronum Pontificatus
Corisopitensis fuit et gregis Pastor & ensis.
Aspera mors talis notis dolor est generalis,
Patria, quem plangit, quia multos mors sua tangit :
Dux dolet & Britones, Cornubia tota, Barones.
Anno Milleno bis quater octuageno
Gervasii festo tumulatus funere mœsto
Ad veniam præsto, Deus illi te precor esto (1).

Morice reproduit dans ses *Preuves* (I. 1094) une lettre de Thibaud évèque de Dol au chapitre de Tours, lettre datée du vendredi avant la fête des SS. Fabien et Sébastien 1290 (janvier 1291) par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister le dimanche avant la Purification à la consécration de son excellent ami Alain Morel « pro consecratione venerabilis viri dilecti et specialis amici nostri, Magistri *Alani dicti Morel* electi confirmati Corisopitensis. » Alain Morel mort en 1320 a donc été élu et sacré évèque de Quimper dès 1291, et par conséquent il n'y a eu qu'un seul Evèque Alain de 1290 à 1320. Mais comment expliquer alors l'inscription suivante qui se lit sur la table d'autel de la chapelle de la Victoire où il est question d'un Alain Rivelen évèque de Quimper. Voici cette inscription telle que la lut M. le Men. Nous mettons entre parenthèses les restitutions proposées par M. le Men. (Alanus episcop.) S : CORISOPITENSIS : ME : CONSECRAVIT : IN : HONOREM : (beate) MARIE : DIE : ASSVMPCIONIS : EJVSDEM : ANNO : DOMINI : MILLESIMO : DVCENTESIMO : (nonagesimo) QVINTO : ORATE : PRO : ME : ALANO : RIVELENI : (quondam) EPISCOPO : CORISOPITEN : Le mot *quondam* proposé par M. le Men ne semble pas pouvoir se justifier, car il n'est pas croyable qu'on ait martelé cette pierre quatre ans après sa consécration pour y faire mention de l'évèque consécrateur décédé, puisque la pierre aurait été consacrée en 1295, et qu'Alain Rivelen serait mort suivant M. le Men en 1299. Il est du reste contraire à l'usage et aux règles liturgiques de marteler une pierre déjà consacrée ; au lieu de *quondam* nous proposerions de lire plutôt « DICTO MOREL » et ainsi se résoudrait la difficulté soulevée par la lecture de cette inscription.

Eubel nous dit positivement qu'Alain Morel sacré au mois de février 1291, mourut le 13 décembre 1320. — P. P.

(1) Thomas d'Anast avait pour armes : *d'or à la croix engreslée de sable cantonnée de 4 étoiles de même.* — Nous savons, par les registres du Vatican, que Thomas, doyen d'Angers, fut élu Evèque de Quimper le 12 des Kalendes de Mars l'an V du Pontificat de Jean XXII, c'est-à-dire le 18 février 1322 (N. st.) L'époque de son entrée à Quimper nous est

XXXIII. — **Fr. Bernard**, Religieux de l'Ordre de S. François, fut sacré Evesque de Cornoüaille, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, la mesme année 1322. & de là transferé à l'Evesché de Noyon en Picardie, le 20. Juillet 1324 (1).

Escartelé au premier & 4. DE LAVAL, *au second & 3.* DE FRANCE, & DE BERRY, *sur le tout* DE VITRÉ.

XXXIV. — **Guy de Laval**, fils de Guy VII. du nom, Seigneur de Laval, & de Thomasse de Mathefelon, sacré la mesme année 1324. sous les mesmes Pape & Princes, tint ce Siége 2. ans, & fut transferé par le Pape à l'Evesché du Mans, l'an 1326.

XXXV. — **F. Jacques** (2), Religieux de l'Ordre des F.F. Prédicateurs, fit son entrée Episcopale en la Ville de Kemper-Corentin, le Dimanche avant la feste de la Magdeleine, l'an 1326 & tint ce Siége jusques à l'an 1346. qu'il deceda. L'an 1344. Charles de Blois assiégea & prit la Ville de Kemper-Corentin, où il y eut grande tuërie des Habitans.

D'hermines au chef de gueules chargé de trois macles d'or.

XXXVI. — **Yves de Bois-Boesel** (3), fut sacré Evêque de Treguer, l'an 1340. & fut transferé à Cornoüaille, l'an 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. & l'an suivant permuta avec le subsequent, pour l'Evesché de S. Malo.

XXXVII. — **Allain Gontier** (4), natif de l'Evesché de Cornoüaille, ¶ Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Principal du College de Navarre ⅃ fut sacré Evesque de S. Malo, l'an 1318. & permuta avec le precedent, l'an 1348. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & mourut l'an 1353. L'an 1349. il y eut une peste si grande au Diocese de Cornoüaille, & de laquelle il mourut tant de peuple, qu'à peine les survivans pouvoient

donnée par le Catalogue des Evêques de Quimper inscrit au *Cartulaire,* 56 folio 59, où nous trouvons cette mention : « Thomas Danast amator ecclesie et legista, et fuit receptio sua in ista civitate et ecclesia XII Kalendas Aprilis anno Domini M° CCC° vicesimo primo », c'est-à-dire le quatrième dimanche de Carême 21 mars 1322 (N. st.). Pâques arrivait cette année le 11 avril. Thomas d'Anast était un grand personnage, jurisconsulte habile, et c'est sans doute à raison de sa science du droit qu'il fut choisi en 1302 par le duc Jean II comme un des exécuteurs de son testament. (D. Lobineau, *Preuves,* 451.) Son épitaphe nous dit qu'il fut pour son troupeau un pasteur et un défenseur, *Pastor et ensis,* malheureusement l'église de Quimper ne jouit pas longtemps d'un prélat aussi éminent car il mourut après quelques mois d'épiscopat au mois de juin 1322 et fut inhumé le jour de la fête de Saint-Gervais, 19 juin. — P. P.

(1) Bernard nommé à Quimper le 16 juillet 1322 fut transféré à Nîmes en juin 1324, sans avoir pris possession du siège de Quimper; il mourut même avant d'aller à Nîmes comme nous l'apprend Eubel : « Erat Germanus Bertrandi Poyet S. R. E. Cardinalis et legati in Lombardia ubi decessit eodem tempore quo ad ecclesiam Nemausen. translatus est. »

Voici les extraits des archives du Vatican qui concernent ce Prélat :

1322. — Vacante ecclesia Corisopiten. per obitum Thomæ episcopi Dominus Bernardus ordinis minorum de eadem providetur XIV. Kal. Augusti an. VI (de Jean XXII) Regest. ep. 1029.

1322. — 16 augusti. Bernardus Corisop. electus obtulit 1,000 florinos. — Oblationes, t. VI, p. 31. — t. V, p. 45. — t. III, p. 108.

1323. — 12 mars. Bernardus electus Corisopiten. apud ducem Britannie excusatur de sua absentia. Collect. Wading., t. XVII, lect. VII, p. 791.

1324. — Guido Corisop. episcopus per translationem Bernardi ad *Nemausen.* ecclesiam. Reg. ep. 1295, 1384, 1387, 2077.

(2) Ce Dominicain était le célèbre Jacques de Corvo, confesseur de la Reine, nommé d'abord au siége d'Agra, en Slavonie, en 1322, puis transféré à Quimper le 13 mars 1326 (Eubel). Il est cité dans les lettres de la fondation faite par Gormalon du Stang à la fin de novembre 1326 (Cart. 51-61). Il ne demeura pas longtemps à Quimper et fut transféré à Toulon le 13 août 1330; le 30 août son successeur à Quimper était nommé : « Per translationem Jacobi episcopi Corisopitensis ad Tolonen, Yvo Episcopus Trecorensis transfertur ad Corisopiten. 2 Kalend. Septembris anno XIV Joannis XXII (an I4). T. 96, ep. 3,808. La date de 1346 donnée plus haut par Albert Le Grand est donc erronée.

(3) Yves de Boisboissel, nommé Evêque de Quimper le 31 août 1330, fut transféré à Saint-Malo au commencemen de l'année 1334. Alain Gontier, Evêque de Saint-Malo, devint Evêque de Quimper.

(4) Alain Gontier, nommé Evêque de Quimper le XI° des Kalendes de février 1333, 22 janvier 1334. (N. st.) et mour en 1335; portait : *écartelé au 1. et 4. une fasce aux 2. et 3. un sautoir.*

suffire à enterrer les morts, entr'autres y mourut le Bien-heureux Jean surnommé Discalceat, de l'Ordre de S. François, duquel nous mettrons la vie à la fin de ce Catalogue.

XXXVIII. — **Allain Le Gal de Riec** (1), qui est une Paroisse de ce Diocese, fut sacré l'an 1353. sous le Pape Innocent VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. il mourut l'an 1361. Ce Prélat eut procez avec le Seigneur de Nevet, pour le droit de bail qu'il pretendoit sur ladite Seigneurie de Nevet, qui releve de l'Evêque.

¶ KERMOYSAN, *de gueules à 7. crosilles d'argent 3. 3. 1.*

XXXIX. — **Geffroy de Kermoysan** (2), de la maison de Kermoysan, Paroisse de Peumerit le Vicomte, de l'Evesché de Treguer, fut Evesque de Cornoüaille, l'an 1361. sous les Pape, Empereur, & Duc que dessus, & fut transferé à l'Evesché de Dol, l'an 1376.

D'argent au Lyon de gueules, chargé d'une face de sable à trois molettes d'argent.

XL. — **Geffroy Le Marrec**, Docteur en Theologie, fut sacré Evesque de Cornoüaille, l'an 1376. sous le Pape Gregoire XI. l'Empereur & Duc que dessus, & mourut l'an 1383. Ce Prélat (3) accorda avec Jean de Nevet Tuteur de Hervé, Seigneur de Nevet, & consentit de changer le Bail qu'il prétendoit sur les terres de Nevet, en rachapt, & ce de l'avis de Monsieur de Jukh, M. Riou de Rosmadec, M. Guy Vicomte du Fou, M. Eon de Tresiguidi, M. Guillaume de Rosmadec, Guillaume de Tregougnen, Raoul de Lanros, & autres parens, l'accord est datté du 15. Juillet, l'an 1377. La mesme année M. Galeran, & Nicolas dit le Gravia, fonda le College de Cornoüaille à Paris, en la ruë du Plastre, aboutissant à la ruë Garlande; & y fonda cinq bourses; & depuis Maistre Jean de Guyscri Docteur en Medecine, & Chanoine des Eglises de Paris, Nantes, & Cornoüaille, y ajoûta quatre autres boursiers, & donna la maison où est à present le College, & par son Testament il y ajoûta un cinquiéme boursier, qui tous ensemble font dix, & ont chacun quatre sols parisis par semaine, & sont logez; à leur entrée ils doivent 20. sols parisis pour estre convertis à la reparation & entretenement des ustensiles de la maison. Ils sont obligez de chanter à notte en la Chapelle du College, les Vespres & Complies, les Samedis, Dimanches, & Festes solemnelles de l'année, & les Festes de S. CORENTIN & S. YVES. Voyez le reste de leurs statuts és antiquitez de Paris, de Frere Jacques de Breul, *livre 2. page 729*. L'an 1383. Hervé Seigneur du Pont, & Peronelle de Rochefort sa femme, fondérent le Convent des Carmes de Pont-l'Abbé.

ADDITION.

Guy (4) Evesque de Cornoüaille obmis par tous les Chronologistes, mourut le quatriéme des

(1) Alain Le Gal de Riec, nommé en 1335, mourut en 1352. (Archives Vaticanes) 1335 : « Alanus episcopus alterius Alani successor. » — 1352 : « Gaufridus abbas monasterii de cultura cenomanen. fit episcopus Corisopitensis per obitum Alani. » C'est donc sous l'épiscopat d'Alain que mourut le Bienheureux Jean Discalceat, et que la ville de Quimper fut prise par Charles de Blois.

(2) Geoffroy de Coetmoisan, abbé de la Couture du Mans, élu en 1352, fut envoyé comme nonce en Bretagne en 1356 par Innocent VI. « 1356 : Gaufridus eps. Corisop. mittitur nuntius Britannie. » Fut transféré à Dol en 1357.

(3) Geoffroy Le Marhec, « Canonicus Constantiensis (chanoine de Coutances), fit episcopus Corisopiten. per translationem Gaufridi ad Dolensem; le 20 mars 1357 (Eubel). Ce prélat mourut en 1383. L'ancien Catalogue des Evêques de Quimper le qualifie ainsi : « Perfectus clericus, vir conversationis honeste, doctor sacre pagine. » Sur sa tombe conservée à la cathédrale, on lit : « Hic jacet Gaufridus an Marhec magister in artibus medicine et theologie LICIVS (licenciatus) episcopus Corisopiten. qui decessit A. D. MCCC° octuagesimo tercio. »

(4) L'addition de Missirien n'est pas heureuse, car il est bien établi que l'épiscopat de Thébaud de Malestroit dura de 1384 à 1408.

Ides de Juillet 1402. & fut inhumé au Chœur de l'Eglise des Cordeliers, comme il est marqué dans leur Nécrologue.

De gueules ¶ à neuf besans d'or, 3. 3. 3. ⅃

XLI. — **Thebaud de Malestroit** (1), transferé de Treguer, prit possession de l'Evesché l'an 1384. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, le Duc Jean IV. dit le Conquerant. L'an mil quatre cens deux, le Duc de Bourgogne avant d'amener le Duc Jean V. en France, prit le serment des Nobles de ce Diocese, pour la garde des fortes places d'iceluy, à sçavoir pour la Ville & Chasteau de Kemper-Corentin, Jean sieur du Poulmic, & Henry du Jukh Chevalier. Pour la garde de Kemper-Ellé, Jean de Contenance sieur dudit lieu, Henry de S. Monan, Charles de l'Espinay & Henry Thomelin, Eon, Guillaume & Jean de Quelen, Jean Coat-neuc. Pour Ker-Ahes, Jean Crebier, Yves Hamon, Jean du Pont sieur du Pont-l'Abbé & de Rostrenan. Pour le Chasteau de Chasteaulin, Guillaume le Long. Pour le Chasteau de Uhel-coat, Eon de Kerivalan. Pour les Ville & forteresse de Con-Kerneau, Jean de la Feüillée, Nicolas Bouchard, Eon Ferré, Jean Poulmic. La mesme année, & incontinent aprés lesdits Estats de Nantes, la Duchesse de Navarre se vint embarquer au Port de Fret, en la Paroisse de Croazon en ce Diocese, pour passer en Angleterre, épouser le Roy d'Angleterre Henry de Lanclastre. Ce Prélat mourut l'an 1408.

D'azur à la face d'argent, accompagné de trois estrieux d'or, deux en chef, un en pointe.

XLII. — **Gacian de Monceaux** (2), natif de Nantes, homme de grand entendement, Conseiller, Clerc au Parlement & Privé Conseil des Ducs Jean IV. & Jean V. fut sacré Evesque de Cornoüaille, l'an 1408. sous le Pape Gregoire XII. l'Empereur Robert de Bavieres, & le Duc Jean V. Il bastit les moulins de l'Evesque proche son Manoir à Kemper. Avant estre Evesque, le Pape Benoist XIII. qui seoit en Avignon, le nomma son Commissaire pour terminer le different survenu entre le Duc & les Religieux de l'Ordre de S. Dominique d'un costé, & d'autre l'Evesque de Nantes, & les Prévost & Chanoines de S. Aubin de Guerrande, touchant la fondation du Convent des Jacobins de ladite Ville, *comme avons dit cy-dessus, p. 74**. Il mourut en la ville de Fougeres, le 16. Octobre l'an 1416. & fut apporté enterrer en sa Cathedrale, où il gist avec Epitaphe en rithmes du temps, en ces termes :

Omnibus Urbanus, de Moncellis Gatianus
Præsul Cornubiæ jacet hic, servusque MARIÆ,
Sagax, facundus, de Nannetis oriundus.
Ipse Chori vostas fieri fecit plus altas,
Rexit subjectos octo, cum mense, per annos.
Post hæc Milleno bis & octo C. quater Anno,
Octobris sextadecima migravit ad alta.
Quisque Deum poscat, cum sanctis pace quiescat,
Ac felix agmen sanctorum concinat. Amen.

(1) Thébaud de Malestroit, élu le 3 décembre 1383, mourut en mai 1408 ; il fut un grand défenseur des droits de l'Evêché. La duchesse de Navarre, veuve du duc Jean IV. ayant voulu lever des droits sur les marchandises dans la ville de Quimper, l'Evêque revêtu de ses habits pontificaux et accompagné de son clergé, parcourut le marché et les rues de la ville entre midi et le coucher du soleil et défendit sous peine d'excommunication de payer aucun devoir aux lieutenants de la Duchesse. (Mor., T. II, *Preuves*, 704.)

(2) Trésorier de l'église de Rennes, licencié ès lois, fut nommé le 16 juin 1408.

Pallé d'argent & d'azur de six pieces.

XLIII. — **Bertrand de Rosmadec** (1), fils de Guillaume Seigneur de Rosmadec, & de Marguerite du Chastel sa seconde femme, fut premierement Conseiller & Aumosnier des Ducs de Bretagne, Jean IV. le Conquerant, & Jean V. surnommé le Sage, lequel aprés le decez de Gatian, le presenta au Chapitre de Cornoüaille, qui l'éleut l'an de grace 1416. sous le Pape Jean XXIII. & l'Empereur Sigismond. Ce Prélat fut homme de sainte vie & de singuliere integrité, si connuë à tout le monde, que jamais aucun ne le recusa en jugement; en témoignage de quoy il se trouve un accord parmy les titres de l'Evesché, par les subdeleguez du Pape, entre le Chantre & le Tresorier de Cornoüaille, dans lequel nostre Bertrand fut admis au jugement, bien que l'un des deux fut son parent, & portast le surnom de Rosmadec, sa partie ne l'ayant voulu recuser *(propter eximiam viri sanctitatem)*. Il fit plus de bien luy tout seul à son Eglise, que la pluspart de ses Prédecesseurs ensemble. Il repara son Palais Episcopal, & le Manoir de Laneiron qui est aux Evesques de Cornoüaille. Il contribua liberalement à la construction de la nef de sa Cathedrale, dont le Portail fut fondé le jour de sainte Anne 26. Juillet l'an 1424. & y mirent les pierres fondamentales; ce Prélat & Jean de LANGUENOEZ, député par le Duc Jean V. pour ce faire en son nom. De plus, il éleva les deux Tours qui sont de part & d'autre dudit Portail, & entre les deux fit poser la grosse cloche, qui de son nom s'appelle le *Bertrand*. Il bastit à ses frais la Sacristie & la Librairie de la Cathedrale, à laquelle il donna deux paires d'orgues; fonda & dotta six enfans de Chœur & leur Maître, de cent cinquante livres monnoye de Bretagne de rente annuelle; donna cent quatre livres pour l'entretien de la lampe, une table, & quatre pilliers de cuivre doré, une piscine, deux grands chandeliers, & un baston de Croix, le tout d'argent; donna cent huit marcs d'argent pour faire les Images de Nostre-Dame & de S. Jean à costé du Crucifix; laissa deux cens soixante livres de rente pour estre aumônées aux quatre Hospitaux de la Ville de Kemper-Corentin, par les mains de deux notables Bourgeois de ladite Ville, que le Chapitre nommeroit. Il mourut le 7. Février l'an 1445. & fut enterré en sa Cathedrale, en la Chapelle de Rosmadec, en un tombeau élevé de pierre, avec sa representation taillée en bosse, & sur le bord de la table est écrit : *Cy gist le Reverend Pere en Dieu Bertrand de Rosmadec, jadis Evesque de Cornoüaille, par l'espace de vingt-huit ans, qui deceda le 7. jour de Fevrier M.CCCC.XLV. priez Dieu pour son ame.* La memoire de ce Prélat se conserve és Archives de la Cathedrale, qui en parlent ainsi : BERTRANDUS DE ROSMADEC, *Bonus Pastor, novum opus Ecclesiæ Corisopitensis incœpit, videlicet vetus prostrando, & novi fundamenta statuendo, Turres ejusdem Ecclesiæ erexit, campanam miræ magnitudinis nominis sui titulo insignitam, inter medias turres ejusdem Ecclesiæ collocavit, sacristiam cum Libraria propriis ædificavit expensis, organa bina dedit præfactæ Ecclesiæ, sex pueros una cum Magistro suo fundavit & dotavit centum quinquaginta libris, annis perpetuis, monnetæ currentis; Centum quatuor libras pro lampade dedit, quator pilaria cuprea cum tabula deaurata, ac piscinam cum duobus magnis candelabris pro thure deferendo dedit & donavit; Centum & octo marchas argenti disposuit expendendas pro duabus imaginibus, videlicet Beatæ Mariæ Virginis & B. Joannis Evangelistæ ad latera crucifixi statuendis; Ducentas sexaginta libras annui redditus, pro eleemosynis faciendis pauperibus, quatuor Hospitalibus Villæ & Civitatis Corisopitensis per duos notabiles viros distribuendas, & à Capitulo Ecclesiæ Corisopitensis instituendos, dedit & donavit.*

(1) Bertrand de Rosmadec résigna la charge épiscopale un peu avant sa mort, car nous lisons au Catalogue des Archives Vaticanes : « IX Kal. Septembris (1444) Alanus Dolensis episcopus transfertur ad Corisopiten vacantem per resignationem Bertrandi. »

XLIV. — **Allain de Coativi** (1), fils d'autre Allain de Coativi chevalier, & de Catherine du Chastel, ¶ & frere du tant renommé Pregent de Coativi, Admiral & Maréchal de France; ╟ d'abbé de S. Sauveur de Rhedon, fut fait Evêque de Dol l'an 1438. d'où il fut transferé à Cornoüaille l'an 1445. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François premier. Il fut créé Cardinal l'an 1448. reprit l'Evesché l'an 1456. ¶ fut Legat à *latere*, en France & Bretagne, & mourut à Rome le vingt-deuxiéme juillet, l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, & enterré en l'Eglise de Sainte Praxede, qui estoit son titre, avec cét Epitaphe :

Face d'or et de sable de six piéces.

Sedenti Sixto IV. Allanus Episcopus Sabiensis Romanæ Ecclesiæ Cardinalis, Nobilissima in Britonibus Coativiorum gente natus, Illustri Legatione ad Gallos, pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis, actiones autem privatim & publice salutares fuere, hoc monumento conditus est, vixit annos 66. menses 8. dies 15. obiit anno 1477. mense Julio. ╟

XLV. — **Frere Allain de Lespervez,** troisiéme fils de Messire Jean de l'Espervez, Chevalier Seigneur dudit lieu, & du Prat-heir, & de Dame Gueldrekh de Tress-heaul; de Religieux de l'Ordre de Saint François, fut fait Evesque de Cornoüaille, l'an 1448. sous le Pape Nicolas cinquiéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François premier. Il devint muët par quelque accident, estant fort âgé, & se démit de son Evesché és mains du Pape, en faveur de son néveu Jean, se reservant une pension de huit vingt livres, & fut creé Archevesque de Cesarée l'an 1451. par le Pape Nicolas V, & mourut le 17 mars 1455. & fut enterré au Chœur du Convent de son Ordre à Kemper-Corentin, sous un tombeau eslevé de pierre.

De sable à 3 gemelles d'or.

XLVI. — **Jean de Lespervez** (2), néveu du precedent, fils de Charles, Chevalier, Conseiller du Duc François premier, & premier President de la Chambre de ses Comptes, & de Guillemette Paynel, pourveu par le Pape Nicolas V. en vertu de la résignation de son oncle, fit le serment de fidelité au Duc Pierre II. pour le Temporel de son Evesché, en Septembre 1451. Il mourut l'an mil quatre cens soixante & unze, gist en sa Cathedrale en un tombeau eslevé, pratiqué dans le mur septentrional de la croisée de l'Eglise.

Escartelé au premier & quatriéme de sable à trois gemelles d'or, au second d'or au Lyon de synople, armé, couronné et lampassé de gueules, qui est de BRIQUEBEC, *au quatriéme d'or à deux faces d'azur, accompagné de neuf merlettes de gueules, quatre en chef, deux au milieu, trois en pointe, qui est de* PAINEL-HAMBYE.

(1) Alain évêque de Dol qui succéda à Bertrand de Rosmadec ne peut être Alain de Coëtivi, comme le dit Albert Le Grand, puisque le cardinal de Coëtivi ne fut nommé Evêque commendataire de Dol qu'en 1456. Alain de Coëtivi est donc à rayer du Catalogue des Evêques de Quimper, et doit laisser la place à Alain de Lespervez qui fut évêque de Quimper de 1444 à 1451 époque où il fut nommé Archevêque de Césarée. (Veneris 17 Kal. februarii Alanus episcopus Corisop. transfertur ad ecclesiam cæsariensem).

(2) Jean de Lespervez succéda à son oncle dont il avait été quelque temps coadjuteur. (X Kal. januarii 1450 Alano datur in Coadjutorem Joannes de Lespervez decanus Nannetensis. (Arch. Vatic.) Jean de Lespervez doyen de Nantes, était également protonotaire apostolique et n'avait pas l'âge canonique (30 ans) pour être promu à l'épiscopat : Johannes de Lespervier sedis Apostolicæ protonotarius fit episcopus corisopiten cum dispensatione super defectus ætatis.

En 1455 le pape Callixte III oblige le duc de Bretagne à indemniser l'Evêque du tort qu'il lui a fait en entreprenant la construction d'un château sur ses terres. « Recompensatio facienda ecclesiæ Corisopiten a Duce Britannie pro fortalicio incepto apud muros civitatis in prejudicium ecclesie. »

Paul II (1466) accorda à Jean de Lespervez la nomination des bénéfices à l'alternative, auparavant le pape nommait huit mois sur 12. Jean de Lespervez mourut en 1472.

Escartelé au 1. et 4. d'azur à cinq bezans d'or en sautoir pour RIEUX, *au 2. & 3. vairé d'or & d'azur qui est* ROCHEFORT.

XLVII. — **Thebaud de Rieux** (1), fut sacré l'an mil quatre cens soixante & douze, sous Sixte quatriéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François deuxiéme, et mourut l'an mil quatre cens soixante & dix-neuf.

XLVIII. — **Guy du Bouchet** (2), Conseiller du Duc François deuxiéme, & Vichancelier de Bretagne, esleu l'an 1479. sous les mesmes Pape, Empereur et Duc, fit son entrée solemnelle à Kemper-Corentin, l'an 1480. le Dimanche quinziéme Octobre, accompagné de Loüis de Rohan sire de Guemené, Pierre sire de Pont-l'Abbé, Jean de Bouteville, Seigneur du Faouët, Jean Seigneur de Treziguidi, Charles Seigneur de Keinmerkh, & autres Seigneurs; Guillaume de Ville-Blanche Abbé de Sainte-Croix de Kemper-Ellé, Jacques de Ville-Blanche Abbé de Lant-Tevenec, Henry de Kergoat Abbé de Langonet, Jean de Kerdeffrec Abbé de Saint Maurice, & plusieurs autres personnes de toutes professions : Les quatre pilliers du poësle porté par Jean Seigneur du Quellenec vicomte du Faou, Henry Seigneur de Nevet, Guillaume Seigneur de Plœuc, & Guyhomark Seigneur de Guengat, & devant marchoit Conan du Pont-Quellec, portant une baguette blanche, servant pour Olivier de Quelen Seigneur de Vieux-Chastel. L'an 1484. Jean vicomte de Rohan fonda le Convent des Peres Cordeliers prés la Ville de Landt-Ternok, en la Paroisse de S. Thomas. Ce prélat signa la lettre de grace dépeschée aux Barons, pour la prise de Pierre Landays, en Aoust 1485. & mourut à Nantes en Février suivant, le 8. dudit mois.

D'argent à un chevron d'azur chargé d'un filet d'or en orle.

XLIX. — **Allain Le Maout** (3), natif du Faouët en Cornoüaille, fut transféré de l'Evesché de Leon à celuy de Cornoüaille, l'an mil quatre cens quatre-vingt-six, sous les mesmes Pape, Empereur & Duc de Bretagne François II. du nom, duquel il estoit Conseiller & Prédicateur ordinaire, & employé en plusieurs honorables Ambassades. Il tint ce Siége dix ans, & mourut le deuxiéme Novembre, l'an 1493. gist en la Chapelle de la Magdeleine en sa Cathedrale.

L. — **Raoul Le Moel** (4), fit son entrée en son Eglise de Cornoüaille le Dimanche seiziéme Octobre, l'an mil quatre cens nonante-six, assisté de Robert Guibé Evesque de Treguer, Louys de Rohan Seigneur de Guemené, Jean Seigneur du Quellenec Vicomte du Faou, Jean Seigneur de Nevet, Vincent Seigneur de Plœuc, & Guyomark Seigneur de Guengat, Guillaume de Liziau Sr. de Trohanet, servoit pour le Seigneur de Vieux-Chastel. Ce Prélat deceda le dernier jour de May l'an 1501. & fut enterré en la Chapelle de la tres sainte Trinité en sa Cathedrale. L'an 1498. il assista aux obseques du Roy Charles VIII. à Paris, & à l'entrée du Roy Loüys XII. au Contrat de mariage duquel avec la Reyne Anne, il signa avec les Evesques de Leon, de S. Brieuc, d'Alby, de Luçon & de Septe, en Janvier, l'an 1498. De son temps l'Hospital de Ker-Ahes fut fondé par Messire Maurice du Mené, qui y exerça l'hospitalité le reste de ses jours.

(1) Thebaud de Rieux fut nommé le 16 des Kalendes d'août, (17 juillet 1472). Il était protonotaire apostolique, il mourut le 18 février 1479.

(2) Guy du Bouchet portoit : de sable à une croix engreslée d'argent.

(3) Alain Le Maout fut transféré à Quimper le 4 mars 1484 (N. st. 1485), et mourut le 2 novembre 1493.

(4) Raoul Le Moel, « Rodolphus *Calve* fit episcopus Corisopitensis 14 Kal. Decembris 1493 » (*Archiv. Vatic.*). *Moël* signifie *Chauve* en breton; portait : *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 besants de même.*

De gueules à neuf mâcles d'or, 3.3.3.

LI. — **Claude de Rohan** (1), fils de Jean Vicomte de Rohan, Seigneur de Leon & de Marie de Bretagne, fut nommé à l'Evesché de Cornoüaille, l'an 1501. sous le Pape Alexandre VI. & la Reyne Anne de Bretagne, & son mary Louys XII. ne fut sacré que l'an 1510. le Dimanche *Judica* 6. Avril en la Chapelle du Chasteau de Blain au Diocese de Nantes, fit sa premiere entrée en son Evesché, l'an 1518. & mourut ¶ au Chasteau du Guemené ⅃ en Juillet, l'an 1540. ¶ Il recueillit la succession de la Maison de Rohan & de Leon, par la mort de Jacques Seigneur de Rohan son frere aîné, il a fait bâtir somptueusement le Palais Episcopal des Evesques de Cornoüaille, & a fondé en sa Cathedrale un Anniversaire qui se celebre à chaque premier jour d'Avril, & son corps fut inhumé en l'Eglise Collegiale du Guemené, de laquelle il avoit esté Doyen, & son cœur fut porté en l'Eglise de Corlé. Il eut pour heritiere Anne de Rohan sa sœur, laquelle pour conserver le nom de sa Maison, épousa Pierre de Rohan Seigneur de Fontenay, fils puisné du Maréchal de Gié.

De gueules à une face d'argent, accompagné de trois quinte-feuilles de mesme.

LII. — **Guillaume Eder** (2) ¶ auparavant Chantre & Chanoine de Rennes, & Abbé de S. Gildas de Rhuis, ⅃ fut sacré Evesque de Cornoüaille le Jour de Noël 25. Decembre, l'an 1541. sous le Pape Paul IV. & le Roy François I. fit son entrée Pontificale en son Eglise, le 29. Avril l'an 1543. mourut le 22 May 1546.

LIII. — **Philippe de Camera** (3), Cardinal de BOLOIGNE, eut l'Evesché de Cornoüaille l'an 1547. ¶ & le quitta l'an 1549. ⅃

LIV. — **Louys**, Cardinal Sermonette (4), Milanois, ¶ Legat au Concile de Trente, Préfet des Signatures, mourut à Rome l'an 1568. & fut inhumé en l'Eglise des Chartreux, ⅃ il tint l'Evesché de Cornoüaille en Commende. Et l'an 1552. Jean du TI-VARAR-LENN Chanoine de Cornoüaille, se porta son Vicaire General dans sondit Evesché ¶ au Spirituel, & JUGUEL AUTRET au Temporel, ⅃ & l'an 1555. on luy donna delay d'un an, pour faire serment de fidelité pour le Temporel de son Evesché.

¶ Boucher, *d'argent à trois Escrevices de gueules.* ⅃

LV. — **Estienne Boucher** (5), ¶ natif de Troyes en Champagne, Secretaire du Roy, Ambassadeur

(1) De 1501 à 1518, Claude de Rohan confia l'administration de son diocèse à Jean du Largez, abbé de Daoulas. qu'il choisit pour Evêque suffragant le 8 juin 1505 ; il recevait pour cela une pension de 200 fr. sur l'Evêché (abbaye de Daoulas, page 63). Sur la fin de son épiscopat, Claude de Rohan eut plusieurs Coadjuteurs qui sont ainsi désignés dans le Catalogue des Archives Vaticanes :

15 Kal. augusti (18 juillet 1533) : « Joannes de la Motte, archidiaconus Nannetensis Coadjutor Claudii de Rohan. »

12 août 1538 : « Ludovicus du Combont, episcopus Aveneten. fit suffraganeus Corisopiten. »

(2) 8 août 1539 : « Guillelmus de Alder (Eder), fit Coadjutor Claudii de Rohan ; » il devint Evêque en titre à la mort de Claude de Rohan 1540.

(3) Philippe de la Chambre était fils de Louis, Comte de la Chambre, et d'Anne de Bologne. Clément VII le créa cardinal avec le titre d'Evêque de Tusculum, et Paul III le nomma administrateur de l'Evêché de Quimper le 19 juillet 1546. « XIV. Kal. Augusti Philippus Tusculanus Cardinalis de Bononia fit administrator Corisopiten. per obitum Guillelmi. » *(Arch. Vatic.).* Il mourut à Rome le 21 février 1549 ; il portait : *de France au bâton de gueules.*

(4) Nicolas-Cajetan Sermonetta, Cardinal du titre de Saint-Eustache, fut nommé administrateur de l'Evêché de Quimper à la mort de l'Evêque de Tusculum, le 10 juillet 1550. En 1560 il céda ses droits à l'Evêché de Quimper moyennant une pension.

1560 : « Nonas (5) aprilis, Nicolao Sancti Eustachii Cardinali Sermonetta, qui cessit administrationem ecclesie Corisopiten., pensio reservata Stephanus electus ; » portait : *d'or à la jumelle ondée d'azur périe en bande ;* alias *au pal croisetté de gueules au chef parti d'argent et de sable.*

(5) Le 5 avril 1560 Etienne Boucher fut nommé Evêque de Quimper où il n'entra que le 23 février 1561 ; il arriva à Trente pour assister au Concile le 13 novembre 1563. Il mourut le 17 août 1573.

pour le Roy à Rome, assista au Concile de Trente, ╙ fit son entrée Episcopale en son Eglise de Cornoüaille le 23. Février l'an 1560. mourut à Paris l'an 1571. le 20. Aoust, & fut enterré au Chasteau de Florigny en Champagne. Il sacra Charles d'Espinay Evesque de Dol, ensemble avec Rolland de Neuf-ville Evesque de Leon, & Antoine Evesque d'Avranches, le 16. Septembre 1565. & assista au Concile de Trente.

LVI. — **Louys Simoneta** (1), Milanois, eut l'Evesché aprés la mort du précedent, & le tint jusques à l'an 1568.

D'azur à la Tour semée d'or.

LVII. — **Frere François de La Tour,** fils d'Escuyer Guillaume de la Tour, & Jeanne de Goazbriant, Sieur & Dame de PENNAR-STANQ, fut Moyne profez de l'Ordre de Cysteaux, en l'Abbaye du Relec Diocese de Leon, & sacré Evesque de Cornoüaille le jour des Roys, l'an 1574. sous le Pape Gregoire, le Roy Tres-Chrestien Charles IX. & fut transferé à Treguer l'an 1585. où il mourut l'an 1593. au Manoir Episcopal de Pennar-stanq, gist en la Paroisse de Plougonven, sans enfeu ny Epitaphe.

D'argent au chef de gueules, chargé ¶ de sept billettes d'argent, 4. 3. ╙

LVIII. — **Charles du Liscouët** (2), ¶ fils de Messire Pierre du Liscouët sieur de Kergoleau & de Coetnempren, & de Beatrice Barbier de la maison de Kerjan, ╙ fut Evesque de Cornoüaille aprés François de la Tour, & tint ce Siége pendant le plus fort des Guerres de la Ligue. Enfin l'an 1594. l'armée Royale conduite par le Seigneur Maréchal d'Aumont, blocqua Kemper-Corentin, & y entra par composition le 13. dudit mois. Conkerneau fut aussi pris, & le Fort que les Espagnols avoient basti sur la pointe de ROS-KANVEL, sur le goulet ou emboucheure du Golphe de Brest fut blocqué, battu, assailli, & aprés une opiniastre resistance pris d'assaut par l'Armée du Maréchal.

De gueules à trois Escussons d'Hermines, deux en chef, un en pointe, l'Escu brisé d'une bordure engreslée d'or.

LIX. — **Guillaume Le Prestre** (3), ¶ fils de Loüis le Prestre, Seigneur de Lezonnet, Gouverneur de Conquerneau, & de Dame Marie Bizien de la Maison de Kergomar. Ce Prélat fut premierement Chantre de l'Eglise Cathedrale de S. Brieuc, du temps que Melchior de Marconay son parent en estoit Evesque, & depuis Doyen de l'Eglise Collegiale du Guemené en l'Evesché de Vennes ; & enfin ayant obtenu l'Evesché de Cornoüaille l'an 1614. il fut consacré à Paris l'an 1615. Il a rétably les maisons Episcopales ruinées pendant les Guerres de la Ligue, beaucoup ménagé & augmenté le Temporel de son Evesché. Quand il a assisté aux Estats de la Province, il a appuyé par son conseil & sa genereuse resolution les Privileges d'icelle, & les a souvent soûtenus devant le Roy en son Conseil, vers lequel les Estats l'ont

(1) Louis Simonetta est mis ici à tort, et Mgr de la Tour avait été nommé à Quimper le 26 août 1573 : *Franciscus de la Tour Trecoren. fit episcopus Corisopiten. per obitum Stephani.*

(2) Charles du Liscouët fut nommé Evêque de Quimper le 15 novembre 1582 : *Carolus de Liscouët fit episcopus Corisopiten. per cessionem Francisci.* — Voir pour ce qui concerne *la Ligue* sous son épiscopat, le récit du chanoine Moreau, assez partial lorsqu'il est question de l'Evêque, qui s'était rallié de bonne heure au parti du Roi. Il mourut le 14 mars 1614 et fut enterré dans la chapelle de la Victoire, à la Cathédrale. Sous son épiscopat les Capucins s'établirent à Quimper en 1613 et non en 1601, comme on l'a dit, car à la date du 23 mars 1613, le *Déal* du Chapitre marque que les Sieurs Briant, Petit et Collet, sont députés pour représenter le Chapitre à l'assemblée générale qui doit se tenir ce jour au manoir épiscopal pour délibérer sur l'établissement des Pères Jésuites et des Capucins en la ville de Quimper. L'établissement des Jésuites fut ajourné, mais celui des Pères Capucins fut décidé immédiatement, et par testament de novembre 1614, le Sieur Mocamt du Perennou lègue une somme pour aider à la bâtisse du Couvent.

(3) Fut nommé Evêque de Quimper le 15 novembre 1583. *(Arch. Vatic.)*.

député par trois diverses fois, pour porter les Cahiers de leurs Remontrances, & les animer par son éloquence & la vivacité de ses reparties. Il mourut au Manoir de Kervegant en l'Evesché de Vennes (1), le 8. Novembre 1640. laissant à ses freres & sœurs pour cent mille écus de biens. ℔ De son temps le Convent des Capucins a esté basti à Kemper-Corentin, joignant la Chapelle de S. Sebastien, à eux donnée pour leur servir d'Eglise. Et les RR. PP. Jesuistes y furent établis l'an 1619. Au commencement de l'an 1620. l'éguille de plomb du Clocher qui estoit sur la croisée de l'Eglise Cathedrale fondit par un étrange accident. Les Urselines, Benedictines, & Religieuses de Ste Elisabeth y ont esté aussi fondées. Le 26. jour de Novembre, l'an 1634. Haut & Puissant Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, Comte de la Chapelle, etc. Chevalier de l'Ordre du Roy, fit entrée solemnelle à Kemper-Corentin, en qualité de Gouverneur d'icelle, assisté de deux cens Gentilshommes du Pays, & fut receu à demie lieuë de la Ville par les Habitans sous les armes, en nombre de plus de huit cens, qui le conduirent dans leur Ville, où il fut salué par tous les Ordres, & harangué selon les formes.

Ce Prélat me permit de faire par son Diocese les perquisitions & recherches necessaires pour la perfection de cét œuvre, par ses lettres dont la teneur s'ensuit.

GUILLELMUS DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ gratia Corisopitensis Episcopus, omnibus nostræ Diœcesis presentes Litteras inspecturis, Salutem in Domino.

Justæ laudabili supplicationi nobis à P. F. Alberto le Grand, Sacerdote ordinis FF. Prædicatorum Conventus Montis Relaxi strictioris observantiæ porrectæ, annuentes; Facultatem eidem Fratri concessimus, ut juxta commissionem R. sui Provincialis, quam vidimus attentéque examinavimus, per nostram Diœcesim libere cœpto operi conficiendo necessaria requirat; Mandantes vobis & vestrum singulis, ut prædictum Fratrem benigne suscipiatis, eique quæ sibi apta fore, suoque instituto convenire judicaverit, exhibere, communicare, commodareque velitis. Datum Corisopiti in nostra æde Episcopali, hac die decima nona Octobris Anno Domini 1628.

GUILLELMUS EPISCOPUS CORISOPITENSIS.

Locus sigilli Episcopalis.

De mandato dicti D. Domini Episcopi Corisopitensis præfati. Y. EUZENOU, *Secr.*

ADDITION.

DU LOUET, *d'or à trois testes de loup de sable, écartelé de face de six pieces de gueules, & de vairé.*

René du Louët (2), fils de Messire Jean du Louët, Chevalier Seigneur de Coëtiunval, de Kernhoat, de Kerguisiau, de Kerrom & de Quijac, & de Dame Jacquette de Bresal, étoit Chantre & Grand Vicaire de Leon, lorsqu'il fut nommé en l'an 1640. par le

(1) Au manoir de Kervegant, paroisse de Scaër, en l'Evêché de Quimper. Il y a ici confusion avec le manoir de Kervégant, paroisse de Redené, ancien Evêché de Vannes.

Sous l'épiscopat de Mgr Le Prestre, 1614-1640, outre l'établissement des Péres Jésuites au Collège de Quimper, nous voyons s'y fonder plusieurs communautés religieuses de femmes :

Les Ursulines le 24 juin 1623.

Les Religieuses de Sainte-Elisabeth ou Sœurs Cordelières du Tiers-Ordre de Saint-François, établies au Monastère de Saint-Joseph, en la terre au Duc, en octobre 1633.

Les Bénédictines du Calvaire s'établirent à Quimper le 5 novembre 1634.

C'est Mgr Le Prestre de Lézonnet qui procura au diocèse la relique du bras de St. Corentin, qu'il obtint des religieux de Marmoutiers, par acte du 10 mai 1623.

(2) René du Louet, fils de Jean du Louet seigneur de Coetjunval en Ploudaniel, de Keranhoat en Loperhet, de Kerguisiau en Bohars, de Kerrom au minihy de S. Pol, et de Quijac en Lambézellec. (De Courcy).

Roy Loüis le Juste à l'Evesché de Cornoüaille, sans autre recommandation que celle de son merite. Il fut sacré à Paris le second jour de Février 1642. en l'Eglise des Religieuses Benedictines, & fit son entrée Episcopale en son Eglise le trentiéme du mesme mois.

Outre les autres marques de piété qu'il laisse dans son Diocese, qu'il a visité à pied une fois par an depuis l'an 1642. celles-là sont considerables, qu'il a estably la Confrairie du S. Rosaire en plus de trente Eglises, Paroisses ou Chapelles qu'il a fait rebastir, & plusieurs Eglises rüinées, a décoré sa Cathedrale de plusieurs nouveaux édifices, augmenté les bastimens du Palais Episcopal (1) & du manoir de Laniron.

De son temps se sont establis en son Diocese quatre Convens de Religieuses Ursulines ; A sçavoir, à Carhaix (2), à Kemperlé (3), à Pontecroix (4), & au Faouët. Un Convent de Dames Religieuses du tiers Ordre de S. François dites Cordelieres (5) au Faubourg de la Terre au Duc, proche la ville de Kemper-Corentin, sous la conduite de Dame Elisabeth Fouquet Superieure ; en consideration de laquelle Messire Christofle Fouquet son Pere Seigneur de Chalain, President au Parlement de Bretagne, a fait bastir à ses frais un tres-beau Monastere, duquel il est Fondateur & Dotateur.

En l'an 1657. Messire Vincent du Menez Seigneur de Lesurec, fils d'Yves du Menez, & de Marguerite de Bresal, prit l'habit de Capucin en l'âge de trente ans, & fonda en mesme temps un Convent de Capucins en la ville d'Audierne (6).

Quelque temps auparavant, Messire Guy Autret Seigneur de Missirien auroit fait bastir deux belles Chapelles ; l'une en la Paroisse de Ceuzon sous l'invocation de S. Denis ; l'autre en la Rabine de sa terre de Lesergué, Paroisse Dergué Galéric, sous l'invocation de S. Joachim Pere de la Ste Vierge, en laquelle derniere il a fondé 4. Messes par chaque semaine. Dieu concede journellement de grandes graces aux Pelerins qui de toutes parts la viennent visiter, & qui gagnent l'Indulgence pleniere que le Pape Innocent X. a concedée.

Ledit René du Louet, par une action d'extrême pieté & ferveur, qu'il avisage d'un esprit ferme la mort à laquelle il est de longue main préparé, a fait contruire & eslever en sa Cathedrale un magnifique Tombeau de marbre noir, enrichy de six colomnes de

(1) L'aile ouest du palais épiscopal incendié sous la ligue, ne fut reconstruite qu'en 1646 date qui se voit encore dans le tympan d'une fenêtre de la bibliothèque. Voir l'*Incendie de l'évêché de Quimper en 1595*, (Bulletin de la Société Archéolog. du Finistère, tome XIX, p. 3) où il est démontré que cet incendie eut lieu par l'incurie des soldats qui tenaient garnison dans le palais épiscopal et y donnaient un bal le jour même du sinistre.

(2) Une pieuse veuve, Marie Olymant, veuve de M. du Guerharo, favorisa l'établissement des Ursulines de Carhaix. Le 25 octobre 1644, sous la conduite de la mère Jacquette de la Bourdonnaye dite Ursule de la Mère de Dieu, cinq religieuses de la maison de Pontivy vinrent fonder la nouvelle communauté de Carhaix.

(3) Cinq religieuses Ursulines de Tréguier, sous la conduite de Claude des Anges de Kerouartz, fondèrent la maison de Quimperlé le 14 juillet 1652.

(4) Le 20 septembre 1652, par ordre de Mgr du Louet, quatre religieuses Ursulines de la maison de Quimper vont fonder une communauté de leur ordre à Pont-Croix, dont est première supérieure Urbane-Jeanne de Saint-Bernard.

(5) Il est question ici du monastère des Cordelières de Saint-Joseph venant de Nantes « établies à Quimper dès 1634, et autorisées à cet établissement par délibération des bourgeois de Quimper du 2 octobre 1633 (H. 212) ; en 1638, la première supérieure était dame Jacquette le Maignen. Mais ce ne fut qu'en 1650 que M. Fouquet de Chaslain, président au Parlement de Bretagne, commandant de Quimper et du château de Concarneau, donna aux religieuses établies au *Meaz-Minihy*, une partie des biens sur lesquels furent construits en 1654 leur église et leurs dortoirs, ce qui lui valut le titre de fondateur de la communauté. — Par ordonnance du 28 mars 1742 le Roi interdit aux Religieuses de recevoir des novices, et les dernières religieuses quittaient la maison au mois de juillet 1749. Dès 1745 les biens en étaient administrés par M. Galéran, économe du Séminaire, nommé à cet effet par Mgr de Cuillé (H. 212).

(6) On doit ajouter à ces fondations celle de l'abbaye de Notre-Dame de Kerlot, faite par M. Pierre de Gégado, sieur de Créholain, en faveur de sa sœur Elisabeth religieuse de l'ordre de Citeaux. Cette fondation, qui date de l'année 1652, donna lieu à des contestations d'une violence inouïe, et nécessita l'emploi de la force armée (100 hommes et du canon) pour mettre définitivement l'abbesse en possession de son monastere. On peut lire une notice concernant cette fondation au *Bulletin Archéol. du Finistère*, tome XVI, p. 1. — A l'épiscopat de Mgr du Louet se rattache encore la fondation des Hospitalières de Carhaix en 1663, par une dame de Kerlech. — Voir *Carhaix et son passé*, par Madame la comtesse du Laz. — P. P.

mesme, & des Figures en bosse des quatre Vertus Cardinales, posées aux quatre coins dudit Tombeau sur lequel est élevé la Statuë dudit Seigneur Evesque, representé à genoux, travaillée au naturel, avec plusieurs Epitaphes & pieuses Sentences tirées de l'Escriture, à sçavoir; Expecto donec veniat immutatio mea, sive vivimus, sive morimur Dei sumus.

Le Sieur de Missirien a fait ajouster un beau Chapiteau au dessus de l'Arcade qui enferme ce Tombeau, & dans une grande Table de marbre noir, graver en Lettres d'or cét Epitaphe.

D. O. M.

Sub hoc Jacet marmore Illustriss. & Reverendiss. Dominus RENATUS DU LOUET, fœlicis memoriæ Præsul, Cornubiæ dignissimus Antistes, Bono Ecclesiæ natus, natalibus Illustris, virtute illustrior. Patrem habuit Joannem du Louët virum strenuum, Dominum de Coëtiunval. Avum vero Franciscum du Louët qui omnes rei militaris insignes de Patria benè meruerunt, maternas vero origines ad primarios Britanniæ proceres multiplici cognationis vinculo referebat. Et hic armorum gloriam cum litterarum cognitione coopulasset neglectæ tamen fortunæ donis ad firmiora se contulit præsidia, quæ nullis possunt amitti casibus & meliorem partem eligens totum se Deo dedit. Presbyter ordinatus, concionator fuit celeberrimus, & ita morum candore amabilis & vitæ integritate Clarus ut una omnium voce, Oliva pacis, Palma Justitiæ, speculum vitæ, regula morum, veritatis præco & pauperum Patronus diceretur. Ob hanc merito diffusam famam à Rege Ludovico Justo ad Sedem Cornubiensem, tanquam ad virtutis præmium designatus est, & Episcopatum sæpè oblatum tandem admisit ne divinæ se opponeret voluntati, nempè Ludovici Justi regiâ victus justitiâ. Parisiis die secunda Febr. anno Domini 1643. consecratus est et 22. ejusdem mensis in Urbe & Ecclesia sua solemniter exceptus, faustâ omnium ordinum acclamatione. Singulis annis Diœcesim visitavit, depravatos mores reformavit, ignaros docuit, alumnos instruxit, pios confortavit, rerum inopiam pia benignitate sustentavit, Ecclesias restauravit, Altaria erexit, Palatia & Basilicas Episcopales pœnè funditus eversas extruxit & amplificavit; profuit Pastor Bonus quibus potuit, obfuit nemini. Sed illud rarum quod vivus sibi tumulum paraverit ut sibi quotidiè mortuus, aliis quotidiè Renatus videretur; tandem, proh dolor, sol noster, patriæ sydus & luminare magnum Ecclesiæ extinguitur, die mense Anno mundo vixit annos sed hominum memoriæ æternum vivet. Cujus honori N. Guido Autret Toparcha de Missirien, & de Lesergue Eques Torquatus, amicitiæ memor hoc sepulchrale Elogium suis lachrymis irrigatum mœrens posuit.

Quelques mois aprés, ledit Sieur de Missirien estant si malade que l'on croyoit sa mort toute prochaine, le Sieur du Run Furic Advocat au Parlement, homme de singuliere érudition, probité & merite composa à son honneur une Epitaphe que l'on a bien voulu inserer en ce lieu, à la memoire du Correcteur de cét Ouvrage.

EPICEDIUM.

Hic jacet Guido Autret Dominus de Missirien & de Lesergue, Eques Torquatus sed qui potest jacere Eques cujus proprium est stare qui animo semper fuit erecto, imo qui semper pro aliis stetit. Jacet tamen hic Vir fortis Eques, litteratus, gentilitio stemate insignis in hoc ævis major quod virtute clarior fuerit. Lugete Musæ, occubuit Apollo vester omni Elogio deflendus; sed cur lachrymæ hominis suo sæculo fortiori qui semper æqualiter tulit omne inæquale, nullos honores gessit, qui sella curuli dignus fuit sed quî posset, munera publica ambire qui, ut capesceret à Republica ambiendus erat? Præcepta benè gerendæ Reipublicæ dedit, sumenda respuit, non per fastum sed præ eximiâ animi moderatione quâ claruit. In

se Magistratum perpetuum exercuit ut mores legibus adæquaret, & exemplum benè regendi animi exhiberet. Nullus in Orbe Gallico nostro Autretio in familiarum stematibus peritior, quippè qui in minoribus familiis laudabilem antiquitatem invenerit, in majoribus præclaram fortitudinem, in supremis heroïcam celsitudinem. In hoc aliis fœlicior quod obscuris claritudinem, claris fœlicitatem, principibus summam gubernandi scientiam dederit. Colite ergo doctor cineres qui doctrinam stemmatum colitis, quin immo quinquatria palladi vestræ celebrate, nulla sit atra dies in funere Laureato. Abi viator & alibi quam in hoc tumulo manes Autreti perquirere, non potest urna quinque pedalis hominem productilem contegere inter sydera perquirendus est qui vitam syderibus dignam egit.

Ledit Seigneur René du Louet, se voyant plus que sexagénaire a fait eslection d'un Coadjuteur en la personne de François Visdelou, Chantre & Chanoine de Cornoüaille, qui estoit auparavant son Grand Vicaire.

Visdelou, *d'argent à trois testes de loup de sable, arrachées & lampassées de gueules.*

François Visdelou, fils de Messire Gilles de Visdelou, Chevalier Seigneur de la Goublaye, Lieutenant de la Compagnie des Gens-d'armes de deffunt Jean Marquis de Coëtquen Lieutenant du Roy en la haute Bretagne, & de Dame Françoise du Quellenec, a esté premierement Chantre, Chanoine, & Grand Vicaire de Cornoüaille, & ayant esté choisi Coadjuteur de l'Evesché de Cornoüaille par ledit du Loüet, & obtenu la nomination du Roy le dix-huitiéme May mil six cens cinquante, par la recommandation de son merite; & à la priere des Députez des Estats de Bretagne il fut sacré à Paris sous le titre d'Evesque de Madaure, en l'Eglise du grand Convent des Jacobins le septiéme May mil six cens cinquante & un, par les Seigneurs Evesques de Dol, de Saint Malo, & de Vennes. Les Prédications pleines de zéle & de doctrine qu'il a prononcées devant le Roy & toute la Cour, & dans les plus grandes Audiances du Royaume, ont fait admirer la bonté de son esprit, & la force de son Génie & de son éloquence (1).

François de Coetlogon, Evesque de Quimper & Comte de Cornoüaille, est fils de Messire Loüis de Coetlogon, Chevalier, Seigneur Vicomte de Mejeusseaume, la Gaudinaye, & autres terres, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & au Parlement de Bretagne, & de Dame Louise le Meneust de Brequigny, & frere de Monsieur le Marquis de Coetlogon, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant de Sa Majesté aux Eveschez de Rennes, Dol, S. Malo & Vennes, & Gouverneur de Rennes.

René du Louët Evesqũe de Quimper, connoissant sa vertu & son merite, le choisit en 1665. pour estre son Coadjuteur; il eut la nomination de la Reyne Mere Anne d'Austriche Gouvernante de Bretagne, & ensuite celle du Roy à la sollicitation des Estats de la Province qui la demanderent par leurs Députez. Il a presché avec applaudissement en presence de leurs Majestez & dans les plus grandes Audiances de Paris. Depuis qu'il est Evesque, il a porté la parole au Roy avec approbation de Sa Majesté & les loüanges de toute la Cour, à la teste des Députez de la Province, dont il a soûtenu les interests avec beaucoup d'intelligence & de fermeté. Il gouverne son Diocese avec grand zele, pieté & assiduité, & prend un soin particulier de maintenir son Eglise, de restablir & d'embellir les Maisons Episcopales; il fut sacré à Paris sous le titre d'Evesque de Madaure en l'Eglise du grand Convent des Bernardins le 18 avril 1666. par les Seigneurs

(1) Mgr de Visdelou fut transféré à l'Evêché de Léon en 1665 et fut remplacé comme coadjuteur à Quimper par Mgr François de Coetlogon en 1666. Celui-ci succéda à Mgr du Louet sur le siège de S. Corentin, à la mort de ce prélat qui advint le 18 février 1668. — P. P.

Evesques de Rennes, de Dol, & de Leon. *Ses armoiries sont trois Escussons d'Hermines de Bretagne.*

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & du P. Augustin du Paz, tant en son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne, qu'en son Catalogue des Evesques de Bretagne, à la fin dudit œuvre. Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Eveschez de France, en ceux de Cornoüaille, & Claude Robert en sa Gallia Christiana, *lettre c. mais particulierement des Memoires MSS. dudit P. du Paz, & de Messire Sebastien Marquis de Rosmadec, comte de la Chapelle, baron de Molac, Chevalier, Gouverneur de la Ville de Kemper-Corentin, & Messire Jean de Lanyon, Baron du Vieux-Chastel, Chevalier Gouverneur des Villes de Vennes & Auray, & Messire Guy Autret sieur de Missirien & de Lesergué, ¶ qui depuis a fait les additions & corrections du present Ouvrage.* ⊥

Suite des Evêques de Quimper de 1668 jusqu'à nos jours (P. P.).

De gueules à 3 écussons d'hermines.
Devise : *En tout temps Coetlogon.*

François de Coëtlogon, 1668-1706, né le 3 juin 1631 dans le diocèse de Saint-Brieuc, fils de Louis de Coëtlogon vicomte de Méjusseaume et de Louise Lemeneust, après avoir été coadjuteur de Mgr du Louet sous le titre d'évêque de Madaure, de 1606 à 1668, devint évêque titulaire de Quimper et prêta serment de fidélité au Roi le 23 avril 1668. L'année suivante 1669, grâce à la généreuse initiative de M. Picot, recteur de Plouguernevel, le séminaire était fondé. Mgr de Coëtlogon fut, à l'exemple de Mgr du Louet, grand protecteur des missions et des missionnaires. En 1675 il s'employa avec le V. P. Maunoir et l'abbé de Quimperlé à pacifier les esprits; il autorisa en 1678 Mlle Claude Hévin de Kermeno à fonder une maison de retraite pour les femmes. Sous son épiscopat, les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve prirent la direction de l'hospice Saint-Antoine en 1688. Mgr de Coëtlogon mourut le 6 novembre 1706.

A la cathédrale de Quimper, à main gauche de l'entrée de la chapelle de la Victoire, une plaque de marbre rapporte l'épitaphe qui se lisait autrefois sur un mausolée en forme de pyramide placé à l'entrée du chœur. En voici la teneur :

Hic jacet illustrissimus et reverendissimus D. D. Franciscus de Coetlogon natus tertio junii 1631, Episcopus Mandaurensis, illustrissimi et Reverendissimi D. D. Renati du Louet, episcopi Cornubiensis coadjutor inauguratus 18 aprilis 1666. Mox in ejusdem prœsulis locum suffectus est 1668. Ecclesiam cornubiensem in proprium decus, in privatum familiæ nobilis honorem, in publicam dioceseos et totius Armoricæ utilitatem, ad majorem Dei gloriam, Domibus asceticis, xenodochiis, seminario clericorum instauratis, virorum Apostolicorum laboribus munificentia et exemplo adjutis, annos XLI et amplius mitissime rexit. Obiit sexto novembris 1706.

Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus.

D'hermines à 3 chevrons de gueules.
Devise : *L'âme et l'honneur.*

François Hyacinthe de Plœuc, 1707-1739, né le 16 avril 1662, fut nommé à l'évêché de Quimper le 26 décembre 1706, il prêta serment de fidélité au Roi le 22 juin 1707, et ne fit son entrée solennelle à

Quimper que le 16 août 1707 (1). Nous devons signaler particulièrement à l'honneur de l'Episcopat de Mgr de Plœuc une nouvelle édition des Statuts diocésains en 1710, et la construction d'une partie notable des bâtiments du séminaire, notamment de la chapelle qui sert actuellement à l'hospice civil. Ce prélat mourut le 6 janvier 1739, et fut enterré au chœur de la cathédrale. Mgr Sergent a fait élever un monument à la mémoire de ce prélat, dans un enfeu proche le transept nord, et y a fait graver l'ancienne épitaphe :

Franciscus Hyacinthus de Plœuc, illustrissimo genere ortus, 16 aprilis 1662 natus, Episcopus Corisopitensis 26 decembris 1706 consecratus : zelum Dei zelans, forma gregis ex animo factus, disciplinæ et liturgiœ restaurator, vastam diœcesim per annos 22 diligenter invisit, parochiis optimos pastores preelegit, clerum nulli secundum firmavit, seminarium munificentia amplificavit, insigni basilica decoravit; viros apostolicos ære adjuvit; verbo et exemplo animavit; xenodochia, domos asceticas instauravit et œdificavit, sibi parcus, in pauperes largus se suaque impendit; plenus dierum et operum dilectus Deo et hominibus, gregi, clero et principi charus obiit die sexta januarii 1739.

Purgavit filios Levi et colavit eos quasi aurum, et fuerunt Domino offerentes sacrificia in justicia.

D'or fretté d'azur de 6 pièces au chef de gueules.

De Farcy de Cuillé, 1739-1772. Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé, né au château de Cuillé, en Anjou, le 13 juin 1706, fut sacré Evêque de Quimper le 8 novembre 1739 et prit possession le 15 décembre de la même année.

Il combattit avec un grand zèle les erreurs du Jansénisme, et lutta de tout son pouvoir contre l'envahissement progressif du présidial sur la Justice des Régaires. Sous son épiscopat, en 1749, s'établirent à Quimper les Sœurs de la Charité ou Sœurs Blanches (2) pour le soin des malades en ville. Mgr de Cuillé mourut à Lorient le 28 juin 1772. Dans le préambule de son testament, daté du 23 janvier 1768, le vénérable prélat s'exprimait ainsi : « J'invoque spécialement pour ma dernière heure la Très Sainte Vierge, à qui j'ai eu une particulière dévotion que j'ai toujours désiré d'inspirer à mes diocésains et que je leur laisse comme mon plus précieux héritage. » Il demandait à être inhumé dans l'arcade au dessous de celle de Monseigneur de Coëtlogon. M. le Men nous dit que la tombe de Mgr de Cuillé était adossée au chœur vis-à-vis de la chapelle Saint-Michel, aujourd'hui chapelle Saint-Joseph. Une disposition spéciale de son testament nous permet de conclure que les tableaux des Evêques que nous voyons dans la salle Synodale y furent placés par ses soins : « Je veux, écrivait-il, que les tableaux et portraits qui sont dans la grande salle de l'Evêché restent à mon Successeur. »

D'or au lion de gueules issant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

De Grossoles de Flamarens, 1772-1773. Originaire du diocèse d'Angers, grand vicaire de Chartres, Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens fut nommé Evêque de Quimper le 7 juillet 1772. Il assista aux Etats qui se tinrent à Morlaix du 20 octobre 1772 au 20 janvier 1773, et fut sacré à Morlaix en l'église Saint-Mathieu le 17 janvier 1773. Il prêta serment de fidélité au Roi le 4 mars de la même année ; mais ayant donné sa démission le 2 mai 1773, il fut transféré à Périgueux. Prélat anticoncordataire, il mourut à Londres en 1815.

(1) M. le Men a publié dans sa monographie de la cathédrale de Quimper, p. 167, le procès-verbal de cette prise de possession d'après un cérémonial du temps conservé aux archives de l'évêché.

(2) Voir l'intéressante notice de M. Trévédy sur cette fondation.

Coupé d'or et d'argent au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules.

Conen de Saint-Luc, 1773-1790. Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 17 juillet 1734, chanoine en 1762, abbé commendataire de l'abbaye de Langonnet en 1767, fut nommé à l'Evêché de Quimper le 2 mai 1773. Il fut sacré à Conflans par Mgr de la Royère, Evêque de Tréguier, le 29 août 1773. Par ses soins le palais Episcopal fut restauré, et l'abbaye de Landevennec unie à la mense Episcopale en 1781. Il s'éleva en chaire avec un grand courage contre la Franc-Maçonnerie. Il fut toujours un modèle de piété, et mourut en protestant contre la Constitution civile du clergé, le 30 septembre 1790 (1).

A l'entrée de la chapelle de la Victoire, à la Cathédrale, une inscription rappelle en ces termes sa mémoire :

Hic expectat vitam venturi seculi
Tussanus Franciscus Conen de Saint Luc
natus Rhedonibus 1724
ad Sedem Sancti Corentini evectus est 1773
pater amantissimus, suos sacerdotes adversus persecutores
fortiter defendit,
legibus impiis interritus obstitit,
contra constitutionem civilem clericorum
jam morti proximus ad Pium VI. pont. Max. protestatus est,
et dolore fractus obiit die XXX Septembris 1790.
primum in limine templi,
postea in capella B. Mariæ Virginis,
hic tandem depositus est.

Pendant la vacance du siège, de 1790 au Concordat de 1801, deux Evêques constitutionnels prétendirent à la juridiction ecclésiastique du Finistère.

Louis-Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1742, curé de Saint-Martin de Morlaix, nommé par les Electeurs le 1er novembre 1790, Evêque du Finistère, eut le triste honneur d'inaugurer le schisme en France. Il périt sur l'échafaud, à Brest, le 21 juin 1794.

En 1798, il eut comme Successeur dans le schisme Yves-Marie Audrein, né à Goarec, diocèse de Cornouaille, en 1741. Elu évêque du Finistère le 22 avril 1798, il fut sacré à Quimper le 22 juillet par Claude Le Coz. Il fut assassiné sur la route de Briec, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800, par des Chouans qui le fusillèrent parce qu'Audrein avait voté la mort du Roi (2).

André, 1802-1804. Claude André, né en Dauphiné, le 30 mai 1743, chanoine de Troyes, fut désigné au Concordat pour occuper le siége de Quimper ; sacré à Paris le 9 mai 1802, il arriva à Quimper le 19 août, et fut installé solennellement le 22 du même mois. La grandeur de sa tâche le déconcerta, et après avoir essayé d'organiser le clergé de son diocèse, il se heurta à une mauvaise volonté arrêtée de la part de l'autorité civile et aux prétentions peu justifiées des prêtres constitutionnels pour les postes les plus importants, et ne tarda pas à donner sa démission à la fin de l'année 1804 (3).

(1) Voir sa Vie écrite par l'abbé Boissière, son secrétaire, et publiée par M. Téphany, chanoine, dans son *Histoire de la Persécution religieuse.*

(2) Voir la *Fin de l'Eglise Constitutionnelle dans le Finistère.* — (P. P.).

(3) Voir la « Restauration du culte dans le diocèse de Quimper. » — *Semaine religieuse,* 1898.

En 1806, il fut nommé chanoine de Saint-Denis et mourut à Paris le 25 août 1818. Mgr André ne portait pas d'armes, mais les initiales de son nom, C. A., étaient simplement gravées sur le sceau épiscopal.

D'argent à l'arbre terrassé de sinople, le tronc chargé d'un léopard lionné de gueules, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

Dombideau de Crouseilhes, 1805-1823. Pierre-Vincent Dombideau de Crouseilhes, né à Pau le 19 juillet 1751, ordonné prêtre le 23 décembre 1775, était grand vicaire de Mgr de Boisgelin, Archevêque d'Aix, au moment de la Révolution. Au Concordat il suivit Mgr de Boisgelin à Tours et fut nommé à l'Evêché de Quimper par décret du 10 pluviose an XIII (30 janvier 1805). Sacré à Notre-Dame par Mgr de Belloy assisté de Mgr Chabot, ancien Evêque de Mende, et de Mgr André, démissionnaire du siège de Quimper, le 21 avril 1805, il n'arriva à Quimper qu'au mois d'octobre de la même année. Grâce à son expérience de l'Administration il sut vaincre les difficultés qui avaient déconcerté son prédécesseur et il procéda avec une grande fermeté à la restauration du culte dans le diocèse ; il fut enlevé presque subitement d'une attaque d'apoplexie dans la nuit du 28 au 29 juin 1823.

Son corps repose au cimetière du Séminaire, au rétablissement duquel il avait tant travaillé. On lit sur sa tombe cette inscription qui résume son épiscopat :

Hic jacet Illustrissimus ac Reverendissimus D. D.
Petrus Vincentius Dombideau de Crouseilhes episcopus Corisopiten.
Commissi gregis sollicitudine Pastor,
caritate Pater, moribus forma,
Cum palam sæviret impietas, fidei Custos integer,
cum occulte insidiaretur ecclesiæ sapiens moderator,
Seminariorum erectione
monasteriorum, piorum secessuum, missionum Sacrarum
restauratione.
tulit abominationes impietatis et consolatus est lugentes in Sion.
Clero ad pietatem et scientiam informando
præsertim incumbens
Seminarium hoc fundavit, enixe dilexit,
et hic dilectus
ipse juxta crucem jacere voluit.
Rexit ecclesiam Corisopitens. annis XVIII
obiit die XXVIII junii anno MDCCCXXIII, annos natus LXXII.
Requiescat in pace.

D'azur à 3 pies de mer becquées et membrées de gueules.

Mgr de Poulpiquet, 1824-1840. Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel est né au château de Lesmel, paroisse de Plouguerneau, le 4 août 1759. Docteur en Sorbonne, il fut nommé par Mgr de La Marche, chanoine, grand vicaire, puis en 1788, curé de Plouguerneau à la mort de l'abbé de Lesmel son oncle maternel.

Il protesta avec éclat contre la constitution civile du clergé, émigra en Angleterre, prit part en qualité d'aumônier à la malheureuse expédition de Quiberon, où il n'échappa à la mort qu'en gagnant à la nage une embarcation déjà pleine de monde, aussi fut-il choisi pour présider à l'inauguration du monument du Champ des Martyrs élevé à la mémoire des victimes qui périrent en cette circonstance.

Peu après le Concordat, en 1806, M. de Poulpiquet devint vicaire général de Mgr Dombideau et le seconda puissamment de son expérience et de son crédit dans l'œuvre de réorganisation du clergé et des communautés religieuses.

En 1822, il refusa l'évêché de Langres, mais Mgr Dombideau étant mort, il accepta de le remplacer sur le siège de S. Corentin. Préconisé le 4 mai 1824, il fut sacré à Notre-Dame de Paris par Mgr de Quelen, assisté de Mgr d'Hermopolis et de Mgr Millau évêque de Nevers, le dimanche de la Trinité 13 juin 1824. Sous son épiscopat fut fondée la première maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, ainsi que la Congrégation des religieuses de l'Adoration perpétuelle pour assurer la pratique de cette dévotion qui fut étendue à tout le diocèse. Après une courte maladie, Monseigneur de Poulpiquet mourut le 1er mai 1840. Son oraison funèbre fut prononcée le 2 juin par M. l'abbé Graveran, curé de Brest, déjà désigné comme son successeur.

Sur la recommandation expresse du Prélat son corps fut transporté dans l'église de Plouguerneau sa paroisse natale.

Voici l'inscription qu'on lit sur son tombeau :

Hic, in optato Juxta ecclesiam quam olim pie rexit tumulo
appositus ad patres jacet illustrissimus ac reverendissimus D. D.
Joannes Maria Dominicus de Poulpiquet de Brescanvel
Doctor Sorbonicus Episcopus Corisopitensis.
Avitæ fidei confessor et custos, alter apostolica charitate Christus
populi sollicitudine pater, clericorum pietate forma,
Zelo sacerdotum amor et exemplar omnibus omnia factus ex animo,
In adversis corroboravit quod ampliavit in prosperitate templum.
Lugent innumeri quos enutrivit pauperes præsbyteri quibus providit
de senectute bona, novi quos conduxit in vineam operarii et quibus in perpetuum
ad altare consociavit adoratores angeli pacis lugent.
Natus die IV augusti M.DCC.LIX Ecclesiam corisopitensem feliciter
rexit annos XV menses XI dies XIII. obiit die Ia Maii MDCCCXL.
Requiescat in pace.

La Cathédrale conserve son cœur placé au côté de l'épître de la chapelle de la Victoire.

De sinople à la croix alésée d'or.
Devise : *Verbum crucis Dei virtus.*

Joseph-Marie Graveran, 1840-1855, né à Crozon le 16 mars 1793, ordonné prêtre le 20 décembre 1817, fut successivement professeur au Grand-Séminaire où il se fit remarquer par sa science, puis curé de Saint-Louis de Brest où il se révéla comme administrateur habile, sachant allier à une grande prudence une fermeté inébranlable. A la mort de Mgr de Poulpiquet il fut, moins d'un mois après, appelé à le remplacer et sacré à Paris dans la chapelle du couvent des Oiseaux par Mgr Affre, assisté de Mgr Bonami archevêque de Calcédoine et de Mgr Morlot évêque d'Orléans. Après la Révolution de février 1848, l'évêque de Quimper fut envoyé représenter le Finistère à l'Assemblée Constituante où il sut en fort bons termes défendre les droits de l'Eglise et la liberté d'enseignement. Mgr Graveran rédigea des Statuts diocésains, pleins de mesure et de sagesse, qui montrent dans le Prélat une grande expérience et une connaissance approfondie des besoins particuliers du diocèse. Sur la fin de sa vie il entreprit la réalisation d'un projet qui lui tenait au cœur depuis longtemps, le couronnement des tours de sa Cathédrale par la construction de deux flèches en harmonie avec le reste du monument, et il réalisa les

ressources suffisantes à cette entreprise en demandant à chacun de ses diocésains un sou par an pendant cinq ans; par ce moyen ingénieux, l'œuvre commencée par lui fut menée à bonne fin par les soins de son successeur. Après une longue maladie, Mgr Graveran fut enlevé à l'affection de ses diocésains le 1er février 1855. Son corps fut inhumé à la Cathédrale dans la chapelle Saint-Pierre, une statue y représente le prélat à demi couché, avec cette inscription :

Hic jacet Josephus Maria Graveran episcopus Corisopiten. et Leonen. annos vixit LXI menses X dies XVI obiit die I februarii M.DCCC.LV — in Pace — erat vir ille simplex et rectus ac timens Deum et recedens a malo.

Son cœur fut déposé dans l'église de Saint-Louis de Brest derrière le chœur. On y lit cette inscription :

Hic ad suos redux quiescit amans cor
illustriss. Reverendiss. Domini Joseph Maria Graveran
Corisopitensis et Leonensis episcopi.
Hanc pie pastor bonus annis XIV rexit ecclesiam
in finem dilexit redamantes in finem.
Congenito, Crozone genitus Parochus erexit.

Son éloge funèbre fut prononcé le 1er mars 1855 par M. de Léseleuc de Kerouara, recteur de Plougonven.

D'azur à une Sainte Vierge d'argent rayonnante d'or, à l'orle d'étoiles de même. Devise : *Ave Maris stella.*

Monseigneur Sergent, 1855-1870. Né à Corbigny dans la Nièvre le 12 mai 1802, M. Nicolas-Marie Sergent était recteur d'académie de ce département et vicaire général de Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, quand il fut nommé par l'Empereur évêque de Quimper le 6 février 1855. Sacré à Paris dans la chapelle des Sœurs du Bon-Secours, le 20 mai 1855, par le cardinal Morlot archevêque de Tours, assisté de Mgr Sibour, évêque de Tripoli, et de Mgr Tirmarche évêque d'Arras.

Toujours fort attaché aux doctrines romaines, il prit une part importante aux travaux du concile du Vatican et fut élu membre de la Commission de discipline. On lui doit la belle restauration intérieure de la Cathédrale, qui fut son œuvre de prédilection. Il mourut subitement en wagon en gare de Moulins, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1871. Son corps repose dans l'enfeu qu'il avait choisi lui-même pour sa sépulture, près la porte de la sacristie. Sur son tombeau se voit son image sculptée en pierre de Kersanton, avec cette inscription :

Renatus Nicolaus Sergent episcopus Corisopit. et Leonen.
Sancti Chorentini nostri sedem XVI annos impiger tenuit,
ecclesiam cathedralem munificentissimus ornavit,
fidem inconcussam
in synodo Vaticana fideliter firmiterque professus est.
Vixit annos LXIX menses II. dies XIII
obiit D. XXV julii An. MDCCCLXXI
in pace.

Son panégyrique fut prononcé par l'abbé Darras l'auteur de l'*Histoire de l'Eglise.*

Mi-parti au 1er les armes de saint Benoit, au 2e d'argent au pin terrassé d'azur supporté par deux cerfs affrontés de gueules. Devise : *In visceribus Jesu Christi.*

Monseigneur Nouvel. Charles Nouvel de la Flèche, né à Quimper le 26 décembre 1814, fit ses études de Droit à Rennes où son père était conseiller à la Cour. Après avoir exercé quelque temps comme avocat, il entra en 1838 au Séminaire de Saint-Sulpice et, ordonné prêtre, fut successivement vicaire à Saint-Germain, professeur de théologie morale au Grand-Séminaire, aumônier de l'Hôpital Saint-Yves, curé de Toussaints, puis vicaire général de Mgr Godefroy Saint-Marc, archevêque de Rennes. En 1869 il voulut entrer en religion, et se retira au Monastère des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, au diocèse de Sens, mais à peine avait-il fait profession sous le nom de Dom Anselme, que par décret de M. Thiers, président de la République, il fut désigné pour remplacer Mgr Sergent sur le siège de saint Corentin. Sacré à la Pierre-qui-Vire le 4 février 1872 par l'Archevêque de Sens, assisté de l'Evêque de Nevers et de l'Evêque de Tarbes, il fit son entrée solennelle à Quimper le 15 février 1872; il conserva pendant tout son épiscopat son costume religieux, et suivit en tout point sa règle qui prescrit l'abstinence quotidienne des aliments gras, couchant tout habillé sur une simple paillasse. On lui doit l'unification des quatre Catéchismes de Léon, Tréguier, Cornouaille et de Vannes, jusque-là en usage dans le diocèse, la fondation d'un couvent de son Ordre à Kerbeneat, paroisse de Lanneuffret, et la reconnaissance de la relique du Bras de saint Corentin. Mgr Dom Anselme Nouvel mourut le 1er juin 1887, huit jours après sa rentrée à Quimper de sa visite pastorale, sans la moindre illusion sur sa fin prochaine et s'y préparant avec une énergie et une grandeur d'âme peu communes. Il est inhumé dans l'enfeu de la chapelle de Saint-Corentin, en la Cathédrale, avec sa représentation en marbre blanc. Son éloge funèbre fut prononcé par Mgr Bécel, évêque de Vannes.

D'azur à la croix d'or au chef de Bretagne. Devises : *Doué hag ar vro* (Dieu et Patrie), et *Ama et confide.*

Monseigneur Lamarche, 1887-1892. Jacques-Théodore Lamarche, né à Paris le 15 mars 1827, ordonné prêtre le 21 décembre 1851, accompagna nos soldats en Crimée en qualité d'aumônier. Etait vicaire à Saint-Germain de Charonne quand éclata la guerre de 1870; il assista nos soldats aux combats de Saint-Privat et de Gravelotte, et après la capitulation de Metz les accompagna prisonniers jusqu'à Kosel en Silésie. Successivement curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle et de Sainte-Marie des Batignolles; préconisé évêque de Quimper dans le Consistoire du 25 novembre 1887, Mgr Lamarche fut sacré à Notre-Dame de Paris le 29 janvier 1888 par Mgr Richard, archevêque de Paris, assisté de Mgr Coullié, évêque d'Orléans et de Mgr de Briey, évêque de Meaux. Mgr Lamarche donna un témoignage éclatant de son amour pour Marie dans les belles fêtes du Couronnement de Notre-Dame du Folgoët et prit à cœur la Cause du Vénérable Serviteur de Dieu Michel Le Nobletz, qui fut commencée sous ses auspices. Après un court épiscopat, le regretté Prélat fut enlevé à l'affection de ses diocésains le 15 juin 1892. Son éloge funèbre fut prononcé le 20 juillet par Mgr d'Hulst. Le corps du Prélat repose dans la Cathédrale, dans l'enfeu du bas-côté sud, voisin de la fresque de Yan d'Argent, représentant la prédication du grand Serviteur de Dieu Michel Le Nobletz. On lit sur sa tombe cette simple inscription :

HIC JACET
R. D. Jacobus Theodorus
Lamarche,
ecclesiam Corisopiten. IV. ann. gubernavit
obiit A. D. MDCCCXCII. die XV Junii.

Monseigneur Henri-Victor Valleau. Henri-Victor Valleau, né à la Couarde, île de Ré, au diocèse de La Rochelle, le 17 novembre 1835, prêtre en 1861; était curé-archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes lorsqu'il fut nommé à l'Evêché de Quimper le 26 novembre 1892, préconisé le 16 janvier 1893, et sacré dans la Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, le 5 mars 1893, par Mgr Ardin, archevêque de Sens, assisté de Mgr Petit, évêque du Puy, et de Mgr Cœuret, évêque d'Agen. Mgr Valleau mourut subitement le 24 décembre 1898. Pendant son court épiscopat il présida aux fêtes du Couronnement de Notre-Dame de Châteauneuf et à la Translation des reliques de saint Pol de Léon au mois de septembre 1897. Sur sa recommandation aucun éloge funèbre n'a été prononcé sur sa tombe.

D'azur à la barque gréée d'argent voguant sur une mer agitée de sinople vers une étoile rayonnante d'or au franc canton d'hermines. Devise : *In te Domine speravi.*

François-Virgile Dubillard, né à Soye, diocèse de Besançon, le 16 février 1845. Successivement professeur, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général, il fut nommé évêque de Quimper au Consistoire du 14 décembre 1899. Sacré à Besançon par l'archevêque, Mgr Petit, le 24 février 1900, il a fait son entrée solennelle à Quimper le 22 mars de la même année.

D'azur à trois épis d'or à la feuille ployée d'argent 2. 1. Devise : *Qui seminat in benedictionibus. Deus adjuva me.*





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES D'ALETH ET S. MALO
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

EVESQUES D'ALETH
OU GUIC-ALETH.

PREMIER LIEU DU SIEGE EPISCOPAL DE S. MALO,

Depuis ledit S. Malo, jusqu'à S. Jean de la Grille, qui transfera le Siege en la ville de S. Malo, l'an de grace 1141.

ADDITION.

Saint Malo est une Ville celebre, située en une peninsule de la coste Septentrionale de la Mer en la haute Bretagne; elle a pris le nom de son premier Evesque, & l'a donné à tout le Diocese auparavant nommé Aleth. Entre les principales remarques que l'on peut faire en cette ville-là est singuliere, que la garde d'une Place si importante est commise toutes les nuits à la fidelité d'un certain nombre de dogues, qui sont attachez le jour, & qui font la ronde toutes les nuits à l'entour des remparts & des fossez, avec telle furie qu'ils seroient capables de devorer ceux qu'ils pourroient rencontrer. Le grand trafic exercé par les Habitans de Saint Malo, d'où estoit Jacques Cartier, qui le premier découvrit le Canada leur donna de la reputation en toutes les parties du monde. Le Chapitre est composé d'un Doyen, des Archidiacres de Dinan & de Porhoët, d'un Chantre et des Chanoines.

Entre les Epistres de saint Jerosme, que le docte Pierre Canisius a triées, & distribuées en trois Livres, il s'en trouve une qui est la 42. du Livre premier, que ce S. Docteur Sarmate de nation, mais qui avoit long-temps demeuré és Gaules, écrit à une sienne fille spirituelle, grande Dame Gauloise, nommée Algasia, & commence ainsi : *Filius meus Apodemius, qui interpretationem nominis sui,*

longa ad nos navigatione signavit, & de Oceani littore atque ultimis Galliarum finibus Româ præterita quæsivit Bethleem, etc. detulit mihi in parva schedula maximas quæstiones., etc. Et aprés avoir comparé la pieuse curiosité de cette devote Dame à celle de la Reine de Saba, avant luy donner la resolution de ses doutes, il luy fait cét humble compliment. *Satis miratus sum, cur, purissimo fonte vicino relicto, nostri tam procul rivuli fluenta quœsieris, & omissis aquis Siloë quœ vadunt cum silentio, desideres aquas Sihor, quœ turbidis sœculi hujus vitiis sordidantur. Habes isthic* Sanctum virum ALETHIUM Presbyterum, *qui viva (ut aiunt) voce, & prudenti disertoque sermone, possit solvere quœ requiris, &* quelques lignes aprés. *Itaque nostram amaritudinem, illius* (Alethii) *nectareo melle curato.* Ayant leu cette Epistre, je me suis incontinent persuadé, que ce saint & docte personnage Alethius (à la sainteté & erudition duquel le S. Docteur deffere tant) pourroit avoir esté de ce Diocese, puisqu'il estoit du Pays de cette Dame, qui demeuroit aux dernieres extremitez des Gaules, & és rivages de l'Ocean, ce qui ne se peut entendre que de nostre Bretagne (au regard de Bethleem, d'où saint Jerosme écrivoit) laquelle s'avance dans l'Ocean, & est tellement environnée de luy, de trois costez, que Pline l'appelle, *Spectatiorem Peninsulam;* & peut-estre auroit-il esté nommé Alethius, *à diuturna in habitatione civitatis Alethi;* & si je n'estois asseuré que long-temps avant saint Jerosme, le premier lieu du Siege de cét Evéché se nommoit Aleth, (comme il se void dans le livre intitulé *Notitia imperii,* où il se lit *ALETHUM sub dispositione viri spectabilis Ducis tractus Armoricani,* & ailleurs, *Prœfectus militum Marrensium, Maurorum, Osismiacorum ALETHO)* j'aurois pensé qu'il auroit esté nommé Aleth, du nom de notre Alethius, puisque l'experience nous fait voir, que nos anciens Bretons avoient coûtume de donner aux Villes, Bourgs & Paroisses, les noms des S.S. Personnages qui y avoient vécu, quelques fois sans composition, comme aux Villes de saint Malo, saint Brieuc, saint Paul de Leon, saint Aubin du Cormier, & semblables ; autrefois adjoustant l'une de ces quatre Dictions Bretonnes, Guic, qui signifie *Bourg* en Latin *oppidum,* Landt, qui en vieux Breton signifie *Eglise,* Ploue, d'ordinaire apostrophé & prononcé Plou' qui signifie *Paroisse* ou *peuple champestre,* en Latin *Plebs,* & Loc, qui signifie *lieu;* comme par exemple GUIC-ALETH, (non pas Quidaleth,) qui signifie *Bourg-d'Aleth,* GUIC-SANE, Bourg de saint Sané, etc. Landt-Houarné, *Eglise de saint Hervé,* Landt-Thivizio, *Eglise de saint Thuriau,* Plou'-Armel, *champ de saint Armel,* Plou'-Neventer, *champ* ou *Paroisse champestre de saint Neventer,* Loc-Mazhé, *lieu de saint Mathieu,* Loc-Ronan, *lieu de saint Ronan,* & une infinité de semblables. Quoy que c'en soit, il nous conste par le temoignage de saint Jerosme, que nostre Alethius a esté un saint & docte Personnage ; & par la description du lieu où il demeuroit, il nous reste une forte conjecture qu'il fut Breton Armoricain (quoy que je ne le puisse asseurer), & partant je luy devois ce souvenir en ce lieu, ne le pouvant placer en mon Catalogue, pour avoir precedé saint Malo, qui luy donnera commencement.



Saint Malo, ou Maclovius (dont nous avons décrit la vie) fut sacré Evêque d'Aleth, l'an de grace 541. sous le Pape Vigilius, l'Empereur Justinian I. & Hoël II. du nom Roy de Bretagne Armorique, gouverna son Evéché soixante & dix ans, & mourut l'an 612. âgé de cent dix ans.

II. — **S. Gurval,** ou **Gurvalus,** fut éleu aprés la mort de saint Malo l'an 612. sous le Pape Boniface IV. l'Empereur Heracle, & le Roy Hoël III. Il ne tint ce Siege que deux ans, se déposa l'an 614. & se retira au desert, où il deceda l'an 625. *Voyez le surplus de sa vie le 6. juin, p. 216.*

III. — **S. Colaphin,** ou **Colaphinus,** Archidiacre d'Aleth, fut éleu incontinent aprés que

saint Gurval se fut démis de l'Evéché, sous le Pape S. Deus-dedit, & les mémes Empereur & Roy de Bretagne, tint ce Siege six ans, & mourut l'an 619.

IV. — **S. Armel**, ou **Amargilus**, éleu la méme année 619. sous le Pape Boniface V. & lesdits Princes, deceda l'an 627. ayant siegé 8. ans.

V. — **S. Egnogat**, ou **Enogatus**, fut sacré au commencement de l'an 628. sous le Pape Honoré I. & les Empereur & Roy que dessus, tint ce Siege trois ans, & mourut le treiziéme de Janvier l'an 631. auquel jour l'Eglise de S. Malo en fait office. Il y a auprés de Dinan une Paroisse de son nom.

VI. — **S. Melmon** (1), ou **Malmon**, succeda la méme année 631. par eslection du Chapitre d'Aleth, sous les mémes Pontife, Empereur & Roy, & deceda le septiéme de son Pontificat, qu'on nombroit de Jesus-Christ 638.

VII. — **S. Geffroy** ne tint ce Siege que deux ans, ayant esté esleu sous le Pape Jean IV. l'an 639. & mourut l'an 641.

VIII. — **Ocdumal**, ou **Ocdmalus**, fut éleu l'an 641. sous le Pape Theodore, & deceda l'an 644. ayant siegé trois ans, sous l'Empereur Constans III. fils d'Heracle, & le Roy de Bretagne Salomon II. du nom.

IX. — **Hamon** occupa ce Siege depuis ledit an 644. jusqu'à l'an 651. sous le Pape Theodore & S. Martin I. martyr, sous les mémes Princes. Du temps de ce Prelat S. Judicaël Roy de Bretagne Dononée rebastit l'Abbaye de saint Méen de Gaël, & s'y rendit Religieux.

X. — **Noedi**, ou **Noedius**, éleu l'an 652. sous les mémes Pontife & Princes, ne siegea que neuf mois, & mourut en Mars l'an 653.

XI. — **Riatuvalus** succeda par élection du Chapitre la méme année 653. tint le Siege six ans, sous les Pape Eugene I. & saint Vitalien, & les mémes Empereur & Roy, & mourut l'an 659.

XII. — **Tutamen** ou **Tutamenus**, fut sacré au commencement de l'an 660. sous le Pape S. Vitalien, l'Empereur Constans II. & le Roy de Bretagne Allain II. du nom, ne siegea que 3. ans, & mourut l'an 663.

XIII. — **Ravili**, ou **Ravilius**, éleu la méme année 663. sous les mémes Pontife & Princes, mourut l'an 670. ayant siegé 7. ans.

XIV. — **Bili**, ou **Bilius**, fut sacré l'an 670. sous le Pape Adeodatus, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Allain II. & mourut l'an 672. le deuxiéme de son Pontificat. Ce fut du temps de ce Prelat, que les Reliques de S. Malo furent rapportées de Xaintonge en Bretagne; il écrivit amplement la vie dudit S. Malo, telle qu'on la void és anciens Legendaires manuscrits, distribuée en neuf Leçons, tant le jour de la Feste, que chaque jour de l'Octave, & à sa translation.

(1) A partir de saint Melmon jusqu'à l'évêque Helocar, la suite des Evêques d'Aleth n'offre aucun caractère d'authenticité. (M. de la Borderie, *Annuaire de Bretagne*, 1862.)

XV. — **Moenus** fut éleu l'an 672. & mourut l'an 675. n'ayant siegé que trois ans sous les mémes Pape, Empereur & Roy.

XVI. — **Edbodus** ¶ que je trouve nommé **Ebondus,** ⸥ siegea sous les Pape Domnus ou Domnio I. du nom, & S. Agathon, & les susdits Empereur & Roy, dépuis l'an 675. jusqu'à l'an 679. qui font 4. ans.

XVII. — **Guibertus** ne siegea que deux ans, depuis l'an 679. jusqu'à 681. sous les mêmes Pontifes & Princes.

XVIII. — **Hamon** esleu la mesme année 681. se demit l'an 683. & mourut l'an 695. ayant tenu ce Siege deux ans, sous le Pape, Empereur & Roy que dessus.

XIX. — **Gautier,** ou **Galterius,** Chancelier du Roy de Bretagne Allain surnommé le Long, la méme année de son eslection assista au Parlement General, convoqué par ce Prince en la ville d'Occismor en Leon & signa l'Edict y fait, immediatement aprés l'Archevêque de Dol Genevée. Il tint ce Siege douze ans, sçavoir est depuis ledit an 683. jusqu'à 695. qu'il deceda. Il assista avec les autres Prelats de Bretagne aux obseques dudit Roy Allain, en l'Abbaye de S. Melaine de Rennes, l'an 690. Il siegeoit du temps des Papes S. Leon II. S. Benoist II. Jean V. Conon, & saint Serge I. & l'Empereur Justinien II.

XX. — **Cadocavan,** ou **Cadocavanus,** fut esleu l'an 696. sous le Pape S. Serge I. & l'Empereur Tybere III. dit Absimare, pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Allain II. tint ce Siege treize ans, & mourut l'an 709.

XXI. — **Rivallon** ayant esté sacré l'an 711. sous le Pape Constantin & l'Empereur Philippicus Bardanes, tint ce Siege jusqu'à l'an 734. qui font 23. ans.

XXII. — **Judicael** sacré l'an 734. sous le Pape Gregoire III. & l'Empereur Leon Isaurien III. du nom, mourut l'an 740. ayant siegé six ans.

XXIII. — **Reginaldus** fut esleu l'an 740. sous le Pape Saint Zacharie I. du nom, l'Empereur Constantin Copronyme V. du nom, & mourut l'an 758. le 18. de son Pontificat.

XXIV. — **Menfenicus** entra dans ce Siege par eslection du Chapitre d'Aleth, l'an 758. sous le Pape Paul I. & l'Empereur que dessus, mourut l'an 780. ayant siegé vingt-deux ans.

XXV. — **Budic,** ou **Benoist,** c'est tout un, succeda l'an 781. sous le Pape Adrien I. & l'Empereur Constantin VI. & Irené sa mere, tint ce Siege unze ans, & mourut l'an 792.

XXVI. — **Docmael** fut esleu l'an 792. sous le mesme Pape Adrien I. & l'Emperiere Irenes, du temps que l'Empereur Charle-magne conqueroit la Bretagne, duquel l'armée assiegea & prit la ville d'Aleth de son temps. Il mourut l'an 812.

XXVII. — **Heloca** ou **Helocarus,** fut sacré l'an 812. sous le Pape Leon III. & l'Empereur Charle-magne ; il assista à un Concile celebré par l'Archevêque de Tours à Rhedon, où assisterent aussi les Evêques du Mans, d'Occismor (c'est Leon), de Rennes, de Nantes &

de Cornoüaille, l'an 817. le 3. de l'Empire de Loüis le Debonnaire; auquel Concile ces Prelats confirmerent les Lettres dudit Prince, données à Aix la Chapelle, par lesquelles il reconnoissoit que l'Abbaye de saint Méen de Gaël (située en ce Diocese) avoit esté fondée & bastie par S. Judicaël Roy de Bretagne, émancipée de la main seculiere des Princes (c'est à dire exemptée & amortie de leur obeïssance seculiere) par Charle-magne & ledit Louïs, & excommunierent Raoul sire de Montfort, qui l'avoit voulu reduire en son obeïssance, & tous autres qui voudroient attenter aux immunitez de l'Eglise. Il deceda l'an 817.

XXVIII. — **Ermor** ou **Ermorus**, fut éleu l'an 817. sous le Pape Pascal I. l'Empereur Loüis le Debonnaire, & mourut l'an 835. ayant siegé dix-huit ans.

XXIX. — **Jarnuvaltus** ou **Tarnuvaltus**, succeda par élection l'an 835. sous le Pape Gregoire IV. & le méme Empereur, deceda l'unziéme Novembre l'an 837. n'ayant siegé que deux ans.

XXX. — **Meen** éleu l'an 837. sous les mêmes Pape & Empereur, mourut l'an 840. ayant siegé trois ans.

XXXI. — **Salaçon** fut nommé à l'Evêché d'Aleth par Loüis le Debonnaire l'an 840. sous le Pape Gregoire IV. & ayant esté accusé de Simonie, il fut déposé à l'instance du Roy de Bretagne Neomene, l'an 855. *Arg. l. 3. c. 16.*

ADDITION.

Guernallius mentionné en une Epistre du Synode de Tulle, écrite aux Evêques de Bretagne.

XXXII. — **Ratuvalatrus** succeda par nomination du Roy Neomene, & par élection du Chapitre d'Aleth, l'an 855. & tint ce Siege 7. ans jusqu'à l'an 862. qu'il mourut. Il consentit la fondation du Royal prieuré de S. Magloire de Lehon prés Dinan, faite l'an 860. ou environ, par Neomene Roy de Bretagne Armorique, du temps duquel & du Roy Heruspée son fils il siegeoit, seant à Rome le Pape Benoist III. & Nicolas I. sous les Empereurs Lothaire & Loüis II.

XXXIII. — **Ratuvili** ou **Ratuvilius**, fut sacré l'an 863. sous le Pape Nicolas premier, l'Empereur Loüis second, & Heruspée Roy de Bretagne Armorique, & ayant siegé 9. ans il deceda sur la fin de l'année 872. L'an 869. il signa une patente du Roy Salomon III. touchant les presents qu'il faisoit à l'Abbaye de Rhedon, où ce Prince se qualifie *Salomon Dei gratiâ totius Britaniæ magnæque partis Gallie Princeps*, & est signée de nôtre Prelat, qui y est nommé *Rathinus Alethensis Episcopus*, en presence des Princes Rivallon & Guegon fils du Roy, Pastheneten & Brannus enfans du feu Roy Neomene. Ce Prélat consentit aussi la fondation du Prieuré de S. Sauveur de Plelan que le mesme Prince fonda en son Manoir de Brecilien en ce Diocese, & le fit appeller MOUSTER SALAUN, c'est à dire Monastere de Salomon, où nostre Prélat déposa le corps de S. Maixant qu'on avoit envoyé en present à ce Prince. Il officia aussi aux obseques de la Reyne Guyhenerec premiere femme du Roy enterrée en ce mesme Prieuré (1).

XXXIV. — **Salvator** fut sacré l'an 873. sous le Pape Jean VIII. & l'Empereur Loüis II. La derniere année du Roy de Bretagne saint Salomon III. du nom, lequel ayant esté

(1) Après Ratuili, l'abbé Duchesne mentionne Bili, auteur de la *Vie de saint Malo*, comme Evêque d'Aleth vers 900.

cruellement massacré (1), les Seigneurs qui avoient conspiré sa mort entrerent en guerre à qui resteroit Roy, & sur ces entrefaites, les Normands & Danois descendirent en Bretagne en plusieurs Havres, l'an 878. entr'autres au Havre d'Aleth (c'est le port de Solidor, à l'embouucheure de la riviere de Rance) crainte desquels ce Prélat & son Clergé se retira en France, & passant par le Prieuré de Lehon prés Dinan, il emporta le corps de Saint Magloire à Paris, où il a esté depuis retenu. Ce Prelat mourut l'an 915. ayant siegé 42. ans, pendant lesquels il vid le regne du Duc Allain Rebras premier du nom, & la desolation de son Evéché par les Normands, sous leur Duc Rollo, qui se jetta sur le pays Dolois, Dinannois & d'Aleth, l'an 912.

Les Noms de ses successeurs ne se trouvent depuis l'an 915. jusques à l'an 1002.

XXXV. — **Hamon** (2) fut sacré l'an 1002. sous le Pape Jean XVII. l'Empereur Henry le Chauve II. du nom, & le Duc de Bretagne Geffroy premier de ce nom, & mourut l'an 1034. le trente-deuxiéme de son Pontificat. Du temps de ce Prelat, le Prince Eudon ne se contentant de son partage y voulut adjouster le païs Alethois & Dolois, supporté en ses pretentions par le Vicomte de Leon, dont le Duc Allain III. son frere, estant adverti, il entra en armes au Dinannois, assiegea le Chasteau de Lehon prés Dinan, & laissant l'Archevéque de Dol, & le Vicomte de Leon pour conduire ce Siege, il marcha avec la moitié de son armée vers la ville d'Aleth, en dessein de l'assieger. Eudon en eut nouvelle, & alla charger ceux qui estoient devant Lehon, dont le Duc adverti, rebroussa chemin pour ayder ses gens, mais trouvant la riviere de Rance fort enflée, il fallut aller plus haut chercher le passage; enfin ils se joignirent, s'ensuivit la bataille que le Duc gagna, le Prince s'étant sauvé à pointe d'éperon, dans Guenkamp. Ce Prelat suscrivit à la fondation de l'Abbaye de saint Georges de Rennes, faite par le Duc Allain III. Du temps de ce Prelat Junkeneus de Dinan Archevêque de Dol bastit le Chasteau de Combourg en ce Diocese, & le donna à son frere Ruellan surnommé Chevre-Chenuë Vicomte de Dinan.

XXXVI. — **Raoul** fut éleu l'an 1034. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Conrad II. & le Duc Allain III. tint ce Siege vingt-cinq ans, & mourut l'an 1059. Ce Prelat soussigna le don que fit le Duc Allain & le Prince Eudon son frere à Hugueten Abbé de saint Méen de Gaël (que le Duc Geffroy leur pere avoit rebasti) de la terre & forest de Gadel, change d'or & d'argent en leur bourg, la Chapelle & territoire de S. Tremore, le Menehi de Quedillac & autres terres, où il signe RODOLPHUS Episcopus DIALETENSIS, mais il y a erreur au datte de l'an 1000. ce qui se justifie aisément, car en cette année le Pere des Princes vivoit, qui ne mourut que l'an 1008. & icy c'est leur mere veuve dudit Geffroy qui fait le don. D'ailleurs Karkeneus (qui y signe Archevéque de Dol) ne fut sacré que l'an 1026. Guérin Evéque de Rennes, qui y signe aussi, ne fut sacré que l'an 1012. Gautier Evéque de Nantes qui y signe pareillement, ne fut éleu que l'an 1006. & nostre Prelat l'an 1034. d'oü je conclus qu'il faut de necessité que ce don a esté fait depuis ledit an trente-quatre.

XXXVII. — **Reginald** fut éleu l'an 1059. & sacré la méme année, sous le Pape saint Gregoire VII. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Hoël, & mourut l'an 1091. le dix-septiéme Novembre. Il assista à l'enterrement du Comte Eudon en la Cathedrale de saint Brieuc la méme année de son sacre, & l'an 1087. il assista au Parlement de Bre-

(1) Voyez la vie de S. Salomon, page 266, art. XII. — A.

(2) Le *Pouillé de Rennes* place Raoul avant Hamon et fait suivre celui-ci d'un Evêque Martin : Raoul, 990-1020. Hamon, 1028-1049. Martin, 1054-1056.

tagne tenu à Rennes par ledit Duc Allain IV, dit Fergent, duquel il fut Chancelier. L'an 1060. il approuva le don que faisoient Judicaël & Waceline à Seigneur & Dame de Loheac, de la Paroisse de Goven en son Evéché, à l'Abbaye S. Sauveur de Rhedon. *Annuente REGINALDO, qui tunc temporis Episcopatum sancti Maclovii regebat* (porte l'acte dudit don). L'an 1080. Geffroy premier du nom Vicomte de Dinan, du consentement de sa femme Orio, & aussi Olivier & Allain leurs enfans, fonderent le Prieuré de la Magdeleine au Pont sur Rance sous Dinan, & le donnerent à Frere Guillaume du Dol leur proche parent, Abbé de S. Florent lez Saumur. Du temps de ce Prelat, Judicaël Seigneur de Loheac (duquel nous avons parlé un peu plus haut) commença à bastir dans son Chasteau une Chapelle en l'honneur du Sauveur du monde JESUS-CHRIST, que son fils Gaultier paracheva (comme nous dirons tantost).

XXXVIII. — **Benoist** fut sacré l'an 1091. finissant, en Fevrier, sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc Allain Fergent IV. du nom; siegea neuf ans & mourut l'an 1100. L'an 1092. il assista à l'enterrement d'Anne de Leon Comtesse de Porhoët, veuve d'Eudon, à sainte Croix prés Josselin, avec Morvan Evêque de Vennes, & Guillaume Evéque de Saint Brieuc, & leurs Archidiacres, Justin Abbé de Saint Sauveur de Rhedon, Gervais Abbé de S. Melaine, Guihomar Abbé de S. Méen de Gaël, Fraval Abbé de S. Guedas de Rhuys. L'an 1098. un Seigneur nommé Guegon le Vicaire (c'est Vicomte) fils de Herard, fit infraction violente en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre d'Aleth, au saint Temps de Caréme, & l'Esté suivant il fut griévement blessé en la teste; ce qui luy fit reconnoître sa faute, & faire venir ce Prelat, qui s'estoit retiré au Monastere de S. Malo en l'Isle d'Aaron, auquel ayant demandé pardon & absolution des sacrileges par luy perpetrez en ladite infraction & invasion injuste des biens de ladite Eglise, il les restitua & promit à ce Prelat de ne plus prendre les armes que par son conseil & consentement, & restitua à l'Eglise d'Aleth les terres que luy avoit jadis donné Robert fils de Bresel de Plohiern, & plusieurs autres biens, consentant que quiconque les troubleroit en la possession desdites terres, fut excommunié.

XXXIX. — **Judicael** (1) fut sacré l'an 1101. sous le Pape Paschal II. les Empereurs & Duc que dessus, deceda l'an 1108. ayant tenu le Siege sept ans, il eut un frere Archevéque de Roüen. La méme année du sacre de ce Prelat, & de son consentement, Gautier Seigneur de Loheac paracheva la Chapelle de S. Sauveur, que son pere Judicaël avoit commencée, & y fonda un Prieuré, qui dépendoit de l'Abbaye de Rhedon, dont l'Abbé Justin fut investi en presence de ce Prelat, & de Robert d'Arbrissel, homme tres-saint, Instituteur de l'Ordre de Font-Evraud, qui y assista avec grand nombre de ses Disciples; & y fit le méme Seigneur mettre une portion de la vraye Croix, & une portion de la pierre du Sepulchre de Nostre-Seigneur, que son frere Riou de Loheac luy avoit envoyé de la Terre-Sainte.

XL. — **Benoist** fut sacré l'an 1108. sous les mémes Pape & Duc de Bretagne, & l'Empereur Henry V. mourut l'an 1118. le 10. de son Pontificat. Ce Prelat donna à Guillaume Abbé de Marmoustier lez Tours, l'Abbaye qui estoit en l'Isle Aaron (c'est à present la Cathedrale de S. Malo) & le Prieuré de S. Malo de Dinan, qui dépendoit de ladite Abbaye, fondée par Olivier Vicomte de Dinan, à condition d'y avoir huit moines, desquels ledit Olivier voulut estre le cinquiéme, du consentement du Vicomte Geffroy fils dudit Olivier, ce que le Pape Paschal II. confirma par un Bref adressé audit Abbé Guillaume, datté *de Id. Maii Indict. 3. A. C. 1109.*

(1) Les trois noms d'Evêques donnés ici, Benoit, Judicaël et Benoit, appartiendraient à la même personnalité et, d'après le *Pouillé de Rennes*, il n'y aurait eu, de 1089 à 1112, qu'un seul Evêque du nom de Judicaël, surnommé Benoit.

XLI. — **Rivallon** (1) ne tint ce Siege un an entier, estant sacré l'an 1118. finissant, & mourut l'an 1119. il siegea sous le Pape Gelase II.

XLII. — **Albert** fut sacré l'an 1119. sous le Pape Calixte II. l'Empereur Henry V. & le Duc Conan le Gros, aprés 4. ans de siege, mourut l'an 1123.

XLIII. — **Donoal,** ou **Donoaldus,** fut esleu l'an 1124. sous le Pape Calixte II. les mesmes Duc & Empereur, mourut l'an 1131. le dix-neufiéme Aoust. Il estoit Moine Benedictin, profez du Monastere du Mont Saint Michel, ¶ & assista avec Hugues Archevêque de Tours à la Dedicace de l'Eglise de S. Morice de la Rouë, au Diocese d'Avranches. ⌊

XLIV. — **Benoist** succeda par eslection l'an 1131. sous le Pape Innnocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan le Gros, mourut l'an 1140. ayant siegé neuf ans. Du temps de ce Prelat, la Forest de Brecilien en ce Diocese fut peuplée de certains faux Hermites de la secte d'Heon de l'Estoile, insigne imposteur de ce siecle, natif d'auprés de la Forest de Loudeac, qui entre ses autres erreurs & blasphémes se disoit estre le fils de Dieu, & se faisoit adorer comme tel par ses Disciples. Ils en vouloient particulierement au Clergé & aux Evêques, & multiplierent tellement, que le Duc eut bien de la peine à les dénicher de cette Forest, mais ce Prelat y apporta tant de diligence, qu'ils furent attrapez, & ne voulans se repentir de leurs blasphémes ils furent exterminez de divers supplices. Le Sieur d'Argentré en parle amplement *en son Histoire de Bret. livre 4. c. 51.*

XLV. — **S. Jean** (2) surnommé **De La Grille,** Religieux de l'Ordre de Cysteaux, d'Abbé de Begar fut sacré Evêque d'Aleth, l'an 1140. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Conrad III. & le Duc Conan surnommé le Gros. Il mourut l'an 1170.

EVESQUES DE SAINT MALO

Depuis l'an mil cens quarante & un jusqu'à l'année mil six cens trente-six.



L'ANNÉE suivante de son sacre qui fut 1141. ce Prelat voyant que la nouvelle Ville qui se bastissoit en l'Isle d'Aaron s'accroissoit de jour à autre, & que les Habitans de l'ancienne Cité d'Aleth s'y en alloient demeurer, obtint permission du Pape & du Duc d'y transferer son Siege Episcopal, & se servant de l'Abbaye pour son Eglise Cathedrale & son manoir Episcopal, y mit des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, & bâtit le chœur tout à neuf, comme il se void aujourd'huy. Il soûtint procés contre les Moines de Marmoûtier, à cause de son Eglise Cathedrale en l'Isle d'Aaron, qui appartenoit auxdits Moynes, contre lesquels il gagna. *Voyez le surplus de sa vie le 3. de Février, page 37.* L'an 1168. Henry II. Roy d'Angleterre vint en Bretagne avec une puissante armée, pour châtier les rebellions du Prince Eudon Comte de Porhoët; & pour premier exploit il assiegea & prit les Ville & Château de Josselin Capitale dudit Comté, lequel il courut & fourragea; & s'en retournant en Normandie, il assiegea le Château de Hédé, qui luy fut rendu par Geffroy de Montfort, puis il prit le Château de Tinteniac, & celuy de Becherel, aprés avoir resisté quelques jours aux efforts des machines & engins dont il fut battu, fut forcé le jour de la Saint Jean. De là l'Anglois

(1) Rivallon, 1112-1118. Suivi non d'Albert mais de Daniel qui mourut en 1120. Celui-ci fut remplacé non par Benoit mais par Donoald mort en 1143.

(2) Saint Jean de la Grille, 1144-1163. — Transféra le siège de son Evêché d'Aleth à Saint-Malo.

marcha vers Dinan, & brûla les maisons qui sont aux fauxbourgs de Lehon, épargnant seulement celles qui appartenoient au Prieuré, puis courut & pilla tout le Dinanois & Maloüin, en dépit du Vicomte de Dinan Rolland qui avoit tenu le party d'Eudon. Mais l'an suivant 1169. les Princes étans tombez d'accord, le Vicomte de Dinan y fut compris, à condition que le Château de Lehon fut démoly ce qui fut executé. L'an 1152 Guillaume Comte de Montfort fonda l'Abbaye de S. Jacques prés la ville de Montfort, qui est de Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin & l'an 1156. ce Prelat consacra le grand Autel de lad. Eglise. De son temps aussi, Rivallon Seigneur de Combour, donna à Albert Abbé de Marmoustier la moitié de l'Eglise de Nôtre-Dame prés son Château, & beaucoup de terres specifiées en l'Acte dudit don, qui est de l'an 1149. & ce pour fonder un Prieuré, où il y auroit des Moines tirez de ladite Abbaye, de laquelle il dépendra.

XLVI. — **Albert** (1), Chanoine Regulier & Archidiacre de saint Malo, fut esleu aprés la mort de sainct Jean, au commencement de l'année 1171. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse premier du nom, & le Duc Conan surnommé le petit, & mourut l'an 1184. le 13. de son Pontificat, ¶ ou selon Robert du Mont l'an 1182. ⁋ L'an 1171. le Comte Eudon tant de fois battu & rebattu, rentra de rechef en sa Comté de Porhoët, & rebastit son Chasteau de Josselin le mieux qu'il pût, mais le Duc Conan son fils ne luy donna loisir de l'achever, luy courut sus, & le chassa derechef hors de ses terres ; & encore que le Roy d'Angleterre eût l'an 1173. défait tous ses Alliez, de telle sorte qu'il ne luy en restoit pas un seul. Neant-moins ce miserable Prince, combattant la fortune mesme, entra derechef en son Comté de Porhoët, rebastit son Château de Josselin, & prit celuy de Plou'-Armel, & les tint trois ans, jusqu'à l'an 1176. que le Prince Geffroy d'Angleterre (qui avoit épousé la Duchesse Constance fille unique du feu Duc Conan) estant arrivé en sa Duché, commanda à son Gouverneur Rolland Vicomte de Dinan d'armer contre ledit Eudon, & le reduire en son devoir ; ce qu'il fit, entrant avec une puissante armée dans le Comté de Porhoët, qu'il prit, & luy osta les villes de Vennes, Auray, Josselin, Plou'-Armel & toute la Cornoüaille, ne luy laissant que deux chetives paroisses pour son entretien. L'an 1182. le Roy d'Angleterre dépité de ce que le Duc Geffroy ne luy voulut faire hommage, assiegea & prit Becherel & plusieurs autres places en Bretagne. Ce Prelat confirma le don que Geffroy fils d'Olivier de Dinan avoit fait aux Moines de Marmoûtier, lorsqu'il prit l'habit de leur Ordre. Il confirma aussi le don que fit Pierre Seigneur de Loheac à Bernard premier Abbé de S. Jacques prés Montfort, d'une partie des dixmes de la Valée Geléen, la Terre, Halles & autres heritages sciz & scituez en la Paroisse de Guipry en ce Diocese, mais le datte ne peut accorder, car il est de l'an 1163. Du temps de ce Prelat, Rolland Vicomte de Dinan fonda une Abbaye de Chanoines Reguliers de l'Ordre de saint Augustin, qui fut dite Nôtre-Dame du PONT PILARD, à laquelle nôtre Prelat donna la Paroisse de PLOMAUDEN, du consentement des Abbé & Moines de saint Melaine de Rennes qui y avoient interest, mais appointerent. Cette Abbaye n'est plus.

XLVII. — **Pierre Giraud** Chanoine de Rennes, fut sacré ledit an 1184. sous le Pape Lucius III. le mesme Empereur & la Duchesse de Bretagne Constance, femme du Duc Geffroy d'Angleterre, & mourut l'an 1218. Ce Prelat meu de zele de la gloire de Dieu, se croisa contre les Heritiques Albigeois, qui faisoient de grands ravages dans le Languedoc és environs de Tholose & y alla l'an 1216. ensemble avec ALLAIN Seigneur de LANVALAY qui conduisoit une compagnie de vaillans soldats au Comte de Mont-fort l'Amaury

(1) **Albert, 1163, 1184.**

Simon, Colonel General de l'Armée Catholique, où estant arrivé, il assista un jour à la Predication de S. DOMINIQUE, Patriarche & Fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs, lequel l'enrolla dans la confrairie du S. Rosaire de Nôtre-Dame, dont le Saint avoit préché les loüanges. Ce jeune Seigneur battant un jour la Campagne, fut attaqué d'une Compagnie Heretique, & tellement pressé d'eux, qu'il ne voyoit aucun moien humain de se retirer de cette presse. Alors il eut recours à la sainte Vierge, & jetta son Rosaire à son col sur ses armes, & incontinent la sainte Vierge apparut en l'air, & de son éclat éblouït les Heretiques (qui prirent la fuitte) & desserra sur eux cent cinquante pierrades, dont ils furent tellement martelez, que plusieurs resterent morts sur la place, & les autres se sauverent à la suitte, & ainsi fut dégagé ce Seigneur, lequel étant de retour au païs, fonda le Convent des Freres Predicateurs en la ville de Dinan, & quelque temps aprés s'y rendit Religieux, & devint un grand Predicateur des loüanges de Nôtre-Dame & de son St. Rosaire, par la vertu duquel il fut délivré encores d'un naufrage, car revenant du Voyage de la Terre Sainte (qu'il avoit fait par permission de ses Superieurs) le vaisseau auquel il estoit se brisa à un rocher à haute mer, mais la Ste Vierge le preserva & tous les passagers qui estoient en son Navire, par le moyen de 100. cinquante petites Isles qui parurent miraculeusement contiguës les unes aux autres, sur lesquelles ils passerent en terre ferme, comme par dessus un Pont. Ce bon Pere ayant saintement vêcu en son Ordre, mourut à Orleans, & fut enterré au Convent de son Ordre. L'an 1196. le Roy d'Angleterre Richard s'étant saisi de la personne de la Duchesse Constance, le Duc Artur son fils se retira à saint Malo de Baignon en ce Diocese, où les Prelats & Barons de Bretagne le vinrent trouver, & lui firent leurs hommages comme à leur Duc & Prince souverain, ce qui se fit le 22. d'Aoust.

XLVIII. — **Raoul** fut éleu l'an 1218. sous le Pape Honoré III. l'Empereur Frideric second, & la Duchesse Alix femme de Pierre dit Mauclerc & mourut le huitiéme Octobre 1229. Cette mesme année ledit Pierre de Brenne, veuf de la Duchesse, fit alliance avec le Roy d'Angleterre, sans le sçeu ny le consentement des Barons, lesquels se départirent de son obeïssance, & s'allierent au Roy de France contre l'Anglois, qui descendit à saint Malo avec toute son armée, & y fut receu & traité par ledit Mauclerc, le jour de la sainte Croix en May ; mais ce ne fut qu'une monstre car ce Roy se retira à Bourdeaux sans rien faire, puis repassa en Angleterre.

XLIX. — **Geffroy** fut sacré l'an 1229. sous le Pape Gregoire IX. le mesme Empereur, & Pierre Mauclerc pere du Prince Jean, & veuf de la Duchesse Alix. Il resigna l'an 1255. au subsequent. De son temps Henry d'Avaugour fils d'Allain second, Comte de Pentievre, de Goëlo & de Guengamp, Baron d'Avaugour, & de sa femme Alix d'Espagne, se croiza pour le voyage de la Terre-Sainte sous la conduite de saint LOUYS Roy de France l'an 1249. & voyant l'armée des Sarazins puissante & bien munitionnée, & celle des Chrétiens beaucoup moindre, & en terre d'ennemy, il fit vœu à Dieu & se recommanda au Seraphique Pere S. François, & promit que si Dieu donnoit la victoire aux Chrétiens, il bastiroit un Monastere aux Religieux Cordeliers en son Hôtel en la ville de Dinan, & y prendroit l'habit de leur Ordre. Ayant fait ce vœu S. François luy apparut & le consola. La guerre finie, il prit congé du Roy pour s'en retourner en Bretagne, & passant par l'Italie prit l'habit de la main de saint Bonaventure General de l'Ordre, qui luy envoya depuis une Image de N. D. (on l'appelle N. D. DE VERTU) laquelle il mit dans le Convent qu'il fonda à Dinan l'an 1251. où il vécut en grande austerité jusqu'à l'an 1281. qu'il deceda le lendemain de la saint François, cinquiéme Octobre, comme il est marqué au Necrologe dudit Convent l'an 1243. Ce Prelat & Jean Evêque de Rennes soubscriverent

à la fondation de la Chapellenie de saint Martin, faite par Geffroy de Poëncé & Geffroy de la Guerche son fils, pour estre deservie en l'Eglise Cathedrale de Rennes par le Prieur de saint Martin dudit Rennes. L'an 1239. le Duc Jean I. de ce nom, tenant son Parlement general en la ville de Plou'-Armel, fut supplié par les trois Estats de son Duché de chasser les Juifs de ses terres, d'autant que par la cruauté & inclemence de leurs usures (qui leur estoient permises) ils consommoient la substance & des Nobles & du menu peuple, qui n'en pouvant plus s'émeut, & s'en pleignit au Prince, lequel par ses Lettres patentes données audit an en ladite ville, à la requête des Evêques, Abbez, Barons, Vassaux de Bretagne, pour l'utilité publique banit les Juifs de son Duché (1).

L. — **Nicolas** (2) entra par la resignation de son predecesseur l'an mil deux cens cinquante-cinq, sous le Pape Alexandre quatriéme l'Empereur Conrad quatriéme, & le Duc Jean premier du nom, ne vêcut que quatre ans Evêque, & mourut le douziéme Octobre, l'an 1259.

De gueules au Lyon d'argent armé & couronné d'or.

LI. — **Fr. Simon de Clisson**, Docteur en theologie, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Nantes, fut esleu par le Chapitre de Saint Malo l'an mil deux cens cinquante-neuf, sous le Pape Alexandre quatriéme, l'Empereur Conrad quatriéme & le Duc Jean premier, tint ce Siege vingt-six ans, & mourut le troisiéme de Février l'an mil deux cens quatre-vingts cinq. L'an mil deux cens soixante & treize, l'Abbaye de Nôtre-Dame & saint Salomon de *Pen-Pont*, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin, fut fondée par les Seigneurs de Loudeac, qui y donnerent droit de Chasse, de Chauffage, & de Merrein en leur Forest. Le Prince Jean Comte de Richemont, fils aisné du Duc Jean premier, qui avoit fait le voyage de la Terre-Sainte avec les Roys saint Louys de France, & Edoüard d'Angleterre, emmena deux Religieux Carmes en Bretagne, auxquels il fonda un Convent prés la ville de Plou'-Armel, l'an mil deux cens soixante & unze. Le Duc Jean premier se voyant en paix avec tous ses voisins, riche & opulent autant que Prince de son siecle, acquit la Vicomté de Leon, & celle de Dinan, & bailla en échange quelques Terres à Allain d'Avaugour Comte de Goëlo, à qui elle appartenoit de par sa femme, heritiere de Juaël de Mayenne, & Gervaise heritiere de Dinan, & le surplus luy fut payé en argent.

D'or au Lyon de gueules armé & lampassé d'azur.

LII. — **Robert du Pont**, esleu l'an mil deux cens quatre-vingt cinq, sous le Pape Honoré quatriéme, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier, & mourut l'an mil trois cens six. L'an 1305. ce Prelat assista & officia aux obseques du Duc Jean second du nom, lequel mourut à Lyon, ayant esté accablé d'une rüine de muraille, au sacre du Pape Clement V. d'où le corps fut apporté en Bretagne, & enterré au milieu du Chœur du Convent des Carmes de Plou'-Armel, par luy fondé, où il gist avec cét Epitaphe. *Cy gist Jean, jadis Duc de Bretagne, qui trépassa à Lyon sur le Rône, le Jeudy és Octaves de la saint Martin d'Hyver, l'an 1305. priez Dieu pour l'ame de luy.*

D'argent à trois haches d'armes de sable.

LIII. — **Raoul Rouxellet** (3), de la Noble famille de Limoëlan, Paroisse de Sevignac, fut sacré l'an 1306.

(1) Geffroy, 1231, résigna : 1254.

(2) Nicolas de Flac, mourut le 11 octobre 1262.

(3) Raoul, clerc séculier du roi de France, fut pourvu le 9 février 1311 et transféré à Pampelune en Espagne puis de là à Laon, le 2 mars 1317 (Eubel).

sous le Pape Clement V. l'Empereur Henry de Lutzembourg VIII. du nom, & le Duc Artur II. Il fut transferé à l'Evêché de Laon en Picardie l'an 1318. L'an 1315. ce Prelat reconnût le Duc de Bretagne Jean troisiéme & ses successeurs ses souverains Seigneurs, (comme firent aussi les autres Evêques) *advoüant tenir d'eux ses Regaires, & tous ses biens temporels, Justice, & Jurîdiction immediatement & non d'autres, & y ajoûta le droit de bastir Chasteaux & Forteresses en tel endroit que le Duc voudroit, & y mettre Capitaines, Gardes & Officiers pour la garde d'iceux.*

LIV. — **Allain Gontier** (1) Docteur en theologie, fut sacré l'an 1318. sous le Pape Jean vingt-deuxiéme, l'Empereur Louys de Bavieres quatriéme du nom, & le Duc Jean troisiéme. Il permuta pour celuy de Cornoüaille l'an 1348. L'an 1341. il officia aux obseques du Duc Jean troisiéme du nom, dont le corps fut apporté de Normandie, où il estoit decedé, & conduit en la ville de Plou'Armel, où il fut enterré en un sepulchre de marbre, dans le Chœur de l'Eglise Conventuelle des Carmes, prés du Duc Jean second son ayeul, avec Epitaphe. *Cy gist Jean III. du nom Duc de Bretagne, Vicomte de Limoges, qui trépassa à Caën en Normandie, le dernier jour d'Avril, l'an M.CCC.XLI. priez Dieu pour luy.* L'an 1324. Olivier & Geffroy de Montfort, en reconnoissance de ce qu'ils avoient esté racheptez des mains des Turcs par les Religieux Mathurins, leur fonderent l'Eglise & Ministrerie de saint Jacques & saint Philipes, nommée jadis *l'Hôpital Bechet,* situé en la Paroisse de St. Enogat prés Dinan, & l'an 1346. Guillaume le Vayet, sieur de Tregomar, & Jeanne Rouxel sa femme, fonderent le Prieuré de saint Georges en Tremeur, lequel dépend de l'Abbaye de sainte Croix de Guengamp, Ordre de saint Augustin. L'an 1322. Messire Geffroy du Plessix Baliçon, Gentil-homme de ce Diocese, Secretaire du Roy Philipes le Long, fonda le College du Plessix à Paris ; & depuis se faisant Moine à Marmoustier les Tours, il fonda le College de Marmoustier en la même ville, lesquelles Fondations furent approuvées par le Pape Jean XXII. L'an 1341. commença la guerre en Bretagne, entre Charles de Blois, Epoux de la Princesse Jeanne de Bretagne d'une part, & Jean Comte de Montfort d'autre, lequel ayant conquis & muni quelques places, s'embarqua au port du Guildo pour passer en Angleterre, d'où il eut secours. Et l'an 1342. il mit une Garnison Angloise à Plou'-Armel, qui donnoit bien souvent des allarmes au camp de Charles arresté devant Vennes. La mesme année le Seigneur de Beaumanoir Mareschal de Bretagne pour Charles, gagna un Citoyen de la ville de Jugon, qui luy ouvrit une des portes de la Ville à minuit, & y entra avec sa Compagnie. Les Cytadins s'enfuirent au Chasteau, & parmy eux le traistre (pour mieux couvrir sa trahison) mais ayant esté découvert, il fut pendu & estranglé aux creneaux de la grosse Tour ; le Château fut assiegé & rendu quelques jours aprés, faute de vivres. L'an 1344. Messire Robert d'Artois courut tout le païs Dinanois jusqu'aux portes de la ville, sans la vouloir assieger, à cause qu'elle estoit forte & d'assiette & de garnison. L'an 1345. le Comte de Montfort estant sorti de sa prison vint en Bretagne, recommença la guerre de plus belle, & pour premier exploit, assiegea, prit, pilla & brusla la ville de Dinan. La ville de Plou'-Armel, qui aprés la tréve avoit esté renduë à Charles, fut surprise par les Anglois l'an mil trois cens quarante-six.

D'Hermines au chef de gueules, chargé de trois macles d'or.

LV. — **Yves de Bois-Boessel** (2) fut transferé de Cornoüaille à S. Malo, par permutation du precedent,

(1) Alain, chanoine de Nantes, protonotaire apostolique, fut pourvu le 2 mars 1317 (Eubel). — Portait : *écartelé aux 1 et 4 une fasce, aux 2 et 3 un sautoir.*

(2) Yves de Boisboisselle portait sur son sceau : *une fasce accompagnée de 3 molettes, deux en chef, une en pointe, une crosse posée en pal brochant sur le tout. (Pouillé de Rennes.)*

audit an 1348. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean de Montfort, qui depuis fut appellé le Conquerant IV. du nom. Il mourut l'an suivant 1349.

LVI. — **Guillaume Mahé** Chanoine de Rennes (1), fut éleu la mesme année 1349. sous les mesmes Pontife & Princes, il ne tint ce Siege qu'un an, estant mort le 20 mars 1350. La mesme année le Samedy devant le Dimanche *Lætare*, se donna la bataille nommée *des Trente* (2), entre trente Gentils-hommes Bretons, sous la conduite du Seigneur de Beaumanoir Maréchal de Bretagne & Capitaine de la ville de Josselin pour Charles de Blois, & trente Gentils-hommes Anglois commandez par Messire Richard Brembo, Seigneur Anglois, Capitaine de la ville de Plou'-Armel, pour le Duc Comte de Montfort. Le Champ de bataille fut à un chesne, mi-chemin des deux villes, où les Anglois furent défaits.

LVII. — **Pierre Benoist** (3) fut esleu l'an 1350. sous les mesmes Pape & Princes, & mourut l'an 1362. L'an 1359. le Duc de Lanclastre assiegea la ville de Dinan, qui fut vaillamment défenduë par le Seigneur de Penhoat Capitaine d'icelle; mais d'autant qu'elle estoit de grande garde, & peu garnie de gens de guerre, les assiegez parlementerent, & fut concluë une tréve de quinze jours, surquoy survint la tréve generale entre les Roys de France & d'Angleterre, en laquelle les deux partis de Bretagne estans compris, le siege de Dinan fut levé.

De gueules ¶ à une face d'argent, accompagnée de trois mains dextres de mesme.

LVIII. — **Guillaume Poulard** (4), fils de Messire Pierre Poulard, sieur de KER-GOALEU ou KER-GOLLEAU, & de Constance de Ker-Raoul, fut Evêque par resignation de son Predecesseur, l'an 1362. sous le Pape Urbain V. & les mémes Princes, & tint ce Siege jusqu'à l'an 1384. L'an 1366. Olivier Brecel & Tienette sa femme fonderent l'Aumônerie de S. Jacques & S. Yves prés Dinan, & y donnerent 25. livres de rente pour l'entretien d'un Religieux Mathurin, qui y recevroit & logeroit les Pelerins. La méme année du sacre de ce Prelat, qui fut l'an 1362. Richard Grevaque Capitaine Anglois de la garnison de Plou'-Armel attaqua le Bourg de S. Méen de Gaël, & y fit une grande boucherie de François, mais Bertrand du Guesclin qui estoit logé dans l'Abbaye, sortit sur luy, & luy tua beaucoup de son monde, & l'emmena prisonnier à Pontorson. Cette méme année fut fait une tréve à Château-neuf de la Noë, laquelle Charles enfreignit, pensant surprendre le Duc Comte de Montfort, qui avoit licentié son armée; mais sçachant que son ennemy battoit aux champs, il r'assembla ses Troupes à Vennes, & marcha vers Becherel (que Charles tenoit estroitement assiegé, ayant surpris le Château de la Roche-aux-asnes sur Rance, par du Guesclin), le Comte estant campé en teste de son ennemy, luy presenta la bataille, ce qu'il ne voulut accepter, le lieu luy estant trop desavantageux; partant il fut avisé de l'assigner aux Landes de Beaumanoir, entre la place assiégée & le Bourg d'Evran, où les deux armées étant sur le point de choquer, les Seigneurs de part & d'autre moyennerent en Juillet 1363. un Traitté, qui fut nommé LE TRAITTÉ D'EVRAN, par lequel le Duché devoit estre divisé en deux parties égales, dont le Comte en auroit une, & Charles l'autre. Cela fut ainsi accordé, signé & seellé

(1) Guillaume Mahé, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 27 octobre 1348 (Eubel). Portait pour armoiries : *3 chevrons.*

(2) Voy. Arg. L. 6 et 7.

(3) Pierre Benoit ou de Guémené portait : *d'argent semé de merlettes d'azur à un croissant d'or en abime et au franc quartier de sable.* Fut transféré sur le siège de Rennes en 1359.

(4) Guillaume Poulard élu le 14 janvier 1359 mourut avant 1376 (Eubel). — Il avait pour armes : *de gueules à une rose d'argent écartelé de sinople plein.*

des Seaux des Prelats, Barons & Seigneurs de l'un & l'autre Party, & en furent donnez ostages, & promirent les deux Chefs envoyer dans huit jours leurs Deputez au Chesne, my-chemin entre Plou'-Armel & Josselin, pour ratifier ledit accord en bonne forme & seureté ; mais la Princesse Jeanne n'y voulut consentir, & desavoüa ce qu'avoit fait son mary. Nonobstant le Duc Comte de Montfort délivra les ostages qu'il tenoit à Guerrande & à Pen-Mark en Cornoüaille. S'ensuivit la journée d'Auray, en Septembre l'an mil trois cens soixante & quatre, où cette vieille querelle ayant esté terminée, le Duc Jean le Conquerant marcha vers Jugon, la Ville se rendit, mais le Château soûtint trois jours, puis se rendit. De Jugon le Duc se presenta devant Dinan, où s'estoient rassemblez ceux qui estoient échapez d'Auray, qui soustinrent bien avant dans l'Hyver jusqu'à l'extremité ; mais craignans d'estre forcez, ils se mirent en leur devoir, & reconnûrent leur Prince, & depuis ce Diocese joüit du bien de la Paix, jusqu'à l'an mil trois cens soixante & neuf, que les Princes, Comtes de Pembroth & de Cantorbery, enfans du Roy Edoüard d'Angleterre, & beaux-freres du Duc arriverent à Saint Malo avec une armée de quatre cens hommes d'armes, & quatre cens Archers, & furent tres-bien reçeus & festoïez par le Duc, qui leur permit passage par ses terres pour aller trouver le Prince de Galles en Poictou, à condition qu'ils ne feroient tort à ses sujets, & payeroient tout ce qu'ils prendroient, & ainsi vinrent à Nantes, où le Duc les festoya trois jours. Tost aprés Messire Eustache d'Auberticourt arriva à St. Malo avec les forces de Normandie, tint méme route, ce qui mit le Duc en défiance envers le Roy de France, & luy causa l'inimitié de ses propres Barons, qui s'offençans de ce qu'il se fioit plus esdits Anglois qu'en eux, s'allierent au Roy de France contre luy, & manderent le Connestable de Guesclin pour luy faire la guerre, qui y vint avec l'armée l'an mil trois cens soixante & treize, & de Rennes vint à Dinan, qui le reçeut, prit la Tour & Forteresse de Solidor à l'embouchure de la riviere de Rance ; delà il marcha à Jugon, qui se rendit malgré le Capitaine du Fort, qui les vouloit tenir en leur devoir. Plou'-Armel se rendit aussi sans resistance ; mais Becherel soûtint le siége prés d'un an, qu'elle fut renduë à Clisson le vingtiéme Octobre mil trois cens soixante & quinze. Saint Malo s'estoit rendu des premiers au Connestable, qui y avoit mis bonne garnison ; mais l'an mil trois cens soixante & seize, le Duc de Lanclastre vint avec une armée navale prendre port au Havre dudit Saint Malo, & d'arrivée brusla grand nombre de Navires Rochelois chargez de vin, qu'il trouva dans le Port, & assiegea la ville, ayant fait faire le dégast par le Païs circonvoisin ; mais l'armée de France estant venuë au secours, le Duc s'embarqua & s'en retourna en Angleterre. Dés l'an mil trois cens soixante & treize, les mémes Anglois avoient bruslé les Navires Espagnols qui estoient à l'ancre au Port de Saint Malo, mais ils n'y arresterent pas. L'an mil trois cens soixante & dix-neuf, le troisiéme jour d'Aoust, le Duc rappellé par les Barons & Estats de son Païs arriva à S. Malo, accompagné de Messire Robert Knoles avec deux cens Archers & cent hommes d'armes, & entra dans le Havre de Solidor, où il fut reçeu des Seigneurs avec de grandes benedictions & excuses du passé, ses Navires de bagage qui suivoient, faillirent à estre pris par les François & Espagnols qui tenoient la Mer, & s'estoient jettez entr'eux, & l'entrée du Port bordée de dangereux rochers qu'on appelle les portes ; mais Messire Huë de Caurelée se mit au gouvernail, & le tint si heureusement qu'ils entrerent tous à la file malgré l'effort de l'ennemy. Le Duc fut reçeu & reconnû à S. Malo, Dinan, & autres places de ce Diocese, hormis Lehon & Plou'-Armel, qui ne luy furent renduës qu'aprés le second Traitté de Guerrande.

De gueules à neuf macles d'or, 3.3.3. LIX. — **Josselin de Rohan** (1) fut sacré l'an mil

(1) Josselin, scholastique de l'Eglise de Saint-Brieuc, licencié ès-lois, simple minoré, pourvu le 7 avril 1376 (Eubel), mourut le 21 mars 1389.

trois cens quatre-vingt-quatre, sous le Pape Urbain sixiéme, l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean le Conquerant, & mourut l'an mil trois cens quatre-vingt-neuf. L'an mil trois cens quatre-vingt-sept, Robert de Guitté & Geffroy Ferron, Partisans du Connestable de Clisson, ayans épié l'absence des Seigneurs de Montauban, de Chasteaugiron, & du Vicomte de la Belliere, qui avec leurs Compagnies estoient en garnison à Saint Malo, & traictoient fort insolemment les Bourgeois, se presenterent la nuit du dixiéme Octobre aux pieds de la muraille, en un endroit que les Bourgeois de leur intelligence leur avoient dit, & par escalade entrerent dans la ville, qu'ils prirent pour le Roy de France, qui depuis la retint jusqu'à l'an mil quatre cens treize, & la fortifia pour s'en servir.

Bandé & engreslé d'argent & de gueules de six pièces.

LX. — **Robert de la Motte** (1) fut sacré l'an mil trois cens quatre-vingt-neuf, sous le Pape Boniface neufiéme, & les mémes Empereur & Duc, mourut le cinquiéme Aoust, l'an mil quatre cens vingt-trois. L'an 1392. le Connestable de France Messire Olivier de Clisson ayant esté destitué, se sauva de Paris crainte de pis, & se vint rendre à Josselin, dont il avoit basti le Château, & cette belle grosse Tour qui a esté démolie és années dernieres, d'où il faisoit la guerre au Duc, lequel n'en pouvant plus suporter, mit le siege devant Josselin, & serra de si prés les assiegez, qu'ils estoient sur le point de se rendre, si Clisson (qui tenoit les champs) n'eut promis de faire cession de toutes ses places au bon plaisir du Duc, qui sur cette promesse leva le siege, & se trouva mocqué, car Clisson ne tint rien de ses promesses. Le Duc voyant qu'il n'y avoit que la ville de Saint Malo qui ne le reconnut, se resolut d'en avoir la raison, l'assiegea si estroitement, qu'on n'y pouvoit entrer ny en sortir que par sa permission. Il saisit le revenu de ce Prelat & de son Chapitre, & tous les biens des Habitans qui sont en terre ferme, les mit au ban de son Duché, les abandonnans au feu & aux armes de tous ceux qui les pourroient endommager, fit deffences à tous ses sujets de trafiquer ny converser avec eux sur peine de la vie ; & pour les boucler entierement, il mit en mer deux armées, sous la conduite de deux experimentez Capitaines, qui voltigerent perpetuellement devant l'entrée du Havre (gardé par le Seigneur de Matignon) avec quelques vaisseaux, pour empescher qu'aucun secours n'y entrast ; de sorte que vaisseau aucun n'y pouvoit entrer ny en sortir. Ce siege dura quelques mois, mais le Duc voyant qu'il n'y avançoit gueres, le leva. L'année suivante mil trois cens quatre-vingt-treize, ce Prelat & son Chapitre, & les Habitans de Saint Malo se voulans fortifier contre le Duc, inviterent le Roy de France à bastir un Chasteau dans leur ville, ce qui fut fait, nonobstant les oppositions du Duc. L'an mil trois cens quatre-vingt-quinze, les Seigneurs de Bretagne s'entremirent pour accorder le Duc & le Seigneur de Clisson ; si bien qu'enfin aprés plusieurs allées & venuës, le Duc y entendit, & manda Clisson le venir trouver à Vennes ; mais se souvenant de sa prise & detention au Château de cette ville, il fit refus d'y aller, s'il ne plaisoit au Duc luy envoyer le Prince Comte de Montfort son fils aisné, tenir ostage à Josselin pendant qu'il seroit devers luy à Vennes. Le Duc s'offença de ce qu'outre sa parolle il luy demandast un gage si cher, & demeurerent quelque temps les choses en tel estat, mais les Seigneurs qui s'estoient entremis de cét accord presserent tant le Duc, qu'il y consentit, fit conduire le Prince à Josselin dont Clisson estant averti, ne l'y voulut attendre, ains monta à cheval bien accompagné, & luy alla au devant, & d'aussi loin qu'il le vid il mit pied à terre, & luy ayant fait une profonde reverence, luy dit : *Monseigneur, je connois à present que le Duc vostre Pere n'a*

(1) Robert, clerc de Saint-Malo, pourvu le 8 novembre 1389, mourut le 5 août 1423 (Eubel). Son sceau portait pour armes : *de vair à un lambel à 3 pendants.*

aucune mauvaise volonté contre moy, retournons nous-en devers luy : & ainsi ramena le Prince dont le Duc fut fort aise, & accorderent tous leurs differents, & depuis resterent si bons amis, que le Duc decedant quatre ans aprés, nomma Clisson l'un des Curateurs de ses enfans. L'an 1402. le Duc de Bourgogne nommé Curateur du Duc Jean V. estant en Bretagne, ayant emmené quand & soy en France le jeune Prince, prit les serments & seuretez des Capitaines des bonnes places de Bretagne, & s'obligerent de bien garder celles de ce Diocese à ses Seigneurs. Pour la garde des ville, château & forteresse de Dinan, s'obligerent Guillaume Sire de Montauban, Eustache de la Houssaye, Jean de saint Gilles, Robert de Kergouzel, & Jean Keroulec, pour Thomas du Châtel Capitaine de la place. Pour la Tour & Forteresse de Solidor, Berthelot Dangoulvent, Lieutenant de Robert de Guitté Sieur de Vaucouleur. Pour le Château de Hedé, Simon & Robert d'Espinay, Guyon Turpin, & Pierre de la Marzeliere. Pour le Château de Lehon prés Dinan, Josselin de Guitté, Raoul dc Coaiguen pere & fils, Estienne Gouyon & Pierre de la Cornulliere. Pour la ville de Plou'-Armel, Jean de Malestroit Evêque de saint Brieuc Chancelier de Bretagne, Guillaume Tournemine Sieur de la Hunaudaye, & Guy Sieur de Molac & de Pestivien. Pour le Château de Jugon, Bertrand Gouyon sieur de Matignon, Artur de Montauban, Guy Comte de Laval, Baron de Vitré & de la Roche, Louys de Laval sieur de Châtillon, Geffroy & Olivier de Malechat & Estienne Gouyon. L'an mil quatre cens sept mourut Messire Olivier de Clisson Connestable de France, dans le Château de Josselin, & peu avant sa mort il fonda le College de Nôtre-Dame de Clisson, present ce Prelat, Jean Evêque de saint Brieuc, Yves Abbé de Bonrepos Ordre de Cyteaux, & Olivier de la Motte Doyen de saint Malo. Il fut enterré dans le Chœur de l'Eglise de Nôtre-Dame de Josselin. L'an mil quatre cens treize la Duchesse de Bretagne Jeanne de France accompagnée du Prince Richard de Bretagne, Seigneur de Clisson, & de plusieurs Seigneurs & Dames, partit de Nantes pour aller à Paris voir le Roy son pere, & la Reyne sa mere, & le Duc de Guyenne son frere aisné, et quand elle y eut sejourné quelque temps, elle prit congé du Roy, lequel à son départ, rendit en sa faveur la ville de Saint Malo au Duc son mary, & en fit vuider ses soldats, & peu de temps aprés le Duc y fit son entrée, tous les habitans estans sortis hors la ville pour le recueillir & recevoir, & estoient tous accoustrez de robes my parties des livrées de Bretagne qui sont blanc & noir, & les petits enfans portans des petits guidons ou estendars d'Hermines, & fut reçeu à la porte de la ville par ce Prelat & son Clergé, ausquels & aux habitans il pardonna leur offence passée, leur rendit leurs terres & heritages saisis en sa main, reçeut leurs hommages & serments, & mit Officiers de sa part tant dans le Château que dans la Ville. L'an 1419. l'armée de Bretagne prit la ville de Jugon sur ceux de Pontievre, & mit le siege devant le Château de Broon qui tint quelque temps.

D'argent à la croix ancrée de gueules, guivrée & virolée d'or.

LXI. — **Guillaume de Mont-fort**, fils de Raoul Seigneur de Mont-fort & de Gaël & d'Ysabeau de Lohéac Dame dudit lieu & de la Roche Bernard, fut esleu la mesme année 1423. sous le Pape Martin V. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. & mourut l'an 1432. le 27. Septembre en la ville de Sienne, retournant à Rome. Il fut Cardinal, & l'appelloit-on d'ordinaire le Cardinal de Bretagne.

LXII. — **Amaury de la Motte** transferé de l'Evêché de Vennes à cettui-cy l'an 1432. par le Pape Eugene IV. sous les mesmes Empereur & Duc de Bretagne, mourut l'an 1434. De son temps Messire Jean Gouyon, puisné de la maison de Matignon en ce Diocese, estoit grand Escuyer de France.

De gueules semé de fleurs de Lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout.

LXIII. — **Louys Aleman** (1), de Chantre de Valence, Abbé de Tournus, fut esleu Evêque de S. Malo l'an 1434. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Sigismond & le Duc Jean V. Il fut Cardinal, & consacra le Pape Felix V. au Concile de Basle, pas un autre des Cardinaux ne s'y estant trouvé. Il fut transferé à l'Archevêché d'Arles en Provence, l'an 1445. & y mourut le 16. Septembre l'an 1450. L'an 1445. le Prince Gilles de Bretagne fut pris au Château de Guildo par commandemant du Duc François son frere, & mené à Dinan devers luy.

LXIV. — **Pierre Predou** (mal nommé **Pié-Dru**) transferé de l'Evêché de Treguer à cettui-cy l'an 1445. aprés la translation du Cardinal Aleman à Arles, sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François I. de ce nom. Il mourut l'an 1450.

D'azur au Lyon de gueules coupé de synople, couronné, lampassé & armé d'or.

LXV. — **Jacques d'Espinay** second fils de Robert, Seigneur d'Espinay & de Marguerite de la Courbe, fut esleu Evêque de Saint-Malo (aprés la mort de Pierre) en concurence avec le subsequent, & entrerent en procez, que Jacques perdit.

D'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de 4. Bezans de méme.

LXVI. — **Jean d'Espervier** Conseiller du Duc François II. & Premier President en la Chambre des Comptes de Bretagne, fut esleu en concurence avec Messire Jacques d'Espinay, contre lequel il gagna, & fut sacré l'an 1451. sous le Pape Nicolas V. l'Empereur Frideric III. & le Duc Pierre II. dit le Simple. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1486. Du temps de ce Prelat florissoit un saint & Religieux Personnage nommé frere Pierre Morin, originaire de la Paroisse de GUINEN en ce Diocese, & fut enterré dans le Cimetiere de ladite Paroisse, il estoit de vie austere & exemplaire, prêchoit infatigablement, blâmoit le luxe, & superfluité d'habits, & à ce propos disoit souvent, qu'un siecle viendroit si corrompu, que les hommes porteroient sur leurs testes ce qu'ils devroient porter aux pieds, & les femmes chausseroient ce qu'elles devroient porter pour habillement de teste, je ne sçay s'il n'entendoit point nôtre siecle, & les calottes de marroquin dont nous usons à present, & les patins des Dames, qui ne daignant user de cuir ou de marroquin, couvrent leurs souliers de velours ou de panne, voire y emploient l'or à la broderie. Il predit aussi l'union du Duché de Bretagne à la Couronne de France, lorsqu'il y en avoit moins d'apparence ; car au plus fort des guerres qu'eut le Duc François II. avec les Roys de France Louys XI. & Charles VIII. il predit qu'en peu d'années on verroit le Roy de France & le Duc de Bretagne chevaucher en méme selle & sur un méme cheval, ce qu'on prenoit pour un paradoxe ; mais quand la prediction fut accomplie, par l'heureux mariage de la Duchesse Anne au Roy Charles VIII. on se souvint de la prediction du bon saint homme, le sepulchre duquel est tenu en reverence, & tient-on que plusieurs s'étans recommandez à luy en leur besoin, s'en sont bien trouvez. L'an 1469. ce Prelat fut envoyé par le Duc, accompagné du Chancelier Maistre Guillaume Chauvin, Vincent de Kerlau Abbé de Begar, & les Seneschaux de Rennes & de Vennes, trouver les Députez du Roy de France Louys XI. à Saumur, & fit si bien son devoir, qu'il fut arresté que le Roy se contenteroit des raisons que le Duc fournissoit, pour ne recevoir son nouvel ordre de saint Michel. Dés l'an 1462.

(1) Le *Pouillé de Rennes* n'admet pas Louis Aleman et fait succéder à Amaury de la Motte Pierre Piedru, pourvu le 27 août 1435, décédé le 24 novembre 1449. — Portait : *parti d'or et de sable au lion passant, coupé de l'un dans l'autre.*

il avoit assisté au Parlement general tenu à Vennes par le Duc François II. & l'an 1481. le Comte de Richemont, jeune Prince Anglois, qui s'estoit refugié devers le Duc, ayant été par luy délivré aux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, sous pretexte de le faire épouser la Princesse fille dudit Roy, tomba malade à S. Malo, ce qui retarda son embarquement, bien à propos pour luy ; car le Duc ayant esté averti que le dessein du Roy Anglois, estoit de faire trancher la teste audit Comte si-tost qu'il seroit en Angleterre, il l'envoya querir à S. Malo, où s'étant échapé de ses Gardes, il s'estoit jetté en franchise (1) en l'Eglise Cathedrale, d'où il fut r'amené vers le Duc à Vennes, & depuis il vainquit son ennemy, & fut couronné Roy d'Angleterre Henry VII. du nom, & ce par l'aide du Duc de Bretagne, qui luy fournit quinze vaisseaux, qu'il fit armer és ports de Solidor & S. Malo. Du temps de ce Prelat, deux Religieux Cordeliers residans au Monastere de sainte Claire de Nantes, pour la direction des Religieuses, dont l'un s'appelloit frere *Nicolas Cavaret*, du Convent de Dinan & l'autre frere *Jean Sptir*, du Convent de Vennes, obtinrent du Duc François II. don de sa Chapelle de sainte Catherine en sa ville de Dinan, pour y fonder un Monastere de Religieuses de leur Ordre, & à ces fins, ledit Duc écrivit au Pape Sixte IV. pour avoir permission de faire ladite Fondation, pour laquelle procurer *Sptir* fut à Rome & presenta les Lettres du Duc au Pape, lequel luy accorda sa requête, & en expedia Bulle en forme, qui se commence. *Exigit singularis devotionis affectus, quam ad nos & Romanam geris Ecclesiam, &c.* donnée *Romæ apud S. Petrum, Idibus Decembris anno dominicæ Incarnationis 1480. Pontificatus sui anno 10.* par laquelle *il permet au Duc de bastir ledit Monastere, il y establit lesdites Religieuses, ausquelles il octroye par Privilege, qu'elles ne pourront estre contraintes de recevoir plus de dix huit sœurs, contre leur volonté, desquelles l'une sera Abbesse, & pour leur service & direction six Religieux de l'Ordre de S. François, y compris le P. Confesseur, (bien que les autres Monasteres du méme Ordre n'en ayant que quatre,) tous lesquels tant Religieux que Religieuses, il oblige de vivre toûjours sous l'obeïssance des Superieurs de l'observance reguliere de l'Ordre S. François, de sainte Claire, & les statuts & Coûtumes de la Reformation de sainte Collette, deffendant à toutes personnes sous peine d'excommunication, de les troubler, molester ou empêcher.* Le Pere *Sptir* ayant receu cette Permission s'en retourna en Bretagne & incontinent le Duc donna Commission à ses Seneschaux & Procureurs de Rennes & de Dinan, de priser les Terres, Jardins & Hebergements d'alentour ladite Chapelle, necessaires pour la construction dudit Monastere, & en delivrer le prix aux proprietaires (hormis à Jacques de S. Paul Sieur dudit lieu, qui donna sa maison & son jardin) lesquelles terres il amortit & affranchit : Et le 17. jour de Juin l'an 1482. le Seigneur du GOAT-GUEN Grand Maistre de Bretagne & Capitaine de Dinan, député par le Duc, & en son nom, posa la premiere pierre aux fondements ouverts pour ledit Monastere, & le Senéchal posa la seconde, avec une joye extréme de tout le peuple ; & le Duc ayant delivré de l'argent pour l'édifice, on y travailla nonobstant les guerres.

MONTFORT, *d'argent à la Croix ancrée de gueules,* ¶ *guivrée & virolée d'or.* ⌊

LAVAL, *d'or à la Croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelyons d'azur.*

LXVII. — **Pierre De Montfort** (2), dit **De Laval**, fils de Guy de Montfort, dit de Laval quatorziéme du nom, Comte de Montfort & de Laval, Baron de Vitré, & de la Princesse Ysabeau de Bretagne, fille du Duc Jean V. fut esleu Evêque de Saint-Malo l'an 1486. sous le Pape Innocent VIII. l'Empereur

(1) Nota. L'Azile ou Menihi de franchise à S. Malo, duquel parle Polydore Virgile en son Hist. livre 24. en ces mots, l'an 1447. *Azilum quod in ea urbe est inviolatissimum.* — A.

(2) Ce Prélat portait : *de gueules au léopard d'or,* anciennes armes de Laval. Le P. Albert lui attribue ici les nouvelles armes de Montmorency-Laval. *(Pouillé de Rennes.)*

Frideric troisiéme, & le Duc François second. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1492. qu'il fut sacré Archevêque de Rheims, Duc & Pair de France. Il fut aussi Abbé Commendataire des Abbayes de saint Michel, de saint Méen, de saint Aubin & de saint Nicolas d'Angers, en laquelle il mourut le 14. Aoust 1493. & y fut inhumé. Voicy son Epitaphe.

Aspice mortalis gressus qui dirigis istuc,
Proh ! speculum mortis cernis me vermibus escam,
Regia cum fuerim prolex, Dux, Præsul & Abbas.
Octavi Caroli unctor, deque LAVAL decus omne.
Arrisit ludens mihi sors mea, fragile donum
Quod dedit, hoc rapuit Clotho : nunc pro ædibus urna est.
Lustra decem mensesque duos mea vidit & ætas
Disce mori qui Regna petis : MORS omnia sternit.

L'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, l'armée Françoise introduite en Bretagne par les Barons liguez avec le Roy de France contre leur Duc, prit & pilla la ville de Plou'-Armel, aprés trois jours de siege, & peu aprés le Comte de Dunois & Messire Olivier de Coatmen s'embarquerent à Saint-Malo pour aller demander secours en Angleterre. Aprés la déroute de Saint-Aubin du Cormier, l'an mil quatre cens quatre-vingt-huit, Dinan se rendit aux François sans soutenir siege, à veuë de l'armée conduite par le Seigneur de Rohan, & peu aprés la ville de Saint-Malo fut bloquée par l'armée Françoise, commandée par le Seigneur de la Trimoüille, lieutenant du Roy, lequel dressa sa batterie en la vieille cité de Guic-Aleth, & dans la gréve qui est au-dessous, & nonobstant que la mer la couvrit deux fois le jour, ils couvroient si bien leur canon tout chargé de peaux & cuirs graissez, qu'incontinent que la mer s'estoit retirée, ils y donnoient aisement le feu, sans que la poudre se ressentit de l'humidité de l'eau : aprés quelque resistance, la ville se rendit par composition. La mesme année, le P. Raymond Cholet Provincial des PP. Cordeliers de la Province de Touraine, & frere Pierre Chambon, visiteur des Religieuses de sainte Claire, voyans qu'à cause de la Guerre l'edifice du Monastere de sainte Claire de Dinan avoit esté interrompu, jugerent que la présence des Religieuses echaufferoit la devotion du peuple à la perfection de l'œuvre; & partant, le Chœur, Reffectoir, & Dortoirs estans bastis, le Pere Chambon fit sa visite à sainte Claire de Nantes, & ayant écrit le nom de dix-sept Religieuses pour mener à Dinan, il mit son panier sous les Corporaux, & dit la Messe fort devotement, priant Dieu que s'il avoit esleu ce nombre il demeurast ainsi, s'il en avoit autrement disposé, qu'il lui pleust luy manifester sa volonté. La messe dite il monta à la grille, & des 17. qu'il avoit écrites il ne s'en trouva que 16. auquel nombre il se tint, & les ayant assemblées aprés le dîné, il fit faire eslection des officiers du nouveau Monastere, duquel fut éleuë premiere Abbesse, la Maîtresse des Novices nommée

SŒUR Catherine Dollo, de noble race, qui avoit esté eslevée prés la Dame de Rohan, jusqu'à l'âge de quatorze ans qu'elle se rendit Religieuse à sainte Claire de Nantes.

II. Sœur Catherine de Bar, une des premieres Meres qui estoient venuës à Nantes, fut esluë Vicaire.

Les noms des autres quatorze sont :

III. Sœur Catherine de Fesse-Guérin.
IV. Sœur Guillemette Doublard.

V. Sœur Marguerite de Demou.
VI. Sœur Jeanne Corget.
VII. Sœur Jeanne Ferron.
VIII. Sœur Jacquette Corno.
IX. Sœur Ysabeau de Vargues.
X. Sœur Marie Cerne.
XI. Sœur Françoise Martin.
XII. Sœur Catherine Chenu.
XIII. Sœur Aliete de Besic.
XIV. Sœur Ysabeau Trapier.
XV. Sœur Renée Ollivier.
XVI. Sœur Marguerite Olivier, laïque.

Cette religieuse Troupe partit de Nantes le vingt-sixiéme Novembre l'an 1488. & le troisiéme Decembre suivant elles furent receuës à Dinan avec beaucoup d'honneur, les Bourgeois & officiers leur estans allez au devant une lieuë hors la ville, & le lendemain feste de sainte Barbe, elles furent conduites en Procession Generale par toutes les Eglises de la ville, puis renduës en leur Chapelle de Sainte-Catherine, & delà à la porte de leur Monastere, où la Bulle du Pape ayant esté hautement leuë, les clefs furent delivrées à l'Abbesse, qui y fit entrer ses Filles, & ayant receu la benediction du P. Commissaire & Provincial, elles s'enfermerent, & allerent au Chœur chanter le *Veni Creator,* tandis que les PP. s'habillerent pour celebrer la grande Messe, qui fut solemnellement chantée. Le lendemain le Seigneur de Rohan arriva à Dinan, avec l'armée Françoise qu'il conduisoit contre la Duchesse Anne sa princesse et proche parente, lequel fit de grands biens au nouveau Monastere, à l'aide desquels & de la charité des gens de bien, leur Eglise, Cloistre, Infirmeries, Maisons des Religieux & Sœurs de dehors furent en bref achevez. Les Meres de Nantes leur donnerent à leur sortie plusieurs meubles, tant d'Eglise que de Convent, & les assisterent de plusieurs charitez, comme leurs tres-aimées Sœurs & Filles.

Les noms des Abbesses de ce Monastere, sont :

I. Sœur Catherine **Dollo**, fille de bon esprit & d'estude, elle tourna en François le Breviaire Romain & partie du Messel, pour la consolation & satisfaction de ses sœurs, travailla à l'establissement de la Religion & Observance, & au bastiment du Monastere, l'espace de 24. ans qu'elle fut Abbesse, & mourut le 14. jour de Mars l'an 1512.
II. Sœur Ysabeau **Trapier**, l'une des seize qui vinrent de Nantes, mourut le 8. May 1534.
III. Sœur Magdeleine **d'Homme**, mourut le 16. octobre 1544.
IV. Sœur Marguerite **Pars**, mourut le 17. decembre 1561.
V. Sœur Nicole **Rouaud**, mourut le 24. février 1567.
VI. Sœur Renée **De Maure**, mourut le 15. octobre 1577.
VII. Sœur Marquise **De la Haye**, mourut le 8. octobre 1595.
VIII. Sœur Perronelle du **Boisboessel**, mourut le 19. avril 1601.
IX. Sœur Marguerite **Noblet**, mourut le 9. septembre 1623.
X. Perronelle **Guiton**, mourut le 14. octobre 1625.
XI. Sœur Amaurie **Romain**, mourut le 30. janvier 1632.
XII. Sœur Bertrande de **Quergu**, gouvernante en l'année mil six cens trente-six.



D'azur à la bande componée d'or & de gueules, ¶ accompagnée de deux Estoiles d'or en chef, & d'un Croissant en pointe. ⅉ

LXVIII. — **Guillaume Briçonnet** (1), fut sacré Evêque de Saint-Malo l'an 1493. sous le Pape Alexandre VI. & le Roy tres-chrétien Charles VIII. & la Reyne Anne sa compagne Duchesse de Bretagne, fut envoyé en Ambassade à Rome vers le Pape Alexandre VI. lequel le crea Cardinal le quinziéme iour de Janvier l'an mil quatre cens quatre-vingt-quinze, & luy mit sur la teste son propre Chapeau de Cardinal. Il tint son Synode l'an 1496. & l'an suivant 1497. fut transferé à l'Archevêché de Rheims, aprés la mort de Robert Briçonnet son frere, & fut fait Duc & Pair de France, & sacra le roi Louys XII. l'an suivant 1498. Il fut transferé à l'Archevêché de Narbonne l'an 1507. où il mourut l'an 1514. Outre ses Evêchez il avoit encor en commande l'Evêché de Nimes, & les Abbayes de Saint-Germain, prés Paris, de Grand-Mont, & de Saint Nicolas d'Angers. Il dressa le Formulaire de prieres ou Heures journalieres, dont les Fidelles usent (on les appelle communement DES HEURES) & les dédia au Roy Charles VIII. duquel il fut extremément cheri. La Reyne Anne restant pâmée en un coin de salle, à la nouvelle de la mort du Roy Charles VIII. son epoux, & revenuë à soy ne voulant admettre aucune consolation, le Roy Louys XII. ne jugea homme plus propre pour la consoler que nôtre Prelat, lequel assisté de l'Evêque de Condom s'en acquita tres-bien. Il avoit esté marié avant estre d'Eglise, & avoit trois fils de sa femme, *Roberte de Beaulne,* tous trois Evêques, l'un de Meaux, l'autre de Lodeve, & le troisiéme luy succeda en ce Diocese, desquels les deux premiers le servirent un jour à l'Autel, faisant Office de Diacre & Soûdiâcre. Ce fut un grand Ministre de l'Estat, qui fut toujours en grand credit auprés du Roy Charles VIII. & Louys douziéme. ORACULUM REGIS, COLUMNA REGNI, CUJUS CONSILIO IN OMNIBUS REX NITEBATUR, CUI AULÆ SIMUL ET CAULÆ SERVIRE *(quod rarum)* DATUM FUIT. Ce sont les Eloges que les Autheurs luy donnent. Il retint toujours l'Evêché de S. Malo, nonobstant ses autres benefices, & les occupations qui le dispensoient de residence.

LXIX. — **Denys Briçonnet,** fils legitime du precedent, fit son entrée solemnelle en la Ville de Saint-Malo, & prit possession de son Eglise le dix-septiéme d'Aoust 1513. sous le Pape Leon X & le Roy Tres-Chrétien Louys XII. Ce Prelat fut homme de sainte & austere vie, portoit le cilice, & se disciplinoit souvent jusques à effusion de sang, il passoit la meilleure partie des nuits en Oraison, assistoit journellement à tout l'Office Canonial dans sa Cathedrale, jeûnoit presque toûjours, se contentant de pain & d'eau pour l'ordinaire; il nourrissoit en sa maison Episcopale treize pauvres, lesquels il servoit tous les iours, & ne mangeoit qu'il ne leur eut rendu ce service. Ce Prelat fut envoyé en Ambassade vers le Pape Leon X. par le Duc d'Angoulesme François (qui depuis fut Roy premier de ce nom) pour procurer la canonisation de saint François de Paule, Instituteur de l'Ordre des Minimes, ce qu'il negocia si heureusement, que le Pape le Canonisa le premier jour de l'an 1519. deux ans aprés l'Ambassade de nôtre Prelat, lequel fit par le méme Pape beatifier saint Jean de la Grille son predecesseur, Evêque de Saint-Malo, & eut permission de sa Sainteté d'en faire feste, & en reciter l'Office, attendant la commodité de le Canoniser, dont furent expediées Bulles qu'il apporta l'an 1517. Il mourut l'an 1534. en opinion de sainteté.

LXX. — **François Bohier** (2), neveu de Denys fils de sa sœur, fut nommé par le Roy

(1) D'aprés M. Guillotin ses armes seraient : *d'azur à la bande componée d'or et de gueules, le 1er Compon de gueules chargé d'une étoile d'or, une autre étoile d'or occupant le côté senestre.*

(2) Bohier portait : *d'or au lion rampant d'azur au chef de gueules.*

François I. à l'Evêché de St. Malo, l'an 1535. sous le Pape Paul troisiéme. De son temps fleurissoit JACQUES CARTIER, natif de ce Diocese, l'un des fameux & renommez Pilottes de son temps, tres expert en la Navigation & Geographie, qui fut employé par le Roy François premier en plusieurs longs voyages, esquels il découvrit plusieurs Terres (1).

LXXI. — **François Thomé** (2) fut nommé à l'Evêché l'an 1567. & mourut le dix-septiéme Février l'an 1590. Il presida pour l'Ecclesiastique aux Estats tenus à Plou'-Armel en l'an 1580. où la coûtume de Bretagne fut reformée.

D'argent au sautoir de sable au quartier de gueules, chargé de deux poissons d'argent.

LXXII. — **Charles de Bourgneuf** (3), frere du Seigneur de Cucé, premier President au Parlement de Bretagne, eut le placet l'an 1590. sous le Pontificat d'Innocent IX. & tint ce Siege jusqu'à l'an 1599. qu'il permuta avec le subsequent, & fut reçeu a Nantes en May audit an. L'an mil cinq cens quatre-vingt-unze, le Seigneur de Guemadeuc Gouverneur de Plou'-Armel, fit descendre le grand Vitrail de l'Eglise des Carmes de ladite ville, en suite d'une Ordonnance du Conseil du Prince de Dombes, Gouverneur du Dauphiné, & Lieutenant du Roy en ses armées & Province de Bretagne, qui jugea la démolition de ce Convent importer au service du Roy, & à la conservation de la ville, ayant esté préalablement fait procés verbal de l'estat de la maison & ses bastimens pour estre rebastie aux frais du Roy aprés la guerre, ce qui a esté fait.

Lozengé d'argent & de gueules.

LXXIII. — **Jean du Bec**, neveu de Philipes du Bec Evêque de Nantes lequel ayant esté transferé à l'Archevêché de Rheims l'an 1594. resigna l'Evêché dudit Nantes à Jean qui ayant jouy du revenu cinq ans, permuta avec Charles de Bourgneuf Evêque de St. Malo, & fut consacré à Paris en la Chapelle de la Reyne la Vigile de Pasques fleurie l'an 1599. par le Cardinal de Gondy, assisté des Evêques de Maillezais & de Paris. Il tint ce Siege jusques à l'an 1610. qu'il deceda le 20. Janvier. Son cœur & ses entrailles furent portées en l'Eglise de St. Malo de Baignon & son corps porté inhumer en l'Abbaye de Mortemer en Normandie, dont il estoit Abbé Commendataire.

D'azur à la Croix d'argent, cantonné de deux estoilles au chef, & deux croissants en pied.

LXXIV. — **Guillaume Le Gouverneur** (4) fut nommé à l'Evêché de St. Malo par le Roy Tres-Chrétien HENRY LE GRAND IV du nom, le 29. Janvier l'an 1610. pourveu par le Pape Paul V. le 30. Aoust audit an, & consacré aux Capucins de Paris par le Cardinal de Joyeuse, assisté des Evêques d'Angers & de Nantes, & le 20. Février de l'an 1611. Durant son Pontificat, les Peres Benedictins Anglois ont esté establis à St. Malo, & aussi les Urselines, & les Dames Benedictines, les Capucins au fauxbourg de Saint-Servan. Le Convent de Cesembre qui est des Cordeliers, fut par

(1) Entre François Bohier et François Thomé dom Morice fait mention d'un Prélat, Guillaume Ruzé, nommé l'Evêché de Saint-Malo en 1570 ; il demeura deux ans sans recevoir la consécration épiscopale, donna sa démission en 1572 en faveur de François Thomé, et fut pourvu de l'Evêché d'Angers. Il portait pour armes : *de gueules au chevron fascé, ondé d'or et d'azur, accompagné de 3 lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe,*

(2) Thomé, 1573-1586, portait : *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même.*

(3) Charles du Bourgneuf, 1586-1598.

(4) C'est ce Prélat qui signa comme témoin à Marmoutiers, le 10 mai 1623, la remise de la relique de saint Corentin à Mgr le Prestre de Lézonet Evêque de Quimper.

Arrest de la Cour reformé & leur hospice fondé en la ville, & le Dimanche quatriéme Janvier l'an 1621. ce Prélat dédia la Chapelle de saint Aaron rebastie tout à neuf par venerable & discret Me. Michel Quenoüal Chanoine de Saint-Malo, au lieu où on tient que ledit Saint accueillit & receut saint Malo. De son temps aussi a esté fondé le Convent des Capucins de Dinan, & ceux des Urselines & des Jacobines en ladite ville. Je ne veux oublier à dire que ç'a esté au Royal Prieuré de LEHON prés cette ville, qu'a pris son origine & premier commencement la derniere reformation de l'Ordre de saint Benoist en Bretagne, d'où elle a derivé és autres Monasteres du méme ordre en ladite Province. De son temps aussi le Convent des Peres Carmes de Plou'-Armel a esté restably, & ceux de Josselin & de Guido fondez, comme aussi le Monastere des Carmelines & celuy des Urselines de Plou'-Armel. Je ne dois oublier l'assistance que la noble ville de St. Malo a donné de nostre temps au Roy Tres-Chrétien Louys XIII. contre les rebelles Rochelois, l'an 1622. luy ayant fourny une flotte de vingt-deux Navires de guerre, armées & équipées, desquelles les Capitaines, Pilottes, Maistres, Canoniers, Mariniers & la pluspart des soldats, estoient Maloüins ; laquelle demara du havre de saint Malo le jour de saint Laurens dixiéme Aoust, & alla joindre les vaisseaux & galleres de Monseigneur le Duc de Guise, lequel aydé de ce secours livra la bataille aux mutins rebelles qu'il vainquit, ayant ou bruslé ou coulé à fonds quinze de leurs vaisseaux (2).

D'argent à deux Palz de sable.

LXXV. — **Achilles de Harlay** ¶ Seigneur de Sancy ⅃ de la Maison de Harlay, assez conneuë en France pour avoir produit de grands personnages, qui pour leur vertu ont esté eslevez à de grandes dignitez, tant Ecclesiastiques que Seculieres : Entr'autres ¶ Nicolas de Harlay ⅃ Seigneur de Sancy son pere, qui a esté Surintendant des Finances sous le GRAND HENRY IV & Ambassadeur de sa Majesté vers les Suisses, & ce Prelat avant sa nomination avoit esté Ambassadeur ¶ pendant dix ans ⅃ du Roy Tres-Chrestien LOUYS LE JUSTE XIII. du nom à la porte du grand Seigneur. ¶ Et estant retourné en France se rendit Pere de l'Oratoire de JESUS. ⅃ Et enfin fut nommé à l'Evêché de St. Malo aprés le deceds du precedent l'an 1630. y fit son entrée Pontificale la veille de la Pentecoste 1632. & le lendemain il prescha son peuple, presida aux Estats de Bretagne à Dinan, l'an 1634. & aprés avoir gouverné heureusement son Evêché. ¶ Il deceda le 20. Novembre à St. Malo, l'an 1640. (3) en l'âge de 65. ans, laissant l'Evêché à son neveu Ferdinand de Neufville, qu'il avoit déja fait son Coadjuteur. ⅃ Il m'a permis par son grand Vicaire de faire les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses lettres dont la teneur s'ensuit :

VICARIUS GENERALIS ILLUSTRISSIMI
& Reverendissimi D.D. ACHILLIS DE HARLAY.
Dei & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Macloviensis
Episcopi, omnibus Presbyteris aliisque nobis
Subditis hujus Diocesis. Salutem.

Diligenter perspectâ commissione colligendi Sanctorum Britanniæ vitas, P. Fratri Alberto le Grand Ordinis F.F. Præd. Conventus Nannetensis strictioris observantiæ, concessâ à R. P. F. Petro Joüault conventuum Reformatorum congregationis Gallicanæ substituto, tam pium institutum, laudantes, plenariam dictæ commissionis executionem in hâc Diœcæsi permittimus, mandamusque vobis & vestrum singulis, ut eidem Patri Legendas, Breviaria,

(2) Guillaume le Gouverneur mourut le 25 juin 1630.

(3) Erreur de date pour 1646.

manuscriptos codices, aliaque id genus communicare ac commodare nullatenus renuatis, quo tam pium opus retrolapsis temporibus neglectum, ad Dei Opt. Max. gloriam, sanctorum honorem, Ecclesiœque utilitatem perficiat. Datum Maclovij, die 3. Januarij, Anno Domini 1634.

LUDOVICUS D'ORGEVILLE, PRESBYTER
Oratorij Domini JESU, Vicarius Generalis.

Locus sigilli Episcopalis.

De mandato dicti Domini mei Vicarij Generalis PAIGNART pro secret.

ADDITION.

Ferdinand de Neufville (1), auparavant Abbé de S. Méen, fils de Charles de Neufville, Marquis de Villeroy, Gouverneur de Lyon, & frere de Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Mareschal de France, & Gouverneur du Roy Louys XIV. Ce Prelat né à Rome, pendant que son pere y estoit Ambassadeur, & nommé par Ferdinand de Medicis Grand Duc de Florence, avoit esté destiné Chevalier de Malthe, avoit desja rendu à cét Ordre des services signalez, lors qu'Achiles de Harlay son Oncle maternel le souhaita pour son Coadjuteur en son Evêché de St. Malo, lequel il a gouverné avec zele & pieté, depuis le deceds dudit de Harlay jusques en l'an 1657. qu'il a esté transferé à l'Evêché de Chartres, au grand regret de tous les Ordres de la Province de Bretagne, qui trouvoit un grand appuy en sa protection.

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne d'Allain Bouchard & d'Argentré, & de ce qu'en ont écrit Claude Robert en sa Gallia Christiana, *& Jean Chenu en son Histoire des Evêques de France, & du Catalogue dressé par le P. du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres maisons de Bretagne, mais plus amplement des memoires manuscrits dudit P. du Paz, & du Seigneur Baron de Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Saint-Malo, de 1657 à 1790 (P. P.).

D'azur au chef d'or chargé d'un lion lézardé de sable. (Pouillé de Rennes).

François de Villemontée, 1658-1670, conseiller au Parlement de Paris, marié à une demoiselle de la Barre, puis séparé de sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé évêque de Saint-Malo en 1658 ; sacré le 29 juin 1660, il mourut le 16 octobre 1670.

De sable au léopard d'argent accompagné de 6 coquilles de même 3 en chef, 3 en pointe.

Sébastien du Guémadeuc, 1671-1702, aumônier d'Anne d'Autriche, fut nommé en 1670 à l'Evêché de Lavaur puis peu après à l'Evêché de Saint-Malo, sacré le 5 juillet 1671 il mourut le 2 mars 1702.

D'azur au dextrochère armé d'argent sortant d'un nuage de même à senestre & tenant 3 lys au naturel. (Pouillé de Rennes.) Il écartela aussi les armes des Maretz de celles de Colbert : *d'or à la couleuvre ondoyante d'azur posée en pal.*

Vincent François des Maretz, 1702-1739, fils d'une sœur de Colbert, vicaire général de Pontoise, fut sacré évêque de Saint-Malo le 17 septembre 1702, il mourut à l'âge de 82 ans le 25 septembre 1739.

(1) Mgr de Neufville, coadjuteur de Mgr de Harlay depuis 1644, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croisettes de même,* qui est Neufville, *aux 2 et 3 d'argent à 2 pals de sable,* qui est Harlay.

De gueules au chef d'argent chargé de 3 roses du champ.

Jean-Joseph de Fogasse d'Entrechaux de la Bastie, 1739-1767, originaire d'Avignon, nommé Evêque de Saint-Malo le 14 novembre 1739, sacré le 27 novembre 1740, mourut le 29 janvier 1767.

D'or à deux branches de palme de sinople.

Antoine-Joseph des Laurents, 1767-1785, originaire d'Avignon, vicaire-général de Saint-Malo et abbé Commendataire de Coatmolonen et de Saint-Jacut, fut sacré Evêque de Saint-Malo le 2 août 1767 et mourut subitement le 15 octobre 1785.

D'or à l'aigle éployée de sable, coupé d'argent à la trainée de lierre de sinople posée en fasce les feuilles en bas.

Gabriel Cortois de Pressigny, 1785-1801, originaire de Dijon, vicaire général de Langres, nommé Evêque de Saint-Malo le 6 novembre 1785, sacré le 15 janvier 1786, protesta en 1790 contre la suppression de son siège, se retira en Suisse puis en Bavière; au concordat il donna à Pie VII la démission de son siège. A la Restauration il fut nommé en 1816 à l'archevêché de Besançon, où il remplaça Le Coz, il mourut à Paris le 2 mai 1823.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES ARCHEVESQUES DE DOL
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

Saint Samson fut Archevêque de Dol l'an 555. & mourut le 28. Juillet l'an 607, ayant siegé 52. ans. Il estoit natif du Diocese de Vennes en Bretagne Armorique, passa en l'Isle, où il estudia és écoles d'Hydultus, fut éleu Archevêque d'York (autres disent de Mevenie) lequel il quita, & par revelation divine repassa en Bretagne Armorique, ayant fait eslire en sa place un nommé THEBAS, prit port à Dol, où il édifia un Monastere & un autre en la ville de LAND-MEUR prés Morlaix, alors nommée *Kerfeunteun*, & fut institué Archevêque de Dol l'an 555. par le Pape Pelagius qui luy envoya le Pallium, assista au Concile de Paris l'an 559. *Voyez le surplus de sa vie le 28. Juillet, page 314. jusqu'à 329* (1).

II. — **S. Magloire** éleu l'an 607. resigna l'an 610. mourut l'an 617. Il estoit natif du pays de S. Samson, nourry & élevé à son écolle en l'Isle, repassa la Mer avec son Maître, fut Abbé de Kerfeunteun & Archevêque de Dol, confirmé par le Pape Boniface IV. sous l'Empire de Phocas & le regne de Hoël III. Roy de Bretagne Armorique, resigna la troisiéme année de son Pontificat à saint Budoc. *Voy. sa vie le 24. Octobre, page 534.*

III. — **S. Budok, ou Buzeuc,** éleu l'an 610. mourut l'an 634. Il estoit fils du Comte de Goelo, & fut éleu par le Chapitre de Dol aprés que saint Magloire se fut défait de son

(1) Série des premiers Archevêques de Dol d'après le *Pouillé de Rennes :*

Saint Samson, 555-565.
Saint Magloire, 565-586.
Puis saint Budoc.
Saint Leucher.
Tiermaël.
Saint Thuriau.
Saint Génévée.
Restowald, ce dernier vivait vers 640.
Armaël.
Lovenan.
Jumaël vers 780.
Salacon, 848.
Festinien, 850.
Main, 878.

M. l'abbé Duchesne reconnaît l'existence de Festinien de 850 à 866, de Mahen ou Main de 874 à 878, et d'un Louënan de 901 à 925. Ce Louënan est appelé par M. Guillotin de Corson Jovinien, après lequel il place Wicohen ou Juthoën, 950-988, et Main II, 990. Il n'admet pas Rolland, Guyomarch et Lanfranc, et mentionne immédiatement après Main II, Guinguené ou Junkené.

Archevêché, & eut le Pallium du méme Pape Boniface IV. sous l'Empire de Heraclius & le Regne de Hoël III. du nom, Roy de Bretagne Armorique.

IV. — **S. Genevaus** éleu l'an 634. mourut l'an 639. fut éleu aprés la mort de S. Budok, & son élection fut confirmée par le Pape Honoré I. sous les mémes Empereurs & Roy de Bretagne.

V. — **Rostaldus** éleu l'an 638. mourut l'an 650. il fut éleu par le Clergé de Dol, & fut confirmé par le Pape Severianus qui luy envoya le *Pallium,* sous les mémes Empereur & Roy de Bretagne.

VI. — **S. Armael** eleu l'an 651. mourut l'an 663. il fut éleu aprés le decez de Rostoald, confirmé par le Pape S. Martin I. du nom, sous l'Empire de Constantin III. & le regne de Salomon II.

VII. — **S. Jumael** éleu l'an 663. mourut l'an 678. il fut confirmé par le Pape saint Vitalian qui luy envoya le *Pallium,* sous le regne d'Alain surnommé le Long, Roy de Bretagne.

VIII. — **Genevaus II.** fut éleu l'an 679. sous le Pape saint Agathon, l'Empereur Constantin IV. & le Roy Alain le Long, à la patente duquel donnée en la ville d'Occismor l'an 683. il signa avec Guillaume Evêque de Rennes, Euphronius Evêque de Nantes, Hugues de Cornoüaille, Morvan Evêque de Vennes, Alain Evêque de Saint Brieuc, Gilbert de Leon, & Robert de Treguer, il mourut l'an 717.

IX. — **Tiarmailus** éleu l'an 717. mourut l'an 733. sous le Pape saint Gregoire II. du nom, qui confirma son élection & luy envoya le *Pallium,* & l'Empereur Leon Isaurien, pendant les guerres civiles, & l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Allain le Long.

X. — **S. Thuriau** éleu l'an 733. mourut l'an 749. il fut domestique du precedent Evêque, duquel il fut aussi Suffragant, & luy succeda à l'Archevêché, confirmé par le Pape Gregoire III. *Voyez le surplus de sa vie le 13. juillet, page 302.*

XI. — **Salomon** éleu l'an 631. sous le Pape Gregoire IV. à la nomination de l'Empereur Louys le Debonnaire, tint le siege jusqu'à l'an 851, qu'il fut déposé ¶ par Neomene Duc de Bretagne. ╙

XII. — **Festinian** fut éleu Archevêque par le Clergé de Dol, l'an 851. sous le Pape saint Leon IV. du nom, & l'Empereur Lothaire, regnant en Bretagne le Roy Neomene, lequel il couronna à Dol la méme année. Le Pape Nicolas luy osta le *Pallium,* parce qu'il ne trouvoit l'Ambassade de Bretagne assez honorable à son gré ; mais le Pape Adrien II. le luy redonna à la priere & requeste du Roy saint Salomon. Ce Prelat mourut l'an 870. L'an 859. les Archevêques de Lyon, Rouën, Tours, Bourges, Rheims, Cologne, Besançon, & autres Evêques assemblez aux faux-bourgs de la ville de Toul en Loraine, adresserent une monition à ce Prelat (qu'ils apellent FASCARIUS) & à ses Suffragans de Bretagne, pour les reduire à l'obeissance d'Erard Archevêque de Tours ; mais sans effet.

XIII. — **Maino ou Meen,** fut sacré l'an 870. sous le Pape Adrian II. & le Roy saint Salomon. Le Pape Jean VIII. qui succeda à Adrian luy écrivit l'an 871. Il mourut l'an 879.

XIV. — **Jean** Abbé de saint Melaine lez Rennes, homme docte & de sainte vie, fut éleu par le Clergé de Dol, & confirmé par le Pape Jean VIII. qui le consacra à Rome l'an 880. ¶ Il estoit issu de la Maison de Bretagne, & auroit long-temps gouverné sous l'authorité des Princes, avant avoir pris les Ordres Ecclesiastiques. L'on trouve dans Baldric Archevêque de Dol, les vers suivans, composez en l'honneur dudit Jean, & comme pour luy servir d'Epitaphe. ⁋ *Arg. l. 4. c. 68. page 256.*

ADDITION.

Splendidus ex atavis, atavorum splendor & ipse
Gente Britannus homo conditur hoc Tumulo
Hic armis, patria, natis cum matre relictis
Dux modo, continuo de duce fit Monachus
Metropolitanæ Sedi, quia vixit honestè
Cui dolus est nomen, præsul hic eligitur
Ut quibus extiterat Consul, de Consule præsul
Præsul quam Consul consulerat melius
Ad Papam venit sacrari poscit ab ipso
Quod dum differtur in domino moritur
Ponitur hic Cultor nec non Regionis amator.
Quemque dolent Britones sancta sophia fovet
Si quæras nomen, nomen sibi scito Joannem
Si què diem mortis da decimam decimi.

XV. — **Wicohen** fut consacré Archevêque l'an 883. sous le Pape Martin II. & l'Empereur Charles III. dit le Gros, pendant les guerres civiles qui advinrent en Bretagne aprés la mort du Roy saint Salomon. Il mourut l'an 895.

XVI. — **Guyomarkh** éleu & consacré l'an 895. sous le Pape Formose & l'Empereur Arnulphe, regnant en Bretagne le Duc Alain premier du nom, surnommé Rebras ; il mourut l'an 927. L'an 912. Rollo ayant épousé Gilon fille de Charles le simple, receut en dot la Neustrie (qu'ils appellent la Normandie) & l'hommage pretendu par ce Roy de la Bretagne ; Rollo sur cette cession d'hommages entra au pays Dolois qu'il saccagea, prit la ville de Dol qu'il brûla & pilla l'Eglise Metropolitaine, ce Prelat s'estant retiré de bonne heure. Guillaume le Bâtard fils de Rollo entra aussi en armes au pays Dolois & Maloüin, & y ayant fait de grands degasts, se retiroit avec un butin tres-riche ; mais Alain Comte de Dol, & Berenger Comte de Rennes le suivirent delà Coaisnon, & le menerent battant jusqu'au pays Constantin, le contraignant de se sauver dans Bayeux. Le Normand confus de cette retraitte, r'assembla plus grandes forces, & vint au Dolois resolu d'assieger le Comte Alain dans Dol, lequel ne se trouvant assez fort pour soûtenir telle puissance, se retira en Angleterre vers le Roy Adelscane.

XVII. — **Gingoneus** autrement **Junkeneus**, fut sacré l'an 927. aprés le decez de Guimarkh, sous le Pape Jean X. & l'Empereur Henry I. dit l'Oyseleur, pendant l'interregne qui fut depuis la mort du Duc Alain I. & le couronnement du Duc Alain II. & tint ce siege jusqu'à l'an 944. que les Comtes de Rennes & Alain de Dol ayans esté défaits par les Normands, ils prirent la ville de Dol, & le peuple fuyant en l'Eglise étouffa ce Prelat à la foule.

XVIII. — **Juthoven** fut éleu l'an 945. sous le Pape Martin III. l'Empereur Otton I.

& le Duc Alain II. dit Barbetorte, lequel confirma les privileges du Monastere de Landt-Tevenec, & y donna des rentes, auxquelles donaisons ce Prelat soubscrit. Il mourut l'an 987.

XIX. — **Gingoneu** ou **Junkeneus II.** fut éleu l'an de grace 987. sous le Pontificat de Jean XV. l'Empire d'Otton III. & regne de Conan I. dit de Rennes, Duc de Bretagne. Il mourut l'an 992.

XX. — **Roland** fut sacré l'an 992. sous les mémes Pape & Empereur, la premiere année du regne du Duc Geffroy premier du nom. Il mourut le 12. mars 1004 ¶ & est enterré en l'Eglise Abbatiale du Mont Saint-Michel, où il avoit esté Religieux. ╚

XXI. — **Lancfranc** homme sage & de grand entendement, de Chanoine de Dol en fut fait Archevêque l'an 1004. sous le Pape Jean XVII. l'Empereur Henry II. & le Duc Geffroy, lequel estant sur le point d'entrer en guerre contre Budik Comte de Nantes, allié de Foulques Comte d'Anjou, fut appaisé par ce Prelat, & par sa prudence il mania tellement ces Princes, qu'ils s'accorderent. L'an 1008. les Danois & Normans se mirent en mer à la requeste de Richard Duc de Normandie, & descendirent au pays Dolois au havre de Cancale : les Bretons leur allerent au devant, mais ils tomberent dans de profonds fossez que l'ennemy avoit creusé en leur chemin & couvert de gazons & feüillages, de sorte que se ruans de furie sur ces pauvres gens entassez & embarassez en ces fondrieres, ils en tuerent grand nombre & donnerent la chasse aux autres, puis assiegerent la ville de Dol, laquelle estant destituée de soldats pour sa deffence, ils prirent d'assaut, tuerent le Comte Salomon, les Seigneurs de Dol & de Combour, passerent la populace au fil de l'espée, emmenerent ce Prelat prisonnier & nombre de ses Chanoines, mais le Duc de Normandie les fit delivrer sans rançon, puis pillerent la ville & y mirent le feu. La méme année Berthe fille unique & heritiere de Salomon Comte de Dol, épousa entre les mains de ce Prelat, Geffroy fils naturel du Duc Geffroy, auquel sondit pere avoit fait don du Comté de Rennes. L'an 1024. Robert Duc de Normandie fit bastir un fort sur la riviere de Coaisnon, qui separe les deux Duchez, qu'il appella Caroustes (c'est Pontorson) d'où il fit une raflée sur le pays Dolois ; mais le Duc Alain le suivit sur sa retraite & défit ses gens ; le Normand arma en mer sous couleur d'aller en Angleterre, & subitement descendit en Bretagne ; le Duc Allain III. assembla son armée, & alloient entrer en forte guerre, mais l'Archevêque de Roüen oncle des deux Princes, & ce Prelat les mirent d'accord, lequel deceda l'an 1026.

De gueules à trois fusées d'hermines accompagné de six bezans de méme.

XXII. — **Junkeneus ou Gingoneus ou Karkeneus** de Dinan III. du nom, fut sacré Archevêque de Dol la méme année 1026. sous le Pontificat du Pape Jean XIX lequel confirma son élection & luy envoya le *Pallium,* sous l'Empereur Conrad II. & le Duc Alain III. du nom, duquel il suivit le party contre le prince Eudon frere puisné du Duc, lequel ne se contentant de son partage qui luy estoit assigné au pays dononeen qui consistoit és Comtez de Pontievre, de Porhoët & Goëlo, comprenant les villes & terres de Carhaix, Lamballe, Chastel-Audren, Chasteaulin, Jugon, Broon, la Rochuart, Menilbriac, Chasteaulin sur Tre, Lanvolon, Saint-Brieuc & plusieurs autres, demandoit en outre les terres d'Alethe (à present Saint-Malo) & de Dol : & sur le refus que luy en fit le Duc son frere, il luy denonça la guerre, & pour premier exploit se rua sur le pays Dolois, & occupa de violence les terres de l'Eglise & de l'Archevêché : de sorte que ce Prelat se retira devers le Duc, lequel ayant mis le siege devant le château de Lehon lez Dinan, appartenant au Vicomte de Dinan partisan du Prince Eudon, il en donna la conduite à nôtre Junkenée & à Hainon vicomte

de Lehon, & alla avec le reste de son armée assieger la ville d'Aleth, pareillement occupée par les gens d'Eudon, lequel vint attaquer le camp devant Lehon, & l'eut mis en deroute, si le Duc avec son armée ne fust venu au secours, lequel tailla en pieces l'armée du Prince, luy s'estant sauvé à pointe d'esperon jusqu'à Guenkamp. Ce Prelat soussigne avec Raoul Evêque d'Alethe, Guerin Evêque de Rennes, & Gautier Evêque de Nantes, au don que fit le Duc Alain III. à l'Abbé de Saint-Méen de Gaël, de plusieurs terres & possessions, où il s'appelle KAERKENUS *Archiepiscopus Dolensis.* Il mourut l'an 1038. Ce fut ce Prelat qui éleva & instruisit S. Gedoüin son neveu, comme nous avons remarqué en sa vie le 30. Janvier, *p. 30, art. II.*

XXIII. — **Judhael** ou **Judicael**, d'Archidiacre de Dol en fut éleu Archevêque l'an 1039. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Henry III. dit le Noir, la premiere année du Duc Conan II. du nom. L'an 1066. le Duc voyant que Rivallon comte de Dol favorisoit le Duc de Normandie & le Comte de Cestric capitaine de Saint-Jeammes de Bouvron, assiegea Dol & prit le Château. Judhaël mourut l'an 1068. La premiere année de son Pontificat, qui fut 1039. il souscrivit au don que fit la Duchesse Berthe veuve du Duc Alain III. de la Paroisse de Plougaznou, au Monastere de S. George de Rennes, où il signe JUTHAEL *Archiepiscopus Dolensis,* avec Salomon Evêque de Leon.

XXIV. — **Johovæus** (1), fut sacré l'an 1068. (& non pas l'an 1073. comme veut Onuphrius, qui le nomme Joannes Gallus), sous le Pape Alexandre second, l'Empereur Henry IV. & le Duc Hoël. Ce Prelat fut mal reputé, abusoit des biens de son Eglise qu'il dissipoit fort mal à propos : se rendit insuportable à ses suffragans, aucuns desquels n'en pouvans plus endurer, adhererent à l'Archevêque de Tours, lequel trouvant cette ouverture ne perdit cette occasion, ains assembla un Concile de sa Province à Rennes l'année suivante 1069. Johovée cependant continuant en sa vie dissoluë & à mécontenter tous ses sujets, fut chassé de son Eglise & de la ville par les Dolois, qui le contraignirent de se sauver au Mont Saint-Michel, où il se fortifia, & y ayant amassé des soldats, faisoit des courses & rafflées sur le plat pays, faisant des sorties & donnant des camisades aux Dolois à toute heure. Il fut chassé de la ville l'an 1075.

DOL *d'azur fretté d'or.*

XXV. — **Saint Gedoüin de Dol.** Les habitans de Dol n'ayant ny treve, ny repos de l'Archevêque Johovée refugié au Mont de Saint-Michel, d'où il les grevoit extrémement, bruslant leurs maisons & mettairies, & rançonnant excessivement tous ceux qu'il pouvoit attraper, jugerent estre necessaire de luy opposer un Prelat qui fut de grand maison & riche, pour le pouvoir rembarrer, & jetterent tous les yeux sur saint Gedoüin chanoine de Dol, fils de Riovelen ou Rudalen Comte de Dol & de Combour, & l'éleurent unanimément la méme année 1075. mais il refusa, & sur le refus qu'ils firent d'accepter sa renonciation, il en appela au Pape Gregoire septiéme, & alla à Rome deffendre sa cause l'an 1076. où ayant déduit ses raisons, le Pape le dispensa, recevant sa renonciation, mais il voulut qu'il nommast quelqu'un pour tenir l'Archevêché, & il nomma Even Abbé de Saint-Melaine lez Rennes, qu'il avoit en sa compagnie. Il mourut à Chartres en Beausse l'an suivant 1077. & fut enterré à Saint-Pierre en Vallée. *Voyez sa vie le 30 janvier, pages 30. 31. 32. 33.*

XXVI. — **Even** (2), Abbé de saint Melaine lez Rennes, fut pourveu par le Pape Gregoire

(1) Judhael et Johovæus, ne sont qu'un même personnage dont l'épiscopat dura de 1039 à 1076. *(Pouillé de Rennes.)*

(2) Entre Even mort en 1081, et Rolland, élu en 1093, M. Guillotin de Corson place l'Episcopat de Jean I (1082-1093).

septième, de l'Archevêché de Dol à la recommandation de saint Gedoüin, avec lequel il estoit allé à Rome, l'an 1076. & fut sacré en presence des Cardinaux & Prelats qui se trouverent lors en l'Eglise de Latran, & le renvoya à son Eglise avec lettre de recommandation à ses suffragans & aux Princes de Bretagne. L'an 1079. la guerre durant entre le duc Hoël & le prince Eudon, le Duc assiegea la ville de Dol, dans laquelle estoit Geffroy surnommé Gravomen fils d'Eudon : à son secours vint Guillaume d'Angleterre, & fut la ville & chasteau battu d'engins & machines l'espace de quarante jours, pendant lequel temps se firent de belles armes aux bréches, les assiégez faisans merveilles de se bien deffendre; le Roy de France Philipes se mesla au jeu, & vint avec une puissante armée pour lever ce siege, ce qui fut fait au grand contentement de Geffroy. L'an 1093. le Duc Alain Fergent tomba en different avec ledit Geffroy, & l'assiegea en la ville de Dol, où il fut tué, laissant un fils nommé Conan. Even deceda le 17. septembre l'an 1095.

XXVII. — **Roland**, fut éleu après la mort d'Even, la méme année 1095. finissant sous le Pontificat d'Urbain second, l'Empereur Henry quatriéme, & le Duc Alain Fergent quatriéme du nom. ¶ Il avoit esté Chanoine d'Avranches. ╚ Rolland deceda ¶ en estime de sainteté ╚ l'an 1107. non pas 1111. comme veut d'Argentré. *l. 4. cap. 44.* (1).

XXVIII. — **Wulgrin**, chancelier de l'Eglise de Chartres, fut éleu Archevêque par les Chanoines de Dol, mais il ne voulut accepter son élection; ce nonobstant les électeurs insisterent envers le Pape Pascal second, qui le voulut confirmer, toutefois il ne le fut pas. Yves de Chartres écrivit aux Chanoines de Dol, l'excusant de n'avoir accepté, laquelle Epistre se trouve parmy ses œuvres la 176. & contient ces mots :

ADDITION.

Reversus a consilio Trecensi filius noster Vulgrinus Ecclesiæ nostræ Cancellarius anxie conquestus est quod Dolensis Ecclesiæ destinatis excellentiæ vestræ quibusdam legatis suis cum sibi in Episcopum sub præsentia vestra elegerit, & huic electioni ad eorum petionem vestra paternitas assensum præbuerit, nec ejus excusationibus quamvis idoneis adhuc aurem accommodare noluerit, quamvis enim sit bene literatus & bonis moribus ornatus, multis tamen allegationibus humiliter insufficientiam suam prætendens, dicit se potius multa gravia, perpessurum quam onus Episcopi hoc tempore subiturum. Et ne diu verbis oneremus sanctitatem vestram, flexis genibus cordis oportunè & importunè imploramus clementiam vestram, ut nullis vinculis obedientiæ prædictum fratrem constringatis, cujus saluti quantum possumus providere debemus, quia eum de sacro fonte suscepimus, qui etiam elegit magis in loco humili salvari, quam in alto periclitari. Et dans l'Epistre 178. il escrit au Clergé de Dol en ces termes : *Bonæ intentionis vestræ laudamus effectum quod Vulgrinum filium nostrum, vita honestum & scientia clarum elegistis nobis in Archiepiscopum, sed quantum nobis videtur frustra laborat studium, vestrum, quia nec prætaxati filii nostri voluntas est electioni vestræ acquiescere, nec nostræ potestatis ad hoc eum multum cogere, prædictus enim frater jam super hoc per litteras nostras & suas allegationes domino Papæ transmisit & omnes Episcopos prout potuit, refutavit.* Par ces termes ledit Yves de Chartres fait voir que dés le temps qu'il écrivoit, on tenoit pour constant en l'Eglise que le Pape seul estoit maistre des volontez, & pouvoit obliger un Prestre d'accepter une dignité en l'Eglise.

(1) Après Rolland, le *Pouillé de Rennes* cite comme successeur immédiat Jean II. qui mourut avant d'être sacré, et ce fut alors qu'au refus de Wulgrin, Baldric fut élu en 1107.

XXIX. — **Baldrik,** homme docte & de bonne vie, d'Abbé de Bourges fut éleu Archevêque de Dol, & sacré le vingt-cinquiéme Decembre jour de Noël l'an 1114. ¶ comme le remarque Odericus Vitalin Anglois, en son Histoire Ecclesiastique, liv. 9. qui écrit que ledit Baldric estoit natif d'Orleans & Abbé de Bourgœil, homme sçavant & Religieux, & que estant Archevêque de Dol, il vivoit comme lorsqu'il estoit Religieux, & conversoit tres-souvent avec eux; ⅉ sous le Pape Paschal II. l'Empereur Henry IV & le Duc Alain Fergent IV. du nom. Il assista avec ses huit suffragans au Parlement de Bretagne, convoqué à Rennes par ce Prince l'an 1109. Il officia aux obseques de ce Prince assisté de ses suffragans, à Saint-Sauveur de Rhedon l'an 1119. Il avoit receu le *Pallium* du Pape Paschal second, & le Pape Calixte second le semond au Concile de Rheims, où il fut avec deux de ses suffragans. Il écrivit les Annales de son Eglise depuis saint Samson jusqu'à son temps, & l'histoire de la guerre sainte sous Geffroy de Boüillon ¶ en quatre heures, & plusieurs Livres en Vers Latins que Mr. André du Chesne a fait imprimer de nostre temps. ⅉ Il dédia l'Eglise de saint Samson de Risle en Normandie (qui est de son Archevêché, és enclaves de celuy de Rouën) en l'honneur de Nôtre-Dame, Saint Pierre & Saint Samson Confesseur, l'an 1129. comme porte l'ecrit qui se lit sur la paroy de ladite Eglise, en laquelle il fut enterré, estant mort le 7. Janvier la méme année ¶ *Notum sit præsentibus & futuris quod Baldricus bonæ memoriæ Dolensis Ecclesiæ Archiepiscopus, dedicavit hanc Ecclesiam in honorem B. Virginis Mariæ, & B. Petri Apostolorum principis, & S. Sampsonis B. Confessoris 5. idus Decemb. an. ab Incar. Dom. 1129. Eodem anno dedicavit Ecclesiam S. Laurentii de Marisco, 6. idus Decemb. Qui Baldricus regit Ecclesiam Dolensem 22. annis & 44. diebus, trigesimo autem die post consecrationem hujus Ecclesiæ obiit in Christi confessione & pratellis dormit, cujus anima æternam requiem possideat.* ⅉ Il dédia aussi l'Eglise de Saint-Laurens du Marets, & tint le siege Archiepiscopal 22. ans 44. jours.

XXX. — **Geoffroy le Roux,** ¶ auparavant Archidiacre de Dol, ⅉ fut éleu l'an 1130. sous le Pape Innocent II. l'Empereur Lotaire II. & le Duc Conan surnommé le Gros. Ce Prelat estant allé au Concile de Pise, où il avoit esté semond par le Pape Innocent second, s'acquita tres mal de sa charge, & ne deffendit pas les droits de son Eglise, ains colluda avec celuy de Tours sur l'esperance qu'il avoit de l'Evêché de Capouë en Italie, où il fut transferé par le Pape Lucius second l'an 1144. aprés luy avoir deffendu l'usage du *Pallium* en son Archevêché de Dol, par Bulle expediée *Idibus Maii, indictione 7. Pontificatus sui anno I.* & investit Hugues Archevêque de Tours des Eglises & Dioceses de Dol, Treguer & Saint-Brieuc, octroyant neanmoins audit Geffroy pendant sa vie seulement, l'usage du *Pallium,* & l'exemptant de la juridiction du Tourangeau, voulant qu'il relevast immediatement de sa saincteté, mais il fut peu aprés transferé à Capouë. L'an 1137. Gedoüin de Monsorel Seigneur de la Landal, fonda l'Abbaye de Vieux-Ville, Ordre de Cysteaux, Diocese de Dol.

XXXI. — **Ollivier,** fut éleu apres le transport de Geffroy à Capouë, l'an 1144. sous le Pape Lucius II. l'Empereur Conrad III. & le Duc Conan le Gros. Il mourut l'an 1155.

XXXII. — **Hugues,** fut éleu l'an 1156. par le Clergé de Dol, & s'oublia tant que de recevoir sa consecration de l'Archevêque de Tours, ayant été surpris & circonvenu en cette action, dont il fut fort mal voulu de son Clergé, auquel il se joignit pour informer le Pape Adrien IV. de la surprise dont on avoit usé en son endroit : de sorte que sa Sainteté, par connoissance de cause, le declara absous de l'obeïssance dudit Archevêque de Tours, luy restitua son droit, & luy envoya le Saint *Pallium.* Ce Prelat devint aveugle, de sorte que l'an 1162. le jour des Cendres, étant au Mans en presence de Henry Roy

d'Angleterre, & de deux Legats du Pape Alexandre III. Henry de Pise & Guillaume de Pavie, il se démit de sa dignité Archiépiscopale, laquelle il avoit tenuë six ans, pendant lesquels il y avoit fait beaucoup de bien. L'an 1160. le Prince Eudon pere du Duc Conan dit le petit ayant épousé la fille de Guyhomark vicomte de Leon, recommença la guerre contre son fils le Duc Conan, duquel côté se rengea aussi Raoul de Fougeres, lequel aprés la mort de son beau-pere Jean Comte de Dol, se saisit des Chasteaux de Dol & de Combourg. Ce Prélat ayant été appellé par devant le Pape, ne s'osa presenter, parce qu'il étoit fort peu capable, & alla à Angers trouver l'Archevêque de Tours, avec lequel il traita contre la volonté de ceux qui lui avoient été baillez pour adjoints, & receut de luy la consecration au prejudice de son Eglise : ce qui fit que le Chapitre de Dol luy refusa son entrée; & ayant informé le Pape Adrien IV. de la surprise, il fut absous de l'obeïssance de celuy de Tours, & restitué à ses Privileges.

D'argent à trois fleurs de Lys de gueules.

XXXIII. — **Roger du Homet**, ¶ fils de la Maison du Homet en Normandie, ⌊ fut sacré l'an de grace 1162. aprés la renonciation de Geffroy, sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Federic I. dit Barbe-rousse, & le Duc Conan le petit, lequel l'an 1163. secouru de l'armée d'Angleterre sous la conduite de Richard du Homet Connétable de Normandie, assiegea Dol, qui luy fut rendu, & puis mena son armée à Combourg, qui se rendit pareillement. Ce Prélat mourut l'année suivante 1164.

XXXIV. — **Jean** fut élû & sacré l'an 1164. sous les Pape, Empereur & Duc que dessus. L'an 1165. Henry second Roy d'Angleterre, retournant de Rennes en Normandie, passa par Combourg & Dol qu'il renforça de garnisons, pour les garder pour le Duc Conan & le Prince Geffroy son troisiéme fils, Comte de Nantes, qui avoit épousé la Princesse Constance fille unique du Duc Conan. L'an 1169. y eut de grands prodiges au pays Dolois, car il y plut du sang en abondance, & courut du pain és ruisseaux d'une fontaine, qui presageoit la grande famine qui avint peu aprés, laquelle étrangla la tierce partie des hommes par toute la Bretagne, la disette de vivres étant telle, que plusieurs mangeoient la terre, autres tuoient & mangeoient leurs enfans; outre ces prodiges, on voyoit des chevrons ardans en l'air qui tomboient sur les Villes & Chasteaux; la mer aussi outrepassa ses bornes & se jetta dans les marais qu'elle inonda jusqu'aux murailles de la ville de Dol; ce furent des presages des maux que fit depuis l'armée de Henry II. Roy d'Angleterre en cét Archevêché. L'an 1177. Raoul de Fougeres ayant été vaincu & ses gens mis en route par le Roy d'Angleterre Henry second, s'enfuit vers Combourg & Dol, lesquelles places il gagna par pratiques & intelligences. Le Roy averty de cela, envoya assieger Dol où s'étoit sauvé le Baron de Fougeres, & la ville étant bloquée, le Roy y vint en poste, & pressa de si prés les assiegez, que la ville fut prise d'assaut. Raoul se retira au Chasteau, mais il fut contraint de se rendre à la mercy du Roy.

XXXV. — **Rolland** natif de Pise, fut élu Archevêque de Dol le jour de S. Martin 11. Novembre l'an 1177. sous les mêmes Pape & Empereur, regnant en Bretagne la Duchesse Constance & Geffroy troisiéme fils d'Henry II. Roy d'Angleterre son mary. A l'élection de ce Prélat, qui auparavant étoit Doyen d'Avranches, homme de bien & docte, furent presens Henry Evêque de Bayeux & Richard Evêque d'Avranches, Robert du Mont (qui en a écrit l'histoire) & plusieurs autres personnages de qualité. L'an 1183. le jour des Cendres, le Pape Lucius troisiéme le créa Cardinal Diacre, ensemble avec Maistre Melior son Camerier & Raoul Nigellus. Il mourut l'an 1186.

XXXVI. — **Henry** fut éleu l'an 1187. sous le Pape Gregoire huitiéme, l'Empereur Frideric Barberousse, & la Duchesse Constance veuve du Duc Geffroy mort à Paris en Aoust l'année precedente. Ce Prelat mourut l'an 1188.

VAUNOESÉ *d'or à un aigle d'azur.*

XXXVII. — **Jean**, je le trouve surnommé de *Vaunoesé* de Valnosia, Moine & Abbé de Montfort, Ordre de saint Augustin fut éleu Archevêque de Dol, la méme année 1188. & deceda, peu aprés avoir esté sacré.

De sable à trois crozilles d'argent.

XXXVIII. — **Jean de Les-enet**, de noble race, fut premierement Chanoine de Dol, puis élû Archevêque l'an 1189. sous le Pape Clement troisiéme, l'Empereur Frideric Barberousse, & le Duc Artur premier du nom. Il mourut l'an 1199. le 8. janvier.

XXXIX. — **Jean de la Mouche** (1) fut élû Archevêque de Dol au mois de Fevrier l'an 1199. sous l'Empereur Ottho quatriéme & le Duc Artur, seant à Rome le Pape Innocent III. Mais Barthelemy Archevêque de Tours s'opposa à sa consecration, & reprint la querelle de l'Archevèché, & fut écrit de part & d'autre au Pape Innocent, lequel évoqua la cause par devant soy à Rome, où les deux Prélats envoyerent chacun trois Chanoines pour débattre leur droit, lesquels fournirent leurs raisons & deffences ; & icelles veües en plain consistoire par le Pape, il condamna l'Eslû de Dol & ses successeurs d'obeïr perpetuellement à l'Archevêque de Tours comme à son Metropolitain, luy deffendant de jamais pretendre l'usage du *Pallium*, cassant toutes les Lettres, Chartres & titres dont il se pourroit aider de là en avant, & en écrivit au Roy de France, Duc & Duchesse de Bretagne, Chapitre de Tours & de Dol ; & depuis les Prélats de cette Eglise ne se sont nommez qu'Evêques, ausquels toutes fois plusieurs Papes ont accordé de beaux Privileges en memoire de l'ancien titre d'Archevêque comme nous verrons au progrez de cette Histoire.

(1) Jean de la Mouche succéda immédiatement à Jean de Vaunoise, 1190, mais ne fut sacré que neuf ans aprés, 1199. — Jean de Lesenets, dans lequel M. de Courcy reconnait un membre de la famille des Lézonnet, succéda à Jean de la Mouche et occupa comme évêque le siège de Dol de 1200 à 1231. — Clément de Vitré lui succéda en 1231 et résigna vers 1241. — P. P.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE DOL

Jean dit **De la Mouche**, depuis cette Sentence du Pape Innocent III. ne se qualifia plus Archevêque, & tous les autres Evêques de Bretagne reconneurent l'Archevêque de Tours pour leur Metropolitain, & vêcut Evêque de Dol 25. ans depuis cette Sentence donnée, jusqu'à l'an 1224. qu'il deceda, & fut enterré en sa Cathedrale. Durant son Pontificat, l'an 1203. Jean dit sans Terre, Roy d'Angleterre, fit rebastir le Chasteau de Dol, qui avoit esté ruiné és guerres precedentes.

De gueules au Lyon d'argent.

XLI. — **Clement de Vitré** fut éleu aprés la mort de Jean l'an 1224. sous le Pontificat d'Honoré III. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc veuf de la Duchesse-Alix heritiere de Bretagne. L'an 1231. il assista avec les autres Prelats de Bretagne, au transport des corps de Guy de Toüars & des Duchesses Constance & Alix, à Villeneuve au Nantois. Il mourut le neufiéme Octobre 1244. Il avoit assisté à Rennes l'an 1236. à l'entrée Ducale du Duc Jean I. L'an 1229. le Pape Gregoire IX. confirma par deux Bulles, l'une dattée de *undecimo Cal. Julij,* & l'autre *septimo Idus Septembris,* données toutes deux à Perouze, l'annexe que ce Prelat avoit fait, du consentement de son Chapitre, de la Paroisse de Mont Dol à la Mense Episcopale.

XLII. — **Estienne** fut éleu l'an 1244. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Frideric II. & le Duc Jean I, mourut le 7. Novembre l'an 1265. L'an 1247. ce Prélat fut cité par le Duc pour luy fournir le nombre des Chevaliers que luy doivent les Evêques de Dol fournir de leur Comté, dont l'enseigne étoit portée par le Seigneur de Combourg, *Voy. du Pas, Genealog. du Guesclin, pag. 396* (1).

XLIII. — **Hervé** natif de Bazoges la Pierreuse, au Diocese de Rennes, fut élû Evêque de Dol au mois de Janvier 1265. finissant, & tint ce siege quatre ans, puis s'en défit & se rendit Chanoine Regulier de l'Ordre de Premonstré au Monastere de Beauport en Goëlo l'an 1269, d'où il fut cinquiéme Abbé par resignation de Roger son predecesseur, l'an 1272. Il fit bâtir le grand Refectoir & les infirmeries dudit Monastere, & y fit d'autres

(1) A Etienne, mort en 1265, succéda immédiatement Jean Mahé, 1266-1279, puis Thibaud de Pouencé, 1280-1301, *de gueules à 2 léopards d'or,* et enfin Thibaud de Moréac, 1301-1312. *Pouillé de Rennes : d'azur à 3 croissants d'or.*

grands biens. Il tint l'Evêché du temps du Pape Clement IV. de l'Empereur Alphonse & du Duc Jean I.

XLIV. — **Jean Mahé** fut élû l'an 1269. sous le Pape Clement IV. l'Empereur Alfonse & le Duc Jean I. Il deceda le 13. May l'an 1279.

De gueules à deux Léopards d'or.

XLV. — **Thebaud de Poencé.** Il fut transferé de Saint-Brieuc à ce Siege par le Pape Nicolas III. l'an 1280. sous l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. ¶ Il fut nommé par Philippes III. Roy de France, pour l'un des executeurs de son testament, l'an 1284. Fit de grandes fondations à son Eglise, y adjousta deux prebendes, & augmenta les revenus de son Chapitre. ✠ Il mourut l'an 1287.

XLVI. — **Thebaud De Moreac** fut élû Evêque de Dol l'an 1287. sous le Pape Nicolas IV. l'Empereur Rodolphe & le Duc Jean II. lequel ayant assemblé ses Estats l'an 1288. confirma les privileges de chacun Ordre, fors qu'il tint ferme contre le Clergé, n'ayant pas voulu tenir les conventions qui avoient été precedemment faites avec les Prélats & gens d'Eglise pour le tierçage & past nuptial. Nôtre Prélat entreprit pour le Clergé contre le Duc, duquel il encourut pour ce sujet la mallegrace, & fut son temporel saisi par les Officiers du Prince, ses gens emprisonnez, & le Clergé persecuté autant rigoureusement que du temps du Duc Mauclerc. Les Evêques voulans donner ordre à ces confusions, firent une assemblée à Dol l'an 1289. & deputerent ce Prélat pour aller à Rome devers le Pape Nicolas IV. pour faire plainte du Duc & de la Noblesse, & remontrer leurs droits, pour obtenir contrainte, interdits & censures contre le Duc ; lequel averty de cette resolution, prevint cét Evêque, & par autres chemins envoya ses Agens à Rome, lesquels rompoient ce coup, de sorte qu'il ne peut obtenir qu'une remise sans rien plus. L'an 1293. Durand Evêque de Nantes, étant decedé, Henry II. de ce nom fut élû en sa place, & envoyé à Tours pour étre consacré par RAGUS DE MONTBAZON Archevêque dudit Tours, lequel manda nôtre Thebaud de se trouver à ce sacre ; mais il n'y voulut pas aller, à cause qu'il n'avoit esté mandé en la forme deüe ; sur quoy se meut un procez entre ces deux Prelats, lequel dura jusqu'à l'an 1299. que le Pape Boniface VIII. le termina, & ordonna que *In signum prærogativæ specialis honoris, OB MEMORIAM ARCHIEPISCOPALIS DIGNITATIS, quæ olim in Ecclesia Dolensi fuisse dignoscitur,* EX MORÈ *& consuetudine longius retro temporibus observata, cum Archiepiscopus Turonensis qui est pro tempore, suffraganeos suos ex aliqua causa vocat,* DOLENSEM *Episcopum qui est pro tempore,* NON CUM ALIIS SUFFRAGENEIS IN EISDEM LITTERIS, SED PER SPECIALES DEBEAT LITTERAS EVOCARE, *& si forsan cum aliis in eisdem litteris evocetur,* EXPRESSO SUÆ NOMINE DIGNITATIS DEBEAT OMNIBUS ALIIS SUFFRAGANEIS ANTEPONI. Voulant de plus les privileges & prerogatives de l'Eglise de Dol étre saufs, par Bulle expediée sous plomb, *Anagniæ XII. Cal. Julii, Pontificatus sui anno 5.* qui revient audit an 1229. Ce Prélat se voyant persecuté du Duc, fortifia le Chasteau de Dol & bastit la grosse Tour du Donjon (à present ruinée) du côté de la ville ; c'étoit une tres-forte piece, elle avoit trois étages, le premier étoit quarré, le second étoit octogonne ou de huit faces, le troisiéme étoit rond, découverte par haut en plate forme ; il fortifia aussi le Chasteau des Ourmes (qui est une Maison de plaisance des Evêques de Dol, à une lieuë de la ville) & tenoit en ces deux places des gens de guerre pour la seureté de son pays & de son bien : enfin le Duc Artur II. & le Clergé pacifierent leurs differens, & accorderent les Deputez d'une & d'autre, par la reduction du tierçage au neufme, & sur leur consentement le Pape Clement V. en expedia Bulles en datte de *5. Cal. Julii, Pont. sui anno 4.* qui revient à l'an 1309. Ce Prélat mourut l'an 1312.

XLVII. — **Jean du Bois** (1), fut fait Evêque de Dol l'an 1312. sous le Pontificat de Clement V. l'Empereur Henry de Luxembourg 8. du nom, & le Duc Jean III. Il fonda l'Hôpital & Chapelle de Saint-Michel en la ville d'Angers, pour loger 13. pauvres, dont le 13. c'est le Gardien, entre lesquels y doit avoir quatre aveugles, à chacun desquels le gardien doit donner tous les matins un denier, & luy en prend deux. L'an 1315. le Duc se voulant esclaircir de ses droits sur le Clergé de Bretagne, appella les 9. Evêques en plains Estats, & requit qu'ouvertement & sans dissimulation ils eussent à déclarer leur intention touchant le fait des Regales, & de bouche & par écrit afin que selon leur declaration il y donnast ordre : ce qu'ils firent apres avoir long-temps consulté par entr'eux, *& recogneurent le Duc leur Seigneur souverain, & avoüerent tenir de luy leurs Regales* & tous leurs biens temporels, Justices & Juridictions immediatement & non d'autres; le méme avoüerent les Procureurs des Chapitres & autres suppots de cét Estat, par acte datté du Jeudy aprés, *Misericordia* en cét an. Mais ce Prélat outre la commune reconnoissance, accorda au Duc LE DROIT *de bastir chasteaux & Forteresses dans ses terres là par où il voudroit, & y mettre Capitaines, Gardes & Officiers pour la garde d'iceux,* ce qui fut fait à cause des fortifications que le precedent Evêque avoit fait sans le congé du Duc és chateaux de Dol & des Ourmes : Ce Prélat mourut le 25. janvier, feste de la Conversion de S. Paul, l'an 1324. ¶ & est inhumé en son Eglise Cathedrale, sous une tombe qui porte cette inscription : *Hic jacet JOANNES DE BOSCO Episcopus Dolensis, ex Cenomania natus, utriusque juris Doctor excellens, qui obiit anno Domini 1323.* ¶

XLVIII. — **Guillaume** (2), élû l'an de grace 1324. sous le Pape Jean 22. l'Empereur Louys de Baviere 5. & le Duc Jean 3. mourut l'an 1329.

D'argent au chef de gueules.

XLIX. — **Jean d'Avaugour** (3), fils de Henry troisiéme du nom, baron d'Avaugour & de Mayne, & Comte de Goëlo; & de Marie de Beaumont, fille de Louys vicomte de Beaumont, d'évêque de Saint-Brieuc fut transferé à Dol l'an 1329. & gouverna son Evêché jusqu'à l'an 1340.

L. — **Henry Cœur** (4) fut sacré l'an 1341. sous le Pape Benoist XI. & l'Empereur Louys de Bavieres. Accompagna le Corps du Duc Jean III. de Caën en Normandie où il étoit decedé, à Plou-Armel, où il fut ensevely au milieu du Chœur de l'Eglise des Carmes. Il avoit esté Chancelier de Bretagne sous ce Prince, au testament duquel il se tint, & recognut la Princesse Jeanne, Duchesse de Bretagne, & se mit du party de Charles de Blois son mary. L'an 1343. les Cardinaux de Preneste & de Clairmont furent envoyez par le Pape Clement VI. en Bretagne pour moyenner une tréve entre les Roys de France & d'Angleterre, dont les armées étoient campées devant la Ville de Vennes; ce qu'ils firent, & fut la tréve accordée jusqu'à la feste de la Nativité de Nôtre Dame de l'année 1344. & cela fait, les Cardinaux s'en allerent à Dol voir ce Prélat, qui les traita liberalement, puis s'en retournerent devers le Pape en Avignon. Il mourut l'an 1349.

(1) Jean du Bois, élu en 1312 mourut le 25 janvier 1324. Portait : *écartelé d'argent et d'azur à 3 têtes de lévrier de gueules brochant.* Voici la note que lui consacre Eubel : « Ei senio confracto et notaria cecitate percusso coadjutorem constitui jussit Joannes XXII (A. 4. t. 70, ep. 229), 11 Januarii 1320, quare per episcopum Abrincensem (Avranches) ejus coadjutor constitutus est Rodulphus archidiaconus ecclesiæ Dolensis ; postquam vero hic istud munus resignavit, Joannes XXII, 1322, 26 februarii, episcopo Dolensi permisit ut cum consilio episcopi Andegavensis et abbatis monasterii Sancti Vincentii Cenomanen alium sibi eligeret in coadjutorem.

(2) Guillaume Méchin, transféré de Troyes à Dol le 26 avril 1324, mourut le 15 mars 1328 (Eubel).

(3) Jean d'Avaugour transféré à Dol le 27 avril 1328 mourut le 8 mai 1340.

(4) Henry du Bois, Archidiacre de Dol, simple diacre, fut pourvu le 25 octobre 1340 et mourut en mars 1348. (Eubel.)

LI. — **Simon Le Maire** (1) Abbé de Marmoustier lez Tours, fut sacré Evêque de Dol l'an 1350. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean le Conquerant. Il fut transferé à l'Evêché de Chartres en Beausse par le Pape Innocent VI. l'an 1367 (2).

LII. — **Geffroy de Coatmohan** fut transferé de l'Evêché de Cornoüaille à celuy de Dol l'an 1376. sous le Pape Gregoire XI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean le Conquerant IV. du nom, & tint ce siege jusqu'à l'an 1380 (3).

LIII. — **Pierre**, Moine profez & Abbé de Saint Meen de Gaël, Diocese de saint Malo, fut fait Evêque de Dol l'an 1380. sous le Pape Urbain VI. les mesmes Empereurs & Duc & mourut la Vigile de Noël l'an 1382.

D'argent à trois écus de gueules, chargez chacun de trois fusées d'or.

LIV. — **Everard de Tremigon** ¶ Chanoine de Chartres, ⌊ aprés le decez du precedent fut élû l'an 1382. sous le Pape Boniface IX. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. tint ce siege 4. ans, & mourut l'an 1386.

ADDITION.

Guy De Roye fut transferé de l'Evêché de Verdun à celuy de Dol par l'Anti-Pape Clement VII. & de Dol fut encore depuis transferé à l'Archevêché de Tours, & tous ceux qui ont écrit des Evêques de Dol l'ont obmis.

LV. — **Guillaume** (4) sacré l'an 1387. sous les mêmes Pape, Empereur & Duc, mourut le jour de la Purification de Nôtre-Dame, deuxiéme jour de Février 1391.

LVI. — **Richard de Les-Menez** (5) fut élû l'an 1391. & tint ce Siege jusqu'au 26. May de l'an 1405. La méme année de son sacre il accompagna le Duc à Tours devers le Roy de France, avec Anseaume Chantemerle Evêque de Rennes, & Henry le Barbu Evêque de Vennes Chancelier de Bretagne. Ce Prélat voyant qu'il n'y avoit aucun Monastere de Mendians en sa ville, y appella les Religieux Carmes, auxquels il donna la place nommée l'Aire-Beard, joignant l'une des portes de la Ville, ensemble quelques maisons & franchises qui appartenoient à son Eglise; lequel don fut accepté par lesdits Religieux, & le jour de la Chaire S. Pierre 22. Fevrier 1401 (selon la supputation ancienne) le Duc Jean V. assisté de ce Prélat, du Clergé, de la Noblesse & du Peuple, y assid la premiere pierre, & fut ledit Monastere basty par ledit Evêque, aydé des liberalitez de Guillaume (fils d'Olivier de Montauban & de Mahaut d'Aubigné) & de Marguerite de Loheac sa premiere

(1) Simon le Maire, abbé de Marmoutiers, pourvu par Clément VI le 19 octobre 1352, ne reçut les lettres apostoliques d'Innocent VI que le 3 janvier 1353 ; il fut transféré à Chartres en 1357 (Eubel). Sa famille portait : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de sable.*

(2) Le *Pouillé de Rennes* fait succéder à Simon le Maire Nicolas, 1366, et Jean des Pas, 1367, mais Eubel cite la nomination de Geoffroy de Coetmoisan, transféré de Quimper à Dol dès le 20 mars 1357 (Innocent VI. Av. t. 16, f. 55.)

(3) L'Evêque Pierre cité ici par Albert Le Grand serait à supprimer, car à la mort de Geoffroy, en 1380, Guy de Roye Evêque de Verdun, fut transféré à Dol par Clément VII, le 27 mai 1381 ; il portait : *de gueules à la bande d'argent.* Guy ayant été transféré à l'Archevêché de Tours, eut pour successeur le 17 octobre 1382, Evrard de Tremaugon, sous-diacre, doyen de Chartres, docteur *in utroque.* (Eubel.)

(4) Guillaume Melchin Bris, Evêque de Rennes, pourvu de Dol à la mort d'Evrard, le 27 août 1386, mourut le 2 février 1391. (Eubel). Portait : *d'argent à 3 fasces bretessées de sable.*

(5) Richard de Lesmenez, sous-diacre, chantre de l'église de Nantes, pourvu le 17 février 1391 mourut le 26 mai 1405. Portait : *de gueules à la croix d'or cantonnée de 4 têtes de lion de même.*

femme. Mais d'autant que Messire Robert de la Motte Evêque de Saint-Malo, à qui le Pape avoit donné Commission d'accepter en son nom cette fondation, n'avoit pas, au desir des lettres de sa Sainteté, appellé le Chapitre de Dol, & les Recteurs portionnaires de l'Eglise paroissiale de Nôtre-Dame de Dol, qui y pretendoient interest, ils opposerent à cét établissement, & plaiderent devant le Pape en Cour Romaine, où les Procureurs du Chapitre & Recteurs obtinrent sentence de Contumace, sur deffaut & non comparution desdits Religieux, lesquels furent condamnez à démolir à leurs frais ce qui avoit esté basty, & remettre les choses en leur premier état, & aux dépens de la cause, taxez à quarante-huit florins d'or & huit gros d'argent.

D'azur à trois cœurs d'or, 2 & 1.

LVII. — **Estienne Cœur** (1), natif de Fougeres, fut transferé de l'Evêché de Saint-Brieuc à celuy de Dol l'an 1405. & mourut le 6. Decembre l'an 1429. incontinent aprés son sacre. Le Pape Benoist III. confirma la sentence donnée de precedent contre les Carmes de Dol, au profit des Chapitre & Curez de Dol & commanda aux Abbé de Saint-Sernin de Tolose, Doyen de Saint-Malo & Official d'Avranche, d'en poursuivre l'execution par Bulle donnée *Nauli Idib. Novemb.* l'an 1406. Mais ce Prélat en arresta l'execution, & obtint que les parties s'en remissent à son arbitrage; ce que sa Sainteté luy accorda, & luy donna pouvoir de les accorder, & d'absoudre lesdits Religieux de la Censure par eux encouruë, pour n'avoir promptement consenty la démolition de leur Monastere, au desir de la Sentence obtenuë contr'eux. Il celebra son Synode Diocesain le jeudy aprés la Pentecôte 1411. & l'an 1417. au mois de Juin, ce Prelat (qui étoit un fameux Jurisconsulte, & avant étoit Evêque de Saint-Brieuc, & auparavant Official de Paris & lors étoit Chancelier de Bretagne), alla à ses frais & dépens au Concile de Constance, & obtint des 4. Evêques Juges & Commissaires deleguez du Concile, un beau Privilege pour le Duc de Bretagne son maistre, par lequel lesd. deleguez declarerent, que le Duc de Bretagne ne seroit compris sous les commissions & legations generales adressées au Roy & Royaume de France, encore que les neuf Evêchez de Bretagne soient sous l'Archevêché de Tours. L'an 1427. il signa le traité fait par le Duc & les Estats avec le Duc de Bethfort lieutenant du Roy d'Angleterre, soy disant Roy de France.

D'argent à la rose de gueules percée d'or.

LVIII. — **Jean de Bruc** (2), fut transferé de l'Evêché de Treguer à celuy de Dol l'an 1430. par le Pape Martin V. sous l'Empire de Sigismond, regnant en Bretagne le Duc Jean V. avec lequel il eut contestation pour la garde des Chasteaux de Dol & des Ormes, esquels le Duc vouloit mettre garnison de sa part; mais ce Prélat s'offrit à en faire sure garde, & y tenir à ses frais tel nombre de soldats qu'il plairoit au Duc, qui y consentit. De ce temps commença la reformation des Cordeliers qu'ils appellent les Freres de la petite Manche, ou Province de Bretagne, lesquels embrasserent un genre de vie si austere, qu'on y voyoit revivre la ferveur des premiers Peres de l'Ordre Seraphique. Ils se retiroient és Isles les plus desertes & écartées de la frequentation des hommes, & passoient rarement en terre ferme, d'où le peuple leur portoit à foison ce qui leur faisoit besoin pour leur nourriture. Ce fut l'an 1434. que par la permission de ce Prélat ils fonderent leur premier Monastere dans un Rocher, ou petite Isle appellée Enes Glas, c'est à dire Isle Verte, appartenante aux Seigneurs de la Roche-Jagu, située deux lieues avant en mer, vis à vis de l'embou-

(1) Etienne Cœuvret archidiacre de Nantes, docteur *in utroque*, pourvu le 6 novembre 1405 par Benoit XIII, mourut le 6 décembre 1429 *(Eubel)*.

(2) Jean de Bruc transféré de Treguier à Dol le 25 septembre 1430; il mourut en 1437.

cheure de la riviere de Pont-Trieu, entre les Isles de Modez & Brehat lesquelles trois Isles sont du Diocese de Dol és enclaves de Saint-Brieuc. En cette solitude ils édifierent une petite Chapelle & quelques petites cellules à la mode des anciens Anachoretes, & l'an 1436. le jour de la Pentecôte, le Chapitre Provincial de leur Province y tenant, on voyoit de la côte de Landt-Modez & Plemeur-Gautier en Treguer, & des Paroisses de Penros & Ploubalance en Goëlo, & de l'Isle de Brehat, un grand brandon de feu enveloppant toute l'Isle, de sorte qu'on pensoit que le feu s'estoit pris dans le Convent; ce qui fit que plusieurs batteaux de ces Parroisses & côtes, y allerent en grande haste pour sauver les Religieux; mais étans arrivez en l'Isle, ils trouverent tous les Religieux assistant à la grande Messe, dont ils furent bien étonnez. Ce Prélat mourut le premier jour de Novembre l'an 1437.

Facé d'or et de sable de six piéces.

LIX. — **Alain de Coat-ivi** (1), fut élû Evêque de Dol l'an 1438. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. & fut transferé à Cornoüaille l'an 1444. Il étoit ¶ second fils de Messire Alain de Coetivy seigneur de Coetivy en l'Evêché de Leon, & de Catherine du Chastel, & frere de Pregent de Coetivy Maréchal & admiral de France, & non son fils, comme il a esté écrit par erreur en la premiere impression. Led. Alain print naissance le 8. jour de Novembre 1407. receut l'Ordre de Prestrise l'an 1438. fut premier Abbé Commendataire de Redon, élû Evêque de Dol le premier jour de Novembre 1438. & transferé à l'Evêché de Cornoüaille l'an 1445. aprés le decez de Bertaud de Rosmadec son parent. Il fut créé Prestre Cardinal du titre de Ste Praxede, le 20. Decembre 1449. par le Pape Nicolas V. qui le pourveut au méme temps de l'Archevêché d'Avignon, & de là en aprés il fut nommé le Cardinal d'Avignon. Aprés la mort dud. Pape Nicolas, le Cardinal de Coetivy entré au Conclave, dissipa une brigue qui s'y étoit faite pour l'élection du Cardinal Bessarion Grec de Nation, Moyne de l'Ordre Saint Basile & Archevêque de Nice, lequel ayant assisté au Concile de Florence l'an 1438 auroit induit les Eglises Grecque & Armenienne de reconnoistre la Romaine; en considération desquels services le Pape Eugene IV. l'auroit créé Cardinal le 18. Decembre 1439. Ce Bessarion duquel le sieur du Verdier a écrit la vie en son histoire des Cardinaux illustres, estoit un profond Theologien & tres-sçavant aux Langues Grecque & Latine & s'estoit acquis telle creance, que le Conclave fut en pensée de le créer Pape par adoration sans aller au scrutin, mais le Cardinal de Coetivy s'éleva avec generosité, s'opposa au dessein des autres, & dit selon Platine ces paroles : *Latinæ Ecclesiæ Grecum Pontificem dabimus, & in capite libri Neophitum collocabimus, nondum barbam rasit Bessario & nostrum caput erit, & quid scimus an vera sit ejus conversio? Heri & nudius tertius fidem Ecclesiæ impugnabat & quia hodie conversus est magister erit noster & Christiani ductor exercitus? En paupertas Ecclesiæ Latinæ quæ virum non reperit summo apostolatu dignum nisi ad Grecos recurret, agite patres quod libet, ego & qui mihi credent in Grecum præsulem nunquam consentiemus.* Ces paroles eurent un tel effet, que les Cardinaux changerent d'opinion & éleurent Alphonse Borgia qui print le nom de Caliste III. & qui à la solicitation du Cardinal de Coetivy, qui avoit esté cause de son élection, fit canoniser S. Vincent Ferrier, envoya ledit Coetivy en France & Bretagne Legat *à latere*. Il reprint l'Evêché de Dol aprés le decez de Raoul de la Moussaye, comme il sera dit cy aprés, & en fut perpetuel Administrateur jusques à son decez, possedant plusieurs autres Benefices, comme les Provostez de l'Eglise Metropolitaine de Toulouse & de Saint-Martin de Vertou au Diocese de Nantes, les Prieurez de Beré, du Tertre, de Prugny, de Montaigut, de Courom, & l'abbaye de Redon. Il donna des Ornemens

(1) Avant Alain de Coetivi, il faut mentionner avec le *Pouillé de Rennes* et Tresvaux : Alain de Lespervez 1437, transféré à Quimper en 1444, portait : *de sable à 3 jemelles d'or*, et Raoul de la Moussaye, signalé plus bas 1444-1456.

somptueux à l'Eglise de Nôtre-Dame du Folgoët au Diocese de Leon, & fit bastir prés de ladite Eglise la belle Croix de pierre de taille qui se voit encore, où l'on remarque l'effigie à genoux dudit Cardinal, qui avoit choisi sa sepulture en ladite Eglise s'il fût decedé en Bretagne. Il mourut à Rome le 22. juillet 1477. & fut enterré en l'Eglise de S. Praxede avec cét Epitaphe : *Sedente Xisto IV. Alanus Episcopus Sabiensis Romanæ Ecclesiæ Cardinalis nobilissima in Britonibus Coetiniorum gente natus illustri, legatione ad Gallos pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis actiones autem privatim & publicè salutares fuere, Hoc monumento conditus est. Vixit annos 66. menses 8. dies 15. obiit anno 1477. mense Julio.* ╙

D'or freté d'azur.

LX. — **Raoul De la Moussaye** fut élû l'an 1442. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc Jean V. L'an 1445. il accompagna le Duc François I. devers le Roy de France Charles VII. à Chinon, & signa en l'acte de l'hommage que le Duc fit au Roy. L'an 1448. l'Archevêque de Tours convoqua un Synode au Refectoire d'Angers, auquel assisterent Robert Evêque de Rennes, Guillaume Evêque de Nantes, & Pierre Evêque de S. Malo, & le Mercredy 10. Juillet, *Indict. II Pontif. Nicolai Papæ 5. anno 2.* Ce Prélat y comparut par son Procureur Me. Jean de la Moussaye, Docteur és Loix, & Regent à Angers, lequel sur ce que la Chaire dudit Evêque de Dol n'étoit décemment ornée, fit sa protestation, exposant, *Quod Dominus & præfatus Magister suus D. Radulphus Episcopus Dolensis, ratione dignitatis Episcopalis, ab antiquo etiam toties quoties casus occurreret, per se & suos prædecessores Episcop. Dolenses, erat in possessione & consueverat sedere,* EX ADVERSA PARTE DIRECTA (IN DECENTI ET PRÆPARATA CATHEDRA) DICTI DOMINI ARCHIEPISCOPI, *in Concilio prædicto, quoties casus occurreret; qui procurator loco & nomine prædictis, petiit Cathedram & locum decenter sibi nomine Domini sui in eodem concilio assignari, asserens hoc debere fieri. Quiquidem Dominus Archiepiscopus respondit, quod exijam* ASSIGNARI FECERAT CATHEDRAM, DIRECTE EX ADVERSO CORAM SE, EIDEM DOMINO EPISCOPO DOLENSI *ad consedendum in eadem, si personaliter interesset eidem Concilio : & quia eidem Dominus Joannes Procurator dicebat Cathedram non esse decenter ornatam prædicto Domino Dolensi, ipse D. Archiepiscopus dixit, quod dum & si ipse D. Dolensis personaliter adveniret in Concilio prædicto, quod Cathedram huiusmodi decorare & decenter ornare faceret pro ipso D. Dolensi, & facere dixit.* Ce Prélat soustint procez en Cour de Rome contre le même Archevêque de Tours, touchant les procurations ou contributions pour les visites dudit Archevêque, que le Pape Nicolas V. termina par Sentence, dont la Bulle se voit és Archives de l'Evêché, donnée à S. Pierre à Rome, *anno Incarn. Dom. 1451. Pont. sui anno 6.* sous plomb à cordons de chanvre rouge & jaune, en laquelle il spécifie tous ceux de l'Evêché de Dol qui sont contribuables ausdits frais, & de combien, & ordonne que si l'Evêque de Dol se trouve present à la visite de l'Archevêque de Tours, *Debet parari Episcopo Dolensi Cathedra* EX ADVERSA PARTE DIRECTA *Archiepiscopi Turonensis, sicut in Provinciali Concilio sedere consuevit.* L'an 1455. au mois de Novembre, il assista au Parlement du Duc Pierre tenu à Vennes, & à la fin dudit Parlement le Comte d'Etempes François de Bretagne, fiança entre ses mains la Princesse Marguerite fille du Duc François I. Il mourut l'an 1456.

LXI. — **Alain de Coat-ivi** reprint l'an 1456. sous le Pape Calixte III. l'Empereur Frideric III. & le Duc Pierre II. Il donna commission à Jean Jozien Archidiacre de Sancerre en l'Eglise de Bourges, son Secretaire, de visiter tous ses Benefices, & faire un état de tout son revenu, ce qu'il commença à executer en la Ville de Dol l'an 1459. Il mourut le 22. Juillet l'an 1477. ¶ Æneas Silvius, qui depuis fut Pape sous le nom de Pie II. a écrit

que le Cardinal de Coetivy étoit un homme de grand esprit, conduite, prudence, & d'un cœur invincible & assuré. (1)

De gueules à trois fasces d'argent chargées de six coquilles d'azur, trois, deux, un, au chef d'or.

LXII. — **Michel Guibé** quatriéme fils d'Adenet Guibé & d'Olive Landays, sœur de Pierre Landays Tresorier general de Bretagne, & favory du Duc François II. fut par le support de son oncle, d'Evêque de Leon transferé à Dol aprés le decez du Cardinal d'Avignon, l'an 1478. sous le Pape Sixte IV. l'Empereur Frideric III. & ledit Duc François II. & ayant tenu ce siege dix ans, il fut baillé pour Coadjuteur à Messire Jacques Despinay Evêque de Rennes, qui fut deux ans prisonnier, ayant esté pris au manoir de Brutz par les menées de Landays, et estant mort en prison l'an 1482. Michel resta evesque de Rennes, où il mourut l'an mil cinq cens un.

D'azur au chef d'or chargé d'une quinte feuille de gueules.

LXIII. — **Thomas James** natif de S. Aubin du Cormier Diocese de Rennes, fils de Pierre James. Il étoit Docteur és Droits Canon & Civil, fut Archidiacre de Pentevre en l'Eglise de S. Malo, Prieur de Piremil, Ambassadeur ordinaire du Duc François II. prés du Pape Xiste IV. lequel se fia tant en sa fidelité, qu'il le fit Chastellain du Chasteau de S. Ange à Rome, & l'Evêché de Leon vacant par la translation de Michel Guibé à Dol, il en fut pourveu, lequel il gouverna dépuis l'an 1482. que Michel ayant esté transferé de Dol à Rennes, le méme Xiste IV. transfera Thomas de Leon à Dol. Le Pape Alexandre VI. luy restitua le privilege de porter la Croix dans son Diocese, en timbrer ses armes, & s'en servir en ses sceaux. Voicy la Bulle de l'octroy qui est sous plomb, dattée de l'an 1492.

ALEXANDER EPISCOPUS SERVUS
servorum Dei.

EXPOSCUNT grandia merita Venerabilis Fratris nostri Thomæ Dolensis Episcopi, quem paterna diligimus in Domino charitate, ut non solum eum, sed etiam ejus consideratione successores suos Episcopos Dolenses specialibus favoribus & gratiis prosequamur. Hinc est, quod nos volentes præfatum Thomam & successores suos Episcopos Dolenses qui pro tempore fuerint, favoribus prosequi gratiosis, ipsius Thomæ Episcopi in hac parte supplicationibus inclinati, eidem Thomæ & successoribus suis, qui pro tempore erunt, Episcopis Dolensibus, ut perpetuis faturis temporibus, dum eos per quævis loca etiam exempta civitatis & Diœcesis Dolensis transitum facere, sive discurrere, CRUCEM ANTE SE (dummodo pro tempore existens Archiepiscopus Turonens. loci Metropolitanus, aut aliquis Apostolicæ sedis legatus à latere præsens non existat) deferri ac in eorum armis, insignibus pingi ac sculpiri facere, ac sculptam & depictam habere & tenere, ac sigillo cum cruce huiusmodi uti, INSTAR ARCHIEPISCOPORUM (absque tamen dicti Archiepis. præjudicio) libere & licite valeat, Apostolica authoritate præsentium tenore concedimus & indulgemus; Non obstantibus constitutionibus & ordinationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis & indulti infringere, vel ei casu temerario contra ire. Si quis hoc autem attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei & B. Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ milles. quadring. nonages. tertio, 5. idus April. Pontificatus

(1) Après Alain de Coëtivi, 1456-1474, qui n'a jamais été Evêque de Quimper, Albert Le Grand ne mentionne pas Christophe de Penmarch parce que bien qu'il fût pourvu de ce siège après Alain de Coëtivi, 1474-1478, sur l'opposition du Duc il fut transféré à Saint-Brieuc en 1478. Penmarch portait : *d'or à 3 colombes d'azur.*

nostri anno 1. qui revient à l'an 1492. Il fist rebastir les murs du Chasteau de Dol qui regardent vers la Ville, esquels se voient encore à present ses armes en pierre. Il mourut le Vendredy Saint 5. jour d'Avril, entendant précher la Passion en sa Cathedrale l'an 1503. ayant siegé vingt-un an & sept jours. Il gist en la Chapelle de S. Samson, qui fait l'aile Septentrionale de la Cathedrale de Dol, en un Sepulchre élevé, pratiqué dans le mur sous la vitre du pignon, avec cet Epitaphe.

ADDITION.

Dominus THOMAS JAMES jurium Doctor, patria Santalbimus, de Conmerio Francisci Britonum ducis orator & procurator, Leonensis Episcopus creatus est, & paulo post in Dolensem Episcopatum translatus, vir optimus, divini cultus cupidus, pauperum & viduarum causas ita tuitus est, ut merito pater pauperum diceretur, virgines egenas clam dotabat, cilicio utens, ter in hebdomada jejunabat, ab Alexandro Papa ob ejus eximias virtutes crucis defferendæ beneficium ante se per Diœcesim & sibi successoribus obtinuit ut in armis & sigillis ubique palam possent Dolenses Episcopi uti, Ecclesiam restauravit, opibus dotavit ornamentis ex auro & serico, vasisque argenteis & auratis decoravit : Obiit præsul nonas April. die Veneris, hora 9. 1503. passionem Domini devote audiendo & hic collachrimantibus omnibus sepelitur, cujus anima in pace requiescat. Amen (1).

L'an 1487. Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier & Lieutenant du Roy, revenant du siege de Nantes, qu'on avoit levé, assiegea la Ville de Dol, laquelle fut prise d'assaut sans resistance, sinon que les portes étoient fermées, personne s'estant mis en defence, dont le Capitaine Messire Esprit de Montauban sieur de Tromeur fut blâmé ; la ville fut pillée, & les gens de guerre Bretons & habitans prisonniers, & LES TRESORS ET LETTRES DE L'EGLISE ENLEVEZ pour la seconde fois, la premiere ayant esté du temps des guerres civiles entre Eudon Comte de Porhoet & le Duc Conan le petit son fils, supporté du Roy d'Angleterre Henry II. duquel la Princesse Constance sa fille avoit épousé le troisiéme fils, que la ville de Dol & son Chasteau furent tant de fois pris & repris, pillez, brûlez, saccagez & ruinez, que tous les instrumens, actes, titres, livres, papiers, memoires & instructions de l'Eglise, Evêché & Chapitre, furent brûlez ou enlevez, & perirent de telle sorte, que Rolland XXXVe Archevêque de Dol, fut contraint de supplier la Duchesse Constance & le Duc Geffroy son mary, de faire informer de ses droits, terres & seigneuries ; ce qui luy fut accordé, & y vaqua Renaud Botherel Sénéchal de Rennes, qui commença son enqueste en la Ville de Dol au mois d'Octobre l'an 1181. laquelle fut approuvée par le Pape Lucius III. & par le Duc Geffroy.

D'or à sept macles d'azur. 3. 3. 1.

LXIV. — **Mathurin de Pledran** fut élû aprés la mort de Thomas l'an 1503. & prit possesion l'an 1505. sous le Pape Jules second, le Roy Louys douziéme, & la Reyne Anne Duchesse de Bretagne. ¶ Il fit reformer le Breviaire à l'usage de Dol. ¶ Il mourut le 10. Decembre l'an 1521. Ce fut ce Prélat qui ensevelit le cœur de la Reyne Anne aux Carmes de Nantes l'an 1521. en Mars. Sa representation se voit en l'Eglise de S. Pierre de Nantes, en la vitre de la Chapelle de S. Hervé & Sainte Magdelaine (bastie par Guillaume Gueguen Evêque de Nantes) étant à genoux, la Mitre en tête, & la Croix Archiepiscopale en main, vestu d'une Chappe d'or semée de macles d'azur, ses armes auprés, présenté par S. Mathurin.

(1) Voir dans le *Pouillé de Rennes* cette inscription plus complète, d'après une lecture qui en a été faite au XVIIIe siècle par les Bénédictins.

LXV. — **Thomas Le Roy** (1) fut nommé, mais non sacré.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelions d'azur.

LXVI. — **François de Laval** (2), fils naturel de Guy XVI. du nom, qu'il eut en sa viduité d'une fille d'Espinay qu'il entretenoit hors de legitime mariage, fut Abbé de Pen-Pont & du Tronchet, Prieur de Sainte Catherine de Laval, & enfin nommé par le Roy François I. à l'Evêché de Dol l'an 1523. fit de grands biens aux Eglises Cathedrales de Dol & de Nôtre Dame de Vitré, & de Nôtre Dame de Bonne-Nouvelle à Rennes, où ses armes se voyent és vitres de la premiere haute salle du logis neuf qui repondent sur la cour. Il mourut au Prieuré de Ste. Catherine à Laval le 2. Juin l'an 1554. De ce Prélat fut suffragant Frere Charles Pineau de l'Ordre des Freres Predicateurs, Abbé de Montfort, qui mourut de paralysie à Dol l'an 1549. C'estoit un excellent Predicateur, & précha non seulement en France & en Bretagne, mais aussi à Rome, si élegamment, que nos Chroniques parlant de luy, disent que *ejus fluidam ubertatem Romæ mirata est.*

D'argent fretté de gueules au chef eschiquetté d'or & de gueules de trois traits.

LXVII. — **Jean du Mas** (3), Seigneur *Baron* de Mathefelon & Duretal, ¶ fils de René du Mas & de Marguerite de la Jaille, ⅃ eut le placet du Roy l'an 1554. aprés la mort du precedent, & joüit du revenu de l'Evêché l'espace de onze ans, jusqu'à l'an 1565. ¶ qu'il deceda, & fut enterré en l'Eglise de Saint-Maurice d'Angers, de laquelle il étoit Doyen, où son frere René du Mas, Chevalier du Bressant, luy fit élever une belle sepulture. ⅃

D'argent au Lyon de gueules coupé de Synople, ¶ armé, couronné & lampassé d'or. ⅃

LXVIII. — **Charles d'Espinay** (4), fils de Guy d'Espinay & de Louyse de Goulaine, fut consacré en son Eglise Cathedrale le 16. Septembre l'an 1565. par Estienne Boucher Evêque de Cornoüaille, Rolland de Neufville Evêque de Leon & Antoine Evêque d'Avranche. Il avoit une sœur nommée Philippes, qui fut Abbesse de S. Georges, & un frere Abbé de S. Meen de Gaël. Il assista au Concile de Trente avant sa consecration. L'an 1591. le 7. jour de janvier, Messire Antoine d'Espinay Seigneur de Broon & Capitaine de Dol, fut blessé en une rencontre qu'il eut du comte de Montgomery & le Capitaine Lorge son frere, qui demeura mort sur la place, aprés un opiniastre combat, & le champ luy étant demeuré & aux siens, il fut apporté en la ville, & rendit l'esprit devant l'Eglise Cathedrale, mourut au lit d'honneur apres avoir servy quatre Roys de France en plusieurs batailles, rencontres, sieges de Villes & autres occasions. Ce Prélat mourut l'an 1591. en septembre, & gist en sa Cathedrale.

LXIX. — **Edmond de Revol** (5), fils unique de Louis de Revol ¶ natif de Dauphiné ⅃ Secretaire d'Estat ¶ sous les Roys Henry III et Henry IV. ⅃ ayant tenu l'Evéché trois ans, le resigna ¶ sous quatre mil livres de pension, à Antoine son cousin. Ledit Edmond ne fut jamais sacré, fut Doyen des Conseillers du grand Conseil, & mourut fort âgé l'an 1627. ⅃

(1) Thomas Le Roy avait pour armes : *d'or à 2 fleurs de lys d'azur mises en fasce.*

(2) François de Laval nommé en 1528 mourut le 2 juillet 1556.

(3) Jean du Matz, pourvu en 1557, mourut la même année sans avoir été sacré. *(Pouillé de Rennes).*

(4) Charles d'Espinay, pourvu en 1558 ne fut sacré qu'en 1565 et mourut le 12 septembre 1591. *(Ibid).*

(5) Edmond de Revol, 1593, nommé par le roi ne fut ni pourvu par Rome ni sacré, mais jouit des revenus de l'Evêché pendant 10 ans, céda ses droits à son cousin Antoine en 1603. *(l. cit).*

D'argent à trois trefles de Sinople.

LXX. — **Antoine de Revol** (1), fut consacré l'an 1594. le 6. Janvier. ¶ Il fit son entrée en sa ville de Dol. le 18. Fevrier 1604. il gouverna l'Evêché pendant vingt-cinq ans; il établit en sa ville les Religieuses de la Visitation, lesquelles se retirerent apres son decez : il mourut à Dol l'an 1629, en l'âge de 61. ans le 6. Aoust. Son corps fut inhumé au milieu du chemin de sa Cathedrale, avec cét Epitaphe gravé en une lame de cuivre attaché à la paroy, *vide* les 2. Epitaphes, *fol. 569. verso* & *fol. 570 recto* du second tome du *Gallia Christiana,* & reste les inserer icy. ╠ L'an 1604. ce Prélat fit dire par Arrest de la Cour de Parlement de Bretagne du 6. Septembre, que les Seigneurs Evêques de Dol pourront changer les Juges, Procureurs, Notaires, & Sergens de la Juridiction & franc-Regaire de Dol, à leur arrivée ausdits Evêché & Comté. L'an 1608. au mois de septembre, le Duc de Vendosme print possession de son gouvernement de Bretagne par son entrée à Rennes, où les Estats étans assemblez, les Evêques arresterent, pour obvier à confusion, que l'Evêque en son diocese presideroit, prendroit l'avis du Clergé, prononceroit l'Arresté des Estats, signeroit leurs Registres, & en tout precederoit les autres huit Evêques; mais ce Prélat n'y voulut consentir, & se retira aprés avoir fait sa protestation qu'il devoit tenir le premier lieu, occupé par l'Evêque de Rennes.

¶ DOUVRIER, *d'azur au chévron d'argent, chargé de 7. merlettes de sable, accompagné de 3. gerbes d'or liées de méme.* ╠

LXXI. — **Hector Douvrier,** natif de la Ville de Toulouze, capitale du Languedoc, Abbé de Saint Memie lez Chaalons en Champagne, Conseiller & Aumônier de la Reyne Mere du Roy LOUYS treiziéme. ¶ Il étoit fils de Rigal Douvrier Conseiller au Parlement de Toulouse, & de Beatrice Potier, fut Evêque & Comte de Dol, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Gouverneur des Ville & Chasteau de Dol, l'an 1629. sous le Pape Urbain VIII. & le Roy Tres Chretien de France & de Navarre LOUYS LE JUSTE XIII. du nom. Ce Prélat m'a liberalement communiqué les titres, actes, memoires & autres instructions de son Evêché, desquels je me suis servy pour dresser ce Catalogue, & les vies de ses saints Predecesseurs. *Il porte d'azur au chévron d'argent, chargé de 7. merlettes de sable, accompagné de trois fleurs de Lys, formées d'espics de bled d'or, liez de deux cordons d'argent, deux en chef, une en pointe, timbrée de Couronne Comtale, qui est d'un cercle d'or greslé de pierreries, & relevé de perles, surmonté de la Croix Archiépiscopale, sommée d'une Mitre, mise en forme de cymier :* sur lesquelles armes je luy ay presenté pour Estrennes au commencement de cette presente année 1636. les Vers suivants.

Qui pastoralis tibi dat pietatis honores,
Ipsius indiderat stemmate signa tuo.
Candida, cæruleo *splendent* insignia scuto
Hæc nota virtutis, cœlicus ille color.
Hinc patet ut nivea tibi mens virtute beatur,
Ut tua cœlestis pectora pungit amor.
Unde nitet Tigni *species argentea? tectum*
Ut tignus stabilit, tu decus ipse sacrum.
Id tignus domui est populo quod præsul, uterque
Sustinet, impositum dum bene portat onus.
Plebs cadit ut cecidit Prœsul, quo stante resurgit,
Tigno stante manent tecta, cadente cadunt.

(1) Antoine de Revol sacré le 6 janvier 1604, mourut le 6 août 1629. Voir son épitaphe au *Pouillé de Rennes.*

Quæ tigno residet pedibus caret atra volucris
Et rostro, *volucrum signa quod omen habent?*
Hæ volucres populus, qui te sine stare recusat,
Et nisi des sacrum nescit habere cibum.
Cur abit in flores, fulvis seges aurea spicis?
Hæc OPERIS pretium spicea serta manent.
Munere digna suo manus est OPERARIA, spicas
Pro sancto emeritas semine cultor habet.
Post longos Jani reditus, post Nestoris annos
Quæ tibi parta citò præmia, sero petas.

Dès l'an 1634. ce Prélat m'avoit permis de faire par son Diocese les perquisitions necessaires pour la perfection de mon Œuvre, par ses lettres dont la teneur ensuit.

HECTOR DOUVRIER EPISCOPUS ET COMES DOLENSIS, OMNIBUS ET SINGULIS NOSTRÆ DIOCESIS, SALUTEM IN DOMINO.

Supplex ad nos accessit F. Albertus le Grand Sacerdos, Ord. Prædicatorum conventus Rhedonensis, Rogavitque ut ei plenariam exequutionem commissionis, quam habuit à suo Provinciali, colligendi gesta sanctorum Britaniæ, in nostra diœcesi permittere dignaremur. Cujus votis annuentes, eidem Fratri tenore præsentium permisimus, ut per nostram Diœcesim prædicto operi conficiendo libere pergat, mandantes vobis & vestrum singulis, ut eidem Fratri manuscriptos codices, cartas, legendas, memorialia, aliaque id genus communicare commodareque non renuatis, quo facilius cœptum opus, ad Dei gloriam perficere queat. Datum in œde nostra Episcopali in Civitate Dolensi, die 14. Februarii, Anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, sub manuali nostro signo, & sigilli nostri Episcopalis adpressione.

Locus sigilli. HECTOR EPISCOPUS
Et Comes Dolensis.

ADDITION.

L'an 1644. ledit Hector Douvrier permuta l'Evêché de Dol avec celuy de Nismes en Languedoc, que possedoit Messire Denis Cohon, & a gouverné ledit Evêché de Nismes jusques en l'an 1653.

Denis Cohon (1), natif de la Province d'Anjou, Docteur en Sorbonne, tres celebre Predicateur du Roy, obtenut l'Evêché de Dol par permutation avec celuy de Nisme l'an 1644. Les fonctions de la Predication l'ont obligé de rester perpetuellement à la Cour, où il remit son Evêché de Dol entre les mains du Roy, lequel en l'an 1655. apres la mort de Hector Douvrier, l'a nommé pour la seconde fois à l'Eveché de Nismes.

Robert Cupif (2), né à Paris, originaire d'Anjou, nommé par le Roy à l'Evêché de Dol l'an 1648. pour par ce moyen appaiser le procez d'entre ledit Cupif auparavant Evêque de Leon, & René de Rieux precedent Evêque, qui par jugement auroit obtenu le regret en son Evêché. Ledit Cupif fut premierement Chanoine & Grand Archidiacre de Cornoüaille, Doyen du Folgoet en l'Evêché de Leon, & enfin Evêque de Leon, d'où il fut transferé à Dol. Il fut trois ans sans pouvoir obtenir ses Bulles, qui luy furent enfin expediées l'an 1651. & en suite il fit son entrée Episcopale en sa ville de Dol. le 16 Fevrier 1653.

(1) Anthyme Denis Cohon portait : *d'or à 2 serpents entrelacés et adossés de sable au chef de même chargé d'une étoile à six rais d'argent.*

(2) Mgr Cupif mourut le 21 septembre 1659 ; il portoit : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même.*

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne escrites par Alain Bouchard & le Sr. d'Argentré, des Catalogues des Prélats de Dol dressez par le P. du Paz à la fin de son Histoire Geneal. des Maisons Illustres de Bretagne, Claude Robert en sa Gallia Christiana. *Jean Chenu en son Histoire Chronol. des Evêques de France,* Baldrik *Archevêque de Dol en l'Histoire manusc. de son Eglise, les Epistres de Gregoire VII. Gonzaga* de Ortu & progressu Seraphicæ Religionis. *Les memoires manusc. de M. Yves Arrel Doyen de Landt-Meur, & Grand Vicaire de Dol, és enclaves de Treguer, Leon & Cornoüaille, mais specialement les titres de l'Evêché de Dol, dont l'Illustrissime Seigneur Evêque & Comte m'a donné entiere communication au mois de May l'année 1635.*

Suite des Evêques de Dol de 1659 à 1790 (P. P.).

De gueules (alias d'azur) au taureau rampant d'or la queue relevée en pal.

Mathieu Thoreau, 1661-1692, du diocèse de Poitiers. Sacré en 1661 il mourut le 31 janvier 1692.

D'azur à la levrette passant d'argent, colletée de gueules au chef d'or chargé de 3 étoiles de sable.

Jean-François de Chamillart, 1692-1714, de Paris. Sacré en 1692, il fut transféré à Senlis en 1702.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à 2 lions léopardés d'or passant l'un sur l'autre, couronnés de même, qui est DE VOYER, *au 2 et 3 d'argent à la fasce de sable,* qui est GUEFFAULT, *sur le tout d'azur au lion ailé d'or tenant un livre ouvert et soutenu d'une champagne de sinople,* qui est VENISE.

François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1703-1715. Sacré en 1703, il fut transféré à Embrun en 1715. Mourut archevêque de Bordeaux.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à 2 fasces de sable, qui est DE BOUSCHET, *au 2 et 3 d'azur semé de fleurs de lys d'argent accompagnées d'un lion de même,* qui est MONTSOREAU.

Jean-Louis de Bouschet de Sourches, 1716-1748. Sacré en 1716, mourut en 1748.

D'azur au porc épic d'or.

Jean-François Dondel, 1749-1767. Sacré en 1749, décédé le 11 février 1767.

D'azur à 3 herses d'or, 2. 1.

Urbain-René de Hercé. Sacré en 1767, fusillé lors de la descente de Quiberon le 3 juillet 1795. (Voir sa *Vie* par le P. Robert de l'Oratoire.)





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE S. BRIEUC
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.



ADDITION.

La ville de S. Brieuc est l'une des jolies de Bretagne ; elle a pris son nom de son Premier Evêque qu'elle a donné à tout le Diocese, située en la partie Septentrionale de cette grande Province. L'Evêque est Seigneur Spirituel & Temporel en la Ville, encore que l'on y aye étably un Juge Royal. Le Chapitre est celebre, composé de six Dignitez, à sçavoir du Doyen, Thresorier, Archidiacre de Pontievre, Archidiacre de Goëlo, le Scolastique & le Chantre, & vingt Prebandes, trois desquelles sont affectées au Theologal, au Maître d'Escolle & de la Psallette.

Saint Brieuc premier Evêque de ce Diocese, natif de la Province de Cornoüaille, en la Grande Bretagne, fut élû premier Evêque de ce Diocese environ l'an 560. mourut l'an 614. Ses reliques furent portées à Saint Serge d'Angers, & y sont reverées. *Voyez sa vie cy-dessus le premier May, page 151. Ausbert Miræus en sa cosmographie Ecclesiastique, dit qu'il estoit natif de Cork en Hibernie.*

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusques à l'an 680.

II. — **Alain,** sacré Evêque de S. Brieuc l'an 680. sous le Pape S. Agathon, l'Empereur Constantin IV. & Alain surnommé le Long II. du nom, Roy de Bretagne, à l'Edit duquel, portant commission de reformer la coûtume, il souscrit avec les autres Evêques de Bretagne és Estats assemblez en la Ville d'Occismor en Leon le 10. May, l'an 683.

Les noms de ses Successeurs ne se trouvent jusques à l'an 1004.

III. — **Adam** (1) élu l'an 1004. sous le Pape Jean XIX. l'Empereur Henry II. & le Duc

(1) Depuis saint Brieuc jusqu'à Adam on ne peut citer aucun titulaire certain de ce siège. — Adam assista à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes en 1032. *(Evêchés de Bretagne.)*

de Bretagne Geffroy I. du nom, souscrivit à la fondation du Monastere de Saint Georges de Rennes, l'an 1006. & mourut l'an 1069.

IV. — **Hamon** (1) élû l'an 1069. sous le Pape Alexandre II. & le Duc de Bretagne Hoël I. Il souscrit au don que fit Geffroy Comte de Rennes, d'une prée joignant la ville, à Hodierne Abbesse de S. Georges, & l'an 1079. il assista à l'enterrement du Prince Eudon, Comte de Pontievre, ensevely en sa Cathedrale, & mourut l'an 1090.

V. — **Guillaume I.** (2) de ce nom, fut élû l'an 1090. sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Alain IV. dit Fergent, & mourut l'an 1099. L'an 1092. il consentit le don fait par Anne de Leon Comtesse de Porhoet, de plusieurs terres sises en son Diocese, au Prieuré de Ste. Croix de Josselin, comme avons dit en Morvan 49. Evêque de Vennes, *cy dessus pag. 106*.*

VI. — **Robert** (3) sacré l'an 1099. sous le Pape Pascal III. les mémes Empereur & Duc, ne tint le siege qu'un an, & mourut l'an 1100.

VII. — **Estienne** fut élû sur la fin de l'an 1100. sous les mémes Pape, Empereur & Duc de Bretagne, & mourut l'an 1125.

VIII. — **Guillaume Le Bescheux** élû l'an 1125. sous le Pape Honoré second, l'Empereur Lothaire second, & le Duc de Bretagne Conan troisiéme du nom, mourut l'an 1131. ayant assisté au Concile de Nantes. Il a fait une fondation en son Eglise, qui y est desservie tous les ans le 2. Novembre. ¶ Il fut inhumé en la Chapelle Nôtre Dame. ╠

IX. — **Jean** fut élû l'an 1131. sous le Pape Innocent deuxiéme, l'Empereur Lothaire second, & le Duc de Bretagne Conan troisiéme, & mourut l'an 1150. De son temps Olivier deuxiéme du nom & Agnorie de Pontievre sa femme, fonderent le Monastere de Bokien de l'Ordre de Cisteaux, en l'an 1137. & y fut beny premier Abbé Adonie frere dudit Olivier par Guillaume Evêque de Treguer. La même année, és Ides de Septembre, fut fondée l'Abbaye de Saint Aubin des Bois en ce Diocese.

X. — **Josse**, autrement **Gottho**, Conseiller d'Estat du Duc Eudon, élû l'an 1151. sous le Pape Eugene second, & l'Empereur Conrad second, fut l'année suivante 1157. pour ses rares vertus, & à la recommandation dudit Duc, élû Archevêque de Tours. La même année de son sacre, il assista en la Ville du Mayne aux Nopces de Henry Comte de

(1) Hamon, 1075-1084. — L. C.

(2) Guillaume, en 1092, souscrivit à une donation faite à Sainte-Croix de Josselin. — L. C.

(3) Robert, Etienne et Guillaume II seraient à supprimer. — Jean confirma en 1109 des donations faites à Saint-Florent les Saumur et à Saint-Martin de Lamballe ; il assista au Concile de Latran en 1116 et donna, en 1138, l'église de Brehant aux religieux de Saint-Melaine. *(Evêché de Rennes.)*

M. Geslin de Bourgogne redresse comme il suit la chronologie des Evêques de Saint-Brieuc donnée par le P. Albert; nous renvoyons pour les détails à son ouvrage *Les Evêchés de Bretagne*.

Après Jean, Rolland, 1144-1147.
Geoffroy, 1149.
Joscius, 1150-1155, transféré à Tours.
Judicaël, 1161.
Geoffroy, 1164-1166, assista au Concile de Latran, en 1179, mourut en 1202.
Josselin, 1202-1206.
Guillaume, 1207-1208.
Pierre, 1208-1212.
Silvestre, 1213-1220.
Saint Guillaume, 1220-1234
Philippe, 1235-1248.
André, 1251-1255.
Raoul, 1257, élu le 23 février, était official et chanoine de Saint-Brieuc.
Simon, 1260-1271.
Pierre de Vannes, 1271-1290, élu le 29 mai 1273.
Geoffroy, 1295-1312.

Pontievre, & Mathilde fille de Jean Comte de Vendosme, fait par Engelbaud Archevêque de Tours, present Guillaume Evesque de Treguer.

XI. — **Judicael,** fut élû l'an 1157. apres le transport de Gottho à Tours, sous les mémes Pape & Princes, & tint ce siege jusqu'à l'an 1161. qu'il deceda.

XII. — **Olivier de Tilly,** (dit Argentré) **Durilet** (selon du Paz) fut élû l'an 1162. sous le Pape Alexandre troisiéme, le méme Empereur, & le Duc Conan IV. & mourut l'an 1172. ayant fait une fondation en sa Cathedrale, qui y est desservie tous les ans le troisiéme ianvier.

XIII. — **Geffroy,** élû l'an 1173. sous les mèmes Pape, Empereur, & la Duchesse Constance femme du Duc Geffroy. ¶ Il assista au Concile de Latran, & mourut l'an 1179.

XIV. — **Pregent,** fut élû l'an 1180. sous les mémes Pape, Empereur & Duchesse. mourut l'an 1192. L'année de son sacre il assista au Concile National tenu à Rennes, & a fait plusieurs fondations en sa Cathedrale.

XV. — **Geffroy,** élû l'an 1192. sous le Pape Celestin troisiéme, l'Empereur Henry VI. & la Duchesse Constance mere du Duc Artur, & mourut l'an 1202. Ce Prélat ayant sceu que le Roy d'Angleterre Richard se vouloit saisir de la personne du Duc Artur, s'opposa vigoureusement à ses desseins.

XVI. — **Josselin,** fut élû l'an 1202. sous le Pape Innocent troisiéme, l'Empereur Otton quatriéme, & le Duc Artur premier, & sa mere la Duchesse Constance. Il mourut l'an 1207. La méme année de son élection, il assista aux Estats tenus à Vennes, ensemble avec Pierre de Dinan Evêque de Rennes Chancelier de Bretagne, Geffroy Evêque de Nantes, Jean, evêque de Leon, Guillaume, evêque de Cornoüaille, & les autres Evêques du païs, pour aviser aux moyens de venger le parricide commis par Jean dit Sans-Terre Roy d'Angleterre, en la personne du Duc Artur son neveu. Encore la même année Alain Comte de Goëlo, & Perronelle sa femme, fonderent & dotterent l'Abbaye de Nôtre Dame de Beauport de l'ordre de Premonstré, sur le rivage de la mer, en la paroisse de Plouezec, au comté de Goëlo.

XVII. — **Pierre** succeda par l'élection du Chapitre, l'an 1207. sous les mesmes Pape & Empereur, & les Duchesses Constance & sa fille Alix, & mourut l'an 1218. Ce Prélat en l'an 1210. apporta des reliques de S. Brieuc en son Eglise, comme nous avons dit en la vie dudit Saint le *1. May, page 151. art. VII. VIII. IX.* L'an 1211. ce Prélat signa l'acte de confirmation faite par Alain comte de Pontievre, & de Goëlo, des terres, bois, & autres appartenances de l'abbaye de Bokien, depuis ladite Abbaye jusques à Langourla, & à la riviere de Rance.

XVIII. — **Silvestre,** sacré l'an 1218. sous le Pape Honoré troisiéme, l'Empereur Frideric second, la Duchesse Alix & Pierre de Brenne dit Mauclerc son mary, mourut l'an 1220.

XIX. — **S. Guillaume Pichon,** fut sacré l'an 1220. sous les mêmes Pape, Empereur & Duchesse, & mourut l'an 1237. *nous avons écrit sa vie cy-dessus le 29. juillet pag. 336.*

XX. — **Philippe,** sacré l'an même 1237. sous le pape Gregoire neufiéme, l'Empereur

Frideric troisiéme, & Jean premier du nom Duc de Bretagne; il mourut l'an 1250. L'an 1238. Geffroy Tournemine Seigneur de la Hunaudaye & les Abbé & Convent de Saint Aubin de l'Ordre de Cisteaux, le prirent pour Arbitre de leur different, touchant leur usage de bois en la forest de Lanmor.

XXI. — **André**, sacré l'an 1250. sous le Pape Innocent quatriéme, l'Empereur Henry septiéme, & le méme Duc, mourut l'an 1255.

XXII. — **Simon**, élû l'an 1225. sous le Pape Alexandre quatriéme, les Empereurs & Duc que dessus, mourut l'an 1257.

XXIII. — **Raoul**, élû l'an 1256. sous le Pape Alexandre sixiéme, l'Empereur Conrad quatriéme, & le Duc Jean I. mourut l'an 1259.

XXIV. — **Thebaud de Poencé** (1), élû l'an 1260. sous les mémes Pape & Duc fut transferé à Dol l'an 1280. par le Pape Nicolas III.

XXV. — **Pierre**, deuxiéme du nom, élû l'an 1280. aprés la translation du precedent à Dol, sous le Pape Nicolas III. l'Empereur Rodolphe I. & le Duc Jean I. du nom. ¶ Il fut arbitre du different d'entre l'Abbé de S. Aubin des bois, & Alain Goyon Seigneur de Matignon, l'an 1289. ⌊ mourut l'an 1289. Ce Prélat eut des prises avec le Duc, pour s'être joint à l'Evêché de Dol & autres du Clergé, pour la conservation de leurs Privileges & immunitez.

XXVI. — **Alain de Lamballe** (2) fut élû l'an 1289, sous le Pape Nicolas quatriéme, l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean second; il mourut l'an 1297.

XXVII. — **Guillaume Gueguen** (3), natif de la Paroisse de Helion en ce Diocese, fut élû l'an 1297. sous le Pape Boniface VIII. l'Empereur Adolphe, & le Duc Jean second. Il mourut l'an 1302. ¶ & fonda plusieurs prebandes en son Eglise Cathedrale. ⌊

XXVIII. — **Geffroy** fut élû l'an 1304. sous le Pape Benoist XI. l'Empereur Albert I. & le Duc Jean II. mourut l'an 1311.

XXIX. — **Louis d'Avaugour** est mis en ce lieu par le sieur d'Argentré, qui le fait assister au Parlement general de Bretagne, l'an 1315. & y reconnoître le Duc son Souverain, & tenir de luy ses Regaires & temporel, dit qu'il mourut le 16. Fevrier 1319. & fut enterré aux Cordeliers de Guenkamp. Du Paz ne parle que de Jean, qui ne fut sacré qu'en 1319. ou vingt tout au plus, comme nous allons montrer.

D'argent au chef de gueules.

XXX. — **Jean d'Avaugour** (4), deuxième fils de Henry III. du nom, Baron d'Avaugour & de Mayne, Comte de Goëlo, & de Marie de Beaumont, fut sacré Evêque de S. Brieuc l'an 1320. sous le Pape Jean vingt deuxiéme, l'Empereur Loüis IV.

(1) Thebaut de Pouencé portait : *de gueules à l'épervier grilleté d'or se repaissant d'une cuisse de perdrix au naturel.*

(2) Alain de Lamballe, élu le 8 janvier 1313 n'était que sous-diacre; il mourut en 1320. (Eubel.) Portait : *d'hermines à la bordure de gueules.*

(3) Guéguen, de la paroisse d'Hillion, portait : *d'argent à l'olivier de sinople au franc quartier d'hermines, chargé de 2 haches d'armes de gueules en pal.*

(4) Jean d'Avaugour, chantre de l'église de Tréguier, diacre, âgé de 29 ans, fut élu le 15 février 1320 ; il fut transféré à Dol. (Eubel.)

& le Duc de Bretagne Jean III. En Novembre suivant, il disposa son voyage vers l'Archevêque de Tours, & écrivit à R. Pere en Dieu Hugues Odart Evêque d'Angers, une lettre que j'ay voulu inserer en ce lieu. *Reverendo in Christo patri ac Domino H. Dei gratia Andegavensi Episcopo, Joannes eadem permissione Episcopus Briocensis, salutem & sinceram in Domino charitatem. Venientes post consecrationem nostram, pro reverentia sedi Metropolitanæ, prout decet facienda, transeuntesque per Ecclesiam vestram, intendimus hac instante die veneris vos ibidem videre, & vobiscum pernoctare. Quare rogamus vos, quoatenus pro nobis & pro nostris faciatis, prout moris est, necessaria præparari. Datum sub sigillo nostro, die Martis in Octava festi B. Martini Hyemalis. Anno Dom. 1320.* & adjoûte le manuscrit dont j'ay extrait cette lettre (qui semble être un Deal ou Journal dudit Evêque d'Angers) que *dicta die veneris ante festum B. Clementis, accedentem ipsum reverendum* (Briocensem) *in nostra Ecclesia, ut moris est, processionaliter recepimus, qua die nobiscum in nostro Manerio comedit, & apud ESVENTARD pernoctavit, die Sabbathi sequenti, apud villam Episcopi accessimus, & ibidem comedimus & pernoctavimus.* Ce que je produis pour justifier son élection en l'an 1320. & non 22. comme on l'a écrit. L'an 1325. ses pere & mere, Seigneur & Dame de Goëlo, amortirent la terre que Jean de Ker-Raoul & ses predecesseurs avoient donné pour faire le Cimetiere de Nôtre Dame de Penn-Poull & consentirent que ce Prélat le benisse, en datte du Lundy de la Pentecoste audit an. L'an 1329. il fut transferé à Dol.

ADDITION.

Mathieu (1) étoit Evêque de S. Brieuc l'an 1328.

XXXI. — **Raoul de Sear** (2), en François **De La Flesche,** sacré l'an 1330. sous le Pape Jean vingt deuxiéme, l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. Il mourut l'an 1346. L'an 1341. Messire Olivier Tournemine Seigneur de la Hunaudaye, le nomma executeur de son testament, & y fut enterré au Convent des Augustins de Lamballes, que luy & Ysabeau de Machecol sa femme avoient fondé l'an 1337. La méme année, ce Prélat emologa la fondation de la Chapellenie de Nôtre-Dame du Goadic prés la Ville de Saint Brieuc.

D'argent à la croix ancrée de gueules, ¶ virollée & guivrée d'or.

XXXII. — **Guy de Montfort** (3) fut élû l'an 1346. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Comte Jean de Montfort depuis Duc IV. du nom. Il mourut l'an 1359.

D'or à six cottices d'azur.

XXXIII. — **Hugues de Mont-Relaix** (4) fut transferé de l'Evêché de Treguer à celuy cy, l'an 1360. sous le Pape Innocent VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. Il fut passionné partizan de Charles de Blois, & assista au traité de Guerrande l'an 1366. comme Procureur de la Princesse Jeanne veuve dudit Charles. Il n'étoit pas

(1) Mathieu Ferrand, chanoine du Mans, chancelier du Roi de France, fut nommé le 13 juilllet 1328; il résigna n'étant encore qu'élu. (Eubel.)

(2) Raoul d'Escar de la Flèche, chanoine d'Angers, élu le 23 janvier 1329 mourut le 17 mars 1335. (Eubel.) Portait : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.*

(3) Guy de Montfort élu en 1335 mourut en 1357. (Eubel.)

(4) Hugues de Montrelaix, Evêque de Tréguier, fut transféré à Saint-Brieuc le 21 août 1357; il fut promu au cardinalat le 20 décembre 1375. A Hugues de Montrelaix, Eubel fait succéder immédiatement Laurent de la Faye, archidiacre de Gand en l'église de Tournai, docteur *in utroque*, le 2 janvier 1376. Il fut transféré à Avranches en 1379.

veu de bon œil du Duc, ce qui fit que l'an 1370. il se retira de Bretagne en Avignon, prés du Pape Gregoire XI. qui le créa Cardinal du titre des SS. Quatre Couronnez, le 20. Decembre 1376. & depuis Evêque de Preneste, par le Pape Clement VI. & mourut en Avignon l'an 1390. *Ciacconus l'appelle de Monte-Longo.*

ADDITION.

Robert fut successeur de Hugues selon les meilleurs memoires.

De gueules à 9. macles d'or, 3. 3. 3.

XXXIV. — **Geffroy de Rohan,** fils d'Olivier Vicomte de Rohan, ¶ & de Jeanne de Leon, & frere de Josselin de Rohan Evêque de S. Malo, ╟ fut pourvu aprés la retraite de Montrelaix, l'an 1370. à la recommandation du Duc Jean le Conquerant, qui affectionna fort ce Prélat. Il mourut l'an 1375.

XXXV. — **Alain De la Rue** (1), sacré l'an 1375. ne fut Evêque qu'un an, & mourut l'an 1376. Ce Prélat fit plusieurs belles & utiles Ordonnances & Reglements, tant pour la celebration du Service Divin, que pour le gouvernement de son Diocese, & fonda deux Messes matinales qui se celebrent chaque jour en sa Cathedrale.

XXXVI. — **Laurens** *de Belefaye* fut sacré l'an 1376. sous les mémes Pape & Princes, fut transferé à Avranches en Normandie l'an 1380.

De gueules à 9. bezans d'or, 3. 3. 3.

XXXVII. — **Thebaud de Malestroit** (2), tiers fils de Hervé de Chasteaugiron, & de l'heritiere de Malestroit, fut élû Evêque de Saint Brieuc l'an 1380. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. transferé à Cornoüaille l'an 1384.

Vairé d'argent & d'azur de 5. pieces.

XXXVIII. — **Guillaume Anger** (3), troisiéme fils de ¶ Thebaud Anger, sieur du Plessis Anger et de Marguerite de Chasteaubriand. ╟ Il étoit Conseiller du Duc Jean V. fut sacré Evéque de S. Brieuc l'an 1384. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. mourut l'an 1403. au retour de France, où il avoit accompagné le Duc Jean V.

ADDITION.

Guillaume, fut nommé Evêque par Clement VII. Antipape.

D'azur à 3. cœurs d'or, 2. en chef 1. en pointe.

XXXIX. — **Estienne Coevret** (4), fameux Jurisconsulte, natif de Fougeres, fut official de Paris, Chancelier de Bretagne sous le Duc Jean V. sacré l'an 1404. sous le Pape Innocent VII. l'Empereur Robert de Favieres, & le Duc Jean V. fut transferé à Dol la méme année.

(1) De la Rue portait : *trois croissants surmontés chacun d'une billette. Voir plus bas* Alain de Léon 1419-1424.

(2) Malestroit portait : *de gueules à 9 besants d'or.* — Ce ne fut pas Thébaud de Malestroit mais Guillaume Beschard, archidiacre de Dol, nous dit Eubel, qui succéda à Laurent le 6 août 1379.

(3) Guillaume Angers, archidiacre de Penthièvre, licencié ès lois, simple minoré, fut pourvu le 7 juin 1385 et mourut le 22 mars 1404. (Eubel.)

(4) Eubel ne mentionne pss Etienne Cœuret et nous dit que Jean de Malestroit licencié en droit, archidiacre de la Mée au diocèse de Nantes, fut pourvu le 2 mai 1404, et fut transféré à Nantes en 1419. (Eubel).

XL. — **Jean de Malestroit,** premier president de la Chambre des Comptes de Bretagne, succeda par la faveur du Duc Jean V. duquel il étoit conseiller, & depuis fut chancelier de Bretagne & fut sacré Evêque de ce Diocese l'an 1405. le tint jusqu'à l'an 1419. qu'il fut transferé à Nantes. Le 14. Decembre l'an 1406. Marguerite de Rohan, dame de Clisson & de Belle-ville, vicomtesse de Porhoët, seconde femme d'Olivier de Clisson Connestable de France, faisant son testament au chasteau de Josselin, en commit l'execution à ce Prélat & à Regnaud Evéque de Saint-Malo ; il fonda une Messe annuelle dans le chœur de sa Cathedrale, pour dotation de laquelle il donna au Chapitre la terre de Brie prés Rennes, l'an 1414. en laquelle année mourut Beatrix de Thoüars, Dame de Quintin, laquelle & son mary Geffroy V. du nom, comte de Quintin fonderent en leur Chapelle prés le Chasteau, cinq Prebandes Canoniales, & deux enfans de chœur, ausquels ils assignerent 32. tonneaux de gros bled mesure de Moncontour, à étre pris sur certaines dixmes specifiées par la lettre de fondation dattée du 15. May de l'année 1405. L'an 1406. les habitans de la Ville de Saint-Brieuc se mutinerent contre les officiers du Duc, jusqu'à les battre & outrager, & déchirer & fouler aux pieds les mandemens du Prince ; pour appaiser ce trouble & chastier les seditieux, le Duc y envoya le Prince Artur son frere comte de Richemond, qui ne faisoit que d'arriver de France, lequel y entra avec mille hommes seulement, & ayant appaisé l'emotion se saisit des plus coupables, & en fit faire punition exemplaire. L'an 1409. le Duc Jean V. étant en France, le Seigneur de Mont-fort son Lieutenant General arma contre Marguerite de Clisson, pour reprimer ses insolences ; & d'autre part la Reyne d'Angleterre Jeanne de Navarre, sçachant les entreprises de lad. Dame Comtesse de Pontievre, depécha une armée navale sous la conduite du Comte de Kent, laquelle entra dans la chambre de l'Isle de Brehat, & les Anglois sautans à terre, pillerent toute l'isle, qui appartenoit au comte de Pontievre, brûlerent les maisons, assiegerent & forcerent le Chasteau, qu'ils razerent, & firent tel ravage dans l'isle, que long-temps elle demeura deserte. L'onzieme jour de May, l'an 1414. la Duchesse Jeanne de France, à son retour de Paris, accoucha de son fils aisné, qui fut baptisé en l'Eglise cathedrale dudit Vennes par ce Prélat, & fut nommé François, tenu sur les fonds par David de Bavieres Seigneur de Hinbercourt representant le Duc de Guyenne Charles (depuis Roy VII. du nom) qui l'y avoit expressément envoyé. L'an 1419. l'armée de Bretagne assiegea & prit le Chasteau de Lamballe, qui aprés quelque resistance se rendit, dont Marguerite de Clisson & ses enfans qui tenoient le Duc prisonnier à Chantoceaux, furent étonnez, car c'étoit l'une des fortes places de leur Comté de Pontievre. Jugon fut aussi assiegé & pris.

D'or au Lyon de sable.

XLI. — **Alain de Leon** (1), de l'ancienne & illustre Maison de Leon, fut sacré l'an 1419. sous le Pape Martin V. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. mourut l'an 1424. Il étoit Referendaire & Chambrier dudit Martin V. L'an 1420. le Duc faisant executer l'Arrest donné contre ceux de Pontievre, fit raser les Chasteaux & forteresses de Lamballe & Jugon.

D'argent à trois testes de Loup arrachées de gueules.

XLII. — **Guillaume Brillet** (2), natif de Vitré, fut élû Evêque de Saint-Brieuc l'an 1424. sous les mêmes Pape, Empereur & Duc, fut transferé à Rennes l'an 1420.

(1) Alain de la Rue ou de Léon, évêque de ce diocèse fut transféré à Saint-Brieuc le 18 septembre 1419, il mourut le 4 juin 1424. (Eubel.)

(2) Guillaume de Brillet, chantre de l'église de Rennes, licencié *in utroque,* référendaire de Sa Sainteté, fut pourvu le 7 juillet 1424 et fut transféré à Rennes en 1428. (Eubel).

De gueules à la face d'argent, accompagné de trois quintefeuilles de méme 2. en chef 1. en pointe.

XLIII. — **Guillaume Eder** (1), (Robert adjoûte de **Beaumanoir**), de la maison de Beaumanoir Eder prés Quintin, referendaire du Pape Martin V. fut pourveu par ledit Pape l'an 1428. sous les mèmes Princes & le tint jusqu'à l'an 1431. qu'il deceda.

¶ HUGUET *d'azur à 4. fasces d'or, accompagnées de 8. bezans de méme 4. en chef & 4. en pointe.* ⅃

XLIV. — **Hervé Huguet** (2) fut sacré l'an 1431. sous le Pape Eugene IV. & les Empereur & Duc que dessus, mourut l'an 1439. L'an 1431. Messire François de la Ruë Doyen de l'Eglise Collegiale de Quintin, y fonda une Prebande, pour dottation de laquelle il affecta une maison & une mestairie noble, & l'an 1438. Jean du Pierret Comte de Quintin, augmenta ledit College de trois Prebandes qu'il y fonda, & les dotta de 60. raz de segle mesure de Quintin, à étre pris sur certaines dixmes qui luy appartenoient.

ADDITION.

Olivier (3) étoit Evêque l'an 1435.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize allelions d'azur.

XLV. — **Pierre de Laval** (4), de l'Illustre maison de Laval, fut sacré l'an 1440. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc Jean V. & mourut l'an 1443. Il assista au Couronnement du Duc François premier à Rennes, l'an 1442.

D'azur à la face d'or, accompagnée de 3. merlettes de méme.

XLVI. — **Jean Pregent**, Conseiller des Ducs Jean V. & François I. transferé de l'Evéché de Leon à cettuy-cy l'an 1443. sous les Pape & Empereur que dessus, & le Duc François I. mourut l'an 1451. Il assista à l'hommage que ledit Duc fit au Roy Charles VII. L'an 1445. assista comme Chancelier de Bretagne au procez du Prince Gilles, refusa neanmoins d'opiner, la matiere étant criminelle, assista ledit Duc à sa mort au Chasteau de Plaisance lez Vennes l'an 1450. en Juillet & signa son testament; & l'année suivante 1451. il assista au Parlement General convoqué par le Duc Pierre à Vennes. Ce fut luy qui rebastit à ses frais la Chapelle de S. Guillaume en sa Cathedrale, & au dessus fit une belle grande salle, pour servir de Librairie & Gard'archives du Chapitre. Il fut depuis premier President au Parlement de Rouën, & comme tel excusé au Parlement du Duc François II. à Vennes, l'an 1462. L'an 1451. le Duc Pierre II. du nom, fit venir à S. Brieuc les Peres Cordeliers, & les fonda en un petit hôpital ruineux, jadis fondé par M. Jean Gonier Chanoine dudit S. Brieuc, que ledit Prince rebastit & accommoda en forme de Convent pour lesdits Peres, lesquels en furent chassez par les Chanoines, mais depuis restablis par le Duc Artur III. & de rechef expulsez par lesdits Chanoines, pour la seconde fois, mais ils se retablirent sous le subsequent Prélat.

(1) Guillaume Eder, doyen de Nantes, fut pourvu le 15 mars 1428.

(2) Hervé Huguet de Boisrobin, 1431-1435.

(3) Olivier du Tillet, 1436-1438. Les Archives départementales du Finistère possèdent son cachet (G. 133) representant *une bande chargée de 3 fusées.*

(4) Pierre de Laval doit être écarté, d'après M. Geslin de Bourgogne, et remplacé par Jean l'Epervier, 1439-1450, *(Evêchés de Bretagne)*, mais d'après les Archives vaticanes c'est Jean Pregent qui, en 1439, fut transféré de Léon à Saint-Brieuc.

ADDITION.

Jean Lespervier étoit Protonotaire du S. Siege, & fut Evêque de Saint Brieuc l'an 1450.

Jean Prevel Docteur en Droit, fut Evêque aprés Jean Lespervier.

PEN-MARKH. Ancien *portoit de gueules à une teste de cheval d'argent bridé d'or.* Moderne *d'or à trois merlettes d'azur, deux en chef, & une en pointe.*

XLVII. — **Christophle de Penmarkh,** de la maison de Penmarkh en Leon, fut sacré l'an 1471. sous le Pape Sixte quatriéme, l'Empereur Frideric troisiéme, & le Duc François second, mourut l'an 1505 (1). ¶ Ce Prélat fut magnifique & liberal, fit plusieurs belles fondations en sa Cathedrale, où il fut enterré en la Chapelle nommée encore à present de Pennemarche. ⅃ L'an 1482. Tristan du Perrier Comte de Quintin, augmenta le nombre des Chanoines de sa Chapelle, de deux Prebandes, qu'il dotta de quinze justes & trois boësseaux de segle, sur certaines terres & heritages debornés en la lettre de ladite fondation, dattée du 10. Mars audit an. L'an 1487. Pierre de Rohan Comte de Quintin, portant les armes pour le Roy Charles huitiéme, contre le Duc François deuxiéme, surprit la ville de Moncontour, ayant épié l'absence du Capitaine, qui étoit prés le Duc à Nantes; mais en Juin suivant elle fut assiegée par l'armée de Bretagne, & furieusement battuë, les François soutinrent vaillamment jusqu'au 5. Juillet, que le siege fut levé. Le méme mois de Juillet la ville de Quintin fut renduë au Capitaine de Rocerf du party du Duc; toutefois le Comte trouva moyen de la recouvrir peu aprés, & y rentra, mais le Capitaine Goüiquet (sur qui il avoit pris Moncontour) étant à Guenkamp, surprit Quintin, & y pensa attraper le Comte qui à pointe d'épron se sauva dans Moncontour avec sa femme, abandonnant son Chasteau & tous ses meubles, qui furent pillez; neanmoins les Bretons ne garderent gueres cette place, car ledit Comte de Quintin y rentra; mais le Prince d'Orange Lieutenant General du Duc, s'étant resolu de l'assieger, la garnison ne l'osa attendre & vuida la place. L'an 1489. arriva à Lamballe l'armée angloise, envoyée au secours de la Duchesse Anne, & y eut son departement, attendant que la ligue se formast. L'an 1498. ce Prélat signa le Contrat de Mariage de la Reyne Duchesse Anne au Roy Louys douziéme; & l'an 1503. il rapella les P.P. Cordeliers qui avoient esté expulsez par deux fois de la ville, & leur bastit leur Monastere sur le fonds donné par Thebaud de Keimerkh.

Facé d'or & de guëules de 6 pieces.

XLVIII. — **Olivier Du Chastel,** de la maison du Chastel Tremazan en Leon fut sacré l'an 1505. sous le Pape Jules second, le Roy Tres-Chrestien Loüis douziéme, deuxiéme mary de la Reyne Anne Duchesse de Bretagne; posseda ce Siege dix-huit ans, & mourut l'an 1523. ¶ aprés avoir rebasty & augmenté les maisons Episcopales. ⅃

D'azur bezanté d'or.

XLIX. — **Jean de Rieux,** Seigneur de Chasteau-neuf, ¶ Abbé de Prieres, ⅃ fut nommé par le Roy Tres-Chrestien François I. l'an 1523. ne fut point sacré, joüit neanmoins du temporel de l'Evêché jusqu'à l'an 1548. ¶ & depuis fut marié, & de luy sont issus les Seigneurs de Chasteau-neuf & de Sourdeac. ⅃

(1) D'après M. Geslin de Bourgogne, Guy de Laval fut Evêque de Saint-Brieuc en 1472, puis transféré l'année suivante à Reims, tout en conservant en commende l'Evêché de Saint-Brieuc jusqu'en 1478, époque où commence l'épiscopat de Christophe de Penmarch.

D'or à un croissant de gueules.

L. — **François Michel de Mauni,** fut nommé à l'Evêché de Saint Brieuc l'an 1548. par le Roy Tres-Chrestien Henry II. sous le Pontificat de Paul III. & le tint jusqu'à l'an 1553. ¶ Il fut depuis Archevéque de Bordeaux. ⁋

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois estoilles de méme.

LI. — **Jean du Tillet Parisien,** ¶ homme tres-sçavant, ⁋ fut nommé à cét Evéché par le méme Roy Henry II. l'an 1553. & le tint jusqu'à l'an 1565. ¶ qu'il fut transferé à Meaux. ⁋

LII. — **Nicolas Langelier** (1) aussi Parisien, par la resignation du precedent, fut pourveu l'an 1565. sous le Pape Pie V. de l'Ordre des Freres Predicateurs, & le Roy Tres-Chrestien Charles IX. mourut en la Ville de Dinan l'an 1595. au mois de Septembre. Ce Prélat a esté plusieurs fois député des Estats de Bretagne vers le Roy Henry III. Il assista au Concile de Tours l'an 1583. ¶ en redigea les Decrets. Il fut inhumé au milieu du Chœur de sa Cathedrale. ⁋

Pallé de gueules & de vair de sept pieces, au chef d'or.

LIII. — **Melchior de Marconaye,** Poictevin, issu de la race des Comtes de Blois & de Dreux, aprés que le Siége eut vaqué cinq ans & trois mois, fut nommé par le Roy Tres-Chrestien Henry IV. l'an 1601. Il étoit dés l'année precédente 1600. Abbé Commendataire de S. Pierre de Rislé prés Fougeres. De son temps le Convent des Capucins fut fondé à S. Brieuc.

De gueules au croissant montant d'hermines, rebordé d'or.

LIV. — **André Le Porc de la Porte de Vezin,** ¶ de la maison des Barons de Vezins en Anjou, fils de René le Porc de la Porte, & de Anne de la Tour Landri, ⁋ pourveu par le Roy Tres-Chrestien LOUIS XIII. l'an 1619. Il a fondé à S. Brieuc le Convent des Ursulines où il gist, étant mort l'an 1632.

LV. — **Estienne de Vilazel** (2), Conseiller & Predicateur ordinaire du Roy Tres-Chrestien LOUIS XIII. Abbé & Baron de S. Sever pourveu de l'Evêché par sa Majesté l'an 1632. ¶ fut sacré à Paris l'an 1632. & mourut à Saintes le premier jour de Juin 1641. ⁋ cette presente année. Il m'a permis de faire par son Diocese les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre, par ses Lettres dont la teneur s'ensuit.

STEPHANUS DE VILAZEL DEI ET S. SEDIS APOSTOLICÆ

gratiâ Briocensis Episcopus, Abbas & Comes sancti Severi : Consiliarius & Concionator ordinarius Regis Christianissimi : Omnibus Rectoribus, Curatis, Vicariis, Presbyteris, Clericis, cæterisque hujus nostræ Diœcesis nobis subditis, Salutem.

Notum facimus, vidisse nos licentiam, Fratri Alberto Le Grand Ord. F.F. Prædicatorum, Conventus Nannetensis strictioris observantiæ, à superioribus suis concessam, colligendi ac scriptis mandandis gesta sanctorum hujus Provinciæ : Cujus piis studiis quantum in nobis est favere cupientes, eidem Fratri facultatem concessimus, prout de facto per præsentes concedimus, ut juxta præfatæ licentiæ formam & tenorem, per nostram Diœcesim libere

(1) Langelier portait : *un Enfant Jésus tenant deux anges liés,* alias *un chevron accompagné de 3 coquilles.*

(2) Vilazel : *d'or à une corneille de sable tenant en son bec une branche d'olivier de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

pergere, dictoque operi valeat incumbere. Mandantes vobis & vestrum cuilibet, ut illi in tam pio desiderio auxilium præstetis ipsique Manusc. Codices, Legendas, aliasque cartas huic negotio conferentes benevole communicetis, quo facilius attentatum opus ad Dei optimi Maximi gloriam, Sanctorum honorem, Ecclesiæ utilitatem, totiusque populi Catholici ædificationem, perficere possit. In cujus rei fidem, præsentes & nostra & secretarii nostri manu subscriptas, sigilloque nostro munitas, per eundem Secretarium facimus expediri. Datum Brioci in nostro Episcopali Palatio, die decima nona mensis Februarii, Anno à partu Virginis, supra millesimum sexcentesimo trigesimo quarto.

STEPHANUS E. BRIOCENSIS.

Locus sigilli Episcopalis.

Ex Mandato prædicti Domini D. Episcopi
Illustr. COMPADRE, Secret.

ADDITION.

Denis De la Barde (1) Parisien, Conseiller, Aumônier & Predicateur du Roy, Sindic General du Clergé de France, & Docteur de Sorbonne, fut nommé par le Roy à l'Evêché de S. Brieuc après la mort d'Estienne Vilazet parent de Messire Bouthilier, & avoit esté Chanoine de Nôtre Dame de Paris.

Ce Catalogue a esté par nous recueilly des Histoires de Bretagne d'Alain Bouchard & d'Argentré, & des Catalogues dressez par ledit Argentré, & le P. Augustin du Paz à la fin de son Hist. Geneal. des Illustres Maisons de Bretagne, suivy par Jean Chenu en son histoire chronologique des Evêques de France, & Claude Robert en sa Gallia Christiana *lettre B. mais specialement des memoires Manuscrits dudit P. du Paz, & de Messire Pierre de Lanyon Baron du Vieux-Chastel.*

Suite des Evêques de Saint-Brieuc de 1675 jusqu'à nos jours (P. P.).

D'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes de même.

Hardouin Fortin de la Hoguette, 1676-1680, originaire du Périgord; il fut sacré le 3 mai 1676, comme Evêque de Saint-Brieuc, puis transféré en 1680 à l'Evêché de Poitiers. Il mourut Archevêque de Sens en 1715.

De gueules à 3 écussons d'hermines.

Louis-Marcel de Coetlogon, 1681-1705, né en 1648, abbé de Bégard, vicaire général de son oncle Evêque de Quimper, fut sacré Evêque de Saint-Brieuc le 14 décembre 1681. Transféré en 1705 à Tournai, il y mourut le 17 avril 1707.

D'azur à 2 roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Louis Fretat de Boissieu, 1705-1720, né en Auvergne en 1668, capitaine de vaisseau puis prêtre; il travailla aux missions avec les prêtres de Saint-Lazare. Sacré Evêque de Saint-Brieuc le 11 octobre 1705, il mourut à Ancenis pendant la tenue des Etats, le 30 octobre 1720.

(1) Mgr de la Barde mourut le 22 mai 1675 : *Coupé d'or et d'azur, l'azur chargé d'une molette d'or et l'or de trois coquilles de sable.*

De gueules au lion d'argent couronné d'or.

Pierre-Guillaume de la Vieuxville-Pourpris, 1721-1727, originaire du diocèse de Saint-Malo, vicaire général de Nantes et abbé de Saint-Maurice de Carnoet, fut sacré Evêque de Saint-Brieuc le 6 juillet 1721. Il mourut le 13 septembre 1727.

Ecartelé au 1 d'azur au cygne d'argent nageant sur une mer de même au chef de gueules, chargé de 3 molettes d'or, au 4, d'argent à 3 pals de gueules, au 2 d'azur au lion d'argent, au 3 d'azur à la tour donjonnée d'or, à l'écu d'argent chargé d'un sautoir cantonné de 4 croisettes, le tout de gueules, brochant sur le tout.

De Vivet de Montclus, 1728-1744, originaire du Languedoc, sacré à Senlis le 9 mars 1728, fut transféré à Alais en 1744 où il mourut en 1755.

De gueules à la croix alaisée d'or qui est Bihic, *adextrée d'une macle de même.*

Hervé-Nicolas Thépault du Breignou, 1745-1766, sacré le 7 mars 1745, décédé le 26 janvier 1766, âgé de 63 ans.

François Bareau de Girac, 1766-1769, d'Angoulême, sacré le 31 août 1766, transféré à Rennes en 1769. Voir description de ses armes page 43*

D'azur à 6 billettes d'argent 3. 2. 1. au chef de gueules chargé de 3 annelets d'or. Devise : *in hoc ferro vinces.*

Jules Ferron de la Ferronays, 1769-1775, sacré le 8 avril 1770, transféré à Bayonne en 1775.

De gueules à la fasce d'argent surmontée et soutenue d'un losange d'or. Devise : *ardens et æquus.*

Hugues-François de Regnault Bellescize, 1775-1796, de Lyon, sacré le 25 juin 1775 ; après une longue incarcération il mourut à Paris le 20 septembre 1796.

Parti au 1 d'argent au lion de sable au 2 coupé : le 1 taillé d'argent et de gueules, le 2 tranché d'argent et de gueules au chef cousu d'or sur les deux partis.

Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, 1802-1815, du Languedoc, sacré le 1er mai 1802, mort le 11 janvier 1815.

D'argent à 3 têtes de lion arrachées de gueules. Devise : *Aper non Asper.*

Mathias le Groing de la Romagère, 1817-1841, du diocèse de Moulins, nommé en 1817, fut sacré le 17 octobre 1819, mourut le 19 février 1841.

D'azur à la croix terrassée et alésée d'or rayonnante de même, chargée au pied de deux ancres d'argent en sautoir. Devise : *ecclesiæ securitas.*

Jacques-Pierre Lemée, 1841-1858, né à Iffiniac diocèse de Saint-Brieuc, sacré le 8 août 1841, décédé le 31 juillet 1858.

D'azur au lion d'or. Devise : *Traham eos in vinculis charitatis.*

Guillaume-Elisée Martial, 1858-1861, né à Bordeaux, sacré le 28 octobre 1858, décédé le 26 décembre 1861.

D'azur à la tour crénelée d'argent mouvante d'ondes en courroux de même et surmontée d'une étoile d'or. Devise : *Ruunt et stat.*

Augustin David, 1862-1882, né à Lyon le 28 mars 1812, sacré le 2 juillet 1862, décédé le 27 juillet 1882.

D'hermines à 3 fasces de gueules qui est Rostrenen, *au buste de vierge couronnée d'argent brochant.* Devises : *Pro Deo pro patria,* et *in charitate et pace.*

Bouché, 1882-1889, né à Rostrenen le 7 septembre 1828, sacré le 30 novembre 1882, décédé le 4 juin 1888.

D'azur au calice d'or avec la devise : *Sacerdos in æternum.*

Pierre-Marie-Fredéric Fallières, né le 9 avril 1834, à Mézin (Lot-et-Garonne), vicaire général de Bordeaux, sacré évêque de Saint-Brieuc le 23 février 1890.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE LEON
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

ADDITION.

L'Evêché de Leon est situé en la côte Septentrionale de la Basse Bretagne. Les habitans de ce Diocese parlent le franc Breton, & sont nommés par Cesar & Pomponius Mela, *Ossisimi*, & leur Ville capitale *Civitas Ossisimorum*, & depuis nommez de S. Paul, du nom de son premier Evêque. Le siege Episcopal y est étably : le Chapitre est composé d'un Chantre, qui est premiere dignité, de trois Archidiacres, douze Chanoines, & sept Vicaires du bas chœur.

En ce Diocese sont situées les Abbayes de Relec & de S. Mathieu, la Chapelle de Nôtre-Dame du Folgoet, les Villes de Saint-Paul, de Brest, de Lesneven, de Landerneau, de Morlaix, & de Saint-Renan.

L'an 383. l'Empereur Flave Maxime Clemens s'étant révolté contre l'Empereur Gratian, se proposa pour premier exploit deça la Mer, la conqueste des Gaules, & à cét effet descendit en Bretagne avec une puissante armée, prenant terre à la coste de Leon, (que lors on appelloit Legion) & passant plus avant és Gaules, laissa cette Province au Prince Conan Meriadek (1), qui ayant vaincu Jubaut Roy du pays, neanmoins tributaire aux Romains, (ou, pour mieux dire) leur Lieutenant en ce pays, & tué vingt-cinq mille des siens, & donné la chasse aux garnisons Romaines, commença à policer son Royaume, & établit deux Comtes, qu'il appella *Consules* (retenant encore les termes dont usoient les Romains lorsqu'ils étoient Seigneurs du pays) l'un de de Leon l'autre de Cornoüaille. Il rebastit & fortifia le Royal Chasteau de Brest, que Jules Cesar avoit jadis basty sur une pointe de terre qui s'avance en la mer à l'embouncheure de la riviere de Caprel, & en bastit un autre sur le bord de la mer en la Paroisse de Plourin en bas Leon, qui fut nommé *Castell-Meriadec*, & repara l'Eglise de la Ville d'Occismor, où il fut enterré l'an 388. L'an 401. Fragan Pere de S. Wenolé, Gouverneur de Leon sous le Roy Grallon, défit une armée de Barbares qui étoit descenduë à la côte

(1) Voir *la fable de Conan Meriadec*. M. de la Borderie, *Hist. de Bret.* II, p. 442.

de Leon, és Paroisses de Guic-Sezni & Kerlouan, & en action de graces de cette victoire, il fonda une Eglise en l'honneur de la Sainte Croix, au lieu où s'étoit donné la bataille, & s'appelle encore à present Loc-Christ an Isel-guez, en la Paroisse de Plou-nevez. L'an 477. Audoacro General des Saxons aborda au bas Leon, & brûla le pays d'entre les rivieres de Wrakh & Elorn : mais comme il s'amusoit à assieger quelque chasteaux à la campagne, le Roy Hoël le surprint, & ayant rompu son armée, le mena battant jusqu'au rivage de la mer, & le contraignit de gagner promptement ses Navires, & se mettre à la voile. L'an 489. Corsolde General des Danois tint méme route, & étant descendu au bas Leon, s'y tint jusqu'à l'an 502. que le Prince Rivallon Murmaczon quittant l'Isle de Bretagne descendit en Leon, d'où il chassa Corsolde & ses Danois, les ayant contraints aprés plusieurs pertes, de se retirer en l'Isle de Callot, où il les poursuivit, força leur camp & les tailla en pieces, & en memoire de cette victoire obtenüe par les intercessions de Nôtre-Dame, il fonda une Chapelle au nom de la Vierge Marie, au même lieu où étoit la tente du Barbare Corsolde, & c'est la devote Chapelle de Nôtre-Dame de Callot. L'an 518. S. Paul Aurelian natif de l'Isle de Bretagne, passa la mer, & aborda en l'Isle d'Ouessant à la coste de Leon, d'où il passa en l'Isle de Baas, & y bastit un Monastere qu'il gouverna si saintement, qu'il fut demandé pour estre Evêque de Leon, & donner commencement à ce Catalogue.

I. — **S. Paul** surnommé **Aurelian,** Abbé des Monasteres d'Ouessant & de Baas, fut demandé par le Comte Guytur (qui bastit le Chasteau, & donna commencement à la Seigneurie de Penhoet) & le Peuple Leonnois, & nommé par les Roys Childebert de Paris, & Juduval de Bretagne Dononée, alors refugié en la Cour dudit Childebert, & fut sacré à Paris l'an 529. sous le Pape S. Felix IV. & l'Empereur Justinian I. & l'an 542. il dedia la Chapelle de Nôtre Dame de Creisker, fondée l'an 542. *pour l'occasion que nous avons rapportée en la vie de S. Guevroc, le 17. Fevrier, p. 44. art. VI.* il se démit de son Evêché l'an 553. & se retira en son Abbaye de Baas.

II. — **S. Joava** Disciple de S. Paul, Moine de Landt-Tevenec, Abbé de Daougloas & Recteur de Braz-parz en Cornoüaille, par la démission de S. Paul fut sacré Evêque de Leon l'an 553. sous le Pape Vigilius, l'Empereur Justinian I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom. Il ne vécut qu'un an en ce Siege, & mourut le deuxiéme de Mars l'an 554. *Voy. sa vie le 2. Mars, pag. 52.*

III. — **Tiernomal** Disciple de S. Paul, & Chanoine de Leon, élû l'an 554. sous les mémes Pape, Empereur & Roy, gouverna son Evêché deux ans, & mourut l'an 556. aprés lequel,

IV. — **S. Paul** pressé des importunitez de ses Chanoines, reprint l'Evêché, & le gouverna jusqu'à l'an 590. qu'il s'en démit de rechef en faveur de

V. — **Cetomerinus** qui fut sacré la méme année, sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Maurice, & le Roy Alain I. Il officia aux obseques de S. Paul l'an 594. & mourut l'an 602.

VI. — **S. Goulhen,** de grand Penitencier de Leon en fut élû Evêque la même année, & ne voulant consentir à son élection, il s'enfuit à Rome, où il fut poursuivy par les deputez du Chapitre de Leon, qui l'ayant recogneu le presenterent au Pape saint Gregoire le Grand, qui le consacra & envoya en son Evêché. Il mourut à Rennes le premier jour de Juillet l'an 616. *Voy. le surplus de sa vie, audit jour, pag. 277.*

VII. — **S. Tenenan** fut élû aprés la mort de S. Goulhen, l'an 616. sous le Pontificat de S. Deusdedit, l'Empire de Heraclius, & le regne de Hoël III. du nom, Roy de Bretagne Armorique, il mourut l'an 635. *Voy. le surplus de sa Vie le 16. Juillet, pag. 307.*

VIII. — **S. Houardon** élû l'an 635. sous le Pape Honoré premier, l'Empereur Heracle, & le Roy de Bretagne Hoël troisiéme, mourut l'an 650.

IX. — **S. Goeznou** d'Abbé de Landt-Goeznou & Chanoine de Leon, en fut élû Evêque à la recommandation de son predecesseur l'an 650. sous le Pape S. Martin I. l'Empereur Constantin III. & Salomon II. Roy de Bretagne Armorique. Il mourut à Kemper-Ellé, l'an 675. le 25. Octobre. *Voy. le surplus de sa Vie le 25. Octobre, p. 540.*

X. — **Gilbert** (1) fut élû aprés la mort de S. Goeznou, l'an de grace 667. sous le Pape Adeodatus, l'Empereur Constantin III. & le Roy de Bretagne Alain le Long II. du nom, lequel la septieme année de ce Pontificat, tint son Parlement general en la Ville de Saint Paul de Leon (alors appellée Occismor) auquel assisterent Saint Genevée Archevêque de Dol, Gaustier Evêque d'Aleth Chancelier de Bretagne, Guillaume Evêque de Rennes, Euphronius Evêque de Nantes, Hugues Evêque de Cornoüaille, Morvan Evêque de Vennes, Alain Evêque de S. Brieuc, nôtre Gilbert Evêque de Leon, & Robert Evêque de Lexobie ; les deux Comtes de Bretagne, sçavoir Budik Comte de Cornoüaille, & Renould Comte de Leon, les Seigneurs d'Avaugour, de Goëlo, de Fougeres, de Vitré, de Rohan & autres, en laquelle assemblée le Roy decerna Commission à Morice du Faou, Bassian de Fontenay, & Rivallon de Rostrenen ses Chambellans, de reformer les coûtumes & usances de son Royaume, en datte du 10. May l'an 683. Ce Prélat mourut l'an 701.

XI. — **Omenesius** (2) succeda, ayant esté élû l'an 702. sous le Pontificat de Jean VI. & l'Empire de Justinian II. pour la seconde fois pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Alain le Long. Il mourut l'an 735.

XII. — **Guyomark** fut sacré l'an 735. sous le Pape Gregoire III. & l'Empereur Leon Isaurien, & mourut l'an 783.

XIII. — **Leonorius** (3) fut sacré l'an 784. sous le Pape Adrian I. & l'Empereur Constantin VI. & Irenes sa mere, & mourut l'an 813.

XIV. — **Liberalis** fut nommé à l'Evêché de Leon par l'Empereur Charle-magne qui avoit subjugué la Bretagne, l'an 814. sous le Pape Leon troisiéme ; mais le Roy Neomene ayant mis le pays en sa premiere liberté, & donné la chasse aux Officiers des Empereurs François, se voulut aussi defaire des Evêques, de leur nomination, & ayant fait faire des perquisitions de leurs deportemens, il trouva que ce Prélat & Suzan Evêque de Vennes, Salaçon Evêque d'Aleth, & Felix Evêque de Cornoüaille, étoient accusez du crime de simonie, & pour en connoître plainement, le Roy fit convoquer grand nombre de Theologiens & Jurisconsultes en son Chasteau de Coat-Loukh, où la matiere ayant esté examinée, les Evêques accusez ne se purent purger; mais d'autant que cette action ne se

(1) Ce Prélat n'est pas mentionné par dom Morice ; Gams le donne comme douteux.

(2) Omenesius, donné comme douteux par Gams, doit être vraisemblablement le même que l'Evêque Omnes dont nous allons parler, p. 228*.

(3) Guyomark et Leonorius ne sont donnés que par Albert Le Grand sans qu'il en soit fait mention dans aucun acte.

pouvoit terminer bonnement par l'authorité d'un Prince seculier sans le decret du Pape, il fut resolu que deux desdits Evêques iroient à Rome se purger devant le Pape. Ils y en envoyerent deux qui se purgerent fort mal, & ne pouvoient répondre aux allegations de S. Convoyon Abbé de Rhedon, que le Roy avoit envoyé pour suivre leur deposition envers le Pape Leon IV. lequel les envoya en Bretagne sans autre punition qu'une admonition de mieux faire à l'avenir; mais je croirois plûtôt que sa Sainteté donna commission aux autres Evêques non diffamez d'en connoître, & de fait ce qui s'en ensuivit le justifie, car si-tôt qu'ils furent arrivez en Bretagne, le Roy convoqua le Conseil à Rhedon, & y manda les Evêques tant les diffamez que les autres, & ayant par une ruze fait avoüer la faute des accusez, il les fit deposer, ce qu'il n'auroit jamais entrepris de faire, s'il n'y eût eu quelque secrette commission du Pape, auquel il venoit tout fraischement de rendre obeïssance. L'an 855. Liberal craignant pis s'en retourna à Occismor, prit secrettement les Reliques du Corps de S. Paul, & les porta en France au Monastere de Floriac & puis se retira vers le Roy de France Charles le Chauve. Ce Prélat avoit assisté l'an 817. à un Synode Provincial celebré à Rhedon par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques de Rennes, du Mans, de Nantes, d'Aleth & de Cornoüaille, où fut approuvée la confirmation faite par l'Empereur Loüis le Debonnaire, des Privileges des Abbayes de S. Meen de Gaël & de S. Jacut. L'an 824. les Bretons voulans secouër le joug de l'Empire, éleurent pour leur Roy Guyomark Comte de Leon, auquel Neomene Lieutenant de l'Empire fit teste, & entra en armes au pays de Leon, qu'il pilla & saccagea. Dés l'an 825. à la nouvelle de la mort de Charlemagne, Morvan Comte de Leon avoit esté élû Roy par les Bretons, & mena son armée contre l'Empereur Louis le Debonnaire, mais il fut tué prés la forest de Brizerac, s'estant trop avancé pour reconnoître l'ennemy (1).

XV. — **Isaias** (2) natif de Landt-Ternok, Chanoine de Leon, Archidiacre de Kimilidili, fut nommé par le Roy Neomene à l'Evêché de Leon si-tôt qu'il eut ouy la nouvelle de la retraite de Liberal en France l'an 855. sous le Pape Benoist III. & l'Empereur Loüis II. Il fut sacré par l'Archevêque de Dol, & vécut en ce siege jusqu'à l'an 902. non sans constestation de Liberal, qui mourut l'an 867. L'an 864. S. Salomon III. du nom, Roy de Bretagne, fut tué par les Comtes Pasteneten de Leon, & Urfeaut de Goëlo, & dit-on que ce fut au lieu où est à present la devote Chapelle de Nôtre-Dame dite Armerzer, c'est à dire le Martyr, Parroisse de Ploudiri, prés la ville de Land-Ternok. Aprés cette mort le Comte de Leon Pasteneten fut pris par les Danois, Norvegues & Normands, qui descendirent en Leon & ravagerent le païs, brûlans les Eglises, Monasteres, Villes & Chasteaux. L'an 875. au commencement du Printemps, les Galeres Romaines entrerent au Havre du Conquest, & ayant mis leur armée à terre, pillerent l'Abbaye de S. Mathieu & emporterent le corps du Saint assiegerent & prirent les Villes de Lesneven, S. Paul, Roscow, & la riche Ville de Tolente située sur la riviere de Vrakh, Paroisse de Plou-Kerneau, & assiegerent Brest par mer & par terre, qu'ils ne peurent prendre. L'an 878. les Danois, Normands & Norvegues retournerent en Bretagne, & commirent de grandes cruautez au Leonnois.

XVI. — **Octreo** (3) fut élû par le Chapitre de Leon l'an de grace 904. aprés que le siege eut vaqué deux ans, seant à Rome le Pape Jean IX. sous l'Empire de Loüis IV. &

(1) Liberalis, dit l'abbé Duchesne, fut dépossédé de 850 à 860 et remplacé sur le siège de Léon par un certain Dotwion connu par ce que dit de lui Bili dans sa biographie de saint Malo.

(2) Albert Le Grand est seul à donner le nom de cet Evêque.

(3) Avant Octreo il doit être fait mention de l'Evêque Hinvoret, auquel Wurmonoc dédia sa Vie de saint Paul de Léon en 884.

le regne du Duc Alain I. du nom. Il gouverna l'Eglise de Leon pendant la persecution des Normands sous leur Duc Rollo, & parvint jusqu'au regne du Duc Alain second, surnommé Barbetorte, lequel le fit perpetuel Administrateur de l'Evêché de Nantes l'an 939. où il mourut l'an suivant 940.

XVII. — **Hostionus** ou **Hedenus** (1), fut nommé à l'Evêché de Leon par le Duc Alain Barbetorte aprés la translation d'Octreo à Nantes, l'an 939. & l'année suivante 940. Octreo étant decedé, le même Prince le fit perpetuel administrateur de l'Evêché de Nantes. Il resigna son Evêché de Leon au subsequent, mais étant décheu de la grace du Duc, & mal voulu de la Noblesse & du Peuple de Nantes, il s'en retourna en Leon, où il vescut jusqu'à l'an 962. qu'il deceda (2).

XVIII. — **Marbo** fut élû & sacré Evêque de Leon la méme année 940. sous le Pape Agapette II. l'Empereur Otto le Grand & le Duc Alain Barbetorte. Claude Robert dit que ce fut ce Prelat qui transfera les Reliques de S. Paul au Monastere de Floriac, quoy que Liberal y en eût déja emporté une partie (comme nous avons dit) il fut present & souscrivit au rétablissement de l'Eglise Abbatiale de S. Pierre en Vallée prés Chartres, l'an 954. où il se nomme PAULILIANUS IN BRITANNIA EPISCOPUS. Il mourut l'an 995 (3).

(1) Hostion ou Hesdren ne devrait pas être distingué de l'Evêque Octreon (M. de la Borderie, *Hist. de Bret.* II, 403). Devenu chancelier du duc Alain, Hesdrenus rapporta l'an 952 la donation que fit ce prince à l'abbaye de Landévennec, de l'église Saint-Médard de Doulon, de l'église de Sainte-Croix de Nantes et de celle de Saint-Cyr hors les murs, de la vicairie et de l'église de Sucé, à cinq milles de Nantes, et de l'île de Batz près Guérande. Le *Cartulaire* de Saint-Florent le Vieil mentionne Hesdren Evêque de Nantes, comme ayant assisté en septembre 958 à une assemblée aux extrémités du diocèse de Tours. *(Episcopat Nantais.)* M. de Kersauzon ajoute que pendant son séjour à Nantes Hesdrenus reçut dans le clergé Hervé et le fit exorciste.

(2) Avant Marbo nous devons signaler deux prélats : Conan, omis par Albert Le Grand, est cité comme Evêque de Léon par Mabillon (*Annales,* II, 391), par l'abbé Trévaux et par Gams qui le fait vivre vers 962.

Nous pensons que c'est à cet Evêque que doit appartenir le tombeau que l'on voit encore au bas de l'église de Saint-Paul et qui est dit le tombeau de Conan Mériadec. Conan Mériadec n'a jamais existé, mais au XVII[e] siècle sa légende était partout admise et grâce à ce préjugé le P. de Saint-Luc se trouvant en face de ce tombeau remarquable et y lisant « une inscription fort vieille en lettres capitales presque effacées : « Hic Jacet Conanus, » n'avait pas hésité à lire ou à deviner *Britonum Rex,* alors que vraisemblablement on aurait dû déchiffrer *Leonen. Episcopus.* Nous croyons cette hypothèse fort admissible, étant donné que le tombeau porte les caractères du X[e] ou du XI[e] siècle comme le dit lui-même M. de Courcy.

Jacob, omis par Albert Le Grand, est donné comme Evêque de Léon par la *Gallia Christiana,* t. III, p. 1247 et VIII, p. 1550, par Gams et par Trévaux qui nous dit qu'il était originaire de la Grande-Bretagne, où il avait professé la vie monastique. Il passa en France sous le règne de Louis d'Outremer et demeura quelque temps dans une solitude du Berri ; il habita ensuite le Monastère de Saint-Mesmin dont il fut abbé. Alain Barbetorte le fit élire évêque de Léon après la mort de Conan. Jacob consentit à son élection et fut sacré évêque, mais il ne put se résoudre à quitter son abbaye où il passa le reste de ses jours ; il y mourut en 950. Il ne vint donc jamais à Saint-Paul.

(3) Cette dernière assertion ne semble pas vraisemblable et Paulinianus, dont nous parlerons plus bas, doit être distingué de l'évêque Mabbo.

Horéau nous dit que cet Evêque souscrivit vers 950 aux lettres de Ragenfroid, Evêque de Chartres, rétablissant les religieux de Saint-Pierre en Vallée, au diocèse de Chartres, et l'an VIII du règne de Lothaire, c'est-à-dire en 962, pour soustraire les reliques de saint Paul aux ravages des Normands. il les transporta au monastère de Fleuri où il fut bien accueilli par l'abbé Vulfade qui lui donna l'habit monastique, si bien que les Normands continuant leurs ravages sur les côtes du Léon, Mabbo se démit de son Evêché et mourut religieux de l'abbaye de Fleuri, aujourd'hui Saint-Benoît sur Loire, paroisse possédée aujourd'hui par des religieux bénédictins de la Pierre qui Vire.

Paulinianus fut Evêque, dit Trévaux, avant l'an 974 ; il est l'auteur de l'*Histoire de la translation des reliques de saint Mathieu.* Voir M. Gallet et M. de la Borderie dans sa note sur cette translation, dans la brochure de le Vot sur Saint Mathieu fin de terre. Dom Martene le donne également comme Evêque de Léon au X[e] siècle.

Après Mabbo, dit Horéau, on en est réduit aux conjectures pour la continuation de la série des Evêques. Quelques-uns veulent voir un Evêque de Léon dans un Drescandus qui souscrivit en 990 aux lettres du duc Conan touchant l'abbaye de Saint-Michel ; mais outre que cette charte mérite peu de créance, il y est question de Constantin et de Rethwaladre, Evêques, sans désignation de siège qui, au même titre que Drescandus, pourraient être pris comme Evêques de Léon.

XIX. — **Eudon** (1) Chanoine de Leon & Recteur de *Landt-Goueznou,* fut sacré l'an 995. sous le Pontificat de Jean quinziéme, & l'Empire d'Otton troisiéme, regnant en Bretagne le Duc Geffroy premier du nom. L'an 1019. il fit composer par Guillaume son chapelain ou Aumônier, l'Office de Saint Goeznou jadis Evêque de Leon. Il mourut l'an 1033.

XX. — **Salomon,** d'Archidiacre de Leon en fut fait Evêque l'an 1034. sous le Pape Benoist IX. l'Empereur Conrad second, & le Duc Alain III. & la méme année il signa la ratification de la Fondation du Monastere de S. Georges de Rennes. L'an 1039. il souscrivit au don que fit la Duchesse Berte veuve du Duc Alain, de la paroisse de Plougaznou Diocese de Treguer (2), audit Monastere da S. Georges de Rennes. L'an 1065. le Duc Conan II. du nom, fit accroistre & fortifier les ville & chasteau de Brest. L'an 1096. Hervé fils de Guyomarc Vicomte de Leon, se croiza avec le Duc Alain Fergent pour le voyage de la Terre Sainte, & pendant son absence son pere le Vicomte Guyomarc fut tué en une sedition populaire à S. Paul par ses sujets. Ce Guyomarc fit de grands biens au Monastere de Saint Melaine de Rennes, que ce Prélat confirma, nous en parlerons en Salomon second. Ce Prélat mourut l'an 1098 (3).

XXI. — **Jacques** (4), fut élû l'an 1099. sous le Pape Pascal, l'Empereur Henry IV. & le Duc Alain Fergent, aux obseques duquel il assista à Saint Sauveur de Rhedon, avec Baldrik Archevêque de Dol, Marbœuf Evêque de Rennes, & Brice Evêque de Nantes, l'an 1119. il mourut l'an 1122.

XXII. — **Uvallo** ou **Gallo** (5), Moyne de l'Abbaye de S. Florent le Vieil sur Loire, fut

(1) Trévaux ne mentionne pas cet Evêque qui est cité comme douteux par Horéau et Gams. — En 1019, l'auteur de la *Vie de saint Goeznou,* nous dit que Eudes est Evêque depuis 23 ans. Albert Le Grand a donc raison de le faire sacrer vers 995. (Voir M. de la Borderie, II, Appendice exode de la *Vie de saint Goeznou.)*

(2) Dans la charte il est dit que Plougathnou se trouve *in pago Leonensi,* car comme nous l'apprend M. de la Borderie cette partie du Tréguier dépendait alors des vicomtes de Léon.

(3) Après Salomon nous devons signaler Omnes, 1040-1055, omis par Albert Le Grand. Son nom est donné par l'abbé Trévaux et Gams et figure dans une charte de l'église de Sainte-Croix de Quimperlé de 1040 à 1055, par laquelle la comtesse Judith donne à l'abbaye plusieurs villages au port de Douëlan en Clohars-Carnoët. Le nom donné à l'Evêque de Léon dans cette charte est *Omnis.*

(4) L'existence de cet Evêque est assez problématique ; il est du moins certain que ce fut Galon qui assista en 1119 aux obsèques d'Alain Fergent.

(5) L'abbé Trévaux nous dit qu'il fut religieux de Landévennec et élu Evêque de Léon sur la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle ; Martene (*Anecdot.* IV, 127.) le cite comme évêque en 1106, et Horéau nous dit qu'en 1108 il souscrivit à la charte de Leodegar, Evêque de Bourges, donnant l'église de Saint-Etienne au monastère de Saint-Florent. — Le 7 décembre 1111 il fut témoin de la confirmation de cette donation faite par Jean Evêque d'Orléans.

En 1112 il assista au concile de Vienne.

En 1119 il assistait à Angers à la consécration de l'église de Notre-Dame de la Charité ou du Roncerai.

En 1127 il figure comme juge dans l'accord intervenu entre l'Evêque de Séez et Odon abbé de Marmoutiers. — La même année il assiste Hildebert son métropolitain, dans la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur de Redon.

En 1128, assistant au concile de Dol présidé par Girard Evêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège, il confirme conjointement avec l'Evêque de Tréguier la donation de Saint-Martin de Morlaix faite par Hervé, vicomte de Léon, aux religieux de Marmoutiers, en cette forme : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Moi Galo Evêque de Léon, et moi Raoul, Evêque de Tréguier, faisons connaitre que nos frères de Marmoutiers nous vinrent prier de confirmer de notre autorité épiscopale le don que leur a fait Hervé, vicomte de Léon. En conséquence, moi Galo, Evêque de Léon, sauf les droits de l'église de Léon, donne et concède aux dits religieux tout ce qu'ils ont ou pourront avoir dnns l'église de Saint-Martin de Morlaix, et notamment la chapelle de Sainte Marie-Madeleine et la chapelle de Saint-Augustin, avec toutes leurs appartenances.

Et moi Raoul, Evêque de Tréguier, je leur donne et concède, sauf le droit épiscopal, tout ce qu'ils possèdent ou possèderont au fief du dit vicomte Hervé, et dans ce concile de Dol, présidé par le vénérable légat Gérard d'Angoulême, je donne par mon anneau l'investiture de ces biens aux religieux de Marmoutiers ; de même, moi Galo, Evêque de Léon, par ma mitre je leur donne la même investiture. »

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, Saint-Martin de Morlaix n'a cessé d'être un prieuré dépendant de Marmoutiers. — Voir le texte de cette pièce dans Horéau, dom Morice et dom Lobineau.

On ignore l'année de la mort de Galo, mais le jour en est marqué au 9 septembre dans le Nécrologe de Landévennec.

sacré l'an 1122. sous le Pape Calixte II. l'Empereur Henry V. & le Duc Conan le petit. Il assista à un Concile national tenu à Nantes l'an 1127. & à la consecration du grand Autel de S. Sauveur de Rhedon, avec les autres huit Evêques de Bretagne. Il avoit assisté peu de temps aprés son sacre, l'an 1122. le Pape Calixte II. à Angers, lorsqu'il consacra l'Autel, sur lequel les Chanoines celebrent la Messe en l'Abbaye du Ronceray, ensemble avec Bernard le Gris Evêque de Nantes, & Regnaud Evêque d'Angers, étant lors Abbesse dudit Monastere Tiburge, laquelle consecration fut faite le 17. Septembre. Il mourut l'an 1134.

XXIII. — **Salomon** (1), fut consacré l'an 1135. sous Innocent II. l'Empereur Lothaire II. & le Duc Conan le Gros. Guyomarc IV. du nom, fils de Hervé Vicomte de Leon (qui avoit fait le voyage de la Terre Sainte avec le Duc Alain IV. l'an 1069) confirma aux Abbez & Religieux de S. Melaine de Rennes, le don que leur avoit fait sondit pere, de bois mort en sa forest de Cuburien prés Morlaix, pour le chauffage des Moines qui demeuroient au Prieuré de Saint Melaine en ladite ville, & pour l'usage de leur four, & la cuisson du sel qui se faisoit sur la riviere dudit Morlaix, toute la Chapellenie de Bourreet, les deux parts de la dixme de Plou-menoen (2), & la dixiéme de sa dixme de miel en Leon & en Plou-Kasteli, lequel don il confirma l'an 1160. & de plus adjousta aux dons de son pere, la dixme de toutes ses dixmes du Comté de Leon. Les lettres s'en trouvent au Cartulaire de S. Melaine de Rennes en ces termes : *Dedit etiam prædictus Vicecomes* (G. Pater meus) *jam dictis Monachis, ad usum domus suæ, & furni, & sartaginis suæ ubi sal conficiebatur, sufficientiam de lignis quæ in sylva sua* Cuburium *vocata reperiuntur, & molendinum suum, & duas partes decimæ mellis sui* de Pago Leonensi, & de Pago Castelli, & *totam capellaniam* de Bourret, *quam eis præcatu dicti Vicecomitis hoc donum facientis, Salomon* (c'est Salomon I. du nom) *Leonensis Episcopus concessit & confirmavit.* Addidi etiam *dono Patris mei pro salute ipsius & animæ meæ, redecimam decimarum mearum* per totam Leoniam, *& hæc & omnia & quicquid acquirere poterunt dono meo, & Baronum meorum, libere & quiete habenda concessi & confirmavi, in presentia filiorum meorum. E. scilicet Albi, & H. Leonensis electi, qui hoc donum viderunt & gratulanter concesserunt. Ego H. & duo filii mei testes.* Ce Prélat signa le don fait par Hoël Comte de Nantes, du Prieuré de Nôtre-Dame de Scoets & autres terres, aux Abbesses & Religieuses de S. Sulpice Diocese de Rennes, l'an 1149. Il mourut l'an 1161.

XXIV. — **Hamon de Leon**, fils puisné de Hervé Vicomte de Leon, eut la survivance de Salomon, ayant esté designé son successeur & accepté par le Chapitre dés l'an 1159. & incontinent aprés la mort dudit Salomon il fut consacré l'an 1161. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse I. du nom, & le Duc Conan surnommé le petit; lequel ayant accordé la Princesse Constance sa fille unique au comte Geffroy fils III. de Henry II. Roy d'Angleterre, fit faire hommage à son gendre. Le Comte Eudon pour se fortifier contre le Duc Conan son fils épousa la fille de Guyomark de Leon, sœur de ce Prélat, & en faveur de ce mariage ledit Guyomark quitta le party du Duc & se rangea du côté de son beau-pere, & mit ses sujets en armes, brûlant les terres du Duc; ce qu'ayant entendu le Roy d'Angleterre, il revint en Bretagne, chastia les rebelles, & contraignit le Vicomte Guyomark de se soumettre à sa volonté, & luy donner des ostages, aprés avoir en sa barbe fait razer les chasteaux de S. Paul de Leon, Trebez sur la riviere de Morlaix, & de Lesneven. Le Vicomte Guyomark ainsi rangé à son devoir, tourna sa

(1) Guy, 1142-1145. — Cet Evêque, que ne cite pas Albert Le Grand, assista, nous dit Horéau, au concile du Mans, vers 1143, et parait comme témoin, en 1145, du comte Alain dans une donation de ce prince à Hervé abbé de Saint-Melaine.

(2) Plougonven.

furie contre ce Prélat son frere, parce qu'il avoit toûjours tenu le party du Duc Conan; il le chassa de son siege & le bannit du Leonois (1). L'an 1171. l'Evêque eut recours au Duc, qui aprés avoir admonesté Guyomark de son devoir, & ce sans aucun effet, entra en armes au Leonois, & fit forte guerre à Guyomark, prit la ville de S. Paul & le reduisit en tel point, qu'il fut contraint de promettre au Duc qu'il feroit de ses terres selon sa volonté, & permit à son frere de retourner en son Eglise, lequel par cét accord rentra dans son Evêché, ramenant quant & soy Messire Hervé de Leon son frere vaillant chevalier, qu'il avoit tiré des prisons du Vicomte de Faou & son fils, lesquels en furent depuis recherchez, pris & constituez prisonniers, où ils moururent de mauvais traitement. L'an 1172. la mer outrepassant ses limites se jetta sur les terres de Leon, & en inonda grande quantité, laissant plusieurs immondices & charoignes, dont la puanteur causa de grandes maladies, presage de la mort de ce bon Prélat, lequel fut cruellement massacré sur la grande Place devant son Eglise Cathedrale, sortant de l'office le jour de la Conversion de S. Paul, le 25. janvier ledit an finissant. Ce massacre fait par le commandement du Vicomte Guyomark, offença extrémement tout le Clergé de Bretagne, qui se porta plaintif au Duc, requerant justice du Vicomte. Ce Prélat mourut en opinion de sainteté, & ceux de ce temps-là le tenoient comme Martyr, étant mort pour la défence des immunitez de son Eglise, n'ayant jamais pû estre induit à aller à l'encontre, voire par son propre frere. Aprés les obseques de ce Prélat, les Electeurs entrerent en different touchant son successeur, y ayant plusieurs brigues, mais le grand Archidiacre fut éleu, d'autant qu'il étoit porté par la pluspart du clergé & du peuple, toutefois son élection ayant été jugée simoniaque, elle fut cassée.

XXV. — **Barthelemy** (2), ¶ auparavant Doyen de Tours ⌊ homme de grande authorité dans le païs, fut éleu la méme année, & jura à son sacre de poursuivre la reparation de l'assassinat commis en la personne de son predecesseur, & à ces fins ayant fait son entrée en son Eglise, il alla trouver le duc Geffroy & la Duchesse Constance, leur remontra le detestable fratricide commis par le Vicomte de Leon en la personne de son frere & de son Prélat, en requerant justice; ce que le Duc luy promit; Guyomarc voyant sa ruine totale si le Duc luy couroit sus, vint trouver le Roy d'Angleterre à Pontorson, s'humilia devant luy, & rompit ce coup, en sorte qu'on ne le poursuivit plus & demeura en paix jusqu'à l'an 1177. que le comte Eudon son beau-pere ayant esté vaincu, le Comte Guyomarc qui contre sa promesse avoit armé en sa faveur, demeura exposé à la mercy du Duc Geffroy, lequel entra en armes en Leon, prit toutes les places dudit comté & en chassa le Vicomte Guyomarc, lequel se voyant dépoüillé, se vint jetter aux pieds du Duc, qui encore ce coup luy pardonna, & luy rendit ses terres excepté la ville & chasteau de

(1) Voici comment M. Horéau rapporte ces faits. En 1163, Hervé père du prélat et Guyomarch son frère, ayant été faits prisonniers par les vicomtes du Fou, Hamon, réunissant des hommes d'armes et soutenu par le duc Conan le petit, vint assiéger le château du Lin où son père et son frère étaient détenus et réussit à les délivrer; mais peu après vers 1169, leur père Hervé étant mort, Hamon et Guyomarch ne purent s'entendre, et celui-ci finit par chasser son frère Hamon de sa ville épiscopale. Hamon eut de nouveau recours à Conan et tous deux marchant avec des forces respectables contre Guyomarch, le défirent dans une bataille au lieu de Mechonet et Hamon fut remis en possession de son siège. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car son frère le fit assassiner le 25 janvier 1172, sur la place de Saint-Paul à la sortie de l'office, au lieu dit le Rengar, dit Horéau.

C'est pour expier ce crime que le meurtrier fonda l'année suivante 1173 l'abbaye de Daoulas. — On se demande comment, pendant un épiscopat aussi agité, Hamon put s'occuper de travaux de restauration à sa Cathédrale. Cependant M. de Courcy lui attribue la construction de l'abside romane qui a été remplacée au xv[e] siècle par le chœur actuel. Il serait à désirer qu'un monument, quelque modeste qu'il fût, rappelât dans la cathédrale le souvenir d'un Evêque qui est mort pour la défense des droits de son église. — P. P.

(2) L'abbé Trévaux admet comme Albert Le Grand l'existence de Barthélemy, doyen de l'église de Tours, comme successeur de Hamon, mais Horéau démontre que c'est impossible, car cette même année 1174 le même Barthélemy est choisi par les clercs de Tours, non pas comme Evêque de Léon, mais comme Archevêque de Tours à la mort de Josse.

Morlaix qu'il retint comme place frontiere, clef du comté de Leon, & place propre pour brider les courses des Leonnois. Sur la fin de la même année soixante-dix-sept, mourut ce Prélat.

XXVI. — **Guy** fut sacré l'an 1178. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse, & le Duc Geffroy. L'année d'aprés il assista au fameux Concile de Latran à Rome, qui fut de deux cens Evêques, & mourut l'an 1180.

XXVII. — **Yves Touill** (1) fut sacré l'an 1180. sous le Pape Lucius III. les mémes Empereur & Duc & assista avec les autres Evêques de Bretagne au Parlement general, où fut fait l'assise qu'on appelle du Comte Geffroy, l'an 1185. Il mourut à Rennes l'année suivante 1186. la méme année que le Duc Geffroy à Paris, & gist en l'Abbaye de S. Melaine prés Rennes.

XXVIII. — **Jean** (2) fut consacré l'an 1187. sous le Pape Gregoire huitiéme, vivans encore les Vicomtes de Leon Guyomarc & Hervé, lesquels l'an 1189. s'opposerent ensemble avec les autres Barons de Bretagne, aux desseins du Roy Richard d'Angleterre, qui se vouloit saisir de la personne du jeune Duc Artur, & consequemment du Gouvernement du Duché, dont ledit Roy irrité envoya en Bretagne une armée de Bandolliers nommez les Cottereaux, avec commandement d'y faire le pis qu'ils pourroient, sur tout de prendre André Seigneur de Vitré, auquel la personne du Duc avoit esté consignée en garde ; ce que les Seigneurs ayant ouy, ils deposerent le Duc en garde au fort Chasteau de Brest. L'an 1196. ces compagnies de voleurs firent des grands maux en Leon, mais ils furent enfin combatus, vaincus & exterminez de rigoureux supplices. Ce Prélat mourut l'an 1202. ayant assisté l'année precedente aux obseques de la Duchesse Constance, à Villeneuve prés Nantes.

XXIX. — **Jean** fut sacré la méme année 1202. sous le Pape Innocent III. & l'Empereur Otton IV. assista peu de temps aprés son sacre aux Estats assemblez pour deliberer des moyens de tirer vengeance du meurtre commis par le Roy d'Angleterre Jean dit sans Terre, en la personne du Duc Artur son neveu. L'an 1206. Ahel (c'est Alix) Duchesse de Bretagne & Pierre son mary, donnerent à Ameline d'Ecosse Abbesse de S. Sulpice, Ordre de S. Benoist, au Diocese de Rennes, l'Eglise de Nôtre-Dame de Lesneven, & le fournage de ladite ville, & plusieurs autres devoirs, pour fournir le pain quadragesimal aux Religieuses, don que ce Prélat confirma la méme année au mois de Septembre. L'an 1207. les partisans du Roy d'Angleterre bastirent un fort Chasteau en l'Isle du Conquest, & se saisirent du Bourg & du port, pour y recueillir les forces d'Angleterre, mais ils en furent délogez l'année suivante 1208. & leur fort razé. L'an 1225. le Duc Pierre Mauclerc voulut oster à Guyomarc Vicomte de Leon, les droits de bailler briefs en sa terre, d'autant, disoient-ils que c'étoient droits Royaux & de Princes Souverains, dont tous autres possesseurs étoient incapables, fors le seul Prince Souverain ; le Vicomte se defendit & s'allia de Hervé & Soliman de Leon, le Vicomte de Rohan & ses freres, Houdan Vicomte du Faou, Hervé sieur du Pont & plusieurs autres Seigneurs, qui se lierent si bien ensemble, que le Duc ne put rien executer en leurs terres ; de plus ils surprirent plu-

(1) Dom Morice, *Preuves*, I. c. 705, donne l'accord intervenu entre les moines de Saint-Melaine de Morlaix et les officiers du duc Geffroy, par devant l'Evêque de Léon. Ceux-ci prétendaient que les paroissiens de Saint-Melaine devaient faire cuire leur pain au four du duc, mais les religieux prouvèrent par témoins que tous les paroissiens de Saint-Melaine étaient tenus de faire cuire au four des religieux de Saint-Melaine. L'Evêque donna raison aux religieux contre les prétentions des officiers du duc vers 1180.

(2) Albert Le Grand est seul à donner le nom de ce Prélat qui sans doute ne doit pas se distinguer du suivant.

sieurs de ses places & luy declarerent guerre ouverte, dont s'ensuivit la bataille de Chasteaubriand, où les Barons furent mis en route. Ce Prélat avoit assisté au Concile tenu à Rennes, & l'an 1224. il assista à la Dedicace de l'Eglise Abbatiale de Ville-neuve au Nantois, avec Guillaume Evêque d'Angers, Estienne Evêque de Nantes, Josselin Evêque de Rennes, Robert Evêque de Vennes, & Raynaldus Evêque de Cornoüaille, Guillaume Evêque de Treguer, & S. Guillaume Pichon Evêque de S. Brieuc, & 12. Abbez de l'Ordre de Cisteaux. Il mourut l'an 1227.

XXX. — **Derien** ou **Dernerius** fut sacré l'an 1227. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc. L'an 1237. le Dimanche aprés les Octaves des B. H. Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, il assista à la fondation du Convent de S. Dominique de Morlaix, de l'Ordre des Freres Predicateurs, & y donna *quadraginta targuas argenti* (c'étoit une espece de monnoye) pour aider au bastiment, & en Novembre suivant il assista au Couronnement du Duc Jean premier à Rennes. L'an 1242. Henry III. Roy d'Angleterre, faisant voile vers Bordeaux, fut contraint par mauvais temps de relâcher au Conquest, & logea quelques jours en l'Abbaye de S. Mathieu, où s'étant rafraischy il remonta sur mer, & poursuivit sa route. L'an 1250. le Duc Jean I. reprenant les arres de son pere, voulut lever les briefs és terres de Guyomarc Vicomte de Leon, lequel n'y voulant consentir, le Duc entra en armes en Leon, brûla le païs & prit quelques places; enfin cela s'appaisa pour un temps, & demeura Guyomarc en ses anciennes possessions. Ce Prélat mourut l'an 1262 (1).

XXXI. — **Yves** fut élû l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. l'Empereur Conrad IV. & le Duc Jean I. L'an 1273. il dedia l'Eglise Conventuelle de S. Jacques de Dinan Ordre des Freres Predicateurs & y donna quarante jours d'indulgences. L'an 1275. le Duc Jean I. acquist des Vicomtes de Leon, leur Vicomté dudit Leon, & par ainsi appliqua à soy le droit de briefs & bris, lesquels avoient esté si souvent contestez par ses predecesseurs ausdits Vicomtes, qui soûtenoient ses droits leur avoit esté octroyez dés l'établissement du Royaume de Bretagne Armorique (2).

De gueules à la grande boucle d'argent.

XXXII. — **Guillaume de Kersauzon.** Le procez de la canonization de S. Yves l'appelle DE VILLI SAUZON. D'archidiacre d'Akh & Chanoine de Leon, en fut élû Evêque aprés la mort d'Yves l'an 1292. Il étoit puisné de la noble maison de *Kersauzon,* Paroisse de Guic-lan audit Diocese, & fut sacré sous le Pontificat de Nicolas IV. l'Empire d'Adolphe & le Duc Jean II. L'an 1295.

(1) D'après don Morice, Horéau et Gams, à Derrien succéda immédiatement Guy, qui fut sacré en 1238. On ne sait au juste quand il mourut, mais il est à présumer que son épiscopat se prolongea jusqu'à l'élection d'Yves en 1262. — M. Horéau nous dit que d'après le Cartulaire de Marmoutiers il accorda en 1246 à ce monastère le droit de patronage sur l'église de Saint-Martin de Morlaix ; nous avons dit plus haut comment cette paroisse appartenait déjà à Marmoutiers dès 1112.

(2) Entre Yves et Guillaume de Kersauzon l'abbé Trévaux, avec dom Morice, place un Guillaume de Leon qui figure comme tel dans l'obituaire de Nantes, au 27 juin et qui aurait occupé le siège de Léon en 1306, selon un sceau gravé donné par Lobineau. — Horéau ajoute que c'est peut-être ce Guillaume qui signe de la lettre G. une sentence contre Boniface VIII, le 20 octobre 1303. — Cependant nous croyons qu'ici Albert Le Grand a raison et que de 1292 à 1327, il n'y a eu qu'un seul Evêque Guillaume sur le siège de Saint-Paul et que cet Evêque est Guillaume de Kersauzon.

L'auteur de l'*Episcopat Nantais à travers les âges* (*Revue de l'Ouest,* 1890, page 196) nous dit positivement que Guillaume de Kersauzon Evêque de Léon était un des prélats assistant en 1393 au sacre de l'évêque de Nantes Henri de Calestrie.

C'est Mgr de Kersauzon qui, en 1309, en cours de visite pastorale en la paroisse du Tréhou, voua à saint Yves une femme atteinte de folie furieuse qui, conduite à son tombeau, fut complètement guérie. (Enquête de canonisation, déposition du témoin *Yvo Natalis.*) — P. P.

les treves n'étans pas encore expirées entre les Roys Edoüard d'Angleterre & le Roy de France, l'Anglois envoya une armée de 350. voiles à Bordeaux, sous la conduite du Comte de Lanclastre Edmond son frere & Henry de Lancy Comte de Lincolne, lesquels démarerent de Plemuē le lendemain de S. Hilaire 15. Janv. & vinrent moüiller l'anchre à la rade entre les deux villes du Conquest & de S. Mathieu, dont les habitans s'enfuirent; mais n'ayant eu le loisir d'emporter leurs meubles, ils s'en retournerent & demanderent un respir jusqu'à huit heures du soir, pour deliberer, disoient-ils, s'ils se rendroient ou non; mais en effet c'étoit pour sauver leurs meubles; dont les Anglois s'étant apperceus, ils sauterent à terre, pillerent les deux Villes & y mirent le feu, brûlerent les vaisseaux Bretons & une grosse galere qui étoit au port, pillerent l'Abbaye de S. Mathieu, & emporterent tous les ornemens & argenteries en leurs vaisseaux, & presenterent au General Edmond le Chef de S. Mathieu (precieuse Relique gardée en cét Abbaye) mais il la rendit aux Ecclesiastiques. Les Anglois continuerent à piller le plat païs & brûler les maisons des paisans, & s'étans enrichis de dépoüilles, entrerent dans le Golphe de Brest, où ils aborderent, puis ayans fait quelque raflée, remonterent sur leurs vaisseaux. Ce Prélat fonda & bastit la Chapelle de Saint Martin en son Eglise Cathedrale, où se voit sa tombe sans armes, lesquelles sont en deux vitres du Chœur du costé de l'Epistre. Son anniversaire se fait en la Cathedrale le 15. Juin. Il deceda l'an 1327.

XXXIII. — **Pierre** fut sacré l'an 1328. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Loüis de Bavieres IV. & le Duc Jean III. Il mourut l'an 1340 (1).

D'or à trois pommes de pin de gueules.

XXXIV. — **Yves de Tresviguidi**, Gentil-homme du païs de Leon, Chanoine de l'Eglise Cathedrale, fut élû l'an 1340. sous le Pape Benoist XI. l'Empereur & Duc que dessus, lequel étant mort à Caen en Avril 1341. & son corps enterré aux Carmes de Plou-Armel, la guerre civile commença en Bretagne entre Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthievre, & Jean Comte de Montfort, chacun d'eux pretendant le Duché luy appartenir. Le Comte ayant convoqué ses Estats à Nantes, un seul Messire Henry de Leon l'y vint trouver, neanmoins il ne perdit courage, & ayant mis ses troupes aux champs, il assiegea Brest, qui fut deffendu par Messire Garnier de Clisson Capitaine de la place, qui par le commandement du feu

(1) Pierre, que M. Horéau et Eubel surnomment Bernard, doyen du doyenné rural de Châteaubriand, au diocèse de Nantes, est nommé Evêque de Léon à la mort de Guillaume, le 15 des kal. de juin (18 mai 1328. Joan. XXII, A. B. t. 87, ep. 2093 la VIII[e] année du pontificat de Jean XXII (1328).

Les Archives Vaticanes contiennent plusieurs pièces touchant cet Evêque, nous signalerons seulement en 1334 (Jean XXII, lettres aux princes, an XVIII 1. 1133) la confirmation, par le Souverain Pontife, d'un accord intervenu entre l'Evêque de Léon et le Duc de Bretagne touchant le droit de pêcherie dans l'ile d'Ouessant. Pierre tint le siège de Léon jusqu'en 1349, car nous trouvons cette mention dans le Catalogue des Archives Vaticanes pour l'année 1349 :

« 1349 : Idibus maii, Guillelmus Canonicus cenomanensis subdiaconus fit episcopus Leonensis per translationem Petri ad Macloviensem sub Turonen. » — Nous voyons en effet en 1349 un Pierre *Benoit* de Guémené, monter sur le siège de Saint-Malo (Benoit XII, an IV, epist. 2, 431). Il est encore certain qu'en 1338 et 1342, c'était un Evêque du nom de Pierre qui était titulaire de l'Evêché de Léon (Clément VI, an I. reg. epist. 385, p. 311). Si nous insistons sur ce point, c'est qu'à cette date 1342, nous voyons Dom Lobineau affirmer que c'est un Evêque de Léon nommé *Gui*, oncle d'Hervé de Léon, qui au siège d'Hennebont s'entremit pour faire lever le siège. Le rôle de l'Evêque de Léon dans cette guerre ne peut être nié, mais je crois qu'il y a erreur sur son nom. M. Horéau, Albert Le Grand, et d'Argentré, attribuent ce rôle d'Evêque batailleur à un Yves de Treziguidy qui n'a jamais été Evêque de Léon, et leur erreur vient sans doute d'une mauvaise lecture du vieux chroniqueur Alain Bouchart qui s'exprime ainsi au sujet du siège d'Hennebont f° 120 : « Le lendemain au matin, l'Evesque de Léon qui estoit dedans la ville, Messire Yves de Tresiguidy et les autres capitaines et bourgeois..... » la phrase peut paraître amphibologique, mais avec un peu d'attention il est facile de voir que la personne de l'Evêque de Léon est bien distincte de celle de M. de Treziguidi dans cette énumération.

Nous pouvons donc attribuer à Pierre, Evêque de Léon, ce qu'Albert Le Grand rapporte de Yves de Treziguidi. et ce que Dom Lobineau attribue à Gui de Léon.

Duc avoit fait serment à Charles de Blois mary de la Princesse Jeanne, de le garder pour luy. Ce Capitaine soustint plusieurs assauts, & fit de belles sorties, en l'une desquelles il fut blessé, & mourut trois jours aprés ; ce que le Comte ayant sçeu, il fit donner aux assiegez un assaut general si furieux, que ne le pouvans supporter, ils se rendirent audit Comte qui y mit garnison de sa part. Le Chasteau de Gouelet-Forest, autrement nommé *Joyeuse-garde,* à my-chemin de Brest à Landt-Ternok, sur le bord de la riviere Elorn, luy fut aussi rendu par le Capitaine d'icelle, à la suasion de Messire Henry de Leon. Delà l'armée marcha à Ker-ahez en Cornoüaille, en laquelle commandoit ce Prélat, qui la rendit au Comte à la sollicitation dudit Messire Henry de Leon son neveu, & luy fit serment avec cette exception, *qu'il le reconnoissoit pour Seigneur & Duc, jusqu'à ce qu'il luy apparut qu'autre y eut pareil ou meilleur droit,* qui fut un pretexte pour quitter son party, comme il fit depuis. L'an 1342. il fut assiegé avec la Comtesse de Montfort, & messire Yves de Tresviguidi son neveu, en la Ville de Henebont, laquelle il tâcha à faire rendre à Charles de Blois, & ce à la suasion de son neveu Messire Henry, lequel pour un reproche receu du Comte au siege de Nantes, avoit quitté son party & suivoit de Blois ; mais le secours d'Angleterre étant arrivé, rompit le cours aux menées de cét Evêque, lequel voyant sa mine découverte, se declara, sortit de la ville, & se retira au camp de Charles de Blois. Les François ayant levé le siege de Henebont, marcherent vers le Conquest, lequel ils assiegerent, & prirent le Chasteau aprés une valeureuse resistance. La Comtesse de Montfort ayant sceu que l'ennemy marchoit cette part, avoit envoyé Messire Gautier de Mauny Lieutenant de l'armée d'Angleterre, pour renforcer la garnison du Conquest, lequel trouvant la place prise & la garnison taillée en pieces, la rassiegea, la reprit, & passa tous les François au fil de l'épée, reservé seulement dix prisonniers, abatit les tours, portaux & forteresses, & la laissa sans garnison. Le Chasteau de Gouelet-Forest qui appartenoit au Seigneur de Rohan, courut méme fortune, ayant esté pris par Charles de Blois sur les gens de la Comtesse, mais peu aprés repris sur de Blois par ledit de Mauny. L'an 1343. ledit sieur de Mauny averty par Messire Yves de Tresviguidi, neveu de ce Prélat, & Messire Taneguy du Chastel, que Hervé de Leon sieur de Leon sieur de Noyon, les sollicitoit continuellement de quitter le party de Montfort pour prendre celuy de Blois, alla en compagnie de ces Seigneurs l'assaillir au Manoir de Trekarantec (appartenant à ce Prélat) où ayans enfoncé les portes ils tuerent tous ses gens, le prirent prisonnier & l'envoyerent tenir prison en Angleterre. Cette méme année les Vaisseaux du Roy d'Angleterre ayant pensé estre brûlez à Morbihan, furent envoyez à Brest pour y estre plus seurement. L'an 1347. Charles de Blois ayant esté pris prisonnier à la Roche-Derrien, fut mis sur un vaisseau à Brest & mené tenir prison en Angleterre. Ce Prélat mourut la méme année.

XXXV. — **Guillaume Ouvroin** (1), fut transferé de l'Evêché de Rennes à celuy de Leon l'an 1347. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Comte de Montfort Jean IV. guerroyé par Charles de Blois. Il mourut l'an 1369. Du temps de ce Prélat le Duc Jean IV. & la Duchesse Marie fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, fonderent

(1) Guillaume Ouvroin, chanoine du Mans, sous-diacre, fut nommé par le Pape le jour des ides de mai (11 mai 1349, Eubel), et tint le siège de Léon jusqu'à ce qu'il le résignât en 1385 à son successeur immédiat Guy le Barbu. Il faut donc compter comme non avenus les trois successeurs qu'Albert Le Grand donne à Guillaume Ouvroin jusqu'à l'avènement de Guy le Barbu, savoir : Guillaume de Rochefort, Jean du Juch et Pierre Ouvroin.

Guillaume Ouvroin n'avait que 28 ans quand il fut nommé ; aussi, le 5 des ides de mai, obtient-il de Clément VI an. VIII, tom. 5, p. 147), dispense d'âge ; et le 3 des kal. de juillet il reçoit un bref l'autorisant à proroger sa consécration (Clément VI, an VIII, t. 2, p. 369). En 1354 Guillaume n'a encore que le titre d'élu (Innocent VI, an II, tom. 2, p. 204).

Guillaume Ouvroin n'avait que 64 ans quand il résigna à son successeur l'Evêché de Léon après un épiscopat de 36 ans.

le Convent des Carmes en la Ville de S. Paul de Leon l'an 1348. lequel étant décheu de bastimens, a esté reparé depuis vingt ans en ça, par le moyen des deniers octroyez à cét effet par le Roy tres chrestien Louis XIII. comme il appert par cette inscription.

In honorem DEI & B. MARIÆ de Monte Carmelo, JOANNES IV. DUX BRIT. me fecit, & singulari erga me percelebris Cleri, Nobilium, & populi affectu, LUDOVICUS XIII. Galliæ, Navarræ Rex Christianissimus, me jam vetustate & temporis injuria fere collapsum, à fondamentis renovavit. Sanctiss. PAULO V. Rom. Pontifice, Reverend. RENATO de Rieux Leonensi Episcopo, F. Petro Maillard humili Provinciali Turoniæ, & hujus Conventus Priore. 8. April. 1618.

Vairé d'or & d'azur.

XXXVI. — **Guillaume de Rochefort,** fut consacré l'an 1349. sous les mémes Pape & Duc. Ce Prélat fit de grands biens à son Eglise, & fit couvrir le livre de S. Paul de lames d'argent doré armoyées de ses armes. Il mourut l'an 1356.

D'azur à lyon d'argent armé & lampassé de gueules.

XXXVII. — **Jean du Juckh,** fut élû l'année suivante 1367. seant à Rome le Pape Innocent VI. sous l'Empire de Charles IV. & le Duc Jean IV. L'an 1358. deceda l'innocent SALAUN prés la Ville de Les-Neven & peu aprés fut concluë la fondation de l'Eglise de N. Dame du Foll-Coat, *dont nous avons récité l'Histoire le 8. mars page 84.* Ce Prélat étoit puisné de la Noble Maison du Juckh, Paroisse de PLOUARÉ prés Doüarnenés, Diocese de Cornoüaille, ses armes sont en la Maitresse vitre du Chœur de l'Eglise Cathedrale, & aux deux Vitres de la Chapelle de Toussaints en la méme Eglise. L'an 1363. il confera la Chapellenie de PEN-COAT, & l'an 1365. il receut le Duc Jean IV. à S. Paul, & la méme année il confirma la fondation du Foll-Coat faite par ledit Prince. Il mourut l'an 1369. De son temps Messire Guillaume du Chastel, de la maison du Chastel-Tremazan en ce Diocese, grand Panetier de France & Escuyer d'Escurie du Roy Charles V. dit le Sage, se fit signaler par les services qu'il rendit à la Couronne de France, il fut tué au passage de Pontoise, défendant la riviere contre les Anglois, commandez par le Duc d'York qui vouloit lever le siege dudit Pontoise : son corps apporté à Paris, fut par commandement du Roy enterré à S. Denis en France, comme on monte au grand Autel sous l'horloge.

XXXVIII. — **Pierre Ouvroin,** fut élû l'an 1370. sous le Pape Urbain V. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. L'an 1372. les Anglois que le Duc avoit mis en garnison à Lesneven, Concq, & Saint Mahé, furent mis hors par les Seigneurs du Leonnois, dequoy le Duc irrité assiegea S. Mahé où l'armée qu'il avoit mandé d'Angleterre vint moüiller l'ancre, avec laquelle il s'en retourna en Angleterre voyant tous ses sujets bandez contre soy. La semaine de Quasimodo l'an 1373. le Comte de Salisberi avec son armée ayant brûlé les Vaisseaux qui étoient au Port de Saint-Mahé, entra dans Brest, où il sçeut que tout le pays s'étoit revolté contre le Duc. Peu aprés le Connestable de France Bertrand du Guesclin entra en armes en Leon, les Anglois qui étoient à S. Mahé ne trouvans la place tenable se retirerent dans Brest, les François prirent Saint-Mahé & bloquerent Brest, place tres forte, mais pour lors mal avictuaillée; de sorte que les assiegez ayant mangé chevaux, chiens, rats, & souris, composerent, que si dans un mois le Duc ne revenoit si fort qu'il peut tenir la campagne, ils se rendroient, & en donnerent ostages. Le Duc ayant ouy nouvelle de cette capitulation, presta le secours, qui arriva à Brest au nombre de 80. voiles, avant le terme de la tréve, ce qu'ayant ouy le Connestable qui étoit allé assieger Derval, il vint en poste à Brest, & rengea ses gens en bataille és landes qui sont devant le Chasteau, & envoya un heraut sommer les Anglois (qui s'étoient

retrenchez prés le chasteau) de prester combat, à quoy n'ayans répondu, il renvoya le méme heraut sommer les Seigneurs de Neuville & de Knolles qu'ils eussent à acquiter leurs ostages autrement qu'il leur feroit trancher la teste, mais ce ne furent que menaces pour ce coup, car le Connestable étant appellé ailleurs se retira de Brest, & n'y laissa que 2000. hommes, ayant octroyé aux assiegez un respit de quarante jours. Le Comte de Salsberi qui avec une armée de 1000. hommes d'armes & 2000. Archers tenoit la mer, étant averty de ce traité, se resolut de décharger ceux de Brest de leur promesse & composition, fit voile vers Brest où il entra, rafraischit & renforça la garnison, & tous les jours se présentoit en rang de bataille pour convier le Connestable (qui étoit arrivé au siege avec toute son armée) puis le soir se retiroit en ses navires, & voyant que le Connestable ne l'osoit combattre, il l'envoya sommer, mais il s'en excusa, le Heraut retourna derechef luy dire de la part du comte de Salsberi, qu'il n'avoit pas de cavalerie, & nonobstant cét avantage qu'il le combatroit; le Heraut y alla, & n'eut point de réponse du Connestable, sinon de dire à Messire Robert Knolles qu'il acquitast ses ostages autrement qu'il leur feroit trancher la teste. Cela n'étonna pas le Capitaine Knolles, lequel se resolut à garder sa place. Il se trouva un Gentil-homme Gascon Maréchal de Camp du Duc d'Anjou, lequel representa audit Seigneur qu'à ces pauvres ostages ne tenoit que la place ne fut renduë, & que ce seroit une grande injustice de les faire mourir; mais Olivier de Clisson survenant rompit ce coup, & obtint dudit Duc qu'ils auroient la teste tranchée; ce qui fut executé à veuë des assiegez. C'étoit deux nobles Chevaliers & un Escuyer. Le Sire Robert Knolles ayant veu cét acte inhumain, pour s'en venger par acte reciproque, fit avancer des limandes de bois hors les fenestres de la haute salle du donjon du Chasteau, & par dessus dresser des aix & planches de sapin en forme d'échaffaut, & à la barbe de l'armée Françoise fit amener quatre Seigneurs François qu'il tenoit à grande rançon, & leur fit trancher les testes, lesquelles il fit par certains engins lancer dans le camp des François, dont l'une tomba prés la tente de Clisson, comme criant vengeance de ce sang innocent, & les corps furent jettez en la douve, & tout à méme temps les assiegez firent une saillie sur les François, où ils furent si bien servis, que voyans n'y avoir à gagner que des coups ils leverent le siege. L'année suivante 1374. le Duc envoya ce Prélat en Ambassade vers le Roy d'Angleterre, avec le Seigneur de Montauban & Estienne Goveon, pour traiter de la reddition des places & du remboursement des avances faites par ledit Roy pour les frais de la guerre, aprés son retour au païs & qu'il eut pris S. Mahé, le Conquest, Lesneven, Roscow, Landt-Ternok, & passé les garnisons ennemies au fil de l'épée. L'an 1378. les François voyans que le Duc s'étoit retiré en Angleterre, assiegerent derechef Brest, mais les Comtes de Salsberi et d'Arondel armerent 200. hommes d'armes et 400. Archers pour le venir secourir, mais avant qu'ils arrivassent les François s'étoient retirez. Ce Prélat n'étoit pas encore sacré l'an 1380. & n'en sçay pas la cause, & en cette année le Duc (du conseil duquel il étoit) l'envoya en compagnie du Seigneur de Montboucher, Messire Estienne Goveon, Guillaume Tanguy, Eustache de la Houssaye, Geffroy de Kerimel, pour bien venger le Comte de Bukingham qu'ils trouverent à Chasteaubourg entre Rennes & Vitré. Ce Prélat mourut l'an 1385.

D'or au sautoir fleuronné d'azur. XXXIX. — **Guy le Barbu** (1), de la maison de Quiliou,

(1) Guy le Barbu fut nommé Evèque de Léon le 22 mars 1385 (Eubel), au temps de l'anti-pape Clément VII. Il était fils de Jean le Barbu député en 1360 par Jean de Bretagne comte de Montfort aux conférences de Calais pour négocier la paix avec Charles de Blois (généalogie de la famille de Plœuc, p. 144). Les Archives départementales du Finistère conservent de nombreux actes passés au nom de Guy le Barbu; plusieurs ont conservé de très bonnes empreintes de son sceau (Série G — 133-134). Lors de sa nomination il était chanoine de Vannes, docteur ès lois, mais simplement sous-diacre. C'est à tort, croyons-nous, que M. Horéan reconnaît deux évêques du nom de Guy, de 1385 à 1396, et de 1396 à 1410. Guy le Barbu mourut le 5 décembre 1410.

¶ Paroisse de Plougastel, Evêché de Cornoüaille], frere de Henry Evêque premierement de Vennes, puis de Nantes, Chancelier de Bretagne, fut élû la même année du decés du precedent 1385. sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas & le Duc Jean le Conquerant IV. du nom. Il fit bâtir son tombeau en sa Cathedrale en la Chapelle de S. André, où il fut enseveli l'an 1410. Il donna à son Eglise 20. marcs d'argent, sa mitre & sa crosse & 200. écus d'or. L'an 1386. le Duc ayant quitté l'alliance d'Angleterre, pour prendre celle de France, ne pouvant obtenir de l'Anglois qu'il fit vider ses gens du Chasteau de Brest, se resolut de les en déloger, & l'assiegea par mer & par terre, ayant fait bâtir tout exprés des chasteaux de bois de la hauteur des murailles, montez sur de grands vaisseaux ronds chargez de Soldats, & par terre force blocus & bastions tout à l'entour de la place ; de sorte que les Anglois n'en pouvoient sortir aucunement, avec lesquels les Bretons étoient tous les jours aux mains. Avint sur ces entrefaites, que le Duc de Lanclastre passant avec une grosse flotte pour aller en Espagne, fut averty de ce siege, & du danger où étoient ceux de Brest ; ce qui luy fit resoudre de les aller aider, & ayant doublé le cap de S. Mahé, il entra dans le Golphe, & puis dans le havre de Brest, au son des clairons & trompettes qui faisoient retentir tous les rivages circonvoisins. Les Anglois ayant pris terre, bloquerent de tranchées & de forts les assiegeans, qui ainsi se virent contre-assiegez, & leur falloit entendre aux Anglois de la place, & à ceux de dehors, étant envelopez entre les deux. Les Anglois resolus de lever ce siege à quelque prix que ce fut, assaillirent le camp des Bretons si vivement, qu'ils jetterent par terre la pluspart des murailles, à force de saper, & les decouvrirent à nud ; mais la nuit survint, laquelle fut favorable à la retraite des Bretons, lesquels s'enfuirent tous, de sorte que le lendemain il ne s'en trouva un seul. Les Anglois avictuaillerent la place, puis poursuivirent leur route. L'an 1387. les Partisans du Connestable de Clisson ayans sçeu sa delivrance du chasteau de l'Hermine, surprirent les Ville, Chasteau & Abbaye de S. Mahé, & en mirent hors les gens du Duc. L'an 1395. Richard surnommé de Bourdeaux Roy d'Angleterre delivra au Duc le Chasteau & fort de Brest, qu'il tenoit dés longtemps en gage de 12000. escus, que le Roy Edoüard son ayeul avoit presté au Duc au plus fort de ses affaires, de laquelle reddition le peuple & les Milords d'Angleterre furent extremément courroucez. L'an 1402. ce Prélat assista avec les autres Evêques de Bretagne aux Estats convoquez à Nantes par le Duc de Bourgogne curateur du Duc Jean V. auquel les Nobles du pays s'obligerent de garder fidelement les places pour le Duc, & en ce Diocese s'obligerent pour la garde des Ville, Chasteau & forteresse de Brest & la Bastille de *Quilbignon* Jean de Lannion, Jean du Quellenec, Vicomte du Faou, Geffroy du Pont-glaou, Henry du Juch & Jean Periou. Pour la garde des Ville, Chasteau & forteresse de Lesneven, s'obligerent Tanguy de Kermavan, Jean Perceval, & Jean Periou. Pour le Chasteau & forteresse du Conquest Jean de la Feüillée, Eon Ferré, Nicolas Bouchard, & Eon son fils. Pour la ville & forteresse de S. Paul de Leon, s'obligerent Raoul de Coatguen, Tanguy de la Charmoye, & Jean de Poulhaye. L'an 1404. le Seigneur de Penhoat Admiral de Bretagne, averty que les Anglois tenoient la mer, partit du Havre de Roscow, pour les aller combattre, & les trouva à la pointe de S. Mahé, où ils combattirent trois heures durant, la victoire demeurant aux Bretons, qui tuérent deux mille Anglois, & emmenerent à Brest 40. vaisseaux à voiles & une grosse caracque chargée de butin, sans compter ceux qui furent coulez à fonds. Peu aprés les Anglois ayans failli à prendre la Rochelle par l'intelligence du Comte de Beaumont, descendirent prés de Brest, & commencerent à piller le plat païs, mais la Noblesse & la Commune leur resisterent, & le Duc arrivant peu aprés d'un côté, & le Seigneur de Clisson de l'autre, l'ennemy fut défait, le Comte de Beaumont tué, & le reste chassé dans leurs vaisseaux. Ce Prelat mourut l'an 1410.

D'argent à trois faces de gueules, à deux vivres affrontées d'azur, entrelassées dans les faces.

XL. — **Allain de Kerazred** (1), fut élû l'an 1410. & sacré au commencement de l'an 1411. sous le Pape Jean XXIII. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean V. Il mourut l'an 1414.

XLI. — **Allain**, fut sacré l'an 1414. sous les Pape, Empereur & Duc susdits, mourut l'an 1420.

D'argent au sautoir de gueules, cantonné de trois roses de méme, & d'un annelet en chef de méme.

XLII. — **Philippes de Koat-Kiz** (2), de la maison de KER-NEGUEZ, prés Morlaix, élû Evêque de Leon l'an 1422. sous les mémes Pape, Empereur & Duc, fit son entrée solemnelle en la Ville de S. Paul, & en son Eglise le Lundy aprés les Rameaux, 17. jour de Mars, ledit an finissant, en la forme contenuë en un instrument ou procez verbal rapporté par Notaires Apostoliques, dont voicy la substance.

L'an de grace 1422. Indiction quatorziéme, le Lundy aprés le Dimanche des Rameaux 17. jour de Mars, l'an quatriéme du Pontificat de nôtre Saint Pere le Pape Martin V. R. P. en Dieu Messire Philippes de COAT-KIS Evêque de Leon, arriva en belle & grande compagnie prés l'Eglise de S. Pierre, au faux-bourg qui méne de S. Paul à Sainte Magdeleine, où s'étant arresté dans le chemin prés le Cimetiére, se presenta bien monté Tanguy Seigneur DE KERMAVAN, lequel obeïssant à la sommation à luy faite par ledit Seigneur Evêque, mit pied à terre, & le chapeau à la main conduisit ledit Seigneur par la bride de son cheval, jusques dans le portail de ladite Eglise de S. Pierre, où il mit pied à terre; ledit de Ker-mavan luy tenant l'étrieu droit, à raison duquel service, le cheval que ledit Seigneur Evêque avoit monté jusques là demeura audit Seigneur de Ker-mavan, & tout son équipage aussi. Cela fait, l'Evêque s'assit en une chaire dans le porche de ladite Eglise, à côté droit de la porte, où le susdit de Ker-mavan luy osta les éperons & tira les bottes, luy leva le manteau & le chapeau, toutes lesquelles hardes luy demeurerent acquis à raison de ce service. Cependant l'Evêque fut par ses Chapellains revétu de ses ornemens Pontificaux, & le Clergé précedant, il entra dans l'Eglise, où l'Oraison recitée, il appella les Seigneurs Tanguy de Ker-mavan, Allain de Coat-ivi, & Guyomar de Kervern, & leur fit entendre, qu'à eux comme vassaux de l'Eglise & Nobles Chevaliers de son Diocese, appartenoit l'honneur de porter trois des poteaux ou pilliers de sa chaire, en son entrée solemnelle dans ses Eglise & Ville, les sommant de deffendre soy & son Eglise de toute injure, violence & oppression, luy aider de tout leur possible à administrer la Justice, à la deffense de soy & sadite Eglise, ainsi & comme il appartenoit à tous & chacun d'eux, conformément aux Droits & Sanctions legitimes : A quoy firent réponse les susnommez, qu'ils étoient prests & appareillez d'obeïr de tout leur pouvoir à la juste semonce dud. Seigneur Evêque. Cela fait, se presenterent Prigent Seigneur de Coat-menekh chevalier, procureur de son pere autre Prigent de Coat-menekh, & Henry

(1) Alain de Kerasred ou de la Rue, en latin de Vico, était chanoine de Nantes et docteur en droit, et fut recommandé au duc de Bretagne par le Pape Jean XXIII le 6 des ides de janvier 1411 (1412 n. st.). — En 1418, il fut nommé nonce près du dauphin et créé référendaire du Pape. (lib. VI. *Officialium*, p. 45.) Le 17 septembre il fut transféré à Saint-Brieuc. Il ne faut donc pas admettre deux Evêques Alain se succédant de 1411 à 1420 comme le fait ici Albert Le Grand.

Les nombreux sceaux de cet Evêque, que possèdent les archives départementales, ne portent pas d'armoiries, mais l'empreinte superbe d'un Evêque debout tenant d'une main la crosse et bénissant de l'autre.

(2) Philippe de Coetquis, chanoine de Tournai, dit Eubel, mais d'origine bretonne, comme le disent nos catalogues, et comme l'indique la forme bretonne de son nom, était docteur en droit. Les armes que lui attribue Albert Le Grand figurent sur son sceau, dont plusieurs beaux spécimens sont conservés aux archives. (G. 133.) — Il fut nommé à Léon le 16 octobre 1419 par Martin V; en 1427 il fut député du Pape près le duc de Milan et transféré en juin de la même année à l'archevêché de Tours.

Seigneur de Penmarkh, âgé environ de huit ans, lesquels representerent par l'organe d'Escuyer Yves de Kermelec, qu'autrefois s'étoit mû procez entre le Seigneur de Coat-menekh & feuë Damoiselle Guillemette le Velli, chacun contestant le droit & privilege de porter le quatriéme posteau ou pillier de la chaire Pontificale, & de percevoir la quatriéme partie des utensiles de la cuisine Episcopale, à tel jour leur appartenir; lequel droit de ladite le Velli étoit devolu au Seigneur de Penmarkh, lesquels de Penmarkh & de Coat-menekh seroient parvenus à certain appointement, par lequel étoit accordé entr'eux, que le Seigneur de Coat-menekh porteroit led. posteau ou pillier, jusques à certain endroit du chemin convenu entr'eux, & le Seigneur de Penmarkh, le reste du chemin, & diviseroient également entr'eux ladite quatriéme partie des utensiles de la cuisine, partant supplioient ledit Seigneur Evêque qu'il luy plùt agréer cet appointement, & les admettre à ce service, honneur & Privileges. A quoy le susdit Seigneur Evêque fit reponse, qu'attendu qu'il ne luy constoit pas qu'a aucun des Supplians appartint ce droit, & qu'ils en fussent en possession, ny que le procez intenté entr'eux pour ce sujet n'étoit encore décidé ny terminé; & joint aussi que quand bien aucun desdits Seigneurs seroient en possession de ce droit sans dispute ny conctradition, neanmoins le Seigneur de Coat-menekh n'avoit pas suffisante procure, & le Seigneur de Penmarkh étoit trop jeune; pour lesquelles & autres raisons, ledit Seigneur Evêque ne pouvoit leur accorder leur Requeste, jusqu'à estre plus à plain informé des droits des parties, & partant (sans préjndice) il sequestra ce droit entre ses mains pour cette fois, & le donna à Escuyers Henry du Chastel, & au Seigneur de Ker-azred, pour cette fois seulement.

Incontinent la Procession sortit pour marcher vers la Ville, les Chanoines & Dignitez revestus de chapes & ornements precieux, marchans chacun en son rang & ordre, l'Evêque sorti de l'Eglise de S. Pierre, s'arresta dans le porchet ou portail, & mettant la main à la poitrine préta le serment ausdits de Ker-mavan, de Coat-ivi, de Kervern, du Chastel, & de Ker-azred, representans les Chevaliers & Nobles du Diocese de Leon, & pour eux stipulans, & *promit de conserver, deffendre & maintenir les droits, franchises, & libertez de l'Eglise Leonnoise, n'alliener les biens immeubles de son Eglise (fors és cas permis par le droit) & reduire les biens allienez (s'il y en a) à la propriété & possession de son Eglise en tant que possible luy sera*, promit encores par serment, *de conserver, deffendre, & maintenir les Seigneurs, Nobles & Gentils-hommes de son Diocèse en leurs droits, privileges, franchises, libertez, & anciennes & loüables coûtumes.* Lequel serment ainsi presté, il monta & s'assit en sa chaire, & incontinent le Seigneur de Ker-mavan prit le poteau droit de devant, le Seigneur de Coat-ivi le gauche, le Seigneur de Ker-vern le droit, & les Seigneurs du Chastel & de Ker-azred le gauche du derrière de ladite chaire, & ainsi porterent ledit Seigneur le long de la ruë de Verderel, jusqu'à la porte de la ville, qui est joignant l'Eglise de Nôtre-Dame de CREIS-KER, vis à vis de laquelle étant arrivé, les Habitans de la Ville fermerent la porte, & firent sortir par le guichet Escuyer Guillaume HENRY, leur Procureur Syndic & Miseur, & par son organe requirent ledit Seigneur Evêque, qu'avant qu'il eût entrée en ladite Ville, il prétast le serment accoûtumé par ses predecesseurs Evêques de Leon, aux Bourgeois & Habitans de ladite Ville de S. Paul. Ce que ledit Seigneur Evêque fit, promettant audit Henry stipulant & acceptant pour et au nom desdits Bourgeois, *de conserver les droit, privileges, franchises & libertez de l'Eglise Leonnoise. Item de conserver les Bourgeois & Habitans de la Ville de S. Paul de Leon & leurdite Ville, en leurs franchises, libertez & immunitez anciennes, n'alliener les biens immeubles de son Eglise (fors és cas permis de droit) faire revenir les biens allienez, en tant que Dieu luy en donneroit le moyen.* Ce serment presté, le susdit Henry requit au nom de la Ville et Communauté de S. Paul, acte autenthique luy estre decerné. Incontinent

la porte fut tout au grand ouverte, & la Procession entra dans la Ville, ledit Seigneur Evêque porté dans sa chaire, comme dit est, lequel fut honorablement receu des Bourgeois & Habitans, qui l'accompagnerent jusques à l'Eglise Cathedrale, où s'étant arresté devant le principal portail, Venerable & circonspect Me. Jean de VIGERIS, Archidiacre d'Akh & Chanoine de Leon le vint trouver, & le requit de la part du College & Chapitre de l'Eglise de Leon, de luy prester le serment accoustumé estre presté par ses predecesseurs Evêques de Leon ausdits Chapitre & College, en telle solemnelle entrée. Ce que ledit Seigneur Evêque fit volontiers, jurant sur les Saints Evangiles (qui luy furent presentées par led. de Vigeris, stipulant & acceptant pour lesdits Chapitre & College) de conserver, maintenir & deffendre les droits, franchises, libertez, & loüables coûtumes des Eglise & Chapitre de Leon, & fit les autres sermens selon la forme prescrite en un memoire que ledit sieur Archidiacre tenoit entre ses mains & luy lut hautement en cette forme. L'Archidiacre luy demande, *Etes-vous le Seigneur Philippes de Coat-Kis, que nôtre S. Père le Pape Martin V. envoye pour Pasteur & Evêque de ce Diocese de Leon?* L'Evêque répondit, *Ouy*. L'Archidiacre, *Promettez-vous pas donc comme bon Pasteur & Evêque de Leon, de ne pas allienner les rentes, possessions & autres biens immeubles de vôtre Eglise, fors és cas permis par le droit, mais les garder fidellement?* L'Evêque répondit, *Nous le promettons*. L'Archidiacre, *Promettez-vous pas aussi de ramener & faire revenir au droit & propriété de vostredite Eglise, les rentes, possessions, & autres biens immeubles, si vous trouvez ou connoissez qu'il y en aye d'allienez?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *Promettez-vous aussi de deffendre, maintenir & conserver les droits, franchisses, libertez & immunitez Ecclesiastiques de cette Eglise, Chapitre & Beneficiers, & maintenir les Ecclesiastiques dans leurs droits, privileges, franchises & libertez, ainsi comme ont fait vos predecesssseurs Evêqaes de Leon?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *De plus, promettez-vous observer les Statuts de ladite Eglise, & les loüables coustumes & observance y observées & receuës?* L'Evêque, *Nous le promettons.* L'Archidiacre, *Vous promettez donc de tenir, garder, & fidellement accomplir toutes & chacunes des choses dessus-dites, Ainsi Dieu vous aide & ses Saintes Evangiles,* l'Evêque répond, *Amen.* Et lors les portes de l'Eglise sont tout au grand ouvertes, & la procession y entre, l'Evêque porté comme dit est. Etant arrivé à la porte du chœur il reïtera le méme serment entre les mains du susdit sieur Archidiacre, & encore une fois devant le grand Autel, puis ayant fait sa priere il entra au Chapitre, où il réïtera encore le même serment, puis baisa & salüa tous les Chanoines; en suite la grande Messe fut solemnellement chantée, & puis fut le disné, à l'issuë duquel, les Seigneurs de Ker-mavan, de Coat-ivi, de Kervern, du Chastel, & de Ker-azred, se saisirent de toute la vaisselle & utensiles du disné, comme à eux acquis à raison des services par eux rendus audit Seigneur Evesque en sa solemnelle reception & entrée. Il fut homme de grand jugement, trés docte & éloquent, fut transferé à l'Archevesché de Tours l'an 1427. & estant de bon entendement & experience aux affaires, le Roy de France Charles VII. l'employa en plusieurs honorables Ambassades à Rome & en Allemagne, & au Concile de Basle, où il assista comme Ambassadeur & chef du Conseil du Roy, & y fut fait Cardinal par le Pape Felix V. le 12. Novembre l'an 1440. le second de son Pontificat, à la troisiéme creation. Il se trouva present en la dispute qui fut entre les deputez du Duc de Bretagne & ceux de celuy de Bourgogne, pour la préseance entre ces Princes au Concile & fit retracter ce qui avoit esté ordonné par le Concile en faveur du Bourguignon, faisant donner le premier lieu au Duc de Bretagne. Il estoit en si grande reputation parmy les Italiens, qui l'appelloient ordinairement *Gallum Gallorum,* le coq des Prelats de France. S'estant trouvé à Paris sur la détermination faite par la Faculté sur les differens des Papes, il fut trouvé si bien dire & fournir son avis de si praignantes raisons & autoritez

de tel poids, qu'il estonna toute l'assistance. Il adhera constamment au Pape Felix contre Eugene IV. Ce Prélat estant venu en Bretagne aprés la celebration du Concile de Basle, fut extrémement chery du Duc, pour y avoir maintenu ses droits de preseance par dessus le Duc de Bourgogne.

D'azur au chef de gueules chargé d'une quinte feuille d'argent percée d'or.

XLIII. — **Frere Jean Validire** (1), autrement de **S. Leon,** Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs du Convent de Morlaix, fut eleu par le Chapitre de Leon aprés la translation du precedent à Tours, l'an 1428. Il estoit Docteur en Theologie de la faculté de Paris, fut Prieur de son Convent, & Confesseur du Duc Jean V. lequel le presenta audit Chapitre de Leon & fut son élection confirmée par le Pape Martin V. L'an 1430. ce Prélat fit de belles reparations en son Convent de Morlaix, nommément en l'Eglise, dont il fit lambrisser la nef, & y fit peindre son portrait vis à vis de la chaire du Predicateur, en habit de l'Ordre, à genoux devant une Image de Nostre Dame, tenant un petit JESUS en son giron, la crosse, mittre & ses armes à ses pieds avec sa devise DEUM TIME, à laquelle se rapportent toutes les sentences suivantes. La premiere procede de la bouche dudit Evesque, & se termine vers l'image de l'enfant JÉSUS, en un rouleau & contient ce verset du Ps. 22. *Dominus illuminatio mea & salus mea QUEM TIMEBO,* & l'Image de nôtre Sauveur luy renvoye un autre rouleau où est écrit cette sentence de l'Evangile, *Noli timere eos qui occidunt corpus, sed potius DEUM TIME,* & le Patriarche S. Dominique qui le presente, porte escrit dans son rouleau ce verset du Psalme 127. *Quia beati omnes qui TIMENT DOMINUM,* & au dessous est escrit *Jean de saint Leon Frere natif du convent de ceans, Evesque de Leon, & confesseur de Noble Monseigneur le Duc, fit lambrisser & peindee à ce nouvel lambris en l'an M.CCCC.XXX.* Derriere l'Evesque est le pourtrait d'un Religieux de son Ordre pareillement à genoux, présenté par Saint Pierre Martyr, qui profere cette Sentence dans son rouleau, *NE TIMUERIS cum dives factus fuerit homo,* & ledit Religieux repart, *Non timebo millia populi circumdantis me.* Et dessous est escrit, *Frere Yves le Milbeu de ceans, Bachelier en Theologie, compagnon dudit Evesque de Leon, & lieutenant dudit Office de Confessourerie.* Puis suit encore un autre Religieux du mesme Ordre, pareillement à genoux, presenté par S. Thomas d'Aquin qui porte en son rouleau, *Ne timueris à facie eorum, quia ego tecum sum,* & ledit Religieux respond, *Non timebo mala quoniam tu mecum es,* & au dessous est escrit, *Frere Prigent Bouga, Maistre en Theologie, compagnon & Penitencier dudit Evesque, natif & Prieur du Convent de ceans pour le temps.* L'an 1431. ce Prelat assista au Concile National celebré à Nantes le 22. jour de May. L'an 1433. le Duc Jean V. fit un voyage à Les-Neven, accompagné de ce Prelat, & y estant amplifia la fondation faite par le Duc son pere, des Doyen & College de FOLL-COAT, qu'il avoit déjà confirmé dés l'an 1404. à son retour de France, ordonnant que le service s'y fist à l'instar de l'Eglise Cathedrale de Leon. La statuë de ce Prince se voit au portail de ladite Eglise, relevé en pierre de Kersanton, armé de toute piece, la Couronne Ducale en teste & l'espée nuë en la main, & à ses pieds est gravé en pierre cette inscription : *Joannes illustris Dux Britonum fundavit præsens collegium, anno Domini M.CCCC.XXXIII.*

XLIV. — **Olivier** fut éleu l'an 1433. aprés que Jean eut esté transferé à Vennes, sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Albert d'Autriche II. du nom, & le Duc Jean V. &

(1) Jean Validire de Saint-Léon, né à Merléac, fut nommé Evêque de Léon par Martin V le 30 juillet 1427, mais fut bientôt transféré à Vannes le 5 décembre 1432. Il portait pour armes : *d'argent au chef de gueules chargé de 3 quintefeuilles d'argent.* Il fut nommé chancelier et confesseur du duc Jean V par lettres du 25 janvier 1429, et obtint du duc 12.000 francs pour l'aider à reconstruire le chœur de la Cathédrale. — P. P.

gouverna cette Eglise deux ans, jusqu'à l'an 1435. qu'il fut transferé à S. Brieuc (1).

D'azur à la face d'or accompagné de trois merlettes de mesme.

XLV. — **Jean Pregent** (2) fut sacré Evesque de Leon l'an 1415. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & fut transferé à S. Brieuc l'an 1443. Il assista au Concile de Florence l'an 1439. Ses armes se voyent en l'Eglise de Foll-coat au portail, & en une vitre en la nef du costé du Nort.

De pourpre au Lyon d'argent armé & couronné d'or.

XLVI. — **Alain de Kerouzere** (3), de la noble maison de Kerouzere Paroisse de *Sybirill* au Diocese de Leon, de Chanoine en fut Evesque audit an 1443. sous le Pape Eugene IV. l'Empereur Frideric III. & le Duc François I. du nom. Il estoit auparavant Archidiacre de *Kimilidili* en ladite Eglise. Il mourut l'an 1445. L'an 1443. le Duc François I. ratifia la fondation des Eglise & College du Foll-coat, faite par ses pere & ayeul. L'an 1444. Alain Vicomte de Rohan Comte de Porhoët & Seigneur de Leon, fonda deux Anniversaires en l'Eglise Cathedrale, & pour y estre Chanoine hereditaire luy & ses successeurs Seigneurs de Rohan, il donna audit Chapitre la dixme de la Paroisse de Plou-nevez & cinq quartiers fourment de rente à luy deûs sur les dixmes que ledit Chapitre levoit en ladite Paroisse, parce que lesdits Chapitre & Chanoines seront obligez luy venir au devant processionnellement avec sonnerie, luy bailler douze pains, & l'envoyer à son logis, & huit jours apres que son decez leur sera notifié, faire service, auquel le peuple sera semond le Dimanche precedent, par prieres & recommandations publiques ; mettront six écussons de ses armes, dont deux seront en pierre, en tel lieu qu'il designera dans leur Eglise.

D'azur semé de billettes d'argent à la bande d'Hermines sur le tout.

XLVII. — **Guillaume Ferron** (4) fut éleu l'an 1445. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. Ce Prelat

(1) Olivier du Tillay ou du Tillet, *Oliverius de Tileyo,* chanoine de Saint-Malo, fut nommé Evêque de Léon le 4 des kalendes de novembre 1432 (Eugène IV, tome 3, ep. 1421) et fut transféré en 1436 à l'Evêché de Saint-Brieuc : « Mercurii IV nonas julii ad supplicationem capituli Leonensis Oliverius transfertur ad ecclesiam Briocensem per obitum Joannis extra Romanam curiam (Obl. t. 65). Son sceau porte *une bande chargée de 3 fusées. (Arch. dép. du Finistère.* G. 133).

(2) Joannes Prigentius electus Leonensis, 4 nonas julii 1436 (Eugène IV, a. VI, t. 5, ep. 223) fut transféré à Saint-Brieuc à la mort d'Olivièr du Tillet, le 3 des kalendes de mars. « Veneris 3 kalendas martii Joannes episcopus Leonen transfertur ad ecclesiam Briocen, per obitum Oliverii extra Romanam Curiam. » (Oblat. t. 65, p. 45). Jean Prigent était depuis 1429 archidiacre d'Ack et conseiller du duc Jean V.

(3) Alain de Kerousère cité ici par Albert Le Grand ne peut être considéré comme Evêque titulaire de Léon, car les registres du Vatican nous montrent Guillaume Ferron succédant immédiatement à Jean Prégent, mais peut-être doit-il être considéré comme Evêque originaire de Léon ; toujours est-il que dans un état des tombes de la cathédrale de Léon en 1726 celle de l'Evêque Alain de Kérouzère est signalée près de l'autel de saint Jean-Baptiste ou du Rosaire.

(4) Guillaume fut nommé Evêque de Léon le vendredi 20 mars 1440, n. st. Pâques était cette année le 5 avril. « Veneris 13 kal. aprilis Guillelmus le Ferron, archidiaconus de Media (de la Mée) in ecclesia Nanneten. fit episcopus Leonensis. per translationem Joannis ad Briocen. (Obl. S. C. t. 64, p. 28.) Les armes attribuées par Albert Le Grand et M. de Courcy au Prélat, ne sont certainement pas celles dont il usait, car les sceaux fort nombreux qu'il a laissés portent invariablement une fasce accompagnée de 3 grelots, deux en chef et un en pointe. Ces armes se voient encore en plusieurs endroits de la cathédrale de Saint-Pol, notamment au porche méridional.

L'année même de son élection, Guillaume souscrivit au décret de l'union des Grecs au concile de Florence. « Guillelmus electus Leonen. subscribit Decreto unionis Grecorum. » (*Arch. du château Saint-Ange,* cap. 2, n. 11, 12). En 1461, au mois de février, une baleine ayant échoué sur les côtes de l'évêché, l'Evêque en fit extraire huit barils d'huile, mais le Duc en ayant eu connaissance et prétendant que c'était une usurpation de ses droits, envoya à Saint-Pol toute une troupe « equites et pedites sagittarios et armatos » qui se livra aux plus grands excès, pilla l'Evêché et la cathédrale et charga de chaînes les chapelains et le concierge de l'évêché qui ne voulait pas dire où l'Evêque était caché. Guillaume Ferron, fort de son bon droit, se réfugia à Angers d'où il intenta un procès au Duc en cour de Rome. Voici comment le Catalogue des Archives vaticanes mentionne ce fait. « Guillelmus le Ferron episcopus Leonen. graviter offensus a Duce Britannic occasione balene capte in parte maris ad cathedram spectantem, et processus ab eo factus in civitate andegaven in qua se contulit. » (Pie II, t. 37, ep. 281). — P. P.

portait une singuliere devotion à Nostre-Dame de Foll-coat, visitoit souvent sa Chapelle, & y fonda deux Chapelenies : ses armes se voyent encore aux parois de ladite Eglise. L'an 1458. Alain Vicomte de Leon & de Rohan, fonda le Monastere des Cordeliers en sa forest de Cuburien prés Morlaix, lequel est le sixiéme en ordre des Convens de la petite Province de Bretagne. Ces Peres suivans le premier esprit de leur reformation qui commença à l'Isle Verte l'an 1434 (comme nous avons remarqué ailleurs) s'estoient pauvrement bastis en une Isle à la coste de Leon nommée Enes-guerhk, (c'est à dire Isle Vierge). Mais ce lieu estant devenu inhabitable à cause de sa sterilité & du peu de moyen qu'il y avoit de l'avictuailler de la grande terre, fut par eux delaissé, & furent recueillis par ledit Seigneur de Leon, qui leur donna ce lieu de Cuburien, situé sur le bord de la riviére de Morlaix, demie lieuë de la Ville. François Gonzague General des Cordeliers, en son œuvre, *De ortu & progressu Seraphicæ Religionis,* parle ainsi de cette fondation. *Construxerant antiquiores hujus provinciæ patres, in insula maritimis undique cincta fluctibus (quæ Latinè Virgo appellatur* (1), *subestque; jurisdictioni Episcopatus Leonensis) ex humili materia Conventum, cumque is ob præfatæ insulæ sterilitatem incommodus omnino atque ad habitandum ineptus locus evasisset, eo relicto, tres alios nempe. Landerniensem, & sanctam Mariam de Angelis, & Cuburianensem, aliis in locis sibi construendos curarunt. Hinc natum est inter Fratres proverbium.* Virgo peperit tres, & postea infirmari cœpit, & fuit derelicta & sterilis. *Id est, insula Virgo tres peperit conventus posteaque mansit sicut & antea habitatoribus destituta, Antiquioribus igitur præfatis patribus, ex incredibili in Deum pietate compassus Generosus Heros* ALANUS ROHANNENSIUM & LEONENSIUM *Vicecomes, hoc sacrum Monasterium (quod viginti quinque fratres frequentius incolunt) non procul ab urbe cui Mons Relaxus nomen est, nemoroso quodam in loco nomine Cuburium, à fundamentis ad apicem usque construi perficique fecit, authoritate Eugenii IV. summi Pontificis, circa annum Domini 1454. Ouy bien il fut achevé, mais il fut commencé dés l'an 1445.* L'an 1462. le Duc François second fit son voyage au Foll-coat, en Juillet à l'issuë des Estats de Vennes, & confirma les Fondations de ses Predecesseurs.

D'azur au cerf passant d'or.

XLVIII. — Vincent De Ker-leau (2), de la noble famille de l'Isle en Goëlo, en Breton *An Ener Goas ar-Kharant,* Conseiller du Duc François II. Chancelier de Bretagne & Abbé de Begar Ordre de Cisteaux, ayant loyallement servy ce Prince, & esté envoyé en plusieurs honorables ambassades, fut présenté par son Maistre au Chapitre de Leon, qui l'esleut & fit son entrée solemnelle en son Eglise le 10. Jour de juin l'an 1473. seant à Rome le Pape Sixte IV. Il ne tint ce siege que trois ans, & deceda l'an 1476. Du temps de ce Prelat, Noble & discret *M. Yves Le Grand,* puisné de la maison de *Kerigonval* en ce Diocese, Aumosnier du Duc François II. Chanoine de Leon & du Foll-coat, & Recteur des Parroisses de Plou'-Neventer, & depuis de Plou'-Daniel, fit par le commandement du Duc, des recherches des Antiquitez des Eglises du Diocese de Leon, lesquelles m'ont donné de grandes lumières, tant pour dresser cette histoire, que celle des SS. Patrons spéciaux de ce diocese. Je croirois qu'il avait ordre de son Prince de donner au public une histoire du pays, ou bien il faisoit ce recueil pour quelque autre à qui ledit Prince avoit donné charge d'escrire, car il dit specifiquement, qu'il y a travaillé par exprés commandement du Duc, & de fait M. Pierre le Baut qui depuis a (par

(1) L'île Vierge est sur la côte de la paroisse de Plouguerneau.

(2) Vincent de Kerleau, abbé de Notre-Dame de Prières au diocèse de Vannes, et de Bégard au diocèse de Tréguier, fut nommé à l'évêché de Léon vacant *per obitum* le 4 mai 1472. (Sixte IV, a. 2, t. I, ep. 48.)

En 1476, Vincent obtint un indult pour nommer à l'*alternative* aux bénéfices de son diocèse. (Sixte IV, a. 5, t. 3, ep. 296.)

commandement de la Reyne Anne) écrit l'histoire de Bretagne, a pris de lui ce qu'il dit de l'Evesché de Leon. Ces memoires me furent communiquez l'an 1622. & en pris coppie.

D'argent à trois gemelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur 3. 2. 1. au chef d'or.

XLIX. — **Michel Guybé** (1), neveu de Pierre Landays Tresorier General de Bretagne fut éleu Evesque de Leon l'an 1476 & fit son entrée Episcopale en ses Ville & Eglise de Leon, le 27 Avril l'an 1477. & l'année suivante 1478. il fut transferé à Dol, puis à Rennes.

D'or au chef d'azur chargé d'une rose d'or.

L. — **Thomas James** (2), natif de Saint-Aubin du Cormier, Diocese de Rennes, Docteur en Droit, fut du temps du Pape Xixte IV. Chastelain du Chasteau S. Ange à Rome, & Ambassadeur du Duc François II. vers le Pape, Archidiacre de Pentevre en l'Eglise de S. Malo, Prieur de S. Jacques de Piremil prés Nantes, & aprés la translation de Michel de Dol à Rennes il fut éleu Evesque de Leon audit an 1478. sous le Pape Xixte IV. & le Duc François II. Il gouverna le Diocese jusqu'à l'an 1482. que Michel ayant esté transferé à Rennes, il fut fait Evesque de Dol.

LI. — **Allain le Maout** (3), fit son entrée Episcopale la même année 1482. & fut transferé l'année suivante 1483. à Cornoüaille. Il avoit esté Conseiller au Parlement du Duc François II. & en cette qualité assista au Parlement tenu à Vennes par ledit Duc l'an 1462. où il eut seance au banc des Conseillers. *Arg. l. 13. c. 3. p. 855.*

¶ LONGUEIL, *D'azur à trois roses d'argent au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.* ⅃

LII. — **Antoine de Longueil** (4), fut éleu en la mesme année 1483. & au commencement de l'an 1484. fit son entrée solemnelle en la Ville de S. Paul, il estoit fis de Messire Jean de Longueil, de Vuarangeuille, d'Offrainville, des Maisons, de la Riviere & du Rancher, Conseiller du Roy & President aux Requestes du Palais du Parlement de Paris, puis Lieutenant Civil de Paris, & enfin Maistre des Requestes de l'Hôtel du Roy; & de Dame Marie de Morvillers fille de Messire Philippes de Morvillers, premier président au Parlement de Paris, & de Jeanne du Drac fille de Messire Pierre de Morvillers Chancelier de France. Ledit ANTOINE DE LONGUEIL, Evesque de Leon, fut Chancelier & grand Aumosnier de la Reyne Anne de Bretagne. L'an 1486. le Duc François second l'envoya Ambassadeur vers l'Empereur Maximilian avec Messire Jean le Bouteiller sieur de Maupertuis, & Gratian Mathieu son Secrétaire; & l'an 1496. il eut le mesme employ vers le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye : il s'employa avec succez pour traitter le second mariage de ladite Reyne Anne avec le Roy Louis XII. & a signé le contrat de leur mariage passé au Chasteau de Nantes au mois de janvier 1498. par contrat passé à Malines le 9. Septembre 1490. & à Paris le 6 Octobre 1492. Il institua ses heritiers Jean de Longueil Seigneur des Maisons, & Louïs de Longueil Seigneur de Bon, ses neveux, deceda dans le Chasteau de Maisons sur Seine le 25. jour d'Aoust 1500. d'où son corps fut apporté en

(1) « Michael Guibe in decretis baccalaureus fit episcopus Leonen. in Britannia per obitum extra curiam » 1477, 24 janvier. (Sixte IV a VIII, tom. 8. ep. 66.)

(2) Thomas James le 14 janvier 1478 « fit episcopus Leonen. per translationem Michaelis ad Dolen. » Transféré à Dol il y mourut le 5 avril 1504. Voir son Epitaphe dans le *Pouillé de Rennes.*

(3) « Alanus le Maout electus Leonen. provisus 4 Kal. aprilis 1482. » (Sixte IV an XI. t. 2. ep. 250.) Il portoit pour armes : *D'argent à un chevron d'azur chargé d'un filet d'or en orle.*

(4) « Anthonius Longeil diaconus parisiensis fit episcopus Leonen. per translationem Alani. » 5 mai 1584. (Obl. t. 83. p. 89). (Sixte IV. an. 13. t. 3. ep. 203). Il mourut en 1500.

l'Eglise des Cordeliers de Paris, & enterré en la Chapelle de Longueil avec ses pere & mere & leurs predecesseurs : en laquelle Chapelle il est representé sur un tombeau élevé dans le mur, qu'il avoit fait preparer avant sa mort. L'an calamiteux 1488. l'armée Françoise continuant à assieger & prendre les Places du païs, aprés avoir pris Guenkamp entra en Leon, sous la conduite du Vicomte de Rohan, qui assiegea & prit la forteresse de l'Isle du Conquest. La Duchesse voyant Conq assiegé commanda au Seigneur de Kerousi de s'aller jetter dans Brest avec le plus de soldats qu'il pourroit, pour garder la Place, ce qu'il fit; toutefois peu aprés cette Place vint en la possession des François, on ne sçait si ce fut par composition ou autrement, y commandant pour lors de la part de la Duchesse, Thomas de Ker-asred Capitaine d'hommes d'armes, & Prevost de l'Hostel de ladite Duchesse. L'an 1489. Claude de Monfaucon fut fait Capitaine du Conquest pour les François, & y fut envoyé de l'artillerie & munitions, & pour la garde de la Place, le Capitaine Bongats avec sa compagnie de gens de pied. Le Vicomte du Faou Admiral de Bretagne, ayant abandonné le party de la Duchesse se declara François, & avec ses Navires tint la mer de Brest, pour empescher que les Bretons ne l'assiegeassent. En Juillet suivant le Mareschal de Rieux ayant apris que les François qui estoient dans Brest estoient courts de vivres, l'assiegea par mer & par terre, & les Anglois assiegerent Conq, mais ils furent secourus & avictuaillez par les François en Septembre suivant (1).

D'azur à la tour tournante d'argent, escartelé d'or au Lyon d'azur.

LIII. — **Jean de Kermavan** (2), de l'Illustre maison de Kermavan au Diocese de Leon, fut esleu Evesque de Leon l'an 1503. (& assista à son élection, & y eut voix Jean Vicomte de Rohan, comme Chanoine honoraire & hereditaire, en vertu de la fondation dont nous avons parlé cy-dessus) sous le Pape Alexandre VI. le Roy tres-Chretien Louis XII. Roy de France & Duc de Bretagne & la Reyne Anne sa compagne, laquelle ce Prélat receut à Saint Paul de Leon l'an 1505. l'ayant assistée en son voyage de Bretagne, Sa Majesté arriva à Nostre-Dame du Foll-Coat le Mardi dix-neufiéme Aoust, & y fit sa neuvaine, y fonda un Sacriste pour avoir soin des ornemens, trois enfans de Chœur pour ayder à la musique, fit achever le dome, & y fit beaucoup d'autres biens. Les armes de ce Prélat se voyent au Portail de ladite Eglise taillées en pierre. Il mourut l'an 1514. gist en la Chapelle de Kermavan en l'Eglise Parrochiale de Plounevez Diocese de Leon, en un sepulcre de pierre de Kersanton. L'an 1507. le premier Dimanche de May, quatriéme aprés Pasques, Tanguy Seigneur du Chastel & Marie de Juch sa compagne, fonderent le Convent de Nostre-Dame des Anges de l'Ordre de Saint François au Havre d'Aber-vrakh Paroisse de Landeda en ce Diocese.

LIV. — **Guy le Clerc**, Abbé de Saint Jacques de Montfort & de la Roë en Anjou, Aumosnier de la Reyne Claude femme du Roy François I. fut nommé par sa Majesté à l'Evesché de Leon l'an 1514. sous le Pape Leon X. Il reforma les Breviaires à l'usage de son Eglise de Leon. L'an 1517. il porta le S. Sacrement à Angers lorsque le Roy François I.

(1) Aprés Antoine de Longueil, il y a lieu de placer comme Evêque de Leon Jean d'Espinay qui fut transféré de Nantes à S. Pol le 25 septembre 1500. « Johannes de Spinai Nanneten episcopus transfertur ad Leonen ecclesiam per obitum Antonii » 25 septembre 1500. (Prov. S. C. p. 176). D'aprés M. de Kersauzon (*Revue de l'Ouest*, VII, p. 695) il portait pour armes : *ecartelé aux 1 et 4 d'argent au lion coupé de gueules et de sinople armé et lampassé d'or* qui est d'Espinay, *aux 2 et 3 de gueules à 9 macles d'or 3. 3. 3.* qui est Montauban ramage de Rohan, *et sur le tout d'argent à la guivre d'azur en pal dévorant un enfant issant de gueules couronnée de mesme* qui est Milan Viscomti.

(2) Jean de Kermavan fut pourvu de l'Evêché de Léon par Jules II le 29 novembre 1503. Ses armoiries se voient sur les stalles du chœur de la cathédrale, qui furent commencées de son temps et achevées sous l'épiscopat de son successeur.

& la Reyne Claude y firent leur entrée. Il mourut l'an 1521. en son Abbaye de la Roë, & y fut enterré (1).

¶ CHAVIGNÉ, *d'hermines à deux faces d'argent & trois tourteaux de mesme en chef.*

LV. — **Christophle de Chavigné** (2) fut nommé à l'Evesché de Leon par le Roy François I. l'an 1521. sous le Pontificat de Leon X. L'an 1527. l'Eglise Conventuelle des Cordeliers de Cuburien prés Morlaix fut commencée à bastir, & y fut assise la premiere pierre l'onzieme jour de Mars audit an, comme il appert par une inscription gravée en pierre au porche de ladite Eglise, & l'an 1531. le 25. Juin elle fut dediée à Dieu sous l'invocation de Saint Jean l'Evangeliste, par le R. P. en Dieu Maistre Jean de Larger. L'an 1532. le Roy François I. & la Reyne Claude furent au Foll-coat, y donnerent des riches presens, & confirmerent les privileges & fondations faites par leurs predecesseurs à ce saint lieu. L'an 1539. le Roy donna à ce Prélat l'Abbaye de Bocquien Ordre de Cysteaux. L'an 1541. les Nobles Bourgeois de la Ville de Morlaix, qui depuis que leur Ville eut esté brûlée par les Anglois l'an 1521, avoient de coustume en temps de guerre d'aller faire le guet au bas de la Riviere, ceux de la Ville close de Saint-Martin, assistez des Paroisses de Taulé, Henvic, & Karantec à Penallan en Trecarantec; & les habitans des Faux-bourgs de saint Mathieu & saint Melaine, assistez des Paroisses de Plou-Jean, Plouezockh, & Plougaznou, à Bar-ar-Menez ; ennuyez de ces guets furent conseillez par un Religieux du Convent de saint Dominique de leur Ville nommé Frere Nicolas le Trocler, de bastir un fort sur un rocher qui est à l'entrée du Havre dudit Morlaix nommé le Toreau vis à vis de la pointe de Karantec. Cét avis fut trouvé bon, & fut presenté requeste au Roy pour en avoir la permission, surquoy fut commis Monseigneur Jean de Bretagne Comte d'Estampes qui descendit sur les lieux, prit l'avis de la Noblesse & autres Estats, qui conclurent la construction dudit fort, que sa Majesté permit ; & y fut mis premier Capitaine Escuyer *Jean de Kermelec* sieur de *Kergoat*. L'an 1545. le 25. jour de Mars fut fondée la Chapelle de Nôtre-Dame des Vertus, prés l'Eglise Priorale & Parrochiale de Saint Martin és Faux-bourgs de Morlaix. L'an 1548. tres noble et tres illustre Princesse Marie Stuard Reyne d'Ecosse fonda la Chapelle de Saint Ninien (en Breton ils l'appellent *Sant Dreignon*) en l'endroit mesme où elle descendit du Navire, au Bourg de Roscow, lorsqu'elle vint espouser le Roy Tres-Chrestien François II.

LVI. — **Rolland de Chavigné** (3) neveu du precedent, eut l'Evesché par resignation de son Oncle, & en prit possession l'an 1554. sous le Pontificat de Jules III. & le Roy Henry II. L'an 1556. le second Dimanche d'Aoust R. P. en Dieu Frere Louys de Combout Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs, Suffragant de l'Evesché de Cornoüaille, dedia la Chapelle de Nostre-Dame des Vertus prés l'Eglise de S. Martin és faux-bourgs de Morlaix. L'an 1558. le Seigneur de Kersimon Capitaine de Brest, défit plus de six mille Anglois, qui ayans descendu à terre au port de Perzell en la Parroisse de Plougonvelen en bas Leon, avoient pillé les bourgs du Conquest & de S. Mahé, & fait le degast par le plat païs. Il en fut pris de seize à dix-sept cens, qui furent envoyez au Comte d'Estampes à Lamballe, qui les fit travailler aux fortifications de cette place.

(1) Guy le Clerc était nommé évêque de Léon dès 1414, mais il ne fut sacré qu'en 1520 et fit son entrée solennelle à S. Pol le 13 mai de cette année mais donna sa démission l'année suivante, pour aller mourir en 1523 au manoir de Saint-Ouen près Chateaugontier que lui avait donné la Reine Anne dont il avait été aumônier. (Chateaugontier et ses environs par Paul Bellevue). Ses armes qui se voient sur les stalles du chœur de la cathédrale sont : *d'argent à la croix engreslée de sable cantonnée de 4 aiglons de même.*

(2) Christophe de Chavigné fut nommé par le pape Léon X le 3 juin 1521. (Arch. dép. G. 112.) Il composa, de concert avec le chapitre, un recueil de statuts pour les chanoines, dont l'exemplaire original sur parchemin se trouve aux Archives départementales. (G. 118.) Rédigés en 1531, ils furent approuvés à Rome le 13 des kalendes d'avril 1541.

(3) Rolland de Chavigné le 6 avril 1554 « fit administrator Leonen per cessionem Christophori. »

De gueules à un sautoir de vair.

LVII. — **Rolland de Neufville** (1) puisné de la maison du Plessis Bardoul, eut l'Abbaye de Montfort l'an 1552. & l'Evesché de Leon par resignation du precedent l'an 1562. sous le Pontificat de Pie IV. & le regne du Tres-Chrestien Roy Charles IX. L'an 1565. il consacra Charles d'Espinay Evesque de Dol, assisté d'Anthoine Evesque d'Avranches, & d'Estienne Boucher Evesque de Cornoüaille. L'an 1571. le R. P. Frere Christophle Cheffontaines, puisné de la maison de Kermoruz Penfeunteuniou, Religieux Cordelier du Convent de Cuburien prés Morlaix, fut esleu cinquante-septiéme General de son Ordre au Chapitre celebré au Convent d'Aracœli à Rome, charge qu'il exerça huit ans, sous les Papes Pie V. & Gregoire XIII. qui le creéa Archevesque titulaire de Cesarée. Il écrivit plusieurs livres, entr'autres un traité *Du franc arbitre,* un autre *Du merite des bonnes œuvres,* un autre *De la reelle presence du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel,* un autre *Du point d'honneur contre les Duels,* un autre intitulé *La deffense de foy de nos Majeurs,* & plusieurs autres (pour l'Impression desquels il avoit par permisssion speciale du Roy une Imprimerie en sondit Convent de Cuburien) deffendus neanmoins par le Concile de Trente, *Donec expurgentur,* à raison de quelques opinions particulieres qu'il a tenuës. Ce bon pere fut extremement devot au tres S. & tres-Auguste Sacrement de l'Eucharistie (contre lequel les Huguenots de son temps blasphemoient) & aida extremement à nôtre Prélat à preserver ce Diocese de la contagion de l'heresie sacramentaire, tant par ses predications que par l'establissement de la Confrairie du S. Sacrement, qu'il institua en presque toutes les Paroisses de ce bas païs, malgré tonte la resistance des Huguenots ; il mourut à Rome, & fut enterré en son Convent *d'Aracœli,* assuré d'un Chappeau, si la mort ne l'eut ravy si tost. L'an 1574. le College de Leon à Paris, autrement nommé de Kerembert, fondé jadis par les Seigneurs de Kergroases, fut annexé à celuy de Treguer. Ce Prélat mourut au Prieuré de Saint Maurand en la Ville de Rennes l'an 1613. en opinion de Sainteté. Son corps fut apporté en son Eglise, & ensevely dans le Chœur du costé de l'Epistre, en une tombe eslevée dans le chanceau de l'Autel, avec Epitaphe de cette substance.

MISERICORDIAS DOMINI IN ÆTERNUM CANTABO.

PSALM. LXXXVIII.

Cy gist Messire Rolland de Neufville, puisné de la maison du Plessis Bardoul, en son vivant Evesque de Leon, lequel deceda en la ville de Rennes, le 5. jour de Fevrier l'an 1613. aagé de 83. ans, & fut enterré le 17. jour de Mars, ayant possedé l'Abbaye de S. Jacques prés Montfort 61. ans, & ledit Evesché 51. ans. LE LAISSANT PAR SA VIGILANCE SANS AUCUN HERETIQUE. Glorieux Eloge de ce digne Prélat, lequel ayant trouvé la Noblesse de son Diocese pour la meilleure part meublée de livres heretiques (que les Huguenots faisoient semer parmy eux, par un certain de leur party qui feignoit le Catholique, & mesme estoit constitué en dignité Ecclesiastique, & avoit charge d'ames, dans lesquelles il glissoit couvertement le venin de son heresie) fit si bonne perquisition de ces livres, que les ayant retirez par devers soy & admonesté ces pauvres abusez de leur devoir, il

(1) Rolland de Neufville, né en 1530, de Regnault de Neufville seigneur du Plessix Bardoul en Pléchâtel, gouverneur du comté de Montfort, et de Charlotte Ruffier, fut pourvu en 1550 de l'abbaye de Montfort et en 1562 de l'Evêché de Léon sur la résignation de Rolland de Chavigné, *(Pouillé de Rennes.)* — En 1592 il fonda une prébende au chapitre de Léon qui devait appartenir aux Evêques de Léon ses successeurs. Cette fondation fut approuvée par Bulle de Clément VIII, donnée à Rome « pridie nonas martii anno incarnationis 1595. » La même année il céda son domaine temporel sur l'ile d'Ouessant à René de Rieux qui donna en échange à l'Evêché de Léon le château et domaine de Porlech en Trégarantec. (G. 80.) — P. P.

Mgr de Neufville mourut en odeur de sainteté et apparut dans la gloire à Amice Picard, comme le raconte le vénérable Père Maunoir dans la vie manuscrite de cette servante de Dieu. — P. P.

les reconcilia à l'Eglise Romaine, brusla ces libelles & bannit l'heresie de son Diocese, en telle sorte qu'il n'y a guere Evesché en France qui se puisse vanter d'en estre si nettement exempts que celuy de Leon. L'an 1609. la grosse tour du Chateau du Toreau située à l'entrée du Havre de Morlaix coula de dessus le roc sur lequel elle estoit bastie, & la sentinelle, disant actuellement son rosaire, tomba & fut couvert des ruines, en telle façon toutefois qu'elles se formerent en guise d'un petit dome tout à l'entour de luy, laissant un trou au haut pour luy servir de soûpirail. Ayant esté long-temps en cet antre, il advint qu'un des dogues du Chasteau allant parmy ces ruines, mit le museau à ce trou, & sentant cet homme se mist à japper & gratter la terre de ses pattes, ce que voyans les soldats, ils crurent que c'estoit le corps de ce pauvre homme qu'il avoit trouvé, & estans allé voir que c'estoit ils l'entendirent se plaindre, & ayans osté plusieurs charetées de pierre de dessus luy, ils le trouverent en cette grotte miraculeuse, le Chapelet en main remerciant Dieu & N. Dame du Rosaire.

¶ Rieux, *D'azur à 10 bezans d'or 4. 3. 2. 1.*

LXIII. — **René de Rieux,** fils de René Seigneur de Sourdéac, Gouverneur des Ville & Chasteau de Brest, & de Suzanne de Sainte Melaine, Abbé commandataire de Nôtre-Dame du Relec Ordre de Cysteaux, & de Daoulas Ordre de Saint-Augustin, & d'Orbec, Ordre de Saint-Augustin, fut nommé à l'Evesché de Leon par le Roy tres-Chrestien Loüis XIII. qui depuis luy donna l'Abbaye d'Ordés. L'an 1619. le 20. jour de Decembre arriverent par mer à Morlaix neuf Religieuses Carmelines, mandées de Flandres pour l'establissement d'un Monastere de leur ordre en la Chapelle de Nôtre-Dame des Fontaines és faux-bourgs de ladite Ville; mais l'Evesque de Treguer ayant denié son consentement sur leur establissement, en cas qu'elles ne voulussent subir la direction des Prestres de l'Illustrissime Cardinal de Berule (comme les autres du mesme Ordre en ce Royaume) elles quitterent son Diocese, & passerent en Leon, où ce Prélat les recueillit, & les establit en l'Hostel du Seigneur de Kernaou, au faux-bourg de Bourret, & l'année suivante 1620. fut solemnellement leur Croix plantée, & l'emplacement de leur Monastere pris au haut dudit faux-bourg, prés la grande place de Saint-Martin. L'an 1621. les Capucins furent establis au bourg de Roscow & l'an 1622. Noble & discret Messire Pregent de Coat-ælez, Tresorier de Leon, & Recteur de Plou-coulm donna sa maison Canoniale à Saint Paul aux Peres Minimes qui y furent establis ladite année. *Le P. François de la Nouë en son Hist. Generale de l'Ordre des Minimes dit,* que ledit sieur Tresorier fut porté à cette fondation par une apparition de saint François de Paule, qui le luy enjoignit. L'an 1623. la contagion estant forte aux faux-bourgs de Bourret prés Morlaix, les Religieuses Carmelines se retirerent au Manoir de Leskifiou demie lieuë de la Ville, & de là à Saint Paul, où ce Prélat les logea en un quartier de son Palais, & l'année suivante 1624. elles furent receuës au Chasteau de Brest, & accommodées en la Chapelle Priorale de Nôtre-Dame. L'an 1625. les Festes & quinzaines de la Pentecoste, l'Eglise Cathedrale de Leon, & les Paroisses Monasteriales (1) qui s'y deservent ayant esté interdites, les Chanoines se transporterent en la Chappelle de Nôtre-Dame de Creis-Ker, & y firent le service pendant le temps de l'interdit. En 1626. le 24. jour de Mars fut posée la premiere pierre és fondemens de l'Eglise des Peres Minimes à Saint Paul. Enfin les Carmelines Flamandes qui de Brest s'estoient retirées au Chasteau de *Breignou* (2), & de là au Chasteau de Ker-jean, furent

(1) Monasteriales, il est question ici des sept paroisses dites *du Minihy,* desservies à la Cathédrale : Toussaints, Saint Pierre, Saint Jean Baptiste, Saint Jean l'Evangéliste, le Crucifix de la ville, le Crucifix des champs et Notre-Dame de Caël. — P. P.

(2) Château de Breignou au Bourgblanc.

commandées de se retirer en leur païs, ce qu'elles firent, & s'allerent embarquer à Saint-Malo, emmenans quant & soy la Dame Doüairiere de Lesmes, & nombre de filles de maison qu'elles avoient vestuës pendant leur sejour en Bretagne. L'an 1628. les Peres Recolets furent establis en la Ville de Lesneven, & l'an 1630. les Religieuses Urselines à Saint Paul, & és Avents de la mesme année la foudre tomba sur le clocher de Nôtre-Dame de Creisker, abattit la pointe de la piramide & les rebords de la guerite, tua une femme dans l'Eglise, & fondit une juste moitié du Chanceau de bronze à fueillages qui est devant l'autel, rompit l'escalier de la tour en plusieurs endroits, & desseicha tous les benestiers de l'Eglise. L'an 1634. les Capucins furent establis à Landt-Ternok.

ADDITION.

Ledit René de Rieux fut maistre de l'Oratoire du Roy Loüis XIII. il suivit la Reyne Marie de Medicis lorsqu'elle partit de France l'an 1633. & se retira en Flandres, pour lequel sujet le Cardinal Duc de Richelieu, qui avoit lors toute authorité dans le Royaume, obtint des Commissaires du Pape pour luy faire son procez, lesquels par jugement du dernier jour de May 1635. declarerent ses benefices impetrables, & le Roy nomma audit Evesché Charles Talon Docteur en Sorbone curé de Saint-Servais de Paris, lequel ayant eu le brevet du Roy le 28. Aoust 1635. le remit entre les mains de sa Majesté l'an 1637. n'ayant jamais obtenu de Bulles.

LIX. — **Robert Cupif** (1), Parisien de naissance & Angevin d'origine, doyen du Folgoet, grand Archidiacre & Vicaire Général de Cornoüaille, fut nommé par le Roy, & obtint ses Bulles l'an 1639. fut consacré en l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain des Prez à Paris le 25. May 1640. Il a beaucoup menagé & augmenté le temporel de ce Diocese, & rebastit les Eglises & les maisons, mais aprés la mort du Cardinal de Richelieu, René de Rieux fit action pour rentrer en ses Benefices, & ayant obtenu des Commissaires pour voir le procez, il fut rétably en ses droits par jugement du 6. septembre 1646. auquel jugement Robert Cupif n'ayant voulu acquiescer il s'ensuivit un grand procez, pour terminer lequel, le Roy nomma ledit Cupif à l'Evesché de Dol, & par ce moyen René de Rieux rentra en la possession de son Diocese de Leon, & fut receu en son Eglise avec joye & applaudissement le 24. Decembre 1648. Mais il n'en a jouy que peu d'années, estant decedé le 8. jour de Mars 1651. en l'age de 63. ans en son Abbaye du Relec, & son corps a esté inhumé en sa cathedrale proche le grand Autel (2).

LX. — **Henry de Laval** (3), issu de l'illustre maison de Laval, petit fils d'Urbain de Laval Seigneur de Boisdauphin, Mareschal de France & fils de Philippes Emanuel de Laval Marquis de Sablé, & de Dame Magdeleine de Souvré, fut nommé par le Roy Louis XIV. l'an 1651. & fut sacré en l'Eglise des Fueillans à Paris le 17. Aoust de ladite année. Le Grand Vicaire de René de Rieux permit au Pere Albert de faire les perquisitions necessaires dans son Diocese par ses Lettres, dont voicy la teneur.

(1) Robert Cupif portait : *d'argent à trois trefles de sinople.*

(2) Sa tombe se voit actuellement adossée à la grille du chœur côté de l'Evangile avec cette inscription :
HIC. JACET. ILLVSTRISS. ET. RRDISS. D. D. RENATVS DE RIEVX-SOVRDEAC. EPC. LEONENSIS. ANNO. 1613. OBIIT. OCTAVO. DIE. MENSIS. MARTII 1651.

(3) Henri de Laval portait d'après M. de Courcy : *d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur* qui est Montmorency, *la croix chargée de 5 coquilles d'argent.* Sur un sceau de ce prélat conservé aux Archives du Finistère (G. 134) est figurée une croix de vaire. Il fut transféré à la Rochelle en 1662. Le Roi nomma alors à l'Evêché de Leon Claude Joly curé à N.-D. des champs, mais il ne prit pas possession et avant sa consécration fut transféré à Agen en 1665. Ses armes étaient : *d'azur à la fasce d'or accompagnée d'une aigle d'argent en chef et d'une rose de même en pointe.* (De Courcy).

JOANNES GUILLERM, IN UNIVERSITATE Parisiensi Sacræ Theologiæ Doctor, Rector de Guic-Miliau, Reverendissimi in Christo Patris Domini D. RENATI DE RIEUX, Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Leonensis Episcopi, in Spiritualibus & temporalibus Vicarius Generalis.

OMNIBUS NOSTRÆ DIŒCESIS, SALUTEM.

NOVERITIS, omnes ad quos hæ nostræ litteræ pervenerinf, quod diligenter perspeximus Licentiam, imo commissionem colligendi Sanctorum Britanniæ vitas, Fratri ALBERTO LE GRAND, Sacerdoti ord. FF. Præd. Conventus Rhedonensis, à suo Provinciali concessam, ejusque plenariam ac liberam exequutionem in hac Diœcesi permisimus. Quapropter mandamus vobis & vestrum singulis, ut eidem Fratri cartas, memorialia, Legendas, Breviaria manusc. Codices, aliasque hujus modi commodare non renuatis, qua opus tam utile, retrolapsis temporibus, ingratâ nimis oblivione sepultum, ad Dei opt. Max. gloriam, Sanctorum honorem, Ecclesiæ Catholicæ utilitatem, splendorem Patriæ Populique fidelis ædificationem, suscitare facilius possit. Datum in oppido de GUIC-MILIAU, sub nostro & Secretarii nostri signis Manualibus & sigilli Episcopalis quo in talibus utimur appensione. Hac die 15. septemb. Anni Domini M.DC.XXVIII.

I. GUILLERM. *Vicarius Generalis* — *MARTIN* *Secret.*

Locus sigilli Episcopalis.

Ce Catalogue a esté par nous recueilly de ce qu'en ont écrit d'Argentré en son Histoire de Bretagne, & Alain Bouchard en sa Chronique, le P. du Paz, Jean Chenu, & Claude Robert en leurs Catalogues des Evesques de Leon, mais specialement des recherches du Diocese de Leon, faites par Noble & discret M. Yves le Grand, chanoine de Leon & du Foll-Coat, Recteur du Plou-Neventer & Plou-Daniel audit Diocese, & Aumosnier du Duc François II. & des memoires de Noble et discret M. Rolland Poul-Piguet, sieur du Feunteun Speuzr, & des memoires Manuscrits de Messire Jean de Lanion Baron du Vieux-Chastel.

Suite des Evêques de Léon de 1665 à 1802 (P. P.).

D'argent à 3 têtes de loup de sable arrachées et lampassées de gueules.

François de Visdelou, chanoine, grand chantre de Quimper, sacré évêque de Madaure en 1661, fut à Quimper coadjuteur de Mgr du Louet jusqu'à sa nomination à Léon en 1665; il mourut le 18 mars 1668, et son tombeau en marbre, œuvre de la Colonge, est une des plus belles sculptures de la cathédrale de Saint-Pol. On y lit cette inscription :

FRANCISCVS VISDELOV LEONEN EPVS ET COMES
ANNAE AVSTRIACAE GAL. REGINAE CONCION. ET EPS. MADVRAE
DEIN EPI CORISOPIT. COADIVTOR. DEMVM. LEONEN.
EPS ET COMES OBIIT XVIII MART.
AN. MDCLXXI.
Nicolas de la Colonge fecit ann. 1711.

D'argent au lion de gueules chargé sur l'épaule d'une étoile d'or et accompagné de 8 coquilles d'azur en orle 3. 2. 2. 1.

Jean de Montigny, membre de l'Académie française, nommé par le Roi à l'Evêché de Léon en 1670, ne fut pourvu par le Pape que le 23 août 1671 (Archives Vaticanes). Il mourut à Vitré le 26 septembre 1671,

comme il se rendait à son Evêché. Nous trouvons cette mention sur les registres du Chapitre à la date du 24 septembre 1671 : « L'Evêque de Léon étant détenu de maladie en la ville de Vitré, pour sa guérison on ira processionnellement chanter la messe à l'église des Pères Minimes, et d'ici la Toussaint on ira tous les samedis en procession à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. »

Ecartelé au 1 et 4 de gueules à 6 billettes d'argent 3. 2. 1. et au 2 et 3 d'azur à 3 fusées d'argent.

Pierre Neboux de la Brosse, 1671-1701, Archidiacre de Goëllo, fut nommé évêque de Léon en 1671, et abbé de Landevenec en 1696. Sous son épiscopat furent fondés les Capucins à Brest 1672, les Ursulines à Lesneven 1678, la Maison de Retraite de femmes à Saint-Pol 1er décembre 1680, les Sœurs de l'Union chrétienne du Sacré-Cœur de Jésus à Brest 1694, le Séminaire des Aumôniers de Marine dans la même ville sous la direction des Pères Jésuites. Mgr de la Brosse mourut le 18 septembre 1701 et fut inhumé près de Mgr de Neufville au chœur du côté de l'épître; son chef est conservé dans un des petits reliquaires posés au-dessus des stalles à l'extérieur du chœur côté de l'évangile.

De gueules à 3 bourdons d'argent posés en pal.

Jean-Louis de la Bourdonnaye, 1701-1745. Originaire du diocèse de Rennes, docteur en théologie, archidiacre de Nantes, nommé le 31 octobre 1701, fut sacré le 25 avril 1703, mourut à Brest le 22 février 1745. La rigueur de la saison n'ayant pas permis le transport de son corps à Léon, il fut inhumé dans l'église dite du Petit couvent ou de la Communauté de l'Union chrétienne; son cœur seul fut déposé au chœur de sa cathédrale de Saint-Pol. (G. 154).

D'argent au lion de gueules couronné d'or.

Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, 1745-1763. Né en 1702 à Vannes, vicaire général de Coutances. Sacré Evêque de Léon le 12 octobre 1745, il était abbé de l'abbaye de Saint-Mathieu fin de terre. On doit lui reprocher une trop grande indulgence pour les partisans du jansénisme. Il donna sa démission de l'Evêché de Léon, mais non de l'abbaye de Saint-Mathieu, en 1763, et mourut en 1780.

D'argent à 3 aiglettes de gueules becquées et membrées d'azur.

Jean-François Dandigné de la Chasse, 1763-1772. Né à Rennes le 24 janvier 1724, grand archidiacre de Rennes, fut sacré à Paris le 21 août 1763, par Monseigneur de Beaumont assisté de Monseigneur de Vaudurand, Evêque démissionnaire de Léon et de Monseigneur de la Muzanchère Evêque de Nantes. Il fut transféré à l'Evêché de Châlons-sur-Saône en 1772.

De gueules au chef d'argent.

Jean-François de La Marche, 1772-1802. Né en 1729 au château de Lezergué, en Ergué Gabéric, fut capitaine au Régiment de la Reine avant d'entrer dans les ordres. Prêtre le 6 avril 1756, il devint vicaire général de Tréguier puis Evêque de Léon en 1772; il dépensa une somme de 500,000 livres pour la construction du collège de Léon qui était au moment de la révolution l'un des plus beaux de la province. Monseigneur de la Marche protesta avec une grande fermeté contre la constitution civile du Clergé, et la suppression de son Evêché. On voulut l'arrêter le 25 février 1791, mais il s'échappa et put s'embarquer le 1er mars pour l'Angleterre où il fut préposé pendant l'émigration à la distribution des secours recueillis pour les prêtres français réfugiés. Au moment du Concordat il fut du nombre des prélats qui crurent devoir refuser leur démission au

Pape. Il mourut à Londres le 25 novembre 1806. Ses restes, inhumés au cimetière de Saint-Pancrace, ont été transférés à sa cathédrale de Saint-Pol en 1868 et reposent dans un tombeau en marbre sur lequel on lit cette inscription :

Hic jacet
Joannes Franciscus de la Marche Episcopus et Comes Leonen
Stirpe antiqua et progenie clara nobilis,
virtute, pietate et laboribus longe nobilior
Senatui et provinciæ Gallo-Britonum Carus,
Quibus denique eversis
Militiæ clero ceterisque Gallorum in Anglia exulantium
Subsidia sibi a Rege et Senatu Britannico commissa
Sollicitudine et charitate amicus
Pater et Pastor ministravit.
Officiorum quœ religio, quœ Gallicana, quœ jura Regni
quœ fides et amor erga Regiam Borboniam gentem
imposuissent
propugnator strennus et recte tenax
non opprobriis nec illecebris prava jubentium movendus
splendidam paupertatem adscivit sibi
Caram habuit et honestavit.
His tantisque laboribus indefessus
Misericordia Divina confidens et meliora spirans
Obiit die XXV[a] novembris anno MDCCCVI.
ætatis LXXVII.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DES EVESQUES DE TREGUER
AVEC UN BREF RECIT
DES CHOSES REMARQUABLES AVENUES DE LEUR TEMPS AUDIT DIOCESE.

EVESQUES DE LEXOBIE
OU LE COZ GUEAUDET

Premier lieu du siege Episcopal de Treguer, depuis l'an 73. jusqu'à l'an 859.

ADDITION.

TREGUER, ou Lantreguer, est une petite Ville en la coste Septentrionale de la Basse Bretagne, & donne son nom à tout le Diocese, qui est borné d'Orient de l'Evesché de S. Brieuc, d'Occident de celuy de Leon, du Midy de celuy de Cornoüaille, & du Septentrion de l'Ocean Britanique. Le siege Episcopal est establi en la ville de Treguer, depuis la ruine de l'ancienne Ville de Lexobie, que l'on trouve marquée dans les plus anciens Historiens; le Chapitre de ce Diocese est composé de cinq Dignitez, à sçavoir du Tresorier, du Chantre, du Scolastique, de l'Archidiacre de Treguer & de celuy de Pluscallec, de quatorze Chanoines, six Vicaires, un Maistre de Sallette, les Musiciens & le bas Chœur. En cette Eglise Cathedrale est le tombeau de Saint Yves l'un des Patrons et Saint Tutelaire de Bretagne, que les Pelerins vont visiter avec une extréme devotion, et où plusieurs recouvrent diverses graces par son intercession.

Drennalus (qu'on tient avoir esté disciple du noble Decurion Joseph d'Arimathie) ayant traversé la Grand'Bretagne, passa és Gaules, & aborda au Havre Saliocan (c'est le Port de Morlaix nommé Hanterallen) & vint en la Ville, qui lors s'appelloit JULIA au dire de *Conradus Archidiaconus Salsburiensis, in descriptione utriusque Britaniæ libro 9. cap. 56.* où il dit : *Morlæum oppidum istius (quæ armorica dicitur) Britanniæ, quondam JULIA appellatum, ad radices Castri Cæsaris in crepidine montis situm ad imam vallem vergens, quod duo hinc inde fluvioli*

alluunt, in alveum aquæ marinæ ad Septentrionem recepti. Huic DRENNALE *majori Britannia veniens, Christi fidem prædicavit postea* LEXOBIÆ *præsul effectus.* Ce Conradus estoit Aumonier du Roy d'Angleterre Henry, pere du Duc Geffroy, mary de la Duchesse Constance, par commandement duquel il composa ce livre l'an 1167. Ce fut environ l'an 72. que ce S. homme arriva à Morlaix, sous le Pontificat de S. Lin, & l'Empire de Vitellius ; il convertit les Morlaisins & y edifia un petit Oratoire (c'est à present la Chapelle de S. Jacques prés la halle) & à l'une des avenuës de la Ville il erigea une colomne, au haut de laquelle il esleva une Croix, & dessous une petite niche il posa une image de N. Dame, & s'appelle encore cette Croix *Croas Arlettern,* à cause que la devotion du peuple y entretient toutes les nuits une chandelle allumée, elle est située au carrefour de la ruë dite de la fontaine. De là Drennalus passa en la Ville de Lexobie, en Breton *le Coz Gueaudet,* située à l'embouchеure de la riviere de Leguer, où il establit son siege Episcopal, & envoya à Nantes vers S. Clair, pour traitter avec luy des moyens pour l'avancement de la Religion Chrestienne és Armoriques. Il mourut l'an de grace 92.

II. — **Congalus** fut esleu par les fideles aprés la mort de Drennalus l'an de grace 92. que commença la seconde persecution suscitée par l'Empereur Domitian, sous le Pape S. Clement. Il gouverna 6. ans, & mourut l'an 98.

III. — **Hostolierus** entra en ce siege ledit an 98. sous le mesme Pape & l'Empereur Nerva, gouverna 8. ans, & mourut l'an 106. ayant veu la troisiéme persecution suscitée par Trajan Empereur.

IV. — **Feletus** sacré l'an 106. sous le Pape S. Anaclet martyr & l'Empereur Trajan, il mourut l'an 115. le 9. de son Pontificat.

V. — **Isarietus** fut sacré l'an 115. sous le Pape S. Evariste & l'Empereur Trajan, mourut 121. le 6. de son Pontificat.

VI. — **Grallon** sacré l'an 121. sous S. Alexandre I. du nom Pape & martyr, & l'Empereur Adrien ; mourut l'an 123. ayant siegé 2. ans.

VII. — **Hastrink** entra l'an 123. sous les mesmes Pape & Empereur, gouverna 7. ans & mourut l'an 130.

VIII. — **Semperius** fut sacré l'an 130. sous les mesmes Pape & Empereur, gouverna 4. ans, & mourut l'an 134.

IX. — **Erminus** fut sacré l'an 134. sous le Pape S. Xixte I. Martyr, & l'Empereur que dessus, gouverna 3. ans & mourut l'an 137.

X. — **Guennael** entra en ce siege l'an 137. sous le Pape & Empereur que dessus, mourut l'an 139. le 2. de son Pontificat.

XI. — **Drobuaclus,** sacré l'an 139. sous le mesme Pape & l'Empereur *Antoninus pius,* mourut l'an 144. ayant siegé 5. ans.

XII. — **Manuanus,** sacré l'an 144. sous Telesphore Pape & martyr & le mesme Empereur, siegea 6. ans, & mourut l'an 150.

XIII. — **Hugarnotus**, esleu l'an 150. sous les mesmes Pape & Empereur, mourut l'an 156. ayant siegé 6. ans

XIV. — **Nitorius**, sacré l'an 156. sous le Pape S. Higine martyr, mourut l'an 161. ayant gouverné son Eglise 5. ans.

XV. — **Fracorius**, ne vescut qu'un an, & mourut l'an 162.

XVI. — **Bodmaleus**, sacré l'an 162. sous le Pape S. Pie premier du nom martyr, vescut 5. ans, & mourut l'an 167.

XVII. — **Tuterius**, esleu l'an 167, sous le Pape S. Anicete & l'Empereur *Antonius Aurelius verus*, mourut l'an 169. aprés 2. ans de siege.

XVIII. — **S. Guennaelus**, sacré l'an 169. sous les mesmes Pape & Empereur, ne vescut en ce siege que 5. ans, & mourut l'an 172.

XIX. — **Congalus**, esleu l'an 172. mourut l'an 175. ayant siegé 3. ans.

XX. — **Dopelomus**, esleu l'an 175. sous le Pape S. Sother martyr, mourut l'an 179. ayant gouverné son siege 4. ans.

XXI. — **Guennaelus**, sacré l'an 179. sous le Pape S. Eleuthere martyr, mourut l'an 184. pendant la quatrieme persecution suscitée par l'Empereur Verus, il tint ce siege 5. ans.

XXII. — **Hoarvaeus**, fut esleu l'an 184. sous le mesme Pape & l'Empereur Commode, & mourut l'an 188. le 4. de son Pontificat.

XXIII. — **Widohelus**, sacré l'an 188. mourut l'an 192. ayant siegé 4. ans.

XXIV. — **Dispius**, sacré l'an 192. mourut l'an 198. ayant tint ce siege six ans.

XXV. — **Francianus**, sacré l'an 198. sous le Pape Victor & l'Empereur *Ælius Pertinax* mourut l'an 203. ayant siegé 5. ans, durant la cinquiéme persecution suscitée l'an 201. par l'Empereur Severus.

XXVI. — **Riticarius** fut sacré l'an 203. sous le Pape S. Zepherin martyr, et mourut l'an 214. ayant siegé 11. ans.

XXVII. — **Nicorus** sacré l'an 215. sous le mesme Pape & l'Empereur *Antonius Caracalla*, mourut l'an 218. le 3. de son Pontificat.

XXVIII. — **Guivenninus** esleu l'an 218. sous le mesme Pape, & l'Empereur *Macrinus*, mourut l'an 225. ayant siegé 7. ans.

XXIX. — **Brumælus** sacré l'an 225. sous le Pape S. Urbain I. martyr, & l'Empereur Alexandre, mourut l'an 239. ayant vescu en ce siege 14. ans, pendant la 6. persecution suscitée par l'Empereur Maximin l'an 236.

XXX. — **Guennælus** sacré l'an 239. sous le Pape S. Fabien martyr, & les Empereurs

Balbinus & Puppienus, & mourut l'an 257. pendant la 7. persecution suscitée par l'Empereur Decius, l'an 253. il tint ce siege 18. ans.

XXXI. — **Godamius** sacré l'an 257. sous le Pape S. Estienne, premier martyr, & les Empereurs *Valerien & Galere,* qui deux ans ans aprés, qui fut 259. susciterent la 8. persecution, pendant laquelle nostre Prélat mourut l'an 268. ayant siegé 11. ans.

XXXII. — **Hoarvæus** sacré l'an 268. sous S. Denys premier du nom, & les mesmes Empereurs, vescut 2. ans en ce siege, et mourut l'an 270.

XXXIII. — **Neoturnus** sacré l'an 270. sous le mesme Pape, & l'Empereur Claude; vescut pendant la neufiéme persecution suscitée par l'Empereur Aurelien, l'an 273. & ayant siegé douze ans, il mourut l'an 285.

XXXIV. — **Guennoleus** sacré l'an 285. sous le Pape S. Cajus martyr, & les Empereurs Diocletien & Maximien, mourut l'an 291. ayant vescu Evesque de Lexobie 6. ans.

XXXV. — **Cormennus** sacré l'an 291. sous le mesme Pape, & les Empereurs Diocletien & Maximien, qui susciterent la dixiéme & plus cruelle persecution contre l'Eglise, l'an 302, en laquelle ce Prélat mourut l'an 312. le 21. de son Pontificat.

XXXVI. — **Guennælus** sacré l'an 313. sous le Pape S. Melchiades martyr, & l'Empereur Constantin le Grand, lequel ayant permis l'exercice libre de la Religion Chrestienne par tout son Empire, ce Prélat osta les Idoles de la Ville de Lexobie & autres de son Diocese, & jetta les fondemens de sa Cathedrale & plusieurs autres Eglises, & mourut l'an 324. ayant tint ce siege 11. ans.

XXXVII. — **Viennenus** sacré la mesme année 324. sous le Pape S. Sylvestre, & le mesme Empereur, gouverna paisiblement son Eglise 14. ans, & mourut l'an 338.

XXXVIII. — **Cretus** sacré l'an 338. sous le Pape S. Jules premier du nom, & les Empereurs Constantin II. Constance & Constans, gouverna son Evesché 7. ans, & mourut l'an 345.

XXXIX. — **Tugduval** sacré l'an 345. mourut l'an 354. ayant siege neuf ans.

XL. — **Manuanus** sacré l'an 354. sous le Pape S. Libere & les mesmes Empereurs, mourut l'an 361. le 7. de son Pontificat.

XLI. — **Guernaclus** esleu l'an 361. sous le mesme Pape & l'Empereur Julien l'Apostat, mourut l'an 377. ayant siegé 16. ans.

XLII. — **Guernaclus** sacré l'an 377. sous le Pape S. Damase, & les Empereurs Gratian & Valentinien II. mourut l'an 380. le troisiéme de son Pontificat.

XLIII. — **Chrismatus** sacré l'an 380. sous le Pape S. Damase, & l'Empereur Gratian. De son temps en l'an 382. Flave Maxime Clemens passa en Bretagne Armorique pour la conqueste des Gaules, & aborda au Port Saliocan ou havre de Morlaix, & logea au Manoir de l'ARMORIQUE, appartenant à present au Seigneur de Goazriant. Ce Prélat mourut l'an 386.

XLIV. — **Guernanus,** fut sacré l'an 386. sous le Pape S. Sirice, & mourut l'an 393. ayant siegé 7. ans, vescut sous Conan Meriadec Roy de Bretagne Armorique.

XLV. — **Guernaolus,** sacré l'an 393. mourut l'an 398. le 5. de son Pontificat sous le regne de Grallon deuxiéme Roy de Bretagne Armorique.

XLVI. — **Enduvaleus,** sacré l'an 398. sous le Pape S. Annastase I. & les Empereurs Arcade & Honoré, mourut l'an 401. ayant gouverné trois ans sous le mesme Roy Grallon.

XLVII. — **Goceatus,** sacré l'an 401. vescut sous le Pape Innocent I. & les mesmes Empereurs, & mourut l'an 412. ayant siegé 11. ans, sous les Roys de Bretagne Grallon & Salomon I. du nom son fils.

XLVIII. — **Cathocus,** fut esleu l'an 412. sous le mesme Pape, l'Empereur Theodose le jeune, & le Roy de Bretagne Audren, qui bastit une Ville en ce Diocese sur les confins de celuy de S. Brieuc, laquelle il nomma de son nom Kastell-odren, my-chemin entre Saint-Brieuc & Guenkamp, à distance de trois lieuës de chacune. Ce Prélat mourut l'an 428. ayant siegé 16. ans.

XLIX. — **Rinoketus** sacré l'an 428. sous le Pape S. Celestin I. les Empereurs Theodose le jeune & Valentinien premier, & le Roy de Bretagne Audren, tint ce siege 9. ans, & mourut l'an 437.

L. — **Bethmaelus** fut sacré l'an 437. sous le Pape S. Xixte III. & les mesmes Empereurs, gouverna 7. ans sous le regne de Budick Roy de Bretagne Armorique, & mourut l'an 444.

LI. — **Idigenus** gouverna depuis l'an 444. jusqu'à 452. qui font 8. ans sous le Pape S. Leon, l'Empereur Marcian, & les Rois de Bretagne, Budik & son fils Hoël I. au couronnement duquel il fut present.

LII. — **Melvianus** sacré l'an 452. sous les mesmes Pape, Empereur, & Hoël Roy de Bretagne, tint ce siege 4. ans, & mourut l'an 456.

LIII. — **Diabomaldus** entra au siege de Lexobie l'an 456. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, mourut l'an 460. le quatriéme de son Pontificat.

LIV. — **Gorennenus** sacré l'an 460. gouverna sous le Pape S. Hilaire, l'Empereur Leon I. & le Roy de Bretagne Hoël I. & mourut l'an 464. le 4. de son Pontificat.

LV. — **Isannacus** esleu l'an 464. sous les mesmes Pape, Empereur & Roy, siégea 7. ans, & mourut l'an 471.

LVI. — **Tanguidus** sacré l'an 471. mourut l'an 479. ayant siegé 8. ans sous le Pape S. Simplicius & les mesmes Empereur & Roy de Bretagne.

LVII. — **Gohaelus** fut sacré l'an 479. sous le mesme Pape, l'Empereur Zeno, & le Roy de Bretagne Hoël I. mourut l'an 481. aprés trois ans de siege.

LVIII. — **S. Docmaelus** sacré l'an 484. sous le Pape S. Felix II. & les Empereur & Roy

de Bretagne que dessus, il vescut en ce siege 15. ans, & mourut l'an 499. L'an 498. le Roy Hoël II. du nom, maria sa fille la Princesse Alienor de Bretagne au Vicomte de Leon, & luy donna la Ville & Chasteau de Morlaix, laquelle tant de ça que delà la riviere de Keuleut luy demeura jusqu'à l'an 1177. comme nous dirons cy-aprés (Dieu aidant.)

LIX. — **Connanus** sacré l'an 499. sous le Pape S. Symmache, l'Empereur Anastase I. & le Roy de Bretagne Hoël II. du nom, gouverna son Diocese 4. ans, & mourut l'an 503.

LX. — **Riocus** esleu l'an 503. sous les mesmes Pape, Empereur, & Roy de Bretagne. De son temps prit commencement le Royaume Dononéen, ou de basse Bretagne, comprenant les Eveschez de Cornoüaille, Leon, Lexobie, partie du Brioçois & Vennetois. *Argentré,* l. 2. c. 14. Ce Prélat mourut l'an de grace 515. & de son Pontificat le 12.

LXI. — **Rivalonus** sacré l'an 515. mourut l'an 518. le troisiéme de son Pontificat.

LXII. — **Joannes** esleu l'an 518. sous le Pape S. Horsmida, l'Empereur Justin I. & le mesme Roi, gouverna jusqu'à l'an 527. qui font 9. ans.

LXIII. — **Guennaelus** sacré l'an 527. sous le Pape S. Felix III. & l'Empereur Justinian I. mourut l'an 531. le 4. de son siege.

LXIV. — **Tirisinus** sacré l'an 531. sous le Pape S. Jean second, les mesmes Empereur & Roy, ne fut un an entier, & mourut au commencemeut de l'an 532.

D'or au Chesne de Synople, timbré de tiare Papale, deux chefs d'azur se croizans sous l'Escu.

LXV. — **S. Tugduval,** duquel nous avons descrit la vie cy dessus, page 667. fut sacré l'an 532. sous le Pape Jean II. du nom, l'Empereur Justinien premier, & le Roy de Bretagne Hoël I. du nom, gouverna son Evesché 66. ans, & mourut l'an 598.

LXVI. — **S. Ruelin** ou **Revelinus,** homme de sainte vie, Moyne de l'Abbaye de Trecor, & disciple de S. Tugduval, lequel le designa son successeur, ayant recommandé à son Chapitre de l'eslire aprés son decez ; mais l'Archidiacre Pergatus fit des brigues si fortes pour soy, qu'on le pensa eslire, si saint Tugduval ne fut apparu en l'assemblée resplendissant comme un soleil, & presidé à l'eslection de ce S. Prélat, lequel prit possession de son siege, & fut sacré l'an méme 598. sous le Pape S. Gregoire le Grand, l'Empereur Maurice, & le Roy Hoël III. du nom, & le gouverna 43. ans jusqu'à l'an 641. qu'il deceda. Il y a une Chappelle de son nom en la Ville de Landt-Treguer en la ruë neuve prés la Psallette.

LXVII. — **Pebecontus** fut esleu l'an 642. sous le Pape Theodore I. les Empereurs Constantin III. & Constans II. & le Roy de Bretagne Salomon II. du nom, tint ce siege 20. ans, & mourut l'an 662.

LXVIII. — **Robert** esleu l'an 662. sous le Pape S. Vitalien, les Empereurs que dessus, & Alain III. du nom surnommé le Long, Roy de Bretagne Armorique, à l'Edit duquel touchant la reformation de la Coustume du païs, il soussigna avec les autres huit Evesques en la Ville d'Occismor en Leon l'an 683. & y signe *Robertus Lexobiensis Episcopus.* Il mourut l'an 693. ayant siegé 31. ans.

LXIX. — **Stelereus** fut sacré la mesme année du decez de son predecesseur, qui fut l'an 693. sous le Pape S. Serge I. l'Empereur Justinien II. & trois ans aprés le decez du Roy Alain le Long, tint ce siege 16. ans, & mourut l'an 709.

LXX. — **Martin** fut esleu l'an 709. sous le Pape Constantin, & l'Empereur Justinien II. pour la seconde fois, pendant l'interregne qui fut en Bretagne aprés la mort du Roy Alain III. siegea 12. ans, & mourut l'an 721. Ce Prélat faisant sa visite en la Parroisse de Plou-igno au païs Morlaisin esteignit une grande incendie par la vertu des Reliques de S. Tugduval, comme nous avons dit en sa vie le 30. Novembre, article XVII.

LXXI. — **Denis** fut sacré l'an 721. sous le Pape S. Gregoire & l'Empereur Leon Isaurien III. & mourut l'an 764. ayant siegé 43. ans.

LXXII. — **Gouarranus** fut esleu l'année suivante, 765. sous le Pape Paul premier, & l'Empereur Leon surnommé Copronyme, & l'an 786. Astulphe Lieutenant de Charlemagne Empereur vint en Bretagne, & entre autres Villes prit Lexobie. Ce Prélat tint ce siege 70. ans. sous les Roys de Bretagne Daniel Drem-rus, Arastagn, Grallon, Allain II. du nom, Morvan, Guyomark & Neomene, jusqu'à l'an 836. que Hasteing Capitaine des Danois qui escumoient la mer Oceane, vint avec toute sa flotte aborder au havre de Bec-Leguer, assiegerent & emporterent d'assaut la Ville de Lexobie ou Coz-Gueaudet, massacrerent le Clergé & le peuple, & pillerent le tresor de l'Eglise Cathedrale, hormis les reliques du corps de S. Tugduval, que ce Prélat enleva & emporta à Chartres en Beausse où elles sont encore reveremment gardées. Il y a encore à present une vieille Tour carrée sur le pignon de l'aisle senestre de l'Eglise Cathedrale de Treguer joignant l'Evesché, qui s'appelle *la Tour de Hasteing,* & se trouve quelques vieux vers Latins de cette aventure, que je mettrai icy, encore que je ne m'y appuye gueres.

> HASTEING *obtinuit sedem, per eumque vacavit,*
> *Annis per centum demptis bis quinque, Perempto*
> *Præsule, non ente in hac aliquo residente.*

Car il se trompe de faire vacquer le siege quatre-vingts dix ans, comme vous allez voir. Neanmoins le Prince Neomene, qui encore se portoit Lieutenant où Vice-Roy de l'Empereur Loüis le Debonnaire en Bretagne, donna la chasse aux Barbares.

EVESQUES DE TREGUER

Depuis la Translation du Siege Episcopal de Lexobie ou le Coz-Gueaudet en la Ville de Landt-Treguer, qui fut l'an 856. jusqu'à la presente année 1679.

LE SIEGE EPISCOPAL de Lexobie ayant vacqué vingt & trois ans aprés la ruine de la Ville; l'Evesque Gouarranus estant decedé en France peu aprés, pendant cet intervalle de temps, il arriva de grands changemens en l'Estat de Bretagne, car l'Empereur Loüis le Debonnaire ayant esté pris, degradé & abandonné des siens, les Bretons esleurent Roy Neomene, Prince du sang de leurs Rois, lequel aprés avoir vaincu plusieurs fois les François qui se vouloient opposer à ses desseins & asseuré l'Estat de son Royaume, se fit couronner & (l'unique de nos Rois Bretons) oindre en l'Eglise Metro-

politaine de Dol l'an 855. par l'Archevesque Festinian, à l'obeïssance duquel & de ses successeurs il reduisit les huit autres Evesques, qui s'en estoient separez pour adherer à celuy de Tours ; & l'Evesché de Lexobie ayant vacqué depuis l'an 838. il le rétablit & y nomma.

LXXIII. — **Gratian**, l'un de ses Aumosniers, qui ne fut sacré que l'an 859. sous le Pape Nicolas I. & l'Empereur Loüis II. Ce Prélat obtint dudit Roy Neomene permission pour transporter son siege en la Ville de Trecor, distant 4 lieuës de Coz-Gueaudet, & se servit pour Cathedrale de l'Eglise Abbatiale dudit Trecor, ce qui luy fut permis, & transporta ledit Prince tous les Privileges de l'ancienne Ville de Lexobie, à la nouvelle Ville qu'on commença à bastir prés ledit Monastere de Trecor, sur une petite pointe ou longe de terre qui est entre les emboucheures des rivieres de Jaudi & Guendi, esquelles la mer refluë, & y fait un des bons Ports de toute la coste ; & fut cette nouvelle Ville appellée Landt-Treguer, du vieil mot Breton Lant, qui signifie *Eglise & Treguer,* qui est le nom commun de tout l'Evesché & non pas de cette Ville particulière (comme aucuns se sont licenciez de le vouloir persuader de nos jours contre la verité, & la pratique de huit cens tant d'années). Ce Prélat mourut l'an 924. ayant tenu ce siege 64 ans.

Martin, l'an 862.

Dionisius ou **Denis**, l'an 876.

Consennanus, l'an 890.

Gratianus, l'an 915.

Les noms de ses successeurs ne se trouvent jusqu'à l'an 990.

LXXIV. — **Paul** Moyne & Abbé du Monastere de S. Paul en l'Isle d'Oüessant à la coste de Leon, fut pour sa sainte vie esleu Evesque par le Chapitre de Treguer l'an de grace 990. sous le Pape Jean XV (1), l'Empereur Otton III. & le Duc de Bretagne Conan I. du nom dit de Rennes, & ayant gouverné son Evesché unze ans, il mourut l'an 1001. L'an 994. il leva les Reliques du corps de S. Efflam Prince Hybernois en la paroisse de Plestin en son Diocese (2).

LXXV. — **Soffrus** fut sacré l'an 1001. sous le Pape Sylvestre II. l'Empereur Otton III. & Geffroy I. du nom Duc de Bretagne, & ayant gouverné son Evesché 38. ans, il mourut l'an 1039.

LXXVI. — **Guillaume** fut sacré l'an 1039. sous le Pape Benoist II. ou X. selon aucuns, l'Empereur Conrad II. du nom, & le Duc Conan II. du nom, tint ce siege 5. ans, & mourut l'an 1044. L'an 1039. la Duchesse Berthe veuve du Duc Alain troisiéme, donna aux Abesses & Religieuses de S. Georges de Rennes la Prevosté de saint Georges en la Paroisse de Plougaznou en ce Diocese. Il erigea l'Eglise de S. Magloire de *Castello Totban* en Parrochiale, à la requeste de Henry Comte de Pontievre, lequel depuis la donna à Durand Prieur de Lehon prés Dinan.

LXXVII. — **Guy** fut esleu l'an 1045. sous le Pape Gregoire VI. l'Empereur Henry III. surnommé le Noir, & le Duc Conan II. mourut l'an 1067. le 22. de son Pontificat.

(1) Voy. la vie de S.Felix, page 93, art. III. — A.
(2) Voy. en sa vie, p. 92, art. II. — A.

LXXVIII. — **Martin** fut élû l'an 1067. sous le Pape Alexandre II. (1) l'Empereur Henry IV. & le Duc Hoël premier du nom, tint ce siege 31. ans, & mourut l'an 1098. Du temps de ce Prélat, Derien quatriéme fils de Henry Comte de Pontyevre, qui avoit eu pour son partage la Seigneurie de la Roche-Jaudy, y fit bastir un beau & fort Chasteau, & ceindre de murailles la Ville, qui de son nom fut appellée *la Roche-Derien.*

LXXIX. — **Raoul** fut élû l'an 1098. sous le Pape Urbain II. l'Empereur Henry IV. & le Duc de Bretagne Alain IV. surnommé Fergent. L'an 1110. fut fondée en l'Eglise Priorale Monastique de Saint Mathieu és faux-bourgs de Morlaix, la Confrerie de la Sainte-Trinité, par concession de ce Prélat, de Hamon Vicomte de Leon, Seigneur propriétaire de Morlaix, & de Daniel Abbé de S. Mathieu, comme il appert par ce memoire, affiché au premier pillier du costé de l'Evangile, hors le Chœur de l'Eglise Collegiale de Notre-Dame le Meur à Morlaix, écrit sur velin l'an 1486. à la diligence de Guillaume Roland, Yves Kerouarkh, & Guillaume Prouff lors Abbez de ladite Confrerie, & rafraischi l'an 1547. dont voicy la teneur : *Hæc sunt nomina fratrum de confraternitate, quæ constituta fuit affluante spiritu sancto, apud Montem Relaxum, in honorem Sanctæ Trinitatis, & sancti Matlhæi Apostoli & Evangelistæ, Anno millesimo centesimo decimo ab incarnatione Domini, concedentibus Radulpheo Trecorensis Episcopo, Daniele Abbate Sancti Matthæi, & Hoarvæo Vice-comite.* Puis suivent les noms des Confreres : *Imprimis Monachi : Haemo Monacus S. Matthæi, & ejusdem Castelli & confraternitatis Prior : Hervæus Monachus Sancti Melanii : Bili Monachus Sancti Jacuti* (c'est S. Jacques au bout de la halle dudit Morlaix) *Sacerdotes, Daniel, Halcuin, Yvo, &c. Laïci, Haoarveus Vicecomes, &c. Mulieres, adevisia, Orven &c.* Puis suivent les conditions de cette société & Confrairie, qui sont telles, *Horum autem fratrum inter se tales sunt conditiones, quatenus dicti Monachi & clerici, ipsi & omnes suæ possessiones in tutela sunt & deffensione Hervæi Vicecomitis & aliorum fratrum Laïcorum sub juramento constituti : Ipsi vero Hervæus Vicecomes & omnes Laïci fratres, in ordinibus & beneficiis Monachorum & Clericorum Fratrum recepti sunt ; ipsi vero inter se Laïci sic in pace permanere affirmaverunt, ut nullus alteri foris faciat, dolo vel traditione ; Cum vero unus de confraternitate illa mortuus fuerit, illi debent Monachi & clerici Missam annualem, & laïci aliam.* Cette confrairie fut depuis transferée en l'Eglise de Nôtre-Dame le Meur en la Ville close. Par ce memoire il se voit qu'en l'an 1110. il y avoit des Moines dans trois Eglises de Morlaix, sçavoir est à saint Mathieu, saint Jacques, & saint Melaine, pour ce dernier, l'acte du don du Prieuré à l'Abbaye saint Melaine de Rennes est rompu au Cartulaire de ladite Abbaye, mais j'ay trouvé la confirmation que j'insereroy cy-dessous en son lieu. Ce Prélat mourut l'an 1117.

LXXX. — **Geffroy** sacré l'an 1118. sous le Pape Gelase II. l'Empereur Henry V. & le Duc Alain IV. tint ce siege 10. ans, & mourut l'an 1142. L'an 1130. il consentit la fondation de l'Abbaye de Begar, Ordre de Cysteaux faite par le Comte de Pontyevre Estienne 3. & la Comtesse Havoyse de Guenkamp sa femme, lesquels l'an 1135. fonderent aussi l'Abbaye de sainte Croix prés Guenkamp, & y mirent des Chanoines Reguliers de S. Augustin.

LXXXI. — **Hugues** fut esleu l'an 1142. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Conrad III. & le Duc Eudon, mourut l'an 1150. ayant siegé 8. ans.

LXXXII. — **Guillaume** fut sacré l'an 1150. sous le Pape Eugene III. l'Empereur

(1) Arg. l. 4. ch. 31. — A.

Conrad III. & le Duc de Bretagne Eudon pere de Conan le petit, gouverna 14. ans, & mourut l'an 1164. L'an 1160. Hervé II. du nom Vicomte de Leon & Seigneur de Morlaix, confirma le don fait par son pere Guyomar de l'Eglise de Nôtre-Dame en Plou-jean, (c'est à present saint Melaine) aux Abbé & Monastere de saint Melaine de Rennes, en voicy les Lettres qui se trouvent entieres au Cartulaire de ladite Abbaye. *Ego H. DEI GRATIA Leonensis Comes, pro salute mea, & pro animabus parentum meorum, tam prædecessorum quam successorum, do & concedo, & sigilli mei impressione confirmo, donum quod Pater meus G. Vicecomes donavit Deo & sancto Melanio, & Monachis ejus perpetualiter habendum, scilicet Ecclesiam SANCTÆ MARIÆ apud Montem Relaxum, in PLEBE JOANNIS Sitam, & quidquid sui juris erat in tota terra illa, à furno Monachorum scilicet, usque ad Vallem quæ Vallis DOLCTAN (Vulgo, TRAOUN-DOUSDER) dicitur, quod donum Allodarii ipsius terræ Godienses scilicet, gratanter in præsentia prædicti Patris mei & Plurimorum aliorum, qui iu carta inde facta plenius adnotati reperiuntur, libere & quiete dederunt & concesserunt :* Voyez le reste du don en nostre Catalogue de Leon en Salomon XXIII. Evesque de Leon, *cy-dessus page 229**. Ce Prelat signa le don que fit Marguerite Comtesse de Pontyevre, de la moitié des moulins de Rochefort prés Guenkamp, aux Abbé & Moynes de Sainte Croix ; & l'an 1151. le 13 jour de Septembre, il fut present avec Josse Evesque de Saint Brieuc, en la Ville de Mayne, lorsque Henry premier du nom Comte de Pontyevre & de Guenkamp, épousa Mathilde fille de Jean Comte de Vendosme, és mains d'Engelbaud Archevesque de Tours.

LXXXIII. — **Louis Le Bourgeois** natif de Guenkamp, sacré l'an 1164. sous le Pape Alexandre III. l'Empereur Frideric Barberousse I. du nom, & le Duc de Bretagne Conan surnommé le Petit IV. du nom, tint ce Siege onze ans, & mourut l'an 1175. L'an 1165. le Duc Conan mariant la Princesse Constance sa fille unique au Prince Geffroy III. fils de Henry II. Roy d'Angleterre, ordonna que ladite Constance auroit aprés sa mort tout le Duché, excepté le Comté de Guenkamp (qui luy estoit écheu de par son ayeule) duquel il voulut que le Comte Eudon son Pere joüit pendant sa vie ; mais ce Prince estant mort l'an 1171. & son corps ensevely en l'Abbaye de Begar, Ordre de Cysteaux en ce Diocese, l'Anglois se saisit aussi-bien du Comté de Guenkamp, que du reste du Duché, au nom du Duc Geffroy son fils.

LXXXIV. — **Yves-Ovinon,** Archiprestre de l'Eglise de Tours, fut sacré l'an 1176. sous les mêmes Pape & Empereur, & la Duchesse de Bretagne Constance, il ne tint ce siège que 2. ans, & mourut l'an 1178. allant à Rome, ayant esté tant battu de certains voleurs, qui luy enlevérent ses chevaux & bagage, qu'il deceda 8. jours aprés. L'an 1177. le Duc Geffroy entra en armes au païs de Leon, qu'il prit, & aussi la Ville de Morlaix, où le Vicomte Guyhomar le vint trouver, & luy demanda pardon de ses rebellions, le Duc luy pardonna, & luy rendit ses terres de Leon, mais il retint en sa main, & unit inseparablement au Duché la Ville & Chasteau de Morlaix, qu'il fortifia, jugeant cette place estre d'importance pour brider les Vicomtes de Leon, estant la clef & entrée de leur Païs.

LXXXV. — **Geffroy Loya** fut sacré l'an 1179. sous les mesmes Pape & Empereur, & le Duc Geffroy mary de la Duchesse Constance, siegea 23. ans, & mourut l'an 1202. L'an 1180. se meut procez entre les moines du Prieuré de S. Melaine de Morlaix d'une part, & les Officiers du Duc Geffroy d'autre, touchant le Fouraban dudit Saint Melaine, *super coctorio furni quod est in Burgo Monachorum de Monterelaxo* (porte l'acte); ceux-cy soustenans que les sujets du Duc audit Bourg des Moines (ce sont les faux bourgs de Saint Melaine, de Plou-Jean, & le Quay de Treguer jusqu'à l'Estang de Penarru, & la

Fontaine de Traoudouster, devoient cuire au Four du Duc, & les Moines contestans & asseurans estre en possession du contraire, par don & octroy à eux fait par Guyhomar Vicomte de Leon, & son fils Hervé, & d'autre Guyhomar fils de ce Hervé, & sa femme Nobilis, de contraindre tous les Habitans dudit Bourg de cuire à leur Four, de quoy ils informerent par le témoignage de gens d'honneur & d'âge, par devant Derien Baillif dudit Morlaix, lequel sur ladite Enqueste prononça Sentence au profit des Moines, signé d'Yves Evesque de Leon, Derien Baillif du Duc à Morlaix, Hervé, Eudon, Sabioc, Clercs; Briend & Rivallon, Moines; Salomon Chapelain, Hamon Senéchal, Eudon & plusieurs autres. Ce procez est entier au Cartulaire de S. Melaine de Rennes, & commence, *Quoniam visui & auditui præbenda est authoritas, &c.* Le Duc Geffroy estant mort à Paris l'an 1186. Guyhomar Vicomte de Leon & Hervé son frere, qui portoient impatiemment la perte de la Ville de Morlaix, la surprirent par l'intelligence de quelques habitans, mirent hors les Officiers du Duc, & y mirent bonne garnison, mais l'année suivante 1187. Henry II. Roy d'Angleterre, se portant Tuteur du jeune Duc Artur, descendit en Bretagne, & ayant assemblé les Barons & Seigneurs du Païs, il mena son armée vers Morlaix, laquelle il assiegea de trois costez, ayant divisé son armée en trois à cét effet, dont une partie estoit retranchée au Parc de S. Nicolas, l'autre dans le Parc au Duc, la troisiéme au Bourg de S. Martin, & avoit ses engins de machines en ce Bourg de S. Martin, & sur le Mont-Relaix, la riviere de Kevleut entre deux, sur laquelle il avoit fait un Pont aux Moulins de *Trouarmilin,* pour passer d'un camp à l'autre. Ce siege dura neuf semaines avec des assauts journaliers, livrez & soustenus d'une merveilleuse opiniastreté, sur tout les engins de l'Anglois faisoient voler des pierres d'une prodigieuse grandeur, qui incommodoient extrémement le Chasteau & la Ville, & la faim se fourrant parmy les assiegez, les contraignit de composer, ce qu'ils firent & ouvrirent leurs portes au Roy, qui y remit les Officiers du Duc, & depuis cette place a esté aux Ducs. On tient que pendant ce siege, il se trouva un jeune soldat Morlaisin au camp du Roy d'Angleterre, lequel estant d'une statuë & corpulence excedant la commune proportion des hommes, un jour le Roy chassant au sanglier, poursuivit la beste si chaudement, qu'il pensa perdre la vie, car le sanglier se tournant de court, s'alloit fourrer entre les jambes de son cheval, ce que voyant notre Morlaisin qui se trouva là auprés, il courut vers le Sanglier, & de son coutelas luy desserra un coup si nerveux, qu'il luy abattit la hure tout d'un coup, ce que le Roy ayant veu, il voulut qu'en memoire de cét acte, il portast doresnavant pour armes, d'argent à une hure de Sanglier de sable, & le recompensa d'autre part. Robert de Houveden Historien Anglois parlant de ce siege, dit ainsi. *Anno Anno 1187. Rex Angliæ profectus est in Britanniam, & obsidione cœpit castrum de MONTRELAIX, quod Hervœus de Leons & Guydomarus frater ejus occupaverant, post mortem Gaufridi Comitis Britanniæ.*

LXXXVI. — **Guillaume** fut sacré l'an 1203. sous le Pape Innocent III. l'Empereur Othon IV. & la Duchesse Alix, qui depuis épousa Pierre de Brenne, gouverna 28. ans, & mourut l'an 1230. L'an 1213. S. DOMINIQUE DE GUZMAN, Fondateur de l'Ordre des Freres Predicateurs vint en Bretagne, & vint trouver le Duc Pierre & la Duchesse Alix, qui estoient à Morlaix, logea en leur Palais, dit la Messe, & prescha en la Chapelle de Saint Jean audit Palais, (c'est la Chapelle de Saint Jean, qui fait l'aisle de l'Eglise Conventuelle de Saint Dominique audit Morlaix) on tient que le sujet de ce voyage fut pour exciter le Duc & la Noblesse de se croiser contre les Albigeois.

LXXXVII. — **Estienne** (1) fut éleu l'an 1230. sous le Pape Gregoire IX. l'Empereur

(1) Etienne, archidiacre de Tréguier, fut élu le 23 janvier 1223. (Honorius III, art. VII).

Frideric II. & le Duc Pierre Mauclerc, veuf de la Duchesse Alix. Il tint ce Siege 18. ans. & mourut l'an 1248. L'an 1233. ce Prelat unit à la Mense Episcopale la Paroisse de PENGUENAN, & les dixmes de la Paroisse de PLOU'-GRESCANT, & l'an suivant 1234. il se joignit aux Habitans de Morlaix, pour procurer la Fondation d'un Convent de S. Dominique en ladite Ville, & envoya à Paris vers le General de l'Ordre, Frere Jourdain de Saxe, lequel commanda au Provincial de France F. Raymond de Tarentaise de se transporter sur les lieux, avec pleine puissance de traiter de ladite Fondation, ce qu'il fit, & descendit à Morlaix l'an deux cens trente-cinq, aprés avoir visité les Convents de Nantes & Dinan, amenant quant & soy deux Religieux bas Bretons, Frere Olivier de Treguer du Convent de Dinan, & Frere Guillaume de Ker-Isac profez du Convent de Nantes, qui furent tous receus à Morlaix en grande réjouïssance, & en presence de ce Prelat, & du consentement du Duc, qui pour l'emplacement du Convent donna son Palais & ses vergers, la Fondation fut concluë, & se monstrerent les Morlaisins si desireux d'avoir ces Religieux, qu'à raison que la Ville estoit petite, ils se cottizerent, le fort aidant au foible, à donner tous les ans certaine mesure de bled pour aider à la nourriture desdits Religieux, qui se payoit & mesuroit en des mesures de pierre de grain, cavées expressement, & à cét effet gaugées, & posées sous le porche de la Chapelle de la Veronique, joignant le portail de l'Eglise, où elles ont esté conservées, en memoire de cette antiquité, jusques à l'an 1629. que le Prieur dudit Convent fit démolir ladite Chapelle de la Veronique, & (sans considerer l'importance de ce changement) oster ces mesures, le cœur nous seignant de voir aliener les monumens d'une si remarquable antiquité. L'an 1236. le Dimanche 29. Juin, feste des Apostres Saint Pierre & Saint Paul, arriverent à Morlaix neuf Religieux envoyez par le susdit Pere Provincial, qui furent logez à l'Hostel des Moines du Relec prés Saint Melaine, & le jour du Vendredy Saint, l'an 1237. (selon leur supputation, mais selon la moderne commençant l'année en Janvier 1238.) on fit marché avec un Maistre Architecte de Landt-Meur, pour l'édifice de l'Eglise, laquelle fut fondée le Dimanche dans les Octaves de l'Ascenscion suivante, dans les Vergers & Palais du Duc, entre les murs de la Ville, la riviere Jarleau, & le Fauxbourg des Vignes, present & officiant ce Prelat, assisté de Dernier ou Derien Evesque de Leon & leurs Officiers, de tout le Clergé, Noblesse & peuple de Morlaix, tous lesquels à l'envy l'un de l'autre, contribuerent à cét edifice. Le Chœur, sa maistresse Vitre & l'excellente rose qui s'y void, le Jubé & les garnitures du Chœur, haut & bas, furent faits faire par ALLAIN MINOT & AMOU sa femme, la Chapelle de Nostre-Dame, la Sacristie. & le grand Dortoir, furent bastis par YVES FARAMUS, & les autres bastiments par plusieurs autres Seigneurs, comme il appert par des plaques de Bronze, qui se voyent en divers lieux, tant de l'Eglise que du Cloistre. L'Epitaphe de la Fondatrice se lit autour de la lame de letton rouge, dont son tombeau est couvert, au milieu du Chapitre, devant l'Autel de Nostre-Dame, en ces termes.

Ecce sub hoc Saxo Fratrum de Monte-Relaxo
Est sita fundatrix JULIANA Dei veneratrix ;
Hujus erat virtus (quà pollet fæmina raro)
Mens sincera, manus larga, pudica caro (1).

(1) M. de Kersauzon (*Revue de l'Ouest*, I. p. 187) a démontré que cette Julienne était de la famille du Penhoët et il cite à l'appui une lettre de M. le comte de Kersauzon au Père Coste, prieur du Couvent en 1773, dans laquelle il est dit : « Vous n'ignorez pas que c'est à l'illustre maison de Penhoët, dont je descends, qu'appartenait Julienne votre fondatrice, dont l'épitaphe rappelait en quelques mots la belle vie : *Mens sincera, manus larga, pudica caro.* » M. de Kersauzon établit également que, selon toute probabilité, Julienne ne fut pas fondatrice du Couvent au XIIIe siècle, mais seulement au commencement du XVe, car elle est inhumée dans la chapelle de Notre-Dame construite à cette époque. — P. P.

LXXXVIII. — **Hamon** fut éleu l'an 1249. sous le Pape Innocent IV. l'Empereur Guillaume, & le Duc de Bretagne Jean I. du nom, surnommé le Roux, il siegea 13. ans, & mourut l'an 1262. Il dedia l'Eglise Conventuelle de Saint Dominique de Morlaix, le Dimanche aprés les Octaves de Saint Pierre & Saint Paul, l'an mil deux cens cinquante.

LXXXIX. — **Allain de Lesar-Trew** (1) de la Maison de LESAR-TREW en la Paroisse de Plou'-MEUR-GAUTIER sur le rivage de la riviere de TREW, au Diocese de Treguer, fut sacré l'an 1262. sous le Pape Urbain IV. l'Empereur Alphonse, & le Duc de Bretagne Jean premier du nom; deceda l'an 1267. le V. de son Pontificat, ayant accordé avec le Duc pour le different des Regales, duquel accord l'acte se void en *Argentré livre 5. chap. 24.* en date du jour devant la Saint Laurens, ladite année 67. L'an 1263. Rolland de Dinan IV. du nom, Seigneur de Montafilant, fit de grands dons aux Abbesse & Religieuses de S. Georges de Rennes, pour prier Dieu pour l'ame de luy & de ses predecesseurs & successeurs.

D'argent à la rose de gueules percée d'or.

XC. — **Allain de Bruc** fut sacré l'an 1268. sous le Pape Clement IV. l'Empereur Alphonse, & le Duc Jean premier, tint ce Siege 17. ans, & mourut l'an 1285. Il fit S. Yves de KER-MARTIN, Official de Treguer, & luy donna la Recteurie de TRE-TREZ. L'an 1283. le quatriéme Octobre, jour & feste de Saint François, Guy de Bretagne Comte de Pontyevre, & Jeanne d'Avaugour sa femme, fonderent le Convent de Saint François de l'Ordre des Cordeliers, sur le bord des fossez de leur Ville de Guenkamp, entre les Portes de la fontaine & de Treguer, & l'an 1284. ce Prelat par Commission du Pape Martin IV. Officia à la fondation du Convent de l'Ordre des Freres Predicateurs, basti vis-à-vis de celuy des Cordeliers prés ladite Ville de Guenkamp, entre les Portes de Rennes & de la fontaine. Ces deux Monasteres furent ruinez l'an 1591. (comme nous dirons cy-aprés.)

Escartelé d'Or & d'Azur.

XCI. — **Geffroy Tournemine** fut sacré l'an 1285. sous le Pape Honoré IV. l'Empereur Rodolphe premier, & le Duc Jean premier, siégea 15. ans, & mourut l'an 1302. Il confera la Recteurie de Lohanec à Saint Yves de Kermartin, qui la posseda jusqu'à sa mort. De son temps florissoit Frere Olivier surnommé de Treguer, Religieux de l'Ordre des F.F. Predicateurs, du Convent de S. Dominique de Dinan, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, homme versé en toutes sortes de sciences, qui fut premier Prieur du Convent de Guenkamp, & Provincial de France le XII. en ordre; il fit des Commentaires sur les Elenches d'Aristote, & sur les quatre livres des Sentences. Il est appellé par Frere Antoine de Sienne en sa Bibliotheque, lettre O. *Philosophus Nobilis, Theologus non minus clarus, Religionis præstantia & disciplinarum omnium cognitione commendandus.* L'an 1295. le jour de l'Assomption de N. Dame, le Duc Jean second du nom, assisté de ce Prelat, Guillaume de la Roche-Tanguy Evesque de Rennes, Henry Evesque de Nantes, Thebaud de Moreac Evesque de Dol, & Guillaume de Kersauzon Evesque de Leon, fonda la Chapelle de N. Dame le Meur au pied de son Chasteau de Morlaix, & y mit huit Chapelains pour y faire le service, & y fit transferer la Confrairie la Trinité qui se desservoit en l'Eglise Priorale & Paroissiale de S. Mathieu. Ce Prince fit aussi rebastir les murs du Parc au Duc prés Morlaix (2).

(1) Alain de Lézardrieux portait : *fascé de 6 pièces surmonté de 3 merlettes.*

(2) Geffroy de Tournemine mourut à la fin de 1316. (Eubel.)

XCII. — **Jean Rigaud** fut sacré l'an 1300. (1) sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de S. Dominique, l'Empereur Albert premier, & le Duc de Bretagne Jean II. tint ce Siege 19. ans, & mourut l'an 1319. L'an 1303. le 19. May, mourut au Manoir de Ker-martin prés la Ville de Landt-Treguer, S. Yves de Kermartin, & fut porté enterrer en l'Eglise Cathedrale dudit Treguer, & fut depuis Canonisé, comme avons dit en sa vie audit jour. L'an 1315. ce Prélat ensemble avec les autres Evesques & Ecclesiastiques de Bretagne assemblez és Estats, reconneut le Duc son souverain Seigneur. L'an 1318. Frere Hervé Nedelec, de l'Ordre des F.F. Predicateurs du Convent de Morlaix en ce Diocese, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de Provincial de France vingt-uniéme en Ordre, fut éleu quatorziéme General de son Ordre, au Chapitre celebré à Lyon sur le Rosne, la Vigile de la Pentecoste audit an. Il fit canoniser S. Thomas d'Aquin, & a écrit plusieurs Livres, entr'autres

1. *Commentaria in quatuor libros sententiarum.*
2. *De ente & Essentia contra Henricum de Gandavo.*
3. *De pluralitate formarum.*
4. *De intellectu.*
5. *De unitate formæ.*
6. *De unitate formarum contra Durandum.*
7. *Contra eumdem, de iis in quibus Divo Thomæ adversatur.*
8. *De Cognitione primi Principii.*
9. *De Beatitudine.*
10. *De Secundis intentionibus tractatus duos.*
11. *De Sacramentis.*
12. *De æternitate mundi.*
13. *De materia cœli.*
14. *De voluntate.*
15. *De verbo.*
16. *De motu Angeli.*
17. *De Relationibus.*
18. *De potestate Papæ.*
19. *De potestate utraque, Regali & papali.*
20. *De virtutibus moralibus.*
21. *De paupertate Christi & Apostolorum.*
22. *De ordine secundæ intentionis ad primam.*

Et plusieurs autres Traitez qui se trouvent parmi les plus fameuses bibliotheques de son Ordre. Frere Leandre Albert de Bologne en sa Chronique parlant de luy, dit : *Vir eruditissimus, qui sua tempestate in doctrina superiorem non habuit,* & Frere Antoine de Sienne en sa Bibliotheque lettre H. dit qu'il estoit, *Vir ingenio acutissimus, in disputando acerrimus, & mirus Divi Thomæ doctrinæ (in qua erat profundè & solidè doctus) propugnator, atque inter celeberrimos suæ ætatis viros habitus.*

Il mourut à Narbonne au Convent de son Ordre le 26. Septembre l'an 1323. Du temps de ce Prelat le Duc Artur II. du nom, donna au Prince Guy son frere, les Villes de Guenkamp, la Roche-Derrien, Pont-Trew, & toute la Comté de Pontyevre.

De gueules au Croissant d'argent, accompagné de trois crosilles de mesme.

XCIII. — **Pierre de Belle-Isle** (1) fut sacré l'an 1319. sous le Pape Jean XXII. l'Empereur Louys de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. tint ce Siege trois ans, & mourut l'an 1321. La mesme année de son sacre, Messire Guillaume de Coat-mohan, de la maison de Guernachané, Paroisse de Plouaret, Chanoine de Nostre-Dame de Paris, & Conseiller au Parlement de ladite Ville, fonda en une sienne Maison à Paris le College de Treguer, appellé COLLEGIUM OSISSIMORUM, & en reserva la presentation aux Seigneurs de Guernachané qui encore en jouyssent.

(2) Jean Rigaud, de l'ordre des Frères Mineurs, fut pourvu de l'Evêché de Tréguier par Jean XXII le 21 février 1317. Il mourut en 1323. (Eubel.)

(2) Pierre de l'Isle, archidiacre de Tréguier, maître en théologie, fut pourvu le 16 septembre 1323; il mourut en 1327. (Eubel.)

¶ Helouri *d'or à la Croix grellée de sable, quantonnée de 4. alelions de mesme.* ⅃

XCIV. — **Alain Helouri** (1) éleu l'an 1321. sous le Jean XXII. l'Empereur Loüis de Bavieres, & le Duc Jean III. mourut l'an mil trois cens vingt-sept. L'an mil trois cens vingt-un, F. Hervé Nedelec de Morlaix, General de l'Ordre des FF. Predicateurs, fit Canonizer Saint Thomas d'Aquin du mesme Ordre, par ledit Pape Jean XXII. en la grande Eglise d'Avignon. L'an 1326. mourut Jeanne d'Avaugour Comtesse de Pontyévre, & fut enterrée en l'Eglise des Cordeliers de Guenkamp, qu'elle & son mary avoient fondez.

D'azur à dix Billettes d'or, 4.3.2.1.

XCV. — **Richard Du Perrier** fut sacré l'an 1327. sous les mesmes Pape & Prince. Le 27. jour de Mars l'an 1330. (selon l'ancienne supputation) mourut à Nigeon lez Paris le Prince Guy de Bretagne, Comte de Pontyevre, dont le corps fut apporté enterrer aux Cordeliers de Guenkamp, prés sa femme Jeanne d'Avaugour. Ils laissérent une fille unique, nommée Jeanne, qui épousa Charles de Chastillon, dit de Blois, lequel l'an 1338. fit de grandes reparations aux Convents des Cordeliers & Jacobins de Guenkamp, comme nous avons dit en sa vie cy-dessus *le 29 Septembre, page 460. article VIII.* L'an 1339. fut posée la premiere pierre au bastiment neuf de l'Eglise Cathedrale de S. Tugduval à Landt-Treguer, & l'année suivante 1340. ce Prélat decéda.

D'Hermines au chef de gueules, chargé de 3. Macles d'Or.

XCVI. — **Yves Du Bois-Boessel**, conseiller du Duc Jean III. Chanoine & Official de Treguer, fut sacré Evesque l'an 1340. sous le Pape Benoist XI. de l'Ordre de Saint Dominique, l'Empereur Loüis de Bavieres IV. du nom, & le Duc Jean III. & tint ce Siége jusques à l'an 1347. qu'il fut transferé à Cornouaille. Il avoit esté avant estre Evesque, en Ambassade à Rome avec le Prince Guy Comte de Pontyévre. L'an 1341. Charles de Blois, qui apres la mort du Duc Jean III. s'alla faire reconnoistre Duc de Bretagne, estant à Morlaix, fit reparer tout à neuf les Dortoirs du Convent des Freres Predicateurs de ladite Ville, & à cét effet leur donna autant de bois à prendre en ses Forests, qu'il leur en seroit besoin, & fit plusieurs autres reparations aux Convents des Freres Prescheurs & Mineurs de sa Ville de Guenkamp, comme nous avons remarqué en sa vie cy-dessus *page 460. art. VIII.* L'an 1342. Loüis d'Espagne Admiral de France, ayant pris le Conquest pour Charles de Blois, passa à Morlaix, & vint assiéger Guenkamp, qui n'estoit fermé de murailles, mais seulement de fossez & palissade ; le Capitaine nommé Messire Regnaud le fils tint bon cinq jours, & eust davantage soustenu, mais les Habitans le contraignirent de se rendre, & fut tué en plein marché par les François, qui y laisserent pour Capitaine le Sieur de Portebeuf : Mais l'an suivant 1343. le Roy d'Angleterre, qui tenoit Nantes assiegé, vint avec une partie de son armée faisant 900. hommes d'armes & 4000. Archers, brûlant & gastant le Païs jusqu'à Guenkamp, qu'il assiegea du costé du Midy & fit faire des Basteaux sur la riviere de Trew, qui coule és fossez de ce costé, sur lesquels il chargea des Archers pour tirer sur ceux qui se presenteroient pour deffendre la palissade, dont un grand pan ayaut esté abattu à la sappe, les Anglois entrerent de furie dedans & la pillerent & bruslerent, sans la vouloir tenir, à cause qu'il n'y avoit pas de forteresse.

(1) La chronologie des Evêques est à rétablir comme il suit d'après Eubel :

Yves de Boisboessel, chantre de Saint-Brieuc, succéda immédiatement à Pierre de l'Isle le 7 octobre 1327 et fut transféré à Quimper en 1330. (Eubel.)

Alain Hœlory, chanoine d'Orléans, docteur *in utroque*, fut pourvu le 31 août 1330 et mourut en 1337. (Eubel.)

Raoul-Richard du Poirier fut sacré en 1338 et mourut en 1353. (Eubel.)

Mais les gens de Charles de Blois y revinrent, & la fortifierent en diligence, de sorte que l'an 1345. le Comte de Noranton Chef du secours d'Angleterre ayant fait son gros à Ker-Ahes, la vint assieger & aprés plusieurs assauts ne la put prendre, seulement pilla & brusla les faux-bourgs, & marcha à la Roche-Derien, distant de 5. lieuës de Guenkamp, laquelle il assiegea & ceignit de toutes parts, tant deça que de là la riviere de Jaudy, & aprés plusieurs assauts, la Ville leur fut renduë vies & bague sauves, de laquelle sortit entr'autres ce Prélat, & s'en retourna en sa ville de Landt-Treguer, dont les Anglois se saisirent aussi & rompirent partie de l'Eglise Cathedrale pour faire des Forts, mais ils ne toucherent pas au tombeau de S. Yves, d'autant qu'il estoit mal pris à aucuns d'eux pour avoir attenté aux Reliques de saint Tugduval. De la Roche, le Comte de Noranton marcha à Lanion, qu'il assaillit, mais la voyant bien gardée il passa outre, ayant passé la riviere du Legué à Tonkedek. Il passa à Morlaix, & entra en Leon, & y ayant asseuré les Garnisons du party de la Comtesse, s'en retourna à la Roche. L'an 1346. la Ville de Lanion fut livrée aux Anglois de la garnison de la Roche par un soldat, qui estant de garde un Dimanche matin. ouvrit une des portes à Richard Toussaints Capitaine de la Roche, & ses gens, qui y commirent de grands excez. Les François de la Garnison de Guenkamp avertis que ceux de la Roche estoient allez à Lanion, sortirent sous la conduite de Messire Geffroy Tournemine, pour aller surprendre la Roche ; mais Toussaints en ayant eu avis, s'en retourna hastivement, & pour n'estre rencontré des François, alla passer la riviere de Jaudy au Quay du Pontrod, & ayant fait entrer son butin en la Ville, alla rencontrer les François qu'il battit & chassa jusqu'aux portes de Guenkamp. Le 19. jour de May l'an 1347. le Pape Clement VI. canonisa S. Yves de Ker-martin, comme nous avons dit en sa vie *cy-dessus p. 174. art. XXXV.* Le 20. de Juin ensuivant fut la bataille de la Roche-Derien, où Charles de Blois fut pris, & la plupart de son monde tué.

XCVII. — **Raoul** (1) fut élû aprés la translation du precedent à S. Malo l'an 1348. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. & le Duc Jean IV. tint ce siege jusqu'à l'an 1350. La mesme année de son sacre la Comtesse de Pontyevre prit la Ville de la Roche-Derien sur les Anglois du party de Montfort, aucuns desquels se sauverent au Chasteau, lesquels furent assiegez, forcez & taillez en pieces. Le Seigneur de Craon voyant la difficulté de prendre cette place, pendit à un baston une bourse où il y avoit cinquante escus, qu'il promit bailler au premier qui monteroit sur la muraille, qui fut un Genevois.

XCVIII. — **Allain Thome** (2), fut sacré l'an 1350. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, ne tint ce siege un an entier, estant mort l'an 1351.

D'or à 2. faces d'azur, accompagné de neuf merlettes de gueules, 4. en chef, 2. au milieu, 3. en pointe.

XCIX. — **Robert Paynel** (3), fut élû Evesque de Treguer l'an 1351. sous le Pape Clement VI. l'Empereur Charles IV. pendant le plus fort de la guerre Civile entre le Duc Comte de Montfort, & Charles de Blois, duquel ce Prélat fut intime amy. Il tint ce siege jusqu'à l'an 1355. qu'il fut transferé par le Pape d'Avignon à l'Evesché de Nantes. L'an 1351. Charles de Blois ayant esté delivré de prison par le moyen de la Reyne d'Angleterre Philippe de Haynault sa cousine, se rendit à la Roche-Derien & de là vint en pelerinage teste & pieds nuds jusqu'à S. Tugduval de Landt-Treguer, rendre son vœu

(1) Ce Raoul est évidemment l'Evêque signalé plus haut sous le nom de Raoul Richard.

(2) Alain Thomé doit être placé après Hugues de Montrelaix.

(3) Robert Peynel, chanoine d'Orléans, licencié ès lois, pourvu le 15 mai 1353, fut transféré à Nantes en 1354.

à S. Yves, où il fut receu de ce Prélat & son Chapitre ; delà il vint à Guenkamp, & repara les Eglises de S. Michel & S. Leonard, & fonda l'Hospital de Nôtre-Dame, & fit de grands presens aux Eglises de Nôtre-Dame, Saint Dominique & Saint François de ladite Ville, *comme nous avons dit en sa vie le 29. Septembre, page 460. & 461. article VIII.*

D'or à six cottices d'azur.

C. — **Hugues de Mont-Relaix** (1), fils de Regnaud & de Marie d'Ancenix, Chanoine, Chantre, Doyen de Nantes, & Archidiacre de la Mée, fut élû par le Chapitre de Nantes, aprés le decez d'Olivier Salahadin, mais le Pape d'Avignon ne le voulut confirmer, mais à la recommandation de Charles de Blois, il transfera Robert Paynel de Treguer à Nantes, & pourveut nôtre Hugues de l'Evesché de Treguer, lequel il tint jusqu'à l'an 1360. qu'il fut transferé à l'Evesché de S. Brieuc, & mourut Cardinal, *voy. és Evesques de S. Brieuc* (2).

D'argent frêté de gueules, de six pièces.

CI. — **Frere Even Begaignon** (3), de la maison de *Rumen-Begaignon,* en la Parroisse de *Plestin* Diocese de Treguer, prit l'habit de l'Ordre des Freres Predicateurs au Convent de S. Dominique de Morlaix, l'an 1326. & y fit profession l'an revolu, receut le bonnet de Docteur en la Faculté de Theologie à Paris, l'an 1338. & l'an 1360. eut l'Evesché de Treguer par resignation du precedent, duquel il estoit Penitencier & Aumosnier. L'an 1365. il receut en sa Ville de Landt-Treguer le Duc Jean le Conquerant, & luy fit le serment de fidelité, & obtint de luy Lettres d'exemption aux Evesques, Chanoines & College de Treguer, de toutes Taces, Devoirs, Subsides, & Impositions, pour charges & décharges en tous les Havres de l'Evesché de Treguer. Il officia à la position de la premiere pierre du Magnifique Portail de l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur à Morlaix (fondée jadis par le Duc Jean II.) où le Duc Jean IV. assisté de plusieurs Princes, Barons & Seigneurs, mit la premiere pierre le jour de l'Assomption de Nôtre-Dame, l'an 1366. Il conseilla au mesme Prince de donner aux Religieux de son Ordre le Monastere qu'il avoit voüé de fonder en sa Ville de Rennes, en l'honneur de Nôtre-Dame de Bonne-Nouvelle. Il fut appellé en Cour par le Pape Urbain V. duquel il fut premierement Penitencier, & puis Auditeur de Rote. Il suivit le Pape Gregoire XI. d'Avignon à Rome, & y deceda l'an mil trois cens soixante & dix-huit, gist au Convent de la Minerve, qui est de son Ordre. Je l'ay trouvé en un ancien manuscrit, datté de l'an 1372. nommé Cardinal en ces termes : *FRATER YVO alias EVENUS BEGAÏGNON Ord. Præd. CARDINALIS EPISCOPUS PRENESTINUS, vulgo CARDINALIS DE MORLACIA dictus.* Mais Alphonse Ciacconus n'en parle pas. L'an 1393. les Habitans de Guenkamp qui tenoient le party de Charles de Blois, aidés des Troupes de Bertrand du Guesclin, prirent le Chasteau de Pestivien, sur Roger David Capitaine Anglois, & celuy de Trogoo prés Morlaix, sur un autre Anglois nommé Thomelin. L'an mil trois cens soixante & quatre, le corps de Charles de Blois (tué à la bataille d'Auray) fut apporté enterrer au Convent des Cordeliers de Guenkamp. L'an mil trois cens soixante et quatre Geffroy de KERRIMEL, & Adelice de Launay, sieur & Dame de Launay en BRE-LEVENEZ fonderent le Convent des Augustins, nommé communément le PORCHOU au bout du Pont-legué en la Ville de Lanion.

(1) Hugues de Montrelais, sous-diacre, doyen de Nantes, pourvu le 19 novembre 1354, transféré à Saint-Brieuc en 1357.

(2) Aprés Hugues, vient frère Alain Thomé, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pourvu le 21 août 1357, il mourut en 1362.

(3) Even Begayon, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pourvu le 28 novembre 1362, mourut en 1371.

D'azur, au Chasteau ¶ semé de trois tours d'argent. ⫽

CII. — **Jean Le Brun** (1), Conseiller & Aumônier du Duc Jean le Conquérant, Docteur ès droits, Avocat en Cour Romaine, eut l'Evesché de Treguer par resignation du Cardinal Begaignon, & provision du Pape Gregoire unziéme, l'an 1372. sous l'Empereur Charles IV. Il estoit natif de la Paroisse de *Pleumeurit Arbescont* prés Guenkamp, tint ce siege 5. ans, & mourut l'an 1377. L'an 1372. le Duc fut conseillé par un Capitaine Anglois nommé Milleborne qui le possedoit entierement, de mettre des Garnisons Angloises és meilleures Villes de la basse-Bretagne, entr'autres à Morlaix, dont les Habitans irritez & vexez desdits Anglois se joignirent à la Noblesse du voisiné, & ayant donné entrée secrettement à quelques compagnies Françoises, donnerent la chasse aux Anglois, partie desquels furent tuez, autres mis dehors, & ceux qui se sauverent au chasteau tellement blocquez & harassez de toutes parts, mais specialement par les Archers qu'on avoit mis sur la platteforme de la Tour de Nôtre-Dame le Meur, (qui n'estoit achevée que jusques à la gueritte) qu'ils furent contraints de se rendre, & viderent le Chasteau le baston blanc en main, & un petit fardelet sous l'aisselle. La mesme année tout le Païs s'estant revolté contre le Duc en haine des Anglois, esquels il se fioit plus qu'en ses Barons, le Vicomte de Rohan prit les Chasteaux de Chasteaulin sur Trew, & le Chasteaublanc prés Morlaix, s'ensuivit le voyage du Connestable de France Bertrand du Guesclin en Bretagne, & la retraite du Duc en Angleterre, lequel y ayant amassé une armée de deux mille hommes d'armes & trois mille Archers, monta sur mer au Port de Hamton, l'an 1374. & vint aborder au Conquest, qu'il prit, ensemble le Chasteau de Locmazhé, fit pendre le Capitaine, & passer tous les François au fil de l'épée, vint droit à S. Paul sans s'amuser à assieger aucune place, pour venir à Morlaix, à laquelle il en vouloit particulierement, parce que c'étoit elle qui avoit commencé à donner la chasse aux Anglois. Les Morlaisiens craignans la juste indignation de leur Prince, mirent hors les François, degonterent leurs portes, & envoyerent leurs Députez vers le Duc à S. Paul, lequel les fit arrester prisonniers, & avancer son armée vers Morlaix, dont tous les Bourgeois & tout le peuple lui vint au devant jusqu'à la vallée de *Dognant*, criant misericorde, vive Bretagne. Le Duc s'attendrit aux cris de cette multitude, & pardonna à la Ville (qu'il avoit resolu d'abandonner au pillage de ses soldats) mais n'y voulut entrer qu'on ne luy eût mis entre les mains cinquante des principaux autheurs de la révolte; il logea cette nuit au Chasteau de Cuburien (appartenant au Seigneur de Rohan) duquel les François estoient deslogez à la nouvelle de l'arrivée du Duc, lequel en sortant le lendemain y fit mettre le feu, & entra dans Morlaix, traisnant ses prisonniers, lesquels l'apres dinée il fit tous pendre à des gibets dressez sur les murs du Chasteau, tout le peuple convoqué à son de trompe pour voir cette execution, & sortant leur laissa huit cens Anglois en garnison, pour trois cens qu'ils avoient chassez. De Morlaix le Duc marcha en Treguer, prit les Villes & Chasteaux de Lanion, la Roche-Derien, Landt-Treguer, Guenkamp, & Chastel-Audren, qui craignans pareil traittement que ceux de Morlaix, licentierent les François & receurent leur Prince. Mais l'an 1376. le Duc estant allé voir le Comte de Flandres son cousin, les Morlaisiens ne pouvant plus supporter les insolences des Anglois, firent entrer les François en leur Ville, & donnerent de rechef la chasse aux Anglois; ce que le Duc ayant oüi, il se résolut de les ruïner, mais il eut d'autres affaires qui divertirent pour ce coup sa vengeance.

De gueules ¶ à 9. bezans d'or, 3. 3. 3. ⫽

CIII. — **Thebaud de Malestroit** (2), troisiéme fils de Jean de Chasteaugiron Seigneur de Malestroit, &

(1) Jean le Brun, chantre de Dol, licencié *in utroque*, pourvu le 5 mai 1371, mourut en 1378.

(2) Thibauld de Malestroit, pourvu le 19 mars 1378, fut transféré à Quimper en 1383.

de l'héritiere de Ker, fut esleu par le Chapitre de Treguer, l'an 1377. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc & fut transferé à l'evesché de Cornoüaille l'an 1380.

CIV. — **Pierre,** d'Archidiacre de Plou-Kastell fut élû Evesque de Treguer, aprés le transport du precedant à Cornoüaille, audit au 1380. sous le Pape Urbain VI. & les mesmes Princes. La mesme année fut fait le second traitté de Guerrande, par lequel la Ville de Morlaix devoit estre renduë au Duc, ce qui fut executé aprés l'Ascenscion l'an suivant 1381. & le Duc luy pardonna tout le passé, moyennant quelques amendes pecuniaires, dont il la mulcta. Ce Prelat mourut l'an 1384. laquelle année la Princesse Jeanne de Bretagne, veuve de Charles de Blois, fut inhumée au Convent des Cordeliers de Guenkamp.

CV. — **Hugues de Ker-Rivoalen** (1), originaire de l'Evesché de Leon, fameux Docteur en droits, ne tint ce siege qu'un an, & mourut l'an 1385.

CVI. — **Pierre Morel** (2), natif de Guenkamp, fut élu par le Chapitre de Treguer le deuxiéme jour d'Aoust, l'an mil trois cens quatre-vingts cinq, & sacré le dix-septiéme Septembre suivant sous le Pape Urbain VI. l'Empereur Wenceslas, & le Duc Jean IV. mourut l'an 1401. Le 3. May. l'an 1387. le Connestable de Clisson fit appareiller les Navires du Roy de France au port de Landt-Treguer, mais le Duc le fit serrer au Chasteau de l'Hermine à Vennes, d'où ayant esté delivré par le Traitté, il rendit au Duc les places de Guenkamp, la Roche-Derien & Chastel-Audren, qui furent peu aprés reprises par les Partisans de Clisson à sçavoir Guenkamp, & la Roche-Derien, par le Vicomte de Coatmen, & Chastel-Audren, par le sire de Rostrenen. Ce que voyant le Duc, & se doutant que le Roy de France l'attaqueroit en faveur de Clisson il disposa les Habitans de plusieurs Villes à recevoir & loger les secours Anglois, entr'autres en ce Diocese, Landt-Treguer & Morlaix. L'an 1393. le Duc mescontent du Connestable de Clisson, assiegea, battit & força le Chasteau de la Roche-Derien, & le fit raser rez terre, comme il se void à present, abandonnant la Ville au pillage de ses soldats, fit pendre la Garnison, & voulut faire trancher la teste à Rolland Vicomte de Coatmen Capitaine de la place, lequel luy requist pardon les genoux en terre, & la teste nuë, qu'il obtint à la requeste des Princes & Seigneurs qui estoient prés du Duc. Le Seigneur DU PERRIER grand Mareschal de Bretagne, en mesme temps prit le Chasteau de Tonkedec, & autres places du bas Treguer; enfin le Duc licencia ses trouppes, & se retira en la Ville de Morlaix, où il avoit un beau, grand & spacieux parc fermé de hautes murailles remply de bestes fauves pour le plaisir & déduit de la chasse. Olivier de Clisson voyant le Duc desarmé, empoigna cette occasion, bat la campagne, entre en Treguer; & le premier jour de Juin, assiege, bat, emporte, & rase le Chasteau du Perrier, en haine du grand Mareschal. De là il marcha à la *Roche-Jagu*, qu'il prit, & y mit Garnison, passa la riviere du Trew, assiegea, & prit le Chasteau de *Fri-n'Aoudour,* sur le bord du Trew, à l'emboucheure de la riviere de Lew, entra au Comté de Goëlo, & alla mettre le siege devant Saint Brieuc.

D'argent à cinq fuzées de gueules, accompagné de quatre roses de mesme en chef.

CVII. — **Yves de Kercoat** (3) fut sacré l'an 1401 Il fut Docteur en Medecine, & Medecin ordinaire des Ducs Jean IV. & Jean V. qui le presenta au Chapitre

(1) Huges Poder de Keroulai, doyen de Saint-Malo, auditeur du palais Apostolique, docteur *in utroque,* pourvu le 3 décembre 1383, mourut en 1385 et succéda immédiatement à Thibaud de Malestroit. — P. P.

(2) Pierre Morel, archidiacre de Tréguer, docteur en decrets, nommé le 21 août 1385, mourut le 3 mai 1401. Il portait : *D'argent au léopard de gueules.*

(3) Yves de Kergoat élu en 1401 décédé en 1403.

de Treguer; enfin esleu l'an 1401. sous les mesmes Pape & Empereur. L'an 1402. au mois d'Octobre, il assista au Parlement General de Bretagne à Nantes, lorsque la Duchesse Jeanne de Navarre, Mere du Duc, se démit de la garde de ses enfans & les ceda au Duc de Bourgogne. Ce Prélat mourut l'an mil quatre cens trois, laquelle année mourut Jean de Blois Comte de Pontyevre, Vicomte de Limoges, Seigneur d'Avennes, de Noyon & de Guyse, & fut apporté de Lamballe à Guenkamp, où il fut enterré prés de Charles de Blois son Pere, en l'Eglise des Cordeliers. L'an 1402. le Duc de Bourgogne, avant emmener le jeune Duc en France, prit l'asseurance de la Noblesse pour la garde des places d'importance du Duché; & s'obligerent pour celles de ce Diocese, Jean Sieur de PEN-KHOAT, pour la garde des Villes & Chasteau de Morlaix, Eon de KERIMELEC, Geffroy Sieur de Quintin Chevalier, Yvon de KER-MENÉ pour le Chasteau de Chasteau-lin sur Trew. Robert de Guitté Sieur de Vaucouleur & Thomas de Kerimel pour la Ville & Chasteau de la Roche-Derien.

CVIII. — **Frere Hugues Stocker** (1), de la paroisse du Menehi prés Landt-Treguer, Religieux de l'Ordre des Fr. Prédicateurs de Morlaix, où il prit l'habit l'an 1332. fut Docteur de Paris, Confesseur & Conseiller des Ducs Jean IV. & Jean V. qui le presenta au Chapitre de Treguer, apres le deceds de Ker-coat, fut esleu & sacré l'an 1403. sous le Pape Innocent IV. & l'Empereur-Robert de Baviere. Il tint ce Siege jusqu'à l'an 1405. que le Pape d'Avignon Benoist XIII. le transfera à Vennes, à la requeste du Duc.

CIX. — **Bernard du Parron** (2), Gascon, fut transferé de l'Evesché de Nantes à celuy de Treguer, en Janvier l'an 1404. selon leur suputation, mais selon la moderne 1405. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & mourut l'an 1408. L'an 1407. Marguerite de Clisson Comtesse de Pontyevre, estant en la Ville de Guenkamp, lors que le Seneschal de Goëlo tenoit les plaids du Duc, alla à l'Auditoire, & ayant fait descendre ce magistrat de sa chaire, elle le fit chasser de la Ville & fit emprisonner les Sergents du Duc exploitans par ordonnance des Juges pour son Droict, qui fut le premier échelon pour sa ruine & fut cause de l'Assemblée de Malestroit, où on chercha tous les plus doux moyens & remedes lenitifs, pour reduire cette femme à son bon sens.

CX. — **Frere Chrestien de Haute-Rive** (3), natif de Tournay, Religieux de l'Ordre des Hermites de Saint Augustin, Docteur en theologie, estant au Convent de son Ordre. dit *Le Porchou*, en la Ville de Lanyon, fut esleu Evesque de Treguer l'an 1409. sous le Pape Alexandre V. les Empereur & Duc que dessus & mourut l'an 1411. ayant fondé un Anniversaire en sa Cathedrale qui se fait le 22 Decembre, & a legué à cet effet six livres monnoye de rente. L'an 1409. le Duc estant en France, la Comtesse de Pentyevre continuant en ses rebellions mit en ses places des soldats ramassez de toutes nations, lesquels pillerent le plat païs de telle sorte que le Seigneur de Montfort Lieutenant du Duc fut contraint de lever des soldats & ayant fait son gros se presenta au commencement de Juillet devant la Ville de Roche-Derien, qui se rendit, & aussi le Chasteau, & y laissa bonne garnison; de là il marcha à Chasteaulin sur Trew, prit le Chasteau & y mit garnison & semblablement au Chasteau d'Avaugour, lesquels le Duc rendit à Marguerite, l'an 1410.

(1) Hugues le Stoquer, de l'Ordre des Frères Prédicateurs, bachelier en théologie, pourvu le 20 août 1403, fut transféré à Vannes en 1404.

(2) Bernard du Peyron, archidiacre de la Mée, fut pourvu le 25 août 1404 et transféré à Tarbes en 1408. Il portait pour armes : *une colonne cantonnée ds 4 roses.*

(3) Chrétien de Haute-Rive élu le 17 septembre 1408 mourut en 1417.

¶ *De gueules à cinq Annelets d'argent, 3. 2. au chef d'argent, chargé de 3. roses de gueules.* ⁋

CXI. — **Chrestien de Kermarrec** (1), de la maison DE KERMARREC, Paroisse de Buhulien, fut sacré l'an mil quatre cens unze, sous le Pape Jean XXIII. l'Empereur Sigismond, & le Duc Jean cinquieme, mourut l'an 1417.

¶ *D'or au Sanglier de sable.* ⁋

CXII. — **Frere Mathias du Cosker** (2) Religieux de l'Ordre des Hermites de S. Augustin du Convent de Lanyon, & fut esleu l'an 1417. sous le Pape Martin V. les Empereur & Duc susdits, mourut l'an 1419.

D'argent à la Rose de gueules percée d'or.

CXIII. — **Jean de Bruc** (3), fut esleu l'an 1419. finissant, & sacré au commencement de l'an 1420. sous les mesmes Pape & Princes, & ayant tenu ce siege 10. ans, fut transferé par le Pape Martin V. à l'Evesché de Dol, l'an 1430. L'an 1427. il signa l'accord fait entre le Duc de Bretagne d'une part, & le Duc de Bethfort Lieutenant du Roy d'Angleterre. L'an 1419. le Duc ayant esté pris prisonnier par la Comtesse de Pontyevre Margot de Clisson, l'armée de Bretagne assiegea & prit Guenkamp, la Roche-Derien & Chasteaulin sur Trew. Ce Prélat fut envoyé avec l'Abbé de S. Mahé en Ambassade vers le Dauphin, pour se plaindre de l'attentat de ceux de Pontyevre & moyenner la delivrance du Duc; mais Jean de Blois, fils de Margot de Clisson les prit en leur hostellerie à Saumur, & les mena prisonniers en diverses places de Poictou. L'an 1421. la Ville de Guenkamp fut prise par le Duc en execution de l'Arrest contre ceux de Pontyevre & par son commandement démantelée, comme aussi la Roche-Derien, Chastel-Audren, Chasteau-lin & Avaugour dont les Chasteaux furent rasez.

CXIV. — **Pierre Predou** (4), (non pas Piedru) fut sacré Evesque de Treguer l'an 1430. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc, & fut transferé à l'Evesché de S. Malo l'an 1445. L'an 1431. au mois d'Octobre, il baptisa à Nantes Yolande de Laval, fille de la Princesse Ysabeau de Bretagne, & de Guy XIV. comte de Laval, estant Parain le Prince Richard de Bretagne Comte d'Estampes, & Maraine la Princesse Yolande d'Anjou Comtesse de Montfort, femme du Prince François. *Le Baud Hist. de Vitré, ch. 75.* Ce Prelat fonda en sa Cathedrale deux Obits, l'un de douze livres monnoye le 21. Novembre, l'autre le lendemain, de cinq livres monnoye.

CXV. — **Raoul Rolland** (5), de la maison de Kerhelouri, Paroisse de PLOU-NEIZ au Comté de Goëlo, Diocese de S. Brieuc, Maistre és Arts, Docteur en Droit, Auditeur des causes du sacré Palais Apostolique, fut pourveu à Rome par le pape Eugene IV. le 16. Avril 1445. siegea trois ans, & mourut l'an 1448. L'année de son sacre, le Chapitre Provincial des Cordeliers fut celebré à Guenkamp.

Chevronné d'hermines, & de gueules de six pieces.

CXVI. — **Jean de Ploeuc** (6), de la maison de Ploëuc, Docteur és Droits, éleu par unanimes

(1) Chrétien de Kermarec doit être confondu avec le précédent.

(2) Mathieu du Kosker, maître en théologie, pourvu le 15 décembre 1417 mourut en 1422. (Eubel.)

(3) Jean de Bruc, chanoine de Nantes, bachelier en décrets, pourvu le 25 avril 1422, fut transféré à Dol en 1430.

(4) Pierre Predru, chanoine de Nantes, licencié ès lois, fut pourvu le 25 septembre 1430.

(5) Raoul Rolland portait : *d'argent à 3 aiglons d'azur membrés et becqués d'or.* Il mourut en 1441.

(6) Jean de Ploeuc, 1442-1453.

suffrages des Chanoines de Treguer, le 24. May l'an 1448. confirmé par le Pape Eugene IV. L'an 1451. il receut & enterra en sa Cathedrale le corps du Duc Jean V. & mourut au Manoir de COAT-EZLAN, le 6. Juin l'an 1456. & le lendemain fut enterré en sa Cathedrale.

CXVII. — **Raphael Gerbe,** Cardinal Diacre du titre de S. Georges, *ad velum* AUREUM, pourveu par le Pape Nicolas V. resigna à

D'argent au sautoir de gueules, cantonné de trois roses de mesme, & un annelet en chef.

CXVIII. — **Jean de Coat-Kiz,** de la maison de KERNEGUES, prés Morlaix, qui fut transferé par le Pape Nicolas V. de l'Evesché de Rennes à celuy de Treguer, par Bulle du 27. Juillet, l'an 1453. & prit possession par Procureur le 16. Mars 1454. sous le Duc Pierre II. Il mourut le 23. Septembre l'an 1464.

D'hermines à deux faces de sable.

CXIX. — **Jean Du Groes-Ker** (1), de la Maison de Groës Ker, en la Tréve du Mousterruz, Paroisse de Pedernek en ce Diocese, fut sacré l'an mil quatre cens soixante & quatre, sous le Pape Paul II. l'Empereur Frideric III. & le Duc François II. mourut l'an 1467.

Escartelé aux 1. & 4. de gueules à une face d'argent, aux 2. & 3. d'argent au Lyon de gueules.

CXX. — **Hugues de Coat-Tretrez,** de la Noble Maison de Coat-Tretrez, fut éleu Evesque de Treguer l'an 1467. sous le Pape Paul II. l'Empereur Frideric III. & le Duc François II. L'année suivante 1468. il fut fait Cardinal, & alla à Rome, ayant resigné à Christofle du Chastel. Il mourut en sa maison de Coat-Tretrez, & fut enterré en sa Cathedrale, dans le Chœur, du costé de l'Evangile.

Facé d'or & de gueules de six pieces.

CXXI. — **Christofle du Chastel** (2), de la Maison du Chastel-Tremazan en Leon, par la resignation de son Predecesseur, & acceptation du Chapitre de Treguer, fut sacré la mesme année 1468. sous les mesmes Pape, Empereur & Duc. La mesme année, le 25. jour d'Avril, il dédia en grande solemnité l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix. L'an 1481. le Convent de Saint Dominique de Morlaix fut reformé par les Peres de la Congregation de Hollande, qui en prirent possession le 25. Aoust. L'an 1483. le Duc François II. du nom, fit venir les Peres Cordeliers, qui estoient en une des sept Isles (que le Pere Gonzague appelle TALVERA & le vulgaire ENES AR BREUZE, pour la raison que nous dirons cy-aprés) en intention de leur fonder un Convent prés la Ville de Landt-Treguer, duquel furent Fondateurs Jean sieur de Kerousi, & Jeanne de Barkh sa femme, qui leur donnerent un lieu au pied du bois de leur Manoir, sur le bord de la Riviere de GUINDI, en la Paroisse de PLOU-GUIEL. La tradition est, que lorsque ces bons Peres quitterent leur Isle pour se venir establir en terre ferme, il s'en trouva un qui n'en voulut bouger, disant que là où il avoit promis ses vœux à Dieu, là mesme il les rendroit, & y demeura par permission de son Provincial, y vescut jusques à un âge decrepit, & y mourut en opinion de sainteté, & delà cette Isle fut nommée *Enez ar Breuze,* c'est-à-dire l'Isle au Frere. L'an 1488. la semaine de la Passion arriva à Morlaix une armée Angloise envoyée par le Roy Henry VII. à la Duchesse Anne,

(1) Jean du Groesquer et Hugues de Coat-tretrez ne furent pas évêques titulaires de Tréguier.

(2) Christophe du Chastel, 1466-1479.

& furent recueillis ces Anglois par Jean Sire du *Coat-Guen*, Jean Sire de Kerrimel, Jean de Karguesay, Jean de Lanyon & plusieurs autres. L'an 1489. les Paroissiens de Saint Melaine à Morlaix, rebâtirent tout à neuf leur Eglise & la Tour ; & le 7. jour de Septembre suivant, Richard Eggecimille Controleur de l'Hostel du Roy Henry VII. mourut à Morlaix, & fut enterré au Convent de Saint Dominique au milieu du chœur, sous une tombe de pierre verte, sur les rebords de laquelle est écrit son Epitaphe & aussi en une lame de cuivre doré, agraffée dans la muraille du Chœur au bout des chaires, du costé de l'Evangile. Ce Prelat mourut l'an 1491. ayant fondé deux Obits en sa Cathedrale, l'un de 4. livres monnoye le 14. Juillet, & l'autre de pareille somme le 12. Decembre, & donné une grande piscine d'argent. L'an 1488. Jean de Coatmen Seigneur de Chasteau-Guy, Capitaine de Guenkamp pour le Duc François II. surprit en l'Abbaye de Begar plusieurs Gentilshommes de Party contraire, qu'il mena prisonniers en sa place de Guenkamp. En janvier audit an finissant, le Seigneur de Rohan venant devers Dinan pour assieger Guenkamp, prit & pilla les Villes de Pont-Trew & Chasteaulin, & puis assiegea Guenkamp ; & d'arrivée les François attaquerent un Fort basty joignant l'Eglise de Saint Leonard, qui gardoit le Fauxbourg de Treguer, mais ils furent repoussez, & se retirerent au Fauxbourg du *Mont-barill*, qu'ils pillerent le lendemain, & aussi celuy de Porzanken ; & le Seigneur de Rohan se logea à Sainte Croix, dont il brûla le Bourg pour venir loger au Convent des Cordeliers, & fit dresser sa batterie aux jardins des Jacobins, pour battre la courtine d'entre les Portes de la Fontaine & de Rennes, où il fit bresche, & aussi entre les portes de la Fontaine & de Treguer. Les assiegez prests à composer, le Capitaine de Bois-Boëssel se fit François, & se saisit de la Poterne de Tourkelennic, qui répond sur le Fauxbourg de Traoun-Trew, & y fit entrer le Comte de Quintin, frere du Seigneur de Rohan, qui la pilla. La Duchesse voulant recouvrer Guenkamp, y envoya partie de son armée, qui prit la Ville de Pont-Trew, d'où estans sortis à la campagne, ils rencontrerent les François de la Garnison de Guenkamp, prés le Pont de Skifiec, où il y eut une sanglante meslée, en laquelle demeurerent sur la place plusieurs Seigneurs Bretons ; quoy fait, les François prirent derechef Pont-Trew, la pillerent & brûlerent pour la seconde fois. Le lendemain le Capitaine Goviquet amena les Anglois à Pont-Trew, dont les François de la Garnison de Guenkamp se donnerent telle peur, qu'ils mirent le feu en plusieurs endroits de la Ville, ayans butiné tout ce qu'ils pûrent trouver, exigé douze mil escus des Habitans, & emmené huit ostages pour la somme de cinquante mil livres, lesquels depuis payerent rançon, & le lendemain, qui estoit le jeudy devant les Rameaux, arriva le Capitaine Goviquet avec les Anglois, qui reprit la Ville pour la Duchesse, & la repara. L'an 1491. Guenkamp se rendit au Seigneur de la Trimoüille, Lieutenant de l'armée Royale, qui la pilla derechef.

¶ Raphaël Cardinal de S. Georges (1) l'an 1490. ╙

D'argent à trois gemelles de gueules, accompagné de six coquilles d'azur, 3. 2. 1. au chef d'or.

CXXII. — **Robert Guibé** (2), neveu de Pierre Landays Tresorier de Bretagne, fut sacré l'an 1492. sous le Pape Alexandre VI. & le Duc François II. & fut transferé à Rennes l'an 1502. *Voyez-y ce qu'en avons dit.* L'an 1499. fut fondée la Confrairie de la Chandeleur, en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, par Bulle du Pape Alexandre VI. obtenuë à l'instance de Noble & discret M. Guillaume de Guicaznou, licencié és droits, Chanoine de Treguer, & Prevost de ladite Eglise du Meur, & de Meriadec

(1) Raphael, cardinal de Saint-Georges, prit possession par procuration à titre d'administrateur et résigna à Robert Guibé. 1483.

(2) Robert Guibé, pourvu en 1483. transféré à Rennes en 1501, mourut le 7 mars 1505.

de Guicaznou, son frere, Maistre d'Hostel de la Reyne Duchesse Anne, & Capitaine pour leurs Majestez des Ville & Chasteau de Morlaix. L'an mil cinq cens, la Reyne Anne fit bastir au bas de la Riviere de Morlaix, un Vaisseau de grand port nommé la Cordeliere, dont la Capitainerie fut donnée à Hervé Porzmoguer, Gentilhomme Leonnois, & tres-expert Capitaine de mer, qui se perdit avec son Vaisseau, ayant accroché l'Admirale d'Angleterre dans le Golfe de Brest, le jour de Saint Laurens.

D'or à la face d'azur, surmonté d'une Merlette de mesme.

CXXIII. — **Jean Calloet**, puisné de la Maison de LANIDI, prés Morlaix, Paroisse de PLOU-IGNO, fils de Pierre, Conseiller du Duc de Bretagne Jean V. & Secretaire de Charles VII. Roy de France & de Navarre, & d'une fille de KERNEGUES, Paroisse de PLOU'-RIN, fut sacré l'an mil cinq cens deux, sous le mesme Pape, & les Roy & Reyne Tres Chrestiens Loüis XII. & Anne Duchesse de Bretagne, mourut à Saint Michel en Gréve, le septiéme Mars mil cinq cens quatre, (selon leur supputation) selon la moderne mil cinq cens cinq & fut enterré en sa Cathedrale devant la Chaire Episcopale, sous une lame de cuivre, avec cét Epitaphe : *Hic jacet Reverendissimus Pater in Christo Dominus, Joannes Calloët, juris utriusque Doctor, Trecorensis & Corisopitensis Ecclesiarum Cantor & Canonicus, Christianissimi Regis Consiliarius, Britanniæque Cameræ Præses.* Par où il appert qu'il estoit Docteur és Droits, Chantre & Chanoine des Eglises de Cornoüaille & de Treguer, Conseiller du Parlement du Duc, & President en la Chambre des Comptes de Bretagne. Il fut un des Deputez envoyez par la Duchesse Anne à Tournon, pour traitter avec le Roy Charles VIII. L'an 1491. il dedia l'Eglise Paroissiale de Saint Mathieu és Faubourgs de Morlaix, l'an 1405. & a fondé deux Obits en sa Cathedrale, l'un le 4. Mars, & l'autre le 6. Septembre, chacun de douze livres monnoye ; & en la Cathedrale de Cornoüaille deux autres de mesme nature, & encore deux autres en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, & pour cela a legué cent livres monnoye, & donné au Chapitre de Treguer une maison située au bas du Cimetière de l'Eglise de Saint-Fiacre à Landt-Treguer (qui maintenant est Canoniale.)

¶ GRIGNEAUX, *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croix potencées de mesme.* ╠

CXXIV. — **Antoine de Grigneaux**, de la famille des Cholets en Perigord, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, pourveu l'an 1505. sous le Pape Jules second, tint ce Siege jusqu'à l'an 1537. qu'il mourut. La mesme année de son sacre, le sieur des Fossez-Capitaine es Ville & Chasteau de Morlaix, receut commandement de la Reyne Anne de fortifier le Chasteau, ce qu'il commença à faire, & y bastir le Bastion qui flancque la poterne de Keuleut. Le quatriéme Octobre audit an, la Reyne Anne estant en l'Abbaye de Clermont, ratifia la Fondation faite par ses Predecesseurs Ducs de Bretagne, d'un Prevost & huit Chapellains en l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame le Meur à Morlaix, & y fonda de nouveau deux enfans de Chœur. L'an mil cinq cens six, ladite Reyne estant venuë en devotion à Notre-Dame du Foll-coat, vint à Les-Neven, S. Paul, & à Morlaix, où elle fut receuë avec de grandes magnificences. On admira une arbre de Jessé, dressée dans le Cimetiere du Convent de Saint Dominique (où sa Majesté fut logée) laquelle representoit sa Genealogie, depuis Conan Meriadek, lequel y estoit representé, suivi des autres Roys & Ducs de Bretagne, & tout au haut estoit une belle fille representant sa Majesté, qui en passant luy fit une belle harangue. La Ville luy fit present d'un petit Navire d'or, enrichi de pierreries, & d'une Hermine apprivoisée, blanche comme neige, ayant au col un collier de pierreries d'un grand prix ; ce petit animal receu de la Reyne, sauta de dessus son bras sur son sein, dont elle s'épouventa un peu, mais le Seigneur de Rohan qui se

trouva auprés, luy dit : *Madame, que craignez-vous? Ce sont vos armes.* De Morlaix la Reyne fut à Saint Jean du Doy, où il arriva ce que nous avons dit, *le 1. d'Aoust, pag. 355. art. IX. & X.* passa à Lanyon, & à Landt-Treguer. L'an mil cinq cens treize le 7. jour d'Avril, ce Prelat, pourveu dés l'an mil cinq cens cinq, prit possession de son Evesché, & le 18. Novembre suivant, il dédia l'Eglise de S. Jean Traon-Meriadec en la Paroisse de Plougaznou. L'an 1515. le Chapitre Provincial des Peres Cordeliers, fut celebré au Convent de Guenkamp. L'an 1513. en Janvier se firent par les Villes de ce Diocese, les obseques de la Reyne Anne. L'an 1518. Fr. Nicolas le Masson, Religieux du Convent de S. Dominique de Morlaix, Docteur en Théologie de la Faculté de Nantes, & Prieur de son Convent, fut éleu deuxiéme Vicaire general de la Congregation Gallicane reformée au Chapitre tenu à Lyon sur le Rosne. Le Jeudy 23. Septembre suivant, le Roy François premier arriva à Morlaix, & y fut receu avec de grandes allegresses, & delà il fut aux autres Villes de ce Diocese. L'an 1522. le Roy d'Angleterre Henry VIII. mit en mer grand nombre de Vaisseaux pour tenir la mer, & piller les Marchands François, & (pour parler en leur jargon) courre le bonbord. Ces voleurs coururent la Manche tout le mois de Juin, rangeans les Isles de Jarsay & Grenezé, & les Havres de la Hougue, Cherbourg & autres de Normandie, où un traistre Capitaine de Morlaix nommé la Trigle, les envoya avertir de descendre au port dudit Morlaix, qu'ils trouveroient dégarni de défense, d'autant que la Noblesse estoit allée aux Monstres generales assignées à Guenkamp par le Seigneur de Laval, Lieutenant du Roy en Bretagne, en l'absence du Duc d'Alençon, & les Marchands & Bourgeois estoient pour la meilleure part allez à la foire de NOIALE prés Pontivy, qui dureroit depuis le cinquiéme Juillet, jusqu'au treiziéme, les assurant de son secours & de sa Garnison. Les Pyrates affriandez de ces apasts, se mirent à la voile, & entrerent dans le Havre de *Hanterallen*, le dernier jour de Juin, mirent pied à terre, & commencerent à marcher vers la Ville, déguisez partie en paysans, autres en Marchands desquels on ne se défioit, à cause du trafic ordinaire de cette nation à Morlaix, aucuns se coulerent dans le Chasteau, autres dans les Fauxbourgs, & le gros se cacha dans le bois *du Stifell,* ayans donné ordre qu'à la marée du soir on amenast leurs Pataches au Quay pour charger le butin. Mais ils ne pûrent joindre le Quay, ains s'arresterent devant la Croix neuve, sans arriver, à cause que les paysans ayans entendu l'allarme, arracherent 10. ou 12. arbres des rabines de Cuburien, dont ils barricaderent le chesnal ; ce que voyans les pillards ils sauterent à terre pour venir aider leurs compagnons. Sur la minuit, tout le monde s'estant retiré, quand moins on y pensoit, les ennemis sortirent en ruë, saisirent les Portes, & donnerent chaudement l'allarme, avec un tel effroy que les Cytadins quittans leurs maisons & tout leur bien, se sauverent à la fuite. Deux seules personnes se mirent en défense, le Recteur de Plou-Jean, Chapellain de Nostre-Dame le Meur, lequel ayant levé le pont de la porte de Nostre-Dame, monta dans la Tour, d'où à coup de mousquet il versa en poudre plusieurs des plus eschauffez ; mais enfin il fut miré & tiré : Et une chambriere de la grande ruë, laquelle voyant que tout le monde du logis s'estoit sauvé à la fuite, amassa quelques autres filles de la ruë en la maison, & ayant ouvert l'escoutille ou trappe de la cave, qui estoit à l'entrée de la porte en dedans, laissa la porte à demie ouverte ; de sorte que les ennemis entrans de foule tomboient dans la cave les uns sur les autres, où ils se noyerent au nombre de plus de quatre-vingts. Enfin la maison fut forcée & la genereuse fille, qui avec ses compagnes s'estoit retirée & enfermée au sommet du logis, poursuivie des soldats, fut prise & jettée du haut en bas sur le pavé. La Ville fut pillée, sans épargner mesme les Eglises, & sur le point du jour ils se retirerent à leurs Navires, avec grand nombre de butin & de prisonniers, horsmis six ou sept cens, qui s'estans amusez à faire bonne chere és celliers sur le Port de Treguer, s'endormirent au bois *du Stifell,* quelque six

cens pas de la Ville, où le Seigneur de Laval les tailla en pieces, & recouvra leur butin, & en memoire de cette deffaite, la prochaine Fontaine s'appelle encore à present FEUNTEUN AR SAOZON, c'est à dire, *la Fontaine des Anglois*, d'autant que ces eaux furent rougies de leur sang ce jour. Allain Bouchard ayant raconté au long cette aventure, ajoûte ces mots : *C'est la recompense faite par lesdits Anglois, des grands biens, plaisirs & services, que leur ont fait & font par chacun jour les bons Bourgeois de ladite Ville, & pour averer le Proverbe, qui dit : Racheptez un larron du gibet, & luy mesme vous voudroit avoir pendu, parquoy s'y fie qui voudra.* L'an 1534. le jour de saint Gregoire 12. jour de Mars en Caresme, un jeune homme nommé Allain Guezennec, assistant à la Messe d'un Prestre de distribution en l'Eglise Paroissiale de S. Melaine de Morlaix, qui celebroit sur l'Autel de la Chapelle de Nostre-Dame, lors de l'élevation se leva & arracha le CORPS DE JESUS-CHRIST des mains du Prestre, le jetta par terre, & le foula aux pieds, pour lequel crime, il fut le lendemain brulé vif au carrefour devant ladite Eglise. L'an 1535. grand nombre de Bourgeois de Morlaix estans allez par mer au Convent de Cuburien le 27. Decembre Feste de Saint Jean l'Evangeliste, surpris d'une tourmente entre ledit Convent & le Manoir de Kir-ar-rous s'opiniastrans à tenir voile, se perdirent, le batteau ayant treviré, battu d'un coup de vent; on conta le lendemain dix-sept veuves à leur service funebre. L'an 1537. le 24. Decembre veille de Noël, ce Prelat mourut au Chasteau de Loches.

CXXV. — **Louis de Bourbon,** pourveu l'an 1537. par le Pape Paul IV. tint ce Siége jusqu'à l'an 1543. Il fut depuis Archevesque & Duc de Rheims, Pair de France, & Abbé de Savigné.

De France au baston de gueules.

L'an 1542. le Roy François premier permit aux Habitans de la Ville de Morlaix, de bastir un Fort à l'emboucheure de leur Havre, sur un rocher nommé le Torreau, pour la construction duquel, le Dauphin Duc de Bretagne leur donna Lettres d'affranchissement, exemption, & don des devoirs d'aides, des imposts & billots, & deniers des ports & havres qui avoient coûtumes de se lever en leur Ville & Faux-bourgs, pour le temps de six ans, & leur permit d'y mettre un Gouverneur ou Capitaine pour le tenir & gouverner de par eux sous l'obeïssance de Sa Majesté. Ledit Fort fut bâti d'une incroyable diligence, & achevé en 2. ans; de sorte que l'an 1544. le 3. jour de Janvier en pleine Assemblée de Ville, tenuë sur l'Œuvre de Nostre-Dame le Meur, Escuyer Jean de Ker-Melec sieur de Ker-coat, fut éleu & nommé pour porter sous & de par lesdits Habitans & en leur nom, la charge & gouvernement dudit Fort, pour & durant un an entier seulement, ou moins s'il leur plaist : Ne pourra ledit de Kermelec admettre aucun soldat audit Fort sans le consentement & congé desdits Bourgeois, ou de leur Procureur Syndic, & six pour le moins de leurs Jurats, ausquels ils ont donné pouvoir d'y mettre tel nombre de soldats qu'ils jugeroient necessaire, & les destituer & casser quand bon leur semblera ; prendra ledit de Kermelec, par inventaire les biens & munitions dudit Fort, des mains du Procureur desdits Habitans, devant l'un des Juges Royaux, pour sur iceluy inventaire bailler plege & caution, de fournir & rendre lesdits biens & munitions quand requis en sera ; fera ledit de Kermelec serment devant l'un des Juges de la Cour de Morlaix, de bien & loyaument s'acquiter en ladite charge, sous & de par lesdits Bourgeois & en leur nom. Et pour estat en ladite charge, lesdits Habitans luy ordonnerent la somme de 200. livres monnoye à luy estre payée par les quartiers de son année, & à chaque soldat soixante livres par an, de deniers provenans desdits affranchissement, exemption & octroy. Quoy fait, ledit sieur de Ker-coat presta le serment entre les mains de Nobles hommes M. Paul Pinart sieur du Val, lieutenant Royal de Morlaix, & puis Jacques Penfornou & Jean Rigole Procureurs Syndics & Miseurs desdits Habitans, luy ceignirent l'épée, & mirent les clefs dudit fort és mains. Et ainsi les Morlaisins

furent delivrez de l'importunité des guets qu'ils faisoient (depuis la surprise de leur Ville l'an 1522.) au bas de leur riviere, ceux de la Ville close & des faux-bourgs de Saint-Martin, à Pen-allen en Tre-Karantec, & ceux de Saint Mathieu & Saint Melaine, à Bar-armenez. On tient que le P. Fr. Nicolas Trocler, Religieux & Prieur de S. Dominique de Morlaix, donna le premier avis de bastir ce fort, & en porta la parole à Monseigneur le Duc d'Estampes, gouverneur pour le Roy en Bretagne.

ADDITION.

Hypolite D'Est, Cardinal, obtenut l'Evesché aprés Loüis de Bourbon, en l'an 1543.

CXXVI. — **Hypolite D'Est.**

Bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef de gueules chargé d'une quintefeüille d'argent, le chef cousu d'or.

CXXVII. — **Jean Juvenal Des Ursins**, Parisien, pourveu l'an 1546. fit son entrée Episcopale en sa Ville de Landt-Treguer le jour des Rameaux, de l'an 1548. sous le Pape Paul IV. & le Roy Tres-Chrestien Henry II. & mourut à Paris le 27. Octobre l'an 1566. Le dixiéme jour de juillet, l'an 1548. fut fondée la Tour de l'Eglise de S. Mathieu és faux-bourgs de Morlaix, l'une des hardies pieces de Bretagne, & le Lundy vingtiéme jour d'Aoust suivant, arriva par mer en ladite Ville, tres Noble & tres puissante Princesse Marie Stuart Reyne d'Escosse, qui alloit à Paris épouser le Dauphin François, depuis Roy II. de ce nom. Le Seigneur de Rohan accompagné de la Noblesse du païs, l'alla recevoir, & fut logée au Convent de Saint Dominique : comme sa Majesté retournant de l'Eglise de Nôtre-Dame, où le *Te Deum* avoit esté chanté, eut passé la porte de la Ville qu'on appelle de la prison, le pont-levis trop chargé de Cavallerie, creva & tomba dans la riviere, toutefois sans perte de personne ; les Escossais du train de la Reyne restez dans la Ville, jugeans mal de cét accident, commencerent à crier trahison, trahison ; mais le Seigneur de Rohan, qui marchoit à pied prés la portiere de la litiere de sa Majesté, leur cria à plaine teste : JAMAIS BRETON NE FIT TRAHISON, & les deux jours que la Reyne demeura à Morlaix, pour se délasser de la fatigue de la mer, il fit dégonter toutes les portes de la Ville, & rompre les chaisnes des ponts. L'an 1556. le 2. Dimanche d'Aoust, R. P. en Dieu Fr. Loüis de Combout, Religieux de l'Ordre de S. Dominique du Convent de Morlaix, Evesque titulaire d'Avenets, & suffragant de Cornoüaille, dedia la Chapelle de N. D. de Vertus prés S. Martin és faux-bourgs de Morlaix, fondée le 25. Mars 1445. L'an 1554. le Chapitre Provincial des Peres Cordeliers fut celebré au Convent de Guenkamp. L'an 1557. les Estats de Bretagne tinrent au Convent de S. Dominique à Morlaix, & y estoient les Seigneurs Duc d'Estampes, de Martigues, & de Montpensier. L'an 1558. furent rendus à Morlaix seize cens Anglois prisonniers, pris par le sieur de Kersimon à la défaite de Perzell prés le Conquest, lesquels furent envoyez au Duc d'Estampes, qui les employa à travailler aux fortifications du Chasteau de Lamballes. L'an 1562. les habitans de Morlaix obtinrent lettres patentes & pouvoir de créer & élire un Maire & Eschevins, lesquelles lettres furent publiées en Parlement le 28. Septembre audit an, à la charge qu'ils n'auroient jurisdiction contentieuse, & qu'à leur Assemblée de Ville, le Substitut du Procureur du Roy y assistera, pour l'interest de sa Majesté. L'an 1566. au mois d'Octobre, le Roy Charles IX. erigea à Morlaix la Cour & Jurisdiction du Consulat, leur permettant de nommer & élire en l'Assemblée de cinquante notables Marchands de ladite Ville, trois de leur nombre, ou autres absens, pourveu qu'ils soient originaires du Royaume, & demeurans en ladite Ville, le premier desquels sera nommé Juge, & les deux autres Consuls, desquels la

charge ne durera qu'un an, pour connoistre des procez & differents entre Marchands trafiquans en ladite Ville, aux mesmes pouvoir & authorité, & en tel degré, ordre & Jurisdiction, qu'il est permis aux Juge & quatre Consuls establis en la Ville de Paris, lesquels feront le serment devant le Seneschal du lieu.

Vairé d'argent & de gueules au canton d'hermine.

CXXVIII. — **Claude de Kernavanay** (1), Abbé de Begar, eut le placet du Roy aprés la mort du precedent, & jouït du revenu de l'Evesché jusqu'à l'an 1572. qu'il le resigna au subsequent, voyant que le Pape ne luy vouloit donner ses Bulles. L'an 1568. le Roy erigea la Capitainerie de Morlaix en gouvernement, & en fit premier Gouverneur Messire Troylus du Mesgouez, Chevalier de l'Ordre, Marquis de la Roche & de Coat-armoal : mais d'autant que la pluspart du temps il estoit en Cour, au service des Rois Charles IX. & Henry III. il mit un Lieutenant en sa place. L'an 1572. le sieur de Fontenelles estant sorty de Morlaix avec cinq cuirasses, & sept harquebuziers seulement, fut pris par les ennemis devant le Chasteau de Guerrand, & mené prisonnier à Tonckedec, d'où il fut delivré le vingtiéme du mesme mois, ayant pour sa rençon rendu le Chasteau de Coat-Frec, & touché la somme de deux mille escus pour ses fortifications.

CXXIX. — **Baptiste le Gras** (2), ¶ Religieux de l'Ordre de Saint Dominique ⫦ par la resignation de l'abbé de Begar, fut pourveu par le Pape Gregoire XIII. l'an 1572. & mourut le 22. Fevrier, l'an 1585. gist sous une tombe de marbre blanc à l'entrée de la Chapelle au Duc, & a fondé un obit de quinze livres monnoye, qui se dessert en la Cathedrale le Lundy du pardon de Landt-Treguer. L'an 1574. fut achevée la Tour de S. Melaine, & l'horloge y montée. L'an 1583. le 13. jour d'Avril, Philippes Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, fit son entrée solemnelle à Morlaix, & y fut receu en qualité de Gouverneur de Bretagne.

¶ LA TOUR, *d'azur à une tour sommé d'or.* ⫦

CXXX. — **François de La Tour**, de la Maison de Penn-ar-stanc, Parroisse de Plougonven, fut transferé de l'Evesché de Cornoüaille à celuy de Treguer, l'an 1585. & mourut l'an 1593. gist à Plougonven, sans enfeu ny Epitaphe. L'an 1586. le Marquis de Roche & de Coartarmoal, resigna son Gouvernement de Morlaix au sieur de Kergariou, lequel y fut receu en cette qualité le 11. Novembre 1587. & les années suivantes 88. & 89. il commença à continuer les fortifications de la Realte au Chasteau dudit Morlaix, & fit faire les deux bastions qui regardent vers la Ville. L'an 1589. la Ville de Morlaix se declara du party de la Ligue, & la pluspart des autres places de ce Diocese. L'an 1591. la Vigile de l'Ascencion, l'armée du Prince de Dombes assiegea la Ville de Guenkamp, qui soustint 8. ou 10. jours, pendans lesquels les faux-bourgs furent razez, & les Monasteres des Cordeliers & Jacobins, qui estoient situez sur les contrescarpes des fossez, furent aussi razez, la Ville fut enfin renduë. En May 1592. mourut le Sr. de Kergariou Gouverneur de Morlaix, en Juin suivant, les garnisons de Guenkamp, Lannion & autres places s'assemblerent, & se rendirent au bourg de Guerliskin, resolus de surprendre Morlaix, mais ils se retirerent voyans qu'on se disposoit à les bien recüeillir, & prirent les Chasteaux de Callac & Rostrenen ; en Juillet le sieur de Fontenelles reprit & fortifia le chasteau de Coatfrecq, où il fut assiegé par les Guenkampois & païsans du plat païs, sur lesquels il fit plusieurs sorties, & les

(1) Claude de Kernavanay ou Carnavalet portait pour armes selon M. de Courcy : *vairé d'or et de gueules, au franc canton d'argent chargé de 5 hermines en sautoir.*

(2) Baptiste Gras portait sur son blason : *un sautoir chargé de 5 besants.* (De Courcy, 1572-1583).

contraignit de lever le siege. En Aoust, une Armée de deux Galeres & dix-huit Navires espagnols, ayant mis le feu en l'Isle de Brehat, entra le 17. Septembre dans le port de la Ville de Landt-Treguer, qu'ils brûlerent & pillerent, & emporterent le bras de Saint Tugduval, & la gencive de Saint Yves.

D'azur au Lyon d'or.

CXXXI. — **Guillaume du Hallegoet**, de la maison du Kergresq, Paroisse de Plou-greskant, eut l'Evesché par resignation de son predecesseur, l'an 1594. & mourut le vingt-neufiéme Octobre 1602. La mesme année 1594. la Ville de Morlaix fut reduite à l'obeïssance du Roy, de laquelle reduction les particularitez assez remarquables, n'ayant esté encore écrites, je les mettray icy amplement, selon que je les ay dressées sur les memoires & diaux fidelles de plusieurs personnes de qualité. Alors que la guerre estoit plus forte en Bretagne, & les partis plus animez les uns contre les autres, & que moins on esperoit voir la fin des mal-heurs & calamitez qui travailloient la pauvre France, Dieu prenant pitié de l'affliction de son peuple, inspira le Roy Tres-Chrestien HENRY IV. de renoncer à la Religion prétendue (en laquelle sa Majesté avoit esté eslevée dés sa jeunesse), & embrasser la vraye Religion de ses Ancestres; ce qu'il executa à l'extréme contentement de toute la France, qui ayant entendu que sa Majesté avoit esté à la Messe à Saint Denis le vingt-cinquiéme jour de Juillet, feste de Saint Jacques le Majeur Apostre, l'an 1593. se disposa à luy rendre l'obeïssance qu'elle luy devoit, à mesure que ce puissant corps de la Ligue commençoit à se dissoudre à l'aspect de cette Majesté Tres Chrestienne & Catholique, comme une legere nuée devant le Soleil. Car sur la fin de ladite année Meaux se rendit; au commencement de l'an 1594. la Cour de Parlement d'Aix reconneut sa Majesté; Orleans & Lyon se rendirent en Fevrier; le Roy fut sacré à Chartres; Paris se rendit au commencement de Mars, ensuite Troyes, Laval & Agen en Avril, Sens en Juin, Poitiers & Laon en Juillet, Amiens, Beauvais, Abbeville, & toutes les places de Picardie, fors Soisson & la Fere; bref par tout on se rendoit à sa Majesté.

La Bretagne desiroit extremément de participer à ce bonheur, specialement les habitans de la Ville de Morlaix; mais le party de la Ligue estoit si puissant dans le païs circonvoisin, qu'ils y rencontrerent de grandes difficultez, toutefois l'insolence des soldats, & les insupportables vexations que faisoient au peuple les Chefs dudit party, branquetants & pillans les Paroisses & Villages, sous pretexte d'entretenir la garnison de Morlaix & les gens de guerre du Leonnois, les rendit tellement odieux, que les païsans s'eleverent contre ses fourrageurs, & en tuerent trois ou quatre cens prés Lesneven, dont le Capitaine de Leon pour la Ligue, offensé, appella le Comte de Maignane avec son Regiment, & ayant attaqué un gros de cinq ou six mille païsans, en tua bien deux mille, & mit le reste en fuite, pilla tout le pays, & se retira à Morlaix avec son butin. Le Seigneur de Sourdeac Gouverneur de Brest, & Lieutenant pour le Roy en l'Evesché de Leon, ne laissa perdre cette occasion, & reduisit sans coup ferir tout le Leonnois à l'obeyssance de Sa Majesté, Morlaix seul restant pour la Ligue, ayant tout le pays bandé contre soy.

Le Seigneur de Mercœur estoit à Nantes, & voyant avoir perdu le pays de Leon, craignant de perdre la Ville de Morlaix, qui luy estoit si commode pour tenir en bride les trois Eveschez, & que le Mareschal d'Aumont Lieutenant General du Roy en ses pays & armée de Bretagne, avançoit vers Morlaix, il écrivit une lettre en datte du 30. Juillet, pour la retenir de son party jusqu'à l'abouchement & entreveuë de la Reyne sa sœur & luy, auquel il leur promettoit de trouver quelque ouverture pour la Paix generale. Cependant le Mareschal d'Aumont vint à Guenkamp, assiegea & prit le Chasteau de

Poulmanakh en la Paroisse de Tre-Kastell, d'où il écrivit aux Gouverneur & habitans de Morlaix, les sommant de se reduire à l'obeyssance de Sa Majesté, & avançant son armée, se vint loger au bourg de Landt-Meur, distant de Morlaix de deux lieües seulement, d'où il écrivit de rechef aux Morlaisins, & leur envoya un sauf conduit pour leurs Deputez (s'ils en vouloient envoyer) avec promesse de bonne composition. La plus saine partie des habitans voyant le sujet de la querelle osté, le Roy Catholique, reconneu du General des Catholiques, & receu de la meilleure part des Villes du Royaume, ne vouloient differer d'avantage de se reduire en leur devoir envers Sa Majesté, n'osoient toutefois dire franchement leur avis, crainte du Gouverneur, lequel ayant eu avis des propositions que le Mareschal avoit faites aux habitans, se doutoit fors qu'ils y entendissent, joint le refus precis qui luy fut fait en plaine assemblée de Ville, tenuë en la Chapelle de saint Jacques, de donner entrée en la Ville au Regiment du Comte de la Maignane, sur lequel refus y eut de grosses paroles entre le Gouverneur & lesdits Habitans, & sortirent de l'assemblée mécontens les uns des autres. Cependant le Comte de la Maignane se presenta avec ses troupes à la porte du Markhallakh, & y trouvant visage de bois, fut contraint de prendre quartier au faux-bourg dit des Brebis.

Ces divisions & alienations de volontez aiderent fort aux affaires de Monseigneur le Mareschal; car au sortir de l'Assemblée de Ville, ceux des habitans qui estoient portez à la reddition, s'assemblerent à la sourdine & en cachette, au nombre de douze ou treize seulement, en la Chapelle de Saint Yves en l'Eglise Parroissiale de Saint Melaine, & là arresterent de se rendre, articulerent leur capitulation, & nommerent quatre d'entr'eux qui iroient trouver le Mareschal, comme deputez de toute la ville, pour la lui offrir aux conditions portées dans leurs articles; mais d'autant que ces Deputez ne pouvoient aller à leur deputation sans estre découverts des autres habitans, Noblesse, peuple & gens de guerre qui ne sçavoient rien de leur negociation, il fallut trouver quelque specieux pretexte pour pallier leur voyage; ce que fit ingenieusement Monsieur le Seneschal, homme de grand entendement, & tres-versé en affaires, lequel à la prochaine assemblée de Ville, où de bonne fortune le Gouverneur ne put ou ne voulut assister, leur proposa que Monsieur le Mareschal d'Aumont estoit avec toute son armée aux barrieres de leurs faux-bourgs (par maniere de dire) prest à fondre sur eux, & s'ils trouveroient pas bon que pour preserver la Ville d'un danger si éminent, on deputast vers ledit sieur Mareschal, pour luy faire offre d'une piece de dix mille escus, pour retirer son armée dix ou douze lieuës de leur Ville, pour une quinzaine de jours, attendant l'issuë de l'abouchement d'entre la Reyne Louise de Lorraine & le Duc de Mercœur, qui traitoient à Ancenix des moyens de donner la Paix generale à la France, leur remontrant que le moindre de leurs faux-bourgs que l'armée pilleroit leur porteroit perte de plus de quinze mille escus. Cette proposition fut trouvée bonne de toute l'Assemblée, & fut resolu d'envoyer des Deputez, que ledit Sieur Seneschal nomma, & l'Assemblée confirma, & tout de ce pas monterent à cheval, & picquerent vers Land-Meur.

Monsieur le Gouverneur ayant esté averty de ce qui s'estoit passé en l'Assemblée, se repentit bien de n'y avoir esté, & craignant l'issuë de cét abouchement, mit hors six cuirasses, qui battirent l'estrade nuit & jour pour devoir surprendre ces Deputez; mais ils se conduisirent si bien par des voyes écartées du grand chemin, qu'ils arriverent le mesme soir devers ledit Seigneur Mareschal, & le lendemain 24. jour d'Aoust, ils luy presenterent leur instruction & articles, que ledit Seigneur signa, & receut jour au landemain 26. pour entrer en Ville. Cela fait, deux des Deputez prirent congé, & s'en retournerent par les mesmes chemins, les deux autres estans restez au camp pour Ostages, & rendirent conte de leur voyage, au contentement des Capitulateurs. Mais à ce que telle entrée se fist en seureté, il falut trouver quelque expedient pour dérober

l'armée des François de la veuë du Chasteau & de la Ville lors de leur entrée, on n'en peut trouver de plus propre, que de fomenter les picques & animositez entre le Gouverneur & les habitans, & les entretenir en défiance les uns des autres. On fait courir le bruit, & publie-t'on hautement par les ruës, qu'on avoit accordé avec Monseigneur le Mareschal, qui moyennant ladite somme de dix mille escus avoit retiré son armée, qu'il ne se falloit point donner peine de ce costé là, mais qu'il se falloit donner garde du Gouverneur & de la garnison du Chasteau, qui se montroient ennemis du public, ayans fait guetter les Deputez à dessein de les faire pendre, & menaçans de fondre sur la Ville quand moins on y penseroit, en haine de ce qu'on avoit refusé l'entrée au Regiment du Comte de la Maignane, qui de son côté ne cherchoit que quelque occasion pour se vanger de cét affront.

Ces bruits dextrement semez, & ces apprehensions plus soigneusement & vivement jettées en l'ame du peuple, il tourna toute sa pensée à se garantir des surprises de ceux du Chasteau, & poserent des corps de garde és avenuës d'iceluy, negligeans de donner ordre aux autres avenuës de la Ville, fors des gardes ordinaires. Neanmoins plusieurs lisans à travers ces feintes se douterent de l'affaire, & sur le soir dudit jour courut parmy la Ville une frayeur sourde, tout le monde estant en épouvente, & ne sçachant bonnement dequoy, & en cét effroy il fut fait commandement de tenir les lanternes aux fenestres, & se tenir prest pour recevoir l'ennemy, & ainsi se passa la nuit, non sans grande apprehension des Capitulateurs que leur menée ne fust découverte, toutefois ils donnerent ordre à ce qu'aux portes des Vignes & de Nôtre Dame, il y eust des gardes à leur devotion & de leur intelligence. Le Vendredy 25. Aoust au point du jour, les François parurent au haut du faux-bourg des Vignes, ausquels la porte fut ouverte toute de grand, & filerent les compagnies le long des ruës des Vignes, du fil, de l'Hospital, & passerent sur le pont aux Choux pour se presenter devant la porte de la Ville close, dite de *Nôtre-Dame*, & firent ce tour, pour se dérober de la veuë du Chasteau. Monsieur le Mareschal estant devant la porte du Convent de Saint Dominique dans le carrefour, avisant Messieurs les Magistrats & le Procureur Sindic de la Ville, assisté de ses douze Jurats qui l'attendoient, s'arresta pour les devoir recueillir, mais l'un des Ostages qui chevauchoit à costé de luy, luy dist : *Monseigneur, avancez dans la ruë, car le Chasteau découvre cét endroit;* ce qu'il fit, & ayant entendu une briéve harangue desdits habitans, il leur dist : *Messieurs je suis le Mareschal d'Aumont, dont vous avez tant oüi parler, prenez tous des écharpes blanches ou du ruban à vos chapeaux, & ceux qui n'en avez mettez-y vos mouchoirs*, & ayans pris les Clefs des mains du Procureur de Ville, il poursuivit son chemin. Il estoit au milieu de sa Cavalerie, armé de toute piece, l'escharpe & la plume blanche au vent, appuyé sur son baston de Mareschal, arresté en l'estrieu gauche ; de costé & d'autre de luy marchoient les deux Bourgeois de Morlaix, ostages pour l'assurance du traité. Estans arrivez devant la porte de la Ville close, ils trouverent le pont levé, & qui pis est les clefs estoient au corps de garde dans la Ville ; il se trouva un orfevre qui passa la riviere, abatit le pont, & crocheta le guichet, puis ouvrit la porte, de sorte que les Compagnies entrerent doucement dans la Ville & se rangerent dans les ruës, sans faire tort à personne. Monseigneur le Mareschal passant par la place dite le Pavé, considera la Tour de Nôtre-Dame le Meur, & commanda qu'on fit monter une Compagnie de Mousquetaires dans la haute gueritte d'icelle, pour harasser ceux du Chasteau. Le matin quand on ouvrit les fenestres & les portes, on vit les ruës remplies de gens d'armes ; ceux qui estoient en garde és autres portes, avertis de cette reddition, vinrent doucement salüer Monseigneur le Mareschal, qui incontinent aprés fit publier les articles de la Capitulation, que nous insererons cy-dessous, Dieu aidant.

Quelques uns du Chasteau qui estoient en Ville, & plusieurs autres Gentils-hommes

& Damoiselles, soldats & autres de toute qualité, la pluspart bouches inutiles, entendans que l'ennemy s'estoit rendu maistre de la Ville, & ne sçachans comment ny à quelle condition, se sauverent au Chasteau, & qui pis est, ils n'y purent porter des vivres & munitions suffisamment en une si subite & inopinée surprise. Estant tous dedans, ils fermerent les portes & leverent les ponts, & se barricaderent contre la Ville. Monseigneur le Mareschal voyant leur contenance, les fit bloquer & investir le Chasteau de toutes parts, & amassa toutes ses troupes pour faire son gros. Le Samedy 27. Aoust il dressa ses batteries, l'une sur le Mont-Relaix, du costé du Midy, qu'il pointa contre le Donjon, entre le bastion des fossez & celuy du Mont-Relaix. L'autre fut dressée sur la plate-forme de la Tour de S. Mathieu, non encore achevée ; la troisiéme en la haute gueritte de la Tour de N. Dame le Meur. Dans le Chasteau estoit le Seigneur de Ros-arpoull Gouverneur de Morlaix, avec sa garnison ordinaire qui estoit de 200. hommes, 150. soldats commandez par le Comte de la Maignane, & 80. commandez par le Capitaine Rostin, sans conter les refugiez, dont la pluspart estoient bouches & mains inutiles, tous neanmoins se disposerent à soustenir le siege, sur l'esperance du secours du Seigneur Duc de Mercœur.

Dés ledit Samedy 27. Aoust, les mousquetaires qui avoient esté placez en la haute gueritte de la Tour de N. Dame, incommoderent extrémement les assiegez, car aucun n'osoit se montrer sur les remparts & bastions qui ne fust miré & tiré. Pour se lever cette épine du pied, le lendemain Dimanche 28. Aoust, ils pointerent leur Canon contre cette Tour, & la battirent tout le jour de quatre Canons, foudroyant les Tourelles & guerittes, & ébranlans bien fort l'éguille : ce que voyant les habitans, & craignans la ruine de ladite Tour & de l'Eglise, ils prierent Monseigneur le Mareschal de faire changer cette batterie, ce qui fut fait ; ces Mousquetaires dénichez du Meur, ils contrepointerent leur Canon à la batterie de S. Mathieu, & aprés plusieurs volées de Canon de part & d'autre, le Canonnier du Chasteau mira si droit, que d'un coup il cassa une cloche, donna dans la gueule du Canon ennemy, lequel crevant tua son Canonier, emporta le maschecoulis & plateforme, & un quartier de la Tour : ces deux batteries renduës inutiles, restoit celle du Mont-Relaix, laquelle fit bréche entre les bastions susdits, de sorte que tous les jours on venoit à l'assaut, où il se faisoit de belles armes. Cependant sur la fin du mois d'Aoust arriva à Morlaix l'armée Angloise composée de 7500. hommes, commandez par le General Milord Nouris ; ils eurent quartier aux fauxbourg des Brebis & és environs.

Ce renfort en l'armée du Mareschal, fit que les assiegez envoyerent de rechef leurs postes devers Monseigneur de Mercœur, pour le prier de se haster de leur venir au secours, autrement ils couroient risque d'estre forcez. Le Duc, qui dés qu'il eût eu nouvelles de la perte de Morlaix & siege du Chasteau, s'estoit proposé de recouvrer l'une, & delivrer l'autre du siege, s'en vint à grandes journées avec toute son armée, & donna le rendez-vous à Dom-Jouan de Aquila General des Espagnols, pour le venir joindre à l'Abbaye du Relec, trois lieuës de Morlaix, & estant arrivé à Ker-Ahes le 14. de Septembre jour de sainte Croix, il envoya un Heraut au Seigneur Mareschal, pour le sommer de faire treve & cession d'armes pour trois mois, parce que telle estoit l'intention du Roy, à luy manifestée par la Reyne sa sœur, & qu'en cas de refus, il luy donneroit bataille. Monseigneur le Mareschal assembla son Conseil, où cette matiere bien debatuë, la pluspart étoient d'avis de lever le siege & se retirer doucement, veu leur peu de forces, & la puissance du Duc joint à l'Espagnol, ausquels ils ne pourroient resister. Mais Monseigneur le Mareschal ne voulut condescendre à ce Conseil, & protesta qu'il aimeroit mieux estre taillé en pieces, que d'abandonner les habitans & la Ville, qui s'estoient rendus au Roy sous la promesse de sa protection, & fut arresté qu'on accepte-

roit la bataille si le Duc la presentoit, & à cét effet ledit sieur Mareschal fit clorre son champ de bataille depuis le Val Pinart jusqu'à Rokh-ar-bleiz, entre les rivieres de Jarleau & Kevleut. Le 16. jour de Septembre, entrerent au havre de Morlaix deux Navires Anglois, chargez de munitions de poudres & balles pour les soldats du General Nouris.

Cependant les assiegez se trouverent investis dans leurs murailles d'un ennemy domestique, sçavoir la famine & disette de vivres, de sorte qu'il leur fallut manger leurs chevaux, chiens & chats, & faire la chasse aux rats & souris; ce qu'estant venu à la connoissance de Monseigneur le Mareschal, il les serra de plus prés, & fit creuser une mine du costé de la Ville, mais les assiegez contreminerent si heureusement, qu'ils y penserent enfoüir les François, & eventerent la mine, & tout à l'instant firent une sortie sur les assiegez, où il fut opiniatrement combatu, & à la retraitte entra pesle-mesle avec eux un Courrier du Duc, qui leur apporta nouvelles asseurées de son arrivée & de Dom Joan au Relec, ce qui leur enfla tellement le courage, que le lendemain ils firent une sortie sur le camp, & par la poterne qui répond sur la riviere de Kevleut, ils mirent hors grand nombre de bouches inutiles, & tous les jours ne failloient à faire telles sorties sur quelque quartier du camp ennemy. Du costé de la Ville, tout autant qu'on pouvoit appercevoir, ou dans les rües, ou és fenestres & chambres des maisons, soit de jour soit de nuit à la lueur de la chandelle, estoient tirez.

Tandis que les assiegez tenoient en cervelle & le camp & la Ville, le Seigneur de Mercœur faisoit ses preparatifs pour venir lever le siege & combattre le Mareschal, mais quand il fallut marcher il se leva quelques differens entre luy & le General Espagnol, lequel demandoit & vouloit opiniastrément deux choses, sçavoir est, qu'il marchast en la bataille, & qu'on luy donnast le pillage de Morlaix : cettuy-cy luy fut refusé, allegant le Duc qu'il avoit plusieurs bons & loyaux serviteurs en la Ville, qui n'avoient trempé en cette reddition, qu'il n'estoit pas raisonnable de punir l'innocent comme le coupable, bien luy accordoit-il le pillage des biens de ceux qui se trouveroient coupables de ce fait; quant au marcher, il luy fit offre de la conduite de l'avant-garde. L'Espagnol indigné de ces refus, dit qu'il voyoit bien qu'on le vouloit exposer luy & les siens à la boucherie, & aprés mille reproches, il fit bande à part, & se campa avec ses troupes un peu au loin du camp du Duc, lequel voyant combien il luy importoit de ménager ce secours, sans lequel il avoit les bras trop courts, envoya plusieurs Seigneurs pour le devoir appaiser.

Monseigneur le Mareschal bien servy d'espions, ayant sceu ce different, prit cét occasion aux cheveux, & écrivit de sa propre main une lettre, adressée au Duc de Mercœur, par laquelle il le supplioit de se hater d'accomplir ce qui estoit convenu entr'eux, afin qu'ayant dépoisonné la France de ces Espagnols, ils s'unissent tous au service du Roy leur Prince & Seigneur; il la signa & scella de son petit scel ou cachet, & la fit subtilement tomber és mains d'un soldat du camp de Dom Joan, qui l'ayant ouverte, creut qu'elle disoit vray, & aprés avoir dit plusieurs reproches au Duc de Mercœur, sans vouloir admettre ses excuses, ny croire rien de ce qu'il luy dit ou fit dire, il rompit entierement paille avec luy, & se retira à Croazon en bas Cornoüaille, d'où on eut bien la peine depuis à le dénicher. Le Seigneur de Mercœur voyant avoir perdu ce secours, n'osa attaquer le Mareschal, mais se retira coyement vers Nantes, & fut cette retraite le 19. septembre.

La nouvelle de cette retraite rapportée au camp, le sieur de Coat-Tredrez fut commandé aller avec 80. soldats reconnoistre l'ennemy, & découvrir quelle route tenoit leur armée; il les trouva à Uhelgoet & vint faire son rapport; sur quoy quelques Capitaines qui se trouverent presens, dirent, que si Coat-Tredrez eût esté homme de courage, il les auroit

attaquez, & demanderent congé de leur aller donner sur la queuë; ce qu'ils obtinrent par importunité, & sortirent le mesme jour au soir au nombre de 60. cuirasses, lestes & en bonne couche ; le lendemain matin ils découvrirent l'armée du Duc, dans laquelle s'estant fourré trop avant, ils furent envelopez de toutes parts, & tous tuez ou pris prisonniers, entr'autres y mourut le Seigneur de Lesmes, lequel ayant esté pris vif, deux Cavaliers disputans à qui il seroit, l'un d'eux dit à l'autre : Or il ne sera ny à toy ny à moy, & ce disant luy donna du pistolet par la teste, & le tua roide mort. Le Seigneur de Mercœur renvoya tous les prisonniers sur leur foy, excepté les Chefs, & manda au Mareschal que tel traitement qu'il feroit aux assiegez du Chasteau de Morlaix, tout tel feroit-il aux prisonniers qu'il tenoit.

Les assiegez ayant perdu toute esperance de secours, assaillis de la faim, & ayant perdu grand nombre de leur monde, demanderent un respit de trois jours, qui leur fut accordé, & fit-on cesser les batteries & tout acte d'hostilité, & pendant ce temps ils parlementerent ensemble, & composerent à ces articles & conditions. I. *Que les sieurs de Rosarpoull, Comte de la Maignane, & Rostin, videront la place avec tous leurs soldats, & la livreront avec son canon & munitions és mains dudit Seigneur Mareschal.* II. *Que tous ceux qui auront moyen de payer rançon, tiendront prison jusqu'à avoir acquité tous les prisonniers de guerre que Monseigneur le Duc de Mercœur tient de l'armée dudit Seigneur Mareschal, & trente mille escus en outre, & s'ils ne pouvoient faire ledit racquit, seroit la rançon taxée, à la discretion & esgard dudit Seigneur Mareschal.* III. *Les soldats de fortune sortiront l'épée au costé seulement, sans qu'ils puissent en trois mois porter les armes contre le Roy.* Fait & accordé au Camp devant le Chasteau de Morlaix, le 21. Septembre au soir. L'an 1594. le lendemain 22. dudit mois, Monseigneur le Mareschal entra dans le chasteau, & ayant fait visite par tout, y mit garnison de sa part, & ayant fait un emprunt de 10000. escus des habitans, & laissé pour Gouverneur à Morlaix le Seigneur de Corboson, il sortit de la Ville le 2. jour d'Octobre, ayant fait crier par toute la Ville que si quelqu'un de ses soldats avoit fait tort à aucuns des Citadins, on s'en vint plaindre, & en feroit justice, & ne laissa à Morlaix pour garnison, que les Compagnies des Seigneurs de Bois-Eon, de Coat-Tredrez, & de Corboson. Voicy les Articles de cette reddition.

ARTICLES ACCORDEZ PAR MONSEIGNEUR D'AUMONT,

Mareschal de France, Comte de Chasteau-Roux, Gouverneur pour le Roy au Dauphiné, & Lieutenant General pour sa Majesté en ses Païs & Armées de Bretagne.

A Messieurs les Magistrats, Habitans, & refugiez en la Ville de Morlaix, pour la reduction de ladite Ville en l'obeïssance de sa dite Majesté, & sous le bon plaisir d'icelle.

I. Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera seul permis & non autre, & ne se fera presche ny aucun exercice de la Religion pretenduë reformée, tant dedans la Ville qu'en tout le Baillage d'icelle.

Réponse. Le Roy a agreable, veut & ordonne, qu'il ne se face exercice que de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, és Ville, Chasteau & Faux-bourg dudit Morlaix, ny és autres lieux defendus par l'Edict de l'an 1577.

II. Qu'ils seront generalement maintenus & conservez en tous & chacuns leurs Privileges, Dignitez, Offices & Benefices, & tous autres droits desquels ils ont joüy sous les predecesseurs Rois, sans qu'il y soit rien innové ny diminué, dont leur seront dépeschées Lettres patentes de confirmation, portant aussi abolition & assoupissement de tout ce qui se pourroit avoir esté par eux fait à l'occasion des presens troubles, en l'exercice de la Justice, Chambre appellée de l'Union, ou autrement, & n'en sera fait aucune recherche.

Réponse. Le Roy les veut maintenir & conserver en tous leurs Privileges, Dignitez, Offices et Benefices, & tous autres droits, pour en joüir ainsi qu'ils ont bien & deuement fait par le passé, & outre les decharge entierement de tout ce qu'ils ont fait pendant & à l'occasion des presens troubles.

III. Qu'il ne sera estably Gouverneur en leur Ville qui ne soit Catholique, & du Païs.

Réponse. L'occasion s'offrant, sera pourveu par sa Majesté, le plus à leur soulagement & contentemeut que faire se pourra.

IV. Que pour le regard du Chasteau de la Ville, iceluy reduit, il sera avisé entre lesdits habitans & nous, lequel sera plus à propos pour le service du Roy & seureté de la Ville, ou de laisser ladite place en son entier, ou de la démolir, enquoy sera pris peine de satisfaire, & rendre contens lesdits habitans, & sera leur avis le premier sur ce pris.

Réponse. Monsieur le Mareschal d'Aumont y a pourveu.

V. Que les dons cy-devant faits par le Seigneur de Mercœur, de quelque nature de deniers que ce soient, tant à la Commune de ladite Ville, qu'aux particuliers d'icelle, ou autres, auront lieu, sans que les debiteurs habitans de ladite Ville puissent en estre recherchez ny inquietez, en quelque façon que ce soit, ny aussi les donataires; & qu'en cas de trouble ou empeschement en l'execution du present article, & autres precedens & subsequens, Sa Majesté en retiendra la connoissance en son Conseil, & icelle interdira à tous autres Juges quelconques tant subalternes que souverains de cette Province, en consequence de quoy seront Lettres & Commissions necessaires depeschées aux habitants de ladite Ville en general & à chacun d'eux en particulier.

Réponse. Accordé la décharge & évocation.

VI. Auront lesdits habitans main levée de tous leurs biens saisis en la main du Roy, sans qu'ils puissent estre inquietez en la joüissance d'iceux.

Réponse. Accordé.

VII. Quant au fort du Torreau, il sera gouverné & manié selon & suivant les anciens Privileges de leur Ville, par tel que bon leur semblera.

Réponse. Accordé comme ils ont cy-devant bien jouy & usé.

VIII. Pour le regard des deniers levez & deus par quelques-uns desdits habitans en qualité de Receveurs des imposts & billots, ports & havres, foüage, deniers des Estats, saisies, pancartes, & deniers extraordinaires qu'ils ont esté contraints de payer audit Seigneur de Mercœur, ou à ses Commis, & levez sur eux, en demeureront quittes, & n'en pourront estre recherchez à l'avenir.

Réponse. Accordé en rendant compte, auquel seront alloüées les parties employées en vertu des acquits, Mandements, & autres Ordonnances dudit Duc de Mercœur, qui sont validées pour ce regard seulement.

IX. Que certaine pancarte accordée cy-devant ausdits habitans par les Gouverneurs du païs, pour subvenir aux frais qu'il leur convient faire, tant pour les fortifications de ladite Ville, que pour leurs autres urgentes affaires, sera continué pour un an, & de nouveau baillée à ferme, sans qu'on en puisse prendre aucuns interests; & pourront neanmoins lesdits habitans faire rendre compte à ceux qui auront eu les deniers de

ladite pancarte, ou les faire payer, ayant égard au temps qu'on aura jouy, & à commencer du jour du bail.

Réponse. Accordé, prenant Commission du Roy, & pour ledit temps seulement, permettant sa Majesté la reddition du compte par eux requise.

X. Les Gentils-hommes & autres refugiez estans de present en ladite Ville, joüiront des mesmes Privileges, franchises & libertez, accordez ausdits habitans, faisant le serment de fidelité à sadite Majesté entre nos mains, & sans en ce comprendre les Receveurs des deniers Royaux, & non originaires & habitans de ladite Ville.

Réponse. Accordé.

Fait & accordé au camp de Landt-Meur le 24. jour d'Aoust, l'an 1594. signé D'AUMONT en l'Original.

Les presens Articles ont esté veus & resolus par le Roy estant à Paris, le vingt-uniesme jour d'Avril 1595. Ainsi signé en l'Original, HENRY : *& plus bas,* POTIER *& confirmées par Sa Majesté en ces termes.*

CONFIRMATION DU ROY.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos aimez & feaux les Conseillers & gens tenans nôtre Cour de Parlement, Chambre de nos Comptes, Intendans & Generaux de nos Finances en Bretagne, Seneschal de Morlaix ou son Lieutenant, & à tous autres nos sujets & Officiers qu'il appartiendra, ausquels ces presentes seront montrées, Salut. Veu par Nous les Articles cy-attachez, cy-devant presentez à nôtre Cousin le Mareschal d'Aumont nôtre Lieutenant General en nôtre pais & armée de Bretagne, par luy accordez sous nôtre bon plaisir à nos chers & bien-aimez les Magistrats, Habitants, & refugiez en la Ville de Morlaix, le tout meurement veu & consideré, Nous voulons & vous mandons que chacun desdits Articles vous ayez à verifier & enteriner, & le contenu d'iceux faire entretenir, garder & observer, tant en ce qui concerne l'exercice de la Religion esdites Ville & Chasteau de Morlaix & autres lieux. La continuation & confirmation de tous & chacuns lesdits Magistrats, habitans & refugiez, en tous & chacuns leurs Privileges, Offices, Dignitez, Benefices, & tous autres. L'abolition & decharge de tout ce qui a esté par eux & chacun d'eux fait, durant & à l'occasion des presens troubles. L'établissement du Gouverneur & Capitaine esdites Ville & Chasteau. La recherche & repetition des dons faits par le sieur Duc de Mercœur, tant à la Communauté de ladite Ville, qu'aux particuliers habitans d'icelle, ou autres y refugiez. La main levée de tous leurs biens, Gouvernement & maniment du fort du Torreau. Validation & décharge des levées, employ, maniment & distribution des deniers. La continuation de la levée qui se fait pour un an, suivant la pancarte, & la reddition de compte & maniment d'icelle, & la joüissance de la mesme grace accordée par nôtre dit Cousin ausdits habitans, tant pour les Gentils-hommes, & autres refugiez estans en ladite Ville lors de la reddition d'icelle. Le tout suivant & conformément aux réponses & apostilles par nous mis & apposez à chacun desd. articles contraignans à ce faire, souffrir & obeïr, tous ceux qu'il appartiendra, & que pour ce seront à contraindre ; nonobstant appellations ou oppositions quelconques, pour lesquelles, & sans prejudice d'icelles, ne voulons estre differé, & quelconques Edits, Ordonnances, Declarations, Mandements, deffenses, & lettres à ce contraires, auxquels à la dérogatoire des dérogatoires y contenuës, nous avons dérogé & derogeons par ces presentes. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le 20. Avril l'an 1595. & de nôtre Regne le septiéme. *Ainsi signé en l'Original,* HENRY, *& au dessous,* par le Roy, Pottier, & *scellées en cire jaune sur simple queuë.*

Le troisiéme jour d'Octobre audit an 94. le Seigneur de Coat-Inizan fut receu Gouverneur des Ville & Chasteau de Morlaix, & presta le serment en l'Eglise de Nôtre-Dame e Meur, és mains de Noble & Discret M. Nicolas de la Boissiere, Archidiacre de Plou-Kastell & Prevost de ladite Eglise, & aprés Messe oüye & le *Te Deum* chanté, il assista à l'Assemblée de Ville. Aprés la retraite des Armées, la peste prit à Morlaix, & y fit un grand ravage. L'an 1596. les habitans de Morlaix remontrerent au Roy que les anciens Marchands Bourgeois de leur Ville, ayans une fois servy à la Jurisdiction & Cour du Consulat, faisoient difficulté & refus d'accepter l'élection faite de leurs personnes pour une autre fois tenir ladite Jurisdiction, tellement qu'il ne se trouvoit que des jeunes gens qui n'ont pas telle connoissance que les anciens, supplians Sa Majesté d'y pourvoir; surquoy sadite Majesté permet ausdits habitans d'élire ceux qu'ils aviseront plus capables pour exercer ladite Jurisdiction, qui seront tenus d'accepter leur élection, soit qu'ils ayent jà exercé ou non, pourveu que ce soit (au regard de ceux qui l'ont jà exercé) cinq ans aprés, sans qu'ils puissent s'en excuser en quelque maniere que ce soit; commandant aux gens tenans sa Cour de Parlement, & au Seneschal de Morlaix ou son Lieutenant, de tenir main forte à faire observer ledit commandement. Donné à Paris le 6. Juillet 1596. & scellé de cire jaune.

¶ *D'azur au Lyon d'or, au chef pallé d'or & de gueules, de six pieces, le premier parbrisé d'un Dauphin d'azur.* ⅃

CXXXII. — **Adrien d'Amboise**, Parisien, Docteur en Theologie, grand Maistre du College de Navarre, fut sacré l'an 1604. sous les Papes Leon XI. & Paul V. & le Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre HENRY IV. La mesme année le fort du Torreau a l'entrée du Havre de Morlaix, fut rendu aux habitans, moyennant une somme de deniers qui fut delivrée à celuy qui l'avoit tenu depuis l'an 1594. L'an 1609. la grosse Tour ou Donjon dudit Fort coula de dessus le roc sur lequel elle estoit fondée, comme avons dit en nôtre Catal. de Leon. La mesme année le Duc de Rohan Prince de Leon, fut receu à Morlaix. Le Lundy 14. jour de Juin, l'an 1610. fut posée la 1. pierre és fondements de la Maison de Ville de Morlaix, & l'an 1611. Monseigneur le Duc de Rets fut receu en ladite Ville, & posa la premiere pierre és fondemens du Convent des Peres Capucins, placez hors le Quay de Treguer, au lieu autrefois nommé Coat-ar-Stifil, appartenant au Seigneur de Ker-Jean Leon, Officiant Noble & discret M. Guy Pinart, Chanoine de Treguer, & Recteur de *Plou-Jean*. Au mois de Juin l'an 1613. Claude Comte de Bois-Eon, fils aisné du Seigneur de Coat-Inizan, ayant eu la survivance de son pere au Gouvernement de Morlaix, fut receu en cette qualité, avec de grandes magnificences, exercices militaires, feintes d'assauts & prises d'un Fort, Cartel, Tournois, Courses de bagues, Naumachies, & assauts d'un Fort artificiel flottant sur l'eau, Harangues, Comedies, Bals, Festins, & autres réjoüissances qui durerent quatre ou cinq jours. Nôtre Prélat ayant gouverné son Troupeau douze ans, mourut en son Manoir de Landt-Treguer, le 16. de Juillet l'an 1616. ayant fondé deux obits à perpetuité en sa Cathedrale, & une Altaristie, & deux Messes Hebdomadales en l'honneur de S. Adrien, pour lesquelles il a donné grande somme de deniers pour mettre en rente, & augmenté le revenu du College de la Ville de Landt-Treguer. Il fut enterré dans le Chœur de sa Cathedrale, avec cét Epitaphe.

ADDITION.

Amboisi pater eruditorum, Argina & batia madens minerva; Paulina in Cathedra diserte præco, idemque hæreseos severe censor, priscorum nova Norma Episcoporum, Antistes pie, pauperum patrone, custos Virginitatis atque amator. Tu quocumque ieris sequeris Agnum.

Quand on ouvrit le Sepulcre de Jean Calloët jadis Evesque de Treguer, pour y devoir enterre ce Prélat, on trouva son corps entier, cent douze ans aprés sa mort, estoit vestu de Mitre, Cha suble, Fanon, Estole, Tunicelles, gands & sandales de taffetas orangé.

D'azur à la teste de Cerf d'or, brisé en chef d'une Hermine d'argent.

CXXXIII. — **Pierre Cornulier,** de la Maison d la Touche, Evesché de Nantes, Conseiller au Parle ment de Bretagne, Abbé de Saint Méen de Gaël, & de Blanche Couronne de l'Ordre de Saint Benoist fut pourveu l'an 1617. sous le Pape Paul V. & tint l'Evesché jusqu'à l'an 1619. qu'il fu transferé à Rennes, aprés la mort de François l'Achiver. Le 2. Aoust 1618. il dédia l Convent des Capucins de Morlaix. Et la mesme année, le jour de Saint Barnabé au moi de Juin, il y eut à Morlaix une si horrible tourmente d'éclairs, de tonnerres, & foudres qu'on pensoit la fin du monde estre venuë, & le foudre tombant sur la Tour de Nôtre Dame le Meur, abatit quelques brasses de la pointe de l'éguille. Le 20. jour de Decembr l'an 1619, les Religieuses Carmelines Deschaussées, apellées de Flandres pour fonde un Monastere à Morlaix, arriverent par Mer au Manoir de *Ker-ar-Rous,* la mer estan trop basse pour les porter au Quay, & le lendemain elles furent receuës en la Ville.

D'azur à trois Escus bandez d'argent & de gueules de six pieces.

CXXXIV. — **Guy Champion,** de la Maison de CICÉ Diocese de Rennes, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, Abbé de Saint Estienne de Fontenay les Caën, par resignation du precedent, fut sacré à Paris l'an 1620. & fit son entrée Episcopale en la Ville de Landt-Treguer audit an. Le 20. jou d'Octobre, les Religieuses Carmelines passerent du côté de Leon, ce Prélat n'ayant voulu consentir leur établissement en son Diocese. Es Avents de l'an 1621. le Convent de Saint Dominique de Morlaix se reduisit à la vie Reguliere, à l'instar de celuy de Bonne-Nouvelle de Rennes. Et l'année suivante 1622. au mois d'Avril, le R. P. Adrien Bechu Docteur en Theologie, Vicaire General de la Congregation Gallicane de l'Ordre des Freres Predicateurs, celebra son Chapitre audit Convent, lequel fut splendidement receu, & entierement défrayé par Messieurs de la Ville, qui en faveur de la vie Reguliere l'ont presque tout rebasti, & accomodé d'ornemens & parures, tant d'Eglise que de Convent. La mesme année les P.P. Recollets furent établis és Convens de Landt-Treguer & de Morlaix. L'an 1624. le premier Dimanche de May, quatriéme jour du mois, ce Prélat ayant indiqué une solemnelle Procession, porta le Saint Sacrement depuis l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur, jusqu'à l'Eglise de Nôtre-Dame de la Fontaine, és faux-bourgs de Morlaix, y celebra la grande Messe, & mit les Religieuses Carmelines, de la Direction de l'Illustrissime Cardinal de Berule, en possession de ladite Eglise. La mesme année, le 24. Octobre, il benit le grand Autel du Convent de Saint Dominique de Morlaix, & y mit des Reliques de S. Melaine, & le lendemain il dédia la Chapelle de Sainte Marguerite au bas du Cimetiere de S. Mathieu en la mesme Ville. Le Lundy 18. Novembre suivant, Monseigneur le Duc de Vendosme fut receu solemnellement à Morlaix, toutes les Compagnies sous les armes. A la seconde porte du Quay de Leon, au droit de la place dite le *Pavé neuf,* estoit eslevé un arc triomphal à trois estages. Au premier estage haut de quatorze pieds, estoit le portrait du Roy en relief à hauteur d'homme, habillé en Mars, la Couronne en teste, & Sceptre en main, au sommet les armes de France, de part & d'autre celles de Navarre & de Bretagne. En l'étage du milieu sous la representation du Roy, estoient les Armes de Monseigneur le Duc de Vendosme, soûtenuës d'un costé de la Deesse Thetis, & de l'autre du Dieu Neptune, pour representer le pouvoir que le Roy luy avoit donné en cette Province, par terre en estant Gouverneur, & par mer en

estant Admiral, & estant actuellement en visite des Costes. A l'autre estage estoient les Armes du Seigneur de Coat-Inizan Gouverneur de la Ville, placées entre deux trophées, & au dessous celles de la Ville, qui est d'azur au Navire d'argent aux voiles éployées & mouchettées d'Hermines, à la devise *S'ils te mordent, mor'-les*. Du costé droit de l'Escu paroissoient trois Nymphes Orcades, ou Montagneres, representans les trois Montagnes dont la Ville est fermée, chaque Nymphe accoudée sur une colline ou montagne en relief, pour témoigner leur soûmission audit Seigneur Duc. Au costé gauche on voyoit deux Nymphes Naïades, portées sur deux petites rivieres peintes sur le fonds de l'Arcade, rencontrées d'une Syrene portée sur un flot de mer, representans les deux petites rivieres de *Jarleau* & *Kevleut*, qui fluënt entre ces montagnes, & embrassans la Ville close, se jettent au canal de mer, qui donne jusqu'à la maison de Ville, & estoient ces Enigmes animez d'un Distique, comprenant une succincte description de la Ville, gravé en grosses lettres d'or, sur une table de faux marbre noir, en ces mots :

Tres inter Montes jacet urbs in Valle : fluenta
Bina rigant, pelagi conciliata sinu.

L'an 1626. le quatriéme jour d'Aoust, le Seigneur Mareschal de Themines fit son entrée à Morlaix en qualité de Gouverneur de Bretagne, & y repassa encor au commencement du Caresme, l'an mil six cens vingt-sept. Le Dimanche de *Quasimodo*, unzieme jour d'Avril audit an, les Processions Generalles de la ville assisterent à la ceremonie, quand on planta la Croix des Religieuses Benedictines de la Congregation du Calvaire, au haut du Faux-bourg de Plou'Jean, vis à vis de l'Hostel de Guicaznou, y officiant Monsieur le Chantre de Leon, par Commission de nostre Prelat. Le sixiéme Aoust suivant, toute la Ville sous les armes fut en düeil, & precedé de tout le Clergé, lever le corps du Seigneur de Coat-Inizan leur Gouverneur, rendu en la Chapelle de Saint Nicolas hors les Faux-bourgs de Plou-Jean, & le conduisirent armes basses, picques trainantes, & mesche esteinte, au triste plan plan des tambours, jusqu'au Convent de Saint Dominique, où il fut enseveli en une cave au milieu du Chœur. L'an mil six cens vingt-huit, au mois de Novembre, le Sacriste de l'Eglise de Nôtre-Dame le Meur, s'estant presenté à la fenestre de la Tour, où demeurent les Sacristes de cette Eglise, tomba à bas sur le bord du fossé de la riviere Kevleut, à veuë de la Poterne du *Spernen*, sans avoir aucun membre rompu ny démis, mais seulement le corps meurtri de la cheute qui fut du moins de vingt pieds de haut, preservation miraculeuse, qu'a bon droit tout le monde attribua à la singuliere protection de la Maîtresse qu'il servoit, devotement honorée & reclamée en cette Eglise. L'an mil six cens vingt-neuf au mois de Janvier, les Chapellains de ladite Eglise prirent les Aumusses par commandement de ce Prélat. L'an mil six cens trente-deux, au mois de Septembre, le Tresor de l'Eglise Cathedrale de Treguer fut brûlé par accident, sans qu'on en pût sçavoir la cause. Le Lundi unziéme avril, l'an mil six cens trente-trois, fut fondé le Convent des PP. Cordeliers de Guenkamp, prés la Chapelle de Nostre-Dame de Grace, Paroisse de PLOU-IZI. Du temps de ce Prelat ont esté encor fondez les Monasteres des Capucins de Lanyon, les Urselines de Landt-Treguer, & les Carmelines, de la Direction de l'Illustrissime Cardinal de Berule, mises en la Chapelle de saint Yves en la Ville de Guenkamp & le Convent des Jacobins de ladite Ville reduit, à la vie Reguliere, par Arrests de la Cour. Enfin le quatorziéme jour de Septembre feste de Sainte Croix, l'an mil six cens trente-cinq, ayant achevé le cours de sa visite, il mourut d'apoplexie en son Manoir Episcopal, & fut enterré en sa Cathedrale. Il m'avoit permis dés l'an mil six cens vingt six, par son Grand-Vicaire, de faire les perquisitions requises dans son Diocese, pour la perfection de cét œuvre, en voicy la teneur.

GUILLELMUS ANDRÆAS CANONICUS ET OFFICIALIS Trecorensis, nec-non Reverendissimi in Christo Patris ac Domini D. GUIDONIS CHAMPION. Dei & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Trecorensis Episcopi ac Comitis, Vicarius Generalis, omnibus nostræ Diœcesis, presentes Litteras inspecturis. Salutem in Domino.

Omnibus vobis notum facimus, vidisse nos licentiam Fratri Alberto Le Grand Ordinis Fratrum Prædicatorum conventus Montis-Relaxi à superioribus suis consessam, colligendi, ac colligandi gesta sanctorum hujus Provinciæ : Cujus piis studiis quantum in nobis est favere cupimus, eidem Fratri facultatem concessimus, ut juxta formam & tenorem prædictæ licentiæ & commissionis, à Vicario substituto sui Provincialis sibi concessa, per hanc Diœcesim liberè pergere, cœptoque operi incumbere valeat : Mandantes vobis & vestrum singulis, ut eidem Patri in tam pio opere auxilio sitis, eique MSS. Codices, Legendas, Chartas, Memorialia, aliaque huic negotio conferentia, liberè communicetis, quo facilius attentatum opus, ad Dei laudem, Sanctorum honorem, Ecclesiæ utilitatem, populique Catholici ædificationem, perficere valeat. Datum Trecoris in ædibus nostris, sub nostra & Secretarii nostri Syngraphis, & sigilli Episcopalis, quo in talibus utimur adpressione. Hac die Maii 13. Anni Domini Millesimi sexcentesimi Decimi Octavi.

GUILLELMUS ANDRÆAS, Vicarius Generalis & Officialis, qui suprà.

Locus sigilli Episcopalis.

De Mandato dicti D.D. Vicarii Generalis,
Y. GUYMARCH, Secretarius.

De sable à la Croix pleine, racourcie d'argent.

CXXXV. — **Frere Noel Deslandes**, Religieux de l'Ordre des Freres Predicateurs, dits Jacobins, profez du Convent de Blois, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Predicateur du Roy Tres-Chrestien Loüis XIII. fut élû Vicaire General de la Congregation Gallicane de son Ordre, au Chapitre celebré à Paris l'an mil six cens vingt-six, & faisant sa visite au Convent de Morlaix (où j'estois alors d'assignation) il me commanda d'entreprendre cét œuvre par ses lettres dont vous pouvez voir la teneur au commencement de ce livre. Il fut nommé par le Roy à l'Evesché de Treguer le vingt-neufiéme jour d'Octobre, l'an mil six cens trente-cinq (jour d'heureux presage, pour estre la Feste de l'élevation du corps de saint Yves, Patron universel de Bretagne, mais particulierement de l'Evesché de Treguer duquel il estoit originaire) extremément desiré de son peuple. La mesme année mil six cens trente-six, le vingt-cinquiéme jour de Fevrier feste de saint Mathias Apostre, en Caresme, entre dix & unze heures de nuit, le feu prit aux Infirmeries du Monastere des Benedictines de Morlaix, & courut subitement par tous les coins du Convent. Cét embrasement fut premierement aperçeu par les sentinelles du Château, qui en avertirent la Ville. On y courut de toutes parts au secours, mais l'incendie ayant pris trop de pied, & n'y ayant commodité d'eau en ce lieu, joint que le vent estoit extraordinairement vehement, on n'y pût apporter autre remede, que d'enfoncer les portes pour donner issuë aux Religieuses, qui en cét effroy avoient égaré les clefs, & fut tout le bastiment reduit en cendre, sans qu'on pût sauver autre meuble, que le saint Ciboire & le Crucifix. Les Religieuses se retirerent au Manoir de COAT-SERKHOU, où elles avoient premierement demeuré, & depuis se sont accomodées au Manoir de PENN-AR-RU, attendant le restablissement de leur Monastere. ¶ Noël des Landes mourut l'an mil six cens quarante-cinq, duquel fut successeur, ╚

ADDITION.

GRANGIER, *d'azur au Chevron d'or, accompagné de trois gerbes de bled de mesme, au chef vairé d'argent & de gueules.*

Balthazar Grangier, fils de Timoleon Grangier, Seigneur de Liverdin, President aux Enquestes, & d'Anne le Refuge, il estoit Aumosnier du Roy Loüis XIII. qui le nomma à l'Evesché de Treguer au mois de Fevrier mil six cens quarante-six, & fut sacré à Paris le dix-huitiéme Novembre ensuivant, en l'Abbaye de Saint Victor. Il gouverne son Diocese avec un zele & pieté toute exemplaire (1).

Ce Catalogue a esté par nous recueilli des Histoires de Bretagne, d'Allain Bouchard & d'Argentré, & des Catalogues des Evesques de Treguer, dressés par le Pere du Paz à la fin de son Histoire Genealogique des Illustres Maisons de Bretagne. Claude Robert en sa Gallia Christiana *lettre T. & Jean Chenu en son Histoire Chronologique des Evesques de Treguer, mais plus particulierement du Catalogue manuscrit extrait d'un Legendaire manuscrit de l'Eglise Cathedrale de Treguer, l'an mil cinq cens quatre vingt dix, par Noble & Discret M. Maudez de Trogooff Chantre & Chanoine de ladite Eglise, à moy communiqué par le sieur de Pont-Gautier de la Parroisse de Langoat prés la Roche-Derien, le douziéme Septembre mil six cens vingt-sept; & du Catalogue aussi manuscrit de Noble & discret M. Pierre Calloët sieur de Trofos, Chanoine & Grand-Archidiacre de Treguer, & Prevost de l'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame le Meur à Morlaix, qu'il me communiqua le treiziéme May mil six cens vingt-huit & de plusieurs autres Memoires, Actes & recherches.*

Suite des Evêques de Tréguier de 1679 à 1802. (P. P.).

D'azur au lion léopardé d'or, la patte dextre posée sur un tronc écoté et abaissé de même en pal, accompagné en chef de 3 fleurs de lys d'or, surmontées d'un lambel à 3 pendants de même. Devise : *omne solum forti patria est.*

François-Ignace de Baglion de Saillant. Originaire d'Agen. fut sacré le 23 juillet 1679 et transféré à Poitiers en 1686. Il mourut le 26 janvier 1698.

D'azur à 9 macles d'or, 3. 3. 3.

Eustache Le Sénéchal de Carcado. 1686-1694, Originaire de Bretagne. Fut sacré en 1686 et mourut subitement à Paris le 15 mai 1694.

D'argent au huchet de sable accompagné de 3 bannières d'azur chargées chacune d'une croisette pommetée d'or. Devise : *Nec spes me mea fefellit.*

Olivier Jégon de Quervilio, 1694-1731. Fut sacré le 3 octobre 1694. Janséniste enragé ; il mourut à l'âge de 88 ans, le 2 août 1731.

D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules. Devise : *De tout et une pose et os et ungues sanguine madent.*

François-Hyacinthe de la Fruglaye, 1731-1745. Etait vicaire général de Quimper et curé de Crozon. Sacré le 4 mai 1732, proscrivit le Jansénisme. Il mourut à Tréguier le 3 décembre 1745, à l'âge de 60 ans.

1) Mgr Grangier mourut à Tréguier le 2 février 1679.

D'azur à 3 huchets d'or liés et virolés de même. Devise : *Attendant mieux* et *Tout ou rien.*

Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, 1746-1761. Sacré le 11 juillet 1746 ; mourut le 1er octobre 1761.

D'azur à un dauphin d'argent et un levrier d'or affrontés, le dauphin couronné d'or, le levrier colleté de gueules. Devise : *Fé et honneur.*

Joseph-Dominique de Cheylus, 1762-1766. Originaire d'Avignon. Fut sacré le 25 avril 1762 et transféré en 1766 à Cahors, puis à Bayeux. Il mourut à Jersey en 1797.

De gueules à 3 fasces de vair.

Jean-Marc de la Royère, 1767-1773. Originaire du Périgord. Fut sacré le 26 avril 1767 et transféré à Castres en 1773 ; décédé en 1802.

D'azur à 2 roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Jean-Augustin de Frétat de Sarra, 1774-1775. Originaire d'Auvergne. Fut sacré le 22 janvier 1774 et transféré à Nantes en 1775.

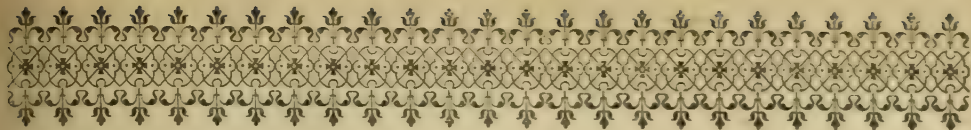
De gueules au loup d'or.

Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, 1775-1780. Originaire d'Arles. Fut sacré le 6 août 1775 et transféré à Chartres en 1780.

De gueules à la croix engreslée d'argent. Devise : *Deus meus, omnia sunt* et *Tout ou rien.*

Auguste-René-Louis Le Mintier, 1780-1801. Fut sacré le 30 avril 1780 et mourut à Londres le 21 avril 1801.





CATALOGUE GENEALOGIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DES ROYS ET REINES
DUCS ET DUCHESSES
DE BRETAGNE ARMORIQUE

LEURS ALLIANCES, ENFANS, & BLASON DE LEURS ARMES, LEURS CHANCELIERS, & LA SUITE DES GOUVERNEURS POUR LES ROIS TRES-CHRESTIENS AUDIT PAIS.

ROYS ET REINES DE BRETAGNE ARMORIQUE.



Conan Meriadec, fils d'Agripinus & de Demetia, Princes Bretons insulaires, passa la mer avec Flave Maxime Clemens, & ayant conquis la Bretagne Armorique, s'en fit Couronner Roy l'an de grace 383. mourut l'an 388. gist en l'Eglise de Leon. Il prit pour Armes *un Escu d'argent, chargé de 10. Hermines de sable, 4. 3. 2. 1.*

1. *FRAGAN, Pere de S. Wenolé, fut son Chancelier, & depuis Gouverneur du Leonnois.*

S. Ursule, fille de Dionorus Maurus Roy d'Albanie & de Cornoüaille en l'Isle, & de la Reine Darie, fiancée au Roy Conan, le voulant venir épouser en Bretagne, jettée par une tourmente à l'embouchure du Rhein, y fut martyrisée par les Huns, comme nous avons dit le 21. Octobre *pag. 514. Elle portoit d'*Albanie, *qui estoit d'or au Lyon de gueules.* Nota *que le Trescheur ne fut pris que long-temps depuis par Fergus Duc des Skiths ou Skots, & le fleuré contre fleuré par Acaius, du temps de Charlemagne.*

II. **Grallon**, Duc ou Comte de Cornoüaille, couronné l'an 388. tint sa Cour en la Ville de Kemper, & puis en la ville d'Is, mourut au *Castel-Tevenec* prés le Faou, l'an 405. gist en l'Abbaye de Lant-Tevennec qu'il avoit fondée prés sondit Chasteau.

2. *S. GILDAS, surnommé* le Sage, *Abbé de Rhuis, fut Chancelier de Bretagne sous luy.*

Adevisia, fut femme de ce Prince, *MSS. Coa. Landevennec.*

III. **Salomon I.** fut couronné l'an 405. mourut l'an 412.

Ovenne, femme de Salomon.

IV. **Audren,** couronné l'an 412. deceda l'an 438.
V. **Budik,** couronné l'an 438. mourut l'an 448.

Enfans d'AUDREN
BUDIK.
EREKH, Comte de Bro-Erekh.

VI. **Hoël I.** surnommé *le Grand,* couronné l'an 448. mourut l'an 484. Il institua l'Ordre de Chevalerie de Bretagne qu'il apella *de l'Hermine,* que le Duc Jean le Conquerant releva depuis, & amplifia, comme nous dirons tantost (Dieu aidant).

Anne, ou **Enime,** fille du Prince Uther surnommé PENN-DRAGON, & sœur du Roy Arthur le Grand, eut de ce Prince un fils nommé
— HOEL.

VII. **Hoël II.** surnommé le Fainéant, couronné l'an 484. mourut l'an 560.
3. *S. MELAINE Evesque de Rennes, fut de son temps Chancelier de Bretagne.*

Le nom de sa femme ne se trouve, il eut un fils & une fille :
ALLAIN qui luy succeda.
ALIENOR mariée au Seigneur de Leon.

VIII. **Alain I.** couronné l'an 560. mourut l'an 594.
4. *VICTORIUS aussi Evesque de Rennes, fut fait par ce Prince Chancelier de Bretagne, l'an 568.*
IX. **Hoël III.** couronné l'an 594. mourut l'an 640.
X. **Salomon II.** couronné l'an 640. mourut l'an 660.
5. *BERTULPHE, Chancelier de Bretagne sous le Roy Hoël, fut continué par Salomon jusqu'à l'an 643. qu'il se fit Moyne. et l'an 648. fut beni Abbé de S. Melaine de Rennes, fondé par ce Prince.*
XI. **Allain II.** surnommé *le Long,* fut couronné l'an 660. mourut l'an 690.
6. *GAULTIER, Evesque d'Aleth, fut de son temps Chancelier de Bretagne.*
Interregne de 161. ans.
XII. **Neomene** fut couronné à Dol l'an 851. mourut l'an 859.
7. *RAGENARIUS, Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne pendant son regne.*

Les noms de leurs femmes ne se trouvent pas.

XIII. **Heruspée** couronné l'an 859. tué par le subsequent, l'an 866.
8. *GUERIN, Evesque de Rennes, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

Marmonthreth, femme du Roy Heruspée.

XIV. **Salomon III.** couronné l'an 866. fut tué par ses neveux l'an 874.
9. *HARENNA, ou HERENNA, Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

Guihenerec, première femme du Roy Salomon troisiéme, duquel elle eut deux fils,
GUEGON,
RIVALLON,
mourut l'an 862. gist à Saint Sauveur de Plou'-Ian.
Cecile, fille de Flavius Patrice Romain, epousa ce Roy à Nantes, l'an 864. & eut de luy un fils nommé
ALBIGEON,
mourut l'an 871. gist à Saint Sauveur de Rhedon.

ROYS DONONEENS, OU DE BASSE BRETAGNE.


ivallon **Murmaczon**, Prince insulaire, ayant chassé les Barbares du Leonnois, s'en intitula Roy, & establit sa demeure en la Ville de Brest, l'an 499.

II. **Derokh** estendit sa domination en Treguer & Goëlo.

III. **Riathan** adjousta à son petit Estat la Cornoüaille, & partie du Vennetois.

IV. **Jona** tué à la chasse par Comorre, qui s'empara des Comtez de Leon & Cornoüaille.

V. **Juduual,** refugié en la Cour de Childebert, Roy de France, restably en ses terres par les merites de saint Samson.

VI. **Juhael** paisible possesseur des Estats de ses predecesseurs, épousa une belle Princesse nommée Pritella, fille aisnée d'Ausoche Prince au Comté de Leon, duquel elle eut grand nombre d'enfans, à sçavoir :

		Filles.
S. Judicaël.	Larghaël.	Ourelie.
S. Josse.	Rhimas.	Ovenne.
S. Winokh.	Judunahel.	Bredakh.
Judganokh.	Heblon.	Guenn.
Gamaël.	Gueman.	Leor.
Glazran.	Juhaël.	
Hamaël.	Hoël.	
Doëtwald.		

VII. **Saint Judicael,** qui se fit Religieux au Monastere de Saint Méen de Gaël.

DUCS ET DUCHESSES DE BRETAGNE.


llain I. surnommé **Rebras,** c'est à dire le trop grand, entra au Duché l'an 894. mourut l'an 907.

10. *BILI Evesque de Vennes, fut Chancelier de Bretagne pendant son regne.*

I. **Orgain,** femme du Duc Allain premier, duquel elle eut trois enfans, à sçavoir :

JUHAEL
COLLEDOC
} qui aprés la mort de leur père s'intitulerent Comtes de Bretagne ;

& une fille qui épousa Mathuede Comte de Porhoet.

JUDITH, veuve du Vicomte de Thoüars, belle Dame autant qu'autre de son siecle, se donna à ce Prince, qui l'entretint toute sa vie hors de legitime mariage, & en eut deux enfans, sçavoir :

HOEL.

GUEREC.

Et partant nous ne la nombrerons entre les Duchesses.

II. **Allain** second surnommé **Barbe-torte**, fils de Mathuede Comte de Porhoët, & de la fille du Duc Allain premier, entra au Duché l'an 931. mourut l'an 959. gist à Nôtre-Dame de Nantes.

11. *HOSTIONUS Evesque de Leon, fut Chancelier de Bretagne sous luy.*

II. **Alix** ou **Berthe de Blois**, fille de Thebaud Comte de Blois & de Chartres, épousa le Duc Allain deuxiéme au Château de Blois, l'an 948. eut de luy un fils, qui fut nommé :

DROGON, tué par sa nourrice à l'instance du Comte d'Anjou Foulques, que cette Dame avoit épousé en secondes nopces. *Portoit de* CHARTRES, *qui est d'or à trois faces de sable, & un orle de six Merlettes de mesme.*

III. **Conan** premier, dit de Rennes, entra au Duché l'an 982. & mourut l'an 992.

12. *AURISCAND Evesque de Rennes, fut son Chancelier.*

III. **Ermengarde d'Anjou**, premiere de ce nom, fille de Maurice Comte d'Anjou, fils de Grisegonelle, & sœur de Foulques aussi Comte d'Anjou, épousa le Duc Conan premier, l'an neuf cens quatre-vingt & eut de luy quatre enfans :

GEFFROY.

JUHAEL.

JUDICAEL, qui fut Evesque de Vennes. *Voy. page 106*.*

JUDITH.

*Elle portoit d'*ANJOU, *qui estoit (alors) écartelé de gueules à l'escarboucle pomettée et fleuronnée d'or, & d'or à l'Aigle éployée de sinople, qui estoient* ANJOU *deçà & delà* MAYNE.

IV. **Geffroy I.** succeda à son Pere l'an 992. & mourut l'an 1008. fut enterré à Rennes.

IV. **Havoise de Normandie**, premiere du nom, fille de Richard Duc de Normandie, fils de Guillaume Longuespée, espousa le Duc Geffroy premier, qui engendra en elle trois enfans, sçavoir :

ALLAIN,

EUDON,

ADELLE, premiere Abbesse de S. Georges de Rennes.

Elle portoit de NORMANDIE, *qui est de gueules à deux Leopards d'or l'un sur l'autre.*

V. **Allain III.** couronné l'an 1008. empoisonné par les Normands, l'an 1039. mourut à Westmonstier, gist à Fescamp.

13. *CAVALLON, Abbé de S. Sauveur de Rhedon, fut son Chancelier.*

V. **Berthe de Champagne,** premiere du nom, fille d'Odon Comte de Blois, Chartres & Champagne, veuve de Huon Comte du Mans, recherchée de plusieurs Princes, pour sa rare beauté, fut amenée en Bretagne par Allain Caignard Comte de Cornoüaille, qui la presenta au Duc, qui l'épousa, & pour ce service, il pardonna audit Caignard qu'il avoit banni, luy rendit ses terres, & luy donna pour femme la Princesse Judith, heritiere de Judicaël Comte de Nantes. Elle eut deux enfans :

CONAN,

HAVOISE, mariée depuis à Hoël fils d'Allain Caignard.

Aprés le deceds de son mary elle fut traversée par le Prince Eudon, son beau-frere pour la garde de ses enfans, deceda l'an 1084. *Elle portoit écartelée de* CHARTRES *(cy-dessus) & de* CHAMPAGNE, *qui est d'azur à la bande d'argent, accompagné de deux cotices d'or, potencées & contrepotencées de treize pieces.*

Ce Duc eut encore deux enfans hors de legitime mariage :

GEFFROY, auquel il donna le Comté de Rennes, & le maria à l'heritiere de Dol,

& RIVALLON.

VI. **Conan II.** âgé de trois mois, couronné en l'âge de sept ans, l'an 1046. fut aussi empoisonné par un sien Chambellan, pratiqué par le Duc de Normandie, l'an 1066. gist à S. Melaine de Rennes.

14. *SYLVESTRE DE LA GUERCHE, Evesque de Rennes, fut son Chancelier.*

Ne fut marié.

VII. **Hoel I.** fils aisné d'Allain Caignard, de Comte de Cornoüaille de par son Pere, & de Nantes par la mort de Mathias fils de Budik Comte dudit Nantes, porté par sa femme au Duché l'an 1066. mourut l'an 1084. *Il portoit de* NANTES *Comté, qui est de* BRETAGNE *au Chef de gueules.*

VI. **Havoise de Bretagne,** seconde du nom, fille du Duc Allain III. & de Berthe de Champagne, sœur du Duc Conan, mort sans enfans, recueillit la succession, & porta son mary au Duché l'an 1066. & eut de lui trois fils :

ALLAIN,

MATHIAS &

BENOIST, Abbé de Kemper-Ellé, Evesque de Nantes, puis Archevesque de Tours.

Elle portoit de BRETAGNE, & mourut l'an 1071.

VII. **Constance d'Angleterre**, premiere du nom, fille de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, fiança le Duc Allain IV. à Bayeux en Normandie, l'épousa en grande pompe à Rennes; elle ne donna point d'enfans, & mourut l'an 1093. gist à Saint Pierre de Rennes. *Elle portoit d'*ANGLETERRE, *qui est de gueules à trois Leopards d'or armez et lampassez d'azur, qui sont les armes de* NORMANDIE *et* GUYENNE *assemblez, que Guillaume dit le Conquerant donna à l'Angleterre aprés l'avoir conquise.*

VIII. **Allain** quatriéme dit **Fergeant**, fut couronné l'an 1084. & mourut l'an 1119. eut deux femmes, à sçavoir :

15. *REGNAUD Evesque d'Aleth, Chancelier de Bretagne sous son regne.*

VIII. **Ermengarde d'Anjou**, deuxiéme du nom, fille de Foulques Rechim Comte d'Angers, veuve de Guillaume Comte de Poictou qui l'avoit répudiée, de son vivant épousa en secondes nopces le Duc Alain IV. & eut de luy deux fils :

CONAN &

GEFFROY.

Aprés la mort du Duc elle se fit Religieuse. Voyez sa vie cy-dessus, page 401.

*Elle portoit d'*ANJOU *ancien. Blasonné cy-dessus.*

IX. **Conan** troisiéme, surnommé **le Gros**, couronné l'an 1119, mourut l'an 1148.

IX. **Mathilde d'Angleterre**, quelques uns la nomment *Marguerite*, fille de Henry I. Roy d'Angleterre, épousa le Duc Conan troisiéme, du vivant de son Pere Allain quatriéme, & eut de luy deux filles :

BERTHE, mariée à Eudon Comte de Pontyevre & Porhoët, &

CONSTANCE.

Il eut aussi un fils nommé Hoël, qu'il desavoua à sa mort, mais les Nantois le recueillirent, & le firent leur Comte. *Elle portoit d'*ANGLETERRE. *Blasonné cy-dessus.*

X. **Eudon**, Comte de Pontyevre, Vicomte de Porhoët, porté par sa femme au Duché, au desaveu fait de Hoël par le Duc. Il estoit fils d'Estienne Comte de Pontyevre, fut couronné l'an 1148. gouverna jusqu'à l'an 1155. que le Prince Conan son fils le contraignit de s'en demettre à son profit.

X. **Berthe de Bretagne**, deuxiéme du nom, veuve d'Allain de Pontyevre Seigneur de la Roche, dit le Noir, fille aisnée du Duc Conan troisiéme, & de Mathilde d'Angleterre, par le desaveu fait de son frere Hoël recüeillit la succession, & porta son mary au Duché, & eut de luy un fils nommé :

CONAN.

Elle mourut l'an 1160. *Elle portoit de* BRETAGNE.

Anne, ou selon aucuns Ysabeau de Leon, seconde femme d'Eudon, dépoüillé du Duché, estoit fille de Guyomark Vicomte de Leon, n'eut point d'enfans.

Elle portoit de LEON, *qui est d'or au Lyon de sable.*

XI. **Conan** quatriéme, fils de la Duchesse Berthe & du Duc Eudon, couronné l'an 1155. mourut l'an 1171.

16. *Sous luy fut Chancelier de Bretagne un certain ROBERT, duquel je n'ay trouvé le surnom.*

XI. **Marguerite de Pontievre**, premiere du nom, fille de Conan Comte de Pontyevre, & de Noga fille de Gédoüin premier du nom, Comte de Dol, épousa le Duc Conan deuxiéme par dispense du Pape Adrien, pour la proximité de lignage, & eut de luy une fille,

CONSTANCE.

Elle portoit de PONTYEVRE, *qui est de* BRETAGNE *à la bordure de gueules.*

XII. **Marguerite d'Escosse** deuxiéme du nom, femme de ce Duc. *Elle portoit d'*ESCOSSE, *qui est d'or au Lyon de gueules, enclos dans une double trescheur ou essonnier, fleuré & contrefleuré de fleurs de Lys de mesme.*

XII. **Geffroy d'Angleterre**, II. du nom, fils de Henry Roy d'Angleterre, & de Leonore ou Alienor d'Aquitaine, Comte de Nantes, de Richemont & d'Anjou, épousa nôtre Duchesse à Fougeres l'an 1186. *Portoit écartelé d'*ANGLETERRE *& de* BRETAGNE.

17. *HEBERT Evesque de Rennes, fut chancelier de Bretagne pendant son regne.*

RENOUL, Comte de Cestrix son II. mary, ne fut receu en qualité de Duc.

XIII. **Guy de Thouars**, issu de la Maison de France, III. époux de la Duchesse Constance, mourut l'an 1213. *Portoit de* FRANCE *renversé, qui est d'or semé de Lys d'azur, au quartier de gueules, qui est* THOUARS.

XIII. **Constance de Bretagne**, deuxiéme de ce nom, fille unique & heritiere du Duc Conan, épousa en premiére nopce le Prince Geffroy III. fils du Roy d'Angleterre Henry II. & ce du vivant de son Pere le Duc Conan quatriéme, qui en consideration dudit mariage donna à son gendre le Comté de Nantes, & aprés sa mort cette Princesse recueillit sa succession, & porta son mary au Duché, duquel elle eut deux enfans.

ARTUR,

ALIENOR, qui fut detenuë par Jean Sans-Terre Roy d'Angleterre, en un Convent de Nonains à Bristou, où elle mourut.

En secondes nopces elle épousa par importunité de Richard Roy d'Angleterre, Renoul Comte de Cestrik, lequel les Barons ne voulurent recevoir pour Duc, & elle n'en eut point d'enfans.

En III. nopces elle épousa Guy de Thoüars, & en eut deux filles, à sçavoir :

ALIX &

CATHERINE, qui fut mariée au Seigneur de Vitré.

Cette Princesse mourut l'an 1202. gist à Villeneuve. *Portoit de* BRETAGNE.

XIV. **Artur I.** fils de lad. Duchesse & du Duc Geffroy d'Angleterre, (doit preceder Guy de Thouars, lequel j'ay mis devant pour ne confondre l'ordre des couches de ladite Constance) nasquit le jour de Pâques l'an 1187. apres la mort de son Pere, de l'Estoc duquel il estoit Comte d'Anjou & du Mayne, Duc d'Aquitaine, & Roy legitime d'Angleterre, que son Oncle Jean dit Sans-Terre usurpa sur luy, & l'ayant pris l'assassina cruellement à Cherbourg en Normandie, l'an 1202. *Portoit écartelé au I. quartier de* BRETAGNE, *au II. d'*AQUITAINE, *au tiers d'*ANJOU, *au quart du* MAYNE *& d'*ANGLETERRE *sur le tout.*

18. *PIERRE DE DINAN Evesque de Rennes, estoit Chancelier de Bretagne, portoit de* DINAN *blasonné és Evesques de Rennes.*

Ne fut point marié.

XV. **Pierre de Dreux** I. de ce nom, dit Mauclerc fils de Robert de Dreux, fils de Loüis le Gros Roy de France, épousa la Duchesse Alix l'an 1212. se démit du Duché l'an 1237. mourut l'an 1250. le 28. Juin, gist à Ville-neuve. *Portoit de* DREUX, *qui est échiqueté d'or & d'azur à la bordure de gueules. au quartier de* BRETAGNE.

XIV. **Alix de Bretagne II.** du nom, fille aînée de Guy de Tours & la Duchesse Constance, fut mariée par deliberation des Estats à Pierre de Brenne ou de Dreux, l'an 1212. eut de luy deux enfans.

JEAN,

YOLANDE, mariée à Hugues le Brun, Comte de la Marche. Elle mourut l'an 1225. gist à Ville-neuve.

XV. **Blanche de Navarre,** fille de Thibaut IV. du nom, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & d'Agnès de Beau-Jeu sa seconde femme, *(qui portoit d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules, au Lambel d'azur de 5. pieces, qui est* BEAU-JEU) espousa le Duc Jean I. l'an 1237. & eut de luy neuf enfans, sçavoir :

JEAN, Comte de Richemont, né en Janvier 1238.

PIERRE, né à Chasteaulin l'an 1241. mourut à Paris, gist aux Cordeliers.

ALIX, née au chateau de Sussinio, l'11. Juin 1243. mariée à Jean de Chastillon, I. du nom, Comte de Blois, de Chartres, & de Dunoys, *qui portoit de* BLOIS *blasonné cy-dessus.*

THEBAUD, né en Aoust 1245. mourut l'an suivant, gist à S. Guedas de Rhuis.

THIBAUD, autre, né l'an 1247.

ALIENOR, née l'an 1248. mourut 1249. gist à S. Guedas de Rhuis.

NICOLAS, né en May l'an 1249. tenu sur les fonds par Loüis fils aisné de France.

ROBERT, né l'an 1250.

JEANNE, mariée à Mathieu Seigneur de Montmorency, III. du nom, duquel est issuē toute la famille de Montmorency jusqu'à present.

MONTMORENCY, *porte d'or à la Croix de gueules, cantonné de seize Allelyons d'azur.*

Cette Duchesse mourut és octaves de S. Dominique, l'an 1284. & fut enterrée au Monastere de la Joye, prés Henebont, qu'elle avoit fondé. *Elle portoit écartelé de* NAVARRE, *qui est de gueules aux raix d'escarboucle, pommeté d'or, & de* CHAMPAGNE, *blasonné cy-dessus.*

XVI. **Jean** premier, dit le Comte **Roux,** fut couronné l'an 1237. & mourut la Vigile de S. Denis en Octobre, l'an 1286. *Portoit de* DREUX, *qui est échiqueté d'or & d'azur, à la bordure de gueules, à petits Leopards d'or, au franc quartier de* BRETAGNE.

Beatrix d'Angleterre, fille de Henry III. Roy d'Angleterre, espousa le Prince Jean Comte de Richemont à Paris, en presence des Roys de France & d'Angleterre, les Duc & Duchesse de Bretagne, eut de luy six enfans.

ARTUR, né l'an 1262.

PIERRE,

JEAN,

BLANCHE, mariée à Philippes d'Artois, fils de Robert de France. ARTOIS, *porte de* FRANCE *au Lambel de gueules, châtelé d'or de neuf pieces.*

MARIE, mariée à Guy de Chastillon Comte de Saint Pol, l'an 1292. SAINT POL, *porte d'argent au Lyon de gueules, la queue fourchée & noüée, armé, lampassé, & couronné d'or.*

MARGUERITE, qui fut Abbesse de Fontevraud.

Cette Princesse mourut l'an 1272. avant que son mary parvint au Duché, son corps fut porté enterrer en un Convent de Cordeliers qu'elle avoit fondé prés Londres. *Elle portoit d'*ANGLETERRE, *blasonné cy-dessus.*

XVII. **Jean II.** couronné à Rennes l'an 1286. mourut à Lyon, accablé des ruïnes d'une muraille l'an 1305. gist aux Carmes de Plou-Armel par luy fondez. *Il reprit les pleines armes de* BRETAGNE *& quitta celles de* DREUX.

XVI. **Marie de Limoges,** fille heritiere de Guy Vicomte de Limoges Dame d'Avesnes en Haynault, de l'Aigle, de Noyon, épousa le Comte de Richemont Artur, l'an 1274. & eut de luy trois Fils.

JEAN, né à Champtoceaux, & Baptisé à S. Florent le Vieil.

GUY, qui épousa Jeanne, heritiere d'Avaugour, fille de Henry Baron d'Avaugour, & de Mayne, & de Goëlo, duquel mariage issit Jeanne de Bretagne, femme de Charles de Blois.

PIERRE, qui mourut jeune, estant né l'an 1289.

Elle portoit de LIMOGES, *qui est écartelé de* BRETAGNE *à la bordure de gueules, & d'or à trois Lyonceaux de gueules.*

XVIII. **Artur II.** succeda à son Pere aud. an 1305. & mourut l'an 1312. au Château de l'Isles sur Vilaines, prés la Roche-Bernard, fut enterré aux Cordeliers de Vennes.

XVII. **Yolande de Dreux,** fille d'Amaury Duc de Narbonne, Comte de Tholose, Vicomte de Bourges, & de Carcassonne, & de la Comtesse de Montfort l'Amaury, estant veuve d'Alexandre Roy d'Escosse, épousa en secondes nopces ce Prince, l'an 1292. & en eut cinq enfans.

JEAN, Comte de Montfort l'Amaury *(qui porte de gueules au Lyon d'argent, à la queuë fourchée)* Competiteur de Charles de Blois au Duché, qui épousa Jeanne de Flandres.

JEANNE, mariée à Robert de Flandres, fils de Robert de Bethune, Comte de Marle & de Cassel.

ALIX, mariée au Comte de Vendosme *(qui porte de* FRANCE *au baston de gueules, chargé de trois Lyonceaux d'argent.)*

BEATRIX, mariée au Seigneur de Laval.

MARIE, fut Religieuse Jacobine à Poissi.

Cette Duchesse mourut l'an 1322. *Portoit de* DREUX, *blasonné cy-dessus.*

XIX. **Jean III.** couronné l'an 1312. mourut à Caën en Normandie le dernier d'Avril, l'an 1341. gist aux Carmes de Plou'-Armel.

19. *HENRY, évesque de Dol, fut chancelier de Bretagne sous ce prince.*

XVIII. **Jeanne de Valois,** I. du nom, fille de Charles Comte de Valois, d'Anjou, d'Alençon & de Chartres, fils de Philippes Roy de France, épousa le Duc Jean troisiéme, luy n'estant encore que Comte de Richemont, ne donna point d'enfans, & mourut l'an 1313.

XIX. **Ysabeau d'Espagne,** I. du nom, fille de Sancie Roy de Castille, seconde femme du Duc Jean III. ne donna pas d'enfans. *Portoit de* CASTILLE, *qui est de gueules au Chasteau d'or, donjonné de mesme.*

XX. **Jeanne de Savoye,** deuxiéme du nom, fille d'Othon Comte de Savoye, troisiéme femme du Duc Jean troisiéme, qu'elle espousa à Nostre-Dame de Chartres, l'an 1329. ne donna pas non plus d'enfans. *Elle portoit de* SAVOYE, *qui est de gueules à la Croix pleine d'argent.*

Jean, Comte de Montfort, *Compétiteur de la Princesse Jeanne sa cousine, soûtint guerre contr'elle jusques en Septembre 1345. qu'il mourut au Chasteau de Henbont & fut enterré aux Jacobins de Kemper-Ellé, mais d'autant qu'il n'a esté paisible en la possession du Duché, il n'est pas mis au nombre des Ducs. Portoit de* MONTFORT L'AMAURY, *blasonné cy-dessus; & puis de* BRETAGNE, *quand il s'en portoit Duc.*

Jeanne de Flandres, *fille de Loüis de Flandres, Comte de Nevers & de Rhetel, femme du Comte de Montfort (qui disputa le Duché, contre Jeanne de Bretagne, ditte la Boiteuse) Princesse Guerriere, & autant experimentée que Capitaine de son temps, comme temoignent les Histoires de Bretagne, France, & Angleterre. Elle eut de luy,*

JEAN, Comte de Montfort.

Elle portoit de FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable.*

NEVERS, *porte de* FRANCE *à la bordure componnée d'argent & de gueules.*

RHETEL, *porte de gueules, à trois testes de rateaux endanchez d'or.*

XX. **Jean IV.** surnommé le Conquereur, fils de Jean Comte de Montfort, & de Jeanne de Flandres, succeda aux justes pretentions de son Pere, l'an 1345. Et sous la genereuse conduite de sa Mere, poursuivit la querelle du Duché, terminée enfin à la journée d'Auray, l'an 1364. où son competiteur laissa la vie. Il mourut au Château de Nantes, l'an 1399. Ce Prince aprés avoir pacifié son Estat, & asseuré la Paix par le Traitté de Guerande, releva l'ancien Ordre de Bretagne, apellé de *l'Hermine,* institué jadis par Hoël premier du nom, Roy de Bretagne Armorique, l'an 452. & au lieu *du ruban blanc & noir, duquel pendoit une Hermine passante,*

XXI. **Marie d'Angleterre,** deuxiéme du nom, fille d'Edouard III. Roy d'Angleterre, premiere femme du Duc Jean IV. surnommé le Conquereur, recherchée par Messire Amaury de Clisson, député de la part de la Comtesse de Montfort, pendant que son mary estoit detenu à Paris, mourut avant la journée d'Auray, sans avoir eu enfans. *Portoit d'*ANGLETERRE.

XXII. **Jeanne de Holande,** troisiéme du nom, fille de Messire Thomas de Holande, & de la Princesse de Galles, espousa le Duc Jean quatriéme à Nantes, l'an 1366. mourut à Londres l'an 1385. n'eût point d'enfans. *Elle portoit de* HOLANDE, *qui est d'or au Lyon de gueules.*

XXIII. **Jeanne de Navarre,** quatriéme du nom, fille de Charles I. Roy de Navarre, & de Jeanne de France, fut envoyée querir par le Duc Jean IV. & amenée en Bretagne par le Seigneur

émaillée de blanc, que portoient au col lesdits chevaliers, il leur donna *des colliers d'or chargez d'Hermines passantes, émaillées de blanc, au Collier d'or, traversées de rouleaux émaillez de mesme à la devise Bretonne*, Kent-Mervell, *qu'on diroit en François*, Plûtost Mourir, *lesdites Hermines & escritaux s'entretenans à des chesnons d'or, aboutez à la boucle de mesme; au bas duquel collier pendoit à chesnons d'or, une Hermine passante, accolée de la Jartiere de Bretagne, sous une Couronne d'or, relevée d'Hermines de mesme, à la mesme devise.* Comme il se void au col de son Effigie sur son tombeau, au Chœur de l'Eglise Cathedrale de Nantes. Et en memoire eternelle de la signalée victoire qu'il avoit gagnée devant Auray, le jour de sainct Michel, l'an 1364. il voulut que cét Ordre de Chevalerie, fut sous la protection du Glorieux Archange sainct

de Chasteaugiron, & espousa ce Prince à Guerrande, l'1. Septembre 1386. & donna à la Bretagne huict enfans, sçavoir,

JEAN,

ARTUR, né à Sussinio, l'an 1393.

RICHARD, Comte d'Estampes, qui espousa Marguerite d'Orleans.

GILLES, mourut enfant.

MARIE, mariée à Pierre, premier Duc d'Alençon.

MARGUERITE, mariée à Allain Vicomte de Rohan, neufiéme du nom.

BLANCHE, mariée au Comte de Lomaigné, fils aisné du Comte d'Armaignac.

JEANNE, née l'an 1387. mourut jeune, gist à Sainct Guedas de Rhuys.

Cette Princesse, aprés la mort du Duc, espousa en secondes nopces Henry de Lanclastre Roy d'Angleterre, le 7. Fevrier 1402. fut couronnée à à Londres le 26. du mesme mois, mourut en Juillet 1437. *Portoit de* NAVARRE, *blasonné cydessus.*

Michel, ordonnant que tous les ans au jour de sa Feste, les Chevaliers se trouveroient en la Chapelle Ducale de sainct Michel du Camp, prés Auray, (où est à present la Chartreuse) pour y faire prier Dieu pour les ames de ceux qui seroient decedez de leur compagnie; dont les heritiers seroient obligez apporter les Colliers, & en faire don aux Doyens & Chapellains de ladite Chapelle, pour estre convertis au profit d'icelle; comme il appert par un Acte sur vellin, deuëment garenti & seellé, qui est aux Archives de ladite Chartreuse d'Auray, *cotte* ✠ *XX.* sous l'étiquette : *Mandement des Colliers*, que le R. P. Prieur de ladite Chartreuse m'a communiqué, en Juin l'an 1636. lequel j'ay jugé à propos de mettre icy tout au long, pour justifier l'existance de cét Ordre, d'institution anterieure à celuy de L'ESPY, institué long-temps aprés par le Duc François premier. Il est tel :

JEAN PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE BRETAGNE, Comte de Montfort & de Richemont : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront & orront, Salut. Comme nostre tres-redouté Seigneur le Duc nostre Pere (à qui Dieu pardonne) eut ordonné & fait UN ORDRE DE SON COLLIER, *à la reception duquel Collier, ceux de qui nostredit Seigneur & Pere recevoit le serment, estoient tenus & par serment, eux rendre le jour de la feste sainct Michel, en Montegargane, à nostre Chapelle de S. Michel du Camp, prés Auray, si à celuy jour ils estoient en nostredit Duché, hors de tout empeschement. Et pour chacun deffunct d'icelay Ordre du Collier, les survivans faire dire & celebrer certain nombre de Messes pour le salut & redemption desdits deffuncts : Et les heritiers desdits deffuncts, rendre les Colliers qu'iceux deffuncts souloient porter, aux Doyen & Chapellains de ladite Chapelle, pour estre convertis & employez en Callices, ornemens & autres bonnes œuvres de ladite Chapelle. Et il est ainsi, que depuis icelay Ordre du Collier ordonné par nostredit feu Seigneur & Pere, soient decedez plusieurs personnes qu'icelay Ordre du Collier portoient; desquels ou d'aucuns d'eux, si, comme on nous a signifié & donné à entendre, les Colliers nullement n'ont esté*

rendus à ladite Chapelle : Pour ce est-il, que, NOUS, lesdites choses considerées, desirant de tout nostre cœur, ainsi que droict est, ensuivir nostredit feu Seigneur & Pere, en tous ses bons propos & Ordonnances, attendu mesme que les Chapellains de nostredite Chapelle sont tellement obligez & astraints à faire le divin Office, que faisant leur devoir, ne pourroient bonnement vacquer et entendre à faire la poursuite, qui pour ce faire est convenable, & autres justes causes à ce Nous mouvans. MANDONS ET COMMANDONS à nos Procureurs Generaux & Particuliers, qui de present sont, & à chacun d'eux en son temps & pour ce que luy en appartiendra, vigoureusement & sans deport contraindre à faire restituer lesdits Colliers aux Doyen & Chapellains de ladite Chapelle; et en cas de refus, delay ou opposition, adjourner ou faire adjourner tels opposans & contre-disans, devant Nous & nostre Conseil, où à nos generales assignations, où Nous voulons qu'ils soient poursuivis, afin de ladite restitution. En mandant à nos bien-amez & feaux Conseillers & autres gens de nostredit Conseil, tenant nosdites assignations. en decider & sentencier, parties deuëment apellées, & sur ce faire brief accomplissement de Justice, CAR IL NOUS PLAIST; & de ce faire leur donnons plein pouvoir de par NOUS, & Mandement special. MANDONS ET COMMANDONS à tous nos Feaux & Sujets en ce faisant leur obeïr, & diligemment entendre. Donné en nostre Chastel d'Auray le 15. jour de Novembre, l'an mil quatre cens trente-sept. Par LE DUC, de son Commandement. BOURGET.

De ce Prince furent Chanceliers :

20. *ANSEAUME CANTEMERLE, Evesque de Rennes.*

21. *HENRY BOKHU, grand Jurisconsulte.*

22. *ROBERT BROCHEREUL, sieur de Sens, Seneschal de Rennes & de Nantes, creé le premier Aoust 1399.*

XXI. **Jean V.** dit le Sage, couronné l'an 1399. mourut au Manoir de la Touche, prés Nantes, le 28. Aoust 1442. gist en la Cathedrale de Treguer.

Sous luy furent Chanceliers de Bretagne.

23. *F. HENRY LE BARBU, Evesque de Vennes.*

24. *ESTIENNE CŒURET, Evesque de Dol.*

25. *JEAN DE MALESTROIT, Evesque premierement de Sainct Brieuc, & puis de Nantes.*

XXIV. **Jeanne de France,** cinquiéme du nom, fille de Charles VI. Roy de France, fiança ce Prince, n'estant encor que Comte de Montfort l'an 1391. l'espousa à Paris l'an 1404. & eut de luy cinq enfans.

FRANÇOIS, Comte de Montfort.

PIERRE, Comte de Guenkamp & de Benon.

GILLES, marié à Françoise de Dinan, Dame de Chasteaubriand.

YSABEAU, mariée au Comte de Laval, aprés le deceds de *MARGUERITE* sa puisnée, qui avoit esté promise audit de Laval.

Elle mourut l'an 1433. gist au Chœur de la Cathedrale de Vennes. *Portoit de* France.

XXII. **François I.** dit *le Bien-Aimé,* fils aisné de Jean V. couronné à Rennes l'an 1442. mourut au Manoir de Plaisance prés Vennes, l'an 1450. gist au Chœur de Sainct Sauveur de Rhedon.

Ce Prince institua un autre Ordre ou Collier de Chevalerie, en l'honneur & memoire du Duc Jean le Conquerant son Ayeul, & le nomma l'*ORDRE DE L'ESPIC,* d'autant que

Yolande d'Anjou, fille de René Roy de Sicile, espousa le Comte de Montfort François à Nantes, l'an 1431. & mourut l'an 1440. deux ans avant que son mary parvint au Duché. *Elle portoit l'Escu tiercé en pal. 1.* Jerusalem, *2.* Sicile, *3.* Anjou.

XXV. **Ysabeau d'Escosse,** fille de Hamon Roy d'Escosse, espousa ce Prince à Auray, audit an 1440. & en eut deux filles,

MARGUERITE, mariée à François de Bretagne, Comte d'Estampes.

MARIE, mariée au Vicomte de Rohan.

le Collier d'or que les Chevaliers portoient au col, estoit fait en forme d'espics de bled, joints les uns aux autres, les queuës nattées & entrelassées les unes dans les autres en lacs d'amour, & au bas dudit Collier pendoit à deux chainettes une Hermine passante sur un gazon d'herbe verte, supporté d'un rouleau à la devise dudit Jean quatriéme, qui est A MA VIE, duquel Ordre ledit Duc se declara grand Maitre & Souverain.

26. JEAN PREGENT *Evesque de S. Brieuc, estoit Chancelier de Bretagne.*

27. *Et puis le* SEIGNEUR DE GUEMENÈ *le fut aussi du regne de ce Prince.*

XXIII. **Pierre II.** frere du precedent, couronné l'an 1450. mourut le 22. Septembre 1457. gist à Nostre Dame de Nantes, au Chœur.

28. *JEAN DE LA RIVIERE, sieur de la Channeliere, d'Eslancé & du Hautbois, Chambellan du Duc François I. fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

XXVI. **Françoise d'Amboise,** fille de Loüis d'Amboise Vicomte de Thoüars, Prince & Seigneur de Talmont, & de Marie de Rieux, espousa le Duc Pierre l'an 1431. & luy decedé se rendit Religieuse Carmeline. *Voy. sa vie 28. Septembre, page 409. &c. Elle portoit écartelé d'*AMBOISE, *qui est d'or à trois pals de gueules, & de* THOUARS, *blasonné cy-dessus.*

XXIV. **Artur III.** fils de Jean quatriéme, Comte de Richemont, Connestable de France, couronné Duc à Rennes, en Novembre l'an 1457. mourut le jour de saint Estienne le lendemain de Noël l'an 1458. gist au Chœur des Chartreux de Nantes, devant le Maistre-Autel.

29. *JEAN DU CELLIER, grand Jurisconsulte, fut Chancelier de Bretagne sous ce Prince.*

Marguerite de Bourgogne, fille de Jean Duc de Bourgogne, veuve du Duc de Guyenne, Loüis fils du Roy de France Charles VI. espousa le Comte de Richemont Artur de Bretagne, à Dijon, l'an 1423. Elle n'eut point d'enfans, & mourut à Paris le jour de la Chandeleur, l'an 1442. gist aux Carmes.

Portoit de BOURGOGNE *moderne, qui est un ecartelé premier & 4. de* FRANCE, *à la bordure componée d'argent & de gueules, contr'ecartelé au 2. de l'ancien* BOURGOGNE, *qui est bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules, parti de* BRABANT, *qui est de sable au Lyon d'or, & au 3. dudit* BOURGOGNE *ancien, parti d'argent au Lyon de gueules) &c. qui est* LUXEMBOURG, *sur le tout de* FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable.*

Jeanne d'Albret, espousa le mesme Prince à Nerac, le 29. Aoust 1442. n'eut point d'enfans, & mourut en Septembre 1445. *Portoit d'*ALBRET, *qui est écartelé de* FRANCE *& de gueules.*

XXVII. **Catherine de Luxembourg,** fille de Pierre Comte de Sainct Paul, fiancée au mesme Prince le dernier jour de Juin, l'an 1446. l'espousa en Juillet suivant. Survescut son mary. *Portoit de* LUXEMBOURG, *qui est d'argent au Lyon de gueules, la queuë noüée & passée en sautoir, armé. couronné & lampassé d'or.*

XXVIII. **Marguerite de Bretagne**, troisiéme du nom, fille aisnée du Duc François I. & d'Ysabeau d'Escosse, mariée (par dispense) au Duc François II. avant qu'il vint au Duché, du vivant du Duc Pierre leur Oncle, espouserent és mains de Messire Raoul de la Moussaye Evesque de Dol à Vennes, en Novembre 1455. mourut au Château de Nantes le 25. Septembre 1459. gist aux Carmes de ladite Ville. *Portoit de* BRETAGNE.

XXV. **François II.** Comte d'Estampes & de Vertus, fils de Richard de Bretagne, & de Marguerite d'Orleans, couronné à Rennes l'an 1418. mourut à Coüairon sous Nantes, l'an 1488. gist au Convent des Carmes de Nantes. *Sous luy furent Chanceliers de Bretagne,*

30. *VINCENT DE KERLEAU, Evesque de Leon.*

31. *GUILLAUME CHAUVIN.*

32. *FRANÇOIS CHRESTIEN.*

33. *JACQUES DE LA VILLE-EON.*

XXIX. **Marguerite de Foix**, IV. du nom, fille de Gaston Roy de Navarre, Prince de Bearn, & Comte de Foix, & d'Alienor ou Leonor Reine de Navarre, espousa le Duc François II. en la Chapelle de S. Anthoine de Clisson, le 27. Juin 1472. & en eut deux filles.

ANNE, née au Chasteau de Nantes, le 25. Janvier jour de la Conversion de S. Paul, l'an 1476.

YSABEAU mourut jeune, gist au Chœur de S. Pierre de Rennes.

Elle mourut à Nantes le 15. May 1486. & fut enterrée en l'Eglise Cathedrale, d'où son corps fut levé 22. ans aprés le Mardy de la Pentecoste, l'an 1508. & porté aux Carmes, où il fut déposé prés le Duc François II. son espoux, & ce par exprez commandement de la Reine Anne sa fille, qui avoit fait faire le magnifique Tombeau qui se void au Chœur dudit Monastere.

Elle portoit ses armes de deux pieces, la premiere écartelée, chargée au premier de NAVARRE, *au 2. de* FOIX, *au 3. de* BEARN, & *au quatriéme de* FRANCE *moderne, à la bande componée d'argent & de gueules, l'autre piece écartelée en sautoir, la premiere & derniere d'or à quatre paux de gueules, qui est* ARRAGON, *le 2. de gueules au Chasteau d'or, le 3. au Lyon de gueules.*

XXVI. **Charles**, Roy de France, huitiéme de ce nom, espousa la Duchesse Anne heritiere de Bretagne, à Rennes l'an 1491. & de par elle fut Duc de Bretagne le premier des Roys de France, mourut à Amboise l'an 1498. *Portoit écartelé de* FRANCE & *de* JERUSALEM, *qui est d'argent à la Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme.*

34. *PHILIPPES DE MONTAUBAN, fils de Guillaume & de Jeanne de Keradreux, Seigneur du Bois de la Roche, de Lens, du Binio &c. Capitaine à Rennes sous le Duc François II. fut creé Chancelier de Bretagne, aprés la mort de la Ville-Eon, en Septembre 1487. servit loyaument la Duchesse Anne & l'induisit à espouser le Roy Charles VIII. qui l'en recompensa. L'an 1494. la dignité de Chancelier de Bretagne fut supprimée, & luy creé Garde-seel de la Chancellerie, & Chef d'une Chambre*

XXX. **Anne**, fille aisnée du Duc François II. espousa en premieres nopces le Roy de France Charles VIII. du nom, à Langeais en Touraine, l'an 1491. & eut de luy trois enfans :

CHARLES ORLAND, né au Plessis le 10. Octobre 1429. & mourut à Amboise.

Autre fils qui mourut aux Moutils lez Tours.

Autre fils qui mourut à Couselles.

Le Roy Charles estant mort à Amboise; l'an 1498. elle fut recherchée en secondes nopces par le Roy Loüis XII. qu'elle espousa au Chasteau de Nantes, en Janvier audit an finissant, & elle en eut deux filles & un fils à sçavoir :

de Justice érigée auditPaïs, & luy fut donné pour Vichancelier :

35. *GUILLAUME GUEGUEN, Secrétaire du deffunt Duc, & depuis Evesque de Nantes, & en luy nous finirons le Catalogue des Chanceliers, pour parler des Gouverneurs de Bretagne pour les Roys tres-Chrestiens de France.*

1. *JEAN DE CHALON, Prince d'Orange, Comte de Tonnerre, Seigneur d'Arlay & d'Argueil, Gouverneur de Bretagne pour le Roy Charles VIII. l'an 1493. eut pour Lieutenant Pierre de Rohan Mareschal de Gye.*

XXVII. **Louis** Roy de France XII. de ce nom, fut Duc de Bretagne à cause de ladite Duchesse Reine qu'il espousa audit an 1498. & mourut l'an 1515.

2. *GUY DE LAVAL, quatorziéme du nom, fut Gouverneur de Bretagne sous le Roy Loüis XII. mourut l'an 1531.*

CLAUDE,
RENÉE, née l'an 1516. mariée au Duc de Ferrare, & eut un fils qui mourut enfant.

Elle mourut au Chasteau de Blois, en Janvier 1513. gist à S. Denys, & son cœur aux Carmes de Nantes. *Elle portoit de* France, *parti de* Bretagne, *l'Escu entouré de l'Ordre de la Cordeliere par elle institué, abouté d'une Hermine passante.*

Marie d'Yorkh, sœur de Henry VIII. Roy d'Angleterre, épousa ce Prince aprés le deceds de la Reyne Duchesse Anne.

XXVIII. **François**, Duc de Valois, & de Bretagne de par sa femme, depuis Roy de France I. du nom, deceda l'an 1547. ayant esté Duc dés l'an 1514. Ce Prince au premier Chapitre de l'Ordre S. Michel par luy tenu l'an 1516. en Septembre, ordonna en consequence de l'alliance de la Maison de Bretagne à celle de France, qu'au lieu des éguilettes noires ferrées d'or, qui attachoient les doubles croisilles de l'Ordre de Sainct Michel, on mettroit desormais la Cordeliere dudit Ordre institué par la Reyne Anne de Bretagne.

3. *JEAN DE LAVAL, fils de François & de Françoise de Rieux, Baron de Chasteau-Briand, Chevalier de l'Ordre, chery du Roy François I. qui luy donna le Gouvernement de Bretagne, l'an 1531. Il mourut l'an 1543. gist à Sainct Nicolas de Chasteau-Briand.*

4. *JEAN DE BROSSE, fils de René & de Jeanne de Comines, Comte de Pontyevre & d'Estampes, (à luy rendus par ce Prince) qui luy donna le Gouvernement de Bretagne l'an 1543. fut receu à Rennes en cette qualité, le 17. Juin audit an, mourut à Lamballes l'an 1565. gist aux Cordeliers de Guenkamp.*

XXXI. **Claude de France**, fille de la Reine Anne & du Roy Loüis XII. née le quatorziéme Decembre 1499. promise premierement à Charles d'Austriche Prince d'Espagne, (depuis Empereur V. du nom) fut du vivant de ses Pere & Mere accordée à François Duc de Valois, fils de Charles de Valois Comte d'Angoulesme, & de Loüise de Savoye, & l'épousa l'an 1514. eut de ce mariage trois fils & quatre filles. *Portoit de* France, *parti d'un écartelé de* France *& de* Bretagne, *entouré de ladite Cordeliere.*

FRANÇOIS,
HENRY, né à S. Germain en Laye l'an 1518.
CHARLES, Duc d'Orleans, mourut l'an 1545.
MAGDELEINE, mariée au Roy d'Escosse Jacques V. mourut l'an 1536.
LOUYSE, promise à Charles d'Austriche, ne fut mariée.
CHARLOTTE, mourut jeune.
MARGUERITE espousa Emmanuel Philbert Duc de Savoye, en Juillet 1559.

La Reine Claude mourut l'an 1524.

Eleonor d'Austriche, fille de Philippes, Archi-Duc d'Austriche, Roy d'Espagne, sœur aisnée de l'Empereur Charles V. veuve d'Emmanuel Roy de Portugal, épousa en secondes nopces le Roy François I. aprés le deceds duquel elle se retira vers l'Empereur son frere, & deceda en Espagne.

XXIX. **François,** fils aisné du Roy François, & de la Reyne Claude, couronné Duc à Rennes l'an 1532. empoisonné à Tournon l'an 1536. *Portoit écartelé au 1. & 4. contr'écartelé de* FRANCE *& de* BRETAGNE, *au 2. et 3. aussi contr'écartelé de* FRANCE *& de* DAUPHINÉ.

XXXII. **Catherine de Medicis,** fille de Laurens de Medicis Duc d'Urbin, niepce de deux Papes Leon X. & Clement VII. Comtesse de Bologne, Clermont & Lorargues, espousa ce Prince encore Dauphin & Duc de Bretagne, du vivant de son Pere, à Marseille en Octobre 1533. en l'entreveuë qu'y eurent le Pape & le Roy, a donné à la France cinq fils & cinq filles :

FRANÇOIS, Dauphin.

LOUIS, Duc d'Orleans, mourut jeune l'an 1550.

CHARLES MAXIMILIEN, Duc d'Alençon & Angoulesme, & puis d'Orleans, enfin Roy de France.

ALEXANDRE EDOUARD, depuis nommé HENRY Duc d'Angoulesme, depuis d'Orleans.

HERCULES, depuis nommé FRANÇOIS, Duc d'Anjou & du Mayne, & puis d'Alençon.

ELIZABETH, accordée à Edouard Roy d'Angleterre, mais depuis mariée au Roy Catholique.

CLAUDE, mariée au Duc de Lorraine.

MARGUERITE, mariée à Henry de Bourbon Roy de Navarre.

JEANNE } d'une { vescut six semaines.
VICTOIRE } ventrée. { mourut incontinent.

Cette Reine mourut au Chasteau de Blois le 5. Janvier 1589. *Portoit écartelé, au premier & 4. d'or à 5. tourteaux de gueules, & en chef un d'azur chargé de trois fleurs de Lys d'or, qui est* MEDICIS, *contr'écartelé au 1. & 4. d'azur semé de fleurs de Lys d'or, à une Tour d'argent, qui est* LA TOUR, *au 2. & 3. d'or au gonfanon de gueules frangé de Synople, qui est* AUVERGNE, *& sur le tout de l'Escu contr'écartelé d'or à trois tourteaux de gueules, qui est* BOLOGNE.

XXX. **Henry,** fut aprés la mort de son frere François Duc de Bretagne, couronné à Rennes, & l'an 1547. fut Roy de France II. du nom, mourut à Paris le 17. Juillet 1559. gist à Sainct Denys.

XXXI. **François,** Roy de France II. de ce nom, l'an 1559. mourut l'an 1560. *Portoit écartelé de* FRANCE *& d'*ESCOSSE.

XXXIII. **Marie Stuart,** troisiéme du nom, fille de Jacques Stuart Roy d'Escosse, espousa le Dauphin François, du vivant du Roy Henry II. son Pere, l'an 1558. & aprés le deceds de son mary se retira en Escosse, mourut au Chasteau de Fordringhaye en Angleterre le 26. Fevrier, l'an 1588. *Elle portoit d'*ESCOSSE.

XXXII. **Charles**, Roy de France, IX. de ce nom, l'an 1560. mourut au Chasteau de Vincennes, le 30. May l'an 1574.

5. *SEBASTIEN DE LUXEMBOURG, Vicomte de Martigues, Comte, puis premier Duc de Pontyevre, mourut en Octobre 1569.*

6. *LOUIS DE BOURBON, Duc de Montpensier, s'en démit l'an 1574.*

XXXIV. **Elizabeth d'Austriche**, fille de l'Empereur Maximilien, espousa le Roy Charles IX. à Mezieres, le 26. Novembre 1570. eut de luy une fille nommée :

MARIE, née le 28. Octobre 1572. & mourut jeune. *Portoit écartelé au premier & quatriéme, facé d'argent & de gueules de huict pieces, qui est* HONGRIE, *au 2. & 3. d'argent au Lyon de gueules, à la queuë nouée & passée en sautoir, qui est* BŒME, *sur le tout d'*AUSTRICHE, *qui est de gueules à la face d'argent, parti de* BOURGOGNE *Duché, de la premiere branche, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules.*

XXXIII. **Henry**, Roy de Pologne, & puis de France III. du nom, l'an 1574. mourut l'an 1589. *Portoit de* FRANCE, *joint à l'Escu de* POLOGNE, *qui est de gueules à l'Aigle éployée d'argent, couronnée, membrée & becquée d'or, parti de* LITHUANIE, *qui est de gueules à un Cavalier d'argent, tenant une espée nuë en main, ayant au col un Escu d'azur à une double Croix d'or, son cheval houssié d'azur, & cloüé d'or.*

7. *HENRY DE BOURBON, Prince de Dombes, pourveu par la démission du Duc de Montpensier son Oncle.*

8. *PHILIPPES EMANUEL DE LORAINE, Duc de Mercœur, pourveu par ce Prince du Gouvernement, l'an 1575. ceda au Duc de Vendosme son Gendre, l'an 1598.*

XXXV. **Louyse de Loraine**, fille de Nicolas Comte de Vaudemont, de la Maison de Loraine, espousa le Roy Henry III. en la Grande Eglise de Rheims, és mains du Cardinal de Loraine, le 15. Fevrier 1575. Aprés la mort du Roy elle se retira à Moulins en Bourbonnois, y deceda, gist aux Capucines de Paris par elle fondées. *Portoit l'Escu coupé de huict pieces, 4. en chef, & 4. en pointe. En la premiere du chef de* HONGRIE, *qui est facé d'argent & de gueules de 8. pieces. En la 2.* ANJOUNAPLES, *qui est semé de* FRANCE *au Lambel de gueules de 3. pieces. En la 3.* JERUSALEM, *qui est d'argent à la Croix potencée d'or, cantonné de quatre croisettes de mesme. En la 4. d'*ARAGON, *qui est d'or à 4. Pals de gueules. En la premiere de la pointe* ANJOU. *En la 2. de* GUELDRES, *qui est d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé, lampassé de gueules, parti en la troisiéme de* FLANDRES, *qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueules. En la 4. de* BAR, *qui est d'azur à deux Bars addossez d'or, dentez & allumez d'argent, l'Escu semé de Croix croisettées au pied fiché d'or, sur le tout de* LORAINE, *qui est d'or à la bande de gueules, chargée de trois allelyons d'argent.*

XXXIV. **Henry**, Roy de Navarre, & par le deceds du precedent de France, quatriéme du nom, l'an 1589. mourut à Paris en May, l'an 1610. *De* FRANCE *joint à l'Escu, & de* NAVARRE.

9. *CÆSAR Duc de Vendosme, d'Estampes, & de Beaufort, mariage faisant avec Françoise de Loraine, heritiere du Duc de Mercœur, eut le Gouvernement de Bretagne & fut receu à Rennes l'an 1608.*

XXXVI. **Marie de Medicis**, IV. du nom, fille de François de Medicis Duc de Toscane & de Sienne, espousa le Roy Henry IV. à Lyon le 17. Septembre 1600. a eu six enfans.

LOUIS.

N. Duc d'Orleans.

GASTON, Duc d'Anjou, puis d'Orleans.

ELIZABETH, Reine d'Espagne.

CHRISTINE, Duchesse de Savoye.

HENRIETTE MARIE, Reine de la Grand' Bretagne.

*Portoit écartelé au premier & 4. d'or, à six tourteaux, un en chef, d'azur chargé de trois fleurs de Lys d'or, & 5. de gueules 2. 2. 1. au 2. & 3. d'*AUSTRICHE, *qui est de gueules à la face d'argent.*

XXXV. **Louis**, Roy de France & de Navarre XIII. du nom, couronné l'an 1610. gouverna heureusement la Bretagne & tout le Royaume.

10. *PONS DE LAUSIERES, Marquis de Themines, Mareschal de France, Gouverneur de Bretagne, l'an 1626.*

11. *ARMAND JEAN DU PLESSIS, Cardinal Duc de Richelieu, Pair de France, Gouverneur de Bretagne, pour le Roy Tres-Chrestien de France & de Navarre LOUIS XIII.*

XXXVII. **Anne d'Austriche** II. du nom, fille aisnée de Philippes Roy des Espagnes, & de Marguerite d'Austriche, fille de l'Archiduc, femme du Roy Tres-Chrestien LOUIS LE JUSTE, qu'elle espousa par Procureur à Madrik, le 18. Octobre 1615.

Elle porte de FRANCE *parti d'*ESPAGNE, *écartelé au premier quartier, contr'écartelé au 1. & 4. de* CASTILLE, *au 2. & 3. de* LÉON. *Aux 2. grands quartiers d'*ARRAGON, *parti d'*ARRAGON, SICILE. *A la pointe de ces 2. quartiers ou Escus, est enté celuy de* GRENADE, *sur le tout de ces mesmes quartiers est* PORTUGAL, *au 3. grand quartier d'*AUSTRICHE, *soustenu de* BOURGOGNE *de la 1. branche, au 4. quartier.* BOURGOGNE *de la 2. branche, soûtenu de* BRABANT, *& sur ces 2. quartiers est l'Escu de* FLANDRES, *parti du Marquisat du S. Empire.*

Aprés le deceds d'Armand Jean du Plessix, Duc & Cardinal de Richelieu, arrivé au mois de Decembre 1642. le Gouvernement demeura sans estre pourveu, pendant quelques années. Mais aprés la mort du Roy Loüis XIII. arrivée le 14. May 1643. la Reine Anne d'Austriche Mere du Roy regnant, & Regente du Royaume, prit l'assignation de son doüaire sur le Domaine de Bretagne, de laquelle le Gouvernement luy est aussi demeuré. Les Estats de la Province l'ayant suppliée par une deputation expresse de le retenir, auquel Gouvernement Elle a esté continüée depuis la majorité du Roy son Fils glorieusement regnant.

Et sous le Gouvernement de cette Auguste Reine, ont esté Lieutenans Generaux, & faisant la fonction de Gouverneurs, Haut & Puissant Seigneur Messire Charles de la Porte, Duc de la Melleraye, Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maistre de l'Artillerie, Pair & Mareschal de France, & General des Armées du Roy, & l'un des plus Grands & Illustres Capitaines, comme des plus grands Genies de l'Europe. De laquelle Lieutenance Generale ledit Seigneur Duc s'est démis l'an 1656. en la Personne de Haut & Puissant Seigneur Messire Armand de la Porte son fils unique, Grand-Maistre de l'Artillerie de France, lequel a esté receu avec applaudissement en la survivance de Monseigneur son Pere.

REGI SÆCULORUM IMMORTALI

SOLI DEO

QUI EST GLORIOSUS IN

SANCTIS SUIS

HONOR ET GLORIA IN SÆCULA SÆCULORUM.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE (1)

DES CHEFS BRETONS ARMORICAINS

DU Ve AU VIIIe SIÈCLE.

I. — *Dynasties des trois principautés bretonnes.*

COMTES DU VANNETAIS BRETON OU BRO-WEROC.

Caradauc, vers l'an 465.
Weroc Ier, père de Trifine, de Conoo, de Macliau et de trois autres fils, 500 à 550 environ.
Conoo, fils de Weroc Ier, 550 à 560.
Macliau, fils de Weroc Ier, 560 à 577.
Weroc II ou *Waroch,* fils de Macliau, 577 à 594 environ.
Canao, fils de Waroch, en 590.

ROIS OU COMTES DE CORNOUAILLE.

Gradlon Mur, 470-475 à 505 environ.
Iaun Reith, venu de l'île de Bretagne vers 510.
Daniel, fils d'Iaun Reith.
Budic Ier, fils de Daniel.
Meliau, fils de Budic Ier, 530 à 537 environ.
Melar ou *Meloir,* fils de Meliau, 538 à 544.
Rivod, fils puîné de Budic Ier, régent de Cornouaille pendant la minorité de Melar, 538 à 544.
Budic II, parent et héritier de Gradlon Mur, chassé de Cornouaille vers 510, rétabli vers 545, meurt vers 570.
Teudric, fils de Budic II, dépouillé du comté de Cornouaille aprés la mort de son pére, rétabli en 577.

ROIS, DUCS OU COMTES DE DOMNONÉE.

Riwal, 515 à 520 environ.
Deroch, fils de Riwal, 520 à 535 environ.
Iona, fils de Deroch, 535 à 540 environ.
Conomor, régent et usurpateur de la Domnonée, 540 à 554-555.
Judwal, fils d'Iona, chassé par Conomor vers 545, rétabli en 554-555, mort vers 580.
Judaël, fils de Judwal, 580 à 605 environ.
Haëloc, fils puîné de Judaël, usurpateur de la Domnonée de 605 à 610 environ, meurt vers 615.
Judicaël, fils aîné de Judaël, 610 à 640 environ, abdique vers 640, meurt vers 650.

(1) Ce Catalogue et les suivants sont empruntés à l'*Histoire de Bretagne* de M. A. de la Borderie. — P. P.

II. — *Chefs et Tierns bretons isolés sur divers points de la péninsule armoricaine, en dehors des dynasties ci-dessus.*

SUR LE LITTORAL SUD DE LA PÉNINSULE.

Riothime, en 469.

SUR LE LITTORAL NORD DE LA PÉNINSULE.

Fracan, vers 460.
Rhigall, 470 à 510 environ.
Conothec, vers 480.
Conan, 500 à 510.
Loïescon, vers 570.
Meliau, dans le pays d'Aleth vers 580.
Riwallon, dans le pays de Dol vers 630.

EN CORNOUAILLE.

Riwelen Mur Marc'hou, vers 470.
Riwelen Marc'hou, Id.
Congar, Id.
Conomor, comte de Poher, 520 à 554-555. — C'est l'usurpateur de la Domnonée ; aprés sa mort en 554-555, le Poher disparut comme comté ; la plus grande partie de son territoire fut absorbée par la Cornouaille ; une zône septentrionale fut rattachée à la Domnonée.
Mevor, VIIe siècle.

DANS LE LEON.

Tudoghil, vers 500.
Romelius, Id.
Withur, comte de Léon, 510 à 530 environ. — Après sa mort, le Léon fut réuni à la Domnonée. Conomor s'empara du pays d'Ach vers 535, et quelques auteurs lui donnent le titre de comte de Léon ; mais comme il devint vers 540 régent de la Domnonée, le Léon resta désormais uni à ce royaume.
Carenkinal, 520 à 525 environ.
Ausoch, vers 580.

DANS LA FORÊT DE BRECILIEN.

Alvandus, vers 530.
Caduon, vers 550.
Lelian, VIIe siècle.

III. — *Comtes et Ducs de la Marche franko-bretonne.*

Eusebius, duc à Vannes, commencement du VIe siècle.
Beppolen, duc à Rennes, en 579 et 586.
Ebrakher et *Beppolen*, ducs envoyés par Gontran dans le Vannetais contre Waroch, 590.
Theudoald, comte de Nantes, 610.
Centulfe, maire du palais, envoyé par Dagobert à Vertou, 628-638.
Agathéus, comte-évêque de Nantes et de Rennes, commencement du VIIIe siècle.
Amito ou *Amélo*, comte-évêque de Nantes, VIIIe siècle.
Comte de Vannes, ayant pour intendant saint Emilion, vers 720.

ROIS. DUCS, COMTES DE BRETAGNE
AUX IXe ET Xe SIÈCLES.

Rois et Chefs souverains des Bretons.

Iarnhilin, en 814.
Morvan, en 818.
Wiomarc'h, 822-825.
Nominoë, gouverneur de la Bretagne pour l'empereur Louis le Débonnaire, 826-840.
Nominoë, chef souverain et roi des Bretons, 841-851.
Erispoë, fils de Nominoë, roi des Bretons, 851-857.
Salomon, cousin d'Erispoë, roi des Bretons, 857-874.
Gurwant comte de Rennes et *Pascweten* comte de Vannes, co-souverains des Bretons, 874-877.
Judicaël, comte de Rennes et *Alain* comte de Vannes, co-souverains des Bretons, 877-888.
Alain le Grand, comte de Vannes, roi des Bretons, 888-907.
Wrmaëlon, comte de Cornouaille, roi de Bretagne, 908-919.

Ducs de Bretagne.

Alain Barbetorte, comte de Nantes, duc de Bretagne, 937-952.
Lutte pour la possession de la dignité ducale entre *Conan le Tort* comte de Rennes, et les comtes de Nantes *Hoël* et *Guérec*, fils naturels d'Alain Barbetorte, 970-990.
Conan le Tort, comte de Rennes, duc de Bretagne, 990-992.
Geofroi Ier, fils de Conan le Tort, comte de Rennes, duc de Bretagne, en 995.

Comtés et Comtes de Bretagne.

Comtés et comtes de Bretagne au IXe et au Xe siècle.

Comtes de Cornouaille.

Riwal ou *Riwelen*, 857 à 874 environ.
Wigon, fils du précédent, 874.
Wrmaëlon, vers 905, en 913, 914.

Comtes de Poher.

Riwallon, 844.
Jedecaël, 871, 892.
Matuédoi ou *Matwidoë*, 895, 913, 914.

Comtes de Léon.

Even le Grand, 937.

Comtes de Rennes.

Gurwant, gendre du roi Erispoë, 874-877.

Judicaël, 877-888. — *Bérenger*, 890.

Juhel Bérenger, en 931, 939, 944, 945, 952, † 970.

Conan le Tort, 970-992.

Geofroi Ier, 992-1008.

COMTES DE VANNES ET DE NANTES.

N.

Pascweten, gendre du roi Salomon, 865 † 877, comte de Vannes en 865, comte de Nantes après la mort de Salomon en 874.

Alain, comte de Vannes et de Nantes, 877 † 907, connu comme roi des Bretons sous le nom d'*Alain le Grand*.

Rudalt, comte de Vannes, 909, 913.

Quatre ou cinq autres fils.

Une fille mariée à Matuédoi comte de Poher.

Alain Barbetorte, comte de Nantes et de Vannes, 937 † 952.

Drogon, mort jeune très peu après son père.

Hoël, fils naturel (1), 960 † 981.

Guérec, fils naturel, 981-988.

Judicaël, fils naturel, 992 † 1004.

Hoël, fils naturel.

Alain II, 988-990.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

DES DUCS DE BRETAGNE ET DES COMTES DE PENTHIÈVRE

A.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE RENNES.

CONAN I *dit* LE TORT, comte de Rennes en 970, duc de Bretagne, 990 † 992, 27 juin. Marié à Ermengarde d'Anjou (2).

GEOFROI Ier, comte de Rennes en 992, duc de Bretagne, 995 † 1008. Marié à Havoise, fille de Richard Ier, duc de Normandie.

ALAIN III, duc de Bretagne, 1008 † 1040, 1er octobre. Marié à Berte, fille d'Eude II, comte de Chartres.

Eudon, tige de la maison de Pentiévre.

CONAN II, duc de Bretagne, 1040, 1er oct. † 1066, 11 déc. Sans alliance.

Havoise, Mariée à Hoël, comte de Cornouaille.

Geofroi dit Grenonat, fils naturel, comte de Rennes, 1066 † 1084.

(1) Cet Hoël ni son frère Guérec ni son fils Judicaël ne sont nulle part intitulés comtes de Vannes; Conan le Tort s'était peut-être dès lors emparé du Bro-Weroc.

(2) Le signe † indique que la date qui suit est une date mortuaire.

B.

Ducs de Bretagne de la maison de Cornouaille.

Hoel comte de Cornouaille en 1058.
Marié à Havoise de Rennes, fille du duc Alain III,
et par elle duc de Bretagne, 1066, 11 déc. † 1084, 13 avril.

Alain IV *dit* Fergent, duc de Bretagne, 1084, 13 avril, à 1112.
Déposa le pouvoir en 1112, mourut en 1119.
Marié : 1° en 1087-1090 à Constance de Normandie, sœur de Guillaume le Conquérant;
2° en 1093 à Ermengarde, fille de Foulque le Réchin, comte d'Anjou.

du 2e lit.

Conan III *dit* le Gros, duc de Bretagne 1112 † 1148, 17 sept.
Marié à Mathilde, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre.

Berte, mariée : 1° avant 1137 à Alain de Penthièvre dit le Noir, mort en 1146, dont elle eut un fils qui fut Conan IV, duc de Bretagne;
2° après 1146 à Eudon II, vicomte de Porhoët, qui fut à cause d'elle duc de Bretagne de 1148 à 1156.

Hoël, désavoué par Conan III.

C.

Ducs de Bretagne de la maison de Penthièvre.

Conan IV *dit* le Petit, fils d'Alain de Penthièvre dit le Noir,
comte de Richemont, et de Berte, fille du duc Conan III,
par laquelle le duché de Bretagne fut transmis à Conan IV,
qui fut duc de Bretagne de 1156 à 1166, date à laquelle il abdiqua
entre les mains de Henri II roi d'Angleterre.
Marié à Marguerite d'Ecosse, mourut en 1171.

Constance, duchesse de Bretagne, 1171 † 1201, 4 septembre.
Mariée : 1° en 1181 à Geofroi, fils de Henri II roi d'Angleterre, qui fut à cause d'elle duc de Bretagne sous le nom de Geofroi II, 1181 † 1186, 19 août.
2° à Ranulf de Chester, qu'elle répudia.
3° à Gui de Thouars.

1er lit.

Arthur Ier, duc de Bretagne, 1186, 19 août † 1203, 3 avril, Sans alliance.

3e lit.

Alix de Bretagne, duchesse de Bretagne, 1203, 3 avril † 1221.
A cause d'elle pendant sa minorité.
Gui de Thouars, son père, duc-régent de Bretagne 1203 à 1213, 27 janvier.
Mariée en 1213 à Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

D.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE DREUX.

PIERRE DE DREUX *dit* MAUCLERC, fils de Robert II, comte de Dreux,
duc de Bretagne de 1213, 27 janvier à † 1237, 16 novembre,
par son mariage en 1213 avec Alix de Bretagne,
fille aînée de Constance duchesse de Bretagne et de Gui de Thouars,
ledit Pierre de Dreux mort en 1250.

JEAN Ier *dit* LE ROUX, né en 1217, mort en 1286, 8 octobre.
Duc de Bretagne de 1237 à † 1286, 6 octobre.
Marié en 1235 à Blanche de Champagne, fille de Thibaud IV,
comte de Champagne.

JEAN II, né en 1239, mort en 1305, 16 ou 18 novembre,
Duc de Bretagne de 1286, 8 octobre à † 1305, 16 ou 18 novembre.
Marié en 1259 à Béatrix d'Angleterre, fille du roi d'Angleterre Henri III.

ARTHUR II, né en 1262, 25 juillet, mort en 1312, 27 novembre.
Duc de Bretagne de 1305, 16 ou 18 novembre, à † 1312, 27 novembre,
Marié : 1° en 1275 à Marie, vicomtesse de Limoges;
2° en 1294 à Iolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amauri.

ARTHUR II, duc de Bretagne de 1305 à 1312.

1er LIT.		2e LIT.
Jean III, né en 1286, 8 mars, mort en 1341, 30 avril. Duc de Bretagne de 1312, 27 nov. à † 1341, 30 avril. Marié : 1° en 1297, à Isabeau de Valois; 2° en 1310, à Isabeau de Castille; 3° en 1329, à Jeanne de Savoie. Sans postérité.	Gui, comte de Penthièvre, mort en 1331. Marié en 1318 à Jeanne, comtesse de Goëlo morte en 1327.	*Jean de Bretagne*, comte de Montfort en 1345, 26 sept., qualifié duc de Bretagne de 1341, 30 avril à † 1345, 26 septembre. Marié à Jeanne de Flandre, fille de Louis de Flandre, comte de Nevers, morte vers 1374.
	Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre, mariée en 1337 à *Charles de Blois*, mort en 1364; qualifiés duc et duchesse de Bretagne de 1341 à 1364.	*Jean*, comte de Montfort, né en 1340, mort en 1399; duc de Bretagne sous le nom de JEAN IV *dit* LE CONQUÉRANT.

E.

Première maison de Penthièvre.

Eudon I, fils du duc Geofroi I, frère du duc Alain III, 1035 † 1079.

Geofroi I Boterel, comte de Penthièvre, 1079 † 1093.	*Brient,* *Alain le Roux,* *Alain le Noir,* comtes de Richemont, l'un après l'autre, morts sans postérité.	*Etienne I,* comte de Tréguer depuis 1079 comte de Penthièvre depuis 1093 † 1137.

Geofroi II Boterel, comte de Penthièvre, 1137 † 1148.	*Alain le Noir,* comte de Richemont, marié à Berte, fille du duc Conan III, 1137 † 1146.	*Henri Ier,* comte de Tréguer 1137 † .... marié en 1151 à Mathilde de Vendôme.

Rivallon, comte de Penthièvre.	Conan IV, *dit* le Petit, *duc de Bretagne.* 1146 † 1171.	*Alain,* *comte de Tréguer* et de Penthièvre. .... † 1212.

Etienne II, comte de Penthièvre. *Geofroi III, comte de Penthièvre,* frères, succédèrent l'un à l'autre, tous deux morts sans enfants. Geofroi III, en 1204 ou 1205, légua tous ses biens et son droit d'aînesse à Alain comte de Tréguer, fils d'Henri Ier, lequel Alain était son oncle à la mode de Bretagne.	Constance, *duchesse de Bretagne,* 1171 † 1201, mariée : 1° à Geofroi II Plantagenet, *duc de Bretagne.* 1169 ou 1171 † 1186. 2° à Ranulf de Chester. 3° à Gui de Thouars.	*Henri II* du nom, comte de Penthièvre et de Tréguer pendant deux ans, 1212-1214, puis réduit au Goëlo, prit le surnom d'Avaugour. — Cordelier à Dinan en 1279 † 1281.	*Geofroi dit Boterel* a fait la branche des sires de Quintin.

	Arthur Ier, *duc de Bretagne,* fils de Geofroi II. 1186 † 1203.	*Alix,* fille de Gui de Thouars, *duchesse de Bretagne* en 1203, mariée à Pierre de Dreux en 1213.

F.

SECONDE MAISON DE PENTHIÈVRE, DITE D'AVAUGOUR.

Henri II de Penthièvre ou *Henri Ier d'Avaugour.*
Né en 1205, comte de Penthièvre en 1212.
Réduit au Goëlo en 1214, prit alors le surnom *d'Avaugour.*
Marié à Marguerite, dame de Dinan et de Mayenne.
Cordelier en 1279, mourut en 1281.

Alain d'Avaugour, comte de Goëlo, marié à Clémentine de Dinan, mourut avant son père, en 1265.

Henri II d'Avaugour, comte de Goëlo, mourut vers 1301.

Henri III d'Avaugour, comte de Goëlo, marié en 1306 à Jeanne d'Harcourt, mourut en 1334.

Jeanne d'Avaugour, comtesse de Goëlo, mariée en 1318 à *Gui de Bretagne, comte de Penthièvre,* frère puîné du duc de Bretagne Jean III, mourut en 1327.

JEANNE DE BRETAGNE, *comtesse de Penthièvre,* mariée en 1337 à CHARLES DE BLOIS, mort en 1364, portèrent l'un et l'autre le titre de duc et duchesse de Bretagne. Ladite Jeanne morte en 1384 (1).

(1) *Cron. ann.* D. Morice, *Pr.* I, 114.





TABLE TOPOGRAPHIQUE

DES VILLES ET PLACES DE BRETAGNE

MENTIONNÉES EN CÉT ŒUVRE.



Aleth, ancienne ville Episcopale.

S. Aubin du Cormier, Ville au Diocése de Rennes.

Auray, ville maritime en l'Evesché de Vennes, renommée pour sa Chartreuse & la chapelle de Sainte Anne qui n'en est éloignée que d'une lieue.

Ancenix, ville au Diocése de Nantes sur la riviere de Loyre.

Audierne, en breton *Goazien,* bourg maritime et port fort renommé pour l'experience de ses pilotes & matelots, & le trafic de ses marchands, situé eu Basse-Cornoüaille.

Becherel, jadis bonne ville de l'Evesché de S. Malo.

Blavet, à présent nommé le Port-Louys, bon port, forte citadelle & gros bourg en l'Evesché de Vennes.

Brest, ville, chasteau & fameux port situé sur un golphe en l'Evesché de Leon.

Brehat, isle habitée à la coste de Goëlo, au diocése de Dol és enclaves de S. Brieuc.

S. Brieuc, ville Episcopale, l'Evesque y est Seigneur spirituel & temporel dont le Regaire s'estend és paroisses de Langueux, Tregueux, Poull-Fragan, la ville et faux-bourgs, & ses juges font la Police. Le Chapitre est composé de six dignitez : le Doyen, le Thresorier, l'Archidiacre de Pontevre, l'Archidiacre de Goëlo, le Scholastique, le Chantre & 20 Prébendes, trois desquelles sont affectées, l'une au Theologal, l'autre au Maistre d'Ecole, la troisiéme à la Psallette. Il y a une barre Royale qui jadis estoit à Lanvolon dont les meneans sont : le comte de Goëlo, comte de Quintin, Plourhan, Rochesnard, Brehat, les Chastellenies de Plouha, Plouezek, Yvias, Plouneiz, Lanvignec, Crekheren, Ploucinam, Kerguis en Plouvara, Ploubannalec & Perros, Lannetic, Landegonec, la Vicomté de Pemmerit & Guémené, Callac & Robien.

Chasteaubriand, ville & baronnie en l'Evesché de Nantes.

Conc-Leon ou Conquet, ville maritime en Leon.

Chastel-Audren, jadis bonne ville & fort chasteau du comté de Pontyevre en l'Evesché de Treguer.

Combour, ville champestre & fort chasteau en l'Evesché de S. Malo.

Croasic, gros bourg maritime & bon port en l'Evesché de Nantes, renommé pour son trafic & ses salines, distant d'une lieüe de Guerrande.

Clisson, petite ville murée & beau chasteau sur la riviere de Sevre, diocése de Nantes, sur les frontieres de Poictou, il y a un Collége de Chanoines.

Conc-Kerneau, petite place maritime, mais forte, scituée dans l'Evesché de Cornoüaille.

Il y a un siege Royal, dont les meneans sont Chefdebois, Trominec, la Porte-Neuve, & Kerguz.

Couayron, gros bourg sur la riviere de Loyre, trois lieües sous Nantes, où s'arrestent les vaisseaux de grand port.

Croazon, Bourg & paroisse maritime en bas Cornoüaille.

Dol, Ville, Evesché & Comté.

Dinan, Ville au Diocese de S. Malo.

Fougeres, ville & Baronnie au Diocese de Rennes, *porte d'or à une tige de fougére de synople;* il y a une barre royale.

Guerrande, petite ville en l'Evesché de Nantes, jadis chérie des Duc de Bretagne, ceinte de murailles par le Duc Jean V & la Reine Anne; il y a un Collége de Chanoines & une barre Royale.

Guenkamp. On prononce par corruption Guinkamp, petite ville en l'Evesché de Treguer sur la riviere de Trew, Capitale du Duché de Pentevre & séjour ordinaire de cét ancien Comté; elle fut murée par le Duc Pierre II. qui en estoit Comte. GUENKAMP porte *facé d'argent & d'azur de 4. pieces.*

La Guerche, ville champestre au Diocese de Rennes sur les frontieres de l'Anjou; il y a un College de Chanoines.

Guéméné, petite ville au Diocése de Vennes; il y a un College de Chanoines.

Herbauges, ancienne ville de l'Evesché de Nantes.

Hennebont, ville de l'Evesché de Vennes.

Jugon, jadis ville & fort chasteau au Diocese de S. Malo.

Josselin, petite ville, mais bien murée, scituée sur la Riviere Aouste, aux extremitez de l'Evesché de S. Malo, que ladite riviere sépare de celui de Vennes, capitale du Comté de Porhoët, renommée pour une tres-haute, tres-forte & tres-belle tour qui y estoit, ruinée de nostre temps.

Kemper-Corentin. On dit par corruption de langage, *Quimper-Corentin,* ville capitale du Comté & Evesché de Cornoüaille, scituée entre les rivieres d'ODETZ & THEIR; *porte de gueules au cerf passant d'or au chef de* FRANCE. La Cathedrale est dédiée à N.-D. & à S. Corentin. Le Chapitre est composé d'un Doyen (annexé à l'Abbaye de Daoulas) qui a sa chaire dans le Chœur, vis à vis de celle de l'Evesque, l'Archidiacre de Cornoüaille, l'Archidiacre de Poher, le Trésorier, le Chantre, le Théologal, douze Chanoines & le bas chœur. Les sept paroisses de la Ville se servent par les semi-prebendés du Chœur. Le Siege Présidial establi par le Roy Henry II, est composé d'un President, Seneschal, Alloué, Lieutenant, Juge Criminel, douze Conseillers, Advocats & Procureur du Roy. Les meneans sont, le Pont, Rosmadec, le Juch & la Roche-Elgomar; c'est en outre un port de mer.

Kemper-Ellé, Ville maritime au diocése de Cornoüaille, ainsi nommée à cause qu'elle est scituée sur la riviere Ellé, par corruption on l'appelle *Quimperlé* jadis *Anaurot,* & à cause qu'elle estoit habitée par des Saints personnages, *Civitas a Deo electa.* Il y a une barre Royale sous le Présidial de Vennes, dont le ressort s'estend en douze Paroisses. Ses meneans sont l'Abbé de Sainte-Croix, Keimerc & la Porte-neuve en Riec.

Ker-Ahes. On dit par corruption *Carhaix,* ville bastie autrefois par la Princesse *Âhes,* qui fit faire deux grands chemins pavez, l'un depuis cette ville jusques à Nantes, l'autre jusques à Brest, dont on void encore des interruptions, qu'on appelle HENT-AHES c'est à dire chemin D'AHES. Il y a un College de Chanoines & une Barre Royale de grande estenduë, dont les meneans sont : Rostrenen, Callac, Carnoet, Kergorlay, Montafilant, Kerbrat, Pemmerit & le Ti-Meur.

Kergour-Nadekh. Illustre maison au Diocese de Leon, paroisse de Cleder. *Porte echiqueté d'or & de gueules.* Cymier, *une teste de limier d'Argent.* Cri : EN DIEU EST, appartient au Seigneur Marquis de Rosmadec, Madame sa femme en estant heritiere.

Ker-Martin. Surnom & maison de Saint Yves.

Landt-Treguer. Ville Episcopale & Capitale du Comté de Treguer, scituée entre les rivieres de JAUDI & GUINDI qui y font un des meilleurs ports de la coste. *Porte d'azur à trois fleurs de lys, formées d'espics de bled d'or, deux en chef & une en pointe.* L'Evesque y est Seigneur spirituel & temporel, s'intitule Evesque Comte de Treguer, & sa jurisdiction s'estend en trente Paroisses & la Ville ; il y a un Droit particulier qu'ils appellent *la table de Janvier,* en vertu duquel il luy est permis deslors d'establir poids à toutes denrées qu'on luy doit, froment, seigle, avoine & autres grains que l'on fait payer à tous ses sujets. La Cathédrale est dédiée à S. Tugdwal, Evesque de Treguer, dont le Chapitre est composé de cinq dignitez : l'Evesque chef du Chapitre, le Tresorier, le Chantre, le Scholastique, l'Archidiacre de Treguer & l'Archidiacre de Plou-Kastell, quatorze Chanoines, un Théologal, dix-huit suppots de Chœur, six Vicaires, trois Curés, un Maistre de Psallette, un Précepteur pour les Enfans.

Lanyon, ville maritime au diocèse de Treguer, sur la rivière de Leguer, *porte d'azur à l'aigneau couché d'argent souttenu d'une croix d'or au guidon de gueules.* Il y a une Barre Royale et qui connoist des cas Royaux de Landt-Treguer et de Guen-Kamp. Les meneans sont : Runfov, Coat-Tredez, Ton-Kedec et Traoun-Guindi.

Landt-Meur, jadis bonne ville nommée **Kerfeunteun,** à présent simple bourg au diocèse de Dol és enclaves de Treguer, il y a une Barre Royale qui s'estend és paroisses de Landt-Meur, Lokirek, Plou-Gaznou, Guimek, Plou-Egat et Plou-Ezokh. Les meneans sont : Plou-Gaznou, le Coz-Ker, Ker-Halon et Bois-Eon.

Lamballes, Ville et Duché de Pentevre au Diocese de St.-Brieuc; il y avoit un fort chasteau, démoli de notre temps.

Léon, Evesché, Comté et à présent Principauté. *Porte d'or au lyon de sable cantonné de trois mollettes de mesme.*

Lehon, Chasteau et Prieuré de l'Ordre de S. Benoist sur la rivière de Rance prés Dinan.

Lexobie, autrement le **Cozgueaudet,** jadis Ville forte située à l'embouchure de la riviere de Leguer, premier lieu du siege de l'Evesché de Treguer.

Lesneven, jadis bonne ville, à présent démantelée, située au cœur de l'Evesché de Leon. Il y a un College de Chanoines et une Barre Royale de grande estenduë ; elle est renommée à cause du voisiné de la devote chapelle de N.-D. de Foll-Coat.

Locronan-ar-Fanc, beau bourg en Leon, où il y a une Barre Royale pour le Bas Léon.

Locronan-coat-Nevent, gros bourg en Cornoüaille, sur la coupe de la Montagne de S. Ronan, trois lieuës de Kemper-Corentin.

S. Mathieu. Abbaye de l'Ordre de S. Benoist, et bourg scitué sur un Cap ou longe de terre en Bas Léon.

Machecoul, Ville champestre, mais beau chasteau fortifié à la Realte, au Duché de Raix Diocese de Nantes séjour ordinaire des Seigneurs.

Malestroit, petite ville au Diocese de Vennes. Il y a un Convent d'Augustins qui s'y sont habituez de nos jours, il est scitué en une petite isle que fait la riviere d'Aouste, tout proche d'une des portes vers le fauxbourg de la Magdeleine. Leur église est dediée sous l'invocation de la Sainte Vierge, en laquelle auparavant leur establissement on desservoit la confrairie du Saint-Rosaire. Le tableau en fut porté à S. Gilles qui est la seule église située en la ville, quand ils furent admis à la susdite église de Notre-Dame.

Moncontour, petite ville de l'Evesché de St.-Brieuc.

Morlaix, en Breton **Montroulles,** ville maritime scituée és dernieres extrémitez de l'Evesché de Tréguier, entre les rivieres de Jarleau et de Kevleut qui la sépare de l'Evesché de Léon. Il y a une jurisdiction Royale dons les meneans sont : Bodister, Trogoo, Guerliskin, le Pontou, et une jurisdiction de Consulat pour les marchands. *Elle porte d'azur au navire équipé d'or, les voiles d'argent semées d'Hermines de sable, l'escu entouré de la Cordeliere de Bretagne, au bas de laquelle pend une Hermine passante, accolée de la jartiere de Bretagne ; supports : un lyon et un tygre à la devise : S'ils te mordent, morles.* Les habitants de cette ville jouïssent de beaux privileges, entr'autres du Gouvernement du fort du Toreau, scitué à l'emboucheure de leur Havre.

S. Malo. Cette ville est scituée sur un rocher en la mer qui l'environne de toutes parts en forme d'isle ; elle est bien murée et a un bon chasteau. L'Evesque est Seigneur spirituel et temporel, et ne s'exerce aucune jurisdiction en la ville que la sienne. Le Chapitre est composé d'un Doyen, Archidiacre de Dinan, l'Archidiacre de St.-Malo, 20 Chanoines, 4 semi-prebendes, le bas chœur et la Psalette.

Nantes. Ville Evesché et Comté. Porte *de gueules au navire équipé d'or, aux voiles esployées d'argent, semées d'Hermines de sable, l'escu couronné du cercle Comtal, entouré de la Cordeliere d'argent, au bas de laquelle pend une Hermine passante.* La ville est scituée sur la riviere de Loyre, la Cathédrale est dédiée à Dieu sous l'invocation des B.-H. Apostres S. Pierre et S. Paul. Le Chapitre est composé d'un Doyen, l'Archidiacre de Nantes, l'Archidiacre de Mée, un Chantre, un Trésorier, un Scholastique et un Pénitencier, 20 prébendes, le bas chœur et la Psallette. Il y a un Canonicat à Notre-Dame composé d'un Chevecier, le Chantre et 19 prébendes, le bas chœur et la Psalette. En la mesme ville est la Chambre des Comptes de Bretagne, composée de quatre Présidents, deux à chaque semestre, vingt-trois Maistres, deux Correcteurs, vingt-huit Auditeurs, Advocat et Procureur Général, neuf Huissiers, un Garde et deux Greffiers. Le Présidial est composé d'un Président, Sénéchal, Alloué, Juge Criminel, un Lieutenant, douze Conseillers, deux Avocats et un Procureur du Roy. La Communauté est gouvernée par un Maire, six Eschevins, un Controollé et un Miseur. Il y a aussi une Cour de Consulat pour les marchands.

S. Nazaire, gros bourg situé à l'embouchure de la riviere de Loyre au Diocese de Nantes.

Oudon, ville champestre au Nantois.

Plou-Armel, bonne ville et jurisdiction Royale au Diocese de S. Malo ; on dit par corruption de langage **Plermel.**

Pontreu, ville champestre et port de mer en l'Evesché de Treguer ; on dit communément Pont-Trieu.

S. Paul de Leon, en Breton **Kastel-Paul,** jadis *Civitas occismorensis,* ville Episcopale et Capitale de la Principauté de Léon ; l'Evesque est Seigneur spirituel et temporel. La Cathedrale est dédiée à S. Paul, Evesque de Léon, dont le Chapitre est composé de quatre Dignitez : le Chantre, l'Archidiacre de Léon, l'Archidiacre d'Arkh, l'Archidiacre de Kimilidili, seize Chanoines, sept Vicaires, le bas chœur et la Psalette.

Penn-Poull. C'est le port de S. Paul de Léon, distant de la ville d'un quart de lieue.

Penn-Odetz, port de mer à l'emboucheure de la riviere Odetz, qui vient de Kemper-Corentin ; par corruption de langue on dit Benodetz.

Penn-Markh, bon port de mer en bas Cornoüaille ; les François ne pouvant prononcer nos aspirations gutturales disent Penn-Marc.

Quidaleth, mot corrompu pour **Quic-Aleth,** c'est-à-dire bourg d'Aleth ; c'est la vieille cité d'Aleth, prés le chasteau de Solidor, à l'emboucheure de la riviere de Rance, prés Saint-Malo.

Rennes, en Breton **Roazon,** ville Episcopale et Capitale du Comté de Rennes, siége du Parlement de Bretagne qui est composé de quatre Chambres : la Grande Chambre, la Tournelle, les Enquestes et les Requestes. La Cathédrale est dédiée au Prince des Apostres S. Pierre, dont le Chapitre est composé d'un Trésorier, un Chantre, un Scholastique, l'Archidiacre de Rennes, l'Archidiacre du Desert, quatre Prieurs Monastiques pourveus des quatre Abbayes de Chanoines Réguliers de S. Augustin, les Chanoines, le bas chœur et la Psalette.

Roche-Derien, ville jadis bonne du Comté de Pontyevre en l'Evesché de Treguer.

Rhedon, en Latin **Rothonum,** ville scituée sur la riviere de Vilaine, qui y fait un bon port riche et de trafic, estant le passage pour aller à Rennes, où les batteaux montent sur ladite riviere rendue navigable par le moyen de cinq ou six escluses, qu'on y a fait depuis trente à quarante ans en çà.

Rostrenen, on devroit dire **Ros-Dresen,** c'est-à-dire Rose cueillie entre les Episnes, à cause que la dévote image qui est en vénération en l'Eglise Nostre-Dame, fut trouvée parmy les Ronces, qui portoient de belles Rozes en cœur d'Hyver, par lequel miracle ladite image fut trouvée. Petite ville au Diocese de Cornoüaille, appartenant à présent au Seigneur Marquis de Rosmadec dont les Seigneurs portoient : *d'Hermines à trois faces de gueules* ; il y a un Collége de Chanoines, dont le Chef s'appelle Doyen.

Roche-Bernard. Ancienne Baronie en l'Evesché de Nantes : le bourg est scitué sur la riviere de Vilaine.

Rohan, jadis Vicomté, à présent Duché, situé dans l'Evesché de Vennes ; c'est un beau bourg.

Rhuys, agreable presqu'ile à la coste de Vennes, renommée par le chasteau et plaisant Manoir de SOUCI-NI-OT, qu'on dit à présent Sussinio.

Treguer, Evesché et Comté. *Voyez cy-devant :* Landt-Treguer.

Vennes, en Breton **Guinet,** ville maritime tres ancienne, siege d'Evesché et Capitale du Vennetois, porte *de gueules à l'Hermine, accolée de la jartiere flottante de Bretagne, l'escu couronné d'une couronne comtale entourée de la cordeliere de Bretagne.* La Cathédrale est dédiée à Dieu sous le patronage des bienheureux Apostres S. Pierre et S. Paul. Le Chapitre est composé de cinq dignitez : l'Archidiacre, le Trésorier, le Chantre, le Scholastique et le Pénitencier ; quatorze Chanoines, quatre Archiprestres, le bas chœur ou Chapellains, six Choristes et la Psalette. Il y a un siege Présidial composé d'un Président, Sénéchal, Alloué, Lieutenant, neuf Conseillers, Juge Criminel, Advocat et Procureur du Roy et un Enquesteur.

INDICEM HUNC RESTITUEBAT DOM. JULIANUS NICOLE *ARBORETANUS.*





TABLE DES NOMS DE LIEUX.



Les chiffres marqués d'une astérisque se rapportent à la pagination des Catalogues chronologiques.





TABLE DES MATIÈRES (A.-M. T.).

PREMIÈRE PARTIE.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'AVRIL.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE MAY.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE JUILLET.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'AOUST.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE SEPTEMBRE.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS D'OCTOBRE.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE NOVEMBRE.

LES VIES DES SAINTS DONT LES FESTES ESCHEENT AU MOIS DE DECEMBRE.

DEUXIÈME PARTIE.

VIES AJOUTÉES PAR GUY AUTRET DE MISSIRIEN, JULIEN NICOLE, PRESTRE, ET AUTRES.





TABLE DES CATALOGUES

CHRONOLOGIQUES ET HISTORIQUES



Permissions données a Fr. Albert Le Grand de faire les perquisitions requises pour la perfection de cét œuvre.



TABLE DES NOMS DES SAINTS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (1) (A.-M. T.)

(1) Les caractères romains indiquent les noms des saints dont la vie est donnée in-extenso, les caractères italiques, ceux qui sont l'objet d'une simple annotation ou note, ou d'une mention dans le texte.

(2) Ce nom et cette vie constituent une pauvre contrefaçon du nom et de la vie de S. Guénolé, abbé de Landévénec (*Winwaloeus* ou *Guengaloeus*).





TABLE DES GRAVURES.







ERRATA, ADDENDA.

Page V. Il n'est pas exact que Guy Autret de Missirien ait écrit la Vie de F. Jean de Saint-Samson. L'auteur de cette notice est un religieux Carme qui avait déjà publié une grande Vie de ce Vénérable Serviteur de Dieu.

Page 386. La ville de Ploërmel, toujours très dévote à son saint patron, conserve son chef. La cathédrale de Quimper en possède une parcelle donnée par Monseigneur Bécel, évêque de Vannes. Lors des inventaires de 1273 et 1361 elle possédait de lui une relique plus considérable dans une boîte d'ivoire incluse dans une grande coupe d'argent.

Page 510. Le signe (1) après le titre de la Vie de saint Ethbin n'a pas de raison d'être.

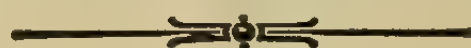
Page 656. Des statues de saint Tanguy et de sainte Haude sont signalées comme étant à l'église de Kersaint-Plabennec; lisez : à l'église de Kernilis.

Page 713. A la fin du xe siècle, le corps de saint Judicaël était encore à Thouars en Poitou; il en fut alors enlevé et transporté à Saint-Florent de Saumur d'où Guillaume, abbé de ce monastère, et en même temps évêque de Dol, le fit revenir en Bretagne, ainsi que les reliques de saint Méen. Elles furent reçues à Dinan avec une joie indicible, et plus tard transférées à l'abbaye de Gaël. Les ossements du saint roi furent mis dans un sépulcre qui existait encore en 1640. C'était « un tombeau élevé en pierre et soutenu de deux piliers, placé au bas de l'église, du côté de l'Evangile, un peu au-dessus de la porte qui donne entrée dans les cloîtres. » Monseigneur de Harlay le fit ouvrir à cette époque et y trouva un coffre renfermant de nombreux ossements. Elles furent déposées, ainsi que celles de saint Méen, dans de riches châsses d'argent. Bien longtemps avant la date précitée, le chef de saint Judicael et celui de saint Méen avaient été inclus dans des bustes d'argent, un bras de chacun d'eux dans des bras également d'argent; le buste représentant saint Judicael était orné de pierres précieuses. La Révolution a fait disparaître les reliquaires et les reliques; du corps du saint roi il ne reste plus à Gaël que la partie inférieure d'un fémur.

(L'abbé Tresvaux et l'abbé Guillotin de Corson).

M. H. Vatar veut bien nous donner communication d'une lettre nous faisant savoir que les précieux restes de saint Judicael n'ont pas aussi complètement disparu que nous l'avions soupçonné. L'église de l'ancienne abbaye de Paimpont, fondée par le saint roi, possède encore un reliquaire d'argent « ayant la forme d'une main avec l'avant-bras, tenant un livre à fermoir dont les ciselures sont dorées. Sur les côtés on voit gravé l'écusson de Bretagne avec la devise A MA VIE, UTINAM et un M gothique dessiné au milieu des rinceaux qui ornent le revêtement du bras. La tradition en fait un don de la duchesse Marguerite de Bretagne épouse de François II (1457). » L'or et les pierreries qui ornaient le reliquaire ont été enlevés à l'époque de la Révolution, mais la relique insigne a été conservée, et l'authentique revisé le 12 juillet 1811. Ces intéressants détails, consignés au *Livre de Paroisse* de Paimpont, ont été communiqués à M. Vatar par M. l'abbé Joseph Théaudin, recteur de Paimpont, le 15 février 1901.

M. Guillotin de Corson a parlé de ce reliquaire *(Pouillé de Rennes)* mais il a cru que la relique appartenait à saint Méen et non à saint Judicael.

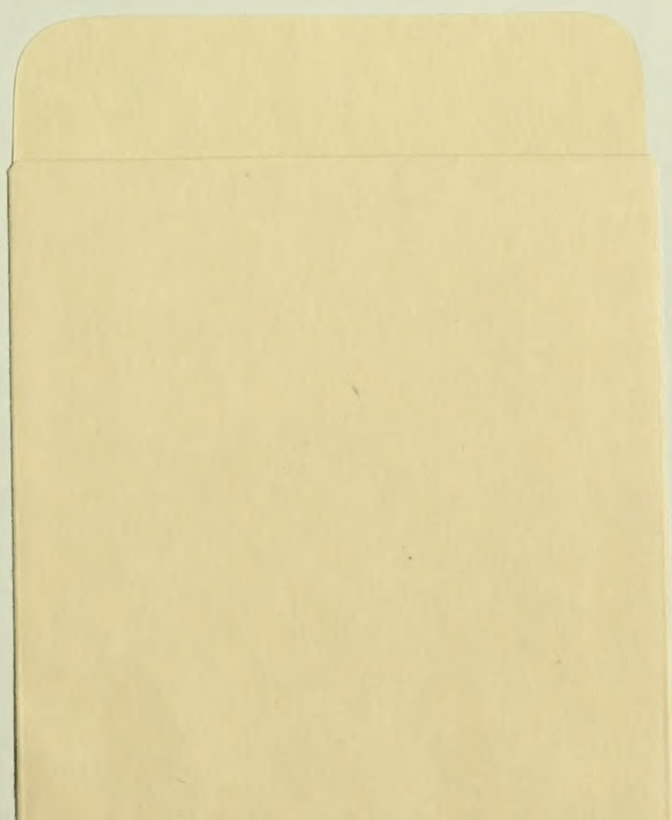


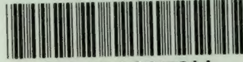
ACHEVÉ D'IMPRIMER
A RENNES

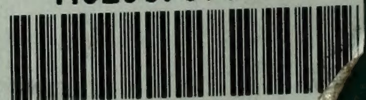


PAR HIPPOLYTE VATAR
LE XXe JOUR DE FÉVRIER
MCMI.


CVRVATA RESVRGO




Duke University Libraries
D01349670U


D01349670U
DUKE-LSC